



**HAL**  
open science

# Religion et territoire : l'espace public entre présence confessionnelle et sécularisation dans la France du dix-neuvième siècle, le cas de la Charente-Inférieure (1801-1914)

Nicolas Champ

## ► To cite this version:

Nicolas Champ. Religion et territoire : l'espace public entre présence confessionnelle et sécularisation dans la France du dix-neuvième siècle, le cas de la Charente-Inférieure (1801-1914). Histoire. université Bordeaux Montaigne, 2009. Français. NNT : 2009BOR30032 . tel-04204810

**HAL Id: tel-04204810**

**<https://hal.science/tel-04204810v1>**

Submitted on 22 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE – BORDEAUX III  
U.F.R. D'HISTOIRE

N° attribué par la bibliothèque  
I I I I I I I I I I I

## THESE DE DOCTORAT D'HISTOIRE

présentée et soutenue publiquement par

**Nicolas CHAMP**

le 18 septembre 2009

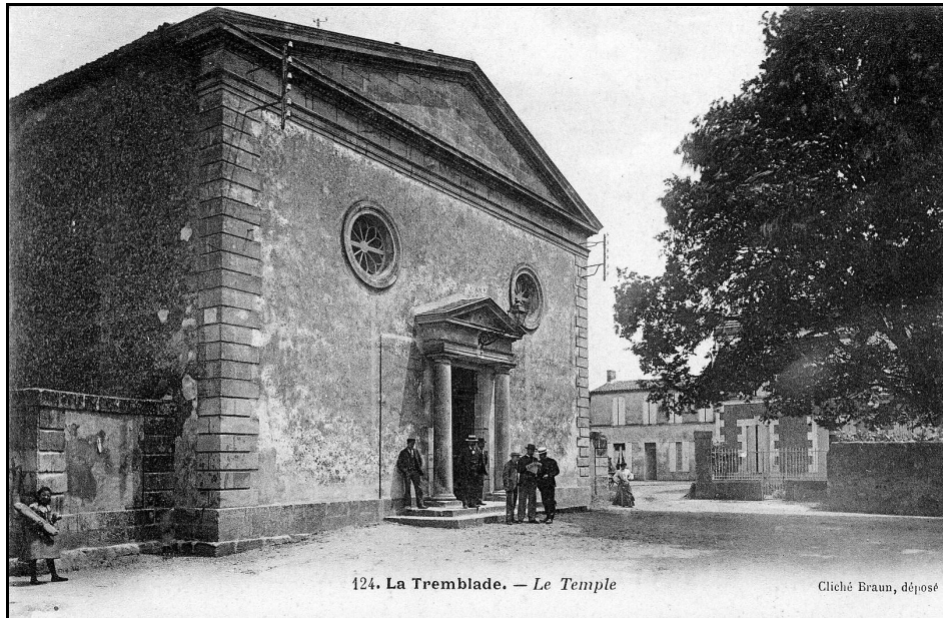
RELIGION ET TERRITOIRE.

L'ESPACE PUBLIC ENTRE PRESENCE CONFSSIONNELLE ET

SECULARISATION DANS LA FRANCE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE.

LE CAS DE LA CHARENTE-INFERIEURE (1801-1914).

Sous la direction de Monsieur le Professeur Marc AGOSTINO



Tome 1

Jury :

M. le Professeur Marc AGOSTINO, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III  
M. le Professeur Philippe BOUTRY, Université Panthéon Sorbonne – Paris I  
M. le Professeur Patrick CABANEL, Université Toulouse II – Le Mirail  
M. le Professeur Paul D'HOLLANDER, Université de Limoges  
M. le Professeur Jean-Paul JOURDAN, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III

UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE – BORDEAUX III  
U.F.R. D'HISTOIRE

N° attribué par la bibliothèque

I\_I\_I\_I\_I\_I\_I\_I\_I\_I\_I

## THESE DE DOCTORAT D'HISTOIRE

présentée et soutenue publiquement par

**Nicolas CHAMP**

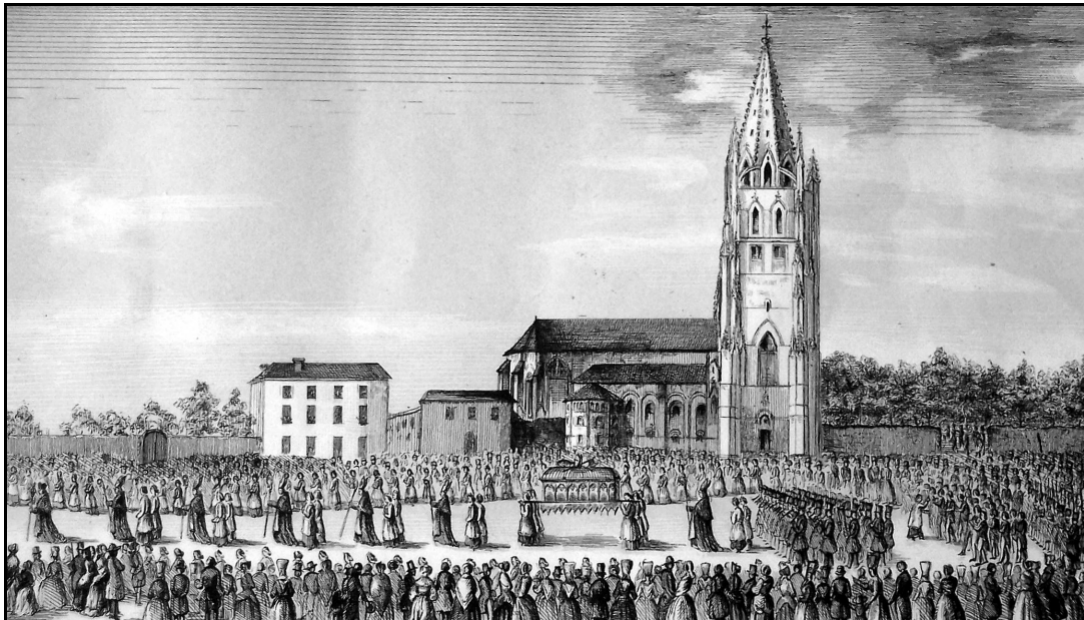
septembre 2009

RELIGION ET TERRITOIRE.

L'ESPACE PUBLIC ENTRE PRESENCE CONFSSIONNELLE ET  
SECULARISATION DANS LA FRANCE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE.

LE CAS DE LA CHARENTE-INFERIEURE (1801-1914).

Sous la direction de Monsieur le Professeur Marc AGOSTINO



Tome 2

Jury :

M. le Professeur Marc AGOSTINO, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III  
M. le Professeur Philippe BOUTRY, Université Panthéon Sorbonne – Paris I  
M. le Professeur Patrick CABANEL, Université Toulouse II – Le Mirail  
M. le Professeur Paul D'HOLLANDER, Université de Limoges  
M. le Professeur Jean-Paul JOURDAN, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III

## THESE DE DOCTORAT D'HISTOIRE

présentée et soutenue publiquement par

**Nicolas CHAMP**

septembre 2009

RELIGION ET TERRITOIRE.

L'ESPACE PUBLIC ENTRE PRESENCE CONFSSIONNELLE ET

SECULARISATION DANS LA FRANCE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE.

LE CAS DE LA CHARENTE-INFERIEURE (1801-1914).

Sous la direction de Monsieur le Professeur Marc AGOSTINO



Tome 3

Jury :

M. le Professeur Marc AGOSTINO, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III  
M. le Professeur Philippe BOUTRY, Université Panthéon Sorbonne – Paris I  
M. le Professeur Patrick CABANEL, Université Toulouse II – Le Mirail  
M. le Professeur Paul D'HOLLANDER, Université de Limoges  
M. le Professeur Jean-Paul JOURDAN, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III

A mon père,

A la mémoire de ma mère.

## REMERCIEMENTS

Un travail de thèse est tout autant le résultat d'une recherche individuelle que le fruit de rencontres avec des personnes, d'influences nombreuses et de circonstances permettant la construction de l'objet d'études.

A cet égard, ma dette est grande à l'égard de M. le professeur Marc Agostino, qui dirige mes travaux depuis ma maîtrise. C'est grâce à son soutien que purent s'accomplir dans les meilleures conditions possibles les recherches nécessaires à ce travail. Lors de la préparation du DEA et dans toutes les phases de l'élaboration de la thèse, sa disponibilité et ses conseils me permirent de réviser les hypothèses sur lesquelles je travaillais et d'explorer des pistes documentaires que j'avais pu négligées.

Le Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine auquel succéda le Centre d'études des mondes moderne et contemporain s'est toujours montré attentif à intégrer ses doctorants à ses activités : je tiens donc à remercier leurs responsables successifs, Mmes les professeurs Josette Pontet et Sylvie Guillaume et MM. les professeurs Michel Figeac et Bernard Lachaise. Les séminaires qui y furent assurés, les colloques qui y furent organisés constituèrent autant d'éléments essentiels à la genèse intellectuelle de mes travaux. Au sein du CEMMC ou au sein de la Fédération historique du Sud-Ouest, M. le professeur Michel Figeac me donna l'occasion de présenter une partie de mes résultats. Les échanges que j'ai pu y avoir avec Florence Buttay, Sébastien Laurent, Corinne Marache, Jean-Pierre Moisset, Séverine Pacteau de Luze et Eric Suire furent particulièrement enrichissants. L'activité de recherche est indissociable de sa transmission, de l'enseignement. Cette tâche essentielle, j'ai pu la réaliser depuis le commencement de ma thèse au sein de l'UFR d'Histoire de l'Université de Bordeaux 3. Le personnel enseignant et administratif m'y réserva le meilleur accueil. Doivent être à cet égard tout particulièrement remerciés MM. les professeurs Christophe Bouneau et Jean-Paul Jourdan pour l'intérêt qu'ils portèrent à mes travaux. Enfin, au sein de l'école doctorale de l'Université de Bordeaux 3, l'initiation à la cartographie dispensée par Mme Monique Perronnet me fut extrêmement utile.

Une thèse d'histoire se nourrissant d'archives, je tiens à associer à ce travail les nombreux archivistes et bibliothécaires qui m'ont aidé à les mettre à jour. En première ligne, figure le père Yves Blomme, responsable des archives diocésaines, qui m'en a accordé un accès très libéral et qui ne manquait pas de me signaler les abondantes archives qui y entraient progressivement. Mme Marie-Françoise Loisançe et l'ensemble des bénévoles des archives diocésaines doivent être ici salués pour la cordialité de leur accueil. Aux archives départementales de la Charente-Maritime, MM. Gilles Masset, en charge de la bibliothèque, et Pierre-Emmanuel Augé, en charge des archives contemporaines et des archives privées, m'ont régulièrement indiqué l'existence de corpus archivistiques ou imprimés peu connus. La grande connaissance qu'a M. Pascal Even des fonds qu'il avait fait entrer lorsqu'il était directeur des Archives départementales m'a été également d'un grand secours. Parmi le personnel de ce dépôt, j'adresse des remerciements tout particuliers au personnel de la salle de lecture – si souvent mis à contribution –, Marielle, Christian et Thierry. Structures plus modestes, les archives municipales de la Rochelle et de Rochefort m'ont parfaitement accueilli et leur personnel ne manquait pas de m'aider à dénicher liasses et registres les plus utiles. Dans les fonds patrimoniaux des bibliothèques, l'excellente connaissance de leurs fonds qu'ont M. Jean-Louis Mahé à la Rochelle et Mme Agathe Morin à Saintes m'a débroussaillé le terrain. L'insuffisance des outils de recherche dans les fonds des

bibliothèques de Rochefort et de Saint-Jean-d'Angély a été palliée par la disponibilité des bibliothécaires. A la Bibliothèque du protestantisme français, Mmes Sophie Vié et Florence Poinot m'ont également facilité la consultation d'une abondante documentation. Que l'ensemble du personnel de ces bibliothèques et dépôts d'archives reçoive l'expression de ma gratitude pour leur disponibilité.

Une thèse d'histoire se nourrissant d'archives non seulement publiques mais également privées, des intercesseurs ont été indispensables pour les découvrir. A cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude à M. Claude Aubineau et à Mmes Francette Joanne et Henriette Ribagnac. L'investigation dans les archives protestantes a été considérablement facilitée grâce à de nombreux contacts. A Royan, ce fut M. William Barraud, président du conseil presbytéral, dans l'île de Ré M. Eric Lem, pour la presqu'île d'Arvert, M. le pasteur retraité Robert Martel, à Cozes M. le président du conseil presbytéral Jean Merzeau, à Saint-Jean-d'Angély M. François Merzeau, à Matha Mme Suzanne Roby et M. le pasteur Yves Liénard et, enfin à Barbezieux, Mme le pasteur Diane Nyangono. La fréquentation des riches archives protestantes saintaises a été considérablement facilitée par la bienveillance de Mme Catherine Alibert, M. le pasteur Marc Coumont, MM. Marc Coester et François des Mesnards. A la Rochelle, je n'ai eu aucun problème pour accéder au « grenier » du temple grâce à Mlle Olga de Saint-Affrique, conservatrice du Musée protestant de la Rochelle, et à M. Philippe Marty. L'entrée dans le monde maçonnique a bénéficié des archives largement ouvertes déposées au Grand Orient de France, à Paris, et de l'autorisation donnée sans difficulté par M. Yves Brizard, vénérable de *L'Accord Parfait* pour consulter les archives de cette loge. M. Jean-Yves Carluier, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, mit généreusement à ma disposition une partie de son importante documentation sur l'évangélisation protestante en France au XIX<sup>e</sup> siècle : l'apport de celle-ci me fut capital. Sous d'autres horizons, l'accueil des responsables des archives de la Congrégation de la Mission (Paris), de l'abbaye de Sainte-Marie de Maumont (Juignac, Charente) ou à Rome, chez les Frères des Ecoles chrétiennes et de Saint-Gabriel, fut propice à l'examen de leur documentation.

Les associations patrimoniales contactées m'ont réservé les mêmes facilités. J'exprime ma gratitude à M. Philippe Caviglioli (Maison du protestantisme charentais) et M. Jean Libaud (Amis de Saint-Savinien) pour la communication des recherches entreprises par les bénévoles de ces associations. Il ne faut pas oublier ceux qui m'informèrent de leurs terrains de prédilection ou qui, à l'occasion de leurs propres recherches, me signalèrent l'importance de certains documents et faits m'ayant échappé : Mlle Emilie Lacaille, Mmes Viviane Bachelier, Noëlle Gêrôme, Véronique Parouty et Patricia Toucas ; MM. James Baillarguet, Pierre Collenot, Jean Flouret, Claude Goulevant, Guillaume Hardy, Henri Pelletier, Dominique Rousseau, Bernard Tastet, Claudy Valin et Jean-Christophe Vautrin. A cet égard, je suis plus particulièrement redevable à MM. Jean-Claude Bonnin, Freddy Bossy, Frédéric Chassebœuf et Francis Collin. Je remercie tout spécialement M. Frédéric Morin dont la parfaite connaissance de la région saintaise m'évita bien des erreurs.

Les échanges répétés que j'ai eu avec d'autres « jeunes chercheurs » furent également très enrichissants : que soient remerciés Arnaud Jaulin, Laurent Marien et Emmanuel Pouget (Poitiers) ; Denis Butaye, Benjamin Caillaud, Aurore Hillairet et Jean-Bernard Vaultier (la Rochelle) et à Bordeaux, Matthieu Aubert, Hervé Chauvin, Nicolas di Méo, François Dubasque, Sébastien Durand, Delphine Dussert-Gallinat, Hélène Jacquemin-Cormy, Stéphanie Lachaud, Bertrand Larique, Charles-François Mathis, Dominique Pinsolle, Carole Rathier, Pierre Simon, Romain Souillac, Thierry Truel et Caroline Vion.

Enfin, *last but not least*, je tiens à remercier tous les membres de ma famille pour m'avoir non seulement supporté – dans tous les sens du terme – mais également pour les avoir trop souvent mis à contribution pour l'organisation logistique et matérielle de mes recherches.

## LISTE DES ABREVIATIONS

ABPO	<i>Annales de la Bretagne et des pays de l'Ouest</i>
AGSEG...	<i>Assemblée générale de la Société évangélique de Genève...</i>
ADCM	Archives départementales de la Charente-Maritime (la Rochelle).
ADLR	Archives du diocèse de la Rochelle-Saintes (la Rochelle).
AELM	Archives de l'Eglise libre de Matha.
AEMB	Archives de l'Eglise missionnaire de Barbezieux.
AERIR	Archives de l'Eglise réformée de l'île de Ré.
AERIS	Archives de l'Eglise réformée des Iles de Saintonge.
AERLR	Archives de l'Eglise réformée de la Rochelle.
AERR	Archives de l'Eglise réformée de Royan.
AERS	Archives de l'Eglise réformée de Saintes.
AFEC	Archives des frères des Ecoles chrétiennes (Rome).
AFSG	Archives des frères de Saint-Gabriel (Rome).
AGOF	Archives du Grand Orient de France.
AMBr	Archives municipales de Breuillet.
AMJ	Archives municipales de Jonzac.
AMLR	Archives municipales de la Rochelle.
AMMa	Archives municipales de Marennes.
AMMÉ	Archives municipales de Médis.
AMR	Archives municipales de Rochefort.
AMSJA	Archives municipales de Saint-Jean-d'Angély.
AMSSR	Archives municipales de Saint-Sulpice-de-Royan.
AN	Archives nationales (Paris).
APED	Archives privées Elizabeth Du cou.
APPEL	Archives privées Eric Lem.
APJM	Archives privées Jean Merzeau.
APHR	Archives privées Henriette Ribagnac.
BMLR	Bibliothèque municipale de la Rochelle.
BMR	Bibliothèque municipale de Rochefort.
BMS	Bibliothèque municipale de Saintes.
BMSJA	Bibliothèque municipale de Saint-Jean-d'Angély.
BNF	Bibliothèque nationale de France.
BPF	Bibliothèque du Protestantisme français.
BEO	<i>Bulletin évangélique de l'Ouest</i> (titre variable).
BR	<i>Bulletin religieux du diocèse de la Rochelle-Saintes.</i>
BSHPF	<i>Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.</i>
Bull. SAHSA	<i>Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis</i> (titre variable).
Bull. SJA	<i>Bulletin de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.</i>
CSA	<i>Croix de Saintonge et d'Aunis.</i>
FP	<i>La Franche Parole.</i>
ICI	<i>L'Indépendant de la Charente-Inférieure.</i>
JM	<i>Journal de Marennes.</i>
LPC	<i>Le Libre Penseur du Centre</i> (titre variable).
MEFRIM	<i>Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie, Méditerranée.</i>
NCO	<i>Nouveau Courrier de l'Ouest</i> (titre variable).
Recueil	<i>Recueil de la Commission des arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure.</i>
RH	<i>Revue historique.</i>
RHE	<i>Revue d'histoire ecclésiastique.</i>
RHEF	<i>Revue d'histoire de l'Eglise de France.</i>
RHMC	<i>Revue d'histoire moderne contemporaine.</i>
RSA	<i>Revue de la Saintonge et de l'Aunis.</i>
SR	<i>Solidarité républicaine.</i>
TV	<i>Témoin de la Vérité.</i>



« L'histoire se pense dans l'espace, comme dans le temps. »  
Pierre VILAR

« L'espace est un doute ;  
il me faut sans cesse le marquer, le désigner ;  
il n'est jamais à moi, il ne m'est jamais donné, il faut que j'en fasse la conquête. »  
Georges PEREC

« Une affirmation n'a le droit  
de se produire qu'à la condition de pouvoir être vérifiée. »  
Marc BLOCH

**INTRODUCTION GENERALE. UN OBJET A  
LA CROISEE DE PLUSIEURS CHEMINS.**

« Rien ne va de soi.  
Rien n'est donné. Tout est construit. »  
Gaston BACHELARD

### 1. DEFINIR UN PROBLEME. CHOISIR UNE TEMPORALITE.

Dès 1945, Gabriel Le Bras appelait de ses vœux la constitution d'une véritable « géographie religieuse ». Il s'agissait de saisir les modalités de l'enracinement du fait religieux dans l'espace, « depuis les plus matériels jusqu'aux plus spirituels, envisageant tour à tour l'occupation du sol, la puissance ecclésiastique, l'activité religieuse, la vie de l'esprit<sup>1</sup> ». L'invitation faite par G. Le Bras a été entendue. L'analyse de la territorialisation du fait religieux est pratiquée d'assez longue date par les historiens de l'Antiquité, du Moyen-Age et de l'époque moderne : la mise en place du réseau paroissial<sup>2</sup>, la naissance des cimetières de l'Antiquité tardive et au Moyen-Age<sup>3</sup>, la place de l'édifice cultuel dans l'Eglise médiévale<sup>4</sup>, l'expression spatiale des « cérémonies de la foi » propres à la piété baroque et post-tridentine<sup>5</sup> sont autant d'objets déjà bien connus où l'interdisciplinarité a montré tous ces apports. Toutefois, en 2000, Michel Lagrée et Françoise Monfrin s'inquiétaient encore de l'influence – ou plus exactement de la faible influence – « sur les historiens de la "nouvelle géographie" ou géographie sociale, celle qui met en jeu non pas les structures pesantes de naguère, mais les dynamiques – flux, mouvements etc.<sup>6</sup> ». Un diagnostic analogue et symétrique est formulé par les tenants de la géographie sociale<sup>7</sup>. Pour des raisons différentes, la discipline géographique, pourtant largement renouvelée dans ses curiosités, néglige encore la marque religieuse dans les territoires. Paul Claval explique ce phénomène lorsqu'il écrit que « l'observateur qui travaille dans sa propre aire culturelle reste souvent insensible aux

---

<sup>1</sup> LE BRAS Gabriel, « Un programme : la géographie religieuse », *Annales d'histoire sociale*, 1945, p. 87-112. Citation, p. 89.

<sup>2</sup> Cf., par exemple, AVRIL Joseph, « La paroisse médiévale. Bilan et perspective d'après quelques travaux récents », *RHEF*, t. 74, 1988, p. 91-113.

<sup>3</sup> Cf. REBILLARD Eric, *Religion et sépulture. L'Eglise, les vivants et les morts dans l'Antiquité tardive*, Paris, Editions de PEHESS, 2003 et LAUWERS Michel, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2005.

<sup>4</sup> Cf. IOGNA-PRAT Dominique, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Eglise au Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, 2006.

<sup>5</sup> Cf., dans une riche bibliographie, DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989.

<sup>6</sup> Cf. LAGRÉE Michel et MONFRIN Françoise, « Histoire religieuse et sciences humaines », *RHEF*, t. 86, 2000, p. 529.

<sup>7</sup> Cf. LUSSAULT Michel, « Religion (Espace et) », dans *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (dir. Jacques LEVY et Michel LUSSAULT), Paris, Belin, 2003, p. 785-788.

marques, nombreuses pourtant, que la religion quotidienne imprime dans le paysage ; elles sont souvent relativement discrètes et lui sont trop familières<sup>1</sup> ».

Si l'on se montre plus attentif, il est possible de repérer une véritable historiographie abordant les espaces sacrés et les espaces territoriaux du sacré<sup>2</sup>. L'histoire du catholicisme dispose de jalons importants : les travaux de Philippe Boutry, de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, de Pierre-Yves Saunier, de Philippe Martin et, plus récemment, de Paul d'Hollander<sup>3</sup>. Les recherches sur la minorité réformée sont considérablement moins nombreuses. L'une des raisons de ce relatif désintérêt est rappelée par Patrick Harismendy : pour les protestants, « une Eglise est une communauté et non un espace du sacré<sup>4</sup> ». Les relations entre protestantisme et territoire sont le plus souvent abordées sous la forme d'études ponctuelles qui privilégient deux aspects : espace administratif des Eglises locales<sup>5</sup> ou *weltanschauung* protestante<sup>6</sup>.

Deux phénomènes concurrents se montrent particulièrement propices à une étude exclusivement spatiale : la christianisation et la sécularisation. Sous l'angle catholique, la christianisation des espaces a déjà été analysée à la marge d'études plus vastes<sup>7</sup>. La laïcisation opérée dans un temps bref a été également scrutée dans les espaces publics à l'échelle nationale<sup>8</sup>. Toutefois, à la laïcisation a été préférée l'idée de sécularisation. Fait de mentalité, se développant dans le temps long, la sécularisation se traduit par une différenciation progressive des espaces

<sup>1</sup> CLAVAL Paul, « Le thème de la religion dans les études géographiques », *Géographie et cultures*, 1992, n° 2, p. 86-87.

<sup>2</sup> Cf. le bilan historiographique dessiné dans : MAURER Catherine, « Espaces sacrés, espaces territoriaux du sacré : l'espace du fait religieux contemporain dans les historiographies française et allemande depuis la fin des années 80 », dans *Les espaces de l'historien* (dir. Jean-Claude WAQUET, Odile GOERG et Rebecca ROGERS), Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, p. 125-144.

<sup>3</sup> BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Arx*, Paris, Le Cerf, 1986 ; SAUNIER Pierre-Yves, *Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle. Les espaces d'une cité*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Lyon 2, 1992 (dir. Yves LEQUIN) ; MARTIN Philippe, *Espaces et chemins du sacré. La géographie religieuse dans le Toulousain et le Saintois (vers 1580 – vers 1880)*, Thèse de doctorat en histoire moderne, Université de Nancy 2, 1993 (dir. Louis CHATELLIER) ; FROESCHLÉ-CHOPARD Marie-Hélène, *Espace et Sacré en Provence (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Cultes, images, confréries*, Paris, Cerf, 1994 ; D'HOLLANDER Paul, *La Bannière et la rue. Les processions dans le Centre-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1914)*, Limoges, PULIM, 2003.

<sup>4</sup> HARISMENDY Patrick, « Les protestants face à la Séparation », dans *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux* (dir. CHANTIN Jean-Pierre et MOULINET Daniel) Paris, Editions de l'Atelier, 2005, p. 126.

<sup>5</sup> Deux exemples : ENCREVÉ André, « Traits généraux de l'implantation des lieux de culte protestants à Paris et dans sa banlieue (1802-1960) », *Cahiers d'anthropologie religieuse*, 1993, n° 2, p. 37-68 ; HARISMENDY Patrick, « "Eglise", temple et paroisse dans l'espace réformé », *ABPO*, t. 110, 2003, n° 4, p. 139-149.

<sup>6</sup> Dans l'ordre chronologique : PIVETEAU Jean-Luc, « L'Ancien Testament a-t-il contribué à la territorialisation de la Suisse ? », *Social Compass*, t. 40, 1993, n° 2, p. 159-177 ; CABANEL Patrick, « Qu'est-ce qu'un paysage protestant ? », dans *Montagnes, Méditerranée, Mémoire. Mélanges offerts à Philippe Joutard* (réunis par Patrick CABANEL, Anne-Marie GRANET et Jean GUIBAL), Aix – Grenoble, Publications de l'Université de Provence – Musée dauphinois, 2002, p. 89-102 et, dans une moindre mesure, FATH Sébastien, « Protestantisme français et territoire », *Pouvoirs locaux*, 2006, n° 68, p. 66-70.

<sup>7</sup> L'un des chapitres de la thèse d'Yves-Marie Hilaire est explicitement consacré à l'étude de la « christianisation de l'espace ». Cf. HILAIRE Yves-Marie, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras. 1840-1914*, Lille, ANRT, 1976, tome 2, p. 749-769. Cf. également LAGRÉE Michel, *Religion et cultures en Bretagne. 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992, p. 23-37.

<sup>8</sup> Cf. LALOUETTE Jacqueline, « Dimensions antidémocratiques de la culture républicaine. 1870-1914 », *HES*, t. 10, 1991, n° 1, p. 127-142, en particulier p. 134-137 et surtout, *La libre-pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 296-329.

profanes et religieux, par le retrait du fait religieux de l'espace public. Elle inclut en son sein l'impact de mesures spécifiquement laïcisatrices et traduit le changement de place de la religion dans la société : la religion passe du statut du fait structurant de la société à une simple structure, parmi d'autres, de celle-ci. Le XIX<sup>e</sup> siècle est apparu très vite comme le cadre d'analyse le plus favorable pour rendre compte de ces mouvements. Les textes de la loi du 18 germinal an X comme celle du 9 décembre 1905 mettent justement en exergue la question de la publicité des cultes et témoignent indirectement d'une évolution des mentalités qui est repérable dans l'espace partagé par tous. Le premier article de la convention passée entre le gouvernement français et le Saint-Siège reprise dans la loi de germinal an X (8 avril 1802) précisait que « la religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France, son culte sera public en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaire pour la tranquillité publique ». L'article premier de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat stipule que « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». Dans les deux textes, une liberté d'exercice du culte est posée et se trouve restreinte dans un champ globalisant – ici, la tranquillité publique, l'ordre public. Cette tension entre liberté de culte et ordre public est au cœur des débats récurrents sur la place à donner à la religion dans l'espace commun. Alors que le premier texte accorde explicitement la liberté d'exercice du culte aux seuls catholiques, le second élargit ce droit à tous les cultes et précise un élément nouveau : la liberté de conscience<sup>1</sup>. Cette liberté de choix dans les pratiques et les comportements religieux que traduit finalement la loi de 1905 s'est déjà introduite au préalable dans les espaces publics français : avant que les républicains laïcisateurs en expulsent Dieu à partir des années 1880<sup>2</sup>, ceux-ci virent apparaître en leur sein le Dieu des protestants et des juifs, les deux autres religions que reconnaît l'Etat français au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette coexistence dans l'espace des « religions reconnues » et de la montée de l'affirmation de la libre-conscience conduit à considérer comme insuffisante une approche dans les simples termes de la christianisation et de la sécularisation : il conviendrait d'y ajouter un troisième concept, une confessionnalisation sous le regard de l'Etat. Cet outil d'analyse est emprunté au monde allemand de l'époque moderne<sup>3</sup> : dans cet espace, l'affirmation confessionnelle pousse à définir nettement les camps en matière de dogmes, d'organisations ecclésiales et de comportements socio-religieux.

---

<sup>1</sup> Cf. pour une mise en perspective, POULAT Émile, *Notre laïcité publique. « la France est une République laïque »*, Paris, Berg international éditeurs, 2003, en particulier p. 365-381, pour une réflexion sur la distinction public/privé.

<sup>2</sup> Cf. pour une vue globale LALOUETTE Jacqueline, « Expulser Dieu : la laïcisation des écoles, des hôpitaux et des prétoires », *Mots. Laïc, Laïque, Laïcité*, n° 27, juin 1991, p. 23-38.

<sup>3</sup> Pour une présentation du concept, cf. CHAIX Gérard, « La confessionnalisation. Note critique », *BSHPF*, t. 148, 2002, n° 4, p. 851-865.

La France de l'époque moderne échappa en grande partie à ce phénomène<sup>1</sup>. Toutefois la France du XIX<sup>e</sup> siècle au cours desquelles les minorités religieuses combattent pour obtenir l'égalité des cultes et dont le système concordataire se fonde sur une reconnaissance de certains cultes, favorise implicitement l'émergence d'une confessionnalisation des structures publiques, en particulier dans les écoles. Plus largement, au niveau des communautés d'habitants, celui si propice à l'éclosion de « petites haines ordinaires<sup>2</sup> », une tendance analogue à des appropriations spatiales distinctes et concurrentes se fait alors jour. La confessionnalisation permettrait donc d'analyser la différenciation des stratégies confessionnelles et de mesurer l'impact des relations interconfessionnelles dans la structuration des paysages et des territoires religieux. Etendre l'étude au-delà de la rupture de 1905 apparaissait nécessaire : d'une part pour observer les conséquences de la perte du statut de religion reconnue dans le fonctionnement territorial des Eglises et dans leur inscription spatiale ; d'autre part, parce que le « combat des deux France » se prolonge après 1905 et ne commence à se résorber qu'avec l'Union sacrée pendant la Grande Guerre. Ce long XIX<sup>e</sup> siècle apparaissait, du fait du régime juridique concordataire dans lequel s'inscrivent les pratiques religieuses et qui continue à constituer un horizon de sens dans les années qui suivent, du fait de l'abondance documentaire que ce dit régime produit, comme la période la plus pertinente pour envisager l'inscription territoriale du religieux comme « un fait social total » au sens où l'entendait Marcel Maüss. La définition du religieux dans l'espace apparaît bien comme l'un de ces faits qui mettent en branle la totalité des institutions sociales : l'affirmation religieuse dans l'espace est au cœur non seulement des institutions religieuses proprement dites mais aussi du politique et du droit.

Etant donné la variété des perspectives possibles, définir l'espace analysé s'impose. Une première définition a été très rapidement exclue car trop limitative dans son objet : celle d'un espace sacré, radicalement distinct d'un espace profane. Il aurait difficilement permis l'étude comparée du catholicisme et du protestantisme réformé dans la mesure où le protestantisme désacralise ses espaces. Plutôt donc que se limiter à un espace sacré, un concept plus souple, plus large, a été choisi, celui d'espace public, un espace partagé, accessible et visible par tous, clercs et laïcs, fidèles et incroyants. Pour en déterminer l'extension, un détour a été opéré par la géographie. A la suite de Xavier de Planhol, il serait possible de différencier espaces vécu, perçu et organisé<sup>3</sup>. Le premier se place à l'échelle de l'individu ; c'est l'espace de la quotidienneté et celui

---

<sup>1</sup> Pour une application à la France moderne, cf. PLÉNET Michel, *Catholiques et protestants en Vinarais aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : modes de vie, modes de croire*, Thèse de doctorat en histoire moderne, Université de Lyon 2, 2007 (dir. Jean-Pierre GUTTON).

<sup>2</sup> Cf. WAHL Alfred, *Petites haines ordinaires entre chrétiens d'Alsace : les conflits catholiques – protestants dans l'espace public alsacien, 1860-1940*, Strasbourg, Nuée bleue, 2004.

<sup>3</sup> Cité par CARON Jean-Claude, *La nation, l'Etat et la démocratie en France de 1789 à 1914*, Paris, A. Colin, 1995, p. 128.

dans lequel la personne s'investit physiquement. Le second met en œuvre les représentations mentales et les connaissances dont les acteurs disposent sur leur environnement. Enfin, le dernier qu'il serait possible d'assimiler à l'espace social entendu par Guy di Méo et Pascal Buléon « au sens d'une stricte production, tant matérielle que symbolique, idéologique ou idéale des sociétés<sup>1</sup> » englobe, dépasse les deux premiers et conduit à l'affirmation d'un territoire social entendu au sens d'espace disposant d'une appartenance juridique ou d'une spécificité culturelle qui se caractérise par l'existence de limites, de frontières<sup>2</sup>. Les sociétés s'affirmant dans les territoires qu'elles dominent imposent nécessairement leurs marques à ceux-ci : ces marqueurs territoriaux de l'identité sociale peuvent se décliner sur un plan religieux. Les modalités par lesquelles une communauté s'approprie la présence en son sein de lieux de culte, de structures, de symboles religieux et comment les pratiques, l'appartenance, les signes religieux structurent l'identité territoriale des communautés seront au cœur de l'analyse. Dans les faits et dans la logique des acteurs, les deux phénomènes restent liés et c'est pourquoi il est apparu nécessaire de les aborder tous deux. Les espaces qui nous intéressent seront donc d'une part les espaces territoriaux des Eglises dans leur matérialisation, leur délimitation par des murs, des lieux et des frontières<sup>3</sup> et d'autre part, la part du religieux dans des espaces sur lesquels peuvent s'exercer une autorité autre que celle de l'institution ecclésiastique : des écoles aux cimetières en passant par la rue, les différentes facettes de l'espace communautaire doivent être envisagées de cette manière, toujours en gardant à l'esprit que ces espaces concernent les Eglises, les communautés d'habitants, l'Etat et ses administrations.

Pour cerner au mieux christianisation, confessionnalisation et sécularisation, il fallait choisir un terrain susceptible de montrer les tensions parcourant institutions religieuses et société quant à la définition de la place du religieux dans l'espace public. L'étude se devait d'être localisée et soigneusement délimitée sans toutefois que la recherche vise à une simple érudition locale. Un département, la Charente-Inférieure, a été donc adopté.

---

<sup>1</sup> DI MEO Guy, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, 1998, p. 27-35 ; BULEON Pascal et DI MEO Guy (dir.), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 25.

<sup>2</sup> GEORGE Pierre (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 1993, p. 457.

<sup>3</sup> Définition empruntée à MAURER Catherine, « Espaces sacrés, espaces territoriaux du sacré : l'espace du fait religieux contemporain dans les historiographies française et allemande depuis la fin des années 80 », dans *Les espaces de l'historien* (dir. Jean-Claude WAQUET, Odile GOERG et Rebecca ROGERS), Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, p. 133.

## **2. PRENDRE UNE ECHELLE. ADOPTER UN TERRAIN.**

Les reproches faits au cadre départemental ou diocésain sont anciens et récurrents. A l'heure où les études départementales se multipliaient, Jacques Rougerie se montrait particulièrement sarcastique sur le choix du terrain départemental. Il craignait que celui-ci, conduisant à un cloisonnement de la recherche, se révèle finalement infécond, si c'était le seul cadre privilégié<sup>1</sup>. Claude Langlois et Jean Baubérot ont indiqué au milieu des années 1970 l'une des principales critiques : cette approche conduirait à surévaluer le cadre administratif et institutionnel de la religion et ramènerait tout au seul diocèse<sup>2</sup>. Plus récemment, dressant le bilan de la tradition française de l'étude diocésaine, Michel Lagrée résume parfaitement ces griefs :

« La monographie diocésaine se définit par un espace, et un espace limité. C'est donc autour de l'espace que portent les critiques qui lui sont faites. Les unes mettent en cause la représentativité des "échantillons" de société ainsi délimités, du fait de la répartition géographique des études disponibles. Les autres, plus fondamentalement, touchent à la validité de l'échelle diocésaine pour l'approche des phénomènes religieux<sup>3</sup>. »

A la fin des années 2000, prendre comme cadre d'analyse l'ensemble d'un département peut, à maints égards, apparaître comme désuet au moment où l'histoire religieuse se met à l'heure des leçons de la *micro-storia* italienne<sup>4</sup>. Pourtant, prendre pour cadre un département peut encore s'avérer fructueux. Tout d'abord, parce qu'étudier les territoires en tant que tels nécessite obligatoirement de s'imposer des limites géographiques. Ensuite, car cette dimension permet d'observer les différents niveaux dans lesquels des marqueurs territoriaux religieux peuvent être mis en place : l'espace de l'individu, là où sont construits lieux de culte et où se déploient, aux yeux de tous, les manifestations publiques des cultes auxquels appartiennent les acteurs ; l'espace des structures religieuses encadrant les fidèles et organisant la vie religieuse ; l'espace des structures et des communautés civiles qui sont partie prenante dans la construction religieuse des territoires. Adopter une échelle plus grande, celle par exemple d'un seul village, aurait probablement conduit à une méconnaissance du territoire à l'échelle envisagée : elle aurait amené à négliger une documentation qui ne concernait qu'à la marge ce terrain mais qui est indispensable à la compréhension de l'inscription territoriale du fait religieux. Ainsi, dans les structures protestantes, il n'est pas rare que les registres des Eglises voisines éclairent

---

<sup>1</sup> Cf. ROUGERIE Jacques, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », *Ann. ESC*, t. 21, 1966, n° 1, p. 178-193.

<sup>2</sup> MAYEUR Jean-Marie (dir.), *L'histoire religieuse de la France. 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle. Problèmes et méthodes*, Beauchesne, 1975, p. 204.

<sup>3</sup> LAGRÉE Michel, « La monographie diocésaine et les acquis de l'historiographie religieuse française », *Etudes d'histoire religieuse*, t. 61, 1995, p. 29.

<sup>4</sup> En est un exemple : MALABRE Nathalie, *Le religieux dans la ville du premier vingtième siècle. La paroisse Notre-Dame Saint-Alban d'une guerre à l'autre*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Lyon 2, 2006 (dir. Etienne FOUILLOUX).



mutuellement la vie religieuse de chacune d'entre elles : en choisir une seule nous aurait conduit à négliger les autres et à ne pas découvrir les réseaux existants, unissant ou divisant les protestants de la région envisagée<sup>1</sup>. Par l'adoption d'un cadre large, il était possible d'espérer que la moisson documentaire serait plus riche.

Le grand sud-ouest aquitain offrait un terrain de choix<sup>2</sup>. Comme le remarquèrent au milieu des années 1970 Jean Baubérot et Claude Langlois, cette région était une terre relativement négligée dans les recherches en histoire religieuse contemporaine<sup>3</sup>. Depuis cette date, celui-ci est quand même mieux connu<sup>4</sup>, essentiellement pour le XIX<sup>e</sup> siècle finissant et le XX<sup>e</sup> siècle, il est vrai<sup>5</sup>. L'objectif étant d'étudier comment le fait religieux imprègne un territoire et s'accommode de la sécularisation de l'espace public, il nous fallait choisir un terrain où catholicisme, protestantisme et forces pouvant activement contribuer à la sécularisation étaient présents. A la lisière de la zone d'influence des universités de Poitiers et de Bordeaux, la frange septentrionale du Sud-Ouest aquitain est restée à l'écart du renouvellement historiographique observable pour le Poitou et l'Aquitaine proprement dite. Entre les deux Charentes, la Charente-Inférieure a été préférée à la Charente pour plusieurs raisons.

La place de ce département dans des indicateurs spécifiquement religieux et spirituels a été le premier élément jouant en sa faveur. La vitalité religieuse des catholiques de la Charente-Inférieure jugée encore moyenne en 1880 alors que celle de la Charente voisine était estimée médiocre<sup>6</sup> donnait le droit de penser que la volonté de christianiser le territoire y serait plus poussée. Une présence protestante significative mais qui se traduisait rarement par une majorité

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de cette recherche, l'exemple le plus net de ces « surprises » archivistiques a été la présence dans les archives de l'Eglise réformée de la Rochelle de celles de la section Ouest de la Société centrale d'évangélisation dont le champ d'activité couvrit une région comprenant les départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Vienne, des deux Charentes et même épisodiquement de la Dordogne. Inversement, il est probable qu'un certain nombre de documents nous ait échappé pour les mêmes raisons.

<sup>2</sup> Sur ses frontières variables et son « tempérament » religieux, cf. AGOSTINO Marc, « L'identité religieuse de l'Aquitaine contemporaine », dans *Entre tradition et modernité, l'identité aquitaine. Mélanges offerts à Josette Pontet* (textes réunis par Anne-Marie COCULA, Michel FIGEAC, Sylvie GUILLAUME et Philippe LOUPES), Bordeaux, Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2007, p. 319-332 ; MOISSET Jean-Pierre, « Existe-t-il une Aquitaine religieuse de 1790 à nos jours ? », dans *A la recherche de l'Aquitaine* (textes réunis par Josette PONTET, Jean-Paul JOURDAN et Marie BOISSON), Pessac, Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine - Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 2002, p. 19-28.

<sup>3</sup> MAYEUR Jean-Marie (dir.), *L'histoire religieuse de la France. 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle. Problèmes et méthodes*, Beauchesne, 1975, p. 189.

<sup>4</sup> Cf., pour la Gironde et le pôle bordelais, les synthèses suivantes : AGOSTINO Marc, *Deux siècles de catholicisme à Bordeaux. 1800-2000*, Bordeaux, Mollat, 2001 ; NAHON Gérard, *Juifs et judaïsme à Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 2003 ; PACTEAU DE LUZE Séverine, *Les protestants et Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1999.

<sup>5</sup> Connus, notamment au travers des thèses suivantes : TAUZIA Pierre, *Aspects du Ralliement dans les Basses-Pyrénées*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire contemporaine, Université de Bordeaux 3, 1975 (dir. Georges DUPEUX) ; ADOUMIE Vincent, *L'Action catholique dans le diocèse d'Aire et Dax (1930-1965)*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Bordeaux 3, 1993 (dir. Marc AGOSTINO) ; FABAS Philippe, *Aspects de la vie religieuse dans le diocèse de Bayonne (1905-1965)*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Bordeaux 3, 1999 (dir. Marc AGOSTINO).

<sup>6</sup> Cf. la carte reproduite dans : CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France. Géographie. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Chrétientés et pays de mission*, Toulouse, Privat, 2000, p. 46.

forte dans les communautés locales permettait de croire que l'affirmation de chaque confession dans l'espace communautaire serait l'objet de discussions. Le poids de structures supposées faciliter la laïcisation des territoires fut un autre critère décisif pour choisir ce département. Les cartes de l'implantation des loges du Grand Orient dressées par Gérard Gayot<sup>1</sup> soulignent nettement l'importance de la Charente-Inférieure dans le paysage maçonnique de l'Ouest. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Charente-Inférieure et Gironde constituent le principal foyer maçonnique de l'Ouest. En 1858, si, du fait de l'importance du pôle bordelais, la Gironde les distance largement, les deux Charentes figurent immédiatement à sa suite alors que le Grand Orient a disparu des Deux-Sèvres et de la Vendée. Enfin, sous l'Ordre moral, le réseau des loges se densifiant dans l'ensemble du centre-ouest, la Charente-Inférieure continue à figurer en bonne place dans la hiérarchie départementale. De manière plus accentuée, la carte de la « France libre-penseuse » réalisée à l'occasion des congrès internationaux de la libre-pensée tenus à Rome et à Paris en 1904-1905 fait ressortir la Charente-Inférieure comme le principal fief libre-penseur de la France de l'Ouest<sup>2</sup>.

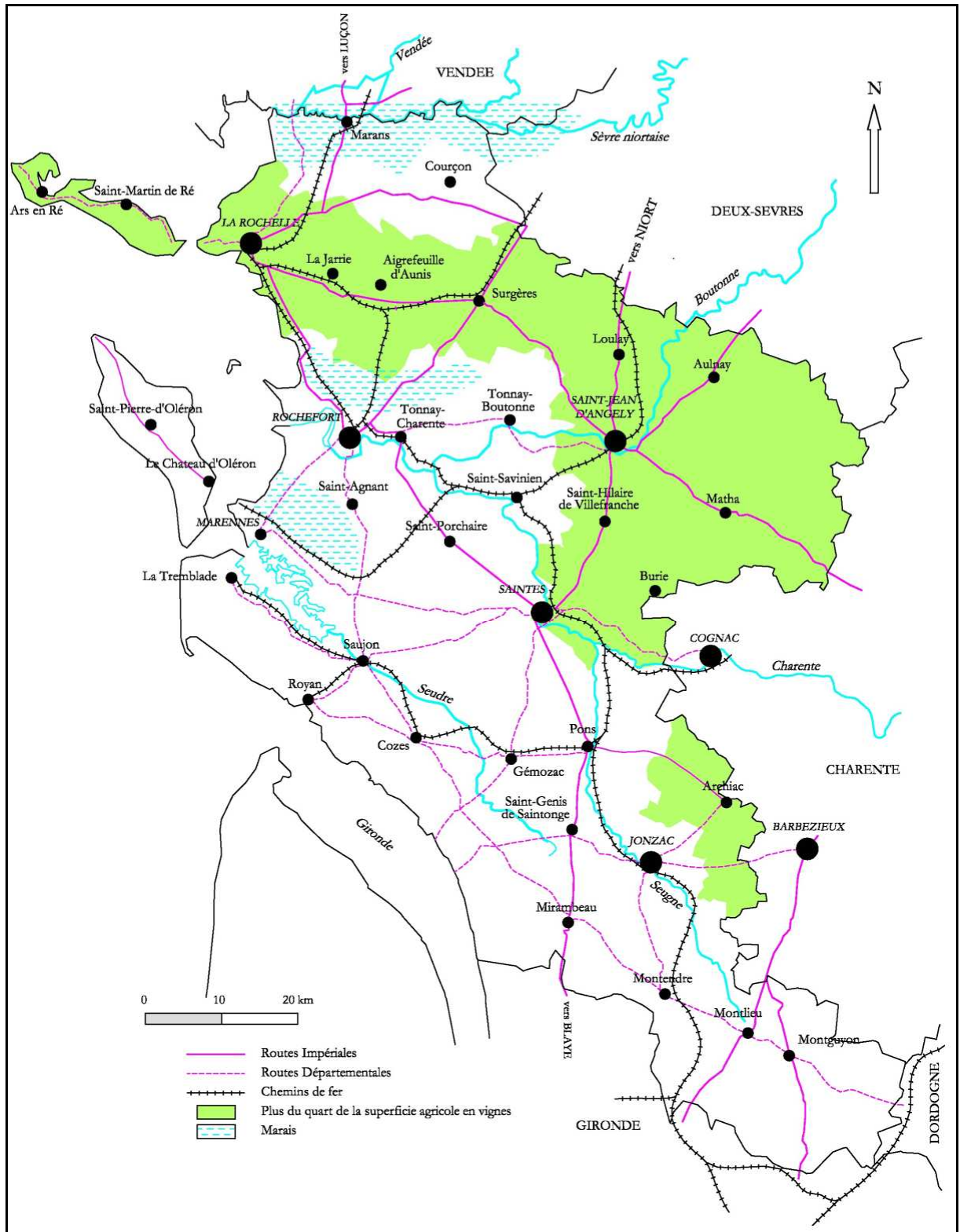
Les structures socio-économiques diversifiées du département permettent de se retrouver face à plusieurs « pays » dont il était possible d'espérer des attitudes à l'égard du fait religieux tout aussi variées. Dans une Aquitaine élargie aux Charentes, la superficie de la Charente-Inférieure la place en position intermédiaire : avec 6 864 km<sup>2</sup>, quatre départements la dépassent, trois autres la suivent. En revanche, est exceptionnel son allongement sur un axe Nord-Sud : de la Sèvre niortaise à la Dronne, il y a 265 km. A partir de 1810 et le basculement de la préfecture de Saintes à la Rochelle, la position du chef-lieu départemental est extrêmement excentrée : aucun autre département français ne connaît une telle disposition. Cette situation explique la large méconnaissance administrative de la partie méridionale de la Charente-Inférieure. Le sud du département qu'on appelle la haute Saintonge ainsi que la façade du département donnant sur l'estuaire de la Gironde regardent plus vers Bordeaux que vers la Rochelle.

---

<sup>1</sup> GAYOT Gérard, *La franc-maçonnerie française. Textes et pratiques (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1980, p. 42-44.

<sup>2</sup> LALOUETTE Jacqueline, *La libre-pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 48.

Carte 1 : La Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle.



Elisée Reclus a montré, au début de la Troisième République, la diversité des orientations économiques et des paysages de la Charente-Inférieure<sup>1</sup>. Sur un plan naturel d'abord, à un paysage de coteaux et de vallons situé à l'intérieur des terres et dominé par la vigne, succède, dans les zones littorales, d'anciens marais convertis en prairies et en campagnes cultivées. A part, évoluent les îles d'Oléron et de Ré [Cf. Carte 12]. Sur un plan démographique, la Charente-Inférieure connaît un maximum démographique en 1861 avant d'être victime par la suite d'un exode rural inégalement vécu selon les régions naturelles du département. Le tissu urbain n'est pas négligeable : trois villes moyennes rayonnent sur le département : la Rochelle, Rochefort sur le littoral et Saintes à l'intérieur. S'y rajoute une poignée de petites villes plus présentes dans l'Aunis, dans les îles et la presqu'île d'Arvert que dans l'intérieur des terres. Dans les années 1870, c'est le département agricole le plus riche situé au sud de la Loire. Cette richesse est avant tout celle de l'économie ostréicole qui succède aux marais salants sur le littoral<sup>3</sup> et celle du cognac dans l'intérieur des terres. Cette prospérité est durement affectée peu après par l'apparition du phylloxéra qui détruit une partie du vignoble charentais<sup>4</sup>. Il entraîne une recomposition du paysage agraire et une réorientation vers l'élevage laitier, en particulier dans la région de Surgères. L'importance industrielle est alors limitée, à l'exception de Rochefort, l'un des cinq ports militaires de la France. En revanche, dès la Monarchie censitaire et de manière de plus en plus affirmée, les pratiques balnéaires imposent une marque significative sur une partie du littoral : d'abord, à Royan, station bordelaise, avant de gagner à partir du Second Empire et les premières décennies de la Troisième République, la façade atlantique avec la Tremblade et ensuite l'espace compris entre Rochefort et la Rochelle avec Fouras et Châtelailon. Politiquement, si la Charente-Inférieure représente le fief d'une personnalité de premier plan de la Monarchie de Juillet, le comte Duchâtel qui fut ministre de l'Intérieur pratiquement sans discontinuer de 1840 à 1848, ce département est très vite gagné à la cause d'un bonapartisme anticlérical<sup>5</sup>. Les villes basculent

<sup>1</sup> RECLUS Elisée, *Nouvelle géographie universelle. La Terre et les Hommes. 2. La France*, Paris, Hachette, 1877, p. 514-523.

<sup>2</sup> Carte représentant plutôt la situation au début des années 1870, à la veille de la crise phylloxérique, conçue à partir de : BMLR, 3 Pl. 346 (chemins de fer dans les années 1870) ; 3 Pl. 367 (routes en 1855) ; JULIEN-LABRUYERE François, *Paysans charentais. Histoire des campagnes d'Aunis, Saintonge, et bas Angoumois 1. Economie rurale*, La Rochelle, Rupella, 1982, p. 356 (vignoble en 1839). Pour les marais, nous sommes partis des cartes actuelles.

<sup>3</sup> Cf. SAUZEAU Thierry, « Du sel à l'ostréiculture. La mutation économique de l'estuaire de la Seudre (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Revue historique du Centre-Ouest*, t. 2, 2003, n° 2, p. 321-368.

<sup>4</sup> Cf. les travaux suivants : BERNARD Gilles, « Population et vignoble dans les Charentes : un siècle d'évolution originale », *Norois*, t. 35, 1988, n° 140, p. 520-541 ; « Les crises viticoles dans les Charentes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletins et Mémoires. Société archéologique et historique de la Charente*, 151<sup>e</sup> année, 1995, n° 2-3, p. 154-159 et *Evolution de l'agriculture charentaise (littoral exclu). Atouts, mutations et dépendances*, Thèse de doctorat d'Etat en géographie, Université de Bordeaux 3, 2005 (dir. Alain HUETZ DE LEMPS).

<sup>5</sup> Sur les spécificités de ce bonapartisme charentais et ses conséquences religieuses, cf. les remarques de ENCREVE André, « Protestantisme et bonapartisme », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 2004, n° 28/1, p. 111-132 ainsi que PAIRAULT François, *Les « Mémoires » d'un grand notable bonapartiste : le baron Eugène Eschassériaux de Saintes (1823-1906)*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire contemporaine, Université de Paris 10, 1989 (dir. René RÉMOND).

rapidement dans le camp républicain<sup>1</sup>, il n'en est pas de même pour les campagnes. Les bonapartistes perdent le contrôle du conseil général dès la chute du Second Empire<sup>2</sup> mais ce n'est qu'aux élections de 1893 que les républicains conquièrent la majorité des sièges de députés du département. Il faut attendre 1902 pour que le dernier député bonapartiste de la Charente-Inférieure disparaisse de la Chambre des députés. Avec son élection à la présidence du Sénat en 1894, son passage au ministère de l'Instruction publique du cabinet Léon Bourgeois en 1895-1896 et son accession à la présidence du Conseil en 1902-1905, Emile Combes devient l'homme fort de la vie politique du département et le transforme, pour longtemps, en terre radicale. Bref, au terme de cette première caractérisation socio-économique et politique qui devra être affinée au cours des analyses afin de mettre en relation transformation des espaces économiques et mutations religieuses, la Charente-Inférieure se définirait sinon comme un « département sans qualité » du moins comme un département assez représentatif de la France du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **3. EN CES TERRES INCONNUES...**

Une fois l'objet appréhendé, le temps circonscrit et le terrain délimité, il reste à savoir ce qu'il est possible de connaître, au préalable, sur le territoire choisi. Un premier dépouillement bibliographique dans l'historiographie régionale s'est avéré nécessaire pour voir de quelle manière le fait religieux y est présent et comment ces travaux pouvaient servir de fondement – ou non – à nos propres recherches<sup>3</sup>.

Au prime abord, la Charente-Maritime ne paraît pas manquer de synthèses : trois histoires régionales aux contours fluctuants, une histoire départementale dirigée par Jean-Noël Luc et deux histoires de villes publiées chez Privat en débroussaillent l'histoire générale<sup>4</sup>. Si nous mettons à part la période révolutionnaire et impériale qui fait une part à la déchristianisation révolutionnaire

---

<sup>1</sup> BAUDRIT André, *Le mouvement républicain à Rochefort sous le Second Empire*, Thèse complémentaire pour l'obtention du grade de docteur ès-lettres (Doctorat d'Etat), Université de Bordeaux, 1957 (présidence M. DARTIGUE-PEYROU) ; RENARD Benjamin, *Les républicains à Saintes sous le Second Empire*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 2001.

<sup>2</sup> De 1870 à 1877, le Conseil général est dominé par une majorité conduite par Jules Dufaure favorable à une « République conservatrice » ; de 1877 à 1880, s'observe un bref retour à une majorité menée par le chef de file des bonapartistes du département, le baron Eschassériaux. En 1880, les bonapartistes perdent définitivement le contrôle de l'assemblée départementale. Cf. MESMIN Maurice et ROMAIN Yvon, *Histoire du Conseil général de la Charente-Maritime de 1790 à 1940*, Manuscrit inédit, 2002.

<sup>3</sup> Ne sont envisagées ici que les recherches auxquelles j'ai eu accès lors de l'élaboration de mon DEA et les premières années de ma recherche, une liste plus complète des publications régionales exploitées est présentée en bibliographie.

<sup>4</sup> HIGOUNET Charles (dir.), *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse, Edouard Privat, 1971 ; LABANDE Edmond-René (dir.), *Histoire du Poitou, du Limousin et des pays charentais. Vendée, Aunis, Saintonge, Angoumois*, Toulouse, Privat, 1976 ; LUC Jean-Noël (dir.), *La Charente-Maritime des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1981 ; MICHAUD Alain (dir.), *Histoire de Saintes*, Toulouse, Privat, 1989 ; DELAFOSSE Marcel (dir.) *Histoire de La Rochelle*, Toulouse, Privat, 2000 ; COMBES Jean (dir.), *Histoire du Poitou et des pays charentais. Deux-Sèvres - Vienne - Charente - Charente-Maritime*, Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2001.

et à la mise en place du système concordataire, c'est en réalité l'évacuation de l'étude de la vie religieuse de l'époque contemporaine qui est la règle. Les chapitres consacrés au XIX<sup>e</sup> siècle dans *La Charente-Maritime des origines à nos jours* sont éloquents et structurants pour les ouvrages ultérieurs. A propos du protestantisme, une seule allusion est faite : « Les protestants sont favorables à la République. Leurs pasteurs les incitent publiquement, en 1852, à l'hostilité contre le futur Empereur<sup>1</sup> ». Quant aux catholiques, une affaire est vraiment développée, celle de leur attitude au moment du gouvernement Combes et lors de la Séparation des Eglises et de l'Etat : sont rappelées les dispositions favorables à la Séparation de l'évêque Mgr Le Camus – orthographié Le Camux – et les cris séditeux – « A bas Combes ! » – lors du départ des sœurs dans une petite commune des bords de la Gironde en 1903<sup>2</sup>. Les fêtes religieuses ne sont abordées qu'au travers d'une approche ethnographique<sup>3</sup> et l'enseignement congréganiste signalé lorsqu'il commence à disparaître des structures publiques<sup>4</sup>. Les établissements libres secondaires ne sont étudiés qu'avec un seul exemple, les Marianistes, lorsque le collège de Saint-Jean-d'Angély est touché par la laïcisation<sup>5</sup>. Peu ou prou, ce sont ces éléments qui sont inlassablement reproduits dans les ouvrages ultérieurs : l'*Histoire de Saintes* reprend le rapport préfectoral fait à l'occasion de la Séparation<sup>6</sup> tandis que Jean Combes, dans ses diverses publications, rappelle sans cesse la position de Mgr Le Camus et les cris anticombistes<sup>7</sup>. L'*Histoire de la Rochelle* ne se révèle pas d'un plus grand secours. Les pages consacrées au XIX<sup>e</sup> siècle ne mentionnent que marginalement la question religieuse pour revenir, en réalité, presque exclusivement sur le rôle des protestants dans la vie de la Cité<sup>8</sup>. Deux des trois synthèses de plus grande ampleur, couvrant le Centre-Ouest consacrent des chapitres ou des développements spécifiques à l'étude du fait religieux dans la région. François Pairault se limite à ne l'étudier qu'en le reliant aux enjeux

---

<sup>1</sup> LUC Jean-Noël (dir.), *La Charente-Maritime des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1981, p. 359.

<sup>2</sup> LUC Jean-Noël (dir.), *La Charente-Maritime des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1981, p. 363-364. La référence du rapport préfectoral relatif à l'application de la loi de la Séparation est fautive : il faut lire non ADCM, 4 M 4/1 mais 4 M 4/11.

<sup>3</sup> LUC Jean-Noël (dir.), *La Charente-Maritime des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1981, p. 375. L'auteur cite au nombre des réjouissances traditionnelles, celles qui se rattacheront à une solennité chrétienne – Noël, l'Épiphanie, la Chandeleur, Carnaval, le dimanche des Rameaux – et donne à l'appui, le texte d'un folkloriste du XIX<sup>e</sup> siècle sur la fête-Dieu.

<sup>4</sup> LUC Jean-Noël (dir.), *La Charente-Maritime des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1981, p. 384.

<sup>5</sup> LUC Jean-Noël (dir.), *La Charente-Maritime des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1981, p. 386.

<sup>6</sup> MICHAUD Alain (dir.), *Histoire de Saintes*, Toulouse, Privat, 1989 ; DELAFOSSE Marcel (dir.) *Histoire de La Rochelle*, Toulouse, Privat, 2000, p. 215.

<sup>7</sup> Dans l'ordre chronologique : COMBES Jean et FORTIN Jacqueline, *La Charente-Maritime autrefois. 1870-1939. Images retrouvées de la vie quotidienne*, Le Coteau, Horvath, 1990, p. 12 ; COMBES Jean et FORTIN Jacqueline, *En Charente-Maritime, notre école au bon vieux temps (1830-1940)*, Lyon, Horvath, 1995, p. 38 et 40 ; BLIER Gérard et COMBES Jean, *Histoire de l'enseignement en Charente-Maritime de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Paris, Le Croît vif, 2007, p. 150 et 152. L'erreur orthographique sur le nom de Mgr Le Camus est également reprise.

<sup>8</sup> DELAFOSSE Marcel (dir.) *Histoire de La Rochelle*, Toulouse, Privat, 2000, p. 245 (plainte du consistoire contre une mission) ; p. 247-248 (arrivée des frères des écoles chrétiennes pour contrer une école mutuelle protestante) ; p. 249-250 (poids des protestants dans les corps constitués) ; p. 267 (attitude lors de la Séparation du clergé rochelais)...

politiques<sup>1</sup>. Seul Alain Corbin a tenté de dresser en 1976 un tableau des comportements religieux d'une région où les Charentes n'ont qu'une part congrue à côté du Limousin<sup>2</sup>. D'autres recherches plus précises qui auraient pu aborder la présence religieuse au travers d'un questionnement transversal se sont également avérées silencieuses sur notre sujet : celles menées sur l'enseignement sont dans ce cas de figure. Si le travail ancien de Jean-Claude Duprat sur les instituteurs sous le régime de la loi Guizot offre bien quelques statistiques sur les congréganistes, les raisons de leur venue ne sont point abordées<sup>3</sup>. L'étude menée par Fabienne Lacotte sur l'enseignement primaire en Charente-Inférieure sous le Second Empire passe sous silence la présence congréganiste<sup>4</sup> ; les recherches plus récentes de Cécile Maire qui se situent dans la lignée du travail précédent se concentrent sur l'arrondissement de la Rochelle et ne signalent pas plus la présence des frères des Ecoles chrétiennes ou celle des nombreuses congrégations féminines implantées dans l'île de Ré et à la Rochelle<sup>5</sup>. L'esquisse de l'histoire des cimetières urbains du département au XIX<sup>e</sup> siècle dessinée par Joffrey Lumeau laisse également dans l'ombre christianisation et laïcisation<sup>6</sup>. Les recherches de Patricia Toucas-Truyen sur la mutualité en Charente-Inférieure abordent, quant à elles, assez régulièrement la question religieuse mais de manière incidente sans en faire une clef de compréhension explicite<sup>7</sup>. Au regard de la mince historiographie générale ou transversale existante sur la Charente-Inférieure, la religion est sans visibilité dans ce département à l'époque contemporaine.

Si nous nous tournons désormais vers des travaux spécifiquement consacrés à l'histoire religieuse<sup>8</sup>, la situation est un peu meilleure. Au milieu des années 1990, Michel Lagrée, établissant un bilan des monographies diocésaines déjà accomplies pour l'époque contemporaine,

---

<sup>1</sup> PAIRAULT François, « L'établissement de la démocratie (1814-1914) » dans *Histoire du Poitou et des pays charentais. Deux-Sèvres - Vienne - Charente - Charente-Maritime* (dir. Jean COMBES), Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2001, p. 369-391. Les développements restent brefs : « les catholiques et l'Empire » (p. 382-383) ; « les protestants » (p. 384) ; « la Séparation de l'Eglise et de l'Etat » (p. 390-391).

<sup>2</sup> CORBIN Alain, « Vie de l'esprit et comportements religieux (1800-1914) », dans LABANDE Edmond-René (dir.), *Histoire du Poitou, du Limousin et des pays charentais. Vendée, Aunis, Saintonge, Angoumois*, Toulouse, Privat, 1976, p. 415-437. Une sous-partie intitulée « De la froideur limousine à la ferveur vendéenne » est plus spécifiquement consacrée à l'étude religieuse (p. 428-436).

<sup>3</sup> DUPRAT Jean-Claude, *Les instituteurs de la Charente-Inférieure de la loi Guizot à la loi Falloux. 1833-1850*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 1972.

<sup>4</sup> LACOTTE Fabienne, *L'enseignement primaire en Charente-Inférieure sous le Second Empire (1851-1870)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 1979.

<sup>5</sup> MAIRE Cécile, *L'instruction primaire dans l'arrondissement de la Rochelle sous le Second Empire*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996 et BETERMIN-MAIRE Cécile, *Recherches sur l'instruction primaire au XIX<sup>e</sup> siècle : le cas de l'arrondissement de la Rochelle*, TER DEA d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 2005.

<sup>6</sup> LUMEAU Joffrey, *Des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux en Charente-Maritime à travers les exemples des villes de Saintes, Rochefort, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély (fin XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996.

<sup>7</sup> TOUCAS-TRUYEN Patricia, *La mutualité au sein des populations littorales en Charente-Inférieure (1850-1945)*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Bordeaux 3, 1995 (dir. Pierre GUILLAUME).

<sup>8</sup> Ne sont pas mentionnées ici les études nationales qui ont pu aborder la situation de la Charente-Inférieure. Leurs apports, nombreux, seront précisés au fur et à mesure des analyses.

notait l'absence de la Charente-Inférieure<sup>1</sup>. Depuis cette date, l'histoire régionale du catholicisme s'est enrichie de deux contributions concernant spécifiquement le diocèse mais qui se concentrent en réalité sur une échelle temporelle très réduite : celle d'Yves Blomme sur la figure controversée de Mgr Le Camus<sup>2</sup> et celle de Jean-Philippe Bon sur l'épiscopat de l'immédiat successeur de Mgr Le Camus, Mgr Eyssautier<sup>3</sup>. Quoique cela ne constitue point le cœur de son sujet, Y. Blomme offre un utile aperçu de la situation du diocèse à l'arrivée de Mgr Le Camus et des difficultés pastorales auxquelles ce dernier doit faire face : il se concentre en particulier sur les relations problématiques de l'évêque et de son *presbyterium*<sup>4</sup>. J.-P. Bon aborde la réorganisation globale du fonctionnement du diocèse en se montrant attentif aux œuvres. Son analyse des écoles libres demeure trop générale pour repérer les scissions de la logique d'implantation des écoles catholiques<sup>5</sup> ; ne sont pas plus abordées les relations interconfessionnelles ou les interférences entre religion et politique<sup>6</sup>. Grâce à ces travaux, il est possible de cerner les grandes lignes de l'évolution du diocèse de la Rochelle de 1901 à 1914. A ces recherches spécifiquement dévolues à la Charente-Inférieure et à des personnalités cléricales du département, il convient d'ajouter le « mémoire inédit » que présenta dans son habilitation à diriger les recherches Paul d'Hollander<sup>7</sup>. Elargissant son champ initial du Limousin à un vaste centre-ouest comprenant le Poitou, les Charentes, le Limousin et la Dordogne sur une période allant de la Monarchie de Juillet à la veille de la Grande Guerre, cette étude se penche sur le phénomène processionnel. De ce fait, elle permet de disposer d'une première approche extrêmement éclairante des débats autour de l'extériorisation des cultes. Pour avoir une vue plus large de l'histoire religieuse du département, le lecteur est obligé de se contenter d'une courte synthèse exempte d'appareil scientifique, qui suit, pour l'essentiel, le fil des successions épiscopales pour présenter l'histoire religieuse du

<sup>1</sup> Cf. la carte qu'il établit à la fin de son étude : LAGRÉE Michel, « La monographie diocésaine et les acquis de l'historiographie religieuse française », *Etudes d'histoire religieuse*, t. 61, 1995, p. 41.

<sup>2</sup> BLOMME Yves, *Exégèse et ecclésiologie au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Emile Le Camus (1839-1906). Son rôle au début de la crise moderniste et lors de la séparation de l'Église et de l'État*, Thèse de doctorat en théologie, Université catholique d'Angers, 1998, 614 p. (dir. Marcel LAUNAY), publiée sous le titre : *Emile Le Camus (1839-1906). Son rôle au début de la crise moderniste et lors de la séparation de l'Église et de l'État*, Paris, L'Harmattan, 2002.

<sup>3</sup> BON Jean-Philippe, *Le diocèse de La Rochelle-Saintes sous l'épiscopat de Mgr Eyssautier (1906-1923). Réorganisation et orientations pastorales au lendemain de la Séparation des Églises et de l'État*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Strasbourg 3, 1999, 487 p. (dir. Nicole PIETRI).

<sup>4</sup> BLOMME Yves, *Emile Le Camus (1839-1906). Son rôle au début de la crise moderniste et lors de la séparation de l'Église et de l'État*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 73-101.

<sup>5</sup> Dans l'étude de « la question scolaire au lendemain de la Séparation », l'auteur rappelle quelques protestations faites lors de la dispersion des congrégations en 1903 et les critiques adressées à l'enseignement laïc. En moins de six pages est analysée « la poursuite de la réorganisation scolaire » sans que des études de cas ne viennent à l'appui de la démonstration. Cf. respectivement BON Jean-Philippe, *Le diocèse de La Rochelle-Saintes sous l'épiscopat de Mgr Eyssautier (1906-1923). Réorganisation et orientations pastorales au lendemain de la Séparation des Églises et de l'État*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Strasbourg 3, 1999, p. 76-92 et p. 152-158.

<sup>6</sup> La présence du Sillon n'est pas mentionnée et l'Action française n'est abordée qu'une seule fois à propos des tensions internes à l'ACJF.

<sup>7</sup> D'HOLLANDER Paul, *La Bannière et la rue. Les processions dans le Centre-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1914)*, Limoges, PULIM, 2003.



département et qui semble partir principalement de la lecture des lettres pastorales pour appréhender la vie religieuse du diocèse<sup>1</sup>. A une échelle plus fine, seuls deux évêques du diocèse de la Rochelle, Mgr Villecourt et Mgr Landriot, ont fait l'objet d'aperçus biographiques rigoureux mais qui s'intéressent plus au rôle national qu'ils ont tenu dans les débats du milieu du siècle qu'à leur investissement pastoral dans le diocèse<sup>2</sup>. Les recherches universitaires réalisées en maîtrise ou en diplôme d'études approfondies sont, semble-t-il, extrêmement rares<sup>3</sup>. Seules quatre ont été retrouvées<sup>4</sup>. La création de l'université de la Rochelle est à l'origine de la floraison des maîtrises observable à partir de 2001. Le travail de B. Gervais sur la Séparation des Eglises et de l'Etat dans les arrondissements de Rochefort, la Rochelle et Saint-Jean-d'Angély, pionnier en son temps, est aujourd'hui difficilement exploitable. Les références au corpus documentaire sur lequel l'auteur s'appuie sont très rares et bien des affirmations contestables : il comptait l'Union chrétienne des jeunes gens – protestante – de Rochefort au nombre des réactions cléricales et catholiques aux sociétés de libre-pensée et estimait qu'il n'existait plus de congrégations masculines dans le département depuis 1844<sup>5</sup>. L'étude de Christophe Gerbier sur les pratiques religieuses de la population catholique rochelaise souffre de plusieurs vices de construction qui en rendent les résultats inutilisables. C. Gerbier tente de mesurer l'importance de la « pratique saisonnière » du catholicisme au travers des baptêmes et de la nature des obsèques : il ressort des chiffres produits qu'entre 1804 et 1870 moins d'une naissance sur deux serait suivie de baptême et que la proportion des obsèques civiles oscille entre la moitié et deux tiers des décès<sup>6</sup>... A aucun moment, ce travail ne cherche à prendre en compte la présence des minorités juive et protestante et surtout il ne se rend pas compte dans ses chiffres que, pour opérer ses calculs, il a omis deux

---

<sup>1</sup> RODRIGUES Georges, *L'Eglise en Annis et en Saintonge*, Royan, chez l'auteur, 1989, 218 p. La partie consacrée au XIX<sup>e</sup> siècle couvre les pages 143-168.

<sup>2</sup> BOUTRY Philippe, « Autour d'un bicentenaire. La bulle *Auctorem Fidei* (28 août 1794) et sa traduction française (1850) par le futur cardinal Clément Villecourt », *MEFRIM*, t. 106, 1994, n° 1, p. 203-261 et MOULNET Daniel, « Un catholique libéral face aux intransigeants : J.-F. Landriot (1816-1874) », dans *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 491-500.

<sup>3</sup> Leur repérage s'est révélé difficile et il est très probable qu'un certain nombre d'entre elles soutenues mais non déposées dans les divers dépôts d'archives ont échappé à nos recherches.

<sup>4</sup> GERVAIS Bertrand, *Précédents, application et implications de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat dans le Nord de la Charente-Inférieure (1902-1909)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 1979 ; GERBIER Christophe, *La vie religieuse de la population rochelaise de 1804 à 1870. Les pratiques religieuses de la population catholique rochelaise*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2001 ; MAGNIN Charlotte, *Les religieuses à La Rochelle et la reconstruction congréganiste (1801-1881)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de La Rochelle, 2002 ; PLEZ Jean-Philippe, *Essor et fonctions des saints et de la sainteté dans l'Eglise catholique latine d'après la cause de béatification et de canonisation de Marie-Eustelle Harpain (1814-1842)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2003.

<sup>5</sup> GERVAIS Bertrand, *Précédents, application et implications de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat dans le Nord de la Charente-Inférieure (1902-1909)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 1979, p. 54 et 64.

<sup>6</sup> GERBIER Christophe, *La vie religieuse de la population rochelaise de 1804 à 1870. Les pratiques religieuses de la population catholique rochelaise*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2001, p. 51 et 70.

des six paroisses de la ville<sup>1</sup>. Les travaux de Jean-Philippe Plez sur Marie-Eustelle Harpain, une pieuse Saintaise morte en odeur de sainteté, trop marqués par une approche qui se veut anthropologique sont peu utiles dans une perspective réellement historique<sup>2</sup>. Seule sort du lot l'étude sérieuse du renouvellement des congrégations féminines à la Rochelle réalisée par Charlotte Magnin. Elle n'aborde cependant pas les décennies où l'emprise congréganiste est remise en cause.

L'empreinte protestante sur l'Aunis et la Saintonge a fait l'objet de nombreux travaux pour la période moderne, il n'en est pas de même pour l'époque contemporaine. Longtemps, le chercheur dû se contenter des croquis dessinés au milieu des années 1920 par Jacques Marty et Alfred-Ernest Meyer consacrés à la Tremblade et à la Rochelle dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Ils sont d'ailleurs plus des analyses sommaires des archives consistoriales que des études approfondies. Au tournant des années 1960-1970, Maurice Causse publia également deux études qui firent date sur une figure du renouvellement religieux du protestantisme charentais, Lucien des Mesnards<sup>4</sup>. Les recherches menées par Laura Maslow-Armand sur la bourgeoisie protestante rochelaise et son rapport aux institutions réformées réalisées à la même date demeurent en revanche totalement méconnues<sup>5</sup>. Il faut attendre la fin des années 1990 pour qu'une poignée de monographies universitaires soit réalisée : l'étude de David Durand sur le protestantisme saintais sous la Troisième République en 1999 signe le timide regain d'intérêt pour le protestantisme contemporain mais, pratiquement dépourvue d'appareil scientifique, elle est, de ce fait, d'une utilité fort mince<sup>6</sup>. Une autre, réalisée par Etienne Mousnier, est spécifiquement consacrée au cas rochelais tandis que la dernière en date, rédigée par Chloé Goudal, étudie la

---

<sup>1</sup> Il n'examine que les registres de catholicité des paroisses Saint-Jean, Saint-Nicolas, Saint-Sauveur et Saint-Barthélemy et oublie la populeuse paroisse Notre-Dame ainsi que l'hôpital général Saint-Louis qui dispose de registres de catholicité distincts.

<sup>2</sup> Les erreurs et les approximations de la mise en contexte de son personnage font craindre qu'il en est de même pour ce qui constitue le cœur de son sujet : par exemple, dans l'article qu'il publia et qui reprend une partie des conclusions de son mémoire de maîtrise, il évoque ainsi les « Sœurs de Saintes, ou autrement appelées Filles de la Sagesse » (p. 185) alors que les Filles de la Sagesse, vendéennes d'origine, ne sont pas spécifiques à Saintes. Cf. PLEZ Jean-Philippe, « Marie-Eustelle Harpain : entre mémoire locale et mémoire universelle, l'apostolat laïc d'une lingère saintaise », *Ecrits d'ouest*, 2004, n° 12, p. 177-205.

<sup>3</sup> MARTY Jacques, « Le protestantisme à La Tremblade principalement de 1750 à 1825, d'après des documents inédits », *BSHPF*, t. 75, 1926, p. 411-424 et t. 76, 1927, n° 1, p. 59-74 et MEYER Alfred-Ernest, « Esquisse de l'histoire du consistoire de La Rochelle, 1802-1852 », *BSHPF*, t. 75, 1926, p. 113-128.

<sup>4</sup> CAUSSE Maurice, « Lucien des Mesnards, la Conférence des deux Charentes et le mouvement œcuménique au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 46, 1966, p. 63-80 et « Lucien des Mesnards, évangéliste du Réveil. Etude sur la division du protestantisme charentais », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 52, 1972, p. 415-448.

<sup>5</sup> MASLOW ARMAND Laura, *Protestantism in La Rochelle. 1755-1830. The consequences of bourgeois rule*, Thèse (Ph. D), Université d'Harvard, 1969. Cette thèse n'est mentionnée dans aucun des travaux ultérieurs consacrés à la Rochelle.

<sup>6</sup> DURAND David, *Protestants et protestantisme à Saintes sous la III<sup>e</sup> République*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 2000. Que François Dubas qui m'en a communiqué la teneur soit ici remercié.

question de l'enseignement protestant<sup>1</sup>. Elles nous ont offert des pistes suggestives quant à la documentation à mettre en œuvre pour étudier la place de la religion dans l'espace public. Toutefois, la grande complexité des affaires protestantes au XIX<sup>e</sup> siècle est probablement la principale raison pour laquelle leurs conclusions ne peuvent guère être utilisées avec profit. E. Mousnier, resté trop prisonnier du cadre rochelais, ne réussit pas à percevoir la spécificité du fonctionnement rochelais par rapport au reste du département<sup>2</sup> et surtout déforme excessivement les sources sur lesquelles il s'appuie<sup>3</sup>. Le travail de C. Goudal souffre de défauts analogues<sup>4</sup>. Sous la plume de Francette Joanne et de Nicole Vray, deux synthèses sur le protestantisme en Aunis et en Saintonge ont paru ces dernières années<sup>5</sup>. S'inscrivant dans un ouvrage plus vaste sur les protestants des deux Charentes du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours, ce cadre restreignant l'ampleur des analyses développées par l'auteur explique, pour une large part, que le tableau dressé par F. Joanne est resté impressionniste. Opérant un premier défrichage archivistique, le travail de F. Joanne a été, sur ce point, très utile mais le récit proposé de la « difficile renaissance » du protestantisme au XIX<sup>e</sup> siècle souffre de plusieurs problèmes rendant son utilisation comme arrière-plan à des recherches plus précises, difficile. L'auteur ouvre son chapitre par rappeler que « faire l'histoire du protestantisme au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est faire aussi l'histoire d'un scandale. Le scandale des divisions et des confusions...<sup>6</sup> » qui s'avère minimisé... Le fonctionnement des Eglises réformées n'est abordé qu'au travers de la législation concordataire sans que leur mise en pratique locale soit analysée. Les divisions intra-protestantes sont éludées et les rapports entre Eglises réformées, Eglises évangéliques libres et œuvres d'évangélisation ne sont pas suffisamment déterminés. F. Joanne écrit ainsi qu'« en 1893 les églises libres de Matha et Rouillac

<sup>1</sup> MOUSNIER Etienne, *Considérations sur l'organisation, la composition et les relations de l'Eglise consistoriale de la Rochelle au lendemain des articles organiques, 1802-1848*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2004 ; GOUDAL Chloé, *Les écoles protestantes en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle, 1816-1873*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2005. Malgré leur date de soutenance relativement récente, les dépouillements archivistiques à la base de ces travaux sont largement antérieurs et datent de l'année universitaire 2002-2003.

<sup>2</sup> Alors que son titre indique qu'il veut opérer une prosopographie du consistoire général de la Rochelle, il n'étudie de cette manière que le consistoire particulier.

<sup>3</sup> Son inventaire des sources témoigne de ces maladresses. Il indique s'être servi d'un « registre des procès verbaux des assemblées générales du consistoire de l'Eglise consistoriale réformée de la Rochelle » courant de l'an II à 1848 et d'un « livre des actes du consistoire particulier de l'Eglise réformée de la Rochelle » allant de l'an II à 1845. S'il est possible d'imputer à une lecture trop rapide la transformation d'un « an 11 » en « an II », il est étonnant de voir le registre du consistoire général tenu jusqu'en 1852 amputé de quatre ans et ceux du consistoire particulier, au nombre de quatre (1803-1816 ; 1818-1824 ; 1824-1847 et 1847-1872) fusionnés en un seul document.

<sup>4</sup> Par exemple, dans la très riche série T des archives départementales, elle ne se sert exclusivement que des liasses inventoriées comme ayant trait aux écoles protestantes et ne recourt jamais aux statistiques départementales des écoles primaires conservées à partir du milieu du Second Empire et qui indiquent la nature confessionnelle des établissements.

<sup>5</sup> JOANNE Francette, « Une difficile renaissance (XIX<sup>e</sup> siècle) » dans *Histoire des protestants charentais (Aunis, Saintonge, Angoumois)* (dir. Francine DUCLUZEAU) Paris, Le Croit vif, 2001, p. 239-297 et VRAY Nicole, *Théologie et société. Le protestantisme en Aunis-Saintonge au XIX<sup>e</sup> siècle. Les relations avec Genève. 1802-1905*, Thèse de doctorat en théologie non soutenue, Faculté libre de théologie protestante de Paris, 2005, 352 p. (dir. Jean-Marcel VINCENT), partiellement publiée sous le titre : *Protestants en Aunis-Saintonge au XIX<sup>e</sup> siècle*, La Rochelle, Etre et Connaître, 2006, 240 p.

<sup>6</sup> JOANNE Francette, « Une difficile renaissance (XIX<sup>e</sup> siècle) » dans *Histoire des protestants... op. cit.*, p. 239.

sont créées et celle de Beauvais en cours<sup>1</sup> » alors que les deux premières communautés sont de longue date constituées et que la dernière ne voit pas le jour. A l'intérieur de l'Église réformée, les querelles entre libéraux et orthodoxes sont évacuées. L'auteur avoue que :

« Pour faire l'histoire des conséquences de ces querelles dans les Charentes, il faudrait consulter les délibérations des conseils des consistoires. Quelques sondages permettent de dire qu'elles ne semblent pas avoir ici de répercussions importantes. Emile Durand, pasteur de Mérignac écrit "... j'ajoute qu'ils [mes paroissiens] sont des chrétiens en marge ; ils ignorent notre petite cuisine protestante et cela ne les intéresse pas qu'il y ait des protestantismes divers. Ils connaissent l'Évangile, le Christ et Dieu temple cela leur suffit"<sup>2</sup>. »

Le sens de la démonstration est biaisé par l'exemple venant à son appui. Mérignac est une communauté mise en place tardivement – dans les années 1890 –, composée de catholiques convertis et dont le poste pastoral n'est pas financé par l'État mais par une œuvre d'évangélisation. Dans ce contexte, il est logique que les débats théologiques internes au protestantisme n'apparaissent pas parmi les préoccupations des fidèles. Un reproche analogue pourrait être fait à l'égard du travail de Nicole Vray. Apparemment plus étendu que l'étude de F. Joanne, l'ouvrage est, en réalité, très impressionniste<sup>3</sup>. Le plan adopté est calqué sur une chronologie politique et religieuse nationale qui rend imparfaitement compte de la vie des communautés locales : sont ainsi assez longuement présentées les conditions de nomination des délégués à l'assemblée générale de 1848 à Paris et au synode de 1872 sans que cela soit relié véritablement aux débats locaux qui ont pu alors naître<sup>4</sup>. Singulièrement prématurées, ces deux synthèses apparaissent utiles essentiellement par les pistes qu'elles ouvrent et les quelques indications archivistiques qu'elles contiennent.

Malgré sa forte réputation d'anticléricisme, cet aspect de l'histoire de la Charente-Inférieure n'a guère retenu la curiosité. Une seule manifestation anticléricale a été minutieusement étudiée : la « rumeur de Jonzac » en 1868. Réactivant le fantôme de la restauration de la dîme qui s'appuierait sur une alliance de la noblesse et du clergé contre le peuple et le souverain, elle déclenche une vague de troubles et d'émeutes annonçant le « village des cannibales<sup>5</sup> »

<sup>1</sup> JOANNE Françoise, « Une difficile renaissance (XIX<sup>e</sup> siècle) » dans *Histoire des protestants... op. cit.*, p. 286.

<sup>2</sup> JOANNE Françoise, « Une difficile renaissance (XIX<sup>e</sup> siècle) » dans *Histoire des protestants... op. cit.*, p. 287.

<sup>3</sup> Il est émaillé de très nombreuses erreurs. Les plus aisément décelables sont celles sur les noms propres pour les lieux – Couhé au lieu de Souhe (p. 19), Saint-Palais-de-Phiolin au lieu de Saint-Palais-de-Phiolin (p. 199), Saint-Quentin-de-Ronçennes et Jozennes au lieu de Saint-Quantin-de-Rançanne et Jazennes (p. 201), etc. – comme pour les personnes – E. Messiou au lieu de E. Massiou (p. 45) ; Casalis au lieu de Cazalis (p. 46) ; Hyppolite Seynes au lieu de Feyne (p. 61) ; de Chervaux au lieu de de Clervaux (p. 62) ; Clément de Villecourt au lieu de Clément Villecourt (p. 79, 84, 86), etc. Les erreurs factuelles sont également très nombreuses : ainsi, Gallot et L. de Richemond n'ont pas été maires de la Rochelle (p. 60). Il n'y a pas de Meyer pasteur de la Rochelle (p. 61) ; A. Bouny n'est pas remplacé par Marcel Audouin en 1882 (p. 196), etc.

<sup>4</sup> VRAY Nicole, *Protestants en Aunis-Saintonge au XIX<sup>e</sup> siècle*, La Rochelle, Etre et Connaître, 2006, p. 103-113 et 175-187.

<sup>5</sup> Cf. PAIRAULT François, « Anticléricalisme et bonapartisme dans les Charentes: les troubles religieux de 1868 », *RS&A*, t. 19, 1993, p. 83-111 ; PIERRARD Pierre, « Une émeute antidéricale dans les pays charentais. 1868 », dans *Histoire et culture chrétienne. Hommage à Monseigneur Yves Marchasson* (dir. Yves LEDURE), Paris, Beauchesne, 1992, p. 245-250 ainsi que la mise au point historiographique que nous avons tentée : « La construction historiographique d'une

périgourdin. Pour la période postérieure, la figure d'Émile Combes, bien connue<sup>1</sup>, a d'une certaine manière stérilisé la recherche historique en ce domaine, au point que sa ville d'adoption, Pons, ait pu apparaître pour des yeux extérieurs comme une « capitale de l'anticléricalisme<sup>2</sup> » dès la Monarchie de Juillet. L'histoire des associations en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle accomplie naguère par Brigitte Chupeau n'aborde point la question des sociétés de libre-pensée<sup>3</sup>. L'essentiel des publications existantes réfléchissent à la présence maçonnique<sup>4</sup>. D'aspect assez déroutant, les travaux de Francis Masgnaud<sup>5</sup> sont en réalité plus une vaste compilation de documents sur la franc-maçonnerie qu'une véritable étude historique de celle-ci : de ce fait, leur consultation reste, malgré tout<sup>6</sup>, précieuse. Depuis, la loge *L'Accord-Parfait* de Rochefort a fait l'objet d'une bonne monographie dont la meilleure part est consacrée à une analyse sociologique du recrutement de la loge<sup>7</sup>. La libre-pensée reste en grande partie ignorée : de son histoire ne sont connues que la localisation des sociétés de libre-pensée<sup>8</sup> et la personnalité de Camille Magué dans l'île de Ré<sup>9</sup>.

Si la vie religieuse de la Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle n'est pas une totale *terra incognita*, seules ses marges chronologiques apparaissent connues mais restent inégalement explorées. La notice rédigée par Pierre Tonnelier dans l'encyclopédie *Catholicisme* résume parfaitement les *praenotiones* qui ont cours sur le diocèse de la Rochelle pour le XIX<sup>e</sup> siècle : sont passés sous silence les évêchés de NN.SS. Bernet, Thomas, Ardin et Bonnefoy, soit un peu moins de la moitié du

---

erreur. Mgr Thomas, responsable des émeutes antidécrocales de 1868 », journée d'études sur « La vérité dans tous ses états » organisée par le groupe des « jeunes chercheurs en histoire », Université de Bordeaux 3, 2008.

<sup>1</sup> MERLE Gabriel, *Emile Combes*, Paris, Fayard, 1995 et « La carrière politique charentaise d'Emile Combes », dans *Une dynastie républicaine charentaise : les Pelletan* (dir. Paul BAQUIAST et Georges TOUROUDE), Meudon, Association des Amis d'Eugène et Camille Pelletan, 1998, p. 110-116.

<sup>2</sup> La formule figure dans : EMERIT Marcel, « Le saint-simonisme dans les Charentes », *Le Mouvement social*, 1974, n° 88, p. 105.

<sup>3</sup> CHUPEAU Brigitte, *La vie des associations en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Paris 1, 1979.

<sup>4</sup> Notamment au travers des publications du « Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge » né à la suite d'une exposition aux Archives départementales. Cf. *Trois siècles de franc-maçonnerie en Charente-Maritime. 30 mars – 30 septembre 2001*, La Rochelle, Archives départementales de la Charente-Maritime, sans date.

<sup>5</sup> MASGNAUD Francis, *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Inférieure de la Première à la Troisième République*, sans lieu, Geste Editions, 1996 et *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Maritime de la Troisième à la Cinquième République*, Pons, Editions des Sires de Pons, 1998.

<sup>6</sup> Les listes de franc-maçons ne sont pas exemptes d'omissions ou de graphies fantaisistes. Les conflits intra-maçonniques du début du XX<sup>e</sup> siècle ne sont pas abordés.

<sup>7</sup> GUINET Amandine, *Les Maçons dans la cité. La loge maçonnique L'Accord Parfait à Rochefort (1842-1904)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2004.

<sup>8</sup> Cf. cartes présentées dans BOULARD Fernand et CHOLVY Gérard (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Tome III : Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Auvergne, Guyenne, Gascogne, Béarn, Foix, Roussillon, Languedoc*, Paris, Editions de l'ÉHESS – Editions du CNRS - Presses de la FNSP, 1992, p. 519 et dans BON Jean-Philippe, *Le diocèse de La Rochelle-Saintes sous l'épiscopat de Mgr Eyssautier (1906-1923). Réorganisation et orientations pastorales au lendemain de la Séparation des Églises et de l'État*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Strasbourg 3, 1999, p. 365.

<sup>9</sup> FRUSTIER Pierre, « Camille Magué, politologue rétais », dans *Ré, une terre à fleur d'eau* (dir. Jacques BOUCARD), Vouillé, Geste éditions, 1992, p. 56-57. Cette première approche reste insuffisante car ne sont abordées que les publications de Magué.

siècle ; est longuement rappelée la situation de la « Petite Chine » du diocèse, les cantons d'Aulnay et de Matha<sup>1</sup>. L'explication des comportements religieux apparaît assez courte : « l'influence antireligieuse que l'on a qualifié de "combisme" a fortement marqué pendant longtemps l'esprit des populations » et il conclut :

« Le saintongeais répugne à "s'engager". De plus, il a été profondément affecté par le protestantisme. Certaines paroisses, au XVII<sup>e</sup> siècle, étaient devenues protestantes en presque totalité ; (...) le saintongeais, redevenu catholique surtout par la vertu de la Révocation de l'Edit de Nantes, a gardé comme un atavisme de scepticisme et d'indifférence religieuse<sup>2</sup>. »

Ce rapide bilan historiographique explique le principal problème auquel nous avons dû, de manière récurrente, faire face : le défaut d'études globales sur la vie religieuse dans le département. De plus, l'histoire des structures et des espaces pris pour prisme afin d'analyser la place de la religion dans l'espace public restait pour une large part à écrire pour le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Ce silence livresque a fortement motivé nos investigations archivistiques.

#### **4. DES SOURCES PLURIELLES ET SURABONDANTES.**

Le projet de cette recherche étant de disposer d'une vue globale des dispositifs et des modalités de la marque du religieux et de la sécularisation dans les territoires de la Charente-Inférieure, il était nécessaire d'avoir la définition la plus large possible des sources à interroger. Pour cerner la part et l'importance de la trace religieuse dans les paysages, la visite sur le terrain constitua une approche qui a été pratiquée le plus souvent. Des sources plus classiques ont été recherchées. Le premier ensemble à envisager était incontestablement les sources émanant des groupements et des administrations publiques et religieuses du XIX<sup>e</sup> siècle : d'une part, celles conservés par les acteurs religieux et irréligieux présents dans le département ; d'autre part, celles provenant ou gardés par les acteurs civils et administratifs qui se trouvèrent partie prenante dans l'élaboration des espaces religieux ou dans les espaces publics investis par la religion.

Les archives publiques regorgent d'informations sur le fait religieux. Trois échelons correspondant à des dépôts d'archives différents ont été exploités : la commune, le département, le territoire national, soit les archives communales, départementales, nationales. Appliquant inconsciemment le principe de subsidiarité, un certain nombre de mesures prises pour accroître

---

<sup>1</sup> La seule source de ce passage provient d'une biographie d'un curé de Matha, l'abbé Soullard, qui, du fait des contraintes du genre, ne manque pas de souligner les difficultés du ministère du personnage choisi et comment celui-ci les surpasse.

<sup>2</sup> TONNELIER P., « La Rochelle », dans *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain* (dir. Gérard JACQUEMET), Paris, Letouzey et Ané, 1967, tome 6, col. 1863-1864. Citations extraites de la col. 1864.

<sup>3</sup> Par exemple, il n'existe aucune synthèse récente sur l'histoire de Rochefort au XIX<sup>e</sup> siècle alors qu'il s'agit de la première ville du département jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. De même, aucun travail d'ensemble sur Marennes et Saint-Jean-d'Angély, deux sous-préfectures au cœur de régions aux identités socio-économiques et religieuses bien dessinées.

ou détruire la présence religieuse dans l'espace communautaire ne remontent pas à l'échelon supérieur ou, du moins, leur trace en a disparu. C'est pourquoi il a semblé indispensable de pratiquer des sondages dans les archives municipales : ont été privilégiées celles des sous-préfectures et de la préfecture du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> ainsi que de quelques communes de la presqu'île d'Arvert qui renfermaient protestants et catholiques. Le cœur de la recherche repose sur une exploitation du niveau intermédiaire, celui des Archives départementales où ont été utilisées les ressources de la plupart des séries contemporaines qui pouvaient renfermer des indications sur le fait religieux<sup>2</sup>. Aux Archives nationales, l'immensité des séries susceptibles d'éclairer le sujet a conduit à n'y recourir que de manière exceptionnelle, et cela d'autant plus que bien des éléments qui pouvaient y être trouvés l'avaient déjà été à l'échelon inférieur. Il est probable qu'une investigation plus poussée eut été fructueuse mais les « gains » apportés par rapport aux connaissances déjà acquises au travers d'autres sources auraient été de plus en plus réduits. C'est pourquoi, au lieu de se restreindre aux dépôts parisiens, nous avons préféré recourir à des sources locales largement mésestimées et méconnues et qui permettaient d'épouser, au plus près, le point de vue des acteurs modelant les paysages religieux.

Cette situation est particulièrement vraie pour les archives religieuses qui étaient pratiquement vierges de toute recherche historique au commencement de cette étude. Si les papiers de l'évêché entrés aux Archives départementales consécutivement à la Séparation des Eglises et de l'Etat ont déjà été ponctuellement exploités, il n'en est pas de même des Archives diocésaines proprement dites. Celles-ci n'ont été véritablement classées et librement accessibles au chercheur qu'en 2002. Une collecte systématique des archives paroissiales, des archives d'établissements diocésains et des archives de clercs y a permis le rassemblement d'une documentation dont il était difficile d'épuiser toutes les richesses. Un exemple l'illustre : les papiers de Mgr Villecourt, évêque de la Rochelle de 1836 à 1855 et cardinal de curie ensuite, entrés en 2006 et qui n'ont pu être utilisés que d'une manière partielle, offrent une information exceptionnelle sur les combats et les débats du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les archives des congrégations religieuses pouvaient s'avérer d'une réelle utilité : leur grande dispersion géographique, leur accessibilité inégale font qu'il n'a pas été possible de toutes les consulter. Ont été privilégiées les archives des congrégations dont la présence a subi le plus de discussions et de réticences au XIX<sup>e</sup> siècle, les congrégations masculines. Nous avons particulièrement puisé dans les archives des lazaristes responsables des missions diocésaines à partir du Second Empire et dans les archives de deux congrégations enseignantes, les frères des Ecoles chrétiennes et les frères de Saint-Gabriel qui sont celles qui restèrent le plus longtemps présentes dans le

<sup>1</sup> A été laissée de côté Saintes dont les archives ont brûlé au début des années 1870.

<sup>2</sup> Soit pour l'essentiel, les séries M, O, T, V et, plus ponctuellement 3 E, N, Q, U et X.

département. La quête archivistique dans les congrégations féminines était plus difficile : les deux principales congrégations diocésaines – les Ursulines du Sacré-Cœur de Pons et les Sœurs de l’Instruction du Sacré-Cœur de Montlieu – ont disparu dans la tourmente consécutive aux lois de 1901-1904 en ne laissant presque aucune archive interne. N’ont donc été exploitées que les archives des Bénédictines à Saint-Jean-d’Angély et de la Providence de Saint-Joseph à la Rochelle. Du côté protestant, les remarques faites par Daniel Robert en 1964 n’ont rien perdu de leur actualité : « la documentation (...) est difficile à rassembler parce qu’elle est, d’une part, extrêmement dispersée ; d’autre part, de nature extrêmement variée » et il précise, dans le même mouvement, à propos des documents eux-mêmes, « la contradiction entre eux est *la règle*<sup>1</sup> ». Localiser les documents a été une tâche peu aisée : ils sont dispersés entre les Eglises actuelles, les Archives départementales voire la Bibliothèque du protestantisme français. A la veille de la Séparation, il existait dans le département vingt-cinq Eglises réformées dont les postes étaient financés par l’Etat. Notre objectif était de retrouver en particulier les registres des Eglises locales et des Eglises consistoriales. S’il a été retrouvé trace d’archives pour dix-huit Eglises locales, seulement sept d’entre elles disposent d’une documentation « complète », c’est-à-dire des registres existant depuis la mise en place du consistoire local ou du conseil presbytéral jusqu’à la première guerre mondiale. Les lacunes des consistoires généraux sont analogues : sur les cinq consistoires généraux en activité au début du XX<sup>e</sup> siècle, seuls trois disposent d’archives pour la totalité de leur existence. Les vides archivistiques sont particulièrement criants pour la région de Royan : les destructions consécutives aux bombardements de 1945 n’expliquent pas tout et l’incurie des conseils presbytéraux dans la conservation de leurs archives a dû jouer pour beaucoup. Jusqu’à ce jour jamais utilisées pour éclairer la vie religieuse de la Charente-Inférieure, les archives de l’Eglise libre de Matha ont permis de disposer du point de vue protestant au cœur de la « Petite Chine » du diocèse de la Rochelle. La documentation conservée par l’Eglise missionnaire de Barbezieux éclaire elle aussi utilement la réimplantation du protestantisme aux confins des deux Charentes sous la Troisième République. Enfin, la présence la plus difficile à cerner est celle de forces irrégulières structurées. A l’exception des bribes d’archives des loges de Saint-Jean-d’Angély et de Saintes, les fonds maçonniques déposés à la Bibliothèque nationale sont assez décevants pour notre sujet : la correspondance entre les loges et le Grand Orient, administrative, renferme peu de choses sur l’extériorisation des loges. La documentation conservée au siège du Grand Orient de France pour le début du XX<sup>e</sup> siècle souffre de problèmes semblables : le fonds de *l’Union Parfaite*, la loge de la Rochelle qui faisait partie des papiers saisis par l’Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, récupéré par l’URSS ensuite, rétrocédé à la France et déposé au Grand Orient

---

<sup>1</sup> ROBERT Daniel, « L’utilisation des archives protestantes (période contemporaine) », *RHMC*, t. 11, 1964, n° 4, p. 299-308. Citations extraites des p. 299 et 301.



tout récemment, s'avère lui aussi d'un faible secours du fait de la disparition des livres d'architecture, c'est-à-dire des registres des tenues – les réunions – rassemblant les maçons de la loge. Dans le département, seule la loge de Rochefort offre des registres existant continûment depuis son réveil sous la Monarchie de Juillet et aisément accessibles. C'est ce fonds qui a dû être privilégié. Quant à la libre-pensée, si ce n'est quelques allusions dans les papiers d'un libre-penseur conservés dans sa famille, aucune archive de société de libre-pensée n'a été retrouvée. Les choix opérés dans les sources manuscrites mises à contribution conduisent, il est vrai, à privilégier l'institution contre l'individu. Cette approche paraît légitime car la construction de structures et d'images religieuses dans un territoire donné est avant tout le fait d'institutions, de groupes et non d'individus isolés<sup>1</sup>.

Les nombreuses brochures d'histoire régionale, les biographies publiées lors du décès de personnalités, les opuscules imprimés à l'occasion de débats publics ont fourni une information riche qui permettait de dépasser le silence ou l'absence d'archives. La lecture de la presse régionale s'est rapidement avérée obligatoire : en particulier, elle permit d'appréhender nombre d'œuvres et d'initiatives privées dont les archives ont aujourd'hui disparu. Des choix ont dû être nécessairement opérés. Alors que la liberté républicaine a favorisé leur essor<sup>2</sup>, il était dénombré pas moins de trente-deux périodiques d'opinion dans le département en 1885<sup>3</sup>. Les examiner tous eut été impossible. Dans les deux premiers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les sondages opérés ont montré que cette presse régionale placée sous la tutelle des préfets est d'un faible intérêt pour la problématique adoptée : l'information religieuse y est extrêmement rare<sup>4</sup>. Aussi, nous n'y avons recouru qu'exceptionnellement. Il ne pouvait pas en être de même pour la Troisième République : faute d'archives libre-penseuses, c'est au travers de la presse qu'il a été essayé d'en repérer les activités. Pour l'un des principaux organes rochelais, *la Charente-Inférieure*, nous bénéficions d'un répertoire analytique réalisé par un érudit<sup>5</sup> et c'est à partir de celui-ci qu'a été examiné ce titre sous la Troisième République. Pour le reste du département, des dépouillements moins systématiques ont été menés<sup>6</sup>. S'il fallut se restreindre dans la presse politique, il ne pouvait

---

<sup>1</sup> Cf. les remarques faites en ce sens dans : AVANZA Martina et LAFERTE Gilles, « Dépasser la "construction des identités" ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, 2005, n° 61, p. 134-152.

<sup>2</sup> Cf. MARTIN Marc, *La presse régionale. Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002, p. 125.

<sup>3</sup> DAURIAC Yves, « La presse locale en Charente-Maritime sous la Troisième République. 1870-1940 », *RS&A*, t. 5, 1979, p. 111.

<sup>4</sup> Une seule exception : le *Journal de Saint-Jean-d'Angély* tenu par Eugène Lemarié et précocement sensible à la libre-pensée examiné en intégralité pour les années 1864-1867.

<sup>5</sup> ADCM, 4 J 3194. Relevé des articles de *La Charente-Inférieure* (1870-1914) réalisé par M. Caquineaud.

<sup>6</sup> *Journal de Marennnes*, ponctuellement avant 1903, intégralement après cette date ; *La Franche Parole* (Saint-Jean-d'Angély) dirigé par Eugène Réveillaud, 1898-1901 ; *Le Saintongeais* (Jonzac), intégralement de 1904 à 1907, ponctuellement au-delà ; *La Solidarité républicaine* (la Rochelle), intégralement de 1903 à 1914 ; *Le Libre-Penseur du Centre*, intégralement de 1905 à 1912. D'autres titres ont été utilisés plus ponctuellement. Cf. l'inventaire détaillé des sources.

pas en être de même pour les titres religieux. Ceux-ci, moins nombreux, ont été examinés méthodiquement. Les premiers titres exclusivement religieux, éphémères, publiés dès la Monarchie de Juillet, sont protestants. Avec des nuances, ils expriment le point de vue du courant orthodoxe<sup>1</sup>. Sous la Troisième République, se rajoutent plusieurs titres durables : les orthodoxes disposent du *Bulletin évangélique de l'Ouest*, organe des Eglises réformées évangéliques, lancé en 1885<sup>2</sup> et les libéraux du *Trait d'Union*, organe des Eglises libérales de la Saintonge, publié à partir de 1909. Pour le diocèse de la Rochelle, le *Bulletin religieux* est publié hebdomadairement depuis 1864 : très riche, il donne des aperçus de l'ensemble de la vie religieuse catholique du département. S'il prend régulièrement fermement position dans les débats nationaux lors de la phase laïcisatrice de la Troisième République, les nouvelles diocésaines proprement dites ont un ton plus modéré et évitent les attaques *ad hominem*. Tel n'est pas le cas du supplément dominical de la *Croix* nationale, la *Croix de Saintonge et d'Aunis*, née en 1892. Imprimé à Saint-Jean-d'Angély, les informations qu'il renferme pour cette région connue pour son détachement religieux sont particulièrement nombreuses. A une échelle plus étroite, ont été utilisés les bulletins paroissiaux, systématiquement pour les protestants<sup>3</sup>, plus exceptionnellement pour les catholiques du fait de leur plus mauvaise conservation. Enfin, ont dû être étudiés les rapports de quelques œuvres protestantes implantées dans le département<sup>4</sup>, les assemblées annuelles de la Société évangélique de Genève et les synodes de l'Union des Eglises évangéliques libres afin de mieux comprendre les logiques et les débats à l'œuvre dans des communautés protestantes qui restent souvent en marge des Eglises réformées concordataires. Quelques titres nationaux de la presse religieuse ont été utilisés plus ponctuellement.

L'ensemble de cette documentation permettra de s'interroger, à partir d'un matériau en grande partie neuf, sur les modalités d'affirmation, de visibilité et de retrait du fait religieux dans l'espace public français au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Après un chapitre liminaire au cours duquel seront étudiés à la fois les éléments du passé qui irriguent les problèmes religieux du XIX<sup>e</sup> siècle et les évolutions démographiques des groupes religieux présents en Charente-Inférieure, l'étude s'articulera en trois temps qui seront autant d'échelles et d'espèces d'espaces. Un premier moment sera spécifiquement consacré à

---

<sup>1</sup> Ce sont d'abord le *Catholique apostolique et non romain* (Marennes, 1839-1853) et la *Bonne Parole* (Melle, 1842-1846) ; ils sont suivis par le *Témoin de la Vérité* (Saintes, 1850-1866) et la *Foi* (la Tremblade, 1861-1870).

<sup>2</sup> Il touche l'ensemble de la région ouest, de la Bretagne aux deux Charentes et correspond aux IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> circonscriptions synodales.

<sup>3</sup> Il en existe pour Marennes, de manière éphémère ; Pons ; Rochefort ; la Rochelle ; la Tremblade.

<sup>4</sup> Il s'agit d'une œuvre charitable : l'Asile Emilie, à Arvert et de trois œuvres d'évangélisation : Barbezieux, Pons, Saint-Aubin-de-Blaye. A été également utilisé le bulletin de liaison de l'Association fraternelle des pasteurs libéraux.

l'organisation administrative du maillage territorial des Eglises et des forces irrégulières structurées. Dans un deuxième temps, seront envisagés les espaces matériels tant ceux contrôlés, apparemment, totalement par les Eglises que ceux faisant l'objet de concurrences entre groupes cherchant à y affirmer un monopole du pouvoir légitime. Enfin, le dernier niveau sera celui de l'extériorisation par des manifestations physiques qui mettent en scène clercs et laïcs dans le contrôle des espaces communautaires et religieux.

## CHAPITRE 1. DU POIDS DU PASSE AUX RENOUVELLEMENTS CONTEMPORAINS.

Si la loi du 18 germinal an X constitue un moment fondamental dans la revitalisation de la vie religieuse catholique et protestante, en particulier dans les aspects strictement administratifs, le projet de christianisation des espaces ne part pas de rien, en Charente-Inférieure pas plus qu'ailleurs en France. « Celui qui veut s'en tenir au présent, à l'actuel, ne comprendra pas l'actuel », écrivait Michelet au début du *Peuple*<sup>1</sup>. Cet avertissement vaut aussi bien pour l'étude du XIX<sup>e</sup> siècle : un long passé qui peut se transformer parfois en mémoire vive, voire conflictuelle, peut nourrir, légitimer, structurer les projets et les actions des hommes du XIX<sup>e</sup> siècle dans leur volonté de donner une nouvelle place à la religion dans l'espace public de la Charente-Inférieure.

Deux temps sont à distinguer : celui d'une histoire de la longue durée où seront esquissées les étapes essentielles qui conduisirent à une cohabitation confessionnelle protestante et catholique et celui d'une histoire qui fut vécue par une partie des acteurs du XIX<sup>e</sup> siècle et qui structura leurs actes, la Révolution. Après quoi, seront abordés les rapports de force, strictement démographiques, entre les confessions présentes dans le département.

---

<sup>1</sup> MICHELET Jules (1846), *Le peuple*, Paris, Flammarion, 1974, p. 63.

**1. UNE TERRE DE CONFLITS RELIGIEUX : DE L'IMPLANTATION DE LA REFORME A LA RECONQUETE CATHOLIQUE.**

L'irruption de la Réforme protestante et l'action de la Réforme catholique se firent fortement sentir en Aunis et en Saintonge. Brosser un tableau complet des deux Réformes dans la région n'est pas notre objectif. De cette histoire, quels sont les éléments qui vont être appropriés par les hommes du XIX<sup>e</sup> siècle ?

La seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle avec l'organisation des Eglises réformées et les conséquences des guerres de Religion constitua un premier moment structurant de l'histoire religieuse du département. L'action de la contre-Réforme catholique et l'effritement des Eglises réformées face à un pouvoir hostile furent un deuxième temps, plus long, qui laisse des traces matérielles et organisationnelles importantes.

***1.1. LE CHOC DE LA REFORME PROTESTANTE.***

Les récents travaux de Pascal Rambeaud pour l'Aunis<sup>1</sup> et de Marc Seguin<sup>2</sup> pour la Saintonge permettent de quantifier l'importance de l'implantation réformée dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Sous le bref règne de François II (1559-1560), P. Rambeaud put estimer que la moitié de la Rochelle avait choisi la Réforme. A la fin des années 1570, 95 % des 17 000 Rochelais ont déjà adopté la nouvelle religion. La consolidation du protestantisme rochelais passa par l'extension de la conversion à son arrière-pays, l'Aunis. Après la fondation de l'Eglise de la Rochelle en 1558, la Réforme gagne l'île de Ré avec Saint-Martin en 1559 avant de s'étendre en 1563/1564 dans les communautés d'habitants ayant noué des relations commerciales avec le grand port de l'Aunis. Dix-neuf Eglises réformées existent en 1567. Le maximum est atteint dix ans plus tard : vingt-huit sont alors présentes. Aux lendemains de l'édit de Nantes, il n'en subsiste plus que vingt-trois<sup>3</sup>. Dans le diocèse de Saintes, le mouvement de conversion au protestantisme paraît suivre la même chronologie que dans l'Aunis voisine. En 1563, une trentaine d'Eglises réformées existent en Saintonge avec une concentration sur la façade littorale de part et d'autre de la Seudre ainsi que dans la partie centrale de la Saintonge avec comme cœur la région de

---

<sup>1</sup> Cf. RAMBEAUD Pascal, *La Rochelle fidèle et rebelle*, Paris, Le Croît vif, 1999 ; *De La Rochelle vers l'Aunis. Histoire des Eglises réformées d'une province française au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2003.

<sup>2</sup> Cf. SEGUIN Marc, *Le début des Temps modernes. 1480-1610*, La Crèche, Geste éditions, 2005 (Histoire de l'Aunis et de la Saintonge, tome troisième).

<sup>3</sup> Cf. cartes produites dans : RAMBEAUD Pascal, *De La Rochelle vers l'Aunis. Histoire des Eglises réformées d'une province française au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 207, 398 et 473.

Gémozac [Cf. Carte 2]<sup>1</sup>. En 1564, le culte catholique n'est plus célébré dans un peu moins d'une centaine de localités<sup>2</sup>. L'île d'Oléron, la façade littorale et l'arrière-pays enchâssés entre Gironde et Charente, tout comme la région de Montendre et de Montguyon sont dans ce cas de figure.

Les dégâts matériels, restés longtemps visibles, servirent de support à une mémoire hostile entre catholiques et protestants. A cet égard, les destructions des lieux de culte catholiques par les huguenots furent nombreuses. Plusieurs lieux symboliques sont touchés en 1568, l'année où les chefs du parti huguenot, Condé et Coligny, viennent se réfugier à la Rochelle. Dans cette ville, où les églises avaient déjà été pillées en 1562, la majorité des églises fut démolie en 1568. Après cette date et jusqu'à l'édit de Nantes de 1598 qui en octroya l'usage définitif aux catholiques, seule l'église Sainte-Marguerite accueillit par intermittence les cérémonies du culte catholique. La cathédrale de Saintes est partiellement démolie par la main des huguenots maîtres de la ville en 1568. La même année, l'abbaye bénédictine de Saint-Jean-d'Angély est mise à sac<sup>3</sup>. Beaucoup de monastères et de prieurés ne se relevèrent pas des ruines provoquées par les guerres de Religion. De l'abbaye de Masdion, près de Mortagne-sur-Gironde, ne subsiste plus aucun vestige. Sablonceaux, Vaux-sur-Mer, Trizay, Montierneuf (actuelle commune de Saint-Agnant) ne sont guère mieux loties. Quand le châtelain est passé à la Réforme, les ravages sont encore plus sensibles : autour de Montendre, pas moins de vingt et une paroisses virent leurs églises rasées ou fortement endommagées dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

### ***1.2. L'IMPACT DURABLE DE LA REFORME CATHOLIQUE.***

Après l'édit de Nantes et surtout la chute de la Rochelle en 1628, les autorités religieuses catholiques appuyées par la monarchie mettent en place un ensemble de structures propres à appuyer l'action de la Réforme catholique. Trois brefs points doivent être mis en avant : tout d'abord, les modalités de la survie des Eglises réformées, les conséquences de la création d'un nouveau diocèse et les stratégies de reconquête catholique.

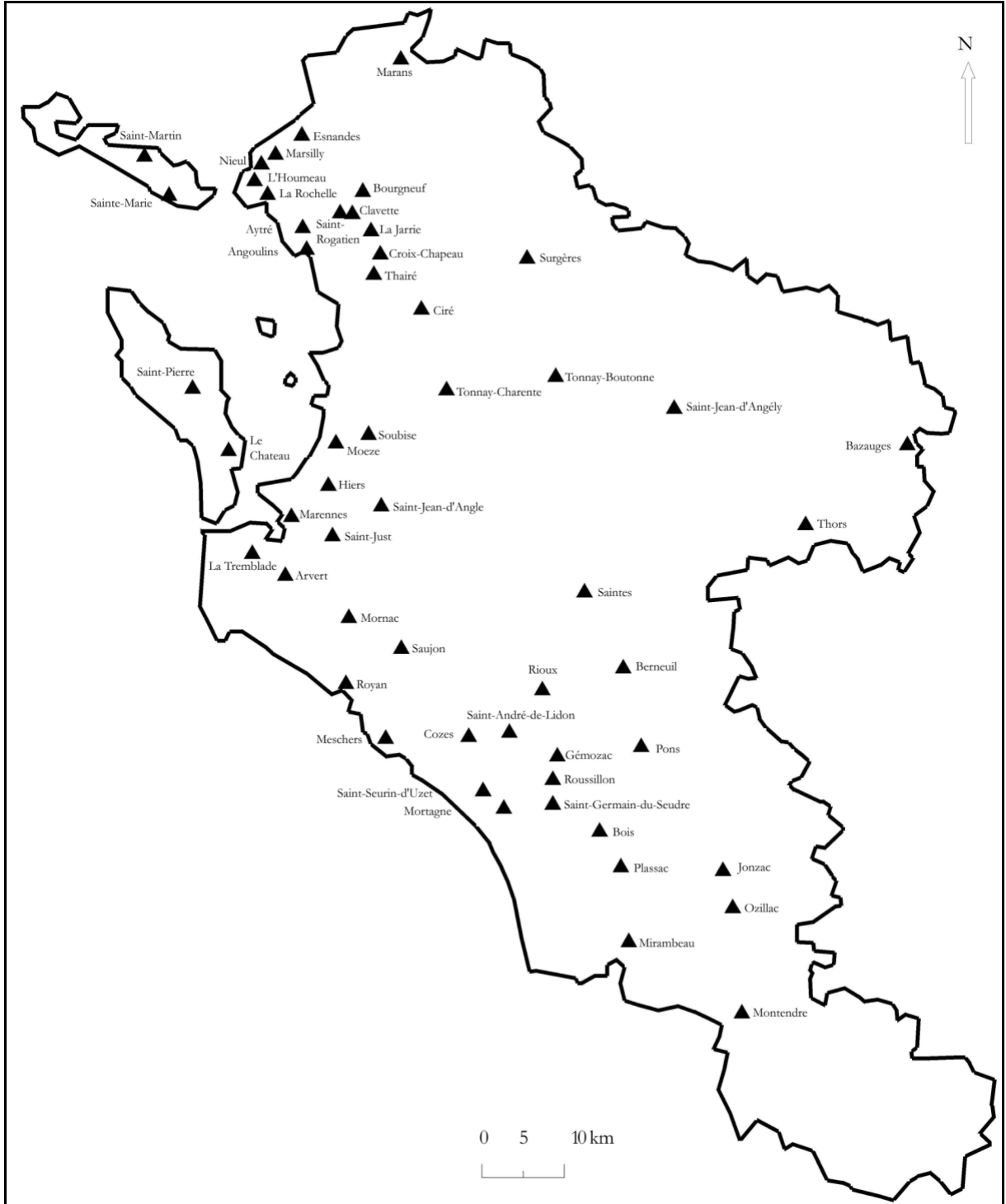
---

<sup>1</sup> SEGUIN Marc, *Le début des Temps modernes. 1480-1610*, La Crèche, Geste éditions, 2005, p. 269. La carte de la page suivante est réalisée à partir des cartes faites par Pascal Rambeaud et Marc Seguin.

<sup>2</sup> SEGUIN Marc, *Le début des Temps modernes. 1480-1610*, La Crèche, Geste éditions, 2005, p. 290.

<sup>3</sup> *AHSA*, t. XXXIII, 1903, p. LXXXV.

Carte 2 : Les Eglises réformées en 1563-1564.



*L'existence heurtée des Eglises protestantes.*

Au commencement du règne personnel de Louis XIV, les protestants de la province synodale de Saintonge-Aunis-Angoumois représentent le deuxième foyer réformé et la première densité protestante du royaume<sup>1</sup>. La géographie du protestantisme réformé à la veille de l'édit de Fontainebleau dressé naguère par Samuel Mours suggère une forte densité ecclésiale<sup>2</sup>. Les Eglises se retrouvent certes sur le littoral d'Aunis et de Saintonge mais également le long des fleuves et des rivières : d'amont en aval, on retrouve le long de la Charente, Saintes, Taillebourg, Saint-Savinien, Tonnay-Charente, Soubise et Fours/Rochefort, sur les bords de la Boutonne, Saint-Jean-d'Angély et Tonnay-Boutonne. En Aunis, le protestantisme est désormais un phénomène urbain : outre la Rochelle où les protestants ont cessé de représenter la majorité de la population depuis la fin des années 1640, il y a des Eglises à Marans et à Surgères et dans trois petites villes rétaises – Ars, la Flotte et Saint-Martin. En haute et moyenne Saintonge, de nombreuses Eglises rurales sont présentes. En Aunis, hors de la Rochelle, près des deux tiers des paroisses du ressort comptent encore des protestants en 1682<sup>3</sup>.

L'interprétation étroite des édits réglant les conditions d'exercice du culte réformé puis l'édit de Fontainebleau révoquant l'édit de Nantes portent leurs fruits. La comparaison du nombre des Eglises du Désert en Saintonge par rapport à la liste établie par Samuel Mours montre la réduction considérable du tissu ecclésial [Cf. Carte 3]. La Saintonge intérieure voit disparaître la majorité de ses Eglises : sauf Jonzac, toutes les Eglises de la haute Saintonge sombrent alors. Dans la Saintonge centrale, seules deux Eglises, Saint-Jean-d'Angély et Saint-Savinien, réussissent à maintenir leur identité. Ne persistent dans leur foi que les huguenots des bords de la Gironde et de la presqu'île d'Arvert. S'observerait même une densification entre Seudre et Gironde : les synodes du Désert distinguent en effet soigneusement les différents lieux de réunion des troupes huguenots de cet espace étroit. Les assemblées religieuses se déplacent vers l'extérieur du bourg : c'est au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que les protestants d'Arvert adoptent l'usage de se réunir à Avallon<sup>4</sup>.

---

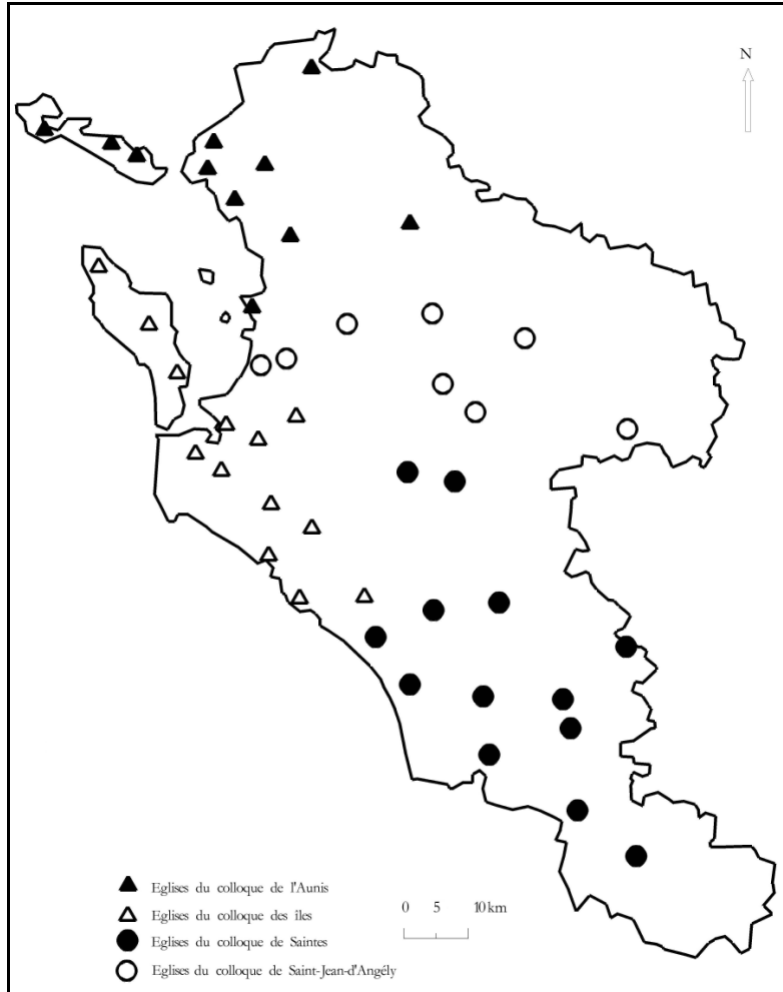
<sup>1</sup> CHAREYRE Philippe, « Démographie et minorités protestantes », *BSHPF*, t. 153, 2002, n° 4, p. 871 et 879.

<sup>2</sup> Cf. annexe : « Les Eglises réformées dans le cadre de la future Charente-Inférieure, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle ».

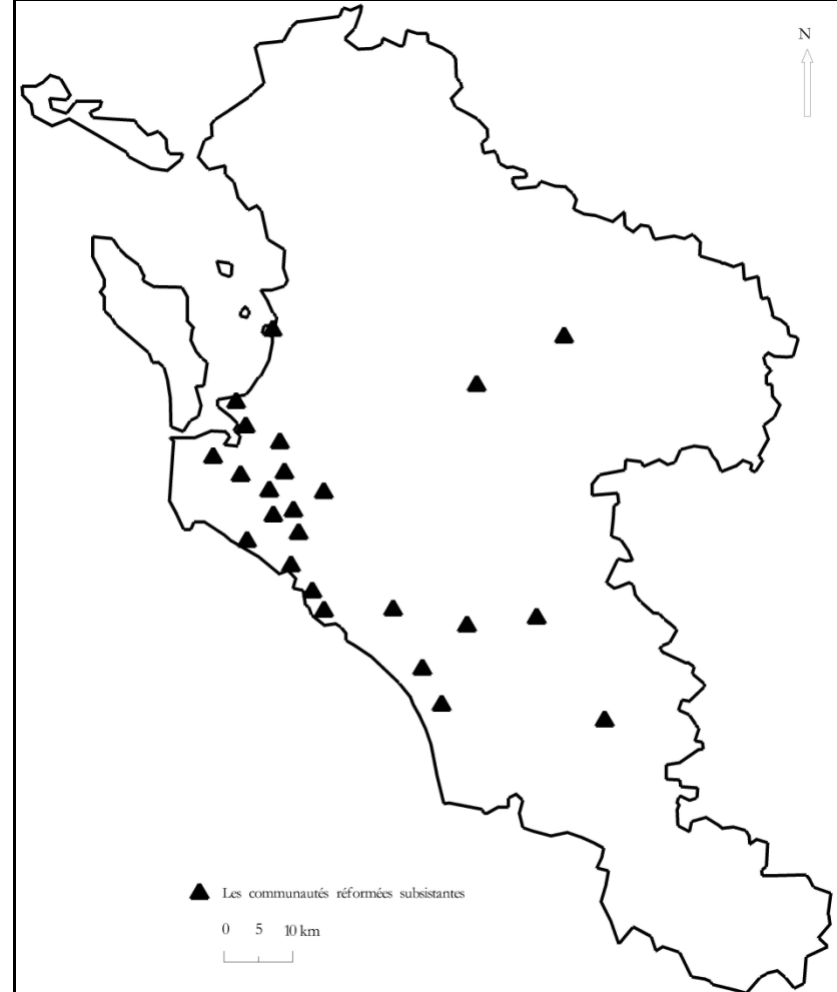
<sup>3</sup> 64 paroisses sur 91. Cf. RAMBEAUD Pascal, *De La Rochelle vers l'Aunis. Histoire des Eglises réformées d'une province française au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 316-318.

<sup>4</sup> Première attestation dans : Réunion des Eglises de la côte de Royan et de Marennes, colloque de Saintonge, tenue du 24 au 27 décembre 1755, reproduit dans : HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 61.





1. Les Eglises réformées des provinces de l'Aunis et de la Saintonge au XVII<sup>e</sup> siècle (dans le cadre du futur département de la Charente-Inférieure).



2. Les Eglises réformées saintongaises en 1777.

Carte 3 : Les Eglises réformées dans la future Charente-Inférieure, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

Le second Désert et le règne de Louis XVI constituent le temps de la consolidation des Eglises locales et de l'accroissement de leur nombre. L'action de Jean-Louis Gibert pour dresser les Eglises et en manifester la visibilité par la construction de « maisons d'oraison » a été mise en évidence par plusieurs travaux de Didier Poton<sup>1</sup>. La réorganisation des Eglises ne se limite pas cependant à l'activité de Jean-Louis Gibert. Les actes des synodes et colloques du Désert révèlent l'extension de la célébration du culte. En 1774, l'île d'Oléron obtient la visite régulière en son sein des pasteurs qui se trouvent en charge de la Pimpelière<sup>2</sup>. Quelques temps plus tard, de simple annexe, elle passe au statut d'Eglise particulière<sup>3</sup>.

Jusqu'à présent, la maison d'oraison du Maine-Geoffroy située dans l'intérieur des terres, sert de lieu de culte à la communauté royannaise. Après débats, le synode régional tenu en 1784 à Saint-Savinien autorise les anciens et les fidèles de l'Eglise de Royan d'édifier une nouvelle maison d'oraison « à leur proximité ». Face aux réticences d'une partie des fidèles du Maine-Geoffroy de se séparer de leur ancien lieu de culte, la maison d'oraison du Maine-Geoffroy est maintenue, sous la réserve que Maine-Geoffroy et Royan continuent à constituer une seule Eglise<sup>4</sup>. Deux ans plus tard, le synode refuse d'accéder à « la demande faite par l'église du Maine Geoffroy (...) d'avoir le même service que celle de Royan » : les termes utilisées paraissent dénoter que la rupture est déjà consommée entre les deux communautés<sup>5</sup>. Elle est officialisée en 1787 lorsque l'assemblée synodale valide la décision du colloque de Cozes érigeant l'annexe du Maine-Geoffroy en Eglise particulière<sup>6</sup>.

Dans la haute Saintonge, une évolution semblable est observable pour le modeste troupeau de Montendre animé par quelques familles de négociants comme les Massy, les Marchand ou les Ledoux<sup>7</sup>. En 1786, la célébration de la Cène deux fois l'an dans leur « lieu d'oraison » est accordée

---

<sup>1</sup> Cf. POTON Didier, « Rétablir l'obligation religieuse protestante au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'érection de temples en Saintonge », dans *Société et Religion en France et aux Pays-Bas, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle. Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin* (réunis par Gilles DEREGNAUCOURT), Arras, Artois Presses Université, 2000, (Histoire), p. 359-371 et « Rétablir l'Eglise : l'action brutale de Jean-Louis Gibert en Saintonge (1753-1761) » dans *Montagnes, Méditerranée, Mémoire. Mélanges offerts à Philippe Joutard* (réunis par Patrick CABANEL, Anne-Marie GRANET et Jean GUIBAL), Aix – Grenoble, Publications de l'Université de Provence – Musée dauphinois, 2002, p. 103-114.

<sup>2</sup> Synode de Saintonge, Angoumois et Bordelais tenu à Jarnac du 3 au 4 juin 1774, reproduit dans : HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 111

<sup>3</sup> Synode de Saintonge, Angoumois et Bordelais tenu au Maine-Geoffroy du 17 au 18 juin 1778, reproduit dans : HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 254-255.

<sup>4</sup> Synode de Saintonge, Angoumois et Bordelais tenu à Saint-Savinien du 2 au 4 juin 1784, reproduit dans : HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 439.

<sup>5</sup> Synode de Saintonge, Angoumois et Bordelais tenu à Courlay du 25 au 27 mai 1786, reproduit dans : HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 500.

<sup>6</sup> Synode de Saintonge, Angoumois et Bordelais tenu à Jarnac du 20 au 23 juin 1786, reproduit dans : HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 531.

<sup>7</sup> ADCM, Etat-civil de Montendre, Registre des décès protestants de 1785 à 1792. Ces noms apparaissent parmi les signataires des actes.

par le colloque de Jonzac, les mariages et les baptêmes devant continuer à se faire à Jonzac<sup>1</sup>. Un an plus tard, la décision est reconduite et cette fois-ci avec la possibilité « d’y faire les baptêmes autant que les mauvais temps et la situation n’en permettront pas le transport dans l’église de Jonzac<sup>2</sup> ».

Ce lent redressement des Eglises réformées ne doit pas masquer le maintien d’une hostilité de principe à leur égard. A la fin de la période, la mise en œuvre de l’édit de novembre 1787 qui redonnait un état-civil aux huguenots le montre. Il ne fut pas enregistré par le Parlement de Bordeaux duquel dépendait la Saintonge. L’évêque de la Rochelle, Mgr Crussol d’Uzès, par un mandement de février 1788, interdisait aux prêtres de son diocèse de prêter la main à l’application de l’édit.

L’acte le plus symbolique de cette politique de réduction des huguenots est bien la création du siège épiscopal de la Rochelle.

### **La naissance d’un diocèse.**

Au cours des Temps modernes, peu de diocèses virent modifier leurs limites extérieures<sup>3</sup>. Moins d’un dixième d’entre eux furent alors remodelés. La permanence prime sur le changement. Parmi ces rares transformations de la géographie diocésaine, l’une d’entre elles affecta l’Aunis et la Saintonge : la suppression de l’évêché de Maillezais. Ce diocèse avait été ravagé par les guerres de religion et la ville épiscopale, enchâssée dans le marais poitevin, ne réussissait que fort mal à rayonner sur l’ensemble de son diocèse qui s’étendait au nord jusqu’à la Loire. Plusieurs villes se mirent alors sur les rangs pour remplacer Maillezais. Comme a pu récemment le montrer Fabrice Vigier<sup>4</sup>, non sans hésitation, la Rochelle fut choisie.

Dès sa déclaration du 19 novembre 1628, Louis XIII souhaitait voir s’élever dans la cité protestante un évêché : il s’agissait tout autant de faciliter la conversion des protestants que de transformer la cité rebelle en ville soumise au pouvoir royal. C’est par une bulle pontificale du 4 mai 1648 que l’évêché de la Rochelle voit le jour. Outre l’ancien diocèse de Maillezais, il comprend toute l’étendue du gouvernement de l’Aunis, jusqu’à Rochefort, distrait du diocèse de

---

<sup>1</sup> Colloque de Jonzac tenu le 9 mai 1786, reproduit dans : HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 498.

<sup>2</sup> Colloque de Jonzac tenu le 3 juin 1787, reproduit dans : HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 528.

<sup>3</sup> Cf. CHAIX Gérard (dir.), *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2002.

<sup>4</sup> Cf. VIGIER Fabrice, « De Maillezais à la Rochelle : le transfert du siège épiscopal au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *L’abbaye de Maillezais. Des moines du marais aux soldats huguenots* (dir. Cécile TREFFORT et Mathias TRANCHANT), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, (Histoire), p. 417-443.

Saintes. Pour faciliter la constitution du nouveau diocèse, le premier évêque n'est autre que l'évêque de Saintes, Jacques Raoul de la Guibourgère, qui change alors de siège.

Le site choisi pour la cathédrale montre que la reconquête catholique est bien l'objectif de l'installation d'un évêché de la Rochelle : le Grand Temple de la Rochelle doit accueillir la cathédrale<sup>1</sup>. L'édifice touché par un incendie en 1687 laisse une place nette pour voir s'élever un nouveau lieu de culte dont l'architecture interne se prête plus facilement à la célébration de la liturgie catholique. Après des aléas, la construction de la cathédrale, sur des plans de Jacques V Gabriel, commence en 1741. Elle est loin d'être achevée lorsque la Révolution éclate.

### **Un outil de reconquête : les ordres religieux.**

Au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, les ordres religieux renforcent leur présence et en particulier des ordres nouveaux apparaissent dans un but évident de reconquête catholique des âmes<sup>2</sup>.

La reconstruction catholique menée à la Rochelle après le Grand Siècle est d'abord celle entreprise par les ordres religieux. La propriété ecclésiastique représente près de 20 % de l'espace bâti ou cultivé à la Rochelle. Les Cordeliers, les Augustins, les Carmes et les Dominicains rentrent dans la ville ; s'y rajoutent les Frères de Saint-Jean-de-Dieu et les Hospitalières ; les Capucins sollicitent leur entrée dans la ville avant même la fin du siècle tandis qu'est confié aux jésuites le Collège de la Rochelle. Ils s'occupaient depuis 1611 de celui de Saintes. Ils disposèrent bientôt d'une maison à Marennes et à partir de 1694, ils se chargèrent du grand séminaire de la Rochelle qui fonctionnait depuis 1666.

D'autres ordres masculins sont appelés à jouer un rôle dans la controverse avec les protestants et dans l'action missionnaire pour prêcher la conversion. Les capucins s'installent dans six villes<sup>3</sup>. Les récollets arrivés en France à la toute fin du XVI<sup>e</sup> siècle s'implantent dans le diocèse de Saintes dès les années 1610 : d'abord dans l'île d'Oléron puis à Saintes, Brouage, Pons, Royan et enfin à Archiac. A la même époque, des cordeliers s'installent à Pons, Marennes et Saint-Jean-d'Angély. L'évêque de Saintes, Jacques Raoul de la Guibourgère était proche de saint Vincent de Paul et confia la direction du séminaire diocésain de Saintes à la Congrégation de la Mission de saint Vincent de Paul à partir de 1644. Dans le diocèse de la Rochelle, les lazaristes

---

<sup>1</sup> Sur la construction de la cathédrale, cf. MAILLES Dominique et RIOU Yves-Jean, *La Cathédrale de la Rochelle*, Poitiers, Connaissance et promotion du patrimoine de Poitou-Charentes, 1985.

<sup>2</sup> Les éléments ici exposés sont principalement empruntés à : DARRICAU Raymond, « Saintes », dans *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain*, Paris, Letouzey et Ané, 1993, tome XIII, col. 649-653 ; DELAFOSSE Marcel (dir.) *Histoire de la Rochelle*, Toulouse, Privat, 2000 ; MICHAUD Alain (dir.), *Histoire de Saintes*, Toulouse, Privat, 1989.

<sup>3</sup> La Rochelle, Tonnay-Charente, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Martin-de-Ré et Marans.

sont chargés de la paroisse de Rochefort à partir de 1688 et remplacent les jésuites au séminaire de la Rochelle après leur expulsion.

Dans les deux diocèses, une grande attention est portée aux œuvres charitables<sup>1</sup>. Quelques initiatives du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle doivent être soulignées. À côté des Ursulines qui accueillent les filles de la bonne société arrivées au début des années 1630, une dame de Bordeaux ouvre en 1659 à la Rochelle une maison pour orphelines qui devient Saint-Joseph de la Providence. L'élan véritable n'est donné que dans le derniers tiers du XVII<sup>e</sup> siècle. L'action de deux évêques fut décisive : Guillaume de la Bunetière du Plessis (1677-1702), à Saintes et Etienne de Champflour (1703-1724), prolongeant l'action de son prédécesseur immédiat, Charles Frézeau de la Frézelière (1694-1702), à la Rochelle. À la veille de la disparition de Mgr de la Bunetière du Plessis, les Filles de la Charité s'occupent de sept établissements dans le diocèse de Saintes : elles arrivent à la Tremblade en 1686, au Château-d'Oléron en 1689, à Soubise l'année suivante. Le rythme s'accélère à la fin de l'épiscopat : la congrégation fondée par saint Vincent de Paul se retrouve à Royan, Tonny-Charente, Saujon et Saintes entre 1698 et 1700. Les Filles de la Charité participent de l'effort de reconquête catholique en des communautés qui abritaient jusque-là des Eglises réformées. La supérieure de la Tremblade rappelle le premier objectif de la maison : « l'instruction des nouvelles converties et autres petite fille (*sic*)<sup>2</sup> ». Afin d'accomplir leur tâche, elles furent particulièrement soutenues, dans les premières années de leur existence, par l'intendant Arnoul<sup>3</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'administration des hôpitaux de Rochefort, celui de la Marine et celui destiné aux civils, Saint-Charles, leur est confiée. Au total, elles sont en charge d'une quinzaine de maisons à la veille de la Révolution, l'essentiel des fondations ayant été faites entre 1661 et 1700. Les Filles de la Sagesse de Grignon de Montfort, fondées à la Rochelle en 1715 mais s'installant rapidement à Saint-Laurent-sur-Sèvre, jouent elles aussi un grand rôle dans le développement du réseau charitable. Elles se retrouvent à la tête de l'hôpital Saint-Louis en 1725, à la Rochelle. Des localités plus modestes les reçoivent et ces fondations se concentrent dans le monde des îles : Dolus dans l'île d'Oléron, Laleu près de la Rochelle, Loix et la Flotte dans l'île de Ré. Au total, une dizaine d'établissements existe en Aunis. Dans le diocèse de Saintes, les Filles de la Sagesse sont à peine moins nombreuses : elles ont ici huit maisons. Avec deux couvents, l'île d'Oléron fait figure de territoire privilégié. Les créations sont opérées tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle avec une légère concentration autour de 1750. Enfin, les Sœurs de Sainte-Marthe, originaires du diocèse

---

<sup>1</sup> Cf. EVEN Pascal, *Les hôpitaux en Aunis et Saintonge sous l'Ancien Régime*, la Crèche, Geste éditions, 2002.

<sup>2</sup> *AHSA*, t. XXIII, 1894, p. 76.

<sup>3</sup> Cf. EVEN Pascal, « Les petites écoles, instrument de conversion des protestants en Aunis et Saintonge : la politique scolaire de l'intendant Arnoul », *RSJ*, t. 37, 2002, p. 55-75.

d'Angoulême, sont aussi présentes dans trois localités du diocèse de Saintes<sup>1</sup>. De manière générale, le réseau hospitalier se densifie. Les Frères de Saint-Jean-de-Dieu se retrouvent dans les hôpitaux de la Rochelle, Saintes et Saint-Martin-de-Ré. L'hôpital général de la Rochelle fondé en 1667, enrichi des biens du Consistoire protestant après 1685, s'installa dans des bâtiments neufs au milieu des années 1690 avant de connaître de multiples agrandissements. Mgr de Champflour fonde un nouvel hôpital, l'hôpital Saint-Etienne. L'administration en est confiée à une protestante convertie, Anne Forestier, à l'origine d'une communauté originale, dite des Forestières<sup>2</sup>.

En 1676, le maréchal d'Albret consacre par son testament une somme de 30 000 livres afin de fonder une maison servant à « l'éducation et l'entretien des filles de la Religion réformée qui après s'être converties au catholicisme, se trouveraient abandonnées de leurs parents ». Sa fille, Marie d'Albret, obtint en faveur de l'établissement la fondation d'une rente annuelle de 1500 livres. La maison connue sous le nom de « Couvent des Dames de la Foi<sup>3</sup> » devint après 1685 l'asile forcé des enfants protestantes enlevées à leurs familles<sup>4</sup>. En 1715, Mgr de Champflour appelle à la Rochelle des sœurs de Notre-Dame de charité, dites Dames blanches. Celles-ci se chargèrent plus particulièrement des pénitentes, des pécheresses repenties<sup>5</sup>.

Ces fondations importantes parce qu'elles vont constituer une référence pour l'action entreprise par les catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle, parce qu'elles ont contribué à l'amenuisement du poids démographique des huguenots, ne doivent pas faire négliger un autre phénomène : la baisse des effectifs du clergé régulier. L'Aunis et la Saintonge comme le Poitou furent touchées par cette crise<sup>6</sup>. Dans les monastères, le chiffre des religieux était largement inférieur au seuil minimal de neuf à quinze âmes au-dessous duquel la Commission des réguliers avait décidé de prononcer leur suppression. Le monastère tenu par l'« Ancienne Observance de l'Ordre de Cluny » à Saint-Eutrope de Saintes est exemplaire de la crise des vocations du temps. Il comptait sept religieux au début du règne de Louis XV, il n'en abrite que cinq en 1787<sup>7</sup>. A Charron, l'abbaye cistercienne est

---

<sup>1</sup> Données empruntées à : DINET-LECOMTE Marie-Claude, *Les sœurs hospitalières en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La charité en action*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 453, 458-459, 465, 476 et 479.

<sup>2</sup> EVEN Pascal, « Une fondation hospitalière originale du XVIII<sup>e</sup> siècle : les Forestières de la Rochelle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 146, 1988, p. 337-367.

<sup>3</sup> Informations empruntées à : SÉNILLOU Pierre, *Pons à travers l'histoire*, Pons, Publications de l'Université Francophone d'Eté - Geste Editions, 1995, tome 2, p. 30.

<sup>4</sup> Cf. la présentation de cette institution et la publication de documents sur les « Dames de la Foi » par un protestant du XIX<sup>e</sup> siècle : MESCHINET DE RICHEMOND Louis-Marie de, « Nouvelles catholiques de Pons », *Recueil*, t. XI, 1891, p. 112-169.

<sup>5</sup> Cf. MURPHY Gwénael, « Les Dames blanches de la Rochelle au XVIII<sup>e</sup> siècle, gardiennes de la morale ? », *RSJ*, t. 26, 2000, p. 53-69.

<sup>6</sup> AUGUSTIN Jean-Marie, *La Révolution française en Haut-Poitou et Pays charentais*, Toulouse, Privat, 1989, p. 40.

<sup>7</sup> CHARVIN Dom. Gaston, *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, Paris, Editions de Boccard, 1979, tome IX, p. 346.

encore plus mal lotie : il ne reste plus qu'un religieux lorsque la Révolution commence<sup>1</sup>. Malgré ces éléments de crise, quelques vieilles abbayes maintiennent leur puissance : l'Abbaye aux Dames de Saintes reste un acteur important de la ville et l'entente n'est pas toujours cordiale avec l'évêque<sup>2</sup>. A Saint-Jean-d'Angély, la Révolution interrompt la campagne de travaux menés par les Bénédictins pour voir s'élever une nouvelle abbatiale et c'est le seul monastère masculin à dépasser les quinze âmes en 1790.

A la fin de l'Ancien Régime, la situation religieuse de l'Aunis et de la Saintonge est pour le moins contrastée. En Saintonge, le subdélégué de Saintes estimait le nombre des huguenots de sa circonscription à un peu moins de douze mille personnes<sup>3</sup>. Si la situation religieuse des paroisses des deux diocèses n'a pas encore été l'objet d'une étude systématique, il ressort avec évidence que les efforts conjugués de la hiérarchie catholique et du pouvoir royal ont porté leurs fruits. Le poids des réformés est devenu apparemment infime, sauf en de rares isolats où ils purent se maintenir à cause du peu de possibilités qu'avait le pouvoir d'exercer un contrôle rigoureux sur des territoires à l'époque jugés malsains et déshérités, les marais de la Seudre et les sables de la presqu'île d'Arvert.

La décennie révolutionnaire va inégalement peser sur les structures catholiques et protestantes.

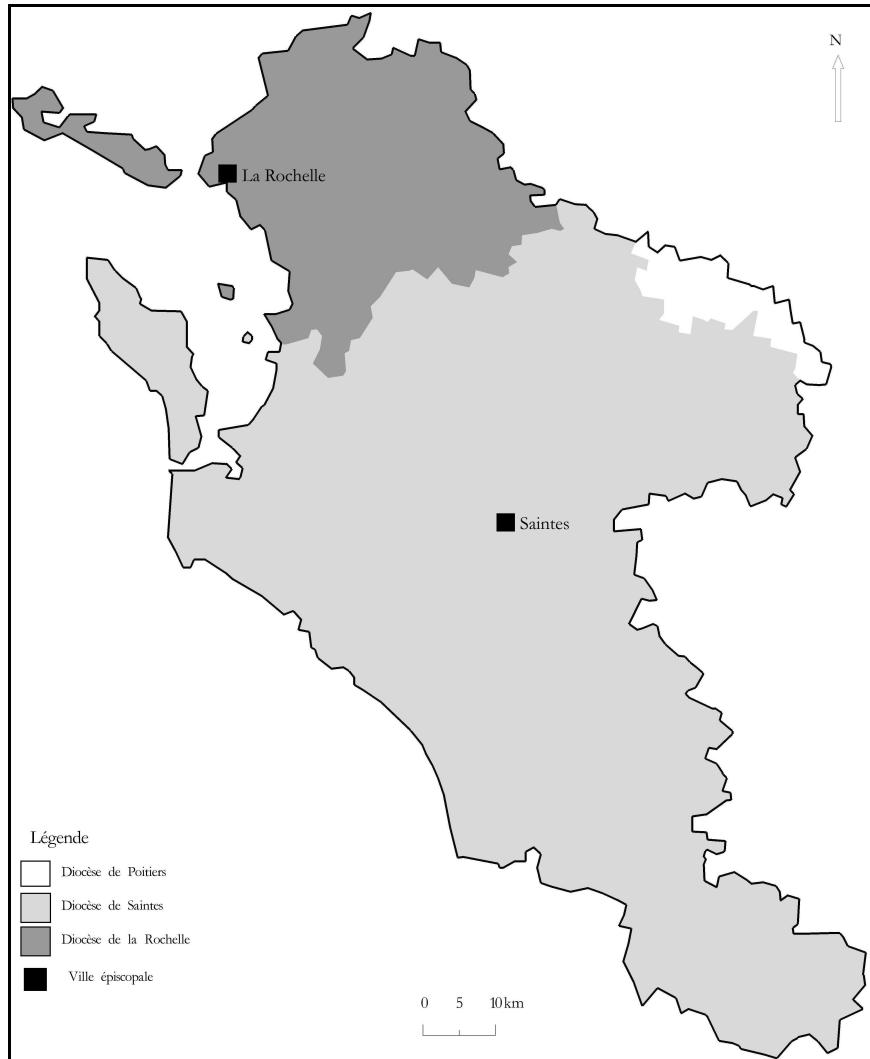
---

<sup>1</sup> LEMONNIER Pierre, « La propriété foncière et la vente des biens ecclésiastiques dans la Charente-Inférieure », *Revue des questions historiques*, t. XXXV, 1906, p. 140.

<sup>2</sup> Cf. la vue générale esquissée dans : FEISS Hugh, « "Consecrated to Christ, nuns of this church community" : the Benedictines of Notre-Dame de Saintes. 1047-1792 », *American Benedictine Review*, 1994, n° 45, p. 269-302, ainsi que les documents publiés dans : *AHSA*, t. XI, 1883, p. 417-448 et t. XII, 1884, p. 246-312.

<sup>3</sup> NAZELLE L.-J., *Le protestantisme en Saintonge sous le régime de la Révocation. 1685-1789*, Alençon, Impr. typ. Veuve Félix Guy & Cie, 1907, p. 305.

Carte 4 : Un département né sous la Révolution composé de morceaux de trois diocèses.





## **2. UN TRAUMATISME REVOLUTIONNAIRE INEGALEMENT VECU.**

La Révolution française constitue un moment doublement décisif : d'une part, au cours de cette période, les structures administratives et l'encadrement catholique sont intensément bouleversés ; d'autre part, les protestants se retrouvent des citoyens comme les autres.

### **2.1. LE REMODELAGE DE L'EGLISE CATHOLIQUE.**

L'histoire du catholicisme sous la Révolution française en Charente-Inférieure a fait l'objet de travaux au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, au lendemain du centenaire de la Révolution et le plus souvent dans une perspective évidente d'élaboration d'une histoire de défense du catholicisme. Louis Audiat et son fils, Gabriel, se distinguèrent dans cette production mais c'est surtout sous la plume de l'abbé Pierre Lemonnier que l'on retrouve les travaux les plus solides. Ce sont eux qui vont servir de soubassement à ce bref exposé qui va s'articuler en trois temps : l'impact des bouleversements administratifs engendrés par les premières mesures du gouvernement révolutionnaire, le projet déchristianisateur et la difficile reconstruction de l'Eglise catholique avant le concordat.

#### **Des structures transformées.**

En 1790, à l'instar de nombreux autres départements<sup>1</sup>, la Charente-Inférieure qui constitue le cadre pour l'évêché mis en place par la Constituante se compose de morceaux divers de plusieurs diocèses d'Ancien Régime<sup>2</sup> [Cf. Carte 4]. La majeure partie du nouveau département est issu de l'ancien diocèse de Saintes : une partie en a été distraite pour composer le département de la Charente. Le diocèse de Poitiers se retrouve dans deux nouveaux départements : les Deux-Sèvres et la Vienne, sa frange méridionale autour d'Aulnay échappe cependant à ces deux départements et entre dans celui de la Charente-Inférieure. Enfin, la Rochelle, n'ayant pas réussi à obtenir la création d'un département centré autour de la capitale de l'Aunis, fait également partie du nouveau département. On choisit comme chef-lieu du département et comme évêché Saintes.

La suppression du siège épiscopal de la Rochelle en novembre 1790 suscita l'opposition violente du dernier évêque de la Rochelle, Mgr de Coucy, nommé en octobre 1789 et sacré le 3 janvier 1790. Exilé en Espagne, il put légitimer de loin l'action des prêtres insermentés de son

---

<sup>1</sup> Cf. *Atlas de la Révolution française* (dir. Claude LANGLOIS et alii.), Paris, Editions de l'EHSS, 1996, tome 9. Religion, p. 60-61.

<sup>2</sup> Pour exemple : CHOLVY Gérard, « Le legs religieux de l'Ancien Régime au département de l'Hérault », dans *Annales du Midi. Anthologie du centenaire 1889/1989*, Toulouse, Privat, 1989, tome 2. Histoire moderne et contemporaine, p. 731-754.

ancien diocèse. L'évêque de Saintes, Mgr de La Rochefoucauld-Bayers repoussa, comme député du clergé de Saintes aux Etats généraux, le vote du décret imposant au clergé un serment civique. Il se refusa logiquement à prêter serment et fut déclaré démissionnaire de son siège. Victime des massacres des Carmes en septembre 1792 à Paris, il laisse donc le clergé saintongeais sans guide spirituel pour mener la résistance<sup>1</sup>. Non sans difficultés, le curé de Saint-Savinien, Isaac-Etienne Robinet est élu évêque constitutionnel de Saintes le 28 février 1791<sup>2</sup> : pour sa désignation, à leur grande surprise, les protestants participent au vote, Pierre-Jean Van Hoogwerff estime qu'« à cette nomination d'évêque, au moins le quart des électeurs sont protestants<sup>3</sup> ». Robinet quitte son évêché au plus fort de la vague déchristianisatrice, en décembre 1793, se retire dans sa famille, remet ses lettres de prêtrise et meurt en septembre 1797. L'Eglise catholique est donc extrêmement fragilisée en Charente-Inférieure : un seul des deux prélats d'Ancien Régime peut être revendiqué comme l'autorité spirituelle authentique par les prêtres insermentés et cela ne concerne que la plus petite des deux anciennes provinces désormais unies, l'Aunis. La retraite rapide de l'évêque Robinet, son non-remplacement ne permirent sans doute pas de voir fonctionner l'Eglise constitutionnelle.

La dispersion des ordres religieux bouleverse également le paysage catholique. La loi du 13 février 1790 supprime les congrégations qui imposent à leurs membres les vœux perpétuels. Les membres des ordres supprimés conservent la possibilité de rentrer dans le monde ou de continuer à vivre en communauté dans des maisons indiquées par l'autorité. Les congrégations à vœux simples, les ordres enseignants et hospitaliers demeurent autorisés. En Charente-Inférieure, 171 religieux sont recensés : 36 refusent de répondre, 74 préfèrent la vie commune et 61 choisissent de quitter leur monastère<sup>4</sup>. Dans les ordres féminins, en revanche, seulement trois demandes de sortie de cloître sont formulées. Ordres masculins et féminins sont cependant désormais regardés négativement par les populations : en mai 1792, les couvent des Ursulines et des Clarisses comme l'église des Augustins sont mis à sac. Seules les églises paroissiales peuvent rester ouvertes au public. Toutes les maisons religieuses ferment après que l'Assemblée législative ait décidé le 18 août 1792 la dissolution de l'ensemble des congrégations.

<sup>1</sup> Cf. AUDIAT Louis, *Deux victimes des septembrises. Pierre-Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes et son frère, évêque de Beauvais*, Lille-Paris, Desclée de Brouwer, 1897, 452 p.

<sup>2</sup> Sauf mention contraire, les informations biographiques sont empruntées à : LEMONNIER abbé Pierre, « Le clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution », *Bull. SAHSA*, t. XXV, 1905, p. 322-338, t. XXVI, 1906, p. 99-116, t. XXVII, 1907, p. 36-54, 163-170, 269-276, 330-337 et 361-387. Les chiffres retenus sont ceux proposés par : TACKETT Timothy, *La Révolution, l'Eglise, la France*, Paris, Cerf, 1986, p. 359 et qui servirent à réaliser la carte suivante : AUGUSTIN Jean-Marie, *La Révolution française en Haut-Poitou et Pays charentais*, Toulouse, Privat, 1989, p. 172, à partir de laquelle nous avons réalisé la nôtre. Les chiffres de T. Tackett sont supérieurs à ceux auxquels aboutit l'abbé P. Lemonnier.

<sup>3</sup> ADCM, 4 J 2 848\*. Minute de la lettre de Pierre-Jean Van Hoogwerff à son frère Paul Gérard, 5 mars 1791.

<sup>4</sup> LEMONNIER abbé Pierre, « De l'option des religieux entre la vie commune et la vie privée dans la Charente-Inférieure (1790) », *Bull. SAHSA*, t. XLIV, 1930, p. 56-68 et 170-178.

L'attitude des prêtres à l'égard du serment constitutionnel a été de longue date perçue comme un indicateur précieux pour percevoir les difficultés des relations entre les curés et leurs ouailles. 62 % du clergé paroissial prêta le serment [Cf. Carte 5].

Le phénomène fut massif dans deux districts, ceux de Marennes et de Saint-Jean-d'Angély. Il atteint le taux de 91 % dans celui de Saint-Jean-d'Angély. La fragilité des positions des curés dans leur paroisse est sûrement l'un des facteurs d'explication, il s'agit de ne pas se désolidariser de ses fidèles. En revanche, la forte proportion des assermentés dans le district de Marennes cache de grandes diversités de comportement<sup>1</sup>. Le refus du serment est massif dans l'île d'Oléron ; en revanche tous les curés des cantons de Marennes et de la Tremblade sont assermentés. Dans le canton de Royan, seuls deux des quatre desservants sont en règle avec la loi. Dans les districts abritant les anciennes villes épiscopales, la résistance fut plus forte du fait de l'attitude hostile des évêques à l'égard du serment.

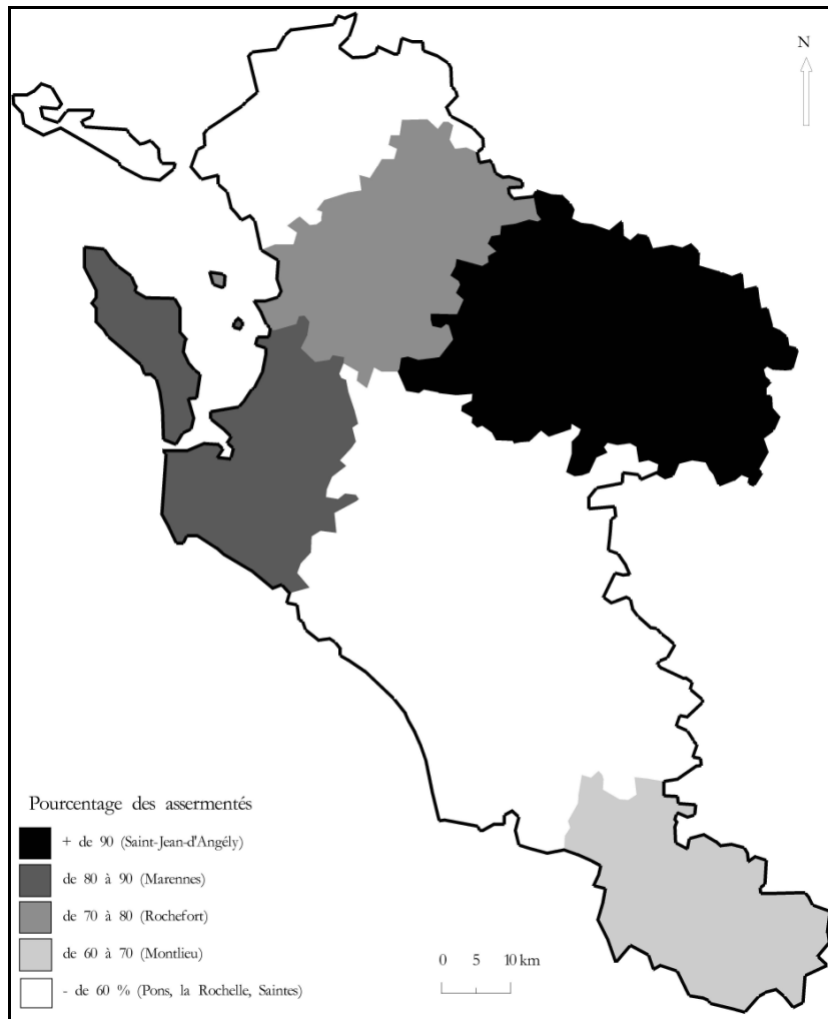
Le 2 novembre 1789, les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la Nation et servent de gage aux assignats. Ce fut insuffisant et la loi du 14-17 mai 1790 organisa la vente des biens du clergé afin de combler le déficit et de rembourser la dette de la monarchie. Par-delà le vaste mouvement de transferts de propriété que cette décision suscita, il convient de noter que les protestants figurèrent parmi les premiers acquéreurs de ces biens<sup>2</sup>. Le négociant Pelletreau, de Rochefort, acheta nombre de propriétés ecclésiastiques dans le district de Rochefort. Les acquisitions huguenotes sont encore plus importantes dans le district de la Rochelle : elles représentent près de 41 % des 1 440 hectares de propriétés ecclésiastiques alors achetées. Se distingua particulièrement à la Rochelle, l'armateur protestant Samuel de Missy, qui à lui seul, acquiert 370 hectares. D'autres huguenots investirent dans la terre : le négrier Jacques Rasteau ou les drapiers Chapron et Charruyer achètent, chacun, cinquante hectares.

---

<sup>1</sup> Les chiffres qui permettent d'établir les noms des curés des paroisses de l'arrondissement de Marennes aboutissent à des chiffres inférieurs à ceux retenus pour les cartes de la proportion d'assermentés (LEMONNIER Pierre, « Le clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution », *Bull. SAHSA*, t. XXVII, 1907, p. 274-276 et 331-333).

<sup>2</sup> Données empruntées à : LEMONNIER abbé Pierre, « La propriété foncière et la vente des biens ecclésiastiques dans la Charente-Inférieure », *Revue des questions historiques*, t. XXXV, 1906, p. 151-152 et MESCHINET DE RICHEMOND Louis, « De la propriété foncière du clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans la Charente-Inférieure », *BSHPF*, t. 56, 1907, p. 87-92.

Carte 5 : La proportion des prêtres assermentés par district, printemps-été 1791.



**Déchristianisation et anticléricalisme révolutionnaires.**

Les cartes établies par Michel Vovelle à la fin de son étude sur le moment déchristianisateur de la Révolution, l'an II, permettent de repérer quelques traits de la rhétorique et de l'action déchristianisatrices en Charente-Inférieure. La ferveur déchristianisatrice apparaît avant tout portée par les sociétés populaires. Toutefois, elle ne paraît pas se traduire par des mesures visant à la déchristianisation de la société et de l'espace très originales ou très profondes ; à l'exception du Lot-et-Garonne, l'ensemble du sud-ouest aquitain se caractérise plutôt par sa modération. De même, il y eut peu de changements toponymiques montrant un engagement puissant dans la Révolution<sup>1</sup>.

La déchristianisation proprement dite ne devient un programme politique qu'à l'arrivée du représentant en mission, Joseph Lequinio, qui arrive en Charente-Inférieure en septembre 1793. Cet acteur fut décisif<sup>2</sup>. Dans ses *préjugés détruits* qu'il fait paraître à Paris cette année-là, il consacre un chapitre à la religion. Il énonce de manière très claire son programme : « si quelque institution bonne dans son principe est devenue nuisible au genre humain, et mérite aujourd'hui d'être anéantie complètement, c'est sans contredit celle des religions », celles-ci devant être remplacées par un « sentiment d'admiration et d'adoration pour l'Être suprême<sup>3</sup> ». D'après Michel Vovelle, la présence de Lequinio expliquerait le taux exceptionnel d'abdication, de renonciation au ministère des prêtres du département : 98 %<sup>4</sup>. Claudy Valin, réexaminant le dossier au travers du registre de réception des lettres par lesquelles les ecclésiastiques déclarent se déprêtriser, a pu critiquer la validité de cette proportion<sup>5</sup>. Seules cent-cinquante-cinq lettres de prêtrise furent déposées. Sachant qu'il y a à la fin de l'Ancien Régime plus de cinq cent paroisses, la proportion s'avère assez faible. Cette mesure est prise surtout par des prêtres résidant au nord de la Charente, plus rares sont ceux qui prennent cette décision en Saintonge méridionale. Au sud de Rochefort, ils se concentrent dans les marais séparant la Seudre de la Charente. Dans le futur arrondissement de Jonzac, seuls six ecclésiastiques sont dans cette situation. Sans que cela concerne directement ou uniquement le clergé de la Charente-Inférieure, plusieurs événements servirent de support à une mémoire religieuse hostile à la Révolution. Après le soulèvement de la Vendée au début de mars

---

<sup>1</sup> Cf. VOVELLE Michel, 1793. *La Révolution contre l'Eglise. De la Raison à l'Être suprême*, Bruxelles, Complexe, 1988, p. 284-286 et 288.

<sup>2</sup> Cf. VALIN Claudy, *Le conventionnel Joseph-Marie Lequinio. La loi et le salut public*, Thèse de doctorat en histoire du droit, Université de Poitiers, 2004 (dir. Jean-Marie AUGUSTIN).

<sup>3</sup> LEQUINIO J.-M., *Les préjugés détruits*, A Paris, 1793, p. 48 et 52.

<sup>4</sup> VOVELLE Michel, 1793. *La Révolution contre l'Eglise. De la Raison à l'Être suprême*, Bruxelles, Complexe, 1988, p. 120.

<sup>5</sup> VALIN Claudy, *Le conventionnel Joseph-Marie Lequinio. La loi et le salut public*, Thèse de doctorat en histoire du droit, Université de Poitiers, 2004 (dir. Jean-Marie AUGUSTIN), p. 484 et la carte établie à la page suivante.

1793, la Rochelle se transforme en base arrière des armées républicaines<sup>1</sup>. La conscience obsidionale qui se développe alors dans la ville favorise l'écllosion d'un fort sentiment anticlérical. Celui-ci atteint son point d'orgue lorsque six prêtres qui venaient d'être arrêtés et transportés à la Rochelle pour y être emprisonnés sont massacrés sur les quais du port les 21 et 22 mars 1793<sup>2</sup>. La suspicion pesant sur les prêtres catholiques concerne même les constitutionnels : vingt-neuf d'entre eux sont emprisonnés et trois exécutés.

En mars 1794, il fut décidé que les prêtres qui furent condamnés à la déportation en Guyane devaient partir depuis Rochefort<sup>3</sup>. Ils n'embarquèrent jamais pour la Guyane et furent enfermés sur place. Face à l'affluence de prêtres, les prisons de la Ville ne suffirent plus, une partie des déportés furent emprisonnés dans des navires amarrés à quai, puis bientôt dans d'anciens navires négriers, ancrés en rade de l'île d'Aix, les *Deux-Associés* et le *Washington*. Ceux-ci ne tardèrent pas à se transformer en mouiroirs. Près des deux-tiers des prisonniers moururent avant leur libération en février 1795.

### **La fragile reconstruction.**

La fin de la Convention thermidorienne avait établi la liberté des cultes par la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795). L'évêque constitutionnel n'a pas été remplacé et les divisions entre clergé réfractaire et assermenté restent toujours d'actualité<sup>4</sup>. Les églises furent rendues à leur première destination : la cathédrale de la Rochelle est réemployée pour le culte catholique le 22 août 1795<sup>5</sup>; deux ans plus tard le culte était rétabli à Marans et dans l'église Saint-Eutrope de Saintes. Ce rétablissement du culte s'observe dans de modestes paroisses, parfois à l'initiative de laïcs. Ainsi, neuf kilomètres au nord de Saintes, à Saint-Saturnin-de-Séchaud, le 28 juillet 1795, plusieurs femmes et « autres habitants du lieu de Séchaud » obtiennent de la municipalité « d'entrer librement dans le temple pour y exercer leur culte<sup>6</sup> ». Ce n'est que trois ans plus tard qu'un prêtre y fait une déclaration de culte<sup>7</sup>. Se succédèrent parfois prêtres réfractaires et constitutionnels. C'est ce qui se produit à Meschers-sur-Gironde : au printemps 1795, la

<sup>1</sup> Cf. VALIN Claudy, *La Rochelle – la Vendée 1793*, Paris, Le Croît vif, 1997.

<sup>2</sup> VALIN Claudy, *Autopsie d'un massacre. Les journées des 21 et 22 mars 1793 à la Rochelle*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1992.

<sup>3</sup> Cf. BLOMME Yves, *Les prêtres déportés sur les pontons de Rochefort*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1994.

<sup>4</sup> Ces développements s'appuient en particulier sur : LEMONNIER abbé Pierre, « Reconstitution du dergé de la Charente-Inférieure avant le Concordat », *Bull. SAHSA*, t. XXIX, 1909, p. 234-245.

<sup>5</sup> JOURDAN J.-B.-E., *Ephémérides historiques de la Rochelle*, la Rochelle, A. Siret, Imprimeur-éditeur, 1861, tome 1, p. 300-301.

<sup>6</sup> Déclaration faite auprès de la municipalité de Saint-Saturnin-de-Séchaud, 10 thermidor an III, reproduite dans : *Bull. SAHSA*, t. XXVII, 1907, p. 260.

<sup>7</sup> Déclaration faite auprès de la municipalité de Saint-Saturnin-de-Séchaud, 10 messidor an VI, reproduite dans : *Bull. SAHSA*, t. XXVII, 1907, p. 398-399.

municipalité se plaint qu'un prêtre originaire de Moulins (Allier) célèbre la messe chez la famille Moreau sans qu'il y eut autorisation à cet effet. A l'automne suivant, c'est un prêtre constitutionnel qui fait la déclaration de culte<sup>1</sup>.

Dans le ressort de l'ancien diocèse de Saintes, en 1797, il resterait, selon l'abbé Augustin-Alexis Taillet qui était vicaire général au début de la Révolution, à peine deux cent titulaires pour les cinq cent cures qui existaient en 1789. Pierre Lemonnier estima à environ 150 le nombre de prêtres en activité en Charente-Inférieure. Les prêtres insermentés obéissaient aux abbés Pichon et Hardy qui avaient reçu du pape les pouvoirs de vicaires généraux et qui y avaient été confirmés par Mgr Champion de Cicé, l'archevêque de Bordeaux en exil à Londres. Au total, eu égard au nombre de prêtres qui seraient en activité sous le Directoire, la reconstruction catholique apparaît extrêmement fragile.

Le sort des protestants de 1789 à 1795 évolua également sensiblement en fonction du contexte politique général.

## ***2.2. TOURNANT OU PARENTHÈSE POUR LES ÉGLISES REFORMÉES ?***

En Charente-Inférieure, le rôle local joué par les protestants lors des premières années de la Révolution tout comme l'influence de celle-ci sur la vie religieuse huguenote restent, pour une large part, ignorés. L'historiographie relative ce sujet, très réduite, tend à se consacrer exclusivement au cas des communautés urbaines et en particulier celle de la Rochelle<sup>2</sup>. La médiocre conservation des archives des Eglises protestantes pour cette période comme de celles des communes abritant des minorités protestantes importantes rend difficile l'investigation historique<sup>3</sup>. Même si les développements consacrés à la période postérieure à l'édit de Tolérance de 1787 sont souvent très succincts, les monographies rédigées sous la Troisième République par les érudits de la presqu'île d'Arvert offrent quelques pistes sur le sort des communautés

<sup>1</sup> ADCM, E dépôt 176/020. 1 D 1\*, diverses pièces, floréal et mois suivants, an III ; déclaration du 5 vendémiaire an IV.

<sup>2</sup> Cf. MASLOW ARMAND Laura, *Protestantism in La Rochelle. 1755-1830. The consequences of bourgeois rule*, Thèse (Ph. D), Université d'Harvard, 1969 dont l'essentiel des conclusions pour la période révolutionnaire est repris dans son article, « La bourgeoisie protestante, la Révolution et la déchristianisation à la Rochelle », *RHMC*, t. 31, 1984, n° 3, p. 489-503 et SAINT-AFFRIQUE Olga de, « Les protestants rochelais pendant la Révolution », dans *La Rochelle, ville frontière*, La Rochelle, Ville de La Rochelle et Rumeur des Âges, 1989, p. 137-146, travaux sur lequel s'appuie en grande partie POTON Didier, « Les protestants charentais au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Histoire des protestants charentais (Annis, Saintonge, Angoumois)*, (dir. Françoise DUCLUZEAU), Paris, Le Croît vif, 2001, p. 224-231. Compilant sur cet aspect les travaux qui l'ont précédée, la maîtrise d'Amélie Dugast n'apporte sur ce point rien de neuf. Cf. DUGAST Amélie, *La communauté protestante rochelaise sous la Révolution (1787-1802)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2004. Pratiquement rien sur les protestants face à la Révolution dans : COLLE Robert, « Royan pendant la Révolution », *RSA*, t. 14, 1988, p. 73-88.

<sup>3</sup> Ainsi, à Marennes, certains documents qu'avait pu consulter André Lételié à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qu'il reproduit dans sa monographie de la presqu'île d'Arvert paraissent avoir disparu, les seuls documents conservés de la période révolutionnaire étant des registres de délibérations. Leur très mauvais état rend leur exploitation problématique.

protestantes entre 1787 et 1802<sup>1</sup>. De même, les nombreuses adresses de soutien émanant des administrations communales, départementales ou de district tout comme les rapports des représentants en mission lus pendant les séances de la Convention fournissent une précieuse documentation pour appréhender la « déchristianisation de l'an II » du côté protestant<sup>2</sup>.

**La réintégration à la nation : des engagements civiques persistants.**

L'annonce de la tenue des Etats généraux est accueillie très favorablement par les protestants. Les articles XI et XVIII de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui proclament l'un, l'égal admission de l'ensemble des citoyens à « toutes dignités, places et emplois publics selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents » et l'autre que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble point l'ordre public établi par la loi » les satisfont pleinement.

Dès les débuts de la Révolution, les réformés bénéficient des dispositions de l'article XI et se retrouvent nombreux dans les corps et les assemblées révolutionnaires. Cette participation est observable à la Rochelle comme dans la région d'Arvert. A l'automne 1789, le pasteur Jean-Paul Bétrines figure parmi les membres du Comité de bienfaisance rochelais présidé par le chanoine Souzy. En 1790, il verse l'une des plus fortes contributions patriotiques de la Rochelle, 450 livres, et c'est l'un des membres fondateurs de la *Société des Amis de la Constitution* dont il assure la vice-présidence. Il participe activement au club jacobin de la Rochelle sous la Monarchie constitutionnelle<sup>3</sup>. Dans la presqu'île d'Arvert, Pierre Dugas offre une trajectoire analogue. En 1790, il prononce un discours « sur les sentiments qui doivent animer un bon François » en partant d'un verset de l'Épître aux Romains, « La nuit est passée, le jour est venu », la nuit étant les temps précédant la convocation de l'Assemblée nationale et le jour, « la révolution qui vient de s'opérer<sup>4</sup> ».

Conformément à la Déclaration des droits de l'Homme, le décret du 24 décembre 1789 leur donnant accès à tous les emplois, les protestants peuvent siéger dans les conseils municipaux. Le retour des huguenots est un phénomène massif et généralisé. Le protestant rochelais Jacob

<sup>1</sup> Ont été utilisés dans cette perspective les ouvrages d'Eugène Moutarde, John Bost et André Lételié.

<sup>2</sup> En partant des entrées géographiques de l'index de ces volumes, nous avons dans cette perspective examiné, dans la première série (1787-1799) des *Archives parlementaires*, les tomes 76 à 96 couvrant la période allant du 4 octobre 1793 au 8 septembre 1794.

<sup>3</sup> Cf. VALIN Claudy, « Quelques éléments de biographie sur Jean-Paul Bétrines (Bétrine), pasteur protestant et leader du mouvement révolutionnaire à la Rochelle », *Ecrits d'Ouest*, 2002, n° 10, p. 281-286 et « Bétrine (Jean-Paul) », dans *Dictionnaire biographique des Charentais* (dir. F. JULIEN-LABRUYERE), Paris, Le Croit vif, 2005, p. 153. Sauf mention contraire, toutes les informations relatives aux activités révolutionnaires de ce pasteur sont tirées de ce travail.

<sup>4</sup> DUGAS fils, *Discours sur les sentiments qui doivent animer un bon François, & sur les devoirs qu'il est appelé (sic) à remplir, dans les circonstances actuelles. Prononcé dans une assemblée de Protestans, le premier jour de l'année 1790*, A la Rochelle, Chez P.L. Chauvet, Imprimeur du Roi, 1790, p. 5.



Lambertz note ainsi en janvier 1790, au lendemain des élections : « Voilà quatre protestants, Garesché, Perry, de Baussay, Chamois, officiers municipaux, ce qui fait le tiers des membres. Personne ne pouvait croire à cette possibilité il y a dix ans<sup>1</sup> ». Après le catholique Goguet, Daniel Garesché devient le second maire de la Rochelle de l'époque révolutionnaire en 1791. François Dély, son successeur l'année suivante, d'origine sociale plus modeste, est également un protestant<sup>2</sup>. A Royan, alors modeste bourgade de l'estuaire de la Gironde dont probablement plus de la moitié de la population est huguenote, le premier maire n'est pourtant pas de cette confession ; ses successeurs élus en novembre 1791 et en janvier 1792, en revanche, le sont<sup>3</sup>. Seul chef de famille protestant de la commune où il réside, le pasteur Jean Mazauric est néanmoins choisi comme maire<sup>4</sup>. Comprenant les cantons de Pons, Archiac, Jonzac, Mirambeau, Saint-Fort et Saint-Genis, le district révolutionnaire de Pons abrite de nombreuses petites communautés protestantes soit dans les bourgs ruraux, soit dans les petites villes. Les monographies consacrées à quelques-unes des communes de ce district révèlent la nouvelle visibilité sociale et politique des huguenots. Les Pontois élisent dans leur première municipalité plusieurs réformés<sup>5</sup>. A Jonzac, avec plus de 20 % des habitants, la communauté protestante est la plus importante du district. Le premier maire, André Tourtellot, est un protestant et sur les treize autres membres connus de la première municipalité, il compte six coreligionnaires<sup>6</sup>. Dans des communes plus petites, là aussi, ils réussissent à accéder aux premières fonctions. En février 1790, à Saint-Genis, chef-lieu de canton, le médecin protestant François Boyveau devient maire<sup>7</sup> ; parmi les cinq officiers municipaux, au moins l'un d'entre eux, Poché-Lafond partage ses convictions religieuses<sup>8</sup>. La petite commune de Bois choisit comme maire, l'un des représentants de l'une des rares familles huguenotes de la localité, Claude Cazalis<sup>9</sup>. Plus au sud, pendant les premières années de la

---

<sup>1</sup> TORLAIS Jean, *Le journal d'un bourgeois de la Rochelle pendant la Révolution (Document inédit)*, la Rochelle, Librairie F. Pijollet, 1941, p. 22.

<sup>2</sup> VALIN Claudy, « Révolution et rupture : François-Louis Giraudeau, le bourgeois anobli et le militant révolutionnaire (la Rochelle, 1719 – Paris, 1794 ?) », *Ecrits d'ouest*, 2006, n° 14, p. 66.

<sup>3</sup> BINOT Guy, *Histoire de Royan et de la presqu'île d'Arvert*, Paris, Le Croît vif, 1994, p. 200 et 204.

<sup>4</sup> MEINADIER Jean-Louis, *Notice sur la vie et les travaux de M. Jean Mazauric pasteur, président du consistoire de La Tremblade*, Nîmes, Gaude Impr.-Libr., 1822, p. 8. Tous les auteurs étudiant l'action du pasteur Jean Mazauric partent de ce travail biographique réalisée par le neveu de Jean Mazauric. Cette étude comporte d'assez nombreuses incohérences chronologiques.

<sup>5</sup> SÉNILLOU Pierre, *Pons à travers l'histoire*, Pons, Publications de l'Université Francophone d'Eté - Geste Editions, 1995, tome 2, p. 158.

<sup>6</sup> SEGUIN Marc, *Jonzac pendant la Révolution*, Jonzac, Publications de l'Université francophone d'été Saintonge-Québec, 1986, p. 22 et 57.

<sup>7</sup> CHAINET A., *Saint-Genis-de-Saintonge et ses archives communales*, Jonzac, Impr. J. Patouillet, 1917, p. 23-24.

<sup>8</sup> Il s'agit vraisemblablement soit de Jean Poché-Lafond, docteur-médecin, vivant encore à Saint-Genis en 1820, alors âgé de 69 ans, soit du Jean Poché-Delafond, ancien de l'Eglise de Jonzac, figurant régulièrement dans les assemblées du Désert. C'est peut-être le même personnage. Cf. ADCM, 128 V 1. Etat individuel des protestants de Saint-Genis, 22 janvier 1820 et HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tomes 2 et 3.

<sup>9</sup> CHAINET A., *Bois (canton de Saint-Genis) et ses registres paroissiaux*, Pons, Impr. G. Robert fils, 1914, p. 18.

Révolution, un protestant accède également aux fonctions de maire à Montendre : Marchand, un négociant<sup>1</sup>.

Tenu au cœur de la Saintonge, à Gémozac à l'été 1791, le dernier synode de la Saintonge, de l'Angoumois et du Bordelais montre la reconnaissance des Eglises locales à l'égard de la Révolution. Sont adoptés le principe de la célébration d'un service solennel le 14 juillet et la prestation du serment civique des pasteurs. Le temple devant refléter cette adhésion à l'œuvre des Révolutionnaires, une inscription, calquée sur celle portée sur la façade de l'église Saint-Louis du Louvre transformée en temple, doit être gravée sur tous les temples du ressort du Synode :

« Edifice consacré au culte protestant

Paix et liberté

L'an de grâce 1791 et de la liberté le III<sup>e</sup>. »

Cette participation politique ne se dément pas sous la République. Un huguenot de Saint-Genis, Poché-Lafond, siège parmi les jurés du Tribunal révolutionnaire de Rochefort. Selon l'historien de cette juridiction d'exception, l'abbé Pierre Lemonnier, il y figure « parmi les terroristes les plus dangereux<sup>3</sup> ». A la Rochelle, certaines personnalités s'engagent fermement dans les combats montagnards comme François-Louis Giraudeau mais ses positionnements ne paraissent pas être dictés par son appartenance confessionnelle<sup>4</sup>. A Jonzac, des protestants sont partie prenante dans les violents conflits qui agitent la Cité ; ils se rangent dans le camp montagnard. Dans la municipalité épurée mise en place par les délégués des Représentants en mission en frimaire de l'an II, la quasi-totalité des officiers municipaux est protestante<sup>5</sup>. Sous le Directoire les protestants continuent à s'intégrer dans la vie politique locale. Lors des élections qui désignent la nouvelle municipalité rochelaise au lendemain de la proclamation de la constitution de l'an III, tous les protestants choisis n'accueillent pas avec le même enthousiasme leur élection. Samuel de Missy, le futur maire, accepte ses responsabilités dès le premier tour ; au troisième tour, il est rejoint par Garnault et Garnier. Nombre de ses coreligionnaires les refusent : c'est le cas de Rasteau, Ranson, Pellier, de l'ancien maire Dély ou de Fleuriau de Bellevue<sup>6</sup>. Dans la municipalité cantonale de Jonzac, des quatre membres installés le 2 frimaire an IV, l'un est

<sup>1</sup> Présence attestée en 1794 par une pétition envoyée à la Convention. Cf. *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1969, t. 88, séance du 21 germinal an II, n° 24/a, p. 398.

<sup>2</sup> HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 640-641.

<sup>3</sup> LEMONNIER Pierre, *Le tribunal révolutionnaire de Rochefort*, la Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1912, p. 17.

<sup>4</sup> Cf. la minutieuse étude de VALIN Claudy, « Révolution et rupture : François-Louis Giraudeau, le bourgeois anobli et le militant révolutionnaire (la Rochelle, 1719 – Paris, 1794 ?) », *Ecrits d'ouest*, 2006, n° 14, p. 24-84.

<sup>5</sup> SEGUIN Marc, *Jonzac pendant la Révolution*, Jonzac, Publications de l'Université francophone d'été Saintonge-Québec, 1986, p. 100-101.

<sup>6</sup> JOURDAN J.-B.-E., *Ephémérides historiques de la Rochelle*, la Rochelle, A. Siret, Imprimeur-éditeur, 1861, tome 2, p. 463-464. Appartenance confessionnelle déterminée à partir d'un recensement des familles protestantes de la Rochelle datant de l'an X.

protestant<sup>1</sup>. A Marennes, le protestant Charron aîné accède aussi brièvement à la tête de la municipalité sous le Directoire tandis que le directoire du district compte Dugas et un représentant de la famille Charron.

Bref, la majorité des protestants saintongeais et aunisiens se montre très favorable à l'œuvre révolutionnaire qui marque une étape importante dans la reconnaissance sur la place publique de l'identité protestante.

### **De la Constituante à la Montagne, une vie religieuse maintenue.**

Faute de sources, la vie religieuse réformée sous la Constituante et la Monarchie constitutionnelle reste méconnue. A la Rochelle, le « brouillard » montre seulement la persistance de difficultés financières récurrentes<sup>2</sup>. Celles-ci amènent l'Eglise à se passer dès les débuts de la Révolution de l'un de ses deux pasteurs : en 1790, Blachon cesserait d'être l'un des pasteurs rémunérés par l'Eglise<sup>3</sup>. Pendant 1790 et 1791, le consistoire rochelais continue à fonctionner normalement : en comprenant les réunions où sont conviés les chefs de famille huguenots, il y a pendant la première de ces années, douze séances et au cours de la seconde, quatorze. Le rythme des séances se réduit singulièrement en 1792 : il y eut seulement sept séances dont une qui mentionne simplement une aumône et trois qui ont lieu pendant le seul mois de décembre. Cette réduction de la vie religieuse est peut-être à mettre en relation avec les difficultés économiques que traversent alors les négociants rochelais. En juin 1792, parmi les cinq maisons de négoce qui font alors faillite, on en compte quatre protestantes – Garesché, Perry et Dubois, Guibert, Van Hoogwerff – dont certains de leurs membres participaient auparavant aux travaux du consistoire<sup>4</sup>. Le « brouillard » s'interrompt avec l'assemblée générale du 27 décembre 1792. Ceci ne signifie pas que la vie religieuse de l'Eglise de la Rochelle finisse sous la Convention à cette date. L'aspect matériel actuel du brouillard permet de penser que les sept petits registres qui le composent ont été reliés tardivement, probablement dans les premières décennies de la Troisième République<sup>5</sup>, il est donc possible qu'un registre postérieur ait existé et ait été égaré.

---

<sup>1</sup> SEGUIN Marc, *Jonzac pendant la Révolution*, Jonzac, Publications de l'Université francophone d'été Saintonge-Québec, 1986, p. 157.

<sup>2</sup> Pour une approche globale de ce document, cf. POTON Didier, « Les registres consistoriaux des Eglises du Désert : l'exemple du « brouillard » de la Rochelle (1775-1792) », *BSHPF*, t. 153, 2007, n° 4, p. 561-573.

<sup>3</sup> AERLR, brouillard. Séances du 7 décembre 1789, 13 janvier, 6 mai et 23 août 1790. Nous utilisons le conditionnel car il continue à assurer d'assez nombreux actes pastoraux au-delà de cette date.

<sup>4</sup> DELAFOSSE Marcel (dir.) *Histoire de La Rochelle*, Toulouse, Privat, 2000, p. 239 ; DEVEAU Jean-Michel, *La traite rochelaise*, Paris, Karthala, 1990, p. 34-35.

<sup>5</sup> Invite à cette interprétation la présence de tampons du conseil presbytéral de la Rochelle en début et en fin de la plupart des registres reliés dans le « brouillard ». En 1893, Louis-Marie Meschin et de Richemond fait remarquer que les archives du conseil sont « envahies par les termites ». Les documents absents ont pu en être victimes. Au début

De 1789 à 1792, sur un plan matériel, l'organisation pratique de l'Eglise rochelaise ne se modifie guère : continuent à se réunir de petites « sociétés » dans des propriétés privées. A l'été 1789, s'il est permis de penser que la Cène est célébrée dans l'ensemble de ces groupes, il y en aurait quatre : un entrepôt donnant sur le canal de la Verdière ; chez Texier ; chez Bouguereau et, enfin, chez Peyrusset<sup>1</sup>. Une distribution, en plusieurs temps, de la Cène reste inchangée jusqu'en août 1791. Le comité adopte alors le principe d'une communion unique, canal de la Verdière. Peu après, le *Te Deum* célébré pour l'achèvement de la Constitution est fait dans ce seul local<sup>2</sup>. Le lieu unique paraît soulever des résistances de la part des fidèles car on ne tarde pas à reprendre la distribution de la communion dans les diverses sociétés. Ce n'est qu'en décembre 1792 que le nombre des lieux de réunions se réduit, avec l'élimination de celui de chez Peyrusset. A cette date, la communauté s'achemine vers l'installation définitive dans l'église des Récollets<sup>3</sup>.

L'entrée dans l'ancien édifice catholique est le fruit d'un long et lent processus qui témoigne de la volonté d'une partie des élites protestantes de s'intégrer pleinement et publiquement dans le paysage rochelais. L'église des Récollets est choisie assez rapidement. Le 1<sup>er</sup> juin 1791, Manceau expose au comité un espoir que doivent partager nombre de ses coreligionnaires : obtenir de l'Assemblée nationale pour remplacer le temple et « autres objets qu'on enleva aux Réformés en 1685 un domaine national mis en vente par le directoire du district de cette ville ». Il espère de plus que, si un particulier achète le bien en question et qu'il le cède à l'Eglise, il serait dispensé d'en payer le prix. Le pasteur Bétrines devant séjourner à Paris, il est chargé d'en conférer avec Rabaud et d'autres députés de l'Assemblée. Fort de cette assurance, Chamois achète le 16 juin 1791 les propriétés des Récollets. Les fidèles ne sont consultés qu'après que le comité ait délégué Chamois à faire l'acquisition en question et même après que celle-ci ait été effectuée. Cette tactique montre que l'idée d'un lieu de culte unique et imposant n'est probablement pas encore à cette date un désir unanime. Le comité cherche vraisemblablement à mettre la communauté face au fait accompli : un fidèle de l'Eglise dispose d'un édifice propre à la célébration du culte, pourquoi ne pas en profiter ? Las, l'effervescence politique qui suit la fuite du Roi empêche Bétrines de présenter le projet à ses coreligionnaires parisiens. L'échec de tentatives analogues menées par d'autres Eglises conduit à abandonner la procédure que le comité désirait initialement mener auprès du Comité ecclésiastique de la Constituante. Les arrangements à prendre avec le nouveau propriétaire des Récollets, se poursuivent : en octobre 1791, le comité décide de réunir les chefs de familles pour réfléchir aux moyens d'y établir

---

du « brouillard », le numéro donné au document, 14, est de la main d'Alfred-Ernest Meyer qui dassa les archives de l'Eglise au début du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> AERLR, brouillard. Séance du 21 août 1789.

<sup>2</sup> AERLR, brouillard. Séances du 31 août et du 14 octobre 1791.

<sup>3</sup> AERLR, brouillard. Séance du 12 décembre 1792.

l'« assemblée de dévotion ». La réunion des chefs de famille ne rencontre pas un franc succès, plusieurs doivent être réalisées avant d'obtenir l'assentiment des fidèles. En décembre 1791, le consistoire auquel se sont joints trente-deux chefs de famille décident, avant de demander à l'administration l'autorisation de s'y réunir, les positions que celle-ci adopte à l'égard des pétitions entreprises par les ecclésiastiques insermentés. « A cause des mouvements où sont les esprits à Paris », le consistoire garde encore en mars 1792 une attitude expectative à l'égard des démarches à entreprendre. En mai, une commission est nommée par le consistoire pour qu'elle inspecte l'église et évalue les dépenses à y faire. Pendant plusieurs mois, rien ne transparaît dans le « brouillard » qui indique l'avancement des démarches. Tout s'accélère à l'hiver 1792. Dans le dernier acte porté sur le « brouillard » rochelais, les chefs de famille assemblés par le consistoire adoptent, à l'unanimité, le principe d'une réunion du culte dans un seul lieu et qu'une souscription soit lancée à cet effet. Au début de mars 1793, grâce aux souscriptions de 176 familles, l'église des Récollets est rachetée au prix de dix mille livres. L'acte de vente indique clairement que l'acquéreur, Charles Ranson, « n'a fait que prêter son nom pour l'acquérir et que tout droit de propriété et jouissance en appartient et appartiendra à perpétuité aux dits chefs de familles protestantes de la Rochelle actuellement existantes et qui existeront dans la suite des temps, pour en jouir et disposer comme de leur propre chose<sup>1</sup> ». Les débats internes à la communauté rochelaise montrent la difficile affirmation de l'unité ecclésiale et surtout de la tout autant problématique affirmation de cette identité protestante dans l'espace public par l'acquisition d'un lieu unique identifiable, avec évidence, au protestantisme. Si cette idée est partagée par la majorité des anciens, il ne paraît pas en être de même des chefs de famille.

Au niveau départemental, le renouvellement du corps pastoral, suite au décès ou au retrait des pasteurs se poursuit alors de manière régulière. A la mort de Dugas père en 1790 les anciens de l'Eglise de la Tremblade font choix de Pougard fils et non de Dugas fils. Ce dernier est choisi pour desservir plus particulièrement l'Eglise d'Avallon tandis que Pougard a la charge spirituelle de la Tremblade<sup>2</sup>. A l'été 1791, le comité rochelais réfléchit au placement du pasteur Masson pour l'île de Ré<sup>3</sup>. En 1792, après avoir été examiné par Pougard, le proposant P. Gély devient pasteur du quartier de Mornac<sup>4</sup>. Le recrutement pastoral montre également une autonomisation des Eglises : Ré songe à prendre un pasteur à part, Avallon et la Tremblade veulent avoir chacune

<sup>1</sup> Pour l'ensemble de ce paragraphe : ADCM, C 140 et AERLR, brouillard.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J Suppl. 45, lettre de Borde, pasteur de Segonzac aux anciens de la Tremblade, 25 février 1791 ; MARTY Jacques, « Le protestantisme à La Tremblade principalement de 1750 à 1825, d'après des documents inédits », *BSPHF*, t. 75, 1926, p. 422.

<sup>3</sup> AERLR, brouillard. Séance du 17 août 1791.

<sup>4</sup> Cf. BLOT Georges, « Pierre-Jean Dubaptiste, premier pasteur, président et organisateur du consistoire général de Saintes (1745 ? à 1815) », *BSPHF*, t. 42, 1893, p. 432-433. et ADCM. Etat-civil protestant de Saint-Palais-sur-Mer.

leur ministre, Rochefort décide de faire choix d'un pasteur qui ne soit pas un Rochelais<sup>1</sup>, autant de signes d'une plus grande indépendance des Eglises entre elles qui peuvent être perçus aussi bien comme le symptôme d'une plus grande reconnaissance publique pour les fidèles d'un culte minoritaire qui peuvent disposer d'un pasteur sans être inquiétés par les autorités que comme un exemple des forces centrifuges à l'œuvre dans le ressort des synodes de l'Aunis et de l'Angoumois, Saintonge et Bordelais.

En 1791, les inquiétudes et les tiraillements qui entravent la marche de l'institution synodale en Saintonge en sont une illustration<sup>2</sup>. Tensions sur les modalités de fonctionnement des Eglises, tout d'abord. Parmi les matières à traiter dans ces séances figure la nomination du nouveau pasteur spécifiquement dévolu à l'Eglise de la Tremblade, principe contraire à l'usage de la circulation du pasteur dans son quartier et dans les quartiers périphériques. La demande trembladaise soulève plus que des réticences de la part des autres Eglises : Silva Blachon, de Bordeaux, comme Jean Jarousseau, de Saint-Georges-de-Didonne, y sont nettement défavorables<sup>3</sup>. Craintes et peurs ensuite. L'Eglise de la Tremblade demande dès la fin de l'hiver 1790-1791 la tenue du synode. Celui-ci doit se tenir dans le quartier de Gémozac. Frappant durement les protestants, les tumultes de Montauban lors de la visite par la municipalité des couvents supprimés en mai 1790 et la « bagarre de Nîmes » de juin sont présents dans l'esprit du pasteur chargé du service de ce quartier qui craint des troubles analogues. De plus, « considérant la difficulté que font la plupart de nos ecclésiastiques romains à prêter leur serment et craignant qu'on ne donnât une mauvaise interprétation à notre assemblée », il en demande le report<sup>4</sup>. Les appréhensions du pasteur Julien se justifient car, dans un département où le clergé paroissial est majoritairement jureur, les doyennés de Pons et de Gémozac se caractérisent par une situation inverse : 12 des 17 curés du premier doyenné refusent le serment, c'est le cas d'au moins neuf des 19 curés du doyenné voisin<sup>5</sup>.

Alarmes et désaccords sont toujours présents lorsque le synode ouvre enfin ses travaux le 11 août 1791. Par respect de la loi, les « non-catholiques » demandent et obtiennent de la municipalité la permission de s'assembler « dans leur Eglise ou autres maisons du bourg<sup>6</sup> ». Afin

---

<sup>1</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 1. Séance du 1<sup>er</sup> avril 1793.

<sup>2</sup> Synode de Saintonge, Angoumois et Bordelais tenu à Gémozac du 11 au 13 août 1791, reproduit dans : HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 633-644

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 23. Lettre de Blachon aux anciens de la Tremblade **Erreur ! Signet non défini.**, 18 février 1791 et de Jarousseau au consistoire de la Tremblade, 7 mars 1791.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 23. Lettre de Julien au quartier de la Tremblade, 24 février 1791.

<sup>5</sup> Cf. les listes nominatives établies par : LEMONNIER Pierre, « Le clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution », *Bull. SAHSA*, t. XXVI, 1906, p. 107-112. Pour le doyenné de Pons : 12 insermentés ; quatre assermentés ; un dont l'attitude est inconnu. Pour celui de Gémozac : 9 insermentés ; quatre assermentés ; six dont l'attitude n'est pas connue avec certitude.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J 23. Extrait du registre de la municipalité de Gémozac, 31 juillet 1791.

d'éviter « les fausses interprétations que l'on pourrait leur donner », l'assemblée synodale décide en outre de donner « la plus grande publicité à ses délibérations » et d'inviter « les citoyens à assister à ses séances ». La nouvelle de la fuite du roi comme celle du massacre du Champ de Mars doivent, sans aucun doute, faire partie des « dangers que présentent les circonstances » qui décident les consistoires de Bordeaux et de Royan à ne pas se présenter au synode<sup>1</sup>. Sont également absents les députés des quartiers de Gémozac et de Marennes. Au final, si les rangs du synode sont bien clairsemés, la vie du corps continue.

L'année suivante, les raisons qui ont fait craindre la non-convocation du synode se renouvellent avec plus de netteté et plus de force : le 22 août 1792, alors que la province apprend la chute de la royauté, le colloque des Eglises du quartier de Segonzac estime que « vu les circonstances, on ne pouvait convoquer un synode dans le moment actuel<sup>2</sup> ». Quoique la documentation soit déficitaire après cette date, le système synodal continue à fonctionner jusqu'à une date assez avancée sous la République jacobine : le 1<sup>er</sup> avril 1793, le consistoire de Rochefort nomme encore un député pour le prochain colloque de l'Aunis<sup>3</sup>.

Les informations disponibles pour cinq Eglises du département sont concordantes et permettent de penser que les activités spirituelles et religieuses sont suspendues de manière généralisée à l'automne 1793. Le dernier acte pastoral réalisé à la Rochelle date du 29 vendémiaire an II (20 octobre 1793), un mois avant l'abjuration des ecclésiastiques catholiques et protestants rochelais. Dans l'île de Ré, les registres des œuvres de charité réalisées par les Eglises de la Flotte et de Saint-Martin s'interrompent dès le printemps pour la première et à la Toussaint 1793 pour la seconde<sup>4</sup>. Le consistoire de la Tremblade s'assemble une dernière fois le 29 août 1793 : le trésorier de la caisse des collectes y fait état des recettes et des dépenses pour les années 1790 à 1792, celui de la caisse des pauvres y présente également ses comptes. Signe montrant l'interruption inopinée de la vie de l'Eglise, le montant précis des dépenses et recettes de cette caisse reste en blanc<sup>5</sup>. Début juillet 1793, en présence du pasteur Mazauric jeune, le consistoire de Rochefort signale en son registre que les anciens nommés à une séance précédente sont confirmés dans leur charge avec « une approbation générale » et leur souhaite « le succès de leurs

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 23. Lettre du consistoire de Bordeaux à un groupe de correspondant non nommé, 7 août 1791. Lettre analogue du consistoire de Royan, 22 juillet 1791.

<sup>2</sup> Colloque de Segonzac, 22 août 1792, reproduit dans : HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 656.

<sup>3</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 1. Séance du 1<sup>er</sup> avril 1793.

<sup>4</sup> RAMBEAUD Pascal, *L'île de Ré, terre protestante*, la Rochelle, La Découverte éditions, 2007, p. 181.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 25\*. Séance du 29 août 1793.

religieux travaux<sup>1</sup> ». Le 29 octobre 1793, Pierre Gély célèbre le dernier baptême porté sur le registre de Saint-Palais<sup>2</sup>.

Malgré les peurs que suscitent à plusieurs reprises les nouvelles de la capitale, la crainte que des événements semblables à ceux du Midi protestant touchent la Saintonge, lorsque la déchristianisation commence, elle touche donc des Eglises bien vivantes.

### **La déchristianisation de l'an II : un impact réel sur les protestants.**

Joseph Lequinio arrivé à la Rochelle fin septembre 1793, la déchristianisation débutée immédiatement, elle concerne très rapidement les huguenots<sup>3</sup>. Moins de trois semaines après son arrivée, Lequinio et l'autre représentant en mission Laignelot rendent compte de l'efficacité de leur expédition à Marennes :

« A Marennes, le peuple, en notre présence, oubliant les inepties dont il a si longtemps été dupe, et le fanatisme qui le divisait en deux sectes, a juré de n'avoir plus d'autre religion que celle de la vérité ; les catholiques et les protestants réunis en société populaire un jour, dans le temple des catholiques, et le lendemain dans celui des protestants, se sont embrassés en frères, ils ont anéanti le nom de *prêtre* et celui de *ministre*, ils y ont substitué le beau nom de *prédicateur de morale* et ils ont arrêté que le prédicateur de morale des protestants irait fréquemment le prêcher dans le temple des catholiques, et le prédicateur de morale des catholiques, dans le temple des protestants. La résolution a été prise également de substituer dans les deux temples les Droits de l'homme et la Constitution républicaine aux images et aux emblèmes ou sentences incompréhensibles ou ineptes que l'un et l'autre de ces temples recèleraient et quand les livres élémentaires de la morale philosophique seront imprimés, ils seront gravés sur leurs murs<sup>4</sup>. »

A l'occasion de la venue des représentants en mission, se réunit la « Société des Amis de la République » de Marennes, en présence de l'un des pasteurs Mazauric, vraisemblablement l'aîné. Il est alors arrêté que « les inscriptions du temple protestant disparaîtront et seront remplacés par les droits de l'homme, et des maximes de morale universelle<sup>5</sup> ». Le passage de Lequinio et Laignelot à la Tremblade serait également des plus efficaces : « nous avons trouvé, écrivent-ils, des prêtres des deux sectes et nous les avons confondus et convertis<sup>6</sup> ». Le 31 octobre 1793, à

---

<sup>1</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 1. Procès-verbal du 7 juillet 1793.

<sup>2</sup> ADCM, Etat-civil protestant de Saint-Palais-sur-Mer.

<sup>3</sup> Ses positions sont explicitées et justifiées dans sa *Guerre de Vendée et des chouans*. Cf. LEQUINIO J.-M., *La Guerre de Vendée et des chouans*, Paris, Editions Pougin, 1795, p. 171 et 173.

<sup>4</sup> Lettre de Lequinio et Laignelot, représentants en mission, à la Convention nationale, 18 octobre an II (sic), reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1910, t. 77, séance du 3 brumaire an II, p. 471.

<sup>5</sup> Procès-verbal de la « Société des Amis de la République » de Marennes, 26 vendémiaire an II reproduit dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1910, t. 77, séance du 6 brumaire an II, p. 644.

<sup>6</sup> Lettre de Lequinio et Laignelot, représentants en mission, à la Convention nationale, 18 octobre an II (sic), reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1910, t. 77, séance du 24 octobre 1793, p. 472.



Rochefort, « huit bénisseurs du culte catholique et un ministre du culte protestant » abdiquent<sup>1</sup>. A cette occasion, « les patriotes du culte protestant (...) abjurent solennellement leur erreur » ; les membres de la société populaire de Rochefort peuvent donc conclure qu'« il n'y a plus ni luthériens, ni catholiques, ni calvinistes, il n'y a que des hommes qui raisonnent et qui sentent de vrais républicains<sup>2</sup> ». Moins d'un mois plus tard, le 30 Brumaire an II (20 novembre 1793), Lambertz signale dans la capitale de l'Aunis que

« vers les 4 heures du soir, on a brûlé au pied de l'arbre de la liberté les Lettres de Prêtrise, les curés ainsi que les Ministres Protestants ayant fait la veille abjuration de leurs erreurs à la Société populaire et les protestants ayant fait don à la Nation des quatre vases d'argent qui servaient à leur culte. Depuis il n'est plus question de prêcher ni de messe<sup>3</sup>. »

Le surlendemain, la municipalité rochelaise invite « tous les habitants à faire enlever dans la quinzaine de l'extérieur tout signe rappelant un culte quelconque et subsistant dans les rues où les carrefours sur les édifices publics, à l'exception des églises où ils seront enlevés à la diligence du Procureur de la République<sup>4</sup> ». Cette mesure vise sans nul doute le temple protestant devenu propriété des notables protestants de la ville depuis mars 1793. A Saint-Jean-d'Angély, dans l'église des ci-devants bénédictins est prononcé le 20 frimaire par le « citoyen Alexandre Lambert, fils, juif et élevé dans les préjugés du culte judaïque », un violent discours de morale s'en prenant au catholicisme, au protestantisme et au judaïsme. Pour l'auteur, « tous les cultes sont des impostures également avilissantes pour l'homme et pour la divinité<sup>5</sup> ». Ce morceau d'éloquence imprimé à la demande de Lequinio pour être envoyé à toutes les sociétés populaires témoigne du projet du représentant en mission : éliminer toute trace de superstition, quelle que soit son origine.

A Gémozac, les membres de la Société populaire du canton accueillent, eux aussi, avec joie le culte de l'Être suprême car, disent-ils, « [ils] ne voulons plus de ministres ni d'interprètes entre cet être et [eux] », ce qui vise autant les prêtres que les pasteurs<sup>6</sup>. La Société populaire d'Arvert, plus explicite, peut annoncer que « l'église ci-devant catholique est dépouillée de tous les hochets du fanatisme » et que « la chaire de mensonge est devenue celle de la vérité, catholiques,

---

<sup>1</sup> Lettre de Laignelot et Lequinio à la Convention nationale, le 9 du 2<sup>e</sup> mois de l'an II, reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1911, t. 78, séance du 15 brumaire an II, p. 356.

<sup>2</sup> Adresse de la Société populaire de Rochefort et récit de la fête civique qui a eu lieu à Rochefort le dernier jour de la première décade de brumaire an II reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1911, t. 80, séance du 11 frimaire an II, p. 435-436.

<sup>3</sup> TORLAIS Jean, *Le journal d'un bourgeois de la Rochelle pendant la Révolution (Document inédit)*, la Rochelle, Librairie F. Pijollet, 1941, p. 42.

<sup>4</sup> Délibération du Conseil général de la commune de la Rochelle, 2 frimaire an II, cité par VALIN Claudy, *La Rochelle – la Vendée 1793*, Paris, Le Croît vif, 1997, p. 327.

<sup>5</sup> ALEXANDRE-LAMBERT, *Discours de morale (...)*, Rochefort, Imp. Josserant, an II, p. 2 et 22-23.

<sup>6</sup> Lettre de la Société populaire du canton de Gémozac, 25 frimaire an II, reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1961, t. 83, séance du 1<sup>er</sup> pluviôse an II, n<sup>o</sup> 6, p. 483.

protestants, tous sont réunis pour prêcher aux peuples, la liberté, l'égalité et la saine raison<sup>1</sup> ». Au cours de la première décade de nivôse, l'« argenterie » protestante pourtant bien minime, est envoyée par le comité révolutionnaire de la Flotte au district de la Rochelle<sup>2</sup>. A Jonzac, le bref séjour des délégués des représentants du peuple Laignelot et Lequinio se montre là aussi très efficace. Selon la société populaire de Jonzac, grâce à eux,

« Les ci-devant protestants et catholiques ont abjuré leurs erreurs au milieu des acclamations et des bénédictions du concours des sans-culottes campagnards baignés des larmes de joie et le baiser de fraternité a été le prix du sacrifice des superstitions<sup>3</sup>. »

L'arrêté pris par Lequinio le 1<sup>er</sup> nivôse an II témoigne de ses vues sur le protestantisme : il y attaque « les ci-devant ministres protestants [qui] s'imaginent que, leur culte ayant été un peu moins chargé d'inepties que celui des ministres catholiques, ils peuvent élever leur crédit sur les ruines des autres<sup>4</sup> ». La violence de l'athéisme de Lequinio heurte même Laignelot. Celui-ci demande à la Convention qu'elle invite son collègue « à mettre plus de réserve dans ses écrits et surtout à ne point effaroucher le peuple<sup>5</sup> ». Le 28 nivôse an II (17 janvier 1794), Lequinio estime que l'esprit public du département est « entièrement formé (...) pour ce qui concerne les inepties religieuses<sup>6</sup> ». C'est probablement pourquoi à partir de pluviôse, Lequinio et Laignelot mettent en sourdine leur ardeur et, au second plan, la déchristianisation<sup>7</sup>. Leurs successeurs Guezno et Topsent laissent également de côté cette entreprise. Toutefois, celle-ci a déjà eu le temps de frapper durement la religion réformée au travers de ses ministres. Parmi les mesures qui doivent amener l'éradication des « superstitions », une place de choix est réservée aux clergés : leur abdication et la cessation de leurs activités pastorales, grâce aux autres agents de la déchristianisation, seraient le signe tangible de la réussite de cette dernière. En partant des listes établies par Daniel Robert en 1961<sup>8</sup> et des derniers synodes et colloques tenus sous la Révolution,

---

<sup>1</sup> Lettre de la Société populaire d'Arvert, 3 nivôse an II, reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1961, t. 83, séance du 25 nivôse an II, n° 15, p. 306.

<sup>2</sup> Adresse du comité révolutionnaire de la Flotte au président de la Convention, 8 pluviôse an II, reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1961, t. 85, séance du 26 pluviôse an II, n° 2/q, p. 8.

<sup>3</sup> Lettre de la Société populaire de Jonzac aux Législateurs, 4 nivôse an II reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1962, t. 84, séance du 13 pluviôse an II, n° 22, p. 150.

<sup>4</sup> Texte cité par SAINT-AFFRIQUE Olga de, « Les protestants rochelais pendant la Révolution », dans *La Rochelle, ville frontière*, La Rochelle, Ville de La Rochelle et Rumeur des Âges, 1989, p. 144.

<sup>5</sup> Texte cité par BENOIST André, « Protestants et catholiques poitevins sous la Révolution : Attitudes respectives et rapports mutuels », *BSHPF*, t. 135, 1989, n° 4, p. 621-622.

<sup>6</sup> Lettre de Lequinio à la Convention, 28 nivôse an II, reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1961, t. 83, séance du 4 pluviôse an II, n° 31, p. 581.

<sup>7</sup> Cf. VOVELLE Michel, 1793. *La Révolution contre l'Église. De la Raison à l'Être suprême*, Bruxelles, Complexe, 1988, p. 201 et 205.

<sup>8</sup> ROBERT Daniel, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 533.

il est possible de déterminer le nombre des pasteurs présents dans le département fin 1792-1793. Nous arrivons au chiffre de dix<sup>1</sup>. Sur les neuf itinéraires connus, sept témoignent, avec une intensité inégale, d'une participation aux cérémonies et aux manifestations civiques symptomatiques du projet de déchristianisation (les frères Mazauric, Dugas, Pougard, Estienvrot, Blachon et Bétrines) qui entraîne probablement l'abdication. Au moins trois d'entre eux jouent un rôle actif et de premier plan dans les administrations mises en place sous la Terreur (Dugas, Blachon, Bétrines). Un seul paraît avoir fait le choix d'un retrait définitif (Jarousseau) mais l'âge dut être un facteur prééminent<sup>2</sup>.

Certes, des documents comptables conservés par le consistoire de la Rochelle pour les années 1794 et 1795 montrent la persistance de certaines activités de l'Eglise, mais leur interprétation demeure problématique. 386 livres étant payées au boulanger, Laura Maslow Armand en conclut que « l'argent servit probablement à l'achat de pains destinés à la communion<sup>3</sup> » tandis que pour Didier Poton, « la distribution du pain peut prendre la forme d'une cène et s'accompagner d'une prière ou d'une lecture publique ». La présence de ces dépenses charitables nous paraît plutôt être, comme le propose Didier Poton, la preuve du « maintien d'une forte solidarité communautaire en des temps tragiques plutôt qu'une vie religieuse régulière<sup>4</sup> ». C'est dans le même sens que peut être interprétée la reprise d'activités à la Flotte que note P. Rambeaud en étudiant le registre pour l'achat du bois destiné aux pauvres de l'Eglise. A Saint-Martin-de-Ré, la charité protestante y renaît un an plus tard<sup>5</sup>. Ailleurs, paraît se maintenir ou revenir la pratique de réunions de culte exclusivement laïques. Elles n'en sont pas moins poursuivies par les autorités, et cela bien au-delà de la phase déchristianisatrice de l'an II. Le 16 janvier 1795, alors qu'ils ne disposent plus de ministre, les protestants d'Arvert se réunissent dans la maison d'oraison d'Avallon. Deux d'entre eux de condition sociale assez modeste – un farinier et un cultivateur – sont accusés d'avoir pris publiquement la parole et tenus un « rassemblement fanatique »<sup>6</sup>. Lorsqu'il dénonce ces réunions, l'agent national près le directoire de Marennes ne fait dans sa harangue aucune différence avec les catholiques. Pour lui,

---

<sup>1</sup> En suivant la division adoptée en 1776, pour la Saintonge, nous arrivons à la répartition suivante : colloque de la Tremblade, Pierre-Louis Dugas fils résidant à Arvert et Pougard-Dézérit fils, résidant à la Tremblade ; colloque de Mornac : Pierre Gély ; colloque de Cozes : Jean Jarousseau ; colloque de Gémozac : J.-P. Julien de Verdeilhan ; colloque de Saint-Savinien : Jean Mazauric le jeune ; colloque de Marennes : Pierre Mazauric. Dans le synode de l'Aunis résident, à la Rochelle, Jean-Paul Bétrines, Jean Blachon et François Estienvrot, pasteur émérite de Marennes. Nous avons exclu le colloque de Segonzac et son pasteur, Borde, desquels dépend Jonzac ainsi que les pasteurs Darnaud et Masson qu'il n'a pas été possible de localiser avec précision.

<sup>2</sup> Cf. annexe : « Un corps pastoral, acteur de la déchristianisation de l'an II ».

<sup>3</sup> MASLOW ARMAND Laura, « La bourgeoisie protestante, la Révolution et la déchristianisation à la Rochelle », *RHMC*, t. 31, 1984, n° 3, p. 499.

<sup>4</sup> POTON Didier, « Les protestants charentais au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Histoire des protestants charentais (Aunis, Saintonge, Angoumois)*, (dir. Francine DUCLUZEAU), Paris, Le Croît vif, 2001, p. 230.

<sup>5</sup> RAMBEAUD Pascal, *L'île de Ré, terre protestante*, la Rochelle, La Découverte éditions, 2007, p. 182.

<sup>6</sup> Cf. annexe : « Assemblée fanatique » de protestants à Arvert sous la Convention thermidorienne ».

c'est une illustration de l'union du « fanatisme » et du royalisme qui « font dans ce moment cause commune ». Les orateurs doivent être arrêtés et menés à Marennes : avaient été lus « divers imprimés propres à entretenir dans l'esprit des auditeurs des idées fanatiques et superstitieuses », vraisemblablement des recueils de sermons<sup>1</sup>. A peine un mois plus tard, le 3 ventôse an III (21 février 1795), est proclamée la liberté des cultes, liberté établissant une première séparation de l'Eglise et de l'Etat. De ce fait, les poursuites contre les deux accusés n'ont pas dû être réalisées. Toutefois, la date tardive de cette procédure montre bien la persistance dans l'un des principaux foyers huguenots du département d'une lutte anti-religieuse qui ne néglige pas les protestants.

La déchristianisation menée par les révolutionnaires touche indistinctement protestants et catholiques. Lorsque la loi du 18 germinal an X est promulguée, les Eglises catholique et protestante sont inégalement reconstruites. L'Eglise réformée, habituée aux persécutions, concernant un groupe numériquement plus faible, apparaît moins fragilisée que l'Eglise catholique. La reconstruction de celle-ci après 1795 fut très fragile. Ce n'est qu'après le Concordat que la vie religieuse catholique est véritablement organisée<sup>2</sup>.

De fait, les groupes que ces organisations ecclésiales encadrent sont d'un poids très différent.

---

<sup>1</sup> ADCM, L 347\*. Séance du 27 nivôse an III.

<sup>2</sup> Pour les protestants, il y a plus de continuité entre la période qui précède et celle qui suit les Artides organiques. C'est pourquoi cette reconstruction ecclésiastique sera abordée dans le chapitre 3.

### **3. DES FIDÈLES EN MOUVEMENT AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.**

Dresser une géographie des groupes religieux présents dans le département s'avère indispensable. Faute de quoi, bien des débats sur la place de la religion risquent de demeurer incompréhensibles. Pour la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle, l'identité et l'identification catholique ne posent aucun problème du fait du caractère majoritaire de cette population. Par défaut, dans la France, fille aînée de l'Église, l'identité sociale de catholique est une évidence.

#### ***3.1. DEUX GROUPES SYMBOLIQUES MAIS SANS EMPRISE TERRITORIALE.***

##### **Une présence juive très faible.**

Héritiers d'une tradition séfarade ayant essaimé dans le sud-ouest aquitain à l'époque moderne, les juifs sont peu nombreux en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle, moins d'une centaine de personnes. La localisation en est principalement urbaine. Sur les 70 juifs recensés en 1808<sup>1</sup>, si nous exceptons l'île d'Aix qui abrite cinq personnes, la totalité du groupe se trouve en ville dont plus de 57 % à la Rochelle. La quarantaine de juifs rochelais est de condition sociale très modeste<sup>2</sup> : la plupart sont colporteurs et plusieurs familles sont indiquées comme étant dans la misère. C'est à Saint-Jean-d'Angély et au Château d'Oléron que nous retrouvons des juifs un peu plus fortunés : dans la première de ces villes, Alexandre Lambert fils paie une contribution de 136,75 fr. tandis que le courtier Abraham Van Emdem, dans l'île d'Oléron, verse 74,42 fr<sup>3</sup>. A Saint-Jean-d'Angély, seules deux familles sur les trois présentes font les démarches pour y faire enregistrer leur état-civil conformément au décret du 20 juillet 1808 qui les oblige à porter des noms permanents<sup>4</sup>. Le recensement de 1851 révèle une légère diminution des effectifs puisqu'il n'y aurait plus que 64 juifs. Toutefois, groupe minoritaire, il semble nettement sous-évalué : alors que les listes nominatives du recensement de Rochefort signalent seulement 13 juifs, le curé de la paroisse Saint-Louis en compte 30 sédentaires et 7 dans la population flottante<sup>5</sup>. Saintes et la Rochelle voient leur population juive se réduire tandis que l'essor du port militaire de Rochefort et l'émergence de la station balnéaire de Royan expliquent ici la croissance et là l'installation de

<sup>1</sup> BERNARD Gildas, *Les familles juives en France. XVI<sup>e</sup> siècle-1815. Guide des recherches biographiques et généalogiques*, Paris, Archives nationales, 1990, p. 104.

<sup>2</sup> ADCM, 11 M 1/2. Etat des juifs domiciliés dans la commune de la Rochelle, 9 juin 1808 et BONNIN Jean-Claude, *Histoire des juifs de la Rochelle*, la Rochelle, Alain Thomas, 1999, p. 54-55.

<sup>3</sup> ADCM, 26 K 1\*. Arrêté préfectoral prolongeant la patente de Van Emdem, 30 septembre 1808.

<sup>4</sup> BMSJA, recensement confessionnel. Registre ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 1808 conformément au décret impérial du 20 juillet 1808.

<sup>5</sup> L'état médiocre de la conservation des feuilles de recensement fait craindre cependant qu'une partie de la population a été omise. Cf. BMLR, Ms 826, fol. 43 recto.

juifs. Certaines familles paraissent s'établir durablement dans la région et nouer des relations durables avec les protestants : ainsi, de la famille Diaz de Soria dont huit membres sont présents en 1851, dont l'un d'entre eux se marie avec une jeune protestante en 1878 et dont les deux filles de ce dernier sont élevées dans la religion de leur mère<sup>1</sup>. Sur un plan organisationnel, la Charente-Inférieure fait partie du ressort du consistoire israélite de Bordeaux et jusqu'au financement public du culte juif en 1831 les juifs du département doivent participer aux dépenses du culte à Bordeaux. Cette situation provoque quelques problèmes : au début des années 1820, Samuel Francfort, nouvellement installé à la Rochelle refuse de verser 30 francs au consistoire israélite de Bordeaux pour les réparations de la synagogue bordelaise car, auparavant à Paris, sa participation aux frais de culte ne s'élevait qu'à 20 francs alors qu'il pouvait assister régulièrement aux cérémonies<sup>2</sup>.

Si le groupe est numériquement très faible, il ne faut pourtant pas négliger l'imaginaire qu'il suscite. Comment sont-ils perçus par la société englobante ? Plusieurs indices, extrêmement rares, montrent le surgissement épisodique d'un anti-judaïsme. Sous l'Empire, le « décret infâme » de mars 1808 place les juifs dans un régime d'exception en annulant la plupart des créances détenues par les juifs, en leur limitant l'exercice du commerce et du prêt à intérêt et qui les contraint à la conscription, sans possibilité d'acheter un remplaçant. Ce texte qui reste en vigueur jusqu'en 1818 paraît structurer et consolider le regard administratif dépréciatif porté sur les juifs. Ainsi, en 1813, arguant du fait que ces marchands ne se sont pas présentés aux autorités pour pouvoir exercer leur commerce, un commissaire de police de Rochefort arrête une poignée de colporteurs juifs. Sa justification est extrêmement éclairante des préjugés alors en circulation :

« Cette quantité de juifs rassemblés à Rochefort a du (sic) me faire naître des soupçons et tout le monde sait que cette espèce d'homme est extrêmement dangereuse, surtout dans une ville comme Rochefort où il existe un bagne, où sont détenus beaucoup de leurs pareils<sup>3</sup>. »

A Saint-Jean-d'Angély, en 1826, on retrouve le refus de la présence juive sous la plume d'un notable de la ville. Dans son « Tableau moral et philosophique de Saint-Jean-d'Angéli », François-Louis Guillonnet-Merville estime que les « circoncis » installés dans la ville ne peuvent sortir que du bagne de Rochefort, ne font qu'user de ruses et d'artifices pour « duper les particuliers » et il aboutit à la conclusion suivante : « quelque partisans que nous soyons de la tolérance, nous ne pouvons approuver que les magistrats autorisent l'établissement des juifs dans une petite ville<sup>4</sup> ». Sous la Troisième République, alors que les thèses antisémites se diffusent largement dans la

---

<sup>1</sup> ADCM, 2 Mi 1812 (R 5). Lettre de Marcel Diaz de Soria au préfet, mai 1941. Document signalé par M. Jean-Christophe Vautrin.

<sup>2</sup> AMLR, 2 D 7/17\*. Minutes des lettres adressées par le maire au préfet, 27 mars et 5 mai 1821.

<sup>3</sup> ADCM, 4 M 3/9. Copie du rapport de commissaire de police de Rochefort au maire, 8 janvier 1813.

<sup>4</sup> BMLR, Ms 2721, p. 55.

société française à partir de la publication de *La France juive* de Drumont en 1886, la presse locale conservatrice et catholique relaie largement les accusations portées contre les juifs à l'échelle nationale. Les dénonciations de l'action juive dans le département restent rares. Ainsi, de manière bien stéréotypée, le *Bulletin religieux* accuse en 1889 des juifs « habitant une ville voisine » d'avoir accompli des vols sacrilèges dans l'église d'Aulnay mais la mise en cause reste bien floue<sup>1</sup>. L'antisémitisme ne paraît guère faire recette comme le montrent les déconvenues du colonel de Vittré en 1897 : il ne réussit pas à faire sa conférence sur « l'union judéo-maçonnique » à Saint-Jean-d'Angély<sup>2</sup>. De manière globale, selon P. Birnbaum, le calme règne en Charente-Inférieure<sup>3</sup>. Les échos de l'Affaire Dreyfus sont extrêmement assourdis. Aux élections législatives de 1898, le rochelais et protestant Emile Delmas se contente de rappeler « que la Déclaration des droits de l'homme avait fait tous les citoyens égaux, que les Juifs étaient français au même titre que tous les autres citoyens<sup>4</sup> ». Inversement, dans la circonscription angérienne, Louis Roy de Loulay, fils d'un candidat officiel sous le Second Empire, fait campagne en affirmant que les juifs apatrides ont contaminé l'armée et sont des forces destructrices du lien social<sup>5</sup>. La ligue antisémite ne compte alors dans le département qu'un seul correspondant, à Saintes<sup>6</sup>. Les « affinités électives » existant entre juifs et protestants s'affirment plus nettement. A la Tremblade, l'instituteur public de la commune, protestant, ne cache pas ses opinions dreyfusardes<sup>7</sup>. Les pasteurs de Jonzac et de Pons figurent au nombre des pétitionnaires s'engageant en faveur de la libération du colonel Picquart alors emprisonné<sup>8</sup>. A Saint-Georges-de-Didonne, l'acte de naissance de la section de la Ligue des Droits de l'Homme est une conférence du docteur Paul Good, fils d'un ancien pasteur de la Rochelle et lui-même très engagé dans le christianisme social dans les Deux-Sèvres<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> BR, t. XXV, 16 mars 1889, n° 37, p. 442.

<sup>2</sup> Cf. *Bull. SAHSA*, t. XVII, 1897, p. 312 et 463 ; *La Franche Parole*, 7 août 1897, n° 338 et VITTRÉ Colonel de, *La franc-maçonnerie. Le juif. L'union judéo-maçonnique*, Saint-Jean-d'Angély, Impr. Ch. Renoux, 1897, 55 p., in-8<sup>e</sup>.

<sup>3</sup> Cf. BIRNBAUM Pierre, *Le moment antisémite. Un tour de la France en 1898*, Paris, Fayard, 1998, p. 282-284. Ce diagnostic paraît plus juste que celui de Michael R. Marrus qui, pour la même année, notait « de violents incidents et des manifestations d'antisémitisme » à la Rochelle. Cf. MARRUS Michael R., *Les juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus*, Bruxelles, Complexe, 1985 (1<sup>ère</sup> édition française : 1972), p. 241.

<sup>4</sup> Cité par BIRNBAUM Pierre, *Le moment antisémite. Un tour de la France en 1898*, Paris, Fayard, 1998, p. 283.

<sup>5</sup> Cité par FITCH Nancy, « Mass Culture, Mass Parliamentary Politics, and Modern Anti-Semitism : The Dreyfus Affair in Rural France », *The American Historical Review*, t. 97, 1992, n° 1, p. 82.

<sup>6</sup> Cf. JOLY Bertrand, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français (1880-1900)*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 534.

<sup>7</sup> ADCM, 1 T 140. Rapport du commissaire de police de la Tremblade, 23 novembre 1899.

<sup>8</sup> Cf. CABANEL Patrick, *Juifs et protestants en France, les affinités électives. XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2004, p. 174.

<sup>9</sup> *La Franche Parole*, 24 octobre 1900, n° 654.

**Les fidèles de la « Petite Eglise », un groupe en voie d'extinction.**

Les quelques familles juives de la Charente-Inférieure n'inquiètent guère les autorités diocésaines. Il n'en est pas de même du schisme de la « Petite Eglise<sup>1</sup> ». Rassemblant les opposants au Concordat, le groupe de la « Petite Eglise » présent en Charente-Inférieure rejoint partiellement la trajectoire décrite naguère par Bernard Plongeront pour la globalité de cette dissidence. Celui-ci distinguait trois époques : celle des évêques sans pape (1804-1824), celle des prêtres sans évêques (1824-1830) et celle des fidèles sans prêtres au-delà<sup>2</sup>.

Le dernier évêque d'Ancien Régime de la Rochelle, nommé en 1789 et ayant émigré par la suite en Espagne, Mgr Jean-Charles de Coucy, refuse de remettre sa démission au Souverain Pontife et fait partie des « opposants les plus irréductibles au Concordat<sup>3</sup> ». Il continue à entretenir une correspondance active avec le clergé de son diocèse. Le cœur de la résistance au Concordat se trouve dans le ressort de l'ancien diocèse de la Rochelle. Les foyers les plus actifs se situent désormais dans le diocèse de Poitiers mais disposent de ramifications dans le diocèse de la Rochelle concordataire étendu aux départements de la Vendée et de la Charente-Inférieure. En 1805, la première lettre pastorale de Mgr Paillou demande aux prêtres restés fidèles à Mgr de Coucy de quitter leur dissidence. Trente-cinq ans plus tard, dans son mandement de carême de 1840 qui roule sur « le salut et le comportement des fidèles », Mgr Villecourt appelle « ceux qui, depuis la publication du Concordat, ont formé une secte à part, sous le nom bizarre de Petite Eglise » à rejoindre le troupeau de l'Eglise catholique. L'impact de la Petite Eglise reste très limité en Charente-Inférieure et paraît se réduire au pays d'Aunis. Sous l'Empire, à la Rochelle, quatre prêtres animent le groupe de la Petite Eglise : Michel François, Gauthier, Malherbeau de la Rivière et Jacques-Louis Doussin<sup>4</sup>. Mgr Paillou estimant « que le meilleur moyen de diminuer l'influence des prêtres dits de la Petite Eglise est de fermer les yeux sur eux, et que les mesures de rigueur ne peuvent avoir d'autre effet que d'augmenter le nombre de leurs prosélytes<sup>5</sup> », des poursuites sont rarement engagées à leur rencontre. Cette tactique s'avère payante. L'oratoire où se rassemblent les fidèles réunit environ 150 personnes en 1809<sup>6</sup>. Lors de la première

---

<sup>1</sup> Pour une présentation globale de ce schisme dans l'ouest de la France, cf. BILLAUD Auguste, *La Petite Eglise dans la Vendée et les Deux-Sèvres (1800-1830)*, Paris, Nouvelles Editions latines, 1962.

<sup>2</sup> PLONGERON Bernard (dir.), *Les défis de la modernité (1750-1840)*, Paris, Desclée, 1997, p. 668.

<sup>3</sup> BOUDON Jacques-Olivier, *Napoléon et les cultes*, Paris, Fayard, 2002, p. 172.

<sup>4</sup> Abondante bibliographie sur ce personnage, cf., en dernier lieu, SÉBILEAU Bernard, « Un prêtre charentais aumônier de l'Armée Catholique et Royale : Jacques Louis Doussin (1753-1843) », *Ecrits d'Ouest*, 1998, n° 7, p. 115-143.

<sup>5</sup> ADCM, 100 V 1. Lettre de Destouches au préfet, 10 janvier 1809.

<sup>6</sup> ADCM, 100 V 1. Lettre du délégué du commissaire général de police de Bordeaux à la Rochelle au préfet, 10 janvier 1809.



Restauration, ce chiffre s'est réduit de moitié<sup>1</sup>. En 1815, ne survivent plus que les abbés Doussin et François. Si le sort de ce dernier n'est pas connu, Doussin va en revanche perpétuer le foyer de la Petite Eglise à peu de distance de la Rochelle, dans le hameau de Chagnolet, à Dompierre-sur-Mer. Il y bénéficie de l'appui de Mlle de Villedon et, lors des grandes fêtes catholiques qu'il y célèbre, de nombreux fidèles sont présents, venant, il est vrai, essentiellement de Vendée<sup>2</sup>. Cette situation préoccupa vivement Mgr Villecourt qui, peu après son arrivée sur le siège de la Rochelle, adresse plusieurs courriers à l'abbé Doussin pour l'appeler à reconnaître son autorité. En vain<sup>3</sup>.

Après la mort de Doussin en 1843, l'histoire de la Petite Eglise en Charente-Inférieure est celle d'une lente extinction. Les effectifs que révèle le recensement de 1851 en sont déjà le signe<sup>4</sup>. Avec 62 âmes, les fidèles sont infinitésimaux. La plupart du temps, ils se réduisent à une famille ou deux : ainsi, à Ars en Ré, les quatre membres de la Petite Eglise sont une veuve âgée de 74 ans et ses trois filles restées célibataires qui ont entre 47 et 50 ans. Non-renouvelé démographiquement, ce groupe ne peut que mourir. Malgré cette disparition prévisible, la petite Eglise continue de figurer dans les rapports de visites *ad limina* à une date où elle ne constitue plus un réel problème : Villecourt et Landriot jugent important de la mentionner dans les questions pastorales auxquelles ils doivent faire face<sup>5</sup>. Leur disparition s'échelonne du début du Second Empire aux commencements de la Troisième République. C'est le cas des familles de l'île d'Oléron<sup>6</sup>. En Aunis, placée plus particulièrement sous le regard de l'évêché, extinction ou conversion de ces fidèles ne manque pas d'être mise en exergue par le *Bulletin religieux* dès sa première année d'existence. Dans la petite commune de Saint-Médard en Aunis, le retour à l'Eglise catholique d'une « famille des plus honorables de la paroisse » est souligné et le rédacteur espère que le « rameau sans vie de l'église anti-concordataire » tombe définitivement<sup>7</sup>. Lorsqu'il commence à rédiger ses *Mémoires* en 1872, Charles Fournier note également que le principal groupe se rattachant à la Petite Eglise, Chagnolet à Dompierre, n'existe plus, par suite de la disparition de l'abbé Doussin et des laïques s'y rattachant<sup>8</sup>. L'histoire de la Petite Eglise en Charente-Inférieure est conforme au schéma dessiné par B. Plongeron : d'épiscopaliennne, elle devient presbytérienne pour finir essentiellement populaire, la taille initiale réduite du groupe empêchant son renouvellement provoque son extinction.

<sup>1</sup> ADCM, 100 V 1. Lettre du maire de la Rochelle au préfet, 9 mars 1815.

<sup>2</sup> ADCM, 4 J 1509/1\* p. 353 et CHOISNARD abbé Henri et TAUZIN Ernest, *Dompierre-sur-Mer et ses environs*, Paris, Res Universis, 1990, p. 112.

<sup>3</sup> AERLR. 3 Z 15/1\*. Minutes des lettres adressées à l'abbé Doussin, 20 octobre et 6 décembre 1837.

<sup>4</sup> Cf. annexes.

<sup>5</sup> ASV, Congrégation du Conclé. Relations Dioecesium. Busta 697. Rupellen, 1843, 1847 et 1860.

<sup>6</sup> BELLARD Victor, *Ile d'Oléron. Notes d'histoire locale*, Marennnes, Imprimerie A. Barbault, 1926, p. 470.

<sup>7</sup> BR, année 1864-1865, p. 665-666.

<sup>8</sup> ADCM, 4 J 1509/1\* p. 355.

La présence de juifs et de fidèles de la Petite Eglise est en Charente-Inférieure pour le moins groupusculaire. Ils ne doivent pas être négligés pour autant : en tant que corps, ils n'ont certes aucun poids dans la construction des paysages religieux mais ils vont régulièrement être une source de problème dans la définition des territoires que cherchent à dominer l'Eglise catholique. Un groupe d'un tout autre poids, en revanche, est bel et bien structurant : ce sont les protestants.

### ***3.2. UNE POPULATION MINORITAIRE AUX CONTOURS FLOUS : LES PROTESTANTS.***

Délimiter les zones de présence protestante, mesurer le poids des huguenots dans les communes est indispensable dans la mesure où nombre de confrontations spatiales entre confessions sont sinon dictées, du moins influencées, par les rapports de force démographiques. Des cartes du protestantisme saintongeais ont déjà été produites ; elles ne sont ni pleinement satisfaisantes ni, surtout, exemptes d'erreurs<sup>1</sup>. De plus, elles ne font pas apparaître les transformations que connaît la population protestante au fil du siècle, dynamiques qui ont des incidences sur l'organisation ecclésiastique du protestantisme dans le département.

#### **Les limites des statistiques.**

La pesée démographique du protestantisme dans le paysage religieux de la Charente-Inférieure, comme ailleurs, est une tâche problématique. Les enquêtes statistiques peuvent être utilisées de manière diachronique ou synchronique. Nous disposons des résultats de plusieurs d'entre elles<sup>2</sup>. Ont été utilisées de manière privilégiée celles de 1811 et de 1819 émanant de l'autorité préfectorale. Les documents conservés de celle de 1819 révèlent que les informations ont été données par les maires<sup>3</sup>. Il est possible que certains d'entre eux n'aient pas répondu à

---

<sup>1</sup> e.g. : DUCLUZEAU Francine (dir.), *Histoire des protestants charentais (Aunis, Saintonge, Angoumois)*, Paris, Le Croît vif, 2001, p. 243 qui propose une carte représentant « les protestants charentais au début du XIX<sup>e</sup> siècle ». Aucune source n'est donnée. Si la mesure du protestantisme littoral atlantique est relativement conforme aux chiffres trouvés, il n'en est pas de même du reste du département. Contrairement à ce qui est indiqué, à aucun moment du siècle, Montendre ne compte entre un quart et la moitié de sa population protestante. Faire figurer, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la petite commune de la Brousse, située dans la campagne mathalienne, au nombre des communes comptant une majorité protestante laisse perplexe, aucune des statistiques retrouvées pour la période allant de l'an X à 1851 ne porte mention de protestants dans ce bourg. En revanche sont indûment rangées dans la catégorie des communes abritant moins de 1 % de protestants Pons, Gémozac, Saint-Savinien, Saint-Fort, Jonzac...

<sup>2</sup> Le corpus documentaire ici utilisé est récapitulé dans les annexes. Sauf mention contraire, les chiffres sont extraits de ces documents. Les autres indications démographiques sont tirées de : HERCULE Philippe, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Charente-Maritime*, Paris, Editions du CNRS, 1985.

<sup>3</sup> En ADCM, 128 V 1, figurent les réponses collectées auprès des maires de l'arrondissement de Jonzac. Ont été retrouvés dans les archives de Rochefort et de Saint-Jean-d'Angély déposées aux bibliothèques municipales des tableaux des familles protestantes résidant alors sur le territoire de la commune.

l'enquête, ce qui biaise les résultats. Nous disposons ensuite d'une enquête réalisée entre 1839 et 1840 par les consistoires, à la demande de l'administration civile. Le seul recensement intégralement conservé portant mention des confessions, celui de 1851, a été également exploité. Ces statistiques présentent l'intérêt de récapituler les données par commune et non par Eglise ; elles permettent donc de mesurer avec précision le poids des protestants dans les circonscriptions administratives de base – commune, canton, arrondissement. L'enquête de 1814-1815 proposant des chiffres fournis par les consistoires n'a pas été retenue. Elle a déjà été analysée par D. Robert<sup>1</sup> : elle souffre, pour le consistoire de Saintes, d'une imprécision dans la localisation des réformés qui n'autorise pas la pesée exacte des communautés locales. Ce problème se pose pour toutes les estimations postérieures à 1851.

Après cette date, l'essentiel des recensements disponibles sont ceux fournis par les Eglises : ils présentent un inconvénient majeur, les chiffres sont donnés par section et non par commune. Le caractère flou des frontières des sections empêche la mesure des protestants dans les communes. Un exemple de la presqu'île d'Arvert le montre bien : les sections d'Arvert et d'Avallon abritent, ensemble, 1 932 protestants en 1850-1851. Parmi ceux-ci, sont en fait comptés ceux qui résident à Etaules, à Arvert et aux Mathes. Dans les décennies postérieures, le problème s'atténue pour cette petite région car presque toutes les communes deviennent progressivement paroisses ou sections : en revanche, pour les Eglises comptant une partie des fidèles à l'extérieur du chef-lieu paroissial, la question continue à se poser. Après la Seconde République, il apparaît difficile d'évaluer la proportion des protestants au sein de la population à une échelle très fine. De plus, les chiffres proposés ne sont pas, en règle générale, issus d'une enquête précise mais sont de simples interpolations à partir du nombre d'électeurs de la paroisse. Le fait que les chiffres soient très souvent des chiffres ronds invite également à les utiliser avec prudence.

Dès le Consulat, des contradictions se font jour. Les chiffres, à des dates fort proches, peuvent être très différents : ils obéissent à une logique politique. Ainsi, l'auteur des « Aperçus statistiques » remis en 1801 au gouvernement, surestime très fortement le Synode du pays d'Aunis et de l'île de Ré. Il remarque, certes, que c'est « le plus petit de tous », mais donne une population de 4 000 âmes. Au même moment, les estimations recueillies par Rabaut-Dupui donnent des chiffres plus faibles : 2 300 personnes. A l'échelle du département, les chiffres retenus par les correspondants de Rabaut-Dupui restent fort généreux : 23 127 âmes<sup>2</sup>. De même,

---

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 477. ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 516.

<sup>2</sup> « Aperçus statistiques des populations protestantes soumises au gouvernement de la République française en 1801 », *BSHPF*, t. 1, 1853, p. 189 ; NAZELLE Louis-Jules, *Le protestantisme en Saintonge sous le régime de la Révocation. 1685-1789*, Alençon, Impr. typographique Veuve Félix Guy & Cie, 1907, p. 307 ; ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 528.

l'enquête diligentée par le consistoire de la Rochelle sous le Consulat a établi la liste de toutes les familles résidant à la Rochelle et du nombre des personnes les composant. Elle aboutit à une population connue égale à 783 personnes : désirant présenter un nombre rond, l'auteur de la recherche y ajoute une population flottante de 217 « personnes peu fortunées et domestiques », soit 1 000 personnes<sup>1</sup>. Ce chiffre est très éloigné de celui de 1811 – 1 200 réformés –, et encore plus de l'estimation consistoriale de 1815 – 1 600 âmes. De fait, les estimations proposées en 1814-1815 paraissent très excessives. Les 1600 huguenots rochelais sont bien nombreux pour une ville en pleine décadence économique depuis la Révolution et la perte des trafics commerciaux et négriers avec Saint-Domingue. Il est aussi peu probable que les cantons de Jonzac et Saint-Genis abritent alors deux milles réformés. De même, dans la section de la Rochelle, les 105 protestants de Thairé sont assez suspects : ils n'étaient qu'une cinquantaine à la veille de la Révolution<sup>2</sup> et ne seraient, pour le maire, plus qu'une dizaine en 1811 et ils ne sont plus signalés par la suite.

Les estimations consistoriales peuvent également varier d'une année sur l'autre. Le consistoire de Saintes établit un premier tableau en septembre 1839. Il arrive au chiffre de près de 1 500 protestants pour l'arrondissement de Jonzac. Le décès du président du consistoire, Hippolyte Feyne, au début de 1840 amène le consistoire à présenter un nouveau recensement : l'arrondissement de Jonzac est ramené à 636 protestants. Les effectifs chutent à Jonzac, de 300 à 140, à Saint-Fort de 216 à 97 et à Montendre de 180 à 100. Plus de quatre-vingt-dix communes abritent en 1839 des réformés ; un an plus tard, ce nombre est réduit de moitié<sup>3</sup>.

Cet exemple montre la nécessité de recourir aux listes nominatives. Un seul recensement offre cette possibilité, celui de 1851. Les avis sont partagés quant à sa fiabilité : alors qu'André Encrevé le considère comme difficilement utilisable car ses résultats sont « lacunaires et peu sûrs<sup>4</sup> », Philippe Chareyre écrit que « seul le décompte de 1851 tient lieu de statistique officielle à peu près fiable<sup>5</sup> ». En Dordogne, il a pu être utilisé avec pertinence, Bernard Lachaise notant à son propos qu'il paraît « très fiable et très complet<sup>6</sup> ». De même, Séverine Pacteau-de Luze utilisa

---

<sup>1</sup> AERLR, Consistoire.

<sup>2</sup> ADCM, C 152.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 79 et 128 V 1. Plus cohérentes avec l'évolution globale des Eglises, nous avons préféré utiliser ici les estimations de 1840 au lieu de celles de 1839. Louis Pérouas utilisa naguère les premiers chiffres. Cf. BOULARD Fernand et CHOLVY Gérard (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Tome III : Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Auvergne, Guyenne, Gascogne, Béarn, Foix, Roussillon, Languedoc*, Paris, Editions de l'EHES - Editions du CNRS - Presses de la FNSP, 1992, p. 374-375. La distinction faite entre villes et campagnes huguenotes pour l'année 1839 ne nous paraît pas pertinente. De plus, il ne compte comme ville dans l'arrondissement de Marennes que Royan, omettant le dense réseau de petites villes d'un poids alors comparable : Marennes, la Tremblade, Saint-Pierre-d'Oléron ou le Château.

<sup>4</sup> Cf. ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 60-65.

<sup>5</sup> CHAREYRE Philippe, « Démographie et minorités protestantes », *B5HPF*, t. 153, 2002, n° 4, p. 877.

<sup>6</sup> LACHAISE Bernard, « Protestantisme et vie politique en Bergeracois aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », dans *Bergerac et le Bergeracois*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1992, p. 579.

naguère pour cerner l'importance numérique des protestants bordelais le recensement de 1851 qu'elle compléta par une enquête consistoriale<sup>1</sup>. Au contraire de Bordeaux, pour la Charente-Inférieure, les feuilles nominatives par commune sont présentes pour l'ensemble du département<sup>2</sup>. La critique de la « sûreté » de cette source a quelque fondement. La typologie retenue par les responsables a pu entraîner des confusions : n'étant ni légal ni usité par les protestants, le terme de « calviniste » provoque des erreurs. A Saint-Fort-sur-Gironde, tous les protestants sont comptés comme luthériens ; à Tonnay-Charente, il n'y aurait également que des anglicans et des luthériens – alors même que l'un de ces derniers fait partie du consistoire de la Rochelle. Dans quelques communes – Courcelles, Mirambeau – figurent dans la catégorie « autres cultes » des personnes qui se définissent comme protestantes. A. Encrevé estime que, en milieu urbain ou dans les régions où les protestants sont peu nombreux, disséminés et mal connus, les chiffres officiels sont fortement minorés. Ces remarques se vérifient particulièrement pour les trois consistoires du département, lorsque l'on compare le recensement et les chiffres produits par le consistoire : 5,5 % en plus pour la Tremblade, 14 % pour Saintes et 34 % pour la Rochelle<sup>3</sup>. Dans ce dernier cas la forte distorsion entre les deux statistiques provient de la présence dans le ressort du consistoire de trois villes où il y eut sous-déclaration : Rochefort, la Rochelle et Marennes. A Rochefort qui ne compte que 523 protestants selon le recensement et 950 d'après le pasteur, le rédacteur d'un journal protestant de la région se plaint qu'« on a porté comme catholiques des familles protestantes<sup>4</sup> ». Il y a, cependant, une exception notable, la section de Saintes. Elle recouvre alors les cantons de Burie, de Saintes, de Saint-Porchaire et l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély : elle représente 543 âmes d'après le recensement de 1851 et 380 pour le consistoire. Cette sous-estimation de la paroisse de Saintes par les autorités consistoriales s'explique par l'évangélisation protestante commencée peu d'années auparavant, en particulier dans les régions de Burie et de Saint-Jean-d'Angély : cette divergence montre le décalage entre les populations touchées par ce mouvement se définissant déjà comme protestants alors que les corps dirigeant les Eglises, peut-être circonspects sur l'authenticité de leur conversion, ne les considèrent pas encore comme des membres à part entière de l'Eglise.

---

<sup>1</sup> Cf. PACTEAU DE LUZE Séverine, *Les protestants de Bordeaux (1852-1877)*, Thèse de doctorat de troisième cycle en histoire, Université de Bordeaux III, 1975 (dir. Georges DUPEUX), p. 3-12.

<sup>2</sup> Nous avons utilisé les feuilles récapitulatives de chaque commune. Lorsque celles-ci manquaient, nous avons recouru aux feuilles nominatives proprement dites. A Rochefort, la présentation médiocre des feuilles nominatives n'a pas permis de se rendre compte s'il en manquait une partie. Partant des chiffres globaux du recensement, le curé de Saint-Louis en compte une soixantaine de plus que le chiffre auquel aboutissent nos calculs. Cf. BMLR, Ms 826, fol. 43 recto.

<sup>3</sup> La Tremblade : 6 465 pour le consistoire et 6 128 pour le recensement ; Saintes : 6 732 pour le consistoire et 5 905 pour le recensement ; la Rochelle : 4 909 pour le consistoire et 3 661 pour le recensement.

<sup>4</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 16 juin 1851, n° 11, p. 88.

Les limites des enquêtes démographiques confessionnelles étant réaffirmées, comment se répartissent les huguenots dans le département ? Quelle est leur évolution ? Quelles sont les zones qu'ils conquièrent, quelles sont celles qu'ils perdent ?

**Une étude synchronique au milieu du siècle : le recensement de 1851.**

Au niveau national, les protestants réformés représentent en 1851 1,34 % de la population français. En comptant 3,4 % de huguenots, la Charente-Inférieure se situe donc nettement au-dessus de la moyenne nationale. Sur un plan spatial, leur présence est très inégale [Cf. Carte 6]. La moitié des arrondissements compte une proportion de protestants supérieure à 1,34 %<sup>1</sup>. 27 cantons sur 39 se situent en-dessous de la moyenne nationale<sup>2</sup>, sept entre celle-ci et celle du département<sup>3</sup> et seulement cinq au-delà<sup>4</sup>. A l'échelle communale, une première approche peut donner l'impression d'une grande dispersion sur l'ensemble du département : 43 % des communes du département comptent des protestants, mais là aussi, pour l'immense majorité, cette présence est exceptionnelle et se réduit en fait à quelques individus, une poignée de familles, ou dans le meilleur des cas, une micro-communauté. 70 % de ces communes disposent d'une proportion de protestants inférieure à la moyenne nationale et, au total, 80 % sont en-dessous de la moyenne départementale<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Dans l'ordre croissant : la Rochelle, Saintes et Marennes.

<sup>2</sup> Dans l'ordre croissant : Marans, Archiac, Ars, la Jarrie, Aigrefeuille, Saint-Porchaire, Burie, Mirambeau, Tonny-Charente, Matha, Tonny-Boutonne, Saint-Jean-d'Angély, Montguyon, Saintes (deux cantons), Saint-Savinien, Pons, le Château, Jonzac, Montendre.

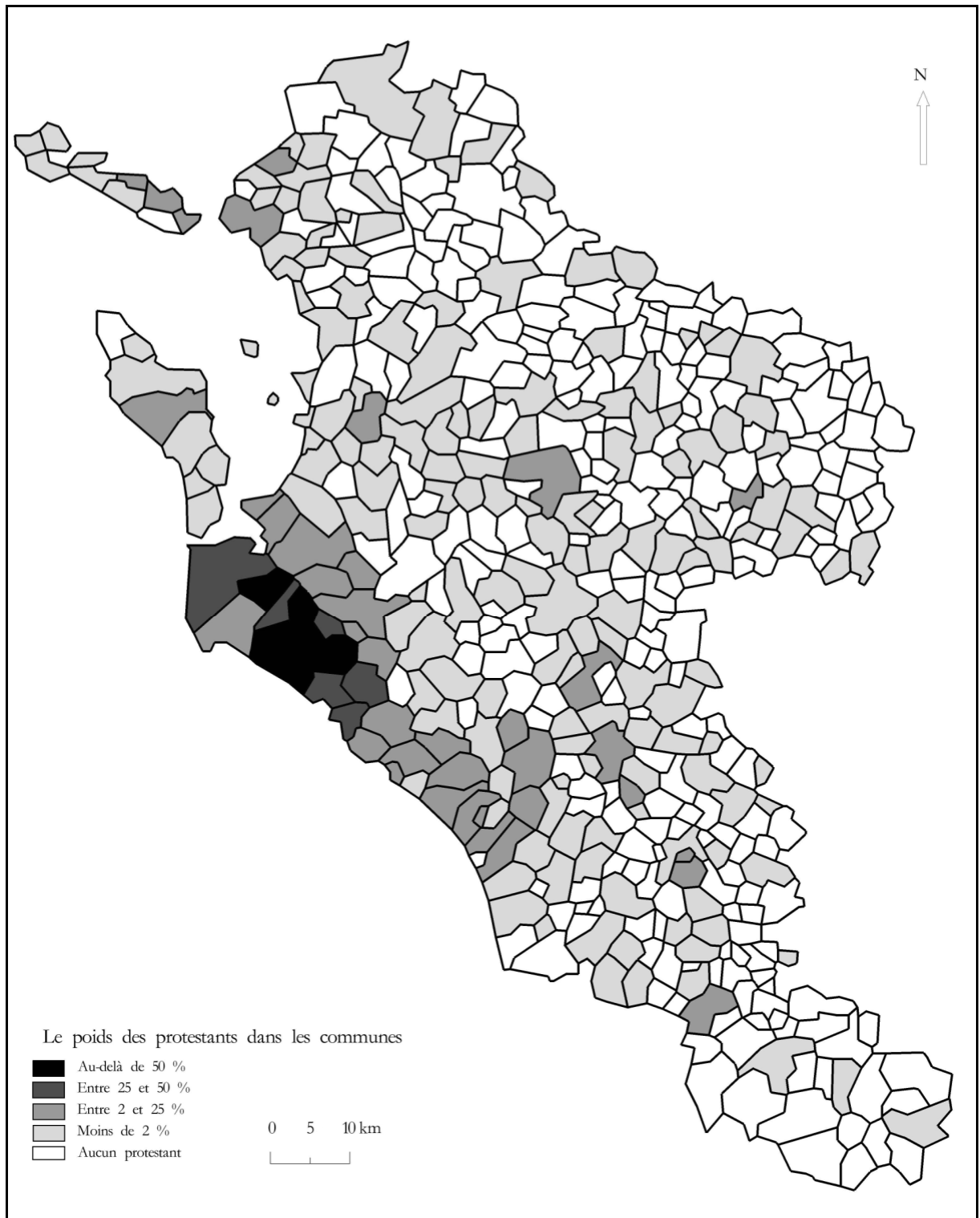
<sup>3</sup> Dans l'ordre croissant : Saint-Pierre d'Oléron, Saint-Martin, Saint-Genis, Rochefort, Gémozac, la Rochelle (deux cantons).

<sup>4</sup> Dans l'ordre croissant : Saujon, Cozes, Marennes, la Tremblade, Royan.

<sup>5</sup> Sur 479 communes alors existantes, 206 comptent des protestants, la répartition de chaque classe se fait comme suit :

Classe	Effectif	Classe	Effectif	Classe	Effectif	Classe	Effectif
[0 % ; 0,5 %]	99	[1,34 % ; 3,4 %]	20	[10 % ; 20 %]	10	[40 % ; 50 %]	5
[0,5 % ; 1,34 %]	46	[3,4 % ; 10 %]	15	[20 % ; 40 %]	4	[50 % ; 100 %]	7

Carte 6 : La présence protestante en 1851.



Si la Charente-Inférieure est comptée au nombre des ancrages traditionnels du protestantisme réformé, celui-ci constitue en fait au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle un fait religieux pratiquement absent de la majeure partie du département. Dans l'ancien boulevard du protestantisme qu'est la Rochelle, les protestants seraient moins de 900, soit à peine 5 % de la population. Rochefort, la ville-arsenal créée par Louis XIV, avec au moins un demi-millier de huguenots, ne doit pas être négligée. Elle constitue le deuxième pôle protestant de l'Aunis. À l'exception des proches bourgades de la Rochelle, l'Aunis rural ne compte pratiquement plus de protestants. La Saintonge intérieure les ignore – arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, canton de Burie. Plus au sud, en haute Saintonge, leur présence se concentre dans la partie centrale de l'arrondissement de Jonzac, soit dans des petites villes ou de gros bourgs – Montendre et Jonzac – soit, témoignage de la survie du protestantisme rural du XVI<sup>e</sup> siècle, dans une commune rurale comme Saint-Germain-du-Seudre qui, abritant 103 réformés, en compte plus alors que Pons ou Saint-Fort. Un chapelet de communautés figure également dans les petits ports de l'estuaire de la Gironde, de Saint-Fort à Meschers. À l'exception de Saint-Romain-de-Beaumont et de Saint-Sorlin-de-Conac, des réformés se retrouvent dans toutes les communes de l'estuaire. Plus à l'intérieur des terres les protestants ne sont notables qu'autour de Cozes et de Gémozac. Dans les chefs-lieux de canton mêmes, ils représentent près d'un cinquième de la population à Cozes et un dixième à Gémozac.

Les huguenots sont majoritaires dans seulement sept communes de la presqu'île d'Arvert. En partant, sur le littoral, de Saint-Georges-de-Didonne, en prenant pour limite orientale Saint-Sulpice-de-Royan et pour frontière septentrionale les marais de la Seudre, nous retrouvons dans le polygone alors constitué et délimité à l'ouest par l'océan, la douzaine de communes qui comptent plus de 40 % de huguenots, ce qui est le cas de la totalité de la presqu'île d'Arvert – à l'exception des Mathes. La prépondérance protestante n'est nette que dans un seul canton – Royan – tandis que les huguenots ne seraient que 49 % dans celui de la Tremblade.

Des communautés, numériquement importantes mais proportionnellement faibles, sont également présentes sur la rive septentrionale de la Seudre à partir de l'Eguille, du Gua à Marennes. Le canton de Marennes comprend près de 15 % de protestants. Ici, la répartition au sein du finage communal fait preuve d'originalité. « Butte témoin » de la persécution des siècles passés, elle montre la persistance d'une présence huguenote dans des territoires difficiles pour l'implantation humaine – et pour la surveillance de la part des autorités. Une commune est réellement bicéphale, Saint-Sornin avec les bourgs de Nieulle et de Saint-Sornin ; Saint-Just-Luzac doit compter avec les écarts périphériques de Luzac et de Mauzac. Nieulle, Luzac et Mauzac constituent les foyers de peuplement huguenots de ces communes. La situation est encore plus



exceptionnelle pour le Gua. Les 311 protestants y représentent seulement 15 % de la population. Il faut descendre à l'échelle du hameau, pour voir se dessiner le paysage confessionnel communal qui voit s'opposer un bourg central catholique à un hameau périphérique protestant. Pratiquement absents du bourg – sept personnes recensées – ils se retrouvent à près de 90 % dans un seul hameau, celui de Souhe. Celui-ci est peuplé à 78 % de protestants. Des canaux débouchant sur la Seudre et une seule route permettant de le rejoindre, ce village constitue un isolat huguenot au cœur des marais : cet isolement a permis au XVIII<sup>e</sup> siècle l'érection d'une maison d'oraison ; un siècle plus tard, la composition confessionnelle de ce modeste lieu-dit en conserve trace.

En 1851, un peu plus de 22 % des habitants de la Charente-Inférieure résident dans des communes qu'il est possible de définir comme des villes ou des petites villes<sup>1</sup>. 36 % des protestants du département sont dans ce cas de figure. La majorité réformée est donc rurale mais les huguenots ont une présence urbaine bien supérieure aux catholiques. Dans l'espace urbain proprement dit, les deux villes les plus protestantes sont la Tremblade (47 %) et Royan (40,3 %). Un sixième de la population marennaise est protestante. Moins d'un vingtième des Jonzacais le sont également, proportion assez semblable à celle de la Rochelle. Toutes les villes n'attirent pas de la même manière les huguenots. Témoignage de l'importance sur ce point aussi de la presqu'île d'Arvert, parmi les protestants résidant en ville, près de 24 % habitent Royan et 22,5 % la Tremblade. Loin derrière figurent la Rochelle (15,3 %) et Marennes (13,3 %). Le protestantisme îlien, extrêmement réduit est avant tout un phénomène urbain : 83 % des protestants rétais habitent dans les ports de Saint-Martin et de la Flotte ; une proportion à peine inférieure des réformés oléronnais – 82,5 % - demeure dans les chefs-lieux de canton de l'île. A la Rochelle, la répartition des protestants dans la ville illustre indirectement leur intégration dans la vie de la cité : les sections qui les attirent en plus grand nombre sont les plus centrales, celles proches du temple et de l'hôtel de ville tandis que le populaire quartier Saint-Nicolas les retrouve moins nombreux<sup>2</sup>.

En 1851, le protestantisme de la Charente-Inférieure est donc avant tout celui de la presqu'île d'Arvert et du pays marennais : ces deux espaces que séparent la Seudre et ses marais abritent deux tiers du protestantisme saintongeais et aunisien. Si on y ajoute les communautés de l'estuaire de la Gironde et les protestants demeurant dans toutes les communes du littoral atlantique et des îles, ce territoire au final extrêmement étroit abrite près de 82 % des huguenots

---

<sup>1</sup> Nous avons retenu la liste des petites villes présentée en annexe ainsi que les trois premières villes du département. Nous avons opéré les calculs à partir de la population totale de ces villes et non de la population agglomérée.

<sup>2</sup> Cf. annexe : une première approche de la répartition des protestants rochelais « sédentaires » en 1851.

du département<sup>1</sup>. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le protestantisme est ici un phénomène littoral. Si nous considérons les chiffres des Eglises de la fin du siècle et leur répartition dans le département, s'observe une légère érosion de cette domination littorale : les Eglises littorales ne comptent plus que 77 % de la population protestante<sup>2</sup>. Cette évolution est l'un des signes des transformations démographiques des Eglises protestantes du département.

**Une évolution contrastée.**

**Une augmentation globale.**

Essayer de dessiner au cours du siècle le devenir numérique global des protestants de la Charente-Inférieure relève de la gageure, tant les évaluations sont erratiques et contradictoires [Cf. Tableau 1]. Il convient de mettre à part les chiffres du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Très nettement surestimés, ils ne bénéficient pas lors de leur production de circonstances permettant d'assurer leur totale fiabilité : les correspondants de Rabaut-Dupui ont dû de toute évidence exagérer le chiffre des protestants afin de faciliter l'obtention de circonscriptions consistoriales avantageuses aux intérêts locaux et d'un nombre de pasteurs en conséquence. Malgré la divergence des estimations consistoriales et préfectorales effectuées à des dates proches, les recensements ultérieurs paraissent plus fiables. Ils font ressortir une tendance assez nette à la croissance. Si nous établissons une moyenne des trois recensements des années 1810, nous arrivons au chiffre moyen de 15 920 protestants (3,97 %). En réalisant la même opération pour 1851, nous obtenons 16 900 protestants (3,66 % de la population totale). Enfin, en 1903, les 19 027 réformés recensés par les consistoires correspondent à 4,2 % de la population du département. Il semble donc qu'entre la Seconde République et la chute du Second Empire, au moment où le département connaît au XIX<sup>e</sup> siècle sa plus forte population, la communauté réformée connaît ses plus faibles effectifs et présence dans le département. Alors que le département, touché par le phylloxéra, connaît un reflux démographique à partir de 1881, c'est au cours des deux dernières décennies que les protestants voient augmenter tant leur nombre que leur valeur relative au sein de la population. Il est même possible de considérer le chiffre proposé en 1903 comme un minimum pour la présence protestante car le consistoire de Pons n'a pas dû compter au nombre de ses fidèles les membres de l'Eglise libre de Matha qui connaît à ce moment-là l'apogée de ses effectifs. Au total, si nous prenons les chiffres napoléoniens et ceux du temps du « petit Père Combes », nous ne pouvons que conclure à l'accroissement de la présence protestante en

---

<sup>1</sup> 12 839 sur 15 694 réformés.

<sup>2</sup> Ont été considérées comme Eglises littorales l'ensemble des consistoriales de Marennes, la Rochelle et la Tremblade ainsi que Mortagne, Meschers, Royan, Saint-Georges-de-Didonne et Vaux.

Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette diffusion de la présence protestante se double d'une diffraction : les statistiques de la première moitié du siècle en portent témoignage. En 1819, selon la préfecture, les cantons de Montlieu, de Saint-Hilaire et de Marans sont vides de tout protestant. Sous la Monarchie de Juillet, les consistoires se montrent encore moins optimistes : en Aunis, trois des dix cantons seraient dans ce cas de figure<sup>1</sup>, situation partagée par la Saintonge, en particulier dans sa partie angérienne<sup>2</sup>. En 1851, les recensements signalent des protestants dans tous les cantons.

**Tableau 1 : Les protestants de la Charente-Inférieure, évolution globale (1802-1903).**

Année et origine	Population	Année et origine	Population
1802-1805 (Portalis)	19 729	1839-1840 (consistoires)	17 401
<i>Idem</i> (correspondants Rabaut-Dupui)	23 127	1851 (recensement)	15 694
1811 (préfecture)	14 300	1850-1851 (consistoires)	18 106
1814-1815 (consistoires)	17 612	1883 (consistoires)	16 981
1819-1820 (préfecture)	15 847	1903 (consistoires)	19 027

### **Des destins différenciés.**

Afin de mieux mesurer le changement que peut susciter cette propagation protestante dans le paysage religieux à l'échelle locale, suivre la destinée démographique de quelques communautés apparaît utile. Quatre types d'espaces seront envisagés : la presqu'île d'Arvert et ses prolongements sur l'estuaire de la Gironde ; les îles ; la Saintonge intérieure ; les villes.

Au prime abord, la citadelle sise entre Seudre et Gironde ne vacille guère au cours du siècle [Cf. Tableau 2]. La population protestante de la presqu'île d'Arvert connaît une forte croissance entre 1811 et 1903 (26,7 %). Celle-ci reste plus mesurée dans le canton trembladais (22,18 %) que dans celui de Royan qui voit ses huguenots augmenter de plus de 44 %. La progression du pays royannais est menée par celle du chef-lieu : les protestants royannais triplent en moins de cent ans. Sous l'Empire sixième commune et cinquième ville protestantes du département, Royan se hisse à la Belle Epoque au premier rang des communes protestantes de la Charente-Inférieure : elle représente plus du double de la ville qui la suit immédiatement, la Tremblade. Toutefois, l'essor protestant est moins grand que celui des catholiques car le poids relatif des réformés s'amenuise. La baisse est inexorable : 52,3 %, en 1811, 50,3 % en 1851 et, enfin, 40,4 % en 1903. Malgré le dynamisme qui caractérise le protestantisme royannais, la croissance protestante ne contribue que pour une part minoritaire à celle de la station touristique qui prend alors son essor, essor qui attire plus de catholiques que de protestants.

<sup>1</sup> Cantons d'Aigrefeuille, Ars et Marans.

<sup>2</sup> Cantons de Montlieu, Saint-Porchaire, Aulnay, Loulay, Matha et Saint-Hilaire.

La situation est semblable dans les nouveaux lieux de séjour balnéaire que commencent à être timidement, sous la Troisième République, Saint-Palais, Vaux et la Tremblade avec Ronces-Bains. Les variations de la part protestante restent assez faibles dans des communes où l'orientation ostréicole se marque de plus en plus au fil du siècle. Celle-ci doit être l'une des raisons du maintien d'un noyau huguenot sur les communes bordant la Seudre : l'Eguille, Mornac, Chaillevette et Arvert. Les communes de Saint-Augustin, de Saint-Sulpice et de Breuillet voient leurs huguenots diminuer tant en valeur absolue qu'en valeur relative<sup>1</sup>. Ici, les protestants paraissent abandonner la religion de leurs pères ou être partie prenante de l'exode rural. S'il ne faut pas nier le prosélytisme catholique, le second facteur paraît jouer un rôle plus important. Ces trois communes partagent une faible orientation maritime : Saint-Augustin ne dispose d'aucun débouché fluvial ou maritime direct tandis que ceux de Breuillet et de Saint-Sulpice sur la Seudre sont très réduits.

**Tableau 2 : La presqu'île d'Arvert, une citadelle huguenote sapée en ses fondements ?**

Le canton de Royan

	Breuillet		L'Eguille		Mornac		Royan		Saint-Palais		Saint-Sulpice		Vaux-sur-Mer		Total	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
1811	988	87,6	136	29,2	259	47,6	844	39	586	81,1	516	61,4	289	84,6	3606	58,3
1851	965	75,6	200	24,3	274	44,1	1343	40,1	530	66,1	632	69,2	281	69,2	4225	51,7
1903	580	64,7	200	30,1	450	48,1	2620	30,9	648	71	400	56	302	55,3	5200	39,6

(1) : valeur absolue ; (2) : valeur relative.

Le canton de la Tremblade

	Arvert		Chaillevette		Etaules		Les Mathes		Saint-Augustin		La Tremblade		Total	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
1811	1268	50	642	62,1	227	35,4	112	23,2	298	61	1064	43,8	3611	47,5
1851	1382	54,4	603	65	391	42,4	118	16,6	309	60,1	1275	47	4078	49
1903	1223	50,7	610	58,35	442	38,59	107	12,1	260	53,6	1300	36,9	3942	41,5

(1) : valeur absolue ; (2) : valeur relative.

La « petite tribu protestante, échappée aux persécutions<sup>2</sup> » de Saint-Georges-de-Didonne peut être rattachée à la presqu'île d'Arvert. Quoique comptant un clan huguenot ferme sur un plan numérique, la domination des anciens persécutés, nette sous le Premier Empire, diminue régulièrement au cours du siècle<sup>3</sup>. Sous le Second Empire, le curé témoigne avec satisfaction de ce changement de rapport de forces entre les deux communautés :

<sup>1</sup> L'évolution divergente de Breuillet et de Mornac est pour partie un artifice comptable : Ploardonner, un hameau où les protestants sont très nombreux, passe de Breuillet à Mornac en 1883.

<sup>2</sup> Formule empruntée à : MICHELET Jules, *La Tempête d'octobre 1859 à Saint-Georges-de-Didonne*, la Rochelle, Rumeur des âges, 1999, p. 10.

<sup>3</sup> Evolution des protestants de Saint-Georges-de-Didonne : 1811 : 340 réformés et 56,06 % de la population communale ; 1819 ; 309, 45,81 % ; 1851, 386 et 43,7 % ; 1903, 402 et 28,1 %.

« le nombre des catholiques et celui des protestants qui se balançaient à peu près, lorsqu'en 1840, j'ai pris la direction de la paroisse, maintenant ne se balancent plus, j'ai le bonheur d'avoir les deux tiers de la population catholiques<sup>1</sup>. »

Des comportements démographiques différenciés, le zèle ardent de l'ecclésiastique ont pu jouer mais d'autres facteurs sont plus décisifs. La commune connaît un premier maximum démographique en 1841 pour baisser pendant la décennie suivante. La relance n'arrive qu'en 1856. Saint-Georges bénéficie du développement de Royan : à l'instar de Michelet, nombre de villégiateurs choisissent cette commune, plus calme et moins chère que Royan. La population croît par la suite régulièrement. L'épanouissement de Saint-Georges en tant que station balnéaire noie les protestants dans la masse. Plus au sud, Meschers, petit port sur l'estuaire de la Gironde, ne bénéficie pas dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle de ces nouvelles activités économiques<sup>2</sup>. Vivant essentiellement du trafic de cabotage, le site est victime de la concurrence de ports plus puissants : les protestants font apparemment partie des premiers touchés puisque la chute des effectifs réformés de Meschers est nettement antérieure à celle de la population communale. Elle semble s'accélérer à partir de la Troisième République : entre 1871 et 1888, douze électeurs disparaissent du registre paroissial, soit 15 % des électeurs présents en 1871. Pendant cette période, s'établissant à 5,8 morts, la moyenne annuelle des décès est supérieure à celle des naissances qui s'élève seulement à 4,6<sup>3</sup>. Les Eglises de Meschers et de Saint-Georges représentent des cas assez représentatifs de ces Eglises du Désert encore solides au lendemain des persécutions et dont l'influence et le rayonnement s'effritent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'histoire du protestantisme îlien sous le régime concordataire témoigne de la divergence des comportements oléronais et rétais [Cf. Tableau 3]. Sous le Premier Empire, les protestants de l'île de Ré représentent presque le double de ceux d'Oléron. La hiérarchie démographique entre les deux communautés s'inverse durablement à partir de la Monarchie de Juillet. Certes, le zèle apostolique du pasteur Delbart<sup>4</sup> arrivé dans l'île en 1851 permet un redressement et un point d'acmé en 1859 mais l'embellie reste de courte durée<sup>5</sup>. La chute la plus frappante est celle de la Flotte. En 1811, avec 203 fidèles, c'est la plus peuplée des deux communautés de l'île de Ré. Sa décadence est continue pendant l'ensemble du siècle et aboutit au chiffre de 18 âmes en 1891.

<sup>1</sup> ADCM, 180 V 4. Lettre de l'abbé Basde, curé de Saint-Georges à l'évêque, 21 août 1865.

<sup>2</sup> Evolution des protestants de Meschers : 1811 : erreur flagrante dans l'estimation qui évalue à 20 le nombre de huguenots ; 1819 : 318 protestants et 32,63 % de la population communale ; 1851 : 251 et 23 % ; 1903 : 200 et 22,19 %.

<sup>3</sup> *Association fraternelle des pasteurs libéraux*, novembre 1888, p. v. Cette feuille reproduit le rapport du pasteur Bordage sur l'état spirituel et matériel des Eglises libérales de Saintonge. Il offre de précieux chiffres.

<sup>4</sup> Pour exemple de cette activité, cf. « Marguerite Mercereau ou Simple histoire d'une Conversion. La servante du Pasteur Delbart. Ile de Ré. 1835-1925 » (éd. Pierre DEZ), *Cahiers de l'évangélisation*, 1933, n° 16, p. 3-44.

<sup>5</sup> Cf. Annexe : l'Eglise de l'île de Ré dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'année suivante, l'interruption du service régulier du temple est adoptée par le conseil presbytéral<sup>1</sup>. L'affaïssement de l'Eglise de l'île de Ré en général et de celle de la Flotte en particulier a vraisemblablement des origines économiques : Eglise de négociants, de marins et de travailleurs liés aux activités maritimes, ses membres dépendent en grande partie des trafics commerciaux unissant l'île de Ré aux pays nordiques, Royaume-Uni comme Norvège<sup>2</sup>. Ces flux commerciaux étant progressivement réorientés vers le port de la Rochelle, il est probable qu'un certain nombre de protestants quittent l'île pour le continent. De vieilles familles comme les Dechézeaux disparaissent de la scène locale. A partir du Second Empire, la présence à la Flotte d'un noyau libre-penseur particulièrement combatif et qui a des attaches avec les protestants locaux doit également contribuer à accélérer la chute de la maison huguenote flottaise. Plus globalement, la trajectoire des communautés oléronnaise et rétaise reflète celle des bourgs qui les abritent<sup>3</sup>. Le Château et Saint-Pierre se maintiennent ou s'accroissent tandis que la Flotte et Saint-Martin s'écroulent. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la composition du conseil presbytéral de l'île d'Oléron reflète le rôle joué par la communauté huguenote oléronnaise. Parmi les cinq élus de l'Eglise, quatre le sont également par le peuple de Saint-Pierre-d'Oléron : Alphonse Barreau, le maire, Edouard Arnoux, le premier adjoint, Hippolyte Massé et Alexandre Langlais deux simples conseillers<sup>4</sup>.

**Tableau 3 : Ré et Oléron, des trajectoires inversées.**

Année	Ré	Oléron
1811	364 protestants	198 protestants
1819-1820	266 protestants	211 protestants
1839-1840	280 protestants	336 protestants
1851	166 protestants	223 protestants
1883	250 protestants	185 protestants
1903	99 protestants	230 protestants

En 1823, un voyageur protestant peut encore opposer Saintes qui « ne compte plus qu'un petit nombre de [ses] frères » à « une commune délaissée où l'on compte un grand nombre de familles protestantes », Saint-Savinien<sup>5</sup>. Au fil du siècle, le rapport entre ces deux communautés va s'inverser au profit de la première.

En 1827, le sous-préfet estime que Saintes « qui ne renferme que 56 protestants ne peut pas exiger la présence habituelle d'un ministre<sup>6</sup> » et trois ans plus tard, la description que ce fonctionnaire fait de la vie religieuse des réformés saintais est encore plus accablante : « le

<sup>1</sup> DEZ Pierre, *Histoire des protestants et de l'Eglise réformée de l'île de Ré*, La Rochelle, F. Pijollet éditeur, 1926, p. 140.

<sup>2</sup> ADCM, 104 V 1. Brouillon de la lettre du préfet de la Charente-Inférieure au Ministre de l'Intérieur, 25 mars 1820.

<sup>3</sup> Cf. annexe : Le dynamisme inégal des petites villes de la Charente-Inférieure.

<sup>4</sup> THOMAS Paul, *La réforme dans l'île d'Oléron*, Lezay, Imprimerie-librairie H. Canon, 1911, p. 102.

<sup>5</sup> *Archives du Christianisme*, année 1823, p. 325-326.

<sup>6</sup> ADCM, 108 V 1. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet de la Charente-Inférieure, 20 mars 1827.

pasteur y fait maintenant le service devant quatre religionnaires qui sont toujours les mêmes<sup>1</sup> ». Malgré le diagnostic sévère des autorités civiles, la vitalité démographique de l'Eglise s'affirme dès la Monarchie de Juillet et ne se dément pas ensuite.

En l'an X, Saint-Savinien est considérée comme la principale cité portuaire protestante du département sise sur la Charente, devant Rochefort et Saintes. L'ensemble des données disponibles pour la première moitié du siècle sont concordantes pour démontrer la disparition progressive de cette tribu huguenote : en quarante ans, elle perd plus de la moitié de ses fidèles<sup>2</sup>. Le redressement qu'il est possible de noter en examinant les chiffres de l'Eglise à la veille de la Séparation peut s'expliquer partiellement par un biais statistique puisque sont compris en 1903 les protestants des environs qui fréquentent le temple de Saint-Savinien. Si on admet que le ressort de celui-ci ne dépasse pas les limites du canton, il convient cependant de remarquer que, là aussi le groupe a crû d'une dizaine de membres par rapport à 1851, soit 11 % de ses effectifs à cette date. Cette croissance modérée des effectifs est probablement un écho assourdi de l'évangélisation protestante qui déploie de nouveau ses activités dans cette petite région depuis le début des années 1890. Saint-Jean-d'Angély connaît une trajectoire semblable plus précocement<sup>3</sup>. Entre l'Empire et la Restauration, en l'espace de quelques années, l'Eglise perd 57 % de ses membres et ne regroupe que quelques familles. Jusqu'à l'aube des années 1840, le petit troupeau huguenot reste stationnaire et ce n'est qu'au cours de cette décennie qu'il connaît de nouveau la croissance numérique<sup>4</sup>. Là aussi le renouvellement démographique est à imputer au dynamisme évangéliste. S'y ajoute à la toute fin du siècle le bénéfice de flux migratoires protestants en provenance du proche Poitou. La section d'Aulnay bénéficie de cette présence<sup>5</sup>.

Le découpage en section des paroisses en 1903 révèle l'élément déterminant qui explique la vigoureuse croissance observable entre 1883 et 1903 : l'évangélisation protestante. Sur les seize sections qui composent la consistoriale de Pons, sept correspondent à des micro-communautés provenant directement du travail des évangélistes et des colporteurs et représentent plus du tiers des effectifs de l'Eglise consistoriale de Pons<sup>6</sup>. Si nous envisageons la population globale des

---

<sup>1</sup> ADCM, 104 V 1. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet, 3 novembre 1830.

<sup>2</sup> Evolution des protestants de Saint-Savinien : An X : 319 habitants (sont alors dénombrés les protestants des environs) ; 1811 : 165 protestants et 5,36 % de la population communale ; 1819 : 138 et 4,32 % ; 1839-1840 : 93 et 2,64 % ; 1851 : 78 et 2,27 % ; 1903 : 100 et 3,68 %.

<sup>3</sup> Evolution des protestants de Saint-Jean-d'Angély : An X : 62 ; 1811 : 65 protestants et 1,21 % de la population communale ; 1819 : 28 et 0,51 % ; 1839-1840 : 35 et 0,59 % ; 1851 : 72 et 1,14 % ; 1903 : 400 et 5,66 %.

<sup>4</sup> Cette croissance peut difficilement être mise en relation avec la population globale qui connaît une évolution erratique.

<sup>5</sup> AERLR, SC, correspondance n°4. Rapport présentant les œuvres d'évangélisation de la région lu au Congrès de l'évangélisation des Charentes, novembre 1900 ; correspondance n° 7. Statistique au 31 décembre 1907 du poste d'Aulnay.

<sup>6</sup> Aulnay, la Bergerie, Marignac, Migron, le Puy-Haut, Saint-Martial-de-Coculet, Soubran représentent 1 356 protestants.

Eglises touchées par ce phénomène et qui voient leurs fidèles croître en conséquence<sup>1</sup>, elles constituent plus de 16 % des protestants du département. Le cas le plus emblématique est celui de Pons. Dépend du temple de cette petite ville l'ensemble du canton<sup>2</sup>. Après avoir connu un bref apogée sous la Restauration avec une population qui dépasse à peine les 300 âmes, l'Eglise chute pour descendre en dessous du seuil des 250 personnes. Parallèlement, le poids du noyau urbain s'allège dans la composition de l'Eglise : en 1811, plus de 90 % des fidèles habitent Pons ; en 1851, c'est le cas de seulement 65 % d'entre eux. Les protestants pontois quittent donc la petite ville pour d'autres horizons et la paroisse ne réussit pas à se renouveler démographiquement. Dans les années 1880, l'avenir n'est pas envisagé avec optimisme, les deux cents protestants de 1875 étant réduits depuis 1881 à 132, les décès l'emportant très fortement sur les naissances<sup>3</sup>. La situation s'inverse au milieu de la décennie suivante grâce à la mise en place de l'« Œuvre de propagande évangélique de Pons » : le zèle de son fondateur, le pasteur Benjamin Robert, et de ses auxiliaires, n'est pas sans fruit, les conversions sont nombreuses. Lors du vote de la Séparation des Eglises et de l'Etat, Pons est la paroisse la plus importante des terres charentaises intérieures. Les Eglises saintongeaises qui voient leurs fidèles se multiplier sont, peu ou prou, marquées par l'évangélisation protestante. La stagnation des troupeaux cozillon et gémozacais en est une preuve *a contrario* puisque ces communautés ne participent pas à ce mouvement religieux.

En 1903, les Eglises des quatre premières villes du département (Rochefort, la Rochelle, Royan, Saintes) constituent 29 % des huguenots du département. La sur-urbanisation huguenote est assez nette : ces quatre villes représentent à cette date 21,28 % de la population départementale. Le poids du protestantisme urbain dans le paysage réformé de la Charente-Inférieure s'accroît : sous la seconde République, ces Eglises dont le ressort était alors plus large, ne correspondent qu'à 22,95 % des huguenots d'Aunis et de Saintonge. Au cours du siècle, la hiérarchie des villes protestantes se modifie radicalement. La Rochelle protestante, première ville huguenote sous l'Empire, est largement distancée, sous la Troisième République, par les deux villes de la presqu'île d'Arvert : Royan, vieille bourgade protestante hissée au rang de ville moyenne grâce au tourisme, la Tremblade qui n'est qu'une petite ville au rayonnement fort étroit. La préfecture civile est même dépassée par la préfecture maritime : les huguenots rochefortais sont plus nombreux que leurs coreligionnaires rochelais. Cette situation illustre la faiblesse du

---

<sup>1</sup> Eglises de Jonzac, Pons, Saintes, Saint-Jean-d'Angély.

<sup>2</sup> Evolution des protestants du canton de Pons : 1811 : 265 ; 1819 : 332 ; 1840 : 131 ; 1851 : 145. Evolution des protestants de Pons : 1811 : 243 ; 1819 : 305 ; 1840 : 116 (l'estimation de 1839 donnait 190 réformés) ; 1851 : 95.

<sup>3</sup> *Association fraternelle des pasteurs libéraux*, novembre 1888, p. v.



protestantisme rochelais. En effet, c'est au cours de la décennie 1900 que la population rochelaise devance enfin celle de sa rivale de l'Aunis. La croissance démographique de la Rochelle ne bénéficie donc pas à ses protestants.

L'évolution de la population réformée n'est nullement linéaire ni identique sur l'ensemble du département. Des communautés se maintiennent, d'autres s'accroissent tandis que certaines connaissent une régression relative ou absolue. Les causes de ces changements sont multiples : exode rural, flux migratoires et comportements démographiques religieusement différenciés. De plus, la répartition des protestants dans le département connaît un léger rééquilibrage. En 1903, la presqu'île d'Arvert représente moins de la moitié de la population protestante du département : désormais des communautés non négligeables existent dans des régions qui s'étaient vidées de leurs huguenots depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Aulnay et la Saintonge méridionale en sont les exemples les plus frappants. Au sein des réformés français, le protestantisme charentais est cependant de peu de poids : à peine 3,2 % au milieu du siècle. L'« accent charentais » du protestantisme réformé est bien moins prononcé que celui des Cévennes ou même du proche Poitou<sup>1</sup>.

\*

\*   \*

Au XVI<sup>e</sup> siècle et dans le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, les provinces d'Aunis et de Saintonge furent le théâtre de luttes féroces entre catholiques et protestants. A la mort d'Henri III, incontestablement, elle apparaît comme une terre sinon totalement huguenote du moins comme l'un des plus solides bastions de la Réforme dans le sud-ouest aquitain. Ce n'est surtout qu'après la réussite du troisième siège de la Rochelle en 1628 que les équilibres glissent en faveur de l'Eglise catholique. En Aunis, l'effort de reconstruction catholique a été particulièrement souligné tant par François Moisy que par Louis Pérouas<sup>2</sup>.

La Révolution provoqua un profond traumatisme pour l'Eglise catholique ; en revanche, pour les protestants, les premières années furent particulièrement bien vécues puisqu'ils furent enfin reconnus à égalité comme citoyens. Pour autant, l'existence des Eglises fut extrêmement chaotique et fut apparemment suspendue à partir de la Convention montagnarde.

---

<sup>1</sup> Formule empruntée à CABANEL Patrick, « L'accent tarnais du protestantisme républicain » dans *Christianisme et politique dans le Tarn sous la Troisième République* (textes rassemblés par Philippe NELIDOFF et Olivier DEVAUX), Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2000, p. 285-298.

<sup>2</sup> Cf. MOISY François, « Le rétablissement des structures catholiques à La Rochelle », *Revue du Bas-Poitou*, t. 82, 1971, n° 5, p. 345-375, t. 83, 1972, n° 1, p. 45-61, t. 83, 1972, n° 2, p. 117-145 et PÉROUAS Louis, *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et Pastorale*, Paris, SEVPEN, 1964.

Tolérée à la veille de la Révolution par l'édit de 1787, la diversité religieuse n'est reconnue et admise par l'Etat qu'au seuil du XIX<sup>e</sup> siècle. Désormais, il est possible de mesurer le poids démographique des appartenances confessionnelles. Se retrouvent face à face mais en nette déséquilibre catholiques et protestants. Ces derniers croissent sensiblement au cours de la période, le protestantisme s'étend à l'extérieur des îlots qui résistèrent aux persécutions des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Certaines villes voient le chiffre des protestants augmenter mais le développement urbain général nuit à l'affirmation de ces villes comme des pôles protestants. Inversement, le legs historique pesant à la Rochelle fait que cette ville voit son image protestante se maintenir alors que les protestants y sont de plus en plus minoritaires.

La présence humaine de catholiques ou de protestants ne suffit pas à l'affirmation de leur identité religieuse : elle doit être relayée, s'appuyer ou justifier la création de structures administratives religieuses.

**LIVRE PREMIER. CONTROLER L'ESPACE,  
UNE CONSTRUCTION ADMINISTRATIVE  
RELIGIEUSEMENT DIFFERENCIEE.**

## INTRODUCTION DU LIVRE PREMIER

La permanence de la célébration du culte suppose tout autant un lieu de culte spécifique distinct que la mise en place de structures administratives et humaines assurant sa continuité. Celles-ci se définissent par l'espace qu'elles contrôlent. Cet espace de type administratif dans lequel se projettent les aspirations des ouailles comme les représentations que se font les autorités religieuses des territoires est indispensable dans l'organisation des structures religieuses. Il s'impose également, mais de manière moins nette pour les structures irrégulières et qui luttent activement contre la présence cléricale. En effet, la densité des loges maçonniques ou des sociétés de libre-pensée est un indicateur capable d'éclairer tant les débats suscités par la place de la religion dans l'espace public que la logique qui permet de fédérer en structures se voulant permanentes anticléricalisme et irrégion qui imprègnent de manière diffuse la population de la Charente-Inférieure.

Mener de front et parallèlement l'examen de la structuration territoriale et administrative de l'Eglise catholique, des Eglises protestantes et des organisations hostiles à l'empreinte religieuse amènerait à négliger les explications et les facteurs spécifiques à chacune de ces institutions, au profit de ce qui constituerait le plus petit dénominateur commun. Celui-ci risquerait se révéler fort étroit. Surtout, les acteurs amenés à participer à l'élaboration de ces espaces administratifs ne disposent pas du même poids au sein du processus favorisant l'émergence de ces entités territoriales. La structure de l'Eglise catholique fait que la hiérarchie cléricale est décisive dans la division de l'espace occupé par l'Eglise. Le fonctionnement du protestantisme réformé français tel qu'il se définissait du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle est tout autre. L'échelon essentiel ne se situe pas en haut de l'organisation ecclésiale mais en bas : c'est la communauté locale, dirigée par une assemblée, le consistoire. Sous l'Ancien Régime, des colloques au niveau provincial et des synodes au niveau national permettaient de maintenir une cohésion doctrinale et disciplinaire dans l'ensemble des communautés. Collégialité et fédéralisme sont de fait les règles de fonctionnement de l'Eglise réformée. Ce système déjà passablement perturbé par plus d'un siècle de persécutions est réinventé par les Articles organiques qui ne reconnaissent qu'une partie de l'organisation presbytérienne-synodale et omettent de préciser comment le Synode national serait réuni. L'Eglise réformée de France est alors un corps démembré et sans tête. Dans ce cadre,

l'espace ecclésial est bien plus sensible aux régulations tentées par les communautés protestantes locales et aux impulsions de l'administration des Cultes. Enfin, la fragilité est le trait permanent des loges maçonniques régulièrement « mises en sommeil » et « réveillées » au fil du XIX<sup>e</sup> siècle qui, de surcroît, comme les sociétés de libre-pensée, doivent compter avec un pouvoir civil qui n'est pas toujours favorable à leur existence.

C'est pourquoi nous commencerons par l'examen des cadres spatiaux catholiques en nous interrogeant plus particulièrement sur les rapports noués entre ces espaces ecclésiaux et identités communautaires. Après quoi, la complexité, la variété et la fragmentation du champ religieux protestant nous inviteront à nous attarder plus longtemps sur les modalités d'appropriation de l'espace par les protestants. Nous terminerons enfin par l'implantation des structures maçonniques et libres-penseuses en la mettant en relation avec celle menée précédemment ou parallèlement par les Eglises catholique et protestantes.

## CHAPITRE 2. RECREER LES CADRES DE LA CATHOLICITE : LES MUTATIONS DE L'ESPACE DIOCESAIN ET PAROISSIAL AU COURS DU LONG XIX<sup>e</sup> SIECLE.

Après la tourmente révolutionnaire, le Concordat et les Articles organiques offrent un cadre juridique nouveau pour l'élaboration des espaces ecclésiastiques catholiques. Il fallait compter désormais sur l'immixtion de nouveaux acteurs appelés officiellement à prendre part à cette construction spatiale : les autorités civiles, tant nationales que locales. En dernier ressort, le dernier mot n'appartient pas aux autorités religieuses mais à l'Etat qui décide de financer la nouvelle unité territoriale. Cette tutelle de l'Etat est perceptible dans les deux circonscriptions essentielles de l'Eglise catholique que sont le diocèse et la paroisse. La détermination de leur nombre et de leurs limites ne peut se faire qu'en collaboration entre pouvoirs civil et religieux. Cette collaboration varia tant en fonction de l'évolution, au niveau national, des rapports entre Eglise catholique et Etat qu'en fonction de la personnalité des acteurs locaux, et en particulier des évêques. S'opère au cours du XIX<sup>e</sup> siècle une reconstruction du tissu ecclésial catholique de grande ampleur.

Cette ré-élaboration de l'espace administratif catholique se fait à deux niveaux. Le premier est un cadre large, celui qui est le plus éloigné des fidèles, celui dans lequel l'évêque pense l'action pastorale, le diocèse. Le deuxième niveau fait intervenir un plus grand nombre d'acteurs car en prise directe avec l'espace vécu dans lequel se déploie l'action des fidèles et des clercs : cet espace religieux de la quotidienneté, c'est la paroisse, une entité géographique qui hérite des unités du même nom qui existaient sous l'Ancien Régime mais qui doit compter également avec un espace parallèle et qui s'y suppose partiellement, la commune.

## **1. FAIRE L'UNITE AUTOUR D'UNE IDENTITE COMMUNE : DE LA ROCHELLE A LA ROCHELLE-SAINTES.**

Le découpage des diocèses, leur dénomination constituèrent des enjeux particulièrement vifs dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Sur ce point deux villes furent rivales en Charente-Inférieure : la Rochelle et Saintes. La localisation de la cité épiscopale, le nom du diocèse expriment un double phénomène : d'une part, les difficultés de choisir le siège d'un évêché dans un département aux fortes tendances centrifuges et d'autre part, des querelles de mémoires perceptibles dans deux diocèses désormais confondus.

### **1.1. LE CHOIX DIFFICILE D'UNE VILLE EPISCOPALE (1800-1801).**

Après les réductions déjà opérées au moment de la constitution des départements, les hésitations furent nombreuses lors des discussions préparatoires au Concordat relatives au découpage diocésain quant à la suppression des sièges et à la création de nouveaux. Dans le cas de la Charente-Inférieure, elles montrent la complexité de la situation et des tensions au sein du département de la Charente-Inférieure entre les anciens diocèses de la Rochelle et de Saintes. La réduction du nombre des diocèses était drastique : en décembre 1800, dans les limites de la France consulaire d'alors, il était prévu de conserver seulement 62 diocèses. Les règles qui guidèrent les divisions territoriales des diocèses du futur système concordataire étaient simples, Bernier les rappelle dans le premier projet qu'il transmet à Talleyrand. Il suit l'ordre des départements et des divisions militaires de telle sorte « que la différence des divisions diocésaines n'en fit jamais naître une dans l'administration civile et militaire<sup>2</sup> ». Un siège était conservé à la Rochelle. Faisant partie des suffragants de Bordeaux, le diocèse couvrait les départements de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres tandis que la Vendée dépendait de Nantes. De la sorte, prédominait l'ancien diocèse de la Rochelle sur celui de Saintes puisque la majeure part des Deux-Sèvres faisait partie du diocèse rochelais créé en 1648. Le choix de la Rochelle, simple sous-préfecture, comme chef-lieu déroge d'une certaine manière à la règle initialement fixée d'une superposition entre hiérarchies civile et religieuse et répond principalement à l'impératif

---

<sup>1</sup> Cf. DELACROIX Simon, *La réorganisation de l'Eglise de France après la Révolution (1801-1809)*, Paris, Editions du Vitrail, 1962, tome 1. Les nominations d'évêques et la liquidation du passé, p. 115-133 ; BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, « Limites des diocèses et des départements », dans *Le département, deux siècles d'affirmation* (textes réunis et présentés par Agnès GUELLEC), Rennes, Presses universitaires de Rennes-2, 1989, p. 59-63 ; CHOLVY Gérard, « La reconstruction des diocèses après le concordat : une restauration ou une rénovation ? », dans *Le diocèse Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* (dir. Gérard CHAIX) Paris, Cerf, 2002, p. 87-107 et dans le même volume : LANGLOIS Claude, « Choix imposé, choix accepté : le département comme diocèse », p. 67-86.

<sup>2</sup> Mémoire de Bernier pour Talleyrand, 12 frimaire an IX, reproduit dans : *Documents sur la négociation du concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801* (éd. BOULAY DE LA MEURTHE), Paris, Ernest Leroux, libraire de la Société d'histoire diplomatique, 1891, tome 1, p. 146-149.

géographique. Cet emplacement permet des communications plus aisées avec les Deux-Sèvres que depuis la préfecture, Saintes.

Dans le projet de mars 1801, les diocèses sont encore moins nombreux et se trouvent réduits à 50. Bernier ajouta un autre critère à celui de suivre « l'ordre actuel des divisions militaires » dans la détermination des évêchés. Il fait choix des « villes les plus portées pour la religion » et dont les sièges sont vacants afin d'éviter les heurts tant avec l'Eglise constitutionnelle qu'avec les évêques exilés. Ces deux éléments expliquent alors le choix de Saintes. Le siège est vide depuis la mort en 1797 de l'évêque constitutionnel, Isaac-Etienne Robinet, au contraire de la Rochelle dont l'évêque, Mgr de Coucy est exilé en Espagne. De plus, Saintes dispose de la réputation d'une ville « éminemment sacerdotale<sup>1</sup> ». Cette fois-ci, la prédominance saintongeaise est la plus forte. Au lieu de regarder vers le nord et d'englober partiellement l'ancien diocèse de la Rochelle, le diocèse projeté absorbe la Charente, autrement dit l'ancien diocèse d'Angoulême et la partie du diocèse de Saintes qui en avait été détachée à la Révolution au profit de l'évêché de la Charente. Avec Poitiers et Luçon, l'évêque aurait été suffragant de Bourges<sup>2</sup>. Ce n'est qu'au cours de l'été 1801 que la Charente-Inférieure est incluse dans un projet de découpage qui, pour le centre-ouest, correspond à celui qui devient définitif en mars 1802 et qui reste valable jusqu'en 1822. La ville épiscopale est fixée à la Rochelle et le diocèse couvre les départements de la Charente-Inférieure et de la Vendée, le titre d'évêque de Luçon étant supprimé. La distribution des diocèses a été cette fois-ci clairement guidée par la division administrative des départements et la division judiciaire des tribunaux d'appel<sup>3</sup>. L'évêque de la Rochelle a la charge spirituelle de deux départements. Le cas de la Rochelle est nullement exceptionnel. Plus de la moitié des diocèses créés en 1802 sont dans ce cas de figure<sup>4</sup>. Toutefois, c'est l'un des rares cas où, à la promulgation de la loi du 18 germinal an X, préfecture et évêché ne coïncident pas. Ce choix d'englober la Vendée dans le diocèse de la Rochelle obéit certainement à des raisons politiques : pendant la guerre de Vendée, la Rochelle servit de base arrière aux troupes de la République<sup>5</sup>. Cette extension du diocèse pose de nombreux problèmes comme le présente quelques années plus tard un vicaire général du diocèse :

---

<sup>1</sup> *Guide du voyageur à Saintes et dans ses environs ou description complète des antiquités romaines, édifices religieux et monuments remarquables de la ville de Saintes et de ses environs ; précédée d'une notice historique et statistique*, Saintes, A. Charrier, 1841, p. 71.

<sup>2</sup> Rapport de Bernier à Talleyrand sur la circonscription, 1<sup>er</sup> germinal an IX, reproduit dans : *Documents sur la négociation du concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801* (éd. BOULAY DE LA MEURTHE), Paris, Ernest Leroux, libraire de la Société d'histoire diplomatique, 1892, tome 2, p. 116-121.

<sup>3</sup> Note de Bernier à Consalvi sur la circonscription diocésaine, 5 septembre 1801, reproduite dans : *Documents sur la négociation du concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801* (éd. BOULAY DE LA MEURTHE), Paris, Ernest Leroux, libraire de la Société d'histoire diplomatique, 1893, tome 3, p. 499-512

<sup>4</sup> Cf. BOUDON Jacques-Olivier, *Napoléon et les cultes*, Paris, Fayard, 2002, p. 87-89.

<sup>5</sup> Cf. VALIN Claudy, *La Rochelle – la Vendée 1793*, Paris, Le Croît vif, 1997.



« il n'est pas possible de voir deux peuples plus différens, plus antipathiques, que ne le sont entre eux les habitans de la Vendée et ceux de la Charente-Inférieure. Il faudrait ignorer absolument le caractère et les mœurs des uns et des autres, pour mettre en doute le besoin qu'a chacune de ces provinces d'une administration à part et différente. N'y eût-il que cette considération, il ne faudrait pas plus songer à les réunir sous un même diocèse, qu'à les renfermer dans un même département.

Mais qu'on se représente un diocèse formé de toute cette étendue de terrain qui va des bords de la Loire à ceux de la Gironde ! Comment se persuader qu'un seul évêque puisse réellement administrer un tel diocèse, surtout si l'on considère à quel point l'influence toute pacifique du premier pasteur est nécessaire à l'une principalement de ces provinces<sup>1</sup> ! »

Lors des discussions du concordat non appliqué de 1817<sup>2</sup> tout comme celles de l'aménagement du concordat de 1822, il semblerait qu'il y eut des velléités d'un retour à Saintes du titre épiscopal<sup>3</sup>, ce qui aurait été possible dans la mesure où les principes guidant le découpage de 1822 étaient de choisir d'anciens sièges épiscopaux comme chefs-lieux des nouveaux évêchés<sup>4</sup>. Ce transfert aurait été abandonné du fait du grand âge du titulaire du siège<sup>5</sup>.

Le rétablissement du siège de Luçon lève l'hypothèque vendéenne sur le diocèse de la Rochelle : désormais, Mgr Paillou cesse de séjourner dans sa résidence de la Flocelière et peut s'occuper pleinement du seul département de la Charente-Inférieure. La quête de l'unité se fait plus pressante et pour cela l'évêque bouleverse les usages liturgiques. En effet, aussitôt que la restauration de Luçon apparaît sûre, Mgr Paillou publie une ordonnance en janvier 1822 : désormais, les curés et les desservants du diocèse de la Rochelle doivent user des mêmes ouvrages liturgiques, graduel, antiphonaire, psautier, missel, bréviaire<sup>6</sup>. En 1825, au moment où les statuts synodaux sont promulgués, missel, bréviaire, graduel et psautier sont publiés. L'antiphonaire paraît l'année suivante. L'épiscopat de Mgr Paillou s'achève donc sur l'unification liturgique.

Le département semble s'être définitivement imposé pour le diocèse de la Rochelle, qui dispose désormais d'une liturgie unique. Cette identité des cadres diocésain et départemental ne signifie pas pour autant que l'emplacement et le titre du diocèse cessèrent d'être débattus.

---

<sup>1</sup> ADLR, 1 C 1. Minute de la lettre de l'évêque de la Rochelle préparée par le vicaire général Gaboreau adressée au Ministre des Cultes, 11 avril 1834. Ce courrier s'explique par le projet de suppression des sièges créés en 1822.

<sup>2</sup> Cf. SAGNAC Philippe, « Le Concordat de 1817. Étude des rapports de l'Église et de l'État sous la Restauration (1814-1821) », *RHMC*, t. 7, 1905-1906, p. 189-210, 269-288 et 433-453.

<sup>3</sup> Cf. TEXIER Marcel, « Le Titre épiscopal de Saintes », *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, t. 22, 1940, n° 1, p. 42.

<sup>4</sup> Cf. *Atlas de la Révolution française* (dir. Claude LANGLOIS et alii.), Paris, Editions de l'EHESS, 1996, tome 9. Religion, p. 61.

<sup>5</sup> Cf. TEXIER Marcel, « Le Titre épiscopal de Saintes », *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, t. 22, 1940, n° 1, p. 42.

<sup>6</sup> Ordonnance épiscopale du 19 janvier 1822 conservée en : Bibl. ADLR, 40-03.

## 1.2. UN TITRE PERDU ET ARDEMMENT DESIRE : EVEQUE DE SAINTES.

Dès l'époque du grand diocèse de la Rochelle, les revendications saintongeaises sont perceptibles. Lors de la signature du concordat, l'ancienne cathédrale Saint-Pierre de Saintes, devenue simple église paroissiale, est dans un état médiocre<sup>1</sup> et des travaux de grande ampleur sont projetés dans les premières années de la seconde Restauration. La rhétorique et les arguments utilisés par les Saintais sont significatifs de leur faible attachement au chef-lieu épiscopal et se rattachent au vœu réitéré du retour de la préfecture à Saintes<sup>2</sup>. En 1817, le conseil d'arrondissement de Saintes défend avec ardeur l'idée que Saint-Pierre de Saintes doit être considéré comme un monument départemental et non une simple église paroissiale, bref qu'il s'agisse toujours d'une cathédrale. Face au refus du Conseil général, l'année suivante, le même corps projette de demander une autorisation pour qu'une imposition extraordinaire soit faite dans le seul arrondissement de Saintes. De nouveau, les conseillers généraux en rejettent le principe, « quelques efforts qu'aient pu faire la minorité en faveur d'un monument ornement de leur ancienne province (la Saintonge) mais objet de jalousie il est vrai de cette majorité toute composée de personnes habitans l'arrondissement de la Rochelle<sup>3</sup> ». Ces doléances, si elles n'aboutissent pas, témoignent de l'importance de l'hostilité séparant Saintonge et Aunis, hostilité sensible donc dans les sphères civile comme religieuse.

Outre les querelles d'amour-propre entre les représentants des deux anciennes provinces, s'ajoutent de réels problèmes géographiques. Entre la Rochelle et le point le plus extrême du sud du département, il y a près de 265 kilomètres, les contrées du sud, celles de l'arrondissement de Jonzac sont donc presque une terre étrangère pour le premier évêque de la Rochelle à rester longtemps sur le siège, Mgr Paillou. Le cœur de l'organisation ecclésiale du diocèse, très excentré, renforce les problèmes de gestion religieuse et d'appropriation du territoire par la religion catholique. Plusieurs solutions furent adoptées pour obvier à ces difficultés. Le principe de la double résidence épiscopale fut la solution utilisée par Mgr Paillou. La ville de Saintes loua à son intention un immeuble afin qu'il puisse y résider temporairement de manière régulière<sup>4</sup>. Durant, semble-t-il, les seuls épiscopats de Paillou et de Bernet<sup>5</sup>, l'administration diocésaine comptait, outre les deux vicaires généraux rétribués par l'Etat, d'autres ecclésiastiques disposant du titre de

<sup>1</sup> Cf. DRILHON Paul, « Notes sur Saint-Pierre de Saintes de 1804 à 1900 », *Recueil*, t. XV, 1899-1901, p. 421-433, 448-476 et 493-510.

<sup>2</sup> Cf. GUERIN Edmond-Jean, « La Préfecture à Saintes (1790-1810) », *Bull. SAHSA*, t. XXXIII, 1913 p. 56-71, 116-130 et 179-188.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 661. Pétition du maire et des adjoints de la ville de Saintes au Ministre de l'Intérieur, 1<sup>er</sup> janvier 1820.

<sup>4</sup> AN, F<sup>19</sup> 6 102. Lettre de l'évêque de la Rochelle au Ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, 29 juin 1825.

<sup>5</sup> A partir des années 1830, nous ne retrouvons plus trace dans les correspondances conservées par l'administration diocésaine ou départementale de ces vicaires généraux d'arrondissements.

vicair général : les deux vicaires généraux officiels se retrouvent en charge en 1827 des arrondissements de Rochefort et de Marennes tandis que le supérieur du petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély, l'ancien secrétaire de l'évêché et le curé de Jonzac relaient le pouvoir épiscopal en tant que vicaires généraux-archidiacones dans les arrondissements de Saint-Jean-d'Angély, de Saintes et de Jonzac<sup>1</sup>. De la sorte, il s'agissait de réduire les problèmes posés par la trop grande superficie du diocèse, les vicaires généraux, dans leurs archidiaconés respectifs, pouvant trancher dans les affaires courantes.

Par ailleurs, s'il est possible de trouver que dans ses limites de 1822, le diocèse de la Rochelle ressemble beaucoup à celui de Saintes tel qu'il existait avant la suppression du diocèse de Maillezais et la création du siège épiscopal de la Rochelle, il apparaît difficile de dire avec Louis Pérouas que ce découpage « ne fut, tout compte fait, qu'une longue parenthèse qui se refermera en 1790<sup>2</sup> ». Le projet de restauration du siège saintais demeure dans les esprits. Au début de l'épiscopat de Mgr Villecourt, le sous-préfet de Saintes signale qu'« une pétition se prépare (si même elle n'est déjà partie) pour demander la translation du siège de la Rochelle à Saintes<sup>3</sup> ». Cet administrateur civil se montre nettement hostile à ce transfert à cause de la personnalité du nouvel évêque<sup>4</sup> : celui-ci ne trouverait pas à Saintes de contre-pouvoir pour contrebalancer son influence. Mgr Villecourt démontre un grand intérêt à la cause de Saintes. Lors de sa deuxième visite à Rome comme évêque de la Rochelle, en 1843, il remet à l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège un mémoire sur le siège de Saintes où il expose de manière très nette les enjeux de la question :

« Depuis le rétablissement de l'évêché de Luçon, la Rochelle n'est plus centrale, et Saintes serait dans le cas de faire valoir en sa faveur sa situation avantageuse ; s'il était question de discuter ce point.

La rivalité entre ces deux villes ferait désirer qu'au moins on fit revivre un titre qui n'entraînerait aucun inconvénient et qui flatterait également les deux cités, en réunissant les deux titres épiscopaux, ainsi que cela existe déjà dans plusieurs évêchés de France.

Rien de plus illustre que la chaîne des Pontifes de l'Église de Saintes. Son dernier évêque, Mgr de La Rochefoucauld, a donné sa vie pour la foi, dans les prisons des carmes. Le premier et le dernier évêque de Saintes ont été martyrs. On conçoit le regret qu'éprouvent les fidèles de cette ville en voyant tomber dans l'oubli de si nobles traditions.

Tout revivrait avec le *titre* qu'on sollicite et la chaîne épiscopale serait renouée.

Sous le rapport archéologique, la ville de Saintes est infiniment supérieure à la Rochelle. Sa cathédrale ancienne est vraiment la plus belle église du diocèse. La Rochelle n'a rien de comparable à cet édifice.

<sup>1</sup> Lettre pastorale de Mgr Bernet, évêque de la Rochelle, 18 septembre 1827 conservée en : Bibl. ADLR, 40-05.

<sup>2</sup> Dans BOULARD Fernand et CHOLVY Gérard (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Editions de l'EHESS – CNRS – Presses de la FNSP, 1992, tome 3. Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Auvergne, Guyenne, Gascogne, Béarn, Foix, Roussillon, Languedoc, p. 142.

<sup>3</sup> ADCM, 12 V 1. Rapport du sous-préfet de Saintes au préfet, sans date (c. 1839).

<sup>4</sup> Cf. d'AVONE Charles, « Cardinal Villecourt (1787-1867) », *Les contemporains*, 5<sup>e</sup> année, 26 décembre 1896, n° 220, p. 1-15 ; *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905)*, Paris, Librairie des Saints-Pères, 1907, p. 526-528 ainsi que : BOUTRY Philippe, « Autour d'un bicentenaire. La bulle *Auctorem Fidei* (28 août 1794) et sa traduction française (1850) par le futur cardinal Clément Villecourt », *MEFRIM*, t. 106, 1994, n° 1, p. 203-261.

L'antique église de St-Eutrope mérite le plus grand intérêt. On s'occupe, en ce moment, de la restauration d'une crypte magnifique pour laquelle tous les amis de la religion et des arts ont fait des sacrifices. C'est assez dire quels sont les sentiments religieux de cette population. Aussi, sans aucun doute, l'obtention de la faveur sollicitée, exciterait la reconnaissance de tous les habitants de l'arrondissement de Saintes, à l'égard du gouvernement.

(...) Saintes est glorieuse de la succession de quatre-vingt-un pontifes ; la Rochelle n'en compte que douze depuis Louis XIII, par qui ce siège fut érigé<sup>1</sup>. »

L'idée d'une restauration du siège de Saintes est abandonnée au profit de celle du titre : il s'agit de renouer la chaîne des temps religieux, de réinscrire dans le présent une généalogie de la christianisation des Gaules. L'évêque veut montrer la haute antiquité de l'Eglise catholique dans son diocèse. Seul Saintes jouit de cette antiquité, non la Rochelle. Comme le remarqua Villecourt, « le nom de la Rochelle porte avec lui une célébrité protestante qui nous fait jusqu'au loin, bien autre que nous ne sommes<sup>2</sup> ». Malgré l'effort de reconquête catholique observable aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>3</sup>, l'évêché de la Rochelle est avant tout associé au protestantisme et à la lutte contre la Réforme protestante. En mettant en avant le titre d'évêque de la Rochelle et Saintes, Villecourt cherche aussi à effacer ce péché originel en montrant l'antériorité du catholicisme par rapport à la Réforme protestante.

L'appellation d'évêque de la Rochelle et Saintes se trouve justifiée par un intense travail de redécouverte de l'histoire religieuse de Saintes mené par le clergé diocésain. L'un des principaux artisans de ce travail de légitimation intellectuelle du titre de Saintes est l'abbé Joseph Briand. Il fit partie du corps des missionnaires diocésains mis en place en 1820 et qui furent dispersés à la suite des Trois Glorieuses. Surveillé à cause de ses opinions légitimistes, il n'est pas alors rattaché au ministère paroissial<sup>4</sup>. Demeurant à Saintes, il se consacre à des travaux d'érudition, à la direction spirituelle et joue un rôle actif dans la vie religieuse de la capitale de la Saintonge. Ses publications sont dans un premier temps exclusivement consacrées aux personnages ayant participé à l'évangélisation dans les premiers siècles de notre ère en Saintonge. Après avoir mis en avant la figure de sainte Eustelle, vierge et martyre, première femme convertie suite à l'apostolat de saint Eutrope<sup>5</sup>, c'est à la figure de ce saint qu'il s'attache<sup>6</sup>. Enfin, son *Histoire de l'Eglise saintone et aunisienne* publiée en 1843 offre une première synthèse de l'histoire du catholicisme en Aunis et en

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 2 009. Copie réalisée par les Affaires étrangères de la « note sur le siège épiscopal de Saintes », remise à l'ambassade du Roi près le Saint-Siège par Mgr Villecourt, c. 1843.

<sup>2</sup> ADLR, 3 Z 15/1\*. Minute de la lettre de l'évêque de la Rochelle au Ministre de l'Intérieur, 21 février 1838.

<sup>3</sup> Cf. en particulier : MOISY François, « Le rétablissement des structures catholiques à La Rochelle », *Revue du Bas-Poitou*, t. 82, 1971, n° 5, p. 345-375, t. 83, 1972, n° 1, p. 45-61, t. 83, 1972, n° 2, p. 117-145 ; PÉROUAS Louis, « De la reconquête catholique à la pénétration des lumières (1628-1789) », dans *Histoire de La Rochelle* (dir. Marcel DELAFOSSÉ), Toulouse, Privat, 2002, p. 197-227.

<sup>4</sup> ADLR. Etat du personnel du diocèse de la Rochelle établi à partir de 1853, volume 1 ; AN, F<sup>19</sup> 5 751. Rapport du préfet de la Charente-Inférieure au Ministre de l'Instruction publique et des cultes, 5 août 1834.

<sup>5</sup> BRIAND abbé Joseph, *Notice sur Ste-Eustelle vierge et martyre de l'église de Saintes suivie de réflexions morales et chrétiennes, et d'une méditation pour chaque jour de la neuvaine, en son honneur*, Saintes, Alexandre Hus impr., 1837, VIII-96 p.

<sup>6</sup> BRIAND abbé Joseph, *Eloge de Saint-Eutrope, premier évêque et martyr de l'Eglise saintone suivi de pieux exercices et de l'office en son honneur*, Béziers, imprimerie Pierre-François-Adrien Granié, 1841, 64 p.

Saintonge : aux yeux des contemporains, elle porte la marque d'« une prodigieuse érudition, une imagination brillante et une chaleur souvent entraînant » mais aussi d'« une confusion permanente résultant de l'absence d'un plan longtemps médité et sagement mis à exécution<sup>1</sup> ». De la confusion du plan de l'ouvrage et de son argumentation, un objectif ressort néanmoins assez nettement, celui de porter témoignage de l'espérance que « si la chaîne traditionnelle semble ici brisée, une main divine saura bientôt rattacher ses anneaux indissolubles<sup>2</sup> ». Cet ouvrage se fait aussi l'écho d'une interprétation particulièrement répandue pour expliquer la perte du siège épiscopal et il dut même contribuer à la véhiculer. Briand estime que « la Rochelle, à la vérité, fut préférée à Saintes, qui perdit son siège épiscopal par suite du mécanisme administratif des ennemis de la religion<sup>3</sup> ». Alors même que l'autorité épiscopale se montre plutôt favorable à un titre épiscopal où les noms des deux diocèses figureraient, cet ecclésiastique ne perd pas l'espoir de voir de nouveau un département et un diocèse organisés autour de Saintes<sup>4</sup>.

Malgré l'effort conjoint et entrelacé de l'évêque et du clergé érudit pour justifier le titre d'évêque de la Rochelle et Saintes, le mémoire de l'évêque reste sans écho en 1843. Le ministère de la Justice et des Cultes, arguant des nombreuses doléances analogues portées dans d'autres diocèses, estime « qu'il convient d'en faire une question générale qui sera mûrement examinée pour être résolue en temps opportun<sup>5</sup> ». Le rôle religieux de Saintes continue cependant de croître, en particulier en 1845 avec les cérémonies liées à la déclaration de l'authenticité des reliques de saint Eutrope découvertes deux années auparavant. Ces solennités se déroulent en deux temps.

Dans un premier moment, en septembre, est lu le décret rendu par l'évêque pour la reconnaissance des reliques. Consécutivement, une procession présidée par l'évêque est faite entre deux lieux chargés d'un fort poids symbolique, l'ancienne cathédrale Saint-Pierre et l'église Saint-Eutrope. La procession se déroule avec l'assistance de deux cents prêtres. La cérémonie est alors principalement à destination du diocèse<sup>6</sup>. Dans un second temps, le 14 octobre a lieu la translation des reliques<sup>7</sup>. Cette cérémonie a été longuement mûrie par l'évêque : dès les premiers mois qui suivent la découverte des reliques, il regarde la translation comme une cérémonie qui doit être la plus fastueuse possible, il souhaite « que plusieurs évêques soient assistants et

---

<sup>1</sup> ADCM, 4J 1 807/3\*. Mémoires d'Hyppolite Joly d'Aussy, page 319.

<sup>2</sup> BRIAND abbé Joseph, *Histoire de l'Eglise santone et annisienne depuis son origine jusqu'à nos jours*, la Rochelle, Frédéric Boutet, imprimeur, libraire-éditeur, 1843, tome 3, p. 179.

<sup>3</sup> BRIAND abbé Joseph, *Histoire de l'Eglise santone et annisienne depuis son origine jusqu'à nos jours*, la Rochelle, Frédéric Boutet, imprimeur, libraire-éditeur, 1843, tome 3, p. 179.

<sup>4</sup> AN, F<sup>19</sup> 2 016. Lettre de l'abbé Joseph Briand au prince-président, 8 mars 1852.

<sup>5</sup> AN, F<sup>19</sup> 2 009. Brouillon de la lettre du Ministre de la Justice et des Cultes au Ministre des Affaires étrangères, juillet 1843.

<sup>6</sup> *L'Ami de la Religion*, t. 126, 18 septembre 1845, n° 4 117, p. 690-691.

<sup>7</sup> *L'Ami de la Religion*, t. 127, 21 octobre 1845, n° 4131, p. 168-171.

contribuent à la gloire de Dieu dans le triomphe de son martyr<sup>1</sup> ». De fait encore en septembre 1845, il espère la présence de « dix à douze prélats » et que « la Vendée et le Poitou affluent<sup>2</sup> ». La translation ne s'adresse donc pas aux seuls fidèles et prêtres du diocèse mais donne un nouvel ancrage historique à l'Eglise en Charente-Inférieure en rattachant la Rochelle à l'héritage du diocèse de Saintes. Le discours prononcé par Villecourt le montre bien : les faits exposés par l'évêque sont les mêmes que ceux utilisés deux années auparavant auprès de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège. Le clergé séculier est plus nombreux qu'en septembre et a un recrutement élargi : parmi les quatre cents prêtres présents, le correspondant de l'*Ami de la Religion* note que des clercs des diocèses voisins sont présents. Cinq évêques se retrouvent finalement à Saintes. Quatre d'entre eux proviennent de la province de Bordeaux : l'archevêque de Bordeaux préside la cérémonie, les évêques de Périgueux, d'Agen et d'Angoulême figurent au côté de Mgr Villecourt dans le cortège. Mgr Mioland, évêque d'Amiens est probablement là par amitié pour son compatriote lyonnais<sup>3</sup>. De ce fait, la translation apparaît comme l'une des premières cérémonies où se retrouve réunie la majorité de l'épiscopat aquitain<sup>4</sup> sous le régime concordataire.

Les solennités d'octobre 1845 sont une étape importante justifiant la restauration du titre de Saintes mais ce n'est qu'à la faveur d'une évolution favorable des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège que celle-ci se fait en 1852. Elle se situe dans un vaste mouvement de remise en place de titres de diocèses disparus : outre la Rochelle et Saintes, de 1852 à 1854 sont ainsi accordés les titres d'évêques de Beauvais, Noyon et Senlis, de Saint-Brieuc et Tréguier, de Fréjus et Toulon, d'Autun, Maçon et Chalons, de Périgueux et Sarlat<sup>5</sup>. A l'été 1851, l'évêque de la Rochelle rappelle en effet au Ministre des Cultes les démarches entreprises en 1843<sup>6</sup>. Cette fois-ci, le zèle de l'évêque est couronné de succès. En juillet 1852, les cérémonies de prise de possession du siège de Saintes par l'évêque de la Rochelle clôturent l'ensemble de la procédure entamée plus de dix ans auparavant. A partir du Second Empire, les rivalités entre Saintes et la Rochelle cessent sur un plan religieux : le vicaire général Courcelles, à l'ouverture du concile de la Rochelle en 1853, peut dire que « l'Eglise de Saintes (...) est la sœur et non la rivale de l'Eglise de la

---

<sup>1</sup> ADLR, 3 Z 16/1\*. Minute de la lettre de l'évêque adressée à la supérieure de la Providence de Saintes, 23 août 1843.

<sup>2</sup> ADLR, 3 Z 16/2\*. Minute de la lettre de l'évêque adressée à l'archevêque de Bordeaux, 11 septembre 1845.

<sup>3</sup> Les prélats invités et absents sont Mgr Bernet ancien évêque de la Rochelle promu archevêque d'Aix, l'archevêque de Tours, les évêques de Poitiers, Limoges, Nantes, Angers, Pamiers, Saint-Flour et du Puy. Cf. ADLR, 3 Z 16/2\*.

<sup>4</sup> L'absence de Luçon s'explique par la vacance du siège. Mgr Baillès, nommé en août 1845 n'est préconisé qu'en novembre et sacré en janvier 1846.

<sup>5</sup> Cf. les dossiers conservés en : AN, F<sup>19</sup> 2 009.

<sup>6</sup> AN, F<sup>19</sup> 2 009. Lettre de l'évêque de la Rochelle au Ministre des Cultes, 10 août 1851.

Rochelle<sup>1</sup> ». Plus de dix ans plus tard, il va de soi que le naissant *Bulletin religieux* prend immédiatement le titre de *Bulletin religieux du diocèse de la Rochelle et Saintes*.

Au départ de Mgr Villecourt pour Rome, cela fait trois ans que la titulature épiscopale a été modifiée : le titre d'évêque de la Rochelle et Saintes satisfait l'amour-propre tant des Saintongeais que des Aunisiens sans que cela corresponde à un véritable changement dans l'administration diocésaine. Le cœur de celle-ci réside toujours à la Rochelle. A une autre échelle, plus grande, celle de la paroisse, les transformations du réseau culturel ont des conséquences plus grandes et effectives.

---

<sup>1</sup> *Historique du concile provincial tenu à la Rochelle sous la présidence de Son Eminence le Cardinal Donnet, Archevêque de Bordeaux, la Rochelle, Boutet, 1853, p. 11.*

## 2. LA PAROISSE, UN ENJEU PASTORAL OU COMMUNAUTAIRE ?

Du fait de son rôle essentiel comme structure dans laquelle se déploie la pastorale, la circonscription territoriale de base de l'Église catholique, la paroisse, occupe une place privilégiée dans la stratégie de reconquête des âmes entreprises par le catholicisme après la Révolution. S'il n'a pas été partout de la même ampleur, il apparaît certain que le mouvement de création de paroisses a été une tendance lourde du catholicisme français du XIX<sup>e</sup> siècle : Claude Langlois estima naguère le nombre de création de ces paroisses à 5 000<sup>1</sup>. La question a déjà fait l'objet de mises aux points précieuses<sup>2</sup>, souvent à l'échelle diocésaine ou départementale dans le cadre de monographies ponctuelles<sup>3</sup> ou de thèses : la plupart des thèses d'histoire religieuse régionale y consacrent quelques pages<sup>4</sup> mais rares sont celles qui abordent la question comme un élément primordial d'explication des comportements religieux<sup>5</sup> et souvent, nous pouvons constater des imprécisions de vocabulaire qui semblent dénoter une compréhension incomplète du phénomène<sup>6</sup>. Pierre Pierrard indique ainsi que dans le cadre du système concordataire au début du XIX<sup>e</sup> siècle ont été mises en place 27 000 succursales pour 35 000 communes<sup>7</sup>. Il semble donc oublier les cures ou les inclure parmi les succursales. Pourtant, il s'agit là d'une question essentielle.

---

<sup>1</sup> Brève mais suggestive analyse de Claude Langlois et Timothy Tackett dans *Histoire des catholiques en France*, (dir. François LEBRUN), Toulouse, Privat, 1980, p. 281-284 et 299-302.

<sup>2</sup> Plusieurs travaux synthétiques montrent l'évolution dans la manière d'aborder le sujet : BRULEY Edouard, « Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale sous le Concordat de 1801 », *RHEF*, t. 24, 1938, n° 105, p. 409-421 ; METZ René, « La paroisse en France à l'époque moderne et contemporaine », *RHEF*, t. 60, 1974, n° 165, p. 269-295 et t. 61, 1975, n° 166, p. 5-24 ; *Histoire de la paroisse*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1988 ; BOUTRY Philippe, « Paroisses et degré paroissial en France », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne. Colloque international. Casa de Velázquez, 2-5 avril 2001* (actes réunis et présentés par Benoît PELLISTRANDI), Madrid, Casa de Velázquez, 2004, p. 175-200.

<sup>3</sup> BAUDOT Marcel, « La répartition des paroisses dans le diocèse d'Evreux », dans *Actes du 101<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Lille, 1976). Section d'histoire moderne et contemporaine t. 2*, p. 365-375 ; DUBUC André, « Réunion de paroisses et de communes en Seine-Inférieure (1790-1830) », dans *Actes du 101<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Lille, 1976). Section d'histoire moderne et contemporaine. Tome 1*, p. 283-303 ; ESTÈVE Christian, « Recherches sur la revendication paroissiale dans le Cantal de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de la Haute-Auvergne*, 1997, n° 1, p. 47-104 ; FAUGERAS Marius, « Paroisses du Pays Nantais aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Histoire de la Paroisse*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1988, p. 123-139 ; FOLLAIN Antoine, « Des communautés paroissiales aux communes en Bretagne et en Normandie. Un conflit pour l'identité communautaire », *ABPO*, t. 104, 1997, n° 1, p. 33-66.

<sup>4</sup> Philippe Boutry, dans l'article qu'il rédigea pour *Les lieux de mémoire*, établit un récapitulatif de la majeure part de ces travaux. Cf. BOUTRY Philippe, « Le docher », dans *Les lieux de mémoire*, (dir. Pierre NORA), Paris, Gallimard, 1997, tome 3, p. 3088.

<sup>5</sup> La thèse de Philippe Boutry fait exception à cette règle. Pour cet auteur, c'est une manifestation essentielle de l'« esprit de docher », Cf. BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 17-62.

<sup>6</sup> e.g. GUILLEMAIN Bernard (dir.), *Histoire du diocèse de Bordeaux*, Paris, Beauchesne, 1974. Raymond Darricau parle ainsi de l'érection de « 62 nouvelles cures » de 1837 à 1847 (p. 193). Ce nombre nous semble bien excessif. De même les chiffres donnés pour différents moments du XIX<sup>e</sup> siècle sont peu cohérents entre eux : en 1803, il y aurait 48 cures et 336 succursales, soit 384 paroisses (p. 192). En 1805, Mgr d'Aviau obtiendrait 243 nouvelles succursales (p. 193), ce qui nous donnerait un total de 627 paroisses. Or il précise plus loin qu'en 1847 il y aurait 556 paroisses (p. 210).

<sup>7</sup> PIERRARD Pierre, *Histoire des curés de campagne de 1789 à nos jours*, Paris, Bartillat, 1998, p. 91.



L'étude de cet objet est nécessaire pour comprendre les principes de la pastorale de l'Eglise. De plus, la création d'une paroisse met en jeu de nombreux acteurs, population locale laïque réclamant ou refusant la transformation du statut religieux de leur territoire, clercs et administration. Cette question est donc à la croisée de plusieurs «visions du monde» concurrentes, complémentaires ou parfois franchement contradictoires. Elle permet d'analyser assez finement la relation au fait religieux qu'entretiennent clercs et laïcs.

### ***2.1. DE NOUVELLES PAROISSES : UN RYTHME A LA FOIS SINGULIER ET REGULIER.***

Dans son cadre d'études pour l'analyse historique de la paroisse rurale concordataire, Edouard Bruley notait comme première étape à accomplir, celle de mesurer l'« état matériel de la paroisse », précisant que « ce qu'il importe tout d'abord, c'est de connaître, c'est l'étendue de la paroisse<sup>1</sup> », question qui se pose tant aux administrateurs concordataires qu'à l'historien.

#### ***Les enjeux du cadre paroissial.***

« Mais il est une autre abstraction, nécessaire, et, celle-là, trop méprisée : l'abstraction juridique.

La paroisse est autre chose que les hommes vivants, que les monuments visibles, que les âmes individuelles.

Tous les éléments, il est indispensable de les réunir. Mais c'est le droit qui détermine leur place dans l'organisation paroissiale<sup>2</sup>. »

Cette mise en garde faite jadis par Gabriel Le Bras reste toujours d'actualité. Espace du quotidien, c'est le cadre de la « religion vécue » ordinaire : « pour la masse des fidèles, le véritable espace de référence est la paroisse<sup>3</sup> ». Ce cadre ne va pas cependant de soi, s'interroger sur le sens de ce terme, sur les limites de cet espace est nécessaire. Ce qu'exprima très rigoureusement Gabriel Le Bras semble aujourd'hui communément accepté : « de façon assez générale, le territoire de la paroisse rurale est identique à celui de la commune<sup>4</sup> ». Cette formule sert souvent encore de postulat de départ pour l'examen des relations entre espace religieux et espace civil. La situation n'est pas aussi simple que la décrit l'auteur de *L'église et le village*. Sous l'Ancien Régime, la paroisse en étant l'unité fiscale de base correspond bien à la communauté d'habitants, à la future commune. Dire que la commune du XIX<sup>e</sup> siècle est l'héritière directe de la paroisse de l'Ancien Régime est devenu un lieu commun. Il serait donc logique d'en déduire que les paroisses contemporaines correspondent aux paroisses d'Ancien Régime. Tel n'est pourtant pas le cas.

<sup>1</sup> BRULEY Edouard, « Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale sous le Concordat de 1801 », *RHEF*, t. 24, 1938, n° 105, p. 409-421. Citation, p. 409.

<sup>2</sup> LE BRAS Gabriel, « Pour l'étude de la paroisse rurale », *RHEF*, t. 23, 1937, n° 101, p. 486-502. Citation, p. 490.

<sup>3</sup> LAGRÉE Michel, *Religion et cultures en Bretagne. 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992, p. 29.

<sup>4</sup> LE BRAS Gabriel, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, 1976, p. 90.

Commune et paroisse ne coïncident pas et ne se transforment pas au même rythme. Philippe Hercule note à propos des communes de la Charente-Inférieure, que « la stabilité caractérise, en gros dans 90 % des cas, les cellules de base du département<sup>1</sup> » tandis que Philippe Boutry peut affirmer de manière générale que « la paroisse n'est nullement au XIX<sup>e</sup> siècle un cadre intangible aux limites immémoriales » et qu'existe une véritable « dynamique de la paroisse<sup>2</sup> ».

Les avis divergents de Philippe Boutry et Gabriel Le Bras montrent un désaccord réel sur le sens prêté au mot « paroisse ». Joseph Guillaume avait souligné les deux sens du terme : « c'est (...) essentiellement une circonscription territoriale établie pour l'exercice du culte; mais c'est aussi un groupe de fidèles, les paroissiens, les *habitants* de la paroisse (...) attachés à ce territoire par la législation canonique et "laïque" autant que par la coutume<sup>3</sup> ». La paroisse peut être envisagée selon un double point de vue : d'une part celui des fidèles pour qui *leur* paroisse n'a pas été vraiment supprimée à la Révolution ou lors du Concordat et qui restent indéfectiblement attachés à cette entité disparue ; d'autre part, celui de l'organisation ecclésiastique selon laquelle la paroisse est avant tout une « circonscription territoriale établie dans un diocèse » soumise à l'autorité d'un prêtre nommé ici par son évêque. Les discordances observables entre ces deux définitions, administrative et « vécue », sont à l'origine de la « dynamique de la paroisse » du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est le désir d'accéder au titre concordataire de paroisse qui déclenche ce mouvement. Généralement, l'administrateur, dans un souci d'unification du territoire s'est montré soucieux, en milieu rural, de ne pas éclater une commune sur plusieurs paroisses : ce n'est qu'au cours du siècle et, d'après les monographies existantes essentiellement pour des raisons topographiques – zones montagnardes<sup>4</sup> ou littorales principalement – que plusieurs paroisses sont présentes sur le territoire d'une seule commune rurale<sup>5</sup>.

A l'exception des grandes villes qui sont divisées en plusieurs paroisses, le cas le plus fréquent est celui d'une paroisse englobant plusieurs communes<sup>6</sup>. Parmi ces communes, l'une

---

<sup>1</sup> HERCULE Philippe, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Charente-Maritime* (dir. Jean-Pierre BARDET, Guy ARBELLOT et Bernard LEPETIT), Paris, Editions du CNRS, 1985, p. 12.

<sup>2</sup> BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 32. C'est le titre de l'une des parties venant démontrer le rôle de l'esprit de clocher dans les identités religieuses et paroissiales.

<sup>3</sup> GUILLAUME Joseph, « Comment concevoir une monographie paroissiale », dans *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* (dir. Victor CARRIÈRE), Paris, Letouzey-Ané, 1934, tome 2. L'histoire locale à travers les âges, p. 304-305. Définition comparable dans l'article « Paroisse » rédigé par René Naz dans *Dictionnaire de droit canonique*, Paris, Letouzey-Ané, 1957, tome 6, col. 1234-1248. En particulier col. 1235 sur les différents sens du mot paroisse.

<sup>4</sup> Cf. annexe : « Les paroisses en France au XIX<sup>e</sup> siècle, évolutions locales ».

<sup>5</sup> Cf. BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, « Communes et questions religieuses sous la Monarchie de Juillet », dans *L'administration territoriale de la France (1750-1940)* (textes réunis par Michel PERTUE), Orléans, Presses universitaires d'Orléans, 1998, p. 203.

<sup>6</sup> LE BRAS Gabriel, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, 1976, p. 90 écrit que « depuis la refonte du système communal, beaucoup de communes rurales englobent plusieurs paroisses ». La formule de Gabriel Le Bras provient du fait qu'il considère la paroisse contemporaine comme une unité stable existant depuis l'Ancien Régime alors qu'elle est en perpétuelle mutation. Les habitants d'une commune héritière d'une paroisse de l'Ancien Régime se

dispose du titre de succursale et les autres de celui d'annexe. Les annexes ne disposent pas d'un conseil de fabrique propre et elles peuvent avoir des représentants au conseil de fabrique de la commune succursale. Cela a des conséquences importantes, notamment sur le plan financier. Le conseil de fabrique de la cure ou de la succursale est amené à gérer les biens non aliénés dont disposaient les fabriques de ces communes sous l'Ancien Régime. Logiquement, les habitants des annexes doivent contribuer aux frais du culte de la succursale, par exemple à propos des réparations des bâtiments. Les conseils municipaux des communes annexes doivent également participer à ces dépenses si les ressources de la fabrique sont insuffisantes. Les communes annexes votent parfois un supplément de revenu au prêtre s'il assure un service dominical régulier à l'église de l'annexe. Il ne s'agit pas d'un cas de « binage ». Les « binages » véritables sont ceux exercés dans une autre paroisse, paroisse qui peut à la fois comprendre une succursale et des annexes<sup>1</sup>. Rendant encore plus difficile la mission pastorale, cette configuration n'est pas exceptionnelle en Charente-Inférieure.

Ce cadre général étant posé, il convient d'analyser plus finement le rythme de création des succursales.

### **La création du réseau paroissial concordataire : un travail approximatif et hasardeux.**

Avec les Articles organiques annexés au Concordat, l'Eglise de France est amenée à définir un espace paroissial dans laquelle la paroisse ne reflète plus la même communauté que sous l'Ancien Régime. Le ressort maximum d'une paroisse est celui d'une justice de paix. A cette paroisse proprement dite se rajoutent des succursales dont le nombre et l'étendue sont réglés de concert entre l'évêque et le préfet<sup>2</sup>. Dans l'esprit du premier Consul, les relations entre le pasteur de la paroisse et ceux des succursales étaient hiérarchisées : les prêtres des succursales ont pour supérieur le curé et seul le traitement de ce dernier était assuré par l'Etat. L'accès à l'évêque était indirect. Ce principe fut d'une trop brève durée pour marquer durablement les esprits. En revanche, le legs le plus durable de ce remaniement fut les coupes sombres opérées dans les paroisses par rapport à l'Ancien Régime.

Même si les chiffres varient, à l'échelle de la France, en 1803, il y aurait entre 27 000 et 30 000 paroisses contre 40 000 en 1790. Le nombre des paroisses remonterait entre 29 000 et

---

perçoivent encore bien souvent comme une paroisse. Pour la législation concordataire, en revanche, ce sens est abusif.

<sup>1</sup> La circulaire ministérielle du 12 avril 1823 rappelle avec insistance que « le mot *paroisses* s'entend ici des seules cures ou succursales (légalement établies) ». ADCM, 160 V 1.

<sup>2</sup> Articles organiques des cultes catholiques, art. 60 et 61.

32 000 en 1807<sup>1</sup>. Suivant l'article 9 du Concordat, la définition de l'étendue et de la délimitation des paroisses incombe à l'évêque diocésain. Au contraire d'autres diocèses où la carte ecclésiastique a été à plusieurs reprises remaniées du Consulat à la Restauration<sup>2</sup>, il semble bien que l'administration diocésaine n'ait produit que trois tableaux d'ensemble des paroisses. A la Rochelle, le premier évêque concordataire nommé en avril 1802 et démissionnaire en octobre de la même année, Mgr Couet du Vivier de Lorry, ne vint jamais dans son diocèse<sup>3</sup>. Il délégua le découpage paroissial à un prêtre du diocèse, originaire de Saintes, Jean-Louis-Simon Rollet. Ce futur évêque de Montpellier collabora avec le préfet Ferdinand Guillemardet<sup>4</sup>. Le découpage proposé dès août 1802 apparaît assez maladroit. La présentation qu'en fait Mgr Paillou en 1807 est très sévère :

« La circonscription de la Charente-Inférieure fut commise à un excellent ecclésiastique à la vérité mais qui n'avoit aucune connoissance des localitez, il a coupé, taillé, tranché, sans sçavoir pourquoi a réuni ensemble des communes qui ne pouvoient communiquer ensemble ou a raison de l'éloignement ou a raison des localitez en a quelquefois reuni six ensemble qu'il est impossible à un prêtre de desservir, en a omis quelques-unes dont il n'est mention dans aucun travail<sup>5</sup>. »

Un nouveau découpage est réalisé en 1807-1808 : le décret du 30 septembre 1807 fixa les principes qui vont guider le fonctionnement territorial des diocèses. Ce décret ordonna une nouvelle circonscription de trente mille succursales. En réalité, il s'agit de faire passer à la charge de l'Etat les succursales mises en place en 1802-1803 et dont les ecclésiastiques devaient être rémunérés par les communes. Le délai entre la promulgation de ce décret et celui qui approuva les nouvelles circonscriptions fut assez long (28 août 1808). Pour autant, les changements réalisés sont marginaux. Si nous examinons le chiffre global des paroisses établies en l'an X et en 1808 [Cf. Tableau 4], le nombre n'est guère différent : seules six ont été créées, soit à peine 2 % de paroisses supplémentaires alors qu'à l'échelon national, pour la France dans ses limites de 1815, l'augmentation était de plus de 7 %. L'insuffisance numérique du clergé séculier dans le diocèse explique certainement la timidité de l'évêque sur ce sujet. En revanche, a été opérée une réduction drastique du nombre des cures. Celui-ci était bien plus élevé que celui des chefs-lieux de canton créés par la Constitution de l'an VIII. Se retrouvaient pourvus du titre curial nombre de communes chefs-lieux de canton en 1789 et qui le perdirent dix ans plus tard : Saint-Aigulin,

<sup>1</sup> Estimations divergentes dans : *Histoire des catholiques en France*, (dir. François LEBRUN), Toulouse, Privat, 1980, p. 281 et LASPOUGEAS Jean, « Paroisse », dans *Dictionnaire Napoléon* (dir. Jean TULARD), Paris, Fayard, 1999, tome 2, p. 475-478. La différence des chiffres s'explique pour partie par une délimitation différente du champ géographique : limites de la France actuelle ou de la France impériale.

<sup>2</sup> LASPOUGEAS Jean, « La carte paroissiale du nouveau diocèse de Bayeux au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Etude locale d'un problème de la réorganisation concordataire en France sous le Consulat, l'Empire et la Restauration, 1802-1822 », *Actes du 105<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Caen, 1980). Section d'histoire moderne et contemporaine t. 2*, p. 57-70.

<sup>3</sup> Cf. BOUDON Jacques-Olivier, *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon*, Paris, Nouveau Monde Editions - Fondation Napoléon, 2002, p. 117.

<sup>4</sup> Cf. ADCM, 153 V 1 et ADLR, 1 C 1.

<sup>5</sup> ADCM, 16 V 1. Lettre de l'évêque au préfet, 4 décembre 1807.

Saint-Fort-sur-Gironde, Ecoyeux et Taillebourg sont dans ce cas de figure. Dans les pays du littoral, il s'agissait aussi de refléter les rivalités entre plusieurs gros bourgs et petites villes : dans l'île de Ré la Flotte et Saint-Martin, à Oléron, ce sont Saint-Georges et Saint-Pierre. La presque-île d'Arvert a des cures tant à Arvert qu'à la Tremblade. Des communes populeuses des campagnes de l'Aunis disposèrent également de ce titre<sup>1</sup>. Le découpage curial de 1808 est donc conforme à la hiérarchie administrative civile du département et démontre une accentuation du modèle de l'espace administratif civil sur l'espace administratif catholique.

**Tableau 4 : Les changements du réseau paroissial sous le Consulat et l'Empire.**

Date	Cures	Succursales	Paroisses	Annexes	Communes
An X	55	205	260	255	515
1808	39	227	266	245	511

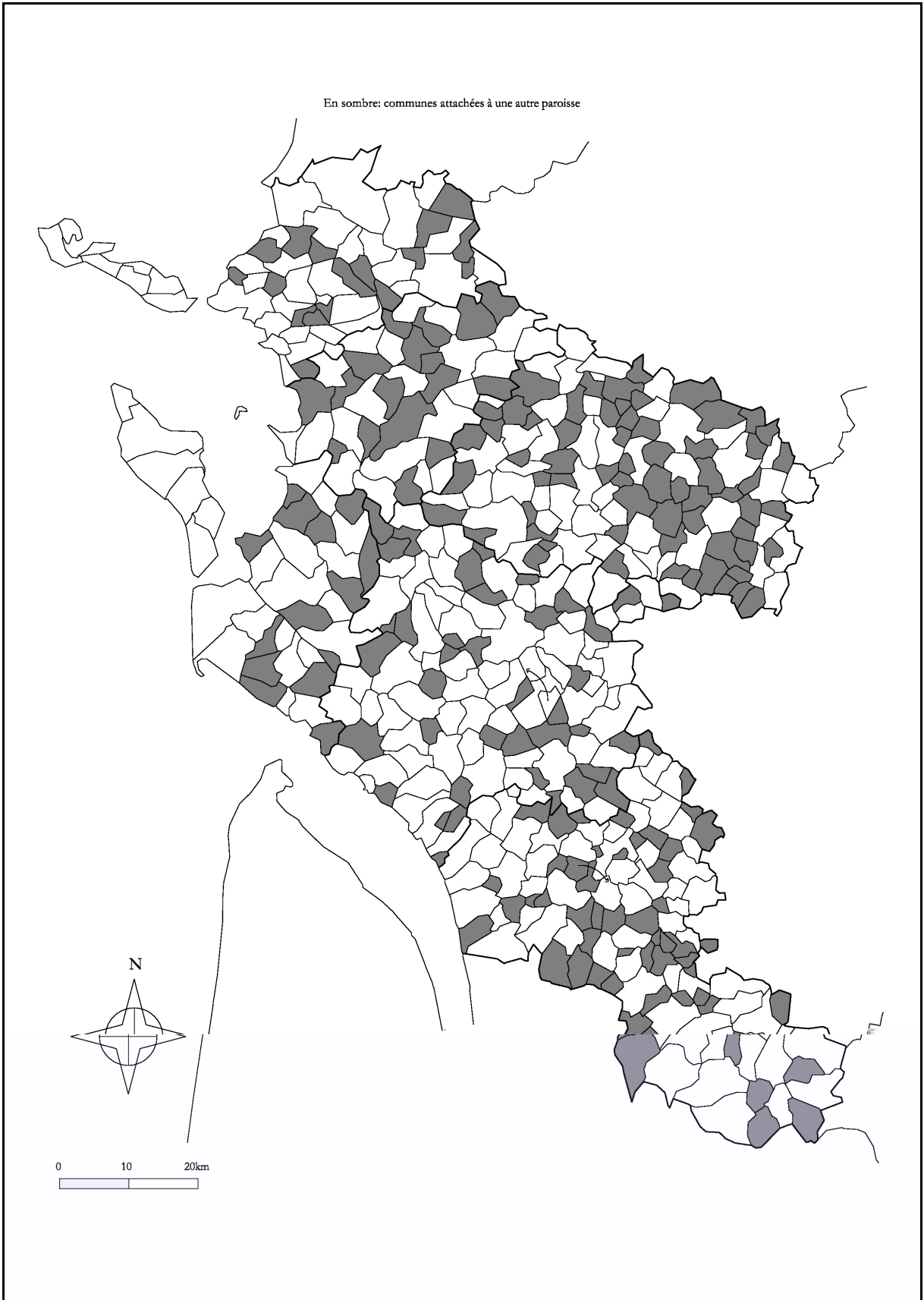
Pour autant, le découpage de 1807 souffre sensiblement du même défaut que le précédent : l'insuffisante connaissance du territoire départemental par l'évêque et ses proches collaborateurs. Mgr Paillou est originaire de la Vendée et a été en charge de ce département en tant que vicaire général de Demandolx. Il reconnaît son inconnaitance du département lorsqu'il s'est agi de procéder à l'établissement des succursales et des annexes<sup>2</sup>. L'élaboration du document final se fait avec le concours de l'abbé de Saint-Médard, vicaire général diocésain : prêtre venant de l'île d'Oléron, il fut en charge avant la Révolution de paroisses se situant dans la partie occidentale du département. Lui aussi connaissait donc mal les parties les plus terriennes de son diocèse et l'espace de la cité épiscopale fut favorisé, la paroisse Saint-Sauveur gagnant le titre de cure.

En 1808, un peu plus de la moitié des communes du département est donc pourvue du titre paroissial [Cf. Carte 7]. Si ce nombre va croître au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les chemins de la croissance sont diversifiés et hiérarchisés.

<sup>1</sup> Dompierre-sur-Mer, Saint-Médard-d'Aunis, Sainte-Soulle, Taugon.

<sup>2</sup> ADCM, 16 V 1. Lettre de l'évêque au préfet, 4 décembre 1807.

Carte 7 : Paroisses et communes en 1808.



*Etre cure, succursale ou chapelle vicariale : un espace hiérarchisé.*

Après 1808, pour une commune ne disposant ni de titre paroissial ni de prêtre et qui désire obtenir la présence de ce dernier avec l'appui de l'Etat, trois solutions sont envisageables : devenir cure, succursale ou chapelle vicariale<sup>1</sup>.

L'érection en cure est une procédure rare. Entre 1818 et 1875, il n'y en a que neuf dans le diocèse d'Arras<sup>2</sup>. Pour la Charente-Inférieure, onze eurent lieu entre le réaménagement du réseau paroissial en 1808 et 1882, année où le gouvernement cesse d'ériger de nouvelles paroisses<sup>3</sup>. Le titre est recherché pour des raisons de prestige : ce sont dans leur grande majorité des succursales urbaines qui obtiennent ce titre. Deux de ces nouvelles cures ne sont que des transferts du titre curial au chef-lieu cantonal, une autre donne une cure au chef-lieu de canton dépourvu de cet honneur depuis 1808 (Saint-Pierre-d'Oléron). Il s'agit là encore de faire se rejoindre hiérarchies civile et religieuse. L'immense majorité de ces nouveaux titres est attribuée des communes de la partie occidentale du département. Une partie de ces créations vise principalement à l'amélioration de la situation financière du desservant : c'est particulièrement le cas des cinq cures octroyées dans les trois villes littorales, la Rochelle, Rochefort et Marennes. Dans trois cas, la présence d'une population protestante importante est l'un des motifs de ces titres curiaux. Au début de l'Empire, la Tremblade, chef-lieu d'un consistoire protestant et demeure du pasteur, n'a qu'un simple desservant pour les catholiques. Lors des modifications du réseau paroissial en 1808, l'évêque estime que dans la mesure où la moitié de la population de la Tremblade est protestante, il convenait que le pasteur catholique eut un titre « qui luy donna plus de considération<sup>4</sup> ». Toutefois, l'impossibilité de transférer le curé titulaire, l'abbé Delong, dans une cure sur un autre point du département fait laisser le titre curial à Arvert. Moins d'un mois après la mort de ce curé, au début de la première Restauration, le titre est transféré à la Tremblade<sup>5</sup>. Arvert, rétrogradé au rang de simple succursale, obtient cependant en 1853 un titre de cure. La compétition avec les protestants est certaine : à cette date, Arvert est la demeure du président de l'Eglise consistoriale de la Tremblade et les rivalités confessionnelles sont attisées par

---

<sup>1</sup> Ne sont considérées ici que les transformations dans lesquels l'Etat intervient. Il est également possible pour une commune de disposer d'un chapelain non reconnu par l'Etat. Ainsi Semussac avant d'obtenir en 1839 le titre de succursale a rétribué pendant 30 ans un chapelain (ADCM, 19 V 2. 1838, dossier de Semussac). Cela pose généralement des problèmes financiers, la totalité de son traitement étant à la charge de la commune. C'est une solution que les maires et les conseils municipaux de la Charente-Inférieure ont peu pratiquée.

<sup>2</sup> HILAIRE Yves-Marie, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras. 1840-1914*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1976, tome 2, p. 750.

<sup>3</sup> Cf. annexe : « Les changements dans les titres curiaux de 1808 à 1887. »

<sup>4</sup> ADCM, 18 V 1. Lettre de l'évêque au préfet, 1<sup>er</sup> avril 1808.

<sup>5</sup> L'abbé Delong meurt le premier mai 1814. L'ordonnance royale de transfert du titre est du 28 mai. Cf. ADCM, 18 V 1.

l'administration épiscopale de Mgr Villecourt. Au-delà de cette date, plus aucune création curiale n'est observable. Seuls des transferts de titres sont à noter. Plusieurs raisons expliquent cette inertie. Tout d'abord, onéreuse, cette transformation n'est guère goûtée par l'Administration des Cultes, même à des époques de relative bonne entente entre pouvoirs temporel et spirituel. De 1857 à la fin du Second Empire, le budget des Cultes ne prévoit aucun crédit pour la création de cures<sup>1</sup>. Ensuite et peut-être surtout, le curé peut échapper aux mesures disciplinaires de l'évêque. A moins de faire appel au bras séculier, l'évêque ne peut déplacer à son gré les curés qui ont perdu leur autorité morale ou qui entament une fronde<sup>2</sup>. Sous la monarchie de Juillet, refusant de faire intervenir l'Etat dans des affaires religieuses, Mgr Villecourt ne réussit pas ainsi à obtenir la démission de son plein gré du curé de Saint-Genis qui, malgré les demandes réitérées de l'évêque, reste en place<sup>3</sup>. En outre, l'immovibilité du curé entraîne nécessairement des négociations entre l'autorité épiscopale et le ministère des Cultes ; cette immixtion du pouvoir civil dans une sphère sur laquelle les évêques estiment avoir la seule autorité fait comprendre les réticences que pouvait avoir l'évêché à accroître le nombre de cures. Les avantages financiers qu'apporte le titre de curé au desservant<sup>4</sup> ne prévalent pas sur la perte du pouvoir épiscopal lors de la nomination de l'ecclésiastique qui y est installé.

Les chapelles vicariales et de secours, contrairement au diocèse d'Arras, ne semblent pas particulièrement recherchées en Charente-Inférieure<sup>5</sup>. La différence théorique entre les deux appellations est que la première serait desservie spécifiquement par un vicaire tandis que la seconde ferait partie du service religieux habituel du desservant ou du curé<sup>6</sup>. Dans les faits, les annuaires diocésains font rarement la différence entre les deux statuts : certaines chapelles glissent d'un statut à l'autre sans que cela corresponde à une modification entérinée par l'administration des Cultes. De la Restauration à la Troisième République, une douzaine de chapelles vicariales est créée<sup>7</sup>. Dans la plupart des cas, la chapelle est fondée dans une commune

<sup>1</sup> ADCM, 18 V 1. Lettre du Ministre de la Justice et des Cultes au préfet, 16 mai 1870.

<sup>2</sup> Sur les problèmes que soulève cette inégalité entre curé et succursaliste, cf. PIERRARD Pierre, *La vie quotidienne du prêtre français au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1986, p. 35-59.

<sup>3</sup> ADLR, 3 Z 15/1\*. Minute des lettres au curé de Saint-Genis, 6 et 14 février 1838, 26 janvier 1839 ; 3 Z 15/2\*. Minute de la lettre au Ministre des Cultes, 3 octobre 1839.

<sup>4</sup> Au départ, un curé de première classe a un revenu de 1 500 F par an, un curé de seconde classe 1 000 francs et un succursaliste, 500 francs. L'évolution du revenu du prêtre est analysée dans LAUNAY Marcel, *Le bon prêtre. Le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1986, p. 92-96. L'argument financier est ainsi avancé en 1846 par le maire de Fontaine-Chalendray pour que sa commune obtienne le titre de cure de seconde classe : « la commune (...) se trouve toujours dans l'impossibilité de voter un supplément de traitement à Monsieur le curé (...); ce traitement (...) est absolument nécessaire, pour qu'il puisse tenir une position honorable dans notre localité ». ADCM, 19 V 2. Lettre du maire de Fontaine-Chalendray au préfet, 19 septembre 1846.

<sup>5</sup> Cf. annexe : « Une étape dans la création des paroisses ? Les chapelles vicariales au XIX<sup>e</sup> siècle. »

<sup>6</sup> Cf. PROMPSAULT Jean-Henri-Romain, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, Paris, Le Petit-Montrouge – Migne, 1849, tome 1, col. 801-807.

<sup>7</sup> Il est possible que cette liste ne soit pas totalement exhaustive. Pour ce changement statutaire jugé mineur, il y eut des omissions dans le tableau préfectoral. Ce faible chiffre ne signifie pas qu'il n'y ait pas de vicaires dans le



annexe. L'obtention de ce titre est une étape intermédiaire avant l'obtention de celui de paroisse. La grande majorité des chapelles vicariales mises en place avant l'avènement du Second Empire deviennent par la suite des paroisses complètement autonomes et il est probable que si celles nées ultérieurement ne connaissent pas une évolution analogue, c'est à la suite du changement de conjoncture politique. Pratiquement, être chapelle vicariale n'est pas synonyme d'une grande spécificité dans le service religieux : bien souvent, il n'y eut pas de créations de vicariats *ad hoc* et le service continue à être assuré par le desservant de la paroisse de laquelle dépend la chapelle. La chapelle vicariale est créée sur le territoire d'une commune qui est déjà dotée du titre paroissial seulement dans un quart des cas. Cette création peut s'insérer alors dans des rivalités entre deux bourgades à l'intérieur de la commune : Mirambeau, avec Petit-Niort et le bourg même de Mirambeau, en est un exemple. Il peut s'agir également de prendre en compte la dispersion de l'habitat sur le territoire communautaire : Dercie est un écart de la commune du Gua qui disposait avant la Révolution du titre paroissial. Enfin, il peut s'agir de satisfaire la demande d'une population qui, par ses fonctions, ne peut assister aux cérémonies du culte dans l'église paroissial trop éloigné de leur lieu de rattachement. Dans la commune de Saint-Georges-d'Oléron, Boyardville abrite une forte population militaire et c'est ce qui justifie la mise en place d'un service religieux en 1853. Néanmoins, il perd très rapidement sa spécificité et n'est plus compté à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'administration diocésaine au nombre des chapelles vicariales. A la veille de la Séparation, outre les chapelles vicariales proprement dites financées partiellement par l'Etat, l'annuaire du diocèse signale sept chapelles de secours<sup>1</sup>. Il s'agit alors soit de pallier l'insuffisance du réseau paroissial urbain – Saint-Jean-d'Angély, la Rochelle, Marans –, soit de prendre en compte l'essor récent d'une station balnéaire – Châtelailon-Plage –, soit enfin de tenir compte de paroisses anciennement disparues et dont la mémoire reste vive – les chapelles établies sur la commune de la Garde.

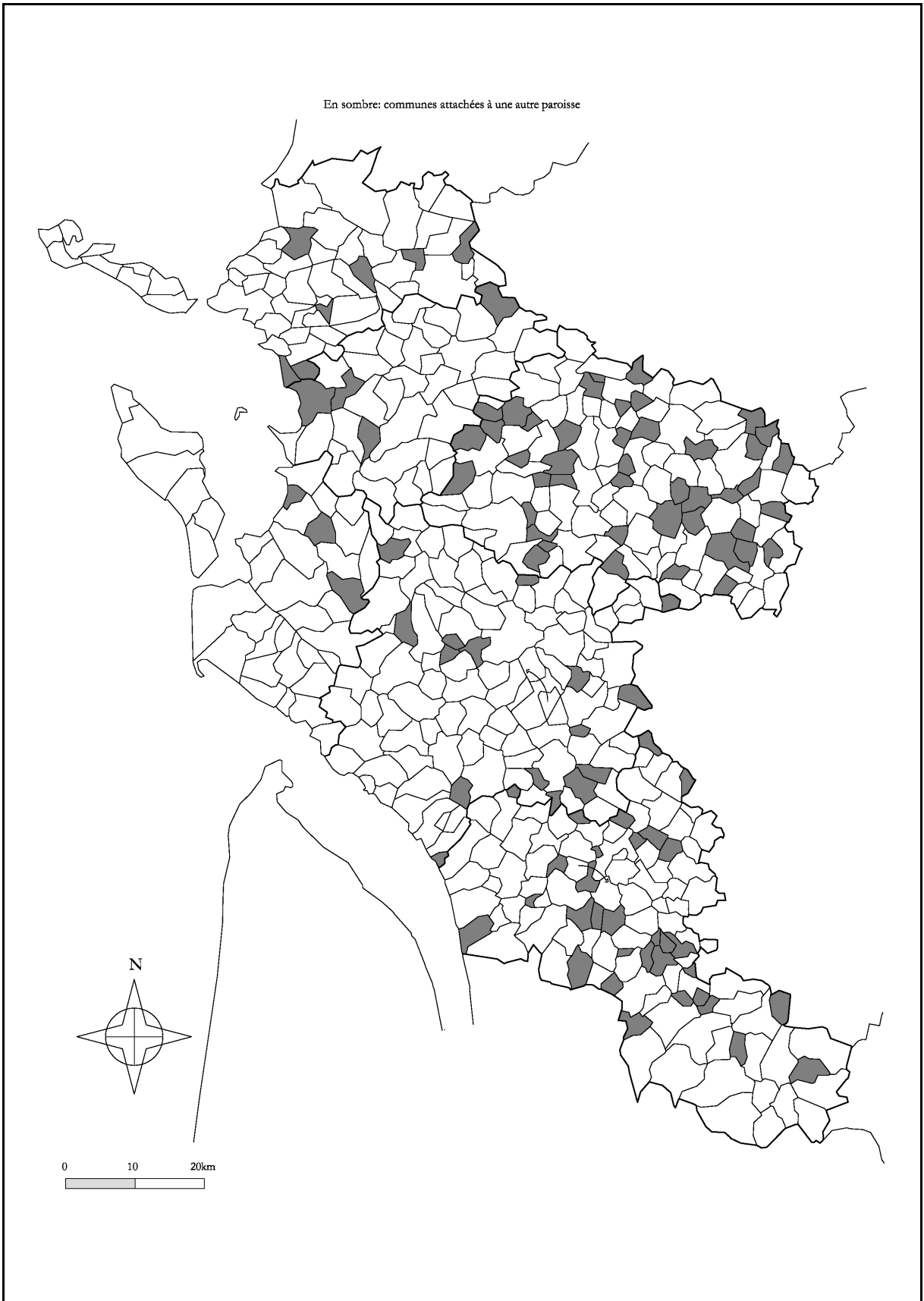
Le chemin privilégié pour accroître la présence pastorale fut autre et mena à la succursale.

---

département mais que ceux-ci sont majoritairement rattachés à de grosses paroisses, souvent des cures. C'est le cas par exemple des cures de l'île de Ré ou de la Rochelle.

<sup>1</sup> La Rochelle, chapelle Saint-Jean ; Marans, Notre-Dame ; Châtelailon-Plage ; la Clisse ; Saint-Froult ; Saint-Jean-d'Angély, Notre-Dame ; la Garde, chapelles Saint-Gilles et Saint-Vivien.

Carte 8 : Paroisses et communes en 1881.



### *La densification paroissiale.*

La procédure d'érection en succursale par la quantité de dossiers qu'elle a suscité tout au long de la période concordataire est la modalité la plus fréquente de changement dans la structure spatiale de l'Église catholique. Entre 1811 et 1881, nous comptons 103 érections en succursales. Nous n'en avons que 227 lors du tableau définitif établi en 1808<sup>1</sup>. Cela correspond à une augmentation de 45 % du nombre de succursales et de près de 39 % des unités paroissiales [Cf. Carte 8]. Pourtant, pour savoir si cette augmentation est réellement forte, il faudrait établir des comparaisons interdiocésaines ou interdépartementales<sup>2</sup>. La « dynamique de la paroisse » s'observe bien dans tous les diocèses mais elle est géographiquement et chronologiquement très différenciée.

Si nous considérons le nombre des paroisses érigées et l'importance de l'encadrement paroissial, il est vrai que la Charente-Inférieure fait pâle figure par rapport au pays du curé d'Ars. Dans le département de l'Ain, en 1815, il n'y avait 329 paroisses pour 439 communes<sup>3</sup>. En 1880, alors que ce département compte désormais 453 communes, il y a 441 paroisses. Presque chaque commune dispose d'un titre paroissial. En Charente-Inférieure, il y a 502 communes en 1808 et 266 paroisses. En 1852, Mgr Villecourt peut parler à juste titre à propos de ce chiffre de « de la manière si peu favorable dont [son diocèse] fut traité lors de la nouvelle circonscription des paroisses en 1807, et par suite de ce, le nombre considérable de communes importantes qui demandent d'être érigées en succursales<sup>4</sup> ». En 1881, il y a 479 communes et 370 paroisses<sup>5</sup>. Le bilan est donc globalement moins bon que pour l'Ain mais s'observe un rattrapage certain du retard. En comparant avec d'autres diocèses, ces chiffres ne sont pas si médiocres. Proportionnellement, les diocèses d'Arras ou d'Evreux<sup>6</sup> ont vu leur nombre de paroisses croître bien moins fortement que celui de La Rochelle-Saintes. Entre 1840 et 1870 l'épiscopat de Mgr de Bonald à Lyon en provoquant 85 créations de paroisses dans le diocèse apparaît être du même

---

<sup>1</sup> ADCM, 17 V 2. Etat des cures et succursales dressé en 1811, mis à jour jusqu'en 1875. Par commodité, j'ai préféré partir de ce tableau plutôt que celui de 1808. Le réseau de succursales et de cures est identique dans les deux cas mais celui réalisé en 1811 est conforme à l'organisation administrative du XIX<sup>e</sup> siècle, commençant par la description de l'arrondissement de la Rochelle devenue préfecture l'année précédente.

<sup>2</sup> Cf. annexe : « Les paroisses en France au XIX<sup>e</sup> siècle, évolutions locales. »

<sup>3</sup> BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 32.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 3. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert en 1853.

<sup>5</sup> Décompte réalisé à partir de HERCULE Philippe, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Charente-Maritime* (dir. Jean-Pierre BARDET, Guy ARBELLOT et Bernard LEPETIT), Paris, Editions du CNRS, 1985, pour les communes et de ADCM, 17 V 1-2 pour les paroisses.

<sup>6</sup> Cf. BAUDOT Marcel, « La répartition des paroisses dans le diocèse d'Evreux », *Actes du 101<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Lille, 1976). Section d'histoire moderne et contemporaine t. 2*, p. 365-375, en particulier p. 374-375.

ordre que celui de son contemporain à la Rochelle, Mgr Villecourt entre 1836 et 1855. Celui-ci obtient l'érection de 51 succursales en moins de vingt ans.

Au premier regard, nous nous rendons compte que ce mouvement est partiellement lié au contexte politique général [Cf. Graphique 1<sup>1</sup>]. Le « temps des notables » est aussi celui de l'extension de l'emprise territoriale de l'Église catholique. Dans la perspective gouvernementale, le prêtre par ses fonctions pastorales est aussi un agent au service de la sauvegarde de la société. De la monarchie censitaire à l'« Ordre moral », se concentre le maximum de mises en place de succursales. L'arrivée des Opportunistes au pouvoir sonne le glas de ce mouvement. A partir de 1882, le budget des Cultes ne prévoit plus de création de succursales et de cures<sup>2</sup>. Les raisons politiques sont évidentes. En 1885, à propos d'une demande de succursale, le préfet écrit lapidairement que « jusqu'à nouvel ordre aucune suite ne serait donnée aux demandes de l'espèce<sup>3</sup> ». Deux ans plus tard, à propos de la même affaire, le sous-préfet de Saintes, incarnant l'esprit du nouveau corps préfectoral et du gouvernement, s'exprime encore plus franchement en écrivant qu'« [il] ne voi[t] aucun intérêt à augmenter par la création d'une succursale le nombre des adversaires du gouvernement dans une commune<sup>4</sup> ». La présence d'un clerc produit automatiquement pour ces républicains encore combattus dans les campagnes saintongeaises, un cléricisme ennemi du régime et outil des bonapartistes. Si l'arrêt des érections de succursales est pratiquement identique dans tous les diocèses étudiés, le point d'orgue n'est pas le même. La personnalité des évêques, la conjoncture politique et les questions pastorales propres à chaque diocèse ont joué un rôle décisif.

La Restauration constitue pour l'Ain le moment de plus forte croissance des paroisses. Pour la Charente-Inférieure, la situation en est l'exact symétrique. L'image traditionnelle de l'alliance du Trône et de l'Autel ne se traduit pas automatiquement à l'échelle régionale par un souci d'encadrement sacerdotal plus fort. Trois raisons principales peuvent être avancées. Les problèmes spécifiques de la Vendée ont dû faire apparaître comme secondaire l'insuffisance du nombre de paroisses du département. Paillou, évêque jusqu'en 1826 a dû sa nomination à sa soumission au régime dans une région « blanche ». Il devient même Baron d'Empire en 1808<sup>5</sup>. Quoique rallié à la Restauration en 1814, les honneurs obtenus sous le régime napoléonien ont joué en la défaveur de son diocèse lorsqu'il envoyait des propositions de succursales. Sous

---

<sup>1</sup> Établi à partir de ADCM, 17 V 2. Après 1881, nous ne trouvons plus de décrets d'érection dans les liasses directement dévolues aux créations de paroisses.

<sup>2</sup> ADCM, 18 V 1. Brouillon de la lettre du préfet au sous-préfet de Jonzac, 29 septembre 1902, ce document rappelle la circulaire du Ministre de la Justice et des Cultes du 4 juillet 1882.

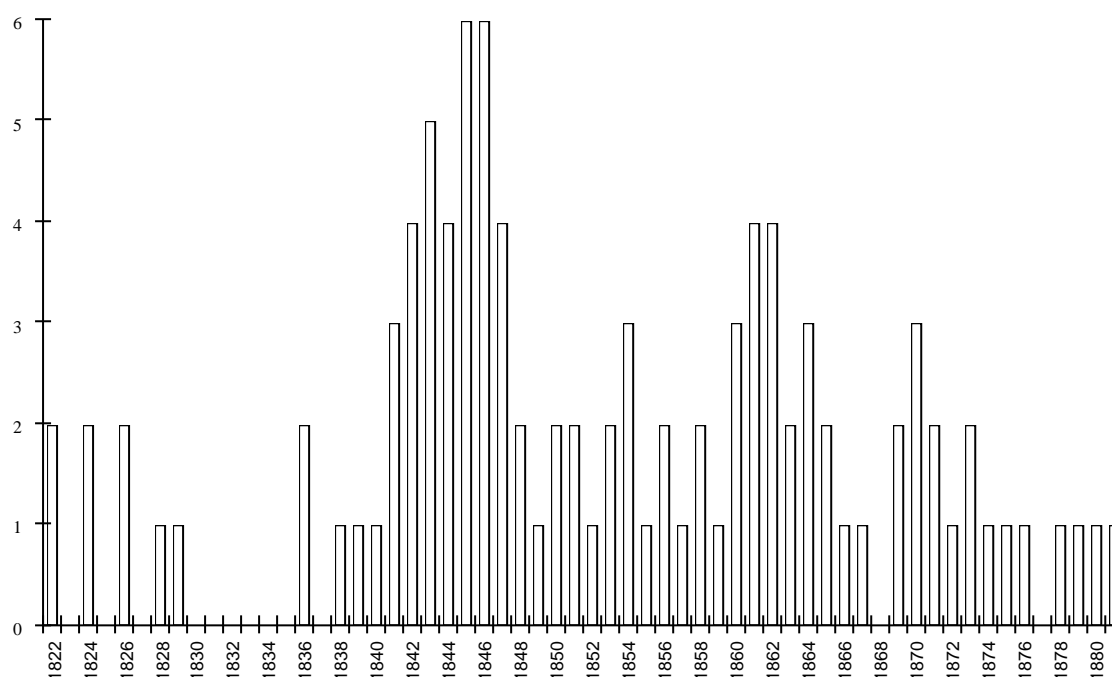
<sup>3</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Saintes, dossier de Balanzac.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Saintes, dossier de Balanzac.

<sup>5</sup> Cf. BOUDON Jacques-Olivier, *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon*, Paris, Nouveau Monde Editions - Fondation Napoléon, 2002, p. 228-230.

l'épiscopat de Paillou, le diocèse devait faire face à un manque permanent de prêtres. En 1816, il refuse de considérer une demande d'érection en succursale car « si une demande de ce genre est accordée, nous en recevrons une foule d'autres qui deviennent d'autant plus inutiles qu'il n'y a pas de prêtres pour les remplir<sup>1</sup> ». La conjoncture propre au diocèse ne se prête pas alors à une extension du nombre de paroisses.

**Graphique 1 : Les créations de succursales au XIX<sup>e</sup> siècle.**



Le court épiscopat de Mgr Bernet de 1827 à 1835 vit peu de véritables créations de paroisses ; s'il obtient deux succursales en 1828 et en 1829, il convient de préciser qu'il y eut également deux transformations de succursales en cures en 1827. A l'instar du diocèse de Vannes, le nombre de paroisses reste stable. Mais ce médiocre dynamisme n'est pas dû exclusivement aux choix de l'évêque. Les débuts de la Monarchie de Juillet furent peu favorables à la religion catholique et donnèrent lieu à des manifestations d'anticléricalisme parfois violentes<sup>2</sup>. Une raréfaction de nouvelles succursales n'apparaît pas extraordinaire.

Lorsque Mgr Villecourt arrive à La Rochelle, il reste donc beaucoup à faire et il fit beaucoup. Il bénéficie d'un contexte doublement favorable. D'une part, à partir de 1837, des crédits réservés à la création de nouvelles succursales sont prévus au budget du ministère des

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saintes, dossier de Fontcouverte. Lettre de l'évêque au préfet, 1816. Des réponses analogues ont été faites à d'autres demandes du même ordre en 1820 et 1821 formulées par les communes de Varaize et de Bernay.

<sup>2</sup> Cf. chapitre 4.

Cultes<sup>1</sup>. D'autre part, à la suite de « plaintes nombreuses (...) sur les disproportions étranges de la répartition faite jusqu'à ce jour », le ministère des Cultes a été attentif après 1841 à rééquilibrer les créations de paroisses en faveur des diocèses jusqu'ici peu ou mal dotés<sup>2</sup>. Des 102 érections dont nous avons identifié avec certitude la date, la moitié fut assurée par son entremise. Au contraire de son prédécesseur et de l'ensemble de ses successeurs, il bénéficia d'une durée d'action exceptionnelle pour ce diocèse. Après Mgr Paillou qui mourut après être resté 22 ans évêque de la Rochelle, c'est le second épiscopat par sa durée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. La mise en place d'une pastorale nouvelle et de structures ecclésiastiques mieux adaptées requiert du temps. Ce long mandat épiscopal est un atout décisif pour obtenir gain de cause auprès de la direction des Cultes<sup>3</sup>.

Il permet notamment une cohérence dans les demandes. Sous la Monarchie de Juillet et les débuts du Second Empire, les demandes de changement de statut paroissial doivent être renouvelées chaque année. Si une demande échoue une année, il est donc décisif qu'elle soit renouvelée les années suivantes jusqu'à ce qu'elle obtienne le titre espéré. Faute de quoi, l'Administration des Cultes en Paris ne la retient pas l'année d'après parmi les demandes du diocèse. La permanence des administrateurs religieux est une condition favorable à la création des paroisses. Villecourt puis Landriot s'appuient en particulier sur deux ecclésiastiques : les abbés Pierre-Alexandre Gaboreau et Auguste Courcelles, l'un étant vicaire général de 1827 à son décès en 1857 et l'autre de 1839 à 1864, date de sa mort.

Trente-cinq succursales furent créées sous la Monarchie de Juillet, cinq sous la Seconde République et enfin sept sous le Second Empire avant la nomination de Villecourt comme cardinal de curie en 1855. Cette répartition des créations des paroisses ne semble pas vraiment exceptionnelle si nous comparons notre département avec Lyon et l'ensemble de son diocèse ou la politique menée dans celui de Bordeaux par Mgr Donnet<sup>4</sup>. A ce titre, la Charente-Inférieure se situerait dans la moyenne nationale.

Le Second Empire est aussi une période faste pour le diocèse : il se voit octroyer 38 nouvelles succursales. L'œuvre de Mgr Villecourt est poursuivie par Mgr Landriot entre 1856 et 1866 puis par Mgr Thomas à partir de 1867.

---

<sup>1</sup> CHOLVY Gérard, *Religion et société au XIX<sup>e</sup> siècle. Le diocèse de Montpellier*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1973, tome 1, p. 353.

<sup>2</sup> ADCM, 16 V 1. Circulaire du ministère de la Justice et des Cultes, 12 août 1841.

<sup>3</sup> Par commodité, nous utilisons l'expression « Direction des Cultes » mais au cours du siècle cette institution connut des appellations changeantes. Récapitulation des changements de noms de cet organe et de ses directeurs dans LENIAUD Jean-Michel, *L'Administration des Cultes pendant la période concordataire*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1988, p. 406-409.

<sup>4</sup> Cf. GUILLEMAIN Bernard (dir.), *Histoire du diocèse de Bordeaux*, Paris, Beauchesne, 1974, p. 193.

Les relations entre l'Église catholique et l'Empire connurent pendant cette période un vaste mouvement de balancier entre accord et désaccord. En 1859, Mgr Pie dans le proche diocèse de Poitiers critiqua violemment Napoléon III lorsque celui-ci, favorable à l'unité italienne, accepta le démembrement des États pontificaux. Cette décision ouvre une période de relations tendues avec le Saint-Siège et avec les principaux dirigeants catholiques français. A partir de ce moment, les forces catholiques deviennent suspectes aux yeux du pouvoir puisqu'elles sont perçues comme attachées au Pape. Ce n'est qu'en 1867 que la situation s'améliore. La victoire de Mentana sur les Garibaldiens et le discours de Rouher, le « vice-empereur<sup>1</sup> », au Corps législatif qui confirme l'appui de l'Empire au pape en portent témoignage<sup>2</sup>.

De 1859 à 1867, créer des succursales, c'est donc mettre au cœur de communes fortement attachées à l'Empereur, de possibles fauteurs de troubles, des prêtres qui sont alors de plus en plus gagnés par la cause ultramontaine. Bref, si nous nous référons au contexte national, il serait logique de penser qu'il n'y eut pas ou peu de nouvelles succursales pendant ces années. Pourtant, les événements qui fragilisèrent l'appui des catholiques au régime<sup>3</sup> ne paraissent pas avoir affecté le mouvement de création de succursales. Tout au contraire. Pendant les huit années qui séparent Magenta de Mentana, vingt nouvelles succursales sont mises en place alors qu'il n'y en eut que treize du Coup d'Etat à la fin de l'année 1859.

Pour expliquer cette distorsion, là aussi, il semble bien que la personnalité des évêques fut cruciale. Hostile à l'ultramontain L. Veuillot, sans être pour autant gallican, Mgr Landriot, futur archevêque de Reims, appartient au camp libéral<sup>4</sup>. Au milieu des années 1860, le nonce alors en fonction à Paris, Mgr Chigi le jugeait d'ailleurs d'« une dépendance servile à l'égard du gouvernement<sup>5</sup> ». Même pour ses amis libéraux, l'évêque de la Rochelle apparaît comme trop engagé en faveur de Napoléon III<sup>6</sup>. De bonnes relations entre l'évêque et le gouvernement sont une condition propice à la réussite des démarches administratives et expliquent l'augmentation du nombre de succursales.

---

<sup>1</sup> Cf. PLESSIS Alain, *De la fête impériale au mur des fédérés. 1852-1871*, Paris, Le Seuil, 1979 p. 44 et 215.

<sup>2</sup> Sur l'influence de ces questions dans le Poitou et les Charentes, cf. COMBES Jean (dir.), *Histoire du Poitou et des pays charentais. Deux-Sèvres - Vienne - Charente - Charente-Maritime*, Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2001, p. 382-383.

<sup>3</sup> Cf. MAURAIN Jean, *La Politique ecclésiastique du Second Empire*, Paris, Alcan, 1930.

<sup>4</sup> Cf. BOUDON Jacques-Olivier, *L'épiscopat français à l'époque concordataire. 1802-1905*, Paris, Cerf, 1996, p. 256 et MOULINET Daniel, « Un catholique libéral face aux intransigeants : J.-F. Landriot (1816-1874) », dans *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 491-500.

<sup>5</sup> Cité par BOUDON Jacques-Olivier, *L'épiscopat français à l'époque concordataire. 1802-1905*, Paris, Cerf, 1996, p. 473.

<sup>6</sup> BNF, Mss NAFr. 11 911, fol. 63 et 73. lettres de Mgr Landriot au comte de Montalembert, 24 août 1859 et 21 septembre 1860 ; fol. 509-510 et 513-514, lettres du comte de Montalembert à Mgr Landriot, fête de la saint Bernard 1859 et 19 septembre 1860. Ces lettres montrent bien le désaccord de Landriot et des catholiques libéraux sur la question de la légitimité de l'Empire.

Le successeur de Mgr Landriot, Léon Thomas, un néo-gallican partisan de la collaboration avec l'Empire<sup>1</sup> prolonge sa politique de fondation de succursales en bénéficiant de surcroît de l'amélioration des relations du régime et du monde catholique. Mgr Thomas survit à l'Empire et reste dans le diocèse de La Rochelle-Saintes jusqu'en 1883. Les premiers temps du nouveau régime encore mal défini restent favorables à la Religion. L'encadrement des populations par un réseau paroissial et une présence cléricale plus forts est perçu positivement par l'Etat. Ce n'est que deux ans après l'arrivée des opportunistes, en 1881, que le mouvement de création de paroisses s'arrête ici. L'action demeure assez remarquable. De 1871 à 1881, il obtient pratiquement chaque année une nouvelle succursale. Ces chiffres sont à comparer à ceux de la ville de Lyon ou du diocèse de Belley. A Lyon, cinq nouvelles paroisses sont obtenues, et cela sous l'Ordre moral<sup>2</sup>. Dans l'Ain, les résultats sont faibles, il n'y a qu'une création sous la Troisième République, en 1876. Seul le diocèse de Montpellier continue à voir croître régulièrement le chiffre de ses paroisses. L'avantage que connaissent Montpellier et la Rochelle par rapport aux autres diocèses considérés s'explique d'une manière semblable : l'hostilité ferme et énergique de Mgr de Cabrières amena peut-être le gouvernement à se montrer plus favorable aux demandes de succursales que pour celles présentées par des prélats indécis politiquement. Inversement, l'attitude très conciliante de Mgr Thomas<sup>3</sup> à l'égard du nouveau régime qui lui attira l'hostilité des bonapartistes locaux<sup>4</sup> est vraisemblablement à l'origine de la poursuite des créations de paroisses.

L'instauration de nouvelles succursales dans le département de la Charente-Inférieure obéit à un rythme propre marqué par l'action des évêques. Au contraire d'autres diocèses, la Restauration ne fut pas ici synonyme de Restauration catholique. Celle-ci ne se réalisa que plus tardivement lorsque la pénurie des prêtres se fit moins criante et qu'arriva sur le siège épiscopal, un prélat ultramontain particulièrement dynamique, Mgr Villecourt. La création de paroisses n'est dans son action que l'un des moyens permettant d'organiser rigoureusement son diocèse. Ses successeurs, conservant une prudente réserve dans le combat politique ou s'engageant

---

<sup>1</sup> Cf. BOUDON Jacques-Olivier, *L'épiscopat français à l'époque concordataire. 1802-1905*, Paris, Cerf, 1996, p. 257.

<sup>2</sup> Cf. SAUNIER Pierre-Yves, « L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses », *Revue historique*, t. 288, 1992, n° 2, p. 340.

<sup>3</sup> En 1879, dans l'une de ses lettres pastorales, n'écrivit-il pas que dans l'Evangile, « vous n'y rencontrerez nulle part un programme ou un plan d'organisation sociale ». Cela qui semble indiquer au contraire de nombre de prélats de l'époque une absence d'hostilité de principe à l'égard de la République. Cf. GADILLE Jacques, *La pensée et l'action politiques des évêques français au début de la III<sup>e</sup> République. 1870-1883*, Paris, Hachette, 1966, tome 2, p. 154.

<sup>4</sup> e.g. : ESCHASSERIAUX Baron Eugène, *Mémoires d'un grand notable bonapartiste, 1823-1906* (éd. François PAIRAULT), sans lieu, Université francophone d'été – Editions des Sires de Pons, 2000, p. 66 et 237.



discrètement en faveur d'un accord entre l'Église catholique et la République, obtiennent par ce fait même une augmentation sensible du nombre des succursales.

Créer beaucoup de paroisses ne signifie pas pour autant que leur mise en place permet effectivement un meilleur encadrement religieux. La régularité du maillage paroissial est aussi une question pastorale essentielle. De vastes, de trop vastes paroisses, au XIX<sup>e</sup> siècle sont un véritable problème.

## ***2.2. UN RESEAU INEGALEMENT REPARTI***

### ***De la mer au continent, pays favorisés et pays délaissés.***

De fortes inégalités dans la densité du réseau paroissial sont perceptibles [Cf. Tableau 5]. Lors de la répartition des paroisses opérée sous l'Empire, le département disposait de deux centres concurrents, la Rochelle siège épiscopal et Saintes siège préfectoral. Il est logique que plus de la moitié des communes de ces deux arrondissements bénéficient d'un titre paroissial. C'est un espace fréquemment parcouru par les administrateurs civils et religieux qui sont donc mieux au fait des besoins spirituels de ces populations. Le prestige de titres épiscopaux présents ou disparus a dû jouer un rôle certain dans la considération dont jouissent ces arrondissements. Rochefort pourtant jugée à juste titre par E. Reclus « la plus grande ville de la Charente-Inférieure<sup>1</sup> » ne bénéficie pas de cette ancienneté et la médiocrité des équipements paroissiaux de cet arrondissement pourrait s'expliquer ainsi. Ville importante économiquement mais récente par rapport à Saintes ou la Rochelle, Rochefort n'eut jamais un rang équivalent à celles-ci d'un point de vue administratif ou religieux. De manière analogue, la faiblesse de l'encadrement paroissial des arrondissements de Jonzac et de Saint-Jean-d'Angély peut s'expliquer par leur éloignement par rapport aux espaces centraux du département.

**Tableau 5 : Répartition par arrondissements des communes et paroisses en 1808.**

	Arrondissement de :					
	La Rochelle	Saintes	Rochefort	Marennes	Jonzac	Saint-Jean-d'Angély
Communes en 1808	57	118	49	35	118	125
Paroisses en 1808	43	70	22	22	59	50
Chefs-lieux	6	4	2	1	1	1
Rurales	37	66	20	21	58	49

Note : dans l'arrondissement de Saintes, il faut noter la spécificité de la ville de Pons qui dispose de deux paroisses, Saint-Martin **Erreur ! Signet non défini.** et Saint-Vivien.

En considérant les chiffres bruts, l'arrondissement de Marennes est une exception. Ne pouvant se targuer d'avoir une sous-préfecture prestigieuse, il bénéficie pourtant d'un encadrement paroissial supérieur à celui de la région de Saintes. En réalité, il faut tenir compte de

<sup>1</sup> RECLUS Élisée, *Nouvelle géographie universelle. La Terre et les Hommes*, Paris, Hachette, 1877, tome 2. La France, p. 516.

la diversité des « pays » qui composent cette partie du département. Le fait insulaire impose sa marque. Comme l'île de Ré, l'île d'Oléron connaît une adéquation totale entre paroisses et communes. Si nous ne prenons en compte que la partie continentale de l'arrondissement, il y a seize paroisses pour vingt-huit communes ; elle se situe donc légèrement en-deçà des proportions observables dans celui de Saintes. Marennes au début du siècle peut être considéré comme un espace relativement délaissé du point de vue de l'organisation ecclésiastique catholique. La position périphérique et la présence d'importantes zones de marais peuvent expliquer cette défaveur, l'évêque a dû aussi vouloir éviter des conflits avec les protestants majoritaires dans la presqu'île d'Arvert, Mgr Paillou est d'ailleurs connu pour avoir une attitude assez conciliante à l'égard des protestants<sup>1</sup>.

L'analyse globale des arrondissements de la Charente-Inférieure montre donc au départ une corrélation certaine entre le prestige et l'ancienneté des fonctions religieuses du chef-lieu d'arrondissement et le partage des paroisses.

**Tableau 6 : Succursales projetées en 1846 et réalisées par la suite.**

Arrondissements	La Rochelle	Saintes	Rochefort	Marennes	Jonzac	Saint-Jean-d'Angély
Projetées	7	20	6	6	11	9
Réalisées	3	13	3	4	5	4

A la suite de la circulaire ministérielle du 30 décembre 1845 réclamant un travail d'ensemble sur les communes dont l'intérêt spirituel fait qu'elles mériteraient de devenir succursale<sup>2</sup>, Mgr Villecourt établit une liste complète de toutes les communes dans ce cas de figure : 59 noms sont retenus [Cf. Tableau 6]. Ce vaste projet de réforme de l'organisation de son diocèse nous montre deux choses. D'une part, nous retrouvons la perception traditionnelle de l'espace diocésain tant par le prélat que plus globalement par les autorités ecclésiastiques diocésaines. La persistance des représentations est assez remarquable. Les arrondissements les moins accessibles depuis la Rochelle, ceux de Jonzac et Saint-Jean-d'Angély sont toujours relativement négligés. Loin de remédier à la faible densité paroissiale de ces arrondissements, le projet épiscopal renforce les inégalités spatiales dans la mesure où les créations futures se réaliseraient surtout dans l'arrondissement de Saintes. D'autre part, l'instabilité de la dynamique paroissiale est un fait dominant. La majorité des « nouvelles succursales jugées nécessaires<sup>3</sup> » en 1846 ne deviennent pas par la suite succursales. Les propositions des arrondissements de Saintes et de Rochefort sont les

<sup>1</sup> Sur cette tradition, cf. RODRIGUES Georges, *L'Eglise en Aunis et en Saintonge*, Royan, chez l'auteur, 1989, p. 147.

<sup>2</sup> Circulaire immédiatement diffusée auprès des desservants afin de recueillir le plus de renseignements à ce sujet. Cf. Bibl. ADLR, 40-08.

<sup>3</sup> C'est le titre de ce document. ADCM, 19 V 3. Tableau des nouvelles succursales reconnues nécessaires dans le département de la Charente-Inférieure au 30 mai 1846.

seules à suffisamment persister et à obtenir le titre désiré, parfois après un très long laps de temps<sup>1</sup>.

Bénéficiant sans doute de la renaissance symbolique de la ville de Saintes marquée par la découverte des reliques de Saint-Eutrope, cet arrondissement voit se succéder d'assez nombreuses créations de succursales. Sur les dix nouvelles succursales mises en place entre 1807 et 1846, la moitié l'est depuis l'invention des reliques en mai 1843. C'est probablement la raison pour laquelle cette partie du département concentre plus du tiers des propositions. A l'échelle plus fine des cantons<sup>2</sup>, des inégalités sont aussi perceptibles. La région de Gémozac est oubliée dans les projets<sup>3</sup>. Or ce canton connaît déjà depuis plusieurs années une déprise démographique assez marquée. Inversement, ceux de Saujon et de Saint-Porchaire ont vu leur population très sensiblement augmenter grâce, pour l'un à ses activités portuaires sur la Seudre et pour l'autre à la présence d'importantes carrières de pierre qui requièrent une forte main d'œuvre. Ainsi, de 1831 à 1841, Crazannes voit le nombre de ses habitants croître de plus de 22 %. A cette échelle-ci, l'inégale répartition des futures succursales n'est pas infondée, elle démontre un souci réel des autorités ecclésiastiques de s'adapter aux changements démographiques.

Malgré l'instabilité et l'établissement donc assez aléatoire de nouvelles succursales qui en découle, au début des années 1880, lorsque le mouvement de création s'interrompt, l'évolution du réseau est impressionnante. Structures paroissiales et structures communales sont plus fréquemment identiques qu'au début de l'époque concordataire.

**Tableau 7 : Répartition par arrondissement des communes et paroisses en 1881.**

	La Rochelle	Saintes	Rochefort	Marennes	Jonzac	Saint-Jean-d'Angély
Communes	57	112	39	34	118	119
Paroisses	54	97	37	34	79	69

Note : Jusqu'en 1881, il n'y eut aucune création réellement nouvelle dans les villes de la Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angély ou Rochefort.

<sup>1</sup> e.g. Fontcouverte et Villars-en-Pons signalés en 1846 n'obtiennent le titre de succursale que respectivement en 1881 et en 1875.

<sup>2</sup> La répartition est la suivante :

Canton de En 1846, état des :	Burie	Cozes	Gémozac	Pons	St-Porchaire	Saujon	Saintes	Saintes Nord <sup>(1)</sup>	Saintes Sud <sup>(1)</sup>
Paroisses	7	12	13	10	11	9	4	5	9
Paroisses projetées	2	1	3	5	2	4		1	1
Communes en 1846	10	15	21	19	13	13	1	7	13

<sup>(1)</sup> : Hors Saintes.

<sup>3</sup> Notons une anomalie du découpage de ce canton. Plusieurs communes portées ici en annexe paroissiale dépendent au civil d'autres cantons : Mazerolles et Belluire font partie en réalité de celui de Pons tandis que Givrezac et Saint-Palais-de-Phiolin relèvent de celui de Saint-Genis-de-Saintonge. Leur faible superficie, leur médiocre population (moins de 200 habitants pour deux de ces communes) font que le découpage religieux est plus conforme à la réalité topographique que le découpage civil.

Du fait des mouvements de sens inverse de suppression de petites communes<sup>1</sup> et de mise en place de nouvelles paroisses, les arrondissements occidentaux disposent d'un équipement paroissial très important. Le taux d'encadrement de l'arrondissement de Rochefort connut la plus forte hausse de tout le département avec plus de 68 % de paroisses supplémentaires. Les autorités diocésaines se sont ici bien rendues compte de l'insuffisance des paroisses en place au départ. Au milieu du siècle, Rochefort, l'un des cinq grands ports militaires français, et Tonny-Charente, lieu de départ des exportations du cognac vers l'étranger<sup>2</sup>, irriguent leurs cantons d'une intense activité portuaire tandis que les cantons d'Aigrefeuille d'Aunis et de Surgères bénéficièrent jusqu'à la veille de la crise du phylloxéra d'un vignoble intensif de qualité très peuplant et dispensateur de revenus importants<sup>3</sup>. C'est un espace alors en plein essor économique et il semble bien que l'Eglise catholique en ait eu conscience. De même, la partie continentale de l'arrondissement de la Rochelle continue de voir le chiffre de sa population s'élever et les paroisses suivent ce mouvement.

La forte densité paroissiale de l'arrondissement de Marennes, en revanche, peut s'expliquer autrement. La presqu'île d'Arvert qui en compose le sud a une forte proportion de protestants. A l'instar de certains de ses confrères dans l'épiscopat comme l'évêque de Valence<sup>4</sup>, Mgr Villecourt s'appuyant sur les plaintes des desservants catholiques ici en place décida de contrecarrer l'influence protestante par la création de nouvelles succursales. En 1853, il précise ainsi dans les motifs d'érection qu'il adresse à l'autorité supérieure que « les protestants dans cette partie du diocèse sont nombreux, actifs et entreprenants<sup>5</sup> ». Ce dynamisme protestant a des conséquences directes sur l'espace catholique. La visibilité des Eglises protestantes s'incarne dans la multiplication des lieux de culte. Le desservant de Vaux notait avec un certain désarroi en 1855 la multiplication des temples protestants dans sa paroisse<sup>6</sup> qui se compose alors de trois communes. A Saint-Palais, la rénovation du temple s'achève en 1841. A Vaux même, l'édifice s'ouvre au culte en 1843 et, face à la distance qui les sépare de ces temples, les protestants de Saint-Augustin

<sup>1</sup> Les suppressions et créations de communes se répartissent comme suit :

	Arrondissement de					
	La Rochelle	Saintes	Rochefort	Marennes	Jonzac	Saint-Jean-d'Angély
Suppression	3	7	10	1	1	6
Création	3	1	0	0	1	0

<sup>2</sup> Cf. PAIRAULT François, « Les expéditions d'eau-de-vie de Cognac par le port de Tonny-Charente au XIX<sup>e</sup> siècle », *RS4*, t. 2, 1976, p. 121-132.

<sup>3</sup> Cf. cartes du vignoble présentées dans JULIEN-LABRUYÈRE François, *Paysans charentais. Histoire des campagnes d'Aunis, Saintonge, et bas Angoumois*, La Rochelle, Rupella, 1982, tome 1. Economie rurale, p. 356 et 365.

<sup>4</sup> Cf. DELPAL Bernard, *Entre paroisse et commune. Les catholiques de la Drôme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Valence, Peuple Libre - Centre André Latreille, 1989, carte n° 26, p. XXIX.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 3. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert en 1853. Les Mathes.

<sup>6</sup> ADCM, 166 V 2. Saint-Augustin.

projetent également la mise en chantier de leur propre temple qui est effectivement construit en 1862. Bref, les mutations du paysage paroissial catholique sont ici une réaction à la dynamique analogue de construction de temples protestants. Ce péril protestant est un *leitmotiv* présent pour toutes les nouvelles paroisses de la presqu'île d'Arvert : les Mathes<sup>1</sup>, Etaules<sup>2</sup>, Saint-Sulpice<sup>3</sup>. Ces créations, initiatives moins des fidèles que de la hiérarchie catholique, sont peu favorisées par les communes. A Saint-Sulpice<sup>4</sup>, Saint-Palais<sup>5</sup> et Saint-Augustin<sup>6</sup>, les conseils municipaux dominés par les protestants se sont déclarés peu enclins, voire franchement hostiles à ces projets. La chronologie des créations de ces paroisses montre d'ailleurs les arrières-pensées politiques qui les guident : la majorité de ces paroisses est obtenue une fois que le parti de l'Ordre a conquis les rouages du pouvoir sous la seconde République et pendant la période autoritaire du second Empire<sup>7</sup>.

Quoique toujours relativement sous-équipés, les arrondissements orientaux de Jonzac et de Saint-Jean-d'Angély ont vu une amélioration certaine de l'encadrement. Dans ce dernier, alors qu'en 1808, pour cinq communes, il n'y avait que deux paroisses, il y en a désormais trois. Dans celui de Jonzac, deux communes sur trois ont un titre paroissial. Leur retard s'est donc partiellement comblé.

En analysant la répartition spatiale des communes sans titre paroissial en 1811 et en 1881 et en considérant seulement le nombre de paroisses, la réduction des inégalités entre les différents « pays » du département semble évidente, les terres sans prêtre sont plus rares. Sous l'Empire, la répartition des annexes est telle que certaines communes n'ont pratiquement aucun contact direct avec des succursales. A la fin du siècle, toutes les annexes sont bordées d'au moins une succursale.

Toutefois, en changeant les termes de l'analyse et en s'intéressant au nombre de personnes de chaque paroisse, le bilan s'avère plus nuancé. L'évolution démographique de la Charente-Inférieure se situe dans la moyenne nationale. Comme nombre de régions dont la population est majoritairement rurale et occupée par des activités agricoles, le département connaît une

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 3. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert en 1853. Les Mathes.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 3. Tableau des nouvelles succursales reconnues nécessaires dans le département de la Charente-Inférieure au 30 mai 1846. Etaules.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 3. Tableau des nouvelles succursales reconnues nécessaires dans le département de la Charente-Inférieure au 30 mai 1846. Saint-Sulpice.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 2. Lettre du sous-commissaire de Marennes au commissaire de la Charente-Inférieure, 29 mars 1848.

<sup>5</sup> ADCM, 16 V 1. Tableau de propositions de nouvelles succursales. 1857.

<sup>6</sup> Il n'y aurait même qu'un seul catholique au conseil municipal de cette commune. Cf. ADCM, 19 V 3. Saint-Augustin. Tableau d'érection établi par l'évêque et le préfet, 1858.

<sup>7</sup> Dans l'ordre chronologique : Saint-Sulpice-de-Royan, 1850 ; les Mathes, 1853 ; Etaules, 1855 ; Saint-Augustin, 1858 ; Saint-Palais-sur-Mer, 1863. La création de Saint-Palais est certainement motivée par celle d'une seconde place de pasteur protestant dans la paroisse protestante de Vaux.

augmentation régulière de la population jusqu'au milieu du siècle avant de commencer à diminuer tout aussi régulièrement. En 1821, il y a près de 410 000 habitants, le maximum démographique est atteint en 1861 avec plus de 481 000 âmes et à la fin de notre période en 1901, le chiffre de la population dépasse à peine les 451 000 individus. Au début des années 1820, chaque paroisse compte en moyenne un peu plus de 1539 habitants, soixante plus tard du fait tant du début de la déprise rurale que de l'augmentation du nombre de succursales, elle ne comporte plus que 1264 habitants. La réduction est sensible, la gestion au quotidien de sa paroisse par le desservant est certainement facilitée par la diminution de son ampleur géographique. Comment cela se traduit-il spatialement ?

**Tableau 8 : Le poids démographique des paroisses des arrondissements de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély.**

	en 1821			en 1881		
	Habitants	Paroisses	Habitants /paroisse	Habitants	Paroisses	Habitants /paroisse
LA ROCHELLE						
Ars-en-Ré	7 520	4	1880	6 254	5	1251
Saint-Martin-de-Ré	9 208	4	2302	9 116	4	2279
Courçon	11 728	8	1466	13 567	11	1233
La Jarrie	10 603	8	1325	10 980	10	1098
Marans	6 936	4	1734	8 479	5	1696
La Rochelle (2 cantons)	24 751	15	1650	34 453	19	1813
Total de l'arrondissement	70 746	43	1645	82 849	54	1534
SAINTE-JEAN-D'ANGÉLY						
Aulnay	13 250	9	1472	13 854	15	924
Loulay	8 067	7	1152	9 039	11	822
Matha	15 941	8	1993	16 512	14	1179
Saint-Hilaire	7 989	7	1141	7 743	7	1106
Saint-Savinien	9 869	6	1645	9 763	7	1395
Tonnay-Boutonne	3 975	4	994	4 556	4	1139
Saint-Jean-d'Angély	13 273	9	1475	15 272	11	1389
Total de l'arrondissement	72364	50	1447	76739	69	1112

Données démographiques établies à partir de LAFUSTE Arlette, « Une population soucieuse de son niveau de vie », dans *La Charente Maritime des origines à nos jours* (dir. Jean-Noël LUC), Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1981, p. 369 et HERCULE Philippe, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Charente-Maritime* (dir. Jean-Pierre BARDET, Guy ARBELLOU et Bernard LEPETIT), Paris, Editions du CNRS, 1985

Les arrondissements de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély sont d'intéressants exemples par la force des contrastes existant entre les orientations économiques [Cf. Tableau 8]. Le premier dispose à la fois d'importantes activités agricoles et commerciales tandis que le second est plus fortement dominé par l'agriculture et plus particulièrement la viticulture. Le contraste dans le réseau paroissial existant en 1821, la densification plus forte dans le premier de ces arrondissements laissait attendre un meilleur encadrement autour de la Rochelle. Ce n'est pas le cas. Relativement à son importance démographique, la croissance numérique des paroisses ne permet qu'une assez faible amélioration. En moyenne, chaque paroisse voit son poids humain diminuer de moins de 7 % dans l'arrondissement de la Rochelle contre plus de 23 % dans celui

de Saint-Jean-d'Angély. La petite taille des communes de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély est partiellement à l'origine de cette apparente contradiction. Surtout, le peu d'ampleur de la croissance démographique de cet arrondissement explique que la faible croissance du nombre de paroisses a largement suffi à satisfaire cette population. Inversement, l'apparent bon encadrement paroissial ne compense pas assez la forte croissance humaine de l'arrondissement de la Rochelle.

En prenant l'échelle cantonale, les chiffres obtenus sont aussi significatifs et montrent les préoccupations de la pastorale. Les futures « terres de mission » que sont les cantons d'Aulnay et de Matha que l'évêque juge déjà en 1848 faire partie d'un « pays, où la religion, depuis soixante ans, est restée presque entièrement oubliée<sup>1</sup> » ont été privilégiées lors des créations de paroisse et par conséquent, chaque desservant doit désormais s'occuper d'une population bien moins nombreuse. Dans les campagnes de Matha, en moyenne, une paroisse a perdu plus de 40 % de son poids démographique et la perte est comparable autour d'Aulnay. Les cantons de la Rochelle connaissent une évolution inverse. Malgré les créations, les paroisses sont de plus en plus peuplées. Ce phénomène soulève la question cruciale au XIX<sup>e</sup> siècle de l'adaptation de l'Eglise catholique au milieu urbain.

### **Des villes sous-équipées ?**

A partir de 1861, année où le département connaît son maximum démographique, les campagnes commencent à se dépeupler. Dans les îles, le système agricole intensif et les activités maritimes ne suffisent plus à assurer du travail pour tout le monde. L'est du département va voir cette tendance s'accélérer lors de la crise du phylloxéra dans les premières décennies de la Troisième République. L'exode rural impose donc sa marque. Inversement, les villes continuent à gagner de la population au cours du siècle. Entre 1820 et 1901, par son rôle militaire, en ayant plus de 36 000 habitants à cette date, Rochefort a triplé sa population. La Rochelle connaît une croissance semblable mais plus mesurée en passant d'un peu plus de 12 000 habitants en 1820 à près de 32 000 en 1901. Saintes double également sa population<sup>2</sup>. Les autres sous-préfectures ont une population moins nombreuse. Jonzac et Marennes restent de taille médiocre, en-dessous de 5 000 habitants et Saint-Jean-d'Angély gagne à peine 1 500 habitants sur la même période en atteignant 7 000 habitants au début du XX<sup>e</sup> siècle. A l'exception de la Rochelle, Saintes, Rochefort et Saint-Jean-d'Angély, une seule ville dépasse les 5 000 âmes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : Royan grâce au développement des pratiques balnéaires. Sa population a été multipliée par un peu moins de

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 2. Paillé. Lettre de l'évêque au préfet, 1<sup>er</sup> février 1848. Ce constat fait à propos du canton d'Aulnay a été également fait à plusieurs reprises pour le canton de Matha.

<sup>2</sup> L'histoire de Saintes est plus chaotique : 15 000 habitants en 1815, 10 000 dans les années 1820, 9 500 dans la décennie suivante avant de connaître de nouveau une croissance.

quatre entre 1820 et 1901 et à la veille de la Première Guerre Mondiale, elle dépasse même les 9 000 habitants. Si nous considérons donc ce groupe restreint d'espaces urbains, il serait utile de savoir si l'Eglise a cherché à y multiplier les paroisses<sup>1</sup>.

Au niveau national, il a déjà été constaté que le Concordat amena la suppression de nombreuses paroisses urbaines. Dans notre département, le traitement fut assez inégalitaire. Siège de l'Evêché, la Rochelle conserve la totalité de ses paroisses : Notre-Dame, Saint-Sauveur, Saint-Jean, Saint-Nicolas et Saint-Barthélemy<sup>2</sup> et en gagne même une puisque son hospice général dispose du titre de succursale. Par contre, ville déchue de sa fonction épiscopale, Saintes perd trois de ses sept paroisses : Saint-Michel, Sainte-Colombe et Saint-Maur. Au début de la période, à population égale, les inégalités sont donc grandes. Avec une cure et une succursale, la petite ville de Pons qui n'atteint pas les 4 000 habitants dispose d'autant de paroisses que Rochefort.

A proprement parler, de la Restauration à la République opportuniste, il n'y a pas de nouvelles paroisses. La seule transformation ici observable est le changement de statut. A la Rochelle, Notre-Dame, d'abord, en 1817, Saint-Nicolas et Saint-Jean, ensuite, en 1827, deviennent cures de seconde classe. Dans les premières décennies de la Monarchie constitutionnelle, la Rochelle est une ville au dynamisme assoupi. Dans cette perspective, l'accession au statut de cure correspond plus à une satisfaction de rivalité de paroisse qu'à un besoin pastoral réel. D'une certaine manière, c'est une preuve de l'inadaptation de l'Eglise à l'environnement urbain.

Les deux succursales de Saintes, Saint-Pallais et Saint-Vivien firent sous la Monarchie de Juillet l'objet d'une demande de transformation en cure<sup>3</sup>. Faisant l'unanimité, ces projets furent soutenus par tous, le conseil municipal comme les conseils de fabrique, les desservants comme l'évêque. Elles échouèrent cependant. Simple sous-préfecture, la ville ne bénéficia pas du même accueil au ministère que la préfecture<sup>4</sup>. En 1887 seulement, grâce à la disparition de la paroisse Saint-Jean de la Rochelle, Saint-Pallais accède au titre curial : à cette date, la rive droite de la Charente abrite à Saintes la gare des chemins de fer et connaît un développement urbain et économique certain.

---

<sup>1</sup> Nous excluons ici de notre champ d'analyse l'établissement de nouvelles chapelles dans des établissements publics et dans des communautés religieuses dont l'accès est parfois autorisé aux fidèles.

<sup>2</sup> Celle-ci n'est pas conservée telle quelle. L'église paroissiale disparaît au début du XIX<sup>e</sup> siècle et la paroisse devient la paroisse Saint-Louis, patron de l'église cathédrale de la Rochelle. Sur les paroisses d'Ancien Régime, cf. PÉROUAS Louis, « De la reconquête catholique à la pénétration des lumières (1628-1789) », dans *Histoire de la Rochelle* (dir. Marcel DELAFOSSE), Toulouse, Privat, 2002, p. 198-199 qui résume sa thèse.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 2. Dossier de Saintes.

<sup>4</sup> Ces demandes furent faites avant la découverte des reliques de Saint-Eutrope, en 1843. C'est donc le moment le plus mal choisi dans la mesure où les demandeurs ne peuvent pas arguer du rôle religieux contemporain de la ville.



Plus précocement, en 1845, un phénomène semblable est observable dans les faubourgs de Rochefort à propos de la paroisse Notre-Dame érigée en cure. Durant les années 1840, Rochefort connaît une croissance de sa population de 17 %. Il y a adaptation réelle des structures ecclésiastiques pour satisfaire les besoins spirituels d'un port de guerre abritant de nombreux ouvriers. Pourtant, là aussi, cette création est perçue par les clercs comme bien insuffisante et ce que ceux-ci appelaient de leurs vœux, c'était la mise en place d'une nouvelle succursale qui ne vit jamais le jour malgré les demandes répétées des fidèles et des desservants locaux. Prenant pour modèle le réseau paroissial de la Rochelle et remarquant que l'une des paroisses avait été établie autour de la chapelle de l'hospice général qui dès lors accédait au rang de succursale, le préfet et l'évêque s'accordaient dès 1820 pour juger l'érection de la chapelle de l'hospice Saint-Charles de Rochefort comme nécessaire<sup>1</sup>. La demande est renouvelée au début de la décennie suivante<sup>2</sup> et encore sous le Second Empire<sup>3</sup>. Toujours sans succès. Cette demande, si elle fut faite à plusieurs reprises, ne semble pas avoir obtenu un soutien sans faille de la hiérarchie ecclésiastique. Elle ne figure sur aucun des tableaux de propositions soigneusement établis à partir du milieu des années 1830, ce qui montre indirectement le peu d'intérêt des clercs pour une ville de surcroît assez tôt gagnée à l'opposition libérale puis républicaine<sup>4</sup>.

Saint-Jean-d'Angély, de taille certes plus modeste, souleva également l'attention de l'évêque. Elle comptait avant la Révolution une seule paroisse. Le découpage de l'an XI en crée une supplémentaire : outre la paroisse curiale Saint-Jean-Baptiste, il y aurait désormais une paroisse Saint-Jacques. Celle-ci cependant ne disposait pas d'une réelle autonomie : aucun conseil de fabrique n'était apparemment prévu, le desservant de Saint-Jacques étant présent au conseil de fabrique de l'église de Saint Jean-Baptiste<sup>5</sup>. L'édifice du culte prévu était la chapelle de l'ancien couvent des Ursulines : son mauvais état l'empêcha de servir au culte et elle est finalement détruite en 1807<sup>6</sup>. La succursale Saint-Jacques reste donc lettre morte tant par défaut de lieu de culte que par défaut de tradition historique et elle est supprimée en 1808. Profitant du contexte propice des débuts de la Restauration qui se veut restauration religieuse mais devant également

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Rochefort. Rochefort, 1820.

<sup>2</sup> ADCM, 166 V 2. Rochefort, 1831.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 3. Rochefort, chapelle de l'hospice, 1856.

<sup>4</sup> Cf. PAIRAULT François, « L'établissement de la démocratie », dans *Histoire du Poitou et des pays charentais* (dir. Jean COMBES), Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2001, particulièrement p. 388-389 ; LAFUSTE Arlette, « Un attachement précoce et durable à Louis-Napoléon Bonaparte », dans *La Charente Maritime des origines à nos jours* (dir. Jean-Noël LUC), Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1981, p. 354 et 359 et plus spécifiquement, BAUDRIT André, *Le mouvement républicain à Rochefort sous le Second Empire*, Thèse complémentaire pour l'obtention du grade de docteur ès-lettres (Doctorat d'Etat), Université de Bordeaux, 1957 (présidence M. DARTIGUE-PEYROU).

<sup>5</sup> ADLR, P Saint-Jean-d'Angély 1. Registre des séances de la fabrique, an XI-1876. Mentions du succursaliste de l'an XI à 1808.

<sup>6</sup> Cf. Hippolyte d'AUSSY, « Le culte », *L'Echo de Saint-Jean-d'Angély*, 10<sup>e</sup> année, 17 novembre 1847.

faire face à la pénurie des prêtres et au blocage de création de succursales, Mgr Paillou envisagea en 1816 la suppression d'une succursale ailleurs dans le diocèse pour donner ce titre à l'église de l'ancienne maison des Capucins. Celle-ci servait depuis 1807 de magasin de fourrage pour une caserne. Il fallait pour que celle-ci revienne à des fonctions religieuses faire des dépenses assez fortes. Ce projet souleva l'opposition du conseil municipal qui refusa d'y participer financièrement<sup>1</sup>. Après cette velléité qui échoue rapidement, Saint-Jean-d'Angély ne sembla pas beaucoup intéresser les autorités épiscopales. En 1847, conseil municipal et conseil de fabrique s'accordent pour demander l'érection en succursale de la chapelle de l'hospice mais, contrairement à Rochefort, cette création ne vise pas à satisfaire les besoins religieux des habitants du quartier de l'hospice<sup>2</sup>. C'est l'impossibilité pour des malades de se rendre à l'église paroissiale qui motive ce projet. Les fidèles de la commune doivent donc se satisfaire de l'église Saint-Jean-Baptiste. Le sort religieux de Saint-Jean-d'Angély inquiète peu l'évêque plus préoccupé dans le même arrondissement des cantons de Matha et d'Aulnay. Ce n'est qu'en 1874, à la veille de l'éclatement de la crise du phylloxéra qui va partiellement ruiner l'attractivité de la ville, que l'évêque reprend l'idée de doter Saint-Jean-d'Angély d'une nouvelle paroisse. Une chapelle, en effet, existe sur place dans le faubourg Taillebourg. C'est celle des anciens missionnaires diocésains<sup>3</sup>. Elle avait été transformée en chapelle de secours par Mgr Thomas et il s'agit de donner un traitement plus élevée au prêtre appelé à la desservir. Comme dans des villes plus importantes, il cherchait à prendre en compte à l'échelle de cette petite ville le développement des faubourgs. Si la croissance de ce faubourg est une cause plausible, une autre raison peut aussi être avancée. Taillebourg ne faisait pas partie sous l'Ancien Régime de la paroisse de Saint-Jean-d'Angély mais de celle de la future commune de Ternant. L'hypothèse d'une ultime résurgence d'un esprit d'indépendance peut être proposée. En 1874, une pétition est envoyée au préfet et, parmi les idées avancées, revient le fait que « la nombreuse population du faubourg Taillebourg développée sur une longueur de plus d'un kilomètre est obligée de subir un déplacement considérable pour se rendre à l'église paroissiale<sup>4</sup> ». La superficie de la commune, 1878 hectares, est comparativement à d'autres communes du canton réduite et ne paraît pas pouvoir poser de problèmes de communication. Saint-Jean-d'Angély est à l'époque encore une place importante du

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 1. Dossier de Saint-Jean-d'Angély, 1816-1817.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 2. Dossier de Saint-Jean-d'Angély, chapelle de l'hospice.

<sup>3</sup> L'immeuble est acheté en 1860 (ADLR, 4 L 1) et semble être resté propriété personnelle de Mgr Landriot (ADCM, 37 V 1). Les missionnaires, composés de prêtres diocésains, sont mentionnés sur les *Ordo* de 1860 à 1867. Ils paraissent avoir été dispersés à la mort du directeur, l'abbé Vallée, en 1865. Après la mort de Mgr Landriot, son successeur Mgr Thomas obtient la rétrocession de l'édifice à la mense épiscopale en 1876, au moment où arrivent à Saint-Jean-d'Angély les Pères de Chavagnes qui s'y installent.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 3. Dossier de l'érection en paroisse de la chapelle du faubourg Taillebourg de Saint-Jean-d'Angély, 1874-1875.

commerce d'eau-de-vie et de bestiaux ; elle dispose donc d'un réseau routier très suffisant. Bref, les arguments avancés par les pétitionnaires sont fragiles et cachent mal des revendications d'un autre type, celles d'un hameau qui jadis était étranger à cette ville et qui cherche à le rester. L'évêque est prêt à appuyer la demande et réclame la consultation du conseil municipal de la commune sur ce sujet. Le projet échoue dans une commission composée à cet effet. Le rapport qu'y rédige Joseph Lair, fervent républicain appelant de ses vœux la Séparation des Eglises et de l'Etat<sup>1</sup>, est très nettement hostile<sup>2</sup>. Petite ville de province dont les élites sont déjà partiellement gagnées à l'anticléricalisme avec lesquelles il est nécessaire de composer pour transformer le paysage paroissial, Saint-Jean-d'Angély est religieusement délaissée.

La Rochelle ne connaît pas une stabilité inébranlable de son tissu paroissial. La légitimité du dense réseau paroissial rochelais a été de longue date remise en question. Lors de la Révolution, en août 1791, la suppression des paroisses Saint-Jean et Saint-Nicolas fut approuvée. A son arrivée dans le diocèse, Mgr Bernet, ancien curé de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul à Paris, habitué aux paroisses populeuses parisiennes et au maillage paroissial lâche, s'étonna de l'étroitesse démographique des paroisses rochelaises. En 1842, à une séance du conseil municipal, un conseiller lance l'idée de supprimer l'église Saint-Nicolas, un autre surenchérit en y ajoutant l'église Saint-Jean sous le prétexte que « leur entretien est une charge pour la ville<sup>3</sup> ». Si le conseil municipal rejette la suppression des deux paroisses, une majorité relative se dessine pour estimer justifiée la suppression de celle de Saint-Nicolas. Seule la riposte assez vive des notables du quartier qui démontrent l'utilité sociale de la paroisse en insistant sur l'encadrement spirituel et financier des pauvres par les organisations paroissiales fait s'arrêter là ce projet. Il n'en demeure pas moins que cet incident démontre que le soutien des autorités municipales aux projets d'érection est a priori très faible dans la mesure où il demande plutôt la procédure inverse, la suppression. La faible croissance économique et démographique qui caractérise la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle commençant à la Rochelle est sûrement l'une des raisons non avouées à cette tentative de la rétraction paroissiale dans la ville. L'expansion du négoce d'eaux-de-vie sous

---

<sup>1</sup> Joseph Lair (1834-1889) est l'exemple même des francs-maçons anticléricaux et républicains. Il épousa la fille d'un constituant de 1848, Théodore Bac. Initié en 1862, maître en 1863, il devient vénérable de la loge de Saint-Jean-d'Angély en 1870-1871 et reste par la suite l'orateur de la loge. Soutenu alors par les protestants, c'est un candidat malheureux aux législatives de 1869 où il défend un programme analogue au programme de Belleville de Gambetta en réclamant la séparation des Eglises et de l'Etat. Par la suite, il est régulièrement défait aux législatives du fait de la persistance d'un fort bonapartisme rural. Il accède au fauteuil de maire de Saint-Jean-d'Angély en 1879 pour ne plus le quitter jusqu'à sa disparition.

<sup>2</sup> MESNARD Amédée, *Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution et jusqu'à l'époque contemporaine (1789-1909)*, Paris, Henri Jouve éditeur, sans date, p. 465-466.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1842, dossier de la paroisse Saint-Nicolas de la Rochelle. Délibération du conseil municipal de la Rochelle, 6 mai 1842.

le Second Empire et les nombreux liens commerciaux avec l'Europe du Nord et l'Angleterre donnent du sang neuf à l'économie rochelaise. L'extension spatiale de la commune en est la conséquence directe. En 1858, au nord de la Rochelle une nouvelle commune, Puilboreau, est formée d'une partie du territoire de Cognehors qui disparaît alors et de sections de Lagord et de Dompierre-sur-Mer. A l'origine annexe de Notre-Dame de la Rochelle, Cognehors continue à être dans un premier temps desservi par le curé de cette paroisse tandis que Puilboreau devient une annexe de Lagord. La commune de Saint-Maurice, dépendant au spirituel de Laleu, est également éclatée en 1858 entre la Rochelle, Laleu et Lagord. De même, dans sa partie sud, la Rochelle absorbe le hameau de Tasdon en 1858, distrait de la paroisse-commune d'Aytré : cette inclusion s'explique par des raisons économiques, par la présence à Tasdon de la gare de la Rochelle fraîchement construite et qui relie cette ville à Rochefort. Toutefois, cette modification du paysage suburbain ne correspond pas encore vraiment à la réalité d'un espace vécu identique entre la portion nouvellement intégrée à la Rochelle et le reste de la ville. Le curé d'Aytré note en effet que « toute la population qui, de tout temps, avait été réunie à Aytré, se leva comme un seul homme pour protester contre cette mesure » et que les fidèles de Tasdon, après leur détachement de la paroisse d'Aytré, continuaient à conserver leurs bancs dans l'église d'Aytré<sup>1</sup>. Enfin, Laleu est finalement absorbé par la Rochelle en 1880. Là aussi, cette extension du territoire rochelais se comprend par les modifications des structures économiques de la ville : c'est dans la commune de Laleu qu'est choisi l'emplacement du futur port en eaux profondes de la Rochelle, la Pallice.

Ces changements civils ont au départ un faible impact religieux et matériel. La situation change dans les années 1870. Bénéficiant d'un oratoire public dès la décennie précédente<sup>2</sup>, Puilboreau est érigée en succursale en 1874. Le hameau de Saint-Maurice encore peu intégré dans le tissu urbain voit se construire à son entrée sur la route le reliant à la Rochelle *intra-murus* une chapelle en 1877<sup>3</sup>, chapelle qui justifie et sert d'édifice de culte lorsqu'il est érigé en succursale en 1887<sup>4</sup>. Par ailleurs, à la même date, la paroisse de Laleu change de titre : de succursale, elle devient cure. Cette élévation s'explique par le proche achèvement du port de la Pallice dont les travaux ont attiré une importante population ouvrière. Même si ces nouvelles ouailles sont au départ mal perçues par le desservant de Laleu<sup>5</sup>, l'évêché cherche, au contraire, à mieux les intégrer dans le tissu religieux. Donner ici au desservant le titre de curé lui permet de consolider ses positions financières et de pouvoir exercer avec plus de facilité ses tâches pastorales. La même année, le

<sup>1</sup> ADLR, P Aytré. Chronique paroissiale, années 1857 et 1858.

<sup>2</sup> ADLR, 6 G 1. Liste des chapelles dans le diocèse de la Rochelle, fin des années 1860.

<sup>3</sup> BR, t. XIII, n° 39, 31 mars 1877, p. 462.

<sup>4</sup> ADCM, 176 V 4. Dossier de Saint-Maurice. Cette création se fit par transfert de titre paroissial.

<sup>5</sup> L'abbé Louis Edouard Biard, né en 1818, desservant de Laleu depuis 1852, quitte cette paroisse en 1889. Cf. BR, t. XXVI, 12 avril 1890, n° 41, p. 492-493 et ADLR. Etat du personnel du diocèse de la Rochelle établi à partir de 1853, volume 1, carrière de l'abbé Louis Edouard Biard.

centre de la paroisse Saint-Nicolas se déplace vers les faubourgs : l'église intra-muros est désaffectée et une nouvelle église est édifiée dans le quartier de Tasdon. Saint-Nicolas est rétrogradé au rang de simple succursale. L'élévation de Laleu et le recul de Tasdon montrent que le tissu ecclésiastique est sensible au changement économique : Saint-Nicolas était la cure du vieux port de pêche de la Rochelle ; Laleu devient celle du nouveau port commercial de la Rochelle, de ses ouvriers et de ses marins.

Ces aménagements du tissu paroissial faits à une époque où l'Etat ne finance plus de nouvelles paroisses sont un exemple des arrangements pris par l'autorité diocésaine pour satisfaire au mieux les besoins spirituels des nouvelles populations rochelaises et de la capacité des évêques successifs à mener les négociations avec les pouvoirs civils. La suppression des paroisses *intra-muros* n'a été acceptée que sous la condition du soutien de la commune à la construction d'églises dans les paroisses mises en place hors les murs<sup>1</sup>. Malgré tout, l'adaptation du réseau paroissial de la Rochelle aux changements de l'espace urbain est opérée seulement à la marge puisqu'il s'agit de déplacer vers les périphéries en expansion les églises paroissiales, non de créer de nouvelles paroisses. Un protocole assez semblable semble avoir été suivi à Rouen<sup>2</sup>.

Finalement, le poids démographique de chaque paroisse devient de plus en plus lourd et requiert la multiplication de vicariats. Le fait que la paroisse dispose d'une église dans un espace urbain ne signifie pas qu'elle soit exclusivement urbaine<sup>3</sup> et même qu'elle concerne le seul territoire de la commune<sup>4</sup>. Toutes les villes du département ont au moins l'une de leurs paroisses qui se retrouve en charge d'une commune rurale limitrophe<sup>5</sup>. Il serait logique que la croissance des villes ait amené les autorités diocésaines à réduire la taille de ces paroisses en érigeant en succursale leurs annexes. Ce mouvement fut exceptionnel. La qualité des communications à proximité de ces villes a dû jouer en faveur du maintien en l'état de ces paroisses. Seuls Saint-Léger et Ecurat furent effectivement érigées en succursales. Pour Ecurat, les motifs de la séparation montrent une remarquable adaptation des circonscriptions ecclésiastiques aux réalités locales. Exceptionnellement, le découpage de la nouvelle paroisse n'adopte pas le seul territoire

---

<sup>1</sup> AMLR, 2 M 6. Dossier de l'Eglise de l'Epine, rapport de la commission municipale relative au projet d'édification d'une église à l'Epine, 1895. Ce document récapitule les accords entre l'autorité épiscopale et la commune.

<sup>2</sup> Cf. CHALINE Jean-Pierre, « Réflexions sur l'évolution d'un réseau paroissial urbain : Rouen de 1789 à nos jours », dans *Les chrétiens dans la ville* (dir. Jacques-Olivier BOUDON et Françoise THELAMON), Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités du Rouen et du Havre, 2006, p. 269.

<sup>3</sup> Pour la Rochelle, cf. MESCHINET DE RICHEMOND Louis-Marie, *La Rochelle et ses environs*, la Rochelle, 1866, p. 95-96 qui indique les parties rurales des paroisses Saint-Louis, Saint-Jean et Saint-Nicolas.

<sup>4</sup> Au moins depuis 1842, dans la pratique, Tasdon était partiellement prise en charge au spirituel par la paroisse Saint-Nicolas. Cf. ADCM, 19 V 2. Année 1842, dossier de la paroisse Saint-Nicolas de la Rochelle. Pétition des habitants notables de la paroisse Saint-Nicolas, 12 mai 1842.

<sup>5</sup> Saint-Martial-de-Vitaterne pour Jonzac, Saint-Léger pour Saint-Martin de Pons, Ternant pour Saint-Jean-d'Angély, Ecurat pour Saint-Vivien de Saintes et Le Vergeroux pour Notre-Dame de Rochefort.

communal, il comprend également des écarts, des hameaux qui dépendent au civil de la municipalité de Saintes avec l'accord de celle-ci. D'après Mgr Villecourt, « le conseil municipal de l'église de Saintes (...) verrait même sans peine six des villages de son territoire réunis à Ecurat, *quant au spirituel*, à cause de leur éloignement considérable<sup>1</sup> ». Leur population, plus rurale qu'urbaine, est jugée plus proche de celle d'Ecurat que de celle de Saint-Vivien de Saintes. Cela montre de la part des autorités diocésaines le souci d'adapter la paroisse aux besoins religieux des fidèles.

Dans les villes anciennes, le nombre de paroisses en milieu urbain n'augmente donc pas. Royan, ville nouvelle, déroge à la règle. Elle se sépare dès 1838 de son annexe, Saint-Georges-de-Didonne, du fait de l'accroissement de sa population et de son essor balnéaire<sup>2</sup>. L'expansion de la station touristique sous le Second Empire entraîne un bouleversement plus profond : en 1879, Royan voit s'ériger une nouvelle succursale sur son territoire. Le nouveau découpage des paroisses dans la commune montre la volonté de dissocier la population encore rurale de celle qui fréquente la station touristique. L'une des paroisses englobe l'ensemble du littoral tandis que la seconde se tourne vers les terres de l'intérieur<sup>3</sup>. De manière implicite, les lieux de culte sont amenés à ne pas toucher les mêmes classes sociales, les bourgeois venus en bord de mer ne sont plus de la même paroisse que les paysans locaux.

A Saint-Jean-d'Angély, à Rochefort et à la Rochelle, l'opposition larvée ou ouverte pour des raisons pécuniaires ou politiques a empêché toute réforme de fond du découpage paroissial. Dans la ville, la hiérarchie ecclésiastique doit donc tenir compte du poids de plus en plus fort des instances du conseil municipal et du maire. Cette hostilité et la relative faiblesse des pôles urbains du département a empêché une pleine et totale adéquation du réseau paroissial urbain à la croissance urbaine. Seules des améliorations très marginales, des transferts de titre, des détachements d'annexe et déplacement des lieux de culte, purent être réalisées.

Retard dans l'encadrement paroissial urbain, tel est le bilan qui se dessine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour les clercs comme pour les populations charentaises, la ville est un espace exceptionnel. Ce sont plutôt les campagnes dominées par la viticulture et les littoraux aux populations de marins qui furent le principal objet de préoccupation des clercs.

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 2. Correspondance générale. Lettre de l'évêque au préfet, 18 octobre 1847.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 2. Tableau de propositions de nouvelles succursales, 1838. Un autre argument est avancé pour l'érection de Saint-Georges-de-Didonne : il s'agirait d'« une commune tout à fait isolée sur les bords de la Gironde à environ 4 km de Royan par des chemins difficiles dans la mauvaise saison ». Cet argument est étonnant, un certificat du maire de Saint-Georges établi l'année auparavant témoigne d'une réalité inverse : les chemins sont jugés « fort beaux », été comme hiver. ADCM, 19 V 2. Année 1837, dossier de Saint-Georges-de-Didonne.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Marenes, dossier de Royan, 1879.

### ***2.3. LA PAROISSE, UN TERRITOIRE ECLATE.***

La paroisse, circonscription religieuse, se superpose à d'autres découpages de l'espace, découpage civil tout d'abord avec les communes, découpage social surtout, celui des hameaux, des bourgs et des écarts qui nouent entre eux des relations de sociabilité mais aussi religieuses. Il y a concurrence entre ces trois unités. L'inadéquation entre territoire communal et territoire paroissial est l'une des plus lancinantes questions du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est au cœur de l'immense majorité des revendications. Dans l'esprit de l'époque, être commune est synonyme d'indépendance politique, d'indépendance à l'égard des autres communes limitrophes. Le maire et le conseil municipal n'ont de compte à rendre qu'à la sous-préfecture ou la préfecture encore plus lointaine. Pourtant, au religieux, nombre de communes n'ont pas cette liberté, ils dépendent d'autres communes, d'un prêtre étranger qui loge dans le presbytère d'une commune voisine et qui souvent ne dessert l'annexe que si un supplément de revenu lui est payé. Disposer du titre de succursale permet donc à la municipalité d'échapper à cette charge parfois lourde pour une petite communauté et de disposer en permanence d'un desservant qui assure les rites essentiels des grands moments de la vie.

#### ***Définir les limites paroissiales.***

Le découpage des circonscriptions paroissiales laisse une large part d'impensé dans la fixation des limites, des frontières de chaque paroisse. Les administrations diocésaine et civile admettent comme principe fondamental que les limites des paroisses correspondent à celles des communes comprises dans les paroisses. Il est probable qu'en réalité, la situation s'avère plus floue, en particulier en cas d'habitat dispersé. Dans ce cas de figure, certains écarts ne fréquentent point l'église du chef-lieu et leurs populations ne considèrent pas qu'elles font partie de la même paroisse que le reste de la commune.

Repérer ce type de comportement reste difficile. Souvent, il ne se traduit pas par une décision de l'autorité supérieure qui approuve cet état de fait, sauf en cas de conflit. C'est ce qui produit dans l'île de Ré à la frontière de deux communes-paroisses, le Bois et Saint-Martin. Deux hameaux du Bois, le Morinand et Roulland, recourent traditionnellement au curé de Saint-Martin-de-Ré. Pendant une bonne part du XIX<sup>e</sup> siècle, cette situation constitue une pomme de discorde entre les autorités municipales et paroissiales du Bois et de Saint-Martin. A sa mort en 1867, le curé de Saint-Martin, l'abbé Dières-Monplaisir institue ainsi pour légataires universels « tous les pauvres de Saint-Martin et des villages du Morinand et du Roulland, le tout comprenant [sa]

paroisse<sup>1</sup> ». Ce n'est qu'après la disparition de cet ecclésiastique qu'un arrangement est officiellement pris par l'évêché pour déterminer les pouvoirs des curés de Saint-Martin et du Bois. La tutelle de Saint-Martin est confirmée sur le Morinand tandis qu'il est laissé liberté aux fidèles du Roulland dans le choix des ecclésiastiques qu'ils peuvent appeler : les curés du Bois et de Saint-Martin y ont une juridiction égale<sup>2</sup>.

Cette porosité des frontières paroissiales est également observable en milieu urbain. Les limites de chaque paroisse y sont fixées non par un texte réglementaire mais seulement par les usages. Initialement, la paroisse en tant qu'espace vécu ne dispose pas de son pendant sur le plan administratif. Ainsi, à Saintes, c'est seulement en 1848-1850 qu'est déterminée avec précision l'étendue de chaque paroisse, et cela à l'initiative des autorités municipales de la ville. Les circonscriptions paroissiales saintaises font alors l'objet d'un décret présidentiel<sup>3</sup>.

### **Une paroisse pour plusieurs communes : de puissantes forces centrifuges.**

L'établissement de la liste des nouvelles paroisses et la désignation du chef-lieu paroissial entre plusieurs communes ne provoquèrent au départ que des contestations assez limitées. Sous l'Empire, rares sont ceux qui avec les habitants de Bernay croient voir dans le travail accompli par le prélat une manœuvre pour « finir de détruire le peu de religion qui peut encore exister dans le cœur des habitants<sup>4</sup> ». Pourtant, changer de statut, devenir paroisse va devenir au cours du siècle une aspiration massivement partagée par la plupart des communes annexées au spirituel à une autre commune. Ce désir si ardent, qu'est-ce qui le fonde ?

### **« Des difficultés de parcours innombrables » ?**

De l'annexe à la succursale, la route est longue, difficile, impossible ; la Nature toute entière se ligue contre les bonnes volontés de ces populations qui n'aspirent qu'à une seule chose, pouvoir participer pleinement au culte catholique. La rhétorique employée par les fidèles et les clercs pour affirmer la nécessité de l'établissement d'une nouvelle paroisse se répète inlassablement. Tous exploitent les mêmes arguments qui deviennent poncifs.

A Saint-Symphorien, la distance est invoquée pour expliquer les difficultés de la présence à la messe dominicale. L'office du dimanche fait à l'église de Saint-Jean-d'Angle « se dit si matin

<sup>1</sup> Cité dans : JOLY A., *L'abbé Dières-Monplaisir chanoine honoraire, curé doyen de Saint-Martin (île de Ré). Sa vie et ses œuvres*, La Rochelle, imprimeur P. Dubois et L. Mehaignery, 1877, p. 225.

<sup>2</sup> Sur cette affaire, cf. ADLR, 1 C 1 ; ADCM, 24 V 1 ; BR, t. IV, 7 septembre 1867, n° 10, non paginé.

<sup>3</sup> *Le Mémorial de l'Ouest*, n° 88, 22 mars 1850.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Marennnes, Bernay. Pétition de habitants de Bernay à l'évêque, 1809.



que les habitants de l'extrémité de la commune, qui s'étend à plus de cinq kilomètres du chef-lieu, et même ceux plus rapprochés qui auraient l'intention d'y assister ne le peuvent pas, ou du moins la plus grande partie<sup>1</sup> ». La description de la route menant de Sablonceaux à son chef-lieu paroissial est aussi exemplaire de ces procédés rhétoriques. L'église de Saint-Romain-de-Benet « est éloignée des plus proches habitations de Sablonceaux de quatre kilomètres au moins et l'est de plus de huit, des plus éloignés » ; il faut « travers[er] une vaste forêt dont les chemins sont impraticables dans les moindres mauvais temps » ; les enfants qui vont au catéchisme doivent partir « à 3 heures du matin dans cette saison et à cinq au cœur de l'hiver, c'est à dire deux heures avant le jour ; ces graves inconvénients disparaîtraient et la moralité en éprouverait les plus heureux résultats<sup>2</sup> ».

Eloignement, nombreux hameaux et hostilité d'une inquiétante Nature, voici défini pour le siècle le répertoire des arguments que pratiquement toutes les communes réclamant leur érection vont utiliser<sup>3</sup>.

Derrière l'apparent problème de l'éloignement de l'église se posent en effet les questions de l'ampleur géographique de la paroisse et de la dispersion de l'habitat. En Charente-Inférieure, pour l'administration diocésaine comme pour les communautés d'habitants qui réclament d'avoir leur propre prêtre, l'éclatement de la commune en « écarts » est jugé être l'une des raisons majeures expliquant la faiblesse de la pratique religieuse. Certains lieux-dits peuvent être très distants de l'église paroissiale. En 1839, les 742 habitants de Sablonceaux se répartissaient dans dix-huit petits villages<sup>4</sup>. Les hameaux situés le plus à l'ouest du territoire communal, Bertegile et La Figerasse, se trouvent respectivement à sept et à huit kilomètres du chef-lieu de la commune de Saint-Romain de Benet<sup>5</sup>. Dans cette perspective, l'arrondissement de Jonzac est particulièrement défavorisé. A l'extrémité méridionale du département, englobant deux communes, les paroisses de la Genétouze et d'Ozillac dépassent chacune les 5 000 hectares. De taille moindre, avec trois communes, couvrant plus de 2 500 hectares, se composant de 92 villages, la paroisse de Rouffignac souffre des mêmes problèmes. La population des villages de Chamouillac s'en plaint ; « en hiver et par le temps de pluie (...), [elle] est hors d'état de pouvoir

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1843, dossier de Saint-Symphorien. Délibération du conseil municipal, 25 septembre 1842.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Sablonceaux ; délibération du conseil municipal de Sablonceaux, 14 mai 1843.

<sup>3</sup> Avec un succès inégal, il est vrai.

<sup>4</sup> GAUTIER Améric-Jean-Marie, *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, 1839, tome 2. Dictionnaire des communes, p. 180.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Sablonceaux. Certificat de l'agent voyer, 17 novembre 1843. Nous avons respecté l'orthographe employée dans ce document.

se rendre à Rouffignac par suite des difficultés de parcours innombrables qui résultent des débordements des ruisseaux au milieu des landes<sup>1</sup> ».

Le mauvais état des chemins rendrait également difficile tout exercice religieux. En hiver, le moindre ruisseau se transforme en fleuve tumultueux, infranchissable. La Pimperade à Vibrac<sup>2</sup>, le Bondou à Chamouillac<sup>3</sup>, la Nie à Varaize<sup>4</sup>, la Trèfle et le Lanriat à Bran<sup>5</sup> débordent en hiver, envahissent les chemins, coupent toute communication et empêchent donc de se rendre à l'église paroissiale. A l'extrémité sud du département, séparée des communes voisines par « la rivière la Dronne, les torrents de Gouluire et la Mozenne et quelques autres ruisseaux », la Barde a ainsi des « chemins impraticables dans la saison des pluies<sup>6</sup> ».

La description de ces rivières n'est pas exempte d'une dramatisation excessive. Le sous-préfet de Jonzac rejette rapidement la demande de Vibrac pour ce motif. A la Barde, la Dronne sépare en réalité la commune du département de la Dordogne avec laquelle, du point de vue de l'administration religieuse, les relations sont nulles, la Mozenne qui traverse le territoire du chef-lieu paroissial, Saint-Aigulin, n'était pour Gautier qu'un modeste ruisseau dont il ne signale aucun danger<sup>7</sup>. Le Gouluire n'est mentionné dans nulle autre source, seul le Goulor traverse la commune voisine de Saint-Martin-de-Coux ; cette distorsion orthographique montre que la connaissance qu'ont les responsables diocésains de cette partie du diocèse n'est qu'indirecte et qu'ils reprennent à leur propre compte sans les critiquer les exagérations des populations locales. Enfin, il n'y pas de trace en Charente-Inférieure de « quelques autres ruisseaux » qui sépareraient la Barde des communes environnantes<sup>8</sup>.

Il n'en demeure pas moins vrai que la Saintonge du Sud, couverte de bois et de landes, sillonnée de plusieurs dizaines de ruisseaux mal drainés constitue dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle l'une des parties les moins développées du département. C'est la Double saintongeaise. Aux

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Jonzac, dossier de Chamouillac. Avis du préfet, 9 novembre 1861.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Jonzac, dossier de Vibrac **Erreur ! Signet non défini.** et Chaunac, 1809.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 3. Tableau des nouvelles succursales reconnues nécessaires dans le département de la Charente-Inférieure au 30 mai 1846. Chamouillac.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Varaize. Avis du préfet, 16 février 1827. La rivière est mentionnée mais non nommée.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 3. Tableau des nouvelles succursales reconnues nécessaires dans le département de la Charente-Inférieure au 30 mai 1846. Bran.

<sup>6</sup> ADCM, 19 V 3. Tableau des nouvelles succursales reconnues nécessaires dans le département de la Charente-Inférieure au 30 mai 1846. La Barde.

<sup>7</sup> GAUTIER Améric-Jean-Marie, *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, 1839, tome 2. Dictionnaire des communes, p. 290.

<sup>8</sup> Il est cependant possible que ces ruisseaux se trouvent sur les communes avoisinantes qui font partie du département de la Gironde mais là encore, comme pour la Dronne, la hiérarchie ecclésiastique cherche absolument à éviter un chevauchement des limites des diocèses ; un prêtre d'un diocèse limitrophe doit demander l'autorisation à sa propre hiérarchie et à celle du diocèse de la Rochelle avant de desservir une commune du département de la Charente-Inférieure.

yeux des voyageurs, elle conserve une vague réminiscence de la sauvagerie antérieure<sup>1</sup>. Le canton de Montguyon « n'offre que des landes de la plus mauvaise qualité, des coteaux sablonneux et des vallées marécageuses très insalubres<sup>2</sup> ». Ces caractéristiques sont largement valables pour les cantons voisins de Montlieu et de Montendre. Ces obstacles naturels légitiment les demandes de séparation des annexes et de leurs érections en succursales.

Que des marais, que des cours d'eau coupent les routes, tout cela est généralement vrai. Toutefois, le caractère hyperbolique des peintures faites tant par les communes que par les clercs est patent. Les distances s'allongent, l'étendue de la paroisse se dilate<sup>3</sup>. Apitoyer les personnes chargées d'examiner les dossiers est l'une des raisons de cette exagération<sup>4</sup>. Pour les clercs, la méconnaissance de ces terres lointaines est probable. En outre, nous pouvons nous interroger sur la pertinence de ce motif utilisé tout au long du siècle. En 1877, d'après Elisée Reclus, « la Charente-Inférieure est un des pays agricoles les plus riches de la France; à cet égard, il occupe même le premier rang parmi les départements situés au sud de la Loire<sup>5</sup> ». Parmi les raisons de cette prospérité économique, la production du cognac et plus largement des alcools distillés destinés largement à l'exportation occupe une place essentielle. Conséquence de cette expansion agricole et commerciale, le réseau de communications ne cesse de s'améliorer au cours du siècle. En avançant dans le siècle, ces difficultés disparaissent, la raison d'être de ces nouvelles succursales s'effondre.

Si les difficultés de communication sont très souvent avancées pour justifier l'établissement d'une nouvelle succursale, en revanche, l'essor économique et démographique d'une commune est une thèse plus rarement alléguée. Toutefois, lorsqu'il est véridique, c'est un argument d'une redoutable efficacité. La demande est reçue bien plus favorablement par les autorités. Le cas du Thou, commune du canton d'Aigrefeuille, annexe de Forges, est éloquent. La première demande d'érection en succursale remonte en 1854. Le sous-préfet de Rochefort argue du fait que le Thou

---

<sup>1</sup> Elisée Reclus juge ainsi nécessaire de rappeler en 1877 que « naguère le pays était à demi sauvage, les tombelles et les mégalithes qui s'y voient en assez grand nombre s'harmonisaient avec l'aspect sombre du paysage ». Cf. RECLUS Elisée, *Nouvelle géographie universelle. La Terre et les Hommes*, Paris, Hachette, 1877, tome 2. La France, p. 515.

<sup>2</sup> GAUTIER Améric-Jean-Marie, *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, 1839, tome 2. Dictionnaire des communes, p. 290.

<sup>3</sup> D'après le sous-préfet de Jonzac, Ozillac et Fontaines-d'Ozillac font ainsi un « myriamètre carré », soit 10 000 hectares; c'est près du double de la taille réelle de la paroisse. ADCM, 19 V 1. Dossier de Fontaines. Lettre du sous-préfet de Jonzac au préfet, 21 février 1820.

<sup>4</sup> Cela n'est pas suffisant. Il en est ainsi de la vaste superficie des paroisses de la Haute-Saintonge. Annexe d'Ozillac, Fontaines-d'Ozillac obtient son érection en 1843, Chamouillac en 1862 mais Boscamnant, l'annexe de la Genétouze, échoue. L'année même où le dossier fut déposé, en 1854, l'évêque fit clairement comprendre que « les nouvelles demandes de cette nature n'avaient chance de succès que dans un avenir fort éloigné », ce qui amena la commune à renoncer à toute velléité d'indépendance religieuse. Il est vrai que sa population était inférieure à 500 habitants. ADCM, 19 V 3. Dossier de Boscamnant. Lettre du préfet au sous-préfet de Jonzac, 15 septembre 1844.

<sup>5</sup> RECLUS Elisée, *Nouvelle géographie universelle. La Terre et les Hommes*, Paris, Hachette, 1877, tome 2. La France, p. 514.

est à trois kilomètres de Forges et que « plusieurs villages aussi très éloignés, communiquent assez difficilement avec Forges notamment l'hiver<sup>1</sup> ». Mauvais chemins en hiver, infranchissables distances, c'est un argumentaire très classique. Il échoue. Le dossier n'est même pas transmis au ministère. Le maire du Thou s'adresse alors au baron Vast-Vimeux, membre du Corps législatif pour que celui-ci appuie le dossier et insiste auprès du préfet pour que sa commune figure parmi les propositions de nouvelles succursales de l'évêque. Cette intercession est inefficace. Le dossier soulève au départ si peu d'intérêt de la part de l'administration diocésaine qu'entre 1854 et 1859, il n'a jamais figuré parmi les communes proposées au ministère. Ce n'est qu'après le décès de l'abbé Gaboreau, un vicaire général, que le dossier suscite enfin la considération des responsables diocésains. En 1859, l'abbé Auguste Courcelles, au contraire de Gaboreau, examine à nouveau frais la demande du Thou et l'appuie fermement. L'installation en 1857 de la gare d'Aigrefeuille dans le hameau de Chermeneuil attire l'attention des autorités ecclésiastiques sur la commune. Pour l'abbé Courcelles, il faut « faire valoir surtout la puissante considération de l'établissement de la gare d'Aigrefeuille située sur la commune » ; la mise en place d'une succursale est « le vœu bien ardent des employés et des chefs de l'administration des chemins de fer<sup>2</sup> ». Suite à la création de la gare, la population augmente brutalement. En 1856, la commune comptait 898 habitants, cinq ans plus tard, il y en a 1 052. Jusqu'à l'obtention du titre de succursale en 1861, l'ensemble des courriers envoyés par l'évêque ou son vicaire général reviennent toujours sur ce symbole de modernité qu'était alors une gare<sup>3</sup>. La prompt réussite de la demande à partir du moment où le dossier est réouvert montre bien le haut intérêt qu'a l'Evêché pour les mutations du monde moderne les plus symboliques<sup>4</sup>.

A une autre échelle, des considérations analogues motivent des modifications du tissu paroissial dans la « Petite Chine » saintongeaise. Dans le canton de Saint-Hilaire-de-Villefranche, la modeste paroisse de Nantillé qui se compose de moins d'un millier d'âmes en 1886, connaît des forces centrifuges, la définition du chef-lieu paroissial pose de longue date problème. Déjà, sous la Restauration, Mgr Paillou estimait que, du fait de la dispersion de l'habitat et de l'isolement de l'église, le choix de Nantillé comme succursale n'était pas bon et qu'il était souhaitable de transférer le titre à Sainte-Même<sup>5</sup>. Pourtant, il estimait devoir encore laisser le *statu quo* à cause de l'insuffisance du prêtre et de la plus grande facilité du binage de la paroisse depuis

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 3. Dossier du Thou. Lettre du sous-préfet de Rochefort au préfet, 10 janvier 1855.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 3. Dossier du Thou. Lettre de l'un des vicaires généraux au préfet, 2 décembre 1859.

<sup>3</sup> e.g. ADCM, 19 V 3. Dossier du Thou. Lettre de l'évêque au préfet, 29 février 1860 ; lettre de l'un des vicaires généraux au préfet, 1<sup>er</sup> mai 1860.

<sup>4</sup> L'évêque de la Rochelle-Saintes de cette époque, Mgr Landriot, est un représentant typique des évêques favorables au progrès technique. Michel Lagrée le citait abondamment dans *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie*, Paris, Fayard, 1999.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 1. Dossier de Sainte-Même. Lettre de l'évêque au préfet, 4 octobre 1823.

une paroisse voisine. La translation du titre ne se fait que bien après que le nombre de prêtres est devenu plus abondant : elle n'est réalisée qu'en 1888. Parmi les arguments mis en avant, préfecture et municipalité mettent en exergue la présence d'un bureau de poste, d'une ligne télégraphique et de marchés hebdomadaires<sup>1</sup>.

Au Thou comme à Sainte-Même, les signes de la modernité rurale que sont l'inscription dans les nouveaux réseaux de communication – chemin de fer, télégraphe –, l'insertion dans un espace économique moins cloisonné – les marchés hebdomadaires – sont autant de facteurs qui militent en faveur des transformations d'un système paroissial que les autorités religieuses cherchent à rendre conforme au monde moderne.

Toutefois, le plus souvent, les nouvelles dynamiques économiques du territoire et l'adaptation du réseau paroissial à celles-ci apparaissent comme un phénomène presque secondaire face à la satisfaction des nombreuses sollicitations de communes qui estiment que leur enclavement actuel est rédhibitoire, les éloignant définitivement de la religion. L'acceptation de ces revendications comme légitimes pose un double problème. D'une part, les communes ne perçoivent pas que le développement économique va leur permettre de sortir de leur situation sans qu'une nouvelle succursale s'avère nécessaire. D'autre part, l'exode rural risque de faire perdre son sens à des paroisses qui se vident de leur population. Dans les deux cas, l'adaptation de ces paroisses aux besoins religieux futurs risque d'être problématique. De plus, la persistance de ces demandes au fil du siècle, malgré l'amélioration des voies de communication démontre que ce n'est pas les communications difficiles qui sont la cause réelle des établissements d'une nouvelle paroisse.

Le désir de changement, la volonté de ne plus être annexe mais bien succursale en titre traduisent moins l'éloignement spatial d'avec le chef-lieu paroissial qu'un éloignement mental. Ce n'est pas tant la distance kilométrique qui importe que la distance symbolique, le passage d'une ligne invisible sur le terrain mais présente dans tous les esprits, la limite communale.

### **Nostalgies paroissiales et identités communales.**

« La population de la Laigne (...) voit avec peine l'abandon de la vieille église, témoin de la foi de ses pères, et qui peut encore durer longtemps en la faisant réparer<sup>2</sup> ». Cette plainte

---

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 964. Dossier de Nantillé.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de la Rochelle, dossier de la Laigne. Lettre du maire de la Laigne au préfet, 9 décembre 1855.

exprimée assez tardivement dans le siècle résume l'un des principaux ressorts de la dynamique paroissiale du XIX<sup>e</sup> siècle. Renouer avec une tradition interrompue par une injuste annexion accusée de faire dépérir le sentiment religieux dans la population, tel est le message le plus clair de cette doléance. Le sens de cette réclamation est cependant plus ambigu. Ce que ces habitants entendent restaurer, c'est moins la religion que l'un de ses symboles territoriaux, l'église. Dans cette perspective, l'accession au titre paroissial est-il la preuve d'un catholicisme fort imprégnant tous les esprits ou plutôt d'un esprit local qui cherche à rétablir tous les attributs de l'indépendance de la commune ?

Pratiquement toutes les communes du XIX<sup>e</sup> siècle sont des héritières des paroisses d'Ancien Régime. Les habitants se souviennent ou s'inventent une mémoire religieuse où, disposant dans leur propre communauté d'un prêtre, ils étaient indépendants des autres paroisses. « Consacrés à l'exercice du culte depuis un temps très reculé et pour le seul usage des habitants de cette ancienne paroisse<sup>1</sup> », l'église et le presbytère sont au cœur de leurs préoccupations et seul le titre paroissial permettrait de sauvegarder ces monuments.

Cette mémoire paroissiale passe par le souvenir de pratiques religieuses propres et qui ont disparu. Pour appuyer sa demande, en 1816, Fontcouverte rappelle qu'« anciennement se tenait au chef-lieu de la commune (...) une assemblée ou frairie, chaque année le dimanche qui suivait le jour de Saint-Vivien, patron de la paroisse<sup>2</sup> ». Restaurer le bon ordre du passé, retrouver la grandeur de l'Ancien Régime, voici l'une des missions des nouvelles succursales. Le conseil municipal de Saint-Vivien en 1847 ne manque pas de rappeler qu'« avant la révolution de 90, la commune de Saint-Vivien était une succursale de laquelle dépendait le prieuré de Mortagne<sup>3</sup> ». Donnant au titre paroissial d'autrefois le nom de celui auquel ils aspirent, ces conseillers municipaux établissent un lien fort entre passé et présent. Hier paroisse importante de laquelle dépendait d'autres institutions ecclésiastiques, aujourd'hui simple annexe, Saint-Vivien désire retrouver demain son rôle d'hier.

Les revendications de Semussac font preuve d'encore plus de nostalgie. Elle réclame non seulement le rétablissement de son titre de succursale mais également celui de la « foire (...) que Monsieur le Maréchal de Sennecterre, ancien gouverneur de l'Aunis et de la Saintonge et seigneur suzerain de Semussac avait de son vivant obtenue de Sa majesté Louis XV et que la révolution a

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de La Jarrie-Audouin. Lettre du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 2 août 1835.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saintes, dossier de Fontcouverte. Délibération du conseil municipal de Fontcouverte, 29 mai 1816. La disette de prêtres empêcha alors de considérer la demande. Fontcouverte n'obtint son érection qu'en 1881.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1847, dossier de Saint-Vivien. Délibération du conseil municipal de Saint-Vivien, 7 février 1847.

entièrement anéantie<sup>1</sup> ». « Aux confins du diocèse (...) sans secours spirituels (...) ma commune (...) a vu disperser les matériaux de l'église par les vandales de 1793 et la mauvaise administration de cette malheureuse époque<sup>2</sup> », déplore le maire de Saint-Pierre-d'Amilly. La rupture de la Révolution est perçue comme un traumatisme qu'il faut absolument oublier, effacer. L'épisode révolutionnaire qui signe la naissance de la commune est l'objet de toutes les plaintes ; c'est à ce moment-là qu'indépendants religieusement d'un temps immémorial, ils deviennent dépendants d'une autre commune. Indépendants au civil, dépendants au spirituel, cette situation est intolérable pour l'amour-propre, amour-propre dans lequel la religion n'est pas nécessairement un argument essentiel. D'ailleurs, déjà en 1816, les revendications du maire de Semussac laissent une part belle aux motifs non spécifiquement religieux pour justifier sa demande. Ce qui compte dans son évocation du temps jadis, ce n'est pas tant le titre paroissial que la présence, autrefois, d'un noble puissant qui fit beaucoup pour la prospérité économique de l'un de ses fiefs. Singulière justification où le souvenir des succès commerciaux prime sur le passé et les besoins religieux de la population. Cette argumentation spécieuse n'est qu'une prémisse de ce qui va devenir l'un des motifs essentiels de la séparation d'une annexe de son chef-lieu paroissial : la grandeur intrinsèque de sa propre localité et la haine presque viscérale du voisin.

L'histoire de Saint-Rogatien est un bon exemple de ces susceptibilités locales. Après avoir demandé sans succès à plusieurs reprises l'érection en chapelle vicariale<sup>3</sup> elle est détachée en 1843 de la succursale de la Jarne et rejoint celle de Périgny. Cette configuration est peu courante : elle ne change pas seulement de paroisse mais également de canton<sup>4</sup>, ce que les autorités administratives cherchent normalement à éviter<sup>5</sup>. Ce changement visiblement ne satisfait pas Saint-Rogatien et, dès 1849, elle demande plus qu'une simple distraction de la paroisse, l'érection en succursale<sup>6</sup>. Trois ans plus tard, la division des esprits est telle à Périgny et à Saint-Rogatien que « le désir de mettre fin à ces querelles a porté le conseil municipal et le conseil de fabrique de Périgny à donner un avis favorable<sup>7</sup> » à la séparation, séparation obtenue en 1853. Le désir secret

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saintes, dossier de Semussac. Lettre du maire de Semussac au préfet, 17 septembre 1816. Orthographe modernisée.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saintes, dossier de Saint-Pierre d'Amilly. Lettre du maire de Saint-Pierre d'Amilly au préfet, 1830.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de la Rochelle, dossier de Saint-Rogatien, 1809-1819.

<sup>4</sup> Elle passe de celui de la Jarrie à celui de la Rochelle.

<sup>5</sup> Cela n'implique pas que le cas de figure n'existe pas. En 1811, de nombreuses circonscriptions paroissiales ne respectent pas le découpage cantonal mais, par la suite, les transformations qui eurent lieu tentèrent d'éviter cette situation.

<sup>6</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de la Rochelle, dossier de Saint-Rogatien. Lettre du maire de Saint-Rogatien au préfet, 11 juin 1849.

<sup>7</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de la Rochelle, dossier de Saint-Rogatien. Demande d'érection, 27 septembre 1852.

que révèle cette instabilité, c'est celui de la liberté communale. Par tous les moyens, elle cherche à se démarquer des communes environnantes. Motiver son changement de paroisse en 1843 par des communications difficiles semble être une raison peu probante. Saint-Rogatien se sert de nouveau de cet argument en 1852 pour être séparé de Périgny : aux « communications très difficiles », s'ajoute le fait que « plusieurs villages sont à 5 et 6 000 mètres de l'église chef-lieu<sup>1</sup> ». Le recours trop fréquent de cet argument lui enlève ici toute pertinence.

En revanche, s'exprime clairement le désir d'une autonomie totale. Saint-Rogatien n'a pas seulement cherché à se libérer de la tutelle religieuse de Périgny. Auparavant elle fit la même démarche sur le plan scolaire : elle « n'a pas reculé devant l'obligation d'acheter une maison d'école et de supporter tous les frais qui résultent de la résidence d'un instituteur dans une commune pour obtenir la séparation de Périgny<sup>2</sup> ». La volonté d'être érigée en succursale s'inscrit dans une logique plus vaste, celle de l'affirmation de l'identité communale. Les incidents qui ont lieu à propos du service religieux de la commune ne sont que l'une des facettes de conflits où la religion est instrumentalisée au profit de querelles qui expriment moins un réel attachement au fait religieux qu'à l'indépendance de la commune.

Les raisons de l'attention de l'évêque à ces luttes communales prouvent qu'effectivement les raisons religieuses ne sont pas primordiales. Moëze, annexe de Soubise le montre bien. Entre Moëze et l'église de Soubise, il y a à peine 2,5 km, les communications sont jugées « faciles ». Après avoir rappelé que « l'antipathie de ces deux communes a plusieurs fois excité l'attention de l'autorité supérieure du département », il ajoute que « l'érection de Moëze concilierait tout<sup>3</sup> ». Le pasteur n'a pas réussi à assurer ici sa fonction d'union entre les hommes ; la religion ne pacifie plus les relations sociales. Le sentiment de communauté religieuse est moins fort que la fierté communale. Entre la paroisse concordataire et la commune révolutionnaire, c'est cette dernière qui finalement a le plus mobilisé les fidèles pour sa défense. Cette victoire de l'identité communale ne signe pourtant pas le retour aux paroisses d'Ancien Régime. Plus du quart des communes du département ont perdu définitivement leur ancien titre paroissial. L'attention portée aux conflits au sein des paroisses et la solution adoptée, la séparation rapide de l'annexe,

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de la Rochelle, dossier de Saint-Rogatien. Demande d'érection, 27 septembre 1852. Cette description du territoire communal surprend. Il serait en effet intéressant de savoir en consultant les plans cadastraux ce qu'entendent exactement les autorités diocésaines par le terme « village ». Indiquant que Saint-Rogatien « se compose de son chef-lieu et de deux villages », Gautier en 1843 à propos de la commune de Saint-Rogatien constate plutôt une population relativement agglomérée. Cf. GAUTIER Améric-Jean-Marie, *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, 1839, tome 2. Dictionnaire des communes, p. 50.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de la Rochelle, dossier de Saint-Rogatien ; lettre du maire de Saint-Rogatien au préfet, 19 mai 1852.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 2. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert en 1841. Moëze. Moëze obtient effectivement son titre de succursale l'année suivante, en 1842.



montrent peut-être une certaine inadaptation des autorités diocésaines. A propos d'une proposition aux bases particulièrement fragiles<sup>1</sup>, Courcelles, le vicaire général, estimait en 1843 « légitime », le « désir d'une commune qui veut se voir indépendante pour le spirituel comme elle l'est pour le temporel<sup>2</sup> ». L'équipement paroissial n'est pas désiré par ces populations du fait de besoins religieux très forts, il ne cache « qu'une question d'amour-propre<sup>3</sup> ». Il s'agit moins de préparer le futur que de renouer avec un passé imaginé, de consolider l'identité de la commune en lui donnant tous les attributs de l'indépendance : un maire, un instituteur et un prêtre.

### **Deux paroisses pour une commune.**

Il est rare qu'à l'intérieur d'une commune rurale, coexistent dès la mise en place du système concordataire plusieurs paroisses. Pour le législateur et plus largement pour l'administration civile, « il y a généralement plus d'inconvénients que d'avantages à partager les communes rurales en plusieurs paroisses<sup>4</sup> ». L'obtention d'une nouvelle paroisse au sein de la même commune donne des « idées de séparation de communes<sup>5</sup> ». Pour ces agents de l'ordre public que sont le préfet et le sous-préfet, il est évident que les raisons profondes de ces créations sont à chercher moins dans la volonté de pratiquer régulièrement la religion que dans celle de s'affirmer comme un rassemblement d'habitants qui, aspirant à devenir commune, devient d'abord paroisse.

L'éclatement de la paroisse répond à des dissensions géographiques, les hameaux périphériques importants rêvent d'avoir en leur nom paroisse, église et prêtre.

### **Entre terre et mer, des communes en voie d'éclatement.**

De l'Empire à la première Guerre mondiale, parmi les sept nouvelles communes qui sont mises en place, quatre sont en position littorale<sup>6</sup>. Ce sont les parties les plus éloignées du bourg central qui veulent affirmer leur identité, celles qui sont le moins ancrées dans la terre et qui

---

<sup>1</sup> Comme le conseil municipal et le conseil de fabrique de Courçon, le maire de Saint-Cyr-du-Doret est peu favorable au changement du découpage en vigueur. Au cœur des marais, l'église de Saint-Cyr-du-Doret est en effet isolée par rapport aux villages où se regroupe l'essentiel de la population. L'abbé Courcelles reconnaît que l'opposition contre cette érection est « suffisamment motivée » mais il estime quand même recevable la demande de Saint-Cyr. ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Saint-Cyr-du-Doret.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Saint-Cyr-du-Doret. Avis de l'évêque [paraphé par le vicaire général Courcelles en l'absence de l'évêque], 1<sup>er</sup> novembre 1843.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Saint-Cyr-du-Doret. Délibération du conseil municipal de Courçon, 10 octobre 1842.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 2. Correspondance générale. Lettre du préfet à l'évêque, 6 octobre 1847.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Marennes, dossier de Bourcefranc. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 7 septembre 1852.

<sup>6</sup> Ce sont respectivement : Arthenac distrait d'Archiac en 1831, Salignac de Pérignac en 1876, la Ronde de Taugon en 1847, Bourcefranc de Marennes en 1908, Châtelailon d'Angoulins en 1897, Nieulle de Saint-Somin en 1902 et Saint-Clément-des-Baleines d'Ars en 1874. Ce sont ces dernières qui sont en position littorale ou sous influence maritime.

regardent déjà vers la mer. Sur ces quatre nouvelles circonscriptions civiles, trois furent d'abord de nouvelles circonscriptions religieuses. Dans l'île de Ré, ce sont les Villages d'Ars ; à Marennes, c'est Bourcefranc ; à Saint-Sornin, c'est Nieulle. Un autre village tenta la même démarche, avec moins de succès, Lauzières à Nieul-sur-mer. L'analyse comparative de ces projets est extrêmement révélatrice. Le passage du statut de hameaux dépendant de l'église paroissiale située dans un bourg central à celui de succursale puis de commune suit un même modèle.

Les écarts cherchent, d'une certaine manière, à forcer la main des dirigeants des bourgs centraux en les plaçant devant le fait accompli. Autrement dit, la construction du lieu de culte, au départ simple chapelle, précède la demande d'érection en succursale. Cette construction mobilise de nombreuses personnalités au premier plan desquelles se détache la figure essentielle du prêtre. Au milieu des années 1840, le desservant de Saint-Sornin appuie financièrement la construction de la chapelle. Les habitants de Lauzières disent avoir « rencontré un homme généreux qui a fait les frais d'une église à [leur] bénéfice en faisant l'acquisition du terrain, l'achat et la dépense des matériaux pris au-dehors, et les frais de la main d'œuvre des constructeurs et même du mobilier religieux<sup>1</sup> », cet « homme généreux » qu'ils ne nomment jamais directement, c'est en réalité, un prêtre habitué vivant à Lauzières, l'abbé Bonnaud. Son ministère paroissial antérieur avait été fréquemment marqué par des conflits avec ses ouailles<sup>2</sup>. Ici, n'exerçant pas directement d'autorité spirituelle et n'ayant pas de relations hiérarchiques avec le desservant de Nieul-sur-Mer, son action pastorale apparaît plus efficace : il obtient le soutien d'un notable de Lauzières pour faire édifier cette chapelle<sup>3</sup>. Cette action cléricale provoque parfois l'irritation des autorités municipales. Le maire d'Ars n'a de cesse de dénoncer l'action de l'abbé Bobard, vicaire à Ars qui est à l'origine du projet. « Homme intrigant et turbulent<sup>4</sup> », « il va chez ces gens-là [les habitants des Villages] trompant leur bonne foi en leur disant : "Souscrivez, mes amis, je vous réponds que vous aurez une église et plus encore, vous formerez une commune à part et indépendante de la commune d'Ars"<sup>5</sup> » Il réclame donc pour que « tout rentre dans l'ordre (...) que M. le vicaire soit remplacé le plus tôt possible<sup>6</sup> ». Pour les autorités civiles, la division de la commune est perçue comme une atteinte grave à l'idéal équilibre du territoire communal. Le maire d'Ars comme le

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 3. Dossier de Nieul-sur-Mer, chapelle de Lauzières. Pétition des habitants de Lauzières adressée au ministère des Cultes, 15 mars 1879.

<sup>2</sup> Cf. ADLR. Etat du personnel du diocèse de la Rochelle établi à partir de 1853, volume 1, carrière de l'abbé Marie-Louis-Célestin Bonnaud. Il connut six paroisses différentes de 1844 à 1865. Après avoir exercé pendant trois ans comme simple vicaire dans le diocèse d'Orléans, il revient en Charente-Inférieure en 1868, date à laquelle il s'installe à Nieul-sur-Mer. On retrouve des exemples de ses difficultés en paroisses en : ADCM, 12 V 6, Lonzac et 162 V 1, Ballans.

<sup>3</sup> BR, t. XIV, n° 50, 15 juin 1878, p. 599 et n° 51, 22 juin 1878, p. 609-610.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844. Dossier de Saint-Clément-des-Baleines. Lettre du maire d'Ars au préfet, 11 mars 1842.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Saint-Clément-des-Baleines. Lettre du maire d'Ars au préfet, 2 juillet 1841.

<sup>6</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Saint-Clément-des-Baleines. Lettre du maire d'Ars au préfet, 11 mars 1842.

préfet ne tarissent pas d'éloges sur la « constitution si parfaite de la commune d'Ars et la facilité avec laquelle elle s'administre<sup>1</sup> », sur « l'unité si essentiellement utile de la commune d'Ars<sup>2</sup> ».

La défense du statu quo en recourant aux arguments de perfection du système jusqu'alors en place n'est pas l'apanage de la seule municipalité. Lorsqu'il s'agit de défendre la primauté de la commune dans laquelle il réside, le sous-préfet peut avoir les mêmes passions d'amour-propre que celles d'un maire ou d'un conseil de fabrique soucieux de conserver leurs prérogatives. A Marennes, pour le sous-préfet, nul doute n'est possible, ce sont les protestants qui réclament le plus activement une nouvelle paroisse :

« M. Gabiou, l'alter ego de M. Cambon<sup>3</sup> est allé trouver pendant son séjour à la Rochelle Mgr l'évêque pour solliciter de lui une décision favorable (...) M. Gabiou ou plutôt le sieur Cambon redoute l'influence qu'exerce à Bourcefranc le clergé catholique, il est également jaloux de l'importance de la cure de Marennes, or cette influence serait amoindrie puisque très vraisemblablement on enverrait à Bourcefranc un desservant complètement étranger à la localité et qui serait peut-être longtemps à s'acclimater et du même coup la cure de Marennes démembrée n'aurait plus qu'une importance secondaire et l'autorité du curé aurait à en souffrir à Marennes même (...) Qui sait enfin si le concours des Protestants n'a pas été promis en charge de réciprocité, c'est-à-dire à la condition plus tard pour les catholiques de favoriser la nomination d'un pasteur protestant à Bourcefranc, ce qui serait déplorable<sup>4</sup> ».

Les hypothèses avancées, peu réalistes, traduisent plus les préoccupations d'un sous-préfet souhaitant que la sous-préfecture montre l'exemple en conservant son unité que les réels motifs de l'érection. L'évêque de La Rochelle en 1852, Mgr Villecourt avait l'antiprotestantisme virulent. A Saint-Sornin, la présence d'un temple et d'un pasteur n'est pas étrangère à la création d'une nouvelle paroisse à Nieulle<sup>5</sup>. Dans les années 1840, tandis que Gustave Cambon commente avec virulence les prises de position de Mgr Villecourt<sup>6</sup>, l'évêque de la Rochelle lui répond en attaquant dans ses écrits de controverse religieuse un « ministre protestant de Marennes<sup>7</sup> », « le sieur G.C.<sup>8</sup> ». Encore en 1851, l'évêque prend part aux manœuvres visant à faire révoquer le pasteur Cambon de son poste de Marennes<sup>9</sup>. Un accord entre les deux partis apparaît hautement invraisemblable. En réalité, montrer le pasteur comme l'un des acteurs de la division de la commune révèle d'autres motifs en 1852. En 1848, Cambon s'est illustré par des positions

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Saint-Clément-des-Baleines. Lettre du maire d'Ars au préfet, 2 juillet 1841.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Saint-Clément-des-Baleines. Lettre du préfet au maire d'Ars, 12 juillet 1841.

<sup>3</sup> Gustave Cambon, pasteur de Marennes, a pour neveu par alliance Pierre-Jean-Jacques Gabiou, un avocat réputé du barreau de Marennes également conseiller général du canton de la Tremblade fraîchement élu en 1852.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Marennes, dossier de Bourcefranc. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 7 septembre 1852.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 2. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert par le budget de 1847. Nieulle.

<sup>6</sup> e.g. : *Le Catholique apostolique et non romain*, n° 5, mars 1840, p. 115-116 ; n° 2, février 1842, p. 44-45 ; n° 3, mars 1842, p. 88-95 ; n° 5, mai 1844, p. 160...

<sup>7</sup> VILLECOURT Mgr Clément, *Réponse aux observations de M. Delmas sur le mandement de l'évêque de la Rochelle et sur l'ouvrage intitulé : Juste Balance. Avec un coup-d'œil sur l'écrit intitulé : réponse des évangélistes et des colporteurs*, La Rochelle, F. Boutet, 1845, p. 8.

<sup>8</sup> VILLECOURT Mgr Clément, *Lettre pastorale et mandement de Monseigneur l'évêque de la Rochelle pour le carême de l'an de grâce 1845. La doctrine catholique vengée par les aveux de ses adversaires*, La Rochelle, impr.-libr. Frédéric Boutet, p. 4.

<sup>9</sup> ADLR, 3 Z 20. Agenda 1851, 14 février et 7 mars.

républicaines et au lendemain du coup d'Etat, il apparaissait toujours suspect aux yeux des autorités et c'est probablement ainsi qu'il faut comprendre l'accusation portée contre lui<sup>1</sup>.

D'après le sous-préfet, le clergé catholique a une influence importante. Cela est loin d'être sûr. Le bourg de Bourcefranc est distant de plus de 4 km de l'église paroissiale de Marennes<sup>2</sup> plus à l'intérieur des terres et les hameaux qui vont composer la future paroisse de Bourcefranc sont souvent isolés de Marennes par la présence de multiples canaux et chenaux qui rendent difficiles les communications. La configuration géographique de la commune ne se prête donc pas à une présence permanente d'un prêtre visitant régulièrement ses ouailles. La crainte d'un nouveau prêtre étranger à l'esprit local est aussi un argument bien fragile, la généralité de cette situation lors de la création d'une nouvelle paroisse est telle qu'elle sape la légitimité de cette idée.

A la fin des années 1870, les pétitionnaires de Lauzières, hameau de Nieul-sur-Mer, orchestrent de nouveau les mêmes thèmes. Pour eux, une différence radicale les sépare de Nieul, ils ont un autre tempérament. La pétition qu'ils envoient à l'évêque développe naïvement tous ces arguments qui apparaissaient de manière implicite dans les doléances des autres villages maritimes. Sans avoir le nom de commune, ils jugent « être groupés de même qu'une commune et mieux même que certaines communes<sup>3</sup> ». Leur spécificité se marque par « une administration spéciale », « un poste de douane, une lieutenance, un bureau de tabac, un facteur, (...), un garde pêche, un pont de relâche commun avec Loumeau (*sic*), commune limitrophe, un cantonnier, une espérance fondée d'avoir un instituteur qui remplacera une gardienne d'enfants<sup>4</sup> ». Ils insistent donc d'abord sur les caractéristiques économiques et administratives. A leurs yeux, ce sont elles qui justifient leur plainte. Ils ne développent qu'ensuite des arguments d'ordre religieux : c'est une « industrie spéciale » qui les amena « à se mettre spécialement sous la protection de l'Être suprême<sup>5</sup> ». La maladresse de l'expression, le caractère bien flou de leur demande, devenir « chapelle succursale », le changement de contexte politique sont vraisemblablement à l'origine de l'échec de ce projet. Le temps n'est plus à la réussite de dossiers où l'indépendance locale s'exprime par la création d'une paroisse.

---

<sup>1</sup> Il s'est déclaré partisan de Cavaignac. Cf. SACQUIN Michèle, *Entre Bossuet et Maurras. L'antiprotestantisme en France de 1814 à 1870*, Paris, Ecole des Chartes, 1998, p. 80-81.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 3. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert en 1853 ; Bourcefranc.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 3. Dossier de Nieul-sur-Mer, chapelle de Lauzières. Pétition des habitants de Lauzières adressée à l'évêque, février 1879.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 3. Dossier de Nieul-sur-Mer, chapelle de Lauzières. Pétition des habitants de Lauzières adressée à l'évêque, février 1879. Loumeau s'écrit normalement l'Houmeau.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 3. Dossier de Nieul-sur-Mer, chapelle de Lauzières. Pétition des habitants de Lauzières adressée à l'évêque, février 1879.

Il n'en demeure pas moins que l'éclatement de ces communes littorales en plusieurs circonscriptions religieuses nous éclaire sur les mentalités des populations littorales. Toutes ces nouvelles paroisses n'ont pas d'ascendance sous l'Ancien Régime, elles sont de véritables créations de l'époque contemporaine. Ici, l'érection en succursale n'est qu'une étape dans la constitution en commune, elle n'est qu'une manifestation parmi d'autres d'une rivalité, d'une division des esprits à l'intérieur de la commune première. Construire une église n'est qu'un préliminaire à la construction de la mairie. L'établissement d'une paroisse sert moins la religion que les égoïsmes locaux et toute la procédure n'est en fait que l'occasion de manifester des antagonismes plus anciens. Estimant servir les intérêts de la religion, les prêtres qui soutiennent ces projets jouent sur la fibre de cette petite patrie. C'est ce qu'avoue le vicaire d'Ars en 1842 : « puisqu'il s'agissait de bâtir une église dans le but d'obtenir un titre de succursale, (...) [le maire] ne cesse de dire que c'est moi qui met la division dans la commune. (...) Il y a plus de cinquante ans qu'on agite cette question<sup>1</sup> ». Indirectement, l'abbé Bobard reconnaît que le lancement du chantier de l'église vise explicitement à la mise en place d'une succursale et à satisfaire une demande de séparation déjà ancienne. C'est donc plus une revendication identitaire qu'une revendication religieuse, il s'agit d'exprimer son identité, son indépendance. La liste des motifs d'érection de Nieulle établis en 1848 par l'évêché témoignent d'une démarche analogue. « La position toute particulière de cette localité, la nécessité de mettre un terme à l'irritation des esprits. La difficulté de réunir des populations divisées par l'intérêt et l'amour propre, par la diversité des opinions et la nature même de leurs habitudes ». Il est même rajouté parmi les observations marginales qui doivent attirer la bienveillance de la direction des Cultes que « l'évêque de La Rochelle croit servir la cause du bien public et du bon ordre en renouvelant cette proposition<sup>2</sup> ». La religion est singulièrement absente ou plus exactement elle n'a plus pour objectif d'unifier la communauté des croyants. Au contraire, ces nouvelles divisions religieuses ne visent qu'à satisfaire intérêt et amour propre, opinions et habitudes, le catholicisme en tant que tel n'impose plus sa marque sur l'espace, il n'est plus créateur d'un territoire religieux, il reproduit un territoire politique<sup>3</sup>, celui des rivalités internes à la commune. Dans les îles et le littoral, il est déjà une opinion comme une autre et est même subordonné aux opinions politiques.

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Saint-Clément-des-Baleines. Lettre du vicaire Jean Bobard au préfet, 6 mars 1842.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 2. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert par le budget de 1848. Nieulle.

<sup>3</sup> Par politique, nous n'entendons pas seulement les identités partisans. Nous englobons sous ce terme l'ensemble des phénomènes liés à la construction et à la gestion d'un groupe. Il s'agit donc plus du politique que de la politique.

### L'insoutenable annexion.

Plus à l'intérieur des terres, une autre question se pose, celle de la permanence des paroisses et de son adaptation aux transformations de l'espace administratif. Il est exceptionnel que les communes ayant une place importante dans le maillage administratif civil ne dispose pas d'une position équivalente dans le réseau paroissial mais lorsque cette question se pose, les tensions peuvent être très fortes. Plus qu'ailleurs, elles démontrent de manière très nette les enjeux de la transformation en paroisse. Archiac est une figure exemplaire de ces longues tensions<sup>1</sup>. Chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Jonzac à la limite de la Charente, pourtant, elle ne dispose pas du titre de cure, elle n'est même pas succursale<sup>2</sup>. La cure porte le nom d'Arthenac, une communauté d'habitants absorbée par Archiac à la Révolution. A la veille de 1789, Arthenac avait le statut de cure. Renouant avec la tradition interrompue brutalement par l'épisode révolutionnaire, l'évêque lui fit conserver ce titre. De plus, la chapelle des Récollets qui servait au culte dans le bourg d'Archiac fut durement touchée par le vandalisme révolutionnaire. S'il est certes excessif de dire avec le préfet qu'elle fut « vendue et démolie<sup>3</sup> », elle est néanmoins en piteux état, son campanile venant de s'effondrer. Etant données l'étendue de la paroisse et l'inégale répartition de la population au profit d'Arthenac au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, le fait que ce soit l'église Saint-Martin d'Arthenac qui soit choisie comme église paroissiale apparaît comme un choix somme toute assez logique. Cela ne satisfait aucunement les Archiacais. Certains font même le déplacement à la Rochelle pour aller plaider leur cause auprès du préfet. En 1824, les difficultés du chemin, la distance entre cette commune limitrophe de la Charente et la Rochelle (une centaine de kilomètres) sont une preuve du désir ardent de cette population d'obtenir satisfaction. Que ce soit ce personnage civil à qui on s'adresse pour faire des doléances et non à l'évêque montre indirectement que la plainte est moins religieuse que politique<sup>5</sup>. La division de la commune est très forte et est très violente. Le sous-préfet s'inquiète même de l'affaire : « depuis

---

<sup>1</sup> Pour le passif antérieur, cf. FLORIAN Alain, *Archiac et Arthenac pendant la Révolution*, Jonzac, Université francophone d'été Saintonge-Québec, 1991.

<sup>2</sup> C'est ce qui explique la violence de la réaction d'Archiac. Trois autres chefs-lieux de cantons ne disposaient pas eux aussi du titre curial mais ils avaient néanmoins une église succursale. Le transfert du titre fut également moins houleux dans la mesure où le titre de cure était possédé par une autre commune et non par un de ses propres hameaux qui aspirait à conserver une vie indépendante. Ainsi Burie remplaça Chérac et Saint-Hilaire, Brizambourg. Dans le canton de Saint-Pierre-d'Oléron, une solution plus coûteuse fut adoptée : Saint-Georges-d'Oléron conserva le titre de cure et Saint-Pierre-d'Oléron fut érigée en cure de seconde classe.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 1. Dossier d'Archiac. Brouillon de la lettre du préfet au Ministre de la Justice et des Cultes, 10 novembre 1824.

<sup>4</sup> En 1789, dernière date où les recensements sont faits séparément, Archiac compte 106 feux contre 277 à Arthenac. Il semble par contre qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'évolution soit inverse. A partir de 1831, date où ces deux entités sont de nouveau séparées et où Arthenac apparaît plus petite qu'Archiac, celle-là ne cesse pratiquement pas de perdre de la population tandis qu'Archiac voit croître la sienne jusqu'en 1861.

<sup>5</sup> Il n'apparaît pas dans les documents conservés qu'ici ait été plaidée l'insatisfaction des besoins religieux pour appuyer la demande.

plus de trente ans, la mésintelligence règne entre les habitants de la commune d'Archiac qui n'ont cessé d'être divisés en deux partis, l'un formé des habitants de la paroisse d'Arthenac, réunie au temporel à la commune d'Archiac et l'autre des habitants du bourg d'Archiac. (...) Dans ce moment-ci, les haines, les jalousies menacent de s'animer plus que jamais<sup>1</sup> ». Les termes employés par le sous-préfet montrent le caractère tenace de la division de la commune et surtout que ces deux paroisses d'Ancien Régime se perçoivent et sont encore perçues comme deux entités différentes, seulement réunies au civil. Pour calmer les esprits dans cette « contrée où [ils] s'échauffent assez facilement<sup>2</sup> », le préfet envisage même le transfert du titre de cure à Archiac, Arthenac devenant succursale. C'est une autre solution qui est finalement adoptée, l'érection en succursale à la fin de l'année 1824. Cela montre bien que ce n'est pas tant le titre de cure qui pousse ces hommes à engager une procédure de changement de statut religieux. Le simple fait d'avoir un prêtre à demeure et ne pas dépendre d'une autre commune est leur seul objectif. Cette solution semble satisfaire dans un premier temps les Archiacais mais cela est loin de ramener la paix dans la commune. Tout au contraire. Monjou, le curé d'Arthenac refuse de reconnaître le changement et affirme qu'il va continuer à assurer le service religieux de la paroisse d'Archiac alors même qu'un nouveau desservant vient d'y être nommé. Le conseil de fabrique d'Arthenac se renseigne pour connaître les voies de recours pour faire casser par le conseil d'Etat l'ordonnance royale. Bref, le conflit continue à s'envenimer et n'est finalement résolu que par la séparation d'Arthenac et d'Archiac qui deviennent deux communes indépendantes. Dans ce conflit, les rivalités religieuses cachent des rivalités politiques. Les revendications paroissiales sont des revendications identitaires où les motifs religieux sont secondaires. Cette situation est encore plus visible quelques kilomètres plus au nord dans le canton de Burie.

Dès le début du siècle, les deux petites communes de Saint-Bris-des-Bois et de Saint-Césaire ne paraissent guère se satisfaire de la communauté spirituelle les unissant : sous le premier Empire, Saint-Césaire revint plusieurs fois à la charge pour prendre son autonomie à l'égard de Saint-Bris<sup>3</sup>. En 1843, moment où les créations de nouvelles paroisses commencent à être régulières en Saintonge, cette « rivalité jalouse<sup>4</sup> » motiva l'érection en succursale de Saint-Césaire. Quinze ans plus tard, le nouvel évêque, Mgr Landriot, décide de supprimer cette paroisse et de la rattacher de nouveau à Saint-Bris. Les raisons objectives sont évidentes : alors que les fonds pour construire un presbytère avaient été votés par le conseil municipal de Saint-Césaire dès 1841<sup>5</sup>,

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 1. Dossier d'Archiac. Lettre du sous-préfet de Jonzac au préfet, 29 mai 1824.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 1. Dossier d'Archiac. Lettre du sous-préfet de Jonzac au préfet, 29 mai 1824.

<sup>3</sup> ADCM, 22 V 1. Dossier de Saint-Césaire.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1842, dossier de Blanzac et l'Eguille. Lettre du préfet sans destinataire, 7 décembre 1842.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 2. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert par le budget de 1837. Saint-Césaire.

celui-ci n'a toujours pas vu le jour en 1858 et nul prêtre n'a pu venir s'installer dans la paroisse. A Saint-Césaire, personne ne fait mine de comprendre cette décision :

« Un sentiment de la plus grande surprise se manifeste parmi l'assemblée, chacun cherche quelle peut être la cause qui porterait Mgr à enlever à la commune le titre de succursale (...) [qui] l'a depuis obligée à faire d'assez considérables dépenses pour orner l'église qui était complètement dépourvue. Aucune cause ne se présente aux yeux de l'assemblée. (...) [Si] depuis plus de quinze ans qu'elle possède le titre de succursale, elle n'a point encore demandée de curé, c'est parce qu'elle s'est trouvée depuis ces temps engagée dans des dépenses sérieuses et forcées (...) Aujourd'hui, elle peut donc, et elle est sur le point de s'occuper activement de faire réparer le presbytère qu'elle possède, et elle se propose de demander un curé immédiatement<sup>1</sup> ».

L'attitude de cette commune est exemplaire de l'échec de la rechristianisation des campagnes par la mise en place de nouvelles succursales. Qu'a-t-elle restauré en effet ? L'emblème identitaire de la communauté paysanne, l'église et son clocher. Par contre, que celle-ci reste vide de toute cérémonie religieuse, qu'un prêtre ne puisse pas s'installer à demeure dans la paroisse, pour ces villageois, tout cela est secondaire, ne justifie pas à leurs yeux la suppression de la paroisse. L'essentiel est assuré. Ils disposent du titre paroissial. L'orgueil communautaire est satisfait et cet orgueil reste le plus fort face aux plans de l'évêque. Sur l'invitation des autorités civiles, pour éviter que « le désordre arrive tout à fait<sup>2</sup> », celui-ci est contraint d'abandonner son projet. Pour autant, les habitants de Saint-Césaire ne mettent guère d'empressement à remplir leur promesse de construction du presbytère : un secours est accordé par le ministère des Cultes en 1860 et les travaux ne sont en cours de réalisation que deux ans plus tard<sup>3</sup>.

### **Aulnay et Matha. Terres d'irréligion, terres sans prêtre.**

« Aucun pays en France n'est plus mal partagé en secours religieux que le canton de Matha<sup>4</sup> » se plaint Mgr Villecourt en 1841. Sous le Second Empire, les conseillers d'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély expriment le même verdict étendu à l'ensemble de la région angérienne :

« Le Conseil émet à l'unanimité, avec insistance, le vœu d'une révision complète de la répartition des communes-annexes entre les diverses paroisses de l'arrondissement.

L'état actuel des choses donne lieu trop fréquemment à des difficultés qui ont certainement frappé l'autorité religieuse comme l'autorité administrative, et auxquelles il importe d'apporter un prompt remède.

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Saintes, dossier de Saint-Césaire. Délibération du conseil municipal de Saint-Césaire, 12 décembre 1858. La fabrique de Saint-Césaire use des mêmes arguments en ajoutant que bientôt, des « personnes charitables » auraient l'intention d'aider à la restauration de l'église et du presbytère. La fabrique et la municipalité de Saint-Bris-des-Bois cachent mal leur joie face à la perspective du retour en son sein de l'ancienne annexe qui ne fut érigée en succursale que par « caprice ».

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Saintes, dossier de Saint-Césaire. Lettre du maire de Saint-Césaire au préfet, 27 décembre 1858. Le sous-préfet de Saintes abonde également dans ce sens.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 4 806. Dossier de Saint-Césaire.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 2. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert par le budget de 1842, Blanzac.



(...) Déjà, l'on s'empresse de le reconnaître, des anomalies ont disparu ; mais il y a beaucoup à faire encore, et la question mérite un examen sérieux<sup>1</sup>. »

Un siècle plus tard, le chanoine Boulard compte ce canton ainsi que celui d'Aulnay parmi les « régions à minorité détachée du catholicisme<sup>2</sup> ». Il semble bien que cette situation prend en partie son origine dans les incohérences du réseau paroissial mis en place en 1808<sup>3</sup>.

Les anomalies de découpage sont flagrantes. A l'échelle départementale, chaque paroisse compte en moyenne deux communes. Sur les neuf paroisses d'Aulnay, à l'exception de celles de Chives et de Néré, toutes les autres comptent au moins trois communes. A Matha, la répartition semble moins mauvaise. Trois des huit paroisses comprennent seulement deux communes mais les autres paroisses englobent 18 des 25 communes. Les paroisses au départ comprennent plus de communes que la moyenne départementale. La présence de nombreuses annexes pose des problèmes pratiques tant pour le desservant que pour les communes qui en font partie. Les annexes se plaignent fréquemment de la venue trop rare du desservant dans leur église. La gestion du conseil de fabrique est rendue d'autant plus difficile que le nombre d'annexes est élevé et que leurs intérêts divergent.

Lorsque nous observons le découpage des paroisses, l'aspect le plus problématique, ce n'est pas leur taille mais leur déséquilibre interne et le défaut de continuité du tissu paroissial. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il est certain que l'irrégularité prend aussi ses sources dans ce simple problème matériel : l'absence d'unité paroissiale. C'est en effet le seul endroit du département où nous pouvons vraiment parler d'erreur lors de la constitution du réseau paroissial. Théoriquement, les paroisses sont conçues de telle sorte que le chef-lieu paroissial ait une position centrale par rapport aux annexes et que celles-ci aient un accès facile à l'église succursale. Déjà dans le canton d'Aulnay, il y a quelques exceptions à cette règle : les habitants de Vinax pour se rendre Romazières doivent traverser Saleignes, ceux de Loiré passent par Le Gicq et Seigné avant d'arriver enfin à Fontaine-Chalendray. Situation plus gênante, « il n'existe même pas de route directe entre les communes de Paillé et Cherbonnières. On suit des sentiers à travers champs<sup>4</sup> ». Dans le canton de Matha, la situation est encore plus médiocre : la paroisse étendue est de surcroît éclatée. Pour rejoindre l'église du chef-lieu paroissial, il faut traverser d'autres paroisses : c'est le cas de trois des huit paroisses du canton.

Au départ, cet état de fait ne provoque pas d'action de la part d'évêques à cause du fort déficit de prêtres. Dans les premières décennies du siècle, les rares modifications proposées

<sup>1</sup> *Délibérations du conseil d'arrondissement de Saint-Jean-Errer ! Signet non défini.-d'Angély. Session de 1862*, Paris, 1862, p. 35.

<sup>2</sup> Carte reproduite dans *Histoire des catholiques en France*, (dir. François LEBRUN), Toulouse, Privat, 1980, p. 441.

<sup>3</sup> Cf. annexes : « Les paroisses du canton de Matha » et « Les paroisses du canton d'Aulnay ».

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 2. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert par le budget de 1848. Paillé.

concernent fort peu la hiérarchie ecclésiastique, seules les autorités administratives civiles sont touchées par les démarches entreprises par les communes pour être érigée en succursale ou changer de chef-lieu paroissial. Avec l'arrivée de Mgr Villecourt, les conceptions changent résolument : « c'est afin d'arracher ce malheureux pays à ce triste état d'abandon qu'il est si important d'y multiplier les succursales et par suite les prêtres ». Dès son installation dans le diocèse, ce principe guide l'action épiscopale. En 1836, il propose un nouveau plan paroissial qui restructure profondément le canton de Matha<sup>1</sup> [Cf. Tableau 9].

**Tableau 9 : La réforme religieuse du canton de Matha en 1836.**

Paroisses existantes touchées par la réforme de Mgr Villecourt	Paroisses proposées
MATHA (Bagnizeau; Blanzac; La Brousse) SIECQ (Ballans) NEUVICQ (Macqueville, Brie) COURCERAC (Prignac, Sonnac, Louzignac)	MATHA (Bagnizeau) BLANZAC (La Brousse) BALLANS (Macqueville) NEUVICQ (Siecq) COURCERAC (Prignac) SONNAC (Louzignac, Brie)

Les paroisses projetées montrent de la part de l'évêque à la fois une connaissance incomplète du canton et une volonté de tenir compte des pratiques et du tempérament religieux de ces communes. Parmi les imperfections du nouveau plan, il faut noter que Cressé et Bazauges sont oubliés, qu'au regard de simples critères démographiques, la distraction de Ballans et de Macqueville est moins urgente que celle des annexes de Beauvais<sup>2</sup>.

En revanche, le détachement de Blanzac et de la Brousse par rapport à Matha semble pouvoir se justifier par leur passé. Avant la Révolution, la Brousse n'était qu'une paroisse fiscale et au spirituel faisait partie de la paroisse ecclésiastique de Blanzac ; en 1836, l'organisation des deux communes en porte encore trace, le cimetière et l'église sont communs<sup>3</sup>. L'évêque envisage également une mesure exceptionnelle : la suppression d'un chef-lieu paroissial, action

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Neuvicq, Siecq et Ballans, 1836.

<sup>2</sup> Population de quelques paroisses et communes du canton de Matha en 1836 :

Communes et paroisses			Communes et paroisses		
Haimps	882	Hbts	Siecq	562	Hbts
Massac	470	Hbts	SIECQ	1 125	Hbts
Gourvillette	347	Hbts	Brie	348	Hbts
Beauvais	1 086	Hbts	Macqueville	766	Hbts
BEAUVAIS	2 785	Hbts	Neuvicq	999	Hbts
Ballans	563	Hbts	NEUVICQ	2 113	Hbts

Notons de surcroît que les paroisses projetées à l'Est du canton ne tendent pas à réduire très significativement le poids démographique de chaque nouvelle unité : celle de Ballans compterait 1 329 fidèles : elle serait donc plus importante que la paroisse en vigueur de Siecq. La paroisse de Sonnac compterait également plus de 2 000 habitants. Celle de Neuvicq ne diminue très fortement que par la distraction de l'annexe qui, du fait de sa situation topographique, ne peut pas nouer de relations aisées avec le chef-lieu.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 3. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert par le budget de 1837. Blanzac

formellement déconseillée par la direction des Cultes<sup>1</sup>. L'absence d'un conseil de fabrique est probablement en partie à l'origine de cette résolution mais l'évêque s'exprime très sévèrement à l'encontre de Siecq : « les habitants de Siecq paraissent ne faire aucun cas du titre de succursale et ne désirent point de pasteur<sup>2</sup> ». Ce jugement très dur et cette décision qui n'est finalement pas appliquée s'expliquent par l'actualité immédiate. Installé dans sa paroisse de Neuvicq depuis la fin de l'année 1835, l'abbé Bonnet desservait par binage Siecq qui considérait ce service comme superflu. Le chroniqueur de la paroisse de Neuvicq rapporte avec délectation ces incidents qui font ressortir par antithèse la qualité des fidèles de Neuvicq :

« Les habitants de Siecq où depuis environ un mois il allait dire la messe (...) pensèrent qu'il était contraire à leurs intérêts, qu'un prêtre vint exercer le saint ministère dans leur paroisse (...). Le maire (...) partagea sans peine les idées de ses administrés : (...) il réunit extraordinairement le conseil municipal (...) et on décida à la majorité qu'il ne fallait plus que le curé vint dans la commune<sup>3</sup> ».

La semaine suivante, à son arrivée dans le bourg de Siecq, l'abbé Bonnet se fait assez violemment charivarisé : aux insultes s'ajoutent les jets de pierre sur les vitraux de l'église sans que les autorités municipales interviennent pour calmer les ardeurs des manifestants.

Les tensions et les oppositions entre l'église et la mairie sont, en effet, très fortes dans ces cantons, l'isolement du prêtre est extrême. La lettre qu'envoie en 1843 le desservant de Neuvicq, l'abbé Hermantier, pour appuyer l'érection de Ballans témoigne de la profonde solitude du prêtre dans « ces mauvais pays » :

« Neuvicq est éloigné de *partout*, (...), le curé y vit comme dans une île sans aucune relation avec les prêtres voisins qu'il ne peut voir que très rarement. S'il a des peines, il faut qu'il les dévore tout seul...<sup>4</sup> ».

Parmi ces peines que ne nomme pas l'abbé, l'opposition plus ou moins ouverte du maire et de ses ouailles est fondamentale.

L'éloignement par rapport aux espaces centraux du diocèse, la faiblesse du réseau paroissial dans ces cantons, son inégale répartition, tout concourt à donner une liberté et une autonomie très fortes aux laïcs susceptibles d'intervenir dans la vie religieuse de la paroisse. Celle de Neuvicq ainsi que les communes avoisinantes a souffert au plus haut point de tous ces problèmes. De 1802 à 1817, la charge de la paroisse est assurée par binage par l'abbé Briand qui ne fait pas partie

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Coivert, 1830. Lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes adressée au préfet, 22 septembre 1830 : « le changement d'un chef-lieu de succursale est souvent un motif de haine et de trouble dans les campagnes [d'autant plus qu'il n'y a pas accord ou avantage bien constant] ».

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Neuvicq, Siecq et Ballans, 1836. Tableaux récapitulatifs réalisés par l'Evêché, novembre 1836.

<sup>3</sup> ADLR, P Neuvicq-le-Château. Chronique paroissiale, page 11. Ce remarquable document n'est ni signé ni daté. La description des événements qui commence avec la Révolution et s'achève en 1840, ainsi que le déséquilibre entre ces différentes époques laissent à penser que le rédacteur n'a qu'une connaissance de seconde main des événements antérieurs à l'arrivée de l'abbé Bonnet (8 pages pour la période 1789-1835, le reste est consacré aux cinq dernières années). Il est probable que l'auteur est l'abbé Bonnet ou son successeur immédiat.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Ballans. Lettre de l'abbé Hermantier à l'évêque, 7 novembre 1843.

des ecclésiastiques du diocèse de la Rochelle mais de celui d'Angoulême. Il dessert normalement la paroisse de Sonnevile. Ce n'est qu'en 1817 qu'un nouveau prêtre est nommé dans la paroisse. Après le retrait de celui-ci en 1832 jusqu'à l'arrivée de l'abbé Bonnet, la paroisse reste sans prêtre pendant trois ans. L'évêque tente d'y installer un nouveau desservant mais, à chaque fois, les habitants de Neuvicq ont rejeté ses propositions. A la nouvelle de l'arrivée de l'abbé Bruno en 1833, « les habitants de Neuvicq refusèrent de le recevoir ; et le menacèrent même de la mort s'il osait venir dans la paroisse pour en être le curé<sup>1</sup> ». En l'absence de desservants, les sacristains prirent une grande liberté et la première tâche qu'accomplit l'abbé Bonnet fut de rétablir la suprématie du clerc sur les laïcs. « Dans toutes les communes soumises à sa juridiction, les sacristains prenaient le ton de maîtres... Monsieur le curé cassa celui de Macqueville, lui donna un remplaçant et les autres devinrent sages<sup>2</sup> ».

Plus fréquemment que dans le reste du département, la fabrique est ici absente. Au milieu des années 1830, il n'y en a ni à Siecq, ni à Neuvicq<sup>3</sup>, ni à Courcerac<sup>4</sup>, ni à Cherbonnières<sup>5</sup>. Cette absence témoigne d'une hostilité de principe des magistrats municipaux qui craignent de voir leur pouvoir s'amoinrir par la présence d'un conseil de fabrique. Pourtant membre de droit de la fabrique, le maire a peur de voir le desservant disposer d'un pouvoir jugé abusif. Ainsi, en 1848, redoutant de « voir son autorité compromise par la création d'un conseil de fabrique », le maire de Cherbonnières « se refus[e] *absolument* à l'organisation d'une fabrique<sup>6</sup> ». Cette opposition des élus municipaux peut se faire plus insidieuse lorsque l'évêque décide d'ériger la commune en succursale. Il est nécessaire lorsque le presbytère n'existe plus que le conseil municipal promette de fournir un logement au desservant en attendant l'achat ou la construction d'un logement adéquat. Dans l'immense majorité des cas, la commune fière de disposer enfin de son propre prêtre consent volontiers au principe de la dépense ; ici, cette question financière agite particulièrement les esprits. A Blanzac, en 1838, la municipalité n'a « aucune maison presbytérale et son église est en ruine » et, pour ces raisons, s'oppose à son érection<sup>7</sup>. Sonnac, en 1841, refuse de prendre en charge les frais occasionnés par la construction du presbytère et les réparations de

---

<sup>1</sup> ADLR, P Neuvicq-le-Château. Chronique paroissiale, page 7.

<sup>2</sup> ADLR, P Neuvicq-le-Château. Chronique paroissiale, page 13.

<sup>3</sup> ADLR, P Neuvicq-le-Château. Chronique paroissiale, page 10.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 3. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert par le budget de 1837. Sonnac. Au moins jusqu'en 1853, la situation reste inchangée. Cf. ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Louzignac. Avis du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, 29 juin 1853.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1848, dossier de Paillé. Lettre de l'évêque au préfet, 1<sup>er</sup> février 1848.

<sup>6</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1848, dossier de Paillé. Lettre de l'évêque au préfet, 1<sup>er</sup> février 1848.

<sup>7</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1838, dossier de Blanzac. Lettre du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 28 septembre 1838.

l'église<sup>1</sup>. A Villiers-Couture, on s'interroge ; demander une simple chapelle vicariale ne serait-il pas moins coûteux pour la commune<sup>2</sup> ?

Chaque annexe dispose théoriquement de quelques représentants au conseil de fabrique. Les intérêts financiers de chaque annexe peuvent être divergents, notamment lorsqu'il s'agit de gérer les biens fabriciens ou de contribuer aux dépenses de réparation pour les églises. Dès 1811, Saint-Pierre-de-Juillers et Saint-Martin-de-Juillers protestent contre leur annexion à Cherbonnières. L'église de Cherbonnières est en bien trop mauvais état clament-ils. Ils évaluent les dépenses qu'il faut y accomplir à 1 614 F pour les réparations de l'édifice et à 3 000 F pour les ornements<sup>3</sup>. Cinquante ans plus tard, Saleignes et Vinax ont la même réaction à l'égard de Romazières : « depuis longtemps et à l'unanimité, les conseils municipaux (...) ont repoussé de leurs budgets toutes demandes ayant pour but la contribution aux charges de l'église de Romazières<sup>4</sup> ». En 1830, suite à un arrêté préfectoral, la fabrique de Fontaine-Chalendray doit devenir propriétaire du presbytère de Loiré. Mgr Bernet estime que « la seule tentative d'une prise de possession (...) fait craindre un soulèvement à Loiré<sup>5</sup> ». De même, dans ce canton, le détachement d'une annexe soulève l'opposition non seulement du chef-lieu paroissial qui voit ses revenus diminuer mais également des communes annexes ne changeant pas de statut qui craignent de devoir encore plus contribuer aux frais du culte. En 1858, le conseil municipal de Courcerac marque son accord au détachement de Louzignac seulement si auparavant cette annexe participe financièrement aux réparations de l'église du chef-lieu<sup>6</sup>. Derrière les « raisons d'intérêt personnel » arguées par le préfet en 1863 pour expliquer le refus du Gicq à l'érection en succursale de Loiré, ne se cache pas autre chose<sup>7</sup>. L'opposition répétée de Prignac à l'érection de Louzignac<sup>8</sup> et de Sonnac<sup>9</sup> en 1853, celle de Villiers-Couture à la séparation de Saleignes et de

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 2. Erection de nouvelles succursales sur le crédit ouvert par le budget de 1841. Sonnac.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1849 et suivantes, dossier de Villiers-Couture. Lettre du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 13 septembre 1853.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Saint-Martin et Saint-Pierre-de-Juillers. Lettre des deux maires adressée au préfet, 2 juin 1811.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Saleignes et Vinax. Pétition sans date [c. 1860] des habitants de Saleignes et Vinax adressée au préfet.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Coivert. Lettre de l'évêque au préfet, 5 avril 1830. Quinze ans plus tard, la commune dispose toujours de son presbytère. Il semble donc que cette appropriation ait été abandonnée. ADCM, 19 V 3. Tableau des nouvelles succursales reconnues nécessaires dans le département de la Charente-Inférieure au 30 mai 1846. Loiré.

<sup>6</sup> ADCM, 24 V 1. Arrondissement de Saint-Jean **Erreur ! Signet non défini.**-d'Angély, dossier de Louzignac, 1860.

<sup>7</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Loiré. Avis du préfet, 19 février 1863.

<sup>8</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Louzignac. Avis du préfet, 29 juin 1853. En 1860, lors du projet plus modeste de détachement de Louzignac de Courcerac et de rattachement à Siecq, Prignac renouvela son opposition. ADCM, 24 V 1. Arrondissement de Saint-Jean **Erreur ! Signet non défini.**-d'Angély, dossier de Louzignac, 1860.

<sup>9</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Sonnac. Avis du préfet, 9 juin 1853.

Vinax en 1862<sup>1</sup> traduisent les mêmes motifs peu avouables : les délibérations du conseil municipal ne disent d'ailleurs rien des mobiles de ces décisions.

L'impossible mise en oeuvre des projets de Cressé s'explique d'une manière semblable. A la fin des années 1820, la commune de Cressé avait lancé l'idée de modifier les circonscriptions paroissiales du nord-est du canton de Matha, à son avantage. Elle se proposait de devenir le chef-lieu d'une paroisse qui engloberait Bazauges, le Gicq, les Touches-de-Périgny et Gibourne. Une très vaste paroisse donc. Les communes touchées vont manifester une très forte hostilité. Oubliant qu'elle dépend de Fontaine-Chalendray, le Gicq « prétend qu'[elle] n'est et ne doit être réunie à aucune autre [commune] pour le culte<sup>2</sup> ». Dans la délibération adoptée par le conseil municipal, l'exaspération de Gibourne et son hostilité à l'encontre de Cressé sont franchement perceptibles : « il faut que le conseil municipal de Cressé ne sache pas à quoi s'occuper pour travailler de la sorte, s'ils n'ont pas de revenu pour leur église, ce n'est pas à nous qu'il faut s'adresser pour leur en procurer ; attendu que nous n'en avons pas<sup>3</sup> ». Pour les Touches-de-Périgny, « la demande de la commune de Cressé n'a que des motifs d'intérêt en cherchant à se faire des ressources au préjudice des autres communes<sup>4</sup> ». Chaque commune met en avant ses propres intérêts économiques sans considérer les intérêts religieux de l'ensemble des communes avoisinantes.

Lors du projet d'érection en succursale de Ballans avec Brie en annexe, les maires de Siecq et de Neuvicq font preuve de peu d'empressement pour fournir les pièces requises à la constitution du dossier. L'abbé Hermantier, desservant la paroisse voisine n'est même pas sûr de l'attitude exacte du premier de ces magistrats. « On m'a dit, rapporte-t-il, que M. le maire de Siecq avait reçu une lettre à cet égard et qu'il avait dit qu'il n'y répondrait pas, afin de les empêcher d'obtenir ce qu'ils demandaient ». Pour Neuvicq, il sait que le conseil de fabrique a statué sur l'affaire mais les pièces n'ont toujours pas été transmises par la voie hiérarchique, il estime que « le manque de ces deux pièces [est] une opposition indirecte mais très forte<sup>5</sup> ». L'attitude de ces maires est tout à fait plausible et l'imprécision des informations du desservant démontre pour le moins que les relations entre le prêtre et ces maires sont très distantes. A Cherbonnières, l'hostilité de départ du conseil municipal à l'érection de leur annexe Paillé prend son origine dans

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 3. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Saleignes et Vinax. Avis du préfet, 29 janvier 1864.

<sup>2</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Cressé. Lettre du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 10 février 1829.

<sup>3</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Cressé. Délibération du conseil municipal de Gibourne, 25 janvier 1829. Orthographe modernisée.

<sup>4</sup> ADCM, 19 V 1. Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dossier de Cressé. Délibération du conseil municipal des Touches-de-Périgny, 8 décembre 1828.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1844, dossier de Ballans. Lettre de l'abbé Hermantier à l'évêque, 7 novembre 1843.

une crainte, une rumeur infondée. L'accession de Paillé au titre de succursale leur coûterait le leur. Cherbonnières serait déchue de son rang<sup>1</sup>. La grande paroisse, loin de rassembler le peuple chrétien dans un même élan, renforce donc les inimitiés et les querelles communales.

La faiblesse des relations avec les communes limitrophes, le peu d'intérêt commun sont parfois tels que la disjonction souhaitée ne se limite pas à l'érection en succursale mais va jusqu'au détachement du diocèse. De fait, toutes les communes du nord du canton d'Aulnay et celle de Saint-Séverin dans le canton de Loulay faisaient jadis partie du diocèse de Poitiers<sup>2</sup>. La situation marginale de Saint-Séverin faisant au civil partie du canton de Loulay et au religieux du doyenné d'Aulnay a dû jouer un rôle dans la permanence de ce souvenir qui aboutit au détachement officiel de Saint-Séverin du diocèse de la Rochelle et sa réunion à celui de Poitiers en 1832<sup>3</sup>. Cette demande extraordinaire montre la faible imprégnation dans les esprits du nouveau paysage paroissial. Dans ces espaces frontaliers, tiraillés entre le diocèse passé et le diocèse présent, les fidèles n'envisagent pas encore le diocèse de La Rochelle comme leur propre diocèse, ce n'est pas pour eux un espace vécu. Cependant cette transformation reste largement lettre morte. Plus de quarante ans plus tard, le desservant de Dampierre assure toujours des messes à Saint-Séverin comme s'il s'agissait de sa propre annexe<sup>4</sup>.

Au début des années 1880, le bilan est mitigé. Le système projeté en 1836 pour le canton de Matha représentait l'inestimable avantage de résoudre les problèmes les plus criants : les paroisses envisagées ne forment plus qu'une seule unité géographique sans solution de continuité. Malgré les imperfections du découpage proposé, les principales difficultés disparaîtraient.

Lorsque nous considérons le découpage finalement réalisé, nous nous rendons compte que le programme de Mgr Villecourt n'a été que très partiellement réalisé. Quoiqu'il ait eu conscience que l'ensemble de ces communes faisaient partie « d'un pays, où la religion, depuis soixante ans, est restée presque entièrement oubliée<sup>5</sup> », Mgr Villecourt n'a pas résisté au tropisme dominant, il multiplia les paroisses dans les bons pays. Le péril protestant qu'il observe dans la presque île d'Arvert fut jugé plus important que l'irrégularité si présente dans les cantons d'Aulnay et de Matha et qui, à la fin du siècle, se mue en libre-pensée. Les descriptions alarmistes qu'il fait dès 1836 ne

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1848, dossier de Paillé. Délibération du conseil municipal de Cherbonnières, 9 mai 1847.

<sup>2</sup> Respectivement de l'ouest vers l'est : Saint-Séverin, Dampierre, Blanzay, Saint-Georges-de-Longuepierre, Aulnay, la Villedieu, Salles, Saint-Mandé, Contré, Vinax, Saignes, Les Eduts, Romazières, Villiers-Couture, Chives. Remarquons qu'en 1811, l'évêque a fréquemment réuni d'anciennes paroisses qui se situaient de part et d'autre de la frontière diocésaine, sans tenir compte des relations religieuses antérieures.

<sup>3</sup> ADCM, 17 V 2. Etat des cures et succursales dressé en 1811, mis à jour jusqu'en 1875.

<sup>4</sup> ADCM, 12 V 4. Dossier de Dampierre, 1867. C'est la raison pour laquelle sur la carte du réseau paroissial du doyenné d'Aulnay en 1881, nous avons préféré ne pas faire figurer ce changement statutaire.

<sup>5</sup> ADCM, 19 V 2. Année 1848, dossier de Paillé. Lettre de l'évêque au préfet, 1<sup>er</sup> février 1848.

sont pas suivies d'effets. Les changements ne s'accomplissent que très lentement. Macqueville et Sonnac ne deviennent effectivement succursales qu'en 1861 et en 1864, presque trente ans après que le diagnostic ait été formulé. Sur les douze érections obtenues dans les deux cantons, seules trois l'ont été avant 1850<sup>1</sup>. Toutes les autres paroisses ne sont érigées que dans les années 1860. Dans ces conditions, le remède est trop tardif.

Le rapport au fait religieux que traduisent les demandes de changement statutaire réclamé par les communes dévoile une société particulière. Avoir le titre de succursale, c'est d'abord disposer d'un pouvoir à l'encontre des communes annexes, pouvoir auquel on s'attache et qu'on ne veut pas perdre. La religion, c'est ici d'abord une question d'argent et de rapports de force où finalement les questions spirituelles sont secondaires. A la limite même, certaines communes comme Siecq se montrent sourcilleuses quant à la possession du titre paroissial mais elles se passeraient de la présence permanente du desservant. Celui-ci est perçu comme un corps étranger perturbant les pratiques religieuses traditionnelles. La perception par le maire du prêtre, c'est celle d'un concurrent dans l'appropriation symbolique du territoire. Le paradoxe de l'accession ou de la conservation du titre paroissial et d'une hostilité plus ou moins ouverte à l'égard des clercs témoignent d'une relation complexe au fait religieux. Ici, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'anticléricalisme est intimement associé à la « fidélité aux pratiques archaïques<sup>2</sup> ».

Au cours du siècle concordataire, réalisée plus tardivement que dans d'autres diocèses, la densification du réseau paroissial ne permet pas de combler totalement les inégalités spatiales. L'est du département plus terrien dispose d'un encadrement paroissial insuffisant. Les villes, sans être totalement des terres de mission, ne virent pas le nombre de leurs paroisses croître en proportion de leur population. Identifiant dans les protestants l'ennemi principal, les évêques successifs n'ont pas estimé à leur juste valeur les dangers de l'irrégion pourtant très forte dans le quart nord-est du département.

Les nombreuses querelles de clocher cachent des querelles de mairie, des luttes pour l'appropriation politique du territoire. La paroisse n'est dans cette perspective qu'un marqueur territorial de l'identité locale parmi d'autres. Pour faire disparaître ces antagonismes, les autorités multiplient les paroisses. C'est le signe que la religion n'est pas dans l'esprit des fidèles un outil pour unifier symboliquement l'espace, c'est un instrument de division des esprits. Les créations de paroisse témoignent moins de la force du catholicisme dans ces contrées que de celle des amours-propres locaux. Il est ainsi hautement symbolique que toutes les créations de nouvelles

---

<sup>1</sup> L'année moyenne des érections est 1851 sur l'ensemble du département.

<sup>2</sup> Formule empruntée à CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle. 1845-1880*, Limoges, PULIM, 1998, tome 1, p. 619.



paroisses au sein d'une commune ne sont que les prodromes de la création de nouvelles communes.

Certes, l'établissement de nouvelles succursales est bien perçue par l'administration diocésaine comme un moyen efficace pour lutter contre la « démoralisation<sup>1</sup> ». Elle ne réussit pas dans cet ambitieux objectif. Face aux communes qui réclament un titre paroissial et qui montrent toutes les garanties nécessaires pour assurer les dépenses requises pour l'obtention de ce titre, les pays où les clercs ne s'imposent que très difficilement, où la pratique religieuse est faible ne présentent pas les mêmes garanties. Les autorités municipales se déclarent hostiles, soit à la perte de leurs annexes pour les chef-lieux paroissiaux, soit à la venue d'un prêtre pour les annexes. Par conséquent, les nouvelles paroisses ne furent pas mises en place là où des besoins pastoraux réels se faisaient sentir. Elles n'atteignirent pas les fins que leur attribuaient les autorités diocésaines.

En outre, la création de paroisses dans des régions difficiles d'accès ou fréquemment coupées des régions avoisinantes démontre une intention louable. Par cette entreprise, les communes isolées sur le plan matériel ne le sont plus sur un plan spirituel. Toutefois, légitimer ainsi la nécessité des succursales risque d'être à terme peu satisfaisant. Ces communes sont celles qui sont le plus tôt touchées par l'exode rural. L'Eglise en cherchant à s'adapter trop rapidement aux demandes de ces populations a certainement mis en place dans certaines régions un réseau paroissial trop dense pour l'évolution future de la population. La séparation des Eglises et de l'Etat va changer les rapports des acteurs pouvant contribuer à l'élaboration du paysage paroissial.

---

<sup>1</sup> ADCM, 19 V 3. Tableau des nouvelles succursales reconnues nécessaires dans le département de la Charente-Inférieure au 30 mai 1846. Loiré.

### **3. LES RECOMPOSITIONS MINIMES POSTERIEURES A LA SEPARATION.**

La loi de 1905 redonne à l'administration diocésaine une liberté d'action totale : elle n'a plus à négocier avec les autorités civiles pour déterminer le découpage et le nombre des paroisses du diocèse. L'évêque peut de surcroît définir également avec une plus grande autonomie les rapports unissant les paroisses entre elles.

#### **3.1. UNE APPARENTE ABSENCE DE CHANGEMENTS.**

Mgr Le Camus, l'évêque en place à la Rochelle lors du vote de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, disparaissant à la fin de 1906, c'est à son successeur, Mgr Eyssautier d'organiser le diocèse sous ce nouveau régime juridique. Par son parcours antérieur, celui-ci connaissait parfaitement le diocèse de la Rochelle-Saintes. Né en 1844, originaire des Basses-Alpes, toute sa carrière ecclésiastique se déroule en Charente-Inférieure. D'abord simple professeur à l'institution diocésaine de Pons, il accède en 1876 à la direction de la division ecclésiastique de cet établissement<sup>1</sup>. Brièvement vicaire général de Mgr Bonnefoy en 1893-1894, il retourne alors à Pons, cette fois-ci, comme directeur de l'institution. Le choix de Mgr Eyssautier comme évêque de la Rochelle-Saintes visait à effacer les désordres et les divisions du *presbyterium* occasionnés par les initiatives de son prédécesseur<sup>2</sup>.

La question du maintien ou non des paroisses déjà existantes renvoie avant tout à celle de la persistance de la célébration régulière du culte catholique dans les églises. Le préfet notait à ce propos que :

« Les populations, surtout en Saintonge sont (...) anticléricales ; cependant elles désirent voir les églises rester ouvertes et le prêtre continuer à officier<sup>3</sup>. »

Comme le signale le sous-préfet de Jonzac, « dans quelques petites communes (...) l'on craint la suppression prochaine de la messe le dimanche et des enterrements religieux<sup>4</sup> ». La presse catholique signale comme l'une des conséquences directes de la Séparation la suppression de paroisses. Le curé de Saint-Germain-de-Lusignan, en haute Saintonge, signale ainsi au début

<sup>1</sup> A l'origine petit séminaire, l'établissement de Pons accède au statut d'institution de plein exercice à partir de 1838 ; il comprend alors deux divisions : une division laïque et une division ecclésiastique. Celle-ci assure les fonctions de petit séminaire. Cf. chapitre 7.

<sup>2</sup> Sur celles-ci, cf. BLOMME Yves, « Un évêque français favorable à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat : Emile Le Camus (1839-1901-1906) », *Enquêtes et documents*, 2000, n° 27, p. 57-66 et « La réforme des études au grand séminaire de La Rochelle de 1901 à 1906 », *RSJ*, t. 28, 2002, p. 111-126 ; GUILLONNEAU Bernard, « L'affaire Camiade », *Bulletin de l'Association des amis de l'île de Ré*, 1973, n° 49, octobre 1973, p. 3-34.

<sup>3</sup> ADCM, 4 M 4/11. Brouillon du rapport du préfet, février 1907.

<sup>4</sup> ADCM, 4 M 4/11. Rapport du sous-préfet de Jonzac, 6 février 1907.

de 1908 la disparition d'une vingtaine de paroisses<sup>1</sup>. Les titres politiques de droite soulignent à l'envi les vacances paroissiales qui se multiplient<sup>2</sup>. C'est par le biais de celles-ci que le réseau des paroisses vivantes se réduit. En cumulant à la fois les titulaires des cures, des succursales et des chapelles, 345 ecclésiastiques ont charge d'âme en paroisse en 1905. Neuf ans plus tard, ce chiffre s'est réduit à 297, soit une baisse de près de 14 %<sup>3</sup>. Cette rétraction de la présence cléricale se fait sans brusque modification des communes pourvues et non pourvues. Elle se situe plutôt dans le prolongement d'un mouvement déjà entamé avant la Séparation. Il est exceptionnel qu'une paroisse vacante en 1905 se trouve pourvue d'un prêtre en 1914. Dans ce cas de figure, se trouve Saint-Palais-sur-Mer. A la fin du régime concordataire, cette paroisse était vacante : c'était le desservant de Vaux qui en était chargé. La situation s'inverse après 1906. C'est désormais Saint-Palais qui dispose du curé. Ce changement s'explique par l'amorce du développement balnéaire de Saint-Palais, station annexe de celle de Royan.

La diminution des postes pourvus est géographiquement différenciée. Elle est très nette dans les régions les moins pratiquantes du diocèse : l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély se situe nettement au-dessus de la moyenne diocésaine. Dans le canton de Pons qui est travaillé par une intense activité d'évangélisation protestante qui se double d'un ancrage politique radical fort, près d'un tiers des paroisses ayant un prêtre en 1905 n'en ont plus à demeure en 1914. Inversement, les campagnes de la haute Saintonge qui disposent de foyers pratiquants sur l'axe Saint-Genis-Jonzac-Archiac connaissent une remarquable stabilité du nombre de postes pourvus. D'une manière analogue, les terres religieusement mixtes de la presqu'île d'Arvert voient le nombre de paroisses desservies inchangé<sup>4</sup>. Au contraire des grandes villes qui bénéficièrent après la Séparation d'une densification du réseau paroissial<sup>5</sup>, celui-ci ne bouge point dans les villes de la Charente-Inférieure.

Au niveau de la dénomination des espaces administratifs, les héritages l'emportent sur les changements : seul a été abandonné l'usage du terme de succursale ; a été maintenu, par contre, la hiérarchie des cures de première classe et de seconde classe selon l'importance de la population, hiérarchie qui se double d'une différence de revenus. Aussi, à l'exception de Saint-Agnant,

---

<sup>1</sup> *Bulletin paroissial de Saint-Germain de Lusignan*, janvier-février 1908, p. 12.

<sup>2</sup> e.g. : *Le Saintongeais*, 12 janvier 1907.

<sup>3</sup> Cf. annexe : « La réduction de la présence cléricale au lendemain de la Séparation ».

<sup>4</sup> La perte d'un poste dans le canton de la Tremblade est due à la vacance de la chapelle de secours de Ronce-les-Bains.

<sup>5</sup> Cf. SAUNIER Pierre-Yves, « L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses », *RH*, t. 288, 1992, n° 2, p. 321-348 ; BOUDON Jacques-Olivier, « Les nouvelles paroisses parisiennes au lendemain de la Séparation », *RHEF*, t. 91, 2005, n° 226, p. 341-352. Ce mouvement ne s'observe pas, en revanche, à Rouen. Cf. CHALINE Jean-Pierre, « Réflexions sur l'évolution d'un réseau paroissial urbain : Rouen de 1789 à nos jours », dans *Les chrétiens dans la ville* (dir. Jacques-Olivier BOUDON et Françoise THELAMON), Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités du Rouen et du Havre, p. 265-275.

desservie par binage, toutes les cures sont-elles pourvues en 1914. L'impossibilité de la conservation du presbytère est l'un des principaux éléments expliquant le départ d'un prêtre de la paroisse. C'est ainsi que se comprend la vacance de la populeuse paroisse du Bois-en-Ré. En 1906, le curé réclama en vain des réparations au presbytère : face au refus de la municipalité de les accomplir, l'autorité diocésaine retira le prêtre du Bois<sup>1</sup>.

Bref, les remaniements de la carte ecclésiastique du diocèse de la Rochelle après la Séparation se font de manière implicite et inavouée. L'annuaire diocésain se contente de multiplier les postes vacants et les postes binés sans que fusion ou création de paroisses qui dépasse le cadre communal ou celui des paroisses concordataires ne soit envisagée. L'absence de remaniement général de la carte ecclésiastique du département après la Séparation se comprend par les nombreuses difficultés administratives que connaît alors le diocèse. Le problème le plus criant était le manque de prêtres : le séminaire diocésain doit fermer ses portes en 1913 et la poignée de séminaristes rochelais subsistant rejoint le séminaire d'Angoulême<sup>2</sup>. En outre, Mgr Eyssautier réfléchissait moins à la gestion des paroisses qu'à celle des relations entre paroisses afin de former un tissu organisationnel plus solide.

### ***3.2. L'EMERGENCE D'AUTRES ESPACES ADMINISTRATIFS.***

Pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, entre le diocèse et la paroisse, malgré la hiérarchisation existante entre curés et desservants, il n'y a nul espace intermédiaire. Ce n'est qu'en 1851 que l'évêque de la Rochelle prend la décision de créer archiprêtrés et doyennés<sup>3</sup>. Il est précisé que les cures inamovibles ne sont pas nécessairement les chefs-lieux de doyennés. A Saintes, le doyen n'est pas le curé inamovible de Saint-Eutrope mais le desservant de Saint-Vivien. Le ressort des archiprêtrés recouvre celui des arrondissements. Il n'en est pas de même des doyennés : ceux-ci ont une circonscription conforme au découpage cantonal seulement dans la moitié des archiprêtrés<sup>4</sup>. Les îles d'Oléron et de Ré qui comptent chacune deux cantons forment, chacune, un seul doyen. Saint-Martin s'impose facilement pour les Rétais. En revanche, le titre de doyen n'est pas décerné dans l'île d'Oléron à la cure la plus populeuse mais à celle du Château, vraisemblablement car les relations avec le continent depuis ce port sont plus aisées et car cette commune abritait une importante communauté religieuse, une maison des

---

<sup>1</sup> *CSA*, 8 décembre 1907, n° 909.

<sup>2</sup> *CSA*, 3 août 1913, n° 1204 et *BR*, t. I, 27 septembre 1913, n° 13, p. 145-146. Dans ce dernier numéro est publiée la lettre ouverte qu'adresse Mgr Eyssautier à la *Croix* pour protester contre la médiocrité du diocèse que laissait croire la suppression du grand séminaire. Celui-ci rouvre ses portes en 1920.

<sup>3</sup> *ADLR*, 1 C 1. Circulaire de l'évêque de la Rochelle relative à la formation des archiprêtrés et des doyennés, 1851.

<sup>4</sup> Jonzac, Rochefort et Saintes.

Filles de la Sagesse, qui est en charge du cours normal catholique de jeunes filles du département. Plus singulier est le parti adopté pour la zone protestante de l'arrondissement de Marennes : les cantons de Royan, de la Tremblade et de Marennes sont sous le contrôle direct de l'archiprêtre de Marennes. La communauté des problèmes que traversent les paroisses et les curés de cette zone – la confrontation avec les protestants – peut expliquer ce choix d'un seul doyen pour une région mixte. Inversement, l'archiprêtré de Saint-Jean-d'Angély ne compte que quatre doyennés : Saint-Jean-d'Angély, Matha, Aulnay et Saint-Savinien. Les doyens de ces deux dernières circonscriptions sont en charge, d'une part, des cantons d'Aulnay et de Loulay, et d'autre part de ceux de Saint-Savinien, Saint-Hilaire et de Tonnav-Boutonne. Ce choix de vastes doyennés dépassant le strict cadre cantonal se comprend ici du fait du nombre réduit de paroisses et de prêtres dans cette partie de la Saintonge<sup>1</sup>. Assez rapidement cependant, ces découpages ecclésiastiques sont modifiés : de nouveau, s'impose la marque des territoires civils, chaque canton correspond à un doyenné. Sous le régime concordataire, le doyenné n'est pas vraiment un espace que les fidèles connaissent en tant que tel : peu – sinon aucune – organisation religieuse ne se développe à cette échelle. Le doyenné reste alors une structure cléricale, celle dans laquelle peuvent se développer les conférences ecclésiastiques<sup>2</sup>. La situation change après la Séparation par la création de congrès cantonaux.

Avant 1905, les congrès d'œuvres se réalisent alors à l'échelle du département tout entier : certes, ils ont une moindre ampleur que ceux de la Loire-Inférieure, du Nord ou du Pas-de-Calais<sup>3</sup> mais ils ne sont pas pour autant négligeables. Ils sont organisés sous les auspices de la *Croix de Saintonge et d'Aunis* et traitent surtout de la diffusion de la bonne presse sans s'interdire pour autant de présenter des rapports sur des sujets connexes liés à la défense du catholicisme<sup>4</sup>. Ainsi, au congrès de l'été 1905, Mgr Le Camus intervint pour y faire une déclaration favorable à la Séparation des Eglises et de l'Etat<sup>5</sup>. A l'instar de nombre de ses confrères dans l'épiscopat<sup>6</sup>, le nouvel évêque, Mgr Eyssautier, commandite en février 1907 un *Guide des Œuvres du diocèse de la Rochelle-Saintes* et donne une nouvelle impulsion aux ferveurs congressistes qui connaissent un

---

<sup>1</sup> Les trois cantons réunis comptent dix-huit paroisses, certaines vacantes. A titre de comparaison, le seul doyenné de Saintes-Sud compte treize paroisses.

<sup>2</sup> Cf. BOUTRY Philippe, « Les conférences ecclésiastiques au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 93, 2007, n° 230, p. 51-69.

<sup>3</sup> Sur ces congrès, cf. SORREL Christian, « Le prêtre et le congrès (1870-1940) : un rendez-vous manqué ? », *RHEF*, t. 93, 2007, n° 230, p. 71-88 et MOULINET Daniel, *Laïcité catholique et société française. Les Comités catholiques (1870-1905)*, Paris, Cerf, 2008.

<sup>4</sup> e.g. pour le congrès de 1904 : *CSA*, 6 novembre 1904, n° 646 ; *BR*, t. XLI, 29 octobre 1904, n° 18, p. 215-216.

<sup>5</sup> *BR*, t. XLII, 1<sup>er</sup> juillet 1905, n° 1, p. 9-10.

<sup>6</sup> Cf. SORREL Christian, « Les congrès diocésains et la mobilisation des catholiques après la Séparation », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2005, n° 87, p. 85-100.

changement d'échelle<sup>1</sup>. Celles du canton-doyenné et de l'arrondissement-archiprêtré vont servir de support à l'organisation de congrès visant tant à dresser un état des lieux des organisations catholiques du ressort qu'à approfondir l'identité religieuse commune à ces espaces. Le premier congrès à se tenir de cette manière se déroule à Saint-Jean-d'Angély à l'automne 1907 et réunit des représentants des œuvres de l'arrondissement<sup>2</sup>. Un congrès est organisé l'année suivante à l'échelle diocésaine et ce n'est qu'en 1910 que le canton est investi par les congrès. Ils se font dans le cadre de l'Union des Catholiques d'Aunis et Saintonge (UCAS) née cette année-là et qui invite à la mise en place de comités cantonaux et paroissiaux pour « contribuer à la défense de la foi et aux œuvres morales et sociales qui s'en inspirent ». Ces comités doivent exposer leur action dans des congrès cantonaux et paroissiaux<sup>3</sup>. En présence de l'évêque, le premier congrès cantonal, tenu à Saint-Martin-de-Ré, précède même l'annonce de l'organisation de l'UCAS<sup>4</sup>. Par la suite, les congrès cantonaux se multiplient<sup>5</sup>. Ils sont présents aussi bien dans des régions peu pratiquantes – Aulnay, Loulay, Saint-Agnant – que dans des régions religieusement mixtes – Royan, la Tremblade – ou des régions considérées comme de bons pays – la Jarrie, Montendre, Jonzac, Cozes. Dans le canton de Saint-Jean-d'Angély, les pieuses laïques de la ville sont ainsi invitées à investir de leur zèle religieux les paroisses rurales environnantes<sup>6</sup>. Un seul doyenné urbain connaît ces réunions : Rochefort. Le mouvement s'interrompt brutalement en 1913 alors qu'un peu moins de la moitié des doyennés n'a pas encore connu de congrès.

Le bilan des congrès cantonaux de l'Union des catholiques d'Aunis et de Saintonge n'est pas mince : il a approfondi la collaboration entre prêtres et laïcs pour la défense du catholicisme tout en maintenant soigneusement la hiérarchie entre les deux. Il prépare l'approfondissement de l'Action catholique de l'entre-deux-guerres.

\*

\*     \*

Sous le régime concordataire, la participation de l'Etat et du pouvoir civil dans le processus d'élaboration des espaces administratifs catholiques fait qu'une seule unité géographique est

---

<sup>1</sup> Pour une vue générale des congrès de la Charente-Inférieure, cf. BON Jean-Philippe, *Le diocèse de La Rochelle-Saintes sous l'épiscopat de Mgr Eyssautier (1906-1923). Réorganisation et orientations pastorales au lendemain de la Séparation des Eglises et de l'Etat*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Strasbourg 3, 1999 (dir. Nicole PIETRI), p. 70-76 et 134-140. Cf. annexe : « La création de l'Union des Catholiques d'Aunis et de Saintonge. »

<sup>2</sup> *CSA*, 3 novembre 1907, n° 904.

<sup>3</sup> Statuts de l'Union des Catholiques d'Aunis et de Saintonge reproduits dans : *CSA*, 3 juillet 1910, n° 1043.

<sup>4</sup> *BR*, t. XLVI, 26 février 1910, n° 35, p. 414-415 et *CSA*, 27 février 1910, n° 1025.

<sup>5</sup> Cf. annexe : « Les congrès cantonaux dans le diocèse de la Rochelle-Saintes. »

<sup>6</sup> *CSA*, 10 décembre 1911, n° 1118.

privilégiée : la paroisse. Certes, plusieurs types de paroisses existent mais l'ordonnement que cette typologie génère – cures de première classe et de seconde classe, succursales – a essentiellement des ressorts financiers et disciplinaires sans provoquer une administration quotidienne de la paroisse sensiblement différente. Les échelons supérieurs que sont le doyenné et l'archiprêtre, non prévus dans les textes législatifs et que refuse de reconnaître l'Etat, traduisent au cours du siècle plus une hiérarchisation cléricale honorifique qu'un véritable lien de subordination entre archiprêtre, doyen et desservant. De manière généralisée, du diocèse à la paroisse, l'empreinte des découpages civils impose de plus en plus sa marque au cours du siècle. L'identité communautaire se fixe d'abord par l'appartenance à une même commune et ce n'est que secondairement que la paroisse devient support d'identité collective. En ce sens, les premières années de la Séparation ne provoquent pas de bouleversements profonds dans le fonctionnement territorial de l'Eglise catholique en Charente-Inférieure. Ce n'est encore que timidement et avec de grandes fragilités que des groupements à l'échelle supra-paroissiale commencent à exister.

Ces espaces interfaces entre des territoires exclusivement administratifs et des territoires vécus et appropriés par les fidèles ont été l'un des outils utilisés pour opérer une christianisation catholique de l'espace. Toutefois, ces processus de reconstruction, voire de construction d'espaces ecclésiaux neufs n'ont pas été pendant le XIX<sup>e</sup> siècle l'apanage des seuls catholiques. La reconnaissance et le financement du culte réformé par l'Etat font que les protestants ont eux aussi participé à la constitution d'espaces administratifs religieux.

### CHAPITRE 3. L'INVENTION D'UNE TERRITORIALITE : L'ESPACE ECCLESIASTIQUE PROTESTANT.

Les enjeux territoriaux de l'encadrement ecclésial se posent d'une manière radicalement différente pour les catholiques et pour les huguenots. A l'époque moderne, l'Eglise réformée n'envisage dans ses textes réglementaires pas plus de spatialisation précise que de condition architecturale d'existence<sup>1</sup>. Le statut minoritaire, la dispersion des huguenots dans le territoire national sont un autre facteur les différenciant des catholiques. Les bornes de chaque communauté réformée sont plus poreuses et variables que celles des paroisses catholiques qui, dans le cadre concordataire, se déterminent au travers du double prisme de la mémoire des entités abolies lors de la Révolution et de l'actualité des communes. Au contraire même, les persécutions qu'ils subirent depuis la Révocation de l'Edit de Nantes font que les protestants n'héritent pas d'une tradition territoriale fermement constituée. Les structures, fragiles, et les découpages, fluctuants, des colloques du Désert qui correspondent encore moins à la géographie administrative contemporaine que la géographie ecclésiastique catholique, font que l'espace ecclésiastique protestant est à inventer au sein d'un nouveau système, celui de la reconnaissance des cultes. Les acteurs intervenant dans cette construction sont nombreux et ont un poids changeant au cours de la période. Du côté de l'instance religieuse, ce sont les assemblées dirigeant les Eglises locales, les œuvres d'évangélisation s'adressant tant aux protestants disséminés qu'aux catholiques indifférents appelés à se convertir et, enfin, les fidèles, que ce soient de « vieux huguenots » ou des prosélytes. Du côté du pouvoir civil, si les communautés locales au travers des municipalités n'ont qu'une influence marginale, il n'en est pas de même de l'administration préfectorale et de la sous-direction des cultes non catholiques à Paris.

Se chevauchant parfois, quatre vagues, quatre strates peuvent être distinguées. Tout d'abord, s'étendant de la renaissance du culte après la Terreur jusqu'au-delà du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est le temps de la normalisation et de la régularisation du fonctionnement territorial des Eglises réformées, sous la tutelle de plus en plus prégnante de l'Etat. A partir des années 1840 déjà, un nouveau phénomène surgit et se superpose au précédent processus, conduisant à une nouvelle gestion des espaces ecclésiaux : la division théologique entre tenants de l'orthodoxie et

---

<sup>1</sup> HARISMENDY Patrick, « "Eglise", temple et paroisse dans l'espace réformé », *ABPO*, t. 110, 2003, n° 4, p. 142.



du libéralisme. La troisième vague est celle de l'assaut évangéliste sous le regard d'un régime politique bienveillant. Enfin, la dernière vague qui s'apparente partiellement à une marée descendante est celle des conséquences de la séparation des Eglises et de l'Etat sur les espaces réformés.

## **1. UNE LONGUE STRUCTURATION.**

Aux lendemains de la Révolution, dans le cadre dessiné par les Articles organiques, faire fonctionner les institutions réformées concordataires qui, malgré des noms identiques, n'ont plus les mêmes pouvoirs ni la même ampleur géographique que celles de l'époque moderne est une tâche difficile : elle se fait par tâtonnement. Progressivement s'imposent les pouvoirs de ces nouveaux consistoires. A côté d'eux, tentent d'être mises en place d'autres structures réunissant les protestants au-delà des limites d'Eglises consistoriales.

### **1.1. DU DIRECTOIRE A L'EMPIRE, LES ETAPES DE LA RENAISSANCE.**

Dans ses *Eglises réformées en France (1800-1830)*, dressant un « aperçu de la diversité des situations régionales » sous l'Empire, proposant une première synthèse des connaissances sur la Charente-Inférieure à cette époque, Daniel Robert notait que « l'on sait peu de chose sur cette région, la Rochelle à part ; du moins ce que nous savons offre peu d'intérêt ». Ce diagnostic sévère est pour une large part dû à la documentation dont il disposait. Il signale en effet qu'« à la Tremblade, les registres du consistoire ont disparu » et qu'« à Saintes, les archives semblent perdues<sup>1</sup> ». Depuis cette date, les premiers ont été retrouvés et déposés aux Archives départementales<sup>2</sup>. Quant aux secondes, la correspondance du bureau du consistoire a été partiellement déposée aux Archives départementales tandis qu'une autre partie se trouve dans une famille descendant du secrétaire du consistoire de Saintes<sup>3</sup>. Une collection des procès-verbaux du consistoire de Saintes a pu être en grande partie reconstituée grâce aux doubles expédiés aux Eglises locales<sup>4</sup>.

Pour la période immédiatement antérieure, celle séparant la fin de la Terreur jusqu'aux Articles organiques, les historiens travaillant sur le département qui avaient tenté d'offrir une synthèse de la vie religieuse protestante pendant ces quelques années ont été parfois très approximatifs. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, est emblématique dans cette perspective le travail d'Eugène Réveillaud. Celui-ci suggère comme noms de pasteurs renouant avec leurs activités pastorales Pierre Dugas père ou les frères Gibert, des hommes qui ont depuis longtemps quitté la

---

<sup>1</sup> ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 143-144.

<sup>2</sup> Pour la période qui intéressait D. Robert : ADCM, 16 J 105\*-106\*.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 78 et APJM. La répartition des pièces entre les deux fonds est arbitraire.

<sup>4</sup> Les trois principaux fonds qui permettent de suivre la vie du consistoire général de Saintes pendant cette période sont les suivants : ADCM, 92 J 1\* ; BPF, Ms 1619/VI-1 ; APJM. Quelques copies réalisées en 1926 ont été également ajoutées sur le registre suivant : ADCM, 16 J 77\*. Des délibérations des années 1820, isolées, sans indication de provenance sont aussi conservées en : ADCM, 4 J 3 583. Manquent encore les séances de 1821 et 1822.

région, ou qui sont décédés<sup>1</sup>. L'historiographie récente n'a guère ajouté aux éléments déjà retenus par Daniel Robert<sup>2</sup>.

### *Le culte retrouvé.*

Après la proclamation de la liberté des cultes en février 1795 à la suite des demandes de l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel, et du protestant Boissy d'Anglas, il est extrêmement difficile de connaître la date de la reprise régulière du culte réformé. Ici, comme dans l'Ardèche analysée naguère par Jean-Marie Vastet, « les traces de vie religieuse sont extrêmement rares » et « on sait peu de choses sur la reprise progressive du culte<sup>3</sup> ». Les recherches existantes font ressortir le rôle d'un homme, Jean Mazauric, « le jeune ». Le neveu de celui-ci dans la notice biographique qu'il consacre à son oncle a pu ainsi écrire de Mazauric qu'« à son retour en Saintonge, dès qu'il crut le pouvoir sans trop de danger, il reprit l'exercice de ses fonctions pastorales, qu'il n'avait jamais entièrement cessées<sup>4</sup> ». Le vague est cependant conservé sur la date exacte de la reprise de ses tâches pastorales. Pour cerner la chronologie du redressement des Eglises, il faut se tourner vers les serments que les ministres protestants et catholiques doivent prêter devant les autorités municipales et qui figurent sur les registres de délibérations des conseils municipaux. Cette source présente un double inconvénient : d'une part, elle ne signale pas une suspension du culte postérieure au serment ; d'autre part, ces registres sont inégalement conservés et consultables pour la période révolutionnaire.

Le 30 brumaire an IV (21 novembre 1795), Mazauric reconnaît devant la municipalité de Marennes « que l'universalité du citoyen français est le souverain et promet soumission et obéissance aux lois de la République ». Il précise vouloir exercer le culte dans « une maison au village de l'Aumône, qui servait ci-devant à l'exercice du culte ». Au même moment, trois laïcs ouvrent des lieux de culte protestant en deux autres endroits de Marennes. Celui du village de la Pimpelière correspond vraisemblablement à l'ancienne maison d'oraison de Bourcefranc-le Chapus. Dans la ville même, Demion et Boisseau, pour un local situé « entre la place d'Armes et la rue des Bernadières », font une déclaration analogue<sup>5</sup>. C'est sensiblement à la même époque

---

<sup>1</sup> REVEILLAUD Eugène, *Histoire politique et parlementaire des départements de la Charente et de la Charente-Inférieure de 1789 à 1830*, Saint-Jean-d'Angély, A. Rogé, 1911, p. 445-446. Il évoque également un Mazauric au lieu de Mazauric...

<sup>2</sup> ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 32. Il ne cite que les Eglises de la Tremblade et de la Rochelle.

<sup>3</sup> VASTET Jean-Marie, « La vie religieuse des protestants en Ardèche de 1789 à 1815 », dans *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820)*, Turnhout, Brepols, 1988, p. 249 et 250.

<sup>4</sup> MEINADIER Jean-Louis, *Notice sur la vie et les travaux de M. Jean Mazauric pasteur, président du consistoire de La Tremblade*, Nîmes, Gaude Impr.-Libr., 1822, p. 8-10.

<sup>5</sup> Cf. LÉTELIE André, *Une plage sur l'océan. Ronces-les-Bains, Marennes et la côte saintongeaise*, la Tremblade – Paris, Prosper Aubouin – Alphonse Picard, 1890, p. 105. Il est difficile de situer avec certitude ce local. Le plan de Marennes en

que Pierre Gély, resté à Royan, élargit le champ de ses activités religieuses. A Royan même, il ne semble pas en effet que le culte ait été longtemps interrompu<sup>1</sup>. Grâce à la présence de ce pasteur, l'Eglise des Maries, qui réunit les protestants de Saint-Sulpice, de Médès et de Saujon renaît également : des honoraires sont réglés pour l'an IV au pasteur<sup>2</sup>.

L'année 1797 est celle de la consolidation et de l'élargissement du culte dans les territoires où les protestants sont nombreux, voire majoritaires : la presqu'île d'Arvert et l'estuaire de la Gironde. En mai, Mazauric prête le serment de soumission aux lois de la République devant la municipalité d'Arvert et annonce en même temps la tenue de cultes dans cette commune<sup>3</sup>. Sa présence est ici sûrement rare. La loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) impose dans son article 25 un nouveau serment « de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an III », ce n'est que près de deux mois plus tard, le 8 brumaire an VI (29 octobre 1797), que le pasteur prête ce serment<sup>4</sup>. Il démontre néanmoins là encore son souci de respecter la loi. La date des déclarations faites par Mazauric est aussi significative. Le système des décadis est ignoré, le ministre protestant se présente devant les officiers municipaux soit le samedi soit le dimanche, ce qui est un témoignage indirect de la persistance de l'organisation du culte en fonction du calendrier grégorien. L'Eglise trembladaise doit certainement se relever en l'an V en même temps que celle d'Arvert : en effet le 19 prairial de cette année (7 juin 1797), l'ancien pasteur Pougard fournit un compte qui est réglé et pour lequel une quittance est délivrée, ce qui suggère qu'une structure minimale fonctionne de nouveau<sup>5</sup>. Nous retrouvons Gély à Meschers le 16 vendémiaire an VI (7 octobre 1797). Dans le même mouvement, il déclare vouloir faire « fonctionner le culte réformé » et prête le serment de haine à l'anarchie et à la royauté<sup>6</sup>. La dilatation de son terrain d'action explique la raréfaction des cultes qu'il célébrait de manière bimensuelle jusqu'en juin 1797 à la maison d'oraison des Maries. Au début de l'été 1798, deux laïcs de Saint-Palais déclarent se réunir au temple de Courlay « pour y célébrer leur culte avec leurs concitoyens<sup>7</sup> ». C'est sûrement Gély qui préside ces réunions. Il reste vraisemblablement en activité autour de Royan jusqu'à son départ pour le Poitou au printemps

---

1854 indique à proximité de la place d'Armes une rue du Temple, elle pourrait correspondre grossièrement à l'emplacement indiqué.

<sup>1</sup> C'est ce que laisse entendre une pétition de notables protestants faite à la fin de 1798 visant à protester contre une réquisition de la municipalité qui réclame l'usage du temple pour les fêtes décadaires. Cette pièce ne vise aucune interruption du culte pendant la période révolutionnaire. Cf. ADCM, Q 26. Pétition de notables protestants au Ministre de l'Intérieur, 1<sup>er</sup> nivôse an VII.

<sup>2</sup> SPIRO Louis, « Saujon. Une Eglise protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire. 1559-1959 », *BSHPF*, t. 121, 1975, n° 2, p. 207.

<sup>3</sup> ADCM, E dépôt 176/020. 1 D 1\*, déclarations du 18 floréal an V.

<sup>4</sup> ADCM, E dépôt 176/020. 1 D 1\*, déclaration du 8 brumaire an VI.

<sup>5</sup> Cette pièce, perdue, est mentionnée dans : ADCM, 16 J 27\*. Séance du 30 juillet 1822.

<sup>6</sup> ADCM, 4 E dépôt 24/242. 4 E 230/2. Premier registre.

<sup>7</sup> Arch. mun. Saint-Palais-sur-Mer. Registre de délibérations du conseil municipal, déclaration par « Remon Gautier » et S. Vouillet auprès de l'agent municipal, 20 messidor an VI. Document communiqué par M. Francis Collin.

1801<sup>1</sup>. La reprise du culte dans la citadelle huguenote de la Charente-Inférieure n'apparaît donc pas aussi précoce que le laisse entendre une partie des historiens qui estiment qu'à la Tremblade, « l'Eglise est rétablie dès 1795 et est très vivante<sup>2</sup> ».

A la Rochelle, les réunions religieuses régulières ne renaissent qu'au printemps 1798. La réorganisation de l'Eglise est soulevée dès l'année précédente : en mai 1797, le pasteur Olivier-Desmont, à Bordeaux, estimant que « le culte est presque rétabli dans toutes les Eglises protestantes, [que] la paix va tout affermir, tout consolider », propose comme pasteur son beau-frère Jacques Barre<sup>3</sup>. Nous ignorons la réponse des protestants rochelais mais le coup d'Etat antiroyaliste du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) doit suspendre provisoirement ce projet. Ce courrier dénote aussi que F. Estienvrot ne reprend pas ses fonctions pastorales<sup>4</sup>. En octobre 1797, l'église des Récollets, futur temple, sert encore pour les assemblées des électeurs rochelais. Ce n'est qu'au début de 1798 qu'on projette de célébrer régulièrement le culte, tout d'abord, fin mars, dans un magasin d'un notable protestant à proximité du bassin de carénage. Deux mois plus tard, les protestants déclarent qu'ils vont désormais se réunir dans l'église des Récollets, sous la réserve que la célébration du culte se fasse seulement les décadis<sup>5</sup>. Des réparations sont alors entreprises pour rendre l'édifice propre au culte<sup>6</sup>. Moins de trois semaines après la déclaration pour les Récollets, Mazauric est à la Rochelle et des baptêmes y sont célébrés. Le registre des baptêmes qu'il assure en 1798-1799 porte témoignage que sa présence ne concorde pas avec les décadis : tous les actes pastoraux ont lieu un dimanche. Les baptêmes faits à la Rochelle par Mazauric sont rares. Après ce passage au printemps 1798, il ne revient plus au cours de cette

<sup>1</sup> ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 557. SPIRO Louis, « Saujon. Une Eglise protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire. 1559-1959 », *BSHPF*, t. 121, 1975, n° 2, p. 207.

<sup>2</sup> POTON Didier, « Les protestants charentais au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Histoire des protestants charentais (Aunis, Saintonge, Angoumois)*, (dir. Françoise DUCLUZEAU), Paris, Le Croît vif, 2001, p. 146. Quelques éléments archivistiques convergents vont dans le sens de l'hypothèse que j'ai retenue : d'une part l'absence de pièces citées pour la période allant de 1792 à l'an X dans la présentation des documents de l'Eglise de la Tremblade entre 1750 et 1825 publiée par J. Marty en 1926-1927, cf. MARTY Jacques, « Le protestantisme à La Tremblade principalement de 1750 à 1825, d'après des documents inédits », *BSPHF*, t. 75, 1926, p. 411-424 et t. 76, 1927, n° 1, p. 59-74 ; d'autre part, l'inventaire dressé en 1809 des pièces anciennes conservées par le consistoire de la Tremblade ne fait apparaître aucune pièce entre 1791 et 1806, cf. ADCM, 16 J 23.

<sup>3</sup> AERLR, Consistoire. Lettre de J. Olivier-Desmont à Jean Ranson, 16 mai 1797.

<sup>4</sup> L'attitude ultérieure du consistoire local le confirme. Certes, dès la première séance tenue par le consistoire particulier de la Rochelle le 8 nivôse an XI (29 décembre 1802), il est de nouveau invité à participer à ses travaux mais ce n'est qu'en 1809 qu'il assure de nouveau des fonctions pastorales afin de venir en aide au pasteur titulaire. Cette situation tendrait à montrer qu'entre 1802 et 1809, il n'en assurait aucune et *a fortiori* avant les Artides organiques. Cf. AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séances des 8 nivôse an XI et 24 février 1809.

<sup>5</sup> AMLR, 1 D 1/13\*. Séances du 4 germinal et 28 floréal an VI. 2 D 7/1\*. Lettres du maire de la Rochelle adressées au citoyen Chamois, 29 ventôse an VI, et au « citoyen Pinasseau, membre de la secte religieuse dite des protestants », 2 messidor an VI.

<sup>6</sup> AERLR, Consistoire. Comptes des travaux entrepris dans l'église des Récollets, an VI. Ce sont des dépenses d'appropriation de l'édifice : crépissage, menuiserie...

année. En 1799, sa présence est plus fréquente : il vient en mai, en juillet et en décembre<sup>1</sup>. En examinant la tenue de ce registre, le caractère encore balbutiant de l'organisation du culte est flagrant. Comme cela est souvent le cas, il n'est pas de la main de Mazauric mais d'un membre de l'Eglise de la Rochelle, peut-être Jean Ranson. Il est de plus très imparfaitement tenu : manque souvent le nom du parrain et de la marraine de l'enfant baptisé, voire celui de ses parents, seule la profession du père étant portée. Cette situation paraît suffire aux besoins spirituels des Rochelais.

A partir de 1799, c'est au tour des communautés disséminées de renaître et de bénéficier de nouveau d'une présence pastorale. A cette date un pasteur séjourne dans l'île de Ré pour les fêtes de Pâques<sup>2</sup> : il s'agit très certainement de Mazauric. Les communautés de la Saintonge intérieure et méridionale paraissent connaître également leur relèvement. Le 20 messidor an VII (8 juillet 1799), Julien de Verdeilhan, résidant à Saint-Seurin-d'Uzet, déclare à l'agent municipal de Gémozac qu'il veut « exercer le ministère du Culte protestant en cette commune ». Il est probable qu'à l'instar de Mazauric et de Gély, il ait accompli les mêmes démarches dans d'autres communes de son ancien ressort comme Mortagne ou Saint-Fort. Malheureusement, le pasteur Julien n'a qu'une activité éphémère puisqu'il décède le 7 février suivant<sup>3</sup>. A. Crottet signale que les Pontois auraient bénéficié du ministère de Dubuisson et de d'Arnauld mais il ne précise pas à quelle époque ils auraient été présents<sup>4</sup>. Enfin, là aussi, apparaît, sous le Consulat, Mazauric. En 1801, à Jonzac, il fait « selon le vœu de la Loy sa promesse de fidélité aux lois de la République<sup>5</sup> ». A la même date, il circule également en Charente et continue à desservir l'Angoumois au-delà des Articles organiques<sup>6</sup>.

Certaines Eglises urbaines, aux effectifs très réduits, noyés dans un milieu majoritairement catholique, se reconstituent seulement après la signature des Articles organiques. A Rochefort, les réunions du consistoire local qui tient registre depuis 1770, interrompues le 2 juillet 1793, reprennent seulement le 9 brumaire an XI (31 octobre 1802) en même temps que le culte est de nouveau célébré publiquement dans une maison particulière<sup>7</sup>.

Dans l'ensemble, jusqu'au moment où s'amorcent les négociations qui conduisent à la reconnaissance légale du culte protestant, la pénurie archivistique de toutes les Eglises laisse

<sup>1</sup> AERLR, registre des baptêmes de 1812 à 1829 comportant en annexe le cahier des baptêmes célébrés par Mazauric en 1798 et 1799 : baptêmes célébrés les 8 prairial an VI, 30 floréal an VII, 10 thermidor an VII, 8 nivôse an VIII.

<sup>2</sup> DEZ Pierre, *Histoire des protestants et de l'Eglise réformée de l'île de Ré*, La Rochelle, F. Pijollet éditeur, 1926, p. 133.

<sup>3</sup> Cf. MOUTARDE Eugène, J.P. *Julien de Verdeilhan (...)*, Bordeaux, Feret et fils, 1896, p. 35-36 ; ADCM, Etat-civil de Saint-Seurin-d'Uzet.

<sup>4</sup> CROTTET Alexandre, *Histoire des Eglises réformées de Pons, Gémozac et Mortagne en Saintonge (...)*, Bordeaux, imprimerie-lithographie A. Castillon, 1841, p. 179. D. Robert avouait son ignorance à l'égard des dates d'exercice de ce second pasteur. Je n'ai pas trouvé d'autre occurrence de ces deux personnages.

<sup>5</sup> AMJ, registre n° 1. Serment de Jean Mazauric, 16 ventôse an IX.

<sup>6</sup> GOGUEL G., *1534-1836. Histoire et statistique des Eglises réformées de la Charente avec carte*, Cognac, Dedé et Péronneau imprimeurs, 1836, p. 153-154 ; AERLR, Consistoire. Lettre de Mazauric à Jean Ranson, 2 prairial an X.

<sup>7</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 1, séance du 9 brumaire an XI.

penser que celles-ci connaissent un « troisième Désert » au cours duquel les réformés ont retrouvé les réflexes qui avaient assuré leur survie quelques années auparavant. Un autre enseignement peut être tiré, plus global. Il semblerait qu'à l'instar du Poitou le culte renaît d'abord en milieu rural ou dans des petites villes de taille très modeste plutôt que dans les villes.

Le consistoire local de la Tremblade est également exemplaire de la volonté de continuité du Désert à la reconnaissance : ouvert en 1763, et interrompu en 1793, le registre des séances n'est repris que près de dix ans plus tard le 30 prairial an XI, le secrétaire décidant d'y porter les adjudications des bancs du temple. Quelques mois plus tard, il est cependant fait choix d'ouvrir un autre registre du consistoire local : sur la première page sont portés les modalités d'organisation et les objectifs de ce corps, comme s'il s'agissait d'une assemblée qui n'existait pas auparavant<sup>1</sup>. La parenthèse du troisième Désert est donc définitivement close, on en abandonne les registres support de la mémoire.

Lors des négociations préalables aux Articles organiques, les protestants de la Charente-Inférieure répondent avec empressement aux demandes de renseignements. Le déficit organisationnel de l'Eglise explique le caractère évasif des propositions alors faites. La réunion rochelaise estime en effet que « les Eglises de Nîmes et de Bordeaux plus nombreuses que la nôtre sont plus à portée de proposer la forme d'administration et d'instruction convenable [qu'ils ne peuvent] le faire<sup>2</sup> ». Le passé prestigieux de la Rochelle fait que, dans le mémoire remis en décembre 1801 à Portalis, la capitale de l'Aunis occupe une place de choix dans l'organisation synodale alors projetée : elle aurait été le siège de la seconde circonscription synodale et aurait réuni, sous son autorité, la Loire-Inférieure, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure, les Côtes-du-Nord, le Morbihan et la Vienne. La Charente-Inférieure est comptée pour 17 Eglises et les Deux-Sèvres seulement 10<sup>3</sup>.

### **Instaurer de nouvelles Eglises.**

A la veille de la promulgation des Articles organiques, comme le montre la correspondance qu'il entretient avec sa famille, Jean Mazauric est bien ce pasteur « presque tous les jours à cheval » resté seul pour desservir l'ensemble des Eglises protestantes du département<sup>4</sup>. Il ne

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 25\* et 26\*.

<sup>2</sup> AERLR, « réponse à une série de questions relatives aux protestants de France, faite par quelques chefs de familles protestantes, assemblés à cet effet à la Rochelle, le 21 brumaire an 10. »

<sup>3</sup> Plan d'organisation présenté par les Réformés, vers le 10 décembre 1801, reproduit dans : *Documents sur la négociation du concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801* (éd. BOULAY DE LA MEURTHE), Paris, Ernest Leroux, libraire de la Société d'histoire diplomatique, 1895, tome 4, p. 400.

<sup>4</sup> MEINADIER Jean-Louis, *Notice sur la vie et les travaux de M. Jean Mazauric pasteur, président du consistoire de La Tremblade*, Nîmes, Gaude Impr.-Libr., 1822, p. 11.

semble pas joindre à la célébration du culte et des actes pastoraux la réorganisation matérielle et spirituelle des Eglises. Un notable protestant de la Saintonge se plaint, à ce sujet que « rien n'est fait, et tout est à faire, M. Mazauric a été et est d'une insouciance impardonnable sur cela, il court, se promène, prêche quelques fois, bénit quelques mariages, fait quelques baptêmes<sup>1</sup> ». A la Rochelle, Jean Ranson précise à un correspondant parisien le 23 germinal an X « en qualité d'ancien membre du dernier consistoire de la Rochelle » que celui-ci, « dissous lors du règne de la Terreur » « ne s'est point rétabli depuis<sup>2</sup> ». Il ajoute peu après que l'Eglise de la Rochelle se contente de la venue trois ou quatre fois par an d'« un pasteur éloigné<sup>3</sup> » – Mazauric. Cette situation fait qu'entre la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) et l'arrêté gouvernemental du 6 ventôse an XI (28 février 1803), le rôle de Mazauric reste relativement secondaire par rapport à celui de laïcs et de pasteurs extérieurs au département.

Lorsque les entretiens pour la préparation du statut des cultes protestants s'ouvrent à la fin 1801, les réformés du département disposent de relais pour leurs doléances auprès du gouvernement. Silva Blachon, l'ancien pasteur de Bordeaux, peut ainsi leur écrire :

« J'ai été invité à prendre un intérêt particulier à l'objet du culte qui occupe le gouvernement. Je me suis rendu à Paris pour un travail préparatoire qui servira de base provisoire au Conseiller d'Etat.

Dans l'article du nombre des ministres, j'ay compris la Rochelle pour deux, outre un à l'île de Ré et un à Rochefort<sup>4</sup>. »

Le nombre de pasteurs suggéré témoigne d'un grand optimisme quant aux résultats des discussions car il est supérieur à celui des ministres présents dans l'Aunis en 1789.

L'étonnement et l'agacement que laissent transparaître Blachon à propos « des dispositions non seulement insuffisantes, mais étrangères à notre régime ecclésiastique et contraires à l'avantage des Eglises, s'il fallait les exécuter littéralement » sont certainement partagés par ses correspondants de l'Aunis<sup>5</sup>. En effet, dans la partie du texte législatif du 18 germinal an X relatif aux cultes protestants, les deux premiers articles consacrés à l'organisation générale des Eglises réformées précisent, l'un, que « les églises réformées de France auront des pasteurs, des consistoires locaux et des synodes » (art. 15) et, l'autre, qu'« il y aura une église consistoriale par six mille âmes de la même communion » (art. 16). Autrement dit, que désormais, un consistoire doit comporter dans son ressort six mille réformés, ce qui revient à nier ou à refuser l'existence des consistoires qui dirigent les Eglises locales et qui, sauf dans quelques grandes villes, ne

---

<sup>1</sup> AERLR, Consistoire. Lettre de Dubois père à Jean Ranson, 24 floréal an X.

<sup>2</sup> AERLR, Consistoire. Brouillon d'une lettre de Jean Ranson à un correspondant non déterminé, peut-être Marron, 23 germinal an X.

<sup>3</sup> AERLR, Consistoire. Brouillon d'une lettre de Jean Ranson à un correspondant non déterminé, peut-être Marron, 7 floréal an X.

<sup>4</sup> AERLR, Consistoire. « Extrait d'une lettre du citoyen Blachon, de Fontainebleau, du 13 brumaire an X ».

<sup>5</sup> AERLR, Consistoire. Copie faite par Ranson d'une lettre de Blachon à Admyrauld, 11 floréal an X.



disposent pas d'un tel nombre de fidèles. Ce point retarde la prompt organisation des Eglises. Pourtant, dès le mois qui suit la promulgation de la loi du 18 germinal an X, les archives de l'Eglise de la Rochelle conservent trace de lettres échangées avec Blachon mais également avec un interlocuteur de premier plan de Portalis, le pasteur Paul-Henri Marron pour comprendre l'esprit de la nouvelle législation. Il s'agit de simples correspondances privées et officieuses de deux laïcs importants de l'Eglise : Jean Ranson et l'un des frères Admyrauld<sup>1</sup>. Marron invite en particulier à une prompt organisation des consistoires généraux, même si le chiffre de six mille âmes n'est pas atteint, car, dit-il, « il faut, dans les circonstances où nous sommes, nous garder d'avoir l'air de douter de nos droits et nous présenter avec une généreuse assurance pour les réclamer<sup>2</sup> ». L'initiative de l'organisation religieuse du département ne provient pas de la Rochelle mais de Saintes, et en particulier d'un protestant très attentif aux questions religieuses qui gravite dans l'entourage administratif du préfet, Guillaume Dubois<sup>3</sup>. Le premier découpage qu'il propose se détache déjà de celui en vigueur lors du déclenchement de la Révolution. Cinq quartiers et vingt-quatre Eglises sont retenus ; trois communautés sont absentes : Saint-Jean-d'Angély, Mortagne et Montendre. Etant donné la pénurie de ministres, il envisage toutefois la possibilité d'une réduction à quatre quartiers<sup>4</sup>. Dubois estime que « pour parvenir à faire quelque chose d'utile, il faudrait commencer par assembler cinq, six ou plus de personnes intelligentes, zélées et qui voudraient se concerter pour établir plus d'ordre, plus d'ensemble pour parvenir à nous donner une existence religieuse au moins tolérable<sup>5</sup> ». Les Rochelais s'empressent de réaliser ce vœu et avertissent le maire de la tenue d'une réunion particulière le 4 prairial an X (24 mai 1802)<sup>6</sup>. Le projet de disposer d'un quartier spécifiquement rochelais ou du moins où la domination de la Rochelle serait sans partage achoppe sur la question démographique : le dénombrement de l'île de Ré comme celui de la Rochelle aboutissent à un chiffre bien trop éloigné des 6 000 âmes requises par Eglise consistoriale : 1 147 pour la Rochelle et son arrière-pays et 313 pour l'île<sup>7</sup>. Le peu de

---

<sup>1</sup> Probablement François-Gabriel, plus impliqué dans les affaires religieuses que Louis.

<sup>2</sup> AERLR, Consistoire. Lettre de Marron à un correspondant non identifié, probablement Ranson, 23 floréal an X.

<sup>3</sup> Ses fonctions exactes restent floues. Au regard des en-têtes des courriers qui lui sont adressés, F.-M. Roufineau pensait qu'il s'agissait d'un conseiller de préfecture ou d'un conseiller général. Cf. ROUFINEAU François-Mathurin, « Réorganisation des cultes dans la consistoriale de Saintes », *BSHPPF*, t. 42, 1893, p. 366. Les études réalisées sur le Conseil général et le conseil de préfecture de la Charente-Inférieure ne le mentionnent pas dans les membres de ces corps sous le Consulat. Cf. GILLES David, « Le conseil de préfecture de Charente-Inférieure au dix-neuvième siècle : justification ou dénégation pratique des critiques doctrinales visant les conseils de préfecture », dans *Les conseils de préfecture (an VIII-1953)* (études réunies par Eric GOJOSSE), Paris, LGDJ, 2005, p. 128 et MESMIN Maurice et ROMAIN Yvon, *Histoire du Conseil général de la Charente-Maritime de 1790 à 1940*, Manuscrit inédit, 2002.

<sup>4</sup> 1<sup>er</sup> quartier : la Rochelle et Ré ; 2<sup>e</sup> quartier : Marennes, Oléron, Port des Barques, Rochefort, Luzaç, Souhe, Nieulle ; 3<sup>e</sup> quartier : la Tremblade, Avallon, Paterre, Saint-Palais et Mornac ; 4<sup>e</sup> quartier : Royan, Didonne, les Maries, Cozes et Saint-Fort ; 5<sup>e</sup> quartier : Gémogaç, Jonzaç, Pons, Saint-Savinien et Saintes.

<sup>5</sup> AERLR, Consistoire. Lettre de Dubois à Jean Ranson, 24 floréal an X. Orthographe modernisée.

<sup>6</sup> AERLR, Consistoire. Lettre des réformés de la Rochelle au maire, 29 floréal an X.

<sup>7</sup> AERLR, Consistoire. Dénombrement des protestants de la Flotte et communes voisines, 21 prairial an X ; dénombrement nominatif des familles protestantes de la Rochelle, an X ; lettre de Dubois à Ranson, 10 prairial an X.

zèle qu'observe Dubois pour pourvoir au supplément de traitement des pasteurs est un autre élément qui explique que, malgré son estimation optimiste de plus de 18 000 huguenots dans le département, il s'achemine vers un tableau des Eglises consistoriales qui en réduit le nombre à trois. Une réunion des chefs de famille protestants de la Rochelle tenue le 9 messidor an X entérine ce plan et nomme un député à l'assemblée qui doit se dérouler à Saintes pour discuter du découpage pratique du ressort de ces consistoriales<sup>1</sup>. Cette assemblée qui se déroule le 13 messidor an X (2 juillet 1802) se fait avec l'assentiment du préfet Guillemardet. L'arrêté que prend le préfet le surlendemain de la réunion et qui adopte les propositions des protestants témoigne à la fois du rapport de soumission que nourrissent les réformés à l'égard de l'autorité administrative et de leur proximité avec le pouvoir central du département. A cet égard, Dubois doit jouer un rôle décisif. En effet, la délimitation de la circonscription des trois Eglises est la seule chose qui est apparemment décidée sans négociation avec le pouvoir civil : la désignation des chefs-lieux en revanche est l'objet d'une conférence avec le préfet. Trois villes sont retenues : la Rochelle, la Tremblade et Saintes. Le choix des deux premières se comprend aisément par l'histoire et le poids des protestants dans ces communes. Celui de Saintes est plus singulier. Deux explications apparaissent possibles : soit le préfet essaie ainsi de disposer à ses côtés du relais d'un consistoire pour que les directives gouvernementales concernant les affaires protestantes soient transmises avec plus de célérité ; soit c'est une autre preuve de l'entregent de Dubois qui obtient ainsi pour son Eglise locale la chance d'obtenir plus rapidement un pasteur. Le découpage global des trois consistoriales montre le souci d'équilibrer démographiquement autour de six mille âmes chacune des trois Eglises, ce qui amène le rattachement des communautés de l'estuaire de la Gironde à l'Eglise consistoriale de Saintes. Le ressort de celle-ci est démesuré : totalité des arrondissements de Saintes, Jonzac et Saint-Jean-d'Angély et partie de celui de Marennes. L'un des paradoxes de cet arrêté est que, bien que les Eglises locales ne soient pas officiellement reconnues par la loi, la division du département en Eglises consistoriales ne renvoie pas aux circonscriptions civiles mais à une liste d'Eglises locales. Pour quelques-unes d'entre elles qui ne se réunissent pas dans le bourg principal, la désignation du lieu-dit où se font les réunions religieuses est faite sans que soit explicité à quelles communes ces écarts appartiennent<sup>2</sup>. Au total, vingt-neuf Eglises sont mentionnées [Cf. Carte 9]. La logique protestante prime sur la logique administrative. Nous retrouvons pratiquement toutes les Eglises existant à la veille de la Révolution : la différence entre le Maine-Geoffroy et Royan est confirmée. Les effectifs réduits

---

<sup>1</sup> AERLR, Consistoire. Délibération des pères de famille de la religion réformée de la Rochelle, 9 messidor an X.

<sup>2</sup> Maine-Geoffroy (Royan), les Maries (Saint-Sulpice-de-Royan), Port des Barques (Saint-Nazaire-sur-Charente), Nieulle (Saint-Sornin), Luzac (Saint-Just), Souhe (le Gua), Avallon (Arvert), Paterre (Chaillevette). En revanche, pour l'île de Ré, n'est mentionnée qu'une seule Eglise alors que la Flotte et Saint-Martin ont un fonctionnement distinct.

des protestants de l'île de Ré ont amené le préfet à considérer qu'il n'y a qu'une seule Eglise dans l'île. De même, n'est plus signalée celle de la Pimpelière à Marennes. Sur la demande de l'assemblée, le préfet accorde que soit adressée vocation à cinq pasteurs : deux pour la Rochelle, deux pour Saintes et un pour la Tremblade. Huit mois plus tard, le 6 ventôse an XI (25 février 1803), Portalis valide l'arrêté préfectoral en accordant sept places de pasteurs et en prévoyant d'en pourvoir les places dans un premier temps seulement pour cinq<sup>1</sup>.

### **Trouver des pasteurs.**

Pourvoir aux besoins pastoraux est une exigence ardente que ressentent les protestants pieux qui s'occupent de la réorganisation ecclésiale. Toutes les Eglises n'ont pas, sur ce point, les mêmes chances. L'Eglise urbaine de la Rochelle voit se présenter une affluence de candidats très rapidement et se proposant de leur propre chef. Mazauric et le pasteur de Bordeaux, Martin, recommandent ainsi le languedocien Jean Soutoul tandis que Pierre Gély se met sur les rangs<sup>2</sup>. Le choix se porte sur un autre ministre, le pasteur de Sedan, Jean-Alexandre Rang. Semble jouer un rôle important le pasteur émérite Estienvrot. Celui-ci a alors en pension chez lui le fils de Rang. C'est vraisemblablement à l'occasion de la correspondance échangée à propos de l'éducation de son pensionnaire qu'Estienvrot expose au père de ce dernier les avantages du poste rochelais et que son interlocuteur pose sa candidature<sup>3</sup>. Son installation officielle en tant que pasteur concordataire se fait avec promptitude dès décembre 1802, non sans un certain faste, comme en témoigne cette lettre d'un négociant rochelais :

« Le ministre Rang est icy avec toute sa famille, la municipalité l'ont mis (sic) en possession de son église, on la conduit avec un grand cortège, tous les corps civils et militaires et agents étrangers y ont assisté, accompagné de musique &c moi j'étois dans mon lit, on fut assez comptant de son sermon, même pour les catholiques romains qui y étoient nombreux<sup>4</sup>. »

---

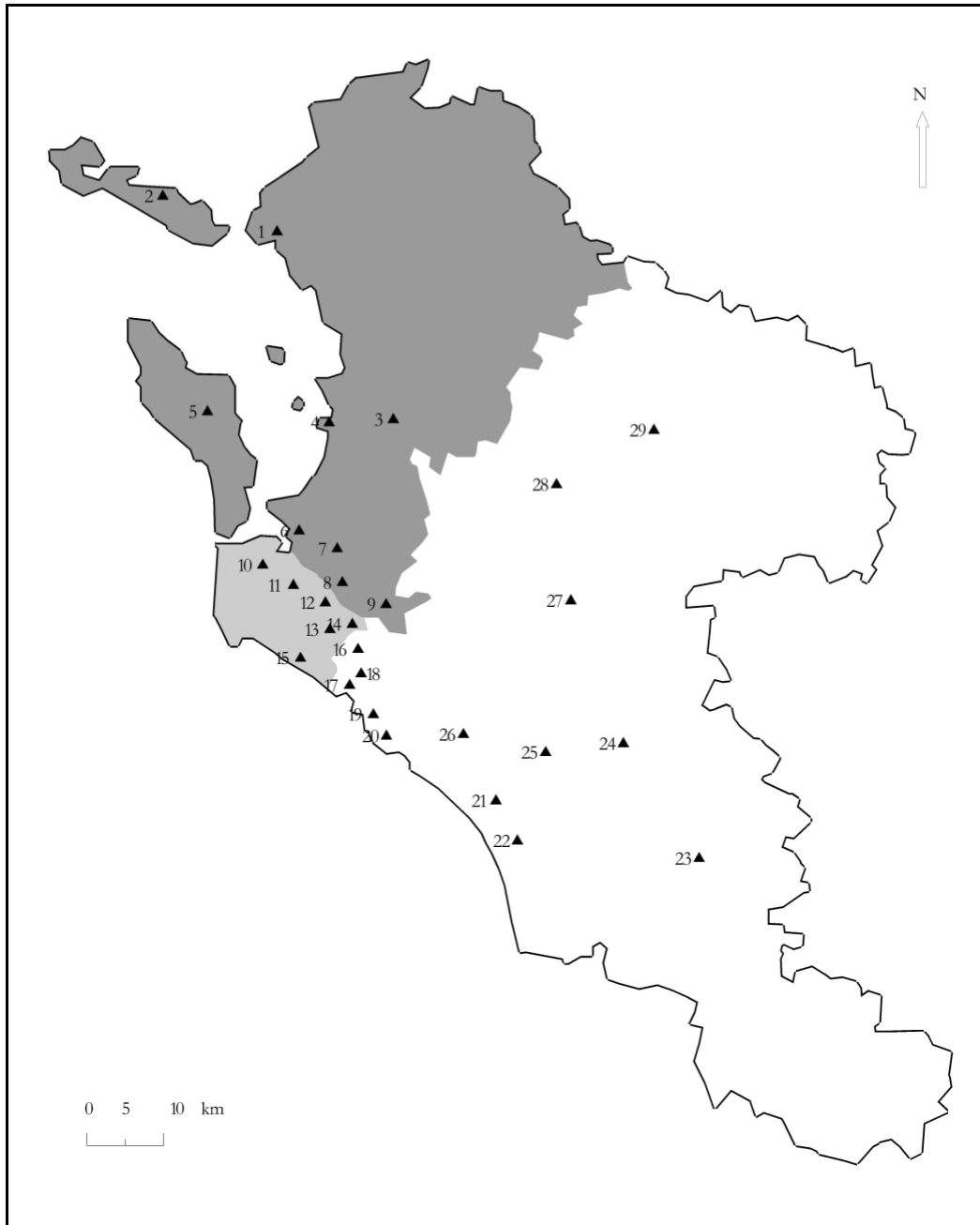
<sup>1</sup> Affiche imprimée, conservée notamment en AERLR et reproduite avec une erreur de date dans : MEYER Alfred-Ernest, « Esquisse de l'histoire du consistoire de la Rochelle, 1802-1852 », *BSHPF*, t. 75, 1926, p. 123-125. La réunion se tient le 13 thermidor et non le 15 comme l'a lu Meyer. Cf. également ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 143.

<sup>2</sup> AERLR, Consistoire. Lettres de Mazauric à Jean Ranson, 2 prairial an X et de Pierre Gély au même, 2 thermidor an X.

<sup>3</sup> ADCM, 4 J 2 848\*. Minute de la lettre de Pierre-Jean Van Hoogwerff à son frère Paul Gérard, 3 octobre 1802. AERLR, Consistoire. Copie par Ranson de la lettre de Rang à Estienvrot, 30 floréal an X. Nombreuses lettres échangées ensuite entre Rang et Estienvrot ou Ranson, soit à propos du poste de la Rochelle, soit à propos des progrès du fils de Rang.

<sup>4</sup> ADCM, 4 J 2 848\*. Minute de la lettre de Pierre-Jean Van Hoogwerff à son frère Paul Gérard, 16 décembre 1802. La prise de possession officielle des églises catholiques par le clergé a précédé de quelques semaines cette installation.

Carte 9 : Eglises consistoriales et Eglises locales en 1802.



Ressort et composition des trois Eglises consistoriales de la Charente-Inférieure en 1802.					
Consistoire de la Rochelle		Consistoire de la Tremblade		Consistoire de Saintes	
La Rochelle	1	La Tremblade	10	Les Maries (Saint-Sulpice-de-Royan)	16
Ile de Ré	2	Avallon (Arvert)	11	Royan	17
Rochefort	3	Paterre (Chaillevette)	12	Maine-Geoffroy (Royan)	18
Port-des-Barques	4	Breuillet	13	Saint-Georges-de-Didonne	19
Ile d'Oléron	5	Momac	14	Meschers	20
Marennnes	6	Saint-Palais	15	Mortagne	21
Saint-Just-Luzac	7			Saint-Fort	22
Nieulle	8			Jonzac	23
Souhe (le Gua)	9			Pons	24
				Gémozac	25
				Cozes	26
				Saintes	27
				Saint-Savinien	28
				Saint-Jean-d'Angély	29

Source : MEYER Alfred-Ernest, « Esquisse de l'histoire du consistoire de La Rochelle, 1802-1852 », *BSHPF*, t. 75, 1926, p. 123-125.

Les autres pasteurs arrivent seulement après la promulgation de l'arrêté gouvernemental confirmant le ressort des Eglises consistoriales du département. Après avoir décidé de ne pas rester à Marennes et refusé les vocations que lui envoient les consistoires de Jarnac et de Bordeaux, Mazauric voit la vocation que lui adresse l'Eglise consistoriale de la Tremblade définitivement approuvée par le premier Consul le 16 floréal an XI<sup>1</sup>. En mars 1803, celui de Saintes appelle ainsi avec l'agrément du préfet, Pierre-Jean Dubaptiste et Marc Lanthois<sup>2</sup>, le premier résidant à Amsterdam et le second à Castres. Dubaptiste s'empresse d'arriver en Saintonge au milieu du printemps. Dès cette date, il s'installe à Royan<sup>3</sup>. Le second n'a pas la même célérité. Ayant préféré un poste à Vabre (Tarn), il démissionne le 22 germinal an XII (12 avril 1804), un an après son appel, sans être paru dans le département<sup>4</sup>. Le nouveau choix des anciens n'est guère plus heureux : il s'agit de Jean-Guillaume Chambovey, à Nancy. Un décret impérial du 15 thermidor an XII (3 août 1804) approuve cette nomination : lui aussi ne se présente point en Saintonge, peut-être est-ce les circonstances de sa déposition en 1794 ou ses démêlés nancéens<sup>5</sup> qui expliquent que finalement les protestants saintongeois récusent ses services et font choix de Hippolyte Feyne, alors dans le Dauphiné qui arrive dans les derniers mois de 1805. Pour des raisons familiales, il demande de quitter la consistoriale dès juin 1806<sup>6</sup>, ce qui soulève la colère d'une partie des membres du consistoire<sup>7</sup>. Quoique cette demande ne soit pas suivie d'effet, elle témoigne du peu de lien unissant les Eglises à leurs pasteurs. Dans la consistoriale de la Rochelle, une fois l'autorisation du préfet obtenue en mai 1803, un Hessois descendant de réfugiés installé à Ganges (Hérault), Guillaume Berneaud, pasteur officiellement appelé par le consistoire de la Rochelle, arrive en août à Marennes<sup>8</sup>. Son passage en Charente-Inférieure est bref. A la fin de l'été 1805, il reçoit et accepte la vocation que lui adresse Jarnac<sup>9</sup>. Ce n'est que près d'un an plus tard que son successeur est choisi : Jean-David Gonini, un Piémontais alors pasteur à Die dans la Drôme<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 105\*. Séance du 21 frimaire an XI; ADCM, 16 J suppl. 45. Lettre du Conseiller d'Etat chargé des affaires concernant les Cultes au président du consistoire de l'Eglise réformée de la Tremblade, 27 floréal an XI; AERLR, Consistoire. Lettre de Dubois à Ranson, 24 prairial an XI.

<sup>2</sup> APJM. Copie de l'arrêté préfectoral, 25 ventôse an XI.

<sup>3</sup> APJM. Lettres de Dubois à Dubaptiste, 5 et 17 prairial an XI.

<sup>4</sup> APJM. Arrêté du consistoire de Saintes, 24 messidor an XII.

<sup>5</sup> ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 548.

<sup>6</sup> APJM. Lettre de Dubois à Dubaptiste, 28 juin 1806.

<sup>7</sup> APJM. « Remarques sur la demande en démission faite par M. Feyne à l'assemblée de Pons », sans date (probablement 1807).

<sup>8</sup> AMMa, registre n°2. Copie de l'arrêté préfectoral du 28 floréal an XI et prestation du serment de G. Berneaud le 18 thermidor an XI.

<sup>9</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 26 fructidor an XIII.

<sup>10</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séances du 22 août et 6 novembre 1806.

Une fois les postes pastoraux prévus dans l'arrêté préfectoral de l'an X pourvus, l'arrivée d'une deuxième vague de pasteurs s'opère en 1807-1808 : le recrutement n'est pas plus facile que quelques années plus tôt. Un décret impérial du 10 septembre 1807 autorise l'Eglise consistoriale de Saintes à adresser vocation à un troisième pasteur<sup>1</sup> et un autre décret du 18 février 1808 décide qu'« il y aura un deuxième pasteur attaché à l'église consistoriale réformée de la Tremblade<sup>2</sup> ». Arrive à la Tremblade dès l'automne 1807 Jean-Pierre Courlat, auparavant dans le Lot-et-Garonne. Il s'attire rapidement l'inimitié des notables influents du consistoire. Celui-ci annule son appel en mars 1808<sup>3</sup>. Le maire de la Tremblade s'appuyant sur les informations de son collègue de Chaillevette avoue que Courlat a acquis très vite une fâcheuse réputation :

« on l'accuse d'avoir une morale trop austère... d'être mauvais époux, étant éloigné de sa femme... mauvais père, étant très dur envers ses enfants,... mauvais caractère... d'une humeur acariâtre... fanatique et méchant jusque dans ses sermons...<sup>4</sup> »

En novembre 1808, choix est fait d'un pasteur exerçant dans le Jura bernois, Louis Garreau-Villeneuve. Il ne reste que deux ans en Saintonge et est promptement remplacé par un Hollandais, Jean-Louis Bize en 1812 : il est convenu entre le consistoire et ce dernier que sa vocation ne serait valable que pour deux ans à compter de la confirmation gouvernementale. La situation faite au nouveau pasteur paraît des plus médiocres : aucun supplément d'honoraires n'est prévu et il anticipe son départ en présentant sa démission dès janvier 1814. Des plus singulières, les conditions du ministère de Bize, assimilant celui-ci à un simple intérim, s'expliquent par la présence à cette date à la faculté de théologie de Montauban du fils du président du consistoire de la Tremblade. Par les arrangements consentis par Bize, la place pastorale est vacante et réservée à l'ancien étudiant : n'ayant pas l'âge requis pour être consacré, Timothée Edouard Mazauric est admis comme proposant dans l'Eglise de son père en septembre 1815<sup>5</sup>. Son décès prématuré<sup>6</sup> empêche cependant la formation de l'un de ces clans pastoraux comme les a observés naguère P. Dez dans le Poitou<sup>7</sup>.

Dans l'Eglise consistoriale de Saintes, les choses sont encore plus difficiles. Le 15 mai 1808, le consistoire adresse vocation au pasteur du Mas d'Azil (Ariège), Jean-Louis Buisson. Faute d'une rapide confirmation gouvernementale, il n'arrive dans la région que plus d'un an après, au

---

<sup>1</sup> ADCM, 104 V 1. Lettre du président et du secrétaire du consistoire de l'Eglise consistoriale de Saintes au préfet, 10 septembre 1808.

<sup>2</sup> ADCM, 104 V 1. Extrait des minutes de la secrétairerie d'Etat, 18 février 1808.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 105\*. Séances du 4 octobre 1807 et 31 mars 1808.

<sup>4</sup> ADCM, 105 V 2. Lettre du maire de la Tremblade au sous-préfet de Marennes, 17 octobre 1808.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 105\*. Séances du 24 novembre 1808, 21 août 1811, 28 avril 1812, 10 janvier 1814, 2 septembre 1815 ; ADCM, 105 V 2. Lettres du Ministre des Cultes au préfet, 11 mars 1809 et 7 juillet 1812.

<sup>6</sup> MEINADIER Jean-Louis, *Notice sur la vie et les travaux de M. Jean Mazauric pasteur, président du consistoire de La Tremblade*, Nîmes, Gaude Impr.-Libr., 1822, p. 15.

<sup>7</sup> Cf. DEZ Pierre, « Clans pastoraux en Poitou au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSHPF*, t. 123, 1977, n° 2, p. 249-257.

milieu de l'année 1809. Des tensions naissent très vite entre lui et H. Feyne pour la répartition des honoraires versés par les communautés protestantes : L. Buisson dénonce ainsi à Dubaptiste le « caractère bas et méchant » de Feyne<sup>1</sup>. Il démissionne au printemps 1812 et cesse toute fonction pastorale<sup>2</sup>. Le poste reste vacant jusqu'en 1814 : à l'automne, vocation est adressée au jeune Frédéric Guillot<sup>3</sup>. Originaire de Saint-Seurin-d'Uzet, préparé par Dubaptiste, ayant suivi ses études de théologie à Genève et à Montauban, il vient d'être consacré pasteur à Montauban au printemps<sup>4</sup>. Sous le régime concordataire, c'est donc le premier pasteur exerçant en Saintonge et originaire de cette province. Son ministère pastoral dans l'Eglise consistoriale de Saintes s'achève par sa destitution. Il ressort des documents conservés que Guillot reproche au consistoire de ne pas lui payer les honoraires prévus tandis que les anciens se plaignent qu'il ne réside point dans la consistoriale, qu'il se montre cupide et que c'est un fort médiocre pasteur, peu irénique : on lui fait grief en particulier de faire chanter les psaumes 140 et 141 qui ne seraient plus d'actualité sous la « paix et la tranquillité la plus absolue dont [les protestants jouissent] sous le meilleur des rois<sup>5</sup> ».

Du Directoire à la fin de l'Empire, la vie religieuse des huguenots renaît difficilement dans un cadre chaotique : se félicitant de la reconnaissance légale de leur culte, ils réussissent à manœuvrer habilement en proposant de leur propre chef le découpage religieux de leur département ; toutefois ils éprouvent des difficultés à disposer de pasteurs restant durablement dans leurs Eglises. L'organisation ecclésiale est donc fragilisée par les difficultés à se pourvoir d'un ministre de culte. Parallèlement, s'amorce le processus d'appropriation spatiale des consistoires concordataires.

### ***1.2. FORGER DES IDENTITES TERRITORIALES NOUVELLES.***

Faire fonctionner ces consistoires « nouveau style », définir l'espace qu'ils dominent, celui dans lequel travaillent les pasteurs accueillis en leur sein, circonscrire les champs d'activité spécifiques aux communautés locales et au consistoire général vont être les problèmes auxquels doivent faire face les protestants de la Charente-Inférieure et qui ne sont que très lentement résolus.

---

<sup>1</sup> APJM. Lettre de Buisson à Dubaptiste, 10 février, année non indiquée (probablement 1810).

<sup>2</sup> BPF, Ms 1619/VI-1. Séances du 10 mai 1809 et 11 mai 1812. ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 547

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 12 septembre 1814.

<sup>4</sup> Cf. STELLING-MICHAUD Suzanne, *Le livre du recteur de l'académie de Genève (1559-1878)*, Genève, Librairie Droz, 1972, tome 3, p. 567.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séances du 21 juin et 14 septembre 1819 ; APJM. « Observations sur le mémoire publié par J.P.F. Guillot » rédigées par J.-P. Goguet, sans date (vers 1820).

### Créer des corps nouveaux.

Dans la période séparant l'assemblée de juillet 1802 de la tenue de la première séance des consistoires généraux, un certain flottement et une certaine anarchie s'observent encore. La situation de la haute Saintonge est à cet égard exemplaire. A Jonzac, le 4 juin 1803, Louis Bastie, « ministre du culte protestant », prête serment de fidélité au régime<sup>1</sup>. S'agissant vraisemblablement de Barthélemy Bastie nommé à Jarnac cette année<sup>2</sup>, il n'a point été appelé par le consistoire de Saintes. Cette venue à Jonzac et apparemment à Saint-Fort d'un pasteur étranger soulève la colère de l'âme de l'organisation du consistoire saintais, Dubois :

« il ne faut pas qu'elles [les Eglises de Jonzac et de Saint-Fort] se flattent qu'on leur permettra d'avoir un autre pasteur que ceux approuvés par le gouvernement, il est très indécent à celui qui s'est insinué d'y fonctionner sans en avoir la mission, c'est se jouer et mépriser de la loi (sic), il est étonnant que les maires le souffrent et que celui de Jonzac surtout provoque un tel oubli de tout bon ordre, si un esprit d'union, de paix, de modération et d'amitié ne m'eût pas retenu, j'aurais dénoncé ce fait (...)»<sup>3</sup>. »

Cette tentation schismatique fait long feu mais est symptomatique de la faiblesse de l'organisation consistoriale. Prévaut toujours dans l'esprit des fidèles l'ancienne organisation en colloques, ce que montre la monographie du pasteur Goguel sur les Eglises réformées de la Charente publiée en 1836. Il y rappelle que jusqu'à la réorganisation des cultes, l'Eglise de Jonzac appartient aux Eglises réformées de la Charente et que depuis 1801, « elle a été jointe au consistoire de Saintes (Charente-Inférieure)<sup>4</sup> ». Le tropisme continue à jouer au-delà des Articles organiques. Toujours en haute Saintonge, un autre problème se pose : que faire de la petite communauté de Montendre ? Celle-ci bénéficiait dans les années 1780 de la célébration d'un culte régulier et elle désire, apparemment, jouir des mêmes avantages sous le régime concordataire. Or, elle ne figure pas au nombre des Eglises dans la liste établie par le préfet et les notables protestants. Dubois envoie un courrier très net à Dubaptiste à ce sujet :

« Si on vous parle de la prétendue Eglise de Montendre, bornez-vous à dire qu'on a eu tort de n'en pas parler lors de la circonscription des trois Eglises, qu'elle aurait alors été portée sur l'état et reconnue par le gouvernement, que ne l'étant pas, on ne peut dans ce moment la mettre au rang des Eglises, mais qu'on pourra revenir sur cela lors de l'assemblée prochaine du consistoire, et faire à cet égard des représentations au gouvernement qui seront sûrement écoutées favorablement si elles sont fondées<sup>5</sup>. »

Dès la première séance du consistoire, l'assemblée prévoit de remédier à cette situation :

« Lorsque nous serons pourvus de deux pasteurs ils donneront trois ou quatre prédications chaque année aux fidèles de Montandre ; tant que notre Eglise ne sera pourvue que d'un pasteur ; les fidèles de

<sup>1</sup> AMJ, registre n° 1. Serment de Louis Bastie, 15 prairial an XI.

<sup>2</sup> ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 543.

<sup>3</sup> APJM. Lettre de Dubois à Dubaptiste, 24 prairial an XI. Orthographe modernisée.

<sup>4</sup> GOGUEL G., *1534-1836. Histoire et statistique des Eglises réformées de la Charente avec carte*, Cognac, Dedé et Péronneau imprimeurs, 1836, p. 134.

<sup>5</sup> APJM. Lettre de Dubois à Dubaptiste, 21 messidor an XI.



Montandre se réuniront à Jonzac, et si un jour ils peuvent obtenir que ce lieu ait une église ; alors ils auront les mêmes droits que les autres églises composant celle consistoriale de Saintes<sup>1</sup>. »

Après avoir demandé au gouvernement de compter Montendre au même rang que les autres Eglises de la consistoriale, le consistoire décide de constituer les fidèles de Montendre en « Eglise succursale<sup>2</sup> ». L'exercice de l'autorité exclusive du corps consistorial saintais sur son ressort demeure un problème récurrent. Au commencement de la première Restauration, le consistoire prend un long arrêté où, s'appuyant à la fois sur les Articles organiques et la Discipline du XVII<sup>e</sup> siècle, il stipule que « si par impossible il pouvait se faire que (...) quelque pasteur que ce puisse être, étranger à notre consistoire, insisterait pour exercer quelques fonctions du St Ministère, il sera sur l'instant dénoncé à l'autorité compétente comme fauteur de l'ordre établi et violateur de nos lois ecclésiastiques<sup>3</sup> ».

La mise en marche des consistoires prévus par les Articles organiques se fait de manière échelonnée. A la Tremblade, fief protestant, l'organisation du consistoire général précède celle des consistoires locaux. Une première séance du « consistoire provisoire » est tenue dès le 21 frimaire an XI (12 décembre 1802). Une fois accomplie l'élection des anciens le 3 floréal an XI (23 avril 1803), le consistoire s'assemble régulièrement à partir du 23 prairial an XI (12 juin 1803). Une semaine plus tard, le consistoire particulier de la Tremblade se remet à fonctionner<sup>4</sup>. Dans les deux autres Eglises consistoriales qui abritent des communautés géographiquement plus dispersées, la marche adoptée est sensiblement différente. Conformément à l'organisation presbytéro-synodale de l'Eglise réformée, les protestants paraissent y organiser d'abord des corps que la législation consulaire ne prévoit pas mais que leur tradition réclame, les consistoires des Eglises locales. La convocation du consistoire général ne fait que suivre la renaissance de ces corps. Le consistoire particulier de la Rochelle commence ses séances peu après l'arrivée du pasteur Rang, le 8 nivôse an XI (29 décembre 1802). Celui de Nieulle, sous la présidence de Berneaud, n'est mis en place que le 17 fructidor an XI (4 septembre 1803)<sup>5</sup>, quelques semaines avant l'ouverture des travaux du consistoire général de la Rochelle le 10 brumaire an XII (2 novembre 1803). A Saintes, sur le modèle de la réunion de l'été 1802, une autre assemblée est tenue dès le 5 nivôse an XI (15 janvier 1803) pour fixer la quote-part des Eglises dans l'entretien des deux futurs pasteurs. Une fois Dubaptiste arrivé au printemps 1803, sur les conseils et l'appui de Dubois, il se lance dans une vaste tournée de l'Eglise consistoriale afin de rencontrer son

<sup>1</sup> ADCM, 92 J 1\*. Séance du consistoire général, 30 fructidor an XI.

<sup>2</sup> ADCM, 92 J 1\*. Séances du consistoire général, 25 floréal an XIII ET 15 mai 1807.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 12 septembre 1814.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 25\* et 16 J 105\*.

<sup>5</sup> Cf. les documents reproduits dans : PELET Paul, « L'église de Nieulle (commune de Saint-Sornin, Charente-Inférieure). 1772-1794. Actes de consistoire et de colloques », *BSHPF*, t. 41, 1892, p. 485-486. Erreur de lecture de ces documents : les procès-verbaux reproduits mentionnant Berneaud ne peuvent pas dater du 17 fructidor an II mais du 17 fructidor an XI.

troupeau et d'organiser les consistoires particuliers<sup>1</sup>. Le consistoire de Saintes est dûment organisé et les douze anciens le composant nommés le 29 fructidor an XI (16 septembre 1803).

La vision qu'ont les protestants des institutions mises en place par les Articles organiques est profondément empreinte du vécu du Désert. Dans les « aperçus statistiques » remis à Portalis, l'auteur présente encore séparément les Synodes « de l'Angoumois et de Saintonge, avec l'île d'Oléron et Bordeaux » et celui du « pays d'Aunis et de l'île de Rhé »<sup>2</sup>. Le vocabulaire employé par Dubois est symptomatique de la survivance de l'organisation ecclésiale du Désert : il tient pour synonyme les Eglises consistoriales et les quartiers<sup>3</sup>. Sur un plan formel et diplomatique, la présentation des réunions consistoriales de l'Eglise de Saintes se calque sur celle des assemblées du Désert. De manière générale, les procès-verbaux des séances des consistoires généraux des premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle sont encore constitués d'une série d'articles clairement distincts qui résument les décisions prises par les assemblées. Abandonnée au début des années 1820 à la Rochelle et à la Tremblade, cette habitude survit à Saintes jusqu'à la fin des années 1830. Dans certains domaines, il n'y a pas de solution de continuité entre les décisions adoptées par les synodes du Désert et celles prises par les consistoires concordataires : rappelant exactement la teneur du troisième article du synode tenu à Jarnac en 1787, le consistoire de la Tremblade choisit en 1808 comme jour de jeûne annuel le troisième dimanche d'août<sup>4</sup>.

L'éclatement géographique des Eglises consistoriales de la Rochelle et de Saintes les invite à adopter un lieu de réunion itinérant, à l'instar de ce qui se faisait pour les synodes et les colloques du Désert que certains de leurs membres ont connus. Certainement aussi du fait de l'étroitesse numérique de l'Eglise du chef-lieu, le consistoire saintais est gyrovague et se réunit dans l'une ou l'autre des communautés locales dès son entrée en fonction jusqu'en 1852. La Rochelle adopte dans la première assemblée du consistoire général une mesure analogue : « chaque année et vers la fin du mois de prairial (31 mai) le consistoire général sera convoqué alternativement dans l'arrondissement de la Rochelle et celui de Marennes [et que] cette assemblée annuelle et ordinaire n'empêchera point d'en convoquer d'extraordinaires dans les cas urgents, et de nécessité<sup>5</sup> ». Si ce système fonctionne bien dans l'Eglise consistoriale de Saintes et favorise assez rapidement l'acculturation du cadre consistorial concordataire auprès des communautés locales, il n'en est pas

---

<sup>1</sup> APJM. Nombreuses lettres de Dubois à Dubaptiste à ce sujet au cours de l'an XI.

<sup>2</sup> « Aperçus statistiques des populations protestantes soumises au gouvernement de la République française en 1801 », *BSHPPF*, t. 1, 1853, p. 188-189.

<sup>3</sup> AERLR, Consistoire. Lettre de Dubois à Ranson, 24 flo réal an X.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 105\*. Séance du 4 juin 1808.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 10 brumaire an XII.

de même, loin de là, pour la Rochelle<sup>1</sup>. A la veille de la Révolution, cette ville disposait d'un synode pratiquement constitué *ad hoc* et connaissait une vie relativement autonome par rapport à la Saintonge ; or, l'arrêté réglementaire fixant les Eglises consistoriales lui adjoint un ensemble de communautés qui jusque-là avaient peu de relations religieuses avec elle, l'île d'Oléron et surtout le pays situé entre Seudre et Charente. Le rythme des réunions de l'assemblée générale consistoriale est dès le départ bien plus lâche qu'à Saintes, ce qui dénote déjà les difficultés pour accoutumer à vivre ensemble des protestants habitués à une plus grande liberté : après celle fondatrice de 1803, les séances suivantes ont lieu en 1805 et en 1807 et alternent à Marennes et à la Rochelle. L'antagonisme entre la Rochelle et Marennes se révèle au grand jour fin 1807-début 1808<sup>2</sup>. Les raisons initiales du conflit apparaissent liées à la réforme de la Discipline<sup>3</sup>. C'est une évidence pour les Rochelais que le seul consistoire authentique et légal est le consistoire qui se réunit régulièrement à la Rochelle. Ils identifient totalement leur consistoire particulier au consistoire général. Cette omnipotence rochelaise est perceptible dans la confusion qui règne alors dans les registres des deux assemblées : les assemblées générales sont alors retranscrites parmi les délibérations du consistoire local. Au printemps 1808, alors qu'il était prévu que l'assemblée du consistoire général ait lieu à Marennes, une réunion se tient à la Rochelle pour le renouvellement des anciens et des diacres : ne sont présents que des Rochelais<sup>4</sup>. Peu après, le consistoire particulier de la Rochelle affirme plus clairement ses prérogatives :

« à l'égard des éclaircissements que des Eglises peuvent désirer, ou des mesures qu'elles peuvent avoir à proposer, [il] les invit[e] à [les lui] transmettre d'une manière précise et s'il dépend de [lui] de leur en fournir quelque éclaircissement, [il] le fer[ait] avec plaisir ; ou si les mesures qu'elles peuvent avoir à proposer sont de nature par leur urgence et importance à prévaloir sur les obstacles [qu'il] éprouv[e] et exiger une réunion, malgré que cela puisse [le] contrarier, [il ferait] céder [ses] convenances particulières à celles du bien général (...)»<sup>5</sup>.

C'est ce que reprend, à la fin de l'année, sans ambages et avec morgue le pasteur Rang. Le président du consistoire général nie profondément et radicalement la prétention des Marennais à

---

<sup>1</sup> La question a déjà été esquissée dans le chapitre consacré à la communauté rochelaise sous l'Empire dans MASLOW ARMAND Laura, *Protestantism in la Rochelle. 1755-1830. The consequences of bourgeois rule*, Thèse (Ph. D), Université d'Harvard, 1969, mais ses prolongements sous la Restauration ne sont pas abordés.

<sup>2</sup> L'affaire est brièvement évoquée dans : ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 143. D. Robert restreint l'épaisseur chronologique du conflit à la phase de 1807-1808 sur la représentation des Marennais dans le consistoire et ne signale pas la phase postérieure, spatiale.

<sup>3</sup> L'abondante correspondance et les nombreuses délibérations prises à la Rochelle sur ce sujet restent allusives : la naissance du conflit se situe autour des démarches que le pasteur Rang a faites à Paris à propos d'une révision de la Liturgie et de la Discipline, démarches et résultats dont Rang n'aurait pas jugé bon de rendre compte aux Eglises particulières. A cette question se greffe à partir de 1809 une autre question où la Rochelle se retrouve isolée face à Marennes, la Tremblade et Saintes. La Rochelle se montre favorable à un assouplissement, voire une disparition de la Discipline à propos des mariages mixtes tandis que les trois autres corps en réclament une application ferme.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 19 mai 1808.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 30 mai 1808.

participer à la gestion de l'Église consistoriale<sup>1</sup>. La lettre qu'il envoie aux Marennais le 17 septembre 1808 témoigne de l'isolationnisme rochelais et de l'abîme de dédain séparant l'Église rochelaise de ses voisines :

« Je me contenterai de vous rappeler que lorsque quelques membres du consistoire de la Rochelle provoquèrent volontairement ces réunions, que vous exigez maintenant avec le ton impératif du droit, ce fut dans le désir de profiter d'un moyen que la loi ne défend pas pour suppléer autant que possible aux sinodes et établir entre les Églises des communications fraternelles, utiles et édifiantes, mais nullement pour nous imposer des obligations, nous assujettir à des dépenses et des voyages, nous mettre dans la dépendance des autres et réveiller des jalousies et de vaines prétentions. L'Église de la Rochelle s'est toujours gouvernée par elle-même, elle n'a nul besoin du concours de ses voisines et ce n'est point lorsque le Gouvernement, en raison de son importance, l'a nommé l'*Église consistoriale* qu'elle ira sans utilité et sans motifs, s'assujettir à celles qui sont comprises dans sa circonscription.

(...)

Sous les rapports religieux, sans doute, nos Églises sont égales et je ne reconnais entre elles aucune supériorité. Mais il n'en est pas de même, sous les rapports *administratifs* établis par la loi et voulus par le gouvernement, et si on n'eut pas méconnu ces derniers, on n'eut point troublé par de puéiles rivalités, l'heureux accord qui était établi et exigé impérieusement comme un droit ce qui ne fut consenti que comme un faveur.

La loi et le gouvernement ne reconnaissent qu'un consistoire pour toutes les Églises qui forment la circonscription d'une *Église consistoriale* et c'est celui du chef-lieu, qui par cette raison est appelée l'*Église consistoriale*, parce que le consistoire y réside. C'est ce *consistoire* qui s'occupe des affaires générales et correspond avec le Gouvernement. Les conducteurs, ou *consistoires particuliers* des autres sections, sont chargés des affaires intérieures de leur Église et de l'administration des aumônes.

(...)

Ce que dans plusieurs Églises, on appelle, comme vous, le *consistoire général* est une réunion extraordinaire, mais non *légal* comme vous le prétendez, puisque elle n'est reconnue par aucune loi, mais seulement autorisée par son silence, établie par la condescendance de quelques Églises, par les dispositions amicales et imaginées, dis-je, pour entretenir entre elles de douces et utiles communications<sup>2</sup>. »

Certes, Rang se défend de dresser une supériorité religieuse de la Rochelle sur les autres Églises locales, mais, dans les faits, l'avantage administratif qu'il octroie à la seule ville de la Rochelle lui permet de bloquer toutes les questions sensibles relatives à la Discipline, d'en empêcher le débat ou l'application. Cette interprétation restrictive de la lettre des Articles organiques est démentie par le Ministre des Cultes, Bigot de Préameneu, dès le 30 septembre 1808. Il juge souhaitable que « les paroissiens de chaque commune, qui peuvent avoir droit aux aumônes, aient dans le consistoire des membres qui connaissent leur situation, leurs besoins et qui puissent veiller à leurs intérêts dans les distributions de deniers<sup>3</sup> ». Il assimile les fonctions des consistoires d'Ancien Régime et des diaconats en dépendant aux consistoires concordataires. S'appuyant certainement sur le fait que cette identification des corps nouveaux aux corps anciens

<sup>1</sup> C'est une illustration, au niveau local, de la vision hiérarchique et hiérarchisée entre les Églises, que projette alors Rang, aux côtés d'autres pasteurs, sur le fonctionnement des Églises réformées. Cf. ROBERT Daniel, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 225 ainsi que le document suivant : lettre du pasteur Rang à Monsieur de de Végobre, à Genève, 20 février 1811, reproduite dans : MASLOW ARMAND Laura, *Protestantism in la Rochelle. 1755-1830. The consequences of bourgeois rule*, Thèse (Ph. D), Université d'Harvard, 1969, annexes du chapitre 3.

<sup>2</sup> AERLR, Consistoire. Brouillon de la lettre de Rang à « Messieurs de Marennes », 17 septembre 1808.

<sup>3</sup> AERLR, Consistoire. Lettre de Bigot de Préameneu au président du consistoire général de la Rochelle, 30 septembre 1808.

ne peut pas pratiquement se faire, les Rochelais ne se plient pas aux injonctions parisiennes et refusent de convoquer le consistoire « général » dont ils ne reconnaissent toujours pas la légalité. En décembre 1808, les Marennais font ainsi appel aux Rochefortais contre la Rochelle car « « il s'agit ici des intérêts et des droits de toutes les Eglises, on prétend en dépouiller neuf, pour les accumuler sur une seule<sup>1</sup> ». La Rochelle continue à faire la sourde oreille aux doléances marennaises et invite « son président à laisser tomber cette affaire<sup>2</sup> ». Marennes cherche alors des appuis dans des consistoires extérieurs. Le consistoire de Saintes propose son arbitrage<sup>3</sup>. Celui de Bordeaux, à la demande de Marennes, donne un avis remarquablement pondéré : s'il invite les Marennais à se réunir à la Rochelle, il précise cependant que doivent assister aux assemblées du consistoire « les anciens, soit de la ville de la Rochelle, soit de l'arrondissement de l'Eglise consistoriale de la Rochelle<sup>4</sup> ». Du fait des tensions restées perceptibles, aucune réunion du consistoire général ne se fait en 1809. Enfin en 1810, les Rochelais reconnaissent le droit aux Marennais de figurer au sein du consistoire général mais refusent d'établir la circulation du lieu de réunion : les Marennais ne se présentent donc pas à l'assemblée de cette année. Le consistoire général réfléchit alors aux moyens de contraindre Marennes à participer à ses travaux. Certains suggèrent de recourir au ministère des Cultes mais Rang fait alors observer « qu'il est peu convenant et même quelquefois funeste dans les discussions domestiques de la famille réformée, de recourir à l'autorité civile ». Il est alors proposé « non comme un droit » mais « comme un acte de condescendance » « la faveur » de tenir à Marennes « une assemblée générale du consistoire<sup>5</sup> ». Les tergiversations de la justification adoptée dénotent le flottement des réformés à l'égard du cadre législatif : d'un côté, on répugne à recourir au bras séculier pour faire appliquer ce que l'on considère comme être l'esprit de la loi – l'immobilité du lieu de réunion du consistoire –, d'un autre, on ne reconnaît pas à une décision prise lors de la première assemblée consistoriale la force d'un règlement interne. Las, en 1811, les thèses conciliatrices s'évanouissent : à la demande de Marennes de faire réunir le consistoire général dans cette localité, le consistoire local de la Rochelle répond que « le consistoire ne doit et ne peut se tenir que dans *le chef-lieu* de l'Eglise consistoriale<sup>6</sup> » : du coup, le consistoire de l'Eglise consistoriale ne se réunit point cette année-là. Les Rochelais ne viennent à de meilleures dispositions qu'à la séance du consistoire général de

---

<sup>1</sup> AERLR, Consistoire. Copie faite par Rang de la lettre du consistoire particulier Marennes aux anciens de l'Eglise réformée de Rochefort, 29 décembre 1808.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 8 décembre 1808.

<sup>3</sup> BPF, Ms 1619/VI-1. Séance du 10 mai 1809.

<sup>4</sup> Archives de l'Eglise réformée de Bordeaux. Registre du consistoire, séance du 17 mai 1809. Document signalé et communiqué par Mme Séverine Pacteau de Luze.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 20 juin 1810. La confusion règne toujours entre consistoire général et consistoire local : un procès-verbal de cette délibération figure également dans le registre du consistoire particulier.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 2 mai 1811.

1812 où ils admettent que l'assemblée suivante se tienne à Marennes, ce qui paraît soulever l'opposition du pasteur Rang<sup>1</sup>. Lorsque le consistoire particulier rochelais fixe le mandat de ses anciens devant se rendre à Marennes en 1813, il donne clairement les limites de leurs pouvoirs :

« Si dans la présente assemblée générale du consistoire à Marennes, il était proposé par quelqu'un des assistants de délibérer sur la future tenue de nos consistoires généraux, dans le but de les faire alterner entre la Rochelle et Marennes, nos députés rejeteront et protesteront même, s'il le faut, contre toute délibération à ce sujet, puisqu'elle serait contraire à l'organisation actuelle établie par la loi<sup>2</sup>. »

La crise sur le choix du lieu de réunion du consistoire général n'est résolue que tardivement, sous la Restauration. En 1815, le consistoire se réunit à la Rochelle ; l'année suivante, il doit se tenir à Marennes mais il semblerait que de nouvelles difficultés aient suspendu toute activité consistoriale<sup>3</sup>. En 1817 et 1819, la séance annuelle a lieu à la Rochelle et en 1818 à Marennes ; logiquement, elle aurait dû avoir lieu de nouveau dans cette ville en 1820, or elle a lieu de nouveau à la Rochelle. Aucun Marennais n'y vient. Ce n'est qu'au cours de la décennie suivante que la question est vidée : en 1821, le consistoire prend un nouvel arrêté fixant l'alternance des réunions à Marennes et à la Rochelle. Cette fois-ci la décision ne fait pas l'objet de contestations<sup>4</sup>. La disparition du pasteur Rang, le principal tenant des prérogatives rochelaises, doit jouer en faveur du maintien de cet arrangement<sup>5</sup>. L'édification d'un temple à Rochefort complique la donne : cette communauté demande à accueillir également les travaux du consistoire général et, par sa position géographique centrale au sein du consistoire, c'est elle qui l'emporte<sup>6</sup>.

Les débats autour de la localisation des séances du consistoire général de la Rochelle ne sont pas si anodins qu'ils ne paraissent au premier regard : ils traduisent la tentation dirigiste de la communauté protestante la plus visible du département, celle de la Rochelle ; la disparition de cette main-mise rochelaise au profit d'une reconnaissance de la légitimité des autres communautés reflète la naissance d'un « vivre-ensemble », dans un espace partagé et commun, qui n'existe pas initialement. Dans cette perspective, l'alternance ou du moins le déplacement de

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 27 mai 1812. Le procès-verbal de cette séance également transcrit dans le registre du consistoire local porte une annotation de la main de Rang, notant qu'« on a dérogé à la résolution prise en consistoire le 2 mai 1811 ».

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 13 mai 1813.

<sup>3</sup> Le procès-verbal n'est pas porté sur le registre du consistoire général, le consistoire particulier de la Rochelle comporte une lacune de deux ans de 1816 à 1818 et celui de Rochefort ne porte trace d'aucune séance entre 1814 et 1817.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séances des 4 juin 1817, 27 mai 1818, 26 mai 1819, 31 mai 1820, 23 mai 1821. Notons toutefois qu'à la mort de Rang, le consistoire local rochelais proteste contre la présidence du consistoire général attribué au plus ancien pasteur de la consistoriale, Gonini, de Marennes.

<sup>5</sup> Paralysé depuis 1821, il ne participe plus aux travaux du consistoire jusqu'à sa mort en 1824.

<sup>6</sup> A compter de 1827 jusqu'au moment où le nouveau découpage consistorial est connu en 1852 : 27 séances à Rochefort, 13 à la Rochelle ; 6 à Marennes.

l'endroit où se réunit le consistoire acquiert force de symbole<sup>1</sup> : cette mesure favorise l'appropriation de l'espace consistorial. Pour autant, une vision hiérarchique de la société religieuse et de son espace reste perceptible si l'on examine le recrutement des anciens du consistoire. La Rochelle ne s'est pas dessaisie de l'ensemble de ses pouvoirs : jusqu'à la refonte institutionnelle de 1852-1853, les seuls chefs de famille convoqués aux séances de renouvellement consistorial sont des Rochelais, qui, par conséquent, nomment les anciens de l'ensemble du consistoire. Pour ceux issus du reste de la consistoriale, il s'agit en réalité de valider le choix déjà opéré par les chefs de famille de leurs localités. Cette mesure, conforme à la lettre des Articles organiques mais qui est ailleurs plus largement interprétée, n'en est pas moins significative du rôle théorique de direction spirituelle que continue à s'attribuer la Rochelle. La répartition des anciens en est un autre signe : alors que les autres Eglises de la consistoriale ne disposent que d'un seul ancien, la Rochelle en a trois<sup>2</sup>.

A la Rochelle et à Saintes, la circulation consistoriale et l'habitude de réunir le consistoire à l'extérieur du chef-lieu consistorial contribuent à gommer l'artificialité du cadre créé en 1803 et facilitent la constitution d'un espace consistorial commun<sup>3</sup>. Un autre problème ne tarde guère à se poser. Pour affirmer leurs identités et leurs pouvoirs en tant qu'autorités spirituelles, les consistoires se rendent compte de la nécessité de proposer une régulation de la vie religieuse. Les Articles organiques pour les cultes protestants précisent, en leur article 22, que « les consistoires veilleront au maintien de la discipline ». Ce principe est assez conforme aux fonctions usuelles des consistoires. Dans la mesure où l'échelle géographique n'est plus celle de l'Eglise locale, son application reste très hypothétique. C'est probablement fort de cette tradition d'autorité spirituelle que le consistoire de Saintes tente de rétablir l'usage des méreaux dans son ressort, autrement dit une participation à la Cène restant à la discrétion des autorités spirituelles locales<sup>4</sup>. Par ailleurs, sans que cette pratique s'appuie sur une décision consistoriale concordataire, elle se perpétue à la Tremblade au-delà de 1825<sup>5</sup>.

Si on examine les registres des quelques communautés pour lesquelles on en dispose dès le Consulat, les Eglises locales s'approprient inégalement ce rôle régulateur. A la Tremblade, les

---

<sup>1</sup> Il faut cependant ajouter un argument plus prosaïque qui compte sûrement aussi dans la résistance marennaise : le déplacement entre Marennes et la Rochelle coûte cher et, en cas de fixation d'un lieu invariable de réunion, la charge serait revenue toujours sur les anciens marennaïses.

<sup>2</sup> La répartition est la suivante : la Rochelle, trois ; Rochefort, Marennes, le Chapus (qui remplace Port des Barques en 1833), Souhe, Nieulle, Luzac, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint-Martin et la Flotte, un seul chacune.

<sup>3</sup> La question ne se pose pas à la Tremblade : la très forte densité protestante de la presqu'île d'Arvert a de longue date habitué les huguenots de cette région à avoir des structures communes : le consistoire concordataire n'y a pas l'artificialité qu'il avait dans les deux autres consistoriales.

<sup>4</sup> ADCM, 92 J 1\*. Séance du 23 floréal an XII.

<sup>5</sup> Témoignage tardif de Marcel Audouin qui reproduit les affirmations du pasteur Jean-Pierre Lafon : cf. BMLR, Ms 2240, fol. 149, lettre de Marcel Audouin à Louis Meschinot de Richemond, 12 janvier 1892.

fonctions du consistoire local sont extrêmement réduites jusqu'aux premières années de la Restauration : la majorité des décisions qui est portée sur le registre a trait à l'adjudication de bancs ou à des redditions de compte du trésorier des pauvres<sup>1</sup>. Bref, il s'agit bien plus des attributions d'un diaconat que de celles d'un consistoire. La situation est inverse à la Rochelle où, nous l'avons vu, ses membres s'assemblent régulièrement, outrepassent dans les premières années de l'Empire les pouvoirs d'un consistoire local et projettent même précocement de se doter d'un règlement interne. La position rochefortaise est intermédiaire : les délibérations les plus fréquentes roulent sur les caisses des pauvres et de l'Eglise mais le consistoire local sert de caisse de résonances des plaintes de la communauté à propos de la présence trop intermittente du pasteur. En l'état actuel des connaissances, un seul consistoire local paraît se doter d'un véritable règlement sous la Restauration : c'est celui de la Tremblade à la fin de 1824. Composé de 19 articles, il n'aborde son rôle religieux que dans son dix-septième article : « Il n'est portée aucune atteinte à la discipline des Eglises réformées de France, qui continuera d'être applicables (sic) dans les divers cas qu'elle prévoit, tels que l'inimitié entre les diacres, le scandale notoirement occasionné par leur conduite privée, &c, &c.<sup>2</sup> ». Trop sophistiqué et peut-être trop répressif<sup>3</sup>, il reste lettre morte et aboutit même au résultat inverse de celui désiré puisqu'une partie de ses membres déserte les séances et que celles-ci s'interrompent au milieu de l'année 1826. La régulation de la vie religieuse par la base s'avérant sinon impossible, du moins difficile en Saintonge, c'est probablement pourquoi c'est à l'échelon des consistoires généraux de la Tremblade et de Saintes que sont mis en place des règlements fixant, définitivement dans l'esprit de leurs auteurs, les rapports entre le corps légal – le consistoire général – et les corps réels des Eglises réformées – les consistoires locaux. Il s'agit d'éviter la renaissance de conflits qui se répètent. L'examen des circonstances dans lesquelles s'inscrivent règlements et projets de règlements le montre bien. L'échec de règlements à l'échelle de l'Eglise locale apparaît être la raison de la mise en place de règlements consistoriaux. Alors que la division règne dans la consistoriale rochelaise, le consistoire local de la Rochelle réfléchit aux « statuts ou règlements pour l'administration intérieure de l'Eglise et l'organisation du consistoire », sur le modèle de ceux suivis à Paris<sup>4</sup>. Le consistoire général de Saintes se donne un premier règlement, d'une taille très modeste – vingt-deux articles – et dont le contenu reste inconnu en 1820<sup>5</sup>. Le conflit qui venait

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 26\*.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 27\*. Séance du 10 décembre 1824.

<sup>3</sup> Celui-ci paraît se calquer sur le fonctionnement des loges maçonniques. Le bureau se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un rapporteur. Cette dernière fonction est ici une innovation et semble imitée de celle de l'orateur dans la loge. De même, un savant système d'amendes pour injures, absences et retards est assez conforme à la pratique maçonnique. Il existe une loge régulière à la Tremblade à partir de 1823.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 5 novembre 1807. Décision demeurée sans suite.

<sup>5</sup> APJM. Séance du consistoire général de Saintes, 10 mai 1820.



de l'opposer au pasteur Guillot est certainement pour beaucoup dans cette décision. En 1829, lorsque le projet d'un nouveau règlement est ici débattu, c'est probablement à la suite des divergences d'appréciation entre une partie des membres laïques du consistoire général et des pasteurs contre le pasteur-président, Hippolyte Feyne<sup>1</sup>. De même, à la Tremblade, la désorganisation du consistoire local du chef-lieu motive sans aucun doute le souhait de donner au consistoire général un règlement global.

Les modalités de promulgation de ces règlements témoignent de la souplesse des institutions réformées et surtout de la largeur d'interprétation qu'il était possible de faire des Articles organiques. Est respectée à la fois la lettre des Articles organiques puisque c'est le consistoire général qui est à l'origine du règlement assurant « le maintien de la discipline » et la tradition réformée puisque l'organisation du consistoire général et de ses prérogatives fixe dans le même mouvement celles des consistoires locaux. Sans se référer explicitement à la Discipline des Eglises réformées, des disciplines « au second degré » sont ainsi mises en place. Tant bien que mal et avec de légères modifications, elles vont servir de cadre général jusqu'à la refonte de 1852-1853, cette fois-ci impulsée par le pouvoir civil.

Paraît jouer un rôle décisif dans la relance réglementaire le dernier pasteur nommé dans la consistoriale de la Tremblade et qui venait d'exercer dans l'Eglise wallonne de Middelbourg, Jean-Pierre Lafon<sup>2</sup>. Le travail est mené assez promptement : une commission *ad hoc* est nommée en juin 1828 et le résultat présenté en janvier 1829. A Saintes, le mûrissement du projet est plus long. Des réticences se font jour : une première commission est nommée quelques mois après l'entrée en vigueur du règlement trembladais. Elle est composée de trois pasteurs, H. Feyne, J. Jay et H. Delon ainsi que de Duplais, secrétaire du consistoire. Il est probable que l'initiative vienne de Delon, pasteur nouvellement arrivé dans la consistoriale et qu'il suive ici l'exemple donné par son beau-frère, Jean-Pierre Lafon. Au bout d'un an, la commission n'a pas achevé – ni sûrement même commencé – son travail. Sa composition en est renouvelée : Feyne la quitte et est remplacé par Jean Marchand ; un autre membre laïque lui est adjoint<sup>3</sup>. La disparition de Feyne de la commission montre la mauvaise entente entre le président du consistoire et ses collègues comme il illustre plus certainement le fossé générationnel les séparant : pour le plus vieux pasteur du consistoire habitué à avoir les coudées franches dans la gestion des affaires des Eglises, une telle initiative est probablement mal venue. La méthode adoptée à la Tremblade est simple : « examiner toutes les délibérations actuellement existantes pour les réviser et faire un corpus de

---

<sup>1</sup> C'est le choix d'Hippolyte Feyne fils comme nouveau pasteur dans la consistoriale qui divise alors le consistoire.

<sup>2</sup> Cf. MARTY Jacques, « Le protestantisme à La Tremblade principalement de 1750 à 1825, d'après des documents inédits », *BSPHF*, t. 76, 1927, n° 1, p. 72-74.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séances des 1<sup>er</sup> mai 1829, 1<sup>er</sup> mai 1830, 1<sup>er</sup> mai et 30 juin 1831.

travail qui régira cet arrondissement consistorial<sup>1</sup> ». Une démarche semblable est suivie à Saintes. Les règlements produits sont d'inégales ampleur et complexité : cent six articles à la Tremblade, moins de la moitié de ce chiffre à Saintes [cf. Figure 1].

**Figure 1 : Les règlements internes des consistoires généraux saintongeais.**

Economie du règlement du consistoire général de la Tremblade (1829)		
Titre	Chapitre	106 articles
	« Du consistoire général »	10 articles
	« Des consistoires locaux »	11 articles
	« Des pasteurs »	7 articles
	« Des anciens »	8 articles
	« Des diacres »	11 articles
« De l'administration générale de l'Eglise »	« Du culte public »	12 articles
	« Des baptêmes, mariages et enterrements »	13 articles
	« Des fonds »	15 articles
	« Des places »	14 articles
	« Dispositions générales »	5 articles
		54 articles

Economie du règlement du consistoire général de Saintes (1831)	
Titre	50 articles
[Du consistoire général]	17 articles
« Des fonctions des membres du consistoire hors des séances »	8 articles
« De l'administration générale de l'Eglise »	9 articles
« De l'administration particulière des sections »	15 articles
« Dispositions générales »	1 article

Il est difficile de faire la part des transferts d'un règlement à l'autre de ce qui est sans doute un fonds commun réformé<sup>2</sup>. Les préoccupations financières apparaissent : la taxation des bancs des temples et la rentrée de ces collectes sont des éléments essentiels. Toutefois, pouvoir et autorité ne s'exercent pas de la même manière. A la Tremblade, après avoir défini les Eglises locales comprises en son sein et la composition humaine du consistoire, est clairement réaffirmée la suprématie donnée au consistoire général par les Articles organiques : « A lui seul appartient l'administration de l'Eglise ; il peut déléguer une partie de ses fonctions » (art. 2). Du fait du poids démographique à peu près semblable des Eglises de son ressort et de leur égale légitimité enracinée dans le temps du Désert, ce rappel est probablement nécessaire pour imposer le statut arbitral et la pleine puissance du consistoire général. Aucun texte de ce type ne figure dans le règlement saintais. En revanche, celui-ci montre une nette résistance à la « cléricisation » du

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 106\*. Séance du 1<sup>er</sup> juin 1828.

<sup>2</sup> Ainsi, il y a proximité de formulation pour la définition des consistoires locaux : « Il est formé auprès de chacune des Eglises de l'arrondissement consistorial une commission de notables choisis parmi les personnes les plus pieuses & les plus éclairées ; cette commission prend le titre de consistoire local. Les membres qui la composent reçoivent celui de diacres. » (art. 11, la Tremblade) et « Chaque une des églises de l'arrondissement consistorial aura son consistoire local, composé des personnes les plus pieuses et les plus éclairées et qui prendront le titre de diacres. » (art. 35, Saintes). Il y a quasi-identité pour les conditions religieuses exigées pour être parrain et marraine et le lieu de célébration des baptêmes et mariages (art. 63-65, la Tremblade; art. 31-32, 34, Saintes) : si parrain et marraine sont trop jeunes ou non-protestants, est exigée la présence supplémentaire d'un protestant ; le baptême doit avoir lieu au temple.

consistoire : est précisé que « le président ne prend point part aux délibérations qu'il est chargé de diriger ; il lui est seulement loisible après avoir avalisé les diverses opinions, d'énoncer la sienne propre » (art. 10). Il s'agit de limiter les pouvoirs d'Hippolyte Feyne. Lorsque sont définies les fonctions des membres du consistoire général hors des séances, il est écrit que « les anciens administrent les affaires de l'Eglise, de quelque nature qu'elles soient, veillent au maintien de l'ordre dans les temples et doivent aux fidèles l'exemple de la bonne conduite et de la piété » (art. 23). Le rôle des pasteurs n'est pas signalé ici. Il est simplement abordé dans l'administration générale de l'Eglise : « Les pasteurs doivent s'acquitter (sic) avec zèle et en conscience des diverses fonctions de leur ministère, ils sont spécialement chargés dans leurs églises respectives du maintien de la doctrine évangélique dans toute sa pureté. » (art. 26). La différence est très nette avec la Tremblade où « les pasteurs sont chargés de la prédication, de l'administration des sacrements, de l'instruction religieuse, de la visite et consolation des malades, du maintien de la doctrine des Eglises dans toute sa pureté évangélique et, concurremment avec les anciens, de l'administration de l'Eglise » (art. 22). Dans la consistoriale saintaise, la dispersion des lieux où les pasteurs sont amenés à exercer leur ministère entraîne leur mise en minorité dans le fonctionnement institutionnel et le règlement saintais valide cette situation. A la Tremblade, le terrain d'action, moins étendu, entraîne de manière inverse une participation plus active des pasteurs.

La composition des consistoires à la Tremblade et à Saintes montre également la volonté de nouer des rapports différents avec les Eglises locales. Si, à Saintes, « nulle personne étrangère au consistoire ne peut assister à ses séances sans être présentée par l'un de ses membres », à la Tremblade, il est prévu l'instauration de diacres auditeurs choisis par les consistoires locaux pour assister aux séances du consistoire général (art. 19)<sup>1</sup>. Dans les faits, cet article reste largement lettre morte : seul l'auditeur d'Avallon est assez régulièrement présent et lorsqu'il est élu au début de la Monarchie de Juillet au nombre des anciens, personne ne le remplace.

Les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle sont donc le temps de l'affermissement de l'identité consistoriale et de la régularisation de son fonctionnement interne. Ce phénomène passe avant tout par des décisions exclusivement internes, sans que l'Etat s'en mêle directement. Il n'en est pas de même dans l'émergence d'un autre espace administratif : celui de l'action pastorale.

---

<sup>1</sup> Cela confirme une mesure ancienne prise dès 1810 qui autorise la présence d'un diacre par Eglise locale aux séances du consistoire général sans voix délibérative. ADCM, 16 J 105\*. Séance du 12 avril 1810.

### *Avoir un pasteur.*

Disposer d'un pasteur spécifique pour un ensemble déterminé de communautés réformées n'est pas quelque chose qui va de soi lors de la promulgation des Articles organiques. La circulation des pasteurs était une réalité persistante des Eglises réformées à la veille de la Révolution et ce souvenir ressurgit quand le culte protestant est reconnu. Lorsque l'Eglise consistoriale de Saintes est enfin dotée de deux pasteurs, l'itinérance pastorale est réclamée à plusieurs reprises et est écartée par le consistoire à cause de la trop grande superficie de son ressort et du coût que cette mesure engendrerait<sup>1</sup>. Jusqu'au commencement de la Monarchie de Juillet, l'Eglise consistoriale de la Tremblade connaît ce fonctionnement qui n'est interrompu qu'à l'arrivée d'un troisième pasteur<sup>2</sup>.

L'augmentation du nombre de pasteurs qui conduit à abandonner cette pratique du Désert modifie radicalement le paysage religieux huguenot. Aux sept places de pasteurs accordées par le premier Consul, la Charente-Inférieure aboutit au nombre de vingt-huit à la veille de la Séparation [Cf. Carte 10]. La charge pastorale se trouve considérablement réduite. Responsable de plus de 2 000 âmes à la fin de l'Empire, un pasteur s'occupe, en moyenne, de moins de 900 fidèles au milieu du siècle et le nombre continue à se réduire au-delà, mais dans une moindre proportion [Cf. Tableau 10]. L'accroissement du chiffre des pasteurs permet d'assurer une célébration plus régulière du culte sous la présidence d'un ministre. Les Eglise locales se dotent plus aisément d'une caractéristique essentielle du maintien de leur identité : la permanence d'un culte exercé par un clerc spécialisé.

**Tableau 10 : Pasteurs et fidèles en Charente-Inférieure au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.**

Année	Postes de pasteurs	Charge pastorale
1815	7	2 153 âmes
1851	19	826 âmes
1903	28	680 âmes

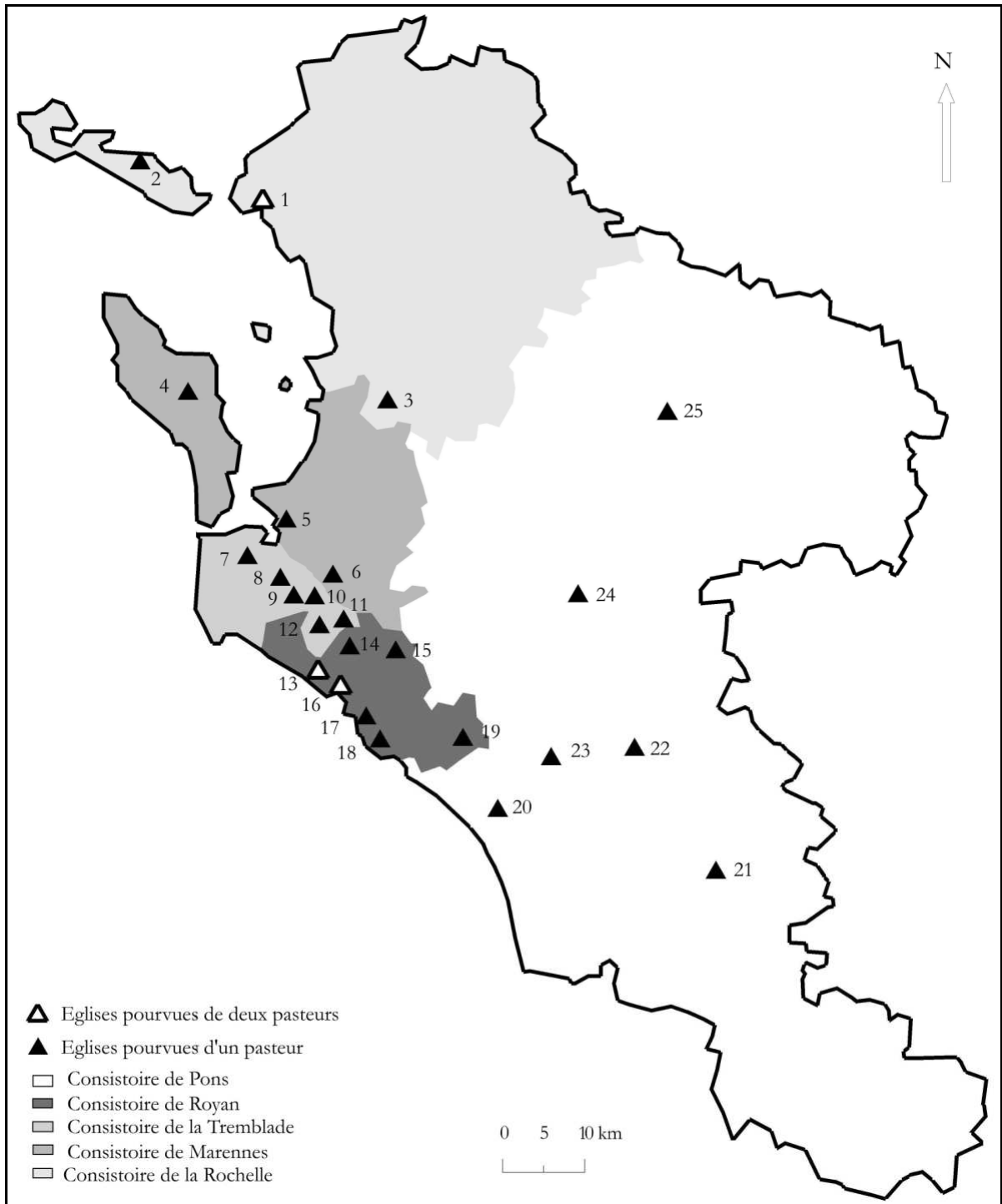
Tous les régimes ne se sont pas montrés aussi favorables à la création des postes de pasteurs. L'administration de la Restauration se montre extrêmement généreuse à l'égard des protestants de la Charente-Inférieure. Au niveau national, Daniel Robert évalua l'augmentation du nombre des postes à un tiers<sup>3</sup>. Pour l'Aunis et la Saintonge, elle est de plus de 70 % puisque de sept pasteurs, on passe à douze.

<sup>1</sup> ADCM, 92 J 1\*. Délibérations du consistoire général, 15 mai 1806, 15 mai 1808.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 106\*. Séance du 8 avril 1820, 25 novembre 1833, 12 mars 1834. Dans la première séance, quoique les sections de chaque pasteur soient précisées, le consistoire appelle à maintenir la circulation des deux pasteurs dans l'ensemble de la consistoriale.

<sup>3</sup> ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 463.

Carte 10 : Eglises consistoriales et paroisses protestantes concordataires au début des années 1880.



Ressort et composition des cinq Eglises consistoriales de la Charente-Inférieure à l'aube des années 1880

Consistoire de la Rochelle		Consistoire de Marennes		Consistoire de la Tremblade		Consistoire de Royan		Consistoire de Pons	
<i>La Rochelle</i>	1	<i>Ile d'Oléron</i>	4	<i>La Tremblade</i>	7	<i>Vaux</i>	13	<i>Mortagne</i>	20
<i>Ile de Ré</i>	2	<i>Marennes</i>	5	<i>Arvert</i>	8	<i>St-Sulpice-de-Royan</i>	14	<i>Jonzac</i>	21
<i>Rochefort</i>	3	<i>Nieulle</i>	6	<i>Étaules</i>	9	<i>Saujon</i>	15	<i>Pons</i>	22
				<i>Chaillevette</i>	10	<i>Royan</i>	16	<i>Gémozac</i>	23
				<i>Momac</i>	11	<i>St-Georges-de-D.</i>	17	<i>Saintes</i>	24
				<i>Breuillet</i>	12	<i>Meschers</i>	18	<i>St-Jean-d'Angély</i>	25
						<i>Cozes</i>	19		

En italique sont représentées les Eglises disposant de deux pasteurs; à Vaux, ils ont une résidence différente, l'un habitant Saint-Palais et l'autre Vaux.

Cette générosité ne doit pas cacher que les démarches pour disposer de pasteurs supplémentaires sont très longues : la seconde place de la Rochelle créée en 1818 est réclamée depuis 1807<sup>1</sup> ; des demandes sont faites dès 1821-1822 par l'Eglise consistoriale de Saintes, la communauté de Rochefort et la section de Marennes ; elles n'obtiennent satisfaction, pour les deux premières qu'en 1827, et la troisième en 1829<sup>2</sup>.

Sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République sont créées sept places. La croissance ne diffère pas ici de celle observable pour la France, soit de près de 50 %<sup>3</sup>. Comme pour les paroisses catholiques, le Second Empire est le régime qui se montre le plus généreux pour la création de postes pastoraux protestants : huit postes sont établis, soit une augmentation de 42 %. Pour cette période, la Charente-Inférieure tranche nettement avec la situation nationale : n'est enregistrée entre 1852 et 1869 qu'une hausse de 18,5 % des postes pastoraux<sup>4</sup>. Cette divergence s'explique probablement par l'influence de Prosper de Chasseloup-Laubat, Ministre de la Marine et des Colonies de 1859 à 1867, solidement implanté dans la région de Marennes et qui savait se montrer sensible aux intérêts des réformés. De plus, à l'instar d'Eugène Roy-Bry député-maire de Rochefort, plusieurs grands notables protestants sont localement des soutiens du régime. La crise qui frappe l'Eglise réformée de France après le Synode général de 1872, la paralysie des consistoires de Royan et de Pons dont les élections sont partiellement ou totalement annulées dans les années 1870 font qu'au cours de cette décennie un seul poste est obtenu, dans une Eglise consistoriale moins affectée par ces difficultés car dominée par les évangéliques, la Tremblade. Avec la République, jugeant que les huguenots avaient été à « l'avant-garde l'armée libérale », Marennes espérait qu'« on voudra leur accorder le bénéfice du régime républicain qu'ils ont contribué à fonder et qu'on ne voudra pas les priver des ressources que les gouvernements antérieurs n'avaient pas osé leur refuser<sup>5</sup> » et que donc, les créations de places de pasteurs se poursuivent. A partir de 1880, les protestants sont des victimes de la lutte engagée entre l'Etat républicain et l'Eglise catholique : de la même manière que sont supprimées du budget des Cultes en 1882 les créations de cures et de succursales disparaissent celles des postes pastoraux. Il n'est d'ailleurs pas sûr qu'il était possible à cette date de réussir à justifier la création de nouvelles

---

<sup>1</sup> Cf. notamment, AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 29 mai 1807 et registre du consistoire particulier (1803-1816). Séances des 24 mai 1810 et 19 juillet 1810. Demande régulièrement reproduite ensuite.

<sup>2</sup> Cf. dossiers en : ADCM, 104 V 1.

<sup>3</sup> Calcul d'après : ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 463 ; ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 84.

<sup>4</sup> Cf. ENCREVE André, « Le budget des cultes protestants à l'époque concordataire », dans *Le budget des Cultes* (dir. Jean-Michel LENIAUD), Paris, Ecole des Chartes, 2007, p. 26.

<sup>5</sup> BPF, Ms 1656\*. Séance du 1<sup>er</sup> mai 1881. Réaction analogue mais sans coloration politique à la Rochelle, cf. AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 10 mars 1882.

places par la présence de noyaux protestants anciens et ne bénéficiant pas d'une présence pastorale suffisamment fréquente.

La répartition spatiale des places créées prouve que les impératifs pastoraux ne sont pas forcément ceux qui dirigent le mouvement. C'est net sous la Restauration. Les créations se concentrent dans l'Aunis, région où les huguenots sont relativement peu nombreux. La présence à la Chambre de deux députés réformés s'intéressant aux affaires religieuses – Louis Admyrauld puis Fleuriau de Bellevue – ainsi que d'un député de Rochefort certes catholique mais sensible au protestantisme<sup>1</sup> représentant les circonscriptions maritimes est probablement l'une des raisons de l'avantage donnée à cette petite région. Peut-être aussi du fait des spécificités du protestantisme îlien, le littoral atlantique est très nettement favorisée : quatre des cinq places créées se situent dans ce périmètre. Le renforcement de la présence pastorale dans la presqu'île d'Arvert ne commence que sous la Monarchie de Juillet et connaît une accélération sous le Second Empire. Cette densification réussit probablement grâce à l'efficace patronage de Prosper de Chasseloup-Laubat. Elle prend aussi pour racine les rivalités interconfessionnelles dans la presqu'île d'Arvert. En 1880, dans les cantons de Royan et de la Tremblade, seules deux communes – Saint-Augustin et les Mathes – ne disposent pas d'un pasteur résidant. Mgr Villecourt ayant considérablement augmenté le nombre de paroisses catholiques dans cet espace, il s'agit de contre-balancer l'influence du curé ou du moins que les protestants bénéficient du même avantage que les catholiques, disposer d'un ministre de leur culte dans leur commune. Ces considérations sont particulièrement nettes lors de la création de la place de Chaillevette, disjointe d'Etaules : le conseil presbytéral se livre alors à de précis calculs prouvant que la population des deux communes réunies se partage équitablement entre catholiques et protestants. Or, les protestants n'ont qu'un pasteur et les catholiques deux desservants<sup>2</sup>.

La résidence pastorale et le ressort desservi par le pasteur montrent également la progressive émergence dans le regard administratif porté sur les institutions protestantes d'une entité géographique inférieure au territoire du consistoire légal et dépassant le cadre de la communauté locale. Trois temps s'observent.

Du Consulat à la Restauration, les ordonnances royales qui instituent les nouvelles places laissent une grande liberté sur la localisation des nouveaux pasteurs. Leur peu de précision provoque des tensions au sein des consistoriales pour savoir quelle communauté pourrait bénéficier de la présence à demeure d'un pasteur. Rien ne précise où doivent résider les deux

---

<sup>1</sup> Il s'agit de Bonnet de Lescurie qui épouse Louise Elisabeth Flavie Pelletreau, une représentante de l'une des plus riches familles réformées établies entre Rochefort et la presqu'île d'Arvert. Son épouse paraît se convertir au catholicisme comme en témoigne les concessions funéraires qu'elle obtient pour elle et son mari dans le cimetière catholique de Breuillet (ADCM, 2 O 241).

<sup>2</sup> ADCM, 16 J suppl. 19\*. Séance du 20 octobre 1875.

pasteurs de la populeuse consistoriale de la Tremblade. Profitant de la vacance officielle des deux postes de son ressort, le consistoire de la Tremblade établit en avril 1820 un découpage en deux sections de son arrondissement : d'une part, la Tremblade, Avallon et Paterre ; d'autre part, Mornac, Breuillet et Courlay, chaque pasteur devant fixer son domicile à l'intérieur de sa section. Cet arrangement reconnaît à la fois l'existence d'une vie et d'une organisation religieuses communes à l'ensemble de la consistoriale, l'alternance des prédications entre l'ensemble des Eglises étant prévue, et l'émergence d'une autonomie plus grande de sections en son sein. Cette solution s'avère un échec car dès novembre 1820, le consistoire abandonne l'idée de fixer impérativement les résidences pastorales<sup>1</sup>. La situation est encore plus problématique dans la consistoriale rochelaise. En 1818, l'ordonnance accordant un troisième pasteur à l'Eglise consistoriale de la Rochelle précise simplement qu'il est « attaché à la première section de cette église<sup>2</sup> » ; or cette section comporte deux pôles urbains, la Rochelle et Rochefort. Dès l'arrivée du pasteur L. Fau, les Rochefortais réclament son installation dans la préfecture maritime, ce à quoi les Rochelais objectent qu'une partie du service de ce pasteur est dans l'île de Ré et qu'il résiderait plus commodément à la Rochelle<sup>3</sup>. Une fois son temple édifié, Rochefort aspire à une plus grande présence pastorale dans ses murs<sup>4</sup> et renouvelle sa demande de disposer d'un pasteur en permanence<sup>5</sup>. L'ordonnance de 1818 étant restée muette sur la résidence, il est envisagé par le ministère de l'Intérieur de transférer l'un des deux pasteurs rochelais à Rochefort, ce qui irrite particulièrement le consistoire particulier de la Rochelle<sup>6</sup>. Peu après, suivant l'opinion rochelaise, le consistoire général estime même que la demande rochefortaise est secondaire par rapport à celle de Marennes<sup>7</sup>. La mort de l'un des pasteurs rochelais survenue entre temps laisse espérer aux Rochefortais que le nouveau pasteur soit spécialement dévolu à leur ville. L'Eglise de la Rochelle s'y oppose avec virulence et sa mauvaise foi est évidente lorsqu'elle expose la situation numérique des protestants de l'Aunis :

« La population protestante de Rochefort égale tout au plus le quinzième de celle de la Rochelle. Il faut joindre encore à cette dernière, celle de l'annexe de Marsilly, au moins égale, seule, à celle de Rochefort<sup>8</sup>. »

Cette voie ayant échoué, Rochefort réitère son vœu de disposer de son propre pasteur. Le ministère de l'Intérieur n'accorde dans un premier temps que des secours pour bénéficier d'un

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 106\*. Séance des 8 avril 1820 et 11 novembre 1820.

<sup>2</sup> ADCM, 104 V 1. Ordonnance royale, 6 mai 1818.

<sup>3</sup> AERLR, Consistoire. Lettre des membres du consistoire de l'Eglise consistoriale de la Rochelle résidant dans la même ville aux membres du consistoire de la même Eglise, résidant à Rochefort, 11 décembre 1818.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1818-1824). Séance du 31 octobre 1822.

<sup>5</sup> ADCM, 104 V 1. Dossier de Rochefort.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séance du 21 mars 1824.

<sup>7</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 19 mai 1824.

<sup>8</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séance du 30 décembre 1824.



pasteur suffragant<sup>1</sup> et ce n'est qu'en 1827 que l'Église obtient pleinement satisfaction. L'ordonnance créant la place rétaise se fait plus précise quant au champ d'action du pasteur mais la consistoriale conserve sa prééminence : « Il est accordé un pasteur à l'église consistoriale réformée de la Rochelle (...) pour exercer ses fonctions dans l'île de Ré<sup>2</sup> ». Pour les places créées en 1827 et 1829, les ordonnances restent très elliptiques : « Un pasteur de plus, dont la résidence sera déterminée par notre ministère de l'Intérieur est accordé aux Eglises consistoriales de la Rochelle et de Saintes<sup>3</sup> », est-il simplement indiqué. Les courriers d'accompagnement précisent que le ministère doit statuer sur le découpage des sections suite à une délibération du consistoire et l'avis du préfet<sup>4</sup>. Dans la consistoriale de la Rochelle, peu après la création de place de 1829, le consistoire décide que l'un des deux pasteurs de la section de Marennes doit résider à Marennes et l'autre dans l'île d'Oléron mais que ce dernier est « tenu (...) de donner quatre dimanches l'an, une prédication à Marennes<sup>5</sup> ». L'autonomisation des sections n'est pas achevée ; le ressort territorial du consistoire conserve sa prééminence.

Un deuxième temps s'observe de la Monarchie de Juillet au milieu du Second Empire. Désormais, une ordonnance détermine la création d'une place de pasteur dans une Église consistoriale ; un arrêté ministériel fixe sa localisation et son service, sur proposition consistoriale. Ainsi, le 16 février 1834 est créée une place dans l'Église consistoriale de la Tremblade et ce n'est que le 7 août 1834 que la répartition du service entre les trois pasteurs et leurs résidences sont arrêtées. Le découpage proposé par le consistoire est assez singulier : il n'y a que deux sections, la première, desservie par Dyvorne et Lafon, comprenant les temples de la Tremblade, Arvert, Avallon et Paterre, et la seconde, desservie par Vermeil, incluant les temples de Mornac, Breuillet et Courlay. Le principe de la circulation pastorale entre les Églises de la consistoriale s'interrompt : les deux premiers pasteurs ne se chargent pas de la seconde section. Le ministère ne tient nul compte des propositions consistoriales et n'admet pas qu'une seule section, en zone rurale, abrite deux pasteurs. C'est pourquoi le tracé finalement retenu est de trois sections. Bien que la décision ministérielle ne soit pas suivie d'effets, le consistoire refusant de l'entériner, elle n'en est pas moins significative de l'émergence croissante de la section en tant qu'entité autonome, douée d'un pasteur spécifique<sup>6</sup>. En 1839, le nouveau Ministre de la Justice et des Cultes, Jean-Baptiste Teste, appuyant les travaux menés par son directeur des cultes non

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séance du 6 juillet 1826.

<sup>2</sup> ADCM, 104 V 1. Ordonnance royale, 25 octobre 1820.

<sup>3</sup> ADCM, 104 V 1. Ordonnance royale, 3 janvier 1827.

<sup>4</sup> *e.g.* : ADCM, 105 V 1. Lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet, 12 septembre 1829.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 12 mai 1830.

<sup>6</sup> Cf. ADCM, 104 V 1. Dossier de la place créée dans la consistoriale de la Tremblade, 1834 et ADCM, 16 J 106\*. Séances des 12 mars 1834 et 23 octobre 1834.

catholiques, Laffon de Ladébat, se montre favorable à la refonte institutionnelle des Eglises réformées<sup>1</sup>. Si ce projet échoue finalement, il n'en a pas moins été précédé d'un certain nombre de recherches préliminaires qui ne sont pas restées sans fruit pour la gestion des affaires réformées, notamment en ce qui concerne l'appréhension des territoires des Eglises. En ce sens, la circulaire envoyée à l'été 1839 pour connaître le découpage interne des Eglises consistoriales insiste particulièrement sur une idée qui n'est point clairement affirmée jusque-là : « Les pasteurs doivent résider dans le chef-lieu de la section<sup>2</sup> ».

Disposer donc de la résidence du pasteur devient un enjeu décisif. Lorsqu'une nouvelle place pastorale est projetée dans la consistoriale de la Rochelle dans les années 1830, sa localisation fait l'objet de vifs débats. L'arrivée d'un pasteur à Rochefort avait amené en 1827 un nouveau découpage des sections situées entre Seudre et Charente. Dépendent de la section de Marennes, outre le chef-lieu, Luzac et Port-des-Barques tandis que celle de Rochefort englobe également Tonnay-Charente, Nieulle et Souhe. Le territoire très vaste du poste rochefortais soulève à partir de 1830 des plaintes régulières de la part de Jean Castel, le pasteur. Elles débouchent en 1836 sur la demande d'un pasteur supplémentaire pour la section. Le consistoire de la Rochelle en propose la résidence à Souhe. La même année, la section de Marennes réclame un pasteur supplémentaire qui résiderait à Luzac. Des demandes distinctes sont adressées à Paris. Le ministère les rappelle à plus de réalisme : un seul pasteur peut être accordé. Le ressort de la nouvelle section se définit sans difficulté : d'ouest en est, les Eglises de Luzac, Nieulle et Souhe. L'emplacement central de Nieulle aurait pu donner l'avantage à cette localité mais sa relative faiblesse démographique par rapport aux deux Eglises voisines laisse des espoirs à celles-ci d'avoir le pasteur. Au commencement de 1837, les consistoires locaux se réunissent pour délibérer de la question de la résidence : les trois consistoires de Nieulle, Luzac et Souhe réclament pour eux le pasteur. Prenant connaissance de ces délibérations, le consistoire de la Rochelle doit statuer sur la question : trois tours de scrutin sont nécessaires pour fixer la demeure du pasteur, Nieulle n'étant finalement choisi que grâce à la voix prépondérante du président. Luzac se fait alors menaçant et refuse toute fusion dans une section où elle n'aurait pas la primauté car, écrivent les membres du consistoire local, « le pasteur serait plus loin [d'eux] ; il [leur] donnerait neuf prédications de moins par année...<sup>3</sup> ». Le défaut d'entente est telle que l'année suivante, en 1838, est envisagée la présence de simples pasteurs suffragants, l'un à Nieulle et l'autre à Luzac afin de satisfaire aux désirs des deux communautés rivales. Ce n'est qu'en 1839

---

<sup>1</sup> Cf. HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 79-84.

<sup>2</sup> Circulaire du Ministre de la Justice et des Cultes, 31 juillet 1839, reproduite notamment dans : *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 14 septembre 1839, n° 17, p. 150.

<sup>3</sup> ADCM, 104 V 1. Lettre du consistoire de Luzac au préfet, 22 avril 1837.

que le problème se résout dans le sens d'un pasteur unique résidant à Nieulle. L'adoption de cette solution s'explique par deux phénomènes. Depuis la loi municipale de 1837, les conseils municipaux sont consultés sur les modifications des circonscriptions ecclésiastiques : ceux-ci, peu concernés par les querelles entre les Eglises protestantes, se déclarent en faveur de Nieulle. La localisation de la future place est examinée de nouveau par le consistoire de la Rochelle. Une faible majorité de sept voix contre six est trouvée en faveur de Nieulle : ne figurent à la séance aucun délégué laïque de Luzac et de Marennes et en revanche sont présents ceux de Rochefort, Souhe et Nieulle forcément favorables à ce choix. Ce coup de force n'implique pas que l'acculturation concordataire en faveur d'une section partagée entre trois Eglises locales devienne rapidement un cadre naturel pour les protestants du ressort : encore en 1842, les Nieullais demandent qu'une « Eglise protestante communale », donc totalement distincte des deux autres Eglises, soit créée à Nieulle<sup>1</sup>. Le cas nieullais est exemplaire. Si la place n'est créée, ce n'est que parce que la procédure se calque désormais sur celle suivie pour les circonscriptions catholiques et que l'existence des Eglises locales est niée. On s'achemine vers la reconnaissance d'une paroisse protestante identifiée à la section pastorale.

Ces modalités de création de places pastorales restent inchangées jusqu'au milieu du Second Empire. Les autorités suivent encore cette procédure pour la création du poste de Saint-Jean-d'Angély : un décret crée une nouvelle place dans le consistoire général de Pons le 14 février 1857. Un arrêté du même jour délimite son ressort : l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

Ce n'est qu'à partir de 1859 que la procédure paraît changer : désormais, le décret créant les places porte indication du ressort et de la résidence. Ce changement est probablement à relier au décret du 10 mars 1859 qui fixe alors la marche à suivre pour demander les autorisations en faveur de l'ouverture de nouveaux temples, de chapelles et d'oratoires destinés à l'exercice public des cultes protestants. La sédimentation territoriale de la paroisse protestante concordataire s'achève. Sur un strict plan administratif, plus rien ne différencie le ressort de l'action d'un pasteur de celle d'un desservant catholique. Les anomalies à ce principe soulèvent l'incompréhension de l'administration civile. Le sort de la seconde place créée dans la paroisse de Vaux en est un exemple. Le décret de 1863 porte résidence à Vaux. La construction d'un presbytère à Saint-Palais-sur-Mer amène un changement de résidence de l'un des pasteurs, approuvé par décret impérial en 1868. L'administration des Cultes républicaine trouve singulier qu'une seule paroisse rurale abrite deux pasteurs ayant des résidences différentes. En 1882, contre l'avis du consistoire de Royan, la décision de 1868 est donc rapportée. Cette décision déclenche la protestation du consistoire de Royan. Finalement, on revient dès 1883, par l'adoption d'un

---

<sup>1</sup> Ce paragraphe s'appuie sur trois corpus documentaires : AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). ADCM, 104 V 1. Dossier de la place de Nieulle (très riche) et complémentaire de AN, F<sup>19</sup> 10 451.

nouveau décret, au principe des deux pasteurs ayant une résidence distincte pour une seule paroisse<sup>1</sup>. Cette affaire est une illustration de la volonté administrative de modeler systématiquement la paroisse protestante sur la paroisse catholique : si un pasteur ayant même rang que son confrère réside dans une commune autre que celle du chef-lieu, c'est qu'il devrait y avoir deux paroisses, et non une seule. Si les autorités consistoriales estiment qu'il faut, malgré tout, deux pasteurs, alors ils doivent habiter tous deux au chef-lieu. Ce n'est que difficilement que les spécificités protestantes sont admises par l'Etat.

La détermination géographique du champ d'activité des pasteurs concordataires est un processus qui ne s'achève que bien avant dans le XIX<sup>e</sup> siècle ; cette définition que réclame l'administration des Cultes non-catholiques doit faire face à la renaissance d'une structure et d'un espace niés dans les Articles organiques : l'Eglise locale.

### **Organiser les Eglises locales.**

Dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, le fonctionnement des Eglises locales apparaît assez erratique. La rareté de la documentation pour la période allant du Consulat à la Restauration, voire au-delà rend difficile son interprétation. Deux facteurs s'entremêlent pour expliquer la mise en place durable de structures administratives à l'échelle de l'Eglise locale : d'une part, la célébration régulière du culte réformé dans un lieu qui lui est spécifiquement et définitivement consacré ; d'autre part, l'action réglementaire des consistoires généraux à compter de la fin de la Restauration.

Cela ne signifie nullement qu'il n'y a pas eu de tentatives antérieures d'organiser les communautés locales mais celles-ci restent sporadiques, de moindre ampleur et surtout ne débouchent pas sur la production de registres traduisant la pérennité des Eglises. A Saintes, le consistoire général appelle de ses vœux l'organisation réelle des consistoires locaux dès 1807<sup>2</sup>. L'année suivante, ce consistoire commence à enregistrer des nominations de diacres dirigeant les Eglises locales. Dans le même mouvement sont précisés les rapports entre Eglise consistoriale et Eglise locale : le consistoire de Saintes arrête que « les conducteurs des Eglises particulières ou succursales, ne prendront plus la dénomination d'anciens, ni leur réunion celle de consistoire mais celle de diacres et diaconale<sup>3</sup> ». De la sorte, les Saintais entendent distinguer radicalement les pouvoirs des deux corps. L'organisation de l'Eglise locale paraît très modeste comme en témoigne le règlement tardif décidé par l'assemblée des anciens, diacres et pères de familles de

---

<sup>1</sup> Cf. dossiers en ADCM, 105 V 2 et AN, F<sup>19</sup> 10 451.

<sup>2</sup> ADCM, 92 J 1\*. Séance du consistoire général de Saintes, 15 mai 1807.

<sup>3</sup> ADCM, 92 J 1\*. Séance du consistoire général de Saintes, 15 mai 1808.

Gémozac. Il se limite à fixer la liste des collecteurs des souscriptions des fidèles, l'ordre des lecteurs et les tarifs des bancs du temple<sup>1</sup>. Sont ainsi définis les pouvoirs d'un diaconat qui ne dépassent pas la gestion quotidienne de l'Eglise.

Dans la consistoriale rochelaise, l'initiative de l'organisation des Eglises locales est intimement liée à la célébration régulière du culte, soit grâce à la présence d'un pasteur, soit par l'édification d'un temple. Dans l'île de Ré, les archives subsistantes paraissent montrer que les consistoires locaux de Saint-Martin et de la Flotte se remettent à fonctionner véritablement avec la nomination d'un pasteur spécifique<sup>2</sup>. A Marsilly, au moment où le dossier de la construction du temple est en voie de réussir, le consistoire local de la Rochelle décide qu'il faut organiser « légalement l'Eglise de ce bourg qui devient de jour en jour plus importante par sa population et par le bon esprit qui l'anime » et que des « diacres-adjoints » y soient nommés<sup>3</sup>. Dès 1821, la desserte de Marsilly par les pasteurs rochelais est réglée par le consistoire général<sup>4</sup>. Les circonstances de la reconnaissance de l'Eglise locale du Chapus par le consistoire de la Rochelle<sup>5</sup> montrent la coïncidence entre érection d'un temple et érection d'une Eglise : la communauté est agitée par le projet de mise en place d'un nouveau lieu de culte. Ce n'est qu'en 1831 que le consistoire local est dûment organisé. Le processus aboutit logiquement par une représentation de l'Eglise locale au consistoire général de la Rochelle en 1833<sup>6</sup>. La situation est assez semblable pour l'émergence d'une nouvelle Eglise dans la consistoriale trembladaise. A Avallon dans la commune d'Arvert, le processus conduisant à la naissance d'une nouvelle Eglise locale, celle du bourg d'Arvert, distincte de la première, prend pour origine un conflit interne aux protestants alvertons. Le mauvais état du temple d'Avallon ayant amené sa fermeture administrative, le consistoire local se divise sur la solution à trouver : les uns sont partisans de la reconstruction sur place, les autres de la translation au chef-lieu. Après que le consistoire général de la Tremblade ait approuvé la construction des deux édifices au printemps 1833, à l'été des élections ont lieu à Arvert pour désigner les diacres attachés au nouveau temple d'Arvert et à l'automne « les Eglises d'Avallon et d'Arvert sont séparées en fait comme en droit<sup>7</sup> ».

---

<sup>1</sup> AERS, Gémozac, inséré dans le registre du conseil presbytéral. Règlement fixé par les « anciens, diacres et pères de famille » de Gémozac, 22 avril 1828.

<sup>2</sup> AERIR, « Annalises des délibérations des consistoires particuliers des Eglises du culte réformé de St-Martin et la Flotte, île de Ré réunis, contenu dans le registre tenu à cet effet, déposé chez le pasteur, commencé le 20 novembre 1820. »

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1818-1824). Séance des 17 mai 1821, 25 mai 1822.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 23 mai 1821.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 12 mai 1830.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 10 avril 1833.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 106\*. Séance des 4 avril et 25 novembre 1833.

Tableau 11 : Le rythme des séances du consistoire local du Chapus (1831-1854).

Année	Nombre de séances
1831	3 séances
1834	1 séance
1835	3 séances
1837	3 séances
1841	1 séance
1843	1 séance
Entre 1843 et 1851	1 séance
1851	2 séances
1854	1 séance

Source : ADCM, 16 J suppl. 16\*.

Le rythme des séances du consistoire local de l'Église du Chapus reflète le penchant des communautés à créer des consistoires locaux fantômes qui servent brièvement d'interlocuteurs lors d'un projet important – ici la bonne marche de la construction d'un temple. Une fois ce projet mené à terme, le consistoire local voit sa vie se réduire considérablement [Cf. Tableau 11]. Un diagnostic proche peut être formulé pour la communauté, pourtant plus importante, d'Arvert. Les délibérations les plus importantes prises au début de son existence concernent le lancement et l'achèvement de la construction du temple : au-delà, les séances s'espacent de plus en plus et se bornent à des redditions de compte sans que des décisions disciplinaires ne soient prises<sup>1</sup>.

La répercussion des règlements pris par les consistoires généraux sur l'organisation des Églises locales n'est pas négligeable mais reste marginale. A la Tremblade, l'emprise directive du consistoire général se fait rigoureusement sentir. Après avoir discuté du règlement du consistoire général, anciens et pasteurs de la consistoriale de la Tremblade produisent un modèle réglementaire pour les consistoires locaux. Les communautés locales sont ensuite consultées. Avallon, Paterre, Courlay et la Tremblade amendent marginalement ce modèle pour l'adapter aux circonstances. Il n'en est pas de même de Breuillet et de Mornac<sup>2</sup>. Ces réticences s'expliquent peut-être par la position périphérique de ces Églises par rapport au reste de la consistoriale et par le fait que les pasteurs n'y résident point. L'absence d'archives des autres Églises locales de la consistoriale trembladaise ne permet pas de savoir dans quelle mesure ces règlements furent suivis d'effets. Le seul exemple dont nous disposons montre l'efficacité de la mesure : le consistoire local de la Tremblade reprend ses travaux au printemps 1829.

En Saintonge intérieure, le redressement des Églises locales paraît encore plus anarchique. La volonté de voir les Églises locales se doter de règlements internes exprimée dans le règlement du consistoire général de 1831 ne paraît guère efficace : en 1839, ce dernier renouvelle son appel

<sup>1</sup> ADCM, 16 J suppl. 1\*.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 106\*. Séance des 2 avril, 4 juin et 10 août 1829.

aux Eglises locales afin de se doter de règlements internes<sup>1</sup>. L'Eglise la plus précoce à connaître une vie régulière semble être celle de Cozes, à partir de 1832. Les procès-verbaux dans les premières années paraissent se limiter à la validation des comptes présentés par le trésorier. Ce n'est qu'avec l'arrivée du pasteur Jean Barthe en 1840 que cette fonction est dépassée et que commencent à être prises des décisions concernant l'organisation de la vie religieuse et qu'un règlement la supervise<sup>2</sup>. Celui-ci comme celui adopté par Royan sont validés par le consistoire général en 1841<sup>3</sup>. A Montendre, dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, le seul registre conservé ne porte trace que des opérations comptables concernant l'Eglise<sup>4</sup>. Débutant en 1835, le registre du consistoire particulier s'ouvre à la fois par la nomination de ses diacres et par le règlement des comptes de la construction du temple achevé en 1823. Suivant l'invitation du consistoire général, il se dote dès 1836 d'un règlement intérieur et se réunit très régulièrement par la suite<sup>5</sup>. Saintes connaît un cheminement semblable : après une séance où sont nommés les diacres composant le corps, deux autres sont consacrées aux doléances à adresser à la municipalité à propos de l'entretien du temple et, à peine deux mois après la première réunion, un règlement intérieur est adopté<sup>6</sup>. Dans l'Eglise sectionnaire de Pons comprenant outre le chef-lieu, Gémozac, la tenue des registres est bien plus balbutiante et intermittente. Dans les deux communautés, les procès-verbaux des séances commencent en 1840, trois ans après l'arrivée du pasteur suisse Alexandre Crottet. L'initiative paraît venir du pasteur car l'organisation des deux consistoires particuliers se fait le même mois, en décembre. Les premières délibérations gémozacaises sont très irrégulières et sont dictées par l'avancement du dossier de la construction du temple du lieu : une fois celui-ci édifié, le principal sujet de discussions est le projet d'école protestante de garçons<sup>7</sup>. A Pons, pendant toutes les années où il fonctionne sous la Monarchie de Juillet, un seul dossier retient presque exclusivement les débats du consistoire local : la translation du cimetière protestant. Les premières délibérations disciplinaires ne datent que de 1850 et sont relatives à la célébration du culte. Le cas saujonais est l'exemple même de la double influence se conjuguant permettant l'établissement d'un consistoire local régulier : la création d'une place pastorale et l'édification d'un temple. La place de Saujon comprend dans son ressort, outre les protestants du chef-lieu, les communautés de l'Eguille, Saint-Sulpice-de-Royan et de Médis. Les deux premières disposent d'un temple et représentent pour l'une une importante minorité et pour

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 2 mai 1839.

<sup>2</sup> APJM. Analyse des délibérations du consistoire et du conseil presbytéral de Cozes.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance des 3 mai et 2 novembre 1841.

<sup>4</sup> ADCM, 92 J 2\*.

<sup>5</sup> BPF, Ms 1619/I-1. Délibérations du consistoire particulier de Montendre.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J 80\*.

<sup>7</sup> AERS, Gémozac. Registre du consistoire particulier poursuivi en registre du diaconat.

l'autre la majorité de la population communale. Quant aux protestants de Médis, ils fréquentent les temples de Saint-Sulpice-de-Royan ou de Saint-Georges-de-Didonne<sup>1</sup>. Bref, la localisation d'une place à Saujon constitue d'une certaine manière un coup de force imposé par le consistoire général contre le vœu des protestants locaux. Le registre du consistoire particulier révèle l'importance de la construction du temple dans la construction de l'identité protestante saujonnaise. La première page porte simplement : « Eglise réformée de Saujon (...) consacrée à Dieu, le 28 mars 1841 » et ce n'est que sur la page suivante qu'est précisé l'objectif du registre : « Registre du consistoire de l'Eglise réformée de Saujon, annexe de Cozes, consistoriale de Saintes ». Le corps des diacres est organisé dans les mois qui suivent la dédicace du temple<sup>2</sup>.

Ce relèvement des Eglises locales saintongeaises n'est pas exempt de fragilités. Tel est le cas de Jonzac. Les documents contenus dans le « registre des lettres écrites concernant l'Eglise de Jonzac » s'étalent de l'an XII à 1837. Particulièrement nombreuses lors de la difficile réorganisation des cultes sous l'Empire, les lettres s'espacent au commencement de la Restauration et après 1820, elles deviennent encore plus rares : une en 1824, deux en 1826 et une en 1837<sup>3</sup>. A la suite des délibérations du consistoire général de Saintes du début du siècle, les membres du consistoire particulier de Jonzac portent leurs propres procès-verbaux à compter de 1839<sup>4</sup>. Cette pratique s'interrompt dès 1842. L'effondrement démographique contemporain de la communauté jonzacaise n'est probablement pas sans lien avec les difficultés de fonctionnement de son consistoire local. Le rythme des assemblées tenues par les consistoires particuliers des Eglises redressées sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République [Cf. Tableau 12] révèle de manière plus globale la précarité de ces corps. A l'exception de Montendre, tous les autres consistoires locaux saintongeais dont nous disposons des registres ont connu des interruptions dans leur fonctionnement. Entre leur mise en place et 1851, Saintes et Pons connaissent trois années sans réunion, Saujon deux années et Gémozac une seule. La moyenne des réunions est très irrégulière : Montendre et Gémozac ont un rythme supérieur à trois par an ; Saintes et Saujon se situent entre deux et trois ; Pons se retrouve en dessous du seuil de deux réunions annuelles.

Les Eglises locales, niées dans la lettre des Articles organiques, se consolident donc discrètement dans la pratique de l'organisation consistoriale. Ce renforcement apparaît également comme une nécessité administrative. La chronologie de leur rétablissement en Saintonge intérieure permet de penser qu'elle est une conséquence indirecte de la nouvelle attention portée

---

<sup>1</sup> ADCM, 104 V 1. Lettre de Daulnis au préfet, 11 mai 1837.

<sup>2</sup> AERR, Saujon, registre du consistoire particulier.

<sup>3</sup> Cf. BPF, Ms 1619/II-4. Registre des lettres écrites concernant l'Eglise de Jonzac, 21 ventôse an XII-3 août 1837.

<sup>4</sup> ADCM, 92 J 1\*. Délibérations du consistoire particulier de Jonzac, 1839-1842.



par l'Etat sur le fonctionnement quotidien des Eglises protestantes concordataires à partir de 1839.

**Tableau 12 : La résurrection inégale des consistoires locaux saintongeais de la Monarchie de Juillet au décret de 1852.**

Année	Montendre	Saintes	Gémozac	Pons	Saujon
1835	5 séances				
1836	3 séances				
1837	4 séances				
1838	7 séances	6 séances			
1839	5 séances	8 séances			
1840	3 séances	4 séances	1 séance	1 séance	
1841	1 séance	5 séances	0 séance	0 séance	2 séances
1842	4 séances	5 séances	1 séance	0 séance	4 séances
1843	3 séances	2 séances	2 séances	2 séances	4 séances
1844	4 séances	2 séances	4 séances	4 séances	2 séances
1845	3 séances	1 séance	3 séances	1 séance	0 séance
1846	3 séances	0 séance	1 séance	2 séances	2 séances
1847	5 séances	0 séance	5 séances	0 séance	0 séance
1848	3 séances	3 séances	9 séances	6 séances	2 séances
1849	2 séances	1 séance	6 séances	1 séance	5 séances
1850	1 séance	1 séance	4 séances	2 séances	3 séances
1851	2 séances	0 séance	1 séance	1 séance	1 séance
1852	0 séance	0 séance	0 séance	0 séance	2 séances

Sources : BPF, Ms 1619/1-1 ; ADCM, 16 J 80\* ; AERR, Saujon, registre du consistoire particulier ; AERS, Gémozac, registre du consistoire particulier ; AERS, Pons, registre du consistoire particulier.  
En grisé sont représentées les années où ces consistoires ne fonctionnent pas encore.

Quels sont les rapports noués entre ces Eglises locales et la structure administrative implicite qui la dépasse immédiatement, la section, qui, elle, au regard de l'administration des Cultes, dispose du pasteur ? Paradoxalement, presque aucun<sup>1</sup>. C'est l'un des points sur lesquels insiste le consistoire de Saintes lorsqu'il examine les projets d'ordonnance préparés par le Comité de Législation du Conseil d'Etat et par le ministère des Cultes en 1840 :

« Sur la création des *conseils presbytéraux* (...), il y a une observation très importante à faire. En écrivant ces conseils presbytéraux, le ministre a voulu sans doute que les intérêts de chaque église fussent immédiatement représentés et que ses affaires fussent administrées par un corps légalement établi et plus à même de les connaître que les consistoires généraux ; il a voulu peut-être aussi donner plus d'activité et de régularité à la conduite administrative des Eglises, et enfin il a voulu mettre en règle un fait qui, par son universalité, révélait un besoin réel. Mais les conseils presbytéraux tels que le projet ministériel les établit remplissent-ils le but ? Notre commission ne l'a point pensé. En effet, les sections comprennent souvent plusieurs églises fort distantes les unes des autres et dont les intérêts ne sont pas les mêmes. En ne créant qu'un conseil presbytéral par section on ne fait que déplacer les difficultés sans les résoudre. N'y a-t-il pas dans chaque section, actuellement, autant de consistoires particuliers qu'il y a d'Eglises ? et la nécessité d'un consistoire, pour chacune d'elles, n'est-elle pas reconnue par cela même ? Puis (sic) donc que les conseils presbytéraux ne sont autre chose, dans la pensée du ministre, que des consistoires sectionnaires légalement reconnus, la commission pense que les intentions du projet ministériel seraient mieux remplies s'il était établi un conseil presbytéral pour chaque Eglise particulière. Elle pense également que les conseils presbytéraux,

<sup>1</sup> L'examen de la situation de la Charente-Inférieure montre que les « sections consistoriales » telles que les décrit A. Soulier en 1828 n'ont pas vu le jour. Cf. SOULIER A., *Statistique des Eglises réformées de France (...)*, Paris, H. Servier, 1828, p. 277.

quoique appelés à administrer légalement les Eglises, doivent le faire sous la surveillance et l'autorité des consistoires<sup>1</sup>. »

A aucun moment la section ne dispose de registres semblables à ceux de l'Eglise locale. Gémozac et Pons qui sous la Monarchie de Juillet font partie de la même section, disposent du même pasteur, s'ignorent mutuellement dans leurs registres. Les allusions aux Eglises de la même section sont rares dans les registres jonzacais et montendrais mais montrent qu'une communauté d'intérêts est partagée. En 1842, « les églises de Saint-Fort et Montendre connaissant les besoins de celle de Jonzac renoncent malgré leurs besoins personnels à formuler une demande pour augmenter de la portion qui leur serait accordée dans la distribution du secours de l'église de Jonzac<sup>2</sup> ». En revanche, pendant le laps de temps séparant la création du consistoire local de Saujon à la création d'une place de pasteur dans cette localité, l'inféodation est nette par rapport au consistoire local du chef-lieu, Cozes. Dès la séance constitutive, il est précisé que

« le consistoire de l'Eglise réformée de Saujon (...) a déclaré accepter le règlement de l'Eglise de Cozes à laquelle il est annexé ; par conséquent à l'avenir, c'est le règlement de l'Eglise de Cozes qui sera en vigueur ; et qui aura force de loi dans celle de Saujon<sup>3</sup>. »

Lorsqu'une modification disciplinaire est envisagée à Cozes, Saujon est consulté et, sur son avis défavorable, est rejetée<sup>4</sup>. L'Eglise sectionnaire disposant du pasteur et non l'Eglise locale, c'est la première qui est appelée à supplanter la seconde. Le modèle de la religion de la majorité des Français, le catholicisme, est pour beaucoup dans cette évolution. Un indice ténu de cette modification des esprits est perceptible dès 1842 dans le consistoire général de Saintes : il est décidé que les délibérations du consistoire général ne seraient plus envoyées en copie à chaque Eglise locale mais seulement à celle du chef-lieu de chaque section, à la charge de celle-ci de les diffuser auprès des autres Eglises de la section<sup>5</sup>.

Ce glissement de l'Eglise locale à la section s'observe dans le « Projet de loi organique du culte réformé présenté au Gouvernement par les Députés des Eglises réformées de France, réunis à Paris en assemblée générale au mois de septembre 1848<sup>6</sup> ». L'article 8 de ce texte porte que « chaque église ou communauté de fidèles confiée au ministère d'un ou de plusieurs pasteurs, aura son consistoire particulier ». En accordant la prééminence au pasteur, ce n'est pas à une reconnaissance de l'Eglise locale que tend ce projet mais à la reconnaissance légale d'un nouvel échelon. Le décret du 26 mars 1852 qui bouleverse le fonctionnement des institutions protestantes, tant à l'échelle du consistoire général que du consistoire local, va entériner

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 10 juin 1840.

<sup>2</sup> ADCM, 92 J 1\*. Séance du consistoire particulier de Jonzac, 25 juillet 1842.

<sup>3</sup> AERR, Saujon, registre du consistoire particulier. Séance du 8 août 1841.

<sup>4</sup> AERR, Saujon, registre du consistoire particulier. Séance du 26 décembre 1841 ; APJM. Analyse des délibérations du consistoire et du conseil presbytéral de Cozes, séances des 17 octobre et 14 novembre 1841, 30 janvier 1842.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 3 novembre 1842.

<sup>6</sup> Notamment reproduit dans : *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 28 octobre 1848, n° 20, p. 227-229.

l'existence d'un nouveau niveau dans l'organisation réformée, la paroisse. Elle est clairement identifiée à la « section d'église consistoriale<sup>1</sup> ». L'Eglise locale disparaît au profit de la section, peu de résistance s'observe à ce déplacement du corps régulant les communautés locales. Saintes approuve totalement la nouvelle définition de la paroisse que ce consistoire associe à une « cure d'âmes », la Rochelle reste silencieuse sur ce point<sup>2</sup>. Seule la Tremblade proteste en usant de formules témoignant de la fidélité à une tradition protestante résistant à la cléricisation sous-tendant cette paroisse protestant :

« La condition de la présence d'un pasteur pour l'existence de la paroisse troublerait les Eglises de la circonscription consistoriale.

Chacune de ces Eglises a une population qui par son chiffre justifie son existence actuelle ; en réunir plusieurs pour ne faire qu'une seule paroisse serait y jeter la confusion et en rendre l'administration impossible dans les conditions du décret.

(...)

Chaque Eglise verrait ainsi s'affaiblir son élément laïque, principe fondamental du protestantisme<sup>3</sup>. »

Au niveau du vocabulaire administratif, s'observent également un glissement lexical et une nouvelle définition territoriale riches de sens. Les termes employés se distinguent fondamentalement de ceux de l'arrêté gouvernemental du 6 ventôse an XI. Celui-ci obéissait dans sa désignation des circonscriptions au vocabulaire réformé et indiquait que chaque Eglise consistoriale se composait d'Eglises. Le texte de 1852 commence par définir le ressort des consistoires en employant des termes exclusivement civils et administratifs : arrondissement, canton, commune. Ce n'est qu'après qu'il est précisé que chaque consistoire se compose de paroisses<sup>4</sup>. La volonté d'assimiler le fonctionnement des institutions réformées à celles de l'administration civile et de l'Eglise catholique est évidente. Si un flou est conservé sur le ressort précis de chacune de ces paroisses, l'identité spatiale du consistoire est, en revanche, nettement définie.

Quand il y a, avant 1852, identité entre la section et l'Eglise particulière, aucun problème ne se pose : le registre se poursuit naturellement à la Rochelle. A la Tremblade et à Rochefort, on retrouve une situation un peu différente : dans un premier temps, on poursuit la transcription des délibérations sur le précédent registre puis, mieux conscients de leur changement statutaire, les nouveaux conseils décident d'ouvrir un registre neuf sur lequel sont repris les procès-verbaux, depuis la fondation légale du corps. Lorsque l'Eglise locale ne correspond pas à une section, sa

---

<sup>1</sup> Décret portant réorganisation des cultes protestants, 26 mars 1852, reproduit dans : LODS Armand, *La Législation des Cultes protestants (1787-1887)*, Paris, Grassart libr.-éd., 1887, p. 124.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 4 mai 1852. AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 16 juin 1852.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 6 mars 1852.

<sup>4</sup> ADCM, 108 V 1. Décret réglant la fixation des circonscriptions consistoriales des Eglises protestantes et l'exécution de l'article 4 du 26 mars 1852.

survie autonome est plus problématique. Dans l'île de Ré, le consistoire particulier de Saint-Martin connaît une période de flottement après 1852 et lorsqu'il est réorganisé, le pasteur Delbart juge utile de préciser que « ce consistoire particulier et local n'est point reconnu officiellement par la loi qui régit actuellement nos Eglises réformées de France. Ce ne peut être à proprement parler qu'un diaconat officieux dépendant du conseil presbytéral, seul corps légalement organisé dans une Eglise sectionnaire<sup>1</sup> ». A Saintes et à Pons, cette fois-ci, sans hiatus, un phénomène analogue s'observe puisque les registres des consistoires particuliers se poursuivent en registres du diaconat. Le cas gémozacais est plus original. Les séances s'interrompent en 1851 et ne reprennent qu'en 1858 : un flottement s'observe car les premiers procès-verbaux portent qu'il s'agit des réunions du conseil presbytéral de Gémozac et non du diaconat. Cette relance s'explique partiellement par la réorganisation, sur des bases plus rigoureuses, de la paroisse de Pons<sup>2</sup>. Le diaconat de Gémozac assure rapidement le rôle d'un proto-conseil presbytéral : en effet, à partir de 1859, est réclamée la création d'un poste pastoral à Gémozac et d'une certaine manière, la tenue régulière prépare le terrain du futur conseil presbytéral. Une fois le poste créé, le diaconat retrouve ses attributions réduites à celles qu'assure un diaconat classique, c'est-à-dire, l'organisation pratique du culte au temple et l'examen des catéchumènes.

S'enchâssent et se construisent dans la première moitié du siècle trois structures à base spatiale : Eglise consistoriale, section et enfin Eglise locale. La lettre des Articles organiques ne reconnaît que la première, la deuxième est celle dans laquelle se déploie l'action du pasteur, enfin la dernière est celle dans laquelle la religion se vit au quotidien. La délimitation des équilibres géographiques internes à l'Eglise consistoriale est passée par une auto-régulation interne dont se mêle au départ fort peu l'Etat : la tradition du Désert impose sa marque et la législation concordataire n'a pas été appliquée mais interprétée, réappropriée par les protestants. La seconde structure ne réussit à s'affirmer que grâce aux invitations réitérées de l'Etat qui cherche à disposer de la même connaissance administrative et territoriale de l'ensemble des cultes qu'il reconnaît : les protestants sont donc contraints à se calquer sur la structure paroissiale catholique. C'est ce que traduisent les errances de l'Eglise locale : difficilement reconstruites, d'abord inorganisées, elles disparaissent finalement dans un nouvel espace promu par l'Etat, la paroisse. Pour autant, l'espace consistorial n'est pas une entité isolée d'un environnement religieux plus vaste.

---

<sup>1</sup> AERIR, registre du consistoire particulier de Saint-Martin. Séance du 10 décembre 1856.

<sup>2</sup> Le registre du conseil presbytéral comporte un « blanc » de plusieurs années et il se réunit régulièrement de nouveau, sensiblement au moment où les diaconats des deux communautés locales sont réorganisés. Cf. AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 9 mai 1858.

### ***1.3. DES ESPOIRS SYNODAUX NON ABOUTIS.***

Pendant la majeure part du XIX<sup>e</sup> siècle, le système presbytérien-synodal de l'Église réformée de France est décapité de son instance régulatrice : le Synode national. Les réformés du département ne perdent pas l'espoir de voir rétablir ce rouage. Les facilités administratives avec lesquelles sont mises en place dès 1802 les Églises consistoriales de la Charente-Inférieure nourrissent les protestants de l'espoir de faire fonctionner rapidement de nouveau un synode à l'échelle de l'ancienne province de Saintonge, Angoumois et Bordelais ou du moins interne au département de la Charente-Inférieure. Cette espérance n'est pas partagée avec la même ardeur par l'ensemble des protestants du département. Ce sont surtout ceux de la consistoriale de Saintes qui relancent régulièrement ce projet : la dispersion des Églises en son sein, l'absence de réelle domination d'une Église sur les autres, la nécessaire coopération entre elles pour assurer le financement des frais de culte, font qu'elles paraissent moins touchées par le congrégationalisme et l'épiscopalisme qu'observe P. Harismendy à l'échelle nationale<sup>1</sup>. L'autosuffisance du groupement compact qu'est l'Église consistoriale de la Tremblade rend cette dernière peu réceptive aux thèses synodales. Dès la première séance du consistoire général de Saintes tenue le 17 septembre 1803, la question est débattue. L'ordre du jour projeté pour cette réunion où se retrouveraient des délégués laïques et les pasteurs des trois Églises consistoriales du département montre qu'il s'agit bien, dans l'esprit, de trouver un substitut aux synodes : à côté de doléances à adresser au gouvernement sur le traitement et le nombre des pasteurs, doit être prise « une décision sur l'uniformité du catéchisme dans les églises de notre département, ainsi que d'un formulaire de prières<sup>2</sup> ». Le consistoire de la Rochelle accepte dès le 2 novembre d'y participer et y nomme des députés ; dans le mandat de ceux-ci, figure la constitution d'un arrondissement synodal comprenant les Églises consistoriales de Jarnac, de Bordeaux et les trois de la Charente-Inférieure, conformément aux prescriptions de la loi de germinal qui exige cinq Églises consistoriales par arrondissement synodal<sup>3</sup>. En revanche, le consistoire de la Tremblade assemblé le même jour récuse l'assimilation de cette réunion à un synode en estimant qu'« un synode seul peut faire des règlements obligatoires pour plusieurs Églises consistoriales » et que, par conséquent, « l'assemblée proposée n'est pas d'une nécessité absolue » : il réserve donc sa participation à la condition préalable d'une réunion d'un synode d'arrondissement<sup>4</sup>. Le vœu est

---

<sup>1</sup> HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 29.

<sup>2</sup> ADCM, 92 J 1\*. Séance du consistoire général, 30 fructidor an XI.

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 2 novembre 1803.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 105\*. Séance du 10 brumaire an XII.

renouvelé l'an suivant par Saintes<sup>1</sup> et reçoit, cette fois-ci l'agrément de la Rochelle et de la Tremblade<sup>2</sup>. A la Tremblade, Mazauric espère que le préfet permette d'y inviter des députés des Eglises consistoriales de Bordeaux et de Jarnac : ainsi, serait suivie la même voie que celle qui a abouti à l'organisation des consistoires, il juge qu'ainsi la « congrégation » réunie aurait « l'importance et l'utilité du Synode provisoire<sup>3</sup> ». L'assemblée est prévue à la Tremblade le 21 vendémiaire an XIII (14 octobre 1803)<sup>4</sup>. Las, quelques semaines avant la tenue de la réunion, des « motifs de sagesse » engagent l'Eglise de Saintes à l'origine de la réunion « à suspendre cette convocation et à différer cette assemblée jusqu'à une époque qui ne présente plus ou qui permette d'écarter les inconvénients qui se sont offerts<sup>5</sup> ». Il est probable que le préfet mis au courant du projet, pour éviter les admonestations qu'avait connu son confrère de la Drôme un an auparavant pour une réunion semblable, en ait refusé la tenue<sup>6</sup>. Au-delà, les démarches en faveur du rétablissement des synodes ne s'interrompent nullement. Encore en 1807, Saintes espère qu'à l'échelle départementale, une correspondance soit entretenue entre les trois consistoriales « sur les faits les plus importants » et afin d'entretenir « des liaisons fraternelles et importantes », opinion partagée alors par le consistoire rochelais<sup>7</sup>. L'année suivante, le consistoire saintais souhaite que le gouvernement autorise « le synode (sic)<sup>8</sup> ». Les conflits qui éclatent à propos des équilibres du pouvoir au sein de son consistoire font que les initiatives ultérieures émanent plutôt de la consistoriale rochelaise<sup>9</sup>. Lorsque l'Empereur décide de faire appliquer le concordat de Fontainebleau en le rendant obligatoire le 25 mars 1813, les protestants se saisissent de ce prétexte pour demander de nouveau l'entrée en fonction des synodes prévus par les Articles organiques. L'Eglise consistoriale de la Rochelle décide d'écrire en ce sens au Ministre des Cultes

---

<sup>1</sup> ADCM, 92 J 1\*. Séance du consistoire général, 23 floréal an XII.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 105\*. Séance du 18 thermidor an XII.

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 22 messidor an XII ; APJM. Lettre de Mazauric à Dubaptiste, 14 fructidor an XII.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 1<sup>er</sup> complémentaire an XII.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 10 vendémiaire an XIII.

<sup>6</sup> Cf. ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 93-94.

<sup>7</sup> ADCM, 92 J 1\*. Séance du consistoire général de Saintes, 15 mai 1807. AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 29 mai 1807. AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séances des 14 mai et 19 juin 1807.

<sup>8</sup> ADCM, 92 J 1\*. Séance du consistoire général de Saintes, 15 mai 1808.

<sup>9</sup> Cf. la lettre envoyée par Rang à de Végobre en 1811 approuvant le principe de la réorganisation des Eglises réformées lancée par Genève et où Rang fait lui-même une proposition de réorganisation des réformés sur le modèle luthérien. AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 14 février 1811 ainsi que la lettre du pasteur Rang à Monsieur de de Végobre, à Genève, 20 février 1811, reproduite dans : MASLOW ARMAND Laura, *Protestantism in la Rochelle. 1755-1830. The consequences of bourgeois rule*, Thèse (Ph. D), Université d'Harvard, 1969, annexes du chapitre 3.

pour donner aux Eglises « une organisation meilleure et plus complète » et invite les quatre autres Eglises qui composeraient l'arrondissement synodal à faire des requêtes analogues<sup>1</sup>.

Cette volonté de conserver des liens entre Eglises environnantes paraît trancher avec l'immobilisme de certaines Eglises numériquement plus nombreuses, comme celle de Lyon qui, d'après Yves Krumenacker, n'a guère « de solidarité avec les autres Eglises de France<sup>2</sup> ». L'explication est à rechercher dans les divisions au sein des consistoires sur l'application de la Discipline : pour un notable de Marennes, Charron jeune, « la différente opinion des pasteurs et anciens, à cet égard, sont une preuve évidante de la nécessité des grandes assemblées, comme synode ou colloque, ou tout au moins une réunion dans le département pour convenir d'une uniformité, la majorité ferait la loi<sup>3</sup> ». Il est possible de se demander « pourquoi des praticiens de la résistance comme les Huguenots ont-ils abdiqué leurs traditions ecclésiastiques, alors que les menaces de persécutions ont disparu<sup>4</sup> ». Les Articles organiques mentionnant clairement la réorganisation des synodes sous le contrôle gouvernemental<sup>5</sup>, les protestants du département gardent espoir de se voir accorder une autorisation de l'Etat. Par ailleurs, certains de ceux qui sont les plus favorables à une réunion départementale ou synodale des protestants de la Charente-Inférieure sont eux-mêmes parfaitement intégrés à l'administration impériale et peuvent croire que, du fait de cette position, ils obtiendraient gain de cause : ainsi de ce Charron jeune, défendant l'idée d'un synode régional en 1810 : l'Empire l'a fait receveur particulier de l'arrondissement de Marennes.

Sous la Restauration, les demandes de réunion du synode national et des synodes provinciaux se font moins pressantes. Elles émanent, semble-t-il, des communautés rochefortaise et marennaise<sup>6</sup>. Rochefort en fait la suggestion en 1817 et le consistoire rochelais décide de se mettre en relation avec ceux de Montauban et de Paris qui doivent être « invités à faire connaître s'ils pensent que le temps [est] opportun pour réclamer cette faculté du Gouvernement, et dans le cas de l'affirmative, inviter à coopérer à cette demande en y faisant participer les autres Eglises<sup>7</sup> ». Alors que les tracasseries dont sont victimes les protestants lors de la Fête-Dieu de 1818 leur font

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 2 juin 1813. Impulsion donnée par le consistoire particulier. Cf. AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 13 mai 1813.

<sup>2</sup> KRUMENACKER Yves, « Les protestants de Lyon sous le Consulat et l'Empire », dans *Lyon sous le Consulat et l'Empire* (dir. Ronald ZINS), Reyrieux, Editions Horace Cardon, 2007, p. 150.

<sup>3</sup> AERLR, Consistoire. Lettre de Charron jeune à Ranson, 2 juin 1810.

<sup>4</sup> HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 25.

<sup>5</sup> Articles organiques des cultes protestants, titre II, section 1<sup>ère</sup>, art. 15 et 17, section 3<sup>ème</sup> dans son intégralité.

<sup>6</sup> ADCM, 110 V 1. « Renseignements sur les temples, maisons de prière & lieux de réunion du culte réformé dans le département », 15 décembre 1819 ; lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 28 octobre 1819.

<sup>7</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 4 juin 1817.

sentir la nécessité de s'unir et de se réunir<sup>1</sup>, la demande est renouvelée. Une commission *ad hoc* composée de Rochelais et de Marennais est formée. Le consistoire incite à plusieurs reprises cette commission à faire « les démarches nécessaires pour obtenir du gouvernement la réunion des synodes, de se concerter le plutôt possible avec les principaux consistoires réformés du royaume, afin de parvenir à ce but<sup>2</sup> ». Las, l'arrivée de Villèle à la présidence du conseil et sa politique hostile à toute dérive libérale du pays sont certainement au nombre des éléments qui font que le secrétaire de la commission juge que « le temps n'[est] pas opportun pour obtenir cette faveur<sup>3</sup> ». Malgré cet avis défavorable, la commission est reconduite une nouvelle fois et le pasteur Fau succède au pasteur Rang à sa présidence. Le projet est définitivement enterré l'année suivante, Fau donnant pour simple raison à l'assemblée consistoriale « que le moment n'[est] pas du tout favorable pour former une semblable demande<sup>4</sup> ».

La Monarchie de Juillet ouvre de nouveaux espoirs et de plus vagues projets de « réorganisation [des] Eglises protestantes de France » sont suggérés par le consistoire de la Rochelle au début des années 1830<sup>5</sup>. C'est la dernière fois qu'un corps consistorial de la Charente-Inférieure s'empare de son propre chef de la question de l'organisation des Eglises réformées de France avant que le problème ne soit réactivé dans les années 1840 mais les enjeux ne sont plus les mêmes.

Les démarches réitérées sous l'Empire et la Restauration des huguenots du département ne débouchent ni sur la tenue d'un Synode national, ni même celle d'un Synode régional. Du Consulat à la Monarchie de Juillet, tant à cause de l'opposition de l'Etat que par les faiblesses internes des communautés réformées locales ne réussissent pas à s'imposer, à l'échelon régional, de structures qui réussissent à dépasser et unifier durablement l'ensemble des pasteurs et laïcs des consistoires d'Aunis et de Saintonge. En revanche, ne tarde guère à se surimposer dans l'espace administratif, qui dès lors, va se trouver durablement brisé, un nouveau phénomène : celui de l'inscription territoriale des luttes théologiques.

---

<sup>1</sup> AERLR, Consistoire. Copie de la circulaire envoyée par la section de Marennes aux consistoires des Eglises de la Tremblade, Saintes, Jarnac, 6 juin 1818.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séances du 27 mai 1818, 26 mai 1819, 23 mai 1821.

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 26 août 1822.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 28 mai 1823.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séances des 25 mai 1831, 23 mai 1832 et 10 avril 1833.



## 2. LA LENTE DERIVE DES TERRITOIRES : CONTINENT ORTHODOXE, ILE LIBERALE ET ILOT LIBRISTE.

L'opposition entre libéraux et revivalistes est dogmatique et méthodologique. Les premiers souhaitent poursuivre le renouvellement doctrinal du XVIII<sup>e</sup> siècle tandis que les seconds cherchent à remettre en vigueur la dogmatique du XVI<sup>e</sup> siècle. L'autre différence se marque dans le rapport que noue l'individu à la Bible. Pour les revivalistes le plus souvent désignés sous le nom d'orthodoxes, le texte de la Bible constitue le seul horizon de sens à leur réflexion théologique et spirituel. Les libéraux placent, eux, l'homme et non l'Évangile au centre de leur réflexion<sup>1</sup>. Les observateurs contemporains de l'Aunis et de la Saintonge protestantes ont pu noter l'importance que prennent ici au milieu du siècle ces luttes ecclésiastiques et dogmatiques comme le rôle que celles-ci jouent dans la structuration du protestantisme en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle. A la fin du Second Empire, au moment où l'opposition républicaine se redresse et que l'administration impériale identifie protestantisme et républicanisme, le sous-préfet de Marennes notait, avec une pointe d'agacement : « Lorsqu'il s'agit de faire de l'opposition au gouvernement, MM. les pasteurs et leurs adhérents s'entendent parfaitement. Cette unanimité de sentiment disparaît, lorsqu'il s'agit de leurs affaires intérieures. Tel est le spectacle que nous a encore offert cette année le protestantisme, dans l'arrondissement de Marennes<sup>2</sup>. » Dix ans plus tôt, un laïc revivaliste de Saujon estimait également que « la discussion et la division se glissent dans l'Église à mesure que la vie disparaît, et aussi quand la vie commence à se faire sentir, c'est ce qui arrive en France<sup>3</sup> ». Ces deux témoignages émanant de sources radicalement différentes – un rapport d'un administrateur civil catholique et un journal intime d'un zélé protestant – amènent à réexaminer les matériaux qui ont permis à Laurent Theis de déduire qu'ici « les amateurs de polémique entre libéraux et évangéliques en sont pour leurs frais car (...) l'enthousiasme évangélique réunit presque tous les cœurs dans une région demeurée très majoritairement orthodoxe<sup>4</sup> ». La réalité de l'imprégnation évangélique en Saintonge et en Aunis apparaît plus nuancée<sup>5</sup>. Si elle n'apparaît pas évidente au premier regard, la dimension territoriale de ces débats intra-protestants existe bel et bien. La division des réformés en fonction de leur ligne théologique a nécessairement des répercussions sur le fonctionnement de ces corps. Le contrôle doctrinaire est aussi un contrôle de l'espace.

<sup>1</sup> A été adoptée ici la caractérisation donnée dans : ENCREVE André, *Les protestants en France de 1800 à nos jours. Histoire d'une réintégration*, Paris, Stock, 1985, p. 61-62.

<sup>2</sup> ADCM, 130 V 1. Rapport du sous-préfet de Marennes, 20 septembre 1869.

<sup>3</sup> APHR. Journal de Némi Quérouil. 24 octobre 1859.

<sup>4</sup> THEIS Laurent, « Compte-rendu de : Nicole VRAY, *Protestants en Aunis-Saintonge au XIX<sup>e</sup> siècle* », BSHPF, t. 152, 2006, n° 4, p. 694.

<sup>5</sup> Pour une présentation globale de la diffusion des thèses évangéliques en Charente-Inférieure, cf. annexe : « La lente conversion au Réveil et à l'orthodoxie des protestants d'Aunis et de Saintonge ».

## ***2.1. DES LUTTES TERRITORIALISEES.***

### ***Construire une identité théologique spécifique : des temples aux consistoires (années 1840-années 1860).***

Le contrôle des différentes structures spatialisées sur lequel peut agir le consistoire est l'objet essentiel dont cherchent à s'emparer ou conserver dès les années 1840 évangéliques et libéraux : l'idée réglementaire y trouve des habits neufs tandis que la libre circulation dans les Eglises locales et la fixation de frontières consistoriales font l'objet de débats récurrents.

#### **L'impossible régulation interne.**

La volonté de doter l'autorité consistoriale d'un règlement fort qui réussit à régulariser complètement la vie religieuse est une exigence que l'on retrouve en filigrane de la plupart des débats qui agitent les consistoires du département de la Charente-Inférieure dans les années 1840. Ainsi, le consistoire général de Saintes s'empare de nouveau de la question réglementaire en 1847, non pour fixer ses propres prérogatives mais pour que chaque communauté de son ressort suive une règle identique et pour qu'il n'y ait pas contestations et oppositions entre anciens et diacres : « sans détruire celui qui existe » datant de 1831, il doit « lui servir d'appui<sup>1</sup> ». Cette fois-ci, le projet n'est pas mené à son terme. L'Assemblée générale des protestants tenue à Paris en septembre 1848 adopte le principe d'une réorganisation administrative des Eglises réformées qui vise à la reconstitution du système presbytérien-synodal. C'est probablement pourquoi le projet saintais n'est pas poussé plus avant. Désormais, la régulation interne se fait de plus en plus sous le contrôle de l'Etat.

Quelques années auparavant, une affaire de toute autre ampleur agite le consistoire général de la Rochelle. Au contraire de la Tremblade et de Saintes, la Rochelle ne s'est pas dotée d'un règlement interne au tournant de la Restauration et de la Monarchie de Juillet : le souvenir des querelles récentes sur l'application des normes comportementales de la Discipline que Marennes cherchait à ressusciter quelques années plus tôt est certainement la raison pour laquelle le consistoire général de la Rochelle n'envisage pas de règlement à cette date-là. Le projet d'un règlement global n'apparaît dans les débats qu'à l'été 1844. Une commission composée des pasteurs Z. Bonnard, L. Delmas et L. Fau ainsi que deux laïcs rochelais, Alexandre Giraudeau et Eugène Meyer, est nommée<sup>2</sup>. Un an plus tard, un premier travail est présenté en séance

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séances des 3 mai 1847 et 18 janvier 1848.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 12 juin 1844.

consistoriale : l'idée même de règlement soulève des réticences puisque deux des cinq membres de la commission n'ont pas participé aux travaux de la commission<sup>1</sup>. Le règlement peut revenir en séance du consistoire général, le 3 juin 1846, pour être définitivement adopté<sup>2</sup>. Alfred-Ernest Meyer estima naguère que « ce règlement général fut adopté à l'unanimité, sauf la voix du président, M. Fau, irréductible dans son opposition<sup>3</sup> ». L'unanimité n'est en vérité que de façade. Seuls sept anciens sur douze sont présents et les Eglises de l'Aunis sont sous-représentées : manquent à l'appel deux anciens de la Rochelle<sup>4</sup> et ceux de Rochefort et de Saint-Martin. En revanche, les délégués laïques gagnés à la cause évangélique sont unanimement présents. Parmi les pasteurs, les libéraux Castel et Fau sont en évidente minorité. Le premier quitte la séance avant que l'assemblée ne traite la question du règlement et le second fait une déclaration qui signale les véritables enjeux de la mise en place d'un règlement au milieu des années 1840 :

« il s'oppose à ce que ce projet de règlement soit mis en délibération ; il ne pense pas que le consistoire puisse légalement s'en occuper parce que, selon lui, quelques-unes des dispositions lui paraissent être du ressort du gouvernement et que d'autres lui semblent devoir être soumises exclusivement à un synode. »

Le consistoire ne suivant pas son avis, Fau se retire. La revendication réglementaire divise donc profondément la consistoriale car elle est soutenue exclusivement par les orthodoxes. Les considérants qui précèdent le règlement rochelais dénotent de la volonté de retourner à l'ancienne Discipline qui restait innommée dans ceux de la Tremblade et de Saintes ; le consistoire

« vu les articles de la loi du 18 germinal an X sur l'organisation des cultes et les dispositions de la discipline ecclésiastique sur le même sujet ;

considérant qu'il est essentiel de régulariser et de distribuer entre tous ses membres les travaux de l'importante administration qui lui est confiée ;

désirant faire concorder autant que possible la loi précitée avec la Discipline des Eglises Réformées de France maintenue par la susdite loi, a, après en avoir soumis le projet à l'examen des sections, arrêté le règlement suivant pour être exécuté par tous ses membres dans toutes les Eglises de son ressort. »

L'organisation proprement dite du règlement n'est apparemment guère originale [Cf. Figure 2]. Au contraire de ceux de Saintes et de la Rochelle, plus diffus, ils se concentrent sur les rouages essentiels des institutions réformées. L'esprit en est radicalement neuf : malgré sa grande brièveté, c'est une véritable machine de guerre de l'orthodoxie. Les pouvoirs du président du consistoire

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 28 mai 1845. Il s'agit sans aucun doute des deux libéraux de la commission, Fau et Giraudeau.

<sup>2</sup> Sont présents en début de séance les pasteurs Fau (la Rochelle), Delmas (la Rochelle), Bonnard (île de Ré), Poudensan (Oléron) et les anciens Eugène Meyer (la Rochelle), A. Lem (la Flotte), Charron-Perry (Marennes), Garesché (Nieulle), Perret (Luzaç), Saurin (Souhe) et Clément Richard (le Chapus). Ajoutons que la séance a lieu à Marennes, cela faisait quatre ans qu'il n'y avait pas eu de réunion consistoriale en ce lieu.

<sup>3</sup> MEYER Alfred-Ernest, « Esquisse de l'histoire du consistoire de la Rochelle, 1802-1852 », *BSHPF*, t. 75, 1926, p. 119-120. Cet auteur commet également une erreur d'appréciation dans la généalogie de ce règlement. Il en date la première ébauche d'un travail de commission de 1832. Or, la commission de 1832 ne travaille nullement sur un règlement particulier de la consistoriale mais sur un projet général de réorganisation des Eglises réformées de France. De manière globale, A.-E. Meyer minimise les tiraillements – pour ne pas dire plus – que ce texte suscite et les querelles dogmatiques.

<sup>4</sup> Du fait de la contestation de son élection, l'un d'eux, Samuel-Louis Meschinet de Richemond, est démissionnaire.

sont soigneusement corsetés : « n'ayant d'autre autorité que celle du consistoire dont il est l'organe, le président ne peut faire aucun acte ni soutenir aucune correspondance au nom du consistoire sans que celui-ci en ait délibéré » (art. 12) et le secrétaire doit signer toutes les correspondances émanant du consistoire avec le président. Il ne s'agit pas ici de limiter la cléricisation du pouvoir mais de contrôler. En fait, un président qui ne doit cette place que par son ancienneté dans ce corps et qui, libéral, est désormais isolé dans le consistoire général<sup>1</sup>. Surtout, caractère inédit et prouvant que ce règlement est conçu comme une arme de combat, la mission des pasteurs est très précisément définie : « Ils ne pourront dans l'enseignement public et particulier s'élever contre les doctrines fondamentales du Christianisme connues sous le nom de doctrines orthodoxes » (art. 23). Le consistoire envisage également qu'en application de la Discipline ecclésiastique<sup>2</sup>, « les pasteurs, anciens ou diacres, pourront être censurés, suspendus ou destitués » (art. 26). Quant aux pasteurs, le consistoire s'attribue un pouvoir qu'il partage en réalité avec l'Etat depuis les Articles organiques. Pour les laïcs, il est significatif qu'il omet de préciser que selon la Discipline, ceux-ci pouvaient faire appel de la décision qui les frappait. Ici nul appel n'est possible, le consistoire juge en dernier ressort et s'arroge les pouvoirs des colloques et synodes provinciaux.

**Figure 2 : Le dernier règlement consistorial du département.**

Economie du règlement du consistoire général de la Rochelle (1846)

Titre	33 articles
« Du consistoire général »	13 articles
« Des consistoires particuliers »	8 articles
« Des pasteurs »	4 articles
« Articles particuliers »	8 articles

Cette tentative de donner une couleur exclusivement orthodoxe à la consistoriale est alors vouée à l'échec. Le consistoire général ne peut pas s'appuyer sur la loi pour imposer ses vues dogmatiques. Elle n'est pas moins significative des nouveaux enjeux de la maîtrise du consistoire dans les débats à venir entre libéraux et orthodoxes. Cette initiative se situant avant la croissance de l'immixtion étatique dans la gestion consistoriale, les évangéliques cherchent encore à s'appuyer sur des outils traditionnels, ceux d'un règlement interne mais un règlement revivifié par des références explicites à la Discipline du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'affaire du règlement interne rochelais synthétise et annonce l'ensemble des débats qui émergent dans la définition des pouvoirs et des limites des consistoires. Deux dossiers transversaux articulant l'exercice du pouvoir à deux échelles différentes qui agitent l'ensemble des

<sup>1</sup> Le secrétaire chargé de signer avec lui les pièces officielles est l'orthodoxe Eugène Meyer.

<sup>2</sup> Il s'appuie sur les articles suivants : chapitre 1<sup>er</sup>, art. 47 (déposition des pasteurs) et chapitre 3, art. 9 (déposition des anciens et des diacres).

Eglises réformées du département vont favoriser la structuration de chaque camp : la maîtrise de la chaire, pour la communauté locale, et la définition des frontières des Eglises consistoriales.

### **Etre maître de la chaire.**

La prédication étant le cœur du culte réformé, l'accès à la chaire devient dans les années 1840 un enjeu crucial dans les luttes entre orthodoxes et libéraux. Les conflits qui jalonnent l'histoire des Eglises réformées durant cette décennie sur cette question en sont autant d'exemples.

L'initiative paraît venir du camp libéral. En juin 1841, le consistoire local de la Rochelle décide d'interdire sa chaire, sauf autorisation particulière, aux pasteurs n'appartenant pas à l'Eglise nationale. Les évangéliques, alors minoritaires dans l'Eglise de la Rochelle, décident de faire appel de cette décision auprès du consistoire général. Celui-ci ne statuant pas sur l'affaire, les pasteurs étrangers continuent à prêcher à la Rochelle<sup>1</sup>. Dans le reste du département, les consistoires sont plus conséquents. A l'hiver 1841, le consistoire particulier de Saujon interdit l'accès de sa chaire, sauf autorisation écrite du pasteur en titre, à tout pasteur extérieur à la consistoriale de Saintes<sup>2</sup>. C'est à la fois affirmer les droits du corps dirigeant l'Eglise locale dans les choix doctrinaux des prédicateurs entendus et ceux du pasteur titulaire de l'Eglise. Dans la consistoriale de la Tremblade, une décision analogue est prise en 1842 et restreint encore plus le champ dans lequel chaque pasteur peut librement monter en chaire : l'autorisation du pasteur de la section est indispensable. Pour la section où travaillent conjointement J.-P. Lafon et J.-P. Dyvorne, l'autorisation doit être accordée par les deux pasteurs : de la sorte, il s'agit probablement de limiter l'accès à la chaire des pasteurs orthodoxes amis de Lafon. Celui-ci se plaint de cet arrêté et pendant toute l'année 1843, la question ressurgit au cours des séances du consistoire et est systématiquement ajournée. Confirmant celle de 1842, une décision explicite est prise en 1844 : « c'est une garantie contre les entreprises de l'esprit de secte<sup>3</sup> ». Les débats ultérieurs parmi les membres du consistoire de Saintes montrent l'importance de ces questions. Fort de la décision de Saujon de 1841, Cruvellé récuse en 1843 l'idée que le consistoire général laisse un libre accès aux chaires de sa section à des pasteurs extérieurs<sup>4</sup>. La venue dans la région à l'automne 1844 d'Ami

---

<sup>1</sup> AELRR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séances des 12 juin 1841 et 11 juin 1844.

<sup>2</sup> AERR, Saujon. Registre du consistoire particulier, séance du 26 décembre 1841.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séances des 4 août 1842, 16 février, 17 juillet et 9 septembre 1843, 10 janvier 1844. Citation extraite de cette dernière délibération ;

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 14 février 1843 (première version).

Bost<sup>1</sup> et au printemps 1845 de François Puaux sont probablement la raison pour laquelle le consistoire de Saintes débat à nouveau de la question à l'automne 1845 : un pasteur s'y plaint que « dans plusieurs églises (...) les pasteurs appartenant aux opinions dissidentes usurpent la chaire avec ou sans le consentement des pasteurs » et demande que le consistoire prenne une décision afin d'interdire totalement la prédication des « pasteurs dissidents ». Prudemment, la décision est ajournée à une séance ultérieure qui ne décide pas plus<sup>2</sup>... Le départ de Cruvellié de la consistoriale enlevant momentanément du poids aux libéraux, ceux-ci ne relancent pas alors la question. L'incident n'en est pas moins significatif des enjeux de la prédication dans la définition de l'autorité consistoriale sur les Églises de son ressort.

Trois cas montrent que les modalités de la prédication cachent des enjeux de pouvoir et d'exercice de l'autorité : la Rochelle, Montendre et Saujon. La Rochelle, seule Église du département à jouir alors de deux pasteurs, Fau et Delmas, est de ce fait un théâtre privilégié pour l'affrontement entre les conceptions libérale et orthodoxe, Fau se rattachant au premier courant et Delmas au second. Depuis 1827, deux services sont célébrés le dimanche, l'un le matin et l'autre l'après-midi ; les deux pasteurs alternent dans la prédication<sup>3</sup>. Or, du ressort de la Rochelle dépend le bourg de Marsilly qui dispose d'un petit temple. Au commencement de la Monarchie de Juillet, le consistoire y établit un culte mensuel<sup>4</sup>. En 1843, les protestants marseillois obtiennent que lorsque le pasteur vient, il reste à Marsilly la totalité du dimanche et y célèbre le culte divin le matin et l'après-midi. Cette décision revient indirectement à confier la chaire de la Rochelle au même pasteur toute la journée du dimanche. Elle est jugée inacceptable par Eugène Meyer et le pasteur Delmas, autrement dit les deux membres orthodoxes du consistoire local : d'après eux, le règlement du service pastoral n'appartient pas au consistoire particulier mais au seul consistoire général<sup>5</sup>. Le consistoire général s'en mêle donc : celui-ci reconnaît alors la plénitude des pouvoirs du consistoire local pour fixer le service religieux dans les temples de son ressort mais admet, en même temps, qu'en cas de divergence d'appréciation entre pasteurs et consistoire local, c'est à lui seul de trancher<sup>6</sup>. En vertu de cette décision, les pasteurs de la Rochelle ne doivent venir à Marsilly pour la totalité du dimanche que six fois par an<sup>7</sup>. Les conflits peuvent naître aussi à propos de l'usage de la chaire en l'absence du pasteur : en 1847, le pasteur Feyne fils accuse un

---

<sup>1</sup> Cf. BOST Ami, *Mémoires pour servir à l'histoire du réveil religieux des Églises protestantes de la Suisse et de la France, et à l'intelligence des principales questions théologiques et ecclésiastiques du jour*, Paris, Lib. protestante Ch. Meyrueis & Cie, Grassart et Cherbulliez, 1854, tome deuxième, p. 330-334.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séances des 4 novembre 1845 et 1<sup>er</sup> mai 1846. Citation extraite de la première séance.

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séance du 5 décembre 1827.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séances des 12 mars 1828 et 30 novembre 1830.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séance des 26 juillet, 13 et 22 décembre 1843 et 10 janvier 1844.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 14 janvier 1844.

<sup>7</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séance des 20 février et 11 juin 1844.

des lecteurs de l'Eglise de Montendre, Pierre Massy, un fidèle vigoureusement évangélique, qui « au lieu de se conformer à l'usage accoutumé pour la célébration du service divin, se permet de monter en chaire, de prendre un texte des Saintes Ecritures et d'en faire le sujet d'une méditation à l'assemblée<sup>1</sup> ». Le consistoire général donne raison au pasteur. A Saujon, la situation est assez semblable<sup>2</sup> : les débats éclatent peu après l'arrivée dans la commune d'un évangéliste de la Société évangélique de Genève en 1849. Le consistoire local décide, les jours où le pasteur serait absent, d'ouvrir la chaire « à tout autre pasteur et le pupitre à tout laïque capable de l'édifier ». Le pasteur Pierre-Jean Carrière s'y oppose avec virulence et demande d'en restreindre l'accès « aux pasteurs appartenant *exclusivement à l'Eglise nationale* et qui prouveront qu'ils ont fait leurs études dans une faculté légalement établie<sup>3</sup> ». Face à l'opposition irréductible de Carrière, il est fait appel au consistoire général. Celui-ci confirme de nouveau l'accès exclusif de la chaire au pasteur concordataire et précise même que le consistoire général de Saintes est

« seul maître de disposer de la chaire et du pupitre des églises placées sous son inspection immédiate ; que M. Carrière est son représentant ecclésiastique dans l'Eglise particulière de Saujon ; et que par suite, c'est à M. Carrière seul qu'il appartient, selon sa volonté d'accorder ou de refuser la chaire et le pupitre de cette église<sup>4</sup>. »

Par la suite, ce corps continue de soutenir Carrière contre son consistoire particulier qui, après de longues hésitations, est dissous par le consistoire général. Est réaffirmé en 1852 que « le pasteur seul peut accorder la chaire, et repousser ou admettre comme lecteur qui bon lui semble<sup>5</sup> ».

Le contrôle de l'unité territoriale la plus réduite, celle de l'Eglise locale et de ses chaires, apparaît très rapidement décisif dans les débats dogmatiques intra-protestants. La récurrence des conflits à leur sujet au cours des années 1840 le prouve : les difficultés pour gérer les mutations dogmatiques de cette décennie et les conséquences disciplinaires qui en résultent sont croissantes. La maîtrise de la chaire révèle à l'échelle de la communauté locale l'importance de l'« espace vécu » partagé par les fidèles et les pasteurs dans les conflits théologiques. Il en est de même pour la définition des limites d'un espace administratif, imposé par les Articles organiques, l'Eglise consistoriale.

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 23 juillet 1847.

<sup>2</sup> SPIRO Louis, « Saujon. Une Eglise protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire. 1559-1959 », *BSHPF*, t. 121, 1975, n° 2, p. 217-224.

<sup>3</sup> AERR, Saujon. Registre du consistoire particulier. Séance du 12 août 1849.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 15 janvier 1850.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séances des 2 mai, 13 juin et 12 septembre 1850, 13 janvier 1852.

### Délimiter les Eglises consistoriales.

A la fin des années 1830, des tensions entre sections au sein des consistoires apparaissent ou ressurgissent. Malgré le caractère elliptique des documents consistoriaux, il semble bien que ces conflits prennent une assise théologique qui ne s'appuie plus sur la question de l'application – ou non – de la Discipline des Eglises réformées mais sur le positionnement de chaque Eglise dans les débats qui s'amorcent alors entre libéraux et évangéliques. En 1839, lors d'une séance du consistoire de la Rochelle où les Eglises du nord de l'Aunis sont majoritairement représentées, est adopté le principe d'une scission du consistoire en deux. Officiellement et dans les diverses pièces envoyées alors aux autorités civiles, la raison est à rechercher seulement du côté de la géographie physique : il est extrêmement difficile de réunir ensemble des anciens représentants des Eglises locales situées pour certaines de part et d'autre d'un fleuve et pour d'autres isolées dans les îles. Une raison latente pour laquelle le consistoire de la Rochelle s'empresse d'appuyer la demande des Eglises de la partie méridionale de la consistoriale peut être également trouvée au niveau de la composition du corps pastoral : le remuant et orthodoxe pasteur Cambon de Marennes tranche alors avec ses confrères Castel et Fau qui tiennent alors les consistoires particuliers de Rochefort et de la Rochelle et qui sont alors plutôt « rationalistes ». Trois ans plus tard, alors que les conflits entre évangéliques et libéraux prennent une nouvelle acuité à cause de la Société des intérêts généraux du protestantisme français, les causes doctrinales sont évidentes : c'est le seul consistoire particulier rochelais dont les représentants sont régulièrement mis en minorité dans les séances du consistoire général qui réclame de nouveau la séparation d'avec les Eglises situées au sud de la Charente<sup>1</sup>. En 1844, le préfet reproduit encore auprès du Ministre la demande d'éclatement du consistoire rochelais en deux entités distinctes. Sans succès<sup>2</sup>.

Le consistoire général de Saintes exprime un vœu analogue en 1840. La nouvelle consistoriale comprendrait les communautés de Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Sulpice, de Royan, de Saujon et de l'Eguille<sup>3</sup>. La proposition du pasteur de Royan, Cruvellié, répond certes à des raisons géographiques évidentes mais cette justification ne tarde guère à se doubler de dissensions théologiques. La preuve en est l'initiative de la section de Royan à l'hiver 1840 de contacter directement le consistoire de la Tremblade. Il s'agit de délimiter avec lui les Eglises qui pourraient être distraites de son ressort afin d'augmenter la population de la consistoriale projetée et d'atteindre le seuil des 6 000 âmes. La demande divise le consistoire trembladais : par cinq voix contre quatre, on décide la discussion de la question. Le vœu royannais est finalement rejeté tant

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séance du 25 juin 1842.

<sup>2</sup> ADCM, 108 V 1. Lettre du Ministre de la Justice et des Cultes au préfet, 30 juillet 1844.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 1<sup>er</sup> mai 1840.



parce que le consistoire de Saintes n'a pas transmis sa propre décision sur l'objet débattu que parce que le nouveau découpage ferait passer la consistoriale trembladaise en-dessous des 6 000 protestants<sup>1</sup>. Les divergences apparues au sein du consistoire général de la Tremblade témoignent déjà des forces centrifuges alors à l'œuvre.

A cette date, l'Etat se penche depuis plusieurs années sur le fonctionnement interne des consistoires. Appréhender le fonctionnement des Eglises consistoriales est une demande insistante de l'administration des Cultes depuis la circulaire de 1839<sup>2</sup>. Une nouvelle circulaire est adressée en ce sens aux consistoires en mai 1850<sup>3</sup>. Outre l'avis des consistoires sur un changement dans le fonctionnement du système concordataire, celle-ci réclame leur position quant à un changement de la cartographie religieuse du département. A Saintes, le consistoire se contente de rappeler son découpage en sections et n'émet aucun vœu sur une quelconque transformation des limites consistoriales<sup>4</sup>. A la Tremblade et à la Rochelle, les réactions sont différentes. En effet, est évoquée la création d'une nouvelle consistoriale à Marennes. Celle-ci soulève les objections des deux corps. Les Trembladais rejettent l'idée d'une Eglise consistoriale marennaise couvrant l'ensemble de l'arrondissement. Deux raisons sont avancées : « l'élément laïque serait absorbé par l'élément ecclésiastique, ce qui serait en opposition avec les principes de l'Eglise » ; l'éclatement topographique de l'arrondissement de Marennes, de part et d'autre de la Seudre et l'isolement de l'île d'Oléron. Quant au projet « qui consiste à former une nouvelle consistoriale dont le chef-lieu serait fixé à Marennes » et qui ne modifierait point le ressort de celle de la Tremblade, prudemment le consistoire trembladais refuse de se prononcer sur son opportunité<sup>5</sup>. Il doit en effet connaître la position hostile des Rochelais sur cette affaire. Après avoir dans un premier temps simplement insisté sur le fait « qu'aucune circonscription consistoriale ne soit modifiée sans que le consistoire intéressé en ait fait la demande<sup>6</sup> », le consistoire de la Rochelle se fait plus précis : il demande le maintien de son ressort<sup>7</sup>. Entre le décret du 26 mars et celui du 10 novembre 1852, un flottement institutionnel s'observe. Quoique se désolant parfois que le décret du 26 mars ait été pris sans qu'ils aient été consultés, les consistoires du département en approuvent les innovations en ce qui touche leur fonctionnement. Ni la Tremblade ni Saintes ne se font alors l'écho d'une quelconque demande.

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 28 janvier 1841.

<sup>2</sup> Cf. les remarques faites dans la sous-partie : « Avoir un pasteur ».

<sup>3</sup> Sur les circonstances de cette circulaire et la prise en compte, au niveau national, des réponses produites, cf. HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 169-175.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 13 juin 1850.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 1<sup>er</sup> août 1850.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 5 juin 1850.

<sup>7</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 18 décembre 1850.

La Rochelle, en revanche, s'effraie de la relance opérée par le ministère de l'ancien projet de division agitée en 1839 et réaffirme avec force son désir de ne pas voir modifier son territoire<sup>1</sup>. Les doléances consistoriales ne sont point écoutées.

Pour les protestants de la Charente-Inférieure, étant donné les positions affirmées sous la Seconde République par les consistoires, le décret du 10 novembre 1852 constitue une réelle surprise et, pour la majeure part, une mauvaise surprise. Il bouleverse la carte consistoriale de la Charente-Inférieure. L'Église consistoriale de la Rochelle est scindée en deux : les communautés sises entre Seudre et Charente ainsi que l'île d'Oléron forment la nouvelle Église consistoriale de Marennes. Celle de la Rochelle se restreint aux arrondissements de Rochefort et de la Rochelle<sup>2</sup>. Sont distraites de la consistoriale de la Tremblade les communes de Saint-Augustin, de Saint-Palais et de Vaux. Celles-ci qui font partie de la section desservie par le pasteur Eugène Vermeil rejoignent le nouveau consistoire siégeant à Royan. A l'instar du consistoire de la Tremblade, d'une faible superficie, celui-ci constitue un bloc homogène qui ne comprend que des communes ayant une majorité ou une minorité significative de huguenots. Conséquence de cette naissance, la consistoriale de Saintes amoindrie de son principal foyer de peuplement n'a plus de raison d'avoir son chef-lieu consistorial à Saintes, très excentrée par rapport aux trois autres paroisses qui restent dans son ressort : Pons, Jonzac et Mortagne. C'est l'une des raisons pour lesquelles le siège du consistoire est transféré à Pons. Pourquoi ces transformations ?

Les archives locales ne révèlent pas les origines immédiates de la division de la consistoriale de la Rochelle. Une hypothèse pourrait être suggérée. A Rochefort, après la destitution du pasteur Castel, le consistoire a fait choix de François Piaux, un homme « connu pour son activité de controversiste et de polémiste anticatholique<sup>3</sup> ». Cette élection provoque la colère du préfet. Il avoue au ministère qu'il a fait « pour l'empêcher de secrets efforts qui n'ont point produit de résultat » et, en désespoir de cause, demande à l'autorité supérieure que ce vote ne soit pas validé<sup>4</sup>. Celle-ci ne suit pas la proposition préfectorale et entérine l'élection. Piaux siège désormais au consistoire de la Rochelle au côté d'un autre controversiste anticatholique, G. Cambon. La perspective de voir se côtoyer dans le même corps deux adversaires aussi déterminés du catholicisme dut jouer pour que la division de la consistoriale en deux entités

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 14 juillet 1852.

<sup>2</sup> L'Église consistoriale de Royan inclut Saint-Augustin (canton de la Tremblade), le canton de Royan – à l'exception de Mornac et de Breuillet –, la partie méridionale du canton de Saujon – Saint-Georges-de-Didonne, Médis, le Chay, Corne-Eduse et Saujon – et la partie septentrionale de celui de Cozes – Meschers, Semussac, Grézac, Talmont, Arces, Cozes et Epargnes.

<sup>3</sup> Cf. ENCREVÉ André, « Piaux Noé Antoine François » dans *Les protestants* (dir. ENCREVÉ André), Paris, Beau chesne, 1993, p. 398-399.

<sup>4</sup> Cf. la correspondance échangée entre préfet, Ministre et sous-préfet de Rochefort en : ADCM, 105 V 1. Citation extraite du brouillon du rapport du préfet au Ministre, 16 janvier 1851.

distinctes ait été décidée par le ministère. Elle s'explique d'autant plus que le « parti de l'Ordre » et les catholiques sont alors un ferme soutien du pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte qui n'a pas encore proclamé l'Empire. En 1851, Mgr Villecourt a fréquemment discuté avec le préfet de la nomination de Puaux et se félicite du coup d'Etat<sup>1</sup>. En revanche, du côté saintongeais, il semblerait que ce soit suite à une manœuvre d'un pasteur libéral que la consistoriale royannaise ait vu le jour. Ce serait en effet grâce à l'intervention du frère d'Eugène Vermeil, Antoine, pourtant personnellement évangélique<sup>2</sup>, que la décision de mettre en place une nouvelle consistoriale aurait été prise<sup>3</sup>.

La découverte par les Saintongeais des nouveaux découpages est plus tardive qu'à la Rochelle. A la Tremblade, encore en février 1853, pasteur et laïcs de l'Eglise de Vaux siègent au consistoire<sup>4</sup>. En Saintonge intérieure, la situation est encore plus confuse. A la première séance tenue en 1853 que tient le consistoire de Pons, celui-ci tient ses délibérations encore sous le nom de « consistoire de Saintes<sup>5</sup> ». Dans les quelques mois suivants, le président du consistoire, H. Feyne fils, semble croire que la section de Saintes ne fait plus partie de son ressort<sup>6</sup> et ce n'est qu'en juillet que le registre du consistoire enregistre le maintien de Saintes sous son contrôle<sup>7</sup>. Ce changement n'enchant guère les Saintais. Ceux-ci s'opposaient alors au consistoire pour la nomination de leur pasteur et ils se rendent bien compte que la nouvelle organisation de l'assemblée et le transfert de son siège à Pons vont contre leur intérêt<sup>8</sup>. En effet, l'arrêté ministériel du 10 septembre 1852<sup>9</sup> qui fixe la composition du consistoire ne peut que désavantager Saintes. Par un savant calcul, une prééminence est donnée au conseil presbytéral chef-lieu consistorial. Celui-ci compte cinq membres laïques : les autres Eglises ont donc le droit d'élire un nombre égal de représentants tandis que chaque conseil presbytéral dépendant du

---

<sup>1</sup> ADLR, 3 Z 20. Agenda 1851, 7 et 21 mars. A la fin de cet agenda, l'évêque note dans les « événements remarquables de l'année » à côté d'événements religieux propres au diocèse, des faits personnels un seul événement politique : « Le département donne 114000 voix à Louis-Napoléon en reconnaissance de la répression des atrocités des socialistes ».

<sup>2</sup> Cf. ENCREVÉ André, « Vermeil Antoine » dans *Les protestants* (dir. ENCREVÉ André), Paris, Beauchesne, 1993, p. 486-487.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 88. Lettres du pasteur Delmas à un correspondant non clairement désigné, probablement Lucien des Mesnards, 21 et 29 avril 1853. Le conditionnel est de mise car, d'après Delmas, Antoine Vermeil « nie avoir coopéré à la translation [du] consistoire ; mais M. Read soutient que c'est lui qui a le plus insisté sur cet objet ».

<sup>4</sup> ADCM, 16 107\*. Séance du 16 janvier 1851.

<sup>5</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 21 janvier 1853. Le premier classement de ce fonds à la Bibliothèque du Protestantisme français a reproduit cette erreur initiale puisque sous la cote Ms 1024 étaient censées être déposées les « archives du consistoire de Saintes ».

<sup>6</sup> ADCM, 108 V 1. Lettre du président du consistoire de Pons au préfet, 12 avril 1853.

<sup>7</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 12 avril 1853.

<sup>8</sup> ADCM, 108 V 1. Lettre de Lucien des Mesnards président provisoire du conseil presbytéral de Saintes au préfet, 6 mai 1853.

<sup>9</sup> Arrêté ministériel du 10 septembre 1852 reproduit dans : LODS Armand, *La Législation des Cultes protestants (1787-1887)*, Paris, Grassart libr.-éd., 1887, p. 128-135.

consistoire et hors du chef-lieu y envoie un délégué laïque<sup>1</sup>. Autrement dit, l'assemblée consistoriale se compose de treize laïcs. Si Saintes était resté chef-lieu consistorial, la totalité de son conseil presbytéral y aurait siégé : il n'était certes pas en position d'imposer d'office ses choix mais la division des adversaires, résidant dans des Eglises dispersées géographiquement ne pouvait jouer qu'en sa faveur. Le transfert à Pons apparaît théologiquement nécessaire et justifié : attribuer à Saintes le titre de chef-lieu serait revenu à donner aux orthodoxes un poids qu'ils n'ont pas alors dans la consistoriale et il est probable que le sous-directeur des cultes non-catholiques, Charles Read, lui-même libéral, y a songé.

Cette mise en minorité mathématique des évangéliques dans l'Eglise consistoriale de Pons est à l'origine de débats répétitifs sous le Second Empire. Avant même d'apprendre leur déchéance, les Saintais réclament d'être détachés de la consistoriale pontoise pour rejoindre celle de la Rochelle, voire d'en former une qui ne contiendrait que la section saintaise<sup>2</sup>. Tant que Saintes reste la seule Eglise évangélique de la consistoriale, aucune demande de changement dans les circonscriptions consistoriales n'est faite. La situation change au début des années 1860 lorsqu'un rééquilibrage favorable aux évangéliques commence à se dessiner après l'érection de la paroisse de Saint-Jean-d'Angély. A la fin de 1862, l'initiative vient d'un conseil presbytéral extérieur, celui de Rochefort : une nouvelle consistoriale ayant pour chef-lieu Rochefort et comprenant Saintes et Saint-Jean-d'Angély est proposée et, recevant l'appui de ces deux Eglises, une demande est faite en ce sens auprès du ministère. Les démarches sont abandonnées à l'approche des élections législatives de 1863<sup>3</sup>. Au-delà de cette date, l'initiative est reprise au sein même de la consistoriale de Pons. En 1867, Gémozac agite de nouveau la question. Lorsque cette place est créée en 1862 et que Cattelain, alors pasteur à Segonzac, en est chargé, les positions de celui-ci apparaissaient théologiquement modérées : il semblerait que son opinion ait évolué et que son conseil presbytéral soit désormais acquis aux thèses évangéliques<sup>4</sup>. Les arguments alors utilisés ne sont pas dénués de fondement : dans l'ancienne paroisse de Pons, sa partie la plus peuplée se trouve à Gémozac et dans son orbite. Le maintien d'une prépondérance pontoise dans l'Eglise consistoriale ne se justifierait pas. Les Gémozacais demandent donc le rétablissement du chef-lieu à Saintes<sup>5</sup>. Un peu plus d'un an plus tard, Saint-Jean-d'Angély revient

---

<sup>1</sup> Cf. annexe : « Les équilibres mathématiques entre orthodoxes et libéraux au sein du consistoire de Pons ». Notons toutefois que ce fonctionnement semble, dans le département, spécifique à Pons. Il ressort de la consultation des registres des consistoires de Marennes, la Rochelle et la Tremblade que dans le détail ce règlement peut être interprété de manière très souple. Dans ces trois cas, la paroisse chef-lieu consistorial dispose également d'un représentant pris hors du conseil presbytéral.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 88. Lettre de F.-M. Roufineau à un correspondant non identifié, 2 août 1852 et 16 J 81\*. Séances des 18 avril et 5 mai 1853.

<sup>3</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, séances des 1<sup>er</sup> et 21 novembre 1862, 24 avril 1863.

<sup>4</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 16 mai 1865.

<sup>5</sup> AERS, Gémozac. Registre du conseil presbytéral, séance du 24 janvier 1867.

à la charge et usant des mêmes arguments démographiques et géographiques, démontrant l'excellence des communications avec Saintes, l'arrivée prochaine d'un chemin de fer reliant parfaitement cette ville avec certaines des Eglises du sud de la consistoriale, demande de nouveau l'installation du consistoire dans la sous-préfecture<sup>1</sup>. Contrairement à la voie administrative usuelle, toutes ces demandes proviennent des conseils presbytéraux et ne transitent jamais par le consistoire. La volonté de court-circuiter ce corps est évidente et c'est probablement pourquoi ces doléances ne paraissent pas avoir été envisagées très sérieusement par Paris. De plus, les arguments purement ecclésiastiques en faveur de Saintes ne sont pas si probants que ne l'affirment les conseils presbytéraux de Saint-Jean-d'Angély et de Gémozac. Les protestants de Saintes, Saint-Jean-d'Angély et Gémozac dépassent de plusieurs centaines d'âmes ceux de Jonzac, Mortagne et Pons. Il n'en est pas de même pour les corps électoraux<sup>2</sup>, et en particulier ceux des rivales prétendant au titre de chef-lieu : Saintes et Pons. En 1868, Saintes, en comprenant l'annexe éloigné de Migron, ne compte que 32 électeurs et sans celle-ci, 23 ; à la même date, Pons en a 39. Les Eglises méridionales et libérales disposent même d'une légère majorité. L'enjeu implicite est de faire bénéficier les évangéliques de l'avantage numérique octroyé par les dispositions de l'arrêté ministériel de 1852 et cela n'a pas dû échapper à la sous-direction des cultes non-catholiques. Les orthodoxes cherchent à faire jouer en leur faveur l'innovation de 1852 totalement contraire à une tradition réformée qui rejette la suprématie d'une Eglise locale sur les autres. Ce contrôle consistorial est jugé nécessaire à cause des pouvoirs que lui confère l'arrêté ministériel du 20 mai 1853. Le maintien de la discipline est un objet commun au consistoire et au conseil presbytéral. Le consistoire dispose d'un pouvoir supplémentaire : celui de veiller « à la célébration régulière du culte » et « au maintien de la liturgie<sup>3</sup> ». En disposer, ce serait éviter les errements du culte que perçoivent les orthodoxes chez les libéraux.

Cet exemple montre les transformations concordataires que subissent les institutions protestantes. En effet, l'Eglise consistoriale correspondait grossièrement à l'échelon du colloque sous l'Ancien Régime mais il dispose de pouvoirs disciplinaires bien plus grands. Il détient les pouvoirs que possédaient sous l'Ancien Régime les Eglises locales : or, celles-ci ont vu leur existence reconnue sur un plan légal en 1852 mais n'ont pas alors récupéré toute leur autorité sur leur territoire et en particulier sur les lieux de culte. Cette autorité est partagée avec le consistoire. De là, les conflits récurrents au sein de celui de Pons pour son contrôle.

---

<sup>1</sup> ADCM, 108 V 1. Lettre du pasteur de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 5 février 1869.

<sup>2</sup> Cf. annexe : « Les équilibres mathématiques entre orthodoxes et libéraux au sein du consistoire de Pons ».

<sup>3</sup> Arrêté ministériel du 20 mai 1853 reproduit dans : LODS Armand, *La Législation des Cultes protestants (1787-1887)*, Paris, Grassart libr.-éd., 1887, p. 143-145.

### Les flux montants de l'orthodoxie.

Non sans déclencher des discussions qui vont se répétant, deux outils, deux institutions complémentaires vont favoriser la diffusion et l'approfondissement du Réveil en Aunis et en Saintonge : d'une part, l'ensemble des mouvements d'évangélisation ; d'autre part, la conférence des deux Charentes.

### Etendre le protestantisme, diviser les protestants : l'évangélisation protestante du milieu du siècle.

De manière globale, l'évangélisation est un trait saillant de la vie religieuse des réformés du XIX<sup>e</sup> siècle et est d'abord une manifestation du « Réveil » protestant qui commence à vraiment toucher la France au début de la Monarchie de Juillet<sup>1</sup>. Elle s'appuie sur des structures spécialisées. Celles-ci naissent au commencement des années 1830 : l'initiative vient de la Suisse avec la Société évangélique de Genève (SEG) en 1831<sup>2</sup> ; elle est suivie par la Société évangélique de France (SEF) deux ans plus tard<sup>3</sup> et la Société chrétienne protestante de France, établie à Bordeaux en 1835 et qui, fusionnant avec des sociétés analogues n'ayant qu'un ressort régional en 1847, prend le nom de Société centrale d'évangélisation (SCE). Les moyens utilisés – colporteurs, évangélistes et progressivement pasteurs – restent proches d'une société à l'autre. De même, les principes religieux y sont presque unanimement orthodoxes ; en revanche, la relation à l'institution concordataire les différencie. La Société centrale d'évangélisation adopte pour axiome la coopération avec les consistoires ; les deux autres passent aisément outre.

En Charente-Inférieure, la présence d'œuvres d'évangélisation est assez précoce<sup>4</sup>. Au départ, leur action se fait en terres protestantes. Au milieu des années 1830, pendant un an, la Société évangélique de France assure le financement d'un suffragant du pasteur de Marennes qui réside à Luzac<sup>5</sup>. A compter de la seconde moitié des années 1830, le marennaïse Cambon recourt régulièrement aux services de la SEF comme adjuvant aux œuvres protestantes de l'Église de

<sup>1</sup> Cf. MOURS Samuel, *Un siècle d'évangélisation en France (1815-1914)*, Flavion (Belgique), Librairie des éclairés unionistes, 1963 (deux volumes).

<sup>2</sup> Cf. DELPAL Bernard, « Le colportage religieux genevois à destination de la France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2003, n° 90-91, p. 47-68.

<sup>3</sup> Cf. BAUBÉROT Jean, *L'évangélisation protestante non concordataire en France et les problèmes de la liberté religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle : la Société évangélique de 1833 à 1883*, Thèse de doctorat en 3<sup>ème</sup> cycle, Faculté des lettres et des sciences humaines de Paris, 1966, 518 p.

<sup>4</sup> En a été tentée une première approche dans : « Les "envoyés du Démon". Colporteurs et colportage protestants dans le regard des catholiques en Charente-Inférieure sous l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Villecourt (1836-1855) », *Revue française d'histoire du livre*, N<sup>lle</sup> Série, 2005-2006, n° 126-127, p. 373-393 et « Protestantiser la France ? L'évangélisation protestante entre espoirs et désillusions en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle (fin des années 1830 – 1914) », dans « La christianisation à travers l'histoire » (dir. Bruno BETHOUART et Gérard CHOLVY), *Les Cahiers du Littoral*, 2009, n° 8, p. 177-192 (XVI<sup>e</sup> Université d'été, Carrefour d'histoire religieuse, Albi, juillet 2007).

<sup>5</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 451. Lettre des membres du consistoire de Luzac au Ministre de la Justice et des Cultes, 20 avril 1836.

Marennais<sup>1</sup>. Le colportage protestant paraît naître timidement en 1838-1839 et prend alors deux formes : un colportage pour les protestants et un colportage prosélyte. A la fin de 1838, un colporteur de la Société chrétienne protestante de France circule dans la région marennaise<sup>2</sup>. L'année suivante, pour placer des abonnements du *Catholique apostolique et non romain*, le journal qu'il lance cette année-là, le pasteur de Marennais recourt à Lambert, un colporteur saintais fraîchement converti au protestantisme désormais employé par la société bordelaise<sup>3</sup> : la nature de la feuille religieuse en impose un placement prioritairement auprès des protestants. Le colportage plus évidemment prosélyte est celui entrepris par Lucien des Mesnards autour de Saintes : lui-même et d'autres colporteurs agissent à Courcoury et Chaniers<sup>4</sup>. Dans la première de ces communes, le trésorier de la fabrique assisterait au service religieux qui se déroule au temple de Saintes<sup>5</sup>. Des Bibles sont distribuées dans la seconde. Les réactions du clergé restent mesurées. Mgr Villecourt se contente d'interdire au curé l'utilisation de ces livres<sup>6</sup>. Au tournant des années 1830 et 1840, l'évangélisation peut s'appuyer sur un petit nombre d'acteurs également impliqués dans la gestion des consistoires concordataires : quatre pasteurs, Henri Delon, Alexandre Crottet, Louis Delmas et Gustave Cambon, ces deux derniers unis par une amitié datant des bancs de la Faculté de Montauban et qui se perpétue après leur consécration<sup>7</sup>. L'âme de l'œuvre de l'évangélisation est le saintais Lucien des Mesnards. L'extraversion reste encore minimale : il est probable que les agents de la SEF employés dans la région de Marennais ont pu contribuer à consolider l'emprise du Réveil dans les Eglises situées entre la Seudre et la Charente ; ailleurs, le bilan est plus mince, seuls trois colporteurs paraissent présents autour de 1840<sup>8</sup>. Lucien des Mesnards et ses amis souhaitent dès 1839 disposer d'une librairie qui servirait de dépôt aux colporteurs. Le premier nom avancé, Lambert, est sèchement refusé par la préfecture : auparavant cordonnier, «il sait à peine lire» et «ne sait presque pas écrire<sup>9</sup>». En 1842,

<sup>1</sup> Cf. la liste des agents de la SEF à Marennais récapitulée dans BAUBÉROT Jean, *L'évangélisation protestante non concordataire en France et les problèmes de la liberté religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle : la Société évangélique de 1833 à 1883*, Thèse de doctorat en 3<sup>ème</sup> cycle, Faculté des lettres et des sciences humaines de Paris, 1966, p. 497.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de G. Cambon à des Mesnards, 12 décembre 1838.

<sup>3</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 9 novembre 1839, n° 21, p. 184 et ADCM, 16 J 89. Lettre de Gustave Cambon à des Mesnards, 4 novembre 1839.

<sup>4</sup> Le curé de la cathédrale de la Rochelle dans son ouvrage de controverse publié en 1839 mentionne déjà le prosélytisme d'un « M. D...S », allusion transparente à Lucien des Mesnards. Cf. THIBAUD Eutrope-Léon, *Lettres sur le protestantisme ou réponse de M. l'abbé Thibaud, curé de la cathédrale de la Rochelle, à la brochure de M. Cambon, ministre protestant à Marennais, précédée des lettres qui ont ouvert la controverse, avec un grand nombre de notes explicatives*, La Rochelle, impr. F. Boutet, suc. d'Et. Pavie, 1839, tome 2, p. 14.

<sup>5</sup> ADLR, 3 Z 15/1\*. Minute de la lettre du vicaire général de la Rochelle, Gaboreau, au desservant de Chaniers, 23 février 1839.

<sup>6</sup> ADCM, 1 J 573\*. Chronique de l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Villecourt, évêque de la Rochelle, 13 novembre 1839, p. 104.

<sup>7</sup> Delmas est l'un des témoins de Cambon à son mariage et celui-ci fait la même démarche au mariage de Delmas.

<sup>8</sup> Seuls trois noms – Chasseuil, Lambert, Guérin – apparaissent dans la correspondance de Lucien des Mesnards et le premier ne paraît pas être un professionnel.

<sup>9</sup> ADCM, 2 T 12. Rapport du préfet au ministère de l'Intérieur, 11 janvier 1840.

l'évangélisation augmente sensiblement son envergure : les réunions religieuses que Lucien des Mesnards, simple laïc, anime font sensation et servent de modèle en Saintonge et en Angoumois<sup>1</sup>. La SEF envoie à Marennes un évangéliste, Jean Maubert, qui commence à polémiquer avec les ecclésiastiques catholiques de l'endroit<sup>2</sup>. Enfin, la Société biblique britannique et étrangère qui ne limite pas la diffusion de la Bible aux seuls protestants mais la destine également aux catholiques se décide à employer l'un des prosélytes distingués par des Mesnards dès 1840, Pierre Guérin. Cet ancien piqueur est promu non seulement au rang de colporteur mais aussi de libraire protestant en 1842<sup>3</sup>. L'année suivante, il réussit à officialiser la mesure en obtenant un brevet<sup>4</sup>. Cette « librairie » va servir jusqu'en 1852 de dépôt pour entreposer les livres protestants colportés dans le département<sup>5</sup>. Les assemblées protestantes sont très partagées : les huguenots de la région royannaise paraissent plus que réticents. Le consistoire local de Saujon, probablement sous l'influence du pasteur J. Barthe, précise en 1841 qu'aucun évangéliste ne peut célébrer le culte dans cette Eglise<sup>6</sup> et les libéraux minimisent le succès des réunions tenues par les évangélistes dans l'arrière-pays de Royan<sup>7</sup>.

L'organisation du colportage et de l'évangélisation reste balbutiante. A l'été 1843, la Société biblique britannique décide de se passer des services de Guérin du fait de la faiblesse de ses ventes ; celui-ci passe alors sous la tutelle de la Société biblique française et étrangère<sup>8</sup>. Au même moment, un certain Ardouin, lui aussi ancien catholique, est embauché par la Société de Bordeaux pour évangéliser la Saintonge<sup>9</sup>. L'ensemble de ces mesures montre à la fois le zèle de des Mesnards pour assurer la survie de son œuvre naissante et sa difficile viabilité. Celle-ci n'est assurée qu'avec la présence croissante de la SEF et l'arrivée de la SEG. Au commencement de 1844, l'évangéliste Jean Maubert déplace son champ d'activité : accompagné par un colporteur, il œuvre dans la Saintonge intérieure. Face au succès qu'il y rencontre<sup>10</sup>, la SEF décide de lui adjoindre un second évangéliste, Jean-Baptiste Doine, qui arrive au printemps 1844. La flamme du combat est entretenue par l'entrée en lice de la SEG à la fin de cette année. A l'automne, la

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de Boudet à des Mesnards, 18 juillet 1842.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de Bergeron à des Mesnards, 31 juillet 1842.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de Victor de Pressensé à des Mesnards, 21 juin et 8 septembre 1842.

<sup>4</sup> ADCM, 2 T 10. Rapport du sous-préfet de Saintes au préfet, 8 avril 1843.

<sup>5</sup> Cf. CONSTANS Ellen, « La librairie à Saintes de 1815 à 1914 » dans *Le Commerce de la librairie en France au XIX<sup>e</sup> siècle. 1789-1914* (dir. Jean-Yves MOLLIER), Paris, IMEC Editions - Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 124.

<sup>6</sup> AERR, Saujon. Registre du consistoire particulier. Séance du 26 décembre 1841.

<sup>7</sup> *Le Catholique apostolique*, septembre 1842, n° 9, p. 322.

<sup>8</sup> ADCM, 16 J 89. Lettres de Victor de Pressensé à des Mesnards, 18 juillet et 30 août 1843, 30 mars 1844.

<sup>9</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre d'un responsable de la Société chrétienne protestante de Bordeaux à des Mesnards, 14 octobre 1843. Il est possible de l'identifier à l'homme du couple Ardouin abjurant le catholicisme dans le temple de Saintes en 1842 et dont rend compte des Mesnards dans le journal de Cambon. Cf. *Le Catholique apostolique*, juin 1842, n° 6, p. 200-201.

<sup>10</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de Jean Maubert à des Mesnards, 22 janvier 1844.



société suisse prend en charge Guérin et Ardouin, licenciés respectivement de la Société biblique française et de la Société chrétienne de Bordeaux à cause de leur faible activité<sup>1</sup>. S'y ajoutent Elie Pirouet et Monnet, des colporteurs provenant apparemment du Poitou<sup>2</sup> qui s'installent dans la région pontoise<sup>3</sup>. Jacquemart-Bisseux, un autre agent alors à Bordeaux, est également dépêché en Saintonge avec l'appui de la SEG. Certains d'entre eux y ont une présence assez éphémère<sup>4</sup>. Des actions d'éclat placent l'évangélisation en pays saintongeais sur le devant de la scène. Fort des succès qu'il venait de remporter à Angers, le controversiste François Puaux arrive à Saint-Jean-d'Angély au printemps 1845 pour faire une série de conférences<sup>5</sup>. Elles provoquent un certain émoi : un zélé catholique, membre du conseil municipal de la ville, ancien président du tribunal de commerce, Aimé Lair, dépose une plainte en bonne et due forme contre Puaux pour outrage et injure au catholicisme<sup>6</sup>. Quelques semaines plus tard, la conversion au protestantisme du desservant de Migron reçoit un assez large écho : médiocre ecclésiastique, ayant été maintenu jusque-là dans le *presbyterium* diocésain qu'avec difficultés et ayant été régulièrement changé de paroisse à cause de ses démêlés avec les fidèles et les autorités civiles<sup>7</sup>, l'abbé Chardavoine est alors mis en exergue par la presse protestante comme exemple du basculement vers le protestantisme des Saintongeais<sup>8</sup>.

A la fin de l'année 1845, les responsables des sociétés d'évangélisation peuvent estimer que l'œuvre est désormais bien implantée : « dans la Saintonge, le nombre des communes dans lesquelles les évangélistes tiennent des réunions religieuses est de 50 ; on réclame leur présence dans une cinquantaine d'autres communes<sup>9</sup> ». De fait, le mouvement culmine en 1845-1847 : la SEF emploie alors six évangélistes et un pasteur dans le département<sup>10</sup> et la SEG quatre évangélistes exclusivement en Aunis et en Saintonge et six colporteurs qui se partagent entre la Charente-Inférieure et les Deux-Sèvres<sup>11</sup>. Ce succès se traduit dans la pierre et l'organisation de

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre d'un responsable de la Société biblique française et étrangère à des Mesnards, 7 juin 1844 ; du secrétaire de la Société chrétienne protestante de Bordeaux au même, 3 octobre 1844 et du comte de Saint-George au même, 6 novembre 1844.

<sup>2</sup> Le zèle religieux de Pirouet avait entraîné un an auparavant quelques troubles dans le Poitou, à Prahecq. Cf. *La Bonne Nouvelle, journal religieux du Poitou*, 26 juin 1843, n° 6, p. 186-190.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de Crottet à des Mesnards, 10 novembre 1844.

<sup>4</sup> Les colporteurs Reverdy et Comminge ne sont dans la région que dans les premiers mois de 1845 pour ne plus reparaitre ensuite.

<sup>5</sup> PUAUX François, *Conférences de Saint-Jean-d'Angély*, Paris, Librairie L.R. Delay, 1846, 64 p.

<sup>6</sup> Cf. dossier en ADCM, 116 V 1.

<sup>7</sup> Cf. ADLR, 3 Z 16/2\*. Minute de la lettre adressée au curé de Burie, 8 juillet 1845. Quoique il s'agisse d'une récapitulation produite pour contrer l'usage que pouvaient faire les protestants de cette conversion, il semble assez fiable et recoupe d'autres pièces contemporaines des affaires auxquelles Chardavoine avait été mêlé.

<sup>8</sup> *Abjuration de Monsieur Chardavoine. Ancien curé de Migron, diocèse de la Rochelle. Episode d'un mouvement religieux de la Saintonge en 1845*, La Rochelle, Imprimerie de G. Mareschal, 1845, in-8°, 16 p.

<sup>9</sup> *La Bonne Nouvelle*, août 1845, n° 8, p. 256.

<sup>10</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 26 avril 1845, n° 8, p. 72.

<sup>11</sup> *AGSEG tenue les 2 et 3 juin 1846, à l'Oratoire*, Genève, 1846, p. 73 et 91.

micro-communautés de prosélytes : des temples sont édifiés au Breuillac, à Colombiers et à Migron en 1847<sup>1</sup>. Cette évangélisation au cœur de la Saintonge ne réussit pas à s'implanter en Aunis : l'évangéliste que la SEG y envoie cette année-là obtient des résultats peu satisfaisants<sup>2</sup>. Des problèmes extérieurs ne tardent pas à entraver la marche de l'œuvre et, au premier chef, les difficultés financières de la SEF et de la SEG qui les amènent à réduire leurs activités au commencement de la Seconde République : des quatre évangélistes rétribués par la SEG en 1847, on passe l'année suivante à un ministre et un évangéliste<sup>3</sup>. Les agents spécifiquement consacrés à l'évangélisation par la SEF diminuent dans une proportion analogue : les évangélistes de Migron et de la Jarrie-Audouin disparaissent tandis que sont maintenus le pasteur de Saint-Jean-d'Angély et l'évangéliste du Breuillac<sup>4</sup>. L'acmé de l'évangélisation protestante est donc vite atteinte. A maints égards, elle peut apparaître comme un feu de paille. Pour autant, elle révèle deux phénomènes lourds de conséquences : d'une part, que l'affirmation protestante en tant qu'identité religieuse nouvelle dans l'espace public peut devenir un enjeu très vif en terre saintongaise ; d'autre part, que se constitue un espace protestant où l'emprise administrative et consistoriale peine à s'imposer.

Quoique la Saintonge n'ait pas eu la visibilité du Limousin longuement étudié par Jean Baubérot<sup>5</sup>, les comportements y sont assez comparables. Si on met à part la région de Pons, les principales régions traversées par les colporteurs et les évangélistes font partie de la « Petite Chine » du diocèse de la Rochelle<sup>6</sup>. Cette absence du catholicisme justifie, aux yeux des protestants, leur propre action<sup>7</sup>. De manière générale, les communes où les évangélistes et les colporteurs sont accueillis favorablement sont à ranger au nombre des « mouvements anti-papistes<sup>8</sup> » jugés alors propices à l'évangélisation protestante. Cependant l'antipapisme n'amène pas nécessairement adhésion au protestantisme. Dès 1844, les populations des environs de Pons tiennent un langage qui surprend le pasteur de Pons : « Ils ont, disent-ils, assez de l'Évangile, ils

<sup>1</sup> Le Breuillac en mars ; Colombiers en juin et Migron en décembre. Cf. *Le Catholique apostolique et non romain*, tome 8, année 1847, n° 3, p. 89-92, n° 6, p. 170-177, n° 11-12, p. 380.

<sup>2</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 28 août 1847, n° 16, p. 160 et 11 septembre 1847, n° 17, p. 168.

<sup>3</sup> *AGSEG tenue les 16 et 17 juin 1847, à l'Oratoire*, Genève, 1847, p. 79 et *AGSEG tenue les 14 et 15 juin 1848, à l'Oratoire*, Genève, 1848, p. 32.

<sup>4</sup> BAUBÉROT Jean, *L'évangélisation protestante non concordataire en France et les problèmes de la liberté religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle : la Société évangélique de 1833 à 1883*, Thèse de doctorat en 3<sup>ème</sup> cycle, Faculté des lettres et des sciences humaines de Paris, 1966, p. 182.

<sup>5</sup> Cf. dans ses nombreuses publications sur ce sujet en particulier : BAUBÉROT Jean, *Un exemple de lutte pour la liberté religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle. Le protestantisme dans l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne). 1844-1874*, Thèse de licence en théologie, Faculté de Théologie protestante de Paris, 1965 ; *Le retour des Huguenots*, Paris-Genève, Cerf – Labor et Fides, 1985, p. 59-75 et « Le pluralisme difficile : les communautés protestantes en Haute-Vienne au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Le religieux dans la commune. Les régulations locales du pluralisme religieux en France* (dir. Franck FRÉGOSI et Jean-Paul WILLAIME), Genève, Labor et Fides, 2001, p. 207-223.

<sup>6</sup> Cf. dans le chapitre 2, la sous-partie : « Aulnay et Matha. Terres d'irrégion, terres sans prêtre ».

<sup>7</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 8 mars 1845, n° 5, p. 41.

<sup>8</sup> *AGSEG tenue les 2 et 3 juin 1846, à l'Oratoire*, Genève, 1846, p. 40.

voudraient qu'on leur parlât plus de protestantisme et de doctrines qui séparent les deux communions<sup>1</sup> ». Dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, les évangélistes font face aux mêmes déconvenues. La commune de Varaize en est un bon exemple. Suite à l'arrivée de colporteurs, le curé de Fontenet était revenu en janvier 1845. A peine un an plus tard, à cause des incidents qui ponctuaient ses visites, il ne vient plus. L'évangéliste, Jacquemart-Bisseux, doit faire face à des difficultés analogues. Il ne réussit pas à trouver de local et lorsqu'il y tient des réunions d'évangélisation, des mauvais plaisants les perturbent<sup>2</sup>. De même, le refus du catholicisme comme « religion d'argent » qui fit le bonheur de l'évangélisation protestante à ses débuts<sup>3</sup> ne tarde guère à se retourner contre ses agents. L'évangéliste de Migron note qu'« en Saintonge, plus qu'ailleurs, je crois pouvoir le dire sans hyperbole, toute l'activité des intelligences et des corps converge vers un but unique : l'argent<sup>4</sup> ! ».

L'attitude du pouvoir varia selon les espaces et les époques. Le préfet opine d'abord en juin 1844 pour l'interdiction. Son argumentaire est représentatif du libéralisme anticlérical d'une partie des élites de la Monarchie de Juillet :

« On s'est élevé jadis avec grande raison contre les missions catholiques, pourquoi aujourd'hui en provoquer le retour en faisant (sic) de la propagande dans l'intérêt d'une autre croyance. [...] il n'y a aucun avantage à ce que des croyances religieuses qui jouissent d'une liberté entière dans les églises et dans les temples où chacun peut venir chercher ou pratiquer ses convictions soient *colportées* et *offertes* à domicile. Il ne s'agit point ici de satisfaire à des besoins religieux, mais de faire des prosélytes au risque de jeter (sic) des troubles dans les populations et de faire naître des querelles religieuses<sup>5</sup>. »

Après un examen plus approfondi, le corps préfectoral de la Monarchie de Juillet va adopter une attitude souple. Dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély qui est le plus touché par le colportage, le sous-préfet est :

« d'avis de laisser aux prédicateurs protestants une grande latitude. Toute mesure prise contre eux qui serait susceptible d'être mal interprétée par l'opinion amènerait [...] de mauvais résultats et n'aboutirait qu'à favoriser leurs progrès<sup>6</sup>. »

Dans la presqu'île d'Arvert où la question religieuse est plus vive du fait d'une présence protestante ancienne, une affaire défraie la chronique : la condamnation d'un colporteur, Lambert, l'un des premiers à travailler à Saintonge. En mai 1846, il « a proféré les plus graves injures contre Mgr l'évêque de la Rochelle, dans un cabaret de la commune de la Tremblade. Il l'a accusé de vivre avec trois concubines et a poussé l'imprudence jusqu'à offrir la preuve de ce fait

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de Crottet à des Mesnards, 31 août 1844.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de Jacquemart-Bisseux à des Mesnards, 30 janvier 1846.

<sup>3</sup> ADCM, 116 V 1. Rapport du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 10 mars 1845.

<sup>4</sup> BPF, 4 Y 1/2. Migron. Rapport de Rey, 13 février 1848.

<sup>5</sup> ADCM, 116 V 1. Rapport du préfet au Garde des Sceaux, 17 juin 1844.

<sup>6</sup> ADCM, 116 V 1. Rapport du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 12 janvier 1846.

odieux<sup>1</sup> ». Les autorités judiciaires sont alors extrêmement défavorables à des colporteurs fauteurs de troubles :

« Instrument des pasteurs méthodistes, connus par leur intolérance et leur ardeur pour la propagande, les colporteurs font un mal réel dans l'arrondissement de Marennes. Ils ne cessent d'outrager par leurs discours la religion catholique et ses ministres ; ils blessent les croyances, irritent les esprits<sup>2</sup>. »

Le colporteur est condamné à un mois de prison. Les autorités se font encore plus répressives à partir de la victoire électorale du parti de l'Ordre sous la Seconde République et l'avènement du Second Empire<sup>3</sup>. La suspicion à l'égard de l'évangélisation se renforce : sur les bords de la Gironde, à Floirac, les réunions religieuses y sont inquiétées en 1849 car des « cris séditieux » y auraient été prononcés lors de la première assemblée<sup>4</sup>. Les hommes de l'Empire perçoivent le colportage comme une source d'agitation sociale et une source de « démoralisation » des campagnes<sup>5</sup>. Les colporteurs sont rigoureusement contrôlés et la police surveille particulièrement leurs déplacements et les livres vendus. En 1850, Curchod, un colporteur qui sillonne régulièrement le département depuis 1845, est arrêté à Gémozac parce que, dans sa balle de livres, il lui restait deux traités ne figurant pas sur le catalogue approuvé par le préfet. Transféré à Saintes, il est remis en liberté<sup>6</sup>. Par mesure préventive, la SEG fait disparaître dès 1852 de ces dépôts français les brochures litigieuses comme celles de Napoléon Roussel<sup>7</sup>. Plus grave, en novembre 1854, un autre colporteur est condamné à trois mois d'emprisonnement et à trois cents francs d'amende pour insulte à la religion<sup>8</sup>. La peine est plus lourde que sous la Monarchie de Juillet pour des faits analogues. Non seulement l'administration se fait plus inquisitrice mais les autorités locales cherchent parfois à régler leurs comptes politiques. A Berneuil, le maire juge indispensable la disparition du groupe réformé de sa commune, l'un de ses arguments étant que « presque tous les membres de cette société ont des vues contraires et hostiles au gouvernement actuel<sup>9</sup> ».

Les relations avec le protestantisme historique sont extrêmement ténues. L'attitude prise par un certain nombre de pasteurs et de consistoires témoigne de la grande réserve à l'égard de l'évangélisation. Suite à l'interpellation des autorités civiles par l'évêque, au printemps 1844, le ministère de la Justice et des Cultes envoie une circulaire aux présidents des trois consistoires de

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 751. Rapport du procureur général de Poitiers au Garde des Sceaux, 22 mai 1846.

<sup>2</sup> AN, BB<sup>18</sup> 1 442. Dossier 2 187. Rapport du procureur général de Poitiers au Garde des Sceaux, 31 mai 1846.

<sup>3</sup> Cf. ISSER Nathalie, « Protestants and Proselytisation during the Second French Empire », *Journal of Church and State*, t. 30, 1988, p. 51-70.

<sup>4</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, juin 1849, n° 6, p. 189-191.

<sup>5</sup> Cf. DARMON Jean-Jacques, *Le colportage de librairie en France sous le Second Empire*, Paris, Plon, 1972.

<sup>6</sup> *Le Témoin de la Vérité*, mai 1850, n° 5, p. 157.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 90. Lettre de Quiblier, responsable de la SEG, à des Mesnards, 16 avril 1852.

<sup>8</sup> ADCM, 130 V 1. Extrait des feuilles d'audience du tribunal de première instance de Jonzac, séance du 15 novembre 1854.

<sup>9</sup> ADCM, 6 M 7/3. Tableau des associations de la commune de Berneuil dressé par le maire, 3 mars 1853.

la Charente-Inférieure pour avoir des renseignements sur la nature des « missions protestantes » et pour savoir si elles avaient reçu l'aval consistorial. A la Rochelle, la réponse préparée par une commission composée majoritairement d'orthodoxes, est extrêmement favorable aux évangélistes<sup>1</sup>. Alors que son président, le pasteur Delon, défend avec véhémence et avec de nombreux détails l'utilité et la nécessité des colporteurs et des évangélistes, le consistoire saintais se limite à décider « à l'unanimité, que MM. les pasteurs Delon et Crottet sont spécialement chargés de surveiller et de diriger le mouvement religieux dans les localités qui environnent leurs églises respectives, et que dans le cas où de pareilles manifestations auraient lieu, sur d'autres points, de la consistoriale de Saintes, tous les pasteurs du consistoire sont délégués pour satisfaire aux besoins religieux des communes qui se trouveraient dans le voisinage de leurs sections respectives<sup>2</sup> ». Le consistoire de Saintes n'aborde donc pas directement les griefs dogmatiques pesant contre les évangélistes et se contente de chercher à affirmer son emprise sur le mouvement. A la Tremblade, le consistoire répond qu'il « ne connaît officiellement aucun fait de la nature de ceux indiqués [des missions protestantes] » et que « si des faits de cette nature ont eu lieu dans le département de la Charente-Inférieure, ce serait en-dehors de la circonscription consistoriale de la Tremblade et, si l'on en croit les oui-dire, les prédications dont il s'agit auraient répondu à un besoin sérieux ». Dans le courrier qui accompagne la délibération trembladaise, le pasteur Dyvorne se montre également très circonspect à l'égard d'évangélistes qu'il doit percevoir comme les fourriers de l'orthodoxie<sup>3</sup>. A la fin des années 1840, l'ancien pasteur de Royan, Cruvellié, probablement au regard de son expérience saintongeaise exprime un avis sans appel et très sévère : « la maxime *l'évangélisation avant tout* (...) implique l'annulation de l'église [; ce] système est anti-social et anti-évangélique ; il tend à établir l'état sauvage en matière de religion<sup>4</sup> ». Bref, l'unanimité consistoriale de 1844 pour défendre la cause protestante au travers de celle des évangélistes n'est qu'une façade qui ne tarde guère à se fissurer.

Les distances sont rapidement prises par les évangélistes à l'égard du système consistorial : à partir de mars 1846, les agents de la Société évangélique de Genève se dotent d'un outil de régulation interne tenant lieu, à leur échelle, de consistoire<sup>5</sup>. Se tenant chez des Mesnards la

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 12 juin 1844.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 11 juillet 1844.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 112. Délibération du consistoire général de la Tremblade, 6 juin 1844 et lettre de Dyvorne, président du consistoire général de la Tremblade, au Ministre de la Justice et des Cultes, 12 juin 1844.

<sup>4</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 30 septembre 1848, n° 18, p. 204.

<sup>5</sup> Les « procès-verbaux des conférences qui ont été tenues dans la Saintonge par les agents de la *Société évangélique de Genève* » sont connus par l'analyse et la présentation sommaire qu'en a fait Jacques Marty en 1928 (cf. MARTY Jacques, « Variétés d'histoire locale », *BEO*, 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> octobre 1928, n° 6 et 10, p. 23-24 et 35-36). Le dernier article indique que la publication doit être poursuivie ; les lacunes des collections consultées ne permettent pas de savoir si la chronique fut effectivement poursuivie. Quoiqu'il en soit, les séances se tiennent au moins de mars 1846 à juillet 1847.

première séance réunit les pasteurs concordataires Delon et Lafon, les colporteurs Curchod, Lambert, Pierre et François Guérin et les évangélistes Benignus et Fenouil. L'ouverture aux pasteurs reconnus par l'Etat est donc très limitée puisque ne figurent que deux orthodoxes unis par des liens de famille. La volonté de créer un cadre alternatif et parallèle au consistoire transparait dans les débats : en juillet 1846, l'assemblée adopte pour principe qu'aucun agent n'ouvre un lieu de culte dans une nouvelle commune sans assentiment préalable du groupe. Cette attitude est probablement à l'origine de la décision du consistoire général de Saintes en mai 1847 qui délègue son président, Delon, pour demander aux évangélistes « si leurs Eglises une fois édifiées et les fidèles amenés aux vérités de l'Evangile leur intention était de les amener sous la direction des consistoires et de pasteurs appartenant à l'Eglise nationale ou s'ils veulent en faire des Eglises et des troupeaux dissidents ». D'ici que le rapport soit fait, le consistoire invite « MM. les pasteurs et anciens du consistoire de ne point assister aux cérémonies et culte dissidents<sup>1</sup> ». Le peu d'empressement de Delon à accomplir sa mission provoque la décision en septembre de confier cette inspection aux pasteurs Jean Barthe, de Cozes et Hippolyte Feyne, de Jonzac, et à trois anciens<sup>2</sup>. Les registres consistoriaux restant muets sur la décision finalement adoptée, il semble qu'ait été choisie l'attitude d'une mutuelle non-reconnaissance.

Cette position est l'alternative prise à Colombiers. Cette modeste bourgade se situe à une poignée de kilomètres de Pons et il aurait été logique que des liens soient noués. Parmi les premiers souscripteurs en faveur de la construction du temple, figure le pasteur de Pons Crottet<sup>3</sup>. Le changement du pasteur national, la consécration pastorale de l'évangéliste Jean-Louis Benignus en 1847<sup>4</sup>, la venue fréquente de ce dernier à Pons même font naître des tensions. En juin 1848, lors des élections se faisant dans l'Eglise, le consistoire local de Pons décide « à l'unanimité qu'on avertirait ni officiellement ni officieusement » « l'Eglise libre de Coulombier<sup>5</sup> ». Quelques années plus tard, les relations se tendent entre J.-L. Benignus et Eugène Barthe, le premier accusant le second de l'avoir dénoncé auprès du pouvoir civil pour provoquer la dissolution des cultes initiés par J.-L. Benignus dans la région pontoise. En réalité, le fond du conflit résidait dans les tentatives faites par Eugène Barthe pour que les prosélytes deviennent membres de l'Eglise nationale<sup>6</sup>. L'arrivée, fin 1854, comme successeur de Benignus de Nicolet, accroît les problèmes. Bien qu'il continue d'évangéliser prioritairement la campagne pontoise, il décide de s'installer assez rapidement à Pons même. La SEG admet que « la translation du

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 3 mai 1847.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 11 septembre 1847.

<sup>3</sup> BPF, Ms 1619/IV-3. Procès-verbal d'une réunion des protestants de Colombiers, 8 mars 1846.

<sup>4</sup> BEO, 13 octobre 1894, n° 20, p. 94-95.

<sup>5</sup> AERS, Pons. Registre du consistoire local, séance du 28 juin 1848.

<sup>6</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 29 mai 1853 et conciliation du 14 octobre 1854.

domicile de M. Nicolet dans une ville où il y a un Pasteur et une Eglise officielle, a fait naître quelques nouvelles difficultés » et se plaint que « des chicanes, provenant soit de catholiques, soit de protestants indifférents à l'état de leur âme, sont venues éprouver à diverses reprises la patience de ceux qui veulent se donner franchement au Seigneur<sup>1</sup> ». Les rapports de la SEG restent silencieux sur les résultats du ministère de Nicolet qui ne dut guère être efficace : en 1858, d'après les autorités civiles du département, il cherche « à faire de la propagande dans la ville de Pons où il n'a pas trouvé beaucoup de prosélytes<sup>2</sup> ». Après cette date, l'œuvre perd de son ampleur : de 1860 à 1866 se maintient un instituteur-évangéliste mais le comité convient peu avant le départ de ce dernier que « le mouvement religieux semble maintenant arrêté, et notre évangéliste est quelquefois un peu découragé<sup>3</sup> ». Bref, si Colombiers ne disparaît pas du paysage religieux né de l'évangélisation protestante, il n'a pas rempli les promesses qu'il réservait à sa naissance. Une trajectoire identique s'observe à Migron qui dépendait de la SEF. Le poste d'évangéliste est supprimé en 1848 et, malgré un environnement protestant plus favorable à la cause orthodoxe, la communauté ne réussit pas à se pérenniser en tant que structure indépendante : dans les premières années de l'Empire, elle n'est rattachée que « d'intention » à l'Eglise concordataire et n'est point pourvue d'un service religieux régulier<sup>4</sup>. La communauté périclité : en 1860, le temple n'est plus guère fréquenté, le sol « vert de moisissure et très humide<sup>5</sup> ». Au début des années 1860, de nouvelles tentatives sont faites pour en assurer son autonomie : les libristes soutiennent une école<sup>6</sup> et aident avec la SEF à l'installation d'un nouvel évangéliste qui ne se maintient que de 1861 à 1864<sup>7</sup>. Au départ de celui-ci, les multiples démarches entreprises pour que Migron bénéficie soit d'un évangéliste de la Société centrale, soit du ministère conjoint des pasteurs de Cognac et de Saintes, soit enfin d'un pasteur concordataire spécifique n'aboutissent pas<sup>8</sup>. A compter de 1868, le petit troupeau de Migron dispose d'un siège au conseil presbytéral de Saintes : désormais, l'aspect de conquête et d'évangélisation apparaît ici secondaire, la préservation même du petit groupe est problématique. Dans des voies de plus en plus divergentes, les stations de Saint-Jean-d'Angély et du Breuillac, en revanche, sont l'expression d'un renouvellement plus durable du protestantisme saintongeais. Le mouvement de

<sup>1</sup> AGSEG tenue les 25 et 26 juin, à l'Oratoire, Genève, 1856, p. 59-60.

<sup>2</sup> ADCM, 116 V 1. Brouillon du rapport du préfet au Ministre de l'Intérieur, 18 septembre 1858.

<sup>3</sup> AGSEG tenue les 20 et 21 juin 1866, à l'Oratoire, Genève, 1866, p. 43.

<sup>4</sup> ADCM, 104 V 1. Lettre du pasteur de Saintes au président du consistoire général de Pons, 1<sup>er</sup> février 1856 et BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 12 décembre 1855.

<sup>5</sup> *Union des Eglises évangéliques de France. Commission d'évangélisation. Rapport à la commission synodale. Août 1862*, Paris, 1862, p. 25.

<sup>6</sup> AELM, registre du Breuillac Rapport annuel présenté le 1<sup>er</sup> août 1858 ; *Union des Eglises évangéliques de France. Commission d'évangélisation. Rapport à la commission synodale. Août 1860*, Paris, 1860, p. 19.

<sup>7</sup> BPF, 4 Y 1/2. Migron ; ADCM, 16 J 83\*.

<sup>8</sup> ADCM, 16 J 81\*.

Saint-Jean-d'Angély s'était appuyé sur la présence de quelques vieilles familles protestantes et d'un temple fraîchement reconstruit. Lorsque la Société évangélique de France ne peut plus assurer le financement du poste en 1853, le pasteur qu'elle rétribuait reste brièvement à Saint-Jean-d'Angély<sup>1</sup>, on observe une brève interruption de la présence pastorale avant que ne s'installe en octobre 1856 grâce à l'appui financier de la SEG un nouveau pasteur, Jean Giraud<sup>2</sup>. Lorsque la place concordataire est créée, elle lui est confiée, non sans mal. Ici l'évangélisation a conduit au rattachement à l'Eglise nationale<sup>3</sup>. Au Breuillac, l'évolution est inversée : la suppression du financement de la SEF est contemporaine de la décision de Doine de se faire consacrer pasteur et le troupeau décide de rejoindre l'Union des Eglises évangéliques libres<sup>4</sup>.

### **Une institution originale : la Conférence des deux Charentes.**

Complémentairement à l'évangélisation proprement dite à qui elle se substitue partiellement, une autre structure joue un grand rôle dans la transformation du paysage religieux protestant de la Charente-Inférieure : la conférence des deux Charentes. Celle-ci a naguère été étudiée par Maurice Causse<sup>5</sup>. Ces analyses méritent cependant d'être reprises par la découverte d'archives internes à cette organisation qui nuancent sensiblement le tableau que cet auteur avait pu en dresser<sup>6</sup>. La Conférence des deux Charentes se situe à la confluence de deux héritages.

<sup>1</sup> Dernière mention du pasteur Philibert Boubila à Saint-Jean-d'Angély dans : *TV*, 26 mai 1854, p. 144-152.

<sup>2</sup> BPF, Ms 284, fol. 106-107. Lettre de F.-M. Roufineau à un correspondant non désigné, 8 mai 1857.

<sup>3</sup> La place est créée au commencement de 1857. Sur les trois noms que le conseil presbytéral propose en juillet 1857, deux ne sont pas candidats (BPF, 1619/VI-2\*. Séance du 2 juillet 1857). Le consistoire fait alors traîner l'affaire et ce n'est qu'en janvier 1858 qu'il présente à l'approbation du ministère le nom choisi par Saint-Jean-d'Angély, Jean Giraud. Celui avait été très sérieusement inquiété en décembre 1851 lorsqu'il était pasteur à Rouillé (Vienne) : condamné dans un premier temps à la déportation en Afrique, il a vu sa peine commuée en exil avant d'être finalement grâdié. Cette réputation doit contribuer à ralentir l'avancement du dossier, au moins du côté des autorités civiles (ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 469). Jusqu'au début des années 1860, la place de Saint-Jean-d'Angély connaît une rotation accélérée des pasteurs qui l'occupent. Giraud la quitte au printemps 1859. Pour le choix de son successeur, le conseil presbytéral se charge de toutes les démarches et lorsqu'il propose au consistoire son pasteur, il ne motive nullement son choix (BPF, 1619/VI-2\*. Séance du 17 mai 1859). Là aussi, il s'agit d'un vigoureux orthodoxe : Edmond Hippolyte Krüger, qui avait quitté en 1849 l'Eglise concordataire pour suivre Frédéric Monod dans sa tentative de fondation d'une Eglise libre en France (ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 277).

<sup>4</sup> Cf. la sous-partie « La réussite inégale de l'Eglise libre. »

<sup>5</sup> Cf. CAUSSE Maurice, « Lucien des Mesnards, la Conférence des deux Charentes et le mouvement œcuménique au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 46, 1966, p. 63-80 et « Lucien des Mesnards, évangéliste du Réveil. Etude sur la division du protestantisme charentais », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 52, 1972, p. 415-448.

<sup>6</sup> Reconnaissant dans son travail de 1972 que bien des sources archivistiques restaient encore à explorer, M. Causse était parti des archives personnelles de Lucien des Mesnards, de fragments d'archives de la section de la presqu'île d'Arvert de la conférence des deux Charentes et des dossiers 116 V 1 et 130 V 1 des ADCM. Il ignorait l'existence des « conférences tenues par les ouvriers de la Société évangélique de Genève » tout comme les registres de la section angérienne et mathalienne de la conférence des deux Charentes conservées par l'Eglise libre de Matha.



D'une part, celui des conférences pastorales<sup>1</sup>. Non que celles-ci disparaissent totalement mais elles ont lieu irrégulièrement et abordent principalement des questions ecclésiastiques. Ainsi à Rochefort, à l'initiative du pasteur Cazalis, les 22 et 23 avril 1857, se réunissent neuf pasteurs des « Eglises unies à l'Etat ». Il en sort peu de choses : sur la question de la « Mission intérieure », tous s'accordent sur son utilité mais tous paraissent « également embarrassés quand il s'est agit des voies et des moyens<sup>2</sup> ». Ce ne sont pas ces réunions pastorales qui permettent l'approfondissement du courant évangélique dans le département mais bel et bien la Conférence des deux Charentes.

D'autre part, l'action des Sociétés évangéliques de Genève et de France. Les racines immédiates de la Conférence se situent dans les réunions déjà évoquées de la Société évangélique de Genève qu'anime Lucien des Mesnards. Le but des réunions est double : l'édification et la coordination de l'œuvre. Le rythme doit en être mensuel et à chacune d'entre elle est déterminé le lieu de la suivante. Si les séances sont plus irrégulières que ce qui est initialement espéré, il y a bel et bien rotation des réunions dans les communautés protestantes de Saintes, Cognac, Pons et Tonnay-Boutonne<sup>3</sup>. Elles ont majoritairement lieu chez un laïc : des Mesnards à Saintes ; Guérin à Tonnay-Boutonne ; Vaurigaud à Pons<sup>4</sup>. A Cognac, les séances ont lieu dans la sacristie du temple<sup>5</sup>. Par la participation des laïcs, de pasteurs et d'évangélistes et de colporteurs, ces conférences rompent avec les conférences pastorales et sont les ancêtres les plus directs de l'institution à laquelle le nom de Lucien des Mesnards reste attaché.

Dans une conférence fraternelle tenue à Jarnac les 22 et 23 novembre 1848, un « projet de réunions religieuses » plus ambitieux est débattu. Comme le rappelle l'article du *Catholique apostolique et non romain* qui l'annonce,

« Depuis assez longtemps les ouvriers des sociétés religieuses, qui travaillent dans les départements des deux Charentes, ont senti le besoin de se réunir, de temps en temps, pour prier (...). Peu à peu ces petites conférences se sont grossies de plusieurs frères pasteurs et laïques<sup>6</sup>. »

La filiation entre les réunions restreintes limitées aux évangélistes et aux quelques pasteurs évangéliques et ces réunions élargies est évidente. Elle est soulignée par les responsables de la SEG<sup>7</sup>. L'organisation de ces conférences est pyramidale : à l'échelle locale, le mercredi, se

<sup>1</sup> Cf. annexe : « La lente conversion au Réveil et à l'orthodoxie des protestants d'Aunis et de Saintonge ».

<sup>2</sup> ROUFFINEAU François-Mathurin, « Conférence pastorale à Rochefort », *TV*, 8 mai 1857, n° 9, p. 72.

<sup>3</sup> Saintes (1<sup>er</sup> mars, 2 juillet et 5 novembre 1846 ; 4 mai et 1<sup>er</sup> juillet 1847) ; Cognac (1<sup>er</sup> avril 5 août 1846 ; 2 juin 1847) ; Pons (15 mai et 2 septembre 1846) ; Tonnay-Boutonne (7 octobre 1846 ; 30 mars 1847).

<sup>4</sup> Il s'agit de la famille du pasteur de Nantes, Benjamin Vaurigaud.

<sup>5</sup> Cf. MARTY Jacques, « Variétés d'histoire locale », *BEO*, 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> octobre 1928, n° 6 et 10, p. 23-24 et 35-36.

<sup>6</sup> « Réunions religieuses dans les départements des deux Charentes », *Le Catholique apostolique et non romain*, janvier 1849, n° 1, p. 25-27. L'ensemble du paragraphe suivant s'inspire de cet article.

<sup>7</sup> *AGSEG tenue les 20 et 21 juin 1849, à l'Oratoire*, Genève, 1849, p. 74 ; *AGSEG tenue les 26 et 27 juin 1850, à l'Oratoire*, Genève, 1850, p. 68.

tiennent des réunions hebdomadaires qui ont « pour but de lire et méditer la parole du Seigneur, de s'entretenir familièrement de nouvelles religieuses, et de prier spécialement pour l'avancement du règne de Dieu dans les localités qu'on habite ». Le troisième dimanche de chaque mois, dans des centres plus importants, se tiennent des « assemblées plus générales » : y sont repris et synthétisés les sujets des réunions du mercredi ; on y discute également des mesures à adopter pour la propagation de l'Évangile dans la contrée. Enfin, des conférences trimestrielles le second mardi de janvier, avril, juillet et octobre se déroulent à Saintes, Montendre, Migron et Jarnac. Ce dernier niveau de conférence constitue la clef de voûte du système. Seuls les délégués des assemblées mensuelles ou hebdomadaires peuvent y figurer. Par cet indéniable changement d'échelle, le cadre de simples conférences fraternelles paraît dès cette date dépassé. Il semble donc bien que Lucien des Mesnards ait cherché à profiter de la nouvelle liberté octroyée par la constitution de la Seconde République adoptée par l'Assemblée nationale le 4 novembre 1848 qui spécifie en son article 7 que « chacun professe librement sa religion, et reçoit de l'État pour l'exercice de son culte une égale protection ». Cette volonté de profiter de la liberté religieuse accordée à tous s'affirme notamment dans la décision prise par la première conférence trimestrielle : créer un poste de pasteur-missionnaire itinérant immédiatement confié à Théophile Jousse dont le travail est supervisé par une commission directrice émanant de la Conférence. Celle-ci se compose de cinq membres : deux pasteurs de la SEG ; deux laïcs et un pasteur concordataire<sup>1</sup>. Une fois installé le pasteur itinérant, Lucien des Mesnards propose la mise en place d'une commission des conférences<sup>2</sup>. A la fin 1849, un nouveau règlement plus élaboré est proposé et précise l'organisation des réunions : à chaque échelon, désormais, toutes les conférences doivent disposer d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires et de délégués qui les représentent aux conférences de l'échelon supérieur. Le lieu de réunion des conférences trimestrielles est changé : le Breuillac, plus riche d'avenir, remplace Migron<sup>3</sup>. Désormais, ces conférences trimestrielles se décomposent en deux temps : une séance générale à laquelle tout fidèle peut assister, ce qui est un symptôme d'élargissement du public, et une séance particulière où sont seulement admis, avec voix délibérative, les délégués des réunions hebdomadaires ou mensuelles ainsi que tout fidèle présenté par deux membres de la Conférence. En 1850, commence à paraître le *Témoin de la Vérité* qui se veut être l'« organe des chrétiens qui composent les réunions religieuses des deux Charentes<sup>4</sup> ». Le comité de publication de la revue est identique au comité directeur de la conférence des deux Charentes : à côté de Lucien des

<sup>1</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, février 1849, n° 2, p. 57-58 et mars 1849, n° 3, p. 89-91.

<sup>2</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, juillet 1849, n° 7, p. 213-215.

<sup>3</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, novembre 1849, n° 11, p. 341-342.

<sup>4</sup> *TV*, janvier 1850, n° 1, p. 1.

Mesnards, s'y retrouvent un laïc de Cognac, Thom. Hine, le pasteur concordataire de Saintes, le pasteur indépendant de Bordeaux, Alphonse La Harpe et celui de la Société évangélique de Genève, Benignus<sup>1</sup>. Courant 1850, Jousse décidant de partir travailler pour l'évangélisation de l'Afrique, le poste de pasteur itinérant reste vacant<sup>2</sup>. Le mode de fonctionnement de la conférence soulève des réticences de la part d'une partie des protestants revivalistes. Le *Catholique apostolique et non romain* s'en fait l'écho dès 1851 :

« Les directeurs des conférences ont trop voulu régler, coordonner. L'esprit chrétien est tôt ou tard gêné quand il se sent circonscrit par des règlements humains, quelque sagesse qu'aient montré leurs auteurs. (...) »

D'un autre côté, tandis que les règlements dont nous venons de parler, ont tout voulu prévoir quant aux questions de forme, il n'y a pas eu de règle sûre et sage pour le fonds. On va aux séances publiques sans savoir ce qui y sera dit ; sans que quelques sujets aient été spécialement mis à l'ordre du jour<sup>3</sup>. »

En 1852, le *Catholique apostolique et non romain*, c'est-à-dire son rédacteur Gustave Cambon, renouvelle ses critiques et estime que les règlements adoptés « gênent, rendent difficiles et par moments impossibles les épanchements<sup>4</sup> ». Malgré ces reproches, l'organisation de la Conférence est consolidée en 1852 : les personnes susceptibles de participer aux « conférences particulières » des réunions trimestrielles sont restreintes. Seuls les délégués peuvent y prendre part avec voie délibérative. Ce n'est qu'à la discrétion des membres du bureau qu'il peut être décidé d'accorder la parole à une personne non-déléguée<sup>5</sup>.

Entre les règlements de 1848, 1849 et 1852, un seul élément est notablement modifié à chaque reprise : le fonctionnement des séances de la réunion trimestrielle. Ces modifications ne sont pas anodines et amènent le renforcement du pouvoir du président, des Mesnards, et du bureau de la Conférence. La Conférence des deux Charentes ne touche ni l'ensemble du département ni l'ensemble des huguenots. Au départ, elle se limite à la Saintonge intérieure et, comme le remarque Patrick Harismendy, se caractérise par « une action populaire, rurale, destinée aux catholiques convertis<sup>6</sup> ». En Charente-Inférieure, les centres urbains littoraux sont négligés tout comme la majeure part de la presqu'île d'Arvert. Entre 1850 et 1857, le champ s'élargit brièvement à la rive septentrionale de la Seudre. A tour de rôle, une conférence a lieu dans les trois communautés composant la paroisse du pasteur Pelet : Luzac, Nieulle et Souhe<sup>7</sup>. Au milieu

<sup>1</sup> TV, janvier 1850, n° 1, p. 1 et décembre 1850, n° 12, p. 355.

<sup>2</sup> TV, juillet 1850, n° 7, p. 210-221.

<sup>3</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 1<sup>er</sup> mars 1851, n° 4, p. 32.

<sup>4</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 10 juin 1852, n° 5, p. 39.

<sup>5</sup> TV, 23 avril 1852, n° 8, p. 123-124.

<sup>6</sup> HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 187.

<sup>7</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 15 février 1851, n° 3, p. 24 ; 2 juin 1851, n° 10, p. 79 ; 10 juin 1852, n° 5, p. 39. TV, 23 mai 1851, n° 10, p. 148-150 ; 11 juin 1852, n° 11, p. 161-163 ; 23 septembre 1853, n° 18, p. 273 ; *AGSEG tenue les 24 et 25 juin, à l'Oratoire, 26<sup>ème</sup> anniversaire*, Genève, 1857, p. 29.

des années 1850, on compte deux principaux groupes : Saint-Jean-d'Angély, le Breuillac, Cherbonnières, Matha et Migron d'une part ; « Saujon, Royan, Breuillet, Chaillevette, Mornac, Souhe, etc.<sup>1</sup> » d'autre part. Au-delà de cette date, l'absence d'informations dans le *Témoign de la Vérité* sur le devenir du groupe de Souhe permet de penser que les conférences y sont abandonnées. De même, les occurrences de réunions à Colombiers sont rares<sup>2</sup>. La structure de la conférence des deux Charentes s'épure dans la seconde moitié des années 1850 : la hiérarchisation interne entre réunions hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles est simplifiée. Le principe de conférences trimestrielles paraît abandonné au profit d'un grand rassemblement annuel qui se déroule le plus souvent à Breuillet ou à Mornac en mai-juin. En fin d'année se rajoute une réunion administrative des délégués des réunions locales qui se double parfois d'assemblées religieuses.

Une innovation majeure est faite en 1855. La Cène peut désormais être célébrée dans les réunions mensuelles. Or, à cette date, dans les Eglises réformées, un service de communion n'est prévu que quatre fois par an<sup>3</sup>. La conférence des deux Charentes dépasse donc le statut d'une simple organisation de réunions de prières. Cette décision de célébrer la Cène parfois hors de lieux spécifiquement consacrés au culte témoigne d'un désir d'autonomisation croissant de la conférence à l'égard des structures ecclésiales déjà existantes. C'est la célébration de la Cène à Bernon, un écart de Royan, qui, en 1856, attire les foudres du consistoire libéral de Royan sur le pasteur Jean Vincens<sup>4</sup>. Presqu'île d'Arvert et Saintonge angérienne interprètent différemment cette initiative. Dans le groupe angérien et mathalien, la question occupe rapidement les débats et divise les esprits<sup>5</sup>. Le règlement intérieur finalement adopté porte la marque de l'esprit libriste dominant la section et qui est favorable à une Eglise de confessants<sup>6</sup> : seuls peuvent y participer les personnes figurant sur une liste préparée par une commission *ad hoc*<sup>7</sup>. Le règlement produit pour les assemblées mensuelles de Saujon est plus souple et large : tous les membres des réunions

<sup>1</sup> *TV*, 29 septembre 1855, n° 18, p. 139.

<sup>2</sup> *TV*, 22 octobre 1852, n° 20, p. 317-320 et 10 août 1865, n° 15, p. 113.

<sup>3</sup> Cf. ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 1040-1041.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séances des 27 février et 20 mai 1857.

<sup>5</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séances du 10 avril, 8 mai, 12 juin, 10 juillet, 14 août 1853 ; 12 février 1854. L'idée du contrôle d'une discrimination dans l'accès à la Cène est introduite par le pasteur Philibert Boubila. Aucun procès-verbal n'est porté entre février 1854 et août 1856. Cette négligence, peut-être volontaire de la part du secrétaire, est un témoignage indirect des difficultés d'organisation de la célébration de la Cène.

<sup>6</sup> Cf. le règlement des « Assemblées mensuelles du Breuillac, de Cherbonnières, Matha, Migron, Saint-Jean-d'Angély » reproduit dans *TV*, 29 septembre 1855, n° 18, p. 139-140.

<sup>7</sup> Contrairement à CAUSSE Maurice, « Lucien des Mesnards, évangéliste du Réveil. Etude sur la division du protestantisme charentais », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 52, 1972, p. 438-439, il ne nous paraît pas possible d'attribuer la paternité de ce règlement au seul pasteur Roufineau, celui-ci ne participe pas plus aux travaux de cette section qu'à celle de la Saintonge angérienne. Comme pour l'accès de la Cène à Saintes même, l'attitude de Lucien des Mesnards me semble sinon plus décisive, du moins tout aussi importante.

hebdomadaires ainsi que tout fidèle extérieur présenté par deux membres de l'assemblée mensuelle peuvent prendre la cène<sup>1</sup>.

Dans la presqu'île d'Arvert, tous les groupes n'ont pas le même poids. Des réunions hebdomadaires ont bien lieu au Billaud, à Breuillet, Saujon, Mornac, Avallon, l'Eguille, Chaillevette, Bernon (un hameau de Royan), Saint-Augustin et Royan. Chacune des séances réunit un noyau réduit de fidèles : 12 inscrits à Mornac, 9 à Saujon ou 5 à Bernon<sup>2</sup>. Les séances mensuelles ont lieu dans un nombre plus restreint de lieux : Mornac, Saujon, le Billaud, Breuillet et Royan. Parmi les pasteurs concordataires de la région, seul le pasteur Jean Vincens de Mornac, devenu vice-président de la Conférence des deux Charentes en 1855 lui apporte son soutien régulier<sup>3</sup>.

Contrairement à ce qui a pu être écrit, le développement des conférences des deux Charentes dans la presqu'île d'Arvert et à Royan ne correspond pas chez Lucien des Mesnards à un détachement à l'égard de l'un de ces premiers champs d'actions, la Saintonge angérienne et mathalienne<sup>4</sup>. Au départ, les conférences mensuelles ont lieu seulement au Breuillac, Matha et Migron. En 1851, les conférences sont instituées à Saint-Jean-d'Angély ; en 1857, à Cherbonnières ; en 1860, à Seigné<sup>5</sup>. Au final, la section abrite six lieux de réunions mensuelles. En 1858, s'ouvrent des réunions mensuelles à Saint-Savinien ; elles dépendent selon toute vraisemblance, de la section de Saintes<sup>6</sup>. Les séances drainent des fidèles assez éloignés : à Seigné, en avril 1862, les 150 personnes présentes proviennent des cantons d'Aulnay et de Matha mais aussi de la Charente avec Aigre, Anville ou Ruffec ; à Matha, au printemps 1866, trente localités différentes sont représentées<sup>7</sup>. Regroupant régulièrement plus de cent auditeurs, les réunions se déroulant dans les années qui suivent se tiennent sans interruption ni incident particulier. Seules la position excentrée de Migron par rapport au reste de la section et la crise interne de cette communauté expliquent la réduction progressive des auditoires en ce lieu<sup>8</sup>.

A partir de fin 1864, se pose la question du maintien du *Témoin de la Vérité* : l'essentiel de la charge rédactionnelle repose sur les épaules de Lucien des Mesnards et celui-ci désire, en vain, la

---

<sup>1</sup> Règlement des « Assemblées mensuelles de Saujon et de plusieurs localités environnantes » reproduit dans *TV*, 25 janvier 1856, n° 2, p. 9.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 93. Séance du 27 novembre 1859.

<sup>3</sup> *TV*, 24 novembre 1855, n° 22, p. 176.

<sup>4</sup> CAUSSE Maurice, « Lucien des Mesnards, évangéliste du Réveil. Etude sur la division du protestantisme charentais », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 52, 1972, p. 428.

<sup>5</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séances des 23 mars 1851, 10 mai 1857, 4 novembre 1860.

<sup>6</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séances des 14 février, 11 avril et 12 septembre 1858. *TV*, 24 mai 1861, n° 10, p. 73-74.

<sup>7</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séances des 6 avril 1862, 6 mai 1866.

<sup>8</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séances des 6 décembre 1864, 11 juin 1865, 3 décembre 1865.

voir s'alléger<sup>1</sup>. La Conférence des deux Charentes disparaîtrait avec le journal qui lui sert d'organe en 1866 et elle serait absorbée dans les travaux de l'Alliance évangélique<sup>2</sup>. De fait, les membres de la conférence des deux Charentes sont très proches de l'Alliance évangélique. En 1853, la transformation de la conférence en une branche de cette organisation est débattue et est repoussée car il aurait fallu adopter la base dogmatique de l'Alliance évangélique<sup>3</sup>. La présidence de Lucien des Mesnards au comité de l'Alliance évangélique de Jarnac en 1863 est un exemple de la proximité croissante entre l'organisation de la Conférence des deux Charentes et celle de l'Alliance évangélique<sup>4</sup>. Bref, il apparaissait assez logique de considérer que la conférence fusionne avec l'Alliance évangélique. C'est ainsi que la Société évangélique de Genève explique la disparition de la Conférence dans son rapport de 1867 :

« Ces conférences, basées sur les principes de l'Alliance évangélique ont, pendant plusieurs années, servi de trait d'union entre les divers éléments ecclésiastiques qui les composent ; mais on peut entrevoir que, par une conséquence naturelle du travail qui se fait dans les esprits, le moment approche où une organisation plus tranchée et plus stable aussi devra succéder à cet état provisoire<sup>5</sup>. »

La réalité est sensiblement différente. Pour le groupe de la côte, à partir de 1860 le conflit qui éclate au sein tant que de l'Église qu'entre les autorités du conseil presbytéral de Mornac et du consistoire de la Tremblade à propos du recouvrement des locations de chaises, en particulier dans la section de Breuillet, cache probablement des divisions spirituelles dans la paroisse et doit être liée à la montée du darbyisme<sup>6</sup>. Breuillet va abriter en effet le seul foyer darbyste pérenne de la Charente-Inférieure. L'ecclésiologie de Jean Vincens constitue un terreau favorable au développement du darbyisme. Pour J. Vincens, « toutes les fonctions du ministère évangélique (...) n'appartiennent pas aux seuls pasteurs consacrés », « le droit de baptiser et de donner la communion appartient à tous ». Ces positions, guère orthodoxes, lui attirent les critiques de son confrère de Saintes<sup>7</sup>. C'est sous le ministère de Vincens que s'opère, selon le consistoire de Royan, « la naissance d'une secte aujourd'hui aussi animée contre les protestants orthodoxes que contre les protestants libéraux, et au sein de laquelle l'ignorance la plus grossière enfante un zèle

<sup>1</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séances des 26 décembre 1864, 5 novembre 1865.

<sup>2</sup> HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 187.

<sup>3</sup> TV, 11 février 1853, n° 3, p. 43-45.

<sup>4</sup> TV, 12 mars 1863, n° 5, p. 33-34.

<sup>5</sup> AGSEG tenue le 27 juin 1867, à l'Oratoire, Genève, 1867, p. 53.

<sup>6</sup> Cf. ADCM, 16 J 107\*. Les séances du consistoire général de 1860 à 1865 évoquent régulièrement la question de Mornac. La médiocrité de la tenue et de la conservation du registre du conseil presbytéral de Mornac retrouvé par la Maison du protestantisme charentais ne permet pas à ce document d'apporter des informations complémentaires.

<sup>7</sup> ROUFINÉAU François-Mathurin, « Conférences de Saintes. Rapport de M. le pasteur Vincens », TV, 24 décembre 1856, n° 24, p. 186-187.

amer et des croyances insensées », autrement dit le darbyisme<sup>1</sup>. La filiation entre les réunions de la Conférence des deux Charentes et les réunions darbystes apparaît assez évidente et se devine à demi-mot dans la description faite plus d'un demi-siècle plus tard par Frank Berton : « un certain nombre de fidèles qui avaient pris l'habitude de se réunir pour des études religieuses mensuelles, se séparèrent peu à peu de l'Eglise réformée et constituèrent un groupe qui accepta les vues de Darby<sup>2</sup> ».

Face à ces difficultés qui gangrènent l'Eglise de Mornac entre 1860 et 1865, le pasteur Vincens quitte la région en 1865. Or, il s'agit du seul soutien officiel de des Mesnards dans la presqu'île d'Arvert. Fin 1865, les délégués des conférences se demandent de manière générale, si la conférence ne doit « pas chercher à détruire des préventions qui sont de nature à faire peser sur elle, la responsabilité de certaines manifestations sectaires<sup>3</sup> » : il s'agit certainement d'une allusion aux évènements breuilletons. L'éclosion de la crise darbyste et le départ de Vincens doivent être comptés au nombre des « circonstances particulières » qui font que le groupe de la côte ne peut recevoir en 1866 la réunion annuelle des délégués<sup>4</sup>. En janvier 1867, lors de la réunion mensuelle de Saint-Jean-d'Angély, « M. des Mesnards explique la raison pourquoi la conférence des deux Charentes qui était le lien qui unissait entre elles diverses réunions mensuelles, a cessé d'exister, il nous dit aussi combien les difficultés que cette œuvre rencontrait du côté de [la] côte sont nombreuses<sup>5</sup> ». Un lien est dans un premier temps gardé entre les groupes de la presqu'île d'Arvert et de la Saintonge angérienne : l'instituteur protestant de Saint-Jean est délégué en janvier 1867 par son groupe pour assister à la réunion mensuelle de Saujon. Celle-ci décide alors d'envoyer l'un de ses membres participer aux conférences angériennes<sup>6</sup>. Cette relation ne tarde guère à se rompre car dès avril 1867, prenant en compte les doléances de « plusieurs membres [de Saujon], trop préoccupés, selon [lui], des tendances darbystes de leurs frères », des Mesnards choisit d'interrompre les conférences des deux Charentes dans cette région, et cela probablement de manière définitive<sup>7</sup>. Aucune des réunions mensuelles de la section survivante ne porte trace de la présence d'un délégué saujonnois.

La section de la Saintonge intérieure poursuit sa vie autonome. Les procès-verbaux des séances ultérieures sont toujours portés sur les registres des « réunions mensuelles de Matha, de

---

<sup>1</sup> *Echange de lettres entre le consistoire de Royan et celui de La Tremblade*, Royan, Imp. A. Barre, 1869, p. 4-5. Cet opuscule ne nomme pas directement Vincens mais il est facile de l'identifier. Allusions à la montée du darbyisme dans la presqu'île d'Arvert dans : *AGSEG tenue le 27 juin 1867, à l'Oratoire*, Genève, 1867, p. 57.

<sup>2</sup> BERTON Frank, *Une Eglise Protestante rurale en France au cours des siècles*, Valence, la Cause, 1933, p. 48.

<sup>3</sup> *TV*, 23 novembre 1865, n° 22, p. 169.

<sup>4</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séance du 5 août 1866.

<sup>5</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séance du 8 janvier 1867.

<sup>6</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séance du 3 février 1867.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 86. Lettre de Lucien des Mesnards à Pinatel, 25 avril 1867.

Migron, de Saint-Jean-d'Angély et du Breuillac ». Le registre suivant qui débute en 1868 ne marque aucune rupture ni sur le fond sur la forme avec le précédent. Paradoxalement, ce n'est plus des Mesnards qui défend le plus le maintien du fonctionnement habituel des conférences dont il est le père. Fin 1868, des Mesnards propose :

« Ne serait-il pas à propos de supprimer ou de modifier largement le règlement de nos réunions mensuelles attendu qu'il n'est sur le papier, au moins en grande partie, qu'à l'état de lettre morte ? Les circonstances ayant changé depuis qu'il a été fait, il pourrait bien se faire qu'il eût alors sa raison d'être et ne plus l'avoir maintenant. Il ne faudrait pas se rendre esclave d'une forme qui ne répondrait plus à un besoin. Ne serait-il pas bon également que nos réunions elles-mêmes eussent moins de régularité dans leurs époques ? Qu'au lieu de revenir toujours, bon gré mal gré, à la même époque chaque localité en provoquant une lorsqu'elle le jugerait à propos ? Je ne demande pas que cela se décide aujourd'hui, mais je dis la chose pour qu'elle soit examinée successivement dans nos six localités<sup>1</sup>. »

Les membres des réunions consultées se prononcent en faveur du statu quo pour le rythme des réunions et, pour le règlement, ils admettent qu'« il serait considéré comme nul puisqu'il n'[est] pas suivi<sup>2</sup> ». A la disparition de L. des Mesnards en 1871, Pierre Deschamps exprime le vœu « que la perte du plus ferme soutien des réunions mensuelles ne fût pas un motif de les laisser languir<sup>3</sup> ». Depuis l'interruption du *Témoin de la Vérité* en 1866 jusqu'aux années qui suivent le Synode national des Eglises réformées, les réunions réussissent à se maintenir. La collaboration entre les pasteurs de la région se poursuit quelle que soit leur appartenance ecclésiale : Voreaux, de Saint-Jean-d'Angély, et Doine, de Matha, se chargent de préparer conjointement la liste des passages bibliques à méditer dans les réunions<sup>4</sup>. L'arrivée d'un nouveau pasteur à Saint-Jean-d'Angély en 1869 ne bouleverse pas plus l'organisation<sup>5</sup>.

La section continue à s'accroître. Sonneville, en Charente, dès 1867, bénéficie de réunions mensuelles<sup>6</sup>. Les recompositions du groupe provoquent une couleur libriste de plus en plus accentuée. Migron poursuivant sa lente décadence laisse place au milieu des années 1870 à une nouvelle localité, Aulnay<sup>7</sup>. Dix ans plus tard, Saint-Jean-d'Angély se détache également de ce cercle pour en former un regroupant seulement cette ville et Saint-Savinien. Cressé et le Gicq remplacent alors, alternativement, Saint-Jean-d'Angély, dans le calendrier des réunions<sup>8</sup>. Ont été implicitement reconstituées les circonscriptions de la paroisse de Saint-Jean-d'Angély et de l'Eglise libre de Matha. Le secrétaire continue pourtant à porter sur le registre les notes de

<sup>1</sup> AELM, second registre de la section. Séance du 26 décembre 1868.

<sup>2</sup> AELM, second registre de la section. Séance des 26 décembre 1868, 7 février, 7 mars 2 mai et 6 juin 1869. Citation extraite de la dernière délibération.

<sup>3</sup> AELM, second registre de la section. Séance du 25 juin 1871.

<sup>4</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séances des 8 janvier et 3 février 1867.

<sup>5</sup> AELM, second registre de la section. Séance des 4 juillet et 1<sup>er</sup> août 1869.

<sup>6</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séance du 3 mars 1867.

<sup>7</sup> AELM, premier registre de la Conférence des deux Charentes. Séance du 2 juin 1867 ; second registre de la section. Séance des 6 décembre 1868, 5 décembre 1869, 5 juin 1870, décembre 1870, 3 décembre 1871, 1<sup>er</sup> juin 1873, 4 octobre 1874, 3 décembre 1876.

<sup>8</sup> AELM, second registre de la section. Séance du 6 juillet 1884.



réunions religieuses tenues mensuellement dans les cantons d'Aulnay et de Matha jusqu'en 1895 mais comme il le précise dans l'un de ses derniers procès-verbaux, « ce n'est plus qu'une chose officieuse [qu'il fait]<sup>1</sup> ». L'esprit et les objectifs de la conférence des deux Charentes ont bel et bien disparu de ces séances d'édification depuis la séparation de Saint-Jean-d'Angély de ce cercle de réunions au milieu des années 1880.

De la Monarchie de Juillet au Second Empire, en Charente-Inférieure, les sociétés d'évangélisation ainsi que, de manière plus large, l'action de Lucien des Mesnards d'abord dans ce cadre, ensuite dans celui des conférences des deux Charentes, furent l'un des facteurs expliquant l'émergence de communautés protestantes d'une sensibilité nettement évangélique. Cet affermissement des idées évangéliques amena les Eglises naissantes ou revivifiées à suivre des voies finalement diverses. Les tensions internes qu'elles suscitent provoquèrent parfois des solutions brutales comme la sortie de l'Eglise reconnue par l'Etat.

## ***2.2. SORTIR DE L'EGLISE.***

L'exacerbation des conflits dans les Eglises concordataires entre les partisans les plus avancés des thèses évangéliques et le reste de la communauté, non converti, amène la naissance de nouvelles expériences ecclésiales en dehors du cadre reconnu par l'Etat. Deux voies sont observables : le choix de la séparation totale avec l'Etat et avec les institutions réformées légales d'une part ; celui de l'institution d'une Eglise réformée indépendante mais collaborant régulièrement avec les Eglises réformées concordataires de couleur orthodoxe, d'autre part.

### ***La réussite inégale de l'Eglise libre.***

L'expérience libriste se déploie sein d'une organisation spécifique : l'Union des Eglises évangéliques. Celle-ci est née après le refus de l'Assemblée générale du protestantisme français tenue en septembre-octobre 1848 d'admettre la mise en place d'une confession de foi. Les évangéliques extrémistes menés par Frédéric Monod et Agénor de Gasparin quittent alors l'Assemblée en projetant de reconstituer une véritable Eglise chrétienne. Un nombre infime de pasteurs concordataires les suit dans la voie de la rupture. A l'échelle nationale, seuls six pasteurs répondent positivement à l'appel de Monod. Parmi eux figure Gustave Cambon, le pasteur de Marennes. Cet échec de Monod l'amène à modifier son projet : en s'appuyant, à l'échelle nationale, sur les Eglises indépendantes, il forme alors une union d'Eglises au sein de laquelle ces

---

<sup>1</sup> AELM, second registre de la section. Séance du 5 mai 1895.

dernières conservent une large autonomie. La constitution adoptée lors du synode constituant de 1849 et qui met sur pied l'Union des Eglises évangéliques libres précise en effet que chaque Eglise « conserve la liberté de déterminer elle-même sa constitution particulière » et qu'elle règle donc « son culte, sa discipline et la forme de son gouvernement intérieur ». La contrepartie de cette indépendance est que chaque Eglise doit « pourvoir à ses dépenses par des contributions volontaires et ne recevoir aucune subvention de l'Etat<sup>1</sup> ». Figurent au synode pour la Charente-Inférieure trois Eglises : Marennes et Rochefort, sur le littoral, qui sont considérées « en formation » tandis que Montendre est présentée au nombre des Eglises « constituées<sup>2</sup> ». Au milieu des années 1850, le Breuillac adhère à l'Union. L'expérience libriste est d'une inégale durée selon les communautés : seul le Breuillac y persévère. Cette différence de destinée témoigne d'un rapport différent au protestantisme et aux institutions réformées.

A Marennes, l'initiative vient du pasteur lui-même et se situe à la conjonction de plusieurs phénomènes. La personnalité de l'homme y entre pour beaucoup, ses amis se plaignent depuis plusieurs années que Cambon se lance « tout seul dans des entreprises périlleuses et irréflechies<sup>3</sup> ». Protestant contre les décisions de l'Assemblée générale de septembre 1848 et suite à l'*Adresse aux membres des Eglises réformées de France* publiée par F. Monod et A. de Gasparin, Cambon démissionne en mars 1849<sup>4</sup>. Cette démission est annoncée avec une certaine publicité dans la presse réformée en avril<sup>5</sup>. Son attitude et celle du consistoire particulier de Marennes par rapport aux autorités consistoriales montrent de plus grandes hésitations pour consommer officiellement la rupture. A la séance du 30 mai, l'ancien de Marennes fait savoir que le consistoire de la localité n'a pas transmis la démission car il espère encore faire changer d'avis Cambon. La démission n'est officiellement transmise au consistoire de la Rochelle que le 17 octobre : alors que le consistoire particulier réclame que le consistoire rochelais informe de cette vacance afin d'y pourvoir, rien ne paraît fait en ce sens et, en janvier 1850, Cambon retire sa démission<sup>6</sup>. Son ambition était grande : il amena en dissidence avec lui son fils qui se destinait au saint ministère et un ami qui voulait travailler à l'évangélisation<sup>7</sup>. Il se fait un agent très actif des thèses libristes. Avec l'appui de notables de la Rochefort<sup>8</sup>, il réussit à établir une Eglise libre en

<sup>1</sup> Constitution reproduite dans : *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 8 septembre 1849, n° 17, p. 158-160.

<sup>2</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 25 août 1849, n° 16, p. 133-134.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de Delmas à des Mesnards, 7 février 1842.

<sup>4</sup> BPF, Ms 1656\*. « Décisions et actes du consistoire dont il peut être bon de garder le souvenir ».

<sup>5</sup> Les *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 14 avril 1849, n° 7, p. 67-69, offrent un article détaillé ; le *Catholique apostolique et non romain*, avril 1849, n° 4, p. 126 se contente de l'annoncer.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séances des 30 mai et 17 octobre 1849, 16 janvier 1850.

<sup>7</sup> Le *Catholique apostolique et non romain*, 31 mai 1850, n° 10, p. 57.

<sup>8</sup> BMR, dossier du culte protestant, pétition de protestants au maire de Rochefort, 16 mai 1849.

juin 1849 avec le concours actif des agents de la SEF du département<sup>1</sup>. Le succès ne paraît guère au rendez-vous : la première réunion de Marennes groupe vingt-cinq membres<sup>2</sup>. Un an plus tard, une solution intermédiaire est adoptée : le consistoire autorise Cambon à faire l'essai d'une « discipline facultative » dans le sein de l'Église nationale<sup>3</sup>, l'Église libre subsistant parallèlement ne doit guère tarder à se fondre à l'intérieur de celle-ci. A Rochefort, la destitution du pasteur Castel enlève aussi sa raison d'être à la demande d'une partie des fidèles de se constituer en Église libre.

La situation montendraise est différente. Comptant une centaine de membres, la communauté protestante est très réduite. Membre fondateur de l'Union des Églises évangéliques, l'Église de Montendre cesse d'en faire partie en 1879<sup>4</sup>. L'expérience libriste est donc bien plus longue que celle de Marennes. Cette voie s'explique à la fois par la présence de fortes personnalités touchées par le Réveil et par la position excentrée de la commune par rapport à la résidence pastorale de Jonzac. Une partie de la communauté de Montendre était entrée en dissidence autour de Pierre Massy, dit Massy junior et d'Adolphe Ledoux à la fin de la Monarchie de Juillet. L'autorisation d'un nouveau lieu de culte est accordée par le ministère de la Justice et des Cultes en février 1848, malgré l'opposition du maire de Montendre, le protestant Alphonse Marchand. L'Église de Montendre travaille régulièrement, à l'échelle régionale, dans les organisations de l'Union des Églises évangéliques. Des réunions de délégués des Églises libres du sud-ouest se tiennent à Montendre en 1853, 1855 et 1857<sup>5</sup>. L'arrivée de Théophile Rivier, « fanatique et apôtre aussi exalté et aussi ardent que ses coreligionnaires<sup>6</sup> », pour desservir l'Église libre de Montendre en 1856 accentue la visibilité du mouvement. Peu après son arrivée, en collaboration avec la SEG, il ouvre un culte à Saint-Ciers-du-Taillon. La présence parmi les participants à ces réunions religieuses d'un adjoint au maire de la commune en facilite l'autorisation<sup>7</sup>. Le « procès de Jonzac » interrompt brutalement le dynamisme du groupe de Montendre<sup>8</sup>. Au début de 1857, Massy junior et Ledoux se retrouvent sur le banc des accusés

<sup>1</sup> BPF, 4 Y 1/2. Saint-Jean-d'Angély. Lettre de Boubila à Pressensé, 3 juillet et 1<sup>er</sup> août 1849. Initiative dénoncée par Castel dans : ADCM, 105 V 1. Lettre de Castel au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 18 janvier 1850.

<sup>2</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 15 mai 1850, n° 9, p. 57.

<sup>3</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 30 juin 1850, n° 12, p. 80.

<sup>4</sup> *L'Union des Églises évangéliques libres de France. Ses origines, son histoire, son œuvre*, Paris, Fischbacher, 1899, p. 213.

<sup>5</sup> TV, 9 septembre 1853, n° 17, p. 272 ; 26 octobre 1855, n° 20, p. 153 ; 25 septembre 1857, n° 18, p. 141-142.

<sup>6</sup> ADCM, 103 V 1. Etat des pasteurs, ministres ou évangélistes non rétribués sur les fonds du Trésor présents en Charente-Inférieure, juillet 1857.

<sup>7</sup> *AGSEG tenue les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet, à l'Oratoire, 27<sup>ème</sup> anniversaire*, Genève, 1858, p. 80-81 ; ADCM, 116 V 1. Lettre du maire de Semoussac à l'évêque de la Rochelle, 26 juillet 1857 et dossier de correspondance échangée entre le préfet et le sous-préfet de Jonzac en février-mars 1858.

<sup>8</sup> Sur son retentissement national, cf. ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 878-879.

pour avoir, dans une réunion publique non autorisée, insulté la religion catholique en niant notamment l'Immaculée Conception. Malgré la défense d'Edmond de Pressensé, le verdict prononcé est sévère. Condamné en première instance à 300 francs d'amende, Massy junior voit en appel sa peine s'alourdir puisqu'il doit verser 500 francs tandis que Ledoux doit payer 50 francs<sup>1</sup>. A la fin du procès, la communauté libriste de Montendre est profondément affaiblie : peu après, Massy junior s'installe à Bordeaux<sup>2</sup>. Courant 1858, le pasteur Théophile Rivier quitte Montendre pour desservir une autre Eglise de l'Union<sup>3</sup>.

Le troupeau se réduit à dix membres<sup>4</sup>. La vie religieuse s'amenuise : les fidèles ont « le dimanche matin, une réunion appelée *culte de famille*, où chacun lit un verset de l'Écriture sur lequel il présente quelques remarques<sup>5</sup> ». Un timide renouveau est observable à la fin du Second Empire avec l'arrivée de nouveaux membres : Achille Ledoux, longtemps unique membre masculin permanent de l'Eglise n'est plus seul<sup>6</sup>. La communauté bénéficie de la présence d'un pasteur suisse valétudinaire, Charles Chatelanat en 1868-1869. La disparition d'Achille Ledoux porte un coup sensible à cette « Eglise infinitésime<sup>7</sup> ». Au début de la Troisième République, plus un seul homme n'est membre résidant de l'Eglise qui ne se compose que de quatre ou cinq femmes<sup>8</sup>. Malgré la faiblesse de ces chiffres, grâce à la relative richesse des familles montendraises et le soutien de la commission d'évangélisation, un nouveau pasteur, Paul Ratier arrive à Montendre, probablement à la fin 1874. Son départ pour Royan en 1876-1877 marque l'arrêt de l'existence de l'Eglise de Montendre en tant qu'Eglise constituée. Est alors envisagée la desserte une fois par mois par un évangéliste ou un pasteur dépendant de la Commission d'évangélisation de l'Union et qui assurerait une partie du service de Segonzac (Charente)<sup>9</sup>. Cette solution n'est pas choisie : la réintégration, détournée, à l'Eglise réformée nationale, via la Société centrale et les synodes régionaux est adoptée.

Seule persiste dans l'Union des Eglises évangéliques la communauté qui y rentre la dernière, celle du Breuillac-Matha. Elle est admise dans l'Union en 1855<sup>10</sup>. Dès le départ, elle est composée

<sup>1</sup> Cf. comptes-rendus publiés dans *TV*, 1857, p. 65, 73-75, 82-85, 95, 97 et 112 ainsi que le dossier consacré à l'affaire en ADCM, 130 V 1.

<sup>2</sup> *TV*, 27 janvier 1860, n° 2, p. 16 ; *BEO*, 6 mai 1893, n° 9, p. 40.

<sup>3</sup> *L'Union des Eglises évangéliques libres de France. Ses origines, son histoire, son œuvre*, Paris, Fischbacher, 1899, p. 223.

<sup>4</sup> *Huitième Synode. Synode de Laforce. Notice historique. 1862*, Paris, 1862, p. 95 ; *Dixième Synode. Nîmes (abrégé), 1866*, sans lieu ni date, p. 153 ; *Quinzième Synode. Synode de Lyon. Notice historique. 1877*, Paris, sans date, p. 145.

<sup>5</sup> *Neuvième Synode. Troisième Synode de Paris. Notice historique. 1864*, Paris, sans date, p. 127.

<sup>6</sup> *Onzième Synode. Synode de Bergerac. Notice historique. 1868*, Paris, sans date, p. 107 et 162-164

<sup>7</sup> *Douzième Synode. Synode de Mazamet. Notice historique. 1871*, Castres-Paris, sans date, p. 157.

<sup>8</sup> *Treizième Synode. Synode de Saint-Jean-du-Gard. Notice historique. 1873*, Paris, sans date, p. 56.

<sup>9</sup> *Seizième Synode. Synode de Nîmes. Notice historique. 1879*, Paris, sans date, p. 55.

<sup>10</sup> *L'Union des Eglises évangéliques libres de France. Ses origines, son histoire, son œuvre*, Paris, Fischbacher, 1899, p. 214.

exclusivement de convertis, en marge du fonctionnement consistorial. L'évangéliste en charge du poste au nom de la SEF, Jean-Baptiste Doine, est consacré pasteur en 1853 : aucun pasteur concordataire du département n'est présent à la cérémonie<sup>1</sup>. Les discussions avec l'Union des Eglises évangéliques commencent à cette date<sup>2</sup>. Doine s'appuie sur le diaconat qui est censé jouer un rôle très grand dans la vie de l'Eglise : les diacres doivent remplacer le pasteur dans la célébration du culte, visiter les membres de l'Eglise et faire des tournées d'évangélisation<sup>3</sup>. Au fil du temps se dégage le zèle d'un laïc, Pierre Deschamps, qui s'occupe également de colportage dans l'Eglise. Soutenu financièrement par « une association de jeunes chrétiens d'Edimbourg<sup>4</sup> », Deschamps visite régulièrement une quarantaine de communes aux confins de la Charente-Inférieure, de la Charente et des Deux-Sèvres.

L'affirmation de l'existence de la communauté protestante dans la région de Matha passe par un double processus : d'une part, la mise en place d'une organisation pérennise la présence protestante, l'Eglise ; d'autre part, les démêlés avec les autorités civiles ne contribuent pas peu à forger une identité commune au groupe au travers d'une « persécution » entravant le libre exercice du culte.

Dépourvue d'un corps légal la représentant, l'Eglise du Breuillac rencontre dans les premières années de son existence beaucoup de tracasseries de la part de l'administration de l'Empire autoritaire. Celle-ci s'appuie en particulier sur le décret-loi du 25 mars 1852 sur les réunions publiques. Dans l'interprétation qu'en donnent les administrateurs du Second Empire, les réunions religieuses sont soumises désormais à la même surveillance et aux mêmes autorisations que les réunions politiques. La circulaire confidentielle de 1854 invite les préfets à restreindre considérablement la liberté de culte : si elle est admise pour les cultes reconnus et salariés par l'Etat, il n'en est pas de même pour les « réunions ayant pour but l'exercice d'un culte non reconnu (...) composées de personnes appartenant aux fractions dissidentes du protestantisme ». Les formules employées par Fortoul sont sans ambiguïté :

« le Gouvernement, gardien de l'intérêt général, ne peut donc pas reconnaître la liberté illimitée du culte public : il tient au contraire pour constant que, hors des limites fixées par la loi, nulle réunion, quel qu'en soit l'objet, ne peut avoir lieu si elle n'a été autorisée. Il doit maintenir et appliquer ces principes, hors desquels l'exercice du culte peut devenir une menace pour l'ordre social<sup>5</sup>. »

---

<sup>1</sup> TV, 28 janvier 1853, n° 2, p. 26.

<sup>2</sup> AELM, registre du Breuillac. Texte liminaire.

<sup>3</sup> AELM, registre du Breuillac. Copie du rapport sur l'année 1853 présenté en assemblée générale en mai 1854.

<sup>4</sup> *Union des Eglises évangéliques de France. Commission d'évangélisation. Rapport à la commission synodale. Août 1862*, Paris, 1862, p. 8.

<sup>5</sup> ADCM, 102 V 1. Circulaire confidentielle du Cabinet du ministère de l'Instruction publique et des Cultes adressée aux préfets, 10 octobre 1854.

L'hostilité des autorités municipales retarde de six mois l'ouverture officielle du temple de Matha qui n'ouvre enfin ses portes en 1856<sup>1</sup>. A cette date, les difficultés de Doine rebondissent sur un autre point de son champ d'activités. A la demande du maire et d'une partie du conseil municipal de la commune, le préfet refuse d'autoriser la tenue de réunions religieuses à Seigné : toute la population de Seigné est jusque-là catholique et les familles désirant « changer de religion » sont en nombre extrêmement réduit. L'année suivante, la poursuite de ces réunions provoque de nouvelles plaintes de la part du maire qui continue à dresser procès-verbal contre ces assemblées religieuses<sup>2</sup>. En 1858, des réunions publiques sont mises en place dans la commune voisine de Néré, ce qui permet aux protestants de Seigné de jouir du culte public<sup>3</sup>. A Villemorin, la situation est sensiblement différente de celle de Seigné : bien que la municipalité ait exprimé un avis favorable, la préfecture y interdit les réunions<sup>4</sup>. Dans d'autres communes – Cherbonnières, Haimps, Sonnac – aucune difficulté n'apparaît. Les démêlés avec les autorités locales pour la tenue de réunions de culte disparaissent, de manière globale, après le décret impérial de 1859 qui facilite l'ouverture de lieux de culte. En 1860, le culte est enfin célébré publiquement à Seigné et le maire est désormais très favorable aux protestants<sup>5</sup>.

La structuration progressive de l'Eglise fait preuve d'originalité. Ce n'est qu'en mai 1855 que le conseil dirigeant l'Eglise ressent la nécessité de se doter de registres sur lesquels seraient portés les procès-verbaux des séances<sup>6</sup>. Avant d'y transcrire le rapport annuel de 1854 ainsi que la précédente séance du conseil, le secrétaire, Pierre Deschamps, y ajoute deux textes liminaires qui, non sans répétitions, retracent les circonstances de la naissance de l'Eglise :

« L'Eglise du Breuillac fondée par la Société évangélique de France en 1844, a été desservie par cette société pendant l'espace de huit années. Pendant les trois premières, le petit troupeau se réunissait dans des maisons particulières, et le 17 mars 1846, on édifia un petit temple que (sic) fut consacré au culte évangélique. Six ans plus tard, vers la fin de l'année 1852, l'Eglise est sortie de dessous le patronnage (sic) de la société pour entrer dans l'Union des églises évangéliques de France.

Elle forma une nouvelle organisation en votant une constitution.

Elle appela M. Doine, qui était alors évangéliste, pour être son pasteur ; il fut consacré au saint ministère, le 26 janvier 1853<sup>7</sup>. »

L'organisation ecclésiale antérieure à 1853 est à la fois vieillie et effacée. Vieillie car le scribe la date du commencement de l'évangélisation dans la région et effacée parce qu'il

<sup>1</sup> TV, 9 novembre 1855, n° 21, p. 161, 24 novembre 1855, n° 22, p. 176, 27 juin 1856, n° 12, p. 94 ; AN, F<sup>19</sup> 10 112. Dossier d'ouverture de culte à Matha ; ADCM, 109 V 1.

<sup>2</sup> TV, 10 octobre 1856, n° 19, p. 145-146. ADCM, 116 V 1. Lettre du curé de Saint-Jean-d'Angély à l'évêque, 28 mai 1856 et dossier de Seigné.

<sup>3</sup> AELM, registre du Breuillac. Rapport présenté à l'assemblée générale le 1<sup>er</sup> août 1858.

<sup>4</sup> AELM, registre du Breuillac. Rapport présenté à l'assemblée générale le 26 juillet 1857.

<sup>5</sup> AELM, registre du Breuillac. Rapport présenté à l'assemblée générale le 15 août 1860. *Huitième Synode. Synode de Laforce. Notice historique. 1862*, Paris, 1862, p. 62.

<sup>6</sup> AELM, registre du Breuillac. Séance du conseil, 31 mai 1855.

<sup>7</sup> AELM, registre du Breuillac. Texte porté sur la première page.

gomme les étapes conduisant à la naissance d'un diaconat dirigeant l'Eglise. Celui-ci est mis en place en deux temps. En 1847, une première assemblée des membres de l'Eglise, c'est-à-dire ceux qui ont été reçus à la Cène, prend part à une élection de quatre membres « parmi les plus pieux de l'Eglise ». Une fois cette élection opérée et probablement à l'instigation de Lucien des Mesnards et des agents de la Société évangélique de France présents à l'élection – Philibert Boubila, Jean-Baptiste Doine et Rey – le nombre des diacres en exercice est réduit à deux, l'Eglise n'étant pas encore jugée assez solide<sup>1</sup>. Conformément au renouvellement biennal qui s'opère alors dans les Eglises concordataires, deux ans plus tard, une autre élection est faite<sup>2</sup>. Dresser un bref historique de la communauté, en omettre certains détails ont un sens : commencer le registre par l'écriture de son histoire antérieure, justifie, d'une certaine manière, l'existence même de l'Eglise. Il s'agit d'établir un *continuum* historique de l'aventure évangélisatrice des années 1840 à l'adhésion définitive à l'Union des Eglises évangéliques en 1855, sans qu'une solution de continuité apparaisse, non sans que des raccourcis soient opérés.

Eglise de confessants, ses effectifs sont au départ extrêmement réduits. Vingt-un membres des deux sexes sont dénombrés en 1854. Une croissance régulière s'observe dans les années suivantes : 25 membres en 1857 ; 34 en 1858 ; 42 en 1860 et 52 en 1862. Malgré cette extension, la marche de l'Eglise ne se modifie guère : la seule modification significative est l'adjonction d'un troisième diacre dans le conseil d'Eglise lorsque le Breuillac intègre l'Union des Eglises évangéliques. Dans la décennie qui suit, alors que le développement de la communauté se ralentit fortement, l'organisation de l'Eglise s'approfondit. En 1863, le conseil décide de restreindre l'accès à la chaire du temple : seuls des pasteurs et des laïcs dûment autorisés par un membre du conseil peuvent désormais y accéder<sup>3</sup>. A la fin de cette même année, le visiteur de l'Eglise délégué par l'Union des Eglises évangéliques estime que Doine « donne trop de temps pour l'évangélisation et pas assez au pastorat<sup>4</sup> ». Bien qu'elles ne paraissent pas avoir eu de conséquences immédiates sur l'Eglise, cette remarque et cette décision témoignent d'une part de l'affirmation plus forte de l'autorité du diaconat dans la direction spirituelle de la communauté et d'autre part du désir de transformer celle-ci en une Eglise qui dépasse le motif de sa naissance, l'évangélisation, pour accéder à une certaine normalité dans son fonctionnement. Le pasteur Fisch, venant en 1867, réactive le désir de voir les protestants du pays mathalien se doter d'un corps dirigeant qui se calquerait sur celui des Eglises réformées : il propose en effet d'organiser

---

<sup>1</sup> BPF, 4 Y 1/2. Lettre de Doine aux membres du comité de la Société évangélique de France, 1<sup>er</sup> octobre 1847.

<sup>2</sup> BPF, 4 Y 1/2. Lettre de Boubila à Pressensé, 1<sup>er</sup> octobre 1849.

<sup>3</sup> AELM, registre du Breuillac. Séance du conseil, 12 février 1863.

<sup>4</sup> AELM, registre du Breuillac. Séance du conseil, 13 décembre 1863.

l'Eglise en sections dont chacune d'elles aurait un ancien<sup>1</sup>. Dès l'assemblée générale suivante, ce principe est adopté. Désormais, l'Eglise du Breuillac se décompose en cinq sections : le Breuillac, Matha, Seigné et Cherbonnières en Charente-Inférieure et Sonnevile en Charente<sup>2</sup>. Un glissement sémantique significatif est alors opéré : les membres du conseil ne sont plus des diacres mais sont dénommés anciens<sup>3</sup>. Dans l'ecclésiologie calviniste, ceux-ci veillent plus particulièrement au maintien de la discipline : de la sorte est marquée la plus grande autorité que le conseil de l'Eglise veut voir attribuer aux membres qui le composent. Avec trois anciens, la section du Breuillac conserve sa prééminence. Les autres sections doivent se contenter chacune d'un seul membre au sein du conseil. Cette organisation à peine mise sur pied, éclate une longue crise fragilisant l'Eglise et modifiant les équilibres entre les sections. L'exclusion de l'un des diacres suite à une relation hors mariage provoque un profond trouble et paraît faciliter l'implantation du darbyisme. Les idées darbystes s'insinuent plus particulièrement dans le troupeau du Breuillac : pour remédier à la situation, la commission synodale envoie en visite extraordinaire, le pasteur bordelais Pozzy. En 1871, cinq membres de l'Eglise sont devenus darbystes, soit près d'un dixième des membres de l'Eglise ; une dizaine d'auditeurs est également perdue. La communauté darbyste se maintient au moins jusqu'au milieu des années 1880. La section du Breuillac est celle qui en sort la plus affaiblie. La crise darbyste est à l'origine du basculement des équilibres au sein de l'Eglise : la section de Breuillac devient secondaire par rapport à celle de Matha et c'est l'une des raisons du changement de dénomination de l'Eglise en 1884<sup>4</sup>. Sur le plan strictement organisationnel, l'héritage de la conférence des deux Charentes est très marqué :

« Le premier dimanche du mois l'Eglise se donne rendez-vous dans l'une ou l'autre de ces sections, à tour de rôle. C'est la *réunion mensuelle*. Ainsi, deux fois par mois, savoir : le troisième dimanche au centre du cerde que nous occupons, [à Matha] et le premier dimanche à l'extrémité d'un des rayons, l'Eglise, par une assemblée d'une caractère général, affirme son unité<sup>5</sup>. »

Cette présentation faite de la vie spirituelle de l'Eglise dans le rapport présenté au synode de 1885 en porte témoignage. Alors que le problème darbyste s'estompe, un autre problème ne tarde guère à se poser : la succession pastorale de Doine. Il se retire une première fois du ministère en 1878. Las, son remplaçant, Paul Luigi, qui n'est choisi dans un premier temps que pour une durée déterminée quitte le Breuillac dès 1880 et intègre les rangs du pastorat

<sup>1</sup> AELM, registre du Breuillac. Visite de l'Eglise, 30 novembre 1867.

<sup>2</sup> AELM, registre du Breuillac. Assemblée générale, 12 juillet 1868.

<sup>3</sup> Notons toutefois qu'ultérieurement sont utilisés indifféremment le terme de diacre et d'ancien. L'innovation sémantique n'en est pas moins significative.

<sup>4</sup> AELM, second registre de la Conférence des deux Charentes. Séances du 7 février, 7 mars et 2 mai 1869. AELM, registre du Breuillac. Séance du 25 juillet 1869, rapport au synode de Mazamet le 19 octobre 1871 et rapport à l'assemblée générale le 19 octobre 1884. *Onzième synode. Synode de Bergerac. Notice historique. 1868*, Paris, sans date, p. 126.

<sup>5</sup> *Dix-Neuvième Synode. II<sup>e</sup> de Sainte-Foy-la-Grande. Notice historique. 1885*, Paris, 1886, p. 112.



concordataire. Aucun successeur n'ayant été trouvé, Doine redevient pasteur de l'Eglise jusqu'en 1884. A cette date, c'est le fils de Pierre Deschamps, Abel, alors pasteur à Niort, qui est choisi. A ce moment, bien que la communauté ait repris sa marche ascendante sur un plan démographique, sa situation financière n'est guère brillante et fait même craindre un temps qu'elle ne puisse plus être considérée comme une Eglise à part entière de l'Union<sup>1</sup>. Le phylloxéra affecte fortement les ressources des principaux membres de l'Eglise. Pourtant, c'est sous son pastorat et celui de ses successeurs Delattre et Mathieu, que l'Eglise connaît un nouvel essor grâce à un effort constant et régulier d'évangélisation. De plus, c'est sous le pastorat de Deschamps que se structure enfin l'Eglise autour d'un culte réunissant l'ensemble des sections, non comme une simple réunion d'édification mais bel et bien comme un culte célébré dans la section ayant une prééminence sur les autres, Matha.

L'empreinte des Eglises évangéliques et de leur discipline calviniste rigoureuse est d'une ampleur inégale. Quand l'adhésion aux thèses libristes se réalise en rupture vis à vis d'une communauté réformée déjà implantée dans le même territoire, elle ne réussit pas à provoquer ici la constitution d'Eglises durables. Inversement, quand cette implantation se fait en présence d'une *tabula rasa* réformée, qu'aucune concurrence huguenote ancienne et continue ne contrebalance l'influence de l'Eglise évangélique, celle-ci réussit à se consolider et à se pérenniser. L'expérience libriste incarne ainsi une autre forme de la diffraction territoriale du protestantisme. A l'intérieur des territoires où le protestantisme est historiquement présent et sans solution de continuité depuis au moins le XVIII<sup>e</sup> siècle, un autre problème va se poser avec une particulière acuité : le sort des évangéliques en terre libérale.

### **Des minorités évangéliques sécessionnistes.**

Lutter contre l'influence des libéraux au sein même des Eglises qu'ils détiennent, satisfaire aux besoins religieux des familles orthodoxes abritées par celles-ci sont en effet un projet lancinant et récurrent qui parcourt la vie des communautés protestantes d'Aunis et de Saintonge de l'aube du Second Empire aux années 1880.

Pendant les années 1850 et 1860, ce projet s'appuie sur le soutien humain et financier de la Société évangélique de Genève. Le premier point sur lequel se fixe l'attention de la SEG est Saujon. Jean Maubert, auparavant, en activité dans la Saintonge angérienne s'y installe à la fin de 1849. Il déborde d'activités et y multiplie les réunions. En 1852, obtenant un brevet de librairie, il

---

<sup>1</sup> AELM, registre du Breuillac. Séances des 25 octobre 1878 et 22 mai 1884. Assemblée générale des 9 septembre, 6 février 1881 et 10 février 1884.

recupère le dépôt dont disposait le département de colportage de la SEG à Saintes<sup>1</sup>. Quoique « sans opinion politique ou du moins ne la laissant pas percer », J. Maubert n'échappe pas à la surveillance de l'Empire autoritaire. L'autorisation verbale accordée par le maire en 1849 doit être confirmée par la sous-direction des cultes non catholiques en 1856. L'avis de l'autorité municipale alors consultée révèle le peu d'importance des réunions religieuses tenues à Saujon :

« Les réunions religieuses qui se tiennent chez M. Maubert évangéliste à Saujon et auxquelles assistent presque exclusivement que des femmes et des enfants, n'ont d'autre but que l'éducation de la jeunesse dans le culte réformé, à laquelle on inculque les premières notions du catéchisme, tout en s'exerçant aux chants religieux.

Des questions de dogme sont posées et discutées par les personnes intelligentes et des secours aux pauvres sont proposés et arrêtés après discussion<sup>2</sup>. »

Après Saujon, le deuxième terrain d'activité de la SEG se situe au cœur de la presqu'île d'Arvert. La localité initialement proposée par L. des Mesnards est Royan et le comité de la SEG penche en faveur de ce choix à la toute fin de la Seconde République. La lutte contre les libéraux est la raison évidente de ce projet : « il y a, est-il rappelé lors de l'assemblée générale de la SEG tenue en 1852, dans cette partie de la Saintonge qui forme le littoral de l'Océan une population de 10 000 protestants qui sont dans un état spirituel déplorable<sup>3</sup> ». Le rapport présenté l'année suivante et qui signale la création de la station d'évangélisation n'utilise pas d'une autre légitimation : « là une population nombreuse d'anciens protestants, plus ou moins endormis sous l'influence d'un rationalisme mort, ne demande qu'à être réveillée<sup>4</sup> ». Pourquoi Chaillevette ? Si la commune est majoritairement protestante, elle n'abrite aucun pasteur : dès lors, Jean-René Charpiot, le pasteur qui arrive ici au cours de l'été 1852 peut espérer avoir ses coudées franches dans ses activités. Du fait d'une lecture étroite du décret-loi du 25 mars 1852 et d'une probable trop grande confiance dans sa liberté d'action, l'agent de la SEG ne tarde guère à être sérieusement inquiet pour tenue de réunions de plus de vingt personnes, et ceci apparemment à la suite d'une dénonciation du proche pasteur libéral d'Arvert, Dyvorne<sup>5</sup>. Procès-verbal est dressé en mars 1853 contre Charpiot, semble-t-il à la grande satisfaction des maire et adjoint de Chaillevette – catholiques – qui « verraient avec plaisir cesser ces sortes de réunions<sup>6</sup> ». Alors que le pasteur Delmas s'entretient auprès du préfet et du sous-directeur des cultes non catholiques pour que l'affaire n'ait point de suite<sup>7</sup>, celle-ci provoque le basculement d'une partie de l'opinion publique

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 90. Lettre de Quiblier à Lucien des Mesnards, 16 avril 1852.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 112. Annotation du maire de Saujon sur la demande adressée par Maubert au préfet, 17 février 1856.

<sup>3</sup> *AGSEG tenue les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1852, à l'Oratoire*, Genève, 1852, p. 38.

<sup>4</sup> *AGSEG tenue les 29 et 30 juin 1853, à l'Oratoire*, Genève, 1853, p. 63.

<sup>5</sup> Cf. ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 651.

<sup>6</sup> ADCM, 6 M 7/3. Procès-verbal du commissaire de police de la Tremblade, 20 mars 1853.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 88. Lettre de Louis Delmas à Lucien des Mesnards, 21 avril 1853.

protestante en faveur de l'évangéliste<sup>1</sup>. Un indice local qui le montre est l'attitude du consistoire de la Tremblade : ses membres ont donné une solide majorité en février à Dyvorne lors du choix du président ; en juillet, par huit voix contre six, le consistoire accorde à Charpiot l'accès des chaires de son ressort<sup>2</sup>. Fort de cette décision, en bon évangéliste, Charpiot ne se restreint pas à Chaillevette et étend son action aux communes des alentours, notamment à Mornac où il bénéficie du soutien du pasteur Vincens : en 1856, alors qu'il n'y réside pas, il est ainsi élu au conseil presbytéral de cette Eglise<sup>3</sup>. Cette volonté d'intégration d'un agent d'une œuvre « dissidente » dans un organisme légal de l'Eglise réformée de la presqu'île d'Arvert traduit les forts liens unissant Vincens et Charpiot depuis 1853. A l'hiver 1853, Vincens lance le projet d'une dissémination des journaux religieux qui serait « un moyen propre à éclairer, réveiller, édifier, unir » les huguenots de la presqu'île<sup>4</sup>. Cette action ne semble s'avérer efficace que sur un seul site, Chaillevette. Alors qu'ailleurs l'œuvre reste languissante<sup>5</sup>, Charpiot organise ici avec succès une bibliothèque avec l'appui de la Société des livres religieux de Toulouse<sup>6</sup>. Comptant un nombre modeste de volumes – moins de 150 titres – elle touche néanmoins quatre cents lecteurs<sup>7</sup>. Cette bibliothèque doit contribuer à faire connaître les principes orthodoxes dans des communautés qui jusque-là étaient indécises et, pour certaines, libérales par fidélité aux pasteurs qui les desservaient depuis plusieurs décennies. A son départ en 1857, l'Eglise consistoriale de la Tremblade est depuis un an passée sous le contrôle des orthodoxes : le ministère d'un agent de la SEG réveillant la fibre évangélique des cœurs des vieux huguenots n'est plus nécessaire<sup>8</sup>.

Il n'en est pas de même à Royan. Ici<sup>9</sup>, la sécession est d'abord une affaire de personnes et naît à la fin des années 1840. Peu après son arrivée, le nouveau pasteur, J.-N. Maffre, se brouille avec la famille Ardouin en 1850. Elle amène à sa suite un certain nombre d'autres familles qui lui sont apparentées, en particulier les Drouin et les Mauren<sup>10</sup>. Dès l'installation dans la région

<sup>1</sup> *TV*, 25 mars 1853, n° 6, p. 81-83, 8 avril 1853, n° 7, p. 97-98 et 22 avril 1853, n° 8, p. 123.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 4 juillet 1853.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 21 février 1856. Cette élection est invalidée par le consistoire.

<sup>4</sup> *TV*, 27 janvier 1854, n° 2, p. 17.

<sup>5</sup> *TV*, 14 mars 1856, n° 5, p. 34-35.

<sup>6</sup> *TV*, 8 décembre 1854, n° 23, p. 360-364 et *AGSEG tenue les 28 et 29 juin, à l'Oratoire*, Genève, 1854, p. 40-41.

<sup>7</sup> *TV*, 10 octobre 1856, n° 19, p. 148.

<sup>8</sup> Cf. annexe : « La lente conversion au Réveil et à l'orthodoxie des protestants d'Aunis et de Saintonge. »

<sup>9</sup> La situation royannaise, rendue complexe par la disparition des archives de l'Eglise, a fait l'objet de quelques allusions intéressantes mais confuses sur un plan chronologique dans : CAUSSE Maurice, « Lucien des Mesnards, évangéliste du Réveil. Etude sur la division du protestantisme charentais », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 52, 1972, p. 433 et 441-442. Quelques notations plus solides dans : SPIRO Louis, « Saujon. Une Eglise protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire. 1559-1959 », *BSHPF*, t. 121, 1975, n° 2, p. 226-227.

<sup>10</sup> Casimir Ardouin l'agresse en pleine rue. Le consistoire général de Saintes invite Maffre à ne pas poursuivre Ardouin devant les tribunaux. Cf. ADCM, 16 J 77\*. Séance du 15 janvier 1851 et note sur l'affaire portée sur un feuillet volant contenu dans le registre. Cf. également ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 358.

royannaise de J. Maubert, celui-ci visite le petit troupeau royannais<sup>1</sup>. Charpiot fait de même peu après<sup>2</sup>. Cette situation ne paraît guère agréer aux Royannais<sup>3</sup>. Au début de 1854, l'arrivée en Charente-Inférieure de Moroy comme pasteur itinérant de la SEG leur permet d'obtenir des prédications plus régulières. C'est grâce à l'appui de ce dernier et de Lucien des Mesnards que le groupe se dote d'un lieu de culte spécifique à la fin de l'année 1857. Mauren, un riche épicier, ayant plus de 120 000 francs de propriétés, acquiert un local qui est transformé en temple. Le maire autorise au commencement de l'hiver 1857 la tenue des réunions et le temple ouvre officiellement ses portes en février 1858<sup>4</sup>. Moins d'un an plus tard arrive un ministre envoyé par la SEG pour se charger de la station de Royan. Bien que le ton de sa plainte soit bien excessif, le président du consistoire de Royan, Jean Barthe, ne se trompe pas quand il dénonce la fondation de la chapelle comme « une œuvre de dissidence et de désordre sectaire ou méthodiste<sup>5</sup> ». Il est probable qu'il s'agit pour les responsables de la SEG de s'attacher désormais aux flancs de la principale Eglise libérale du département pour mieux l'affaiblir.

Malgré l'indéniable développement matériel de la communauté évangélique à la fin des années 1850, le groupe demeure numériquement fragile, l'essentiel de ses appuis se trouvant du côté féminin. En effet, l'une des premières manifestations de la division royannaise en est l'éclatement de la société de charité des dames protestantes : quelques-unes d'entre elles se séparent de la société patronnée par le consistoire et tentent d'obtenir comme sa rivale des subventions communales<sup>6</sup>. Cette féminisation du groupe « dissident » est perceptible également à travers les participants royannais aux réunions hebdomadaires de la conférence des deux Charentes qui se tiennent au hameau de Bernon : sur douze membres, dix sont des femmes<sup>7</sup>. Cette « congrégation » exclusivement féminine n'est pas d'ailleurs sans agacer les agents de la SEG en charge du troupeau : l'un d'eux se plaint en 1860 qu'« à Royan il n'y ait point à

---

<sup>1</sup> Le rapport fait par Maubert en 1850 évoque « R. [où] ceux qui ont charge d'âmes répandent le bruit [qu'il est] un séditieux, [qu'il] trouble la paix de l'Eglise et celle des familles ». C'est une allusion évidente à Royan, c'est la seule Eglise du voisinage commençant par cette lettre, les autres localités mentionnées dans le rapport peuvent être identifiées de la même manière à Médis et à Saujon. Cf. *AGSEG tenue les 26 et 27 juin 1850, à l'Oratoire*, Genève, 1850, p. 40.

<sup>2</sup> *AGSEG tenue les 29 et 30 juin 1853, à l'Oratoire*, Genève, 1853, p. 64.

<sup>3</sup> CAUSSE Maurice, « Lucien des Mesnards, évangéliste du Réveil. Etude sur la division du protestantisme charentais », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 52, 1972, p. 441-442.

<sup>4</sup> ADCM, 130 V 1. Rapport du sous-préfet de Marennes, 19 février 1858. Erreur d'appréciation dans le vieil article de SEGUY Jean, « Les sectes d'origine protestante et le monde ouvrier français au XIX<sup>e</sup> siècle », *ASJR*, t. 6, 1958, n° 1, p. 121. Au regard de la profession « épicier », il estimait que cette Eglise était populaire ; par ailleurs l'appellation de « méthodiste » qu'attribuent les rapports administratifs à cette Eglise lui fit croire qu'il s'agissait de méthodistes wesleyens.

<sup>5</sup> ADCM, 116 V 1. Lettre du président du consistoire de Royan au sous-préfet de Marennes, 4 septembre 1858.

<sup>6</sup> DUPON Valéry (ps. DYVORNE Paul), *Au fil des années : Royan*, Royan, V. Billaud, 1912, p. 194-195.

<sup>7</sup> APHR. Papiers de la conférence des deux Charentes.

proprement parler une Eglise mais une coterie de dames<sup>1</sup> ». De fait, dans les premières années d'existence de la chapelle évangélique, quelques difficultés se font jour : comptant une centaine de membres en 1858, les effectifs fondent et se réduiraient qu'à une vingtaine de fidèles deux ans plus tard<sup>2</sup>.

Louis Ruffet, peu après consacré pasteur à l'Oratoire de Genève<sup>3</sup>, s'installe en janvier 1859 à Royan<sup>4</sup>. Au regard de la rotation rapide des hommes venant à Royan, il semble que le poste soit difficile : en dix ans, trois pasteurs y sont nommés et après chaque départ, comme pour la plupart des stations d'évangélisation, une vacance assez longue se produit. Ruffet s'affirme très rapidement comme un homme de combat<sup>5</sup>. A l'été 1859, les laïcs évangéliques de Saujon espèrent obtenir l'autorisation du consistoire général de Royan de laisser prêcher Ruffet dans le temple de Saujon les dimanches où le pasteur en titre, P.-J. Carrière, est dans ses annexes<sup>6</sup>. L'accord consistorial n'est probablement pas obtenu. La rupture entre Ruffet et l'Eglise réformée concordataire de Royan est définitivement consommée lorsqu'il rend compte de manière très défavorable du discours de Pellissier prononcé lors d'une consécration de pasteurs qui a lieu au temple de Royan<sup>7</sup>. Par ailleurs, des tensions se font jour au sein du troupeau assez rapidement<sup>8</sup> et le départ de Ruffet se fait, semble-t-il, assez brusquement<sup>9</sup>. La présence permanente de pasteurs évangéliques à Royan tend à progressivement différencier le petit groupe évangélique de Royan du reste des protestants évangélisés par les agents de la SEG. Après L. Ruffet, c'est Eugène Le

<sup>1</sup> Propos de Ruffet rapporté dans : APHR. Journal de Némi Quérouil. 16 février 1860.

<sup>2</sup> ADCM, 130 V 1. Rapport du sous-préfet de Marennes, 12 janvier 1860. L'information est, il est vrai, transmise par le pasteur concordataire, qui aurait plutôt tendance à minimiser le chiffre des « dissidents ».

<sup>3</sup> TV, 8 juillet 1859, n° 13, p. 99 ; *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 10 août 1859, n° 22, p. 186-188.

<sup>4</sup> Sur Ruffet, cf. la notice qui lui est consacrée dans : LICHTENBERGER Frédéric (dir.), *Encyclopédie des sciences religieuses*, Paris, Librairie Fischbacher, 1882, t. XIII, p. 183.

<sup>5</sup> Il ne paraît pas possible de suivre ici les explications proposées dans : CAUSSE Maurice, « Lucien des Mesnards, évangéliste du Réveil. Etude sur la division du protestantisme charentais », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 52, 1972, p. 442. D'après cet auteur, des Mesnards aurait eu besoin de Ruffet pour « prendre la responsabilité ecclésiastique de la Conférence dans les îles de Saintonge » ; or, le pasteur Vincens en est déjà le principal animateur. Maurice Causse estime que Ruffet s'engage immédiatement dans l'union des églises dissidentes, la preuve en serait la demande faite à la conférence par Ruffet en 1859 d'aider financièrement le groupe de Royan et la demande qu'il formule un an plus tard d'envoyer un représentant de la conférence au synode de l'Union des Eglises libres, demande qu'élude des Mesnards. Les preuves ne paraissent pas probantes : dans le premier cas, le procès-verbal indique que la demande est prise en considération ; en revanche, ce qui pose problème, c'est la proposition de Ruffet de laisser participer à la Cène « tout frère étranger de passage », proposition provoquant des remous puisqu'elle ôte le contrôle préalable à la communion, ce qui est une caractéristique de la conférence des deux Charentes. Dans le second cas, si effectivement, il participe à une consécration dans l'Union des Eglises évangéliques, celle-ci n'est pas extraordinaire en soi : Moroy le fait également en 1859. De plus, des contacts entre cette Union et la Conférence sont antérieurs à l'arrivée de Ruffet.

<sup>6</sup> APHR. Papiers Quérouil. Brouillon d'une lettre adressée au consistoire général de Royan, 12 août 1859.

<sup>7</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 20 décembre 1860, n° 35, p. 285-286. D'après Maurice Causse, cet article provoquerait un scandale à l'échelle locale. Ce scandale serait à relativiser. Le compte-rendu produit par Henri Lafon est tout aussi sévère et c'est lui qui émeut le plus la presse libérale. Cf. ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 660-661.

<sup>8</sup> AGSEG tenue les 20 et 21 juin 1860, à l'Oratoire, Genève, 1860, p. 79-80.

<sup>9</sup> Le journal de Némi Quérouil s'en fait l'écho. APHR. Journal de Némi Quérouil. 24 février, 6 et 24 mars 1861.

Savoureux ancien élève de l'École de théologie de la SEG et auparavant à Limoges au service de la SEF<sup>1</sup> qui renforce l'autonomisation royannaise. En 1864, un conflit avec Lucien des Mesnards le montre bien. Des Mesnards reproche à Le Savoureux de désertier la Conférence des deux Charentes, celui-ci explique que son ministère est avant tout dévolu à l'œuvre de Royan et il appelle de ces vœux la formation d'un conseil d'Église<sup>2</sup>. Ce vœu devient-il immédiatement réalité ? Il n'en demeure pas moins que l'année suivante, Le Savoureux participe à des assemblées religieuses en tant que pasteur de « l'Église libre de Royan<sup>3</sup> ». Sa volonté de restreindre l'accès de la Cène aux seules personnes ayant eu un entretien préalable avec le pasteur doit également jouer dans la définition des contours du troupeau de Royan. Le Savoureux dote les protestants évangéliques royannais de structures symptomatiques d'une transition progressive vers la constitution d'une Église : écoles du dimanche et bibliothèque religieuse<sup>4</sup>.

A Saujon, les années 1860, comme l'avait noté Maurice Spiro, sont une décennie où la minorité marche « vers la constitution d'une communauté orthodoxe indépendante<sup>5</sup> ». A l'instar de Royan, elle bénéficie de la présence régulière de Ruffet. La crainte de la suppression du poste de Maubert à l'arrivée de Le Savoureux nourrit le zèle de la communauté qui, désormais, ne bénéficie plus de simples réunions religieuses, mais d'un culte dirigé par le pasteur royannais et tenu tous les quinze jours<sup>6</sup>. La survie de ces communautés évangéliques reste fragile : en 1867, ce n'est que par un artifice comptable du comité de la SEG, faisant passer Maubert du département de l'évangélisation à celui du colportage, qu'il est maintenu à Saujon<sup>7</sup>.

Dadre, le nouveau pasteur délégué en 1868 par la Société évangélique de Genève<sup>8</sup> dote enfin les évangéliques de Royan d'un document qui parachève la construction identitaire du groupe évangélique royannais : des registres d'actes pastoraux<sup>9</sup>. Bien que sur celui de Royan moins d'une vingtaine d'actes soient portées pour environ deux ans de présence, ces registres révèlent la logique du ministère de Dadre : il s'agit de desservir l'ensemble des minorités évangéliques en terre libérale<sup>10</sup>. A la disparition prématurée de Dadre qui coïncide avec celle de Lucien des Mesnards qui supervisait l'œuvre de la SEG dans les Charentes, ce n'est que sur

<sup>1</sup> Cf. *AGSEG tenue les 24 et 25 juin 1863, à l'Oratoire*, 1863, p. 77-78 et STELLING-MICHAUD Suzanne, *Le livre du recteur de l'académie de Genève (1559-1878)*, Genève, Librairie Droz, 1976, tome 5, p. 486.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 90. Lettre d'Eugène Le Savoureux à Lucien des Mesnards, 8 septembre 1864.

<sup>3</sup> e.g.: *TV*, 25 mai 1865, n° 10, p. 73-74.

<sup>4</sup> *AGSEG tenue les 21 et 22 juin 1865, à l'Oratoire*, Genève, 1865, p. 73.

<sup>5</sup> SPIRO Louis, « Saujon. Une Église protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire. 1559-1959 », *BSHPF*, t. 121, 1975, n° 2, p. 217.

<sup>6</sup> *AGSEG tenue les 25 et 26 mai 1864, à l'Oratoire*, Genève, 1864, p. 50 ; *AGSEG tenue les 21 et 22 juin 1865, à l'Oratoire*, Genève, 1865, p. 73-74.

<sup>7</sup> *AGSEG tenue le 27 juin 1867, à l'Oratoire*, Genève, 1867, p. 52.

<sup>8</sup> *AGSEG tenue le 18 juin 1868, à l'Oratoire*, Genève, 1868, p. 52.

<sup>9</sup> ADCM, 16 J suppl. 17\*. Actes pastoraux de l'Eguille et AERR, Royan. Registre des actes pastoraux tenu par Dadre.

<sup>10</sup> Actes célébrés à Cozes, l'Eguille, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saujon.

l'insistance du pasteur Vincens, de Mornac, que la société suisse décide de ne pas se retirer de la Saintonge maritime. Tout au contraire, la présence pastorale genevoise s'accroît : le comité y envoie deux pasteurs, l'un à Royan et l'autre à Saujon, celui-ci devant également desservir Cozes<sup>1</sup>. Au départ, ces postes sont financés conjointement par la SEG – à hauteur des deux tiers – et par les fidèles – pour le tiers restant<sup>2</sup>. La question financière oppose assez rapidement Royan et dans une moindre mesure Saujon au comité de la SEG. Les reproches que ce dernier adresse aux fidèles royannais sont amers :

« L'église de Royan (...) ne répond point à ce que nous attendions d'elle. Il est urgent que les membres de cette église, dont plusieurs sont dans une position aisée, sentent davantage leur responsabilité en remplissant plus régulièrement les engagements qu'ils ont pris pour conserver un pasteur, dont nous leur avons laissé le choix<sup>3</sup>. »

En 1875, les relations de la SEG avec Royan sont interrompues ; un an plus tard, c'est au tour de Saujon<sup>4</sup>. Les derniers pasteurs nommés par la SEG ont déjà entraîné leurs troupeaux vers la mise en place d'Eglises indépendantes. Ils donnent la dernière touche à l'élaboration institutionnelle des minorités en Eglises : Royan, Saujon et l'Eguille disposent désormais de registres d'actes pastoraux totalement distincts. Royan demande qu'il soit « accordé la nomination régulière d'un pasteur pour prêcher l'Evangile dans une Consistoriale où les doctrines nouvelles règnent exclusivement » et que le pasteur de la SEG, Curie, soit ainsi choisi<sup>5</sup>. Cette autonomie est perceptible pour les fidèles de l'Eguille au moment où Saujon n'est pas encore pourvu d'un pasteur de la SEG : à l'automne 1872, la minorité évangélique de l'Eguille espère vainement que le consistoire de la Tremblade lui délègue ses pasteurs<sup>6</sup>. A Saujon, la constitution en Eglise dotée d'un conseil d'administrant se réalise à l'arrivée d'Hippolyte Maubert en 1873 et il est probable qu'un processus analogue se réalise à Royan. Au lendemain du Synode général de 1872, les espoirs des minorités évangéliques de revenir – en position de force – dans les Eglises réformées ne sont probablement pas étrangers à cette décision. A cette fin, H. Maubert noue très rapidement des liens avec les organisations évangéliques synodales. Le pasteur orthodoxe de la paroisse d'Etaules, Paul Lafon, député au Synode général, se charge de relayer les doléances des Saujonais et des Royannais lors de la seconde session du Synode général, tenu en novembre 1873. Il propose de les détacher du consistoire de Royan pour les faire entrer dans la consistoriale trembladaise. Hippolyte Maubert, au nom de « l'Eglise nationale séparée de Saujon-l'Eguille »

<sup>1</sup> AGSEG tenue le 20 juin 1872, à l'Oratoire, Genève, 1872, p. 66-67.

<sup>2</sup> AGSEG tenue le 19 juin 1873, à l'Oratoire, Genève, 1873, p. 58.

<sup>3</sup> AGSEG tenue le 18 juin 1874, à l'Oratoire, Genève, 1874, p. 43.

<sup>4</sup> AGSEG tenue le 17 juin 1875, à l'Oratoire, Genève, 1875, p. 60 ; AGSEG tenue le 15 juin 1876, à l'Oratoire, Genève, 1876, p. 33.

<sup>5</sup> BERSIER Eugène, *Histoire du synode général de l'Eglise réformée de France. Paris, juin-juillet 1872*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872, tome second, p. 316.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 1<sup>er</sup> novembre 1872.

souhaite que celle-ci soit reconnue comme une Eglise autonome par l'autorité synodale<sup>1</sup>. Les espérances de leur réintégration dans les organismes de l'Eglise réformée sont probablement l'une des raisons pour lesquelles quelques-uns de ces groupes et le consistoire orthodoxe de la Tremblade se tournent vers la Société centrale d'évangélisation pour soutenir leurs activités. Le pasteur de la Tremblade, Jean-Pierre Lafon, souhaite « lutter contre les radicaux » : dès 1872, il sollicite à cette fin l'aide financière de la Centrale. Lorsque le financement de la Société évangélique de Genève cesse, les groupes de Royan et de Saujon demandent aussi leur intégration à la Société centrale. Or, les statuts de la Société centrale lui interdisent d'entretenir des agents sans l'agrément du consistoire dans lequel ils travaillent. Dans les trois cas, prudemment, celle-ci récuse les demandes. La tâche qu'on souhaitait lui confier relève désormais de la « société auxiliaire des minorités évangéliques » dépendante de l'organisation synodale<sup>2</sup>. Une section régionale en est constituée en 1878 : elle est chargée de superviser le service religieux des minorités de la Bretagne aux Charentes. La domination de la Charente-Inférieure est très nette dans la composition du bureau<sup>3</sup>.

Les choix pris par le successeur d'H. Maubert à Saujon, Alfred Audouin, appelé en 1877, atteste que cette évolution vers l'intégration dans l'Eglise réformée n'est nullement évidente. Originaire de la presqu'île d'Arvert et semble-t-il de sensibilité libriste, il amène son troupeau à rester en marge des institutions réformées évangéliques. En 1880 et 1882, alors que les laïcs saujonais se montrent favorables à une participation de leur groupe aux travaux des synodes régionaux, le pasteur refuse d'y être délégué « pour des raisons qui lui sont personnelles<sup>4</sup> ». Quoique l'organisation ecclésiastique se réduise drastiquement<sup>5</sup>, l'existence d'un libraire-colporteur de la SEG succédant à Jean Maubert, Jérémie Vinsonneau<sup>6</sup> doit sans aucun doute entretenir la présence des idées évangéliques à Saujon alors qu'Audouin commence à redéployer ses activités vers Saint-Georges-de-Didonne et Royan<sup>7</sup>. Ce n'est qu'en 1891 que la situation ecclésiale de Saujon se dénoue. Alfred Audouin cesse d'être le pasteur en titre du groupe de

---

<sup>1</sup> BPF, 3 Y 3/2. Note de Paul Lafon destinée à la commission des vœux, sans date et pétition du « pasteur et des membres du conseil de l'Eglise nationale séparée de Saujon-l'Eguille » aux membres du Synode de l'Eglise réformée de France, 24 novembre 1873.

<sup>2</sup> AERLR.SC, 1<sup>er</sup> registre de délibérations de la section ouest. Séance des 8 mai 1873, 30 mars 1876 et 17 janvier 1878.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 81\*. Procès-verbal de la réunion des délégués des minorités évangéliques tenue à Saintes le 16 janvier 1878. Le président de la branche régionale est le pasteur Benjamin Vaurigaud, de Nantes ; le secrétaire en est le pasteur Adolphe Ballande, d'Etaules, et le trésorier, Jules de Clervaux, un membre du conseil presbytéral de Saintes.

<sup>4</sup> AERR, Saujon. Registre des délibérations de la minorité évangélique, séances des 2 mai 1880 et 30 avril 1882.

<sup>5</sup> AERR, Saujon. Registre des délibérations de la minorité évangélique. En tout cinq délibérations de 1877 à 1891.

<sup>6</sup> AERR, Saujon. Registre des délibérations de la minorité évangélique, séance du 26 octobre 1875 et *AGSEG tenue le 24 juin 1897, à l'Oratoire*, Genève, 1897, p. 50.

<sup>7</sup> AERR, Saujon. Registre des actes pastoraux de la minorité évangélique. Il y a moins d'actes concernant Saujon que pour les autres communautés protestantes desservies.



Saujon<sup>1</sup>. Désormais, Saujon est desservi par les pasteurs évangéliques de Royan. Habitant la station balnéaire, Alfred Audouin reste dans la région et anime une œuvre aux noms variables : « Œuvre d'évangélisation des environs de Royan », « Œuvre d'évangélisation à Saint-Georges et à Saujon », « Œuvre d'évangélisation des environs de Royan, de Saint-Georges et de Médis<sup>2</sup> ». Son action paraît rester très marginale et ne réussit pas à rivaliser avec celle menée par les évangéliques dans les Eglises synodales et les libéraux dans les Eglises concordataires<sup>3</sup>.

A Cozes, la rupture est consommée à la fin du Second Empire. En 1869, un notable cozillon, Desmaries fils, obtient l'autorisation de tenir des réunions religieuses à son domicile. Le culte y est célébré par le pasteur indépendant de Royan, Dadre. Le sous-préfet de Saintes appuie la demande car le pasteur concordataire de Cozes participe aux combats politiques de la région au côté des républicains et qu'au contraire, Desmaries « qui passait pour un homme d'opposition a [désormais] les meilleurs rapports avec l'administration<sup>4</sup> ». La communauté s'organise autour de cultes célébrés chez une riche notable protestante, Mme Godeau née Desmaries<sup>5</sup> et de quelques familles comme celle de Némi Quérouil, ancien secrétaire des réunions mensuelles de la section de Royan des conférences des deux Charentes et régulièrement délégué de la minorité de Cozes dans les premières années des synodes régionaux de la sixième circonscription<sup>6</sup>. La vie du groupe va s'amenuisant : à la fin des années 1890, il se réduit à moins d'une dizaine de familles<sup>7</sup>. La situation est semblable à Saujon : en 1892, la minorité évangélique de Saujon-Médis ne compte que sept électeurs<sup>8</sup>. C'est pourquoi en 1896 il est décidé que les groupes évangéliques de Cozes et de Saujon n'enverraient plus de délégués aux synodes des Charentes<sup>9</sup>.

A la fin des années 1870, lorsque l'Eglise est sur le point de quitter l'Union des Eglises évangéliques libres, Montendre se retrouve dans une situation analogue. Les premières années voient quelques difficultés pour assurer le service pastoral. Après avoir abandonné le projet d'une collaboration avec les pasteurs des minorités évangéliques de Saujon et de Royan, le pasteur

<sup>1</sup> BPF, 3 Y 14/7. « Note sur le projet de "simultaneum" à Saujon » établie par E. Berton, 3 février 1893.

<sup>2</sup> Cette œuvre figure dans l'*Agenda protestant* publié par Fischbacher. Les sondages opérés en 1895, 1900, 1906 et 1913 la montrent toujours présente.

<sup>3</sup> Au contraire des Eglises réformées évangéliques et libérales, des postes d'évangélisation de Barbezieux et de Saint-Aubin ou même de l'Eglise évangélique libre de Matha, aucune déclaration d'association cultuelle n'est conservée pour l'œuvre d'évangélisation d'A. Audouin. Cf. AN, F<sup>19</sup> 10 070<sup>3</sup>.

<sup>4</sup> ADCM, 116 V 1. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet, 11 février 1869.

<sup>5</sup> AERLR, SC, correspondance n° 2. Lettre de Quérouil à un pasteur, 12 juin 1897. *BEO*, 1<sup>er</sup>-15 août 1903, n° 15-16, p. 63.

<sup>6</sup> Cf. les comptes-rendus des séances des synodes officieux de la VI<sup>e</sup> circonscription et SPIRO Louis, « Saujon. Une Eglise protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire. 1559-1959 », *BSHPF*, t. 121, 1975, n° 2, p. 225-227.

<sup>7</sup> AERLR, SC, correspondance n° 2. Lettre de Quérouil à un pasteur, 12 juin 1897.

<sup>8</sup> AERR, Saujon. Registre des délibérations de la minorité évangélique, séance du 14 octobre 1891.

<sup>9</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Compte-rendu sommaire du Synode de Saintes, 25-26 février 1896.

itinérant de la Société centrale assure la desserte de cette Eglise<sup>1</sup>. Le champ d'activités de celui-ci étant trop étendu, le comité de la section ouest décide de recourir aux services du pasteur de la Roche-Chalais (Dordogne), Cochet, que des liens de famille rattachent à Montendre<sup>2</sup> pour assurer ici le service religieux. L'aisance financière des protestants de Montendre auxquels se joignent ici ceux de Saint-Genis amène le comité ouest à faire un nouvel aménagement du service du pasteur itinérant. Moyennant la célébration d'un service religieux mensuel à Montendre, les orthodoxes de cette localité assure une importante partie du traitement du pasteur. Jean-Louis Benignus, le pasteur de Châteauneuf, agent transfuge de la SEG vers la Centrale, se retrouve chargé de cette tâche jusqu'en 1889. Pour célébrer le culte, la communauté ne réussit pas à disposer du temple. La présence de Benignus dans la chaire du temple de Montendre à l'occasion de funérailles en 1881 soulève la colère du conseil presbytéral de Jonzac. Oriou ne le croit même pas pasteur et n'est pas loin d'envisager des poursuites judiciaires. Le conseil presbytéral jonzacais argue du refus des orthodoxes de pratiquer l'échange de chaire avec les libéraux pour refuser l'accès du temple de Montendre aux orthodoxes montendrais<sup>3</sup>. Le chef de file des pasteurs orthodoxes de la Saintonge, François-Mathurin Roufineau, estime, quant à lui que la rupture entre Jonzac et Montendre étant consommée, « il n'y a pas dans la paroisse de Jonzac, une seule église, il y en a deux dont chacune a son pasteur<sup>4</sup> ». Le lieu choisi est original, il s'agit d'« une salle spacieuse et bien aménagée ; pour y accéder il fallait monter un étage en traversant un rez-de-chaussée qui portait comme enseigne ces mots : "vins à emporter"<sup>5</sup> ». L'arrivée en Charente-Inférieure d'un évangéliste, Emmanuel Courtois, a laissé espérer des accommodements possibles entre les évangéliques de Montendre et le conseil presbytéral libéral de Jonzac<sup>6</sup>, ses liens de famille avec le pasteur Oriou lui ouvrant les portes du temple de Montendre<sup>7</sup>. Cet aménagement n'est pas possible et jusqu'au départ d'Oriou pour le Poitou Montendre reste spirituellement divisé : le temple est libéral et une salle de culte, orthodoxe. En 1889, l'élection d'un pasteur évangélique à Jonzac ôte toute raison d'être à l'existence de ce poste<sup>8</sup>.

Pour les groupes évangéliques disséminés dans les Eglises libérales, les années du Second Empire sont celles de la lente maturation sous l'œil de Genève. Les commencements de la

<sup>1</sup> AERLR, SC. Registre n° 1, séances des 11 septembre 1878, 27 mars 1879.

<sup>2</sup> BPF, Ms 1619/VII-20. Lettre du président du consistoire général de Pons au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 13 mai 1871 ; *BEO*, 6 mai 1893, n° 9, p. 40.

<sup>3</sup> BPF, Ms 1619/VII-29. Lettre d'Oriou à Barthe, 7 août 1881 ; délibération du conseil presbytéral de Jonzac, 5 août 1881.

<sup>4</sup> BPF, Ms 1619/VII-29. Lettre de F.-M. Roufineau au président du consistoire de Pons, 26 novembre 1881.

<sup>5</sup> WEBER Adolphe, « Un pasteur évangéliste J.-L. Benignus 1819-1894 », *Cahiers de l'évangélisation*, 1934, n° 17, p. 31.

<sup>6</sup> Il a épousé une sœur de ce pasteur, cf. *BEO*, 15 janvier 1912, n° 2, p. 7. Sur les activités de cet évangéliste, cf. AERLR, SC. Registre n° 1, séances des 25 mars 1885, 12 octobre 1887 et 12 avril 1888.

<sup>7</sup> AERLR, SC. Minutier du président, lettre à A. Roufineau, 31 janvier 1888.

<sup>8</sup> Sauf mention contraire, ce paragraphe s'appuie sur : AERLR. SC. Registre n° 1, séances des 15 septembre 1879, 26 février, 24 août et 6 octobre 1880, 30 octobre 1889.

Troisième République et les débats liés au Synode sont le moment de la structuration définitive. Face au refus des libéraux de reconnaître les décisions de l'instance couronnant l'organisation réformée française, le Synode, il n'y a plus d'autre alternative possible pour les orthodoxes que de se constituer en Eglises indépendantes mais synodales, restant en communion avec les évangéliques concordataires. La renaissance de l'ensemble de l'appareil réformé donne également l'occasion aux protestants montendrais venus à l'Eglise libre par dissidence contre les pasteurs libéraux qui se sont succédé dans la chaire du temple officiel de rentrer dans le giron de l'Eglise réformée. La trajectoire et le maintien de ces minorités évangéliques ne sont toutefois devenus possibles que par la radicalisation des combats internes à l'Eglise réformée concordataire.

### ***2.3. LE SCHISME AU GRAND JOUR.***

#### ***La presque île d'Arvert ou la citadelle éclatée***

Territoire dans lequel se concentre la majorité des protestants de la Charente-Inférieure, la presque île d'Arvert met face à face deux Eglises consistoriales aux orientations très différentes : la Tremblade et Royan. Les micro-conflits qui émaillent les années 1860 approfondissent le fossé séparant les libéraux des orthodoxes. Ce durcissement apparaît inégalement vécu par les fidèles.

#### ***Les consistoires ennemis : Royan et la Tremblade.***

L'un des signes les plus éclatants de la radicalisation des combats est la création d'une nouvelle feuille religieuse, *La Foi*. Publiée à la Tremblade, ses principaux animateurs sont des membres de la famille Lafon : Jean-Pierre Lafon, le pasteur de la Tremblade et ses fils Paul, pasteur à Etaules, et Henri<sup>1</sup>. Sa parution commence en 1861. Elle se veut résolument engagée du côté évangélique. Tant le *Témoin de la Vérité*<sup>2</sup> que les protestants libéraux l'accusent de poursuivre les mêmes buts que l'*Espérance*, l'organe des protestants évangéliques restés dans l'Eglise concordataire. Avec quelque malice, Jules Steeg peut écrire à son ami Maurice Schwalb : « Nous avons le *Monde*, voilà l'*Univers* », assimilant l'*Espérance* au *Monde* et la *Foi* à l'organe de Veillot<sup>3</sup>. Ses prises de positions doctrinales font preuve d'une vigoureuse orthodoxie. Paul Lafon n'hésite pas à polémiquer dans des termes qui manquent parfois de courtoisie avec le *Témoin de la Vérité* : un article bien anodin sur l'inauguration d'une chapelle anglicane à Bordeaux où le rédacteur

<sup>1</sup> Cf. notice nécrologique de Paul Lafon (1827-1893) publiée dans : *BEO*, 2-16 septembre 1893, n° 17-18, p. 71.

<sup>2</sup> *TV*, 14 juin 1861, n° 11, p. 87.

<sup>3</sup> Lettre à Maurice Schwalb, 3 juin 1861, reproduite dans : STEEG Jules, *Un pasteur républicain au XIX<sup>e</sup> siècle. Lettres de Jules Steeg à Maurice Schwalb (1851-1898)* (éd. Lucien CARRIVE), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1993, p. 113-114.

regrette, au détour d'une phrase, le peu de réceptivité de l'Eglise réformée de Bordeaux aux œuvres protestantes, est jugée par P. Lafon symptomatique « de cette tendance au dénigrement contre l'Eglise réformée qui entraîne dans une mauvaise voie un certain nombre de chrétiens<sup>1</sup> ». Les nouvelles proprement locales sont assez rares et dénotent l'esprit de parti. Au début de 1862, après les élections presbytérales, le journal se réjouit du succès des orthodoxes et ajoute que « quoique on ait signalé le passage dans nos contrées d'un envoyé de l'*Union protestante libérale*, il ne paraît pas qu'il y ait exercé une grande influence<sup>2</sup> ». Quand il s'agit de rendre compte des cérémonies exceptionnelles rythmant la vie de la consistoriale voisine de Royan, c'est pour les condamner. Ainsi en particulier des consécration pastorales. En 1864, sont consacrés au ministère le futur pasteur de Meschers et un parent du président du consistoire de Royan, Jean Barthe : c'est ce dernier qui est chargé du discours de la consécration. Paul Lafon estime que « la prédication de M. Barthe, malgré ses lacunes, ses atténuations, ses partis pris, sa forme, était une prédication chrétienne » mais c'est sûrement pour mieux faire ressortir le caractère néfaste de celle de Pellissier qui lui succède dans la chaire<sup>3</sup>. Si H. Lafon n'émet guère de réserve sur le talent oratoire d'Athanase Coquerel fils, le sermon qu'il prononce à Royan en septembre 1865 n'est guère mieux jugé sur le fond : les libéraux ne peuvent qu'y trouver « le miroir fidèle du vide de leurs convictions » et les chrétiens chercher « vainement la nourriture de leur âme, l'esprit chrétien<sup>4</sup> ». Jusqu'à cette date, les critiques adressées aux Royannais portent essentiellement sur les pasteurs invités et non sur les pasteurs en activité dans la consistoriale. Un degré supérieur dans les attaques est atteint en 1866 : H. Lafon accuse les pasteurs de la consistoriale de Royan d'avoir « accompli une consécration sans prier Dieu<sup>5</sup> ». ... Enfin, à la mort du pasteur Pierre-Jean Carrière de Saujon, Paul Lafon consacre l'article qui ouvre le numéro du 15 octobre 1867 à expliquer au conseil presbytéral de Saujon que s'il « nomme un pasteur libéral, l'Eglise de Saujon est perdue » et que « le consistoire de Royan, ce conseiller naturel, pour ne pas dire plus, des Eglises du ressort, s'est placé dans une telle situation, que son influence ici est la dernière à laquelle l'Eglise de Saujon doit se laisser aller<sup>6</sup> ». Tout est consommé. Cet appel public n'a aucune conséquence dans le choix du nouveau pasteur : le conseil presbytéral de Saujon présente « ex

---

<sup>1</sup> Voir les pièces de la polémique dans : *TV*, 10 avril 1862, n° 7, p. 55, 24 avril 1862, n° 8, p. 63 ; *La Foi*, 1<sup>er</sup> avril 1862, n° 19, p. 150, 1<sup>er</sup> mai 1862, n° 21, p. 167.

<sup>2</sup> *La Foi*, 1<sup>er</sup> février 1862, n° 15, p. 120.

<sup>3</sup> *La Foi*, 1<sup>er</sup> octobre 1864, n° 77, p. 617-620. Citation p. 618.

<sup>4</sup> *La Foi*, 15 septembre 1865, n° 100, p. 804.

<sup>5</sup> *La Foi*, 15 juillet 1866, n° 120, p. 961-962, 1<sup>er</sup> septembre 1866, n° 123, p. 985, 15 septembre 1866, n° 124, p. 993-995, 1<sup>er</sup> octobre 1866, n° 125, p. 1002.

<sup>6</sup> *La Foi*, 15 octobre 1867, n° 149, p. 1201-1202.

*aquo* trois candidats » et le consistoire de Royan choisit à l'unanimité Frédéric Cazalis<sup>1</sup>. Désormais, l'affrontement entre les deux consistoires va être direct et ne concerne pas les seules cérémonies exceptionnelles. La nouvelle phase de la lutte se spatialise. Défendre l'identité doctrinale de chaque Eglise consistoriale va passer par la défense de l'identité territoriale de chacune d'entre elles qui désormais se dressent face à face, bloc évangélique contre citadelle libérale. Ces combats s'incarnent enfin en 1869<sup>2</sup>. L'occasion prise par le consistoire de Royan pour déclencher les hostilités est l'ouverture d'un lieu de culte, évangélique, à l'Eguille et il accuse nommément plusieurs pasteurs de faire cause commune avec la dissidence : Cambon, de la consistoriale de Marennes, et surtout, Legouis de Mornac et P. Lafon d'Etaules<sup>3</sup>. Les Royannais proposent que ces pasteurs, au lieu de soutenir les « dissidents », pratiquent un échange de prédications avec les pasteurs de la consistoriale de Royan. Avant d'accepter cette proposition, le consistoire de la Tremblade y met une condition : la reconnaissance par les pasteurs de la consistoriale royannaise du Symbole des apôtres et de « l'autorité de la Bible inspirée de Dieu ». Cette exigence, extrêmement classique dans les débats opposant libéraux et orthodoxes, est jugée inacceptable par Royan. L'argumentaire déployé par la Tremblade et ce qu'il advient dans les faits de cet argumentaire démontrent une interprétation étroite de la Discipline des Eglises réformées. Le consistoire de la Tremblade rappelle en effet que « l'Eglise n'est pas un territoire circonscrit dans certaines limites, mais une assemblée, une congrégation qui se forme sous l'impulsion d'une foi commune et de volontés libres et personnelles<sup>4</sup> ». Il méconnaît ainsi les articles 25 et 26 du premier chapitre de la Discipline<sup>5</sup>. Le consistoire trembladais ajoute même que la menace agitée par le consistoire de Royan de voir arriver en son sein des pasteurs de la consistoriale royannaise tenir des réunions religieuses ne l'effraie nullement car « la liberté de conscience est trop respectée par lui pour qu'il essaye même de loin, d'en arrêter les manifestations<sup>6</sup> ». Cette liberté de réunion ne va pas cependant jusqu'à laisser libre accès aux chaires.

La vacance de l'Eglise d'Arvert du fait de la paralysie du pasteur en titre, J.-P. Dyvorne, et de sa mort en 1871 accroît les tensions entre les deux Eglises consistoriales. Arvert est la dernière

---

<sup>1</sup> ADCM, 105 V 2. Lettre du président du consistoire de Royan au préfet, novembre 1867. Les positions théologiques personnelles de Frédéric Cazalis fils ne nous sont pas connues avec précision. C'est le fils du pasteur orthodoxe modéré de Rochefort. Si la théologie peut séparer la famille Cazalis des pasteurs de la consistoriale de Royan, un point les rapproche, l'engagement républicain : Cazalis père et Jean Barthe collaborent aux journaux politiques d'opposition à la fin du Second Empire. Ce critère a pu jouer dans le choix du fils à Saujon. Au début de la Troisième République, il quitte le ministère pastoral pour devenir avocat avant d'embrasser la carrière préfectorale.

<sup>2</sup> Cf. *Echange de lettres entre le consistoire de Royan et celui de La Tremblade*, Royan, Imp. A. Barre, 1869, 15 p. et *La Foi*, 15 septembre 1869, n° 195, p. 1569-1575.

<sup>3</sup> *Echange de lettres entre le consistoire de Royan et celui de La Tremblade*, Royan, Imp. A. Barre, 1869, p. 3 et 5.

<sup>4</sup> Délibération du consistoire de la Tremblade, 23 avril 1869, reproduite dans *Echange de lettres entre le consistoire de Royan et celui de La Tremblade*, Royan, Imp. A. Barre, 1869, p. 11.

<sup>5</sup> Cf. SOULIER A., *Statistique des Eglises réformées de France (...)*, Paris, H. Servier, 1828, p. 197-198.

<sup>6</sup> Délibération du consistoire de la Tremblade, 23 avril 1869, reproduite dans *Echange de lettres entre le consistoire de Royan et celui de La Tremblade*, Royan, Imp. A. Barre, 1869, p. 12.

Eglise locale de la consistoriale trembladaise dominée par les libéraux. Les orthodoxes vont donc tout faire pour la conquérir. Pour cela, le consistoire de la Tremblade décide que les pasteurs de la consistoriale desserviraient Arvert. S'inquiétant de la venue de Maffre dans la chaire d'Arvert, il menace « d'interdire formellement les chaires de son ressort aux pasteurs de la consistoriale de Royan<sup>1</sup> ». S'appuyant sur un membre du conseil presbytéral orthodoxe, Joguet, le pasteur Paul Lafon d'Etaules assure alors l'essentiel du service pastoral. Les relations s'enveniment au lendemain de la mort de Dyvorne. Le consistoire de la Tremblade informe immédiatement les Alvertons que « jamais, quoiqu'il arrive il ne nommera un pasteur *libéral* ». Contre Joguet et contre le consistoire de la Tremblade, la majorité libérale du conseil presbytéral propose pour pourvoir au poste exclusivement des listes de candidats libéraux<sup>3</sup>. Cette situation entraîne une nouvelle immixtion des pasteurs royannais. A l'été 1872, fort de la victoire des orthodoxes au Synode général, la position du consistoire de la Tremblade se durcit : « les chaires de la paroisse d'Arvert sont *formellement interdites* à tous les pasteurs étrangers à la consistoriale de La Tremblade, notamment à MM. Maffre, Roller, Grawitz, Bénézech et Torchut de la consistoriale de Royan<sup>4</sup> ». Le consistoire ajoute que, sauf repentir du conseil presbytéral, aucun pasteur de la consistoriale de la Tremblade ne viendrait dans les chaires d'Arvert. L'interdit est jeté sur l'Eglise d'Arvert. Dans un premier temps, la fracture se diffuse au sein même des protestants d'Arvert. A l'instar de Joguet, les huguenots d'Avallon réclament la venue des pasteurs orthodoxes de la consistoriale trembladaise<sup>5</sup>. L'allongement de la lutte et la rigidité du consistoire de la Tremblade amènent l'immense majorité des protestants alvertons à se ranger derrière le conseil presbytéral complètement gagné au libéralisme<sup>6</sup>. Les Royannais réagissent très vite et font appel à des personnalités du camp libéral pour inviter les Alvertons à la résistance : Timothée Colani, l'un des hérauts de la cause libérale au Synode et résidant alors à Royan, vient au temple d'Arvert où il expose, à la manière libérale, les résultats du Synode, au grand dam de J.-P. Lafon<sup>7</sup>. A l'automne, Jules Steeg vient dans le même esprit faire une conférence où il explique que « le consistoire se regarde à tort comme responsable du salut des membres de cette Eglise<sup>8</sup> ». Au-delà de cette date,

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 21 décembre 1869.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 8. Adresse du consistoire de la Tremblade aux fidèles d'Arvert, sans date [début de 1872].

<sup>3</sup> ADCM, 16 J suppl. 2\*. Séances des 19 et 30 janvier et 7 mars 1872.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 2 août 1872. Cette délibération a été également imprimée et diffusée, ce qui témoigne de l'importance que lui accorde le consistoire de la Tremblade.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 1<sup>er</sup> novembre 1872.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J suppl. 2\*. Séances des 5 et 25 mars 1873.

<sup>7</sup> Cf. ADCM, 16 J suppl. 2\*. Séance du 29 juillet 1872 ; ADCM, 16 J 8. Brouillon de la lettre de J.-P. Lafon à Colani, 26 juillet 1872 et réponse de ce dernier, 31 juillet 1872.

<sup>8</sup> Lettre à Maurice Schwalb, 6 décembre 1872, reproduite dans : STEEG Jules, *Un pasteur républicain au XIX<sup>e</sup> siècle. Lettres de Jules Steeg à Maurice Schwalb (1851-1898)* (éd. Lucien CARRIVE), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1993, p. 275-276. Cf. également : STEEG Jules, « Conférence à Arvert. Dimanche 3 novembre 1872 », *Cahiers de la maison du protestantisme charentais*, 2005, n° 7, p. 13-16 [il s'agit des notes préparatoires à ladite conférence].

les pasteurs de la consistoriale royannaise continuent, individuellement, à assurer le ministère pastoral à Arvert<sup>1</sup>. La situation en reste là jusqu'en 1875, date à laquelle le conseil presbytéral décide de faire appel à un pasteur qui serait rémunéré par l'Église, Augustin Bouny, sans qu'il en soit le pasteur officiel. Cette solution bancaire recevant l'agrément du ministère des Cultes se prolonge jusqu'au début des années 1880. A cette date, la crise se dénoue : au niveau national, désormais les libéraux et les orthodoxes se dotent d'organes indépendants et, au niveau local, le remplacement de Jean-Pierre Lafon par Jaquier à la présidence du consistoire de la Tremblade en 1881, la mort de Lafon en novembre 1882 amènent le consistoire, malgré la réticence du nouveau pasteur d'Etaules, un vigoureux orthodoxe, Adolphe Ballande, à enfin choisir Bouny.

Le conflit entre les autorités consistoriales de la Tremblade et de Royan illustre la volonté d'affirmer le consistoire non seulement comme un espace, mais bel et bien comme un territoire dominé par une structure de pouvoir.

### **Des fidèles entre deux chaires.**

La radicalisation qu'il est possible d'observer au niveau des organisations se retrouve-t-elle au niveau des fidèles ? Les fidèles perçoivent-ils que l'« espace vécu » de leur religion est objet et sujet de querelles théologiques ? Lorsque les camps commencent à se dessiner au milieu des années 1840, il semblerait que non. C'est ce que révèle, dans des termes caustiques, une enquête menée en 1846 sur l'attitude des notables de l'arrondissement de Marennes à l'égard du « méthodisme », c'est-à-dire des thèses orthodoxes : le notaire trembladais Boulineau est « d'une tiédeur qui approche beaucoup de l'indifférentisme » ; à Saint-Pierre-d'Oléron, l'« intelligence bornée » du négociant Barreau « ne lui permet pas, d'abord, de distinguer en quoi le méthodisme diffère du rationalisme<sup>2</sup> ». Bref, le « méthodisme » ne paraît pas encore affecter les fidèles et se bornerait encore à des conflits pastoraux. Lorsque la crise s'approfondit sous le Second Empire, il est extrêmement difficile de trancher, faute d'avoir trouvé d'abondantes archives privées fournissant des points de vue totalement extérieurs aux institutions ecclésiastiques. Les papiers Quérouil et Gatineau<sup>3</sup> permettent de suggérer quelques hypothèses. Ces documents couvrant pour l'essentiel la période du Second Empire portent témoignage du protestantisme de la presqu'île d'Arvert et comment les divisions dogmatiques peuvent être vécues par les fidèles.

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 8. Lettre de Maffre au président du consistoire de la Tremblade, 12 avril 1873.

<sup>2</sup> ADCM, 4 M 2/15. Rapport du procureur royal auprès du tribunal civil de Marennes au préfet, 12 novembre 1846.

<sup>3</sup> Le fonds Quérouil a été naguère utilisé par Louis Spiro tandis que le journal de Ferdinand Gatineau a été abondamment utilisé dans diverses publications de la Maison du protestantisme charentais et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Saintonge Maritime.

Né au début des années 1820, Ferdinand Gatineau est l'exemple de ces laïcs qui s'engagent par intermittence dans les affaires religieuses. Représentatif de la petite notabilité protestante rurale de la presqu'île d'Arvert, vinaigrier, il possède également quelques terres et marais salants. Fermement conservateur, il est nommé adjoint du maire par l'administration préfectorale du Second Empire et se fait dans les années 1850 le relais local des candidatures officielles que promeut le gouvernement. Au milieu de cette décennie, il loue un de ses entrepôts pour la célébration provisoire du culte avant qu'un temple soit reconstruit à Chaillevette. Diacre à Chaillevette, il est brièvement membre du consistoire général de la Tremblade de 1859 à 1862 en tant que représentant d'une paroisse. Son journal porte témoignage d'une fréquentation assez régulière du culte. Fort logiquement, il fréquente le temple de Chaillevette et plus exceptionnellement celui du bourg d'Arvert. Sa vie religieuse paraît se borner à cette pratique dominicale : nulle mention n'est faite d'un culte de famille et encore moins d'une quelconque participation à des réunions de piété. Plus jeune, né en 1836, Némi Quérrouil offre un type d'investissement différent. Le journal qu'il tient s'ouvre alors qu'il est âgé de 23 ans. C'est un participant régulier des réunions religieuses tant de la conférence des deux Charentes que de celles faites dans le cadre des unions chrétiennes de jeunes gens<sup>1</sup>. Comment ces deux personnages rendent-ils compte de la situation religieuse des protestants de la presqu'île d'Arvert, de leurs propres pratiques, comment interprètent-ils en particulier les prédications qu'ils entendent ?

Les registres-journaux que Ferdinand Gatineau tient de 1855 à 1873 témoignent de son évolution. En 1855 et 1856, lorsqu'il va à la « dévotion », il écoute aussi bien la prédication de Jean-Pierre Lafon, de Dyvorne que celle de l'évangéliste Jean-René Charpiot. Lorsqu'une « grande conférence » est tenue à Paterre en février 1855, il ne manque pas d'aller y entendre Vincens, Charpiot, L. des Mesnards et J. Maubert<sup>2</sup>. Encore en 1862, à la fête de l'Asile Emilie, il juge qu'E. Bersier y a fait « un discours sublime ». A cette date, il commence à déjà se détacher des pasteurs orthodoxes, il est vrai plus pour des raisons personnelles que dogmatiques. En 1859, à la création de la paroisse d'Etaules à laquelle est annexé Chaillevette est choisi comme pasteur Paul Lafon, le fils du président du consistoire. A peine quelques mois après l'arrivée de Lafon dans son Eglise, Gatineau démissionne du diaconat. Lafon se montre, quant à lui, très soucieux d'affirmer ses prérogatives pastorales : il s'oppose à Gatineau à propos de la confection de la liste des indigents ayant droit à la médecine gratuite car l'adjoint du maire l'a confectionnée « sans le secours de son intelligence ». En 1861, Lafon estime qu'il est le seul à pouvoir juger des travaux nécessaires au temple car « il était pasteur, que cela le regardait, et que [Gatineau] n'étai[t] rien qu'adjoint, qu'[il]

<sup>1</sup> Cf. SPIRO Louis, « Saujon. Une Eglise protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire. 1559-1959 », *BSHPF*, t. 121, 1975, n° 2, p. 225-227.

<sup>2</sup> Il s'agit sans aucun doute d'une tentative d'implantation de la conférence des deux Charentes.



n'avai[t] qu'à [se] taire ». Un an plus tard, arguant que Gatineau a été élu comme représentant de la paroisse d'Arvert et non de celle d'Etaules, Lafon réussit à obtenir que de nouvelles élections soient organisées pour nommer un représentant de la paroisse d'Etaules : il élimine ainsi Gatineau du consistoire. Lors d'une rencontre avec le pasteur Dyvone, le représentant déchu en tire les conclusions logiques : Lafon père et fils « sont très méchants malgré leurs places de pasteur, surtout le fils<sup>1</sup> ». Au-delà de cette date, Gatineau paraît se désintéresser de la vie de l'Eglise, son journal ne portant plus mention d'une quelconque participation aux élections presbytérales. Ce retrait personnel de la scène religieuse ne doit pas masquer la perpétuation de l'engagement de la famille dans les affaires religieuses : la famille Gatineau participe à la constitution de l'Union des protestants libéraux des Charentes tandis que le fils de Ferdinand, lui-même prénommé Ferdinand devient membre du conseil presbytéral de Chaillevette. Un *modus vivendi* est donc localement trouvé dans la paroisse concordataire entre libéraux et évangéliques.

Némi Quérrouil offre une trajectoire inversée. Au contraire de Gatineau, son assiduité au culte et aux réunions religieuses frappe par sa grande régularité. Son cercle de relations habituelles sur un plan religieux se borne aux défenseurs de l'orthodoxie les plus virulents : Lucien des Mesnards, Jean Maubert, Jean Vincens ou Louis Ruffet. Ses rapports avec les pasteurs de « l'Eglise nationale », et en particulier les libéraux, dénotent une différence d'appréciation en fonction de la génération à laquelle ils appartiennent. Le ministère du pasteur P.-J. Carrière, de Saujon, reste apprécié. Quérrouil assiste au culte dans le temple de Saujon lors des grandes occasions – culte de Noël, Semaine Sainte, Pentecôte. A l'Ascension de 1860, il juge que « l'orateur leur a annoncé la vérité ». Toutefois, cette présence au culte au temple saujonnais ne doit pas masquer qu'à l'exception de Carrière, il ne goûte guère la théologie libérale. Un exemple le montre bien : son attitude à l'égard de Benjamin Torchut. Du même âge que Quérrouil, Torchut est originaire de l'Eguille, une commune voisine de Saujon. Les sermons de Torchut n'enchantent guère Quérrouil : en novembre 1860, « son sermon [lui] parut faible de logique, diffus et ne convaincant qu'à demi ». Celui que Torchut fait le soir de sa consécration attire ses commentaires de Némi Quérrouil : « c'était un peu mitiger la doctrine de M. Pelissier mais M. Torchut s'en rapprochait cependant beaucoup plus que de l'Evangile<sup>2</sup> ». L'attitude de Quérrouil à l'égard de Torchut évolue vers encore plus d'ambiguïté par la suite : en février 1861, il écoute une nouvelle fois le jeune pasteur et il lui apparaît que

---

<sup>1</sup> L'ensemble des informations de ce paragraphe s'appuie sur la consultation des trois registres-journaux tenus par Gatineau.

<sup>2</sup> APHR. Journal de Némi Quérrouil. 11 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1860.

« Son sermon très court continuait de bonnes choses et il confessait franchement que la théologie leur empêchait de prêcher l'évangile tel qu'il est. Sa voix paraissait sincère, que Dieu le veuille<sup>1</sup>. »

Au même moment, il participe aux manœuvres visant à annuler le choix de Torchut comme pasteur de Saint-Sulpice<sup>2</sup>. Lors de ses déplacements en Saintonge, il assiste au culte dans les communes où il réside et écoute indifféremment pasteurs orthodoxes et libéraux.

Ces deux itinéraires religieux montrent qu'au tournant des années 1850 et 1860, au niveau des fidèles, les querelles théologiques n'ont qu'un faible écho. Jouent avant tout des divergences personnelles.

### *Les forces centrifuges du Synode.*

Le désir de voir restaurer le régime synodal dans son intégralité est très inégalement partagé. En 1842, peut-être à la suite de la campagne en faveur du synode menée par *l'Espérance*, le consistoire de Saintes prend une délibération pour en demander le rétablissement<sup>3</sup>. En 1845, quand les conférences pastorales de Paris en débattent, le pasteur Cambon émet d'expresses réserves sur l'utilité d'un synode : « les synodes froisseraient bien des consciences, déclare-t-il, et il ne peut s'empêcher de les craindre. Ils feraient en grand ce que les consistoires font en petit<sup>4</sup> ».

Profitant des libertés accordées par la naissance République, les protestants vont tenter d'obtenir du pouvoir un changement des institutions régissant l'Eglise réformée. Les réformés du département participent activement à ces travaux. Les modalités de désignation des délégués à l'assemblée de mai sont fixées de manière assez cacophonique. Le consistoire particulier de Saintes tente d'instaurer le principe d'une élection des délégués à l'échelle des deux Charentes : il convoque à cet effet, par la voix du *Catholique apostolique*, une assemblée à Saintes. Les objectifs sont les suivants :

« Chaque église sectionnaire des ressorts des consistoires de la Rochelle, de Saintes, de la Tremblade et de Jarnac, nommera autant d'électeurs laïques qu'elle a pasteurs (sic). Tous les fidèles, de la section, ayant atteint l'âge de 21 ans, concourront à la nomination de ces électeurs et pourront être nommés.

Ces électeurs laïques, ainsi que tous les pasteurs des quatre consistoires se réuniront dans le temple de Saintes, le jeudi 4 mai, à 11 heures du matin ; et là, ils procéderont à l'élection des délégués des églises des deux Charentes, qui les représenteront à Paris, après s'être entendus sur le nombre des délégués qui devront représenter les églises de chaque circonscription consistoriale<sup>5</sup>. »

Si aucune décision n'est prise à cet effet à la Tremblade, le consistoire particulier de la Rochelle qui n'est pas informé officiellement de l'assemblée des délégués à Saintes décide d'y

<sup>1</sup> APHR. Journal de Némi Quérrouil. 10 février 1861.

<sup>2</sup> APHR. Journal de Némi Quérrouil. 10 février et 11 mars 1861.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 3 novembre 1842.

<sup>4</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 10 mai 1845, n° 9, p. 81.

<sup>5</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 21 avril 1848, n° 6, p. 67-68.

envoyer néanmoins deux de ses membres<sup>1</sup>. Toutefois, cette tentative d'unifier les deux Charentes en-dehors du cadre consistorial et qui est menée par la minorité orthodoxe recueille un succès mitigé : Gémozac délègue deux diacres à la séance consistoriale à Royan et non à l'assemblée saintaise<sup>2</sup>. Pons, en revanche, contre l'avis de son pasteur, est représenté à Saintes et donne un mandat précis à l'élu : défense de l'unité de la foi ; maintien du salaire par l'Etat ; abrogation de la loi de germinal an X ; « réorganisation en posant pour base comme principe de celle-ci l'organisation de la vieille Eglise presbytérienne de France en reconnaissant cependant que des modifications doivent y être apportées » ; élection des diacres, des anciens et des pasteurs par tous les membres de l'Eglise âgés de plus de 21 ans<sup>3</sup>. L'assemblée de Saintes envoie donc six délégués à Paris<sup>4</sup> alors qu'apparemment de manière isolée, Marennes choisit son pasteur et Agénor de Gasparin<sup>5</sup>. Deux consistoires envoient des délégués spécifiques : la Rochelle, Delmas et Target<sup>6</sup> et Saintes Brard, J. Barthe et Decourt<sup>7</sup>. La Tremblade fait partie de la poignée de consistoires ne dépêchant personne à Paris<sup>8</sup>. Le consistoire rochelais encadre rigoureusement les pouvoirs de ses délégués : il précise qu'ils doivent s'abstenir de toute démarche propre à hâter la Séparation des Eglises et de l'Etat, que « s'il surgissait quelque proposition qui tendît à séparer en deux camps les églises réformées de France, les délégués voudraient bien y refuser leur adhésion et en référer à la décision ultérieure du consistoire », que les délégués doivent défendre dans les projets à examiner « le principe de la liberté pleine et entière des réunions religieuses<sup>9</sup> ».

Une confusion très proche s'observe lors de la désignation des délégués à l'Assemblée générale de septembre 1848. En mai, il avait été adopté que les Eglises consistoriales de Jarnac, la Rochelle, la Tremblade et Saintes choisiraient ensemble leurs représentants<sup>10</sup>. Cette fois-ci, les consistoires généraux restent silencieux et n'interviennent pas en tant que tels que dans le processus électoral. La désignation des délégués laïques s'y fait de manière complexe : ainsi, dans la section de Saintes, les Eglises de Saintes, Saint-Savinien et de Saint-Jean-d'Angély choisissent séparément le nom du délégué laïque et de son suppléant avant qu'une autre séance où sont

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1847-1872). Séance du 2 mai 1848.

<sup>2</sup> AERS, Gémozac. Registre du consistoire particulier, séance du 30 avril 1848.

<sup>3</sup> AERS, Pons. Registre du consistoire particulier, séance du 30 avril 1848.

<sup>4</sup> Il s'agit des pasteurs Delmas, Bonnard et Delon et des laïcs Lucien des Mesnards, Lavallée et Guédon. Cf. AERLR, registre du consistoire particulier (1847-1872). Séance du 24 juin 1848.

<sup>5</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2 juin 1848, n° 10, p. 87-89. La présentation des délégués y est assez confuse. Nombreux sont les défaillants : de Gasparin, des Mesnards, Brard, Target, Guédon.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 3 mai 1848.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 6 juillet 1848 (compte-rendu de leur mandat).

<sup>8</sup> Seuls cinq consistoires s'abstiennent. Cf. ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 192. Les procès-verbaux des séances consistoriales restent muets. La raison est peut-être à chercher dans les oppositions naissantes entre les pasteurs Dyvorne et Lafon.

<sup>9</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 3 mai 1848.

<sup>10</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2 juin 1848, n° 10, p. 97.

examinés les trois procès-verbaux électoraux permette de connaître le nom des élus<sup>1</sup>. Une démarche semblable est suivie dans la section de Pons-Gémozac<sup>2</sup>. Une « assemblée synodale » doit avoir lieu le 17 août 1848<sup>3</sup> : on tente de nouveau ce qui a échoué en mai, c'est-à-dire de réunir des députés des quatre consistoires charentais. Contestant probablement le découpage proposé en mai 1848 du fait de leur absence de représentation à cette réunion, les délégués de la consistoriale de la Tremblade refusent de se rendre à l'assemblée trans-consistoriale saintaise et choisissent pour député Eugène Vermeil<sup>4</sup>. Les délégués des consistoires de la Rochelle, Jarnac et Saintes ne votent pas uniment lors de la séance : la Rochelle et Jarnac désignent de manière commune leurs délégués tandis que les délégués saintais font bande à part<sup>5</sup>. Les premiers désignent le pasteur Delmas et Lucien des Mesnards tandis que les seconds choisissent le pasteur Perdrizet, de Mortagne.

En mai comme en août, le désordre régnant lors de la désignation des délégués reflète le difficile dépassement du cadre consistorial : celui-ci désormais est bien intégré dans les structures mentales et nouer des liens institutionnels par-delà cet espace paraît problématique. Les choix opérés montrent également les divergences théologiques entre les consistoires : l'orthodoxe Lucien des Mesnards, choisi comme délégué laïque par la section de Saintes, ne va pas à Paris au nom du consistoire général de Saintes mais comme représentant celui de Jarnac tandis que le consistoire saintais délègue Perdrizet, un pasteur libéral ami du pasteur Pellissier de Bordeaux. Le « projet de loi organique » par lequel s'achève l'assemblée générale de septembre 1848 prévoit l'organisation de synodes particuliers. Pour le centre-ouest, deux circonscriptions sont prévues : le synode de Niort regroupant les consistoires de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Loire-Inférieure et celui de Saintes pour les deux Charentes<sup>6</sup>. En décembre 1850, le consistoire de la Rochelle se refuse à examiner le « Projet de loi organique » issu des travaux de septembre 1848 mais insiste fortement sur la restauration intégrale du système synodal, du colloque au Synode général en passant par le synode régional<sup>7</sup>. Ailleurs, l'examen du document produit par l'Assemblée générale suscite moins de réactions<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 81\*. Séance du consistoire particulier, 30 juillet 1848 et séance de vérification des procès-verbaux de la section, 30 juillet 1848.

<sup>2</sup> AERS, Pons. Registre du consistoire particulier, séances des 25, 28 juin et 14 août 1848 ; Gémozac. Registre du consistoire particulier, séances des 26 juin, 2 juillet et 13 août 1848.

<sup>3</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 25 juillet 1848, n° 13, p. 126-127.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 31 août 1848.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1847-1872). Séance du 14 novembre 1848 et AERS, Pons. Registre du consistoire particulier, séance du 22 août 1848.

<sup>6</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 28 octobre 1848, n° 20, p. 229

<sup>7</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 18 décembre 1850.

<sup>8</sup> Cf. ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 209-224. La Tremblade approuve le projet en demandant une séparation plus nette entre les articles relatifs à

La création en 1852 d'un Conseil central des Eglises réformées fait craindre de le voir remplacer le Synode comme instance régulatrice du protestantisme réformé. A l'élargissement des compétences du Conseil central en 1853, le préfet croit pouvoir écrire que :

« La question des attributions du Conseil central des Eglises réformées ne semble pas encore avoir bien vivement occupé la généralité des esprits parmi les protestants de la Charente-Inférieure.

Les personnes les plus notables et les plus estimées attachées à ce culte sont disposées à s'en rapporter de la manière la plus complète à ce que le gouvernement croira devoir décider relativement à ce conseil.

(...) Personne ne s'imagine qu'aucun gouvernement sagement dirigé consente à revenir à l'usage de synodes provinciaux et généraux, où l'esprit de résistance trop inhérent au principe du libre examen, chercherait à s'insinuer et prévaloir, et pourrait bientôt susciter de graves embarras sans la moindre utilité pour les principes religieux et les intérêts du culte<sup>1</sup>. »

En réalité, les corps constitués protestants sont bien plus nostalgiques du synode que ne le croit le premier administrateur du département. Déjà, lors de la création du Conseil central, le consistoire de la Rochelle fait « toute réserve pour que tout ce qui concerne l'Eglise réformée ne soit à l'avenir réglé que par un synode nommé par elle<sup>2</sup> ». Les Saintais espèrent l'existence du Conseil central seulement transitoire et ajoutent qu'« il ne faut pas qu'il tienne lieu et place du synode général<sup>3</sup> ». Lorsqu'au commencement de 1853 sont définis les pouvoirs du Conseil central de telle sorte qu'il se substitue en large part à l'autorité du synode espéré, les réactions dans le département sont moins unies que ce que laisse penser la réponse du préfet. Le consistoire de la Rochelle se divise : le pasteur Fau, seul, défend le Conseil central tandis que le reste du consistoire réclame que ce Conseil soit « une émanation des synodes élus par les Eglises et agissant sous leur contrôle » de telle sorte qu'il soit « accepté par tous comme un bienfait, au lieu d'être regardé comme un moyen de despotisme religieux » et qu'il fonctionne en réalité en tant que commission permanente délégué par le Synode<sup>4</sup>. Royan partage le point de vue rochelais<sup>5</sup> tandis que les consistoires de la Tremblade et Pons ne prennent aucune délibération sur ce sujet. Le conseil presbytéral de Pons témoigne des ambiguïtés de l'attitude que les protestants doivent adopter à l'égard du pouvoir : il considère la création du Conseil central comme « un véritable bienfait et un acte de délicatesse dont il remercie bien sincèrement le gouvernement », souhaite que le Ministre des Cultes « accorde au Conseil central futur les attributions proposées par le Conseil central actuel » mais précise qu'il devrait être nommé par les synodes provinciaux et qu'il ne prétend donner au Conseil central « aucun droit de s'immiscer dans les questions de doctrine,

---

la constitution extérieure de l'Eglise et ceux se rapportant à son organisation intérieure. Saintes approuve le projet tel quel.

<sup>1</sup> ADCM, 102 V 1. Brouillon du rapport du préfet au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 20 mai 1853.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 16 juin 1852.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 4 mai 1852.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 2 mars 1853.

<sup>5</sup> ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 555.

ni renoncer aux synodes provinciaux et général<sup>1</sup> ». Dans les années 1850, la question synodale ne divise pas encore totalement les protestants : suite aux conférences pastorales qui ont eu lieu à Paris en mai 1856, l'orthodoxe consistoire de la Rochelle rejoint le libéral consistoire de Pons pour souhaiter, l'un voir le gouvernement afin déterminer les circonscriptions synodales et l'autre le rétablissement des synodes provinciaux<sup>2</sup>. L'aggravation des conflits internes à l'Eglise réformée de France au début des années 1860 relance le projet synodal. Suite à la circulaire envoyée par Frédéric de Coninck en 1862 appelant les consistoires à adresser au gouvernement des délibérations demandant le rétablissement des Synodes, les consistoires rochelais et trembladais relancent le pétitionnement en faveur du Synode. Les démarches de la Tremblade sont plus régulières que celles de la Rochelle<sup>3</sup>. Dans les derniers mois du Second Empire, les sollicitations des conseils presbytéraux apparaissent plus exceptionnelles pour cet objet : les archives locales révèlent la seule démarche de celui de Gémozac qui s'explique par le silence volontaire du consistoire dont il dépend<sup>4</sup>. Par la voix de leurs consistoires et conseils presbytéraux, les protestants saintongeais ne dépassent pas le vœu pieux et restent respectueux du pouvoir établi. Au commencement de 1870, les pasteurs de la consistoriale d'Orthez proposent aux Eglises de la Charente-Inférieure de nommer leurs délégués à un synode d'arrondissement : les Saintais en rejettent l'idée car « cette mesure aurait probablement pour résultat de froisser l'autorité supérieure et par conséquent de retarder au lieu d'avouer la convocation officielle du Synode général<sup>5</sup> ». Si, dans les années 1860 les consistoires orthodoxes paraissent s'illustrer par leur défense des Synodes, les libéraux sont désormais nettement hostiles à l'idée synodale : ainsi, au cours de cette même décennie, le consistoire de Pons ne se saisit qu'une seule fois de l'affaire pour se prononcer « contre les Synodes<sup>6</sup> ».

Cette divergence d'attitude s'affirme au grand jour lorsque les protestants aunisiens et saintongeais apprennent la signature par Thiers le 29 novembre 1871 du décret de convocation du synode général de l'Eglise réformée. L'unité civile du département est durablement brisée : la Rochelle est unie aux consistoires de Pouzauges, Nantes Brest et Niort pour constituer la IV<sup>e</sup> circonscription synodale tandis que les autres Eglises consistoriales de la Charente-Inférieure se réunissent à celle de Jarnac pour former la VI<sup>e</sup> circonscription. Chaque consistoire doit

---

<sup>1</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 29 mai 1853.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 21 août 1856. BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 3 juillet 1856.

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance des 10 juillet 1862, 19 mai 1863, 5 mai 1867, 22 mars 1870 et 19 octobre 1871 ; ADCM, 16 J 107\*. Séances des 19 décembre 1862, 16 janvier et 15 mai 1863, 6 mai 1864, 17 février 1865, 20 février 1866, 12 avril 1867, 14 janvier 1870, 5 avril et 2 août 1871.

<sup>4</sup> AERS, Gémozac. Registre du conseil presbytéral, séance du 27 mars 1870.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 81\*. Séance du 20 février 1870.

<sup>6</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 5 juillet 1864.

nommer deux délégués, un laïc et un pasteur, pour la tenue du synode provincial. Ceux-ci désignent à leur tour les députés à envoyer à Paris, avec la même proportion de laïcs et de pasteurs. En fonction de leur population pastorale, le synode de la IV<sup>e</sup> circonscription en choisit quatre et celui de la VI<sup>e</sup> cinq. Le principe de l'égalité de représentation pour chaque consistoire, quelque soit le chiffre de la population abritée soulève de vives contestations et débats<sup>1</sup>. A l'échelon consistorial et synodal, les modalités électorales et les tensions préexistantes empêchant tout accommodement avec l'adversaire tendent à lamener les minorités et, ici, au niveau synodal, elles sont libérales. Au sein de la IV<sup>e</sup> circonscription, le consistoire de Niort, dominé par les libéraux, refuse de participer aux travaux du synode d'arrondissement. Il n'envoie personne tant du fait de divergences sur le plan théologique qu'à cause de sa sous-représentation<sup>2</sup>. Dans la VI<sup>e</sup> circonscription, le consistoire de Pons, dominé par les libéraux, refuse d'envoyer au synode un délégué évangélique. La réponse faite par un pasteur libéral à la demande des évangéliques illustre l'accumulation des griefs rendant impossible la conciliation au niveau consistorial :

« Mr Oriou s'étonne que dans ce moment et lorsqu'il s'agit de se compter pour une assemblée décrétée à la sollicitation de la majorité orthodoxe pour exduire la minorité libérale, on fasse appel à la conciliation. C'est la première fois que la minorité du consistoire tient un tel langage, car jusqu'ici lorsque les églises avaient demandé un pasteur libéral, la minorité n'avait pas voulu prendre part au vote, comme contraire à ses principes<sup>3</sup>. »

Aussi, ce consistoire désigne-t-il deux libéraux : le pasteur Eugène Barthe et Théodore Pandin, un notable de l'Eglise de Pons. Ils retrouvent au synode provincial se tenant à Pons plus d'un mois plus tard les délégués de Royan, le pasteur Jacques-Numa Maffre et Timothée Colani qui siège comme laïc. Face à eux, les trois autres consistoires n'ont nommé que de francs évangéliques<sup>4</sup>. Maffre demandant que parmi les six députés à choisir, place soit faite à la minorité, le synode s'y refuse et nomme exclusivement des orthodoxes<sup>5</sup>. Avant que l'assemblée ne se sépare, les quatre libéraux jugeant que « le système électoral imposé à l'Eglise par [le] décret ne lui donne pas une représentation sincère » déclarent « en leur nom et au nom de leur consistoire ne reconnaître aucune autorité au synode général convoqué à Paris ». Malgré leur éviction du synode régional, les libéraux de Royan ne désarment pas et recourent à la tribune qu'ils maîtrisent : leur consistoire. Celui-ci prend le 21 avril 1872 une délibération destinée à avoir une large publicité

<sup>1</sup> Cf. les conséquences sur la représentativité de chaque délégué exposées en dernier lieu dans : HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 299-302.

<sup>2</sup> AERLR, Consistoire. Procès-verbaux des quatre séances du synode de la IV<sup>e</sup> circonscription tenu à Nantes, 5-8 mars 1872. La seule consistoriale niortaise représente un peu moins de la moitié du poids démographique de l'ensemble de la circonscription synodale ; elle n'a pourtant le droit qu'à un nombre de délégués identique aux autres consistoires. Cette situation a été naguère soulignée dans : MOURS Samuel et ROBERT Daniel, *Le protestantisme en France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Librairie protestante, 1972, p. 339-340.

<sup>3</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 14 février 1872.

<sup>4</sup> Jamac : le pasteur Croze de Barbezieux et Georges Hine, de Jamac ; Marennes : le pasteur Pelet et Ferdinand You ; la Tremblade : le pasteur Paul Lafon et Auguste Tolluire.

<sup>5</sup> BPF, Ms 1619/VIII-1. Procès-verbal de l'assemblée synodale de la VI<sup>e</sup> circonscription tenue à Pons le 19 mars 1872.

puisqu'elle est imprimée et diffusée en particulier auprès des conseils presbytéraux de la minorité libérale saintongeaise<sup>1</sup>. Les Royannais souhaitent que « les Consistoires seront rigoureusement tenus de choisir dans la liste des trois candidats sérieux que les Conseils presbytéraux ont le droit de leur présenter<sup>2</sup> » et que la représentation au Synode se fasse en fonction du chiffre de la population de fidèles et non du nombre de pasteurs. Le défaut d'entente au sein de la VI<sup>e</sup> circonscription pousse également les Trembladais à formuler un cahier de doléances après la réunion du synode provincial. Les revendications y sont sensiblement différentes : « action de la paroisse élargie autant que possible dans la nomination des pasteurs, et s'il y a conflit le faire juger par le synode d'arrondissement avec appel possible au Synode général » ; « modification dans la composition des consistoires par la suppression de l'inégalité injuste consacrée par le décret de 1852 entre le conseil presbytéral chef-lieu et les autres conseils presbytéraux » ; pour le Synode général, « baser la délégation sur la paroisse considérée comme personne ou unité religieuse & non sur le chiffre de la population », « faire nommer directement le synode général par les consistoires, chacun envoyant un pasteur et un laïque dans son sein » ; « il n'y aura point de commission exécutive, chaque consistoire, pour ce qui le concerne, sera chargé de faire exécuter les décisions du synode, sous le contrôle du synode d'arrondissement<sup>3</sup> ». A la Rochelle, le seul mandat contraignant formulé à l'encontre des délégués les invite à choisir « comme membres du synode national des hommes opposés au parti connu, au point de vue religieux, sous le nom de parti libéral ou radical<sup>4</sup> » ; c'est le synode particulier qui se charge alors de proposer des vœux plus précis. L'ensemble des députés représentant la Charente-Inférieure siège à la droite de l'assemblée synodale qui se tient à Paris de juin à juillet 1872 : Louis Delmas, au centre-droit, Louis-Marie Meschinet de Richemond dans la droite conservatrice tandis que Paul Lafon et Amer Pelet se situeraient dans l'« ultra-droite calvinienne<sup>5</sup> ». Peu s'illustrent dans les débats et l'essentiel de leurs prises de paroles porte sur des détails techniques concernant la composition des conseils presbytéraux et des consistoires. Tous se disent favorables à la déclaration de foi<sup>6</sup>. Celle-ci et la

---

<sup>1</sup> BPF, Ms 1619/VIII-1. Délibération du consistoire de Royan, 21 avril 1872 (circulaire imprimée) et lettre de Maffre à E. Barthe, 7 mai 1872.

<sup>2</sup> Cette décision est à relier aux démêlés de l'élection pastorale d'Arvert qui déchire alors la consistoriale voisine de la Tremblade. Cf. la sous-partie : « Les consistoires ennemis : Royan et la Tremblade. »

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 31 mai 1872.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 14 février 1872.

<sup>5</sup> Pour la IV<sup>e</sup> circonscription, ce sont le pasteur Delmas, président du consistoire de la Rochelle, le pasteur Benjamin Vaurigaud, président du consistoire de Nantes, Ernest Chatonet, juge de paix à Rochefort et Louis-Marie Meschinet de Richemond, archiviste départemental de la Charente-Inférieure ; les deux députés laïques étaient suppléants de deux laïcs nantais. Pour la VI<sup>e</sup> circonscription, ce sont le pasteur Amer Pelet, président du consistoire de Marennes ; Paul Lafon, pasteur à Etaules ; Georges Hine, négociant à Jarnac ; Auguste Tolluire, propriétaire à la Tremblade ; Ferdinand You, juge d'instruction à Marennes. Pour leur positionnement, cf. HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 311.

<sup>6</sup> BERSIER Eugène, *Histoire du synode général de l'Église réformée de France. Paris, juin-juillet 1872*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872, tome premier, p. 342.



définition des conditions religieuses de l'électorat paroissial constituent le principal acquis du Synode : les évangéliques espèrent alors que ces mesures vont passer dans les faits. Elles vont, en réalité, précipiter, le schisme, sinon en droit du moins en fait.

Dans les mois qui suivent la fin du synode de 1872, peu de réactions s'observent dans l'orthodoxe consistoire de la Rochelle. Il n'en est pas de même en Saintonge. Le 29 octobre à Jarnac se réunit de nouveau le synode de la VI<sup>e</sup> circonscription : une seule affaire est à l'ordre du jour, la nomination du pasteur d'Arvert. Le synode réaffirme les droits du consistoire à nommer le pasteur et à le prendre hors de la liste des propositions presbytérales si les noms ne lui agréent pas. Les libéraux refusent de siéger à la séance<sup>1</sup>. Le conseil presbytéral de Saintes demande avec ardeur que les décisions synodales acquièrent force de loi<sup>2</sup>. Les libéraux ne s'avouent pas vaincus : les Saujonais dénoncent « l'œuvre antiprotestante » du Synode<sup>3</sup>. A Pons, « le Conseil proteste contre les prétentions du Synode de représenter le protestantisme français, de changer sa législation, de lui imposer une confession de foi<sup>4</sup> ». Des protestations semblables se font entendre à Mortagne et à Jonzac. Aussi, la séance du consistoire de Pons où est examiné le travail du Synode est-elle assez houleuse,

« M. le pasteur Roufineau conteste la compétence du consistoire et prétend qu'il n'a pas plus le droit de critiquer l'œuvre du Synode que les conseils municipaux n'ont le droit de critiquer l'œuvre de l'Assemblée nationale.

(...)

Le consistoire (...) proteste à son tour contre l'attitude prise par le Synode envers les consistoires en refusant de les consulter, contre la confession de foi qu'il veut imposer aux Eglises dans leurs conducteurs spirituels.

Fait ses réserves pour tous les autres travaux du Synode qu'il ne peut apprécier aujourd'hui ainsi que pour tous les droits qui découlent des principes protestants ; et demande que dans tous les cas, le projet de loi organique élaboré par le Synode soit soumis à l'avis des conseils presbytéraux et des consistoires intéressés<sup>5</sup>. »

L'invitation par le ministère de la Justice et des Cultes de faire appliquer aux élections de 1874 les conditions électorales définies au Synode de 1872<sup>6</sup> met le feu aux poudres en Saintonge tandis que l'Aunis ne connaît aucun heurt. Dans le ressort de la consistoriale rochelaise, l'interprétation fut très souple : le consistoire décida « que le registre paroissial actuel [serait], sauf réclamations individuelles, maintenu, refusé et complété comme précédemment » et qu'une lettre informerait les fidèles que seraient maintenus « au registre paroissial les protestants qui,

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 8. Délibération du synode régional de la VI<sup>e</sup> circonscription tenu à Jarnac, 29 octobre 1872.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 81\*. Séance du 3 novembre 1872.

<sup>3</sup> Cité par SPIRO Louis, « Saujon. Une Eglise protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire. 1559-1959 », *BSHPPF*, t. 121, 1975, n° 2, p. 231.

<sup>4</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 18 août 1872.

<sup>5</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 29 août 1872.

<sup>6</sup> Les électeurs doivent déclarer qu'ils restent « attachés de cœur à l'Eglise protestante réformée de France et à la vérité telle qu'elle est contenue dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament ».

remplissant les conditions actuellement exigées, déclarent rester attachés de cœur à l'Eglise réformée de France et à la vérité révélée telle qu'elle est contenue dans les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament<sup>1</sup> ». Autrement dit, les fidèles sont informés des nouvelles conditions religieuses mais ils ne doivent point faire de démarches officielles pour être inscrits sur les registres électoraux. Aucun des registres électoraux du consistoire de l'Aunis ne révèle de coupe sombre dans le corps électoral<sup>2</sup>. Dans la presqu'île d'Arvert et le pays marennais, on souhaite appliquer rigoureusement les décisions synodales. Le consistoire marennais prend une délibération longuement motivée invitant à une exécution exacte et étroite des conditions électorales synodales<sup>3</sup>. Le seul exemple de l'Eglise de Marennes montre l'efficacité des éliminations électorales : dans la commune de Marennes, deux sections électorales existent, celles de la ville et du Chapus. La deuxième ne paraît pas affectée par le phénomène ; en revanche, entre 1868 et 1874, les 92 électeurs marennais se réduisent à 48<sup>4</sup>. A la Tremblade, la purge électorale est encore plus vigoureuse : de près de 200 électeurs au tournant des années 1860 et 1870, on passe à une cinquantaine en 1874<sup>5</sup>. Pour la consistoriale pontoise, évangéliques et libéraux prennent des délibérations antagonistes et la paralysie atteint les institutions réformées où chaque camp est présent<sup>6</sup>. Tenue à l'occasion de la consécration pastorale d'Abel Roufineau à Saintes, une « conférence évangélique » combat avec vigueur les protestations libérales et invite, en reprenant les termes du Synode, les pasteurs et les paroisses « rejetant la foi et les institutions de l'Eglise réformée [à] se sépar[er] d'elle pour fonder sur des bases différentes une nouvelle Eglise<sup>7</sup> ». Cette initiative est fermement soutenue par les paroisses orthodoxes<sup>8</sup>. Quelques mois plus tard, orthodoxes et libéraux du consistoire de Pons se mettent d'accord pour souhaiter que le schisme soit prononcé et qu'il « se fasse à l'amiable et le plus tôt possible<sup>9</sup> ».

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 23 mars 1874.

<sup>2</sup> ADCM, 70 J 6 ; AERIR, registre électoral ; AERLR, registres électoraux.

<sup>3</sup> Arch. MPC. Brouillon d'une délibération du consistoire de Marennes, *ca* début 1874. Il s'agit probablement de celle du 25 février 1874 mentionnée dans le registre du conseil presbytéral de Marennes.

<sup>4</sup> BPF, Ms 1656\*. Séances des 27 janvier 1868 et 22 avril 1874. Cette purge est exagérée dans les courriers adressés par les libéraux à l'Union libérale. Cf. BPF, 7 Y 14/34.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 33.

<sup>6</sup> En 1874, consistoire et conseils presbytéraux libéraux de Pons, de Mortagne et de Jonzac se refusent à appliquer les conditions électorales tandis que les conseils presbytéraux du camp adverse prennent des décisions inverses. Après les élections, ne reconnaissant pas la validité du corps électoral tel qu'il a été défini par les libéraux, une partie des orthodoxes menée par Roufineau refuse de siéger au sein du consistoire. En 1877, les libéraux de la consistoriale infléchissent leurs positions : tout en protestant, Mortagne et Jonzac se plient partiellement ou totalement aux conditions synodales.

<sup>7</sup> *La Conférence évangélique de Saintes aux fidèles des Eglises réformées de l'Ouest*, la Rochelle, Typ. A. Siret, [1874], 3 p. [AERLR, Consistoire].

<sup>8</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 27 novembre 1874 (vote unanime du financement de la publication).

<sup>9</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 6 avril 1875.

En 1876, l'attitude à l'égard de l'assemblée des délégués des libéraux qui se tient à Paris du 18 au 22 avril<sup>1</sup> est tout aussi significative des divisions au sein des protestants du département. La consistoriale de Royan y envoie comme délégué Maffre tandis que la partie libérale du consistoire de Pons choisit son président, E. Barthe<sup>2</sup>. Les réactions à l'égard des travaux de l'assemblée sont défavorables dans les deux camps : à Pons, le conseil presbytéral juge « qu'il ne saurait accepter le projet de pacification » car il « n'est pas le résultat de concessions réciproques, mais le sacrifice du libéralisme<sup>3</sup> ». Du côté des orthodoxes, le silence des Trembladais est éloquent. Le consistoire de la Rochelle se montre plus favorable : on remarque qu'« il y avait au Synode deux partis différents le centre gauche et l'extrême gauche et que tous les membres de l'extrême gauche ne sont pas signataires de l'appel à la concorde » et on décide d'écrire « qu'il appartient au Synode seul d'examiner les propositions dont il est question et de prendre des mesures pour mettre un terme à la situation douloureuse de [l']Eglise<sup>4</sup> ». Le consistoire rochelais partage l'espérance des évangéliques de séparer les libéraux modérés des libéraux extrémistes. Une nouvelle réunion de délégués libéraux a lieu en juillet à Nîmes. Elle adjoint alors au texte de conciliation établi à Paris entre les représentants des deux tendances un certain nombre de considérants rendant ce nouveau texte inacceptable aux évangéliques. Les Saintais illustrent ce raidissement des orthodoxes : le conseil presbytéral de Saintes souhaite que « ceux qui ne veulent pas du synode soient laissés libres de ne pas s'y faire représenter et de se constituer à part, s'ils le jugent à propos » et « qu'en attendant la réunion du synode, tous ceux qui en sont partisans veuillent bien s'abstenir de proposer et surtout d'adopter des solutions qui n'ont aucun caractère officiel et qui, bien loin d'unir, ne feront que diviser ceux qui sont unis naturellement<sup>5</sup> ». Inversement, Arvert et Pons approuvent la nouvelle formulation<sup>6</sup>.

En 1880, le ministère des Cultes décide d'abroger les conditions électorales telles qu'elles ont été définies par le Synode et de revenir à celles de 1852 ; cette décision ne signifie pas pour autant le retour à la situation antérieure. En 1879, s'est tenu à Paris le premier synode général « officieux » regroupant exclusivement les réformés qui acceptent les décisions synodales de 1872. Le schisme est consommé. Deux Eglises coexistent désormais dans le protestantisme réformé

---

<sup>1</sup> Pour une présentation plus précise des démarches entreprises en 1876, cf. ENCREVÉ André, « Les deux aspects de l'année 1876 », dans *L'Expérience et la foi. Pensée et vie religieuse des huguenots au XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, Labor et Fides, 2001, p. 233-261.

<sup>2</sup> BPF, Ms 1619/VIII-1. Lettre circulaire des délégués des Eglises libérales réunis à Paris ; AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 11 avril 1876 de la partie libérale du consistoire.

<sup>3</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 2 juillet 1876.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 12 mai 1876.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 81\*. Séance du 30 novembre 1876.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J suppl. 2\*. Séance du 26 juillet 1876 ; AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 6 août 1876, Barthe s'abstient car « ce traité d'accord lui paraît contraire aux principes libéraux et incapable de pacifier l'Eglise ».

concordataire. Au cours des années 1870, les débats suscités par la tenue du Synode de 1872 révèlent une différence de comportement entre les Eglises réformées d'Aunis et de Saintonge. Les premières rassemblées dans le consistoire de la Rochelle choisissent la voie d'une adhésion au Synode sans excès et, finalement, avec une relative largeur d'esprit quant à l'application de ses décisions. La Saintonge connaît des discussions beaucoup plus violentes qui augmentent la fracture entre évangéliques et libéraux. Désormais, chaque camp peut exactement évaluer son importance relative. Tandis que les libéraux cherchent à préserver leurs positions, les orthodoxes souhaitent en conquérir de nouvelles : c'est en ce sens qu'il est possible de comprendre la perpétuation et l'accroissement des mesures favorables aux minorités évangéliques adoptées dans les années 1870. C'est également de cette manière que l'on peut interpréter les nominations pastorales dans la dernière place pastorale concordataire créée dans le département : l'objectif est d'effriter l'influence des libéraux dans la presqu'île d'Arvert. Cette place, c'est celle de Chaillevette. Anciennement dans le ressort du pasteur Dyvorne, libéral, le libéralisme continue à être partagé par nombre de fidèles<sup>1</sup>. La paralysie de Dyvorne amène le conseil municipal de Chaillevette à réclamer le nouveau poste dès 1871<sup>2</sup>. Ce n'est qu'en 1877 que la place est créée. Le choix des pasteurs appelés à l'occuper témoigne du durcissement alors du consistoire de la Tremblade qui fait choix d'hommes vigoureusement évangéliques. Dans un premier temps, il s'agit de Jean-Pierre Minault, un agent de la Société évangélique de Genève à Nantua<sup>3</sup>. Consacré pasteur, il ne dispose pas du titre de bachelier en théologie. Le ministère rejette la proposition du consistoire<sup>4</sup>. Celui-ci désigne alors un autre candidat, Jean Turquaud, pourvu des grades nécessaires. Celui-ci n'est autre qu'un ancien pasteur de l'Eglise évangélique libre passé à l'Eglise nationale en 1877<sup>5</sup>.

Au cours des années 1860 et 1870, les luttes ecclésiastiques se polarisent dans la presqu'île d'Arvert : tout d'abord, au travers des prises de position publiques des pasteurs et des consistoires ; ensuite autour de la nomination du pasteur d'Arvert ; enfin, la convocation d'un Synode, initialement désiré par l'ensemble des acteurs en présence et progressivement défendu par les seuls évangéliques, favorise l'extension et la dissémination des querelles à l'ensemble de la

---

<sup>1</sup> Cf. les statuts de l'Union des protestants libéraux des Charentes votés dans l'assemblée générale du 13 décembre 1875, conservés en ADCM, 16 J 105\*. Parmi les membres du comité figure un Gatineau, probablement un représentant de la famille de Chaillevette dont l'un de ses membres se voit refuser l'inscription sur le registre électoral de la paroisse en 1878. ADCM, 16 J 107\*. Séance du 10 janvier 1879.

<sup>2</sup> ADCM, 104 V 1. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 15 juillet 1871.

<sup>3</sup> MOURS Samuel, *Un siècle d'évangélisation en France (1815-1914) t. 2 1871-1914*, Flavion (Belgique), Librairie des éditeurs unionistes, 1963, p. 97 ; ADCM, 16 J 107\*. Séance du 26 juillet 1878.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 10 janvier 1879.

<sup>5</sup> *Quinzième Synode. Synode de Lyon. Notice historique. 1877*, Paris, sans date, p. 41. ADCM, 16 J 107\*. Séance du 2 mai 1879 ; ADCM, 105 V 2.

Saintonge. Désormais, chaque corps constitué tend à vouloir conserver jalousement son identité théologique et récuse toute venue en son sein de représentants de la tendance adverse.

A l'aube des années 1880, les équilibres géographiques sont donc extrêmement favorables aux évangéliques : exclus des consistoriales rochelaise et marennaise, les libéraux conservent le contrôle exclusif de la consistoriale royannaise, ne sont représentés que dans la seule paroisse d'Arvert dans l'Eglise consistoriale de la Tremblade, disposent de la moitié des paroisses du consistoire de Pons et grâce à la prééminence du conseil presbytéral du chef-lieu, dirigent difficilement ce consistoire. Comment, au cours des décennies suivantes, évangéliques et libéraux vont-ils pouvoir coexister dans des espaces administratifs et religieux qu'ils se partagent alors que chaque camp dispose désormais de structures parallèles et indépendantes ?

#### ***2.4. LES EQUILIBRES FRAGILES DE LA FIN DU SIECLE.***

La consommation de la rupture que représente en 1879 la tenue d'un synode général officieux réunissant les seuls orthodoxes transforme le paysage religieux : chaque tendance va se doter de structures visibles et indépendantes. Cette instauration d'organismes parallèles aux consistoires et aux conseils presbytéraux légaux, qui restent reliés à ces derniers sans les contrôler connaît des difficultés. L'exercice de cette coexistence pacifiée entre évangéliques et libéraux va les amener, dans les années 1890, à dépasser leurs conflits et à trouver des terrains d'entente.

#### ***Du côté évangélique, une marche synodale régulière.***

A partir de 1879, émerge chez les évangéliques un nouvel espace dans lequel doit désormais se mouvoir l'action religieuse : l'espace synodal régional. L'intégration de cette dimension dans le fonctionnement de la vie religieuse des réformés ne se fait pas sans heurt. En 1879, franchir le Rubicon en participant aux travaux des synodes officieux et en reconnaissant donc la division de fait de l'Eglise réformée s'impose de manière différenciée en Charente-Inférieure.

La consistoriale rochelaise témoigne de nombreuses tergiversations sur ce sujet. Ces réticences prennent pour origine une topographie synodale qui se double de probables divergences doctrinales. La IV<sup>e</sup> circonscription englobe l'Anjou, la Bretagne, la Vendée et s'étend dans deux départements limitrophes : les Deux-Sèvres avec le consistoire de Niort<sup>1</sup> et la Charente-Inférieure avec, donc, le consistoire de la Rochelle. Le fief du très orthodoxe pasteur Benjamin Vaurigaud, Nantes, en est le centre de gravité. Le renouvellement du corps pastoral de

---

<sup>1</sup> Erreur dans le travail de : SENDEL Catherine, « L'influence de la Séparation des Eglises et de l'Etat sur les paroisses protestantes du Poitou », *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 3<sup>e</sup> série, t. 1, 1993, p. 189. Elle induit dans la IV<sup>e</sup> circonscription le consistoire de Saint-Maixent.

la Rochelle joue dans un sens inverse : le pasteur Delmas se retire en 1876 et lui succède à la présidence du consistoire son confrère rochelais, le pasteur Gustave Good. Celui-ci, « orthodoxe, mais tolérant et animé d'un douce et active piété » d'après J. Steeg<sup>1</sup>, paraît pousser à plus de modération que Delmas. Le 28 mars 1879, le consistoire rochelais, profondément légaliste,

« décide à l'unanimité que toute réunion d'un synode ou assemblée régionale libre destinée à nommer des délégués à une assemblée générale non officielle aurait pour conséquence d'affaiblir l'autorité des délibérations du Synode national légal et d'en retarder la nouvelle convocation, et qu'il importe d'éviter toute réunion extra-légale, dans un moment où l'Etat tient à appliquer rigoureusement toutes les lois pour prévenir toute entreprise des associations religieuses non autorisées du culte de la majorité, ce qui impose une extrême réserve aux protestants. dès que la pleine liberté des réunions religieuses aura été votée, cette question d'ajournement opportun n'aura plus de raison d'être et la question pourra de nouveau être utilement étudiée<sup>2</sup>. »

Or, deux jours auparavant, le consistoire de Nantes et son président Vaurigaud ont pris une position inverse et lancent une circulaire sur ce sujet auprès des consistoires de la circonscription synodale. Le 12 mai, le voisin consistoire de Pouzauges statue sur la question en récusant l'idée de la tenue d'un synode régional et appelle simplement de ses vœux la tenue d'un nouveau synode général. Bref, l'initiative nantaise paraît aller à contre-courant de l'opinion des consistoires plus méridionaux. C'est pourquoi un long temps de réflexion est pris avant de répondre à Vaurigaud. La suprématie rochelaise émerge de nouveau à cette occasion. Avant d'être étudié en séance du consistoire général, le conseil presbytéral examine ce projet et se divise : si tous les membres du conseil sont favorables à la tenue du Synode général, « plusieurs membres expriment des appréhensions au sujet de l'opportunité d'une réunion officielle des Synodes particuliers » car « ils peuvent se diviser et émettre des vœux contradictoires<sup>3</sup> ». Aucune décision n'est prise et on renvoie l'affaire au consistoire. L'essentiel des délibérations roula sur le fait de savoir si une assemblée officielle aurait plus de poids et d'efficacité que les consistoires, corps légaux, comme outils de représentation de l'Eglise réformée auprès du gouvernement. Après une longue discussion, contre l'avis du conseil presbytéral de l'île de Ré, neuf membres sur les douze présents décident d'ajourner leur participation aux travaux du synode officieux régional et le consistoire se contente d'envoyer une nouvelle circulaire auprès des consistoires de France appelant ceux-ci à faire une demande simultanée du Synode général<sup>4</sup>. Le synode régional est prévu à l'automne et le consistoire n'y envoie nulle délégation ; seule une Eglise sur les trois de son ressort – probablement l'île de Ré – y est représentée. Au printemps 1880, de nouveau, la question revient dans les débats consistoriaux, les mêmes arguments sont alors employés. On perçoit des

<sup>1</sup> Lettre à Maurice Schwalb, 22 décembre 1860, reproduite dans : STEEG Jules, *Un pasteur républicain au XIX<sup>e</sup> siècle. Lettres de Jules Steeg à Maurice Schnalb (1851-1898)* (éd. Lucien CARRIVE), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1993, p. 106.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 28 mars 1879.

<sup>3</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 20 mai 1879.

<sup>4</sup> Cf. annexe : « Une question vivement débattue, l'introduction des synodes officieux ».

résistances à l'encontre d'une convocation qui semble exclusivement décidée par Nantes qui use à cet égard de ses prérogatives de chef-lieu synodal – ce que l'on croit abusif. Par sept voix contre trois, l'invitation du consistoire de Nantes est repoussée par un ajournement<sup>1</sup>. Ce n'est qu'en juillet 1881 que le consistoire de la Rochelle change de posture. Alors que la convocation du Synode national officiel est indéfiniment ajournée et que se profile à l'horizon la tenue d'un second Synode national officieux, le consistoire décide de consulter les conseils presbytéraux de son ressort pour savoir si désormais il va participer aux travaux des synodes officieux<sup>2</sup>. Les hésitations sont nombreuses. A la Rochelle, la question avait été examinée quelques jours avant la séance du consistoire général. Un membre y rappela l'un des principaux griefs adressés au synode officieux : sa non-représentativité ; « il est formé plutôt de personnes de bonne volonté, que de délégués régulièrement élus, les uns tiennent leur mandat des consistoires, d'autres des conseils presbytéraux, d'autres des minorités évangéliques ». Finalement on ne décide rien, « chaque membre se réservant sa liberté d'action et de vote jusqu'au dernier moment, afin de pouvoir tenir compte, s'il y a lieu, des arguments qui seraient produits en séance consistoriale<sup>3</sup> ». Une attitude expectative analogue est observable chez les Rochefortais : « aucune décision n'est prise, la conversation (...) n'ayant pour but que de renseigner ceux des membres du Conseil qui seront appelés à voter à la Rochelle<sup>4</sup> ». L'île de Ré, quant à elle, persévère, dans un soutien, sans hésitation, aux synodes officieux. En octobre, le consistoire connaît encore en son sein de vives résistances : un membre juge que le titre de synode donné à ces assemblées officieuses serait une « usurpation » ; un autre – qui est peut-être le même – que « ces assemblées ne peuvent se faire obéir » et que de ce fait, « elles discréditent par leur impuissance les synodes réguliers qui pourraient dans l'avenir être réunis, et même les consistoires actuels ». Un partisan des synodes réplique que « sans la réunion de ces synodes officieux à défaut de synodes officiels, on tombera dans le congrégationalisme » et qu'« il n'y aura plus d'Eglise réformée de France, mais des Eglises Réformées ». Par huit voix contre cinq, il est finalement décidé d'y présenter des délégués consistoriaux<sup>5</sup>. La méfiance à l'égard du régime synodal reste perceptible : contrairement aux prescriptions du Synode général de Marseille (1881), des délégués consistoriaux seuls et non des députés presbytéraux assistent au synode régional de l'année suivante. Cette anomalie est signalée par le conseil presbytéral de la Rochelle à la veille du synode régional d'Angers (1882). Le

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 31 mars 1880. Il n'y a aucune délibération du conseil presbytéral rochelais entre janvier et avril 1880.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 28 juillet 1881.

<sup>3</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 19 juillet 1881.

<sup>4</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, séance du 23 septembre 1881.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 28 octobre 1881. Sont choisis comme titulaires le pasteur Delbart et Louis Meschinet de Richemond ; les suppléants sont le pasteur Nathan de Visme et Jean-Louis Germain.

consistoire ne statue sur la question que plusieurs mois après, une fois opéré le renouvellement consistorial, en se liant à la réglementation marseillaise<sup>1</sup>.

Ce changement d'échelon de base dans la structure administrative réformée montre que l'adhésion au système officieux n'est pas totale. L'assentiment rochelais est immédiat et est justifié par l'évolution du contexte politique : « l'éventualité d'une séparation des Eglises et de l'Etat et dès à présent les réductions opérées par l'Etat dans ce budget insuffisant des cultes et les réductions plus grandes encore dont [les protestants sont] menacés démontrent l'opportunité de se joindre aux synodes officieux<sup>2</sup> ». Les Rochefortais ont plus d'atermoiements. Ce n'est qu'en 1884 que Rochefort décide de participer aux travaux des synodes officieux. Le changement en revient à un laïc, Paul Charron. Celui-ci, apparemment, assiste sans mandat au synode régional de 1883. A la suite de cette initiative, des démarches lancées par la commission permanente de la IV<sup>e</sup> circonscription sont entamées à l'automne 1883. On hésite encore : ce n'est qu'après une conférence faite par le jeune pasteur suffragant Laroche qui expose l'utilité du régime synodal et qui reçoit l'assentiment des fidèles que le conseil presbytéral décide de participer activement aux travaux du synode<sup>3</sup>.

Dans les Eglises de la VI<sup>e</sup> circonscription, le processus synodal reçoit assez rapidement l'aval des Saintais et des Trembladais. Dès janvier 1879, l'Eglise réformée de Saintes examine le projet du bureau des « Conférences pastorales évangéliques du Midi » de faire réunir un synode général officieux. Le conseil presbytéral émet quelques réserves sur l'appellation de synode du fait de l'absence de légalité de ces réunions. Il préférerait qu'on appelle les assemblées régionales « conférences synodales régionales » et l'assemblée générale « conférence synodale générale<sup>4</sup> ». En mai, la question synodale est abordée par le consistoire de la Tremblade qui, conformément aux usages suivis en 1872, décide d'envoyer deux délégués au synode de la VI<sup>e</sup> circonscription, un pasteur et un laïc. Il ne tarde guère à revenir sur sa décision et invite chaque conseil presbytéral de son ressort à envoyer, en compagnie du pasteur de l'Eglise, un délégué laïque<sup>5</sup>. Ce revirement s'explique certainement par la situation religieuse de la circonscription : deux des cinq consistoires sont aux mains des libéraux et n'enverraient pas de délégués. Le choix, comme cadre de délégation, de l'Eglise, permettait une meilleure représentativité de l'assemblée synodale. L'appel est diversement entendu. Dans la consistoriale trembladaise, les registres des conseils presbytéraux de la Tremblade et d'Etaules font ressortir leur empressement à participer au jeu

<sup>1</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 12 septembre 1882 ; registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 26 février 1883

<sup>2</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 20 avril 1883.

<sup>3</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, séance des 3 avril et 7 novembre 1883, 24 octobre, 3 et 15 novembre 1884.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 81\*. Séance du 19 janvier 1879.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séances des 2 mai et 13 juin 1879.



synodal. Les Saintais partagent ce zèle<sup>1</sup>. D'autres Eglises évangéliques, Mornac, Marennnes et Gémozac, restent par contre silencieuses sur la désignation de délégués en 1879. A Marennnes, la présence d'une minorité libérale fraîchement exclue de la vie religieuse, la volonté de la voir revenir dans le sein de l'Eglise réformée nationale expliquent peut-être cette abstention. Ailleurs, l'explication est plus difficile et est peut-être à rechercher dans l'impréparation de la tenue de ces synodes. En 1881-1882, l'adhésion des évangéliques des Charentes au système synodal officiel apparaît acquise : les corps restés silencieux en 1879 participent aux travaux. Marennnes et Gémozac envoient des délégués, dès 1881 pour la première, l'année suivante pour la seconde<sup>2</sup>. A Mornac, la participation est votée en principe aux lendemains du synode régional officiel de 1881 car le conseil presbytéral se déclare « disposé à conserver ce système ecclésiastique si simple, si démocratique » que constitue à ces yeux « le régime synodal ». L'élection du délégué laïque souffre quelques retards et n'est opérée qu'en 1883<sup>3</sup>. Lors du synode régional de 1883, toutes les Eglises évangéliques de la VI<sup>e</sup> circonscription ont fait marque d'adhésion au système synodal et sont intégrées dans cette structure également les minorités évangéliques de Royan, de Cozes, de Colombiers et de Montendre<sup>4</sup>. La maturation synodale est achevée, cette organisation est présente dans l'ensemble des communautés évangéliques du département.

Pour la Charente-Inférieure, c'est donc quatre ans après la décision de mettre en place des synodes officiels que ceux-ci sont pleinement acceptés par les Eglises évangéliques du département. Les causes de cette lenteur sont à chercher probablement autant dans la modération de certains conseils presbytéraux qui refusent d'entériner par cet acte la rupture avec les libéraux que dans la crainte, plus ou moins fondée, de déplaire au pouvoir républicain en tenant des réunions illégales. La loi sur les réunions publiques de 1881 enlève toute légitimité à cette peur et explique l'accélération de l'approfondissement du système synodal après cette date.

Toutefois, le territoire de ces synodes régionaux est inégalement vécu. La IV<sup>e</sup> circonscription synodale est amputée apparemment définitivement de sa partie la plus peuplée. Le consistoire de Niort qui refusa de participer aux élections synodales de 1872 et qui, en 1879, réservait la convocation du Synode général à une entente préalable entre orthodoxes et libéraux, ne paraît avoir jamais participé aux travaux synodaux<sup>5</sup> et est progressivement escamoté du

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 28\*. Séance du 18 juin 1879 ; 16 J suppl. 19\*. Séance du 22 juin 1879 ; 16 J 81\*. Séance du 19 juin 1879.

<sup>2</sup> BPF, Ms 1656\*. Séance du 3 juillet 1881 ; AERS, Gémozac. Registre du conseil presbytéral, séance du 7 mai 1882.

<sup>3</sup> Arch. MPC. Mornac. Registre du conseil presbytéral, séances des 7 août 1881 et 15 avril 1883. Citation extraite de la première séance.

<sup>4</sup> *Cinquième synode officiel des Eglises réformées évangéliques de la VI<sup>e</sup> circonscription (...)*, Marennnes, 1883, p. 5.

<sup>5</sup> La collection lacunaire des comptes-rendus imprimés des synodes de la IV<sup>e</sup> circonscription conservée par l'Eglise réformée de la Rochelle ne révèle à aucun moment la participation d'Eglises ou de minorités de la consistoriale niortaise (années conservées : 1884-1889 ; 1898-1899 ; 1903).

territoire synodal. Cette situation renforce le poids dans la circonscription d'Églises fruits du Réveil et fermement évangéliques et donne une couleur « ultra » à cette région synodale. Les lieux de réunion choisis dans les IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> circonscriptions montrent cette appropriation divergente de l'espace synodal [Cf. Figure 3]. Plus de la moitié des séances se tiennent dans les consistoriales « bretonnes » de Brest et de Nantes. Cette prédominance est très nette dans les premières années : de 1879 à 1881 et en 1883, les réunions ont lieu à Nantes. Ce n'est qu'en 1884 que le synode quitte le ressort du consistoire nantais pour venir à la Rochelle. La circulation synodale est un phénomène plus rapide dans la VI<sup>e</sup> circonscription : dès 1884, toutes les Églises consistoriales ont vu en leur sein la tenue d'un synode régional, en règle générale le chef-lieu consistorial ou l'Église évangélique la plus notable du consistoire<sup>1</sup>. Au-delà de 1884, à l'exception de l'île d'Oléron, d'accès trop mal commode, toutes les Églises réformées évangéliques concordataires du département vont accueillir le synode régional.

**Figure 3 : Les réunions des synodes officiels des IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> circonscriptions (1879-1904).**

IV <sup>e</sup> circonscription					
Lieu	Nb de réunions	Lieu	Nb de réunions	Lieu	Nb de réunions
Nantes	5	Mouchamps	2	Saumur	2
La Rochelle	4	Pouzauges	2	Le Mans	1
Angers	2	Rennes	2	Mouilleron-en-Pareds	1
Brest	2	Rochefort	2	Saint-Martin-de-Ré	1
VI <sup>e</sup> circonscription					
Lieu	Nb de réunions	Lieu	Nb de réunions	Lieu	Nb de réunions
Royan	3	Jarnac	2	Étaules	1
Saintes	3	Marennes	2	Luzac	1
La Tremblade	3	Segonzac	2	Montendre	1
Barbezieux	2	Angoulême	1	Mornac-Breuillet	1
Cognac	2	Chaillevette	1	Saint-Jean-d'Angély	1

Les désignations des synodes sont également éclairantes de l'inégal sentiment d'appartenance commune : les premiers comptes-rendus imprimés des séances synodales indiquent seulement qu'il s'agit des « synodes officiels des Églises réformées évangéliques » de la IV<sup>e</sup> ou de la VI<sup>e</sup> circonscription. En 1891, il est décidé qu'ils recevraient désormais des appellations géographiques. Celui de la IV<sup>e</sup> circonscription est simplement « Ouest » : par la suite, les synodes de cette région sont donc dénommés « synodes de la IV<sup>e</sup> circonscription (Ouest) ». Du côté de la VI<sup>e</sup> circonscription, le choix est fait du nom de « Synode des Charentes (VI<sup>e</sup> circonscription)<sup>2</sup> ». L'emplacement différent de la dénomination géographique – pour la VI<sup>e</sup> région, en première place ; pour la IV<sup>e</sup> région, en seconde – souligne indirectement l'artificialité de la IV<sup>e</sup> circonscription pour laquelle prévaut le découpage numérique, et non l'appellation commune. Le

<sup>1</sup> 1879 : Saintes ; 1880 : la Tremblade ; 1881 : Jarnac ; 1882 : Royan ; 1883 : Cognac ; 1884 : Marennes.

<sup>2</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 28 juillet 1891 et *Synode des Charentes (VI<sup>e</sup> circonscription). Treizième session (...)*, Angoulême, 1891, p. 10.

« Synode des Charentes » fait preuve d'un impérialisme certain puisque échappe à son contrôle une partie de la Charente-Inférieure.

Des forces centrifuges sont observables aux marges des IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> circonscriptions. En 1886, le remodelage des circonscriptions synodales est une première fois débattu : le projet est défendu par les Saintongeais et par les derniers venus dans l'appareil synodal, les Rochefortais<sup>1</sup>. Le consistoire rochelais reçoit défavorablement la demande : pour la majeure part de ses membres, il est « impossible de [se] séparer des consistoires de Brest, Nantes, Pouzauges, avec lesquels [ils sont] entrés dans la vie synodale<sup>2</sup> ». Les assemblées synodales se pérennisant et continuant à circuler dans des Eglises relativement éloignées du pôle charentais de la circonscription synodale – Brest, Rennes... – les Aunisiens se rendent compte des inconvénients de leur circonscription. En 1895, peu avant la tenue du synode de Saint-Martin-de-Ré, le conseil presbytéral de la Rochelle relance l'idée « d'un remaniement territorial de la circonscription, dont l'étendue rend les réunions difficiles et coûteuses<sup>3</sup> ». Cette fois-ci, le consistoire rochelais en approuve l'idée et invite les Eglises du ressort à formuler des vœux en ce sens<sup>4</sup> : pour en justifier l'idée, celle de la Rochelle rappelle, contre le décret de 1871 qui fixait les circonscriptions synodales et qui fut fait sans que les consistoires aient été consultés, le projet de loi organique des Eglises réformées de 1848, proposant une circonscription incluant l'ensemble des deux Charentes<sup>5</sup>. La demande, appuyée par l'île de Ré et Rochefort, est rejetée par une forte majorité au synode régional et, de ce fait, n'est même pas examinée par le Synode général<sup>6</sup>. L'isolement de l'Aunis par rapport au reste de la région se renforce.

A la veille de la Séparation, le jeu des synodes officiels régionaux est différemment intégré par les Eglises évangéliques de la Charente-Inférieure. La fréquence des réunions aidant, la structure est devenue une part indubitable du paysage religieux saintongeais. Il n'en est pas de même pour l'Aunis : en vingt-six ans, les synodes régionaux n'y siègèrent que sept fois. Les liens sont donc plus distants à l'égard de cette institution. Cet isolement est lui aussi, pour d'autres raisons, un trait majeur des Eglises libérales saintongeaises.

### **Du côté libéral, un déficit organisationnel ?**

---

<sup>1</sup> *Synode des Eglises réformées évangéliques de la VI<sup>e</sup> circonscription. Huitième session (...)*, Marennes, 1886, p. 6 ; *Synode régional officieux des Eglises réformées évangéliques de la IV<sup>e</sup> circonscription. Neuvième session (...)*, Saintes, 1887, p. 13.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 3 septembre 1886.

<sup>3</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 7 juin 1895.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 17 avril 1896.

<sup>5</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 19 avril 1896.

<sup>6</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 5, séance du 19 avril 1896. AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 30 juin 1896.

Le peu d'archives internes du principal fief libéral de la Charente-Inférieure, le silence de la presse réformée régionale exclusivement évangélique rendent difficile l'appréhension de l'organisation religieuse des libéraux saintongeais. La présentation que font les évangéliques de la consistoriale de Royan dominée par les libéraux n'est guère favorable : la noirceur de la peinture enlève une grande partie de sa vraisemblance<sup>1</sup>. Le problème le plus crucial est ici celui du recrutement des pasteurs. En trouver de couleur libérale s'avère extrêmement difficile, d'autant plus qu'il y a volonté de recruter des libéraux vigoureux. Successeur de Maffre à la présidence du consistoire et le restant jusqu'à sa retraite en 1899, B. Torchut aurait ainsi déclaré à un candidat à un poste de la consistoriale « qu'il fallait là un libéral fortement trempé et non à l'eau de rose » comme le postulant<sup>2</sup>. Les modalités du recrutement des pasteurs de la consistoriale tranche d'ailleurs avec ceux des autres consistoires du département. L'« endogamie » consistoriale dans le choix des pasteurs royannais est exceptionnelle. De 1869 à 1898, tous les pasteurs entrant en fonction dans la station balnéaire ont fait leurs armes dans la région<sup>3</sup>. Trois autres pasteurs sont touchés par un tropisme littoral qui les fait quitter les Eglises de l'intérieur de la consistoriale pour des Eglises de la côte<sup>4</sup>.

Au niveau organisationnel, au contraire de la situation poitevine analysée par Thomas Constantini, il est possible de retrouver des traces, ténues, de l'adhésion des Eglises aux organismes libéraux<sup>5</sup>. Une « Union des protestants libéraux des Charentes » est mise en place fin 1875 : elle a pour objectif « de s'enquérir des besoins religieux des Protestants libéraux de la région et d'y satisfaire, en leur envoyant des pasteurs » ; pour ce faire, elle collabore avec la Délégation libérale de Paris et la Mission intérieure du Gard. Le comité se compose de quinze membres : les laïcs en composent les deux tiers, la présidence étant assurée par Elisée Chevallier, maire d'Arvert, et les vice-présidences par les pasteurs-présidents des consistoires de Pons et de Royan. A-t-elle été efficace ? Il est probable qu'elle est mise en place avant tout pour soutenir les libéraux d'Arvert contre le consistoire de la Tremblade dans le choix de leur pasteur<sup>6</sup>. La solution

<sup>1</sup> Cf. annexe : « L'Eglise consistoriale de Royan dans les années 1870 vue par un orthodoxe ».

<sup>2</sup> BPF, Ms 1619/VII-33. Lettre de Hardy à Robert, juillet 1889.

<sup>3</sup> 1869 : Camille Roller, pasteur à Vaux ; 1881 : Benjamin Torchut, pasteur à Saint-Sulpice ; 1886 : Frédéric Gaussorgues, pasteur à Meschers ; 1898 : Georges Blot, pasteur à Meschers. Seuls les deux derniers nommés, Poujol et Grosdaude viennent de l'extérieur de la consistoriale : le premier est un ancien pasteur de Mazamet et l'autre vient d'Eymet (Dordogne).

<sup>4</sup> Jean Barthe fils passant de Cozes à Vaux ; Guilhot, de Cozes, après un passage à Agen, à Saint-Georges-de-Didonne ; Miraben de Saint-Sulpice-de-Royan à Saint-Georges-de-Didonne.

<sup>5</sup> CONSTANTINI Thomas, *La République huguenote. Aspects du protestantisme dux-sévrien. Consistoires de Melle et Lezay. 1872-1905*, TER Maîtrise d'histoire, Université de Poitiers, 1996, p. 79.

<sup>6</sup> Statuts de l'Union des protestants libéraux des Charentes votés dans l'assemblée générale du 13 décembre 1875, notamment conservés en ADCM, 16 J 105\*. La plupart des noms figurant dans le comité sont ceux de protestants de la consistoriale royannaise. Les documents conservés en ADCM, 16 J suppl. 65, relatives au choix d'Elisée Chevallier, maire d'Arvert, comme président de l'Union, renforcent l'hypothèse selon laquelle l'Union est avant tout créée pour la défense alvertonne.

de la crise alvertonne au début des années 1880 doit lui ôter sa principale raison d'être. Les délibérations des conseils presbytéraux comme les archives du consistoire de Pons donnent des indications sur la participation des libéraux saintongeais aux travaux de la Délégation libérale et des assemblées générales que celle-ci organise régulièrement à partir des années 1880. En 1882, la réponse que fait le conseil presbytéral d'Arvert à la circulaire de la Délégation libérale invitant les Eglises à se faire représenter à une assemblée tenue de Nîmes témoigne de la posture des libéraux saintongeais. Le but de l'assemblée serait en effet de faire « auprès du parti orthodoxe une nouvelle tentative de conciliation ». Les Alvertons rejettent l'idée d'un quelconque schisme entre orthodoxes et libéraux et sont d'avis :

« 1<sup>e</sup> que l'assemblée de Nîmes cherche une *modus vivendi* qui permette aux deux partis de déposer les armes. Ils ont en effet leur origine, des devoirs et des intérêts communs qui devraient seuls servir de base à tout projet de pacification.

2<sup>e</sup> que les Eglises libérales, sans plus attendre, s'organisent fortement en créant des assemblées périodiques issues du suffrage universel, cette organisation devant disparaître le jour où les deux partis reprendraient en commun leur œuvre trop longtemps interrompue.

3<sup>e</sup> que dans aucun cas le protestantisme libéral ne renonce à la plus petite fraction de son indépendance et qu'il poursuive seul sa mission providentielle si on exigeait de lui une soumission incompatible avec sa dignité<sup>1</sup>. »

Ces propositions montrent que si Arvert est favorable à un retour à l'unité dans l'Eglise réformée, elle rejette l'idée de synodes quelconques à l'intérieur du camp libéral. Les pasteurs libéraux du consistoire de Pons se montrent plus inquiets à l'égard du projet nîmois. Le courrier échangé entre Oriou et Eugène Barthe montre toute l'amertume des libéraux saintongeais face à la marée montante des évangéliques dans la consistoriale pontoise :

« Nous qui vivons dans un milieu où l'orthodoxie brutale, intransigeante domine, ce désir de la délégation libérale nous paraît pure illusion et je comprends le scepticisme de votre lettre d'hier soir touchant le résultat de la réunion de Nîmes<sup>2</sup>. »

Les archives des conseils presbytéraux libéraux de Pons<sup>3</sup>, de Saint-Georges-de-Didonne<sup>4</sup> et de Meschers<sup>5</sup> portent trace de relations régulières avec les organisations libérales nationales. Ces engagements en faveur des structures libérales apparaissent très modestes. Sûrement trop faibles démographiquement et trop pauvres, les conseils presbytéraux de Meschers et de Saint-Georges-de-Didonne ne paraissent pas envoyer de délégués aux assemblées générales des Eglises réformées libérales. Même à Pons, le conseil presbytéral ne précise qu'une fois quels délégués sont envoyés et c'est seulement en 1904<sup>6</sup>. Les liens avec les organisations libérales sont donc ici

<sup>1</sup> ADCM, 16 J suppl. 3\*. Séance du 22 octobre 1882.

<sup>2</sup> BPF, Ms 1619/VII-30. Lettre d'Oriou au président du consistoire de Pons, 23 septembre 1882.

<sup>3</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séances des 29 décembre 1884, 20 décembre 1885.

<sup>4</sup> AERR, Saint-Georges-de-Didonne. Registre du conseil presbytéral, séance du 18 janvier 1886.

<sup>5</sup> AERS, Meschers. Registre du conseil presbytéral, séance du 10 novembre 1885.

<sup>6</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 22 mai 1904.

très faiblement institutionnalisés et reposent plus sur la personnalité des pasteurs : cela signifie peut-être la progressive modération d'Eglises peu enclines aux controverses internes au protestantisme et qui maintiennent leur identité libérale par tradition. Tel n'est pas le cas d'Arvert qui s'engage très fermement dans les institutions libérales. Cette situation tient selon toute vraisemblance à Augustin Bouny<sup>1</sup>. Les consignes données aux délégués témoignent du caractère franchement libéral et méfiant à l'égard des orthodoxes du conseil presbytéral d'Arvert : en 1895, il estime que l'assemblée générale nîmoise ne doit pas exprimer une « adhésion trop hâtive à la convocation d'un synode général, même simplement administratif » car du côté orthodoxe, il n'existe pas encore une majorité modérée susceptible de « réparer l'œuvre néfaste du synode de 1872 ». En 1898, le conseil presbytéral est encore plus radical dans ses consignes : il ne juge pas qu'il y ait urgence à délibérer sur la question des synodes officiels qu'il préfère voir remplacer par le Conseil central des Eglises réformées de France qui est alors réactivé<sup>2</sup>. Des quatre Eglises libérales pour lesquelles nous disposons d'une documentation interne, seule celle d'Arvert montre un engagement suivi dans les Assemblées générales.

En Saintonge, une autre structure va fédérer les énergies libérales, non celles des Eglises, mais celles des pasteurs : l'Association fraternelle des pasteurs libéraux<sup>3</sup>. Elle est mise en place en 1885. A cette date, la Délégation libérale cherche à organiser des structures analogues aux synodes régionaux officiels évangéliques : ces « sections » libérales locales doivent structurer le corps pastoral, au travers justement de cette « Association fraternelle<sup>4</sup> ». Celle-ci a un triple objectif : amener ses membres à se soutenir mutuellement dans leur ministère ; accroître l'autorité morale du corps pastoral en resserrant l'union de ses membres et « en prévenant ou réprimant fraternellement les écarts » pouvant compromettre cette autorité et « contribuer ainsi au plus grand bien des Eglises ». Elle est très bien implantée en Saintonge. Le groupe de l'Ouest abrite en effet deux sections : Royan et Poitou. Avec ses neuf membres, la première est dès le départ légèrement plus nombreuse que la seconde qui n'en compte que sept. Tous les pasteurs libéraux du département n'y ont pas immédiatement adhéré mais à l'hiver 1886 c'est le cas de la quasi-totalité du corps pastoral libéral. Seuls les pasteurs ayant successivement en charge la paroisse de

---

<sup>1</sup> Celui-ci est délégué par son conseil presbytéral pour le représenter aux assemblées générales de 1886, 1889, 1892, 1895 et en 1905 (ADCM, 16 J suppl. 3\*. Séance des 4 avril 1886, 26 mai 1889, 29 mai 1892, 26 mai 1895 et 20 août 1905). Le président de l'Assemblée libérale nationale de 1905 n'est autre que le pasteur d'Arvert (BEO, 1<sup>er</sup> décembre 1905, n° 23, p. 92). A celles de 1898, 1901 et 1904, le conseil désigne un laïc (ADCM, 16 J suppl. 3\*. Séance des 22 mai 1898, 28 avril 1901 et 15 mai 1904 ; en 1898, le nom du délégué est laissé en blanc).

<sup>2</sup> ADCM, 16 J suppl. 3\*. Séance du 22 mai 1898.

<sup>3</sup> Cf. KIRSCHLEGER Pierre-Yves, « L'association fraternelle des pasteurs libéraux », *BSHPF*, t. 154, 2008, n° 3, p. 383-396. [Actes du colloque du 6 octobre 2007 portant sur « Protestantisme et libéralisme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : Charles Wagner et le libéralisme théologique » réunis par André ENCREVE et Jean NICOLAS]

<sup>4</sup> Cf. HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 362-363.

Saint-Georges-de-Didonne n'y adhèrent pas jusqu'à l'arrivée de Guilhot en 1894. Sur l'invitation du pasteur Schultz, l'âme au niveau national de l'association, ce sont deux pasteurs piliers de la cause libérale en Saintonge qui jettent les premières bases de la section locale : Jacques-Numa Maffre, président du consistoire de Royan, et Eugène Barthe, présidant celui de Pons. Le décès subit du premier et la retraite du second amènent une nouvelle génération, plus jeune, à assumer l'organisation de la section. Augustin Bouny, secrétaire en 1886, en devient président après 1889. Si, dans les années 1890, les séances semestrielles se tiennent régulièrement, le principe de la visite des Eglises ne rencontre pas de succès. A partir de 1891, les membres de la section réfléchissent à une ouverture indirecte vers les laïcs : à cette fin, est adopté le remplacement de la traditionnelle prédication extraordinaire par « une conférence sur un sujet pratique ». Afin de faciliter les études et la réflexion de ses membres, la section propose également la mise en place d'une bibliothèque circulante. L'association s'essouffle seulement au lendemain de la Séparation des Eglises et de l'Etat : la réduction drastique des postes pastoraux libéraux, les vacances répétées de certains postes comme un conflit interne aux Eglises libérales de Saintonge en sont les principales raisons<sup>1</sup>.

La faiblesse organisationnelle des libéraux semble être un trait structurel. L'association fraternelle des pasteurs libéraux regroupe exclusivement les pasteurs et l'écho qu'elle suscite dans les Eglises n'est pas à la hauteur des espérances des pasteurs qui en font partie. La proximité géographique aidant, des contacts sont noués entre l'isolat libéral de la consistoriale trembladaise – Arvert – et Royan mais les petites Eglises libérales de la Saintonge intérieure et méridionale – de Meschers à Mortagne en passant par Pons – sont bien plus fragiles. Cette fragilité est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les querelles entre évangéliques et libéraux s'apaisent.

---

<sup>1</sup> A la veille de la séparation des Eglises et de l'Etat, le groupe fait choix d'un nouveau secrétaire : Charles Grosdaude, pasteur à Royan. Son départ difficile de la région (cf. *infra* la sous-partie : « Une poignée de communautés locales éclatées. ») coïncide avec la suspension des comptes-rendus des séances du groupe dans le bulletin de l'*Association fraternelle des pasteurs libéraux*. Celui-ci ne reproduit après 1906 qu'une seule fois un compte-rendu des séances, en 1914. Cf. collection du bulletin de l'*Association fraternelle des pasteurs libéraux*, 1885-1914.

### *Des signes discrets de rapprochement.*

L'apaisement se montre à l'échelle locale dans la gestion d'un espace qui peut devenir, de nouveau, partagé, quelle que soit la tendance théologique du prédicateur, le temple. Cette situation se retrouve au cœur de la consistoriale royannaise, à Saujon. En 1889, est installé un nouveau pasteur concordataire, Eugène Moutarde. Son ouverture d'esprit lui fait rechercher des accommodements avec les responsables successifs de la minorité évangélique. Une première concrétisation s'observe après le rattachement de la minorité évangélique de Saujon aux organes synodaux et l'arrivée du pasteur Eugène Berton. Les deux hommes se sont connus sur les bancs de la Faculté de Montauban, sont plus accommodants que leurs prédécesseurs et cherchent un arrangement dans l'accès au temple<sup>1</sup>. En 1891, Moutarde propose en effet la mise à disposition du temple en faveur de la minorité évangélique, moyennant une indemnité financière. Une autre condition était que nulle réunion synodale ne se tienne à Saujon. Ces démarches sont accueillies favorablement par les évangéliques saujonais. Toutefois, l'affaire traîne en longueur et est renvoyée à la Commission permanente du Synode général officieux ; en 1893 encore celle-ci n'a pas statué pour savoir si la minorité doit accepter ces propositions<sup>2</sup>. Cette longue mise en attente par l'organisation synodale explique pourquoi ce projet ne paraît pas aboutir ; le départ d'Eugène Berton en 1894 devant également contribuer à en suspendre la réalisation. Son successeur immédiat, Clavier, ne paraît point se préoccuper de la question. La minorité saujonaise s'essouffle démographiquement et peine à se renouveler<sup>3</sup>. En 1898, l'arrivée d'Auguste-Edouard Bénézech, ancien pasteur de la Tremblade, au poste de Royan-Saujon, relance l'idée qui aboutit deux ans plus tard : le conseil presbytéral de Saujon autorise le pasteur évangélique à célébrer le culte tous les quinze jours alternativement avec le pasteur officiel<sup>4</sup>. Ce *simultaneum* intra-protestant symbolise le nouvel esprit dictant les relations internes aux réformés.

Un autre symptôme du changement des mentalités est l'attitude à l'égard d'une possible nouvelle convocation du Synode général. En 1891, sous l'impulsion conjointe de deux jeunes pasteurs titularisés dans la consistoriale à la même époque, Abel Rouffineau et Benjamin Robert, le consistoire de Pons envoie, en circulaire, une délibération par laquelle il demande la tenue d'un nouveau Synode général. Les conditions dans lesquels celui-ci doit se tenir sont extrêmement modérées et conciliatrices : « d'un côté les libéraux s'engagent à respecter comme expression de la

---

<sup>1</sup> Résumé des démarches dans : SPIRO Louis, « Saujon. Une Eglise protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire. 1559-1959 », *BSHPF*, t. 121, 1975, n° 2, p. 235-236.

<sup>2</sup> Cf. dossier en BPF, 3 Y 14/7.

<sup>3</sup> Le registre de délibérations de la minorité synodale ne comporte au sein d'aucun acte entre 1896 et 1900, une copie de lettre en 1900 et rien ensuite. Cf. AERR, Saujon. Registre des délibérations de la minorité évangélique.

<sup>4</sup> *BEO*, 15 juillet 1900, n° 14, p. 54-55.



foi générale de l'Église réformée la déclaration votée le 20 juin 1872 et si d'un autre côté les orthodoxes déclarent qu'ils renoncent en face des oppositions manifestées à demander l'application rigoureuse des décisions du synode de 1872<sup>1</sup> ». Seuls deux consistoires de la Charente-Inférieure paraissent examiner la circulaire. A la Rochelle, l'ancien délégué au Synode de 1872, Meschinet de Richemond, suggère une condamnation extrêmement dure de la proposition. Il estime que l'« Église ne saurait être une école ouverte aux enseignements les plus contraires » et qu'« un Synode à mandat limité ou un Synode non doctrinal serait une violation absolue de [la] discipline ». Faisant preuve de plus de mesure, le consistoire rochelais prend finalement une délibération pondérée où il est dit qu'il « pense à l'unanimité que la mesure proposée par le consistoire de Pons n'aurait pas l'influence pacificatrice que ce corps espère, et il ne peut s'associer à ce vœu dans les circonstances présentes<sup>2</sup> ». Dans le fief libéral de la consistoriale de Royan, les réactions sont assez semblables. La génération la plus ancienne des pasteurs en place, ceux qui ont vécu la lutte des années 1870, sont ceux qui s'opposent avec le plus de virulence à la proposition de leurs collègues. L'argumentation de Benjamin Torchut est sans ambages : « Aller au synode, quand nous savons que nous y serons dupes, ce serait *aller désarmés au coin d'un bois où nous savons que le brigand nous guette* : quand je sais qu'on va porter atteinte à ma liberté, je *passé au large* ». Les discussions qui ont lieu révèlent cependant, comme le remarque le pasteur Moutarde que « ce pas a été fait qu'on a reparlé d'une entente possible, après 18 ans de silence, et que si, dans deux ou trois ans, la question revenait, elle aurait peut-être une solution différente<sup>3</sup> ».

Dans l'Église consistoriale de Royan, des modifications se font jour. Un laïc de Cozes très religieux les a particulièrement bien repérées :

« Depuis les assemblées à Saintes et à Royan de la SHPF et les attaques dirigées en général contre les protestants, il y a une tendance à l'union entre les Libéraux et les Orthodoxes. Les pasteurs généralement s'y sont associés depuis les conférences de Lyon<sup>4</sup>, aussi les divergences sont moins tendues puisqu'on recherche ce qui unit plutôt que ce qui divise.

Le pasteur de Cozes qui est M. Ribagnac (...) a des rapports suivis avec d'autres pasteurs orthodoxes, en sorte que l'union des protestants, paraît devoir y gagner ; cependant les personnes séparées se tiennent encore à l'écart, malgré ces divers rapprochements<sup>5</sup>. »

En 1900, la « Commission fraternelle des Églises réformées de France » adresse à tous les consistoires de France une circulaire dans laquelle elle appelle de ses vœux la tenue d'un synode général. Deux modèles de délibérations sont alors proposés, l'un émanant de la Commission

<sup>1</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 20 février 1891.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général de la Rochelle (1878-1906). Séances du 29 avril 1891 et 26 juin 1891.

<sup>3</sup> BPF, Ms 1619/VII-35. Lettre du pasteur Moutarde, de Saujon, au pasteur Robert, de Pons, 26 mars 1891.

<sup>4</sup> Les premières « conférences de Lyon » tenues en 1896 sont les premières réunions touchant l'ensemble des réformés depuis le synode de 1872 et débouchent sur la constitution d'une commission mixte, orthodoxe et libérale, la « Commission fraternelle des Églises réformées de France ». Cf. MOURS Samuel et ROBERT Daniel, *Le protestantisme en France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Librairie protestante, 1972, p. 334-335.

<sup>5</sup> AERLR, SC, correspondance n° 2. Lettre de Quérroul à un pasteur, 12 juin 1897.

permanente du Synode officieux orthodoxe et l'autre de la Délégation libérale. Les consistoires de Pons, de la Rochelle et de la Tremblade approuvent le projet et adoptent la rédaction orthodoxe<sup>1</sup>. A Royan, le renouvellement du corps pastoral au sein de la consistoriale amène des hommes plus favorables à la conciliation et c'est pourquoi, cette fois-ci, le consistoire de Royan sollicite également le rétablissement du régime presbytérien-synodal<sup>2</sup>.

Bref, la fracture interne aux réformés se réduit : le paysage religieux réformé aunisien et saintongeais s'unifie de nouveau après les grands déchirements du Second Empire et des premières décennies de la Troisième République. Cette marche vers une meilleure entente se double d'une divergence plus marquée avec l'Eglise libre. Le montre la trajectoire des groupements de l'Alliance évangélique. Celle-ci apparaît assez tardivement en Saintonge de manière organisée. Une branche sud-ouest de l'Alliance n'est fondée qu'en 1863<sup>3</sup>. Un an plus tard, un comité est constitué pour la presqu'île d'Arvert avec le pasteur d'Etaules et le pasteur Le Savoureux de Royan<sup>4</sup>. A la fin du siècle, la répartition des groupes d'Alliance évangélique montre une domination libriste sur ce mouvement. Il n'est plus présent en Saintonge maritime. Seuls dix groupes sont dénombrés : six ressortent de l'Eglise libre de Matha<sup>5</sup>. Lors des réunions de l'« Union fraternelle évangélique de l'Ouest », des querelles ecclésiologiques apparaissent. En 1885, la consécration d'anciens et de diacres faite dans l'Eglise de Matha le même jour que la troisième assemblée générale de l'Union fraternelle évangélique provoque des réflexions de la part des réformés évangéliques restés dans le système concordataire. Un rédacteur du *Bulletin évangélique de l'Ouest* note à leur sujet :

« C'est une cérémonie dont nous ne comprenons pas la nécessité. Jusques à (sic) présent, on s'était contenté d'*installer* les anciens et les diacres ; voici maintenant qu'on les *consacre*. Nous craignons que cette extension du sens du mot *consacrer* ne soit cause d'une confusion d'idées et de nouvelles prétentions contraires à l'ordre ecclésiastique<sup>6</sup>. »

Des échanges peu amènes entre les Eglises réformées évangéliques et l'Eglise libre s'observent épisodiquement. En 1890, la publication dans l'*Eglise libre* d'un article du pasteur de Matha, Samuel Delattre, représentant « les protestants de l'Ouest comme la lie de la population »

---

<sup>1</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 1<sup>er</sup> mai 1900 ; AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 3 avril 1900. ADCM, 16 J 2\*. Séance du 27 avril 1900. Nous n'avons pas retrouvé la réponse du consistoire de Marennes mais il est probable qu'il ait suivi les autres consistoires orthodoxes.

<sup>2</sup> ADCM, 102 V 1. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 19 janvier 1901.

<sup>3</sup> TV, 12 mars 1863, n° 5, p. 33-34.

<sup>4</sup> TV, 27 octobre 1864, p. 153.

<sup>5</sup> Saint-Savinien, la Rochelle, Rochefort, la Touche de Sonnac, Cressé, le Gicq, Seigné, le Breuillac, Cherbonnières, Aulnay. AELM, registre des procès-verbaux de l'Union fraternelle évangélique de l'Ouest. Séance du conseil de l'Union, 16 septembre 1900.

<sup>6</sup> BEO, 17 octobre 1885, n° 10, p. 8. La réponse faite par le pasteur de Matha amène le rédacteur à persister dans ses réserves : BEO, 7 et 21 novembre 1885, n° 11-12, p. 7.

scandalise le synode des Charentes qui estime ce jugement abrupt « aussi peu conforme à la vérité qu'à la charité<sup>1</sup> ».

De 1879 à la veille de la Séparation des Eglises et de l'Etat, les évangéliques expérimentent une vie synodale régulière. Cette innovation mit quelques années à s'imposer et doit faire face à des réticences persistantes d'une partie des Eglises soucieuses, pour certaines d'entre elles, de ne pas s'aliéner une part de leurs fidèles libéraux. L'exercice synodal montre les incohérences du découpage religieux adopté en 1871 par l'Etat pour le Synode général de 1872. Face aux évangéliques fermement structurés, les libéraux font plus pâle figure et ne paraissent disposer en Saintonge comme seule structure transversale durable que de l'« Association fraternelle des pasteurs libéraux ». Cette faiblesse interne ainsi que le renouvellement générationnel des hommes en présence expliquent les tentatives de rapprochement, encore timides, opérées dans les années 1890.

En un peu plus de soixante ans, le paysage protestant de l'Aunis et de la Saintonge a fondamentalement changé. De puissantes forces centrifuges à fondement théologique ont bouleversé et fragmenté l'unité religieuse des réformés. En fonction de leurs propres orientations dogmatiques, consistoires, assemblées locales, pasteurs se déchirèrent pour définir exactement les prérogatives de chacun d'entre eux dans la gestion de leur ressort territorial. L'apparition de nouvelles populations protestantes venues du catholicisme accéléra la division des protestants. La dispersion des troupes huguenots selon leur adhésion ou non au Réveil toucha aussi bien la Canaan saintongaise que constitue la presqu'île d'Arvert que l'historique Rochelle ou le protestantisme résiduel représenté dans la haute Saintonge. A cet égard, la période allant de la proclamation du Second Empire à l'affermissement au pouvoir des républicains représente le temps où l'identité théologique des espaces se cristallise. Chaque camp défend fermement ses positions et essaie de fragiliser celles de l'adversaire, soit en y facilitant l'organisation de structures ecclésiales parallèles, soit en soutenant religieusement les minorités. L'apaisement est tardif et ne s'accélère que dans la décennie précédant la Séparation des Eglises et de l'Etat, l'un des facteurs entrant en ligne de compte dans ce phénomène étant les nouvelles formes d'évangélisation protestante qui, partiellement, dépassent les conflits théologiques.

---

<sup>1</sup> *Synode officieux des Eglises réformées évangéliques de la VI<sup>e</sup> Circonscription*, Angoulême, 1890, p. 8.

### **3. LES NOUVEAUX VISAGES DE L'ÉVANGÉLISATION SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE.**

« I. *Œuvre de Conservation.* Les dangers de la dissémination sont encore plus grands qu'on ne le pense généralement. Les familles protestantes éloignées d'un lieu de culte et isolées dans la masse catholique deviennent peu à peu indifférents et cèdent tôt ou tard à la pression de l'opinion. Ils sont l'objet du prosélytisme ardent des prêtres qui prennent fort bien leur parti de l'indifférence et de l'incrédulité de leurs paroissiens. (...) »

II. *Œuvre de conquête.* Conserver ne suffit pas ; il faut de plus conquérir. (...) <sup>1</sup>. »

En résumant les enjeux de l'évangélisation de la région de Saint-Jean-d'Angély, le pasteur Caris présente de manière globale le double objectif de toutes les œuvres d'évangélisation protestante qui animent la Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle, objectif dont la Troisième République révèle toute l'importance. Les lois libérales des années 1880 et en particulier celle sur les réunions publiques de 1881 donnent un cadre particulièrement favorable pour une reprise avec plus d'ampleur de l'évangélisation protestante. L'évangélisation reprend au niveau national avec plus d'ampleur, non sans déclencher parfois une violente hostilité<sup>2</sup> tant de la part des non-protestants que des protestants eux-mêmes : *L'Évangéliste* de Daudet en constitua la figure la plus connue<sup>3</sup>. Un romancier protestant comme Edouard Rod dans son *Ménage du pasteur Naudié* dépeint également un évangéliste « recourant à tous les moyens pour gagner des âmes, guérissant par la prière, distribuant des secours aux néophytes, troublant parfois la paix des villages, hué souvent, battu quelquefois, allant toujours<sup>4</sup> ». Le zèle évangéliste qui gagne les protestants sous le régime républicain est donc perçu très négativement par une partie des contemporains. Cette multiplication des actions d'évangélisation montre aussi la résistance d'une part du monde protestant face à ce que Jean Baubérot a appelé le « second seuil de laïcité ». Une partie des protestants ne souhaitent pas voir une sécularisation totale de la vie sociale et pensent même au contraire que le nouveau contexte politique permettrait une « protestantisation » de la France. Deux terrains peuvent être différenciés : les campagnes et les villes.

#### **3.1. LA REDECOUVERTE DES CAMPAGNES SAINTONGEAISES.**

Le renouvellement de l'évangélisation en Saintonge rurale sous la Troisième République a quelque chose de paradoxal. Les campagnes de la Charente-Inférieure ont atteint leur maximum démographique sous le Second Empire et connaissent par la suite une décade qu'accélère la crise du phylloxéra. Pour autant, c'est à ce moment que les œuvres d'évangélisation protestante, mieux

<sup>1</sup> AERLR, SC, correspondance n° 3. Lettre de Caris à un correspondant non déterminé, 12 janvier 1900.

<sup>2</sup> Cf. BAUBÉROT Jean et ZUBER Valentine, *Une haine oubliée. L'antiprotestantisme avant le « pacte laïque » (1870-1905)*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 67-72.

<sup>3</sup> Cf. POUJOL Jacques, « Réalité et fiction dans *L'Évangéliste* d'Alphonse Daudet », *BSHPF*, 1994, n. 3, p. 379-407.

<sup>4</sup> ROD Edouard, *Le Ménage du pasteur Naudié*, Paris, E. Fasquelle, 1898, VII-301 p., in-16<sup>e</sup>.

organisées, pleinement républicaines, connaissent dans le département de la Charente-Inférieure un essor sans précédent.

### *Des organisations d'évangélisation régionalisées...*

L'évangélisation concerne toujours principalement des régions où les protestants sont très minoritaires mais s'étend singulièrement, englobant des terres délaissées, celles de la partie méridionale du département. L'organisation de l'évangélisation est plus rigoureuse et probablement plus efficace que celle de la Monarchie de Juillet. Alors que dans les années 1840, la direction de l'œuvre était revenue à un laïc, Lucien des Mesnards, le rôle des laïcs apparaît plus effacé dans l'organisation des œuvres en activité sous la Troisième République. Les pasteurs de l'Eglise nationale ont un poids décisif dans l'organisation et la prise de décision. Il y a cinq champs d'activité principaux : l'Eglise libre à Matha, E. Caris à Saint-Jean-d'Angély, F. Faivre à Saint-Aubin-de-Blaye, T. Duproix à Barbezieux, et B. Robert à Pons.

Derrière le nom de ces responsables, se cachent plusieurs sociétés qui assurent le financement des œuvres. Par rapport aux années 1840, la Société évangélique de France s'est totalement effacée et ne subsiste que, modestement, la Société évangélique de Genève qui ne se charge que d'un seul poste. La Charente-Inférieure bénéficie de la présence d'un nouvel acteur : la Société centrale d'évangélisation. Celle-ci est issue de la Société chrétienne protestante de France, fondée à Bordeaux en 1835 qui fut timidement présente au début des années 1840 en Saintonge. Une section Ouest est fondée en 1862. Elle ne couvre au départ que la seule Charente et ce n'est qu'au début de la Troisième République que son champ d'action s'élargit et touche la Charente-Inférieure. Le pasteur Lefebvre de Saint-Jean-d'Angély propose dès 1872 la mise en place d'un nouveau poste d'évangélisation sur les confins de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres<sup>1</sup>. Deux ans plus tard, la Société centrale soutient financièrement l'œuvre d'évangélisation assurée par le pasteur de Saint-Jean-d'Angély<sup>2</sup> et un évangéliste travaille même brièvement auprès de celui-ci<sup>3</sup>. Cette action se concentre initialement autour d'Aulnay. Finalement, en 1876, la section ouest décide de se doter d'un pasteur itinérant œuvrant dans les arrondissements de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély : la décision n'est pas immédiatement appliquée et le pasteur Lefebvre à qui échoie le poste en démissionne dès 1878<sup>4</sup>. Il n'est remplacé qu'en 1880 par le pasteur Benignus, jusque-là agent de la SEG à Châteauneuf-sur-Charente, qui voit son champ

---

<sup>1</sup> AERLR, SC. Registre n° 1, séance du 8 mai 1873.

<sup>2</sup> AERLR, SC. Registre n° 1, séance du 31 mars 1874.

<sup>3</sup> AERLR, SC. Minutier du trésorier, lettre au pasteur Lefebvre, 4 décembre 1875.

<sup>4</sup> AERLR, SC. Minutier du trésorier : budget estimatif pour 1876-1877 ; état financier au 15 décembre 1876 ; lettre au pasteur Lefebvre, 24 janvier 1878.

d'action s'élargir aux deux Charentes. Si le projet d'un second pasteur itinérant ne voit pas le jour<sup>1</sup>, Benignus, jusqu'à sa mort, ne cesse d'œuvrer dans les départements charentais et même en Dordogne. Par la suite, la Société centrale participe au financement des œuvres de Saint-Jean-d'Angély, de Saint-Aubin-de-Blaye et de Barbezieux.

S'observe un redéploiement des sociétés d'évangélisation : un échange est opéré avec la SEG qui laisse dans le champ d'activité du pasteur itinérant Colombiers contre le poste d'Aulnay à la fin des années 1870. A Aulnay, un culte est célébré régulièrement depuis le commencement des années 1860<sup>2</sup> et depuis 1868, un siège du conseil presbytéral de Saint-Jean-d'Angély est réservé à un représentant d'Aulnay. Cette immixtion de la société genevoise dans le ressort angérien témoigne de la bonne entente initiale entre l'Église de Saint-Jean-d'Angély et la SEG. Aulnay cesse d'être un poste de la SEG en 1901-1902 pour intégrer la Société centrale<sup>3</sup>. Colombiers poursuit sa décadence : en 1897, le nombre d'auditeurs au temple s'est réduit à trois personnes<sup>4</sup>. Cet effectif dérisoire ainsi que l'éloignement de ce bourg du reste des zones d'activité des agents de la Centrale expliquent pourquoi cette société décide d'abandonner ce poste au pasteur de Pons cette même année<sup>5</sup>. Les frontières géographiques ne sont cependant pas étanches : l'œuvre de Saint-Aubin l'illustre ; financée originellement par la section bordelaise de la Société centrale, elle touche des subsides également du comité de l'Ouest quand elle s'implante en Charente-Inférieure<sup>6</sup>. Le dernier poste créé dans le cadre de l'œuvre de Saint-Aubin-de-Blaye est Beurlay, situé à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Saintes et qui est soutenue par Fernand Faivre, depuis Saint-Aubin-de-Blaye, en Gironde, près de quatre-vingts kilomètres plus au sud.

Toutefois, il y a différenciation géographique des œuvres d'évangélisation qui se limitent à des territoires relativement limités. Plus qu'au milieu du siècle, l'échelon régional intermédiaire est privilégié pour appuyer l'emprise des œuvres d'évangélisation. Les comités directeurs d'évangélisation ne sont pas des entités lointaines : ils siègent au plus près des terrains parcourus par les agents des sociétés d'évangélisation, ce qui va leur permettre une plus grande réactivité aux besoins religieux qui sont alors repérés. Les comités régionaux de la Société centrale comme les comités directeurs des œuvres de Pons puis de Saint-Aubin et de Barbezieux lorsqu'elles quittent le giron de la Centrale cherchent à assumer pleinement cette direction régionalisée de

---

<sup>1</sup> AERLR, SC. Minutier du trésorier, lettres à Lorrioux, 23 août 1880 et 6 avril 1881, à Roufineau, 7 septembre 1880, à Beziat, 31 janvier 1881

<sup>2</sup> ADCM, 109 V 1. Ouverture d'un culte à Aulnay, 1864.

<sup>3</sup> AERLR, SC. Registre n° 2, séances des 22 mars, 30 octobre 1901, 3 janvier 1902.

<sup>4</sup> AERLR, SC, correspondance n° 2. Rapport de l'évangéliste Besançon, 9 octobre 1897.

<sup>5</sup> AERLR, SC. Registre n° 1, séance du 31 mars 1897. Registre n° 2, séances des 20 octobre 1897 et 31 mars 1898.

<sup>6</sup> AERLR, SC. Registre n° 1, séance du 5 avril 1892.

l'évangélisation. Cette énergie évangélisatrice s'exprime pleinement lors du « Congrès de l'évangélisation charentaise » tenu à Jarnac en octobre 1900. Il réunit quarante-trois délégués des deux Charentes : aussi bien le pasteur de l'Eglise libre de Matha que des pasteurs de l'Eglise nationale, libéraux – Georges Blot, Benjamin Robert, David-Florent Poujol... – et orthodoxes – Abel Roufineau, Vincens-Pelet, Caris<sup>1</sup>... On compte alors près de vingt personnes se vouant totalement ou partiellement à l'évangélisation en Charente-Inférieure<sup>2</sup>.

Cet élan d'évangélisation mieux organisé qu'à l'époque de Lucien des Mesnards se traduit par une extension du protestantisme, sous des formes matérielles qui varient cependant selon la personnalité des âmes dirigeant chaque œuvre.

### ...aux fonctionnements divergents...

Il est possible de caractériser chaque œuvre selon les outils d'évangélisation adoptés. Les plus représentatifs d'un répertoire d'action d'évangélisation très classique sont Saint-Aubin et Saint-Jean-d'Angély. Ce sont les conférences religieuses qui sont privilégiées contre les conférences sociales ou pratiques. Peu d'œuvres sociales sont mises en œuvre à l'exception d'écoles pour Saint-Aubin, ce qui figure là aussi dans un arsenal déjà employé par la SEF quelques décennies plus tôt. Pons et Barbezieux sont plus franchement marqués dans leurs modalités d'action par le « christianisme social ». L'évangélisation émanant de Matha offre une situation intermédiaire entre ces modèles essentiellement religieux et ces modèles où religion, politique et social ne forment qu'un bloc.

L'histoire de l'Eglise libre de Matha s'inscrit en marge et de manière décalée par rapport au reste du département. L'un des rapporteurs du Synode de 1889 rappelle clairement les spécificités des Eglises libres sur la question de l'évangélisation :

« Nos églises étant des églises de conquête, ne doivent pas se borner à conserver seulement leurs positions, mais, sous peine de disparaître, doivent sans cesse chercher à s'étendre. Par conséquent l'œuvre de l'évangélisation autour d'elles rentre dans le cadre immédiat de leur activité normale<sup>3</sup> (...). »

La concision des rapports présentés lors des Synodes des Eglises évangéliques libres fait que l'évangélisation mathalienne reste mal connue. Un lieu de culte durable est édifié sous l'Ordre moral à Seigné et ne fait que prolonger les entreprises entamées sous le Second Empire<sup>4</sup>. De 1888

<sup>1</sup> BEO, 1<sup>er</sup> novembre 1900, n° 21, p. 21-22.

<sup>2</sup> Six pour Saint-Aubin ; cinq pour Pons ; deux à Saint-Jean ; deux pour les postes de la Mission Mac-All ; un à Aulnay ; une à Matha ; deux à Barbezieux. Cf. AERLR, SC, correspondance n° 4. Rapport présenté au Congrès de l'évangélisation des Charentes, 1900.

<sup>3</sup> *Vingt-Unième Synode. Second Synode de St-Jean-du-Gard. Notice historique. 1889*, Paris, 1890, p. 70-71.

<sup>4</sup> *Douzième Synode. Synode de Mazamet. Notice historique. 1871*, Castres-Paris, [1871], p. 175 ; *Treizième Synode. Synode de Saint-Jean-du-Gard. Notice historique. 1873*, Paris, [1873], p. 120. AELM. Gravure représentant le temple de Seigné, 1873.

à 1893, Matha a, en effet, comme pasteur Samuel Delattre, futur collaborateur de *L'Avant-Garde* qui fut la tribune des « chrétiens-sociaux » à la Belle Epoque. Il semble que dès son ministère à Matha on puisse repérer les prémises de ses positions qui firent son originalité à *L'Avant-Garde*. Selon Jean Baubérot, l'évangélisation promue par Delattre « est toujours explicitement "religieuse", elle ne comporte pas de dimension proprement sociale<sup>1</sup> ». Le pastorat de Delattre donne une nouvelle impulsion aux activités d'évangélisation. Un évangéliste, des lectrices de la Bible, des colporteurs aident le pasteur. Des agents plus occasionnels viennent épisodiquement dans la contrée<sup>2</sup>. Au cours de l'hiver 1888-1889, des réunions religieuses ont lieu dans trente-quatre localités ; deux ans plus tard, ce chiffre est passé à soixante-quatre. Delattre obtient pour cela à la fois le soutien financier de la commission d'évangélisation du Synode des Eglises libres et des subsides venant des Etats-Unis<sup>3</sup>. Après une très forte croissance des membres de l'Eglise dans les années 1880, Matha fait face à une stagnation des effectifs dans la décennie suivante<sup>4</sup>. Stagnation numérique ne signifie pas ici stagnation spirituelle. Le mouvement s'approfondit. On passe de sept lieux de culte au milieu des années 1880<sup>5</sup> à huit à la fin des années 1890. A cette date, on décide la constitution d'une nouvelle Eglise, à Beauvais-sur-Matha, à laquelle serait rattachée une partie du champ du pasteur de Matha, et en particulier Seigné. Le faible nombre des pasteurs de l'Eglise libre n'en permit pas l'instauration<sup>6</sup>. Le projet est encore agité au Synode de 1901<sup>7</sup> puis disparaît, ce qui dénote la faiblesse de l'action mathalienne.

L'évangélisation la plus périphérique et la moins visible dans l'espace puisqu'elle ne se traduit pas par l'édification de lieux de culte est celle s'opérant dans la partie septentrionale de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély dans les années 1890-1900. Pasteur de Saint-Jean-d'Angély depuis 1881, Elie Caris obtient en 1889 de la Société centrale un évangéliste en résidence dans sa ville qui va l'aider tant dans le culte paroissial que pour animer des réunions religieuses dans des communes autour de Saint-Jean-d'Angély, voire dans les Deux-Sèvres. La quasi-contemporanéité de la relance évangélisatrice de Caris et de l'œuvre de Delattre permet de penser que l'idée de laisser la primauté à l'Eglise libre dans la région déplaît à ce pasteur réformé. La volonté de contrer l'influence de l'Eglise libre est claire lorsque le poste d'Aulnay quitte le

<sup>1</sup> Sur le positionnement de Delattre, cf. BAUBÉROT Jean, *Un christianisme profane ? Royaume de Dieu, Socialisme et Modernité culturelle dans le périodique « chrétien-social » L'Avant-Garde (1899-1911)*, Paris, PUF, 1978, p. 244-267. Citation, p. 262.

<sup>2</sup> *Vingt-Unième Synode. Second Synode de St-Jean-du-Gard. Notice historique. 1889*, Paris, 1890, p. 124-125 ; *Vingt-Deuxième Synode. Synode de Vabre. Notice historique. 1891*, Paris, 1891, p. 136.

<sup>3</sup> *Vingt-Deuxième Synode. Synode de Vabre. Notice historique. 1891*, Paris, 1891, p. 69.

<sup>4</sup> Cf. Annexe : Les effectifs de l'Eglise du Breuillac-Matha.

<sup>5</sup> *Dix-Neuvième Synode. II<sup>e</sup> de Sainte-Foy-la-Grande. Notice historique. 1885*, Paris, 1886, p. 112. Il s'agit de : le Breuillac, Cherbonnières, Cressé, le Gicq, la Touche de Sonnac, Matha et Seigné.

<sup>6</sup> *Vingt-Sixième Synode et Cinquantenaire de l'union. V<sup>e</sup> Synode de Paris. Notice historique. 1899*, Paris, 1899, p. 123-124 et 176-177.

<sup>7</sup> *Vingt-Septième Synode. III<sup>e</sup> Synode de Mazamet. Notice historique. 1901*, Paris, pas d'éditeur, 1901, p. 34-35.



giron de la SEG. Sitôt cette nouvelle connue, Caris s'empresse d'écrire aux responsables régionaux de la Centrale pour expliquer que :

« Si un agent ne réside pas à Aulnay même, il y aura des défections et au lieu de progresser l'œuvre ira en périclitant. Le danger est d'autant plus grand que l'église libre de Matha a déjà tenté et tentera certainement de nous soutirer une partie de nos fidèles, la partie la plus sérieuse. La Société de Genève donne comme raison de la décision prise l'état de ses finances, mais je crois, et j'ai de sérieuses raisons pour cela, que c'est afin de faciliter les entreprises de l'église libre. Il nous faut tâcher de déjouer les plans et combinaisons qu'on a pu faire à ce sujet<sup>1</sup>. »

Finalement passé sous le contrôle de la Centrale, l'évangéliste de cette station ouvre un culte à Néré<sup>2</sup>. En 1904, il y a 180 protestants dans la première localité et 140 dans la seconde<sup>3</sup>. La récupération d'Aulnay par la Centrale en change l'esprit. Après y avoir laissé pendant un an le vieillissant Cler, un jeune évangéliste y est installé, André Meschinet de Richemond. Pour son père, Louis-Marie Meschinet de Richemond, cette nomination a pour but « d'affermir l'œuvre, de lui donner de la profondeur, et surtout le caractère, l'esprit et la vie de [l']Eglise Réformée évangélique<sup>4</sup> ». L'activité dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély demeure modeste puisque pour l'ensemble de l'arrondissement, il n'y a que trois agents subventionnés par la Société centrale au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Cette fièvre d'évangélisation ne se traduit pas avant la Séparation des Eglises et de l'Etat par la constitution de nouvelles structures ecclésiales.

Les œuvres du sud sont d'une toute autre importance. Chronologiquement, la première œuvre en activité est celle du pasteur Duproix. Lancée en 1883 en Charente autour de Barbezieux, elle est de sensibilité évangélique modérée, de centre-droit. Faute de finances suffisantes, le soutien de la Centrale est d'abord nul<sup>6</sup>. Elle gagne la Charente-Inférieure à la fin des années 1880 et c'est à cette date-là qu'elle reçoit l'aval du Synode des Charentes et l'appui financier de la Centrale<sup>7</sup>. La première localité de ce département à voir se mettre en place un culte par l'entremise de Duproix est Saint-Maigrin. L'occasion en est donnée par l'intolérance de l'abbé Michel qui, il est vrai, déborde de zèle sans recevoir l'assentiment de la municipalité<sup>8</sup>. Elle ne tarde guère à gagner également Mérignac où un culte est régulièrement célébré à partir de 1894. Après l'inauguration d'un temple au printemps 1897, Duproix décide d'y nommer un pasteur à

<sup>1</sup> AERLR, SC, correspondance n° 5. Lettre de Caris à un membre du bureau de la section ouest, 11 février 1901.

<sup>2</sup> AERLR, SC. Second registre de délibérations de la section ouest. Séance du 22 octobre 1902.

<sup>3</sup> AERLR, SC, divers n° 2. Statistique au 31 décembre 1904 du poste d'Aulnay.

<sup>4</sup> AERLR, SC, correspondance n° 6. Lettre de Louis Meschinet de Richemond au pasteur Carpentier, 18 octobre 1903.

<sup>5</sup> Le pasteur correspondant de Saint-Jean-d'Angély et les évangélistes de Saint-Jean-d'Angély et d'Aulnay.

<sup>6</sup> AERLR, SC. Minutier du trésorier, lettre au pasteur Duproix, 17 mai 1883.

<sup>7</sup> *Synode officieux des Eglises réformées évangéliques de la VI<sup>e</sup> Circonscription. Onzième session (...)*, Angoulême, 1889, p. 12 ; *Synode des Charentes (VI<sup>e</sup> circonscription). Treizième session (...)*, Angoulême, 1891, p. 14. *BEO*, 5 avril 1890, n°7, p. 42-43 et 2-16 juillet 1892, n° 13-14, p. 57-58.

<sup>8</sup> AEMB, Émile DURAND, « Histoire de l'Eglise missionnaire de Barbezieux », ms ; ADCM, 2 O 2 075 (sur la construction de l'église) ; GELÉZEAU Clément et VOYÉ Antonin, *Saint-Maigrin. Paroisse, commune, seigneurie et maison seigneuriale*, Paris, Librairie Hachette, 1908, p. 45-46.

l'automne suivant, il s'agit d'Emile Durand. Une marche semblable est suivie à Boresse : des conférences sont faites par le pasteur Durand en 1899. Suite à leur succès, un temple est construit. La dernière communauté à naître est celle de Boresse en 1899 à la suite de conférences faites par le pasteur Durand. Un temple est édifié en 1901 et est installé en même temps un évangéliste<sup>1</sup>. A l'exception de celle de Barbezieux, les liens avec les Eglises réformées de la région restent distants et le consistoire de Pons ne paraît pas avoir été informé officiellement de l'œuvre du pasteur Duproix.

Il n'en est pas de même de l'œuvre de Saint-Aubin-de-Blaye qui englobe dans son champ d'action l'ouest de l'arrondissement de Jonzac. Celle-ci, au départ, se limite à l'arrondissement de Blaye mais avec l'arrivée de Fernand Faivre en 1890 elle élargit son terrain. Cette extension à la Saintonge se fait au moment où le pasteur officiel de la paroisse de Jonzac est conquis aux thèses évangéliques. Les rapports noués avec la paroisse officielle montrent les profondes imbrication et interpénétration de l'œuvre et de l'Eglise au départ indépendantes. Par son histoire familiale, le jonzacais Samuel Cler, ne pouvait être que favorable à ce mouvement : son père est évangéliste au service de la SEG depuis de longues années<sup>2</sup>. En 1891, la visite régulière de Soubran est organisée conjointement par Fernand Faivre et Samuel Cler et le culte mis en place un an plus tard est revendiqué comme l'œuvre des deux hommes<sup>3</sup>. Lors de la succession de Cler en 1896, il est envisagé de confier le poste de Jonzac à un frère de Fernand Faivre, Paul<sup>4</sup>. Le dernier pasteur nommé à Jonzac avant la Séparation, Adolphe Moscheroch, a d'abord fait ses armes dans l'œuvre de Saint-Aubin au poste de Soubran. Faussement candide, il avoue dans le rapport d'Eglise qu'il soumet au synode régional en 1905, à propos de l'évangélisation : « je crois qu'il y aurait quelque chose à faire ; c'est en grande partie pour cela que je suis venu ici<sup>5</sup> ». De manière générale, l'œuvre s'appuie sur une implantation rapide d'agents. Un évangéliste est installé au Ferrat (Saint-Bonnet) en mars 1894, à Soubran en octobre 1894 et à la Bergerie (Consac) en décembre 1895<sup>6</sup>. En 1898, après une vacance de deux ans, c'est Paul Faivre, le propre frère de l'organisateur de l'œuvre qui vient se charger du poste de Morisset (Saint-Dizant-du-Gua) tout en résidant à Saint-Ciers-du-

---

<sup>1</sup> BEO, 1<sup>er</sup> décembre 1901, n° 23, p. 95. AEMB, Registre des décisions du Comité de l'œuvre d'évangélisation de Barbezieux, 9 juillet 1901.

<sup>2</sup> Sur Cler père, cf. la brève notice nécrologique en : BEO, 1<sup>er</sup> mars 1911, n° 5, p. 18. Il s'agit de l'évangéliste d'Aulnay.

<sup>3</sup> AERLR, SC, correspondance n° 1. Lettre de Fernand Faivre au comité ouest, 9 février 1891 de Cler au comité ouest, 31 janvier 1893.

<sup>4</sup> BPF, Ms 1619/II-1. Lettre de Paul Faivre au conseil presbytéral de Jonzac, 18 mai 1896.

<sup>5</sup> BPF, Ms 1619/II-1. Tableau statistique trisannuelle de l'Eglise de Jonzac-Montendre, 19 avril 1905.

<sup>6</sup> *Œuvre de Saint-Aubin de Blaye et annexes (Gironde, Charente-Inférieure). Rapport 1894. janvier à décembre*, Bordeaux, 1895, p. 3 ; FAIVRE Fernand, *Dix années d'évangélisation en Gironde et Charente-Inférieure (1889-1899)*, Paris, sans date, p. 14-15.

Taillon<sup>1</sup>. Le dernier poste à voir le jour est le plus périphérique : c'est Beurlay en 1902. Le délai entre la tenue des premières conférences (hiver 1901-1902), l'installation d'un agent et la construction d'un temple (hiver 1902-1903) se raccourcit drastiquement. Cette effervescence ne va pas sans mésaventure : quoique le Ferrat figure toujours au nombre des postes dépendants de l'œuvre jusqu'à la Séparation, il cesse d'être pourvu dès 1900 et est désormais desservi par l'agent de la Bergerie.

Saint-Aubin-de-Blaye est la seule œuvre d'évangélisation à entreprendre systématiquement des démarches devant amener la reconnaissance légale des cultes. Le statut de « horsain » à l'égard des territoires saintongeais, le fait qu'elle ne puisse pas s'appuyer sur l'appartenance légale du pasteur dirigeant l'œuvre à l'Eglise financée par l'Etat expliquent certainement cette différence d'attitude par rapport à Saint-Jean-d'Angély ou Barbezieux. A la fin de 1897, le conseil presbytéral de Jonzac entame des démarches pour que le temple érigé à Soubran reçoive le statut d'annexe paroissiale au même rang que celui de Montendre<sup>2</sup>. Il s'agissait de pleinement intégrer l'œuvre nouvelle au système des cultes reconnus aux paroisses concordataires. Las, cette solution s'avère impossible. Le ministère sceptique sur la légitimité de la demande estime que l'autorisation de simple police, par nature provisoire, « est suffisante pour assurer l'exercice du culte protestant dans la commune de Soubran, exercice qui doit conserver un caractère provisoire par suite du petit nombre de fidèles agglomérés<sup>3</sup> ». La Bergerie et Beurlay se contentent donc en 1900 et en 1903 de simples autorisations provisoires. La paroisse de Mortagne, restée libérale, accomplit des démarches sensiblement différentes pour Morisset : elle demande le titre de pasteur auxiliaire pour l'agent de Morisset, Paul Faivre<sup>4</sup>. Ce vœu est longuement étudié par le ministère avant qu'il ne statue finalement en un sens favorable au vœu mortagnais<sup>5</sup>. Les postes d'évangélisation de Saint-Aubin sont inégalement inscrits dans les deux paroisses concordataires de la haute Saintonge, Jonzac et Mortagne. Alors que Jonzac compte parmi ses sections électorales la Bergerie et Soubran, Mortagne ne cherche pas alors à intégrer les prosélytes en son sein.

Les œuvres de Barbezieux et de Saint-Aubin, lors de leur croissance, vont entrer en conflit avec les comités régionaux et national de la Société centrale, la question principale étant de savoir qui a le contrôle de l'action des évangélistes. Dans un courrier qu'il adresse au secrétaire de la section ouest, Jules Pfender, l'agent général de la Centrale résume parfaitement les griefs de cette société contre Duproix et Faivre :

---

<sup>1</sup> Cf. annexe : « Heurs et malheurs d'une œuvre d'évangélisation, les extensions saintongeaises de Saint-Aubin-de-Blaye »

<sup>2</sup> BPF, Ms 1619/VII-41. Délibération du conseil presbytéral de Jonzac, 1<sup>er</sup> décembre 1897.

<sup>3</sup> ADCM, 109 V 1. Lettre du ministère de l'Intérieur et des Cultes au préfet, 1<sup>er</sup> décembre 1899.

<sup>4</sup> BPF, Ms 1619/VII-43. Délibération du conseil presbytéral de Mortagne, 23 novembre 1899.

<sup>5</sup> ADCM, 105 V 1. Lettre du Ministre de l'Intérieur et des Cultes au préfet, 5 octobre 1900.

« Avons-nous une œuvre à faire et à sauvegarder, selon des principes et des méthodes que nous croyons bons à pratiquer ? Ou bien, sommes-nous des fournisseurs d'hommes et d'argent pour les pasteurs qui se servent de nous ou nous envoient promener selon leurs préférences<sup>1</sup> ? »

Duproix veut conserver le contrôle direct des agents des divers postes sous ses ordres tandis que la Centrale souhaite recevoir directement les rapports de ces derniers. Des tensions se font jour dès le début des années 1890 pour savoir qui a le droit de nommer et de choisir les évangélistes de l'œuvre de Barbezieux ; en 1898, un premier conflit éclate et le paiement d'un des agents est suspendu pour l'année suivante<sup>2</sup>. En 1902, la Centrale retire son dernier financement à l'œuvre<sup>3</sup>. Aux frontières de l'action de deux sections – Ouest et Bordeaux –, ayant noué des relations directes avec le comité parisien, des conflits d'autorité surgissent également dans l'œuvre de Saint-Aubin-de-Blaye. En 1897, l'argent envoyé par Paris pour soutenir l'action de Faivre et de ses collaborateurs en Charente-Inférieure ne passe plus par Bordeaux mais par la section ouest : le comité parisien escompte alors pouvoir récupérer la direction totale de l'œuvre<sup>4</sup>. Trois ans plus tard, l'œuvre bascule de nouveau sous le contrôle financier de la section bordelaise<sup>5</sup>.

Ce qui va être connu par la suite sous le nom d'Œuvre de propagande évangélique de Pons est plus original. Initialement, son créateur, le pasteur Benjamin Robert, précise qu'elle demeure « *indépendante*, c'est-à-dire en dehors de tout parti ecclésiastique, et par suite, adressant librement ses appels à ceux, quelle que soit leur étiquette, qui s'intéressent au développement de la Cause protestante<sup>6</sup> ». Selon l'un de ses contemporains du camp évangélique, Benjamin Robert « est libéral au point de vue ecclésiastique [...] parfaitement évangélique dans la prédication et l'évangélisation<sup>7</sup> ». Très rapidement, cependant elle reçoit un appui privilégié des libéraux. Le travail de Robert est très favorablement accueilli lors de l'assemblée générale de l'Association fraternelle des pasteurs libéraux se tenant à Die (Drôme) en 1897 et la section locale, montrant son adhésion, lui vote de modestes subsides<sup>8</sup>. Sur un plan financier, Robert reçoit des prêts de Fernand de Schickler ; Philippe Jalabert se charge d'organiser le « fonds de roulement » nécessaire pour la bonne marche financière de l'œuvre de B. Robert<sup>9</sup> et enfin à partir de l'exercice 1902-1903 celle-ci reçoit une subvention de la Délégation libérale<sup>10</sup>. Au cours des dix premières années

<sup>1</sup> AERLR, SC, correspondance n° 3. Lettre de Pfender à Schmidt, 15 juin 1898.

<sup>2</sup> AERLR, SC, correspondance n° 3. Lettre du trésorier de la Société centrale au secrétaire de la section ouest, 23 février 1899.

<sup>3</sup> *Société centrale protestante d'évangélisation. Section de l'Ouest. Quarantième exercice. Année 1902*, Chasseneuil, 1903, p. 12.

<sup>4</sup> AERLR, SC, correspondance n° 3.

<sup>5</sup> AERLR, SC. Second registre de délibérations de la section ouest. Séance du 21 mars 1900.

<sup>6</sup> ROBERT Benjamin, *Notice sur l'œuvre évangélique de Saint-Palais de Phiolin et environs*, Pons, chez l'auteur, sans date [1895], p. 23.

<sup>7</sup> AERLR, SC, correspondance n° 4. Lettre de Pfender au secrétaire de la section ouest, 6 février 1900.

<sup>8</sup> *Association fraternelle des pasteurs libéraux*, novembre 1897, n° 38, p. VIII et 20 septembre 1899, n° 44, p. III.

<sup>9</sup> ADCM, 16 J 101. Registre du comité de l'œuvre de propagande évangélique de Pons, notes de septembre-octobre 1898 et de 1900.

<sup>10</sup> *Œuvre de propagande évangélique de Pons. Huitième exercice – Neuvième rapport. Août 1903*, Pons, 1903, p. 16.

de fonctionnement, l'extension de l'œuvre de Pons connaît de notables remaniements<sup>1</sup>. Les premiers lieux visités, au sud de Pons, Champagnolles et Saint-Palais-de-Phiolin, sont progressivement exclus du champ d'activité de l'œuvre. En revanche, se renforce la présence dans le canton de Pons, tant grâce à la récupération du poste de Colombiers que grâce à un approfondissement du mouvement au nord de Pons dans des bourgs du pays pontois et aux confins de la Charente et de la Charente-Inférieure dans le canton d'Archiac. Cette évangélisation est avant tout celle de hameaux souvent en lutte avec le chef-lieu communal qui dispose d'attributs alternatifs de l'identité communale – école, église. Ainsi, à Echebrune, commune éclatée en plusieurs écarts éloignés les uns des autres. Celui bordant la grande route, Echebrune est de longue date en rivalité avec les hameaux de Meussac, Figers et du Puy-Haut, particulièrement visités par B. Robert et ses collaborateurs. L'adhésion au protestantisme est ici adhésion à un marqueur identitaire alternatif dans la construction de l'identité communautaire. Le même phénomène explique certainement la présence de cultes dans les hameaux d'Auvignac, de Virlet et de Chadon et non au chef-lieu communal. Si l'on change d'échelle et que l'on prend celle de la paroisse catholique, on se rend compte que parmi les lieux les plus réceptifs, on retrouve un certain nombre de communes annexées au spirituel à d'autres et qui, par le biais de la célébration d'un culte protestant, cherchent sans doute à disposer d'une autonomie religieuse inassouvie dans le cadre catholique<sup>2</sup>. La vitalité des œuvres catholiques est perceptible à Brives-sur-Charente, Marignac et Montils<sup>3</sup> et il est probable que l'arrivée des protestants dans ces communes est perçue comme un moyen de lutter contre l'influence cléricale par les républicains du cru. De ce fait, le nombre des agents au service de l'œuvre croît assez rapidement pour connaître un chiffre stationnaire au début des années 1900 : outre le pasteur de Pons, se rajoute chaque année un nouvel agent entre 1895 et 1898 pour arriver à l'effectif de quatre hommes supervisés par B. Robert. Le ressort de leur action dans les premières années fut assez variable mais se fixe durablement de la manière suivante au cours de l'exercice 1903-1904 : Pons-Belluire ; Saint-Martial-de-Coculet rayonnant dans le canton d'Archiac et en Charente ; le Puy-Haut avec Brives-sur-Charente et Virlet ; Marignac avec Neulles ; Montils-Colombiers. Les connexions avec la paroisse protestante concordataire sont nombreuses. La composition du comité directeur le reflète : outre B. Robert et L.-J. Bertrand, pasteurs, il comprend deux membres du conseil presbytéral de Pons et un laïc de Pons. Ce n'est qu'en 1898 que le conseil presbytéral est

---

<sup>1</sup> Cf. annexe : « Les lieux de culte de l'Œuvre de propagande évangélique de Pons (1895-1905). »

<sup>2</sup> C'est le cas des communes de Belluire dans le canton de Pons, de Celles et de Neulles dans le canton d'Archiac.

<sup>3</sup> Dans le canton de Pons, à l'exception du chef-lieu, seules ces communes abritent des maisons religieuses.

officiellement saisi d'une demande de secours financier en faveur de l'œuvre d'évangélisation<sup>1</sup>. L'imbrication entre paroisse officielle et œuvre d'évangélisation s'accélère dans les dernières années du régime concordataire. Dès la fin de 1898, des démarches sont entreprises pour que le Puy-Haut soit reconnu comme une annexe officielle de la paroisse réformée de Pons. Un an plus tard, le conseil presbytéral de Pons propose un découpage sectionnaire de son espace avec comme bureaux électoraux, le Puy-Haut, Saint-Martial et Marignac<sup>2</sup>. Au Puy-Haut, en 1904, le temple est donné à l'Église réformée de Pons<sup>3</sup>. Il est probable que les bonnes relations entretenues par B. Robert avec le président du Conseil, Emile Combes, n'ont pas peu contribué à la réussite du dossier, au contraire de Soubran. A Saint-Martial-de-Coculet, on se contente d'une autorisation provisoire accordée par le préfet en 1903<sup>4</sup> tandis qu'à Marignac aucune démarche ne paraît avoir été faite en ce sens. Les édifices de ces lieux restent jusqu'à la Séparation des propriétés de l'Œuvre de propagande évangélique de Pons.

**... et unanimement anticléricales.**

Plus encore que pour la première vague d'évangélisation, l'anticléricisme et l'indifférence religieuse généralisées sont des terrains sur lesquels les évangélistes et les pasteurs apprennent à marcher afin d'élever leurs œuvres. Au *Congrès de l'Évangélisation* de 1913, Duproix évoque les « malentendus épouvantables qui existent dans nos populations rurales de la Charente sur la religion » et ajoute que « le catholicisme les a tellement outrés que lorsque, pour la première fois, nous entrons en contact avec eux, nous avons le sentiment que tout ce qui est culte ou représentant d'un culte leur est suspect et antipathique<sup>5</sup> ».

L'anticléricisme foncier des Saintongeais est à nuancer du fait de l'usage immodéré fait dans un premier temps d'anciens prêtres. La visibilité accrue de ceux-ci au cours des années 1890 et leur conversion au protestantisme sont abondamment utilisées par les œuvres d'évangélisation pour montrer la supériorité du protestantisme sur le catholicisme. Deux prêtres du *presbyterium* rochelais vont illustrer cette situation. Le premier prêtre diocésain à être ainsi instrumentalisé est Jean Nézereau, desservant dans la région d'Archiac puis dans celle de Tonnay-Boutonne, à Saint-Loup. C'est dans cette dernière paroisse qu'il apostasie sous l'influence d'une famille protestante

---

<sup>1</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 27 février 1898. Il s'agit d'une demande à adresser au ministère des Cultes.

<sup>2</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance des 4 décembre 1898, 19 mars et 12 novembre 1899.

<sup>3</sup> ADCM, 114 V 1. décret présidentiel, 2 mai 1904.

<sup>4</sup> ADCM, 109 V 1. Minute de l'arrêté préfectoral, 15 juillet 1903.

<sup>5</sup> DUPROIX Théophile, « L'évangélisation des Charentes » dans, *Congrès de l'évangélisation. Paris. 19-25 mai 1913*, Paris, Société centrale évangélique, 1913, p. 189-201. Citation p. 191 et 192.

du pays angérien<sup>1</sup>. Sa conversion au protestantisme paraît ne choquer nullement ses anciens fidèles qui viennent nombreux à une conférence qu'il fait dans une annexe de sa dernière paroisse<sup>2</sup>. Il est employé assez rapidement par l'œuvre Mac-All à Rochefort avant d'intégrer les rangs des pasteurs de l'Eglise réformée<sup>3</sup>. Le second prêtre à être dans ce cas de figure est Frédéric Bonhomme<sup>4</sup>. Son parcours en tant qu'ecclésiastique catholique fut chaotique<sup>5</sup> et son ministère peu édifiant. Dans sa première paroisse dans le diocèse, un notable catholique se plaint que : « sa mauvaise tenue, sa manière d'être et de parler lui enlèvent tout le respect dû à son caractère et à ses fonctions<sup>6</sup> ». Lorsque la nouvelle de l'apostasie de Bonhomme à Saint-Palais-de-Phiolin est connue, le *Bulletin évangélique de l'Ouest* s'enthousiasme :

« Après l'abbé Nézereau, curé de Saint-Loup, qui s'est converti dernièrement au protestantisme, son collègue et ami M. Bonhomme, curé de Saint-Palais-de-Phiolin, près Pons, vient à son tour de quitter l'Eglise romaine. Dimanche dernier, dans un discours public il a annoncé du haut de la chaire à ses paroissiens qu'il abjurait le catholicisme pour se consacrer au service exclusif de l'Evangile. Le soir même il envoyait à l'évêque sa lettre de démission motivée et quittait la soutane.

Grand émoi dans la région. Les habitants de Saint-Palais ont décidé de lui rester fidèles, approuvent entièrement son évolution. Avant-hier dix curés sont venus en grande pompe à Saint-Palais, accompagnés de la coterie cléricale de la région pour purifier l'Eglise. Pas un habitant de la localité ne s'est joint à eux. M. Bonhomme désire rester à Saint-Palais. Avec le concours de M. le pasteur Robert, de Pons, il va commencer le 4 août une campagne de conférences, qui, si on en juge par la rumeur public auront assez de retentissement<sup>7</sup>. »

Cette conversion au protestantisme de l'abbé Bonhomme est l'occasion pour le pasteur Robert de transformer son zèle religieux en œuvre d'évangélisation. A l'origine, l'organisation lancée par Robert s'intitule « œuvre évangélique de Saint-Palais de Phiolin et environs » et est placée sous le double patronage de l'Eglise réformée de Pons et de l'œuvre des prêtres convertis dirigée par le professeur L.-J. Bertrand<sup>8</sup>. En 1896, ce dernier procure le second agent de l'œuvre, également un ancien prêtre, un oblat de Marie, J.-B. Corneloup<sup>9</sup>. A l'été 1898, un autre prêtre défroqué, Bourdery alors étudiant à la Faculté de théologie de Paris, collabore à l'œuvre de B. Robert. Fernand Faivre, sur la recommandation du pasteur L.-J. Bertrand, emploie pour le poste

<sup>1</sup> *La feuille protestante de Saintonge populaire et gratuite*, mars 1905, n° 6, p. 22-23.

<sup>2</sup> *L'Echo saintongeais*, 11 avril 1895, n° 2061.

<sup>3</sup> *Le Petit Protestant. Bulletin mensuel de l'Eglise réformée de Rochefort*, février 1896, n° 116, p. 4. Sur sa carrière protestante, cf. ROBERT Daniel, « Les diplômes décernés par la faculté protestante de théologie de Paris (1877-1906) », *BSHPF*, t. 124, 1978, p. 561.

<sup>4</sup> Sur sa carrière protestante, cf. ROBERT Daniel, « Les diplômes décernés par la faculté protestante de théologie de Paris (1877-1906) », *BSHPF*, t. 124, 1978, p. 563. Il passa également par la Faculté de théologie de Neuchâtel.

<sup>5</sup> Né à Bordeaux le 26 décembre 1851, ordonné prêtre à Vitoria en 1880 (Espagne), religieux de l'ordre des Carmes déchaussés, sécularisé en 1887, aumônier et vicaire en 1888 à Rio de Janeiro (Brésil) ; vicaire à Matha, le 16 janvier 1889 ; professeur à l'Institution Notre-Dame à Saintes le 1<sup>er</sup> octobre 1889 ; curé de Courant le 7 juin 1890 ; curé de Saint-Palais-de-Phiolin le 15 novembre 1894. Cf. ADLR. Etat du personnel du diocèse de la Rochelle établi à partir de 1853, volume 1, carrière de l'abbé Marie Maurice Frédéric Bonhomme.

<sup>6</sup> ADLR, 8 F 1. Lettre de Saint-Blancard (Courant) à un vicaire général, 17 octobre 1894.

<sup>7</sup> *BEO*, 3 et 17 août 1895, n° 15-16, p. 67-68.

<sup>8</sup> ROBERT Benjamin, *Notice sur l'œuvre évangélique de Saint-Palais de Phiolin et environs*, Pons, chez l'auteur, sans date [1895], 24 p.

<sup>9</sup> ADCM, 16 J 101. Registre du comité de l'œuvre de propagande évangélique de Pons, note de janvier 1896.

de Soubran un ancien prêtre corse, Costa<sup>1</sup>. Présent de 1894 à 1903, simple évangéliste d'abord, consacré pasteur en 1902, il « dresse » l'Eglise de Soubran<sup>2</sup>. De manière analogue, au commencement de l'évangélisation lancée par Duproix, son premier et éphémère collaborateur est l'abbé Goubies, recommandé par Eugène Réveillaud. L'un des premiers colporteurs de l'œuvre est également un ancien prêtre, Garrigue, issu du clergé périgourdin<sup>3</sup>. Cette omniprésence des prêtres dans les œuvres d'évangélisation s'explique par l'intérêt d'user de ce type de personnel pour populariser la cause protestante. Benjamin Robert l'expose très nettement lors d'une réunion de l'association fraternelle des pasteurs libéraux : « dans certaines régions, en Saintonge, le titre d'ancien prêtre est (...) un attrait puissant pour une conférence populaire » ; « il peut invoquer son exemple ; sa conversion est à elle seule une prédication éloquente » ; « il connaît les points faibles du catholicisme. Ce qui l'a conduit des ténèbres à la lumière, c'est la constatation de certains faits ; – ces faits, il les rappellera ». Bourdery indique que « le curé est considéré comme ayant toutes les sciences infuses », « c'est un homme extraordinaire, il lui reste quelque chose de cela pour des auditoires catholiques<sup>4</sup> ». Bref, suscitant une curiosité qui se transforma dans certaines des œuvres en véritable intérêt religieux, les prêtres défroqués permettent d'acculturer le protestantisme dans des terres nouvelles. Ils sont le chaînon manquant entre les paroisses catholiques devenues indifférentes et les nouvelles Eglises protestantes à dresser. Cependant, la présence d'anciens prêtres devient rapidement compromettante et montre ses limites. À Saint-Palais-de-Phiolin même, le succès n'est guère au rendez-vous. Dès 1899, l'action protestante s'y étiole et, lors de l'exercice 1903-1904, cette commune disparaît du champ d'activités de l'œuvre pontoise<sup>5</sup>. En 1902, à la succession de Bonhomme dans l'œuvre de Pons, le comité décide « d'éliminer toute candidature autre que celle de pasteurs, protestants de naissance et en possession de leurs grades universitaires<sup>6</sup> ». En 1904, la même attitude est adoptée pour la vacance du poste du Puy-Haut : la candidature de deux anciens prêtres est écartée car cette qualité « aurait pour effet de leur aliéner les sympathies de la population<sup>7</sup> ».

L'hostilité évidente au catholicisme ne va pas sans déclencher la colère des catholiques et en particulier du clergé. Après le point d'acmé des années 1840, la polémique interconfessionnelle connaît une nouvelle jeunesse. La presse catholique dénonce ces « farceurs, qui se disent

<sup>1</sup> *Œuvre de Saint-Aubin de Blaye et annexes (Gironde, Charente-Inférieure). Rapport 1894...*, Bordeaux, 1895, p. 6.

<sup>2</sup> BEO, 1<sup>er</sup> mai 1902, n° 9, p. 33 et 1<sup>er</sup> juin 1903, n° 10, p. 44.

<sup>3</sup> AEMB, Émile DURAND, « Histoire de l'Eglise missionnaire de Barbezieux », ms.

<sup>4</sup> *Association fraternelle des pasteurs libéraux*, 1<sup>er</sup> février 1899, n° 42, p. IV-V.

<sup>5</sup> *Œuvre de propagande évangélique de Pons. Rapport annuel. Quatrième exercice. Août 1898 à fin juillet 1899*, Pons, [1899], p. 8 ; *Œuvre de propagande évangélique de Pons (...). 8<sup>e</sup> exercice – 9<sup>e</sup> rapport. Août 1903*, [Pons, 1903], p. 9 ; *Œuvre de propagande évangélique de Pons, Charente-Inférieure. Rapport annuel. Neuvième exercice du 1<sup>er</sup> août 1903 au 31 juillet 1904*, Pons, 1904.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J 101. Registre du comité de l'œuvre de propagande évangélique de Pons, séance du 1<sup>er</sup> mars 1902.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 104\*. Séance du 31 juillet 1904.



protestants et qui ne sont en réalité que de vilains fumistes<sup>1</sup> » menant une « campagne anglo-protestante<sup>2</sup> ». Une feuille spéciale, *Le Catholique* dont le sous-titre éloquent est « organe mensuel de défense contre le péril protestant » naît au printemps 1897 en réaction à la *Réforme des Charentes*, le journal lancé par Théophile Duproix quelques mois plus tôt. Il est dirigé par le jeune abbé Jeandeau, le directeur de la division ecclésiastique de l'institution diocésaine de Pons. Par le choix de ce directeur, il semble bien évident que ce projet reçoit l'aval de la hiérarchie ecclésiastique et qu'il s'agit aussi de lutter contre l'action de Benjamin Robert et de ses agents. Le programme que se fixe *Le Catholique* le montre avec clarté :

« Si des pasteurs protestants, comme M. Robert, de Pons, étaient seuls entrés en lice et surtout si, dans ces réunions hebdomadaires, faites dans les communes des cantons de Pons, Saint-Genis, Mirambeau, l'exposé des doctrines ou plutôt des griefs protestants avaient été le principal sujet traité, le silence eut seul répondu à ces tentatives vouées à la stérilité. Mais au lieu d'exposer les doctrines protestantes, on a attaqué l'enseignement catholique ; des personnalités ont été faites. Du scandale donné par des apostats on a voulu profiter pour accuser tous les ministres de la hiérarchie ecclésiastique. et ce sont ces apostats eux-mêmes, ces prêtres prévaricateurs qui ont fait campagne contre l'église catholique.

(...) Nous faisons la guerre à ceux qui ne semblent pas avoir d'autres dogmes que la haine de l'église et qui, recevant de l'Angleterre autre chose que des doctrines, ont été dénoncés à la tribune de la chambre par MM. de Mahy et de Saint-Germain, représentants de la Réunion et de l'Algérie...<sup>3</sup> »

La multiplication des œuvres d'évangélisation dans les campagnes saintongeaises dans les dix années qui closent le XIX<sup>e</sup> siècle constitue une tentative d'acculturation protestante plus importante que celle du milieu du siècle. Elle revivifie des Eglises de longue date déclinantes comme celle de Pons. L'usage de techniques modernes (distribution en abondance de tracts, de brochures...), de conférences certes faites par des évangélistes et des pasteurs mais aux objets laïcisés et politisés, n'ont pas peu contribué à nourrir les espérances des religionnaires de voir se protestantiser de nouveau la Saintonge. Un personnage résume ces espoirs, Eugène Réveillaud. Venu du catholicisme et féroce anti-catholique, ancien élève de l'institution diocésaine de Pons, il se convertit au protestantisme en 1878<sup>4</sup>. Il publie alors un ouvrage au titre éloquent : *La Question religieuse et la solution protestante*. Dès l'année suivante, il vient faire une tournée de conférences en Charente-Inférieure : à celle qu'il fait à Saintes tant au théâtre qu'au temple sur « le cléricalisme et la libre pensée » et qui finit par une distribution de Bibles, la conclusion de l'auteur ne fait pas l'ombre d'un doute, il faut se faire protestant<sup>5</sup>. Collaborateur de la première

<sup>1</sup> « Réclame protestante », *CSA*, 3 janvier 1897, n° 237.

<sup>2</sup> *CSA*, 4 avril 1897, n° 250.

<sup>3</sup> Programme reproduit dans *Bull. SAHSA*, t. XVII, 1897, p. 236-237.

<sup>4</sup> Sur la trajectoire de ce personnage, cf. PETIT Pierre, « Républicain et protestant : Eugène Réveillaud (1851-1935) », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, t. 64, 1984, n° 3, p. 236-254 et LOISON Antoine, « La jeunesse d'Eugène Réveillaud ou la formation d'un parlementaire républicain et protestant sous la Troisième République », *BSHPF*, t. 148, 2002, n° 3, p. 509-527.

<sup>5</sup> Cf. *Bull. SAHSA*, t. I, avril 1879, n° 10, p. 278.

heure de la Mission intérieure, il figure en 1880 au nombre des collaborateurs de la Mission évangélique Mac-All à Paris. Cette intégration aux instances nationales ne l'amène pas à négliger les œuvres saintongeaises : en 1905, il entre dans le comité directeur de l'œuvre d'évangélisation de Barbezieux<sup>1</sup>. Son zèle évangéliste protéiforme montre que l'évangélisation de la France rurale doit aller de pair avec celle d'un autre territoire, la ville.

### ***3.2. UN ESPACE LONGTEMPS NEGLIGÉ : LA VILLE.***

Malgré l'absence de très grandes villes en Charente-Inférieure, le monde urbain représente un espace à part dans les expériences d'évangélisation protestante. Il suscite de nouvelles pratiques d'évangélisation ainsi que de nouveaux lieux. Sous la Troisième République, grâce à l'arrivée d'acteurs qui peuvent avoir des liens lâches avec les structures réformées traditionnelles, les protestants du département vont voir se mettre en œuvre une évangélisation prioritairement urbaine.

#### ***Le modèle de la Mission Mac-All.***

Avec la Commune, la question ouvrière, la question de l'évangélisation ouvrière s'imposent avec force aux protestants. Se distingue l'action d'un pasteur d'une Église indépendante britannique, le révérend Robert Mac All. Après avoir ouvert une première salle d'évangélisation populaire dans le quartier de Belleville à Paris en janvier 1872, les locaux se multiplient à Paris et dans la banlieue parisienne. L'implantation provinciale commence fin 1878 par Lyon, continue l'année suivante avec Bordeaux et Boulogne-sur-Mer<sup>2</sup>. Enfin, les deux grands ports du littoral charentais, Rochefort et la Rochelle, se partagent un poste fondé en juillet 1880<sup>3</sup>. L'agent, Henri Gayat, réside à Rochefort. Cette localisation s'explique par la forte présence ouvrière dans la préfecture maritime et par les échos réels que suscita ici la Commune : aux municipales d'avril 1871, plus de 37 % des votants se contentent de mettre dans l'une des bulletins portant la mention imprimée : « Pour la Commune de Paris<sup>4</sup> ». Au cours du printemps 1881, alors que de nouvelles salles s'ouvrent dans de nombreuses villes – Roubaix, Toulouse, Saint-Etienne... –

<sup>1</sup> AEMB, Registre des décisions du Comité de l'œuvre d'évangélisation de Barbezieux, séance du 7 mars 1905.

<sup>2</sup> Cf. MOURS Samuel, *Un siècle d'évangélisation en France (1815-1914) t. 2 1871-1914*, Flavion (Belgique), Librairie des éditeurs unionistes, 1963, p. 14-16 ; *Mission évangélique aux ouvriers de Paris et de Lyon. Abrégé du septième rapport anglais pour l'année 1878*, Paris, 1879, p. 2 et 7-8.

<sup>3</sup> *Mission évangélique aux ouvriers de France (...) neuvième rapport anglais pour l'année 1880*, p. 5.

<sup>4</sup> Cf. GRENIÉ Claude et Paulette, « La franc-maçonnerie et la Commune à Rochefort », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 5, 2006, p. 7-14. Chiffre cité p. 7.

c'est au tour de Saintes et de Cognac d'être pourvues d'un agent de la Mission populaire<sup>1</sup>. La Charente-Inférieure figure donc parmi les premiers départements à voir se mettre en place des salles d'évangélisation Mac-All.

Les principes théologiques du fondateur ne sont pas foncièrement différents de ceux animant la Société évangélique de Genève sous la Seconde République. Robert Mac-All rappelle en 1889 que :

« Partout où une station missionnaire est située dans le périmètre prochain d'une Eglise française dont le pasteur ou les pasteurs s'intéressent à notre œuvre d'évangélisation, nous invitons ce pasteur ou ces pasteurs (à quelque dénomination évangélique qu'ils appartiennent) à prendre des mesures pour organiser, dans notre salle, et grouper les habitués sérieux en vue de les préparer à devenir membres de l'Eglise sœur. (...) La seule condition que nous imposons est que la communauté, quelle qu'elle soit, sera établie sur la base large de l'Alliance évangélique et que la station missionnaire comme telle, c'est à dire comme salle d'évangélisation, conservera son caractère de stricte neutralité ecclésiastique<sup>2</sup>. »

Mac All précise de surcroît que quand les Eglises existantes sont trop éloignées, en dehors de l'effort missionnaire ou n'ont pas un enseignement évangélique, il faciliterait « la formation d'Eglises missionnaires distinctes avec des pasteurs-missionnaires à leur tête<sup>3</sup> ». Au moment où la Mission populaire s'impose sur la scène religieuse, les pasteurs et les conseils presbytéraux des principales Eglises urbaines du département – Rochefort, la Rochelle, Saintes – sont évangéliques. Elles constituent donc un terrain favorable à l'action des missionnaires Mac-All. Ces derniers bénéficient de l'appui d'un certain nombre de laïcs et de pasteurs évangéliques de la région, provenant tant de l'Eglise libre que de l'Eglise concordataire. En 1880 sont signalés le libraire Pierre Deschamps, le nouveau pasteur de Marennes, Edouard Creisseil, le président du consistoire général de la Rochelle, Gustave Good. Parmi les laïcs, figure en première ligne Louis-Marie Meschinet de Richemond<sup>4</sup>. Ce dernier, l'un des chefs de file des laïcs évangéliques du département, est un pilier de la Mission Mac-All jusqu'à son décès en 1911, n'hésitant pas à plusieurs reprises à signer le texte introductif du rapport général annuel<sup>5</sup>. D'une manière analogue, en assurant la moitié de la rétribution de l'agent, le docteur Paul des Mesnards apparaît comme un soutien décisif lors de la création de la salle de Saintes<sup>6</sup>.

Les relations avec les Eglises locales sont dans les premiers mois très bonnes. A Rochefort, dès novembre 1880, les conseillers presbytéraux acceptent que Gayat assurât un dimanche sur

<sup>1</sup> *Mission évangélique aux ouvriers de France (...) dixième rapport anglais, année 1881*, p. 7.

<sup>2</sup> *Un coup d'œil sur la Mission Mac-All en France. (...) dix-septième rapport*, Paris, 1889, p. 8-9.

<sup>3</sup> *Un coup d'œil sur la Mission Mac-All en France. (...) dix-septième rapport*, Paris, 1889, p. 9.

<sup>4</sup> *Mission évangélique aux ouvriers de France (...) neuvième rapport anglais pour l'année 1880*, p. 24.

<sup>5</sup> Cf. *La Mission populaire évangélique de France. Œuvre Mac-All. Trente-quatrième rapport. 1905-1906*, Alençon, 1906, p. 15-16 et *La Mission populaire évangélique de France. Œuvre Mac-All. Trente-cinquième rapport. 1906-1907*, Alençon, 1907, p. 13-15.

<sup>6</sup> *Mission évangélique aux ouvriers de France (...). Abrégé du dixième rapport anglais, année 1881*, p. 43. Une annotation manuscrite portée sur l'exemplaire conservé à la Bibliothèque du Protestantisme français identifie l'« ami français qui désire garder l'anonyme » à Paul des Mesnards.

quatre une prédication à la place du pasteur Cazalis, alors âgé de près de 75 ans<sup>1</sup>. Un mois plus tard, admirant la présence d'un « auditoire ouvrier étranger à notre culte [qui] a toujours été en croissant », les Rochelais envoient également des remerciements à Robert Mac-All pour l'œuvre entreprise<sup>2</sup>. Cette attitude bienveillante initiale doit cependant être nuancée par les difficultés que connaît peu après le révérend Gayat avec les Rochefortais. Apparemment à la suite de préventions de personnes qui jugent Gayat comme « un être nuisible à l'Eglise réformée<sup>3</sup> », des lettres assez âcres sont échangées entre le conseil presbytéral de Rochefort et le responsable du poste Mac-All. Arguant que le missionnaire ne réunit pas « les conditions légales pour être pasteur de l'Eglise réformée de France, savoir la nationalité française et le baccalauréat en théologie, acquis dans une de nos Facultés », le conseil presbytéral refuse à Gayat le port de la robe de pasteur dans le temple de Rochefort<sup>4</sup>. Il ne paraît pas ensuite prêcher en ce lieu et se limite désormais à la seule salle Mac-All. A la Rochelle, le révérend ne connaît nullement des problèmes semblables<sup>5</sup>. Ceci n'empêche pas le succès de l'œuvre de Rochefort. Trois ans après l'arrivée de la Mission populaire évangélique, Gayat acquiert des bâtiments qu'il transforme en salle de conférence et en logement pour la personne chargée du poste<sup>6</sup>. Après son départ, il continue à louer ce bâtiment à la Mission Mac-All<sup>7</sup>. En 1885, arrive à Rochefort Jean Dürreman, précédemment en charge du poste de Saintes-Cognac<sup>8</sup>. Il va totalement s'identifier au poste de Rochefort-la Rochelle jusqu'à sa suppression en 1913.

Le poste saintais et cognaçais connaît d'assez nombreux ouvriers. A l'automne 1885, Narcisse Brunet remplace Dürreman mais dès la fin de l'année suivante, il quitte Saintes<sup>9</sup>. Son successeur, le révérend Charles Bisson, arrive courant 1887. Au moment de dresser le premier bilan de son action, il est assez pessimiste<sup>10</sup>. Toutefois, il déploie un grand zèle et connaît, avec le temps, quelques réussites : réorganisation d'une réunion fraternelle de prières, mise en place d'une Union chrétienne de jeunes gens<sup>11</sup>. A son départ en 1893, suite au déficit chronique auquel elle doit faire face au niveau national, la Mission populaire décide de ne pas placer un nouvel

<sup>1</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, séance du 30 novembre 1880.

<sup>2</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 28 décembre 1880.

<sup>3</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, lettre de Gayat au conseil presbytéral de Rochefort, 26 décembre 1881.

<sup>4</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, séance du 30 décembre 1881.

<sup>5</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894), compte-rendu de la consécration d'Emile Herding, 14 juillet 1883. Parmi les pasteurs consacrant figure Gayat.

<sup>6</sup> *Mission populaire évangélique de France. (...) douzième rapport anglais pour l'année 1883*, p. 4 et 19.

<sup>7</sup> Bibl. Prot. français, 11 Y 10/10. Baux passés entre Gayat et la Mission populaire Mac-All, 1885-1906.

<sup>8</sup> BEO, 15 août 1885, n° 6, p. 2 et 3 octobre 1885, n° 9, p. 2.

<sup>9</sup> BEO, 3 octobre 1885, n° 9, p. 2 ; *Un coup d'œil sur la Mission Mac-All en France. (...) quinzième rapport*, Paris, 1887, p. 60-61.

<sup>10</sup> *Un coup d'œil sur la Mission Mac-All en France. (...) dix-septième rapport*, Paris, 1889, p. 59.

<sup>11</sup> *Un coup d'œil sur la Mission Mac-All en France. (...) dix-huitième rapport anglais pour l'année 1889*, p. 56 ; *Un coup d'œil sur la Mission populaire évangélique de France (...) vingtième rapport*, Paris, 1892, p. 76.

agent mais de se limiter à un soutien financier au pasteur local qui continue à assurer des réunions dans le local Mac-All avec l'aide d'un évangéliste de la Société centrale<sup>1</sup>. Après deux années de vacance, un nouvel agent, Liénard, se retrouve en charge du poste à l'automne 1895. Etant donné son âge, près de 75 ans, il n'est pas sûr que ce fût un évangéliste particulièrement efficace. Il quitte le poste en 1901<sup>2</sup>. Après un bref intérim du pasteur Tricot, le nouvel agent, Arousseau arrivé à la fin de l'hiver 1901 et partant à l'automne 1902, ne fait qu'un bref séjour en Saintonge<sup>3</sup>. Son dernier rapport dénote les problèmes que pose le poste : il juge que la station de Saintes-Cognac « a besoin d'une direction unique et elle en a plusieurs, non officiellement reconnues, mais réelles et inévitables, ce qui nuit certainement à la bonne marche de l'œuvre<sup>4</sup> ». Au début des années 1900, les difficultés financières de la Mission populaire évangélique amènent une réduction des postes. Saintes fait partie des onze salles supprimées au cours de l'exercice 1902-1903<sup>5</sup>. La salle de la Rochelle est abandonnée en juin 1907<sup>6</sup>. Six ans plus tard, l'agent de la Mission doit quitter Rochefort<sup>7</sup>.

Même si elles n'ont pas la visibilité des temples, les salles Mac-All sont aisément reconnaissables. Celle de Rochefort porte sur sa façade un extrait de la Bible : « Venez et voyez<sup>8</sup> ! ». A la Rochelle, après des travaux entrepris en 1891,

« dans les deux vitrines ouvertes des deux côtés de la porte d'entrée, la Parole de Dieu a été placée, et constamment de nouveaux et saisissants passages ont été étalés aux yeux des passants, accompagnés de textes variés et fréquemment renouvelés et de numéros du *Relèvement* ou de *l'Ami de la Maison*, disposés de manière à permettre la lecture d'un récit complet ou d'un appel chaleureux<sup>9</sup>. »

Usant ici d'un aspect extérieur qui l'apparente à un simple magasin, il s'agit d'attirer dans la salle des auditeurs mus par la curiosité et que rebute initialement un lieu dont l'usage est prioritairement religieux, le temple. La localisation dans l'agglomération est également significative du désir d'évangélisation populaire. Les emplacements successifs de la salle de Rochefort se situent tous dans le faubourg Notre-Dame. A Saintes, installé au commencement de la principale avenue du quartier Saint-Pallais, sur la rive droite de la Charente, le bâtiment de la

<sup>1</sup> *Un coup d'œil sur la Mission populaire évangélique de France (...) vingt et unième rapport*, Paris, 1893, p. 15 et 55-56 ; *La Mission populaire évangélique de France (...). Vingt-deuxième rapport. 1893-1894*, Alençon, 1894, p. 79.

<sup>2</sup> BEO, 19 octobre 1895, n° 20, p. 84 ; 1<sup>er</sup> février 1901, n° 3, p. 12.

<sup>3</sup> BEO, 1<sup>er</sup> mars 1901, n° 5, p. 20 ; 1<sup>er</sup> octobre 1902, n° 19, p. 75.

<sup>4</sup> *La Mission populaire évangélique de France (...). Trentième rapport. 1901-1902*, Alençon, 1902, p. 109.

<sup>5</sup> BEO, 15 février 1903, n° 4, p. 14 ; *La Mission populaire évangélique de France (...). Trente et unième rapport. 1902-1903*, Alençon, 1903, p. 16-17.

<sup>6</sup> *La Mission populaire évangélique de France (...). Trente-sixième rapport. 1907-1908*, Alençon, 1908, p. 140-141.

<sup>7</sup> BEO, 15 janvier 1913, n° 2, p. 7 et 15 mars 1913, n° 6, p. 23. Cf. également *La Mission Populaire Évangélique de France (...). Quarante-troisième rapport. 1914-1915*, p. 4. Ce rapport donne encore comme directeur de l'œuvre le pasteur de Rochefort, Adolphe de Richemond, alors que la presse réformée locale indique clairement qu'il ne s'agit plus d'une œuvre placée sous la tutelle de la Mission populaire.

<sup>8</sup> *Un coup d'œil sur la Mission Mac All en France. Abrégé du Quatorzième Rapport*, Paris, 1886, p. 38.

<sup>9</sup> *Un coup d'œil sur la Mission populaire évangélique de France (...). Abrégé du vingtième rapport*, Paris, 1892, p. 74.

Mission populaire évangélique se situe à quelques centaines de mètres de la gare et donc à proximité des principales concentrations ouvrières de la ville. Le local rochelais se trouve certes dans une artère passante – la rue du Temple – que parcourent les marins rejoignant les quais du vieux port. Toutefois, au contraire des deux autres cités, il ne se situe pas dans les quartiers ouest de la ville, là où s’assemblent les nouvelles classes populaires attirées par l’industrialisation et les activités portuaires modernes développées dans la capitale de l’Aunis.

Les modalités de l’évangélisation, communes à l’ensemble des salles Mac-All, sont variées. Des moyens traditionnels sont utilisés. Meschinet de Richemond en détaille soigneusement la liste en 1886 : conférences bihebdomadaires, répétitions de chants, « études évangéliques de l’Union fraternelle, avec prières spontanées, réunions hebdomadaires intimes de prières, études bibliques et réunions spéciales de femmes<sup>1</sup> », ces dernières étant particulièrement dirigées par son épouse<sup>2</sup>. Par la suite, cela ne semble guère se modifier. A la Rochelle, l’œuvre réunit régulièrement une cinquantaine d’auditeurs<sup>3</sup>. En 1886, des salles de lecture et de correspondance sont réservées pour les militaires à Rochefort et à Saintes<sup>4</sup>. La répétition et le style convenu des rapports envoyés à Paris ne permettent que difficilement de repérer une évolution dans la vie religieuse suscitée par la Mission Mac-All. Ainsi, à la fin de l’année 1888, Dürrleman et de Richemond signalent que les habitués de la salle de la Rochelle ont connu « un schisme (sur des points de doctrine) » et que les auditeurs ont, par conséquent, diminué d’un tiers, mais aucune autre source ne nous a permis d’évaluer la teneur de cette division<sup>5</sup>.

Les navires missionnaires qui furent pour beaucoup dans la visibilité de la Mission Mac-All viennent visiter le littoral saintongeais. En mars 1886, le ton du journal paroissial de Rochefort est éloquent :

« On nous a demandé à Paris si nous verrions arriver avec plaisir dans notre ville l’*Annie*, bateau-missionnaire de M. Henry Cook ? Mais certainement, et tous nos coreligionnaires aussi, n’est-ce pas ? Des réunions religieuses sur le pont d’un navire, cela sera nouveau pour nous, mais bien accueilli ; et nous avons cette confiance que cela fera du bien. Prenons donc déjà rendez-vous sur l’*Annie*, pour l’été prochain<sup>6</sup>. »

Ce n’est point l’*Annie* mais le *Mystery* qui vient à l’été. Malgré les « préventions de très excellents protestants, un peu trop timides », l’accueil n’en est pas moins excellent. Le pasteur Creisseil, dans les colonnes du *Bulletin évangélique de l’Ouest*, livre un compte-rendu élogieux de cet « excellent moyen d’évangélisation » que sont les conférences faites dans la salle populaire du navire et espère que l’année suivante une nouvelle campagne d’évangélisation se fasse à Rochefort

<sup>1</sup> *Un coup d’œil sur la Mission Mac-All en France. Abrégé du quinzième rapport*, Paris, 1887, p. 59.

<sup>2</sup> *BEO*, 15 janvier 1898, n° 2, p. 6.

<sup>3</sup> *BEO*, 5-19 août 1893, n° 15-16, p. 63 ; *La Mission populaire évangélique de France. (...) Vingt-quatrième rapport. 1895-1896*, Alençon, 1896, p. 59.

<sup>4</sup> *BEO*, 6 et 20 mars 1886.

<sup>5</sup> *Un coup d’œil sur la Mission Mac-All en France. Abrégé du dix-septième rapport*, Paris, 1889, p. 47-49.

<sup>6</sup> *Le Protestant rochefortais*, mars 1886, n° 12.

et à Marennes<sup>1</sup>. La tournée d'évangélisation de 1887 se limite apparemment encore à la Rochelle<sup>2</sup>. Elle ne suscite ni commentaire ni annonce dans les deux titres réformés du département. Ce silence pourrait s'expliquer par l'absence de nouveauté du bateau missionnaire. Il pourrait également s'expliquer par une accentuation des réticences à l'égard de ces pratiques nouvelles d'évangélisation. En témoigne l'incident rapporté par un journal politique local et non par la presse réformée. Une semaine après l'arrivée du navire, une personne ayant entendu parler anglais à bord en a conclu à la germanité de l'œuvre et dénonce les occupants comme des espions. L'aumônier de la Marine, le pasteur Kissel, de Lorient, directeur des conférences entreprises dans le *Mystery*, est obligé de rappeler, par voie de presse, qu'il « est français, fils de Français, ancien engagé volontaire en 70 (...), que le but de ces conférences est essentiellement patriotique et français<sup>3</sup> ». Par la suite, ce mode d'évangélisation ne paraît plus utilisé sur les côtes saintongeaises.

Le bilan des postes Mac-All est inégal. Sur un plan numérique, il est difficile de mesurer l'efficacité de Jean Dürrleman et de ses confrères. De 1881 à 1901, la Rochelle, Rochefort et Saintes voient leurs populations croître respectivement de 40,5 %, de 31 % et de 15,6 %. Or, entre 1883 et 1903, les Églises réformées de ces trois villes ne voient pas le nombre de leurs membres augmenter d'une manière analogue : la Rochelle gagne à peine 5 % tandis que Rochefort et Saintes voient leurs fidèles progresser de 36 % et 34 %<sup>4</sup>. La croissance différenciée des huguenots des grandes villes de la Charente-Inférieure s'explique probablement pour partie dans les origines différentes des populations migrantes, Rochefort et Saintes devant capter plus facilement une partie des flux originaires de la presqu'île d'Arvert mais le succès de la Mission Mac-All dut jouer pour beaucoup dans la croissance des réformés saintais et rochefortais comptant une population ouvrière importante.

Sur un plan spirituel, il y eut un incontestable renouvellement à la suite de l'action de la Mission populaire. A la veille de la Grande Guerre, la Mission Mac-All a pratiquement disparu en tant que telle du paysage religieux de l'Aunis et de la Saintonge, pour autant elle marque durablement l'esprit des réformés locaux, leur donnant un esprit missionnaire à l'égard des classes populaires urbaines qui n'existait pas en 1870. Dans les trois villes, le départ de la Mission Mac-All ne signifie pas la fin de l'évangélisation à destination des ouvriers. A Saintes, les activités d'évangélisation financées désormais principalement par l'Église se poursuivent dans le local

---

<sup>1</sup> BEO, 7 août 1886, n° 15, p. 2.

<sup>2</sup> *La Charente-Inférieure*, 25 juin 1887, n° 51, p. 2.

<sup>3</sup> *La Charente-Inférieure*, 2 juillet 1887, n° 53, p. 2.

<sup>4</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 031<sup>1</sup> et 10 249. La Rochelle passe de 950 à 1000, Rochefort de 882 à 1200, Saintes de 559 à 749. Il est vrai que ces trois villes comptent également des protestants dans des annexes (Marsilly, Tonnay-Charente et Migron) et que d'autres fassent partie de la catégorie des « disséminés ». Il est difficile de les décompter à part mais il semble bien qu'à l'exception peut-être de Migron, le chiffre des électeurs et, partant, des familles, ces populations soient alors déclinantes.

précédemment occupé par la Mission Mac-All dès 1903<sup>1</sup>. L'évangéliste Gerbaud a alors une activité multipliée comme il en témoigne, peut-être avec excès lui-même : « Tour à tour journaliste, auxiliaire, suffragant (sic), tantôt dans l'Eglise, dans l'annexe, à Cognac. Je cours, Nouveau Testament et Relèvement à la poche, ici faisant le culte, laissant le journal, ailleurs organisant une réunion<sup>2</sup> ». Après son départ en 1907 et la succession d'un candidat au saint ministère, Oscar Flon puis d'un évangéliste, Jean Thomas, Pierre Durand-Gasselin, un pasteur auxiliaire, arrive à la fin de l'été 1909<sup>3</sup>. A Rochefort, l'évangéliste parti en 1913, la relève est immédiatement prise par l'Eglise réformée locale. Les conférences populaires se poursuivent d'abord dans la salle d'évangélisation Mac-All ; à l'automne, une nouvelle salle est inaugurée, partiellement financée par l'œuvre Mac-All<sup>4</sup>. Ailleurs, le modèle de la Mission populaire joint à l'influence du christianisme social inspire la mise en place de salles de conférence à côté du temple. C'est le cas à Pons où le pasteur Benjamin Robert inaugure en avril 1907 une « salle populaire » avec pour triple objectif : « la lutte contre l'immoralité, le développement intellectuel du peuple et la réconciliation de la pensée moderne avec l'Evangile<sup>5</sup> ». Une fois mis en place les nouveaux organes nés après la Séparation, la poursuite de l'évangélisation apparaît aux yeux des membres dirigeant les Eglises urbaines comme une impérieuse nécessité. C'est ce qu'exprime très nettement le conseil presbytéral de Saintes en 1907 :

« L'œuvre d'Evangelisation (...) qui a été pour l'Eglise de Saintes, une source de prospérité et d'accroissement dans le passé, s'impose tout spécialement à l'heure actuelle où toute paroisse, comme le rappelait récemment le Synode général, doit faire œuvre d'Evangelisation dans son milieu et selon ses moyens d'action. Si la crise de la séparation a forcément ralenti le mouvement, en rendant la situation plus délicate et en appelant d'abord nos efforts sur la reconstitution de nos Eglises, le moment est venu de s'appliquer avec une nouvelle ardeur à la prédication de l'Evangile en dehors de l'Eglise<sup>6</sup>. »

Cette nécessité de l'évangélisation urbaine apparaît très clairement dans l'histoire de l'évangélisation de la Pallice.

### ***Entre quakers, Mission populaire et Eglise réformée, l'originale évangélisation rochelaise.***

Le développement du nouveau port de la Pallice constitue un tournant décisif dans l'urbanisation rochelaise. Figurant dans le plan d'ensemble des travaux publics présenté en 1879 par le ministre Freycinet, reconnu d'utilité publique l'année suivante, le chantier débuté en 1881

<sup>1</sup> AERS. Saintes, registre du conseil presbytéral (1881-1905). Séance du 30 mars 1903.

<sup>2</sup> AERLR, SC, divers n° 2. Lettre de Gerbaud au secrétaire de la section ouest, 19 juillet 1905.

<sup>3</sup> AERS. Saintes, registre de délibérations du conseil presbytéral (1906-1949). Séances des 1<sup>er</sup> septembre 1907 et 20 juin 1909.

<sup>4</sup> BEO, 15 avril 1913, n° 8, p. 31 ; 15 octobre 1913, n° 20, p. 66.

<sup>5</sup> BEO, 15 mai 1907, n° 10, p. 39

<sup>6</sup> AERS. Saintes, registre de délibérations du conseil presbytéral (1906-1949). Séance du 16 juin 1907.



s'achève moins de dix ans plus tard<sup>1</sup>. Il s'agit, selon l'opinion de l'*Echo rochelais*, partagée par les élites commerciales de la ville, de fonder « une ville nouvelle avec des docks, des entrepôts, des magasins, avec l'eau, le gaz, le passage<sup>2</sup> ». Parmi les acteurs qui s'illustrent pour la défense du projet, figurent de nombreux protestants : les présidents successifs de la Chambre de Commerce pendant la gestation du projet, Théophile Babut, et Wladimir Mörch ; Hippolyte Barbedette député puis sénateur, ou encore Emile Delmas, maire de 1884 à 1893 et député de 1885 à 1893. Lors de l'inauguration officielle de la Pallice par le président de la République, le consistoire ne manque pas d'y figurer, Good présentant à Carnot « les vœux sincères de tous [ses] coreligionnaires, qui aiment également la Liberté et l'Évangile et dont les pères ont vaillamment lutté pour l'un et pour l'autre<sup>3</sup> ». Pourtant, l'Église locale, dans un premier temps, ne se préoccupe guère des ouvriers et des marins que commence à attirer ce site portuaire. Extérieure aux réformés rochelais, l'initiative de l'évangélisation de la Pallice est prise par Charles Terrell, un ancien missionnaire britannique aux Indes, membre de la « Société des Amis », c'est-à-dire un quaker. Il fait un premier séjour sur les côtes charentaises au cours de l'hiver 1898 : il aide alors Dürrleman dans l'animation des salles Mac-All de Rochefort et de la Rochelle<sup>4</sup>. En septembre 1899, il s'installe à la Rochelle. L.-M. Meschinet de Richemond se félicite de cette présence<sup>5</sup>. Terrell ne se limite pas à être un simple auxiliaire de la Mission Mac-All et développe très rapidement ses activités à destination des marins. Celles-ci se déploient à deux endroits différents : d'une part, dans l'un des quartiers traditionnels des marins de la Rochelle, le quartier Saint-Nicolas, Terrell demeurant rue Saint-Claude<sup>6</sup> ; d'autre part, à la Pallice. Dès novembre 1899, il entreprend des démarches pour y ouvrir une salle de culte. Il bénéficie de l'appui amical du président du consistoire de la Rochelle, Nathan de Visme. Les réunions de culte qu'il présiderait sont présentées comme étant à destination des « passagers des paquebots transatlantiques qui ne séjournent pas assez longtemps pour pouvoir prendre part au culte dans le temple de l'Église réformée » et ce ne serait que très secondairement qu'il s'adresserait aux habitants de la Pallice<sup>7</sup>. Les rapports envoyés par les responsables de la Mission Mac-All de la Rochelle en 1900 montrent bien que l'évangélisation populaire est l'un des objectifs de Terrell dès son installation rochelaise à

<sup>1</sup> Cf. DELAFOSSE Marcel (dir.) *Histoire de la Rochelle*, Toulouse, Privat, 2000, p. 260.

<sup>2</sup> *L'Echo rochelais*, 28 juin 1879 cité par MEYNEN Nicolas, *La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle. De la place forte au port de commerce*, Poitiers, CPPPC, 2007, p. 218.

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Compte-rendu de la journée du 19 août 1890.

<sup>4</sup> *La Mission populaire évangélique de France (...) Vingt-septième rapport. 1898-1899*, Alençon, 1899, p. 66 et 80 ; *La Mission populaire évangélique de France (...) Vingt-huitième rapport. 1899-1900*, Alençon, 1900, p. 84.

<sup>5</sup> *La Mission populaire évangélique de France (...) Vingt-huitième rapport. 1899-1900*, Alençon, 1900, p. 69.

<sup>6</sup> Cf. *Annuaire général de la Charente-Inférieure [...]*, La Rochelle, A. Foucher, 1902-1904, donnant pour adresse à Charles Terrell : 5 bis rue Saint-Claude. La lettre qu'il envoie au préfet en 1899 pour l'ouverture d'un culte à la Pallice donne déjà cette adresse. Cf. ADCM, 109 V 1.

<sup>7</sup> ADCM, 109 V 1. Lettre de Terrell au préfet, 17 novembre 1899.

l'automne 1899. A un moment où la presse conservatrice et catholique dénonce les « agents de Sociétés bibliques anglaises et allemandes [qui] travaillent le pays, ne cachant pas leurs sympathies pour Dreyfus<sup>1</sup> » et où l'anglophobie après Fachoda est particulièrement développée, il était peut-être prudent de la part de Terrell de ne pas présenter ses activités comme étant à destination des Français<sup>2</sup>. Les autorités civiles ne saisissant pas exactement la nature du culte dont Terrell demande l'autorisation – culte réformé célébré en anglais ou « culte anglais pour des Anglais » – et comprenant vraisemblablement les difficultés auxquelles il ferait face si ses réunions se font surtout pour des Français, le quaker décide de passer outre et d'abandonner sa demande d'autorisation<sup>3</sup>. La salle qu'il loue dans un bâtiment se situant dans la même rue que les bureaux de la *Pacific Steam Navigation Company* sert effectivement à un double usage : culte pour les passagers des paquebots de cette compagnie maritime et salle de lecture pour les matelots et les marins<sup>4</sup>. Des réunions en français ne sont faites que l'année suivante, non seulement à la Pallice mais également dans un autre faubourg rochelais, le Petit Saint-Eloi, à proximité du canal de la Rochelle à Marans<sup>5</sup>. Au cours de l'exercice 1902-1903, Terrell ouvre enfin un café de tempérance, toujours dans le quartier Saint-Nicolas, sur le quai Valin<sup>6</sup>. Il bénéficie pour cela de l'appui d'un baptiste, Chollet<sup>7</sup>. Au début de 1904, L.-M. Meschinet de Richemond estime que le quaker a « des encouragements à l'œuvre de Tempérance (deux restaurants ouverts) et aux réunions de St-Eloy (sic) et de la Pallice<sup>8</sup> ».

Le missionnaire britannique quitte finalement le port de l'Aunis en 1905 pour se consacrer à l'évangélisation en Bretagne<sup>9</sup>. Le jugement qu'il porte sur la Rochelle lors de son départ est très sévère : c'est une « *dead Church*<sup>10</sup> ». Terrell reste néanmoins en contact avec les milieux protestants rochelais, revenant à l'occasion faire des conférences<sup>11</sup>. Son legs le plus important à l'Eglise

<sup>1</sup> *CSA*, 20 mars 1898, n° 300, p. 2.

<sup>2</sup> Sur les thèmes de l'antiprotestantisme présents à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cf. HAUSE Steven C., « Anti-Protestant Rhetoric in the Early Third Republic », *French Historical Studies*, t. 16, 1989, n° 1, p. 183-201 et BAUBÉROT Jean et ZUBER Valentine, *Une haine oubliée. L'antiprotestantisme avant le « pacte laïque » (1870-1905)*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 51-72.

<sup>3</sup> ADCM, 109 V 1. Lettre du Ministre de l'Intérieur et des Cultes au préfet, 14 décembre 1899 et lettre du président du consistoire de la Rochelle au préfet, 27 décembre 1899.

<sup>4</sup> ADCM, 109 V 1. Lettre de Terrell au préfet, 17 novembre 1899. *La Mission populaire évangélique de France. (...) Vingt-huitième rapport. 1899-1900*, Alençon, 1900, p. 84.

<sup>5</sup> *La Mission populaire évangélique de France. (...) Vingt-neuvième rapport. 1900-1901*, Alençon, 1901, p. 109.

<sup>6</sup> *La Mission populaire évangélique de France. (...) Trente et unième rapport. 1902-1903*, Alençon, 1903, p. 118.

<sup>7</sup> Cf. les rapports de la Mission populaire évangélique des exercices 1898 à 1904-1905. Sur l'appartenance baptiste du personnage, cf. *Agenda protestant*, Paris, Fischbacher, 1906.

<sup>8</sup> AERLR, SC, correspondance n° 6. Lettre de Louis Meschinet de Richemond à Carpentier, sans date [au plus tôt, décembre 1903].

<sup>9</sup> *La Mission populaire évangélique de France. (...) Trente-deuxième rapport. 1904-1905*, Alençon, 1905, p. 132.

<sup>10</sup> Cité par CARLUER Jean-Yves, *Les protestants bretons. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat en histoire moderne et contemporaine, Université de Rennes 2, 1993 (dir. François LEBRUN), p. 1060.

<sup>11</sup> e.g. : *L'Unioniste de l'Ouest. Comité régional des Unions chrétiennes de jeunes gens*, avril 1912, n° 6, p. 7.

réformée de la Rochelle reste l'idée de l'évangélisation de la Pallice. Le conseil presbytéral se montre initialement assez réticent à la reprise de l'œuvre. En avril 1905, les conseillers presbytéraux ajournent l'examen de la question<sup>1</sup>. Après la Séparation, malgré la proposition d'Ernest Meyer, le conseil presbytéral élude encore le financement de l'œuvre de la Pallice<sup>2</sup>. A partir du départ de Terrell, quelques Britanniques continuent à perpétuer modestement la présence missionnaire à la Pallice. S'occupant d'une partie des réunions assurées dans le cadre de la Mission Mac-All rochelaise depuis 1905, une laïque, Mme Armfield, semble en assurer la direction pratique<sup>3</sup> tandis que Miss Copp se charge d'une école du jeudi<sup>4</sup>. Un succès relatif est enregistré dans l'évangélisation des faubourgs ouest de la Rochelle puisque, pendant l'exercice 1906-1907, Mme Armfield loue également une salle à Laleu pour y faire des réunions féminines<sup>5</sup>. Jusqu'au printemps 1907, la salle de réunions de la Pallice reste sous la direction théorique de Terrell, installé à Paimpol. Un jeune pasteur retraité résidant à la Rochelle, Benjamin Benignus<sup>6</sup>, s'occupe alors plus particulièrement de la Pallice. A cette date, eu égard aux difficultés pour que cette direction reste efficace et dans la mesure où le bail qu'il a passé pour la location de la salle doit s'achever en juin 1907, le quaker fait des démarches auprès du conseil presbytéral pour que celui-ci prenne à sa charge la Pallice. Cette fois-ci, sa requête est couronnée de succès. Le conseil décide de payer le loyer de mars à juin et qu'à l'été, la salle serait transférée sur un autre site. A l'expiration du bail, le pasteur Gédéon Soulier rappelle toute l'importance de l'œuvre de la Pallice en expliquant au conseil presbytéral que s'« il y a peu de protestants, (...) il est nécessaire de faire une œuvre d'évangélisation parmi de nombreuses familles catholiques qui ont déjà fréquenté la salle de conférence de la Pallice<sup>7</sup> ».

La salle de Terrell est jugée trop éloignée du bourg de Laleu où résident des protestants qu'il conviendrait de rapprocher d'un lieu de culte : le conseil presbytéral hésite entre la location d'un autre local et la construction d'une « maison démontable ». Lorsque le bail s'achève, le culte est maintenu provisoirement grâce au prêt par Mme Armfield de la salle où elle faisait des réunions religieuses féminines<sup>8</sup>. En novembre, le conseil presbytéral décide d'investir dans la construction d'une nouvelle salle<sup>9</sup>. La salle est d'un coût modeste : 2500 francs<sup>10</sup>. Couvrant une faible superficie – 48 m<sup>2</sup> – et pouvant contenir une centaine de personnes, elle est en effet d'un

<sup>1</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 7 avril 1905.

<sup>2</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 18 décembre 1906.

<sup>3</sup> *La Mission populaire évangélique de France. (...) Trente-quatrième rapport. 1905-1906*, Alençon, 1906, p. 110.

<sup>4</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 14 mars 1907.

<sup>5</sup> *La Mission populaire évangélique de France. (...) Trente-cinquième rapport. 1906-1907*, Alençon, 1907, p. 118.

<sup>6</sup> Benjamin Benignus (1852-1929) est le fils de Jean-Louis Benignus.

<sup>7</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 19 juin 1907.

<sup>8</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 18 octobre 1907.

<sup>9</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 15 novembre 1907.

<sup>10</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 6 décembre 1907.

accès commode : située sur l'avenue Denfert-Rochereau, longeant la ligne de tramway, elle est susceptible d'attirer les protestants dispersés des faubourgs de l'ouest rochelais<sup>1</sup>.

Avant même que la nouvelle salle soit achevée, dès mars 1908, la Pallice est complètement intégrée au service des pasteurs de la Rochelle et donc de la paroisse<sup>2</sup>. Une fois par mois, l'un des deux pasteurs de la Rochelle se rend à la Pallice pour y assurer un culte<sup>3</sup>. Après la réception des travaux, le basculement du statut de salle d'évangélisation autonome à celle de salle de culte dépendant de l'Eglise réformée de la Rochelle est encore plus net : une concierge est nommée ; désormais, c'est Mme Armfield qui doit payer une indemnité à l'Eglise pour jouir de la salle pour y faire ses réunions hebdomadaires féminines et enfin, le conseil presbytéral précise qu'il « accepte la responsabilité de l'école du jeudi comme des cultes qui seront tenus dans la salle<sup>4</sup> ». En réalité, c'est toujours Benjamin Benignus qui est le plus souvent chargé de la célébration du culte<sup>5</sup>.

Les espoirs placés dans l'œuvre de la Pallice par les réformés rochelais sont déçus. Alors qu'à l'hiver 1907, les réunions du dimanche comptent une trentaine de présents, à l'hiver 1909, il n'y en a plus que huit à dix en moyenne<sup>6</sup>. Le ton du rapport présenté à l'assemblée générale de l'association culturelle résumant l'année 1908 dénote le dépit du conseil presbytéral face aux résultats :

« [La salle] est convenablement aménagée, chauffée l'hiver, pourvue d'un concierge. Mais il paraît que cela ne suffit pas pour que la fréquentation du culte soit satisfaisante. Et cet hiver elle a laissé quelque peu à désirer quoique le culte soit célébré tous les dimanches<sup>7</sup>. »

A la fin 1909, avec 52 personnes, les habitants de la Pallice représentent un peu moins de 5 % des protestants de la région rochelaise que recense le conseil presbytéral : c'est la principale annexe de l'Eglise, loin devant Marsilly qui ne compte plus que trente-trois huguenots<sup>8</sup>. Si l'œuvre est désormais jugée « difficile<sup>9</sup> », le conseil presbytéral continue à s'y intéresser, probablement sous l'influence de Benjamin Benignus qui en est membre à partir de 1912. Plusieurs autres conseillers partagent son avis en affirmant l'année suivante que « cette œuvre devrait être poursuivie avec plus d'ardeur, d'autant plus que la population s'accroît & est destinée à s'accroître encore<sup>10</sup> ».

<sup>1</sup> *Le Lien rochelais*, février 1908, p. 3 ; *BEO*, 1<sup>er</sup> mars 1908, n° 5, p. 19.

<sup>2</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 13 mars 1908.

<sup>3</sup> AERLR, rapport à l'assemblée générale de l'association culturelle, 17 mai 1908.

<sup>4</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 14 mai 1908.

<sup>5</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 24 juillet 1908.

<sup>6</sup> *Le Lien rochelais*, mars 1908, n° 3, p. 3 ; juillet 1910, n° 7, p. 4.

<sup>7</sup> AERLR, rapport à l'assemblée générale de l'association culturelle, 25 avril 1909.

<sup>8</sup> *Le Lien rochelais*, juillet 1910, n° 7, p. 1-2.

<sup>9</sup> *Le Lien rochelais*, juin 1912, n° 6, p. 4.

<sup>10</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 24 janvier 1913.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la Pallice fait partie intégrante du champ d'action de l'Eglise réformée de la Rochelle. Le cas de l'évangélisation populaire dans le nouveau port de commerce rochelais est exemplaire de l'intégration, difficile, par une Eglise d'une initiative qui n'est pas issue de son sein.

**Un terrain prenant de l'ampleur ? La Réforme dans les petites villes du plat pays de l'Aunis.**

Dans le pays de l'Aunis, à l'exception des deux grandes villes de Rochefort et de la Rochelle, le protestantisme est extrêmement diffus, a pratiquement disparu au lendemain de la Révolution et reste par la suite très modeste, en particulier dans deux petites villes : Marans et Surgères. Au cours du siècle, ces villes font preuve d'un réel dynamisme démographique. Malgré une croissance régulière, Marans, de cinquième ville du département en 1811 passe en 1911 au septième rang. Surgères, quant à elle, de la quinzième position monte à la neuvième après s'être hissée jusqu'à la sixième après la chute du Second Empire. A la veille de la Grande Guerre, elles constituent les seules petites villes du pays de l'Aunis alternatives aux foyers rochefortais et rochelais. Leur dynamisme démographique est l'une des raisons pour lesquels il est possible de s'interroger sur la réimplantation du protestantisme à partir de la Troisième République.

Marans, porte de l'Aunis sur la Vendée, bénéficie du renouveau évangéliste qui touche la Vendée dans les années 1870. Le pasteur de la Roche-sur-Yon, Henri Meyer, obtient de la Société centrale, de la Société des protestants disséminés et d'une société britannique les subsides nécessaires pour financer un évangéliste. Celui-ci est actif dans un vaste périmètre délimité par la Roche-sur-Yon, Bressuire, Fontenay-le-Compte, Benet et Marans. Cet évangéliste, Cler, prend l'initiative de mettre en place un culte à Marans. Cette mesure est accueillie avec bienveillance par le conseil presbytéral de la Rochelle, établissant à cette occasion une collecte annuelle en faveur de « l'évangélisation des disséminés de la Vendée et du consistoire de la Rochelle<sup>1</sup> ». Le consistoire est tout aussi favorable aux démarches du pasteur Meyer et de ses aides. Les considérants de la délibération qu'il prend à cette occasion sont éclairants : « la visite régulière des protestans disséminés est le seul moyen de maintenir dans la vérité des familles qui finiraient par être entraînées par la contagion des doctrines de la majorité et par succomber par suite de leur isolement de tout lieu de culte » ; « ces visites périodiques sont le seul moyen de préparer dans l'avenir la création de nouveaux lieux de culte et de fortifier dès à présent les Eglises existantes en avançant le règne de Dieu<sup>2</sup> ». Il s'agit autant de préserver les disséminés que de conquérir de

<sup>1</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 22 août 1877.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 10 décembre 1877.

nouveaux fidèles. Le culte marandais se célèbre dans un premier temps dans une maison particulière<sup>1</sup>. En 1881, est décidé l'organisation par les pasteurs de la Rochelle, de Fontenay-le-Comte et de la Roche-sur-Yon d'un culte mensuel<sup>2</sup>. Quelques mois plus tard, avec l'appui du préfet, le conseil presbytéral obtient du conseil municipal l'autorisation de célébrer le culte protestant dans la salle du prétoire de la justice de paix cantonale, lieu qu'il conserve au moins jusqu'à la Grande Guerre<sup>3</sup>. A partir de 1885, les protestants marandais intègrent les registres électoraux de la paroisse rochelaise<sup>4</sup>. Lors de la mise sur pied de l'association culturelle en 1906, un Marandais, François Gazeau, est élu au sein du comité directeur<sup>5</sup>.

L'intégration des protestants dans le paysage religieux local n'est pas totale. En témoigne la conférence faite en 1887 par le professeur L.-J. Bertrand à laquelle assiste le commissaire de police de Marans<sup>6</sup>. Cette présence de la police à la causerie tenue dans la salle de culte marandais démontre pour le moins que celle-ci continue à conserver un caractère singulier bien après que le culte ait été inauguré.

Les pasteurs rochelais ne semblent pas particulièrement soucieux de développer une réelle évangélisation : la conquête de nouvelles âmes est délaissée au profit d'une préservation qui se limite à la simple tenue d'un culte mensuel. En effet, Sainton, le nouvel évangéliste arrivé à la fin de 1877, outre un service dominical, assure une école du dimanche<sup>7</sup>. Lorsque les Rochelais s'occupent totalement de Marans, il ne paraît pas que cette dernière soit maintenue<sup>8</sup>. Pour la Rochelle, Marans reste très secondaire.

Nous disposons de peu de renseignements quant à la composition des réformés locaux. Il semble qu'il s'agisse d'une population étrangère à la localité. Y figurent notamment quelques employés des chemins de fer de la gare de Marans<sup>9</sup>. Après la Séparation, la question du maintien du culte mensuel se pose : seules vingt-cinq âmes sont dénombrées<sup>10</sup>. Le chiffre des fidèles s'amenuise régulièrement. Ils ne sont plus que vingt-un en 1909 dont la moitié assiste régulièrement au culte<sup>11</sup> ; en 1911, le départ d'une famille pieuse réduit les fidèles à 17 et les

---

<sup>1</sup> ADCM, 110 V 1. « Relevé des communes où se trouvent à la fois des églises ou des temples consacrés à des cultes différents », 6 mai 1879.

<sup>2</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 29 novembre 1881.

<sup>3</sup> AERLR. Lettre du maire de Marans au président du consistoire de la Rochelle, 11 janvier 1882. *Le Lien rochelais*, juillet 1910, n° 7, p. 4.

<sup>4</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 18 décembre 1885.

<sup>5</sup> *BEO*, 15 mai 1906, n° 10, p. 39.

<sup>6</sup> ADCM, 4 M 2/40. Rapport du commissaire de police de Marans au préfet, 13 novembre 1887.

<sup>7</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 31 décembre 1877.

<sup>8</sup> En 1892, le conseil presbytéral invite de nouveau les pasteurs à réunir avant le culte mensuel les « jeunes gens pour (...) faire une courte leçon ». AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 28 novembre 1892.

<sup>9</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 28 novembre 1892.

<sup>10</sup> *Le Lien rochelais*, 1<sup>er</sup> janvier 1908, n° 1, p. 3.

<sup>11</sup> *Le Lien rochelais*, juillet 1910, n° 7, p. 1.

assistants au service mensuel à huit<sup>1</sup>. Le chiffre reste par la suite stationnaire, ce qui provoque ce constat désolé du conseil presbytéral en 1913 : « les protestants sont rares – de plus en plus rares – et le culte s'en ressent<sup>2</sup> ».

L'évolution de Surgères est sensiblement différente. Pourtant, la naissance d'un culte à Surgères se fait dans les mêmes circonstances qu'à Marans et sensiblement à la même époque. Sinton signale en 1877 qu'il a « trouvé quatre familles, dont deux intéressantes qui se réunir[ai]ent avec joie lors de [son] prochain passage<sup>3</sup> ». Moins de deux ans après, arguant de la présence de douze foyers huguenots, Cazalis, le pasteur de Rochefort, obtient de la municipalité de Surgères la concession d'une salle pour la célébration du culte<sup>4</sup>. En 1880, la Société évangélique de Genève y établit un colporteur-évangéliste<sup>5</sup>. Cette première mise en place d'un culte réformé paraît s'assoupir voire disparaître au cours des années 1890. C'est en 1890 que, pour la dernière fois, le pasteur rochefortais signale explicitement qu'il va à Surgères<sup>6</sup>. A la fin de cette décennie, la présence protestante s'affirme de nouveau à Surgères et dans les communes environnantes, grâce à l'action conjointe de la Société centrale et de l'agent de la Mission Mac-All de Rochefort, Dürleman. Un converti ayant fréquenté la salle de Rochefort, Rouhault, invite l'agent Mac-All à tenir épisodiquement des réunions dans sa maison, qui se situe à quelques kilomètres de Surgères. Prenant le relais de son visiteur, l'hôte continue à rassembler des auditeurs pour tenir des assemblées religieuses<sup>7</sup>. L'année suivante, Dürleman revient pour la Pentecôte et tient une réunion où se concentrent plus de deux cents personnes<sup>8</sup>. A la même époque, Henri Besançon, l'évangéliste de Saint-Jean-d'Angély, élargit son champ d'action jusqu'à Surgères<sup>9</sup>. Pendant plusieurs années, les réunions restent restreintes à la famille Rouhault et une poignée d'autres personnes<sup>10</sup>. Peu après la Séparation, la tenue de séances religieuses régulières « dans ce bourg, où il n'y a absolument rien à côté de l'Eglise romaine et où il y a plusieurs âmes touchées à salut » est envisagée par Dürleman mais bute sur la question du financement<sup>11</sup>. Un nouveau pas est franchi en 1910, des réunions publiques sont faites cette fois-ci en plein cœur de

---

<sup>1</sup> *Le Lien rochelais*, juin 1912, n° 6, p. 3.

<sup>2</sup> *Le Lien rochelais*, avril 1913, n° 4, p. 2 ; voir également le numéro d'avril 1914, n° 4, p. 3.

<sup>3</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 31 décembre 1877.

<sup>4</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, séances des 4 août, 29 septembre et 15 décembre 1879.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 16 février 1880. Les rapports annuels de la SEG ne permettent pas de déterminer avec précision qui elle envoie ici.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séances du 24 janvier 1890.

<sup>7</sup> *La Mission populaire évangélique de France (...) Vingt-septième rapport. 1898-1899*, Alençon, 1899, p. 79-80. Ce document ne nomme pas Rouhault mais il est possible de l'identifier par les rapports ultérieurs.

<sup>8</sup> *La Mission populaire évangélique de France. (...) Vingt-huitième rapport. 1899-1900*, Alençon, 1900, p. 83-84.

<sup>9</sup> AERLR, SC. Second registre de délibérations de la section ouest. Séance du 22 octobre 1902.

<sup>10</sup> *La Mission populaire évangélique de France. (...) Trente-quatrième rapport. 1905-1906*, Alençon, 1906, p. 110.

<sup>11</sup> *La Mission populaire évangélique de France. (...) Trente-cinquième rapport. 1906-1907*, Alençon, 1907, p. 118-119.

la ville, au théâtre municipal, grâce à l'entremise de Rouhault<sup>1</sup>. Elles rencontrent un plein succès : plus de trois cents personnes sont présentes aux deux auxquelles participe Dürleman<sup>2</sup>. Le colporteur financé par la Centrale et qui travaille jusque-là en Poitou élargit son champ d'action à la région de Surgères<sup>3</sup>. Peu après, le pasteur itinérant du Poitou installé à Niort, Monnier, commence à tenir régulièrement des réunions religieuses à Surgères<sup>4</sup>. Non sans quelque réticence de la part de la famille Rouhault, ce pasteur agent de la Centrale décide de mettre en place un culte mensuel dans un local plus respectable que la salle de théâtre ou le domicile d'un fidèle : la municipalité radicale et anticléricale met sans problème à disposition du culte réformé la salle des mariages de la mairie<sup>5</sup>. A l'instar d'une Eglise déjà constituée, Monnier se charge d'une école du jeudi pour catéchiser les enfants<sup>6</sup>. Comme le précise Monnier dans le rapport qu'il présente à l'assemblée annuelle de la Société d'évangélisation de l'Ouest, les réformés de Surgères sont symptomatiques des transferts de population entre le Poitou protestant et les Charentes et du renouvellement des activités économiques de cette micro-région qui bascule après le phylloxéra dans l'orientation laitière :

« A 34 km de Niort, sur la ligne de la Rochelle, la petite ville de Surgères est en plein essor économique, industriel, commercial et agricole. Très proche de trois plus grandes villes, la Rochelle, Rochefort et Niort qui l'enserrent dans un triangle dont elle occupe le centre, elle se maintient pourtant et progresse. Elle s'ouvre aux idées nouvelles sous la vigilante administration de son maire distingué qui ne plaint ni son temps ni sa peine pour accroître la prospérité de sa cité. C'est là que nous avons recueilli un petit noyau de protestants venus des églises du Poitou ou de celles des deux Charentes. Ces protestants s'ignoraient pour la plupart. Commencées avec six ou huit personnes, les réunions en comptent vingt à trente et quelquefois plus y compris les enfants. Quelques familles catholiques ont été gagnées et sont parmi les plus assidues<sup>7</sup>. »

A peine un an après la tenue d'un culte régulier, est envisagée la possession ou la location d'un local propre aux réformés afin d'éviter d'être à la discrétion de la municipalité pour obtenir une salle<sup>8</sup>. En mai 1913, la Société d'évangélisation de l'Ouest songe ainsi à aider un instituteur à la retraite pour qu'il se construise une maison où serait annexée une salle de culte : la société lui garantirait le loyer de cette salle dont elle serait locataire<sup>9</sup>. Si ce projet comme celui de l'acquisition

<sup>1</sup> AERLR, SC, correspondance n° 8. Lettre de Rouhault à un correspondant non déterminé, 1<sup>er</sup> février 1910.

<sup>2</sup> *La Mission populaire évangélique de France. (...) Trente-huitième rapport. 1909-1910*, Alençon, 1910, p. 116.

<sup>3</sup> AERLR, SC, correspondance n° 8. Lettres d'Isidore Serre à Adolphe de Richmond, 16 et 30 janvier, 13 février 1910.

<sup>4</sup> AERLR, SC, correspondance n° 8. Lettre de Monnier à un correspondant indéterminé, 20 juillet 1910.

<sup>5</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> mars 1911, n° 5, p. 19. AERLR, SC, correspondance n° 9. Lettre de Monnier à un correspondant indéterminé, 7 février 1911.

<sup>6</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> janvier 1912, n° 1, p. 3.

<sup>7</sup> *Société centrale évangélique. Section de l'Ouest ou Société d'évangélisation de l'Ouest. Quarante-neuvième exercice. Année 1911*, Chasseneuil, 1912, p. 14.

<sup>8</sup> AERLR, SC, correspondance n° 10. Lettre de Monnier à un correspondant non déterminé, 23 décembre 1912.

<sup>9</sup> AERLR, SC. Registre n° 2, séance du 30 mai 1913.



d'un immeuble sont abandonnés<sup>1</sup>, c'est vraisemblablement à cause de l'insuffisance des fonds dont dispose la Centrale.

A l'inverse de Marans, Surgères n'est nullement négligée par le pasteur de la paroisse réformée de laquelle dépend la ville. Elle est pleinement intégrée dans les activités paroissiales que dirige Adolphe Meschinet de Richemond. Le montre bien la venue régulière des membres des unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles de Rochefort à Surgères. Ils y jouent un rôle prépondérant dans l'animation de la communauté<sup>2</sup>. C'est probablement pourquoi, à la veille de la guerre, cette « petite ville agricole et industrielle » compte soixante-huit protestants et cinquante prosélytes régulièrement visités par le pasteur itinérant de Niort et celui de Rochefort<sup>3</sup>. La principale différence entre Marans et Surgères, c'est avant tout l'implication pastorale dans l'œuvre, les Rochelais s'éloignent difficilement des faubourgs de la capitale de l'Aunis tandis que le pasteur de Rochefort, très sensible à la question de l'évangélisation, soutient avec efficacité et régularité une action dont il n'a pas pris l'initiative. La comparaison entre les deux villes montre également une différence dans la stratégie de visibilité du protestantisme : à Marans, il ne sort guère de la salle prêtée par la municipalité. A Surgères, après avoir été présent dans une périphérie rurale de la ville, il accède au centre-ville, est présent dans des salles profanes et pense à disposer d'un immeuble spécifique au culte.

### **Un acteur resté marginal : l'Armée du Salut.**

L'Eglise réformée n'entretient pas de bons rapports avec toutes ces œuvres d'évangélisation populaire et urbaine. Celle avec laquelle les tensions sont les plus vives, c'est l'Armée du Salut. Fondée à Londres en 1865 par William Booth, l'Armée du Salut n'arrive en France qu'en 1881 avec trois officières, et en particulier la fille aînée du fondateur, Catherine Booth, « la Maréchale ». Pierre-Yves Kirschleger a montré à l'échelle nationale combien les réactions sont vives face à « l'invasion salutiste ». Dans l'ensemble l'opinion protestante s'est montrée alors très réservée voire hostile<sup>4</sup>, ce qui n'empêche pas l'œuvre de se diffuser. Les salutistes s'installent en province à partir de 1883<sup>5</sup>. Leur arrivée dans le centre-ouest, plus tardive, ne se fait qu'en 1887. L'attitude des réformés saintongeais et aunisiens apparaît comme un écho assourdi de celle de la presse

<sup>1</sup> AERLR, SC, correspondance n° 11. Lettre de Monnier à Adolphe de Richemond, 7 octobre 1913.

<sup>2</sup> Présence à l'arbre de Noël de l'école du jeudi ; Fête de la Jeunesse de 1912 ; présentation du scoutisme par les Edaiteurs. Cf. *L'Unioniste de l'Ouest*, février 1912, n° 4, p. 9 ; juillet 1912, n° 9, p. 7 ; janvier 1913, n° 1, p. 4 ; juillet-août 1913, n° 7, p. 5 ; décembre 1913, n° 10, p. 5 ; janvier 1914, n° 1, p. 10.

<sup>3</sup> BEO, 1<sup>er</sup> avril 1914, n° 7, p. 28.

<sup>4</sup> Cf. KIRSCHLEGER Pierre-Yves, « "La guerre est dédarée !" ». Regards protestants sur l'invasion salutiste de 1881 », dans *La diversité évangélique* (dir. Sébastien FATH), Cléon d'Andran, Excelsis, 2003, p. 53-77.

<sup>5</sup> Cf. MOURS Samuel, *Un siècle d'évangélisation en France (1815-1914) t. 2 1871-1914*, Flavion (Belgique), Librairie des éditeurs unionistes, 1963, p. 30-43.

réformée parisienne de 1881. Immédiatement, l'Armée du Salut est accueillie défavorablement par la presse réformée locale : le *Protestant rochefortais* critique la mise en place d'une salle de réunions à Niort<sup>1</sup>. Peu après, un rédacteur du *Bulletin évangélique de l'Ouest* rend compte acrimonieusement d'une réunion salutiste à la Mothe-Saint-Heray<sup>2</sup>. Dans le numéro suivant, Abel Roufineau livre une étude de fond sur la question : de manière classique et très sévèrement, il reproche à l'Armée du Salut tant sa discipline que le ministère de la parole exercé par des femmes<sup>3</sup>. Après cette intervention de Roufineau, le *Bulletin évangélique* garde un silence total sur les activités de l'Armée du Salut en Charente-Inférieure, ce qui dénote l'hostilité des orthodoxes locaux pourtant extrêmement favorables aux autres œuvres d'évangélisation urbaine. Si l'Eglise nationale et ses représentants se taisent rapidement sur l'Armée du Salut, l'attitude de l'Eglise libre de Matha apparaît plus favorable : le pasteur Delattre soutient les venues des salutistes au sein même de son champ d'activité traditionnelle, le canton de Matha<sup>4</sup>.

Les salutistes commencent à sillonner les villes du département. Au chef-lieu, leur première apparition se fait en mai 1887, probablement depuis l'un des postes des Deux-Sèvres. Au contraire de la ferme condamnation des organes réformés, le journal républicain modéré *La Charente-Inférieure* se contente de décrire leur tenue et de signaler, non sans une discrète ironie, leurs activités :

« Deux dames, appartenant à l'Armée du Salut, se sont promenées hier vendredi, dans les rues de la Rochelle, en vendant le journal *En avant !* Elles venaient d'une ville voisine, où la Maréchale Booth a établi, depuis quelques mois, un de ses quartiers généraux. Les curieux s'arrêtaient, avec complaisance, autour de ces inoffensives personnes qui sont faciles à reconnaître, grâce à leur costume : grands chapeaux de paille avec rubans sur lesquels on lit ces mots, en lettres dorées : *Armée du salut*. Les lettres A.S. se retrouvent sur le collet du corsage. Signe particulier : Lorsque deux adeptes se rencontrent ils s'adressent le salut militaire qu'ils font suivre de ce mot : *Amen !*<sup>5</sup> »

Ce premier passage à la Rochelle reste longtemps sans suite. Ailleurs, les tentatives d'installation plus durables opérées par les salutistes obtiennent des résultats divers. A Rochefort un an plus tard, à la suite d'émeutes et de l'intervention de la police, le major Gréville Thonger décide de suspendre provisoirement les réunions quotidiennes qu'il avait commencé de tenir dans une salle s'ouvrant sur l'une des artères à proximité de l'Arsenal<sup>6</sup>. Les réunions reprennent dans un autre local, cette fois-ci, non dans les quartiers centraux de Rochefort mais dans le faubourg

<sup>1</sup> *Le Protestant rochefortais*, février 1887, n° 23, p. 4.

<sup>2</sup> *BEO*, 16 avril 1887, n° 8, p. 2.

<sup>3</sup> ROUFINEAU Abel, « L'Armée du Salut », *BEO*, 7 mai 1887, n° 9, p. 1-2. Texte reproduit dans les annexes.

<sup>4</sup> ADCM, 4 M 2/40. Rapport du maire de Thors au préfet, 17 novembre 1889.

<sup>5</sup> « Salutistes », *La Charente-Inférieure*, 14 mai 1887, n° 39, p. 2.

<sup>6</sup> « L'armée dite du Salut », *La Charente-Inférieure*, 12 mars 1890, n° 21, p. 3.

populaire Notre-Dame<sup>1</sup>. Les incidents ne sont pas rares<sup>2</sup>. Malgré ces insuccès rochefortais, l'Armée du Salut décide de louer une salle à la Rochelle : située rue Chef-de-Ville, dans le quartier des marins<sup>3</sup>, la visée d'évangélisation populaire est évidente. Dans un premier temps, les réunions exceptionnelles sont régulièrement annoncées dans la presse locale. Pendant la seule année 1892, la venue de la major Schindler, directrice des écoles militaires de jeunes filles à Paris, est signalée en février ; celle des majors Thonger, de l'Armée du Salut de Bordeaux est indiquée quatre mois plus tard ; en septembre, c'est le passage du nouveau chef de division<sup>4</sup>. L'année suivante, la tournée de la maréchale Booth Clibborn devant attirer un public plus nombreux, une vaste salle est louée pour l'occasion<sup>5</sup>. Par la suite, les annonces de ces réunions se font plus rares<sup>6</sup>. De manière générale, l'Armée du Salut ne semble pas rencontrer un grand succès. En 1903, au lendemain de la disparition du poste de la Rochelle, Prosper Suzanne, dans sa description de la ville, consacre un bref chapitre à l'Armée du Salut et le bilan qu'il dresse des activités des dames salutistes est sévère :

« L'événement a prouvé qu'elles perdaient leur temps, que leur influence était nulle, que la mission qu'elles avaient acceptée était extravagante et présomptueuse dans un pays où tous les cultes sont représentés avec une autorité bien autre que le leur (...) <sup>7</sup>. »

Le diagnostic serait semblable à Rochefort. Le sous-préfet y signale en 1901 que l'assistance de la salle de l'Armée du Salut est « assez peu nombreuse » et qu'« à Rochefort on est indifférent à [l']égard » des deux salutistes<sup>8</sup>.

L'Armée du Salut ne se limite pas aux grands espaces urbains et aux populations ouvrières. Des tentatives en milieu rural, dans de gros bourgs sont également faites. En Basse-Saintonge, la réussite paraît médiocre. Les séances hebdomadaires se déroulant dans la commune de Thors à partir de 1888 connaissent de très violentes perturbations l'année suivante. Demandant à la force publique d'intervenir, les salutistes font face à plus que des réticences. L'autorité municipale, estimant par trop pénible pour le garde-champêtre que celui-ci soit présent lors des réunions, préférerait interdire les réunions<sup>9</sup> tandis que la préfecture rappelle seulement qu'« il appartient au

---

<sup>1</sup> ADCM, 103 V 1. Rapport du sous-préfet de Rochefort au préfet, 5 février 1901. Ce document indique que les réunions se déroulent rue Gambetta. Faute d'autre source, il est permis de penser que cette salle est utilisée la décennie précédente.

<sup>2</sup> CSA, 15 janvier 1893, n° 30, p. 3.

<sup>3</sup> *La Charente-Inférieure*, 8 octobre 1890, n° 81, p. 3.

<sup>4</sup> *La Charente-Inférieure*, 20 février 1892, n° 15, p. 3 ; 15 juin 1892, n° 48, p. 3 ; 28 septembre 1892, n° 78, p. 3.

<sup>5</sup> *La Charente-Inférieure*, 7 janvier 1893, n° 2, p. 3.

<sup>6</sup> *La Charente-Inférieure*, 3 mai 1893 ; 22 mai 1895, n° 41, p. 2 ; 7 décembre 1895, n° 98, p. 3 ; 11 décembre 1895, n° 99, p. 3.

<sup>7</sup> SUZANNE Prosper, *La Rochelle pittoresque*, La Rochelle, Texier, 1903, p. 61.

<sup>8</sup> ADCM, 103 V 1. Rapport du sous-préfet de Rochefort au préfet, 5 février 1901.

<sup>9</sup> ADCM, 4 M 2/40. Rapport du maire de Thors au préfet, 17 novembre 1889.

maire de faire respecter l'ordre et la tranquillité publique<sup>1</sup> ». L'implantation dans le petit port fluvial de Saint-Savinien, sur les bords de la Charente, paraît avoir été assez durable et fait face aux difficultés habituelles : un salutiste est grièvement blessé en 1889 lors d'une rixe avec un ivrogne voulant perturber une réunion<sup>2</sup>. A Gémozac ou à Saujon, deux chefs-lieux de paroisse protestante, les salutistes attirèrent en juin 1893 une centaine de personnes et les réunions se finissent sous les huées, restant sans lendemain<sup>3</sup>. Un seul poste paraît avoir un réel succès : Breuillet. Cette populeuse commune protestante de l'arrière-pays royannais, voit s'installer un « quartier général » d'un détachement de l'armée du salut rayonnant sur Chaillevette, Chatressac et les environs<sup>4</sup>. Il est difficile de savoir quelles sont les conséquences de cette évangélisation populaire. A Saint-Savinien, l'évangéliste de la Société centrale déplore l'influence néfaste des salutistes<sup>5</sup>. A Breuillet, la presse religieuse régionale compte les salutistes au nombre des dissidents qui se sont éloignés définitivement de l'Eglise réformée<sup>6</sup>.

L'action de l'Armée du Salut apparaît donc ici comme extrêmement marginale et ne paraît pas avoir débouché, dans l'immédiat, sur le renouveau de la vie de l'Eglise auquel débouche la Mission populaire évangélique.

Les premières décennies de la Troisième République et en particulier les décennies qui caractérisèrent le « discordat », cette période marquée par une lecture très restrictive de la loi du 18 germinal an X, visant à réduire l'influence du catholicisme et qui toucha, par ricochet, les Eglises réformées officielles, sont celles de la multiplication d'œuvres d'évangélisation protestantes faites hors du cadre des Eglises officielles. L'espérance de la conquête protestante des âmes est un trait saillant que l'on retrouve autant dans les Eglises urbaines que dans certaines Eglises rurales. Les forteresses huguenotes, en revanche, restèrent peu touchées par ce phénomène : tout au contraire, les inquiétudes sur l'avenir de ces vieilles Eglises se multiplient alors<sup>7</sup>, inquiétudes que vient accentuer la Séparation des Eglises et de l'Etat.

---

<sup>1</sup> ADCM, 4 M 2/40. Brouillon d'une lettre du préfet au sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, 27 novembre 1889.

<sup>2</sup> « Violences », *La Charente-Inférieure*, 22 mai 1889, n° 41, p. 2.

<sup>3</sup> *CSA*, 4 juin 1893, n° 50, p. 2.

<sup>4</sup> *CSA*, 29 avril 1894, n° 97, p. 2.

<sup>5</sup> AERLR, SC, correspondance n° 5. Lettre de Besançon à un correspondant indéterminé, 14 février 1902 ; divers n° 2. Lettre de Besançon à un correspondant indéterminé, 13 septembre 1904.

<sup>6</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> mars 1898, n° 5, p. 19. Compte-rendu des obsèques de Jaquier, le pasteur de Breuillet qui signale la présence des salutistes dans le cortège comme un fait exceptionnel. Voir aussi : AERLR, SC, correspondance n° 2. Lettre de Lacuve à Roufineau, 4 septembre 1894 ; lettre de Jaquier à un correspondant indéterminé, 12 juin 1897.

<sup>7</sup> Cf. annexe : « "Le commerce des huîtres tuera les Eglises de la presqu'île d'Arvert". Les raisons d'un déclin paroissial selon un pasteur du début du XX<sup>e</sup> siècle. »

#### **4. APRES LA SEPARATION, UNE PRESENCE ECCLESIALE ENTRE FRAGMENTATIONS, CONVERGENCES ET ISOLEMENT.**

Les réformés profitent pleinement de la liberté donnée par la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. La suppression du financement public des cultes provoque une réorganisation de la vie administrative et ecclésiastique et pose avec acuité la question de la survie d'Eglises aux ressources propres modestes. La perspective de la Séparation des Eglises et de l'Etat est cependant envisagée sans crainte excessive, quel que soit le statut de l'Eglise avant 1905. En 1903, le synode régional de l'Ouest prend une délibération en faveur de la Séparation et qui appelle à réveiller la vie ecclésiastique pour dépasser cette épreuve<sup>1</sup>. La loi à peine votée, le *Bulletin évangélique* émet un avis extrêmement favorable sur son contenu :

« Ceux qui ont fait la loi n'en sont pas satisfaits complètement : ceux contre qui elle a été faite ont aussi bien des raisons de la critiquer et de ne pas approuver toutes ses dispositions. Néanmoins, il faut rendre justice à tous et reconnaître que cette loi assure, pour le moment, deux grands bienfaits à nos églises : une complète liberté pour prêcher l'Evangile et une pleine indépendance pour leur organisation intérieure.

Devant de tels avantages nous devons taire toute critique et songer seulement à profiter de tout ce qui nous est accordé<sup>2</sup>. »

Deux grandes questions se posent quant à l'organisation spatiale des Eglises réformées : que faire de l'héritage concordataire ? Comment intégrer les prosélytes issus de l'évangélisation ?

##### ***4.1. FEU L'ORGANISATION CONCORDATAIRE ?***

###### **Dessiner un nouvel espace administratif.**

Les déclarations d'associations cultuelles révèlent la volonté de se calquer sur la situation ecclésiastique antérieure. Lorsque la paroisse concordataire se composait de plusieurs lieux de cultes dispersés dans plusieurs communes, dans l'immense majorité des cas, a prévalu le principe d'une seule association cultuelle pour l'ensemble des communautés composant la paroisse. Seules deux paroisses dérogent à cette règle : Saint-Sulpice-de-Royan et Saujon. Des associations cultuelles sont fondées dans les annexes, l'Eguille et Médis. Pour l'Eguille, cette création est motivée par la crainte de voir attribuer le temple à une association cultuelle de la tendance adverse, orthodoxe. A Médis, il est plus difficile d'en repérer les raisons : peut-être s'agissait-il de complaire aux tendances congrégationalistes de la minorité évangélique présente à la fois à Médis et à Saujon ? Le caractère peu opératoire et peu conforme aux usages du XIX<sup>e</sup> siècle d'une scission entre Saujon

<sup>1</sup> BEO, 15 juin 1903, n° 12, p. 46.

<sup>2</sup> BEO, 15 décembre 1905, n° 24, p. 93.

et Médis se révèle rapidement : dès 1907, il est décidé que les membres des comités directeurs des deux associations forment le véritable conseil presbytéral de la paroisse<sup>1</sup>.

La volonté de perpétuer et de prolonger les pratiques et les institutions réformées qui avaient réussi à fonctionner grâce au financement de l'Etat est patente. Dans la modeste Eglise de Meschers, la première assemblée générale n'exprime pas autre chose. Unaniment il a été décidé par les fidèles réunis

« qu'il y avait lieu pour la Paroisse de Meschers, 1<sup>e</sup> de considérer la séparation des Eglises et de l'Etat quelque grave qu'elle soit en elle-même, comme un simple incident dans la vie de l'Eglise et une crise à traverser ; 2<sup>e</sup> de maintenir au point de vue de l'Eglise toutes les Institutions et les responsabilités établies précédemment d'une manière régulière dans l'Eglise de Meschers<sup>2</sup>. »

Apparemment donc, rien ne change, les associations cultuelles sont les héritières directes des Eglises représentées par des conseils presbytéraux en 1905 et pourvues d'au moins un pasteur. En réalité, un changement de taille est apporté : il y a désormais disjonction entre présence pastorale et association cultuelle. On retrouve l'opposition qui prévalait avant 1852 entre la section caractérisée par l'installation d'un pasteur et le consistoire local gérant les affaires de la communauté se réunissant dans un lieu de culte spécifique. Les associations cultuelles continuent à être autonomes mais se partagent un même pasteur. Entre 1905 et 1907, la réduction des postes pastoraux est drastique. Six places sur vingt-huit disparaissent<sup>3</sup> et sur ce nombre quatre correspondent à des Eglises libérales. Les douze pasteurs libéraux du département voient donc disparaître le tiers de leurs effectifs<sup>4</sup>. Si l'on excepte le poste de Gémozac, maintenu, ce sont toutes les places créées par le gouvernement depuis 1860 qui s'évanouissent ainsi. Le choix des places supprimées montre indirectement le faible ancrage et la faible légitimation qu'avaient réussi à acquérir les dernières Eglises locales à avoir pu se doter du statut officiel de paroisse concordataire. Ces suppressions provoquent des crises internes aux Eglises, d'autant plus qu'elles sont adoptées très rapidement. Envisagées en 1905<sup>5</sup>, elles deviennent une réalité dès 1906. Pour les libéraux, c'est le synode régional tenu à Royan en juin 1906 qui dessine le nouveau paysage pastoral saintongeais. Sont opérées les fusions de Saint-Georges et de Meschers, de Saint-Sulpice et de Saujon ; Vaux perd l'un de ses pasteurs<sup>6</sup>. Ces décisions paraissent mal vécues. Ainsi,

---

<sup>1</sup> AERR, Saujon. Registre des assemblées générales de l'association cultuelle (1906-1960), séance du 19 mai 1907.

<sup>2</sup> AERS, Meschers. Registre du conseil presbytéral, assemblée générale du 25 février 1906.

<sup>3</sup> Royan (une place), Vaux-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan et Meschers pour les libéraux ; Mornac et Chaillevette pour les orthodoxes. Notons toutefois que la perte royannaise ne paraît pas immédiatement visible. Elle n'est pas observable dans les premières années du fait de la résistance de Grosdaude. Cf. plus bas.

<sup>4</sup> Il faudrait ajouter la perte temporaire de Mortagne dont le pasteur libéral se retire et auquel succède un pasteur orthodoxe du fait de la fusion de Mortagne et du poste d'évangélisation de Morisset.

<sup>5</sup> *Association fraternelle des pasteurs libéraux*, bulletin n° 64, 25 janvier 1906, reproduisant une réunion du 12 octobre 1905.

<sup>6</sup> AERIS, l'Eguille. Circulaire de la Commission régionale des « Eglises réformées évangéliques unies », section de l'Ouest, sans date (été 1906).

de l'Eglise libérale de Meschers. Dès le commencement de 1906, on se rend compte que le troupeau est trop pauvre pour subvenir au financement d'un poste pastoral et on réfléchit rapidement à un partage d'un pasteur avec l'Eglise voisine de Saint-Georges-de-Didonne. Le synode royannais ne fait qu'entériner cette évolution mais le pasteur titulaire de Meschers, Jules Bourdery est hostile à cette fusion. Partisan du rapprochement entre libéraux et orthodoxes, il refuse de faire adhérer son Eglise à une union théologiquement marquée. Mis de justesse en minorité lors de l'assemblée générale statuant sur ce projet d'union avec Saint-Georges, il est donc contraint à la démission<sup>1</sup>. De même, pour la paroisse de Saint-Sulpice-de-Royan, la nouvelle de la disparition du poste qui fusionnerait avec Saujon est particulièrement mal accueillie dans l'annexe de l'Eguille :

« quelques membres de l'assemblée ne semblent pas absolument opposés, du moins pour l'avenir, à la fusion dont il s'agit. Mais la majorité par la froideur avec laquelle elle accueille cette perspective, témoigne d'une certaine inquiétude à l'égard des conséquences possibles de cette fusion, si elle venait par exemple, affecter le caractère libéral de l'association<sup>2</sup>. »

Un vote est alors organisé et on réclame unanimement le rattachement à Royan dont on sait que les pasteurs sont de vigoureux libéraux. Significativement, à peine ouvert, le registre des assemblées générales de l'association culturelle de l'Eguille s'achève sur l'enregistrement de ce vote. Ces difficultés à mettre en place les nouvelles institutions sont perceptibles à travers le fort renouvellement des pasteurs entre 1905 et 1907. Quinze des vingt-huit pasteurs d'Aunis et de Saintonge rétribués par l'Etat partent à la retraite ou changent d'Eglises<sup>3</sup>. Cette proportion est moindre que celle observée dans le Vaucluse par Claude-France Hollard<sup>4</sup> mais n'en reste pas moins très importante : elle dénote les inquiétudes d'une partie du corps pastoral face à l'avenir de leur position dans une Eglise dont le financement étatique disparaît. Ce phénomène touche particulièrement les communautés des bords de la Gironde et dut affaiblir ces Eglises. Les communautés libérales paraissent marquées par le rallongement des périodes de vacance. Pendant l'année 1912, le pasteur de Royan se retrouve seul pour desservir, en plus de sa propre Eglise,

<sup>1</sup> AERS, Meschers. Registre du conseil presbytéral, séances du conseil et assemblées générales s'échelonnant du 27 mai au 30 septembre 1906. Lors de l'assemblée générale du 12 août, 43 suffrages s'expriment en faveur des positions de Bourdery ; 45 contre.

<sup>2</sup> AERIS, l'Eguille. Registre des assemblées générales, 8 juillet 1906.

<sup>3</sup> La répartition se fait comme suit :

Eglise	Pasteur en		Eglise	Pasteur en		Eglise	Pasteur en	
	1905	1907		1905	1907		1905	1907
<i>Brenillet</i>	Lafon	Laune	<i>Mornac</i>	Vincens	Supprimé	<i>Saint-Georges</i>	Guilhot	E. Bouny
<i>Chaillevette</i>	Turquaud	Supprimé	<i>Mortagne</i>	Baudouin	P. Faivre	<i>Saint-Palais</i>	Bastoul	Genet
<i>Etaules</i>	Ballande	E. Faivre	<i>Nieulle</i>	Chevrin	Babut	<i>Saint-Sulpice</i>	Troquemé	Supprimé
<i>Jonzac</i>	Moscherosch	Blanc	<i>Oléron</i>	Babut	Ginolhac	<i>La Tremblade</i>	J. Bost	Brunet
<i>Meschers</i>	Bourdery	Supprimé	<i>La Rochelle</i>	De Visme	Dartigue	<i>Vaux</i>	J. Barthe	Supprimé

<sup>4</sup> Six pasteurs sur neuf. Cf. HOLLARD Claude-France, « Les protestants du Vaucluse et la Séparation des Eglises et de l'Etat », *BSHPF*, t. 151, 2005, n° 4, p. 684.

l'ensemble des temples des anciennes paroisses concordataires de Vaux, Saint-Sulpice et Saujon. Le poste de Vaux-sur-Mer qui constituait à la veille de la Séparation la plus populeuse paroisse protestante rurale du pays royannais reste sans pasteur à partir de 1912. Globalement, en envisageant donc non les associations cultuelles mais les résidences pastorales, les années qui suivent la Séparation ouvrent une période de rétraction différenciée de la présence protestante en Saintonge. Si les Eglises isolées de taille modeste sont maintenues, des Eglises plus importantes démographiquement et moins éloignées entre elles usent d'un pasteur commun. Paradoxalement, dans les premières années du régime de séparation<sup>1</sup>, la visibilité du protestantisme est maintenue dans les fiefs périphériques de l'implantation protestante en Saintonge mais se réduit dans les terroirs huguenots de la presqu'île d'Arvert.

Ce maintien d'Eglises isolées n'est pas exempt de fragilités : la trajectoire de l'Eglise bicéphale de Jonzac-Montendre l'illustre. En 1907, l'équilibre entre Jonzac et Montendre est modifié en faveur de cette dernière. Arguant d'une meilleure connexion au réseau ferroviaire, du moindre coût du logement et d'une municipalité plus favorable<sup>2</sup>, les Montendrais obtiennent la résidence du pasteur. Ce changement s'explique aussi par le poids démographique des deux Eglises locales : Jonzac n'abrite qu'un « petit troupeau exclusivement composé de vieillards et d'adultes » alors que Montendre a « un peu plus d'avenir » grâce à la présence de jeunes ménages<sup>3</sup>. En 1910, l'Eglise de Jonzac-Montendre compte 74 membres dont 63 sont électeurs<sup>4</sup>. Autrement dit, la paroisse ancienne de Jonzac-Montendre est vouée à disparaître, faute de renouvellement générationnel. La situation financière de la paroisse reste bonne grâce à la générosité de personnes originaires de Montendre mais qui ne résident plus dans la commune. Estimant que ces dons s'éteindraient si le poste de Jonzac-Montendre disparaissait en tant que tel, les Montendrais refusent toute fusion avec d'autres paroisses<sup>5</sup>.

Daniel Robert et Samuel Mours notaient que la Séparation des Eglises et de l'Etat a provoqué la disparition du consistoire, échelon intermédiaire entre l'Eglise locale et le synode régional. Cette suppression accentua les tendances congrégationalistes des Eglises locales<sup>6</sup>. Pour

---

<sup>1</sup> La situation évolue après la Première Guerre mondiale. Cf. annexe : « Les Eglises protestantes et leurs pasteurs de 1803 à 1914 en Charente-Inférieure ».

<sup>2</sup> A l'exception d'une courte interruption en 1907-1908, consécutive à son refus de notifier la mise sous séquestre des biens ecclésiastiques au curé de la paroisse, le protestant Maurice Marchand, le fils du précédent maire, conserve la mairie de Montendre de 1877 à 1909. En 1907-1908 comme de 1912 à 1914, le siège du maire est occupé par deux protestants : Emile Gagnier et Abel Robert.

<sup>3</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Statistique paroissiale de 1908, dressé le 21 février 1909.

<sup>4</sup> *Union régionale des Charentes. VI<sup>e</sup> circonscription. Compte-rendu de la sixième assemblée générale [...] tenue à Chaillevette les 9 et 10 mai 1911*, Gémogaç, 1911, p. 17.

<sup>5</sup> AERS, Jonzac. Registre des séances de l'association cultuelle, séances des 11 et 18 août 1912.

<sup>6</sup> MOURS Samuel et ROBERT Daniel, *Le protestantisme en France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Librairie protestante, 1972, p. 365-366.



une partie des évangéliques, le consistoire apparaît comme une pièce rapportée par la législation des Articles organiques sur la tradition presbytérienne-synodale de l'Eglise réformée. Le pasteur Russier, d'Angoulême, présente au Synode des Charentes un rapport en ce sens comme l'illustre l'ordre du jour qu'il fait adopter :

« Considérant que des consistoires ou colloques ayant des attributions administratives ne pourraient être organisés que par un remaniement complet de notre constitution synodale ;

Que l'utilité de ces assemblées intermédiaires entre les Associations cultuelles et les unions régionales n'est nullement démontrée ; que nos Eglises n'en éprouvent pas le besoin et ne les ont pas réclamées ;

Considérant d'autre part que nos synodes sont plus et mieux qu'une administration, qu'ils doivent "travailler au développement de la vie spirituelle et de l'activité religieuse" des Eglises par une action méthodique et suivie ;

Le Synode estime qu'il n'y a pas lieu de créer de nouveaux corps ecclésiastiques ayant des attributions administratives, disciplinaires ou financières<sup>1</sup>. »

En réalité, les consistoires ne disparaissent pas totalement. Dans le département, quatre structures perpétuent la mémoire et le fonctionnement des consistoires concordataires : les Unions consistoriales de Marennes, de Royan, « de la Charente et de l'arrondissement de Jonzac » et le « colloque de l'Aunis ». Ces corps sont loin de couvrir l'ensemble du département : restent en dehors de ceux-ci la quasi-totalité des Eglises de deux anciens consistoires, ceux de la Tremblade et de Pons. Un peu en marge se situait l'« Union consistoriale de la Charente et de l'arrondissement de Jonzac ». Présidée par Théophile Duproix, elle récupère après la Séparation, les immeubles et les postes de l'œuvre d'évangélisation de Barbezieux<sup>2</sup>. Il s'agit ici d'un consistoire géographiquement élargi par rapport à l'époque concordataire et qui correspond à la réalité de l'action des pasteurs de l'ancienne consistoriale qui étaient présents dans l'arrondissement de Jonzac. La plus précoce à s'organiser en Charente-Inférieure est l'« Union consistoriale réformée évangélique de Marennes ». Ses statuts sont déposés en décembre 1906 et ont été adoptés par « les représentants de toutes les Eglises autrefois officielles de la consistoriale ». La perpétuation de l'héritage concordataire se montre dans le nom choisi : cette union décide qu'« elle portera le nom de Consistoire »<sup>3</sup>. Toutefois, sa vigueur par la suite est douteuse. Le conseil presbytéral de l'île d'Oléron y nomme ses délégués fin 1906 et, après cette date, ne prend aucune décision à ce sujet<sup>4</sup>. Cet évanouissement du consistoire s'explique ici sûrement par l'appartenance évangélique des Eglises qui auraient dû le composer. L'Union consistoriale de Royan met plus de temps à s'organiser ; déclarée en décembre 1907, elle fait, dans

<sup>1</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Rapport sur les colloques présenté par Russier, 20 avril 1912.

<sup>2</sup> AEMB, Registre des décisions du Comité de l'œuvre d'évangélisation de Barbezieux. Séance du 1<sup>er</sup> novembre 1906.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 070<sup>3</sup>.

<sup>4</sup> AERIS, Ile d'Oléron. Registre du conseil presbytéral, séances des 27 novembre et 12 décembre 1906.

les mois qui suivent, choix d'un président, le pasteur Rigal, de Royan<sup>1</sup>. Dès 1906, Arvert a décidé de participer aux travaux de cette Union consistoriale<sup>2</sup>. Cette décision est motivée d'une part par l'isolement d'Arvert au milieu d'une ancienne consistoriale qui ne se reconstitue pas après la Séparation, et d'autre part par le partage des mêmes options théologiques entre Royan et Arvert. Choisir de participer au consistoire de Royan reflète la primauté des choix théologiques dans la restructuration des consistoires. Le consistoire royannais continue à exercer ses prérogatives comme avant la Séparation. Il fixe la répartition du service religieux en cas d'absence de l'un des pasteurs et coordonne les tournées de conférences entreprises dans les Eglises libérales<sup>3</sup>. En 1912, suite à la fusion de l'Union des Eglises réformées unies et de l'Union des Eglises réformées, les pouvoirs du consistoire sont étendus afin de « pouvoir faciliter la tâche du nouveau comité régional, pour ce qui concerne les églises de son ressort<sup>4</sup> ». La dernière à naître est celle qui reste la plus modeste : le colloque de l'Aunis. La Rochelle est à l'origine de cette initiative. Après avoir débattu une première fois de la question en juillet 1911, un appel est lancé en ce sens à l'hiver suivant : « ces séances seront consacrées à l'étude en commun de sujets historiques ou pratiques<sup>5</sup> ». L'organisation est longue à se mettre en place et a peu de choses à voir avec le consistoire concordataire. La première réunion n'a lieu qu'en juin 1912 : sont présentés une histoire de l'Eglise consistoriale sous le régime des Articles organiques et un rapport sur les actes pastoraux. A la seconde séance, en automne de la même année, on entend un rapport sur la célébration des baptêmes et on adopte pour principe un concours entre les enfants des Ecoles du dimanche des trois Eglises<sup>6</sup>. A ces maigres décisions se borne le registre des séances du colloque de l'Aunis<sup>7</sup>. La faiblesse décisionnelle de cet éphémère « colloque de l'Aunis » s'explique certainement par l'éclatement administratif des Eglises concernées : l'île de Ré est en sursis en tant qu'Eglise autonome faisant partie de l'Union des Eglises réformées évangéliques ; Rochefort regarde de plus en plus vers la Saintonge tandis que la Rochelle se détache des débats intra-réformés.

---

<sup>1</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> mars 1908, n° 5, p. 19. ADCM, 6 M 7/1. Cahier récapitulatif des associations déclarées en vertu de l'art. 5. de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 entre 1901 et 1913.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J. suppl. 3\*. Séances des 4 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1906.

<sup>3</sup> *Le Traité d'Union*, 1<sup>er</sup> janvier 1909, n° 1, p. 4, 1<sup>er</sup> novembre 1909, n° 11, p. 4.

<sup>4</sup> *Le Traité d'Union*, 1<sup>er</sup> décembre 1912, n° 12, p. 3.

<sup>5</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séances des 18 juillet et 1<sup>er</sup> décembre 1911 ; *BEO*, 15 décembre 1911, n° 24, p. 85.

<sup>6</sup> On sait par la presse réformée que ces concours ont été effectivement mis en place. Cf. *BEO*, 15 novembre 1913, n° 22, p. 74-75, 1<sup>er</sup>-15 août 1914, n° 15-16, p. 54.

<sup>7</sup> AERLR, Colloque de l'Aunis. Registre des séances.

### *Le difficile choix synodal.*

Pour les Eglises réformées, choisir une Union ne va pas sans un temps de réflexion inégalement long selon les communautés. Trois structures s'offrent à elles. Deux prolongent les institutions officielles mises en place depuis la consommation du schisme intra-réformé : l'Union des Eglises réformées évangéliques qui poursuit l'organisation synodale officielle ; l'Union des Eglises réformées unies qui reprend, quant à elle, l'héritage des Assemblées libérales. La dernière venue est l'Union des Eglises réformées, issue des travaux de l'assemblée tenue à Jarnac en octobre 1906 qui cherchait à réunifier les réformés. Toutes les Eglises auparavant reconnues par l'Etat ne prennent pas la voie de l'intégration à une organisation nationale et il est nécessaire de commencer par voir celles qui choisissent l'isolement<sup>1</sup> avant d'aborder les chemins variés pris par les autres.

Seules deux Eglises persistent jusqu'à la Grande Guerre dans le détachement à l'égard des Synodes : la Tremblade et la Rochelle. La désaffiliation trembladaise peut sembler étonnante au regard du passé orthodoxe de la paroisse. La démission du pasteur John-David Bost en juin 1906, les hésitations perceptibles pour le choix de son successeur laissent deviner les tiraillements quant à la direction à donner à l'Eglise. Les modifications qui devaient être apportés aux statuts de l'association pour se conformer à ceux votés par le Synode de Montpellier ne sont pas faites et, par contre, le conseil presbytéral décide d'envoyer des délégués à l'assemblée de Jarnac, ce qui témoigne de flottement sur la définition de la marche à suivre. Au commencement de 1907, on décide de se placer au dessus de la mêlée car le rattachement « à l'une des trois Unions nationales des Eglises réformées ne se ferait pas actuellement dans l'esprit de concorde qui convient<sup>2</sup> ». Après cette date, l'Eglise de la Tremblade fait choix d'envoyer régulièrement des représentants aux synodes régionaux des trois unions. De manière significative, à l'installation du nouveau pasteur trembladais en 1910, les pasteurs libéraux de la région sont majoritaires à la cérémonie<sup>3</sup>. Cette désaffiliation à l'égard des organisations synodales s'explique probablement par la volonté de refaire l'unité de l'Eglise locale en laissant de côté les querelles ecclésiastiques et dogmatiques<sup>4</sup>. Le texte placé en préambule des statuts de l'association culturelle montre l'évolution depuis le moment où l'Eglise trembladaise débordait de zèle orthodoxe :

---

<sup>1</sup> Cet isolement s'entend jusqu'à la Première Guerre mondiale. Après celle-ci, il y a intégration de toutes les Eglises réformées du département aux organisations synodales.

<sup>2</sup> AERIS, la Tremblade. Registre du conseil presbytéral, séance du 2 janvier 1907. Les autres informations de ce paragraphe sont tirées de ce registre.

<sup>3</sup> Sont présents : Bouny (Arvert), Genet (Saint-Palais) et Merzeau (Cozes) ; seul Flon (Chaillevette) représente le courant évangélique.

<sup>4</sup> La croissance du corps électoral entre 1904 et 1906 pourrait s'expliquer ainsi tant par le suffrage féminin que par cette volonté d'intégrer de nouveau la minorité libérale : on passe ainsi de 96 à 398 électeurs. ADCM, 16 J 33 et AERIS, la Tremblade. Registre des assemblées générales, première assemblée non datée (1906).

« La nouvelle Association a pour ambition de remplacer l'ignorance, les préjugés et la superstition par une religion sincère et spiritualiste (...).

Tout en regardant joyeusement vers un avenir où elle espère voir concilier la foi et la science, qui n'auraient jamais dû être opposées l'une à l'autre, l'Association protestante de La Tremblade se rattache au passé et se réclame des Eglises Réformées de France qui ont exprimé leurs principes au XVI<sup>e</sup> siècle, dans la confession de foi de la Rochelle et au XIX<sup>e</sup> dans la Déclaration du XXX<sup>e</sup> Synode général votée dans sa séance du 20 juin 1872. Dans un esprit de liberté et de foi, elle accepte ce dernier document, qu'il serait urgent de rendre plus populaire et plus explicitement chrétien, comme symbole actuel des Eglises Réformées de France. C'est à ce titre qu'elle l'inscrit en tête de ses statuts<sup>1</sup>. »

Le cas rochelais est mieux documenté. Dès décembre 1905, une assemblée de paroisse réfléchit aux modalités de fonctionnement de l'Eglise sous le régime de la séparation. La division se fait jour assez rapidement au sein des notables protestants qui s'intéressent aux affaires religieuses et dans le conseil presbytéral. Les plus orthodoxes<sup>2</sup> souhaitent voir l'Eglise de la Rochelle adhérer aux statuts adoptés par le Synode évangélique. La majorité du conseil presbytéral rédige des statuts qui, bien que s'affirmant évangéliques, se différencie des statuts de l'organisation nationale évangélique : n'est point reproduite la Déclaration de foi de 1872. L'Eglise suit la majorité du conseil dans cette voie et à la première assemblée générale de l'association culturelle, la majorité des fidèles présents opte pour des statuts indépendants<sup>3</sup>. La tenue à l'automne d'un synode régional évangélique soulève de nouveau des tensions au sein du conseil presbytéral : l'accueil du synode ne fut autorisé que sous la ferme condition que sa venue n'engageait pas les Rochelais en faveur de l'Union évangélique<sup>4</sup>. La nouvelle des assemblées de Jarnac divise encore plus nettement les conseillers presbytéraux : la proposition du pasteur Soulier appuyée par Christian Mörch<sup>5</sup> d'y envoyer des délégués tout en réservant l'affiliation de l'Eglise à une nouvelle association est combattue par les évangéliques. Finalement le conseil n'envoie personne mais serait heureux « d'être informé officieusement des décisions qui y seront prises<sup>6</sup> ». Les résultats de l'assemblée de Jarnac révèlent l'importance des compromis accomplis par chaque camp au sein de l'Eglise de la Rochelle : si Christian Mörch persiste à vouloir voir l'Eglise adhérer à Jarnac, ses collègues du conseil jugent que « le rattachement au Synode ou à

<sup>1</sup> AERIS, la Tremblade. Registre des assemblées générales, statuts.

<sup>2</sup> Lettre circulaire imprimée signée par Henri Foucault, ancien conseiller presbytéral ; Alfred-Ernest Meyer, conseiller presbytéral ; Samuel Meyer, diacre, Peder Mörch ; Joseph Namblard, secrétaire général des UCJG des Charentes et du Poitou ; Louis-Marie Meschinet de Richemond, conseiller presbytéral démissionnaire. Cf. AERLR, correspondance de l'association culturelle.

<sup>3</sup> 99 voix contre 33. Les statuts du conseil sont défendus par Christian Mörch et le pasteur Dartigue. Cf. AERLR, registre des assemblées générales. Séance du 1<sup>er</sup> avril 1906.

<sup>4</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 24 juillet 1906. Christian Mörch fait figurer son refus de la tenue de la session dans le registre.

<sup>5</sup> Importateur de bois du Nord, consignataire transitaire à la Rochelle, membre de la Chambre de Commerce, héritier d'une dynastie commerciale qui s'installe à la Rochelle au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Christian Mörch (1861-1941) fait partie de l'élite commerciale de la ville. Il s'oppose ici à son oncle Peder (1853-1927), haut fonctionnaire de l'Administration des Eaux et Forêts, évangélique notoire qui, lors de sa résidence à Royan, fit partie de l'Eglise réformée évangélique indépendante.

<sup>6</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 19 octobre 1906. Les évangéliques prenant la parole contre la délégation sont : Gaston Lem, Alfred-Ernest Meyer et Alfred Vivier.

l'Union de Jarnac ne se ferait pas actuellement dans l'esprit de concorde qui convient, qu'il importe avant tout de maintenir la paix et l'union dans la paroisse ». Pour réussir cet objectif, le conseil décide que l'Eglise doit conserver son autonomie, ce qu'entérine l'assemblée générale<sup>1</sup>. L'autonomie ne signifie pas isolement : on décide de soutenir financièrement à hauteur de deux tiers/un tiers l'Union des Eglises réformées évangéliques et l'Union des Eglises réformées<sup>2</sup>. La situation rochelaise et les discussions internes à cette Eglise sont assez proches de celle observée à Bordeaux par S. Pacteau de Luze<sup>3</sup>.

L'isolement a été également le choix de Saint-Jean-d'Angély dans les premières années qui suivent la Séparation. La faible documentation retrouvée rend difficiles à cerner les motivations de l'Eglise. Ce n'est qu'en 1910 qu'elle intègre l'Union de Jarnac et l'Union des Eglises réformées unies<sup>4</sup>.

Dans les autres Eglises, les choses furent apparemment plus simples et les affiliations rapides. Les solidarités et les habitudes forgées dans les synodes régionaux officiels jouèrent dans la grande majorité des cas. A sa fondation, le groupe « Poitou-Saintonge » de l'Union régionale des Eglises réformées unies compte la totalité des associations culturelles libérales des anciennes consistoriales de la Tremblade et de Royan<sup>5</sup>. Le même phénomène s'observe du côté évangélique mais quelques Eglises symboliques firent défection au profit de l'Union de Jarnac. L'île d'Oléron tenta de participer à la fois aux travaux de l'Union évangélique et de l'Union jarnacaise. Les instances nationales évangéliques refusant d'autoriser la double appartenance et craignant pour la survie financière du poste pastoral, l'Eglise oléronnaise fit machine arrière<sup>6</sup>. Telle n'est pas la situation à Nieulle : le préambule des statuts que les Nieullais adoptèrent en janvier 1906 laissait présager leur adhésion à l'Union des Eglises réformées<sup>7</sup>. Un semblable revirement s'observe pour les associations culturelles des postes d'évangélisation de l'œuvre de Barbezieux. Au printemps

<sup>1</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 28 novembre 1906 ; registre des assemblées générales. Séance du 16 décembre 1906.

<sup>2</sup> 2 000 francs pour la première ; 1 000 francs pour la seconde. AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 18 décembre 1906.

<sup>3</sup> Cf. PACTEAU DE LUZE Séverine, « L'Eglise réformée de Bordeaux et la séparation des Eglises et de l'Etat », dans *Annales du Midi. Anthologie du centenaire 1889/1989*, Toulouse, Privat, 1989, tome 2. Histoire moderne et contemporaine, p. 755-771.

<sup>4</sup> AERSJA, registre des assemblées générales. Séance du 6 mars 1910.

<sup>5</sup> Royan-Maine-Geoffroy ; Arvert ; Saint-Palais-sur-Mer ; Saint-Georges-de-Didonne ; Meschers ; Saujon ; Médis ; Cozes ; Saint-Sulpice ; l'Eguille et Chaillevette.

<sup>6</sup> AERIS, Ile d'Oléron. Registre du conseil presbytéral, séances des 18 novembre 1906 et 13 mars 1907.

<sup>7</sup> Ce préambule portait que : « se souvenant, qu'en commun avec tous les protestants français ils sont les héritiers d'un glorieux passé, [les protestants de Nieulle] appellent de tous leurs vœux la constitution d'une union générale de toutes les églises réformées de France. En attendant que cette union puisse se réaliser, ils tiennent à affirmer leur attachement au régime presbytérien synodal en admettant, sous la réserve expresse d'une interprétation libérale et en attendant sa prochaine révision, la Déclaration de foi du XXX<sup>e</sup> Synode général de l'église réformée de France, votée dans sa séance du 20 juin 1872, prise comme un symbole d'union et non comme un instrument de division ». Reproduit notamment dans : *BEO*, 15 février 1906, n° 4, p. 15-16.

1906, le synode régional évangélique entreprend des démarches auprès du Synode général pour que Mérignac et Boresse « soient admises dans l'organisation synodale sans modifier leurs statuts<sup>1</sup> ». La tenue des assemblées de Jarnac à l'automne change la donne et voit Barbezieux entraîner à sa suite dans l'organisation jarnacaise les associations culturelles issues du travail d'évangélisation de Duproix et de ses collaborateurs en Charente-Inférieure. L'œuvre de Pons accomplit un chemin inverse. En avril 1906, le conseil presbytéral juge que le passé de l'Eglise de Pons et ses principes présents de liberté lui indiquent la voie à suivre » : « se rattacher au parti libéral<sup>2</sup> ». Toutefois, un problème ne tarde guère à surgir : si l'identité libérale de Pons ne fait guère de doute, l'œuvre d'évangélisation, quant à elle, prétend se définir comme indépendante des partis ecclésiastiques. C'est pourquoi aucun délégué pontois ne se présente au synode régional libéral de Royan en juin 1906 et qu'à l'automne, le conseil presbytéral accueille avec enthousiasme l'annonce des assemblées de Jarnac et souhaite voir l'œuvre de Pons « rattachée intimement au groupement des chrétiens évangéliques » à l'origine du mouvement<sup>3</sup>, ce qui s'accomplit dans les mois qui suivent. L'Union des Eglises réformées unies permettant la double affiliation, toutes les Eglises saintongeaises libérales adhèrent aussi très rapidement aux principes de Jarnac<sup>4</sup>.

La dispersion des Eglises dans plusieurs unions posa des problèmes pour l'organisation de l'échelon supérieur du système presbytérien-synodal : le synode régional. Pour celles qui faisaient partie de la sixième circonscription synodale évangélique dite « des Charentes », nul problème ne naît du fait du caractère compact de la région. Il n'en est pas de même pour les deux Eglises de l'Aunis qui adhèrent à l'Union évangélique : Rochefort et l'île de Ré. Leur statut excentré dans la IV<sup>e</sup> circonscription s'accroît après la désertion de la Rochelle des instances évangéliques. Dès 1906, le synode des Charentes exprime l'espoir de voir se rattacher l'Aunis à son ressort<sup>5</sup>. Si l'île de Ré préfère rester dans la IV<sup>e</sup> région, Rochefort, en revanche, souhaite entrer dans l'Union régionale des Charentes. Elle doit faire face des réticences de la part de l'Union nationale et d'une partie des autres Eglises de la IV<sup>e</sup> circonscription. A plusieurs reprises, les synodes nationaux refusent de considérer la demande rochefortaise : l'Union nationale lui reproche en particulier de n'avoir pas respectée la procédure administrative interne pour rejoindre le Synode des Charentes<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> *Synode régional des Charentes (VI<sup>e</sup> circonscription). Compte-rendu de la XXVIII<sup>e</sup> session (extraordinaire) (...), de la XXIX<sup>e</sup> session (...), et de la XXX<sup>e</sup> session (extraordinaire) (...)*, Chasseneuil, 1907, p. 10.

<sup>2</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 16 avril 1906.

<sup>3</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 6 octobre 1906.

<sup>4</sup> Lors des premiers synodes régionaux tenus de 1908 à 1910, on peut relever la présence de délégués des Eglises suivantes : Arvert, Chaillevette, Royan ; Meschers, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais, Saujon, Cozes. Cf. BPF, Ms 1636/X<sup>e</sup>.

<sup>5</sup> *Synode régional des Charentes (VI<sup>e</sup> circonscription). Compte-rendu de la XXVIII<sup>e</sup> session (extraordinaire) (...), de la XXIX<sup>e</sup> session (...), et de la XXX<sup>e</sup> session (extraordinaire) (...)*, Chasseneuil, 1907, p. 13-14.

<sup>6</sup> AERS, archives de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Lettres du pasteur de Rochefort, 27 juin et 22 décembre 1911 ; lettre de Lacheret (Commission permanente de l'Union évangélique) au président de la commission exécutive de la

Dès 1912, celui-ci admet comme Eglise affiliée Rochefort mais cette intégration ne pouvait être définitive qu'après approbation du Synode national<sup>1</sup>. Las, celui-ci retarde ce transfert car les limites du territoire des IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> circonscriptions n'avaient pas été définies d'un commun accord entre les deux synodes régionaux<sup>2</sup>. Ce n'est donc qu'en 1914 que Rochefort entre définitivement dans le ressort du Synode des Charentes.

Si on observe le mouvement d'ensemble des Eglises réformées face au choix synodal, l'Aunis et la Saintonge se retrouvent dans une position plus proche de celle de la Gironde et de la Dordogne voisines<sup>3</sup> que celle du Vaucluse où la majorité théologique se modifia à l'occasion de la Séparation<sup>4</sup>. Les positions respectives des deux camps sont maintenues, les Eglises libérales sont fragilisées par les fusions de postes pastoraux mais se diffuse assez largement un « esprit de Jarnac » favorable à la réunification des réformés. Quelques communautés vont connaître cependant de plus grandes difficultés internes.

### **Une poignée de communautés locales éclatées.**

A l'échelle locale, la liberté d'association donnée pour la célébration du culte protestant fournit l'occasion aux minorités d'exprimer leur autonomie contre l'ancienne Eglise officielle. La situation se trouve dans une commune où la minorité évangélique est de longue date présente, l'Eguille qui dépendait de la paroisse de Saint-Sulpice-de-Royan. Les revendications orthodoxes peuvent s'appuyer sur la personne du maire, Elisée Labbé, lui-même membre de la minorité. Pendant l'été 1906, fort de son autorité de maire, il change les serrures du temple, ne délivre pas un jeu nouveau des clés au pasteur de Saint-Sulpice : un culte dominical est alors célébré dans le temple par le pasteur de l'Eglise évangélique de Royan. De plus, estimant que les objets mobiliers contenus dans le temple sont propriété communale, Labbé refuse de reconnaître la validité de la cession faite par le conseil presbytéral de Saint-Sulpice à l'association culturelle libérale. Le départ à la retraite du pasteur de Saint-Sulpice et la suppression du poste pastoral qui s'ensuit permirent, malgré tout, des accommodements. Le 15 décembre 1906, la municipalité fait remise du temple conjointement aux représentants des deux associations culturelles qui s'accordent mutuellement la

---

VI<sup>e</sup> circonscription, 9 décembre 1911. *Union régionale des Charentes (...). Compte-rendu de la sixième assemblée générale (...)* tenue à Chaillevette les 9 et 10 mai 1911, Gémozac, 1911, p. 8-9.

<sup>1</sup> *Union régionale des Charentes. VI<sup>e</sup> circonscription. Compte-rendu de la septième assemblée générale [...] tenue à Marennes les 23 et 24 avril 1912*, Chasseneuil, 1912, p. 4.

<sup>2</sup> *Union régionale des Charentes. VI<sup>e</sup> circonscription. Compte-rendu de la huitième assemblée générale [...] tenue à Angoulême du 21 au 23 avril 1913*, Chasseneuil, 1913, p. 8.

<sup>3</sup> PACTEAU DE LUZE Séverine, « Les Eglises réformées de Gironde et de Dordogne face à la Séparation des Eglises et de l'Etat », *BSHPPF*, t. 151, 2005, n° 4, p. 655-671.

<sup>4</sup> HOLLARD Claude-France, « Les protestants du Vaucluse et la Séparation des Eglises et de l'Etat », *BSHPPF*, t. 151, 2005, n° 4, p. 684.

jouissance du temple et participent à égalité aux frais du culte. Dorénavant, toutes les semaines, le temple s'ouvre pour un service dominical célébré alternativement par un pasteur orthodoxe et par un pasteur libéral<sup>1</sup>.

Inversement, la Séparation permet la réapparition dans les structures ecclésiales de deux minorités libérales qui ne paraissaient pas avoir une existence autonome antérieure, à Etaules et à Chaillevette. Dans chacune de ces communes, deux associations culturelles protestantes voient le jour. L'une des associations créées adopte la totalité des statuts proposés au Synode national d'Orléans revus à Montpellier (synodes évangéliques) et adhère donc à l'Union des Eglises réformées évangéliques. L'autre association adopte des statuts mixtes. Toutefois, la rupture avec les organisations évangéliques n'est pas immédiatement consommée. En mai 1906, « considérant que les Associations dites rivales (...) adhèrent aux principes du régime synodal », le Synode de Saintes accueille les délégués des quatre associations et invite sa commission exécutive à travailler à la réconciliation de ces associations<sup>2</sup>. Le Synode national de Montpellier tranche la question : seules les associations présidées par les pasteurs des anciennes paroisses officielles peuvent être représentées dans les instances synodales évangéliques<sup>3</sup>. Fort de cette décision, l'ancien conseil presbytéral d'Etaules récuse la demande de dévolution et la jouissance du temple d'Etaules réclamées par l'association de « la majorité protestante d'Etaules<sup>4</sup> ». A la séance suivante, les biens de l'Eglise sont attribués à l'association évangélique, le conseil presbytéral se justifiant en expliquant que « d'après les déclarations mêmes du rapporteur de la loi de séparation et du Ministre des Cultes (...) une association culturelle est légalement celle dont les membres sont en communion avec leur pasteur et celui-ci avec les autorités supérieures de l'Eglise<sup>5</sup> ». L'article 4 de la loi de Séparation qui stipulait que les biens des anciens établissements publics du culte seraient transférées aux seules associations qui se conforment « aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice » et l'interprétation qu'en donna alors Briand sont ici exploitées pour éviter l'éclosion d'une association culturelle protestante antagoniste et de tendance libérale. Il est probable que la scission était motivée par la forte personnalité, très orthodoxe, du

---

<sup>1</sup> Cf. dossiers en ADCM, 2 O 600 ; 152 V 1 ; AERIS, l'Eguille. Procès-verbal de remise du temple, 15 décembre 1906 et SPIRO Louis, « Saujon. Une Eglise protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire. 1559-1959 », *BSHPF*, t. 121, 1975, n° 2, p. 241-242.

<sup>2</sup> *Synode régional des Charentes (V<sup>e</sup> circonscription). Compte-rendu de la XXVIII<sup>e</sup> session (extraordinaire) (...), de la XXIX<sup>e</sup> session (...), de la XXX<sup>e</sup> session (extraordinaire) (...)*, Chasseneuil, 1907, p. 7.

<sup>3</sup> *Synode régional des Charentes (V<sup>e</sup> circonscription). Compte-rendu de la XXVIII<sup>e</sup> session (extraordinaire) (...), de la XXIX<sup>e</sup> session (...), de la XXX<sup>e</sup> session (extraordinaire) (...)*, Chasseneuil, 1907, p. 11-12.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J Suppl. 19\*. Séance du 17 juin 1906.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J Suppl. 19\*. Séance du 4 octobre 1906.



pasteur Adolphe Ballande, qui se retire, encore jeune, à la fin de 1906<sup>1</sup>. Son successeur obtient en effet la fusion des associations rivales d'Etaules<sup>2</sup>.

A Chaillevette, en revanche, la crise s'envenime. Alors que l'attribution définitive des biens de la paroisse se profilait à l'horizon, le conseil municipal proposait la mise en place d'un *simultaneum*, en vain<sup>3</sup>. La dévolution du temple se fit en faveur de l'association culturelle orthodoxe. Les évangéliques estiment que le conseil municipal « n'a qu'un droit, c'est de donner le bâtiment à l'association qui s'est formée suivant la loi et faisant suite à l'ancien ordre de service, il ne peut en disposer autrement<sup>4</sup> ». Aussi refusent-ils d'accéder à la demande de l'association libérale de partager l'édifice pour qu'y soit célébré à des heures différentes un culte libéral. Les libéraux ne s'avouent pas vaincus. Ils appellent en mars 1907 un pasteur libéral pour les desservir. Après quelques hésitations, les deux associations ne réussissant finalement pas à s'entendre sur le texte du compromis et les sacrifices réciproques qui devaient être faits, les libéraux forment un recours au Conseil d'Etat au cours de l'été 1907. Pour mieux lutter contre les entreprises libérales, Chaillevette est séparé du pasteur évangélique d'Etaules et dispose d'un pasteur évangélique spécifique en 1908. Le temple reste donc aux mains des orthodoxes. En 1910, confiants dans l'arbitrage de la naissante Fédération protestante de France, les libéraux renoncent au pourvoi auprès du Conseil d'Etat ; malgré cette volonté conciliatrice, les évangéliques rejettent toute transaction<sup>5</sup>. Tandis que les orthodoxes tentent de se doter d'un presbytère, les libéraux décident d'aménager, de manière définitive, une salle de culte dans les dépendances de l'immeuble que la mairie louait avant la Séparation pour loger le pasteur<sup>6</sup>. La radicalisation des conflits entre orthodoxes et libéraux après la Séparation qu'offre Chaillevette s'avère extrêmement coûteuse pour les deux organisations synodales. Alors que les petites Eglises rurales des communes environnantes optent pour une fusion des postes pastoraux, il faut financer ici deux postes de pasteurs. Cette sur-représentation pastorale provoque l'ironie des adversaires anticléricaux : pour ces libres-penseurs, il y a « trois Dieux à Chaillevette, celui des orthodoxes, celui des libéraux et celui des catholiques<sup>7</sup> ».

Saujon connaît une lente dégradation de l'entente qui avait permis d'instaurer un *simultaneum* en 1900. Une seule association culturelle réunissant majorité libérale et minorité

---

<sup>1</sup> *Le Trait d'Union*, 1<sup>er</sup> novembre 1910, n° 11, p. 4. Décès à l'âge de 62 ans.

<sup>2</sup> *BEO*, 15 avril 1907, n° 8, p. 29.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 282. Délibération du conseil municipal de Chaillevette, 22 novembre 1906.

<sup>4</sup> ADCM, 7 Y 14/26. Lettre de l'association évangélique de Chaillevette à l'association libérale de Chaillevette, 2 janvier 1907.

<sup>5</sup> *BEO*, 15 janvier 1910, n° 2, p. 7 ; 1<sup>er</sup> mars 1910, n° 5, p. 19. AERS, archives de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Rapport de la commission exécutive présenté au synode de Royan, 5 avril 1910.

<sup>6</sup> *Le Trait d'Union*, 1<sup>er</sup> novembre 1911, n° 11, p. 3 ; 1<sup>er</sup> février 1912, n° 2, p. 3. AERS, archives de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Note relative à l'établissement d'un presbytère à Chaillevette, 9 septembre 1911.

<sup>7</sup> Formule de Séraphine Pajaud citée par le pasteur évangélique dans : *BEO*, 1<sup>er</sup>-15 juillet 1910, n° 13-14, p. 51-52.

évangélique est mise en place en 1906. Symboliquement, elle prend pour titre « Eglise réformée (évangélique) de Saujon ». Cette union reste avant tout administrative : les membres de la minorité continuent à participer aux travaux des synodes évangéliques. Cet accommodement avait été rendu possible grâce à la personnalité d'Eugène Moutarde, le pasteur libéral. Il quitte Saujon au commencement de 1907. De même, le pasteur Lengereau de la minorité évangélique de Royan quitte la région sensiblement à la même date. Leurs successeurs, Ernest Viéla et Paul Moussiégt, n'ont pas les mêmes qualités iréniques. Les rapports présentés par Viéla lors des assemblées générales témoignent des difficultés croissantes d'une coexistence pacifiée. En 1908, « sauf quelques rares accrocs tout a marché assez bien ». L'année suivante, la « machine qui avait bien marché durant un an s'est mise à grincer », les évangéliques désertent le culte libéral et Viéla de préciser son opinion : « il faut que les membres de la minorité évangélique se résignent à être minorité [ ; nous] ne pouvons pas faire de continuelles concessions pour n'arriver qu'à de perpétuelles et d'incessantes demandes, de perpétuelles et d'incessantes exigences nouvelles »... Dès 1908, la minorité évangélique décide de se constituer de nouveau en association indépendante<sup>1</sup>. Restant néanmoins présente dans l'association libérale, elle cherche à y être traitée en groupe égal. Le synode régional libéral décide de lier les doléances des évangéliques saujonnois à l'affaire de Chaillevette : il s'engage à inviter la majorité libérale de Saujon à accepter cet arrangement si la majorité évangélique de Chaillevette accomplit les mêmes démarches pour les libéraux. Le synode évangélique refuse d'imposer une quelconque décision concernant exclusivement la police intérieure d'une Eglise à une association culturelle de son ressort et la demande n'est pas poussée plus avant<sup>2</sup>. La situation saujonnoise ne s'améliore pas après le départ de Viéla : lors de la dernière assemblée générale tenue avant la guerre, le pasteur Huichard signale l'abstention des membres de la minorité lors de cette séance, abstention qui doit refléter une désertion du culte identique. Ici, les premiers temps du nouveau régime ecclésiastique virent se prolonger l'élan unificateur qui avait prévalu peu avant la Séparation, l'arrivée de nouveaux pasteurs, semble-t-il, ne permit pas à l'entente de se perdurer<sup>3</sup>.

Pour des raisons différentes et sans fondement dogmatique, la paroisse libérale de Royan se retrouve gravement fragilisée aux lendemains de la Séparation<sup>4</sup>. De manière symbolique, elle avait pris pour titre « Eglise réformée de Royan-Maine Geoffroy », traduisant ainsi dans son

---

<sup>1</sup> *Union régionale des Charentes. VI<sup>e</sup> circonscription. Compte-rendu de la troisième assemblée générale [...] tenue à Mornac et Breuillet les 5 et 6 mai 1908*, Angoulême, 1908, p. 9-10.

<sup>2</sup> AERS, archives de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Délibération du synode de Rouillé (Union libérale), 9 mai 1911 et délibération de la commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription (évangélique), 10 août 1911.

<sup>3</sup> Sauf mention contraire, les informations de ce paragraphe sont tirées de : AERR, Saujon. Registre des assemblées générales de l'association culturelle (1906-1960).

<sup>4</sup> Les principales sources sur la crise royannaise sont : BPF, 7 Y 14/25 ; ADCM, 4 M 4/12 ; 2 O 1 684 ; 152 V 1 ; JM, 30 juin 1907, n° 26.

appellation la présence de deux lieux de culte et surtout la composition mélangée de la paroisse. La communauté du Maine-Geoffroy reste peu touchée par le renouvellement social entraîné par la fréquentation des bains de mer que connaît Royan. Le pléthorique conseil presbytéral mis en place en 1906 compte ainsi 26 laïcs de Royan-Ville et 14 de l'annexe du Maine-Geoffroy<sup>1</sup>. A ces représentants royannais proprement dits, paraissent s'ajouter ceux de Saint-Sulpice dont l'association culturelle est alors desservie par les pasteurs royannais. La crise est suscitée par la longue procédure de destitution de l'un des deux pasteurs de Royan, Charles Grosclaude. Les raisons de celle-ci sont difficiles à saisir : pour ses juges protestants, « trois actes immoraux » ; pour les autorités civiles, elles sont à chercher dans les discussions politiques qui divisent les républicains royannais entre la mort du sénateur-maire Frédéric Garnier et les élections municipales de 1908. Bien qu'ayant remis sa démission à la fin de 1906, Grosclaude hésite à quitter la région : c'est pourquoi au milieu de février 1907, l'association fraternelle des pasteurs libéraux invite Grosclaude à renoncer à demander son maintien au poste de Royan. Le pasteur n'entend pas cet appel. Il réussit à obtenir une majorité en sa faveur en s'appuyant sur les délégués du Maine-Geoffroy et sur ceux de Saint-Sulpice-de-Royan. Le Synode national de Mazamet (libéral) diligente une commission chargée d'enquêter sur l'affaire ; elle propose la destitution de Grosclaude, ce que réalise enfin le synode régional des Eglises réformées unies tenu à Saujon le 6 juin 1907. Celui-ci prononce également la dissolution de l'entente existante entre « les associations de Royan, Maine-Geoffroy, Saint-Sulpice », Royan devant disposer d'un pasteur tandis que les « associations de Maine-Geoffroy et Saint-Sulpice s'uniront pour former une paroisse avec un pasteur résidant à la campagne<sup>2</sup> ». A la fin juin, l'assemblée générale de l'Eglise de Royan-Maine Geoffroy s'avère tumultueuse et une scission de fait est réalisée. Continuant leur fronde, les fidèles soutenant Grosclaude choisissent de nommer un contre-comité directeur. Un compromis est trouvé quelques semaines plus tard : chaque fraction doit recouvrir ses cotisations et payer son pasteur. Probablement suite à ses incidents, l'autre pasteur de Royan, Georges Blot, choisit d'accepter le poste qui lui est offert à Lyon. Ce départ facilite la prolongation de la crise. Les adversaires en appellent au ministère des Cultes. Dans sa réponse faite en février 1909, Briand donne raison aux adversaires de Grosclaude :

« un groupement même légalement organisé qui se proclame indépendant de toute organisation synodale ne paraît pas avoir qualité pour représenter l'association culturelle dite Eglise réformée de Royan Maine-Geoffroy<sup>3</sup>. »

---

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 070<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Cette assemblée différencie trois associations culturelles ; dans les faits, il n'y en a que deux, celle de Royan-Maine-Geoffroy et celle de Saint-Sulpice-de-Royan.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 1684. Lettre du Garde des Sceaux au préfet, 5 février 1909. Cette réponse, transmise, au vice-président de l'association culturelle est imprimée et diffusée auprès des fidèles.

S'appuyant sur cet avis qu'il diffuse abondamment, le conseil presbytéral décide d'interdire à Grosclaude l'accès aux temples de Royan et du Maine-Geoffroy. Sur la crainte des troubles que cette résolution risquait provoquer, le comité national de l'Union des Eglises réformées unies intervint pour imposer le maintien du *simultaneum*. La crise n'est résolue qu'en octobre 1909 par le départ définitif de Charles Grosclaude qui abandonne le ministère pastoral et devient avocat. Ce conflit, sans raison théologique, oppose avant tout des personnes sur fond de querelles politiques. Il témoigne de la faiblesse organisationnelle des Eglises libérales saintongeaises qui ne réussissent pas à imposer leurs règlements dans les temples de leur ressort.

Si on excepte le cas royannais, les conflits qui éclatent lors de la dévolution des biens des Eglises ou qui renaissent dans le fonctionnement quotidien des Eglises révèlent que sous le régime concordataire des minorités libérales existaient à l'échelle des Eglises locales et ne posaient pas ou plus de problèmes de gestion de l'espace paroissial<sup>1</sup>. La loi de Séparation donne l'espoir à chaque camp de se libérer de la collaboration avec le camp adverse. Cette liberté est aussi très inégalement assumée par les œuvres d'évangélisation.

#### **4.2. « NE CRAIGNEZ POINT, PETIT TROUPEAU... », L'EVOLUTION CONTRASTEE DES ŒUVRES D'EVANGELISATION.**

Au commencement de 1905, le pasteur du poste d'évangélisation de Beurley peut annoncer qu'

« On se préoccupe aussi de la Séparation chez nous, mais de la bonne manière. Loin de nous les querelles ecclésiastiques et les disputes de mots qui n'avancent à rien. Ce qui préoccupe nos prosélytes c'est la vie de l'Eglise (...). Ils ne laisseront pas mourir leur Eglise<sup>2</sup>. »

Cet optimisme est partagé par l'ensemble des responsables d'œuvres d'évangélisation présents en Charente-Inférieure. Tous les postes d'évangélisation qui ne se situent pas dans les communes où sont présentes des Eglises réformées anciennes font comme leurs aînées : sont partout fondées des associations culturelles.

La crise du financement de l'évangélisation touche en premier lieu les postes de la Centrale présents dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. La suppression du poste d'évangéliste de Saint-Jean-d'Angély dès les premiers mois de 1906<sup>3</sup> ainsi que le licenciement de cet agent réduisent l'activité d'évangélisation du pasteur de Saint-Jean-d'Angély. De plus, une association culturelle est fondée à Aulnay sans concertation avec le conseil presbytéral de Saint-Jean-d'Angély

<sup>1</sup> Aucun conflit concernant Chaillevette ne remonte jusqu'au consistoire de la Tremblade sous la Troisième République.

<sup>2</sup> *Œuvre d'évangélisation de Saint-Aubin de Blaye et annexes (...). Seizième Rapport (...)*, Bordeaux, 1906, p. 3.

<sup>3</sup> AERLR, SC, correspondance n° 7. Lettre du pasteur Caris au secrétaire de la section ouest, 13 janvier 1906.

duquel dépendaient administrativement les protestants d'Aulnay<sup>1</sup>. Cette initiative irrite le pasteur et froisse la communauté angérienne qui s'éloignent définitivement de la Centrale. Encore en 1912, le pasteur Caris argue de ces mauvais procédés pour expliquer qu'il ne peut y avoir de collectes en faveur de la Société centrale dans son Eglise<sup>2</sup>. Association presbytérale, Aulnay conserve néanmoins le statut de poste d'évangélisation. Le départ précipité de l'évangéliste<sup>3</sup> en 1906 suite à une affaire de mœurs et son remplacement rapide<sup>4</sup> durent le fragiliser. A Néré, le culte se réduit progressivement : des 53 auditeurs de 1902<sup>5</sup>, il n'en reste que douze en 1909<sup>6</sup>. Le pasteur de la Centrale revient donc à de simples réunions particulières chez des fidèles<sup>7</sup>. Des interrogations sur la portée de l'évangélisation émergent au regard de déconvenues lors de certaines conférences et le pasteur Abel Liénard s'interroge :

« Si je traite des sujets que j'appellerais laïques, comme *la liberté, le doute, le problème de la douleur et du mal* on est intéressé ; mais est-ce là de l'évangélisation ? sans *l'évangile* ! Est-ce pour parler ainsi que vous nous envoyez<sup>8</sup> ? »

Dans une chronologie fort proche de celle des œuvres d'évangélisation, s'observe une incontestable fragilisation de l'Eglise libre de Matha où les pasteurs connaissent une rotation accélérée : le pasteur Mathieu, en poste depuis neuf ans quitte Matha en 1903. La communauté connaît alors de 1903 à 1912 trois pasteurs différents et après cette date, le poste demeure inoccupé. Les effectifs de l'Eglise connaissent une brusque décrue en passant de 170 à 94 membres entre 1905 et 1907. Il semblerait qu'après Mathieu les autres pasteurs aient moins de succès. Dans ses souvenirs d'enfance, une femme de Gourvillette note que :

« Un pasteur, Monsieur Mathieu, venait de Matha une fois par semaine. Il réunissait les gens dans la salle de bal derrière chez nous (...). Il était tolérant et discutait très intelligemment aussi de nombreuses personnes venaient l'écouter, la salle était toujours pleine. A chaque fois, il développait un verset de la Bible. Quand il est parti son successeur n'a pas su se faire aimer des gens il était trop fanatique, aussi personne n'y alla et au bout de quelques mois il ne revint plus<sup>9</sup>. »

Etant donnée la petite taille des communautés mises sur pied et des paroisses de la Saintonge méridionale, les Œuvres de Saint-Aubin, de Barbezieux et de Pons participèrent aux transformations du paysage religieux. De nouveaux découpages paroissiaux, des fusions et de nouveaux rapports entre paroisses et œuvres d'évangélisation furent rapidement décidés.

---

<sup>1</sup> AERLR, SC, correspondance n° 7. Lettre du pasteur Caris au secrétaire de la section ouest, 6 février 1906.

<sup>2</sup> AERLR, SC, correspondance n° 10. Lettre du pasteur Caris au secrétaire de la section ouest, 19 mars 1912.

<sup>3</sup> ADCM, 4 M 2/39.

<sup>4</sup> AERLR, SC, correspondance n° 7. Lettres d'André de Richemond, 25 septembre 1906 et de Besançon, 19 octobre 1906 au secrétaire de la section ouest.

<sup>5</sup> AERLR, SC, correspondance n° 6. Statistique du poste d'Aulnay, 31 décembre 1902.

<sup>6</sup> AERLR, SC, correspondance n° 8. Statistique du poste d'Aulnay, 31 décembre 1909.

<sup>7</sup> AERLR, SC, correspondance n° 9. Lettre de l'évangéliste d'Aulnay à Adolphe de Richemond, 10 avril 1911.

<sup>8</sup> AERLR, SC, correspondance n° 8. Statistique du poste d'Aulnay, 31 décembre 1909.

<sup>9</sup> ADCM, 4 J 3 320. « Souvenirs d'une femme simple. Marie-Léa Brillaud, épouse Reneaud (1889-1876) », p. 26.

Le dynamisme de Benjamin Robert ne s'essouffle pas après la Séparation. L'« Œuvre de propagande évangélique de Pons » qui auparavant disposait d'organes autonomes d'administration est placée sous le contrôle d'une association culturelle commune à l'Église et à l'œuvre d'évangélisation<sup>1</sup>. Le découpage de l'œuvre est repris pour la nouvelle paroisse qui est subdivisée en sections<sup>2</sup>. Les difficultés financières initiales sont dépassées dès 1907 et, en 1911, le conseil presbytéral décide de créer un nouveau poste à Salles-d'Angles, chargé plus spécifiquement des communes charentaises qui sont détachées de l'action du pasteur résidant à Saint-Martial-de-Coculet<sup>3</sup>. Les membres adhérents en mars 1906 sont plus de quatre cents : sur ce nombre, trois cents ne sont pas nés dans le protestantisme<sup>4</sup>. Ce mélange des vieux huguenots pontois et des prosélytes des sections paraît s'être fait sans réticences.

L'œuvre de Barbezieux reste également bien vivante. De nouveaux cultes sont inaugurés en 1906 à Vanzac et à Cercoux<sup>5</sup>. A la veille de la Grande Guerre, la construction d'un temple est projetée à la Garde, dans le canton de Montlieu<sup>6</sup>. A la différence de l'œuvre de Pons, les trois pôles de Barbezieux implantés en Charente-Inférieure – Saint-Maigrin, Mérignac et Bourses – se sont déclarés en associations culturelles autonomes. Toutefois, elles ne disposent pas toutes d'une présence pastorale permanente. Saint-Maigrin reste visité régulièrement par Théophile Duproix<sup>7</sup>. Bourses, à l'initiative du pasteur Edouard Benignus, présent de 1905 à 1909, dispose d'un syndicat agricole, d'une caisse de crédit rural et d'une boulangerie coopérative<sup>8</sup>. Après le départ de Benignus, cependant, Duproix ne réussit pas à trouver de remplaçant durable et le poste reste vacant. La trajectoire institutionnelle du dernier poste, Mérignac, assez bien documentée, éclaire les fragilités de ces communautés, ballottées entre plusieurs organisations. Mérignac jouit d'un pasteur à demeure, E. Durand. En 1908, sur l'insistance de Duproix, le comité général de l'Union des Églises réformées (Jarnac) décide de prendre en charge la totalité du financement du poste pastoral en 1908 : autrement dit, Mérignac est reconnu au rang d'Église. Les difficultés financières croissantes au niveau national de l'Union l'obligent en 1912 à cesser de soutenir directement le poste de Mérignac qui bascule sous le seul contrôle de l'œuvre de Barbezieux. Un an plus tard, la fusion des Unions libérale et jarnacaise ayant provoqué des économies d'échelle et permis de

---

<sup>1</sup> BEO, 1<sup>er</sup> février 1906, n° 3, p. 11.

<sup>2</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, « règlement intérieur de l'association culturelle de Pons » décidé en séance le 5 janvier 1907.

<sup>3</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 15 janvier 1911.

<sup>4</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, assemblée générale du 18 mars 1906.

<sup>5</sup> *Œuvre d'évangélisation de Barbezieux (Charente et Charente-Inférieure). Huitième circulaire*, 1<sup>er</sup> février 1908, p. 2.

<sup>6</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Tableau récapitulatif des lieux de culte en 1913.

<sup>7</sup> C'est lui qui préside les assemblées générales de l'association culturelle. Cf. AEMB, Saint-Maigrin. Registre des assemblées générales.

<sup>8</sup> *Œuvre d'évangélisation de Barbezieux (Charente et Charente-Inférieure). Quatorzième circulaire*, mai 1911.

dégager de nouvelles liquidités, Mérignac réintègre de nouveau les rangs des Eglises de l'Union<sup>1</sup>. Malgré ces faiblesses, avant tout financières, les communautés issues du mouvement barbezilien restent extrêmement dynamiques et imposent durablement leur marque dans le paysage religieux des deux Charentes.

Tel n'est pas le cas des postes de l'œuvre de Saint-Aubin qui choisirent une autre voie, participant à la formation d'un nouveau paysage paroissial. La Bergerie et Soubran fusionnent avec la paroisse de Jonzac-Montendre<sup>2</sup> et Morisset avec Mortagne<sup>3</sup>. Cette innovation s'explique par la collaboration commencée sous le régime concordataire entre les paroisses officielles et les stations d'évangélisation. Fondées sur une faible tradition, ces réunions échouèrent. Dès 1907, les protestants de Jonzac et de Montendre réclament la scission, les Montendrais jugeant que :

« la fusion décidée dès le début, dans un but d'union et devant donner une force de cohésion plus grande, n'a pas produit les résultats attendus. Il s'est produit dès le début des froissements résultant de malentendus regrettables, et on pourrait ajouter presque inévitables quand il s'agit de réunir des bonnes volontés éparses, pour fonder une organisation nouvelle, où tout est à créer ; tâche d'autant plus difficile que les renseignements manquent et que ceux qui seraient qualifiés pour les donner sont eux-mêmes hésitants et d'avis différents le plus souvent<sup>4</sup>. »

L'ancienne paroisse concordataire de Jonzac-Montendre est reconstituée tandis que Soubran et la Bergerie sont réunies et déclaration d'une nouvelle cultuelle faite<sup>5</sup>. L'évolution de Mortagne et de Morisset est plus radicale. Dans un premier temps, l'association cultuelle réclame la présence d'un second pasteur, l'un résidant à Mortagne, l'autre à Morisset. Finalement, décidant d'adhérer à l'Union de Jarnac<sup>6</sup>, Mortagne, fidèle à son passé libéral, choisit de reconstituer l'ancienne paroisse concordataire, entraînant avec elle Saint-Fort qui était pourtant à l'origine de l'affiliation de l'association cultuelle à l'Union évangélique<sup>7</sup>. La situation religieuse et financière des anciens postes de Fernand Faivre n'est guère florissante. Victimes de problèmes organisationnels et financiers, Morisset comme Soubran-la Bergerie ont été trop tôt constituées en Eglises autonomes alors qu'elles n'étaient que de jeunes stations d'évangélisation<sup>8</sup>. Dès la fin des années 1900, la vitalité de ces Eglises s'est amoindrie<sup>9</sup>. L'association cultuelle Soubran-la

<sup>1</sup> AEMB, Mérignac. Registre du conseil presbytéral, séances des 12 avril 1908, 29 décembre 1912 et 30 mars 1913.

<sup>2</sup> AERS, Jonzac. Registre des séances de l'association cultuelle, séance du 1<sup>er</sup> avril 1906. Cette fusion se fait en conservant les deux postes pastoraux.

<sup>3</sup> BEO, 15 mai 1907, n° 10, p. 38.

<sup>4</sup> AERS, Jonzac. Registre des séances de l'association cultuelle, séance tenue par les membres de Montendre, le 23 juin 1907.

<sup>5</sup> AERS, Jonzac. Registre des séances de l'association cultuelle, séance tenue par les membres de Soubran et de la Bergerie, 28 juillet 1907. AN, F<sup>19</sup> 10 070<sup>3</sup>.

<sup>6</sup> BPF, Ms 1636/X\*. Délibération du synode régional de l'Ouest (Jarnac), tenu à Jarnac, les 2 et 3 mai 1910.

<sup>7</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Rapport de la commission exécutive présenté au synode de Chaillevette, les 9 et 10 mai 1911.

<sup>8</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Lettre de Fernand Faivre au président de la commission, 29 novembre 1912.

<sup>9</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Statistique paroissiale pour l'année 1909.

Bergerie s'est vidée de tout contenu, le pasteur de Morisset estimant que « nos braves gens sauf une exception sont pauvres et n'ont jamais pu faire grand chose au point de vue financier, aussi sont-ils découragés. Le trésorier n'a pas touché de cotisations et ne les a même pas demandées<sup>1</sup> ». On aboutit finalement à une fusion des postes de Soubran, Morisset et la Bergerie en 1913<sup>2</sup>. L'Eglise de Beurlay, le dernier poste créé par F. Faivre, rencontre elle aussi des difficultés. En 1912, elle compte moins de 160 fidèles et est en décroissance numérique<sup>3</sup>. Son financement est partiellement assuré par la présence de quelques riches familles protestantes installées sur place comme celle d'Etienne des Mesnards<sup>4</sup>. Suite à une mésentente avec le pasteur installé après la Séparation, elles le contraignent à quitter la paroisse, ce qui provoque une crise au sein de l'Eglise<sup>5</sup>. Le vice-président laïc de l'association suit le pasteur dans sa retraite et un autre membre du conseil presbytéral retourne au catholicisme. Bien qu'un presbytère ait été acquis en 1911, le synode régional réfléchit deux ans plus tard au retour du poste sous le contrôle de la Centrale, « l'œuvre ayant besoin d'être fortifiée et développée par une Evangélisation régulière et intensive<sup>6</sup> ». De manière générale, les anciens responsables des œuvres d'évangélisation admirent que la transformation des stations d'évangélisation en Eglises fut une erreur. F. Faivre note ainsi que :

« Dans l'état actuel de l'Eglise nous ne sommes pas outillés pour la desserte de ces postes. Il faut des spécialistes et la Centrale est toute indiquée<sup>7</sup>. »

Cette rétrocession ne se fit pas, la guerre venant interrompre les démarches alors entreprises. La décrue du mouvement de Saint-Aubin est nette : commencée avant la Séparation, elle s'accélère après celle-ci<sup>8</sup>. Cette perte de dynamisme des postes qui firent partie de l'œuvre de Saint-Aubin par rapport à ceux de Pons et de Barbezieux est probablement à imputer aux modalités d'action de l'évangélisation : alors que Pons et Barbezieux se diversifient et usent de manière de plus en plus prononcée de méthodes et d'outils empruntés au christianisme social – coopératives, fraternités rurales, caisses rurales... – les pasteurs qui prennent la succession des

---

<sup>1</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Rapport du pasteur Lourde sur la Bergerie-Soubran, 21 mars 1914.

<sup>2</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> mai 1913, n° 9, p. 34.

<sup>3</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Statistique paroissiale pour l'année 1912 et réponse à l'enquête financière de 1912.

<sup>4</sup> Fils du médecin Paul des Mesnards (ca 1840-1913), également très impliqué dans les organisations réformées évangéliques, il a épousé en secondes noces une jeune fille de la famille Gilbert, des protestants de Pont-l'Abbé. Il demeure dans son domaine de Pontoise, à Beurlay.

<sup>5</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Dossier de Beurlay.

<sup>6</sup> *Union régionale des Charentes. VI<sup>e</sup> circonscription. Compte-rendu de la huitième assemblée générale [...] tenue à Angoulême du 21 au 23 avril 1913*, Chassenueil, 1913, p. 8.

<sup>7</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Lettre de Fernand Faivre à un collègue, 24 juin 1912.

<sup>8</sup> Cf. annexe : « Heurs et malheurs d'une œuvre d'évangélisation, les extensions saintongeaises de Saint-Aubin-de-Blaye ».



agents de Faivre se livrent à une action exclusivement religieuse, ce qui ne paraît pas s'avérer le meilleur mode d'évangélisation pour les prosélytes saintongeais à la veille de la Première Guerre mondiale.

\*

\*      \*

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la construction territoriale des Eglises réformées locales fit preuve d'une plus grande originalité et variété que celle observable chez les catholiques. Plus d'un siècle de clandestinité n'a pas dû peu jouer dans la plasticité territoriale des Eglises réformées concordataires. Les premières décennies du siècle sont marquées, de ce point de vue, par un fonctionnement de type congrégationaliste. Toutefois, les impulsions données par l'Etat se font de plus en plus sentir. Celui-ci remodèle les Eglises en leur donnant une assise spatiale. Cet espace se définit clairement en référence non à l'Eglise locale pourvue d'une assemblée délibérante mais à la paroisse catholique définie par la présence d'un clerc spécialisé. A cette structuration avant tout administrative de l'espace réformé sous le regard de l'Etat se greffe à partir de la Monarchie de Juillet un autre problème : comment gérer une administration et un espace religieux communs alors que la définition même du contenu du message religieux devient un objet de débats internes à la communauté protestante de plus en plus vif ? Dans cette perspective, la détermination des limites des espaces dominés par les conseils dirigeant les Eglises comme des pouvoirs que ceux-ci peuvent exercer dans leur ressort devient un enjeu décisif. Les espaces de l'administration du culte réformé prennent désormais une couleur théologique marquée. L'aggravation des conflits internes provoque l'émergence d'un espace et de structures alternatives, officieuses, qui échappent à la tutelle des organisations générées par la législation concordataire et à l'emprise étatique. A ces phénomènes endogènes s'ajoute celui du désir d'évangélisation qui se déploie avec force par deux fois. Les fruits de celle-ci sont inégalement intégrés dans les espaces administratifs réformés. Le redéploiement géographique de la présence protestante tant à l'échelle de l'espace communautaire qu'à celle du département accentue au cours du XIX<sup>e</sup> siècle la visibilité du protestantisme en Charente-Inférieure tout en impliquant une fragmentation du champ protestant. Cet éclatement s'accroît après la Séparation des Eglises et de l'Etat qui se fait de manière dispersée pour les protestants, ce qui fragilise incontestablement l'identité territoriale des Eglises locales tout en y rallumant des tendances congrégationalistes. Cette précarisation de la présence huguenote en Charente-Inférieure s'opère à un moment où les forces irrégulières et anticléricales de longue date signalées en Aunis et en Saintonge se dotent d'organisations et de structures particulièrement visibles.

#### CHAPITRE 4. MONTEE ET STRUCTURATION DE FORCES IRRELIGIEUSES.

Jusqu'à la séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, l'espace administratif public de la Charente-Inférieure comprenait donc une dimension religieuse, à la fois catholique et protestante. L'affirmation des espaces administratifs religieux s'est faite partiellement dans une logique de compétition entre les deux cultes. Elle dut tenir compte de forces hostiles au financement public des cultes. De manière plus générale, celles-ci constituent un acteur important dans la négociation de la place donnée à l'empreinte religieuse dans l'espace communautaire. Ces partisans d'une idéologie laïque et anticléricale ont été mis en avant dans le fameux discours de Sainte-Beuve au Sénat impérial le 19 mai 1868. Le critique souligna alors l'existence d'un « diocèse immense », celui « des déistes, des spiritualistes et disciples de la religion dite naturelle, des panthéistes, des positivistes, des réalistes, des sceptiques et chercheurs de toute sorte, des adeptes du sens commun et des sectateurs de la science pure<sup>1</sup> ». Il convient de se pencher sur les organisations qui permettent d'appuyer leur action.

Jean Faury avait distingué trois niveaux d'anticléricisme<sup>2</sup>. Le premier niveau serait celui d'un anticléricisme minimal, de basse intensité : celui d'électeurs républicains, catholiques peu fervents, qui mettraient leurs enfants à l'école laïque lorsque le choix est possible. Le second degré correspondrait à celui d'hommes qui ne fréquentent plus les églises, dont la parole peut être anticléricale mais acceptent la présence des activités catholiques dans l'espace public. Enfin, le dernier niveau sera celui qui nous intéressera le plus, celui des militants appartenant à des mouvements dont l'anticléricisme est l'une des principales, sinon la seule raison d'être.

Nous essaierons donc de déterminer comment ce militantisme anticléric s'articule à des structures permettant d'agir et d'intervenir dans l'espace public. On étudiera plus particulièrement les relations que ces appareils nouent entre eux et comment ils s'organisent à l'échelle du département. Après avoir tenté une première mesure de l'importance de l'anticléricisme en Aunis et en Saintonge, nous aborderons successivement les mutations et l'essor des deux formes

---

<sup>1</sup> Cité par BOUTRY Philippe, « Le triomphe de la liberté de conscience et la formation du parti laïc », dans *Histoire de la France religieuse 3. Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle* (dir. Philippe JOUTARD), Paris, Le Seuil, 2001, (Points-Histoire), p. 152.

<sup>2</sup> Cf. FAURY Jean, « L'anticléricisme militant dans le Tarn sous la Troisième République », dans *Christianisme et politique dans le Tarn sous la Troisième République* (textes rassemblés par Philippe NELIDOFF et Olivier DEVAUX), Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2000, p. 217-234.

d'organisation qui en constituèrent l'armature : les loges maçonniques, d'une part, et les sociétés de libre pensée, d'autre part.

### **1. INDIFFERENCE RELIGIEUSE ET ANTICLERICALISME : DEUX TRAITÉS MAJEURS.**

Les différents récits de voyage produits sur l'Aunis et la Saintonge se sont montrés peu soucieux d'évoquer la vie religieuse du département : les traces du passé retiennent plus l'attention des voyageurs que les pratiques vivantes. Il faut se tourner vers d'autres sources pour disposer d'une vue d'ensemble sur les comportements religieux des Saintongeais et des Aunisiers. La *Statistique du département de la Charente-Inférieure* rédigée par Améric-Jean-Marie Gautier<sup>1</sup> en 1839 structure pour une large part l'image religieuse de la Saintonge dans les productions statistiques ultérieures : « plus des trois quarts [des catholiques] ont une conviction toute machinale et instinctive<sup>2</sup> ». Les représentations savantes qui reprennent sensiblement les mêmes termes que Gautier soulignent la faible pratique religieuse de l'Aunis comme de la Saintonge. Frédéric Le Play n'utilise pas d'autre vocabulaire pour décrire son « bordier-vigneron de l'Aunis ». Celui-ci réside à l'Houmeau, à quelques kilomètres de la Rochelle. La situation décrite est celle d'un détachement par rapport au catholicisme :

« Les deux époux ne pratiquent leur religion qu'accidentellement et extérieurement. L'ouvrier, né de parents sans instruction et sans foi religieuse, n'a reçu d'eux aucune notion de morale ; aussi ne parle-t-il de la religion que pour la décrier et la tourner en ridicule. La femme vit dans le même état de complète indifférence et d'ignorance volontaire. Ces sentiments sont partagés par la majorité des habitants des communes voisines<sup>3</sup>. »

Dans son étude d'Aumagne, une commune saintongaise, s'inspirant du travail de Gautier, Guillaud estime, lui aussi, que :

« Les catholiques ont une croyance toute machinale, et ont un certain dédain pour les prêtres. Il y a chez eux plus de superstition, de crainte et d'hypocrisie que de vraie religion. Nos paysans croient au bon Dieu, mais ils croient encore plus au diable. (...) Ils ont cette maxime, que *se comporter bien et ne point nuire à autrui*, est une religion meilleure, que d'aller se prosterner aux pieds des curés. En un mot, ils regardent plus aux manières extérieures qu'aux pensées intérieures<sup>4</sup>. »

Ces diagnostics, extérieurs à l'Eglise catholique, sont largement partagés par le clergé qui en est parfois la première victime. Au début des années 1890, le curé des Touches-de-Périgny est vitriolé par une paroissienne qui l'accusait d'être un sorcier<sup>5</sup>. Les lazaristes, missionnaires diocésains à partir du Second Empire, livrent une image très sombre de nombreuses paroisses

<sup>1</sup> Cf. EVEN Pascal, « La *Statistique du département de la Charente-Inférieure* d'Améric Gautier », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 5<sup>ème</sup> série, t. XII, 2006, p. 171-189.

<sup>2</sup> GAUTIER Améric-Jean-Marie, *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, 1839, tome 1, p. 231.

<sup>3</sup> LE PLAY Frédéric, « Bordier-vigneron de l'Aunis (France) (...) », dans *Les ouvriers européens. Tome sixième. Les ouvriers de l'Occident. III<sup>e</sup> série. Populations désorganisées [...]*, Tours-Paris, Alfred Mame et fils-Dentu, 1878 (2<sup>e</sup> édition), p. 146.

<sup>4</sup> GUILLAUD, « [Notice sur la commune d'Aumagne] », *Bull. SJA*, t. 3, 1865, p. 209.

<sup>5</sup> *CSA*, 25 février 1894, n° 88.

saintongeaises. Il est soigneusement recommandé aux missionnaires, installés à Saintes, d'éviter les promenades dans la campagne environnante : « on court risque de donner le scandale dans un pays aussi peu sympathique que l'est la Saintonge pour le clergé<sup>1</sup> ». Les comptes rendus réalisés à l'occasion des missions révèlent le peu de ferveur religieuse de nombre de paroisses de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély : à Tonnay-Boutonne, « l'indifférentisme est poussé à l'extrême limite » (1863) ; à Beauvais-sur-Matha, le « pays est très-éloigné des pratiques religieuses, la bourgeoisie y est ouvertement hostile à la foi et le peuple y est plongé dans la plus crasse ignorance » (1864). La description de Matha faite en 1865 est accablante :

« La petite ville de Matha est renommée pour son esprit irreligieux. C'est pour ainsi dire la capitale de l'indifférentisme, étant bâtie dans le centre d'une vingtaine de bourgs d'où l'esprit religieux est presque totalement exclu. »

A Ballans, les fidèles sont dépeints comme une « gent ignorante et à demi sauvage » (1865). Douze ans après, les missionnaires revenant dans cette paroisse, les personnes non baptisées sont estimées à plus de trois cents<sup>2</sup>. Même si le compte-rendu de la mission termine par un bulletin de victoire, la nouvelle peinture de Matha esquissée en 1895 par les lazaristes de la maison de la Rochelle témoigne de la mauvaise réputation persistante de ce chef-lieu de canton :

« Matha est la capitale de la petite Chine de la Charente (*sic*). A peine les missionnaires étaient-ils arrivés que Mr le Doyen les supplia de lui promettre de ne point partir avant 3 semaines, parce que tous les autres missionnaires étaient partis avant la fin de leurs travaux découragés et abattus.

Les prêtres du canton les mirent encore au défi de réunir une fois soixante hommes dans l'église<sup>3</sup>. »

Lors des élections législatives de 1885 très disputées dans le département, le scrutin par liste permit le succès de cinq candidats sur les sept que comptait la liste bonapartiste<sup>4</sup>. La question de l'ingérence cléricale dans les élections est agitée<sup>5</sup>. Si les républicains du département dénoncent les interventions du clergé, les conclusions du rapport du bureau de la Chambre des députés chargé de la validation des élections jugent nulle l'influence du clergé :

« Comment auriez-vous un semblable souci et une semblable crainte quand il s'agit du département de la Charente-Inférieure, c'est-à-dire d'un pays sur lequel a passé la Réforme et où elle a laissé des traces si durables et si profondes ; quand il s'agit d'un de ces départements où à l'heure présente la majorité des électeurs a abandonné et délaissé les doctrines même les plus libérales du protestantisme pour arriver jusqu'à la libre pensée.

Dans ce département de la Charente-Inférieure, (...) c'est le prêtre catholique qui est un exilé dans son pays, non pas seulement dans l'Aunis, pays protestant, mais dans la Saintonge elle-même ; sorte d'assiégé dans

<sup>1</sup> Arch. Congr. Mission. Saintes. « Mémorial ou recueil d'observations diverses pour le maintien du bon ordre et de la régularité dans la Mission de Saintes »

<sup>2</sup> Cette paroisse comprend également les communes de Brie et de Macqueville, soit 1 734 habitants en 1876 : 17,3 % de cette population serait non baptisée. Arch. Congr. Mission. Saintes, registre des activités de 1863 à 1886. Année 1877. Les citations précédentes figurent aux dates indiquées.

<sup>3</sup> Arch. Congr. Mission. La Rochelle. Registre des activités de 1890 à 1903.

<sup>4</sup> Cf. PAIRAULT François, « Le boulangisme dans les Charentes », *RSA*, t. 22, 1996, p. 92.

<sup>5</sup> Sur ce phénomène, cf. DELOYE Yves, *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006, et en particulier p. 218-225 sur les élections de 1885.

son presbytère, vaincu à son tour... (*Exclamations à gauche – Murmures et réclamations à droite*) (...) vaincu à son tour non par la persécution, mais par l'indifférence générale<sup>1</sup>. »

Ce portrait noirci qui recourt massivement aux *praenotiones* courant sur la Charente-Inférieure et qui entraîne des protestations de la part de Jolibois, député bonapartiste du département, permet la validation des élections. Pour un regard extérieur et républicain, la religion est perdue en Saintonge et en Aunis.

C'est ce que confirme indirectement la seule source permettant de dresser un tableau intéressé de la présence de foyers hostiles. Elle est constituée par l'ensemble des procès-verbaux de l'enquête religieuse diligentée par l'évêché de la Rochelle et réalisée par les curés en 1913. Plus de trois cent cinquante réponses nous sont parvenues, ce qui représente une couverture géographique équivalant aux trois quarts du département<sup>2</sup>. Elles permettent de dresser un état des lieux religieux du département à partir du calcul du taux de pascalisants<sup>3</sup>. Sur ce plan strictement quantitatif, la pratique religieuse du diocèse justifie le terme qui revient le plus souvent pour caractériser l'état des paroisses : indifférence. Le chiffre est très faible. 17,33 % des personnes assujetties de plus de 14 ans font leurs Pâques mais avec une très grande divergence entre hommes et femmes. La moyenne s'établit à 28,6 % pour les femmes mais elle n'est que de 5,6 % pour les hommes. Il n'est pas rare de voir des paroisses où aucun homme ne communie à Pâques. C'est le cas, par exemple, à Sainte-Marie-de-Ré. A Saint-Porchaire, le curé précise, lorsqu'il dit que cinq hommes font leurs Pâques, que « c'est un progrès » ; l'archiprêtre de Saintes qui visite cette paroisse ajoute même que deux ans auparavant, « on n'en comptait que deux. Encore se cachaient-ils ! ». Une partie de l'Aunis (cantons de la Jarrie et Courçon) reste relativement pratiquante, notamment dans les régions limitrophes à la Vendée. De même, la partie centrale de la Saintonge, avec les cantons de Cozes, Gémozac, Saint-Genis ou ceux, plus à l'est, d'Archiac et de Jonzac constitue une terre de pratique catholique. Les espaces de contact avec la communauté protestante – l'arrière-pays royannais en particulier – semblent aussi être des régions de forte pratique. Inversement, l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, et surtout sa partie orientale avec les cantons de Matha, Aulnay et Loulay, la « Petite Chine » du diocèse, confirme le diagnostic, impressionniste, des lazaristes : il apparaît incontestablement comme une terre de mission. Si nous différencions pratique féminine et pratique masculine, nous nous rendons compte que les espaces de forte pratique sont des espaces de forte pratique féminine. En revanche, la carte de la

<sup>1</sup> Séance du 29 novembre 1885, *Journal officiel. Chambre des députés*, juillet-décembre 1885, p. 120-121.

<sup>2</sup> Manquent les cantons de Marennes et de Saujon ainsi que la partie ouest de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, l'essentiel des cantons de Saintes ainsi que ponctuellement quelques paroisses. ADLR, 3 F 3-4.

<sup>3</sup> Pour calculer ces chiffres, en partant des procès-verbaux des visites canoniques de 1913, ont été adoptés les ratios pris par Louis Pérouas dans : BOULARD Fernand et CHOLVY Gérard (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Tome III : Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Auvergne, Guyenne, Gascogne, Béarn, Foix, Roussillon, Languedoc*, Paris, Editions de l'EHESS - Editions du CNRS - Presses de la FNSP, 1992.

pratique masculine est quasi unanimement déprimée<sup>1</sup>. Les paroisses où plus d'un tiers des hommes communient ne seraient qu'au nombre de six<sup>2</sup>. Même si l'essentiel de la documentation est tardif, il ressort assez clairement que les indicateurs spécifiquement religieux font que l'Aunis et la Saintonge constituaient un terreau favorable où l'anticléricalisme de premier niveau défini par J. Faury est assez fréquent.

Le nombre de personnes totalement détachées du catholicisme est difficile à mesurer. En incluant une question relative à l'appartenance religieuse des personnes, les recensements de population du Second Empire ne prévoyaient nullement le cas où les personnes se refusaient à avoir une appartenance religieuse. Ce n'est qu'à l'occasion d'un conflit interne à la communauté et avec de probables arrières-pensées politiques qu'une seule commune compte en 1851 des personnes n'ayant point de religion<sup>3</sup>. Il s'agit de Migron où neuf personnes sont portées avec l'indication « ayant aucune religion ». Vingt-cinq autres, selon le recenseur, auraient déclaré qu'elles « ne savent pas à quelle secte ils appartiennent ». Dans cette localité, située au cœur de la « Petite Chine » et qui venait d'être intensément travaillée par la SEF, il semble bien que l'irruption du protestantisme dans les années 1840 fut le signe précurseur d'une sortie de la religion. Les recensements opérés sous le Second Empire continuent à prévoir une question sur la religion des individus. Les premiers libres penseurs du département font d'expresses réserves sur la comptabilisation ainsi faite. Camille Magué fait une lettre ouverte au maire de la Flotte où il se plaint que la question de l'appartenance religieuse ne soit point clairement posée à tous<sup>4</sup>. Peu après, s'appuyant sur un article de Pierre Jônain, il aborde de nouveau le sujet dans la presse locale et explique que les libres penseurs de la Flotte, ont été dénombrés dans les rangs des « réformistes »<sup>5</sup>. Jusqu'à l'aube de la Troisième République, rares sont les personnes à franchir le pas et à se déclarer nettement sans culte. Lors du dernier recensement où la confession était portée, en 1872, à la Rochelle, seules trente-trois personnes s'inscrivent dans cette catégorie<sup>6</sup>. Au-delà de cette date, les monographies indiquant la proportion de personnes se rattachant à la libre pensée sont exceptionnelles. C'est le cas de celle de Saint-Palais-sur-Mer. En 1910, D. Morin

---

<sup>1</sup> Les chiffres ici établis sont dans l'ensemble conformes à ceux cités par l'abbé Denis en 1907. ADLR, 4 F 1. Rapport de l'abbé Denis, 2 avril 1907.

<sup>2</sup> Il s'agit, dans l'ordre croissant, de Chaunac, Léoville, Vibrac, Ozillac, Barzan et Breuillet. Cette dernière paroisse dépasserait même 50 % de pascalisans ; il est vrai que les catholiques y sont très minoritaires.

<sup>3</sup> En 1851, une autre commune compte deux personnes sans religion affirmée : la Rochelle. L'examen du recensement montre qu'il s'agit des enfants de Charles Fournier, futur maire de la ville, qui avait épousé une jeune fille issue de la riche bourgeoisie protestante locale, Elisa Giraud. Ils sont, en réalité, protestants.

<sup>4</sup> MAGUÉ Camille, *Deux lettres à monsieur le Maire de La Flotte*, La Rochelle, Typ. de A. Siret, [1865], p. 12-13.

<sup>5</sup> Lettre reproduite dans *La Charente-Inférieure*, 21 juin 1866, n° 49, avec un commentaire dépréciatif, et le *Journal de Saint-Jean-d'Angély*, 24 juin 1866.

<sup>6</sup> BR, t. IX, 20 juillet 1872, n° 3, p. 32.

signale, avec ironie, que « deux cent soixante-dix habitants sont catholiques, cinq cent quarante-trois sont protestants libéraux et six se disent libres-penseurs<sup>1</sup> ».

Lors des visites paroissiales de 1913, il était demandé aux curés s'il y avait des « influences adverses notables » dans leurs paroisses. Nombre de prêtres se contentent d'un laconique « oui » ou « non ». Néanmoins, quelques ennemis sont nommés. Du pays pontois au pays cozillon, les ecclésiastiques ne manquent pas de souligner les minorités protestantes comme des adversaires naturels, en particulier dans les campagnes pontoises où il s'agit de prosélytes fruits du travail d'évangélisation de Benjamin Robert. Quelques-uns, à l'instar du curé de Floirac, nourrissant un complexe obsidional, écrivent que : « quant aux influences adverses, elles existent mais sourdes et cachées, j'estime qu'elles sont réelles cependant ». Les réponses révèlent un gradient dans les comportements : l'indifférence est le fait de la majorité des populations et ne laisse que rarement place à une hostilité déclarée. Celle-ci se rencontre en milieu urbain. Le curé de Notre-Dame de Rochefort déplore « un bon tiers d'hostiles complètement ». Une proportion analogue est signalée à Jonzac ; un quart « très hostile » est présent à la Flotte et seulement un septième à Saint-Jean-d'Angély. Les ecclésiastiques des paroisses rochelaises du centre-ville, en revanche, ne soulignent pas ce phénomène. Cette hostilité clairement déclarée et non rattachée à l'influence de structures anticléricales est plus rarement mentionnée de manière explicite en milieu rural. On en retrouve mention en Aunis, dans la région de Surgères ; dans les autres doyennés de l'Aunis, cela dépend plus des configurations locales. Les curés de Saint-Médard-d'Aunis et d'Angoulins jugent ainsi que la moitié et le quart de leurs troupeaux respectifs sont hostiles. D'assez nombreuses paroisses des doyennés d'Aulnay, de Loulay et de Saint-Hilaire-de-Villefranche partageraient cette attitude. En revanche, en haute Saintonge, cette opposition est exceptionnelle : Cercoux, seul, compterait la moitié de ses ouailles dans cette situation.

La mention de structures anticléricales est fort rare et reflète plus souvent la nouveauté de celles-ci que leur importance réelle. Les loges et les francs-maçons de la Rochelle, de Rochefort, de Saint-Jean-d'Angély ne sont pas signalés. A Pons, la présence maçonnique est notée et liée à la toute-puissance du sénateur-maire, Émile Combes. Les loges de Saint-Pierre-d'Oléron et de Montendre nées en 1905 et en 1910 sont pointées comme très actives et rayonnant dans leurs régions : les curés de Saint-Denis, de Saint-Georges et de Dolus dans l'île d'Oléron déplorent l'influence néfaste de la nouvelle loge<sup>2</sup>. Dans le sud du département, les *Pionniers du Progrès* montendrais brilleraient non seulement à Montendre même mais aussi à Montlieu et à Coux. Il conviendrait de nuancer l'importance de cette action : à Gémozac où la franc-maçonnerie est

---

<sup>1</sup> MORIN D., « Monographie de la commune de Saint-Palais-sur-Mer », *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, t. XXII, 1910, p. 211.

<sup>2</sup> Manquent les réponses des paroisses de Saint-Pierre et du Château.

comptée au nombre des forces adverses par le curé, l'archiprêtre visitant la paroisse juge bon de préciser qu'il n'y avait pas de signes positifs de cette influence. Les curés d'Aunis et de Saintonge signalent dans une proportion assez semblable la présence de la libre pensée dans leurs paroisses : libre pensée et libres penseurs sont notés dans douze paroisses<sup>1</sup> et des sociétés de libre pensée sont dénoncées dans cinq autres lieux<sup>2</sup>.

Les sources catholiques comme les recensements officiels ne permettent qu'une approche imparfaite des personnes qui récusent la présence de la religion dans l'espace public, il faut se tourner en réalité vers les structures qui vont servir de corps nerveux aux mouvements anticléricaux en Aunis et en Saintonge : les loges maçonniques et les sociétés de libre pensée.

---

<sup>1</sup> Ballans, Bougneau, Brizambourg Ciré -d'Aunis, Echebrune, Gémozac, Laleu (la Rochelle, en fait le port de la Pallice), Léoville (et Vibrac), Matha, Paillé, Saint-Georges-d'Oléron, Villiers-Couture.

<sup>2</sup> Breuil-la-Réorte, Migron, Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Martin-de-Villeneuve, Tonny-Boutonne. On pourrait y ajouter le « comité radical-socialiste libre-penseur » dénoncé par le curé d'Ars-en-Ré dont la nature exacte ne nous est pas connu.



## 2. UN DEPARTEMENT MAÇONNISE.

La permanence au cours du siècle de loges en Charente-Inférieure ne doit pas masquer la différenciation de leurs installations. Il convient d'examiner les conditions de leur existence dans le département. Après quoi sera plus particulièrement étudiée la place de la religion et des identités religieuses dans les loges d'Aunis et de Saintonge.

### **2.1. SPLENDEURS ET MISERES DE LA FRANC-MAÇONNERIE.**

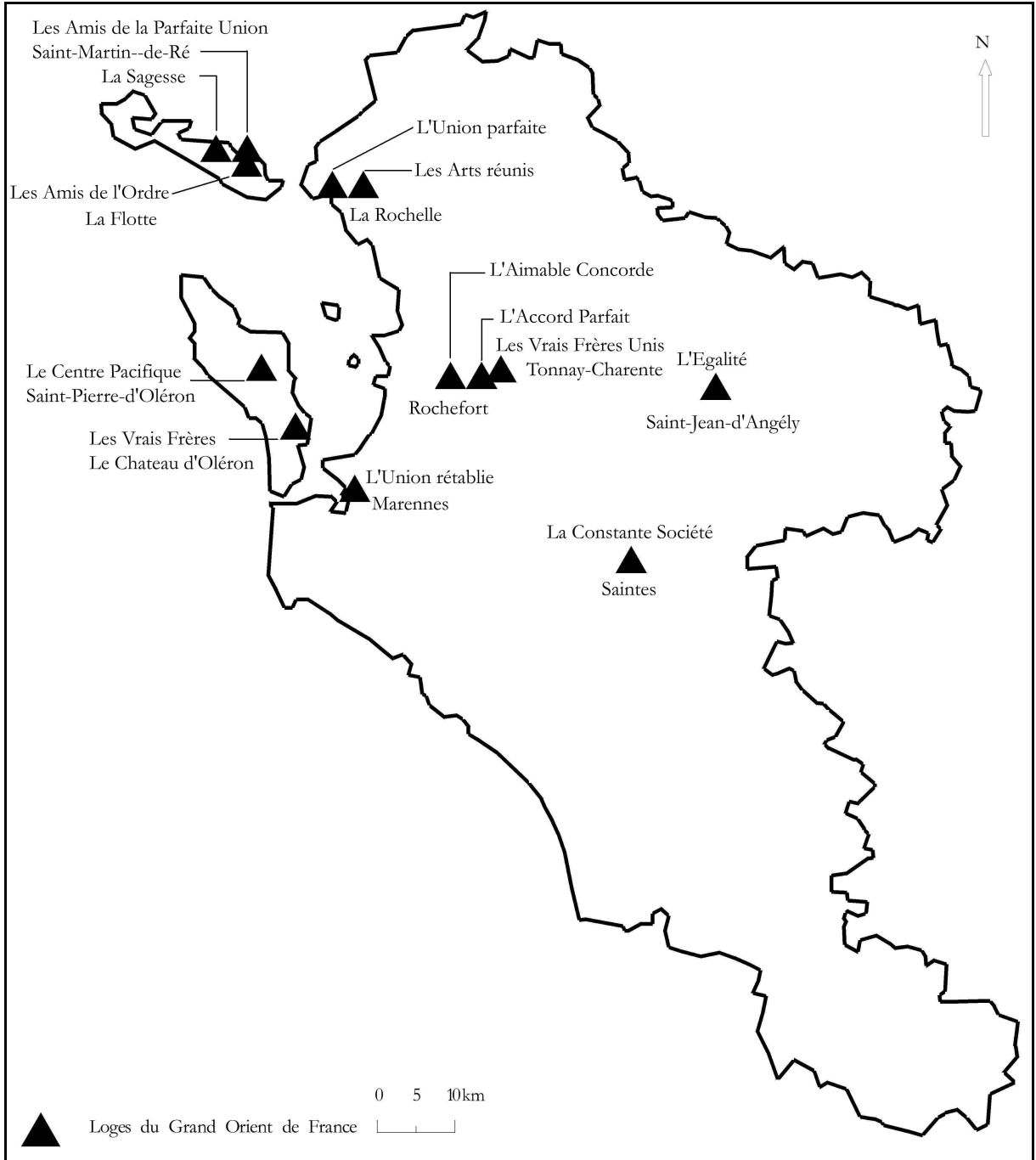
Deux points de vue distincts et complémentaires permettent de saisir les raisons du nombre impressionnant des loges maçonniques en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle [Cf. Tableau 13<sup>1</sup>]: d'une part la chronologie de leurs créations et de leurs mises en sommeil, autrement dit la suspension définitive de leurs travaux; d'autre part leur répartition dans l'espace départemental et communal.

**Tableau 13 : Les loges au XIX<sup>e</sup> siècle.**

Orient	Nom de la loge	Existence attestée
Le Château d'Oléron	<i>Les Vrais frères</i>	1802-1827 (en sommeil de 1814 à 1817).
La Flotte	<i>Les Amis de l'Ordre</i>	1807-1836 (en sommeil de 1816 à 1822).
Jonzac	<i>Les Amis Réunis</i>	1857-1864. Transférée à Barbezieux.
Jonzac	<i>L'Etoile de la Saintonge</i>	1883-1895. Fusionne avec la loge de Pons.
Marennes	<i>L'Union Rétablie</i>	1804-1828/1830; 1891-
Montendre	<i>Les Pionniers du Progrès</i>	1910-
Pons	<i>La Tolérance</i>	1888-1895. Fusionne avec la loge de Jonzac.
Pons	<i>La Tolérance et l'Etoile de la Saintonge réunies</i>	1895-
Rochefort	<i>L'Aimable Concorde</i>	1800-1819.
Rochefort	<i>L'Accord Parfait</i>	1804-1832; 1843-; passe au rite écossais en 1904.
Rochefort	<i>La Démocratie</i>	1904-
La Rochelle	<i>Les Arts Réunis</i>	1809-1847. Fusionne avec la loge suivante.
La Rochelle	<i>L'Union Parfaite</i>	1802-1816; 1829-
Royan	<i>Le Triple Accord</i>	1858-
Saint-Jean-d'Angély	<i>L'Égalité</i>	1803-1815.
Saint-Jean-d'Angély	<i>L'Égalité Régénérée</i>	1844-
Saint-Martin-de-Ré	<i>Les Amis de la Parfaite Union</i>	1808-1829.
Saint-Martin-de-Ré	<i>La Sagesse</i>	1807-1814.
Saint-Pierre-d'Oléron	<i>Le Centre Pacifique</i>	1801-1825.
Saint-Pierre-d'Oléron	<i>Le Progrès Social</i>	1905-1914.
Saintes	<i>La Constante Société</i>	1802-1813. Avant la Révolution à Rochefort.
Saintes	<i>Montyon</i>	1844-1851; 1859-1863.
Saintes	<i>La Sincérité</i> (rite écossais)	1872-
Tonnay-Charente	<i>Les Vrais Frères Unis</i>	1804-1815.
La Tremblade	<i>Le Triple Accord</i>	1823-1828. Réveillée et transférée à Royan.

<sup>1</sup> Sources de ce tableau : MASGNAUD François, *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Inférieure de la Première à la Troisième République*, sans lieu, Geste Editions, 1996 et *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Maritime de la Troisième à la Cinquième République*, Pons, Editions des Sires de Pons, 1998; BNF, inventaires des fonds maçonniques. Les liasses consultées à la Bibliothèque nationale et au Grand Orient de France ont permis d'affiner la chronologie des loges. Nous n'avons pas tenu compte des loges militaires. Celles-ci se recrutent dans une population ayant peu d'attaches avec le département; suivant les régiments dans lesquelles elles sont nées, elles ont de ce fait un faible impact dans l'organisation des loges en Charente-Inférieure.

Carte 11 : Les loges en 1810.



### Une histoire heurtée.

Selon les recherches d'Alain Le Bihan, lorsque la Révolution éclate, dix loges sont actives en Aunis et Saintonge<sup>1</sup>. Les événements révolutionnaires entraînent assez rapidement la suspension des travaux des loges. La renaissance sous le Consulat et l'Empire de la majorité des loges d'Ancien Régime se double de la création de nouvelles loges dans l'île de Ré et sur les bords de la Charente, avec Tonny-Charente. Comme pour l'ensemble du territoire français, l'apogée du Premier Empire coïncide avec une première apogée de la franc-maçonnerie : douze loges existent alors [Cf. Carte 11].

Une vague de suspensions de travaux est observable au commencement de la Restauration : plus de la moitié des loges se retrouve dans cette situation au cours des cinq premières années du règne de Louis XVIII. Il semblerait que ces fermetures furent faites au moins partiellement à l'injonction du pouvoir civil. Le maire de la Rochelle, soutenu par le préfet, « dans un moment où il y avait quelques craintes de trouble », fit fermer momentanément les loges de la ville au tournant de 1815-1816 : l'*Union Parfaite* se met en sommeil<sup>2</sup>. La naissance des loges sous la Restauration est rare : en 1822, les maçons de la Tremblade font des démarches auprès de la sous-préfecture et de la préfecture pour que leur loge soit légalement autorisée. Malgré l'avis favorable du sous-préfet de Marennes, le préfet juge que « que le moment est peu favorable pour former la demande de l'établissement d'une loge maçonnique à la Tremblade, que tout porte à croire qu'elle serait rejetée par le gouvernement que dès lors il est convenable de l'ajourner<sup>3</sup> ». Cette invite n'est cependant pas suivie et la loge est régulièrement installée dans le courant de l'année suivante<sup>4</sup>.

Les élections législatives de 1824 ont abouti à la formation d'une « Chambre retrouvée », à la couleur ultra très prononcée<sup>5</sup>. Cette nouvelle donne politique accentue la surveillance exercée sur les loges maçonniques. Dès les lendemains de l'élection, les *Amis de l'Ordre* (la Flotte) sont dénoncés auprès du ministre de l'Intérieur ; à la même date, celui-ci invite le préfet à surveiller plus attentivement les *Arts Réunis* (la Rochelle). Les incidents les plus notables sont observables

---

<sup>1</sup> Aulnay, *La Réunion des Elus* ; Le Château-d'Oléron, *les Vrais Frères* ; Saint-Pierre-d'Oléron, *le Centre Pacifique* ; Rochefort, *l'Accord Parfait* ; Rochefort, *L'Aimable Concorde* ; Rochefort, *La Sage Liberté* devenue *La Constante Société* ; la Rochelle, *la Concorde* ; la Rochelle, *L'Union Parfaite* ; Saintes, *la Sincérité* ; Saint-Jean-d'Angély, *l'Egalité*. La *Sagesse* de Saint-Martin-de-Ré aurait cessé ses activités en 1783 et *L'Union Rétablie* de Marennes en 1788. Cf. LE BIHAN Alain, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France. Loges de province*, Paris, Editions du CTHS, 1967.

<sup>2</sup> AN, F<sup>7</sup> 6 695. Lettre du préfet au Ministre de la police, 6 août 1816.

<sup>3</sup> ADCM, 4 M 2/6. Annotation du préfet sur la lettre que lui adressa le sous-préfet de Marennes, 7 décembre 1822.

<sup>4</sup> MASGNAUD Francis, *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Inférieure de la Première à la Troisième République*, sans lieu, Geste Editions, 1996, p. 37.

<sup>5</sup> L'ensemble des éléments de ce paragraphe sont empruntés à : AN, F<sup>7</sup> 6 695. Dossier 3. L'affaire de Rochefort a été présentée par : EVEN Pascal, « Les déboires d'un franc-maçon rochefortais en 1824. Le Dr Pros et son éloge funèbre de Louis XVIII », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 1, 2002, n° 1, p. 17-21.

dans la loge de la préfecture maritime, l'*Accord Parfait*. Le discours qu'y prononça le docteur Pros lors du service funèbre célébré en l'honneur de Louis XVIII fit alors scandale. Il établissait « un parallèle entre le feu Roi et Bonaparte » en les présentant « comme ayant un droit égal à l'admiration et à la reconnaissance de la France<sup>1</sup> ». La loge n'échappe à la fermeture administrative que sur la présentation de sa composition qui révèle des opinions politiques mêlées où dominent les royalistes soutenant le gouvernement.

A la fin de la Restauration, les loges de la Charente-Inférieure poursuivent leur décadence et le changement de régime ne bouleverse pas immédiatement la donne. En revanche, la dernière décennie de la Monarchie de Juillet est marquée par un plus grand dynamisme. Le réveil de l'*Accord Parfait* en 1842-1843 amorce un temps nouveau. Cette loge soutient les démarches de l'*Egalité Régénérée* de Saint-Jean-d'Angély<sup>2</sup>. Le premier tableau du nouvel atelier compte seize membres : six proviennent de l'ancienne loge angérienne, l'*Egalité*, et quatre de l'*Accord Parfait*<sup>3</sup>. De même, l'installation de *Montyon*, à Saintes, est faite par des membres de l'*Accord Parfait*<sup>4</sup>. A la Rochelle, après de longues hésitations, les deux loges décident de fusionner. Les *Arts Réunis* jugent souhaitable qu'« une ville qui compte, à peine 15 000 âmes de population, ne vit pas scinder en deux parties, la famille maçon<sup>\* \*</sup>, ce qui est du plus fâcheux effet vis-à-vis des prof<sup>\* \*</sup> [profanes] ». Même si cette idée soulève néanmoins quelques réticences d'une partie des frères de l'*Union Parfaite*<sup>5</sup>, elle devient une réalité en 1848.

La révolution de février 1848 ne perturbe pas outre-mesure la vie maçonnique. La proclamation de la République est bien accueillie par les loges d'Aunis et de Saintonge : à Saint-Jean-d'Angély, l'imprimeur et franc-maçon Jean Saudeau se charge avec empressement de l'impression de la lettre expédiée par le Comité central maçonnique pour préparer les élections d'avril<sup>6</sup>. Certains francs-maçons s'engagent ouvertement dans la lutte politique : Frédéric Roche, de Rochefort, devient sous-commissaire au gouvernement à Saint-Jean-d'Angély ; Phœdora Gaudin, le vénérable de *Montyon* est élu Constituant et siège à l'extrême gauche. Les loges de la Charente-Inférieure vivent inégalement le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il ne paraît guère perturber les travaux des ateliers de Rochefort et de Saint-Jean-d'Angély. Il n'en est pas de même à Saintes, à cause de la personnalité du vénérable de *Montyon*, P. Gaudin. De ce fait, la loge est suspectée bien avant le coup d'Etat, le sous-préfet de Saintes écrivant au printemps précédent :

<sup>1</sup> AN, F<sup>7</sup> 6 695. Rapport interne à la direction de la Police dépendant du ministère de l'Intérieur, novembre 1824.

<sup>2</sup> BNF, FM<sup>3</sup> 488\*. Tenues préparatoires des 22 décembre 1843 et 13 février 1844, procès-verbal d'installation du 18 août 1844.

<sup>3</sup> BNF, FM<sup>3</sup> 488\*. Séance préparatoire du 13 février 1844.

<sup>4</sup> BNF, FM<sup>3</sup> 493\*. Procès-verbal d'installation, 26<sup>e</sup> jour du 9<sup>e</sup> mois de l'an 5845.

<sup>5</sup> BNF, FM<sup>2</sup> 378. Planche des *Arts réunis* au Grand Orient, 14 août 1847 et tenue de l'*Union parfaite*, 15 août 1847.

<sup>6</sup> BNF, FM<sup>3</sup> 489\*. Tenue du 17<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de 5848.

« Il n'existe d'autre association connue à Saintes, qu'une loge de francs-maçons. Elle a pour vénérable M. Gaudin, ex-constituant, chef dans notre pays du parti socialiste, et tous les hommes d'ordre qui y ont été autrefois affiliés s'abstiennent d'en suivre les réunions dont l'esprit ne peut être que mauvais. On n'en peut malheureusement pénétrer le secret par les moyens ordinaires. Il serait d'autant plus à désirer cependant qu'on eut connaissance de ce qui s'y passe qu'elle augmente immanquablement les moyens d'action et de propagande de M. Gaudin<sup>1</sup>. »

Le 12 décembre 1851, un arrêté préfectoral est pris pour que la loge saintaise cesse toute activité<sup>2</sup>. Deux ans après la proclamation du Second Empire, les démarches faites par le nouveau Grand Maître du Grand Orient, le prince Murat, pour que la loge soit de nouveau autorisée n'aboutissent pas<sup>3</sup>. Elle ne renaît qu'en 1859 au moment où les rapports jusque-là harmonieux entre le régime et l'Église catholique se tendent. Sa survie ne dure que quelques années, il est vrai sans que ses membres les plus engagés dans le camp républicain, et au premier chef P. Gaudin, ne figurassent en son sein<sup>4</sup>. A la Rochelle, l'*Union Parfaite* connaît également un brusque effondrement de ses effectifs au commencement du Second Empire du fait de l'élimination des nombreux frères absents de l'orient. Bien que les tableaux de l'atelier soient ponctuellement envoyés au Grand Orient, l'*Union Parfaite* connaît une mise en sommeil de 1864 à 1868<sup>5</sup>. De manière générale, le Second Empire se montre sourcilieux à l'égard des loges suspectées d'être des foyers républicains. La situation jonzacaise l'illustre parfaitement. En 1856 a été interdit un cercle animé par Lucien Brard, qui comme Gaudin fut Constituant en 1848<sup>6</sup>. Un an plus tard, la création des *Amis Réunis* provoque l'émoi des autorités locales. Si le préfet estime qu'il faut tolérer l'ouverture de la loge, sous-préfet, maire et autorités judiciaires opinent plutôt en sens inverse et réclament l'application stricte du Code pénal sur les réunions de plus de vingt personnes<sup>7</sup>. La loge maçonnique est soupçonnée ici d'être un foyer antibonapartiste ; dans des terres toutes acquises à la cause impériale, elle apparaît comme une anomalie. Symétriquement, l'inféodation de la loge royannaise à l'égard du Second Empire est importante : en 1858, elle demanda au Grand Maître de l'Ordre, le prince Murat, de la prendre sous son patronage<sup>8</sup>. Le *Triple Accord* cherche à attirer sur la station balnéaire de Royan un patronage équivalent à celui qu'exerça Napoléon III et Eugénie pour Biarritz.

Après le Premier Empire, la Troisième République va constituer un nouvel âge d'or pour la franc-maçonnerie charentaise. Les débuts du régime sont le temps de l'engagement des francs-

<sup>1</sup> ADCM, 4 M 4/3. Rapport du sous-préfet de Saintes au préfet, 31 mai 1851.

<sup>2</sup> ADCM, 4 M 2/22. Minute de l'arrêté préfectoral, 12 décembre 1851.

<sup>3</sup> ADCM, 4 M 2/25. Lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet, 18 octobre 1854 et brouillon de la réponse du préfet, 3 novembre 1854. Dans cette dernière, le préfet écrit qu'il est « complètement opposé au maintien de la loge maçonnique de Saintes ».

<sup>4</sup> BNF, FM<sup>2</sup> 794. Tableaux de la loge.

<sup>5</sup> BNF, FM<sup>2</sup> 778.

<sup>6</sup> ADCM, 6 M 7/2. Dossier du Cercle de l'Union dit Trochon, 1854-1856.

<sup>7</sup> ADCM, 6 M 7/3. Dossier des *Amis Réunis*, Jonzac, 1857.

<sup>8</sup> BNF, FM<sup>2</sup> 784. Planche du *Triple Accord* au grand maître, [fin décembre 1858].

maçons dans le département : en 1871, les nouveaux maires de la Rochelle, de Rochefort et de Saint-Jean-d'Angély, Edouard Beltrémieux, Jules Guédon et Alphonse Jouslain, sont issus des loges de leurs villes. Saintes abrite à partir de 1872 une loge de rite écossais, la *Simcérité*<sup>1</sup>. Elle s'affirme immédiatement comme un pôle important du camp républicain saintongeais<sup>2</sup>. Elle compte en son sein deux personnalités de premier plan : le député Frédéric Mestreau, qui fut nommé préfet de la Charente-Inférieure par le gouvernement de la Défense nationale<sup>3</sup> et Rigaud, un ancien saint-simonien, maire et conseiller général de Pons qui forma politiquement Emile Combes<sup>4</sup>. Le sous-préfet de Saintes avoue ne pas savoir « si tous les membres de la Loge appartiennent à l'opinion radicale ; mais ce [qu'il peut] affirmer c'est que tous les meneurs du parti radical en font partie<sup>5</sup> ». L'*Union Parfaite* bénéficie également d'une solide réputation de républicanisme : au début des années 1880, les catholiques croient savoir qu'elle bénéficie du soutien d'un franc-maçon – supposé – de poids, Georges Clemenceau<sup>6</sup>. Malgré ce surcroît de visibilité au cours des années 1870, cette décennie où la définition même du régime est encore vivement débattue, où, en Charente-Inférieure, les républicains restent minoritaires aux élections législatives<sup>7</sup>, ne se traduit pas par une augmentation du nombre des loges. Ce n'est qu'après les législatives de 1881 où les voix républicaines sont majoritaires dans le département qu'une première vague de créations s'observe. De 1883 à 1891, des loges naissent à Jonzac, à Pons et à Marennes. Cette fois-ci, aucune opposition ne se fait sentir de la part de l'autorité administrative : la Sûreté générale, consultée à cet effet par le Grand Orient, ne voit nul inconvénient à ces créations<sup>8</sup>. Dès leur origine, ces loges sont partie prenante des luttes politiques locales. L'inauguration de l'*Etoile de la Saintonge* jonzacaise se fait en présence de cent-vingt francs-maçons provenant des deux départements charentais, de ceux du Poitou, de la Gironde et de Paris ; cette manifestation met une animation pour le moins inaccoutumée dans la petite capitale de la haute Saintonge<sup>9</sup> et vise à structurer les républicains dans le fief du baron Eugène Eschassériaux, le chef de file des bonapartistes charentais. La *Tolérance* pontoise avoue qu'à l'échelle même de sa ville l'objectif était de lutter « contre deux puissants établissements congréganistes dont l'influence

<sup>1</sup> Date de création notamment donnée par : BR, t. XXII, 20 février 1886, n° 34, p. 414.

<sup>2</sup> Cf. PASSERIEUX Michèle, *Les républicains dans l'arrondissement de Saintes. 1871-1877*, TER Maîtrise d'histoire, Université de Bordeaux 3, sans date.

<sup>3</sup> Cf. sa notice dans WRIGHT Vincent, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p. 317-319.

<sup>4</sup> Sur Rigaud, cf. EMERIT Marcel, « Le saint-simonisme dans les Charentes », *Le Mouvement social*, 1974, n° 88, p. 93-112.

<sup>5</sup> ADCM, 6 M 7/3. Rapport du sous-préfet de Saintes, 3 février 1874.

<sup>6</sup> AFEC, NC 628, dossier 16. Lettre de la princesse de Craon au supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, 30 octobre 1881.

<sup>7</sup> RÉMOND René (dir.), *Atlas historique de la France contemporaine. 1800-1965*, Paris, A. Colin, 1966, p. 116.

<sup>8</sup> Consultation attestée par les dossiers de Jonzac (BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 71) et Marennes (BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 79).

<sup>9</sup> *Courrier de la Rochelle*, 9 juin 1883, n° 46.

s'exerce sur un grand nombre d'ouvriers et d'industriels<sup>1</sup> », autrement dit l'institution diocésaine de Pons et la maison-mère des Ursulines du Sacré-Cœur. Malgré ou à cause de cette forte politisation, un essoufflement s'observe au milieu des années 1890, provoquant la fusion des loges de Jonzac et de Pons.

Les dernières loges sont créées dans les années 1900. Une nouvelle loge apparaît à Rochefort en 1904 ; le *Progrès Social* naît dans l'île d'Oléron en 1905, et les *Pionniers du Progrès*, à Montendre, en 1910. L'apogée de l'implantation maçonnique est atteinte à la veille de la Grande Guerre [Cf. Carte 12]. Toutes obédiences confondues, par le nombre de loges abritées, la Charente-Inférieure se situe alors parmi les huit premiers départements français<sup>2</sup>. Cette forte densité maçonnique ne doit pas masquer les crises internes récurrentes, parfois violentes et rarement exemptes d'arrière-pensées politiques. A Rochefort, la mise en place de la *Démocratie* appuyée par le Grand Orient provoque le passage de la loge la plus ancienne, l'*Accord Parfait*, au rite écossais<sup>3</sup>. En 1908, l'*Union Rétablie* marennaise exclut avec fracas le maire de Marennes, Pierre Voyer<sup>4</sup>. Pour la députation, celui-ci se retrouve en concurrence avec le député franc-maçon et protestant Charles Torchut, de Royan ; il doit affronter également pour la municipalité William Bertrand, lui-même membre de l'*Union Rétablie*, fils d'un ancien vénérable de la loge, qui ne tarde guère de surcroît à avoir des ambitions pour la députation. A Royan, dans la même décennie, les républicains de Royan se déchirent pour la succession de Frédéric Garnier (1836-1905), sénateur-maire de Royan et la loge se transforme en un lieu de conflit fort<sup>5</sup>. Enfin, la loge de Pons est touchée par des querelles intestines. Les Pontois désertent l'atelier et seuls le fréquentent les francs-maçons de l'arrondissement de Jonzac. Cette crise est due à des « incidents regrettables provoqués par des questions politiques locales et suscitées par une ou deux personnalités très hostiles au f.\* Combes et à certains de ses collaborateurs locaux<sup>6</sup> ».

Au terme de ce rapide aperçu chronologique sur la présence maçonnique en Charente-Inférieure au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'intermittence de l'existence de la plupart des loges apparaît comme un trait structurant de l'histoire de la franc-maçonnerie. Il convient de tenter d'en analyser les raisons.

<sup>1</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 103. Planche de la *Tolérance* au Grand Orient, 23 mars 1890.

<sup>2</sup> RÉMOND René (dir.), *Atlas historique de la France contemporaine. 1800-1965*, Paris, A. Colin, 1966, p. 126.

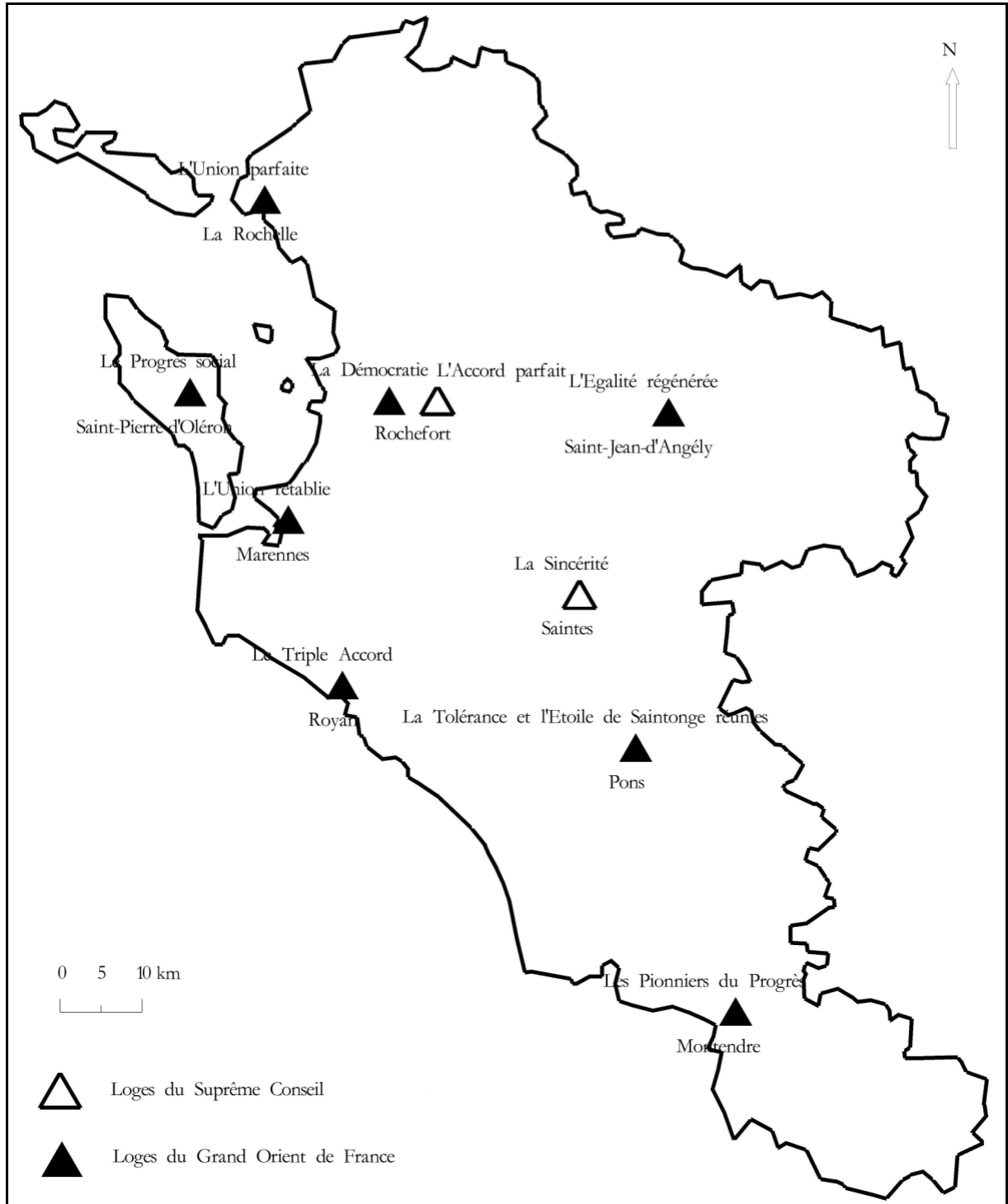
<sup>3</sup> Sur cette crise, cf. LE BLANC François-Yves, « Guillaume-Léonce Duprat : sociologue, franc-maçon et républicain de progrès », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, 2007, n° 6, p. 35-57 et « De L'Accord Parfait au désaccord total : naissance de *La Démocratie* à l'orient de Rochefort en 1904 », *ibid.*, p. 63-73.

<sup>4</sup> AGOF, 1 374.

<sup>5</sup> Dans la loge, s'opposent Albert Barthe (ancien adjoint de Frédéric Garnier et maire de 1905 à 1908) et Auguste Rateau (maire de 1908 à 1912) [AGOF, 1 687]. Le conflit requiert la formation d'un jury maçonnique.

<sup>6</sup> AGOF, 1 405. Rapport du bordelais Eissen au Grand Orient, 1<sup>er</sup> mars 1910.

Carte 12 : Les loges en 1914.





### Des implantations souvent fragiles.

#### Des frères peu nombreux.

La démographie<sup>1</sup> et la sociologie des loges constituent des facteurs importants d'explication pour comprendre la répartition spatiale de la présence maçonnique en Aunis et en Saintonge.

Les francs-maçons sont pléthoriques sous le Premier Empire : en Charente-Inférieure, l'ensemble des francs-maçons représente plus de cinq cents personnes. La vie maçonnique s'effondre sous le régime suivant, preuve de la faiblesse de l'engagement des francs-maçons impériaux. Exception faite donc de cette période, les francs-maçons actifs dans des loges de la Charente-Inférieure sont numériquement faibles. Du fait de l'inégale conservation des tableaux des membres des loges, il est difficile de disposer pour l'ensemble des loges du département de leur composition à la même date et donc d'adopter à l'échelle départementale une perspective diachronique<sup>2</sup>. Deux dates ont dû être privilégiées : 1860 et 1892, années qui représentent pour le Second Empire et la Troisième République des moments où les loges sont particulièrement nombreuses.

En 1860, six loges sont présentes et réunissent un peu plus de deux cent trente francs-maçons. Rochefort est la première loge de la Charente-Inférieure : l'atelier de cette ville joint à celui de la Rochelle fournissent la moitié des effectifs du département. Si on compare ce chiffre à celui proposé par Pierre Chevallier pour la France deux ans plus tard – dix mille francs-maçons – la Charente-Inférieure représenterait 2,3 % de la population maçonnique française<sup>3</sup>. Or, ce département ne pèse qu'à hauteur de 1,3 % de la population française. Malgré la faiblesse apparente des chiffres, la sur-représentation de la franc-maçonnerie en Charente-Inférieure serait déjà une réalité sous le Second Empire<sup>4</sup>.

A la fin de ce régime, V. Wright et S. Hazareesingh ont montré que les quatre loges du département ne sont composées plus que deux cent neuf personnes, soit un peu moins de 1,4 % de la franc-maçonnerie française et 2,06 % de la franc-maçonnerie provinciale<sup>5</sup>. A cette date,

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, le chiffre des effectifs des francs-maçons de la Charente-Inférieure est issu de la compilation des tableaux des loges conservés à la Bibliothèque nationale.

<sup>2</sup> Ajoutons que ni la Bibliothèque nationale ni le Grand Orient ne conservent de tableaux des loges des années 1900.

<sup>3</sup> CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la franc-maçonnerie française. 3. La Maçonnerie, Eglise de la République. 1877-1944*, Paris, Fayard, 1975, p. 28.

<sup>4</sup> Le conditionnel est de mise ; d'autres estimations de la population maçonnique globale réduisent la différence entre les deux chiffres. Par exemple, André Combes estime qu'il y a entre 17 000 et 19 000 francs-maçons dans la dernière décennie du Second Empire. Avec cette hypothèse, la sur-représentation des francs-maçons en Charente-Inférieure se réduit considérablement. Cf. SAUNIER Eric (dir.), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, Paris, Librairie générale française, 2008, p. 263.

<sup>5</sup> Calcul opéré à partir des chiffres avancés par : HAZAREESINGH Sudhir et WRIGHT Vincent, *Francs-Maçons sous le Second Empire. Les loges provinciales du Grand-Orient à la veille de la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 49.

l'atelier Rochefort fournit à lui seul plus de la moitié des effectifs maçonniques du département. La vie maçonnique se rétracte dans le foyer majeur de la Charente-Inférieure ; les autres loges vivent, *l'Égalité Régénérée* connaissant alors ses plus basses années avec seulement quinze ou seize frères. La relative forte densité de loges cache à cette date une réduction drastique de la franc-maçonnerie<sup>1</sup>.

Au début des années 1890, les sept loges du Grand Orient représentent un peu moins de trois cent cinquante personnes. A ce chiffre, il conviendrait d'ajouter la *Sincérité* de Saintes qui doit vraisemblablement compter au minimum une cinquantaine de membres<sup>2</sup> ; il est également probable que la loge de Cognac draine des francs-maçons des cantons de Burie et de Matha<sup>3</sup>. Le chiffre global maximum ne doit pas dépasser les quatre cents à quatre cent trente individus. Rochefort et la Rochelle fournissent encore un peu moins de la moitié du total des frères du département. Se distingue un troisième pôle : Royan. Ces trois villes sont les seules à dépasser, chacune, les cinquante frères. La franc-maçonnerie de la Charente-Inférieure représenterait un peu plus de 2 % des francs-maçons français<sup>4</sup>. La Charente-Inférieure ne continuant à peser qu'à peine un centième de la population française, ce département continue à se distinguer comme un pôle maçonnique majeur. Toutefois, le département comptant alors plus de 450 000 habitants, la franc-maçonnerie apparaît être une quantité infinitésimale. Les francs-maçons constituent moins de 0,1 % de la population de l'Aunis et de la Saintonge

Ce n'est donc pas par leur nombre qu'ils peuvent influencer la société ; il conviendrait de s'interroger plutôt sur leur position sociale. Au fil du siècle, la sociologie des loges se modifie : même si les cotisations à verser restent lourdes<sup>5</sup>, l'ouverture sociale est certaine. Celle-ci est d'ailleurs une revendication de nombre de francs-maçons. A la fin de la Monarchie de Juillet, face à la demande de renseignements précis faite par le Grand Orient à propos des frères de la loge, *l'Union Parfaite* répond :

<sup>1</sup> Cf. la carte réalisée par HAZAREESINGH Sudhir et WRIGHT Vincent, *Francs-Maçons sous le Second Empire. Les loges provinciales du Grand-Orient à la veille de la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 52. Cette carte omet la loge de Royan active à cette date-là.

<sup>2</sup> On ne dispose pas des effectifs de la *Sincérité* pendant toute son existence.

<sup>3</sup> Ces francs-maçons durent être peu nombreux. La *Liberté* de Cognac vit ses effectifs osciller entre quinze membres – à sa naissance – et soixante-huit à son apogée – en 1893 – pour se stabiliser autour de cinquante frères. La résidence à Cognac est le cas de 79 % des frères. L'examen du lieu de naissance montre cependant qu'entre 1880 et 1898, 14,5 % des frères initiés sont originaires de la Charente-Inférieure. Cf. BUHERNE Olivier, *Étude d'une loge maçonnique charentaise. La loge La Liberté (Orient de Cognac) (1880-1928)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1993, p. 53-56.

<sup>4</sup> On a retenu le chiffre de 20 000 francs-maçons proposés par : CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la franc-maçonnerie française. 3. La Maçonnerie, Église de la République. 1877-1944*, Paris, Fayard, 1975, p. 28.

<sup>5</sup> Celle-ci a varié selon les loges en fonction de la conjoncture locale. En 1889, la cotisation annuelle réclamée aux frères de Pons n'est que de vingt-quatre francs ; en 1907 elle est réduite à vingt francs ; les droits d'entrée se montent toutefois à 30 francs. Au *Progrès Social* de l'île d'Oléron, la cotisation annuelle s'élève à trente-six francs ; cette cotisation est identique à celle réclamée sous le Second Empire à Saint-Jean-d'Angély

« Dans une société qui proclame l'égalité de ses membres, des questions sur leur degré d'*instruction civile*, sur leur *position sociale* ont-elles un sens ? Riches ou pauvres, ignorants ou lettrés, les maçons peuvent-ils être distingués les uns des autres ? Enfants de la même famille, comment y auraient-ils une place différente<sup>1</sup> ? »

L'examen de quelques tableaux de loges montre cette évolution. Le recrutement social des loges du Premier Empire est conforme à l'orientation économique de la ville abritant l'atelier. A la Rochelle, le négoce est très bien représenté dans l'*Union Parfaite* : armateurs, négociants, commis de négociants et courtiers représentent un tiers de l'effectif global en 1806. A Rochefort, deux ans plus tard, l'Armée est la carrière dans laquelle se sont engagés plus de 60 % des frères de l'*Accord Parfait*<sup>2</sup>. L'élargissement du recrutement est net sous la Troisième République. Au chef-lieu du département, en 1892, seuls six membres se déclarent négociants (9 % du total) ; plus de 38 % des francs-maçons rochelais se recrutent dans le monde de l'artisanat et du commerce de détail et un quart dans l'administration. Un phénomène analogue est observable à Rochefort où la Marine perd sa prépondérance<sup>3</sup>.

Sous la Troisième République, bien que comptant proportionnellement peu de membres francs-maçons, le corps enseignant joue un rôle de plus en plus important dans les loges. Pour la première tenue de la *Tolérance*, le local est fourni par Victor Roux, l'instituteur de Pons, qui devint le vénérable de la loge en 1891<sup>4</sup>. Anatole Couillaud, directeur de l'école primaire de Royan, joua un rôle décisif dans la fondation de l'*Union Rétablie* marennaise<sup>5</sup> avant de devenir par la suite à plusieurs reprises le vénérable et le délégué du *Triple Accord* aux convents maçonniques<sup>6</sup>. A Saint-Jean-d'Angély, en 1911, la composition des officiers de la loge est significative des connexions avec le monde enseignant : sur les huit officiers, quatre sont instituteurs et un, professeur au collège de la ville<sup>7</sup>. Au cours de sa brève existence, le modeste *Progrès Social* vit entrer dans la maçonnerie trois instituteurs de l'île d'Oléron tandis qu'un quatrième jadis initié par l'*Accord Parfait* y acquiert les derniers grades et devient l'orateur de l'atelier<sup>8</sup>. Il ne faut pas exagérer le poids des enseignants du primaire dans les loges. Seule la Rochelle se distingue par une représentation significative de ce corps : au début des années 1890, outre trois instituteurs, l'*Union*

<sup>1</sup> BNF, FM<sup>2</sup> 378. Planche de la loge au Grand Orient, 15<sup>e</sup> jour du 11<sup>e</sup> mois 5846.

<sup>2</sup> Cf. *Tableau des frères composant la T<sup>\*\*\*</sup> R<sup>\*\*\*</sup> L<sup>\*\*\*</sup> de Saint-Jean régulièrement constituée à l'O<sup>\*\*\*</sup> de La Rochelle, sous le titre distinctif de l'Union parfaite. Le 12<sup>ème</sup> jour du 3<sup>ème</sup> mois 5806*, La Rochelle, Imp. Vincent Cappon, 1806, 15 p. ; MASGNAUD Francis, *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Inférieure de la Première à la Troisième République*, sans lieu, Geste Editions, 1996, p. 26.

<sup>3</sup> Cf. BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 107 et *Tableau des membres actifs de la loge Accord Parfait, or<sup>\*\*\*</sup> de Rochefort-sur-Mer*, Marennes, Imprimerie J. Bertrand, 1891, 24 p.

<sup>4</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 103 et *Bull. SAHSA*, t. XVII, 1897, p. 326.

<sup>5</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 79. Procès-verbal de la réunion du 24 août 1891 décidant la formation à Marennes de l'*Union Rétablie*.

<sup>6</sup> *CSA*, 20 mars 1904, n° 613 ; *JM*, 2 mars 1913, n° 9 ; AGOF, 1 687.

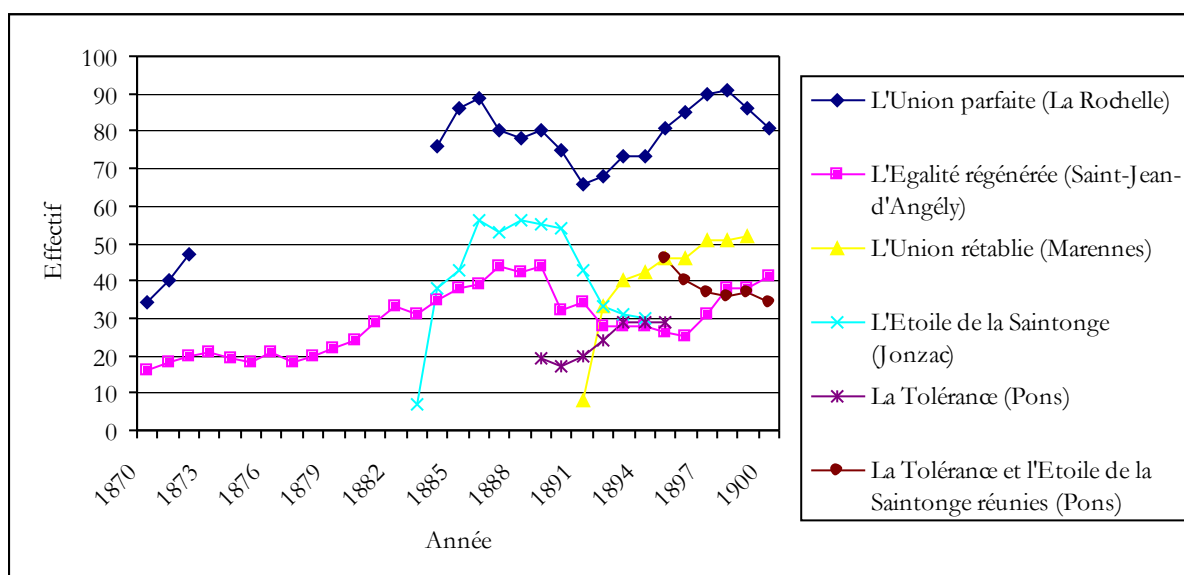
<sup>7</sup> AGOF, 1 826. Planche de l'*Egalité Régénérée* au Grand Orient, 28 novembre 1911.

<sup>8</sup> L'orateur est l'officier qui présente les rapports en tenue. Son rôle est souvent décisif et il est rare que les conclusions de son rapport soient rejetées par la loge.

*Parfaite* compte un professeur de l'école normale de la Rochelle et l'inspecteur primaire de l'arrondissement, ce qui constitue un peu plus de 7 % des effectifs de la loge. Il n'y a que trois instituteurs dans l'atelier royannais en 1886<sup>1</sup>. Leur nombre est encore plus réduit dans l'*Accord Parfait* où ils ne sont que deux en 1891<sup>2</sup>. Le coût financier non négligeable que représentent les cotisations à verser une fois que les profanes intègrent les rangs de la franc-maçonnerie n'est pas étranger à cette faible présence des « hussards noirs de la République » dans ce que P. Chevallier appela « l'Église de la République ».

De plus, sous la Troisième République, au moment où la franc-maçonnerie devient anticléricale, l'examen diachronique du recrutement des loges montre la diversité des comportements à l'œuvre<sup>3</sup> [Cf. Graphique 2<sup>4</sup>].

Graphique 2 : Le recrutement de quelques loges sous la Troisième République.



Les ateliers anciens de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély connaissent une forte croissance pendant les vingt premières années du nouveau régime. A Saint-Jean, le développement est concomitant avec l'installation durable d'un franc-maçon, Joseph Lair, à la tête de la municipalité. La réduction des membres de l'*Union Parfaite* s'observe dès la seconde moitié des années 1880. Cette baisse est certainement imputable à la division des républicains

<sup>1</sup> Soit moins de 5 % des maçons de la loge, cf. *Le Conservateur*, 22 août 1886, n° 480.

<sup>2</sup> La loge compte alors 108 membres : les instituteurs représentent donc moins de 2 %. Cf. *Tableau des membres actifs de la loge Accord Parfait, or.\* de Rochefort-sur-Mer*, Marenes, Imprimerie J. Bertrand, 1891, 24 p.

<sup>3</sup> Plutôt que réaliser une étude systématique qui eut été difficile eu égard aux lacunes de la documentation, nous avons privilégié l'étude de deux loges anciennes (la Rochelle et Saint-Jean-d'Angély) et trois nées sous la Troisième République (Jonzac, Pons, Marenes).

<sup>4</sup> Les chiffres ayant permis l'établissement de ces graphiques sont récapitulés dans l'annexe : « Le recrutement des loges, approches statistiques. »

rochelais lors de la crise nationaliste et boulangiste des années 1885-1890<sup>1</sup>. La disparition de J. Lair, les conséquences de la crise du phylloxéra qui affecte durement le commerce des eaux-de-vie de la ville eurent le même impact sur la franc-maçonnerie angérienne. Inversement, au début des années 1890, le renouveau commercial occasionné par l'achèvement du port de la Pallice permet d'accroître le recrutement de la loge rochelaise. Une nouvelle phase de croissance ne s'observe à Saint-Jean-d'Angély que peu avant les élections législatives de 1898. Celles-ci mettent en présence un républicain modéré, Pascal Bourcy, un radical, Eugène Réveillaud et un bonapartiste, Louis Roy de Loulay. Cette fois-ci, le radicalisme représenté par Réveillaud dispose d'une solide implantation électorale : au premier tour des législatives, il arrive en tête. Le développement de la loge ne fait donc que coïncider avec l'essor du radicalisme.

Les nouveaux ateliers connaissent une trajectoire différente : alors que les ateliers marennais et jonzacais connaissent une forte croissance dans leurs premières années, celle-ci est suivie par une stagnation rapide au bout d'une poignée d'années, et même pour Jonzac d'une décadence qui provoque la disparition de la loge à peine dix ans après sa naissance. La loge de Pons réussit difficilement à survivre : ses effectifs restent stables et très réduits. L'adjonction des frères de l'*Etoile de la Saintonge* disparue ne permit de gonfler que de manière éphémère les rangs de la loge. La présence d'une forte personnalité, le sénateur-maire Emile Combes, a joué constamment en défaveur de la loge<sup>2</sup>.

Le recrutement des loges paraît donc dépendre autant de circonstances politiques locales ou nationales que des conditions économiques des micro-régions sur lesquels rayonnent les ateliers.

### **Un rayonnement difficile à mesurer.**

*De facto*, seules des villes susceptibles d'abriter *intra-muros* un nombre suffisant de maçons pour assurer les principales fonctions de loge voient se pérenniser leurs loges. L'examen de l'ensemble du siècle montre que le réseau des loges se rétracte aux principales villes du département. La seule cité à avoir pendant toute la période au moins une loge est le chef-lieu du département. En deuxième et troisième position on retrouve deux autres chefs-lieux d'arrondissement, Rochefort et Saint-Jean-d'Angély. Viennent ensuite Saintes et Royan. Se

---

<sup>1</sup> Cf. PAIRAULT François, « Le boulangisme dans les Charentes », *RSA*, t. 22, 1996, p. 89-116 et JOLY Bertrand, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français (1880-1900)*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 532-534.

<sup>2</sup> Cf. le document reproduit par : MASGNAUD François, *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Maritime de la Troisième à la Cinquième République*, Pons, Editions des Sires de Pons, 1998, p. 57-59. Le document cité est conservé en : AGOF, 1 583. Lettre de l'orateur de la loge de Pons au Grand Orient, arrivée en janvier 1909.

distingue nettement le pôle aunisien avec la Rochelle et Rochefort qui n'abrita pas de loge pendant seulement onze ans.

Le point d'acmé du Premier Empire cache une répartition très inégale des loges dans le département : trois villes abritent alors deux loges – Rochefort, la Rochelle et Saint-Martin-de-Ré – et s'observe une très grande concentration dans les espaces littoraux et îliens. Les îles d'Oléron et de Ré sont les orientes de cinq des douze loges impériales. Sous la Restauration pour la première, sous la Monarchie de Juillet pour la seconde, les îles se vidèrent de leurs loges. Le rétablissement d'une loge dans l'île d'Oléron ne se fait que dans les années 1900 : installée en janvier 1905, très dynamique, elle doit, dès avril 1914, envisager sa mise en sommeil, ce qui devient une réalité *de facto* à la Grande Guerre<sup>1</sup>. Le difficile recrutement en dehors des fonctionnaires explique sans doute cette disparition prématurée. Le trop-plein démographique des îles qui y favorise l'exode rural, le départ d'une partie des élites animant les petits ports îliens vers le continent sont un autre facteur défavorable à la pérennisation des loges.

La vitalité des ateliers dépend également en grande partie de la résidence des francs-maçons en faisant partie. Plus la loge dispose d'un bassin de population important à proximité de la ville l'abritant, plus elle a de chances de se maintenir. L'étude comparée des effectifs des ateliers rochelais et jonzacais le montre très bien<sup>2</sup> [Cf. Tableau 14]. Sous le Second Empire comme sous la Troisième République, la ville de la Rochelle compte plus de la moitié des membres de l'atelier. Le poids de la ville décline plus on avance dans le siècle<sup>3</sup>. Ce phénomène s'explique sans aucun doute par l'amélioration des moyens de communication et de l'excellente connexion du chef-lieu du département aux réseaux routier et ferroviaire ; la présence d'assez nombreux Rétails dans la loge se comprend par l'existence d'une liaison par bateau à vapeur entre la Rochelle et l'île de Ré. Le phénomène est identique dans la préfecture maritime. *L'Accord Parfait* recrute massivement dans la ville même de Rochefort et dans ses alentours immédiats : en 1891, 55 % des francs-maçons de l'atelier habitent la ville même ; 10 % viennent des autres communes du canton ; les cantons de Marennes et de Surgères représentent, quant à eux, ensemble, 22 %.

---

<sup>1</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 98. Minute de la lettre du Grand Orient au *Progrès Social*, 5 novembre 1914 et lettre de Cadosch au Grand Orient, 29 décembre 1915.

<sup>2</sup> Cf. également : annexe : « Le recrutement des loges, approches statistiques. »

<sup>3</sup> En 1845, les frères ne résidant pas à la Rochelle constituent moins de 9 % des membres de l'*Union parfaite*. Cf. BNF, FM<sup>2</sup> 379.

Tableau 14 : Les loges de la Rochelle et de Jonzac en 1860 et en 1892.

La Rochelle					
1860			1892		
Localisation des frères	Effectifs	Proportion	Localisation des frères	Effectifs	Proportion
			Aigrefeuille (canton d')	1	1,47 %
			Ars (canton d')	1	1,47 %
			Courçon (canton de)	1	1,47 %
Ile d'Oléron	1	2 %	Ile d'Oléron	1	1,47 %
			La Jarrie (canton de)	3	4,41 %
La Rochelle (ville)	32	64 %	La Rochelle (ville)	38	55,88 %
La Rochelle (canton, hors ville)	2	4 %	La Rochelle (canton, hors ville)	1	1,47 %
Marans (canton de)	4	8 %	Marans (canton de)	1	1,47 %
Rochefort (canton de)	1	2 %	Rochefort (canton de)	2	2,94 %
			Saintes (canton de)	1	1,47 %
			Saint-Jean-d'Angély (canton de)	1	1,47 %
Saint-Martin-de-Ré (canton de)	4	8 %	Saint-Martin-de-Ré (canton de)	9	13,24 %
			Deux-Sèvres	2	2,94 %
Vendée (département de la)	3	6 %	Vendée	1	1,47 %
Autres départements	3	6 %	Autres départements	5	7,35 %
Total	50	100 %	Total	68	100 %

Jonzac					
1860			1892		
Localisation des frères	Effectifs	Proportion	Localisation des frères	Effectifs	Proportion
			Archiac (canton de)	3	9,09%
			Cozes (canton de)	2	6,06%
			île d'Oléron	1	3,03%
Jonzac (ville)	3	11,11 %	Jonzac (ville)	5	15,15%
			Jonzac (canton, hors ville)	2	6,06%
Mirambeau (canton de)	1	3,7 %	Mirambeau (canton de)	1	3,03%
Montguyon (canton de)	2	7,41 %			
Montlieu (canton de)	1	3,7 %	Montlieu (canton de)	6	18,18%
Pons (canton de)	12	44,44 %	Pons (canton de)	1	3,03%
Saint-Genis (canton de)	1	3,7 %	Saint-Genis (canton de)	11	33,33%
Charente (département de la)	6	22,22 %			
			Gironde (département de la)	1	3,03%
Paris	1	3,7 %			
Total	27	100 %	Total	33	100 %

Dans les pôles urbains de plus petite taille, la franc-maçonnerie a plus de mal à s'implanter. A cet égard est exemplaire le sort de la franc-maçonnerie en haute Saintonge, et en particulier à Jonzac. En 1860, les frères des *Amis Réunis* résidant à Jonzac sont extrêmement minoritaires : un cinquième des membres de l'atelier sont du département voisin, la Charente, et deux cinquièmes habitent dans le pays pontois. La plupart des membres ayant contribué à la constitution des *Amis Réunis* ont été initiés dans des loges bordelaises<sup>1</sup>. La loge émigre quelques années plus tard à Barbezieux, en Charente, ville alors plus peuplée que Jonzac. La faiblesse du pôle jonzacais est toujours d'actualité trente ans plus tard ; elle s'accroît même. Bien que l'un des vénérables de la

<sup>1</sup> BNF, FM<sup>2</sup> 717. Procès-verbal d'installation, 26 juin 1857 et tableaux de la loge.

loge, Louis Alisant, ait accédé à la tête de la municipalité de Jonzac, bien qu'elle comptât en son sein un sous-préfet, les hommes susceptibles d'être recrutés comme francs-maçons ont des ressources financières trop précaires pour pouvoir payer leurs cotisations. Entre 1890 et 1892, il y a ainsi quatorze radiations pour défaut de paiement. *L'Etoile de la Saintonge* a un recrutement massivement rural et nombre de frères habitent de modestes bourgades : si l'on excepte ceux de Jonzac, un seul habite dans un chef-lieu de canton et c'est l'un des plus modestes de l'arrondissement, Montlieu. En 1894, les francs-maçons de Jonzac craignent que *L'Etoile de la Saintonge* « va (...) ne pas tarder à s'éteindre, ce qui sera très regrettable dans un pays aussi clérical que le [leur]<sup>1</sup> ». La fusion décidée l'année suivante avec la loge de Pons n'améliore pas la situation des francs-maçons en haute Saintonge : elle provoque au sein des deux ateliers treize démissions et six radiations pour non-paiement<sup>2</sup>. Des forces centrifuges ayant des origines partiellement dans l'aire trop étendue du recrutement de l'atelier sont à l'œuvre à partir de 1909<sup>3</sup>. Le réveil de *L'Etoile de la Saintonge* est envisagé mais on préfère plutôt la découverte d'un nouvel horizon, Montendre. Cet atelier attire les francs-maçons de la haute Saintonge. La dispersion géographique des frères qui caractérisa la vie des loges de cette région rend très difficile la régularité de la vie maçonnique et c'est sans doute pourquoi les tentatives d'implantation de loges à Jonzac ne se révélèrent pas viables et que les loges survivantes restèrent fragiles.

### **Une visibilité différenciée.**

Les loges en tant qu'institutions s'affirment d'une double manière dans l'espace public : d'une part par les bâtiments qui abritent les travaux des ateliers et d'autre part par des manifestations attirant les profanes et clairement dirigées par la loge<sup>4</sup>.

Certaines des loges adoptent des stratégies de discrétion ; d'autres au contraire affichent sans fard leur appartenance maçonnique sur la façade même de l'édifice où ils se réunissent<sup>5</sup>. Sauf exception, la localisation des ateliers dans le tissu urbain reste problématique pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le plus souvent ni la correspondance entretenue avec le Grand Orient ni les

---

<sup>1</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 71. Lettre de Cormier, conseiller municipal de Jonzac au secrétaire du Grand Orient, 2 septembre 1894.

<sup>2</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 103.

<sup>3</sup> AGOF, 1 583. Rapport d'inspection de Charles Bayle, 8 mars 1909.

<sup>4</sup> Ne sont abordées ici que les manifestations qui n'ont pas d'autre raison d'être que la vie de la loge. Ne sont pas envisagés les procédés d'extériorisation de la loge dans la sphère éducative, autrement dit les occasions où les loges interviennent dans un espace public qui n'est pas produit par elle. Celles-ci sont analysées dans le chapitre 7.

<sup>5</sup> S'il n'y a pas de renvoi à des sources manuscrites ou imprimées, les informations ici proposées sont le résultat de visites dans ces villes. Il est probable que l'état actuel des bâtiments ne corresponde pas totalement à celui du XIX<sup>e</sup> siècle mais l'absence d'archives internes ou leur caractère laconique rend difficile la datation des transformations subies depuis cette époque.



tableaux que les loges lui envoient ne portent alors d'indication suffisamment précise sur l'emplacement des ateliers. C'est pourquoi seront ici privilégiés les emplacements les mieux connus, ceux datant de la Troisième République, à l'époque où la franc-maçonnerie commence à clairement se définir et se penser comme une force anticléricale.

Dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'était pas rare de recourir aux anciens bâtiments conventuels devenus biens nationaux et passés dans le domaine privé. L'éphémère *Centre Pacifique* de Saint-Pierre-d'Oléron se réunit d'abord dans un ancien couvent qui retrouve ses fonctions originelles ensuite<sup>1</sup>. La *Constante Société* de Saintes se réunit, quant à elle dans les anciens bâtiments conventuels du Carmel<sup>2</sup>. A la Rochelle, l'une des loges est installée dans les murs d'une partie de l'ancien couvent des Récollets, au grand dam de la congrégation des Dames blanches qui a été installée dans une autre partie des bâtiments et qui doit déjà subir le voisinage du temple protestant<sup>3</sup>. Lorsque sous la Seconde République, *Montyon* (Saintes) cherche un nouveau local pour ses tenues, l'appropriation d'une ancienne église est encore envisagée comme la meilleure solution. L'église Sainte-Colombe, qui était l'édifice cultuel d'une paroisse disparue lors de la refonte institutionnelle du tissu concordataire, récemment acquise par un des francs-maçons saintais est proposée. Ce projet ayant été abandonné, on songe toujours à utiliser une église désaffectée à proximité de l'ancienne cathédrale Saint-Pierre mais qui appartiendrait cette fois-ci à un profane<sup>4</sup>. Les vases-hésitations autour du choix du nouveau local prouvent indirectement les réticences que soulèvent désormais tant parmi les francs-maçons que parmi le public profane le remploi d'un bâtiment anciennement dédié au culte pour une loge, surtout quand la coloration républicaine de celle-ci est vigoureuse.

Sur la continuité du siècle, l'utilisation d'anciens bâtiments affectés au culte reste exceptionnelle ; une autre solution est adoptée, l'usage d'immeubles apparemment sans qualité qui n'acquiert de l'importance dans le paysage urbain que par leur investissement maçonnique. Depuis son réveil sous la Monarchie de Juillet, l'*Accord Parfait* (Rochefort) est installé sur la voie qui devient ensuite l'avenue Lafayette. Sa façade se distingue de celles qui l'entourent justement par l'absence totale de signe de vie : toutes les fenêtres y sont murées et la maison apparaît morte. A Royan, une discrétion croissante préside dans le choix de l'emplacement du local. La loge est d'abord installée rue de Rochefort, la principale artère parallèle au front de mer ; elle immigre

---

<sup>1</sup> ADCM, 1 J 29\*. Cent-quatre-vingt-douzième assemblée relatant le résultat des travaux depuis le 21 février 1802 jusqu'au 4 juillet suivant ; ADCM, 203 V 1. Copie d'un acte notarié passé devant Me Hérard (la Rochelle), 22 décembre 1814.

<sup>2</sup> MASGNAUD François, *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Inférieure de la Première à la Troisième République*, sans lieu, Geste Editions, 1996, p. 144.

<sup>3</sup> Cf. dossier en ADCM, 72 V 1. Les plaintes concernant la loge datent de 1812 et de 1814. Celles concernant le temple sont réitérées ultérieurement.

<sup>4</sup> BNF, FM<sup>3</sup> 493. Tenue du 22 septembre 1848, 21 juin, 5 juillet, 6 septembre et 8 novembre 1849.

ensuite dans des rues qui se situent dans la périphérie du centre décisionnel de la ville – la rue Font de Cherves puis la rue du Marché<sup>1</sup>. Une même tactique est adoptée à Pons. La vieille ville et les lieux de pouvoir se situent sur une colline qui domine de loin la campagne environnante. La loge est installée dans une rue de la partie basse de la cité, l'arrière du terrain sur lequel est installé le local donne sur la Seugne. Les francs-maçons de Saint-Pierre-d'Oléron font choix d'une maison entourée de murs et dans une rue retirée afin d'éviter les indiscretions<sup>2</sup>. Les *Pionniers du Progrès* montendrais sont aussi installés dans la périphérie de ce bourg, avenue de la gare, un espace récemment gagné par le tissu urbain<sup>3</sup>. Ces cinq localités partagent un point commun : les catholiques y constituent une force non négligeable qui, le cas échéant, sert d'appui aux hommes politiques conservateurs ; les luttes entre républicains et cléricaux y furent vives et se rajoute à ce phénomène classique la compétition entre les protestants et les catholiques à Royan et dans une moindre mesure à Montendre. L'ensemble de ces phénomènes explique la faible visibilité que donnèrent les francs-maçons à leurs ateliers. Ici, dans ses atours de tous les jours, l'édifice maçonnique ne sert pas de support à la reconnaissance de la franc-maçonnerie dans l'espace public.

Inversement, la loge qui a incontestablement le plus de visibilité à cet égard est celle de la Rochelle. Les *Arts Réunis* se réunirent rue de la Monnaie avant de transférer leur temple au n° 1 de la rue de l'Escale en 1824<sup>4</sup>. Cette adresse n'est autre que celle de la maison « Nicolas-Venette », du nom du médecin du XVII<sup>e</sup> siècle qu'elle est censée avoir abrité et dont la façade Renaissance attire les regards. Par la suite, sûrement à l'occasion de la fusion des deux loges rochelaises, elle devient le local attitré de l'*Union Parfaite*<sup>5</sup>. Elle figure dans les guides de voyage concernant cette ville publiés sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République : la notice rédigée par L.-M. Meschinet de Richemond accorde pratiquement autant de place à la description architecturale de la maison qu'à l'historique de la loge jusqu'au temps présent<sup>6</sup>. Après la mort en 1907 de son dernier propriétaire, l'immeuble est légué à la Ville. L'*Union Parfaite* est obligée de quitter ses murs<sup>7</sup>. Une même politique de grande visibilité est choisie pour le nouveau temple dont l'atelier décide l'aménagement en 1908. La façade dénote clairement la destination de

<sup>1</sup> Sur la localisation de la loge, cf. BNF, FM<sup>2</sup> 784, AGOF, 1 687 et *L'Éclair* Conservateur de Marennes, 22 août 1886, n° 480.

<sup>2</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 98. Lettre de Morpain, au nom du *Progrès Social* à un correspondant non indiqué, sans date (1904).

<sup>3</sup> AGOF, 1 408. Plan du local des *Pionniers du Progrès*.

<sup>4</sup> AMLR, 2 I 13. Dossier de transfert du local des *Arts Réunis*, 1824.

<sup>5</sup> BNF, FM<sup>2</sup> 378. Planche de l'*Union Parfaite* au Grand Orient, 15 août 1847. Ce courrier explique que si la fusion des deux loges n'était pas entérinée par Paris, « un des deux ateliers serait contraint, faute de local, de se fermer ».

<sup>6</sup> GODINEAU P., *Guide de l'étranger à La Rochelle*, la Rochelle, A. Dausse, 1857, p. 23 ; MESCHINET DE RICHEMOND Louis, *La Rochelle et ses environs*, La Rochelle, 1866, p. 207-213 ; *Guide de l'étranger à La Rochelle et aux environs*, La Rochelle, A. Thoreux, 1873, p. 81-82 ; *La Rochelle en poche. Guide à travers La Rochelle et aux environs par un touriste*, Pons, Impr. Noël Texier, 1874, p. 53-54 et 109.

<sup>7</sup> MASGNAUD François, *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Inférieure de la Première à la Troisième République*, sans lieu, Geste Editions, 1996, p. 144.

l'édifice : l'architrave est ornée de la devise républicaine, « Liberté-Egalité-Fraternité » tandis que sur deux fenêtres murées du premier étage figurent le nom de la loge et des symboles maçonniques<sup>1</sup>.

Une stratégie un peu différente est adoptée à Saint-Jean-d'Angély. La discrétion règne sur la vie de la franc-maçonnerie angérienne : l'histoire de la ville aux temps contemporains due à la plume du républicain Amédée Mesnard ne consacre quelques pages qu'à la vie de la loge sous l'Ancien Régime et ne mentionne nullement les activités récentes<sup>2</sup>. De 1843 à l'aube des années 1860, les maçons de Saint-Jean-d'Angély sont obligés de changer de local quatre fois. Au lieu de se contenter d'une nouvelle location, ils décident alors de faire édifier leur propre immeuble. Cette construction obère lourdement les finances de la loge<sup>3</sup>. Le bâtiment se situe place de l'Orme vert<sup>4</sup>, à quelques dizaines de mètres de l'Hôtel de Ville. L'usage maçonnique du local apparaît clairement : au milieu de la façade est sculpté un triangle où figurent en son centre équerre et compas encadrés d'une couronne de lauriers. Avec une apparence plus discrète, l'éphémère *Etoile de la Saintonge* de Jonzac obéit à une logique très proche. Elle est installée dans une ancienne dépendance du château des comtes de Jonzac. Les bâtiments principaux de ces derniers sont devenus l'Hôtel de Ville et la sous-préfecture. La loge se situe donc à proximité des lieux de pouvoir de la ville. Cette proximité a dû sans aucun doute être facilitée par la présence parmi ses premiers membres du sous-préfet de Jonzac<sup>5</sup>. De même, sous la Troisième République, l'*Union Rétablie* de Marennes est installée rue du Commandant Lucas, une artère secondaire de la ville qui donne sur la rue Sainte-Valière, le long de laquelle on retrouve le temple et les maisons des principaux notables de Marennes<sup>6</sup>.

Cette diversité des attitudes se retrouve encore à propos de la législation de 1901 sur les associations : paradoxalement, bien que supports de l'idéologie républicaine, une minorité de loges s'y plia. Seules les loges de Saint-Pierre-d'Oléron, de Royan, de Saintes et de Pons firent des démarches pour bénéficier du statut d'association selon la loi de 1901<sup>7</sup>. Cette discrétion qui semble signifier une méfiance à l'égard de l'Administration est peut-être une lointaine

---

<sup>1</sup> Cf. l'iconographie rassemblée dans : MASGNAUD François, *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Maritime de la Troisième à la Cinquième République*, Pons, Editions des Sires de Pons, 1998, p. 46-47. L'immeuble en question est aujourd'hui en cours de destruction et ne conserve plus trace de cet usage.

<sup>2</sup> MESNARD Amédée, *Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution et jusqu'à l'époque contemporaine (1789-1909)*, Paris, Henri Jouve éditeur, sans date, p. 442-448.

<sup>3</sup> BNF, FM<sup>2</sup> 791. Planche de l'*Egalité Régénérée* au Grand Orient, 10 avril 1863.

<sup>4</sup> Actuelle place des Martyrs de la Résistance. Sur la localisation de la loge, cf. BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 114.

<sup>5</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 71. Demandes de diplômes adressées le 13 novembre 1883.

<sup>6</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 79. Tableaux de l'*Union Rétablie*.

<sup>7</sup> ADCM, M suppl. 233\*. Registre de déclarations d'associations. Une loge de Rochefort et celle de Saint-Jean-d'Angély firent ces démarches seulement après la première guerre mondiale.

conséquence de la surveillance qui pesa sur la franc-maçonnerie jusqu'aux débuts de la Troisième République : il s'agit d'éviter de donner aux autorités un moyen d'avoir prise sur les ateliers.

L'extériorisation des loges par la mise en avant de la seule identité maçonnique demeure longtemps très rare. Ainsi, à la fin de la Monarchie de Juillet, l'ouverture au public de la loge de la Rochelle à l'occasion de la cérémonie funèbre célébrée en l'honneur des frères défunts est exceptionnelle<sup>1</sup>. Ce n'est que sous la Troisième République qu'une véritable stratégie de visibilité de la franc-maçonnerie en tant qu'institution se développe. Les francs-maçons affirment leur appartenance par leur participation en tant que tels aux fêtes républicaines et en particulier à la fête nationale du 14 juillet. Celle-ci pose cependant problème. A Rochefort même, la première année où cette festivité existe, la loge organise un banquet. Après débats, on décide de donner à celui-ci « un caractère officieux et facultatif » :

« Le très cher frère Roche pense qu'il y a inconvénient pour la maçonnerie à donner un banquet le jour de la fête nationale et pour appuyer son dire il expose qu'à Rochefort il existe bon nombre de petits commerçants et d'employés de l'Etat qui pourraient avoir à regretter plus tard leur participation à une manifestation de cette nature. Le vénérable f\*\* Ardouin répond qu'il est regrettable de constater qu'après dix ans de régime républicain on soit encore à dissimuler sa sympathie pour le gouvernement légalement institué<sup>2</sup>. »

Ces discussions auxquelles ce projet donne lieu en loge sont éclairantes de la faiblesse des francs-maçons et des républicains à cette date en Charente-Inférieure, même dans une ville réputée républicaine. La manifestation du zèle républicain des loges se résume, physiquement, le plus souvent, à l'illumination et au pavoisement de la loge. La loge rochefortaise décida ainsi que les illuminations du 14 Juillet 1880 reprendraient les insignes maçonniques du compas et de l'équerre et que les initiales de la République française apparaîtraient de telle sorte que les symboles maçonniques apparaissent comme les soutiens du régime<sup>3</sup>. Chaque année, le frère architecte se charge ensuite de mettre en place une décoration pour la fête nationale<sup>4</sup>. Ailleurs, cette modeste initiative peut cristalliser l'animosité du camp adverse, encore dans les années 1900. A Marennes, nuitamment, le drapeau national ornant la façade de la loge est déchiré dans la nuit précédant la fête nationale<sup>5</sup>.

A partir des années 1880, chaque année, les fêtes solsticiales de chaque loge sont l'occasion de conférences publiques qui servent à acculturer l'idée républicaine. Cette mesure obtient un

<sup>1</sup> Cette disposition ne paraît pas avoir été mentionnée par la presse rochelaise. En revanche, la feuille de Saint-Jean-d'Angély s'en fait l'écho. Cf. *L'Echo de Saint-Jean-d'Angély*, 5 janvier 1848.

<sup>2</sup> ADCM, 158 J 7\*. Tenues des 29 juin et 5 juillet 1880.

<sup>3</sup> ADCM, 158 J 7\*. Tenue du 10 juillet 1880.

<sup>4</sup> Bien que cette mesure ne fasse pas l'objet d'une décision en loge, c'est ce que sous-entend une tenue tardive. Cf. ADCM, 158 J 8\*. Tenue du 27 juin 1892.

<sup>5</sup> *JM*, 21 juillet 1907, n° 29 et 28 juillet 1907, n° 30.

succès inégal selon les orientés. A Jonzac, lors de la première fête de ce type, alors que les francs-maçons jonzacais souhaitaient « dans un intérêt de propagande républicaine » lui donner le plus d'éclat possible, peu de monde y assiste<sup>1</sup>. Dans les zones où les républicains sont bien implantés, la situation est inverse. Ainsi, de l'arrondissement de Marennes. La première tenue à Marennes se fait en 1892 et coïncide avec le centenaire de la première République : elle réussit pleinement<sup>2</sup>. L'*Union Rétablie* en organise régulièrement par la suite et elles rencontrent le succès<sup>3</sup>. Ayant lieu dans une salle des fêtes de Saint-Pierre-d'Oléron, les conférences faites sous les auspices du *Progrès Social* attirent également à chaque fois un vaste public : en 1907, près de huit cents personnes se pressent dans la salle ; l'année suivante, une réussite semblable est rencontrée<sup>4</sup>. Les maires et les notabilités républicaines de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély assistent régulièrement aux conférences patronnées par l'*Egalité Régénérée* de Saint-Jean-d'Angély<sup>5</sup>.

A la veille de la Grande Guerre, seul un chef-lieu d'arrondissement (Jonzac) ne dispose pas de loge tandis que trois chefs-lieux de canton (Montendre, Royan et Saint-Pierre-d'Oléron) comptent un atelier. L'exceptionnelle densité de loges dans ce département ne doit donc pas cacher le peu de personnes qui les fréquentent effectivement. A l'exception des loges des principales villes du département, la faiblesse numérique des effectifs de chaque loge constitue structurellement un facteur défavorable à la pérennisation des activités maçonniques. Seules deux villes (la Rochelle et Saint-Jean-d'Angély) voient leurs ateliers avoir véritablement pignon sur rue ; les autres choisissent au contraire la voie d'une plus grande discrétion quant à l'apparence de leurs temples. Toutes partagent, en revanche, le souci d'acculturer l'idée républicaine dans un département qui passa pour longtemps pour un fief bonapartiste. Ce bonapartisme se doublant ici d'une indifférence religieuse qui se transforme parfois en anticléricalisme, il convient de s'interroger sur la part accordée à la religion dans la vie interne des ateliers de la Charente-Inférieure.

---

<sup>1</sup> *Journal de Jonzac*, 21 avril 1887, n° 739. BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 71. Planche de Bérard au nom de l'*Etoile de la Saintonge* adressée au Grand Orient, 30 mars 1887.

<sup>2</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 79. Planches de la loge au Grand Orient, 1<sup>er</sup> septembre et 5 octobre 1892.

<sup>3</sup> e.g. : *JM*, 29 mars 1908, n° 11 ; ADCM, 4 M 2/66. Rapport du sous-préfet de Marennes, 19 mai 1913.

<sup>4</sup> *JM*, 18 août 1907, n° 33 ; 30 août 1908, n° 35.

<sup>5</sup> e.g. : ADCM, 4 M 4/11. Rapport mensuel du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, 3 novembre 1906 ; AGOF, 1 826. Lettre de Benuraud au nom de l'*Egalité Régénérée* adressée au conseil du Grand Orient, 20 juillet 1908.

## ***2.2. LA RELIGION DANS LES LOGES.***

Deux dimensions peuvent être distinguées : d'une part la question de la place de Dieu dans les loges aunisiennes et saintongeaises ; d'autre part, la minorité protestante n'étant nullement négligeable ici, la question de leur investissement dans la franc-maçonnerie.

### ***Le Grand Architecte de l'Univers : de l'assentiment général à sa disparition.***

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la religion et l'appartenance religieuse ne sont pas des sujets de débats au sein des loges. Il allait de soi que le « le vrai maçon adorait Dieu<sup>1</sup> ». Les règlements adoptés sous l'Ancien Régime restaient d'actualité. Celui de *l'Égalité* de Saint-Jean-d'Angély en 1776 prévoyait que lors de la fête solsticiale de la loge, l'ouverture se fasse par une messe solennelle à laquelle tous les frères catoliques (sic) sont tenus d'assister à peine de douze sols d'amande (sic)<sup>2</sup> ». Parmi les premières actions faites par les *Vrais Frères* de l'île d'Oléron sous le Consulat, figure l'organisation de messes en l'honneur de frères défunts<sup>3</sup>.

Les questions religieuses ne paraissent pas singulièrement agiter les loges de la Charente-Inférieure. Le cas de *l'Union Parfaite* à la Rochelle en porte illustration. A la fin de la Monarchie de Juillet, la correspondance d'Eugène Fromentin révèle le peu de préoccupations religieuses de la loge rochelaise. Son frère, Charles, avait été initié en 1843 et lui-même le fut en 1845. Deux ans plus tard, Eugène écrit à son ami, Emile Beltrémieux, que la dernière tenue à laquelle il assista « n'a rien eu d'intéressant, sinon deux ou trois saillies de Meyer<sup>4</sup>, assez drôles et passablement tournées<sup>5</sup> ». La vie spirituelle de la loge apparaît donc bien faible. En outre, il n'y a alors nulle contradiction entre appartenance catholique et appartenance maçonnique. Le fils du vénérable de la loge, lui-même franc-maçon présida la Société de Saint-Vincent-de-Paul de la Rochelle en 1845<sup>6</sup>.

Le déisme de la franc-maçonnerie s'affirme clairement dans la constitution votée lors de l'assemblée générale du Grand Orient le 10 août 1849. Son article 1<sup>er</sup> porte que :

« La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ; elle a pour objet l'exercice de la bien faisance, l'étude

<sup>1</sup> BNF, FM<sup>2</sup> 372. Procès-verbal de la réunion de *L'Aimable Concorde* et de *L'Accord Parfait*, 18 novembre 1815.

<sup>2</sup> BNF, FM<sup>2</sup> 403. « Statuts et règlements de la R.L. *L'Égalité* régulièrement constituée et établie de l'Orient de Saint-Jean-d'Angély », 29 juin 1776.

<sup>3</sup> ADCM, 1 J 28\*. Tenues des 9 mars et 25 mars 1804.

<sup>4</sup> Il s'agit du médecin Charles-Rodolphe Meyer (1815-1881), frère cadet d'Eugène Meyer, membre du consistoire général de la Rochelle.

<sup>5</sup> Lettre d'Eugène Fromentin à Emile Beltrémieux, 4 mai 1847, reproduite dans : *Correspondance d'Eugène Fromentin* (textes réunis, classés et annotés par Barbara WRIGHT), Paris, CNRS Editions et Universitas, 1995, p. 533.

<sup>6</sup> ADCM, 4 M 2/15. Brouillon du rapport du préfet au Ministre de l'Intérieur, 6 décembre 1845 et BNF, FM<sup>2</sup> 779.

de la morale universelle, des sciences et des arts, et la pratique de toutes les vertus. Sa devise a été de tout temps : Liberté, Egalité, Fraternité<sup>1</sup>. »

La reconnaissance de l'existence de Dieu devient un point de très vifs débats au sein du Grand Orient au cours des années 1870. Deux problèmes liés le font apparaître avec clarté : l'initiation de Littré et la suppression de la référence à Dieu dans ce paragraphe tiré de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution. Emile Littré est initié en 1875 : dans son discours relatif aux devoirs envers Dieu, il explique qu'« aucune science ne nie une cause première, n'ayant jamais rien rencontré qui la lui démentît ; mais aucune ne l'affirme, n'ayant jamais rien rencontré qui la lui montrât<sup>2</sup> ». Ce discours a un grand retentissement, même à l'extérieur du monde maçonnique. Au convent de 1875, est proposée la suppression de la référence à Dieu dans l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du Grand Orient. Renvoyée au convent de l'année suivante sous le titre de « Vœu n° IX », le convent de 1876 renvoie une nouvelle fois au convent suivant l'examen de ce souhait. Il est également décidé qu'entre temps les loges seraient consultées sur ce sujet. Sur deux cent onze réponses, cent trente cinq s'y montrent favorables, soixante-seize étaient contre. Le convent de septembre 1877 tranche définitivement la question en supprimant la référence au Grand Architecte de l'Univers des statuts du Grand Orient<sup>3</sup>.

L'absence d'archives internes de la majorité des loges d'Aunis et de Saintonge à cette date ne permet pas de connaître les débats que suscitent l'entrée de Littré dans la franc-maçonnerie et la modification de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution pour l'ensemble de la Charente-Inférieure. Cependant, le livre d'architecture de la principale loge, *l'Accord Parfait*, révèle les tensions que ces événements provoquèrent au cours des années 1875-1878, phénomène qui dut également toucher les quatre autres loges du Grand Orient du département<sup>4</sup>.

En 1875, des protestations contre le discours d'E. Littré émanent de plusieurs ateliers et en particulier de celui de Toulon qui envoie une lettre sur ce sujet à *l'Accord Parfait*. Par discipline maçonnique, *l'Accord Parfait* refuse de s'y associer et de condamner la conduite d'une autre loge et l'initiation de Littré. La réponse faite par les Rochefortais aux Toulonnais montre la pensée dominante de l'atelier à cette date :

---

<sup>1</sup> Reproduit notamment dans : *Calendrier maçonnique du Grand-Orient de France (...) pour l'an de la V\*\*L\*\* 5852*, Paris, Typ. A. Lebon, 1852, p. 34.

<sup>2</sup> Cité par Jacqueline Lalouette dans : SAUNIER Eric (dir.), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, Paris, Librairie générale française, 2008, p. 504.

<sup>3</sup> Cf. CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la franc-maçonnerie française. 2. La Maçonnerie, missionnaire du libéralisme. 1800-1877*, Paris, Fayard, 1974, p. 543-546.

<sup>4</sup> Ces débats ont échappé à A. Guindet qui écrit que jusqu'en 1882, « nous n'avons aucune source nous permettant de signifier la position défendue par la loge de L'Accord Parfait par rapport à l'Eglise ». Cf. GUINET Amandine, *Les Maçons dans la cité. La loge maçonnique L'Accord Parfait à Rochefort (1842-1904)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2004, p. 135. Tous les éléments sur les débats internes de *l'Accord Parfait* sont tirés de : ADCM, 158 J 6\*. Les autres informations, notamment biographiques, sont empruntées à l'étude d'A. Guindet.

« L'interprétation donnée à l'art. 1<sup>er</sup> de la Constitution lui paraît mal fondée et absolument contraire, non seulement à la lettre de la loi, mais surtout à l'esprit de large tolérance qui a présidé à sa rédaction et qui existe dans son ensemble<sup>1</sup>. » Nos ff.\* de Toulon ne peuvent ignorer les débats qui ont eu lieu à propos de la rédaction de cet article, ils peuvent au besoin s'y reporter et ils verront que si le maintien du principe de l'existence de Dieu y a été formulé, ce n'a été qu'après avoir établi dans le même article la déclaration suivante : La Franc-Maçonnerie regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme et n'exclut personne pour ses croyances<sup>2</sup>. La loge *L'Accord Parfait* se reportant à la discussion qui eut lieu dans l'assemblée maçonnique constituante qui a voté l'art. 1<sup>er</sup> de la Constitution, pense que s'il a été admis dans son ensemble, il eût certainement été rejeté surtout si cette assemblée avait pu croire qu'on en ferait une arme contre la liberté de conscience, contre l'esprit de large tolérance qui distingue la Franc-Maçonnerie des autres associations et sans lequel elle n'aurait plus sa raison d'être à notre époque. »

*L'Accord Parfait* représente donc une interprétation libérale de l'article 1<sup>er</sup> : il admet la référence à Dieu sans en faire une obligation à tous les francs-maçons. La suppression du Grand Architecte dans le texte constitutif de 1849 va poser plus de problème. La circulaire du Grand Orient invitant la loge à réfléchir au vœu n° IX est signalée à la tenue du 4 décembre 1876. Ce n'est qu'en mars 1877 que la question fait enfin l'objet d'un vote. L'orateur-adjoint, Henry Aube, médecin de la Marine, présente un rapport dans laquelle il « fait ressortir l'inutilité de ce paragraphe » et en demande donc le retrait. Ces conclusions sont combattues par le vénérable, Frédéric Roche : celui-ci, « dans un exposé rapide mais très réservé, fait ressortir les effets qui pourront surgir contre la Maçonnerie en général si le vœu est sanctionné ». Deux autres frères, Gallay et Bruyan, l'appuient. Ce dernier souligne que cette mesure « nuirait (...) à l'accueil sympathique qui est fait aux ff.\* qui visitent les loges étrangères ». Trente-six frères sont présents à la tenue : dix-neuf s'expriment en faveur de la modification aux Statuts ; seize y sont défavorables ; un dernier s'abstient. La suppression du Grand Architecte de l'Univers ne s'impose pas donc d'une manière évidente. On retrouve opposées sûrement deux générations et deux conceptions de la franc-maçonnerie : celle de Frédéric Roche, vieux franc-maçon initié en 1832 encore marqué par le déisme, et celle d'Aube initié à la fin du Second Empire, représentatif d'une tendance positiviste et anticléricale. Les tenues ultérieures prouvent les tensions persistantes autour de la question religieuse. A la séance suivante, Bruyan reproche que le vote n'a pas été précédé du temps de réflexion nécessaire. En avril, le même frère propose que « lorsque les travaux de l'atelier ne seront pas trop chargés, il soit consacré une heure à la discussion des idées philosophiques et morales ». L'orateur, Aube, argue « qu'il serait bien difficile de discuter de pareilles matières sans tomber dans des questions que le règlement ne peut tolérer : la religion ou la politique ». Bien que l'atelier choisisse d'examiner cette proposition, aucune décision n'est prise et Bruyan démissionne de la loge en décembre 1877. A la fin de cette même année, deux frères de reprennent le sujet du discours de Littré, « ce que l'homme doit à Dieu ». Si le livre d'architecture

<sup>1</sup> Ce passage est une citation de la planche toulonnaise.

<sup>2</sup> Cette information est inexacte, ce n'est que dans les articles 3 et 4 que cette question est abordée. Cette déformation du texte de la constitution montre déjà l'interprétation très libre qui est faite à *L'Accord Parfait* de l'obligation de la croyance en l'existence de Dieu exigée par la constitution.



ne révèle pas la teneur de la planche du docteur Ardouin<sup>1</sup>, il nous indique les conclusions de Jean-Léopold Courcelle-Seneuil :

« tout homme quelle que soit sa position ici-bas, a une mission à remplir, et (...) l'homme pour remplir tous ses devoirs a besoin de sa liberté, qu'il faut donc la respecter chez les autres. »

L'insistance qu'il met à souligner l'importance de la liberté à respecter chez les autres vise sans aucun doute à justifier la disparition du Grand Architecte qui se fit au nom de la garantie du respect des croyances et de la liberté de conscience. C'est bien la preuve indirecte, en termes feutrés, de la division de la loge sur cette question.

Dans les années 1890 encore, l'*Accord Parfait* distingue soigneusement le cléricisme, qu'il combat, de la religion, qu'il admet. En 1893, il refuse de participer à une enquête diligentée par la *Clémentine Amitié* sur les congrégations religieuses du pays rochefortais, enquête sans nul doute hostile à son objet<sup>2</sup>. En 1894 encore, lorsqu'il est envisagé d'imposer aux membres du Conseil de l'Ordre de renoncer pour eux et leurs enfants aux pratiques religieuses, l'*Accord Parfait*, unanimement, refuse de s'associer à ce vœu<sup>3</sup>.

Certes, on peut s'interroger sur la représentativité de l'*Accord Parfait* par rapport à l'ensemble des loges de l'Aunis et de la Saintonge. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle reste la première loge du département : par ses effectifs nombreux, par la variété des positions qu'y défendent les frères, elle est à cet égard exemplaire des forces centrifuges à l'œuvre dans les ateliers à propos de la question religieuse. Par sa volonté de distinguer affirmation privée de ses croyances et affirmation publique de celles-ci, affirmation assimilée au cléricisme, l'*Accord Parfait* pose parfaitement les enjeux de la place de la religion dans l'espace public et propose une solution assez conforme à l'opinion médiane des républicains.

### **Les affinités électives de la franc-maçonnerie et du protestantisme.**

Réaliser pour les loges d'Aunis et de Saintonge une enquête semblable à celle à laquelle s'est livrée Eric Saunier pour la Normandie relève de la gageure<sup>4</sup>. Disposer des noms des protestants d'une localité n'est pas possible pour toutes les communautés et pour toutes les époques. Pour la première moitié du siècle, il faudrait se tourner vers les registres des contributions aux frais de culte pour avoir des listes des notables mais on ne dispose de ces documents que pour deux

<sup>1</sup> Cf. JACQUET Aurélie et LE BLANC François-Yves, « Le bon docteur Ardouin, médecin de la Marine et Vénérable de la loge *L'Accord Parfait* », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, 2007, n° 6, p. 23-34.

<sup>2</sup> ADCM, 158 J 8\*. Tenue du 11 décembre 1893. A la même tenue, la loge refuse également de fournir des renseignements rédamés par le Grand Orient sur l'attitude des députés, sénateurs et les chefs de service du département à l'égard de la franc-maçonnerie.

<sup>3</sup> ADCM, 158 J 8\*. Tenue du 19 mars 1894.

<sup>4</sup> SAUNIER Eric, « Francs-maçons protestants de Normandie de 1750 à 1830 », dans *Protestantisme et franc-maçonnerie. De la tolérance religieuse à la religion de la tolérance ?*, Paris, Editions maçonniques de France, 2000, p. 169-182.

Eglises – la Rochelle et la Tremblade. A partir de 1852, les registres électoraux paroissiaux fournissent une documentation plus fiable mais on n’y est inscrit qu’à partir de 30 ans et après deux ans de résidence dans la paroisse : une partie de la population protestante masculine échappe ici à la mesure. Par ailleurs, si l’on se tourne du côté des « tableaux » envoyés annuellement par les loges au Grand Orient et qui révèlent la composition des loges, des restrictions sont aussi observables. Tous les membres n’habitent pas nécessairement dans la ville où est installée la loge et parmi les non-résidants, certains peuvent faire partie des paroisses réformées pour lesquelles on ne dispose pas des registres électoraux. Ainsi, les loges littorales de Marennes, Rochefort et la Rochelle comptent chacune plusieurs frères résidant dans l’île d’Oléron et dans l’île de Ré. Le défaut d’archives dans la première de ces îles et la discontinuité des registres protestants conservés dans la seconde ne permettent pas d’avoir une information suffisante sur les protestants susceptibles d’y être francs-maçons. Le portrait que l’on peut donc dresser des rapports noués entre protestants et francs-maçons ne peut qu’être impressionniste.

Les deux villes – la Rochelle et Marennes – pour lesquelles il est possible de comparer, de manière fiable, la composition de l’Eglise réformée et celle de la loge, ne révèlent pas une sur-représentation protestante dans les loges. A la Rochelle, la présence des protestants paraît assez conforme à leur poids démographique dans la ville. En 1860, sur les cinquante membres de la loge, seuls trois sont protestants<sup>1</sup> ; trente ans plus tard, avec un nombre de membres résidant dans la région rochelaise très proche, il n’y a toujours que deux protestants<sup>2</sup>. Lors de sa renaissance en 1891, l’*Union Rétablie* de Marennes compte 22 membres : quatre d’entre eux sont des réformés<sup>3</sup>. Avec 18 % des effectifs, on rejoint la proportion des huguenots observable dans la population marennaise. Seul le *Triple Accord* royannais connaît des connexions fortes avec le monde protestant. Le premier vénérable, un médecin trembladais, Charles Sixième Besson est le fils de l’ancien pasteur de Jarnac qui avait abjuré pendant la Révolution et qui s’était retiré ensuite à la Tremblade<sup>4</sup>. Alphonse Vigniaud, son successeur au vénérat, est également huguenot<sup>5</sup>. Les réseaux de recrutement de la loge royannaise paraissent prioritairement protestants comme en témoignent les démarches faites par Vigniaud auprès de Ferdinand Gatineau pour que celui-ci

---

<sup>1</sup> Il s’agit du rentier Emile Babut, du médecin Charles-Rodolphe Meyer et du menuisier Pierre-Joseph Simon.

<sup>2</sup> Il s’agit de Théophile Gauchet, courtier de marchandises et d’Hippolyte Maurin, employé aux chemins de fer de l’Etat.

<sup>3</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 79. Procès-verbal de la réunion du 24 août 1891 décidant la formation à Marennes de l’*Union Rétablie* ; AERIS, Marennes. Registre électoral. Il s’agit du libraire Edouard Coindreud, d’Edouard Landiech, horloger, de Mathieu Ménier, maître mécanicien en retraite de la Marine, et de Charles Torchut, avocat.

<sup>4</sup> Cf. annexe : « Un corps pastoral, acteur de la déchristianisation de l’an II »

<sup>5</sup> APED. 3<sup>e</sup> volume du journal de F. Gatineau, 30 janvier 1863 (compte-rendu des obsèques de Vigniaud faites par deux pasteurs et où un discours est prononcé au nom de la loge).

intègre la loge<sup>1</sup>. Royan commence à jouer sous le Second Empire le rôle d'une petite métropole régionale à l'échelle du monde protestant saintongeais et il est logique que le recrutement de la loge se ressente de ce phénomène. Par ailleurs, cette loge à peine née, le curé de Royan rappelle du haut de la chaire les condamnations pontificales du XVIII<sup>e</sup> siècle pesant sur la franc-maçonnerie : ces prises de position durent écarter les catholiques<sup>2</sup>. De plus, dans les années 1900, on retrouve avec une même acuité les querelles intra-républicaines au sein de la municipalité, du *Triple Accord* et de l'Eglise réformée de Royan<sup>3</sup>.

Sur un strict plan quantitatif, il ne paraît pas y avoir de liens décisifs entre le monde maçonnique et le monde protestant. Des actions, des symboles et des personnalités de premier plan permettent cependant d'étayer l'hypothèse d'«affinités électives» entre les deux sphères. Sous le Consulat et l'Empire, alors que les loges connaissent une forte croissance démographique, seuls trois pasteurs de la Charente-Inférieure paraissent avoir eu également une activité maçonnique. Le pasteur de Marennes, Guillaume Berneaud participe aux travaux du *Centre Pacifique* dans l'île d'Oléron, Jean-Alexandre Rang à ceux des *Amis de l'Ordre* à la Flotte-en-Ré tandis que le pasteur émérite François Estienvrot fait de nouveau partie de la rochelaise *Union Parfaite*<sup>4</sup>. La présence de Berneaud et d'Estienvrot comme le rayonnement de la loge flottaise sont des indices trop limités pour juger que leur présence fut décisive. Au-delà de la période impériale, le recrutement pastoral des loges se tarit. A la fin de la Monarchie de Juillet, le pasteur Charles Perdrizet, probablement initié à Montauban, semble rester un maçon en sommeil<sup>5</sup>.

Ce n'est qu'à partir du Second Empire que le corps pastoral investit de manière significative les loges d'Aunis et de Saintonge. A Royan, le réveil du *Triple Accord* à la fin des années 1850 se fait avec l'appui des pasteurs de Royan et de Vaux, Jacques-Numa Maffre et Eugène Vermeil. Les deux avaient été initiés à Montauban. Pendant les premières années d'existence de la loge, Maffre en reste l'orateur. A la Rochelle, seul le pasteur Delmas aurait figuré au sein de l'*Union Parfaite*

<sup>1</sup> APED. 2<sup>e</sup> volume du journal de F. Gatineau, 26 avril 1860 (démarches auprès de F. Gatineau).

<sup>2</sup> BNF, FM<sup>2</sup> 784. Planche du *Triple Accord* au grand maître, 20 février 1859.

<sup>3</sup> Dans la municipalité, lors de l'élection du maire par le conseil municipal en 1908, les deux candidats sont Auguste Rateau et le docteur Emile Poché, deux protestants également francs-maçons [Cf. CHASSEBŒUF Frédéric, *Les villas de la Côte de Beauté (1850 à 1930) en Charente-Maritime*, Prahecq, Patrimoines et Médias, 2005, p. 292]. Dans la loge, la querelle opposait Albert Barthe et Auguste Rateau, deux protestants. Enfin, les débats autour du pasteur Grosdaude qui agitent l'Eglise de Royan après la Séparation auraient pour partie leurs racines dans les conflits politiques royanais [Cf. chapitre 3, sous-partie : Une poignée de communautés locales éclatées.].

<sup>4</sup> Cf. MASGNAUD François, *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Inférieure de la Première à la Troisième République*, sans lieu, Geste Editions, 1996, p. 96 ; *Tableau des ff\*\* composant la T\*\* R\*\* L\*\* de Saint-Jean régulièrement constituée à l'O\*\* de La Rochelle, sous le titre distinctif de l'Union parfaite. Le douzième jour du troisième mois 5806*, La Rochelle, Imp. Vincent Cappon, 1806, 15 p.

<sup>5</sup> BNF, FM<sup>3</sup> 493. Tenue du 21 mars 1849. Un frère signale que Perdrizet qui souhaitait venir n'a pu assister à la tenue ; après cette date aucune autre allusion à lui. Il n'apparaît pas sur les tableaux de loges.

durant les années 1870<sup>1</sup>. Dans la préfecture maritime de Rochefort, Félix Guy, un éphémère collaborateur de l'institution protestante Bernard-Palissy, abandonne le pastorat, devient libraire-imprimeur à la fin du Second Empire et est initié en 1873. Un pasteur de Marennes, Edouard Creisseil est également initié par la même loge en 1887<sup>2</sup>. Même s'il acquiert assez rapidement le statut de représentant des frères de Marennes<sup>3</sup>, le départ de sa paroisse deux ans plus tard l'empêche de jouer un rôle notable. A Royan, les liens entre monde pastoral et monde maçonnique persistent dans les années 1880. Le jeune pasteur Joël-Pierre-Aristide Miraben, en poste d'abord à Saint-Sulpice-de-Royan puis à Saint-Georges-de-Didonne intègre les rangs du *Triple Accord*. Après sa renonciation au ministère pastoral, il reste quelque temps membre de cette loge. Le pasteur Onésime Bordage, de Saujon, fait sous les auspices du *Triple Accord* plusieurs conférences et discours. En 1885, il est ainsi chargé par cette loge de faire le discours pour la remise des prix aux élèves ayant obtenu le certificat d'études<sup>4</sup>. Quelques mois plus tard, il réalise dans les mêmes circonstances une causerie sur la « fin de l'Ancien Régime<sup>5</sup> ». A la fête de charité organisée par le *Triple Accord* en 1881, l'ancien pasteur Jules Steeg, de Libourne, fait une conférence remarquée<sup>6</sup>.

Parmi les personnalités protestantes laïques également membres de la franc-maçonnerie dont la double appartenance attire la vindicte du clergé catholique, il convient de noter surtout l'importance d'Eugène Réveillaud<sup>7</sup>. Initié en 1874 à l'*Union fraternelle* de Troyes, c'est un maçon en sommeil depuis au moins sa conversion au protestantisme en 1878. Après cette date, il s'était fait connaître par ses talents de conférencier protestant. Alors que ses premières tentatives d'entrée au Palais-Bourbon datent de 1885<sup>8</sup>, il ne renoue avec la franc-maçonnerie qu'en 1898 en intégrant l'*Egalité Régénérée* de Saint-Jean-d'Angély où il est élevé au titre de maître dès 1899<sup>9</sup>. Trois ans plus tard, il entre à la Chambre des députés. Il intègre le Conseil de l'Ordre tout en continuant à jouer un rôle de premier plan dans la tendance évangélique du protestantisme réformé.

<sup>1</sup> ADCM, 6 M 7/3. Liste des membres de l'*Union Parfaite* établi par le commissaire de police de la Rochelle, 25 février 1874. Ce document indiquant la présence de Louis Delmas est néanmoins suspect. Delmas ne figure pas sur les tableaux de la loge conservés en BNF, FM<sup>2</sup> 779 et qui couvrent la période 1857 à 1872. La collection des tableaux de la loge connaît une interruption entre 1872 et 1885.

<sup>2</sup> ADCM, 158 J 7\*. Tenue des 28 mars, 13 et 27 juin 1887, 23 janvier 1888.

<sup>3</sup> ADCM, 158 J 7\*. Tenue du 26 septembre 1887 : lecture d'une planche envoyée par Creisseil au nom des frères de Marennes.

<sup>4</sup> BORDAGE Onésime, *Aux patriotes. Allocution prononcée le 28 septembre 1885 à la loge maçonnique de Royan pour la distribution des prix aux élèves ayant obtenu le certificat d'études*, Royan, Imprimerie Victor Billaud, 1885, 14 p.

<sup>5</sup> ICI, 11 mars 1886.

<sup>6</sup> ADCM, 158 J 7\*. Tenue du 23 mai 1881.

<sup>7</sup> Cf. PETIT Pierre, « Républicain et protestant : Eugène Réveillaud (1851-1935) », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, t. 64, 1984, n° 3, p. 236-254.

<sup>8</sup> BEO, 3 octobre 1885, n° 9, p. 2.

<sup>9</sup> Il est admis au deuxième (compagnon) et troisième (maître) degrés le même jour, le 15 juillet 1899 (Cf. BNF, FM<sup>2</sup> 114). Il devient vénérable de la loge à partir de 1905 (Cf. AGOF, 1 826).

Dans les communautés réformées, rares sont les personnes à jouer un rôle important tant dans le monde protestant que dans la franc-maçonnerie. Incarne ce parcours un Saintais, Rémy Marchand, né catholique, converti au protestantisme après la fréquentation de la Mission Mac-All et devenu franc-maçon sensiblement à la même date : officier de la *Sincérité*, il est également membre du conseil presbytéral de Saintes<sup>1</sup>.

A une échelle strictement locale, des symboles sont la preuve d'une connivence ou du moins d'un mutuel soutien des protestants et des francs-maçons : à Marennes, le local de la loge n'est autre que l'ancienne école de filles protestantes louée par le conseil presbytéral à l'*Union Rétablie*<sup>2</sup>. Des connexions sont également à noter dans l'œuvre d'évangélisation menée par le pasteur T. Duproix depuis Barbezieux. Certains des postes d'évangélisation qu'il met en place, il est vrai plus en Charente qu'en Charente-Inférieure, auraient bénéficié de l'appui des francs-maçons locaux<sup>3</sup>.

L'importance de la réflexion maçonnique sur le protestantisme est connue<sup>4</sup>. Inversement, celle menée par les protestants est moins étudiée : dans la presse réformée du département, très rares sont les allusions à la franc-maçonnerie. Le seul article publié sur ce sujet l'est à une date tardive, 1913, et montre l'éloignement séparant désormais les protestants des francs-maçons. A Royan, le pasteur libéral D.-F. Poujol, décrivant une adoption maçonnique, estime que cette cérémonie est comparable aux réceptions de catéchumènes : il juge que le prédicateur y parla de morale « en termes très élevés » mais souligne, en le regrettant, l'absence de référence au Christ et, de manière plus générale, à Dieu<sup>5</sup>. Cette prise de position du pasteur de la principale Eglise libérale du département, successeur de J.-N. Maffre à Royan, dénote pour le moins que les liens entre franc-maçonnerie et protestantisme s'étiolent.

Les loges d'Aunis et de Saintonge ne paraissent donc pas connaître une sur-représentation des protestants en leur sein ; néanmoins, l'engagement politique et religieux d'une poignée de huguenots également francs-maçons a pu favoriser la cristallisation du mythe de l'alliance des protestants et des francs-maçons.

---

<sup>1</sup> BEO, 1<sup>er</sup>-15 août 1903, n° 15-16, p. 63 ; MASGNAUD Francis, *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Maritime de la Troisième à la Cinquième République*, Pons, Editions des Sires de Pons, 1998, p. 377.

<sup>2</sup> ADCM, 151 V 1. Inventaire des biens du conseil presbytéral de Marennes, 22 janvier 1906.

<sup>3</sup> AEMB, Émile DURAND, « Histoire de l'Eglise missionnaire de Barbezieux », ms. Durand cite en particulier le cas de Baignes en Charente.

<sup>4</sup> Cf. HIVERT-MESSECA Yves, « La Bible entre l'équerre et le compas. Les protestants du Second Empire vus par les francs-maçons », *BSHPF*, t. 145, 1999, n° 1, p. 161-186 et « Francs-maçons et protestants (1850-1914) : du philoprottestantisme à la paix armée », dans *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* (dir. Christine GAUDIN et Eric SAUNIER), Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003, p. 133-149.

<sup>5</sup> *Le Trait d'Union*, 1<sup>er</sup> mai 1913, n° 5, p. 2-3.

L'examen du nombre de loges, de leur répartition, leur histoire, confirme la réputation de la Charente-Inférieure comme un département maçonnisé. Malgré de nombreux ateliers, le rayonnement, la visibilité de ceux-ci varient très fortement : en tant qu'édifices, les temples maçonniques restent, majoritairement, s'affirment rarement en tant que tels dans les espaces urbains ; les francs-maçons restent très peu nombreux et la division entre eux pour des raisons extra-maçonniques n'est pas rare, surtout au moment de l'apogée démographique des loges, dans les années 1900. Seules les principales villes du département réussissent à abriter durablement des ateliers et la majorité des frères réside dans ces villes. Le rayonnement de la franc-maçonnerie à l'extérieur du monde urbain est donc très limité ; inversement, les rares loges qui recrutent majoritairement dans le monde rural ont beaucoup de mal à se maintenir. Les débats suscités par la référence au Grand Architecte de l'Univers prouvent également que l'hostilité des francs-maçons aux empiètements du clergé dans la sphère publique ne se doublent pas nécessairement d'une hostilité radicale et totale aux croyances religieuses. Il n'en est pas de même pour les libres penseurs dont l'anticléricalisme est profondément lié à l'irréligion.

### **3. LA LIBRE PENSÉE CONQUÉRANTE ?**

L'affirmation de la libre pensée comme mouvement constitué et agissant est difficile à cerner. Au contraire des loges dont il est possible de dresser une histoire chronologiquement précise du fait de l'affiliation des groupes à des associations à l'échelle nationale et de la conservation d'une documentation dans quelques dépôts archivistiques clairement déterminés, on ne dispose pas d'un tel matériau documentaire pour appréhender le réseau des sociétés de libre pensée. De plus, toutes, loin de là, n'accomplissent pas les démarches pour être autorisées légalement par la préfecture. Il a donc fallu recourir à d'autres sources : la presse républicaine fut abondamment utilisée ainsi qu'un titre explicitement libre-penseur, *Le Libre Penseur du Centre*<sup>1</sup>. L'information ainsi recueillie permet de mieux comprendre la logique à l'œuvre dans l'implantation des sociétés de libre pensée. Les renseignements demeurent inégalement fournis selon l'espace : les sociétés littorales sont mieux appréhendées que les sociétés de l'intérieur des terres et, en particulier de celles de l'arrondissement angevin.

Quelques enseignements peuvent être tirés, tout d'abord sur les étapes et les modalités de la diffusion géographique des sociétés de libre pensée et ensuite sur les conditions d'existence de ces groupes.

#### ***3.1. DES MINORITES COMBATTUES A L'APOGÉE DE LA BELLE ÉPOQUE.***

Schématiquement, trois temps peuvent être différenciés : un temps où, en Charente-Inférieure comme de manière générale en province, la libre pensée reste avant tout illustrée par des engagements personnels et où la structuration du mouvement par des organisations est difficile du fait de l'hostilité du pouvoir ; les lendemains de la victoire républicaine, au début des années 1880 et enfin la décennie encadrant la Séparation des Églises et de l'État.

#### ***Au temps du Second Empire et de l'Ordre moral.***

Selon Jacqueline Lalouette, le Second Empire, du fait des accointances du régime avec la hiérarchie catholique, constitue une période clé dans la compréhension du développement de la libre pensée. Grâce à la relative libéralisation du régime pendant les années 1860, des groupes de

---

<sup>1</sup> L'intérêt de ce titre a été montré par les travaux de : PÉROUAS Louis, « Limoges, capitale régionale de la Libre Pensée à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, t. 91, 1979, n° 142, p. 165-185 et « Les libres penseurs devant la mort : un corpus de discours funéraires », dans *Libre Pensée et Religion Laïque en France de la fin du Second Empire à la fin de la Troisième République*, Strasbourg, CERDIC Publications, 1980, p. 211-230. [repris dans *Culte des saints et anticléricalisme. Entre statistique et culture populaire*, Paris-Ussel, Musée du Pays d'Ussel-Rencontre des historiens du Limousin, 2002, p. 251-271]. La collection ici utilisée est celle de la bibliothèque municipale de Limoges, celle de la Bibliothèque nationale ayant été jugée incommunicable lorsque nous en avons demandé communication.

libres-penseurs purent s'affirmer comme tels tant à Paris qu'en province. Ce mouvement est perceptible en Aunis et en Saintonge. Seules deux figures significatives se détachent dès le Second Empire en faveur d'une libre pensée aux contenus qui restent différents : Camille Magué (1826-1913) et Pierre Jônain (1799-1884). Leurs personnalités montrent les connexions entre identité libre-penseuse et protestantisme. On retrouve ici à une autre échelle le phénomène qu'avait pu observer Jacqueline Lalouette pour certains libres-penseurs ayant une envergure nationale<sup>1</sup>.

Négociant à la Flotte en Ré, issu d'une famille de notables solidement assise à la Flotte<sup>2</sup>, Camille Magué épouse en février 1852 une jeune fille de l'une des principales familles protestantes de la Flotte, Sophie Lem<sup>3</sup>. Ce serait peu après son mariage qu'il se serait « converti » à la libre pensée. Dans un courrier tardif, il date celle-ci de ses discussions avec « le bonhomme Bouchet-Lestrade, un paysan flottais » en août 1852<sup>4</sup>. Il ne paraît pas se détacher immédiatement de toute religion et reste dans un premier temps proche du protestantisme<sup>5</sup>. C'est au début des années 1860 qu'il se considère et est identifié comme libre-penseur.

Pierre Jônain naît dans une famille de petits notables de Gémozac, en Saintonge<sup>6</sup>. Sa mère était huguenote et le fils hérite de la foi maternelle. Professeur libre, il enseigne dans diverses institutions et semble jouir, après un riche mariage, de revenus suffisants pour ne pas être obligé de vivre de son enseignement. C'est l'un des artisans de la construction du nouveau temple de Gémozac dans les années 1840. S'il est protestant, il récuse déjà tout cléricisme, quelle que soit son origine, comme le montre une de ses lettres datant de 1844 :

« Les prêtres ! les prêtres ! quelle que soit (sic) leur robe et leur Eglise, ce ne sont plus des hommes en vérité, ce sont des tyrans. Laissons-les bien loin<sup>7</sup>. »

Il commence à correspondre avec Jules Michelet. Jônain incarne une libre pensée déiste et spiritualiste proche de son illustre correspondant. Ainsi, en 1845, à l'occasion de la publication de *Du prêtre, de la Femme, de la Famille*, il exprime le vœu d'un christianisme universel et d'inspiration protestante :

---

<sup>1</sup> Cf. LALOUETTE Jacqueline, « Epouser une protestante : le choix de républicains et de libres penseurs au siècle dernier », *BSHPF*, t. 137, 1991, p. 197-231.

<sup>2</sup> Son père Etienne Magué, marchand de vins en gros, figure sur les listes censitaires de la Restauration. Celui-ci a épousé une protestante, Jeanne-Marthe Margotteau. Etienne Magué est compté parmi les chefs de file de l'opposition républicaine au Second Empire et est surveillé comme tel (cf. ADCM, 4 M 2/25). Il semble avoir fait partie des *Amis de la Parfaite Union* de Saint-Martin-de-Ré qui existait sous la Restauration.

<sup>3</sup> La communauté flottaise est dominée par quelques familles de notables liées entre elles : les de Franquefort, les Dechézeaux et les Lem.

<sup>4</sup> APEL. Papiers Magué. Lettre de Camille Magué à Gaston Lem, 8 janvier 1901.

<sup>5</sup> Il figure en 1859 sur le registre électoral de la paroisse protestante de l'île de Ré. Il en disparaît dès 1861. Cf. AERIR. Registre électoral.

<sup>6</sup> Cf. MOUTARDE Eugène, *En marge du romantisme : un foyer intellectuel en Saintonge : Pierre Jônain, ses amis et ses correspondants, 1799-1884*, Bordeaux, E. Feret et fils, 1928, 62-[5] p.

<sup>7</sup> BMS, Ms 676B, fol. 14, lettre de Pierre Jônain à sa cousine, 14 novembre 1844.



« Bientôt certainement, grâce aux progrès de la vraie liberté de conscience, le culte individuel, le principe protestant bien entendu fait faire aux saines idées religieuses, bientôt les prêtres ne seront plus les soldats brutaux d'une autorité toute mondaine, les lecteurs d'un ambitieux consul ; ils ne seront même plus les salariés d'un Etat quelconque ; leur titre qui ne relève que de la conscience, leur sera conféré par l'élection des consciences libres, qu'ils doivent aider et non asservir<sup>1</sup>. »

Sensiblement à la même date, récusant l'athéisme et le panthéisme, il exprime les mêmes vues dans une petite revue qu'il anime avec un pasteur saintongeais :

« La France aujourd'hui est divisée (le mot n'est que trop juste) entre le *Catholicisme* et le *Protestantisme*. Le premier représente le principe éternel de l'Autorité ; le second représente le principe éternel de l'Individualité, du *libre-examen*. C'est la conciliation de ces deux principes, par une doctrine largement chrétienne, humaine, ou si l'on veut *humanitaire*, qui donnera aux habitants du globe terrestre une religion commune, un CHRISTIANISME vraiment UNIVERSEL<sup>2</sup>. »

S'enthousiasmant également pour le *Livre du Peuple* de Lamennais, « beau et bon livre<sup>3</sup> », ses références sont de plus en plus explicitement rousseauistes<sup>4</sup>. A la fin du Second Empire, il participe aux travaux de l'*Alliance religieuse universelle*<sup>5</sup> qui cherchait à grouper les libéraux catholiques, protestants et juifs comme les déistes<sup>6</sup>. Dans les années 1860 et 1870, il est l'un des représentants locaux d'une « foi laïque » proche de celle de Ferdinand Buisson mais qui conserve quelques attaches avec le protestantisme libéral présent dans la consistoriale royannaise<sup>7</sup>. A cet égard, il contribue moins à l'implantation de la libre pensée qu'à l'affermissement de l'idée républicaine dans les campagnes saintongaises<sup>8</sup>. Le faire-part de son décès qu'il avait lui-même préparé le fait définitivement ranger, aux yeux de la majeure partie de l'opinion publique, parmi

<sup>1</sup> Lettre de Pierre Jônain à Jules Michelet, 11 février 1845, reproduite dans MICHELET Jules, *Correspondance générale*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1995, tome IV, p. 542-545. Citation p. 543. Erreur du responsable de l'édition qui fait de Pierre Jônain un ancien élève des prêtres.

<sup>2</sup> Extrait non daté (vers 1844-1845) de la revue *Le Lecteur, simples éclaircissements sur l'agriculture, la morale et l'éducation* [BMLR : 21 328 C]. Le pasteur en question est Jean Barthe, de Cozes.

<sup>3</sup> Lettre de Pierre Jônain à Jules Michelet, 10 février 1846, reproduite dans MICHELET Jules, *Correspondance générale*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1996, tome V, p. 38-40. Dans le même mouvement, il s'enthousiasme pour le *Peuple* de Michelet.

<sup>4</sup> La notice qu'il consacre à l'expression « Passer un livre » montre à la fois son rousseauisme et ses origines protestantes : « Passer un livre (...). Le lire d'un bout à l'autre. Nos vieux protestants comptaient le nombre de fois qu'ils avaient *passé* la Bible dans leur vie. Quant à moi, j'avoue que j'ai *passé* sept fois le *contrat social*. » [JÔNAIN Pierre, *Dictionnaire du patois saintongeais*, Royan, Chez l'auteur, 1869, p. 298]. Cf. les remarques en ce sens de : LALOUETTE Jacqueline, *La libre pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 147.

<sup>5</sup> La bibliothèque municipale de la Rochelle conserve un article de Pierre Jônain, « Commission d'initiative et de propagande de l'Alliance religieuse universelle » extrait de *La Libre Conscience*, 1870 [BMLR : 21 338 C]. Cf. également HIVERT-MESSECA Yves, « La Bible entre l'équerre et le compas. Les protestants du Second Empire vus par les francs-maçons », *BSHPF*, t. 145, 1999, n° 1, p. 168-169.

<sup>6</sup> Sur ce mouvement, cf. les remarques de WEILL Georges, « L'antidéréalisme en France sous le Second Empire », *Revue des Etudes napoléoniennes*, 4<sup>e</sup> année, t. 8, juillet-décembre 1915, p. 73.

<sup>7</sup> Les distances avec le protestantisme sont prises comme en témoigne la singulière typologie du protestantisme qu'il dresse en 1877. Il distingue « le Christianisme protestant ou réformé, nuance consistoriale ou libérale » et « une nuance enfin du Protestantisme, nuance anglicane, dite orthodoxe ou synodale ». Cf. [JONAIN Pierre], *Guide général de l'étranger à Royan et dans les environs pour 1877*, Royan, Victor Billaud éditeur, sans date, p. 45.

<sup>8</sup> Cf. sa notice nécrologique publiée dans : *Bull. SAHSA*, t. V, 1884-1885, p. 122 ainsi que la brochure : *Souvenirs d'un comité républicain pour la défense nationale et pour l'instruction populaire à Royan. 1870-1871*, Saintes, Imprimerie A. Gay et Cie, 1882, 18 p. Collaborèrent à ce comité les pasteurs J.-N. Maffre, Camille Roller, Louis-Frédéric-Alfred Bénézech, Benjamin Torchut, le membre du consistoire de Royan Filleux père ainsi que l'ancien pasteur Timothée Colani.

les libres penseurs<sup>1</sup>. Il s'y affirme « de religion Déiste-laïque-républicaine ; de culte Protestant libéral ; de conviction intime qu'il n'y a point de Mort, qu'il revivra en quelque forme meilleure et dans le souvenir de ses Elèves, Concitoyens et Amis<sup>2</sup> ».

L'attitude de Jônain reste isolée. C'est une libre pensée nettement plus hostile, anticléricale et antireligieuse qui s'impose en Charente-Inférieure, et tout d'abord au travers de celle de la Flotte. La volonté d'articuler ce projet libre penseur à une organisation en fait la précoce originalité et a permis à la libre pensée rétaise de perdurer. La *Libre Pensée de l'île de Ré* naît le 11 juin 1864 et a pour parents Camille Magué et son épouse qui étaient déjà membres honoraires de la société de libre pensée de Bruxelles. La société est pensée comme « une Association temporaire<sup>3</sup> ». Les fondateurs sont rejoints par d'autres notabilités rétaises : Edouard Atgier<sup>4</sup>, A.-J. Togno<sup>5</sup>, Théodore Phélipot<sup>6</sup>. Des démarches sont entreprises pour que le groupe soit légalement autorisé. Le 1<sup>er</sup> octobre 1864, le préfet fait savoir que le ministère de l'Intérieur en refuse la reconnaissance<sup>7</sup> et la presse gouvernementale de surenchérir en précisant que le refus n'était pas nécessaire car la société était morte-née<sup>8</sup>. En réalité, Camille Magué renouvelle à plusieurs reprises la demande d'autorisation. En vain<sup>9</sup>. Malgré ces refus réitérés, cette société apparaît bien vivante<sup>10</sup>. En 1867, les lazaristes notent lors de leur venue pour une mission à la Flotte que la paroisse est minée par « par les Solidaires qui sont dirigés par un des patriarches de la secte et qui bien que méprisés encore, finiront probablement par réunir bien des mécontents et faire à cette population un mal sérieux<sup>11</sup> ». L'année suivante, un vigneron-cultivateur du Bois, Jean Butaud, témoigne indirectement de la vie de la société flottaise lorsqu'il juge scandaleuse une prédication de son curé :

« j'ai été cause d'escandale a vèpre en ville. Je ne veux plus être. Je ferais mieux de m'en aller s'en rien dire quand le sermon miras pas. J'ai toujours l'idée d'allé chez Camille Magué Président à la Flotte de la Libre

<sup>1</sup> Le *Bulletin religieux*, sans le nommer, reproduit les épithètes que s'attribue Jônain et ajoute que « les libre-penseurs ont parfois l'originalité lugubre ». Cf. BR, t. XXI, 22 novembre 1884, n° 21, p. 242.

<sup>2</sup> Document conservé dans : BMS, Ms 676 B.

<sup>3</sup> Ces statuts sont reproduits dans l'annexe : « Les statuts de la première société de libre pensée de la Charente-Inférieure ».

<sup>4</sup> *La Charente-Inférieure*, 10 février 1867, n° 12. Edouard Atgier est l'auteur en 1888 d'un gros ouvrage : ATGIER Edouard père, *Examen critique des lettres d'un bon jeune homme à un vieux philosophe, ou guerre au samaturel*, la Rochelle, Imp. Siret, Saint-Martin-de-Ré, l'auteur, 1888, in-8<sup>e</sup>, X-400 p.

<sup>5</sup> *Bull. SAHSA*, t. IX, 1889, p. 156.

<sup>6</sup> Cf. la liste contenue en ADCM, 6 M 7/3.

<sup>7</sup> Ces courriers sont notamment reproduits dans : *Le Rationaliste. Journal des libres penseurs* (Genève), 4<sup>e</sup> année, 30 octobre 1864, n° 18, p. 287-288.

<sup>8</sup> *La Charente-Inférieure*, 16 octobre 1864, n° 83.

<sup>9</sup> *La Charente-Inférieure*, 13 juillet 1865, n° 56, 21 juin 1866, n° 49.

<sup>10</sup> *Journal de Saint-Jean-d'Angély*, 18 novembre 1866, n° 46.

<sup>11</sup> Arch. Congr. Mission. Saintes. Registre des activités de 1863 à 1886. Année 1867. Observations analogues lorsqu'ils reviennent en 1869.

Pensée ; pour tous ceux qui veulent se mettre dans l'île de Ré. Si tout le monde était de la Société de la libre Pensée, tous les cultes se ruineraient et l'on craindrait la justice des hommes<sup>1</sup>. »

Les débuts de la Troisième République ne sont guère plus propices à la *Libre Pensée de l'île de Ré*. Prenant acte de la législation prise par l'Assemblée nationale contre l'Internationale qui visait de manière plus générale toutes les sociétés internationales non reconnues par l'Etat, les libres-penseurs rétais informent le ministère de l'Intérieur de leur démission officielle de la Libre Pensée belge. Le préfet juge alors que :

« Les membres de la libre pensée de l'île de Ré sont peu nombreux ; ils ne font pas de prosélytes, sont considérés comme inoffensifs et jouissent pour la plupart d'une bonne réputation<sup>2</sup>. »

La place Beauvau estime qu'en raison de ces faibles effectifs, aucune décision ne doit être prise pour l'instant mais qu'il convient de les maintenir en surveillance. Deux ans après, alors que le pouvoir s'interroge sur l'importance et la portée des enterrements civils, le docteur Théodore Kemmerer, monarchiste, adjoint au maire de Saint-Martin-de-Ré, livre un diagnostic sensiblement différent :

« Les hommes qui sont à la tête de la libre pensée à Saint-Martin, sont en petit nombre – six à peine – hommes peu sérieux, vaniteux et d'une instruction superficielle.

Ils ne sont pas appelés à faire de longtemps encore des prosélytes au grand jour – mais sourdement la libre pensée a fait un chemin considérable parmi les populations rurales de l'île<sup>3</sup>. »

De fait, à partir de 1879 et l'arrivée définitive des républicains au pouvoir, les libres penseurs peuvent s'instituer en société plus aisément.

### **Une poignée de sociétés nées à l'heure opportuniste.**

Après 1880, comme l'ensemble des sociétés républicaines, les sociétés de Libre Pensée bénéficièrent d'un regard plus bienveillant de l'autorité, même lorsqu'elles avaient des effectifs dépassant vingt et, du coup, tombaient théoriquement sous le coup de l'article 291 du Code pénal<sup>4</sup>. La documentation locale que nous avons pu retrouver place cependant la Charente-Inférieure bien en retrait par rapport à la multiplication des sociétés que trouva Jacqueline Lalouette dans l'Yonne ou dans l'Eure. La situation de ce département est plus comparable au

<sup>1</sup> Cité dans : TARDY Pierre, « Le journal de Jean Butaud, cultivateur rétais en 1868. Seconde partie : le travail à la mer et les fêtes », *Cahiers de la mémoire*, 1996, n° 63, p. 12.

<sup>2</sup> ADCM, 6 M 7/3. Minute du rapport préfectoral au Ministre de l'Intérieur, 17 mai 1872.

<sup>3</sup> ADCM, 6 M 7/3. Copie de la lettre de Kemmerer, adjoint du maire de Saint-Martin, au préfet, 22 mai 1874.

<sup>4</sup> Sur cette tolérance républicaine, cf. LALOUEITE Jacqueline, « Les mouvements de libre pensée. 1879-1914 », dans *Associations et champ politique : la loi de 1901 à l'épreuve du siècle* (dir. Claire ANDRIEU, Gilles LE BEGUEC et Danielle TARTAKOWSKY), Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 441-458. Bien que les statuts retrouvés des sociétés des années 1880-1890 portent souvent trace d'une approbation préfectorale par voie d'arrêté, ces arrêtés d'autorisation n'ont pas fait l'objet de publication dans le *Recueil des Actes administratifs de la Charente-Inférieure*.

Tarn étudié par Jean Faury. Il n'y trouva en activité dans les années 1880 que quatre sociétés, la première y étant fondée en 1883<sup>1</sup>.

De cette période, en Charente-Inférieure, date la première société dont les statuts imprimés sont conservés : l'*Avenir de la libre-pensée des Travailleurs démocrates*. Ses statuts sont signés du 31 décembre 1882 par son président Théophile Budaille<sup>2</sup>. Celui-ci a un parcours original<sup>3</sup>. Né en 1836 en Vendée, il est instituteur en Saintonge dans les années 1860. Sa liberté de mœurs défraie la chronique et nuit à l'efficacité des écoles libres qu'il dirige<sup>4</sup>. A la fin du Second Empire, il tient à Paris une institution libre où il développe des théories communistes. Bien qu'ayant eu une attitude indécise pendant la Commune, il est arrêté en juin 1871 pour avoir tenu un discours favorable à celle-ci. Un an plus tard, il est condamné à la déportation en Nouvelle-Calédonie. Bénéficiant de l'amnistie des communards en juillet 1880, il revient en France, arrive en janvier 1881 à Brest et rejoint Paris<sup>5</sup>. A la rentrée 1881, il reprend une école primaire libre de Rochefort. A son enseignement, il ne tarde guère à joindre des activités politiques : il lance une nouvelle feuille au printemps 1882, l'*Union républicaine rochefortaise*<sup>6</sup>. La consultation de celle-ci révèle que si les statuts datent de la fin de l'année 1882, une société libre-penseuse fonctionne depuis 1881<sup>7</sup>. L'impression et la diffusion du règlement sont annoncées dès le troisième numéro du journal<sup>8</sup>. Le groupement est parcouru de vives tensions : fin avril 1882, Budaille démissionne de la présidence de la société pour se livrer à la seule politique<sup>9</sup> ; peu après, un vice-président également membre du conseil municipal est exclu du groupe et un autre président nommé<sup>10</sup>. Le bureau est encore remanié dans les mois suivants car en décembre 1882 le président est de nouveau Budaille. Il

---

<sup>1</sup> FAURY Jean, *Cléricalisme et anticléricalisme dans le Tarn (1848-1900)*, Toulouse, Service des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1980, p. 454.

<sup>2</sup> Cf. annexe : « L'Avenir de la libre pensée des Travailleurs démocrates de Rochefort-sur-Mer », une libre pensée radicale (1882).

<sup>3</sup> Sur toutes ses activités dans la région parisienne, cf. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Tome IV. Deuxième partie : 1864-1871. A à Car* (dir. Jean MATRON), Paris, Editions ouvrières, 1967, p. 441. Cette notice ignore tout de son premier passage en Saintonge et se contente de signaler la direction d'un établissement scolaire à Rochefort en 1882. Cf. également JOLY Bertrand, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français (1880-1900)*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 83.

<sup>4</sup> On lui reproche d'avoir vécu en situation de concubinage avec une jeune fille. Celle-ci dormait avec lui dans la chambre où dormaient également les pensionnaires. Après avoir été instituteur à Echebrune, Jazennes et Coulonges, il dirige une école mutuelle libre à Jonzac. Il quitte cette localité en 1866. Cf. les dossiers conservés en : ADCM, 1 T 235 et 270.

<sup>5</sup> Cf. ADCM, 1 T 242. Rochefort, dossier de l'établissement Budaille ; *Union républicaine rochefortaise. Alliance de tous les Républicains progressistes de l'arrondissement de Rochefort. Histoire, statuts et programme de l'Alliance. Le successeur de M. Bethmont. Extrait des Mémoires du Citoyen Budaille*, [Rochefort], Chez M. Théophile Budaille, 1882, p. 23-28. Cette brochure porte en quatrième de couverture une présentation sommaire des objectifs de la Libre Pensée.

<sup>6</sup> Elle apparaît très éphémère (1882). La collection utilisée est celle de bibliothèque municipale de la Rochelle.

<sup>7</sup> *Union républicaine rochefortaise*, 20 mai 1882, n° 16.

<sup>8</sup> *Union républicaine rochefortaise*, 18 avril 1882, n° 3.

<sup>9</sup> *Union républicaine rochefortaise*, 25 avril 1882, n° 6.

<sup>10</sup> *Union républicaine rochefortaise*, 20 mai 1882, n° 16.

préside toujours la société en avril 1883<sup>1</sup>. Au début des années 1890, il est de retour dans la région parisienne. Comme le remarqua Jacqueline Lalouette, on ne connaît que très rarement la date de la dissolution des sociétés<sup>2</sup>. Il apparaît ici probable que le départ de son principal animateur dut porter un coup fatal à la société et que la première libre pensée rochefortaise fut victime des divisions du mouvement ouvrier et républicain de Rochefort<sup>3</sup>.

Dans le même temps est autorisée le 27 février 1883 la *Libre Pensée de l'île de Ré* de Camille Magué<sup>4</sup>. *L'Indépendant de la Charente-Inférieure* du même jour annonce la création de celle de Saintes<sup>5</sup>. Celle de Matha naît en 1885. Enfin, la dernière apparue est celle de la Rochelle en 1887<sup>6</sup>. La trajectoire de ces sociétés est mal connue. La naissance de la société mathalienne n'est point relayée dans la presse républicaine de Saint-Jean-d'Angély<sup>7</sup>. Le réseau des sociétés de libre pensée reste donc peu dense et très fragile : on en trouve dans seulement trois chefs-lieux d'arrondissement sur six et elle ne s'implante que difficilement dans les campagnes, la Flotte et Matha restant dans celles-ci deux pôles isolés. Il semble exister cependant d'autres foyers de libre pensée sans que les libres-penseurs réussissent à passer le cap de l'organisation et de la perpétuation du mouvement en groupe : ainsi, un membre des « libres-penseurs de la ville de Pons » prononce une allocution aux obsèques du caricaturiste Barthélemy Gautier<sup>8</sup> alors que les archives de la préfecture ne révèlent nullement l'existence d'une société de libre pensée.

### **L'explosion au temps du radicalisme.**

Ce n'est qu'après la conquête définitive des campagnes saintongeaises par des républicains de plus en plus teintés de radicalisme au début des années 1890 que la densité des sociétés s'accroît et connaît une accélération<sup>9</sup>. En mars 1895, sont déposés les statuts des *Libres Penseurs*

<sup>1</sup> *L'Intérêt public*, 11 avril 1883, n° 40.

<sup>2</sup> Cf. LALOUETTE Jacqueline, *La libre pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 44.

<sup>3</sup> La fragilité des municipalités rochefortaises dans les années 1880 se reflète dans la grande brièveté des mandats de maire. Cette décennie compte huit maires différents. Faute de monographie sur la vie politique rochefortaise, il nous est difficile d'en cerner les tenants et les aboutissants.

<sup>4</sup> Cf. *Statuts modifiées les 28 décembre 1890 et 25 janvier 1891 de la Société La Libre-Pensée de l'île de Ré fondée le 11 juin 1864, autorisée les 27 février 1883 et 28 janvier 1891*, La Rochelle, Imp. nouvelle N. Texier, 1891, 25 p.

<sup>5</sup> *ICI*, 27 février 1883.

<sup>6</sup> AMLR, non côté. Arrêté préfectoral, 29 décembre 1887.

<sup>7</sup> Aucune mention dans *l'Echo saintongeais* pendant l'année 1885, alors même que cette feuille enregistre plusieurs enterrements civils.

<sup>8</sup> *Bull. SAHSA*, t. XIII, 1893, p. 433. Sur Barthélemy Gautier, cf. VERNOIS Solange, « Barthélemy Gautier et l'identité saintongeaise (1846-1893) », *Revue historique du Centre-Ouest*, t. 4, 2005, n° 1, p. 161-171. Ce travail ne note pas l'origine huguenote et les funérailles civiles du personnage.

<sup>9</sup> Cf. MUEL Florence, « Les républicains en Charente-Inférieure de 1870 à 1914 », dans *Une dynastie républicaine charentaise : les Pelletan* (dir. Paul BAQUIAST et Georges TOUROUDE), Meudon, Association des Amis d'Eugène et Camille Pelletan, 1998, p. 102-109.

*angériens* nés un an plus tôt<sup>1</sup> ; en 1896, Rochefort voit naître une seconde société de libre pensée, la *Société des Libres-Penseurs de Rochefort-sur-Mer*<sup>2</sup>. La libre pensée part également à la conquête des campagnes : la Garde, en haute Saintonge, dispose d'une société en 1899 et à Migron, une société naît en 1900<sup>3</sup>. La grande majorité des sociétés de libre pensée d'Aunis et de Saintonge naissent au cours de la période allant du début du gouvernement Combes à la fin de celui de Clemenceau (1902-1909). Les sociétés anciennes connaissent un regain de visibilité ou une nouvelle jeunesse. A Matha, les interventions de Polidore au nom de la libre pensée sont remarquées<sup>4</sup>. La Rochelle connaît une renaissance sur des bases plus solides. La fondation d'un groupe de Libre Pensée au port de la Pallice ayant avorté<sup>5</sup>, la *Solidarité républicaine* déplore à l'hiver 1902 que la société rochelaise « n'a plus donné signe de vie depuis un temps assez long<sup>6</sup> ». La plainte est entendue. A l'été 1903, le bureau est renouvelé et la société apparaît dans la presse lors de l'hiver suivant<sup>7</sup>. En 1907, elle se dote d'un local spécifique au cœur de la cité rochelaise, rue Chef-de-Ville<sup>8</sup>.

La libre pensée organisée approfondit sa présence dans trois espaces : la « Petite Chine » ; la partie la plus méridionale de la Saintonge et l'Aunis<sup>9</sup> [Cf. Carte 13].

Dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, les sociétés se multiplient<sup>10</sup> : naît *Science et Raison* en 1903 à Tonnay-Boutonne ; deux ans plus tard, c'est au tour de Beauvais-sur-Matha et en 1909 *Le Réveil fédéral* de Neuvicq-le-Château. Ces deux dernières, implantées dans le canton de Matha, obéissent à une logique d'émulation : certains des articles des statuts sont calqués entre les deux sociétés<sup>11</sup>. La volonté de territorialisation de leur action et du partage de l'espace est non moins évidente : leurs textes fondateurs stipulent de manière explicite leurs ressorts qui se complètent soigneusement. En 1910, le canton de Matha, avec trois sociétés recensées est celui qui connaît la plus forte densité de structures libres-penseuses du département.

<sup>1</sup> *CSA*, 15 avril 1894, n° 95.

<sup>2</sup> C'est pourquoi il n'est pas possible de suivre ici DUPRAT Guillaume-Léonce, *Monographie historique de Rochefort-sur-Mer du X<sup>e</sup> siècle à 1908*, Paris, H. Jouve, 1909, p. 155, qui établit une continuité entre la société de 1883 et celle existant lorsqu'il écrit son ouvrage.

<sup>3</sup> Cf. le bref historique de cette société dans : *LPC*, 1<sup>er</sup> août 1909, n° 13.

<sup>4</sup> Cf. la brève notice nécrologique dressée dans : *CSA*, 21 juin 1908, n° 937.

<sup>5</sup> *JR*, 10 août 1902, n° 21. Un article exprime le vœu de la création d'une section à la Pallice ; on n'en retrouve plus trace ensuite.

<sup>6</sup> *JR*, 14 décembre 1902, n° 39.

<sup>7</sup> *AMLR*, non coté. Lettre du secrétaire de la société de la Libre Pensée de la Rochelle au maire, 23 juillet 1903 ; *JR*, 6 décembre 1903, n° 89 et 6 mars 1904, n° 103.

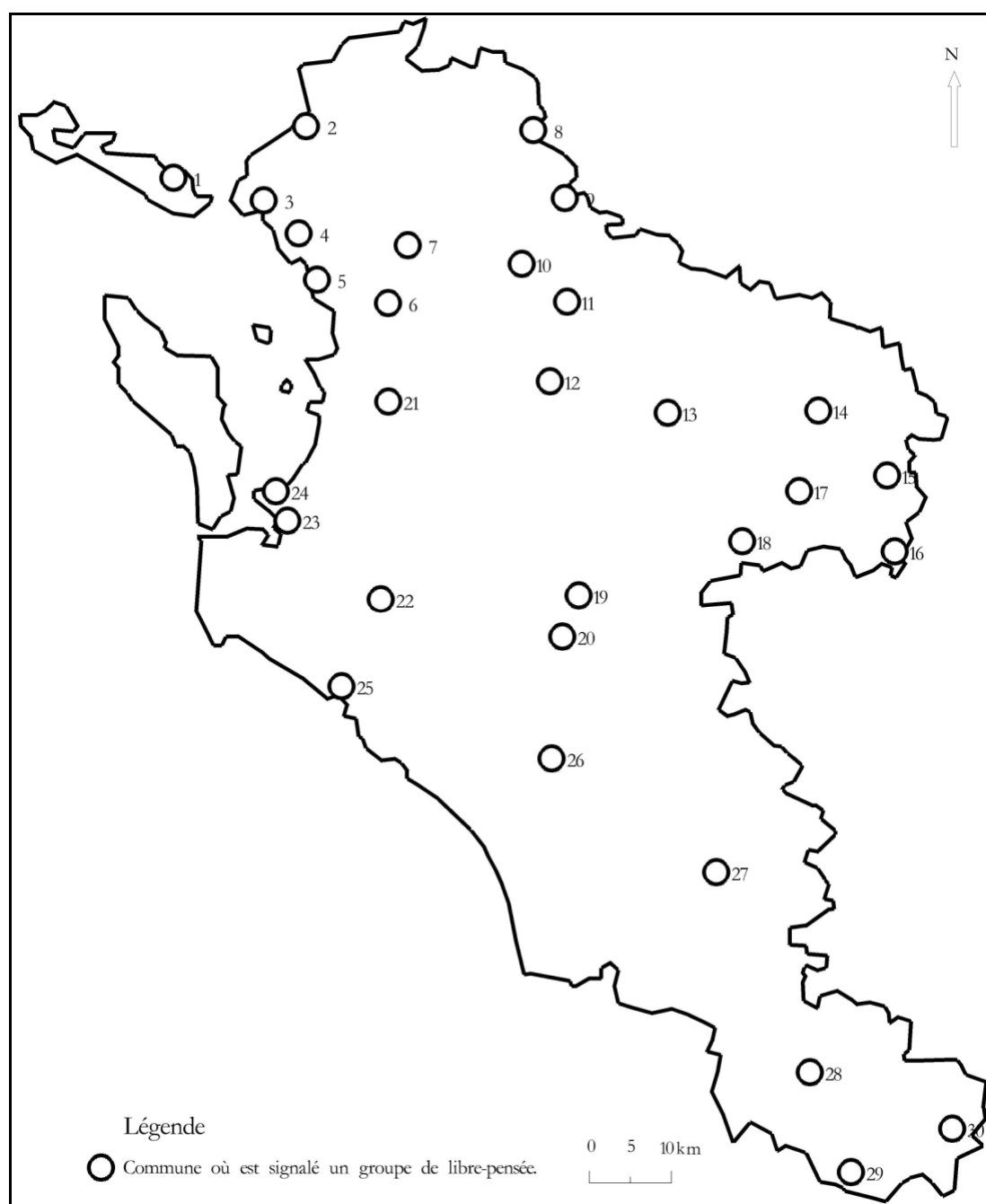
<sup>8</sup> *JR*, 16 mars 1907, n° 261.

<sup>9</sup> Pour une chronologie détaillée de ces sociétés et les sources ayant permis d'en établir l'existence, cf. annexe : « Une nébuleuse libre-penseuse ».

<sup>10</sup> Nous ne tenons pas compte ici de celle de Loiré-sur-Nie qu'il n'a pas été possible de dater avec précision mais qui se situe sans aucun doute dans ce mouvement.

<sup>11</sup> Cf. les statuts reproduits dans l'annexe : « Effervescence libre-penseuse à l'heure du radicalisme ».

Carte 13 : La libre pensée des années 1900.



Commune	n°	Commune	n°	Commune	n°
La Flotte	1	Breuil-la-Réorte	11	Rochefort	21
Esnandes	2	Tonnay-Boutonne	12	Souhe (le Gua)	22
La Rochelle	3	Saint-Jean-d'Angély	13	Marennes	23
Aytré	4	Loiré-sur-Nie	14	Bourcefranc	24
Châtelaillon-Plage	5	Beauvais-sur-Matha	15	Royan	25
Ballon	6	Neuvicq-le-Château	16	Gémozac	26
Aigrefeuille d'Aunis	7	Matha	17	Jonzac	27
Saint-Martin-de-Villeneuve	8	Migron	18	La Garde	28
Saint-Pierre-d'Amilly	9	Saintes	19	Cercoux	29
Surgères	10	Chemignac	20	Saint-Aigulin	30

Juste derrière lui, on retrouve au sud de la Charente-Inférieure le canton de Montguyon avec les sociétés de Cercoux et de Saint-Aigulin. La première prenait pour champ d'action l'ensemble du canton ; la seconde se limitant aux communes avoisinantes et devait rayonner en Dordogne.

La naissance de ces sociétés de libre pensée est à mettre en relation avec l'évangélisation protestante : les territoires parcourus par les évangélistes de l'Eglise libre de Matha comme ceux de l'œuvre de Barbezieux dans les années 1890<sup>1</sup> recoupent partiellement ceux où des sociétés libres penseuses sont créées. A Beauvais, une place de pasteur était projetée. Les premières réunions protestantes de la Garde se font l'année de la création de la société de libre pensée<sup>2</sup> alors que le culte protestant précède de peu la naissance de *L'Emancipation* de Cercoux<sup>3</sup>.

En Aunis même, de nombreux foyers libres-penseurs sont signalés tant dans des chefs-lieux de canton comme Aigrefeuille que dans des gros bourgs – Aytré – voire dans des communes de taille plus réduite – Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Martin-de-Villeneuve... Cette présence se fait particulièrement sentir dans le canton de Surgères. Ici, la libre pensée avance parfois masquée : la presse de l'époque signale alternativement en 1903 à Surgères une société de libre pensée et un *groupe d'Etudes sociales* qui sans aucun doute ne faisaient qu'un<sup>4</sup>.

Seule reste relativement à l'écart du mouvement la Saintonge centrale où les créations sont tardives : Gémozac et Jonzac voient leurs sociétés naître pratiquement en même temps, à l'aube des années 1910<sup>5</sup>. Un groupe de libre pensée apparaît dans une modeste bourgade des campagnes saintaises, Chermignac. Les zones de présence protestante ancienne voient également apparaître une poignée de sociétés : Marennnes en 1904 et Royan en 1909. A la veille de la Grande Guerre, tous les chefs-lieu d'arrondissement disposent de sociétés de libre pensée.

Les connexions de ces sociétés entre elles sont plus importantes que celles nées au cours des années 1880. Louis-André Angibaud, un industriel rochelais originaire de l'île de Ré, initié à la libre pensée par Camille Magué devient un pilier de la société rochelaise tout en étant un trait d'union avec celle de l'île de Ré<sup>6</sup>. Les sociétés de libre pensée de la Rochelle et d'Aytré organisèrent parfois ensemble des manifestations et eurent des membres communs comme

---

<sup>1</sup> Cf. chapitre 3 : 3.1. La redécouverte des campagnes saintongeaises.

<sup>2</sup> AEMB, Emile DURAND, « Histoire de l'Eglise missionnaire de Barbezieux », ms.

<sup>3</sup> *Œuvre d'évangélisation de Barbezieux (Charente et Charente-Inférieure). 8<sup>ème</sup> circulaire*, 1<sup>er</sup> février 1908, p. 2.

<sup>4</sup> *JR*, 2 août 1903, n° 72 et 22 novembre 1903, n° 88. Dans le premier numéro, Paul Fabien, président de la « société de libre pensée » prononce un discours aux obsèques civiles ; dans le second est signalé le mariage civil de Louis Fabien, « membre du groupe d'Etudes sociales de Surgères ».

<sup>5</sup> *LPC*, 15 mars 1910, n° 5 et 15 février 1911, n° 4.

<sup>6</sup> Cf. notice nécrologique contenue dans : *JR*, 27 décembre 1913, n° 559.



l'instituteur Suire, d'abord en poste à Aytré puis dans le faubourg sud de la Rochelle, Tasdon<sup>1</sup>. Les conférences qu'il tient au Thou en 1905 ne font qu'annoncer la constitution d'une société de libre pensée cantonale l'année suivante siégeant à Aigrefeuille<sup>2</sup>. En 1904, apparaît à Marennnes une section de la Libre Pensée adhérente à celle de Rochefort<sup>3</sup>. Un an plus tard, en ayant pris un nom spécifique, *La Raison*, elle semble avoir pris une autonomie totale<sup>4</sup>. En novembre 1907, elle se subdivise elle-même en sous-sections à l'extérieur de Marennnes<sup>5</sup> ; une existait à Souhe, dans la commune du Gua<sup>6</sup> et une autre ne tarde pas à voir le jour à Bourcefranc<sup>7</sup>. La création d'une société de libre pensée à Gémozac paraît obéir à une logique semblable. En 1909, en tant que représentant de la Libre Pensée de Saintes, Eugène Amblard intervient à un enterrement civil dans la petite commune de Givrezac limitrophe de celle de Gémozac. Quelques mois après, le *Libre Penseur du Centre* mentionne l'existence d'une section de libre pensée dans ce chef-lieu de canton : Amblard en est le vice-président. Il dirige cette société l'année suivante<sup>8</sup>.

A un niveau supérieur, une Fédération des Libres-Penseurs de la Charente et de la Charente-Inférieure est constituée en 1904<sup>9</sup>. Des congrès de sociétés de libre pensée à l'échelle régionale sont régulièrement tenus dans les principales villes des deux départements et la domination des cités de la Charente-Inférieure est visible. Les trois principales villes du département accueillent deux fois le congrès – Saintes en 1904 et 1909<sup>10</sup> ; Rochefort en 1905 et 1910<sup>11</sup> ; la Rochelle en 1908 et 1912<sup>12</sup>. Les autres lieux de réunions ne reçoivent qu'une seule fois ce congrès – Marennnes (1906<sup>13</sup>), Royan (1911<sup>14</sup>) et Cognac (1907<sup>15</sup>). Ces choix devaient être liés à l'importance de ces foyers libres-penseurs et à la bonne connexion de ces villes au réseau ferroviaire. Le couronnement de ce mouvement est la tenue en 1913 à la Rochelle du congrès national de l'Union des Libres Penseurs de France<sup>16</sup>.

---

<sup>1</sup> *SR*, 22 mai 1904, n° 114, 18 septembre 1904, n° 131, 27 novembre 1904, n° 141.

<sup>2</sup> *CSA*, 12 mars 1905, n° 664.

<sup>3</sup> *JM*, 13 mars 1904, n° 11.

<sup>4</sup> Première occurrence de ce nom dans : *JM*, 9 avril 1905, n° 15.

<sup>5</sup> *JM*, 17 novembre 1907, n° 46.

<sup>6</sup> *JM*, 24 février 1907, n° 8.

<sup>7</sup> Mentionnée comme telle dans : *JM*, 3 janvier 1909, n° 1.

<sup>8</sup> *LPC*, 1<sup>er</sup> octobre 1909, n° 17, 1<sup>er</sup> avril 1910, n° 6, 1<sup>er</sup> avril 1911, n° 7.

<sup>9</sup> *ICI*, 12 avril 1904.

<sup>10</sup> *SR*, 15 mai 1909, n° 322, p. 2.

<sup>11</sup> *JM*, 14 mai 1905, n° 20 ; *LPC*, 15 juin 1910, n° 11 ; *SR*, 11 juin 1910, n° 378.

<sup>12</sup> *JM*, 26 avril 1908, n° 17 ; *SR*, 3 août 1912, n° 488.

<sup>13</sup> *JM*, 3 juin 1906, n° 22.

<sup>14</sup> *LPC*, 1<sup>er</sup> juillet 1911, n° 13 et 15 juillet 1911, n° 14.

<sup>15</sup> *JM*, 5 mai 1907, n° 18 ; *SR*, 18 mai 1907, n° 270.

<sup>16</sup> *SR*, 23 août 1913, n° 541 ; *CSA*, 24 août 1913, n° 1207.

Les circonstances de la naissance de ces sociétés de libre pensée permettent de croire que ce mouvement est extrêmement dynamique ; il convient de nuancer ce bilan en examinant les conditions, chaotiques, de l'existence de ces sociétés.

### ***3.2. UNE EXISTENCE CHAOTIQUE.***

Divisions et conflits internes marquent le mouvement libre-penseur en Aunis et en Saintonge. Surtout, toutes les sociétés ne partagent pas les mêmes vues sur la définition même de leur objet, la libre pensée, et de leur action. Enfin, il convient de s'interroger sur la pérennité – ou non – de ces structures.

#### ***Des sociétés divisées.***

La première ligne de faille susceptible d'éclairer le fonctionnement des sociétés de libre pensée est celle entre libre pensée et franc-maçonnerie. Si l'on se contente de définir la libre pensée comme une idéologie et non une organisation, la proximité entre les deux est évidente : la franc-maçonnerie se confond avec la libre pensée puisqu'elle promeut le libre examen. De manière générale, des convergences dans les appareils, les individus et la symbolique des deux mouvements sont observables. Toutefois, des oppositions entre les deux sont notables : la franc-maçonnerie n'impose pas l'obligation des obsèques civiles et surtout certains tenants de la libre pensée, de recrutement plus populaire, récusent la franc-maçonnerie, composée de milieux sociaux souvent plus riches<sup>1</sup>. Qu'en est-il localement ? L'étude du recrutement différencié entre la loge et la société de libre pensée ne peut être réalisée que dans une seule ville, Rochefort. Les statuts de la société créée par Budaille donnent la liste de ses membres à la fin de l'année 1882. Aucun de ses membres ne fit partie de la loge locale<sup>2</sup>. L'antagonisme entre libres-penseurs et francs-maçons est ici plus tranché qu'à Besançon où en 1881, Jacqueline Lalouette avait trouvé trois libres-penseurs francs-maçons communs à la société de libre pensée composée de soixante-cinq membres et la loge qui en disposait de 209<sup>3</sup>. Les effectifs plus réduits de la société et de la loge rochefortaise – respectivement un peu plus de quarante et environ cent membres – expliquent que la divergence entre les deux était plus accusée que dans la capitale franc-comtoise.

---

<sup>1</sup> Nous suivons ici l'exposé fait par : LALOUETTE Jacqueline, « Libre pensée et franc-maçonnerie : des liens forts et ambigus », , dans *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* (dir. Christine GAUDIN et Eric SAUNIER), Le Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003, p. 277-287.

<sup>2</sup> Nous avons comparé la liste des libres-penseurs à la liste de l'ensemble des francs-maçons de l'*Accord Parfait* dressée dans : GUINET Amandine, *Les Maçons dans la cité. La loge maçonnique L'Accord Parfait à Rochefort (1842-1904)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2004.

<sup>3</sup> LALOUETTE Jacqueline, « Libre pensée et franc-maçonnerie : des liens forts et ambigus », , dans *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* (dir. Christine GAUDIN et Eric SAUNIER), Le Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003, p. 286-287.

A la Flotte, les statuts précisait clairement que les réunions ne doivent point être secrètes, ce qui semble la distinguer de la maçonnerie. Toutefois, parmi les membres fondateurs de cette société, figure Théodore Phélipot, initié à l'*Union Parfaite* en 1857. La carte de visite du fondateur de la première société de libre pensée de la Rochelle, un certain Maingot<sup>1</sup>, permet de penser que des liens avec le monde maçonnique existent : un bonnet phrygien y est encadré d'une équerre et d'un compas et il signe avec les trois points maçonniques. La disparition de l'un des vénérables de la loge de Saintes, le docteur Daniel Cornet (1860-1908), fut saluée par la société de libre pensée locale<sup>2</sup>. La même attitude se retrouve à Royan en faveur de l'ancien vénérable de la loge, Anatole Couillaud<sup>3</sup>. Afin de mieux unir les républicains, il était même prévu de rassembler en un seul « Comité républicain » loge, société de libre pensée et sections des Ligues de l'Enseignement et des Droits de l'Homme de Marennes<sup>4</sup>.

En revanche, dans la principale ville du département à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, Rochefort, les archives de l'*Accord Parfait* montrent qu'ici les distances sont prises avec une libre pensée jugée, sans aucune doute, trop socialiste et ouvrieriste. En 1893 encore, cette loge acquiert sept exemplaires d'un discours de Léonie Rouzade publié par la société de la Libre Pensée de Chalon-sur-Saône<sup>5</sup>. Parmi les travaux examinés en tenue la libre pensée acquiert droit de cité<sup>6</sup>. Toutefois, lorsque le président du comité socialiste rochefortais demande la présence de conférenciers francs-maçons pour la réunion de formation de la société de la libre pensée de Rochefort, la réponse faite par la loge montre toute la distance qui sépare les deux organisations :

« Le vén \*\* a répondu qu'il lui était impossible d'accéder à sa demande, la franc-maçonnerie étant une société ~~secrète~~ qui s'interdit toute manifestation extérieure<sup>7</sup>. »

A Rochefort, la loge dont les positions sur la question religieuse sont modérées, cherchait sûrement à éviter d'être associée à une organisation connotée idéologiquement et politiquement. Inversement, les signes d'hostilité explicite des libres-penseurs à l'égard de la franc-maçonnerie transparaissent rarement dans les débats portés sur la place publique. Nous n'avons retrouvé que la seule *Solidarité républicaine*, organe officieux de la libre pensée rochelaise, qui partage cette

---

<sup>1</sup> Peut-être s'agit-il de Pierre Maingot, tailleur, né à Saint-Jean-d'Angély, le 2 février 1812 et initié à la loge *les Arts réunis* (la Rochelle) en 1847 et qui est officier de l'*Union parfaite* en 1862. Document conservé en : AMLR, non coté. Libre pensée.

<sup>2</sup> LPC, 1<sup>er</sup> août 1908, n° 12 ; JM, 12 juillet 1908, n° 28 ; CSA, 12 juillet 1908, n° 940.

<sup>3</sup> JM, 2 mars 1913, n° 9.

<sup>4</sup> JM, 14 octobre 1906, n° 41.

<sup>5</sup> ADCM, 158 J 8\*. Tenues des 23 octobre et 13 novembre 1893.

<sup>6</sup> ADCM, 158 J 8\*. Tenue du 9 avril 1894. Sont examinés une planche d'une société de libre pensée et un article du *Journal des débats* portant sur la libre pensée et le socialisme.

<sup>7</sup> ADCM, 158 J 8\*. Tenue du 25 février 1896. La rature figure sur le document.

attitude. En 1903, elle cite pour les déplorer les obsèques religieuses d'un franc-maçon de Surgères et l'assistance à la messe d'un autre franc-maçon, non nommé<sup>1</sup>.

Des désaccords internes parcourent les sociétés de libre pensée. Les congrès régionaux en constituent la tribune. Ainsi, à la suite du congrès de Royan de 1911, un membre de la libre pensée de Migron pense qu'

« au sein de nos congrès nous devrions écarter tous ces sujets qui ont trait à la vaine politique et qui peuvent, entre nous, froisser les meilleures et les plus sincères activités. Si en politique, les Libres Penseurs n'ont pas tous les mêmes idées, ils n'en poursuivent pas moins et sans relâche l'évolution sociale, l'émanicipation des êtres et de l'esprit humain<sup>2</sup>. »

Au sein même d'une seule ville, la division apparaît parfois au grand jour comme à la Rochelle. Une nouvelle société intitulée *l'Émancipation sociale* est créée en 1911 : ses statuts prévoyant les enterrements civils de ses membres, elle fait résolument double emploi avec la société de libre pensée déjà existante<sup>3</sup>. On y retrouve dans le comité fondateur le sénateur Gustave Perreau, déjà membre de la société de libre pensée rochelaise et de *l'Union parfaite*. Trois ans plus tard, il projette de nouveau la fondation de patronages laïques à laquelle sont conviées les organisations républicaines rochelaises sans que la Libre Pensée y ait été invitée<sup>4</sup>. Les sociétés de libre pensée sont perçues par les hommes politiques rochelais comme des outils entrant dans leurs réseaux politiques à côtés d'autres sociétés républicaines comme la Ligue des Droits de l'Homme.

Ces connexions avec les réseaux et les structures politiques des partis alors naissants sont plus ou moins formalisées et apparaissent nettement comme tels principalement en milieu urbain et en Aunis. C'est ce que reflètent certains des objets que se donnent les sociétés de libre pensée.

### **Des objectifs pluriels.**

Tous les statuts des sociétés<sup>5</sup> ne nous sont pas parvenus mais ils montrent une grande diversité dans la définition des objectifs de la société et, partant, de la place qu'il était possible d'attribuer à la religion dans l'espace public. La disposition essentielle figurant dans tous les statuts retrouvés à l'exception de ceux de Tonnay-Boutonne était les mesures prises pour faciliter la célébration d'obsèques civiles. Ceux de la société de la Flotte établis en 1864 se ressentent de l'origine confessionnelle du couple qui en est l'origine : on désire se passer du concours des clergés et non du clergé, autrement dit le protestantisme est explicitement visé. La première

---

<sup>1</sup> SR, 14 juin 1903, n° 65 et 11 octobre 1903, n° 82.

<sup>2</sup> LPC, 1<sup>er</sup> septembre 1911, n° 17.

<sup>3</sup> SR, 18 novembre 1911, n° 452.

<sup>4</sup> SR, 21 mars 1914, n° 571.

<sup>5</sup> Une sélection en est proposée dans les annexes.

société de libre pensée de Rochefort est la seule du département à prévoir la mise en place de cérémonies libres-penseuses pour les grands moments de la vie, du baptême aux funérailles, en passant par le mariage et même une fête de l'adolescence pensée comme l'équivalent d'une première communion et devant se faire au chant de la *Marseillaise*<sup>1</sup>. Par cette conception totalisante de la libre pensée, elle s'avère pionnière à l'échelle nationale<sup>2</sup>. La société cantonale de libre pensée d'Aigrefeuille, créée au temps du combisme triomphant et conçue comme une branche de la « Fédération des comités radicaux et radicaux-socialistes du canton d'Aigrefeuille », illustre, quant à elle, une libre pensée avant tout anticléricale et cherchant à exclure la question de Dieu des débats :

« (...) il fallait admettre même les citoyens qui n'étant pas encore convaincus désirent s'affranchir de la croyance à l'utilité d'un culte quelconque. A ceux là nous disons : L'existence de Dieu, nous ne la discutons pas. Chacun reste libre de croire avec les matérialistes que la nature agit par la force inhérente à la matière ou avec les spiritualistes que l'impulsion dont la matière est douée lui vient d'une puissance infinie ou d'un Dieu créateur. (...) Il n'en demeure pas moins évident que la toute puissance de la nature ou de Dieu n'a pas besoin, de la part de ses créatures, d'une adoration réglée par un protocole hors duquel il n'y a point de salut. Nous soutenons en conséquence que les prêtres osant se donner comme les représentants de Dieu sur la terre sont des imposteurs dont le but est d'exploiter l'ignorance et la naïveté des hommes (...)»<sup>3</sup>.

L'objectif reste bien d'achever le processus de laïcisation, de prolonger l'œuvre législative de 1905<sup>4</sup>. De même, le programme de la société rochelaise devient plus agressif à partir de 1906 : les statuts de 1887 portaient qu'elle avait « pour but particulier d'assurer à ses membres le respect de leurs dernières volontés et pour but général de réunir en un groupe fraternel les vrais partisans de la liberté de conscience<sup>5</sup> ». En 1906, elle se pense en « groupe d'éducation rationaliste<sup>6</sup> » et les dirigeants ultérieurs de la société rappellent avec force que :

« la Libre Pensée est laïque, démocratique et sociale, c'est à dire qu'elle rejette au nom de la dignité humaine ce triple joug : le pouvoir abusif de l'autorité en matière religieuse, du privilège en matière politique et du capital en matière économique<sup>7</sup>. »

Ce type de déclaration d'intention montre les relations de plus en plus étroites unissant libre pensée et socialisme dans les cités de la Charente-Inférieure<sup>8</sup>. En 1904, la société rochelaise

<sup>1</sup> Cf. annexe : « L'Avenir de la libre pensée des Travailleurs démocrates de Rochefort-sur-Mer », une libre pensée radicale (1882). Chapitre 2 des statuts.

<sup>2</sup> La première fête de l'adolescence retrouvée par Jacqueline Lalouette date de 1892 (LALOUEUETTE Jacqueline, *La libre pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 383). A Rochefort, elle est annoncée en 1883 (*L'Intérêt public*, 11 avril 1883, n° 40).

<sup>3</sup> JR, 7 septembre 1907, n° 286.

<sup>4</sup> JR, 15 septembre 1906, n° 235. Statuts reproduits dans l'annexe : « Effervescence libre-penseuse à l'heure du radicalisme ».

<sup>5</sup> AMLR, non coté. Statuts de la société.

<sup>6</sup> JR, 10 mars 1906, n° 208.

<sup>7</sup> JR, 18 mai 1907, n° 270.

<sup>8</sup> Pour les tensions entre radicaux et socialistes à propos de la libre pensée, cf., au niveau national, LEVEQUE Pierre, « Libre Pensée et Socialisme (1889-1939) : quelques points de repères », dans *Révolutions et Républiques : la France contemporaine*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2005, (Sociétés), p. 187-223, et en particulier p. 195-204.

se composait tant de radicaux et que de socialistes<sup>1</sup>. Quatre ans après, le socialisme paraît l'emporter : des réunions du comité socialiste rochelais se tiennent dans le local de la libre pensée<sup>2</sup>. Les liens avec le socialisme révolutionnaire sont nets dans les manifestations faites pour protester contre l'exécution de Francisco Ferrer en 1909<sup>3</sup>. Les libres-penseurs rochelais félicitent les Bourses du Travail de la Pallice et de la Rochelle des manifestations alors faites<sup>4</sup>. A Rochefort, un meeting est organisé conjointement par la Bourse du Travail, la Libre Pensée et le groupe socialiste<sup>5</sup> ; une poignée de jours plus tard, il est suivi par une manifestation d'un millier de personnes défilant devant le consulat d'Espagne et conduites par les membres de la Libre Pensée et du groupe socialiste<sup>6</sup>.

Les minuscules groupes de libre pensée recensés par les curés en 1913 à Breuil-la-Réorte, Saint-Pierre-d'Amilly et Saint-Martin-de-Villeneuve doivent s'expliquer en partie par les mêmes raisons que celui de Beauvais-sur-Matha et de Chermignac. A Beauvais, la municipalité passe pour réactionnaire<sup>7</sup> et la société de libre pensée est l'une des premières structures qui s'offrent pour lutter contre celle-ci avant que ne soit créée une organisation exclusivement politique, un « comité républicain radical-socialiste » en 1908. Le groupe de Chermignac, connu par le *Libre Penseur du Centre* à partir de 1910, est animé par Léon Favaud, un adversaire déterminé du maire de la commune, le vieux Georges Vallein (1839-1917), un ancien proche du chef de file des bonapartistes charentais, le baron Eugène Eschassériaux. La création de ce groupe ne fait d'ailleurs que suivre une initiative équivalente du camp antagoniste : a été mise sur pied une « Association des chefs de famille » ayant pour objet la « neutralité religieuse » et le « patriotisme<sup>8</sup> ». La constitution d'une section de libre pensée apparaît comme un dérivatif aux luttes politiques.

---

<sup>1</sup> ADCM, 5 M 1/18\*. Rapport du 15 décembre 1904.

<sup>2</sup> SR, 26 décembre 1908, n° 302.

<sup>3</sup> Francisco Ferrer (1859-1909), franc-maçon et républicain catalan, accusé d'être à l'origine de ces troubles, est arrêté après la « Semaine tragique » de Barcelone en juillet 1909. Jugé par un tribunal militaire, il est fusillé le 13 octobre 1909. Son exécution soulève de nombreuses manifestations de protestation dans toute l'Europe. Pour le répertoire d'action collective utilisé en France, cf. ROBERT Vincent, « "La protestation universelle" lors de l'exécution de Ferrer : les manifestations d'octobre 1909 », *RHMC*, t. 36, 1989, n° 2, p. 245-265.

<sup>4</sup> SR, 16 octobre 1909, n° 344.

<sup>5</sup> ADCM, 4 M 6/17. Rapport du commissaire spécial de Rochefort, 15 octobre 1909.

<sup>6</sup> *Nouveau Courrier de l'Ouest de la Rochelle*, 20 octobre 1909, n° 5.

<sup>7</sup> Cf. ADCM, 4 M 4/11. Rapport du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 5 mars 1907 et ADCM, 4 J 3 320. « Souvenirs d'une femme simple. Marie-Léa Brillaud, épouse Reneaud (1889-1876) », p. 29.

<sup>8</sup> ADCM, M suppl. 233\*.

**Des effectifs faibles, des sociétés précaires.**

Les indications chiffrées sur les troupes libres-penseuses sont extrêmement rares. On peut suivre de manière assez précise l'évolution de la libre pensée de l'île de Ré : pour éviter de tomber sous le coup de l'article 291 du Code pénal, elle se refusait à dépasser les vingt membres jusqu'au moment où elle est autorisée par le préfet, en 1883. Après cette date, elle suit une croissance régulière : de 1883 à 1891, il y aurait une moyenne de onze adhésions annuelles. A cette date, elle compte alors soixante-six membres<sup>1</sup>. Son développement s'accélère au-delà : en 1892 et 1893, elle est de quatorze personnes par an. Les trois années qui suivent triplent presque ce chiffre : trente-neuf adhésions par an sont alors enregistrées. En 1897, la *Libre Pensée de l'île de Ré* compte deux cent six membres dont trente-deux femmes<sup>2</sup>. Elle est incontestablement dominée par la personnalité de Camille Magué qui en reste président jusqu'en 1912<sup>3</sup>. A la Rochelle, les statuts approuvés par le préfet le 29 décembre 1887 autorisaient la société à avoir cinquante membres<sup>4</sup>. Elle serait montée jusqu'à quatre cents membres pour redescendre à deux cents au moment où elle connaît une relance<sup>5</sup>. La société de libre pensée d'Aytré réunit quarante membres recrutés tant à Aytré que dans les communes avoisinantes<sup>6</sup>.

La composition socioprofessionnelle est encore plus difficile à cerner. Le comité d'administration de la société de Tonnay-Boutonne compte un agent-voyer, deux cantonniers, un hôtelier, un marchand de vins, un tailleur et deux propriétaires : on se situe donc au niveau de la petite notabilité rurale. En 1904, petits commerçants, employés et ouvriers forment l'essentiel des membres de la société rochelaise<sup>7</sup>. Elle est alors dirigée par un contre-maître dans la métallurgie travaillant chez un constructeur de navires. A la veille de la guerre, le secrétaire et principal animateur de la société rochelaise est un publiciste, Emmanuel Gratecap.

La multiplication des sociétés de libre pensée ne doit pas masquer que celles-ci sont très éphémères. Les sections de Châtelailon et d'Esnandes ne paraissent pas dépasser le stade de la formation ou du projet<sup>8</sup>. Le *groupe d'Etudes sociales* de Surgères bénéficie d'une durée d'existence à peine plus longue : son existence n'est signalée qu'en 1903. La dernière mention de la *Raison rurale* d'Aytré née en 1902 date de 1905<sup>9</sup>. En 1913, le curé d'Aytré estime que les influences adverses

<sup>1</sup> Séance du 6 avril, session d'avril 1891, *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1891, p. 183

<sup>2</sup> *L'île de Ré*, 18 avril 1897, n° 31. L'intérêt de ce numéro était signalé par FRUSTIER Pierre, « Camille Magué, politologue rétais », dans *Ré, une terre à fleur d'eau* (dir. Jacques BOUCARD), Vouillé, Geste éditions, 1992, p. 56-57.

<sup>3</sup> *Revue rétaise*, juillet 1913, n° 41, p. 718.

<sup>4</sup> AMLR, non côté. Arrêté préfectoral, 29 décembre 1887.

<sup>5</sup> SR, 14 décembre 1902, n° 39 ; ADCM, 5 M 1/18\*. Rapport du 15 décembre 1904.

<sup>6</sup> ADCM, 4 M 2/47. Lettre du maire d'Aytré au préfet, 27 juillet 1903.

<sup>7</sup> ADCM, 5 M 1/18\*. Rapport du 15 décembre 1904.

<sup>8</sup> SR, 24 décembre 1905, n° 197 (Châtelailon) et 22 octobre 1910, n° 397 (Esnandes).

<sup>9</sup> SR, 9 avril 1905, n° 160.

ont disparu. La société d'Aigrefeuille, créée à la fin de l'été 1906 et qui prévoyait de rayonner sur tout le canton n'a toujours pas organisé les comités communaux au printemps 1907<sup>1</sup>. L'appel à la multiplication des conférences de propagande fait en septembre 1907<sup>2</sup> n'est pas suivi d'effet. Aucune activité ultérieure de cette société n'est signalée dans la feuille qui en avait annoncé la naissance.

Cette faiblesse des structures libres-penseuses est perceptible lorsque l'on examine les délégations envoyées aux congrès régionaux. On en connaît la composition seulement pour les années 1904, 1910 et 1912. Douze sociétés sont présentes au premier congrès ; sur ce nombre, seule la moitié est présente aux trois congrès. L'une de celles présentes en 1904 – Loiré-sur-Nie – ne nous est connue qu'à ce moment-là ; moins de dix ans plus tard, le desservant de la paroisse se contente de dire à propos de ses ouailles, « assez bon esprit, indifférence chez les non-pratiquants », ce qui permet de penser que la société eut une vie fort fugace. A la même date, celui de Tonny-Boutonne note que la société de libre pensée « a fait du mal pendant quelques temps [mais qu']elle tend à disparaître ». A Beauvais-sur-Matha, aucune influence adverse n'est mentionnée par le desservant en 1913 alors que l'on sait par ailleurs que la société était encore active deux ans plus tôt<sup>3</sup>. Par ailleurs, au regard du nombre de sociétés représentées aux congrès régionaux de la libre-pensée, la Charente-Inférieure se caractérise par des forces libres-penseuses, somme toute, moyennes et comparables à celles observées par Pierre Barral qui décomptait seize groupes en Isère en 1906<sup>4</sup>.

\*

\*   \*

Au terme de ce bref tableau des forces irrégulières dont l'activité est connue en Charente-Inférieure, il n'est possible de conclure qu'en soulignant le grand foisonnement des structures, leur grande hétérogénéité, leur grande fragilité. Elles souffrent des défauts des associations : à la disparition du principal animateur, au découragement qui peut le saisir, la société de libre pensée ou la loge tombe. Elles sont également très sensibles au contexte politique et particulièrement aux querelles internes au camp républicain. Le poids des relations d'interconnaissance, du regard de la communauté englobante empêche sans aucun doute nombre de personnes qui se caractérisent par le premier ou le second degré d'anticléricalisme à franchir le pas et à adhérer pleinement, à s'afficher publiquement comme un anticlérical radical. L'indifférence religieuse ne se traduit pas

---

<sup>1</sup> *CSA*, 7 avril 1907, n° 774, 28 avril 1907, n° 777, 5 mai 1907, n° 778 et 19 mai 1907, n° 780.

<sup>2</sup> *SR*, 7 septembre 1907, n° 286.

<sup>3</sup> *LPC*, 1<sup>er</sup> mai 1911, n° 9.

<sup>4</sup> BARRAL Pierre, *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 276.



automatiquement par une hostilité déclarée aux religions ; au contraire, une opinion excessive dans un sens comme dans l'autre est sévèrement jugée en Charente-Inférieure<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la « modération » des Saintongeais, cf. BURES Maurice (1908), *Le Type saintongeais*, Paris, Le Croît vif, 1990. Il est toutefois difficile de faire la part de la représentation idéalisée du Saintongeais et de la réalité de ses comportements.

## CONCLUSION DU LIVRE PREMIER.

Bien que culte catholique et culte protestant soient désormais encadrés, réglés par l'Etat grâce aux Articles organiques et aux mesures prises au cours des premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, les enjeux de l'administration spatialisée des Eglises sont radicalement différents. L'unification et l'unité de l'espace catholique apparaissent avec évidence pour tous les acteurs. Paroisse et diocèse sont finalement peu sujets à discussion ; ils font partie du cadre mental, de l'horizon de sens des individus. Ils sont des « donnés » que les groupes vont s'approprier ou réclamer sans que le cadre spatial désiré soit interrogé en lui-même. S'opère avant tout une densification d'un tissu déjà existant. Ce n'est pas la situation des protestants qui voient leurs Eglises reconnues après plus d'un siècle de persécutions. La dimension spatiale des Eglises réformées était au départ secondaire dans leur identité. C'est pourquoi le répertoire des identités religieuses territorialisées promues par les protestants est plus riche que celui des catholiques, et surtout plus autonome à l'égard du cadre spatial ecclésial reconnu par l'Etat. Niées dans la lettre des Articles organiques, les Eglises locales renaissent au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, non sans difficultés. Tels qu'imaginés par la législation consulaire, les consistoires sont pensés comme des unités démographiques, un rouage administratif équivalant aux « masses de granit » que souhaitait voir naître Napoléon Bonaparte : ils n'avaient donc pas d'assise spatiale. Peu à peu, face aux impulsions du pouvoir civil, ils deviennent de véritables instances contrôlant non un espace mais bel et bien un territoire hiérarchisé, religieusement marqué et spirituellement divisé. A cet égard, les conflits intra-réformés accélèrent la spatialisation des Eglises : le contrôle des temples, la maîtrise de la chaire sont l'occasion de l'affirmation d'une autorité sur un territoire. A cause de la plus grande faiblesse démographique du groupe, le tissu ecclésial protestant financé par l'Etat demeure plus lâche que celui des catholiques : toutefois, dès avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, s'opère une assimilation croissante des Eglises réformées à l'Eglise catholique. Pour l'administration des Cultes, ce qui fait l'Eglise réformée, c'est non le consistoire local, mais le clerc ici présent et l'espace qu'il dessert, ce qui permet de voir s'affirmer une paroisse protestante.

Tant chez les catholiques que chez les protestants, la densification des entités spatiales élémentaires n'obéit pas à une stricte logique démographique et aux intérêts de la pastorale : les

régimes se sont montrés inégalement soucieux d'améliorer la desserte religieuse. L'efficacité des soutiens politiques des réformés explique pourquoi ceux-ci bénéficient d'une forte croissance de postes pastoraux sous des régimes qui étaient réputés leur être plutôt défavorables, la Restauration et le Second Empire. Inversement, pour les catholiques, l'augmentation du nombre des paroisses se réalise avec un décalage certain par rapport à des terroirs plus pratiquants : l'absence presque totale de création de paroisses sous la Restauration le démontre et les paroisses ne croissent vraiment qu'après qu'il ait été décidé, au niveau national, que les départements jusque-là moins favorisés bénéficieraient aussi de la croissance des postes. Du fait de ce retard d'encadrement paroissial catholique, du fait de la disette de prêtres, certaines micro-régions se transformèrent alors en terres d'accueil pour l'évangélisation protestante : ainsi, la bordure nord-orientale de la Charente-Inférieure, touchant la Charente, allant de Matha à Burie, espace resté longtemps sous-encadré par les structures catholiques, est fortement touchée par ce phénomène.

Depuis le début des années 1880 et l'arrivée des républicains au pouvoir, la densité ecclésiale légale cesse de croître. Les protestants se retrouvent victimes de l'hostilité de l'Etat à l'égard des catholiques et craignent que les vacances paroissiales prolongées entraînent la suppression définitive des paroisses concernées<sup>1</sup>. Dans la mesure où le cadre de référence des catholiques est la paroisse, unité dotée d'une reconnaissance légale en faisant partie de l'ensemble des espaces administratifs publics, le blocage de la croissance du financement de l'Etat entraîne automatiquement l'impossibilité d'une nouvelle densification. L'autorité diocésaine, dans le remodelage des circonscriptions inférieures, les paroisses, ne peut se passer de l'intervention de l'Etat. Tel n'est pas le cas des Eglises réformées. L'évangélisation protestante permet le renforcement de la densité ecclésiale protestante, mais cette fois-ci dans un cadre extra-concordataire. La coexistence dans le monde protestant d'une très grande diversité de structures – de l'Eglise concordataire au poste d'évangélisation – permet incontestablement de prendre en charge avec plus de souplesse que l'Eglise catholique les besoins spirituels des populations qui les réclament. C'est ce qui permit la mise en place de nouvelles communautés déjà au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Alors qu'à cette époque-ci, l'autorité civile se montrait extrêmement méfiante à l'égard de ces mouvements, les dernières décennies de la Troisième République concordataire apparaissent de ce point de vue comme un relatif âge d'or pour les protestants : la liberté octroyée permet à ces œuvres d'avoir une importante ampleur. Même si le nombre de fidèles que ces œuvres d'évangélisation touchent reste assez faible par rapport aux foyers de présence protestante ancienne, ces œuvres disposent d'une grande visibilité ; leurs agents sillonnent inlassablement les campagnes ; des postes sont créés en ville. Elles constituent un moyen d'acculturer la diversité, la

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 17 juin 1886.

fragmentation du champ religieux. Les Eglises libres non reconnues et non financées par l'Etat, les œuvres d'évangélisation continûment présentes dans le département et elles aussi indépendantes de l'Etat autorisent la création de nouvelles unités ecclésiales qui prennent une place dans le jeu des institutions officielles qui tendent à régir les Eglises réformées – officielles – depuis les années 1870.

Entamé sous la monarchie de Juillet, le processus d'assimilation des espaces administratifs catholique et protestant cesse et s'opère une disjonction des trajectoires entre catholiques et protestants. Celle-ci s'accélère lors de la Séparation des Eglises et de l'Etat. Après 1905, la suppression du financement des cultes par l'Etat affecte peu, originellement, les structures spatiales catholiques : aucune suppression de paroisse n'en est la conséquence immédiate. Les protestants sont durement touchés par les conséquences de la loi de 1905. Une rétraction s'observe. Elle touche non seulement les Eglises auparavant financées par l'Etat mais aussi les œuvres d'évangélisation et les Eglises qui ne bénéficiaient pas de ces ressources.

Aux Eglises réformée et catholique, se rajoutent, en marge de ce mouvement de construction administrative de l'espace religieux, des structures qui ont pu paraître se constituer en contre-modèle et en foyers résolument irrégieux. Elles ne disposèrent que d'une assise spatiale discontinue, celle d'un archipel, et n'émergèrent qu'assez tardivement dans le siècle. Malgré l'ancienneté de leur présence, voire de leur continuité, les loges maçonniques ne se transformèrent en pôles hostiles à l'emprise de la religion sur la société et sur l'espace que sous la Troisième République. Elles n'eurent à aucun moment ni la volonté ni les moyens de se constituer en une véritable « Eglise de la République » s'appuyant et s'étendant sur un ressort spatial clairement déterminé. Le recrutement des loges montre que leur influence directe s'arrêtait le plus souvent aux limites de la ville les abritant. De plus, si les loges de la Troisième République se montrent hostiles au cléricisme, celui-ci est distingué de l'idée religieuse : en tant que corps, elles se veulent moins une institution irrégieuse qu'arégieuse. L'irrégiosité active fut plutôt l'ambition des sociétés de libre-pensée. Répudiant « tout caractère secret et toute confession de foi<sup>1</sup> », visant à soustraire ses membres « de toute influence religieuse<sup>2</sup> », les sociétés de libre-pensée se pensent bien comme une alternative aux Eglises. Leur grande fragilité, les difficultés qu'elles ont à affirmer leur action et leur volonté dans la continuité font que ce désir de se constituer en contre-Eglise dépasse rarement la pétition de principe. La multiplication des sociétés de libre-pensée n'en est pas moins significatif d'un détachement d'une partie des

---

<sup>1</sup> *Statuts modifiés les 28 décembre 1890 et 25 janvier 1891 de la Société La Libre-Pensée de l'île de Ré fondée le 11 juin 1864, autorisée les 27 février 1883 et 28 janvier 1891, La Rochelle, Imp. nouvelle N. Texier, 1891, p. 1*

<sup>2</sup> Objectif mentionné notamment dans l'art. 2 des statuts de *L'Avenir de la libre-pensée de Rochefort-sur-Mer. Livret individuel* reproduits en annexe.

populations par rapport à l'emprise religieuse et plus particulièrement catholique. Les principaux territoires touchés par les sociétés de libre-pensée apparemment les plus durables se recrutent dans trois types d'espace. La ville est un terrain de choix : le contrôle social y est moindre, le détachement de la religion peut s'affirmer plus facilement au grand jour. Ensuite, ces sociétés émergent dans des communautés où la concurrence religieuse était une réalité, sans que pour autant les protestants y soient majoritaires : la première société de libre pensée s'implante dans une commune qui abritait auparavant une importante minorité huguenote ; la Saintonge et la rive nord de la Seudre sont des espaces révélateurs de ces connexions. Inversement, il faut souligner le retard et la faiblesse de la libre-pensée dans la presqu'île d'Arvert proprement dite : les identités religieuses clairement marquées y empêchèrent probablement l'émergence des sociétés de libre pensée. Enfin, le dernier territoire dans lequel se développe la libre pensée est celui où l'emprise catholique était difficile depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle – la « Petite Chine » et la partie la plus méridionale du département. Ici, avant que la libre pensée ne réussisse à s'implanter, la solution protestante fut envisagée par une partie de la population : c'est très net pour Matha qui connut l'expérience de l'Eglise libre avant celle de la libre pensée. Pour le sud de l'arrondissement de Jonzac, l'essor de la libre pensée se fait parallèlement à celui de l'Eglise missionnaire de Barbezieux. L'examen des configurations locales montre les concomitances entre les fragilités et les forces des Eglises catholique et protestante et celles de la structuration de l'anticléricalisme en organisations qui se veulent elles aussi pérennes.

Sous l'emprise d'une régulation étatique, les Eglises produisirent un espace administratif qui leur était spécifique, propre. Pour autant, les Eglises ne pensent pas leur action que sous ce seul angle de gestion spatiale et territoriale. Leur visibilité s'exprime autrement : elles s'incarnent matériellement, physiquement dans des lieux clairement désignés – les édifices de culte – et des espaces dont elles doivent partager le contrôle avec des institutions distinctes.

**LIVRE SECOND. DES INCARNATIONS  
MATERIELLES DE LA FOI ATTEINTES  
INEGALEMENT PAR LA SECULARISATION.**

## INTRODUCTION DU LIVRE SECOND

Le quadrillage territorial par les religions ne s'opère pas seulement par le développement d'un espace strictement administratif, d'un réseau de structures nouant des relations, immatérielles, entre elles. Le catholicisme comme le protestantisme s'incarnent dans des lieux, des espaces et des bâtiments, bref dans une matérialité durable, matérialité extrêmement polymorphe. Cette présence physique des Eglises s'exerce de manière évidente dans les lieux de culte mais se dissémine au-delà, dans l'organisation des communautés locales. Jusqu'en 1905, la traduction de la reconnaissance légale des cultes dans le territoire quotidien varie tant en fonction de la loi que de son interprétation locale ou nationale.

Il conviendrait dans un premier temps d'examiner en profondeur de quelle manière l'espace de la communauté civile et civique est investi par les Eglises et surtout quels sont les marqueurs et les signes religieux qui sont employés pour montrer la prise de possession par les clercs et les fidèles de l'espace public communautaire. Ainsi, comment les protestants sont-ils intégrés dans des lieux communaux comme les cimetières ? Tous les lieux qui constituent progressivement l'identité communale, qui sont les symboles de l'indépendance ou de l'autonomie de la communauté d'habitants ne se transforment pas en support d'identité religieuse. L'inégal investissement religieux de cet espace commun ou les processus conduisant au refus de la présence religieuse dans ces territoires partagés par tous doivent être analysés.

Dans cette perspective, le sort des édifices dont l'usage est réservé exclusivement à la célébration du culte doit être scruté avec précision. Victor Hugo ne fait-il pas dire à son théologien dans *Religions et religion* :

« Dieu, cela n'est pas, tant que ce n'est pas en pierre.  
Il faut une maison pour mettre la prière<sup>1</sup> » ?

Cette conviction est partagée par l'ensemble des fidèles et des clercs du XIX<sup>e</sup> siècle mais il conviendrait de s'interroger sur son passage en actes, sur sa matérialisation. La « fièvre de la pierre » qui saisit le clergé catholique au cours du XIX<sup>e</sup> siècle est-elle forte en Aunis et en

---

<sup>1</sup> HUGO Victor, « Le théologien » dans *Religions et religion* (1880) publié dans : *Œuvres complètes. Poésie III*, Paris, Robert Laffont, 1985, p. 973.

Saintonge ? L'Eglise réformée jouissant d'une existence légale rivalise-t-elle avec l'Eglise catholique dans sa volonté d'édifier de nouveaux lieux de culte ? Etant donné l'importance des secours publics dans le financement des églises et des temples, les conditions de la régulation par l'Etat de ce mouvement de constructions seront soigneusement pesées.

Enfin, il faut évaluer précisément comment les acteurs religieux réussirent à négocier avec les autorités civiles leurs interventions dans des sphères qui passent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle sous le contrôle de l'Etat ou des administrations locales. Parmi les sphères partagées avec des administrations publiques et laïques, se dégage un ensemble d'activités qui ressortaient principalement sous l'Ancien Régime de la gestion ecclésiastique, l'enseignement et l'exercice de la charité. A l'échelle nationale, la présence religieuse dans cet espace public-ci est l'objet sinon de discussions, du moins d'interprétations variables : comment la religion de la majorité et de la minorité marque-t-elle son influence dans ce domaine ?



## CHAPITRE 5 : ENCHANTEMENT ET DESENCHANTEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE.

De tous les espaces parcourus quotidiennement par les individus, celui dans lequel se construisent, de manière privilégiée, les identités individuelles mais aussi collectives, c'est celui de la commune. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a disjonction entre espace de la communauté religieuse et de la communauté civile. Pour autant, la religion ne fuit pas l'espace civil, l'espace communal, qui constitue à maints égards, l'unité territoriale de base. Il convient de s'interroger sur les modalités de présence visible de la religion dans cet espace.

Trois types de lieux dans lequel peut s'incarner différemment le fait religieux doivent être scrutés : tout d'abord, les immeubles affectés de manière permanente à la résidence de l'évêque, des desservants ou des pasteurs. Aucune architecture spécifique ne les distingue dans le paysage communautaire : seul leur usage détermine leur fonction. Leur existence reflète la place que réussissent à obtenir les ministres du culte dans la société. Au-delà de la simple demeure cléricale, la religion peut se diffracter matériellement et symboliquement dans l'ensemble du territoire communautaire au travers du décor créé et entretenu tout autant par les clercs, les laïcs et les municipalités. Enfin, la dernière demeure, celle commune à tous, le champ des morts, doit être plus longuement analysée car elle est au cœur de fortes tensions contradictoires : les exigences hygiénistes, religieuses et civiques exercent à son égard des pressions centrifuges.

## **1. ELEVER LES DEMEURES DES MINISTRES DU CULTE.**

La présence de la religion dans les territoires communaux s'exprime par la demeure des ministres du culte. Celle-ci participe de la mise en scène, de la mise en espace du fait religieux. C'est là où le fidèle va chercher les secours du ministère, c'est ce lieu qui symbolise le pouvoir religieux par excellence.

### ***1.1. UNE AFFIRMATION MATERIELLE TARDIVE, LE PALAIS EPISCOPAL.***

Séverine Blenner a récemment montré toute l'importance du palais épiscopal dans la visibilité de l'Eglise catholique. A maints égards, l'édifice symbolise la place que l'évêque réussit à occuper au sein de la société locale. Il témoigne tant des relations avec le pouvoir politique et les autorités locales que de la place du pouvoir catholique dans le tissu urbain<sup>1</sup>.

A la fin de l'Ancien Régime, l'évêché de la Rochelle se situait rue Gargoulleau, à quelques dizaines de mètres de la place d'Armes sur laquelle s'élève la cathédrale. Devenu bien national, le bâtiment est donné au département en 1808 par l'Empereur<sup>2</sup> ; il ne retrouve pas alors son affectation originelle. Le bâtiment est revendu à la Ville de la Rochelle : au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les étages accueillent bibliothèque et musée de peinture tandis que le rez-de-chaussée accueille l'école mutuelle de garçons. Le prix de vente du palais épiscopal sert à payer l'acquisition et les réparations de l'hôtel de Pont, un hôtel particulier dans lequel l'évêque, Mgr Paillou, s'était déjà installé. Plus éloigné de la cathédrale, le palais épiscopal est enchâssé entre le Palais de Justice et la Bourse, à proximité du port. La rue sur laquelle il s'ouvre est particulièrement étroite et une partie de celle-ci est bordée de porches abritant les piétons : c'est l'une des artères qui conserve le plus l'aspect médiéval dans la vieille ville<sup>3</sup>. L'entrée de l'évêché manque indéniablement de majesté et de commodité.

Personnages publics, tous les évêques ne se servirent pas de leur palais épiscopal pour mettre en spectacle leurs fonctions. Mgr Villecourt limita ainsi considérablement les réceptions faites en son palais. A son arrivée sur le siège de la Rochelle, préfet et maire étaient protestants et il voulait restreindre le plus de possible tous les contacts avec l'hérésie<sup>4</sup>. Pour les vœux de nouvel an, en 1839, il notait ainsi avec satisfaction que « les visites faites au prélat ont été la moitié moins

<sup>1</sup> BLENNER Séverine, « L'évêque en son palais : recherches sur les palais épiscopaux en France à l'époque concordataire (1802-1905) », *Positions de thèses de l'Ecole nationale des chartes*, 2000 [consultation en ligne].

<sup>2</sup> JOURDAN J.-B.-E., *Ephémérides historiques de la Rochelle*, la Rochelle, A. Siret, Imprimeur-éditeur, 1861, tome 1, p. 277-278.

<sup>3</sup> Rue de l'évêché au XIX<sup>e</sup> siècle, actuelle rue Gabriel Admyrault.

<sup>4</sup> ADLR, 3 Z 15/3\*. Minute de la lettre à l'évêque du Puy, 28 janvier 1842.

nombreuse que l'an dernier ; très peu de protestans (*sic*) se sont présentés ». L'année suivante, il expliquait clairement les causes de cette diminution :

« l'éloignement qu'a le prélat pour la société, et son franc parler sur le protestantisme. La première année, les ministres protestants vinrent le visiter en personne ; la seconde année, ils envoyèrent des cartes ; il est fort douteux qu'ils en envoient cette année-ci<sup>1</sup>. »

La situation change avec son successeur, Mgr Landriot. Peu après son installation, pour pallier à l'insuffisance du palais épiscopal, l'évêque obtient la location d'un chalet par la Société des Bains de Mer sur le mail de la Rochelle<sup>2</sup>. Celle-ci constitue rapidement un monument d'une grande visibilité et devait plus facilement servir à la vie mondaine<sup>3</sup>. Faisant face à l'océan, la propriété est achetée en 1865 par l'évêque<sup>4</sup>. Ce chalet fait l'objet d'aménagements afin de renforcer son poids dans un lieu auparavant dominé par les premières formes du tourisme balnéaire. C'est dans ce cadre que va se développer l'une des plus imposantes manifestations de la statuaire mariale du XIX<sup>e</sup> siècle en Charente-Inférieure. C'est un avatar tardif des « Vierges colossales du Second Empire » brièvement analysées naguère par Anne Pinget<sup>5</sup>. En 1874, y est élevée une monumentale *Notre-Dame-des-Marins*. La Vierge se dresse « sur une colonne de granit, à l'extrémité du chalet épiscopal dont la mer vient baigner le pied » ; autour de la colonne serpente une galerie permettant d'accéder à la galerie au haut de laquelle apparaît la statue. L'édifice est dessiné par l'architecte bordelais Alaux. Portant les armes de la Rochelle, du pape et de l'évêque, la statue représente une Vierge à l'Enfant, ce dernier bénissant la mer<sup>6</sup>. En sortant du port de la Rochelle, les marins ne pouvaient pas manquer de la voir. Cette résidence secondaire de l'évêque est donc devenue un lieu important pour catholiciser l'espace de la Rochelle.

Peu avant le départ de Mgr Landriot pour Reims, l'évêché est décrit comme une « maison peu commode, peu digne, trop petite et fort triste<sup>7</sup> » par l'inspecteur général des édifices diocésains, Labrouste. Ce que reconnaît le Ministère des Cultes lorsqu'il dépeint l'édifice à P. Abadie :

« L'immeuble jusqu'à présent affecté à la résidence des évêques de la Rochelle, située dans une partie très resserrée de la ville ne contient que des appartements inhabitables pendant l'été ; les dépendances d'ailleurs sont insuffisantes et il est dépourvu de jardin<sup>8</sup>. »

<sup>1</sup> ADCM, 1 J 573\*. Notes des 1<sup>er</sup> janvier 1839 et 1<sup>er</sup> janvier 1840.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 3 774. Dossier de la location du chalet dit « Chalet Richelieu ».

<sup>3</sup> MESCHINET DE RICHEMOND Louis, *La Rochelle et ses environs*, La Rochelle, 1866, p. 314-315.

<sup>4</sup> MEYNEN Nicolas, *La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle. De la place forte au port de commerce*, Poitiers, CPPP, 2007, p. 244.

<sup>5</sup> Cf. PINGEOT Anne, « Les vierges colossales du Second Empire », dans *La sculpture française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions de la Réunion des Musées nationaux 1986, p. 208-213.

<sup>6</sup> BR, t. XI, 25 juillet 1874, n° 4, p. 41-42, 15 août 1874, n° 7, p. 72-73.

<sup>7</sup> AN, F<sup>19</sup> 7 222. Rapport fait par Labrouste à la séance de décembre 1866 du comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains.

<sup>8</sup> AN, F<sup>19</sup> 7 222. Minute de la lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes à P. Abadie, 1<sup>er</sup> août 1879.

Sous Mgr Thomas, enfin, un bâtiment conforme à la dignité de ses fonctions est mis à disposition de l'évêque. Les négociations pour qu'un nouvel évêché soit acheté commencent dès l'épiscopat de Mgr Landriot. Elles traînent en longueur du fait du statut juridique de la résidence de l'évêque. En effet, le palais épiscopal était une propriété départementale alors que depuis la Restauration, l'acquisition, les réparations et l'entretien de ces bâtiments relèvent de l'Etat. Convaincre le département d'abandonner sa propriété pour participer aux côtés du Ministère des Cultes à l'achat d'un évêché qui serait une propriété de l'Etat fut une tâche ardue. A la fin du Second Empire, le Conseil général adopte enfin la proposition du Ministère des Cultes de participer à l'acquisition d'un nouvel immeuble<sup>1</sup>. C'est l'hôtel Chabot, rue Dauphine, qui est choisi. L'immeuble est jugé insuffisant et l'évêque est autorisé à acheter en 1877 une maison contiguë, l'hôtel de Saint-Exupéry<sup>2</sup>. Celle-ci devait accueillir les dépendances indispensables aux fonctions de l'évêque, et en particulier servir d'écurie. L'hôtel Chabot étant en très mauvais état, ce n'est que bien après que le principe de l'acquisition fut adopté que les travaux d'aménagement de l'édifice purent enfin commencer. Ils débutent en 1878<sup>3</sup>. L'évêque entre dans ses murs en 1880<sup>4</sup> et l'édifice paraît complètement terminé que bien après le départ de Mgr Thomas pour Rouen<sup>5</sup>. La majesté du culte catholique est marquée par celle de la demeure de son premier ministre dans le diocèse. Il s'ouvre sur une artère d'aspect moderne où se concentrent déjà les maisons religieuses : de l'autre côté de la rue on retrouve le vénérable couvent de Saint-Joseph de la Providence. Sur la même rangée d'immeubles que l'évêché, en se dirigeant vers sa cathédrale, l'évêque devait passer devant les immeubles des Filles de la Charité.

L'hôtel particulier aménagé pour recevoir le nouvel évêché est assez comparable à l'hôtel de la préfecture installée depuis 1816 dans l'hôtel que le riche négociant Poupet se fit édifier au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette mise sur le même plan des bâtiments civils et du palais épiscopal est extrêmement tardive. Elle illustre les difficultés de la reconstruction symbolique de l'Eglise catholique dans une ville où les protestants ont retrouvé tous leurs droits après la Révolution. La discrétion du premier palais épiscopal s'explique sans aucun doute par le fort pouvoir des protestants sous le Premier Empire. Laura Maslow-Armand nota que près de la moitié du conseil municipal impérial était huguenot<sup>6</sup>. De plus, lors de la création du siège épiscopal, la Rochelle n'était pas préfecture. L'administration départementale, éloignée de la ville de résidence habituelle

---

<sup>1</sup> BR, t. V, 5 septembre 1868, n° 10, p. 117 ; rapport du préfet et débats du Conseil général, *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1868, p. 150-151 et 12.

<sup>2</sup> ADCM, 37 V 1. Décret présidentiel, 4 juin 1877.

<sup>3</sup> BR, t. XV, 17 août 1878, n° 7, p. 79.

<sup>4</sup> BR, t. XVII, 11 décembre 1880, n° 24, p. 276.

<sup>5</sup> AN, F<sup>19</sup> 7 222. Rapport de Corroyer, 6 avril 1886.

<sup>6</sup> MASLOW ARMAND Laura, *Protestantism in La Rochelle. 1755-1830. The consequences of bourgeois rule*, Thèse (Ph. D), Université d'Harvard, 1969, chapitre 3, p. 3.

de l'évêque, pouvait juger suffisant l'hôtel de Pont. En revanche, la création d'un nouveau palais épiscopal, décidée sous le Second Empire finissant, ne devient une réalité qu'au moment où le régime réduit considérablement le budget des Cultes<sup>1</sup>. Pour les édifices dépendant essentiellement d'un financement public, c'est le signe le plus patent des lenteurs du modelage matériel de l'Eglise catholique pour affirmer sa visibilité.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, peu de personnes résident dans l'édifice : outre l'évêque, un vicaire général et le secrétaire général de l'évêché sont les seuls prêtres à y habiter. S'y ajoutent trois sœurs pour l'intendance, la famille du concierge et une domestique de l'évêque<sup>2</sup>. La Séparation de l'Eglise et de l'Etat signe la fin d'une époque pour le palais épiscopal de la Rochelle. A la mort de Mgr Le Camus survenue en septembre 1906, l'évêché reste vide d'occupant<sup>3</sup>. Le nouvel évêque de la Rochelle, Mgr Eyssautier, sacré le 30 novembre 1906, s'en voit interdire l'accès<sup>4</sup>. Pour son sacre même, il est obligé d'accueillir à l'Ecole Fénelon le cardinal Lecot et les évêques invités à la cérémonie. La première messe épiscopale est célébrée dans la chapelle du grand séminaire<sup>5</sup>. Mgr Eyssautier s'installe dans l'ancienne maison des missionnaires diocésains que les lazaristes avaient quittée en 1903<sup>6</sup>. Situé rue Saint-Jean-du-Pérot, à peu de distance du vieux port, s'ouvrant également sur la place de la préfecture, cet immeuble, d'allure très modeste, représente bien les difficultés de l'épiscopat pour se doter d'immeubles suffisants pour l'exercice de leurs fonctions après 1906.

## ***1.2. UN EDIFICE DE PLUS EN PLUS EN REVENDIQUE PAR LA COMMUNE, LE PRESBYTERE CATHOLIQUE.***

Le presbytère doit être moins le logement personnel du desservant en tant qu'individu qu'en tant que fonction. A cet égard, il est une composante essentielle dans l'affirmation du rôle du prêtre dans sa paroisse<sup>7</sup>. L'ordonnance interne des procès-verbaux des visites pastorales reflète toute l'importance qui lui est accordé par l'autorité diocésaine. Sous la Monarchie de Juillet, elle se borne à demander si le presbytère existe, en quoi il consiste et s'il est près de l'église. Sous le

<sup>1</sup> Cf. LENIAUD Jean-Michel (dir.), *Le budget des Cultes*, Paris, Ecole des Chartes, 2007.

<sup>2</sup> ADCM, 5 M 1/20\*. Minute du rapport du commissaire spécial de la Rochelle au préfet, 3 octobre 1906. La congrégation en charge de l'évêché varia : ce furent en particulier les Sœurs de Saint-Aignan ou les Sœurs de l'Instruction du Sacré-Cœur.

<sup>3</sup> ADCM, 4 M 2/57. Brouillon du télégramme du préfet au Ministre de l'Intérieur, 22 décembre 1906.

<sup>4</sup> ADCM, 4 M 4/11. Brouillon du rapport mensuel du préfet au Ministre de l'Intérieur, 9 décembre 1906 ; *JM*, 9 décembre 1906, n° 49.

<sup>5</sup> *CSA*, 9 décembre 1906, n° 757.

<sup>6</sup> MEYNEN Nicolas, *Fortification, architecture et urbanisme à La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat en histoire de l'art contemporain, Université de Bordeaux 3, 2002, tome 5, p. 108.

<sup>7</sup> Cf. les brèves analyses qui lui sont consacrées dans : PIERRARD Pierre, *La vie quotidienne du prêtre français au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1986, p. 381-393 et LAUNAY Marcel, *Le Bon Prêtre. Le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1986, p. 102-105.

Second Empire, les questions se font plus précises : quel est son emplacement ? Est-il voisin de l'église ? Quel est son état ? Dispose-t-il de jardins et dépendances ? Le vicaire y loge-t-il ? La proximité de la maison de Dieu et de la maison du prêtre est un élément sur lequel insiste les deux enquêtes. Plusieurs différences sont à noter. La présence d'un presbytère n'est plus questionnée sous Napoléon III ; en revanche, on s'interroge plus attentivement sur les dispositions matérielles de la demeure du curé : le jardin du presbytère, des dépendances suffisantes l'isolant du voisinage, l'accueil des vicaires transformant l'immeuble en véritable maison cléricale sont des éléments désormais recherchés et attendus dans l'idéal-type du presbytère modèle.

Pourtant, peut-être plus encore que pour les églises, l'affectation d'un immeuble à la demeure d'un prêtre posa problème. Les presbytères, devenus biens nationaux, ont facilement changé de mains sous la Révolution. Les Articles organiques du culte catholique portaient que :

« Les presbytères et les jardins attenants, non aliénés, seront rendus aux curés et aux desservants des succursales. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin. »

Le décret impérial organisant les fabriques catholiques de 1809 se fait plus impératif et précise que le logement du desservant fait partie des dépenses obligatoires des communes. L'article 92 porte que, parmi les charges des communes « relativement au culte », il y a celle :

« de fournir au curé ou desservant un presbytère, ou à défaut de presbytère, un logement, ou à défaut de presbytère et de logement, un indemnité pécuniaire ».

La loi municipale de 1837 assouplit les obligations financières des communes. Disposer d'un presbytère n'est pas explicitement mentionné parmi les dépenses obligatoires, le texte n'évoque que l'obligation de l'indemnité de logement (art. 30). Les charges des communes en ce domaine ne sont modifiées qu'avec la loi sur l'administration municipale de 1884 qui élargit les pouvoirs des municipalités. Désormais, l'indemnité de logement n'est obligatoire pour les communes que lorsque les fabriques ne peuvent pas pourvoir à la dépense (art. 136).

Il n'y a pas d'obligation explicite pour les communes de disposer d'un immeuble affecté de manière permanente au logement du curé ou du desservant. Pourtant, c'est cette modalité-là qui est privilégiée. Assurer le logement du futur desservant était une condition éminemment favorable pour obtenir de l'Etat la création d'une paroisse et pour être sûr que l'évêché y envoie un ecclésiastique. Avoir un immeuble que l'on qualifie de presbytère était le meilleur garant du succès des démarches.

Le statut des presbytères non aliénés des paroisses supprimées sous la Révolution et non rétablies sous le premier Empire est plus complexe. Un décret de 1806 stipulait que « les biens des fabriques des églises supprimées appartiennent aux fabriques des églises auxquelles les églises

supprimées sont réunies, quand même ces biens seraient situés dans des communes étrangères ». La possession réelle de ces biens par les fabriques pose problème au moment où la conscience municipale s'accroît et où l'autonomie communale s'affirme. Les paroisses du doyenné d'Aigrefeuille sont emblématiques de ces difficultés. Sous la Restauration, Chambon est une annexe de Forges : pourtant le maire refuse « de rendre aucun compte à la fabrique de Forges, chef-lieu de succursale de son administration du presbytère et dépendances de Chambon, de faire la remise de ces objets à la dite fabrique<sup>1</sup> ». Le maire avait pris l'habitude de louer ces immeubles à ses parents sans rendre aucun compte ni du montant du loyer ni de l'usage des sommes ainsi produites. Par la suite, la municipalité de Chambon continue à refuser l'autorité du conseil de fabrique de Forges sur son presbytère. Sous la Monarchie de Juillet, la municipalité de Virson conteste de la même manière l'usage de son presbytère fait par la fabrique d'Aigrefeuille<sup>2</sup>.

En milieu urbain, toutes les municipalités ne se préoccupèrent pas d'avoir des presbytères. Dans les chefs-lieu d'arrondissement les plus modestes, Jonzac et Marennes, le presbytère est, semble-t-il, fourni dès les lendemains du Concordat par la commune au curé. A Saint-Jean-d'Angély, l'acquisition du presbytère est chose faite en 1821<sup>3</sup>. La municipalité de Rochefort se montra également soucieuse de disposer d'édifices convenables pour accueillir les curés de la ville. Sous le Premier Empire, la Ville se contentait de verser des indemnités de logement<sup>4</sup>. La construction de nouvelles églises paroissiales donne lieu à des mesures analogues pour les presbytères : le presbytère Saint-Louis s'élève au même moment que l'église sous la monarchie censitaire<sup>5</sup>. Lorsqu'en 1860, l'église Notre-Dame est déplacée vers les faubourgs, un presbytère est construit à ses côtés<sup>6</sup>. A Saintes et à la Rochelle, une logique différente est à l'œuvre. Au chef-lieu départemental, le presbytère est l'exception. Cette mesure ne concerne que deux des cinq paroisses existantes intra-muros, celle qui a l'orientation la plus rurale, Notre-Dame<sup>7</sup>. En 1816, la maison curiale aliénée sous la Révolution est rachetée en viager<sup>8</sup> et elle est complétée en 1863 par une autre maison devant servir de logement aux vicaires<sup>9</sup>. Sous le Second Empire, l'achèvement de la cathédrale fournit l'occasion de mettre en place un presbytère pour cette paroisse<sup>10</sup>. La

<sup>1</sup> ADCM, 2 O 286. Lettre du sous-préfet de Rochefort au préfet, 4 octobre 1825.

<sup>2</sup> ADLR, P Aigrefeuille 1. Registre de délibérations de la fabrique, séances des 19 juin 1833, 11 juin 1838, 1<sup>er</sup> avril 1844

<sup>3</sup> BMSJA, dossier du presbytère. Acte passé devant Maître Estachon (Saint-Jean-d'Angély), 5 août 1821.

<sup>4</sup> BMR, Culte catholique. Lettre du sous-préfet de Rochefort au maire de Rochefort, 9 juin 1808.

<sup>5</sup> BMR, Culte catholique. Lettre du sous-préfet de Rochefort au maire de Rochefort, 22 mars 1824, ainsi que AMR, 1 M 8. Plans dressés par Félix Garde, 1827.

<sup>6</sup> AMR, 1 P 1. Note interne au commissariat central de Rochefort, 9 mai 1905.

<sup>7</sup> AMLR, 1 P 4. Brouillon de la lettre du maire de la Rochelle au préfet, 10 mai 1905.

<sup>8</sup> AMLR, 2 M 3. Traité d'attribution du presbytère, 15 juillet 1816.

<sup>9</sup> AMLR, 2 M 3. Lettre du préfet au maire de la Rochelle, 7 février 1863.

<sup>10</sup> ADCM, 186 V 1. Dossier de la création de la maison du doyenné. ADLR, 1 M 1. « Rapport sur les biens perdus par suite de l'application de la loi de Séparation », sans date.

situation paraît assez semblable à Saintes<sup>1</sup> : seule la paroisse Saint-Pierre dispose d'un presbytère. En 1853, l'abbé Pierre-Etienne Réveillaud légua à la fabrique sa maison, contiguë à la cathédrale, pour qu'elle serve de presbytère. Si son successeur préféra louer un autre immeuble, le legs retrouva sa fonction originelle en 1887<sup>2</sup>. La paroisse Saint-Eutrope ne dispose d'un presbytère en titre que de manière éphémère, de 1874 à 1891. La Congrégation de la Mission étant chargée par l'évêque de cette paroisse, Mgr Thomas décide pour faciliter l'installation des lazaristes d'acquérir plusieurs immeubles pour leur servir de presbytère<sup>3</sup>.

Le peu d'immeubles jugés suffisants pour accueillir les curés font que sont particulièrement recherchés les anciens presbytères ou des bâtiments conventuels aliénés sous la Révolution. Ainsi, à Archiac, la mairie rachète au début de la Monarchie de Juillet, la maison des Récollets attenant à l'église qui n'est pas autre chose que l'ancienne chapelle de cet ordre religieux<sup>4</sup>. Bien après la vente du presbytère de l'époque moderne, on se souvient de son usage. Ainsi, à Romegoux, petite commune des bords de la Charente, c'est cette maison-ci qui est achetée par la municipalité en 1860<sup>5</sup>.

Il est difficile de dresser un état des lieux du tissu presbytéral catholique en Charente-Inférieure à un moment donné. Les résultats des enquêtes qui nous sont parvenus sont trop parcellaires et lacunaires pour être fructueusement exploités<sup>6</sup>. Les procès-verbaux des visites pastorales accomplies sous l'épiscopat de Mgr Villecourt concernent un peu moins de la moitié des paroisses rurales du diocèse. Au milieu des années 1840, un quart d'entre elles paraissent ne pas disposer de presbytères communaux<sup>7</sup>. Un temps fort se dégage pour les constructions de presbytères : le Second Empire<sup>8</sup>. Cet élan de constructions est à relier avec la densification du réseau paroissial. Sous la Troisième République, la disparition au budget des Cultes d'une ligne comptable consacrée aux nouvelles paroisses a pour contrecoup l'arrêt de projets d'édification de presbytères. Sous Napoléon III, l'Etat intervient sur soixante-quatorze chantiers d'églises et soixante-sept de presbytères en Charente-Inférieure<sup>9</sup>. Il est engagé par l'Etat plus de 200 000

<sup>1</sup> La série 2 O ne renferme aucun dossier relatif aux presbytères de Saintes, à l'exception d'un mince dossier sur le projet d'acquisition de presbytère de la paroisse Saint-Pierre (ADCM, 2 O 2549).

<sup>2</sup> DRILHON Paul, « Notes sur Saint-Pierre de Saintes de 1804 à 1900 », *Recueil*, t. XV, 1899-1901, p. 455 et 460-461.

<sup>3</sup> ADCM, 37 V 1. Décrets présidentiels, 13 août 1874 et 3 mars 1891.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 76. Acte passé devant Maître Derussy (Lonzaç), 27 mars 1834.

<sup>5</sup> AN, F<sup>19</sup> 4 806. Avis du préfet de la Charente-Inférieure, 29 février 1860.

<sup>6</sup> Par exemple l'enquête réalisée en 1846 à la demande de l'évêché sur l'état des églises et des presbytères (ADCM, 191 V 1) révèle que tous les desservants n'ont pas répondu aux questionnaires ; le plus souvent, on ignore l'état de l'édifice lorsque la paroisse est desservie par binage. De plus, il y a fréquente confusion entre propriété fabriçienne et propriété communale, lorsque le presbytère est un édifice est antérieur à la Révolution.

<sup>7</sup> Cf. ADCM, 209 V 1. 37 paroisses rurales seraient alors sans presbytère.

<sup>8</sup> Cf. annexe : Les constructions de presbytères catholiques pour lesquelles une aide de l'Etat est demandée (1859-1901).

<sup>9</sup> Nous avons envisagé ainsi l'ensemble des dossiers pour lesquels l'Etat accorde un secours et pour lesquels celui-ci commence à être ordonné au plus tard en 1871. La documentation est rassemblée en : AN, F<sup>19</sup> 4 806, 4 867 et



francs pour les premiers et près de 110 000 francs pour les seconds. En ce qui touche les églises, la majorité des aides de l'Etat est distribuée en faveur de réparations. *A contrario*, plus des deux tiers des communes soutenues par l'Etat pour les dépenses liées au presbytère avaient demandé son aide pour l'acquisition ou la construction de la demeure curiale. Cette mise en place massive de nouveaux presbytères accentue l'emprise immobilière des municipalités sur le territoire communal. Dans cette perspective, le presbytère apparaît moins qu'un lieu paroissial qu'un lieu communal. C'est ce que révèle la part prise par les acteurs publics – commune et Etat – et religieux – fabriques et fidèles – dans le financement de ces chantiers [Cf. Tableau 15<sup>1</sup>]. Le presbytère est avant tout une dépense communale : les fabriques, trop pauvres et plus soucieuses d'orner les églises que de pourvoir au logement du curé, n'aident qu'exceptionnellement. De même, les souscriptions sont ici rares. Lors de la Séparation, peu de presbytères sont alors les propriétés de fabriques ou de la mense épiscopale : l'évêché en dispose de deux<sup>2</sup> tandis que les paroisses du diocèse en sont propriétaires de sept<sup>3</sup>. Toutes les communes chefs-lieux paroissiaux n'ont pas non plus décidé d'acquérir un bâtiment *ad hoc*. Dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély au début du XX<sup>e</sup> siècle, à peine les trois quarts des communes disposant du titre paroissial ont un presbytère<sup>4</sup>.

**Tableau 15 : Les chantiers du Second Empire.**

Edifices	Financement public			Financement privé		Déficit
	Etat	Commune	Département	Souscriptions	Fabriques	
Eglises	24,6 %	54,15 %	3,2 %	6,8 %	4,2 %	7,35 %
Presbytères	18,8 %	74,6 %	0,6 %	0,4 %	0,1 %	5,5 %

Cette large participation financière de la commune explique pourquoi les presbytères deviennent des lieux fréquents de friction entre autorité municipale et autorité religieuse. Ces revendications éclatent précocement lorsque la municipalité est dominée par les protestants. A Saint-Sulpice-de-Royan, un conflit apparaît dès le Second Empire entre la mairie et la fabrique sur la propriété et surtout, l'usage d'un terrain dépendant de la maison servant de presbytère. D'après

4 911. Une étude semblable n'est pas envisageable pour la Monarchie de Juillet – aucune liasse n'est conservée pour les secours aux édifices paroissiaux. Un défaut semblable doit être constaté pour la Troisième République : il manque les liasses des dossiers dôturés entre 1873 et 1879 ainsi qu'entre 1891 et 1894.

<sup>1</sup> Des renseignements sur le financement par l'ensemble des acteurs – commune, fabrique, fidèles et Etat – sont disponibles pour soixante-un chantiers presbytéraux et cinquante-neuf d'églises. La différence de chiffres s'explique par la présence de plusieurs dossiers pour lesquels le financement de l'Etat est décidé après une intervention directe d'un grand notable. Pour ces affaires-ci, la procédure habituelle n'est pas suivie et il manque au dossier le montage financier du projet : seule apparaît la somme versée par le Ministère. Il s'agit exclusivement de travaux de réparations et non de constructions.

<sup>2</sup> Blanzac et Mazeray.

<sup>3</sup> Champagne, Le Gué d'Alléré, Marans, Mortiers, Pérignac, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Georges-de-Longuepierre. ADLR, 1 M 1. « Bilan de la spoliation » (sur l'application de la loi de Séparation), sans date. La propriété fabricienne du presbytère du Gué d'Alléré n'a pas été jugée réelle par les autorités administratives de l'époque. Il s'agissait d'une propriété de la fabrique de l'Ancien Régime. Cf. NIOX Eugène, *La question du presbytère du Gué d'Alléré*, Rochefort, impr. Ch. Thèse, sans date, 7 p.

<sup>4</sup> ADCM, 4 M 4/11. Rapport du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, 5 avril 1907.

le conseil municipal, seule la maison sert de presbytère et ni la fabrique ni le curé n'auraient des droits sur le terrain encadrant la maison<sup>1</sup>. Sous la Troisième République, les municipalités réclament les presbytères pour un usage profane. En 1891, ce n'est que parce que l'évêché résiste fortement que le presbytère de Loiré évite un tel avenir<sup>2</sup>. Le plus souvent, cette opposition n'est pas fructueuse. Malgré l'hostilité de la fabrique, alors que les foires ont lieu le dimanche à l'heure des offices, la commune de Migron obtient qu'une partie des servitudes du presbytère soit convertie en champ de foire<sup>3</sup>. L'opposition épiscopale échoue à Sousmoulins car il ne s'agit que de distraire une partie du presbytère pour édifier une mairie et une école<sup>4</sup>. Le développement commercial, la construction de bâtiments communaux civils important plus que l'isolement et la tranquillité de la demeure du desservant. En ville, la coloration idéologique des débats engendrés par la désaffectation des presbytères est plus évidente. A Rochefort, la transformation du Collège municipal en Lycée provoque son agrandissement au détriment des immeubles limitrophes : parmi ceux-ci, il y avait le presbytère qui se situait à l'arrière de l'église Saint-Louis. Cette désaffectation provoque des réticences de la part des catholiques<sup>5</sup>, mais également de la part des anticléricaux. Le franc-maçon Bayle s'interroge en séance du conseil municipal pour savoir « si la loi force la commune à donner un presbytère<sup>6</sup> ». Les républicains les plus anticléricaux se demandent s'il ne conviendrait pas de se limiter au versement d'une indemnité de logement. Un immeuble fut acquis cependant pour servir de presbytère.

Si la loi de séparation des Eglises et de l'Etat ne provoqua pas une laïcisation des lieux de culte, il n'en fut pas de même pas pour la demeure du desservant. Dans la mesure où, d'après l'article 2 de la loi de Séparation, « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte », les municipalités n'ont plus à assurer l'hébergement des curés. L'expulsion du curé de son presbytère fut un symbole recherché des groupes hostiles à l'Eglise. Les libres-penseurs n'obtiennent pas systématiquement gain de cause sur ce point. Ainsi, le maire de Marennes décide de louer le presbytère au curé 300 francs alors que l'un des conseillers municipaux, président de la société locale de libre-pensée, proposait un loyer supérieur (400 francs)<sup>7</sup>. L'occupation gratuite du presbytère prenait fin en décembre 1906 ; encore en février 1907, le préfet note que « presque partout les presbytères sont encore occupés par les desservants, sans droit et par pure

---

<sup>1</sup> AMSSR, 1 D 1\*. Séances des 11 octobre et 20 décembre 1857.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 964. Dossier de Loiré.

<sup>3</sup> ADLR, P Migron 1. Séances des 21 juin et 16 août 1891; P Migron 2. Décret présidentiel, 11 mars 1892.

<sup>4</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 964. Brouillon de la lettre du Ministre de la Justice et des Cultes au Ministre de l'Intérieur, 6 février 1890.

<sup>5</sup> Cf. les critiques adressées aux *Tablettes des Deux Charentes* par *l'Intérêt public*. *L'Intérêt public*, 14 janvier 1883, n° 5, 26 janvier 1883, n° 10.

<sup>6</sup> AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1878-1881). Séance du 28 mai 1881.

<sup>7</sup> *JM*, 3 février 1907, n° 5. Protestation de la société de libre-pensée contre la décision du conseil municipal reproduite dans *JM*, 17 mars 1907, n° 11

tolérance<sup>1</sup> ». Peu nombreux furent les ecclésiastiques à suivre l'exemple de l'archiprêtre de Saint-Jean-d'Angély et le curé de Notre-Dame à Royan qui refusèrent de louer la cure<sup>2</sup>. La plupart négocièrent avec les maires pour en obtenir la location. Le prix de celle-ci posa problème. Dans l'ensemble de l'arrondissement de Jonzac, les prix de loyer initialement proposés par les municipalités sont estimés trop faibles par l'administration : en mars 1907, le sous-préfet refuse ainsi d'approuver 19 des 23 décisions prises en ce sens<sup>3</sup>. Les municipalités de Neuillac et de Montlieu avaient même opté pour une concession gratuite du presbytère<sup>4</sup>. A Saint-Fort-sur-Gironde, le curé obtiendrait le presbytère pour le franc annuel symbolique plus l'entretien de l'immeuble et les impôts<sup>5</sup>. La commune de Lorignac payerait elle-même le prix de la location du presbytère<sup>6</sup>. Un arrangement plus singulier s'observe à Meux, près de Jonzac. Une famille avait donné à la commune une maison sous la Seconde République pour que soit logé décemment le curé. Lors de la Séparation, les descendants des donateurs ayant revendiqué cette propriété, sans doute afin d'éviter de trop grands frais de procès, la commune décide de payer les impôts et les réparations, moyennant le versement d'un loyer très modique par le desservant<sup>7</sup>. La force d'inertie des édiles fait que la préfecture ne réussit guère à imposer sa volonté quant à la fixation des loyers. C'est que montre le cas du presbytère de la Clotte, petite commune des confins méridionaux du département. Le premier bail passé au prix de 150 francs par an est jugé par trop inférieur à l'évaluation faite par l'Administration des Contributions directes – 230 francs. Pourtant le bail définitif est encore plus faible que le montant initial : 100 francs<sup>8</sup>.

Rares sont les municipalités à choisir délibérément de ne pas louer au desservant. Dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, alors que l'avenir des autres presbytères demeure incertain, sur les 27 communes pour lesquelles nous connaissons la décision en avril 1907, huit ont décidé d'expulser le curé du presbytère pour affecter celui-ci à un service public<sup>9</sup>. Deux municipalités firent ce choix dans l'arrondissement de Rochefort dès février 1907<sup>10</sup>. Si l'expulsion du curé fut rarement opérée, il n'en demeure pas moins que, lorsque ce fut le cas, elle eut une grande portée symbolique. Expulser son curé de son logement, c'est signifier son renvoi, le fait

---

<sup>1</sup> ADCM, 4 M 4/11. Brouillon du rapport du préfet au Ministre de l'Intérieur, février 1907.

<sup>2</sup> CSA, 30 décembre 1906, n° 760 ; 6 janvier 1907, n° 761.

<sup>3</sup> ADCM, 4 M 4/11. Rapport du sous-préfet de Jonzac, 4 mars 1907.

<sup>4</sup> CSA, 24 mars 1907, n° 772.

<sup>5</sup> ADCM, 4 M 4/11. Rapport du sous-préfet de Jonzac, 6 février 1907. Le loyer, quelques années plus tard, s'élève à 125 f. ADLR, 3 F 3. Paroisse de Saint-Fort-sur-Gironde, procès-verbal de visite canonique, 17 juillet 1913.

<sup>6</sup> ADLR, 3 M 1. Lettre du curé de Lorignac au doyen de Saint-Genis, 19 novembre 1910.

<sup>7</sup> ADLR, 3 F 3. Visite canonique de Meux, 1913.

<sup>8</sup> ADCM, 2 O 426. Lettre du préfet au sous-préfet de Jonzac, 25 mars 1907 et délibération du conseil municipal, 25 juillet 1908.

<sup>9</sup> ADCM, 4 M 4/11. Rapport du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, 5 avril 1907.

<sup>10</sup> ADCM, 4 M 4/11. Rapport du sous-préfet de Rochefort, 6 février 1907.

que l'on veuille se passer de la religion. Dans la région angérienne, la commune de Courcelles est la première à prendre cette mesure<sup>1</sup>. Les curés de Tesson<sup>2</sup>, de Saint-Saturnin-du-Bois<sup>3</sup>, des Touches-de-Périgny<sup>4</sup> sont également invités à quitter leurs demeures. A Marans, le curé et ses vicaires sont expulsés du presbytère, propriété de la fabrique<sup>5</sup>. La décision de l'expulsion fut parfois imposée par l'administration : c'est ce qui se produisit à Fontenet où, contre l'avis du conseil municipal et du conseil de préfecture, le conseil d'Etat obtint que le presbytère ne fût pas loué aux conditions acceptées par la municipalité<sup>6</sup>. Malgré les lacunes de la conservation des procès-verbaux des visites canoniques opérées en 1913, il est possible de se rendre compte que le maintien de l'usage presbytéral fut massif.

Toutefois, quelques transformations de destination démontrent l'effritement de la position du curé, pasteur d'ouailles divisées. Le sort du presbytère de Saint-Ciers-du-Taillon est exemplaire à la fois des désirs des républicains locaux et de la politique de modération prônée par la préfecture. Par hostilité au clergé catholique, profitant de la vacance du poste paroissial, la municipalité projeta de louer le presbytère à l'un des pasteurs de l'œuvre de Saint-Aubin-de-Blaye. La préfecture refusa d'entériner la décision et le nouveau curé put s'installer dans le presbytère<sup>7</sup>. Cette concurrence mise entre un culte reconnu et un culte nouvellement pratiqué dans la commune se fait au profit de la religion la plus anciennement établie.

Plusieurs communes se séparent du presbytère, édifice qui apparaît superflu. Cette vente qui divise le conseil municipal d'Angoulins est chose faite en 1908<sup>8</sup>. Au moins huit communes firent ce choix avant 1914<sup>9</sup>. Les municipalités de Chepniers, de Dompierre-sur-Charente préfèrent voir leurs presbytères tombés en ruine plutôt que le louer au curé<sup>10</sup>. Le presbytère peut être totalement détourné de ses fonctions par la location à un laïc. Immeuble du bourg, le presbytère est recherché par les commerçants : la location peut être attribuée à un restaurateur<sup>11</sup>, un tenancier d'un bureau de tabac<sup>12</sup>, un boucher<sup>1</sup>, voire à un simple cultivateur<sup>2</sup>. Le nouveau

<sup>1</sup> *CSA*, 23 décembre 1906, n° 759 ; 27 janvier 1907, n° 764.

<sup>2</sup> *CSA*, 8 et 15 septembre 1907, n° 796 et 797.

<sup>3</sup> *CSA*, 22 décembre 1907, n° 911.

<sup>4</sup> *CSA*, 6 janvier 1907, n° 761 et 13 janvier 1907, n° 762.

<sup>5</sup> *CSA*, 16 juin 1907, n° 784.

<sup>6</sup> *CSA*, 19 avril 1908, n° 928.

<sup>7</sup> *CSA*, 17 février 1907, n° 768, 3 mars 1907, n° 769.

<sup>8</sup> *CSA*, 12 janvier 1908, n° 915 et 19 janvier 1908, n° 916.

<sup>9</sup> Outre Angoulins : Bougneau (ADCM, 2 O 123. Dossier du presbytère, vente en 1910) ; la Jarrie (*CSA*, 3 mars 1907, n° 770) ; Saint-Georges-du-Bois (ADLR, 3 F 4. Visite canonique, 1913 : vente en 1913) ; Saint-Rogatien (ADCM, 2 O 2 347. Dossier du presbytère, vente en 1914) ; Saint-Sulpice-de-Royan (ADCM, 2 O 2 479. Dossier du presbytère, vente en 1909) ; Vaux-sur-Mer (ADCM, 2 O 2 950. Dossier des presbytères, vente en 1908). Villedoux (ADLR, 3 F 4. Visite canonique, 1913).

<sup>10</sup> ADLR, 3 F 3. Visites canoniques de Chepniers et de Dompierre-sur-Charente, 1913.

<sup>11</sup> Dœuil-sur-le-Mignon : *CSA*, 24 février 1907, n° 768 ; Cressé (ADLR, 3 F 4)

<sup>12</sup> ADLR, 3 F 3. Visite canonique de Pérignac, 1913.

locataire du presbytère d'Esnandes transforme une partie des dépendances de celui-ci en salle de réunions : c'est là que se tient la réunion fondant la société de libre-pensée locale<sup>3</sup>. Si l'immeuble reste affecté à un service public, plusieurs reconversions sont possibles et portent une charge symbolique inégale. La conversion la plus neutre sur le plan religieux est celle en hôtel des postes : c'est ce qui est décidé par au moins huit communes<sup>4</sup>. A Charron, il est divisé mi-partie pour cet emploi tandis que le curé continue à loger dans la partie restante<sup>5</sup>. Saint-Dizant-du-Bois réinvestit le presbytère comme mairie<sup>6</sup>. Aux Portes-en-Ré, il sert de logement à la sage-femme<sup>7</sup>. La commune du Bois-en-Ré vit partir le curé du presbytère au milieu de 1906. Devenant le logement de l'instituteur-adjoint, les croix figurant sur les portes du bâtiment sont alors enlevées<sup>8</sup>. Les presbytères de Fontaine-Chalendray<sup>9</sup>, de Dolus<sup>10</sup> et de Saint-Vivien<sup>11</sup> sont réaménagés en école. A Rochefort, le presbytère de Notre-Dame ne tarde guère, lui aussi, à être réemployé dans les dépendances de l'école primaire du quartier<sup>12</sup>. A Ballans, dans la « Petite Chine » mathalienne, le presbytère demeuré inhabité, c'est son jardin qui est employé par l'institutrice<sup>13</sup>.

Dans les communes qui décident de ne pas louer l'ancien presbytère au curé, celui-ci « se loge où et comme il peut<sup>14</sup> ». Toutefois, la bienveillance des catholiques peut permettre de pallier l'hostilité de la municipalité. A la suite d'H. Groussau, le député du Nord, qui prit cette disposition à l'égard du curé du chef-lieu de canton, les notables conservateurs du doyenné de la Jarrie fournissent gracieusement la maison de leurs curés. A Dolus-d'Oléron, le curé est ainsi logé gratuitement. Les fidèles de Pommiers construisent une maison pour que fut hébergé sans frais le desservant tandis qu'un « groupement de catholiques » de Saint-Hilaire-de-Villefranche lui louent 150 francs. A Saint-Germain-de-Marencennes, la contribution du curé se borne aux impôts des portes et fenêtres. L'ancien presbytère de Marans est racheté par un groupe de

<sup>1</sup> ADLR, 3 F 3. Visite canonique de Germignac, 1913.

<sup>2</sup> ADLR, 3 F 3-4. Visites canoniques de Saint-Léger, de Loiré, de Nantillé 1913.

<sup>3</sup> SR, 22 octobre 1910, n° 397.

<sup>4</sup> Outre Marignac, Archingey (CSA, 16 août 1908, n° 945) ; Ardillières (ADCM, 2 O 85. Dossier du presbytère) ; Authon (ADCM, 2 O 121. Dossier de la poste) ; Fléac (ADCM, 2 O 631. Dossier du presbytère) ; Saint-Sauvant (ADCM, 2 O 2 384. Dossier de l'hôtel des Postes) ; Soubran (ADCM, 2 O 2 676. Dossier de l'hôtel des Postes) ; Trizay (ADLR, 3 F 3. Visite canonique de Trizay, 1913).

<sup>5</sup> ADLR, 3 F 4. Visite canonique de Charron, 1913.

<sup>6</sup> ADLR, 3 F 3. Visite canonique de Saint-Dizant-du-Bois, 1913.

<sup>7</sup> ADLR, 3 F 4. Visite canonique des Portes-en-Ré, 1913.

<sup>8</sup> CSA, 8 décembre 1907, n° 909.

<sup>9</sup> ADLR, 3 F 4. Visite canonique de Fontaine-Chalendray, 1913.

<sup>10</sup> ADCM, 2 O 549. Dossier du presbytère.

<sup>11</sup> ADCM, 2 O 2 498. Dossier de l'école.

<sup>12</sup> AMR, 1 M 30.

<sup>13</sup> ADLR, 3 F 4. Visite canonique de Ballans, 1913.

<sup>14</sup> ADLR, 3 F 4. Visite canonique de Fouras, 1913.

catholiques pour que son usage soit conservé<sup>1</sup>. Certains ecclésiastiques investissent de leurs propres deniers, ainsi de l'abbé Richou, en charge de la paroisse Saint-Maurice (la Rochelle), imité par cinq autres prêtres de paroisses rurales<sup>2</sup>. Les bâtiments des congrégations disparues après 1904 sont également reconvertis : l'ancienne école des Ursulines de Chavagnes à Lagord et à Surgères, le couvent des Servantes de Marie de Marignac, celui de Sainte-Marie de la Providence de Burie ou encore l'ancienne maison des sœurs de l'Instruction du Sacré-Cœur à Saint-Germain-de-Lusignan accueillent désormais le curé. Les sœurs du Saint et Immaculé Cœur de Marie de Juicq partagent, quant à elles, l'immeuble de leur communauté pour accueillir le curé. A la Rochelle, les Dames blanches fournissent également le logis à leur voisin, le curé de la paroisse de Saint-Sauveur alors que les Petites Sœurs des Pauvres accueillent le desservant de Tasdon qui est aussi leur aumônier<sup>3</sup>.

Demeure du desservant et qui, de ce fait, doit être aisément reconnaissable, le presbytère est un lieu incontournable de la paroisse catholique. Edifice construit essentiellement sur des fonds publics et faisant rarement l'objet de largesses de la part des fidèles, il se définit cependant aussi comme un bâtiment communal et, de ce fait, il fut l'un des bâtiments les plus aisément objets d'une laïcisation « au ras du sol » qui s'accélère après la Séparation, même si l'affectation comme maison curiale demeure, encore, majoritaire.

### ***1.3. UN MOYEN D’AFFIRMER L’EGALITE DES CULTES, LE PRESBYTERE PROTESTANT.***

Charlotte Pon-Willemsen avait noté à propos des Deux-Sèvres la présence peu fréquente de presbytères protestants : neuf communes participent à l'acquisition d'un immeuble ou au financement de la construction d'un nouveau logement<sup>4</sup>. Les Deux-Sèvres comptent alors trente et une paroisses<sup>5</sup>. Un peu moins d'un tiers des pasteurs n'ont donc pas le souci de trouver un logement lorsqu'ils arrivent dans leurs Eglises. En Charente-Inférieure, où les communautés

---

<sup>1</sup> ADLR, 1 M 1. « Rapport sur les biens perdus par suite de l'application de la loi de Séparation », sans date.

<sup>2</sup> Angoulins, Beauvais, Châtelailon, Muron et Saint-Mandé.

<sup>3</sup> Sauf mention contraire, informations tirées des visites canoniques réalisées en 1913 dans ces paroisses. Cf. ADLR, 3 F 3-4.

<sup>4</sup> PON-WILLEMSSEN Charlotte, « Le patrimoine protestant. Témoignage de quatre siècles de fidélité » dans *Patrimoine de Poitou-Charentes. Architectures et mobiliers* (dir. Yves-Jean RIOU), Poitiers, CPPPC, 1998, p. 57.

<sup>5</sup> ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 1094-1095.

protestantes sont plus riches que dans le département voisin<sup>1</sup>, la situation est un peu meilleure. En 1905, dix des vingt-cinq paroisses protestantes disposent d'immeubles servant de presbytère<sup>2</sup>.

Les obligations des communes sur ce sujet se renforcèrent dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le décret impérial de 1806 ne faisait qu'autoriser les communes « à procurer aux ministres du culte protestant un logement et un jardin<sup>3</sup> ». Fournir un hébergement au pasteur était alors laissé à la discrétion des municipalités. La loi sur l'administration municipale de 1837 établit enfin l'égalité de traitement entre les cultes catholique et protestants sur ce point. Parmi les dépenses que doivent assurer les municipalités, apparaît « l'indemnité de logement aux curés et desservans, et autres ministres des cultes salariés par l'Etat, lorsque il n'existe pas de bâtiment affecté à leur logement<sup>4</sup> ». Cette mesure n'implique pas que des édifices spécialement affectés au logement du pasteur soient construits, il suffit de verser une indemnité au pasteur. Cette solution satisfait alors les protestants – ainsi, à Rochefort où le pasteur protestant ne disposait auparavant que d'une indemnité comparable à celle allouée aux vicaires des paroisses catholiques<sup>5</sup>. Le versement d'une indemnité est le mode majoritairement choisi par les communes de Charente-Inférieure. La loi municipale de 1884 ne bouleverse pas la donne : comme pour la fabrique catholique, le conseil presbytéral doit justifier de l'insuffisance de ses ressources pour qu'une somme soit désormais allouée par la commune.

Pourtant, des presbytères protestants furent construits, à partir du Second Empire, c'est-à-dire au moment où l'Etat soutient le plus largement la construction de presbytères catholiques. Ce phénomène touche particulièrement les Eglises dont les postes pastoraux sont les plus récemment créés. Sur les six postes créés au cours des années 1860, quatre sont suivis de la mise en place de presbytères protestants. La place de Saint-Sulpice-de-Royan naît en 1860 et les premières démarches pour acquérir le presbytère se font l'année suivante<sup>6</sup>. Les municipalités de Meschers<sup>7</sup> et de Breuillet<sup>8</sup> adoptent le principe de la construction du presbytère protestant l'année même où le poste de pasteur est créé. Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer et Arvert font la même

<sup>1</sup> Cf. le portrait très sombre de la situation poitevine décrite dans : CONSTANTINI Thomas, *La République huguenote. Aspects du protestantisme dux-sévirien. Consistoires de Melle et Lezay. 1872-1905*, TER Maîtrise d'histoire, Université de Poitiers, 1996.

<sup>2</sup> L'Eglise réformée de Vaux dispose de presbytères à la fois à Vaux-sur-Mer et à Saint-Palais-sur-Mer. La détermination de l'existence de presbytères a été opérée à partir de : ADCM, 151 V 1.

<sup>3</sup> ADCM, 122 V 1. Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 27 mai 1806 reproduisant le décret impérial du 5 mai 1806.

<sup>4</sup> Texte de la loi sur l'administration municipale, 18-22 juillet 1837, reproduite dans : J.-B. DUVERGIER, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, réglemens, avis du Conseil-d'Etat*, Paris, Chez A. Guyot et Scribe, libraires-éditeurs, 1838, tome trente-septième, p. 227-254.

<sup>5</sup> BMR, Culte protestant. Lettre du consistoire particulier de Rochefort au maire, 21 janvier 1833.

<sup>6</sup> AMSSR, 1 D 1\*. Séance du 3 mars 1861. Décision prise à l'unanimité d'une construction nouvelle.

<sup>7</sup> ADCM, 2 O 1 089. Délibération du conseil presbytéral de Meschers, 22 avril 1867.

<sup>8</sup> AMBr. Registre n° 2. Séance du 8 novembre 1866.

opération dans les années 1870. Au tournant des années 1880 et des années 1890, l'ancienne école de Mornac reçoit une nouvelle affectation et est transformée en presbytère pour le pasteur<sup>1</sup>. Saint-Georges-de-Didonne ne décide la construction d'un presbytère protestant qu'au seuil des années 1890. Cette initiative de la municipalité fut appuyée par le conseil presbytéral dénué de fonds pour cette importante dépense<sup>2</sup>.

**Tableau 16 : Des presbytères protestants généreusement aidés par l'Etat (1860-1890).**

Financement	Etat	Commune	Département	Déficit
Presbytères	30,13 %	68,65 %	0,72 %	0,5 %

Le financement de ces presbytères éclaire les relations avec les autorités. Une seule commune décide de prendre en charge la totalité de la dépense : Arvert<sup>3</sup>. Cette originalité se comprend aisément par les difficultés que traverse alors l'Eglise réformée d'Arvert<sup>4</sup>. Arvert n'a plus de pasteur en titre depuis le début des années 1870, le consistoire de la Tremblade se refuse à reconnaître comme pasteur officiel Augustin Bouny qui dessert l'Eglise depuis 1875. En se dotant de cet attribut matériel, il s'agit d'affirmer la légitimité de l'Eglise d'Arvert contre le consistoire de la Tremblade ; de plus, pour obtenir une subvention de l'Etat, il aurait fallu obtenir l'aval de ce consistoire et il n'est pas sûr, étant donné la détérioration des relations entre le conseil presbytéral et le consistoire, que cette demande eut été favorablement accueillie et soutenue. Certes, le *corpus* reste très limité – six édifices – mais il ressort nettement que l'Etat se montre proportionnellement plus généreux à l'égard du culte réformé que du culte catholique [Cf. Tableau 16<sup>5</sup>]. Alors que l'Etat intervient pour 18,8 % dans les chantiers de presbytères catholiques commencés sous le Second Empire, il secourt les presbytères huguenots à plus de 30 %. Par ailleurs, la faiblesse de la caisse des Eglises fait qu'aucune d'entre elles ne participe à ces projets.

A Etaules, la création du presbytère protestant fut faite à l'occasion d'un legs. A sa mort en 1878, Pierre-Jean-Jacques Gabiou, président du Tribunal de commerce de Marennes et conseiller général du canton de la Tremblade sous le Second Empire, légua son domaine de la Granderie à la commune. La maison d'habitation principale ainsi que ses servitudes devaient accueillir le

<sup>1</sup> Date obtenue par recoupement des documents suivants : ADCM, 110 V 1. Note de la sous-préfecture de Marennes, 16 novembre 1884 et ADCM, 152 V 1. Lettre du maire de Mornac au sous-préfet de Marennes, 15 octobre 1906.

<sup>2</sup> AERR, Saint-Georges-de-Didonne. Registre du conseil presbytéral, séance du 27 juillet 1890.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 100. Dossier du presbytère protestant.

<sup>4</sup> Cf. dans Livre premier, chapitre 3, 2.3. Le schisme au grand jour, la sous-partie « Les consistoires ennemis : Royan et la Tremblade ».

<sup>5</sup> Statistique réalisée à partir des dossiers contenus en : AN, F<sup>19</sup> 10 639 et 10 640, que nous avons complétés par les dossiers afférents contenus dans la série 2 O des Archives départementales. La consultation de cette dernière documentation permet de restreindre la portée relative des déficits qui apparaissaient dans les dossiers de l'administration centrale. A été exclu du décompte Arvert.



pasteur tandis qu'une autre partie des bâtiments devait être transformée en mairie et en école<sup>1</sup>. L'entrée en possession ne devait devenir effective qu'à la mort de l'épouse de l'ancien conseiller général, Marie Elodie Charron. Celle-ci ayant disparu en 1888, un conflit éclate entre le conseil municipal et le conseil presbytéral pour la détermination de la limite des terrains dévolus au presbytère et à la mairie-école<sup>2</sup>. L'affaire traîne en longueur et, par suite de dissensions internes à la municipalité et entre celle-ci et le conseil presbytéral, la commune refusa le legs de la Granderie<sup>3</sup>. Celui-ci repassant aux mains de la seule héritière du couple Gabiou, la mère de M.-E. Charron, Jeanne-Marie-Paméla Charron, née Disdier. Mourant en 1894, cette fervente protestante avait pris un nouveau testament prévoyant le legs direct du domaine de la Granderie au conseil presbytéral<sup>4</sup>. Le pasteur peut enfin entrer dans son presbytère en 1897<sup>5</sup>. La longueur des démarches avant de voir aboutir le dossier explique sans doute pourquoi dans l'Eglise voisine de la Tremblade, Elie Corbeau, le doyen du conseil presbytéral, décide de léguer directement sa demeure avec cette affectation à l'Eglise de la Tremblade en 1901. Etait projeté d'y édifier à neuf un nouveau presbytère<sup>6</sup>.

A l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, à l'exception de Chaillevette et de Royan, la totalité des Eglises réformées de la presqu'île d'Arvert disposent toutes de presbytères pour leurs pasteurs. Ce phénomène se prolonge sur le littoral girondin jusqu'à Meschers. Il s'agit de communautés protestantes dont le noyau central situé au chef-lieu de l'Eglise représentait au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au moins un cinquième de la population de la commune<sup>7</sup>. L'égalité des cultes ou du moins la rivalité confessionnelle s'affirme alors par la demeure cléricale. « La construction d'un presbytère, proclamait le pasteur François Puaux, sera chose qui donnera de la consistance à notre protestantisme<sup>8</sup> ». Dans les communes où les protestants sont bien représentés dans les rouages du pouvoir municipal et où ils disposent d'une légitimité numérique, ils cherchent à faire jouir à leurs ministres des avantages matériels qu'ont les desservants catholiques.

La dernière création sur des deniers publics d'un logement à destination du pasteur protestant obéit à une logique radicalement différente, presque hostile à la religion. Elle est opérée à Rochefort en 1905<sup>9</sup>. Cette décision fait suite à un ensemble de mesures visant à réduire l'indemnité versée par la commune pour le logement de pasteur. Sous le Second Empire, alors

<sup>1</sup> ADCM, 16 J Suppl. 19\*. Extrait du testament de P.-J.-J. Gabiou reproduit en annexe de la séance du 26 avril 1878.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 2\*. Séance du 1<sup>er</sup> mars 1889.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J Suppl. 19\*. Séance du 19 octobre et 4 décembre 1892 ; 16 J 2\*. Séance du 10 mars 1893.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J Suppl. 19\*. Séance du 15 novembre 1894.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J Suppl. 19\*. Séance du 7 novembre 1897.

<sup>6</sup> BEO, 1<sup>er</sup>-15 août 1901, n° 15-16, p. 63 ; 1<sup>er</sup> octobre 1904, n° 18, p. 75 ; ADCM, 16 J 28\*. Séance du 28 avril 1902.

<sup>7</sup> Cf. annexe : Les protestants de la Charente-Inférieure à la fin de la Seconde République (1851).

<sup>8</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 639. Lettre du pasteur François Puaux à Charles Read, 10 janvier 1855. La demande de Puaux ne fut pas entendue : il s'agissait de défendre le projet d'un presbytère à Rochefort.

<sup>9</sup> BEO, 15 juin 1905, n° 12, p. 45.

que les pasteurs de la Rochelle ne recevaient encore que 400 francs<sup>1</sup>, le pasteur Cazalis obtint 1 000 francs de la part de la commune de Rochefort au moment où le huguenot Eugène Roy-Bry était à la tête de la municipalité<sup>2</sup>. Cette indemnité se vit s'élever par la suite à 1 200 francs. A cet égard, le poste pastoral de Rochefort est le plus privilégié de l'ensemble des Eglises urbaines du département<sup>3</sup>. L'offensive contre ce qui apparaît comme une excessive générosité d'une municipalité républicaine à l'égard d'un ministre du culte est lancée en 1897. Une partie du conseil municipal juge qu'ayant déjà supprimé totalement l'indemnité allouée aux vicaires catholiques, on pourrait également réduire à 800 francs celle du pasteur. Ce principe est voté par douze voix contre neuf et cinq abstentions<sup>4</sup>. En 1903, le conseil municipal va encore plus loin. Malgré l'intervention du maire Emile Marianelli, franc-maçon, il est décidé de diminuer encore plus l'indemnité qui, par neuf voix contre sept, descend à 400 francs<sup>5</sup>. Sur l'intervention de la préfecture, cette somme est rétablie sur le budget supplémentaire de 1904, difficilement car la loi de 1884 indiquait qu'une indemnité de logement devait être versée si les ressources du conseil presbytéral étaient insuffisantes mais il n'était pas précisé le montant de l'indemnité à verser<sup>6</sup>. C'est dans ce contexte de réduction du soutien financier au pasteur que la municipalité fait le choix d'aménager un logement pour le pasteur protestant. L'objectif n'est pas d'édifier un nouvel édifice mais d'affecter comme presbytère la maison contiguë au temple, qui sert de logement au concierge et dont la Ville est propriétaire<sup>7</sup>. Le rapporteur du projet estime même que la Ville peut y gagner de l'argent car dans la perspective d'une prochaine Séparation des Eglises et de l'Etat, Rochefort pourrait louer cet immeuble 1 000 francs, soit une somme supérieure à l'indemnité qu'elle versait jusque-là au pasteur. La même fonction – assurer le logement du pasteur – reviendrait plus chère à l'Eglise réformée sous le régime de la Séparation qu'à la Ville sous celui des Articles organiques. L'aspect symbolique du remplacement du concierge par le pasteur est

---

<sup>1</sup> AMLR, 2 P 1. Lettre du préfet au maire de la Rochelle, 25 septembre 1858.

<sup>2</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3. Séance du 21 octobre 1856.

<sup>3</sup> Il est difficile d'avoir une vue d'ensemble des indemnités versées. Sous le Second Empire, il semblerait qu'il ait été pris comme ligne de conduite d'attribuer cinq cent francs pour les pasteurs habitant dans les sous-préfectures ou dans une ville importante comme Royan. L'indemnité versée était de cette somme à Saintes en 1870 (ADCM, 16 J 81\*. Séance du 5 juin 1870), à Royan en 1855 (AN, F<sup>19</sup> 10 641. Budget municipal de Royan pour 1855). A Jonzac en 1869 et à Marennes en 1855, on sait qu'il était versé 300 francs (AN, F<sup>19</sup> 10 640. Budgets municipaux de Jonzac pour 1869 et de Marennes pour 1855). Dans les deux derniers cas, cette somme était complétée par les communes du ressort de l'Eglise réformée : à Jonzac, cela permettait d'atteindre 500 francs (BPF, Ms 1619/VII-24. Lettre du pasteur de Jonzac au président du consistoire de Pons, 6 novembre 1875). Le même principe pour obtenir 500 francs d'indemnité de logement est observé à Saint-Jean-d'Angély (BMSJA, P Divers. Arrêté préfectoral, 26 octobre 1865).

<sup>4</sup> Cf. *Le Phare des Charentes*, 23 juin 1897, n° 73.

<sup>5</sup> AMR, registre du conseil municipal (1901-1904). Séance du 20 novembre 1903.

<sup>6</sup> C'est l'interprétation qu'en font les républicains rochefortais : AMR, 1 P 1. Rapport de la commission des finances présenté par C. Blanchard, 1904.

<sup>7</sup> AMR, 1 P 1. Rapport de la commission des travaux et finances présenté par Cristin dans la séance du 27 juin 1904.

riche de sens pour comprendre quelle place accordent les républicains anticléricaux de Rochefort au pasteur : celle de gardien du temple.

Les œuvres d'évangélisation de la Troisième République se montrèrent également sensibles à la nécessité de disposer de presbytères<sup>1</sup>. Ces constructions se justifient autant pour éviter aux évangélistes d'avoir des difficultés de logement lorsqu'ils arrivent dans ces postes que pour donner une plus grande légitimité à l'œuvre d'évangélisation en la dotant de tous les attributs d'une Eglise constituée, sur le modèle de la paroisse catholique. Si la demeure du pasteur d'Aulnay est qualifiée de presbytère et accueille une partie des activités de la communauté à partir de 1905, elle ne semble pas résulter d'une construction volontaire<sup>2</sup>. L'Œuvre de Saint-Aubin-de-Blaye est celle qui édifia le plus massivement des presbytères. Trois des quatre stations fondées avant la Séparation par Fernand Faivre et ses collaborateurs en sont pourvues. Sur un principe identique, des presbytères s'élevèrent sur des terrains jouxtant le temple à la Bergerie<sup>3</sup>, à Soubran<sup>4</sup> et à Morisset<sup>5</sup>. Une situation analogue se retrouve à Mérignac<sup>6</sup>, un poste dépendant de l'Œuvre de Barbezieux. Les presbytères construits sous la direction de l'Œuvre de la propagande évangélique de Pons suivent une logique différente. Le presbytère est la première pierre durable sur laquelle le pasteur B. Robert veut voir édifier les nouvelles communautés. A Saint-Martial-de-Coculet, le premier immeuble acquis est celui qui va servir de presbytère<sup>7</sup>. L'œuvre une fois consolidée, la reconversion de l'immeuble en temple est adoptée<sup>8</sup> et un nouveau presbytère est édifié à l'arrière de l'édifice déjà existant<sup>9</sup>. Le poste de Marignac dispose d'un immeuble acheté par un prosélyte<sup>10</sup>. La maison ne sert pas seulement à accueillir le presbytère :

« Au rez-de-chaussée dans une pièce indépendante et donnant directement sur la Place a été aménagée une jolie salle de culte de bonne grandeur (...) tandis que le reste de la maison constitue un presbytère très convenable (...)»<sup>11</sup>. »

Ce mouvement bâtisseur se prolonge après la Séparation avec l'acquisition en 1911 du presbytère de Beurlay<sup>12</sup>. En revanche, les presbytères des Eglises réformées anciennement concordataires connaissent une existence plus heurtée immédiatement après 1906.

<sup>1</sup> Pour une représentation iconographique, cf. annexes : « Les presbytères protestants (iconographie), des maisons très visibles » et « Les temples de la Charente-Inférieure, évolution architecturale. »

<sup>2</sup> 1<sup>ère</sup> attestation dans : *BEO*, 15 juin 1905, n° 12, p. 47.

<sup>3</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> décembre 1898, n° 23, p. 94-95.

<sup>4</sup> *Œuvre d'évangélisation de Saint-Aubin-de-Blaye et annexes (...). Dixième rapport*, Bordeaux, 1899, p. 6.

<sup>5</sup> *Œuvre d'évangélisation de Saint-Aubin-de-Blaye et annexes (...). Douzième rapport*, Nancy, 1902, p. 13.

<sup>6</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> décembre 1903, n° 23, p. 91.

<sup>7</sup> *Œuvre de propagande évangélique de Pons. Bulletin mensuel*, 31 août 1897, n° 17, p. 72.

<sup>8</sup> *Œuvre de propagande évangélique de Pons. Bulletin mensuel*, 31 août 1899, n° 41, p. 165-167.

<sup>9</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup>-15 août 1901, n° 15-16, p. 62.

<sup>10</sup> *Œuvre de propagande évangélique de Pons. Bulletin mensuel*, 31 décembre 1898, n° 33, p. 134-135

<sup>11</sup> *Œuvre de propagande évangélique de Pons. (...) Quatrième exercice. Août 1898 à fin juillet 1899*, Pons, B. Robert, [Cahors, Imp. A. Coueslant] sans date, p. 14.

<sup>12</sup> BONNET Renée, *Beurlay. Regards sur le passé*, Saint-Ou-en-en-Brie, La Lucarne ovale, 2000, p. 108.

Proportionnellement, par rapport aux presbytères catholiques, ces immeubles presbytéraux réformés concordataires se virent plus souvent désaffecter de leurs fonctions originelles. C'est l'une des conséquences directes de la réduction des postes pastoraux qui affecte les Eglises de la presqu'île d'Arvert. Vaux-sur-Mer<sup>1</sup> et Saint-Sulpice-de-Royan<sup>2</sup> se séparent de leurs presbytères peu après avoir perdu la résidence du pasteur qui les dessert. A Meschers, il est probable que le même sort attendit le presbytère après la démission du pasteur Bourdery<sup>3</sup>. La désaffectation de celui de Mornac posa plus de problème : y résidait avec son beau-père, le pasteur Vincens-Pelet, le maire de Mornac. Celui-ci désirait bien continuer à louer pour son propre usage la maison en question, et cela d'autant plus que le poste pastoral de Mornac disparaissait, le pasteur desservant cette commune devant résider à Breuillet. L'association culturelle formée pour prolonger l'action de la paroisse concordataire ne l'entendait pas ainsi : le presbytère apparaissait sur l'inventaire des biens mis à la disposition de l'Eglise par la commune et elle désirait bien en jouir. Si sa proposition de résidence pastorale six mois à Breuillet et six mois à Mornac et son souhait de recevoir le revenu de la location ne retinrent pas l'attention de l'autorité, il n'en demeure pas moins que l'usage de l'édifice par la commune fut compromis, le maire continuant à l'occuper à titre personnel et en renâclant pour payer le loyer. En 1911, la commune décide de se séparer du bâtiment et ce n'est chose faite qu'après la guerre<sup>4</sup>. A Rochefort, le presbytère qui fut presque imposé au pasteur en 1905 retrouve son affectation originelle, le logement du concierge, dès 1908. Le pasteur Adolphe Meschinet de Richemond juge indispensable qu'« une sorte d'agence de renseignements » soit assurée par quelqu'un résidant à côté du temple et que cette tâche ne peut revenir au pasteur car « il faut la division du travail, pour que le travail soit bien fait<sup>5</sup> ». Au total, cinq des huit presbytères huguenots qui étaient des propriétés communales perdent leur affectation religieuse avant 1914. Cette proportion montre la fragilité de la légitimité et de la nécessité de ces constructions élevées, pour la plupart, dans une perspective de compétition confessionnelle dans l'appropriation de bâtiments publics. La perte du financement public fait perdre plus rapidement leur raison d'être à ces bâtiments pour les Eglises réformées dont le tissu administratif est profondément renouvelé et fragilisé après la Séparation. Même pour ceux dont l'affectation ne devait pas changer car faisant partie du patrimoine d'une Eglise réformée passant dans les mains d'une association culturelle, la Séparation fit sentir ses effets. L'autonomie

---

<sup>1</sup> ADCM, 2 O 2 950. Délibération du conseil municipal de Vaux, 26 mai 1907.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 2 478. Acte passé devant Me Biseuil (Royan), 28-29 octobre 1909.

<sup>3</sup> Aucune pièce relative à la location à un pasteur en : ADCM, 2 O 1 089. Presbytère protestant. Cette liasse contient seulement une location à des laïcs en 1919, location qui semble prolonger une situation antérieure. De même, aucune allusion dans le registre du conseil presbytéral de Meschers après 1906.

<sup>4</sup> Informations tirées du dossier : ADCM, 2 O 1 185. Presbytère protestant.

<sup>5</sup> ADCM, 70 J 1. Rapport sur l'exercice 1908 présenté par Adolphe Meschinet de Richemond.

financière de l'Église fit réduire à la baisse les projets de la Tremblade. Au lieu d'une réédification à neuf, des réparations – importantes – sont faites<sup>1</sup>.

Dans le système concordataire, les demeures cléricales constituèrent un enjeu, un objet et un support importants tant dans les luttes confessionnelles symboliques que dans la reconstruction matérielle et pratique du tissu ecclésial. Des marqueurs plus discrets qui concernent non seulement les clercs et les municipalités mais l'ensemble des fidèles doivent être examinés.

---

<sup>1</sup> AERIS, la Tremblade. Registre du conseil presbytéral, séances des 9 et 18 avril, 18 et 29 juin 1906, 6 et 31 juillet 1906.

## **2. METTRE EN PLACE LE DECOR COMMUNAL : UNE RELIGION INEGALEMENT PRESENTE.**

Dans le décor permanent de la vie quotidienne, dans les espaces publics et ouverts à tous que les individus traversent pour travailler, se promener, se divertir, la religion peut être présente et il conviendrait de voir comment et où elle réussit à ainsi affirmer sa nécessité. Dans cet espace public banal, deux niveaux de matérialisation du fait religieux doivent être distingués : celui visant à l'institution de monuments ayant une résonance et une signification religieuses ; celui visant à nommer les lieux, en cherchant à établir quelle place prit la religion lors des « tempêtes dans une petite plaque d'émail bleu<sup>1</sup> » qui affectent les villes de la Charente-Inférieure.

### ***2.1. EDIFIER DES « MONUMENTS HONORIFIQUES PURS » RELIGIEUX.***

Orner le paysage communal et proclamer des valeurs, des idées, des vertus, telle était la définition donnée par Maurice Agulhon des « monuments honorifiques purs ». Dressant une typologie exploratoire et programmatique, il avait pu déterminer quatre catégories principales : le symbole religieux, le symbole civique, la statue à un grand homme et le monument commémoratif d'un événement historique<sup>2</sup>. Des monuments ornant les rues et les chemins de la Charente-Inférieure, il ressort que deux de ces catégories purent servir de support aux identités religieuses : d'une part, le symbole religieux proprement dit et, d'autre part, la statue au grand homme.

### ***Eriger des croix, une permanence catholique.***

La mise en place délibérée de symboles religieux dans le décor communal relève exclusivement de la stratégie catholique de christianisation de l'espace. Dans la politique de « table rase » menée par les révolutionnaires de l'an II, la démolition des croix et des calvaires ruraux faisait partie du répertoire de l'action collective menée pour laïciser l'espace<sup>3</sup>. C'est l'une des raisons pour lesquelles le contrôle de l'espace communal passa aussi par l'édification de croix dans son ressort, des croix qui se devaient être visibles de tous, être situées en hauteur ou à un carrefour.

---

<sup>1</sup> La formule est empruntée à : SAUNIER Pierre-Yves, « Tempêtes dans une petite plaque d'émail bleu : les noms des rues à Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'histoire*, t. 35, 1990, n° 2, p. 133-154.

<sup>2</sup> AGULHON Maurice, « Imagerie civique et décor urbain dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire vagabonde I*, Paris, Gallimard, 1987, p. 127.

<sup>3</sup> Cf. VOVELLE Michel, 1793. *La Révolution contre l'Eglise. De la Raison à l'Être suprême*, Bruxelles, Complexe, 1988, p. 67-100.

L'érection de croix est un élément incontournable de la dramaturgie des missions catholiques, des « bonnes » missions, celles qui se concluent par de nombreuses conversions. Il conviendrait donc de s'interroger sur l'efficacité matérielle des missions qui se déploierent dans les paroisses d'Aunis et de Saintonge.

En milieu urbain, cette offensive religieuse se déroula presque exclusivement sous un seul régime, la Restauration. Les grandes missions qui furent alors prêchées se clôturaient par une plantation de croix qui avait pour objectif d'affirmer physiquement le retour de la foi catholique. Les Missionnaires de France vinrent ainsi à Saintes et à la Rochelle en 1817 et en 1818. La croix érigée à Saintes fut déplacée à l'occasion d'une nouvelle mission en 1828 afin de lui donner une plus grande visibilité<sup>1</sup>. La mission rochelaise divisa les populations<sup>2</sup>. Elle s'attira l'animosité de l'administration civile lorsqu'il fut question de planter une croix. Evêque et missionnaires souhaitaient la voir s'ériger sur la place d'Armes, la plus vaste place de la Rochelle. Inversement, préfet et maire n'acceptaient de la voir s'ériger que sur des places périphériques ou plus modestes : la place des Cordeliers au nord-est de la ville ou celle de la préfecture qui n'était que le cimetière de la paroisse Saint-Jean désaffecté en 1794<sup>3</sup>. Preuve de la fragilité des positions des catholiques, c'est cette dernière solution qui l'emporte. Malgré cela, la mission apparut aux yeux de l'évêque comme un plein succès et lui donna l'idée de fonder une société de prêtres diocésains plus spécialement chargés de la prédication de missions dans le diocèse<sup>4</sup>. Cette société était composée de quatre prêtres : les abbés Ecarlat, Joseph Briand, Jacques Audoyet et Hillaireau. Au moins dix-huit paroisses furent visitées par leurs soins<sup>5</sup>. Sur le modèle des Missionnaires de France, ces missions s'achevaient par la plantation d'une croix. Le cas est attesté dans des villes aux comportements religieux et politiques très dissemblables : Jonzac et Saint-Jean-d'Angély<sup>6</sup>. Les Trois Glorieuses provoquèrent la dissolution de la société des missionnaires diocésains. Ce n'est qu'en 1843 que l'évêché rétablit, discrètement, cette fonction en créant une « maison de prêtres auxiliaires<sup>7</sup> » qui, dans les faits, assurèrent des missions dans le diocèse. L'établissement fut installé à la Rochelle jusqu'en 1859, date à laquelle il migra au cœur de la partie la plus irréligieuse du diocèse, à Saint-Jean-d'Angély<sup>8</sup>. Le fruit de ces missions de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est inégalement apprécié. 1830 signa l'exil des croix de mission hors de l'espace public, que ce soit

<sup>1</sup> DRILHON Paul, « Notes sur Saint-Pierre de Saintes de 1804 à 1900 », *Recueil*, t. XV, 1899-1901, p. 450-451.

<sup>2</sup> Cf. SEVRIN Ernest, *Les missions religieuses en France sous la Restauration (1815-1830)*. 2. *Les missions (1815-1820)*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1959, p. 108-112.

<sup>3</sup> Cf. les pièces consacrées à la mission de 1818 dans : ADCM, 59 V 1.

<sup>4</sup> Lettre circulaire de l'évêque, 31 août 1820, contenue en Bibl. ADLR : 40-03.

<sup>5</sup> Liste fournie dans : BRIAND abbé Joseph, *Histoire de l'Eglise santone et aunisienne depuis son origine jusqu'à nos jours*, La Rochelle, Chez F. Boutet, 1843, volume 3, p. 470.

<sup>6</sup> Sur Jonzac, cf. ADLR, P Jonzac 1 ; sur Saint-Jean-d'Angély, cf. ADCM, 4 J 1807/3\*.

<sup>7</sup> Cf. notice nécrologique de l'abbé Audoyet : BR, t. IX, 9 novembre 1872, n° 19, p. 224-228.

<sup>8</sup> Localisation à partir des annuaires diocésains.

en ville ou à la campagne. Certes, au contraire de ce qui passa par exemple à Angoulême, il n'y eut pas ouvertement de troubles ou de manifestations anticléricales autour de ces croix mais les autorités municipales<sup>1</sup>, en concertation avec l'évêché ou le curé du lieu, firent ôter de la voie publique des croix qui paraissent par trop liées au régime déchu. Les croix de mission de la Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angély et Jonzac prirent le chemin de l'église. Ce fut également ce qui se passa dans le petit port des bords de la Gironde, Saint-Fort<sup>2</sup>. Sous la Monarchie de Juillet, l'appropriation spécifiquement catholique de croix longeant le chemin et qui étaient jusque-là perçues avant tout comme des symboles communautaires suscita encore des résistances. C'est ce que révèle Archiac en 1843. Une croix y existait sur la place du marché et elle fut déplacée à l'entrée du village, sur la route allant à Arthenac. L'abbé Audoyet venu prêcher une mission dans la paroisse voulut achever celle-ci par la bénédiction solennelle de la croix. Les réactions anticléricales ne tardèrent pas : la croix fut renversée dans la nuit suivant la cérémonie. Le diagnostic de la sous-préfecture de Jonzac est net. Le missionnaire est ressenti comme un corps étranger et superflu à la vie paroissiale : il faut se contenter des cérémonies ordinaires du culte accomplis par les desservants ordinaires, des cérémonies qui ne s'extériorisent pas<sup>3</sup>.

Contrairement à ce qui fut parfois avancé, le culte marial ne remplace pas le culte de la croix à compter des années 1840<sup>4</sup>. Bien au contraire, les deux cultes se diffusent parallèlement. La reconquête catholique par le biais de missions s'accroît à partir des années 1850 et l'érection d'une croix figure toujours en bonne place dans les actions menées par les missionnaires. Mgr Villecourt avait confié aux lazaristes son séminaire diocésain en 1851 et souhaitait les installer dans une maison qu'il venait d'acquérir à Saintes afin qu'ils assurent la fonction de missionnaires diocésains<sup>5</sup>. Ce vœu ne devint une réalité que sous son successeur, Mgr Landriot, en 1857. C'est à eux que revient l'essentiel de l'activité missionnaire en Charente-Inférieure. Les missionnaires issus du clergé diocésain disparaissent en tant que tels à la mort de leur dernier directeur, l'abbé Vallée, en 1865. Ils ne sont remplacés à Saint-Jean-d'Angély qu'en 1876 par la Société des Enfants de Marie Immaculée plus connue sous le nom de Pères de Chavagnes<sup>6</sup>. Viennent s'y rajouter des religieux provenant des départements voisins, en particulier des Franciscains, des Capucins et des Rédemptoristes. A la suite des mesures anti-congréganistes, les cinq lazaristes et

---

<sup>1</sup> Cf. la carte établie par : PHAYER Michael, « Politics and popular religion : the cult of the cross in France 1815-1840 », *Journal of Social History*, t. 11, 1978, p. 356.

<sup>2</sup> Pour les villes, ce cas est révélé dans les dossiers qui permirent d'établir qu'une croix fut plantée ; à Saint-Fort-sur-Gironde, cf. ADLR, P Saint-Fort 6.

<sup>3</sup> Cf. ADCM, 4 M 2/14. Dossier de l'affaire d'Archiac

<sup>4</sup> Hypothèse avancée par : PHAYER Michael, « Politics and popular religion : the cult of the cross in France 1815-1840 », *Journal of Social History*, t. 11, 1978, p. 346-365.

<sup>5</sup> Cf. la correspondance conservée en Arch. Congr. Mission. Maison de Saintes.

<sup>6</sup> BR, t. XII, 5 février 1876, n° 31, p. 362-363.



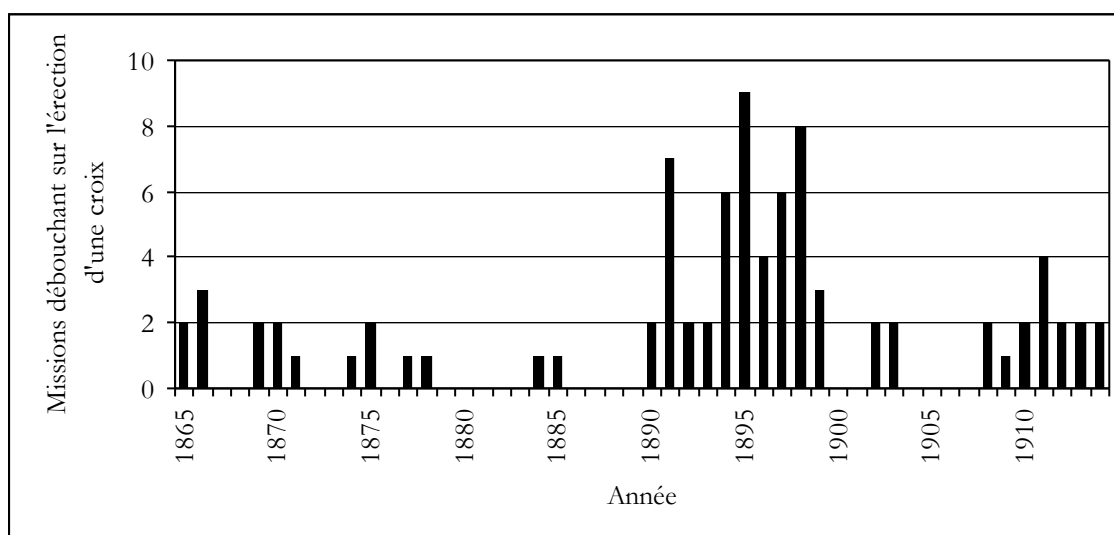
les deux Pères de Chavagnes cessent leurs fonctions de missionnaires diocésains en 1903<sup>1</sup>. Dans un premier temps, l'organisation qui leur succède est assez largement improvisée, l'évêché envoya au clergé diocésain une circulaire dans laquelle il était écrit :

« Nous demandons à MM. les Curés et à MM. les Vicaires qui sont, dès maintenant, en mesure de prêcher des retraites paroissiales, de nous donner leurs noms. (...) Nous nous ferons un plaisir d'adresser à ceux qui nous en exprimeront le désir des plans de missions paroissiales, pouvant durer quinze jours et trois semaines ; ils auront la faculté d'y apporter des modifications de détail, tout en conservant fidèlement le plan d'ensemble.

Nous avons confiance que les ouvriers évangéliques se présenteront en nombre suffisant, pour suppléer nos anciens missionnaires<sup>2</sup>. »

Dans cette disposition et avec un personnel aussi peu préparé aux exercices extraordinaires d'une mission, il apparaît difficile de manifester la puissance de l'Eglise par une plantation de croix. A la fin 1904, deux prêtres sont chargés spécialement des missions du diocèse : l'abbé Paul Bontemps et un lazariste sécularisé, Clavé. Ils sont progressivement rejoints par d'autres prêtres, ce qui permet de consolider les dispositifs missionnaires du diocèse.

**Graphique 3 : Les missions aboutissant à l'érection d'une croix (1865-1914).**



Les archives de la Congrégation de la Mission ainsi que la presse religieuse<sup>3</sup> permettent de repérer l'évolution de la dramaturgie missionnaire et de l'inégal développement de la pratique de la plantation de la croix [Cf. Graphique 3]. Sous le Second Empire finissant et les premières décennies de la Troisième République, le *Bulletin religieux* comme les chroniques de la Mission de Saintes ne rappellent que rarement, parmi les fruits de la mission, l'affirmation matérielle de son succès. Peu de croix s'élèvent à ce moment-là. En revanche, à partir des années 1890, au moment où le département bascule définitivement dans le camp républicain et où se manifeste « un esprit

<sup>1</sup> BR, t. XI, 13 novembre 1903, n° 20, p. 217-218 ; ADCM, V suppl. D. Dossier des Pères de Chavagnes.

<sup>2</sup> BR, t. XI, 23 avril 1904, n° 43, p. 475-476.

<sup>3</sup> Dépouillement systématique du *Bulletin religieux* et de la *Croix de Saintonge et d'Aunis* pour la période considérée.

nouveau » (E. Spuller) favorable à l'intégration des catholiques à la République, les missionnaires achèvent plus fréquemment leurs travaux par une plantation de croix. Les conclusions que tire en 1894 le chroniqueur de la *Croix de Saintonge et d'Aunis* à propos de la mission d'Arces, petite commune de sept cent âmes située entre Cozes et le littoral sur la Gironde, résumant parfaitement les objectifs des missions des dernières années du régime concordataire :

« Quatre calvaires ont été érigés, dont un surtout est véritablement monumental. Et la Croix expulsée des écoles et du prétoire prend une belle revanche, car dans notre seul petit coin, depuis six ans, voilà quinze calvaires élevés<sup>1</sup> ! »

Le retrait de la religion des lieux passés sous le contrôle exclusif des administrations publiques non religieuses – et en particulier l'école<sup>2</sup> – provoque une volonté d'accentuation de la dissémination du religieux dans l'ensemble de l'espace communautaire. Il est particulièrement symptomatique à cet égard que les missions urbaines pour lesquelles nous avons un écho dans la presse s'achèvent par l'érection d'une croix. Les villes apparaissant comme des foyers d'irrégion et étant en effet les espaces dont les équipements scolaires publics sont les plus aisément laïcisés, il importe d'y perpétuer la présence matérielle du catholicisme par d'autres moyens. C'est ce qui se produit à la Rochelle où une croix est édifée au-delà de l'octroi de la Ville, sur un terrain privé, en 1890, au grand dam des républicains<sup>3</sup>. Même Pons, la ville d'Emile Combes, voit s'achever sa mission en 1895 par une plantation de croix remarquée<sup>4</sup>. Le mouvement se raréfie à partir de 1900, la dernière croix érigée lors d'une mission sous le régime concordataire l'aurait été en 1902, à la veille du départ des lazaristes. Les missions opérées de part et d'autre de la Séparation n'aboutissent sur aucune matérialisation physique. Ce n'est qu'en 1908, une fois la querelle religieuse en cours d'apaisement, que le processus est ré-enclenché. Le développement des marqueurs religieux de l'espace communal apparaît donc comme indirectement lié aux transformations politiques globales : dans la phase la plus dure des luttes entre l'Église catholique et des anticléricaux au pouvoir – au cours des années 1880 et pendant les années allant de la loi sur les associations à la loi de Séparation – une plus grande discrétion est de mise. Ceci n'empêche pas qu'au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, plusieurs croix sont renversées avec des arrière-pensées idéologiques. Le *Bulletin religieux* dénonce ainsi dès 1885 la destruction d'une croix érigée à Saintes sous la Restauration<sup>5</sup>. En 1901, dans les marais peu religieux de Saint-Agnant, à Beaugeay, une croix de carrefour est ainsi décapitée<sup>6</sup>. La même mésaventure attendait

---

<sup>1</sup> *CSA*, 29 avril 1894, n° 97.

<sup>2</sup> Sur ces processus, cf. chapitre 7.

<sup>3</sup> *BR*, t. XXVII, 27 décembre 1890, n° 26, p. 301-310.

<sup>4</sup> *CSA*, 12 janvier 1896, n° 186.

<sup>5</sup> *BR*, t. XIX, 21 mars 1885, n° 38, p. 449.

<sup>6</sup> *CSA*, 8 septembre 1901, n° 481.

les croix de deux écarts de Marennes après la Séparation<sup>1</sup>. A Mirambeau, aux lendemains d'une victoire électorale, les républicains du cru plantèrent une croix sur laquelle devait être brûlé en effigie le candidat réactionnaire, le marquis de Montebello<sup>2</sup>.

Dans les « bons pays » religieux, l'appropriation du territoire communal en territoire paroissial, en terres catholiques, passe par la multiplication des croix ; on ne se contente pas d'une seule croix souvenir de mission. A Saint-Georges-d'Oléron, ce phénomène est tout autant l'œuvre des clercs que celle des fidèles. Du Consulat à la fin du Second Empire, pas moins de huit croix s'élevèrent sur le territoire de la commune. Chaque écart de quelque importance disposait de sa croix. Domino, Chaucre, la Brée, Sauzelle en avaient une tandis que plusieurs attendaient le visiteur sur les routes menant au bourg de Cheray. La Croix des Landes est plantée à la frontière exacte séparant les communes de Saint-Georges-d'Oléron et de Saint-Pierre-d'Oléron<sup>3</sup>. Le curé de Corme-Ecluse, l'abbé Pierre-Paul Monnier, quant à lui, achète plusieurs terrains un peu à l'extérieur du bourg pour que le signe du Rédempteur apparaisse aux yeux de tous : les quatre premières croix sont installées à son initiative tandis qu'une dernière est enfin construite sur un terrain communal<sup>4</sup>. Le franciscain assurant la mission de Fenioux bénit les croix érigées à l'entrée des trois villages de la paroisse<sup>5</sup>. Le desservant de Chatenet prend une initiative analogue en 1894. Trois croix sont construites : l'une au bourg et les deux autres dans des écarts<sup>6</sup>. La répartition des communes qui voient s'ériger des croix entre 1860 et 1914 reflète de manière évidente la pratique religieuse ordinaire des populations<sup>7</sup>. Une concentration s'observe dans la partie centrale de la Saintonge depuis les bords de la Gironde jusqu'au canton d'Archiac ainsi que dans le pays rochelais et le nord de l'Aunis, autrement dit les cantons de Marans et de Courçon où les comportements sont proches de la Vendée limitrophe.

Les croix plantées en terre de confrontation religieuse ont une signification particulière : il s'agit de conquérir symboliquement l'espace communal que les catholiques revendiquent contre les protestants. Des incidents éclatent ainsi à la Flotte sous le Premier Empire entre le maire, protestant, et le desservant. Celui-ci appuyé par des fidèles souhaite réédifier un calvaire sur la route menant de la Flotte à la Prée, le maire s'y refuse. Dans son opposition, il est appuyé par la

---

<sup>1</sup> *CSA*, 28 octobre 1906, n° 751.

<sup>2</sup> *CSA*, 20 mai 1906, n° 728.

<sup>3</sup> Cf. annexe : Multiplier les croix, marquer son appartenance catholique, Saint-Georges-d'Oléron.

<sup>4</sup> *L'abbé Pierre-Paul Monnier, curé de Corme-Ecluse, sa vie et ses œuvres*, Rodez, imp. Broca, 1887, p. 55-56.

<sup>5</sup> *BR*, t. XXVII, 7 février 1891, n° 32, p. 382.

<sup>6</sup> *CSA*, 6 mai 1894, n° 98.

<sup>7</sup> Cf. annexe : Eriger des croix, une pratique inégalement diffusée et médiatisée (années 1860-1914).

préfecture. Le Code pénal prévoyant des poursuites contre les outrages faits aux objets du culte, le préfet rappelle que ces outrages

« ne sont punissables que lorsqu'ils ont été commis dans les lieux où ce culte s'exerce : il est à désirer que par ce motif on évite de multiplier les signes extérieurs des cultes<sup>1</sup>. »

Il s'agit tout autant d'une mesure de préservation de l'ordre public que d'une manière de se concilier les protestants de la Flotte, nombreux parmi les notables de cette petite cité. La croix ne fut pas apparemment édifée. En revanche, les équilibres des forces changent après le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Au temps du Second Empire et de la Troisième République conservatrice, les initiatives en la matière se font dans une claire perspective de polémique avec les protestants. Les cérémonies de la plantation de la croix plantée à la suite de la mission prêchée par deux Franciscains à Mortagne-sur-Gironde en 1861 « ont fait prononcer à nouveau les mots : catholiques et protestants » et les autorités de juger « cette circonstance fâcheuse<sup>2</sup> ». L'un des emplacements habituellement privilégiés étant l'entrée du bourg, sur la grande route, cela pose problème lorsque cette entrée coïncide avec le temple. En 1866, à Médis, commune de l'arrière-pays royannais, « une croix dite de mission a été établie en face du temple, de l'autre côté de la route, dans l'axe même de la porte d'entrée. (...) L'intention malveillante et vexatoire est donc incontestable et visible<sup>3</sup>. » Cette initiative déclenche les protestations des libéraux<sup>4</sup> comme des protestants. Elle est finalement déplacée. L'inscription portée sur la croix de mission plantée en 1875, à l'entrée du bourg de l'Eguille, sur la route de Saujon, est significative de ces luttes :

« A la gloire de Jésus-Christ, *Dieu et homme*, Sauveur du monde, les catholiques de l'Eguille ont élevé ce monument<sup>5</sup>. »

Ces dispositions se retrouvent pour la croix érigée à Mornac-sur-Seudre, dont la population est jugée « très intéressante à raison de son petit nombre au milieu des protestants<sup>6</sup> ». Ces pratiques clairement anti-protestantes se poursuivent encore sous la Troisième République anticléricale. Les desservants des paroisses de Breuillet et de Chaillevette où les protestants sont majoritaires continuent à faire planter des calvaires au cours des années 1890. A Breuillet, un calvaire est érigé en 1897<sup>7</sup> et l'année suivante les lazaristes achevèrent leurs travaux par une plantation de croix<sup>8</sup>. De même, le curé de Chaillevette fit édifier un calvaire sur la route principale

<sup>1</sup> ADCM, 2 O 643. Lettre du préfet au sous-préfet de la Rochelle, 5 mai 1810.

<sup>2</sup> ADCM, 12 V 3. Lettre du juge de paix de Cozes au sous-préfet de Saintes, 1<sup>er</sup> juin 1862.

<sup>3</sup> ADCM, 103 V 1. Délibération du consistoire général de Royan, 24 avril 1867.

<sup>4</sup> Cf. la réaction du *Journal de Saint-Jean-d'Angély*, 17 février 1867 qui reprend un article de l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*.

<sup>5</sup> BR, t. XII, 13 novembre 1875, n° 20, p. 234

<sup>6</sup> Arch. Congr. Mission. Saintes, registre des activités de 1863 à 1886. Année 1875. Cf. aussi : BR, t. XI, 8 mai 1875, n° 44, p. 524-525.

<sup>7</sup> CSA, 7 novembre 1897, n° 281.

<sup>8</sup> Arch. Congr. Mission. La Rochelle, registre des activités de 1890 à 1903. Année 1898.

menant au bourg en 1894 et une autre croix est construite deux ans plus tard<sup>1</sup>. En situation minoritaire, il importe ici pour les catholiques de montrer clairement leur foi et leur identité.

Du milieu du Second Empire à la veille de la Grande Guerre, plus d'une centaine de croix s'élevèrent tant à la fin de missions que sous l'impulsion directe du clergé en charge des paroisses. Cette appropriation symbolique du territoire communautaire rural ne fait que conforter des identités religieuses fortes préexistantes : à cet égard, l'absence presque totale de croix érigés dans la partie orientale et septentrionale de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély est significative des difficultés des prêtres à la tête de leurs paroisses. Le retrait systématique des croix construites à la suite des missions de la Restauration dans les villes du département et la rareté de l'implantation de croix dans l'espace public des villes de la Charente-Inférieure témoignent indirectement de la fragilité de la légitimité des catholiques à marquer religieusement les territoires urbains.

Les statues aux « grands hommes » reflètent une position plus complexe des catholiques et des protestants dans la définition des vertus à honorer sur les places publiques.

### **Elever des statues, une revanche protestante ?**

Ceci frappa les contemporains et les historiens : le XIX<sup>e</sup> siècle et tout particulièrement la Troisième République furent l'âge d'or de la « statuomanie<sup>2</sup> ». La statue apparaît à la fois comme un symbole du pouvoir<sup>3</sup> et de la puissance et comme un support de mémoire et de vertus à honorer et à imiter. Le choix de ce qui peut être statufié et reconnu publiquement comme un modèle à suivre n'est donc nullement anodin. Elever des monuments où les traits de personnages religieux sont reproduits peut soulever de vifs débats et un questionnement plus large sur la place de la religion dans la structuration de la société. La signification religieuse des statues élevées a été surtout analysée lorsqu'il s'agissait de monuments hostiles à la religion<sup>4</sup>. A cet égard, les études de Philippe Poirrier sur les heurs et malheurs des statues de saint Bernard et de Bossuet à Dijon demeurent relativement isolées<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> CSA, 16 août 1896, n° 217.

<sup>2</sup> AGULHON Maurice, « La statuomanie et l'histoire », dans *Histoire vagabonde II*, Paris, Gallimard, 1987, p. 137-185.

<sup>3</sup> Cf. COHEN William, « Symbols of Power : Statues in Nineteenth-Century Provincial France », *Comparative Studies in Society and History*, t. 31, 1989, n° 3, p. 491-513.

<sup>4</sup> Cf. en particulier : MCWILLIAM Neil, « Monuments, Martyrdom, and the Politics of Religion in the French Third Republic », *The Art Bulletin*, t. 77, juin 1995, n° 2, p. 186-206 ; LALOUETTE Jacqueline, *La libre-pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 296-300 et ZUBER Valentine, *Les conflits de la tolérance. Michel Servet entre mémoire et histoire*, Paris, Honoré Champion, 2004.

<sup>5</sup> POIRRIER Philippe, « En marge d'un centenaire : Saint-Bernard et la Municipalité de Dijon. Du héros à l'anti-héros. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *RHEF*, t. 77, 1991, n° 199, p. 385-395 et « L'édile, le prélat et la mémoire : l'histoire mouvementée de la statue de Bossuet à Dijon », *Pays de Bourgogne*, 1992, n° 16, p. 1-6.

Repérer l'importance de la religion dans les monuments commémoratifs publics est possible en Charente-Inférieure grâce au travail pionnier de Brigitte Chupeau<sup>1</sup>. Dressant un panorama de l'ensemble des monuments civiques et commémoratifs érigés en Charente-Inférieure au cours du long XIX<sup>e</sup> siècle, B. Chupeau consacra une part essentielle de son travail à l'analyse de la statuaire développée. Echappa à son investigation la statuaire catholique qui, il est vrai, au sens légal et étroit du terme, n'est pas une statuaire publique. D'ailleurs, les statues élevées au bord des chemins à l'initiative des catholiques ne promeuvent pas un projet original et radicalement distinct de celui sous-jacent à l'érection des croix. Tout cela répond au même objectif : christianiser l'espace. Ainsi à Saint-Fort-sur-Gironde, c'est sur l'emplacement d'une croix détruite en 1830 qu'on décide d'édifier en 1865 une statue de la Vierge, sous le vocable de Notre-Dame-des-Rosiers<sup>2</sup>.

Les statues érigées dans des lieux publics avec l'assentiment et parfois le soutien financier des autorités civiles révèlent une autre logique<sup>3</sup>. Leur nombre est extrêmement réduit – vingt-quatre – et par cela même leur charge symbolique est extrêmement forte. On les retrouve majoritairement implantées dans les principales villes du département. Le mouvement commence tardivement, en 1854. La dernière statue à être dévoilée au public l'est en 1913. À côté de la République ou des morts de la guerre de 1870, dix-neuf personnes physiques sont ainsi honorées. Aucun des statufiés ne se fit remarquer pour son ardeur de son engagement dans la cause catholique. Tout au contraire, certaines figures laïques sont connues pour leur engagement anticlérical – Joseph Lair, maire de Saint-Jean-d'Angély, et dans une moindre mesure Frédéric Garnier, de Royan – ou sont cordialement détestées par les catholiques du temps – le dreyfusard Edouard Grimaux. En revanche, cinq de ces personnages peuvent être sinon revendiqués, du moins apparaître, à maints égards, comme des figures protestantes : Fleuriau de Bellevue, Bernard Palissy, Eugène Pelletan, Jean Guiton et Agrippa d'Aubigné. Plus du quart des figures ornant les rues des villes du département sont des protestants. La surreprésentation est très forte.

Les deux hommes du XIX<sup>e</sup> siècle statufiés peu après leur disparition, Louis-Benjamin Fleuriau de Bellevue (1761-1852) et Eugène Pelletan (1813-1884), n'eurent pas un grand engagement dans les structures religieuses protestantes. C'est en faveur de Fleuriau de Bellevue que le premier monument commémoratif du département est édifié à la Rochelle en 1854. C'est l'ancien député de la Rochelle, le savant et le président-fondateur de la Société des Sciences

---

<sup>1</sup> CHUPEAU Brigitte, *Les monuments civiques et commémoratifs en Charente-Inférieure de 1815 à 1914*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire contemporaine, Université de Paris 1, 1983. Ce travail est omis dans la bibliographie dressée par Claire Barbillon dans LE MEN Ségolène et MAGNIEN Aline (dir.), *La statuaire publique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions du Patrimoine, 2005, p. 200-211.

<sup>2</sup> BR, t. XVI, 27 septembre 1879, n° 13, p. 149.

<sup>3</sup> Sur le corpus retenu, cf. annexe : La statuaire publique en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle.

naturelles de la Charente-Inférieure qui sont ici honorés. De même, dans le second, quoique incontestablement né protestant<sup>1</sup> et resté protestant de culture, sa qualité de protestant lui fut parfois refusée par ses coreligionnaires<sup>2</sup>. Aussi, à aucun moment les protestants du lieu ne paraissent intervenir, à ce titre, dans le processus aboutissant à l'élévation d'une statue de Pelletan en 1892 à Royan : c'est avant tout une initiative politique visant à saluer les vertus républicaines du personnage.

Par contre, pour les statues des gloires passées, l'enjeu religieux et idéologique est patent. Les conditions d'érection des statues de Palissy, de Guiton et d'Agrippa d'Aubigné se font dans des contextes locaux, idéologiques et politiques radicalement différents.

La statue de Bernard Palissy est à maints égards originale. Dans ses « héros de l'histoire de France », Christian Amalvi range au nombre des héros laïques et républicains la figure de Bernard Palissy<sup>3</sup>. Il fut un des piliers de la communauté réformée saintaise naissante du XVI<sup>e</sup> siècle. Son rôle dans le protestantisme français est rapidement reconnu. Il appartient très tôt au panthéon des hommes qui ont fait le protestantisme en France. Il est significatif que dès le premier volume du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, Charles Read consacra une étude à « Bernard Palissy, considéré comme évangéliste ou prédicateur de la réforme et comme écrivain<sup>4</sup> ».

En Saintonge, ce ne sont pas ces qualités-là qui permirent l'édification de la statue. La personne qui se fit l'homme orchestre de la commission chargée d'organiser la mise en place du monument est un érudit local notoirement connu pour son zèle catholique, ses sentiments anti-protestants et son légitimisme politique, Louis Audiat<sup>5</sup>. Professeur au Collège de Saintes depuis 1858, originaire de l'Allier, il commençait alors une longue carrière dans les travaux d'érudition régionale<sup>6</sup>. Alors qu'un premier projet avorta sous la Monarchie de Juillet, celui-ci eut plus de chance. Patronné par la municipalité, lancé en 1864, il aboutit en 1868. La composition de la commission patronnant l'œuvre prouve la volonté d'effacement du caractère protestant de la

<sup>1</sup> Il fait baptiser par le pasteur à Saint-Georges-de-Didonne sa fille Marie-Hélène-Adélie en 1842, Alphonse de Lamartine était le parrain. Cf. également PETIT Edouard, *Eugène Pelletan. 1813-1884. « L'homme et l'œuvre », d'après des documents inédits*, Paris, Aristide Quillet éditeur, [1913], p. 12.

<sup>2</sup> François-Mathurin Roufineau écrivit ainsi que « nous ne connaissons pas parmi les écrivains socialistes *un seul protestant*. Celui-là même qui passe auprès d'un grand nombre pour appartenir à l'Eglise réformée, (...), Eugène Pelletan, a été baptisé et élevé dans la religion romaine, et nous ne croyons pas qu'il en ait jamais fait abjuration ». Cf. *TV*, 9 février 1855, n° 3, p. 17.

<sup>3</sup> AMALVI Christian, *Les héros de l'histoire de France*, Toulouse, Privat, 2001, p. 58

<sup>4</sup> *BSHPF*, t. I, 1853, p. 23-34 et 83-94.

<sup>5</sup> Cf. JEUNE Simon, « Un saintais érudit, bibliothécaire et homme d'action, Louis Audiat (1833-1903) », *Revue française d'histoire du livre*, 1996, n° 92-93, p. 393-404.

<sup>6</sup> Un premier aperçu a été donné dans EVEN Pascal, « Autour de la statue de Bernard Palissy : l'hommage aux grands Charentais dans l'œuvre de Louis Audiat », *RSJ*, t. 33, 2007, p. 205-218. Ce travail laisse de côté les débats strictement confessionnels que suscite la statue.

personne à laquelle on rend hommage. Y figurent deux clercs catholique : *ès-qualités*, l'évêque, Mgr Landriot, et l'aumônier du Collège, l'abbé Lacurie, en tant que président de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure. Deux huguenots seulement sont présents : Lucien des Mesnards, membre du conseil municipal de Saintes et Eugène Roy-Bry, député<sup>1</sup>.

Cette initiative non-confessionnelle et soutenue par un fervent catholique fut loin d'être bien accueillie par tous les protestants. Dans son *Témoin de la Vérité*, en commentaire de la décision du conseil municipal, Lucien des Mesnards rédigea, sur plusieurs numéros, une biographie de Palissy<sup>2</sup>. Jugeant que dans les travaux de Palissy « le sentiment religieux y domine tout, y pénètre tout, s'y montre partout », Lucien des Mesnards n'hésite pas à reproduire, en l'appuyant, la circulaire de Louis Audiat appelant à verser des souscriptions<sup>3</sup>. La proximité politique des deux hommes – ce sont des légitimistes – explique sans doute la bienveillance de l'accueil de L. des Mesnards. Dans la mouvance évangélique, répondirent notamment à l'appel de L. des Mesnards les pasteur Louis Delmas et Jean-Baptiste Doine<sup>4</sup>. Toutefois, aucun des consistoires du département dont les archives subsistent pour cette époque, ne prirent une quelconque délibération en faveur du projet ou appuyèrent la souscription. Il semblerait qu'un seul consistoire ait participé financièrement à la construction : le consistoire de Nîmes, avec 100 francs, soit moitié moins que la contribution du comte de Chambord<sup>5</sup>.

C'est bien là le signe que le projet divise les protestants. En des termes plus ou moins feutrés, des représentants du protestantisme libéral manifestent leur hostilité. Le premier à prendre la plume est le président du consistoire de Royan, Jean Barthe, un « gascon savant et bavard<sup>6</sup> ». Reprenant un feuilleton qu'il avait publié une première fois dans l'*Union* de Saintes en 1845, Barthe fait une série d'articles consacrés à Bernard Palissy dans l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*<sup>7</sup>. A cette date, cette feuille a déjà commencé à basculer dans l'opposition libérale à l'Empire<sup>8</sup>. le fait d'avoir choisi un journal hostile au Second Empire et au parti de l'ordre est riche de sens quant à la portée que l'auteur veut donner à son travail, celui d'une révision historique. Inversement, Louis Audiat publie régulièrement dans la feuille adverse, le *Courrier des Deux*

<sup>1</sup> La liste des membres de la commission est notamment reproduite dans : AUDIAT Louis, *Bernard Palissy*, Saintes, Fontanier, 1864, p. XIII-XIV.

<sup>2</sup> *TV*, 25 février 1864, n° 4, p. 28-30 ; 10 mars 1864, n° 5, p. 36-37 ; 24 mars 1864, n° 6, p. 44-45, 14 avril 1864, n° 7, p. 50-52.

<sup>3</sup> *TV*, 26 mai 1864, n° 10, p. 73-74.

<sup>4</sup> *TV*, 14 juillet 1864, n° 13, p. 104, 11 août 1864, n° 15, p. 120.

<sup>5</sup> AUDIAT Louis, *Bernard Palissy*, Saintes, Fontanier, 1864, p. XIX.

<sup>6</sup> MICHELET Jules, *Journal* (éd. Paul VIALLANEIX), Paris, Gallimard, 1962, tome 2, p. 477.

<sup>7</sup> FILLON Benjamin, *Les œuvres de maître Bernard Palissy. Nouvelle édition, revue sur les textes originaux*, Niort, L. Clouzot, 1888, p. CXXV-CXXVI.

<sup>8</sup> Cf. la notice suivante consacrée au rédacteur en chef de l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* : MORIN Frédéric, « Vallein (Charles-Victor, dit Victor) », dans *Dictionnaire biographique des Charentais* (dir. François JULIEN-LABRUYÈRE), Paris, Le Croît vif, 2005, p. 1272-1273.



*Charentes*<sup>1</sup>, de sensibilité plus conservatrice. Dans son premier article, Barthe oppose le premier projet de statue et celui qui vient d'être lancé :

« Cette demande [celle de 1844] passa inaperçue, et la proposition ne trouva alors aucun écho dans le monde officiel ; on ne daigna pas même lui accorder la plus légère attention. Il vrai que ceux qui la faisaient se bornaient à être studieux et modestes ; ils ne couraient pas après le bruit, l'éclat et le retentissement ; mais il ne faut pas oublier que ce sont eux qui ont mis l'idée en avant ; elle est leur ouvrage. Ils semèrent, d'autres recueillent le fruit<sup>2</sup>. »

Cinq articles sont consacrés par Barthe à Palissy dans les colonnes de *l'Indépendant* : trois d'entre eux abordent Palissy comme personnalité religieuse et aboutissent à ce jugement : « parmi les plus illustres de ces protestans (*sic*) [ceux du XVI<sup>e</sup> siècle], il faut placer Palissy ; il occupe le premier rang par sa grandeur morale<sup>3</sup> ». Dans le même esprit, Pierre Jônain produisit une *Notice populaire sur Bernard Palissy*<sup>4</sup>. Il en explique clairement l'objectif à Jules Michelet :

« La coterie qui nous a pris l'idée de lui [Bernard Palissy] ériger une statue à Saintes voulait bien honorer le potier, mais escamoter le philosophe, le protestant, le grand et libre caractère. J'ai voulu prévenir et empêcher ce tour de passe-passe<sup>5</sup>. »

Malgré ces critiques précoces de la part d'une partie des notables protestants du département qui se voient déposséder de l'un de leurs coreligionnaires les plus connus, la commission poursuit ses efforts pour voir ériger une statue à la gloire d'un Bernard Palissy, potier. En ayant « une pitié indulgente » pour la conversion au protestantisme de Palissy, le *Bulletin religieux* n'hésite pas à soutenir le projet<sup>6</sup>. En outre, pour L. Audiat, la situation démographique présente des huguenots de la ville justifie l'absence d'insistance sur la religion de Palissy<sup>7</sup>.

A la veille d'élever la statue, des débats ont lieu pour savoir où elle serait placée. On hésite entre deux places bordant la Charente : la place Blair, dans la partie méridionale de la ville, ou la place Bassompierre, sur la rive droite, dans le quartier Saint-Palais qui se développe du fait de la présence de la gare. Non sans difficulté, c'est ce dernier emplacement qui l'emporte, sans doute du fait de sa plus grande visibilité dans l'espace communal<sup>8</sup>, ce qui n'empêche pas Louis Audiat de trouver ce choix mauvais<sup>9</sup>. L'inauguration du monument à l'été 1868 confirme les craintes de Jônain et de Barthe. Aucune allusion au protestantisme du statufié n'est faite dans les discours

<sup>1</sup> FILLON Benjamin, *Les œuvres de maître Bernard Palissy. Nouvelle édition, revue sur les textes originaux*, Niort, L. Clouzot, 1888, p. CXL.

<sup>2</sup> *ICI*, 7 mai 1864.

<sup>3</sup> Série d'articles publiée dans les numéros des 7, 28 et 31 mai 1864 et des 5, 9 et 21 juillet 1864.

<sup>4</sup> JONAIN Pierre, *Notice populaire sur Bernard Palissy suivie d'un aperçu de ses écrits et de ses santonnismes ou locutions saintongeaises item d'une complainte sur sa vie*, Paris, Chamerot, 1864, 48 p.

<sup>5</sup> Lettre de Pierre Jônain à Jules Michelet, 18 janvier 1865, reproduite dans MICHELET Jules, *Correspondance générale*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1999, tome X, p. 768-769.

<sup>6</sup> *BR*, t. IV, 25 avril 1868, n° 43, p. 515.

<sup>7</sup> *Palissy et son biographe, réponse à M. Athanase Coquerel fils par Louis Audiat*, Paris, Ch. Douniol, 1869, p. 15.

<sup>8</sup> *Courrier des Deux Charentes*, 5 avril 1868, n° 557, 9 avril 1868, n° 558, 14 mai 1868, n° 568.

<sup>9</sup> AUDIAT Louis, *Saintes et ses monuments. Guide du voyageur*, Saintes, Impr. P. Orliaguet, sans date, p. 27.

que prononcent Louis Audiat<sup>1</sup> et le préfet<sup>2</sup>. L'organe gouvernemental, *La Charente-Inférieure*, justifie pleinement cette posture :

« Aux fêtes de Saintes, il a été peu question du calviniste Palissy ; et on a eu raison de s'abstenir de toucher à cette question, parce qu'il est sage de laisser les populations vivre en paix dans la tolérance religieuse et dans le respect de tous les cultes. L'abstention en ces matières est la condition première de la paix publique<sup>3</sup>. »

Les personnalités présentes sur l'estrade réservée aux autorités sont symptomatiques de cette neutralisation religieuse : l'archiprêtre de Saint-Pierre de Saintes y figure ainsi que divers membres du clergé mais pas plus le pasteur de Saintes que des délégués du consistoire général de Pons ne paraissent y être présents<sup>4</sup>. Cette situation est sûrement l'une des raisons de la violence de la polémique qui oppose à partir de l'été 1868 Athanase Coquerel fils et Louis Audiat. Elle prend pour origine officielle la recension d'une biographie de Palissy par Audiat que Coquerel fils fait paraître peu après l'inauguration de la statue. Les réactions se comprennent aisément. Quand L. Audiat aborde la religion de Bernard Palissy, il minimise son engagement protestant et estime que Palissy fait partie « de ces hommes modérés qui ont des sympathies pour un parti sans s'y enrôler, et, en temps de révolution, souffrent même pour des opinions qu'ils n'ont pas<sup>5</sup> ». Le huguenot se montra donc très critique à l'égard du travail du catholique : il y voit « non une étude historique, mais un factum destiné, tout en louant l'artiste, à dénigrer le propagateur de la Réforme<sup>6</sup> ». La réplique d'Audiat est, elle aussi, très violente<sup>7</sup>. En réalité, plus qu'un débat de méthode, il s'agit bien d'un débat idéologique et religieux, ce qu'A. Coquerel reconnaît dans son ultime réponse :

« toutes les fois qu'une critique cléricale, prétendue historique, attaquera les pures gloires de notre grande et glorieuse Réforme ou de l'Eglise réformée de France, éprouvée par trois siècles de souffrances cruelles, il faut qu'un protestant prenne la parole pour rétablir la vérité des faits. J'ai voulu être à votre égard, ce protestant<sup>8</sup>. »

Les discussions auxquelles donna lieu l'érection de la statue de Bernard Palissy et le discours historique légitimant cette initiative qui fut alors diffusé éclairent parfaitement la place que pouvait avoir la religion protestante dans la construction de l'identité collective de Saintes

<sup>1</sup> BR, t. V, 15 août 1868, n° 7, p. 77.

<sup>2</sup> *La Charente-Inférieure*, 9 août 1868, n° 63.

<sup>3</sup> *La Charente-Inférieure*, 6 août 1868, n° 62.

<sup>4</sup> Les listes des personnalités présentes que nous avons utilisées ne sont pas exhaustives mais elles ne mentionnent pas la présence de membres du consistoire invités à ce titre. Cf. BR, t. V, 8 août 1868, n° 6, p. 67-68 ; FILLON Benjamin, *Les œuvres de maître Bernard Palissy. Nouvelle édition, revue sur les textes originaux*, Niort, L. Clouzot, 1888, p. CXCI.

<sup>5</sup> AUDIAT Louis, *Bernard Palissy. Etude sur sa vie et ses travaux*, Paris, Didier et Cie, 1868, p. 151.

<sup>6</sup> COQUEREL Athanase fils, « Bernard Palissy, sa statue et son récent biographe », *BSHPF*, t. XVII, 1868, p. 434-444 et 495-506. Citation p. 504.

<sup>7</sup> Après une première publication dans le *BSHPF*, publication en volume distinct : *Palissy et son biographe, réponse à M. Athanase Coquerel fils par Louis Audiat*, Paris, Ch. Douniol, 1869, 48 p., in-8°.

<sup>8</sup> COQUEREL Athanase fils, « Bernard Palissy. Réponse (...) à M. L. Audiat », *BSHPF*, t. XVIII, 1869, p. 97-102. Citation p. 102.

sous le Second Empire : tout à fait secondaire, effacée. Communauté de taille très réduite, l'Eglise réformée de Saintes ne peut revendiquer, au cours des festivités, comme sien le fondateur de l'Eglise.

La situation de la Rochelle est radicalement différente. Dans sa description de la ville à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, Prosper Suzanne ne manque pas de s'étonner tout à la fois de l'omniprésence de Jean Guiton et de son absence d'incarnation physique :

« La statue de Jean Guiton n'a-t-elle pas également sa place marquée en face de l'hôtel de ville ? J'ai la conviction que cet hommage lui sera rendu un jour, parce que cet homme incarne au plus haut point le patriotisme du pays natal, dont le patriotisme, tel que nous le comprenons aujourd'hui, n'est que le sentiment élargi. (...) »

Un monument commémoratif du souvenir du siège de 1628 serait un monument unique au monde, honorant les vainqueurs et les vaincus et comprenant, dans un même sentiment de respect et d'admiration, l'œuvre d'un grand diplomate et l'effort suprême d'une république agonisante<sup>1</sup>. »

La maturation de cette idée fut extrêmement longue et connut des éclipses avant que la statue de Guiton ne soit effectivement érigée sur la place de l'Hôtel de Ville en 1911. Le premier projet remonte au moment où la municipalité était dirigée par le protestant J. Rasteau. Soulevée une première fois en 1837, l'idée est adoptée par le conseil municipal au début de 1841. Elle n'aboutit pas, semble-t-il, par suite des réticences centrales à autoriser le projet<sup>2</sup>. En 1865, le projet ressurgit mais est rapidement écarté, apparemment pour des raisons politiques. Au commencement de la Troisième République, le protestant Ernest Brard qui siégeait au conseil municipal et qui était doué de quelque talent statuaire, se proposa pour réaliser le monument mais le projet passa au second plan face à des travaux plus urgents : restauration de l'Hôtel de Ville et création du port de la Pallice<sup>3</sup>. Encore en 1883 le conseil municipal en rejette l'idée<sup>4</sup>. Ce n'est que dans les années 1900 que l'idée refait surface, avec succès. En 1902, l'année où des crédits sont votés en faveur d'une statue du peintre Eugène Fromentin, le conseil municipal, sur proposition du libre-penseur Emile Couneau<sup>5</sup>, adopte le principe d'une dépense identique pour que soit érigée une statue du « héros de 1628 ». Son emplacement s'imposait avec évidence : face à l'Hôtel de Ville<sup>6</sup>. De ce fait, les travaux en cours pour la création d'un Hôtel des Postes sur l'un des côtés de

<sup>1</sup> SUZANNE Prosper, *La Rochelle pittoresque*, La Rochelle, Texier, 1903, p. 187.

<sup>2</sup> DELAYANT Léopold, *Histoire des Rochelais racontée à Julien Méneau par son grand-père L. Delayant*, La Rochelle, A. Siret Impr-éd., 1870, p. 304.

<sup>3</sup> Récapitulation opérée en : AMLR, 91 W 4. Rapport de la commission des finances et de l'Instruction publique en séance du conseil municipal, 24 janvier 1901.

<sup>4</sup> *L'Echo rochelais*, 31 octobre 1883, n° 87.

<sup>5</sup> Cette épithète peut lui être accolée eu égard aux réactions du *Bulletin religieux* à son égard : en 1884, il s'interroge sur les qualités de catholique d'Emile Couneau (*BR*, t. XX, 24 mai 1884, n° 47, p. 558). Faisant la recension de sa *Rochelle disparue* qui devient rapidement un classique de l'érudition rochelaise, le chanoine Sagot du Vauroux lui reproche ses « railleries voltairiennes » (*BR*, t. XLI, 21 mai 1905, n° 30, p. 365).

<sup>6</sup> AMLR, 1 D 1/46\*. Séance du 17 novembre 1902.

la place retardèrent la mise en acte de ce vœu. Aussi, ce n'est que six ans plus tard que le crédit est officiellement voté<sup>1</sup>.

En 1909, un comité d'initiative, sous les auspices de la municipalité, est créé<sup>2</sup>. Dans un premier temps, il se compose de seize membres : six sont des huguenots<sup>3</sup>. Il ne tarde guère à être élargi à vingt-quatre membres dont onze protestants<sup>4</sup>. La mairie prit cependant soin d'y inviter des personnalités catholiques ou connues pour leurs opinions conservatrices : le négociant Brumauld-Deshoulières<sup>5</sup>, le diplomate Aimé de Fleuriau<sup>6</sup>, l'ancien préfet Ernest Beaussant<sup>7</sup> ou l'érudit Georges Musset<sup>8</sup>. Il n'empêche qu'au contraire de la statue de Bernard Palissy, cette fois-ci l'Eglise réformée locale, en tant que corps, s'empresse de soutenir le projet. Le conseil presbytéral de la Rochelle souscrit au monument<sup>9</sup> et appuie de son influence la demande de fonds<sup>10</sup>. Les réseaux huguenots, et en particulier ceux du Refuge, fonctionnent pleinement pour assurer le financement de l'œuvre. La « Huguenot Association of New Rochelle » se distingue par sa générosité et des délégués de New Rochelle viennent en France pour l'inauguration du monument<sup>11</sup>. Ils sont reçus à la fois par la Ville et par l'Eglise réformée. Celle-ci organise de surcroît une conférence faite par Nathanaël Weiss, le secrétaire général de la SHPF<sup>12</sup>.

L'initiative est assez froidement accueillie par les catholiques les plus conservateurs ou les plus fervents. La venue du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, Dujardin-Beaumetz, pour l'inauguration donna lieu à l'une des premières manifestations de l'Action française à la

---

<sup>1</sup> *BEO*, 15 janvier 1908, n° 2, p. 3.

<sup>2</sup> *SR*, 13 mars 1909, n° 313.

<sup>3</sup> Il s'agit d'Eugène Babut, Harry Chatonet, Louis Dupuy, Gaston Lem, Christian Mörch, Alfred Vivier. Liste établie à partir de : *AMLR*, 91 W 4. Brouillon de la lettre de convocation adressée aux membres de la commission, 20 février 1909. Appartenance confessionnelle déterminée à partir du registre électoral de l'Eglise réformée de la Rochelle.

<sup>4</sup> Outre les membres nommés à Phiver 1908, il faut ajouter Charles-Félix Baudouin, Ernest Brard, Louis-Marie Meschinet de Richemond, Jules Pandin de Lussaudière, Louis Robin. *AMLR*, 91 W 4. Liste des membres de la commission, 30 juillet 1909.

<sup>5</sup> Décrit comme « un des chefs du parti réactionnaire à la Rochelle », il participa aux travaux de l'Action libérale populaire, soutint les écoles libres de la Rochelle (*ADCM*, 5 M 1/17-19\*) ; son épouse fut la vice-présidente de section rochelaise de la Ligue patriotique des Françaises (*ADLR*, 3 K 8).

<sup>6</sup> Fils d'un éminent membre du parti royaliste rochelais disparu en 1891 (*Bull. SAHSA*, t. XI, 1891 p. 245 ; *BR*, t. XXVII, 20 juin 1891, n° 51, p. 623-624), il semble être présent à un meeting d'Action française à Rochefort (*Annis et Saintonge*, 1<sup>er</sup> juillet 1909, n° 4).

<sup>7</sup> Fils d'un ancien maire de la Rochelle, il fut un candidat malheureux contre Emile Delmas en 1889. Cf. *BR*, t. XLVIII, 30 mars 1912, n° 40, p. 477 ; *JM*, 7 avril 1912, n° 14.

<sup>8</sup> *ADCM*, 5 M 1/14\*. Minute du rapport du commissaire spécial de la Rochelle adressé au préfet, 10 décembre 1900.

<sup>9</sup> *AERLR*, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 12 novembre 1909.

<sup>10</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> octobre 1909, n° 19, p. 66.

<sup>11</sup> *AMLR*, 91 W 4. Brouillon de la lettre du maire de la Rochelle au président de la « Huguenot Association of New Rochelle », début 1910.

<sup>12</sup> Sur la participation de l'Eglise aux festivités, cf. *AERLR*, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séances des 18 juillet, 27 septembre, 1<sup>er</sup> et 8 octobre 1911.

Rochelle<sup>1</sup> : des Camelots du Roi venus de Niort jettent des tracts dans la voiture de Dujardin-Beaumetz<sup>2</sup>. Au contraire de ce qui se passa pour la statue de Palissy, le *Bulletin religieux* se montre immédiatement hostile et publie de longs articles en 1911 pour dénoncer le caractère apatride de Guiton<sup>3</sup>. Le héros local est trop exclusivement protestant pour que l'autorité diocésaine puisse s'associer à sa commémoration. De même, la très conservatrice Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis se contente de signaler par de brèves notules l'initiative municipale de 1909<sup>4</sup>. Au lendemain de son inauguration de la statue, Charles Dangibeaud<sup>5</sup> prend la plume pour rendre compte des raisons qui poussèrent à honorer Guiton<sup>6</sup>. Avec force circonlocutions, une relative modération dans les termes employés et en ne cherchant pas à justifier ou infirmer l'accusation de traître à la patrie que lui accolait le *Bulletin religieux*, l'avis de Dangibeaud reste cependant net :

« Une statue à Jean Guiton me paraît un hommage insuffisamment justifié. Je m'empresse d'ajouter que ce n'est ni par antipatriotisme ni parce qu'il était protestant. Je crois simplement que ses mérites sont surfaits et que la légende s'est emparée de son rôle pendant le siège<sup>7</sup>. »

Le monument de Bernard Palissy et plus encore celui de Jean Guiton édifié sous la Troisième République triomphante servirent de socle au sentiment de petite patrie<sup>8</sup>, sentiment qui permet de mieux s'insérer dans la grande patrie, la France. Ce sont l'ingénieur artisan et le défenseur de sa ville qui sont honorés, non les défenseurs de leur foi. Toutefois, un élément essentiel distingue les deux monuments : sous le Second Empire, le répertoire des vertus qui permirent à Palissy d'accéder au rang de statue et qui furent mis en avant par la commission d'organisation ne compte pas l'appartenance religieuse. Sous la Troisième République, après la Séparation des Eglises et de l'Etat, en revanche, les qualités huguenotes font bel et bien partie des

<sup>1</sup> Sur l'implantation de l'Action française, cf. AGOSTINO Marc, « L'Action française dans le Sud-Ouest : un terreau royaliste, un lien ambigu avec le catholicisme », dans *L'Action française, culture, société, politique* (dir. Michel LEYMARIE et Jacques PRÉVOTAT), Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 279-290.

<sup>2</sup> Incident relaté dans : *SR*, 28 octobre 1911, n° 449.

<sup>3</sup> *BR*, t. XLV, 20 mars 1909, n° 38, p. 451 ; t. XLVIII, 21 octobre 1911, n° 17, p. 197-201 et 28 octobre 1911, n° 18, p. 208-211.

<sup>4</sup> *Bull. SAHSA*, t. XXIX, 1909, p. 156 et 212.

<sup>5</sup> Lorsque Charles Dangibeaud (1851-1935) succéda à Louis Audiat comme conservateur du musée archéologique de Saintes, le sous-préfet put écrire qu'« au point de vue politique M. Dangibeaud n'est certainement pas républicain, mais au point de vue de l'érudition et de la compétence il (...) est signalé comme réunissant les qualités requises pour remplir les fonctions que désire lui voir confier M. le maire de Saintes » (ADMC, 4 M 2/47. Rapport du sous-préfet de Saintes, 2 avril 1903). Depuis la disparition de L. Audiat en 1903, il a accédé à la vice-présidence de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis et il est l'un des plus prolifiques érudits du début du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>6</sup> DANGIBEAUD Charles, « Jean Guiton et sa statue », *Bull. SAHSA*, t. XXXI, 1911, p. 342-353.

<sup>7</sup> DANGIBEAUD Charles, « Jean Guiton et sa statue », *Bull. SAHSA*, t. XXXI, 1911, p. 345.

<sup>8</sup> Sur ce phénomène analysé surtout à partir des supports imprimés qui le promurent, cf. CHANET Jean-François, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996 ; THIESSE Anne-Marie, *Ils apprennent la France : l'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1997 ; « Les "petites patries" dans la France républicaine », *Jean Jaurès. Cahiers trimestriels*, 1999, n° 152 ; et dans une perspective plus large, GERSON Stéphane, *The pride of place. Local memories and political culture in nineteenth-century France*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, 2003.

caractéristiques essentielles du personnage statufié mais elles sont toujours réduites à être secondaires par rapport à la caractéristique principale, le défenseur de la petite patrie locale.

Le dernier protestant à jouir d'un hommage public est Agrippa d'Aubigné (1552-1630). Fils d'un petit noble du pays pontois, l'auteur des *Tragiques* passa sa prime enfance en Saintonge et y joua un rôle important lors de la troisième guerre de religion en prenant une part active à la bataille de Jarnac et en s'emparant de Pons. La mise en place d'un buste du poète à Pons ne fait que couronner le mouvement de reconnaissance de l'écrivain comme une figure de premier plan des lettres françaises. Celui-ci avait été entamé dès la Restauration. Les huguenots ont peu participé à ce changement de regard. D'après Gilbert Schrenck, apparaissant trop sectaire, d'Aubigné aurait été écarté de la liste des grands hommes de la Réforme au profit de figures comme Sully, Duplessis-Mornay ou La Noue, le « Bayard huguenot<sup>1</sup> ». La reconnaissance de la légitimité littéraire du personnage ne va pas de pair avec une reconnaissance comme un personnage historique susceptible d'être un modèle d'action. A l'échelle locale, les recensions opérées par le *Bulletin de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* dominé par des notables catholiques révèlent l'hostilité à l'égard d'un personnage avant tout protestant. Les articles des protestants H.-C. Monod et Gustave Fabre ainsi que la thèse pour obtenir le titre de bachelier en théologie soutenue par Auguste Exbrayat sur *Agrippa d'Aubigné patriote* sont extrêmement critiqués pour leur parti pris confessionnel<sup>2</sup>. Cette coloration confessionnelle exclusive aurait pu empêcher de voir s'élever un monument en l'honneur d'Agrippa d'Aubigné. Pourtant il en est mis en place un en 1911 à Pons<sup>3</sup>. Il ne s'agit pas en réalité d'une initiative locale. L'administration des Beaux-Arts ayant acquis un buste d'Agrippa d'Aubigné à un salon de sculpture, elle décide d'en faire le don à la Ville de Pons<sup>4</sup>. Les deux tiers de la dépense de l'installation du buste furent pris en charge par l'Etat. Le buste est installé « devant le côté nord du fameux donjon de Pons qui a joué un si grand rôle dans les guerres locales de religion au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> ». Il est peu éloigné du buste d'Edgar Combes, le fils du maire de Pons, prématurément enlevé aux siens et en l'honneur duquel un monument fut érigé. Au contraire de Jean Guiton qui fut bruyamment inauguré, aucune cérémonie n'accompagna l'installation du monument d'Agrippa d'Aubigné. Pas même une inscription indiquant qui était ainsi honoré ne fut gravé sur

---

<sup>1</sup> Cf. SCHRENCK Gilbert, *La réception d'Agrippa d'Aubigné, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Contribution à l'étude du mythe personnel*, Paris, Honoré Champion, 1995, p. 53-65.

<sup>2</sup> *Bull. SAHSA*, t. IV, 1884-1885, p. 219, t. VIII, 1888, p. 139-140, t. X, 1890, p. 159.

<sup>3</sup> CHUPEAU Brigitte, *Les monuments civiques et commémoratifs en Charente-Inférieure de 1815 à 1914*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire contemporaine, Université de Paris 1, 1983, p. 307.

<sup>4</sup> *Bull. SAHSA*, t. XXX, 1910, p. 230.

<sup>5</sup> ADCM, 4 T 37. Délibération du conseil municipal de Pons, 26 janvier 1911.

le piédestal du buste, au grand dam des protestants<sup>1</sup>. Le *Bulletin évangélique de l'Ouest* s'en désole en 1914<sup>2</sup> :

« Athènes, autrefois, avait une statue au Dieu inconnu ; Pons, où les dieux sont momentanément en défaveur, [a] désormais une statue du héros inconnu. (...) »

Plusieurs de nos confrères ont mentionné cette curiosité de Pons, la statue sans nom. L'un d'entre eux fait remarquer, non sans malice, que ce silence est d'autant plus singulier que sur la même place, face à la même vieille tour se trouve un monument, tout récent aussi, sur le "granit duquel sont gravés les moindres faits et gestes" d'un jeune politicien d'hier.

Pourquoi donc Pons a-t-elle ainsi mis en pénitence le "dernier des paladins", son illustre enfant ? On le dit, même tout haut ; Agrippa d'Aubigné était protestant. C'est comme une revanche, la revanche de ceux qui font aujourd'hui à rebours la profession de foi du vicaire savoyard, la revanche de l'illustre Gaudissart sur cet autre huguenot, le citoyen Jean-Jacques. Nous n'osons croire à tant de noirceur<sup>3</sup>. »

Le cas d'Agrippa d'Aubigné permet de mieux comprendre les mécanismes d'identification entre identité religieuse et identité locale. Cette statue, clairement revendiquée par les protestants de Pons, est ignorée des autorités municipales qui en permirent l'installation. Les vertus littéraires d'Agrippa d'Aubigné apparaissent masquées par son caractère trop huguenot, trop religieux : il ne peut être véritablement rangé au nombre des hommes dont la municipalité républicaine et anticléricale de Pons peut s'enorgueillir. Ici, il y a disjonction entre « fierté locale » et appartenance religieuse. Comme à Saintes la communauté protestante est trop faible démographiquement pour que l'on puisse s'enorgueillir d'un personnage protestant ; à la différence de Saintes, ce n'est par pur anti-protestantisme que l'on peut comprendre cette attitude mais plutôt par une hostilité généralisée à la marque religieuse dans l'espace public.

Celle-ci peut se percevoir dans une autre forme d'hommage public : les noms de rue.

## **2.2. NOMMER LES LIEUX.**

Les noms donnés aux lieux sont nullement anodins. Sous la Révolution française qui se voulait fondatrice d'une ère nouvelle, la généralisation des transformations toponymiques illustre l'importance que donnent les acteurs politiques aux noms de lieu dans l'affirmation tout autant du pouvoir que d'un programme politique. C'est depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, avec Sully, que s'affirme le monopole public de la dénomination des rues et depuis 1779 que s'impose la pratique de l'attribution des noms de rue à des fins commémorative. La diffusion de cette pratique mémorielle ne se fait qu'avec un grand décalage en province, surtout à partir de la Troisième

<sup>1</sup> « Buste sans nom », *La feuille protestante de Saintonge*, novembre 1912, n° 93, p. 377-379. Sauf mention contraire, C'est de cet article dont sont tirées les informations relatives à l'envoi du buste.

<sup>2</sup> Cet organe de tendance évangélique traite habituellement peu des activités religieuses de Pons, Eglise libérale. Cette exception montre bien que cette situation scandalise l'ensemble des huguenots.

<sup>3</sup> *BEO*, 15 avril 1914, n° 8, p. 30.

République<sup>1</sup>. L'Aunis et la Saintonge ne paraissent pas échapper à cette règle. Ces changements de noms s'observent principalement en milieu urbain et c'est là qu'ils sont le plus fortement connotés idéologiquement. Quelle est la présence de la religion dans le nouveau système de dénomination des routes et des rues dans les villes de la Charente-Inférieure ? Les noms de rue participent d'une politique de façonnement et de mise en ordre de l'espace public, d'un projet soutenu par des élites urbaines à la recherche d'une territorialité civique<sup>2</sup>. Cette territorialisation du pouvoir municipal peut se doubler d'une volonté de laïcisation du territoire : affirmer l'espace civique passe alors par l'effacement de l'espace religieux, ou du moins des marqueurs religieux de l'espace urbain.

Les deux villes les plus importantes du département, la Rochelle et Rochefort, usèrent abondamment de leurs pouvoirs pour entamer une vaste politique d'attribution de nouveaux noms à leurs rues. Leur extension spatiale à l'extérieur des murs de la ville en explique l'importance. Les deux villes n'eurent pas les mêmes positions quant aux connotations religieuses que laissent deviner les noms nouveaux. A la Rochelle, cela correspond surtout à la création d'artères neuves et à l'intégration dans le tissu urbain des quartiers périphériques de la Genette, la Pallice et Laleu. A la grande satisfaction de la Société de l'Histoire du protestantisme français, les personnalités protestantes y sont très bien représentées<sup>3</sup>. A la Pallice, les personnalités récemment disparues sont nombreuses sur les plaques des rues. Sont mis en exergue les acteurs à l'origine du nouveau port rochelais et logiquement s'y retrouvent majoritairement des protestants : Emile Delmas, Wladimir Mörch et Théophile Babut. A la Genette, ce sont plutôt des protestants des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles qui se retrouvent honorés de la sorte : Coligny, Jeanne d'Albret voisinent avec Jean Godefroy, maire de la Rochelle en 1627 ou Abraham Tessereau, un historien rochelais huguenot qui s'exile lors de la Révocation. Enfin, Jean Guiton qui jouissait depuis 1831 d'une modeste rue récemment ouverte sur le vieux port<sup>4</sup> a désormais une grande avenue joignant la Rochelle à la Genette. S'opère donc une protestantisation toponymique des nouveaux espaces urbains rochelais. A Rochefort, la neutralisation de la toponymie religieuse est évidente<sup>5</sup>. Hippolyte Parat, maire de 1882 à 1884 et qui se définissait comme « l'adversaire de ce cléricalisme

---

<sup>1</sup> Cf. MILO Daniel, « Le nom des rues », dans *Les lieux de mémoire* (dir. Pierre NORA), Paris, Gallimard, 1997, tome 2, p. 1891-1893 et 1907-1909.

<sup>2</sup> Sur ce phénomène, cf. les réflexions de : IHL Olivier, « La monumentalisation de la voie publique. Sur les politiques d'attribution des noms de rues aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (dir. Philippe POIRRIER), Paris, La Documentation française – Comité d'histoire du Ministère de la Culture – Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris, 2002, p. 127-144.

<sup>3</sup> Cf. *Bull. SAHSA*, t. XIX, 1899, p. 281-283.

<sup>4</sup> AMLR, 1 D 1/21\*. Séance du 20 juillet 1831. C'est l'actuel débouché de la rue Léonœ Vieljeux.

<sup>5</sup> Sauf mention contraire, les informations sur la toponymie rochefortaise sont tirées de : ALLARY Robert, *Histoire des rues de ma ville. Rochefort (Charente-Maritime)*, Rochefort, 1977.



qui veut tout dominer<sup>1</sup> » n'oublie pas dans les outils de la républicanisation de l'espace les noms de rue : il proposa ainsi en 1883 de débaptiser la rue Saint-Pierre et de la renommer rue Gambetta<sup>2</sup>. Le conseil municipal ne suivit pas cette proposition et remplaça simplement Saint-Pierre par Chanzy<sup>3</sup>, le général qui s'était illustré à la tête de la II<sup>e</sup> armée de la Loire en 1870 et qui venait de mourir. Quelques mois plus tard, l'artère parallèle à la rue Saint-Pierre perd son nom de rue Saint-Jacques pour devenir la rue Thiers. De même, la rue menant à l'ancienne église Notre-Dame désaffectée sous le Second Empire s'intitulait rue de la Vieille-Paroisse : Denfert-Rochereau est appelé à effacer toute trace de cette localisation religieuse. La nouvelle toponymie rochefortaise ne brille pas par son originalité mais il n'en est pas moins significatif que les rues appelées à recevoir le nom de personnalités républicaines sont choisies de manière privilégiée parmi les rues renvoyant à des saints et des symboles catholiques. Pendant les années 1890, le mouvement de républicanisation des noms religieux se ralentit : seule la rue Sainte-Marguerite perd son nom en 1894 pour se métamorphoser en rue Kröhm, du nom d'un marin qui avait joué un rôle décisif dans le port militaire de Rochefort sous le Premier Empire. Les changements de dénomination retrouvent une actualité au moment de l'Affaire Dreyfus et les noms ayant des connotations religieuses sont visés. En 1900, les rues Saint-Gabriel et Sainte-Catherine laissent place à des rues de la Ferronnerie et du Caire. Le dreyfusard Edouard Grimaux et les républicains de 1848, Barbès et Ledru-Rollin, se substituent respectivement à Saint-Louis, Sainte-Honorine et Sainte-Anne. Enfin la place Notre-Dame encadrant la nouvelle église élevée dans le faubourg à partir de 1858 devient la place Champlain. A Rochefort, honorer les gloires nationales et les gloires locales passe par l'effacement délibéré des traces religieuses dans la structuration symbolique, toponymique de la ville.

Dans les villes saintongeaises, le phénomène a une moindre ampleur. En 1879, la municipalité républicaine de Saintes élimine le nom de René Eschassériaux de l'une des principales artères de la ville car le petit-neveu de celui-ci, Eugène Eschassériaux est alors le chef tout-puissant des bonapartistes du département. Les mesures prises par la municipalité d'Anatole Lemercier à l'égard des noms de rue à connotation religieuse dénotent l'absence d'anticléricalisme, il est vrai qu'A. Lemercier était un catholique pratiquant président de la fabrique de la paroisse parisienne Saint-Thomas-d'Aquin. Ainsi le quai des Récollets se transforme en quai de la République mais la place des Récollets attenante conserve son nom. De même, si la rue Sainte-Colombe perd son nom au profit de celui d'Urbain Loyer, un bienfaiteur de la Ville, Sainte-Colombe n'était plus que le nom d'une paroisse disparue depuis la Révolution.

---

<sup>1</sup> AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1881-1884). Séance du 15 mai 1882.

<sup>2</sup> *L'Intérêt public*, 28 janvier 1883, n° 11.

<sup>3</sup> *L'Intérêt public*, 18 avril 1883, n° 42.

L'inertie des noms des artères urbaines prime sur le changement à Saintes<sup>1</sup>. La Ville de Marennes, observe, quant à elle, une politique de juste balance confessionnelle : certes la rue principale, la rue Sainte-Valière, laisse place comme nombre de grandes rues, à une rue de la République mais lorsqu'il s'agit d'honorer une personnalité locale, on retrouve indistinctement des catholiques et des protestants. Deux anciens curés, les abbés Fradin et Brassaud ont leurs rues ; un tel honneur n'est pas attribué aux pasteurs marennais, toutefois sont créées des rues Garesché et Dubois-Meynardie, deux éminents représentants des notables huguenots du pays de la Seudre<sup>2</sup>. Dans la proche petite ville de Saujon, une démarche analogue est suivie : en 1894, sont apposés sur les petites plaques d'émail bleu les noms de Jules Dufaure – catholique – et de Pierre du Campet – un noble protestant présent à la Rochelle lors du premier siège de la Rochelle<sup>3</sup>. Les personnalités honorées par la municipalité de Saint-Jean-d'Angély révèlent sinon l'hostilité au catholicisme, du moins l'indifférence à son égard<sup>4</sup>. Au cours des années 1880, une rue est ainsi attribuée à Abraham Tessereau. Le nom du notable angérien Achille Camuzet disparu en 1886 ayant fait un legs important à la Ville donne son nom à une rue. Est ainsi honorée l'une des principales personnalités libres-penseuses de Saint-Jean-d'Angély<sup>5</sup>. Peu avant la Séparation, la rue menant au cimetière, la rue Saint-Pierre, prend le même nom que la rue qui se situe dans son prolongement et où se trouve le temple protestant, la rue Lachevalle<sup>6</sup>. En haute Saintonge, ce n'est qu'en 1892 que la mairie de Jonzac opère un vaste remaniement toponymique<sup>7</sup>. Un seul changement significatif sur un plan religieux est à noter : la rue du Temple qui renvoyait sans doute au temple qui exista à l'époque moderne est remplacée par une rue Lucien Brard. Cet élu à la Constituante de 1848 est d'origine protestante mais s'est surtout distingué par son précoce engagement républicain, dès la Monarchie de Juillet, quand le Ministre de l'Intérieur, Tanneguy Duchâtel, contrôlait sans partage l'arrondissement de Jonzac. Le lieu huguenot est éclipsé au profit d'une personnalité qui résume l'imaginaire huguenot du protestant homme de gauche.

---

<sup>1</sup> Cf. *Bull. SAHSA*, t. XIV, 1894, p. 417-418.

<sup>2</sup> Cf. *Bull. SAHSA*, t. VIII, 1888, p. 328-330.

<sup>3</sup> *CSA*, 10 juin 1894, n° 103. Le prénom de du Campet fit l'objet d'une contestation par L. Audiat. Cf. *Bull. SAHSA*, t. XIV, 1894, p. 253.

<sup>4</sup> Cf. MESNARD Amédée, *Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution et jusqu'à l'époque contemporaine (1789-1909)*, Paris, Henri Jouve éditeur, sans date, p. 478-479.

<sup>5</sup> Son testament portait que : « je crois en Dieu, mais non en ses ministres ni en leurs prières et cérémonies. Aussi, fidèle aux convictions de toute ma vie, je veux être enterré civilement et simplement. On distribuera 200 francs de pain aux pauvres. J'aime mieux leurs bénédictions que celle des prêtres. » (reproduit dans : MESNARD Amédée, *Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution et jusqu'à l'époque contemporaine (1789-1909)*, Paris, Henri Jouve éditeur, sans date, p. 480-481).

<sup>6</sup> *CSA*, 24 septembre 1905, n° 692.

<sup>7</sup> AMJ, registre n° 7. Séance du 26 février 1892.

Le décor monumental et la toponymie des rues font ressortir la grande diversité de présence de symboles religieux dans le cadre de l'espace public ordinaire. Certes, les catholiques érigent des croix pour quadriller le territoire paroissial mais cette stratégie de visibilité est loin d'opérer une mise sous contrôle de l'ensemble des paroisses. On les retrouve principalement dans les terroirs de confrontation religieuse, dans les terres de pratique catholique. Là où se manifeste le plus cet « esprit d'indépendance qui se concilie mal avec la foi catholique » qui fait que les habitants de la Saintonge « ne sont ni protestants ni véritablement catholiques<sup>1</sup> », l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, la christianisation territoriale par des symboles matériels est impossible à réaliser. Le destin contrasté des statues aux grands hommes et de la toponymie urbaine reflète lui aussi le poids différencié de la religion et des acteurs religieux dans l'emprise symbolique des territoires urbains. Si le protestantisme est honoré par les statues érigées à ses héros des siècles passés, l'identité religieuse de ces derniers apparaît secondaire dans la justification de la création de ces nouveaux monuments publics. De même ce n'est qu'à Rochefort, dans une ville où les élites municipales sont précocement gagnées à l'anticléricalisme que celui-ci se traduit par un effacement de la religion dans la toponymie ; ailleurs, les édiles choisissent majoritairement les nouveaux noms pour rendre hommage à des gloires locales et nationales, sans arrière-pensée anti-religieuse, tout en se montrant soucieux de respecter une égalité de traitement des cultes professés dans la commune. L'égalité de reconnaissance des différents cultes pose en revanche plus problème lorsque l'on s'approche de la dernière demeure de tous, le cimetière.

---

<sup>1</sup> Formules empruntées à FOUCHÉ abbé Camille, *Taillebourg*, Saint-Jean-d'Angély, Impr. Ch. Renoux, 1922 (2<sup>e</sup> édition), p. 55.

### 3. INSTITUER LA DERNIERE DEMEURE DE TOUS : LES BOULEVERSEMENTS DES CHAMPS DES MORTS.

Dans la France moderne, la cité des morts était au centre de celle des vivants ; selon des cercles concentriques, le village s'organise autour de son église et de son cimetière qui en sont les lieux centraux. L'identité communautaire se structure autour de l'identité catholique. Cette logique commence à se briser au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. La déclaration royale du 10 mars 1776 jugeait déjà que « la plupart des cimetières (...), trop voisins des (...) églises, seroient placés plus avantageusement s'ils étoient plus éloignés des enceintes des villes, bourgs ou villages<sup>2</sup> ». Cette déclaration invitait également dans son septième article à l'agrandissement des cimetières s'ils étaient insuffisants à recevoir tous les corps des fidèles tandis que les champs de repos « placés dans l'enceinte des habitations » et susceptibles de nuire à « la salubrité de l'air » seraient portés « autant que les circonstances le permettront, hors de ladite enceinte ». Cette invitation est réitérée sur le mode impératif par le décret du 23 prairial an XII : « Il y aura, hors de chacune ces villes ou bourgades, à la distance de 35 à 40 mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts ». Cette mesure ne concerne théoriquement que les gros bourgs disposant d'une unité géographique matérialisée par les enceintes. Elle est élargie par l'ordonnance du 6 décembre 1843 à toutes les communes de France<sup>3</sup>. En outre, la régulation, la police des lieux de sépulture, communaux et particuliers, est confiée par le décret de l'an XII aux seules autorités municipales (art. 16).

L'organisation interne du cimetière se fait également selon un mode confessionnel. Le décret du 23 prairial an XII prévoyait, en son article 15, une division culturelle nette :

« Dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier ; et, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul cimetière, on le partagera par des murs, haies ou fossés, en autant de parties qu'il y a de cultes différents, avec une entrée particulière pour chacune et en proportionnant cet espace au nombre d'habitants de chaque culte. »

Cet article ne fut pas aboli que par la loi du 14 novembre 1881. Celle-ci laïcisa officiellement le cimetière. En outre, le Conseil d'Etat précisa, par arrêt du 20 avril 1883, qu'il était interdit aux maires d'établir des distinctions selon le culte du défunt ou les circonstances qui accompagnèrent sa mort.

A quel rythme s'opère ce vaste mouvement qui remodèle le paysage communal, isolant l'église, éloignant le spectacle de la mort et des tombes du cœur de la communauté ? Quel rôle y

<sup>1</sup> Cf., pour une vue générale du cadre juridique des cimetières, LIGOU Daniel, « L'évolution des cimetières », *ASSR*, t. 20, 1975, n° 39, p. 61-75.

<sup>2</sup> Reproduite dans : THIBAUT-PAYEN Jacqueline, *Les morts, l'Eglise et l'Etat. Ressorts d'histoire administrative sur la sépulture et les cimetières dans le ressort du parlement de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fernand Lanore, 1977, p. 435-436.

<sup>3</sup> Reproduite dans : LASSERE Madeleine, *Villes et cimetières en France. De l'Ancien Régime à nos jours. Le territoire des morts*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 187.

joue la religion ? Comment les catholiques et les protestants usent de cet espace communal ? Comment les injonctions de la loi sont-elles localement interprétées ?

### ***3.1. UN PAYSAGE FUNERAIRE RENOUVELE.***

#### ***Le grand déménagement.***

« Pour détruire le culte des morts, [la franc-maçonnerie] a éloigné ces cimetières où les chers défunts dormaient leur dernier sommeil à l'ombre de ces églises, témoins de leur vie chrétienne et dans lesquelles ils étaient venus prier et puiser l'énergie chrétienne. (...) »

Ce culte des morts offusquait la maçonnerie. Au nom de l'hygiène, elle demanda et obtint, souvent malgré les conseils municipaux, le transfert des cimetières en pleine campagne, loin de l'église et loin des maisons.

Puis, après dix ou douze ans, toujours dans l'espoir de combattre le culte des morts, les vieux cimetières désaffectés sont transformés en places publiques ou en champs de foire à l'usage des bestiaux<sup>1</sup>. »

Ces attaques très violentes de la *Croix de Saintonge et d'Aunis* au lendemain de la Séparation des Eglises et de l'Etat ne font que reprendre une très longue tradition catholique d'hostilité au déplacement des sépultures. Elle est inaugurée au XIX<sup>e</sup> siècle par la voix de Chateaubriand dans le *Génie du Christianisme* en 1802 : en des phrases célèbres, il condamne « ce chef-d'œuvre de la philosophie » qu'est la dispersion des cendres des ancêtres et chante la beauté des cimetières de campagne où « on n'entendait (...) que le chant du rouge-gorge, et le bruit des brebis qui broutaient l'herbe de la tombe de leur ancien pasteur », où « les sentiers qui traversaient l'enclos bénit aboutissaient à l'église, ou à la maison du curé<sup>2</sup> ».

Rares sont les travaux à s'être penchés avec précision sur le mouvement de translation des cimetières. Il conviendrait d'établir la chronologie la plus fine possible du déplacement des cimetières, le moment où celui-ci est opéré pouvant avoir une incidence sur la christianisation du paysage funéraire.

Pour dater les déplacements et les mises en place des nouveaux cimetières communaux, nous sommes partis de la documentation rassemblée aux Archives départementales. Le point de départ fut l'enquête faite par les services de la préfecture à la suite de la circulaire du 8 messidor an XII (27 juin 1804). Son intérêt fut déjà souligné par des études consacrées à la Provence et à la Normandie<sup>3</sup>. Ce document offre un précieux état de la situation des cimetières du département sous le Consulat. Malheureusement, tous les maires ne s'empressèrent pas de répondre à

<sup>1</sup> CSA, 21 avril 1907, n° 776.

<sup>2</sup> CHATEAUBRIAND François-René de (1802), *Génie du Christianisme*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, tome 2, p. 94-97 (chapitres consacrés aux tombeaux chrétiens et aux cimetières de campagne).

<sup>3</sup> BEE Michel, « Les cimetières du Calvados en 1804 », dans *Mentalités religieuses dans la France de l'Ouest aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Cahiers des annales de Normandie*, 1976, n° 8, p. 7-34 ; BERTRAND Régis, « Les cimetières provençaux au début du XIX<sup>e</sup> siècle. D'après l'enquête de l'an XII », *Provence historique*, t. 34, 1984, n° 135, p. 55-73.

l'enquête : en novembre 1805 encore, le sous-préfet de Jonzac envoyait les ultimes réponses qu'il avait pu recueillir et il manque quarante communes de cet arrondissement. L'essentiel de l'information fut rassemblée à partir des dossiers relatifs aux cimetières<sup>1</sup>, documentation issue du service de l'administration communale de la préfecture<sup>2</sup> – série O. La comparaison entre les dates de créations de cimetière qu'il était possible de déterminer par une consultation directe des dossiers et les dates portées sur l'inventaire de cette série comme fin du dossier de translation de cimetière nous a permis de nous rendre compte de la qualité et la précision de cet inventaire. La chronologie du déplacement des cimetières a donc été établie à partir des dates figurant dans l'inventaire des Archives départementales<sup>3</sup>.

Les résultats sont éloquentes [Cf. Graphique 4] : en 1940, 24,6 % des cimetières du département n'ont pas changé de place, et si nous nous restreignons aux communes rurales<sup>4</sup>, 31 % d'entre elles sont dans cette situation. Dans l'Ain étudié par P. Boutry, 24 % des communes existant en 1880 ont conservé leurs cimetières qui fonctionnaient au début du siècle<sup>5</sup>. La proportion est donc proche mais légèrement supérieure en Charente-Inférieure. La chronologie du mouvement semble assez différente entre les deux départements. Les sondages opérés par P. Boutry faisaient apparaître une concentration du mouvement entre 1830 et 1870, avec 58 % des déplacements opérés entre ces deux dates. En Charente-Inférieure, 36,5 % des transferts sont alors réalisés. Le véritable temps fort est plus tardif et date de la Troisième République : près de 58 % des cimetières quittent leur emplacement. Si l'on affine la chronologie en opérant des coupes décennales, on se rend compte que le mouvement ne s'accélère vraiment qu'à partir de 1881. Trente-trois cimetières furent éloignés des églises entre 1871 et 1880, quarante-cinq au cours de la décennie suivante et cinquante-huit de 1891 à 1900. Il y a de nouveau un ralentissement au-delà de cette date : quarante-cinq déplacements sont enregistrés entre 1901 et 1910 et seulement sept ensuite, jusqu'à la Grande Guerre. Un peu plus des deux cinquièmes des déplacements de cimetières faits au cours du long XIX<sup>e</sup> siècle sont donc opérés au moment où le cimetière est devenu juridiquement un lieu religieusement neutre.

---

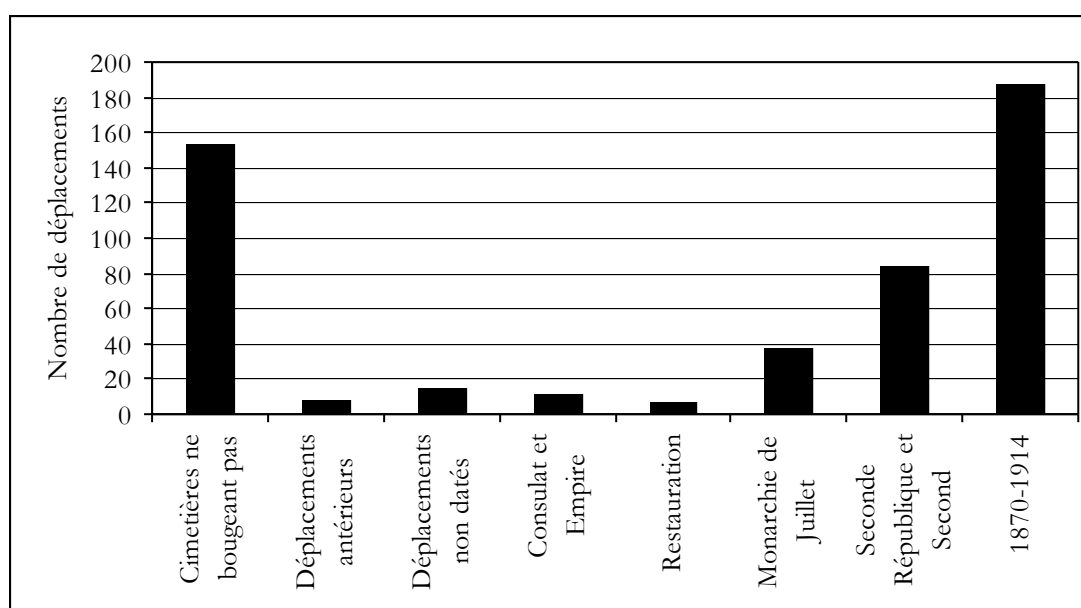
<sup>1</sup> Ont été examinés systématiquement les dossiers de cinquante-huit communes, celles de la presque île d'Arvert, et quelques communes saintongeaises disposant d'une minorité protestante importante ; a été étudié également l'ensemble des cimetières d'un canton qui n'apparaissait, au regard d'autres indicateurs, ni totalement détaché du catholicisme ni très fervent : le canton d'Archiac.

<sup>2</sup> Cette source est complétée par : ADCM, 58 V 1. Cette liasse contient le dossier de transferts de cimetières allant du Consulat à la Monarchie de Juillet.

<sup>3</sup> Ont été consultées systématiquement les cartes au 1/25 000<sup>e</sup> produites par l'IGN pour vérifier la localisation actuelle des cimetières.

<sup>4</sup> Exclusion dans le décompte des cimetières des chefs-lieux d'arrondissement (Jonzac, Marennes, Rochefort, la Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Saintes).

<sup>5</sup> BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 153.

Graphique 4 : Les cimetières du XIX<sup>e</sup> siècle, translations et immobilités (1802-1914).

A l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, fort peu de communautés d'habitants connaissent déjà une disjonction du lieu de culte et du champ de repos. Le phénomène est particulièrement exceptionnel en milieu rural et les raisons de cette situation n'apparaissent pas clairement. Ainsi, à Ebéon, petite commune de moins d'une centaine d'âmes, le cimetière est déjà éloigné de trois cents mètres de l'église ; à Villemorin, un kilomètre sépare les deux lieux. Les autres cas de cimetières éloignés à la fois de l'église et du bourg se retrouvent en milieu urbain : il s'agit probablement d'une application de la déclaration royale de 1776<sup>1</sup>. A Marans, à la Flotte et à Surgères, les cimetières sont hors les murs avant l'an XII ; pour ces deux premières villes, l'explication est sans aucun doute à chercher dans le dynamisme de ces petits ports. A Marans, s'ajoute sans aucun doute la personnalité du seigneur du lieu, le marquis d'Aligre, un riche parlementaire parisien qui exerça un contrôle tatillon sur sa seigneurie<sup>2</sup>. Il y a aussi solution de continuité à la Tremblade entre le cimetière et l'église<sup>3</sup>. Cette configuration peut s'interpréter comme un échec de la reconquête catholique lancée au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes : l'église n'est pas autre chose que l'ancien temple huguenot reconverti en église après 1685. L'absence de cimetière à ses pieds témoigne de l'impossible transformation du lieu de culte protestant en lieu de culte catholique et des réticences de la population à venir y enterrer ses morts. Cinq des six chefs-lieux d'arrondissement voient leurs cimetières paroissiaux remplacés par un cimetière unique avant la fin du premier Empire. Plusieurs gros bourgs et petites villes

<sup>1</sup> Sur ce point, cf. LUMEAU Joffrey, *Des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux en Charente-Maritime à travers les exemples des villes de Saintes, Rochefort, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély (fin XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996.

<sup>2</sup> Cf. MARIEN Laurent, « L'enracinement d'une dynastie seigneuriale : des comtes de Marans au marquis d'Aligre (1740-1789) », *RSJ*, t. XXXII, 2006, p. 103-127.

<sup>3</sup> Cf. BMLR, 1 Pl. 859. « Plan du bourg de la Tremblade levé dans le mois d'aoust (sic) 1766 ».

voient leur cimetière changer de place à ce moment-là mais c'est aussi le cas de communes très modestes comme Pisany<sup>1</sup>. Cette translation peut se faire sans que l'on abandonne le premier lieu de sépulture : le terrain du nouveau champ de repos de Montendre est acquis en 1810<sup>2</sup> ; pour autant l'ancien cimetière paroissial n'est abandonné qu'au commencement de la Monarchie de Juillet<sup>3</sup>.

La persistance de la structuration de l'identité communautaire par le cimetière et l'église dépasse d'ailleurs la définition communale. Mazerolles, commune du pays pontois, englobait deux paroisses sous l'Ancien Régime : Mazerolles et Machennes<sup>4</sup> ; les deux lieux se perpétuent au XIX<sup>e</sup> siècle. Sous la Restauration, vingt-quatre communes sont absorbées par une commune voisine<sup>5</sup>. Plus d'un tiers des communes disparues se survivent par le maintien de leurs église et cimetière<sup>6</sup>. A l'Houmée qui fusionne avec Beurly et à Candé qui se fond dans la commune de Saint-Clément, seul le cimetière subsiste de l'entité abolie. L'indépendance des communautés évanouies d'Usseau et de Ligueuil est telle que ces cimetières sont également déplacés dans l'entre-deux-guerres. Marignac et Courant, les communes auxquelles elles sont rattachées, connaissent pourtant une décreue démographique depuis 1866. En revanche, très rares sont les municipalités à décider d'effacer le cimetière de leur territoire. En Charente-Inférieure, n'est dans ce cas de figure qu'une petite commune au nord de Montendre, Souméras. Ici, la raison doit être cherchée dans l'éclatement de la commune en une multitude d'écarts, dans la disparition de l'église au moment de la Révolution : aucun lieu ne réussit à fédérer l'identité villageoise, l'église et le cimetière ont disparu et l'on est enterré à Montendre.

Plusieurs raisons s'entremêlent pour justifier la translation des cimetières. Les préoccupations hygiénistes des Lumières se joignent à des motifs démographiques pour justifier rationnellement, administrativement le déplacement des champs de repos. Pourtant, tous les acteurs administratifs sont loin de ressentir la même impérieuse nécessité face à ces exigences nouvelles de mise en distance de cimetières susceptibles d'être des sources de miasmes et donc nocives à la santé publique. S'inquiétant de l'inobservation du décret du 23 prairial an XII, le conseil d'arrondissement de Saintes réclame à plusieurs reprises que des moyens plus

---

<sup>1</sup> ADCM, 58 V 1. Dossier de translation du cimetière de Pisany, 1814.

<sup>2</sup> ADCM, 58 V 1. Décret impérial, 19 juillet 1810 et acte d'acquisition, 16 octobre 1810.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 1 136. Délibération du conseil municipal de Montendre, 10 mai 1832.

<sup>4</sup> Toutefois, celles-ci ne paraissent pas avoir été différenciées lors des recensements faits sous l'Ancien Régime. Cf. HERCULE Philippe, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Charente-Maritime*, Paris, Editions du CNRS, 1985, p. 327.

<sup>5</sup> Breuilles ; Breuil-Saint-Jean ; Brouage ; Candé ; Charentenay ; la Chaume ; le Cher ; Curé ; l'Houmée ; Ligueuil ; Monthérault ; Mortagne-la-Vieille ; Orzac ; le Pinier ; Saint-Coutant-le-Petit ; Saint-Fort ; Saint-Hérie ; Saint-Louis-de-la-Petite-Flandre ; Saint-Michel-de-l'Annuel ; Saint-Savin ; Saint-Thomas-du-Bois ; Usson ; Voutron.

<sup>6</sup> Brouage ; Candé ; le Cher ; l'Houmée ; Ligueuil ; Mortagne-la-Vieille ; Saint-Hérie ; Usseau ; Saint-Thomas-du-Bois.



contraignants soient pris à l'encontre des municipalités récalcitrantes. En 1837, il propose une nouvelle loi ; neuf ans plus tard, il demande une intervention directe de l'autorité supérieure contre l'administration communale car celle-ci « reste souvent inactive par la crainte de soulever des oppositions qui prennent naissance dans des préjugés religieux<sup>1</sup> ». Lors de la première fois où il se saisit de la question, le Conseil général juge que de tels moyens présenteraient des « inconvénients (*sic*) graves » et est persuadé « que la loi existante doit suffire si elle est bien exécutée<sup>2</sup> ». Aussi, encore en 1846, alors que l'ordonnance royale de 1843 élargissait le décret de prairial à toutes les communes de France et qu'il donnait la possibilité à la préfecture de décider de la translation du cimetière « lorsqu'elle deviendra nécessaire », le Conseil général est encore nettement en retrait. D'après ce corps,

« L'administration locale est mieux placée que l'administration centrale, pour apprécier les motifs de convenance ou de salubrité publique qui peuvent déterminer l'adoption de mesures de ce genre, et les inconvénients ou les dangers qui résulteraient de leur mise à exécution. L'application absolue, générale, des dispositions du décret du 23 prairial, soulèverait nécessairement des difficultés sans nombre et d'une gravité évidente. Il est sage de laisser au temps et à l'action graduelle et éclairée des conseils communaux, l'achèvement de cette œuvre difficile et délicate, car elle ne froisse pas uniquement les préjugés religieux, mais aussi les sentiments naturels qui rattachent les uns aux autres, les divers membres de la famille<sup>3</sup>. »

Une justification plus originale peut advenir pour demander le changement du cimetière. Les hommes de l'art, soucieux de la préservation des monuments archéologiques et au premier chef des églises se retrouvent parfois au nombre des personnes favorables à la translation des cimetières. Ainsi, rendant compte de l'excursion de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, le secrétaire de celle-ci, G. Rocquet, ne peut s'empêcher d'écrire à propos de Grandjean :

« A demi enterrée au milieu d'un cimetière qu'envahissent les orties et les ronces, elle ressemble plutôt à une ruine qu'à un monument encore consacré au culte.

La commune de Grandjean ne pourrait-elle donc rien pour changer cet état de choses ? en éloignant ce cimetière dont le désordre fait mal à voir, en abaissant un peu le sol qui entoure l'église, en assainissant ce monument qui, bien que d'une architecture très-simple, mérite d'être conservé<sup>4</sup> ! »

L'appel n'est guère entendu : le cimetière ne quitte l'entourage de l'église qu'au cours des années 1880. Le déplacement du cimetière peut se faire aussi au nom d'arguments économiques. Dégager les abords de l'église, c'est créer au cœur du bourg une place publique susceptible de se transformer en un lieu d'échanges commerciaux. Sous le Second Empire, ère de prospérité économique pour les campagnes saintongeaises, l'argument put être manié avec succès. Lonzac était réputée aussi pour son commerce de bétail, de grains et d'eaux-de-vie. Le maire, le conseil municipal et la majorité de la population sont hostiles au déplacement du cimetière qui se situe au

<sup>1</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1846, p. 55.

<sup>2</sup> *Résumé des délibérations du Conseil général. Session de 1837*, 1838, p. 86.

<sup>3</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1846, p. 56.

<sup>4</sup> *Bull. SJA*, 1864, p. 228.

cœur du bourg, au pied de l'église, à côté du champ de foire. S'il admet bien que le champ de repos ne nuit nullement à la santé des habitants, le médecin chargé d'établir l'état sanitaire de Lonzac estime qu'il y a des raisons supérieures motivant sa translation : « un cimetière doit être un lieu de repos, de vénération et de respect, (...) [il] serait beaucoup mieux placé en dehors du bourg qu'au centre d'une population bruyante et commercante (*sic*)<sup>1</sup>. » Au nom du respect dû aux morts, deux logiques s'affrontent : celle du maintien du lien avec les siècles passés, avec les générations qui précédèrent les hommes du XIX<sup>e</sup> siècle ; celle d'une rationalisation de l'espace villageois, d'une division radicale entre l'espace des morts et celui des vivants. Lieu de repos, le cimetière ne peut être perturbée par l'animation des vivants. Il ne faut pas croire que ce sentiment d'inconvenance des lieux de sépulture soit le sentiment des seuls laïcs et des « philosophes<sup>2</sup> ». Bien des curés se plaignent de l'encaissement de l'église dans les terres du cimetière. Les doléances des desservants de Saint-Georges-des-Agoûts et de Chenac sont à cet égard représentatives du regard porté par une partie du clergé sur les vieux cimetières paroissiaux :

« il est beaucoup trop petit pour la population, jusqu'au point qu'on est quelquefois obligé de mettre les corps les uns sur les autres. Il est trop élevé et enterre l'Eglise. On feroit bien de le changer. (Saint-Georges-des-Agoûts) »

« Il est impossible de l'entourer, il est trop petit, il est élevé de sept à huit pieds au-dessus de la voie publique, il rend mon église bien humide en sorte que je suis obligé de tenir chez moi tous les linges (Chenac)<sup>3</sup>. »

A Saint-Fort-sur-Gironde, l'étroitesse du cimetière, son encombrement empêchent même d'y installer une croix<sup>4</sup>. Le desservant de Saint-Germain-du-Seudre note une situation fort proche : les murs du cimetière sont écroulés, on souhaite voir le cimetière installer dans un meilleur site mais les habitants s'opposent au changement<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> ADCM, 2 O 887. Avis du docteur Bilhouet, 8 août 1863.

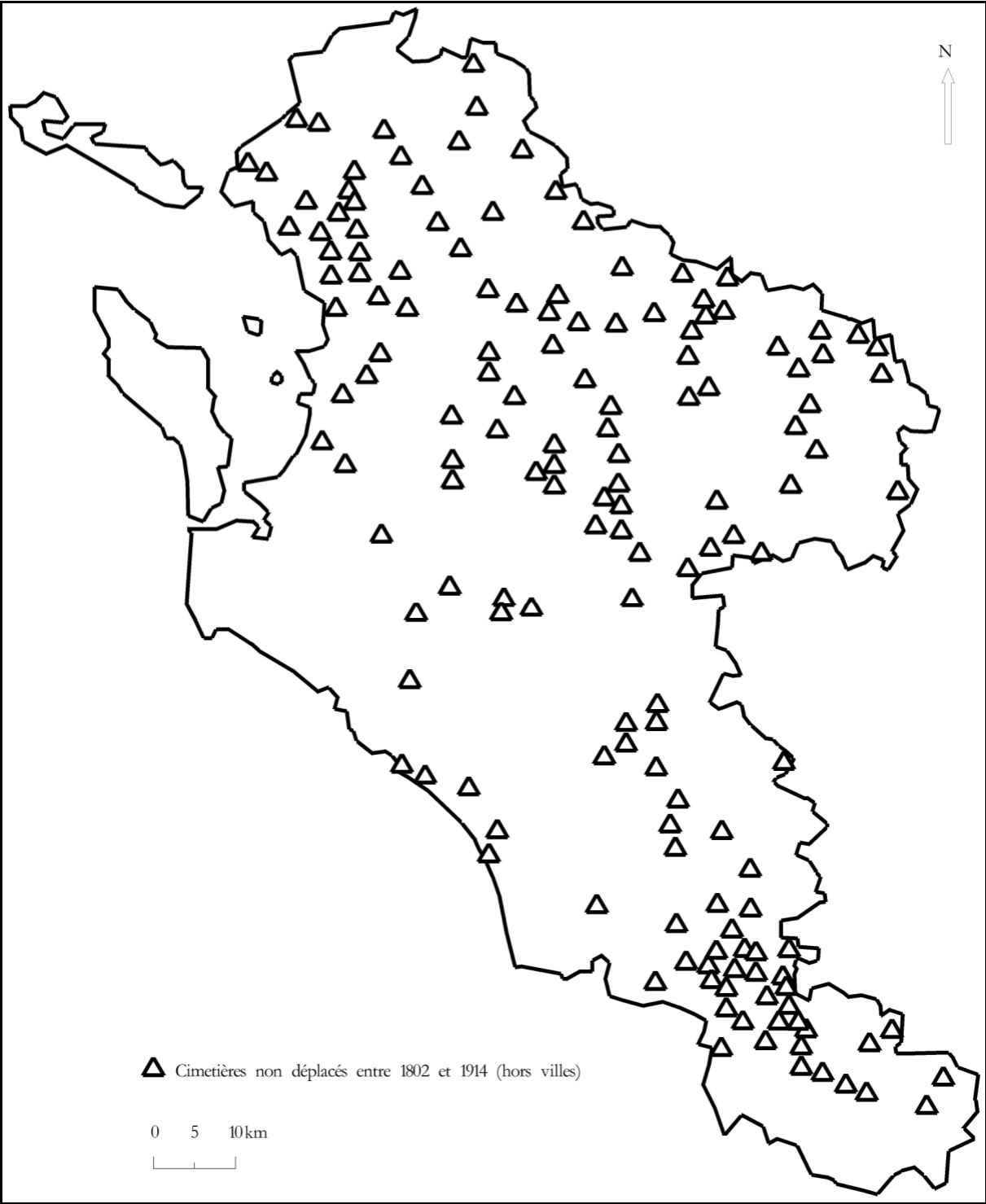
<sup>2</sup> Exemplaire de cette interprétation de la législation sur la translation des cimetières, la notice consacrée à ce sujet dans : PROMPSAULT J.-H.-R., *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, Paris, Migne, tome premier, 1849, col. 893-896.

<sup>3</sup> ADCM, 208 V 1. Visites sans date (1838).

<sup>4</sup> ADCM, 208 V 1. Visite du 27 mars 1838.

<sup>5</sup> ADCM, 208 V 1. Visite sans date (années 1830).

Carte 14 : Les cimetières non déplacés au XIX<sup>e</sup> siècle.



L'examen de la carte des cimetières qui restaient à l'ombre de l'église paroissiale en 1914 [cf. Carte 14] révèle la variété des comportements, et c'est ce que confirme l'étude de la répartition cantonale de ces cimetières qui traversèrent le XIX<sup>e</sup> siècle sans quitter la proximité du lieu de culte [cf. Tableau 17]. Quelques espaces se caractérisent par une translation généralisée des cimetières sans que l'on puisse établir une relation directe avec le détachement religieux des populations. Ayant une réputation religieuse contrastée mais dans l'ensemble plutôt bonne, toutes les paroisses des îles de Ré et d'Oléron voient leurs cimetières changer de place. De même, toutes les communes de la presqu'île d'Arvert et des marais de la Seudre déménagent leurs cimetières. Ici, les noyaux protestants ne sont sûrement pas étrangers à cette disjonction du lieu de culte catholique et de la dernière demeure commune à l'ensemble des habitants. L'ensemble de l'arrondissement de Saintes se distingue par la puissance du mouvement de translation : peut-être faut-il y voir un reflet tout à la fois de l'indifférence religieuse et de l'intérêt des élites locales aux question d'hygiène, intérêt signalé par les délibérations du conseil d'arrondissement de Saintes sensible très tôt aux nuisances supposées du cimetière implanté dans le bourg. Toutefois, cette corrélation est loin d'être systématique comme le montre la comparaison des comportements à l'intérieur de la « Petite Chine » et de la campagne angérienne extrêmement indifférente : moins d'un sixième des cimetières du canton de Matha n'ont pas bougé ; c'est le cas de plus du tiers de celui d'Aulnay et des deux cinquièmes de ceux de Loulay et de Tonnay-Boutonne.

**Tableau 17 : Les cimetières ruraux de la Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle, translations et immobilités.**

Cantons et arrondissements	Cimetières inchangés	Cantons et arrondissements	Cimetières inchangés	Cantons et arrondissements	Cimetières inchangés
Archiac	5,9 %	Le Château-d'Oléron	0 %	Pons	25 %
Jonzac	42,1 %	Marennes	0 %	Saintes	26,3 %
Mirambeau	10,5 %	Royan	0 %	Saint-Porchaire	16,7 %
Montendre	68,4 %	Saint-Agnant	40 %	Saujon	35,7 %
Montguyon	42,9 %	Saint-Pierre-d'Oléron	0 %	<b>SAINTEs</b>	<b>24,1 %</b>
Montlieu	66,7 %	La Tremblade	0 %	Aulnay	36 %
Saint-Genis	5,9 %	<b>MARENNEs</b>	<b>11,1 %</b>	Loulay	42,1 %
<b>JONZAC</b>	<b>34,2 %</b>	Aigrefeuille	58,3 %	Matha	16 %
Ars-en-Ré	0 %	Rochefort	42,9 %	Saint-Hilaire-de-Villefranche	27,3 %
Courçon	35,7 %	Surgères	50 %	Saint-Jean-d'Angély	26,3 %
La Jarrie	57,1 %	Tonnay-Charente	36,4 %	Saint-Savinien	50 %
Marans	40 %	<b>ROCHEFORT</b>	<b>47,6 %</b>	Tonnay-Boutonne	44,4 %
La Rochelle	41,7 %	Burie	40 %	<b>SAINTE-JEAN-D'ANGELY</b>	<b>32,5 %</b>
Saint-Martin	0 %	Cozes	33,3 %	<b>TOTAL</b>	<b>31 %</b>
<b>LA ROCHELLE</b>	<b>36,4 %</b>	Gémozac	0 %		

De manière symétrique, il est difficile d'interpréter les pôles de résistance rencontrés dans les plaines de l'Aunis – cantons de la Jarrie, d'Aigrefeuille et de Surgères –, de la haute Saintonge – cantons de Montlieu et de Montendre – et de l'isolat de Saint-Savinien comme le symptôme

d'un attachement aux croyances catholiques ou une ultime fidélité à la mémoire des morts. La pratique religieuse y est très différente : les pays de Surgères, d'Aigrefeuille et de Saint-Savinien sont loin d'être des terres de ferveur. *A contrario*, Montlieu et Montendre sont plus pratiquants. Les résistances qui laissèrent des traces dans les archives s'expriment autour de la thématique de la perpétuation de l'union des vivants et des morts par-delà la tombe. Au-delà de celle-ci, se retrouveraient mêlées toutes les générations d'une famille, toutes les générations d'une communauté. Le cimetière est le support de l'unité communale car il y a union en un même lieu de tout le peuple de la localité. Cette rhétorique explique-t-elle vraiment le succès du maintien des champs de repos à leur place ?

L'étude de la topographie actuelle permet de se rendre compte que, dans l'immense majorité des cas, l'inertie des cimetières dans le territoire communal s'explique par la structure de l'habitat, dispersé, ou de la situation de l'église, isolée. Examinons le cas de deux cantons marqués par le maintien massif des cimetières à l'entrée des églises : la Jarrie et Montlieu.

Dans le premier, huit des quatorze communes ne connaissent pas au cours du XIX<sup>e</sup> siècle de changement de leurs cimetières. Dans une commune, Clavette, le cimetière a déjà été mis à distance de l'église avant l'an XII. Dans une autre, Anais, l'habitat est extrêmement dispersé, l'église se trouve à deux kilomètres du hameau principal. A la Jarne, à Sainte-Soulle et à Montroy l'église se trouve au bout de la rue principale et n'est nullement enserrée dans le tissu bâti ; à Saint-Vivien et à Salles-sur-Mer, l'église et le cimetière dans lequel elle est enchâssée se trouvent au fond d'un cul-de-sac tandis qu'à la Jarrie même, elle se trouve le long d'une rue secondaire.

Dans le canton de Montlieu, en 1914, dix cimetières continuent à accueillir les morts sur le même emplacement qu'aux siècles passés. Les communes de Chatenet, Mérignac, le Pin, Polignac et Sainte-Colombe ne sont pas organisées autour d'un bourg central. L'église et le cimetière se retrouvent isolés avec une poignée de demeures à leur proximité. A Chepniers, l'église se trouve dans un hameau isolé par rapport à celui qui est le plus dynamique et qui s'allonge le long de la route menant de Montendre à Montguyon. Le cimetière et l'église de Pouillac se situent aussi dans un écart éloigné de deux cent mètres de la route allant de Montlieu à Barbezieux. Les cimetières de la Garde, près de Montlieu, ne pouvaient également que rester à leurs places. Cette commune naît en 1834 de la fusion de Challaux et de Saint-Vivien : son nom est celui du village le plus important de Challaux. Le cimetière et l'église de Saint-Vivien sont perdus au fond d'un vallon, ils sont à un kilomètre et demi de l'entrée de la Garde et la maison la plus proche est à deux cent mètres. A Challaux, la distance avec la Garde est encore plus grande : deux kilomètres. Ces localités sont particulièrement représentatives de ces communes archaïques hésitant à déplacer lieu de culte et d'inhumations, un peu analogues à ceux qu'avait trouvés B. Delpal dans la

Drôme<sup>1</sup>. Seul le bourg d'Orignolles justifierait le déplacement de son cimetière ; c'est chose faite au milieu des années 1920.

Trois facteurs entrent en ligne de compte pour expliquer la fidélité au modèle du cimetière au pied de l'église : archaïsme comportemental des populations ; dispersion de l'habitat qui ôte toute justification hygiéniste à la translation du cimetière ; dynamisme inégal des composantes des communautés : église et cimetière sont localisés dans un hameau resté à l'écart du processus de développement de la commune et apparaissent comme des vestiges du passé.

### **Empreinte profane, empreinte religieuse : les contradictions d'un espace.**

De toutes les formes de marquage territorial dans le cimetière, celle qui s'impose avec le plus de force et d'évidence jusqu'à l'aube des années 1870, c'est bien celle réalisée par les structures catholiques : d'une certaine manière, le XIX<sup>e</sup> siècle voit se perpétuer les exigences de la Réforme catholique en ce lieu.

### **La reconquête catholique de l'espace des morts.**

« Lieu consacré où l'on enterre les corps des fidèles ; c'est un accessoire de l'église<sup>2</sup> ». Cette définition empruntée au dictionnaire de droit canonique publié sous les auspices de Migne traduit bien le regard que porte l'Église catholique sur ce lieu. Alors que la police des cimetières appartient théoriquement à la commune, le décret pris le 30 décembre 1809 qui organise les fabriques reconnaît encore le pouvoir de l'Église catholique sur le cimetière. Parmi les ressources de la fabrique, figure le « produit spontané des terrains servant de cimetières » et parmi les charges, l'entretien desdits cimetières (art. 36 et 37). Il ne peut donc être question d'abandonner cet espace. Les statuts diocésains promulgués par Mgr Paillou à la fin de son épiscopat traduisent ce souci :

« Nous ordonnons que ces cimetières soient exactement clos et fermés, de manière que les bêtes n'y puissent pas entrer. Au milieu sera élevée une croix.<sup>3</sup> »

L'évêque interdit de surcroît la tenue de foires et de marchés, de jeux et de danses dans le champ de sépulture. Lieu clos dominé par l'ombre de l'église et de la croix, le cimetière était

---

<sup>1</sup> Outre DELPAL Bernard, *Entre paroisse et commune. Les catholiques de la Drôme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Valence, Peuple Libre - Centre André Latreille, 1989, cf. en particulier ces études qui résument les conclusions de B. Delpal sur ce sujet : DELPAL Bernard, « La construction d'églises, un élément du détachement religieux au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 73, 1987, n° 190, p. 67-74 et « L'église paroissiale au XIX<sup>e</sup> siècle dans la France du sud-est » dans *Luoghi sacri e spazi di santità* (éd. Sofia BOESCH GAJANO et Lucretia SCARAFFIA), Turin, Rosenberg e Sellier, 1990, p. 195-207.

<sup>2</sup> ANDRE abbé, *Cours alphabétique et méthodique de droit canon mis en rapport avec le droit civil ecclésiastique, ancien et moderne* (...), Paris, J.-P. Migne, 1846, tome premier, col. 488.

<sup>3</sup> *Statuts du diocèse de la Rochelle*, la Rochelle, Louis Chauvet impr., 1825, p. 20.

conçu à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle comme un territoire sacré. Conséquence de cette injonction de l'autorité diocésaine, toutes les enquêtes sur l'état des paroisses auxquelles il est procédé au XIX<sup>e</sup> siècle font figurer en bonne place des questions concernant les cimetières<sup>1</sup>. Sous la Monarchie de Juillet, il était demandé aux curés et aux desservants d'indiquer l'état général du cimetière, s'il disposait de murailles l'enfermant, si y figurait une croix et si l'organisation interne respectait le droit canonique avec une séparation des non-baptisés. Les liens entre église et cimetière n'étaient pas abordées. Sous le Second Empire, une évolution se fait sentir, les questions concernant le cimetière sont maintenues mais désormais on s'interroge également sur l'isolement de l'église. Le mouvement de translation étant entamée, la mise en valeur du lieu de culte, son dégagement, sa visibilité constituent désormais un objectif primordial. Le culte religieux et le culte des morts sont désormais matériellement distingués, s'opèrent dans des lieux différents. Tous les usages profanes en doivent être exclus. Cette sacralisation ne va sans poser problème. On dispose d'un état des lieux pour cent-quarante paroisses du diocèse sous la Monarchie de Juillet : plus du quart d'entre elles n'ont pas leurs cimetières clôturés, au désespoir de leurs pasteurs<sup>2</sup>. Dans le cimetière de Neuvicq, « on y tend le linge, bat le grain, dépose le fumier et les barges de bois ; les moutons y vont paître et les charrettes le traversent en tous sens<sup>3</sup> ». La clôture du cimetière se heurta aux intérêts des habitants du voisinage qui profitaient abondamment du cimetière comme d'une dépendance à leurs propres demeures<sup>4</sup>.

Dans la première moitié du siècle, le contrôle de l'Eglise catholique sur le cimetière est peu contesté par les municipalités. La loi de prairial prévoyait une division cultuelle du cimetière et ne disait rien de l'application des règles du droit canonique qui prévoyait la constitution d'un « carré des réprouvés », un terrain non-béni pour qu'y soient inhumés tout à la fois les enfants morts sans baptême, les suicidés et les duellistes<sup>5</sup>. Sous la Restauration, la position de l'autorité civile est pour le moins nuancée sur l'application des règles du droit canonique :

« Aujourd'hui la loi ne s'expliquant pas sur le suicide, les ecclésiastiques restent livrés à leur propre sagesse dans l'application des peines canoniques ; mais cette sagesse même semble commander qu'ils apportent toute la charité que commande surtout le besoin d'éviter les plaintes & l'irritation qu'une rigueur extrême peut produire dans le public (...)»<sup>6</sup>.

L'avis du comité de l'Intérieur du Conseil d'Etat du 29 avril 1831 constitue un horizon de sens qui justifie l'omnipotence du pouvoir ecclésiastique dans le cimetière réservé aux

---

<sup>1</sup> Cf. ADCM, 208 V 1 et 208 V 9.

<sup>2</sup> Chiffres établis à partir des procès-verbaux contenus en : ADCM, 208 V 1.

<sup>3</sup> ADCM, 208 V 1. Visite du 30 avril 1839.

<sup>4</sup> ADLR, P Neuvicq-le-Château. Chronique paroissiale, page 32-34.

<sup>5</sup> Cf. BEAUVALET-BOUTOURYE Scarlett, « Le "coin des réprouvés" : la question de l'inhumation des suicidés au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Autour des figures de l'échec* (dir. Josette PONTET), Pessac, Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2005, p. 25-42.

<sup>6</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre du Ministre de l'Intérieur à l'évêque, 19 juin 1819.

catholiques : il était estimé que l'autorité civile devait demeurer étrangère aux observances de chaque culte et ne devait pas s'opposer à ce que « dans l'enceinte réservée à chaque culte », les règles qui lui soient propres y soient respectées. Cet avis n'a nul caractère obligatoire mais l'Eglise catholique y voit une confirmation de ce qu'elle considérait comme son droit intangible. Déjà, en 1819, pour Mgr Paillou,

« les lois actuelles prescrivent la liberté des cultes, il est donc permis à chaque culte de pratiquer ce qui tient à ses obligations si on est obligé de les violer par des causes étrangères il n'y a plus de liberté du culte, je ne pense pas que l'Eglise doive regarder comme siens ceux qui ne croient (*sic*) pas à ses lois<sup>1</sup>. »

A peu de choses près, cette argumentation se retrouve sous la plume de Mgr Villecourt en 1841<sup>2</sup>. Pour les curés comme pour l'évêque, la reconnaissance d'un cimetière pour le culte catholique implique le respect complet des règles de l'Eglise catholique : quiconque les enfreint ne peut qu'en être expulsé.

Le signe le plus évident de la catholicisation du paysage des nouveaux cimetières, c'est la croix monumentale autour duquel s'organise le cimetière. Peut-être plus encore que le champ de repos, cette croix monumentale est pensée comme une extension du lieu de culte. Mgr Villecourt résume parfaitement cette pensée :

« MM. les maires n'ont pas le droit de toucher aux croix des cimetières. Ces croix sont un objet purement religieux ; exclusivement consacré au culte catholique, posé et béni avec la permission de l'autorité épiscopale, à laquelle cette bénédiction est réservée. (...) »

D'un autre côté, la fabrique a le droit de placer une croix dans le cimetière ou partie du cimetière consacrée au culte catholique. L'autorité municipale n'a pas le droit de s'y opposer. Le droit de police qui appartient à celle-ci ne s'étend pas à cet objet. Ce droit, qui a exclusivement pour objet la salubrité et le maintien de l'ordre en ce qui tient au respect dû à la mémoire des morts, ne doit nuire en rien aux droits du culte d'observer et garder tout ce que prescrivent les règles canoniques au regard de la sépulture religieuse.

Je n'ai pas besoin de dire qu'alors même que la commune aurait fait elle-même la dépense de la croix, cela ne changerait rien aux principes ci-dessus, parce qu'une fois placée et bénite, cette croix devient, comme l'église et tout ce qui tient à l'exercice du culte, objet religieux et consacré au culte<sup>3</sup>. »

A Saint-Ciers-du-Taillon, en 1845, l'ouverture du cimetière est retardée à cause du desservant obéissant aux ordres de l'évêque : il refusait de bénir le nouveau champ de repos avant la construction de la croix centrale. Ce n'est qu'une fois cette dépense faite qu'il consentit à autoriser les inhumations dans le cimetière<sup>4</sup>. La bénédiction de la croix du cimetière est un moment essentiel dans son appropriation par les catholiques. Le monument a pour fonction d'affermir dans le peuple catholique « la piété envers les défunts et [de] ranimer le culte de leur souvenir<sup>5</sup> ». Dans certaines communes, la dépendance du cimetière à l'égard de l'église est telle que c'est la fabrique qui autorise l'érection des monuments funèbres, moyennant un don fait à la

<sup>1</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre de Mgr Paillou au préfet, 11 mai 1819.

<sup>2</sup> ADLR, 3 Z 15/3\*. Minute de la lettre au Ministre de la Justice et des Cultes, 4 août 1841.

<sup>3</sup> ADLR, 3 Z 15/3\*. Minute de la lettre au préfet, 24 juin 1842.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 1 753. Délibération du conseil municipal de Saint-Ciers-du-Taillon, 12 avril 1846.

<sup>5</sup> Compte-rendu de la bénédiction de la croix du cimetière des Mathes : BR, t. V, 19 septembre 1868, n° 12, p ; 138.



paroisse<sup>1</sup>. A Lonzac, une rente que versaient des propriétaires sous l'Ancien Régime à la fabrique en raison de leurs empiètements sur le cimetière est toujours versée à celle-ci alors que le cimetière était devenu communal depuis plusieurs décennies<sup>2</sup>.

### **Une tombe à soi : un lieu nouveau.**

Où enterrer les morts ? Et comment ? Ces questions structurent les dispositifs législatifs encadrant l'organisation interne des cimetières.

Tout d'abord, innovation par rapport à la déclaration royale de 1776 qui accordait des dérogations aux « archevêques, évêques, curés, patrons des églises et hauts-justiciers et fondateurs des chapelles », le décret de prairial an XII ordonne qu'« aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun édifice clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes ». En 1831, ces dispositions sont rappelées par le ministère des Cultes dans une circulaire indiquant que les autorisations royales accordées par le roi pour l'inhumation des évêques dans leurs cathédrales ne doivent pas être considérées comme des précédents autorisant les personnes appartenant à des communautés religieuses à recréer des cimetières spécifiques à des maisons religieuses.

De 1832 à 1864, les communautés religieuses purent s'appuyer sur l'avis du Conseil d'Etat du 4 juillet 1832 qui reconnaissait aux communautés religieuses et plus largement aux établissements publics d'ouvrir un cimetière avec l'autorisation du gouvernement<sup>3</sup>. Les Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély obtiennent ce privilège en 1839 : l'emplacement prévu se trouvait dans un terrain clos de mur disjoint du pensionnat et auquel on accédait par une communication souterraine depuis la propriété principale du monastère<sup>4</sup>. Les autres congrégations féminines ayant fait ces demandes paraissent avoir essuyé un refus net de l'autorité administrative : c'est le cas à Pons pour les Ursulines du Sacré-Cœur<sup>5</sup>. A la Rochelle, ville enfermée dans ses murailles et sur lequel pèsent des servitudes militaires, les demandes analogues formées sous le Second Empire et au début de la Troisième République par les Dames blanches,

---

<sup>1</sup> GELÉZEAU Clément et VOYÉ Antonin, *Saint-Maigrin. Paroisse, commune, seigneurie et maison seigneuriale*, Paris, Librairie Hachette, 1908, p. 44.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 887. Délibération du conseil municipal de Lonzac, 15 février 1879. Au cours de cette séance est mentionnée la création d'un titre nouveau au profit de la fabrique en 1853 et qui renouvelle un premier titre datant de 1743.

<sup>3</sup> BARATTE Léon, *Rapports de l'autorité civile et de l'autorité religieuse en matière de sépulture (ancien droit et droit actuel)*, Le Mans, Association ouvrière de l'imprimerie Drouin, 1904, p. 109-110.

<sup>4</sup> BMSJA, dossier des Bénédictines. Lettre du sous-préfet au maire de Saint-Jean-d'Angély, 7 octobre 1839 et de sœur Marie de Sainte-Luce au maire, 14 septembre 1839. Il existe un dossier équivalent dans les archives de l'abbaye Sainte-Marie de Maumont.

<sup>5</sup> ADCM, 59 V 4. Dossier des Ursulines du Sacré-Cœur de Pons, 1835-1837.

la Providence et le Carmel échouent<sup>1</sup>. Les frères de Saint-François-d'Assise ont également leur propre cimetière privé<sup>2</sup> mais cette spécificité ne dut guère poser de problème, étant donné leur isolement au milieu des champs et des bois. Les séminaires du département mirent en place des cimetières particuliers. Ainsi, le grand séminaire de la Rochelle dispose d'une maison de campagne à Périgny : y sont enterrés les supérieurs de l'établissement ainsi qu'une poignée de séminaristes disparus pendant leurs années d'étude<sup>3</sup>. A Montlieu, un petit cimetière particulier accueille les enfants défunts lorsqu'ils étaient élèves de l'établissement ainsi que quelques professeurs<sup>4</sup>.

Faute de jouir d'un cimetière spécifique, on tente de disposer d'un carré spécifique dans les cimetières communaux. A la Rochelle, six communautés religieuses obtinrent ce privilège<sup>5</sup>. Le plus souvent pour les ordres hospitaliers et charitables, ces dispositifs sont faits à titre gracieux par la municipalité. Celle de la Rochelle accorde ce privilège aux Dames blanches<sup>6</sup>. Les Filles de la Sagesse tenant l'hôpital de ces villes se virent accorder une concession gratuite à Saint-Jean-d'Angély<sup>7</sup> mais refuser la même demande à Saintes<sup>8</sup>.

Un déplacement identique s'observe pour les clercs et les laïcs qui jusque-là pouvaient être inhumés dans les églises. L'abandon de la sépulture dans les églises fut difficile à admettre pour les curés qui attachèrent leur vie à celle de leurs paroisses. Semble-t-il au contraire de ce qui fut observé au pays du curé d'Ars<sup>9</sup>, l'interdiction de l'inhumation à l'intérieur même de l'église fut largement respectée en Charente-Inférieure<sup>10</sup>. A notre connaissance, au XIX<sup>e</sup> siècle, Mgr Paillou, disparu en 1826, est le seul à être inhumé immédiatement dans une église, la cathédrale. L'abbé Dargenteuil qui fut le supérieur du petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély, bénéficia bien après sa mort en 1816 d'une semblable mesure : après avoir bénéficié d'une tombe dans le cimetière paroissial d'Aulnay, ses restes furent transférés dans l'église sans qu'une quelconque autorisation

<sup>1</sup> AMLR, 1 P 5. Lettre de la supérieure du Carmel au maire de la Rochelle annotée par l'évêque, 2 février 1865.

<sup>2</sup> RANGUET Pierre-Damien, *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure)*, Jonzac- St-Fort sur Gironde, Gabriel Arlot libraire – Antoine Renault libraire, 1864, p. 75.

<sup>3</sup> e.g. : BR, t. IV, 7 décembre 1867, n° 23, p. 272; t. IX, 9 novembre 1872, n° 19, p. 228.

<sup>4</sup> ADCM, 36 J 3/P\*. Note du 10 novembre 1847 et note sur l'abbé de Meschinot.

<sup>5</sup> Les Petites Sœurs des Pauvres ; les Filles de la Sagesse ; les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul ; Saint-Joseph de la Providence ; le Carmel ; les Dames blanches. AMLR, 1 491. Note de la Ville de la Rochelle sur les fosses dont disposent les communautés de la ville., sans date (années 1880).

<sup>6</sup> AMLR, 1 P 5. Lettre de la supérieure des Dames blanches au maire, 23 mai 1887.

<sup>7</sup> AMSJA, registre n° 5. Séance du 24 novembre 1861.

<sup>8</sup> BR, t. XVI, 3 avril 1880, n° 40, p. 476.

<sup>9</sup> BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 155-156. Nous n'avons pas pu réaliser une investigation sur le terrain aussi poussée que dans cette étude et il est probable que nous ont échappé ainsi nombre de tombeaux dans les églises.

<sup>10</sup> Frédéric Thebault ne signale qu'une poignée de cas similaires en Alsace. THEBAULT Frédéric, *Le patrimoine funéraire en Alsace. 1804-1939. Du culte des morts à l'oubli*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2004, p. 128.

ait été demandée<sup>1</sup>. Pour de simples prêtres, cette demande fut accueillie par une fin de non-recevoir. Ainsi, du curé de la paroisse Saint-Vivien, à Saintes, l'abbé Daunus, à l'origine de la reconstruction de l'église paroissiale, dont le conseil de fabrique demanda vainement la translation des restes dans l'église en 1852<sup>2</sup>. La sépulture de laïcs dans les églises est mieux documentée. On retrouve ainsi inhumé dans l'église de Pont-l'Abbé-d'Arnoult Charles-Antoine Huon de Rosne, disparu à 70 ans, en 1808<sup>3</sup>. La famille de l'orléaniste Ministre de l'Intérieur Tanneguy Duchâtel comme celle du légitimiste Elie de Dampierre obtiennent un semblable privilège dans les églises de Mirambeau et de Plassac<sup>4</sup>. Encore sous la Troisième République, quelques notables obtiennent de voir leurs corps déposer dans l'église qu'ils ont contribué à voir s'élever. A Bussac-sur-Charente, le cimetière entourant l'église est déplacé au commencement des années 1880 ; le châtelain local, La Laurencie, obtient alors que les restes de ses parents ici inhumés soient déposés dans un caveau d'une chapelle de l'église, édifiée en 1827 grâce à la sollicitude financière de sa famille<sup>5</sup>. Il s'agit donc d'une ré-appropriation tardive d'une chapelle considérée comme un bien privé au moment où l'espace villageois rompt avec l'organisation traditionnelle de l'église unie au cimetière. La dernière inhumation dans une église connue, celle faite à Brives-sur-Charente de bienfaiteurs de la paroisse, pose plus de problème. Au cours de l'été 1887, décède l'épouse du maire Jules Dupuy d'Angeac<sup>6</sup>. Elle s'était distinguée par ses largesses : elle finança pratiquement à elle seule la construction de l'église paroissiale. Son mari, déjà fort âgé – il est né en 1799 –, demanda qu'elle put jouir, pour sa dernière demeure, d'un caveau dans l'église. Ayant peur de faire de celle-ci « un véritable cimetière », le conseil municipal refusa d'abord d'appuyer le souhait du maire avant de revenir sur sa décision. Le député Anatole Lemercier et le sénateur Emile Combes intervinrent pour obtenir une solution favorable à la sollicitation de J. Dupuy d'Angeac ; ils craignaient qu'un refus déclencherait sa démission et une crise municipale amenant des bonapartistes à la mairie. Le ministère de l'Intérieur permit l'inhumation de la bienfaitrice dans « son » église. Lorsque meurt l'année suivante Jules Dupuy d'Angeac, cette fois-ci, sans solliciter une quelconque autorisation, le corps fut déposé à côté de

---

<sup>1</sup> Translation projetée en 1851 (RAINGUET Pierre-Damien, *Biographie saintongeaise [...]*, Saintes, Niox, 1851, p. 178) et devenue une réalité ensuite (BRODUT Abbé Médéric, *Tonnay-Charente et le canton. (...)*, Rochefort, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1901, tome 1, p. 570).

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 537. Dossier de Saint-Vivien **Erreur ! Signet non défini.** (Saintes), 1852.

<sup>3</sup> Epitaphe reproduite dans : BONNET Renée, *En flânant dans notre cimetière*, Saint-Ouen-en-Brie, La Lucarne ovale, 2007, p. 16.

<sup>4</sup> RAINGUET Pierre-Damien, *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure)*, Jonzac- St-Fort sur Gironde, Gabriel Arlot libraire – Antoine Renault libraire, 1864, p. 140 (Plassac) et 265 (Mirambeau).

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 264. Lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet, 1<sup>er</sup> septembre 1880. Information signalée par Frédéric Morin.

<sup>6</sup> Cf. notice nécrologique : BR, t. XXIV, 20 août 1887, n° 8, p. 87.

celui de son épouse, au grand dam d'une partie des républicains qui y voient « un scandale et un manque de foi qu'il faut faire cesser<sup>1</sup> ».

Ces inhumations sont exceptionnelles et une nouvelle stratégie de visibilité du clerc et du notable dans l'espace mortuaire apparaît. Le curé se doit d'avoir sa place à l'ombre de la croix du cimetière. C'est cette évolution que reflètent les formulaires des visites pastorales : à partir du milieu du siècle, l'évêché demande aux desservants si une place spéciale est réservée au clergé<sup>2</sup>. On retrouve cette configuration dans nombre de paroisses : les curés de Médis se retrouvent dans cette situation. Il est jugé impératif que la croix rayonne sur l'ensemble du cimetière. A l'occasion de l'agrandissement du cimetière de Nieul-sur-Mer, la croix est déplacée et dans le même mouvement, on déplace les tombes des curés de la paroisse pour qu'ils soient toujours à proximité du symbole de la foi catholique<sup>3</sup>. A l'article de la mort, le curé de Surgères fit le même vœu en 1876<sup>4</sup>. Parfois, le monument funéraire du curé de la paroisse sert de croix au cimetière : la croix monumentale de Saint-Hérie (Matha), haute de près de six mètres n'est pas autre chose que le monument funéraire de l'abbé Joseph Soullard<sup>5</sup>.

Après la mort, l'égalité des corps est un vain mot<sup>6</sup>. Cette inégalité peut choquer les catholiques. Les vaticinations de Léon Bloy au début du XX<sup>e</sup> siècle sont connues : le cimetière des pauvres, c'est « la fosse commune, le charroi des *machabées*, la bousculade » ; leurs tombes « sont incultes, abandonnées tout à fait, arides comme la cendre<sup>7</sup> »...

Le décret de prairial innova en mettant en place un système de concessions. Elles sont accordées « aux personnes qui désireront y posséder une place distincte et séparée, pour y fonder leur sépulture et celle de leurs parents ou successeurs et y construire des caveaux monumens ou tombeaux » (art. 10). La durée des concessions n'est pas précisée ; virtuellement, elles sont considérées comme perpétuelles. La première commune à créer un système de concessions dans son cimetière est Rochefort, alors première ville du département, en 1822 ; les suivantes sont celles de la Rochelle et de Saintes sous la Monarchie de Juillet<sup>8</sup>. S'observe alors encore un grand flottement dans la définition du temps pendant laquelle le sommeil des morts n'est point

<sup>1</sup> Documentation empruntée à : ADCM, 2 O 251.

<sup>2</sup> ADCM, 208 V 9.

<sup>3</sup> BR, t. IX, 10 mai 1873, n° 45, p. 535.

<sup>4</sup> BR, t. XIII, 7 octobre 1876, n° 14, p. 159.

<sup>5</sup> BR, t. XVII, 8 janvier 1881, n° 28, p. 326-328.

<sup>6</sup> Cf. LASSERE Madeleine, « Les pauvres et la mort en milieu urbain dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *RHMC*, t. 42, 1995, n° 1, p. 107-125.

<sup>7</sup> BLOY Léon (1909), « Les deux cimetières » dans *Le sang du pauvre*, Paris, Mercure de France, 1969 (Œuvres de Léon Bloy, tome IX), p. 143-144.

<sup>8</sup> LUMEAU Joffrey, *Des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux (...) (fin XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996, p. 77-80.

perturbé. A Saint-Jean-d'Angély, seules des concessions perpétuelles sont envisagées. Le règlement saintais prévoit pour les concessions à perpétuité une distinction en fonction de leur disposition dans le cimetière : celles longeant les murs sont plus chères que celles situées sous les arbres. Les temporalités distinguées varient : les Rochefortais et les Rochelais distinguent cinq durées – perpétuelles, quarante, trente, vingt ou dix ans – tandis que les Saintais en proposent quatre bien plus longues – perpétuelles, soixante, cinquante et quarante ans. La hiérarchisation de la société humaine, par-delà la mort, se diffuse très lentement. En 1841, cinq communes ont procédé à la création des concessions : la Rochelle, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Surgères et Saint-Mard<sup>1</sup>. Toutes ces communes ont déjà procédé à la translation de leurs champs de repos mais toutes celles qui ont déjà accompli ces démarches n'ont pas encore procédé au partage du cimetière : trente-six ont opéré ce transfert. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, très peu de municipalités prennent des mesures pour que les distinctions sociales se poursuivant par-delà la tombe soient reconnues par écrit par un règlement contrôlant l'espace du cimetière.

L'ordonnance royale du 6 décembre 1843 structure définitivement l'espace mortuaire. Trois types de concessions sont différenciés : perpétuelles, trentenaires et temporaires. S'il est difficile de savoir lesquelles sont préférées des familles, il semble bien que ce sont les perpétuelles qui sont considérées comme les plus importantes. Phénomène notabiliaire par excellence, poser une pierre, élever un monument sur une concession perpétuelle, c'est une traduction matérielle de la puissance des notables. Cette hiérarchisation est clairement appuyée par la hiérarchie administrative. Sous le Second Empire, Face au tarif des concessions voté par la municipalité du Gua, jugé trop faible, la réponse de la préfecture est sans ambages : « les terrains dont il s'agit (...) sont acquis généralement par la classe aisée qui jouit ainsi d'un certain privilège ; il est donc indispensable et c'est là l'esprit des instructions de l'autorité supérieure, que les sommes destinées à venir au secours des pauvres et qui proviennent des concessions, soient aussi élevées que possibles<sup>2</sup> ». A Saint-Eugène, la délibération du conseil municipal prise près de quarante après celle du Gua pour régler les concessions ne laisse aucun doute sur la volonté de prolonger la hiérarchie sociale après la mort : le tarif doit pouvoir « être accepté par la plupart des familles jouissant d'une certaine aisance, tout en maintenant une différence notable entre le prix des concessions trentenaires et des concessions temporaires et celui des concessions perpétuelles dont le nombre doit être plus restreint<sup>3</sup> ».

Dans bien des communes se remarquent les monuments de la noblesse locale qui cherche par la pierre à montrer leur puissance et leur lien maintenu avec l'Eglise. A Saint-Ciers-du-Taillon,

<sup>1</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1841, p. 79.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 762. Brouillon de la lettre du préfet au sous-préfet de Marennes, 22 février 1862.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 1 801. Délibération du conseil municipal, 5 juin 1899.

à l'arrière de la croix, figure le monument funéraire de la famille de Saint-Légier. A Médis, dans la même disposition, c'est la famille Bouët du Portal qui jouit de ces privilèges. Dans des communes modestes, seul le grand homme local jouit d'une concession perpétuelle ou d'un monument qui se détache de la simplicité des tombes des humbles. Le tombeau de la famille Vast-Vimeux qui donna deux députés bonapartistes au département resta longtemps le seul véritable monument funéraire du cimetière de Péré<sup>1</sup>. Dans la petite commune de Saint-Germain-du-Seudre, le premier à prendre concession n'est autre qu'Eutrope Dupon, futur député de Jonzac<sup>2</sup>. Tout au long du siècle, on retrouve le même schéma pour la création des nouveaux cimetières. Le premier à jouir d'une concession perpétuelle est celui qui offrit le terrain. Sous la Restauration, la veuve de Martial Pelletant fait une telle donation à la commune d'Archiac sous la réserve que la tombe familiale figure en position centrale<sup>3</sup>. En 1897, Félix Babin fit ce don à cette condition pour le champ de repos d'Allas-Champagne<sup>4</sup>.

La société dessinée par la qualité de la concession dans laquelle sont déposés les corps ne débouche pas sur les effets désirés. A Médis, le premier tarif est décidé en 1849. Pour disposer d'une concession perpétuelle, il fallait alors déboursier 40 francs par mètre carré<sup>5</sup>, ce qui est aussi chère que les parcelles du cimetière communal de la Rochelle<sup>6</sup>. Une seule concession a été attribuée jusqu'en 1866, ce qui entraîne une révision à la baisse du prix : la mairie n'exige plus que 28 francs<sup>7</sup>. Le prix apparaît encore excessif puisqu'il est de nouveau diminué en 1901, seulement cinq concessions perpétuelles ayant été accordées entre 1866 et cette date<sup>8</sup>. Une même réduction identique et plus prompte s'opère à Jarnac-Champagne : datant de 1888, le premier tarif est révisé dès 1893<sup>9</sup>.

### **Un regard changé.**

Parallèlement, le regard sur la mort et sur les liens avec les défunts évolue. Les débats ouverts au Conseil général en 1841 sont éclairants sur ce sujet. Alors que la commission chargée de réfléchir sur le temps qu'il fallait impartir aux concessions était hostile au principe de concessions à perpétuité, éternelles, un membre du Conseil général défend avec succès « qu'on devrait respecter ce sentiment qui unit la famille à ses auteurs, même après leur mort, et qu'il est

<sup>1</sup> Ce cimetière est dans cette configuration encore en 1898. Cf. *BR*, t. XXXIV, 4 juin 1898, n° 49, p. 584-585.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 1 907. Concessions du cimetière.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 77. Acte passé devant Maître Gallut (Archiac), 10 novembre 1825.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 24. Certificat de donation du terrain par Félix Babin, 15 février 1897.

<sup>5</sup> AMMé. Registre n° 2. Séance du 4 novembre 1849.

<sup>6</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1841, p. 79.

<sup>7</sup> AMMé. Registre n° 3. Séance du 8 février 1866.

<sup>8</sup> AMMé. Registre n° 4. Séance du 3 février 1901.

<sup>9</sup> ADCM, 2 O 797. Délibération du conseil municipal de Jarnac-Champagne, 5 février 1893.

peut-être dangereux non seulement à l'esprit de la famille mais encore aux croyances religieuses<sup>1</sup> ». La défense de « l'esprit de famille » illustrée législativement par le Code civil doit avoir son pendant dans l'au-delà. Le cimetière est chargé de matérialiser la puissance et l'unité de la famille. Sans qu'il y ait forcément traduction par un arrêté, la nécessité d'avoir une parcelle funéraire familiale se diffuse. Habitant Saint-Maurice, commune touchant la Rochelle, la famille Chessé est exemplaire de cette sensibilité. Le frère d'Eugène Fromentin, Charles, en présente une minutieuse description lors des funérailles de Léocadie Chessée, qui inspira Madeleine, la femme aimée de *Dominique* :

« J'ignore si tu connais bien la position qu'occupent les tombeaux de sa sœur et de son père ; ils sont au fond vis-à-vis la porte d'entrée, y faisant face (...). La pauvre dame Chessé, en arrière, entre les tombeaux et le mur, avait réservé deux places déjà entourées d'une petite palisse et couvertes de cyprès, l'une pour elle, l'autre pour Madame Bigot. Dans ces deux places les corps devaient être perpendiculaires à la direction des premiers, Madame Chessé couchée la tête au nord et les pieds au midi, ayant à sa gauche son mari et sa fille aînée, Madame Bigot étant à sa droite ; ta pauvre Léocadie est venue déplacer Madame Bigot, et se trouve ainsi placée le long du mur, parallèlement à lui, séparée de son père et de sa sœur, par la place que s'était réservée sa malheureuse mère<sup>2</sup>. »

Le développement du monument funéraire est perceptible également dans les campagnes et il conduisit à l'engorgement des cimetières anciens : dans le petit cimetière contigu à l'église d'Epargnes, les inhumations ont toujours été opérées sans ordre et chaque famille s'est progressivement arrogée arbitrairement une portion du terrain sur lequel elle a établi des tombes qui ne se déplacent que difficilement<sup>3</sup>. La tombe individuelle présente des vertus pédagogiques : selon Pierre Jônain, « elle parle, rappelle, avertit<sup>4</sup> ».

Le sort du corps des marins morts et des noyés montre également une évolution sensible du regard porté sur les défunts. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, au grand dam de l'autorité préfectorale, l'inhumation de ces défunts pose problème. L'ordonnance de 1681 qui fait obligation aux curés d'inhumer les cadavres dans le cimetière paroissial si ils sont reconnus comme catholiques est toujours peu respectée ; de manière générale, on recourt encore systématiquement à l'« ensablement<sup>5</sup> ». A Mortagne-sur-Gironde, sous la Restauration, la municipalité refusa de laisser enterrer dans le cimetière un marin qui, mourant lors du naufrage de son navire sur la côte, n'eut pas le temps de se confesser. Il fut inhumé dans la vase des marais bordant la Gironde ; à cette

---

<sup>1</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1841, p. 162.

<sup>2</sup> Lettre de Charles Fromentin à Eugène Fromentin, 10 juillet 1844, reproduite dans : *Correspondance d'Eugène Fromentin* (textes réunis, classés et annotés par Barbara WRIGHT), Paris, CNRS Editions et Universitas, 1995, p. 269.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 602. Rapport sur le cimetière établi par le docteur-médecin Guillon, 20 janvier 1859.

<sup>4</sup> Jônain Pierre, *Les kékajons de Jonas (...)*, Saint-Jean-d'Angély, Lemarié, 1875, p. 15.

<sup>5</sup> Sur son application sous l'Ancien Régime, cf. PERET Jacques, « Dépouillés, inhumés ou ensablés : les noyés sur les côtes saintongeaises au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Corps submergés, corps engloutis. Une histoire des noyés et de la noyade de l'Antiquité à nos jours* (dir. Frédéric CHAUVAUD), Paris, Creaphis, 2007, p. 139-148.

date, « on était dans l'usage d'enterrer sur la côte les noyés<sup>1</sup> ». Encore en 1831, signalant l'enterrement d'une noyée sur le lieu de la découverte du corps, « dans le sable où les loups et les chiens trouvent une faible barrière à leur voracité », le sous-préfet de Marennes se plaint que les personnes découvrant un cadavre « se contentent de le dépouiller et de s'en éloigner<sup>2</sup> ». Cette attitude apparaît désormais intolérable. A partir du milieu de la Monarchie de Juillet, le conseil d'arrondissement de Marennes d'abord et le Conseil général ensuite se font régulièrement l'écho de la nécessaire prise en charge du processus d'inhumation, en particulier dans ses aspects financiers, par l'autorité supérieure<sup>3</sup>. Ce n'est qu'en 1851 que le Conseil général obtient enfin gain de cause sur ce sujet : désormais, la sépulture par voie d'ensablement n'est plus possible, la totalité des frais est pris en charge par la Marine.

La famille, unité fondamentale autour de laquelle s'articule la reconstruction post-révolutionnaire entreprise par Napoléon Bonaparte, doit voir son existence reconnue visiblement dans le champ de repos. Les seuils de sensibilité à l'égard des corps morts se sont également abaissés : on considère désormais comme intolérables des comportements qui, sous l'Ancien Régime, ne choquaient qu'assez peu. Ce sont là des symptômes de l'importance accrue accordée aux cimetières.

### ***3.2. UN LIEU DE COEXISTENCE CONFSSIONNELLE.***

La sépulture des minorités religieuses, les conditions de l'inhumation furent une question fort débattue au XIX<sup>e</sup> siècle. La question de la sépulture des juifs ne se posa guère en Charente-Inférieure. Pour la petite communauté rochelaise, il semblerait qu'un petit espace leur fut réservé à Cognehors, une commune limitrophe. Les corps de plusieurs juifs sont ainsi transportés de la Rochelle à Cognehors à la fin de la Restauration<sup>4</sup>. En 1840, lorsqu'une famille demande l'exhumation d'un militaire juif enterré dans le cimetière Saint-Eloi (la Rochelle), la première réaction de l'autorité municipale est d'écrire qu'« il n'a jamais existé à la Rochelle d'autre lieu que le cimetière appelé champ de repos où sont enterrés sans distinction de culte et sans aucune division spéciale ». Ce n'est que dans un *post-scriptum* qu'il est ajouté qu'elle vient « d'apprendre que les israélites possèdent un terrain dans la commune de Périgny où déjà ont été inhumé plusieurs de leurs coreligionnaires décédés à la Rochelle ». Le flottement sur la désignation géographique de ce cimetière confessionnel témoigne pour le moins de la fragilité de son

<sup>1</sup> ADCM, 4 M 2/6. Brouillon de la lettre du préfet à l'intendant de la Marine de Rochefort, 16 janvier 1822.

<sup>2</sup> ADCM, 4 M 2/8. Rapport du sous-préfet de Marennes au préfet, 14 octobre 1831.

<sup>3</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1840, p. 95 ; 1842, p. 352 ; 1843, p. 24-25 ; 1844, p. 263-264 ; 1846, p. 71 ; 1847, p. 93 ; 1848 (2<sup>e</sup> session), p. 36 ; 1849, p. 34 ; 1850, p. 44 ; 1851 (rapport du préfet), p. 226.

<sup>4</sup> AMLR, Cognehors. 1 J 8. Lettre du maire de Périgny au maire de Cognehors, 23 septembre 1828.



existence. Dans la suite du siècle, nous n'avons pas trouvé d'autres documents attestant de la persistance de ce cimetière.

Les débats se concentrent en réalité autour de la sépulture des protestants. Que faire des membres des autres confessions lorsque le cimetière communal n'est pas autre chose que l'ancien cimetière paroissial et qu'il est exclusivement catholique ?

### **Le difficile partage confessionnel de l'espace du cimetière.**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le partage des cimetières publics en fonction de l'appartenance religieuse posait problème : tout d'abord, parce qu'un autre usage existait pour les protestants, celui du cimetière privé ; ensuite, parce que l'injonction de la division de l'espace funéraire selon les confessions fut comprise de manière variable. Enfin, il conviendrait d'examiner comment les individus affirment, ou non, leur foi sur leur dernière demeure.

### **Cimetières particuliers, cimetières protestants.**

« A une portée de fusil de la maison, au milieu d'un petit bois de vieux chênes qui semblait un îlot sur les terres grises, était à la mode huguenote le cimetière particulier de la famille. Des murs noirs, moussus, l'entouraient ; au-dessus de l'entrée, se lisait au linteau une sentence de la Bible : "Heureux ceux qui reposent dans le Seigneur !" »

Daniel ouvrit la porte et se trouva dans le petit endos mortuaire recouvert d'un court gazon, à l'exception d'un endroit où la terre fraîchement relevée indiquait la tombe de son père. Point de pierres sépulcrales ni d'épithaphes ; de légères ondulations décelaient les fosses, hormis les plus anciennes, que le temps avait entièrement nivelées<sup>1</sup>. »

A n'en pas douter, en haute Saintonge, les cimetières protestants devaient sans doute ressembler à celui de la famille de Daniel Charbonnière, le médecin « ennemi de la mort » imaginé par Eugène Le Roy dans la Double voisine. Ce maintien de cimetières privés à proximité des demeures était rendu possible par le décret du 23 prairial an XII qui accordait, dans son article quatorze, que « toute personne pourra être enterrée sur sa propriété, pourvu que ladite propriété soit hors et à la distance prescrite de l'enceinte des villes et bourgs ».

Dans les faits, en Charente-Inférieure, ce droit est utilisé essentiellement par les protestants. Les personnalités non-protestantes usant de cette possibilité le font par hostilité au desservant de la paroisse, par irrégion. Après avoir longuement polémique avec le curé de Tonny-Charente, un sieur Thomas Martin prit de telles dispositions<sup>2</sup>. De même, à Saint-Julien-de-l'Escap, dans les

<sup>1</sup> LE ROY Eugène (1906), *L'Ennemi de la mort* repris dans *Jacquou le Croquant – L'Ennemi de la mort – Le Moulin du Frau*, Paris, Omnibus, 2006, p. 302.

<sup>2</sup> BRODUT Abbé Médéric, *Tonny-Charente et le canton. Etude historique, géologique, archéologique, généalogique, biographique, religieuse et commerciale*, Rochefort, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1901, tome 1, p. 377.

bois d'Ardenant, il existe depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une tombe portant une épitaphe clairement irréligieuse :

« Ici reposent les restes de Jonchères, ancien militaire retraité, athée, désirant que chacun suive le même chemin<sup>1</sup>. »

Les voyageurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle notent la présence de ces cimetières comme un reste du passé, qui ne va pas tarder à disparaître et clairement comme une spécificité confessionnelle. Théophile Ducrocq put écrire en 1884 que « dans l'arrondissement de Jonzac (...) presque toutes les propriétés appartenant à des familles protestantes possèdent leur cimetière entouré de bois<sup>2</sup> ». Encore dans les années 1920, ce comportement apparaît pour T. Maillard comme un trait majeur de la presqu'île d'Arvert, en particulier « aux alentours de la Tremblade, Etaules, Chaillevette<sup>3</sup> » tandis qu'Henri Gelin estime que

« la famille qui garde pieusement les restes de ses morts dans un coin de verger bien à elle peut trouver dans ce voisinage des raisons de poursuivre plus énergiquement la conquête et le labeur de la terre (...) et songer moins tôt à se déraciner<sup>4</sup>. »

Les cimetières familiaux apparaissent comme une part intégrante d'un espace mortuaire huguenot. Dans le Diois (Drôme), face aux signes ostensibles de l'identité catholique que sont les clochers, les croix, les calvaires et la statuaire religieuse, Jean-Yves Durand a insisté sur l'originalité de la « ponctuation protestante du paysage<sup>5</sup> ». Laissant peu de traces dans les archives publiques, afin d'en repérer les traces et leur fonctionnement, il convient d'en opérer une généalogie, partir de ceux qui restent pour comprendre comment et pourquoi cette pratique se perpétua alors même que les interdits qui en étaient à l'origine furent levés.

Les élites protestants rochelaises elles-même conservent cet usage dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Marie-Marguerite Fleuriau épouse Seignette en 1811, Julien Admyrauld, en 1826, Charlotte-Elise Seignette épouse Rother, en 1829 sont enterrés dans leurs propriétés de Cognehors<sup>6</sup>. En Saintonge, les familles les plus riches et les plus puissantes, celles qui jouissent d'un château n'hésitent pas à s'enterrer dans les terrains dépendant de celui-ci. Ainsi, à Annepont, plusieurs inhumations ont lieu à la Forêt, demeure seigneuriale passée en mains protestantes à la

<sup>1</sup> FOUCHÉ abbé Camille, *Notice historique. Saint-Julien-de-l'Escap*, Saint-Jean-d'Angély, Imp. Ch. Renoux, 1904, p.102. Cette tombe est toujours signalée sur la carte au 1/25 000<sup>ème</sup> à la lisière du Bois Mazière.

<sup>2</sup> DUCROCQ **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.** Théophile, *De la variété des usages funéraires dans l'ouest de la France sous l'empire du décret du 23 prairial an XII sur les sépultures*, Paris, Ernest Thorin éditeur, 1884, p. 9.

<sup>3</sup> MAILLARD Th., « Les sépultures huguenotes en plein champ », *BSHPF*, t. 71, 1922, p. 58-60.

<sup>4</sup> GELIN Henri, *Au temps passé. À travers Poitou et Charentes*, Niort, 1922, tome 2, p. 9.

<sup>5</sup> Cf. DURAND Jean-Yves, « Entre "paisibles jardins" et "patrimoine culturel". Les cimetières familiaux des protestants du Diois », *Terrain*, 1993, n° 20, p. 119-134.

<sup>6</sup> AMLR, Cognehors. 1 J 8. Lettres de l'adjoint du maire de la Rochelle au maire de Cognehors, 20 octobre 1811, 18 novembre 1826 et 27 avril 1829.

fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. La famille Guenon des Mesnards procède de même au logis des Ménéards (le Douhet) dont elle est propriétaire depuis le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Le château du Douhet, acquis par le banquier protestant Mathieu Faure en 1794 et passé ensuite dans la famille de Clervaux, dispose aujourd'hui d'un cimetière particulier important<sup>3</sup>. Plus au sud, ce comportement s'observe également à Saint-Sorlin-de-Conac : la famille Fourestier achète le château du Méridien d'Or au début du XIX<sup>e</sup> siècle et au fond du parc, on retrouve les tombes des propriétaires protestants de la demeure<sup>4</sup>. Même après la disparition des familles protestantes qui disposèrent de ces sépultures privées, leur souvenir reste longtemps ancré dans l'imaginaire des populations locales. La demeure seigneuriale de la Fibaudière, à Saint-Hippolyte, près de Tonnay-Charente, conserva trace bien après la disparition des derniers seigneurs, des tombes protestantes qui y figuraient. Le terrain sur lequel elles étaient installées étant progressivement capté par la fabrique catholique, elles commencent à disparaître au début des années 1830<sup>5</sup>.

En Saintonge intérieure, la plupart des petits foyers protestants usait de ces cimetières familiaux. Encore sous la Monarchie de Juillet, c'est la situation que dépeignent les ecclésiastiques catholiques du canton de Cozes. Dans ce chef-lieu, on enterre les huguenots « dans leurs jardins, caves ou celliers ». Dans les autres communes avoisinantes, le même phénomène s'observe. Le desservant d'Epargnes notait ainsi que « dans ces pays les protestants s'enterrent où ils veulent ». Ses confrères de Chenac et de Meschers livrent le même tableau<sup>6</sup>. Le fort modeste cimetière privé Touvent, près de la grand route joignant Mirambeau et Cozes est éloigné du bourg où se trouve l'église – plus d'un kilomètre : il abrite les sépultures d'une famille mixte qui, de ce fait, ne pouvait que difficilement trouver place dans le cimetière communal catholique<sup>7</sup>. Lorsqu'ils sont disséminés, les protestants réintégrés à la nation ne sont toujours pas accueillis dans les cimetières publics. Il peut s'agir d'une fidélité à un comportement passé, mais encore au moins dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, l'enterrement dans sa propriété peut être imposée par l'autorité

<sup>1</sup> Le château passe dans les mains de la famille Ponvert, des notables huguenots de Saint-Savinien, en 1758 (CHASSEBŒUF Frédéric (dir.), *Châteaux, manoirs et logis. La Charente-Maritime*, Niort, Patrimoines et Médias, 1993, p. 145). Y sont inhumés des représentants des familles Ponvert et Beau en 1856 et en 1878 (AERS, Saintes, registre des actes pastoraux).

<sup>2</sup> CHASSEBŒUF Frédéric (dir.), *Châteaux, manoirs et logis. La Charente-Maritime*, Niort, Patrimoines et Médias, 1993, p. 248 et 489. Cimetière toujours en activité.

<sup>3</sup> CHASSEBŒUF Frédéric (dir.), *Châteaux, manoirs et logis. La Charente-Maritime*, Niort, Patrimoines et Médias, 1993, p. 244-245. Ce cimetière est signalé sur la carte au 1/25 000<sup>ème</sup>.

<sup>4</sup> CHASSEBŒUF Frédéric (dir.), *Châteaux, manoirs et logis. La Charente-Maritime*, Niort, Patrimoines et Médias, 1993, p. 426. Tombes signalées dans : *Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime*, Paris, Flohic éditions, 2002, tome 1, p. 476 et confirmées par M. Dominique Rousseau.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 1 926. Lettre du maire de Saint-Hippolyte au sous-préfet de Rochefort, 25 août 1834.

<sup>6</sup> ADCM, 208 V 1. Visites non datées (années 1830).

<sup>7</sup> Cimetière présent sur la carte au 1/25 000<sup>ème</sup>, signalé par Noëlle Gêrôme. A l'abandon, il renferme une poignée de tombes des familles Robert et Cornillier. La sépulture d'une jeune femme disparue en 1842 comporte la formule : « Priez Dieu pour le repos de son âme ». Le monument d'un couple disparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comporte un extrait des Psaumes.

cléricale du lieu. En 1845, les formules du curé de Saint-Hilaire-de-Villefranche témoignent de la persistance d'un mépris profond à l'égard des huguenots :

« Il est mort un protestant chez moi. Je leur ai dit de l'en croter (sic) dan son jardin. Ce qu'on a fait<sup>1</sup>. »

C'est probablement pour les mêmes raisons qu'à Plassac, il existe au milieu des champs, au Pontet, un petit cimetière protestant<sup>2</sup>. La commune étant dominée par une famille de la noblesse légitimiste et catholique saintongeaise, celle d'Elie de Dampierre, il était difficilement envisageable de faire voisiner à l'ombre du clocher les sépultures protestantes et celles des catholiques. De plus, l'identité confessionnelle de ce groupe était extrêmement forte. Les quelques vieilles familles de notables huguenots ici présentes, comme les Poché ou les Cazalis, sont très engagées dans le camp évangélique et, par intermittence, grâce à la SEG, ces familles paraissent jouir de la célébration du culte réformé<sup>3</sup>. Elles vont même au-delà de ces réunions privées. En 1858, elles obtiennent l'autorisation préfectorale pour tenir chez l'une d'entre elles des réunions religieuses<sup>4</sup>. Des réunions de culte se font de manière plus régulière à partir de la seconde moitié des années 1870<sup>5</sup>. Cette institutionnalisation détournée de la communauté réformée par le développement d'un culte qui dépasse le simple culte familial a son pendant dans l'espace funéraire.

Le principal espace d'enracinement de la pratique se trouve dans les terres enchâssées entre Seudre et Gironde. D'après un notable de la commune d'Arvert, « il en existe autant qu'il y a de souches de familles aisées protestantes ; c'est dire assez qu'il en existe un grand nombre<sup>6</sup> ». Dans le guide touristique qu'il publie sur Royan, lorsqu'il décrit la campagne entre Vaux-sur-Mer et Saint-Palais-sur-Mer, Victor Billaud signale « les petits cimetières particuliers épars dans les champs ou attenant aux habitations, avec leurs cyprès et leurs haies vives<sup>7</sup> ». Quand les terrains changent de main, les droits d'usage que suppose le maintien d'une sépulture familiale sont clairement mentionnés dans les actes notariés entérinant le transfert de propriété : en 1828, à Breuillet, l'échange opéré entre la famille Robert et Favreau se fait sous la réserve de la conservation du terrain servant aux sépultures de la famille Robert<sup>8</sup>. Le modèle de la sépulture familiale sur terrain privé se diffuse même chez les catholiques. A Saint-Sulpice-de-Royan, revendant son domaine du Grand Aubat aux Assomptionnistes, Allard se réserve le droit d'y faire

<sup>1</sup> ADCM, 208 V 1. Visite du 21 février 1845.

<sup>2</sup> Sur les huit tombes visibles, trois sont lisibles : ce sont des représentants de la famille Cazalis.

<sup>3</sup> *AGSEG tenue les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet, à l'Oratoire, 27<sup>me</sup> anniversaire*, Genève, 1858, p. 81.

<sup>4</sup> ADCM, 116 V 1. Pétition des protestants de Plassac au préfet, 20 décembre 1858.

<sup>5</sup> *Quatorzième Synode. Synode de Laforce. Notice historique. 1875*, Paris, sans date, p. 171 ; AERLR. Société centrale. Registre n° 1, séance du 27 mars 1879.

<sup>6</sup> ADCM, 2 O 100. Rapport du docteur Chevallier, d'Arvert, 15 décembre 1845.

<sup>7</sup> BILLAUD Victor, *Royan et ses environs*, Paris, Le Livre d'histoire, 2002, p. 218 [réimpression anastatique de l'édition de 1933]

<sup>8</sup> Arch. privées Freddy Bossy. Copie d'un acte passé devant Maître Renaud (Mornac), 24 août 1828.

édifier « un caveau destiné à recevoir les restes mortels des membres de sa famille<sup>1</sup> ». Pour les autorités administratives, ces cimetières privés sont un archaïsme irrationnel, contraire au respect des morts et qu'il faut faire disparaître. En 1819, le sous-préfet de Marennes écrit que

« Dans un grand nombre de communes il n'existe point de [cimetière] pour les protestans ; les religionnaires sont obligés de se faire enterrer dans leurs propriétés, et si cette nécessité n'a rien qui répugne aux gens aisés, elle se fait souvent sentir à l'égard des indigens, des étrangers ; la fortune, d'ailleurs, a des revers qui peuvent forcer les familles à vendre l'héritage et les cendres de leurs pères, et la morale comme le culte des tombeaux, exposés ainsi à être indignement et impunément violés, exigeraient qu'il y eut partout une enceinte commune destinée à recevoir les tombes des protestans, comme cela a lieu pour la religion catholique<sup>2</sup>. »

Trois ans plus tard, le sous-préfet envoie une circulaire aux maires de son arrondissement afin que des mesures soient prises pour que soit créée une sépulture commune des protestants<sup>3</sup>. Le maire de Royan prend un arrêté interdisant aux huguenots de se faire inhumer ailleurs que dans le cimetière protestant<sup>4</sup>. Malgré ces mesures, la pratique héritée de l'Ancien Régime dispose d'une plus grande légitimité et persiste. Quand la création des cimetières publics protestants est décidée, ces spécificités huguenotes sont ici clairement reconnues dans les règlements de police des inhumations qu'édictent les municipalités. Le règlement de la police des cimetières communaux d'Arvert promulgué en 1850 prévoit explicitement le maintien des inhumations dans les propriétés privées, sous la condition que les fosses soient faites à trente-cinq mètres des lieux habités<sup>5</sup>. Dans les années 1870, une mesure semblable est prise par le maire de Chaillevette<sup>6</sup>.

Les registres d'actes pastoraux révèlent la survivance inégale de cette pratique. A la Tremblade, de 1879 à 1891, le pasteur parla à l'occasion à 393 enterrements : 53 d'entre eux, soit un peu moins d'un sixième, eurent lieu dans des cimetières privés. Sur le territoire de la commune de la Tremblade, on les retrouve tout particulièrement dans les hameaux éloignés du bourg : ils se concentrent ainsi à Dirée, à l'intérieur des terres et distant de plus de 2,5 kilomètres du cœur de la Tremblade<sup>7</sup>. Les communautés saintongeaises situées à l'extérieur de la presqu'île d'Arvert ont un tout autre comportement. Entre 1859 et 1881, le pasteur de Gémozac participe à 212 inhumations : seules quinze – 7 % - sont réalisées dans des cimetières privés. Sur ce nombre, neuf sont réalisés dans un seul hameau, les Maisons Neuves, un écart se situant quatre kilomètres au

---

<sup>1</sup> ADCM, Q Domaines 15. Copie d'un acte passé devant Maître Massiou (Saujon), 25 août 1898. Les registres de délibération du conseil municipal de Saint-Sulpice-de-Royan révèlent à la même époque un Allard défendant les intérêts catholiques : c'est sans doute le même personnage.

<sup>2</sup> ADCM, 110 V 1. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 28 octobre 1819.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 4. Lettres des maires de Mornac, Saint-Palais-sur-Mer et Breuillet au président du consistoire de la Tremblade, 1822.

<sup>4</sup> DUPON Valéry (ps. DYVORNE Paul), *Au fil des années : Royan*, Royan, V. Billaud, 1912, p. 137-138.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 100. Règlement sur les inhumations et la police des cimetières d'Arvert, 20 mars 1850.

<sup>6</sup> ADCM, 2 O 283. Règlement sur la police des cimetières et des inhumations de Chaillevette, 16 juin 1871.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 72\*.

sud de Gémozac<sup>1</sup>. De même, le pasteur de Saintes préside à 130 inhumations entre 1871 et 1881<sup>2</sup> : six d'entre elles ont lieu dans des cimetières particuliers et elles ont lieu dans six endroits distincts. Les inhumations dans les cimetières particuliers ont donc tendance à tomber en désuétude. Dans les lieux où les protestants sont extrêmement minoritaires, ils se calquent donc sur le comportement dominant et se font enterrer aux côtés des catholiques. En revanche, là où ils ont un poids égal, ils usent plus facilement de stratégies distinctives et conservent leurs particularismes. A Saint-Georges-de-Didonne<sup>3</sup> comme à Chaillevette<sup>4</sup>, les champs bordant les cimetières communaux contiennent encore au début du XX<sup>e</sup> siècle des sépultures particulières. Ces inhumations en terre privée provoquent l'hostilité de l'autorité municipale, même en terres huguenotes. Au commencement de 1884, Favre, un protestant de Saint-Augustin n'obtint pas l'autorisation préalable du maire pour inhumer un membre de sa famille sur un terrain privé ; l'autorité municipale dresse procès-verbal de la contravention et les tribunaux de Marennes, puis de Poitiers, donnent raison au maire<sup>5</sup>. La tolérance à l'égard de cet usage diminue au moment où les cimetières publics abandonnent leur identité confessionnelle.

### **Cimetière commun, cimetière public, cimetière confessionnel : de la loi à son interprétation.**

Deux aspects, deux espaces doivent être distingués : d'une part, le cadre législatif général et son application dans le cas le plus fréquent, celui où les protestants représentent une part très faible de la population, conforme à la moyenne nationale ; d'autre part, comment se constituent des cimetières confessionnels propres aux communautés protestantes.

Avant de devenir une réalité, l'injonction de la loi à créer des cimetières pour chaque culte subit plusieurs filtres interprétatifs et déformants : la loi fait l'objet d'explications et d'interprétations successives et parfois contradictoires de la part même de l'instance étatique qui en est à l'origine, au travers de circulaires. Elle fait également l'objet d'interprétations de la part de l'évêché, des consistoires, de la préfecture et des autorités locales.

Lorsque le XIX<sup>e</sup> siècle s'ouvre, un seul texte avait force de loi pour l'organisation interne des cimetières communaux. C'est une décision de la Convention du 12 frimaire an II. Face à la

---

<sup>1</sup> AERS, Gémozac. Registre des inhumations.

<sup>2</sup> AERS, Saintes. Registre des actes pastoraux.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 1 841. Agrandissement du cimetière, 1911-1912. Plusieurs terrains donnés ou vendus à cette occasion comportaient des sépultures privées.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 283. Agrandissement du cimetière, 1929.

<sup>5</sup> *Revue mensuelle de droit, de jurisprudence et de statistique à l'usage des Eglises protestantes de France et d'Algérie*, 1885, n° 12, p. 394-396 et n° 1, p. 26-28.

demande d'un citoyen demandant qu'il fut accordé un cimetière pour les citoyens de chaque culte, la Convention prit un décret fort bref :

« La Convention, considérant qu'aucune loi ne défend d'enterrer dans les cimetières publics les citoyens de quelque religion qu'ils soient, et quelque culte qu'ils professent, passe à l'ordre du jour (...) <sup>1</sup>. »

Même si son impact réel fut de courte durée, il resta longtemps un horizon de sens pour ceux qui voulaient voir reposer ensemble les membres de confessions différentes. Le décret du 23 prairial an XII revint à une confessionnalisation des cimetières. Par sa formulation même, le texte de cette loi invitait à des interprétations multiples. Il précisait que la condition *sine qua non* à la division des cimetières en vertu de la religion était que, dans ces communes, « l'on professe plusieurs cultes ». Mais quelle était la nature de cette pratique religieuse ? Devait-il s'agir seulement d'appartenir à un culte ou de le pratiquer *publiquement* dans un lieu spécifique ? Selon les régimes, s'observe un mouvement de balancier entre interprétations maximaliste et minimaliste de la loi.

En 1816, le député Louis Admyrauld, se plaint qu'un protestant se vit refuser une sépulture dans le champ des morts du Gué d'Alléré par le desservant de la paroisse. La seule réponse qui fut faite par le ministère fut une invitation à opérer la division du cimetière<sup>2</sup>. Un an plus tard, le préfet appelle à ce qu'une séparation nette distingue la partie du cimetière réservée aux protestants d'Ars-en-Ré<sup>3</sup>. Sous la Monarchie de Juillet, l'interprétation est inversée. En 1838, les incidents de Pont-l'Abbé-d'Arnoult à l'occasion de l'inhumation d'une protestante démontrent les difficultés que les protestants isolés ont à être enterrés honorablement. Le cimetière y avait été déplacé à la fin du Premier Empire et y était prévue une porte pour les huguenots<sup>4</sup>. Il semble qu'elle n'ait jamais été installée et le carré des huguenots fut progressivement transformé par les desservants. Ils y firent enterrer les enfants morts sans baptêmes et les catholiques non réconciliés avec l'Eglise. Le carré des huguenots étant devenu celui des réprouvés, cet emplacement souleva de vives protestations de la part du pasteur venu faire le service funèbre, Gustave Cambon. Il obtint de l'autorité municipale la réintégration de la défunte dans le rang des sépultures ordinaires. Sur la pression du curé qui jette l'interdit sur le cimetière, une semaine après l'enterrement, le maire fait exhumer le corps « entre minuit et une heure du matin<sup>5</sup> ». Malgré l'assurance du préfet qui écrit en juillet 1838 que « cette affaire est aujourd'hui à peu près

<sup>1</sup> *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1912, t. 80, séance du 12 frimaire an II, p. 528.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 698. Dossier du Gué d'Alléré, 1816.

<sup>3</sup> ADCM, 113 V 1. Brouillon de la lettre du préfet au maire d'Ars-en-Ré, 19 novembre 1817.

<sup>4</sup> ADCM, 58 V 1. Devis estimatif des constructions nécessaires au nouveau cimetière de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, 16 mai 1814.

<sup>5</sup> ADCM, 59 V 4. Rapport récapitulatif du sous-préfet de Saintes sur l'affaire, 1838.

assoupié<sup>1</sup> », elle eut un retentissement beaucoup plus grand, alimentant les polémiques interconfessionnelles dans le département<sup>2</sup>. Tandis que le ministère de l'Intérieur appelle à ce que l'autorité administrative réussisse à se faire respecter dans ses décisions<sup>3</sup>, le Ministre des Cultes propose une interprétation étroite de la loi de prairial. Une circulaire d'août 1838 explique qu'il faut qu'il y ait « profession publique de cultes différents » et qu'« il n'y a pas nécessité d'établir un cimetière particulier pour un ou plusieurs protestants isolés qui habiteraient une commune<sup>4</sup> ». Cette position est celle qui continue d'être la ligne de conduite de l'autorité supérieure jusqu'à la fin de la Monarchie de Juillet. Une note interne au ministère des Cultes indique en 1846 que, tout en opérant une distinction dans le cimetière, « on n'est obligé ni d'établir un cimetière particulier, ni d'effectuer la division (...) pour un ou plusieurs protestants isolés qui habitent une commune<sup>5</sup> »

Dans le cimetière de Nieul-le-Virouil, modeste bourgade près de Jonzac, l'autorité épiscopale réclama l'exhumation d'une protestante qui y fut enterrée au milieu des catholiques ; si elle n'obtint pas de gain de cause, le curé de la paroisse bénit de nouveau en grandes pompes le cimetière. Outrepasant ses droits, le maire s'opposa à la mise en place d'une pierre tumulaire sur la sépulture<sup>6</sup>. Le corps resta à sa place. Une situation identique s'observe à la Couarde, dans l'île de Ré, où un protestant est enterré au milieu des catholiques. La demande d'exhumation est rejetée car « ce qui a été fait se trouve autorisé jusqu'à un certain point par les usages du pays, dans les communes où il n'y a point de culte protestant organisé<sup>7</sup> ». En revanche, sensiblement à la même époque, à Aytré, près de la Rochelle, le maire est protestant et la division du cimetière se fait sans heurt<sup>8</sup>. L'organisation du culte, la reconnaissance de la minorité par sa pratique religieuse ou par la présence de notables est alors le critère essentiel pour que soit dessiné dans les cimetières un espace qui lui serait propre.

<sup>1</sup> ADCM, 59 V 4. Brouillon de la lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur, 13 juillet 1838.

<sup>2</sup> Echo dans la presse réformée nationale (*Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 28 juillet 1838, n° 14, p. 111) ; publications d'ouvrages de controverse générale : *Controverse publique entre M. Labro, desservant de Pont-l'Abbé, et M. Cambon, pasteur protestant à Marennnes, reproduite par M. Labro, avec notes*, Saintes, Typ. Hus, 1839, LXXIX-322 p. ; THIBAUD Eutrope-Léon, *Lettres sur le protestantisme ou réponse de M. l'abbé Thibaud, curé de la cathédrale de la Rochelle, à la brochure de M. Cambon, ministre protestant à Marennnes, précédée des lettres qui ont ouvert la controverse, avec un grand nombre de notes explicatives*, La Rochelle, impr. F. Boutet, su c d'Et. Pavie, 1839, LXXII-480 p. (2<sup>e</sup> édition).

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet, 27 juillet 1838.

<sup>4</sup> Circulaire du ministre des Cultes, 20 août 1838, citée par THEBAULT Frédéric, *Le patrimoine funéraire en Alsace. 1804-1939. Du culte des morts à l'oubli*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2004, p. 141-142.

<sup>5</sup> AN, F<sup>19</sup> 4 379. Note sur la législation relative aux cimetières rédigée par M. de Berty, 5 août 1846, citée par : BERTRAND Régis, « Les cimetières protestants en Provence (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Provence historique*, t. 49, 1999, n° 197, p. 677.

<sup>6</sup> *Le Phare de la Rochelle*, 17 novembre 1847, n° 92 ; AN, F<sup>19</sup> 5 531. Dossier de Nieul-le-Virouil.

<sup>7</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 531. Brouillon de la lettre du Ministre de la Justice et des Cultes à l'évêque, 31 janvier 1848.

<sup>8</sup> ADLR, P Aytré. Chronique paroissiale, année 1845.



L'évangélisation protestante posa avec acuité la question de la place faite aux protestants dans le cimetière communal. A Colombiers, en 1845, l'inhumation d'une jeune fille d'une famille convertie au protestantisme fut faite par le pasteur de Pons, avec l'appui du maire, au grand dam du desservant et de l'évêque qui multiplièrent vainement les démarches pour obtenir l'exhumation du corps<sup>1</sup>. L'inhumation d'un converti dans le cimetière communal de Courcoury provoqua la suspension des cérémonies catholiques dans le cimetière<sup>2</sup>. La situation faite à ces prosélytes inquiéta vivement les protestants. Sous le couvert de l'anonyme, Louis Delmas publia ainsi une brochure répondant positivement à la question : *Pourrai-je être enterré dans le cimetière de ma commune si je meurs protestant*<sup>3</sup> ?

Les positions des consistoires du département furent fort proches lorsqu'ils furent interrogés par l'autorité supérieure sur l'application du décret de prairial. Si le consistoire saintais se borne à réclamer la division du cimetière en fonction des cultes pratiqués et qu'en cas de présence d'un seul culte, il soit néanmoins prévu que, pour les personnes étrangères à ce culte, un terrain qui n'est pas également destiné aux réprouvés leur soit réservé<sup>4</sup>, le consistoire de la Tremblade s'appuie explicitement sur le décret du 12 frimaire an II pour affirmer que tous les citoyens ont « droit à la sépulture dans les cimetières publics », il réclama, en outre, que le cimetière soit clairement divisé en fonction des cultes pratiqués dans la commune<sup>5</sup>. Répondant encore plus tardivement à la circulaire ministérielle, les Rochelais estiment tout simplement que « les anciens canons de l'Église catholique sont sans force » et se bornent à réclamer l'application stricte de la loi, en particulier pour les disséminés<sup>6</sup>.

L'interprétation du décret du 23 prairial an XII pourrait être qualifiée de paradoxale sous le Second Empire. D'un côté, on affirme clairement l'égalité de la reconnaissance des cultes financés par l'Etat. L'arrêté ministériel du 20 mai 1853 fixait les attributions des conseils presbytéraux : ils sont notamment chargés de l'entretien des édifices religieux. Conséquence de cette décision, le ministère des Cultes établit qu'à l'instar des fabriques, les conseils presbytéraux doivent jouir du produit spontané des cimetières protestants<sup>7</sup>. D'un autre côté, la confessionnalisation des cimetières publics est interprétée dans un sens maximal. C'est ce que

---

<sup>1</sup> ADCM, 59 V 4. Dossier de Colombiers, 1845.

<sup>2</sup> ADLR, P Courcoury. Registre de la fabrique, séance du 6 janvier 1850.

<sup>3</sup> [DELMAS Louis], *Pourrai-je être enterré dans le cimetière de ma commune si je meurs protestant ?*, La Rochelle, Imprimerie G. Mareschal, 1845, 17 p. Attribution rendue possible par la correspondance échangée entre Lucien des Mesnards et Louis Delmas au sujet de la brochure [ADCM, 16 J 89].

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 4 novembre 1845.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 15 avril 1846.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 14 avril 1847.

<sup>7</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 13 septembre 1853. Y est lue la dépêche ministérielle du 1<sup>er</sup> août 1853 qui accorde ce rôle au conseil presbytéral.

montre l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 juin 1861 et les commentaires proposés par les juristes de l'époque. Les conséquences de cet arrêt sont de deux ordres :

« L'obligation imposée par l'art. 15 du décret du 23 prairial an XII aux communes dont les habitants ne professent pas le même culte, d'avoir pour chaque culte un lieu d'inhumation particulier, constitue une règle d'ordre public (...).

Les communes ne sont pas tenues de réserver un terrain spécial dans le cimetière public pour chacun des cultes dissidents non reconnus par l'Etat qui auraient des sectateurs parmi ses habitants ; mais il convient cependant qu'un emplacement distinct leur soit affecté en commun<sup>1</sup>. »

Peu après, le ministère de l'Intérieur envoie une circulaire allant dans ce sens. La mise en place de carrés réservés aux protestants dans les communes où les protestants sont en quantité infinitésimale apparaît comme une conséquence directe de cette nouvelle compréhension de la loi de prairial. Quelques extensions des années 1850 ont donné lieu à la création de carrés protestants : c'est le cas à Semussac, sur la demande des protestants de la commune<sup>2</sup>. Le mouvement ne paraît prendre de l'ampleur qu'au cours de la décennie suivante. Sans que les instances réformées légales se saisissent du dossier, quelques minorités anciennes disposent désormais d'un terrain qui leur est propre. A l'occasion de leur agrandissement, les cimetières du Gué d'Aller<sup>3</sup> et de Thénac<sup>4</sup> se dotent d'un carré pour les huguenots. Pour Thénac, la personnalité du maire et donateur du terrain nécessaire à l'extension du cimetière explique la mesure qui est prise. C'est le député Eugène Eschassériaux, lui-même catholique mais dont la mère est protestante. Il s'agit de ne pas exclure du cimetière public sa propre famille. La municipalité de Chermignac, commune limitrophe de Thénac et donc sous l'influence indirecte d'E. Eschassériaux, fait un choix identique, sensiblement à la même époque : l'émulation est évidente<sup>5</sup>. Dans des communes où la présence protestante est très faible, une mesure analogue s'observe. Au début de la Troisième République, est signalé un carré protestant à Saint-Hippolyte. La mairie décide de planter alors une haie le séparant des catholiques et de rouvrir une porte qui avait dû exister auparavant. Le plan du cimetière révèle qu'il ne devait se composer que d'une ou deux tombes<sup>6</sup>.

Dans les zones où l'évangélisation protestante fut efficace dans les années 1840, on observe aussi cette bipartition de l'espace du cimetière. En 1860, à Montils, près de Colombiers, le maire prend un arrêté à cet effet<sup>7</sup>. Dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, un curé ayant encore

---

<sup>1</sup> Ce sont les commentaires du Dalloz, *Jurisprudence générale (...)*, Paris, Bureau de la Jurisprudence générale, 1861, Troisième partie, p. 51-52.

<sup>2</sup> ADCM, 209 V 1. Dossier de Semussac

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 4. Règlement du cimetière de la commune du Gué-d'Aller, 24 octobre 1862.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 2 822. Déclaration d'Eugène Eschassériaux, 28 octobre 1866.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 394. Délibération du conseil municipal de Chermignac, 12 février 1865. Information communiquée par Frédéric Morin.

<sup>6</sup> ADCM, 2 O 1 926. Délibération du conseil municipal de Saint-Hippolyte, 11 octobre 1874.

<sup>7</sup> ADCM, 2 O 1 156. Arrêté du maire de Montils, 5 juin 1860.

refusé au début des années 1860 de laisser inhumer un protestant dans un cimetière communal, le sous-préfet intervint, à la demande du pasteur Eugène Gleize, pour que force reste à la loi. A la suite de cet incident, la sous-préfecture provoque la création de carrés protestants dans « plus de vingt localités<sup>1</sup> ». Cette mesure s'étend aux communautés non reconnues par l'Etat. Un espace est réservé aux protestants dans l'un des deux cimetières de Matha, celui de Saint-Hérie. A Aumagne qui abrite alors le hameau du Breuillac, communauté à l'origine de l'Eglise libre dans le canton de Matha, un espace distinct est prévu dans le cimetière tant pour les protestants d'Aumagne que pour ceux de Villepouge, commune annexe de la paroisse d'Aumagne<sup>2</sup>. La division peut se faire discrète : à Haimps, il s'agissait d'un « terrain entouré d'un petit fossé, d'une haie et à une distance de plus d'un mètre » de la partie réservée aux catholiques<sup>3</sup>. A la Villedieu, il y aurait même une porte distincte<sup>4</sup>.

Sur la demande de l'évêché, à la suite de l'inhumation d'un protestant parmi les catholiques à Saint-Xandre, près de la Rochelle, une circulaire préfectorale invite en 1866 au respect de l'article 15 lors de l'aménagement des nouveaux cimetières<sup>5</sup>. Cette circulaire émut profondément autant les libéraux<sup>6</sup> que les protestants<sup>7</sup>. Le pasteur de Saint-Martin, Théophile Delbart, envoie une lettre extrêmement significative des souhaits huguenots :

« Désormais, grâce à l'initiative de Monsieur Landriot, évêque de la Rochelle et de Saintes, dans notre département, les morts appartenant à différents cultes n'entreront plus au cimetière par la même porte. Ils pourront aussi y dormir en paix, car des murs, des haies ou des fossés les y sépareront les uns des autres. De plus, Monsieur Landriot n'aura plus à craindre "*les regrettables conflits*" si ce n'est des morts entr'eux, du moins des vivants à cause d'eux. – Ainsi le veut la loi dont vous exigez l'observation.

Je n'ai rien à dire à cela, quoique n'ayant jamais vu pour ma part aucun inconvénient à ce que ceux qui ont vécu en bonne intelligence les uns avec les autres, tout en professant une religion différente, soient placés dans le même terrain après leur mort.

Seulement, (...) la réclame de Monsieur Landriot a obtenu auprès de vous un trop bienveillant accueil, pour ne pas me fournir l'occasion de vous en adresser une bien plus légitime que voici :

L'article 45 de la loi du 18 germinal an X porte ces mots : "*Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes*". Cette loi est constamment violée ; et cette violation, qui entraîne parfois bien des inconvénients, est tout-à-fait incompatible avec la liberté des cultes, que je veux égale pour tous et pour chacun<sup>8</sup>. »

Par delà les piques adressées à « Monsieur Landriot », les positions de T. Delbart illustrent bien celles de la plupart des protestants pour lesquels toutes les formes de visibilité et toutes les exigences de la religion catholique sont liées et prouvent un esprit contre lesquels il faut lutter.

<sup>1</sup> TV, 9 juillet 1863, n° 13, p. 98-99.

<sup>2</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre du maire d'Aumagne au sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, 13 mars 1865.

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre du commissaire de police de Matha au sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, 4 janvier 1869.

<sup>4</sup> ADCM, 59 V 4. Brouillon de la lettre du préfet au sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, 9 janvier 1866.

<sup>5</sup> ADCM, 59 V 4. Circulaire du préfet aux sous-préfets et aux maires, 29 juin 1866.

<sup>6</sup> *Courrier de la Rochelle*, 18 juillet 1866, n° 57 ; *La Charente-Inférieure*, 17 juillet 1866, n° 56, 19 juillet 1866, n° 57.

<sup>7</sup> Article de Lucien des Mesnards très ferme dans : TV, 28 juillet 1866, n° 14, p. 106-108.

<sup>8</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre du pasteur Delbart au préfet, 13 juillet 1866.

Au cours de la première décennie de la Troisième République, les positions de l'évêché ne varient guère ; par contre, l'administration chemine déjà vers une neutralisation du cimetière conçu jusque-là comme un espace confessionnel dans son ensemble. Deux affaires datant de l'Ordre moral le montrent parfaitement<sup>1</sup>. Aux Portes-en-Ré et à Bignay, près de Saint-Jean-d'Angély, sont inhumés des protestants dans le cimetière communal. Mgr Thomas en réclame l'exhumation et qu'ils soient enterrés, soit dans un nouveau cimetière spécifiquement protestant, soit dans le carré réservé aux enfants morts sans baptême. Le ministère de l'Intérieur donne raison aux municipalités qui refusent de se laisser entraîner dans ces dépenses et propose *in fine*, en 1876, qu'il faut se contenter d'une bénédiction pour chaque fosse et qu'il faut « modifier la règle d'après laquelle la consécration du cimetière a un caractère indélébile<sup>2</sup> ».

L'évolution du traitement par l'administration civile de la question de l'inhumation des protestants disséminés dénote la transformation du regard porté sur l'identité religieuse du cimetière. Les régimes réputés être proches de l'Eglise catholique se montrent plus attentifs à écouter les doléances de celle-ci afin de refuser aux protestants isolés de demeurer dans le champ de repos catholique ; pourtant, progressivement, l'autorité des municipalités sur les cimetières est de plus en plus appuyée, quitte à froisser le clergé catholique.

Il convient de s'interroger à la fois sur le maintien ou non d'un champ de repos commun mais privé propre à la communauté protestante et sur la place qu'il est donné aux protestants dans le cimetière public communal.

Pour la majeure partie du futur département de la Charente-Inférieure, il est possible de dresser une radiographie de l'état des champs de repos réformés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'édit de 1787 demandait aux magistrats et aux officiers royaux de prévoir pour les sujets non-catholiques « un terrain convenable et décent pour l'inhumation », ces lieux devant être « à l'abri de toute insulte, comme et ainsi que le sont ou doivent être ceux destinés aux sépultures » des catholiques (art. 27). On dispose des réponses des subdélégations de Marennes, de Saint-Jean-d'Angély, de Rochefort et des localités dépendant directement de la Rochelle. Manquent seulement les subdélégations de Saintes et de Barbezieux englobant la Saintonge centrale et méridionale. Le Parlement de Bordeaux n'ayant pas enregistré l'édit, le subdélégué de Saintes ne jugea pas utile de faire l'enquête requise<sup>3</sup>. A cette date, le nombre des cimetières existant *de facto* est très limité : il y en a à Marennes, à la Pimpelière (Bourcefranc) et à Saint-Just. Dans le futur canton de la Tremblade, il n'y aurait en revanche pas de cimetière protestant en activité ; à Arvert, à

<sup>1</sup> Dossiers renfermés en : AN, F<sup>19</sup> 5 531.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 531. Lettre du Ministre de l'Intérieur au Ministre de la Justice et des Cultes, 9 mai 1876.

<sup>3</sup> Sauf mention contraire, informations tirées de : ADCM, C 152.

Chaillevette et aux Mathes, les anciens cimetières protestants étaient arrentés aux ecclésiastiques catholiques. Les protestants de Saint-Jean-d'Angély disposent à côté de la maison qui leur sert de temple d'un terrain où ils ont pris l'habitude depuis plusieurs décennies d'y faire enterrer leurs défunts. Une situation assez proche se retrouve à Saint-Savinien. L'ancien cimetière des protestants datant d'avant la Révocation est devenue la propriété d'un notable huguenot de la cité, moyennant le versement d'une rente à l'hôpital de la ville de Saintes, le lieu sert toujours. Du fait de l'importance des réseaux commerciaux de ces places avec l'Europe du Nord et l'Angleterre, la Rochelle et Saint-Martin-de-Ré jouissent d'un cimetière destiné aux protestants étrangers : dans celui de Saint-Martin y sont également inhumés les protestants du lieu<sup>1</sup>. A la Flotte, par l'entremise d'Etienne-Laurent Dechézeaux, la « société des protestants » devint en 1782 propriétaire d'un terrain qui est immédiatement converti en cimetière « à l'usage des protestants de ladite paroisse de la Flotte et des étrangers aussi protestants ou inconnus qui décéderont dans ladite paroisse<sup>2</sup> ». Les Rochelais disposent également, probablement depuis 1765, d'un cimetière inclus dans les murs de la propriété qui servit d'hospice protestant<sup>3</sup>. Dans la subdélégation de Saintes, d'autres sources révèlent la présence de cimetières protestants à Jonzac et à Pons<sup>4</sup>.

Sauf peut-être en milieu urbain, la Révolution ne bouleverse pas la donne : sous le Consulat, rares sont les communautés huguenotes à disposer d'un cimetière spécifique et géographiquement distinct du cimetière catholique<sup>5</sup>. On ne retrouve ces cimetières que dans moins d'un tiers des localités signalées par l'arrêté gouvernemental du 6 ventôse an XI qui organisait les Eglises réformées du département. A Saint-Pierre-d'Oléron, on a pris le temps de se conformer à l'édit de 1787 : un enclos protestant entouré de murs est accolé au cimetière catholique<sup>6</sup>. Dans les zones rurales et les plus petites villes, l'attachement des protestants à leurs anciens lieux de sépulture apparaît assez fort. Les non-catholiques de Royan disposent d'un

---

<sup>1</sup> Existence confirmée par : ADCM, I 264.

<sup>2</sup> APEL, grosse de l'acte passé devant Maître Riguelins (la Flotte), 9 octobre 1782.

<sup>3</sup> AERLR, « Inventaire des titres, registres, papiers et documents relatifs aux biens du conseil presbytéral de l'Eglise réformée de la Rochelle », 31 mars 1894. Outre l'acquisition en 1765 par Barthélemy Ranson des immeubles servant à l'hospice protestant, ce document mentionne également un état de l'an II récapitulant les dépenses entreprises en faveur de la maison et du jardin servant à la sépulture et à l'hôpital des protestants.

<sup>4</sup> Pour Jonzac, cf. *infra* ; pour Pons, CROTTEZ Alexandre, *Histoire des Eglises réformées de Pons, Gémogac et Montagne en Saintonge (...)*, Bordeaux, imprimerie-lithographie A. Castillon, 1841, p. 170.

<sup>5</sup> Les seules localités à en disposer sont les suivantes : Bourœfranc, la Flotte, Marennes, Pons, Royan, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Just-Luzac, Saint-Savinien, la Tremblade. Sauf pour Saint-Savinien, tous les autres lieux sont mentionnés en : ADCM, 57 V 1.

<sup>6</sup> ADCM, 57 V 1 ; AN, F<sup>19</sup> 10 640. Avis du maire de Saint-Pierre-d'Oléron, 23 mars 1830.

cimetière depuis, sans doute, la même époque que Saint-Pierre-d'Oléron<sup>1</sup>. Les huguenots de Saint-Just-Luzac obtiennent le droit de continuer à se servir d'un cimetière qui leur est propre<sup>2</sup>.

Dans un premier temps, alors que le cimetière communal est majoritairement l'ancien cimetière paroissial, les premiers cimetières protestants à être créés en milieu rural paraissent être disjoints géographiquement du cimetière catholique. Ces créations se concentrent de part et d'autre de la Seudre, dans les territoires les plus fortement marqués par l'empreinte protestante. Le cimetière communal connaît une précoce translation au Gua, en 1810. La partition confessionnelle de cet espace était prévue<sup>3</sup>. Le cimetière du Gua demeura exclusivement catholique. Les protestants de cette commune se trouvaient majoritairement dans le hameau de Souhe, au cœur des marais de la Seudre. Lorsqu'ils décidèrent à la fin de la Restauration d'édifier un nouveau temple, les huguenots de la localité le doublèrent d'un cimetière<sup>4</sup>. Il est possible de penser que la circulaire du sous-préfet de Marennes de 1822<sup>5</sup> qui invitait à la mise en place de cimetières communs à tous les protestants eut quelque effet. Les cimetières protestants de Breuillet, des Mathes, de Vaux et de Saint-Palais datent, sans aucun doute, de cette époque mais demeurent très discrets<sup>6</sup>. Il semblerait que le modèle alors en vigueur à la Tremblade et à Marennes ait été alors majoritairement suivi par les communautés huguenotes : les cimetières protestant et catholique sont géographiquement séparés. De cette vague de créations du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle dans la presqu'île d'Arvert et ses lisières, un seul cimetière est commun aux deux cultes : celui de Saint-Georges-de-Didonne, créé sous le Premier Empire. Le simple fait que protestants et catholiques se retrouvent sur un terrain commun soulève la réprobation du curé de Royan qui desservait alors Saint-Georges-de-Didonne. Le curé refusa de bénir le nouveau cimetière et jugeait insuffisant le fossé séparant les cimetières catholique et protestant et voulait voir s'ériger un mur<sup>7</sup>.

Dans les petites villes et gros bourgs du département où les protestants figuraient parmi l'élite de la population, les nouveaux cimetières créés sous l'Empire les reçoivent sans souci. De

---

<sup>1</sup> Le « cimetière des non-catholiques de Royan » est attesté par : ADCM, I 308. Inhumation dédarée le 29 août 1789.

<sup>2</sup> ADCM, 58 V 1. Dossier de Saint-Just-Luzac

<sup>3</sup> ADCM, 58 V 1. Devis des travaux, 28 juin 1806.

<sup>4</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 640. Lettre du pasteur Castel à Cuvier, 8 février 1830 et des membres du consistoire de Souhe au même, 13 novembre 1831.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 4. Lettres des maires de Mornac, Saint-Palais-sur-Mer et Breuillet au président du consistoire de la Tremblade, 1822.

<sup>6</sup> La série 2 O des archives départementales ne contient aucun document à leur sujet jusqu'à l'agrandissement ou à leur transfert sous la Troisième République. A Breuillet, l'aménagement des abords du cimetière protestant fait l'objet d'un vœu d'un ancien en 1823 (ADCM, 16 J 106\*. Séance du 7 août 1823) ; par la suite, les registres du conseil municipal ne s'avèrent guère plus prolixes : la municipalité se préoccupe plus souvent du cimetière catholique que de ceux des protestants.

<sup>7</sup> ADCM, 58 V 1. Dossier de Saint-Georges-de-Didonne, 1811.

son propre chef, la municipalité de Montendre fait ce choix dès 1809<sup>1</sup>. Le port de Saint-Martin-de-Ré adopte comme terrain du champ de repos communal le cimetière qui était jusque-là propriété de l'hospice et qui se situait hors les murs<sup>2</sup>. Très rapidement, les protestants y ont un carré spécifique. Toutefois, l'identité confessionnelle de ce terrain leur est contesté par les ecclésiastiques de la paroisse. Lorsque ceux-ci refusent d'enterrer religieusement un suicidé, celui-ci est inhumé dans le carré protestant, ce que l'évêque justifie en écrivant que cet endroit n'est nullement réservé aux seuls protestants mais est destiné à tous les non-catholiques et qu'un suicidé, par son acte même, cesse d'être catholique<sup>3</sup>.

Un tournant est pris sous la Monarchie de Juillet. Plus d'un cinquième des communes rurales qui voient s'éloigner leurs cimetières abritaient une minorité protestante importante : les réformés sont désormais intégrés dans le cimetière communal<sup>4</sup>. C'est ce qui produit à Marennes au début des années 1840 et ce que l'on retrouve dans de vieilles Eglises rurales alors très isolées comme Mortagne, Saint-Fort ou Gémozac. L'unité du village autour de l'espace des morts reste fragile : la topographie du cimetière de Meschers en porte illustration. Certes, protestants et catholiques se retrouvent dans un cimetière commun et ils ne sont séparés que par un fossé. Toutefois, la disposition des portes montre la persistance d'une division. Les deux cimetières ne s'ouvrent pas sur la même route : les convois funèbres ne peuvent pas se croiser.

Dans la presqu'île d'Arvert, il semble qu'il y ait plus de résistances à ce phénomène. Une seule commune acquiert alors un terrain limitrophe du cimetière catholique pour recevoir les dépouilles protestantes : Mornac. La mesure divisa la municipalité. Le principe de la mesure comme son financement ne sont assurés que par une voix de majorité<sup>5</sup>. Le mauvais vouloir des notables d'Arvert pour la création d'un cimetière unique recevant protestants et catholiques est tout aussi évident. Le docteur Chevallier, d'Arvert, estime que « les cimetières particuliers assurent aussi bien que les cimetières publics le respect des dépouilles des citoyens et de plus, ce qui est sérieux aujourd'hui, ils sont un lieu sacré pour la famille<sup>6</sup> ». Le rapport du docteur Besson, de la Tremblade, étranger à la localité, arrive aux conclusions inverses : il faut se plier impérieusement à la loi. Le premier terrain acheté par la commune pour être transformé en cimetière ne pouvait pas recevoir de sépultures : il tient l'eau pendant l'hiver et il était impossible d'y inhumer qui que ce soit au cours de cette saison. Ce choix médiocre révèle les réticences, sinon les résistances qu'offrent les protestants et les catholiques contre le transfert de leurs lieux

<sup>1</sup> ADCM, 58 V 1. Avis du sous-préfet de Jonzac, 17 août 1809.

<sup>2</sup> ADCM, 58 V 1. Ordonnance royale, 26 septembre 1814.

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre de Mgr Paillou au préfet, 11 mai 1819.

<sup>4</sup> Il s'agit de Chenac, Gémozac, Médis, Meschers, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Fort-sur-Gironde, Saujon.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 1 187. Délibérations du conseil municipal, 19 novembre 1843 ; 8 février 1844.

<sup>6</sup> ADCM, 2 O 100. Rapport du docteur Chevallier, d'Arvert, 15 décembre 1845.

d'inhumation. Ce n'est donc qu'au tout début du Second Empire qu'un cimetière public pour les protestants et les catholiques put ouvrir ses portes. Au nord de la Seudre, dans l'écart de Nieulle, l'opposition au nouveau cimetière est clairement confessionnelle. Les protestants de la localité obtiennent la création de leur propre cimetière, ce qui provoque l'opposition des catholiques nieullais qui doivent toujours être inhumés dans le cimetière de Saint-Sornin<sup>1</sup>. Ici, le fait majoritaire profite aux protestants.

Le principe d'un cimetière commun à l'ensemble des protestants d'une commune pose problème. Le cimetière protestant créé à Saint-Augustin sous la Monarchie de Juillet ne rencontre aucun succès : il est massivement dédaigné par les huguenots qui continuent à recourir à des cimetières privés<sup>2</sup>. Outre la persistance de l'inhumation chez soi, il peut arriver que plusieurs hameaux jouissent d'un cimetière que reconnaît la commune. C'est ce qui arrive à Breuillet. Il existe un cimetière protestant dans le hameau de Plordonnier<sup>3</sup>, près des marais de la Seudre, et un autre à proximité du bourg<sup>4</sup>. Progressivement, c'est celui-ci qui acquiert le plus de légitimité : couvrant 880 m<sup>2</sup>, il est plus grand que celui des catholiques. L'installation sur une parcelle du presbytère protestant sur une parcelle pratiquement limitrophe assimile cet espace à celui que connaissent les catholiques : le presbytère du desservant est adossé à l'église et s'ouvre sur le cimetière.

La nécessité de la disjonction des champs de repos s'atténue dans la seconde moitié du siècle et inversement l'intégration des protestants à un cimetière commun s'accroît. La création d'un cimetière commun aux deux cultes devient désormais le seul mode opératoire : dans la campagne saintongeaise, Cozes et Epargnes voient entrer dès le Second Empire les protestants dans lms nouveaux cimetières. Dans la presqu'île d'Arvert, la mesure prend plus de temps. Si, à Chaillevette, l'acquisition du terrain nécessaire au cimetière n'est faite qu'en 1863<sup>5</sup>, la translation du cimetière catholique et la création concomitante du cimetière protestant qui lui est joint divisent profondément les habitants d'Etaules. Le nouveau cimetière n'est créé qu'à la fin des années 1870<sup>6</sup>. Au moment où le cimetière devient un espace religieusement neutre, il reste encore

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 25 mai 1842 ; ADCM, 2 O 2 457.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 1 725. Procès-verbal de l'enquête de *commodo* et *incommodo*, 11 septembre 1860.

<sup>3</sup> Attesté en : AMBr, registre n° 2, séances des 5 février 1844 (clôture), 9 avril et 8 octobre 1876 (protestation contre les empiètements faits sur ce terrain par la compagnie de chemins de fer). A partir de 1883, le hameau de Plordonnier dépend de la commune de Mornac et son évolution ultérieure nous échappe ; il n'y en a plus de trace aujourd'hui.

<sup>4</sup> Attesté en : ADCM, 2 O 241. Plan des cimetières, 24 février 1903. Peut-être s'agit-il de celui signalé comme abandonné en l'an XII (ADCM, 57 V 1) : la surface indiquée dans les deux cas est assez proche. L'absence des registres du conseil municipal pour le premier tiers du siècle et l'absence de pièces dans la série 2 O ne permettent pas de trancher dans un sens.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 283. Acte passé devant Maître Mariocheau (Etaules), 10 janvier 1863.

<sup>6</sup> Cf. GOULEVANT Claude, « Cimetière ou pas cimetière ? », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime*, 1999, n° 20, p. 16-19 ; « Cimetière ou pas cimetière ? (suite) », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en*



deux communes sans champ de repos public pour les protestants : Saint-Sulpice-de-Royan et Saint-Augustin.

Ce rapprochement des catholiques et des protestants est visible dans quelques localités où ils étaient jusque-là séparés après la mort. Les édiles de Saint-Just-Luzac décident de mettre en place un nouveau cimetière, éloigné du bourg : au départ, il devait être exclusivement catholique, il est rajouté un carré protestant<sup>1</sup>. La municipalité de Saint-Savinien opère un changement semblable au cours des années 1850 : le cimetière communal qui apparaissait exclusivement catholique une décennie plus tôt<sup>2</sup> comprend désormais une partie protestante<sup>3</sup>. A Saint-Nazaire-sur-Charente qui abrite une petite communauté protestante ancienne à Port-des-Barques, c'est, sans doute, à la même époque qu'est prévu un carré protestant dans le cimetière communal<sup>4</sup>. La volonté d'intégrer les protestants dans l'espace commun à tous se traduit par le passage de cimetières créés ou contrôlés directement par les consistoires à ceux achetés par les municipalités. Deux communes illustrent cette transformation : Pons et Royan. Les protestants de Pons usent d'un cimetière privé dans le faubourg septentrional de la ville, sur la route de Saintes. Le consistoire particulier reconnaît la nécessité de sa translation depuis le début des années 1840 : la municipalité en agréé le principe. On fait choix d'un terrain se situant à proximité de l'ancien cimetière protestant mais l'affaire traîne en longueur à cause du refus du propriétaire, membre du consistoire local, de donner ou de vendre ce terrain. Le problème ne trouve sa solution qu'en 1853-1854 lorsqu'il est décidé de transférer sur un autre point de la commune le cimetière protestant. Il se trouve installé nettement en périphérie de la commune, à l'est du bourg, au-delà de la Seugne et c'est désormais un cimetière communal<sup>5</sup>. A Royan, il existait alors deux temples : celui de Royan proprement dit et celui du Maine-Geoffroy. Les deux sont distants de plus de deux kilomètres. Près du temple du bourg, il existe un cimetière qui est une propriété de l'Eglise. Le prix des terrains de sépulture qui y sont concédés constitue une ressource non négligeable pour le conseil presbytéral<sup>6</sup>. Ce cimetière, propriété ecclésiastique, soulève de vives critiques au début

---

*Saintonge Maritime*, 2000, n° 21, p. 17-21 ; « Cimetière ou pas cimetière ? suite : l'ancien cimetière », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime*, 2001, n° 22, p. 7-8.

<sup>1</sup> ADCM, 2 O 1 964. Délibération du conseil municipal de Saint-Just-Luzac, 5 mars 1868.

<sup>2</sup> ADCM, 208 V 1.

<sup>3</sup> Le registre des actes pastoraux du pasteur de Saintes évoque à partir de 1859 des inhumations dans « l'ancien cimetière protestant de Saint-Savinien » et à partir de 1860 des inhumations « dans le nouveau cimetière de l'Eglise réformée de Saint-Savinien ».

<sup>4</sup> Cette division de l'espace est signalée par BPF, Ms 1656\* mais n'apparaît nullement dans : ADCM, 2 O 2 243. Cimetière de Saint-Nazaire-sur-Charente. Le cimetière est à côté de l'église. Visité en 2007, ce cimetière ne comporte pas de trace visible de cet aménagement et aucune tombe ne comporte de signes identitaires protestants.

<sup>5</sup> AERS, Pons, registres des consistoire particulier et conseil presbytéral ; ADCM, 2 O 1 379.

<sup>6</sup> *Rapport à MM. les membres du conseil presbytéral et à MM. les diacres sur l'état matériel et religieux de la paroisse de Royan pendant l'année 1856*, Saintes, Typ. Alex Hus, 1857, p. 1. Il est omis sur l'inventaire des biens du conseil presbytéral en 1906 (ADCM, 151 V 1).

des années 1850 et il y eut projet de communalisation de ce cimetière<sup>1</sup>. Le poids démographique de la communauté protestante, la nécessité de son agrandissement aux frais de la commune, l'impossibilité de trouver un accord entre l'Église et la municipalité à propos de la valeur foncière du cimetière firent abandonner cette idée<sup>2</sup>. Il n'y eut pas une telle reculade au Maine-Geoffroy. Les protestants de ce hameau continuent à s'enterrer chez eux ; ce procédé dans une commune qui s'affirme désormais comme une station touristique importante apparaît comme un archaïsme. L'administration municipale réitère l'interdiction de s'inhumer chez soi qu'elle avait déjà faite sous la Restauration. A en croire le pasteur J.-N. Maffre,

« comme [cette décision] brise des habitudes séculaires, il était impossible qu'elle ne froissât pas vivement les sentiments si enracinés de la piété des familles pour les tombeaux. C'est ce qui est arrivé. Vous ne sauriez (...) vous faire une idée exacte du chagrin de ces braves gens. Il faudrait, comme moi, avoir vu les scènes de douleur et de larmes, dont j'ai été témoin dans l'intérieur des familles pour comprendre l'émotion profonde que fait naître en eux la perspective que les corps d'une même famille ne reposeront plus désormais les uns à côté des autres<sup>3</sup>. »

C'est pourquoi le pasteur de Royan et le conseil presbytéral lancent une souscription parmi les protestants du Maine-Geoffroy. Chaque famille s'engage alors pour qu'une concession soit réservée à la dépouille des siens dans un champ de repos commun à tous. De la sorte est acquis un terrain à la fin des années 1850. Peu après, il est revendu à la Ville.

Dans les lieux où la population protestante constitue une minorité des habitants mais où elle ressort directement d'une Église réformée disposant d'instances légales, celle-ci n'hésite pas à insister fortement pour que les protestants puissent entrer dans le cimetière public en disposant d'un carré qui leur serait propre. Au milieu du siècle, six kilomètres au sud de Gémozac, les protestants représentent un huitième de la population de la petite commune de Saint-Germain-du-Seudre. Municipalité et catholiques se montrent hostiles au changement. Le maire considère que le cimetière existant autour de l'église est suffisant et qu'il y existe un espace réservé aux protestants satisfaisant dans la mesure où la grande majorité préfère user de sépultures privées. Ces réponses ne satisfont guère la hiérarchie administrative alors favorable à une confessionnalisation radicale des cimetières publics. Le sous-préfet se contente de rappeler à ce sujet que « l'inhumation dans des terrains particuliers est contraire à la fois, aux lois et aux convenances » et qu'il juge inadmissible « que des inhumations de protestants puissent avoir lieu sans de graves inconvénients dans un cimetière catholique<sup>4</sup> ». Seule la faiblesse des ressources financières de la commune retarde la translation : le terrain est acheté en 1863 et,

<sup>1</sup> ADCM, 2 O 1 687. Dossier du cimetière protestant de Royan.

<sup>2</sup> DUPON Valéry (ps. DYVORNE Paul), *Au fil des années : Royan*, Royan, V. Billaud, 1912, p. 138-140.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 1 687. « Mémoire adressé à M. le préfet de la Charente-Inférieure pour la fondation d'un cimetière protestant à Maine-Joffroi (*sic*) », rédigé par J.-N. Maffre et approuvé par le conseil presbytéral de Royan le 19 novembre 1858.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 1 907. Lettre du sous-préfet de Jonzac au préfet, 19 mai 1859.

significativement, parmi les vendeurs, figure l'un des principaux notables huguenots de la commune.

Lorsque le cimetière est commun aux deux cultes, plusieurs aménagements sont possibles pour séparer les deux espaces<sup>1</sup>. La modestie des ressources des communes explique le plus souvent le choix de la haie ou du fossé au lieu de l'édification d'un mur. Les familles religieusement mixtes font parfois l'objet de mesures particulières. Dans le nouveau cimetière qui commence à fonctionner sous la Seconde République, la municipalité du Château d'Oléron est la seule à distinguer trois espaces : plus des trois quarts du cimetière sont réservés aux catholiques ; dans un coin, figurent des carrés pour les protestants et pour les familles mixtes. A Saint-Just-Luzac, en 1868, il est prévu que de part et d'autre de la haie vive séparant catholiques et protestants un espace soit réservé aux familles mixtes pour que d'un côté reposent les catholiques et de l'autre les protestants<sup>2</sup>. Un an plus tard, le capitaine au long cours François Aubert obtient dans le cimetière de Meschers deux terrains limitrophes, l'un dans la partie catholique et l'autre dans la partie protestante<sup>3</sup>. Si, comme à Cozes<sup>4</sup> ou à Chaillevette<sup>5</sup>, une croix figure au centre de la partie catholique du cimetière, le marquage religieux extérieur du cimetière ne s'opère par des signes identitaires qu'assez tardivement<sup>6</sup>. Ce n'est que pour deux chantiers des années 1870 qu'il est prévu de faire figurer le signe de l'appartenance réformée par excellence : la Bible. Elle devait surmonter la grille de la porte des carrés protestants d'Etaules<sup>7</sup> et de Saint-Augustin<sup>8</sup>.

Malgré la non-reconnaissance par les protestants du cimetière comme d'un lieu sacré, il n'en demeure pas moins qu'ils se montrent soucieux d'éviter l'usage exclusivement profane de l'ancien champ de repos. Sous la Monarchie de Juillet, sont créés de nouveaux cimetières à Marennes. Cette mesure entraîne la désaffectation des anciens cimetières protestants. La municipalité ne reconnut la propriété consistoriale de cet espace qu'au milieu du Second Empire<sup>9</sup>. Toute trace d'un usage funéraire disparaît rapidement ; le terrain est même affermé mais il importait pour l'Eglise réformée de Marennes de conserver le contrôle d'un espace portant témoignage de l'exclusion et des persécutions de l'Ancien Régime. A Saint-Just-Luzac,

<sup>1</sup> Cf. annexe : « De l'affirmation de la différence confessionnelle à son effacement. Etudes de cas ».

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 1 964. Délibération du conseil municipal de Saint-Just, 5 mars 1868.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 1 090. Concession accordée par le maire le 29 mai 1869.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 500. Procès-verbal d'acceptation des travaux, 2 novembre 1855.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 283. Devis des dépenses du cimetière de Chaillevette, établi par Daniel Marion, 11 juillet 1862.

<sup>6</sup> Des inscriptions étaient prévues pour le cimetière protestant de la Tremblade au milieu du siècle (ADCM, 16 J 27\*) ; rien n'indique qu'elles ont été réalisées.

<sup>7</sup> ADCM, 2 O 619. Plan du cimetière d'Etaules, 30 juin 1874.

<sup>8</sup> ADCM, 2 O 1 726. Plan du cimetière, dressé par Dagail, 15 juillet 1879.

<sup>9</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 1847, n° 5, p. 156-157 ; AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séances des 14 avril 1847 et 14 juillet 1852 ; BPF, Ms 1656\*. Séances des 7 mai, 17 juillet, 25 octobre et 8 novembre 1860.

l'Église réformée revendique également la propriété du cimetière protestant bien après sa désaffectation<sup>1</sup>. A Nieulle-sur-Seudre, un phénomène analogue s'observe : une fois le cimetière communal laïc né, on abandonna progressivement l'usage du cimetière communal protestant. Le fils d'Amer Pelet, l'ancien pasteur de Nieulle, le géographe Paul Pelet qui pourtant ne réside plus aux bords de la Seudre, en fait l'acquisition personnelle<sup>2</sup>. De même, lorsque le cimetière protestant est propriété privée, l'autorité protestante peut refuser d'y voir inhumér des personnes qui se sont détachées de leur foi religieuse. En 1878, disparaît à la Flotte Sophie Lem, l'épouse de Camille Magué. Née protestante, elle meurt libre-penseuse : son mari se proposait de la faire enterrer aux côtés de sa famille dans le cimetière protestant de la Flotte. Or, c'est un cimetière privé, le pasteur et le conseil presbytéral se refusent à la voir enterrer dans le champ de repos huguenot. Elle doit donc être inhumée dans le cimetière public catholique, au grand scandale du curé<sup>3</sup>.

### **Tombe catholique, tombe huguenote, tombe libre-penseuse : la dernière affirmation de sa foi.**

La nécessité de créer des concessions perpétuelles dans le carré protestant n'apparaissait pas évidente dans certaines communes. Le plan du cimetière du Château-d'Oléron n'en signale pas et le cimetière de l'Eguille en offre un autre exemple : sa visite révèle l'existence d'une nette bipartition confessionnelle et la présence de tombes anciennes tant pour les protestants que pour les catholiques. Pour autant, le premier règlement du cimetière conservé ne vise explicitement que la partie catholique du cimetière<sup>4</sup>. L'examen de l'attribution de concessions perpétuelles dans les cimetières publics permet cependant de se rendre compte que, dans la majorité des cas, les protestants se saisirent des concessions perpétuelles pour exprimer dans la pierre la réussite de leur famille<sup>5</sup>. Dans les cimetières publics de la Tremblade, de la création des concessions jusqu'à la laïcisation du cimetière, trente-six concessions sont allouées à des familles catholiques et vingt-cinq à des protestants<sup>6</sup> ; compte-tenu du fort maintien des cimetières particuliers, cela revient à un investissement semblable des protestants dans l'espace perpétuel du champ de repos, celui où

---

<sup>1</sup> ADCM, 151 V 1. Inventaire des biens du conseil presbytéral de Nieulle-sur-Seudre. Le fait qu'il apparaisse au nombre des biens du conseil presbytéral contredit l'idée selon laquelle ce cimetière serait propriété communale. Cf. *Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime*, Paris, Flohic éditions, 2002, tome 1, p. 409.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 2 457. Acte de vente, 29 août 1899. Aujourd'hui, le terrain transformé en petit bois est toujours propriété privée ; les monuments funéraires y sont très difficilement visibles.

<sup>3</sup> Sur cette affaire, cf. AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séances du 14 décembre 1878 et du 28 mars 1879 ainsi que : ADCM, 209 V 1. Dossier de la Flotte.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 599. Délibération du conseil municipal, 21 janvier 1857.

<sup>5</sup> Cf. annexe : « La diffusion des concessions perpétuelles dans les cimetières publics selon l'appartenance confessionnelle ».

<sup>6</sup> ADCM, 2 O 2 897. Concessions perpétuelles.

les corps ne risquent pas de faire l'objet d'une exhumation ou d'une réduction trop prompte. A Mortagne-sur-Gironde, entre 1859 et 1881, les protestants sont sur-représentés dans les acquisitions de concessions perpétuelles : alors qu'ils sont un peu plus d'un dixième dans la population communale, ils sont 18,5 % à acheter des terrains de ce type<sup>1</sup>. Les huguenots de Saint-Fort-sur-Gironde représentaient au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à peine 4 % de la population de ce bourg et sont 7,5 % à demander des concessions à perpétuité dans le cimetière entre le moment où elles sont créées et la disparition théorique de la frontière confessionnelle du cimetière<sup>2</sup>. A Breuillet, commune majoritairement protestante mais où peu d'huguenots accèdent au rang de notable, toutes les concessions perpétuelles attribuées le sont dans le cimetière catholique<sup>3</sup>.

Hubert et Jean-Pierre Bost peuvent écrire que « l'inscription d'un verset biblique est un usage typiquement protestant<sup>4</sup> ». Elle relève également d'une stratégie de visibilité pour les minorités : là encore, il s'agit d'affirmer par la pierre l'égalité des cultes. Les huguenots ne doivent plus être enterrés nuitamment et discrètement comme sous le régime de la révocation de l'Edit de Nantes et leur dernière demeure marque à la fois leur rentrée dans la communauté locale et leur identité religieuse. Par rapport au nombre de catholiques inhumés dans les cimetières publics, bien peu de catholiques marquent nettement leur foi par des formules inscrites sur leur monument funéraire<sup>5</sup>. La proportion est bien supérieure pour les protestants. Le monument recouvrant leur dépouille est porteur d'une inscription biblique qui se veut signe d'appartenance au protestantisme. A Nieul-le-Virouil, sous la Monarchie de Juillet, ce fut non seulement l'inhumation d'une protestante parmi les catholiques qui posa problème mais aussi la volonté de la famille de faire figurer sur la pierre tumulaire « une inscription qui rappelle la religion à laquelle a appartenu le défunt<sup>6</sup> ».

De fait, l'inscription biblique est plus fréquente dans les cimetières publics que dans les cimetières privés. L'examen des cimetières familiaux et du cimetière protestant de Saint-Savinien révèle que cet usage ne se diffuse que faiblement dans des espaces où le public ne pénètre pas<sup>7</sup>. Sur les deux cents tombes datables du XIX<sup>e</sup> siècle et clairement identifiées dans des cimetières

---

<sup>1</sup> ADCM, 2 O 1 194. Concessions perpétuelles.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 1 812. Concessions perpétuelles.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 241 ; les premières sont celles attribuées à la famille Bonnet de Lescur.

<sup>4</sup> BOST Hubert et Jean-Pierre, « Pratiques funèbres et discours biblique des tombes en Béarn protestant au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSHPP*, t. 142, 1996, n° 4, p. 840.

<sup>5</sup> Pour une étude comparée systématique, cf. THEBAULT Frédéric, « Catholiques et protestants face à la mort en Alsace à travers l'étude de leurs monuments funéraires. 1804-1939 », dans *Terres d'Alsace. Chemins de l'Europe. Mélanges offerts à Bernard Vogler* (textes réunis par Dominique DINET et François IGERSCHEIM), Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2003, p. 505-523.

<sup>6</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 531. Lettre de l'évêque de la Rochelle au Ministre de la Justice et des Cultes, 16 décembre 1847.

<sup>7</sup> L'essentiel des informations relatives aux épitaphes protestantes est issu des relevés d'épitaphes accomplis par la Maison du protestantisme charentais et des Amis de Saint-Savinien que ces associations nous ont transmis en 2006 et 2007.

particuliers de la presqu'île d'Arvert et des bords de la Seudre, seule un dixième porte des épitaphes empruntés à la Bible et sur ce corpus, trois datent de la première moitié du siècle. De même, les pierres funéraires comportant des inscriptions bibliques dans le cimetière de Saint-Savinien datent toutes des années 1850, peu avant que ce lieu ne soit abandonné. Au regard de ces chiffres, il semble bien que l'usage de la citation biblique n'apparaît pas lié à l'identité protestante lorsque la sépulture se déroule sur un terrain privé, éloigné du regard de tous. En revanche, dans les cimetières publics, sans que l'étude puisse être systématique, le recours à l'inscription biblique paraît plus fréquent. C'est particulièrement vrai dans les communes où les protestants sont peu nombreux. A Pont-l'Abbé-d'Arnoult, la sépulture de la famille Gilbert mise en place à partir des années 1880 détonne dans un cimetière exclusivement catholique<sup>1</sup>. La poignée de familles huguenotes présentes à Saint-Genis-de-Saintonge acquiert entre 1880 et 1902 les concessions nécessaires à la mise en place de sépultures familiales : l'ensemble des monuments affirme clairement l'appartenance confessionnelle par des inscriptions bibliques portées sur les sarcophages ou sur les stèles<sup>2</sup>. Outre l'inscription biblique proprement dite, plusieurs défunts recourent à un marqueur identitaire fort : une Bible ouverte. Cet usage se retrouve aussi bien dans des communes où les protestants sont relativement nombreux – Meschers, Saujon – que dans des communes où les huguenots sont extrêmement rares – Meursac. Très rares sont les tombes protestantes à être surmontées d'une croix : des cimetières anciennement protestants comme ceux de Pons ou de Souhe n'en comportent aucune<sup>3</sup>. Il existe toutefois quelques éclatants contre-exemples. Construits au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, les trois monuments de la famille Delmas au cimetière de la Rossignolette (la Rochelle) sont surmontés d'une croix<sup>4</sup>.

Les inscriptions bibliques trouvées sur les tombes protestantes sont issues presque exclusivement du Nouveau Testament<sup>5</sup>. Cependant, les épitaphes empruntées à la Bible ne sont cependant pas l'apanage des seuls huguenots. A Saintes, dans le cimetière catholique Saint-Vivien, plusieurs tombes empruntent à l'Ancien Testament. Louis-Joseph Richard, disparu en 1857, demande sur sa pierre sépulcrale des prières pour le repos de son âme mais fait inscrire une citation des Proverbes (XXIX, 14). Les époux Dières décédés tous deux en 1853, choisirent comme épitaphe : « Heureux l'homme qui comprend les besoins du pauvre, le Seigneur le protégera au jour de l'affliction » (Ps. XI). François Dières-Monplaisir réclame un *De profundis* et fait graver sa tombe : « Le juste, alors même qu'il aura été surpris par la mort, n'en sera pas moins

<sup>1</sup> BONNET Renée, *En flânant dans notre cimetière*, Saint-Ouen-en-Brie, La Lucarne ovale, 2007, p. 31-33.

<sup>2</sup> Corpus signalé dans : *Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime*, Paris, Flohic éditions, 2002, tome 2, p. 835. Datation des concessions à partir de : ADCM, 2 O 1 830.

<sup>3</sup> Les seules tombes surmontées d'une croix à Souhe datent du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>4</sup> Emile Delmas et son épouse disposent chacun d'un monument ; Hugues Delmas et sa femme se partagent le même monument. Ces deux derniers décèdent après 1914.

<sup>5</sup> Deux épitaphes du XIX<sup>e</sup> siècle sont issues de l'Ancien Testament : l'un provient des Psaumes et l'autre d'Ésaïe.

admis au lieu de repos et de rafraîchissement » (Sagesse, IV, 7). Inversement, des tombes dans des cimetières incontestablement huguenots révèlent l'identité catholique, ou du moins le caractère mixte de l'identité confessionnelle du défunt. Le cimetière protestant de Saint-Savinien abrite deux tombes de femmes disparues en 1834 et en 1850 réclamant des prières à leur intention. Dans un petit cimetière familial de Dirée (Arvert), les inscriptions portées sur les sépultures de Méлина Perraudeau (1874-1892) et d'Aimé Perraudeau (1839-1907) expriment la même demande.

Affirmer son détachement à l'égard de la religion peut s'exprimer par l'inscription que l'on fait porter sur le monument surmontant sa propre tombe<sup>1</sup>. L'appartenance maçonnique s'affiche très rarement sur les monuments funéraires des deux premiers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle : malgré les condamnations de l'Eglise catholique, on peut encore être catholique et franc-maçon et c'est, dans sa dernière demeure, la première identité qui prime. Le premier monument connu ici pour laquelle cette appartenance apparaît assez évidente est celui d'un protestant, Jean Adrien, un notable de Saint-Savinien disparu en 1826, inhumé dans le cimetière protestant de cette ville. A l'extrémité de la pierre tombale, sont sculptés un compas ouvert à 90° et une équerre encadrant un cœur<sup>2</sup>. Ne se trouvant pas dans un cimetière public mais dans un cimetière appartenant à la communauté protestante, privé, il est plus facile de s'affirmer franc-maçon que dans des cimetières publics encore officiellement catholiques. Inversement, le vénérable de la loge rochelaise *Union Parfaite*, Jean-Pierre-Esprit Blutel, décédé en 1858, ne se démarque pas par son monument au sein de sa famille. Il est enterré avec son épouse. Si la stèle ne comporte pas d'épithaphe religieuse, elle est surmontée d'une imposante croix. Le cimetière public de Royan offre un monument d'un singulier syncrétisme : celui d'Henri Lotz, ancien chef de musique militaire, décédé en 1865<sup>3</sup>. De manière extrêmement classique, le monument est surmonté d'une croix, signe de l'appartenance au catholicisme ; l'épithaphe, en revanche, se détache de toute référence à la religion, il se présente comme un « mélotaphe »<sup>4</sup> ; enfin au bas du monument on retrouve équerre et compas. Se déclarer exclusivement ou avant tout franc-maçon sur son tombeau se diffuse sous la Troisième République, au moment où les cimetières publics sont

<sup>1</sup> Cf. annexe : « La marque de la libre-pensée et de la franc-maçonnerie : un phénomène rare ».

<sup>2</sup> PON-WILLEMSSEN Charlotte, « Catholiques et protestants, les cimetières dans la région Poitou-Charentes de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 5<sup>ème</sup> série, t. XI, 2006, p. 336.

<sup>3</sup> L'intérêt de cet épithaphe a été signalé par LALOUETTE Jacqueline, « Les épithaphe des cimetières français (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) » dans *Mémoires d'hommes. Traditions funéraires et monuments commémoratifs en Poitou-Charentes de la Préhistoire à nos jours*, (textes réunis par Cécile TREFFORT), La Rochelle, Association rochelaise de coopération, d'animation et de diffusion documentaire, 1997, p. 135.

<sup>4</sup> Sur le flanc gauche, il indique avoir composé une mélotaphe et sur le flanc droit se retrouve donc l'épigraphie comportant des notes de musique que j'indique ci-après en italique : « *Docile à la vie devant le vrai bonheur. Mûrant l'harmonie facile sans labeur : soldat musicien. La gloire qui m'appelle : c'est bien moins que rien. Zut je me moque d'elle. Fesons dodo et restons en là.* »

devenus officiellement laïcs. A la Rochelle, seules trois tombes de francs-maçons antérieurs à 1914 sont à l'heure actuelle recensées dans le cimetière Saint-Eloi<sup>1</sup>. Ces francs-maçons qui y furent inhumés entre 1887 et 1907, furent initiés à la franc-maçonnerie après 1880. Ils représentent un moment particulier de l'histoire de la franc-maçonnerie, celui où la franc-maçonnerie se pense comme une contre-Eglise catholique et où il est conséquent de se dire appartenir à un mouvement qui ne se reconnaît plus dans le culte du Grand Architecte de l'Univers. Les symboles maçonniques pris pour décorer les monuments sont assez hasardeux. Ainsi, sur le monument de Charles Valteau (1855-1907), l'équerre placée sous le compas put faire déduire qu'on était en présence du monument d'un apprenti<sup>2</sup> alors qu'il dépassa ce grade<sup>3</sup> : il importe plus de s'afficher clairement franc-maçon que de préciser clairement le niveau de son engagement maçonnique. Pour d'autres francs-maçons, effacer les traces catholiques du monument funéraire est une tâche plus essentielle que d'y faire figurer les signes maçonniques. Le monument Joseph Lair à Saint-Jean-d'Angély est symptomatique de cette démarche : le maire de Saint-Jean-d'Angély est inhumé dans une concession familiale. Son père ayant été un fervent catholique, le monument funéraire était surmonté d'une croix ; celle-ci se retrouve masquée par les nouveaux éléments du décor funéraire qui sont rajoutés lors du décès de J. Lair en 1889. Le monument de la famille Bertrand à Marennes obéit à une même logique : c'est un obélisque simplement décoré d'une couronne d'immortels et d'une branche d'acacia, rien ne vient rappeler la religion catholique.

S'afficher libre-penseur est encore plus rare. Le monument de Camille Magué et son épouse se présente sous la forme d'un austère sarcophage où à côté de la date de naissance et de décès des époux figure comme seule inscription : « Le bien a été notre Idéal ». A Charron, les monuments funéraires de René Soif et d'Hilaire Durivaud, écrivent en toutes lettres les mots « Libre Pensée » et les font accompagner de l'équerre maçonnique. Hilaire Durivaud est le meilleur exemple de l'engagement républicain polymorphe des années 1900 dans laquelle la libre-pensée est une pièce parmi d'autres du répertoire de l'action politique : apparemment membre de la société de la libre pensée de la Rochelle, bien que cette ville soit distante de près de quinze kilomètres de Charron, il fut un ardent mutualiste et adjoint au maire de sa commune<sup>4</sup>. Ailleurs les monuments que nous avons pu repérer sont d'une plus grande discrétion. La tombe d'Adolphe Gendre (1839-1911), à Saint-Genis-de-Saintonge, est un obélisque orné sur sa partie

---

<sup>1</sup> Cf. HILLAIRET Aurore, « Quatre tombes de francs-maçons au cimetière de Saint-Eloi à la Rochelle », *Ecrits d'Ouest*, 2008, n° 16, p. 255-261.

<sup>2</sup> HILLAIRET Aurore, « Quatre tombes de francs-maçons au cimetière de Saint-Eloi à la Rochelle », *Ecrits d'Ouest*, 2008, n° 16, p. 259.

<sup>3</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 107.

<sup>4</sup> JR, 16 mai 1914, n° 579.



haute d'un rameau d'acacia ; dans sa partie centrale, au milieu d'une couronne d'immortelles, figurent simplement les lettres L. P. surmontées des trois points maçonniques. Dans les concessions dévolues aux familles, le monument libre-penseur peut être neutralisé par son environnement. Au cimetière Saint-Eloi de la Rochelle, c'est ainsi le cas du monument renfermant l'urne funéraire du libre-penseur Nestor-Prosper-Placide Dubois. D'une faible hauteur, il est dressé devant la stèle familiale qui le dépasse largement et qui est surmontée d'une croix.

### **Les cimetières urbains : une stratégie de coexistence différenciée.**

En milieu urbain et dans les pôles administratifs du département, la question de la position faite aux minorités religieuses se pose autrement que dans le reste de l'espace de l'Aunis et de la Saintonge. Ces cimetières-ci constituent des observatoires privilégiés pour se rendre compte de l'ampleur de l'interprétation des injonctions de la loi.

### **Des espaces a-religieux : les cimetières de la Rochelle.**

Le cimetière communal de Saint-Eloi présente une configuration et une topographie symptomatique de la puissance des élites protestantes dans la ville. L'attitude des protestants rochelais tranche par rapport aux grandes métropoles du sud-ouest comme Bordeaux<sup>1</sup> ou Toulouse<sup>2</sup> où les huguenots usaient au XIX<sup>e</sup> siècle de cimetières qui leur étaient propres.

Dans la capitale de l'Aunis, il fut impossible d'obtenir la fermeture des cimetières paroissiaux *intra-muros* à la suite de la déclaration de 1776 : de graves émeutes éclatèrent lorsque deux ans plus tard le corps de ville tenta d'opérer le transfert<sup>3</sup>. C'est seulement en janvier 1794 que la création d'un cimetière communal, à Saint-Eloi, est décidé<sup>4</sup>. Il s'agit d'obvier à l'insuffisance des huit cimetières alors en activité<sup>5</sup>, et tout particulièrement à celui des militaires devenu insuffisant à un moment où la Rochelle, transformée en base arrière des troupes

<sup>1</sup> Cf. PACTEAU DE LUZE Séverine, *Les protestants et Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1999, p. 136-138.

<sup>2</sup> Cette situation est vraie jusqu'à la fin du Second Empire, ce n'est qu'à cette date qu'ils intègrent le cimetière communal où ils sont séparés des catholiques par un mur jusqu'en 1884. Cf. LEDUC Jean, « Les attitudes devant la mort : l'exemple du cimetière de Terre-Cabade à Toulouse », *Annales du Midi*, t. 112, 2000, n° 229, p. 86.

<sup>3</sup> Cf. THIBAUT-PAYEN Jacqueline, *Les morts, l'Église et l'État. Ressorts d'histoire administrative sur la sépulture et les cimetières dans le ressort du parlement de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fernand Lanore, 1977, p. 413-415 et 422-425 ; EVEN Pascal, « Une émotion populaire à la Rochelle en 1778 : le projet de transfert des cimetières de la ville », *RS&A*, t. 6, 1980, p. 89-106.

<sup>4</sup> AMLR, 1 481. Délibération du conseil général de la commune de la Rochelle, 21 nivôse an II.

<sup>5</sup> Cimetières Notre-Dame, Saint-Sauveur, Saint-Nicolas, Saint-Jean, Saint-Barthélemy ; des protestants étrangers ; de l'hospice des protestants ; des militaires. Cf. HILLAIRET Aurore, « Le cimetière de Saint-Eloi à la Rochelle : un patrimoine oublié », *RS&A*, t. 32, 2006, p. 149-182.

républicaines dans la lutte contre la Vendée, accueille massivement les blessés des armées de la République<sup>1</sup>. La création du cimetière Saint-Eloi sous la Convention jacobine explique la neutralité religieuse originelle de cet espace. Les fosses catholiques et protestantes se mêlèrent immédiatement. Sous le Consulat, il fut certes prévu de faire construire les murs séparant le cimetière des catholiques de celui des protestants mais ce mur ne devint jamais une réalité<sup>2</sup>. Il était trop tard : jouissant de l'égalité de traitement dans le cimetière promue par le décret du 12 frimaire an II, il était difficilement envisageable alors même que la ville est dirigée par un protestant, Paul Garreau, d'imposer un espace distinct. Il aurait été perçu comme une mise à l'écart des protestants. La circulaire préfectorale de 1866 invitant à une partition confessionnelle des cimetières blessa profondément les élites de la Rochelle. Le courrier qu'envoie le catholique Eugène Dor<sup>3</sup> résume l'esprit local :

« Nous avons été élevés à la Rochelle (...) dans la douce doctrine du profond respect des croyances variées des différents membres de nos familles et dans la consolation de trouver réunis dans le même lieu les restes vénérés de ceux que nous avons aimés et dont les âmes s'étaient présentées avec le même calme devant Dieu.

Nos sentiments viennent d'être cruellement froissés par votre circulaire, en date du 29 juin dernier, provoquée par M. l'évêque de la Charente-Inférieure, sinon tout dernièrement, au moins par le rappel de son droit en présence d'une loi dont jusqu'à présent, nous ne connaissions pas l'application.

En ma qualité de membre d'une famille mixte, je ressens un trop pénible chagrin pour pouvoir continuer ma collaboration à votre administration<sup>4</sup>. »

Cette cohabitation après la mort des catholiques et des protestants a été souligné à plusieurs reprises à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et devient un véritable *topos* sur la coexistence religieuse à la Rochelle. Dans son *Eglise réformée de la Rochelle* publiée en 1870, le pasteur Louis Delmas put écrire qu'<sup>5</sup>

« Le même cimetière sert depuis longtemps aux membres des deux cultes. Dans une circonstance récente, le chef du diocèse, ayant cru devoir provoquer la stricte exécution de la loi sur les sépultures, de manière à séparer après la mort ceux qui ont été unis pendant la vie, cette démarche fut généralement blâmée, et les catholiques soutinrent, contre leur évêque, les principes de la tolérance, sans que les protestants eussent besoin d'intervenir dans le débat<sup>5</sup>. »

Accueillant le Synode général des Eglises réformées (évangéliques) en 1893, le maire catholique Alcide d'Orbigny use sensiblement des mêmes termes : « la meilleure entente règne

<sup>1</sup> Cette justification est indiquée dans l'état du cimetière produit en l'an XII. ADCM, 57 V 1.

<sup>2</sup> ADCM, 57 V 1. Devis des travaux à accomplir au cimetière Saint-Eloi, an XII.

<sup>3</sup> Ephémère maire de la Rochelle de 1879 à 1883, Eugène Dor (1818-1883) est symptomatique de la porosité des identités confessionnelles du chef-lieu départemental. Les parents d'Eugène Dor se marient au temple de la ville ; lui-même se marie une première fois, en 1842, avec une fille de Pierre-Simon Callot, la cérémonie a lieu exclusivement à la cathédrale. Devenu veuf, il se remarie en 1855, cette fois-ci au temple, avec Augustine Brédif, veuve en premières noces du négociant Etienne-Louis Admyrauld. Eugène Dor meurt en 1883, ses funérailles ont lieu à l'église Notre-Dame (sources : AERLR, registres des actes pastoraux ; BMLR, Ms 2641, vol. 3 ; TESSON Marie-Angèle, *Pierre-Simon Callot (1790-1878) : trajectoire d'un notable rochelais au XIX<sup>e</sup> siècle*, TER Master 1 Histoire contemporaine, Université de la Rochelle, 2007).

<sup>4</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre d'Eugène Dor au préfet, 16 juillet 1866.

<sup>5</sup> DELMAS Louis, *L'Eglise réformée de la Rochelle. Etude historique*, Toulouse, Société des livres religieux, 1870, p. 355-356.

entre les familles des deux religions, entente qui subsiste jusqu'au-delà de la dernière heure, puisque huguenots et catholiques reposent côte à côte dans les mêmes caveaux de familles<sup>1</sup> ». Cette neutralité religieuse s'observe effectivement dans certains monuments funéraires tels celui de la famille du protestant Théophile Babut, surmonté d'une croix, où se côtoient protestants et catholiques.

Le cimetière de la Rochelle est le seul cimetière des chefs-lieux d'arrondissement du département à ne pas disposer de ce marqueur religieux par excellence qu'est la croix au centre du cimetière<sup>2</sup>. Cette anomalie déclenche de nombreux commentaires de la part de la presse conservatrice au moment où la question de la religion des cimetières est débattue. La *Charente-Inférieure* regrette l'absence d'une croix centrale au pied de laquelle pourraient « aller prier et déposer quelques fleurs, ceux qui, étrangers à la ville, n'ont aucun parent, aucun ami enseveli dans le champ de repos<sup>3</sup> ». Le *Bulletin religieux* s'interroge :

« Pourquoi faut-il donc que, suivant la remarque d'un étranger, l'œil du fidèle s'attriste en n'apercevant point, au centre même du cimetière, une croix commune, cette grande croix qui, d'ordinaire, ombrage toutes les tombes, et qui, étendant au-dessus des morts ses bras miséricordieux, semble dire aux survivants : *Ne pleurez pas, comme ceux qui n'ont point d'espérance !*<sup>4</sup> »

Une croix monumentale doublée d'une chapelle funéraire publique dont le caveau serait réservé aux ecclésiastiques du diocèse est projetée en 1877. Sur l'invitation de l'évêque, une souscription est lancée<sup>5</sup>. Le projet n'aboutit pas. Une autre solution est alors adoptée. Face à l'impossibilité d'édifier une croix symbole de foi, l'autorité diocésaine choisit d'affirmer la présence de ses ministres. Au tournant des années 1870 et 1880, est mis en place un carré ecclésiastique où doit désormais se retrouver, dans son dernier sommeil, le clergé de la ville<sup>6</sup>. Il est enfin surmonté d'une croix monumentale en 1889 mais ne recouvrant qu'une concession privée, elle ne peut jouer le rôle fédérateur affecté habituellement au symbole catholique<sup>7</sup>. Dans les années 1910, s'ajoute un plus modeste monument accueillant les restes des séminaristes et des directeurs du grand séminaire qui étaient inhumés dans la propriété de Périgny<sup>8</sup>.

Le dernier cimetière communal à être créé à la Rochelle est tout aussi significatif de cette volonté de neutralité religieuse. C'est celui de la Rossignolette. Il voit le jour peu après l'absorption de la commune de Laleu par la Rochelle au début des années 1880. Le cimetière

<sup>1</sup> BEO, 21 octobre 1893, n° 20, p. 80.

<sup>2</sup> Erreur dans : LASSERE Madeleine, *Villes et cimetières en France. De l'Ancien Régime à nos jours. Le territoire des morts*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 268 qui estime que l'absence de croix centrale à la Rochelle est liée à la laïcisation républicaine.

<sup>3</sup> *La Charente-Inférieure*, 5 novembre 1876, n° 88.

<sup>4</sup> BR, t. XII, 6 novembre 1875, n° 19, p. 221.

<sup>5</sup> BR, t. XIV, 10 novembre 1877, n° 19, p. 225-226.

<sup>6</sup> BR, t. XVII, 30 octobre 1880, n° 18, p. 205.

<sup>7</sup> BR, t. XXV, 13 avril 1889, n° 41, p. 490.

<sup>8</sup> BR, t. XLVIII, 11 mai 1912, n° 46, p. 549-550.

communal de Laleu était jusque-là au pied de l'église. Au moment où ces espaces péri-urbains commencent à voir leur population croître à cause du port de la Pallice, alors en construction, il était difficile de laisser le cimetière en place<sup>1</sup>. Fonctionnant après la loi neutralisant religieusement les cimetières, la Rossignolette ne comporte pas de croix ; en revanche, dans l'axe de l'allée centrale, nous retrouvons les monuments de la famille protestante Delmas. Le premier membre de cette famille à y être inhumé est Emile Delmas. La symbolique de ce choix est évidente : l'ancien député-maire de la ville « a voulu que sa tête fût au nord, et ses pieds au midi, comme si du haut de ce tertre, ses yeux pouvaient voir encore, la ville nouvelle et le port pour lequel il a dépensé le meilleur de son énergie, de son intelligence et de son activité<sup>2</sup> ». La place de choix du cimetière n'est donc pas ici celle du curé de la paroisse de Laleu mais celle du notable protestant à l'origine du renouveau économique de la Rochelle<sup>3</sup>.

Contrairement aux autres cimetières publics, les règlements des cimetières rochelais promulgués en 1884<sup>4</sup> et en 1909<sup>5</sup> interdisent aux entrepreneurs de monuments funèbres de signer leurs œuvres<sup>6</sup>. Cette neutralisation artistique du monument funéraire n'a dû pas peu contribuer à la banalisation des cimetières rochelais. Alors que le tourisme funéraire commence à se développer<sup>7</sup>, le cimetière Saint-Eloi de la Rochelle n'attire guère les regards. Le récit de voyage de Prosper Suzanne est extrêmement sévère à son égard :

« rien n'est plus glacial que son décor de tombes faites en partie sur un modèle unique, serrées les unes contre les autres sans frais bouquets ni couronnes odorantes. Devant cette uniformité en quelque sorte méthodique et convenue dans la façon d'exprimer ses regrets, devant cette absence de sculptures, hormis celles qu'on trouve faites d'avance dans les marbreries spéciales ; en face de ces ornements d'un symbolisme classique, commercial et de vente courante, le cœur est saisi par le froid, et l'on hâte le pas pour chercher une issue et s'éloigner de l'enclos funèbre, où rien ne vous distrait de l'idée du néant<sup>8</sup>. »

---

<sup>1</sup> AMLR, 1 D 3/4. Compte-rendu analytique de la séance du 10 octobre 1884.

<sup>2</sup> *Emile Delmas. 1834-1898. Notice nécrologique (Extraits du Courrier de la Rochelle)*, la Rochelle, Imprimerie Girault, Masson & Cie, 1898, p. 3.

<sup>3</sup> Cette reconquête catholique n'est opérée que dans l'entre-deux-guerres avec la sépulture monumentale de l'abbé Richou, curé de la Genette, installée au milieu de l'allée centrale. Elle représente le Christ tenant une croix.

<sup>4</sup> AMLR, 1 491. *Ville de la Rochelle. Cimetière. Règlement général et tarifs*, la Rochelle, Typ. A. Siret, 1884, 16 p.

<sup>5</sup> AMLR, 1 486. *Ville de la Rochelle. Cimetières. Règlement général et tarifs*, la Rochelle, Impr. administrative E. Martin, 1909, 20 p.

<sup>6</sup> De fait, rares sont les annuaires de la Ville au XIX<sup>e</sup> siècle à signaler les entrepreneurs construisant des monuments funèbres. Sous le Second Empire, nous n'en avons trouvé que dans l'annuaire de 1856 publié par Dausse. Un seul est mentionné, il est installé Porte-Royale.

<sup>7</sup> Cf. LASSERE Madeleine, « Le XIX<sup>e</sup> siècle et l'invention du tourisme funéraire », *RHMC*, t. 44, 1997, n° 4, p. 601-616.

<sup>8</sup> SUZANNE Prosper, *La Rochelle pittoresque*, La Rochelle, Texier, 1903, p. 213-214.

### La solution majoritaire : une division religieuse de l'espace commun.

La variété est plus grande dans les autres cimetières et reflète tout autant l'enracinement historique de la communauté protestante que son poids numérique.

Le cimetière de Rochefort n'est pas sans paradoxe. Le transfert n'est opéré qu'en 1803, sur les instances de la municipalité : le cimetière paroissial étant insuffisant, on avait recouru jusque-là au cimetière de la Marine<sup>1</sup>. La faiblesse de la présence protestante au début du XIX<sup>e</sup> siècle explique l'absence de mesures à leur égard : se réunissant dans un immeuble particulier, ils sont sans visibilité dans la commune. Tout au contraire, l'identité catholique du cimetière est clairement affirmée : la grande porte du cimetière est surmontée d'une croix et une croix monumentale se retrouve au centre du champ de repos<sup>2</sup>. Sous la Restauration comme sous le Second Empire, c'est même la fabrique Saint-Louis qui jouit de la vente du « produit spontané », de l'herbe poussant dans le cimetière<sup>3</sup>. Ces signes de catholicité n'empêchent nullement la pleine intégration des protestants. Aucun des règlements internes du cimetière rochefortais ne mentionne de mesure prise à l'égard des protestants<sup>4</sup> : ils sont enterrés à des endroits indifférents du cimetière. Ainsi, en 1866, le corps de Louis Alexandre Regelsperger passe de la plante-bande sud à un caveau de famille de la plante-bande ouest sans qu'un quelconque clivage confessionnel apparaisse<sup>5</sup>. Cette solution était rendue possible par l'usage, pris sans doute sur le modèle parisien, de la bénédiction isolée des tombes<sup>6</sup> et non du cimetière dans son ensemble.

Saint-Jean-d'Angély se plia à l'injonction de la déclaration royale de 1776. Les cimetières étaient jusque-là particulièrement nombreux dans la ville et ses faubourgs : il y en a alors dix en activité, les trois principaux étant les cimetières des Halles, de Notre-Dame de Joie et Saint-Nazaire<sup>7</sup>. En 1781, un nouveau cimetière s'ouvre à l'extérieur du bourg tandis que l'usage des autres cimetières catholiques est progressivement abandonné<sup>8</sup>. Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, les lieux d'inhumation des catholiques et des protestants sont dans des endroits différents. C'est à

<sup>1</sup> LUMEAU Joffrey, *Des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux (...) (fin XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996, p. 70-71.

<sup>2</sup> LUMEAU Joffrey, *Des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux (...) (fin XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996, p. 79.

<sup>3</sup> BMR, Culte catholique. Lettre de l'abbé Chaigne au maire de Rochefort, 26 mai 1838 ; BMLR, Ms 826, fol. 43 verso. Séance du 11 novembre 1855.

<sup>4</sup> LUMEAU Joffrey, *Des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux (...) (fin XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996, annexes 11, 12, 19, 20 et 21.

<sup>5</sup> BMR, registre des arrêtés municipaux n° 1. Arrêté du 3 juin 1866.

<sup>6</sup> Usage attesté par le résumé analytique des délibérations du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Louis de Rochefort : BMLR, Ms 826, fol. 36 recto. Séance du 7 juillet 1850.

<sup>7</sup> PLANIIVET Isabelle, *Saint-Jean-d'Angély. Etude de démographie historique*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1988, volume 1, p. 211.

<sup>8</sup> Cf. les notations éparses dans : *Bull. SJA*, 1865, p. 49-60 ainsi que LUMEAU Joffrey, *Des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux (...) (fin XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996, p. 38-39.

l'occasion d'un agrandissement du cimetière en 1821 que les protestants rejoignent l'espace commun, non sans lenteur d'ailleurs. En effet, les premiers devis des constructions de maçonnerie nécessaires à la suite de l'extension du cimetière oubliaient la porte huguenote dans les travaux<sup>1</sup>. A l'occasion de la mise en place du nouveau cimetière à la fin des années 1850, il est soigneusement calculé la répartition des concessions en fonction de l'appartenance confessionnelle<sup>2</sup>. Le nombre d'inhumations prévues pour les protestants leur attribue un poids supérieur à celui dont ils disposent dans la commune. Les huguenots représentent près de 9 % des sépultures prévues alors qu'ils constituaient en 1851 à peine 1 % des habitants de Saint-Jean-d'Angély.

Saintes offre un parcours plus original. Par un arrêté préfectoral du 2 nivôse an XIV (23 décembre 1805), il est décidé que les cimetières paroissiaux de la rive gauche de la Charente seraient fermés et qu'un nouveau cimetière serait mis en place à Saint-Macoult : il devait accueillir les morts des paroisses Saint-Pierre, Saint-Eutrope et Saint-Vivien, ceux des hospices et les non-catholiques<sup>3</sup>. L'idée de retrouver en un seul champ de repos les habitants de plusieurs paroisses dotées chacune d'une identité propre qu'elles cherchent à défendre soulève des réticences. Avec l'accord du préfet, la fabrique de la paroisse Saint-Eutrope se proposa de créer son propre cimetière paroissial comportant même un enclos pour les non-catholiques. Le ministère de l'Intérieur considéra inacceptable cette proposition : « Les cimetières étant des établissements civils ne doivent pas avoir lieu par paroisse<sup>4</sup> ».

Dans le cimetière Saint-Macoult divisé entre catholiques et protestants, il est clairement prévu qu'« il sera élevé une croix en pierre au milieu du cimetière catholique pour indiquer qu'il est destiné aux personnes du culte catholique<sup>5</sup> ». L'apparence de celui-ci demeure très modeste. En 1822, un règlement de police promulgué par la municipalité saintaise révèle qu'il n'est pas entouré de murs et « il est défendu d'en dégrader les clôtures, d'en combler les fossés ou d'en couper les haies<sup>6</sup> ». Ce cimetière se révèle insuffisant. Au milieu des années 1830 un nouveau cimetière communal est créé, celui de Saint-Vivien. Les inhumations catholiques sont suspendues à Saint-Macoult, non les protestantes. Le carré protestant demeure comme un cimetière autonome<sup>7</sup>. Cimetières catholique et protestant sont désormais éloignés de plus de six cents

---

<sup>1</sup> BMSJA, dossier des cimetières.

<sup>2</sup> AMSJA, registre n° 4. Séance du 26 février 1858.

<sup>3</sup> Cf. dossier en : ADCM, 58 V 1.

<sup>4</sup> ADCM, 58 V 1. Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet, 3 juillet 1806.

<sup>5</sup> ADCM, 58 V 1. Arrêté du préfet, 2 nivôse an XIV.

<sup>6</sup> *Règlement de police pour la ville de Saintes*, Saintes, Hus imprimeur, 1822, p. 9.

<sup>7</sup> LUMEAU Joffrey, *Des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux (...) (fin XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996, p. 66-68 et p. 97-99 ainsi que TEXIER Henri, *Saintes douairière. 1830-1848*, Paris, Le Croît vif, 1996, p. 94.

mètres. La disjonction spatiale des catholiques et des protestants reflète le poids du catholicisme dans une ville où l'Église catholique dispose de nombreux soutiens.

L'entretien du petit cimetière huguenot montre le statut dont disposent les protestants dans la ville de Saintes. Il a plus l'aspect d'un modeste « champ des morts » rural que d'un moderne cimetière urbain. Sous la Monarchie de Juillet, il est dans un état « déplorable : les ronces et les épines l'ont envahi en partie ; plusieurs tombes en sont presque entièrement couvertes. L'entrée en est très difficile, très glissante et dénuée de toute espèce de fermeture<sup>1</sup> ». Cette absence de clôture au cimetière explique encore pour partie les dégradations que subissent les tombes en 1845, le pasteur H. Delon regrettant que

« L'administration municipale [ait] fait construire un mur destiné à fermer le cimetière ; mais, à chaque extrémité, il est resté un vide entre ce mur et la haie, par lequel on peut passer sans difficultés. Ce qui permet aux personnes mal intentionnées de s'y introduire et d'y faire des choses contraires au respect qui est dû au mort<sup>2</sup>. »

Sous la Seconde République, on réclame l'extension de ce cimetière : celui-ci requiert l'empiètement sur l'ancien cimetière catholique, ce qui ne soulève pas d'opposition de la part du clergé saintais<sup>3</sup>. L'agrandissement est obtenu<sup>4</sup> mais le cimetière manque toujours de murs et des actes de vandalisme sont dénoncés<sup>5</sup>. Cet irrespect n'est pas nécessairement dû à des personnes extérieures à la communauté puisqu'en 1863,

« M. Bertaud, qui tient la clef, s'étant permis d'y garder ou d'y attacher une chèvre ainsi que d'étendre du linge sur la palisse qui l'entoure sans en avoir averti l'église, et l'assemblée considérant que cela est susceptible de causer du scandale, arrête de ne lui quitter la clef, qu'autant qu'il promettra de ne plus le faire, et que soit lui, soit un autre qui tiendra la clef, ce sera toujours celui qui la tiendra qui aura l'herbe qui y croîtra, à la condition de couper les ronces et de l'entretenir convenablement<sup>6</sup>. »

En haute Saintonge, Jonzac représente un pôle isolé tant par son incontestable caractère de petite ville au milieu d'un espace profondément rural que par le poids démographique qu'avaient encore les protestants au début du XIX<sup>e</sup> siècle. La première translation du cimetière date de la Révolution. Le cimetière de la paroisse Saint-Gervais est abandonné au profit du cimetière protestant qui accueille désormais protestants et catholiques, mêlés<sup>7</sup>. La division culturelle est établie au commencement de l'Empire. En 1806, il est décidé de faire « deux portes d'entrée et un mur pour séparer le terrain (*sic*) destiné à l'inhumation des catholiques d'avec celui assigné aux

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 80\*. Séance du 26 décembre 1839.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 80\*. Séance du 15 mai 1845.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 80\*. Séance du 7 janvier 1849 ; ADCM, 113 V 1. Lettre de l'abbé Bonnet à l'un des vicaires généraux, 11 février 1850.

<sup>4</sup> *Le Mémorial de l'Ouest*, 19 février 1850.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 81\*. Séances des 10 décembre 1856 et 12 octobre 1864 et lettre du pasteur Roufineau au maire de Saintes, 23 juillet 1858 reproduite dans le registre du conseil presbytéral.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J 80\*. Séance du 11 février 1863.

<sup>7</sup> ADCM, 57 V 1. Jonzac ; AMJ, registre n° 1. Séance du 24 février 1806 ; BPF, Ms 1619/II-4\*. Minute de la lettre au maire de Jonzac, 16 juin 1817.

protestants<sup>1</sup> ». Les protestants se montrent par la suite sourcilleux à propos de la conservation de ce « champ de repos » qu'ils perçoivent toujours comme leur propre cimetière. Quand en 1841 la rue longeant le cimetière ancien nécessite un élargissement qui risque de se faire au détriment de ce dernier, le consistoire particulier de Jonzac proteste avec virulence, exigeant que, si l'élargissement est nécessaire, il se fasse de l'autre côté de la route, là où se trouve la chapelle des Filles de la Sagesse, ouverte sans autorisation administrative<sup>2</sup>. Ce cimetière s'avère trop étroit et en 1842, le champ des morts change de nouveau de place pour migrer au nord de Jonzac<sup>3</sup>. Dans le nouveau cimetière, la division est opérée par le moyen le plus modeste, une haie<sup>4</sup>.

Dans ces chefs-lieux d'arrondissement, la division du cimetière, l'entrée par deux portes distinctes, avant même la laïcisation du cimetière, heurta les sensibilités républicaines. En 1879, un conseiller municipal de Saint-Jean-d'Angély s'insurge contre l'usage des deux portes et propose la résolution suivante :

« Considérant qu'en obligeant les convois funèbres protestants à suivre un chemin particulier et qu'en affectant une porte spéciale à leur entrée dans le cimetière, il a été porté une grave atteinte au principe de l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction de cultes, que s'il est un endroit où ce principe devrait être surtout observé, c'est bien le lieu spécialement affecté au repos des morts ;

qu'en conséquence, il appartient à un administration républicaine de faire disparaître au plus tôt ce vestige d'intolérance religieuse.

Plaise au conseil municipal de décider qu'à l'avenir les convois funèbres, sans distinction de cultes ou de croyances suivent le chemin du petit manoir et pénètrent tous, sans exception, dans le cimetière, par la grande porte de cérémonie<sup>5</sup>. »

A Jonzac, il semble que des protestations analogues vinrent des républicains et les protestants de la ville. Lors de sa mort, Lucien Brard est dépeint par le sous-préfet comme étant à l'origine de la laïcisation du cimetière public de Jonzac<sup>6</sup>. A Saintes, la loi laïcisant le cimetière n'est pas encore promulguée qu'elle fait déjà sentir ses effets. Neuf jours avant son entrée en vigueur officielle, le 5 novembre 1881, François-Mathurin Roufineau précise pour l'inhumation à laquelle il préside qu'elle a lieu « dans le cimetière communal de Saintes qui, jusqu'à présent avait été le cimetière catholique<sup>7</sup> ». Cette remarque dénote pour le moins la satisfaction des protestants saintais de se voir intégrer dans les deux grands cimetières communaux de la ville : Saint-Vivien,

<sup>1</sup> AMJ, registre n° 1. Séance du 27 février 1806.

<sup>2</sup> ADCM, 92 J 1\*. Délibération du consistoire local de Jonzac, 29 juin 1841.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 827. Acte passé devant Maître Blanc-Fontenille (Jonzac), 17 octobre 1842.

<sup>4</sup> ADCM, 208 V 12. Jonzac, 11 février 1860.

<sup>5</sup> BMSJA, dossier du conseil de fabrique. Lettre d'E. Walch, conseiller municipal, au maire de Saint-Jean-d'Angély, 16 novembre 1879.

<sup>6</sup> « Obsèques de M. le docteur Brard », *Journal de Jonzac*, 3 février 1887, n° 717. Le discours prononcé par le sous-préfet de Jonzac, comportant des renseignements controuvés sur d'autres points, cette information est donc sujette à caution.

<sup>7</sup> AERS, Saintes. Registre des actes pastoraux, 1853-1895.



pour la rive gauche, et Saint-Palais, pour la rive droite. Les dernières funérailles qui ont lieu dans le cimetière protestant saintais se déroulent en décembre 1882 alors que le conseil municipal a déjà décidé la suspension de ce cimetière<sup>1</sup>. Cette disparition des frontières internes aux cimetières ne doit pas cacher l'importance de la prégnance du modèle catholique : ici, aucune croix de cimetière n'est démolie en signe de laïcisation des cimetières après 1881.

### *L'impossible neutralisation religieuse du cimetière.*

Après la loi de 1881, la marque catholique reste très forte dans l'organisation interne du cimetière. En 1888, les statuts diocésains promulgués par Mgr Ardin, connu par ailleurs pour ses positions républicaines, invitent les curés du diocèse à contrôler le plus possible l'espace du cimetière :

« Bien donc que MM. les curés, d'après la législation française actuelle, n'aient point en fait d'autorité directe sur les lieux de sépulture, Nous leur ordonnons néanmoins de ne négliger aucun effort, tant auprès des fidèles que des représentants du pouvoir civil eux-mêmes, pour assurer, dans toute la mesure possible, le maintien des règles canoniques sur la matière<sup>2</sup>. »

L'évêque appelle en particulier à veiller à « l'aspect chrétien des tombeaux, sur lesquels doit toujours figurer la croix ». De plus, puisque désormais, il est impossible de bénir globalement les cimetières, le clergé doit bénir chaque tombe au moment de la sépulture ; surtout, avec l'assentiment de l'évêque, les curés « peuvent bénir solennellement, avec l'autorisation des maires, les croix centrales élevées dans les cimetières<sup>3</sup> ». Cette disposition paraît très majoritairement suivie.

L'attitude de la municipalité du Bois-en-Ré qui supprima la croix surmontant la porte du cimetière et projeta même la suppression de la croix placée au centre du champ de repos est exceptionnelle<sup>4</sup>. Même dans le peu religieux arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, très rares sont les maires à suivre l'exemple de celui de Paillé qui, après la translation du cimetière, se refuse obstinément à y faire figurer en son centre une croix<sup>5</sup>. Inversement, dans la commune contiguë des Eglises-d'Argenteuil, le maire, le très anticlérical et même philo-protestant Normand-Dufié<sup>6</sup>,

---

<sup>1</sup> Délibérations du conseil municipal de Saintes, 23 juin et 11 août 1882 : *Ville de Saintes. Annales municipales. Année 1882*, Saintes, Impr. A. Gay et Cie, 1883, p. 196-199 et 236-237 (document signalé par Frédéric Morin). Désaffectation en 1906 (*Le Moniteur de la Saintonge*, 7 octobre 1906).

<sup>2</sup> *Statuts synodaux du diocèse de La Rochelle et Saintes publiés par Mgr Pierre-Marie-Etienne Ardin, Evêque de La Rochelle et Saintes*, La Rochelle, 1888, p. 325.

<sup>3</sup> *Statuts synodaux du diocèse de La Rochelle et Saintes publiés par Mgr Pierre-Marie-Etienne Ardin, Evêque de La Rochelle et Saintes*, La Rochelle, 1888, p. [127].

<sup>4</sup> *CSA*, 25 avril 1909, n° 981.

<sup>5</sup> *CSA*, 29 janvier 1893, n° 32. Cet article mentionne qu'*a contrario* les Eglises-d'Argenteuil, Néré et Saint-Julien-de-l'Escap disposent d'une croix dans le nouveau cimetière.

<sup>6</sup> Sur les positions contradictoires de ce personnage, éphémère conseiller général du canton d'Aulnay entre 1883 et 1886, notes éparses dans : *BR*, t. XXVI, 27 juillet 1889, n° 4, p. 36-39 (tracasseries contre une école libre) ; *CSA*,

laisse s'édifier une croix dans le cimetière communal fraîchement ouvert. Le maire libre-penseur de Saint-Julien-de-l'Escap, Alexis Guilloteau, enterré civilement<sup>1</sup>, permit également l'installation d'une croix monumentale dans le nouveau cimetière.

La plantation de la croix du cimetière est un moyen privilégié de l'action missionnaire. Les Franciscains achèvent ainsi leurs fructueux travaux à Tonnay-Charente par le transport d'un christ jusqu'au cimetière où il est cloué sur une croix de huit mètres de hauteur<sup>2</sup>. A Saint-Coutant-le-Grand, la mission prêchée par les Prémontrés de Nantes se conclue par la même cérémonie<sup>3</sup>. Le cimetière apparaît comme un lieu privilégié de la reconquête religieuse entreprise alors par le clergé charentais. Dans les régions les plus hostiles au catholicisme, c'est ce lieu que l'on investit principalement car il apparaît comme le plus apte à ressusciter le sentiment religieux et peut-être celui où la présence catholique est la moins contestée à un moment où les municipalités républicaines tendent à circonscrire la religion dans l'espace public. A Authon, située sur la bordure occidentale de la « Petite Chine », la mission des lazaristes s'achève dans le cimetière par la plantation d'une croix, « don personnel de généreux catholiques<sup>4</sup> ». Chevanceaux « jouissait d'une triste réputation, selon l'aveu d'un missionnaire diocésain, et il faut lui rendre ce témoignage qu'il ne l'a point volée<sup>5</sup> ». Afin de rendre une vie religieuse à cette paroisse, l'une des premières tâches à laquelle s'attelèrent les missionnaires diocésains fut de relever et solennellement bénir la croix du cimetière<sup>6</sup>.

Les translations tardives des cimetières sont le plus souvent accompagnées par la translation de la croix monumentale. A Brie-sous-Archiac, le transport de la croix d'un cimetière à l'autre était clairement prévu dans la description des travaux à entreprendre pour le nouveau cimetière<sup>7</sup> ; on ne se contente pas de la déplacer ; le curé-doyen d'Archiac la bénit lors de l'ouverture du nouveau cimetière. Son discours montre parfaitement le maintien d'une représentation catholique d'un espace théoriquement laïque :

« Dans un éloquent discours, prononcé au pied de cette croix (...), M. le curé d'Archiac a félicité les personnes qui avaient entrepris et mené à bonne fin la construction de ce cimetière qui, sur le versant de la colline où il est situé, devra rappeler la salutaire pensée des morts. Vous avez imité Jésus-Christ, s'écrie l'orateur, qui, malgré sa pauvreté et ses humiliations volontaires, a voulu assurer à son corps une sépulture

---

5 décembre 1897, n° 285 (soutien à la restauration interne de l'église) ; AERLR, SC, correspondance n° 1. Lettres d'E. Caris à A. Roufineau, 11 et 24 mars 1890 ; n° 6. Lettre de L.-M. Meschinot de Richemond à Carpentier, sans date [au plus tôt, décembre 1903] (sur l'appel des évangélistes protestants par Normand-Dufié).

<sup>1</sup> Sur ce personnage, cf. SAISY Alfred, *Monographie de St-Julien-de-l'Escap*, Saint-Jean-d'Angély, Imprimerie Ouvrard, 1902, p. 64-65.

<sup>2</sup> BR, t. XXVII, 28 mars 1891, n° 39, p. 459, 4 avril 1891, n° 40, p. 472.

<sup>3</sup> BR, t. XXXIV, 19 février 1898, n° 35, p. 404.

<sup>4</sup> CSA, 6 décembre 1896, n° .233.

<sup>5</sup> Arch. Congr. Mission. La Rochelle, registre des activités de 1890 à 1903. Année 1899.

<sup>6</sup> BR, t. XXXV, 18 mars 1899, n° 38, p. 454-455.

<sup>7</sup> ADCM, 2 O 247. Devis descriptif de la construction du cimetière communal, 24 août 1895.

glorieuse. Puis il a rappelé que tous ici bas, riches et pauvres, puissants et faibles allaient irrésistiblement à la mort<sup>1</sup>. »

L'emplacement du cimetière, à flanc de coteau, permet d'y voir de loin la croix qui l'orne : on retrouve cette disposition à la Chapelle-des-Pots dont la croix est bénite dans les mêmes circonstances à la fin de l'année<sup>2</sup>. Cette topographie facilite la mission qu'attribue l'Eglise catholique à la plantation de ces monuments : prêcher par l'exemple, assurer la visibilité

L'examen de l'ensemble du canton d'Archiac confirme ce maintien de la symbolique catholique dans l'organisation interne des cimetières communaux. A la veille de la Grande Guerre, à l'exception d'un seul qui n'est déplacé que dans les années 1920<sup>3</sup>, tous les cimetières ont quitté la proximité de l'église. Quatre le furent avant 1870 ; les douze autres le furent entre cette date et 1914 avec une concentration au cours de la décennie 1891-1900 puisque huit bougèrent au cours de cette décade décisive. Ce canton est représentatif des translations républicaines des cimetières. Qu'en est-il des marqueurs catholiques en leur sein ? Sans exception, toutes les municipalités prévirent, soit le transfert de la croix du précédent cimetière, soit le plus souvent, la mise en place d'une nouvelle croix. Ce maintien de la croix peut se faire sans que la municipalité accepte tous les marqueurs chrétiens dans le cimetière : ainsi, le conseil municipal de Jarnac-Champagne se refuse à faire figurer au-dessus de la porte d'entrée la formule reprise de l'office des morts : *Requiescat in pace*<sup>4</sup>.

L'imitation entre les communes est patente. A Saint-Ciers-Champagne, on pensait initialement déplacer la vénérable croix qui figurait déjà dans le vieux cimetière à l'ombre de l'église. Elle ne supporta pas le choc du voyage et on décida alors d'édifier une nouvelle croix en imitant celle qui venait d'être construite à Allas-Champagne, un des bourgs du voisinage<sup>5</sup>. A Neuillac, une même déconvenue attendait la vieille croix : avant même de recourir aux finances communales, les membres du conseil municipal mettent leur bourse à contribution pour voir s'élever la nouvelle croix<sup>6</sup>. Encore en 1901, le croquis de la croix du cimetière de Saint-Germain-de-Vibrac porte trace de l'approbation préfectorale<sup>7</sup>. Avant comme après la Séparation des Eglises et de l'Etat, l'on retrouve en train de collaborer pour la bénédiction du champ du repos municipalité et clergé. Sans doute, ces accointances s'expliquent par des connivences politiques mais il semble bien montrer une plus grande lenteur à admettre une neutralisation de cet espace

<sup>1</sup> CSA, 20 mars 1898, n° 300.

<sup>2</sup> BR, t. XXXV, 26 novembre 1898, n° 22, p. 255-256.

<sup>3</sup> Il s'agit de Cierzac. La nécessité hygiéniste du déplacement paraît suspecte, l'église est hors du bourg ; aujourd'hui, elle reste entourée de l'ancien cimetière.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 797. Délibération du conseil municipal de Jarnac-Champagne, 2 novembre 1885.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 1 747. Traité entre le maire de Saint-Ciers-Champagne et le sieur Bouin, 1<sup>er</sup> janvier 1901.

<sup>6</sup> ADCM, 2 O 1 245. Délibération du conseil municipal, 19 novembre 1900.

<sup>7</sup> ADCM, 2 O 1 904. Dessin de la nouvelle croix, 23 juin 1901.

public. En 1904, à l'occasion de la bénédiction du terrain nécessaire à l'agrandissement du cimetière, la municipalité de Vénérand offrit le pain bénit<sup>1</sup>. Cette pratique se prolonge même après la Séparation : en 1912, le cimetière de Saint-Martial-de-Vitaterne voit bénir sa croix payée par la commune et en présence de la municipalité au complet<sup>2</sup>. Ce libéralisme d'une partie des municipalités n'est pas sans agacer l'autorité préfectorale. En 1910, lorsque le conseil municipal de Péré décide d'inscrire parmi les dépenses occasionnées par le nouveau cimetière, celle de la croix suscite des réticences de la part de la préfecture. Fort de la loi du 14 novembre 1881, elle refusa d'abord de laisser inscrire cette somme au budget communal. Cette dépense était jugée « contraire au principe de la neutralité de ces lieux de sépulture<sup>3</sup> ».

La stratégie de christianisation de l'espace du cimetière peut s'opérer par des voies détournées. A la Ronde, l'église se situait à l'extrémité de l'une des routes du bourg, les maisons l'environnant sont encore aujourd'hui très rares : de toute évidence, son déplacement n'était pas une nécessité. Pourtant, il fut transféré en 1907, malgré l'opposition d'un grand nombre de chefs de famille qui se définissent comme catholiques<sup>4</sup>. Cet éloignement minime, à peine deux cents mètres, est pris clairement par hostilité à l'égard du pouvoir clérical. Il s'agit d'éloigner du domaine du curé ce que la municipalité veut voir relever de sa seule autorité. La meilleure preuve en est que nulle disposition n'est prise par celle-ci pour qu'une croix monumentale soit édifiée dans le nouveau cimetière. Le curé doit se contenter en 1910 de bénir « une croix monumentale, élevée par souscription, sur un terrain privé, pour servir de croix de cimetière et de monument funèbre aux anciens pasteurs de la paroisse<sup>5</sup> ». A Cramchaban, le nouveau cimetière ouvre ses portes en 1903 ; une croix discrète au-dessus du portail résume la symbolique catholique dans cet espace public : elle est démolie nuitamment en 1912 ; pour réparer cet acte d'impiété, une souscription tardive est lancée pour ériger un calvaire monumental<sup>6</sup>.

Des signes montrent cependant un changement du regard de l'autorité diocésaine sur les cimetières. La dernière enquête sur l'état spirituel et matériel des paroisses opérée en 1913 n'interroge pas les curés et les desservants sur le respect du droit canonique dans l'espace des morts. Elle ne questionne pas plus sur la présence ou non des croix dans les cimetières<sup>7</sup>. Ce n'est sans doute pas le signe du désintérêt de l'Eglise catholique pour le champ des morts mais bien plutôt que ces signes matériels ne posent plus problème et ne sont qu'exceptionnellement pris par

---

<sup>1</sup> *CSA*, 17 avril 1904, n° 617.

<sup>2</sup> *BR*, t. XLIX, 9 novembre 1912, n° 218, p. 218 ; *CSA*, 10 novembre 1912, n° 1 166.

<sup>3</sup> *ADCM*, 2 O 1 320. Brouillon d'une lettre non expédiée du préfet au sous-préfet de Rochefort, octobre 1910.

<sup>4</sup> *CSA*, 27 janvier 1907, n° 764.

<sup>5</sup> *BR*, t. XLVI, 20 novembre 1909, n° 21, p. 241-242.

<sup>6</sup> *CSA*, 18 janvier 1914, n° 1 229.

<sup>7</sup> *ADLR*, 3 F 3-4.

les anticléricaux d'Aunis et de Saintonge comme des symboles spécifiquement catholiques : ils font partie de l'ordre des choses.

La neutralisation religieuse des cimetières s'observe de manière différenciée en terres de cohabitation religieuse. Dans une poignée de communes fortement protestantisées, ce n'est qu'après 1881 qu'un cimetière commun à tous les protestants est mis en place, non sans parfois avoir fait un long cheminement avant de voir le jour. A Saint-Sulpice-de-Royan, lancé en 1865, le projet d'un cimetière pour les protestants est tardif<sup>1</sup> et les catholiques continueraient à être enterrés dans le cimetière entourant l'église. La Troisième République proclamée, les nouveaux édiles fermement républicains, la solution proposée change de terme : il s'agit désormais de faire un seul cimetière pour les deux cultes. Les premières démarches sont accomplies dès 1872. S'élevèrent rapidement des contestations du côté catholique. Les notables de cette confession multiplient les protestations publiques et désertent les séances où ils sont invités à prendre part aux votes d'imposition extraordinaire pour cet objet<sup>2</sup>. Le projet tombe en sommeil pendant près de dix ans et ne se réveille qu'en 1881. De nouveau, les plus riches des catholiques pétitionnent contre cette translation du cimetière et ce n'est qu'au terme d'une longue procédure que le propriétaire catholique du terrain envisagé pour devenir le nouveau cimetière est exproprié<sup>3</sup>. A Saint-Augustin, un cimetière communal incluant les sépultures protestantes et éloigné de l'église n'est constitué qu'en 1881 et la municipalité prend soin de conserver les distinctions confessionnelles<sup>4</sup>. Sur le littoral de l'estuaire de la Gironde, les années 1900 sont celles de la définitive acculturation de l'espace funéraire protestant comme un espace public et non plus comme un espace privé et propre à chaque famille. A Vaux-sur-mer, est abandonné le cimetière catholique autour de l'église au profit d'un agrandissement du cimetière protestant auquel on ajoute un carré catholique<sup>5</sup>. En revanche, Saint-Palais-sur-Mer, pourtant conquis par l'usage balnéaire, voit toujours coexister deux cimetières, l'un au pied de l'église, « où croissent, abondantes, les herbes et les ronces<sup>6</sup> », et l'autre auparavant réservé aux protestants. Ce dernier reste très clairsemé, l'usage du cimetière communal s'imposant très difficilement.

La persistance du découpage confessionnel interne aux cimetières est inégale. La neutralisation du cimetière entraînant la présence, côte à côte, des catholiques et des protestants

---

<sup>1</sup> AMSSR, 1 D 1\*. Séance du 11 mai 1865.

<sup>2</sup> AMSSR, 1 D 2\*. Séance du 22 janvier 1873.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 2 480. Dossier de l'expropriation.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 1 726. Arrêté municipal de Saint-Augustin, 22 mai 1881.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 2 951. Dossier de l'agrandissement du cimetière public. La majeure partie des pièces évoque l'agrandissement comme un cimetière catholique.

<sup>6</sup> MORIN D., « Monographie de la commune de Saint-Palais-sur-Mer », *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, t. XXII, 1910, p. 209.

souleva en quelques endroits la résistance des desservants et des fidèles. A Semussac, jusqu'à la translation du cimetière en 1896, la majeure partie des protestants continuait à pratiquer l'inhumation en des terres privées<sup>1</sup>. Il était rare que les huguenots choisissent de reposer dans le cimetière au pied de l'église : lorsque cela arrive, après 1881, ils pouvaient être encore victimes d'un traitement défavorable. En 1882, les corps protestants doivent toujours se contenter d'une porte étroite, la porte principale étant réservée aux catholiques et pendant la prédication du pasteur, la sonnerie de l'église est mise en branle<sup>2</sup>... Les incidents les plus violents éclatèrent à Mornac la même année. Le maire, le protestant Hippolyte Roufineau, avait décidé que désormais les tombes seraient ouvertes au fur et à mesure des décès, sur toute l'étendue du cimetière, sans tenir compte de l'ancien découpage confessionnel. Cette mesure provoque des heurts avec les catholiques, probablement à l'instigation du desservant. Une première fois, celui-ci obtint du fossoyeur qu'il creuse une fosse dans la partie catholique, contrairement aux ordres donnés par le maire. H. Roufineau se contente de dresser procès-verbal de la contravention à son arrêté. L'ecclésiastique tente de braver une seconde fois l'autorité municipale. Cette fois-ci, le maire, accompagné de douaniers, fait fermer les portes du cimetière avant que le convoi n'y arrive. Alors, « une véritable mêlée s'engage : des femmes menaçantes se jettent sur le maire et sur l'adjoint ; des hommes tombent sur le garde-champêtre et sur les douaniers qu'ils s'efforcent de désarmer ». L'affaire passe au tribunal de Marennes et débouche sur la condamnation de six personnes qui avaient pris à partie le maire et les douaniers<sup>3</sup>. De manière majoritaire, c'est la situation inverse qui se produit : le découpage confessionnel, bien que non reconnu, se maintient. Lorsque les concessions sont mises en place dans le cimetière de Saint-Augustin en 1887, le fossé séparatif est toujours d'actualité et c'est sur l'invitation du préfet qu'il est abandonné<sup>4</sup>. Dans la plupart des communes mixtes étudiées, les concessions sont localisées bien après cette date dans la partie catholique ou protestante du cimetière. Si cet usage est abandonné dès 1881 à Mortagne, c'est plus tardif dans d'autres communes du littoral : ce n'est qu'en 1887 à Meschers et en 1891 à Saint-Fort-sur-Gironde. Le plan du cimetière communal de Saint-Germain-du-Seudre qui date des années 1920 distingue encore nettement les parties anciennement catholique et protestante<sup>5</sup>.

C'est le plus souvent à l'occasion d'agrandissements des cimetières que disparaît l'usage des deux entrées ou des deux cimetières. Le nouveau cimetière mis en place en 1883 à Nieulle est

<sup>1</sup> GUIET E., « Monographie de la commune de Semussac », *Bull. SAHSA*, t. XLII, 1927, p. 33.

<sup>2</sup> *Le Patriote royannais*, 20 juillet 1882, n° 55.

<sup>3</sup> Affaire reconstituée à partir des articles publiés dans : *Courrier de la Rochelle*, 20 septembre 1882, n° 75 ; 7 octobre 1882, n° 80 ; 14 octobre 1882, n° 82 ; 18 octobre 1882, n° 83.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 1 726. Note du sous-préfet de Marennes au préfet, 16 mars 1888.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 1 907.

clairement présenté comme un « cimetière laïque<sup>1</sup> ». Sa disposition interne révèle la bonne entente de la communauté locale : dans l'axe de la porte, au cœur du cimetière, figure la croix catholique ; dans le prolongement de celle-ci, sur le mur qui fait face à la porte, repose le corps du pasteur de Nieulle, Amer Pelet. De même, ce n'est qu'au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles que les cimetières confessionnels et géographiquement distincts des Mathes<sup>2</sup> et de Breuillet<sup>3</sup> sont supprimés et laissent place à un cimetière commun. A Arvert, en 1890, les deux portes sont supprimées et laissent place à une entrée unique<sup>4</sup>. Dans le même sens d'atténuation des clivages confessionnels, il faut souligner l'initiative trembladaise. Les cimetières protestant et catholique de la Tremblade s'ouvraient sur la même route mais étaient distants de cent-cinquante mètres. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la municipalité décide d'agrandir les champs de repos par l'arrière, en achetant un ensemble de terrains permettant de faire communiquer les deux cimetières entre eux et une entrée unique est adoptée<sup>5</sup>. En Saintonge intérieure, l'évolution est plus lente : le cimetière de Cozes est agrandi par l'arrière dans les années 1880 ; c'est par ce biais-là que désormais parcelles catholique et protestante communiquent<sup>6</sup>. Pour autant le mur initial qui séparait les parties protestante et catholique demeure debout. A Saint-Romain-de-Benet, la situation est plus originale<sup>7</sup>. Est accolé au cimetière public, en contre-bas, sans aucune ouverture sur le cimetière communal, un carré protestant qui rassemble la famille Dubois et sa domesticité. Le père de la famille, Camille Dubois, disparu en 1879, s'était converti au protestantisme après son mariage avec une protestante : la persistance d'une enclave distincte peut s'expliquer à la fois par le caractère exceptionnel du protestantisme dans cette commune et par le fait que la famille qui y est inhumée est celle de notables qui cherchent à se distinguer du reste de la communauté, par-delà la mort.

L'affirmation la plus radicale de la laïcisation du cimetière, c'est l'effacement même de sa nécessité : cette solution fut celle prônée par les crématisistes, l'incinération des défunts. Cette modalité de disparition du corps des défunts soulève l'opposition vigoureuse de l'Eglise catholique qui condamne par l'excommunication toute personne qui fait ce choix<sup>8</sup>. Inversement, l'attitude des huguenots à ce sujet est empreinte de pondération. Le bref avis que l'on trouve dans

<sup>1</sup> ADCM, 2 O 2 457. Délibération du conseil municipal de Saint-Sornin, 12 février 1882.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 1 072. Décret présidentiel, 24 août 1891.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 241.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 100. Délibération du conseil municipal d'Arvert, 9 novembre 1890.

<sup>5</sup> Cf. ADCM, 2 O 2 897.

<sup>6</sup> ADCM, 2 O 500. Acte passé devant Maître Curaudeau (Cozes), 9 septembre 1886.

<sup>7</sup> Cf., pour une représentation photographique, annexe : « Une situation originale, une enclave privée protestante dans un cimetière public, Saint-Romain-de-Benet. » Confirmation de la non-propriété communale du carré en question apportée par la consultation du cadastre actuel. Sur les personnes qui y étaient inhumées, nous sommes partis des informations contenues dans le registre des actes pastoraux de la minorité évangélique de Saujon.

<sup>8</sup> En Charente-Inférieure, cette décision fait l'objet d'un commentaire dans : *BR*, t. XXIII, 24 juillet 1886, n° 4, p. 39-40. Cette hostilité de principe est également rappelée en : *BR*, t. XLVII, 29 avril 1911, n° 44, p. 535-536.

le *Protestant rochefortais* en 1886 résume parfaitement les positions huguenotes. Après avoir cité un évêque anglican, le rédacteur écrit qu'

« il ne voyait aucun motif religieux, aucune raison sérieuse, de ne pas adopter le système de brûler les corps, le jour surtout où il serait établi que les cimetières et le système des enterrements sont funestes à la santé publique<sup>1</sup>. »

Pas d'opposition de principe mais pour l'instant, on peut se contenter de la situation existante. Telle est la ligne majoritaire chez les protestants. On retrouvait déjà cette position chez Pierre Jônain, dès 1859. Commissaire enquêteur pour le déplacement du cimetière d'Epargnes, il devait livrer son avis sur l'utilité de cette translation. S'il conçoit bien le changement de place du cimetière comme un progrès – Epargnes est jugée comme « une des rares communes encore aussi arriérées –, il suggère que le « progrès ultérieur auquel il faudra en venir, au moins dans les villes, la *crémation* des corps, dont les familles pieuses pourront conserver les cendres<sup>2</sup> ». En 1875, devenu peut-être plus modéré, il se contente de constater que « si la crémation n'avait pas tant de difficultés, la conservation des cendres concilierait l'hygiène physique et les convenances morales ; on en fait des essais<sup>3</sup> ».

J. Lalouette a pu établir que les partisans de l'incinération se recrutaient parmi les libres-penseurs mais pas de manière exclusive<sup>4</sup>. En Charente-Inférieure, les liens avec la libre-pensée sont plus évidents. En 1884 sur la demande des *Enfants de Gergovie*, loge de Clermont-Ferrand, l'*Accord Parfait* mit à l'ordre de ses travaux la question de la crémation mais on ignore quelle position l'atelier rochefortais pris à ce sujet<sup>5</sup>. Notons toutefois qu'en 1903, à Rochefort, ville travaillée autant par la libre-pensée et la franc-maçonnerie que par le radicalisme et le socialisme, un vœu fut déposé pour que soit établi « un four crématoire » dans la ville<sup>6</sup>. En l'état actuel de nos connaissances, nous avons pu repérer seulement trois individus qui franchissent le pas et sont incinérés. Les deux premiers nourrissaient des liens assez lâches avec leur « petite patrie » d'origine. Ce fut d'abord Arthur Verdier, figure de premier plan du parti colonial à la Rochelle, ayant fait fortune en Afrique noire, un ardent républicain qui se distingua au conseil municipal de la Rochelle dans les années 1880 par son zèle anticlérical. Mort à Paris en 1898, il fit le choix d'être incinéré<sup>7</sup>. Le second est Edouard Grimaux, d'origine rochefortaise, professeur à Polytechnique mis la retraite d'office à cause de ses positions dreyfusardes<sup>8</sup>. Le dernier,

<sup>1</sup> *Le Protestant rochefortais*, novembre 1886, n° 20.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 602. Procès-verbal d'enquête de *commodo* et *incommodo*, dressé par Pierre Jônain, 1<sup>er</sup> décembre 1859.

<sup>3</sup> JONAIN Pierre, *Les kikajons de Jonas (...)*, Saint-Jean-d'Angély, Lemarié, 1875, p. 15.

<sup>4</sup> Cf. LALOUETTE Jacqueline, « La Libre Pensée, l'Eglise et la crémation », *Le Mouvement social*, 1997, n° 179, p. 81-91.

<sup>5</sup> ADCM, 158 J 7\*. Tenues des 26 mai et 9 juin 1884.

<sup>6</sup> AMR, registre du conseil municipal (1901-1904). Séance du 12 août 1903.

<sup>7</sup> *Bull. SAHSA*, t. XVIII, 1898, p. 294-295.

<sup>8</sup> *Bull. SAHSA*, t. XX, 1900, p. 253-255.



l'imprimeur Nestor-Prosper-Placide Dubois, décède en novembre 1914 à la Rochelle ; l'incinération se fit au cimetière du Père-Lachaise. Ses convictions libres-penseuses apparaissent tout autant dans le choix de la crémation que par les inscriptions qu'il fit porter sur son faire-part de décès et sur le monument funéraire qui accueille l'urne contenant ses cendres :

« La mort est le repos perpétuel pour tous.

L'incinération, reconnue hygiénique, doit être propagée comme sécurité.

Liberté, Egalité après la Mort<sup>1</sup> ! »

\*  
\*       \*

L'espace communautaire entendu dans sa matérialité la plus directe, dans ses rues, dans ses bâtiments accueillant ces fonctionnaires de l'Etat qu'étaient les ministres du culte, dans son cimetière est bien le support privilégié du flux et du reflux de la présence religieuse. La trajectoire des presbytères, des monuments édifiés sur la voie publique et des noms de rue témoigne des modalités différenciées de la laïcisation et de la sécularisation atteignant l'espace public. La demeure du curé et du pasteur est conçue avant tout comme un équipement public, non un équipement spécifiquement religieux. C'est pourquoi son usage par les ministres du cultes est si intensément bouleversé et fait l'objet d'âpres contestations après la Séparation des Eglises et de l'Etat. De manière semblable, bien que les personnalités honorées par les statues peuvent être plus facilement revendiquées comme des acteurs religieux par les protestants, cela ne signifie pas que les vertus protestantes sont honorées en tant que telles sur la place publique. Un seul espace échappe encore largement à ce processus de sécularisation : le cimetière. La réintégration des protestants dans cet espace anciennement paroissial et devenu communal ne se fit que très lentement et suscita des réticences tant de la part des clercs catholiques qui revendiquaient le monopole de l'ensemble du cimetière que des protestants eux-mêmes qui restèrent attachés à la pratique de l'enterrement dans des cimetières privés. Très rares sont les municipalités à neutraliser totalement l'emprise catholique sur ce territoire, très rares sont les individus à décider d'afficher ouvertement leur rupture à l'égard de la société englobante par l'affirmation d'une foi libre-penseuse dissonante.

Cette présence religieuse en mode mineure dans l'espace communautaire envisagé dans sa globalité se comprend en réalité par l'importance qui était accordée par les Eglises au développement de lieux de culte dignes de leur foi.

---

<sup>1</sup> BMLR, Ms 2641, vol. 3. Faire-part de N.-P. Dubois. L'inscription du monument funéraire est très dégradée et sa teneur nous a été communiquée par M. Jean-Claude Bonnin.

## CHAPITRE 6. DISPOSER DE LIEUX DE CULTES, UN ENJEU DECISIF.

La synthèse produite en 1993 par Jean-Michel Leniaud, Nadine-Josette Chaline, Catherine Brisac et Chantal Bouchon brossait un tableau suggestif de l'ample mouvement de construction d'églises catholiques au cours du siècle concordataire<sup>1</sup>. En réalité, ce processus dépassa l'Eglise catholique et concerne l'ensemble des cultes reconnus par l'Etat. De ce fait, ils pouvaient recevoir le soutien de l'Etat et des administrations locales pour mettre en place des lieux de réunions religieuses adaptés à la célébration des cérémonies religieuses. Dominique Jarrassé montra l'importance décisive du système concordataire dans l'élaboration de l'architecture des synagogues<sup>2</sup> mais une synthèse équivalente manque encore sur les temples réformés français<sup>3</sup>.

C'est pourquoi il apparaîtra nécessaire d'insister tout particulièrement sur les modalités d'intégration des protestants aux dispositifs prévus pour financer les édifices du culte. De plus, dans une terre de confrontation religieuse, il convient d'examiner comment les cultes présents se concurrencent par leurs édifices. Choisisent-ils la voie de la discrétion ou de l'affirmation monumentale ? Comment réussissent-ils à financer l'intégralité de leurs projets et qui intervient dans la construction ? En particulier quel rôle joue l'Etat ? Se contente-t-il de dispenser des fonds ou exerce-t-il un véritable contrôle sur l'architecture développée ?

Cette réflexion s'articulera en quatre points : tout d'abord, il faudra peser l'importance du mouvement de constructions d'églises et de temples en Charente-Inférieure pendant le long XIX<sup>e</sup> siècle. Après quoi, pourront être examinés les chantiers de constructions proprement dit et leurs enjeux. Nous envisagerons l'étude des formes de compétitions confessionnelles perceptibles à travers l'édification des lieux de culte et nous achèverons par l'examen de l'appropriation religieuse et matérielle des territoires touristiques.

---

<sup>1</sup> BOUCHON Chantal, BRISAC Catherine, CHALINE Nadine-Josette et LENIAUD Jean-Michel, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, Amiens, Encrage, 1993. Les études régionales ou les monographies consacrées à des bâtiments précis sont surabondantes. Cf la liste de celles qui ont été utilisées et qui ont guidé notre réflexion dans la rubrique de la bibliographie intitulée : « des églises pour l'Eglise ».

<sup>2</sup> JARRASSÉ Dominique, *Une histoire des synagogues françaises. Entre Occident et Orient*, Arles, Actes Sud, 1997.

<sup>3</sup> L'ouvrage de Bernard Raymond offre un panorama plus large sur l'architecture religieuse protestante mais n'aborde qu'à la marge l'organisation matérielle de l'édification des temples tout comme le contexte institutionnel dans lequel les temples s'élèvent. Cf. REYMOND Bernard, *L'architecture religieuse des protestants. Histoire. Caractéristiques. Problèmes actuels*, Genève, Labor et Fides, 1991.

## **1. LA FIEVRE DE PIERRE.**

Avoir des lieux conformes à la dignité du culte qui y est célébré, telle est l'exigence des fidèles comme des clercs. Avant de présenter, séparément la situation des églises et des temples les grandes temporalités observables dans le mouvement de construction des lieux de culte, il est nécessaire de préciser combien d'édifices sont effectivement construits.

### **1.1. UNE PREMIERE MESURE DIFFICILE.**

Donner un chiffre exact et précis des églises et des temples construits au cours du XIX<sup>e</sup> siècle est extrêmement difficile. André Encrevé a récemment résumé les problèmes que pose la documentation manuscrite dont nous partons pour mesurer le phénomène<sup>1</sup>.

Les séries archivistiques disponibles manquent d'homogénéité : ainsi, dans la série F<sup>19</sup> des Archives nationales comme dans la série 2 O des Archives départementales, les dossiers de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sont lacunaires. La maîtrise d'œuvre est variable : ce peut être l'Eglise – consistoire particulier, conseil presbytéral pour les réformés, la fabrique pour les catholiques – ou la municipalité ; cela a pour conséquence une grande variabilité également dans la conservation par l'administration instigatrice du projet des dossiers nécessaires à la construction. Lorsqu'une documentation est conservée, il est parfois délicat de faire la part des simples dépenses de réparations ordinaires de l'édifice de dépenses impliquant des projets plus ambitieux. L'aspect minoritaire du protestantisme en Aunis et en Saintonge facilita considérablement l'investigation du côté huguenot. Il a été possible de recenser pratiquement la totalité des chantiers et de vérifier s'il s'agissait bien de constructions nouvelles. Du fait de l'impossibilité de vérifier systématiquement sur le terrain la réalité de l'importance des travaux entrepris ainsi que de consulter l'ensemble des sources éclairant le sujet, une tentative analogue pour les églises s'avérait problématique. Il fut nécessaire de recourir presque exclusivement aux travaux précédemment réalisés et d'opérer une compilation de leurs résultats<sup>2</sup>. Les publications anciennes de Charles Connoué sur les églises saintongeaises<sup>3</sup> furent difficilement exploitables du fait du mépris de l'auteur pour les édifices du XIX<sup>e</sup> siècle pour lesquels il fournit une information sommaire et trop elliptique. Un premier repérage a été réalisé au travers du *Patrimoine des*

---

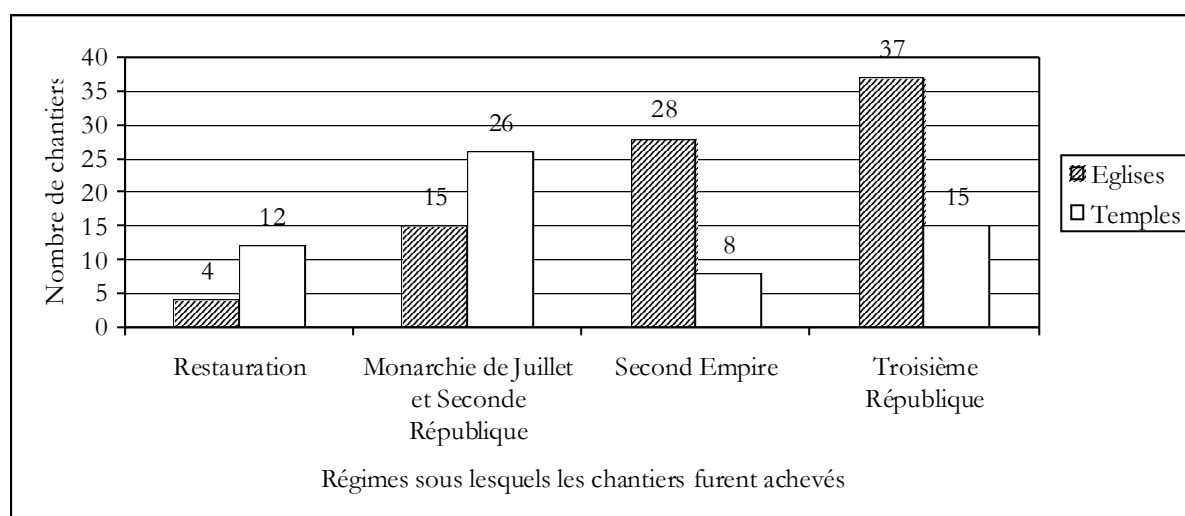
<sup>1</sup> ENCREVÉ André, « Le budget des cultes protestants à l'époque concordataire », dans *Le budget des Cultes* (dir. Jean-Michel LENIAUD), Paris, Ecole des Chartes, 2007, p. 24.

<sup>2</sup> Comme indiqué précédemment, nous n'avons consulté systématiquement que les dossiers des communes de la presqu'île d'Arvert, des communes situées à l'extérieur de cette zone qui disposèrent d'une communauté réformée représentée par un conseil presbytéral et celles du canton d'Archiac. Pour les chefs-lieux d'arrondissement, nous sommes partis surtout de la documentation conservée en archives municipales.

<sup>3</sup> CONNOUÉ Charles, *Les églises de Saintonge*, Saintes, Delavaud, 1952-1961, 5 volumes.

*Communes de la Charente-Maritime*<sup>1</sup>. Pour l'Aunis, on disposait d'un ouvrage très détaillé d'Yves Blomme qui permit d'évaluer l'importance des remaniements opérés au cours du siècle concordataire<sup>2</sup>. Pour la Saintonge, les travaux de Frédéric Chassebœuf sur les architectes en activité dans le département ont constitué le guide le plus solide pour repérer et dater les chantiers<sup>3</sup>. Les chantiers signalés par la presse catholique ont été intégrés ainsi que ceux pour lesquelles la Direction des Cultes conservait un dossier qui éclairait suffisamment sur la nature des travaux entrepris. Les chiffres que nous proposons et les églises entendues comme reconstruites au cours du siècle ne doivent pas être compris comme le reflet exact de la situation réelle mais plutôt comme un simple ordre de grandeur<sup>4</sup>.

**Graphique 5 : Eglises et temples édifiés de 1802 à 1914.**



Pour les huguenots, on aboutit au nombre de soixante-un temples construits de 1802 à 1914<sup>5</sup>. Pour les catholiques, quatre-vingt-quatre églises furent construites ou agrandies significativement au cours de la même période. Le faible écart de constructions par rapport à la disproportion existante entre les deux populations souligne indirectement l'importance du fait pour la minorité religieuse [Cf. Graphique 5]. La construction des temples est bien l'un des modes privilégiés de l'affirmation de l'égalité de légitimité des cultes reconnus par l'Etat. La répartition des constructions achevées en fonction des régimes sous lesquelles elles ont lieu

<sup>1</sup> *Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime*, Paris, Flohic éditions, 2002 (2 volumes). Il s'est avéré que certains des auteurs de cet ouvrage collectif avaient tendance à surévaluer l'ancienneté du tissu des églises présentes en Charente-Maritime. Malgré cette limite, cet ouvrage demeure utile car il est le seul à fournir un panorama d'ensemble sur le département.

<sup>2</sup> BLOMME Yves, *Les Eglises d'Annis*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1993.

<sup>3</sup> Nous nous sommes servis des notices réalisées par cet auteur en annexe de son ouvrage : *Les villas de la Côte de Beauté (1850 à 1930) en Charente-Maritime*, Prahecq, Patrimoines et Médias, 2005, ainsi que les nombreuses notices qu'il écrivit pour le : *Dictionnaire biographique des Charentais* (dir. François JULIEN-LABRUYÈRE), Paris, Le Croît vif, 2005.

<sup>4</sup> Cf. la liste retenue dans annexe : Constructions et agrandissements d'églises.

<sup>5</sup> Cf. la liste de l'ensemble des édifices examinés dans annexe : Les temples au XIX<sup>e</sup> siècle. Ne sont pas compris dans ce chiffre les salles de culte balnéaires ou urbaines.

prouve cette hypothèse. Dans la première moitié du siècle, les chantiers réformés sont supérieurs, par leur nombre, aux chantiers catholiques. Après 1852, les églises l'emportent très nettement et le Second Empire apparaît comme le régime développant le plus l'inégalité entre les deux cultes : les nouveaux temples représentent moins du tiers des églises agrandies ou construites à ce moment-là. La densité des constructions sous la Troisième République masque une modification du statut de l'édifice religieux dans le paysage communal. Le classement par tranche décennale de 1870 à 1914 des bâtiments qui s'élèvent alors en porte témoignage. Pour les catholiques, il y en a 17 de 1871 à 1880 ; 9 de 1881 à 1890 ; 5 de 1891 à 1900. La période postérieure ne compte également que cinq constructions. L'hostilité du régime à l'égard du culte catholique se fait ressentir dans la raréfaction d'églises neuves. A contrario, les temples protestants se multiplient mais douze d'entre eux sont le fait d'œuvres d'évangélisation ne recourant pas aux subsides publiques.

Faiblesse relative des constructions catholiques, intensité du mouvement chez les protestants, telle est le premier bilan que l'on peut dresser. Dans les faits, les églises furent très intensément modernisées et travaillées.

## ***1.2. UN TISSU CATHOLIQUE INTENSEMENT MODERNISE.***

Certains départements se couvrent littéralement d'édifices neufs qui illustrent tout autant l'intensité de la reconquête catholique que la fierté communale de disposer d'une belle et grande église : ainsi, l'Isère a 288 églises du XIX<sup>e</sup> siècle, le département du Nord en voit construire 221<sup>1</sup>. En Charente-Inférieure, les 84 églises reconstruites totalement ou partiellement entre la loi du 18 germinal an X et 1914 représentent à peine un cinquième des églises paroissiales. Si on y ajoute les églises qui virent réédifier le symbole identitaire de la paroisse par excellence, le clocher, la proportion s'élève au tiers des églises paroissiales. Nous sommes à la fois loin du diocèse de Belley où presque la moitié des églises sont concernées<sup>2</sup> et des départements limousins de la Creuse et de la Haute-Vienne où seules quarante-cinq églises sont construites<sup>3</sup>. Les constructions ne s'édifient pas uniment dans l'ensemble du diocèse. C'est dans les arrondissements littoraux que le mouvement est le plus important : 57,4 % des paroisses de l'arrondissement de la Rochelle et 50 % de celles de l'arrondissement de Marennes sont touchées. Celui de Rochefort se situe encore au-dessus de la moyenne départementale avec 35,1 % des églises paroissiales concernées.

---

<sup>1</sup> Chiffres empruntés à : BOUCHON Chantal, BRISAC Catherine, CHALINE Nadine-Josette et LENIAUD Jean-Michel, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, Amiens, Encreage, 1993, p. 13.

<sup>2</sup> BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 119.

<sup>3</sup> Chiffres empruntés à GLOMET Olivier, « La reconstruction des églises paroissiales dans la Creuse au XIX<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, t. 50, 2004, p. 222-223.

Les arrondissements saintongeais – Jonzac (22,8 %), Saint-Jean-d'Angély (27,5 %) et Saintes (25,8 %) sont moins sensibles à la nécessité de la reconstruction.

La construction d'églises neuves apparaît comme un phénomène urbain. Jonzac et Saint-Jean-d'Angély, deux des trois chefs-lieux d'arrondissement qui ne comptaient qu'une paroisse, virent leurs églises profondément remaniées. Dans les villes plus importantes de Saintes, Rochefort et la Rochelle s'observe une différence de temporalité très nette.

A Saintes, une seule église fut construite au cours du siècle, celle de Saint-Vivien<sup>1</sup> tandis qu'à Rochefort, les deux églises paroissiales s'élèvent lorsque le contexte politique est favorable : Monarchie de Juillet et Second Empire. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, il n'y a alors que deux églises paroissiales pour plus de 30 000 habitants : Saint-Louis pour le centre-ville et Notre-Dame pour les faubourgs. A l'initiative du curé de Notre-Dame, le dispositif des églises paroissiales est complété en 1911 par la mise en place d'une chapelle de secours dans le quartier de la Cabane Carrée éloigné des deux églises. Sous le nom de Notre-Dame du Sacré-Cœur de la Cabane Carrée, le projet reçoit le soutien de Mgr Eyssautier et la chapelle est ouverte au culte au printemps 1911<sup>2</sup>. Elle se révèle vite insuffisante et est agrandie à la veille de la Grande Guerre<sup>3</sup>.

La ville qui vit ses églises les plus transformées fut bien la Rochelle. Le processus fut tardif. Le premier chantier important est celui de l'achèvement de la cathédrale commencé en 1851 et terminé, pour la partie matérielle, en 1862<sup>4</sup>. Les constructions se multiplient sous la Troisième République. En 1877, à l'initiative d'un laïc, le général Dumont, une chapelle est élevée à Saint-Maurice à la mémoire des morts de la guerre de 1870-1871. Le curé de Laleu et les fidèles y ont également accès, le *Bulletin religieux* notant que

« La population de Saint-Maurice se réjouit de voir ressusciter enfin le culte, interrompu depuis la grande Révolution. L'ancienne cloche de l'église démolie, qui ne sonnait plus que les glas des morts, pourra, cette fois, mêler ses joyeuses volées à l'*Alleluia* pascal<sup>5</sup>. »

Deux églises de la vieille ville sont désaffectées au cours de la décennie suivante : les églises Saint-Jean et Saint-Nicolas. Par conséquence, la chapelle de Saint-Maurice devient une église

---

<sup>1</sup> Cf. GENSBETTEL Christian, « L'église Saint-Vivien. Pour une redécouverte du XIX<sup>e</sup> siècle », *Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime. Bulletin*, 1991, n° 18 p. 40-44.

<sup>2</sup> *CSA*, 19 février 1911, n° 1076 ; 26 février 1911, n° 1077 ; 23 avril 1911, n° 1085.

<sup>3</sup> *CSA*, 10 mai 1914, n° 1245.

<sup>4</sup> Cf. MAILLES Dominique et RIOU Yves-Jean, « L'achèvement et l'ameublement de la cathédrale de La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSAO*, 1995, 5<sup>e</sup> série, t. 9, p. 113-135.

<sup>5</sup> *BR*, t. XIII, 31 mars 1877, n° 39, p. 462 ; t. XIV, 29 septembre 1877, n° 13, p. 155-156. Citation tirée du premier numéro.

paroissiale<sup>1</sup>. Une nouvelle église Saint-Nicolas est construite dans le faubourg sud de la ville, Tasdon et est bénite par l'évêque en 1888<sup>2</sup>.

La ville de la Rochelle étendant son emprise au nord vers le port de la Pallice, une nouvelle église voit le jour à mi-parcours. Lors de l'affectation de la chapelle Saint-Maurice au culte paroissial, la municipalité de la Rochelle avait pris l'engagement soit de l'agrandir afin de la rendre plus propre à son usage, soit de construire un autre édifice sur un autre point de la paroisse. En 1894, le legs à la Ville d'un vaste terrain de 5000 m<sup>2</sup> au lieu-dit de l'Epine et l'énergie du curé de la paroisse, l'abbé Eutrope Richou, à défendre le projet, font choisir la voie d'une construction neuve sur le terrain offert. Celui-ci apparaît plus central dans la paroisse. Après de nombreuses discussions pour la définition du plan à suivre, le chantier commence enfin en 1899. L'église du Sacré-Cœur de la Genette est bénite par l'évêque un an plus tard<sup>3</sup>.

Comme à Rochefort, le dernier lieu de culte à ouvrir ses portes est une modeste chapelle-salle paroissiale. Elle se situe dans le nouveau quartier ouvrier et maritime de la Rochelle, la Pallice. Avant tout destinée à un public populaire, elle est aménagée à cet effet :

« (...) par un ingénieux système de portes roulantes, on peut ne conserver que la partie ouverte au public et l'on a alors une salle de conférences et de réunions, pouvant contenir quatre ou cinq cents personnes<sup>4</sup>. »

A la Rochelle et à Rochefort, ces nouvelles chapelles de secours destinées à un public alors oublié de la pastorale urbaine en Charente-Inférieure reçoivent la bénédiction de l'évêque<sup>5</sup>. Par le renouvellement du tissu des églises paroissiales que l'on a pu observer, les villes apparaissent bien comme un terreau réceptif à la modernisation du bâti religieux. A l'instar des autres bâtiments publics qui marquent la richesse ou la puissance de la ville et qui sont édifiés au cours du siècle, les églises restent considérées comme des symptômes de la prospérité urbaine.

En passant à l'échelle cantonale et communale, les distorsions géographiques sont plus nettement observables, la situation des églises rurales est plus délicate. Certes, peu de communes firent le choix délibéré de détruire totalement leurs lieux de culte. Cela arrive plus fréquemment pour des communautés d'habitants disparues sous la Révolution ou les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, parfois avec quelques difficultés. La démolition de l'église de Saint-Coutant-le-Petit, minuscule commune absorbée par Villemorin se fait sans phrase dans les premières décennies du

---

<sup>1</sup> BR, t. XXIV, 1<sup>er</sup> octobre 1887, n° 14, p. 164.

<sup>2</sup> BR, t. XXV, 29 décembre 1888, n° 26, p. 306.

<sup>3</sup> Cf. AMLR, 2 M 6 et CSA, 14 octobre 1900, n° 434.

<sup>4</sup> CSA, 19 novembre 1911, n° 1115.

<sup>5</sup> Pour la Rochelle, cf. BR, t. XLVIII, 18 novembre 1911, n° 21, p. 241-245.

XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Un sort analogue attendait celle de Saint-Fort, commune intégrée à Saint-Jean-d'Angle en 1825, un peu plus tard dans le siècle<sup>2</sup>. En revanche, Juillac-le-Petit qui n'a pas accédé au rang de commune lors de la révolution posa plus de problèmes. En 1807, forte d'un décret impérial datant de l'année précédente, la municipalité de Saint-Martial-de-Coculet de laquelle dépend Juillac décide d'entreprendre la démolition de l'église de Juillac. Les ouvriers chargés de cette mission sont assaillis d'une grêle de pierres et furent pourchassés par les habitants de Juillac, hommes et femmes confondus, armés de bâtons et de pierre. L'administration impériale estimant inadmissible que l'on puisse contester une décision impériale, quatorze garnisaires durent alors être envoyés pour assurer la sécurité du chantier<sup>3</sup>. Plus au nord, dans le peu religieux canton de Burie, Orlac disparaît en 1825 et est rattachée à Dompierre-sur-Charente. En 1828, la municipalité se propose de vendre presbytère et église d'Orlac afin de financer la restauration du presbytère et de l'église du chef-lieu de la commune. Un géomètre est envoyé pour faire une évaluation du presbytère et de l'église. Les habitants le menacent. Le géomètre recourt au maire qui se déplace avec son adjoint :

« à son arrivée, il fut extrêmement étonné de trouver les esprits dans la plus grande fermentation ; un rassemblement nombreux se forma aussitôt à l'aide du tocsin qui fut sonné à différentes reprises ; on accourut armé de ce qu'on put trouver sous la main ; le maire, revêtu de son écharpe fut méconnu, outragé, menacé et ne pouvant calmer les esprits, ni faire usage de son autorité, craignant même qu'on se portât à des excès fâcheux contre lui, il se retira avec son adjoint<sup>4</sup> »

Ici, la résistance fut victorieuse et le projet abandonné. Plus rares sont les communautés d'habitants qui, devenues communes, se désintéressent de leurs églises. Près de Montendre, Souméras vit abandonner son église sous la Révolution et démolir ensuite<sup>5</sup>. Dans le canton d'Aigrefeuille, ce fut le cas de l'église de la petite commune de Ballon décrite en ruine au début du Premier Empire et dont les matériaux servirent à construire un pont<sup>6</sup>. A Puy-du-Lac, près de Tonnay-Boutonne, l'église resta en ruine jusqu'en 1880, date de sa résurrection<sup>7</sup>. Au milieu du siècle, dans les parties du diocèse où le réseau paroissial est le moins dense, l'état général reste assez médiocre. En effet, les seules églises qu'il était obligatoire d'entretenir pour les communes étaient celles des chefs-lieux paroissiaux ; pour toutes les autres, la dépense n'était pas obligatoire. C'est pourquoi celles-ci étaient en mauvais état. Un rapport produit par le curé d'Aulnay au milieu

<sup>1</sup> Eglise toujours mentionnée sous le Consulat. Cf. ADCM, 57 V 1.

<sup>2</sup> GLÉNISSON Jean *et alii*, *La Saintonge illustrée, 1839-1843. René-Primevère Lesson*, La Crèche, Geste éditions, 1999, p. 102-103.

<sup>3</sup> Cf. dossiers en ADCM, 2 O 884 et 99 V 1.

<sup>4</sup> AN, F<sup>7</sup> 9 772. Lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur, 11 juin 1828.

<sup>5</sup> RANGUET Pierre-Damien, *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure)*, Jonzac- St-Fort sur Gironde, Gabriel Arlot libraire – Antoine Renault libraire, 1864, p. 334.

<sup>6</sup> BLOMME Yves, *Les Eglises d'Aunis*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1993, p. 37-38.

<sup>7</sup> Pour un aperçu de son état sous la Monarchie de Juillet, cf. GLÉNISSON Jean *et alii*, *La Saintonge illustrée, 1839-1843. René-Primevère Lesson*, La Crèche, Geste éditions, 1999, p. 84-85, et sur sa restauration : BR, t. XVI, 22 mai 1880, n° 47, p. 562-563.



du XIX<sup>e</sup> siècle révèle le triste état de plusieurs églises de son canton : les églises de Villemorin et Saleignes n'ont pas d'autels pour célébrer la messe ; celles de Loiré et du Gicq sont en ruine ; d'autres ne valent guère mieux : la Villedieu a une « affreuse église, manquant de tout »<sup>1</sup>. Néré « menace ruine »<sup>2</sup>. Dans le canton de Matha, sensiblement à la même époque, l'église de Siecq est décrite, elle aussi, « en très mauvais état », « les murs en plusieurs endroits mena[çant] ruine ». A Blanzac, l'église est sans pavé<sup>3</sup>.

Dans certains cantons, les nouvelles églises ou les nouveaux clochers sont extrêmement rares [Cf. Carte 15] : même si les campagnes de restaurations furent intenses à Saint-Savinien et à Taillebourg<sup>4</sup>, aucun édifice neuf ne s'élève dans le canton de Saint-Savinien. Dans les cantons de Burie, Gémozac, Jonzac et Tonnav-Boutonne, une seule église paroissiale fut radicalement transformée par des interventions du XIX<sup>e</sup> siècle. La répartition dans le détail des nouvelles constructions n'est pas totalement conforme à l'état religieux des paroisses. La situation de la seule Saintonge le prouve. Certes, le canton de Cozes se couvre de quatre flèches néo-gothiques et d'une nouvelle église, mais dans le canton d'Aulnay où les catholiques n'ont pas une grande piété, on retrouve cinq églises nouvellement construites et un clocher rajouté.

Les agrandissements ou les reconstructions totales apparaissent comme des nécessités pastorales tandis que l'érection de clochers obéit à une logique identitaire. La répartition des chantiers dans le temps ne révèle cependant pas de grandes différences : 46 % des clochers s'élèvent sous la Troisième République, c'est le cas de 42 % des églises neuves.

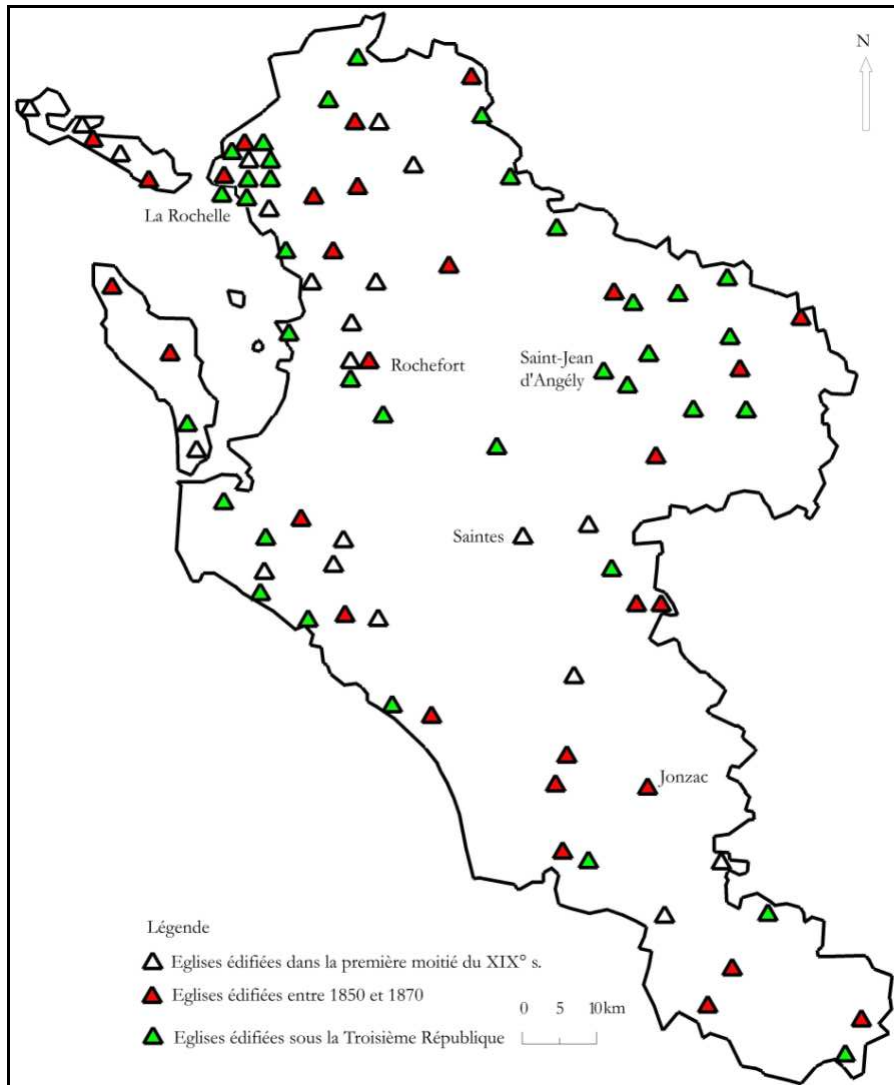
---

<sup>1</sup> ADCM, 66 V 1. « Petit tableau statistique et synoptique des édifices religieux et ecclésiastiques du doyenné d'Aulnay », 17 décembre 1853.

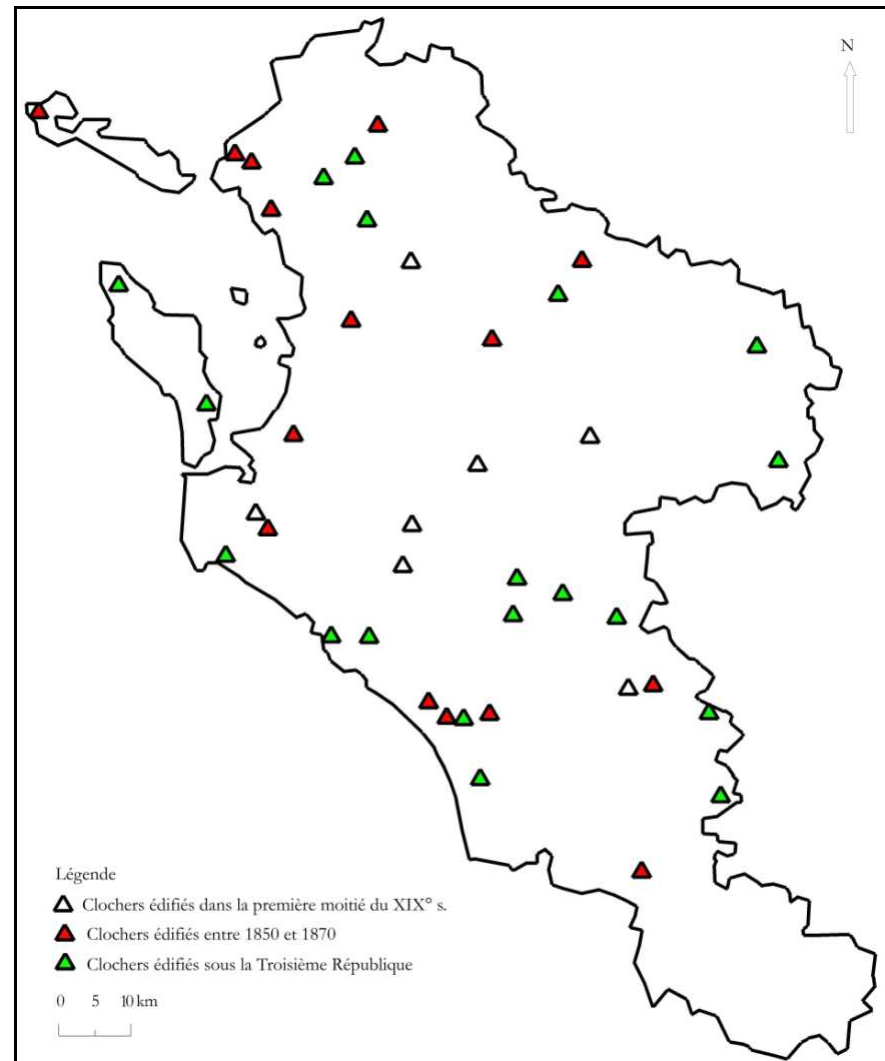
<sup>2</sup> ADCM, 191 V 1. Réponses à l'enquête diocésaine de 1846.

<sup>3</sup> ADCM, 179 V 3. Dossier de Blanzac

<sup>4</sup> Cf. FOUCHÉ abbé Camille, *Taillebourg*, Saint-Jean-d'Angély, Impr. Ch. Renoux, 1922 (2<sup>e</sup> édition), p. 11-13.



1. Les constructions et les agrandissements des églises (hors clochers).



2. Le rajout d'un clocher : une nécessité tardive.

Carte 15 : L'élan de construction des édifices paroissiaux catholiques.

### 1.3. UN TISSU PROTESTANT NOUVELLEMENT ETABLI.

Pour déterminer le nombre de lieux où le culte réformé est exercé publiquement au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il est possible de partir de l'arrêté préfectoral qui fixe les contours des Eglises consistoriales et qui rappelle les communautés réformées qu'elles abritent. La liste est assez réduite et on peut penser qu'il s'agit, selon toute vraisemblance, de la liste alors pratiquement complète des lieux où le culte est régulièrement célébré. Soit 29 lieux<sup>1</sup>. La liste de ces édifices correspond grossièrement à celle des anciennes maisons d'oraison en activité à la fin de l'Ancien Régime et que les documents officiels et les annuaires protestants mentionnent sous l'Empire et la Restauration sous le nom des « temples bâtis avant l'édit de 1787 ». Ainsi, les protestants de Saint-Jean-d'Angély s'assemblent dans une maison achetée en 1765 et joignant à un terrain qui leur servait de cimetière particulier avant 1787<sup>2</sup>. Le temple de Saint-Savinien a également été acheté en 1771 par un notable local et continue de servir jusqu'à son remplacement dans les années 1840<sup>3</sup>. Ces « maisons d'oraison » ou « maisons de prières » sont souvent situées à l'écart du bourg et de l'église. Les Maries sont le lieu des assemblées des protestants de l'arrière-pays royanais résidant à Médis, à Saujon, à l'Eguille et à Saint-Sulpice et ce hameau se situe à mi-chemin entre le bourg de Médis et celui de Saint-Sulpice-de-Royan. Dans des communes où les protestants sont majoritaires, le lieu de culte peut aussi être à l'écart. Le temple des protestants d'Arvert ne se situe pas à Arvert mais dans le hameau d'Avallon. La situation est semblable à Chaillevette où les protestants se réunissent à Paterre. Pour l'administration civile dans un premier temps, ces édifices « ne sont pas beaux mais ils paraissent suffire aux besoins de la population protestante, sous le double rapport du nombre et de l'étendue<sup>4</sup> ». Dans les communautés bordant la rive septentrionale de la Seudre, ce sont « des granges disposés pour célébrer le culte ; elles appartiennent à des particuliers qui les prêtent pour cet usage, mais elles sont en très mauvais état et commencent à tomber en ruine<sup>5</sup> ». Ces médiocres bâtiments disparaissent de la presqu'île d'Arvert sous la Restauration. Cette situation perdure plus longtemps sur le littoral de la Gironde et en Saintonge méridionale jusqu'au début de la Monarchie de Juillet<sup>6</sup>. Construites avec des matériaux de mauvaise qualité, elles se sont vite dégradées. Prenons l'exemple des temples du littoral girondin : la maison de prière de Saint-

<sup>1</sup> 30 si nous comptons également la Flotte-en-Ré.

<sup>2</sup> ADCM, C 152, « Etat des villes et paroisses où il faut un cimetière pour les non-catholiques dans la subdélégation de Saint-Jean-d'Angély », sans date (*circa* 1788).

<sup>3</sup> ADCM, 3 E 53/49. Donation de Denis-Théophile Allenet en faveur de la commune de Saint-Savinien, 13 juillet 1840.

<sup>4</sup> ADCM, 110 V 1. Enquête de 1819.

<sup>5</sup> SOULIER A., *Statistique des Eglises réformées de France, suivie des lois, arrêtés, ordonnances, circulaires et instructions qui les concernent ; de l'indication des sociétés religieuses et des écoles, avec un tableau général*, Paris, H. Servier, 1828, p. 28.

<sup>6</sup> Situation en 1828 de : Jonzac, Saint-Jean-d'Angély et Saint-Savinien, Mortagne, Royan, Meschers, Saint-Fort

Georges-de-Didonne « est située dans un marais presque inabordable pendant l'hiver ; elle est trop petite, mal saine, l'eau y pénètre de toutes parts<sup>1</sup> ». Même situation à Meschers ou à Mortagne, où situé au lieu-dit chez Bonneau,

« le temple de Mortagne, placé à l'ouest de la commune et aux milieux des bois, bâti (*sic*) en des temps où nous étions persécuté (*sic*) en nos dévotions religieuses (*sic*), et par conséquent retiré dans un endroit isolé et peu fréquenté. (...) Les chemins qui y aboutissent sont impraticables pendant la mauvaise saison (...)»<sup>2</sup>. »

A Royan, chef-lieu de canton, la situation n'est guère meilleure. La description qu'en donne un notable protestant sous le règne de Louis-Philippe le montre bien :

« Ce temple a été construit sous Louis XVI immédiatement après les édits de tolérance de ce Monarque. Primitivement, il ne composait que des quatre murs, qui subsistent encore, et d'une charpente soutenue par six piliers. Il n'avait ni dalles ni carrelage : une terre battue en tenait lieu. Pendant 50 ans environ le temple est resté dans cet état. (...). Le temple est toujours resté aussi bas et a gardé sa forme à peu près carrée.

(...) les murs (...) sont très-vieux, sans chaux ni sable, très-humides à la base, incapables par conséquent de supporter un surhaussement et une charpente neuve. Les terrains qui environnent le temple sont, à certains endroits, au niveau des croisées (...) et il en résulte un enfoncement considérable du sode et une grande humidité<sup>3</sup>. »

Il semble bien que dès l'Empire, les lieux de culte ne se réduisent pas ces « anciens temples construits avant l'édit de 1787 » et que leur nombre augmente. Ainsi de l'Eglise consistoriale de la Rochelle. Dans le « mémoire » qu'adresse le président du consistoire en 1815 à Paris, outre les temples proprement dits sont comptés sept « lieux de réunion », c'est à dire « ceux où une société protestante privée de temple s'assemble dans une maison de particuliers ». Ces lieux de réunion apparaissent cependant peu durables puisque étaient signalés Lagord et Thairé sur le continent et, dans l'île de Ré, Ars et Loix<sup>4</sup>.

Les réunions chez des particuliers étaient la solution qui prête le moins à une permanence du culte. En fait, il y a un échelon intermédiaire entre la vieille maison d'oraison et la réunion privée. C'est la location ou l'usufruit gratuit de locaux. La municipalité de Rochefort loue un local qu'il concède ensuite aux protestants. A Saint-Martin-de-Ré, le culte est célébré à partir de 1811<sup>5</sup> dans une salle de l'ancien couvent des capucins, reconverti en mairie depuis 1809<sup>6</sup> et que la municipalité met gratuitement à disposition des réformés. Les protestants de Saint-Pierre-d'Oléron paient quant à eux 150 f. pour jouir d'un « bâtiment trop petit et trop peu aéré<sup>7</sup> ».

<sup>1</sup> ADCM, 110 V 1. « Renseignements sur les temples, maisons de prière et lieux de réunion du culte réformé dans le département », 15 décembre 1819.

<sup>2</sup> ADCM, 122 V 1. Lettre des diacres administrateurs de l'Eglise protestante de Mortagne aux membres du consistoire général de Saintes, 30 avril 1834.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 641. Procès-verbal constatant l'état actuel du temple protestant de Royan établi par Ratier, 1<sup>er</sup> avril 1842.

<sup>4</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 477. « Mémoire de l'église réformée consistoriale de la Rochelle relatif au travail qui lui a été demandé par ordre de M. le Conseiller d'Etat, administrateur général des Cultes », 2 mai 1815.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 30 mai 1811.

<sup>6</sup> RIOU Yves-Jean (dir.), *Inventaire topographique de l'île de Ré*, Paris, Imprimerie nationale, 1979, 698 p., p. 419 et 424.

<sup>7</sup> ADCM, 110 V 1. Enquête de 1819.

Un moyen parfois utilisé pour doter les protestants de lieux de culte convenables fut l'affectation d'anciennes chapelles de communautés religieuses devenues biens nationaux au culte protestant. Ce système avait été adopté dans la région de Sainte-Foy-la-Grande, en Gironde : sous l'Empire, quatre des cinq des édifices du culte protestant sont d'anciennes églises<sup>1</sup>. En Saintonge, cette situation est plus rare. Cette solution fut apparemment réclamée à un seul endroit par les protestants. C'est à Breuillet où ils étaient très largement majoritaires et où ils souhaitaient disposer de l'église plus proche du bourg que le bâtiment servant de lieu de culte<sup>2</sup>. Deux anciens bâtiments conventuels furent affectés partiellement par l'administration au culte protestant. Les huguenots de Saintes disposent d'une petite salle accolée à la chapelle du Collège de Saintes et les protestants pontois jouissent de la chapelle de l'ancien couvent des Dames de la Foi qui sous l'Ancien Régime accueillait, pour leur conversion, de jeunes protestantes. Des communautés urbaines démographiquement plus importantes pouvaient également acheter des biens nationaux. Ainsi, à la Rochelle, ce sont les chefs de familles des protestants rochelais qui sont propriétaires depuis 1793 de l'église des Récollets. Ils s'en servent comme temple depuis le début de 1798<sup>3</sup>. En 1807, l'acquisition du clocher attenant est également faite<sup>4</sup>. Par la suite, nominalement, ce sont toujours les chefs de famille protestants qui restent propriétaires du local, non le consistoire : pour tous les travaux d'importance entrepris au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la décision est toujours faite en assemblée générale des chefs de famille et n'est pas décidée par le seul consistoire particulier ou par le conseil presbytéral<sup>5</sup>. A Marennes, le consistoire local achète la même année l'ancienne église des jésuites<sup>6</sup>.

Sous l'Empire, la construction de nouveaux temples n'est pas encore à l'ordre politique du jour. Les protestants sont déjà heureux de jouir de la liberté des cultes et font souvent face à des difficultés financières telles qu'il est rarement envisagé de changer de lieux de culte. Ainsi, dans l'Eglise consistoriale de Saintes qui ne compte que trois pasteurs pour l'ensemble des arrondissements de Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Jonzac et une partie de celui de Marennes, la question principale est plutôt alors de savoir comment faire rentrer les fonds nécessaires au paiement de l'indemnité supplémentaire des pasteurs. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait alors

---

<sup>1</sup> CARIS A.-Elie, *Essai sur le développement de la Réforme à Sainte-Foy*, Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris Libourne, Jules Steeg imprimeur, 1881, p. 108.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 105\*. Séance du 24 novembre 1808.

<sup>3</sup> AERLR, Consistoire. « Réponse à une série de questions relatives aux protestants de France, faite par quelques chefs de familles protestantes, assemblés à cet effet à la Rochelle, le 21 brumaire an X. »

<sup>4</sup> ADCM, C 140. Note de l'archiviste départemental, sans date, relative à la vente du clocher par les sœurs Arnaudeau aux représentants des chefs du culte réformé de la Rochelle, 6 octobre 1807.

<sup>5</sup> AERLR, registres du consistoire particulier et du conseil presbytéral de la Rochelle. Séances du 28 août 1835, 2 août 1849, 15 avril 1850, 9 juin 1856, 25 juin 1862 et 17 juillet 1879.

<sup>6</sup> AERLR, Consistoire. Lettre du consistoire particulier de Marennes aux membres du comité central du consistoire de la Rochelle, novembre 1807.

aucune idée de construction mais les difficultés du financement ont dû les ralentir<sup>1</sup>. Ainsi, un terrain est acquis à la Tremblade dès 1810 mais ce n'est qu'à l'aube de la décennie suivante que la construction du temple est lancée.

La première construction de temple dans le département de la Charente-Inférieure a lieu en terre protestante, c'est le temple de Saint-Sulpice-de-Royan qui ouvre ses portes en 1818. Il est édifié uniquement par un financement interne à la communauté. Tous les autres temples construits sous la Restauration vont en revanche être soutenus financièrement par l'Etat. Une douzaine de temples sont alors édifiés. L'importance de ces constructions ne doit pas être minorée : il s'agit d'un cinquième des chantiers entrepris au cours du siècle. Bien que le catholicisme fût devenu religion de l'Etat dans la charte octroyée par le roi de France en 1814, la situation des protestants s'est globalement améliorée pendant cette période. A partir du moment où Lainé est au Ministère de l'Intérieur, des crédits sont créés en faveur des constructions réformées. Au niveau local, c'est seulement à partir de 1819 que le budget départemental prévoit un secours à verser aux communautés protestantes. 3 000 francs sont désormais prévus parmi les dépenses du Conseil général<sup>2</sup>. Ces constructions sont une illustration de la pleine intégration des protestants et, sous le règne de Louis XVIII, leur ouverture au culte est assez largement relayée dans la presse. Les *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle* donnent des comptes-rendus de la dédicace des temples de l'Eguille, de Cozes, de Rochefort, de la Tremblade et de Montendre. De taille plus modeste et parfois considéré comme un simple oratoire, le temple de Marsilly voit son ouverture signalée dans un journal de moindre diffusion, les *Affiches de la Rochelle*<sup>3</sup>. Toutefois la qualité n'a pas été au rendez-vous. Trois d'entre eux ont fait l'objet d'importants remaniements ultérieurs<sup>4</sup>, tandis que trois autres doivent être reconstruits en totalité<sup>5</sup>.

La Monarchie de Juillet constitue une période plus originale encore pour les protestants. En effet, désormais il est exceptionnel que les temples des communautés protestantes reconnues par l'Etat ne bénéficient d'aucune aide de la part de celui-ci. Seul le temple d'Avallon à Arvert est dans ce cas de figure<sup>6</sup>. Toutefois, ce n'est pas le seul temple à ne bénéficier d'aucun financement public : il faut compter avec les mouvements d'évangélisation protestante qui débouchent sur des constructions privées. En une seule année, 1847, des temples sont édifiés à Colombiers, près de

---

<sup>1</sup> Projet à Royan défendu par le pasteur Dubaptiste, cf. BLOT Georges, « Pierre-Jean Dubaptiste, premier pasteur, président et organisateur du consistoire général de Saintes (1745 ? à 1815) », *BSHPPF*, t. XLII, 1893, p. 431-446.

<sup>2</sup> ADCM, 124 V 1. Secours départementaux.

<sup>3</sup> *Affiches de la Rochelle*, 22 mars 1822, n° 24, p. 3.

<sup>4</sup> Rochefort, la Tremblade, la Flotte.

<sup>5</sup> Saint-Sulpice-de-Royan, l'Eguille, Paterre.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J 106\*. Séances des 16 avril 1833 et 2 avril 1834 ; 124 V 1, lettre du pasteur Vermeil au sous-préfet de Marennes, 29 novembre 1836.

Pons, à Migron et au Breuillac. De plus, les constructions concordataires s'étendent à l'extérieur des lieux où existaient déjà des consistoires locaux et s'opèrent dans des localités qui jusqu'à présent ne disposaient pas de lieux de culte : Saujon et Vaux.

Sous le Second Empire, le mouvement de construction tend à s'épuiser : seuls onze chantiers importants sont comptabilisés. Parmi ceux-ci, il y a trois agrandissements d'édifices anciennement construits, deux reconstructions d'édifices construits sous la Restauration et une reconstruction sur l'emplacement d'une maison d'oraison tombée en ruines, le Billaud. Les temples de Médis, de Saint-Augustin et d'Etaules correspondent à des édifices construits *ex-nihilo*. Parallèlement, les mouvements d'évangélisation se sont essoufflés. Seules les Eglises libres tirent leur épingle du jeu : l'Eglise libre en activité dans le canton de Matha se dote d'un nouveau temple à côté de celui du Breuillac, à Matha. De même à Royan, les divisions internes des protestants facilitent la mise en place d'une chapelle évangélique « dissidente ».

Si on considère les chiffres bruts de la Troisième République, on pourrait considérer ce régime extrêmement favorable à la construction des temples. La réalité est plus nuancée. Au grand dam des protestants<sup>1</sup>, à partir de la République opportuniste, le budget des Cultes protestants est victime des dommages collatéraux de la lutte engagée contre l'Eglise catholique. Il n'y a que deux nouveaux temples ouverts au culte avec l'aide de l'Etat sous la Troisième République, et encore, celui de Port-des-Barques dont la dédicace a eu lieu en 1871 a été financé par le Second Empire finissant. Par contre, le climat politique de la Troisième République devient plus favorable que les régimes antérieurs aux mouvements d'évangélisation protestante qui, par contrecoup, prennent une coloration politique assez nette. Ainsi, le pasteur Benjamin Robert peut il écrire, lors de l'inauguration du temple du Puy-Haut, que

« Le but suprême de nos efforts, but essentiellement patriotique, en même temps que religieux, c'est d'élever l'âme de nos compatriotes des campagnes en les affranchissant du joug qui avilit des préjugés séculaires<sup>2</sup>. »

L'évangélisation protestante des campagnes saintongeaises est concomitante de la victoire définitive des républicains dans les années 1890 contre les bonapartistes<sup>3</sup>. De 1892 à 1903, ce n'est pas moins de onze temples qui sont construits avec un pic l'année où l'Affaire Dreyfus devient publique, en 1898 : trois temples sont alors ouverts au culte. Cette période s'achève par un point d'orgue : la dédicace le 27 février 1906 du nouveau temple de Saintes. C'est le dernier

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 10 mars 1882.

<sup>2</sup> BPF, Ms 1619/IV-5. Brouillon de la lettre du pasteur de Pons au sous-préfet de Saintes, sans date (1898). Un autre exemple d'identification du temple protestant à l'idée républicaine est proposé dans l'annexe : Temple huguenot, temple de la foi républicaine.

<sup>3</sup> Cf. MUEL Florence, « Les républicains en Charente-Inférieure de 1870 à 1914 », dans *Une dynastie républicaine charentaise : les Pelletan* (BAQUIAST Paul et TOUROUDE Georges dir.), Meudon, Association des Amis d'Eugène et Camille Pelletan, 1998, p. 102-109.

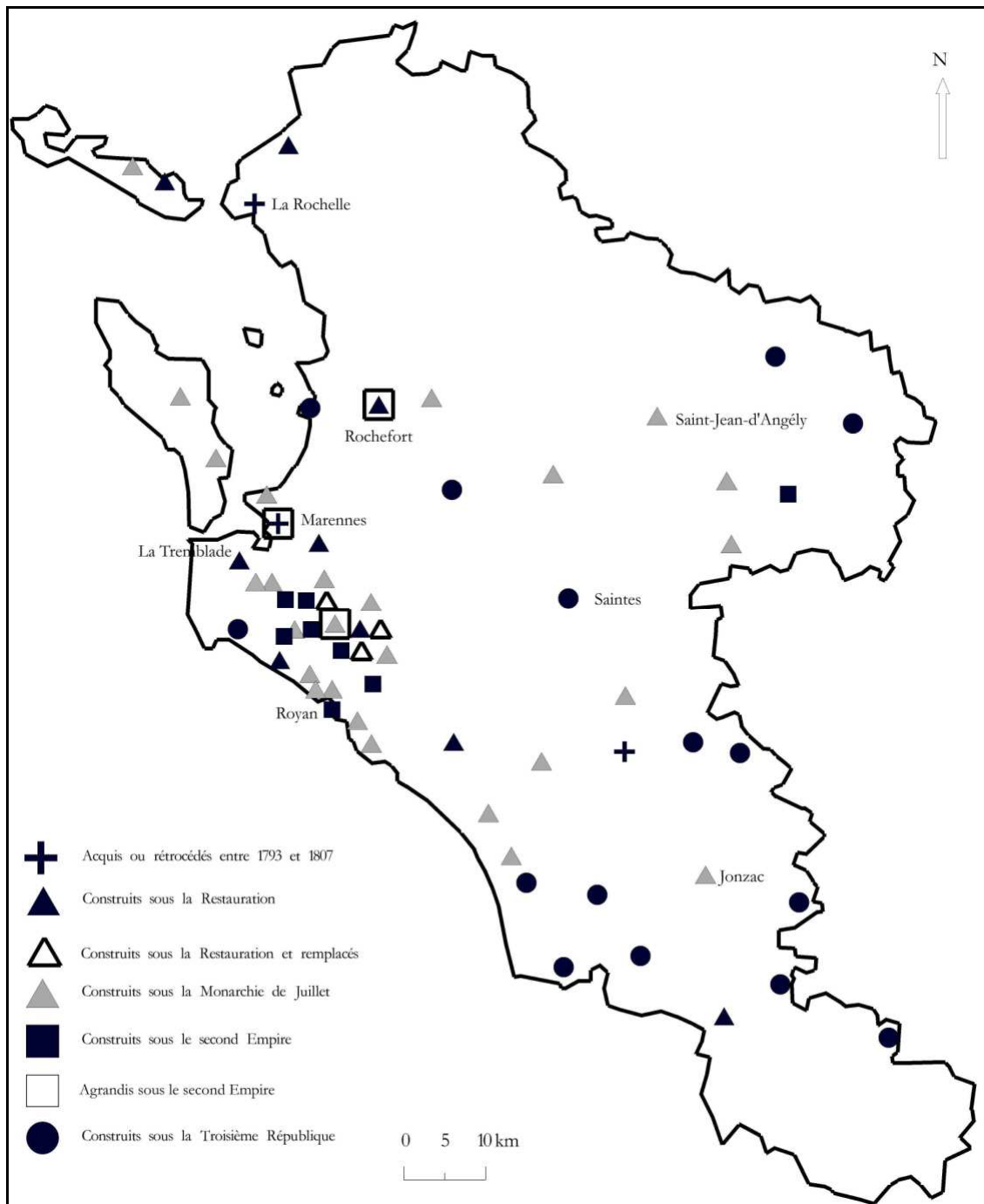
temple qui a pu bénéficier des largesses de l'Etat dans le système concordataire mais c'est également le dernier temple qui est construit avant la Grande Guerre. C'est enfin le temple dont la construction fut la plus chère de tous les chantiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Il signe donc bien la fin d'une époque.

Une première vue générale sur les constructions de culte [Cf. Carte 16] permet de dégager deux temps forts dans la construction des temples protestants, la Monarchie de Juillet et la Troisième République avec une légitimation différente. Sous le premier régime, ce sont les protestants nés protestants qui bénéficient massivement de ces nouvelles constructions ; sous la Troisième République, l'essentiel des constructions touche des prosélytes.

De même, le régime républicain ne signifie un tarissement des constructions catholiques qu'après la Séparation des Eglises et de l'Etat. L'église catholique est désormais concurrencée par la construction de la mairie-école comme symbole de l'identité communale ; toutefois, le mouvement de constructions ne s'interrompt pas. C'est à ce moment-là que les édifices neufs sont les plus nombreux. Les programmes architecturaux adoptés visent à exalter tout à la fois la grandeur de la foi catholique et la grandeur de la communauté qui s'est sacrifiée pour élever ce monument à sa foi.



Carte 16 : Les temples protestants en 1906.



## **2. LES FORMES DE LA FOI : ARCHITECTURE ET ACTEURS.**

Dire que des temples et des églises sont construits en nombre au cours du long du XIX<sup>e</sup> siècle ne suffit pas à éclairer toute l'importance que ce phénomène a dans l'imaginaire territorial des communautés locales. L'examen des formes architecturales, des acteurs et des origines du financement des chantiers permet de mieux saisir les bouleversements de la compréhension qu'ont les hommes du XIX<sup>e</sup> siècle des édifices du culte qui s'élèvent alors.

### ***2.1. LES TRANSFORMATIONS DE LA VISIBILITE.***

#### ***L'évolution du regard porté sur l'édifice religieux.***

Un double phénomène doit être noté : d'une part l'émergence du souci de préservation des églises, témoignages de la foi des siècles passés ; d'autre part, la difficile instauration d'une réflexion théorique sur le lieu de culte réformé.

Chez les catholiques, le XIX<sup>e</sup> siècle vit le développement d'un double mouvement contradictoire. D'un côté, émerge une volonté de préservation des traces du passé, des témoignages de l'art chrétien, de l'architecture catholique et tout particulièrement des églises. Sous la Monarchie de Juillet, Victor Hugo et Montalembert tonnent contre le vandalisme. D'un autre côté, les soucis de la pastorale invitent au contraire à agrandir et à accroître la visibilité des églises, quitte à profondément les remanier. Progressivement, ce désir d'agrandissement des édifices religieux ne se pense et ne se conçoit qu'en termes de reproduction de l'architecture que l'on cherchait à protéger, l'architecture médiévale, architecture d'un âge d'or de la chrétienté avec laquelle les clercs veulent renouer. Cette forme architecturale est perçue comme la plus apte à éveiller et à entretenir la piété des fidèles. L'évolution du projet de reconstruction de l'église Notre-Dame de Rochefort porte témoignage des transformations des sensibilités cléricales sur ce sujet. L'idée de reconstruction de cette église apparaît sous la monarchie censitaire. On voit alors s'opposer le curé de la paroisse et un laïc de Rochefort, René-Primevère Lesson, professeur à l'École de médecine de Rochefort et l'un des premiers notables du département à s'intéresser longuement au passé archéologique de la région. Lesson dénonce ainsi le curé de Notre-Dame qui

« intercède et remue le ciel et la terre, pour faire raser son église et la remplacer par une de ces boutiques blanches par le bas et rouges par le haut, qui serviraient aussi bien de synagogue que de bazar aux marchandises<sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> BMLR, Ms 835, fol. 4. Lettre de R.-P. Lesson à A. Lacurie, 9 septembre 1841.

L'église désirée ne voit le jour qu'au milieu du Second Empire, dans une architecture classiquement néo-gothique. Les goûts ont changé. Cette sensibilité au passé et la défense du Moyen-Âge ont pu se diffuser parmi les ecclésiastiques grâce à des intercesseurs<sup>1</sup>. En Charente-Inférieure, deux prêtres jouèrent un rôle important dans l'acculturation de la nécessité de protection des églises et la diffusion de l'esthétique néo-médiévale : Auguste Lacurie et Augustin Rainguet.

Longtemps aumônier du Collège de Saintes, né en 1799 et disparu en 1878, Auguste Lacurie put exercer son action en faveur de la conservation des monuments archéologiques à un triple niveau, pratique, institutionnel et intellectuel. Il s'illustra tout d'abord sous la Monarchie de Juillet par la direction de la restauration de nombreuses églises. En 1849, il pouvait s'enorgueillir d'être intervenu avec réussite aux quatre coins du département : les églises de Saint-Eutrope de Saintes, Aulnay, Thézac, Rétaud, Rioux, Arces et Vinax furent ainsi restaurées par ses soins<sup>2</sup>. Les interventions de Lacurie se firent parfois à la limite de la légalité. L'église d'Aulnay fait partie des édifices classés par arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 1841<sup>3</sup>. Le classement impliquait que toute restauration, vente ou démolition se fasse après avoir obtenu une autorisation spéciale du Ministère de l'Intérieur. La restauration d'Aulnay se fit pourtant sans l'aval du Ministère. L'abbé Lacurie entretenait d'excellentes relations avec le préfet, Félix de Barthélemy. Le fils de ce dernier, Anatole de Barthélemy qui servait de secrétaire particulier à son père et qui commençait une longue carrière dans l'érudition, montre dans une lettre qu'il adresse à l'abbé Lacurie la défiance des élites locales à l'égard des bureaux parisiens :

« Mon père revient de son conseil de révision, il a vu attentivement Aulnay, et il vous prodame l'un des plus habiles maîtres en œuvres de France et de Navarre. Il a trouvé que les fonds alloués par lui avaient été parfaitement employés, et il est bien décidé à les continuer. Cette année, vous aurez 400 francs pour cela. Il est bien entendu qu'il faut tâcher que les Parisiens n'y fourrent pas le nez, pour cela, évitez d'en parler à leurs émissaires, et de demander des secours du Ministère<sup>4</sup>. »

A. Lacurie fut également l'un des premiers à s'investir dans les sociétés savantes. Pour la Charente-Inférieure, il devint inspecteur divisionnaire des Monuments historiques au nom de la Société française d'archéologie. Il est à l'origine de la société d'archéologie de Saintes née en 1838 et fut le premier président de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure mise sur pied à l'initiative du préfet en 1860. Cette commission institutionnalisait le rôle qu'avait jusque-là Lacurie dans la protection du patrimoine. La commission avait pour objectif de signaler

<sup>1</sup> Cf. « Des bénédictins érudits aux prêtres régionalistes. Journée d'études à Montpellier en 1983 », *RHEF*, t. 81, 1985, n° 186, p. 4-118, et, pour une monographie régionale, EREAU Isabelle, « Le rôle du dergé dans l'émanation de la science archéologique en Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 81, 2003, p. 371-402.

<sup>2</sup> ADCM, 4 M 2/15. Liste des restaurations d'édifices religieux entreprises par l'abbé Lacurie de 1842 à 1848 et certifiée le 6 août 1849.

<sup>3</sup> Liste des édifices notamment contenus en : ADCM, 4 M 2/14.

<sup>4</sup> BMLR, Ms 835, fol. 79. Lettre d'A. de Barthélemy à A. Lacurie, sans date [fin février 1844].

au préfet « l'existence des vieux monuments à conserver ou à restaurer », à adresser « un exposé de leurs besoins, leur description, les plans et devis » pour que la préfecture puisse intervenir dans leur protection<sup>1</sup>. La Commission se composait de 25 membres : un cinquième était des ecclésiastiques. Enfin Lacurie fut un passeur intellectuel, un vulgarisateur. A la fin du Second Empire, résumant le *Traité de la réparation des églises* de Raymond Bordeaux, Lacurie proposa dans le *Bulletin religieux des Conseils pour l'entretien, la décoration et l'ameublement des églises* qui, repris en brochure, servirent plus spécialement à l'éphémère cours d'archéologie religieuse assuré au grand séminaire de la Rochelle<sup>2</sup>.

Augustin Ranguet eut lui aussi un rôle décisif mais plus discret dans la formation du regard ecclésiastique sur l'édifice religieux. Cet ecclésiastique fut supérieur du petit séminaire de Montlieu de 1838 à 1844 et de 1847 à 1871. Il marqua durablement la vie de l'établissement<sup>3</sup>. A la fin de son premier passage à la tête de la maison, il prit l'initiative de mettre en place un cours d'archéologie religieuse<sup>4</sup>. Suspendu avec son départ, le cours reprend en 1848. A côté de l'enseignement proprement dit où il reprend les travaux d'Arcisse de Caumont, des travaux pratiques avant la lettre sont organisés : les élèves sont invités à aller examiner sur site des églises pour les décrire avec un vocabulaire approprié, les dater et rédiger de petits mémoires archéologiques<sup>5</sup>. Des prix couronnent les meilleurs élèves à partir de 1852. L'enseignement se veut résolument pratique et destiné à être utile au futur prêtre. En 1858, les élèves réfléchissent aux embellissements à faire à l'église neuve de Montlieu : l'imprégnation de la formule architecturale néo-gothique est déjà patente. Tous les élèves réclament le rajout d'une flèche néo-gothique et l'un d'eux livre un diagnostic très sévère à l'égard de la construction :

« je fus singulièrement étonné de la voir nue et sans ornement, sans clocher, avec une façade laide et tronquée, et si peu conforme au plan que l'on avait projeté (*sic*), j'avoue que sans l'autel, la croix, le confessionnal, je me serais cru dans un temple protestant<sup>6</sup>. »

La formation archéologique dispensée aux candidats à l'état clérical dépasse largement l'objectif de l'étude architecturale des édifices des siècles passés. Une appréciation exclusivement positive de l'architecture médiévale y est développée, la Renaissance est perçue comme une irrémédiable décadence et l'architecture du reste de l'époque moderne est ignorée.

<sup>1</sup> Statuts reproduits dans : *Recueil*, t. I, 1860-1867, p. 2.

<sup>2</sup> *BR*, t. VI, 5 février 1870, n° 32, p. 384 ; t. XIV, 13 avril 1878, n° 41, p. 487-490. Ce cours est attesté par l'article cité de 1870 mais en 1887, la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis en déplore l'absence (*Bull. SAHSA*, t. VII, 1887, p. 430-431).

<sup>3</sup> Sur cet établissement, cf., dans le chapitre 7, la sous-partie « Entre puissance diocésaine, congrégations religieuses et sociétés de « Pères de Familles » : les établissements catholiques ».

<sup>4</sup> [VIGEN Charles], *Histoire documentaire du Petit Séminaire de Montlieu*, Rochefort, Société Anonyme de l'imprimerie Ch. Theze, 1913, p.17-19.

<sup>5</sup> Des exemples en sont conservés en : ADCM, 36 J 3.

<sup>6</sup> ADCM, 36 J 3. Devoir de l'élève Martin.

Se diffuse donc au sein du clergé une vision propre à exalter l'architecture médiévale et à l'art chrétien médiéval. Le lieu cultuel connaît une approche renouvelée chez les protestants au cours du XIX<sup>e</sup> siècle pour des raisons différentes.

Au contraire des catholiques qui considèrent l'église comme un lieu sacré et donc à part, il n'y a aucune sacralisation des lieux de culte protestant chez les réformés français. Le pasteur Charles-Louis Frossard rappelle au début de la Troisième République, une idée partagée par les réformés français :

« "Où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je suis là au milieu d'elles," dit Jésus-Christ à ses disciples (Matth., XVIII, 20). De [ce passage...] résulte pour nous la répudiation de toute idée de sainteté attribuée à un édifice bâti de la main des hommes, à un lieu, à une terre bénits à l'exclusion des autres lieux où peuvent se réunir les fidèles (...). Cependant, pour le bon ordre, nous désirons que nos lieux de culte ne servent à aucun usage profane (...). La spiritualité et la liberté chrétienne n'excluent nullement à nos yeux le respect de ce qui sert au culte de Dieu, le bon ordre et la décence<sup>1</sup>. »

Une assemblée religieuse tenue dans un petit bourg de Saintonge à la fin du Second Empire était arrivée à des conclusions semblables :

« Ce temple n'est pas un lieu particulier, mais (...) partout où il se trouve deux ou trois personnes au nom du Seigneur, le Seigneur lui-même se trouve au milieu d'elles. On s'est efforcé de faire comprendre, à cette occasion, ce qui fut dit par Jésus à la femme samaritaine, auprès du puits de Jacob à savoir : que Dieu est esprit, et que les vrais adorateurs sont ceux qui l'adorent en esprit et en vérité, non pas à Jérusalem (...) mais dans n'importe quel lieu du monde, et que nous devons par conséquent bien nous tenir en garde contre le fanatisme et la superstition qui sont deux ennemis jurés de la piété.

(...)

Ce qui compose le vrai temple ce sont les vrais croyants en Jésus-Christ (...)<sup>2</sup>. »

Partant de ces principes, pendant la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle, les huguenots négligent de réfléchir à la forme architecturale dans laquelle doit s'élaborer l'édifice cultuel. A l'instar des protestants de Saujon, la plupart des communautés réformées se bornent à exprimer le besoin d'un lieu de culte « simple et élégant, très conforme à la nature culte chrétien réformé<sup>3</sup> ». Dans l'*Encyclopédie des Sciences Religieuses*, l'article rédigé par Emile Lichtenberger en 1876 résume les représentations qui se faisaient alors des liens unissant protestantisme et architecture<sup>4</sup> : « la Réformation et l'extension du protestantisme (...) n'ont eu jusqu'à ce jour d'autre influence sur l'architecture chrétienne que d'en entraver le développement ». Le seul besoin impérieux que l'auteur reconnaît au temple à édifier, c'est que « que tous les fidèles puissent voir et entendre commodément le pasteur qui lit et interprète la Bible ». Quant aux temples construits au cours du

<sup>1</sup> FROSSARD Charles-Louis, *Une corbeille de miettes. Cent et une notices abrégées concernant les principes, l'organisation, le culte, l'histoire et la statistique de l'Eglise réformée de France*, Toulouse, Société des Livres Religieux, 1885, p. 50-51.

<sup>2</sup> AELM, registre des réunions mensuelles de la Conférence des deux Charentes. Séance du 5 août 1866.

<sup>3</sup> AERR, Saujon. Registre du consistoire particulier. Procès-verbal du 16 mai 1841.

<sup>4</sup> Texte reproduit dans l'annexe : Architecture religieuse contemporaine et architecture protestante dans l'*Encyclopédie des Sciences Religieuses*.

siècle concordataire, le jugement le plus sévère revient à Paul de Felice dans ses *Protestants d'autrefois* : les protestants trop heureux de retrouver la liberté de culte et la reconnaissance publique de l'Eglise auraient accepté « des édifices d'une simplicité et d'une laideur vraiment trop grandes<sup>1</sup> ». Pierre Dieterlen dans sa brève étude de « l'architecture religieuse protestante » publiée dans la *Revue chrétienne*<sup>2</sup> n'est guère plus favorable : « le XIX<sup>e</sup> siècle n'a plus de style », il ne fait qu'imiter, et « l'architecture protestante fait pauvre figure [;] à vrai dire, elle n'existe pour ainsi dire pas » ; à l'instar du protestantisme lui-même, l'architecture protestante « est indécise parce qu'elle cherche ». Dieterlen se contente de suggérer comme forme et style les plus adaptés au culte réformé : l'hémicycle et le néo-roman. En cela, il rejoint la timide réflexion menée par les architectes sur le temple protestant.

Les architectes du XIX<sup>e</sup> siècle eurent une appréciation très négative des temples. Les concours de l'Ecole des Beaux-Arts portent témoignage de ce dédain : ce n'est qu'en 1876 que les étudiants en architecture doivent concevoir un temple lors d'une épreuve de l'Ecole<sup>3</sup>. Epris de système et d'ordonnement rigoureux des formes et des styles, ils ne comprirent pas la variété architecturale régnant dans les lieux de culte réformés. C'est ce que reflètent à quarante ans de distances deux manuels d'architecture. En 1862, Léonce Reynaud notait comme « un fait très-remarquable (...) que, seul peut-être entre toutes les religions, le protestantisme n'a pas d'architecture spéciale », en ajoutant qu'il s'étonne de « voir cette religion s'emparer des formes de celle qu'elle est venue combattre, et faire revivre en quelque sorte, par ses monuments, les croyances qu'elle repousse et l'esprit contre lequel elle réagit<sup>4</sup> ». A l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, Guadet qui n'évoque les temples protestants que dans la catégorie fourre-tout des édifices religieux non catholiques est encore plus catégorique : « le temple protestant n'existe pas : (...) il ne s'est pas affirmé par une composition architecturale qui lui soit propre » ; « lorsque des constructions spéciales ont été faites pour [le culte réformé], elles ont toujours reproduit comme ensemble de composition les églises catholiques » ; « une salle de cours serait l'expression rationnelle du temple protestant<sup>5</sup> ». Que proposent ces professeurs d'architecture ? Si Guadet ne suggère que des

---

<sup>1</sup> FELICE Paul de, *Les protestants d'autrefois. Vie intérieure des Eglises, mœurs et usages. Les temples. Les services religieux. Les actes pastoraux*, Paris, Librairie Fischbacher, 1897, 2<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, p. 2.

<sup>2</sup> DIETERLEN Pierre, « L'architecture religieuse protestante », *Revue chrétienne*, 3<sup>ème</sup> série, t. XI, 1<sup>er</sup> avril 1900, n° 4, p. 300-309 et 1<sup>er</sup> mai 1900, n° 5, p. 366-370.

<sup>3</sup> Indication donnée par JARRASSÉ Dominique, *Une histoire des synagogues françaises. Entre Occident et Orient*, Arles, Actes Sud, 1997, p. 13.

<sup>4</sup> REYNAUD Léonce, *Traité d'architecture*, Paris, Librairie pour l'architecture, Dunod éditeur, 1862, deuxième partie, (2<sup>e</sup> édition), p. 300.

<sup>5</sup> GUADET Julien, *Eléments et théorie de l'architecture. Cours professé à l'Ecole nationale et spéciale des Beaux-Arts*, Paris, Librairie de la construction moderne Aulanier et C<sup>ie</sup> éditeurs, tome 3, sans date [c. 1901-1904], p.460 et 462.

propositions bien vagues<sup>1</sup>, Léonce Reynaud, partant de l'exemple du temple de Charenton, se fit plus précis :

« la disposition la plus avantageuse consisterait en une salle de forme rectangulaire, dont une large tribune occuperait le côté opposé à la chaire, c'est-à-dire celui dans lequel serait percée la principale porte du monument. Cette tribune pourrait couvrir entièrement un vestibule régissant sur toute la longueur de la façade, et destiné à mettre l'intérieur à l'abri du froid et du tumulte du dehors. Elle n'aurait pas plus de largeur que lui, ou se prolongerait, soutenue par de légères colonnes, suivant ce qu'exigeraient les circonstances. Les sièges seraient disposés de manière que le prédicateur fût également en vue de tous les points (...). La salle, largement éclairée par des fenêtres ouvertes de chaque côté à sa partie supérieure, recevrait une lumière abondante, sans que ni les assistants, ni le prédicateur eussent de jour en face d'eux. Toutes choses seraient disposées avec un ordre intelligent et bien accentué ; rien ne se montrerait qui ne parût sérieusement motivé ; la forme serait simple, distinguée et surtout judicieuse ; la décoration serait calme, sobre et mâle ; le caractère dominant serait la sérénité et une haute dignité<sup>2</sup>. »

Si nombre des principes exposés dans ce plan-modèle se retrouvent dans les temples du XIX<sup>e</sup> siècle, pour autant, un modèle unique ne correspond ni à la réalité des temples ni aux vœux des protestants. La variété, l'originalité sont des traits majeurs des Églises réformées. *Semper reformata*, Églises et fidèles toujours à réformer, ce principe fondamental de la Réforme, d'une certaine manière, s'applique aussi aux lieux de culte.

Comment les fidèles interprètent-ils l'architecture adoptée pour les temples édifiés au cours du siècle ? On dispose seulement des témoignages de deux « protestants de culture » qui aiment retrouver dans le temple des marques distinguant radicalement le temple de l'église catholique. Le protestant Eugène Pelletan n'est guère tendre pour le temple de Royan, « une façon de temple grec en moellons<sup>3</sup> ». Dans ses souvenirs de jeunesse, Pierre Loti oppose ainsi l'aspect du temple de Rochefort, « un temple de ville ; neuf alors avec une intention d'être joli, sans oser l'être trop » à ceux de la presqu'île d'Arvert,

« ces petits temples de villages, où nous allions quelquefois les dimanches d'été ; bien antiques pour la plupart, avec leurs murs tout simples, passés à la chaux blanche ; bâtis n'importe où, au coin d'un champ de blé, des fleurettes sauvages alentour ; ou bien retirés au fond de quelque enclos, au bout d'une vieille allée d'arbres. – Les catholiques n'ont rien qui dépasse en charme religieux ces humbles petits sanctuaires de nos côtes protestantes<sup>4</sup>. »

### **Du néo-classique au néo-médiéval : une évolution architecturale ordinaire.**

L'architecture catholique ne s'avère guère originale en Charente-Inférieure. Les églises construites dans la première moitié du siècle sont conformes au modèle néo-classique. Ce style

<sup>1</sup> GUADET Julien, *Eléments et théorie de l'architecture. Cours professé à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts*, Paris, Librairie de la construction moderne Aulanier et C<sup>ie</sup> éditeurs, tome 3, sans date [c. 1901-1904], p. 463-464.

<sup>2</sup> REYNAUD Léonce, *Traité d'architecture*, Paris, Librairie pour l'architecture, Dunod éditeur, 1862, deuxième partie, (2<sup>e</sup> édition), p. 301-302.

<sup>3</sup> PELLETAN Eugène, *La naissance d'une ville*, Paris, Pagnerre libraire-éditeur, 1861, p. 58. Le texte qu'il rédigea seize ans plus tôt sur Royan dans l'*Histoire des villes de France* dirigée par Aristide Guilbert était déjà railleur sur les rivalités confessionnelles.

<sup>4</sup> LOTI Pierre, *Le roman d'un enfant - Prime jeunesse* (éd. Bruno VERCIER), Paris, Gallimard, 1999, (Folio), p. 129-130.

architectural persiste en Aunis et en Saintonge bien après que le néo-médiéval soit devenu à la mode du fait de la personnalité du premier architecte qui se spécialise dans l'architecture religieuse, Antoine Brossard, qui reste fidèle à l'esthétique de sa jeunesse bien après le milieu du siècle<sup>1</sup>. Par la suite, le néo-gothique tend à s'imposer comme le modèle unique. Dans plusieurs chantiers importants, les ecclésiastiques se montrent soucieux de cohérence dans l'achèvement des travaux lorsqu'il s'agit de prolonger un édifice déjà existant. Ainsi, en 1854, l'évêque, sûrement conseillé par Augustin Rainguet, se refuse à approuver le projet d'agrandissement de l'église de Bédenac, près de Montlieu, car l'auteur des plans avait prévu de rajouter un clocher néo-gothique. Mgr Villecourt juge qu'« il ne saurait approuver que l'on changeât la physionomie dont le style est roman, et non ogival<sup>2</sup> ». De même, la cathédrale achevée sous le Second Empire l'est conformément aux plans dessinés par Jacques V Gabriel au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'architecture connue des premiers temples construits ou établis en Charente-Inférieure reste plus discrète. Le bricolage financier qui présida leur construction eut quelques conséquences sur leur décoration. Ainsi, l'originale décoration du fronton de Montendre qui prévoyait de faire figurer sur le fronton un soleil à visage humain disparut de la façade définitive, suite à la réduction de 40 % du devis initial<sup>3</sup>. Le plus souvent dans les chantiers de la Restauration et du début de la Monarchie de Juillet, la façade reste dépourvue de tout motif décoratif : Arvert et Avallon conservent encore des formes de granges. Les façades des temples de Saint-Fort, de Saint-Pierre-d'Oléron sont extrêmement sommaires. L'encastrement des temples de Jonzac et du Château-d'Oléron dans les maisons les entourant impose des ouvertures importantes sur la façade. Ces édifices se veulent avant tout fonctionnels et pas forcément esthétiques.

Comme pour les églises construites dans la première moitié du siècle, des motifs néo-classiques sont fréquemment présents sur les façades des temples de cette époque. A Rochefort, l'architecte ajoute quelques années après la construction de l'édifice, un attique à la façade<sup>4</sup>. Ces motifs cependant sont exceptionnels. La décoration se limite alors à une simple différenciation entre le fronton et la partie basse de la façade. A l'exception du temple de Saint-Martin-de-Ré dans les années 1830, c'est seulement avec les chantiers des années 1840 que le recours à des motifs néo-classiques devient plus systématique. Il est présent à des degrés divers dans les encadrements des portes et les frontons des temples de Gémozac et de Royan ; plus discrètement, il est repérable dans les chapiteaux surmontant la porte d'entrée à Meschers et à

<sup>1</sup> Cf. CHASSEBŒUF Frédéric, « A propos de la diffusion du style néo-gothique au XIX<sup>e</sup> siècle en Charente-Inférieure : le cas de l'église de Mortagne-sur-Gironde », *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 2002, p. 101-114.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 4 806. Avis de l'évêque de la Rochelle, 21 janvier 1851.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 640. Plan, coupe et élévation du temple à construire à Montendre, 12 mars 1821.

<sup>4</sup> BMR, dossier du culte protestant. Devis des travaux à faire pour la construction d'un attique, établi le 5 décembre 1824, approuvé par le maire le 10 mars 1825 pour être porté au budget de 1826.



Saujon. Les formes néo-classiques persistent au-delà du milieu du siècle. Le péristyle de la façade du temple de Marennes est édifié sous le Second Empire, à la plus grande satisfaction du pasteur de Cambon qui juge qu'

« Au point de vue de l'art, ce petit édifice ne laisse vraiment rien à désirer. Ces colonnes d'ordre dorique, remarquables par l'exactitude de leurs proportions, le fronton triangulaire qui s'appuie sur les colonnes sans les écraser, la simplicité de la décoration intérieure du péristyle, tout cet ensemble est d'un goût élégant et sévère<sup>1</sup>. »

Le conseil presbytéral de la Tremblade jugea que les colonnes encadrant la porte d'entrée du temple « mesquines dans leur forme et dans leurs dimensions ne sont en harmonie ni avec la destination, ni avec la grandeur de l'édifice ». Il obtint de la municipalité leur remplacement. Au cours du même chantier, furent rajoutés au-dessus de la porte deux œils-de-bœuf reconnus indispensables pour éclairer la tribune et aérer le temple<sup>2</sup>. Les motifs néo-classiques de la Tremblade datent donc eux aussi du Second Empire. Encore plus tardivement, l'architecte chargé du remaniement du temple de Nieulle dans les années 1890 adopta une façade néo-classique<sup>3</sup>.

Les formes néo-médiévales ne se diffusent qu'à partir du chantier de Saint-Sulpice-de-Royan qui marque un réel tournant dans l'histoire des formes des édifices culturels protestants du département, un tournant qui est en fait non voulu par les protestants mais imposé par l'administration parisienne. Le projet initial a été dessiné par « un architecte entendu », Pierre-Amédée Michel, un ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Paris<sup>4</sup> qui venait d'être nommé à la fonction nouvellement créée d'architecte des arrondissements de Rochefort et de Marennes<sup>5</sup>. Le dessin est sans grande originalité. Dépourvu de fronton, l'édifice ne dispose que de deux pilastres d'angle et d'un simple pignon couronné d'une corniche en rive. La porte, d'une hauteur de quatre mètres, est surmontée d'un modeste entablement sur consoles moulurées<sup>6</sup>. Le programme architectural est d'une très grande simplicité [Cf. Figure 4 ].

---

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 640. Lettre du pasteur Gustave Cambon au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 22 décembre 1858.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 28\*. Séances des 9 décembre 1857 et 20 juillet 1859.

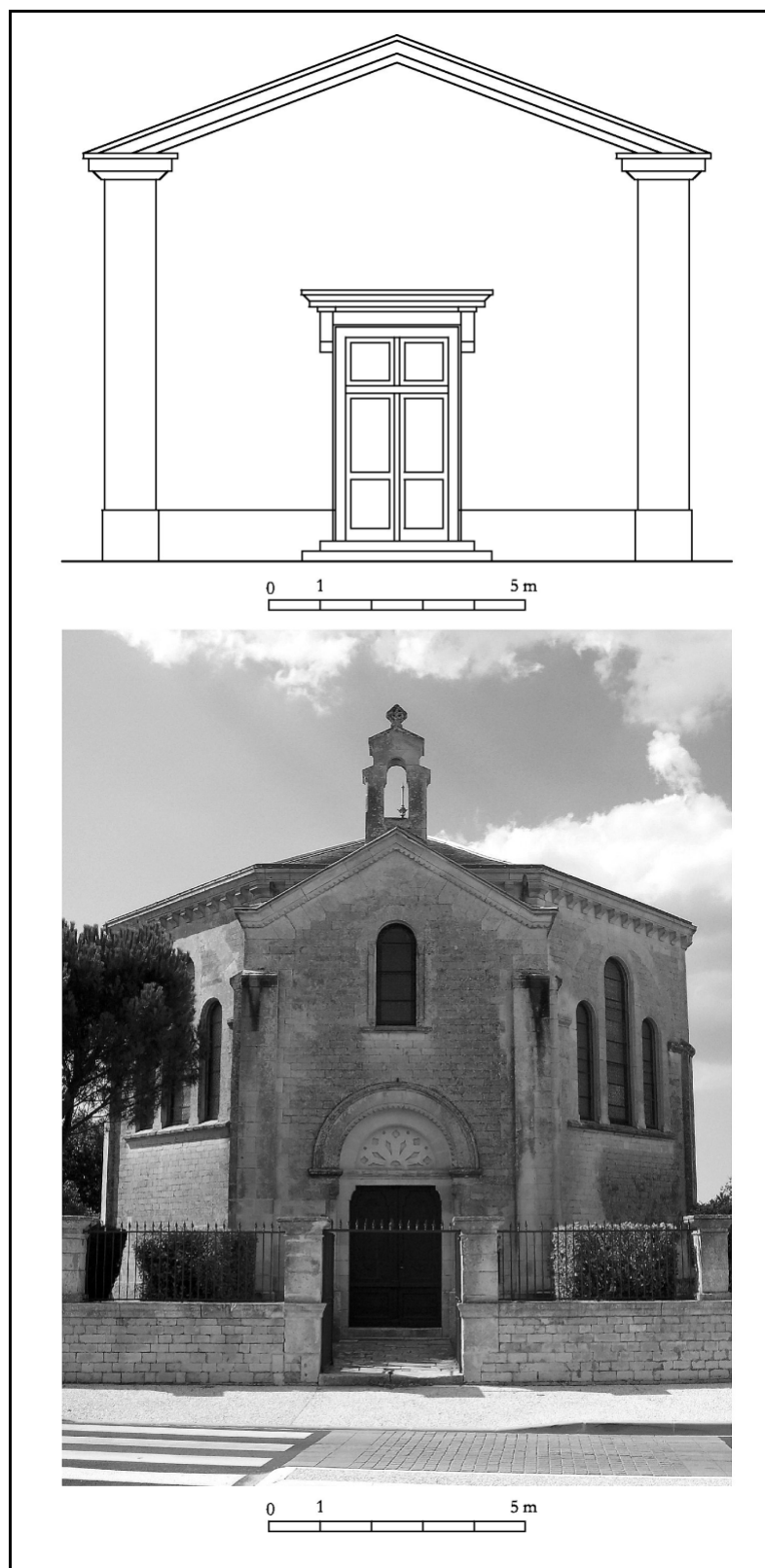
<sup>3</sup> ADCM, 2 O 2 456. Cahier des charges de restauration du temple de Nieulle dressé par Thibaud, 8 février 1890.

<sup>4</sup> DELAIRE E., *Les architectes élèves de l'École des Beaux-Arts. 1793-1907*, Paris, Librairie de la construction moderne, 1907, p. 348.

<sup>5</sup> *L'Annuaire du département de la Charente-Inférieure pour l'année 1852* le signale à cette fonction alors que celui de l'année 1851 mentionnait seulement deux architectes d'arrondissements : Ernest Massiou pour celui de la Rochelle et Victor Fontorbe pour le reste du département.

<sup>6</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 640. Devis descriptif et estimatif dressés par l'architecte d'arrondissement Michel, 15 septembre 1851 ; F<sup>19</sup> 10 641. Plan, coupes et élévations du temple protestant à construire à Saint-Sulpice-de-Royan, dressés par l'architecte d'arrondissement Michel, septembre 1851.

Figure 4 : Un chantier exemplaire : Saint-Sulpice-de-Royan.



Le premier projet proposé par un architecte du département était sans originalité et conforme à l'architecture développée au cours de la décennie précédente (vue du haut). Il est refusé et remplacé par un projet d'inspiration néo-médiévale dû à l'architecte parisien, Léon Jossier (vue du bas).

Le projet est rejeté par les bureaux parisiens qui commandent à Léon Jossier les plans du nouveau temple<sup>1</sup>. Le temple de Saint-Sulpice est le premier du département à présenter des motifs d'inspiration néo-romane perceptibles par la forme des baies et par un tympan doté d'un dessin original et entouré d'une voussure dentelée. Ces principes se retrouvent tant dans les temples construits sur des plans de Jossier – Etaules et Chaillevette – que sur ceux édifiés par des architectes locaux, parfois ayant travaillé avec l'architecte parisien. Ainsi, de Médis. Daniel Marion utilisa sur les flancs du temple le même type d'ouverture que dans les plans de Jossier. La porte est surmontée d'un tympan orné de voussures quasi-identique à celui d'Etaules et de Chaillevette.

Les motifs néo-gothiques, que l'on pourrait résumer à la présence ogivale, sont plus exceptionnels. Cependant, comme le néo-roman, elle n'est perceptible que dans la décoration, non dans la forme générale de l'édifice. Un édifice synthétise parfaitement l'évolution vers ce type de forme. C'est le temple de Saint-Augustin. Les premiers plans projetés étaient ceux d'un temple « classique » avec fronton orné d'une Bible rayonnante comme on le trouve à Saint-Martin-de-Ré ou Royan. Ils sont rejetés par le Ministère : un deuxième projet est alors dessiné, il semble que celui-ci disposait à la fois des éléments néo-classiques et néo-médiévaux. L'édifice effectivement construit comporte seulement des éléments néo-gothiques : la porte, s'inscrivant dans une belle arcade ogivale, est surmontée d'un arc trilobé et l'encadrement circulaire de l'œil-de-bœuf est orné de huit trèfles rayonnant<sup>2</sup>. A la fin du siècle, de tels motifs néo-gothiques sont repérables dans les temples construits à l'instigation du pasteur de Barbezieux, Théophile Duproix, et du pasteur dirigeant l'œuvre de Saint-Aubin, Fernand Faivre. Arcade de la porte et fenêtres ogivales sont présentes à Bourses et Mérignac. A la Bergerie, seules les fenêtres sont ogivales. Les temples de Saint-Maigrin ou de Morisset sont une synthèse plus originale : la façade est d'inspiration néo-classique tandis que les fenêtres latérales sont ogivales.

Le néo-roman reste présent. Le temple de Saintes est souvent présenté comme d'un « style roman modernisé et (...) imprégné de l'esprit protestant<sup>3</sup> ». La façade sur la rue a en effet reçu un traitement d'inspiration romane, avec porche en avancée et triplets de baies élancées tandis que le décor sculpté, très soigné, est plutôt *modern style*. Le temple du Puy-Haut est un exemple d'un néo-roman, assez fréquent dans les églises catholiques, mais unique pour les temples réformés du département : il est doté d'un clocher particulièrement visible et qui, au premier aspect le fait ressembler à une église catholique, jusqu'au moment où le spectateur se rend compte de la présence de la Bible sur la façade.

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 641. Brouillon de la lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes au préfet de la Charente-Inférieure, 28 janvier 1852.

<sup>2</sup> Cf. dossier en ADCM, 2 O 1 725.

<sup>3</sup> *L'Eglise réformée de Saintes. Son nouveau temple. Ses origines. Son passé*, Saintes, Imp. A. Gay, 1907, p. 8.

Si la diffusion des formes néo-médiévales dans l'architecture protestante se comprend d'abord comme une contrainte exercée par l'Administration des Cultes parisiens, le rôle de Paris ne s'explique que par l'importance que prend l'Etat dans la régulation des constructions et sa position d'arbitre parmi les acteurs intervenant dans les constructions de lieux de culte.

## ***2.2. CLERCS BATISSEURS, ENGAGEMENTS DES FIDELES ET INTERVENTION DE L'ETAT.***

### ***L'âme du projet : le clerc.***

Le curé bâtisseur est un personnage familier de l'histoire religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est présent en Charente-Inférieure. Plus que le curé inamovible, le phénomène touche principalement le desservant de la paroisse rurale incertain de rester à sa place mais qui souhaite laisser une trace durable dans la paroisse qu'il dirige et dans l'esprit de ses ouailles. Soutenu par la famille du marquis de Dampierre, l'abbé Valadou eut un tel zèle pour sa petite église de Plassac, nous révèle son biographe :

« Après les âmes, ses plus grandes préoccupations étaient réservées à son église.

Ceux qui ont assisté à cette merveilleuse transformation peuvent seuls comprendre tout ce qu'il lui a fallu de zèle, d'ardeur, de persévérance pour en arriver là. Restaurer un sanctuaire, payer une nef, construire une voûte, élever un clocher, et cela, sans aucun secours du Gouvernement ni de la commune, n'est pas chose facile. Tous ceux qui en ont essayé en feront l'aveu. M. Valadou a fait tout cela<sup>1</sup>. »

Dans la paroisse voisine de Saint-Dizant-du-Gua, son confrère, l'abbé Gibeau, dépensa une même énergie pour voir s'élever son clocher<sup>2</sup>. A la frontière vendéenne, l'abbé Gil mit quant à lui dix ans pour voir l'église de la Ronde enfin construite<sup>3</sup>. Une chapelle est ainsi construite aux Touches-de-Périgny en 1880 à l'instigation du curé, l'abbé Barlier : l'église étant isolée au milieu des champs, il s'agit de faciliter la fréquentation de la messe aux fidèles<sup>4</sup>. Les représentants les plus connus de ces ecclésiastiques qui se multiplient pour que soit mise en place une église neuve s'illustrèrent sous la Troisième République. Louis Augustin Barbotin, arrivé comme administrateur de la paroisse de la Tremblade en 1867 use de toute son énergie pour qu'une nouvelle église soit édifiée. Il n'hésite pas à frapper toutes les portes et réussit à convaincre le député libre-penseur Frédéric Mestreau d'appuyer le projet<sup>5</sup>. Ce n'est qu'en 1894 qu'elle est enfin

<sup>1</sup> BR, t. VII, 25 février 1871, n° 35, p. 414-415.

<sup>2</sup> BR, t. XXIV, 2 juillet 1887, n° 1, p. 11.

<sup>3</sup> BR, t. XI, 5 décembre 1874, n° 22, p. 266-267.

<sup>4</sup> BR, t. XVII, 13 novembre 1880, n° 20, p. 234.

<sup>5</sup> Cf. les brochures publiées en faveur de l'œuvre par l'abbé Barbotin : *Histoire curieuse ou révélations sur la construction de l'église du Sacré-Cœur de La Tremblade (Charente-Inférieure) consacrée le 21 juin 1894 par Monseigneur Bonnefoy, Evêque de La Rochelle et Saintes, assisté de M<sup>sr</sup> Laferrière, Evêque de Constantine et d'Hippone*, Marennes et Royan, Impr. Florentin-Blanchard, 1895, 32 p. ; *Symbolisme de l'église du Sacré-Cœur de La Tremblade ou l'enseignement chrétien mis au grand jour par la sculpture et la peinture faisant suite à l'Histoire curieuse ou Révélations sur la construction de cette même Eglise*, Marennes et Royan, Impr. Florentin-Blanchard, 1895, 34 p. 2<sup>e</sup> édition ; *Contre vents et marées*, La Tremblade, chez l'auteur, 1901, 141 p.

consacrée. La même persévérance aboutit aux mêmes résultats, nous l'avons vu, pour l'église du Sacré-Cœur de la Genette défendue par l'abbé Eutrope Richou.

Les pasteurs purent jouer un rôle analogue pour la création des temples. C'est lui qui, bien souvent, engage toutes les actions en faveur de la construction du temple, en étant parfois payé en retour. A la Tremblade, le consistoire a convenu avec son pasteur qu'elle a envoyé à Paris pour obtenir des secours qu'en cas de réussite, le consistoire lui en donnerait 10 %<sup>1</sup>. Les temples de l'arrière-pays royannais édifiés sous la Monarchie de Juillet sont attribués au zèle des pasteurs Eugène Vermeil et Jacques-Antoine Cruvellé<sup>2</sup>. Le pasteur intervient aussi sur les plans. C'est ce que fit Jean-Philippe Dyvorne pour le temple de Courlay, à Saint-Palais-sur-Mer. Les plans ont été primitivement dessinés par Félix Garde, l'architecte municipal de Rochefort : les devis ont été examinés par les deux pasteurs de la Tremblade, Dyvorne et son collègue :

« Nous annotâmes (...) sur le devis même de l'architecte les parties qui nous semblèrent peu nécessaires, telles que, sode, carrelage, tillis, corniches, archivoltas, &c ; nous ne conservâmes de la pierre de taille que celle qui était nécessaire pour les chaînettes et les ouvertures<sup>3</sup>. »

L'architecte refusant de s'associer à de telles diminutions, ce sont les plans revus par Dyvorne et Lafon qui sont suivis. Ce mode de faire posa quelques problèmes, le sous-préfet signala au préfet, quand des plaintes de souscripteurs et de l'entrepreneur commençaient à circuler sur le compte de Dyvorne,

« 1<sup>e</sup> que chargé de diriger tout ce qui concerne cette construction ce pasteur a modifié, sans votre autorisation, le devis de l'architecte.

2<sup>e</sup> qu'il n'a point non plus soumis à votre approbation le marché par lui passé de gré à gré avec le sr Marion.

3<sup>e</sup> qu'il a écarté l'adjudication publique et la concurrence en ne se rendant pas aux trois jours qu'il avait lui-même successivement fixés pour cette adjudication.

(...) 5<sup>e</sup> que l'acceptation et le décompte des ouvrages ont pareillement été faits sans le concours de l'architecte.

6<sup>e</sup> qu'enfin qu'elles qu'aient été les demandes des intéressés et des maires ni le pasteur ni le consistoire n'ont jamais voulu produire aucun compte de recettes et dépenses relatives à cette construction, et par suite, ont autorisé les soupçons les plus fâcheux<sup>4</sup>. »

Aux Mathes, face à l'impossibilité de faire construire avec l'aide de l'Etat et de la municipalité un temple, c'est le pasteur lui-même qui dirige les travaux et en devient le propriétaire nominal jusqu'à ce qu'il en rétrocède la propriété à l'Eglise d'Arvert au lendemain de la Séparation<sup>5</sup>. Pour les œuvres d'évangélisation, le pasteur architecte fut fréquent. Le temple de

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 41. Registre de la commission chargée de diriger les travaux du temple de la Tremblade, lettre de la commission d'érection du temple de la Tremblade au pasteur André, 6 juillet 1821.

<sup>2</sup> FERRAND Emma, *Royan moderne et ancien*, Bordeaux, Impr. Balarac jeune, 1846 (2<sup>e</sup> édition), p. 174.

<sup>3</sup> ADCM, 122 V 1. Lettre de Dyvorne au préfet de la Charente-Inférieure, 2 juillet 1833.

<sup>4</sup> ADCM, 122 V 1. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 5 juin 1833.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J suppl. 3\*. Séances des 26 octobre 1890, 18 novembre 1906 et 17 novembre 1907. ADCM, E dépôt 120/237. 2 M 1. Acte notarié passé chez Maître Lestrille, Etaules, 17 juin 1959.

Soubran a été dessiné en suivant les plans de Costa, l'agent de l'œuvre d'évangélisation en charge de ce poste<sup>1</sup>. Les plans des temples de Mérignac et de Saint-Maigrin furent, quant à eux, improvisés par le pasteur Théophile Duproix. Celui-ci se contentait de donner quelques directives assez larges aux ouvriers sur ce qu'il attendait comme édifice et les laissait ensuite le construire<sup>2</sup>.

### **Un rôle actif mésestimé, les fidèles.**

Dans les Eglises locales, il est parfois difficile de repérer le rôle décisif que peuvent jouer les laïcs. Certains ont un poids fort lors du financement et dans l'organisation des travaux. Les frères Isaac et Pierre Goguet jouèrent un tel rôle à Cozes : ils sont à l'origine de la liste de souscription et l'un des deux, peintre, s'est chargé de la décoration des colonnes des galeries, de la chaire et de la voûte<sup>3</sup>. Abraham Guillot, de Mortagne-sur-Gironde, appela à la générosité ses coreligionnaires et obtint un financement important de la part de la municipalité dont il était membre<sup>4</sup>.

Ce rôle apparaît au grand jour lorsque la communauté compte en son sein quelques hommes d'art. Ainsi à Saint-Martin de Ré, Louis David Foucault, chef de bataillon du génie en retraite qui contribua à remanier les plans conçus par le conducteur des Ponts et Chaussées auteur des premiers plans, Lemonnier<sup>5</sup> : les économies ainsi réalisées permirent alors de se doter d'un mur d'enceinte<sup>6</sup>. Allenet eut des fonctions semblables mais moins concluantes à Saint-Jean-d'Angély : les plans dressés par un agent-voyer protestant, il se chargea de la direction des travaux en réduisant le plus possible la dépense, ce qui n'empêcha pas la rapide formation d'un déficit important<sup>7</sup>.

Des catholiques jouèrent parfois le même rôle au côté du curé de la paroisse mais leur influence est plus difficilement repérable. Le baron Bretinauld de Saint-Surin, beau-frère de Mgr Dupuch<sup>8</sup>, se chargea tout particulièrement de la surveillance de l'avancement des nombreux travaux entrepris dans l'église de Chenac sous le Second Empire<sup>9</sup>. La famille Dupuy d'Angeac est

<sup>1</sup> BEO, 1<sup>er</sup> mai 1897, n° 9, p. 35-36.

<sup>2</sup> AEMB, Émile DURAND, « Histoire de l'Eglise missionnaire de Barbezieux », ms.

<sup>3</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, année 1821, n° 24, p. 313-316.

<sup>4</sup> CROTTET Alexandre, *Histoire des Eglises réformées de Pons, Gemozac et Mortagne en Saintonge précédée d'une notice étendue sur l'établissement de la Réforme dans cette province, l'Aunis, et l'Angoumois*, Bordeaux, imprimerie-lithographie A. Castillon, 1841, p. 208.

<sup>5</sup> AERIR, copie des plans dressés par Lemonnier conservés au Musée Ernest-Cognacq.

<sup>6</sup> AERIR, registre du consistoire local de Saint-Martin. Séances des 9 janvier et 30 mai 1836.

<sup>7</sup> BMSJA, dossier du temple. Lettre du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au maire de Saint-Jean-d'Angély, 27 novembre 1841.

<sup>8</sup> BR, t. XXI, 14 mars 1885, n° 37, p. 437.

<sup>9</sup> ADCM, 2 O 376. Dossier de l'église.

à l'origine de la construction de l'église de Brives-sur-Charente<sup>1</sup>. Sous la Troisième République, les Bremond d'Ars et les de Gaalon jouèrent un rôle éminent respectivement dans la restauration de la chapelle d'Orlac<sup>2</sup> et dans la construction de l'église de la Grève-sur-Mignon<sup>3</sup>.

Certains notables ne se contentent pas de financer les constructions ou de diriger les travaux, ils peuvent mettre leur influence au service de la cause. Jules Dufaure se mit ainsi au service de l'achèvement de l'église de la Tremblade<sup>4</sup>. Un ancien recteur et doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Poitiers retiré à Saint-Georges-de-Didonne, Chenou, se fit également avec quelque succès l'avocat de la reconstruction de l'église de sa retraite : il obtint un secours suffisant pour que puisse être entreprise l'érection du clocher<sup>5</sup>.

Cette participation des laïcs permet aux édifices de s'ancrer plus profondément dans le cœur des fidèles et dans les représentations mentales de la communauté : le temple ou l'église n'apparaît pas comme un édifice parmi d'autres mais comme *leur* église ou temple. En revanche, s'efface de la mémoire des populations, un acteur essentiel mais éloigné : l'Etat.

### **Un rôle déterminant : l'Etat.**

Le processus de rationalisation de la procédure de construction des édifices religieux s'opère grâce à deux moyens : d'une part, la mise en place de commissions permanentes chargées d'évaluer la viabilité des projets pour lesquels un secours de l'Etat est réclamé ; d'autre part, un jeu de circulaires qui permet de codifier la marche à suivre pour mener des restaurations et des constructions à terme.

Le Conseil des bâtiments civils créé en 1798 avait compétence sur la construction de tous les édifices et monuments publics. Le Conseil n'hésite pas à corriger ou à amender les projets pour des raisons matérielles ou esthétiques. Dans les faits, son contrôle ne s'exerce que sur les chantiers les plus importants, ceux dépassant 30 000 francs. La majorité des temples et des églises édifiés sous la monarchie censitaire échappent alors à son examen. Pour les constructions réformées, seuls les plans de la Tremblade<sup>6</sup> et de Rochefort<sup>7</sup> furent étudiés et amendés afin

<sup>1</sup> BR, t. XXIV, 20 août 1887, n° 8, p. 87.

<sup>2</sup> *Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime*, Paris, Flohic éditions, 2002, tome 1, p. 172.

<sup>3</sup> BLOMME Yves, *Les Eglises d'Aunis*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1993, p. 73.

<sup>4</sup> ADCM, 180 V 1. Lettre de l'abbé Barbotin à l'évêque, 5 juillet 1877.

<sup>5</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 085. Dossier de Saint-Georges-de-Didonne. Il contient les nombreuses missives qu'il envoya au Ministère ou à ses anciens élèves devenus des personnages importants du régime républicain et qui pouvaient appuyer la demande.

<sup>6</sup> ADCM, 122 V 1. Rapport de E.-J.-L. Grillon au Conseil des Bâtiments civils, 1821.

<sup>7</sup> ADCM, 122 V 1. Lettre du Directeur général de l'Administration départementale et de la police au préfet de la Charente-Inférieure, 5 juin 1821.

d'économiser les deniers publics. A ce contrôle financier s'ajoute un contrôle esthétique : le Conseil des Bâtiments civils défendait plutôt une architecture néo-classique. La mise en place en 1848 d'une Commission des Arts et Edifices religieux est une étape importante pour la diffusion du néo-médiéval et pour l'encadrement des procédures de construction. Les architectes diocésains sont créés en décembre 1848 : nommés par le Ministre des Cultes, sur avis du préfet et de l'évêque, ils jugent, en premier examen, les travaux aux édifices paroissiaux. A l'échelle du diocèse, ils constituent un premier maillon permettant de mieux réguler et organiser les églises qui doivent être construites. La Commission des Arts et Edifices religieux proposa en 1851 la création de plans-types de temples afin d'éviter la construction de temples trop médiocres<sup>1</sup>. A cette Commission succède le Comité des Edifices paroissiaux en 1853 qui demanda aux architectes diocésains le dessin de plans-types d'églises et presbytères. Si ces souhaits ne permirent pas de déboucher sur la constitution d'un corpus modèle de plans d'édifices religieux, ils ne sont pas moins significatifs de la police architecturale que le Comité des Edifices paroissiaux est amené à jouer. Le passage par ces corps ajoute une étape supplémentaire avant la distribution des aides financières de l'Etat. Les architectes chargés de rapporter les dossiers de construction envoyés à cette administration sont chargés d'en évaluer la qualité et, le cas échéant, de proposer des modifications dans les plans, voire de les changer totalement ou de les refuser. La fragilité du financement des projets qui dépend grandement de l'aide de l'Etat fait que celui-ci dispose désormais d'un pouvoir architectural prépondérant, voire coercitif.

A côté de ce contrôle financier et esthétique qui s'exerce sur les constructions catholiques et protestantes, les démarches que doivent suivre les catholiques et les protestants sont progressivement réduites à un même modèle. Depuis 1823, « demandes de secours, érections de temples, présentations de pasteurs, confirmation de legs &c » doivent nécessairement transiter par la préfecture avant d'arriver à Paris<sup>2</sup>. Le préfet peut ainsi inviter les protestants à présenter des demandes qui ont plus de chance d'aboutir. Au début de son administration, Georges Cuvier, réclama par une circulaire du 8 février 1828 que toutes les demandes de secours lui soient adressées une fois par an par les présidents des consistoires généraux<sup>3</sup>. La rareté des réunions des consistoires généraux qui se rassemblent alors qu'une fois par an ainsi que le changement de régime deux ans plus tard font que cette circulaire reste lettre morte.

---

<sup>1</sup> CHARON-BORDAS Jeannine, *Les sources de l'histoire de l'architecture religieuse aux Archives nationales. De la Révolution à la Séparation. 1789-1905*, Paris, Archives nationales, 1994, p. 36-37.

<sup>2</sup> AERLR, Consistoire. Circulaire du Ministère de l'Intérieur aux présidents des consistoires, 18 septembre 1823.

<sup>3</sup> Circulaire du Ministère de l'Intérieur adressée aux présidents des consistoires généraux et aux préfets, 8 février 1828. Pour la resituer parmi les premières activités de Cuvier, cf. ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 335-339.



Au début de la Monarchie de Juillet, Mgr Bernet se préoccupe plus de l'état de l'ensemble des églises : une circulaire est envoyée en 1833 pour connaître la situation matérielle et spirituelle des annexes paroissiales. De 1834 à 1838, sous l'impulsion du chef de la division des Cultes non catholiques, Jean-Philippe Schmit, une série de circulaires donne des recommandations aux préfets et aux évêques pour que les travaux soient réalisés dans le respect des bâtiments existants. La circulaire du 20 mai 1834 précise que les secours de l'Etat ne pourraient être accordés qu'après examen et approbation de projets réguliers. Celles prises à la fin de la même année rappellent que les travaux ne doivent pas occasionner des mutilations de ce qui existe. Le Ministère invite à recourir aux sociétés archéologiques pour que les édifices anciens soient préservés car ce sont eux qui permettent de reconstruire l'histoire de la France. Ces principes sont réitérés régulièrement par la suite. L'évêque de la Rochelle, Mgr Bernet, se plie à l'invitation ministérielle et dès février 1835 envoie une circulaire aux curés et aux desservants pour qu'ils se montrent soucieux de la préservation des édifices religieux existant dans leurs paroisses.

La mesure est élargie aux cultes protestants en 1839. La circulaire du Ministère de la Justice et des Cultes alors envoyée aux consistoires généraux et aux préfetures synthétise parfaitement tous les problèmes posés par les constructions, pour ainsi dire, anarchiques, des temples dans les premières décennies du siècle :

« Il est résulté de ma correspondance avec MM. les préfets, que cette branche d'administration n'a été jusqu'ici soumise à aucun principe fixe ; que dans quelques départements, faute de prescriptions spéciales sur la matière, on s'est guidé par analogie, d'après le mode d'administration de comptabilité des édifices du culte catholique ; mais que dans beaucoup d'autres la direction des travaux et l'emploi des fonds de toute nature ont été abandonnés au libre arbitre des consistoires.

De graves abus ont été la suite de ce régime exceptionnel, non qu'assurément aucun reproche puisse être adressé au zèle et à l'intégrité des membres des consistoires, plus spécialement chargés de la surveillance des travaux ; mais des projets mal combinés ou plus mal exécutés encore ; des constructions vicieuses, qui se détériorent avant d'être terminées ; de fréquentes augmentations de dépenses résultant de fausses prévisions ou de modifications arbitraires apportées dans les plans primitifs, tout cela, dis-je, a été la conséquence à peu près inévitable de l'absence de tout contrôle de la part de l'autorité administrative.

Dans certaines localités, lorsqu'on n'a pu réunir des moyens suffisants pour réparer ou édifier un temple, on a eu recours à des emprunts sans l'autorisation du gouvernement, et sur la simple garantie des membres du consistoire. Ces emprunts, qui grèvent l'avenir, sont une forme continuelle d'embaras pour les consistoires et demandes de subventions auxquelles le gouvernement ne peut que rarement satisfaire.

Dans l'intérêt des fidèles qui ont fait et qui font tous les jours de si généreux sacrifices pour édifier des temples ; dans celui de l'Etat et des communes qui viennent à leur secours dans le même but, il importe de faire rentrer les travaux des temples et des presbytères du culte protestant dans les mêmes conditions que ceux qui sont exécutés pour le culte catholique<sup>1</sup>. »

Désormais, la procédure de construction est alignée sur celle des églises catholiques et les étapes dans la constitution du dossier sont multipliées. Le consistoire doit accompagner sa délibération réclamant un nouveau temple de ses budgets et de ses comptes ; le préfet nomme des gens de l'art qui, en présence du maire ou de l'adjoint et d'un membre du consistoire, doivent

---

<sup>1</sup> ADCM, 122 V 1. Circulaire du Ministère de la Justice et des Cultes aux préfets, 28 janvier 1839.

dresser le devis estimatif. Le conseil municipal est amené à délibérer et à voter des fonds ; si ceux-ci sont insuffisants, la commune peut recourir également à des souscriptions publiques et, en dernier recours, aux secours gouvernementaux. Cette procédure fut dans les faits rarement suivie. D'une part, les communautés protestantes ont le plus souvent déjà demandé à un architecte plans et devis pour qu'ils soient présentés au consistoire et au conseil municipal. D'autre part, il y a fort peu d'analogies entre les fabriques, chargées de gérer les biens de la paroisse catholique, et le consistoire général des réformés. Ce dernier en effet regroupe six mille réformés. Le consistoire local, qui pourrait être l'équivalent du conseil de fabrique, n'a aucune existence légale jusqu'au décret du 26 mars 1852 qui le reconnaît sous le nom de conseil presbytéral<sup>1</sup>. Le 27 janvier 1840, une autre circulaire exige des présidents du consistoire de dresser annuellement un état des demandes de secours pour les édifices du culte lorsque les ressources sont insuffisantes<sup>2</sup>. Ces tableaux récapitulatifs sont exactement dressés. De la sorte, la Direction des Cultes à Paris peut mieux évaluer l'importance des demandes et mieux répartir les aides attribuées.

Dans le domaine de la construction des lieux de culte, la procédure est désormais calquée sur celle déjà en vigueur pour les églises catholiques. C'est l'un des symptômes de l'alignement du fonctionnement de l'Administration des cultes non-catholiques sur le modèle catholique. C'est une traduction dans l'édifice religieux du processus d'acculturation concordataire qui conduisit à l'émergence de la paroisse protestante au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Des architectes et des entrepreneurs peu nombreux.**

L'architecte est un élément essentiel pour la constitution du programme architectural choisi. On connaît le nom de l'architecte des quatre cinquièmes des chantiers de constructions et d'agrandissement des églises ainsi que de deux tiers des auteurs des clochers. Le corpus ainsi défini permet de mieux comprendre les critères de choix des architectes.

Seulement quatre architectes dessinèrent plus de dix églises paroissiales : Aimé Bonnet (1827-1911), Antoine Brossard (1800-1885) et Ernest Massiou (1826-1903) et Eustase Rullier (1843-1902). Ils sont tous ce qu'il est d'usage d'appeler des architectes d'administration, architectes du département, d'arrondissement ou de la Ville. Déjà architecte du département et de la Ville de la Rochelle, Brossard cumula ces fonctions à celle d'architecte diocésain de la Rochelle. Son neveu, Ernest Massiou, architecte de l'arrondissement de la Rochelle, lui succéda comme architecte diocésain et départemental. Aimé Bonnet exerce les fonctions d'architecte

---

<sup>1</sup> Cf. les analyses de ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, Labor et Fides, 1987, p. 524-525.

<sup>2</sup> Circulaire du Ministère de la Justice et des Cultes adressée aux présidents des consistoires généraux, 27 janvier 1840.

d'arrondissement à Saint-Jean-d'Angély. Eustase Rullier, quant à lui, est architecte de la Ville et de l'arrondissement de Saintes à compter de 1876. D'autres architectes d'administration du département dirigèrent des chantiers des églises mais le nombre de leurs interventions est plus limité : les plus notables sont Victor Fontorbe (1815-1875), de Saintes et Pierre-Auguste Corbineau (1856-1913), de la Rochelle. L'architecte de loin le plus prolifique et le plus apprécié des ecclésiastiques de la Troisième République est Eustase Rullier. Passé par le petit séminaire de Montlieu, il s'était distingué par son goût pour l'archéologie<sup>1</sup>. Une fois le baccalauréat obtenu, il était entré en 1862 dans le cabinet d'architecture bordelais dirigé par Gustave Alaux<sup>2</sup>. Il en sort pour se mettre à son compte à Saintes. Ses premières réalisations sont saluées par le *Bulletin religieux*. Annonçant l'adjudication des travaux de l'église de Saint-Georges-de-Longuepierre, le rédacteur diocésain écrit que :

« M. Rullier, rédacteur du projet de construction, a su faire un plan des mieux conçus pour une petite église paroissiale ; aussi n'est-il pas douteux que ce jeune et intelligent architecte ne rende un véritable service aux édifices religieux du diocèse de la Rochelle. Il mérite, sous tous les rapports, d'avoir de brillants succès ; il ne peut que les obtenir<sup>3</sup>. »

Après ce chantier, il intervint sur près d'une vingtaine d'autres églises, soit pour des constructions, soit pour des agrandissements.

Certains de ces architectes locaux sont à l'origine tout à la fois de plans d'églises et de temples. Sous la Restauration, le temple et l'église de Montendre sont dus à Delaguette, architecte du département de la Charente-Inférieure<sup>4</sup>. Architecte de la Ville de Rochefort sous la monarchie censitaire, Félix Garde dessina les plans des églises de la paroisse Saint-Louis de Rochefort et d'Yves, dans le pays rochefortais. Toutefois, son premier chantier public de grande ampleur est le temple de Rochefort. Ce chantier est certainement à l'origine des contacts noués par le consistoire de la Tremblade pour la réalisation des temples de Paterre et de Courlay. Victor Fontorbe se chargea du temple néo-classique de Gémozac avant de réaliser les restaurations et agrandissements des églises de Médis et de Jonzac. L'un des premiers édifices construits sur les plans de Le Bouvier, agent-voyer de l'arrondissement de Rochefort, est le temple de Saint-Savinien<sup>5</sup>. La presse protestante loue alors les qualités du « jeune architecte qui, avec goût et talent, a présidé à la construction de cet édifice modeste, mais parfaitement gracieux<sup>6</sup> ». Dans les années qui suivent, Le Bouvier dessine les églises de Breuil-Magné et de Ciré-d'Aunis ainsi que le

<sup>1</sup> L'un de ses mémoires archéologiques est conservé en : ADCM, 36 J 3.

<sup>2</sup> ADCM, 36 J 5. Lettre d'A. Rainguet à un confrère ecclésiastique, 27 août 1862.

<sup>3</sup> BR, t. XI, 19 juin 1875, n° 50, p. 598-599.

<sup>4</sup> AN, F<sup>19</sup> 661. Lettre du maire de Montendre au Ministre de l'Intérieur, 17 avril 1821 et AN, F<sup>19</sup> 10 640. Plan, coupe et élévation du temple à construire à Montendre, 12 mars 1821.

<sup>5</sup> BPF, Ms E 43. Note sur le temple de Saint-Savinien datant des années 1920.

<sup>6</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, décembre 1841, n° 12, p. 381-382.

clocher de Landrais. A la Rochelle, c'est à Ernest Massiou que le conseil presbytéral confie la direction des aménagements intérieurs du temple dans les années 1860<sup>1</sup>.

Pour les édifices protestants, les architectes sont choisis au plus près [Cf. Tableau 18]. Bloteau, l'auteur du plan de Cozes, est un simple entrepreneur de travaux publics de la localité. « L'agent des travaux d'art » de l'arrondissement de Marennes, Poujaud, est l'auteur des plans de Saint-Pierre-d'Oléron<sup>2</sup>, du Chapus<sup>3</sup>, d'Arvert<sup>4</sup> et de Nieulle<sup>5</sup>. Il intervint aussi sur des édifices du culte catholique<sup>6</sup>. Le plus souvent, ce sont des agents de l'Administration des Ponts et Chaussées, des agents-voyers, qui interviennent sur les chantiers protestants. Daniel Marion, conducteur des Ponts et Chaussées à Royan, est celui qui eut l'activité la plus durable en ce domaine. Pendant plus de vingt ans, il intervient à des degrés divers sur de nombreux chantiers de temples de la région de Royan. Il dessina les plans des temples de Saint-Georges-de-Didonne<sup>7</sup>, des trois temples royannais<sup>8</sup>, de Vaux-sur-Mer et de Médis. Il dirigea l'agrandissement de Mornac et fut en charge de la surveillance des travaux des temples d'Etaules et de Chaillevette<sup>9</sup>. Quant à Emas-Jarousseau, agent-voyer secondaire de l'arrondissement de Marennes et protestant, il s'occupa au cours des années 1840 de l'agrandissement du temple de l'Eguille, de l'édification de celui de Breuillet et du clocher de l'église d'Arvert. Godet, agent-voyer supervisant l'arrondissement de Saintes, dessina les temples de Meschers et de Saujon sous la Monarchie de Juillet. Sa qualité d'agent-voyer ne l'empêcha pas de s'attirer de sévères critiques de la part de l'administration municipale : le maire de Saujon écrit ainsi à propos du devis et du cahier des charges des travaux :

« il avait oublié plusieurs articles et d'une somme assez élevée, rien ne me surprenait attendu qu'il n'a jamais fait un devis ni un cahier des charges, sans erreurs<sup>10</sup> (...) »

Les mêmes déconvenues attendaient Etienne-Firmin Arnaud, agent-voyer de l'arrondissement de Marennes à partir de 1855. Il dessina le temple du Billaud, à Breuillet mais ces plans furent jugés si peu satisfaisants à Etaules et à Chaillevette qu'il dut être remplacé. A la

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1847-1872). Séance du 27 mai 1862.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 640. Devis estimatif et détaillé des dépenses de reconstruction d'un local servant de temple protestant à Saint-Pierre dressé par l'agent des travaux d'art de l'arrondissement, Poujaud, 16 juin 1832.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 640. « Devis estimatif et détaillé des dépenses de restauration d'un local (...) pour être érigé en temple protestant (...) », 15 juin 1833.

<sup>4</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 639. Devis estimatif et détaillé des ouvrages nécessités par la construction neuve du temple d'Arvert, en supplément des travaux primitifs, et demandées pour l'achèvement plus complet de l'édifice » 26 janvier 1837 ; ADCM, 2 O 100. Procès-verbal d'adjudication, 28 juillet 1836.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 2 456. Devis estimatif et détaillé pour la reconstruction d'un temple protestant à Nieulle dressé par Poujaud le 30 novembre 1833 et approuvé par le préfet de la Charente-Inférieure, 4 juillet 1836.

<sup>6</sup> ADCM, 2 O 2 479. Dossier de la maison curiale de Saint-Sulpice-de-Royan.

<sup>7</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 641. Résumé des travaux exécutés pour la construction du temple de St-Georges-de-Didonne, dressé par Marion à Saint-Georges-de-Didonne, 15 septembre 1839.

<sup>8</sup> Pour les temples concordataires, cf. ADCM, 2 O 1 684 ; pour la chapelle évangélique, cf. ADCM, 130 V 1. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 19 février 1858.

<sup>9</sup> Attribution de ces chantiers par les liasses consacrées aux temples dans la série : ADCM, 2 O.

<sup>10</sup> ADCM, 2 O 2 629. Lettre du maire de Saujon au préfet de la Charente-Inférieure, 5 mars 1842.

fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un agent-voyer, Eugène Bouhant, dessina les plans du temple du Puy-Haut : il est d'origine protestante mais n'est point pratiquant<sup>1</sup>. Membre de la loge de Pons, Bouhant est délégué en 1902-1903 de l'atelier au Convent maçonnique<sup>2</sup>. Le partage d'une même identité politique, fermement républicaine, dut être l'une des raisons du choix de Benjamin Robert.

**Tableau 18 : Les architectes des temples les plus chers du département.**

Commune	Déclasse ou fin des travaux	Nature des travaux	Architectes
Cozes	1820	Construction	Bloteau (Cozes)
Rochefort	1822	Construction	F. Garde (Rochefort)
La Tremblade	1823	Construction	J. Burguet (Bordeaux)
Royan	1844	Construction	D. Marion (Royan)
Gémozac	1845	Construction	V. Fontorbe (Saintes)
Saint-Sulpice-de-R.	1855	Construction	L. Jossier (Paris) / A. Bourgeat (Rochefort)
Chaillevette	1860	Construction	L. Jossier / D. Marion
Etaules	1860	Construction	L. Jossier / D. Marion
Rochefort	1860	Agrandissement	A. Bourgeat
Marennes	1861	Agrandissement	L. Jossier / D. Marion / E.E. Lacroix (Saintes) / Cavaggia (Marennes)
Saint-Augustin	1863	Construction	Sauvion (Royan)
Saintes	1906	Construction	A. Rey (Paris) / Boinot (Saintes)

Note : lorsque l'architecte auteur des plans et celui qui surveille les travaux est différent, deux noms apparaissent dans la colonne de droite. A Marennes, plusieurs architectes interviennent sans que l'on puisse savoir qui est vraiment l'auteur des plans.

Les interventions d'architectes extérieurs au département sont plus rares pour les temples que pour les églises. Un seul architecte parisien dessina des églises nouvelles en Charente-Inférieure : ce fut Louis-Auguste Boileau, sous le Second Empire, à Rochefort et à Saint-Germain-de-Marencennes. Se situant dans l'aire d'influence de Bordeaux, plusieurs architectes de cette ville intervinrent en Aunis et en Saintonge. Le plus important est Gustave Alaux<sup>3</sup>. Sa première venue ici fut pour ériger un clocher à Mortagne-sur-Gironde. Ce fut là la manifestation fondatrice du néo-gothique en Saintonge<sup>4</sup>. Il se chargea aussi de la construction des églises de Saint-Genis-de-Saintonge, de Barzan et de Crazannes. Son fils, Michel, prit la relève et restreignit ses activités en Saintonge à l'arrondissement de Marennes. L'architecte diocésain de Bordeaux, Auguste Labbé, est l'auteur de deux églises dans la partie méridionale de la Charente-Inférieure, à proximité de la Gironde : la Barde et Saint-Aigulin, ainsi que de la nouvelle église de Royan,

<sup>1</sup> En 1886, il essaya, sans succès, de faire jouer les solidarités confessionnelles – protestante – et politique – républicaine – pour obtenir de l'avancement. Cf. ADCM, 4 M 2/40. Lettre du maire d'Arces au député Delmas, 4 octobre 1889 et note interne sur Bouhant. Une fois installé à la Rochelle, son épouse intègre les rangs de l'association culturelle.

<sup>2</sup> BNF, Res. FM<sup>2</sup> 103. Tableaux de la loge de Pons ; AGOF, dossier 1583.

<sup>3</sup> Sur ce personnage, cf. DUCOURNAU Dominique, « Gustave Alaux : un architecte au service du cardinal Donnet », *Revue archéologique de Bordeaux*, t. 87, 1996, p. 185-204.

<sup>4</sup> ADCM, E dépôt 20/265. E 248/60. Devis descriptif et estimatif pour la construction d'un clocher, dressé par Alaux, 2 septembre 1858.

Notre-Dame, après que la municipalité ait écarté les plans de G. Alaux<sup>1</sup>. Le recours à un architecte d'un autre département n'implique pas nécessairement la réussite esthétique du projet : l'église de Montlieu, dessinée par un architecte nantais, L'hôtelier, « n'a aucun caractère architectural digne de remarque<sup>2</sup> ».

Chez les protestants, les architectes extérieurs au département sont encore plus rares. Ils figurent aussi parmi les plus coûteux [Cf. Tableau 18]. Jean Burguet, l'architecte qui a construit l'hôpital Saint-André à Bordeaux, est ici l'auteur du temple de la Tremblade. Il resta longtemps le seul architecte « étranger » à être intervenu sur un chantier de temple.

Le principal architecte « horsain » à intervenir sur des temples du département, c'est le parisien Léon Jossier. Sa première intervention se fait à Saint-Sulpice-de-Royan. Elle fait suite au rejet par Paris des plans conçus par l'architecte des arrondissements de Rochefort et de Marennes. Pour la première fois, une communauté réformée du département désireuse de se doter d'un temple se voit imposer plans et architecte par Paris. Ce cas de figure se reproduit dans la période autoritaire du Second Empire, à Etaules et à Chaillevette, toujours au bénéfice de Léon Jossier. Il sort à peine de la section d'architecture de l'École des Beaux-Arts de Paris quand le Ministère lui confia la rédaction de ses premiers plans de temples<sup>3</sup>. Les édifices connus de cet architecte apparaissent de qualité et souvent assez originaux. Il dessina, dans les proches Deux-Sèvres, les plans des temples de Chauray, d'Exoudun et de Prailles, dans le Lot-et-Garonne ceux du temple de Clairac<sup>4</sup>. Le temple d'Exoudun se distingue par son chevet polygonal<sup>5</sup>. Le beau temple de Clairac dont la construction débute en 1853 offre une variante plus élaborée du plan de Saint-Sulpice. Décrit comme « architecte des temples près le Ministère des Cultes » par Philippe Manneville, Jossier fut en 1857 candidat malheureux au concours lancé par l'Église réformée du Havre pour le temple qu'elle souhaite voir édifier<sup>6</sup>. A Exoudun, son intervention se fit d'ailleurs la même année et dans les mêmes circonstances qu'à Saint-Sulpice, après le rejet de projets d'architectes locaux<sup>7</sup>. Pour aucun de ces chantiers, il ne met les pieds en province pour voir comment les travaux sont exécutés, ce qui cause de nombreux surcoûts. A Chaillevette, le bureau des cultes non catholiques souligne :

<sup>1</sup> Cf. CHASSEBŒUF Frédéric, « La première église Notre-Dame de Royan », dans *Notre-Dame de Royan. Guillaume Gillet, architecte* (textes réunis par Rose GILLET), Vaux-sur-Mer, Bonne Anse, 2005, p. 13-16.

<sup>2</sup> RANGUET Pierre-Damien, *Études historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure)*, Jonzac- St-Fort sur Gironde, Gabriel Arlot libraire – Antoine Renault libraire, 1864, p. 413.

<sup>3</sup> DELAIRE E., *Les architectes élèves de l'École des Beaux-Arts. 1793-1907*, Paris, Librairie de la construction moderne, 1907, p. 319. AN, AJ<sup>52\*</sup> 370. École nationale supérieure des Beaux-Arts. Dossiers des élèves architectes avant le 31 décembre 1895, Joannon-Lalanne.

<sup>4</sup> Informations empruntées à la base « Mérimée » consultable sur le site électronique du Ministère de la Culture.

<sup>5</sup> ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, Labor et Fides, 1987, p. 1026.

<sup>6</sup> MANNEVILLE Philippe, « Centenaire du temple du Havre », *BSHPF*, t. CIX, 1963, n° 3, p. 135.

<sup>7</sup> PON-WILLEMSSEN Charlotte, « Le patrimoine protestant. Témoignage de quatre siècles de fidélité » dans *Patrimoine de Poitou-Charentes. Architectures et mobiliers* (dir. Yves-Jean RIOU), Poitiers, CPPPC, 1998, p. 40.

« les inconvénients que présentent souvent ces projets conçus par un architecte et exécutés par un autre. (...) il est arrivé aussi plus d'une fois que l'auteur du projet n'étant pas sur les lieux (...), les entreprises ont souffert du peu d'intérêt, peut-être même du mauvais vouloir qui animait les architectes inspecteurs, les mêmes souvent dont on avait refusé d'approuver les projets. (...)

Soit que les travaux fussent menés avec une extrême lenteur, soit qu'ils présentassent des vices de construction ou que les prévisions du devis fussent dépassées, on éprouva ainsi, dans plusieurs occasions, les inconvénients d'un système qui ne répond pas aux exigences d'un service bien organisé, et qui se traduit toujours en pareil cas par un mauvais emploi des fonds destinés à faire face à la dépense<sup>1</sup>. »

Les constructions de Jossier sont les plus coûteuses entreprises sous le Second Empire. C'est pourquoi, pour les chantiers entrepris dans les années 1860, Paris, malgré les critiques qui purent être adressées aux projets locaux – par exemple à Saint-Augustin –, ne chercha pas à remplacer les architectes du cru par un Parisien.

Ce ne fut qu'à l'occasion d'un problème administratif que l'on confia de nouveau un temple à un architecte parisien. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Augustin Rey, l'architecte parisien qui dessina les plans du temple de Saintes n'est contacté par le pasteur que suite à un problème administratif. Le premier architecte pressenti, également membre du conseil presbytéral, Boinot, agent-voyer de l'arrondissement de Saintes, n'avait pas demandé l'autorisation de diriger les travaux auprès de sa hiérarchie et ne peut donc pas les assurer<sup>2</sup>.

Le corps des entrepreneurs de travaux publics en charge des temples est assez restreint. Gilbert, de Royan, intervient sur des chantiers aussi éloignés que ceux des temples de Saint-Savinien et de Saujon. Dans un espace moins dilaté, nous retrouvons Pierre-Nicolas Fort, un entrepreneur trembladais, notamment à Arvert, Breuille et à Nieulle<sup>3</sup>. C'est également le même Jean Bloteau, qui intervient à Cozes et à la Tremblade sous la Restauration, ce qui posa quelques problèmes. Dans le premier chantier, il fut apparemment seul à diriger les travaux tandis qu'à la Tremblade il devait théoriquement suivre les plans de l'architecte Burguet, ce qui ne l'empêcha pas de commencer à modifier les plans, en réduisant la taille des pierres d'angle ou en remplaçant les pierres de taille constituant la base des murs par des moellons<sup>4</sup>. Là aussi, la qualité des entrepreneurs de maçonnerie est extrêmement inégale. Le plus médiocre sans aucun doute, c'est Jean Reutin, maçon de Saujon, qui construisit le temple de l'Eguille. L'édifice est achevé le 30 octobre 1819 : le 31 au matin, tout s'écroule et ne reste debout que la façade<sup>5</sup>. On décide de

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 639. Rapport du chef de la section des cultes non-catholiques au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, sans date [1858].

<sup>2</sup> Sur ce chantier, cf. CHAMP Nicolas, « L'Eglise réformée de Saintes au XIX<sup>e</sup> siècle. Une communauté méconnue », *BSHPPF*, t. CLIII, 2007, n° 3, p. 403-408.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 100. Procès-verbal d'adjudication, 28 juillet 1836 ; 2 O 240, lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 23 mars 1843 ; 2 O 2456, brouillon de la lettre du préfet au sous-préfet de Marennes, 27 décembre 1837.

<sup>4</sup> APJM, analyse des délibérations du consistoire particulier et du conseil presbytéral de Cozes, 1905. ADCM, 16 J 41. Registre de la commission chargée de diriger les travaux du temple de la Tremblade, séance du 29 mars 1822.

<sup>5</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 641. Extrait des minutes du juge de paix de Royan, 5 novembre 1819.

reconstruire aussitôt le temple avec le même entrepreneur qui cette fois-ci est surveillé par « un homme plus expérimenté ». D'autres sont plus doués et progressivement changent de statuts : d'entrepreneurs, ils deviennent de véritables architectes. Ainsi, il est probable que le dénommé Marion, entrepreneur des travaux du temple de Courlay<sup>1</sup>, à Saint-Palais-sur-Mer au milieu de la Restauration, ne soit point autre chose que Pierre Marion, le père de Daniel Marion. Pas plus que pour les architectes, l'identité professionnelle des entrepreneurs ne détermine l'obtention des chantiers. Pierre Marion intervint sur l'église Saint-Pierre de Royan sous la Restauration<sup>2</sup>. Pierre-Nicolas Fort se porte adjudicataire de travaux dans des cures catholiques<sup>3</sup>, pour des cimetières catholique ou protestant<sup>4</sup>, voire à des constructions de clocher catholique<sup>5</sup>.

### ***2.3. DES COÛTS TRES INEGAUX.***

#### **Des sources de financement déséquilibrées**

Afin de mener à bonne fin ces chantiers, plusieurs ressources financières sont utilisées [Cf. Tableau 19]. Les documents conservés par les administrations ne permettent pas de déterminer toutes les ressources mises à contribution. Une fois les travaux achevés, il n'est pas rare que les dossiers révèlent la persistance d'un déficit dont nous ignorons le plus souvent comment il a été soldé. Il est probable que les communes complètent le paiement ou qu'une souscription supplémentaire est effectuée.

**Tableau 19 : Le financement des édifices paroissiaux.**

	Financement public			Vente d'anciens matériaux	Financement par les fidèles et les Eglises		Déficit
	Etat	Commune	Département		Souscriptions	Fabriques/ conseils presbytéraux	
Eglises (Second Empire)	24,6 %	54,15 %	3,2 %	0 %	6,8 %	4,2 %	7,35 %
Temples (XIX <sup>e</sup> siècle)	43,1 %	22,1 %	2,8 %	1,7 %	21,8 %	2,1 %	6,4 %

Les souscriptions populaires au sein de la communauté réformée ou de la paroisse catholique sont la première ressource à être constituée et c'est leur présence qui motive et légitime la construction. Pour les constructions proprement dites, les fabriques et les fidèles ne financent qu'assez faiblement églises et clochers : sous le Second Empire, à peine un dixième des dépenses des chantiers sur lesquels intervient l'Etat sont pris en charge par les fidèles et les fabriques. Ce mode de financement est sous-estimé, en particulier parce que l'Etat ne finance que le gros œuvre et que l'essentiel des dépenses mobilières et de la décoration intérieure sont payées

<sup>1</sup> ADCM, 122 V 1. Riche dossier sur ses difficultés avec les maîtres d'ouvrage.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 661. Devis des ouvrages à faire à l'église de Saint-Pierre approuvé par le conseil municipal de Royan le 18 juin 1819.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 2 479. Dossier de la maison curiale de Saint-Sulpice-de-Royan.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 2 457. Dossier des cimetières de Saint-Sornin-Nieulle.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 1 070. Dossier de construction du clocher de l'église des Mathes.



par des souscriptions des fidèles, par les économies du curé ou par la fabrique et plus rarement par les communes ou par l'Etat. Du fait de la réduction du budget des Cultes, sous la Troisième République, le poids des souscriptions put s'accroître dans le gros œuvre de certaines églises catholiques : l'église du Sacré-Cœur de la Tremblade est édifiée ainsi majoritairement par des souscriptions publiques. A la Rochelle, on observe deux cas opposés. La nouvelle église de Tasdon est construite à plus de 90 % par des deniers communaux, le reliquat étant pris en charge par l'évêque. Ce financement exceptionnel était une condition posée par l'évêque pour accepter la désaffectation de l'église Saint-Nicolas dans la ville *intra-muros*. Pour le Sacré-Cœur de la Genette, en revanche, la situation est plus conforme à l'idéal-type dressé par Jean-Michel Leniaud : deux tiers sont payés par la commune, un cinquième par des souscriptions et le reliquat par l'Etat.

Les souscriptions jouent un rôle beaucoup plus grand pour les protestants que pour les catholiques. Ceci peut être perçu comme un symptôme des survivances des persécutions des siècles passés : on préfère recourir à un financement interne à la communauté plutôt que faire appel à celui de la commune. On ne veut pas que le conseil municipal où les catholiques sont le plus souvent majoritaires se mêle d'une affaire protestante. On craint sans doute que financé par la commune, l'édifice perde son affectation réformée. Le temple n'apparaît pas comme un édifice communal mais comme un édifice communautaire, un édifice religieux. Ainsi, en 1840, lorsqu'il est fait don à la commune de Saint-Savinien du terrain sur lequel le temple du XVIII<sup>e</sup> siècle s'élève et sur lequel doit être construit le nouveau temple, la donation est faite à la condition suivante :

« Cette donation est faite à titre gratuit mais à la condition très expresse dans laquelle elle n'aurait eu lieu, que la commune de St-Savinien ne pourra employer ce bâtiment avec ses dépendances à autre chose qu'à l'édification d'un temple protestant ; et pour le terrain que n'occupera pas cet édifice, il devra être utilisé à en enjoliver les abords sans pouvoir y être bâti pour aucune autre destination<sup>1</sup>. »

L'importance des souscriptions est très forte pour les chantiers de la Restauration. Les temples de Courlay, la Tremblade et Paterre sont financés de cette manière à hauteur de deux cinquièmes. Le temple de Cozes ouvert au culte en 1820 est au départ édifié pour moitié par souscriptions et pour moitié par emprunts lancés par les membres de la commission chargée de diriger les travaux. C'est face aux difficultés pour rembourser ces emprunts et pour faire rentrer les souscriptions qu'en 1821 des secours sont réclamés auprès de l'Etat. Ces souscriptions sont avant tout lancées auprès des protestants mais il arrive parfois que les catholiques versent leur obole. Les protestants de Saujon ne manquent pas de mettre en avant que parmi les souscripteurs du temple de Saujon construit en 1841 figurent des catholiques. Ils ont une part bien modeste de la dépense : 265 francs sur 6 200 francs<sup>2</sup>. A la fin du siècle, l'importance de ces souscriptions ne

<sup>1</sup> ADCM, 3 E 53/49. Donation de Denis-Théophile Allenet en faveur de la commune de Saint-Savinien, 13 juillet 1840.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 641. Etat des souscriptions dans la commune de Saujon, 23 août 1838.

se dément pas. Pour le temple de Saintes, la famille Durand-Gasselín de Nantes fournit 16 000 francs tandis qu'une riche veuve de Saintes donne 11 000 francs<sup>1</sup>. De même, les temples des œuvres d'évangélisation bénéficient des largesses d'une donatrice, Mme Maracci, contribua au tiers de la dépense de la construction du temple du Ferrat<sup>2</sup>. Elle intervint également en faveur des temples de Soubran<sup>3</sup> et du Puy-Haut<sup>4</sup>. Les souscriptions peuvent avoir des provenances encore plus lointaines. Ainsi à Aulnay, l'évangéliste est payé par la Société évangélique de Genève et le temple ouvert au culte en 1896 l'est grâce au « concours d'amis chrétiens de Genève, de Paris et d'Amérique<sup>5</sup> ».

Malgré les souscriptions, solder la totalité des dépenses est un exercice parfois difficile, les chantiers réformés de la Restauration ou du début de la Monarchie de Juillet le montrent bien. Bien souvent, ils sont engagés alors que toutes les ressources ne sont pas assurées. Le temple de l'Eguille est inauguré en 1821, un déficit d'environ 1 000 francs persiste encore en 1833<sup>6</sup>. A Courlay, le temple est ouvert au culte en 1826 ; la dernière aide de l'Etat pour solder le déficit est faite en 1834. Les protestants de Montendre sont dans une situation analogue : la dédicace a eu lieu en 1823 et les dernières souscriptions entrent dans les caisses du consistoire particulier en 1835<sup>7</sup>.

Les ressources communales sont également mises régulièrement à contribution. Il est certain que la part contributive des communes est plus importante que celle dont rendent compte les statistiques retenues. Les municipalités se retrouvent souvent en charge des réparations courantes ou parfois de remaniements importants sans que l'Etat ou le département ne s'en mêle. La bonne volonté des communes et des municipalités est extrêmement variable. Les administrateurs du département ne manquent pas de souligner la bonne entente confessionnelle lorsqu'elle existe. Le consistoire de Saintes note que le premier projet de transfert du temple de Mortagne était dû à un maire catholique<sup>8</sup>. A Saint-Pierre-d'Oléron, si le temple ne voit le jour que dans les premières années de la Monarchie de Juillet, le maire et le conseil municipal envoient dès 1822 une pétition au Ministre de l'Intérieur où, dans un style très amphigourique, « ils osent former en faveur des personnes qui professent le culte protestant, ils désirent obtenir, comme

<sup>1</sup> *L'Eglise réformée de Saintes. Son nouveau temple. Ses origines. Son passé*, Saintes, Imp. A. Gay, 1907, 64 p., p. 6-7.

<sup>2</sup> BEO, 11<sup>e</sup> année, n° 22, 16 novembre 1895, p. 95 ; *Œuvre de Saint-Aubin de Blaye et annexes (Gironde, Charente-Inférieure). 7<sup>me</sup> Rapport. Janvier à Décembre 1895*, Bordeaux, Imp. J. Durand, 1896, 32 p.

<sup>3</sup> *Œuvre de Saint-Aubin de Blaye et annexes (...). 8<sup>e</sup> Rapport. Janvier à Décembre 1896*, Nancy, 1896, 31 p.

<sup>4</sup> Fourniture d'un harmonium : *Œuvre de propagande évangélique de Pons. Bulletin mensuel*, 30 juin 1899.

<sup>5</sup> BEO, 2 février 1895, n° 3, p. 16 ; AGSEG (...), Genève, 1896, p. 35-36 ; AGSEG (...), Genève, 1897, p. 74.

<sup>6</sup> ADCM, 110 V 1. Tableau de l'Eglise consistoriale de Saintes, 1<sup>er</sup> avril 1833.

<sup>7</sup> BPF, Ms 1619/I-1\*. Délibération du consistoire particulier de Montendre, 1<sup>er</sup> novembre 1835.

<sup>8</sup> ADCM, 110 V 1, Tableau du consistoire de Saintes, 1833.

cela a eu lieu ailleurs, et surtout en ce département, les effets de la munificence de Sa Majesté et ils en sont dignes par leur dévouement à son auguste personne et à son illustre dynastie<sup>1</sup> ».

Cette situation est loin d'être vraie partout. Plusieurs communes montrèrent dans les années 1840 leur réticence à participer à ces dépenses de construction des temples protestants. Le conseil municipal de Tonnay-Charente aurait démissionné lorsque la question de la construction d'un temple est agitée en 1843<sup>2</sup>. Le conseil municipal du Château d'Oléron<sup>3</sup> jugea le local choisi trop près de l'église<sup>4</sup>, se contenta de participer à hauteur de 500 francs à l'achat du terrain<sup>5</sup> et refusa d'acheter au nom de la commune le local en question<sup>6</sup>. Les restaurations et les agrandissements des églises catholiques font face à la même hostilité de nombreux corps municipaux. Les délibérations du Conseil général du Second Empire regorgent d'impositions d'office décidées par la préfecture. L'opposition est telle qu'il faut parfois que cette dépense soit imposée même à la commune qui en bénéficierait le plus, celle où réside le curé : c'est le cas à Romazières en 1857, à Brizambourg en 1859, à Beauvais en 1860. Le plus souvent, l'essentiel de l'opposition vient des communes annexées : Brie-sous-Matha refuse de participer aux dépenses de l'église de Ballans en 1859<sup>7</sup>. A Blanzac, curé et maire ne réussissent pas plus à faire voter par le conseil municipal les dépenses de la reconstruction du clocher<sup>8</sup>.

Saint-Jean-d'Angély est exemplaire des réticences polymorphes au financement des cultes reconnus par l'Etat. Sous la Monarchie de Juillet, ce sont les protestants qui ont des difficultés à obtenir des secours de la commune. La communauté réformée est ici minuscule ; il n'y aurait au milieu de la Monarchie de Juillet que vingt-cinq protestants<sup>9</sup>. Face à la faiblesse de ce chiffre, les quelques notables zélés catholiques siégeant au conseil municipal tout comme l'administration supérieure s'insurgent contre l'idée d'une construction d'un nouveau temple. Finalement, la municipalité ne promet qu'une aide de 500 f. pour des réparations ; l'Eglise locale décide donc de se débrouiller toute seule pour commencer les travaux. Le chantier est lancé en 1840 et alors que le devis s'élève à environ 6000 francs, les protestants n'avaient que 800 francs ! Au bout d'un an, en 1841, alors que les travaux réalisés montent déjà à près de 5000 f. et une fois que les caisses

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 661. Lettre du maire de Saint-Pierre-d'Oléron au Ministre de l'Intérieur, 29 juin 1822.

<sup>2</sup> BRODUT Abbé Médéric, *Tonnay-Charente et le canton. Etude historique, géologique, archéologique, généalogique, biographique, religieuse et commerciale*, Rochefort, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1901, tome 1, 708 p., p. 687. Projet également connu par : AN F<sup>19</sup> 10 639. Tableau des besoins de l'Eglise consistoriale de la Rochelle, 8 mai 1843.

<sup>3</sup> Récapitulation du dossier en : THOMAS Paul, *La réforme dans l'île d'Oléron*, Lezay, Imprimerie-librairie H. Canon, 1911, 121 p., p. 68-71.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 333. Lettre du Ministre de la Justice et des Cultes au préfet de la Charente-Inférieure, 12 août 1846.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 333. Délibération du conseil municipal du Château-d'Oléron, 25 novembre 1844.

<sup>6</sup> AERLR, registre des délibérations du consistoire général de la Rochelle (1802-1852). Séance du 10 décembre 1845.

<sup>7</sup> Exemples empruntés aux *Délibérations du Conseil général*.

<sup>8</sup> ADCM, 179 V 3. Dossier de Blanzac

<sup>9</sup> AMSJA, registre des délibérations du conseil municipal (1832-1842). Séance du 14 décembre 1841.

sont vides, ils décident enfin de demander l'aide du préfet. L'administration préfectorale va être ici décisive. Alors que la moyenne des secours départementaux est extrêmement minime dans les chantiers de construction et que ces aides servent principalement pour les réparations courantes, le département joue ici un rôle très fort dans le financement. Sur plusieurs exercices 1250 francs sont distribués, ce qui représente plus du quart de la totalité de la dépense<sup>1</sup>. La dédicace officielle du temple est faite en février 1845 au moment où Saint-Jean-d'Angély apparaît dans la presse protestante comme un foyer d'un vaste mouvement de conversion au protestantisme<sup>2</sup>. Les catholiques font face aux mêmes déconvenues à partir des années 1860. Faisant partie de l'ancienne abbaye bénédictine, l'église n'était à cette date qu'un monument inachevé. En 1865, il est décidé de lancer une souscription pour que s'élève une nouvelle église<sup>3</sup>. Une reconstruction totale évaluée à plus de 250 000 francs est d'abord envisagée<sup>4</sup>. La disparition de l'abbé Pitard, le curé de Saint-Jean-d'Angély, en 1874 suspendit une première fois le projet. Son successeur, Bardon, partagea les mêmes espoirs et réussit à recueillir pour cela 120 000 francs<sup>5</sup>. Malgré l'importance de la somme récoltée, le refus de la municipalité d'intervenir dans le chantier fait que la reconstruction consista en des réaménagements intérieurs<sup>6</sup>. L'église consacrée en 1900 est toujours surmontée de contreforts inaboutis qui laissent deviner un édifice plus vaste qui ne vit jamais le jour.

Le degré d'investissement financier de l'Etat montre bien la différence entre le culte majoritaire et le culte minoritaire. Il montre l'approfondissement de l'intégration des protestants aux structures concordataires et surtout la claire volonté de traiter sur un pied d'égalité catholiques et protestants. Le budget des Cultes prévoit une ligne financière pour les secours aux édifices paroissiaux catholiques en 1817<sup>7</sup>. Une mesure analogue est prise pour les temples protestants en 1818<sup>8</sup>. L'intervention financière de l'Etat se fait très rapidement sur les chantiers huguenots de la Charente-Inférieure, dès 1820<sup>9</sup>. Toutefois à cette date, il est encore possible pour les Eglises réformées locales de décider de construire un temple, sans avoir la totalité du financement assuré et obtenir, en dernier ressort, un secours de l'Etat, pour solder les dettes.

---

<sup>1</sup> 43 % est fourni par l'Etat ; 17 % par les fidèles et 11 % par la commune.

<sup>2</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, t. 13, 8 mars 1845, n° 5, p. 40-41.

<sup>3</sup> *Journal de Saint-Jean-d'Angély*, 9 juillet 1865, n° 28.

<sup>4</sup> ADLR, P Saint-Jean-d'Angély 1. Registre de délibérations de la fabrique. Séance du 19 janvier 1869.

<sup>5</sup> *CSA*, 23 décembre 1906, n° 759 (notice nécrologique).

<sup>6</sup> *CSA*, 18 février 1900, n° 400 et 25 février 1900, n° 401.

<sup>7</sup> BOUCHON Chantal, BRISAC Catherine, CHALINE Nadine-Josette et LENIAUD Jean-Michel, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, Amiens, Encrage, 1993, p. 119.

<sup>8</sup> ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 305.

<sup>9</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 641. Note de service indiquant l'attribution d'un secours de 1000 francs en faveur du temple de l'Eguille le 31 janvier 1820.

C'est le cas à Cozes, achevé en 1820 et qui obtient une aide de l'Etat en 1821. Les petits temples du nord de la Seudre édifiés au tournant de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, Luzac, Souhe et le Chapus connaissent une situation semblable.

L'Etat représente la source première de financement pour les protestants et la source secondaire pour les catholiques. Il intervient pour plus de deux cinquièmes dans la dépense de construction des temples. Cette participation est bien plus élevée que pour les édifices du culte catholique. Au niveau national, l'Etat n'interviendrait sur les chantiers paroissiaux au cours du siècle en moyenne qu'à la hauteur de 10 %<sup>1</sup>. Sous le Second Empire, en Charente-Inférieure les subventions de l'Etat s'élèvent à environ un quart des dépenses engagées lors de chantiers de restauration, d'agrandissement ou de construction d'églises catholiques<sup>2</sup>. L'Etat apparaît donc beaucoup plus généreux pour les protestants que pour les catholiques, ce qui peut s'expliquer pour partie par la plus grande modicité du coût des travaux. Pour quatorze temples, la dépense est prise en charge majoritairement par l'Etat<sup>3</sup>. Fort logiquement, certains petits temples peu coûteux sont largement payés par l'Etat : Marsilly (1822, 66,5 %) ou Mornac (1837, 69 %) sont dans ce cas de figure. Cette forte participation de l'Etat peut également signifier que l'Etat rembourse les dettes contractées par les Eglises locales pour faire face aux dépenses du chantier. Le temple de Souhe (commune du Gua) est payé à 67 % par l'Etat mais son achèvement à l'été 1830 se solde par un déficit de plus de six mille francs progressivement mais non totalement soldé par l'Etat jusqu'en 1835. Les deux chantiers « normaux » pour lesquels l'Etat s'est le plus engagé sont les chantiers de Gémozac et de Saint-Sulpice-de-Royan, avec respectivement 66 et 68 % de la dépense. Ce sont des temples au prix relativement élevé : 18 100 francs pour l'un, 25 000 francs pour l'autre. Comment expliquer l'importance de ces participations ? A Gémozac, le Ministre de l'Intérieur, le comte Tanneguy Duchâtel s'est intéressé au dossier : son soutien fut certainement décisif<sup>4</sup>. De plus, Gémozac compte parmi ses enfants du pays Jean-Pierre-Thomas Boisgiraud, un zélé protestant, doyen de la Faculté des Sciences de Toulouse depuis 1838 : un Boisgiraud est également maire de Gémozac à la même date. Les liens familiaux et confessionnels ont dû jouer. A Saint-Sulpice-de-Royan, l'explication est peut-être avant tout esthétique et architecturale.

Par delà les explications conjoncturelles et locales, cette implication financière de l'Etat peut se comprendre comme la volonté de réintégrer les protestants, confession minoritaire, dans

---

<sup>1</sup> BOUCHON Chantal, BRISAC Catherine, CHALINE Nadine-Josette et LENIAUD Jean-Michel, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, Amiens, Encrege, 1993, p. 120.

<sup>2</sup> Cf. le tableau « Les chantiers du Second Empire » produit dans le chapitre 5.

<sup>3</sup> Il faut également y ajouter les agrandissements conséquents de Mornac et de Marennes.

<sup>4</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 640. Note récapitulative des secours attribués pour la reconstruction du temple de Gémozac ; rapport de la section des cultes non catholiques au Ministre de la Justice et des Cultes, 5 septembre 1842 ; brouillon de la lettre du Garde des Sceaux au Ministre de l'Intérieur, sans date [septembre 1842].

la communauté nationale. Face au déficit de bâtiments pré-existants pour les réformés, la matérialisation de l'égalité des cultes impliqua un sur-investissement étatique. Pour autant, cette réintégration matérielle de la minorité dans le paysage des communes ne va pas sans provoquer des frictions confessionnelles.

### **Des prix de revient très variables.**

Etablir le prix de revient des églises catholiques pose de nombreux problèmes car les dossiers présentés pour obtenir un secours masquent parfois une partie importante de la dépense – la décoration intérieure, les vitraux. Le financement ne peut être connu avec une relative certitude que pour les édifices construits – ou susceptibles d'être construits – avec l'aide de l'Etat. Echappent de l'investigation presque en totalité le mouvement de constructions dû à l'évangélisation protestante ainsi que toutes les chapelles érigées à l'initiative du curé pour pallier l'insuffisance ou le caractère excentré de l'église paroissiale. Si les sources permettent la reconstitution du financement de quarante-deux chantiers, constructions ou agrandissements significatifs entrepris entre la construction du premier temple de Saint-Sulpice de Royan et celle du temple de Saintes<sup>1</sup>, il était impossible de mener une démarche aussi exhaustive pour les églises paroissiales.

Le tableau des églises catholiques ne peut qu'être impressionniste. L'examen des clochers édifiés dans les cantons de Cozes et de Saint-Genis montre qu'au sein d'un même espace, les prix sont très élastiques. Le rajout du clocher néo-gothique à l'église de Mortagne est revenu à un peu plus de 23 000 francs<sup>2</sup>. Ceux de Chenac et de Saint-Germain-du-Seudre, deux communes au poids démographique pourtant comparables, coûtent respectivement 16 000 francs<sup>3</sup> et un peu plus de 9 000 francs<sup>4</sup>. Même pour les églises des chefs-lieux de canton, les distorsions sont grandes. La construction de l'église néo-gothique de Saint-Genis-de-Saintonge dépasse les 67 000 francs<sup>5</sup> alors que la reconstruction de celle de Tonny-Boutonne revient à près de 21 000 francs<sup>6</sup>. Les églises de simples communes connaissent eux aussi une grande variabilité qui dépend tout autant du programme de construction fixé que du prix de la main d'œuvre et des

---

<sup>1</sup> Comme pour les presbytères protestants, nous sommes partis des dossiers conservés aux Archives nationales complétés par ceux de la série 2 O et le dossier 122 V 1 qui renferme la plupart des pièces ayant trait aux constructions de temples de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 1 192. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet, 12 mai 1859 et brouillon de la lettre du préfet au sous-préfet de Saintes, 20 septembre 1859.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 376. Décompte général des travaux établi par A. Bonnet, 5 septembre 1868.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 1 906. Décompte général des travaux établi par Robin, 21 décembre 1868.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 1 827. Décompte général des travaux de la construction de l'église de Saint-Genis-de-Saintonge, établi par Alaux, 8 octobre 1869 et approuvé par le préfet le 13 novembre 1875.

<sup>6</sup> AN, F<sup>19</sup> 4 911. Avis du préfet, 21 mars 1867.

matériaux. Ainsi les petites églises de Loiré<sup>1</sup> et de Saint-Georges-de-Longuepierre<sup>2</sup>, dans le canton d'Aulnay, reviennent à 16 000 et 23 000 francs. Dans les années 1860, du fait de leur situation insulaire qui entraîne un surcoût pour trouver des matériaux et des ouvriers capables, les églises de la Couarde et de Sainte-Marie-de-Ré tranchent par l'importance des dépenses : 74 000 francs pour l'une et 51 000 francs pour l'autre. Tous les autres chantiers paroissiaux achevés sous le Second Empire étaient revenus à moins de 40 000 francs.

Le coût d'un édifice religieux est plus faible pour les protestants. En moyenne, un temple concordataire dans le département revient à un peu plus de 12 000 francs. Le chiffre obtenu est très nettement inférieur aux hypothèses suggérées par André Encrevé qui estimait qu'un petit temple coûtait 10 000 francs et un grand 100 000 francs<sup>3</sup>. De plus, il est probable que la moyenne serait bien plus basse s'il était possible d'intégrer les temples construits dans le cadre de mouvements d'évangélisation : ainsi, le petit temple du Breuillac a coûté seulement 3 000 francs<sup>4</sup>. La variété est grande parmi les chantiers concordataires. Les plus modestes ont coûté moins de trois mille francs : ce sont Marsilly, Mornac ou Port-des-Barques. Le plus cher diste largement les autres : c'est Saintes avec 91 500 francs mais il est victime de circonstances défavorables : le terrain coûte près du tiers du prix et la construction est faite très au début du XX<sup>e</sup> siècle. Rares sont les temples à avoir coûté très cher [Cf. Tableau 20]. Seuls six d'entre eux atteignent les 19 000 francs, le plus cher étant celui de Royan avec plus de 38 000 francs. Ce chantier atteint un tel montant parce qu'en réalité, il y eut plusieurs phases dans les travaux : en 1844, le temple est ouvert au culte, après quelques modifications dans le descriptif des travaux initialement acceptés. On a utilisé des matériaux de meilleure qualité et le bâtiment a été agrandi de deux mètres. Deux ans plus tard, le consistoire particulier décide d'ajouter deux sacristies. Les travaux s'achèvent sous le Second Empire par la démolition de maisons avoisinantes pour la mise en valeur de l'édifice : la monumentalité du temple s'en trouve renforcée.

Malgré l'importance relative des sommes parfois engagées, les édifices peuvent apparaître insuffisants par rapport aux objectifs initialement fixés. Ainsi, le temple de la Tremblade inauguré en 1823, coûta plus de 24 000 francs. Cette dépense ne permit qu'une augmentation bien minime de la surface de l'édifice par rapport au précédent temple. Le nouveau temple ne fait que 7 m<sup>2</sup> de plus que l'ancien<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 4 911. Dossier de Loiré.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 085. Dossier de Saint-Georges-de-Longuepierre.

<sup>3</sup> ENCREVÉ André, « Le budget des cultes protestants à l'époque concordataire », dans *Le budget des Cultes* (dir. Jean-Michel LENIAUD), Paris, Ecole des Chartes, 2007, p. 24.

<sup>4</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> série, t. 15, 30<sup>e</sup> année, 22 mai 1847, n<sup>o</sup> 10, p. 104-105.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 41. Registre de la commission chargée de diriger les travaux du temple de la Tremblade, séance du 24 février 1822.

Les chantiers réformés les plus chers concernent ceux entrepris dans les villes et petites villes du département mais cette cherté relative touche aussi et surtout les temples édifiés dans la presqu'île d'Arvert sous le Second Empire. C'est probablement une mesure de séduction à l'égard de populations protestantes perçues comme hostiles à Louis-Napoléon Bonaparte. Aux législatives de mai 1849, les listes de gauche avaient rassemblé 44,4 % des voix dans le canton de Royan alors que la moyenne départementale s'établissait à 12,8 %<sup>1</sup>.

**Tableau 20 : Le financement des principaux temples du département.**

Commune	Achèvement ou dédicace	Financement public			Vente d'anciens matériaux	Financement privé		Déficit	Total
		Etat	Commune	Département		Souscriptions	Consistoires et conseils presbytéraux		
Chaillevette	1860	62,64 %	26,82 %	0 %	0 %	8,18 %	0 %	2,36 %	14 847 francs
Cozes	1820	21,91 %	0 %	0 %	0 %	48,34 %	0 %	29,76 %	22 825 francs
Étaules	1860	56,45 %	21,51 %	2,69 %	0 %	17,95 %	0 %	1,4 %	18 600 francs
Gémozac	1845	66,30 %	5,52 %	0 %	6,63 %	9,69 %	0 %	11,86 %	18 100 francs
Marennnes	1861	63,07 %	27,96 %	0 %	0 %	6,50 %	1,30 %	1,17 %	15 380 francs
Rochefort	1822	24,49 %	58,78 %	0 %	0 %	16,65 %	0 %	0,07 %	20 415 francs
Rochefort	1860 <sup>1</sup>	23,53 %	70,59 %	0 %	0 %	5,88 %	0 %	0 %	17 000 francs
Royan	1844 <sup>2</sup>	51,66 %	7,79 %	0 %	6,42 %	20,72 %	7,15 %	6,27 %	38 524 francs
Saintes	1906	17,49 %	21,86 %	0 %	0 %	0 %	60,11 %	0,55 %	91 500 francs
Saint-Augustin	1863	39,3 %	37,74 %	6,55 %	0 %	16,38 %	0 %	0 %	15 261 francs
Saint-Sulpice	1855	68,28 %	23,68 %	0 %	3,16 %	4,74 %	0 %	0,15 %	25 337 francs
La Tremblade	1823	36,05 %	8,62 %	3,74 %	4,94 %	39,45 %	7,19 %	0 %	24 963 francs

(1) : il s'agit d'un agrandissement du temple déjà existant ; (2) : la dépense englobe l'ensemble des travaux, y compris ceux réalisés après la dédicace du temple, jusque dans les années 1850.

<sup>1</sup> ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, Labor et Fides, 1987, p. 466.



### **3. LE LIEU DE CULTE, UN ESPACE D’AFFIRMATION CONFESSIONNELLE.**

Rassemblant les fidèles et leurs pasteurs, les édifices dans lesquels se déploient les cérémonies ordinaires du culte sont le symbole des communautés catholique et protestant. Il convient donc de s’interroger sur les modalités de la compétition confessionnelle observable dans les programmes de construction des églises et des temples. Après quoi, il conviendra d’examiner plus particulièrement le vocabulaire architectural et décoratif utilisé pour différencier extérieurement le temple comme un lieu de culte protestant.

#### **3.1. UN SYMPTOME DE L’INTEGRATION COMMUNAUTAIRE.**

Construire un temple ne pose pas de simples problèmes financiers ou de choix architecturaux. Les questions que posent ces constructions sont bien plus vastes : elles témoignent des modalités de l’intégration des protestants à la nation et les relations unissant catholiques et protestants.

Un premier élément montre le degré de la participation des réformés à la nation, la présence des autorités civiles et administratives à la pose de la première pierre ou à l’inauguration du bâtiment. En 1821, les protestants de Rochefort invitèrent le sous-préfet à assister à la pose de la première pierre. La réponse de l’administration préfectorale est nette :

« la religion catholique étant la religion de l’Etat, il est convenable que les fonctionnaires publics s’abstiennent de tous les actes relatifs à la religion réformée qui ne sont pas pour ainsi dire prescrits par la tolérance religieuse qui résulte de nos institutions<sup>1</sup>. »

Sous la Restauration, malgré les largesses financières de l’Etat, dans des terres où les catholiques sont nettement majoritaires, les autorités administratives n’ont pas à paraître. En revanche, là où les protestants sont plus nombreux ou, du moins, comptent parmi les élites de la commune, le sous-préfet ne manque pas d’être présent. C’est le cas pour le temple de l’Eguille où le sous-préfet de Marennes, fait le déplacement<sup>2</sup>. Même à Montendre, le sous-préfet est là et dans son discours il fait ressortir « la bonté paternelle du Roi, qui regarde tous les Français comme ses enfans (*sic*), quelles que soient leurs opinions religieuses<sup>3</sup> ». Sous les régimes suivants, la présence des autorités administratives – préfet ou sous-préfet – se raréfie encore plus : on retrouve le sous-préfet de Marennes à l’inauguration du temple de Royan, à un moment où l’orientation balnéaire de la ville se dessine et où celle-ci devient l’un des pôles les plus dynamiques de l’arrondissement

<sup>1</sup> ADCM, 113 V 1. Brouillon de la lettre du préfet au sous-préfet de Rochefort, 13 août 1821.

<sup>2</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, année 1821, p. 317.

<sup>3</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, année 1824, p. 24.

de Marennes<sup>1</sup>. Son successeur à Marennes est présent à la dédicace du modeste temple de Port-des-Barques au début de la Troisième République<sup>2</sup>. Au-delà, l'administration préfectorale déserte ces cérémonies, sans doute pour ne pas donner l'impression de favoriser les protestants. Lors de l'ouverture au culte du temple du Puy-Haut, le pasteur Benjamin Robert ne manque pas d'inviter le sous-préfet à la cérémonie. Celui-ci, répond de manière négative en précisant que « [ses] regrets seront d'autant plus vifs [qu'il sait qu'il se serait] trouvé au milieu de vrais défenseurs des institutions républicaines<sup>3</sup> ». Le pasteur de Barbezieux reçoit un même refus poli pour les temples qu'il fit construire<sup>4</sup>. Sous la Troisième République, les élites administratives, agents de la laïcisation, n'ont plus à figurer dans les cérémonies religieuses.

Dans les communes où des lieux de culte concordataire apparaissent alors que le culte protestant n'y était pas encore officiellement célébré, la construction du temple apparaît comme le meilleur symbole de l'intégration des protestants dans la communauté locale. Le procès-verbal de la dédicace du temple de Saujon reflète ainsi tout à la fois la joie et la fierté des protestants d'avoir un lieu de culte dans le bourg :

« Ainsi la religion chrétienne réformée se trouve par la protection de Dieu, avoir acquis droit de cité dans la ville de Saujon et le pur Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ y sera désormais enseigné avec fidélité.

C'est là une des conséquences du régime de justice et de liberté sous lequel la France a le bonheur de vivre maintenant<sup>5</sup>. »

Symptôme de la pleine acceptation du culte réformé, le consistoire particulier de Saujon souligne la présence à la cérémonie de « beaucoup de catholiques romains formant l'élite de la population catholique [qui] se sont trouvés mêlés aux chrétiens protestants ». Pour les communautés nées de l'évangélisation, l'affirmation de l'identité du groupe par l'existence d'un temple suscite plus de difficultés, tant de la part des catholiques que des autorités locales. A Migron, les troubles qui eurent lieu lors de l'inauguration du temple — vitres brisées, boue jetée sur l'édifice, cris hostiles des enfants des écoles<sup>6</sup> — sont peut-être dus pour partie aux manœuvres du clergé mais ici la population est tellement irrégieuse qu'un anticléricalisme hostile à toutes les religions a pu jouer. A Matha, capitale des terres sans religion de la Saintonge, l'administration municipale est plus que réticente à l'ouverture d'un temple protestant. Des réunions religieuses y avaient lieu régulièrement depuis plusieurs années lorsque les prosélytes et le pasteur décident de se doter d'un véritable temple : ils acquièrent à cette fin une ancienne chapelle. Alors que la

---

<sup>1</sup> *Le Catholique apostolique*, tome 5, mars 1844, p. 93.

<sup>2</sup> BPF, Ms 1656\*. Séance du 28 juin 1871.

<sup>3</sup> BPF, Ms 1619-IV/5. Lettre du sous-préfet de Saintes au président du conseil presbytéral de Pons, 16 août 1898.

<sup>4</sup> AEMB, dossiers des temples.

<sup>5</sup> AERR, Saujon. Registre du consistoire particulier. Procès-verbal de la dédicace, 16 mai 1841.

<sup>6</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, tome 8, 1847, p. 380.

dédicace officielle va avoir lieu, le maire interdit l'ouverture du temple<sup>1</sup>. Par la suite, le maire se saisit d'un nouveau prétexte pour retarder l'ouverture : l'inscription que veut y apposer le pasteur :

« Culte évangélique.

Je suis la porte, dit Jésus Christ, si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé (Jean chapitre 10 verso (sic) 9) »

Le maire y trouve en effet « des expressions blessantes pour les autres cultes<sup>2</sup> » ; l'inscription signifierait que dans les autres lieux de culte on ne serait pas sauvé.. A cause de cette opposition, l'ouverture du temple se trouve retardée de six mois<sup>3</sup>.

Les conflits autour des lieux de culte peuvent être vivaces dans un milieu réputé devenu rapidement défavorable, la ville, et en particulier, une ville réputée indifférente voire anticléricale et à la population ouvrière importante, Rochefort. Les protestants rochefortais suivent en effet la croissance démographique de Rochefort et rattrapent progressivement, en valeur absolue, les protestants rochelais. Or, l'Eglise réformée de Rochefort dispose à partir d'un 1851 d'un pasteur particulièrement zélé et ardent, François Puaux. Il s'était fait remarquer quelques années auparavant par ses polémiques avec l'évêque de la Rochelle, Mgr Villecourt et il arrive ici dans un contexte houleux, après la destitution de son prédécesseur. Il ne tarde pas à trouver son temple trop étroit et insuffisant pour la population protestante de Rochefort. Il achète un terrain qui devrait accueillir un nouveau temple, le précédent devant être vendu. Le projet est particulièrement somptueux<sup>4</sup> et la dépense élevée. L'édifice néo-médiéval coûterait plus de 55 000 francs. Dans un premier temps, la municipalité dirigé par le protestant Eugène Roy-Bry est tout à fait favorable au projet. Il entraîne de violentes réactions de la part des catholiques car il entre en concurrence avec la construction de l'église Notre-Dame. Le député de Saintes, Anatole Lemercier, intervient auprès du Ministre pour contrer ce projet. L'évêque dépêche un ecclésiastique à Paris pour dénoncer les manœuvres du pasteur Puaux. Mgr Villecourt lui-même adresse une lettre au Ministre où par de savants calculs il cherche à démontrer le surdimensionnement du temple projeté par Puaux :

« la paroisse de St-Louis de Rochefort, pour une population vingt-deux fois plus considérable que le prétendu total de la population protestante n'a qu'une église quintuple seulement, dans sa superficie, de celle du temple des protestants ;

et la paroisse de Notre-Dame pour une population plus de sept fois plus considérable que le chiffre protestant présenté par M. Puaux, a une église qui n'a pas en superficie les deux cinquièmes du temple protestant. »

Et il termine par cette appréciation peu amène sur la « prétendue » augmentation des protestants :

<sup>1</sup> Cf. ADCM, 109 V 1 et AN, F<sup>19</sup> 10 112.

<sup>2</sup> ADCM, 113 V 1. Rapport du maire de Matha au sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, 21 juin 1856.

<sup>3</sup> TV, 9 novembre 1855, n° 21, p. 161, 24 novembre 1855, n° 22, p. 176, 27 juin 1856, n° 12, p. 94.

<sup>4</sup> Plan conservé en : AN, F<sup>19</sup> 10 621.

« Cette ville a la population ouvrière de son port, population nombreuse, ardente par sa nature, & qui habituellement éprouve la souffrance du besoin. Avec de l'argent, des apostasies y seront toujours possibles, et, avec des doctrines politiques, toujours il sera possible de l'agiter au moment donné.

Là est tout le secret du choix que le parti a fait de cette ville pour y fixer le siège de sa principale propagande dans ce département<sup>1</sup>. »

Les arguments de l'évêque joints à ceux de l'administration préfectorale qui vont dans le même sens, tout en étant plus modérée sur la forme et le fond sont efficaces. Un simple agrandissement du temple déjà existant est finalement adopté, ce qui permet à la municipalité de dégager les ressources suffisantes pour l'église Notre-Dame et les réparations de l'église Saint-Louis.

La compétition entre catholiques et protestants par le biais des édifices culturels est un trait particulièrement affirmé de la vie religieuse de la presque île d'Arvert et du pays de la Seudre. Même si cela n'est pas ouvertement dit, la rivalité des édifices est patente, et cela dès la Restauration. En 1821, le préfet soutient fermement « la demande de la fabrique de l'église de la Tremblade ; d'abord, parce que [il croit] la commune hors d'Etat de faire les fonds nécessaires à la réparation dont il s'agit, et ensuite parce que l'Eglise protestante de la Tremblade ayant depuis peu obtenu un secours du gouvernement pour la reconstruction de son temple, les habitans (*sic*) catholiques ne manqueraient pas d'adresser à l'administration le reproche et partialité en faveur des protestans (*sic*), si elle ne réussissait pas à leur faire obtenir ce qu'ils sollicitent<sup>2</sup> ». A Arvert, les relations furent parfois difficiles entre curés et municipalités. En 1844, le curé dresse un portrait particulièrement défavorable de sa paroisse :

« Il ne faut pas attendre grand chose de ceux qui ne voudraient pas de religion. S'il est un lieu où le fanatisme protestant se montre, c'est à Arvert où ils sont la majorité et la richesse. Les catholiques tremblent et n'osent parler. Aussi s'il y a quelque chose, c'est le curé. Et les catholiques comme les protestans (*sic*) répètent : c'est le curé. »

et se désole des lenteurs apportées aux réparations de l'église. Celles-ci sont évaluées à 6 500 francs, ce qui est assez modeste pour une église. En 1844, faisant un bilan du dossier, il note, désabusé, que :

« J'ignore depuis combien de tems on parle de réparations, ce que je sais, c'est que le conseil municipal vota dans la session de mai 1841 2500 f. et fit dresser un devis qui fut renvoyé par la préfecture avec ordre dans (*sic*) dresser un autre. Les choses en étaient là, quand je suis arrivé à Arvert au commencement de 1842. Le devis se fit avec la lenteur protestante quand il s'agit d'église. M. le préfet ordonna de faire un nouveau vote. On refusa. M. le préfet menaça de porter d'office si les réparations étaient urgentes<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 639. Lettre de l'évêque au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 30 octobre 1854.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 661. Lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur, 20 juillet 1821.

<sup>3</sup> ADCM, 180 V 1. Lettre du curé d'Arvert à l'un des vicaires généraux, 24 juin 1844.

Là où les protestants sont majoritaires, ils se montrent peu amènes à l'égard des catholiques. Le cas le plus exemplaire, c'est Saint-Sulpice-de-Royan, le sous-préfet dresse ainsi un accablant constat :

« Saint-Sulpice est une des rares communes de l'arrondissement dans lesquelles les protestants sont en grande majorité, le maire, l'adjoint, tous les conseillers municipaux sauf un seul que le curé ne veut pas même reconnaître comme catholique, professent la religion protestante. Cela crée une situation tout exceptionnelle, à la hauteur de laquelle ne sont ni le maire ni le curé. Le premier n'accorde aux catholiques que ce qu'il ne peut leur refuser et ce n'est que sous la pression de l'administration supérieure qu'il donne satisfaction à leurs besoins légitimes, je me hâte d'ajouter que cet appui de l'administration n'a jamais manqué aux catholiques de Saint-Sulpice<sup>1</sup>. »

A Etaules, la paroisse catholique est créée avant la paroisse protestante : la première naît en 1855 et la seconde en 1859. Pourtant, à la grande colère des desservants successifs de la paroisse, le chantier du temple commence et s'achève avant que l'église ne soit agrandie et enfin dotée d'un clocher. Le conseil municipal de Saint-Augustin refuse tout vote en faveur de l'église tant que les plans du temple ne sont pas acceptés par Paris. Nieulle-sur-Seudre offre un autre exemple de ces rivalités. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Nieulle-sur-Seudre ne dispose pas encore du titre communal et est constitué d'un ensemble d'écarts de la commune de Saint-Sornin. Un temple fut construit en 1836-1837 et une section protestante pourvue d'un pasteur créée en 1840. Du côté catholique, la réplique ne tarde guère : une chapelle est construite uniquement par souscriptions publiques dans les dernières années de la Monarchie de Juillet et la paroisse de Saint-Sornin est divisée en 1848 par la création d'une paroisse *ab hoc* pour Nieulle. Les vices de construction de la chapelle devenue église paroissiale ne tardent pas à se voir au grand jour et sa reconstruction est lancée au milieu des années 1850 : était prévu un imposant clocher. Le chantier, mal dirigé par l'architecte local, entraînant de tels surcroîts de dépenses, fit envisager d'édifier un simple campanile<sup>2</sup> : l'évêque et le préfet appuyèrent fermement l'idée du clocher car « le rejet du clocher, qui est attendu avec impatience par les catholiques pourrait amener une méfiance et une irritation qu'il importe de prévenir<sup>3</sup> ».

Il y a cependant dans la presqu'île d'Arvert un isolat catholique dont le comportement va à l'inverse des communes limitrophes. C'est celui des Mathes. Cette commune est la dernière de la presqu'île d'Arvert se doter d'un temple, pour ainsi dire à son corps défendant. Un culte protestant est régulièrement célébré et dûment autorisé seulement à partir de 1862. Dès cette date, le conseil municipal marque son hostilité à l'égard des protestants : « il ne s'oppose pas à l'ouverture d'un lieu de culte protestant dans la commune ; mais il fait remarquer que la population protestante de cette localité est si minime que la commune n'a pas l'intention de

<sup>1</sup> ADCM, 12 V 5. Rapport du sous-préfet de Marennnes, 10 septembre 1858.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 2 454. Rapport de l'architecte diocésain, 20 novembre 1859.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 4 806. Lettre du préfet de la Charente-Inférieure au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 28 décembre 1859.

contribuer ultérieurement dans les dépenses du culte réformé<sup>1</sup> ». Par la suite, les priorités de la commune sont clairement données : à la fin du Second Empire, un clocher est édifié. Sous la Troisième République commençante, les protestants cherchent à faire construire un temple aux Mathes. La réaction du curé est immédiate :

« Les protestants approuvés en cela par l'autorité préfectorale ont saisi notre conseil municipal d'un plan et devis pour la construction d'un temple. S'ils réussissent dans leur projet, ils vont diminuer considérablement les ressources de la commune, il serait bien de nous hâter et de faire effort pour arriver les premiers à un bon résultat<sup>2</sup>. »

Après avoir promis 2000 francs, le conseil municipal fait volte-face et désire consacrer toutes ses ressources à l'église : par rétorsion, « M. le préfet a décidé qu'il ne serait donné aucune autre suite à la demande de secours formée par le conseil municipal en vue de la restauration et de l'agrandissement de l'église, tant que cette assemblée n'aura pas par un vote plus équitable (...) donné satisfaction au vœu de la population protestante de cette localité<sup>3</sup> ». Cette mesure s'avère inefficace, les dépenses que le préfet refuse d'approuver sont prises en charge exclusivement par la fabrique qui peut passer outre l'opposition préfectorale<sup>4</sup>. Dommage collatéral de ce conflit entre préfecture et municipalité cléricale, le temple ne réussit pas à voir le jour dans les années 1880. De plus la nouvelle jurisprudence administrative quant au financement de l'Etat pour la construction des lieux de culte est désormais défavorable aux protestants des Mathes :

« leur] demande n'est pas, en l'état, susceptible d'être accueillie.

D'une part, en effet les secours de cette nature sont réservés en principe aux édifices qui sont propriété communale ; or, il résulte des pièces produites que le conseil presbytéral doit conserver la propriété du temple projeté, la commune ayant refusé non seulement de concourir à la dépense mais même de se prononcer en faveur de la construction.

D'autre part, même si le conseil presbytéral avait des motifs graves à invoquer pour solliciter une exception en sa faveur, le concours de l'Etat devrait encore lui être refusé quant à présent par la raison que le chiffre des ressources dont il dispose pour la construction projetée (2000 f.) est hors de proportion avec celui de la dépense prévue (11 709 f.)<sup>5</sup> »

De manière paradoxale, alors que « les protestants des Mathes ont droit à toute la sollicitude de l'administration républicaine dont ils sont à peu près les seuls et assurément les plus solides défenseurs dans la commune réactionnaire des Mathes<sup>6</sup> », une administration républicaine leur refuse tout secours par respect du protocole administratif. La dédicace du temple a lieu en 1891, sans présence de la municipalité et fort discrètement<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 112. Délibération du conseil municipal des Mathes, 18 avril 1862.

<sup>2</sup> ADCM, 180 V 1. Lettre du curé des Mathes à l'évêque de la Rochelle, 27 mai 1878.

<sup>3</sup> ADCM, E dépôt 120/237. 2 M 1. Lettre du sous-préfet de Marennes au maire des Mathes, 29 janvier 1881.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 1 069. Brouillon de la lettre du préfet au sous-préfet de Marennes, mai 1884.

<sup>5</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 639. Minute de la lettre du Ministre de la Justice et des Cultes au préfet, 23 juillet 1890.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J suppl. 3\*. Séance du 26 octobre 1890.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J suppl. 3\*. Séance du 27 septembre 1891.

Un attribut cristallise plus particulièrement les luttes religieuses : l'appel des fidèles, le clocher. Pour le maire de Royan, sous la Restauration, la solution était simple : la cloche doit servir aux deux cultes en même temps. Il défend ainsi la nécessité d'une cloche plus conséquente à Royan :

« une cloche plus forte est d'autant plus utile à Royan, chef-lieu de canton, que la population étant presque mi-partie catholique et protestante, et les offices de l'un & l'autre culte se faisant aux mêmes heures, elle servirait aux uns et aux autres (...)»<sup>1</sup>. »

Cela dut être dans les faits largement pratiqué. La possession d'une cloche fut souvent objet de litiges. Sous le Premier Empire, il y eut quelques vellétés pour doter les temples de sonneries. Dès le lendemain de la proclamation des Articles organiques, les notables protestants de la Rochelle se demandent si dans l'église des Récollets qui sert à leur culte, ils pourraient faire usage des cloches<sup>2</sup> Le pasteur parisien auquel s'adressent les Rochelais pour trancher la question de se servir des cloches se montrent dès l'abord assez défavorables à cet usage : « je ne sache pas que les protestans (*sic*) usent nulle part en France de cette manière et ainsi je pense qu'ils feront très bien de se passer de ce moïen (*sic*)<sup>3</sup> ». En l'an XIII, les cloches figurent dans le projet de budget de l'Eglise consistoriale de la Rochelle, pour un montant de 300 francs<sup>4</sup>. Lorsque l'achat du clocher attendant à l'église des Récollets se dessine dans un proche avenir l'installation de cloches apparaît de nouveau dans les débats<sup>5</sup> et en 1808, « il a été convenu à la pluralité de faire l'acquisition d'une cloche afin d'appeler les fidèles au service divin avec plus de régularité et à une heure fixe<sup>6</sup> ». Dès l'été 1808, le projet est ajourné, faute d'argent<sup>7</sup>. Sensiblement à la même époque, le consistoire général de la Tremblade autorise, dans son ressort, les consistoires particuliers « à proposer une souscription pour se procurer une cloche pour leur église<sup>8</sup> ». Là aussi, l'initiative resta sans lendemain, certainement pour les mêmes raisons.

Ce n'est que sous la Monarchie de Juillet que les cloches protestantes firent leur apparition dans un espace très nettement circonscrit, les nouveaux temples construits au nord de la Seudre : Luzac<sup>9</sup>, le Chapus<sup>10</sup>, Souhe<sup>11</sup> et Nieulle<sup>1</sup>. Le complet isolement de Souhe fait que l'installation de

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 661. Avis du maire de Royan, 1821.

<sup>2</sup> AERLR, Consistoire. Brouillon d'une lettre de la main de Jean Ranson, non signée, à un correspondant non désigné, 23 germinal an X.

<sup>3</sup> AERLR, Consistoire. Lettre de Marron, de Paris, à un correspondant rochelais, 23 floréal an 10.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 28 messidor an XIII.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 1<sup>er</sup> janvier et 29 février 1807

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 11 août 1808

<sup>7</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 25 août 1808.

<sup>8</sup> ADCM, 16 J 105\*. Registre du consistoire général de la Tremblade, séance du 26 décembre 1806.

<sup>9</sup> Installation dans le courant des années 1830, probablement contemporaine de la construction des temples. Cf. ADCM 124 V 1. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 19 décembre 1837, qui évoque la fragilisation de ce campanile et sa nécessaire réfection.

<sup>10</sup> BPF, Ms 1656\*. « Notes relatives à l'Eglise et à la paroisse de Marennes »

<sup>11</sup> ADCM, 124 V 1. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 16 décembre 1837.

la cloche dut se faire sans difficulté. Par contre, pour Luzac et le Chapus, les cloches sont installées à l'époque où le pasteur Gustave Cambon est en charge du service de ces temples. Il est probable que la personnalité du pasteur, son anti-catholicisme durent jouer en faveur de cette mesure. La mise en place de cloches est certainement pour lui un moyen de faire rivaliser les protestants avec les catholiques. C'est très net à Bourcefranc. Dans la mesure où cette cloche devait être payée sur les fonds départementaux, le préfet résista longuement<sup>2</sup> contre ce qu'il juge être une dangereuse innovation qui provoquerait « une certaine irritation parmi les catholiques<sup>3</sup> ». L'insistance victorieuse des huguenots à se doter d'une cloche peut s'expliquer par la présence dans l'église de Bourcefranc de la cloche figurant dans le temple de Saint-Just avant la Révocation de l'Edit de Nantes<sup>4</sup>. A Nieulle, la cloche protestante n'est pas d'un grand poids face à celle de l'église installée en 1862 et qui pèse 400 kg, plus du triple du poids de l'ancienne cloche<sup>5</sup>.

Voir les temples dotés d'une cloche était une grande inquiétude des ecclésiastiques du département sous le Second Empire. En 1859, le curé d'Etaules se soucie de voir construire un campanile au dessus de la façade du temple. Lorsque lui-même obtient l'agrandissement de son église et que s'élève un clocher, l'aide du conseil municipal – dominé par les protestants – à l'achat d'une nouvelle cloche est conditionnée à ce que la précédente cloche soit donnée au temple. Cette idée soulève l'indignation du desservant. Il ne juge même pas pensable qu'un temple situé à moins de 200 mètres de l'église puisse avoir une sonnerie<sup>6</sup>. C'est à cause de cette affaire que le vicaire général Augustin Petit consulte en 1864 les juristes du *Journal des Conseils de Fabriques et du Contentieux des Cultes*. Le rédacteur de la revue se contente de dire que la loi reste muette sur ce point, que rien n'interdit ni autorise l'installation de cloches dans un temple<sup>7</sup>. Il est probable que les administrateurs locaux de l'époque autoritaire du Second Empire favorables à l'alliance du Trône et de l'Autel évitèrent d'attiser cet élément de discorde que constituait alors l'introduction de cloches huguenotes. Le temple d'Etaules comme celui de Saint-Sulpice-de-Royan sont surmontés de campaniles restés vides. Preuve du succès catholique, l'église de Saint-Sulpice-de-Royan voit remplacer sa cloche d'à peine 70 kg par une autre dépassant nettement les trois quintaux<sup>8</sup>. L'espace sonore reste catholique.

---

<sup>1</sup> Date d'installation indéterminée. La cloche est signalée en : ADCM, 117 V 1. Délibération du consistoire de Marennes, 22 novembre 1859.

<sup>2</sup> AERLR, Consistoire. Lettre du préfet au président du consistoire de la Rochelle, 2 juillet 1845.

<sup>3</sup> AERLR, Consistoire. Lettre du préfet au président du consistoire de la Rochelle, 27 novembre 1842.

<sup>4</sup> PELET Paul, « L'église de Nieulle (commune de Saint-Sornin, Charente-Inférieure). 1772-1794. Actes de consistoire et de colloques », *BSHPF*, t. XLII, 1892, p. 487.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 2 454. Traité passé entre la municipalité et le fondeur Bollée, d'Orléans, 15 octobre 1862.

<sup>6</sup> ADCM, 116 V 1. Lettres du curé d'Etaules à l'évêque, 18 juin 1859 et 21 mai 1864.

<sup>7</sup> ADCM, 209 V 1. Lettre du directeur du *Journal des Conseils de Fabriques et du Contentieux des Cultes* à Augustin Petit, 9 juin 1864.

<sup>8</sup> ADLR. P Saint-Sulpice. « Notes sur les origines et divers » rédigées par le curé de la paroisse en 1908-1909.



Sous la Troisième République, la cloche ne reste pas un apanage catholique et la cloche protestante se politise. Le fils du pasteur de Nieulle, Amer Pelet jugea bon d'achever son étude sur l'Église réformée de Nieulle en évoquant le son de « la cloche du temple de Nieulle rajeuni et restauré par les soins de son vieux pasteur, – indiquant que la liberté de conscience a définitivement triomphé<sup>1</sup> ». Cinq des temples édifiés dans les années 1890 dans le cadre des œuvres d'évangélisation peuvent appeler les fidèles par des sonneries. Dans les trois temples dépendant de l'Œuvre de Barbezieux – Saint-Maigrin, Mérignac, et Bourses – la cloche se situe dans un simple clocheton. L'installation d'une cloche fut immédiate à Mérignac où elle est censée annoncer « de sa voix grave et sonore, la fin de l'esclavage des consciences<sup>2</sup> ». A Saint-Maigrin, elle a lieu trois ans après l'inauguration du temple et donne lieu à de nouvelles importantes manifestations religieuses<sup>3</sup>. Les sonneries peuvent être parfois plus imposantes : la Bergerie et le Puy-Haut disposent de véritables clochers. Les protestants sont pleinement intégrés au régime républicain et les sonneries religieuses catholiques, concurrencées par les sonneries civiles, peuvent l'être aussi par celles de ces temples. De la sorte, il est probable que les agents des œuvres d'évangélisation cherchent à satisfaire l'amour-propre de ces hameaux éloignés du bourg et de l'église et qui cherchent, par le biais de ces temples et de ces sonneries, de se doter de l'un des attributs de l'autonomie communautaire : un lieu de culte à eux.

### ***3.2. LA DEFINITION D'UN VOCABULAIRE ARCHITECTURAL PROTESTANT.***

Si les sculptures extérieures de l'église catholique ne varient au cours du siècle qu'en fonction des changements de goûts architecturaux et esthétiques, elles font l'objet d'une interrogation spécifique pour les protestants. Quels sont les signes qui marquent le mieux l'identité religieuse et protestante du bâtiment ?

La Bible est l'un de ces rares attributs communs qui persiste depuis la monarchie censitaire jusqu'à la Troisième République. Ce symbole sculpté témoigne de la place centrale accordée à la lecture personnelle de la Bible dans le culte protestant. Il est cependant difficile de savoir si cette sculpture est strictement contemporaine de la construction ou si elle est plus tardive. La première Bible sculptée dont nous connaissons avec certitude la date d'apposition est celle du temple de Saint-Martin-de-Ré en 1837. Le compte des travaux réalisés porte dans les dépenses faites en sus du devis initial la « sculpture d'un attribut dans le tympan du fronton de la façade<sup>4</sup> ». Le fait que la

---

<sup>1</sup> PELET Paul, « L'église de Nieulle (commune de Saint-Sornin, Charente-Inférieure). 1772-1794. Actes de consistoire et de colloques », *BSHPF*, t. XXI, 1892, p. 487.

<sup>2</sup> *La Réforme des Charentes*, 5 juin 1897.

<sup>3</sup> AERLR, Société centrale, lettre de Théophile Duproix à un correspondant non désigné, 6 novembre 1895.

<sup>4</sup> AERIR. Compte définitif des travaux du temple de Saint-Martin-de-Ré, 15 août 1837.

dépense ne figure pas dans le premier projet reflète le changement d'attitude des protestants en cours du chantier : il ne s'agit plus de faire un édifice digne du culte réformé, il faut montrer extérieurement quelle est la destination du bâtiment. En 1843, lorsque le consistoire général de Saintes discute de la création d'un nouveau temple pour la communauté de Saintes, il tient également à ce « qu'une bible encadrée dans une auréole soit sculptée sur le fronton. C'est un ornement qu'on met généralement sur les façades des édifices consacrés au culte protestant pour les distinguer des autres édifices religieux<sup>1</sup> ». A la fin de la Monarchie de Juillet, le temple du bourg de Royan est identifié comme tel aux yeux du public et des catholiques par « le livre des Evangiles, sculpté sur son fronton<sup>2</sup> ». La communauté gémozacaise montre la diffusion de ce marqueur identitaire. La façade du temple élevé au cours des années 1840 était dépourvue de ce symbole. Le conseil presbytéral décide de l'y rajouter en 1868<sup>3</sup>. Les formes prises par la Bible sont extrêmement diverses. Elle peut être simplement présente de manière « brute » sur la façade comme à l'Eguille ou à Luzac. Elle peut être comprise dans le tympan surmontant la porte : Médis, Etaules, Chaillevette. Elle peut figurer dans le fronton de la façade : posée sur un décor sculpté à Saint-Martin-de-Ré, Gémozac ou au temple concordataire et à la chapelle évangélique de Royan, simplement ouverte à Marennes, au Billaud et à Nieulle. Ce motif est également le dénominateur commun entre temples concordataires et temples issus des œuvres d'évangélisation : on la retrouve dans les frontons de la Bergerie, de Saint-Maigrin, de Mérignac, de Morisset, de Soubran et de Saint-Martial-de-Coculet, le tympan de Bourses ou le clocher du Puy-Haut.

Des inscriptions seules peuvent aussi être employées pour marquer l'usage religieux du bâtiment. Lorsqu'il décrit la venue du pasteur Naudié à Marsilly, Edouard Rod a des termes très justes pour dépeindre ce temple de l'arrière-pays rochelais :

« [Le pasteur Naudié prit] une ruelle étroite qui conduit au modeste temple de la R.P.R., – petite salle carrée, écrasée par un plafond trop bas<sup>4</sup>. »

Pour obvier au peu de visibilité de ce temple, le conseil presbytéral décida d'installer « une pierre gravée au-dessus de la porte » en 1895<sup>5</sup>. Y est portée l'inscription : « Temple du Culte réformé ».

Un symbole chrétien est présent de manière plus rare dans les édifices protestants pendant une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est le symbole de la Croix et en particulier la croix latine. A Etaules, le consistoire de la Tremblade a un avis particulièrement net sur la question :

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 3 novembre 1843.

<sup>2</sup> FERRAND Emma, *Royan moderne et ancien*, Bordeaux, Impr. Balarac jeune, 1846 (2<sup>e</sup> édition), p. 11.

<sup>3</sup> AERS, Gémozac. Registre du conseil presbytéral, séance du 26 mars 1868.

<sup>4</sup> ROD Edouard, *Le Ménage du pasteur Naudié*, Paris, E. Fasquelle, 1898, VII-301 p., in-16<sup>e</sup>.

<sup>5</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 6 mars 1895.

« La croix projetée (*sic*) au-dessus de la campanile doit être supprimée et remplacée par un objet quelconque en harmonie avec le culte à la célébration duquel l'édifice est destiné<sup>1</sup>. »

Ce symbole est apparemment réintroduit sur les temples à partir des années 1890 : le pasteur Benjamin Robert en résume parfaitement les enjeux à la veille de la Séparation :

« Lorsque fut construit, en 1898, le temple du Puy-Haut, et qu'une grande croix fut fixée au sommet du docher qui domine les plaines ondulées de la Champagne jusqu'au-delà de Jarnac, bien des braves gens s'étonnèrent. Cela leur parut étrange, inouï que les protestants arborassent le même emblème religieux que les catholiques. "Seraient-ils donc chrétiens ?" se demandaient avec stupeur les dévotes d'Echebrune à qui leur curé avait fait croire jusqu'alors qu'en dehors de l'Eglise Romaine il n'y avait que payens (*sic*) et mécréants<sup>2</sup>. »

A une époque où le vent de laïcisation commence à souffler de manière parfois violente, il apparaît alors important de distinguer par un symbole religieux le temple protestant. Nous la retrouvons désormais au Puy-Haut, à Morisset, Beurley, à la Bergerie, à Soubran. Des temples destinés à des protestants de vieille souche sont également pourvus de cet attribut : les temples nouvellement construits aux Mathes et à Saintes en sont surmontés. La situation minoritaire des protestants dans ces deux communes les a peut-être invités à user d'un marqueur religieux qui dépasse désormais les clivages confessionnels.

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 4 mai 1857.

<sup>2</sup> *La feuille protestante de Saintonge populaire et gratuite*, juillet 1905, n° 10, p. 39.

#### **4. LA CONQUETE RELIGIEUSE DU LITTORAL.**

Territoire disposant d'une longue façade littorale, la Charente-Inférieure est touchée très tôt dans le XIX<sup>e</sup> siècle par le développement des stations balnéaires<sup>1</sup>. Royan est fréquentée par des baigneurs bordelais au moins depuis la Restauration<sup>2</sup>. Il apparaît indispensable de s'interroger sur l'influence de nouvelles activités qui commencent à se développer au cours du XIX<sup>e</sup> siècle sur la vie religieuse et l'organisation matérielle des cultes.

##### **4.1. UNE VILLE RENOUVELEE PAR LA VILLEGIATURE BALNEAIRE ? ROYAN.**

L'Eglise réformée de Royan paraît précocement sensible à l'afflux de touristes protestants. Quelques éléments permettent de repérer la dynamisation de la vie de la communauté. Très prosaïquement, la baronne Elliot de Santheuvelle donne un nouveau souffle au culte dominical en réorganisant le chœur des chanteuses<sup>3</sup>. Les collectes faites pendant la période des bains sont également particulièrement utiles pour l'exercice des fonctions charitables de l'Eglise<sup>4</sup>. Malgré le caractère ténu de ces indices, il est assez remarquable qu'avant même le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le caractère balnéaire et « pré-touristique » de Royan est clairement affirmé. Lorsque le temple concordataire du bourg est réédifié à la fin de la Monarchie de Juillet, l'un des éléments mis en avant n'est-il pas que

« La ville de Royan est dans une position toute exceptionnelle. Les bains de mer y attirent, pendant la saison d'été, une affluente considérable d'étrangers, parmi lesquels un grand nombre de protestants. N'est-il pas convenable que l'édifice dans lequel se célèbre le culte soit au moins décent, et qu'il ressemble à autre chose qu'à une étable ou à une grange<sup>5</sup> ? »

La densité pastorale de cette petite ville du littoral charentais est forte dès la Monarchie de Juillet. A partir de 1842, le pasteur Cruvellé obtient du gouvernement un secours pour rétribuer un suffragant pendant la saison des bains<sup>6</sup>. L'importance de celle-ci dans la vie de Royan est l'un des arguments sur lesquels s'appuient les autorités locales pour que le nombre de pasteurs de l'Eglise consistoriale de Saintes soit augmenté dans la région royannaise et qu'en particulier une

---

<sup>1</sup> Cf. pour une vue générale, LAHONDERE Vincent, « Naissance et croissance des espaces touristiques littoraux en presque île d'Arvert aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *L'Estuaire de la Gironde. Les cahiers*, 1996, n° 2, p. 123-137, ainsi que, dans les nombreux ouvrages traitant de Royan et de sa région, BINOT Guy, *Histoire de Royan et de la presque île d'Arvert*, Paris, Le Croît vif, 1994.

<sup>2</sup> Cf. ADCM, 4 M 2/6, année 1825. Petit dossier sur une rixe opposant des marins locaux à des baigneurs de Bordeaux.

<sup>3</sup> FERRAND Emma, *Royan moderne et ancien*, Bordeaux, Impr. Balarac jeune, 1846 (2<sup>e</sup> édition), p. 24.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 17 janvier 1849 ; *Rapport à MM. les membres du conseil presbytéral et à MM. les diacres sur l'état matériel et religieux de la paroisse de Royan pendant l'année 1856*, Saintes, Typ. Alex Hus, 1857, p. 6.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 78. Note consistoriale exposant les « motifs à faire valoir en faveur de la reconstruction du temple de Royan », sans date (début des années 1840).

<sup>6</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séances du 3 mai 1842, 2 mai 1843, 11 juillet 1843, 3 novembre 1843, 2 mai 1845, 14 janvier 1847, 18 janvier 1848, 3 mai 1848, 17 janvier 1849.

place pastorale soit créée à Saint-Georges-de-Didonne<sup>1</sup>. Le service religieux du pasteur de Royan serait ainsi soulagé. Une fois cette création obtenue en 1849, des arrangements sont pris entre les deux pasteurs voisins pour que, pendant la saison touristique, la chaire du temple de Royan soit occupée par un pasteur de tous les dimanches<sup>2</sup>. Lorsque la Société évangélique de Genève décide de placer ici l'un de ses agents, le financement du poste est partiellement assuré par des Britanniques et des évangéliques bordelais en villégiature sur les bords de la Gironde<sup>3</sup>. Partisans et adversaires de l'Eglise évangélique indépendante de Royan soulignent que le lieu de culte de celle-ci est plein pendant la saison des bains<sup>4</sup> : pour Jules Steeg, cette « chapelle regorge<sup>5</sup> ». A la fin du Second Empire, un second poste concordataire est créé à Royan<sup>6</sup>. L'argument balnéaire est alors décisif. D'après l'administration préfectorale qui reprend vraisemblablement les chiffres avancés par le consistoire général de Royan, les fidèles du bourg de Royan s'accroissent de près de 50 % pendant la saison des bains, soit de 1 000 à près de 1 500<sup>7</sup>. Avec la Rochelle, Royan est désormais la seconde Eglise de la Charente-Inférieure à bénéficier de la présence permanente de deux pasteurs rémunérés par l'Etat. Cette Eglise se détache désormais tant des Eglises rurales saintongeaises que de celles de petites villes littorales comme la Tremblade ou Marennes. Cette situation exceptionnelle, elle la doit aux bains de mer.

Les réactions catholiques à l'afflux saisonnier des fidèles sont beaucoup plus tardives. Sur un plan pratique, il est décidé assez tôt de faire de la commune de Royan une paroisse à part entière, sans annexe : en 1838, Royan est séparé de Saint-Georges-de-Didonne<sup>8</sup>. Sur le plan des équipements religieux, en revanche, le déficit est patent. L'église paroissiale de Saint-Pierre, de taille réduite, se trouve à l'intérieur des terres et est éloignée de la façade balnéaire. Un grand temple permettant d'accueillir les estivants est une réalité en 1844 ; une vaste église dans la ville touristique se fit plus longtemps attendre. Depuis 1829, l'exercice ordinaire du culte se déroule dans la chapelle des Filles de la Charité située à mi-parcours entre la plage et le bourg de Saint-Pierre. S'avérant trop petite pendant la saison des bains, elle est agrandie au début des années 1840. Cette chapelle étant malgré cela insuffisante, c'est pourquoi une nouvelle église paroissiale

<sup>1</sup> ADCM, 104 V 1. Brouillon de l'avis préfectoral, 20 juillet 1847.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 18 juillet 1849.

<sup>3</sup> ADCM, 116 V 1. Rapport du sous-préfet de Marennes au préfet, 2 septembre 1858 ; 130 V 1. Rapport du sous-préfet de Marennes au préfet, 19 février 1858.

<sup>4</sup> e.g. : *AGSEG tenue les 21 et 22 juin 1865, à l'Oratoire, 34<sup>ème</sup> anniversaire*, Genève, 1865, p. 73 ; *AGSEG tenue le 19 juin 1873, à l'Oratoire, 42<sup>ème</sup> anniversaire*, Genève, 1873, p. 58-59.

<sup>5</sup> Lettre du 11 novembre 1863 reproduite dans : STEEG Jules, *Un pasteur républicain au XIX<sup>e</sup> siècle. Lettres de Jules Steeg à Maurice Schnalb (1851-1898)* (éd. Lucien CARRIVE), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1993, p. 149.

<sup>6</sup> ADCM, 104 V 1. Décret impérial, 7 avril 1869.

<sup>7</sup> ADCM, 104 V 1. Brouillon du rapport du préfet au Ministre de la Justice et des Cultes, 24 février 1869. A ce chiffre, il faudrait également ajouter la partie rurale de la paroisse de Royan qui fréquente le temple de Maine-Geoffroy et qui représente environ six cents personnes.

<sup>8</sup> ADCM, 19 V 2. Tableau de propositions de nouvelles succursales, 1838.

est projetée au milieu des années 1850. La réalisation en est ralentie par les conflits internes à la municipalité pour fixer l'emplacement de l'église : une partie du conseil désire la voir sur la conche tandis qu'une autre partie souhaite la voir s'installer sur le terrain qui avait été légué à la commune pour qu'y soit construite l'église. Les lenteurs du dossier scandalisent le curé qui dénonce qu'ici :

« Tout s'indine quand il y a temple ou casino à agrandir ou à construire et les difficultés deviennent insurmontables quand [les catholiques demandent] seulement un abri<sup>1</sup> ! »

L'emplacement n'est définitivement choisi qu'à la fin des années 1860. Le chantier s'étale sur plus de dix ans. Grâce à Jules Dufaure qui avait alors le portefeuille de la Justice et des Cultes un secours de l'Etat de 60 000 francs est attribué au chantier tandis que la Ville n'apporte que 50 000 francs et que la contribution la plus importante est fournie par la fabrique – 78 000 francs. L'église est consacrée au cours de l'été 1878. Les personnalités présentes à la cérémonie témoignent de l'importance acquise par Royan parmi les villes de la Charente-Inférieure. La présidence de la cérémonie revint au cardinal Donnet. Les évêques de Langres et de Troyes et Mgr Lacarrière, chanoine de Saint-Denis, figurèrent aux côtés de Mgr Thomas dans la nouvelle église<sup>2</sup>.

Le quadrillage catholique du territoire touristique de Royan s'accroît également à ses marges occidentales, à Pontaillac. Depuis le milieu des années 1850, cette partie de la commune fait l'objet d'une mise en valeur touristique par Jean Lacaze qui avait acquis la majeure part des terrains encadrant la conche de Pontaillac. Une autre personne investit alors dans cet espace : le vicomte Henry de Verthamon d'Ambloy. C'est lui qui en 1868 est à l'origine de la venue des dames de l'Assomption de Bordeaux. Elles y dirigent une petite maison religieuse qui accueille sans doute des touristes en période estivale ; à côté de la maison est élevée une chapelle destinée là aussi aux habitants saisonniers du quartier. Les dames de l'Assomption ne sont pas installées à Royan proprement dit mais sur la commune de Vaux qui borde à l'ouest la plage de Pontaillac. Ce choix était dû à l'opposition du curé de Royan qui craignait que les souscriptions populaires en faveur de la chapelle ne nuisent à ses propres démarches pour la construction de l'église de Royan. Après la consécration de l'église Notre-Dame de Royan, les notables de Pontaillac décident d'élever une autre chapelle placée dans une position plus centrale, sur un terrain offert par la famille Lacaze. Une société civile est constituée en 1887 et la chapelle paroissiale, dessinée par Eustase Rullier, ouvre ses portes en 1891. Cette fois-ci le projet reçut l'aval du curé de Royan : la création de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges permettait de récupérer en faveur de

---

<sup>1</sup> ADCM, 180 V 4. Lettre du curé de Royan à l'un des vicaires généraux de la Rochelle, 5 avril 1862.

<sup>2</sup> BR, t. XV, 10 août 1878, n° 6, p. 61-72.

la caisse de la fabrique de Royan les dons des riches villégiateurs de Pontailiac<sup>1</sup>. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Royan dispose donc d'un important dispositif de chapelles et d'églises, beaucoup plus dense que celui des protestants. C'est le reflet des bouleversements démographiques qu'entraîna le tourisme : la croissance de la ville fut une croissance catholique.

#### ***4.2. LA CONQUETE DU RESTE DU LITTORAL.***

Royan est la principale ville concernée par le tourisme balnéaire ; d'autres points du littoral voient s'élever des édifices religieux susceptibles d'accueillir les touristes. Dans leurs *Protestants de l'Ouest*, Jean-Yves Carluet et Didier Poton établissent une précieuse carte de synthèse des Eglises de l'Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Dans la typologie qu'ils construisent des formes de l'expansion protestante pendant cette période, ils signalent l'importance des postes et Eglises d'évangélisation maritime. Si les Eglises de ce type le plus nombreuses se situaient sur le littoral breton, quatre sont présentes sur le littoral charentais : la Tremblade, Saint-Palais, Royan et enfin une, non nommée, qui semble être Mortagne-sur-Gironde<sup>2</sup>, autrement dit, la presque île d'Arvert et le littoral girondin de la Charente-Inférieure<sup>3</sup>. La situation est en réalité plus complexe que ne peut le suggérer cette carte. D'autres zones sont concernées par le déploiement du tourisme balnéaire et dénotent la capacité des protestants à s'adapter à une nouvelle demande religieuse, celle de populations, souvent aisées, en vacances et qui désirent bénéficier d'un culte.

C'est en particulier la zone comprise entre Rochefort et la Rochelle et le littoral situé autour de Royan. Les stratégies catholiques et protestantes pour conquérir religieusement ces espaces ne se traduisent pas matériellement de la même manière.

#### ***Un littoral aunisien dominé par l'Eglise catholique.***

Dans les petites communes littorales gagnées par le tourisme balnéaire, la matérialisation de la présence de l'Eglise catholique dans les zones de bains de mer s'opère de manière peu originale par la mise en place d'églises.

L'émulation est patente entre les stations touristiques du littoral aunisien : à Châtaillon, le projet est lancé en 1882 et à Fouras c'est l'année suivante. Le même architecte, Eustase Rullier,

---

<sup>1</sup> ADCM, 180 V 4. Dossier de Pontailiac.

<sup>2</sup> Cf. CARLUET Jean-Yves et POTON Didier, *Les protestants de l'Ouest en 30 Questions*, la Crèche, Geste éditions, 2007, p. 56. Nous avons corrigé une erreur de graphie. Les auteurs écrivaient le Palais au lieu de Saint-Palais.

<sup>3</sup> En réalité, s'il y eut bien une œuvre d'évangélisation en activité dans la région de Mortagne-sur-Gironde, il n'est pas apparu que cette évangélisation ait une orientation maritime ; au contraire, elle vient des terres et rayonne initialement autour de Morisset, situé dans la commune de Saint-Dizant-du-Gua. De même, les registres de l'Eglise réformée de la Tremblade ne révèlent aucun dispositif particulier.

dessine les deux édifices. Châtelaiillon n'était alors qu'un hameau éloigné d'Angoulins. Elle avait été commune jusqu'en 1820 et ne retrouve ce titre qu'en 1896 ; l'ancienne église paroissiale avait disparu de longue date. La construction d'une chapelle à Châtelaiillon n'est pas prise en charge par la fabrique mais par une société civile qui favorise le développement de la station touristique.<sup>1</sup> Cette société dirigée par un avocat de Barbezieux, Gabriel Fauconnier, était déjà à l'origine de l'édification du marché couvert de Châtelaiillon. La mise en place d'une chapelle vise à renforcer l'attractivité touristique de la place. Le financement exclusivement privé explique pourquoi une architecture néo-romane fut privilégiée : elle permettait plus facilement de se contenter d'un campanile au-dessus de la façade. A Fouras, le projet est plus coûteux – 67 000 francs – et est dirigé par la commune. L'église existante est démolie pour être remplacée par un édifice neuf. Face aux réductions des dépenses que réclamait le Comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains, la municipalité réussit à maintenir l'ensemble du plan projeté car

« Fouras est une station balnéaire qui prend chaque année un plus grand développement et c'est pourquoi il convient de ne pas réduire actuellement dans aucune de ses parties, l'église projetée qui avant longtemps deviendrait très probablement insuffisante<sup>2</sup>. »

L'édifice consacré en 1884<sup>3</sup> est complété par un clocher néo-gothique cinq ans plus tard<sup>4</sup>. Cette station touristique est alors au début de son développement : par la construction d'une église neuve et particulièrement coûteuse, elle cherche à se donner les signes les plus évidents d'une réussite encore à venir et, sans doute, toutes proportions gardées, a pour modèle l'église Notre-Dame de Royan.

Le « désir de rivage » des communautés protestantes de l'Aunis n'est qu'une réplique et qu'un écho de celui que venaient de déployer dans ce littoral les catholiques.

Les protestants rochefortais prennent intérêt au développement de leur plus proche station balnéaire, Fouras, qui se situe à une dizaine de kilomètres à l'ouest du port charentais. L'initiative date de 1885 et vient du pasteur suffragant, Adrien Laroche. Elle est consécutive à l'inauguration du chemin de fer l'année précédente<sup>5</sup>. L'un des objectifs de Laroche est de rivaliser avec les catholiques. C'est ce qu'il fait comprendre à demi-mot lorsqu'il annonce la mise en place d'un culte estival dans le bulletin paroissial rochefortais :

« Nous avions espéré que la municipalité serait en mesure de nous accorder la salle de la mairie ou une des salles d'école. Elle n'a pas cru devoir se rendre à notre désir. La ville de Fouras est pourtant intéressée à

---

<sup>1</sup> Cf. ADCM, 223 V 3. Registre de délibérations de la fabrique d'Angoulins. Nombreuses délibérations à partir de 1882.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 085. Fiche financière établie par le préfet, 5 juin 1882.

<sup>3</sup> BR, t. XXI, 26 juillet 1884, n° 4, p. 42-43.

<sup>4</sup> Cf. DUPLAIS DES TOUCHES Antoine (1910), *Fouras et ses Environs. Charente-Inférieure*, La Rochelle, Rupella, 1983, p. 212-213.

<sup>5</sup> BEO, 1<sup>er</sup>-15 août 1911, n° 15-16, p. 56.



favoriser chez elle l'établissement d'un culte régulier. Les protestants ne doivent pas être, en notre pays, moins bien traités que les autres, qui possèdent ici toutes les facilités et toutes les subventions nécessaires<sup>1</sup>. »

Alors que le conseil presbytéral n'est toujours pas officiellement saisi de la question de l'ouverture d'une annexe estivale, Laroche multiplie dans les colonnes du *Protestant rochefortais* les articles montrant l'intérêt religieux de Fouras. En septembre 1885, faisant le bilan de la saison des bains de mer, il montre que les protestants sont cette année-ci une soixantaine alors qu'en 1884 ils n'étaient que trente. Rappelant que c'est au conseil presbytéral de veiller à la célébration du culte au chef-lieu paroissial et aux annexes, le *Protestant rochefortais* indique que

« nous attendrons qu'il [le conseil presbytéral] ait accepté l'idée de la création d'une nouvelle annexe pour l'été, et qu'il en ait autorisé l'exécution<sup>2</sup>. »

En attendant la décision de ce corps, Laroche réussit à obtenir le prêt d'un local par un habitant de Rochefort « qui n'appartient pas au protestantisme, mais qui s'honore par sa tolérance et son obligeance<sup>3</sup> ». Le conseil presbytéral n'est finalement saisi de la question qu'au commencement de la saison des bains suivante afin d'obtenir qu'une salle de la mairie soit mise à la disposition de l'Eglise. Quelques-uns de ses membres font preuve de réticences, jugeant vraisemblablement les démarches ou la présence d'un culte estival temporaire inutiles<sup>4</sup>. Le conseil presbytéral essuie un refus, le maire « donnant comme raison que son conseil se réunit le dimanche<sup>5</sup> ». Après 1887, le conseil presbytéral ne paraît plus se préoccuper de la question fourasine. Le pasteur poursuit donc à l'extérieur de l'Eglise un projet qu'il avait lancé dès le commencement de la célébration du culte à Fouras : l'érection d'un temple<sup>6</sup>. Sa construction est prévue très rapidement. Une souscription est lancée et l'argent commence à entrer dès l'hiver 1885<sup>7</sup>. Le chiffre ne s'avère pas suffisant pour que le projet évite le déficit si la construction est entreprise : à la fin de l'année 1886, Laroche signale que le comité de Fouras n'a en perspective que 400 francs. Sur cette somme, n'ont été touchés qu'un peu moins de 175 francs dont près des deux tiers fournis par le *Protestant rochefortais*<sup>8</sup>. Ce peu de réussite n'empêche pas qu'à la fin de l'été 1887, un terrain soit acheté<sup>9</sup>. L'essentiel des fonds est apporté par des notables protestants locaux comme les familles Porcheret et Bouffard. Cependant, faute d'avoir atteint un montant suffisant, en 1890, Laroche annonce déjà que les souscriptions vont être remboursées, ce qui n'est fait que

<sup>1</sup> *Le Protestant rochefortais*, août 1885, n° 5.

<sup>2</sup> *Le Protestant rochefortais*, septembre 1885, n° 6.

<sup>3</sup> *Le Protestant rochefortais*, septembre 1885, n° 6.

<sup>4</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, séance du 15 juin 1886.

<sup>5</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, séance du 17 mai 1887.

<sup>6</sup> *BEO*, 5 septembre 1885, n° 7, p. 2.

<sup>7</sup> Première mention de sommes collectées dans : *Le Protestant rochefortais*, novembre 1885, n° 8.

<sup>8</sup> *Le Protestant rochefortais*, novembre 1886, n° 20, p. 4.

<sup>9</sup> *Le Protestant rochefortais*, septembre 1887, n° 24, p. 4.

quatre ans plus tard<sup>1</sup>. Ce long laps de temps permet de penser qu'il gardait quelque espoir de voir mener son projet à bonne fin. L'initiative rochefortaise échoue. Le fait que le projet ait été porté pratiquement par un seul homme, le pasteur local, et qu'il n'ait pas réussi à s'adosser à une œuvre chargée de collecter les fonds et à mobiliser les villégiateurs protestants en faveur d'un culte à Fouras peuvent expliquer cet échec.

Fouras protestant ne connaît une relance que grâce à l'intervention d'un nouvel acteur, la Société centrale, à partir de 1910. L'œuvre prend son origine dans une initiative du successeur du pasteur Laroche à Rochefort, Adolphe de Richemond, installé dans la paroisse depuis deux ans. Ayant été auparavant au service de la Centrale, A. de Richemond obtient aussitôt le secours financier de la société parisienne<sup>2</sup>. Dès l'hiver 1910, le principe de la location annuelle d'une salle de culte est adopté. Le local, situé dans une rue étroite du cœur du bourg, à proximité de la gare, est ouvert le 30 avril 1911 : une cinquantaine d'auditeurs est alors présente<sup>3</sup>. Cette fois-ci le succès est au rendez-vous. Le pasteur Lombard qui assure une partie du service religieux de l'été 1911 note que la salle de culte ne suffit pas face à l'affluence : il y a « invariablement dans un local où une cinquantaine de personnes pouvaient à peine tenir, soixante-dix auditeurs et même davantage ». Il finit par ajouter que « le sentiment unanime [qu'il a] recueilli au cours de [ses] visites est qu'un projet de construction ou d'acquisition définitive s'impose<sup>4</sup> ». Le culte est véritablement organisé en fonction de la fréquentation des bains de mer : service mensuel ou quinzaine au printemps et hebdomadaire à l'été<sup>5</sup>. L'œuvre s'appuie à la fois sur la présence de personnes venues aux bains de mer et sur celle d'un noyau de protestants installés définitivement à Fouras : ceux-ci, perçus dès le début comme plus importants que les baigneurs<sup>6</sup>, comptent une trentaine de familles en 1913<sup>7</sup>.

L'ouverture d'un culte équivalent à Châtelailion fait face à plus de difficultés. L'idée en est lancée dès le retour d'une présence pastorale régulière à Fouras en 1910<sup>8</sup> mais elle ne devient effective que deux ans plus tard, avec le soutien financier de la Centrale et du conseil presbytéral de la Rochelle. Le *Lien rochelais* annonce ainsi la mise en place d'un service religieux à Châtelailion :

---

<sup>1</sup> *Le Protestant rochefortais*, août-septembre 1890, n° 63, p. 3 ; *Le Petit Protestant. Bulletin mensuel de l'Église réformée de Rochefort*, janvier-février 1894, n° 97, p. 3.

<sup>2</sup> AERLR, SC, divers n° 2. Lettre d'Adolphe de Richemond à E. Hine, 7 juin 1910.

<sup>3</sup> AERLR, SC, correspondance n° 9. Brouillon du bail passé entre la Société d'évangélisation de l'Ouest et Henri Choucq pour une maison située rue Dugay-Trouin à Fouras, 5 avril 1911. Registre n° 2, séances du 21 février 1911 et du 4 avril 1911 ; *BEO*, 15 mai 1911, n° 10, p. 39.

<sup>4</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> octobre 1911, n° 19, p. 65.

<sup>5</sup> *BEO*, 15 juin 1911, n° 12, p. 47 ; 15 mars 1913, n° 6, p. 23 ; 15 juin 1913, n° 13, p. 46.

<sup>6</sup> AERLR, SC, correspondance n° 9. Lettre de P. Lombard à Adolphe de Richemond, 1<sup>er</sup> septembre 1911.

<sup>7</sup> *Section de l'Ouest ou Société d'évangélisation de l'Ouest. Cinquante-et-unième exercice. Année 1913*, Chasseneuil, 1913, p. 7.

<sup>8</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup>-15 août 1910, n° 15-16, p. 55.

« M. le pasteur Duproix, de Barbezieux, qui passera le mois d'août à Châtelailon profitera de ce séjour pour organiser un culte régulier du dimanche. Un culte analogue établi depuis deux ans à Fouras pendant la saison des bains ayant donné les résultats les plus encourageants, il en sera probablement de même à Châtelailon, où se rendent certainement bon nombre de nos coreligionnaires. Prière à tous ceux de nos lecteurs qui en connaîtront de donner leur adresse à M. le pasteur Duproix. Ce culte sera probablement continué pendant tout le mois de septembre<sup>1</sup>. »

La prudence avec laquelle cette innovation est signalée, le flou entourant la présence – ou non – de protestants villégiateurs, semblent montrer une plus grande impréparation que dans le cas fourasin. La tentative de 1912 n'est pas renouvelée ultérieurement. L'impossibilité de trouver un local spécifiquement consacré au culte<sup>2</sup> et le peu de résultats des cultes célébrés par Duproix pendant le seul mois d'août en sont les raisons avancées<sup>3</sup>. Une autre explication de cet échec est peut-être à rechercher également dans le fait que ce soit l'Eglise réformée de la Rochelle qui supervise Châtelailon<sup>4</sup>. Au contraire de Rochefort, l'Eglise de la Rochelle n'a qu'une faible tradition d'évangélisation à l'extérieur du chef-lieu paroissial : son souhait de faire venir un pasteur pendant le seul mois d'août et non pendant la totalité de la saison des bains semble le montrer.

### **Saint-Palais-sur-Mer entre protestants et catholiques.**

La dernière commune touchée par ce phénomène de balnéarisation est celle de Saint-Palais-sur-Mer. Les équilibres démographiques sont inverses de ceux de Fouras et de Châtelailon, ici les protestants sont majoritaires. A l'instar de Fouras et de Châtelailon, cette petite commune commence à être gagnée dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle par le tropisme balnéaire. La présence proche de Royan contribua et nuisit tout à la fois à son développement. Du fait de la proximité des Casinos royannais, Saint-Palais ne cherche pas à se doter de cet équipement luxueux, au contraire de Châtelailon. Saint-Palais attire plutôt des touristes venus d'abord à Royan et qui recherchent ensuite une station plus calme et moins chère. C'est la plage du Bureau qui draine ici les villégiateurs.

Quelques membres du comité ouest de la Société centrale ont pris des initiatives en faveur de cultes estivaux à Saint-Palais-sur-Mer dès la fin des années 1870 mais, isolées, elles apparaissent sans lendemain<sup>5</sup>. Le projet de Saint-Palais-sur-Mer vient de pasteurs évangéliques de la presqu'île d'Arvert qui cherchent vraisemblablement à contrecarrer le culte libéral célébré dans la paroisse. Les deux premiers à assurer le service religieux sont Marc Lafon, de Breuillet, et

<sup>1</sup> *Le Lien rochelais*, août-septembre 1912, n° 8, p. 4.

<sup>2</sup> AERLR, SC. Registre n° 2, séance du 18 octobre 1912.

<sup>3</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 22 novembre 1912.

<sup>4</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 4 juin 1912.

<sup>5</sup> AERLR, SC. Registre n° 1, séance du 16 janvier 1878.

Ernest Lengereau, en charge de l'Église évangélique de Royan en 1901<sup>1</sup>. Les protestants visés sont ceux venant en villégiature à la plage du Bureau, un hameau littoral de la commune de Saint-Palais, le temple se situant quant à lui à l'intérieur des terres, dans le bourg de Courlay. Ce culte paraît suffisamment fréquenté pour qu'au début de 1903, le pasteur évangélique de Royan projette d'ajouter au culte saisonnier de Saint-Palais un « sanatorium », un établissement qui doit « faire du bien à la santé des familles pastorales<sup>2</sup> » : un chalet pastoral. Pour mener à bien ce programme, Lengereau décide de solliciter la Centrale. Se pose alors la question du statut ecclésiastique de la salle de culte. Quelques membres du comité ouest de la Centrale au premier rang desquels se trouve Abel Roufineau expriment des réticences au soutien de Saint-Palais car ils craignent « qu'il n'y ait contradiction avec un des principes de la Société centrale : ne pas entreprendre d'œuvre dans les paroisses officielles<sup>3</sup> ». D'autres objectent que les fidèles qui assisteraient au culte sont étrangers à la paroisse, que « le pasteur de Saint-Palais se désintéresse absolument à (*sic*) ce qui se fait à la plage : et [que] les baigneurs sont en réalité des disséminés, des abandonnés<sup>4</sup> ». A l'été 1903, avec le soutien moral d'un prestigieux professeur honoraire à la faculté de théologie de Montauban, Jean Pédezert, le projet est définitivement accepté et lancé<sup>5</sup>. Il faut substituer à la salle provisoire jusqu'ici utilisée « un lieu de culte mieux aménagé au-dessus duquel on voudrait installer un logement qui servirait aux pasteurs chargés à tour de rôle d'assurer le service pendant la saison des bains<sup>6</sup> ». La Société centrale promet de prendre la direction de l'œuvre quand elle disposerait des constructions nécessaires<sup>7</sup>. D'ici ce moment, Lengereau doit assumer la collecte des fonds et la construction ou l'acquisition des immeubles<sup>8</sup>.

Le caractère vigoureusement évangélique de l'œuvre apparaît très nettement lorsqu'en août 1903, le président du consistoire de Royan, le pasteur Georges Blot publie une lettre dans la *Vie nouvelle*. Il s'associe à Lafon et à Lengereau dans la paternité du chalet pastoral du Bureau. Ce courrier soulève une vive protestation de Lengereau qui récuse plus particulièrement l'idée que « les protestants qui viennent l'été à St-Palais tout en appartenant aux deux tendances de notre église ont déjà donné et donneront *encore à la condition* que les pasteurs de la région ou les pasteurs de passage prêchent dans ce local sans distinctions d'opinion<sup>9</sup> ».

<sup>1</sup> BEO, 1<sup>er</sup>-15 août 1901, n° 15-16, p. 63.

<sup>2</sup> AERLR, SC, correspondance n° 6. Lettre de Lengereau à un correspondant non déterminé, 7 mars 1903.

<sup>3</sup> AERLR, SC. Registre n° 2, séance du 24 mars 1903.

<sup>4</sup> AERLR, SC. Minutier du secrétaire, lettre à Pfender, 31 mars 1903.

<sup>5</sup> Une fois à la retraite, celui-ci s'est retiré auprès de son fils, Charles, ingénieur des chemins de fer à Saintes. Cf. *Bull. SAHSA*, t. XXV, 1905, p. 293.

<sup>6</sup> BEO, 15 novembre 1903, n° 22, p. 87.

<sup>7</sup> AERLR, SC. Registre n° 2, séance du 10 juillet 1903.

<sup>8</sup> AERLR, SC, correspondance n° 6. Lettre de Pfender à Carpentier, 3 avril 1903.

<sup>9</sup> AERLR, SC, correspondance n° 6. Lettre de Lengereau à un correspondant non déterminé, 27 août 1903.

A l'hiver 1904, le chalet qui pourrait servir de résidence pour les pasteurs en vacances est trouvé par le pasteur de l'Église évangélique indépendante de Royan<sup>1</sup> et est immédiatement acquis, au prix d'un très lourd emprunt. Certes, alors que les estimations initiales portaient le coût de l'œuvre à dix mille francs, la dépense totale de l'achat et de l'aménagement ne s'élève qu'à environ six mille francs. Malgré cette diminution des coûts, la dette pesant sur « le Comité de patronage de l'Œuvre de Saint-Palais », ne s'éteint que très progressivement : montant encore à près de quatre mille francs en 1910, elle se réduit plus rapidement après cette date grâce à l'organisation de ventes de charité<sup>2</sup>. Sous la direction morale de la Centrale et celle, pratique, de Lengereau, le « chalet pastoral de Saint-Palais-sur-Mer », Villa Louise, est mis à disposition des pasteurs et de leurs familles pour l'été 1905<sup>3</sup>. Il est probable que dès ce moment, une nouvelle salle de culte ait été aménagée dans le bâtiment jouxtant la maison. Elle s'avère insuffisante en 1908 et est alors agrandie grâce à de généreux donateurs<sup>4</sup>. Lors de l'été 1912, elle réunit une moyenne de soixante-dix à quatre-vingts auditeurs<sup>5</sup>. La proximité du tramway est signalée, ce qui paraît être une invitation aux vacanciers de tendance évangélique fréquentant les plages limitrophes situées entre Pontailiac et la Grande Côte à venir assister à un culte orthodoxe. De surcroît, à la même époque, le pasteur libéral ne peut guère assurer un service religieux équivalent. En charge des temples de Vaux et de Courlay et à certains moments également de celui de Saint-Sulpice-de-Royan, il n'assure un service religieux à Courlay que toutes les trois semaines<sup>6</sup>. A partir de 1912, la place est vacante et le service assuré depuis Royan, ce qui accroît à la rareté des services religieux à Courlay.

Les catholiques et au premier chef, le curé de la paroisse, l'abbé Léon Gerbier, ne se préoccupent de rivaliser avec les protestants qu'une fois qu'ils se sont rendus compte que l'initiative protestante se pérennise. Ce rapprochement d'un lieu de culte huguenot de la vieille église de Saint-Palais devait très certainement agacer cet ecclésiastique, d'autant plus que le bâtiment catholique répondait encore pleinement au modèle de l'église structurant le paysage paroissial : elle était toujours enchâssée dans son cimetière. Une société civile est constituée en 1908 pour que soit construite une nouvelle église, non pour remplacer l'ancienne mais pour se rajouter à ses côtés, seulement à une cinquantaine de mètres<sup>7</sup>. Elle est consacrée par l'évêque trois

---

<sup>1</sup> AERLR, SC, correspondance n° 7. Lettre de Lengereau à un correspondant non déterminé, 31 janvier 1905.

<sup>2</sup> *BEO*, 15 mai 1909, n° 10, p. 40 ; 1<sup>er</sup>-15 août 1910, n° 15-16, p. 55 ; 15 juin 1911, n° 12, p. 47 ; 1<sup>er</sup>-15 septembre 1912, n° 17-18, p. 59 ; 1<sup>er</sup>-15 juillet 1913, n° 13-14, p. 50-51.

<sup>3</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> juin 1905, n° 11, p. 44 ; *BEO*, 1<sup>er</sup>-16 juillet 1912, n° 13-14, p. 51.

<sup>4</sup> *BEO*, 15 mai 1908, n° 10, p. 38.

<sup>5</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup>-15 septembre 1912, n° 17-18, p. 59.

<sup>6</sup> *e.g.* : *Le Trait d'Union*, 1<sup>er</sup> juillet 1909, n° 7, p. 4 ; 1<sup>er</sup> août 1912, n° 8, p. 4.

<sup>7</sup> *CSA*, 6 décembre 1908, n° 961.

ans plus tard<sup>1</sup>. Le programme architectural est très modeste : on a choisi des formes néo-romanes et on s'est dispensé d'un clocher ou d'un campanile, celui de l'ancienne église continue à servir. Le choix du terrain dénote également les difficultés pour le catholicisme de s'affirmer dans un espace protestant, même lorsqu'il s'agit d'un territoire en voie de touristification. On ne s'éloigne guère des terres traditionnellement consacrées par l'Église catholique.

Les créations de lieux de culte et de services religieux spécifiques obéissent donc à une logique différente chez les protestants et chez les catholiques. Pour les catholiques, la matérialisation par la pierre du culte estival s'impose avec évidence : les projets sont pris en charge, de manière classique, par la commune ou des sociétés civiles créées *ad hoc*. Celles-ci obtiennent des souscriptions suffisantes pour que se construisent rapidement des églises. Les initiatives analogues des protestants échouent : une évangélisation des villégiateurs ne réussit pas à être prise en charge par les Églises réformées officielles limitrophes. Les seules démarches qui aboutissent à des structures plus durables sont celles encadrées par la Société centrale, organisation plus souple et spécialisée dans l'évangélisation.

\*  
\*       \*

Eglises et temples constituèrent bien un lieu privilégié pour l'affirmation de l'existence des Églises catholique et réformée. Certes, la Charente-Inférieure ne se caractérise par un zèle catholique très intense en ce domaine et les nouvelles constructions, dispersées, sont dues tout autant au zèle inégal des prêtres en ce domaine qu'à la piété des fidèles qui soutiennent financièrement les projets. L'Aunis et la Saintonge constituent toutefois un bon observatoire pour se rendre compte de toute l'importance que revêt pour les protestants la construction de leurs lieux de culte et de l'acculturation concordataire opérée *via* le processus d'édification des lieux de culte. Les temples permettent d'affirmer l'égalité de dignité des cultes reconnus par l'État. Dans la presque île d'Arvert et ses prolongements, l'émulation, voire la compétition est la règle entre les deux cultes, quitte à endetter lourdement les communes, comme ce fut le cas à Etaules ou à Médis qui durent mener pratiquement de front constructions des temples et reconstructions des églises. L'instauration d'un vocabulaire architectural susceptible de faciliter l'identification du temple protestant reflète, de manière plus générale, la place que tient la religion dans l'espace communautaire. Jusque sous le Second Empire, est employé prioritairement un attribut spécifique au protestantisme – la Bible. Cette mesure s'explique tout autant par la culture protestante que par l'interdit tacitement posé de disposer de symboles identitaires également revendiqués par les catholiques – la cloche et le clocher. Les libertés défendues par les hommes

---

<sup>1</sup> CSA, 20 août 1911, n° 1 102.

de la Troisième République et la laïcisation accélérée du reste de l'espace communautaire quotidien amènent à la fois la levée de l'interdit de l'usage des cloches et la nécessité d'affirmer clairement l'identité religieuse du lieu de culte. Les transformations stylistiques architecturales se font ici peut-être plus lentement qu'ailleurs. Architecte diocésain jusqu'au début de la Troisième République, Antoine Brossard resta fidèle jusqu'à la fin au néo-classique ; le néo-médiéval tant gothique que roman ne s'impose dans l'architecture catholique que grâce aux transformations des goûts cléricaux à partir du milieu du siècle et par les interventions répétées d'architectes bordelais, Gustave Alaux et Auguste Labbé, ainsi que par la confiance accordée par l'autorité diocésaine, à un disciple d'Alaux, Eustase Rullier. De même, le basculement du néo-classique au néo-médiéval dans l'architecture réformée a été véritablement imposé par Paris lorsque les bureaux parisiens commencèrent à rejeter systématiquement les projets néo-classiques pour les remplacer par des plans dessinés par Léon Jossier qui firent ensuite école. Enfin, il conviendrait de remarquer que les villes pas plus que les territoires dynamisés par de nouvelles formes d'activité – le tourisme – ne sont des territoires délaissés par l'investissement matériel des Eglises. Si les lieux de culte sont insuffisants pour accueillir l'ensemble des fidèles vivant en ville, cela se comprend avant tout par le maillage paroissial trop lâche et non par l'absence d'intérêt des municipalités, des clercs et des fidèles pour les églises paroissiales. A cet égard, il est significatif que les seules constructions entreprises par les catholiques après la Séparation des Eglises et de l'Etat concernent le littoral touristique – Saint-Palais-sur-Mer – et les deux premières villes du département – Rochefort et la Rochelle.

Cependant, les communautés protestantes et catholiques ne s'organisent pas seulement autour de leurs lieux de culte, des lieux à part et qui ont leur matérialité propre sont aussi des supports à la construction des identités religieuses et collectives : les écoles et les institutions charitables.

## CHAPITRE 7. LA VISIBILITE DES ŒUVRES.

Les Eglises sont visibles par la pierre, par leurs lieux de culte, par l’empreinte qu’elles cherchent à donner durablement au paysage communal. Il ne faut pas négliger pour autant d’autres modes, sinon d’affirmation, du moins de présence de la religion dans l’espace public, et tout particulièrement les œuvres, les bonnes oeuvres. Se traduisant par la production de structures spécifiques ou, du moins, par l’intégration de structures déjà existantes, elles s’incarnent elles aussi dans des immeubles, des propriétés que tous connaissent, à défaut de les fréquenter. Ces œuvres qui s’articulent autour de la charité et de l’enseignement s’inscrivent dans un héritage ancien dont les Eglises se souviennent et qu’elles souhaitent prolonger.

Sous l’Ancien Régime, l’Eglise catholique fit de l’école et de l’éducation un outil privilégié de la Réforme catholique : elle se montra favorable à l’école en fonction de ses buts pastoraux et charitables et fournit encore au XVIII<sup>e</sup> siècle l’essentiel du personnel de la plupart des petites écoles paroissiales. Pour les réformés, la Discipline, si souvent reproduite au XIX<sup>e</sup> siècle, rappelle que parmi les premières missions des Eglises, elles ont celle « de faire dresser des écoles, et donneront ordre que la jeunesse soit instruite » (chap. 2, art. 1<sup>er</sup>).

L’assistance aux malades est l’un des devoirs qui s’imposent avec évidence aux chrétiens. A travers hospices, orphelinats et hôpitaux, la charité est l’une des fonctions pour lesquelles l’Eglise s’est le plus précocement investie. La fin du XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> se caractérisèrent par la lente montée de l’intervention de l’Etat et des municipalités dans cette sphère ; pour autant, si les évêques et des supérieurs de communautés religieuses doivent progressivement partager la gestion administrative des hôpitaux, l’immense majorité du personnel se compose de religieuses et de religieux.

Après la rupture révolutionnaire, comment le système de reconnaissance des cultes put prendre en compte la diversité des demandes adressées à l’institution charitable et scolaire ? Comment les cultes reconnus purent s’y côtoyer, s’y opposer ?



## **1. HOPITAUX ET STRUCTURES CHARITABLES, CONFLITS ET EMULATIONS.**

Sous le nom d'hospices civils, on retrouve au XIX<sup>e</sup> siècle un ensemble d'institutions aux objectifs sensiblement différents. A la Rochelle, les hospices civils de la ville comprennent un hospice recueillant vieillards pauvres et infirmes ; un hôpital proprement dit ; un dispensaire et un dépôt de mendicité ; ils se chargent du placement des enfants assistés. On retrouve donc à la fois des fonctions de soin et des fonctions charitables<sup>1</sup>.

Parmi les fonctions qu'ils assurent et qui font l'objet sinon d'une contestation, du moins d'un partage entre acteurs civils et acteurs religieux, il convient de distinguer deux fonctions qui seront de plus en plus disjointes : celles des soins, qui se rattachent plus largement aux hôpitaux ; celles de préservation sociale assurées par le biais d'« institutions totales<sup>2</sup> » où le fait religieux impose fortement sa marque.

### ***1.1. UN MONDE HOSPITALIER DOMINE PAR LA PRESENCE CATHOLIQUE.***

#### **Les hôpitaux : une domination catholique en faux-semblant ?**

S'il y a un espace dans lequel le personnel est très majoritairement religieux, c'est bien celui des hospices civils. Certes, sauf en de brefs moments, l'Eglise ne joue plus aucun rôle direct dans la direction des services qui revient aux commissions administratives et aux médecins ; toutefois, dans les faits, la présence des religieuses comme personnel infirmier impose durablement une marque religieuse aux hôpitaux. Les lacunes de la documentation locale ne permettent cependant pas de cerner forcément avec toute la précision souhaitable le rôle des acteurs religieux dans le milieu hospitalier ni tous les débats qu'ils suscitent<sup>3</sup>. Trois volets permettent de mesurer le poids du religieux dans l'espace hospitalier : le rôle des congrégations religieuses ; le rôle des clercs ; la pratique de la religion, ou son refus.

De manière échelonnée, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, les sœurs revinrent s'occuper des hôpitaux. Les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul retournent à Royan en

---

<sup>1</sup> Sauf de rares exceptions, bureaux de bienfaisance et sociétés de charité, confessionnelles ou non, ne s'appuient pas sur une présence matérielle, des immeubles spécifiques. C'est pourquoi ils ont été exclus du champ d'analyse.

<sup>2</sup> Concept développé par : GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Editions de Minuit, 1968.

<sup>3</sup> A l'exception des archives hospitalières de l'hôpital Saint-Louis de la Rochelle déposées aux archives municipales, on ne dispose pas, dans les services d'archives publiques (série H dépôt des archives départementales), de fonds cohérents et continus émanant des principales administrations hospitalières. Il n'y a pas de fonds déposés pour Saint-Jean-d'Angély ; pratiquement aucun document antérieur à 1914 pour Jonzac et Saintes ; quant à Rochefort, les registres de délibérations de la commission administrative sont manquants entre 1850 et 1895.

1797<sup>1</sup>. Elles reviennent dès 1802 à Saint-Martin-de-Ré<sup>2</sup> ; elles sont également présentes à Rochefort à l'hospice civil Saint-Charles<sup>3</sup>. Les Filles de la Sagesse sont officiellement installées dans l'hospice rochelais le 28 frimaire an XIII (19 décembre 1804)<sup>4</sup> ; elles sont rappelées à Saint-Jean-d'Angély en 1806<sup>5</sup>. En 1804, faute de sujets suffisants dans les congrégations hospitalières, le retour d'une congrégation féminine n'était pas encore envisagé pour l'hospice de Saintes<sup>6</sup>. En 1811, l'hospice civil saintais fait partie des maisons dont sont chargées les Filles de la Sagesse<sup>7</sup>.

Les fondations du XIX<sup>e</sup> siècle recourent exclusivement aux congrégations religieuses : l'hospice de Jonzac est confié aux Filles de la Sagesse à la fin de la Restauration ; en 1842, un notable protestant de Tonnay-Charente, Jean-Joseph-Bertrand Richard, fit l'acquisition d'un immeuble afin d'y voir installer un hôpital tenu par les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. La structure est donnée par testament au bureau de bienfaisance en 1851<sup>8</sup>. De même, l'hôpital de Marennes qui ouvre ses portes en 1892 à la suite du legs fait par le protestant Jacques Dubois-Meynardie<sup>9</sup>, emploie des congréganistes à la demande même du fondateur<sup>10</sup> : ce sont les sœurs du Saint-Esprit de Saint-Brieuc qui y sont appelées. La même année, l'hospice de Mirambeau qui s'ouvre grâce aux libéralités du dernier comte Duchâtel, use des services des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul<sup>11</sup>. Comme dans le reste de la France, les congrégations religieuses sont donc ici un acteur essentiel du paysage hospitalier<sup>12</sup>. Sachant s'adapter aux besoins de l'administration hospitalière comme à ceux de la société englobante, leur présence n'est qu'exceptionnellement remise en cause.

La laïcisation du personnel ne fut pas réalisée au cours de notre période dans les hôpitaux du département. Une seule commune l'a tenté. C'est Rochefort. Une école d'infirmières laïques est mise en place mais elle ne rencontre guère le succès : « les deux seules élèves qui s'étaient fait

<sup>1</sup> DUPON Valéry (ps. DYVORNE Paul), *Au fil des années : Royan*, Royan, V. Billaud, 1912, p. 58-59.

<sup>2</sup> ATGIER Dr Emile, « Notice historique sur l'hôpital Saint-Louis (1700-1850) [Saint-Martin-de-Ré] », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 424.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 6 299.

<sup>4</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 2\*. Séance du 28 frimaire an XIII.

<sup>5</sup> ADCM, 26 K 1\*. Arrêté du préfet, 24 décembre 1806.

<sup>6</sup> ADCM, 26 K 1\*. Arrêté du préfet, 14 messidor an XII.

<sup>7</sup> ADCM, 68 V 1. Décret impérial, 27 février 1811.

<sup>8</sup> BRODUT Abbé Médéric, *Tonnay-Charente et le canton. (...)*, Rochefort, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1901, tome 1, p. 487-489.

<sup>9</sup> Cf. LALLEMENT Michèle, « Une grande figure locale : Jacques Dubois-Meynardie », *De la Seudre à la Charente. Bulletin de la Société d'Histoire du Canton de Marennes et de ses Environs*, 2004, n° 14, p. 13-15.

<sup>10</sup> BEO, 1<sup>er</sup>-15 septembre 1912, n° 17-18, p. 58-59.

<sup>11</sup> BR, t. XXXIX, 6 août 1892, n° 6, p. 63-65 ; CSA, 14 août 1892, n° 8.

<sup>12</sup> Pour une vue générale, cf. FAURE Olivier, « Les religieuses hospitalières entre médecine et religion en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (dir. Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN et Denis PELLETIER), Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999, p. 53-64 et « Les religieuses dans les petits hôpitaux en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *L'hôpital entre religion et laïcité du Moyen Âge à nos jours* (dir. Jacqueline LALOUETTE), Paris, Letouzey et Ané, 2006, p. 59-72

inscrire comme infirmières n'avaient plus reparues après que le premier cours leur fut fait<sup>1</sup> ». Le coût que la laïcisation du personnel aurait entraîné fait surseoir le projet et à la veille de la Grande Guerre il n'est toujours pas réalisé. A l'exception de Rochefort, la laïcisation du personnel hospitalier qui fut l'un des combats libres-penseurs des années 1880-1914<sup>2</sup> ne paraît pas avoir été à l'ordre du jour en Charente-Inférieure. C'est là une des incontestables limites de l'anticléricalisme des élites républicaines et de leur volonté de laïcisation globale et totale de la société<sup>3</sup>.

La composition des commissions administratives est un élément entrant en ligne de compte pour mesurer le poids religieux. Le XIX<sup>e</sup> siècle fut celui de la neutralisation du clergé dans l'organisation des hôpitaux. Certes, sous la Seconde République, après le triomphe du parti de l'Ordre, il était projeté qu'un ecclésiastique catholique serait automatiquement membre des conseils d'administration des hospices. En revanche, ne siégerait un pasteur que dans les villes où réside un consistoire et où les protestants représentent au moins un quart de la population. Cette mesure inquiète vivement le consistoire de la Rochelle du fait de la présence dans son ressort d'importants hospices civils<sup>4</sup>. Ce projet resta sans lendemain. Ce n'est qu'en 1873 qu'une loi impose la présence d'ecclésiastiques catholique et protestant dans les commissions administratives et elle est abolie dès 1879. Dans les hôpitaux où la gestion était suspectée d'exclusivisme catholique, les protestants s'empressent d'y nommer leurs délégués<sup>5</sup>, anticipant dans la plupart des cas la circulaire préfectorale qui les invite à procéder à cette nomination<sup>6</sup>.

En tant que corps, l'influence du clergé catholique est minime. En tant qu'individu, son rôle peut être plus important. A la Rochelle, en 1808, l'évêque est invité à siéger comme membre honoraire dans la commission administrative<sup>7</sup>. Cette mesure est significative de la volonté des hommes de l'Empire d'associer, comme sous l'Ancien Régime, les autorités religieuses, à l'exercice des fonctions charitables et hospitalières assurées par les municipalités. Elle ne paraît pas avoir été pérennisée en faveur des évêques qui succèdent à Mgr Paillou. De la même manière, c'est en tant qu'individu et non par un droit attribué à son titre que siégea de 1816 à sa disparition

---

<sup>1</sup> AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1901-1904). Séance du 22 janvier 1904.

<sup>2</sup> Cf. LALOUETTE Jacqueline, *La libre-pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 277-280.

<sup>3</sup> Cf. SCHULTHEISS Katrin, « Gender and the limits of anti-dericalism : the secularization of hospital nursing in France 1880-1914 », *French History*, t. 12, 1998, p. 229-245.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 28 mars 1851.

<sup>5</sup> Saintes : ADCM, 16 J 81\*. Séance du 17 août 1873 ; Rochefort : ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, séance du 7 août 1873. Seul Jonzac paraît avoir tardé jusqu'en novembre (BPF, Ms 1619/IV-6. Lettre du préfet au président du consistoire de Pons, 16 avril 1874).

<sup>6</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 29 octobre 1873. Y est lue la circulaire du préfet, datée du 23 octobre 1873.

<sup>7</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 2\*. Séance du 24 février 1808.

le curé de la paroisse de Saint-Sauveur de la Rochelle : avant et après lui, son fauteuil est occupé par un laïc<sup>1</sup>.

La nomination des aumôniers catholiques ne paraît pas avoir posé de problèmes majeurs. Elle est une conséquence directe de la promulgation de la loi du 18 germinal an X : peu après celle-ci, un aumônier est installé à l'hospice de la Rochelle<sup>2</sup>. Démarche identique est faite en vendémiaire an XI à Saint-Jean-d'Angély<sup>3</sup>. La définition du réseau paroissial concordataire est la cause d'une originalité administrative. Lors du premier découpage de paroisses, l'hospice civil de Saintes avait été considéré comme une succursale<sup>4</sup>. Au moment de la refonte de 1808, le titre passe à celui de la Rochelle. Le traitement de l'aumônier n'est pas pris en charge par la commission administrative mais par l'Etat. Cette anomalie soulève les interrogations de la Direction de l'Assistance et de celle des Cultes en 1896 : malgré leur souhait de voir supprimer le titre de succursale, le *statu quo* est maintenu<sup>5</sup>.

Signe de l'intégration des protestants, la création de postes d'aumôniers protestants suit des voies variées : l'aumônier le plus précocement créé est celui de la Rochelle, dès la Restauration, il est vrai dans un cadre bien particulier, celui d'un hospice protestant enchâssé dans l'organisation de l'hospice général<sup>6</sup>. A Saintes, c'est en 1842 que le consistoire général charge le pasteur H. Delon, domicilié à Saintes, de s'occuper plus particulièrement de la visite des protestants malades<sup>7</sup>. A l'Asile départemental d'aliénés à Lafond (la Rochelle), établissement né en 1829<sup>8</sup>, l'aumônerie protestante n'est créée qu'en 1867, à la demande du conseil presbytéral rochelais<sup>9</sup> : dans ce type de structure, la religion catholique continue à jouer un rôle décisif<sup>10</sup>.

Une question essentielle et récurrente au cours du siècle est celle de la liberté de conscience des personnes accueillies à l'hospice. Le cœur du problème change au cours du siècle : le respect des croyances des minorités reconnues par l'Etat laisse place à celui des croyances des libres-

<sup>1</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 5\*. 12 février et 31 septembre 1816. L 6\*. Séances des 1<sup>er</sup> octobre 1827 et 10 mai 1828.

<sup>2</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 2\*. Séances des 1<sup>er</sup> et 19 brumaire, 16 et 21 germinal an XI.

<sup>3</sup> *Trois siècles d'histoire. Hôpital Saint-Louis, Saint-Jean-d'Angély*, Saint-Jean-d'Angély, Imp. Bordessoules, 1998, p. 26.

<sup>4</sup> ADCM, 26 K 1\*. Arrêté du préfet, 6 janvier 1809.

<sup>5</sup> Cf. ADCM, 1 X 131 ainsi que les annuaires diocésains ultérieurs confirmant le maintien de l'état des choses.

<sup>6</sup> Cf. plus bas.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 3 mai 1842.

<sup>8</sup> L'établissement a fait l'objet de nombreuses études qui insistent sur les aspects médicaux et architecturaux. Cf. RICHARD Michel, *Contribution à l'histoire de l'hôpital psychiatrique de Lafond*, Mémoire de psychiatrie, Université de Bordeaux 2, 1989 ; BONNEAU Loïc, *L'Asile départemental d'aliénés de Lafond et la folie en Charente-Inférieure, de 1829 à 1893*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2001 ; MEYNEN Nicolas, « L'asile des aliénés de Lafond à la Rochelle », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, t. 7, 2004, n° 1, p. 71-84.

<sup>9</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance des 6 mai et 16 décembre 1867.

<sup>10</sup> Cf. SUEUR Laurent, « La place de la religion catholique dans les asiles d'aliénés au XIX<sup>e</sup> siècle », *RH*, 1993, n° 585, p. 141-148.

penseurs<sup>1</sup>. Ce n'est qu'en novembre 1846 que le Ministère de l'Intérieur duquel dépend l'administration hospitalière se préoccupa de la situation des juifs et des protestants dans des hôpitaux où la majeure partie du personnel est congréganiste. La circulaire alors envoyée est très nette :

« un malade a toujours le droit d'appeler un ministre de sa religion, et (...) ce vœu doit être immédiatement transmis au ministre désigné ; ou, s'il n'y a pas eu de désignation, à l'un des ministres qui exercent dans la localité. (...) Il est formellement interdit de contraindre les personnes admises dans les hospices à suivre les pratiques, ou à entendre l'enseignement d'une croyance à laquelle elles seraient étrangères<sup>2</sup>. »

Ces principes étaient complétés par une mesure pratique : la mise en place de registres d'entrée sur lesquels la confession des personnes reçues dans les hospices civils fut portée. Il s'agissait à la fois d'éviter les pressions prosélytes des sœurs et des aumôniers catholiques et de faciliter l'accès des hospices aux pasteurs protestants qui pouvaient plus facilement y retrouver leurs ouailles. Cette question agite particulièrement les protestants au milieu du Second Empire. Le pasteur F.-M. Roufineau prend la plume pour critiquer le prosélytisme à l'œuvre à l'hôpital de Saintes<sup>3</sup>. Le rédacteur du *Témoin de la Vérité*, Lucien des Mesnards, va dans le même sens en écrivant qu'« il serait difficile de trouver un seul protestant sorti vivant de cet établissement et sur lequel il n'ait été fait quelques tentatives à ce sujet ». Des problèmes semblables se posent à l'hospice Saint-Charles de Rochefort. Déjà en 1858, le pasteur intervint auprès de la commission administrative pour faire respecter la liberté de conscience des protestants<sup>4</sup>. Deux ans plus tard, c'est le conseil presbytéral qui se saisit de la question. L'aumônier catholique y aurait dit à un protestant récalcitrant à son zèle convertisseur : « Je vous plains ; vous mourez comme un chien et vous serez enterré comme une bête », scandalisant le conseil presbytéral rochefortais<sup>5</sup>. Celui-ci demande que soit affiché ostensiblement et dans des caractères particulièrement lisibles la circulaire de 1846 interdisant le prosélytisme. Las, la commission administrative fait placarder « ce document sur un point si élevé qu'il est impossible qu'on puisse le lire<sup>6</sup> ». Ce n'est que sur l'intervention personnelle d'Eugène Roy-Bry, maire de Rochefort et membre du conseil presbytéral, que le problème est enfin réglé. Le conseil continue cependant à s'inquiéter des tentatives de prosélytisme à l'hospice Saint-Charles<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. CHEVANDIER Christian, « Laisser les hôpitaux. Les rythmes de la société et du politique », dans *Politiques de la laïcité au XX<sup>e</sup> siècle* (dir. Patrick WEIL), Paris, PUF, 2007, p. 386.

<sup>2</sup> ADCM, 70 J 6. Copie manuscrite de la circulaire du Ministère de l'Intérieur, 9 novembre 1846.

<sup>3</sup> *TV*, 27 avril 1860, n° 8, p. 57-59 et 25 mai 1860, n° 10, p. 76-77.

<sup>4</sup> ADCM, 70 J 2. Minutier, lettre au président de la commission administrative de l'hôpital civil de Rochefort, 8 mai 1858.

<sup>5</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3. Séance du 2 juillet 1860.

<sup>6</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3. Séance du 22 septembre 1860.

<sup>7</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3. Séance du 3 décembre 1860.

Sous la Troisième République triomphante, ce ne sont plus les mêmes acteurs qui se plaignent des pressions catholiques. A Saintes, on prend certes prétexte de contraintes exercées contre des protestants mais c'est l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, journal républicain anticlérical plus que philo-protestant<sup>1</sup> qui mène l'attaque, sans recevoir l'assentiment du pasteur<sup>2</sup>. La situation n'est pas forcément excellente pour les minorités religieuses. A Saintes, ce n'est qu'en 1895 que l'administration hospitalière prévoit d'accorder un local, provisoire, pour la célébration des services funèbres protestants<sup>3</sup>. A Marennnes, la commission administrative de l'hôpital Dubois-Meynardie décida de transformer en 1912 l'oratoire protestant en une chambre payante pour malades. Le fondateur de l'établissement étant un protestant, cette mesure fut perçue comme une provocation et déclencha la colère des huguenots qui obtinrent *in fine* le rétablissement de l'oratoire<sup>4</sup>. Si on retrouve trace de cet incident dans la presse protestante, le républicain et radical *Journal de Marennnes* n'en souffle mot, ce qui est un signe indirect de la distance prise désormais entre le respect des consciences tel que l'entendent les protestants et la libre pensée telle que souhaitent la défendre les républicains. En revanche, les atteintes aux libres-penseurs sont fermement dénoncées, tout particulièrement après la Séparation des Eglises et de l'Etat. En 1907 deux incidents rapportés par la presse illustrent cette situation. Contre son vœu, un libre-penseur est ainsi enterré religieusement à l'hôpital Saint-Louis de la Rochelle<sup>5</sup>. A Saint-Martin-de-Ré, le cadavre d'un libre-penseur est transporté jusqu'au cimetière par le « voiturier chargé de transporter hors de la ville les bourriers et détritres de l'hôpital » ; le convoi ne suivit d'ailleurs pas la route qui rejoignait directement le cimetière mais « un chemin détourné, dit chemin de ronde qui longe les fortifications de la ville<sup>6</sup> ». Blâmée, la supérieure est remplacée<sup>7</sup>. La laïcisation de cet hôpital fut alors réclamée par la presse radicale et la commission administrative n'y était pas défavorable<sup>8</sup>, seules les dépenses occasionnées la firent reculer.

### **Des structures à part : les hôpitaux militaires et maritimes.**

A côté des hospices communaux qui, outre leurs fonctions de soins et d'accueils de malades, jouent un grand rôle dans la charité publique, il convient de faire une place à part aux hôpitaux militaires et à l'hôpital de la Marine de Rochefort. La religion catholique y fut plus

<sup>1</sup> *ICI*, 24 mars 1884.

<sup>2</sup> ADCM, 116 V 1. Dossier sur une tentative de prosélytisme à l'hôpital de Saintes, 1884.

<sup>3</sup> AERS, Saintes. Lettre du président de la commission administrative de l'hospice civil de Saintes au pasteur Roufineau, 25 février 1895.

<sup>4</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup>-15 septembre 1912, n° 17-18, p. 58-59 ; 1<sup>er</sup> novembre 1912, n° 21, p. 71.

<sup>5</sup> *SR*, 16 février 1907, n° 258.

<sup>6</sup> *SR*, 17 août 1907, n° 283.

<sup>7</sup> *SR*, 2 novembre 1907, n° 294.

<sup>8</sup> ADCM, 5 M 1/21\*. Minute du rapport du commissaire spécial de la Rochelle adressé au préfet, 13 septembre 1907.

longtemps incontestée que dans les hospices communaux : l'autonomie de la gestion de ces hôpitaux à l'égard des pouvoirs civils locaux font qu'il est plus difficile aux réseaux amicaux et notabiliaires régionaux que pouvaient faire jouer les protestants de fonctionner. Rochefort, port militaire, dispose d'importantes structures hospitalières propres à la Marine : depuis 1779, l'hôpital de la Marine est peuplé des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. Les Filles de la Sagesse sont en charge des hospices militaires de la Rochelle et du Château d'Oléron<sup>1</sup>.

Les hôpitaux militaires du littoral charentais virent précocement laïciser leur personnel. A celui du Château d'Oléron, le Ministère de la Guerre décide de se passer des Filles de la Sagesse en 1840 pour les remplacer par des infirmiers<sup>2</sup>. La même année, l'hôpital Auffredy de la Rochelle connaît un sort identique<sup>3</sup>. Il s'agissait d'appliquer « les règles de la gestion dite par économie, c'est à dire confié au personnel militaire d'administration<sup>4</sup> ». Cette suppression est mal ressentie par les autorités diocésaines. Dès 1838, l'évêque de la Rochelle multiplie les démarches pour éviter cette laïcisation. Il explique ainsi à l'un de ses correspondants que :

« La grande raison alléguée par le sous-intendant, pour demander ce changement, c'est que les malades sont trop bien soignées par les sœurs, et qu'il n'y en aurait pas tant dans l'hospice, si l'on avait pour eux moins d'attention et de bienveillance. Il y a (...) un autre motif que le sous-intendant n'avouerait pas : c'est le bien spirituel qui s'opère dans cette maison, et qui jamais ne se ferait si le ministère de l'aumônier n'était pas préparé par le zèle des sœurs. Ce sont les conversions innombrables qui ont lieu toute l'année, les premières communions incessantes de soldats : tout cela fatigue le sous-intendant qui est protestant<sup>5</sup>. »

Les démarches de l'évêque ne sont pas couronnées de succès. La laïcisation de l'Hôpital de la Marine de Rochefort est plus tardive et fait partie des mesures symboliques prises par Camille Pelletan lorsqu'il fut Ministre de la Marine dans le ministère Combes. Les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul quittent l'hôpital en décembre 1903<sup>6</sup>. Pour autant, il convient de ne pas majorer excessivement l'importance de cette mesure : dans le même temps, la congrégation reste en charge de l'Orphelinat de la Marine mis en place en 1849<sup>7</sup>.

La laïcisation du personnel dans les structures hospitalières et militaires n'est donc pas totale en Charente-Inférieure mais elle est celle qui fut poussée le plus loin et le plus rapidement. La neutralité religieuse n'est cependant pas la règle comme le montre le sort de l'aumônerie protestante et la question de la liberté de conscience.

---

<sup>1</sup> A cette liste, il conviendrait d'ajouter l'hospice civil et militaire de Saint-Jean-d'Angély, les fonctions militaires y sont secondaires.

<sup>2</sup> ADCM, 1 J 573\*. Notes des 27 janvier et 17 mai 1840.

<sup>3</sup> MALARD M., « Historique de l'hôpital militaire Aufrédy de la Rochelle », *Revue du Service de Santé militaire*, t. 104, 1936, n° 5, p. 897.

<sup>4</sup> DELMAS Louis (docteur), *L'Hôpital militaire d'Aufrédy à La Rochelle*, La Rochelle, C. Charier, 1891, p. 174.

<sup>5</sup> ADLR, 3 Z 15/1\*. Minute de la lettre adressée au comte de la Myre Mory, 21 mars 1838.

<sup>6</sup> BR, t. XL, 27 novembre 1903, n° 22, p. 239-240.

<sup>7</sup> ADCM, V suppl. B. Lettres du sous-préfet de Rochefort au préfet, 8 juillet 1902 et 17 janvier 1913.

Bien qu'en 1847, le consistoire de la Rochelle ait proposé sur la demande du Ministère de la Guerre le nom des aumôniers des hôpitaux militaires de son ressort, la mesure ne semble avoir été guère suivie d'effet<sup>1</sup>. De plus, échappe à la mesure l'hôpital rochefortais dépendant de la Marine. Arrivé à Rochefort en 1856, avant même qu'il soit reconnu légalement comme le pasteur de l'Eglise, Frédéric Cazalis dénonce les conversions forcées qui eurent lieu à l'Hôpital de la Marine<sup>2</sup>. Le laïc libéral Adrien Baysse est chargé de se mettre en relation avec Athanase Coquerel père, membre du Conseil central des Eglises réformées, pour que cette situation cesse<sup>3</sup>. Afin de faire disparaître les pressions sur les protestants malades, le conseil presbytéral réclame alors la création du titre d'aumônier protestant de la Marine, demande que s'empresse de relayer le consistoire<sup>4</sup>. L'administration de la Marine apparaît nettement hostile à la reconnaissance de la diversité religieuse en son sein. Pour répondre à la demande du conseil presbytéral, un recensement est opéré au sein des ouvriers de l'Arsenal mais l'enquête est biaisée, comme le montre le conseil presbytéral :

« Le préfet maritime a ordonné un recensement, mais sans en faire connaître le but, et beaucoup d'ouvriers intimidés par de faux bruits et croyant qu'on ne demandait leurs noms que pour les congédier, n'ont pas voulu déclarer leur religion. On a été jusqu'à demander à quelques ouvriers depuis combien de temps et par suite de quelles circonstances ils étaient protestants. Par suite de cette fâcheuse interprétation, le résultat de cette mesure a été complètement dénaturé, et l'on n'a pas trouvé deux cents protestants dans l'Arsenal, tandis que le recensement très incomplet de 1851, en avait accusé près de cinq cents. Le nombre des ouvriers a cependant augmenté depuis cette époque, et de son côté l'Eglise de Rochefort s'est accrue. Il est donc évident que le résultat obtenu est erroné<sup>5</sup>. »

Fort de ces résultats, le Ministère refuse la création du poste d'aumônier de la Marine pour l'ensemble des administrations militaires de Rochefort. Toutefois, le conseil presbytéral obtient gain de cause sur le point essentiel : le Commissaire général de la Marine de Rochefort charge le pasteur Cazalis du service de l'hôpital<sup>6</sup>. L'égalité de reconnaissance des cultes catholique et réformé est donc obtenue. L'hôpital militaire d'Auffredy (la Rochelle) dispose d'un pasteur ayant le titre officiel d'aumônier encore plus tardivement : 1887<sup>7</sup>. Cette création se fait non sur les instances du conseil presbytéral mais à la demande même de l'administration militaire. A un moment où la religion est de plus en plus attaquée dans les hôpitaux, on admet plus facilement la présence de toutes les religions reconnues que celle de l'irreligion.

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 14 avril 1847.

<sup>2</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3. Séances des 5 novembre 1856, 24 novembre 1856, 19 juin 1857.

<sup>3</sup> Egalement envoi de lettres officiels : ADCM, 70 J 2. Minutier, lettres à Athanase Coquerel père, 20 et 25 septembre 1857, au président du Conseil central, 25 septembre 1857.

<sup>4</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3. Séance du 17 décembre 1856. AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 18 décembre 1856, 10 septembre 1857.

<sup>5</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3. Séance du 14 avril 1857.

<sup>6</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3. Séance des 11 mai et 18 novembre 1857.

<sup>7</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 7 décembre 1886.



Malgré ces mesures et malgré la disparition du personnel congréganiste, le catholicisme continue à irriguer l'ensemble de l'institution. Un incident signalé en 1906 par la presse radicale-socialiste de la Rochelle le prouve bien pour l'hôpital Auffredy. Un soldat libre-penseur demanda un enterrement civil. L'autorité militaire refusa que fut faite une collecte au sein de la compagnie du défunt pour que soient achetées couronnes et fleurs pour l'enterrement : « les grandes portes de l'hôpital ne s'ouvrirent pas (...) pour laisser passer le cercueil et ce fut par une ouverture dérobée (...) que s'opéra la sortie<sup>1</sup> ».

### **Un modèle ? L'hospice protestant de la Rochelle.**

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'hospice protestant de la Rochelle fait l'envie des communautés huguenotes avoisinantes. En 1844, un pasteur de Niort peut écrire : « Il y a peu d'années, on n'aurait trouvé peut-être en France, qu'un seul hôpital protestant, celui de la Rochelle. Aujourd'hui, il y en a à Paris, à Nîmes, à Avignon, à Marseille, et prochainement à Montpellier<sup>2</sup>. » Alors que l'établissement ne perd sa spécificité confessionnelle qu'après la seconde guerre mondiale<sup>3</sup> et qu'il est né sous l'Ancien Régime finissant, l'hôpital protestant de la Rochelle demeure ignoré. Ce silence historiographique reflète celui existant sur les maisons de santé et les hospices protestants en France<sup>4</sup>. Au niveau national, le seul tableau général existant est celui dressé en 1893<sup>5</sup> à l'occasion de l'Exposition internationale de Chicago. Les monographies récentes sur les institutions hospitalières, rares, se concentrent sur les initiatives privées et privilégient le XX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Pourtant, la perpétuation d'une structure hospitalière spécifique aux huguenots reflète bien l'importance sociale des protestants dans le chef-lieu de la Charente-Inférieure.

Les premières années d'existence de l'hospice de la Rochelle sont connues grâce aux travaux de Pascal Even<sup>7</sup>. L'établissement naît en 1765 dans deux maisons acquises par Barthélemy Ranson, un drapier rochelais, servant de prête-nom à la communauté. Une dizaine de

<sup>1</sup> JR, 22 décembre 1906, n° 249.

<sup>2</sup> *La Bonne Nouvelle. Journal religieux du Poitou*, février 1844, n° 2, p. 64. Article du pasteur de Bray.

<sup>3</sup> SAINT-AFFRIQUE Olga de, « La Rochelle protestante au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire des protestants charentais (Aunis, Saintonge, Angoumois)* (dir. Francine DUCLUZEAU) Paris, Le Croît vif, 2001, p. 304.

<sup>4</sup> Ceux-ci sont mieux connus à l'époque moderne, cf. GARRISSON Francis, « Les infirmeries protestantes de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les archives du Châtelet et leurs documents nécrologiques », *BSHPF*, t. 145, 1999, n° 1, p. 31-87.

<sup>5</sup> PUAUX Franck (dir.), *Les œuvres du protestantisme français au XIX<sup>e</sup> siècle. Exposition universelle de Chicago*, Paris, Comité protestant français, 1893, p. 259-294.

<sup>6</sup> Par exemple : DIEBOLT Evelyne, *La maison de santé protestante de Bordeaux (1864-1934)*, Toulouse, Érès, 1990 ; JAUSSOIN Emmanuel, « L'infirmerie protestante de Lyon, entre tradition et modernité (1935-1970) », *Revue de la Société française d'Histoire des Hôpitaux*, 2008, n° 130, p. 10-14.

<sup>7</sup> Éléments empruntés à : EVEN Pascal, *Les hôpitaux en Aunis et Saintonge sous l'Ancien Régime*, la Crèche, Geste éditions, 2002, p. 189-193.

malades pouvait être reçue, les soins étant assurés par les femmes de notables rochelais. L'essentiel des ressources est assuré par des dons et des aumônes. La Révolution lui fait perdre son identité confessionnelle. En germinal an II (mars 1794), le Conseil général de la commune décide que « l'hospice dit des protestants sera réuni à celui des ci-devants catholiques<sup>1</sup> ». Cette fusion est facilitée par la proximité géographique de l'institution protestante et de la principale structure hospitalière de la Rochelle, l'hospice Saint-Louis : les deux maisons sont séparées par la rue du Prêche<sup>2</sup>. La forte présence protestante dans la commission administrative des hospices de la Rochelle constitue un facteur favorable à la communalisation d'un établissement à l'origine indépendant<sup>3</sup>. A l'hiver 1794, la gestion en est confiée à la « citoyenne Trouillet, résidente depuis longtemps dans cette maison<sup>4</sup> ». Sous le nom d'« hospice réuni », l'établissement protestant est totalement intégré aux hospices communaux rochelais. Le départ des sœurs auparavant en charge de l'hospice Saint-Louis donne un plus grand poids aux gouvernantes protestantes dans les structures hospitalières de la Rochelle. Jusque sous le Consulat, sur la douzaine de gouvernantes, au moins trois sont protestantes<sup>5</sup> : outre Trouillet, il faut compter avec les sœurs Estienvrot<sup>6</sup>.

La recoloration confessionnelle de la structure est consécutive au retour des sœurs de la Sagesse à l'hospice général. Alors que les sœurs se chargent du service de l'hospice général, une gouvernante laïque est maintenue à la tête de l'hospice réuni et il est décidé, le 16 fructidor an XII (3 septembre 1804), « que la nouvelle organisation nécessitant la séparation de l'hospice affecté au culte protestant, la propriété du local et du mobilier continuera d'appartenir audit culte, d'après les actes d'acquisition et inventaire qui fut fait lors de la Réunion<sup>7</sup> ». Sans que cela soit clairement explicité dans les textes réglementaires, il est en outre d'usage que l'administrateur délégué à la surveillance de l'hospice protestant soit lui-même un protestant.

La confessionnalisation est opérée au travers de deux phénomènes liés : exclusion des malades catholiques et présence du pasteur dans ses murs. Le départ des catholiques de l'hospice protestant est un principe qui s'impose difficilement : à la fin de l'Empire, le consistoire particulier de la Rochelle se plaint vivement que « les pauvres et malades protestants y sont bien encore admis, mais ne le sont plus avec la même facilité et en même nombre qu'autrefois et n'y

<sup>1</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. E 4\*. Séance du 7 germinal an II.

<sup>2</sup> Cf. annexe : La Rochelle entre ancrage catholique et identité protestante en 1880.

<sup>3</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. E 4\*. Séance du 1<sup>er</sup> frimaire an II. Sur les vingt-un membres de la commission, sept sont avec certitude huguenots (Dely, Michelin, Cappon, de Missy, Joly, Lambert et Bétrines), deux autres sont probablement protestants (Jacob et Lebouç).

<sup>4</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. E 4\*. Séance du 27 frimaire an III.

<sup>5</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. E 4\*. Séance du 23 floréal an XI.

<sup>6</sup> Il s'agit sans aucun doute des filles du pasteur émérite de Marennnes, François Estienvrot. Après leur sortie de l'établissement, elles paraissent s'occuper de manière éphémère à la Rochelle d'un « magasin pour les soies et les laines filées ».

<sup>7</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 2\*. Séances du 16 fructidor an XII (3 septembre 1804).

jouissent plus des mêmes avantages », qu'« il s'y trouve plus de *catholiques* que de *réformés*<sup>1</sup> ». La plainte n'est pas alors entendue et elle ne transparaît pas dans les registres de la commission administrative. Celle-ci se contente au même moment d'approuver la proposition faite par le consistoire pour la nomination de la nouvelle directrice de l'hospice<sup>2</sup>. Ce n'est qu'en 1818 que l'affirmation d'une maison exclusivement protestante est faite par l'administration des hospices<sup>3</sup> dans des termes très nets :

« Considérant que la maison dite hospice réuni était en effet une propriété acquise autrefois par le culte protestant et destiné aux pauvres de cette communion, que cette maison fut annexée à l'hôpital général à l'époque de la Révolution où tous les cultes se trouvaient confondus par la destruction de tous.

Considérant qu'il est de toute justice de rendre à ladite maison sa première destination, sans qu'elle cesse pour cela de faire partie de l'administration des hospices.

Il a été arrêté

Qu'à dater de ce jour il ne sera plus admis à l'hospice réuni que des individus appartenant au culte protestant, que cette admission continuera à n'avoir lieu que sur la décision du bureau et qu'il n'est rien dérogé sur tous les autres points à l'administration actuelle dudit hospice<sup>4</sup>. »

Malgré cette affirmation très rigoureuse des principes, il arrive encore ultérieurement que l'hospice protestant accueille des malades catholiques : ils demeurent l'exception. L'accès des malades et indigents protestants aux secours religieux de leur confession est le premier motif d'intérêt du consistoire particulier à l'égard de l'hospice<sup>5</sup>. Les délibérations prises à ce sujet sous le Premier Empire ne sont suivies d'aucun effet<sup>6</sup>. Elles reflètent également les hésitations de ce corps vis à vis d'une institution pour laquelle il « n'a été consulté et ne s'est immiscé en rien » depuis que l'administration est passée sous le contrôle des hospices civils<sup>7</sup>. Un service religieux régulier ne devient une réalité que lorsque la présence pastorale en Aunis se densifie : en 1822, un service hebdomadaire, sur semaine, est organisé par le pasteur Fau et le suffragant de Rang, Frossard. Un an plus tard, il est même décidé que, comme pour le service dominical, les membres du consistoire doivent y assister, à tour de rôle, « pour le bon ordre et l'édification générale<sup>8</sup> ».

L'« hospice réuni » redevient donc pleinement « hospice des protestants » sous la monarchie censitaire. Il demeure encore très discret dans le paysage urbain : le plan de la ville

---

<sup>1</sup> AERLR, hôpital protestant, dossier n° 1. Minute de la lettre du consistoire de la Rochelle aux administrateurs des hospices civils de la Rochelle, janvier 1813. AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séances du 3 décembre 1812 et de janvier 1813.

<sup>2</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 5\*. Séance du 28 janvier 1813.

<sup>3</sup> Cette décision fait suite à une démarche du consistoire de la Rochelle ; le registre du consistoire particulier couvrant la période allant de janvier 1816 à octobre 1818 est manquant.

<sup>4</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 5\*. Séance du 2 mars 1818.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séances des 8 mai 1806, 30 août et 6 septembre 1810, 8 juillet 1813.

<sup>6</sup> Dans le mémoire envoyé au Ministère de l'Intérieur sur l'organisation de la consistoriale en 1815, le pasteur Rang ne souffle mot d'un quelconque service à l'hospice protestant. Cf. AN, F<sup>19</sup> 10 477. Mémoire sur le consistoire de la Rochelle, 2 mai 1815.

<sup>7</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 14 juin 1811.

<sup>8</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1818-1824). Séance des 25 février 1822 et 8 mars 1823.

gravé en 1820 ne le fait pas figurer<sup>1</sup>. L'étroitesse des locaux, déjà soulignée sous l'Empire devient plus préoccupante sous le régime suivant<sup>2</sup>. En 1821, la municipalité songe à transférer l'hospice protestant dans une partie du dépôt de mendicité<sup>3</sup>. Le consistoire particulier est alors consulté. Se déclarant incompétent, à l'instar des délibérations importantes traitant du temple, le consistoire convoque une réunion des « principaux chefs des familles protestantes ». Le projet des édiles est récusé. La proximité d'une population jugée instable est probablement à l'origine du refus<sup>4</sup>. Une autre voie est finalement adoptée : celle de l'acquisition de maisons contiguës de l'hospice. Il était prévu initialement d'en assurer le financement au moyen de souscriptions au sein de la communauté protestante rochelaise<sup>5</sup>. Ce système aurait permis aux protestants de se prévaloir d'une propriété partielle de l'hospice et, de ce fait, ne paraît guère prisé du maire, de Meynard, qui préfère une acquisition directe par la commune<sup>6</sup>. Celle-ci est autorisée par ordonnance royale en 1823 et les travaux d'agrandissement entrepris en 1827. Disposant de trente lits, le nouveau bâtiment est destiné principalement à l'accueil des pauvres<sup>7</sup>. Après cette date, l'établissement ne connaît plus d'agrandissements mais seulement des améliorations du service interne pour lesquelles il bénéficie des largesses charitables des notables protestants de la Rochelle<sup>8</sup> : le dernier représentant de la famille Admyrauld, Gabriel, fit un legs testamentaire de 10 000 francs en 1879 ; Clémentine Callot née Texier donna, en plusieurs fois, 32 000 francs<sup>9</sup>. Grâce au don qu'elle fit à la fin des années 1870, une infirmerie put être aménagée et cette aile de l'hospice reçut le nom de « Bâtiment Clémentine Callot née Texier<sup>10</sup> ». Au cours de la décennie suivante, par son testament, Élise Lescure-Bellerive donne 2 000 francs pour la construction d'un hangar supplémentaire<sup>11</sup>.

Parallèlement aux réaménagements de ses locaux, l'intégration de l'hospice au paysage réformé rochelais s'accroît. En 1840, l'hospice devient un théâtre secondaire du conflit qui opposa les pasteurs L. Fau et L. Delmas, les libéraux et les évangéliques rochelais. En septembre, étaient donnés par un anonyme un lustre et des flambeaux « pour éclairer la salle dudit

<sup>1</sup> BMLR, 4 Pl. 229. « Plan de la ville de la Rochelle en 1820 gravé par Sanier père ».

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 14 juin 1811.

<sup>3</sup> Il est situé rue des Trois-Marteaux, actuelle rue Thiers.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1818-1824). Séances des 18 janvier, 8 février et 8 mars 1821.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1818-1824). Séances des 10 et 13 mars 1822, la deuxième séance est une assemblée des notables.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1818-1824). Séance du 16 avril 1822.

<sup>7</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 5\*. Séance du 16 février 1824 ; L 6\*. Séances des 27 août et 24 septembre 1827 ; L 39. Compte moral de l'année 1827 présenté le 2 juin 1828.

<sup>8</sup> Cf. la liste des donateurs protestants établie pendant les années 1920, probablement par A.-E. Meyer dans : AERLR, hôpital protestant, dossier n° 8 bis.

<sup>9</sup> C'est l'épouse d'un ancien maire, catholique, de la Rochelle, Pierre-Simon Callot. Cf. TESSON Marie-Angèle, *Pierre-Simon Callot (1790-1878) : trajectoire d'un notable rochelais au XIX<sup>e</sup> siècle*, TER Master 1 Histoire contemporaine, Université de la Rochelle, 2007.

<sup>10</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 22\*. Séance du 8 septembre 1879.

<sup>11</sup> ADCM, 114 V 1. Décret présidentiel, 1<sup>er</sup> août 1884.

établissement pendant les cérémonies religieuses » ; quelques semaines plus tard, en compagnie de plusieurs fidèles extérieurs à l'hospice, Louis Delmas se présenta un dimanche soir pour y faire un service religieux ; la directrice refuse de donner son autorisation à ces réunions religieuses, ce qu'approuve pleinement la commission des hospices civils. Celle-ci estime que « les prédications faites par MM. les Ministres du culte réformé ne [peuvent] avoir lieu qu'en plein jour en ayant pour auditeurs seulement ceux qui sont admis à l'hospice<sup>1</sup> ». Au temple de la Rochelle, chaque dimanche et alternativement, un pasteur assure le service du matin et l'autre celui du soir. En tentant de faire célébrer un service supplémentaire en soirée à l'hospice, il s'agit d'offrir aux orthodoxes rochelais des dimanches où la prédication qu'ils entendraient serait intégralement évangélique, des dimanches où ils n'entendraient pas l'autre pasteur, Louis Fau. Le fait que le membre de la commission administrative des hospices, Alexandre Giraudeau, fasse partie de la tendance « rationaliste », n'est probablement pas étranger à la volonté de l'Administration hospitalière d'affirmer pleinement ses prérogatives dans ses murs.

De manière indirecte, le contrôle de l'Eglise sur l'hospice s'accroît. En 1860, le conseil presbytéral s'inquiète de la tenue de l'hospice et charge son secrétaire de consulter officieusement le membre protestant de la commission des hospices : l'entrevue réussit pleinement. Quelques semaines après, la directrice est remplacée<sup>2</sup>. La nomination de la gouvernante suivante opérée quinze ans plus tard se réalise avec une concertation semblable entre commission des hospices et conseil presbytéral<sup>3</sup>. Sous le Second Empire, afin d'inciter les pauvres protestants à résider à l'hospice, le conseil presbytéral prévoit d'accorder des secours aux pauvres y habitant et une bonification analogue est accordée par le conseil presbytéral au portier de l'hospice, en sus de son traitement par l'Administration<sup>4</sup>.

La loi du 21 mai 1873 prévoit que le plus ancien curé de la ville figure dans la commission des hospices et que le conseil presbytéral y désigne un délégué. Celui de la Rochelle fait choix du pasteur L. Delmas<sup>5</sup>. Dans un premier temps, les membres laïques de la commission administrative des hospices civils apprécient peu l'immixtion de ces ecclésiastiques et ne leur attribuent aucune fonction active<sup>6</sup>. Toutefois, Delmas y acquiert rapidement un rôle tel que, bien que la loi du 5 août 1879 laïcise le personnel des commissions administratives hospitalières, il continue à siéger au sein de celle de la Rochelle au-delà de cette date. La composition de la

---

<sup>1</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 7\*. Séances des 7 septembre, 19 et 26 octobre 1840. Citation extraite de la séance du 19 octobre.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1847-1872). Séance du 27 novembre 1860. AMLR, hôpital Saint-Louis. L 16\*. Séances des 14 janvier et 4 mars 1861.

<sup>3</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 12 octobre 1875.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1847-1872). Séances des 3 février et 9 septembre 1863.

<sup>5</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 25 octobre 1873.

<sup>6</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 12 octobre 1874.

nouvelle commission, laïcisée, laisse d'ailleurs une large part aux protestants : trois de ses sept membres sont des huguenots<sup>1</sup>.

L'action la plus notable de L. Delmas est celle entreprise à la fin de 1879 à l'occasion du décès de la directrice de l'hospice protestant. Delmas se retrouve chargé des démarches à faire pour pourvoir à son remplacement. Il propose que des diaconesses se retrouvent à la tête de l'hospice protestant<sup>2</sup>. L'institution des diaconesses naît au milieu de la Monarchie de Juillet à l'initiative du pasteur Antoine Vermeil et de Caroline Malvesin<sup>3</sup>. Après avoir été en butte à l'hostilité des protestants libéraux et d'une partie des évangéliques, les diaconesses apparurent rapidement comme des acteurs privilégiés dans les institutions de charité protestante. La maison de Reuilly va fournir jusqu'en 1900 le personnel dirigeant l'établissement, à la fois la directrice proprement dite et son aide qui tient lieu d'infirmière.

Sous l'administration des diaconesses de Reuilly, la structure connaît une nette croissance démographique : en moyenne l'hospice n'accueillait que dix-sept personnes en 1877 et ce chiffre s'élève à plus de trente et un en 1900<sup>4</sup>. Les effectifs restent, on le voit, très modestes et le personnel soignant et infirmier est proportionnellement très important<sup>5</sup> : il représente au minimum entre un sixième et un quart des personnes hébergées à l'hospice. Les malades y sont rares et les plus nombreux sont les vieillards qui y demeurent définitivement. Le coût relativement élevé que représente l'abondant personnel de l'hospice est attaqué par la presse catholique<sup>6</sup>. Il semblerait, en outre, que la diaconesse directrice dut faire face, par intermittence, à « l'influence certaine et quelquefois malveillante dont jouissent les sœurs qui dirigent l'hôpital catholique, où les services de pharmacie, d'approvisionnement (...) sont centralisés<sup>7</sup> ». Ces difficultés comme la maladie de la dernière directrice incitent le Comité des diaconesses de Paris à annoncer à l'automne 1900 le retrait des diaconesses de l'hospice de la Rochelle. Alors que la commission administrative des hospices civils n'est pas encore officiellement avertie de ce départ, le conseil presbytéral se met immédiatement à la recherche de remplaçantes : contact est pris avec

---

<sup>1</sup> Celle-ci se compose du maire, de deux délégués de la municipalité (dont le protestant docteur Ernest Brard) et de quatre membres extérieurs dont le protestant Théodore Vivier et le pasteur Louis Delmas. AMLR, hôpital Saint-Louis. L 22\*. Procès-verbal d'installation de la nouvelle commission, 15 décembre 1879.

<sup>2</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 22\*. Séances des 8, 15, 22 et 29 septembre 1879.

<sup>3</sup> Sur celles-ci, cf. LAGNY Gustave, *Le Réveil de 1830 à Paris et les origines des diaconesses de Reuilly. Une page d'histoire protestante*, Lyon, Olivétan, 2007 et PARET Michel, *Les diaconesses de Reuilly, entre action médico-sociale et vocation religion communautaire. Des sœurs protestantes et leurs œuvres, des origines à nos jours*, Thèse de doctorat en sciences religieuses, École pratique des hautes études, 2006 (dir. Jean-Paul WILLAIME).

<sup>4</sup> Cf. annexe : « L'hôpital protestant de la Rochelle. Approches statistiques ».

<sup>5</sup> Outre la directrice, il faut compter d'un à trois employés masculins (dont le portier et le jardinier), la cuisinière et une ou deux employées féminines (dont l'une est parfois clairement désignée comme infirmière).

<sup>6</sup> *Echo rochelais*, 20 et 27 octobre 1886, n° 84 et 86.

<sup>7</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séances des 10 juillet et 12 octobre 1900. Citation extraite de la première séance.

les maisons de diaconesses de Berne, de Saint-Loup (Suisse) et de Bâle. En vain<sup>1</sup>. En désespoir de cause, il est fait choix d'« une dame diplômée de la Croix-Rouge », Marie-Anne Van der Maesen. Alors qu'il s'agit d'une laïque, la commission administrative des hospices continue à la désigner comme une diaconesse<sup>2</sup>.

A l'antagonisme entre hospice protestant et hospice général tenu par les sœurs s'ajoute le problème de l'inadaptation de la structure de l'hospice protestant à la professionnalisation croissante du monde hospitalier. Un micro-conflit qui éclate au lendemain de l'installation de M.-A. Van der Maesen en porte l'illustration : l'un des médecins rattachés aux hospices de la Rochelle demande que soit mis en dépôt à l'hospice protestant médicaments et pansements afin d'éviter d'aller les chercher « en hâte à l'hôpital Saint-Louis », lors de cas urgents. La commission refuse d'accéder à cette demande car elle craint « un abus et peut-être une tendance à la disjonction des deux établissements<sup>3</sup> ».

Les logiques contradictoires de l'Eglise et de l'Administration hospitalière s'affirment plus clairement encore en 1905. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la propriété de l'hospice n'est nullement interrogée au sein de l'Eglise et de la Ville. Fort de la réunion de l'hospice des protestants à ceux de la Ville opérée en 1794, des acquisitions faites en 1823 au nom de la Ville de la Rochelle, cette dernière et l'Administration des Hospices civils auraient pu être considérées comme propriétaires de l'immeuble. Dans la notice rédigée par le conseil presbytéral à l'occasion de l'exposition universelle de Chicago, l'établissement est désigné comme un « hôpital communal protestant<sup>4</sup> ». Pour autant, l'Eglise de la Rochelle prétend de plus en plus nettement être propriétaire des immeubles de l'hospice : l'état récapitulatif des biens de l'Eglise dressé en 1894 fait figurer l'hospice au nombre des propriétés du conseil presbytéral<sup>5</sup>. Lors de l'inventaire des biens du conseil presbytéral en janvier 1906, l'hospice protestant, compté parmi les biens du conseil presbytéral, est « mis à la disposition de l'administration des Hospices civils de la Rochelle<sup>6</sup> ». Pour justifier cette prétention, le conseil argue de la délibération de la commission des hospices du 16 fructidor an XII (3 septembre 1804) qui expliquait que l'hospice appartenait au culte protestant. Cette propriété n'est nullement contestée par l'Administration des Hospices ; en

<sup>1</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séances allant du 26 octobre 1900 au 17 mai 1901 ainsi que celle du 24 janvier 1904.

<sup>2</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 27\*. Séances des 20 et 28 mai 1901.

<sup>3</sup> AMLR, hôpital Saint-Louis. L 27\*. Séance du 14 octobre 1901.

<sup>4</sup> PUAUX Franck (dir.), *Les œuvres du protestantisme français au XIX<sup>e</sup> siècle. Exposition universelle de Chicago*, Paris, Comité protestant français, 1893, p. 270-271. La notice est signée par Gustave Good.

<sup>5</sup> AERLR, consistoire. « Inventaire des titres, registres, papiers et documents relatifs aux biens du conseil presbytéral de l'Eglise réformée de la Rochelle », 31 mars 1894. Ce document est vraisemblablement rédigé par Henri-Edme Foucault, un membre du consistoire. Du fait de ses anciennes fonctions de conservateur des hypothèques, il est régulièrement chargé des questions juridiques et financières de l'Eglise.

<sup>6</sup> ADCM, 151 V 1. Inventaire des biens dépendant du conseil presbytéral de la Rochelle, 19 janvier 1906.

revanche, l'affectation unique au culte protestant provoque plus de débats. Lors de la dévolution des biens du conseil presbytéral de la Rochelle à la fin de 1906, cette condition religieuse provoque un refus d'acceptation par les Hospices civils de la Rochelle. Le conseil presbytéral décide alors d'attribuer l'hospice protestant à la Société de charité des dames protestantes de la Rochelle<sup>1</sup>. Le préfet refusant d'approuver cette décision, le dossier remonte à Paris. Par décret présidentiel, il est décidé que sont attribués aux hospices civils du chef-lieu départemental, « les droits que pouvait avoir le conseil presbytéral de l'Eglise réformée de la Rochelle » sur l'hospice protestant « à charge pour l'établissement attributaire de maintenir l'affectation spéciale de ces biens au service des pauvres et malades protestants<sup>2</sup> ». Cette solution ne satisfait nullement la commission administrative des hospices de la Rochelle qui se plaint « que l'affectation exclusive desdits immeubles à des malades protestants constituerait pour les hospices une charge pratiquement inexécutable ; qu'il serait impossible (...) lorsque l'Hôpital deviendrait insuffisant, d'utiliser ces immeubles dans l'intérêt commun<sup>3</sup> ».

Cette solution paraît se mettre en marche sans trop de heurts. L'Eglise se montre soucieuse de préserver le principe d'une administration distincte entre hospice protestant et hôpital général, malgré « les tendances plus ou moins officielles de l'administration à l'unification des services et à la transformation des locaux<sup>4</sup> ». C'est pourquoi, lorsque sont installés dans les lits de l'hospice protestant des pensionnaires catholiques, le conseil presbytéral s'inquiète et décide de surveiller de plus près l'hospice et fit probablement des démarches officieuses en ce sens auprès de la commission administrative<sup>5</sup>. Les bonnes relations entre les institutions religieuse et hospitalière demeurent fragiles. En témoignent les incidents liés à la gestion de la dernière directrice avant la guerre, Léa Félicie Rioux. A la fin de 1913, à la suite d'une séance officieuse du conseil presbytéral, des démarches furent faites au nom de celui-ci pour que cette directrice démissionne, démission que refusa l'administration des hospices. Les conseillers presbytéraux reconnaissent dans une séance ultérieure qu'ils ont prêté une oreille trop attentive à des plaintes que d'autres sources démentirent. Ils remarquèrent de manière générale « que le régime spécial de [leur] hôpital commande aux protestants de la Rochelle une très grande prudence dans leurs rapports

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1901-1921). Séances des 24 novembre, 3 et 5 décembre 1906 (conseil presbytéral concordataire) ; 6 juillet 1906 (conseil presbytéral de l'association culturelle).

<sup>2</sup> ADCM, 152 V 1. Décret présidentiel, 25 juillet 1907.

<sup>3</sup> ADCM, 152 V 1. Délibération de la commission administrative des hospices civils de la Rochelle, 16 décembre 1907.

<sup>4</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1901-1921). Séance du 9 février 1909.

<sup>5</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1901-1921). Séances des 1<sup>er</sup> décembre 1911, 22 novembre 1912, 24 janvier 1913.



avec l'administration qui en a la gestion<sup>1</sup> ». Alors que l'idée de la laïcisation des structures hospitalières se répand, le maintien de la spécificité rochelaise est de plus en plus difficile<sup>2</sup>.

L'originalité de l'hospice protestant de la Rochelle réside essentiellement dans un statut qui reste à la lisière des structures publiques et de l'initiative privée, celle-ci caractérisant en réalité la majorité des réalisations hospitalières spécifiquement protestantes du XIX<sup>e</sup> siècle. La professionnalisation du personnel et la spécialisation des espaces hospitaliers au tournant des deux siècles rendent de plus en plus fragile la pérennité d'une institution qui se retrouve tiraillée entre son appartenance religieuse et l'objectif médical et charitable qu'elle est censée assurer. Par rapport au reste du département, l'hospice protestant de la Rochelle constitue un modèle inimité, une exception due à la légitimité historique de l'Eglise, sa richesse, son intégration aux instances municipales qui lui permet de ménager les intérêts de l'hospice. Un projet analogue né à Saintes et soutenu par des protestants cognaçais avorta immédiatement sous le Second Empire<sup>3</sup>.

### **Les soins des malades à domicile : une présence spécialisée croissante.**

A côté des hôpitaux, il convient enfin de se pencher sur des structures bien plus modestes qui contribuèrent au rayonnement de l'Eglise catholique au XIX<sup>e</sup> siècle : les congrégations s'occupant du soin à domicile des malades. Par cette activité-là, plus encore que par l'école, les congrégations féminines affirment leur légitimité et leur utilité dans l'espace public<sup>4</sup>. La plupart des maisons des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul et des Filles de la Sagesse du département jouèrent ce rôle. A côté de ces grandes congrégations, il convient de noter un fait nouveau dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : l'apparition de congrégations religieuses spécialisées dont la seule tâche est le soin à domicile des malades<sup>5</sup>.

La congrégation la plus anciennement implantée avec cette affectation est celle des sœurs de la congrégation bordelaise de l'Espérance de la Sainte-Famille. Elles arrivent à la Rochelle, à Rochefort et à Saintes entre 1855 et le milieu des années 1860. En 1865, elles sont suivies à Saint-Jean-d'Angély des sœurs de la Miséricorde ornaise<sup>6</sup>. Ces dernières furent accueillies assez froidement par l'administration impériale à un moment où les catholiques étaient passés à

<sup>1</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1901-1921). Séance du 19 décembre 1913.

<sup>2</sup> Sur les difficultés que ce statut pose dans l'entre-deux-guerres, cf. la brève note suivante : « Les hospices civils de la Rochelle. L'hospice protestant », *Bull. SAHSA*, t. XLIV, 1930, p. 270-271.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 80. Séance des 5 juin et 16 octobre 1867.

<sup>4</sup> Pour une vue générale, cf. LEONARD Jacques, « Femmes, religion et médecine : les religieuses qui soignent au XIX<sup>e</sup> siècle », *Ann. ESC*, 32<sup>e</sup> année, 1977, n° 5, p. 887-907.

<sup>5</sup> Celles-ci ont laissé peu de traces dans les archives publiques et privées de la Charente-Inférieure. Sauf mention contraire, les informations suivantes sont tirées de la consultation des annuaires diocésains.

<sup>6</sup> *Journal de Saint-Jean-d'Angély*, 29 octobre 1865.

l'opposition au Second Empire : leur appel était dû à un ecclésiastique qui passait pour être « l'agent le plus ardent du parti clérical et légitimiste de la ville<sup>1</sup> ».

La visibilité dans l'espace communal de ces maisons est grande. La chapelle rochelaise bénie par l'évêque en 1862 est ouverte au public<sup>2</sup>. Une même destinée attendait celle de Rochefort fondée en 1860. Quelques années plus tard, un immeuble est acheté pour pérenniser l'installation des sœurs de l'Espérance : il se situe dans l'une des principales artères de la ville, à proximité du tribunal maritime et de l'Arsenal<sup>3</sup>. Logiquement y est jointe une chapelle publique, légèrement en retrait de la rue<sup>4</sup>. Installées dans le faubourg Taillebourg, les religieuses de la Miséricorde voient leur chapelle servir de lieu de culte public pour les habitants de ce quartier de Saint-Jean-d'Angély<sup>5</sup>. On ne dispose que de peu de renseignements sur la maison saintaise.

Le mouvement gagne des villes et des bourgs plus modestes sous la Troisième République. A cet égard, une congrégation joue un rôle prépondérant, les Dominicaines garde-malades. Au départ, simple maison d'une congrégation aveyronnaise, elles arrivent en Charente-Inférieure, à l'instigation du curé de Corme-Ecluse, l'abbé Pierre Monnier, lui-même d'origine rouergate<sup>6</sup>. Après la disparition de cet ecclésiastique, la grande distance séparant la maison-mère – Marvejols – de la Charente-Inférieure nuisait à la naissance de vocations religieuses dans le département et faisait craindre aux personnes qui soutenaient l'œuvre que la supérieure générale ne sacrifia Corme-Ecluse<sup>7</sup>. Pour ces raisons, l'évêque obtient en 1887 le détachement de la maison-mère<sup>8</sup>. A cette date, les religieuses commencent à essaimer sur plusieurs points du diocèse : des groupes de deux sœurs étaient présents à Saujon, Saint-Genis, Saint-Fort et Saintes<sup>9</sup>. Cependant, il semble alors que ces interventions fussent gyrovagues et ne s'appuient pas sur la mise en place de maisons religieuses. Le développement de la congrégation fut entravé par des tensions internes : une tentative de transfert de la maison-mère de la congrégation naissante de Corme-Ecluse à Marans provoqua une profonde crise interne et le rapatriement de la maison-mère à Corme-Ecluse moins de deux ans après son départ<sup>10</sup>. Ce n'est qu'à la fin des années 1890 que la maison de Corme-Ecluse joua effectivement le rôle d'une maison-mère : sont fondées des maisons à

<sup>1</sup> ADCM, 75 V 1. Lettre du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 27 octobre 1865.

<sup>2</sup> MESCHINET DE RICHEMOND Louis, *La Rochelle et ses environs*, La Rochelle, 1866, p. 267.

<sup>3</sup> Installation rue Saint-Paul, actuelle rue Toufaire.

<sup>4</sup> AMR, 1 M 30. Délibération du conseil municipal, 25 février 1863 ; *Guide de l'étranger à Rochefort*, Rochefort, Librairie E. Chevallier, 1883, p. 11.

<sup>5</sup> BR, t. IV, 9 mai 1868, n° 45, p. 538 ; ADLR, 4 R 12. Procès-verbal d'installation, 2 mai 1866.

<sup>6</sup> *L'abbé Pierre-Paul Monnier, curé de Corme-Ecluse, sa vie et ses œuvres*, Rodez, imp. Broca, 1887, p. 73-75.

<sup>7</sup> ADLR, 4 R 12. Lettre des religieuses de Corme-Ecluse à l'évêque de la Rochelle, 20 octobre 1887.

<sup>8</sup> BR, t. XXIV, 28 avril 1888, n° 44, p. 522-523.

<sup>9</sup> ADLR, 4 R 12. Lettre de l'abbé Bourit à l'évêque de la Rochelle, 30 janvier 1888.

<sup>10</sup> Bénédiction du couvent de Marans en 1890 (BR, t. XXVII, 4 octobre 1890, n° 14, p. 167) ; rapatriement dès janvier 1891 (ADLR, 4 R 12. Minute de l'ordonnance épiscopale, 6 janvier 1891).

Tonnay-Charente, Saintes et Jonzac. Elles essaient hors des frontières diocésaines dans les Deux-Sèvres et la Mayenne, et même dans la région parisienne<sup>1</sup>. En 1895, venant du Doubs, les sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie s'installent à Saint-Fort-sur-Gironde : le transfert de l'enfant du pays, Fulbert Petit, sur le siège de Besançon l'année précédente n'est probablement pas étranger à cette implantation bien solitaire en Charente-Inférieure. Deux ans plus tard, ce sont les Petites Sœurs des Malades cantaliennes qui sont appelées à Grézac, une bourgade près de Cozes.

Plus encore que pour les écoles, il semble bien que ce qui prime ici, c'est le fait d'avoir une congrégation soignante et que l'appartenance à une congrégation spécifique est secondaire. A Rochefort et à Saintes, les sœurs de l'Espérance de la Sainte-Famille sont respectivement remplacées par les religieuses du Bon Secours en 1876 et les Dominicaines garde-malades en 1896. A Marans, les Dominicaines garde-malades laissent place aux Franciscaines oblates du Sacré-Cœur en 1891. Le plus souvent, ces congrégations sont appréciées des populations. En 1901, la municipalité de la Rochelle souligne le fait que les sœurs de l'Espérance soignent les malades « sans distinction de religion<sup>2</sup> ». A Jonzac, le maire républicain, Fichot, prend la parole en tant que médecin pour défendre l'œuvre des Dominicaines garde-malades : il obtient aisément l'assentiment du conseil municipal<sup>3</sup>. Par ailleurs, dans le combat contre les congrégations et pour la laïcisation de la société, une partie des autorités considère comme tout à fait secondaire le terrain hospitalier et des soins aux malades. C'est ce qui est perceptible dans le jugement du préfet à l'encontre des Franciscaines de Marans :

« Filles à l'esprit peu cultivé, anciennes domestiques pour la plus part, elles n'ont pris aucune influence dans le pays et je ne vois, avec le conseil municipal de Marans, aucun inconvénient à ce que la demande d'autorisation qu'elles ont présentée, soit favorablement accueillie<sup>4</sup>. »

La grande majorité de ces maisons survivent à la législation anti-congréganiste du début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

La neutralisation religieuse des espaces hospitaliers et de la fonction de soin est loin d'être une réalité en Charente-Inférieure à la veille de la guerre de 1914-1918. Tout au contraire, le poids des congrégations religieuses aurait tendance à s'accroître dans les hôpitaux publics. A cet égard, la Charente-Inférieure est particulièrement représentative de l'approche française de la religion dans les hôpitaux : ce sont des structures aux financements publics dont s'occupent ces

<sup>1</sup> BR, t. XXXV, 15 avril 1899, n° 42, p. 500-501 ; CSA, 11 novembre 1900, n° 438, 9 février 1902, n° 503.

<sup>2</sup> AMLR, 1 P 5. Minute de la lettre du maire de la Rochelle au préfet, 27 décembre 1901.

<sup>3</sup> AMJ, registre n° 7. Délibération du 12 novembre 1901.

<sup>4</sup> ADCM, V suppl. C. Minute du rapport du préfet au Ministre de l'Intérieur, 22 janvier 1902.

<sup>5</sup> Disparaît immédiatement celle de Grézac ; Jonzac survit quelques années avant de disparaître. Les autres se maintiennent.

congrégations religieuses, et non des structures privées confessionnelles catholiques et protestantes<sup>1</sup>. A l'époque concordataire, l'hospice protestant rochelais ne se situe pas à côté de l'administration des hospices publics de la Rochelle mais est intégré en son sein. A l'exception des hospices publics de la Rochelle qui comprenait un espace disjoint et spécifique propre aux huguenots, la reconnaissance du particularisme religieux des protestants en leur sein ne se fit que difficilement. Même dans les hôpitaux militaires dont le personnel est de longue date laïcisé, l'empreinte religieuse, la marque catholique est extrêmement forte.

### ***1.2. LES STRUCTURES CHARITABLES : DES ORGANISMES DOMINES PAR LA RELIGION.***

A côté des hôpitaux et des soins aux malades, d'autres structures révèlent le rôle que les institutions religieuses et la religion sont amenées à jouer dans les espaces de la charité. Il convient de noter que, par delà les différences confessionnelles, c'est bien la religion qui est mise en avant comme moyen de préservation de la société. Trois institutions rayonnant dans l'ensemble du département et même au-delà de ses limites montrent parfaitement à la fois l'importance des structures religieuses, leurs difficultés et leur contestation : les Dames blanches et Saint-Antoine pour les catholiques ; l'Asile Emilie pour les protestants.

#### **Des œuvres de préservation sociale à la place mouvante.**

##### **Une œuvre ancienne et contestée : les Dames blanches.**

Les Dames Blanches constituent une des congrégations à la fois les plus anciennement présentes dans le diocèse de la Rochelle<sup>2</sup>, l'une de celles dont l'intégration dans le paysage urbain pose le plus problème et l'une des plus critiquées.

Cette communauté « reçoit des jeunes filles dont la moralité ou la conduite laissent à désirer et qui y ont été placées par leurs familles<sup>1</sup> ». La maison était née sous l'épiscopat de Mgr de

---

<sup>1</sup> Cf. en particulier les travaux suivants : VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle, « Confessionnalisation et médicalisation des soins aux malades au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai à partir des cas allemand et français », *RHMC*, t. 43, 1996, n° 4, p. 632-651 ; MAURER Catherine, « Hôpital et catholicité dans la ville du XIX<sup>e</sup> siècle : essai de comparaison franco-allemande », dans *L'hôpital entre religion et laïcité du Moyen Âge à nos jours* (dir. Jacqueline LALOUE), Paris, Letouzey et Ané, 2006, p. 261-275.

<sup>2</sup> Nous avons découvert trop tard pour que ces archives puissent être étudiées avec profit que les Archives départementales de la Charente-Maritime avaient microfilmé en 1987 les « archives privées des religieuses de Notre-Dame de la Charité, monastère de la Rochelle » (ADCM, 1 Mi 468-474). Il s'agit en réalité des archives des Dames blanches du XVIII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle. Le fait que la congrégation n'apparaisse pas sous son nom usuel nous avait fait négliger ces microfilms lors du premier inventaire des sources que nous avons dressé. Cette omission a été faite également par Gwénaél Murphy et par Charlotte Magnin qui ont travaillé sur les congrégations rochelaises du XIX<sup>e</sup> siècle.

Champflour en 1715, à la suite de l'envoi de plusieurs religieuses de la Congrégation de la Charité du Refuge, plus connues sous le nom de Dames de Saint-Michel. Elles participent du travail du « grand renfermement » opéré aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. Les sœurs avaient été dispersées en 1793. Tentant de se réorganiser dès l'an XIII, elles retrouvent la mission qu'elles avaient sous l'Ancien Régime<sup>2</sup>, non sans quelque réticence initiale de la part des autorités civiles. Préfet et maire estiment alors que « la régénération des mœurs peut s'obtenir plutôt par les effets bienfaisants des exercices de la religion, par le bon exemple des chefs de famille, que par les voyes (*sic*) quelquefois trop rigoureuses qui étaient employées dans les maisons de correction dont les dames du refuge faisoient partie<sup>3</sup> ». Dépossédées de leur ancien couvent devenu dépôt de mendicité, leur renaissance est difficile. Elles doivent attendre le décret impérial de 1807 autorisant les « sœurs de la charité dites du Refuge de Saint-Michel » pour commencer vraiment à fonctionner de nouveau<sup>4</sup>. Les Dames blanches entrent dans l'ancienne maison conventuelle des Récollets acquise en 1808 par Marguerite Maudet, une veuve entrée dans la congrégation<sup>5</sup>. L'« institution de la maison du Refuge » est approuvée par décret impérial le 23 juillet 1811<sup>6</sup>. Il était prévu qu'un conseil surveillant cet établissement, composé du préfet, du maire et du vice-président de la Chambre du Commerce, serait mis en place, l'évêque pouvant y assister avec voix délibérative. La mise en place de ce conseil pose immédiatement problème. Dès la promulgation du décret, le préfet signale que « cette composition du conseil est de nature à présenter des inconvénients (*sic*) en ce que le maire de la Rochelle est de la religion protestante et que le vice-président de la Chambre de Commerce est également de cette religion<sup>7</sup> » ; la forte présence huguenote dans le négoce rochelais rendant, d'après le préfet, impossible le recrutement d'un membre du conseil dans la Chambre de Commerce<sup>8</sup>. Ces dispositions paraissent rapidement tomber caduques, la communauté jouissant d'une pleine autonomie à l'égard des autorités civiles.

---

<sup>1</sup> AMLR, 1 P 5. Tableau des communautés religieuses féminines établies à la Rochelle, [1890].

<sup>2</sup> Cf. MURPHY Gwénaél, « Les Dames blanches de La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle : le retour de la morale », *RSA*, t. 28, 2002, p. 111-126. Ce travail, pionnier, s'est appuyé exclusivement sur les archives publiques de la série F<sup>19</sup> aux Archives nationales et de la série V des Archives départementales classées en 1913 ; il n'a pas recouru aux archives municipales et aux dossiers de la série V suppl. Ces choix archivistiques lui font écrire que les Dames blanches ont fermé « définitivement en 1905 » (p. 115) et que « la Séparation de 1905 et l'expulsion des congrégations mettra (*sic*) un point final au monastère des Dames Blanches de la Rochelle » (p. 125).

<sup>3</sup> ADCM, 72 V 1. Brouillon de la lettre du préfet au Ministre des Cultes, 26 prairial an XIII.

<sup>4</sup> ADCM, 72 V 1. Décret impérial, 30 septembre 1807.

<sup>5</sup> ADCM, 72 V 1. Avis du maire de la Rochelle, 6 janvier 1815.

<sup>6</sup> ADCM, 72 V 1. Décret impérial, 23 juillet 1811.

<sup>7</sup> ADCM, 72 V 1. Brouillon de la lettre du préfet au Ministre des Cultes, 19 septembre 1811.

<sup>8</sup> Cette opinion doit être nuancée ; la domination protestante n'est pas si nette dans la Chambre de Commerce. Cf. GUBERT Yves, *La Chambre de Commerce de La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire du droit, Université de Poitiers, 1982.

Par l'immeuble dont elles disposent, les Dames blanches se retrouvent voisines du temple protestant, l'ancienne chapelle des Récollets. Ce voisinage ne leur plaît guère. Avant même que la congrégation ne soit légalement reconnue, des démarches sont faites pour que les protestants usent d'une autre chapelle conventuelle devenue bien national<sup>1</sup>. La demande est réitérée jusque sous la Restauration, sans succès. La réponse du consistoire particulier au préfet est très ferme :

« [vous] ajoutez que déjà le consistoire s'est montré disposé à céder une portion inutile du temple et qui semblait devoir convenir à la maison du Refuge.

Nous pouvons vous garantir (...) que jamais le consistoire n'a eu même l'occasion de manifester à cet égard au cun avis ; et nous avons lieu de penser que, dans aucun temps, il n'aurait pu se trouver disposé à une concession de ce genre.

Le local qui est devenu à la Rochelle le temple du culte réformé a été acquis des deniers des familles protestantes de cette ville. L'usage de ce local dont nos protestants jouissent depuis plus de vingt-cinq ans et plusieurs années avant l'établissement des Dames du Refuge, ne peut être remplacé convenablement pour eux par aucun échange ; et le consistoire (...) est dans l'impossibilité d'accéder aux propositions qui lui sont faites pour la cession de cette propriété, qui n'est point la sienne, mais celle de tous les protestants rochelais<sup>2</sup>. »

Cette délibération montre tout l'attachement que les huguenots de la Rochelle ont pour leur temple et la frontière infranchissable qui les sépare des Dames blanches, leurs voisines. Encore sous la Monarchie de Juillet, le préfet juge bon de noter que, lors des offices dominicaux, « les protestants et les religieuses entendent distinctement les chants des uns et des autres<sup>3</sup> ». Le voisinage resta conflictuel. Dans les années 1870, l'édification de la nouvelle chapelle des Dames blanches fragilisa les fondations du temple et un procès opposa conseil presbytéral et Dames blanches<sup>4</sup>. Encore à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles fenêtres au temple donnant sur les bâtiments des Dames blanches donnèrent lieu à des sommations d'huissiers de la part de la congrégation<sup>5</sup>.

Ces contestations de voisinage s'expliquent par la volonté de la maison de se constituer en un ensemble immobilier cohérent et possédant sa propre autonomie sans qu'un regard extérieur ne puisse s'immiscer en son sein. Le couvent dépasse rapidement les limites du bâtiment initial : des immeubles voisins sont intégrés à la maison des Dames blanches en 1837, en 1854 et en 1869<sup>6</sup>. De la sorte, il s'agit d'éliminer les propriétés étrangères enclavées dans le couvent et de constituer celui-ci en un bloc autonome et homogène. Ce mouvement est couronné par l'édification d'une nouvelle chapelle. Elle est financée par la vente d'immeubles reçus en legs<sup>7</sup> et

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 6 299. Etat du matériel des associations religieuses de femmes existantes en Charente-Inférieure, 1808.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séance du 7 décembre 1824. Cf. également, ADCM, 113 V 1.

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 3. Brouillon de la lettre du préfet au Ministre de la Justice et des Cultes, 14 septembre 1842.

<sup>4</sup> AERLR, Consistoire. Pièces du procès avec les Dames blanches, 1872-1876 et registre du consistoire particulier (1847-1872). Séances d'avril 1870, 30 août, 13 octobre et 27 novembre 1871, 6 et 11 mars 1872. Pour une description des dégâts, cf. AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 20 mai 1879.

<sup>5</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séances des 19 octobre 1897 et 7 décembre 1897.

<sup>6</sup> ADCM, 72 V 1. Ordonnance royale, 12 avril 1837 ; décrets impériaux, 14 décembre 1853 et 2 octobre 1869.

<sup>7</sup> ADCM, 72 V 1. Décret impérial, 21 octobre 1865.

par la charité publique. La première, trop étroite, trop vétuste, est démolie en 1870<sup>1</sup>. La communauté fit appel à l'architecte bordelais Gustave Alaux. Cette construction achevée seulement en 1878<sup>2</sup> épuisa financièrement la communauté<sup>3</sup>. Par cet ensemble de dispositifs, le temple se retrouve enchâssé dans le couvent des Dames blanches qui, s'étendant de la rue Saint-Michel au quai Maubec, s'ouvre sur ces deux artères<sup>4</sup>. La majesté du couvent s'exprime clairement par la façade de la nouvelle chapelle qui affirme la puissance des Dames blanches sur la façade des quais rochelais.

Le fonctionnement et les fonctions de la communauté attirent précocement les critiques. Le *Cicerone ou guide de l'Etranger à la Rochelle* publié en 1835 par Benoist<sup>5</sup>, par ailleurs bien anodin dans sa description des monuments, rappelle, en termes voilés, le scandale d'« un exemple récent » d'un enfermement abusif dans le couvent<sup>6</sup>. En 1846, au moment où est débattue une augmentation exceptionnelle de l'aide à 2 000 francs, des discussions très vives ont lieu au Conseil général ; un de ses membres réclame même la réduction drastique de la subvention en la faisant réduire à 200 francs ; finalement c'est le *statu quo* qui est choisi. Cet incident révèle les contestations fréquentes de cet établissement par les élites libérales du département<sup>7</sup>. Dans les années 1900, les critiques redoublent lorsque les congrégations sont violemment attaquées sur la place publique. La presse radicale-socialiste dénonce les Dames blanches, surnommées les « gardiennes de la Chiourme du quai Maubec » comme l'une de « ces Bastilles cléricales » qu'il faut abattre<sup>8</sup>. D'aucuns les accusent de se livrer à l'exploitation du travail des jeunes filles qui y sont placées : leurs activités de blanchisserie, faites à des prix très bas, sont dénoncées comme une concurrence déloyale à l'égard d'autres commerçants de la Rochelle<sup>9</sup>. Le rapport produit par le préfet en 1903 résume parfaitement les griefs formulés à l'encontre du couvent :

« L'établissement m'a paru propre et bien tenu, mais je crois pouvoir déclarer qu'il ne répond aucunement au but prescrit par l'art 1<sup>er</sup> de ses statuts "les sœurs de Notre-Dame de la Charité du Refuge ont pour fin de ramener aux bonnes mœurs les personnes de leur sexe qui s'en seraient écartées." »

Les pensionnaires en effet sont à l'établissement comme dans une maison de détention.

<sup>1</sup> BR, t. VI, 19 mars 1870, n° 38, p. 450-451.

<sup>2</sup> BR, t. XV, 21 décembre 1878, n° 25, p. 289.

<sup>3</sup> AMLR, 1 P 5. Lettre du maire de la Rochelle au préfet, 12 septembre 1895.

<sup>4</sup> MESCHINET DE RICHEMOND Louis, *La Rochelle et ses environs*, La Rochelle, 1866, p. 281.

<sup>5</sup> Celui-ci s'était, il est vrai, distingué dans la polémique qui avait eu lieu lors de la mission faite en 1818 par les Missionnaires de France, en s'inscrivant parmi les adversaires des missionnaires. Cf. *Le Pour et le Contre (...)*, [La Rochelle], Imp. Vincent Cappon, sans date, [1818], 60-4 p.

<sup>6</sup> BENOIST M., *Cicerone ou guide de l'Etranger à la Rochelle*, la Rochelle, Impr. Elisée Cappon, 1835, p. 39.

<sup>7</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1846, p. 57.

<sup>8</sup> JR, 16 novembre 1902, n° 35. Cf. également, JR, 4 janvier 1903, n° 42 ; 5 avril 1903, n° 55 ; 19 juillet 1903, n° 70.

<sup>9</sup> AMLR, 1 D 1/46\*. Séances des 19 décembre 1901 et 16 décembre 1902 ; ADCM, V suppl. A. Brouillon du rapport d'inspection, 27 décembre 1910.

(...) Que font les jeunes filles chez les Dames Blanches ? Je ne doute pas qu'on y essaye de leur inculquer d'excellents principes de morale, mais sans doute de morale exclusivement et étroitement religieuse et qui en prépare peu à la condition qui, lorsqu'elles sortiront de la maison à leur majorité, sera la leur. (...) Lorsque les jeunes filles, ayant atteint l'âge de 21 ans, quittent l'établissement, elles sont absolument sans ressources ; elles n'ont pas même la plus petite somme à leur disposition, pas même quelques francs pour pouvoir se loger et se nourrir en attendant d'avoir trouvé un travail quelconque. Il arrive que presque toujours, quelques instants après avoir franchi le seuil de l'établissement, elles font la rencontre d'un marin et tombent immédiatement et forcément dans l'inconduite<sup>1</sup>. »

Selon les époques, les autorités jettent un regard différent sur cette institution. Il convient de différencier le point de vue de l'Etat, du Département et de la Ville. Le soutien financier de l'Etat fut capital lors de la reconstitution de la communauté : un secours de 8 000 francs est versé pour les frais de premier établissement en 1808 et par la suite, l'Etat continue à donner annuellement 2 000 francs<sup>2</sup>. Ce n'est qu'à l'aube des années 1880 que cette aide cesse<sup>3</sup>. En revanche, Département et Ville, après n'avoir donné qu'épisodiquement des secours à la maison, décident de pérenniser leurs secours à partir de 1838<sup>4</sup>. Alors même que les Dames blanches font l'objet de vives critiques dans la presse, ils augmentent leurs subventions en 1910<sup>5</sup>. Cette situation s'explique avant tout par l'insuffisance de structures laïques équivalentes et ne suffit pas à éviter aux Dames blanches un déficit chronique<sup>6</sup>.

### **Entre colonie agricole et ferme-modèle : Saint-Antoine.**

Le traitement pénal de la jeunesse délinquante fut une question importante au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Parmi les institutions alors développées, se distingua le principe de la colonie pénitentiaire recevant, en milieu rural, les jeunes délinquants. La plus connue fut celle mise en place à Mettray, en Indre-et-Loire<sup>7</sup>. Elle inspira nombre de maisons équivalentes dans le reste de la France<sup>8</sup>. Certaines prirent une couleur confessionnelle nette : sur les douze colonies privées de jeunes détenus fondés entre 1838 et 1850, l'une est réservée aux protestants, à Sainte-Foy-la-

<sup>1</sup> ADCM, V suppl. A. Brouillon du rapport du préfet au président du Conseil, 4 décembre 1903.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 6 299. Etat du matériel des associations religieuses de femmes existantes en Charente-Inférieure, 1808 ; AMLR, 1 P 5. Lettre du préfet au maire de la Rochelle, 9 mars 1842.

<sup>3</sup> ADCM, 5 M 1/14\*. Minute du rapport du commissaire spécial de la Rochelle, 31 décembre 1900.

<sup>4</sup> AMLR, 1 P 5. Lettre de la supérieure des Dames blanches au maire de la Rochelle, 19 octobre 1837 et lettre du préfet au maire de la Rochelle, 11 octobre 1838.

<sup>5</sup> AMLR, 1 P 5. Minute de la lettre du maire de la Rochelle, 30 décembre 1910 ; SR, 14 mai 1910, n° 374.

<sup>6</sup> Cf. les budgets des années 1900 recueillis en AMLR, 1 P 5. Ils se soldent chaque année par un déficit de l'ordre, en moyenne, de 15 000 francs.

<sup>7</sup> Cf. CHASSAT Sophie, FORLIVESI Luc et POTTIER Georges-François (dir.), *Eduquer et punir. La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray (1839-1937)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

<sup>8</sup> PRADE Catherine, « Les colonies pénitentiaires au XIX<sup>e</sup> siècle : de la genèse au déclin », dans *Eduquer et punir. La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray (1839-1937)* (dir. Sophie CHASSAT, Luc FORLIVESI et Georges-François POTTIER), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 27-37. Chiffre cité p. 32.



Grande (Gironde) tandis que quatre autres sont fondées par des ecclésiastiques<sup>1</sup>. En Charente-Inférieure, une structure assez proche a été mise en place, sans toutefois jamais être comptée au nombre des colonies pénitentiaires. Il s'agit de la *Colonie agricole de Saint-Antoine*<sup>2</sup>. Avant de voir son objet définitivement fixé, elle connut bien des aléas.

Sous la Monarchie de Juillet, le diocèse n'avait pas de congrégations masculines qui lui étaient propres et rares étaient les extérieures à être présentes ici ; l'idée d'en établir une peut s'expliquer par le grand zèle de Mgr Villecourt. Il s'appuie sur une initiative du curé de Pons, l'abbé Victor Fournier. Celui-ci avait établi en 1840 une salle d'asile dans son presbytère afin de « soustraire quelques enfans indigents au vagabondage et à la démoralisation<sup>3</sup> ». Dès l'année suivante, il envisage une structure plus vaste dans laquelle pouvait être accueilli un nombre d'enfants plus grand et où serait inculquée l'importance du travail. Il bénéficie du soutien de son évêque qui obtient qu'une convention soit passée avec Gabriel Deshayes, supérieur général des Frères de Saint-Gabriel pour que soit créée une « congrégation des frères de Saint-François ». Elle serait destinée « au service des pauvres dans les hôpitaux, des maisons religieuses et des presbytères, pour tout ce qui concerne les soins domestiques et les travaux d'agriculture<sup>4</sup> ». Placée sous le patronage de l'évêque de la Rochelle, elle aurait pour supérieur général Gabriel Deshayes. A la mort ou à la démission de ce dernier, ce serait le curé de Pons, l'abbé Fournier<sup>5</sup>, supérieur local des frères, qui en deviendrait le supérieur général. La disparition prématurée de Gabriel Deshayes peu après la signature de la convention réduit les ressources auxquelles pouvait espérer la congrégation naissante et fait que celle-ci vole très rapidement de ses propres ailes<sup>6</sup>. L'objectif en est alors restreint : il s'agit seulement de constituer une colonie agricole, sous le nom de colonie agricole Saint-Antoine. Un vaste domaine est acquis à cette fin, près de Saint-Genis-en-Saintonge, dans les communes de Bois et de Plassac. C'était une propriété de la famille du marquis de Dampierre, l'un des chefs de file des légitimistes en Saintonge<sup>7</sup>. Clairement isolée des bourgs environnants, elle est à plus de 2,5 km de Bois ou de Plassac et à 3 km de Saint-Genis. Elle offre donc un cadre propice pour former aux travaux agricoles les enfants qu'elle accueille.

<sup>1</sup> Pour un exemple de colonie pénitentiaire ecclésiastique, cf. BARATAY Eric, « Pour une relecture de la correction des enfans au XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple de l'institution du père Rey », dans *Religion et enfermement (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, (Bernard DELPAL et Olivier FAURE Olivier dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 33-53.

<sup>2</sup> Celle-ci a déjà fait l'objet d'une précieuse monographie. Cf. TEXIER abbé Marcel « Monographie de Saint-Antoine. Bois, près Saint-Genis de Saintonge (Commanderie. Domaine. Colonie agricole. Petit séminaire. Ecole d'agriculture) », *RS.A*, n<sup>lle</sup> série, t. 2, 1956, 4<sup>e</sup> livraison, p. 269-284. Parfois partial, attentif à la vie interne de la communauté, ce travail, s'est toutefois peu penché sur les rapports entretenus avec les autorités civiles et les communautés environnantes.

<sup>3</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1843, p. 81.

<sup>4</sup> ADLR, 3 Z 15/2\*. Minute de la convention relative aux frères de Saint-François, 28 avril 1841.

<sup>5</sup> Sur ce personnage, cf. *BR*, t. XVIII, 9 juillet 1881, n<sup>o</sup> 2, p. 16-17.

<sup>6</sup> ADLR, 3 Z 15/3\*. Minute de la lettre adressée à Victor Fournier, 17 février 1842.

<sup>7</sup> Cf. GRASLIER Léonce, « Rapports sur la fouille infructueuse au séminaire de Pons et au château de Plassac par la gendarmerie à la recherche de la Duchesse de Berry (1832) », *Bull. SAHSA*, t. 42, 1927, p. 216-218.

Les sommes engagées par l'abbé Fournier tant pour l'acquisition du domaine que pour son aménagement sont impressionnantes, de l'ordre de 120 000 francs<sup>1</sup>. L'extinction de la dette initiale fut un problème lancinant pendant les premières décennies d'existence de la colonie. Les débuts s'avèrent d'autant plus difficiles que plusieurs membres de la congrégation sont récalcitrants à l'égard de l'autorité de l'abbé Fournier<sup>2</sup>. Au départ de celui-ci hors du diocèse, une « association de patronage et de bienfaisance » pour soutenir la colonie de Saint-Antoine est mise en place. S'y retrouvent les principaux notables de l'arrondissement de Jonzac, orléanistes et légitimistes confondus, puisque y figurent aussi bien le comte Tanneguy Duchâtel et sa mère que le marquis de Dampierre ou le comte de Saint-Légier<sup>3</sup>. La communauté masculine qui dirige la maison prend le nom de Frères agriculteurs de Saint-Antoine. La congrégation est reconnue par l'Etat en mai 1854 et « les frères de Saint-Antoine sont l'objet de [la] déférence et de [la] sympathie » des populations environnantes<sup>4</sup>. Pour les contemporains, la colonie de Saint-Antoine est « un exemple du perfectionnement moral et matériel qu'atteignent les ordres religieux quand ils se fixent dans un pays sauvage et infertile<sup>5</sup> ».

Le regard de l'autorité administrative sur cette institution fut changeant et surtout il se modifia en fonction du rôle que l'on voulait prêter à la colonie agricole. A sa naissance, la maison est présentée par le préfet comme « une véritable succursale de Mettray<sup>6</sup> ». Bénéficiant du soutien de la toute-puissante famille Duchâtel, la colonie agricole obtient un concours régulier du Conseil général à compter de 1843<sup>7</sup>. A partir de 1851, y sont envoyés trente enfants que doivent placer les hospices du département ; le Conseil verse à cet effet 6 000 francs<sup>8</sup>. En 1860, il fut précisé par arrêté préfectoral que l'établissement accueillerait des « enfants sains, robustes et de bonne conduite », âgés de 10 à 18 ans et que le Conseil général ne verse des indemnités que pour des enfants de moins de seize ans<sup>9</sup>. A partir de cette date, la définition des qualités morales des enfants suscite des débats récurrents au sein du Conseil général : certains veulent réduire la

<sup>1</sup> ADLR, 3 Z 16/1\*. Minute de la lettre adressée au Ministre du Commerce, 5 août 1844.

<sup>2</sup> ADLR, 3 Z 16/1\*. Minute des lettres au R.P. Félix, 8 novembre 1843, 11 février 1844 ; au curé de Saint-Martin de Pons, 8, 12 et 22 janvier, 18 juin 1844. Sur le frère Félix, cf. MERIC Jean-Pierre, « Les colonies agricoles d'enfants trouvés en Gironde dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 3<sup>e</sup> série, 2007, n° 11-12, p. 223-231.

<sup>3</sup> *Colonie agricole de St-Antoine, sous le patronage de Mons.<sup>sr</sup> l'Evêque de la Rochelle. Association de Patronage et de Bienfaisance fondée en 1847 pour 5 ans. Compte-rendu par la fondatrice de l'association. Décembre 1852*, sans lieu, P. Baudet, [1852], 2 p., 4<sup>e</sup>. Ce document présente un utile bilan financier.

<sup>4</sup> AN, F<sup>19</sup> 1 534.

<sup>5</sup> RANGUET Pierre-Damien, *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure)*, Jonzac- St-Fort sur Gironde, Gabriel Arlot libraire – Antoine Renault libraire, 1864, p. 75. Sur ce rôle attribué à certaines congrégations masculines, cf. DELPAL Bernard, *Le silence des moines. Les trappistes au XIX<sup>e</sup> siècle. France – Algérie – Syrie*, Paris, Beau chesne, 1998, p. 227-258.

<sup>6</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1842, p. 105.

<sup>7</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1843, p. 58-59.

<sup>8</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1852, p. 56.

<sup>9</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1860, p. 202.

colonie agricole à une « œuvre de moralisation », autrement dit une colonie pénitentiaire. D'autres, et au premier chef le préfet du département, Boffinton, privilégient au contraire la fonction d'école agricole, une école agricole équivalente pour le sud du département à la ferme-modèle mise en place à Puilboreau, près de la Rochelle, par la famille protestante Bouscasse<sup>1</sup>. Le préfet affirme clairement cet objectif en déclarant que « Saint-Antoine est une école agricole et non une colonie pénitentiaire<sup>2</sup> ». Cette définition même de la colonie permet aux opposants à Saint-Antoine de faire surgir une nouvelle idée : la supériorité du placement dans les familles plutôt qu'à Saint-Antoine pour former de futurs agriculteurs<sup>3</sup>. Le fait même que cette idée puisse être émise montre qu'une partie des notables du département considèrent déjà que les bienfaits de la religion sont secondaires par rapport à la formation purement professionnelle qui peut être dispensée à la colonie agricole. En 1865, face à la montée de cette opinion et contre ceux qui veulent faire de Saint-Antoine une simple « résidence pénitentiaire », une voie médiane est adoptée. Il est décidé que les enfants « jouiront des avantages qui sont assurés aux enfants placés par l'assistance publique sous le rapport des salaires et des livrets de caisse d'épargne (*sic*)<sup>4</sup> ». En d'autres termes, on ne juge pas suffisant les avantages moraux que procurent les préceptes religieux qui y sont enseignés ; il convient de préparer l'avenir des enfants qui y sont envoyés. Le Conseil général cherche à éviter les inconvénients que pouvaient avoir les établissements purement coercitifs du type de Mettray ou des Dames blanches dans le département. En 1866, le Conseil général admet que le nombre de trente enfants placés à Saint-Antoine est excessif et qu'il n'est plus désormais obligatoire au département d'y envoyer trente enfants, le placement chez les particuliers étant jugé préférable ; le principe de la subvention est encore maintenue<sup>5</sup>. L'année suivante, les débats sont encore plus vifs : ce n'est que par une voix de majorité que la subvention est continuée. Les raisons avancées pour la suppression de l'aide du Conseil général sont de deux ordres : d'une part, la colonie est désormais en pleine prospérité et n'a plus besoin de secours extérieur ; d'autre part, le service du placement des enfants assistés par le département fonctionne mieux, il est plus facile de contrôler les familles chez qui les enfants sont envoyés<sup>6</sup>. Peu à peu les sommes votées en faveur des enfants placés à Saint-Antoine s'amenuisent : de 6 000 francs, elles avaient déjà chuté à 4 000 francs en 1867, elles passent à 3 600 francs en 1868 du fait du non-envoi de nouveaux enfants à la colonie<sup>7</sup>. Enfin, en 1869, le crédit est tout bonnement supprimé<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf. QUEGUINER Jean-Pierre, « La ferme-école de Puilboreau, 1849-1914 », *Ecrits d'Ouest*, 2002, n° 10, p. 104-122.

<sup>2</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1861, p. 116.

<sup>3</sup> Cette idée apparaît régulièrement dans les débats du Conseil général : *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1862, p. 204 ; 1864, p. 239.

<sup>4</sup> Cf. l'ensemble des débats dans : *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1865, p. 141-151.

<sup>5</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1866, p. 252-256.

<sup>6</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1867, p. 21-31.

<sup>7</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1868, p. 120-123.

C'est ce qui arrive la même année en Gironde pour la colonie du Médoc également dirigé par un ecclésiastique : l'institution était jugée trop éloignée de Bordeaux et trop coûteuse pour être maintenue. Cet argument dut jouer aussi pour la colonie de Saint-Antoine<sup>2</sup>. Cette disparition du soutien du Conseil général à une institution religieuse charitable traduit sans doute pour une part l'hostilité et l'anticléricalisme d'une partie des élites bonapartistes du département<sup>3</sup> mais elle renvoie clairement aussi et surtout à un autre processus. Le développement et le perfectionnement d'un service d'assistance publique laïque contrôlé exclusivement par les acteurs administratifs sont à l'origine de l'éviction d'acteurs religieux qui jusque-là jouaient un rôle fondamental dans l'administration de la charité.

Pour autant, la colonie agricole Saint-Antoine ne s'efface pas dans le paysage religieux saintongeais. Apprenant la suppression de la subvention départementale, le *Bulletin religieux* annonce ainsi que :

Cette année, l'allocation inscrite au budget du département était de 3000 f. ; elle a été refusée. Mais que les nombreux amis de la Colonie se rassurent : il y a, en France, pour toutes les bonnes œuvres, un trésor qui ne s'épuise jamais, c'est la charité.

Monseigneur a pris l'initiative de retirer deux autres demandes de subventions concernant des intérêts religieux. Sa Grandeur a voulu faciliter au Conseil général certaines économies et lui épargner l'ennui de pénibles discussions<sup>4</sup>. »

La colonie Saint-Antoine se pose clairement en rivale de la ferme-école de Puilboreau, non sans arrière-pensée confessionnelle. A l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, un rédacteur de la *Croix de Saintonge et d'Aunis* peut noter qu'

« il y avait à Saint-Antoine, *plus d'élèves agriculteurs* qu'à Puilboreau et l'aspect de la ferme n'était pas moins satisfaisant : ajoutons que l'influence bienfaisante n'était pas moindre pour la contrée.

Mais le *bic*, c'est que Saint-Antoine a été dirigé par des *curés*, tandis que Puilboreau... propriété d'un *honorabile protestant*... ne fait pas même songer à un péril clérical<sup>5</sup>. »

Peu de choses transparaissent dans les archives publiques du fonctionnement de la colonie. Il y a neuf frères en 1852 ; leur nombre est doublé en 1900<sup>6</sup>. Des agrandissements importants sont réalisés au cours des années 1850<sup>7</sup>. Le domaine agricole qu'ils exploitent est particulièrement

<sup>1</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1869, p. 112.

<sup>2</sup> Cf. MERIC Jean-Pierre, « Les colonies agricoles d'enfants trouvés en Gironde dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 3<sup>e</sup> série, 2007, n° 11-12, p. 226.

<sup>3</sup> Sur ces liens très forts à la fin du Second Empire, cf. PAIRAULT François, « Anticléricalisme et bonapartisme dans les Charentes : les troubles religieux de 1868 », *RS&*, t. 19, 1993, p. 83-111.

<sup>4</sup> *BR*, t. VI, 4 septembre 1869, n° 10, p. 116.

<sup>5</sup> *CS&*, 30 août 1903, n° 584.

<sup>6</sup> AN, F<sup>19</sup> 6 266.

<sup>7</sup> RANGUET Pierre-Damien, *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure)*, Jonzac- St-Fort sur Gironde, Gabriel Arlot libraire – Antoine Renault libraire, 1864, p. 75.

vaste : il couvre 120 hectares à la fin du siècle<sup>1</sup>. L'organisation interne de la communauté est restructurée. Face aux mesures prises contre les congrégations depuis le début des années 1880, des inquiétudes grandissent au sein de la colonie à propos de son avenir. En 1885, afin d'éviter la saisie des biens de la congrégation, une société civile propriétaire du domaine est créée<sup>2</sup>. Afin d'insuffler du sang neuf à Saint-Antoine, il est décidé en 1898 d'agréger les Frères agriculteurs de Saint-Antoine aux Salésiens de Don Bosco<sup>3</sup>. Les Salésiens deviennent locataires des immeubles de la société civile. Cette fusion des deux congrégations fut fatale à la colonie. Les Salésiens étaient une congrégation non autorisée et sont donc pleinement touchés par la législation anti-congréganiste des années 1900-1904. En 1901, prétextant être d'anciens Salésiens de Don Bosco sécularisés et dépendant directement de l'autorité de l'évêque, les prêtres en charge de la maison ne pensent pas avoir besoin d'une autorisation pour continuer à s'occuper de la colonie<sup>4</sup>. En 1904, l'opposition du président de la société civile, le marquis de Dampierre, n'empêche pas le liquidateur de pénétrer dans la colonie et d'inventorier l'ensemble des biens comme s'il s'agissait de ceux des Salésiens<sup>5</sup>. C'est la fin de la colonie agricole de Saint-Antoine<sup>6</sup>.

Le devenir des Dames blanches, à la Rochelle, et de la colonie Saint-Antoine, montrent la position particulière que les congrégations sont amenées à jouer dans les œuvres de « moralisation » de la société. La congrégation féminine des Dames blanches cristallise facilement les critiques classiques que l'on peut adresser aux congrégations aux fonctions coercitives – internement abusif, exploitation des pénitentes... Pour autant, le déficit de structures laïques équivalentes permet le maintien de la maison, malgré l'hostilité des républicains les plus avancés au début du XX<sup>e</sup> siècle. La situation est inversée pour la colonie Saint-Antoine : l'efficacité des services religieusement neutres de l'Assistance publique en Charente-Inférieure lui fait retirer le soutien du Conseil général de manière très précoce ; ayant perdu son statut légal en intégrant les Salésiens, la colonie ne se distingue plus dans le paysage congréganiste de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et, comme nombre d'entre elles, l'œuvre disparaît dans les années 1900.

Les enjeux sont sensiblement différents pour l'œuvre protestante de l'« Asile Emilie ».

---

<sup>1</sup> Cf. *Tableau des immeubles possédés et occupés par les Congrégations, Communautés et Associations religieuses au 1<sup>er</sup> janvier 1900*, Paris, Imprimerie nationale, 1044 p. et 1180 p.

<sup>2</sup> ADCM, V suppl. G. Rapport du sous-préfet de Jonzac au préfet, 9 décembre 1901.

<sup>3</sup> BR, t. XXXV, 11 février 1899, n° 33, p. 392-394.

<sup>4</sup> ADCM, V suppl. G. Rapport du procureur de Jonzac au préfet, 9 octobre 1901.

<sup>5</sup> CSA, 11 septembre 1904, n° 638.

<sup>6</sup> Sur le devenir des bâtiments et leur transformation ultérieure en petit séminaire puis en lycée agricole, cf. les travaux de l'abbé Marcel Texier déjà cités.

### *L'Asile Emilie, orphelinat protestant.*

Les orphelinats sont des établissements disposant d'une grande visibilité dans l'ensemble des structures charitables du XIX<sup>e</sup> siècle : y sont accueillis à la fois les enfants trouvés et les orphelins ayant perdu un ou deux de leurs parents. Les Filles de Saint-Vincent-de-Paul disposèrent de nombreuses maisons ayant cette mission à côté d'une tâche hospitalière ou éducative : les deux hôpitaux de Rochefort et leurs couvents de la Rochelle, de Royan, de Semussac, de Surgères, de Saint-Eugène et de Bois-en-Ré avaient ces objectifs. Des congrégations plus modestes : Sainte-Marie de la Providence à Bussac puis à Saintes, le Saint et Immaculé Cœur de Marie à Taillebourg ou encore les sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne à Mornac, furent aussi des orphelinats. Cette importance du réseau congréganiste ne doit pas masquer que les protestants furent à l'origine d'une fondation importante en ce domaine.

Plus encore que pour les œuvres catholiques, la personnalité des fondateurs et de leurs continuateurs est fondamentale pour la perpétuation de l'institution. Les monographies existantes ont pu souligner le rôle joué par les orthodoxes pour organiser et soutenir ces œuvres<sup>1</sup>. L'Asile Emilie s'inscrit parfaitement dans cette mouvance<sup>2</sup>. Il conviendra donc de différencier deux moments : celui de la gestion de la fondatrice et celui de la perpétuation.

La fondatrice de l'Asile Emilie est Marie-Anne Bouyer. Elle est issue de l'une des principales familles protestantes de Marennes et de la presqu'île d'Arvert, la famille Charron. La mort brutale de sa fille unique, Emilie, en 1852 et celle de son époux en 1853 sont à l'origine de la décision de Marie-Anne Bouyer de créer une maison d'accueil d'orphelines, l'Asile Emilie<sup>3</sup>. Dans ce but, quittant Marennes, elle s'installe dans un domaine dont sa famille est propriétaire dans un écart d'Arvert, le Maine-Giraud. L'objectif essentiel est simple, faire des jeunes filles accueillies de « bonnes domestiques » ou « des ouvrières actives et intelligentes<sup>4</sup> », élevées dans les principes religieux. La maison ouvre ses portes à l'été 1854<sup>5</sup>. Lors de l'inauguration de l'Asile, la couleur

---

<sup>1</sup> Cf., par exemple, LANDEL Julien, « Education, assistance et évangélisation. Les Asiles protestants de Ferney-Voltaire », dans *Education et religion. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (dir. Christian SORREL), Chambéry, Université de Savoie, 2006, p. 183-196.

<sup>2</sup> Sur les premiers temps de l'Asile, la biographie de Marie-Anne Bouyer par Camille Rabaud est extrêmement utile et offre un point de vue original et engagé sur l'œuvre : avec quelque parti-pris, l'auteur, libéral, dénonce les manœuvres des orthodoxes de la région pour contrôler l'œuvre. Cf. RABAUD Camille, *In memoriam. Madame Bouyer, fondatrice et directrice de l'Asile Emilie. Son Œuvre et sa Vie d'après sa Correspondance, 1853-1870*, Paris, Librairie Fischbacher, 1902, 76 p. Cette brochure n'est conservée ni dans les fonds publics de la Charente-Maritime, ni à la Bibliothèque du Protestantisme français. Elle n'apparaît pas plus sur le Catalogue collectif de France.

<sup>3</sup> Pour évaluer l'importance, cf. la sélection de documents dans : annexe : « L'Asile Emilie, institution charitable protestante (iconographie). »

<sup>4</sup> *L'Asile Emilie, maison d'orphelines fondée à Avalon, commune d'Arvert (...). Règlement*, Marennes, Imp. J.-S. Raissac, sans date (1854), p. 1.

<sup>5</sup> TV, 26 mai 1954, n° 10, p. 152-154, 11 août 1854, n° 15, p. 244 ; 8 septembre 1854, n° 17, p. 265-269.

théologique des auteurs des différents discours alors prononcés est nettement accentuée dans un sens évangélique : on y retrouve les pasteurs G. Cambon, J.-P. Lafon, J. Vincens, Moroy ainsi que Lucien des Mesnards. Il est naturel de voir le consistoire de la Tremblade s'empresser d'appuyer l'initiative de Mme Bouyer<sup>1</sup>. Une mesure analogue est prise peu après par le consistoire de la Rochelle qui invite à la mise en place de collectes en sa faveur dans son ressort<sup>2</sup>, ce que fait immédiatement le conseil presbytéral du chef-lieu<sup>3</sup>. Il convient de noter toutefois que les soutiens initiaux dans le département dépassent les clivages entre orthodoxes et libéraux : une collecte est faite également dans l'Eglise libérale de Royan<sup>4</sup>. Un comité est mis en place : en sont membres de droit l'ensemble des pasteurs des consistoriales de la Tremblade et de Marennes. A côté du comité proprement dit, un réseau de membres honoraires est constitué : il se compose de pasteurs et de laïcs pris dans toutes les Eglises consistoriales des deux Charentes. Au nom du consistoire de Royan, figure ainsi le pasteur J.-N. Maffre qui prend une part active aux premières assemblées générales de l'œuvre de l'Asile Emilie<sup>5</sup>. Plusieurs pasteurs évangéliques de la région mettent leur plume au service de l'Asile Emilie<sup>6</sup>.

A l'ouverture en août 1854, l'Asile Emilie n'accueille que treize orphelines [Cf. Graphique 6]<sup>7</sup>. Un an plus tard, l'effectif est déjà de dix-sept. Le nombre de trente orphelines est dépassé dès 1857 et quarante, deux ans plus tard. Au début des années 1860, le chiffre se stabilise autour de cinquante pensionnaires, il était alors difficilement envisageable d'en recevoir plus<sup>8</sup>. Bien familial, le domaine de l'Asile est donné à M.-A. Bouyer par son père, Désiré Charron, l'un des principaux banquiers de Marennes, à la fin de 1854<sup>9</sup>. Ce domaine va constituer le cœur de l'Asile Emilie. Des immeubles limitrophes sont achetés dès l'année suivante par le comité<sup>10</sup> et, face au succès de l'Asile, de nouvelles constructions apparaissent nécessaires en 1856<sup>11</sup> et sont réalisées en grande

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 8 août 1854.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 4 octobre 1854.

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1847-1872). Séance du 29 décembre 1854.

<sup>4</sup> Attestée dans : *Rapport à MM. les membres du conseil presbytéral et à MM. les diacres sur l'état matériel et religieux de la paroisse de Royan pendant l'année 1856*, Saintes, Typ. Alex Hus, 1857, p. 7. Pratique confirmée dans les rapports de l'œuvre sous le Second Empire.

<sup>5</sup> *TV*, 24 août 1855, n° 16, p. 123.

<sup>6</sup> Publication d'ouvrages dont le bénéfice est reversé à l'Asile : Gustave Cambon (*Lettres à mes filles sur la mort d'une de leurs amies*, La Rochelle, Imp. A. Siret, 1852, 57 p. in-12° : brochure sur Emilie Bouyer) ; Jean Vincens, pasteur de Mornac (annonce dans : *TV*, 9 février 1855, n° 3, p. 24).

<sup>7</sup> Les chiffres sont empruntés aux rapports annuels de l'Asile Emilie ainsi que, pour les années où ils manquaient, aux comptes-rendus des fêtes annuelles de l'Asile Emilie publiés dans la presse réformée locale – le *Témoin de la Vérité* ou la *Foi*.

<sup>8</sup> *Foi*, 1<sup>er</sup> août 1861, n° 3, p. 17.

<sup>9</sup> ADCM, 3 Q 5 316\*. Succession de Désiré Charron, 20 mars 1863.

<sup>10</sup> *TV*, 24 août 1855, n° 16, p. 121.

<sup>11</sup> *TV*, 8 février 1856, n° 3, p. 17-18 ; 12 septembre 1856, n° 17, p. 131-132.

partie grâce à une collecte de fonds réalisée par la fondatrice à Paris<sup>1</sup>. Un autre agrandissement est réalisé en 1861<sup>2</sup>. Vivant au départ en grande partie de ses propres revenus et des produits des terres dont Marie-Anne Bouyer est propriétaire, l'établissement voit son financement plus largement assuré par l'appel à la bienfaisance et aux dons : bien des fidèles des paroisses environnantes font des dons en nature. Sa reconnaissance dépasse le simple cadre départemental : à partir de 1859, l'Asile bénéficie des dons faits par la « Société du Sou protestant<sup>3</sup> » et l'année suivante, le Ministre de l'Intérieur établit une modeste subvention régulière de 300 francs en sa faveur<sup>4</sup>.

Graphique 6 : Les fluctuations de l'Asile Emilie (1855-1913).



L'établissement devait être initialement doublé d'une école primaire gratuite accueillant les jeunes filles pauvres de la contrée. La difficulté de trouver une institutrice capable et la volonté, sans doute, de concevoir l'Asile comme une « institution totale » firent abandonner l'idée<sup>5</sup>. Le rayonnement de l'Asile va donc plus s'exercer au loin qu'à proximité. C'est ce que montre nettement l'origine des orphelins de la maison. En 1855, les trois quarts des fillettes et des jeunes filles reçues viennent de la Charente-Inférieure : sur dix-sept, quinze sont des deux Charentes. L'année précédant la mort de la directrice, 1869, elles viennent de douze départements, l'une est même originaire de l'Angleterre : un peu moins de 44 % sont originaires de l'Aunis, de la

<sup>1</sup> *Asile Emilie. (...). Assemblée générale (...). 2<sup>me</sup> année*, Marennes, Imp. J.-S. Raïssac, 1856, p. 5-6 et 16-17.

<sup>2</sup> *TV*, 13 septembre 1861, n° 17, p. 130-131.

<sup>3</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 10 août 1859, n° 22, p. 192.

<sup>4</sup> *TV*, 24 août 1860, n° 16, p. 121.

<sup>5</sup> *L'Asile Emilie, maison d'orphelins fondée à Avalon, commune d'Arvert (...). Règlement*, Marennes, Imp. J.-S. Raïssac, p. 2 ; *Asile Emilie. (...). Assemblée générale (...). 1<sup>re</sup> année*, Marennes, Imp. J.-S. Raïssac, 1855, p. 10.



Saintonge et de l'Angoumois ; 15 % proviennent de Paris et un peu moins d'un quart du Midi protestant – Ariège, Gard, Tarn et Tarn-et-Garonne.

Lors de sa visite de l'établissement, Eugène Pelletan livra une peinture assez exacte du fonctionnement interne de l'Asile :

« Elle [M.-A. Bouyer] voulut m'accompagner, elle-même, au réfectoire, au dortoire (*sic*), dans la salle d'étude, dans l'atelier de travail. Tout cela simple, sévère, rangé avec un esprit d'ordre inflexible, sans autre luxe qu'un luxe irréprochable de propreté. Après m'avoir initié à toute l'économie intérieure de son établissement, avec une patience modeste, elle ouvrit une fenêtre qui donnait sur une luzerne nouvellement coupée. Elle me montra une escouade de petites filles occupées à faner :

- Vous voyez mes enfants, dit-elle, elles travaillent toutes seules, sans que j'aie besoin de les surveiller ; les aînées maintiennent entre elles la discipline<sup>1</sup>. »

Elle semble être restée longtemps la seule personne adulte chargée de surveiller et d'encadrer les orphelines : c'est pourquoi au début des années 1860 elle instaure une division en petits groupes dirigés par des monitrices chargées de rendre compte du comportement de chacune des orphelines sous leur tutelle. Les critiques ne manquèrent pas quant aux finalités de l'asile. Marie-Anne Bouyer est amenée à défendre précocement le principe de l'accueil d'enfants naturels<sup>2</sup>.

Au milieu des années 1860, une polémique plus grave se fait jour dans la presse protestante ; quelques-uns soupçonnent Marie-Anne Bouyer de faire des réunions spirites. Les attaques sont d'autant plus dures qu'elles viennent de ceux même qui soutinrent l'œuvre à ses débuts. En 1865, dans la correspondance qu'elle entretient avec Camille Rabaud, M.-A. Bouyer se plaint de la « flèche du Parthe » que vient de lui décocher « le rédacteur d'un journal aux doctrines les plus tamisées<sup>3</sup> ». Ce rédacteur, c'est Lucien des Mesnards qui venait de publier dans le *Témoin de la Vérité* un compte-rendu tout en sous-entendu de la fête annuelle de l'Asile Emilie ; le rapport financier notait que « les souscriptions semblent avoir suivi une voie décroissante dans les Eglises en rapport direct avec leur rapprochement de l'asile ». Les commentaires faits à la suite du rapport font de nombreuses allusions dépréciatives à l'égard de la gestion de la directrice :

« Assurément, pendant les dix ans d'existence de l'Asile Emilie, sa directrice a fait preuve du plus grand dévouement. Tout le monde a rendu justice à la direction, aussi sage qu'économique imprimée à l'établissement. Mais comment se fait-il, qu'en présence du même dévouement et des mêmes besoins, l'intérêt des bienfaiteurs de l'Asile Emilie se soit refroidi et que leur générosité ait décliné ? Ce fait (...) a dû nécessairement préoccuper vivement la directrice. Personne, il semble, n'était mieux placé qu'elle pour en connaître la vraie cause et seule, elle pouvait dissiper les appréhensions qui se sont élevées dans l'esprit de plusieurs de ses amis. Il est regrettable qu'elle ne l'ait pas fait dans son rapport<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> PELLETAN Eugène, *La naissance d'une ville*, Paris, Pagnerre libraire-éditeur, 1861, p. 348-349.

<sup>2</sup> TV, 12 septembre 1856, n° 17, p. 131-132 ; 13 septembre 1861, n° 17, p. 130-131.

<sup>3</sup> RABAUD Camille, *In memoriam. Madame Bouyer, fondatrice et directrice de l'Asile Emilie. Son Œuvre et sa Vie d'après sa Correspondance, 1853-1870*, Paris, Librairie Fischbacher, 1902, p. 22.

<sup>4</sup> TV, 14 septembre 1865, p. 129-130.

En 1866, le journal suisse, le *Chrétien évangélique*, précise ses attaques : la directrice « s'est laissée entraîner dans les pratiques du spiritisme<sup>1</sup> ». Cette tentation spirite n'est pas originale : le Second Empire est l'époque de l'essor du spiritisme, tout particulièrement après la publication des ouvrages d'Allan Kardec<sup>2</sup>. A partir de cette année-ci et jusqu'en 1868, il n'y eut plus d'assemblée générale<sup>3</sup>. Ce désaveu public nuit à l'œuvre comme le montre le fléchissement du chiffre des orphelines recueillies à la fin du Second Empire et assombrit la fin de la vie de M.-A. Bouyer qui meurt en 1870.

Sentant sa santé décliner, M.-A. Bouyer se préoccupe dans ses dernières années de l'avenir de son œuvre : après bien des hésitations et des projets avortés, elle décide de léguer l'Asile Emilie au consistoire de la Tremblade<sup>4</sup>. L'acceptation de cette responsabilité fait l'objet de quelques hésitations de la part de ce corps<sup>5</sup>. La reprise en main par les orthodoxes du consistoire est radicale. La direction administrative est confiée à une commission consistoriale. La présidence et la vice-présidence en sont assurées par le président du consistoire de la Tremblade, Jean-Pierre Lafon, et son fils, pasteur à Etaules, Paul Lafon, deux fervents orthodoxes. Cette commission est doublée d'une structure féminine équivalente pour la direction et la surveillance intérieure de la maison. Accusées d'avoir favorisé les tendances spirites de M.-A. Bouyer, les deux aides de l'ancienne directrice, les sœurs Virginie et Amélie Fleury, furent exclues de la maison<sup>6</sup>. Dès le début de 1872, l'on se préoccupe de les remplacer et de trouver une directrice à l'Asile. C'est chose faite seulement deux ans plus tard ; est choisie l'institutrice protestante libre de Chaillevette, Clémentine Hervé<sup>7</sup>. En 1878, un conflit ayant éclaté entre le comité et Mlle Hervé, celle-ci est contrainte à la démission. Pour la remplacer, arrive Sophie Banzet, originaire du Doubs<sup>8</sup>. Elle fut la directrice la plus durable de l'Asile.

Quatre ans après le Synode national de 1872 qui révéla officiellement la fracture divisant les réformés français, le choix des membres honoraires de l'Asile fait par le consistoire de la Tremblade révèle son exclusivisme théologique. Si les membres proposés se recrutent de Nantes à Bordeaux, la liste ne comporte aucun nom de pasteur libéral : significativement, dans la consistoriale de Royan, le pasteur choisi est celui de la minorité évangélique du chef-lieu

<sup>1</sup> TV, 9 août 1866, n° 15, p. 115. Cf. également, ADCM, 16 J 90. Lettres de Théophile Rivier à Lucien des Mesnards, 23 et 26 juillet 1866.

<sup>2</sup> Cf. CUCHET Guillaume, « Le retour des esprits, ou la naissance du spiritisme sous le Second Empire », *RHMC*, t. 54, 2007, n° 2, p. 74-90.

<sup>3</sup> *La Foi*, 15 août 1866, n° 122, p. 983 ; 15 août 1867, n° 145, p. 1171 ; 1<sup>er</sup> septembre 1868, n° 169, p. 1369.

<sup>4</sup> Cf. RABAUD Camille, *In memoriam. Madame Bouyer, fondatrice et directrice de l'Asile Emilie. Son Œuvre et sa Vie d'après sa Correspondance, 1853-1870*, Paris, Librairie Fischbacher, 1902, p. 38-39, 47, 61, 64-65 et 70-71.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séances des 17 juin, 1<sup>er</sup> et 12 juillet 1870. L'acceptation est faite à l'unanimité moins une voix.

<sup>6</sup> Cf. RABAUD Camille, *In memoriam. Madame Bouyer, fondatrice et directrice de l'Asile Emilie. Son Œuvre et sa Vie d'après sa Correspondance, 1853-1870*, Paris, Librairie Fischbacher, 1902, p. 71-75.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance des 28 février 1872, 11 février 1874 ; 1 T 333\*.

<sup>8</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séances des 26 novembre 1878, 21 mars 1879.

consistorial<sup>1</sup>. A l'échelle locale, un autre indice montre ce contrôle rigoureusement orthodoxe : aux lendemains de la naissance de l'Asile, il avait été décidé que les orphelines de l'Asile assisteraient au service dominical célébré au temple d'Avallon<sup>2</sup>. En 1885, le conseil presbytéral d'Arvert, libéral, dont dépend Avallon se plaint amèrement :

« Le conseil presbytéral (...) fait observer au Comité de l'Asile, que toutes ses sympathies sont acquises à cet utile établissement et qu'il est disposé à le recommander chaudement à la générosité des membres de l'église d'Arvert, mais à la condition que les orphelines soient conduites tous les quinze jours au temple d'Avallon. Est-il juste, est-il chrétien que ce temple, qui est celui de l'Asile, soit frappé d'interdit par le Comité ? Ne serait-il pas très sage de placer enfin cet établissement de charité au-dessus des querelles de parti, d'en faire ce qu'il aurait toujours dû rester, une œuvre protestante<sup>3</sup>. »

Etant donnée l'attitude qui caractérisa le consistoire de la Tremblade dans ses autres différends avec Arvert, il est peu probable que cette doléance fut entendue.

En 1883, l'Asile Emilie change de statut. Désormais reconnu comme un établissement d'utilité publique<sup>4</sup>, il peut recevoir plus aisément les legs qui lui sont faits<sup>5</sup>. La principale libéralité qu'il reçut ainsi fut celle du trembladais Elie Corbeau, après sa mort en 1901 : il laissa dix mille francs à l'Asile<sup>6</sup>. Désormais, il n'est plus sous le contrôle du consistoire de la Tremblade et est administré par un conseil dont les membres sont nommés par les personnes composant l'œuvre, c'est-à-dire tout à la fois, les bienfaiteurs de l'Asile, des membres honoraires – les « personnes qui ont rendu ou rendraient des services signalés à l'œuvre » – et des membres actifs qui ne sont autre que ceux figurant au Conseil d'administration. L'appartenance confessionnelle de l'œuvre est réaffirmée : les personnes siégeant au Conseil doivent appartenir « à la Communion protestante » (art. 3). Peu de choses changent dans les faits : depuis 1878, la présidence de la commission était assurée par le pasteur d'Etaules, Adolphe Ballande. Il y est maintenu jusqu'à sa démission du poste pastoral d'Etaules en 1906. C'est le nouveau pasteur, Elisée Faivre, de cette communauté qui lui succède. Ce choix répété en faveur du pasteur d'Etaules se comprend aisément : c'est le plus proche pasteur évangélique de l'Asile.

Cette modification de statut coïncide avec un plus grand développement de l'Asile : le nombre d'enfants croît régulièrement jusqu'au seuil des années 1890 avant de connaître une nouvelle période de baisse des effectifs, baisse qui s'accélère à la fin de cette décennie. Cette situation s'explique principalement par la détérioration de la santé de la directrice, Sophie Banzet,

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 17 novembre 1876.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J suppl. 2\*. Séance du 4 janvier 1855.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J suppl. 3\*. Séance du 29 mars 1885.

<sup>4</sup> ADCM, 1 X 305. Décret présidentiel, 12 juin 1883.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 13 janvier 1882.

<sup>6</sup> BEO, 1<sup>er</sup>-15 août 1901, n° 15-16, p. 62-63.

qui, se refusant à démissionner, meurt à son poste en 1906, âgée de 72 ans<sup>1</sup>. La direction en est confiée au début 1907 à Ida Latour<sup>2</sup>. Elle y reste jusqu'à la fin 1913, date où elle est remplacée par Mme de Fré<sup>3</sup>. Les équilibres financiers de la maison demeurent fragiles, le déficit est assez fréquent, ce qui n'empêche toutefois pas d'importants agrandissements et aménagements en 1896<sup>4</sup>.

Les années ouvrant le XX<sup>e</sup> siècle constituent une époque de basses eaux de l'Asile Emilie : la loterie faite à l'occasion de la fête annuelle assurait environ un sixième de ses ressources ; sur la demande des autorités civiles, elle est supprimée en 1909<sup>5</sup>. Par ailleurs, au moment où les Eglises réformées doivent faire face à des difficultés financières pour assurer leur propre survie, les collectes en faveur des œuvres charitables s'avèrent moins efficaces.

Le bilan de l'action de l'Asile Emilie ne doit pas être négligé : jusqu'en 1908, elle reçut près de trois cents orphelines<sup>6</sup>. L'Asile contribua au rayonnement du protestantisme de la presqu'île d'Arvert dans l'ensemble du protestantisme français. Cette institution provoqua, localement, une réaction locale des catholiques. A quelques kilomètres de l'Asile Emilie, à Mornac, une structure équivalente était tenue par les sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers depuis le début des années 1890<sup>7</sup> : elle était associée à une école libre que tenaient déjà les sœurs. Cet orphelinat assurait pour les catholiques des cantons de Royan et de la Tremblade une fonction proche de celle de la fondation de M.-A. Bouyer. Elle réussit même à s'attirer la bienveillance du maire de Mornac, Hippolyte Roufineau, pourtant protestant hostile à l'école que dirigeaient les sœurs<sup>8</sup>. A l'échelle de la presqu'île d'Arvert, une logique de sompétition confessionnelle entre orphelinats paraît être une réalité.

### **Accueillir des vieillards : des maisons spécialisées majoritairement religieuses.**

L'accueil des vieillards est une mission importante des hospices civils du XIX<sup>e</sup> siècle. Des structures spécialisées échappant au contrôle administratif et relevant exclusivement du contrôle des autorités religieuses sont parallèlement mises en en place.

Une congrégation se distingue dans cette tâche : les Petites Sœurs des Pauvres nées en 1839 en Ille-et-Vilaine. Elles arrivent en Charente-Inférieure en 1852, à la Rochelle. Elles répondaient à

---

<sup>1</sup> *Asile Emilie (...). LIF rapport, exercice 1905-1906*, Marennes, Imp. J. Bertrand, 1906, p. 7-8.

<sup>2</sup> *BEO*, 15 mars 1907, n° 6, p. 23.

<sup>3</sup> *BEO*, 15 décembre 1913, n° 24, p. 83.

<sup>4</sup> *BEO*, 5-19 septembre 1896, n° 17-18, p. 73-74.

<sup>5</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup>-15 septembre 1909, n° 17-18, p. 62-63.

<sup>6</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup>-15 septembre 1908, n° 17-18, p. 58.

<sup>7</sup> *CSA*, 14 octobre 1894, n° 121.

<sup>8</sup> ADCM, V suppl. B. Dossier de Mornac

l'appel du curé de Notre-Dame, l'abbé Hillaireau<sup>1</sup>. La maison fut reconnue par décret impérial cinq ans plus tard. Elles reçoivent en moyenne une centaine de vieillards. A Rochefort et à Saintes, la naissance est plus tardive et date de l'épiscopat de Mgr Thomas. Celui-ci soutint fermement les maisons<sup>2</sup> alors qu'elles n'étaient pas nécessairement approuvées par les autorités municipales : à Saintes, en 1877, le conseil municipal émit un avis défavorable à la fondation<sup>3</sup>.

L'ensemble des implantations se caractérise par la volonté de disposer à la fois d'espaces assez vastes mais retirés. Les trois maisons tendent à répondre à la description faite en 1880 de celle de la Rochelle : l'asile est « vaste, bien aéré, pourvu de servitudes et éloigné de toute autre habitation<sup>4</sup> ». Au chef-lieu du département, elles furent installées tout d'abord dans une rue reculée et calme du quartier Notre-Dame, la rue des Prêtres<sup>5</sup>. En 1877, elles sont autorisées à acquérir à Tasdon, le faubourg sud de la ville, au-delà de la gare, une nouvelle propriété<sup>6</sup>. Deux ans plus tard, la première pierre de la nouvelle maison dessinée par E. Rullier est posée : elle est achevée l'année suivante ; l'établissement est complété par une nouvelle chapelle en 1885<sup>7</sup>. Les religieuses de Rochefort sont dans « le beau local de l'ancien Casino<sup>8</sup> », rue des Dix Moulins<sup>9</sup>, dans les faubourgs. Née en 1873, la maison n'est complétée par une chapelle qu'en 1890<sup>10</sup>. Celle de Saintes voit le jour en 1877 et s'ouvre sur une rue calme et peu passante de la paroisse Saint-Vivien<sup>11</sup> ; lui aussi ne voit s'ériger une chapelle que bien après sa fondation, en 1893<sup>12</sup>.

La superficie des propriétés est relativement étendue : à l'aube des années 1880, les maisons de Saintes, de Tasdon et de Rochefort couvrent respectivement 26 500 m<sup>2</sup>, 23 300 m<sup>2</sup> et 11 815 m<sup>2</sup><sup>13</sup>. Si à Rochefort et à Saintes, la maison ne connaît plus d'accroissement significatif après la décennie qui suivit sa naissance, la Rochelle continue par la suite à s'agrandir<sup>14</sup> : l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres occupe 31 000 m<sup>2</sup> en 1897<sup>15</sup>.

<sup>1</sup> Cf. MESCHINET DE RICHEMOND Louis, *La Rochelle et ses environs*, La Rochelle, 1866, p. 289-291.

<sup>2</sup> Cf. sa lettre pastorale pour le carême de 1878, reproduite dans : BR, t. XIV, 9 mars 1878, n° 36, p. 423-431 et 16 mars 1878, n° 37, p. 435-439.

<sup>3</sup> ADCM, 73 V 1. Brouillon de la lettre du préfet au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 9 octobre 1877.

<sup>4</sup> BR, t. XVI, 26 juin 1880, n° 52, p. 619.

<sup>5</sup> Actuelle rue Alcide-d'Orbigny, l'immeuble est ensuite acquis pour accueillir la nouvelle école des Frères des Ecoles chrétiennes. Cf. BR, t. XXXV, 24 décembre 1898, n° 27, p. 310.

<sup>6</sup> ADCM, 73 V 1. Décret présidentiel, 2 août 1877.

<sup>7</sup> BR, t. XV, 19 avril 1879, n° 42, p. 493-494 ; t. XVII, 3 juillet 1880, n° 2, p. 16-18 ; t. XXII, 4 juillet 1885, n° 1, p. 7.

<sup>8</sup> BR, t. X, 29 novembre 1873, n° 22, p. 257.

<sup>9</sup> Actuelle rue du 14 Juillet.

<sup>10</sup> BR, t. XXV, 29 juin 1889, n° 51, p. 606 ; t. XXVI, 28 juin 1890, n° 55, p. 622.

<sup>11</sup> BR, t. XIV, 7 juillet 1877, n° 1, p. 12.

<sup>12</sup> Sur l'évolution du site de l'asile de Saintes, cf. BR, t. XXXV, 3 décembre 1898, n° 23, p. 273-274.

<sup>13</sup> AN, F<sup>19</sup> 6 264. Etats de l'actif et du passif des Petites Sœurs des Pauvres en Charente-Inférieure, 1880.

<sup>14</sup> BR, t. XXV, 16 mars 1889, n° 37, p. 442 ; 23 mars 1889, n° 38, p. 448.

<sup>15</sup> ADCM, 73 V 1. Etat de l'actif et du passif de l'asile des vieillards, 1897.

Malgré les craintes que suscita la loi de 1901<sup>1</sup>, les trois asiles, du fait de leurs fonctions exclusivement charitables, passèrent sans encombre ce cap difficile. A l'heure de la République anticléricale, on se méfie cependant de l'influence qu'elles exercent : le commissaire spécial de la Rochelle note en 1907 que tous les pensionnaires, « même les plus impotents », sont venus voter : « si ces dames ont laissé sortir de leur hospice des gens qui pouvaient à peine se traîner, c'est que l'on comptait certainement sur le bulletin qui allait être mis dans l'urne<sup>2</sup> ». En 1912, l'attribution d'une allocation en leur faveur provoque des incidents au Conseil général<sup>3</sup>.

Si l'on excepte l'hospice protestant dont se fut de plus en plus la fonction principale, les initiatives menées dans les Eglises protestantes pour recevoir les vieillards ne furent guère couronnées de succès. Là aussi, ces projets datent de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Même les tentatives analogues opérées dans les petites villes abritant de fort noyaux huguenots comme la Tremblade, Marennes ou Royan ne réussirent pas. À la Tremblade, après avoir brièvement songé à l'établissement de diaconesses<sup>4</sup>, le projet d'un asile de vieillards ne dépasse pas le stade de l'intention pieuse<sup>5</sup>. En 1864, le pasteur G. Cambon crée à Marennes un « Asile en faveur des vieillards et des orphelins disséminés ». Il est installé dans la maison contiguë à celle du pasteur<sup>6</sup>. L'établissement ne semble avoir guère vécu : après son lancement, nous n'en retrouvons aucune trace dans la presse protestante consultée. L'asile de vieillards de Royan apparaît avoir existé plus longtemps mais on ignore tout de son fonctionnement<sup>7</sup>. Dans le cadre de l'« Œuvre de propagande évangélique de Pons », est mis sur pied un asile de vieillards à Saint-Martial-de-Coculet. L'initiative est due à l'épouse de l'évangéliste de ce poste, Philippe Massat. La maison voit le jour en janvier 1898 : trois vieillards sont alors accueillis<sup>8</sup>. Les réaménagements du presbytère, du temple et de la maison de la charité entraînent leur inauguration officielle trois ans plus tard<sup>9</sup>. La capacité d'accueil croît alors sensiblement en passant à quatre personnes puis cinq<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Rumeur de l'autorisation de seulement six maisons pour l'ensemble de la France, à l'exception de celles déjà autorisées en 1856 : *CSA*, 25 janvier 1903, n° 553.

<sup>2</sup> ADCM, 5 M 1/20\*. Minute du rapport du 28 mai 1907.

<sup>3</sup> BR, t. XLVIII, 27 avril 1912, n° 44, p. 525-527.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 27\*. Séance du 20 juin 1853.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 31\*. Séance du 15 mai 1855 ; 16 J 28\*. Séance du 21 mai 1855.

<sup>6</sup> *La Foi*, 1<sup>er</sup> avril 1864, n° 65, p. 526.

<sup>7</sup> Attesté par : *La Foi*, 1<sup>er</sup> mai 1863, n° 45, p. 360 et [JONAIN Pierre], *Guide général de l'étranger à Royan et dans les environs pour 1877*, Royan, Victor Billaud éditeur, sans date, p. 45.

<sup>8</sup> *Œuvre de propagande évangélique de Pons. Rapport annuel. Quatrième exercice. Août 1898 à fin juillet 1899*, Cahors, Imp. A. Coueslant, sans date, p. 13 ; *Œuvre de propagande évangélique de Pons. Rapport annuel. Dixième exercice, du 1<sup>er</sup> août 1904 au 31 juillet 1905*, Pons, B. Robert, 1905, p. 9.

<sup>9</sup> BEO, 1<sup>er</sup> et 15 août 1901, n° 15-16, p. 62.

cinq<sup>1</sup>. Ce chiffre constitue le point d'acmé de la maison de Saint-Martial : dès 1904, à l'occasion du décès d'un pensionnaire, on décide de ne pas pourvoir à la place vacante<sup>2</sup>. Les réductions budgétaires consécutives à la Séparation des Eglises et de l'Etat provoquent la programmation de la disparition de l'asile à la mort du dernier pensionnaire qui y résidait à cette date<sup>3</sup>. La seule initiative durable en ce domaine est celle faite à Arvert. En 1899, le docteur Darcy lègue sa propriété du Maine de Vaulx et sa fortune aux diaconesses de Paris afin que soit établi un asile de vieillards protestants dans son ancienne demeure<sup>4</sup>. Au moment où une législation hostile aux congrégations se met en place, ce legs généreux s'attire la vindicte de la presse catholique. Les rédacteurs de la *Croix de Saintonge et d'Aunis* écrivent ainsi en 1901 que « les biens de main-morte sont refusés pour l'église catholique, mais ils sont autorisés pour les païens de la huguenoterie<sup>5</sup> » et deux ans plus tard, notent que : « les diaconesses ne *sont pas mariées, vivent en communauté*, ont un *costume uniforme* et ont été formées *dans un noviciat*. Comment ne seront-elles pas atteintes par la loi (...)<sup>6</sup> ? » L'autorisation de recevoir le legs n'est accordée aux diaconesses qu'en 1914 et l'établissement n'ouvre ses portes qu'après la première guerre mondiale.

Les initiatives protestantes en Charente-Inférieure en matière d'accueil des vieillards et des malades montrent la difficulté à ces Eglises majoritairement rurales et peu riches de se doter de structures confessionnelles spécifiques. L'absence d'initiative dans les communautés urbaines s'explique certainement par la naissance tardive de ce protestantisme urbain et de sa légitimité insuffisante pour disposer de structures alternatives à celles dépendant des hospices publics. Les deux seules institutions qui existent dans les faits ou sur le papier à la veille de la Grande Guerre – l'hospice protestant rochelais et la maison de retraite Darcy – montrent toute la fragilité de ces structures : la première, du fait de son appartenance à une structure publique dont l'esprit se laïcise de plus en plus, voit critiquer ses spécificités religieuses ; la deuxième ne réussit à voir le jour qu'après bien des difficultés dues probablement à son statut radicalement nouveau dans le paysage réformé régional.

A la veille de la guerre, les structures religieuses s'occupant de l'accueil des vieillards commencent à se retrouver concurrencées par des institutions laïques équivalentes. Les biens de la mense épiscopale et du bureau des séminaires mis sous séquestre en 1906 deviennent pour

---

<sup>1</sup> *Ceuvre de propagande évangélique de Pons (Charente-Inférieure). Sixième exercice. – Septième rapport. Août 1901*, [Pons, 1901], p. 8 ; *Ceuvre de propagande évangélique de Pons (Charente-Inférieure). 8<sup>e</sup> exercice – 9<sup>e</sup> rapport. Août 1903*, [Pons, 1903], p. 12.

<sup>2</sup> *Ceuvre de propagande évangélique de Pons, Charente-Inférieure. Rapport annuel. Neuvième exercice du 1<sup>er</sup> août 1903 au 31 juillet 1904*, Pons, Robert, 1904, p. 10.

<sup>3</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 4 juin 1906.

<sup>4</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> avril 1899, n° 7, p. 31-32.

<sup>5</sup> *CSA*, 17 novembre 1901, n° 491, reprise d'un article de la *Délivrance* (Paris).

<sup>6</sup> *CSA*, 3 mai 1903, n° 567.

partie des biens du département. Deux de ces propriétés vont être reconverties en asiles laïques de vieillards : Montlieu et Matha. En 1914, les Petites Sœurs des Pauvres restent l'acteur dominant dans ce champ : les trois maisons reçoivent 336 vieillards contre 96 pour les établissements départementaux<sup>1</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les soins accordés aux hommes et aux femmes en début et en fin de vie de vie ne pouvaient guère échapper à l'empreinte religieuse. S'occuper des orphelins était une tâche hospitalière ancienne. Cette tâche s'insère dans des dispositifs de protection de la société plus vaste : enfermement des filles débauchées ou des jeunes délinquants étaient des fonctions pour lesquelles le recours à des acteurs religieux s'imposait facilement dans la première moitié du siècle. Malgré la montée des contestations à l'égard de ce rôle attribué aux congrégations religieuses, le faible développement de l'Etat social fit que la présence des congrégations religieuses et plus largement du fait religieux dans ces structures reste un fait valable, même après la Séparation des Eglises et de l'Etat. Ces espaces constituent des théâtres secondaires de la lutte pour la laïcisation de la société et restent en marge du mouvement de sécularisation. Il n'en est pas de même pour les écoles.

---

<sup>1</sup> CSA, 4 janvier 1914, n° 1 227.



## **2. L'ESPACE DE L'ENSEIGNEMENT ENTRE CONFESSIONNALISATION ET LAÏCISATION.**

Les écoles et les structures scolaires furent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle l'objet d'un double mouvement : d'une part, les pouvoirs civils et au premier chef l'Etat et l'administration universitaire tentent de contrôler, en suivant un rythme et des modalités variables, les écoles et leurs enseignants ; d'autre part, les acteurs religieux, intervenant non en leur nom propre, mais au nom de la religion à laquelle ils appartiennent, cherchent à donner la meilleure place à la religion, celle d'une structure structurant l'enseignement. De plus, la coexistence d'établissements financés par l'Etat ou par les municipalités à côté d'établissements ne disposant pas de cette source de financement mais qui sont clairement patronnés par les Eglises pose en des termes sensiblement différents que pour l'espace charitable la question religieuse. Alors que jusqu'à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, la domination catholique de l'espace hospitalier et charitable est nette, la compétition confessionnelle, la concurrence entre l'enseignement confessionnel et l'enseignement laïque, l'égalité – ou non – des cultes reconnus par l'Etat dans l'enseignement sont des questions structurant et fragmentant les territoires scolaires.

Comment ces problèmes se posent-ils en Charente-Inférieure ? La différence des publics visés imposera de distinguer les écoles du peuple des écoles des élites.

### **2.1. LES EGLISES ET LA RELIGION DANS LES ECOLES PRIMAIRES : DES ACTEURS ET UN FAIT INCONTOURNABLES ?**

L'espace le plus évident pour lesquels l'Université, les municipalités, l'évêque et les curés, les consistoires et les pasteurs se disputent, sinon le monopole du pouvoir légitime en son sein, du moins un accès privilégié, est celui des écoles les plus nombreuses, celles qui forment l'individu comme un fidèle sujet du royaume ou comme un citoyen autonome, comme un bon catholique ou un bon protestant, c'est l'école primaire dont le réseau se densifie au fil du siècle dans le département<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la mise en place du réseau des écoles primaires, sans que l'aspect confessionnel soit abordé, d'assez nombreux travaux existent. Cf., pour l'ensemble du département : DUPRAT Jean-Claude, *Les instituteurs de la Charente-Inférieure de la loi Guizot à la loi Falloux. 1833-1850*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 1972 et LACOTTE Fabienne, *L'enseignement primaire en Charente-Inférieure sous le Second Empire (1851-1870)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 1979 dont les apports ont été synthétisés et élargis dans BLIER Gérard et COMBES Jean, *Histoire de l'enseignement en Charente-Maritime de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Paris, Le Croît vif, 2007. Des régions du département ont été plus particulièrement analysées : pour la Rochelle, MAIRE Cécile, *L'instruction primaire dans l'arrondissement de la Rochelle sous le Second Empire*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996 et BETERMIN-MAIRE Cécile, *Recherches sur l'instruction primaire au XIX<sup>e</sup> siècle : le cas de l'arrondissement de la Rochelle*, TER DEA d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 2005. Pour la région de Jonzac, cf. PITAUD James, « Du Consulat à la communauté des communes. Un "pays" à la conquête de son identité », dans *La Haute-Saintonge* (dir. François JULIEN-LABRUYÈRE et Jean-Louis NEVEU, Paris, Le Croît vif, 2007, p. 303-315.

Après avoir rappelé les limites de la connaissance que nous pouvons avoir tant du réseau scolaire proprement dit que du rôle des autorités religieuses en son sein et de l'identité confessionnelle dans sa constitution<sup>1</sup>, il sera possible de différencier trois temps au cours desquels les équilibres entre autorités civiles et religieuses se modifient. Etant donné l'importance du cadre législatif et des obligations qu'il suppose, on distinguera l'époque antérieure à la loi Falloux qui se caractérise par une lente et problématique montée en puissance des acteurs religieux dans l'espace scolaire ; le deuxième moment sera celui du développement de la confessionnalisation des structures éducatives ; enfin, dans un dernier temps, nous verrons comment catholiques et protestants réagissent face à la volonté de laïciser l'école affichée par les républicains.

### **Une connaissance en trompe-l'œil.**

Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dresser un tableau systématique du réseau des établissements scolaires primaires du département est pratiquement impossible. La documentation sur les écoles est fragmentaire ; le plus souvent, seule la création de l'école est connue ; en revanche, on ignore quand elle disparaît et bien des tableaux statistiques produits alors se contentent de récapituler l'ensemble des autorisations d'enseignement accordées dans la commune sans mentionner si elles sont toujours d'actualité.

Après 1850, repérer l'impact de la nouvelle législation sur le réseau des établissements scolaires est plus aisé que pour les époques antérieures. A partir de la création des éphémères Académies départementales (1850-1854), le recteur puis l'inspecteur d'académie se retrouve chargé de présenter au Conseil général une situation de l'enseignement primaire du département. Cette présentation comporte un volet statistique très utile mais qui ne descend pas en dessous de l'échelle de l'arrondissement. Après 1864, on dispose d'états beaucoup plus complets : chaque année, les inspecteurs primaires dressent un état de toutes les écoles de l'arrondissement faisant partie de leur ressort<sup>2</sup>. Il eut été possible à partir de cette date de suivre l'évolution des écoles à l'identité confessionnelle marquée, de leur nombre, des effectifs de leurs élèves année après année. Cette enquête se serait avérée extrêmement longue et n'aurait pas permis de saisir pleinement les difficultés de l'existence de ces maisons ; le traitement sériel de l'ensemble des données posait également problème dans la mesure où la présentation des tableaux statistiques a

---

<sup>1</sup> Il convient de ne pas majorer la coupure des lois Ferry : si l'instruction religieuse disparaît officiellement des programmes laïcisés en 1882, les devoirs envers Dieu demeurent d'actualité au-delà

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 327-347\*.

évolué au cours de cette période<sup>1</sup>. De plus, cette série documentaire s'interrompt en 1889 et la période cruciale des années 1890-1900 échappe à l'investigation. C'est pourquoi nous avons choisi d'étudier systématiquement quatre années : 1864, 1872, 1880-1881 et 1889-1890. Si 1864 s'imposait comme première année disponible, les autres années furent adoptées en fonction des grandes lois scolaires : 1872 permettait de voir la situation peu après la loi Duruy ; 1880-1881, celle avant les lois républicaines et 1889-1890 après la loi Goblet de 1886 laïcisant le personnel des écoles publiques. Une autre source susceptible de faire l'objet d'un traitement sériel a été utilisé : les annuaires diocésains. Ceux-ci comportent à partir de 1867 une liste des congrégations présentes dans le diocèse. Ces listes ne sont malheureusement pas totalement fiables. L'autorité diocésaine enregistre souvent avec retard la création d'un nouvel établissement et il arrive aussi que ces maisons continuent à apparaître sur les annuaires diocésains alors qu'elles ont cessé leurs activités auparavant. Un problème analogue se pose pour les annuaires protestants<sup>2</sup>.

Cette documentation a été complétée par les dossiers d'ouverture d'écoles libres conservés par la préfecture<sup>3</sup>. Ces dossiers sont malheureusement très lacunaires, tout particulièrement pour la première décennie du Second Empire. Le rôle accordé par la loi Falloux aux consistoires protestants pour la présentation des instituteurs communaux (art. 31) fait que la consultation des registres des consistoires et des conseils presbytéraux est également une source précieuse de 1850 à 1880 pour appréhender le regard porté par les protestants sur l'espace scolaire. Du côté catholique, on ne dispose pas d'une source équivalente : le rôle du clergé dans la sphère éducative n'est souvent révélé qu'au hasard des nécrologies. Hasard de la conservation ou destruction délibérée, il ne subsiste qu'une poignée de dossiers de créations d'écoles libres pour les années décisives 1900-1914<sup>4</sup>. Il fut donc nécessaire de recourir pour cette période aux seules sources imprimées catholiques – presse religieuse et annuaires diocésains.

De manière générale, l'ensemble de ces sources éclaire bien plus la naissance des écoles que leur vie et leur mort.

---

<sup>1</sup> Jean-Noël Luc a exposé naguère toutes les critiques qu'il était possible d'adresser aux statistiques nationales, la principale étant la variation dans les modalités de calcul des chiffres produits. Cette critique est valable à l'échelon départemental. Cf. LUC Jean-Noël, « L'illusion statistique », *Ann. ESC*, t. 41, 1986, n° 4, p. 887-911.

<sup>2</sup> Cette différence dans les sources disponibles est la raison pour laquelle nous nous sommes limités à présenter en annexe la situation des congrégations (cf. annexes : « Le "catholicisme au féminin" en Charente-Inférieure » et « De rares congrégations masculines en Charente-Inférieure »). De plus, s'il est évident que les écoles congréganistes bénéficient de l'appui des autorités catholiques, il est loin d'être sûr que la réciproque soit vraie pour les écoles que les sources administratives révèlent comme protestantes. Dans la presque île d'Arvert, il existe un ensemble de petites écoles libres protestantes de filles et de garçons : toutes ne bénéficient pas du soutien du pasteur, du consistoire ou du conseil presbytéral. La définition universitaire de l'établissement comme école protestante ne traduit pas nécessairement une revendication par les autorités consistoriales de ces écoles comme protestantes.

<sup>3</sup> ADCM, 1 T 229-252. Des sondages y ont été opérés pour rechercher les écoles que les sources sérielles nous avaient révélées.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 1 088-1 093.

*Ecole des protestants, école des catholiques : une compétition nullement évidente (de la Restauration à la loi Falloux).*

**Remarques sur l'alphabétisation.**

L'enquête dirigée par Louis Maggiolo fit longtemps placer la Charente-Inférieure au nombre des rares départements relativement bien alphabétisés, et cela de manière précoce<sup>1</sup>. Pourtant, les limites de cette enquête pour l'Aunis et la Saintonge sont connues de longue date : l'indicateur utilisé, la signature des conjoints aux actes de mariage, ne reflète pas vraiment la variété de l'expérience de l'alphabétisation et surtout, pour la Charente-Inférieure, « la proportion des communes qui ont participé à l'enquête semble avoir été très faible et le nombre de mariages utilisés est nettement insuffisant, voire dérisoire<sup>2</sup> ». Ce diagnostic ancien fut plus récemment confirmé par les recherches de Jean-Pierre Poussou. Les chiffres de l'alphabétisation de l'échantillon de communes qu'il avait retenu étaient très inférieurs à ceux figurant dans l'enquête Maggiolo pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : pour les hommes, au lieu de 53,2 % de conjoints sachant signer, il aboutit à 26,2 %, la majorité des villes n'atteignant pas elles-mêmes les proportions de l'enquête Maggiolo<sup>3</sup>. Comme dans la plus grande partie de l'Aquitaine, l'alphabétisation se développe prioritairement entre 1816 et 1866<sup>4</sup>.

Celle-ci se diffuse inégalement dans le département : c'est ce que montrent les cartes établies par Alain Corbin à partir du chiffre des conscrits ne sachant ni lire ni écrire<sup>5</sup>. Elles permettent surtout de se rendre compte des faiblesses des corrélations géographiques entre appartenance religieuse majoritaire et alphabétisation. Sous la Restauration, les deux cantons protestants de la presqu'île d'Arvert ont des comportements distincts : une majorité sait lire et écrire dans le canton de Royan ; la situation est inversée à la Tremblade. De même, il y a une grande diversité dans les cantons bien alphabétisés – moins de 40 % des conscrits ne sachant ni lire ni écrire. On retrouve dans cette catégorie aussi bien l'île de Ré et le canton de Pons dont l'encadrement paroissial et clérical est alors dense que le désert religieux de la « Petite Chine » –

---

<sup>1</sup> Cf. les cartes produites dans : FURET François et OZOUF Mona (dir.), *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Editions de Minuit, 1977, tome 1, p. 59-62 ; conclusions notamment reprises dans : LUC Jean-Noël (dir.), *La Charente-Maritime des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1981, p. 266.

<sup>2</sup> FLEURY Michel et VALMARY Pierre, « Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879) », *Population*, t. 12, 1957, n° 1, p. 76.

<sup>3</sup> POUSSOU Jean-Pierre, « Recherches sur l'alphabétisation de l'Aquitaine au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry* (dir. François FURET et Mona OZOUF), Paris, Editions de Minuit, 1977, tome 2, p. 306.

<sup>4</sup> POUSSOU Jean-Pierre, « Recherches sur l'alphabétisation de l'Aquitaine au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry* (dir. François FURET et Mona OZOUF), Paris, Editions de Minuit, 1977, tome 2, p. 300.

<sup>5</sup> LABANDE Edmond-René (dir.), *Histoire du Poitou, du Limousin et des pays charentais. Vendée, Aunis, Saintonge, Angoumois*, Toulouse, Privat, 1976, p. 418-419.

cantons d'Aulnay et de Matha. Un seul pôle se distingue par son retard excessif : le canton de Montguyon.

Bref, en Charente-Inférieure, structuration religieuse forte des territoires n'est pas liée au développement de l'alphabétisation.

### **Des enjeux religieux inégalement présents.**

Sur le plan des principes, la distinction culturelle des écoles s'impose précocement, même lorsque la législation scolaire ne la demande pas encore. L'attitude de Portalis à cet égard est éclairante. En 1805, le préfet du département allemand du Mont-Tonnerre avait décidé dans chaque commune de fusionner les écoles paroissiales et de confier la nouvelle école, indifféremment à un instituteur protestant ou catholique. Les rapports que fit Portalis en 1807 sur ce sujet défendaient au contraire le principe du maintien d'une école pour chaque culte<sup>1</sup>. Dans les faits, en Saintonge, les autorités civiles défendent ce modèle, quitte à refuser aux instituteurs protestants de recevoir des petits catholiques. C'est ce qui se fit à Cozes. L'instituteur protestant autorisé à s'y installer en 1810 se vit interdire de recevoir des enfants d'un autre culte. Cette décision surprit le consistoire de Saintes qui s'adressa au Bureau de correspondance entretenu à Paris par Rabaut le jeune pour obtenir l'annulation de cette restriction. Il est probable qu'il n'obtint pas gain de cause<sup>2</sup>.

L'ordonnance du 29 février 1816 précisant plus rigoureusement la question de la nomination des instituteurs, régleme, dans le même mouvement, la question des écoles protestantes et des écoles catholiques. Cette loi précise que « dans les cantons où l'un des deux cultes protestants est professé, il sera formé un comité semblable pour veiller à l'éducation des enfants de ces communions » (art. 6) et, à l'échelle communale, que là « où les enfants de différentes religions ont des écoles séparées, le pasteur protestant sera surveillant spécial des écoles de son culte » (art. 8). Sont ainsi mis en place au moins trois comités cantonaux protestants : à la Rochelle, à Marennes et à la Tremblade. La création la plus prompte paraît se faire à la Rochelle : le comité cantonal protestant du chef-lieu départemental se met en place dès juillet 1816<sup>3</sup>. Les quatre premiers notables qui en firent partie montrent une nette disjonction par

---

<sup>1</sup> PORTALIS Jean-Etienne-Marie, *Discours, rapports et travaux inédits sur le concordat de 1801 (...)*, Paris, Joubert, 1845, p. 647-652.

<sup>2</sup> APJM. Brouillon de la lettre du président du consistoire de Saintes aux « Messieurs du bureau de Paris », 16 novembre 1810.

<sup>3</sup> GOUDAL Chloé, *Les écoles protestantes en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle, 1816-1873*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2005, p. 118.

rapport au consistoire : un seul des quatre y siège également<sup>1</sup>. A la Tremblade, en revanche, les relations entre comité cantonal et consistoire sont plus étroites : en 1824, lors du renouvellement des membres du comité de la Tremblade, les candidats à la succession sont proposés sur présentation du président de l'Eglise consistoriale de la Tremblade<sup>2</sup>. La décision de créer un comité cantonal paraît être principalement due à l'initiative du préfet. Ainsi, celui de Marennes n'est décidé qu'après que son principe ait reçu l'assentiment du préfet et il n'est mis en place qu'en septembre 1817<sup>3</sup>. Dans les arrondissements où les protestants sont moins nombreux et surtout ne disposent pas encore d'une présence pastorale, il est plus difficile d'imposer la légitimité d'écoles protestantes du fait de l'absence de comités cantonaux ou communaux : ainsi, en 1820, le comité cantonal de Jonzac se déclare incompétent lorsque deux jeunes protestants demandent à ouvrir des écoles à Jonzac et à Champagnac<sup>4</sup>.

Les droits accordés aux protestants dans le cadre de cette ordonnance inquiètent l'évêque de la Rochelle. En 1816, les plaintes qu'il adresse à Paris à propos de l'école de Royan le montrent bien<sup>5</sup>. D'après l'évêque, il s'agit de la première fois qu'un instituteur protestant jouit du soutien d'une municipalité dans son diocèse. De fait, sur présentation du conseil municipal, venait d'être autorisé à exercer le protestant Guichard. Cette décision provoque la stupeur de Mgr Paillou qui croyait qu'en outre cette autorisation interdisait l'installation d'un instituteur concurrent. Selon la Charte, la religion catholique étant la religion de l'Etat, l'évêque ne comprend donc pas qu'une école dont l'instituteur est soutenu par la commune puisse être autre chose qu'une école catholique. Le recteur explique alors qu'il n'avait pas accordé le monopole de l'enseignement primaire à cet instituteur ; peu après effectivement, d'autres instituteurs s'installent à Royan et s'esquisse un début de partition culturelle des enfants<sup>6</sup>. Les déboires d'Arsonneau, aux débuts de son installation à Marennes, sont une autre illustration de la difficile reconnaissance des protestants dans les écoles. En 1817, cet enseignant signalé comme « athée affiché et bien prononcé » est interdit par le recteur de Poitiers : apprenant qu'Arsonneau est en réalité

---

<sup>1</sup> Les notables choisis sont : de Franquefort, de Rommefort, Fleuriau de Bellevue et François Admyrauld, ce dernier remplacé rapidement par Jean Ranson [Liste empruntée à GOUDAL Chloé, *Les écoles protestantes en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle, 1816-1873*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2005, p. 120]. Seuls F. Admyrauld aîné et J. Ranson furent membres du consistoire de la Rochelle.

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 354. Lettre du conseiller d'arrondissement remplaçant le sous-préfet de Marennes au recteur de Poitiers, 24 mai 1824.

<sup>3</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Lettre du recteur de Poitiers au sous-préfet de Marennes, 22 mai 1817 et copie du rapport du sous-préfet de Marennes au préfet, 12 mars 1818.

<sup>4</sup> ADCM, 129 V 1. Délibération du comité cantonal d'instruction primaire de Jonzac, 31 août 1820.

<sup>5</sup> Les pièces relatives à cette affaire sont dispersées dans deux dossiers : AN, F<sup>17</sup> 12 510 et AN, F<sup>19</sup> 19 5 698.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 15. Liste des instituteurs autorisés de l'arrondissement de Marennes, vers 1830.

protestant, le recteur consent à revenir sur sa décision en restreignant son public aux seuls enfants de sa confession<sup>1</sup>.

L'enseignement mutuel fut une première ligne de fracture entre les protestants et les catholiques. Méthode importée d'Angleterre et de ce fait soupçonnée d'être intrinsèquement liée au protestantisme, elle déclencha des débats qui prirent une couleur confessionnelle. Celle-ci est particulièrement vive en Charente-Inférieure<sup>2</sup>. L'enseignement mutuel est fermement appuyé par les autorités protestantes. La première école mutuelle fondée dans le département est créée à Rochefort à l'initiative de Bonnet de Lescure. Elle n'est pas marquée sur un plan confessionnel. Le préfet invite peu après à ce que cette initiative soit imitée<sup>3</sup>. Cet appel est immédiatement entendu à la Rochelle : sous l'impulsion du pasteur Jean-Alexandre Rang<sup>4</sup>, une école mutuelle protestante naît<sup>5</sup>. Cette création ne fait que prolonger, réaliser le projet d'école gratuite pour les enfants de famille indigentes dont s'était préoccupé dès 1814 le consistoire de la Rochelle<sup>6</sup>. Le maître de cette école est formé dans celle de Rochefort<sup>7</sup>. La faiblesse numérique des protestants rend nécessaire d'ouvrir l'école aux petits catholiques : c'est chose faite à partir de mars 1818<sup>8</sup>. Le sous-maître catholique alors recruté est plus particulièrement chargé de leur instruction religieuse. Après que l'établissement ait perdu sa couleur exclusivement protestante, le consistoire particulier de la Rochelle continue à lui attacher une singulière importance : il assiste en corps à la remise d'une médaille à l'instituteur par les autorités rectorales ; une place spéciale est réservée aux enfants de cette école pendant le service religieux au temple<sup>9</sup>.

Dans le reste du département, un pasteur joue un rôle décisif, Paul-Emile Frossard, fils du doyen de la Faculté de Théologie de Montauban et neveu du pasteur de la Rochelle, Jean-Alexandre Rang. Les tournées qu'il fit au nom de la Société pour l'Instruction élémentaire réussirent pleinement en terres protestantes. Après sa venue, le consistoire particulier de la

<sup>1</sup> Cf. dossier en AN, F<sup>17</sup> 12 510.

<sup>2</sup> Sur la chronologie de la diffusion de l'enseignement mutuel, cf. TRONCHOT Raymond, *L'enseignement mutuel en France de 1815 à 1833. Les luttes politiques et religieuses autour de la question scolaire*, Lille, ANRT, 1973 ainsi qu'au niveau local, BAUDOT Marcel, « Les écoles d'enseignement mutuel dans l'Académie de Poitiers (1816-1824) », dans *Actes du 27<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes. Poitiers, 1965. Section d'histoire moderne et contemporaine*, p. 127-160 et FLOURET Jean, « L'enseignement mutuel en Charente-Inférieure. 1817-1837 », *RSA*, t. 28, 2002, p. 127-143.

<sup>3</sup> AMLR, 1 R 2/4. Lettre du préfet au maire de la Rochelle, 9 mai 1817.

<sup>4</sup> FROSSARD Paul-Emile, *Rapport sur l'établissement des écoles d'enseignement mutuel dans le département de la Charente-Inférieure*, Paris, Louis Colas, 1818, p. 21.

<sup>5</sup> Longue monographie sur les premières décennies de l'école mutuelle protestante de la Rochelle dans : GOUDAL Chloé, *Les écoles protestantes en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle, 1816-1873*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2005, p. 127-158.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séances du 1<sup>er</sup> décembre 1814.

<sup>7</sup> AMLR, 1 R 2/4. Statistique de l'école mutuelle établi en juillet 1819.

<sup>8</sup> FLOURET Jean, « L'enseignement mutuel en Charente-Inférieure 1817-1837 », *RSA*, t. 28, 2002, p. 137.

<sup>9</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1818-1824). Séances des 1<sup>er</sup> octobre 1818 et 3 novembre 1819.

Tremblade s'adresse au recteur de Poitiers pour que l'instituteur de la commune puisse user de cette méthode<sup>1</sup>. Dans la commune voisine d'Arvert, l'ancien pasteur Dugas supervise une école où l'enseignement mutuel est également à l'honneur tandis qu'à Marennes, c'est, là aussi, le consistoire particulier qui prend à cœur de favoriser la naissance d'une école mutuelle<sup>2</sup>. En Saintonge intérieure, le consistoire de Cozes partage les mêmes espoirs<sup>3</sup>. Dans de plus modestes bourgades, des initiatives en faveur de l'enseignement mutuel sont prises : ainsi, de Breuillet, à près de 90 % protestant, où une école mutuelle est fondée et dirigée par un protestant<sup>4</sup>. A un moment où les vexations à l'égard des protestants à l'occasion des processions se multiplient, la défense de l'enseignement mutuel se veut également une défense de l'identité protestante comme le montre le courrier qu'adresse Marennes aux Eglises des deux Charentes :

« nous ne pouvons contrebalancer le pouvoir hostile, qui déjà va plus loin que la menace que par une fermeté calme, et combattre ses attaques sourdes ou ouvertes, et en prévenir les suites, qu'en nous hâtant d'étendre et de propager les lumières préservatrices par l'établissement prompt et général des écoles d'enseignement mutuel<sup>5</sup>. »

La naissance d'écoles explicitement patronnées par les consistoires put provoquer une émulation de la part des catholiques : des écoles mutuelles catholiques naissent à Marennes et à la Tremblade<sup>6</sup>. Il y eut parfois volonté de transcender les clivages confessionnels : à Saint-Sornin, le général François-Louis de Chasseloup-Laubat, catholique, établit une école gratuite et en confie la surveillance à un membre du consistoire de Marennes<sup>7</sup>. Cette émulation ne tarde guère à laisser place à l'hostilité. La création des deux premières écoles congréganistes destinées aux garçons est une réaction à la mise en place des écoles mutuelles. A la Rochelle, l'initiative émane de l'administration diocésaine. Le succès de l'école mutuelle protestante et la crainte d'en voir ouvrir une exclusivement catholique motivent les démarches de l'évêché afin de voir ouvrir une maison des Frères des Ecoles chrétiennes. Mgr Paillou et l'un de ses vicaires généraux, Micheau, s'adressent au directeur du séminaire de Saint-Sulpice, Legrix, pour qu'il s'intercède auprès du frère Gerbaud, le supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes. Pour accélérer le dossier,

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 26\*. Minute de la lettre du consistoire particulier de la Tremblade au recteur de Poitiers, 7 février 1818.

<sup>2</sup> *Journal d'Education*, t. VI, avril 1818, n° 7, p. 13-14 et FROSSARD Paul-Emile, *Rapport sur l'établissement des écoles d'enseignement mutuel dans le département de la Charente-Inférieure*, Paris, Louis Colas, 1818, p. 26-27.

<sup>3</sup> FROSSARD Paul-Emile, *Rapport sur l'établissement des écoles d'enseignement mutuel dans le département de la Charente-Inférieure*, Paris, Louis Colas, 1818, p. 40.

<sup>4</sup> FROSSARD Paul-Emile, *Rapport sur l'établissement des écoles d'enseignement mutuel dans le département de la Charente-Inférieure*, Paris, Louis Colas, 1818, p. 35. L'instituteur à qui l'école est confiée est Pierre Bouyé (ou Bouyer), futur maire de Mornac et beau-père du pasteur Jean Vincens.

<sup>5</sup> AERLR, consistoire. Copie de la lettre de l'Eglise sectionnaire de Marennes aux consistoires des Eglises de la Tremblade, de Saintes et de Jarnac, 6 juin 1818.

<sup>6</sup> FROSSARD Paul-Emile, *Rapport sur l'établissement des écoles d'enseignement mutuel dans le département de la Charente-Inférieure*, Paris, Louis Colas, 1818, p. 31-33.

<sup>7</sup> FROSSARD Paul-Emile, *Rapport sur l'établissement des écoles d'enseignement mutuel dans le département de la Charente-Inférieure*, Paris, Louis Colas, 1818, p. 36-37.



les autorités diocésaines arguent du soutien du préfet au projet et surtout des manœuvres déloyales des protestants pour obtenir l'ouverture de leur école aux petits catholiques. Les démarches de Mgr Paillou entamées au début de mars 1818 sont couronnées de succès : l'établissement ouvre ses portes à l'hiver suivant<sup>1</sup>. A Saintes, dans le faubourg Saint-Eutrope, l'éphémère école tenue par les Frères de l'Instruction chrétienne du Saint-Esprit (dits de Saint-Gabriel) est probablement une réaction à l'école mutuelle ouverte ici en 1818. Créée au début du supérieurat de Gabriel Deshayes, l'école de Saintes ferme ses portes avant la fin des années 1820<sup>2</sup>. La faiblesse de l'enseignement congréganiste masculin est un trait distinctif de la Charente-Inférieure. L'ordonnance royale qui autorisa les frères de Saint-Gabriel le 17 septembre 1823 indiquait le ressort géographique de son action. Il comprenait le Maine-et-Loire, la Vienne, les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure et la Vendée. Une seule création en Charente-Inférieure démontre pour le moins la difficulté à imposer la nécessité d'une éducation congréganiste en Aunis et en Saintonge. De manière symétrique, l'essoufflement de la méthode mutuelle est rapide : à Marennes, la société locale affiliée à la Société pour l'Instruction élémentaire, née en 1818 sous l'impulsion du consistoire, n'existe plus en 1821<sup>3</sup>. De même, le Conseil général de la Charente-Inférieure qui se montrait favorable à l'enseignement mutuel en 1818 exprime de 1821 à 1823 le vœu que les congréganistes assurent une place de choix dans l'enseignement<sup>4</sup>.

En 1828, le réseau des écoles protestantes reste peu dense<sup>5</sup>. Certes, la presqu'île d'Arvert est assez remarquablement dotée : dans le canton de la Tremblade, seules les communes des Mathes et de Saint-Augustin en sont dépourvues<sup>6</sup>. Dans la partie du canton de Royan dépendant de la consistoriale trembladaise, il convient de noter aussi l'absence d'écoles protestantes dans les petites communes huguenotes de Vaux et de Saint-Palais. La présence de marais séparant les communes bordant la Seudre et les communes des Mathes et de Saint-Augustin, l'éloignement des deux autres par rapport à la résidence des pasteurs de l'Eglise consistoriale de la Tremblade expliquent sans aucun doute le moindre zèle éducatif que l'on peut y observer. Dans l'Eglise consistoriale de Saintes, en revanche, la grande dispersion des populations huguenotes et leur

---

<sup>1</sup> L'ensemble des informations relatives à l'ouverture de l'école des Frères des Ecoles chrétiennes est tirée de : AFEC, France. NC. 628. Dossier 11.

<sup>2</sup> Cf. BEAUVINEAU Louis, *Histoire des frères de Saint-Gabriel*, Rome, Fratelli di San Gabriele, 1995, p. 87-88 et FLOURET Jean, « L'enseignement mutuel en Charente-Inférieure. 1817-1837 », *RS.A*, t. 28, 2002, p. 141-142.

<sup>3</sup> TRONCHOT Raymond, *L'enseignement mutuel en France de 1815 à 1833. Les luttes politiques et religieuses autour de la question scolaire*, Lille, ANRT, 1973, tome 1, p. 455.

<sup>4</sup> BUISSON Ferdinand (dir.), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1887, 1<sup>ère</sup> partie. Tome premier, p. 501-502.

<sup>5</sup> Pour une vue générale sur le développement de l'enseignement protestant sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, cf. DAY Charles Rodney, « The Development of Protestant Primary Education in France under the constitutional Monarchy, 1815-1848 », *Canadian Journal of History*, t. 16, 1981, n° 2, p. 215-236.

<sup>6</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Tableau des écoles de la consistoriale de la Tremblade dressé par J.-P. Dyvo me, 1828.

caractère toujours minoritaire obligent H. Feyne père à reconnaître qu'« il n'existe (...) aucune école primaire dans [son] arrondissement consistorial spécialement consacré [au] culte [protestant]<sup>1</sup> ». Ceci ne signifie pas qu'aucune école tenue par un protestant n'existe dans son ressort mais qu'elles s'adressent toutes à un public mixte. L'école du maître et protestant François Bellamy de Royan accueille depuis 1817 les petits protestants et catholiques de ce chef-lieu de canton<sup>2</sup>. A Jonzac, François Rossignol tient dans les mêmes conditions une école de garçons. Ce sont les deux seules écoles de garçons de la consistoriale tenues par des protestants. La situation est semblable dans l'Eglise consistoriale de la Rochelle qui ne compte qu'une école à la Rochelle et une autre à Marennes, les deux principaux pôles de la consistoriale<sup>3</sup>. Seules ces deux écoles ont d'ailleurs continuellement suivi la méthode mutuelle. Des palliatifs, conformes à la tradition huguenote, existent pour la transmission de la lecture. Dyvorne note ainsi qu'

« Il n'est pas rare ici que les parrains ou marraines qui en sont capables procurent par eux-mêmes le bienfait de la lecture à leurs filleuls.

Cette disposition bienveillante s'étant communiquée par leur exemple à d'autres personnes, j'ai engagé celles-ci à exiger de leurs élèves la promesse qu'ils rendront une fois dans leur vie, le même service, sous la même condition, lorsque l'occasion coïncidera avec la faculté de le faire<sup>4</sup>. »

Par ailleurs, les autorités ecclésiastiques catholiques comme les instituteurs catholiques ne renoncent pas à tenter d'imposer les exercices du culte catholique aux enfants protestants accueillis dans les écoles religieusement mixtes. Déjà en 1818, le consistoire général de la Rochelle réclame que les petits huguenots puissent être reçus, là où il n'existe pas de maîtres protestants, dans les écoles catholiques « sans qu'ils puissent être contraints à des actes religieux contraires au dogme qu'ils professent<sup>5</sup> ». Sous le régime de la loi de 1824, la situation est encore plus défavorable aux protestants disséminés : cette loi place sous la dépendance directe du clergé toutes les écoles, le rôle de l'Université se limitant à la délivrance et au retrait des brevets de capacité qui permettaient d'enseigner<sup>6</sup>. Le règlement des écoles primaires que promulgue Mgr Paillou en septembre 1824 précise ainsi que :

« Les enfans de ceux qui ne sont pas de la communion catholique, ne pourront être admis dans les écoles qu'autant qu'ils se conformeront aux pratiques religieuses et assisteront aux instructions de la communion catholique, en usage dans lesdites écoles<sup>7</sup>. »

<sup>1</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Rapport d'H. Feyne père à G. Cuvier, 13 juin 1828.

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 15 ; AN, F<sup>17</sup> 12 510. Tableau des instituteurs et institutrices protestantes de l'Eglise consistoriale de Saintes, ca 1831. Cf. également l'évocation de cette école dans : PELLETAN Eugène, *Heures de travail*, Paris, Pagnerre, libraire-éditeur, 1854, p. 102-104.

<sup>3</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Tableau des écoles de l'Eglise consistoriale de la Rochelle, 1828.

<sup>4</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Rapport de J.-P. Dyvorne à Georges Cuvier, 6 juin 1828.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 4 juin 1817.

<sup>6</sup> GREVET René, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835). Laïcisation et confessionnalisation de la culture scolaire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2001, p. 96-97.

<sup>7</sup> *Instruction de Monseigneur l'évêque de la Rochelle, pour l'organisation des Ecoles primaires dans son Diocèse*, Saintes, P. Toussaints, impr., 1824, p. 6.

« Texte de compromis » (R. Grevet), l'ordonnance de 1828 bouleverse l'éphémère prépondérance de la hiérarchie catholique et la surveillance de l'enseignement primaire est de nouveau assurée par les instances universitaire, ecclésiastique et administrative. La confessionnalisation de l'enseignement s'accroît et rend plus difficile la coexistence dans la même école des enfants de plusieurs cultes. Pour recevoir des enfants de cultes différents, les instituteurs primaires doivent obtenir la permission du Conseil royal de l'Instruction publique (art. 13). S'il s'agit certainement d'éviter le prosélytisme des maîtres, il convient de noter que cette condition constituait une entrave au développement de certaines écoles soutenues par les protestants. A Cozes, une école d'enseignement mutuel ouvre ses portes avec l'appui du maire de la commune et du pasteur Hippolyte Feyne père. Dirigée par un maître catholique et recevant les enfants des deux cultes, elle s'attire les foudres immédiates du comité cantonal présidé par un ecclésiastique catholique et doit fermer<sup>1</sup>. Grâce aux instances de la *Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France*, l'école peut rouvrir ses portes aux lendemains des Trois Glorieuses<sup>2</sup>.

Peu après, l'ordonnance du 29 mars 1829 prévoit la mise en place de comités chargés de surveiller les écoles primaires protestantes. Il doit en être constitué au moins un par Eglise consistoriale, c'est-à-dire, ici, à la Rochelle, à la Tremblade et à Saintes. A la Tremblade, cette mesure peut s'appuyer sur le zèle incontestable du président du consistoire, le pasteur Dyvorne, qui avait créé deux ans auparavant « une Société se proposant pour unique but *la propagation de l'instruction dans les classes indigentes et peu aisées*<sup>3</sup> ». Celle-ci est présidée par l'ancien pasteur Pierre Dugas<sup>4</sup>. Cette initiative prolongeait la société biblique de la Tremblade que J.-P. Dyvorne avait contribué à organiser en 1825<sup>5</sup>. L'empressement des Eglises à la mise en place des comités consistoriaux est très inégal. A la Tremblade, on y réfléchit dès l'été 1829<sup>6</sup>. Les deux autres consistaires, ne dérogeant nullement au rythme annuel des séances, ne se préoccupent de la question que l'année suivante<sup>7</sup>. Du fait du changement de régime, la mise en place des comités se fait avec beaucoup de lenteur<sup>8</sup>. Le consistoire de la Rochelle conscient de sa faible unité géographique se montre immédiatement favorable à la constitution de deux comités, l'un à la

<sup>1</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Dossier de Cozes.

<sup>2</sup> *Second rapport de la SEIPP*, Paris, 1830-1831, p. 12.

<sup>3</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, t. XI, 1828, p. 177.

<sup>4</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Lettre de Dugas, président de la Société protestante d'instruction primaire d'Arvert à Dyvorne, 3 décembre 1828.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 74\*. Séance du 4 septembre 1825.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J 106\*. Séance du 5 novembre 1829.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 1<sup>er</sup> mai 1830 ; AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 12 mai 1830.

<sup>8</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Arrêtés du recteur de Poitiers, 6 juin, 29 juin et 8 octobre 1831.

Rochelle et l'autre à Marennes, ce qu'entérine le recteur<sup>1</sup>. Face à l'impossibilité d'organiser un comité à Saintes, le rectorat décide qu'il y en aurait un à Jonzac et un à Cozes et envisage pour plus tard un autre à Saint-Savinien<sup>2</sup>. Sont privilégiés les foyers huguenots anciens de la consistoriale au détriment du chef-lieu qui compte peu de protestants ou de la région de Royan, qui est encore marginale à cette date. Peut-être grâce à cette intervention directe des consistoires dans la surveillance des écoles, le nombre de celles-ci commence à croître. Dans le ressort du comité de la Rochelle, à l'école mutuelle de la Rochelle s'ajoutent des écoles de garçons à Rochefort et à Marsilly. Dans la région de Marennes, il faut compter désormais aussi les écoles de Nieulle, de Souhe et de Saint-Nazaire. En revanche, dans la Saintonge intérieure, la dilatation des espaces sur lesquels s'exerce l'autorité des comités fait que ceux-ci apparaissent peu efficaces : à l'exception de celle de Saint-Sulpice-de-Royan, aucune école nouvelle dirigée par un protestant n'est signalée<sup>3</sup>. Se développent encore des écoles recevant des élèves de plusieurs cultes : ainsi, l'huguenot Greleau, de Saint-Savinien, reçoit les enfants de plusieurs cultes et n'est même pas relevé par les statistiques consistoriales<sup>4</sup>.

Le nouveau rôle accordé aux consistoires est particulièrement pris au sérieux par celui de la Tremblade. Avec les secours versés par le Ministère de l'Instruction publique en 1831, le pasteur Dyvorne propose la mise en place d'une « école normale d'enseignement mutuel » dans le ressort de l'Eglise consistoriale de la Tremblade. Le consistoire trembladais cherchait sans aucun doute à répondre ainsi aux attentes de l'ordonnance royale du 14 février 1830 qui réclamait l'établissement d'« écoles modèles préparatoires destinées à former des instituteurs » (art. 10). A cette fin, les notables d'Arvert qui avaient fourni le matériel à l'ancienne école mutuelle de cette commune en proposent le réemploi<sup>5</sup>. Un local et un instituteur ne tardent pas à être trouvés. La brusque disparition du principal défenseur du projet, l'ancien pasteur Pierre Dugas, fait sombrer cette école normale morte-née.

La *Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France* (SEIPP), née en 1829<sup>6</sup>, est accueillie avec satisfaction par les protestants de la contrée même si seul le registre du consistoire général de la Rochelle s'en fait un écho immédiat en recommandant cette société

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 25 mai 1831.

<sup>2</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Lettre du recteur de Poitiers au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 8 octobre 1831.

<sup>3</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Tableaux des instituteurs et institutrices protestantes de l'Eglise consistoriale de Saintes et des comités de la Rochelle et de Marennes, 1831.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 324. Rapport d'inspection des Ecoles primaires au cours de l'année 1833 dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 106\*. Séance du 7 avril 1831, 9 juin 1831, 3 novembre 1831.

<sup>6</sup> Sur celle-ci, cf. CABANEL Patrick, « De l'école protestante à la laïcité. La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France (1829-années 1880) », *Histoire de l'éducation*, 2006, n° 110, p. 53-90.

aux Eglises de sa circonscription<sup>1</sup>. Elle est amenée à appuyer les écoles protestantes, notamment au moment de leur création. Elle soutient ainsi les nouvelles écoles situées dans les communautés du nord de la Seudre, à Luzac et à Souhe. Cette dernière localité qui n'est qu'un hameau isolé dans les marais mais qui est majoritairement protestant ne voit dans un premier temps survivre son école que grâce au zèle du pasteur Jean Castel qui obtient des secours de la SEIPP<sup>2</sup>. A Luzac, l'école est fondée à la suite d'une démarche semblable de Gustave Cambon. Les mésaventures du premier instituteur choisi, Elie Michenot, montrent la fragilité de ces écoles. Jeune forgeron distingué par le pasteur pour sa piété, il est envoyé à Châtillon-sur-Loire dans l'« école normale » dirigée par le pasteur Rosseloty. Il en revient pourvu du brevet de capacité. Selon la SEIPP,

« ce jeune homme est animé du plus grand zèle et des plus excellents sentimens. Non-seulement il dirige l'école avec une grande assiduité, mais il réunit le soir une vingtaine d'adultes et emploie tous les momens qui lui restent libres à accroître sa propre instruction<sup>3</sup>. »

D'après le pasteur J.-D. Gonini, la réalité est bien différente : « le nouvel instituteur y apportant plus d'exactitude que de capacité, et, à des actes religieux plus que de zèle que de lumières, malgré ses progrès supposés depuis un an, (...), les murmures éclatèrent » et il dut se retirer de la direction de l'école en mars 1833<sup>4</sup>.

Pendant la même période, l'éducation féminine constitue un espace globalement négligé. Les pouvoirs publics s'y investissent peu. Etant donnée la rareté de structures accueillant les petites filles, la question confessionnelle est secondaire : à Jonzac, en 1829 encore, les catholiques confient leurs filles à une protestante, Mme Merzeau, la seule institutrice de la commune<sup>5</sup>.

Cette faiblesse des structures féminines fait que les congrégations féminines y jouent un rôle incontesté. Dans l'île d'Oléron, les dames inspectrices nommées par le comité de l'instruction publique de l'île « ont toutes refusé, crainte sans doute de blesser la susceptibilité de MM. les curés qu'elles considéraient comme surveillans et inspecteurs exclusifs de ces sortes d'établissements<sup>6</sup> ».

Parallèlement s'observe une recomposition du paysage congréganiste qui reste peu dense. Une poignée d'ordres religieux aux fonctions charitables survivent à la coupure révolutionnaire. Bien qu'elles ne fassent pas alors l'objet d'une reconnaissance légale en bonne et due forme, on retrouve les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul à Marennes, Surgères, Tonnay-Charente,

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 12 mai 1830.

<sup>2</sup> SEIPP. *Compte-rendu pour la troisième année*, Paris, 1832, p. 16 ; *Quatrième rapport de la SEIPP*, Paris, 1833, p. 12-13.

<sup>3</sup> *Quatrième rapport de la SEIPP*, Paris, 1833, p. 12.

<sup>4</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Copie de la lettre de J.-D. Gonini au recteur de Poitiers, 20 mai 1833.

<sup>5</sup> ADCM, 4 M 2/8. Rapport du sous-préfet de Jonzac au préfet, 4 mai 1829.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 361. Lettre du maire de Saint-Pierre-d'Oléron au recteur de Poitiers, 2 mars 1831.

Royan et Saint-Martin-de-Ré<sup>1</sup>. Héritières de l'ancien diocèse de la Rochelle où leur fondateur Grignon de Montfort s'était distingué par son zèle évangéliste, les Filles de la Sagesse sont solidement implantées dans le département : en 1811, le décret impérial approuvant les statuts des Filles de la Sagesse, dénombre six maisons dans lesquelles elles se livrent à l'enseignement : deux se situent dans les proches communes de la Rochelle, deux autres se trouvent dans l'île de Ré et les deux dernières sont installées dans l'île d'Oléron<sup>2</sup>. La permanence de l'union de la Vendée et de la Charente-Inférieure dans un même diocèse au cours des premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle explique la rapidité avec laquelle les Ursulines de Jésus, dites de Chavagnes, se développent. Nées en 1802, elles arrivent en Charente-Inférieure dix ans plus tard. Leur première maison se situe à Aulnay et prend son origine dans une initiative d'un prêtre natif de cette paroisse et qui connut cette congrégation lorsqu'il était professeur au petit séminaire de Chavagnes en Vendée, l'abbé Dargentueil<sup>3</sup>. Elles essaient ensuite dans le nord du département.

Aux Ursulines de Chavagnes, se rattache directement la naissance de l'une des congrégations spécifiques au diocèse de la Rochelle, celle dont la maison-mère est à Pons<sup>4</sup>. En 1803, l'abbé Charles Barraud fait venir dans cette ville quelques pieuses laïques bordelaises qu'il avait été amené à diriger spirituellement sous la Révolution. Elles doivent poursuivre les fonctions charitables assurées avant 1789 par les sœurs de l'hospice de Pons. Afin de consolider l'œuvre, il est décidé de transformer cette association laïque en organisation religieuse. En 1807, à la suite d'une retraite à Chavagnes, l'une de ces dames prend l'habit religieux. La maison pontoise est donc comptée au nombre des établissements de la congrégation vendéenne. Le rétablissement du diocèse de Luçon et la volonté de renforcer l'autorité du nouvel évêque sur l'ensemble des couvents dépendant de Chavagnes entraîne la rupture. En 1827, la maison de Pons, sous le nom d'Ursulines du Sacré-Cœur, est reconnue comme le siège d'une congrégation à supérieure générale. Bien qu'elle dispose d'une supérieure générale, ce qui constitue un facteur indispensable à la reconnaissance légale de toutes les autres maisons que la congrégation serait amenée à fonder, la congrégation pontoise reste enfermée dans ses murs. Sainte-Marie de la Providence naît dans des circonstances assez proches à Saintes. L'archiprêtre, M. de Rupt, appuie en 1817 l'ouverture d'une classe tenue par Elizabeth Vassal. Celle-ci est rejointe l'année suivante par deux autres jeunes filles. En 1819, à la mort de M. de Rupt et à la demande des « dames qui se sont réunies et

---

<sup>1</sup> Cf. pièces conservées en ADCM, 71 V 1.

<sup>2</sup> ADCM, 68 V 1. Décret impérial, 27 février 1811. Ont été exclues du décompte les maisons exclusivement hospitalières.

<sup>3</sup> RAINGUET abbé Augustin, *Vie de Dargentueil Paul-Arnaud. Ancien élève du séminaire de Saint-Sulpice. Fondateur et supérieur du séminaire de Saint-Jean d'Angély*, Paris, Gustave Martin libraire, 1846, p. 132-136.

<sup>4</sup> Nous suivons ici les documents rassemblés dans : MAUFRAS Emile, *Une Page de l'Histoire de Pons*, La Rochelle, Imprimerie Rochelaise, 1907, 40 p. Nombre des documents utilisés se trouvaient alors dans les archives du couvent ; ils ont depuis disparu. Nous les avons complétés par : ADCM, 67 V 1.

associées pour travailler à l'instruction de la jeunesse de leur sexe et spécialement pour tenir les écoles charitables », l'autorité diocésaine officialise la situation et nomme un supérieur à la maison saintaise<sup>1</sup>. Après avoir été plusieurs fois remaniés, les statuts sont approuvés par l'évêque en 1825 ; deux ans plus tard, une ordonnance royale reconnaît la communauté comme une congrégation à supérieure locale<sup>2</sup>. La survie de maisons religieuses ne faisant pas partie d'un réseau plus vaste pose plus de problèmes. Le sort des congrégations rochelaises et angérienne l'illustre. A la Rochelle, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, les deux congrégations aux fonctions essentiellement enseignantes qui y sont installées – Saint-Joseph de la Providence et une maison d'Ursulines – renaissent sans heurt majeur. Saint-Joseph est reconnu par un décret impérial de 1810<sup>3</sup> tandis que les Ursulines, d'abord, autorisées provisoirement par un décret impérial de 1806, ouvrant une école primaire en 1821<sup>4</sup>, sont confirmées comme une communauté à supérieure locale en 1826<sup>5</sup>. A Saint-Jean-d'Angély, la situation est sensiblement différente. Les sœurs des écoles de charité, dites de Coybo – du nom de la fondatrice, Bourgeois de Coybo – avaient été autorisées par le pouvoir royal au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Placées sous le contrôle de commission administrative de l'hospice civil de la ville, elles retrouvent une existence légale en 1808 grâce à l'appui du comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angély<sup>7</sup>. En 1814, il est décidé d'adjoindre à la fort vieille supérieure, Mme Ramard, alors âgée de 82 ans, deux Ursulines de Chavagnes<sup>8</sup>. Peu après, la commission administrative des Ecoles décide de les remplacer définitivement par ces dernières<sup>9</sup>.

L'établissement de nouvelles congrégations religieuses à supérieure locale est exceptionnel. Un ordre religieux comme les Bénédictines connaît une mutation au cours des premières décennies du siècle<sup>10</sup>. Les bénédictines survivantes de l'Abbaye-aux-Dames de Saintes ne réussissent pas à récupérer leurs bâtiments et disparaissent sans postérité immédiate<sup>11</sup>. Le projet bénédictin est relancé à Saint-Jean-d'Angély en 1819 : une ancienne religieuse bénédictine de Saint-Maixent souhaite y fonder une nouvelle maison devant accueillir à la fois des pensionnaires

<sup>1</sup> ADLR, 1 E 1. Registre des ordonnances épiscopales (1817-1827), 9 novembre 1819.

<sup>2</sup> PROMPSAULT J.-H.-R., *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique*, Paris, Migne, tome second, 1849, col. 19.

<sup>3</sup> ADCM, 69 V 1. Décret impérial, 15 novembre 1810.

<sup>4</sup> AMLR, 1 D 2/3\*. Ursulines, délibération du 16 avril 1821.

<sup>5</sup> ADCM, 65 V 1.

<sup>6</sup> Cf. AN, F<sup>19</sup> 6 299. Etat statistique des « Dames de Coybo », 1808.

<sup>7</sup> ADCM, 75 V 1. Lettre du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 12 novembre 1807 et décret impérial, 22 janvier 1808.

<sup>8</sup> Cf. BMLR, Ms 553, fol. 72 recto ; ADCM, 4 J 1807, tome 4.

<sup>9</sup> ADCM, 66 V 1. Délibération de la commissaire administrative des écoles de charité de Saint-Jean-d'Angély, 11 août 1815.

<sup>10</sup> Cf. KIRCHNER Pierre, *Mort et renaissance d'un ordre religieux : les Bénédictines en France de 1790 à 1837*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Lyon 2, 1999.

<sup>11</sup> ADCM, 75 V 1. Dossier de demande des Bénédictines de Saintes, 1814-1818.

âgées et des enfants indigents<sup>1</sup>. Recevant le soutien de la municipalité et de l'évêque<sup>2</sup>, le couvent est consacré en 1820 et reçoit une reconnaissance légale en 1827.

A la fin de la Restauration, les esprits commencent à changer et le souhait de voir chaque culte disposer de ses propres écoles de filles émerge lentement. Courant 1829, arrivent dans la ville de Jonzac des Filles de la Sagesse appelées de longue date par la municipalité pour se charger plus spécialement des enfants indigentes<sup>3</sup> : les catholiques suivant les cours de l'institutrice protestante ne peuvent que les rejoindre. Cette même année, à la Rochelle, naît une école protestante de filles, à l'instigation de la société de charité des dames protestantes de la ville qui venait de se mettre en place<sup>4</sup>. Pour autant, celle-ci n'accueille pas toutes les petites protestantes : en 1835, trois écoles reçoivent, mélangées, catholiques et protestantes<sup>5</sup>.

Jusqu'en 1833, l'importance de la question confessionnelle dans les écoles primaires doit être cependant minimisée : la faiblesse du tissu scolaire fait qu'elle ne constitue pas encore un facteur majeur de débats. Le règlement des écoles de l'arrondissement de Marennes promulgué en 1829 prévoyait dans les écoles mixtes une prière commune aux catholiques et aux protestants sans que cela heurte les représentants de ces cultes<sup>6</sup>. Malgré les invites de la législation scolaire de plus en plus pressantes en ce domaine, les initiatives catholiques comme protestantes aboutissent rarement à la mise en place de structures qui excluent, par principe, la communion adverse. De surcroît, les forces d'inertie et le peu d'intérêt des populations pour l'instruction caractérisent encore les Aunisiens et les Saintongeais. En 1828, l'un des pasteurs de la Tremblade expose les difficultés auxquelles fait face l'instruction :

« Le moyen en effet de persuader à un saunier, à un pêcheur, à un journalier, qu'il lui est avantageux, qu'il est de son devoir d'envoyer à l'école un enfant dont il a besoin pour l'aider dans ses travaux, pour l'accompagner sur son marais salant, ou pour tenir le timon de son canot, ou pour avoir soin d'un animal domestique, principale ressource de la famille, et pourquoi ? pour lui procurer un avantage dont il n'est pas lui-même privé (il sent peu cette privation) mais dont *il se passe* !

Ainsi à l'objection éternelle : "*nous n'avons pas le moyen*" succède l'objection non moins spécieuse et souvent fondée : "*nous avons besoin de nos enfants ; ils n'ont pas le temps de recevoir le bienfait que vous leur offrez*"<sup>7</sup>. »

<sup>1</sup> Cf. Arch. Sainte-Marie-de-Maumont. Chronique de l'abbaye, tome 1.

<sup>2</sup> ADCM, 70 V 1. Rapport du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 19 juillet 1819.

<sup>3</sup> AMJ, registre n° 2. Séances des 17 mai 1827, 16 mai 1828, 20 avril et 9 mai 1829, 15 mai 1830.

<sup>4</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Tableau des instituteurs et institutrices protestantes du comité de la Rochelle, 1831.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 324. Etat de situation des écoles primaires arrêté par le comité de la Rochelle, 3 mars 1835.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 354. Rapport du comité d'arrondissement de Marennes au recteur, 25 avril 1835.

<sup>7</sup> AN, F<sup>17</sup> 12 510. Rapport de J.-P. Dyvorne à Georges Cuvier, 6 juin 1828.



### La difficile émergence d'une professionnalité nécessaire (1833-1850).

La Monarchie de Juillet va s'avérer une période de mutation décisive, tout d'abord au niveau des textes régulant l'espace scolaire, ensuite par le développement d'écoles de filles où l'enjeu religieux est d'importance, enfin par les tensions croissantes entre les acteurs du monde éducatif pour définir la place du religieux dans l'école.

Désormais, plutôt que de voir créer des comités catholiques et protestants parallèles et couvrant le même espace, il est prévu de faire participer dans le même comité pasteurs et desservants : en termes feutrés, ces lieux deviennent des zones de conflit afin que les intérêts de chaque confession soient bien représentés. Les comités d'arrondissement et les comités communaux prévus par la loi voient siéger en leur sein le pasteur protestant. La désignation doit en être assurée par le consistoire (art. 17 et 19). L'examen des registres consistoriaux montre que cette nomination se fait de manière erratique et ne reflète pas le poids des communautés réformées. Le texte législatif ne prévoit pas les cas où les consistoires s'étendent sur plusieurs arrondissements ou qu'un arrondissement contienne plusieurs consistoires. Ainsi, pour l'arrondissement de Marennes, cette nomination n'est pas examinée par le consistoire de la Tremblade qui se préoccupe des seuls comités communaux<sup>1</sup>. Il est probable que le choix du pasteur a été opéré par le consistoire local et officieux de Marennes<sup>2</sup>. Le consistoire général et légal de la Rochelle ne nomma à aucun moment les pasteurs devant faire partie des comités d'arrondissements de Marennes, de Rochefort<sup>3</sup> et de la Rochelle. Au chef-lieu, la désignation est assurée par le consistoire local et officieux<sup>4</sup>. Le consistoire de Saintes ne se préoccupa que de la seule nomination de l'arrondissement de Saintes<sup>5</sup>. Bref, la représentation protestante est bien moindre que celle des catholiques.

La nomination d'instituteurs communaux put jouer en défaveur des instituteurs protestants. A Marsilly, le protestant Pierre-Paul Dardaine n'obtient pas le titre d'instituteur communal et sa petite école périclité<sup>6</sup>. Même dans la presqu'île d'Arvert où, dans la majorité des

---

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 106\*. Séance du 12 mars 1834.

<sup>2</sup> La présence du pasteur Cambon aux travaux du comité d'arrondissement est attestée par : *Règlement pour les écoles primaires de l'arrondissement de Marennes. Novembre 1835*, Marennes, Typ. J.-S. Raissaç, 1835, 15 p. [ADCM : 1 T 355]

<sup>3</sup> Aucune trace de la nomination du pasteur de Rochefort dans le registre de délibérations du consistoire local de Rochefort. ADCM, 70 J 1. Registre n° 1.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séance du 22 août 1833.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 1<sup>er</sup> mai 1834.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 324. Etat de situation des écoles primaires arrêté par le comité de la Rochelle, 3 mars 1835 ; 1 T 361. Dossier de Marsilly.

cas, l'instituteur communal nommé à la suite de la loi de 1833 est protestant<sup>1</sup>, il y a de notables exceptions. Ainsi, à Vaux, commune pourtant majoritairement protestante, le premier instituteur communal qui y est nommé est le catholique Félix Bruchet : à cette date, Vaux est un chef-lieu d'une paroisse catholique, elle ne dispose pas de temple et elle fait partie de la section du pasteur Lafon résidant alors à Etaules : cette commune étant séparée du littoral girondin par une vaste zone marécageuse, la présence pastorale devait y être plus qu'intermittente. Il est probable que le desservant ait réussi à manœuvrer avec efficacité pour voir nommer un catholique.

Selon les statistiques fournies par l'administration rectorale au début de la Monarchie de Juillet, le type d'école majoritaire est celle religieusement mixte : au cours de l'année scolaire 1835-1836, sur l'ensemble des écoles visitées par l'inspecteur des écoles primaires, il n'y aurait qu'une école exclusivement catholique et une autre école exclusivement protestante. Les 358 autres établissements seraient religieusement mixtes<sup>2</sup>. A l'automne 1840, les méthodes de calcul ayant été modifiées, l'inspecteur aboutit au chiffre de 589 écoles destinées aux enfants du culte catholique, trois pour les seuls protestants et quatre-vingt-deux communes aux deux cultes. Cette détermination se fait exclusivement par la caractérisation confessionnelle des élèves, et non de ce qui est enseigné, l'appartenance religieuse du maître est encore secondaire. Une affaire montre bien les contradictions à l'œuvre dans l'espace scolaire : la question de la prière. En 1834, le comité d'arrondissement de Marennes règle les prières qui doivent être dites au début et à la fin de chaque journée : la formulation adoptée est initialement approuvée par l'autorité épiscopale. Celle-ci ne tarde guère à se rétracter. Le comité consent alors à accepter les formules de prière proposées par l'évêque mais souhaite maintenir le principe d'une prière en commun faite par les enfants des deux cultes<sup>3</sup>. Cette exigence des notables civils soucieux de préserver la concorde entre les cultes est vaine : les instituteurs font faire la prière séparément aux enfants des deux cultes<sup>4</sup>.

Du côté des filles, s'imposent en modèle les écoles tenues par des sœurs. Pourtant elles restent encore peu nombreuses. En 1837, seules vingt-huit maisons seraient présentes en Aunis et en Saintonge<sup>5</sup>. La croissance reste lente : en 1843, les écoles tenues par des sœurs sont seulement

---

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 361. Etat des instituteurs communaux de l'arrondissement de Marennes pendant l'année 1834 établi par le sous-préfet.

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 323. Résumé de l'inspection des écoles primaires du département de la Charente-Inférieure, visitées pendant l'année scolaire 1835-1836

<sup>3</sup> ADCM, 1 T 354. Brouillon de la lettre envoyée par le comité au recteur, 25 avril 1835 et 1 T 361. Lettre du Ministre de l'Instruction publique au recteur, 28 août 1834.

<sup>4</sup> Attesté à Arvert par : ADCM, 1 T 355. Lettre de l'inspecteur des écoles primaires de la Charente-Inférieure au recteur, 26 novembre 1842.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 348.

au nombre de trente-sept contre cent-soixante-huit laïques, soit moins d'un cinquième du total<sup>1</sup>. Bien que, trois ans plus tard, leur nombre soit passé à quarante-trois, la croissance des écoles laïques dans une proportion semblable ne modifie pas les équilibres<sup>2</sup>. Malgré cette faiblesse numérique, les inspecteurs de l'enseignement primaire jugent que le meilleur enseignement est délivré par les sœurs.

Le paysage congréganiste continue à se modifier. La majorité des maisons est tenue par de grandes congrégations d'ampleur nationale ou régionale<sup>3</sup>. Les Ursulines de Chavagnes en tiennent cinq ; les sœurs de la Sagesse et les Filles de la Charité six chacune. Les Filles de la Sagesse connaissent sous la Monarchie de Juillet un premier essor. En 1838, des legs immobiliers et financiers en faveur de la congrégation sont autorisés afin que soient établies des maisons religieuses à Ars-en-Ré et à Saint-Trojan<sup>4</sup>. Trois ans plus tard, la même congrégation envoie des sœurs à Montils<sup>5</sup>. En revanche, rares sont les congrégations nouvelles à s'implanter dans le diocèse de la Rochelle. Les Filles de Saint-André de la Puye (Vienne) dans la petite commune de Charron, en pays marandais, s'expliquent par la personnalité de la fondatrice et donatrice des immeubles de la maison. Les dames Chertemps du Seuil sont les héritières de la famille qui était seigneur du lieu avant la Révolution ; habitant alors Poitiers, elles font logiquement appel à une congrégation poitevine<sup>6</sup>. Sainte-Marie de la Providence connaît alors un fort développement de ses implantations. Présente dans deux localités en 1837, elle multiplie ses maisons entre 1838 et 1845. Situés majoritairement en Saintonge, une petite dizaine de couvents sont alors fondés : si trois d'entre eux furent éphémères, les autres rencontrent le succès. Cette croissance est redevable sans doute tant à l'expansion propre de la congrégation qu'au soutien des municipalités et des curés les appelant. Ainsi, la « Petite Chine » saintongaise voit se créer deux maisons, l'une à Matha, l'autre à Dampierre-sur-Boutonne. Dans la première de ces communes, l'installation s'explique à la fois par le soutien du curé, l'abbé J. Soulard et par le rôle d'une famille catholique de la commune. La fille de l'ancien maire de la Restauration, Bequet, est entrée dans la congrégation de Sainte-Marie de la Providence et elle joua un rôle actif dans le développement de la maison de Matha<sup>7</sup>. A Dampierre, l'initiative paraît revenir au seul curé<sup>8</sup>. D'autres congrégations

<sup>1</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1843, p. 106.

<sup>2</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1846, p. 145.

<sup>3</sup> ADCM, 1 T 348. Tableau des congrégations féminines enseignantes du diocèse établi par l'évêque, [1837].

<sup>4</sup> ADCM, 68 V1. Ordonnances royales, 5 août et 13 décembre 1838. A Saint-Trojan, il s'agit de la reconnaissance d'une maison établie en 1829 [BELLIARD Victor (1907), *Saint-Trojan-les-Bains*, La Rochelle, Rupella, 1983, p. 150]

<sup>5</sup> ADCM, 74 V 1. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet, 29 mars 1841.

<sup>6</sup> ADCM, 75 V 1. Ordonnance royale, 23 décembre 1837. C'est cette famille qui s'était porté acquéreur en 1791 de l'abbaye de Charron (cf. *AHSA*, t. XI, 1883, p. 18).

<sup>7</sup> NOGUES Jules-L.-M., *L'abbé Joseph Soulard, chanoine honoraire, curé-doyen de Matha. « Sa vie, ses œuvres, ses vertus »*, Paris-Poitiers, Librairie Oudin, 1895, p. 98-100 et 148.

<sup>8</sup> ADLR, 3 Z 16/1\*. Minutes des lettres adressées à la supérieure de la Providence de Saintes, 20 et 22 janvier 1844.

diocésaines sont plus vacillantes. Les Ursulines de la Rochelle, trop peu nombreuses, sont obligées de se fondre dans les Ursulines de Chavagnes en 1836<sup>1</sup>. La situation est très proche à Saint-Jean-d'Angély pour les Bénédictines. Celles-ci souhaitant « embrasser dans toute sa rigueur la règle du glorieux père saint Benoît » et sans doute pour consolider aussi la maison, contact est pris avec la communauté de Pradines (Loire) qui envoie en 1839 six religieuses<sup>2</sup>. Ce sang neuf fit espérer une plus grande reconnaissance à la congrégation : il fut envisagé de racheter l'ancienne abbaye aux Dames de Saintes<sup>3</sup>, bâtiment symbolique de la présence des Bénédictines en Saintonge. L'intégration des nouvelles sœurs ne se fit pas sans quelques difficultés<sup>4</sup>. La nouvelle abbesse, la mère Sainte-Lucille, venue de Pradines, ne tarde guère à faire l'unanimité contre elle ; d'après Mgr Villecourt, « elle n'aime que les religieuses qui la flattent ; pour les autres elle les traite avec une dureté qui ne serait pas même pardonnable dans une personne séculière sans foi et sans principes religieux<sup>5</sup> ». Le remplacement de la supérieure en 1843<sup>6</sup> permet le rétablissement de la maison.

**Tableau 21 : Les écoles de filles dans l'arrondissement de Marennes au début de la Monarchie de Juillet.**

Année	Écoles					Elèves dans les écoles :				
	Laïques		Congréganistes		Total	Laïques		Congréganistes		Total
	(1)	(2)	(1)	(2)		(1)	(2)	(1)	(2)	
1833	22	75,86 %	7	24,14 %	29	566	64,32 %	314	35,68 %	880
1834	12	66,67 %	6	33,33 %	18	441	48,84 %	462	51,16 %	903
1835	14	66,67 %	7	33,33 %	21	257	30,63 %	582	69,37 %	839

(1) : valeur absolue ; (2) : valeur relative par année.

Source : *Statistique générale et comparative de l'arrondissement de Marennes, pour les années 1833, 1834 et 1835, présentée au Conseil de cet Arrondissement dans sa session de 1836 par M. Leterme, Sous-Préfet. 4<sup>ème</sup> année, Marennes, Imp. J.-S. Raïssac, sans date, non folioté*

La réussite des établissements apparaît certaine. L'arrondissement de Marennes au lendemain de la loi Guizot en est un bon exemple [Cf. Tableau 21]. Alors que le chiffre global des élèves stagne, voire régresse, les établissements congréganistes connaissent une remarquable expansion, voyant leurs effectifs croître de plus de 85 % en deux ans. Cette situation s'explique sans aucun doute par la plus grande fragilité des écoles laïques de filles. En 1835, la répartition au sein de l'arrondissement de ces écoles témoigne aussi du faible intérêt global, quelle que soit la religion, pour l'éducation des petites filles. Au nord comme au sud de la Seudre, le nombre d'écoles reste faible : on en compte cinq dans les cantons de Marennes et de Saint-Agnant et six

<sup>1</sup> ADCM, 65 V 1. Ordonnance royale, 27 septembre 1836.

<sup>2</sup> Arch. Sainte-Marie-de-Maumont. Copie (1847) du « procès-verbal dressé à l'occasion de la réunion des religieuses de Pradines et de celles de Saint-Jean-d'Angély ».

<sup>3</sup> ADLR, 3 Z 15/2\*. Minute de la lettre adressée à l'abbesse des bénédictines de Saint-Jean-d'Angély, 21 juin 1840.

<sup>4</sup> Celles-ci sont très amoindries tant dans les « chroniques de l'abbaye » que dans l'étude de BINONT Sœur Irène, « L'Abbaye Notre-Dame des Anges », *Lettre de Ligugé*, 1970, n° 140, p. 1-13.

<sup>5</sup> ADLR, 3 Z 15/3\*. Minute de la lettre adressée à l'abbé Latta, 1<sup>er</sup> août 1841. Ton semblable dans une lettre adressée au même, 22 avril 1842.

<sup>6</sup> ADLR, 3 Z 16/1\*. Minute de la lettre adressée à l'abbesse de Pradines, 26 août 1843.

dans la presqu'île d'Arvert. Se détache l'île d'Oléron dont toutes les communes abritent une ou plusieurs écoles de filles. Les rapports entre les écoles laïques et les écoles congréganistes montrent également une nette différence entre l'île et le continent. Dans l'île, près de 80 % des élèves sont chez les sœurs ; la proportion n'est que de 59,6 % dans la partie continentale de l'arrondissement de Marennes. A l'échelle départementale, l'école congréganiste est très importante pour l'éducation des filles des milieux les plus modestes : trois quarts des petites filles accueillies gratuitement en 1841 le sont dans des écoles congréganistes<sup>1</sup>. Ce chiffre reste stable ensuite<sup>2</sup>.

Parallèlement, l'effort des protestants en ce domaine s'accroît. Alors que la loi Guizot laissait encore de côté les écoles de filles, le consistoire particulier de la Tremblade décide de soutenir financièrement la petite école de filles que Marie-Anne Chastaigner tenait alors dans cette ville, à charge pour elle de recevoir les jeunes filles pauvres présentées par le consistoire. Après la loi Pelet de 1836, le consistoire poursuit son soutien et en 1841, vu l'âge avancé de l'institutrice, il amène celle-ci à être aidée puis remplacée par sa sœur, Adélaïde<sup>3</sup>. A Royan, une initiative semblable est prise par le pasteur Cruvellé. Il est d'abord à l'origine de la fondation d'une école protestante de garçons<sup>4</sup>. Son action s'élargit peu après à l'école de filles : l'établissement libre dirigé par Alméria Gaillard reçoit dès son fondation l'aide de la SEIPP et, afin de lutter contre les « écoles romaines », la gratuité a été décidée pour les petites filles pauvres<sup>5</sup>. Les premiers secours réguliers de la SEIPP commencent à être versés : ils se concentrent alors dans les vieilles et peuplées communautés de la presqu'île d'Arvert – Breuillet, Chaillevette, Royan, Vaux – et dans certaines Eglises dont les pasteurs se montrèrent de précoces soutiens de la société – Marennes, la Rochelle.

La croissance catholique et congréganiste n'est pas forcément vue d'un bon œil par les protestants. Lorsqu'ils sont en situation de minorité mais qu'ils disposent d'une légitimité visible au travers de temples fraîchement construits, ils n'hésitent pas à franchir le pas et à se doter d'écoles qui leur sont propres.

A Gémozac, l'abbé Lemoal reçoit des pensionnaires et donne des leçons de latinité ; une maison de la congrégation de Sainte-Marie de la Providence de Saintes ouvre ses portes. L'immeuble abritant la communauté est une propriété partielle de l'abbé Lemoal qui l'avait

<sup>1</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1841, p. 284-285.

<sup>2</sup> 82,5 % en 1842, cf. *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1842, p. 402 ; 75,4 % en 1843, cf. *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1843, p. 109.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 27\*. Séance du 24 mars 1834, 23 janvier 1836, 15 décembre 1836, 28 décembre 1840, 27 février 1841, 14 février 1843, 5 mars 1849.

<sup>4</sup> *Dixième rapport de la SEIPP*, Paris, 1839, p. 27 et 43 ; *Onzième rapport de la SEIPP*, Paris, 1840, p. 25.

<sup>5</sup> *Quatorzième rapport de la SEIPP*, Paris, 1843, p. 88 ; *Quinzième rapport de la SEIPP*, Paris, 1844, p. 48-50.

probablement acquis dans la vue de voir venir les sœurs<sup>1</sup>. L'enquête de *commodo et incommodo* faite en 1845 révèle l'importance des réticences à l'égard de cette installation. Elle comporte quatre avis favorables et dix-huit contre. Le maire, protestant mais non hostile au projet, se désole en expliquant que dans les avis exprimés, « il y en a les trois quarts de protestants qui auroient dû s'abstenir<sup>2</sup> ». Ce sont bien les protestants qui sont les plus opposés à la mise en place d'une institution congréganiste. La même année, des démarches sont entreprises pour qu'une école de garçons protestante soit instituée dans l'ancien temple désaffecté après la construction d'un autre temple plus rapproché du bourg<sup>3</sup>. Parmi les raisons mises en avant, est signalée « un couvent de prêtres catholiques établi parmi eux en vue du prosélytisme<sup>4</sup> ». Sont probablement amalgamés à la fois la petite école cléricale tenue par l'abbé Lemoal et le couvent de la Providence en formation. L'instituteur huguenot, Edouard Gardes, arrive au printemps 1846. Son recrutement montre toute l'importance de la SEIPP : il s'occupait auparavant d'une école nantaise et les frais de son voyage sont payés par la SEIPP. Jusqu'en 1850, cette société soutient financièrement cette école<sup>5</sup>. Afin de lutter contre l'influence des sœurs de la Providence, dès l'année scolaire 1846-1847, E. Gardes obtient le droit de recevoir filles et garçons protestants<sup>6</sup>. Gémozac, modeste chef-lieu de canton de 2600 habitants où les huguenots ne représentent qu'un dixième de la population, dispose désormais face à une école communale de garçons laïque et d'une école congréganiste de filles d'un établissement protestant.

Saint-Martin-de-Ré connaît les mêmes débats. Les Filles de Saint-Vincent-de-Paul en charge de l'hôpital s'occupent également depuis le début de la Restauration d'une petite école de filles<sup>7</sup>. Une petite école soutenue par l'Eglise et la SEIPP accueille les enfants pauvres de la communauté protestante : appartenant dans leur grande majorité à des familles mixtes, l'Eglise réformée craignait que « par leur pauvreté même, [celles-ci] donnent un accès plus facile à l'influence catholique<sup>8</sup> ». La survie de cette école paraît difficile étant donnée la petite taille du groupe protestant rétais. Aussi, lorsque le curé de Saint-Martin, l'abbé Dières-Monplaisir, a l'idée de doubler la maison des Filles de la Charité d'un autre couvent accueillant plutôt les filles des élites locales, l'initiative soulève une tempête dans la commune. Les protestants craignent que le prosélytisme catholique vise désormais non seulement les enfants pauvres, mais également ceux

---

<sup>1</sup> Cf. dossiers relatifs à la maison de Gémozac dans ADCM, 74 V 1 et 203 V 1.

<sup>2</sup> ADCM, 74 V 1. Lettre de Boisgiraud, maire de Gémozac, au préfet, 3 décembre 1845.

<sup>3</sup> AERS, Gémozac. Registre du consistoire particulier, séance du 3 août 1845, 9 novembre 1845, 19 avril 1846.

<sup>4</sup> *Dix-septième rapport de la SEIPP*, Paris, 1846, p. 28.

<sup>5</sup> Rapports de la SEIPP, de 1846 à 1850.

<sup>6</sup> Cf. dossier personnel d'Edouard Gardes en : ADCM, 1 T 368.

<sup>7</sup> TARDY Pierre, « L'éducation des jeunes rétais pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la mémoire*, 1997, n° 68, p. 6.

<sup>8</sup> *Onzième rapport de la SEIPP*, Paris, 1840, p. 30.

des notables. Se rejoignent dans l'hostilité les hommes de Juillet imbus d'idées anticléricales trouvant de « « grands inconvénients à autoriser les congrégations d'acquérir des propriétés et à faire passer ainsi en main morte des valeurs qui ne rendent au trésor que l'impôt annuel » et les notables protestants de la commune, et au premier chef le pasteur jugeant que « la ruine de toute institution laïque pour l'éducation des jeunes demoiselles dans notre localité seroit le résultat de la concurrence inégale à soutenir contre une communauté religieuse<sup>1</sup> ». Le pasteur est appuyé dans ses démarches par plusieurs membres du consistoire local qui font des déclarations allant dans le même sens. La nouvelle maison congréganiste ne réussit pas à s'imposer et disparaît à peine cinq ans après sa naissance<sup>2</sup>.

De manière symétrique, l'initiative catholique peut naître de l'action des protestants. A Royan, le pasteur Cruvellé soutint une école destinée aux filles de bonne famille. Cette mesure provoque l'ire des catholiques : les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul refusent de mettre en place des classes payantes à côté de celles où sont reçues les indigentes<sup>3</sup> ; l'installation peu après d'une maison de Sainte-Marie de la Providence est une réponse indirecte à l'école huguenote.

Cette situation explique pourquoi, en ville, on admet plus facilement une distinction cultuelle pour les filles. L'école de filles patronnée par le consistoire particulier de Rochefort est également subventionnée par la municipalité<sup>4</sup>. Celle-ci cherche à tenir la balance égale entre les confessions, les Filles de Saint-Vincent-de-Paul se chargeant d'une partie des écoles communales.

En milieu rural, les tentatives de confessionnalisation de l'enseignement orchestrées tant par le clergé catholique que par les pasteurs protestants doivent faire face à l'hostilité d'une partie des autorités locales qui préféreraient voir se côtoyer les enfants des deux cultes sur les bancs des écoles. Au début des années 1840, le curé d'Arvert se plaint que sa paroisse ne dispose pas d'un instituteur communal catholique ; il doit certes reconnaître que le seul reproche qu'il puisse faire à l'instituteur communal est d'être protestant, il l'admet comme un « honnête homme » mais « le crain[s] plus même qu'un fanatique<sup>5</sup> ». Alors que le Ministère irait plutôt dans le sens du curé, le conseil municipal réussit à défendre l'idée qu'il ne s'agit pas d'« une école protestante mais seulement une école communale ordinaire indistinctement ouverte aux enfants des deux cultes<sup>6</sup> ».

<sup>1</sup> ADCM, 203 V 1. Procès-verbal d'enquête de *commodo* et d'*incommodo*, 4 novembre 1845.

<sup>2</sup> Cf. JOLY abbé A., *L'abbé Dières-Monplaisir, curé de Saint-Martin de Ré. Sa vie et ses œuvres*, La Rochelle, Imp. P. Dubois et L. Méhaignery, 1877, p. 120.

<sup>3</sup> ADCM, 200 V 1. Lettre du curé de Royan à l'abbé Gaboreau, 5 mars 1840.

<sup>4</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n°1, séance du 13 juin 1846.

<sup>5</sup> ADCM, 180 V 1. Lettre du curé d'Arvert au vicaire général Gaboreau, 24 juin 1844.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 355. Délibération du conseil municipal d'Arvert, 18 avril 1843.

Le monopole confessionnel de l'enseignement primaire communal est particulièrement mal ressenti dans les espaces où les protestants constituant les élites sociales réussissent à choisir un instituteur protestant alors que la majeure partie de la population est catholique. C'est le cas à Saint-Georges-de-Didonne. A été choisi un maître protestant, Isaac Vincens. Dans un premier temps, le comité d'instruction publique de l'arrondissement de Saintes subordonne l'approbation de la nomination de cet instituteur à la création d'une seconde école communale, catholique<sup>1</sup>. L'inspecteur des écoles primaires et le recteur s'opposent victorieusement à cette idée, craignant qu'« il faudrait appliquer à un trop grand nombre de communes du département ce principe de la séparation absolue des enfants qui appartiennent à des cultes différents<sup>2</sup> ».

De même, l'école appréhendée comme un outil de prosélytisme religieux doit faire face à la méfiance des autorités. L'école de garçons née à l'instigation du pasteur G. Cambon de Marennes heurte l'opinion de la municipalité et des autorités locales<sup>3</sup>. L'évangélisation protestante menée en Saintonge intérieure s'appuie sur la mise en place d'écoles qui soulève des réticences de la part des notables réunis dans le comité d'arrondissement de l'Instruction publique de Saintes. A Migron, les tracasseries administratives furent sans nombre : refus de la reconnaissance du caractère protestant des élèves ; refus de la présence des garçons et des filles dans la même école<sup>4</sup>... En 1848, l'instituteur est condamné à l'amende parce qu'il accueillait à la fois les petites filles et les petits garçons<sup>5</sup>. Les initiatives analogues menées par le clergé catholique soulève tout autant de réticences : à Rochefort, le projet de communalisation de l'école des Frères de Saint-Gabriel appuyé par le maire Bonnet de Lescure, fermement critiqué par René-Primevère Lesson, pourtant fervent catholique, provoque une crise municipale et la démission du maire et des adjoints<sup>6</sup>. L'arrivée des Frères des Ecoles chrétiennes à Saintes en 1845 se fait dans des circonstances encore moins favorables : le conseil municipal lui est hostile<sup>7</sup> et le rectorat partage ses opinions<sup>8</sup>.

La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise donc par un glissement progressif de la religion dans l'espace scolaire primaire : si l'école primaire ne constitue pas un enjeu primordial de l'époque impériale, l'idée d'une distinction culturelle de l'espace primaire est déjà présente,

---

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 368. Lettre du secrétaire du comité d'arrondissement de l'instruction publique de Saintes au recteur, 7 janvier 1843.

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 368. Lettre de l'inspecteur des écoles de la Charente-Inférieure au recteur, 15 février 1843.

<sup>3</sup> ADCM, 1 T 355. Rapport du procureur du Roi auprès du tribunal civil de Marennes au recteur de Poitiers, 22 novembre 1843.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 368. Dossier de Migron.

<sup>5</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, t. IX, 1848, p. 15-16.

<sup>6</sup> Affaire rapportée dans : GLÉNISSON Jean, *La Saintonge illustrée, 1839-1843. René-Primevère Lesson*, La Crèche, Geste éditions, 1999, p. 15.

<sup>7</sup> AFEC, France. NC 833. Dossier n° 5, chemise 1, notice sur l'école de Saintes.

<sup>8</sup> ADCM, 1 T 368. Brouillon de la lettre du recteur au grand maître de l'Université, 30 avril 1847.



l'insuffisance du réseau scolaire et des moyens de contrôle de celui-ci empêche la transformation de ce vœu en une réalité. Sous la Restauration, fut tentée une autre voie : la mise en place de comités distincts supervisant écoles catholiques et écoles protestantes. Là encore, les difficultés d'organisation de ceux-ci nuisent à leur efficacité. Avec la législation de la Monarchie de Juillet, se retrouvent présents dans les comités pasteurs, curés et notables. Leurs logiques s'avèrent contradictoires et préparent la confessionnalisation qui devient une réalité à partir de 1850. De manière parallèle, commence à se développer un réseau d'écoles de filles, beaucoup plus diffus que celui des écoles de garçons. Les identités religieuses y sont beaucoup plus affirmées que chez les garçons, mais là aussi, ce phénomène ne prend toute son ampleur qu'au sein du nouveau système réglementaire et législatif né sous la Seconde République.

### **Sous le régime de la loi Falloux : une confessionnalisation forcée ?**

Plus encore que pour la loi Guizot, la loi du 15 mars 1850, prise dans un contexte de retour à l'ordre, après la révolution de février 1848 et surtout les journées de juin, conçoit l'espace scolaire comme un lieu d'inculcation des principes de la conservation de la société. Il faut restreindre la trop grande liberté accordée aux instituteurs, ces « anti-curés » selon le mot de Thiers. A cette fin, un pouvoir prépondérant est donné aux autorités ecclésiastiques : curés et pasteurs peuvent librement entrer pour les inspecter dans les écoles de leurs cultes ou dans les écoles mixtes (art. 18 et 44), surveillent l'instruction religieuse (art. 44) et décident de concert avec la municipalité qui doit jouir de l'instruction gratuite (art. 45). Pour les écoles communales, sur le plan des principes, le rôle accordé aux consistoires protestants est d'ailleurs supérieur à celui de la hiérarchie catholique puisqu'ils disposent du droit de présentation des candidats (art. 31). Le titre de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat suffit pour tenir une école primaire (art. 25). Ces nouveaux dispositifs réglementaires et législatifs vont être à l'origine d'un développement sans précédent du réseau scolaire en général et des écoles confessionnelles en particulier. En outre, par la plus grande facilité accordée aux créations des écoles libres, celles-ci connaissent une très forte croissance, en particulier celles des filles, la frontière entre écoles libres et écoles communales étant souvent mouvante.

### **Le renforcement des écoles protestantes.**

Le projet de loi inquiète les protestants. La SEIPP envoie une circulaire en ce sens afin de recueillir l'avis des consistoires. Partageant les craintes de la société parisienne, la Rochelle décide de faire jouer les élus du département pour faire entendre leurs doléances et insiste sur la

nécessité que « le choix des pasteurs appelés à faire partie des comités et conseils académiques soit laissé au consistoire<sup>1</sup> ».

Sitôt le texte de la loi connue, les protestants s'emparent des dispositions qui leur sont favorables. Cambon insiste pour que soient établies des écoles communales protestantes à Saint-Just-Luzac et Marennes<sup>2</sup>, sans réussir<sup>3</sup>. Au début du Second Empire, le réseau des écoles protestantes reste peu dense. Le recteur de la Charente-Inférieure n'en dénombre que trente-deux dans le rapport qu'il soumet au Conseil général en 1853<sup>4</sup>. Quatorze se trouvent dans le fief protestant de l'arrondissement de Marennes. Onze ans plus tard, le département en compte quarante-neuf<sup>5</sup> ; ce nombre reste stable jusqu'à l'aube de la Troisième République [Cf. Tableau 22]. Les écoles libres sont extrêmement importantes dans ce réseau scolaire : elles représentent 71,4 % du total en 1864 et encore 63,3 % en 1872. Pour les écoles de garçons, à l'exception de la presque île d'Arvert, les écoles libres sont initialement très importantes : initiatives d'Églises et religieusement marquées, elles ne reçoivent ailleurs qu'un faible soutien des municipalités, soit par hostilité au protestantisme, soit, le plus souvent, par indifférence aux questions religieuses. La sur-représentation des écoles libres est logique pour les écoles de filles ; sous le régime de la loi Falloux, il était obligatoire pour les communes de plus de huit cent habitants de disposer d'une école de filles, mais le texte de la loi ne précisait pas sa nature (art. 51). Pour les communes rurales, il était moins coûteux de subventionner une école libre que de prendre en charge une école publique. La loi Duruy de 1867 change la donne et impose aux communes de plus de cinq cents habitants « d'avoir au moins une école publique de filles » (art. 1<sup>er</sup>). C'est ce qui explique la fonte progressive des écoles libres de filles. L'effondrement de l'enseignement libre protestant est également dû à la plus grande fragilité structurelle des écoles libres.

Les créations des écoles sont intimement liées à l'existence de communautés réformées, visibles à travers leurs lieux de culte. En effet, on retrouve ces écoles non seulement dans les chefs-lieux paroissiaux mais également dans les communes qui disposent d'un temple mais ne sont pas pourvues à demeure d'un poste pastoral et d'un conseil presbytéral. Ainsi, dans la presque île d'Arvert, on retrouve des institutrices protestantes libres dans six communes – Breuillet, Chaillevette, Etaules, Saint-Augustin, Saint-Sulpice – où ne résident pas encore de

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 17 octobre 1849.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 4 octobre 1850 et du 28 mars 1851.

<sup>3</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1851, p. 282-284.

<sup>4</sup> DUBOIS Marcel, *Rapport sur la situation de l'enseignement dans la Charente-Inférieure*, La Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1853, p. 104-110. A été exdudue du décompte une salle d'asile.

<sup>5</sup> Nous avons retenu comme écoles protestantes les écoles dites « religieusement mixtes » ; dans les statistiques de 1864 et de 1872, il s'avère que, dans l'arrondissement de Marennes, ces écoles sont tenus très majoritairement par des protestants et que, dans les autres arrondissements, ce cas de figure correspond aux écoles communales urbaines qui ont dans leur personnel un maître protestant.

pasteurs. Une seule Eglise échappe à ce phénomène : Mortagne-sur-Gironde qui englobe Saint-Fort-sur-Gironde. Ici, les écoles congréganistes n'entraînent aucune émulation de la part des protestants, qui, sans doute, se contentèrent des écoles libres laïques existantes.

Tableau 22 : Les écoles protestantes (1864-1881).

Arrondissements et cantons	1864						1872						1880-1881						
	Instituteurs		Institutrices		Total	Instituteurs		Institutrices		Total	Instituteurs		Institutrices		Total				
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(4)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(4)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(4)
<b>Arrondissement de Jonzac</b>																			
Jonzac				1		1													
<b>Total</b>				1		1													
<b>Arrondissement de Marennes</b>																			
Marennes	1	2		2	5	1	1	1	1	2	5	2	1	1	1	1	1	1	5
Royan	2	1	3	1	4	11	3	3		1	4	11	6		4				10
Saint-Pierre				1	1	1	1				1	1		1				2	3
La Tremblade	2	2	3		6	13	4	1	1	3	4	13	5		1	3	3	1	13
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>13</b>		<b>3</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>31</b>
<b>Arrondissement de Rochefort</b>																			
Rochefort				1	1	1		1	1	1	3		1	1	1	2			5
<b>Total</b>				1	1	1		1	1	1	3		1	1	1	2			5
<b>Arrondissement de la Rochelle</b>																			
La Rochelle			1		2	3			1		2	3					2		2
Saint-Martin-de-Ré					1	1					1	1							1
<b>Total</b>			1		3	4			1		3	4					2		2
<b>Arrondissement de Saintes</b>																			
Burie		1				1													
Cozes		1			2	3		1			3	4	1			1	1		3
Gémozac		1			1	2		1			1	1		1					1
Pons		1				1		1				1							1
Saintes		2			2	4					1	1					1		1
Saujon			1			1	1				2	3	1						1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>1</b>			<b>5</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>3</b>			<b>6</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>2</b>		<b>6</b>
<b>Arrondissement de Saint-Jean</b>																			
Aulnay											1	1							
Saint-Jean-d'Angély		1				1		1				1							
<b>Total</b>	<b>1</b>					<b>1</b>	<b>1</b>				<b>1</b>	<b>2</b>							
<b>CHARENTE-INFÉRIEURE</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>49</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>49</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>44</b>

Légende : (1) : écoles publiques ; (2) : écoles libres ; (3) : écoles recevant des enfants de divers cultes ; (4) : total.

Sources : ADCM, 1 T 327\* ; 333\* ; 338\*.

Au début des années 1850, les écoles financées par les œuvres d'évangélisation continuent à jouer un rôle primordial pour la visibilité des protestants dans les écoles de la Saintonge intérieure. Ces écoles attirent toujours la suspicion des autorités. L'inspecteur primaire chargé de l'arrondissement de Saintes peut écrire qu'

« On peut se demander qu'est-ce que c'est que ces gens-là, peut-on, doit-on, les considérer réellement comme des dissidents *reconnus* par l'Etat, et leur faire en conséquence application des règles imposées aux vrais protestants de l'arrondissement de Marennes ; que sont ces gens-là, religieusement, et même socialement parlant ; je crois qu'on ne s'en occupe pas assez<sup>1</sup>. »

La situation des écoles tenues par des agents de la SEF ou de la SEG est difficile : « on veut interdire à l'instituteur le droit de recevoir les enfants dont les parents sont catholiques de nom ;

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 286. Lettre de l'inspecteur primaire de Saintes au recteur, 9 novembre 1852.

les curés s'arrogent le droit d'inspection et d'enseignement dans les écoles où se trouvent ces enfants<sup>1</sup> ». Au milieu du Second Empire, la seule école survivante est celle de Saint-Jean-d'Angély tandis qu'à Colombiers et à Migron, les écoles huguenotes n'existent qu'épisodiquement pour s'évanouir définitivement au cours des années 1860. Faute d'une assise financière suffisante, les écoles qui se rattachent peu ou prou à une œuvre d'évangélisation ne réussissent pas à survivre. A l'initiative de l'Eglise libre du Breuillac, une école est ainsi mise en place à Aumagne en 1858 : elle reste très modeste. En 1859, elle accueille seulement dix-sept élèves et l'année suivante, face à son peu de succès, l'institutrice quitte Aumagne pour un poste à l'Eguille, près de Royan, où les protestants sont plus nombreux<sup>2</sup>. A ce phénomène, peut se rattacher en 1866 l'initiative de Christine Gouin épouse Rouyé à Sainte-Ramée, petite commune du canton de Mirambeau. Cette jeune femme, passée sur les bancs de l'école de Colombiers puis sur ceux de la pension Magistel, à Saintes, et ceux de l'« école normale » de Saint-Sauvant, se voit intimer l'ordre de fermer son école libre. Si le maire la soutient, le curé de la paroisse de Saint-Ciers-du-Taillon y est hostile ; pour fermer son école, les autorités académiques prennent pour prétexte qu'elle est de quelques mois trop jeune pour pouvoir en assurer la direction<sup>3</sup>. On retrouve peu après Christine Gouin institutrice communale à Arvert<sup>4</sup>.

Celles de certaines micro-communautés isolées disparaissent : c'est le cas des écoles de la capitale de la haute Saintonge, Jonzac. En 1852, elle abrite une école communale de filles et une école libre de garçons<sup>5</sup>. Celle de garçons, dirigée par François Rossignol, « honnête homme, âgé, [qui] n'a plus que quelques enfants, presque tous catholiques<sup>6</sup> », disparaît avec lui. Au début des années 1860, le projet caressé par les protestants de faire venir un instituteur protestant subventionné par la commune, essuie une fin de non-recevoir de la part de la municipalité<sup>7</sup>. L'école de filles a une existence encore plus intermittente. La direction en est reprise par Louise Magistel en 1850<sup>8</sup>, bientôt aidée de sa sœur, Lina. Lorsqu'elles quittent Jonzac pour Saintes en 1859, elles ne paraissent pas immédiatement être remplacées. En 1863, une nouvelle institutrice, Mlle Henard-Dervieux, fait des démarches auprès de la mairie pour obtenir une subvention communale : arguant que « que l'institution de Mlle Henard-Dervieux est restée (...) à l'état

<sup>1</sup> AGSEG tenue les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1852, à l'Oratoire, Genève, 1852, p. 36.

<sup>2</sup> AELM, registre du Breuillac Rapports annuels présentés les 1<sup>er</sup> août 1858, 11 septembre 1859 et 15 août 1860 ; séances du conseil, 12 juillet, 10 août et 17 novembre 1858, 24 juillet 1860.

<sup>3</sup> ADCM, 1 T 250. Dossier de Sainte-Ramée, novembre 1866-mars 1867.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 1<sup>er</sup> novembre 1867.

<sup>5</sup> DUBOIS Marcel, *Rapport sur la situation de l'enseignement dans la Charente-Inférieure*, La Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1853, p. 108.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 324. Rapport sur les écoles visitées pendant le 3<sup>e</sup> trimestre 1851 dans l'arrondissement de Jonzac, 1<sup>er</sup> octobre 1851.

<sup>7</sup> AMJ, registre n° 4. Séance du 13 mai 1861.

<sup>8</sup> AMJ, registre n° 4. Séance du 4 novembre 1850.

d'essai, qu'elle n'a donné aucun résultat puisqu'elle n'est fréquentée que par deux élèves au plus<sup>1</sup> », le conseil municipal refuse tout secours. Les aides versées de 1863 à 1866 par la SEIPP ne permirent pas le maintien de cette modeste école. Jonzac qui fut une des premières communautés protestantes à jouir d'une école protestante de filles figura parmi les premières à voir cette institution disparaître. L'amenuisement démographique de l'Eglise de Jonzac est à l'origine de cet état.

Inversement, dans les communautés protestantes anciennes, l'effort en faveur de l'éducation s'accroît. Toutes les Eglises ne sont pas concernées de la même manière : alors que dans la presqu'île d'Arvert, les écoles de garçons sont communales et que les écoles de filles, bien que libres, tiennent souvent lieu d'écoles publiques en étant subventionnées par les municipalités, tel n'est pas le cas des autres Eglises du département. Ne pouvant s'appuyer que sur un noyau réduit de fidèles, elles sont obligées de recourir à des aides extérieures. Ce sont elles qui bénéficient prioritairement du secours des sociétés d'évangélisation et de la SEIPP. Dans l'île d'Oléron, de manière éphémère, la SEG soutint un poste d'instituteur-évangéliste<sup>2</sup>. Par la suite, l'école protestante reste soigneusement contrôlée par l'Eglise : en 1864, le pasteur Augustin Masson en devient le directeur officiel<sup>3</sup>. A Luzac, la situation est assez semblable. En 1856/1857, la SEG y dépêche un instituteur qu'elle rétribue jusqu'en 1859<sup>4</sup>. Par la suite, se maintient un instituteur libre natif de la région, Elie Michenot, remplacé par les époux Tissier au début des années 1870<sup>5</sup>. L'acteur le plus décisif reste la SEIPP qui augmenta alors très fortement son aide<sup>6</sup>. En 1854, à Gémozac, il est décidé, avec l'aide de la SEIPP, que l'instituteur protestant ne recevrait plus les enfants des deux sexes mais qu'une école de filles, dans un local distinct, serait mise en place<sup>7</sup>. Les débuts sont difficiles : à Pâques 1855, l'école de filles suspend pratiquement ses activités, du fait de son peu de succès<sup>8</sup>. Elle ne réussit à dépasser le cap difficile des premières années que grâce au soutien pécuniaire de la SEIPP<sup>9</sup>. Plus que d'autres, certaines écoles ne réussissent à survivre que grâce aux aides de cette société : les écoles de Saint-Pierre-d'Oléron et de Meschers reçoivent des subsides, presque sans discontinuer depuis le début des années 1850.

<sup>1</sup> AMJ, registre n° 5. Séance du 7 août 1863.

<sup>2</sup> *AGSEG tenue les 28 et 29 juin, à l'Oratoire*, Genève, 1854, p. 44. Le poste figure sur la liste des agents de la SEG en 1855 mais disparaît dès 1856.

<sup>3</sup> Cf. dossier des démarches en ADCM, 1 T 248.

<sup>4</sup> *AGSEG tenue les 24 et 25 juin, à l'Oratoire, 26<sup>ème</sup> anniversaire*, Genève, 1857, p. 30. L'intervention de la SEG apparaît pour la dernière fois dans le rapport qu'elle publie en 1859.

<sup>5</sup> Cf. notice nécrologique d'E. Michenot dans : *BEO*, 1<sup>er</sup> février 1908, n° 3, p. 11 et pièces contenues en : ADCM, 1 T 247.

<sup>6</sup> Cf. annexe : « Le soutien de la *Société pour l'encouragement de l'instruction primaire des Protestants de France* ».

<sup>7</sup> AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral, séance du 20 août 1854.

<sup>8</sup> BPF, Ms 1617/VII-5. Accord passé entre le conseil presbytéral de Pons et la veuve Pigerre, institutrice, 5 avril 1855.

<sup>9</sup> BPF, Ms 1617/VII-7. Lettre du secrétaire de la SEIPP au pasteur Barthe, 20 février 1857.

Les écoles de filles de Saint-Martin-de-Ré et de Cozes sont dans la même situation à partir de la fin du Second Empire.

Une poignée de communautés investissent dans la pierre. C'est le cas à la Rochelle : en 1854, la Société de Charité des Dames protestantes qui supervise une école et une salle d'asile décide d'acquérir un immeuble pour les accueillir. Cette solution permettait de donner une plus grande stabilité et visibilité à l'initiative huguenote<sup>1</sup>. A cette fin, grâce à des fonds récoltés auprès de la bonne société protestante de la Rochelle<sup>2</sup> et un secours gouvernemental de 5 000 francs, peut être acquis et transformé, pour près de 25 000 francs<sup>3</sup>, un immeuble au cœur de la cité rochelaise, dans un quartier populaire, à proximité du marché<sup>4</sup>. Peu après, l'Eglise réformée de Royan acquiert un bâtiment pour accueillir une salle d'asile<sup>5</sup>. A Saint-Just-Luzac, la municipalité ayant refusé de créer une école communale protestante, c'est le conseil presbytéral qui reprend l'initiative : l'immeuble sort du sol en 1861<sup>6</sup>.

La fin de la Seconde République et le Second Empire constituent un tournant essentiel dans la constitution du paysage éducatif protestant : les protestants ont pleinement participé au jeu de la professionnalisation éducative et se sont montrés plein de zèle pour défendre leurs écoles confessionnelles face aux écoles catholiques.

### **Le renouvellement des congrégations.**

Réduisant l'école catholique à l'école congréganiste, Raymond Grew et Patrick J. Harrigan purent souligner naguère le rôle de celle-ci « dans la généralisation du primaire<sup>7</sup> » entre 1850 et 1881. L'école congréganiste acquiert au cours des décennies qui suivit la loi Falloux une place privilégiée dans l'espace communautaire, en particulier pour les filles. La loi Falloux élargit à l'enseignement féminin les avantages accordées par l'ordonnance de 1828 aux Frères des Ecoles chrétiennes et aux autres associations charitables autorisées (art. 10 de l'ordonnance de 1828) : le brevet de capacité est inutile, une lettre d'obédience suffit désormais aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses enseignantes et reconnues par l'Etat pour diriger une école (art. 49). Il conviendrait d'évaluer exactement le poids des congrégations dans le paysage éducatif

---

<sup>1</sup> AERLR, Société de charité. Registre n° 1, rapport présenté le 16 février 1854.

<sup>2</sup> Ces fonds ne se présentent pas officiellement sous la forme de dons mais sous forme de prises d'actions dans une société constituée *ad hoc*.

<sup>3</sup> Cf. AERLR, Société de charité. Dossier de l'école et de la salle d'asile.

<sup>4</sup> Elle se situe rue du Brave-Rondeau. Après maintes transformations, le local est toujours propriété de l'Eglise réformée de la Rochelle.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 1 664. Acte passé devant Maître Biseuil, notaire à Royan, 16 novembre 1859.

<sup>6</sup> ADCM, 2 O 1 962. Dossier de l'école de Luzac.

<sup>7</sup> Cf. GREW Raymond et HARRIGAN Patrick J., *L'école primaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire quantitative*, Paris, Editions de l'EHESS, 2002.

saintongeais. Au contraire de la démarche suivie par R. Grew et P. J. Harrigan, il ne semble pas possible de mettre sur le même plan écoles de garçons et de filles, à cause de la divergence numérique des établissements concernés.

Après avoir dressé un bref aperçu sur l'évolution de l'enseignement congréganiste dans le département de 1850 à 1880, nous changerons d'échelle d'analyse en différenciant les niveaux de l'arrondissement, du canton et, enfin de la commune.

Au niveau national, le Second Empire constitue une période faste pour l'enseignement primaire congréganiste féminin. Celui-ci accroît sa présence partout, mais dans des proportions inégales. Ainsi, dans l'Hérault, les écoles congréganistes recueillent un peu plus de la moitié des petites filles scolarisées en 1863, contre 45 % en 1850<sup>1</sup>. La situation initiale est plus médiocre en Charente-Inférieure ; moins d'un tiers des petites filles allant à l'école le font dans un établissement congréganiste. Le chiffre est dérisoire pour les garçons : à peine un vingtième d'entre eux fréquente une école de frères<sup>2</sup>.

La proportion ne varie guère pour les garçons mais le rattrapage est impressionnant pour les filles. Au seuil des années 1860, l'Aunis et la Saintonge atteignent le niveau qu'avait l'Hérault en 1850. Le changement d'attitude du pouvoir, tant au niveau de l'administration préfectorale que, surtout et plus rapidement, à celui des autorités locales, fait que cette acmé est de courte durée. Dès 1872, le recul est net : 36 % des filles sont dans des écoles congréganistes ; moins de dix ans plus tard, à la veille des bouleversements provoqués par la législation scolaire des républicains, on redescend à la proportion observable au début du Second Empire. S'il y a baisse de la valeur relative des effectifs des écoles congréganistes, leur valeur absolue ne cesse d'augmenter entre 1853 et 1881 mais cette croissance fut moins forte que celle des élèves des écoles laïques. Cette croissance des effectifs s'articule à celle des établissements scolaires. Le mouvement des écoles congréganistes et des écoles laïques est radicalement différent. La première décennie du Second Empire fut extrêmement favorable aux écoles congréganistes qui voient leur nombre doubler. Le contexte national propice à l'alliance du Trône et de l'Autel et la personnalité de l'évêque, Mgr Landriot, extrêmement soucieux des questions éducatives<sup>3</sup>, expliquent sans aucun doute cet essor. En revanche, lorsque les autorités universitaires se montrent moins favorables aux écoles congréganistes, cette croissance cesse. Les années 1860 et le Ministère Duruy virent stagner les écoles tenues par les congrégations religieuses en Charente-

<sup>1</sup> Cf. CHOLVY Gérard, « La question scolaire au XIX<sup>e</sup> siècle : le conflit pour le contrôle de l'école dans l'Hérault (1866-1890) », *Annales du Midi*, t. 87, 1975, p. 469.

<sup>2</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1851, p. 253.

<sup>3</sup> Cf. MOULINET Daniel, « Un catholique libéral face aux intransigeants : J.-F. Landriot (1816-1874) », dans *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 491-500.

Inférieure. L'Ordre moral ne change pas radicalement la donne<sup>1</sup>. Quelques nouvelles maisons naissent mais le mouvement n'a pas l'ampleur de celui que connaissent les écoles laïques. Celles-ci, après avoir vu leur nombre pratiquement inchangé dans les années 1850, croissent régulièrement dans les deux décennies suivantes.

Cette expansion congréganiste s'appuie sur la densification des établissements des congrégations déjà installées et l'apparition de nouvelles congrégations enseignantes dans le département.

A ce moment-là, aucune nouvelle congrégation masculine n'apparaît dans le département. En 1850, une seule congrégation enseignante est implantée en Charente-Inférieure, les frères des Ecoles chrétiennes, avec deux écoles, l'une à la Rochelle et l'autre à Saintes. En 1860, dix communes abritent des écoles tenues par les Frères des Ecoles chrétiennes et les Frères de Saint-Gabriel. Pourtant, le développement de ces écoles congréganistes n'apparaît ni comme une évidence ni comme une nécessité aux yeux des autorités civiles. A Saint-Jean-d'Angély, il s'agit de lutter contre « les efforts du protestantisme pour décatholiciser (sic) la population de [la] ville<sup>2</sup> ». L'école des Frères a pour objectif de combattre tant celle mise en place par la SEF quelques années plus tôt que contre l'influence jugée néfaste de la municipalité. L'hostilité de celle-ci est nettement marquée. Si le conseil municipal se contente de dire qu'« il verrait avec regret l'ouverture d'une école de frères de la doctrine chrétienne (...), qu'il n'y a dans sa pensée utilité, nécessité, ni opportunité », l'un des membres juge que « les frères de la doctrine chrétienne doivent être considérés comme affiliés aux jésuites, que les lois existantes en France, contre cet ordre religieux, fait un devoir à toute autorité de s'opposer à leur établissement, comme instituteurs ou autrement, dans aucune ville<sup>3</sup> ». Cet avis partagé par le maire de Saint-Jean lui-même<sup>4</sup> dénote la répugnance des élites locales à l'égard d'une instruction religieuse perçue comme fondamentalement anti-moderne. Pour voir le projet aboutir, les autorités diocésaines s'appuient sur le sous-préfet de Saint-Jean et le préfet de la Charente-Inférieure. Le renouvellement de la municipalité en 1853 bouleverse la donne : dès février, les édiles réclament la suppression de

---

<sup>1</sup> La croissance du nombre d'écoles que fait apparaître la comparaison de la situation en 1872 et 1880-1881 est, au moins partiellement, un artifice comptable. Certains établissements scolaires apparaissent à la fois comme écoles libres et écoles publiques. Dans l'arrondissement de Jonzac, six couvents sont dans cette situation – Archiac, Jonzac, Mirambeau, Montguyon, Montlieu, Saint-Eugène. Nous avons préféré toutefois conserver la double comptabilité adoptée par l'inspection académique : il était assez facile d'identifier les établissements congréganistes qui apparaissent deux fois dans les tableaux car était indiqué dans les deux cas la congrégation à laquelle appartient la directrice ; en revanche, pour les écoles laïques, on ne disposait pas de cet indice et on risquait compter comme établissements distincts deux écoles qui n'en étaient qu'une, ce qui aurait conduit à une surévaluation des écoles laïques.

<sup>2</sup> AFEC, France. NC 814, dossier n° 4. Lettre du curé et de notables de Saint-Jean-d'Angély au supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes, 15 avril 1850.

<sup>3</sup> AMSJA. Registre des délibérations du conseil municipal (1846-1850). Séance du 12 janvier 1850.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 247. Dossier de l'ouverture de l'école des Frères de Saint-Jean-d'Angély.



l'école communale laïque et son remplacement par les Frères des Ecoles chrétiennes<sup>1</sup> ; c'est chose faite à la rentrée suivante<sup>2</sup>. Des réticences semblables ont eu lieu à l'arrivée des Frères de Saint-Gabriel à Pons : ce n'est que grâce à l'énergie du maire, professeur à l'institution diocésaine de Pons, et du curé de la paroisse de Saint-Martin, que le conseil municipal décide, par une courte majorité, d'appeler une congrégation religieuse à la tête de l'école communale<sup>3</sup>. Dans les autres communes où de nouvelles maisons congréganistes masculines s'établissent, il semble que leur présence fut moins sujette à débats.

Entre 1850 et 1870, les deux congrégations féminines diocésaines – Sainte-Marie de la Providence et les Ursulines de Pons – se développèrent grandement. La première ne s'implante que dans trois nouvelles localités mais son statut légal est modifié : elle se transforme en congrégation à supérieure générale en 1853, ce qui lui permet quatre ans plus tard de voir reconnues les maisons qu'elle avait fondées sous la Monarchie de Juillet<sup>4</sup>. Quant aux Ursulines de Pons, elles mettent à profit le titre ancien de congrégation à supérieure générale et créent six maisons, il semblerait que les ressources financières familiales de l'assistante, la révérende mère Sainte-Dosithée (Marguerite-Thérèse Laclaverie), aient été alors largement mis à contribution pour soutenir cette expansion<sup>5</sup>. Malgré la faiblesse de la pratique religieuse, les vocations religieuses du diocèse paraissent suffisantes pour permettre cette croissance des congrégations spécifiques au département.

Parmi les congrégations féminines extérieures, les Filles de la Sagesse constituent le meilleur exemple de la densification de la présence des congrégations déjà installées en Aunis et en Saintonge. Sa croissance est nette dans le monde îlien. Deux des quatre écoles tenues par cette congrégation dans le canton d'Ars-en-Ré datent de la première décennie du Second Empire<sup>6</sup>. Des maisons sont également créées dans l'île d'Oléron, à Saint-Pierre et à Saint-Denis. La congrégation de Saint-Laurent-sur-Sèvre sert aussi d'assise à la contre-attaque des catholiques dans la presqu'île d'Arvert : elles sont appelées en 1852 à la Tremblade et en 1856 à Etaules. D'ampleur plus modeste, l'Immaculée Conception de la Sainte-Famille n'avait que deux établissements en Saintonge en 1850 : elle en a huit de plus à la fin du Second Empire. Bien que la maison mère soit à Bordeaux, ces maisons ne privilégient pas plus une partie du diocèse qu'une

<sup>1</sup> AMSJA. Registre des délibérations du conseil municipal (1851-1859). Séance du 13 février 1853.

<sup>2</sup> AFEC, France. NC 814, dossier n° 4. Lettre du recteur départemental au supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, 24 octobre 1853.

<sup>3</sup> AFSG, 621.649. Lettre de l'abbé Rullier au supérieur des Frères de Saint-Gabriel, 28 octobre 1853 ; SÉNILLOU Pierre, *Pons à travers l'histoire*, Pons, Publications de l'Université Francophone d'Eté - Geste Editions, 1995, tome 2, p. 258.

<sup>4</sup> ADCM, 74 V 1. Décrets impériaux, 22 juillet 1853 et 29 mai 1857.

<sup>5</sup> Cf. sa notice nécrologique dans : BR, t. XVII, 29 janvier 1881, n° 31, p. 363-365.

<sup>6</sup> Cf. les travaux de Pierre Tardy ainsi que les dossiers de ces établissements en ADCM, V suppl.

autre. Telle n'est pas la logique d'implantation du Saint et Immaculé Cœur de Marie. Originaires des Deux-Sèvres, cette congrégation s'installe uniquement au nord de la Charente.

Parallèlement, de nouvelles congrégations jouent un rôle croissant. Par le nombre d'établissements dont elle a la charge, la plus importante est celle des sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus. Vieille congrégation du Puy, née en 1667 et reconnue par le gouvernement en 1843<sup>1</sup>, elle ne paraît s'implanter en Charente-Inférieure qu'en 1851<sup>2</sup> : à Saint-Aigulin, aux limites de la Double périgourdine<sup>3</sup>, et dans le pays religieusement mixte de Vaux-sur-mer<sup>4</sup>. L'objectif de reconquête religieuse de deux périphéries paraît évident. Peu après, la congrégation est appelée à Saint-Hippolyte et Saint-Laurent-de-la-Prée, dans le pays rochefortais, campagnes peu religieuses<sup>5</sup>. A cette date, les établissements de la Charente-Inférieure continuent à dépendre directement de la maison généralice du Puy. La situation change en 1854 avec l'installation d'un couvent à Montlieu<sup>6</sup>. L'arrivée des sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus n'était ici probablement qu'un pis-aller. En effet, en 1850, le supérieur du petit séminaire de Montlieu, A. Rainguet avait obtenu la venue de Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. Celles-ci, outre leurs fonctions charitables et éducatives traditionnelles, devaient se charger de l'intendance du petit séminaire : ce point est rapidement devenu un litige entre les sœurs et A. Rainguet. Cette congrégation se retire au printemps 1854<sup>7</sup>. Le nouveau couvent ouvre ses portes au moment où le départ des Filles de la Charité est définitivement arrêté. Les bâtiments où les sœurs du Puy sont installées sont les bâtiments subsistants de l'ancien château, à proximité de l'église<sup>8</sup>. Dès 1857, Montlieu n'est plus une maison religieuse parmi d'autres mais est transformée en noviciat<sup>9</sup> et acquiert le statut de maison provinciale. L'expansion des sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus est rapide : à la rentrée scolaire de 1861, elles sont placées dans trente paroisses<sup>10</sup>. En 1867, ce

<sup>1</sup> Cf. LANGLOIS Claude, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations à supérieure générale*, Paris, Cerf, 1984, p. 252-253.

<sup>2</sup> Discussions dès 1850 : ADLR, 3 Z 20. Agenda 1850. Note du 8 mars. L'évêque indique avoir envoyé un courrier de la supérieure de cette congrégation à Montlieu, autrement dit à Augustin Rainguet.

<sup>3</sup> Cf. ADCM, 1 T 362. Minute de la lettre du recteur départemental au curé de Saint-Aigulin, 11 octobre 1850 et *Histoire de Saint-Aigulin en Double saintongeaise*, Jonzac, Association pour la recherche historique de Saint-Aigulin, 1987, p. 131.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 299. Déclaration d'ouverture auprès du maire de Vaux, 3 octobre 1851.

<sup>5</sup> Existence attestée par ADCM, 61 V 1.

<sup>6</sup> Cf. l'utile mise au point contenue en : [VIGEN Charles], *Histoire documentaire du Petit Séminaire de Montlieu*, Rochefort, Société Anonyme de l'imprimerie Ch. Theze, 1913, p. 44-47. Ce travail, centré sur Montlieu, ne mentionne pas la présence antérieure de la congrégation dans le diocèse.

<sup>7</sup> ADCM, 36 J 5. Dossier des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul.

<sup>8</sup> Elles en deviennent propriétaires en 1857. Cf. ADCM, Q Domaines 15. Acte passé devant Maître Charles Bayon, le Puy, 1<sup>er</sup> juin 1888.

<sup>9</sup> C'est ce qu'il est possible de déduire de : *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1857, p. 89.

<sup>10</sup> RAINGUET Pierre-Damien, *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure)*, Jonzac- St-Fort sur Gironde, Gabriel Arlot libraire – Antoine Renault libraire, 1864, p. 417. Il y eut une incontestable sous-évaluation de cette congrégation dans le recensement de 1861 qui ne fait apparaître que onze maisons (cf. SAUVESTRE Charles, *Les congrégations religieuses. Enquête*, Paris, Achille Faure, libraire-éditeur, 1867, p. 264). Il est vrai que leur existence « semi-laïque, semi-religieuse » les fit parfois exclure des enquêtes menées par l'administration

chiffre se serait réduit à vingt-sept localités : plus de la moitié d'entre elles se situent dans l'arrondissement de Jonzac. Les mutations de ce tissu congréganiste sont rapides : sept des établissements présents en 1867 disparaissent dans les cinq années qui suivent tandis qu'une école est créée à Cercoux, en haute Saintonge. Ce renouvellement s'explique par la modicité des exigences financières et matérielles des sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus : deux sœurs suffisent pour chaque maison et la congrégation n'exige pour chacune d'entre elle qu'un traitement de 250 francs ; un local indépendant, le matériel scolaire et le mobilier de l'appartement privé doivent être fournis par les personnes appelant ces sœurs<sup>1</sup>. Nombre de curés aux ressources modestes et qui désiraient avoir dans leur paroisse une école religieuse durent réclamer facilement leur présence.

Avec bien moins de maisons, plusieurs autres congrégations extérieures sont appelées en Charente-Inférieure. Certaines sont très éloignées de leur aire géographique habituelle. Leur présence s'explique par la surabondance des vocations de leur diocèse originel : les Servantes de Marie venant des Basses-Pyrénées, les religieuses du Sacré-Cœur de Jésus originaires du diocèse d'Angers ou encore celles du Saint-Cœur de Marie, de Rodez, s'expliquent ainsi. L'arrivée des sœurs du Saint-Sacrement d'Autun peut sembler au prime abord plus surprenante. La naissance de leur première maison, à Aigrefeuille, s'explique par l'intérêt que prit Mgr Landriot, originaire du diocèse d'Autun, à la défense de cette congrégation<sup>2</sup>. Son successeur à la Rochelle, Mgr Thomas, venant du même diocèse, continue à appuyer le développement de cette congrégation.

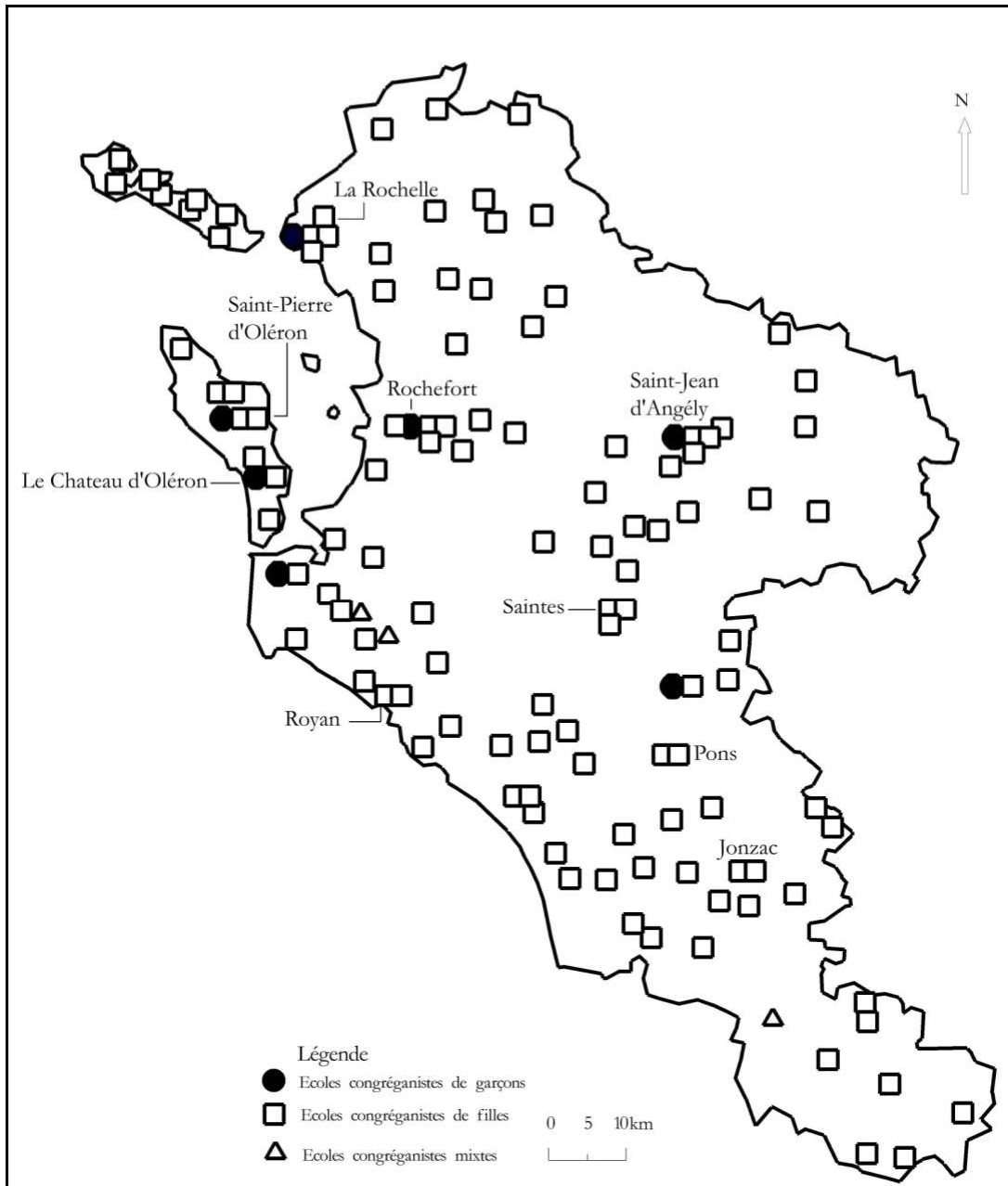
---

civile. Le sous-préfet de Marennes ne les compte pas ainsi dans son recensement des congrégations (ADCM, 61 V 1. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 30 mars 1861).

<sup>1</sup> Elles sont récapitulées dans : ADLR, P Aytré. « Registre de paroisse et souvenir de ce qui a eu lieu depuis que je suis curé à Aytré » rédigé par l'abbé Bernard.

<sup>2</sup> ADCM, 75 V 1. Brouillon de la lettre du préfet au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 11 décembre 1861.

Carte 17 : Les écoles congréganistes en 1872.



Si on se place désormais non plus du point de vue des acteurs mais qu'on analyse simplement la répartition géographique dans le département, on ne peut que souligner l'absence d'uniformité [Cf. Carte 17]. La présence des écoles de garçons congréganistes correspond certes à la vitalité religieuse des paroisses les abritant mais aussi et surtout au fait urbain. A l'exception de celles de Montils et du Gua, toutes les autres écoles masculines sont situées dans les villes et les petites villes du département. Pour les filles, les comportements ne furent pas uniformes dans le département [Cf. Tableau 23]. En un peu plus de dix ans, les écoles congréganistes de l'arrondissement de Jonzac voient leur nombre multiplié par près de trois. La croissance est à peine moins mesurée dans les arrondissements côtiers – Marennes et Rochefort – où les écoles font plus que doubler. L'arrondissement de Marennes se distingue par un taux de scolarisation congréganiste supérieur à 50 % sous le Second Empire. Ce chiffre se maintient jusqu'à l'aube des années 1880. Les autres arrondissements ne réussirent pas à dépasser ce seuil. La poignée de nouvelles maisons qui voient le jour dans les années 1870 se situent dans les campagnes de la Saintonge centrale et méridionale<sup>1</sup>, c'est-à-dire les régions les plus solidement bonapartistes du département. L'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély reste continûment en retrait pour le développement de ses écoles congréganistes.

**Tableau 23 : Les écoles congréganistes de filles (1853-1881, par arrondissement).**

Arrondissement		1853			1864			1872			1880-1881		
		(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Jonzac	Ecoles	49	8	14%	37	23	38,33%	44	23	34,33%	52	32	38,10%
	Elèves	2071	320	13,38%	1556	1068	40,70%	2305	1279	35,69%	2836	1414	40,66%
Marennes	Ecoles	28	10	26%	25	23	47,91%	25	25	50%	28	24	46,15%
	Elèves	736	887	54,65%	791	1881	70,39%	1232	1877	60,37%	1717	1739	53,15%
Rochefort	Ecoles	37	5	12%	38	12	24%	45	11	19,64%	46	16	25,81%
	Elèves	1090	675	38,24%	1372	1258	47,83%	2394	1441	37,57%	2278	1629	36,09%
La Rochelle	Ecoles	46	13	22%	46	22	32,35%	49	22	30,99%	50	23	31,51%
	Elèves	1624	1197	42,43%	2257	1887	43,55%	2438	2018	45,29%	2835	1780	33,39%
Saintes	Ecoles	63	13	17%	74	21	22,10%	89	23	20,54%	93	30	24,39%
	Elèves	2460	971	28,30%	2760	1563	36,15%	4066	1596	28,19%	4065	2140	28,57%
Saint-Jean-d'Angély	Ecoles	25	8	24%	36	13	26,53%	54	14	20,59%	69	13	15,85%
	Elèves	1486	507	25,44%	1369	610	30,82%	3416	837	19,68%	3919	953	16,42%
Département	Ecoles	248	57	19%	256	114	30,81%	306	118	27,83%	338	138	28,99%
	Elèves	9467	4557	32,49%	10105	8267	45%	15851	9048	36,33%	17650	9655	33,29%

(1) : nombre total d'écoles ; (2) : nombre total d'écoles congréganistes ; (3) : proportion des filles accueillies dans les écoles congréganistes parmi les élèves fréquentant les écoles de filles.

<sup>1</sup> Après avoir exclu les maisons apparaissant désormais deux fois dans les états de l'enseignement primaire en 1880-1881, on se rend compte que trois nouvelles écoles ont vu le jour dans l'arrondissement de Jonzac et six dans celui de Saintes.

L'échelle cantonale révèle d'encore plus grandes diversités. En 1864, dix des trente-sept cantons voient leurs écoles congréganistes plus nombreuses que les écoles laïques. Huit ans plus tard, les maisons religieuses ne sont majoritaires que dans trois cantons<sup>1</sup>. Les équilibres ne changent guère jusqu'à la veille des lois Ferry<sup>2</sup>. Les deux îles sont des terrains où les congrégations religieuses réussirent à dominer très nettement les autres écoles. Leurs positions se renforcent jusqu'aux débuts de la Troisième République<sup>3</sup>. Dans l'île d'Oléron, sauf une poignée d'enfants protestantes, toutes sont dans des maisons congréganistes. Ici comme dans la partie occidentale de l'île de Ré, l'immense majorité des filles vont dans les écoles tenues par les Filles de la Sagesse. Dans la partie intérieure du département, le poids congréganiste est moindre. Les terrains les plus défavorables se trouvent dans la région de Saint-Jean-d'Angély. A l'ouest et au nord de cette ville, les cantons de Tonnavy-Boutonne et de Loulay sont les seuls à n'avoir jamais vu s'installer de sœurs tenant école. Tous les autres cantons de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély eurent des écoles congréganistes mais cet effort fut nettement insuffisant. Même sous le Second Empire, alors que la proportion d'écoles congréganistes était supérieure à la moyenne départementale<sup>4</sup>, les sœurs scolarisaient moins de petites filles que leurs concurrentes laïques. Au sud du département, le canton de Montlieu, lui aussi, connaît une sur-représentation d'écoles congréganistes qui ne réussissent pas à attirer une proportion équivalente de petites filles. C'est un signe du précoce détachement de ces régions.

Dans les communes de la Saintonge centrale – cantons de Cozes, Mirambeau, Saint-Genis et Jonzac – la noblesse légitimiste et amie des œuvres catholiques aida de toute son influence les écoles congréganistes. Disposant d'un vaste domaine à Plassac, la famille de Dampierre finançait sans aucun doute largement la maison de Bois et de cette commune. Les sœurs de Plassac habitent dans une dépendance du château du marquis de Dampierre<sup>5</sup>. D'autres familles d'une ampleur moindre jouèrent un rôle semblable. Sur les bords de la Gironde, la minuscule commune de Chenac bénéficie d'un couvent des Ursulines du Sacré-Cœur de Pons grâce à la généreuse donation de Mme de La Croix Durepaire qui donna le local et une rente permettant de subvenir aux besoins de la maison<sup>6</sup>. Dans la commune voisine de Saint-Seurin-d'Uzet, remplaçant en 1871 les Servantes de Marie, les sœurs de la Doctrine chrétienne sont logées dans un immeuble fourni

<sup>1</sup> En 1872, les cantons avec une majorité d'écoles congréganistes sont ceux du Château-d'Oléron, de Saint-Pierre-d'Oléron et d'Ars-en-Ré.

<sup>2</sup> En 1880-1881, quatre cantons avec une majorité d'écoles congréganistes (Ars-en-Ré ; le Château-d'Oléron ; Jonzac et Saint-Pierre-d'Oléron).

<sup>3</sup> Dans l'île d'Oléron, l'augmentation du nombre des écoles entre 1864 et 1872 est un artifice comptable : au Château-d'Oléron, à Saint-Denis, à Saint-Pierre et à Saint-Georges, l'inspecteur primaire distingua l'école gratuite et l'école payante.

<sup>4</sup> C'est le cas des cantons d'Aulnay et de Saint-Hilaire-de-Villefranche qui font partie de la « Petite Chine ».

<sup>5</sup> ADCM, V suppl. E. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet, 22 février 1902.

<sup>6</sup> ADCM, 67 V 1. Décret impérial, 25 juillet 1853.

par M. de Peyrecave<sup>1</sup>. Salignac-de-Mirambeau vit naître un couvent des sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus, certes grâce au zèle du curé de la paroisse, l'abbé P. Gurlach<sup>2</sup> mais la présence à la mairie d'un représentant de la noblesse légitimiste du département, le comte du Pavillon, dut tout autant en faciliter l'installation<sup>3</sup>. A Saint-Martial-de-Mirambeau, ce rôle revint à la famille de Moneys<sup>4</sup>.

Dès l'époque du plus grand développement des congrégations, le maintien d'un réseau congréganiste pose problème et cela est particulièrement visible lorsque l'on aborde la question de la religion des écoles publiques.

### **La religion des écoles publiques, un objet de conflits.**

Au seuil du Second Empire, la place de la religion dans les écoles publiques ne soulève des débats que dans un espace très circonscrit, la presque île d'Arvert. A maintes reprises, le problème de la mixité religieuse et de la main-mise protestante des écoles publiques est souligné. Or, la loi Falloux portait, à propos des écoles communales, que « dans les communes où les différents cultes reconnus sont professés publiquement, des écoles séparées seront établies pour les enfants appartenant à chacun de ces cultes » (art. 36). Les lendemains de cette loi sont le temps du redressement des catholiques. En 1852, l'inspecteur des écoles primaires, Alphonse Normand, se désole :

« Depuis Royan jusqu'à la Tremblade, on ne compte qu'un seul instituteur catholique placé aux Mathes, comme dans un pays perdu.

Cependant plusieurs communes, Etaules, l'Eguille, Mornac, ont des populations catholiques supérieures en nombre aux populations protestantes. (...)

Pourquoi cette différence ? Pourquoi cet abandon des intérêts catholiques dans les localités qui ont le plus besoin d'aide et de protection ?

Cet état de choses est affligeant et ne paraît pas juste et raisonnablement explicable<sup>5</sup>. »

Quelques mois plus tard, il ajoute, dans un courrier au recteur : « les protestans (*sic*) de ces contrées sont habitués à vouloir tout pour eux-mêmes et rien pour les autres ; ils sont exclusifs au dernier point<sup>6</sup> ». Au cours des années suivantes, probablement grâce à l'appui des autorités universitaires, s'observe un rééquilibrage en faveur des catholiques : l'école publique de l'Eguille

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 249 et V suppl. B. Dossier de Saint-Seurin-d'Uzet.

<sup>2</sup> Cf. sa notice nécrologique dans : BR, t. XI, 14 août 1903, n° 7, p. 76-77.

<sup>3</sup> Cf. sa notice nécrologique dans : BR, t. XVII, 31 juillet 1880, n° 5, p. 54-55.

<sup>4</sup> RAINGUET Pierre-Damien, *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure)*, Jonzac- St-Fort sur Gironde, Gabriel Arlot libraire – Antoine Renault libraire, 1864, p. 264.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 324. Rapport sur l'instruction primaire dans l'arrondissement de Marennes, 8 août 1852.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 286. Lettre d'Alphonse Normand au recteur, 9 novembre 1852.

repassa aux mains d'un instituteur catholique dès 1853<sup>1</sup> ; le même sort attend l'école de garçons d'Etaules ; celle de Mornac devient congréganiste. La confessionnalisation s'accroît : à Arvert, les protestants perdent le monopole de l'école publique ; une école publique catholique est mise en place en 1853. A la Tremblade, l'école publique catholique tenue par un laïc ne peut pas faire face à la concurrence de l'école tenue par les Frères des Ecoles chrétiennes qui ne tardent guère à bénéficier du titre d'instituteurs communaux<sup>2</sup>.

**Tableau 24 : Les écoles congréganistes publiques de filles (1864-1881).**

Arrondissement	1864				1880-1881			
	Ecoles publiques	Ecoles congréganistes publiques	Proportion sur l'ensemble des écoles publiques	Proportion sur l'ensemble des élèves fréquentant les écoles publiques de filles	Ecoles publiques	Ecoles congréganistes publiques	Proportion sur l'ensemble des écoles publiques	Proportion sur l'ensemble des élèves fréquentant les écoles publiques de filles
Jonzac	8	1	12,5 %	19,51 %	63	19	30,16 %	32,31 %
Marennes	16	10	62,5 %	87,8 %	39	14	35,9 %	45,69 %
Rochefort	17	7	41,18 %	56,81 %	39	8	20,51 %	33,8 %
La Rochelle	39	12	30,77 %	42,34 %	49	9	18,37 %	22,61 %
Saintes	33	3	9,09 %	15,64 %	88	10	11,36 %	13,49 %
Saint-Jean-d'Angély	14	1	7,14 %	3,82 %	70	4	5,71 %	4,95 %
Département	127	34	26,77 %	42,91 %	348	64	18,39 %	23,4 %

Sources : ADCM, 1 T 327\* et 1 T 338\*.

Pourtant, les établissements congréganistes dans l'enseignement primaire public restèrent toujours minoritaires [Cf. Tableau 24]. Les écoles publiques de filles furent longtemps négligées par les municipalités qui préfèrent subventionner des écoles libres plutôt que prendre en charge directement la dépense de la totalité de la dépense. La loi Duruy (1867) qui impose aux communes de plus de cinq cents habitants d'entretenir une école communale de filles joua un rôle moteur dans le développement des écoles publiques de filles. Pour autant à la veille des lois Ferry, plus du quart des communes du département ne dispose pas encore d'une école communale de filles. Le plus souvent, les municipalités se bornent à communaliser une école libre déjà existante dans la commune. Les écoles congréganistes étant moins fragiles que les écoles laïques, cette modalité aurait pu bénéficier prioritairement aux écoles tenues par des sœurs. Ici, cela ne se passa pas ainsi : alors que les écoles publiques congréganistes ne voient leur chiffre croître que de 88 %, les écoles publiques laïques augmentent de 205 %. Les évolutions divergent selon les régions du département. Les espaces littoraux – arrondissements de Marennes, Rochefort et la Rochelle – se distinguent par l'effondrement du rôle des sœurs dans l'instruction primaire. Autour de Marennes et de Rochefort, cette baisse s'explique surtout par la multiplication des écoles publiques laïques. En 1864, il n'y avait que deux écoles publiques de

<sup>1</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1854, p. 101.

<sup>2</sup> Cf. *Bull. SAHSA*, t. XI, 1891, p. 98-106.



filles dans la presqu'île d'Arvert (cantons de Royan et de la Tremblade) ; dix-sept ans plus tard, elles sont onze. Parmi celles-ci, on compte seulement trois écoles congréganistes communalisées. Dans le canton de Royan, témoignage indirect du rôle des protestants et des hommes favorables à la laïcité scolaire dans les affaires municipales, aucune des cinq écoles congréganistes ne fut communalisée. L'arrondissement de la Rochelle connaît lui déjà une baisse numérique des écoles publiques congréganistes : la laïcisation des écoles commence ici très tôt. Ainsi, à Aytré, dans l'arrière-pays rochelais, l'école des sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus est communalisée dès ses commencements, en 1859. Les élections de 1865 ayant modifié la composition du conseil municipal, le nouveau corps s'empresse de réclamer la laïcisation du personnel de l'école des filles ; bien que les autorités supérieures refusent d'entériner ce vœu, la congrégation, se rendant compte des difficultés du maintien de ce poste, se retire l'année suivante<sup>1</sup>.

La situation est encore plus difficile pour les congrégations masculines et en particulier les Frères de Saint-Gabriel en charge des écoles communales. Leurs qualités pédagogiques et morales sont vigoureusement attaquées<sup>2</sup>. La municipalité de Pons se montre peu soucieuse d'offrir un local approprié tant à l'enseignement qu'à la vie religieuse des frères<sup>3</sup> : les frères quittent Pons dès 1862<sup>4</sup>. Au Gua, l'école fondée en 1853 fut communalisée en 1855<sup>5</sup> ; à peine dix ans plus tard, le conseil municipal revient sur sa décision et la congrégation quitte ce bourg en 1867<sup>6</sup>. A Jonzac, en 1861, lors du remplacement du frère directeur, le maire bonapartiste craignait que le conseil municipal fasse choix d'un laïc pour lui succéder<sup>7</sup>. Une partie de l'opinion publique est résolument hostile aux frères : on en retrouve écho dans *l'Indépendant de la Charente-Inférieure* qui dénonce en 1865 « une école de frères, imposée à la population par un jésuitisme laïque des plus fanatiques<sup>8</sup> » ; les dissensions entre le curé de Jonzac et la congrégation, l'insuffisance du local font que la congrégation se retire à l'été 1868.

L'arrivée dans les écoles publiques des congrégations masculines provoqua de très vives réactions du côté protestant. Concurrence et émulation furent à l'ordre du jour. A Pons, aussitôt que l'école publique de garçons est confiée aux Frères de Saint-Gabriel, le conseil presbytéral multiplie les démarches pour que la commune mette en place une école communale protestante<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> ADLR, P Aytré. « Registre de paroisse et souvenir de ce qui a eu lieu depuis que je suis curé à Aytré » rédigé par l'abbé Bernard.

<sup>2</sup> Cf. CARON Jean-Claude, *A l'école de la violence. Châtiments et sévices dans l'institution scolaire au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1999, p. 273 et 276-277.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 1 534.

<sup>4</sup> AFSG, 621.649.

<sup>5</sup> ADLR, P Le Gua 1. Chronique paroissiale, année 1855.

<sup>6</sup> AFSG, 621.303. Brouillon de la lettre du supérieur général à l'inspecteur primaire de Rochefort, 19 juillet 1867.

<sup>7</sup> AFSG, 621.341. Lettre de Canolle, maire de Jonzac, au supérieur des Frères de Saint-Gabriel, 9 septembre 1861.

<sup>8</sup> *ICI*, 5 décembre 1865.

<sup>9</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 29 mars, 26 juillet 1854, 6 juin 1855

Face à la fin de non-recevoir de la municipalité et des autorités académiques, les Pontois décident de fonder leur propre école : elle ouvre ses portes en avril 1855<sup>1</sup>. Cette naissance se fait avec le soutien de la SEIPP qui guide l'Eglise réformée dans le choix de leur instituteur, Gaspard Böttgen. L'établissement connaît un tel succès qu'est acquis au milieu des années 1860 un immeuble pour accueillir l'école primaire. De fait, la maison protestante a survécu à son antagoniste, l'école des Frères de Saint-Gabriel. L'école protestante ne disparaît qu'au début des années 1870, semble-t-il, suite à des difficultés financières et à des dissentiments entre l'instituteur et le conseil presbytéral<sup>2</sup>. A la Tremblade, l'école des Frères des Ecoles chrétiennes est communalisée en 1857<sup>3</sup>. Peu après, meurt le vieil instituteur protestant communal, Justin Reynaud. Le conseil presbytéral se met à l'œuvre pour trouver un homme susceptible de rivaliser avec les Frères. Est choisi David-Jonathan Drancourt, un instituteur de l'Aisne<sup>4</sup>. La gratuité de l'école est également adoptée par le conseil presbytéral qui, grâce à des collectes dans l'Eglise, prend à sa charge le manque à gagner que représente la gratuité pour les revenus de l'instituteur. Il s'agit bien de faire pièce à la concurrence des Frères qui, eux, reçoivent gratuitement les enfants ; les ressources financières de l'Eglise ne permirent pas la pérennisation de la mesure et l'école dut redevenir payante en 1865<sup>5</sup>.

De l'autre côté de la Seudre, les protestants de Marennes réclament à partir de 1855 la communalisation de leur école libre de garçons : la crainte de voir les catholiques demander une école congréganiste de garçons les pousse à se contenter d'un instituteur-adjoint dans l'école communale déjà existante<sup>6</sup>. La situation des protestants de Rochefort est très proche de celle de Marennes : un de leurs coreligionnaires, Eugène Roy-Bry, étant maire de la ville de 1851 à sa mort en 1864, appuie de tout son pouvoir les instances de l'Eglise. En 1858, l'école des apprentis du port de Rochefort est confiée aux Frères des Ecoles chrétiennes<sup>7</sup>. La réaction du conseil presbytéral est immédiate : il demande la création d'un poste d'adjoint protestant dans l'école communale. L'insuffisance des ressources de la ville, la crainte de voir les catholiques demander « de faire adopter par la ville l'école instituée par les jésuites » font que la doléance n'est pas suivie immédiatement d'effet ; avec le secours de la SEIPP, la place est enfin financée à la rentrée 1861<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. dossier en BPF, Ms 1619/III-3.

<sup>2</sup> C'est ce qui transparait de : AERS, Pons. Registre du conseil presbytéral.

<sup>3</sup> AFEC, France. NC 633, dossier 11, p. 17.

<sup>4</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 28 octobre 1859.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 28\*. Séance des 9 novembre 1859 et 19 novembre 1865.

<sup>6</sup> Cf. BPF, Ms 1656\*. En particulier, séances des 16 novembre 1856, 2 août et 20 décembre 1857, 21 mai 1859.

<sup>7</sup> AFEC, France. NC 784, dossier n° 2, chemise n° 2. Lettre du préfet maritime de Rochefort au supérieur des Frères des Ecoles chrétiennes, 22 novembre 1858.

<sup>8</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3, séances des 1<sup>er</sup> mars 1859, 30 août et 12 septembre 1859, 4 mai, 2 juillet et 17 août 1860, 5 février 1861.

La Rochelle se situe à contre-courant de ce phénomène. L'historique école mutuelle fondée par les protestants cesse d'être dirigée par un huguenot dans la seconde moitié des années 1850. Le remplacement du directeur protestant, Louis Thomas, par le catholique Benjamin Bagier<sup>1</sup> se fit sans que soit consulté le consistoire. Le conseil presbytéral et le consistoire de la Rochelle ne se préoccupèrent d'un instituteur protestant à la Rochelle qu'en 1862, pour trouver le successeur d'un instituteur-adjoint protestant<sup>2</sup>. Ce silence de l'Eglise sur la perte de la direction protestante de l'école mutuelle peut se comprendre sans doute par la personnalité du dernier directeur protestant de l'école : Thomas avait été inquiet en 1850 pour ses « opinions avancées<sup>3</sup> ». Afin d'éviter d'être confondus avec l'opposition au Second Empire, il est probable que les protestants de la Rochelle firent le choix de se contenter d'un simple instituteur-adjoint de leur confession.

Les hommes en place dans les instances académiques ou municipales sous le Second Empire ne se montrèrent donc qu'assez peu favorables au développement des écoles protestantes publiques ; sont plutôt jugées souhaitables des écoles mixtes avec un maître catholique et un maître protestant. Les initiatives prises en faveur des écoles publiques congréganistes de garçons se montrèrent, elles aussi, excessivement fragiles.

La chute du Second Empire ne bouleverse pas la donne. Le mouvement de communalisation des écoles libres dont l'identité religieuse est clairement marquée se poursuit encore dans les années 1870.

L'insuffisance ou l'absence des écoles laïques est la raison pour laquelle des écoles congréganistes de filles deviennent alors publiques. C'est le cas notamment de quatre écoles tenues par les sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus dans l'arrondissement de Jonzac, région qui se caractérise alors par le retard de son réseau d'écoles féminines<sup>4</sup>.

Dans des régions de confrontation religieuse, la communalisation des écoles protestantes reste à l'ordre du jour. Ces communalisations se retrouvent particulièrement dans des communes comptant des foyers protestants très minoritaires mais disposant d'une longue légitimité historique. Les huguenots veulent voir clairement affirmer l'égalité des cultes dans l'espace scolaire public et ces doléances peuvent parfois recevoir l'appui des républicains. Trois communautés illustrent ces problèmes : Gémozac, Saint-Just-Luzac et Cozes. Gémozac, chef-lieu de canton, dispose à la fin du Second Empire d'une maison tenue par les religieuses de Sainte-Marie de la Providence et d'une école protestante de filles. Les deux sont libres. A l'été 1870,

---

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 385\*.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 10 décembre 1862.

<sup>3</sup> Cf. en particulier les diverses pièces contenues en : ADCM, 1 T 286.

<sup>4</sup> La Clotte, Montlieu et Mosnac en 1874 ; Jussas en 1877.

arrive dans l'école protestante une nouvelle directrice pourvue du brevet supérieur ; par ses capacités, elle peut donc rivaliser avec le pensionnat congréganiste. Profitant sans doute du flottement politique des premiers mois de la Troisième République, les protestants de Gémozac deviennent plus ambitieux pour leur école de filles et désirent la communalisation : ils font des démarches en ce sens auprès de la commission municipale qui gère la commune après la dissolution du conseil municipal impérial. A la Rochelle, le pasteur L. Delmas appuie la demande auprès de l'inspection d'académie. Le succès couronne leur entreprise : la nouvelle institutrice protestante est déclarée institutrice communale. Alors que le conseil presbytéral souhaitait un établissement communal confessionnel, cette école n'est pas réservée aux seules protestantes : elle est déjà pensée comme une école laïque, devant accueillir les enfants de toute confession. La reprise en main rapide par le parti conservateur des rouages de l'administration font que cette expérience s'avère de courte durée. Lorsqu'en 1871 cette institutrice démissionne, le contexte redevient défavorable aux protestants. Le conseil municipal nouvellement élu refuse de reconnaître la nécessité de la dépense d'une école communale de filles : celle-ci ne se retrouve finalement maintenue que parce que le poste de directrice de l'école est donné à une catholique. Les protestants disparaissent alors de la scène éducative féminine de Gémozac<sup>1</sup>. Ici, l'alliance des républicains et des protestants en faveur de l'école publique s'avère contre-productive car trop précoce dans des terres bonapartistes. A Saint-Just-Luzac, la demande du conseil presbytéral s'explique par la pauvreté de la caisse de l'Eglise. Des discussions sont amorcées en 1869 pour que les écoles protestantes de Luzac deviennent communales, sous la réserve qu'elles conservent leur couleur confessionnelle. Le conseil municipal n'adhère à cette proposition qu'« après une discussion assez vive » et grâce à la voix prépondérante du maire<sup>2</sup>. L'enquête de *commodo* et *incommodo* révèle alors l'importance des identités religieuses dans ce bourg des bords de la Seudre : tous les opposants au projet sont des catholiques<sup>3</sup>. La communalisation ne devient une réalité qu'en 1874<sup>4</sup>. Le retard de la transformation s'explique par l'incompréhension de Paris à l'égard de la situation locale et par la résistance des protestants à l'égard des décisions du Ministère. En effet, pour les bureaux parisiens, il s'agit de créer une école de hameau ; de ce fait, les instituteurs seraient sous la tutelle de l'instituteur de Saint-Just, catholique. Ce contrôle catholique d'une école protestante apparaît inadmissible aux huguenots et c'est pourquoi la création des écoles communales protestantes de Luzac se trouve retardée. A Cozes, depuis au moins 1871, les protestants réclament que leur école libre de garçons soit transformée en école publique. Outre

<sup>1</sup> L'ensemble des informations concernant Gémozac est tiré de : AERS, Gémozac. Registre du conseil presbytéral, séances des 28 août 1870, 16 avril 1871, 3 septembre et 25 octobre 1871.

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 2 220. Délibération du conseil municipal de Saint-Just-Luzac, 26 décembre 1869.

<sup>3</sup> ADCM, 1 T 2 220. Registre destiné à recevoir les observations des habitants, 20 novembre 1870.

<sup>4</sup> *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire. (...) Charente-Inférieure*, 1874, n° 5, p. 105.

l'insuffisance de la caisse de la municipalité, le conseil municipal fondait son refus sur des raisons de principe. Il exposait

« combien il serait à désirer de voir les deux écoles fondues en une seule, où les enfants des deux cultes (comme par le passé), apprendraient de bonne heure à s'aimer, à vivre en bons camarades, sans se préoccuper d'aucune idée religieuse, et combien au contraire il est regrettable de voir ces enfants former deux camps bien distincts comme s'ils étaient d'origine différentes<sup>1</sup>. »

Ces raisons ne durent pas paraître suffisantes ni aux protestants ni aux autorités académiques. Cinq mois plus tard, le Conseil départemental de l'Instruction publique émet un avis favorable à la communalisation de l'école de garçons<sup>2</sup>. L'école communale protestante de garçons devient une réalité en février 1874<sup>3</sup>.

### **Des établissements à part : les cours normaux de jeunes filles.**

L'ordonnance royale pour l'exécution de la loi Guizot donnée le 16 juillet 1833 précisait en son article 23 que pour les départements « dont les habitants professent différents cultes », le Ministre de l'Instruction publique pouvait, sur la demande des Conseils généraux ou des conseils municipaux, autoriser la mise en place à côté des écoles normales d'« écoles modèles » appelées à former des instituteurs primaires. Cette disposition n'a aucune conséquence pour le personnel masculin : de 1833 à 1862, les élèves-instituteurs de la Charente-Inférieure sont formés à l'école normale de Poitiers ; après cette date, ils sont installés à Lagord près de la Rochelle. En revanche, avant la loi Paul Bert de 1879, nulle nécessité de créer d'établissements semblables pour les institutrices : l'ordonnance du 23 juin 1836 sur les écoles de filles ne prévoit pas d'obligation mais seulement une incitation à la mise en place de tels organismes. Naissent ainsi deux structures parallèles : le cours normal du Château d'Oléron tenu par les Filles de la Sagesse et un cours normal protestant. Dans la formation, elles sont une traduction spatiale de la disjonction opérée dans les écoles primaires entre les enfants protestants et les enfants catholiques.

### **Un cours normal congréganiste : le Château-d'Oléron.**

Sous le Second Empire, l'immense majorité des départements dispose d'une école normale d'instituteurs<sup>4</sup> ; il n'en est pas de même pour les filles. Un peu plus de la moitié des départements dispose d'un établissement faisant office d'école normale d'institutrices. Trente-cinq sont tenus

<sup>1</sup> ADCM, 129 V 1. Délibération du conseil municipal de Cozes, 10 novembre 1872.

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 546. Registre des affaires soumises au Conseil, 21 mars 1873.

<sup>3</sup> *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire. (...) Charente-Inférieure*, 1874, n° 2, p. 36.

<sup>4</sup> Seuls neuf départements en sont dépourvus en 1863.

par des congrégations et dix-huit par des directrices laïques<sup>1</sup>. La Charente-Inférieure se situe dans le premier cas de figure, et cela depuis 1846<sup>2</sup>. A cet égard, elle est assez conforme à l'esquisse des cours normaux dressée naguère par Françoise Mayeur<sup>3</sup>.

L'idée d'un cours normal destiné aux jeunes filles eut du mal à s'imposer : alors que le projet en est défendu par la plupart des conseils d'arrondissement, le Conseil général en refuse le principe à sa session du 1843<sup>4</sup> et ne l'accepte que trois ans plus tard. Le choix d'un établissement congréganiste est clairement justifié tant par l'inspecteur d'académie que par le préfet. Pour le premier, la raison en est simple :

« MM. les curés ou desservants accueilleraient et appuieraient certainement de toute leur influence des institutrices formées dans une maison religieuse. J'ai pu le reconnaître, toute école qui n'a pas l'appui de ces messieurs, prospère difficilement dans les campagnes, même dans celles où l'on est le moins religieux<sup>5</sup>. »

Quant au choix d'une maison des Filles de la Sagesse, il est dicté par deux éléments : dans cette congrégation, contrairement à celle des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, les méthodes d'enseignement ont évolué et ont été sensibles aux innovations ; de plus, à l'inverse des Ursulines de Chavagnes et des congrégations diocésaines, les Filles de la Sagesse ne refusent pas l'inspection par les autorités universitaires. Après débats, le Conseil général admet le principe de l'envoi de quatre boursières à l'école du Château<sup>6</sup>. Celles-ci se retrouvent mêlées aux pensionnaires que contient déjà l'établissement. Dès 1848, on passe à sept bourses puis en 1849 à douze<sup>7</sup>. Le nombre en est porté à quinze à la fin du second Empire<sup>8</sup> et à dix-huit sous la présidence de Thiers<sup>9</sup>. Peu après, deux bourses financées par l'Etat s'ajoutent au dispositif financier du cours normal catholique<sup>10</sup>. Les bâtiments paraissent isolés : Herculine Barbin notait dans ses *Souvenirs* qu'« une plage immense, presque toujours déserte, s'étendait le long des murs

<sup>1</sup> On a exclu les établissements ayant une direction protestante. Décompte opéré à partir de DELALAIN Jules, *Annuaire de l'Instruction publique pour l'année 1863*, Paris, Jules Delalain, 1863.

<sup>2</sup> Une présentation de la formation dispensée par ce cours normal a été faite par : LACOTTE Fabienne, *L'enseignement primaire en Charente-Inférieure sous le Second Empire (1851-1870)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 1979, p. 37-40 ; MAIRE Cécile, *L'Instruction primaire dans l'arrondissement de la Rochelle sous le Second Empire*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996, p. 47-48 et BLIER Gérard et COMBES Jean, *Histoire de l'enseignement en Charente-Maritime de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Paris, Le Croît vif, 2007, p. 114-116.

<sup>3</sup> Cf. MAYEUR Françoise, « La formation des institutrices femmes avant la loi Paul Bert : les cours normaux », *RHEF*, t. 32, 1995, n° 206, p. 121-130.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 462. Lettres de l'inspecteur des écoles de la Charente-Inférieure au recteur de Poitiers, 16 août 1843 et 6 septembre 1843.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 323. Rapport de Payen, inspecteur des écoles, « sur les moyens à employer pour former des institutrices destinées aux communes rurales », 1846. Le préfet reprend les mêmes arguments pour défendre le projet devant le Conseil général.

<sup>6</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1846, p. 151-155.

<sup>7</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1849, p. 275.

<sup>8</sup> Rapport sur la situation de l'Instruction primaire au 31 décembre 1869, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1870, p. 251.

<sup>9</sup> Rapport sur la situation de l'Instruction primaire au 31 décembre 1872, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'août 1873, p. 225.

<sup>10</sup> *Bulletin officiel et spécial de l'Instruction primaire. (...) Charente-Inférieure*, 1874, n° 2, p. 33.

mêmes de la communauté, dont elle n'était séparée que par un rempart<sup>1</sup> ». Au cours des années 1870, la communauté religieuse dépense plus de 55 000 francs afin d'agrandir et de réaménager les bâtiments pour les rendre plus fonctionnels<sup>2</sup>.

A l'aube de la Troisième République, le contrôle de l'État se fait plus vivement sentir. Face au peu de réussite des élèves lors de la session de 1874, le changement de la directrice est obtenu et les inspections deviennent plus régulières<sup>3</sup>. Ce n'est qu'en 1878 que l'inspecteur d'académie reconnaît que :

« Le cours normal catholique du Château d'Oléron (...) gagnerait à être rapproché du chef-lieu, l'action de l'autorité universitaire s'y ferait plus sentir, au grand profit de l'enseignement et plus tard des écoles du département<sup>4</sup>. »

Le regard de l'autorité universitaire est désormais hostile au cours normal congréganiste. L'inspecteur général passant en Charente-Inférieure au printemps 1879 se montre à cet égard très sévère – avec quelque mauvaise foi – à l'encontre du Château d'Oléron :

« Les autorités scolaires ne se risquent guère à traverser le formidable détroit de Maumusson pour aller examiner les futures institutrices, que l'on forme dans la solitude, sous l'influence d'un enseignement contraire aux idées modernes ; elles savent d'ailleurs que si elles échouent aux examens, elles pourront toujours être placées avec une simple lettre d'obédience<sup>5</sup>. »

La loi Paul Bert de 1879 imposant la création d'écoles normales d'institutrices, le Conseil général, alors dominé par les bonapartistes, propose tout simplement la transformation de l'établissement du Château d'Oléron en école normale. Le Ministère de l'Instruction publique refuse en arguant que l'école doit être installée dans un bâtiment départemental et la directrice relever « immédiatement de l'autorité supérieure<sup>6</sup> ». Après avoir été longtemps débattue, la création d'une école normale de filles est décidée en principe en avril 1882<sup>7</sup>. Le Château d'Oléron cesse d'accueillir l'année suivante des boursières du département mais n'en continue pas moins de recevoir des pensionnaires se destinant à l'état d'institutrice.

<sup>1</sup> BARBIN Abel, *Herculine Barbin dite Alexina B.* (présenté par Michel FOUCAULT), Paris, Gallimard, 1978, p. 38.

<sup>2</sup> Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année 1873, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'octobre 1874, p. 246-247 ; Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année 1875, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'août 1876, p. 311-312. Cf. également les pièces rassemblées en : ADCM, 68 V 1. Dossier du Château-d'Oléron.

<sup>3</sup> Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année 1874, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'octobre 1875, p. 264-265.

<sup>4</sup> Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année 1878, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'août 1879, p. 376.

<sup>5</sup> *Extraits des rapports d'inspection générale et résumé des états de situation de l'enseignement primaire. Année scolaire 1878-1879*, Paris, Imprimerie nationale, 1880, tome second, p. 261.

<sup>6</sup> Rapport du préfet dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'août 1880, p. 165.

<sup>7</sup> Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année scolaire 1880-1881, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'août 1882, p. 312.

### Un discret cours normal protestant.

Rares sont les ouvrages qui abordent la question de la formation des enseignantes présentes dans les écoles protestantes<sup>1</sup>. Pourtant, la présence d'établissements dispensant cette formation est un indicateur de l'importance de la communauté et de son intégration dans le paysage religieux et scolaire local. A l'échelle du territoire national, il est extrêmement difficile de repérer l'importance du réseau des écoles modèles et des cours normaux protestants de jeunes filles ainsi que de démêler leur véritable statut. L'établissement de Boissy-Saint-Léger, en Seine-et-Oise, financé par la SEIPP, comme celui de Nîmes sont désignés comme des « cours normaux d'institutrices protestantes » par l'*Annuaire de l'Instruction publique* de 1863<sup>2</sup> tandis qu'ils sont comptés au nombre des écoles normales d'institutrices protestantes par l'*Annuaire protestant* publié par le pasteur Th. de Prat<sup>3</sup>. Ce dernier se limite à signaler ces deux premiers alors que l'auteur de l'*Annuaire de l'Instruction publique* y ajoute le cours normal de Valence.

Le cours normal du département de la Charente-Inférieure échappa longtemps à cette comptabilité. Ces deux annuaires n'en soufflent mot lorsque sont présentées les écoles normales : il faut chercher dans l'*Annuaire protestant* la notice consacrée à l'Eglise consistoriale de Royan pour y découvrir au chef-lieu l'existence d'une école de filles qui « est reconnue pour école normale protestante pour le département<sup>4</sup> »... L'histoire de cet établissement est extrêmement significative de la difficile affirmation de la place des protestants dans l'espace scolaire.

Sa naissance est discrète et problématique<sup>5</sup>. Elle est opérée en 1848 à la faveur de l'esprit nouveau qui souffle alors<sup>6</sup> et à l'occasion de l'augmentation du nombre des bourses octroyées par

---

<sup>1</sup> Un aperçu est donné pour les hommes dans : BOLLE Pierre, « Ecoles populaires. Le modèle protestant : la formation des instituteurs au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Instruire le peuple. Éducation populaire et formation professionnelle dans la France du Sud-Est et l'Italie du Nord. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Grenoble, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1992, p. 149-160. Liste rapide de ces structures à la veille des lois Ferry dans : CABANEL Patrick et POTON Didier, *Les protestants français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan Université, 1994, p. 73.

<sup>2</sup> DELALAIN Jules, *Annuaire de l'Instruction publique pour l'année 1863*, Paris, Jules Delalain, 1863, p. 76 et 185.

<sup>3</sup> PRAT Th. de, *Annuaire protestant. Statistique générale des diverses branches du protestantisme français avec des notes historiques inédites. 1862-1864*, Paris, Grassart, sans date, p. 395.

<sup>4</sup> PRAT Th. de, *Annuaire protestant. Statistique générale des diverses branches du protestantisme français avec des notes historiques inédites. 1862-1864*, Paris, Grassart, sans date, p. 151. Elle est donnée pour école communale. Le statut fut en fait variable : en 1846, elle obtient le titre d'institutrice communale mais les statistiques des années 1860 donnent l'établissement comme une école libre, probablement subventionnée par la commune et tenant lieu d'école communale. ADCM, 1 T 327 et 356.

<sup>5</sup> Erreur de datation et d'interprétation dans : GOUDAL Chloé, *Les écoles protestantes en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle, 1816-1873*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2005, p. 51-65. C. Goudal est partie des seules liasses consacrées aux cours normaux et n'a pas consulté les délibérations du Conseil général. De plus les bornes chronologiques adoptées lui font manquer l'évolution ultérieure.

<sup>6</sup> Contrairement à l'hypothèse suggérée par Chloé Goudal, cette décision ne paraît pas devoir être imputée à une sur-représentation protestante au sein du Conseil général : en 1846 comme en 1848, le nombre de conseillers généraux protestants est resté stable. Nous avons pu identifier aux deux dates respectivement cinq et six huguenots au Conseil général. Cf. GOUDAL Chloé, *Les écoles protestantes en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle, 1816-1873*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2005, p. 53.



le Conseil général en faveur des élèves maîtresses. Il s'agit de ne plus les envoyer exclusivement à la seule maison du Château d'Oléron : le Conseil général décide que ces élèves seraient envoyées « dans une ou plusieurs écoles laïques ou religieuses ». Pour choisir celles-ci, le préfet devait prendre en considération « les avantages pécuniaires, moraux et d'instruction, qui pourront lui être offerts<sup>1</sup> ». La fille de l'instituteur protestant communal de Souhe bénéficie ainsi d'une bourse et entre dans l'établissement de Royan en juin 1849<sup>2</sup>. Le choix de Royan s'explique par deux raisons : d'une part, Royan a dû être préféré aux pensionnats protestants existants alors à la Rochelle et à Marennes car il s'agit alors d'une toute petite ville au climat réputé sain ; d'autre part, contrairement à l'école protestante de filles de la Rochelle, elle se caractérise par sa stabilité dans la direction pédagogique. Alméria Gaillard connaît le succès depuis l'ouverture de son école en 1842.

En 1850, toutes les bourses sont dévolues au cours normal du Château<sup>3</sup>, probablement faute de candidates pour Royan. Si deux ans plus tard des démarches sont faites pour qu'une jeune fille puisse se présenter devant la commission d'examen distribuant les bourses du Conseil général<sup>4</sup>, le cours normal protestant de Royan a déjà cessé d'exister *de facto* à cette date-là. Cette disparition sans mots s'explique par les changements politiques alors opérés : les républicains ont été rapidement balayés en Charente-Inférieure au profit des représentants du parti de l'Ordre ; le pasteur de Royan avait été inquiété pour ses opinions républicains au lendemain du coup d'Etat<sup>5</sup>. Il est probable que la suspicion qui pèse sur les instituteurs protestants d'être des « rouges » potentiels<sup>6</sup> ait rejailli sur les institutrices protestantes.

A l'été 1856, une correspondance est échangée entre l'inspection académique et Alméria Gaillard afin de relancer le principe du cours normal protestant<sup>7</sup>. Elle demeure sans suite dans l'immédiat. Pendant l'hiver 1857-1858, le pasteur Pierre-Jean Carrière de Saujon demande une bourse pour une jeune fille de l'Eguille, déjà en pension chez A. Gaillard depuis deux ans<sup>8</sup>. Cette initiative locale comme la création en 1858 sous les auspices de la SEIPP du cours normal

<sup>1</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, deuxième session de 1848, 1848, p. 260.

<sup>2</sup> *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1849, p. 267 ; ADCM, 1 T 169. Lettre de l'inspecteur des écoles primaires au préfet, 24 mars 1849.

<sup>3</sup> Rapport du préfet dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1850, p. 161.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 462. Lettre du préfet au recteur de la Charente-Inférieure, 5 mars 1852. Le dossier n'indique pas si la candidate fut admise.

<sup>5</sup> ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 469.

<sup>6</sup> Cf. *Le Catholique apostolique et non romain*, 30 mars 1850, n° 6, p. 32 qui se fait l'écho de ces rumeurs : « Sur trente-neuf instituteurs communaux, dans l'arrondissement de Marennes, huit ou neuf seulement se trouvent protestants. Or, ces huit ou neuf instituteurs ont été dénoncés comme socialistes ! »

<sup>7</sup> ADCM, 1 T 171. Brouillon de la lettre de l'inspecteur d'académie à Alméria Gaillard, 7 août 1856 et réponse de celle-ci, 10 août 1856.

<sup>8</sup> ADCM, 1 T 171. Lettre du pasteur Carrière au préfet, 8 janvier 1858.

d'institutrices protestantes de Boissy-Saint-Léger<sup>1</sup> poussèrent sûrement le consistoire de Royan à réclamer la résurrection du Cours normal protestant. Les Royannais reçoivent en cette occasion le soutien des consistoires de Pons et de la Tremblade<sup>2</sup>. Des bourses sont de nouveau délivrées en faveur de l'établissement royannais. Les boursières se retrouvent mêlées aux élèves du pensionnat tenu par A. Gaillard. L'institution demeure d'ampleur très modeste. A partir du milieu des années 1860<sup>3</sup>, elle semble disposer de deux bourses départementales mais elles sont rarement pourvues en même temps<sup>4</sup>. La reconnaissance de l'institution s'accroît sous la Troisième République naissante : en 1874, une bourse payée par l'Etat est créée en sa faveur<sup>5</sup>.

Le regard porté sur l'établissement par les autorités civiles est en règle générale favorable. En 1864, le rapport présenté au Conseil général se contente de dire que :

« Nous n'avons (...) qu'à nous féliciter des succès qu'obtient madame la directrice de Royan, dont les élèves ont tenu un des premiers rangs dans les examens<sup>6</sup>. »

Dix ans plus tard, les termes n'ont guère changé :

« Le cours normal protestant de Royan, confié à une institutrice libre, aidée de ses deux filles et de son gendre qui donne, dans la maison des leçons de dessin et de mathématiques, est parfaitement dirigé et rend de réels services à la population protestante du département, en formant des institutrices pour les écoles du culte réformé<sup>7</sup>. »

Des critiques commencent à poindre à la fin de la vie d'Alméria Gaillard. En 1876, on lui reproche de donner « d'assez faibles résultats », les élèves obtenant leur brevet d'institutrice « dans un rang des plus ordinaires<sup>8</sup> ». L'échec de la boursière présentée par le Cours normal de Royan à la session de juillet 1876<sup>9</sup> comme la disparition d'A. Gaillard en septembre 1877 sont sûrement à l'origine de la décision du transfert du Cours normal de Royan à la Rochelle<sup>10</sup>. Il est alors annexé au pensionnat d'Eugénie Granger. Son existence est très éphémère : il disparaît à la

<sup>1</sup> BOLLE Pierre, « Ecoles populaires. Le modèle protestant : la formation des instituteurs au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Instruire le peuple. Éducation populaire et formation professionnelle dans la France du Sud-Est et l'Italie du Nord. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Grenoble, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1992, p. 150.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 30 avril 1858 et BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 21 juillet 1858. Le consistoire de la Rochelle n'aborde pas la question dans ses séances.

<sup>3</sup> Rapport sur la situation de l'instruction primaire durant l'année 1865-1866, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1866, p. 168.

<sup>4</sup> Le *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire* comme les documents conservés en ADCM, 1 T 171 révèlent une nomination de deux boursières la même année pour les seules années : 1865, 1871 et 1881.

<sup>5</sup> *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire. (...) Charente-Inférieure*, 1874, n° 2, p. 33.

<sup>6</sup> Rapport sur la situation de l'enseignement primaire durant l'année 1863-1864, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1864, p. 310.

<sup>7</sup> Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année 1873, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'octobre 1874, p. 247.

<sup>8</sup> Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année 1875, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'août 1876, p. 311.

<sup>9</sup> Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année 1876, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, sessions d'août-décembre 1877, p. 358.

<sup>10</sup> Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année 1877, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'août 1878, p. 327.

rentrée 1883 lorsque l'école normale d'institutrices du département ouvre ses portes, ses dernières élèves achevant leurs études dans le nouvel établissement<sup>1</sup>.

Le cours normal protestant qui existe de manière discontinue en Charente-Inférieure de 1849 à 1883 reste de taille fort réduite : peu d'institutrices protestantes sont passées sur les bancs de cette maison<sup>2</sup>. Dut jouer en défaveur de Royan la couleur théologique de l'Eglise : il semble bien que les Eglises orthodoxes aient hésité à confier les soins de la formation de leurs institutrices à une maison située au cœur d'un fief libéral<sup>3</sup>. En outre, les pensions de jeunes filles protestantes préparaient également à l'obtention du brevet d'institutrice et le cours normal est victime de cette concurrence.

Les cours normaux correspondent à une situation intermédiaire : le pouvoir civil comme les acteurs religieux jugent essentielle la part de la religion dans la formation des enseignantes sans que toutefois l'administration veuille en prendre la charge totale. L'école normale de la Rochelle les remplace à partir de 1883 : les protestants continuent à y jouer un rôle significatif. Mathilde Good, fille d'un pasteur de la Rochelle y fut longtemps professeur de sciences<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année scolaire 1881-82, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'août 1883, p. 336 ; Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année scolaire 1882-1883, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'août 1884, p. 334.

<sup>2</sup> L'examen de la liasse (ADCM, 1 T 171) et du *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire* livrent le nom de seize boursières.

<sup>3</sup> Dans le registre du consistoire de la Tremblade, on ne trouve trace qu'une seule fois d'une élève présentée pour obtenir une bourse pour le cours normal de Royan (ADCM, 16 J 107\*. Séance du 26 décembre 1858). On connaît la commune d'origine de huit boursières admises entre 1859 et 1875 : à l'exception d'une seule provenant de l'Eglise libérale de Mortagne (consistoriale de Pons), toutes les autres sont issues de l'Eglise consistoriale de Royan.

<sup>4</sup> Arrêté de nomination : *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire. (...) Charente-Inférieure*, novembre 1883, n° 60, p. 119.

### **Effacement protestant, affirmation catholique : l'heure de la Troisième République.**

L'affirmation des identités religieuses dans l'espace scolaire ne commence à être contestée largement, radicalement et avec succès qu'après l'arrivée des républicains au pouvoir, soit au niveau national, soit au niveau local. Il convient d'examiner trois aspects : les modalités de la laïcisation de l'enseignement public ; les stratégies et les réactions des protestants, d'un côté, et des catholiques, de l'autre, face à la nouvelle situation qui leur est faite dans l'enseignement.

### **La défense de l'enseignement laïque : acteurs et mise en pratique.**

Après avoir présenté les structures appuyant le développement de l'enseignement laïque en Charente-Inférieure, nous analyserons la mise en pratique de la laïcisation de l'enseignement public.

La Ligue de l'Enseignement constitue un premier vecteur important de la laïcité à l'école. Peu nombreuses sont les municipalités de la Charente-Inférieure à répondre à l'«enquête sur l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'enseignement primaire» lancée par le Cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement. Elles ne sont que quinze : sur ce nombre, six se situent dans la partie continentale de l'arrondissement de Marennes, là où les protestants sont nombreux au sein des conseils municipaux<sup>1</sup>. Ils paraissent jouer un rôle important dans les réseaux de la Ligue de l'Enseignement. Les deux premiers cercles de la Ligue de l'Enseignement fondés en Charente-Inférieure en sont une illustration. Celui de la Rochelle naît en 1870 sous l'impulsion du médecin protestant Ernest Brard<sup>2</sup>. La liste des premiers donateurs de la bibliothèque est éloquente : plus du quart des donateurs rochelais sont protestants<sup>3</sup>. A Jonzac, le cercle fondé en 1874 a pour premier président l'ancien Constituant de 1848, protestant, Lucien Brard, le père du médecin

<sup>1</sup> Les communes voyant une partie ou la totalité de leur conseil municipal réclamant une instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque sont les suivantes :

Arrondissement	Communes	Arrondissement	Communes
Jonzac	Mirambeau	Saintes	Montpellier-de-M. ; Semussac ; Saujon
La Rochelle	La Couarde-en-Ré ; Sainte-Marie-de-Ré	Saint-Jean-d'A.	Antezant ; Les Nouillers
Marennes	Breuillet ; l'Eguille ; Mornac ; Royan ; Saint-Palais-sur-Mer ; Saint-Sulpice-de-Royan.		

Cf. *Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement. Enquête sur l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'enseignement primaire*, Paris, Impr. Centrale des chemins de fer, 1880, p. 52-55.

<sup>2</sup> Cf. les diverses pièces conservées en : BMLR, Br. 1 688 C.

<sup>3</sup> En comparant la liste des donateurs et les registres électoraux de l'Eglise de la Rochelle des années 1870 et 1880, on arrive avec certitude à une liste de treize noms (Elie-Théodore Alauzet ; Emmanuel Babut ; Hippolyte Barbedette ; Ernest Brard ; Lousmeau Cadot ; Jean-Emmanuel Chapron ; Louis et Emile Delmas ; Gustave Good ; Louis-Marie Meschinot de Richemond ; Paul Seignette ; Auguste Theurier ; Alfred Vincens). La liste de donateurs individuels résidant à la Rochelle se réduit, quant à elle, à environ cinquante noms.

rochelais. Les protestants représentent un cinquième du comité jonzacais<sup>1</sup>. Quelques années plus tard, prennent une active part à la naissance du cercle royannais Eugène Pelletan et Albert Barthe, le fils du pasteur de Pons<sup>2</sup>. Les pasteurs n'hésitent d'ailleurs pas à collaborer à l'œuvre de vulgarisation entreprise par la Ligue de l'Enseignement<sup>3</sup>.

Comme dans le reste de la France, la Ligue de l'Enseignement peut également s'appuyer sur la franc-maçonnerie. Après avoir envoyé un don au siège parisien de la Ligue<sup>4</sup>, l'*Accord Parfait* soutient la naissance du Cercle rochefortais<sup>5</sup>. Le premier président de celui-ci n'est autre que Frédéric Roche, le vénérable de la loge ; toutefois, les positions politiques du vénérable apparaissent trop modérées pour nombre de républicains et sont violemment contestées au sein même du camp républicain<sup>6</sup>. Les chiffres produits par Jean-Paul Martin révèlent l'importance de la Ligue de l'Enseignement en Charente-Inférieure au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Entre 1895 et 1914, trente-neuf nouvelles sociétés adhèrent à la Ligue dans le département : parmi les dix départements de l'Ouest atlantique, la Charente-Inférieure se situe au quatrième rang<sup>7</sup>.

L'instruction primaire laïque est fermement soutenue par les francs-maçons de la Charente-Inférieure. Toutefois, lorsque la question vient en débat en loge, ce sujet ne se distingue pas par sa précocité et on ne fait que retrouver en loge les discussions qui ont déjà lieu dans l'espace public. Lorsqu'en 1880, Raymond Saliz exprime le vœu que « l'étude de l'histoire sainte et du catéchisme » soit ôtée de l'enseignement officiel de l'instituteur, la loge décide de ne pas transmettre ce vœu car les positions de Ferry pour défendre ses projets de loi répondent déjà à ce souhait<sup>8</sup>. Quelques mois plus tard, approuvé par sa loge, un franc-maçon rochefortais fit une conférence sur les congrégations religieuses et indique « les moyens de les combattre en s'appuyant sur ce qu'il appartenait plus spécialement à la maçonnerie de leur déclarer une guerre ouverte et à outrance<sup>9</sup> ». Des initiatives plus incitatives sont aussi prises par les loges. En 1872, le projet de fondation à Bordeaux par les loges bordelaises d'une école normale formant des

<sup>1</sup> ADCM, 6 M 7/2. Dossier du cercle de la Ligue de l'Enseignement de Jonzac. Le comité se compose de seize membres ; ont été identifiés comme protestants, outre Lucien Brard, Gaillard père et fils.

<sup>2</sup> Cf. PETIT Edouard, *Eugène Pelletan. 1813-1884. « L'homme et l'œuvre », d'après des documents inédits*, Paris, Aristide Quillet éditeur, [1913], p. 250-253.

<sup>3</sup> e.g. : Ernest Lengereau qui fait une conférence sur la Nouvelle-Calédonie sous les auspices de la section saujonnaise de la Ligue de l'Enseignement (*Réforme des Charentes*, 9 février 1901).

<sup>4</sup> ADCM, 158 J 6\*. Tenues des 24 juillet et 25 septembre 1876.

<sup>5</sup> ADCM, 158 J 6\*. Tenues des 14 et 28 octobre, 12 novembre 1878, 10 novembre 1879, 9 et 23 février 1880. Le soutien se poursuit au début de la décennie suivante.

<sup>6</sup> e.g. : *Le Patriote royannais*, 1<sup>er</sup> avril 1882, n° 8.

<sup>7</sup> MARTIN Jean-Paul, *La ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Institut d'Etudes politiques de Paris, 1992, p. 138. La liste des départements considérés est la suivante : Charente (23 sociétés), Charente-Inférieure (39), Dordogne (11), Gironde (140), Landes (9), Lot-et-Garonne (29), Basses-Pyrénées (44), Deux-Sèvres (52), Vendée (30), Vienne (34).

<sup>8</sup> ADCM, 158 J 6\*. Tenue du 9 février 1880.

<sup>9</sup> ADCM, 158 J 7\*. Tenue du 12 avril 1880.

instituteurs et des institutrices laïques est approuvé par l'*Accord Parfait*<sup>1</sup>. A la Rochelle, à l'instigation de l'*Union Parfaite* est mise sur pied en 1879 une caisse afin de faciliter aux enfants de la ville la fréquentation des écoles<sup>2</sup>. Des mesures semblables sont prises en faveur des cantines scolaires<sup>3</sup>. Des prix sont distribués sous le patronage des loges, aussi bien dans la ville même de l'atelier que, parfois, dans les communes environnantes. A Gourvillette, le prix d'instruction morale et civique est offert par la loge de Saint-Jean-d'Angély<sup>4</sup>. Les francs-maçons n'hésitent d'ailleurs pas à se servir de fêtes religieuses qu'ils laïcisent pour promouvoir leur action charitable à destination des enfants : la loge de Marennes organise ainsi des distributions de jouets pour Noël<sup>5</sup>.

Parmi les défenseurs d'une laïcité radicale, s'illustre la libre-pensée, pas nécessairement avec grand succès. A Saint-Jean-d'Angély, en 1895, la société de libre-pensée réclame que les enfants placés sous la tutelle de l'administration soient exclusivement confiés aux écoles laïques. La municipalité républicaine de Saint-Jean-d'Angély estime que, « pour les enfants qui ont ici leurs parents, une liberté complète est laissée à ceux-ci, quant au choix des écoles dans lesquelles ils entendent faire donner l'instruction à leurs enfants, l'administration voulant ainsi respecter la liberté de conscience de chacun<sup>6</sup> ». La position des édiles s'explique aussi, et probablement surtout, par le refus de voir s'immiscer dans les affaires municipales une société qui vient juste de naître et qui a encore une faible légitimité dans la ville.

Enfin, au moment où se profile à l'horizon l'interdiction d'enseignement aux congrégations, se constitue à la Rochelle une section départementale de la « Ligue des amis de l'enseignement laïque ». L'initiative est prise par Henry Patry, un jeune archiviste-paléographe issu d'une famille de négociants huguenots de la Rochelle<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> ADCM, 158 J 6\*. Tenue du 10 juin 1872.

<sup>2</sup> *La Charente-Inférieure*, 29 octobre 1879, n° 87.

<sup>3</sup> e.g. : *Union républicaine de Royan*, 26 janvier 1914, n° 265.

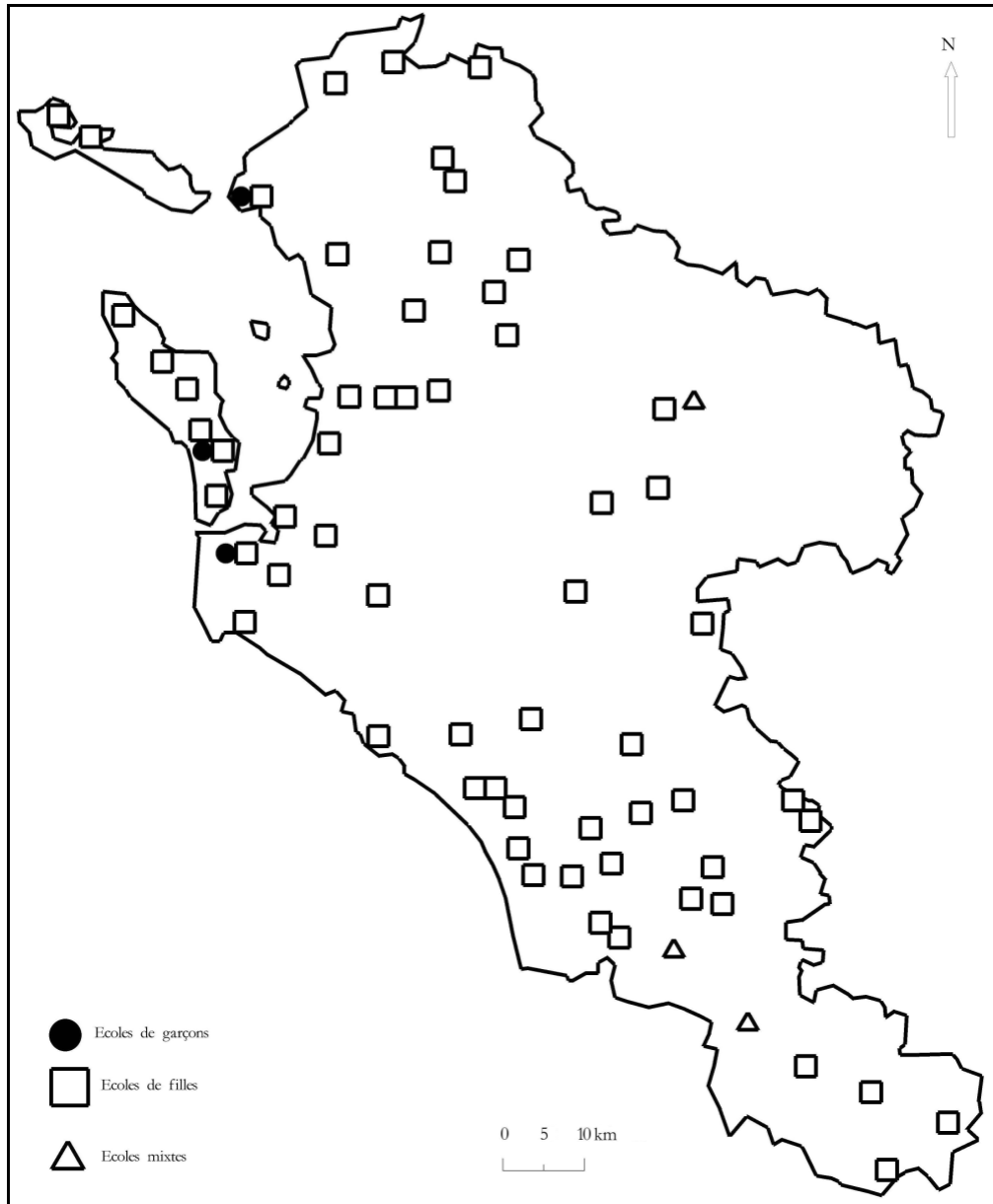
<sup>4</sup> *Franche Parole*, 25 août 1897, n° 343.

<sup>5</sup> *JM*, 3 janvier 1904, n° 1.

<sup>6</sup> AMSJA. Registre des délibérations du conseil municipal (1885-1896). Séances des 3 novembre et 17 décembre 1895. Citation extraite de la première séance.

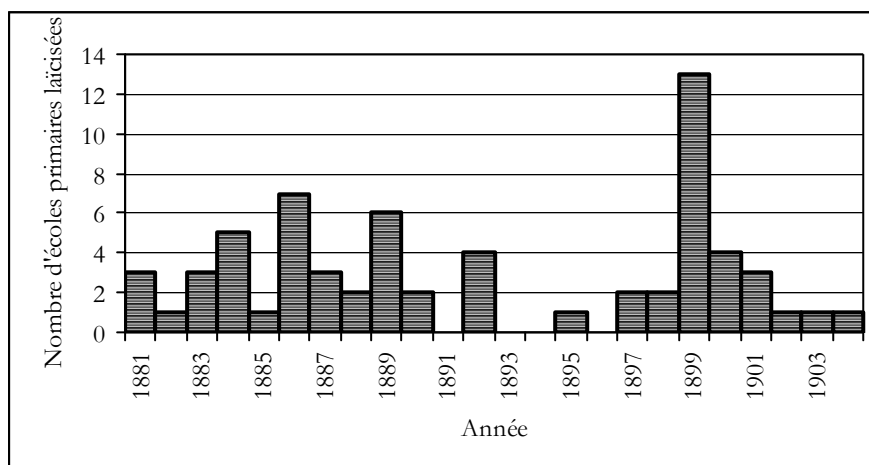
<sup>7</sup> *SR*, 24 janvier 1904, n° 97, p. 2.

Carte 18 : Les écoles congréganistes publiques en 1881.



Rares sont les municipalités à réclamer la laïcisation de leurs écoles publiques dès les années 1870. Tout au contraire, celles-ci se caractérisèrent par un renforcement, modéré, des écoles congréganistes dans l'espace éducatif public : il y avait cinquante-trois écoles congréganistes publiques en 1872, il y en a soixante-sept au terme de l'année scolaire 1880-1881. Dans le combat précoce pour la laïcisation, se distingua, par sa ténacité, la Flotte. Dès 1872, la municipalité refuse de reconnaître comme communale l'institutrice appartenant aux Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul jusque-là prise en charge par la commune ; à partir de 1873, la préfecture est obligée de mandater d'office sur le budget municipal les émoluments de l'institutrice. L'immeuble de la nouvelle école communale est fourni par le libre-penseur Camille Maguë<sup>1</sup>. Une mesure analogue frappe l'école des garçons tenue par les Frères de Saint-Gabriel à Saint-Pierre-d'Oléron en 1879<sup>2</sup>.

Graphique 7 : La laïcisation des écoles publiques (1881-1904).



Très majoritairement, les écoles congréganistes publiques sont des écoles de filles [Cf. Carte 18]. Elles se concentrent dans l'île d'Oléron, la Saintonge méridionale, à la lisière des arrondissements de Saintes et de Jonzac ; on en retrouve également dans les plaines de l'Aunis. Leur disparition par la voie de la laïcisation entre 1881 et 1904 se fit à un rythme très discontinu [Cf. Graphique 7<sup>3</sup>]. Un peu plus de la moitié des écoles publiques tenues par des congrégations

<sup>1</sup> Pièces dispersées dans les liasses suivantes : ADCM, 2 O 637-638 et 640. Cf. également, BERNARD Baptiste, *Monographie de Commune de La Flotte*, Saint-Martin en Ré, Imprimerie Jeanne d'Arc, 1915, p. 149-150.

<sup>2</sup> BAUVINEAU Louis, *Histoire des frères de Saint-Gabriel. Au service des jeunes à la suite de Grignon de Montfort et de Gabriel Deshayes*, Rome, Fratelli di San Gabriele, 1994, p. 134.

<sup>3</sup> Les sources principales de ce graphique sont : ADCM, 1 T 59 et le *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire* publié pour la Charente-Inférieure. Nous n'avons pas réussi à dater le départ des congréganistes dans deux écoles (Salignac et Saint-Jean-d'Angély). Il est probable que la laïcisation fut opérée à l'occasion du décès de la sœur titulaire du poste ; c'est pourquoi ces écoles n'apparaissent pas au nombre des écoles laïcisées dans le mouvement du personnel enseignant dans le *Bulletin officiel et spécial*.



sont laïcisées au cours des années 1880. Alors que le mouvement tend à se ralentir, l'inspecteur d'académie juge qu'

« On a conservé jusqu'ici les institutrices congréganistes par habitude et sans y être très sérieusement attaché. La grande majorité de la population paraît indifférente, et si l'on fait des objections, ce ne sera guère que pour la forme, en invoquant des raisons d'économie dans les localités où les congrégations fournissent elles-mêmes des locaux scolaires<sup>1</sup>. »

Souvent, entre le moment où le conseil municipal réclame la laïcisation et celui où elle advient, plusieurs années s'écoulent. Faute d'être propriétaire des locaux de l'école, il faut encore en construire. Même au sein du conseil municipal de Rochefort où un vœu de laïcisation des écoles est fait dès 1879<sup>2</sup>, il y eut hésitation à franchir finalement le pas : le coût du réaménagement des appartements collectifs dévolus aux sœurs en appartements privés pour chaque institutrice inspirait quelques craintes<sup>3</sup>. C'est sans doute pour les mêmes motifs que la laïcisation de l'école publique de Pons ne devient une réalité qu'en 1887<sup>4</sup>. Les laïcisations de cette décennie ne furent pas toutes réalisées à la demande des municipalités. A Genouillé, conseil municipal et habitants se refusent à abandonner les sœurs : délibération et pétition de soutien sont rédigées. Lorsque la laïcisation est décidée par les autorités académiques en 1888, la mairie renâcle à la dépense : l'administration est obligée d'y déléguer l'inspecteur primaire de Rochefort pour qu'à la place du maire, il se charge de trouver un local propre à accueillir l'école de filles ; par la suite, la mairie continue à rechigner pour se charger de l'entretien de la nouvelle école<sup>5</sup>. Cette mutation ne fut qu'exceptionnellement fatale aux établissements qui en furent victimes. Lorsque l'école perd son titre d'école communale, malgré le nombre plus important d'élèves reçus ici que dans l'école communale laïque, les Frères des Ecoles chrétiennes se retirent du Château d'Oléron à cause de l'insuffisance des effectifs de la congrégation<sup>6</sup>. Du côté des filles, les écoles tenues par les sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus à Meschers et à Saint-Nazaire-sur-Charente s'effondrent peu après avoir perdu le titre d'école communale.

Le mouvement ne redémarre qu'à la fin des années 1890, à l'initiative du nouveau président du Conseil général, Emile Combes. Elu à cette charge en 1898, il présente à la session d'août un rapport sur le vœu d'une partie des conseillers généraux de voir laïciser toutes les écoles publiques congréganistes du département. Contre le préfet qui estime « difficile, dans l'état actuel, de laïciser contre l'avis du conseil municipal », l'avis d'E. Combes est tranché :

<sup>1</sup> Rapport sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année scolaire 1885-1886, dans *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, session d'août 1887, p. 228-229.

<sup>2</sup> AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1879-1881). Séance du 21 novembre 1879.

<sup>3</sup> AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1881-1884). Séances des 28 juillet et 12 septembre 1884.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 1 368. Minute de l'arrêté préfectoral, 24 septembre 1887.

<sup>5</sup> Cf. dossier en : ADCM, 2 O 725.

<sup>6</sup> AFEC, France. NC 473. Dossier n° 21.

« J'admets qu'on n'ait pas pu obliger les communes à déposséder de l'école, du jour au lendemain, les congrégations ; quand ces communes avaient besoin d'un certain temps pour se pourvoir d'un local. Hors de là, je déclare qu'on doit assimiler à des révoltes, conscientes ou inconscientes, contre la loi tous les faits qui rentrent dans la catégorie de ceux que j'indique.

La loi est formelle ; elle a été tempérée au point de vue de l'application dans les cas que j'ai spécifiés. Aujourd'hui, après douze ans, ces tempéraments n'ont plus aucune raison d'être<sup>1</sup>. »

Il est possible d'examiner avec précision les circonstances de la perte du statut d'école publique [Cf. Tableau 25<sup>2</sup>].

**Tableau 25 : Les modalités de la laïcisation des écoles (1<sup>er</sup> mai 1899-31 octobre 1904).**

	D'office	Demandée par le conseil municipal	Provoquée par le décès de l'institutrice	Par la suppression de l'école	Total
1899	8	5			13
1900	1	1			2
1901			1	1	2
1902		3			3
1903	1	1			2
1904	1				1
Total	11	10	1	1	23

Il put arriver que la municipalité, favorable à la laïcisation, continua à se placer sur un terrain confessionnel : à Marignac, commune touchée par l'Œuvre de propagande évangélique de Pons, il fut réclamé une institutrice protestante pour remplacer la congréganiste<sup>3</sup>. Cette situation est cependant minoritaire. Dans plus de la moitié des cas, la laïcisation dut faire l'objet d'une décision administrative, contre la volonté du conseil municipal. Quatre chefs-lieux de cantons comptaient encore une école congréganiste publique : Tonnay-Charente, Cozes, Montguyon, Montlieu ; la laïcisation dut être opérée d'office dans les trois premiers. Ces laïcisations constituent une véritable pomme de discorde dans l'île d'Oléron. A Saint-Georges, alors que le conseil municipal compte vingt-deux membres, treize d'entre eux prennent part au vote : huit pour la laïcisation, quatre contre<sup>4</sup> ; dans les mois qui suivent cette décision, « les filles des fonctionnaires seules sont allées à l'école laïque, toutes les autres sont restées avec leurs anciennes maîtresses<sup>5</sup> ». A Saint-Denis-d'Oléron, la laïcisation se fait encore plus tard, en 1903, au moment où des mesures hostiles aux congrégations sont prises au niveau gouvernemental : elle est l'une des causes de la démission de l'ensemble du conseil municipal<sup>6</sup>. Ce réseau, ayant tardivement perdu le statut d'établissements publics, survit beaucoup plus difficilement. Les sœurs de l'Ange Gardien

<sup>1</sup> *Conseil général du département de la Charente-Inférieure*, session d'août 1898, p. 769. Citation des propos du préfet, p. 768.

<sup>2</sup> Informations recueillies dans : ADCM, 1 T 59. Les chiffres que nous produisons ici sont différents de ceux que nous avons présenté dans : « "Ce département n'est pas dérical." Le diocèse de la Rochelle-Saintes à l'heure de la Séparation », *Ecrits d'Ouest*, 2006, n° 14, p. 95-115. Nous avons alors inclus les salles d'asile.

<sup>3</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> janvier 1899, n° 1, p. 4.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 59. Délibération du conseil municipal de Saint-Georges-d'Oléron, 2 septembre 1899.

<sup>5</sup> *CSA*, 7 janvier 1900, n° 394.

<sup>6</sup> *CSA*, 16 août 1903, n° 582.

venant du Tarn-et-Garonne et qui n'avaient qu'une seule maison dans le diocèse, à Cravans, quittent définitivement la région l'année même où l'école communale est laïcisée. Elles sont remplacées à la tête de l'école libre par les sœurs de l'Instruction du Sacré-Cœur.

Cette laïcisation du personnel se double d'une laïcisation matérielle des lieux de l'enseignement. L'école doit se vider, non seulement des frères et des sœurs enseignants, mais aussi des symboles de la foi religieuse. Sur ce point-là, le pouvoir républicain se montra très souple : datée de novembre 1882, la première circulaire nationale invitant à retirer les signes religieux des locaux scolaires, prévoyait de nombreuses temporisations. Ce n'est que par celles de 1903 et de 1906 que la disparition des symboles religieux fut fermement réclamée<sup>1</sup>. Très peu d'incidents éclatent à ce sujet en Charente-Inférieure et ils paraissent avoir été provoqué sciemment par les monarchistes locaux. A Genouillé, le conseil municipal prend une délibération en août 1884 pour que le crucifix soit replacé dans l'école des garçons ; la décision est cassée par la préfecture mais n'entraîne pas de poursuites contre ses auteurs<sup>2</sup>. La situation change après la circulaire de 1906. Au cours de l'hiver 1906, le maire monarchiste d'Ecumat, le baron Amédée Oudet est suspendu pour avoir replacé, de sa propre autorité, le crucifix que venait d'enlever l'instituteur<sup>3</sup>.

Montguyon est représentatif des difficultés de ces laïcisations. La sœur dirigeant l'établissement n'étant âgée que de 37 ans et les locaux appartenant à la congrégation, ce n'est qu'à regret que la municipalité décide l'édification d'un groupe scolaire réunissant garçons et filles. Coûtant près de 65 000 francs, sa construction achevée en 1906 ne fut pas perçue en son temps comme une victoire des idées républicaines<sup>4</sup>. Le conseil municipal, après avoir soumis les plans du projet aux autorités et obtenu un secours de l'Etat pour un tiers de la dépense, modifia subrepticement un élément du décor de la façade. L'œil-de-bœuf surmontant la façade fut sculpté. Y furent représentés deux symboles de la commune de Montguyon, « en haut à droite le vieux donjon féodal et en bas à gauche le monument druidique de Montguyon appelé Pierre-Folle<sup>5</sup> ». Ces monuments, nullement propriété communale, appartiennent au maire, le conservateur Brault de Bournonville, ce qui provoque l'irritation des républicains du canton qui « n'admettront jamais que M. Brault de Bournonville ait pu placer sur un monument communal

---

<sup>1</sup> Cf. LALOUETTE Jacqueline, « Expulser Dieu : la laïcisation des écoles, des hôpitaux et des prisons », *Mots*, n° 27, juin 1991, p. 32.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 725. Minute de l'arrêté préfectoral, 3 septembre 1884. C'est Adalbert de Beaucorps, un riche notable monarchiste, qui est à l'origine de la décision du conseil municipal.

<sup>3</sup> *Le Moniteur de la Saintonge*, 23 décembre 1906, n° 2134 ; *CSA*, 30 décembre 1906, n° 760.

<sup>4</sup> ADCM, 2 O 1 147. Décompte général de la construction du groupe scolaire de Montguyon, 6 avril 1906.

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 1 147. Lettre du sous-préfet de Jonzac au préfet, 6 juillet 1905.

"les armes de son château" ». La laïcisation de l'espace public éducatif provoque l'affirmation sur un monument public de symboles « réactionnaires ».

### **Etiolation ou intégration des écoles protestantes ?**

Le rôle des protestants et du protestantisme dans l'idéologie et les hommes de l'Instruction publique sous la Troisième République a été de longue date souligné<sup>2</sup>. Il a été également montré, à l'échelle nationale, que l'opinion protestante, avec des nuances, fut favorable à la législation scolaire de Ferry<sup>3</sup>. Ces liens entre éducation républicaine et éducation protestante furent soulignés dès cette époque et on en trouve des échos jusque dans les sermons alors prêchés par les pasteurs. Pour le pasteur bordelais Gustave Delmas, fils du pasteur Louis Delmas et frère du député Emile Delmas : rappelant que l'éducation fait partie de la « tradition protestante », de « [leur] devoir de chrétien », il proclame même, au nom des protestants que :

« Nous n'avons à nous convertir à ces méthodes ; car ce sont nos méthodes qu'on adopte, auxquelles on se convertit<sup>4</sup>. »

L'application à l'échelle locale des mesures réclamées puis prises par les républicains confirme, dans ses grandes lignes, l'implication huguenote.

Lorsqu'il fut question de laïciser les écoles publiques, ce souhait est partagé par les protestants siégeant alors aux conseils municipaux. Seule varie la rapidité avec laquelle ils veulent voir appliquer cette mesure. A Pons, le premier conseiller municipal à réclamer la laïcisation de l'école publique de filles est un membre du conseil presbytéral, Barthélemy Gaury<sup>5</sup>. La Rochelle est exemplaire des hésitations des protestants locaux sur la mise en œuvre de la laïcisation. Lors des séances où le conseil municipal rochelais est saisi de la question, les protestants prennent une part active au débat : H. Barbedette y estime que « l'école laïque seule tient la balance égale entre toutes les confessions » ; toutefois, alors que H. Barbedette, Théophile Babut, Wladimir Mörch se montrent favorables à l'ajournement jusqu'à ce que le Parlement se soit prononcé sur la laïcité de l'enseignement, Emile Delmas demande une prise de position du conseil, sans attendre. Par onze voix contre huit, le conseil municipal demande une dénonciation du traité entre la Ville et les

---

<sup>1</sup> ADCM, 2 O 1 147. Lettre du sous-préfet de Jonzac au préfet, 22 janvier 1906.

<sup>2</sup> Cf. MAYEUR Françoise, « Les protestants dans l'Instruction publique au début de la Troisième République », dans *Les Protestants dans les débuts de la Troisième République (1871-1885)*, (dir. André ENCREVE et Michel RICHARD), Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1979, p. 39-48 et, pour une synthèse, CABANEL Patrick, *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, PUR, 2003, (Carnot).

<sup>3</sup> Cf. ENCREVE André, « Les protestants réformés face à la laïcisation de l'école au début des années 1880 », *RHEF*, t. 84, 1998, p. 71-96.

<sup>4</sup> DELMAS Gustave, *Sermons*, Paris, Grassart, 1887, p. 244-245 (publication posthume).

<sup>5</sup> ADCM, 2 O 1 368. Délibération du conseil municipal de Pons, 3 mars 1876. Emile Combes y prend la parole en reprenant les arguments exposés l'année précédente par B. Gaury.

Frères des Ecoles chrétiennes à la rentrée 1881 : Barbedette, Ernest Brard, Jules Barthe et E. Delmas font partie de la majorité tandis qu'Eugène Meyer, T. Babut et W. Mörch figurent dans la minorité<sup>1</sup>. A Rochefort, le vœu de laïcisation des écoles tenues par les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul est déposé par Théophile Cazalis, le fils du pasteur de Rochefort. Le rapport qu'il prononce en faveur du remplacement des écoles congréganistes de la ville est approuvé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal où figuraient également deux autres protestants, Bouffard et P. Charron<sup>2</sup>. A Montguyon, en 1899, le conseil municipal, unanime, réclame le maintien des Ursulines du Sacré-Cœur ; la seule voix discordante en son sein est celle d'un protestant, Abel Desbordes, le gendre de Lucien Brard<sup>3</sup>.

Alors que les lois scolaires républicaines sont débattues au Parlement, des mesures sont prises afin que la situation des écoles protestantes soit améliorée. La circulaire ministérielle du 27 mars 1880 expose que dans toutes les communes dont l'école publique est congréganiste, la minorité protestante, à partir du moment où elle jouit d'un lieu de culte public, a le droit d'exiger « la communalisation de ses écoles consistoriales ou libres<sup>4</sup> ».

Une petite Eglise comme celle de Mortagne espéra alors obtenir qu'un des maîtres de l'école communale de garçons soit un protestant ; cette demande était trop tardive<sup>5</sup>. Une seule école protestante de filles bénéficia de la mesure prévue par la circulaire, celle de Cozes : le conseil presbytéral en réclame la transformation en école communale à partir de 1878<sup>6</sup>. Cette demande se fait plus ardente au moment où se profile la gratuité de l'enseignement primaire. Elle est appuyée par la municipalité qui souhaite faire bénéficier les protestants de la gratuité de l'enseignement primaire tout en conservant, à côté, l'école publique congréganiste tenue par les sœurs de l'Immaculée Conception de la Sainte Famille<sup>7</sup>. L'école libre de filles protestantes devient communale le 20 mai 1882<sup>8</sup>. Cette situation facilite le maintien de l'école publique congréganiste de filles. Le sort des écoles libres de filles des cantons de la Tremblade et de Royan est éclairant sur le rôle joué par les protestants. Leur transformation en école communale se fait tard. A Etaules et Saint-Palais-sur-Mer, ce n'est qu'en 1882 que les écoles communales de filles sont créées : dans la première de ces communes, elle est tenue par l'ancienne institutrice libre

<sup>1</sup> AMLR, 1 D 1/36\*. Séance du 25 octobre 1880.

<sup>2</sup> AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1881-1884). Séances des 30 mai et 28 juin 1884.

<sup>3</sup> ADCM, 1 T 59. Délibération du conseil municipal de Montguyon, 13 août 1899.

<sup>4</sup> Circulaire reproduite dans : *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire. (...) Charente-Inférieure*, juin 1880, n° 43, p. 178-183. Citation p. 179.

<sup>5</sup> BPF, Ms 1619/IV-6. Note de l'inspecteur d'académie, 22 septembre 1881.

<sup>6</sup> APJM. Analyse des délibérations du consistoire et du conseil presbytéral de Cozes. Séances des 8 septembre 1878, 16 mai, 29 août, 14 novembre 1880 et 13 février 1881.

<sup>7</sup> ADCM, 2 O 498. Lettre de l'inspecteur d'académie au préfet, 9 février 1882.

<sup>8</sup> *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire. (...) Charente-Inférieure*, 1882, n° 54, p. 127.

protestante et dans la seconde, c'est l'épouse de l'instituteur public protestant de la commune qui en a la charge<sup>1</sup>.

Là où les écoles protestantes libres ne touchaient qu'une population infime, la circulaire de 1880 arrivait trop tard ; elles avaient déjà disparu. Alors que ces communes avaient des écoles congréganistes publiques, l'école de Saint-Pierre-d'Oléron, tenue par le pasteur de l'île, comme celle de Saint-Martin-de-Ré, présentes dans la statistique scolaire de 1872 n'arrivent pas vivantes au début de la décennie suivante. A Saint-Pierre-d'Oléron, la présence d'une minorité protestante fut l'un des arguments utilisés par le conseil municipal pour créer une école laïque de filles à côté de l'école publique tenue par la congrégation de Sainte-Marie de la Providence<sup>2</sup>.

Les écoles protestantes libres qui ne sont pas en concurrence avec des écoles congréganistes sont, quant à elles, condamnées à mourir. Celles qui disparaissent le plus vite sont les écoles de garçons. Lorsque meurent les maîtres qui furent en charge des écoles libres protestantes pendant plusieurs décennies, leur trouver des successeurs est une tâche très difficile. A Saint-Jean-d'Angély, Jean-François Pinatel se retire de son poste et décède en 1876. Est pressenti pour lui succéder l'instituteur que finance la Société centrale à Hiersac (Charente)<sup>3</sup>. Las, celui-ci ne peut prendre en charge l'école et c'est le pasteur de Saint-Jean-d'Angély qui est obligé de diriger officiellement l'école. Parallèlement, le conseil presbytéral multiplie les démarches, d'abord pour obtenir de la commune qu'elle paie les rétributions scolaires des élèves indigents reçus gratuitement dans l'école protestante, ensuite pour que celle-ci soit communalisée. Si en décembre 1876, la municipalité décide de subventionner l'école protestante, elle refuse en revanche systématiquement la communalisation de l'établissement<sup>4</sup>. L'école de Saint-Jean-d'Angély ferme ses portes avant même le vote des lois Ferry. A Gémozac, le vieil instituteur Edouard Gardes disparaît quelques mois après son confrère de Saint-Jean-d'Angély. Le conseil presbytéral réussit assez rapidement à trouver un nouveau maître qui peut rouvrir l'école dès mai 1877<sup>5</sup>. La gratuité de l'école publique lui porte un coup fatal ; les secours de la Société pour l'Encouragement de l'Instruction primaire parmi les protestants, les ressources réduites de l'Eglise ne suffisent plus à fournir un revenu suffisant à l'instituteur : en 1883, le local de l'école est loué comme un simple hangar<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire. (...) Charente-Inférieure*, août 1882, n° 54, p. 127. Il s'agit de Lucia Devaux, à Etaules et de Livie Bader, épouse Portron, à Saint-Palais.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 2302. Délibération de la délégation cantonale de l'instruction primaire de Saint-Pierre-d'Oléron, 9 décembre 1879.

<sup>3</sup> AERLR, SC. Registre n° 1, séances des 3 juillet et 2 novembre 1876.

<sup>4</sup> BMSJA, dossier de l'école protestante.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 235. Lettre de l'inspecteur d'académie au préfet, 15 mai 1877.

<sup>6</sup> AERS, Gémozac Registre du conseil presbytéral (1862-1906). Séances des 13 novembre, 11 décembre 1881 et 27 novembre 1882.

Les écoles libres de filles soutenues par les Eglises résistent mieux. Au milieu des années 1880, en subsistent deux : celles de Marennes et de la Rochelle. La question de la communalisation de l'école de Marennes avait été agitée au sein du conseil presbytéral tardivement, en 1882. Le départ de plusieurs familles aisées de la paroisse avait réduit considérablement les ressources du comité de l'école : celui-ci proposa alors que fut demandée la communalisation. Se souvenant des tracasseries qu'eurent à subir à diverses reprises les adjoints protestants de l'école communale de garçons de la part du directeur catholique de l'école, conseillers presbytéraux et diacres, contre l'avis du pasteur, rejetèrent le projet et souhaitèrent voir conserver l'école. A la seconde séance où la question revient dans les débats, une voix de majorité se dégage en faveur de la communalisation. Apprenant qu'il est trop tard pour espérer voir leur école communalisée, le conseil presbytéral décide, quand même, le maintien de l'école libre. Elle ne réussit à survivre que grâce à la perpétuation d'une subvention du conseil municipal. Or, celui-ci décide en 1885 de faire supporter la subvention versée à l'école protestante par les rentes suscitées par le legs Dubois-Meynardie, legs qu'à cette date, la commune n'a pas encore le droit de toucher. Cela revient à supprimer, sans phrase, l'école libre protestante. Congé est donné à l'institutrice protestante pour la rentrée 1886<sup>1</sup>. Pour les filles, l'offre scolaire de la commune se réduit alors à l'école communale dirigée par les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. Républicains et protestants s'unissent dans la dénonciation de l'attitude du conseil municipal<sup>2</sup>.

A la Rochelle, Eglise plus riche, la communalisation de l'école de filles ne fut jamais à l'ordre du jour. Au contraire, son identité confessionnelle se renforce. En février 1886, le comité des écoles protestantes de la Rochelle se place sous le patronage de la SEIPP<sup>3</sup>. Cet arrangement a été pris afin de pouvoir continuer à recevoir des legs. Le financement relève exclusivement du comité des écoles dépendant de la Société de charité des Dames protestantes de la Rochelle. La SEIPP joue alors le rôle d'un aiguillon pour le maintien de l'école : ainsi, après la suppression de la subvention municipale, les dames rochelaises proposent de remplacer l'école de filles par une simple école du jeudi. La réaction de la SEIPP ne se fait pas attendre :

« Notre comité (...) a paru étonné et même un peu scandalisé de cette proposition et du peu de valeur des raisons alléguées pour la justifier. Il estime (...) qu'une école du jeudi si bien organisée, dirigée et surveillée qu'elle puisse être ne saurait tenir lieu d'une école primaire et ne la supplée que très insuffisamment<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> BPF, Ms 1 656\*. Séances des 31 janvier, 14 février et 18 avril, 1882, 23 août et 20 septembre 1885.

<sup>2</sup> JM, 20 septembre 1885, n° 37, 27 septembre 1885, n° 39, 17 janvier 1886, n° 3, 24 janvier 1886, n° 4.

<sup>3</sup> AERLR, Société de charité. Registre du comité des écoles, statuts et règlements du comité des Ecoles protestantes de la Rochelle.

<sup>4</sup> AERLR, Société de charité. Correspondance, lettre de Labeille au nom de la SEIPP à Mme Vivier, 23 février 1888.

Malgré les efforts du comité, l'école protestante de la Rochelle reste de peu de poids : en 1891, elle n'accueille que dix-neuf élèves dont trois catholiques<sup>1</sup>. La croissance du nombre d'écoles publiques laïques provoque une concurrence contre laquelle l'école protestante ne peut guère lutter : en 1898, on commence à sérieusement envisager une refonte de l'offre éducative proposée par l'Eglise. L'école qui ne reçoit qu'une quinzaine d'enfants coûtant aussi chère que si elle recevait toutes les fillettes de la communauté, une partie du comité des écoles suggère qu'il faut « chercher à faire un meilleur emploi des fonds qu'[elles] récolt[ent] pour l'instruction religieuse de notre enfance protestante<sup>2</sup> ». Anna Marchegay, la présidente du comité rochelais, se montre dès cette date, favorable à la transformation de l'école de filles en une simple école du jeudi qui accueillerait aussi les garçons. Alors qu'il n'y a plus de sœurs dans l'enseignement public rochelais, le maintien d'une école protestante ne lui semble pas indispensable<sup>3</sup>. La SEIPP, elle aussi, admet cette hypothèse. Les dames du comité hésitent encore car elles craignent que la suppression soit mal interprétée, surtout « à un moment où les catholiques travaillent avec tant de zèle à la conservation de leurs écoles confessionnelles sans se laisser décourager par les difficultés qu'ils doivent rencontrer (...) dans l'indifférence religieuse des parents<sup>4</sup> ». Après quelques mésaventures avec les dernières institutrices en charge de l'école, l'assemblée générale des Dames protestantes de la Rochelle franchit le pas en novembre 1905 et supprime l'école de filles. Elle ferme ses portes à l'été 1906 et est remplacée par une école du jeudi et un patronage<sup>5</sup>. En Charente-Inférieure, pour les communautés réformées établies et reconnues dans le cadre concordataire, l'enseignement religieux se replie dans des structures *ad hoc* et se distingue radicalement de l'enseignement primaire.

Le renouveau de l'évangélisation protestante dans les années 1890 n'est accompagnée de la création d'écoles que pour un seule œuvre, celle de Saint-Aubin-de-Blaye<sup>6</sup>. Cette tactique est employée dans trois de ses postes d'évangélisation : le Ferrat (Saint-Bonnet), la Bergerie (Consac) et Morisset (Saint-Dizant-du-Gua). Elle s'explique par la topographie locale : il s'agit d'une évangélisation développée dans des hameaux très éloignés du bourg. A la Bergerie, les petites filles fréquentent l'école de Nieul-le-Virouil et les petits garçons celle de Consac, ces deux

---

<sup>1</sup> AERLR, Société de charité. Registre du comité des écoles, rapport présenté à l'assemblée générale, 11 décembre 1891.

<sup>2</sup> AERLR, Société de charité. Registre du comité des écoles, rapport présenté à l'assemblée générale, 17 novembre 1898.

<sup>3</sup> AERLR, Société de charité. Registre du comité des écoles, rapport présenté à l'assemblée générale, 16 novembre 1899, 26 novembre 1903.

<sup>4</sup> AERLR, Société de charité. Correspondance, rapport rédigé par Anna Marchegay, sans date (*ca* 1899).

<sup>5</sup> AERLR, Société de charité. Registre du comité des écoles, rapport présenté à l'assemblée générale, 16 novembre 1905, ainsi que l'ensemble des séances suivantes.

<sup>6</sup> Cf. annexe : « Heurs et malheurs d'une œuvre d'évangélisation, les extensions saintongeaises de Saint-Aubin-de-Blaye. »



localités se situant à quatre kilomètres de la Bergerie : former une école à la Bergerie, c'est s'occuper de « l'avenir et la pépinière de [l']Eglise<sup>1</sup> ». L'école est établie grâce au soutien de la SEIPP et d'une donation d'une bienfaitrice lilloise, Mme Maracci<sup>2</sup>. Le soutien de la SEIPP ne se dément pas et s'étend aux deux autres écoles fondées au Ferrat et à Morisset<sup>3</sup>. Ces créations se font avec l'appui des conseillers municipaux républicains. Ainsi, à Saint-Dizant-du-Gua, une partie du conseil municipal, favorable aux protestants, retarde la laïcisation de l'école communale congréganiste ; ils craignent qu'une école publique laïque ferait une trop vive concurrence à l'école protestante<sup>4</sup>. La Séparation des Eglises et de l'Etat ayant provoqué des coupes sombres dans les finances réformées, les écoles de Morisset et du Ferrat disparaissent : seule subsiste l'école de la Bergerie. Albert Mexandeau, l'instituteur qui en a la charge, a des liens de famille avec le fondateur de l'œuvre, Fernand Faivre<sup>5</sup>, et c'est sans doute pourquoi ce poste survit. L'école est parfaitement intégrée dans le paysage éducatif local : en 1913, le maire, l'adjoint et une partie du conseil municipal, l'institutrice laïque assistent à la distribution des prix ; la municipalité versa même alors une subvention pour l'achat des prix<sup>6</sup>. C'est la dernière école protestante du département. Par sa confusion du religieux et de l'éducatif dans un espace commun, elle représente sinon un archaïsme, du moins un témoin de la difficulté d'une partie du monde protestant de se contenter d'un ralliement total aux écoles de la République<sup>7</sup>.

L'application de la législation scolaire de la Troisième République dans les écoles publiques protestantes ne soulève ici que peu de résistances ou de réticences, sur le plan des principes. Cette situation tranche avec la Vendée où les protestants se plaignent de voir leur spécificité religieuse sacrifiée<sup>8</sup>. Lorsqu'à la fin de 1881, le conseil presbytéral d'Arvert apprend le projet du conseil municipal d'ouvrir une seule école, commune aux garçons des deux cultes, il prend une délibération sûrement représentative des Eglises protestantes situées entre Seudre et Gironde :

---

<sup>1</sup> *Œuvre de Saint-Aubin de Blaye et annexes (...). Huitième rapport (...)*, Nancy, 1896, p. 13.

<sup>2</sup> *Œuvre d'évangélisation de Saint-Aubin de Blaye (...). Neuvième Rapport (...)*, Nancy, 1897, p. 7.

<sup>3</sup> FAIVRE Fernand, *Dix années d'évangélisation en Gironde et Charente-Inférieure (1889-1899)*, Paris, sans date, p. 15.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 59. Lettre du sous-préfet de Jonzac au préfet, 19 août 1899.

<sup>5</sup> Fernand Faivre est le gendre d'un évangéliste nommé Mexandeau (*BEO*, 15 mars 1898, n° 6, p. 24).

<sup>6</sup> *Société d'évangélisation de Bordeaux et du Sud-Ouest (...). Ancienne œuvre d'évangélisation de Saint-Aubin de Blaye et annexes. Vingt-quatrième rapport (...)*, Bordeaux, 1914, p. 1-2.

<sup>7</sup> *L'Agenda protestant* (Fischbacher) publié en 1913 mentionne des écoles primaires à Etaules, la Bergerie et à la Rochelle. Celle de la Rochelle avait déjà disparu et aucune source locale n'édairait l'existence d'une école protestante à Etaules.

<sup>8</sup> Cf. MEYER Delangle-Henri, *L'application de la loi du 28 mars 1882 et les minorités religieuses. Rapport présenté au Synode général officieux de Nantes dans la séance (...) du 18 juin 1884*, Paris, Fischbacher, 1884, 31 p. D'origine rochelaise, futur professeur à la Faculté de théologie de Montauban, président du consistoire de Pouzauges, D.-H. Meyer exprime les craintes d'une partie des protestants évangéliques face aux conditions d'application de la laïcité de l'enseignement, qu'ils jugent plus favorable aux catholiques qu'aux protestants.

« (...) le conseil est d'avis que la création d'une école mixte à Arvert est excellente à tous les points de vue et il serait à souhaiter que la même mesure fût promptement réalisée à l'égard des écoles de filles. Il donne donc toute son approbation à ce projet.

Mais il pense que vu l'état encore incomplet de notre nouvelle législation scolaire et pour sauvegarder les droits de la majorité protestante de la commune, il y a lieu de demander avec instance que la direction de la future école soit confiée à un instituteur protestant, l'adjoint devant être de confession catholique<sup>1</sup>. »

*De facto*, dans la presqu'île d'Arvert, là où avait été mis en place un double réseau scolaire d'écoles protestantes et catholiques, la disparition de la confessionnalisation scolaire apparaît plutôt favorable aux protestants. A Arvert, une seule école de garçons est maintenue : la direction en revient au maître protestant de Mornac ; un poste d'instituteur-adjoint est créé et est attribué à l'instituteur catholique des Mathes<sup>2</sup>. Pour les filles, l'école congréganiste des filles est laïcisée peu après et toutes les élèves se retrouvent dans la maison d'école agrandie et dirigée par une laïque catholique<sup>3</sup>. A Breuillet, l'instituteur protestant reste en place ; disparaît l'école catholique et un poste d'adjoint est créé ; il est probablement attribué à un catholique. A Mornac, les deux écoles sexuellement mixtes mais religieusement homogènes laissent place à une école de garçons et une école de filles. Dans les chefs-lieux de canton, la présence protestante se maintient et on observe une exclusion des catholiques des rôles importants : à la Tremblade, D.-J. Drancourt, décédé en 1885, est remplacé par l'instituteur protestant de Breuillet, François Martin ; l'école des Frères cesse d'être communale en 1889 et l'école publique, agrandie pour recevoir tous les petits garçons, continue d'être dirigée par F. Martin. A Royan, les deux anciennes écoles confessionnelles de garçons se maintiennent mais l'instituteur catholique ne tarde guère à être remplacé ; son successeur n'est autre qu'Anatole Couillaud, un franc-maçon. Les écoles publiques de garçons de Royan sont donc dirigées par un maître protestant et un maître franc-maçon.

A Rochefort, une ville où les protestants sont minoritaires, les structures scolaires spécifiques aux protestants disparaissent sans heurt ; en 1885, un instituteur-adjoint de Rochefort qui y avait été choisi en raison de son appartenance confessionnelle, Atrusseau, est nommé à Bords, dans la Saintonge angérienne<sup>4</sup>, une région pratiquement sans huguenots. Lorsque le conseil municipal discuta de la laïcisation des écoles congréganistes, la question du devenir de l'école protestante de filles fut agitée. Le conseiller municipal protestant Théophile Cazalis nia alors le caractère protestant de cette école et les autres protestants du conseil, lui emboîtant le pas, souhaitèrent voir le titre des fonctions de directrice modifier : plutôt que directrice de l'école protestante de filles, ils estiment préférable l'appellation d'« école de filles de la rue Denfert-

<sup>1</sup> ADCM, 16 J suppl. 3\*. Séance du 12 décembre 1881.

<sup>2</sup> *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire. (...) Charente-Inférieure*, janvier 1885, n° 67, p. 11.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 98. Délibération du conseil municipal d'Arvert, 22 juin 1886 et lettre de l'inspecteur d'académie de la Charente-Inférieure au préfet, 31 août 1886.

<sup>4</sup> *Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire. (...) Charente-Inférieure*, mars 1885, n° 69, p. 70.

Rochereau<sup>1</sup> ». C'est là le signe de la pleine intégration de l'école anciennement protestante dans le paysage scolaire républicain.

### **L'élan, brisé, des catholiques.**

Deux grands moments où s'articulent de manière différente identité catholique et structures éducatives doivent être distingués. De la fin des années 1870 à 1901, l'émulation entre écoles catholiques et écoles républicaines est la règle. Durant les années 1901-1914, deux mouvements complémentaires s'observent : d'une part, l'effondrement de l'école congréganiste et d'autre part, l'instauration difficile d'une école libre catholique.

De 1880 à 1900, il y a un réel dynamisme des congrégations enseignantes, tant féminines que masculines. En 1880, cent-vingt-six maisons congréganistes féminines qui, peu ou prou, se chargent d'écoles apparaissent sur les annuaires diocésains<sup>2</sup>. En 1900, elles sont cent-trente-six. L'augmentation fut surtout forte aux lendemains de l'application des lois Ferry et se ralentit au seuil des années 1890. Cette croissance, pour modeste qu'elle est, n'est pas moins significative de la continuité de l'effort des catholiques du département en faveur de l'éducation religieuse. Sur ce point, la Charente-Inférieure est bien représentative d'un comportement que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire national : P. Barral nota la même attitude dans l'Isère<sup>3</sup>. Les écoles congréganistes de garçons connaissent un développement numérique sans précédent : pour l'ensemble du XIX<sup>e</sup> siècle, le maximum du nombre d'établissements est atteint au milieu des années 1890.

Les raisons de l'appel aux congrégations sont nettement exposées par l'abbé Chauvreau, de Marans : les écoles libres tenues par des laïcs ne réussissent plus à se maintenir ; l'instituteur de l'école communale est hostile au catholicisme. Le curé de Marans décide donc d'appeler des frères dans sa paroisse<sup>4</sup>. Les Petits Frères de Marie arrivent dans les mêmes circonstances à Royan. En 1879, le curé-doyen, « préoccupé, à juste titre, d'un vote du conseil municipal qui avait décidé la réunion dans la même école des enfants des différents cultes, résolut de créer dans sa

---

<sup>1</sup> AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1881-1884). Séances des 28 juillet et 8 septembre 1884.

<sup>2</sup> La différence avec le tableau : « Les écoles congréganistes (1853-1881, par arrondissement) », où, pour l'année 1880-1881, on arrive à 138 établissements, s'explique par les sources employées : l'inspection académique compte comme établissements distincts l'école communale et le pensionnat libre qui lui est souvent joint. Les annuaires diocésains ne font pas cette distinction.

<sup>3</sup> BARRAL Pierre, *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, Armand Colin, 1962.

<sup>4</sup> AFEC, France. NC 954. Dossier 2, chemise 11.

paroisse une école congréganiste<sup>1</sup> ». Ces motivations se retrouvent pour plusieurs écoles de filles. La présence congréganiste se densifie dans les cantons d'Aulnay et de Matha, pourtant peu réputés pour leur ferveur religieuse. Des écoles naissent à Sonnac et Paillé, à l'initiative du clergé local qui achète les bâtiments accueillant l'établissement. En 1888, l'abbé Favraud, curé de Sonnac, appelle les sœurs de Saint-Joseph qu'il installe dans une maison dont il est propriétaire<sup>2</sup>. La même année, son confrère de Paillé, l'abbé Bouteiller, prend une initiative semblable. Cet ecclésiastique y ajoute une école de garçons, l'école du Sacré-Cœur<sup>3</sup>. La fondation de ces écoles, faite souvent par hostilité à l'idée républicaine, peut poser problème : le curé de Paillé voit son traitement suspendu à la fin des années 1880 à cause de la fondation de ses deux écoles<sup>4</sup>. Dans les zones de confrontation avec les protestants, les curés décident de remplacer les institutrices catholiques laïques par des sœurs : la congrégation du Saint-Cœur de Marie revient à Chaillevette en 1887 ; cette congrégation venait de s'installer également à Saint-Sulpice-de-Royan. En Aunis, le développement des congrégations enseignantes est une réaction au changement d'attitude des instituteurs publics devenus des soutiens de l'idée laïque. Ainsi, à Dompierre-sur-mer, l'institutrice en poste au début des années 1890, très dévote, apprenait le catéchisme à ses élèves en dehors de la classe ; elle fut remplacée par une autre qui se restreignit à ses tâches pédagogiques ; le maire et le curé s'entendirent alors pour avoir une école congréganiste, le maire fournissant le local et le curé se chargeant de trouver les fonds nécessaires<sup>5</sup>. A Aytré, en 1892, le mariage purement civil de l'institutrice publique ayant scandalisé les notables catholiques de la commune, ceux-ci organisent d'abord un système d'omnibus pour amener les petites filles à l'école tenue par les Ursulines de Chavagnes à la Rochelle ; un an plus tard, les sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie s'installent à Aytré<sup>6</sup>.

En outre, on observe une diversification des congrégations présentes. En 1882, est fondée une société composée de Jeanne Chevallier, de Lucie Rainguet et de deux autres institutrices<sup>7</sup>. Cette société intitulée « Dames de l'Instruction du Sacré-Cœur » cache en fait une séparation de la maison provinciale des sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus installée à Montlieu par rapport à la maison mère du Puy. Le divorce avec le Puy est achevé en 1888. Les immeubles possédés par les sœurs de la congrégation de la Haute-Loire sont revendus à Jeanne Chevallier, sœur Saint-

<sup>1</sup> *Œuvre des écoles chrétiennes de Royan-les-Bains. Ecole catholique libre de garçons*, Royan, imp. V. Billaud, 1882, p. 1 [brochure conservée en : ADCM, 202 V 1]. Notons que la décision du conseil municipal ne fut pas suivie d'effet immédiat ; jusqu'à la laïcisation des programmes, l'inspection académique continue à distinguer les écoles de garçons catholique et protestante.

<sup>2</sup> ADCM, V suppl. F. Dossier de Sonnac.

<sup>3</sup> ADCM, V suppl. E. Dossier de Paillé.

<sup>4</sup> BR, t. XXVI, 27 juillet 1889, n° 4, p. 36-39.

<sup>5</sup> ADCM, V suppl. E. Lettre de l'inspecteur primaire de la Rochelle à l'inspecteur d'académie, 13 mars 1902.

<sup>6</sup> ADCM, V suppl. E. Lettre du maire d'Aytré au préfet, 19 février 1902.

<sup>7</sup> ADCM, 3 E 76/1 138. Acte passé devant Me Masteau (Montlieu), 11 mars 1882.

Joseph, supérieure de Montlieu, et plusieurs autres sœurs résidant également à Montlieu<sup>1</sup>. Cette scission se fait avec le soutien des ecclésiastiques provenant du sud du diocèse : celui de l'ancien supérieur du petit séminaire de Montlieu, Augustin Rainguet, qui meurt à la fin de 1882 et celui du vicaire général Fulbert Petit<sup>2</sup>, originaire de Saint-Fort-sur-Gironde comme Rainguet. Avec un décalage chronologique, on retrouve en Charente-Inférieure un phénomène qui semble avoir particulièrement affecté cette congrégation lors de son développement à l'extérieur de son diocèse de naissance<sup>3</sup>. Seules restent dans la congrégation d'origine les maisons de Genouillé et de Lussant. De nouvelles congrégations s'implantent dans le diocèse. Venant du diocèse de Tarbes, les sœurs de Saint-Joseph font leur apparition à Nieul-sur-Mer en 1887 ; cette fondation est suivie en 1888 par trois autres établissements, à Saint-Xandre, Sonnac et Pessines<sup>4</sup>.

Dans une configuration locale hostile ou indifférente à l'affirmation catholique dans l'espace scolaire, c'est l'existence et la survie des écoles de garçons qui restent le plus problématiques. Les Frères de Saint-Gabriel se retirent définitivement du diocèse en 1897, une congrégation renforce sa présence – la Société de Marie (Marianistes) – et deux autres apparaissent – les Petits Frères de Marie (Maristes) et les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel. La solidité de la congrégation fait que les Frères des Ecoles chrétiennes ne connaissent que peu de problèmes d'adaptation à la situation nouvelle qui leur est alors faite. L'école de la Rochelle passe sans aucun souci la perte de leur local – propriété communale – et de leur statut d'école publique en 1881. Les largesses d'une riche noble installée à la Rochelle, la princesse de Beauveau-Craon, permirent l'installation des Frères sur trois sites : si deux se situent dans le quartier rassemblant les principaux établissements religieux de la ville, l'un d'entre eux se situe clairement dans un quartier populaire, celui de Saint-Nicolas, afin sans doute de pouvoir y concurrencer l'école publique de garçons de cette partie de la ville<sup>5</sup>. A Matha, arrivant en 1886, les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel prolongent l'œuvre du « petit séminaire<sup>6</sup> » en s'installant dans les anciens locaux de celui-ci<sup>7</sup>. Ils y remplacent des instituteurs laïques et pieux qui en avaient assuré provisoirement la direction. Des dissensions entre le curé-doyen de Matha et le directeur de l'école, la difficulté de mobiliser les notables catholiques de la région pour

<sup>1</sup> ADCM, Q domaines 15. Acte passé devant Maître Charles Bayon (le Puy), 1<sup>er</sup> juin 1888.

<sup>2</sup> Sur le rôle de ce personnage dans cette scission, cf. [VIGEN Charles], *Histoire documentaire du Petit Séminaire de Montlieu*, Rochefort, Société Anonyme de l'imprimerie Ch. Theze, 1913, p. 46.

<sup>3</sup> Cf. LANGLOIS Claude, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations à supérieure générale*, Paris, Cerf, 1984, p. 252-254.

<sup>4</sup> BR, t. XXV, 17 novembre 1888, n° 20, p. 237.

<sup>5</sup> ADCM, Q Domaines 15. Lettre du receveur de la Rochelle au Directeur de l'Enregistrement de la Rochelle, 2 mai 1903. Les écoles se situent rue Alède d'Orbigny, rue Delayant et rue du Duc.

<sup>6</sup> Sur cette maison, cf. plus bas les développements qui lui sont consacrés dans la sous-partie où sont étudiés les établissements secondaires.

<sup>7</sup> ADCM, 1 T 237. Dossier de Matha. Sauf mention contraire, les informations suivantes sont tirées de ce dossier.

financer l'œuvre affaiblissent la maison<sup>1</sup> : en 1897, les frères de Ploërmel quittent Matha ; l'évêché ne réussissant pas à faire venir les Frères des Ecoles chrétiennes<sup>2</sup>, l'école est de nouveau confiée à un laïc, sous le contrôle du curé<sup>3</sup>. Les Maristes connaissent plus de problèmes. Lors de son lancement, l'œuvre de l'école catholique de garçons de Royan recueille 18 000 francs<sup>4</sup>. L'école réussit pourtant difficilement à lutter contre l'école publique. Elle accueille à la fin des années 1890 une centaine d'élèves contre plus du quintuple pour les écoles publiques<sup>5</sup>. Il était initialement prévu d'acquérir le local qu'avait fourni le baron Amédée Oudet ; des sommes d'argent avaient été versées en ce sens, peu après la création de l'école<sup>6</sup>. Pourtant, le baron Oudet est toujours propriétaire des lieux au début des années 1900<sup>7</sup> ; c'est là aussi le signe des difficultés de l'organisation du comité. Les trois écoles dont les Maristes s'occupent dans l'île de Ré souffrent, semble-t-il, de problèmes semblables. Elles n'ont été rendues possibles que grâce à la mobilisation des catholiques. A Saint-Martin-de-Ré, un comité acquiert le bâtiment accueillant les frères<sup>8</sup> ; à Ars et à Loix, l'effort est assumé, pour l'essentiel, par un seul notable, Eugène Dervieux. Celui-ci finance la construction de l'école d'Ars, organise un service de voiture spécial pour y amener les enfants de Loix, avant, sans doute, de concourir à la naissance de celle de Loix<sup>9</sup>.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le monde congréganiste est bien vivant en Aunis et en Saintonge mais il est extrêmement fragmenté. Chez les femmes, on compte alors vingt-six congrégations enseignantes différentes implantées dans le diocèse : les six premières représentent près de 59 % des maisons religieuses du département<sup>10</sup> ; trois n'ont que deux établissements et sept ne sont implantées qu'en un seul endroit. Sur les cent-cinquante et une écoles congréganistes de 1900, moins d'un tiers sont autorisées comme maisons religieuses<sup>11</sup>. La proportion est nettement supérieure à celle observée tant dans des départements à la foi religieuse affirmée comme le

<sup>1</sup> ADLR, 3 R 2. Dossier de Matha.

<sup>2</sup> AFEC, France. NC 954, dossier n° 2, chemise 25.

<sup>3</sup> ADCM, 4 M 2/39. Rapport du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 9 janvier 1901.

<sup>4</sup> ADLR, 3 R 2. Lettre de Barbet à Grasilier, vicaire général, 20 août 1881.

<sup>5</sup> ADCM, V suppl. D. Lettre de l'inspecteur primaire de Marennes à l'inspecteur d'académie, 19 octobre 1902.

<sup>6</sup> ADCM, 202 V 1. Compte-rendu de la situation financière de l'école de Royan au 29 mars 1882 établi par l'ancien trésorier.

<sup>7</sup> ADCM, Q domaines 15. Note de la direction de l'Enregistrement de la Rochelle pour l'enquête de 1900.

<sup>8</sup> ADCM, Q domaines 15. Acte passé devant Me Aubry, 16 juillet 1883.

<sup>9</sup> BR, t. XXVI, 19 avril 1890, n° 42, p. 502-503 ; CSA, 12 novembre 1911, n° 1 114.

<sup>10</sup> Dans l'ordre décroissant, il s'agit des sœurs de l'Instruction du Sacré-Cœur (23), des Filles de la Sagesse (19), des filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul (12), des Ursulines du Sacré-Cœur de Pons (10), des sœurs de Sainte-Marie de la Providence (8) et des sœurs de l'Immaculée Conception de la Sainte-Famille (8).

<sup>11</sup> Elles seraient au nombre de 46. Nous avons retenu comme maisons autorisées à la fois celles clairement désignées comme telles par des décrets ou des ordonnances que celles qui requièrent des donations dans une localité précise afin d'y fonder une école. Documentation rassemblée en : ADCM, 66-75 V 1.

Cantal – un sixième<sup>1</sup> – ou le Nord – un quart<sup>2</sup> – que des régions peu pratiquantes à l’instar de la Haute-Vienne – un cinquième<sup>3</sup>.

La division du monde congréganiste constitue une faiblesse incontestable lorsqu’il se retrouve face à un pouvoir hostile. La loi sur les associations de 1901 prévoyait la liberté pour la création des associations laïques non professionnelles. Cette liberté de création ne s’étend pas aux congrégations : celles-ci doivent solliciter dans un délai de trois mois une autorisation qui ne peut leur être accordée que par une loi, donc un vote du Parlement. Une fois autorisées, elles doivent demander un décret pour fonder tout nouvel établissement. Celles qui ne reçoivent pas l’autorisation voient fermer leurs établissements. Les congrégations déjà reconnues par l’Etat sont rares et même pour celles-ci, tous leurs établissements ne sont pas autorisés en tant que maisons religieuses. Devenu président du Conseil en juin 1902, Emile Combes élargit considérablement la définition de l’établissement congréganiste : toutes les écoles où enseignent des congréganistes doivent relever du régime d’autorisation préalable prévu par la loi de 1901. Il est également impossible aux religieuses qui sont rentrées dans le siècle, qui se sont sécularisées, de rester en charge des écoles dont elles s’occupaient auparavant. Au printemps 1903, les demandes d’autorisation déposées par les congrégations sont presque totalement rejetées<sup>4</sup>. Enfin, en 1904, il est interdit tout bonnement aux membres des congrégations d’enseigner.

Face à cette nouvelle situation juridique, l’attitude des congrégations est très diverse : certaines ne paraissent pas avoir formé de demandes d’autorisation, pensant, sans doute, être dûment autorisées – c’est le cas de Saint-Joseph de la Providence de la Rochelle. L’immense majorité des congrégations implantées dans le diocèse se plie à l’injonction de la loi et forme des demandes d’autorisation<sup>5</sup>. Les municipalités furent appelées à émettre un avis sur l’utilité et le maintien des congrégations sur leur territoire. Même si la décision finale ressort de Paris, l’étude des vœux alors formulés est extrêmement révélatrice de la situation locale. Retenons simplement trois échelles, les chefs-lieux d’arrondissement, ceux de cantons et un territoire disposant d’une identité religieuse originale, la presque île d’Arvert.

---

<sup>1</sup> FLAURAUD Vincent, « Les congrégations féminines et la République : l’exemple cantalien (1901-1914) », *Revue de la Haute-Auvergne*, t. 69, 2007, n° 2, p. 173-195. Chiffre cité p. 181.

<sup>2</sup> MENAGER Bernard, « Conséquences dans le Nord », dans *Les congrégations hors la loi ? Autour de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901* (dir. Jacqueline LALOUETTE et Jean-Pierre MACHELON), Paris, Letouzey & Ané, 2002, p. 210.

<sup>3</sup> D’HOLLANDER Paul, « L’application de la loi dans le département de la Haute-Vienne », dans *Les congrégations hors la loi ? Autour de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901* (dir. Jacqueline LALOUETTE et Jean-Pierre MACHELON), Paris, Letouzey & Ané, 2002, p. 198.

<sup>4</sup> Y échappent seulement cinq congrégations masculines.

<sup>5</sup> La documentation rassemblée en V suppl. A-G est constituée pour l’essentiel de ces dossiers.

Au chef-lieu départemental, l'attitude à prendre à l'égard des congrégations fait débat au sein du conseil municipal. Partisan d'une neutralité de la Ville, le maire, Alcide d'Orbigny, désirait laisser au gouvernement la responsabilité totale du maintien ou de la suppression des congrégations. Cette solution ne reçoit pas l'agrément des conseillers municipaux qui décident que la question doit être examinée en séance dès le lendemain sans passer par une commission préalable<sup>1</sup>. Le 19 décembre 1901, le conseil municipal, de nouveau assemblé, étudie avec minutie les demandes formulées par les congrégations et le débat est assez vif. Le président de la section locale de la Ligue de l'Enseignement, Louis Dupuy, intervient longuement, jugeant que « les congrégations enseignantes, propagent dans la jeunesse un esprit contraire à nos institutions, à notre état moderne, laïque et républicain ». Un autre conseiller municipal surenchérit et estime que s'étant toujours exprimées « dans la lutte contre le progrès, pour le principe d'autorité contre le principe de liberté », toutes doivent être interdites. La majorité des protestants décident de s'abstenir. L'avis favorable n'est obtenu en faveur des Marianistes de Fénelon que grâce à la voix prépondérante du maire, Alcide d'Orbigny<sup>2</sup>. A Jonzac, la majorité républicaine est fragile. Outre une école libre, les Filles de la Sagesse y dirigent l'hospice. Lorsque le conseil municipal est appelé à émettre son avis, une partie des conseillers réclame et obtient le scrutin secret sur la question : la majorité pour le maintien de l'école est moindre que pour celle de la présence des sœurs dans l'hospice<sup>3</sup>. A Saint-Jean-d'Angély, pour la même congrégation, maire et adjoints usent des mêmes prudences rhétoriques qu'Alcide d'Orbigny, laissant le soin de la décision au gouvernement, peut-être parce qu'en plus de la salle d'asile visée par la demande d'autorisation elles s'occupent également de l'hôpital de la ville<sup>4</sup>. A Saintes, le conseil municipal, exclusivement républicain, est unanime pour exprimer un avis favorable au maintien des Filles de la Sagesse<sup>5</sup>. Les autres sous-préfectures semblent nettement plus fidèles au programme républicain de lutte contre les congrégations. A Marennes, les filles de Saint-Vincent-de-Paul n'ont ici qu'une école. Sans grand débat, un avis défavorable est donné à une très large majorité de dix voix contre quatre et deux abstentions<sup>6</sup>. Les conseillers municipaux de Rochefort approuvent pleinement les conclusions d'un rapport hostile aux congrégations :

« ces congrégations ne font qu'exercer une profession consistant à donner l'enseignement et des soins aux malades, travaux pour lesquels elles se font largement rétribuer et secourir par des personnes que cette éducation délicate a plongées dans l'irréremédiable abrutissement. »

<sup>1</sup> AMLR, 1 D 1/46\*. Séance du 18 décembre 1901.

<sup>2</sup> Les autres congrégations ayant présenté alors leurs dossiers au conseil municipal sont contemplatives – Carmélites –, soignantes ou missionnaires – Franciscains. La seule pour laquelle il y ait eu avis négatif est celle des Franciscains ; toutes les autres demandes sont appuyées par le conseil municipal, parfois avec un grand nombre d'abstentions.

<sup>3</sup> AMJ, registre n° 7. Séance du 20 décembre 1901.

<sup>4</sup> AMSJA, registre des délibérations du conseil municipal (1901-1905). Séance du 22 mars 1902.

<sup>5</sup> ADCM, V suppl. E. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet, 8 août 1902.

<sup>6</sup> AMMa, registre n° 7. Séance du 24 décembre 1901.



et estimant que cette laïcisation

« permettra une fois de plus (...) de prouver à notre Gouvernement que [nous voulons<sup>1</sup>] l'aider de tout cœur à débarrasser notre chère République de tous ces déricaux chefs du parti réactionnaire l'ennemi de notre liberté que nos aïeux ont conquise en 89 au prix de leur sang<sup>2</sup>. »

Cette justification se retrouve dans nombre de communes plus modestes comme, à Lagord, où l'on estime que la maison des Ursulines de Chavagnes « est une opération commerciale des mieux réussie dont les gras bénéfiques ne profitent même pas aux membres impersonnels qui l'administrent ; mais iront grossir le trésor d'une congrégation déjà puissante, et qui sera toute disposée le moment venu d'apporter sa quote-part pour combattre la société laïque<sup>3</sup> ». Aux chefs-lieux de canton, les municipalités émettent dans leur grande majorité un avis favorable : les mairies républicaines d'Aigrefeuille<sup>4</sup>, Ars<sup>5</sup>, Aulnay<sup>6</sup>, Cozes<sup>7</sup>, Matha<sup>8</sup>, Marans<sup>9</sup>, Saint-Hilaire-de-Villefranche<sup>10</sup> et Saint-Porchaire<sup>11</sup> rejoignent les conservateurs de Montguyon<sup>12</sup> pour se dire favorables au maintien des congrégations féminines présentes dans leur ressort ; à Saint-Pierre-d'Oléron<sup>13</sup>, à Burie<sup>14</sup> ou à Tonnay-Charente<sup>15</sup>, on préfère s'en remettre à la sagesse du gouvernement ; à Surgères, le conseil municipal se divise, à égalité, entre partisans du maintien et de la suppression<sup>16</sup>. Seul Saint-Savinien se montre défavorable à la demande<sup>17</sup>. Même dans le département d'Emile Combes, le rejet des congrégations n'est donc pas massif : les communes de quelque importance administrative sont conscientes que les écoles congréganistes souvent doublées de pensionnats sont un facteur décisif pour leur rayonnement sur leur pays<sup>18</sup> et elles ne veulent sans doute pas s'en priver<sup>19</sup>.

---

<sup>1</sup> Transposition du vous au nous.

<sup>2</sup> AMR, 1 P 1. Rapport de la commission du contentieux présenté par Chauvar au conseil municipal le 23 mai 1902.

<sup>3</sup> ADCM, V suppl. F. Délibération du conseil municipal de Lagord, 9 février 1902.

<sup>4</sup> ADCM, V suppl. G. Délibération du conseil municipal d'Aigrefeuille, 24 mai 1903.

<sup>5</sup> ADCM, V suppl. E. Minute de la lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur, 3 octobre 1902.

<sup>6</sup> ADCM, V suppl. F. Lettre du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, mars 1902.

<sup>7</sup> ADCM, V suppl. C. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet, 5 mars 1902.

<sup>8</sup> ADCM, V suppl. G. Minute de la lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur, 9 juin 1902.

<sup>9</sup> ADCM, V suppl. F. Rapport du maire de Marans, 31 décembre 1901

<sup>10</sup> ADCM, V suppl. B. Lettre du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 10 mars 1902.

<sup>11</sup> ADCM, V suppl. G. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet, 21 mars 1902.

<sup>12</sup> CSA, 16 février 1902, n° 504.

<sup>13</sup> CSA, 2 février 1902, n° 502.

<sup>14</sup> ADCM, V suppl. G. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet, 21 mars 1902.

<sup>15</sup> ADCM, V suppl. B. Lettre du sous-préfet de Rochefort au préfet, 8 juillet 1902.

<sup>16</sup> ADCM, V suppl. F. Lettre du sous-préfet de Rochefort au préfet, 8 juillet 1902.

<sup>17</sup> ADCM, V suppl. C. Lettre du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 27 février 1902.

<sup>18</sup> Pour une typologie des équipements participant au rayonnement des petites villes, cf. MARACHE Corinne, « Les petites villes, pôles de dynamisme en milieu rural ? L'exemple aquitain, milieu XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècles », *Histoire urbaine*, 2006, n° 15, p. 93-114.

<sup>19</sup> N'ont pas été retrouvées les positions de Saint-Martin-de-Ré, Montendre et Montlieu. A Mirambeau, le conseil municipal ne prit pas de délibération sur ce point, la supérieure de la maison la croyant autorisée (CSA, 26 avril 1903, n° 566).

L'attitude des pays protestants est également révélatrice de ce refus d'une participation active à l'« anticléricalisme d'Etat » promu par E. Combes. Bien que ne se retrouvant pas totalement dans les processus de laïcisation et dans la laïcité que cherchent alors à mettre en place les républicains, la majeure partie de l'opinion protestante approuve pleinement les dispositions de la loi de 1901<sup>1</sup>. Toutefois, ils se montrent favorables plus à l'interprétation qu'en faisait Waldeck-Rousseau qu'à celle d'Emile Combes. C'est le sens des allocutions faites par le pasteur Jules Calas, de Castelmoron, lors d'une tournée de conférences en Charente-Inférieure : hostile aux congrégations, il refuse que la loi tourne à une persécution des catholiques<sup>2</sup>. Dans la presque île d'Arvert, dix des treize communes des cantons de la Tremblade et de Royan comptent une maison religieuse. Seules deux communes se prononcent défavorablement à la demande d'autorisation : il s'agit de Saint-Sulpice-de-Royan et de Chaillevette. Si les protestants y sont majoritaires, il ne semble pas que ce soit le critère décisif dans la motivation des municipalités. En effet, dans ces communes, les congrégations sont des « tard-venus » ; elles ne se s'y sont installées ou réinstallées qu'au cours des années 1880, en réaction à la laïcisation des écoles publiques. Le vote de certains conseils municipaux sont clairement dictées par l'idée de tolérance à l'égard de la minorité catholique. C'est le cas à Vaux<sup>3</sup> ou à Arvert. Le sous-préfet doit l'avouer pour cette dernière localité, « le partage de la commune en deux fractions à peu près égales, comme religions, exigeait presque ce vote<sup>4</sup> ». Comme le montre déjà cet avis, les hommes de la sous-préfecture, habités par l'esprit anticlérical et combiste du temps, se montrent plus hostiles. Ainsi, pour Breuillet, le sous-préfet écrit que

« Le conseil municipal républicain de Breuillet, en donnant un avis favorable (...), s'est laissé guider par une question de sentiment et non par une question de principes ; les sœurs du "Saint Cœur de Marie" ne se bornent pas à enseigner, elles vont encore visiter et soigner les malades et sont estimées aussi bien de la population protestante que de la population catholique de la commune.

Mais, et il ne faut pas l'oublier, ce n'est point pour une œuvre de bienfaisance que l'établissement de Breuillet a été créé, c'est dans le but d'enseigner que cette succursale s'est fondée et ici, ce n'est pas seulement l'intérêt politique et l'intérêt social, mais encore l'intérêt purement scolaire, qui demandent qu'on ne la laissent pas subsister<sup>5</sup>. »

Les deux chefs-lieux de canton ne connaissent pas les mêmes enjeux. A la Tremblade, il y a unanimité du conseil pour appuyer les demandes<sup>6</sup>. A Royan, on distingue soigneusement congrégations masculines et féminines ; craignant une division de la majorité républicaine, le maire Frédéric Garnier se refuse à convoquer le conseil municipal en mettant à l'ordre du jour la

<sup>1</sup> Cf. ENCREVE André, « Les protestants et la loi de 1901 sur les associations », dans *Les congrégations hors la loi ? Autour de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901* (dir. Jacqueline LALOUETTE et Jean-Pierre MACHELON), Paris, Letouzey & Ané, 2002, p. 83-95.

<sup>2</sup> *BEO*, 15 mars 1903, n° 6, p. 24.

<sup>3</sup> ADCM, V suppl. C. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 11 janvier 1902.

<sup>4</sup> ADCM, V suppl. C. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 28 février 1902.

<sup>5</sup> ADCM, V suppl. F. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 13 janvier 1902.

<sup>6</sup> *CSA*, 9 mars 1902, n° 507.

demande d'autorisation du couvent de Notre-Dame-de-Sion<sup>1</sup> ; en revanche, il n'y a pas de problème pour obtenir un avis défavorable à propos des Petits Frères de Marie<sup>2</sup>.

Ces disparitions ne se font pas sans réticence, à défaut d'une réelle résistance. Rares sont les maires à être suspendus à cause de leur attitude lors du départ des sœurs : c'est le cas à Saint-Seurin-d'Uzet et à Ozillac<sup>3</sup> ; la position du maire protestant de Montendre, Maurice Marchand, qui refuse de signifier aux sœurs la fermeture de leur établissement est saluée par la presse catholique<sup>4</sup>. Le rythme de la fermeture des écoles congréganistes fait émerger comme temps fort l'année 1903 : deux tiers des écoles ferment au cours de cette année. 1902 et 1904 voient respectivement disparaître 15 % des maisons tandis qu'une poignée sombre en 1905, voire encore plus tard : les Ursulines de Chavagnes ferment leur maison de la Rochelle en 1910<sup>5</sup>.

Deux des trois congrégations diocésaines enseignantes à supérieure générale meurent à ce moment-là. Les sœurs de l'Instruction du Sacré-Cœur, congrégation non autorisée, font partie des congrégations dont les demandes sont rejetées à l'été 1903<sup>6</sup>. Les Ursulines de Pons, faisant le choix du refus de la sécularisation, refluent dans la maison-mère en 1903<sup>7</sup>. Cette congrégation étant exclusivement enseignante, la maison de Pons ferme ses portes deux ans plus tard<sup>8</sup>. Sainte-Marie de la Providence connaît la même rétraction vers la maison-mère.

L'environnement est très hostile à Saint-Jean-d'Angély pour les Bénédictines : des rumeurs de départ circulent dès 1902<sup>9</sup> ; au milieu de 1903, l'autorité diocésaine autorise la congrégation à faire des recherches en Espagne afin de s'y préparer un refuge en cas de besoin : il est trouvé à Déva, dans le Pays basque espagnol et elles commencent à s'y installer<sup>10</sup>. Les Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély ne doivent plus recevoir d'enfants dans leurs classes à compter du premier octobre 1904<sup>11</sup>. De même, à la Rochelle, Saint-Joseph de la Providence voit son école fermer le premier septembre 1906<sup>12</sup>.

Cent-cinquante et une écoles sont tenues par des congrégations religieuses en 1900 ; en 1906, soixante et onze écoles libres sont revendiquées comme catholiques par l'autorité

<sup>1</sup> ADCM, V suppl. D. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 1<sup>er</sup> décembre 1902.

<sup>2</sup> ADCM, V suppl. D. Minute de la lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur, 1<sup>er</sup> février 1902.

<sup>3</sup> CSA, 17 mai 1903, n° 569.

<sup>4</sup> CSA, 18 octobre 1903, n° 591.

<sup>5</sup> BR, t. XLVI, 25 juin 1910, n° 52, p. 625-627.

<sup>6</sup> ADLR, 4 R 9. Lettre du Ministre de l'Intérieur et des Cultes à la supérieure des sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus, 31 juillet 1903.

<sup>7</sup> CSA, 24 mai 1903, n° 570.

<sup>8</sup> BR, t. XLII, 15 juillet 1905, n° 3, p. 28.

<sup>9</sup> CSA, 28 mars 1902, n° 536.

<sup>10</sup> BINONT Sœur Irène, « L'Abbaye Notre-Dame des Anges », *Lettre de Ligugé*, 1970, n° 140, p. 9.

<sup>11</sup> BR, t. XLI, 16 juillet 1904, n° 3, p. 27.

<sup>12</sup> CSA, 22 juillet 1906, n° 737.

diocésaine<sup>1</sup> ; la baisse est impressionnante<sup>2</sup>. La crise fut d'autant plus difficile à surmonter qu'elle s'effectue dans un contexte local difficile. Mgr Le Camus meurt en septembre 1906 et la fin de son épiscopat fut ternie par de nombreuses crises internes ; l'organisation des écoles catholique constitue une priorité de son successeur, Mgr Eyssautier. Jusqu'à la guerre, s'observe un timide redressement des écoles catholiques. En 1909, on compte soixante-dix-huit écoles libres et en 1913, quatre-vingt-deux<sup>3</sup>. Aux écoles proprement dites, il convient d'ajouter les maisons échappant à l'hécatombe du fait de leur statut mixte : délaissant officiellement les écoles, elles se replient sur leurs fonctions charitables et demeurent, le plus souvent très présentes dans la vie religieuse des paroisses les accueillant. Sainte-Marie de la Providence, Saint-Joseph de la Providence et les Bénédictines sont dans cette situation : enseignantes et hospitalières pour les Providences, enseignante, hospitalière et contemplative pour les Bénédictines. Les grandes congrégations nationales des filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul et des sœurs de la Sagesse passent le cap et conservent leurs maisons dans l'immense majorité des localités où elles étaient avant 1901<sup>4</sup>.

Plusieurs stratégies sont utilisées pour assurer la survie des établissements. La disparition des dossiers de création des écoles libres des années 1900 rend difficile leur compréhension. Sainte-Marie de la Providence opte pour la recherche de titulaires laïques qui gardent pour adjointes les anciennes titulaires ou des sécularisées appartenant à la même congrégation<sup>5</sup>. A Saintes, une pieuse laïque de la ville, Mlle Oudet<sup>6</sup>, reprend la direction du pensionnat. Pour les six établissements implantés dans des bourgs ruraux, la situation est plus partagée. A Burie et à Gémozac, les écoles disparaissent, des sœurs continuant à résider à Gémozac, sans emploi<sup>7</sup>. Trois autres se maintiennent, apparemment sans rupture, à Saint-Sauveur-de-Nuaille, à Mortagne<sup>8</sup> et à Matha. A Brives-sur-Charente, bien que la même solution ait été prévue dès 1903, la nouvelle école libre n'ouvre ses portes qu'en 1912<sup>9</sup>. Une fois la congrégation dissoute, les anciennes Ursulines de Pons se retrouvent en charge d'écoles libres et d'ailleurs pas nécessairement dans

---

<sup>1</sup> Chiffres établis à partir des annuaires diocésains.

<sup>2</sup> Les chiffres produits dans : LANFREY André, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école (1901-1914)*, Paris, Cerf, 2003, p. 91 sont très différents ; il n'a pas été possible de déterminer l'origine de la différence.

<sup>3</sup> Chiffres établis à partir des annuaires diocésains. Il semble y avoir une sous-évaluation des écoles en 1913.

<sup>4</sup> Disparaissent seulement pour les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul : le Bois en Ré et Saint-Just-Luzac ; à Marennes et Tonnay-Charente, des écoles libres les remplacent. Pour les Filles de la Sagesse, sombrent la Couarde, Etaules, Montils et Saint-Trojan tandis qu'à Benon, la congrégation laisse place à une école libre. (sources : annuaires diocésains publiés pour les années 1901 et 1914).

<sup>5</sup> CSA, 3 mai 1903, n° 567.

<sup>6</sup> CSA, 2 juillet 1905, n° 680.

<sup>7</sup> ADLR, 3 F 3. Gémozac

<sup>8</sup> CSA, 7 janvier 1906, n° 709. Ce sont des sécularisées qui en assurent la direction. Cf. ADLR, 3 F 3. Mortagne.

<sup>9</sup> CSA, 26 avril 1903, n° 566 ; 18 août 1912, n° 1 154.

des communes où la congrégation était auparavant implantée. Avant 1903, l'école de Port-d'Envaux était tenue par les sœurs du Saint-Sacrement d'Autun ; la direction en est reprise en 1906 par la dernière sœur qui dirigea la maison des Ursulines de Pons à Montguyon<sup>1</sup>. Les fragments documentaires subsistant des sœurs de l'Instruction du Sacré-Cœur laissent deviner un avenir plus sombre. Si la sœur en charge de l'école de Saint-Georges-des-Agoûts s'occupe d'un fructueux commerce d'épicerie<sup>2</sup>, il n'en est pas de même de nombre d'autres religieuses : les deux sécularisées domestiques à la cure de Saint-Germain-de-Vibrac sont sans aucun doute d'anciennes membres de cette congrégation, de vieilles religieuses sécularisées et sans emploi sont également signalées à Saint-Quantin-de-Rançanne et à Saint-Germain-de-Lusignan<sup>3</sup>. D'autres, les plus jeunes, trouvèrent asile dans la congrégation bisontine de la Charité<sup>4</sup> : cette décision est probablement due à l'attitude bienveillante de l'archevêque de Besançon d'alors, Mgr Fulbert Petit, ancien vicaire général de la Rochelle qui était à l'origine de la naissance de la congrégation de l'Instruction du Sacré-Cœur.

Initialement moins nombreuses, les écoles urbaines de garçons survivent bien à la crise ; la proportion de disparition est moindre que pour les écoles de filles. Toutes les écoles des Frères des écoles chrétiennes laissent place à des écoles libres. A la Rochelle, seule une des trois écoles fut maintenue et la direction en fut assurée par un Frère des Ecoles chrétiennes venant de Rennes<sup>5</sup>. A Saintes, un laïc marié succède aux frères dans leur local dès la rentrée 1904<sup>6</sup>. A Rochefort, la même congrégation est remplacée par un Petit Frère de Marie, marié et sécularisé<sup>7</sup>. Les établissements marianistes de Tonny-Charente et Marans comme celui des Petits Frères de Marie de Royan apparaissent désormais dans les annuaires diocésains comme des écoles libres de garçons.

La naissance ou la survie des écoles dépend en grande partie du zèle du clergé local. A Saint-Simon-de-Bordes, près de Jonzac, la dernière école congréganiste avait disparu au début des années 1890 ; l'abbé Barbat réinstalle, dans le bâtiment ayant naguère accueilli le couvent, une école libre de filles en 1913, le personnel étant formé de sœurs sécularisées<sup>8</sup>. L'ancien couvent des sœurs de l'Immaculée Conception de la Sainte Famille de Vaux-sur-Mer laisse place à un bâtiment réaménagé par l'abbé Paul Poirier, professeur à l'institution diocésaine de Pons : la

---

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 1 090. Dossier de Port-d'Envaux.

<sup>2</sup> ADCM, Q domaines 15. Note du maire de Saint-Georges-des-Agoûts au receveur de Mirambeau, 9 octobre 1904.

<sup>3</sup> ADLR, 3 F 3. Réponses de ces paroisses.

<sup>4</sup> ADLR, 4 R 9. Lettre d'Anne-Marie Rigondeau à un vicaire général de la Rochelle, 24 juillet 1924.

<sup>5</sup> AFEC, France. NC. 628. Dossier 22, p. 62-65.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 1 092. Dossier de l'école de garçons de Saintes.

<sup>7</sup> ADCM, 1 T 1 090. Dossier de l'école Saint-Louis, de Rochefort.

<sup>8</sup> BR, t. XLIX, 14 juin 1913, n° 50, p. 597-598 ; *Le Saintongeais*, 14 juin 1913 ; ADLR, 3 F 3. Saint-Simon-de-Bordes.

direction en est confiée à sa mère<sup>1</sup>. A Mirambeau, la situation est plus complexe puisqu'il y a désormais deux écoles libres catholiques de filles. Une laïque bordelaise, Marie Pagnier, s'installe à Mirambeau à la rentrée 1905 pour tenir une école primaire libre doublée d'un pensionnat ; l'année suivante, l'établissement est transféré dans l'ancien couvent qu'elle vient d'acquérir<sup>2</sup>. Parallèlement, une école est tenue par une sœur sécularisée ; elle se destine sûrement à un public plus modeste<sup>3</sup>. La générosité des laïcs est essentielle : Jules Favier-Belle joua, à cet égard, un rôle décisif à la Tremblade<sup>4</sup>. L'école de filles de Matha prit l'appellation significative d'« externat Brugerolle<sup>5</sup> », du nom d'une grande famille de négociants de cognac de la localité. Le maire de Cozes, Grandidier, et la famille Dufaure jouèrent un rôle semblable dans cette localité<sup>6</sup>. Le déplacement de la défense de l'enseignement catholique des congréganistes vers les laïcs permet également à des écoles de longue date soutenues par le clergé catholique de figurer enfin au nombre des écoles catholiques dont peut se targuer le diocèse. Ainsi à Champagnolles, l'école libre de Marie Duroux, créée en 1889<sup>7</sup>, sûrement avec l'appui de l'abbé Perrogon, curé depuis 1881 et qui l'est encore à la veille de la guerre, n'est reconnue pleinement comme école catholique qu'une fois le réseau congréganiste disparu.

Toutefois, s'il y a des écoles catholiques, il n'y a pas de réelle organisation et coordination, à l'échelle diocésaine des initiatives locales. L'enquête nationale réalisée par l'abbé Laude en 1912 permet de classer le diocèse de la Rochelle-Saintes parmi ceux qui souffrent du plus grave déficit d'encadrement<sup>8</sup>. Il convient de noter la création à Saint-Jean-d'Angély, fin 1904, d'un comité de contentieux pour la défense des écoles libres du département<sup>9</sup>. Il s'agit là d'une traduction locale tardive des organismes mis en place par les Comités catholiques<sup>10</sup>. Ce n'est qu'en 1913 qu'une inspection primaire des écoles libres est mise sur pied sous le contrôle de l'autorité diocésaine<sup>11</sup>.

<sup>1</sup> CSA, 25 octobre 1908, n° 955 et 1<sup>er</sup> novembre 1908, n° 956 ainsi que COLLIN Francis, *Vaux-sur-Mer. Ecoles d'autrefois et d'aujourd'hui. 1833-2009* (à paraître).

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 089. Dossier de Mirambeau.

<sup>3</sup> ADLR, 3 F 3. Mirambeau.

<sup>4</sup> CSA, 2 mars 1913, n° 1 182.

<sup>5</sup> CSA, 16 août 1903, n° 582.

<sup>6</sup> *Le Moniteur de la Saintonge*, 7 janvier 1906, n° 2 034.

<sup>7</sup> ADCM, 1 T 1 088. Dossier de Champagnolles.

<sup>8</sup> LANFREY André, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école (1901-1914)*, Paris, Cerf, 2003, p. 412.

<sup>9</sup> CSA, 4 décembre 1904, n° 650.

<sup>10</sup> Cf. MOULINET Daniel, *Laïcité catholique et société française. Les Comités catholiques (1870-1905)*, Paris, Cerf, 2008, p. 455-458.

<sup>11</sup> BON Jean-Philippe, *Le diocèse de La Rochelle-Saintes sous l'épiscopat de Mgr Eyssautier (1906-1923). Réorganisation et orientations pastorales au lendemain de la Séparation des Eglises et de l'État*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Strasbourg 3, 1999, p. 155.

Si, dans la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle, la place de la religion dans les écoles primaires constitua un objet de débats politiques et religieux, ceux-ci devinrent très vifs principalement à partir de la loi Falloux. Après cette date, la confessionnalisation et la laïcisation de l'enseignement primaire, et tout particulièrement de l'enseignement public, furent des questions très importantes. A son échelle, la Charente-Inférieure n'échappe pas au phénomène ; elle vit se créer ou se consolider tout d'abord un ensemble d'écoles exclusivement catholiques ou protestantes. L'émulation est évidente pour les écoles de filles : alors que les congrégations enseignantes connaissent un grand essor, on retrouve un double réseau congréganiste et protestant dans la grande majorité des communes abritant alors des lieux de culte protestant et catholique. Quant aux garçons, le réseau d'écoles clairement confessionnel est beaucoup moins dense mais l'effort protestant pour se doter d'écoles protestantes qui leur soient propres est notable. Face aux lois républicaines, les protestants se fondent ou s'effacent face à l'école publique laïque, les catholiques maintiennent et même densifient l'équipement scolaire confessionnel. Ce n'est que l'ensemble des mesures anti-congréganistes prises au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles qui provoque l'effondrement des écoles catholiques. Celles-ci se reconstruisent très difficilement, restent des initiatives isolées et sans réelle coordination. L'évacuation du religieux de l'espace éducatif ne s'est donc pas fait selon un cheminement linéaire et univoque.

Toutefois, la législation républicaine évacuant les Eglises de l'espace scolaire ne touche que l'enseignement primaire ; qu'en est-il des écoles des notables ?

## ***2.2. LES ECOLES DES ELITES : UN ESPACE RELIGIEUSEMENT DIFFERENCIE ?***

Quant à la définition du rôle des acteurs religieux et de la religion dans l'espace public, les enjeux sont sensiblement différents pour l'enseignement secondaire. Certes, sur le plan idéologique et politique, destinés avant tout aux élites sociales, moins denses dans l'espace départemental, les établissements secondaires cristallisèrent de nombreuses polémiques au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Comment s'affirme l'égalité des cultes dans des établissements élitaires ? Comment les catholiques et les protestants investissent ces espaces ? Pratiquent-ils une stratégie d'investissement d'établissements laïcs non confessionnels ou optent-ils pour la mise en place de réseaux distincts et clairement confessionnels ? Plus que pour l'enseignement primaire, il conviendra de différencier les établissements masculins et féminins.

---

<sup>1</sup> Par exemple, pour la Monarchie de Juillet, cf., en dernier lieu, MILBACH Sylvain, « La liberté de l'enseignement secondaire (1839-1847). Jalons et perspectives », dans *Education et religion. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (dir. Christian SORREL), Chambéry, Université de Savoie, 2006, p. 73-93.

### *D'un champ fragmenté à la bi-polarisation : l'enseignement secondaire masculin.*

Malgré quelques précieuses monographies<sup>1</sup>, nous ne bénéficions pas d'un véritable tableau d'ensemble des établissements secondaires masculins. Le poids des pensions et des institutions secondaires libres est particulièrement négligé<sup>2</sup>. De ce fait, la question confessionnelle est le plus souvent évacuée de ces travaux ou ne fait l'objet que de brèves notations. Il s'agit donc ici de repérer le poids de la religion, tant dans les structures publiques, financées par les communes ou par l'Etat que dans les établissements privés.

### *Le champ scolaire élitare : vue d'ensemble.*

Les statistiques sur l'ensemble des structures scolaires destinées aux élites masculines en Charente-Inférieure sont très rares pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; le monde de l'enseignement libre laïque échappe presque totalement à l'investigation. Après la loi Falloux, il est possible de repérer l'importance relative de ces structures [Cf. Tableau 26]. Au début du Second Empire, la situation paraît plus favorable aux établissements confessionnels catholiques en Charente-Inférieure qu'à l'échelle de la France<sup>3</sup> : la densité des maisons et la proportion des élèves accueillis sont plus importantes en Aunis et en Saintonge que pour le territoire national<sup>4</sup>. Au milieu des années 1880, alors que le phylloxéra a dû réduire le nombre d'enfants amenés à poursuivre une scolarité au niveau secondaire, le déséquilibre est très net en faveur des Lycées d'Etat et des Collèges municipaux. Alors que l'enseignement libre laïque a pratiquement disparu, l'enseignement public laïque domine. Au moment de l'enquête parlementaire de 1899, l'enseignement privé est dans une moins mauvaise position que treize ans plus tôt<sup>5</sup>. Les

<sup>1</sup> Cf. la liste établie aux rubriques suivantes : dans la bibliographie : « Histoire culturelle régionale. Le monde de l'éducation. » ; dans les sources imprimées, « Education ».

<sup>2</sup> Est particulièrement exemplaire de cette approche le chapitre « Le second degré : son évolution de 1815 à 1945 » (BLIER Gérard et COMBES Jean, *Histoire de l'enseignement en Charente-Maritime de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Paris, Le Croît vif, 2007, p. 195-221). Divisé en deux sous-parties, la première consacrée au seul cas rochelais ne glisse aucun mot sur les institutions de garçons présentes dans la ville. La deuxième sous-partie englobe tout le département. Pour l'essentiel, elle présente l'histoire des établissements secondaires publics et mentionne l'institution diocésaine de Notre-Dame-de-Recouvrance. A Saintes, l'auteur pense qu'il n'y a que « quelques petites pensions privées » à côté du Collège (p. 209).

<sup>3</sup> Cf. les statistiques nationales présentées dans : COMPERE Marie-Madeleine, *Du collège au lycée (1500-1850). Généalogie de l'enseignement secondaire français*, Paris, Gallimard/Julliard, 1985, p. 263.

<sup>4</sup> Respectivement 25 % des établissements pour la France, 27 % en Charente-Inférieure ; 32,1 % des élèves contre 36,01 %.

<sup>5</sup> Cf. les chiffres récapitulatifs reproduits en annexe de : PROST Antoine, « De l'enquête à la réforme. L'enseignement secondaire des garçons de 1898 à 1902 », *Histoire de l'Education*, 2008, n° 119, p. 29-80. Ils donnent les proportions suivantes pour le poids de l'enseignement privé dans l'enseignement secondaire :

Département	Département	Département	Département
Charente	29,13 %	Gironde	59,82 %
Charente-Inf.	47,51 %	Landes	64,4 %
Dordogne	53,05 %	Lot-et-Garonne	46,09 %
		Basses-Pyrénées	73,47 %
		Deux-Sèvres	54,2 %
		Vendée	66,5 %
		Vienne	60,16 %
		Centre et sud-ouest	57,35 %
		France	54,85 %



établissements privés secondaires représentent 47,51 % des 2 069 élèves du secondaire du département. Seuls deux départements du centre-ouest et du sud-ouest sont dans une situation plus médiocre : la Charente et le Lot-et-Garonne. De plus, cette vaste région se caractérise par une domination de l'enseignement privé plus nette qu'à l'échelle nationale. Ces trois départements dénotent encore plus dans cet espace. Même si les enfants des fonctionnaires et des militaires durent fournir une part importante des élèves des Lycées de la préfecture maritime et de la préfecture, même si le Lycée de Rochefort recrute assez largement en-dehors du département, cette faible proportion de l'enseignement privé à un moment où les républicains dénoncent la formation des « deux jeunesses », est un symptôme très net du détachement des élites de la Charente-Inférieure à l'égard des autorités religieuses. Pour autant, cette victoire de l'enseignement d'Etat qui se dessine nettement à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle en Aunis et en Saintonge n'était nullement évidente autour de 1850.

**Tableau 26 : L'enseignement secondaire en Charente-Inférieure (1852-1898).**

	1852-1853			Au 31 décembre 1887			Au 31 décembre 1898		
	Nombre d'établissements	Effectifs (nombre d'élèves)	Proportion	Nombre d'établissements	Effectifs (nombre d'élèves)	Proportion	Nombre d'établissements	Effectifs (nombre d'élèves)	Proportion
<b>Etablissements publics laïques</b>	4	621	30,17%	4	1 231	63,06 %	4	1 086	52,49 %
<b>Etablissements libres ecclésiastiques</b>	6	741	36,01%	4	675	34,58 %	7	937	45,29 %
<b>Etablissements libres laïques</b>	12	696	33,82%	1	46	2,36 %	1	46	2,22 %
<b>Total</b>	22	2 058	100 %	9	1 952	100 %	12	2 069	100 %

Sources : DUBOIS Marcel, *Rapport sur la situation de l'enseignement dans la Charente-Inférieure*, La Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1853 ; *Statistique de l'enseignement secondaire en 1887*, Paris, Imprimerie nationale, 1889, première partie : Enseignement secondaire des garçons ; *Enquête sur l'enseignement secondaire*, Paris, Imprimerie de la Chambre des députés/Mottiroz, 1899, t. III : *Statistique et rapports des recteurs et des inspecteurs d'académie*.

En 1853, il n'est pas rare que plusieurs établissements soient concurrents dans une même ville<sup>1</sup>. A la Rochelle, trois institutions laïques existent à côté du Lycée ; leur concurrence reste alors peu dangereuse pour l'établissement d'Etat : elles réunissent, ensemble, un peu plus de la moitié des élèves suivant les cours du Lycée. Les Collèges communaux, en revanche, font face à une concurrence très rude des établissements libres. Les institutions de Rochefort accueillent 170 jeunes gens contre 148 au Collège communal ; à Saint-Jean-d'Angély, le Collège compte 80 élèves et l'institution libre 53. La situation la plus conflictuelle se trouve à Saintes qui voit s'affronter une pension laïque, une pension ecclésiastique et le Collège : ce dernier ne compte que 84 collégiens tandis que la première reçoit 92 élèves et l'établissement dirigé par l'abbé Dubreuilh

<sup>1</sup> Ont été exclus des élèves du Lycée les élèves appartenant aux pensionnats.

89. Cette concurrence est particulièrement mal vécue par la municipalité qui soutient le Collège communal<sup>1</sup>.

La comparaison du réseau aux trois dates retenues montre une permanence, apparente, des établissements secondaires publics. Aux trois dates, Collèges et Lycées se bornent aux chefs-lieux d'arrondissement les plus peuplés. Depuis respectivement 1843 et 1880, Rochefort et la Rochelle abritent des Lycées d'Etat. A Saintes, le Collège communal existe depuis 1808. Le Collège laïque de Saint-Jean-d'Angély connaît une existence intermittente : il disparaît en tant que tel en 1853 pour renaître en 1882. Après avoir soutenu un pensionnat privé jusque dans les années 1860, Marennnes n'a plus d'établissement secondaire au-delà de cette date. Le réseau de pensionnats libres laïques dans l'île de Ré ou en haute Saintonge disparaît. Les derniers établissements libres laïques sont très fragiles : celui qui existe encore en 1887 à Jonzac laisse place deux ans plus tard à une institution ecclésiastique tandis qu'une institution libre laïque d'importance assez médiocre naît à Royan peu après. Les écoles primaires supérieures ne pallient nullement à la disparition des plus petites pensions : en 1888, la Charente-Inférieure n'en compte aucune<sup>2</sup>. La première à naître ici apparaît l'année suivante à Marennnes. Au moment de l'Affaire Dreyfus, le renouvellement et la croissance des maisons ecclésiastiques depuis le milieu des années 1880 sont très nets : les évêques qui se succèdent alors sur le siège de la Rochelle sont très attentifs aux questions éducatives.

La répartition des établissements religieux et publics au sein de l'espace départemental n'obéit pas à une seule logique urbaine et démographique. Les établissements contrôlés peu ou prou par l'autorité diocésaine sont particulièrement présents en haute et moyenne Saintonge, des régions où la médiocrité de la démographie et des finances des petites villes et des gros bourgs rend impossible l'implantation d'un enseignement public secondaire. On y retrouve, à la pointe méridionale de l'arrondissement de Jonzac, le petit séminaire de Montlieu. A Jonzac, même c'est l'institution Montfort. Enfin, à Pons, c'est la prestigieuse institution diocésaine. En 1900, figurent encore dans l'annuaire diocésain six établissements patronnés par l'évêque<sup>3</sup>, un nombre comparable à celui des débuts du second Empire. Ce chiffre pouvait laisser croire que la présence des établissements religieux, bien que minoritaire, restait solide. A la veille de la Séparation, deux d'entre eux ont déjà été rayés de l'*Ordo* diocésain<sup>4</sup>. Sous l'épiscopat de Mgr Eyssautier, le chiffre de ces établissements se réduit encore : du réseau existant en 1900 subsistent seulement

---

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 270. Lettre du maire de Saintes au sous-préfet de Saintes, 12 décembre 1863.

<sup>2</sup> *Situation scolaire des départements en 1878 et en 1888*, Paris, Imprimerie Nationale, 1889, p. 35-36.

<sup>3</sup> Il s'agit de l'institution Notre-Dame-de-Recouvrance et petit séminaire de Pons qui ne constituent qu'une seule maison ; du petit séminaire de Montlieu ; de l'École Fénelon, à la Rochelle ; de l'Institution diocésaine Saint-Jean, à Saint-Jean-d'Angély ; de l'Externat Saint-Pierre à Saintes et, enfin, de l'École Montfort, à Jonzac.

<sup>4</sup> Il s'agit des établissements angérien et jonzacais.

l'institution Notre-Dame-de-Recouvrance, installée à Saintes, l'École Fénelon à Saintes et la Maîtrise de la Cathédrale. S'y ajoute le modeste Externat Notre-Dame, à Pons. Il y a un repliement des structures secondaires catholiques dans l'espace des deux villes du département où l'empreinte religieuse est la plus ancienne et, peut-être, la moins sujette à débats et à contestation de forces hostiles.

**Tableau 27 : La lutte des « deux jeunesses » à la Rochelle sous la Troisième République.**

			Lycée	Ecole Fénelon	Ville	
					Effectifs	Proportion
Au 31 décembre 1887	Internes	Effectifs	142	152	294	52,69 %
		Proportion	32,78 %	75,62 %		
	Demi-pensionnaires	Effectifs	17	10	27	4,84 %
		Proportion	4,76 %	4,98 %		
	Externes	Effectifs	198	39	237	42,47 %
		Proportion	55,46 %	19,4 %		
Total de l'établissement			357	201	558	100 %
Proportion			63,98 %	36,02 %		
Au 31 décembre 1898	Internes	Effectifs	66	150	216	40,53 %
		Proportion	25,88 %	53,96 %		
	Demi-pensionnaires	Effectifs	44	24	68	12,75 %
		Proportion	17,25 %	8,63 %		
	Externes	Effectifs	145	104	249	46,72 %
		Proportion	56,86 %	37,41 %		
Total de l'établissement			255	278	553	100 %
Proportion			47,84 %	52,16 %		

Sources : *Statistique de l'enseignement secondaire en 1887*, Paris, Imprimerie nationale, 1889, première partie : Enseignement secondaire des garçons ; *Enquête sur l'enseignement secondaire*, Paris, Imprimerie de la Chambre des députés/Motitroz, 1899, t. III : *Statistique et rapports des recteurs et des inspecteurs d'académie*.

Du fait de cette nouvelle logique d'implantation, sous la Troisième République, la concurrence intra-urbaine entre écoles secondaires religieuses et établissements d'Etat s'accroît. Il s'agit de lutter au plus près contre l'influence, jugée pernicieuse, de l'enseignement laïque et de l'« indifférence légale<sup>1</sup> » observables dans l'enseignement public du second degré. A la préfecture, le Lycée doit faire face à l'École Fénelon. En 1887, avec 201 élèves, celle-ci représente un peu plus de 56 % des effectifs du Lycée. L'équilibre s'inverse dans la décennie qui suit tant du fait du dynamisme interne de la maison marianiste qu'à cause des faiblesses du Lycée [Cf. Tableau 27]. Celles-ci sont parfaitement résumées par le recteur de Poitiers en 1898 : les nouvelles voies ferrées mettant mieux en relation l'arrondissement de Marennnes avec Rochefort et Saintes détournent la clientèle de cette région du Lycée de la Rochelle ; un phénomène semblable s'observe pour le sud de la Vendée, mieux relié à Niort, Fontenay-le-Comte et Luçon ; l'élévation du Collège de Rochefort au rang de Lycée et la qualité de sa préparation à l'École navale drainent d'importants flux scolaires vers cette ville. Le proviseur rajoute à ces raisons matérielles l'opposition d'une partie des élites rochelaises :

<sup>1</sup> La formule a été notamment utilisée par le père Emmanuel d'Alzon en 1875. Elle est citée par : CABANEL Patrick, « Un lieu de mixité religieuse. Protestants et juifs au lycée sous la Troisième République », dans *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire* (dir. Pierre CASPARD, Jean-Noël LUC et Philippe SAVOIE), Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2005, p. 118.

« Plusieurs des fonctionnaires de l'Etat, et non des moins haut placés, dit le proviseur du lycée, donnent, à l'imitation de l'armée, leur préférence à la maison rivale et sont, par suite, conduits à nous dénigrer. Les reproches qu'on nous adresse sont toujours les mêmes : éducation trop négligée, morale trop détachée des idées religieuses, promiscuité désagréable des enfants de toutes les classes<sup>1</sup>. »

L'analyse du recrutement de l'Ecole Fénelon et du Lycée montre la supériorité du rayonnement de la maison religieuse : le chiffre des internes du Lycée se réduit de plus de moitié entre 1887 et 1898 et aux deux dates les externes sont majoritaires. Inversement, le chiffre des internes de Fénelon reste stable et celui des externes fait plus que doubler. Autrement dit, Fénelon continue à attirer une clientèle extérieure que ne capte plus le Lycée et s'approprie une partie des enfants des élites de la ville au détriment du Lycée. Cette situation explique l'hostilité des autorités académiques lorsqu'il s'est agi de donner un avis à la demande d'autorisation formulée par les Marianistes en 1902<sup>2</sup>. Le préfet ne fait que reprendre alors les conclusions de l'inspecteur d'académie en écrivant que « l'école Fénelon se propose de lancer dans la vie des jeunes gens tout spécialement préparés à lutter contre ceux qu'inspire l'esprit laïque, libéral et républicain<sup>3</sup> ».

Des années 1880 à la fermeture des maisons ecclésiastiques, cette situation se retrouve également de manière accentuée à Jonzac et à Saint-Jean-d'Angély. Dans cette dernière ville, le Collège doit faire face à la concurrence de l'Institution Saint-Jean. Dans la petite capitale de la haute Saintonge, très classiquement, les querelles, avant tout verbales, restent du domaine de l'invective et mettent face à face les élèves de l'institution religieuse à ceux de l'école communale<sup>4</sup>. La translation de l'institution Notre-Dame de Recouvrance de Pons à Saintes en 1909 provoque une configuration semblable.

A l'échelle du département, les établissements laïques dominent sans contestation possible le paysage scolaire secondaire. Progressivement, ces établissements laïques s'identifient aux Collèges et aux Lycées du département. Pour autant, les établissements ecclésiastiques ne sont pas négligeables et peuvent constituer une concurrence sérieuse, au niveau local, aux établissements publics.

### **La présence religieuse dans les établissements secondaires publics.**

Le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par l'emprise des structures catholiques dans l'enseignement secondaire public. C'est la loi du 18 floréal an X qui jette les bases des structures

---

<sup>1</sup> *Enquête sur l'enseignement secondaire*, Paris, Imprimerie de la Chambre des députés/Mottiroz, 1899, t. III : *Statistique et rapports des recteurs et des inspecteurs d'académie*, p. 419.

<sup>2</sup> ADCM, V suppl. d. Rapport de l'inspecteur d'académie au préfet, 18 février 1902.

<sup>3</sup> *Le rapport Rabier. La République et les Congrégations*, Paris, H. Simonis Empis éditeur, 1903, p. 256.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 522. Dossier de l'institution Vallès, de Jonzac

scolaires de l'enseignement secondaire. Etaient différenciées les écoles secondaires des Lycées. Ce n'est qu'en 1808 que se dessine le paysage institutionnel caractérisant le niveau secondaire, distinguant Lycées, établissements d'Etat, et Collèges, établissements communaux, d'une part, et les institutions et les pensions privées d'autre part. Dans la mesure où il n'était originellement prévu qu'un Lycée par ressort de Cour d'appel, la Charente-Inférieure ne jouit pas de cet établissement<sup>1</sup>. Il ne restait donc comme établissements possibles en Aunis et en Saintonge que des écoles secondaires établies par les communes ou tenues par des particuliers. Dans ces écoles-ci, la question religieuse ne se pose pas vraiment à l'origine. Seul le consistoire particulier de la Rochelle réclame que des mesures soient prises pour que les internes protestants soient conduits en corps au service religieux dominical<sup>2</sup>. La composition sociologique de la communauté rochelaise abritant une puissante élite négociante et l'habitude d'envoyer les enfants de celle-ci faire quelques études secondaires expliquent certainement les inquiétudes consistoriales. Toutefois, *de facto*, dans les écoles secondaires particulières de Pons et de Jonzac, une place de choix est laissée aux protestants. A Pons, la maison de Jean-Philippe Grandjean qui accède au titre d'Ecole secondaire particulière en 1806 recrute assez largement parmi les protestants de haute Saintonge<sup>3</sup> et reçoit le soutien d'une partie des huguenots pontois, il est vrai que son statut de prêtre défroqué et marié devait le faire regarder d'un mauvais œil par les fervents catholiques<sup>4</sup>. L'institution de Durat présente à Pons sous la Restauration et qui ferme ses portes au début de la Monarchie de Juillet accueille également assez massivement les fils des notables huguenots de la région dépendante de Pons<sup>5</sup>. Les directeurs successifs de l'école secondaire de Jonzac reconnue par décret impérial dès 1804 et qui ne paraît pas survivre à la refonte institutionnelle de 1808, jugent bon de préciser leur position religieuse dans le prospectus de l'établissement :

« La Religion catholique-romaine est celle que professent ceux qui sont à la tête de l'établissement ; mais pleins de respect pour les opinions religieuses, ils donneront toujours l'exemple de la tolérance, et ceux de leurs élèves nés dans le sein d'une religion différente, y jouiront des mêmes avantages que les autres ; les jeunes Protestans trouveront à Jonzac, pour leur éducation religieuse, tous les secours qu'on peut désirer, et on veillera avec le même soin à ce qu'ils fréquentent leur temple, et à ce qu'ils s'acquittent exactement de tout ce qui leur est prescrit par leur culte et par les lois de leur église<sup>6</sup>. »

<sup>1</sup> Le terme de lycée est remplacé par celui de Collège royal sous la monarchie censitaire.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séances des 24 brumaire an XI, 21 floréal an XII.

<sup>3</sup> Parmi la poignée d'élèves primés dans l'établissement, on retrouve le fils du pasteur de Pons, Hippolyte Feyne ; Jacques Baffou, fils d'un huguenot jonzacais ou Roch. Bargignac, de Cozes, probablement apparenté au membre du consistoire général de Saintes du même nom. Liste contenue dans : ADCM, 1 T 257.

<sup>4</sup> APJM. Lettre de Mme Moré de Clervaux au pasteur Dubaptiste, 1<sup>er</sup> frimaire an XIV.

<sup>5</sup> Académie de Poitiers. *Institution de M. Durat, à Pons, Charente-Inférieure. Programme de l'examen Public, qui aura lieu le 25 août 1830, à 9 heures du matin, dans la salle de l'Hôtel de la Mairie, et sera suivi de la distribution des Prix*, Saintes, Chez Lacroix, Impr.-lib., 12 p. On retrouve sur ce palmarès scolaire, outre le nom du futur pasteur de Nantes, Benjamin Vaurigaud, celui d'Eugène Lys (de Saint-Ciers-du-Taillon), de plusieurs enfants de familles implantées autour de Saint-Genis-de-Saintonge (Ferdinand et Joas Cazalis ; Eliézer Poché), de la famille Gaury (de Pons).

<sup>6</sup> *Ecole secondaire établie à Jonzac, département de la Charente-Inférieure. Prospectus*, Saintes, Josserand imprimeur, sans date [c. 1804-1805], p. 14.

Dans l'arrondissement de Marennes, victime de sa réputation d'insalubrité, il est impossible de créer une école secondaire au chef-lieu mais on songe à en créer une dans l'île d'Oléron en la confiant à P.-H. Pougard, un pasteur trembladais qui avait renoncé au ministère et qui avait suivi les cours de l'École normale en l'an III<sup>1</sup>. La faible viabilité financière des Ecoles secondaires particulières font que, de cette première génération, réussissent à se maintenir les seuls établissements soutenus par les municipalités. Celles-ci se montrent assez favorables à une direction ecclésiastique, ne serait-ce que parce que le déficit de personnel enseignant rend nécessaire le recours à d'anciens prêtres ou des membres d'ordres religieux dissous lors de la Révolution, voire des hommes qui n'ont pas abandonné le sacerdoce. En 1807, est ainsi choisi comme directeur de l'École secondaire de la Rochelle l'abbé Caquineau, également chanoine de la cathédrale. Ce cumul de deux charges soulevant des réticences tant de la part de Mgr Paillou que de celle des autorités universitaires<sup>2</sup>, il est obligé de se retirer presque immédiatement, en laissant la place à un ancien oratorien marié, Jean-Frédéric Lhomandie. Celui-ci reste à la tête de l'établissement rochelais jusqu'en 1834<sup>3</sup>. A Saintes, de 1806 à 1830, l'École secondaire devenue Collège communal fut dirigée par l'abbé Jean Petit<sup>4</sup>.

Cette main-mise cléricale s'accroît sous les deux Restaurations. Si, aux lendemains des Cent-Jours, les espoirs du chanoine Caquineau d'accéder à la direction du Collège de la Rochelle sont déçus<sup>5</sup>, entre un septième et un huitième des élèves du Collège de Saintes sont dispensés des rétributions universitaires car ils se préparent à l'état ecclésiastique<sup>6</sup>. A maints égards, le Collège de Saintes apparaît comme un petit séminaire larvé. Une évolution plus radicale est observable à Saint-Jean-d'Angély, et cela dès la première Restauration. Outre le Collège, cette ville abrite depuis 1812, une École secondaire ecclésiastique – autrement dit un petit séminaire – auparavant installé à Chavagnes-en-Paillers (Vendée)<sup>7</sup>. Collège et séminaire se partagent un même bâtiment, l'ancienne abbaye des Bénédictins, chacun disposant d'une aile<sup>8</sup>. S'appuyant sur l'évêque, la municipalité profite du départ, à l'été 1814, du principal du Collège pour confier l'ensemble des locaux à l'École secondaire ecclésiastique. Les arrières-pensées idéologiques et politiques sont

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 257. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 8 vendémiaire an XII et copie de la lettre de P.H. Pougard au sous-préfet de Marennes. Sur Pougard, cf. annexe : « Un corps pastoral, acteur de la déchristianisation de l'an II ».

<sup>2</sup> Cf. AN, F<sup>19</sup> 5 698. Lettre de l'évêque de la Rochelle à un correspondant non désigné, 7 décembre 1807.

<sup>3</sup> Cf. FLOURET Jean, *Cinq siècles d'enseignement secondaire à la Rochelle (1504-1972). Historique du Lycée Fromentin. Contribution à l'histoire de l'enseignement en France*, La Rochelle, Quartier Latin, 1973, p. 86-87 et pl. XI.

<sup>4</sup> XAMBEU François, *Histoire du Collège de Saintes (Charente-Inférieure)*, Saintes, A. Trepreau, 1886, p. 103.

<sup>5</sup> FLOURET Jean, *Cinq siècles d'enseignement secondaire à la Rochelle (1504-1972). Historique du Lycée Fromentin. Contribution à l'histoire de l'enseignement en France*, La Rochelle, Quartier Latin, 1973, p. 91.

<sup>6</sup> XAMBEU François, *Histoire du Collège de Saintes (Charente-Inférieure)*, Saintes, A. Trepreau, 1886, p. 94 et 101.

<sup>7</sup> RAINGUET abbé Augustin, *Vie de Dargenteuil Paul-Arnaud. Ancien élève du séminaire de Saint-Sulpice. Fondateur et supérieur du séminaire de Saint-Jean d'Angély*, Paris, Gustave Martin libraire, 1846, p. 136-143.

<sup>8</sup> ADCM, 1 T 261. Délibération du bureau d'administration du Collège de Saint-Jean-d'Angély, 13 septembre 1812.

évidentes : en confiant l'administration de l'établissement aux seuls ecclésiastiques, il s'agit de procurer « à Sa Majesté des sujets capables de la bien servir », de donner aux enfants « une éducation forte, des principes solides » et, surtout, de faire « des hommes entièrement dévoués au monarque<sup>1</sup> ». Les plaintes réitérées de l'Université qui cherche à récupérer le contrôle du Collège se prolongent jusqu'en 1817 et restent totalement inefficaces.

Quand les ordonnances de 1828 réduisent le nombre des petits séminaires autorisés dans les diocèses, le petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély se transforme en institution de plein exercice<sup>2</sup>. A Jonzac, en 1828, la municipalité décide la création d'« une institution secondaire dont la direction sera donnée exclusivement à un ecclésiastique, secondé d'un sous-maître<sup>3</sup> ». A cette fin, il est prévu de rétribuer ces deux personnes à hauteur de 1 200 francs par an. Le premier ecclésiastique appelé est l'abbé Jean-Alexis Gachignat<sup>4</sup>. C'est le succès de son expérience pédagogique à la tête d'une petite école cléricale qui le fait choisir par la municipalité. Le choix d'une direction religieuse s'explique par les conséquences des ordonnances de 1828 : les parents craignent en effet que le proche petit séminaire de Pons doive désormais refuser les élèves qui ne se destinent pas au sacerdoce, Jonzac cherche à récupérer ces enfants<sup>5</sup>. Lorsque la maison ouvre ses portes, l'ensemble du personnel est issu du clergé diocésain<sup>6</sup>. Un an plus tard, la direction est reprise par un autre prêtre, l'abbé Pierre Augereau. Ce choix ne va pas sans heurter une partie de l'opinion libérale de la ville et probablement celle des huguenots<sup>7</sup>.

Face à cette domination catholique, quelques inquiétudes ressurgissent parmi les élites protestantes : en 1818, le consistoire particulier de la Rochelle souscrit au projet de pétition faite par les Bordelais en faveur de la création de collèges protestants<sup>8</sup>. Une seule ville paraît échapper alors à l'emprise cléricale : Rochefort. Quand une chaire de philosophie est créée en 1826, le bureau d'administration du Collège refusa avec énergie la proposition du recteur d'y faire nommer un ecclésiastique<sup>9</sup>. Cette direction ou cette captation des établissements secondaires publics par des ecclésiastiques que l'on note en Charente-Inférieure reste cependant assez faible

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 261. Lettre du maire de Saint-Jean-d'Angély au recteur de Poitiers, 8 novembre 1814.

<sup>2</sup> RAINGUET Pierre-Damien, *Biographie saintongeaise [...]*, Saintes, Niox, 1851, p. 389-390.

<sup>3</sup> AMJ, registre n° 2. Séance du 16 mai 1828.

<sup>4</sup> Sur ce personnage, cf. sa notice nécrologique dans : BR, t. IX, 7 décembre 1872, n° 23, p. 270-274.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 522. Lettre du maire de Jonzac au recteur de Poitiers, 21 septembre 1828.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 522. Lettre de l'abbé Gachignat au recteur de Poitiers, 21 novembre 1828.

<sup>7</sup> ADCM, 4 M 2/8. Mémoire de Sully Rousseau adressé au préfet, 27 mai 1828. Ce mémoire n'est pas pris en compte car l'auteur qui se présente comme protestant ne serait, « d'après la déclaration du pasteur (...) pas plus protestant que catholique » (lettre du sous-préfet de Jonzac au préfet, 7 juin 1828). Une plainte analogue sur l'impossibilité des protestants d'entrer dans un établissement ecclésiastique catholique est faite l'année suivante. Elle ne reçoit pas plus d'écho.

<sup>8</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1818-1824). Séances des 31 décembre 1818 et 1<sup>er</sup> avril 1819.

<sup>9</sup> LAGNIEL M., *Monographie du Collège et du Lycée de Rochefort-sur-Mer. 1803-1908*, Rochefort, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1908, p. 13.

en comparaison de la situation aquitaine où dix des dix-sept collèges étaient tenus par des ecclésiastiques<sup>1</sup>.

La situation change profondément après les Trois Glorieuses. A Saintes, l'abbé J. Petit marque depuis plusieurs années sa volonté de se retirer : il obtient satisfaction à l'été 1830. Son successeur, Meynieu, est un orléaniste hostile aux empiètements du clergé<sup>2</sup>. Dans le même sens est éclairante, l'année suivante, la personnalité du nouveau titulaire de la chaire de philosophie choisi par le ministère de l'Instruction publique : est nommé à Saintes Jean-Baptiste Costes, un ancien missionnaire catholique consacré pasteur en 1829 et qui était alors régent de philosophie au Collège de Chaumont<sup>3</sup>. Dès l'arrivée de Costes, le principal estime que :

« Si Monsieur le Ministre avait mieux connu l'esprit de notre petite malheureuse ville, il se serait gardé, je crois, d'envoyer un ministre protestant. Les carlistes, les dévots qui (...) sont en très grand nombre à Saintes, tout est en émoi depuis l'arrivée de ce régent ; et ceux qui ne sont ni trop dévots ni carlistes, les hommes sages et raisonnables, pensent qu'à cause de l'esprit du pays, il aura beaucoup de peine à prendre dans ce collège<sup>4</sup>. »

En effet, ses impairs dans la société saintaise, ses défaillances d'enseignant et probablement, sans que cela soit avoué, son caractère de « ministre du Saint-Evangile », font que le principal obtient son déplacement dès l'été 1832. La rareté des protestants à Saintes rend alors incongrue la présence d'un huguenot dans la chaire de philosophie.

C'est à Saint-Jean-d'Angély que l'évolution se fait avec le plus de brutalité. Une rumeur dont se fait l'écho le sous-préfet fraîchement nommé assure même que « le collège ou petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély étoit tenu par des ecclésiastiques, affiliés, dit-on, à l'ordre des jésuites<sup>5</sup> ». Pourtant, au début de septembre 1830, par dix-sept voix contre onze, le conseil municipal maintient sa confiance à l'abbé Mareschal, le directeur du petit séminaire. Les libéraux de la ville ne désarment pas et envoient une pétition aux députés du département en réclamant une direction laïque du Collège. Le préfet nouvellement installé à la Rochelle, ancien député libéral de la Restauration, le protestant Louis Admyrauld, appuie cette démarche en faisant éliminer du conseil municipal les plus fermes soutiens du petit séminaire : désirant éviter un désaveu public, l'abbé Mareschal présente alors sa démission. Le 1<sup>er</sup> octobre 1830, les édiles de la

<sup>1</sup> CADILHON François, *De Voltaire à Jules Ferry. L'enseignement secondaire en Aquitaine aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1995, p. 121.

<sup>2</sup> Cf. sa correspondance échangée avec le recteur de Poitiers en : ADCM, 1 T 511.

<sup>3</sup> Cf. la brève notice consacrée à ce personnage par : ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 550. Son passage fut si bref à Saintes qu'il est omis dans la monographie de François Xambeau.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 511. Lettre du principal du Collège de Saintes au recteur de Poitiers, 25 novembre 1831.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 261. Lettre du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 7 septembre 1830.



ville s'empressement d'appeler à la direction du Collège un laïc<sup>1</sup>. Un même sort se produit pour la pension de Jonzac deux ans plus tard<sup>2</sup>.

Au lendemain de la loi Falloux, un timide retour du clergé dans l'enseignement public secondaire de la Charente-Inférieure s'observe, en particulier à Saintes où la concurrence catholique se fait fortement sentir. C'est pour cette raison que le principal, C. Surrault, rejette avec énergie la nomination d'un maître d'études protestant car, écrit-il,

« Les rivalités dont je suis entouré exploiteraient assurément contre moi ce qu'elles appelleraient, dans leur charité, un acte d'irrégularité, ou tout au moins d'indifférence en matière de religion<sup>3</sup>. »

L'abbé Auguste Lacurie, déjà aumônier, dispose en 1852 de la chaire de philosophie<sup>4</sup>. Une partie des notables saintais espéra même deux ans plus tard faire fusionner le pensionnat de l'abbé Dubreuilh et le Collège communal en plaçant celui-ci sous la direction de cet ecclésiastique<sup>5</sup>. Ce projet échoua face à la résistance du conseil municipal et du maire favorables à l'enseignement universitaire laïque.

Un problème permet de se rendre compte des difficultés pour faire entrer dans les faits, l'égalité de traitements des cultes dans les établissements secondaires : la nomination d'un aumônier protestant. Ce n'est qu'en 1837 qu'au niveau national une mesure est prise pour qu'il y ait des aumôniers des minorités non-catholiques dans les Collèges royaux<sup>6</sup>. Logiquement, le premier établissement à en jouir est celui de la Rochelle après son accession à ce titre en 1843<sup>7</sup>. L'installation du premier aumônier montre les tiraillements de l'institution secondaire entre Université et emprise religieuse. A l'instar de ce qui se passa lors de la nomination d'un pasteur libéral à l'aumônerie du lycée de Montpellier<sup>8</sup>, les protestants se déchirent pour savoir lequel des deux pasteurs de la Rochelle, Louis Delmas ou Louis Fau, peut bénéficier du titre d'aumônier. Ce

<sup>1</sup> Cf. à la fois les pièces contenues en ADCM, 1 T 261 et ADCM, 200 V 1, et en particulier dans cette dernière liasse, la note historique rédigée par Brillouin aîné, au début des années 1850.

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 522. Lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes au recteur de Poitiers, 20 septembre 1832.

<sup>3</sup> ADCM, 1 T 514. Lettre du principal du Collège de Saintes au recteur de la Charente-Inférieure, 19 janvier 1851.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 514. Année 1852.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 514. Année 1854.

<sup>6</sup> CADILHON François, *De Voltaire à Jules Ferry. L'enseignement secondaire en Aquitaine aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1995, p. 77.

<sup>7</sup> Brève allusion à la question dans : FLOURET Jean, *Cinq siècles d'enseignement secondaire à la Rochelle (1504-1972). Historique du Lycée Fromentin. Contribution à l'histoire de l'enseignement en France*, La Rochelle, Quartier Latin, 1973, p. 105. Les références documentaires indiquées ne correspondent plus au classement actuel. Le principal dossier ayant trait à cette affaire nous a été signalé par Aurore Hillairet.

<sup>8</sup> SECONDY Louis, « Les protestants et l'école dans l'Hérault et le Gard (1815-1870). Le monde de l'enseignement secondaire », dans *Eclairer le peuple. Jean-Louis Médard (1768-1841), négociant, mécène, protestant, languedocien* (dir. Jean-Paul CHABROL et Laurent GAMBARTTO), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2004, p. 196-197.

n'est nullement le consistoire local de la Rochelle qui en lance l'idée mais celui de Marennes<sup>1</sup>. Les divisions intestines du consistoire rochelais ont dû le faire hésiter à trancher une question litigieuse. Suivant l'opinion des Rochelais, le consistoire général ne décide rien pour les premières années d'existence du Collège royal. Malgré ce silence du consistoire légal, des démarches durent être entreprises car en juin 1844, le recteur de Poitiers entame une correspondance avec le proviseur du lycée pour savoir si le nombre de dix élèves réformés est dépassé, ce qui justifierait la création du poste d'aumônier<sup>2</sup>. Ce n'est qu'en mai 1845 que le consistoire général se penche de nouveau sur la question : les « anciens » libéraux de la Rochelle étant absents de la séance, le nom de Louis Delmas s'impose à la majorité des voix<sup>3</sup>. Toutefois, il semble bien qu'il n'en est pas de même pour la communauté rochelaise proprement dite : le proviseur du lycée, Jean-Renobert Paillet, se montre en effet défavorable à Delmas et propose au contraire d'attribuer l'aumônerie à Louis Fau<sup>4</sup>. La réponse publique que venait de faire Louis Delmas aux attaques de Mgr Villecourt contre le colportage protestant n'est probablement pas étrangère à l'attitude du proviseur<sup>5</sup>. Par ailleurs, les autorités universitaires supérieures désirent ne point se mêler aux querelles intra-protestantes. C'est ce qu'exprime nettement le recteur Delalleau de Bailliencourt au proviseur :

« Je conçois parfaitement que puisque le parti protestant est divisé en deux camps, il serait peu prudent à nous qui ne pouvons et ne devons intervenir dans leurs doctrines ou leurs passions religieuses adopter l'un des deux drapeaux. Je partage donc votre avis et je désire que les considérations graves que vous présentez déterminent l'autorité supérieure à maintenir le statu quo<sup>6</sup>. »

A la fin de l'année scolaire 1845-1846, sur la proposition du député protestant de la Rochelle, Jacques Rasteau<sup>7</sup>, le Ministère propose une alternance annuelle entre les pasteurs Fau et Delmas, ce que les consistoires particulier et général de la Rochelle rejettent énergiquement<sup>8</sup>. Dans la pétition qu'envoie alors le consistoire général au Ministre, les raisons doctrinales de l'opposition consistoriale sont exposées sans ambages :

« les doctrines ou plutôt les opinions personnelles que M. le pasteur Fau prêche dans l'église de la Rochelle ne diffèrent pas seulement sur quelques points secondaires des doctrines de l'Eglise réformée, mais

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 14 février 1844 ; registre du consistoire particulier (1824-1847). Séance du 13 février 1844.

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 790. Lettre du recteur de Poitiers au proviseur du Collège royal de la Rochelle, 3 juin 1844.

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 28 février 1845. A cette séance ne siège pour les laïcs rochelais que Eugène Meyer, un orthodoxe.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 790. Lettre du recteur de Poitiers au proviseur du Collège royal de la Rochelle, 3 novembre 1845.

<sup>5</sup> Delmas a publié, courant mars, ses *Observations en réponse au mandement de l'évêque de la Rochelle pour le carême de 1845 et à l'ouvrage intitulé : Juste Balance (Echo rochelais, 11 mars 1845, n° 20, publicité de l'ouvrage)*. Sur les débats liés au colportage protestant, cf. CHAMP Nicolas, « Les "envoyés du Démon". Colporteurs et colportage protestants dans le regard des catholiques en Charente-Inférieure sous l'épiscopat de M<sup>sr</sup> Villecourt (1836-1855) », *Revue française d'histoire du livre*, N<sup>lle</sup> Série, 2005-2006, n° 126-127, p. 373-393.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 790. Lettre du recteur de Poitiers au proviseur du Collège royal de la Rochelle, 8 novembre 1845.

<sup>7</sup> ADCM, 1 T 492. Brouillon de la lettre du proviseur du Collège royal de la Rochelle au recteur de Poitiers, 26 novembre 1847. Ce document récapitule l'affaire.

<sup>8</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 3 juin 1846 ; registre du consistoire particulier (1824-1847). Séance du 11 juillet 1846.

encore elles portent atteinte à ce qu'il y a plus capital dans les dogmes du Christianisme et dans son influence morale<sup>1</sup>. »

Louis Fau, accusé par le consistoire qu'il présidait, chercha alors à se défendre en répandant au sein de l'Église de la Rochelle le texte de cette pétition, ce qui ne manqua pas de provoquer une contre-pétition en sa faveur, et par conséquent la colère du consistoire général<sup>2</sup>. L'Université, désirant continuer à maintenir la balance égale entre libéraux et orthodoxes, décide de maintenir l'alternance entre les deux pasteurs, ce que refuse Louis Delmas, « par respect pour les démarches faites par le consistoire<sup>3</sup> ». Par delà l'opposition personnelle entre Delmas et Fau, du côté des protestants orthodoxes, cette affaire témoigne d'un double phénomène : la réaffirmation de la puissance disciplinaire, sur un plan religieux, de l'autorité du consistoire<sup>4</sup>, d'une part, et, d'autre part, son corollaire, le refus de l'indifférenciation religieuse que défendait l'Université. De manière symétrique, elle donne l'occasion à celle-ci de manifester son indépendance à l'égard des autorités religieuses et de soutenir sa totale autonomie en son sein. Le recteur de Poitiers le déclare nettement au moment où la crise est en train de se dénouer :

« Des méthodistes s'imaginent avoir le droit de nous imposer un méthodiste ! Que ces messieurs s'entendent, s'ils le peuvent.

Ils prétendent être blessés de ce que le consistoire n'a pas été consulté sur la nomination d'un aumônier protestant par l'autorité universitaire. La réponse est simple : il n'y a pas eu encore de nomination. L'autorité diocésaine et l'autorité universitaire se sont toujours entendues pour la nomination d'un aumônier et je crois que nous sommes parfaitement libres de ne pas admettre *chez nous* des hommes dont l'exaltation y porterait le trouble. C'est bien là où je ne m'y connais pas *le libre examen*<sup>5</sup>. »

L. Fau devient donc le seul aumônier en titre du Collège royal jusqu'à son décès en 1856. Cependant, l'administration du Collège laisse la possibilité aux familles qui le souhaitent la possibilité d'envoyer les enfants suivre le catéchisme assuré par L. Delmas au temple, ce qui provoque des situations ubuesques. En 1847, pour la première communion des élèves protestants du Collège royal, « ceux qui étaient préparés par M. Delmas (...) communient au temple de la Rochelle [ ; ] ceux qui ont été préparés par M. Fau (...) sont allés à Marsilly à une bonne lieue d'ici pour communier<sup>6</sup> ». Après la mort de Fau, le consistoire a fait choix d'un évangélique modéré pour lui succéder, Gustave Good ; il envisage alors d'accepter l'alternance pastorale qu'il refusait dix ans auparavant : cette fois-ci, c'est le Ministère qui en refuse le principe. Le consistoire choisit

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Pièce en annexe de la séance du 3 juin 1846.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 23 juillet 1846. L'affaire eut une publicité nationale ; le consistoire général présenta sa défense dans les *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle* (24 octobre 1846, n° 20, p. 186-188).

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 14 avril 1847.

<sup>4</sup> L'affaire de la nomination de l'aumônier s'insère dans les débats liés à la rédaction d'un règlement interne au consistoire, cf. plus haut, chapitre 3, la sous-partie : « L'impossible régulation interne ».

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 790. Lettre du recteur de Poitiers au proviseur du Collège royal de la Rochelle, 5 novembre 1846.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 492. Lettre du proviseur du Collège royal de la Rochelle au recteur de Poitiers, 23 mai 1847.

alors le candidat jadis rejeté par l'Université, Louis Delmas<sup>1</sup>. Par la suite, au chef-lieu du département, la présence d'un aumônier protestant dans les établissements publics ne pose aucun problème et va pratiquement de soi : pas plus le consistoire que le conseil presbytéral de la Rochelle ne doivent faire de démarches pour voir nommer un aumônier réformé à l'école normale d'instituteurs qui ouvre ses portes à Lagord en 1863<sup>2</sup>.

Dans les autres villes où les protestants ne peuvent pas s'appuyer sur le prestige d'une image et d'un héritage protestants, la position faite aux aumôniers protestants dans les établissements secondaires est plus problématique. Certes, soucieuse de ne pas blesser les consciences religieuses, l'administration du Collège de Saintes de la Monarchie de Juillet s'enquiert des exercices de piété que doivent faire les élèves protestants<sup>3</sup>. Sous le Second Empire encore, elle souligne le fait que le temple protestant est situé dans une partie des bâtiments du Collège de l'Ancien Régime qui avait été distrait au profit des réformés au début du XIX<sup>e</sup> siècle et elle insiste sur les mesures prises pour que les huguenots reçoivent « toute l'instruction religieuse que réclame le vœu de leurs familles<sup>4</sup> ». Toutefois, contrairement à ce qui est fait en faveur des catholiques, aucun prix d'instruction religieuse pour le culte protestant ne figure dans le palmarès des prix du Collège. A la fin des années 1850, faisant taire leurs divisions théologiques, les protestants saintongeais se plaignent de cette inégalité de traitement et réclament qu'un prix spécifique soit remis solennellement lors de la distribution des prix. Le principal du Collège s'y montre favorable en principe mais le recteur de l'académie a « défendu de donner ce prix *pour le moment*<sup>5</sup> ». Le fait que le recteur de l'académie de Poitiers soit à ce moment-là l'abbé Louis Juste n'est certainement pas étranger à l'attitude dilatoire du rectorat. Le successeur de ce dernier à Poitiers, E.-L. Desroziers est également un fervent catholique<sup>6</sup>. La demande du conseil presbytéral de Saintes de voir créer un poste d'aumônier protestant, formulée en 1864<sup>7</sup>, ne se réalise qu'après le départ de Desroziers, courant 1866<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séances des 9 octobre 1856 et 3 février 1857. Dans les faits, le service paraît partagé entre les deux pasteurs.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1847-1872). Séance du 27 octobre 1866 ; registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 6 mai 1867.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de Moufflet, principal du Collège de Saintes, à Lucien des Mesnards, 26 novembre 1843.

<sup>4</sup> *Collège de Saintes. Prospectus*, Saintes, Typ. Hus, [1857], 4 p.

<sup>5</sup> BPF, Ms 1619/VII-8. Lettres de F.-M. Roufineau à Eugène Barthe, 24 juillet 1858 et de Jean Barthe à Eugène Barthe, 17 décembre 1858 ; BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 15 décembre 1858. Citation extraite de la lettre de Roufineau.

<sup>6</sup> Les informations sur ces recteurs sont empruntées à : CONDETTE Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940. tome 2 : dictionnaire biographique*, Lyon, Institut national de recherche pédagogique, 2006, p. 149 (Desroziers) et p. 233-234 (Juste).

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 81\*. Séance du 12 octobre 1864. F.-M. Roufineau se chargeait déjà auparavant de cette fonction sans en avoir le titre.

<sup>8</sup> XAMBEU François, *Histoire du Collège de Saintes (Charente-Inférieure)*, Saintes, A. Trepreau, 1886, p. 103-104.

A Rochefort, la création de l'aumônerie protestante est opérée en 1861, un peu plus tôt qu'à Saintes, discrètement et sans provoquer de heurts, il est vrai que Rochefort ne jouit pas de l'image de ville catholique dont bénéficie la cité de saint Eutrope<sup>1</sup>. Cette décision s'explique vraisemblablement par la disparition au même moment de l'institution Bernard-Palissy qui accueillait les jeunes protestants fréquentant le Collège de Rochefort. Malgré ces mesures, le respect des consciences de la minorité demeure fragile : en 1867, les jeunes huguenots sont envoyés aux côtés des catholiques au devant de l'évêque lors de sa venue au Collège de Rochefort, au grand dam du conseil presbytéral<sup>2</sup>.

Sous la Troisième République, le statut de l'aumônier<sup>3</sup> et de la religion dans le fonctionnement du Lycée se modifie. Dès 1880, le recteur explique qu'il y a nulle obligation d'imposer aux fonctionnaires résidant dans les établissements secondaires publics les pratiques extérieures d'un culte quelconque. Pour les élèves, la liberté religieuse est reconnue par le décret du 25 décembre 1881 entérine cette situation en prévoyant que « le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'enseignement et aux exercices religieux ». Les prospectus du Lycée de la Rochelle révèlent l'évolution sensible de l'administration académique sur ce sujet : si tous ceux qui sont conservés rappelle la possibilité de la pratique religieuse, la présentation de l'éducation morale est progressivement modifiée. L'enseignement moral prend peu à peu le pas sur l'enseignement religieux<sup>4</sup>.

La pesée démographique des protestants dans les différents établissements secondaires publics n'est possible qu'à de rares moments et il est difficile de dresser une évolution. A la Rochelle, les réformés paraissent voir leur nombre croître au Lycée ; le conseil presbytéral décide de leur octroyer trois bancs au lieu de deux en 1855<sup>5</sup>. Au nombre de seize au milieu des années 1840<sup>6</sup>, ils sont passés à trente-cinq au début des années 1860<sup>7</sup>, soit probablement un dixième des effectifs de l'établissement<sup>8</sup>. Si nous sommes loin de la sur-représentation protestante que trouva Louis Secondy à Nîmes et qui faisait du Lycée de cette ville un lieu symbolique des clivages

---

<sup>1</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3, séance du 5 février 1861.

<sup>2</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, séance du 26 juin 1867.

<sup>3</sup> Cf. MARAIS Jean-Luc, « L'aumônier des lycées (1802-1959). Cheval de Troie de l'Église dans l'Université ? », dans *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire* (dir. Pierre CASPARD, Jean-Noël LUC et Philippe SAVOIE), Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2005, p. 99-115.

<sup>4</sup> Les prospectus du lycée imprimés en 1897 et en 1904 accordent huit lignes à l'enseignement religieux et quatorze à l'enseignement moral. L'ensemble des informations de ce paragraphe s'appuie sur : ADCM, 1 T 779.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1847-1872). Séance du 22 décembre 1855.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 790. Lettre du recteur de Poitiers au proviseur du Collège royal de la Rochelle, 8 novembre 1845.

<sup>7</sup> PRAT Th. de, *Annuaire protestant. Statistique générale des diverses branches du protestantisme français avec des notes historiques inédites. 1862-1864*, Paris, Grassart, sans date, p. 75.

<sup>8</sup> Les registres d'inscription des élèves manquent pour cette période.

confessionnels<sup>1</sup>, il convient de remarquer que cette proportion représente le double du poids des protestants dans la population rochelaise. Cette sur-représentation peut s'expliquer par deux facteurs : d'une part, la proportion des protestants est sensiblement plus forte dans les couches sociales supérieures de la Rochelle qui constituent la clientèle du Lycée ; d'autre part, l'absence d'établissements secondaires proches de la presqu'île d'Arvert attire alors les protestants de cette région à la Rochelle. Le fils du petit notable de Chaillevette, Ferdinand Gatineau, y est envoyé<sup>2</sup>. Plus d'une décennie après, le futur scientifique Henri Devaux, d'Etaules, est également un élève du Lycée de la Rochelle<sup>3</sup>. Au Collège de Saintes qui attire quant à lui plutôt les réformés de la Saintonge intérieure et du littoral de la Gironde, l'évaluation donnée par le principal au début de la Monarchie de Juillet apparaît excessive : il l'estime alors au tiers des effectifs<sup>4</sup>. Le chiffre donné par le consistoire de Pons au milieu du Second Empire est plus proche de la réalité pour l'ensemble de la période. Avec quinze jeunes huguenots en 1858, la proportion serait en effet assez proche de celle observée à la Rochelle : un dixième<sup>5</sup>.

Un problème semblable se pose pour repérer l'importance des protestants parmi les enseignants. Une telle approche n'est possible qu'à la Rochelle. Après que l'établissement ait accédé au titre de Collège royal ou de Lycée, les fonctions de proviseur ne sont, semble-t-il, pas assurées par un huguenot<sup>6</sup> : il s'agit probablement d'éviter de donner une connotation religieuse trop forte et de perdre la clientèle catholique. Le corps professoral du Lycée compte régulièrement des protestants. Au début du Second Empire, au moment où l'Université est reprise en main par le pouvoir<sup>7</sup>, ils figurent au premier rang des personnes suspectées<sup>8</sup>. Deux d'entre eux, Jean-Jacques Weiss<sup>9</sup> et Frédéric-Emile Rieder sont parmi les premiers souscripteurs

<sup>1</sup> SECONDY Louis, « Question religieuse et enseignement au lycée de Nîmes entre 1850 et 1900 », *Annales du Midi*, t. 94, 1982, n° 159/IV, p. 388.

<sup>2</sup> Son installation au lycée est l'occasion d'un voyage assez long de son père à la Rochelle. APED. 2<sup>e</sup> volume du journal de F. Gatineau, 3, 4, 5 et 6 octobre 1858 ; il en sort en 1866, APED. 3<sup>e</sup> volume du journal de F. Gatineau, 4 avril 1866.

<sup>3</sup> Cf. HARISMENDY Patrick, « Convergences, parentés et nuances dans l'expérience de la conversion (à partir de quelques récits du XIX<sup>e</sup> siècle) », *BSHPPF*, t. 151, 2005, n° 3, p. 474.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 511. Lettre du principal du Collège de Saintes au recteur de Poitiers, 6 juin 1831.

<sup>5</sup> Chiffres trouvés dans : BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 15 décembre 1858 (effectifs protestants) et XAMBEU François, *Histoire du Collège de Saintes (Charente-Inférieure)*, Saintes, A. Trepreau, 1886, p. 102 (effectifs totaux).

<sup>6</sup> Liste des proviseurs établie à partir de : FIERVILLE Charles, *Archives des lycées, proviseurs et censeurs. 1<sup>er</sup> mai 1802 – 1<sup>er</sup> juillet 1893. Documents administratifs recueillis et classés pour la première fois*, Paris, Librairie de Firmin-Didot et Cie, 1894, p. 169-170 et FLOURET Jean, *Cinq siècles d'enseignement secondaire à la Rochelle (1504-1972). Historique du Lycée Fromentin. Contribution à l'histoire de l'enseignement en France*, La Rochelle, Quartier Latin, 1973. Cette liste a été comparée aux registres électoraux de l'Église. La forte rotation des proviseurs, la brièveté de la présence de plusieurs d'entre eux à la Rochelle ont dû les empêcher d'être inscrits sur les registres électoraux. Toutefois, ceux qui restèrent le plus durablement à la Rochelle ne figurèrent pas sur ce document.

<sup>7</sup> Cf. GERBOD Paul, *La condition universitaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1965.

<sup>8</sup> FLOURET Jean, *Cinq siècles d'enseignement secondaire à la Rochelle (1504-1972). Historique du Lycée Fromentin. Contribution à l'histoire de l'enseignement en France*, La Rochelle, Quartier Latin, 1973, p. 109.

<sup>9</sup> Sur J.-J. Weiss, cf. WRIGHT Vincent, « Il y a cent ans : Jean-Jacques Weiss, Conseiller d'Etat », *Revue administrative*, t. 27, 1974, n° 162, p. 541-553. Brève allusion à son passage à la Rochelle.

de la Société de l'Histoire du protestantisme français<sup>1</sup>. Rares sont ceux à s'impliquer dans la vie locale : Weiss participa aux travaux de l'Académie de la Rochelle<sup>2</sup> mais quitte la région dès 1855. Sous la Troisième République, les enjeux changent : il devient plus difficile de concilier identité religieuse, identité politique et identité enseignante. Les protestants présents au Lycée de la Rochelle le montrent avec netteté. L'un d'entre eux, quoique indubitablement d'origine protestante, Louis Dupuy, professeur d'histoire<sup>3</sup>, s'est totalement détaché de la religion familiale<sup>4</sup> et s'illustre comme un fervent républicain anticlérical<sup>5</sup>, président de la section rochelaise de la Ligue de l'Enseignement à la Belle Epoque<sup>6</sup>. La *Solidarité républicaine* dénonce les conférences faites par les professeurs du Lycée dans les locaux de l'Union chrétienne des jeunes gens. Albert-Ernest Meyer, son président, explique certes que l'UCJG est indépendante de toute direction ecclésiastique et qu'elle offre « un caractère essentiellement laïque et absolument large<sup>7</sup> ». Rien n'y fait : à l'automne 1903, Louis-Marie Meschinet de Richemond se désole que « par suite de dénonciations socialistes, il a été interdit aux professeurs du Lycée de faire des conférences – purement littéraires et scientifiques – dans la salle de l'Union des jeunes gens de la Rochelle<sup>8</sup> ». Au moment où l'affrontement entre l'Eglise catholique et l'Etat républicain connaît une accélération, les liens entre protestantisme et défense de l'enseignement secondaire d'Etat se dénouent, au moins partiellement.

---

<sup>1</sup> BSHPF, t. 1, 1853, p. 350.

<sup>2</sup> WEISS Jean-Jacques, « Essai sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon », *Académie de la Rochelle, section de littérature. Choix de pièces lues aux séances*, 1855, n° 1, p. 78-152.

<sup>3</sup> Sur son engagement dans la Cité, cf. VAULTIER Jean-Bernard, « La propagande coloniale à la Rochelle au début de la III<sup>e</sup> République », *Ecrits d'Ouest*, 2008, n° 16, p. 183-193, et en particulier p. 184.

<sup>4</sup> Il ne figura à aucun moment sur le registre électoral de l'Eglise ; seule sa femme, fille de Jean-Louis Germain, un notable qui fut membre du conseil presbytéral, fit cette démarche après 1906.

<sup>5</sup> Alors que les autres protestants du conseil municipal décident de s'abstenir sur la question des autorisations de congrégations en 1901, nous l'avons vu, Louis Dupuy se montre particulièrement hostile aux Marianistes dirigeant l'Ecole Fénelon qui fait une concurrence directe au Lycée. Cf. AMLR, 1 D 1/46\*. Séance du 19 décembre 1901.

<sup>6</sup> ADCM, 5 M 1/17\*. Rapport n°18 du commissaire spécial de la Rochelle adressé au préfet, année 1904.

<sup>7</sup> JR, 30 mars 1902, n° 2 ; 27 avril 1902, n° 6 ; 4 mai 1902, n° 7. Citation extraite du numéro du 27 avril 1902.

<sup>8</sup> AERLR, SC, correspondance n° 6. Lettre de Louis Meschinet de Richemond à Carpentier, sans date [au plus tôt, décembre 1903].

### Des établissements libres dominés par le monde catholique.

Les équilibres démographiques sont tels en Charente-Inférieure que logiquement les établissements catholiques disposent d'un rayonnement et d'une présence supérieurs aux institutions protestantes. Pourtant, celles-ci ne doivent pas être totalement négligées.

### **Un silence archivistique : les établissements libres laïques.**

Dans les pensions et institutions laïques, il est difficile de savoir quelle part exacte est faite à la question religieuse. Tout au plus, on peut se rendre compte de la nette prédominance catholique. On ne dispose d'une documentation consistante que pour les villes de la Rochelle et de Saintes. Il semble que la personnalité des directeurs des établissements et la situation faite à la religion dans les établissements publics influent quelque peu sur les positions des pensionnats à ce sujet.

A la Rochelle, les pensions les plus anciennes signalent les facilités de suivre le culte au temple pour les élèves protestants : le prospectus de la naissante institution Monsel le précise sous la Monarchie de Juillet<sup>1</sup> tandis que l'institution Chevallier en fait clairement mention sous le Second Empire<sup>2</sup>. En revanche, la pension que dirige Torel à partir de 1853 paraît exclusivement catholique : lors de la remise des prix à la fin de l'année 1853-1854, aucun prix de religion n'est prévu en faveur des réformés<sup>3</sup> ; L.-M. Meschinet de Richemond n'y signale point l'accueil de protestants en 1866<sup>4</sup>.

L'institution Amouroux de Saintes est celle qui fait la preuve du plus grand libéralisme. Alors que l'administration universitaire se montre réticente à la publicité de prix d'instruction religieuse à l'intention des protestants au Collège de Saintes, des prix à leur intention figurent dans les palmarès de l'institution Amouroux qui nous sont parvenus<sup>5</sup>.

Dans la plus modeste pension de Mortagne, il semble bien que le directeur ait tenté de garder une juste balance entre catholiques et protestants du fait de la minorité protestante présente dans ce petit port de la Gironde. Dans les années 1840, l'huguenot Pierre Jônain y

---

<sup>1</sup> *Pensionnat de M. Monsel, Rue de la Cloche, n° 14, à la Rochelle*, Poitiers, imp. F.-A. Saurin, sans date (entre 1837 et 1841), 2 p.

<sup>2</sup> MESCHINET DE RICHEMOND Louis, *La Rochelle et ses environs*, La Rochelle, 1866, p. 300.

<sup>3</sup> *Pension Torel, à la Rochelle. Distribution solennelle des prix. Année Scolaire 1853-1854*, la Rochelle, Impr.-libr., Frédéric Boutet, 1854, 16 p.

<sup>4</sup> MESCHINET DE RICHEMOND Louis, *La Rochelle et ses environs*, La Rochelle, 1866, p. 266.

<sup>5</sup> *Institution de MM. Amouroux à Saintes (Cb<sup>le</sup>-Inf<sup>re</sup>). Distribution des prix du 9 août 1863*, Saintes, impr. Alex. Hus, 1863, p. 2 ; *Institution de MM. Amouroux à Saintes (Cb<sup>le</sup>-Inf<sup>re</sup>). Distribution des prix du 7 août 1864*, Saintes, impr. Alex. Hus, 1864, p. 2.



enseigna. Sous le Second Empire encore, l'un des professeurs est protestant et ses discours anti-catholiques lui attirèrent les foudres de l'Université<sup>1</sup>.

La disparition progressive des établissements libres laïques fait que l'enjeu essentiel réside bien dans la création d'écoles tenues par des clercs.

### **Entre puissance diocésaine, congrégations religieuses et sociétés de « Pères de Familles » : les établissements catholiques.**

L'étude des établissements catholiques doit être réalisée par une double approche. D'une part, il s'agit de repérer les modalités par lesquels un réseau d'établissements complémentaires et parfois concurrents réussit à se mettre en place, quelles sont les faiblesses et quel est le devenir de ces maisons. D'autre part, il s'agit d'appréhender la visibilité de ces institutions dans le paysage local.

L'état de la documentation disponible sur les établissements ecclésiastiques<sup>2</sup> permet de révéler trois époques qui se caractérisent par trois stratégies différentes. De la fin du Premier Empire jusqu'à la loi Falloux, l'action épiscopale se limite à la création de structures suffisantes permettant de disposer du vivier nécessaire à la formation du *presbyterium* diocésain : les petits séminaires prévalent sur tout autre type de structure<sup>3</sup>. A partir de 1850 jusqu'à l'aube de la Troisième République, s'observe une brève phase où les initiatives en ce domaine échappent, peu ou prou, à l'autorité diocésaine. Enfin, sous la Troisième République, s'observe un nouveau dynamisme des établissements religieux où ceux-ci sont étroitement surveillés et appuyés par l'évêché.

Le premier petit séminaire qui servit au diocèse de la Rochelle se situait dans la partie vendéenne du diocèse et était localisé à Chavagnes-en-Paillers où il était associé au séminaire

---

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 522. Dossier de la pension de Mortagne-sur-Gironde.

<sup>2</sup> Nous excluons de cette présentation le grand séminaire qui accueille exclusivement des jeunes gens se destinant à l'état déricel. Sur ce sujet, cf. BOUTRY Philippe, « "Vertus d'état" et dérgé intellectuel : la crise du modèle "sulpicien" dans la formation des prêtres français au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Problèmes d'histoire de l'éducation*, Rome, Collection de l'École française de Rome, 1988, p. 207-228. Pour le diocèse de la Rochelle, cf. GARRIGUET Louis, *Le Grand Séminaire de la Rochelle. Notes et souvenirs*, la Rochelle, Impr. nouvelle Noël Texier, 1913, 202 p.

<sup>3</sup> Sur la mise en place des petits séminaires et sur leurs fonctions, cf. les vues d'ensemble proposées par LEFLON Jean, « Les petits séminaires en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 71, 1975, n° 166, p. 25-33 ; SECONDY Louis, « Place et rôle des petits séminaires dans l'enseignement secondaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 76, 1980, n° 177, p. 243-259 ; LANGLOIS Claude, « Le temps des séminaristes. La formation déricale en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Problèmes d'histoire de l'éducation*, Rome, Collection de l'École française de Rome, 1988, p. 229-255, ainsi que plus récemment, LAUNAY Marcel, *Les séminaires français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Cerf, 2003.

diocésain dirigé par l'abbé Baudouin<sup>1</sup>. Ce n'est qu'en 1812 qu'un petit séminaire est installé en Charente-Inférieure, à la faveur d'une municipalité propice, à Saint-Jean-d'Angély. Il est doublé, sous la Restauration, par de plus modestes écoles cléricales pour lesquelles le contrôle universitaire, note René Grevet, « s'avérait particulièrement difficile<sup>2</sup> ». Dans son presbytère de Rouffignac, près de Montendre, Alexis Gachignat a tenu une école cléricale pendant quelques années<sup>3</sup>. Une initiative analogue est prise par Joseph Soulard, d'abord à Blanzay-sur-Boutonne puis à Matha même<sup>4</sup>. Un établissement d'une tout autre importance voit le jour sous le règne de Louis XVIII à Pons. La municipalité venait d'acquérir en 1822 l'ancien couvent des Cordeliers ; au départ, la Ville pensait y installer un maître de pension de Pons. L'activité déployée par l'évêque et par le curé de la paroisse de Saint-Vivien, Charles Barraud<sup>5</sup> qui réfléchissaient alors à l'installation d'un petit séminaire à Pons fait changer le projet de cours. A l'automne 1822, l'installation du petit séminaire est faite par un vicaire général du diocèse. Un an plus tard, l'établissement est reconnu officiellement par l'Université comme petit séminaire diocésain<sup>6</sup>. Les ordonnances de 1828 renouvellent la hiérarchie entre les écoles ecclésiastiques secondaires en Charente-Inférieure : Saint-Jean-d'Angély se transforme en institution de plein exercice tandis que Pons est maintenu dans son titre de petit séminaire et que l'école cléricale de Matha y accède.

La révolution de Juillet affaiblit considérablement les établissements ecclésiastiques : Saint-Jean-d'Angély disparaît ; Matha, bien que non officiellement aboli, se réduit de nouveau à une simple école cléricale. Seul établissement survivant, Pons prospère et sa prépondérance est nettement affirmée dans le système des établissements religieux diocésains. C'est à cette époque qu'il s'attire le surnom de « jésuitière de l'Ouest ». En 1838, la maison acquiert le statut d'institution de plein exercice et peut donc accueillir, sans problème, à la fois des élèves se destinant à l'état ecclésiastique ou retournant à l'état laïque. Un an après, les locaux deviennent propriété du diocèse et on opère une division parmi les élèves ; une « division ecclésiastique » est mise en place, autrement dit un petit séminaire à l'intérieur de l'institution secondaire. Le rayonnement de l'institution est telle que la coexistence avec la communauté protestante pontoise se réalise alors sans heurts : le temple de la ville fait face à la maison-mère des Ursulines de Pons

---

<sup>1</sup> Cf. GARRIGUET Louis, *Le Grand Séminaire de la Rochelle. Notes et souvenirs*, la Rochelle, Impr. nouvelle Noël Texier, 1913, p. 37-54.

<sup>2</sup> GREVET René, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835). Laïcisation et confessionnalisation de la culture scolaire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2001, p. 294.

<sup>3</sup> Cf. notice nécrologique dans : BR, t. IX, 7 décembre 1872, n° 23, p. 270-274.

<sup>4</sup> NOGUES Jules-L.-M., *L'abbé Joseph Soulard, chanoine honoraire, curé-doyen de Matha. « Sa vie, ses œuvres, ses vertus »*, Paris-Poitiers, Librairie Oudin, 1895, p. 38, 51.

<sup>5</sup> Celui-ci reçoit alors le soutien financier d'un prêtre retiré à Pons, Guillaume Ferret. Cf. BR, t. XIV, 1<sup>er</sup> juin 1878, n° 48, p. 565-567.

<sup>6</sup> MAUFRAS Emile, *Notre vieux collège de Pons*, Cognac, Impr. Ch. Collas et Cie, sans date [1909], non paginé. L'essentiel de l'information sur la maison de Pons est tiré de cet ouvrage.

et se situe à quelques dizaines de mètres des bâtiments de l'institution diocésaine. Des protestants auraient même cherché à intégrer le rang de ses élèves, ce que refusa l'abbé Boudinet pour éviter d'être taxé de prosélytisme<sup>1</sup>. La mise en sommeil du petit séminaire de Matha imposait son remplacement par une autre maison : l'évêque songe d'abord à Montendre. Ce projet soulève la violente opposition des notables protestants siégeant au conseil municipal de ce gros bourg de la haute Saintonge<sup>2</sup>. S'ajoutant à cela, l'impossibilité d'acheter un local à Montendre pour accueillir le petit séminaire<sup>3</sup>, les objurgations du curé de Montlieu et le soutien du conseiller général de Montlieu, Riquet, font que cette périphérie du diocèse est finalement choisie<sup>4</sup>. Les premiers élèves arrivent en 1834 ; la maison n'a d'abord que le titre de pensionnat. Les tentatives de l'élever au titre d'institution faites au tournant des années 1830 et des années 1840, pourtant soutenues par la famille Duchâtel, échouent<sup>5</sup>. Ce n'est qu'en 1847, qu'elle accède enfin au titre d'école secondaire ecclésiastique, autrement dit de petit séminaire<sup>6</sup>. Peu après la création de Montlieu, une autre maison d'éducation tenue par l'abbé François Chenuau, ancien directeur du petit séminaire de Pons, voit le jour à Saintes<sup>7</sup> ; bien que l'évêque se montre attentif à ses progrès, la maison n'est pas directement sous son autorité. Refusant de se plier aux exigences universitaires qui réclament l'envoi des élèves suivre les cours du Collège<sup>8</sup>, l'établissement rencontre là aussi le succès ; « tout s'y fait à peu près comme dans le petit séminaire<sup>9</sup> ». Après un bref intérim assuré par l'abbé Rochet, la direction en est reprise par l'abbé Dubreuilh et l'établissement poursuit son ascension<sup>10</sup>. Le réseau des établissements ecclésiastiques a donc réussi à se reconstituer lentement sous la Monarchie de Juillet : il convient de souligner le déplacement des équilibres internes au diocèse. Alors que les maisons disparues se situent dans la partie septentrionale de la Saintonge, les survivantes se trouvent en revanche en haute et moyenne Saintonge, espace où le recrutement des élèves est plus aisé et où les municipalités sont moins hostiles.

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 521. Rapport d'inspection de l'institution de Pons, 17 au 20 mai 1844.

<sup>2</sup> ADCM, 193 V 1. Délibération du conseil municipal de Montendre, 7 mai 1833. Le maire, Marchand, est pris d'une indisposition subite au début de la séance tandis que parmi les conseillers municipaux hostiles, on retrouve Broussard et l'adjoint Philippe Massy. Le maire, l'adjoint et ce conseiller municipal sont protestants.

<sup>3</sup> ADCM, 36 J 5. Lettre de Mareschal, vicaire général, à Riquet, 7 juillet 1833.

<sup>4</sup> Sur le petit séminaire de Montlieu, cf. la solide monographie de [VIGEN Charles], *Histoire documentaire du Petit Séminaire de Montlieu*, Rochefort, Société Anonyme de l'imprimerie Ch. Theze, 1913, 259 p.

<sup>5</sup> Cf. dossier en ADCM, 1 T 522.

<sup>6</sup> ADCM, 32 V 1. Ordonnance royale, 16 juillet 1847.

<sup>7</sup> ADCM, 1 T 522. Brouillon de la lettre du recteur de Poitiers au Ministre de l'Instruction publique, 9 octobre 1835.

<sup>8</sup> ADLR, 3 Z 15/2\*. Minute de la lettre adressée à Mgr Guillon, 14 janvier 1840.

<sup>9</sup> ADLR, 3 Z 15/3\*. Minute de la lettre adressée à l'évêque de Coutances, 7 novembre 1841.

<sup>10</sup> Cf. MORIN Frédéric, « Histoire d'un immeuble saintais. L'hostellerie. 11, rue Mauny (ancienne rue de La Loi) », *Le journal du patrimoine de Saintonge*, novembre 2007, n° 28, p. 9-15. Par-delà l'étude de l'immeuble proprement dit, cette étude livre une précieuse monographie des institutions secondaires tenues par des ecclésiastiques à Saintes au XIX<sup>e</sup> siècle. Sauf indication contraire, les informations données sur les établissements saintais sont tirées de ce travail.

La situation faite aux établissements secondaires sous le régime de la loi Falloux fragilisa les plus faibles des Collèges communaux et favorisa la multiplication des institutions ecclésiastiques. L'article 74 prévoit en effet de « garantir pour cinq ans au moins, le traitement fixe du principal et des professeurs, lequel sera considéré comme dépense obligatoire pour la commune, en cas d'insuffisance des revenus propres du collège ». Inversement, les établissements libres pouvaient recevoir des pouvoirs publics un local et une subvention qui s'élève au maximum au dixième des dépenses annuelles de l'établissement (art. 69). Il est donc possible pour les municipalités de décider de se passer d'un Collège communal et de le remplacer, *de facto*, par une institution libre. C'est ce que choisit de faire la municipalité de Saint-Jean-d'Angély. Face à la chute des effectifs déjà observable auparavant et craignant d'avoir à sa charge la totalité du traitement des professeurs, le conseil municipal, sans état d'âmes, décide en 1853, de supprimer de son budget l'allocation qu'elle versait au Collège<sup>1</sup>. Depuis l'année précédente, des démarches sont entreprises auprès de l'évêque pour qu'il accepte d'y créer une maison diocésaine ou d'y faire transférer le petit séminaire de Matha<sup>2</sup>. Mgr Villecourt, craignant sans doute de subir ici les mêmes déconvenues que connut son prédécesseur quand l'institution de Saint-Jean-d'Angély fut laïcisée en 1830, n'accueille pas favorablement cette demande ; les requêtes faites auprès d'« un Mr Lacordaire (*sic*), prêtre dominicain qui habite Paris » n'ont pas plus d'effets. Le conseil municipal refusant de subventionner le maître de pension déjà installé à Saint-Jean-d'Angély et de lui confier les anciens locaux du Collège, on décide en 1854 de faire appel à des prêtres de la Société de Marie<sup>3</sup>. A la rentrée suivante, « l'institution Sainte-Marie » ouvre ses portes et ne tarde guère à rencontrer un certain succès. Au début des années 1860, elle accueille environ 170 élèves, soit le double des effectifs du Collège communal à la fin de son existence<sup>4</sup>. A Saintes, l'institution Dubreuilh ayant fermé ses portes au milieu des années 1850, un nouvel établissement voit le jour en 1861 : il s'agit d'abord d'une simple école primaire<sup>5</sup> ; deux ans plus tard, nommée institution Saint-Pierre, elle devient secondaire<sup>6</sup>. Placé sous le contrôle direct de l'évêque<sup>7</sup>, son directeur, l'abbé Choignard, se fait initialement aider par le précédent directeur, Dubreuilh. Cette création est alors violemment contestée par la municipalité qui y voit une concurrence très sérieuse pour son Collège toujours vacillant<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> AMSJA, registre des délibérations du conseil municipal (1851-1859). Séance du 13 mai 1853.

<sup>2</sup> Cf. dossier en : ADCM, 200 V 1.

<sup>3</sup> AMSJA, registre des délibérations du conseil municipal (1851-1859). Séances des 9 août 1853 et 12 novembre 1854.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 521. Statistiques par établissements.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 250. Dossier de l'école de l'abbé Choignard.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 270. Dossier de l'institution Saint-Pierre.

<sup>7</sup> BR, t. V, 15 août 1868, n° 7, p. 82

<sup>8</sup> ADCM, 1 T 270.

Quelques ecclésiastiques du diocèse profitent des libertés octroyées par la loi Falloux pour fonder de nouvelles institutions secondaires. Le curé de Saint-Pierre-d'Oléron, l'abbé Jean-Baptiste Boisnard<sup>1</sup>, en fait déclaration dès septembre 1851. La sourde opposition que lui font les notables protestants<sup>2</sup> et l'étroitesse numérique de la clientèle potentielle – celle de l'île – susceptible d'être drainée par l'établissement font que la fondation curiale ne paraît pas dépasser le cap du milieu des années 1850<sup>3</sup>. Un sort assez proche attend également l'institution mise en place à Tonnay-Charente qui naît à l'été 1851. Dès le départ, des tensions sur la direction à donner ont lieu entre l'abbé Raffin, le premier directeur de l'établissement et le curé de Tonnay-Charente, Charles Rétif<sup>4</sup>. Le directeur de l'institution est donc remplacé en 1852 par un autre ecclésiastique, l'abbé d'Isle. Celui-ci abandonne Tonnay-Charente en 1857, semble-t-il à cause d'« un malheureux accident arrivé à un élève, et [d']une direction défectueuse au point de vue matériel<sup>5</sup> ». L'institution passe alors en des mains laïques pour disparaître dix ans plus tard<sup>6</sup>. Encore plus éphémère est l'école secondaire fondée par l'abbé Pierre Bonnin<sup>7</sup>, curé de Saint-Martin-de-Ré. Elle est créée en 1868 et ne survit pas au départ de son fondateur, nommé à la tête du petit séminaire de Montlieu en 1871<sup>8</sup>. Ces établissements sont intrinsèquement liés à la personnalité de leur fondateur et ne sont pas reliés à un dessin d'ensemble visant à fournir une éducation religieuse aux élites de la région. C'est l'une des raisons évidentes pour lesquelles ils ne réussissent pas à durer.

Un soutien régulier, tant moral que financier, de l'évêque, paraît être une condition indispensable à la survie des maisons ecclésiastiques. A cet égard, le premier évêque du diocèse qui ne se contente pas d'assurer l'existence des petits séminaires et de lutter, matériellement, contre l'influence de l'Université, est Mgr Thomas. Son nécrologe rappelle qu'il créa « plusieurs écoles secondaires libres, notamment l'école Fénelon à la Rochelle<sup>9</sup> ». Le biographe passe sous silence les échecs éducatifs qui jalonnèrent la fin de l'épiscopat de Mgr Thomas. Quatre

---

<sup>1</sup> Jean-Baptiste-Eugène Boisnard (Saintes, 1810 – la Rochelle, 1894) fut supérieur de la maison de Montlieu de 1844 à 1847.

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 324. Rapport de Normand sur les écoles des arrondissements de Marennes et de Saintes, 1<sup>er</sup> avril 1853.

<sup>3</sup> La dernière mention trouvée dans les annuaires départementaux figure dans celui de 1855 et les statistiques des établissements secondaires (ADCM, 1 T 521) dont la série commence en 1857 ne la comporte pas.

<sup>4</sup> ADLR. 3 Z 20. Agenda 1851, 14 décembre.

<sup>5</sup> BRODUT Abbé Médéric, *Tonnay-Charente et le canton. (...)*, Rochefort, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1901, tome 1, p. 376.

<sup>6</sup> Sauf mention contraire, informations sur l'école secondaire de Tonnay-Charente puisées dans : ADCM, 1 T 270 et 1 T 521.

<sup>7</sup> Pierre-Jean Bonnin (Taugon, 1827-1900), curé de Saint-Martin-de-Ré (1867-1871) ; supérieur du petit séminaire de Montlieu (1871-1876) ; archiprêtre de Marennes (1876-1889) ; retiré dans la congrégation du Saint-Sacrement en 1889.

<sup>8</sup> ADCM, 1 T 521.

<sup>9</sup> *Bull. SAHSA*, t. XIV, 1894, p. 178.

établissements naissent sous les auspices de l'évêché dans les années 1870 et au début des années 1880 : ils se trouvent à la Rochelle, à Saint-Jean-d'Angély, à Rochefort et à Saujon. Les deux premiers survivent au transfert de l'évêque à Rouen le 10 novembre 1883. Les deux autres maisons ont une existence plus brève.

Dirigée par des Marianistes, l'École Colbert de Rochefort naît à la rentrée 1878<sup>1</sup>. Ses débuts sont difficiles<sup>2</sup> et sa vie bien courte, s'achevant au cours de l'année 1883-1884<sup>3</sup>. Le rayonnement du Collège de Rochefort, sa transformation en Lycée rendaient difficilement viable l'existence d'un établissement ecclésiastique dans la même ville. L'École Saint-Louis-de-Gonzague de Saujon existe plus longtemps. Au départ, il ne s'agissait que d'une simple école primaire dirigée par un vicaire de la paroisse. A la mort de l'un de ses directeurs en 1872, l'établissement change de statut, est transformé en école secondaire placée sous l'autorité diocésaine<sup>4</sup>. L'évêque acquiert les locaux : afin de donner une plus solide assise à la maison, Mgr Thomas appelle à la cure de Saujon et à la direction de la maison de l'établissement l'abbé d'Isle qui dirigea l'école secondaire de Tonnay-Charente dans les années 1850. En 1881, la direction passe aux mains des Petits Frères de Marie. Cette initiative permet de sauver l'école mais elle cesse rapidement d'être un établissement secondaire pour redevenir une école primaire<sup>5</sup>.

A Saint-Jean-d'Angély, l'établissement libre qui voit le jour en 1881, l'institution Saint-Jean, se situe en revanche dans la continuité. Il s'agit de poursuivre le travail accompli jusque-là par les Marianistes qui venant de perdre les bâtiments du Collège sont partis à la Rochelle où ils ont été chargés de la direction de l'École Fénelon. Aimé Clouzeau, le seul conseiller municipal ayant refusé la laïcisation du Collège se retrouve parmi les membres fondateurs du comité de l'institution<sup>6</sup>. Le financement de l'institution demeure incertain : les laïcs à la tête du comité dénoncent en 1890 le curé de Paillé qu'ils accusent de faire une concurrence néfaste à la maison de Saint-Jean-d'Angély en ayant transformé son pensionnat primaire en pensionnat secondaire<sup>7</sup> ; en 1893, est reconstituée la société civile de l'institution Saint-Jean. Sous le patronage et la direction de l'évêque, elle acquiert les immeubles de l'institution<sup>8</sup>. Alors que les cérémonies extérieures du culte se voient interdire de parcourir les rues, elles se déploient désormais dans les

---

<sup>1</sup> BR, t. XV, 14 septembre 1878, n° 11, p. 121.

<sup>2</sup> AFEC, France. NC 784, dossier 2, lettre du frère Climène au frère assistant, 1<sup>er</sup> septembre 1879.

<sup>3</sup> Elle est encore présente sur l'*Ordo* de 1884, imprimé en 1883 et non le suivant.

<sup>4</sup> Sauf mention contraire, informations extraites de : ADCM, 1 T 270. Dossier de Saujon.

<sup>5</sup> En tant qu'établissement diocésain, elle est encore présente sur l'*Ordo* de 1883, imprimé en 1882 et non le suivant.

<sup>6</sup> Cf. sa notice nécrologique dans : BR, t. XXII, 3 avril 1886, n° 40, p. 472.

<sup>7</sup> ADCM, 200 V 1. Lettre des membres de la commission de l'Institution Saint-Jean à l'évêque de la Rochelle, 8 octobre 1890.

<sup>8</sup> CSA, 16 juillet 1893, n° 56 ; *L'Echo rochelais*, 22 juillet 1893, n° 58, p. 3.

jardins de l'institution Saint-Jean<sup>1</sup>. L'établissement acquiert une grande visibilité dans la commune : en 1897, édifiée sur les plans d'Aimé Bonnet, une nouvelle chapelle sort du sol<sup>2</sup> ; elle est fréquentée tous les dimanches par les principaux notables de la ville. Le personnel est majoritairement ecclésiastique : en 1902, il se compose de six prêtres du diocèse et d'un laïc<sup>3</sup>. Il joue un rôle essentiel dans la vie religieuse de la cité angevine : c'est en son sein qu'on retrouve les principaux rédacteurs de la *Croix de Saintonge et d'Annis*. Le rayonnement de l'institution reste modeste : elle représente environ la moitié des effectifs du Collège communal<sup>4</sup>.

Le dernier établissement venu dans les œuvres diocésaines est celui de Jonzac : son parcours est plus original<sup>5</sup>. Il s'agit au départ d'une institution laïque. Son dernier directeur, Vallès, céda la propriété des locaux à une « Union des Pères de familles » en 1882. Le pasteur de Jonzac assiste à la première réunion préparatoire à la constitution de cette Union. Pourtant on ne tarde pas d'y retrouver « toute la bourgeoisie cléricale de Jonzac<sup>6</sup> ». Vallès resta dans un premier temps le directeur légal de l'établissement ; ce n'est qu'au cours de l'année 1888-1889 qu'apparaît parmi les enseignants un ecclésiastique, l'abbé Aubert, qui dirige officieusement la maison. Dès 1889, elle est intégrée dans les rangs des écoles secondaires patronnées par l'évêché, sous le nom d'Ecole Montfort<sup>7</sup>. La nomination à sa tête de l'abbé Jules Ludovic et sa réouverture à la rentrée 1893 se font « grâce à la bienveillante intervention de Mgr Bonnefoy<sup>8</sup> ». L'Ecole Montfort connaît alors un réel développement [Cf. Tableau 28]. Elle rayonne bien au-delà des cercles bourgeois de la petite ville de Jonzac pour drainer vraisemblablement la clientèle de la Saintonge intermédiaire.

**Tableau 28 : Le rapide essor de l'Ecole Montfort (Jonzac).**

Date de l'inspection	Pensionnaires	Demi-pensionnaires	Externes	Total
Avril 1894	7 élèves	4 élèves	35 élèves	46 élèves
Avril 1896	26 élèves	4 élèves	35 élèves	65 élèves
Mars 1901	52 élèves	39 élèves		91 élèves

Source : ADCM, 1 T 522.

Les années 1900-1910 sont l'occasion d'une intense réorganisation des établissements secondaires. La faible implantation des congrégations religieuses dans l'enseignement secondaire catholique rend encore plus douloureuse, pour l'autorité épiscopale, leur disparition en 1903 : les

<sup>1</sup> e.g. : CSA, 18 juin 1893, n° 52 ; 10 juin 1894, n° 103 ; 23 et 30 juin 1895, n° 157 et 158...

<sup>2</sup> CSA, 6 juin 1897, n° 259 et 13 juin 1897, n° 260.

<sup>3</sup> ADCM, 4 M 2/39. Rapport du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 3 avril 1902.

<sup>4</sup> *Enquête sur l'enseignement secondaire*, Paris, Imprimerie de la Chambre des députés/Mottiroz, 1899, t. III : *Statistique et rapports des recteurs et des inspecteurs d'académie*.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 522. Dossiers des institutions Montfort et Vallès.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 522. Rapport de l'inspecteur primaire de Jonzac à l'inspecteur d'académie, 18 août 1882.

<sup>7</sup> Elle apparaît en tant que telle sur l'*Ordo* de 1890 imprimé en 1889.

<sup>8</sup> *Le Moniteur de la Saintonge*, 10 septembre 1893, n° 652.

Marianistes doivent quitter l'École Fénelon. La direction de celle-ci est alors reprise par le chanoine Meneau<sup>1</sup>. Cette mesure touche, par contrecoup, l'institution Saint-Jean, qui est contrainte à suspendre provisoirement ses travaux<sup>2</sup>. Au même moment, l'établissement de Jonzac ferme ses portes suite à une affaire de mœurs<sup>3</sup>. A Saint-Jean-d'Angély, après le retrait de la caution du diocèse au début des années 1900, l'initiative revient exclusivement à des notables angériens. En 1904, l'établissement est relancé sur de nouvelles bases : la direction est désormais assurée par un laïc et le programme d'enseignement se restreint à celui d'une école primaire supérieure<sup>4</sup>. La maison regroupe à la fois les anciens élèves de l'école primaire des Frères des Ecoles chrétiennes et celle de l'institution secondaire. L'établissement connaît un certain succès<sup>5</sup> et continue à faire partie intégrante du paysage catholique angérien : les locaux sont régulièrement investis pour des cérémonies ou des réunions catholiques.

La visibilité de ces établissements dans l'espace communautaire est variable. A cet égard, il convient d'examiner les conditions d'implantation des quatre établissements les plus durables et pour lesquelles les évêques successifs se sont montrés très attentifs : Montlieu<sup>6</sup>, Matha, Pons et l'École Fénelon.

Dans les trois premières localités l'installation se fait en périphérie du bourg : il s'agit, sans aucun doute, d'établir une distinction fondamentale entre les maisons et le monde environnant, distinction légitimée par la fonction première de ces maisons, former de futurs prêtres. La maison de Pons dispose d'une façade imposante sur la rue des Cordeliers<sup>7</sup> mais l'arrière de la propriété s'ouvre largement sur la campagne pontoise. Le petit séminaire de Matha est implanté dans la paroisse Sainte-Hérie, à proximité de l'église, dans un espace peu peuplé. C'est à Montlieu que la différence spatiale de l'établissement est la plus poussée. Le petit séminaire se situe à l'extérieur du bourg, au nord-est sur le haut d'une colline qui lui permet de disposer d'une vue particulièrement dégagée vers le sud et l'est, sur les landes séparant Montlieu et Montguyon.

L'emprise au sol des maisons est souvent grande. Le détail de l'ensemble des acquisitions et des constructions du petit séminaire de Montlieu a été établi par Charles Vigen : il estima les dépenses d'acquisition à 49 000 francs et celles des constructions à 320 000 francs<sup>8</sup>. Le plus

---

<sup>1</sup> CSA, 13 septembre 1903, n° 586.

<sup>2</sup> ADCM, 4 M 2/39. Rapport du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 12 octobre 1903.

<sup>3</sup> Cf. ADCM, 1 T 522. Dossier de Jonzac

<sup>4</sup> CSA, 28 février 1904, n° 610 et 21 août 1904, n° 635.

<sup>5</sup> CSA, 13 octobre 1907, n° 801 ; 9 juillet 1911, n° 1096 ; 5 octobre 1913, n° 1213.

<sup>6</sup> Cf., pour une représentation iconographique, l'annexe : « Un bourg saintongeais dominé par l'Eglise : Montlieu ».

<sup>7</sup> Il n'en existe aucune trace aujourd'hui. Les immeubles ont été rasés au cours des années 1970.

<sup>8</sup> [VIGEN Charles], *Histoire documentaire du Petit Séminaire de Montlieu*, Rochefort, Société Anonyme de l'imprimerie Ch. Theze, 1913, p. 69-76.



souvent, ce furent les supérieurs qui servirent de prête-noms aux acquisitions avant que la propriété n'en passe au bureau des séminaires. En 1842, c'est le cas d'un terrain acheté par l'abbé Boudinet ; en 1858, les acquisitions et les échanges de terrains faits entre 1839 et 1852 par A. Rainguet officieusement pour le petit séminaire de Montlieu sont approuvés par le Ministère des Cultes ; une mesure semblable est prise en 1867 pour les acquisitions faites depuis 1857 par Rainguet<sup>1</sup>. La chapelle de l'établissement est achevée sur les plans de l'architecte bordelais G. Alaux au cours des années 1870. A partir de 1857, l'établissement se double d'une maison de campagne, à la Garde, Mont-Ixile<sup>2</sup>. Comme à Montlieu, les bâtiments de Pons connurent plusieurs phases d'agrandissement jusqu'au milieu du Second Empire [Cf. Figure 5]. Le développement matériel de Matha se fait selon d'autres voies et est dû avant tout au zèle du curé bâtisseur qu'était l'abbé J. Soullard. Au nord des immeubles déjà existants, il acquiert à la fin de la Seconde République un bâtiment contigu et :

« On commença les travaux au mois de mai 1854, avec une ardeur incroyable. L'abbé Soullard extrayait la pierre de la carrière, roulait la brouette, charriait les matériaux. Il aurait voulu faire plus encore. Les ouvriers, de leur côté, activèrent si bien la besogne, qu'au mois d'octobre suivant, tout était à peu près terminé<sup>3</sup>. »

A Matha, ce n'est que très tardivement, en 1874, que les immeubles deviennent une propriété diocésaine<sup>4</sup>. De manière générale, la phase la plus active de constructions date du Second Empire et de la première décennie de la Troisième République.

La dernière maison religieuse née dans le diocèse, l'Ecole Fénelon, se situe en net décalage par rapport à ce rythme de développement. Elle reste exemplaire de la perpétuation de la pratique des montages financiers et immobiliers fragiles mis en place pour développer l'enseignement secondaire catholique. Les débuts furent modestes. Installée dans l'hôtel Saint-Exupéry en 1872<sup>5</sup>, l'Ecole Fénelon est transférée dans de nouveaux bâtiments en 1875, l'ancienne *Filature rochelaise* achetée à cet effet par l'évêque. L'immeuble passe dans la mense épiscopale en 1878<sup>6</sup>. Des agrandissements sont nécessaires en 1883 : de nouveau, l'évêque achète en son nom propre les immeubles nécessaires et ils sont aménagés pour recevoir les petites classes de l'Ecole. Trois ans plus tard, un autre bâtiment est construit<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. ADCM, 32 V 1.

<sup>2</sup> [VIGEN Charles], *Histoire documentaire du Petit Séminaire de Montlieu*, Rochefort, Société Anonyme de l'imprimerie Ch. Theze, 1913, p. 59.

<sup>3</sup> NOGUES Jules-L.-M., *L'abbé Joseph Soullard, chanoine honoraire, curé-doyen de Matha. « Sa vie, ses œuvres, ses vertus »*, Paris-Poitiers, Librairie Oudin, 1895, p. 144.

<sup>4</sup> ADCM, 34 V 1. Décret présidentiel, 20 juin 1874.

<sup>5</sup> BR, t. IX, 14 septembre 1872, n° 11, p. 124-126.

<sup>6</sup> ADCM, 37 V 1. Décret présidentiel, 31 juillet 1878.

<sup>7</sup> ADLR, 4 J 9. « Quelques notes rétrospectives sur l'école Fénelon » établies le 30 août 1923 par H. Rousseau, directeur de l'école de 1886 à 1896.

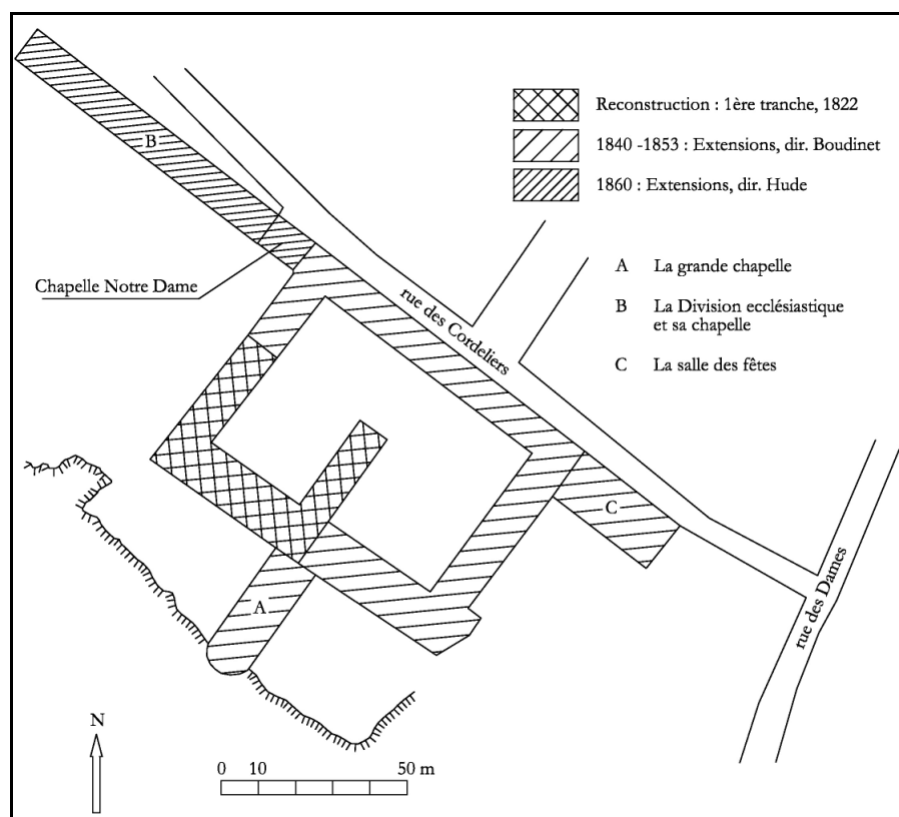
Figure 5 : L'extension de l'institution diocésaine de Pons.

La « jésuitière de l'Ouest » en 1897, vue aérienne et de face.



Source : Coll. part.

L'emprise au sol des bâtiments de l'institution diocésaine.



Source : d'après SÉNILLOU Pierre, *Pons à travers l'histoire*, Pons, Publications de l'Université Francophone d'Été - Geste Editions, 1995, tome 2, p. 226.

Pour faire face à l'ensemble des dettes contractées pour agrandir l'École – plus de 200 000 francs – il est décidé de revendre l'immeuble principal à l'un des principaux créanciers de l'établissement qui, ensuite, les loue à une société civile composée de trois prêtres du diocèse<sup>1</sup>. Cette société civile est également propriétaire d'un immeuble contigu au bâtiment principal tandis que la famille de Mgr Thomas est restée propriétaire de l'immeuble acheté par l'évêque en 1883<sup>2</sup>. L'établissement se situe dans un étroit espace rochelais qui se caractérise par la très forte densité des établissements catholiques : s'y retrouvent le grand séminaire, Saint-Joseph de la Providence et depuis le début des années 1880, l'évêché et deux écoles des Frères des Ecoles chrétiennes.

La visibilité des bâtiments n'empêche pas que, pensées comme des « institutions sociales totales », l'intégration des écoles secondaires patronnées par l'autorité ecclésiastique dans l'espace communautaire est l'objet de contestations. Dans les campagnes pauvres de la haute Saintonge, au début de l'existence du petit séminaire, il apparaît comme un corps étranger dans la Double saintongeaise. C'est ce que révèlent en 1840 les *Chroniques de Saint-Roch* tenues par les maîtres du petit séminaire :

« Cette année nous avons souvent éprouvé des contrariétés dans nos promenades. Cinq ou six fois déjà on nous a remerciés de notre présence dans des lieux différents. Entre autres causes, nous pouvons assigner celle-ci. L'indigence de la plupart des paysans de la contrée, la malveillance de quelques-uns d'entre eux, notre peu de discrétion qui nous a fait conduire nos élèves plusieurs fois de suite dans le même endroit et enfin le peu de soin de nos élèves qui emportés quelquefois par leur ardeur pour l'histoire naturelle n'ont d'yeux que pour les papillons et papillonnettes et n'en ont point du tout pour le fruit des sueurs de tant de malheureux<sup>3</sup>. »

L'assimilation des écoles secondaires ecclésiastiques dans les communautés saintongeaises devient particulièrement difficile au moment où la présence religieuse dans l'espace public est radicalement contestée. C'est ce que montre la trajectoire des maisons diocésaines au cours des années 1880-1900. Le petit séminaire de Matha, trop isolé, étranger dans une terre de longue date anticléricale et frappée de plein fouet par la crise du phylloxéra, disparaît en tant que tel en 1883<sup>4</sup>. L'institution Saint-Pierre de Saintes laisse place en 1889 à l'institution Notre-Dame, dirigée par l'abbé Anselme-Casimir Jean. Sous l'impulsion de ce dernier, la maison prend de l'ampleur : grâce à une donation<sup>5</sup>, l'établissement quitte le centre-ville en 1891 pour être installé dans un vaste domaine à la périphérie de Saintes, la Pinellerie. L'ascension de la maison est brutalement interrompue en 1894 par la condamnation de l'abbé Jean pour des attentats à la pudeur<sup>6</sup>. Un

<sup>1</sup> ADCM, 37 V 1. Décret présidentiel, 18 octobre 1888.

<sup>2</sup> AMLR, 1 P 5. Minute de la lettre du maire de la Rochelle au préfet, 23 décembre 1901.

<sup>3</sup> ADCM, 36 J 3/P\*. Note de juin 1840.

<sup>4</sup> Il est en core présent sur l'*Ordo* de 1883, imprimé en 1882 et non le suivant.

<sup>5</sup> Les conditions de la donation furent très contestées. Cf. ADCM, 59 V 1. Dossier de l'abbé Jean.

<sup>6</sup> Cf. *Le procès de Saintes : affaire de l'abbé Jean, Supérieur de l'Institution Notre-Dame, à la Pinellerie : compte-rendu de l'Indépendant de la Charente-Inférieure du 19 mai 1894 (première et deuxième éditions)*, Saintes, Imprimerie A. Gay, 1894, 48 p.

établissement catholique plus modeste ne renaît qu'en 1897 sous le nom d'« Externat Saint-Pierre ». Il est conçu comme une annexe de l'institution diocésaine de Pons<sup>1</sup>. Les petits séminaires diocésains, celui de Montlieu et l'institution diocésaine de Pons dont une division joue ce rôle, sont tout aussi fragilisés. A Pons, la fin de la gestion de l'abbé André Berthelot, supérieur de l'institution de 1868 à 1894, obéra lourdement les finances de l'établissement. Afin de rétablir l'équilibre financier, Mgr Le Camus met en place en 1902 une société anonyme, *Notre-Dame-de-Reouvrance* ayant pour objectif principal le règlement des dettes de l'établissement<sup>2</sup>. Cette société devient locatrice de la partie dévolue à la section laïque appartenant à la mense épiscopale. Les dortoirs et une salle d'études réservés aux élèves se destinant à l'état clérical continuent de relever exclusivement du bureau des séminaires. Ce montage financier permet de résorber progressivement les dettes de l'établissement<sup>3</sup>. Le contexte politique local change et devient hostile : en 1882, Emile Combes, nourrissant de plus hautes ambitions que la mairie de Pons, cesse d'être le médecin de la maison religieuse<sup>4</sup>. Celle-ci ne tarde guère à devenir un foyer clairement hostile à Combes. Le successeur d'A. Berthelot, Eyssautier, avait figuré aux élections municipales en 1897 sur une liste opposée à Combes<sup>5</sup>, à la grande colère de ce dernier<sup>6</sup>. L'Eglise réformée de Pons se faisant conquérante, les enseignants de l'institution diocésaine n'hésitent pas alors à porter la polémique lors des conférences faites par Benjamin Robert. Lourdes dettes à rembourser et municipalité peu favorable sont aussi le lot du petit séminaire de Montlieu : en 1883, le maire obtint que le petit séminaire paye patente comme pension libre<sup>7</sup>. De plus, l'autorité diocésaine n'est pas loin de vouloir sacrifier Montlieu pour sauver Pons. La lettre que Mgr Bonnefoy envoie en 1901 à Dumay, directeur général des Cultes, est, à cet égard, éclairante :

« Montlieu n'est pas le principal centre de recrutement du clergé ; il ne l'a jamais été. Actuellement, parmi les prêtres du diocèse – en chiffres ronds – 140 viennent de Montlieu, 240 viennent de Pons.

Actuellement, Montlieu a vingt-trois élèves ecclésiastiques, Pons en a cinquante-huit.

(...) Depuis que je connais le diocèse, j'ai pu constater qu'il est grandement regrettable que le Clergé n'ait pas une formation d'origine commune. Ce qui, dans ces deux dernières années, m'a fait ajourner une mesure qui s'impose, c'est l'incertitude de l'avenir pour l'enseignement libre. J'ai lieu de craindre que nous ne puissions pas conserver le Collège de Pons. Dans ce cas, la solution est toute trouvée : je ferme Montlieu et établis mon unique Petit-Séminaire à Pons. Ce sera une décharge pour nos pauvres ressources financières, et

<sup>1</sup> *CSA*, 10 octobre 1897, n° 277.

<sup>2</sup> Pour le fonctionnement de cette société, cf. ADLR, 4 J 35. Registre des procès verbaux des délibérations du conseil d'administration de la société anonyme Notre-Dame-de-Reouvrance (Pons).

<sup>3</sup> Celles-ci ne sont pas totalement soldées lorsque l'établissement est touché par les conséquences de la Séparation des Eglises et de l'Etat.

<sup>4</sup> Cf. ADLR, 9 M 2. Lettre d'Emile Combes au supérieur de Pons, 2 octobre 1882.

<sup>5</sup> ADCM, 4 M 2/39. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet, 10 janvier 1901. ADLR, 9 M 2. Dossier de l'institution de Pons. Sur les luttes du parti hostile à Combes lors des élections municipales à Pons, cf. les notations présentes dans GERAUD-BASTET, *Monsieur Combes et les siens*, Paris, Librairie Félix Juven, [1904], p. 54-55.

<sup>6</sup> Cf. la correspondance échangée à ce sujet conservée en ADLR, 9 M 2.

<sup>7</sup> [VIGEN Charles], *Histoire documentaire du Petit Séminaire de Montlieu*, Rochefort, Société Anonyme de l'imprimerie Ch. Theze, 1913, p. 165.

une détente pour moi ; car je supporte avec peine l'esprit de Montlieu dans le Clergé, vrai petit Port-Royal, avec son étroitesse et son intransigeance, et la division que cela entretient dans le clergé<sup>1</sup>. »

L'application de la loi de Séparation des Églises et de l'État touche de plein fouet les trois établissements diocésains subsistant : Pons, Montlieu et l'Externat Saint-Pierre, à Saintes. Installés dans des locaux dépendant du bureau des séminaires, le petit séminaire de Montlieu est vidé de ses occupants en décembre 1906<sup>2</sup> ; l'externat Saint-Pierre doit fermer ses portes au printemps suivant<sup>3</sup>. A Pons, la situation est plus complexe. S'il était possible à la fin de 1906 de mettre sous séquestre la partie relevant du bureau des séminaires, il était plus difficile d'expulser la société *Notre-Dame-de-Recouvrance* locataire ayant signé un bail en bonne et due forme dans l'autre partie des bâtiments<sup>4</sup>. Face à la décision des tribunaux d'attribuer l'ensemble d'une aile au bureau de bienfaisance de Pons, à l'hiver 1908, l'administration diocésaine décide de quitter définitivement les locaux pour fonder à Saintes, une nouvelle institution également nommée Recouvrance. S'observe donc une considérable réduction du réseau secondaire diocésain.

Leur disparition peut affaiblir le rayonnement commercial des communes les accueillant. C'est ce que note la presse conservatrice pour Montlieu qui perd le petit séminaire et la maison-mère des sœurs de l'Instruction du Sacré-Cœur :

« Nous avons deux établissements prospères, un couvent et un petit séminaire. Le premier a été fermé, confisqué, vendu aux enchères il y a un an ; mercredi soir à minuit – *l'heure des crimes* – on a mis le second sous séquestre et jeté les élèves – *des enfants* – à la rue.

Les commerçants de Montlieu, les propriétaires des environs sentiront cruellement le vide causé par le départ des deux ou trois-cents personnes abritées dans ces deux établissements<sup>5</sup>. »

La diminution du nombre de maisons diocésaines explique les efforts faits pour que ceux qui subsistent affirment matériellement, physiquement leur supériorité. Ouvrant ses portes en 1909, l'institution Notre-Dame de Recouvrance, à Saintes, héritière directe de celle de Pons, attire ce commentaire au sous-préfet :

« Chacun admirait la belle ordonnance d'une maison qu'il avait suffi de quelques mois pour transformer et agrandir alors que depuis bientôt dix ans traînent de commissions en commissions, les plans de reconstruction du Collège laïque dont l'état d'abandon et de délabrement fait aujourd'hui un si étrange contraste avec l'établissement de la Pinellerie.

En ouvrant toutes grandes leurs portes (...), les prêtres de Notre-Dame de Recouvrance ont, disaient, plus fait pour la prospérité matérielle de leur maison que dix années de succès scolaire<sup>6</sup> ! »

<sup>1</sup> ADCM, 4 M 2/39. Copie de la lettre de l'évêque de la Rochelle au Directeur général des Cultes, 14 février 1901.

<sup>2</sup> ADCM, 4 M 2/57. Rapport du sous-préfet de Jonzac au préfet, 17 décembre 1906. Compte-rendu d'une tonalité différente dans : *L'Agonie d'un Petit Séminaire. Derniers jours de Montlieu*, La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier et fils, sans date [1907], 30 p.

<sup>3</sup> CSA, 14 avril 1907, n° 775 ; 13 décembre 1908, n° 962.

<sup>4</sup> Cf. ADCM, 4 M 2/57. Brouillon du rapport adressé par le préfet à Emile Combes, 20 décembre 1906.

<sup>5</sup> *Le Saintongeais*, 15 décembre 1906.

<sup>6</sup> ADCM, 4 M 4/12. Rapport du sous-préfet de Saintes, juin 1909.

Au cours du siècle concordataire, le réseau des établissements secondaires ecclésiastiques varie bien plus en fonction de la conjoncture locale et de l'attitude de l'autorité épiscopale que du contexte national. Certes, les Trois Glorieuses comme la loi Falloux eurent un impact inverse pour le dynamisme des maisons mais leur effet est avant tout de courte durée. Les maisons disparues à la suite des journées de juillet 1830 laissent place à de nouvelles écoles secondaires ecclésiastiques ; les établissements nés après la loi Falloux n'eurent qu'une vie éphémère. De même, les initiatives de Mgr Thomas en faveur de l'enseignement secondaire arrivèrent trop tard et furent touchées par la baisse des effectifs scolarisés à cause de la crise du phylloxéra. Cependant, réussissent à survivre les maisons des villes saintongeaises comme les deux petits séminaires prévus par l'ordonnance de 1828. Ce n'est que très tard dans le siècle que le chef-lieu départemental est pourvu d'une école secondaire religieuse ; ceci s'explique sans doute par le changement des priorités de l'autorité épiscopale. Pendant la majeure partie du siècle, les écoles secondaires ecclésiastiques ont pour objectif principal de trouver des enfants ayant une vocation cléricale ; il n'était donc pas indispensable d'en pourvoir la ville qui disposait déjà du grand séminaire ; de plus, au temps du monopole universitaire, la présence d'un établissement secondaire public aurait obligé les enfants du petit séminaire à fréquenter les cours du Collège, cette solution ne devait guère plaire à l'évêque. A partir des années 1870, il ne s'agit plus seulement de trouver des vocations mais aussi de former une jeunesse chrétienne, il ne fallait pas perdre l'éducation des notables. C'est là sûrement les raisons de la naissance de l'Ecole Fénelon. Appartenant majoritairement au bureau des séminaires ou à la mense épiscopale, les écoles secondaires catholiques sont frappées de plein fouet par la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. La reconstitution du réseau après cette date est extrêmement difficile.

### **De rares établissements protestants.**

La rareté d'établissements confessionnels secondaires destinés aux jeunes garçons paraît être un trait structurant du protestantisme réformé français au XIX<sup>e</sup> siècle. A l'aube des années 1860, une vingtaine de pensions protestantes de garçons est recensée ; l'essentiel se retrouve dans le Gard, à Paris et en Alsace<sup>1</sup>. De surcroît, ces établissements restent peu étudiés : on ne dispose de tableaux d'ensemble que pour l'Aquitaine et le Gard<sup>2</sup>. La Charente-Inférieure ne connut, semble-t-il, qu'un tout petit nombre d'établissements de ce type, à l'existence très éphémère.

---

<sup>1</sup> PRAT Th. de, *Annuaire protestant. Statistique générale des diverses branches du protestantisme français avec des notes historiques inédites. 1862-1864*, Paris, Grassart, sans date, p. 394-395.

<sup>2</sup> CADILHON François, *De Voltaire à Jules Ferry. L'enseignement secondaire en Aquitaine aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1995, p. 71-86 ; une partie en avait été présentée dans : CADILHON François, « Les protestants et l'enseignement secondaire dans le Sud-Ouest aquitain au début du XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la

Sous le Consulat et l'Empire, alors que l'enseignement secondaire libre demeure encore peu organisé, on sait par Jean Ranson qu'il y a alors à la Rochelle « beaucoup de pensions protestantes<sup>1</sup> ». Sensiblement à la même époque, un projet de pension est agité à Pons mais ne paraît déboucher sur rien<sup>2</sup>. Plus de vingt ans plus tard, sous la Restauration, le pasteur Jean-Philippe Dyvorne d'Arvert tiendrait une « petite pension<sup>3</sup> » sans qu'elle ait faite l'objet d'une autorisation en règle. Ce pasteur continue par la suite à accueillir quelques élèves. Après 1858, le « pensionnat » de Dyvorne cesse ses activités<sup>4</sup>.

Le premier établissement de quelque ampleur à ouvrir ses portes date de 1842. Il naît à Marennes à l'instigation du pasteur G. Cambon. Les objectifs donnés à l'institution montrent le rôle religieux qu'elle est censée jouer : elle se veut « Maison d'éducation pour les aspirans au saint ministère ». En 1843, elle se double d'une école préparatoire pour les instituteurs. Les fonctions que Cambon cherche à donner à sa pension lui font espérer qu'elle pourrait être exemptée des droits universitaires à l'instar des petits séminaires catholiques<sup>5</sup>. Quatre ans plus tard, la préparation au pastorat est abandonnée au profit d'une école d'évangélistes. Demeuré fragile tout au long de son existence, ayant connu certaines années une suspension, victime de la concurrence d'institutions moins isolées, l'établissement disparaît définitivement sous la Seconde République<sup>6</sup>. Les buts que se donnent l'établissement, exclusivement religieux, ont dû aussi jouer en sa défaveur : la maison ne peut pas attirer ici les parents qui désirent que leurs enfants acquièrent une culture générale propre à l'entrée dans une carrière professionnelle.

La pension Mercier de Cozes vise tout aussi clairement une clientèle protestante. Après avoir exercé pendant deux ans dans la pension de Mortagne et en désaccord avec le directeur de celle-ci, Gabriel Mercier décide de fonder à Cozes un nouvel établissement en 1845. Les premiers prospectus de la maison rappellent que « chaque élève sera rigoureusement tenu de suivre les cérémonies de son culte » en ajoutant que « les élèves appartenant au culte protestant, auront de plus l'avantage de trouver à Cozes un Ministre de leur religion, qui se chargera lui-même de leur

---

pension Bourgade », *BSHPF*, t. 132, 1986, n° 3, p. 391-403 ; SECONDY Louis, « Les protestants et l'école dans l'Hérault et le Gard (1815-1870). Le monde de l'enseignement secondaire », dans *Eclairer le peuple. Jean-Louis Médard (1768-1841), négociant, maître, protestant, languedocien* (dir. Jean-Paul CHABROL et Laurent GAMBARTO), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2004, p. 181-200.

<sup>1</sup> AERLR, Consistoire. Lettre de Jean Ranson à un correspondant parisien non déterminé, 6 thermidor an XI.

<sup>2</sup> BPF, Ms 1619/III-5. Lettre adressée aux membres de l'Eglise particulière de Pons, 11 fructidor an XIII.

<sup>3</sup> DUPON Valéry (ps. DYVORNE Paul), *Au fil des années : Royan*, Royan, V. Billaud, 1912, p. 114.

<sup>4</sup> De 1856 à 1858, J.-P. Dyvorne reçoit ainsi chez lui le fils de Ferdinand Gatineau « pour lui commencer son éducation ». APED. 1<sup>er</sup> volume du journal de F. Gatineau, 30 novembre et 7 décembre 1856 ; 2<sup>e</sup> volume du journal de F. Gatineau, 22 août 1858.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1802-1852). Séance du 12 juin 1844.

<sup>6</sup> Il est possible de suivre l'évolution de l'établissement par : *Le Catholique apostolique*, juillet 1842, n° 7, p. 247-248 ; octobre 1842, n° 10, p. 354 ; novembre 1842, n° 11, p. 384-385 ; décembre 1842, n° 12, p. 412-415 ; septembre 1844, n° 9, p. 284-285 ; année 1847, n° 5, p. 158, n° 9, p. 285-287 ; 31 mai 1850, n° 10, p. 63 ; 15 juin 1850, n° 11, p. 72 ; 1<sup>er</sup> octobre 1850, n° 18, p. 128.

instruction chrétienne<sup>1</sup> ». L'établissement trouve difficilement des élèves catholiques ; suite au mariage de Mercier avec une jeune huguenote de Cozes et sous l'impulsion du pasteur de Cozes, l'institution Mercier va se réorienter vers un public essentiellement protestant<sup>2</sup>. Sous la Seconde République, le journal de G. Cambon, le *Catholique apostolique et non romain* signale l'existence de cette maison, « la seule école protestante que possède la Saintonge<sup>3</sup> ». En 1853, le recrutement est majoritairement protestant : sur les vingt-cinq enfants fréquentant la pension, seuls trois externes sont catholiques<sup>4</sup>. Le personnel enseignant est réduit : semble y avoir fugitivement exercé le pasteur J. Barthe<sup>5</sup>. De manière plus régulière, est présent Gabriel Filleux, un « pasteur protestant » dont la richesse personnelle le dispensait d'avoir une charge ecclésiastique. Il s'occupait essentiellement de l'instruction religieuse des pensionnaires<sup>6</sup>. La pension ferme ses portes à l'été 1857<sup>7</sup>. Tout au long de son existence, elle est restée fort discrète. Son activité est si infime qu'elle est omise dans les états statistiques dressés par le recteur de la Charente-Inférieure de 1850 à 1854. Sa chute a été probablement accélérée par la naissance d'un autre établissement, l'institution Bernard-Palissy, à Rochefort.

Comme à Nérac où l'établissement du pasteur Cabos est fondé l'année de la loi Falloux<sup>8</sup>, il s'agit de faire jouir les protestants des facilités données par la loi pour la création d'établissements secondaires libres. L'initiative en revient au pasteur François Puaux<sup>9</sup>. Constituée en 1853, prévue pour quinze ans, la société civile a pour but la « création dans la ville de Rochefort, d'une institution protestante où seront admis des jeunes gens de tout âge pour y recevoir une instruction tout à la fois religieuse, littéraire, scientifique et professionnelle », l'institution protestante Bernard-Palissy<sup>10</sup>. La couleur théologique est à l'origine nettement évangélique : la majeure partie de la commission de surveillance de l'établissement est issue des milieux orthodoxes saintongeais<sup>11</sup>. L'objectif est de donner à l'instruction de la jeunesse « une base

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 522. Prospectus de l'établissement.

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 521. Lettre du maire de Cozes à l'inspecteur d'académie, 19 décembre 1864.

<sup>3</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 1<sup>er</sup> octobre 1850, n° 18, p. 128 ; CADILHON François, *De Voltaire à Jules Ferry. L'enseignement secondaire en Aquitaine aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1995, p. 264.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 522. Lettre de l'inspecteur primaire au recteur d'académie, 18 décembre 1853.

<sup>5</sup> BMS, Ms 676B, fol. 58. Lettre de Sophronie Mossion à Pierre Jônain, 20 novembre 1850.

<sup>6</sup> Gabriel Filleux obtient son baccalauréat de théologie à Strasbourg en 1836. Le répertoire des dossiers de pasteurs conservés aux Archives nationales ne le mentionne pas. Il est présent sur les listes censitaires de la Monarchie de Juillet, avec pour résidence Meschers.

<sup>7</sup> ADCM, 1 T 522. Lettre de l'adjoint faisant office de maire de Cozes à l'inspecteur d'académie, 9 octobre 1857.

<sup>8</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 25 août 1851, n° 16, p. 152.

<sup>9</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 2, séance du 28 juin 1854.

<sup>10</sup> ADCM, 4 N 219. Acte notarié passé chez maître Edmond Girard, Rochefort, 28 septembre 1853.

<sup>11</sup> Elle se compose d'Eugène Roy-Bry (maire de Rochefort), de Jules de Clervaux (propriétaire à Saintes), de Texier-Courtin (négoçant à Saint-Jean-d'Angély), d'Eutrope Lortie (banquier à Saujon) et de Massy junior (propriétaire à Montendre). Beau-frère de Lucien des Mesnards, Jules de Clervaux partage ses convictions évangéliques ; Texier-Courtin figure au conseil presbytéral de Saintes ; Massy junior est l'un des fondateurs de l'Eglise libre de Montendre et Lortie l'un des principaux notables de la minorité évangélique de Saujon qui s'oppose au pasteur concordataire.



essentiellement religieuse qui ne peut être que secondaire dans les établissements purement universitaires<sup>1</sup> ». Le choix de Rochefort est ainsi motivé par F. Puaux :

« Le choix de la ville de Rochefort pour le siège de notre établissement a été déterminé : 1<sup>e</sup> par sa position géographique ; 2<sup>e</sup> par la facilité que le collège de la ville offre aux pères de famille d'ouvrir à leurs enfants les carrières libérales et professionnelles ; 3<sup>e</sup> par la bienveillance constante que les catholiques ont toujours portée au protestantisme. En effet, notre établissement qui eût, dans les autres grandes villes du Poitou et de la Saintonge, rencontré sinon de l'opposition, du moins de la malveillance, ne trouve ici à Rochefort, dans l'immense majorité des habitants, que vœux et sympathie<sup>2</sup>. »

Il convient toutefois de nuancer les raisons avancées : l'entente entre les confessions est en effet bien moins importante que la personnalité de l'homme animant l'œuvre, François Puaux, dont la « manie du prosélytisme » et « l'esprit d'intolérance » agacent les autorités administratives :

« M. Puaux, au dire même de plusieurs de ses coreligionnaires, est trop ardent et trop passionné dans une ville catholique, tranquille, où avant son arrivée, aucune dissuasion n'avait eu lieu entre les différentes communions.

Cette paix dont jouissaient toutes les classes de la société est menacée d'être troublée par la turbulence d'un seul individu qui conduit ses entreprises avec autant d'adresse qu'il affecte en public de mépris pour les catholiques et le catholicisme<sup>3</sup>. »

Ayant réuni les sommes d'argent suffisantes pour ouvrir l'établissement, celui-ci est inauguré à la rentrée 1854 avec une trentaine d'élèves<sup>4</sup>. Seul l'enseignement des petites classes est assuré en intégralité dans l'établissement. Le jeune Julien Viaud, qui ne signe pas encore du nom de Pierre Loti, y suit ainsi les cours de septième<sup>5</sup>. Après quelques difficultés avec l'administration du Collège pour fixer le prix de la scolarité des élèves de Bernard-Palissy<sup>6</sup>, l'essentiel des cours, à compter de la classe de la sixième, est suivi au Collège de la ville. Des cours complémentaires sont assurés par des répétiteurs au nombre desquels on doit compter Félix Guy, un étudiant en théologie<sup>7</sup>. Des laïcs de l'Eglise donnent même des cours « avec un désintéressement au-dessus de tout éloge ». Les frères Baysse, l'un capitaine du Génie et l'autre ingénieur de la Marine, polytechnicien et membre du conseil presbytéral assurent des cours de sciences<sup>8</sup>. L'institution est installée dans l'une des principales rues de Rochefort, la rue Saint-Pierre ; les locaux sont acquis

<sup>1</sup> Circulaire rédigée par François Puaux reproduite dans : *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 12 août 1854, n° 15, p. 130.

<sup>2</sup> Circulaire rédigée par François Puaux reproduite dans : *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 12 août 1854, n° 15, p. 130-131 et *TV*, 28 juillet 1854, n° 14, p. 209-218.

<sup>3</sup> ADCM, 1 T 270. Rapport du sous-préfet de Rochefort au préfet, 24 décembre 1854.

<sup>4</sup> *TV*, 13 octobre 1854, n° 19, p. 293-297.

<sup>5</sup> LOTI Pierre, *Le roman d'un enfant - Prime jeunesse* (éd. Bruno VERCIER), Paris, Gallimard, 1999, (Folio), p. 419. D'autres ouvrages proposent également un niveau d'études différent.

<sup>6</sup> Cf. DUPRAT Guillaume-Léonce, *Monographie historique de Rochefort-sur-Mer du X<sup>e</sup> siècle à 1908*, Paris, H. Jouve, 1909, p. 148-149.

<sup>7</sup> ADCM, 103 V 1. Etat des pasteurs, ministres ou évangélistes non rétribués sur les fonds du Trésor, juillet 1857. Il s'agit probablement de Guy qui obtient son baccalauréat de théologie à Strasbourg en 1860. Une brève biographie figure en : *Bull. SAHSA*, t. XIV, 1894, p. 102.

<sup>8</sup> *TV*, 7 août 1857, n° 15, p. 120 ; 13 août 1858, n° 15, p. 120. Le second frère Baysse, Adrien, est le futur maire de Bordeaux.

un an après l'ouverture de la maison<sup>1</sup>. L'édifice connaît des agrandissements et des améliorations successives : la cour est réaménagée pour devenir un lieu de récréation, un gymnase est établi<sup>2</sup>. S'étendant sur un terrain de 1300 m<sup>2</sup>, un grand corps de bâtiment accueille sur trois niveaux salle d'étude, réfectoire, dortoirs tandis que deux autres bâtiments reçoivent les servitudes. L'ensemble est évalué à près de 76 000 francs<sup>3</sup>. Les élèves paraissent rencontrer le succès au collège de Rochefort : en 1856, sur les 65 prix distribués, près du tiers échoit aux élèves de l'institution qui représentent moins d'un septième des jeunes gens suivant les cours du collège<sup>4</sup>. Encore en 1858, les élèves de Bernard-Palissy reçoivent 31 prix et 45 accessits<sup>5</sup>. Pourtant, malgré cette apparente réussite, deux ans plus tard, les bâtiments de l'institution sont loués au Conseil général pour devenir une caserne : celle-ci s'y installe en avril 1860 et en 1862 l'édifice est acheté par le département pour devenir définitivement une gendarmerie<sup>6</sup>.

L'échec de l'institution Bernard-Palissy s'explique par trois ordres de facteurs : insuffisante implantation régionale, dépenses démesurées et tiraillements dans la direction de la maison. La faiblesse de l'ancrage en Charente-Inférieure et globalement dans l'ouest est nettement visible dans la liste des actionnaires. On en connaît la composition à la naissance de la société et lorsque les bâtiments sont revendus au début des années 1860 [Cf. Tableau 29]. Le nombre des actionnaires triple mais la participation à l'institution n'obéit pas à une logique régionale ; aucun actionnaire ne se trouve dans le Poitou dont l'institution espérait la clientèle. A l'échelle du département de la Charente-Inférieure, aucun Rochelais ne souscrit ; ne figurent que trois souscripteurs de la consistoriale de Royan et ce sont d'éminents représentants des minorités évangéliques. Les réseaux de connaissance de François Puaux ont joué pleinement pour trouver de nouveaux actionnaires : la forte présence alsacienne s'explique par le départ de Puaux dans cette région en 1857 comme pasteur de Mulhouse ; avant d'arriver à Rochefort, il exerça en Normandie, à Luneray, c'est pourquoi il y a des actionnaires en Seine-Inférieure<sup>7</sup>. Les Parisiens se recrutent essentiellement dans le clan pastoral de la famille Vernes. Les appels de fonds dans la région n'ont pas remporté les succès souhaités et le comité de l'institution Bernard-Palissy a été obligé de recourir à un financement extérieur.

---

<sup>1</sup> ADCM, 4 N 219. Acte de vente passé chez Maître Girard, Rochefort, 31 mai 1855.

<sup>2</sup> TV, 22 août 1856, n° 16, p. 127-128 ; 7 août 1857, n° 15, p. 120.

<sup>3</sup> ADCM, 4 N 210. Procès-verbal d'estimation de l'architecte départemental, Antoine Brossard, 10 février 1860.

<sup>4</sup> TV, 22 août 1856, n° 16, p. 121.

<sup>5</sup> TV, 27 août 1858, n° 16, p. 128.

<sup>6</sup> ADCM, 4 N 219. Procès-verbal d'installation, 20 avril 1860 ; 4 N 218. Acte de vente passé devant maître Allard, Rochefort, 4, 5 et 19 septembre 1862.

<sup>7</sup> Il s'agit de Frédéric de Coninck et de deux Monod négociants au Havre.

Tableau 29 : La résidence des actionnaires de l'institution Bernard-Palissy (Rochefort).

	1853		1861	
	Nombre d'actionnaires	Proportion	Nombre d'actionnaires	Proportion
Aveyron	0	0 %	1	1,37 %
Charente	5	23,82 %	7	9,59 %
Charente-Inférieure	12	57,14 %	36	49,32 %
Gironde	2	9,52 %	3	4,11 %
Haut-Rhin	1	4,76 %	15	20,55 %
Paris	0	0 %	7	9,59 %
Seine-Inférieure	1	4,76 %	3	4,11 %
Tarn	0	0 %	1	1,37 %
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>100 %</b>	<b>73</b>	<b>100 %</b>

Sources : *TV*, 28 juillet 1854, n° 14, p. 209-218 ; ADCM, 4 N 218\*.

Sans aucun doute, les dépenses entreprises pour l'aménagement des bâtiments et le recrutement du personnel furent sans commune mesure avec les rétributions versées par les familles. A côté des actions, des obligations, c'est-à-dire des emprunts, furent émises, semble-t-il, à partir de 1856<sup>1</sup>. Ces montages financiers s'avèrent insuffisants. Une fois la société dissoute, le conseil presbytéral de Rochefort y a une perte sèche de 1 000 francs qu'il avait prêtés à l'institution ; les actions sont perdues et les souscripteurs d'obligations n'ont pu obtenir qu'environ 60 % des sommes qui leur étaient dues<sup>2</sup>. La banqueroute totale est évitée de justesse grâce à l'entregent d'Eugène Roy-Bry, maire de Rochefort et député, qui a pu obtenir l'acquisition des bâtiments par le département à un prix qui permettait de rembourser ensuite la majeure part des dettes.

Le personnel de la maison connaît également un renouvellement rapide<sup>3</sup>. Le premier directeur, Mettetal, un pasteur luthérien, quitte Rochefort dès 1855 pour exercer le ministère paroissial dans la banlieue parisienne. Lui trouver un remplaçant est problématique : Bauer, à peine âgé de 21 ans, en assure la direction théorique après le départ de Mettetal. Un ancien régent, inquiet pour ses opinions politiques en 1850, François Montoux, prend officiellement la direction de la maison au printemps 1855. A l'été suivant, le pasteur Jean Giraud dirige l'institution<sup>4</sup>. Il y reste un an à peine, « n'ayant pas pu s'entendre avec la commission qui administre cet établissement<sup>5</sup> ». La vacance du poste est interrompue par l'arrivée du pasteur Cazalis. Gendre du pasteur Chabrand de Toulouse dont il était alors le suffragant, ses activités antérieures se partagent entre pastorat et enseignement : ancien professeur de philosophie et

<sup>1</sup> Arch. privées Cl. Goulevant. Circulaire lithographiée du bureau de l'institution Bernard-Palissy, 16 octobre 1856.

<sup>2</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 4, séances des 17 novembre 1865 et 19 janvier 1866 ; 70 J 6. Rapport de T. Viaud et de Charron-Perry au conseil presbytéral, 17 novembre 1865.

<sup>3</sup> Les indications sur les directeurs de l'établissement sont tirées, sauf mention contraire, de : ADCM, 1 T 270.

<sup>4</sup> *TV*, 13 juillet 1855, n° 15, p. 97-98.

<sup>5</sup> BPF, Ms 284, fol. 106-107. Lettre de F.-M. Roufineau à un correspondant non désigné, 8 mai 1857.

aumônier à l'institution de Sainte-Foy, il avait fondé une pension à Toulouse en 1846<sup>1</sup>. On lui confie à la fois la direction de l'institution et le poste de pasteur de l'Eglise de Rochefort<sup>2</sup>. En 1859, l'année même où un dernier directeur, Frédéric Moebus, prend la tête de l'institution, des démarches sont entreprises pour louer les bâtiments à la gendarmerie<sup>3</sup> : l'institution est déjà en sursis. Le choix de ce jeune bachelier en théologie consacré pasteur en 1860 peut surprendre. Celui-ci, aux dires de J. Steeg, est « ultra libéral<sup>4</sup> », alors que tout le passé de l'institution montre une prédominance évangélique dans le comité de direction. Cette nomination explique certainement pourquoi le très orthodoxe *Témoin de la Vérité* ne signale pas ce changement de directeur. Cette initiative, peut-être due à la volonté d'attirer dans l'établissement des élèves des Eglises libérales de Poitou et de Saintonge, est trop tardive pour porter ses fruits, d'autant plus qu'elle ne paraît pas être approuvée par les orthodoxes de la région, et au premier chef le pasteur même de Rochefort : le conseil presbytéral de Rochefort refuse d'ouvrir sa chaire à Moebus<sup>5</sup>.

En ayant une ligne théologique trop fortement marquée, en s'identifiant comme l'œuvre de François Puaux, l'institution Bernard-Palissy a dû être très certainement perçue comme une œuvre orthodoxe plus que comme un établissement destiné à tous les protestants.

Plus éphémère encore que l'institution Bernard-Palissy, plus mal connue, il convient de mentionner enfin l'initiative du pasteur Paul Lafon, d'Etaules. A la rentrée 1870, il décide d'accueillir chez lui « quelques jeunes enfants qui, sous sa direction personnelle, suivront avec ses propres enfants le programme complet des Lycées de l'Etat<sup>6</sup> ». Cette maison, à coup sûr très modeste, figure encore au nombre des établissements particuliers d'instruction secondaire en octobre 1871<sup>7</sup>. Elle représente une conception assez archaïque des rapports noués entre structure enseignante et monde protestant puisqu'elle est dirigée directement par le pasteur de l'Eglise. Il est probable que le coût élevé de la pension – 1 000 francs – ainsi que l'année pour le moins peu propice où cet établissement est lancé ont dû jouer en sa défaveur et provoquer sa disparition avant même le départ de Paul Lafon en 1874.

De manière globale, en Charente-Inférieure, il apparaît difficile d'imposer l'idée de la nécessité d'établissements secondaires exclusivement protestants. L'assise démographique de la

---

<sup>1</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 8 août 1846, n° 15, p. 144.

<sup>2</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3, séance du 16 août 1856.

<sup>3</sup> ADCM, 4 N 219. Lettre du sous-préfet de Rochefort au préfet, 5 novembre 1859.

<sup>4</sup> Lettre à Maurice Schwalb, 22 décembre 1860, reproduite dans : STEEG Jules, *Un pasteur républicain au XIX<sup>e</sup> siècle. Lettres de Jules Steeg à Maurice Schwalb (1851-1898)* (éd. Lucien CARRIVE), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1993, p. 105-106.

<sup>5</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 3, séances des 14 et 30 mars 1860. Cf. également VALENCE Odette et PIERRE LOTI-VIAUD Samuel, *La Famille de Pierre Loti ou l'éducation passionnée*, Paris, Calmann-Lévy, 1940, p. 78-79.

<sup>6</sup> *L'Eglise libre. Archives du christianisme évangélique*, 22 juillet 1870, n° 29, p. 232.

<sup>7</sup> ADCM, 1 T 521. Etat nominatif des chefs d'établissements particuliers d'instruction secondaire en exercice au 1<sup>er</sup> octobre 1871.

population réformée est insuffisante pour assurer la survie de ces maisons et la situation somme toute convenable des protestants dans les Collèges et les Lycées fait qu'on retrouve les fils de la bourgeoisie dans ces derniers.

### **Les institutions de jeunes demoiselles : un enjeu confessionnel.**

Appréhender le monde des pensionnats féminins<sup>1</sup> est encore plus difficile que pour les établissements masculins, tout d'abord parce que jusqu'à la tentative de Duruy à la fin du Second Empire et la loi Camille Sée qui organise l'enseignement secondaire féminin en 1880, à proprement parler, celui-ci n'existe pas. L'information se retrouve dispersée dans les liasses consacrées aux écoles libres, dans les rapports du recteur de l'éphémère académie de la Charente-Inférieure et, enfin, dans la presse et les annuaires qui mentionnent l'existence de pensionnats de jeunes filles. Ces sources confondent dans la même catégorie pensionnats primaires et ceux susceptibles de dispenser un enseignement plus avancé.

On étudiera deux aspects : à la fois le poids très lourd des pensionnats congréganistes dans cet univers éducatif avant de voir comment les protestants répondirent à cette situation.

### **Dynamisme des maisons congréganistes.**

Rebecca Rogers dressa de précieuses cartes des pensionnats féminins à l'échelle nationale en 1864<sup>2</sup>. Par le nombre de maisons qu'elle abrite, la Charente-Inférieure se retrouve en bonne place dans le sud-ouest aquitain : elle se situe seulement derrière la Gironde et la Charente. Toutefois, elle présente un visage original par rapport à ces deux départements ; les pensionnats religieux y sont majoritaires face aux maisons laïques. En 1861, l'annuaire départemental recense vingt-deux maisons laïques et vingt-huit maisons religieuses. La localisation des pensionnats révèle des logiques d'implantation différente [Cf. Tableau 30]<sup>3</sup>. Les pensionnats laïques privilégient les villes importantes du département tandis qu'on retrouve les pensionnats congréganistes dans des communes de taille plus modeste. Au niveau des chefs-lieux d'arrondissement, les pensionnats laïques réussissent à faire jeu égal avec leurs concurrents congréganistes. De plus, il y a concentration des pensionnats dans les mêmes chefs-lieux de canton et d'arrondissement : les cinquante pensionnats se retrouvent dans trente-deux

---

<sup>1</sup> Cf. ROGERS Rebecca, *Les Bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

<sup>2</sup> Cf. ROGERS Rebecca, *Les Bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 213-215.

<sup>3</sup> *Annuaire de la Charente-Inférieure pour 1861 publié sous les auspices du Conseil général d'après les documents officiels recueillis et mis en ordre par A<sup>de</sup> Clément, chef de division à la préfecture*, la Rochelle, H. Gout et A. Siret éditeurs, 1861, p. 134-135.

communes. Logiquement, ce phénomène s'observe dans les quatre premiers chefs-lieux d'arrondissements ; seuls Jonzac et Marennes dérogent à la règle. La première de ces villes se contentent alors des Filles de la Sagesse tandis qu'il n'existe plus de pensionnats de jeunes filles dans la seconde. Cette concurrence est moins fréquente dans les chefs-lieux de canton : tandis que Marans compte trois maisons laïques, Aigrefeuille, Matha, Royan et Saujon voient s'affronter un établissement congréganiste et un établissement laïque.

**Tableau 30 : La répartition des pensionnats en fonction de la hiérarchie administrative des communes (1861).**

	Simples communes		Chefs-lieux de canton		Chefs-lieux d'arrondissement		Total	
	Pensionnats laïques	4	18 % 36,4 %	10	45,5 % 43,5 %	8	36,5 % 50 %	22
Pensionnats religieux	7	25 % 63,6 %	13	46,4 % 56,5 %	8	28,6 % 50 %	28	100 % 66 %
Total	11	22 % 100 %	23	46 % 100 %	16	32 % 100 %	50	100 % 100 %

Mode de lecture : en 1861, les quatre pensionnats laïques installés dans de simples communes représentent 18 % de l'ensemble des pensionnats laïques et 36,4 % des pensionnats installés dans de simples communes.

L'examen du recrutement de ces établissements dans les décennies charnières du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle montre un renforcement global mais différencié des établissements congréganistes [Cf. Tableau 31<sup>1</sup>]. Un léger recul est à noter dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, il est un peu plus sensible dans celui de Rochefort mais dans le reste du département, la croissance du poids congréganiste est la règle. Ainsi, l'arrondissement de Jonzac, encore négligé en 1851 voit le net renforcement des positions congréganistes avec l'apparition de maisons à Mirambeau, Montlieu et Montguyon. Certaines micro-régions en son sein se caractérisent par une très forte densité de pensionnats féminins laïques : ainsi, le canton d'Archiac compte soixante pensionnaires dans des maisons laïques. En 1881, le renforcement des pensionnats congréganistes<sup>2</sup> est impressionnant mais il s'explique, paradoxalement, par la montée de l'enseignement public. Les écoles laïques libres laissent place à des écoles communales : les écoles publiques ne développent pas de pensionnats et se renferment dans les programmes de l'enseignement primaire. La position des pensionnats congréganistes est automatiquement renforcée. Les chiffres de 1881 sont éloquentes : dans les arrondissements de Jonzac, de Marennes et de Rochefort, les pensionnats laïques ont disparu. Les républicains de Rochefort ont tenté de faire pièce aux pensionnats congréganistes, vainement. La Ligue de l'Enseignement y fut à l'origine en 1879 de cours secondaires pour les jeunes filles<sup>3</sup> ; bien qu'ils aient reçu une aide de la

<sup>1</sup> Sources : *Délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure*, 1851 ; ADCM, 1 T 327\* et 1 T 338\*.

<sup>2</sup> Il y a sept écoles congréganistes publiques qui accueillent des pensionnaires contre trente-sept écoles congréganistes libres doublées d'un pensionnat.

<sup>3</sup> AMR, registre de délibérations du conseil municipal (1879-1881). Séance du 8 novembre 1880.

municipalité et de l'Etat, ils ne réussissent pas à se pérenniser<sup>1</sup>. Une seule ville voit la part des pensionnats congréganistes se réduire face aux pensionnats laïques : c'est le chef-lieu départemental, la Rochelle. Ce n'est que dans les années 1890 et les premières années du XX<sup>e</sup> siècle que se mettent timidement en place des institutions publiques laïques susceptibles de concurrencer avec efficacité les pensionnats congréganistes : en 1893, est créé à Saintes un cours municipal d'enseignement primaire supérieur pour jeunes filles<sup>2</sup> ; une initiative analogue est prise à la Rochelle onze ans plus tard<sup>3</sup>.

**Tableau 31 : La domination des pensionnats congréganistes.**

	Jonzac		Marennes		Rochefort		La Rochelle		Saintes		Saint-Jean-d'Angély		Total
1851	64	43 %	37	66,1 %	66	83,5 %	82	66,7 %	298	86,7 %	114	80,9 %	663
	149		56		79		123		344		141		894
1864	152	66,7 %	93	73,8 %	70	76,9 %	130	69,5 %	342	89,5 %	117	80,7 %	904
	228		126		91		187		382		145		1159
1880-1881	179	100 %	117	100 %	148	100 %	79	52 %	315	82 %	113	87,6 %	951
	179		117		148		152		384		129		1109

Mode de lecture : en 1851, il y avait 149 pensionnaires dans les pensionnats de l'arrondissement de Jonzac ; sur ce nombre 64 étaient accueillies dans des établissements congréganistes, soit 43 % des pensionnaires de l'arrondissement de Jonzac.

Comme les pensionnats toulousains étudiés naguère par Germaine Bourgade, le nombre des élèves reçus dans chaque maison est extrêmement réduit<sup>4</sup>. En 1864, quatre maisons comptent moins de dix pensionnaires ; seize entre dix et vingt pensionnaires ; treize en ont entre vingt et cinquante ; seuls quatre établissements comptent plus de cinquante internes. Les quatre premières maisons sont celles des villes et petites villes de la moyenne et de la haute Saintonge ; on retrouve ensuite les deux établissements rochelais<sup>5</sup>. La répartition des élèves entre congrégations est également éclairante du rôle que celles-ci cherchent à assumer dans l'espace éducatif élitaires<sup>6</sup> [Cf. Tableau 32].

Si l'on excepte les deux maisons à supérieure locale, on compte trois congrégations ne comptant qu'un seul pensionnat. Les Filles de la Sagesse sont en charge de quatre pensionnats : c'est une fonction tout à fait secondaire dans leurs activités. Seul le pensionnat dont elles s'occupent à Jonzac a un réel rayonnement : soixante-six élèves sont alors accueillies et il est probable qu'elles viennent de l'ensemble de la haute Saintonge. En revanche, les deux

<sup>1</sup> Cf. *Statistique de l'enseignement secondaire en 1887*, Paris, Imprimerie nationale, 1889, Deuxième partie : Enseignement secondaire des jeunes filles, 249 p. Cette enquête révèle l'absence de tout cours secondaire de jeunes filles en Charente-Inférieure.

<sup>2</sup> *Saintes, plus de 2000 ans d'histoire illustrée*, Saintes, Société archéologique et historique de la Charente-Maritime, 2001, p. 274.

<sup>3</sup> *CSA*, 29 novembre 1903, n° 597 ; *Les très riches heures du lycée Jean Dautet*, la Rochelle, Foyer socio-éducatif du lycée Jean-Dautet, 1987, p. 62-64.

<sup>4</sup> Cf. BOURGADE Germaine, *Contribution à l'étude d'une histoire de l'éducation féminine à Toulouse de 1830 à 1914*, Toulouse, Association des publications de l'université de Toulouse, 1980.

<sup>5</sup> Respectivement, dans l'ordre décroissant : Saintes (Ursulines de Chavagnes), 102 élèves ; Saintes (Sainte-Marie de la Providence), 75 élèves ; Jonzac (Filles de la Sagesse), 66 élèves ; Pons (Ursulines du Sacré-Cœur), 57 ; la Rochelle (Ursulines de Chavagnes), 45 élèves ; la Rochelle (Saint-Joseph de la Providence), 40 élèves.

<sup>6</sup> Nous avons arrondi systématiquement au chiffre le plus proche l'effectif moyen de chaque établissement.

congrégations diocésaines de Sainte-Marie de la Providence et les Ursulines du Sacré-Cœur sont très présentes dans ce domaine. A cette date, les Ursulines du Sacré-Cœur comptaient sept maisons : à l'exception de la dernière née, apparue au cours de l'année 1864, toutes les autres sont doublées d'un pensionnat. La situation est identique pour Sainte-Marie de la Providence : sur les neuf écoles que la congrégation dirige, huit sont aussi des pensionnats. Cinq des sept maisons des Ursulines de Chavagnes sont des pensionnats ; seuls les couvents du pays rochelais – Lagord et Nieul-sur-Mer – n'assurent pas cette fonction ; ces communes étaient trop modestes pour rivaliser avec l'établissement tenu par la même congrégation à la Rochelle. Le recrutement élitaire est souligné par nombre de sources. L'autorité diocésaine reconnaît que l'enseignement dispensé chez les Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély, « s'adresse d'une manière spéciale aux jeunes personnes appelées à occuper une certaine position dans la société<sup>1</sup> ». En 1881, l'inspecteur primaire de Rochefort décrit les pensionnats d'Aigrefeuille et de Rochefort comme ceux « de la haute société ».

**Tableau 32 : Les congrégations tenant des pensionnats en 1864.**

Nom	Nombre de pensionnats	Effectifs totaux	Effectifs par maison	Nom	Nombre de pensionnats	Effectifs totaux	Effectifs par maison
Bénédictines	1	28	28	Saint-André de la Croix	1	12	12
Charité de Saint-Vincent-de-Paul	2	31	16	Sainte-Marie de la Providence	8	166	21
Doctrina chrétienne	1	18	18	Saint-Joseph de la Providence	1	40	40
Immaculée Conception	2	22	11	Saint-Sacrement	1	20	20
Instruction de l'Enfant Jésus	2	18	9	Ursulines de Chavagnes	5	217	43
Sagesse	4	119	30	Ursulines du Sacré-Cœur	6	140	23
Saint et Immaculé Cœur de Marie	3	48	16	Total	37	879	24

Plus que pour les autres établissements scolaires dont les congrégations féminines ont la charge, il est important d'impressionner le visiteur par la pierre<sup>2</sup>. Le premier pensionnat du diocèse et le seul à dépasser les cent élèves en 1864 est celui tenu par les Ursulines de Chavagnes à Saintes. Les bâtiments accueillant le couvent témoignent tant de la croissance de la maison que de la volonté d'afficher la puissance de la congrégation. Située dans le quartier populaire et excentré de Saint-Eutrope, la maison connaît de nombreux agrandissements. L'immeuble initial est acquis en 1828 ; des servitudes nouvelles sont achetées en 1835, une chapelle est construite l'année suivante. De nouveaux bâtiments – un réfectoire et un gymnase – sont édifiés en 1846. Un autre immeuble attenant est acquis en 1862 ; des jardins et des dépendances sont achetés en

<sup>1</sup> BR, t. VI, 18 septembre 1869, n° 12, p. 139.

<sup>2</sup> Sur ce phénomène, cf. ROGERS Rebecca, *Les Bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 241-244.



1864 pour y installer des lavoirs et une boulangerie<sup>1</sup>. La maison-mère de Sainte-Marie de la Providence, deuxième pensionnat du diocèse en 1864 et qui s'élève à la première place ensuite, n'obéit pas à la même logique de visibilité dans la pierre. Le couvent est constitué des anciens bâtiments du Carmel saintais acquis par la première supérieure, Elizabeth Vassal et une autre religieuse de la communauté, Marie-Thérèse Dières<sup>2</sup>. Le couvent ne paraît pas avoir connu d'agrandissements ultérieurs ; pour autant, la position des bâtiments est symbolique du poids du religieux dans la ville de Saintes. Situé à côté du champ de foire, sur les hauteurs de Saintes, le couvent domine la ville. Ouverte au public, sa chapelle, restaurée dans le goût néogothique par Eustase Rullier, est considérée comme l'un des monuments de Saintes « à voir »<sup>3</sup>.

La force symbolique des bâtiments conventuels est encore plus grande dans les villes de taille plus modeste. Ainsi, à Pons, l'inventaire opéré lors de la dissolution de la congrégation révèle bien le caractère imposant de la maison mère des Ursulines du Sacré-Cœur :

« Cet établissement se compose de très vastes bâtiments formés par un corps principal se développant en façade sur la rue Saint-Vivien, auxquels ont été adjointes diverses maisons particulières achetées par la Congrégation à diverses époques et faisant corps à l'établissement principal proprement dit. Il se développe sur une longueur d'environ 100 mètres et comporte une vaste chapelle.

Derrière ces bâtiments sont situés des jardins d'une assez grande étendue dont l'un contient une buanderie et accessoires, le tout très important<sup>4</sup>. »

Les achats des immeubles contigus au bâtiment conventuel se firent en 1841, 1851, 1856 et 1878<sup>5</sup>. L'ensemble de la propriété s'étend sur un hectare vingt-neuf centiares<sup>6</sup>. C'est fort logiquement, par son étendue, la première maison de la congrégation [Cf. Figure 6].

---

<sup>1</sup> Nous suivons ici la description donnée par : MORIN Frédéric, « Saint-Eutrope : du faubourg au quartier (1789-1996) », dans *Saint-Eutrope de Saintes. 1096-1996*, Saintes, Atelier du Patrimoine - Musées de Saintes, 1996, p. 27-28.

<sup>2</sup> ADCM, 74 V 1. Ordonnance royale, 30 décembre 1827.

<sup>3</sup> AUDIAT Louis, *Saintes et ses monuments. Guide du voyageur*, Saintes, Impr. P. Orliaguet, sans date, p. 53-54.

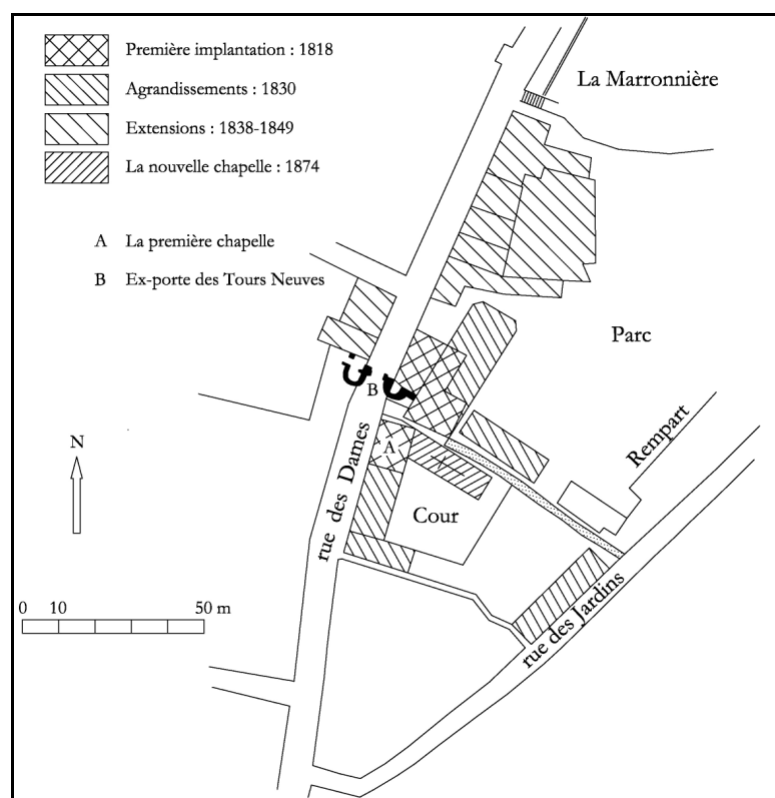
<sup>4</sup> ADCM, Q domaines 15. Rapport du liquidateur des Ursulines du Sacré-Cœur, 29 avril 1905.

<sup>5</sup> Cf. les décrets d'autorisation en : ADCM, 78 V 1.

<sup>6</sup> ADCM, Q domaines 15. Bulletin récapitulatif immeubles possédés ou occupés au 1<sup>er</sup> janvier 1900 par les Ursulines du Sacré-Cœur de Pons.

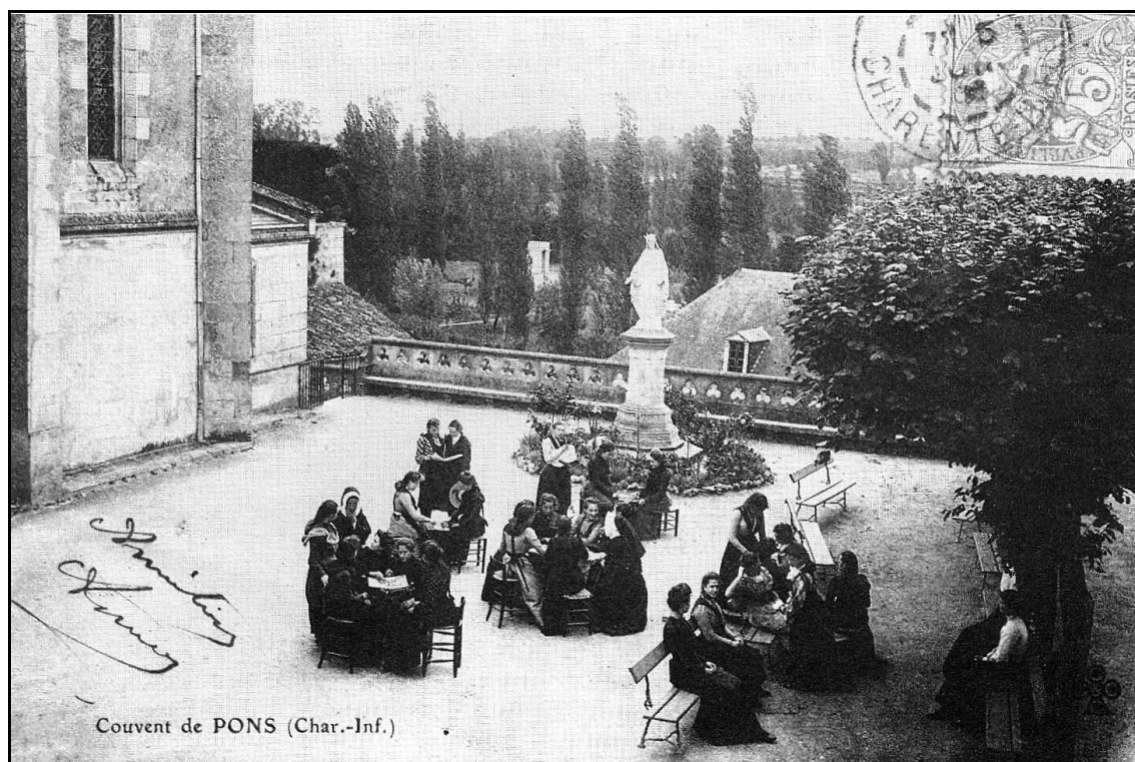
Figure 6 : Le développement matériel de la maison-mère des Ursulines du Sacré-Cœur de Pons.

1. L'emprise au sol



Source : d'après SÉNILLOU Pierre, *Pons à travers l'histoire*, Pons, Publications de l'Université Francophone d'Été - Geste Editions, 1995, tome 2, p. 246.

2. La cour intérieure à côté de la chapelle à la veille de l'expulsion.



Source : *Nos Deux-Charentes en cartes postales anciennes*, 1980, n° 2 bis, p. 15.

A n'en pas douter, l'établissement qui pousse le plus loin la fermeture à l'égard du monde extérieur est celui des Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély. En 1864 comme en 1881, l'inspecteur primaire se plaint que «les autorités scolaires ne dépassent pas le parloir<sup>1</sup> ». A l'instar des Ursulines de Chavagnes à Saintes ou des Ursulines du Sacré-Cœur, l'expansion de la congrégation passe par une vaste extension immobilière. Le couvent est initialement installé à la lisière de la ville, au nord, à proximité de la porte de Niort. Les agrandissements s'étalent de la Monarchie de Juillet au Second Empire<sup>2</sup>. Les acquisitions précèdent le réaménagement des bâtiments acquis. Ces nouvelles constructions sont couronnées par l'érection d'une nouvelle chapelle sur les plans de l'architecte bordelais, G. Alaux. Le chantier commencé en 1869 s'achève en 1874 par la solennelle consécration de l'édifice par l'évêque<sup>3</sup>. Outre les bâtiments conventuels, le pensionnat et un bâtiment accueillant des femmes âgées souhaitant se retirer dans la communauté moyennant le versement d'une pension, il compte un ensemble de dépendances qui en assure la pleine autonomie à l'égard du monde environnant : il inclut en effet une porcherie, une basse-cour assez fournie, une étable, une laiterie, un lavoir. S'y ajoutent même deux jardins de l'autre côté d'une rue bordant le couvent ; afin d'éviter tout contact avec le monde profane, on y accède par un tunnel souterrain<sup>4</sup>. En 1904, le couvent couvre deux hectares trente-cinq centiares<sup>5</sup>. En milieu urbain, pour une seule maison, c'est la plus grande emprise au sol des pensionnats religieux du département.

Les pensionnats congréganistes auraient pu être plus durement touchés par les mesures adoptées entre 1901 et 1904 que les écoles libres. En effet, les principales congrégations s'occupant de pensionnats étaient avant tout enseignantes et sont directement concernées par la loi de 1904. Les maisons tenues par les Ursulines de Chavagnes ou celles de Pons, congrégations exclusivement enseignantes, auraient dû être durement frappées. Seule Sainte-Marie de la Providence pouvait *a priori*, nous l'avons vu, survivre plus facilement du fait de ses statuts mixtes. Repérer l'émergence d'un réseau de pensionnats catholiques tenus par des laïques est extrêmement problématique : les annuaires diocésains ne distinguent pas écoles et pensionnats ; les archives publiques des années 1900 sont pratiquement inexistantes sur cette question.

---

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 338\*.

<sup>2</sup> Cf. les décrets d'autorisation en : ADCM, 70 V 1.

<sup>3</sup> BR, t. VI, 18 septembre 1869, n° 12, p. 139 ; Arch. Sainte-Marie-de-Maumont. Chronique de l'abbaye, tome 1.

<sup>4</sup> Pour une description des édifices, cf. ADCM, Q domaines 16. Déposition de témoins à la procédure, 19 février 1906 et surtout le procès-verbal de description du « domicile des Religieuses Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély » dressé par les services de la justice de paix de Saint-Jean-d'Angély, 22-28 juillet 1904. Les archives publiques comme les archives de la congrégation ne conservent pas de plans de l'ensemble des bâtiments. Aujourd'hui, une partie de ceux-ci ont été détruits et il est difficile de se représenter l'importance du couvent.

<sup>5</sup> ADCM, Q domaines 16. Déclaration déposée au bureau de l'enregistrement de Saint-Jean-d'Angély, mars 1904.

La presse catholique révèle toutefois leur remarquable survie sous d'autres noms. Cela est évident pour les chefs-lieux d'arrondissement : à Jonzac, les Filles de la Sagesse laissent place à l'institution Jeanne d'Arc à la tête de laquelle on retrouve une ancienne élève des Ursulines de Pons aidée d'une sœur sécularisée qui n'est autre que la supérieure générale de cette congrégation<sup>1</sup> ; aux Ursulines de Chavagnes succède à la Rochelle le pensionnat Saint-Eustelle<sup>2</sup> et à Saint-Jean-d'Angély, Mlle Brung<sup>3</sup>. Dans huit chefs-lieux de canton disposant auparavant d'un pensionnat congréganiste, un établissement laïque lui succède, le plus souvent dans les mêmes locaux<sup>4</sup>. Dix autres chefs-lieux de canton avaient en 1900 des maisons religieuses<sup>5</sup> : sur ce nombre, cinq disposent d'écoles libres de filles à la veille de la Grande Guerre sans que nous sachions si elles sont de simples externats ou de pensionnats<sup>6</sup>. Au total, le fait qu'il s'agissait auparavant de pensionnats et qu'elles soient implantées dans un chef-lieu de canton a constitué un facteur favorable à la survie : le taux de survie s'établit à plus de 70 %.

Même les communes qui disposaient auparavant d'une maison des Ursulines de Pons, congrégation définitivement disparue, ne sont pas abandonnées : Gabrielle Galas fonde à Pons un pensionnat pour remplacer les Ursulines<sup>7</sup> ; après une plus longue suspension du pensionnat, c'est ce qui arrive également à Arvert<sup>8</sup>. Des communes plus modestes mais dont le pensionnat rayonnait sur l'ensemble du canton le voient se maintenir : au Gua, le couvent est acquis par la nouvelle directrice laïque du pensionnat<sup>9</sup>. L'établissement de Brives-sur-Charente, tenu avant 1903 par la congrégation de Sainte-Marie de la Providence a une existence encore plus heurtée : il fut utilisé un temps comme maison des missionnaires diocésains avant de se transformer de nouveau en pensionnat en 1912<sup>10</sup>.

Dans plusieurs villes, les bâtiments perdus par les congrégations religieuses conservent leur fonction enseignante. Les locaux des Ursulines de Chavagnes sont transformés en Collège de jeunes filles à Saintes<sup>11</sup> et en un ensemble comprenant école élémentaire et école primaire

<sup>1</sup> BR, t. XLII, 7 octobre 1905, n° 15, p. 170 ; *Le Saintongeais*, 24 septembre 1905.

<sup>2</sup> BR, t. XLVII, 20 mai 1911, n° 47, p. 571.

<sup>3</sup> CSA, 7 octobre 1906, n° 748.

<sup>4</sup> Outre Pons, on observe cette renaissance à : Aigrefeuille (BR, t. XLVIII, 16 mars 1912, n° 38, p. 453-454) ; Aulnay (CSA, 18 septembre 1910, n° 1054) ; Cozes (CSA, 6 août 1905, n° 685) ; Mirambeau (CSA, 7 octobre 1906, n° 748) ; Saujon (CSA, 28 mai 1905, n° 675 ; 9 septembre 1906, n° 745) ; Surgères (BR, t. XLII, 1<sup>er</sup> juillet 1905, n° 1, p. 5 ; CSA, 2 juillet 1905, n° 680) ; la Tremblade (CSA, 21 mai 1905, n° 675 ; 1<sup>er</sup> avril 1906, n° 721).

<sup>5</sup> Il s'agit du Château d'Oléron, d'Archiac, de Burie, Gémozac, Marans, Matha, Montguyon, Montlieu, Royan, Saint-Pierre-d'Oléron

<sup>6</sup> Il s'agit d'Archiac, Marans, Matha, Royan, Saint-Pierre-d'Oléron.

<sup>7</sup> BR, t. XLII, 12 août 1905, n° 7, p. 78 ; CSA, 13 août 1905, n° 686.

<sup>8</sup> CSA, 6 septembre 1908, n° 948.

<sup>9</sup> CSA, 16 juin 1907, n° 784.

<sup>10</sup> BR, t. XLIX, 28 septembre 1912, n° 13, p. 148 ; CSA, 18 août 1912, n° 1 154.

<sup>11</sup> CSA, 31 mars 1907, n° 773, 14 juillet 1907, n° 788.

supérieure à Saint-Jean-d'Angély<sup>1</sup>. Le couvent des Ursulines de Pons voit ses fonctions inchangées. Une fois les sœurs expulsées, les bâtiments sont acquis par la municipalité de Pons qui y installe une école primaire supérieure de filles<sup>2</sup>.

Il semblerait que la présence d'un pensionnat religieux reflétant plus fortement encore qu'une simple école libre l'investissement des catholiques dans l'espace éducatif, de plus grands sacrifices aient été faits pour en assurer tant pour leur mise en place que pour leur survie lorsque le contexte politique devint orageux. Ce phénomène s'observe-t-il également pour les maisons protestantes ?

### **Fragilité structurelle des maisons protestantes.**

La création de pensionnats explicitement protestants est clairement le pendant des pensionnats congréganistes. Leur identité religieuse fortement marquée fait qu'ils démentent partiellement l'appréciation de Rebecca Rogers sur les pensionnats laïques qui auraient « tendance à largement dépasser en nombre ceux tenus par des congrégations religieuses (...) mais ils sont également plus éphémères<sup>3</sup> ». Les créations restent peu nombreuses en Charente-Inférieure et sont souvent associées au consistoire, au pasteur ou à la SEIPP.

Lors de la réorganisation des cultes sous le Consulat et l'Empire, quelques pasteurs aspirant aux postes de l'Aunis et de la Saintonge espéraient pouvoir joindre à leurs activités pastorales la tenue de pensionnats de jeunes filles<sup>4</sup>. Ces projets ne semblent point suivis d'effet. Une première vague de créations est observable dans les années 1830 avec les établissements de la Rochelle, Marennes et Saint-Pierre-d'Oléron.

A la Rochelle, d'après le pasteur L. Delmas, deux institutions de demoiselles protestantes existeraient en 1842<sup>5</sup>. Les archives du rectorat ne permettent d'en identifier qu'une seule avec certitude. Née en 1838, elle est tenue par Alida de Tandebartz, la fille d'un négociant rochelais ayant connu des revers de fortune et qui commence à tenir pension âgée de 38 ans<sup>6</sup>. L'expérience se révèle fort brève et l'établissement est repris par Louise et Anne Durand, deux sœurs d'origine

---

<sup>1</sup> CSA, 23 avril 1905, n° 670, 28 mai 1905, n° 675; ADCM, 2 O 1 933. Dossier de l'appropriation des bâtiments des Ursulines de Chavagnes en école primaire supérieure, 1906-1908.

<sup>2</sup> CSA, 17 janvier 1906, n° 732 ; 30 septembre 1906, n° 747 ; 20 janvier 1907, n° 763.

<sup>3</sup> ROGERS Rebecca, *Les Bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 220.

<sup>4</sup> AERLR, Consistoire. Lettres de Dubois aîné à J. Ranson, 24 prairial an X et du pasteur Rang à Estienvrot, 30 floréal an X.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de Louis Delmas à Lucien des Mesnards, 7 février 1842.

<sup>6</sup> ADCM, 1 T 361bis. Brouillon de la lettre du recteur de Poitiers au Ministre de l'Instruction publique, 9 février 1838.

bordelaise<sup>1</sup>. Peu de choses est connu de son administration intérieure sous la Monarchie de Juillet. Elle est appuyée par le pasteur L. Delmas du fait des options orthodoxes de ses directrices<sup>2</sup>, sans que le pasteur paraisse jouer un rôle actif dans la direction.

Tel n'est pas le cas de l'institution de demoiselles établie à Marennes. Le pasteur Gustave Cambon défend la prompte ouverture de l'institution tenue par la suisse Caroline Dilly à la rentrée 1835<sup>3</sup>. Une poignée d'années plus tard, la direction du pensionnat est assurée par de jeunes Rochelaises, Adèle et Constance Laurent<sup>4</sup>. Après la mort d'Adèle Laurent, la direction est reprise par Elizabeth Ardouin<sup>5</sup>. C'est à partir de cette date que l'établissement commence à être soutenu par la SEIPP qui paie les études des jeunes filles se destinant à devenir institutrices<sup>6</sup>. Peu après le mariage de celle-ci, la direction de l'établissement passe sous le contrôle direct du pasteur Cambon et de son épouse<sup>7</sup>. C'est sous cette administration qu'un scandale jette le discrédit sur l'établissement<sup>8</sup>. Il ne paraît pas sans relever : les subsides versés par la SEIPP cessent en 1849 ; à la rentrée 1850, la prise de direction par Eugénie Soubeiran, une institutrice parisienne qui assurait l'essentiel des cours de l'établissement l'année précédente s'avère un échec<sup>9</sup> et le pensionnat ferme à l'été 1851<sup>10</sup>. Ici, le fort contrôle pastoral fragilisa l'institution dans la mesure où les difficultés personnelles du pasteur rejaillissent directement sur l'établissement.

La maison Regelsperger-Bouguereau de Saint-Pierre-d'Oléron est plus originale. L'étroitesse de la clientèle susceptible d'être accueillie par cette maison, la concurrence exercée par les Ursulines de Chavagnes présentes également à Saint-Pierre-d'Oléron ont transformé une pension laïque ouverte aux deux cultes en un établissement appuyé par les protestants. Les bâtiments qui ne sont point autre chose que la « maison des aïeux » chère à Pierre Loti sont acquis au début des années 1830<sup>11</sup> ; l'école ouvre ses portes vraisemblablement à la rentrée 1837<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Le Catholique apostolique*, juillet 1843, n° 7, p. 221.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 89. Lettre de Louis Delmas à Lucien des Mesnards, 10 avril 1842.

<sup>3</sup> ADCM, 1 T 354. Lettre du pasteur de Marennes au recteur de Poitiers, 10 septembre 1835.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 355. Délibération du comité communal d'instruction primaire de Marennes, 3 octobre 1838 ; *Le Catholique apostolique et non romain*, septembre 1840, n° 11, p. 280.

<sup>5</sup> *Le Catholique apostolique*, mai 1843, n° 5, p. 129-134, juin 1843, n° 6, p. 161-176, novembre 1843, n° 11, p. 342-343.

<sup>6</sup> Cf. rapports annuels de la SEIPP de l'exercice 1843-1844 à 1848-1849.

<sup>7</sup> *Le Catholique apostolique*, 17 août 1848, n° 16, p. 150-151. La direction légale est assurée dans un premier temps par Malvina Laurent puis une autorisation provisoire de maîtresse de pension est accordée à l'épouse du pasteur Cambon, cf. ADCM, 1 T 237 et 1 T 356.

<sup>8</sup> Le pasteur Gustave Cambon a été accusé, semble-t-il sans fondement, d'entretenir une relation adultérine avec Malvina Laurent. Cf. AN, F<sup>19</sup> 10 437, dossier du pasteur Cambon et AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séances des 22 novembre 1848 et 30 mai 1849.

<sup>9</sup> *Le Catholique apostolique*, 16 septembre 1850, n° 17, p. 120 ; ADCM, 1 T 299.

<sup>10</sup> C'est ce qu'il est possible de déduire de : ADCM, 1 T 324. Rapport de Normand sur les écoles des arroudissements de Marennes et de Saintes, 20 avril 1852. Normand indique qu'E. Soubeiran était partie tenir un pensionnat à Rouen et vient de revenir à Marennes où elle tient une petite école de filles dans les annexes du temple.

<sup>11</sup> 1832 selon BELLARD Victor, *Ile d'Oléron. Notes d'histoire locale*, Marennes, Imprimerie A. Barbault, 1926, p. 418 ; 1834 d'après CHAGNEAU Gérard, « En Oléron. Autour de la maison des aïeules. Pierre Loti et l'île d'Oléron », *Revue Pierre Loti*, 6<sup>e</sup> année, octobre-décembre 1985, n° 24, p. 170.

1837<sup>1</sup>. Si la direction légale est assurée par Lucile Bouguereau<sup>2</sup>, sœur d'un curé du diocèse de la Rochelle, la direction officieuse est celle de la propriétaire de l'immeuble, Mme Regelsperger, et de ses filles, protestantes. L'enseignement religieux est donc fait par des institutrices distinctes. Selon l'avis tardif d'un inspecteur des écoles primaires, « le parti protestant soutient la maison Bouguereau de tout son pouvoir<sup>3</sup> ». Elle reçut à plusieurs reprises le soutien de la SEIPP<sup>4</sup>. Le départ de L. Bouguereau pour fonder un établissement analogue à la Rochelle<sup>5</sup> entraîne la disparition du pensionnat mixte de l'île d'Oléron : restent ici seulement présentes pour les jeunes filles de l'île des institutions congréganistes. L'installation de l'institution Bouguereau à la Rochelle fait disparaître ses spécificités confessionnelles. Bien qu'une demoiselle Regelsperger y soit toujours associée<sup>6</sup>, l'établissement est présenté comme exclusivement catholique.

De cette première génération ne subsiste à l'aube du Second Empire que la pension rochelaise. Elle cesse d'être exclusivement protestante en accueillant quelques jeunes filles non-protestantes<sup>7</sup>. La direction est reprise au cours des années 1850 par plusieurs personnes qui ne passent que de manière éphémère, Mlle Mesnards<sup>8</sup> puis Esther Theurier jusqu'en 1864. Après le mariage de celle-ci et son départ de la Rochelle<sup>9</sup>, la direction se stabilise avec Eugénie Granger<sup>10</sup>. Née en 1836 dans l'Oise et ayant obtenu son brevet de capacité à Douai en 1856, il est probable que sa venue ait été recherchée par le conseil presbytéral qui soutient son installation<sup>11</sup>. A compter de 1878, E. Granger s'appuie sur une autre enseignante de l'établissement de quelques années sa cadette, Adèle Loupot, et la maison est régulièrement présentée à partir des années 1880 comme étant sous la direction conjointe d'E. Granger et d'A. Loupot<sup>12</sup>. C'est tout

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 354. Délibération du comité d'instruction publique de l'arrondissement de Marennes, 6 avril 1837, favorable à l'ouverture d'une école primaire de filles tenue par Lucile Adélaïde Bouguereau.

<sup>2</sup> Sur ce personnage, cf. les brèves notices nécrologiques de : *Bull. SAHSA*, t. XVIII, 1898, p. 294 et *BR*, t. XXXV, 6 août 1898, n° 6, p. 67-68. Elles masquent totalement la collaboration avec les protestants dans l'île d'Oléron où le nécrologue du *Bulletin religieux* se contente de dire que « la paroisse de Saint-Pierre d'Oléron garde fidèlement son souvenir ».

<sup>3</sup> ADCM, 1 T 324. Rapport de Normand sur les écoles des arrondissements de Marennes et de Saintes, 20 avril 1852.

<sup>4</sup> e.g. : *Quinzième rapport de la SEIPP*, Paris, 1843-1844, p. 26 ; *Seizième rapport de la SEIPP*, Paris, 1844-1845, p. 96 ; *Dix-septième rapport de la SEIPP*, Paris, 1845-1846, p. 122.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 324. Rapport de Normand sur les écoles des arrondissements de Marennes et de Saintes, 1<sup>er</sup> avril 1853.

<sup>6</sup> Une institutrice de Rochefort est passée par cet établissement codirigé par Mlles Bouguereau et Regelsperger. ADCM, 1 T 242. Rochefort, dossier de Mlle Marie Huet.

<sup>7</sup> ADCM, 1 T 324. Rapport de Lévêque sur les écoles de l'arrondissement de la Rochelle au 1<sup>er</sup> août 1851.

<sup>8</sup> Attestée par ADCM, 1 T 286. Lettre de Lévêque, inspecteur primaire de la Rochelle, au recteur, 19 juillet 1853.

<sup>9</sup> Sur ce personnage, cf. la notice qui lui est consacrée dans POUJOL Geneviève, *Un féminisme sous tutelle. Les protestantes françaises. 1810-1860*, Paris, Editions de Paris/Max Chaleil, 2003, p. 251 [erreur de graphie dans le nom de jeune fille, il est écrit Thaurier au lieu de Theurier].

<sup>10</sup> AMLR, 1 R 9. Dossier d'ouverture d'un établissement tenue par Mlle Granger succédant à Mlle Theurier, 1864.

<sup>11</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1847-1872). Séance du 19 août 1864.

<sup>12</sup> Cf. les annonces du *Bulletin évangélique* à propos de cet établissement : *BEO*, 1<sup>er</sup> août 1885, n° 5, p. 4 ; 20 février 1886, n° 4, p. 4 ; 15 octobre 1887, n° 20, p. 4.

naturellement qu'Adèle Loupot prend la succession d'Eugénie Granger en 1891<sup>1</sup>. A côté de la Rochelle, d'autres écoles de filles protestantes se doublent de manière plus ou moins durable de pensionnats.

Parmi les établissements très éphémères<sup>2</sup>, il faut compter celui de Chaillevette, tenu par Adélie Ecubard, « l'ange de la commune » de Chaillevette<sup>3</sup>. Avec sa sœur Elmina, elle commença à tenir école en 1845<sup>4</sup> et au début de la décennie suivante, son école accueille des « pensionnaires protestantes de loin<sup>5</sup> ». Au milieu des années 1850, la disparition de sa sœur<sup>6</sup> et de son frère avec qui elle vivait fragilise l'école tenue par A. Ecubard qui se limite désormais à accueillir prioritairement les petites filles de Chaillevette<sup>7</sup>. La pension de Royan connaît une évolution assez semblable. Commencant ses travaux en 1850<sup>8</sup>, elle complète l'école de filles ouverte en 1842 par Alméria Gaillard<sup>9</sup>. Comme à Chaillevette, le pensionnat est un dispositif auxiliaire à une école de filles destinée aux enfants de la commune.

En revanche, subsiste et s'affirme le dernier pensionnat né, l'institution protestante de Saintes. A l'origine de cette fondation, se trouve Lucien des Mesnards qui depuis plusieurs années cherchait à obtenir des pasteurs et des laïcs importants de la région leur soutien à cette création<sup>10</sup>. La maison ouvre officiellement ses portes à la rentrée 1854<sup>11</sup>, pratiquement en même temps que l'institution Bernard-Palissy de Rochefort qui se destinait aux garçons. La coïncidence de date n'est pas un hasard. Saintes est conçu comme le pendant féminin de Rochefort : « l'éducation qui est donnée dans cette pension est strictement chrétienne », juge bon de préciser le pasteur F.-M. Roufineau<sup>12</sup>. Il s'agit également de lutter contre les pensions laïques qu'une partie de l'opinion protestante juge encore « plus cléricales que les couvents eux-mêmes<sup>13</sup> ». Dans un premier temps,

---

<sup>1</sup> ADCM, 1 T 244. Déclaration d'ouverture à la mairie du pensionnat libre et de l'externat, 31 janvier 1891.

<sup>2</sup> L'établissement de Mme Marchand, à Rochefort, est encore plus éphémère : son existence nous est connu par une annonce de la *Foi* (15 septembre 1863, n° 52, p. 424) et il ne figure pas dans l'enquête annuelle de 1864 (ADCM, 1 T 327\*).

<sup>3</sup> Formule de Ferdinand Gatineau : APED. 2<sup>e</sup> volume du journal de F. Gatineau, 14 novembre 1862.

<sup>4</sup> ADCM, 1 T 356. Lettre du sous-préfet de Marennes au recteur de Poitiers, 10 novembre 1845.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 324. Rapport de Normand sur les écoles des arrondissements de Marennes et de Saintes, 20 avril 1852.

<sup>6</sup> Cf. sa notice nécrologique dans : *TV*, 22 septembre 1854, n° 18, p. 277-284.

<sup>7</sup> *AGSEG tenue les 25 et 26 juin*, Genève, 1856, p. 56.

<sup>8</sup> A. Gaillard fait des démarches pour la création du pensionnat primaire en 1850. ADCM, 1 T 286. Lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes au recteur de la Charente-Inférieure, 9 novembre 1850.

<sup>9</sup> ADCM, 1 T 355. Démarches entreprises à l'automne 1841 et qui se conduent par l'autorisation d'ouverture en mai 1842.

<sup>10</sup> ADCM, 16 J 89. Lettres du pasteur Delmas à Lucien des Mesnards, 7 février et 10 avril 1842, 15 mars 1843 ; de Thomas Hine au même, 14 septembre 1842 ; de Roulet au même, 27 février 1843, 23 avril 1844.

<sup>11</sup> *TV*, 11 août 1854, n° 15, p. 244.

<sup>12</sup> *TV*, 27 juillet 1855, n° 14, p. 112.

<sup>13</sup> *Le cinquantenaire de l'institution Magistel. 7 mars 1905*, Saintes, Association des anciennes élèves de l'Institution Magistel, 1905, p. 6.



le pensionnat est dirigé par Hortense Auloubet, aidée de son mari, Léon<sup>1</sup>. Bien que plus ancien dans la carrière enseignante, celui-ci demeure en retrait dans la direction, probablement en raison de ses démêlés politiques en 1850 : il fut accusé de « manœuvres blâmables lors des élections<sup>2</sup> ». Le lancement de l'établissement se fait sur des bases fragiles : de 1855 à 1860, la SEG et, plus épisodiquement, la SEIPP soutiennent l'œuvre<sup>3</sup>. La pension ne connaît son plein essor qu'à partir de l'arrivée des sœurs Magistel, Louise et Lina, à la direction en 1859. L'institution est désormais connue sous le nom de « pension Magistel ». Elles vont en assurer la direction totale jusqu'en 1889 et se retirent progressivement ensuite. A la mort de la sœur cadette, Lina, en 1893, l'institution aurait contribué à la formation de 800 jeunes filles protestantes<sup>4</sup>. Après leur départ, s'observe une plus grande rotation dans les directrices de l'établissement mais la maison réussit à dépasser les crises grâce au soutien sans faille des pasteurs successifs de Saintes, François-Mathurin Roufineau, et son fils Abel.

**Tableau 33 : Le recrutement des pensionnats de jeunes filles protestantes en Charente-Inférieure (1864-1889).**

Année	Pension Granger (la Rochelle)		Pension Gaillard (Royan)		Pension Magistel (Saintes)	
	Elèves	dont pensionnaires	Elèves	dont pensionnaires	Elèves	Dont pensionnaires
1864	44	12	100	18	35	0
1872	34	6	95	2	42	30
1881	40	14			45	36
1889	39	8			43	24

Sources : 1 T 327\*, 333\*, 338\*, 347\* ; en 1864, il y a une probable erreur de l'inspecteur primaire de Saintes pour la pension Magistel.

L'implantation des établissements dans l'espace urbain reflète des clientèles et des logiques différentes. La composition des élèves montre des recrutements nettement distincts à Royan, la Rochelle et Saintes [Cf. Tableau 33]. A Royan, les capacités d'accueil de pensionnaires se réduisent : lorsqu'Emilie Pelisson née Gaillard succède à sa mère en 1877, elle n'a le droit d'accueillir que sept pensionnaires<sup>5</sup>. Celles-ci se réduisent progressivement aux seules boursières accueillies au titre du cours normal protestant. L'établissement rochelais compte toujours un petit nombre de pensionnaires mais l'essentiel des élèves doit être recruté dans la bourgeoisie protestante locale. Enfin, à Saintes, le caractère de pensionnat est nettement affirmé même si Saintes et ses campagnes fournissent une part importante des élèves : en 1903, un quart des

<sup>1</sup> TV, 27 juillet 1855, n° 14, p. 112.

<sup>2</sup> ADCM, 1 T 286. Etat des instituteurs communaux qui ont été punis de la réprimande, établi par le préfet, 6 septembre 1850.

<sup>3</sup> Mention régulière sur les rapports annuels de la SEG de 1855 à 1860, seulement en 1855 et en 1857 pour la SEIPP.

<sup>4</sup> BEO, 7 janvier 1893, n° 1, p. 4.

<sup>5</sup> ADCM, 1 T 345. Délibération du conseil départemental de l'Instruction publique de la Charente-Inférieure, 7 décembre 1877.

membres de l'amicale des anciennes élèves réside dans la ville de Saintes<sup>1</sup>. De plus, au regard des prix des pensions, le public auquel se destine l'institution Magistel est plus modeste que la pension Granger. A Saintes, le prix annuel n'est, au début des années 1860, que de 450 francs ; il est de 600 francs à la Rochelle<sup>2</sup>.

La localisation des institutions est un symptôme de l'intégration des protestants dans le tissu urbain. L'école de Royan reste circonscrite dans un quartier central : au début des années 1850, elle se situe à quelques dizaines de mètres du temple, dans la grande rue de Royan<sup>3</sup>, elle émigra par la suite sur le boulevard Botton, en front de mer, peut-être afin d'attirer en son sein des pensionnaires devant suivre à des fins thérapeutiques des bains de mer. A l'exception d'un bref intermède à la fin des années 1880 où la pension de quartier changea à plusieurs reprises, sans s'éloigner du centre rochelais, la maison Granger resta rue Dupaty, à proximité de l'hôtel de ville, au cœur de la ville bourgeoise<sup>4</sup>. A Saintes, l'installation la plus durable de l'institution Magistel se fit rue du Croix-Melon<sup>5</sup>, une rue retirée de Saintes à la marge des zones rurales, un espace peu urbanisé dans la seconde moitié du siècle<sup>6</sup>.

L'origine des enseignantes témoigne de la différence des objectifs des pensionnats. A Royan, c'est avant tout une affaire de famille et locale : en 1877, outre la directrice, l'établissement s'appuie sur une sœur de celle-ci, une jeune fille de Royan et une Anglaise pour les cours de langue<sup>7</sup>. En 1886, à la Rochelle, aucune des enseignantes de l'institution Granger n'est originaire de la Charente-Inférieure<sup>8</sup>. Il est plus difficile de connaître l'origine des enseignantes de la pension Magistel et il faut se limiter aux seules directrices. Le recrutement régional est majoritaire<sup>9</sup>. En outre, les pensions Magistel et Granger jouissent de la présence sur place

---

<sup>1</sup> *La Primevère. Journal correspondance des anciennes élèves de la Pension Magistel*, 2<sup>e</sup> année, n° 3, p. 11-12.

<sup>2</sup> *La Foi*, 15 octobre 1861, n° 8, p. 64.

<sup>3</sup> ADCM, 8 M 2, Royan, recensement de 1851.

<sup>4</sup> Sur les divers immeubles abritant l'institution, cf. BMLR, Ms 2 200, fol. 177.

<sup>5</sup> Actuelle rue Pallu-de-la-Barrière.

<sup>6</sup> Sur les divers emplacements de l'institution, cf. *Le cinquantenaire de l'institution Magistel. 7 mars 1905*, Saintes, Association des anciennes élèves de l'Institution Magistel, 1905, p. 7. Les deux précédents sites (rue des Notre-Dame et Saint-Eutrope) se situent également, l'un dans un quartier populaire périphérique, et l'autre dans un espace encore peu urbanisé, assez proche de la rue du Croix-Melon.

<sup>7</sup> ADCM, 1 T 245. Etat des institutrices de l'institution protestante laïque de filles de Royan, 1877.

<sup>8</sup> ADCM, 1 T 243. Liste des adjointes proposées par Eugénie Granger, 8 octobre 1886.

<sup>9</sup> Les époux Auloubet (1854 à 1859) sont de Mornac ; Louise et Lina Magistel (1859 à 1889), nées à Pérignac, près de Pons, habitaient Jonzac depuis au moins les années 1840 ; Aline Danjou née Meunier, (1889 à 1896), épouse d'un employé des chemins de fer devenu professeur de dessin à Saintes, née à Saintes, est une ancienne élève de la pension ; Mlle Saint-Alary (1896 à 1904) est originaire de l'Ariège ; Mme Audouin, veuve d'un ancien pasteur de la Tremblade, est la fille d'un ancien instituteur protestant de la Tremblade (1905 à 1906) ; Mme Lassueur (1909 à 1914) est la veuve de l'évangéliste de la Société centrale en charge du poste de Villefagnan (Charente) décédé en 1909. A la veille de la guerre, la direction est reprise par Hélène Moinet, fille d'un ancien sénateur de la Charente-Inférieure et qui appartient aux milieux évangéliques de Saujon. Nous n'avons pas réussi à identifier l'origine de Mlle Linck qui succéda à Mme Audouin (1906 à 1909).

d'établissements secondaires masculins : certains des professeurs du Collège de Saintes ou du Lycée de la Rochelle dispensent des cours aux jeunes filles<sup>1</sup>.

Les circonstances de la fin de l'existence des institutions Gaillard, Loupot et Magistel éclairent les liens entre ces pensions et l'enseignement d'Etat. La première à disparaître est la maison royannaise : la communalisation de l'école protestante de filles, décidée en 1878<sup>2</sup>, paraît provoquer, par contrecoup, la disparition du pensionnat. Le pasteur Maffre, de Royan, fervent partisan du retrait de représentants confessionnels dans l'enseignement public<sup>3</sup>, ne dut guère soutenir une institution d'enseignement confessionnelle protestante. L'institution rochelaise ne ferme ses portes qu'à l'été 1903<sup>4</sup> : il est probable que le projet d'installation à la Rochelle d'un Collège de jeunes filles n'est pas étrangère à sa disparition. Alors que les autres maisons protestantes s'étiolaient, la pension Magistel jouit d'un plus grand rayonnement dans l'ouest : à partir de 1897, Henri Durand-Gasselin, un riche notable de Nantes, procure des demi-bourses à l'institution Magistel en faveur de jeunes filles se destinant à l'enseignement, financement administré sous le contrôle de la SEIPP<sup>5</sup>. Par la suite, grâce au soutien du pasteur Abel Roufineau<sup>6</sup>, la pension saintaise réussit à passer le cap de la création de Cours secondaires puis d'un Collège public de jeunes filles : l'établissement renonce à l'enseignement dans la pension et se transforme en structure d'accueil des jeunes filles suivant les cours du Collège<sup>7</sup> et qui reçoivent au sein de la pension « une éducation protestante intégrale<sup>8</sup> ». A cette fin, la pension se transporte en face du Collège de jeunes filles installé dans l'ancien couvent des Ursulines de Chavagnes à côté de l'église de Saint-Eutrope. C'est le seul établissement protestant de jeunes filles à survivre à la Grande Guerre en Charente-Inférieure.

---

<sup>1</sup> Apparemment dès le Second Empire pour la pension rochelaise (cf. MESCHINET DE RICHEMOND Louis, *La Rochelle et ses environs*, La Rochelle, 1866, p. 187) ; seulement sous la Troisième République pour la pension saintaise (les publicités publiées dans le *Bulletin évangélique* le mentionnent, mais pas celles du *Témoin de la Vérité* : e.g. : BEO, n° 5, 2 mars 1895, p. 23)

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 1 664. Lettre du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts au préfet, 12 décembre 1878.

<sup>3</sup> JM, 7 février 1886, n° 6. Sa notice nécrologique rappelle qu'en tant que membre du Conseil de l'Instruction publique de l'Académie de Poitiers, « il félicita le gouvernement de la loi nouvelle, qui l'exduait, ainsi que les représentants des autres cultes, déclarant qu'il était temps enfin de dénouer les liens qui attachaient encore l'Université à l'Eglise ».

<sup>4</sup> AERLR, SC, correspondance n° 6. Lettre de Louis Meschinot de Richemond à Carpentier, sans date [au plus tôt, décembre 1903] et BMLR, Ms 2 200, fol. 177.

<sup>5</sup> *Le cinquantenaire de l'institution Magistel. 7 mars 1905*, Saintes, Association des anciennes élèves de l'Institution Magistel, 1905, p. 25.

<sup>6</sup> La notice nécrologique de ce pasteur rappelle que ses deux œuvres de prédilection furent le *Bulletin évangélique de l'Ouest* et la pension Magistel. Cf. BEO, 1<sup>er</sup>-15 mai 1917, n° 9-10, p. 18-20.

<sup>7</sup> *Le cinquantenaire de l'institution Magistel. 7 mars 1905*, Saintes, Association des anciennes élèves de l'Institution Magistel, 1905, p. 18 ; *La Primevère. Journal correspondance des anciennes élèves de la Pension Magistel*, 5<sup>e</sup> année, janvier 1906, n° 1, p. 3-4.

<sup>8</sup> *Institution Magistel fondée en 1854. Pension protestante de jeunes filles dirigée par Mme H. Moinet (...). Saintes (Charente-Inférieure)*, Cahors et Alençon, Imprimeries, Coueslant, sans date [1918], p.6.

\*

\* \*

Après la Révolution, la reconquête, voire la conquête, religieuse, passa par les œuvres. Hôpitaux, orphelinats, asiles de vieillards et surtout écoles furent autant de lieux que les acteurs religieux se montrèrent soucieux d'investir, avec un succès inégal. La catholicisation des structures hospitalières et charitables ne suscita guère de problèmes au XIX<sup>e</sup> siècle : malgré la rupture révolutionnaire, l'héritage de l'Ancien Régime est sur ce point peu remis en cause et, au contraire, fructifie. Même pour les fondations hospitalières de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'heure de la République laïque, il n'était pas envisageable d'user d'infirmières laïques au lieu de congréganistes. Les enjeux furent différents pour les écoles primaires et secondaires. Pour les écoles primaires, trois traits ressortent nettement : faiblesse structurelle de l'enseignement congréganiste masculin ; développement puis stabilisation dans les années 1880 de l'enseignement congréganiste féminin ; essor de l'enseignement protestant dans le contexte de la confessionnalisation consécutive à la loi Falloux et effacement rapide sous la Troisième République. Pour les écoles secondaires de garçons, ce n'est vraiment qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que l'opposition entre enseignement catholique et enseignement laïque et public modela le paysage de l'enseignement secondaire : auparavant, les enjeux se situent surtout autour de la présence religieuse au sein même des établissements publics. Pour les filles, le monde des pensionnats fut dominé par les congrégations et c'est cette domination même qui suscita les réactions huguenotes en faveur de la création de pensionnats confessionnels protestants.

S'il y eut un développement de structures confessionnelles dans l'espace hospitalier et éducatif, le bilan, l'efficacité de l'entreprise doivent être nuancés. La volonté d'asseoir une confessionnalisation de l'enseignement, des soins et des hôpitaux par la mise en place de maisons tenues par des congrégations religieuses dans les premières décennies de la Troisième République en réaction à la laïcisation et la neutralisation religieuse de ces espaces publics échoue partiellement. Le positionnement de la Charente-Inférieure dans une hiérarchie nationale ou régionale de la démographie congréganiste est, à cet égard, significatif<sup>1</sup>. En 1900, le diocèse de la Rochelle-Saintes se situe en dessous de la moyenne nationale sur ce plan. Il y aurait 2,9 religieux et 26,9 religieuses pour 10 000 habitants en Charente-Inférieure contre 7,6 et 32,9 au niveau national. A l'échelle nationale, entre 1861 et 1900, les effectifs congréganistes masculins et féminins croissent respectivement de 66 % et de 42 %. Si la croissance congréganiste féminine est conforme à la proportion nationale, la Charente-Inférieure voit les effectifs masculins augmenter

---

<sup>1</sup> Les chiffres et les proportions suivantes sont établies à partir de : SAUVESTRE Charles, *Les congrégations religieuses. Enquête*, Paris, Achille Faure, libraire-éditeur, 1867, pour 1861 ; SORREL Christian, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française. 1899-1904*, Paris, Cerf, 2003, p. 227-230, pour 1900.

seulement de 15 %. Sa place dans l'ensemble des départements reste donc, à peu de choses près, inchangée pour les congrégations féminines tandis qu'elle chute nettement pour les congrégations masculines<sup>1</sup>. Si on l'insère de nouveau dans une vaste région sud-ouest<sup>2</sup>, elle apparaît comme l'un des pôles les moins dynamiques pour le développement des congrégations. Par la croissance du chiffre de religieuses, cinq départements du sud-ouest atlantique disposent d'une croissance plus forte que la Charente-Inférieure : les Basses-Pyrénées, les Deux-Sèvres, la Charente, les Landes et la Dordogne. Ce développement s'explique surtout par la médiocrité de leur situation initiale – en 1861, à l'exception des Basses-Pyrénées, tous ces départements avaient moins de cinq cents religieuses. Si il n'y eut pas renonciation à marquer de son empreinte, à structurer l'espace éducatif et charitable, ce projet religieux est extrêmement sensible au contexte réglementaire et légal imposé par l'Etat : à cet égard, la législation du début des années 1900 marqua un coup d'arrêt, sinon définitif, du moins aux effets durables pour l'ensemble des activités pour lesquelles les Eglises s'engagent comme acteurs privés.

Les œuvres contribuèrent donc bien à la visibilité du fait religieux dans l'espace public et plus particulièrement dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où la religion est de plus en plus remise en cause. Toutefois, les acteurs catholiques et protestants de la Charente-Inférieure ne réussirent pas à imposer en profondeur une marque religieuse durable dans ce type d'espace où l'Etat, en revanche, joue un rôle croissant.

---

<sup>1</sup> Pour les congrégations masculines : 50<sup>e</sup> position en 1861 ; 63<sup>e</sup> position en 1900 ; Pour les congrégations féminines : 44<sup>e</sup> position en 1861 (avant la Charente-Inférieure, il y avait les départements devenus allemands après 1870) ; 42<sup>e</sup> position en 1900.

<sup>2</sup> Charente ; Charente-Inférieure ; Dordogne ; Gironde ; Lot-et-Garonne ; Landes ; Basses-Pyrénées ; Deux-Sèvres ; Vienne ; Vendée.

## CONCLUSION DU LIVRE SECOND

Afin de matérialiser la foi catholique ou la foi protestante, les voies furent diverses. L'édification de lieux de culte est la modalité la plus évidente de la christianisation du territoire communal et de l'affirmation de l'égalité légitimité des cultes. Au contraire de la Gironde voisine où le cardinal Donnet multiplie les clochers, le diocèse de la Rochelle ne se signale pas par une grande ardeur en ce domaine. Les constructions se concentrent entre 1860 et 1880, c'est-à-dire la courte période où le département est dominé par les élites conservatrices et bonapartistes, où les relations entre les prélats et le gouvernement sont excellentes et où l'Etat se montre le plus sensible à la nécessité de pourvoir à l'édification de lieux de culte conformes à la majesté du culte catholique. Les éléments les plus visibles – les flèches néo-gothiques – ne s'élèvent massivement qu'à partir des années 1860 et surtout sous la Troisième République, au moment où la remise en cause de la religion dans l'espace public devient de plus en plus forte. Ces églises neuves ne visent pas seulement à satisfaire aux besoins du culte, il s'agit bien d'affirmer la persistance de la fidélité à sa religion au moment où celle-ci est contestée. C'est en ce sens que se comprend le clocher d'Archiac, édifié aux risques et périls du seul curé en 1899. Il est à la fois le symbole de la foi catholique dans un fief devenu politiquement radical et le symbole de l'identité paroissiale et communale d'un chef-lieu de canton dont le rôle religieux est contesté pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle par la paroisse voisine d'Arthenac. L'élan de constructions touche aussi les protestants et à partir de la Monarchie de Juillet, les constructions réformées ne se contentent plus de remplacer les maisons d'oraison du Désert, elles se font dans des communes où il y avait certes une minorité protestante de longue date présente mais qui ne pouvait pas se prévaloir d'une continuité de la célébration du culte depuis le Désert<sup>1</sup>. Pour les communautés reconnues par l'Etat, le réseau des nouveaux temples se calque sur le réseau des églises catholiques : la minorité protestante cherche à jouir dans la pierre de l'égalité des cultes. Sous la Troisième République, alors que les catholiques évitent dans leur programme d'édification toute connotation politique trop voyante, les protestants se perçoivent bien comme l'Eglise de la République et de l'Avenir : la rhétorique

---

<sup>1</sup> Cela concerne sept temples des Eglises reconnues par l'Etat (création d'un second temple dans la bourg à Arvert et à Breuillet ; mise en place de nouveaux temples à Saujon, Vaux, Saint-Augustin, Médis, Etaules) et tous les temples des œuvres d'évangélisation.

justifiant et accompagnant les constructions les temples des œuvres d'évangélisation l'illustre avec force.

La visibilité de la religion disséminée dans l'espace communautaire se réalise plus difficilement : certes, malgré la translation généralisée des cimetières, le territoire des morts reste bien un espace dominé par la symbolique catholique mais c'est le seul espace avec le lieu de culte qui échappe à la laïcisation généralisée du territoire communal. C'est en ce sens d'une résistance à un « désenchantement » ou d'une normalisation de l'espace quotidien que peut se comprendre l'attachement des populations protestantes de la presqu'île d'Arvert à leurs cimetières particuliers. Les croix et les calvaires ne s'érigent et ne se maintiennent avec succès dans l'espace communal que dans les localités où la contestation de la religion s'opère le plus tardivement. Les statues aux grands hommes n'honorent pas des catholiques et les protestants auxquels il est rendu hommage ainsi sont vidés de leurs vertus religieuses. L'espace civique l'emporte sur l'espace paroissial et la marque religieuse s'estompe peu à peu, non sans résistances comme en témoignent les érections tardives des croix et des calvaires dans les années 1890. Par les signes catholiques parsemés dans le paysage communal, par les clochers néo-gothiques construits, l'Eglise catholique cherche à affirmer sa puissance matérielle au moment où sa place dans l'espace public et dans les identités territoriales est de plus en plus interrogée. Les stratégies de visibilité dans l'espace scolaire prouvent la différence d'interprétation du rôle que cherchent à assurer les Eglises dans le domaine scolaire mais aussi charitable. L'essor de structures éducatives clairement confessionnelles est lent et ne s'accélère qu'au moment où la législation favorise la confessionnalisation des structures éducatives. Dès lors que les lois accordent aux Eglises le droit de se mêler des écoles, les protestants aspirent à affirmer leur légitimité dans cet espace. En revanche, si aucun culte n'est avantagé dans le système scolaire public, le retrait des protestants des structures enseignantes se fait sans heurt. Inversement, les catholiques se refusent à renoncer au rôle que s'accorde traditionnellement l'Eglise en ce domaine : la laïcisation des écoles publiques menée dans les années 1880 n'affecte qu'à la marge le tissu scolaire congréganiste. Seules les lois anti-congréganistes des années 1900 réussissent à affaiblir durablement les écoles catholiques. Le domaine charitable, par contre, échappe largement à la sécularisation : l'hôpital public reste congréganiste et, à la préfecture, celui-ci se double même d'un hôpital public protestant.

La topographie urbaine et la place mouvante qui occupent les réseaux d'équipements religieux montrent bien le statut inégal du fait religieux dans le monde urbain de l'Aunis et de la

Saintonge<sup>1</sup>. Les sous-préfectures les plus modestes – Marennes et Jonzac – voient précocement installer et peu bouger par la suite les couvents religieux qui se limitent à un seul établissement. La préfecture maritime voit s'étendre et se disperser les équipements congréganistes : la ville *intra-muros* reste toujours privilégiée mais les écoles religieuses du centre-ville sont doublées par des écoles congréganistes équivalentes dans le faubourg ouvrier de Notre-Dame qui se structure très vite autour de l'église édifiée sous le Second Empire. La Rochelle offre un cas de figure différent : se constitue progressivement un quartier catholique. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, évêché, écoles congréganistes et grand séminaire sont présents dans l'ensemble de la ville mais au seuil des années 1880 quand la laïcisation touche les écoles publiques, le tissu congréganiste se rétracte au nord de la place d'Armes et se met à distance du centre décisionnel de la ville. A cet égard, la ville dans laquelle la dimension religieuse est la moins contestée et la plus diffractée dans l'ensemble de son territoire est bien la capitale de la Saintonge où des institutions religieuses sont présentes dans toutes les paroisses et où les cimetières catholique et protestant furent longtemps disjoints. Saint-Jean-d'Angély offre, quant à elle, l'exemple d'une rupture de ce schéma de structuration de la ville par la religion : le cœur de la Ville est l'abbaye bénédictine inachevée. Celle-ci abrite tout à la fois l'église paroissiale et un établissement secondaire congréganiste tenant lieu de Collège communal. Le contrat unissant la Ville à la congrégation tenant l'école secondaire est rompu au seuil des années 1880 et le projet de reconstruction de l'église lancé à la fin des années 1860 met trente ans à aboutir. La religion perd ici son rôle structurant.

Les constructions et les équipements qui servent de support à l'identité religieuse tant dans le domaine religieux au sens étroit que dans le domaine éducatif et charitable cherchent à matérialiser la pérennité de la place prépondérante donnée aux cultes dans l'espace public. Construire des bâtiments imposants et clairement identifiés à la religion qui en est à l'origine est une pratique particulièrement observable à partir des années 1880.

A cette date-là, la mise en scène et la mise en mémoire publiques de la foi religieuse voient profondément changer leur place dans les dispositifs d'affirmation de la religion dans l'espace public.

---

<sup>1</sup> Cf. les cartes présentées dans les annexes. Majoritairement, elles présentent la situation existante au tournant des années 1870 et 1880. Elles ont été réalisées à partir des cartes des fonds iconographiques de la bibliothèque de la Rochelle et des Archives départementales. Lorsque les cartes employées ne fournissaient pas ces renseignements, la localisation des établissements congréganistes a été faite à partir des adresses fournies par les liasses des séries V et T. Les écoles protestantes furent situées à partir de la série T et des registres de délibérations des conseils municipaux. Les salles Mac-All furent localisées grâce aux rapports annuels de cette société. Les loges l'ont été grâce aux tableaux des membres des loges conservés à la BNF.



**LIVRE TROISIEME. L'ESPACE DES  
FIDELES, UN VECU ENTRE  
CHRISTIANISATION ET SECULARISATION.**

## INTRODUCTION DU LIVRE TROISIEME

La religion ne s'enferme pas dans ses lieux de culte. Elle s'exprime par des pratiques, des cérémonies et des comportements. Ceux-ci peuvent s'exercer dans la vie privée des individus et échapper au regard du public mais il apparaît tout aussi important pour les acteurs, laïcs comme clercs, d'affirmer publiquement leur foi par des comportements qui se veulent conformes à l'enseignement de leur religion. Il ne s'agit pas seulement de pratiquer les vertus catholiques ou protestantes, mais aussi de participer physiquement à des manifestations ordinaires ou extraordinaires qui sont autant d'occasions de marquer aux yeux de tous l'appartenance à son Eglise. Le droit d'accéder à la voie publique et son contrôle constituent des enjeux de premier plan dans l'affirmation du pouvoir d'une religion à organiser l'espace civique et communautaire qui devient dès lors espace religieux.

En outre, l'appropriation religieuse des espaces ne passe pas seulement par des églises et des temples : une part essentielle est dévolue à l'imaginaire. Comment des lieux se transforment-ils en hauts lieux d'une foi religieuse ? Quels sont les discours et les institutions qui légitiment la mutation en un lieu « où souffle l'esprit » religieux, catholique ou protestant ? Pierre-Yves Saunier a montré ainsi les phases par lesquelles passa Fourvière avant de devenir le symbole du catholicisme lyonnais<sup>1</sup>. En partant du cas cévenol, Patrick Cabanel repéra également les marqueurs qui transforment un paysage en un « paysage protestant<sup>2</sup> ». Des processus semblables sont-ils observables en Aunis et en Saintonge ? De quelle manière les catholiques construisent-ils un passé et une légitimité catholiques à leur province ? Comment se diffuse l'identification de la presqu'île d'Arvert à une « petite Canaan saintongeoise<sup>3</sup> » et quelle place prend la Rochelle dans cette mémoire protestante ?

Après l'examen des dispositifs mémoriels religieux et de leurs possibles traductions par des manifestations religieuses, il conviendrait de réexaminer plus attentivement comment la question des manifestations extérieures des cultes est comprise et débattue. Un déplacement de la

---

<sup>1</sup> SAUNIER Pierre-Yves, « Haut-lieu et lieu haut : la construction du sens des lieux. Lyon et Fourvière au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHMC*, t. 40, 1993, n° 2, p. 202-227.

<sup>2</sup> CABANEL Patrick, « Qu'est-ce qu'un paysage protestant ? », dans *Montagnes, Méditerranée, Mémoire. Mélanges offerts à Philippe Joutard* (réunis par Patrick CABANEL, Anne-Marie GRANET et Jean GUIBAL), Aix – Grenoble, Publications de l'Université de Provence – Musée dauphinois, 2002, p. 89-102.

<sup>3</sup> MAILLARD Th., « Les sépultures huguenotes en plein champ », *BSHPF*, t. 71, 1922, p. 58.

légitimité de la religion à occuper un espace public partagé par tous, catholiques, protestants et incroyants, s'observe au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Comment catholiques et protestants comprennent-ils le libre exercice des cultes ? De quelle manière l'Etat, les autorités municipales et administratives interprètent-ils leurs droits et leurs devoirs en ce domaine ?

## CHAPITRE 8. MEMOIRE DE LA RELIGION, RELIGION DE LA MEMOIRE.

« L'espace est un des supports privilégiés de l'activité symbolique<sup>1</sup> » et la mémoire est bien l'une des activités les plus nécessaires à la constitution d'un groupe social ou religieux. Maurice Halbwachs avait justement montré que pour exister et pour durer, toute société a besoin d'une mémoire qui puisse être spatialisée et territorialisée et qu'« un groupe religieux, *plus que tout autre*, a besoin de s'appuyer sur un objet, sur quelque partie de la réalité qui dure parce qu'il prétend lui-même ne point changer<sup>2</sup> ». Pendant le « siècle de l'histoire » (A. Thierry), l'élaboration de lieux de mémoire et l'invention d'une tradition sont des étapes incontournables du travail des communautés protestante et catholique de la Charente-Inférieure. Elles réinvestissent et reconstruisent les espaces en fonction des débats du temps présent ; la mémoire religieuse est particulièrement sensible à ce phénomène. C'est moins le passé que les traces et la mémoire du passé qui importent dans la définition des identités collectives et dans l'écriture de l'histoire des Eglises catholique et réformée en Aunis et en Saintonge.

Il nous faudra partir des conditions d'élaboration de mémoires religieuses concurrentes telles qu'elles s'élaborent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle pour voir ensuite de quelle manière elles s'incarnent chez les protestants et les catholiques : d'une part, constitution difficile de lieux de mémoire huguenots ; d'autre part, invention de pèlerinages permettant aux fidèles de montrer leur appartenance au catholicisme.

---

<sup>1</sup> Paul Claval cité par LAGREE Michel, *Religion et cultures en Bretagne. 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992, p. 23.

<sup>2</sup> HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 (éd. Gérard NAMER), p. 228. C'est nous qui soulignons.

## **1. LA CONSTRUCTION D'UNE MEMOIRE RELIGIEUSE.**

L'écriture de l'histoire régionale est une arme de combat que ne négligent pas d'utiliser les clercs et les laïcs dans la construction de leurs identités religieuses contemporaines. Cette pratique érudite en plein essor sous la Troisième République se traduit par une profusion de publications. Ecrire l'histoire du protestantisme ou du catholicisme à cette date-là a des finalités certes religieuses mais aussi identitaires et politiques. Il convient de remarquer toutefois que les prémices de cette production historique sont antérieures. On essaiera de repérer successivement comment protestants et catholiques s'emparent de cette activité.

### ***1.1. LES SUPPORTS DE L'IMAGINAIRE PROTESTANT.***

Quels sont les acteurs à l'origine de la diffusion d'une image protestante ? Après un bref examen de la situation rochelaise, nous nous attarderons sur le rôle joué par les protestants dans une « institution de mémoire » essentielle, les Archives départementales, avant de terminer par un aperçu de la production historique des protestants du département qui put servir de cadre mental à l'élaboration d'une mémoire protestante.

#### **« La Rochelle protestante »**

Dans l'historiographie consacrée spécifiquement à la Rochelle et produite au XIX<sup>e</sup> siècle, l'image protestante se surimpose à toutes les autres. Les deux histoires de la Rochelle publiées par des érudits rochelais à quarante ans de distance reflètent l'importance que le protestantisme avait pu avoir dans l'histoire rochelaise mais aussi la *weltanschauung* dans laquelle s'insèrent les auteurs<sup>1</sup>. En 1830, Edouard Dupont consacra à la période d'essor de la Réforme (1548-1628) 58 % de son ouvrage. En 1870, Léopold Delayant, bibliothécaire de la Ville et professeur de philosophie au Lycée, n'accorde que 40 % à la même période. Cette réduction de la part apparente dévolue exclusivement au protestantisme n'empêche pas que pour Delayant, les paysages de l'Aunis, l'horizontalité des marais à perte de vue constituaient un cadre idéal à l'essor du protestantisme : « l'utile prédomine partout sur le beau, la Rochelle était prédisposée au

---

<sup>1</sup> DUPONT Edouard, *Histoire de la Rochelle*, la Rochelle, Chez Mareschal, 1830, 641 p. ; DELAYANT Léopold, *Histoire des Rochelais racontée à Julien Méneau par son grand-père L. Delayant*, La Rochelle, A. Siret Impr-éd., 1870 (2 volumes).

Protestantisme<sup>1</sup> ». Les paysages de l'Aunis et la Rochelle ont pour cet auteur des « affinités électives » avec le protestantisme.

La production historique de l'ancien maire Pierre-Simon Callot est représentative de cette contamination protestante à l'ensemble de l'histoire rochelaise<sup>2</sup>. Sa carrière dans l'histoire commence par un classique *Jean Guiton* publié en 1847<sup>3</sup>. Il est réédité une première fois en 1872 dans le même format, in-8<sup>e</sup>, et est réimprimé une dernière fois en 1880, en un format plus réduit, in-16<sup>e</sup>. Il constitue de ce fait l'un des rares ouvrages ayant connu le succès au XIX<sup>e</sup> siècle. L'objectif premier de l'ouvrage est d'affirmer clairement l'appartenance et l'origine rochelaises de J. Guiton contre les auteurs qui faisaient des Guiton une famille originaire de Normandie<sup>4</sup>. L'œuvre de Callot participe du mouvement de patrimonialisation des grands hommes locaux et de ce fait s'attire les railleries des érudits catholiques. A l'occasion de la réédition de 1872, Louis Audiat rédige une brève note dans la catholique et royaliste *Revue des Questions historiques*<sup>5</sup> :

« Qu'on y cherche pas une vie de Guiton ; ce sont des notes, des documents, des actes notariés, et des extraits des récits contemporains. (...) J'aurais bien voulu que M. Callot, qui professe un si vif amour pour la vérité et l'exactitude, débarrassât son histoire du fameux poignard dont les témoins oculaires ne parlent pas. Mais il y a dans la salle de l'hôtel-de-ville une table (style Louis XV). Essayez donc de prouver à un Rochelais que ce n'est pas celle de Guiton<sup>6</sup> ! »

L. Audiat, saintais et ardent catholique, ne manque pas de citer d'autres fervents catholiques comme Tamizey de Larroque pour montrer que l'ouvrage n'apporte pas de conclusions neuves par rapport à de précédents travaux. Lui-même amoureux de sa « petite patrie » d'adoption, Saintes, il ne manque pas de se gausser des légendes historiques de la cité voisine avec qui la rivalité est féroce. La mauvaise foi d'Audiat est patente lorsqu'il déplore que ce n'est pas vraiment un biographie. Derrière un compte-rendu apparemment scientifique, il est possible de retrouver des rivalités de clocher et de confession. Callot publie en 1863 un second ouvrage, plus ample : *La Rochelle protestante. Recherches politiques et religieuses*. L'étude couvre la période allant de 1126 à 1792 et se décompose en trois grandes parties : « Origine de la Commune et de ses privilèges » ; « Naissance, progrès et décadence du protestantisme » et enfin « Les religionnaires depuis la révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à la Révolution ». Il dresse de cette manière une généalogie

<sup>1</sup> Formule empruntée à : lettre de Léopold Delayant à Emile Beltrémieux, 25 mai 1842, citée dans : FROMENTIN Eugène, et BELTREMIEUX Emile, *Sur un « romantique libre »*. Gustave Drouineau (éd. Barbara WRIGHT), Paris, Minard, 1969, p. 100.

<sup>2</sup> Cf. TESSON Marie-Angèle, *Pierre-Simon Callot (1790-1878) : trajectoire d'un notable rochelais au XIX<sup>e</sup> siècle*, TER Master 1 Histoire contemporaine, Université de la Rochelle, 2007.

<sup>3</sup> CALLOT Pierre-Simon, *Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle. 1628*, La Rochelle, A. Caillaud, 1847, III-III-140 p. ; La Rochelle, A. Thoreux, 1872, XV-145 p., in-8<sup>e</sup> ; La Rochelle, Typ. A. Siret, 1880, XIV-138 p., in-16<sup>e</sup>.

<sup>4</sup> CALLOT Pierre-Simon, *Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle. 1628*, La Rochelle, A. Caillaud, 1847, p. II.

<sup>5</sup> Sur cette revue, cf. CARBONELL Charles-Olivier, *Histoire et historiens. Une mutation idéologique des historiens français. 1865-1885*, Toulouse, Privat, 1976.

<sup>6</sup> *Revue des Questions historiques*, 8<sup>ème</sup> année, t. XIV, 1873, p. 333.

imaginaire du protestantisme rochelais qui renforce l'identification de la Rochelle et du protestantisme. Une même continuité se dessine entre défense médiévale des libertés communales et défense du protestantisme. Ces trois auteurs, Edouard Dupont, Pierre-Simon Callot et Léopold Delayant, bien que non protestants, participèrent de l'approfondissement de l'identification historique de la Rochelle à la cause protestante.

Cette protestantisation de l'imaginaire de la Ville s'impose à tous les voyageurs venus séjourner à la Rochelle. Le témoignage laissé par Jules Steeg montre les curiosités des protestants en 1860 séjournant provisoirement à la Rochelle :

« J'éprouvais un sentiment particulier à me promener sur les digues et remparts de cette vieille citadelle du protestantisme. Je parcourais volontiers ces rues sombres à arcades que les huguenots avaient si souvent parcourues en armes. Ces souvenirs sont bien effacés. On montre encore les restes de la redoutable digue de Richelieu, la table de marbre où le maire Guiton plongea son poignard en jurant de défendre la ville jusqu'à la fin<sup>1</sup>. »

Les guides touristiques publiés sur la Rochelle montrent le renforcement du passé protestant dans l'imaginaire urbain rochelais. La concision de ces volumes qui se veulent de modestes *vade-mecum* accentue les traits que les hommes du XIX<sup>e</sup> siècle jugent importants dans les siècles passés. Les premiers publiés sous la monarchie censitaire se contentent de décrire les monuments et de fournir un annuaire des notables de la Ville<sup>2</sup>. Un tournant est pris sous le Second Empire avec *La Rochelle et ses environs* publiée en 1866 par le protestant Louis-Marie Meschinet de Richemond et précédé d'un « précis historique sur la ville de la Rochelle » dû à la plume du naturaliste gardois et protestant, Armand de Quatrefages<sup>3</sup>. La réunion de deux protestants pour un guide sur la Rochelle signe bien la reconquête protestante de l'histoire rochelaise. La composition interne de la notice rédigée par Quatrefages est également symptomatique du poids que les protestants prêtent à leur religion dans l'histoire rochelaise : près de 80 % du texte est consacré à la période allant de l'apparition de la Réforme à la chute de 1628 et l'interprétation de celle-ci. Ce n'est qu'en conclusion que l'évolution postérieure à 1628 est abordée et ce n'est que pour montrer la permanence des traces laissées par le Grand Siècle dans le paysage urbain.

Les guides plus réduits publiés sous la Troisième République continuent à faire la part belle au passé huguenot de la Ville. *La Rochelle en poche* éditée en 1874 commence par tracer une histoire de la Rochelle en une trentaine de pages. Les quatre cinquièmes sont consacrés à la période allant

---

<sup>1</sup> Lettre à Maurice Schwalb, 22 décembre 1860, reproduite dans : STEEG Jules, *Un pasteur républicain au XIX<sup>e</sup> siècle. Lettres de Jules Steeg à Maurice Schwalb (1851-1898)* (éd. Lucien CARRIVE), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1993, p. 106.

<sup>2</sup> e.g. : BENOIST M., *Cicerone ou guide de l'Etranger à la Rochelle*, la Rochelle, Impr. Elisée Cappon, 1835, 79 p.

<sup>3</sup> MESCHINET DE RICHEMOND Louis-Marie, *La Rochelle et ses environs*, La Rochelle, 1866, 385 p. Le mémoire d'A. de Quatrefages couvre les pages 8 à 46.

de l'implantation du « calvinisme » au siège de 1628<sup>1</sup>. Le récit de voyage de Prosper Suzanne paru en 1903 rejoint l'appréciation de Delayant et fait de l'esprit de ville de la Rochelle un esprit protestant :

« Il y a encore là, sur ce point des côtes de l'Océan, comme une influence lointaine d'un culte en partie disparu, mais qui a laissé après lui certaines idées, certaines habitudes, certaines règles de conduite ayant survécu à la religion elle-même<sup>2</sup>. »

### **Un archiviste gardien de la mémoire protestante : Louis-Marie Meschinet de Richemond.**

Dans les « institutions de la mémoire » instaurées par Guizot sous la Monarchie de Juillet, la publication et la mise en valeur des documents historiques occupent une place essentielle : la Société de l'Histoire de France se fixait pour but de « populariser l'étude et le goût de notre histoire nationale dans une voie de saine critique et surtout par la recherche et l'emploi des documents originaux ». L'organisation des services d'archives étant encore balbutiante, la création de la fonction d'archiviste départementale et la personnalité à laquelle cette fonction est confiée jouent un rôle décisif dans la constitution de la mémoire locale. Au contact direct des documents, chargé de les inventorier et de rédiger des inventaires, l'archiviste départemental est, par essence, un passeur, un vulgarisateur. La Charente-Inférieure témoigne de l'investissement des huguenots en ce domaine. Le titre d'archiviste départemental est créé en 1844<sup>3</sup>. Jusqu'à la Grande Guerre, cinq personnes furent titulaires de cette fonction. Trois étaient protestantes et occupèrent cette fonction pendant cinquante et un ans, soit 73 % de la période envisagée.

Avant de devenir archiviste, le premier titulaire, Paul-Jacques Carayon, était le chef du bureau de la comptabilité de la préfecture et était particulièrement investi dans la vie religieuse de l'Eglise réformée puisqu'il était membre du consistoire particulier de la Rochelle. Carayon ne tira aucune publication des documents qu'il fut amené à classer. Entre 1848 et 1866, ses deux successeurs catholiques, Dubergé et Fauvelle, se cantonnèrent également à leurs strictes responsabilités de classement et d'inventaire des fonds.

En 1867, la nomination de Louis-Marie Meschinet de Richemond (1839-1911), archiviste adjoint depuis 1862, change la donne<sup>4</sup>. Né dans une famille huguenote solidement implantée en Aunis et en Saintonge et alliée aux principales familles de la noblesse protestante de la région – les Clervaux, les des Mesnards ou les Lecoq de Boisbaudran –, Louis-Marie Meschinet de

<sup>1</sup> *La Rochelle en poche. Guide à travers La Rochelle et aux environs par un touriste*, Pons, Impr. Noël Texier, 1874, 111 p. La partie historique s'étend des pages 1 à 34.

<sup>2</sup> SUZANNE Prosper, *La Rochelle pittoresque*, La Rochelle, Texier, 1903, p. 6-7.

<sup>3</sup> ADCM, 3 T 29. Brouillon de la lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur, 24 février 1844.

<sup>4</sup> Cf. *Bull. SAHSA*, t. XXXI, 1911, p. 206-219.



Richemond n'était pas passé par l'École des Chartes et était simplement pourvu du certificat d'aptitude spécial. Ses premières publications concernaient l'histoire naturelle et les sciences, non l'histoire. C'est par passion pour l'histoire – et en particulier l'histoire protestante – qu'il entre dans la carrière archivistique sans être un archiviste de formation. Il incarne un type archaïque d'archiviste : celui de l'érudit local en charge du dépôt d'archives non par sa formation intellectuelle mais par ses curiosités. Il devient l'âme et l'organisateur de ce dépôt d'archives. Il obtient en 1878 la construction d'un bâtiment approprié au service et qui ouvre ses portes en 1881. Le versement plus régulier des archives publiques et en particulier de celles des greffes des tribunaux qui renfermaient tous les papiers saisis lors de la Révocation de l'Edit de Nantes est l'un de ses legs les plus importants. Ses contributions historiques sont très nombreuses et se firent aussi bien dans les sociétés savantes locales – Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis et Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure – que dans des sociétés d'envergure nationale comme la Société de l'Histoire du protestantisme français. Son engagement historique n'est qu'un autre aspect de son engagement religieux : ses convictions fermement orthodoxes qu'il exprime notamment au Synode général de 1872 et au sein du consistoire général de la Rochelle dont il est membre depuis 1871 structurent l'ensemble de sa vie. A cet égard, les circonstances de la publication de ses premiers travaux sont significatives des liens étroits entre sa foi et l'écriture historique. Sa première recherche historique, diffusée sans nom d'auteur, porte pour titre *Essai sur l'origine et les progrès de la réformation à la Rochelle* et est réalisée à l'occasion du troisième jubilé séculaire de l'Église réformée de France de 1859. Augmenté, l'ouvrage est republié sous le nom de Meschinet de Richemond en 1872 : la convocation du Synode général cette année-là n'est sans doute pas étrangère à la réédition d'un ouvrage consacré à la ville ayant accueilli le Synode au cours duquel la Confession de foi avait été fixée. Sa seconde étude, portant sur le protestantisme rochelais du XVIII<sup>e</sup> siècle, *L'Église sous la Croix*, est d'abord publiée dans le *Témoin de la Vérité*, le journal évangélique dirigé par Lucien des Mesnards<sup>1</sup>. Les documents historiques servent à défendre la cause protestante et à dénoncer les manœuvres et persécutions catholiques, aussi bien au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'à l'époque contemporaine. En 1907, après le transfert des archives de l'évêché aux archives départementales, il signale, avec quelque délectation que ces archives « sont pleines de correspondances et de dénonciations sur les progrès du protestantisme en Saintonge depuis 1838 ». Pour lui, l'histoire prouve qu'aucune tolérance n'est possible et que les compromis avec les catholiques ne sont que des compromissions :

---

<sup>1</sup> D'abord publication d'un manuscrit : *TV*, 8 septembre 1864, n° 17, p. 133-135 et ensuite d'un article : *TV*, 10 août 1865, n° 15, p. 116-119, 24 août 1865, n° 16, p. 123-126 et 28 septembre 1865, n° 18, p. 138-139.

« le grand effort du catholicisme a porté sur les mariages mixtes, (...), un siècle de liberté a été plus funeste que trois siècles de persécution. C'est à la Rochelle, à Marennes, sur toutes les côtes que les effets des mariages mixtes ont été désastreux, bien qu'il n'aient pas tourné à la prospérité matérielle des familles qui ont trafiqué de leur conscience et vendu leur âme pour des avantages temporels<sup>1</sup>. »

Remplacé par Jules Pandin de Lussaudière, celui-ci est également issu d'une vieille famille huguenote saintongeaise et dont certains de ses membres siégèrent comme libéraux au sein du consistoire et du conseil presbytéral de Pons. A l'instar de son prédécesseur, Pandin de Lussaudière s'investit particulièrement dans la mise en valeur des fonds dont il assure la conservation. Les curiosités historiques de cet archiviste-paléographe sont moins exclusivement protestantes que celles de Louis-Marie Meschinet de Richemond : il n'hésite pas à entreprendre avec le catholique Charles Dangibeaud une publication des registres paroissiaux catholiques de l'Ancien Régime dans les volumes des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*.

La main-mise huguenote sur les archives départementales sous la Troisième République ne signifie certainement pas que celles-ci soient dédaignées par les clercs et les érudits catholiques : néanmoins, elle facilite le développement d'une historiographie spécifiquement protestante et la publication de documents historiques dépeignant les persécutions dont furent victimes dans les siècles passés les huguenots de l'Aunis et de la Saintonge.

### **Une écriture protestante de l'histoire de faible importance.**

Malgré ces circonstances favorables, l'histoire du protestantisme paraît intéresser sensiblement moins les protestants d'Aunis et de Saintonge que le reste des protestants français. La naissance de la Société de l'Histoire du Protestantisme français révèle ce phénomène. Equivalent confessionnel de la Société de l'Histoire de France, cette société créée en 1853 a pour objectif premier « de rechercher, de recueillir et de faire connaître tous les documents, inédits ou imprimés qui intéressent l'histoire des Eglises protestantes de langue française<sup>2</sup> ». Pour faire partie de cette société, il suffit d'adresser une demande écrite d'admission au Comité qui agréé ou non l'impétrant ; le droit d'admission s'élevant à 10 francs limite l'ouverture sociale de la société et seuls des notables demandent à y entrer. De 1853 à 1855, 1 450 souscriptions sont reçues par la Société<sup>3</sup> : trente-trois émanent de personnalités ou d'institutions de la Charente-Inférieure. Elles représentent 2,2 % du total, ce qui est sensiblement inférieur au poids du département dans la démographie réformée nationale – 3,2 %. Pourtant, l'intérêt des pasteurs fut grand : sur les dix-huit postes pastoraux pourvus à cette date, huit de leurs titulaires ont adhéré à la SHPF, G. Cambon jugeant bon de préciser qu'il approuve « pleinement l'appel spécial adressé à nos

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 96. Lettre de Louis-Marie Meschinet de Richemond à Benjamin Robert, 30 juin 1907.

<sup>2</sup> Article 1<sup>er</sup> des statuts : *BSHPF*, t. I, 1853, p. 6.

<sup>3</sup> Calcul opéré à partir de : *BSHPF*, t. I-III, 1853-1855.

coreligionnaires, et est d'avis que tout protestant, le pouvant, *doit* s'intéresser à la Société. Il ne négligera rien, dans son cercle, pour faire comprendre ce *devoir*<sup>1</sup> ».

Dans la production historique protestante du XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvrages historiques les premiers publiés furent rédigés par des pasteurs. L'histoire est un outil justifiant le protestantisme et qui condamne le catholicisme<sup>2</sup> : le but de l'histoire est avant tout religieux. L'écriture de l'histoire n'est que le prolongement, par d'autres moyens, de la prédication pastorale. Un pasteur se distingue par la précocité de son intérêt pour l'histoire : Alexandre Crottet (1810-1864). Petit-fils d'un religionnaire fugitif de Sauve en Vivarais installé en Suisse, bachelier en théologie de la faculté de Strasbourg, il est devenu le pasteur officiel de Pons au printemps 1837 et dessert aussi les Eglises de Gémozac et de Mortagne. C'est le premier auteur protestant à s'être penché en profondeur à l'histoire du protestantisme saintongeais avec une *Histoire des Eglises réformées de Pons, Gémozac et Mortagne en Saintonge*<sup>3</sup>. Son travail de recherche apparaît alors original : il recourt à des sources imprimées mais aussi à des sources manuscrites privées et à des témoignages oraux. Aucun des historiens protestants charentais du XIX<sup>e</sup> siècle n'eut l'audace de s'engager dans une étude aussi ambitieuse par l'ampleur chronologique du sujet puisqu'il achève l'ouvrage par une brève mais riche histoire du « temps présent » de ces Eglises. Le commentaire que l'ouvrage s'attire sous la plume de Mgr Villecourt montre bien que l'histoire reste un objet central dans les polémiques des années 1840 :

« le Ministre de Pons vient de fournir, à sa façon, une histoire des églises réformées de la Saintonge, de l'Angoumois et de l'Aunis. Un peu plus tôt, ou plus tard, on fera justice de ses mensonges et de ses calomnies<sup>4</sup>. »

De manière symétrique, la lecture qu'en tire le rédacteur des *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle* illustre le sens qu'a l'écriture de l'histoire pour les protestants :

« la lecture de cet ouvrage contribuera, sous la bénédiction divine, à ranimer dans les âmes confiées au fidèle ministère de notre frère, cette foi nette, précise et forte, pour laquelle leurs pieux ancêtres donnèrent leur sang comme de l'eau<sup>5</sup>. »

Pasteur d'Eglises dont les troupeaux diminuent au cours de la première moitié du siècle, rédiger l'histoire de ces communautés permet de raffermir la foi défaillante et de consolider la légitimité de ces Eglises dans des communes où la présence catholique se renforce avec la puissante institution diocésaine et les dynamiques Ursulines du Sacré-Cœur.

<sup>1</sup> BSHPF, t. I, 1853, p. 67.

<sup>2</sup> Cf. ENCREVE André, « Image de la Réforme chez les protestants français de 1830 à 1870 », dans *Historiographie de la Réforme* (dir. Philippe JOUTARD), Paris-Neufchâtel-Montréal, Delachaux et Niestlé, 1977, p. 182-204.

<sup>3</sup> CROTTET Alexandre, *Histoire des Eglises réformées de Pons, Gémozac et Mortagne en Saintonge précédée d'une notice étendue sur l'établissement de la Réforme dans cette province, l'Aunis, et l'Angoumois*, Bordeaux, imprimerie-lithographie A. Castillon, 1841, 263 p., in-8°.

<sup>4</sup> ADLR, 3 Z 15/3\*. Minute de la lettre adressée à l'abbé Bardet, professeur au grand séminaire d'Agent, 14 octobre 1841.

<sup>5</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 27 août 1842, n° 16, p. 152.

Cet ouvrage demeure longtemps isolé : sous le Second Empire, l'effort historiographique est porté avant tout par la SHPF et, localement, les protestants se retrouvent dessaisis de leurs héros fondateurs comme a pu le montrer le sort de la statue Bernard-Palissy à Saintes<sup>1</sup>. Des pasteurs du département continuent à travailler sur l'histoire régionale mais se contentent de publier leurs recherches dans les journaux politiques du département – c'est le cas du pasteur de Cozes, Jean Barthe – ou gardent par-devers eux les résultats de leur enquête historique<sup>2</sup>. Ce n'est que sous la Troisième République que les pasteurs se réapproprient publiquement l'histoire de leurs troupeaux. L'exemple est donné par Louis Delmas avec son *Eglise réformée de la Rochelle*. L'ouvrage reçoit naturellement des éloges dithyrambiques de Jules Bonnet dans les colonnes du *Bulletin* de la SHPF<sup>3</sup>. Louis Delmas interrompt son récit au seuil du siècle concordataire pour lequel ne sont signalées que les transformations du ressort administratif de l'Eglise consistoriale de la Rochelle et la bonne entente régnant entre catholiques et protestants de la cité<sup>4</sup>. Au cours des années 1890 et 1900, trois monographies brochant une large page de l'histoire protestante régionale sont rédigées par des pasteurs du département<sup>5</sup> : un portrait de l'Eglise réformée de Saujon et de la presqu'île d'Arvert dû à Eugène Moutarde (1892)<sup>6</sup> ; une esquisse de l'histoire de la Tremblade protestante dessinée par John Bost (1904)<sup>7</sup> et enfin une thèse de licence en théologie se concentrant sur les Eglises du Désert par Louis Nazelle (1907)<sup>8</sup>. La « vision du monde » sous-tendant la première est très différente des deux autres. La préface faite par A. Bouny au livre d'E. Moutarde se montre encore confiante dans l'avenir du protestantisme et ses liens avec le régime politique en place :

« La liberté triomphante de 1789 a poussé ses premiers vagissements dans la conscience huguenote. (...) Ce qu'il y avait dans l'œuvre de nos pères, dans leurs luttes désespérées, dans leurs aspirations inconscientes ou précises, c'était l'esprit d'une humanité nouvelle qui a pris, à la Révolution, le sentiment de

---

<sup>1</sup> Cf. chapitre 5.

<sup>2</sup> A sa mort en 1886, Théophile Delbart, le pasteur de l'île de Ré, laissait une histoire manuscrite du protestantisme rétais. Elle avait été ensuite déposée dans les archives de l'Eglise; elle a aujourd'hui disparu. *Bull. SAHSA*, t. XI, 1891, p. 210.

<sup>3</sup> *BSHPF*, t. XXI, 1872, p. 583-584.

<sup>4</sup> DELMAS Louis, *L'Eglise réformée de La Rochelle, étude historique*, Toulouse, Société des livres religieux, 1870, X-453 p. L'ouvrage connaît une traduction anglaise par l'agent consulaire américain en poste à la Rochelle en 1880.

<sup>5</sup> On pourrait y rajouter la courte thèse de Paul Courpron, natif de Cozes (COURPRON Paul, *Essai sur l'histoire du protestantisme en Aunis et Saintonge depuis la Révocation de l'édit de Nantes jusqu'à l'édit de Tolérance (1685-1787)*, Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris pour obtenir le grade de bachelier en théologie et soutenue publiquement le 24 juillet 1902, Université de Paris, Cahors, Impr. A. Coueslant, 1902, 84 p.) Sa faible diffusion en Charente-Inférieure – aucun compte-rendu dans la presse réformée ou dans la presse érudite locale – nous l'a fait écartée.

<sup>6</sup> MOUTARDE Eugène, *La Réforme en Saintonge. Les Eglises réformées de Saujon et la presqu'île d'Arvert. Esquisse historique*, Paris, Librairie Fischbacher, 1892, VII-216 p.

<sup>7</sup> BOST John, *La Réforme à la Tremblade en Saintonge*, Saintes, Imprimerie A. Gay, 1904, 47 p.

<sup>8</sup> NAZELLE L.-J., *Le protestantisme en Saintonge sous le régime de la Révocation. 1685-1789*, Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris pour obtenir le grade de licencié en théologie, Alençon, Impr. typographique Veuve Félix Guy & Cie, 1907, 329 p.

sa valeur et de ses droits, qui grandit avec une vigueur étonnante et s'achèvera peut-être dans le courant du XX<sup>e</sup> ou du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. »

Les écrits de Bost et de Nazelle ont une visée plus clairement religieuse. Le chapitre dans lequel Bost décrit l'évolution contemporaine de son Eglise est sombre et pointe les causes de la décadence religieuse : « Le commerce des huîtres tuera les Eglises de la presqu'île d'Arvert<sup>2</sup> ». Ouvrage se voulant scientifique, la thèse de Nazelle ne s'en achève pas moins sur un ton prophétique :

« Le feu de l'Evangile couvait dans la cendre des persécutions, il se ranime maintenant, l'œuvre de réparation est commencée, elle ne s'arrêtera plus. La maison spirituelle construite par les héros et les martyrs Saintongeais demeure debout malgré tous les assauts : *les flots se sont débordés, les torrents se sont déchaînés, les vents ont soufflé et sont venus battre contre elle ; mais elle n'est point tombée, car elle était bâtie sur le roc*<sup>3</sup>. »

Bost écrivait à un moment où la Séparation des Eglises et de l'Etat se profilait à l'horizon et Nazelle alors qu'elle avait été promulguée. Dans ce contexte, il est apparu indispensable à ces pasteurs d'investir l'histoire de leurs Eglises afin de renforcer leurs fidèles dans la foi protestante. L'histoire que ces pasteurs racontent et proclament est une invitation aux protestants à « être les promoteurs ou les précurseurs du nouveau Réveil qui fera voler en éclats les théories creuses de l'incrédulité et qui couvrira de honte l'immoralité éhontée de notre époque (J. Bost) ».

L'historiographie réformée rédigée par des laïcs du département est encore moins fournie que celle des pasteurs. Un ouvrage domine alors l'imaginaire protestant de la région : la biographie du pasteur du Désert, Jean Jarousseau, due à la plume de l'un de ses illustres descendants, Eugène Pelletan<sup>4</sup>. Edité une première fois en 1852, réimprimé en 1877, republié en 1886 après la mort de l'auteur, cet ouvrage plus romanesque que vraiment historique, a fortement structuré les représentations mentales de la région. Dans une veine qui se veut plus savante, si on excepte le cas de Louis-Marie Meschinot de Richemond, très investi dans la vie religieuse, fort peu de laïcs réformés rédigèrent des études fournies sur l'histoire de la région. Avec une bien moindre production, on peut citer Ernest Chatonet (1836-1885), délégué au Synode général de 1872 et qui publia une *Notice biographique sur Gustave Dechézeaux*, un conventionnel protestant exécuté sous la Terreur et une brève histoire de l'Eglise réformée de Marans. Il contribua aussi à

<sup>1</sup> BOUNY A., préface à : MOUTARDE Eugène, *La Réforme en Saintonge. Les Eglises réformées de Saujon et la presqu'île d'Arvert. Esquisse historique*, Paris, Librairie Fischbacher, 1892, p. III.

<sup>2</sup> Texte reproduit dans l'annexe : « Le commerce des huîtres tuera les Eglises de la presqu'île d'Arvert ». Les raisons d'un déclin paroissial selon un pasteur du début du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> NAZELLE L.-J., *Le protestantisme en Saintonge sous le régime de la Révocation. 1685-1789*, Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris pour obtenir le grade de licencié en théologie, Alençon, Impr. typographique Veuve Félix Guy & Cie, 1907, p. 282-283.

<sup>4</sup> PELLETAN Eugène, *Jarousseau, le pasteur du désert*, Le Croît Vif, 1992, 231 p.

la sauvegarde et la redécouverte de l'*Album amicorum* d'un pasteur de Taillebourg de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, Guillaume Rivet<sup>1</sup>.

L'énergie de Louis-Marie Meschinet de Richemond lui fait acquérir une sorte de monopole dans le champ historique protestant du département entre 1880 et 1900. A la fin des années 1850, Théodore Vivier (1792-1873), plus connu pour ses travaux de sciences naturelles<sup>2</sup>, se contente de publier un bref document dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*<sup>3</sup>. Ce n'est qu'au seuil des années 1900 que d'autres protestants se penchent sur l'histoire de la région. Le jeune archiviste-paléographe Henry Patry, fils d'un négociant protestant de la Rochelle, sort brillamment de l'Ecole des Chartes en 1901 après avoir soutenu une thèse consacrée en 1901 aux débuts du protestantisme en Aunis et en Saintonge<sup>4</sup>. Il continue sur sa lancée en publiant des études ou des documents portant sur la Réforme au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Dans le reste du département, la production historique locale protestante faite par des laïcs est encore plus limitée. A l'exception d'une étude sur les méreaux du Désert, les publications du comte Jules de Clervaux (1816-1881) sont symptomatiques plus des curiosités nobiliaires traditionnelles que de celles montrant un ferme engagement dans la communauté réformée<sup>6</sup>. Le bref travail de Paul Pelet sur l'Eglise réformée de Nieulle lors du Second Désert<sup>7</sup> ne se comprend que comme un prolongement du ministère de son père, Amer Pelet qui fut le pasteur de cette Eglise depuis la création du poste concordataire. Seule la communauté de l'île d'Oléron voit son histoire retracée en 1911 par un membre de l'Eglise, Paul Thomas<sup>8</sup>. A soixante-dix ans de distance, l'ouvrage répond aux mêmes objectifs que celui d'Alexandre Crottet : la communauté protestante de l'île est alors démographiquement en déclin, la suppression du poste pastoral débattue. Ecrire l'histoire d'Oléron protestant, c'est la transformer en un fief huguenot sans rupture depuis les débuts de la Réforme, c'est légitimer la pérennité de l'Eglise.

Les ouvrages, les opuscules et les brochures touchant à l'histoire du protestantisme et rédigés par des protestants d'Aunis et de Saintonge sont peu nombreux : ils se concentrent sur les

<sup>1</sup> BEO, 7-21 novembre 1885, n° 11-12, p. 1-2.

<sup>2</sup> Cf. *Hommages rendus à la mémoire de Louis-Théodore Vivier, chef d'escadron d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur. La Rochelle, 1792-1873*, la Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1873, 16 p.

<sup>3</sup> VIVIER Théodore, « Procédures frauduleuses contre l'Eglise de la Rochelle, condamnant le temple de cette ville à être démoli, 1685 », *BSHPPF*, t. VII, 1858, p. 267-274.

<sup>4</sup> *Bull. SAHSA*, t. XXI, 1901, p. 81.

<sup>5</sup> PATRY Henry, « Une chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin-d'Uzet en Saintonge. Le registre de baptêmes de Jean Frèrejean (1541-1564) », *BSHPPF*, t. I, 1902, p. 135-157 et 184-196 ; *Bull. SAHSA*, t. XXXIII, 1913, p. 259-262.

<sup>6</sup> *Bull. SAHSA*, t. III, 1880-1882, p. 220.

<sup>7</sup> PELET Paul, « L'église de Nieulle (commune de Saint-Somin, Charente-Inférieure). 1772-1794. Actes de consistoire et de colloques », *BSHPPF*, t. XLI, 1892, p. 414-427 et 471-487.

<sup>8</sup> THOMAS Paul, *La réforme dans l'île d'Oléron*, Lezay, Imprimerie-librairie H. Canon, 1911, 121 p.

pages héroïques de l'histoire des communautés du département. La période séparant le siège de 1628 et la révocation de l'édit de Nantes n'est abordée que pour voir les conséquences du siège ou pour percevoir les signes annonciateurs de 1685, la vie « normale » de l'institution ecclésiastique n'intéresse pas ces historiens car ils font œuvre de mémoire et pour consolider l'identité du groupe, les persécutions sont un élément plus structurant que la vie ordinaire des Eglises. Une démarche semblable est suivie par les catholiques.

## ***1.2. UNE CONTRE-REFORME HISTORIOGRAPHIQUE.***

### ***L'Histoire de l'Eglise santone et aunisienne, un moment fondateur.***

Publiée en 1843 en trois volumes, *l'Histoire de l'Eglise santone et aunisienne* est un ouvrage fondateur de la production historique des prêtres du diocèse de la Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle. Il constitua un arrière-plan essentiel à la légitimation de la restauration du titre épiscopal saintais<sup>1</sup>. Son importance dépasse cependant le strict cadre saintais. L'ouvrage obéit encore à l'histoire providentielle telle que la concevait Bossuet au XVII<sup>e</sup> siècle. L'écriture de l'histoire ne se sépare pas de l'œuvre apologétique. Avant de se prétendre historien, l'auteur de ce monument à la gloire du catholicisme aunisien et saintongeais fut un missionnaire diocésain au verbe goûté des fidèles. Un notable de Saint-Jean-d'Angély dit de lui que :

« M. l'abbé Briand était ce qu'on appelle *bors ligne* par son éloquence et la puissance de sa parole. Il avait réellement de beaux mouvements oratoires et ses talens pour la prédication ont été appréciés (...) dans plusieurs grandes villes du midi et de l'ouest où il avait été demandé par les curés<sup>2</sup>. »

Prédicateur avant d'être historien, l'organisation générale de son ouvrage s'en ressent. Le premier volume et une partie du second sont consacrés à la description de l'Eglise antique et médiévale. Le reste du second livre est dévolu à l'étude des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Le troisième volume aborde le XVIII<sup>e</sup> siècle et l'époque contemporaine jusqu'à l'épiscopat de Mgr Bernet. La plus grande confusion règne dans ce volume-ci où sont mêlés événements contemporains et ceux d'époques largement antérieures : de la sorte, il s'agit d'affirmer la continuité de la foi catholique et l'unité des manifestations de sa grandeur au cours des siècles. Symboliquement, le livre s'achève sur une « partie morale » exclusivement dévolue à saint Eutrope : ainsi la chaîne des temps entre l'origine de l'Eglise santone et le temps présent est fermement soudée.

L'ouvrage est pensé comme une réponse aux attaques que subissait, par volumes interposés, le catholicisme. C'est sans aucun doute une réplique indirecte à l'ouvrage que venait de publier le pasteur Crottet mais c'est surtout une riposte à la première grande histoire de l'Aunis

<sup>1</sup> Cf. chapitre 2. Un titre perdu et ardemment désiré : évêque de Saintes.

<sup>2</sup> ADCM, 4 J 1 807/3\*. Mémoires d'Hyppolite Joly d'Aussy, page 319.

et de la Saintonge, celle rédigée par l'orléaniste Daniel Massiou, un juge du tribunal civil de la Rochelle. Commencée en 1836, la publication des six volumes de cette *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis* s'étale jusqu'en 1840 : l'ordre chronologique n'est pas suivi et les deux premiers volumes parus sont ceux concernant l'impact des guerres de religion dans ces provinces. Du fait de ce parti-pris et parce que l'auteur a « été entraîné (...) par le bon sens et la sincérité de la Réforme<sup>1</sup> », l'ouvrage n'a pas l'heur de plaire à l'autorité diocésaine. *L'Ami de la Religion* s'en fait rapidement écho :

« Un magistrat de la Rochelle, M. Massiou, a publié une histoire de la Saintonge, écrite dans les préventions les plus hostiles. Quoique l'auteur soit d'une famille catholique, il a une partialité constante pour les protestans. Dans le récit des troubles qui eurent lieu il y a trois cents ans, ce sont toujours eux qui ont raison ; ce sont les catholiques qui ont tort. C'est le système de la malignité infidèle mis à la mode dans le siècle dernier par Voltaire et par Millot, et copié de nos jours, par des historiens et des professeurs d'histoire assez connus. Un ecclésiastique instruit de la Rochelle a réfuté l'écrivain saintongeais dans plusieurs articles des journaux du pays. De plus, M. l'évêque de la Rochelle a cru devoir réclamer sur ce sujet, dans son mandement de Carême (...)»<sup>2</sup>.

La réception du travail de l'abbé J. Briand par la presse locale montre bien qu'il est compris aux yeux de tous comme le pendant catholique à l'histoire libérale et jugée crypto-protestante de Daniel Massiou. Le rédacteur de *L'Echo rochelais*, une feuille passant pour être l'organe de l'évêché, rend compte de *l'Histoire de l'Eglise santone et aunisienne* et souligne que les divergences entre l'histoire selon J. Briand et D. Massiou s'expliquent par une profonde différence de vision du monde<sup>3</sup>. Le livre de J. Briand se pense comme une réponse globalisante à l'interprétation libérale de l'histoire : la confusion du plan ne fait qu'accentuer la permanence du génie du catholicisme en Aunis et en Saintonge ; il y a continuité de la foi catholique tandis que le protestantisme n'est compris que comme un corps étranger à la province.

Jusqu'au milieu du Second Empire, les trois forts volumes de J. Briand demeurent un monument isolé et sans postérité directe. L'histoire religieuse du département est laissée en friche par les clercs.

### **Des sociétés historiques locales marquées par le catholicisme.**

La diffusion du goût de l'histoire passe par la fréquentation de cercles de sociabilités permettant de s'initier à la recherche historique. En Charente-Inférieure, deux sociétés envisageaient pour principal tâche l'étude historique : la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure et la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

<sup>1</sup> FOURNIER Charles, *Notice lue à la Société littéraire de la Rochelle en 1855*, la Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1870, p.46.

<sup>2</sup> *L'Ami de la Religion*, 23 février 1837, n° 2 778, p. 390.

<sup>3</sup> *L'Echo rochelais*, 20 février 1844, n° 15.



La première naît sous le Second Empire, en 1860. Au départ, son recrutement était restreint et se limitait à vingt-cinq membres. Elle joua, nous l'avons vu, un rôle important dans la découverte et la conservation du patrimoine départemental. Un cinquième de la Commission était des ecclésiastiques du diocèse. Au milieu des années 1870, elle s'ouvre à un recrutement élargi par le jeu des membres correspondants : en 1877, un tiers des membres titulaires et 17 % des membres correspondants résidant en Charente-Inférieure appartiennent au clergé diocésain. Au début des années 1890, le poids des prêtres s'équilibre autour du cinquième des membres tant correspondants que titulaires. La part des prêtres dans les membres de la société redescend à 13,7 % au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Les ecclésiastiques y jouent de surcroît un rôle prépondérant : à la présidence, à la mort de l'abbé Lacurie en 1878, un bref intérim est exercé jusqu'en 1879 par l'abbé Julien-Laferrière. Après cette date, la présidence revient à des laïcs. Néanmoins, un prêtre reste toujours présent dans le bureau de la société, à titre de secrétaire-archiviste : les abbés Eutrope Vallée, Jules Noguès et Emmanuel Clénet exercèrent successivement cette charge jusqu'à la Grande Guerre. Les prêtres publient abondamment dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure*. En 1888, ils représentent ainsi la moitié des collaborateurs de la revue. Habituellement, ils rassemblent plutôt entre le quart et le tiers des auteurs publiés. Leurs articles ont des objectifs modestes : la grande majorité ne consiste qu'en de brèves notules relatives aux travaux opérés dans des églises ou des études plus fouillées d'archéologie religieuse. Le ton reste assez neutre et ce n'est pas une revue de querelles mémorielles et religieuses : ce fut la revue locale qui accueillit le plus fréquemment les travaux du huguenot Louis-Marie Meschinet de Richemond.

Les combats religieux furent plus âpres dans la seconde grande société, la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Elle naît en 1874 suite à la destruction de la majeure partie des manuscrits de la bibliothèque de Saintes lors de l'incendie qui ravagea l'hôtel de Ville en 1871. Elle prend pour objectif de publier des « documents inédits, pièces et travaux historiques relatifs à la Saintonge et à l'Aunis (Généralité de la Rochelle, qui s'étendait de Coutras à Marans) et les anciens diocèses de la Rochelle et de Saintes ». Les premiers ouvrages qui sortent sous ses auspices sont en effet les volumes des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. Ceux-ci sont doublés à partir de 1876 d'un *Bulletin* où se mêlent recensions, nécrologies, nouvelles et études : c'est celui-ci qui révèle le plus clairement l'esprit régnant dans la Société des Archives. La Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis à sa naissance ne compte que dix-huit

---

<sup>1</sup> Calcul opéré à partir de *Recueil*, t. I (1860), III (1877), XI (1891) et XVI (1902).

prêtres, soit à peine 9 % des membres résidant en Charente-Inférieure, au nombre de 197. Trente ans plus tard, la proportion demeure inchangée<sup>1</sup>.

L'âme de la société était le bibliothécaire de la ville de Saintes, Louis Audiat. Si le bureau présidé par ce dernier est exclusivement composé de notables saintais, le comité de publication comprenant cinq membres a un recrutement plus large : y figurent trois archivistes-paléographes et les archivistes des deux départements charentais<sup>2</sup>. L'unanimité affichée au moment de la naissance ne tarde guère à se fissurer. En particulier est contraint à démissionner du comité de publication Meschinet de Richemond : celui-ci était responsable de l'édition du dictionnaire de Jacques Merlin, un pasteur de la Rochelle, ayant vécu à la charnière des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Meschinet est accusé d'avoir travesti le texte qu'il était censé éditer :

« dans le texte fourni à la Société par M. de Richemond, l'orthographe est modernisée ; les phrases coupées, abrégées, changées, résumées ; le style devient souvent indirect. Une foule de paragraphes sont indiqués par un titre et n'existent pas. La copie de M. de Richemond et l'original n'ont peut-être pas une ligne identique<sup>3</sup>. »

Meschinet de Richemond est remplacé par Philippe Tamizey de Larroque, un correspondant de l'Institut, résidant en Lot-et-Garonne et lui-même cesse d'être membre de la Société. Celle-ci se caractérise par la virulence de son anti-protestantisme. Les rares pasteurs qui adhèrent à la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis se sont empressés de démissionner. Benjamin Robert, le pasteur de Pons, intégra la société savante à la fin de 1887<sup>4</sup> : au seuil de la décennie suivante, il a déjà quitté les rangs des sociétaires. Le pasteur Eugène Moutarde fit plus d'efforts pour s'introduire dans les cénacles historiques saintais : entré dans la Société des Archives historiques en février 1892, il présente dès avril suivant une communication sur l'emplacement du temple de Saujon au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. A la fin de la même année, son ouvrage sur le protestantisme à Saujon et la presqu'île d'Arvert sort des presses. Le compte-rendu publié dans le *Bulletin* se montre railleur :

« je l'ai lu et voici mon impression. Pas assez de montant ; pas assez d'intérêt ; pas assez de nouveau : c'est une étude fort incomplète, composée à coup de livres, et pour laquelle l'auteur n'a consulté aucune des sources originales de nos archives, de notre bibliothèque nationale, de nos autres dépôts publics. En résumé, œuvre de bon vouloir qui ne nous apprend pas grand'chose sur Saujon et qui effleure seulement l'île d'Arvert, faute de documents<sup>6</sup>. »

<sup>1</sup> 18 ecclésiastiques pour 195 membres. Listes empruntées aux tomes 1 et 34 des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*. Les chiffres sont différents de ceux retenus par François Julien-Labruyère qui évaluait le poids dérial à 7,3 % en 1874 et 9,4 % en 1899. Celui-ci incluait dans son décompte les personnes résidant hors du département. Cf. JULIEN-LABRUYÈRE François, « Le temps retrouvé de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. 1871-1914 », *RSA*, t. IV, 1978, p. 119

<sup>2</sup> Soit : Maxime de Beauvais, Adolphe Bouyer et Georges Musset, archivistes paléographes ; Gustave de Rencogne et Louis-Marie Meschinet de Richemond, archivistes.

<sup>3</sup> *Bull. SAHSA*, t. I, juillet 1878, n° 7, p. 163.

<sup>4</sup> *Bull. SAHSA*, t. VIII, 1888, p. 5.

<sup>5</sup> *Bull. SAHSA*, t. XII, 1892, p. 60 et 153-154.

<sup>6</sup> *Bull. SAHSA*, t. XIII, 1893, p. 120-121.

Comme B. Robert, il ne tarde guère, lui non plus, à démissionner. Les ouvrages consacrés à l'histoire du protestantisme et rédigés par des protestants sont le plus souvent fermement critiqués. On souligne les erreurs contenues dans la réédition augmentée de la *France protestante* des frères Haag<sup>1</sup>. L'un des ressorts du dénigrement de l'érudition protestante menée par la Société des Archives repose sur une arithmétique victimaire faisant peser systématiquement la faute initiale aux huguenots. Ainsi, rendant compte des *frères Gibert* de Daniel Benoît, Audiat ne peut s'empêcher d'écrire, à propos de la révocation de l'Edit de Nantes, que

« Certes, des excès qu'on ne saurait trop déplorer ont été commis par des agents trop zélés ; mais en biographe impartial, il conviendrait de remarquer avec Gabourd (...) que "les lois de proscription édictées contre les huguenots avaient un caractère moins sanglant et moins odieux que celles qui, dans les pays protestants, en Angleterre, en Suède et jusque dans les plus obscurs villages de l'Irlande, ne cessaient de peser sur les populations catholiques." C'est dans ces conditions qu'il faut se placer pour envisager "de pareils souvenirs au point de vue de la justice et de la vérité"<sup>2</sup>. »

Des arguments semblables sont déployées lors de la venue de la SHPF en Saintonge quand il s'est agi de débattre de la responsabilité et des principales victimes des guerres de religion<sup>3</sup>. Pour autant, si la supériorité du catholicisme est une évidence partagée par tous les rédacteurs des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, le principal d'entre eux, Louis Audiat, n'est pas pour autant soumis à l'autorité cléricale, loin de là. Il se révèle en particulier guère respectueux à l'égard du clergé érudit. L'exemple le plus symbolique de cette liberté de ton d'Audiat est son attitude à l'égard de l'abbé Eutrope Vallée. Après avoir rendu compte de manière assassine des ouvrages de cet ecclésiastique<sup>4</sup>, Audiat signe une nécrologie pleine d'allusions perfides à l'égard du défunt. Rendant compte de l'activité de Vallée au sein de la Commission des Arts et Monuments, il écrit ainsi :

« Tâche périlleuse qu'il s'était imposée ! Ecarter résolument le mauvais, trier dans le médiocre et le passable, (...) Il faut savoir quelquefois faire des mécontents. Sa bonté d'âme lui persuadait qu'on devait en courager surtout la faiblesse même provocante, et il acceptait tout, voire ce qu'il ne pouvait approuver<sup>5</sup>. »

Du fait de l'attitude d'Audiat, la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ne réussit pas à fédérer l'énergie des catholiques et du clergé dans l'élaboration d'une histoire qui fasse le pendant des monographies publiées par les pasteurs protestants. Par contre, la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure est devenue une tribune abondamment utilisée par les clercs mais l'essentiel des études dues à la plume d'ecclésiastiques qu'elle publie a trait à l'archéologie et aux monuments chrétiens et non à l'examen d'époques et

<sup>1</sup> *Bull. SAHSA*, t. VIII, 1888, p. 144-145 : l'attaque vise Louis-Marie Meschinot de Richemond, l'auteur des notices incriminées.

<sup>2</sup> *Bull. SAHSA*, t. X, 1890, p. 203.

<sup>3</sup> Cf. le compte-rendu reproduit dans l'annexe : La réunion annuelle de la SHPF à Royan et à Saintes vue par une revue érudite conservatrice et catholique (1893).

<sup>4</sup> *Bull. SAHSA*, t. VII, 1887, p. 431.

<sup>5</sup> *Bull. SAHSA*, t. VIII, 1888, p. 115.

d'évènements dont l'héritage et l'interprétation font débats – Moyen-Âge et Révolution française. Celles-ci sont plus présentes dans la production érudite du clergé diocésain diffusée à l'extérieur des sociétés savantes.

### *Une érudition ecclésiastique au service du catholicisme*

Les pages du *Bulletin religieux* accueillent fort peu de contributions de prêtres érudits et elles se concentrent au début de l'existence du *Bulletin*. Pierre-Théodore Grasilier (1828-1875) fut celui qui fournit le plus de notices. Il publia une poignée d'hagiographies : par exemple, celle de saint Pallais, un évêque de Saintes du VI<sup>e</sup> siècle qui se distingua par un grand zèle bâtisseur et qui est honoré le 6 septembre, est insérée ainsi dans les numéros des 21 et 28 septembre 1867<sup>1</sup>. En 1872, celle qu'il consacre à saint Révérent précède sa fête : il insiste sur le caractère saintongeais de ce saint originaire de Bayeux et dont des reliques étaient conservées par l'église abbatiale de Saint-Jean-d'Angély<sup>2</sup>. Un mois plus tard, c'est saint Emilion qui se voit étudié car c'était le fondateur d'un monastère à Saujon<sup>3</sup>. Au cours de la seule année 1869-1870, il publia une longue « Notice historique sur l'abbaye Notre-Dame de Saintes » et présenta le cartulaire de l'abbaye. Il proposa aussi une édition critique d'un panégyrique de saint Eutrope datant du XII<sup>e</sup> siècle. Enfin, il décrit les cérémonies du carême avant 1568 et un autel dédié à la Vierge dans la cathédrale saintaise et que détruisit les huguenots lors de la mise en sac de la cathédrale. Les attaques de paralysie dont il fut victime en 1873 et sa disparition prématurée font que la feuille diocésaine perd le principal contributeur de la chronique historique. Pourtant les rédacteurs successifs du *Bulletin* se montrent sensibles à l'histoire. En 1879, le rédacteur en chef réclame des ecclésiastiques envoyant des travaux d'histoire ecclésiastique de dépasser la stricte nomenclature des prêtres qui se sont succédés dans la paroisse. Il suggère que ces travaux pourraient « être complétés par des notes, brèves et précises sur *les paroisses elles-mêmes* (origine, édifices, œuvres religieuses anciennes et contemporaines, personnages historiques, etc.)<sup>4</sup> ». L'appel n'est guère entendu : si une monographie de Soubise est publiée dans l'année qui suit, elle reste une production bien isolée. Un autre type de chronique historique succède pendant près d'un an à ces études paroissiales avortées : l'éphéméride. C'est une compilation d'évènements qui ont pour point commun de s'être passé un jour de la semaine qui a précédé le numéro dans lequel la chronique est publiée. Ce type de production n'est pas une réelle innovation dans l'ensemble des productions historiques locales. Un érudit rochelais, Jean-Baptiste-Ernest Jourdan, avait réuni en volumes en

<sup>1</sup> BR, t. IV, 21 septembre 1867, n° 12, p. 136-139 et 28 septembre 1867, n° 13, p. 147-150.

<sup>2</sup> BR, t. IX, 9 septembre 1872, n° 10, p. 108-109.

<sup>3</sup> BR, t. IX, 16 novembre 1872, n° 20, p. 233-234.

<sup>4</sup> BR, t. XVI, 2 août 1879, n° 5, p. 7.

1861 et en 1871 l'ensemble des chroniques qu'il avait publiées dans la feuille libérale du chef-lieu départemental, le *Courrier de la Rochelle*. Il s'était fixé pour objectif de « faire comprendre aux catholiques comme aux protestants qu'ils avaient trop de griefs mutuels à faire oublier, pour qu'il n'y eût pas sagesse de la part de tous à renoncer à de fâcheuses récriminations<sup>1</sup> ». Cette balance égale gardée entre les deux cultes n'est absolument pas conservée dans les « Ephémérides historiques du diocèse de la Rochelle et de Saintes » du *Bulletin religieux*. Est fournie une vision cohérente du passé. Les dates égrenées visent à rappeler la mise en place des structures catholiques et les fêtes les plus marquantes de l'histoire diocésaine qui sont perçues comme autant de marques du triomphe catholique. Les événements sont soigneusement sélectionnés pour donner une réplique à la contestation présente de la religion dans l'espace public. Les éphémérides publiées le 28 mai 1881 sont symptomatiques de cet usage polémique de l'histoire : les solennités de la Fête-Dieu approchent et la municipalité a interdit par un arrêté les processions sur la voie publique. Le rédacteur du *Bulletin religieux* reproduit à ce moment-là une décision du Conseil général de la commune de la Rochelle prise le 22 mai 1793 :

« [il avait décidé] que la procession de la Fête-Dieu sera faite suivant l'usage ; que le maire y assistera avec ses marques distinctives ; qu'il sera tiré une salve de coups de canon, et qu'un détachement sera pris dans tous les corps armés de la Rochelle pour accompagner la procession<sup>2</sup>. »

Evoquer 1793, c'est rappeler immédiatement la lutte anti-religieuse menée par les Convention et, pour les Rochelais, le massacre de six prêtres sur les quais de la ville les 21 et 22 mars. Etablir un parallèle entre cette époque déchristianisatrice où les cérémonies extérieures du culte seraient encore respectées et les années 1880 où celles-ci ne sont plus autorisées renforce la conscience obsidionale des prêtres et justifie leur résistance à la laïcisation de l'espace communal.

A l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, le nouveau rédacteur en chef, Pierre Sagot du Vauroux proposa de nouveau que soient écrites régulièrement « quelques pages d'histoire plus générale, d'hagiographie diocésaine, d'archéologie sacrée, de critique d'art. Partout on fouille ; l'histoire se renouvelle grâce au dépouillement laborieux des archives, grâce au progrès des saines méthodes et à des travaux d'une érudition patiente, consciencieuse, infatigable<sup>3</sup> ». Ce désir ne suscite que peu de vocations historiennes

Les monographies paroissiales et communales publiées en volume à part sous la plume du curé de la paroisse sont extrêmement tardives. Leur publication se concentre au cours des années 1890 et 1900. Elles sont l'œuvre d'une poignée d'ecclésiastiques : Victor Belliard publie ainsi des

---

<sup>1</sup> JOURDAN Jean-Baptiste-Ernest, *Ephémérides historiques de la Rochelle*, la Rochelle, A. Siret, Imprimeur-éditeur, 1861, tome 1, p. IX.

<sup>2</sup> BR, t. XVII, 28 mai 1881, n° 48, p. 567.

<sup>3</sup> BR, t. XI, 21 mai 1904, n° 47, p. 526.

études sur ses deux paroisses successives, Nieul-le-Virouil et Saint-Trojan. Le curé-doyen de Tonnay-Charente envisage quant à lui la totalité de son doyenné. C'est une traduction de la lutte menée contre l'instituteur communal qui revendique aussi l'écriture de l'histoire de la commune. Les monographies les plus régulièrement publiées dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure* qui accueille régulièrement ce type d'études à partir des années 1880 sont dus à la plume d'instituteurs et non de curés : se distingua ainsi Maxime Egreteaud qui publia successivement des notices sur Saint-Germain-du-Seudre, Champagnolles, Mons et les Mathes. Saint-Julien-de-l'Escap, commune limitrophe de Saint-Jean-d'Angély est au cœur d'une bataille mémorielle entre l'instituteur et le curé qui rédigent à deux ans d'intervalle l'histoire de la localité. Les événements qui sont débattus sont les plus contemporains : l'instituteur, A. Saisy, se désole : « on peut constater avec tristesse que l'esprit de sacristie a fait des progrès<sup>1</sup> ». Le desservant, quant à lui, dénonce la translation du cimetière comme une manœuvre impie<sup>2</sup>.

L'investissement érudit demeure donc, somme toute, assez modeste. Si quelques prêtres ont une production abondante et participent activement aux sociétés savantes, ils sont l'exception. L'histoire peut intervenir autrement dans l'espace public, lorsqu'il s'agit de mettre en place des manifestations publiques.

---

<sup>1</sup> SAISY Alfred, *Monographie de Saint-Julien-de-l'Escap*, Saint-Jean-d'Angély, Imprimerie Ouvrard, 1902, p. 36.

<sup>2</sup> FOUCHÉ abbé Camille, *Notice historique. Saint-Julien de l'Escap*, Saint-Jean-d'Angély, Imp. Ch. Renoux, 1904, p. 52-53.

## **2. LA DISPERSION DE LA MEMOIRE HUGUENOTE.**

La référence au passé est un phénomène essentiel de l'identité protestante en France<sup>1</sup> ; elle s'enracine dans des pratiques commémoratives nées au XIX<sup>e</sup> siècle : dans cette perspective, il conviendrait d'étudier le rôle assuré par plusieurs assemblées qui se trouvent à la lisière de la religion et de la commémoration : tout d'abord, deux types d'évènements dans lesquels l'initiative échappe partiellement aux acteurs locaux, la Fête de la Réformation et les Assemblées générales de la SHPF ; il faudra ensuite examiner la seule commémoration qui naquit localement et les raisons de son faible rayonnement.

### **2.1. LA FETE DE LA REFORMATION.**

L'idée d'une fête de la Réformation fut lancée par Fernand de Schickler, président de la SHPF en avril 1866. L'institution d'une fête commune à l'ensemble des courants du protestantisme français permettait de refaire l'unité du protestantisme français, par une mémoire commune. L'appel envoyé aux « pasteurs, ministres de l'Évangile et anciens réunis en conférences générales à Paris » par le comité de la SHPF résume parfaitement ces objectifs :

« nous avons plus d'une fois (...) regretté que l'Église réformée de France, dans toutes les dénominations qui la composent, n'eût pas aussi [un anniversaire à célébrer]. (...) Chaque fraction de l'Église évangélique rattacherait à ce pieux anniversaire la commémoration de faits puisés dans sa propre histoire et de la variété des souvenirs se dégagerait l'unité de l'esprit<sup>2</sup>. »

Cette célébration annuelle fut fixée au 1<sup>er</sup> novembre, jour de l'affichage des 95 thèses de Luther à la porte de l'église du château de Wittenberg en 1517. En partant du point de vue de la SHPF, Marianne Carbonnier-Burkard a pu retracer l'histoire de la fête de la Réformation en montrant son essor de 1867 à 1885 puis son reflux à partir de 1886, date où elle commence à être contestée par d'autres fêtes commémoratives et où la SHPF s'investit plus dans des lieux de mémoire matériels et permanents<sup>3</sup>. L'accueil fait à cette initiative parisienne par les Églises locales démontre l'inégal besoin de se ressourcer périodiquement dans une mémoire commune pour affirmer la cohérence de l'Église.

La réception par les pasteurs et les Églises d'Aunis et de Saintonge est assez froide. Après avoir reproduit la circulaire de la SHPF, le pasteur J.-P. Lafon de la Tremblade publie de longs

<sup>1</sup> Cf. pour un ancrage contemporain, BIZEUL Yves, « Identité protestante en France et référence au passé » dans *Ethnologie des faits religieux en Europe (Colloque, 1988)* (dir. Nicole BELMONT et Françoise LAUTMAN) Paris, Editions du CTHS, 1993, p. 419-425.

<sup>2</sup> *BSHPF*, t. XV, 1866, p. 205-207. Citations extraites des p. 205 et 207.

<sup>3</sup> Cf. CARBONNIER-BURKARD Marianne, « La SHPF et la fête de la Réformation », *BSHPF*, t. 148, 2002, n° 4, p. 687-707.

commentaires montrant la réticence de l'un des principaux pasteurs orthodoxes du département à l'égard de cette innovation :

« L'idée de célébrer, chaque année, le 1<sup>er</sup> novembre, dans chacune de nos Eglises le Jubilé de la réformation ne nous semble pas des plus heureuses. La Conférence pastorale l'a adoptée sans discussion et à l'unanimité – c'est possible. – Si elle l'avait discutée et qu'elle eut pris le temps d'y réfléchir, elle l'aurait sans doute amendée.

Un Jubilé annuel serait bientôt abandonné ou deviendrait un pure formalité qui n'intéresserait plus personne. Quant au choix du jour, il est certes des plus étranges. C'est un *jour férié*, dit-on, pas pour nous sans doute, et nos vieilles populations protestantes n'accepteraient jamais pour un jour de fête religieuse celui qui porte un nom qui leur est bien peu sympathique, le nom de la *Toussaint*<sup>1</sup>. »

Les réserves paraissent majoritairement partagées par les consistoires du département. La première année, il ne semble pas y avoir de célébration. En mai 1867, la SHPF avait décidé de revenir sur l'idée d'une célébration fixée à la Toussaint et laissait liberté aux Eglises de choisir un autre jour de novembre. C'est suite à cette mesure que la Fête de la Réformation est enfin célébrée en Charente-Inférieure. En août 1867, le consistoire de Pons autorise l'organisation d'une fête de la Réformation dans son ressort<sup>2</sup>. Elle se fait de manière commune par les consistoires de la Tremblade et de Marennes. En 1867, elle est célébrée dans cette dernière localité<sup>3</sup> et les deux années suivantes, les réunions se déroulent dans les temples de Breuillet et d'Etaules<sup>4</sup>. La Fête de la Réformation ne réussit pas à unir ensemble orthodoxes et libéraux : alors que les consistoires évangéliques de la Tremblade et de Marennes font fête commune, Royan fait bande à part. La première année de la célébration de la cérémonie, le consistoire de Royan confie la présidence de la fête au pasteur Jules Steeg qui y vécut « un des plus belles et des plus grandes heures de [sa] vie ». La cérémonie se fit dans le grand temple de Royan où « tout fut comble, allées, couloirs, entrée, galerie, sacristie, même les marches de la chaire<sup>5</sup> ». A cette date, une seule Eglise persiste dans son hostilité, c'est la Rochelle. Le conseil presbytéral ne voit pas dans cette fête « assez d'avantages pour contrebalancer l'inconvénient de célébrer un jour mis à part par les catholiques pour la fête de tous les saints<sup>6</sup> ». Encore à la fin des années 1870, les discussions qui ont lieu au sein du consistoire et du conseil presbytéral de la Rochelle montrent la difficulté à imposer une commémoration huguenote. Un membre du consistoire explique en 1878 qu'

<sup>1</sup> *La Foi*, 1<sup>er</sup> juillet 1866, n° 119, p. 160.

<sup>2</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 14 août 1867.

<sup>3</sup> *La Foi*, 1<sup>er</sup> novembre 1867, n° 150, p. 1209 et 1<sup>er</sup> décembre 1867, n° 152, p. 1225.

<sup>4</sup> *La Foi*, 15 novembre 1868, n° 174, p. 1410 et 1<sup>er</sup> décembre 1868, n° 175, p. 1423 ; 15 novembre 1869, n° 199, p. 1600.

<sup>5</sup> Lettre à Maurice Schwalb, 14 novembre 1867, reproduite dans : STEEG Jules, *Un pasteur républicain au XIX<sup>e</sup> siècle. Lettres de Jules Steeg à Maurice Schwalb (1851-1898)* (éd. Lu cien CARRIVE), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1993, p. 218.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1847-1872). Séance du 16 septembre 1867.



« il importe d'affirmer le protestantisme dans la lutte engagée contre l'ultramontanisme et l'incrédulité, que réveiller les souvenirs historiques de la réformation, c'est un moyen de réagir contre l'indifférence et de raviver la foi évangélique, que pour une minorité qui subit l'influence du milieu qui l'environne, il importe de conserver précisément les traditions bibliques et l'autorité de principes et de conduite qui firent la force de nos pères en la foi<sup>1</sup>. »

Soutenu par les pasteurs, cet appel fait l'objet d'une approbation unanime par le consistoire mais la mise en œuvre est renvoyée à une séance ultérieure qui ne vint jamais. La question rebondit au conseil presbytéral en 1879 qui ajourne toute décision, une partie des conseillers presbytéraux craignant « que la périodicité trop fréquente de cette fête en diminue la solennité et que le dimanche qui lui serait consacré n'attire pas plus de fidèles que les dimanches ordinaires<sup>2</sup> ». Ici, le protestantisme imprègne toute la ville et il ne semble pas nécessaire d'y rajouter une fête spécifique. Ce n'est, apparemment, qu'après la venue de la SHPF à la Rochelle, que le conseil presbytéral évoque dans ses délibérations l'existence de la Fête de la Réformation dans l'Eglise<sup>3</sup>.

Peu de descriptions des fêtes de la Réformation nous sont parvenues mais elles paraissent montrer un investissement très différent dans la sphère mémorielle. Celles organisées dans le ressort de l'Eglise consistoriale de Pons semblent modestes. En 1898, celle célébrée à Jonzac ne réunit, outre les fidèles de la ville que « quelques amis de Saint-Genis et de Montendre<sup>4</sup> », autrement dit des personnes faisant partie de la paroisse réformée de Jonzac. Les Eglises libérales de la consistoriale royannaise se montrent plus soucieuses d'organiser cette fête. A la suite de celle célébrée en 1894, le conseil presbytéral de Meschers affirme sa satisfaction d'envoyer à la SHPF la collecte fait ce jour-là car c'est pour lui le meilleur moyen d'« assurer de sa sympathie la plus vive les administrateurs d'une société dont l'œuvre excellente s'étend, se développe et grandit tous les jours<sup>5</sup> ». En 1891, le soin accordé à l'organisation de la réception du prédicateur invité et des pasteurs de la consistoriale tous présents à la cérémonie révèle l'importance que renferme la fête de la Réformation pour cette petite communauté<sup>6</sup>. Minoritaires dans le protestantisme saintongeais, les Eglises libérales visent sans doute, par le biais de la fête de la Réformation, à affirmer leur égale légitimité et leur égal enracinement dans la Réforme que les évangéliques leur contestent régulièrement.

La faiblesse de l'ancrage de la Fête de la Réformation dans la vie religieuse des Eglises réformées du département est le symptôme de la faible importance de l'institutionnalisation et de la médiatisation festive de la mémoire huguenote pour que celle-ci s'entretienne. Les monuments

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 2 octobre 1878.

<sup>2</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 1<sup>er</sup> octobre 1879.

<sup>3</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séance du 14 octobre 1896. Un membre évoque à cette séance la concomitance de la fête de la Réformation et du 1<sup>er</sup> novembre ; c'est la première allusion indiquant que la fête est pratiquée à la Rochelle.

<sup>4</sup> BEO, 15 novembre 1898, n° 22, p. 92.

<sup>5</sup> AERS, Meschers. Registre du conseil presbytéral, séance du 11 novembre 1884.

<sup>6</sup> AERS, Meschers. Registre du conseil presbytéral, séance du 27 septembre 1891.

de papier que dessinent les monographies ecclésiales et la mémoire orale sont plus importants. Ce sont surtout les Eglises dont l'identité religieuse est contestée autant par les catholiques que par une partie du monde protestant qui ressentent le besoin de se retrouver dans une commémoration historique. Les Fêtes de la Réformation de l'Aunis et de la Saintonge ont une couleur théologique exclusive. Ce n'est pas le cas des assemblées extraordinaires tenues par la SHPF dans le département.

## ***2.2. LES ASSEMBLEES DE LA SOCIETE DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.***

Au début des années 1880, afin de renforcer autant le soutien des Eglises locales à la SHPF que la légitimité de celle-ci dans le contrôle de l'histoire protestante, le comité décide de tenir ses séances annuelles publiques, non plus à Paris, mais en province. Le premier site choisi est Nîmes et les Cévennes. La visée mémorielle est évidente : la SHPF se déplace dans cette région car elle est « au centre des grands souvenirs historiques et religieux du Midi<sup>1</sup> ». Suite au succès de l'entreprise, d'autres assemblées générales se déroulent hors de Paris : Rouen (1887), Lyon (1890) et Orthez (1891) accueillent ainsi les travaux de la SHPF. Au cours des journées, alternent communications historiques et excursions sur des lieux de mémoire protestants de la ville ou des environs. Les travaux s'ouvrent par une vaste esquisse de l'histoire protestante de la région et par une description des monuments qui portent la trace visible de la mémoire protestante. C'est en 1893 que la SHPF tient ses séances pour la première fois en Charente-Inférieure ; elle y revint une deuxième fois en 1895. Ce retour est exceptionnel et montre tout à la fois l'importance de l'Aunis et de la Saintonge dans la gestation des lieux de mémoire huguenots que la concurrence interne qui est visible dans le département. La première fois, les travaux ont lieu en Saintonge, à Saintes et à Royan ; la seconde fois, c'est l'Aunis, avec la Rochelle et l'île de Ré, qui est visitée par la SHPF.

Lors de sa venue en 1893, la SHPF cherche à se placer clairement au-dessus des luttes de partis et des luttes théologiques qui divisent le protestantisme saintongeais. Les démarches entreprises pour que la SHPF tienne en Saintonge son assemblée générale revenait à l'initiative des consistoires de Pons et de Royan qui réclamaient tous deux la venue de la SHPF dans leur ressort. Le 24 juin 1891, le Comité de la SHPF examine l'appel du consistoire de Royan : la date de l'assemblée paraît trop lointaine pour que la société puisse répondre précisément à cette invitation qui apparaît par ailleurs trop rapprochée des réunions d'Orthez<sup>2</sup>. Face à cette réponse

---

<sup>1</sup> *BSPHF*, t. XXXII, 1883, p. 192.

<sup>2</sup> *BSPHF*, t. XI, 1891, p. 442.

dilatatoire, Royan réitère son vœu et propose que la SHPF vienne en 1893, ce qui est accepté<sup>1</sup>. Le consistoire de Pons, se faisant l'écho d'un vœu formulé par l'Eglise réformée de Saintes, souhaite lui aussi que la SHPF se réunisse dans la région, et plus précisément à Saintes, du fait des facilités de communication de cette ville<sup>2</sup>. Les procès-verbaux du comité de la SHPF restent muets sur cette demande et encore en mars 1893, il semble considérer « Royan et environs » comme la seule destination de l'assemblée générale qui doit se tenir en juin<sup>3</sup> et ce n'est qu'en avril, qu'il « est aussi question de [s']arrêter à Saintes<sup>4</sup> ». C'est presque à regret que cette décision est prise.

Sans aucun doute, deux éléments dictèrent la conduite du comité à ce moment-là : d'une part la volonté de tenir la balance égale entre les libéraux et les évangéliques de la région, Royan étant connu comme un fief libéral ; d'autre part, il s'agit de reconquérir la mémoire historique de Saintes et rendre au protestantisme toute sa place dans la vie de la Cité. Les commentaires faits sur la statue de Bernard Palissy montrent clairement cette volonté :

« Notre Société venait évoquer un côté de ce passé, souvent oublié ou méconnu, mais qui ne fut point sans gloire, témoin la statue élevée à l'humble potier huguenot à l'entrée de la ville le 2 août 1869 (*sic*), par d'autres surtout que par des hérétiques<sup>5</sup>. »

L'affluence pastorale aux conférences tenues au temple l'après-midi du 14 juin démontre la force symbolique de la cérémonie : de la Saintonge, seuls manquent à l'appel les pasteurs de Saint-Jean-d'Angély et de la Tremblade. Les conférences et les excursions réalisées entre Saintes et Royan visent toutes à établir la continuité de la présence réformée et à relier entre elles les gloires du protestantisme local. On s'intéresse bien évidemment à la figure de Palissy et aux persécutions des réformés des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. On s'arrête à Saint-Georges-de-Didonne où l'on rend hommage autant au pasteur Jarousseau qu'à son biographe, Eugène Pelletan et on signale la persistance du protestantisme dans les bourgs de l'intérieur des terres : Pons, Cozes, Gémozac, Saujon. Quatre pasteurs de la région présentèrent des communications : ce furent F.-M. Roufineau, P.-C. Trocquemé, Eugène Moutarde et Georges Blot, le premier étant issu de la consistoriale de Pons et les trois autres de celle de Royan. Cette sur-représentation libérale est particulièrement symptomatique des enjeux de l'histoire pour les pasteurs libéraux de la région. La manifestation est un succès car elle réussit, malgré tout, à fédérer l'énergie de l'ensemble des protestants saintongeais.

Il n'en est pas exactement de même pour les séances de la SHPF tenues deux ans plus tard à la Rochelle. Apprenant la venue de la SHPF dans la région, Meschinet de Richemond

---

<sup>1</sup> BSHPF, t. XI, 1891, p. 667.

<sup>2</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 16 juillet 1891.

<sup>3</sup> BSHPF, t. XLII, 1893, p. 217.

<sup>4</sup> BSHPF, t. XLII, 1893, p. 278.

<sup>5</sup> BSHPF, t. XLII, 1893, p. 338. C'est nous qui soulignons.

s'entremet dès 1893 pour qu'une halte soit ménagée à la Rochelle. Le comité est d'avis « que cela chargerait (...) trop [le] programme, d'autant plus que la Rochelle et ses environs, notamment l'île de Ré, méritent à eux seuls un déplacement<sup>1</sup> ». Deux ans plus tard, la SHPF vient en juin, à la plus grande satisfaction du conseil presbytéral<sup>2</sup>. Comme à Royan, la réception se fait de manière tout à fait officielle : à Royan, les autorités civiles étaient venus attendre à la gare le comité ; à la Rochelle, celui-ci est invité à l'Hôtel de Ville où il est reçu par l'adjoint protestant du maire. La venue de la SHPF a pour effet de renforcer les liens entre la société et l'Église de la Rochelle. Celle-ci se décide à se séparer d'une partie de ses archives en faveur de la SHPF. Toutefois, la réussite fut moindre que pour les réunions saintongeaises. De la Charente-Inférieure, quatre pasteurs concordataires étaient présents : sur un total de vingt-huit pasteurs en exercice dans le département, la proportion est faible. Le choix d'associer la Rochelle et l'île de Ré dans les réunions et les commémorations put apparaître malheureux : tout d'abord, pour de simples raisons matérielles mais surtout parce que le poids démographique du protestantisme rétais n'apparaît pas suffisant pour y justifier une commémoration religieuse. La surabondance de cérémonies commémoratives n'a pas dû peu contribuer aussi à une certaine lassitude : en 1893, outre les assemblées générales de la SHPF de Saintes et de Royan, s'était tenu, en octobre, un Synode général officieux à la Rochelle. Le Synode donna lieu à des conférences historiques sur la Rochelle protestante et la proximité des deux événements nuisit au succès des réunions de 1895. Il est significatif que le seul auteur résidant dans la région à s'exprimer pendant ces journées soit Louis-Marie Meschinet de Richemond. La mémoire protestante de la Rochelle concerne moins les protestants rochelais que le protestantisme français et c'est sans doute pourquoi les assemblées de la SHPF y eurent un impact moindre qu'en Saintonge.

### ***2.3. UNE COMMEMORATION MANQUEE : LA COMBE DE LA BATAILLE (1911).***

A notre connaissance, un seul événement de l'histoire locale du protestantisme fit l'objet d'une commémoration huguenote spécifique à la Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle. L'événement commémoré date du premier Désert et illustre le courage des réformés à soutenir leur foi : c'est l'assemblée nocturne de la Combe de la Bataille tenue en 1754 sous la direction du pasteur Gibert. « Quelques ennemis de l'Évangile » avec, à leur tête, le gouverneur du prince Camille de Pons tentèrent d'interrompre la réunion : Gibert, renversant la situation, ordonna, du haut de la

---

<sup>1</sup> *BSPHF*, t. XLII, 1893, p. 280.

<sup>2</sup> *AERLR*, registre du conseil presbytéral (1894-1921). Séances des 17 mars, 7 juin et 23 juin 1895.

chaire, que l'on se saisisse des perturbateurs qui furent désarmés et qui durent assister en spectateurs passifs à l'assemblée religieuse<sup>1</sup>.

La « réunion commémorative » a lieu le 3 septembre 1911 en présence de huit pasteurs. Les trois discours qui y sont prononcés illustrent les fonctions prêtées à la commémoration du passé huguenot : le pasteur Chevalley, d'Angers, parle des devoirs des chrétiens dans la société contemporaine ; Eugène Réveillaud « évoqua les vieux souvenirs au nom desquels on se rassemblait et montra les devoirs de l'heure présente » ; comme l'aurait fait son père Louis-Marie qui venait de disparaître, le pasteur Adolphe Meschinot de Richemond se chargea quant à lui de raconter l'histoire de la Combe de la Bataille<sup>2</sup>. La connaissance du passé doit nourrir l'identité religieuse présente. La réunion attira entre 800 et 1000 personnes<sup>3</sup>.

Le succès apparaît en demi-teinte parce que cette initiative reste sans lendemain et surtout parce qu'elle ne réussit pas à unir les protestants de la région. L'homme à l'origine de cette réunion était le pasteur Clément Huichard. Auparavant simple évangéliste de l'Œuvre de Saint-Aubin, il fut d'abord en charge du poste de Morisset ; après la Séparation, les réaménagements des paroisses de la haute Saintonge l'amènent à se retrouver à la tête de la paroisse de Mortagne-Morisset. Consacré pasteur en juin 1911, il rompt avec l'Union des Églises réformées évangéliques de laquelle dépendait l'Église de Mortagne et fait entrer celle-ci dans l'Union libérale. Cette attitude fait qu'il ne réussit pas à obtenir le concours des pasteurs évangéliques voisins : en particulier celui de Gémozac refuse de s'associer à la manifestation et de faire participer son Église à la préparation de la réunion<sup>4</sup>. Alors que toutes les Églises de la région étaient invitées à y assister, les seuls pasteurs titulaires de la région à y venir sont deux libéraux – Benjamin Robert, de Pons et Elie Merzeau de Cozes – et le pasteur voisin de l'ancien poste d'évangélisation de la Bergerie. De plus, Huichard quitte Mortagne-sur-Gironde en 1913 et son successeur ne partage pas son ardeur commémorative.

Le site choisi pour commémorer le protestantisme des siècles héroïques est trop excentré par rapport aux foyers de peuplement protestant présents de la Charente-Inférieure. Il est donc difficile à ceux-ci de transformer la Combe de la Bataille en un support mémoriel persistant.

Finalement, l'identité protestante au XIX<sup>e</sup> siècle s'appuie moins sur des manifestations, des actualisations présentes de la mémoire, que sur des savoirs, sur la transmission d'une vision du

---

<sup>1</sup> Récit emprunté à : CROTTEI Alexandre, *Histoire des Églises réformées de Pons, Gémozac et Mortagne en Saintonge (...)*, Bordeaux, imprimerie-lithographie A. Castillon, 1841, p. 205.

<sup>2</sup> *BEO*, 1<sup>er</sup> octobre 1911, n° 19, p. 65.

<sup>3</sup> Estimation divergente entre : *BEO*, 1<sup>er</sup> octobre 1911, n° 19, p. 65 et *Le Trait d'Union*, 1<sup>er</sup> octobre 1911, n° 10, p. 2-3.

<sup>4</sup> AERS, Commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale. Lettre de Clément Huichard au pasteur de Gémozac, 17 février 1911.

monde plus générale et laissant peu de traces visibles dans l'espace matériel. L'inégal enracinement de la fête de la Réformation montre que les communautés protestantes du département ont peu besoin de manifestations spécifiques pour se reconnaître comme des héritières de la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle. L'écho soulevé par les assemblées générales de la SHPF ou la réunion commémorative de la Combe de la Bataille montre aussi que peu de lieux sont véritablement investis comme des lieux de mémoire par les protestants du département : la Rochelle apparaît comme un réceptacle privilégié de la mémoire huguenote française mais beaucoup moins pour la Saintonge voisine, les rivalités locales l'emportant sur l'identité religieuse commune

Les catholiques disposent d'un réseau de lieux sacrés qui sont autant de lieux de mémoire de l'identité catholique si contestée en Aunis et en Saintonge, ces lieux supports privilégiés de la foi catholique, ce sont les pèlerinages.

### 3. LES PELERINAGES ENTRE PRATIQUES RELIGIEUSES ET AFFIRMATION IDENTITAIRE.

Le travail de Sylvain Milbach sur les prêtres érudits du diocèse de Dijon avait mis en lumière toute l'importance de la production historiographique du clergé dans la préparation de la relance ou de l'instauration de pratiques pèlerines<sup>1</sup>. Celles-ci apparaissent peu nombreuses dans le diocèse de la Rochelle. Lorsque Mgr Thomas, se rend à Rome en 1875, il remet au Souverain Pontife un rapport sur l'état de son diocèse. Seules quatre dévotions sont retenues comme pèlerinages diocésains : saint Eutrope à Saintes, Notre-Dame de Pitié à Croix-Gente, Notre-Dame des Sept Douleurs à Taugon et saint Sauveur dans l'île de Ré. Un peu plus de dix ans plus tard, en 1886, son successeur, Ardin, ajoute à cette liste sainte Radegonde à Courant, saint Ausone à Mortagne et Notre-Dame à Corne-Ecluse. En 1891, il signale enfin le lancement de Notre-Dame des Martyrs<sup>2</sup>.

Si nous nous fions à la définition épiscopale, il y aurait au maximum huit pèlerinages dans le diocèse, ce qui semble bien mince. Le même problème se pose à propos des critères parfois adoptés par la recherche historique actuelle – concomitance d'objets support de piété, de pèlerinages réguliers et de miracles – qui, trop restrictifs, amèneraient l'exclusion d'un certain nombre de pratiques pèlerines tels que les fameux pèlerinages « paniques » qui ne réapparaissent que dans des circonstances exceptionnelles. De même, les pèlerinages aux « martyrs de la Révolution<sup>3</sup> » présents en Bretagne comme, d'une certaine manière, sur les côtes de la Charente-Inférieure n'eurent pas besoin de miracles pour que des fidèles y accourent.

Il faut donc pour appréhender les pèlerinages adopter une définition relativement extensive. Nous partirons de ce que les contemporains eux-mêmes désignent comme pèlerinages dans la description de la vie religieuse du diocèse, avec le flou que cela suppose. La source qui permet de prendre la définition la plus extensive tout en étant la plus conforme à ce que le clergé considérait de véritables pèlerinages catholiques est constituée par la presse religieuse : *Bulletin religieux* et *Croix de Saintonge et d'Aunis*. On aboutit ainsi à 21 pèlerinages qui se retrouvent surtout présents dans la partie méridionale du diocèse [Cf. Carte 19].

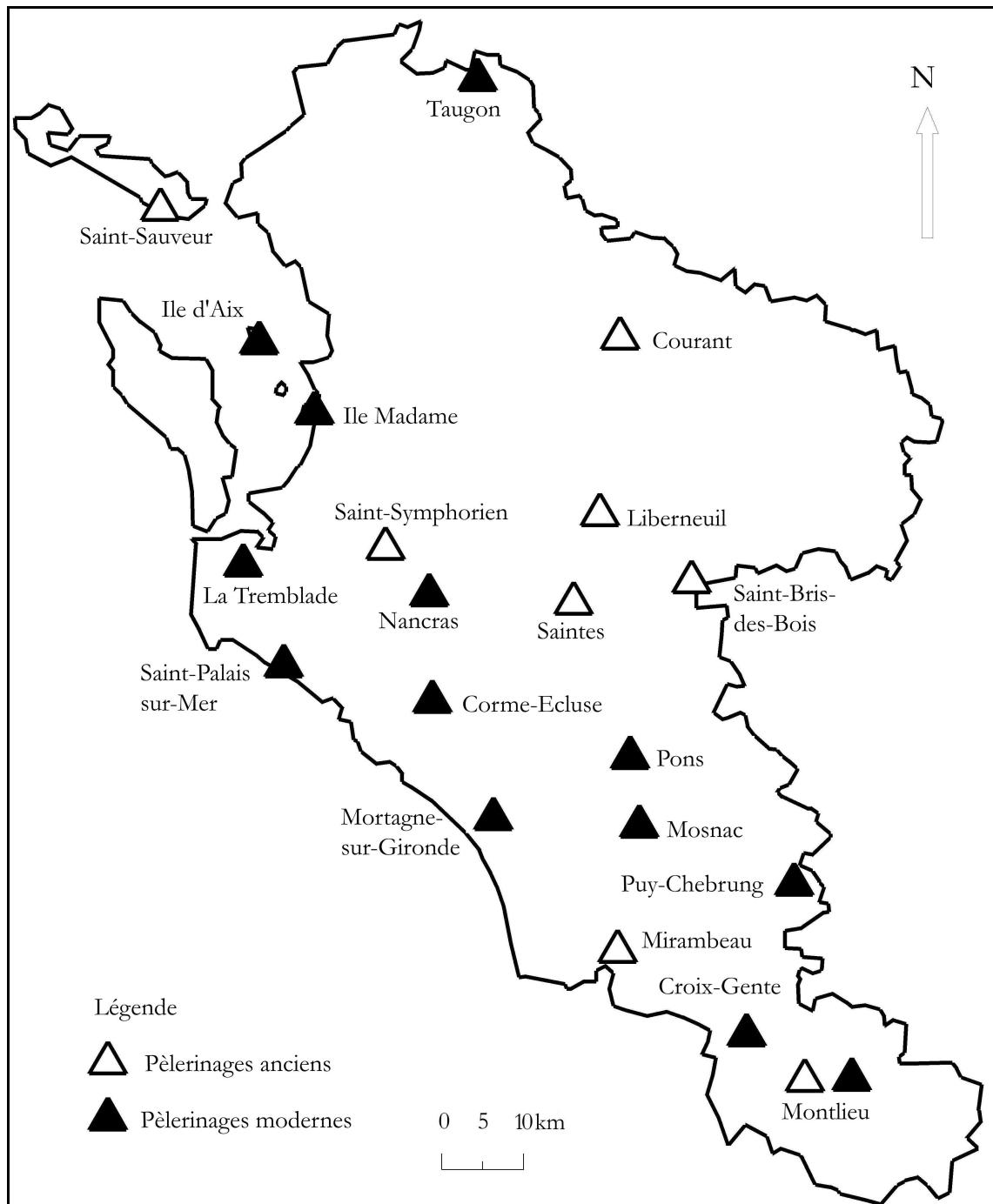
---

<sup>1</sup> Cf. MILBACH Sylvain, *Prêtres historiens et pèlerinages du diocèse de Dijon (1860-1914)*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2000.

<sup>2</sup> ASV, Congrégation du Conclé. Relationes Dioecesium. Busta 697. Rupellen.

<sup>3</sup> Cf. LAGREE Michel et ROCHER Jehanne, *Tombe de mémoire. La dévotion populaire aux victimes de la Révolution dans l'Ouest*, Rennes, Apogée, 1993.

Carte 19 : Pèlerinages anciens et modernes en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle.





A partir du corpus ainsi défini, il est possible de dresser une généalogie des pèlerinages alors observés. Un certain nombre de pèlerinages échappent plus ou moins complètement à l'enquête historique, faute d'archives et d'une abondante documentation imprimée<sup>1</sup>. Quels saints sont ici vénérés et sont capables de susciter la mise en mouvement des fidèles ? Quels sont les acteurs intervenant dans la mise en place, l'essor et même le déclin de ces pèlerinages ? De quelle manière les hommes du temps justifient, en inventant une *tradition*, leurs pratiques pèlerines ? Comment sont aménagés les lieux support du pèlerinage ?

Après une présentation globale des dévotions à l'origine de l'acte pèlerin, nous analyserons les modalités de la construction historique de ces pèlerinages au cours du XIX<sup>e</sup> siècle avant de voir comment cette construction se traduit dans l'espace, tant au niveau du rayonnement du pèlerinage qu'à celui des aménagements nécessaires à la pratique pèlerine.

### **3.1. DES PELERINAGES ARCHAÏQUES ET MODERNES.**

Se chevauchant parfois, quatre idéaux-types de dévotions à l'origine de pèlerinages peuvent être différenciés : celles encore empreintes de paganisme qui sont parfois qualifiées de « superstitieuses » par les ecclésiastiques : les fontaines et les saints guérisseurs ; celles liées aux premiers apôtres et aux saints qui auraient évangélisé la région ; celles sans cesse croissantes liées au culte marial ; enfin, celles qui naissent des combats du XIX<sup>e</sup> siècle.

Parmi les dévotions entachées de paganisme, les plus importantes sont celles liées aux fontaines. Marc Leproux repéra près de 90 fontaines de dévotion dans la seule Charente-Inférieure<sup>2</sup>. La grande majorité n'est fréquentée que par les habitants de la paroisse et ne relève donc pas des pratiques pèlerines. Parmi les pèlerinages qui se rattachent à cette tradition, l'un apparaît en pleine décadence car peu reconnu par l'autorité cléricale : celui de Benon, dans le canton de Courçon. Nous en avons une description en 1863 par un élève du petit séminaire de Montlieu :

« Tous les ans, pour l'Assomption, il y a un pèlerinage où les étrangers viennent en fort grand nombre. On s'y rend la veille de la fête, car telle est la tradition, qu'à minuit précis, le timbre (la tombe) disent les bonnes gens de la campagne, placé près d'une fontaine, se remplit tout seul et le premier qui s'y plonge, est sûr d'être guéri; quant aux autres infirmes, ils peuvent aussi se laver de cette eau, faire des neuvaines, mais la guérison n'est pas si sûr, car si seulement on s'y précipitait, et c'est ce qui arrive souvent, deux à la fois, il n'y a point alors de guérison certaine. Le matin de la fête, les pèlerins viennent entendre la messe à Benon, qui est éloigné de la fontaine, d'un ou deux kilomètres.

<sup>1</sup> C'est le cas du pèlerinage dédié à saint Sauveur dans l'île de Ré.

<sup>2</sup> LEPROUX Marc, *Contributions au folklore charentais (Angoumois, Aunis, Saintonge). Dévotions et saints guérisseurs*, Paris, PUF, 1957, p. 240-253.

Un jeune homme âgé de vingt-un à vingt-deux ans, m'a assuré avoir retrouvé la vue après deux neuvaines, pendant lesquelles il se lavait avec de l'eau prise à la fontaine. Et il venait alors de Nieul (près la Rochelle), apporter son tribut d'hommage à la fontaine fortunée. (...) Le nombre des pèlerins est toujours croissant<sup>1</sup>.»

Malgré l'indication que ce pèlerinage attire un grand concours de fidèles, le *Bulletin religieux* né un an plus tard ne se fait à aucun moment l'écho d'une quelconque survivance de ce pèlerinage. Il dut apparaître trop peu conforme à l'idéal pèlerin promu par le clergé du XIX<sup>e</sup> siècle.

Reposant également sur des fontaines, le pèlerinage qui se déroule à Courant le 13 août, est dédié à sainte Radegonde. Le grand moment de la journée consiste en une procession à trois fontaines qui se trouvent à proximité de la chapelle et qu'aurait fait jaillir sainte Radegonde à son passage<sup>2</sup>. Le pèlerinage qui se déroule à Saint-Symphorien suit un déroulement identique<sup>3</sup> : la matinée et le début de l'après-midi sont voués à la commémoration du martyr de saint Symphorien et la journée s'achève par une procession à une fontaine. Le principal pèlerinage « panique » du diocèse a une origine semblable. C'est la fontaine de Liberneuil à Taillebourg qui est fréquentée ainsi en 1817, 1861, 1870 et 1893. Il s'agit de demander à Dieu la fin de la sécheresse et pour cela, la paroisse d'Asnières, dont le patron est saint Médard, invoqué pour la pluie, doit convoquer les autres paroisses, et se mettre à leur tête afin de plonger les bannières de chaque paroisse dans la fontaine<sup>4</sup>. Par ailleurs, à Saintes, à l'occasion du pèlerinage dédié à saint Eutrope, il n'est pas rare que les pèlerines s'arrêtent également à la fontaine sainte-Eustelle. La variété de ces pèlerinages aux fontaines est immense.

A côté des fontaines, des figures de saints sont à l'origine de semblables « superstitions » : saint Roch mais aussi saint Eutrope. Ayant en vue la protection des bétails, les pèlerinages dédiés à saint Roch sont de moins en moins suivis et se réduisent progressivement à la paroisse. A Montlieu, la dévotion à saint Roch est remise en place en 1842<sup>5</sup> et les processions faites à l'occasion, attirant la population environnante se maintiennent jusqu'en 1912 mais elles sont agonisantes depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. De même, la crypte de saint-Roch dans l'église du Petit-Niort à Mirambeau était le but d'un pèlerinage avant la Révolution. Elle est rendue à sa destination en 1864, attirant alors le « pieux et nombreux concours des populations indigènes et

<sup>1</sup> ADCM, 36 J 3. Honoré Michaud, « Mes promenades archéologiques pendant les vacances de 1863 ».

<sup>2</sup> BR, t. XXXIV, 21 août 1897, n° 8, p. 90.

<sup>3</sup> Cf. AUDIER Anne, « Les pèlerinages des habitants de Sainte-Gemme », *Rocqfortis*, 2<sup>ème</sup> série, t. IV, 1980, n° 5, p. 19-21.

<sup>4</sup> CSA, 7 mai 1893, n° 46.

<sup>5</sup> ADLR, P Montlieu 4. Confréries et divers. Ordonnance épiscopale du 12 août 1842 ; ADCM, 36 J 1. « Chronique du petit séminaire de Montlieu », 16 août 1842.

<sup>6</sup> ADLR, P Montlieu 4. Notes complémentaires du docteur Charles Vigen.

environnantes<sup>1</sup> ». En 1865, le curé relance la pratique de la bénédiction du bétail mais elle ne semble pas persister au-delà. A Agudelle, près de Jonzac, la dévotion à saint Eutrope, guérisseur, est une pratique très populaire, comme en témoigne le desservant en 1844 :

« Cette église d'Agudelle [...] est depuis des siècles, un lieu de pèlerinage. C'est à Saint-Eutrope de Saintes que l'on vient faire des vœux. Le département de la Gironde nous envoie beaucoup de fidèles dans les deux circonstances de l'année, où les vœux se font publiquement, solennellement ; la *Saint-Eutrope et la Toussaint*. Cette dernière fête l'emporte sur la première. On pourrait compter jusqu'à 3 ou 4000 personnes ce jour là dans l'église d'Agudelle, où se voit une statue en bois représentant St-Eutrope. [...] En général, on ne vient aux fêtes de Saint-Eutrope que pour lui demander la guérison de quelques maladies. Chaque personne faisant le vœu, est munie d'un cierge qui se consume dans la main de celui qui le porte, d'une petite fiole, pleine de vin et de quelques biscuits. Le prêtre bénit tout cela, mais seulement en faisant l'aspersion dans l'étendue de l'église, aspersion qu'il termine par l'oraison des *Bénédictions communes*. Après la messe, on récite un Evangile sur chaque personne venue pour faire des vœux. Une petite offrande est faite alors, elle est pour le prêtre. Mais trois autres avaient été faites auparavant: l'une dans le sanctuaire ; la seconde sur le grand'autel ; la troisième sur l'autel des saints. Cette triple aumône est pour l'entretien de l'église<sup>2</sup>. »

Saint Eutrope est également l'objet de pèlerinages théoriquement plus importants à Saintes qu'il aurait évangélisé et où il aurait été martyrisé. Son culte est relancé en grande pompe après 1843 suite à la découverte de nouvelles reliques lors de travaux dans l'église Saint-Eutrope. Au culte de saint Eutrope, se rattache sainte Eustelle, « la première enfant de [la] Saintonge qui ait apporté Dieu, dans la virginité et le martyre, l'hommage de sa foi »<sup>3</sup> et dont le culte connaît un développement plus tardif à la suite de la publication d'une lettre pastorale par Mgr Thomas en 1876. Alors que le diocèse manque encore de saintes à vénérer, il s'agit d'une certaine manière de répondre à la féminisation du catholicisme et des formes de piété observables au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Toutefois, ici les pratiques spécifiquement religieuses disparaissent derrière les amusements, comme en témoigne le *Guide des voyageurs à Saintes* publié en 1841 :

« Outre les cérémonies de l'église qui confond dans ses prières la sainte et le martyr, des réjouissances publiques attirent encore dans la ville les populations environnantes. C'est partout un tonnerre assourdissant de parades et de fanfares, une brouhaha confus de ménétriers, d'empiriques et de bateleurs se disputant l'argent de la foule qui inonde les rues et les places publiques. Les bals et le spectacle complètent les amusemens (*sic*) du jour<sup>5</sup>. »

De manière plus modeste, à Mortagne, nous retrouvons dans un ermitage creusé au flanc de la falaise les traces de saint Martial et de saint Ausone qui ont évangélisé l'Angoumois et le

<sup>1</sup> BR, t. I, n° 12, p. 150.

<sup>2</sup> ADCM, 208 V 1. Visite de 1844. Paroisse de Saint-Simon-des-Bordes.

<sup>3</sup> « Lettre pastorale de Mgr l'évêque de La Rochelle et Saintes pour le saint temps de Carême 1876. Histoire et culte de sainte Eustelle », BR, t. XII, 4 mars 1876, n° 35, p. 408.

<sup>4</sup> Cf. GIBSON Ralph, « Le catholicisme et les femmes en France au XIX<sup>e</sup> siècle », RHEF, 1993, t. 79, p. 63-93.

<sup>5</sup> *Guide du voyageur à Saintes et dans ses environs ou description complète des antiquités romaines, édifices religieux et monuments remarquables de la ville de Saintes et de ses environs ; précédée d'une notice historique et statistique*, Saintes, A. Charrier, 1841, 157 p., p. 74.

Limousin. Malgré le don d'une relique de saint Ausone par l'évêque d'Angoulême en 1861<sup>1</sup> et l'attention portée à ce lieu par Mgr Thomas, c'est un pèlerinage alors en gestation qui ne prend une réelle expansion qu'au lendemain de la première guerre mondiale.

La dévotion la plus importante qui ait donné lieu aux pèlerinages les plus nombreux dans le diocèse comme dans le reste de la France, c'est la dévotion mariale<sup>2</sup>. Se déroulant le quatrième dimanche de septembre, le pèlerinage de Notre-Dame des Sept Douleurs à Taugon dont l'histoire reste mal connue, semble prendre pour origine un miracle opéré à la fin des années 1830 mais connaît de longues phases d'interruption, ou du moins d'inorganisation au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Faisant l'objet des attentions de Mgr Landriot et du supérieur du proche petit séminaire de Montlieu, l'abbé Augustin Rainguet, Notre-Dame de Pitié à Croix-Gente, lancé en 1862, inaugure véritablement une nouvelle ère : le pèlerinage s'y déroule le lundi de Pentecôte et à partir du milieu des années 1890 s'y rajoute un second pèlerinage au mois de septembre, soit lors de la Nativité de la Vierge au début du mois soit pour Notre-Dame des Sept Douleurs à la fin du mois. Corme-Ecluse est aussi vouée à Notre-Dame et donne lieu à un pèlerinage le 2 août. La chapelle où se trouve la statue est inaugurée en 1876 et le pèlerinage alors en amorce ne prend toute son ampleur qu'en 1885.

A la charnière des pèlerinages régionaux et des fêtes paroissiales, nous trouvons Notre-Dame des Champs à Mosnac chargée de protéger les travaux agricoles, dans une contrée durement touchée par le phylloxéra. Son pèlerinage est mis en place en 1890. De même, à Nancras, le culte de Notre-Dame de la Foy est lancé en 1898 suite à un miracle opéré l'année précédente.

La dévotion à Notre-Dame de Recouvrance à Pons se limite aux seuls anciens élèves de l'institution diocésaine et ne donne pas lieu au XIX<sup>e</sup> siècle à un réel pèlerinage<sup>3</sup>. Il s'agit de la patronne de la division ecclésiastique de l'établissement. Tout le monde ne peut pas accéder à la chapelle où se trouve la statue. Un pèlerinage n'est effectivement mis en place qu'en 1910.

---

<sup>1</sup> BNF, Ms NAFr. 11 911, fol. 229, lettre de Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême à Mgr Landriot, 5 juin 1861. Cette relique semble avoir disparu à la veille de la première guerre mondiale, n'étant pas mentionnée lors de la visite canonique de 1913 (ADLR, 3 F 3. Mortagne)

<sup>2</sup> Cf., dans une abondante bibliographie, BÉTHOUART Bruno et LOTTIN Alain (études réunies par), *La dévotion mariale de l'an 1000 à nos jours*, Arras, Artois Presses Université, 2005 ainsi que la commode synthèse : JAVEL Dominique, « Le culte des saints et le culte marial en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Mouvements religieux et culturels en France de 1800 à 1914* (dir. Christian AMALVI), Paris, SEDES, 2001, p. 113-125. Pour une approche locale, cf. COUTANT Bernard, « Le culte de la Sainte Vierge dans le diocèse de La Rochelle-Saintes », *Sanctuaires et pèlerinages*, 1966, n° 32-33, p. 97-126. Intéressant, ce travail pionnier manque cependant de recul critique par rapport à sa principale source, le *Bulletin religieux*.

<sup>3</sup> Cf. « Une vierge aux roses », *Le Pèlerin*, 24 mai 1896, n° 1012, p. 12-13 et 31 mai 1896, n° 1013, p. 12-13. Référence signalée par Jean-Bernard Vaultier.

Le dernier né des pèlerinages mariaux du diocèse s'ancre dans la modernité : il s'agit, à Saint-Palais-sur-Mer, près de Royan, de Notre-Dame du Platin, patronne des aviateurs, qui fait l'objet de plusieurs pèlerinages aériens à partir de 1910.

Parmi les pèlerinages naissants plus ou moins directement d'événements traumatiques de l'histoire contemporaine, celui né des déportations révolutionnaires est le plus connu<sup>1</sup>. Dédié théoriquement à Notre-Dame des Martyrs, c'est cependant bien plus les seconds que la première qui se trouvent ici honorés. Il ne voit vraiment le jour dans sa forme actuelle qu'à la veille de la première guerre mondiale, en 1910. La dévotion aux prêtres déportés s'inscrit dans l'opération de reconquête spirituelle entreprise par Mgr Eyssautier au lendemain de la Séparation<sup>2</sup> : au second congrès diocésain où se trouvent réunis un grand nombre de prêtres, l'abbé Pierre Lemonnier ne manque pas de parler, précise la *Croix de Saintonge et d'Amis*, « des prêtres martyrs de la Révolution de 93, et en tire, pour nous indiquer nos devoirs actuels, une leçon saisissante<sup>3</sup> ». Dévotion alors en plein essor, à partir de 1895, un pèlerinage au Sacré Cœur de la Tremblade, affilié à la basilique de Montmartre est aussi organisé. La même année, dans un contexte politique houleux, sous l'étiquette très contemporaine de « protecteur des congrégations », renaît un pèlerinage voué à saint Laurent à Puy-Chebrung sur la commune de Saint-Ciers-Champagne.

Enfin, il convient de mettre à une place à part le culte de l'un des corps saints ramenés de Rome, saint Ixile, martyr de treize ans. Obtenu par l'entremise d'un jésuite ami du petit séminaire, le père Nampon, saint Ixile devient le patron des élèves du petit séminaire de Montlieu en 1855<sup>4</sup>. Cette dévotion est exemplaire de la romanisation de la piété au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et le culte de saint Ixile dépasse les limites du séminaire et des élèves ou anciens élèves. Chaque été, fin juin ou début juillet, une procession au cours de laquelle sont portées les reliques de saint Ixile parcourt les rues de Montlieu. Attirant les fidèles des paroisses de la haute Saintonge, la fête du petit séminaire se transforme progressivement en fête paroissiale puis en un modeste pèlerinage. Ainsi, celle qui se déroule à l'été 1905 prend un relief tout particulier :

---

<sup>1</sup> Cf., les pages sur le « devoir de mémoire » à l'égard des prêtres déportés qui se traduit, entre autres, par la mise en place d'un pèlerinage, dans BLOMME Yves, *Les prêtres déportés sur les pontons de Rochefort*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1994, p. 147-159.

<sup>2</sup> Cf. BON Jean-Philippe, *Le diocèse de La Rochelle-Saintes sous l'épiscopat de Mgr Eyssautier (1906-1923). Réorganisation et orientations pastorales au lendemain de la Séparation des Églises et de l'État*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université Robert Schuman-Strasbourg III, 1999 (dir. Nicole PIETRI).

<sup>3</sup> *CSA*, 24 décembre 1911, n° 1112.

<sup>4</sup> Pour une mise en contexte, cf. BOUTRY Philippe, « Les saints des catacombes. Itinéraires français d'une piété ultramontaine », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen-Âge et Temps modernes*, t. 91, 1979, n° 2, p. 875-930 et pour le détail de la réception de ces reliques, cf. RAINGUET Pierre-Damien, *Études historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac*, Jonzac – Saint-Fort-sur-Gironde, librairies Gabriel Arlot – Antoine Renault, 1864, p. 415.

« Retiré des catacombes où l'avait jeté la persécution, le jeune martyr, aujourd'hui, à l'heure même où l'Eglise de France entend les premiers fracas d'un ouragan peut-être semblable, rappelle aux chrétiens, par ses blessures et son sang, qu'il est certains jours où le disciple de Jésus doit sentir passer dans son cœur des souffles d'héroïsme<sup>1</sup>. »

Les pèlerinages présents dans le diocèse de La Rochelle sont assez variés même s'il convient de souligner la nette prédominance de la dévotion mariale et leur organisation assez tardive, les deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle et les deux premières du XX<sup>e</sup> siècle. Ils ne naissent pas de la simple présence d'objets ou de lieux supports de sainteté ou de miracles, l'action des hommes s'avère essentielle.

### ***3.2. DES PELERINAGES EN CONSTRUCTION***

Avant d'analyser les acteurs à l'origine de la relance et de la création des pèlerinages, tant clercs que laïcs, il convient d'examiner le discours porté sur l'origine de ces pratiques religieuses.

#### **Une construction discursive.**

Le modèle des grands pèlerinages nationaux est indubitable et justifie en partie la mise en place de pèlerinages locaux. Pour les pèlerinages mariaux, l'imitation de Lourdes est nette. C'est à la suite d'un pèlerinage à Lourdes que le curé de Corme-Ecluse décide de faire de la statue de Notre-Dame dont dispose sa paroisse l'objet d'un pèlerinage<sup>2</sup>. Lorsqu'ils décrivent les processions aux flambeaux qui clôturent parfois la cérémonie à Corme-Ecluse, à Mosnac ou à Taugon, c'est souvent le modèle de Lourdes qui revient sous la plume des chroniqueurs de l'époque<sup>3</sup>. L'horizon de pensée des propagateurs du Sacré-Cœur de la Tremblade est celui de Montmartre.

S'élabore progressivement l'invention d'une *tradition* qui justifierait l'importance actuelle du pèlerinage ; s'instaure, se restaure une chaîne immémoriale épurée faisant renouer ce lieu sacré avec le passé le plus glorieux. L'évolution de la représentation du pèlerinage de Corme-Ecluse est particulièrement éclairante de ces mécanismes. Le curé qui organise véritablement le pèlerinage, c'est l'abbé Bourit en charge de la paroisse de 1883 à 1919. Pour faire connaître Corme-Ecluse, il multiplie les articles dans le *Bulletin religieux* où il raconte l'histoire du pèlerinage. Dans un premier

<sup>1</sup> BR t. XLII, 22 juillet 1905, n° 4, p. 39.

<sup>2</sup> Cf. *L'abbé Pierre-Paul Monnier, curé de Corme-Ecluse, sa vie et ses œuvres*, Rodez, imp. Broca, 1887, p. 64.

<sup>3</sup> Pour Corme-Ecluse, BR, t. XXIII, 7 août 1886, n° 6, p. 70-72 ; t. XLI, 13 août 1904, n° 7, p. 77-78 ; t. XLII, 12 août 1905, n° 7, p. 76-77 ; t. XLVI, 7 août 1909, n° 6, p. 61-62. Pour Mosnac, BR, t. XXVI, 17 août 1889, n° 7, p. 79-80 ; t. XXVII, 16 août 1890, n° 7, p. 78. Pour Taugon, la comparaison arrive immédiatement lors de la relance du pèlerinage en 1888 : BR, t. XXV, 22 septembre 1888, n° 12, p. 138-139 ; t. XXVII, 4 octobre 1890, n° 14, p. 165-167.

temps, il insiste surtout sur l'action de son prédécesseur, l'abbé Monnier, prototype du « bon prêtre », tel que l'entend le XIX<sup>e</sup> siècle. En 1885, il explique ainsi l'origine du pèlerinage : Monnier découvre en piteux état une statue de Notre-Dame dans le grenier du presbytère et, ne voulant pas la jeter la place sur un piédestal dans son jardin. A la suite de la visite de son évêque, Mgr Villecourt, un ardent promoteur de la dévotion mariale, le desservant a l'idée de construire une chapelle et de lancer un pèlerinage en son honneur car avant la Révolution elle aurait attiré « à un jour de fête dont nul ne peut préciser la date, quelques fidèles des alentours<sup>1</sup> ». Cette formule démontre pour le moins que le pèlerinage de Corme-Ecluse était modeste puisque Monnier en poste ici depuis 1841 n'a pu trouver que « quelques vieillards (...) [qui] lui dirent que leurs ancêtres avaient toujours vu cette statue surmontant le grand autel de la paroisse, où elle était en grande vénération<sup>2</sup> ». En 1892, le discours de Bourit change, il proclame avec certitude que « le pèlerinage de Corme-Ecluse existe de temps immémorial », que « c'est l'un des plus anciens du diocèse », la preuve étant qu'un évêque de Saintes aurait donné l'établissement aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély au début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Ceci constitue le sujet des sermons qu'il prononce au cours du pèlerinage pendant trois ans<sup>4</sup>.

La démarche est identique pour Saint-Symphorien. La fontaine objet du pèlerinage intéresse au départ plus les fidèles environnants que les prêtres en charge de la paroisse : la fontaine avait été restaurée par la municipalité à la fin des années 1860<sup>5</sup> mais l'appropriation symbolique par les curés ne date que de 1896. Pour attirer des pèlerins, le rédacteur anonyme du *Bulletin religieux* argue, en dépit de toute vérité historique, que la paroisse dispose de « la plus ancienne église du diocèse »<sup>6</sup>.

Les chapelles de Croix-Gente et de Puy-Chebrung<sup>7</sup> sont construites en 1862 et en 1897. Leurs fondateurs proclament renouer une chaîne rompue par « une époque de triste souvenir pour notre pays<sup>8</sup> », celle des guerres de religion où les protestants auraient détruit ces chapelles. Pour l'abbé Lepetit, l'ecclésiastique qui dirigea le pèlerinage de Croix-Gente pendant ses premières années, nul doute n'est possible :

<sup>1</sup> BR, t. XXII, 25 juillet 1885, n° 4, p. 42.

<sup>2</sup> Cf. *L'abbé Pierre-Paul Monnier, curé de Corme-Ecluse, sa vie et ses œuvres*, Rodez, imp. Broca, 1887, p. 59-60.

<sup>3</sup> BR, t. XXIX, 9 juillet 1892, n° 2, p. 18 et 23 juillet 1892, n° 4, p. 47.

<sup>4</sup> BR, t. XXIX, 6 août 1892, n° 6, p. 62-63, t. XXX, 22 août 1893, n° 7, p. 76-77, t. XXXI, 11 août 1894, n° 6, p. 63-64.

<sup>5</sup> *Recueil*, t. VII, 1884, p. 159.

<sup>6</sup> BR, t. XXXII, 29 août 1896, n° 9, p. 103.

<sup>7</sup> L'historique établissant l'ancienneté de la dévotion à saint Laurent est fait par l'abbé Jouanny dès 1895. ADLR, 2 Z 4. « Les éphémérides de Saint-Ciers-Champagne », p. 9-11.

<sup>8</sup> Formule de l'abbé Lepetit, « Relation des faits les plus extraordinaires relatifs à la dévotion à Notre-Dame de Pitié de Croix-Gente depuis la bénédiction de la Chapelle. » dans BMS. Ms. 620. « Croix-Gente » fol. 20 recto.

« Ni une interruption de plusieurs centaines d'années, ni les profanations successives de l'hérésie et de l'impiété n'ont pu disperser entièrement les pierres sacrées du sanctuaire et éteindre, dans le cœur des populations de Vallet, la foi de Notre-Dame de Pitié<sup>1</sup>. »

Il convient ici aussi de noter les variations dans le récit de fondation. Lorsqu'en 1861, une commission est mise en place pour recueillir les fonds en faveur de l'édification d'une « chapelle votive de Notre-Dame des Sept-Douleurs », le récit du prospectus de l'œuvre est peu disert :

« L'origine de cette dévotion locale nous est inconnue ; mais la tradition a gardé précieusement le souvenir de la chapelle, de sa destruction et de quelques faits merveilleux qui s'y rattachent<sup>2</sup>. »

Dès l'année suivante, à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle chapelle, le texte de ce prospectus est reproduit dans la brochure alors publiée avec une variante non négligeable. Désormais l'origine de la chapelle est connue :

« Suivant les récits populaires, la fondation de la chapelle est due à un fait touchant. Un père qui avait eu la douleur de perdre son enfant fit vœu de bâtir une chapelle à Notre-Dame, au lieu même où l'enfant serait retrouvé. La Mère divine eut pitié de ce pauvre père et lui rendit son fils dans l'endroit où vient d'être rebâtie la chapelle de Croix-Gente<sup>3</sup>. »

Désormais, sans qu'aucun document probant ne vienne l'étayer, il apparaît comme sûr que le pèlerinage remonte au XII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de mettre en place des pèlerinages qui se rattachent directement à ce qui est considéré alors comme la plus grande époque du catholicisme, le Moyen Âge. Pratiquement tous les clercs tentent de justifier les pèlerinages qu'ils relancent ou mettent en place quasiment *ex-nihilo* en se rattachant à la plus haute tradition, en renouant la chaîne des temps, tragiquement rompue soit par les guerres de religion, soit par la Révolution, voire par les deux.

Le pèlerinage du Sacré-Cœur de la Tremblade obéit à une logique analogue : il ne fait que prolonger spirituellement la construction matérielle de l'église du Sacré-Cœur. Symptôme du nouvel élan donné à la dévotion au Sacré-Cœur à partir du Second Empire, l'église change de titulature à l'occasion de la reconstruction. Initialement dédiée à saint Sébastien, l'église paroissiale, reconstruite, devient celle du Sacré-Cœur. Quoique l'abbé Barbotin qui fut l'âme de la reconstruction de l'église se défende de toute hostilité à l'égard des réformés, il s'agit bien de donner aux catholiques de la presqu'île d'Arvert, très pratiquants<sup>4</sup>, un lieu de pèlerinage qui leur soit propre et les réunisse. L'objectif est bien de lutter contre le protestantisme comme en témoigne cet appel de la *Croix de Saintonge et de l'Aunis* :

<sup>1</sup> BR, t. I, année 1864, n° 14, p. 168

<sup>2</sup> Prospectus conservé dans BMS. Ms. 620. « Croix-Gente » fol. 3 recto.

<sup>3</sup> Voir *Notice sur l'ancienne chapelle votive de Notre-Dame de Pitié à Croix-Gente (canton de Montendre). Discours prononcé par Monseigneur l'évêque de la Rochelle et Saintes pour la bénédiction de la nouvelle chapelle le 11 mai 1862. Compte-rendu de la fête*, la Rochelle, Imp. Deslandes, sans date (2<sup>ème</sup> édition), p. 3.

<sup>4</sup> CSA, 19 juin 1910, n° 1041, et 1<sup>er</sup> décembre 1912, n° 1169.



« Le Sacré-Cœur établit, non sans dessein, le foyer de sa Vérité et de son amour dans un centre où les désespérantes doctrines de Calvin, où son culte froid comme la mort dont il est l'apôtre ont fait échec à la plénitude de la vie catholique.

L'église de La Tremblade affiliée à Montmartre s'indique comme but de pèlerinage aux chrétiens de la région<sup>1</sup>. »

Le plus ardent propagandiste du pèlerinage est l'un des directeurs de la *Croix de Saintonge et d'Aunis*, l'abbé René Esteffe, qui, sous son nom de plume René Gaëll, publia dans les colonnes de ce journal de nombreux appels à la pratique de ce pèlerinage. « Nous aurons notre Montmartre chez nous », écrit-il en 1899<sup>2</sup> et pendant plusieurs années, l'édition locale de la *Croix* se fait effectivement l'une des principales caisses de résonance du pèlerinage naissant<sup>3</sup>.

Cette élaboration discursive ne se fait pas selon un ensemble coordonné : tous les promoteurs des pèlerinages ne procèdent pas à des recherches historiques préalables à la relance pèlerine. C'est ce que regrette le *Bulletin religieux* en 1904. Il proposa alors aux ecclésiastiques du diocèse de rédiger et de faire paraître dans ce journal « une série de notices historiques sur les nombreux pèlerinages du diocèse<sup>4</sup> ». La proposition n'est suivie d'aucun effet, ce qui montre tout autant le désintérêt de l'immense majorité du clergé pour les pratiques pèlerines les plus modestes et l'impossibilité d'instaurer ou de restaurer d'autres pèlerinages à un moment où pointe à l'horizon la Séparation des Eglises et de l'Etat.

### **Des initiatives du clergé.**

Le clergé est circonspect et méfiant à l'égard des pèlerinages archaïques et essaie de faire disparaître leurs aspects les moins orthodoxes. C'est ce que précise l'évêque lorsqu'il rétablit le culte de saint Roch à Montlieu en 1842 et c'est ce que fait aussi le desservant d'Agudelle, celui-ci précisant que : « Le prêtre fait tout son possible pour découvrir et détruire ce qui pourrait y avoir de superstitieux dans tout cela<sup>5</sup> ». Cette entreprise semble avoir réussi puisqu'à peine 20 ans plus tard, on observe que la fréquentation pèlerine en est plus faible<sup>6</sup>. Lors du pèlerinage-panique à la fontaine miraculeuse de Liberneuil en 1861, l'un des curés à qui ses ouailles réclament la participation au pèlerinage et qui refuse d'y aller parce qu'il « ne croyait pas à la légende de Liberneuil » est contraint de quitter sa paroisse<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> CSA, 21 juin 1896, n° 209.

<sup>2</sup> CSA, 8 octobre 1899, n° 381.

<sup>3</sup> CSA, 24 juin 1900, 2, 9, 23 et 30 juin 1901 ; 8 et 15 et 22 juin 1902 ; 22 février, 14 et 21 juin, 5 juillet 1903.

<sup>4</sup> BR, t. XLI, 15 octobre 1904, n° 16, p. 183.

<sup>5</sup> ADCM 208 V 1. Visite de 1844. Paroisse de Saint-Simon-des-Bordes.

<sup>6</sup> RAINGUET Pierre-Damien, *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac*, Jonzac – Saint-Fort-sur-Gironde, librairies Gabriel Arlot – Antoine Renault, 1864, p. 159.

<sup>7</sup> Cf. FOUCHÉ abbé Camille, *Taillebourg*, Saint-Jean-d'Angély, Impr. Ch. Renoux, 1922 (2<sup>e</sup> édition), p. 83-90.

Le clergé est donc incontournable dans les pèlerinages. Et en premier lieu, il faut insister sur le rôle des évêques, et en particulier de deux d'entre eux : Mgr Thomas et Mgr Eyssautier. Mgr Thomas acheta au nom du diocèse d'assez nombreuses propriétés pour favoriser les pèlerinages. En 1878, ce sont les terrains ainsi que la chapelle de Croix-Gente qui font l'objet de ses soins pour y établir à côté de celle-ci une maison de prêtres auxiliaires<sup>1</sup>. La même année, il fait l'acquisition du terrain du prieuré de Saint-Martial à Mortagne<sup>2</sup>. Enfin, en 1880, il achète la chapelle de Sainte-Radegonde de Courant ainsi que quelques terrains l'entourant, en vue, semble-t-il, de réussir à échanger une partie de ces terrains contre le terrain où se trouvent les fontaines<sup>3</sup>. Si cette politique très dynamique d'achat témoigne d'un réel intérêt de l'évêque pour les pèlerinages comme moyen de reconquête catholique, l'action de Thomas va partiellement échouer. Ni l'achat de Mortagne ni l'achat de Sainte-Radegonde ne vont être autorisés par le gouvernement. Autrement dit, c'est l'évêque en tant qu'individu qui en est devenu propriétaire et non l'évêché. Lors de son départ pour le siège de Rouen, faute de pouvoir remettre ces propriétés à la mense épiscopale, il est obligé de s'en séparer et de les revendre à des sociétés civiles. Si celle gérant Courant, composée de notables locaux très attachés au pèlerinage va relativement bien fonctionner, Mortagne végète jusqu'au lendemain de la première guerre mondiale. La société à qui était remis le titre se montra peu dynamique comme les curés successifs qui se limitèrent à célébrer dans l'ermitage une messe pour les enfants de la première communion et une station des Rogations<sup>4</sup>. Le bilan de l'intérêt matériel des évêques pour les pèlerinages n'est pas très concluant.

En revanche, lorsqu'un évêque a un intérêt spirituel, une dévotion particulière pour l'objet du pèlerinage, son appui est décisif. Le pèlerinage de Notre-Dame de Recouvrance (Pons) est relancé en 1910 suite à l'impulsion de Mgr Eyssautier. Patronne de la division ecclésiastique de l'institution diocésaine de Pons, sa statue doit la quitter lorsque, suite à la Séparation, elle est amenée à fermer ses portes en 1908. La statue est installée à Recouvrance, un établissement libre d'enseignement secondaire, à Saintes. Or Mgr Eyssautier, avant d'être élevé à l'épiscopat, était le supérieur de l'institution de Pons. Il souhaite que les fidèles de la localité se souviennent de Notre-Dame et il favorise la mise en place d'une statue réplique de la première dans l'église paroissiale de Saint-Vivien. Elle doit faire l'objet d'un pèlerinage expiatoire. En 1910, la statue est inaugurée et quatre ans plus tard, un autel lui est consacré.

Les curés jouent le plus grand rôle. Notre-Dame des Champs à Mosnac et saint Laurent à Puy-Chebrung prennent leurs origines dans l'action de curés très entreprenants dans leurs œuvres

<sup>1</sup> ADCM, 3 E 76/911. Actes notariés des 17, 25, 27 et 29 août 1878.

<sup>2</sup> ADCM, 3 E 90/236. Acte notarié du 14 décembre 1878.

<sup>3</sup> ADLR, 3 G 6. Acte notarié passé chez maître Gabriel Brunet de Saigné, notaire à la Rochelle, 20 novembre 1886.

<sup>4</sup> *L'Ermitage monolithe de Saint-Martial à Mortagne-sur-Gironde. Guide des pèlerins & des touristes*, Saint-Seurin-d'Uzet, Imprimerie nouvelle, 1928, p. 4.

et dont les arrières-pensées politiques sont plus ou moins explicites. A Mosnac, l'abbé Picoulet, par ailleurs connu de la préfecture pour ses démêlés avec les républicains<sup>1</sup>, arrivé dans la paroisse en 1888, lance le culte de Notre-Dame des Champs en 1889 avant de le transformer en pèlerinage l'année suivante<sup>2</sup>. L'inauguration du monument de Notre-Dame-des-Champs en 1891 est l'occasion d'incidents notables et l'édifice est dénoncé comme « le monument [du] fanatisme brutal<sup>3</sup> », l'œuvre étant en effet soutenue par des légitimistes notoires comme le marquis de Dampierre<sup>4</sup>. Le pèlerinage dédié à saint Laurent se met en place de la même manière, deux ans après l'arrivée du nouveau desservant, l'abbé Jouanny<sup>5</sup> qui y voit un moyen de lutter contre l'évangélisation protestante animée par le pasteur de Barbezieux<sup>6</sup>. Le fait que le nom d'un curé soit attaché indissociablement à l'œuvre d'un pèlerinage n'est pas le symptôme pour ce dernier de sa pérennité. A Taugon, le pèlerinage est mis sur pied une première fois en 1873 à l'instigation de l'abbé Renaudeau qui l'avait préparé minutieusement. Il commence dès 1872 par recueillir tous les témoignages de miracles obtenus par l'intercession de Notre-Dame des Sept-Douleurs<sup>7</sup>. Il part du recueil de ces « faits extraordinaires » pour convaincre l'évêque de venir à Taugon. Celui-ci promet le premier septembre 1873 de venir au troisième dimanche du même mois. Sitôt qu'il sait cela, Renaudeau organise soigneusement la publicité de son pèlerinage. Il fait imprimer des affiches et de courtes notices indiquant comment venir à Taugon. L'avis « [est] envoyé aux journaux religieux des départements de Luçon, Nantes, Poitiers et Paris<sup>8</sup> », remis aux ecclésiastiques du diocèse lors de la retraite qui a lieu en septembre ou envoyé aux desservants des paroisses de la Vendée et des Deux-Sèvres les plus proches. Bénéficiant, il est vrai, du contexte propice de « l'année des pèlerinages », il réussit à faire venir 6 000 personnes. En mars de l'année suivante, pour la fête de la Compassion de la Vierge, 2 000 pèlerins viennent encore à Taugon. Le pèlerinage semble à cette date promis à un riche avenir mais il doit s'interrompre dès cette année, suite au changement précipité de paroisse de l'abbé Renaudeau en septembre 1874, provoqué dans des circonstances troubles<sup>9</sup>.

D'une manière analogue, le pèlerinage aux prêtres déportés souffre de la concurrence de deux projets portés par des groupes d'ecclésiastiques différents qui sans se détester ouvertement ne s'apprécient pas. A la fin des années 1860, un premier projet est lancé à l'initiative de l'abbé

<sup>1</sup> ADCM, 12 V 6. Dossiers sur les difficultés de l'abbé Picoulet dans la paroisse de Meux en 1886 et dans celle de Mosnac en 1896.

<sup>2</sup> BR, t. XXVI, 17 août 1889, n° 7, p. 79-80.

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 1. Extrait du *Peuple*, 7 octobre 1891.

<sup>4</sup> BR, t. XXX, 16 septembre 1893, n° 12, p. 139.

<sup>5</sup> BR, t. XXXII, 24 août 1895, n° 8, p. 88-89, CSA, 25 août 1895, n° 166.

<sup>6</sup> ADLR, 2 Z 4. « Les éphémérides de Saint-Ciers-Champagne », p. 7.

<sup>7</sup> ADLR, 3 G 6. « Registre des principaux faits intéressants la paroisse de Saint-Jean de Taugon ».

<sup>8</sup> ADLR, 3 G 6. « Registre des principaux faits intéressants la paroisse de Saint-Jean de Taugon ».

<sup>9</sup> ADCM, 12 V 1. Dossier de Taugon.

Manseau, curé de Saint-Nazaire-sur-Charente, pour ériger un monument expiatoire à la mémoire des prêtres déportés sur l'île Madame. A cette fin, il réussit à collecter près de 12 000 f. mais sans parvenir à acheter de terrain sur l'île. Vingt ans plus tard, un autre projet, prenant pour site l'île d'Aix est lancé sous la direction de Mgr Ardin. Ce projet est défendu par le desservant de l'île d'Aix et l'abbé Dubois, un autre ecclésiastique, qui se fait alors le « commis-voyageur » de la cause, multipliant prédications et publiant un ouvrage sur la déportation. Le seul problème, c'est que l'abbé Manseau est toujours vivant, s'oppose au projet, dit qu'il va enfin réussir à ériger un monument et surtout refuse de donner l'argent déjà collecté en faveur de l'île Madame pour l'île d'Aix. De plus, il accuse Dubois de plagier ses propres ouvrages<sup>1</sup> ! Bref, le trop grand zèle des clercs est ici contre-productif puisqu'il va falloir attendre 1910 pour qu'un véritable pèlerinage s'organise.

Pour faire durer et donner plus d'ampleur au pèlerinage, les clercs du temps estiment nécessaire de faire appel à des membres de congrégations religieuses qui sans avoir à assurer la totalité du pèlerinage, serviraient d'aides au curé : « les œuvres confiées à des ordres religieux ont des espérances de durée<sup>2</sup> ». Le pèlerinage de saint Eutrope à Saintes est à ce titre exemplaire. En 1867, le curé considérant que « Saintes, comme position et Saint-Eutrope à cause du pèlerinage [sont] le point culminant du diocèse » et partant de « l'exemple de Mgr l'archevêque de Tours qui a mis des frères au tombeau de saint Martin », réclame auprès du supérieur de la congrégation, deux frères de Saint-Gabriel qui l'aideraient dans la relance du pèlerinage<sup>3</sup>. Si cette démarche échoue, l'idée n'en est pas moins reprise quelques années plus tard. En 1871, l'évêque attribue la paroisse de Saint-Eutrope aux lazaristes qui tenaient déjà dans la ville la maison de missionnaires diocésains. Il est probable qu'en cela il s'inspire aussi de l'action de son prédécesseur, Mgr Landriot, qui, dans son nouveau diocèse de Reims, confie à un lazariste ancien missionnaire la garde d'un lieu de pèlerinage pour le relancer<sup>4</sup>.

Le pèlerinage de Corne-Ecluse s'appuie aussi sur la présence d'un couvent de religieuses. Originaire de la Lozère, le curé fait appel à une congrégation de son diocèse d'origine, les Dominicaines de Marvejols : « Cet établissement devait, dans l'esprit de feu M. l'abbé Monnier, servir surtout à la garde du Culte qu'il venait d'instituer et les Dominicaines étaient ou devaient être les gardiennes du nouvel autel<sup>5</sup> ». Initialement, il n'y avait que deux sœurs ; il y en a huit en

---

<sup>1</sup> ADLR, 7 G I 19. Lettres de l'abbé Manseau à l'amiral Maudet, 6 février 1889 et 20 février 1891 et à l'archiprêtre de Rochefort, 5 mars 1891.

<sup>2</sup> BR, t. XXXIV, 24 juillet 1897, n° 4, p. 40.

<sup>3</sup> AFSG. 621.303. Lettre de l'abbé Bodin, curé de Saint-Eutrope de Saintes au révérend frère, 1<sup>er</sup> juin 1867. L'abbé Bodin revint à la charge sur le même sujet pendant les années 1867 et 1868.

<sup>4</sup> BR, t. V, 15 août 1868, n° 7, p. 81.

<sup>5</sup> ADCM, V Suppl. C. Rapport du sous-préfet de Saintes, 23 janvier 1902.

1887, le couvent est agrandi en 1895<sup>1</sup> et abrite quinze sœurs vingt ans après la mise en place. La supérieure du couvent, la Révérende Mère Saint-Vincent, est d'ailleurs saluée lors de sa mort comme « l'âme du beau pèlerinage de Notre-Dame de Corne-Ecluse. Sans ses instances et son concours précieux et opiniâtre, il eut été impossible d'accomplir la belle manifestation du 2 août<sup>2</sup> ». A Croix-Gente, si le projet d'une maison de prêtres auxiliaires est abandonné, sont mis en place un petit couvent et une école-orphelinat confiés aux sœurs de l'Instruction du Sacré-Cœur de Montlieu.

### **Le soutien des notables catholiques.**

Face aux clercs, les laïcs n'ont pas une attitude passive, leur appui est fondamental, ne serait-ce que sur un plan financier. Certains jouent un rôle très ancien dans le pèlerinage. Pour Courant, il remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle avec une famille de notables de Saint-Jean-d'Angély, les Saint-Blancard, soucieuse de la conservation du pèlerinage<sup>3</sup>. Lors de la relance du pèlerinage dans les années 1870, ce sont des membres de cette famille qui financent la restauration et l'agrandissement de la chapelle. C'est à leur domicile que sont reçus les ecclésiastiques qui prennent part au pèlerinage. Les Saint-Blancard et leurs alliés figurent en bonne place dans la société civile qui prend la place de Thomas comme propriétaire de la chapelle à partir de 1886.

A Mosnac, devant quitter la paroisse en 1898, l'abbé Picoulet, pour assurer la pérennité du pèlerinage donne le monument et le terrain à une famille de notables locaux, les de Sazilly pour que les futurs desservants puissent toujours disposer de la chapelle<sup>4</sup>. Notre-Dame-du-Platin prend son origine dans l'initiative d'un laïc, un ancien conseiller municipal de Paris, en villégiature à Saint-Palais, qui construit de ses deniers une chapelle au Platin consacrée en 1904. Au départ c'est seulement pour qu'un service religieux soit assuré pendant la saison des bains. En 1909, après la traversée de la Manche par Blériot, il a l'idée d'envoyer à ce dernier des médailles représentant Notre-Dame-du-Platin. C'est ainsi que celle-ci devient la patronne des aviateurs. En 1910, a lieu le premier pèlerinage aérien réalisé par le pilote Gibert<sup>5</sup>. Il est possible de s'interroger sur le caractère véritable de ce pèlerinage. L'aviateur venait en effet de la « semaine de l'aviation » qui s'achevait quelques jours auparavant à Bordeaux et où ses prouesses furent remarquées<sup>6</sup>. Son arrivée à Royan ne semble pas être dictée initialement par un but pieux. La traversée par la voie

<sup>1</sup> CSA, 17 novembre 1895, n° 178.

<sup>2</sup> BR, t. XLI, 15 octobre 1904, n° 16, p. 189.

<sup>3</sup> Cf. BAILLARGUET James, « Sainte-Radegonde et les marchands du temple », RSA, t. 29, 2003, p. 101-108.

<sup>4</sup> ADLR, 3 G 6. Lettre de l'abbé Barré, curé de Mosnac, au secrétaire général de l'évêché, 21 avril 1922.

<sup>5</sup> Sur ce personnage, cf. la notice rédigée par Robert Fabre dans : *Les Tarnais. Dictionnaire biographique* (dir. Maurice GRESLÉ-BOUIGNOL), Albi, Fédération des Sociétés intellectuelles du Tarn, 1996, p. 148.

<sup>6</sup> *La Liberté du Sud-Ouest*, 20, 24 et 25 septembre 1910 et *Bordeaux-Sport*, 24 septembre 1910.

des airs de la Gironde devait constituer l'un des éléments d'un spectacle aérien qui se tenait dans la ville balnéaire et c'est vraisemblablement en préalable à cet exploit qu'il aurait survolé Notre-Dame-du-Platin. Aucune des sources immédiatement contemporaines de l'événement ne mentionne ce pèlerinage et ce n'est qu'à la lumière du premier conflit mondial que le vol de Gibert au-dessus de la chapelle semble réactivé comme pèlerinage<sup>1</sup>. Dans les semaines qui suivent son passage à Royan, Gibert est présent à des « fêtes de l'aviation » bien profanes à Saintes, à Aulnay et à Matha<sup>2</sup>. Quelques mois plus tard, l'évêque reconnaît la dévotion à Notre-Dame du Platin comme protectrice des aviateurs sans que cette décision amène de plus amples développements ou commentaires de la part du *Bulletin religieux*<sup>3</sup>, ce qui permet de penser que les autorités diocésaines ne considéraient pas encore Notre-Dame-du-Platin comme un pèlerinage.

La présence de laïcs dans l'organisation du pèlerinage n'est parfois pas innocente. Le choix des lieux de procession à Croix-Gente est significatif d'acointances avec les bonapartistes locaux. Les processions se déroulent en partie dans le parc du château de Croix-Gente<sup>4</sup>. Le propriétaire en est Placide Gaillard, beau-frère du grand maître de la politique locale, le baron Eschassériaux pour qui le château de Croix-Gente « avait été la citadelle bonapartiste de l'arrondissement de Jonzac<sup>5</sup>. » Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'un des premiers actes publics du conseiller général bonapartiste fraîchement élu, Maurice de Montebello, est de participer au pèlerinage de Croix-Gente<sup>6</sup>. Son journal *Le Saintongeais* défend vivement le pèlerinage de la Pentecôte lorsque les responsables ecclésiastiques font mine de le suspendre en 1912<sup>7</sup>.

Le rôle des laïcs peut également être une contribution intellectuelle à la justification du pèlerinage : ainsi, Gabriel Audiat, ancien élève de l'École normale supérieure et professeur au lycée Janson-de-Sailly, fils de Louis Audiat, fut l'un des propagandistes de l'île Madame en laquelle il voyait un « reliquaire national<sup>8</sup> » et il contribua à la construction de l'oratoire faisant face à l'île<sup>9</sup>. Si son intervention fut d'abord saluée positivement<sup>10</sup>, les autorités religieuses du diocèse ne tardèrent pas critiquer « l'injustice acrimonieuse de ses appréciations sur le compte des

<sup>1</sup> Cf. *Notre-Dame du Platin. Patronne des aviateurs à Saint-Palais-sur-mer près Royan (Charente-Inférieure)*, Paris, Impr. Levé, sans date, 36 p.

<sup>2</sup> *CSA*, 9 et 23 octobre 1910, n° 1057 et 1059.

<sup>3</sup> *BR*, t. XLVII, n° 29, 14 janvier 1911, p. 351.

<sup>4</sup> Attestée par le *Bulletin religieux* en 1865, en 1866 et en 1895. *BR*, t. I, p. 666, n° 52 ; t. II, p. 608-609, n° 49 ; t. XXXI, 1<sup>er</sup> juin 1895, n° 48, p. 575

<sup>5</sup> ESCHASSÉRIAUX Baron Eugène, *Mémoires d'un grand notable bonapartiste. 1823-1906*, Pons, Université francophone d'été Saintonge-Québec - éditions des Sires de Pons, 2000, p. 283.

<sup>6</sup> *Le Saintongeais*, 18 juin 1905.

<sup>7</sup> *Le Saintongeais*, 11 mai 1912, 23 mai 1912, 13 juin 1912.

<sup>8</sup> AUBRAY Gabriel [pseudonyme de Gabriel Audiat], *Un reliquaire national. Les six cents prêtres martyrs des îles de la Charente (1793 – 1795)*, Paris, Librairie des catéchismes, 1912, 70 p.

<sup>9</sup> *CSA*, 22 septembre 1912, n° 1159.

<sup>10</sup> *CSA*, 17 septembre 1911, n° 1106.

évêques de la Rochelle et du clergé de Saintonge et d'Aunis<sup>1</sup> » tandis que la *Revue d'histoire de l'Église de France* doit reconnaître que l'œuvre témoigne d'« une conviction ardent », d'« un style véhément » et d'« une langue savoureuse plutôt que châtiée<sup>2</sup> ». En réaction à l'opuscule de Gabriel Audiat, l'évêché charge le rédacteur du *Bulletin religieux*, l'abbé Léandre Poivert, de rédiger une histoire moins acerbe à l'égard du clergé contemporain du diocèse de la Rochelle.

### ***3.3. DES LIEUX DE PELERINAGE AU RAYONNEMENT INEGAL.***

Pour comprendre l'importance de ces pèlerinages, il convient d'abord de tenter de dresser un rapide portrait du pèlerin fréquentant ces lieux sacrés avant de voir comment l'espace est aménagé pour recevoir ces pèlerins et d'analyser quelles sont les raisons de leur succès ou insuccès.

#### ***Une population pèlerine difficile à appréhender.***

Les chiffres donnés par le *Bulletin religieux* ou la *Croix de Saintonge et d'Aunis* à propos de l'assistance des pèlerinages appellent plusieurs commentaires. Ils semblent, en effet, exagérés. En 1892, le *Bulletin* indique 6 800 pèlerins à Courant mais la *Croix de Saintonge et d'Aunis* les estime à seulement 6 000<sup>3</sup>. Distorsion encore plus grande en 1894, pour le premier, il y a plusieurs milliers de pèlerins et procession aux fontaines et pour l'autre « un millier de personnes et quarante ecclésiastiques » et il n'y a pas de procession à cause du mauvais temps<sup>4</sup>. *A contrario* le voile pudique jeté par les chroniqueurs du *Bulletin religieux* sur l'affluence de la plupart des pèlerinages anciens à partir de 1900 laisse supposer des difficultés. La composition sociale des foules pèlerines est aussi significative. Les premiers pèlerinages réellement organisés vers les sépultures des prêtres déportés démontrent que les clercs plus que les laïcs ont été touchés par cette dévotion. Le pèlerinage de l'île d'Aix lancé une première fois en 1890 draine ainsi des prêtres des diocèses d'Angoulême, de Laval, de Poitiers, de Saint-Brieuc<sup>5</sup>. Relancé en 1908, sur les 300 pèlerins qui y accourent, trente-cinq sont des prêtres<sup>6</sup>. Un autre indicateur permet de donner une idée du rayonnement de ces lieux sacrés : l'origine des personnes ayant bénéficié de grâces dues à l'intercession du personnage en dévotion. Une documentation parcellaire mais suggestive sur les

<sup>1</sup> [POIVERT Léandre], *Histoire populaire des prêtres déportés en Charente-Inférieure. 1793-1795*, Cognac, Impressions Ch. Collas & Cie, [1914], 64 p. Citation p. 3.

<sup>2</sup> *RHEF*, t. IV, 1913, n° 22, p. 472.

<sup>3</sup> *BR*, t. XXIX, 20 août 1892, n° 8, p. 88 ; *CSA*, 21 août 1892, n° 9.

<sup>4</sup> *BR*, t. XXXI, 18 août 1894, n° 7, p. 77 ; *CSA*, 19 août 1894, n° 113.

<sup>5</sup> *BR*, t. XXVII, 6 septembre 1890, n° 10, p. 112.

<sup>6</sup> *BR*, t. XLV, 26 septembre 1908, n° 13, p. 153.

pèlerinages mariaux les plus importants du diocèse, ceux de Taugon<sup>1</sup> et de Croix-Gente<sup>2</sup>, permet de mesurer leur extension spatiale<sup>3</sup>. A Taugon, les miracles touchent seulement l'extrême nord du département, le monde des marais, et concernent plus particulièrement les communes très proches. Taugon et la Ronde sont l'origine de plus de la moitié des miraculés. Croix-Gente, probablement du fait des circonstances de son lancement plus médiatisé touche un espace assez vaste même s'il se concentre pour l'essentiel dans la Haute Saintonge et le Blayais. Le rayonnement des lieux de pèlerinage de la Charente-Inférieure est donc des plus étroits.

Face au déficit de chiffres, il convient d'étudier aussi les aménagements réalisés pour accueillir les pèlerins afin d'appréhender l'importance de ces pèlerinages [Cf. Figure 7].

### **Un espace transformé par le pèlerinage.**

Conséquence de l'arrivée des pèlerins, l'espace dans lequel se déroule le pèlerinage est constamment réaménagé. Indéniablement, l'objectif est bien la mise en place de véritables complexes pèlerins. C'est le cas à Corme-Ecluse et à Croix-Gente. Mais ces projets sont parfois trop ambitieux. L'église qui doit être construite à l'île d'Aix lorsque la dévotion aux prêtres déportés est relancée lors du centenaire de la Révolution en 1889 est symptomatique de ces problèmes. Le curé et le maire de l'île d'Aix sont partisans de la construction d'une basilique de style byzantin. Le Sacré-Cœur de Montmartre est probablement à l'origine de ces rêves architecturaux. D'autres membres du comité les ramènent à plus de réalisme et estiment préférable un édifice de style roman doté d'un clocher qui se verrait de la côte<sup>4</sup>. Toutefois, tous sont optimistes puisqu'ils souhaitent un édifice qui coûterait 100 000 francs, estimant de surcroît qu'il n'est pas utile d'attendre d'avoir collecté tous les fonds pour commencer les travaux. Les souscriptions sont loin d'être à la hauteur des espérances. Lancée en 1889, l'œuvre n'a même pas recueilli 8 000 f. en février 1892<sup>5</sup>. Le pèlerinage de l'île Madame enfin lancé en 1910 est plus modeste. Cela commence par la bénédiction d'un simple calvaire, non sur l'île Madame, mais en face d'elle. En 1911, sont rajoutées deux statues représentant les apôtres Pierre et Paul. Enfin, en 1912, est construit un modeste oratoire à Notre-Dame des Martyrs<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> ADLR, 3 G 6. « Registre des principaux faits intéressants la paroisse de Saint-Jean de Taugon ».

<sup>2</sup> BMS, Ms 620. « Croix-Gente », fol. 20-26.

<sup>3</sup> Cf. annexe : L'origine géographique des personnes ayant bénéficié de miracles à Taugon et à Croix-Gente.

<sup>4</sup> ADLR, 7 G I 19. Lettres de Saint-Marsault au curé de l'île d'Aix, 2 février 1891 et à l'amiral Maudet, 19 mars 1891.

<sup>5</sup> ADLR, 7 G I 19. Comptabilité financière. Sommes recueillies au 10 février 1892.

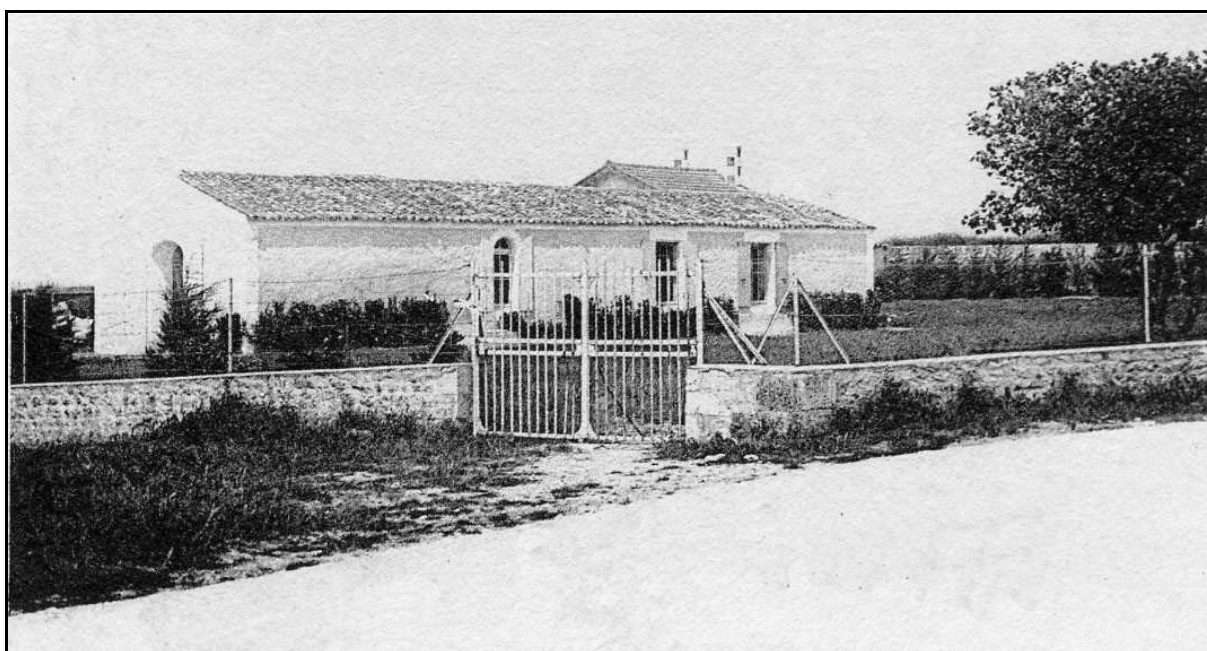
<sup>6</sup> BR, t. XLIX, 17 août 1912, n° 7, p. 77-80.



Figure 7 : Deux modestes monuments dues à des pèlerinages.  
1. Le monument de Notre-Dame-des-Champs, à Mosnac (1891).



2. La chapelle commémorative des prêtres déportés construite à Port-des-Barques en 1912.



Source : [POIVERT Léandre], *Histoire populaire des prêtres déportés en Charente-Inférieure. 1793-1795*, Cognac, Impressions Ch. Collas & Cie, [1914], p. 49

La variété est grande quant à l'aménagement intérieur des édifices du culte pour accueillir les pèlerins. A Corme-Ecluse, l'autel, la sainte table, le chemin de croix, la tribune et le confessionnal sont l'œuvre de l'abbé Monnier<sup>1</sup>. Ailleurs, on préfère recourir à des décorateurs religieux réputés au niveau régional. Interviennent le sculpteur saintais Arnold et l'ornemaniste bordelais Jabouin<sup>2</sup> ainsi que des ateliers bordelais comme celui d'Augier et Millet pour les peintures<sup>3</sup> ou celui de Dagrاند pour les vitraux<sup>4</sup>. Lorsque le lieu de pèlerinage n'est pas l'église paroissiale, on cherche à lui donner tous les attributs de l'église, c'est à dire un clocher et une cloche<sup>5</sup>. A l'intérieur se multiplient les autels pour que les prêtres y amenant leurs paroissiens puissent y célébrer la messe. A partir de 1888, deux autels se trouvent dans la chapelle de Corme-Ecluse puis trois deux ans plus tard<sup>6</sup>. A défaut de fonds pour agrandir et rénover les chapelles, des palliatifs sont adoptés. Le plus fréquent est l'établissement d'estrades à l'extérieur<sup>7</sup>. A Croix-Gente, en plus de cette estrade pour assurer la visibilité de la messe aux yeux de tous les pèlerins, certaines années, se rajoute même une tribune de moindre importance où prennent place fanfare et chœur. A partir des années 1880, ce n'est pas seulement un autel qui est dressé à l'extérieur mais aussi un hangar<sup>8</sup>.

Enfin, il convient de signaler un élément essentiel dans la sacralisation de l'espace pèlerin : les processions qui se déroulent soit aux fontaines soit autour des chapelles. A Taugon, ce sont des processions aux flambeaux se déroulant sur la voie publique à la tombée de la nuit. A Corme-Ecluse, la procession se déroule d'abord dans les rues et les sentiers du village avant de se déployer dans la propriété des Dominicaines où elle suit un itinéraire en forme de M en hommage à Marie ; à partir de 1909, s'y rajoute une procession aux flambeaux en soirée.

<sup>1</sup> Cf. *L'abbé Pierre-Paul Monnier, curé de Corme-Ecluse, sa vie et ses œuvres*, Rodez, imp. Broca, 1887, p. 72.

<sup>2</sup> A Croix-Gente, *BR*, t. XIX, 31 mars 1883, n° 40, p. 475 A Nantras, il y eut également une intervention d'Arnold immédiatement avant le lancement du pèlerinage. Cf. « Nantras. Origines d'un pèlerinage en Saintonge », *Le Picton*, juillet-août 1983, n° 40, p. 56-61 et AUDIER Anne, « Les pèlerinages des habitants de Sainte-Gemme », *Roccafortis*, 2<sup>ème</sup> série, t. IV, 1980, n° 5, p. 19-21.

<sup>3</sup> A Mosnac et Taugon, *BR*, t. XXVII, 16 août 1890, n° 7, p. 78 et t. XXXI, 29 septembre 1894, n° 13, p. 153-154. Pour ce dernier, il est précisé qu'il s'agit en fait d'un ancien premier ouvrier décorateur de la maison Augier et Millet.

<sup>4</sup> A Mosnac, *BR*, t. XXIX, 17 septembre 1892, n° 12, p. 143.

<sup>5</sup> A Courant, *BR*, t. XV, 24 août 1878, n° 8, p. 81-85 et t. XVI, 23 août 1879, n° 8, p. 91-93. Cas analogue à Corme-Ecluse pour la chapelle dédiée à Notre-Dame.

<sup>6</sup> *BR*, t. XXV, 14 juillet 1888, n° 2, p. 21 ; t. XXVII, 26 juillet 1890, n° 4, p. 41.

<sup>7</sup> Cf. annexe : Iconographie des pèlerinages de Taugon et de Croix-Gente.

<sup>8</sup> VIGEN Charles, « Notes d'histoire saintongeaise. Croix-Gente (suite) », *Le Progrès de la Charente-Inférieure*, 16 janvier 1910, n° 6208, p. 3.

### *Succès et insuccès des pèlerinages.*

Malgré le désir des ecclésiastiques et des fidèles, tous les pèlerinages ne réussissent pas. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés : le site et la situation des pèlerinages ; les individus chargés de l'entretien du culte ; les circonstances ; le détournement des objectifs des pèlerinages.

Certains pèlerinages ont des conditions géographiques peu propices. La situation insulaire ne facilite pas la fréquentation. Dans les manuels de pèlerins de l'île d'Aix publiés à la fin des années 1900, le curé de Marennes insiste lourdement sur la difficulté de la traversée et du risque de mal de mer<sup>1</sup>. Il est possible que cela ait quelque peu découragé les pèlerins. Le pèlerinage de Saint-Sauveur dans l'île de Ré semble rétabli depuis 1838<sup>2</sup> et la chapelle est agrandie dans les années 1860<sup>3</sup> ; il n'a aucun écho à l'extérieur de l'île. Les seuls comptes-rendus parus dans le *Bulletin religieux* furent publiés en 1873, l'année des pèlerinages, et en 1890 parce que le prédicateur de la journée était l'un des vicaires généraux ancien desservant dans l'île de Ré. Inversement, les organisateurs du pèlerinage de Croix-Gente obtiennent dès 1873 des tarifs réduits pour les pèlerins arrivant en train à Montendre. Corme-Ecluse bénéficie dès le départ de la proximité d'une gare. Une arrivée en train est signalée pour Courant à partir de 1890.

Des facilités pour arriver par voie ferrée ne suffisent pas. Saintes qui est l'un des nœuds du réseau ferroviaire en est un vivant exemple. Malgré plusieurs tentatives, le pèlerinage de saint Eutrope ne paraît pas avoir eu la même importance que les pèlerinages apparemment plus retirés de Croix-Gente ou de Corme-Ecluse. Il semble que la personnalité des curés ait joué un rôle ainsi que le contexte local. Les trois ecclésiastiques qui se succèdent des années 1860 aux années 1890 à la tête de la paroisse Saint-Eutrope ont une personnalité très forte et, apparemment, peu accommodante. Le premier, l'abbé Bodin, s'oppose ouvertement à son évêque et est contraint de se retirer du ministère paroissial. Son successeur, Cazabant, est un lazariste au caractère assez instable, lunatique, qui a des difficultés tant avec la hiérarchie lazariste qu'avec une partie du clergé diocésain et en particulier de la ville de Saintes<sup>4</sup>. Enfin, l'abbé Bourdé, qui prend en charge la paroisse au décès du lazariste, est un abbé « républicain » qui se retrouve en conflit avec l'évêque et les notables catholiques de la ville. Il ne faut pas oublier que l'un des principaux attraits des pèlerinages, là où se déploient toute la pompe et le faste catholiques, ce sont les

<sup>1</sup> *Pèlerinage à l'île d'Aix et à l'île Madame sous la direction de M. le chanoine Fradin, archiprêtre de Marennes. Jeudi 17 Septembre 1908*, Saujon, Imprimerie moderne André Michel, 1908, 18 p. ; *Pèlerinage à l'île d'Aix et à l'île Madame [...] le lundi 6 septembre 1909*, Saujon, Imprimerie moderne André Michel, [1909], 19 p.

<sup>2</sup> BR, t. XXVII, 9 août 1890, n° 6, p. 69-71

<sup>3</sup> *Pèlerinage de Saint-Sauveur. Paroisse de Sainte-Marie (île de Ré). Agrandissement et Restauration de la chapelle*, La Rochelle, Imp. Mme Z. Drouineau, [1864], 4 p.

<sup>4</sup> Sa correspondance avec la Congrégation de la Mission en témoigne. Cf. ACM. Maison de Saintes.

processions ; ici celles du chef de saint Eutrope ou à la fontaine de sainte Eustelle dans les Arènes. Or, elles sont interdites à Saintes depuis 1883. Se faisant désormais à l'intérieur de l'église, accompagnées du panégyrique du saint, elles suivent les vêpres et cet office est célébré si tardivement dans la journée qu'il ne peut qu'empêcher les personnes extérieures à la commune d'y assister et de repartir chez eux le même jour.

Une autre difficulté vient de la diversité des populations attirées par le pèlerinage. Le pèlerinage de Croix-Gente du lundi de la Pentecôte attire un certain nombre de « marchands du temple » et de personnes venues moins dans un but pieux que pour se distraire. A partir des années 1890, les ecclésiastiques se plaignent assez fréquemment du défaut de recueillement d'une partie de l'assistance. C'est ce qui explique la mise en place d'un deuxième pèlerinage au mois de septembre, le *Bulletin religieux* de préciser qu'

« aujourd'hui, ce n'est pas, comme au lundi de la Pentecôte, une foule mélangée, conduite là par la curiosité ou le plaisir autant et plus peut-être que par la piété; c'est le pèlerinage dégagé de tous les éléments étrangers. Aussi, les offices célébrés en plein air se passent-ils dans un ordre et un recueillement parfaits. On ne sera donc pas étonné que nous donnions aux âmes pieuses le conseil de réserver leur préférence pour ce second rendez-vous annuel auprès de la madone<sup>1</sup>. »

Les années 1900 sont une phase difficile dans l'histoire des pèlerinages les plus anciens. En 1903, des rumeurs fâcheuses mettent en danger l'existence des pèlerinages de Courant et de Croix-Gente, pour l'un c'est l'interdiction et pour l'autre une contre-manifestation<sup>2</sup>. Croix-Gente se retrouve au cœur des combats autour de la Séparation. Les sœurs de l'Instruction du Sacré-Cœur entretenaient avec le chapelain le pèlerinage et c'était une propriété de l'évêché. Les premières sont dispersées en 1904 suite à la laïcisation de l'école publique qu'elles tenaient et à la dissolution de leur congrégation. La chapelle, le presbytère, l'école et le couvent, propriétés de l'évêché sont mis sous séquestre après la Séparation, ce qui fait craindre en 1907 une suspension du pèlerinage<sup>3</sup>. Si celle-ci n'a pas lieu, les immeubles ne sont pratiquement pas entretenus pendant plusieurs années et le pèlerinage fait face à de graves difficultés financières. En 1910, pour la première fois de son histoire, un appel explicite aux pèlerins à faire des dons pour la survie du pèlerinage est fait<sup>4</sup>. En 1911, alors qu'auparavant il faisait table ouverte pour les ecclésiastiques, le chapelain précise pour le pèlerinage de septembre qu'il ne peut accueillir qu'un nombre restreint de prêtres. L'année suivante, la vente aux enchères publiques des propriétés de la mense

---

<sup>1</sup> BR, t. XLVII, 17 septembre 1910, n° 12, p. 146-147.

<sup>2</sup> BR, t. XL, 21 août 1903, n° 8, p. 81 ; t. XXXIX, 13 juin 1903, n° 50, p. 550-551.

<sup>3</sup> BR, t. XLIII, 11 mai 1907, n° 45, p. 559. Il y a même à cette date un projet de rétrocession de ces biens à l'hospice de Montendre. ADCM 138 V 1. Associations culturelles.

<sup>4</sup> BR, t. XLVI, 7 mai 1910, n° 45, p. 536.

épiscopale situées à Croix-Gente<sup>1</sup> fait envisager par les responsables diocésains la suppression du pèlerinage du lundi de la Pentecôte. Il ne se maintient que grâce à l'acquisition des bâtiments par une sœur sécularisée<sup>2</sup>. La personnalité de celle-ci ne joue pas en faveur de Croix-Gente : âgée de près de 70 ans, c'est la nièce du fondateur du pèlerinage, et forte de cette autorité, elle mène la vie assez dure au chapelain qui y réside<sup>3</sup>.

« Plus modeste, et pourtant tout aussi populaire  
Que le pardon d'Auray (ce pardon séculaire),  
Ou le pèlerinage à la Vierge des Monts,  
Il existe, chez nous, une fête exemplaire,  
Qu'en Saintongeais croyants et dévots nous aimons<sup>4</sup>. »

Les premiers vers du poème consacré à Croix-Gente par Pierre Ardouin témoignent de la simplicité du pèlerinage le plus important de l'Aunis et de la Saintonge à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. La mise en place de ces nouveaux pèlerinages permet de situer le diocèse de la Rochelle-Saintes dans une position intermédiaire par rapport à d'autres diocèses où fut particulièrement scruté le renouveau pèlerin du XIX<sup>e</sup> siècle. Si une relance sacrale est observable dès les années 1830-1840 dans les diocèses savoyards<sup>5</sup>, celle-ci n'émerge en Charente-Inférieure que sous le Second Empire. La situation de l'Aunis et de la Saintonge est sur ce point comparable aux terres bourguignonnes étudiées par S. Milbach<sup>6</sup>. Le diocèse de la Rochelle-Saintes connaît un retard dans le renouveau pèlerin du XIX<sup>e</sup> siècle. Si, à l'échelon national, la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854 donne une nouvelle ampleur aux pèlerinages mariaux et alors même que son premier pasteur, l'ultramontain Villecourt, est un ardent défenseur de l'Immaculée Conception, le diocèse de La Rochelle, ne voit se multiplier et se pérenniser les pèlerinages mariaux qu'à partir des années 1880.

Le retard dans l'organisation des pèlerinages est aussi patent. Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire estiment que c'est dans les années 1860 que s'ordonne la hiérarchie des sanctuaires diocésains<sup>7</sup>. Ici, c'est beaucoup plus tard et aucun ne domine quantitativement et qualitativement par rapport aux autres. Leur recrutement concerne une région étroite et ne touche

<sup>1</sup> CSA, 25 février 1912, n° 1 129.

<sup>2</sup> CSA, 2 juin 1912, n° 1 143.

<sup>3</sup> ADLR, 3 G 5. Lettre de l'abbé Guillon à l'abbé Barbe, vicaire général de La Rochelle, 27 janvier 1920.

<sup>4</sup> ARDOUIN Pierre, « Les pèlerins de Croix-Gente », dans *Pays de Saintonge. Poésies*, Cognac, Collas éditeur, [1907], p. 55-56. Citation p. 55.

<sup>5</sup> SORREL Christian, « Les sanctuaires contemporains entre ancrage régional et enjeux nationaux. Les mutations du pèlerinage dans les diocèses de Savoie », *MEFRIM*, t. 117, 2005, n° 2, p. 565-600.

<sup>6</sup> MILBACH Sylvain, *Prêtres historiens et pèlerinages du diocèse de Dijon (1860-1914)*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2000.

<sup>7</sup> CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France. 1800-1880. Entre raison et révélation, un XIX<sup>e</sup> siècle religieux ?*, Toulouse, Privat, 2000, p. 220-225.

qu'exceptionnellement l'ensemble du diocèse : celui de Taugon attire le nord de l'Aunis et la partie méridionale de la Vendée ; celui de la Tremblade attire des fidèles de l'arrondissement de Marennes ; quant à Croix-Gente, des pèlerins viennent presque exclusivement de la haute Saintonge et du Blayais voisin. Lorsque l'évêque tente une ultime fois en 1900 de relancer le pèlerinage à saint Eutrope, il attire seulement 10 000 pèlerins<sup>1</sup> et le projet d'en faire un pèlerinage diocésain régulier échoue après l'organisation d'un second pèlerinage en 1902.

Derrière les affirmations triomphalistes des grandes affluences, de la grande piété, des nombreuses communions qui caractérisent dans le discours des clercs, tous ces pèlerinages, la vie religieuse aunisienne et saintongaise est marquée par une grande indifférence. La volonté d'unifier les fidèles derrière leurs pasteurs, d'affirmer la force du catholicisme face à la montée de l'impunité qui est sous-jacente à ces pèlerinages échoue assez largement.

\*  
\*       \*

La place occupée par la mémoire et la mise en valeur de la mémoire dans la construction des identités collectives et religieuses apparaît pour le moins contrastée. Le travail de construction intellectuelle qui préside à la formation de cette mémoire religieuse a pour aspect le plus visible le développement de travaux érudits consacrés au passé religieux de l'espace présent. Par-delà des monuments de papier – l'*Histoire de l'Église saintonge et aunisienne* de l'abbé J. Briand – ou d'œuvres particulièrement prolixes – celle de Louis-Marie Meschinet de Richemond pour le protestantisme ou l'ensemble des travaux publiés sous les auspices de la Société des Archives historiques pour le catholicisme – ce travail apparaît finalement d'une faible intensité et d'un rayonnement assez étroit. En Charente-Inférieure, des lieux et des époques sont particulièrement investis par ce travail de mémoire : le XVI<sup>e</sup> siècle est la période de conflit la plus évidente entre les tenants de la mémoire catholique et de la mémoire protestante. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est aussi une temporalité privilégiée : les protestants y exaltent les persécutions du Désert, d'illustres figures dont le rôle est pratiquement inventé au XIX<sup>e</sup> siècle sont mises en avant – e.g. Jean Jarousseau – ; le clergé catholique choisit quant à lui de magnifier les martyrs révolutionnaires de l'île d'Aix et de l'île Madame. Pour autant, la matérialisation de cette mémoire par l'investissement de lieux spécifiques est fragile. Les pèlerinages du diocèse de la Rochelle sont d'une ampleur très limitée et l'œuvre des prêtres déportés connut de multiples aléas et déboires avant de s'instaurer

---

<sup>1</sup> BR, t. XXXVI, 19 mai 1900, n° 47, p. 564. L'arrivée de Mgr Le Camus sur le siège de La Rochelle en 1901 fut probablement un facteur négatif. Cet évêque plus soucieux de réforme des études ecclésiastiques que de pastorale et qui divisa profondément tant les clercs que les laïcs de son diocèse, s'intéressa fort peu aux pèlerinages diocésains. Cf. BLOMME Yves, *Emile Le Camus (1839-1906). Son rôle au début de la crise moderniste et lors de la séparation de l'Église et de l'État*, Paris, L'Harmattan, 2002.

définitivement. Les communautés protestantes pratiquent peu encore des commémorations des grandes pages de leur passé. La transmission orale et immatérielle suffit encore amplement à structurer l'identité religieuse : ce n'est que sous la Troisième République laïque que le besoin de se doter d'une histoire écrite se fait plus sentir.

Entre religion et histoire, les fêtes commémoratives huguenotes et les fêtes pèlerines catholiques ne jouent donc qu'un rôle mineur dans l'affirmation de la foi religieuse dans l'espace public. Ce sont des cérémonies plus ordinaires qui jouent ce rôle dans l'espace vécu et partagé par les fidèles et les clercs, ce qu'il fut usuel d'appeler, dans la langue administrative et juridique du XIX<sup>e</sup> siècle, des manifestations extérieures des cultes.

## **CHAPITRE 9. LA FOI SUR LA VOIE PUBLIQUE : ENTRE CEREMONIE RELIGIEUSE ET MANIFESTATION.**

Dessinuant une géographie sacrée éphémère et extraordinaire, les pèlerinages dépassent l'horizon de la communauté d'habitants et mobilisent des fidèles au-delà du cadre paroissial. En passant à une plus grande échelle, celle de la paroisse et de la commune, et en observant les convois et les parcours religieux qui s'y déploient, il sera possible d'observer un autre type de phénomène tout aussi important : comment la religion, par des cérémonies cycliques ou ordinaires, se rend présente aux yeux des fidèles et s'empare des rues de la ville et des lieux publics pour les transformer en de provisoires lieux et espaces religieux.

Réunissant clercs et fidèles, mettant en spectacle la religion, ces cérémonies figurent parmi les dimensions territoriales du fait religieux les plus débattues. La première loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, celle prise le 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795), opérait ainsi une division radicale de l'espace : « les cérémonies de tous cultes sont interdites hors de l'enceinte de l'édifice choisi pour leur exercice ». C'est sous le régime de cette loi que s'ouvre le XIX<sup>e</sup> siècle. Le concordat de 1801 et les Articles organiques de 1802 vont abolir cette interdiction des cérémonies extérieures. Le premier article du Concordat ne proclame-t-il pas que :

« La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France, son culte sera public en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique » ?

La liberté de l'Eglise catholique en ce domaine n'est pas totale : le culte est public mais est déterminé par des « règlements de police » édictés par le seul gouvernement. Cette limite constitue une répétition en demi-teinte et cette fois-ci visant explicitement les catholiques de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Celui-ci spécifiait que nul ne devait être inquiété « pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Les frontières de la publicité des cultes ne peuvent qu'être déterminées que par un jeu subtil entre l'autorité religieuse, l'Etat et ses représentants. Le premier règlement de police défini par l'Etat accompagne la publication du Concordat : ce sont les Articles organiques du culte catholique. Ceux-ci imposaient une importante limite à la publicité du culte :



« Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes. » (art. 45)

Jusqu'à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, cet article constitue la référence décisive pour renfermer les cérémonies catholiques à l'intérieur des églises. La définition des cérémonies religieuses concernées est extrêmement étendue. Le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) visant à organiser les cimetières règle également les pompes funèbres :

« Les cérémonies précédemment usitées pour les convois, suivant les différents cultes seront rétablies, et il sera libre aux familles d'en régler la dépense selon leurs moyens et facultés ; mais hors de l'enceinte des églises et des lieux de sépulture, les cérémonies religieuses ne seront permises que dans les communes où l'on ne professe qu'un seul culte, conformément à l'article 45 de la loi du 18 germinal an X. »

Ces deux aspects de la publicité des cultes doivent être scrutés pour comprendre le rôle de la religion dans l'espace public communal. Quelle place prennent ces cérémonies extérieures dans les relations interconfessionnelles, dans les débats politiques et dans la définition de l'identité religieuse de ceux qui y participent ? Comment est géré un espace public en voie de pluralisation religieuse ?

Dans un premier temps, il nous faudra examiner le déplacement des enjeux des processions au cours du long XIX<sup>e</sup> siècle, déplacement qui révèle la disparition de la structuration de l'espace local par la religion. Il conviendra de faire ensuite une place particulière à la question des cérémonies funéraires qui sont au cœur d'un phénomène plus vaste montrant l'éclatement des identités religieuses mises en scène dans l'espace public.

## 1. LE CONTROLE DE LA VOIE PUBLIQUE : LOGIQUES CONFESSIONNELLES ET LOGIQUES ADMINISTRATIVES.

Les débats suscités par le contrôle de la voie publique et de l'extériorisation du culte catholique ont été largement mis en lumière par les travaux de Paul d'Hollander<sup>1</sup>. Celui-ci abordant un XIX<sup>e</sup> siècle débutant avec les Trois Glorieuses et s'achevant par la Grande Guerre n'envisageait qu'à la marge les premières décennies du siècle. Il nous a paru utile de reprendre le dossier en scrutant également cette période car c'est au cours de celle-ci qu'émerge l'expression de la pluralité religieuse sur la voie publique. Les cérémonies religieuses qui sont les plus fréquemment interrogées et débattues sont celles que l'on regroupe sous le nom de processions. Cependant, comme le remarqua peu avant la Séparation des Eglises et de l'Etat un siècle plus tard, le Directeur des Cultes, Dumay, « le mot *procession* n'est employé dans aucune de nos lois concordataires<sup>2</sup> ».

Après avoir rappelé brièvement l'importance des processions dans la vie religieuse des paroisses, nous distinguerons trois temps : de 1801 à 1850 en effet, les processions sont un objet de débat récurrent entre catholiques et protestants ; à partir de 1851 jusqu'aux années 1870, nous nous trouvons face à un règne sans partage des processions catholiques dans la rue. A partir de cette date, la pratique processionnelle est de nouveau contestée mais non plus par des protestants et se retrouve au cœur des débats sur la laïcisation de la société.

### **1.1. DES PROCESSIONS PARTOUT PRESENTES ?**

Une définition simple et assez extensive de la procession pourrait être adoptée, celle du *Dictionnaire du droit canonique* : les éléments essentiels qui font la procession sont les suivants : « un cortège en mouvement, dirigé par le clergé, qui a un lieu sacré comme point de départ et comme point d'arrivée (...) et un but de caractère religieux intéressant le bien public<sup>3</sup> ». Celles qui vont plus particulièrement nous intéresser sont celles qui se déroulent dans l'espace public et qui de ce fait se rangent dans les cérémonies extérieures du culte. Le cycle liturgique retient comme processions ordinaires<sup>4</sup> : le 2 février la fête de la Purification de la Vierge ; les Rameaux le dimanche précédant Pâques ; la fête de Saint Marc le 25 avril et les Rogations qui se déroulent du lundi au mercredi précédant le jeudi de l'Ascension intéressent plus particulièrement les

<sup>1</sup> D'HOLLANDER Paul, *La Bannière et la rue. Les processions dans le Centre-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1914)*, Limoges, PULIM, 2003.

<sup>2</sup> AN, F<sup>7</sup> 12 390. « Note au sujet des processions » du Directeur général des Cultes, Dumay, 25 juin 1901.

<sup>3</sup> NAZ R., « Processions », dans *Dictionnaire de droit canonique*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1965, tome septième, col. 311-314.

<sup>4</sup> Liste rappelée dans : D'HOLLANDER Paul, *La Bannière et la rue. Les processions dans le Centre-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1914)*, Limoges, PULIM, 2003, p. 275-276.

campagnes car c'est au cours de celles-ci que l'on réclame la bénédiction de Dieu sur les récoltes ; la fête-Dieu les deuxième et troisième dimanche après la Pentecôte et l'Assomption le 15 août. Cette dernière est un objet de débats politiques importants au cours du siècle : la procession alors faite vise à commémorer le vœu par lequel Louis XIII plaça la France sous la protection de la Vierge ; de ce fait, elle prit une coloration royaliste et légitimiste forte alors que le régime impérial transforma cette date en saint-Napoléon<sup>1</sup>. Au cours des processions de la Fête-Dieu, l'hostie consacrée était présentée à l'adoration des fidèles. Pour les réformés, les honneurs rendus au *Corpus christi* sont inacceptables car ils ne reconnaissent pas la présence réelle ; c'est elle qui cristallise le plus les débats interconfessionnelles à propos des cérémonies extérieures du culte catholique.

Toutes ne sont pas pratiquées avec autant d'assiduité : sous la Monarchie de Juillet, nous disposons d'informations pour un peu plus de cent-quarante paroisses. Seuls deux curés de l'île d'Oléron mentionnent explicitement des processions lors de la fête de la Purification de la Vierge. Dans la poignée de communes où les catholiques sont très minoritaires, la voie publique est désertée, par crainte d'être invisible. Dès les années 1830, le desservant de Vaux-sur-mer a renoncé aux processions car « ce seraient des fantômes de procession, on n'y réunirait pas trente fidèles<sup>2</sup> ». Au début du XX<sup>e</sup> siècle, à Breuillet, encore aux deux tiers protestant, les processions ne quittent pas la proximité de l'église, d'ailleurs éloignée du bourg<sup>3</sup>. En revanche, dans le sud du département, l'arrondissement de Jonzac, les processions sont faites avec assiduité, l'abbé Mongis nous en a laissé à la fin du siècle une description très minutieuse :

« Aux jours désignés, dès six heures du matin, après la messe du curé, le grand échilleur [...] s'arme de ses échilles [doches sonnées à bras dans les processions] et suivi du sacristain qui porte la croix s'en va d'un pas régulier à travers le bourg, pendant que tous ceux à qui le cœur en dit tant soi peu (...) emboîtent le pas derrière eux sur deux files qui s'allongeront lorsqu'on traversera les bois et les villages. Le curé ferme la marche et tout ce monde circule dans les champs, dans les bois, et sur les routes, le long des ruisseaux accomplissant un parcours de 20 km qui ne les ramène à l'église d'où ils sont partis, qu'à une heure assez avancée de l'après-midi<sup>4</sup>. »

A côté de ces processions obligatoires, d'autres sont pratiquées et attirent des fidèles nombreux : nous retrouvons ainsi une procession lors de l'Ascension à Saint-Germain-de-Lusignan<sup>5</sup> et au Bois-en-Ré<sup>6</sup>. Dans cette dernière commune, elle se fait avec moins de pompe que les autres processions : sans oriflammes ni bannières. Quoique non inscrite dans le calendrier

<sup>1</sup> Cf. HAZAREESINGH Sudhir, « Religion and Politics in the Saint-Napoléon Festivity. 1852-1870. Anticlericalism, Local Patriotism and Modernity », *English Historical Review*, t. 119, 2004, n° 482, p. 614-649.

<sup>2</sup> ADCM. 208 V 1. Procès-verbal de visite de la paroisse de Vaux-sur-Mer, 22 mai 1835.

<sup>3</sup> *Le Messager catholique de la paroisse de Breuillet*, juin 1903, juin 1904.

<sup>4</sup> MONGIS Théophile, *A travers genêts et bruyères. Légendes, chroniques et récits de la Haute-Saintonge*, Paris-Lyon, Delhomme et Brigu et éditeurs, 1894, p. 270.

<sup>5</sup> *Bulletin paroissial de Saint-Germain de Lusignan*, mai 1904

<sup>6</sup> Arch. privées. Registre paroissial de Bois-en-Ré, p. 33.

liturgique, la procession du jour des Morts le deux novembre s'installe très précocement et prend de plus en plus d'ampleur. Ainsi, à Saint-Jean-d'Angély, elle est pratiquée avec ferveur dans les années 1840<sup>1</sup>. A cette date, elle n'est encore mentionnée que dans une poignée de paroisses rurales. Trente ans plus tard, le desservant du Gua note

« Il est d'usage dans la paroisse de faire une procession au cimetière le jour de la fête des morts (...); la piété envers les morts augmente de plus en plus, c'est très édifiant et très consolant...<sup>2</sup> »

Si les processions sont si largement présentes dans la vie religieuse de la France du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est aussi à cause de l'importance qui leur est attribuée pour faire disparaître les malheurs frappant les communautés ou pour attirer la bénédiction divine sur le travail des hommes. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il est encore fréquent que l'évêque prenne des ordonnances pour que soient réalisées des processions en faveur de la pluie<sup>3</sup>. Les épidémies de choléra qui touchèrent le département au début de la Monarchie de Juillet et sous la Seconde République donnèrent lieu à des processions pour appeler sur la paroisse la protection de Dieu. Ainsi, à Marans, une procession est faite afin « de prier la Providence de vouloir éloigner le terrible fléau qui sévit avec impétuosité » : un pont volant est mis en place sur le bras de la Sèvre niortaise qui passe dans le bourg et un reposoir du haut duquel le curé donne la bénédiction y est installé<sup>4</sup>.

Les processions n'ont cependant pas partout la même ampleur. La composition du cortège varie énormément selon l'espace : il y a peu de choses en commun entre les processions de la fête-Dieu à Cozes, important chef-lieu de canton, où :

« L'ordre des processions est ainsi établi : la bannière de la Ste Vierge, les enfants du couvent, les jeunes filles, les femmes, la bannière de la paroisse, les enfants de l'école des garçons, les hommes, la croix, le clergé ; les autorités avec le conseil de fabrique derrière le célébrant<sup>5</sup>. »

et la physionomie des quelques processions de plusieurs paroisses de l'arrière-pays rochelais au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. A Sainte-Soulle, la procession se déploie dans la rue principale du bourg au bout de laquelle se trouvait l'église [Cf. Figure 8]. La féminisation du cortège ici observable est un phénomène largement antérieur : dès le second Empire, pour le Gua<sup>7</sup>. À la fin du siècle, les desservants déplorent très régulièrement l'absence d'hommes à ces cérémonies. C'est ce que notait aussi sarcastiquement Jules Ferry, lorsqu'il redécouvre la Fête-Dieu dans sa circonscription vosgienne :

<sup>1</sup> *L'Echo de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély*, 7 avril 1845.

<sup>2</sup> ADLR, P Le Gua 1. Chronique paroissiale. Année 1872.

<sup>3</sup> Ordonnance de l'évêque, 28 avril 1817. Circulaire de l'évêché, 8 août 1818.

<sup>4</sup> *Le Mémorial de l'Ouest*, 14 septembre 1849, n° 34.

<sup>5</sup> ADLR, P Cozes 2. Coutumier paroissial (Second Empire).

<sup>6</sup> Archives iconographiques Claude Aubineau.

<sup>7</sup> ADLR, P Le Gua 1. Chronique paroissiale. Années 1867 ; 1890.

« C'était les mêmes arceaux de mousse, les mêmes gradins de fleurs et de branches vertes, les mêmes tapis formés de toutes les descentes de lit du voisinage, les mêmes escadrons de dévotes, jeunes et vieilles, tressant, troussant, bossant, grouillant et gazouillant pour la plus grande gloire de Dieu<sup>1</sup> ».

Les descriptions littéraires telles que celle que l'on trouve sous la plume de l'écrivain régionaliste Emile Pouvillon, avec un ton plus respectueux, dépeignent bien la situation à l'aube de la III<sup>e</sup> République :

« Oh ! les radieux dimanches de juin, les rues pavoisées, les pompiers en uniforme, les portes enguirlandées de buis, les essaims de dévotes affairées autour des reposoirs, et là-haut, par-dessus le feston noir des toits, le ciel blanc et bleu, couleur de la Vierge<sup>2</sup> »

Les reposoirs, des autels provisoires sur lesquels l'officiant dépose le saint sacrement, font l'objet des soins attentifs des fidèles : en ville, ils sont les supports des rivalités entre les habitants des quartiers ou des rues tandis qu'à la campagne, ce sont les femmes des notables, les sœurs des couvents qui se chargent le plus souvent de mettre en place ces monuments. Les ouvrages liturgiques limitaient à deux leur nombre<sup>3</sup>. Ce chiffre est effectivement celui que nous retrouvons dans la plupart des paroisses rurales de la seconde moitié du siècle pour lesquelles nous sommes renseignées (le-Bois-en-Ré<sup>4</sup> ; Cozes<sup>5</sup>, le Gua ; Saint-Germain-de-Marencennes<sup>6</sup>). Il y a des exceptions. L'irrégulière commune de Cercoux voit encore trois reposoirs à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Pour les placer, il convient d'ailleurs que ces reposoirs soient « dans deux situations qui permettent à l'assistance de tout voir et de se répandre à l'aise<sup>8</sup> ».

Les processions sont bien un moment important de la vie paroissiale ; néanmoins, s'il faut avoir en tête ces éléments, le XIX<sup>e</sup> siècle donna d'autres enjeux à la présence des processions dans les rues. C'est incontestablement tout d'abord un enjeu confessionnel.

<sup>1</sup> Lettre de Jules Ferry à son épouse, dimanche matin, 4 juin 1877, reproduite dans : *Lettres de Jules Ferry. 1846-1893*, Paris, Calmann-Lévy, 1914, p. 224-225.

<sup>2</sup> POUVILLON Emile, « Ménine » dans *Nouvelles réalistes*, Paris, Lemerre, 1878, p. 107 [réimpression anastatique procurée par les éditions Slatkine en 1980].

<sup>3</sup> Cf. les prescriptions de A. Bourdon [chanoine et maître des cérémonies de la cathédrale de Luçon], *Petit cérémoniel paroissial, selon le rite romain, publié d'après l'ordre du concile de Périgueux (1856) et de celui d'Agen (1859)*, Luçon, F. Bideaux, 1861, 506 p. ou de C. Sabathier, *Traité pratique de l'administration temporelle et spirituelle des paroisses*, Paris, Perisse frères, 1879, tome second, p. 263.

<sup>4</sup> Arch. privées. Registre paroissial de Bois-en-Ré, p. 33

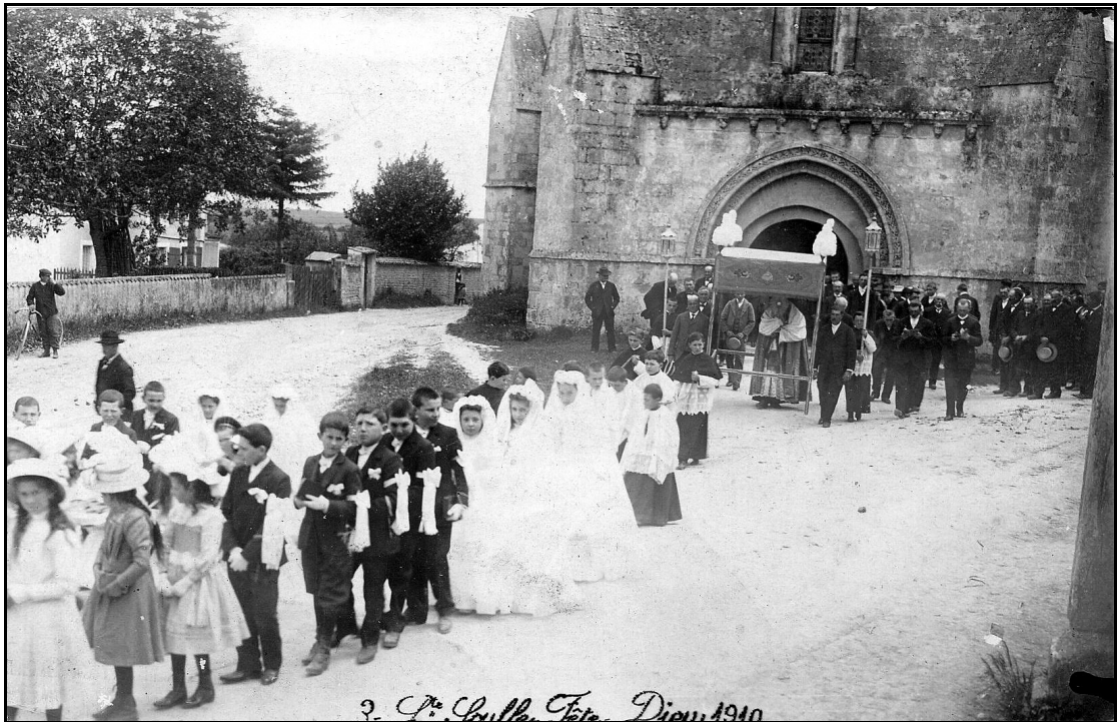
<sup>5</sup> ADLR, P Cozes 2. Coutumier paroissial (Second Empire). Reposoirs au champ de foire d'été et des halles (puis du jardin de la mairie).

<sup>6</sup> *Bulletin paroissial de Saint-Germain de Marencennes*, juillet 1902.

<sup>7</sup> *CSA*, 30 juin 1895, n° 158.

<sup>8</sup> ADLR, P Le Gua 1. Chronique paroissiale. 1882.

Figure 8 : Les processions dans une paroisse rurale de l'Aunis, Sainte-Soulle.



1. Le départ de la procession au sortir de l'église.

Le dais se trouve précédé des enfants faisant leur première communion. La plupart des hommes à proximité du dais ont ôté leur chapeau ais ce n'est pas le cas de deux d'entre eux (à l'extrême gauche et à la gauche de la porte de l'église), signe d'une attitude hostile ?



2. La procession dans la grande-rue.

Les femmes précèdent le dais et au fond on distingue les hommes qui le suivent. Au moins sur cette partie du parcours, les tentures devant orner les façades des maisons sont absentes.

(Coll. Claude Aubineau)

## ***1.2. LES PROCESSIONS AU CŒUR DES CONFLITS CONFESSIONNELS (1801-1850).***

### **La généralisation des processions.**

#### **Des processions, des cérémonies publiques et religieuses.**

Théoriquement, la loi du 18 germinal an X comprenant le concordat et les articles organiques règle et autorise les manifestations extérieures des cultes et en particulier du culte catholique. Dans les faits cependant, les autorités administratives locales restent réticentes à la reprise des processions ; ainsi, encore en 1803, le sous-préfet de la Rochelle invite un maire de son arrondissement à dresser procès-verbal au desservant si celui-ci persévère à faire des processions<sup>1</sup>. Le texte des Articles organiques promulgué comme loi le 8 avril 1802 limitait l'exercice extérieur du culte catholique dans les villes où il y avait plusieurs temples. Dès qu'il est connu en Charente-Inférieure, les autorités administratives sentent les problèmes qu'il va poser : en juin 1802, Portalis, le « chargé des affaires concernant les cultes », annonce au préfet que cet article va se limiter aux seules communes qui vont être définies comme des chefs-lieux d'Eglises consistoriales<sup>2</sup>. Cette décision est effectivement confirmée par une circulaire officielle du 5 juin 1803.

Avant l'organisation officielle des Eglises réformées, les avis sont partagés chez les protestants pour comprendre les restrictions apportées au culte catholique extérieur. Comme le pasteur Marron qui joua un grand rôle dans la réorganisation de l'Eglise parisienne, le pasteur Silva Blachon qui représentait les intérêts des Eglises du département à Paris, regardait « comme incontestable, que partout où il y a des Eglises des deux cultes, quelque petit que soit le nombre des fidèles autorisés à s'assembler, on ne peut exercer de cérémonies religieuses hors des temples » et il ajoutait que « c'est un droit qu'on a voulu conserver, faute de vouloir interdire universellement les cérémonies religieuses<sup>3</sup> ». Par la voix de Guillaume Dubois, les protestants saintais se montraient à cette date plus conciliants. Quelques jours après avoir reçu l'avis de Blachon, Dubois écrivait à un correspondant rochelais

« Je vous avoue que j'ai toujours trouvé fort absurde que Paris et autres grandes villes fussent réduites au culte intérieur tandis que les hameaux qui les avoizinent (*sic*) jouiront du privilège de la publicité extérieure, je désirerai (*sic*) que nous fussions assez sages pour demander nous même le rapport (*sic*) de cet article de la Loi, et qu'il y fut substitué celui-ci. Le culte C.R. [Catholique Romain] sera public, mais personne ne sera obligé de se conformer (...) à ses rites et cérémonies religieuses intérieures ni extérieures, ni à pratiquer les devoirs de ce culte, (...)<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> ADCM, 4 M 3/23\*. Minute de la lettre du sous-préfet de la Rochelle au maire d'Angliers, 26 prairial an XI.

<sup>2</sup> AERLR. Lettre de G. Dubois à Jean Ranson, 28 prairial an X.

<sup>3</sup> AERLR, Consistoire. Lettre de Silva Blachon à Dubois, 7 prairial an X (copie de J. Ranson).

<sup>4</sup> AERLR, Consistoire. Lettre de G. Dubois à Jean Ranson, 28 prairial an X.

Les trois villes chefs-lieux consistoriaux retenus par la préfecture le 1<sup>er</sup> juillet 1802 sont la Rochelle, la Tremblade et Saintes. Au contraire de ce qui se passa par exemple à Gensac<sup>1</sup>, en Gironde, où la définition de ce bourg comme chef-lieu consistorial, n'empêchait pas les cérémonies extérieures du culte catholique, la circulaire ministérielle est exactement appliquée en Charente-Inférieure. L'évêque juge bon en 1804 de préciser à l'occasion du jubilé devant se célébrer dans tout le diocèse cette année-là de distinguer clairement les villes où les processions extérieures sont permises de celles où elles ne le sont pas<sup>2</sup>. Si l'évêque se montre respectueux de la mesure ministérielle, le clergé diocésain cherche rapidement à la remettre en cause. Le vendéen Gabriel Paillou vicaire général en 1804 et évêque l'année suivante, réclame contre l'interdiction des processions à la Rochelle. Il proteste, vainement, contre l'établissement des Eglises consistoriales à la Rochelle, la Tremblade et Saintes : en effet, une Eglise consistoriale doit abriter 6 000 protestants ; or aucune de ces communes n'abrite ce nombre, il demande donc que les processions puissent parcourir les rues de la Rochelle et de Saintes<sup>3</sup>.

Les revendications catholiques inquiètent les protestants. En 1805, le maire de Mortagne-sur-Gironde provoque l'indignation du consistoire de Saintes : il pénétra dans les maisons protestantes et força leurs habitants à disposer des tentures sur leurs façades lors du passage de la procession de la Fête-Dieu. Les incidents qui eurent lieu en 1806 à Périgny donnent lieu à des réactions semblables de la part du pasteur rochelais. Bien qu'il ait mis chapeau bas au passage de la procession, un agent de change de la Rochelle en déplacement fut contraint, sous la menace physique, de s'agenouiller au bord du chemin. Le pasteur Rang s'empresse de dénoncer alors

« la répétition d'actes qui ne tendent à rien moins qu'à réveiller les haines religieuses et à troubler la bonne harmonie si heureusement établie entre les diverses communions (...) le fanatisme [qui] existe encore, qu'il s'essaye de provoquer l'intolérance et ne permet plus de garder un silence qui deviendrait funeste<sup>4</sup> »

Il est déjà question du rétablissement généralisé des processions dans la ville préfectorale, Saintes. Le préfet entame des démarches pour que sa ville voit circuler dans les rues les processions ordinaires du culte catholique : pour atteindre cet objectif, il semble qu'il fut envisagé de déplacer le chef-lieu consistorial<sup>5</sup>. La remise en place des processions se fait en deux étapes. Elles se limitent en 1807 à trois paroisses périphériques dont le ressort englobe la partie rurale de la commune et se situe donc partiellement *extra-muros* : Saint-Palais, sur la rive droite de la Charente, Saint-Eutrope et Saint-Vivien. L'église de la principale paroisse, celle de Saint-Pierre, par contre, ne jouit pas de cette liberté. Les premières processions rétablies sont celles que

<sup>1</sup> AD Gironde, 7 V 3. Décret impérial, 5 pluviôse an XIII. L'organisation plus tardive de l'Eglise consistoriale de Gensac explique sans doute les limites posées par l'Administration des Cultes dans le décret définissant l'Eglise.

<sup>2</sup> Mandement de jubilé de Mgr Demandolx, 1804.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 105. Lettre de Paillou, vicaire général de la Rochelle, à Portalis, 31 août 1804.

<sup>4</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 105. Lettre du président du consistoire de la Rochelle au Ministre des Cultes, 23 juin 1806.

<sup>5</sup> Cf. Annexe : Les protestants de Saintonge sous le Consulat et l'Empire face aux processions.



réclament les populations rurales de ces paroisses, celles de Saint-Marc et des Rogations<sup>1</sup>. En 1808, enfin, toutes les processions sont permises dans l'ancienne ville épiscopale. Le poids numérique des huguenots saintais ne leur permet pas de protester victorieusement contre la restauration des manifestations extérieures du culte catholique. A la Rochelle, les équilibres démographiques et le poids social des protestants étaient plus favorables au maintien du *statu quo*.

En 1809, c'est pourtant par un arrêté du maire protestant Paul Garreau que les processions sont autorisées à parcourir les rues de la Rochelle. L'initiative de Garreau est de bonne politique : celui-ci alors se démultiplie auprès de l'Empereur pour obtenir le transfert de la préfecture de Saintes à la Rochelle<sup>2</sup>. Or l'année précédente, lors de sa venue dans le département, l'Empereur s'étonna de l'absence de processions à la Rochelle et réclama leur rétablissement<sup>3</sup> : l'arrêté du protestant Garreau doit donc être interprété comme un signe de bon vouloir à l'égard de l'autorité impériale. Le texte de l'arrêté précise que « les Fidèles du Culte Réformé sont (...) dans des dispositions de sagesse qui éloignent toute crainte de divisions ». Il n'en fut rien. Consistoire local et pasteur s'émeuvent de l'annonce du rétablissement des processions en 1809 à la Rochelle et demandent le maintien de l'interdiction<sup>4</sup>. L'échec de leurs démarches fait que lorsqu'un protestant se plaint qu'en sa qualité de membre de la Garde nationale, il est assujéti à participer à des actes publics de culte catholique romain, le consistoire n'entreprend aucune démarche et se contente de déplorer des actes « opposés aux lois de l'Empire et de la liberté des consciences si hautement proclamée<sup>5</sup> ».

Le déroulement de la première procession de la Fête-Dieu rochelaise montre qu'il y a des signes de bonne volonté et de bonne entente. A cette date les protestants sont simplement invités et non contraints à décorer de tapisseries leurs maisons<sup>6</sup>. La procession générale parcourt un espace urbain limité qui se restreint en fait aux paroisses cathédrale et Saint-Sauveur : symboliquement, signe des bonnes relations avec la municipalité, on décide de passer pour la première fois devant la mairie. La liberté des manifestations extérieures du culte catholique n'est pas totale. Seules deux processions sont alors permises : celle de la Fête-Dieu et celle de l'Assomption le 15 août<sup>7</sup> qui étant alors également le jour de la Saint-Napoléon pouvait être

<sup>1</sup> ADCM, 59 V 3. Brouillons des lettres du préfet au maire de Saintes, 20 et 22 avril 1807.

<sup>2</sup> GUERIN Edmond-Jean, « La Préfecture à Saintes (1790-1810) », *Bull. SAHSA*, t. XXXIII, 1913 p. 56-71, 116-130 et 179-188.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 105. Lettre du préfet au Ministre des Cultes, 30 juin 1809.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 25 avril 1809 ; AN, F<sup>19</sup> 10 105. Lettre du préfet au Ministre des Cultes, 30 juin 1809.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 11 juillet 1811.

<sup>6</sup> Voir l'arrêté en AMLR, 2 D 1/2\*. Registre des arrêtés municipaux, folio 59 verso, arrêté du 29 mai 1809. Tous les autres trajets de processions rochelaises du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle sont extraits des registres d'arrêtés municipaux.

<sup>7</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 105. Lettre du préfet au Ministre des Cultes, 30 juin 1809.

utilisée par le régime. Au chef-lieu départemental, ce sont les processions cérémonies publiques et non des cérémonies religieuses qui sont mises en valeur.

Dans des villes de moindre importance ou de gros bourgs, quelques incidents éclatent et alimentent la polémique. A la Flotte, c'est l'Assomption devenue Saint-Napoléon qui divise la commune. Le maire était protestant et dans la mesure où cette fête prenait une coloration civique importante, assistait à la cérémonie : de ce fait, le curé refusa de donner la bénédiction du Saint-Sacrement à la fin de la messe faite en présence des autorités<sup>1</sup>. En 1809, des protestations se font jour aussi à Cozes lorsque les gardes nationaux de confession protestante sont convoqués pour la Fête-Dieu<sup>2</sup>. Ces plaintes demeurent isolées à un moment où les Eglises sont en pleine reconstruction et la présence pastorale reste encore faible.

### **Une Restauration en demi-teinte.**

La Restauration inaugure un nouveau régime processionnel : en ce domaine, c'est bien aussi une restauration qui est entreprise. Politiquement, la procession du vœu de Louis XIII, faite à l'occasion de l'Assomption, est logiquement expurgée en 1814 de toutes les cérémonies liées à la Saint-Napoléon<sup>3</sup>. Il ne s'agit pas d'un retour total à l'ancien régime processionnel : le principe d'un report des processions aux dimanches suivants les fêtes en l'honneur desquelles elles sont faites est maintenu mais il s'impose très difficilement. Encore en 1817, une ordonnance épiscopale est prise pour que dans toutes les paroisses du diocèse, la procession extérieure de la Fête-Dieu soit reportée au dimanche qui suit le jeudi jour normal de sa célébration<sup>4</sup>.

La présence du siège d'une Eglise consistoriale n'est plus un élément qui permet d'interdire aux processions catholiques de circuler. A la Tremblade, dernière commune chef-lieu d'Eglise consistoriale, où 46 % de la population est protestante, les processions sont toujours suspendues et ne reprennent qu'en 1816<sup>5</sup>. Le brouillon de l'arrêté préfectoral autorisant le retour des processions dans ce chef-lieu de consistoire est significatif de la supériorité accordée au catholicisme par l'autorité administrative : il fut d'abord écrit que « l'exercice extérieur de la Religion catholique est autorisé dans la commune de la Tremblade sans cependant pouvoir rien exiger des citoyens de contraire à la liberté de conscience garantie par la Charte constitutionnelle<sup>6</sup> ». La restriction impliquant que certaines personnes pouvaient échapper aux

<sup>1</sup> ADCM, 2 O 643. Lettre du maire de la Flotte au sous-préfet, 16 août 1808.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 10 105. Lettre du préfet au Ministre des Cultes, 20 décembre 1809.

<sup>3</sup> « Nota » de l'évêque de la Rochelle, 1814, relié avec les lettres pastorales conservées à l'évêché.

<sup>4</sup> Ordonnance de l'évêque de la Rochelle, 4 avril 1817 rappelée dans une lettre pastorale du 4 janvier 1819.

<sup>5</sup> ADCM, 59 V 3. Lettre du maire de la Tremblade au préfet, 1<sup>er</sup> mai 1816.

<sup>6</sup> ADCM, 59 V 3. Brouillon de l'arrêté préfectoral du 5 juin 1816.

obligations du culte catholique a été biffé d'un trait de plume. Les protestants de Rochefort s'inquiètent en 1816 de savoir s'il faut tendre, ce à quoi répond le pasteur de la Rochelle, décrivant la situation de sa ville :

« Ici, ceux qui n'ont jamais tendu ne tendront point. Quant aux tièdes, indifférens et lâches, qui ne sont protestans que de nom et qui ont toujours tendu le feront sans doute encore. Quant à moi, jamais rien ne pourra m'y décider<sup>1</sup>. »

La condamnation en première instance d'un protestant de Lourmarin pour avoir refusé de disposer des tentures devant sa maison fut le signal d'une multiplication de tracasseries de l'autorité vis-à-vis des protestants<sup>2</sup>. La circulaire que le Ministre de l'Intérieur envoie au préfet le 21 avril 1818 est une illustration de la nouvelle place accordée à la religion catholique :

« La mesure dont il s'agit est (...) de simple police & ne peut toucher en rien à la conscience de ceux qui professent un autre culte ; c'est comme objet de décence & d'ordre public qu'elle est pratiquée<sup>3</sup>. »

L'ordre public est un ordre catholique. Ce nouvel investissement de l'espace public par les seuls catholiques appuyés par l'Etat souleva de nombreuses résistances au niveau national mais aussi en Charente-Inférieure. A Saint-Jean-d'Angély, quelques protestants auraient été ainsi condamnés<sup>4</sup> mais c'est surtout dans la partie protestante de l'arrondissement de Marennes que cela prend le plus d'ampleur. A Marennes même, dès juin 1818, une pétition dans laquelle anciens et diacres se plaignent d'avoir dû tendre leurs façades est envoyée au Ministre de l'Intérieur<sup>5</sup>. L'opposition des protestants de Royan est la plus importante : suite à leur refus d'obtempérer à un arrêté municipal ordonnant la mise en place des tentures, une cinquantaine de chefs de famille sont cités devant le juge de paix et sont condamnés à des amendes, modestes il est vrai<sup>6</sup>. Des trois consistoires, un seul ne se plaint pas de mesures prises à l'encontre des protestants<sup>7</sup> : c'est celui de la Tremblade. Cette abstention s'explique sans doute par le fait qu'ici les protestants dominant, sinon par leur nombre, du moins en tant que notables, les instances communales : alors que les cérémonies de la Fête-Dieu viennent d'être à peine rétablies, la voie de la contrainte y serait difficilement envisageable. Ceux qui se montrent les plus habiles dans leur protestation sont cependant les Rochelais qui choisissent une autre tactique, à l'instigation du pasteur Rang. Celui-ci, inquiet du changement d'attitude de la part des autorités civiles, se renseigne auprès de Paris et

<sup>1</sup> ADCM, 70 J 2. Lettre du pasteur Rang à Pierre Bry, 7 juin 1816.

<sup>2</sup> MICHEL Claude, « Jacques Roman et l'affaire des tentures de la Fête-Dieu : Un procès politique et religieux sous la Restauration », *BSHPPF*, t. 123, 1977, n° 3, p. 381-399.

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 3. Circulaire du Ministre de l'Intérieur, 21 avril 1818.

<sup>4</sup> MESNARD Amédée, *Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution et jusqu'à l'époque contemporaine (1789-1909)*, Paris, Henri Jouve éditeur, sans date, p. 366.

<sup>5</sup> APJM. Lettre du pasteur Gonini et de Charron aîné, membres du consistoire général de la Rochelle pour la section de Marennes, à Descombes, 8 juin 1818.

<sup>6</sup> APJM. Lettre du consistoire particulier de Royan au consistoire général de Saintes, 20 juillet 1818.

<sup>7</sup> Saintes : APJM. Délibération du consistoire général de Saintes, 23 juillet 1818 ; la Rochelle : AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 27 mai 1818.

de Montauban pour savoir ce qu'ont décidé les consistoires de ces villes qui prennent pour principe « on tapissera, mais on réclamera ». Il choisit de les imiter : il écrit ainsi qu'il faut envisager

« cette tenture que comme un honneur rendu à la promenade de la magistrature dans les rues de la ville, ou (...) *une mesure qui n'est absolument qu'un objet de simple police, de décence et d'ordre public*<sup>1</sup>. »

Cette attitude respectueuse s'avère payante pour la Rochelle : au moment même où les protestants de la Rochelle décident de se soumettre et de tendre, ils obtiennent la création d'un second poste de pasteur, très rapidement pourvu. La tactique est doublement payante d'ailleurs car, contre leurs craintes, les riverains sont seulement invités à faire tendre et n'y sont pas obligés. Le Ministère fait machine arrière à l'hiver suivant et indique au préfet qu'il faut se contenter « d'ordonner les tentures dans toutes les localités où l'autorité municipale avait *pour habitude* de prendre des mesures de police » et « de ne rien prescrire dans celles où les protestants s'abstenaient ou s'empressaient eux-mêmes de tendre le devant de leurs maisons<sup>2</sup> ».

Le catholicisme étant religion de l'Etat, les processions ne voient pas leur itinéraire pris en charge par la seule autorité religieuse mais aussi par l'autorité civile. C'est, à notre connaissance, le seul moment où, chaque année, les registres des arrêtés municipaux conservés portent trace des itinéraires suivis par les processions. A Marennes, les processions font l'objet d'arrêtés municipaux seulement après le sacre de Charles X en 1825 : les autorités constituées assistent au cortège et le maire proclame ne « pas avoir besoin de recommander au maintien de l'ordre et des convenances qu'exige de chacun l'exercice et l'exécution de cette auguste cérémonie où les princes et les grands dignitaires de l'Etat sont les premiers à donner l'exemple de leur respect et de leur piété<sup>3</sup> ». Même le maire de la modeste commune de Loix dans l'île de Ré prend un arrêté dans lequel les habitants ne sont pas invités mais tenus d'étendre des draps et des tapisseries le long de leurs murailles, cours, jardins et maisons au passage de la procession<sup>4</sup>.

Les transformations de la géographie processionnelle de la Rochelle montrent avec force l'importance accrue du catholicisme<sup>5</sup>. Alors que l'itinéraire de la procession générale est légèrement élargi, l'administration préfectorale de la première Restauration autorise désormais les processions paroissiales du second dimanche de la Fête-Dieu<sup>6</sup>. Dans un premier temps, la paroisse Saint-Barthélemy, celle de la cathédrale, ne faisait pas de procession le jour de l'octave et

<sup>1</sup> ADCM, 70 J 2. Lettre du pasteur Rang à Pierre Bry, 19 mai 1818.

<sup>2</sup> ADCM, 59 V 3. Lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet, 28 décembre 1818.

<sup>3</sup> ADCM, E dépôt 55/229. 2 D 1\*. Arrêté du 3 juin 1825.

<sup>4</sup> ADCM, E dépôt 28/217. 1 P 1. Arrêté municipal, 21 juin 1821.

<sup>5</sup> Cf. annexes : La procession générale de la Fête-Dieu à la Rochelle dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle ; Les processions paroissiales de l'octave de la Fête-Dieu à la Rochelle sous la Restauration.

<sup>6</sup> ADCM, 59 V 3. Brouillon de la lettre du préfet au maire, 27 mai 1814.

ce n'est qu'au seuil des années 1820 qu'elle en réalise<sup>1</sup>. Jusqu'en 1825, la procession paroissiale ne quitte guère les abords immédiats de la cathédrale ; à partir de l'année suivante son parcours se dilate jusqu'à la limite méridionale de la paroisse, la rue Chef-de-Ville. L'investissement de l'espace paroissial reste inégal : si le cortège de Saint-Nicolas circule dans toutes les rues qui matérialisent les limites physiques de la paroisse, la rive nord du canal Maubec faisant partie de la paroisse Notre-Dame est sans doute jugée trop excentrée par rapport à l'église pour pouvoir être parcourue.

### **Des processions restreintes politiquement : l'heure de la Monarchie de Juillet.**

« Pouvez-vous exercer votre culte sans gêne, adorer Dieu et le servir publiquement selon votre conscience ? Et si vous ne le pouvez pas, comment êtes-vous libres<sup>2</sup> ? »

Cette question que pose Félicité de Lamennais dans son manuscrit des *Paroles d'un croyant* en 1834 résume parfaitement les griefs qu'adressent les catholiques au régime né des Trois Glorieuses. Avec la Monarchie de Juillet, la législation réglant la police des cultes est réinterprétée dans un sens plus restrictif, l'Intérieur et les Cultes invitant à une interprétation littérale de l'art. 45 en prenant en compte toutefois la situation locale.

Trois évolutions sont particulièrement perceptibles : tout d'abord un changement du regard administratif ; ensuite un affermissement de la position des protestants dans la contestation de l'ordre public catholique ; enfin la montée des revendications catholiques.

### **Un changement administratif et idéologique.**

En partant du cas de la Charente-Inférieure, Paul d'Hollander a établi comment une nouvelle interprétation de la législation touchant la police des cultes se dessine au début de la Monarchie de Juillet<sup>3</sup> : en février 1831, le Ministère des Cultes invite à une suspension générale des processions ; deux mois plus tard, il tranche en faveur d'une interprétation littérale de l'article 45, élargissant l'interdiction des processions à toutes les communes où des temples de religion différente sont présents ; enfin, au début de mai, il propose une lecture de la législation antérieure qui va devenir celle systématiquement suivie sous la Monarchie de Juillet : il estime que le gouvernement a le droit de suspendre les processions mais il appelle à « distinguer, dans l'application de la loi (...), ce que l'autorité a plutôt le pouvoir que le devoir de le faire ». Il

<sup>1</sup> Absence de mention de cette paroisse sur l'arrêté fixant les processions en 1819 (ADCM, 59 V 3. Arrêté du maire de la Rochelle, 10 juin 1819) et apparition en 1821 (AMLR, 2 D 1/3\*) ; le texte de l'arrêté de 1820 n'est pas conservé.

<sup>2</sup> LAMENNAIS Félicité de, *Paroles d'un croyant* (Louis LE GUILLOU éd.), Paris, Flammarion, 1973, p. 91.

<sup>3</sup> D'HOLLANDER Paul, *La Bannière et la rue. Les processions dans le Centre-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1914)*, Limoges, PULIM, 2003, p. 23-24.

précise, de surcroît, « que les restrictions apportées à l'exercice extérieur des cultes ne peuvent être justifiées que par l'impérieuse nécessité de maintenir l'ordre public<sup>1</sup> ».

Par-delà ce changement de fonds observable au niveau national, entre également en ligne de compte la personnalité des administrateurs civils du département. De 1830 à 1839, les deux préfets du département sont des protestants. Le premier est Louis Admyrauld, un ancien député libéral de la Rochelle au début de la Restauration et qui avait des liens très forts avec l'Aunis. Son frère aîné siège au consistoire général de la Rochelle. Alors que le Ministère invite à un examen de la situation locale pour déterminer si les processions doivent être interdites, Admyrauld décide de faire une application élargie mais non totale, des Articles organiques : « lorsque l'église protestante se trouvait isolée, éloignée de l'agglomération catholique, les processions [peuvent] avoir lieu en s'abstenant de passer dans le hameau protestant<sup>2</sup> ». Au début de la Monarchie de Juillet, nombre de communautés protestantes, n'ont pas encore réintégré les bourgs : ainsi, au Château-d'Oléron, la maison accueillant le culte protestant se situe au Gibou, à 2,5 km des murs de la ville. En 1830, trente-deux localités disposent d'un oratoire ou d'un temple protestant. Dans cinq d'entre elles, la question des processions ne se pose pas vraiment, il n'y a pas de desservant résidant<sup>3</sup>. Sur le nombre restant, douze répondent à la topographie obéissant à la description donnée par Admyrauld pour que puissent se faire sans crainte de heurt les processions<sup>4</sup>. Il y a donc quinze localités où la concurrence confessionnelle pouvait justifier l'application de l'article 45 des Articles organiques<sup>5</sup>. Huit sont effectivement dans ce cas de figure<sup>6</sup>. L'application apparaît peu rigoureuse et inégalement répartie dans l'espace. Les terroirs protestants de la Seudre et du littoral girondin sont peu concernés : à Royan, les seules processions extérieures qui sont supprimées sont celles qui se faisaient tous les premiers dimanches du mois autour de l'église<sup>7</sup>. L'unique commune où les protestants sont nombreux et où les processions sont interdites est celle de la Tremblade ; ailleurs les protestants ne dépassent pas les 10 % de la population ; ce n'est pas le poids numérique des protestants qui justifie la mesure. Les interdictions de processions se concentrent en fait dans les Eglises consistoriales les moins géographiquement soudées : celle de la Rochelle où trois localités les voient interdire et celle de Saintes où quatre communes sont dans ce cas de figure.

---

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 551. Lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes au préfet, 6 mai 1831.

<sup>2</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 551. Lettre du préfet au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 29 avril 1831.

<sup>3</sup> L'Eguille, Nieulle, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan.

<sup>4</sup> Arvert, Breuillet, Chaillevette, le Château-d'Oléron, Gémogaç, le Gua, Meschers, Mortagne, Saint-Just-Luzac, Saint-Nazaire-sur-Charente. Nous avons mis dans cette catégorie la Flotte et Mornac dont les temples se trouvent à l'extérieur du bourg mais à proximité de celui-ci.

<sup>5</sup> Cozes, Jonzac, Marennes, Marsilly, Montendre, Pons, Rochefort, la Rochelle, Royan, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint-Savinien, la Tremblade.

<sup>6</sup> Jonzac, Pons, Rochefort, la Rochelle, Saintes, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Savinien, la Tremblade.

<sup>7</sup> ADCM, 209 V 1. Procès-verbal du 26 mai 1835.

La logique administrative et technique s'oppose à la logique comptable dans une localité : Saint-Jean-d'Angély. Au début de la Monarchie de Juillet, le nombre de protestants y est infime et le temple qui est encore celui du Désert se situe certes dans la ville mais dans une rue reculée et peu passante. L'évêque conteste avec un grand acharnement l'idée que l'on puisse y suspendre les processions à cause de « quinze calvinistes » ; c'est à cette occasion que se définit la position gouvernementale : le pouvoir a le droit de suspendre les processions mais se réserve le droit d'user de ce droit qu'en vue de « maintenir l'ordre public<sup>1</sup> ». Les élites orléanistes de Saint-Jean-d'Angély avaient déjà obtenu la fermeture du petit séminaire et la disparition de la croix de mission de l'espace urbain. Elles se contentèrent sans doute de cette victoire dans la ville matérielle car la procession de la Fête-Dieu se déploie dans les rues en juin 1831<sup>2</sup>. La suspension des cérémonies extérieures du culte catholique à la Rochelle est l'un des dispositifs conduisant à un retrait de la religion de l'espace public. A la nouvelle de la chute de Charles X, « la Rochelle est tranquille [du fait de] l'apathie de ses habitants<sup>3</sup> » mais plusieurs signes démontrent que la Rochelle n'est pas indemne de manifestations anticléricales : la croix de mission érigée en 1818 sur la place de la préfecture est déplacée dès octobre 1830 à l'intérieur de la cathédrale<sup>4</sup> et l'année suivante, les autorités décident de ne pas mettre dans l'église un tableau qui venait d'être commandé et représentant l'apothéose de saint Louis sous prétexte que le manteau du roi est fleur-de-lysé<sup>5</sup>.

Quoique légitimiste, Mgr Bernet se soumet aux injonctions du préfet : en 1831, il diffuse un « avis » invitant les desservants et les curés à s'abstenir de toute procession dans les communes où il y a des temples protestants. Ce document est dépourvu de tout caractère officiel, ni daté, ni signé<sup>6</sup> et en même temps, il écrit au Ministre pour demander que l'interprétation de l'art. 45 revienne à celle de la circulaire de Portalis en en restreignant l'application aux communes chefs-lieux consistoriales qui soient également des villes, c'est à dire seulement la Rochelle et Saintes<sup>7</sup>. Le 18 juin 1832, l'évêque va encore plus loin dans sa soumission et décide de suspendre pour cette année dans toutes les paroisses toute cérémonie extérieure du culte à l'occasion de la Fête-

---

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 551. Lettre de l'évêque au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 2 mai 1831 et brouillon de la réponse, 10 mai 1831.

<sup>2</sup> BMSJA, 1 P Divers. Lettre du sous-préfet au maire, 4 juin 1831 et du curé au maire, 16 juin 1835. Dans le premier de ces courriers, le sous-préfet transmet la demande du curé désirant avoir à sa disposition un détachement de la Garde nationale et dans la seconde, le curé précise que la procession de la Fête-Dieu va sortir de l'église, demande la présence de la garde nationale et que la cloche de l'Hôtel de Ville soit sonnée « comme les années précédentes ».

<sup>3</sup> ADCM, 4 J 3610. Lettre de Louis Admyrauld à Ernest Admyrauld, 1<sup>er</sup> août 1830.

<sup>4</sup> ADCM, 59 V 1. Dossier de la mission de la Rochelle.

<sup>5</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 751. Brouillon de la lettre envoyée par le Ministre à l'évêque, 13 mars 1831.

<sup>6</sup> Cette circulaire est conservée dans le volume des lettres pastorales des évêques de la Rochelle cotée « 40-05 » aux archives diocésaines. Il n'est datable que par le fait qu'il est inséré entre des circulaires datant des 2 juin et 18 juillet 1831.

<sup>7</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 551. Lettres de l'évêque de la Rochelle au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 2 et 6 mai 1831.

Dieu<sup>1</sup> : cette mesure s'explique par le contexte politique. L'équipée de la duchesse de Berry dans la Vendée voisine et son passage en Charente-Inférieure ont échauffé les esprits. Début juin, les rues de la Rochelle s'emplirent d'une foule de plus de 3 000 personnes se dirigeant vers le grand séminaire. Des cris se firent entendre : « qu'est-ce qu'ils ont donc f...ait de bon ces... calotins...<sup>2</sup> ». Une rumeur accusa le supérieur du grand séminaire d'entretenir une correspondance illicite avec des personnalités de la Vendée favorables aux menées de la duchesse de Berry. Afin d'éviter des troubles, l'Église catholique se replie donc dans ses églises. Dans de simples bourgades, les processions se voient restreindre numériquement : à Meursac ou à Rétaud, ne se fait plus que la procession de la Fête-Dieu<sup>3</sup>.

Des directives préfectorales à l'application locale, le chemin peut être tortueux. L'exemple de Marennnes le montre parfaitement. En 1831, le maire de Marennnes prend encore un arrêté par lequel il autorise les processions car le préfet l'aurait invité à « tolérer la pratique des cérémonies extérieures du culte dans les communes auxquelles on conteste le nom de ville bien qu'elles possèdent des temples destinés à différents cultes<sup>4</sup> ». De fait, ici les processions ne furent suspendues qu'une seule année, en 1832. Lorsqu'en 1833, le sous-préfet de Marennnes interroge le préfet pour savoir s'il peut autoriser de nouveau les processions ; le préfet a beau jeu d'expliquer que sa circulaire de 1831 a été mal comprise, que Marennnes est une ville et que les processions devaient être suspendues, elles n'en parcourent pas moins de nouveau les rues<sup>5</sup>. De même, au sein d'un unique territoire communal, on continue à distinguer la ville *intra-muros* des campagnes en dépendant pour définir quelles sont les zones susceptibles d'être parcourues par les processions. A Rochefort, lors de la visite pastorale de 1839, aucune réception publique n'est faite dans la paroisse Saint-Louis mais elle est possible à Notre-Dame, la paroisse du faubourg<sup>6</sup>.

Dans son approche de la présence religieuse dans l'espace public, le préfet Louis Admyrauld représente à la fois la sensibilité protestante et la sensibilité libérale. Celle-ci se diffuse particulièrement parmi les hommes en place dans l'administration préfectorale et locale. A la session de 1832, le Conseil général de la Charente-Inférieure réclama la révision de la loi de germinal an X « de manière à assurer le libre et entier exercice des cultes de chaque communion, à prohiber les exercices extérieures dans toutes les localités sans distinction où deux cultes

---

<sup>1</sup> Circulaire de l'évêque du 18 juin 1832.

<sup>2</sup> Formule rapportée par le futur curé de Saint-Martin-de-Ré, alors séminariste à la Rochelle citée par : GARRIGUET Léon, *Le Grand Séminaire de la Rochelle. Notes et souvenirs*, la Rochelle, Impr. nouvelle Noël Texier, 1913, p. 96. Cf. également, BMLR, Ms 1758, fol. 170-172 et AN, BB<sup>18</sup> 1 207.

<sup>3</sup> ADCM, 208 V 1.

<sup>4</sup> ADCM, E dépôt 55/229. 2 D 1\*. Arrêté du 3 juin 1831.

<sup>5</sup> ADCM, 59 V 3. Lettre du sous-préfet de Marennnes au préfet, 31 mars 1833 et réponses de l'évêque aux notes du préfet, sans date (juin-juillet 1842). Ce document porte que les processions ne furent pas interrompues à Marennnes.

<sup>6</sup> ADCM, 1 J 573\*. 16 et 18 mai 1839.



reconnus par l'Etat doivent être appelés à jouir d'une égale protection aux yeux de la loi<sup>1</sup> ». A la fin des années 1830, le sous-préfet de Saintes, M. de Tanlay, chercha à faire interdire le costume du port du costume ecclésiastique par le clergé suivant les corps dans la campagne environnant la ville *intra-muros* de Saintes<sup>2</sup>. A l'échelle communale, on chasse toutes les traces du régime déchu perceptibles dans les processions. A Ars en Ré, ce sont les aigrettes blanches ornant le dais qui posent problème en 1832<sup>3</sup> : avec l'appui du préfet, le maire propose alors qu'elles soient remplacés par des aigrettes bleu, blanc, rouge. Le même incident se reproduit en 1844 pour les processions dans les hameaux d'Ars composant la section de Saint-Clément-des-Baleines<sup>4</sup>.

Par delà les hommes et les querelles locales, un tournant est pris dans l'administration préfectorale en 1835. C'est ce que reflète l'organe officieux de la préfecture, *la Charente-Inférieure* dont l'un des propriétaires théoriques est un chef de bureau de la préfecture, le protestant Paul-Jacques Carayon<sup>5</sup>. Le rédacteur se déclare ainsi favorable à :

« cette liberté qui veut que chacun adore Dieu à sa manière, mais sans l'imposer aux autres comme la meilleure (...) [et il ajoute] La Religion qui ne veut point dominer, qui se renferme dans les limites de la puissance spirituelle, qui offre des consolations, qui ne donne que des leçons de paix, d'amour et de charité, cette Religion est digne de respects, dans son église, hors de son église. Ne la troublons point dans ses exercices<sup>6</sup>. »

Désormais, les débats se font plus souvent aux yeux de tous : l'opinion publique est interpellée par voie de presse. Ainsi, lorsque les catholiques réclamèrent le rétablissement total des processions à la Rochelle, la préfecture et l'évêché s'affrontent par journaux interposés. En 1841, *l'Echo rochelais* s'était transformé en journal politique ; une même évolution est suivie par *la Charente-Inférieure*. La direction politique de cette dernière feuille est confiée à un procureur royal du tribunal civil de la Rochelle, Daniel Massiou, qui s'était fait auparavant connaître par ses démêlés avec l'évêque : défendant une ligne strictement orléaniste, il se fit l'avocat des prérogatives gouvernementales et du maintien de l'interdiction des processions à la Rochelle<sup>7</sup>. Lui répond dans les colonnes de *l'Echo rochelais*, l'un des vicaires généraux, particulièrement versé dans le domaine juridique, l'abbé Pierre-Alexandre Gaboreau<sup>8</sup>. Les arguments de celui-ci pour dénier la portée de l'article 45 sont habiles et témoignent d'une certaine casuistique : dans la mesure où il y

<sup>1</sup> ADCM, 1 N 2. Deuxième cahier de la session de 1832 des délibérations du Conseil général de la Charente-Inférieure.

<sup>2</sup> ADLR, 3 Z 15/1\*. Minute des lettres de l'évêque au sous-préfet de Saintes, 6, 12 et 14 février 1838 ; au préfet, 13 et 15 février 1838.

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 3.

<sup>4</sup> ADLR, 3 Z 16/1\*. Minute de la lettre de l'évêque au vicaire d'Ars, 28 avril 1844.

<sup>5</sup> ADCM, 4 J 3 611. Acte de cautionnement des propriétaires et gérants du *Journal de la Charente-Inférieure*, 18 janvier 1832.

<sup>6</sup> *La Charente-Inférieure*, 7 juin 1835. Article signalé par Aurore Hillairet.

<sup>7</sup> *La Charente-Inférieure*, 2, 12, 19 et 26 juin et 7 juillet 1842. Attribution rendue possible à Daniel Massiou par le recueil de ses manuscrits déposé à la bibliothèque municipale de la Rochelle. BMLR, Ms 477.

<sup>8</sup> *L'Echo rochelais*, 10, 14, 17, 24 juin et 5 juillet 1842.

eut usage des processions sous l'Empire et la Restauration malgré le texte de la loi, c'est cet usage qui fixerait le sens de la loi. S'il n'obtient pas gain de cause à la Rochelle, il est certain que c'est lui qui ailleurs appuya plus particulièrement la résistance des ecclésiastiques pour que la Fête-Dieu puisse parcourir les rues<sup>1</sup>.

De manière générale, les municipalités dont la légitimité s'accroît sous la Monarchie de Juillet par l'extension du droit de vote pour en désigner les membres, se montrent rétives à l'égard de l'influence du clergé. En 1840, c'est le maire de la Flotte en Ré, Poncin, qui tente de forcer, à cheval, les rangs d'une procession venue à la rencontre de Mgr Villecourt, en criant, d'après l'évêque, « Sortez de là, tas de sots<sup>2</sup> ». A Saint-Martin-de-Ré, le maire est un homme de la Monarchie de Juillet : nommé en 1831, il reste maire pendant tout le régime. « Deux fois millionnaire », « plus redouté qu'estimé » selon le préfet<sup>3</sup>, ce maire, Daniel Rivaille-Dechézeaux, se montre particulièrement soucieux de conserver l'ensemble des prérogatives et du pouvoir municipal qu'il veut exercer sans opposition, et notamment sans opposition cléricale.

### **Une inquiétude protestante croissante face aux processions.**

Dans les années 1830, les protestants d'Aunis et de Saintonge ne se préoccupent guère, ouvertement, des processions. En 1835, quand un vicaire trop zélé réussit à rétablir les processions à Jonzac, les diacres jonzacais et leur pasteur H. Feyne protestent de leur respect des manifestations extérieures du culte catholique<sup>4</sup>. Une attitude semblable est partagée par les diacres saints qui envoient de concert avec le pasteur H. Delon une lettre significative du nouveau point de vue qu'ont les protestants lorsqu'ils sont en situation franchement minoritaire dans la communauté locale :

« Il est impossible que des protestans pensent jamais à entraver, de quelque manière que ce puisse être, la pleine et entière liberté d'un culte et des consciences aux besoins desquelles ce culte répond. Ils sentent trop bien tout ce que cette liberté a de précieux pour eux-mêmes pour ne pas la respecter à l'égard de ceux qui ne partagent pas toutes leurs opinions religieuses.

Aussi, jamais les protestans n'ont-ils demandé qu'on mit le moindre empêchement à la libre manifestation des convictions de conscience et de religion.

Dans certaines localités, il est vrai, où la manifestation extérieure d'un culte tendait à gêner la liberté de toute autre croyance religieuse, et où la police de l'église, qui appartient de droit au clergé, voulait l'étendre jusque dans la rue, et se soumettre indistinctement et sans égard pour les consciences qui se révoltaient contre une pareille prétention, tous les habitans d'une ville, les protestans ont compris que l'autorité pût et dût intervenir, et, pour mettre fin à des conflits d'autant plus affligeants que la charité, et par conséquent la religion, était la première à souffrir, interdit toute cérémonie religieuse hors des limites du temple.

<sup>1</sup> La correspondance du curé de Saint-Savinien conservée en AN, F<sup>19</sup> 5551 était adressée directement à Gaboreau.

<sup>2</sup> ADCM, 1 J 573\*. 4 mai 1840.

<sup>3</sup> ADCM, 4 M 2/25. Enquête sur les notabilités départementales, 1854..

<sup>4</sup> ADCM, 59 V 3. Lettre des diacres de l'Eglise de Jonzac au sous-préfet, 13 juin 1835.

Mais, dans tous les lieux où une sage tolérance a fait assez de progrès pour qu'on n'ait rien de pareil à redouter, les protestants seront toujours les premiers à réclamer pour les autres cette pleine et entière liberté de conscience et de culte, qu'ils regardent comme leur premier bien.

Puissions-nous tous, catholiques, protestants, nous entendre, nous aimer et nous réunir au nom du Christ que nous invoquons tous ensemble !

Vous ne sauriez trouver mauvais que mon cœur se fasse jour dans cet exposé de nos sentimens, bien plus encore que de nos opinions ; vous aurez vu que c'est ici une question de charité comme d'ordre public ; et vous savez que l'ordre public n'est jamais mieux assuré, que lorsqu'il est sous la sauve-garde de la première des vertus chrétiennes<sup>1</sup>. »

A Jonzac comme à Saintes, il est significatif que ce soient les diacres ou le pasteur de l'Eglise qui soient interrogés. Le diaconat et l'Eglise locale n'ont aucune existence officielle à cette date-là et l'ensemble des anciens du consistoire général de Saintes, en particulier ceux des communautés du littoral girondin, ne partagent pas cet avis. C'est ce que révèle, en 1842, la réponse consistoriale à l'appel des protestants de Dijon en butte à l'hostilité de la municipalité. Les membres du consistoire général

« décident à l'unanimité, qu'il sera demandé instamment à M. le Ministre de la Justice et des Cultes de dégager l'art. 45 de la loi du 18 germinal an 10 des interprétations qui en détruisent le sens et de reconnaître que quand le législateur déclare : qu'*aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique dans les villes où il y a des temples destinés à différens cultes*, cela signifie que, dans tous les lieux où il se trouve un local consacré à la célébration d'un autre culte que celui de la religion romaine, on peut empêcher les cérémonies extérieures de cette église de se faire<sup>2</sup>. »

L'essentiel des oppositions vient cependant des communautés littorales et au premier chef de la Rochelle et prend pour objet les convois funèbres. Les huguenots de la Rochelle craignent, peut-être non sans raison, que cette innovation ne soit le prétexte du rétablissement généralisé des processions et notamment de la Fête-Dieu dont la date n'était guère éloignée des premiers enterrements accompagnés des prêtres. Ceux-ci se font au début de mai 1842 ; le consistoire particulier se réunit extraordinairement une semaine après le début de la reprise et, alors même que ce corps n'a aucune existence légale, s'empresse de faire des démarches auprès du maire. Leur échec fait qu'il saisit immédiatement le consistoire général de l'affaire qui s'empresse d'envoyer des pétitions au Ministre tandis qu'une partie du consistoire particulier dirigé par l'un des pasteurs rochelais décide de consulter l'ancien évêque de la Rochelle, Mgr Bernet, qui n'approuvait pas le zèle de son successeur<sup>3</sup>. Les doléances réformées restent cependant sans écho au Ministère : en juin 1842, le Ministre leur explique que s'ils souhaitent faire appliquer rigoureusement la législation sur les convois funèbres, il semait possible que les pasteurs n'auraient également plus le

<sup>1</sup> ADCM, 59 V 3. Copie de la lettre du pasteur Delon approuvée par les membres du consistoire particulier de Saintes adressée au maire de Saintes, 5 janvier 1836.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 3 novembre 1842.

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1847). Séances des 24 mai, 7 et 22 juin 1842.

droit de prendre la parole sur la tombe des défunts comme cela commençait à s'imposer<sup>1</sup>. Le consistoire général continue de réclamer l'application exacte de la législation sur les convois funèbres<sup>2</sup>, toujours sans écho. Les membres du consistoire local de Saint-Martin ont un avis aussi radical que leurs collègues rochelais en demandant :

« 1<sup>e</sup> que toutes les processions quelconques ne peuvent être tolérées dans les lieux où existent des temples protestants

2<sup>e</sup> que les ministres du culte catholique ne doivent dans aucun cas porter d'une manière ostensible le St-Sacrement aux malades tout appareil quelconque (...) froissant nos convictions religieuses.

3<sup>e</sup> que, quant aux pompes funèbres, on doit réclamer le rétablissement de l'état de choses qui a eu lieu de 1830 à 1836, c'est à dire, que les ecclésiastiques restant les maîtres de célébrer toutes les cérémonies de leur culte dans l'Eglise et dans le cimetière, devront accompagner les convois, sans aucun appareil quelconque dans le trajet (...)»<sup>3</sup>.

Si la question fut si débattue à la Rochelle et à Saint-Martin-de-Ré, c'est en grande partie en raison des personnalités catholiques auxquels devaient faire face les protestants. A la Rochelle, Mgr Villecourt était connu pour ses passions anti-protestantes. A Saint-Martin-de-Ré, ce n'est là aussi qu'une facette des nombreuses activités de l'abbé Dières-Monplaisir, débordant de zèle dans la reconstruction de la visibilité du catholicisme dans sa paroisse : le retour des processions n'est qu'un pendant à ses démarches pour voir arriver une communauté religieuse enseignante<sup>4</sup>.

La nouvelle visibilité des communautés réformées par la construction de temples fait surgir avec une grande acuité la question de la présence de l'Eglise catholique dans la rue : les micro-conflits de Meschers et de Saint-Savinien, d'abord et enfin de Saujon le prouvent. En 1841, les tracasseries que subit le curé de Meschers après que le maire se soit rendu compte que la bannière utilisée par les processions depuis 1824 comportait des fleurs de lys se comprend par la réaffirmation du protestantisme dans cette commune. Conseiller général du canton de Cozes, le maire de la commune, Jean-Louis Marchais est un catholique converti au protestantisme et qui, de ce fait d'après l'évêque, « ne voit rien de mieux que de susciter mille ennuis aux ecclésiastiques et aux catholiques, comme pour justifier son apostasie<sup>5</sup> ». La même année, le temple du lieu quitte un écart de la localité pour être reconstruit dans le bourg même, au bord de la route principale menant à l'église<sup>6</sup>. Ce poids accru du protestantisme dans le paysage communal n'est sans doute pas étranger à l'hostilité renouvelée d'une partie de la population à l'égard des manifestations

<sup>1</sup> AERLR, Consistoire. Lettre du Ministre de la Justice et des Cultes au président du consistoire de la Rochelle, 30 juin 1842.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séances des 17 août 1842 et 5 avril 1843.

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1747). Séance du 27 juillet 1842.

<sup>4</sup> Cf. chapitre 7, la sous-partie : La difficile émergence d'une confessionnalité nécessaire (1833-1850).

<sup>5</sup> ADLR, 3 Z 15/3\*. Minute de la lettre de l'évêque au Ministre de la Justice et des Cultes, juin 1841.

<sup>6</sup> Pour la localisation ancienne : ADCM, C 140. Rapport dressé par Arnaud Guillaume Gaudriaud et son secrétaire Pierre Chevalier, 26 juillet 1776.

extérieures du culte catholique. A Saint-Savinien, le débat se pose dans des termes différents. Les processions y avaient été suspendues après les Trois Glorieuses et pendant dix ans les seules cérémonies extérieures pratiquées furent celles liées aux inhumations. L'arrivée d'un nouveau curé, l'abbé Guilbaud, en 1835<sup>1</sup>, ne changea pas immédiatement la donne. Ce n'est qu'en 1840 qu'il décide de faire de nouveau la procession de la Fête-Dieu, en passant outre l'interdiction du maire, le protestant Lestrille. La cérémonie s'étant répétée l'année suivante, le maire réclame « l'exécution complète (*sic*) de l'article 45 du concordat (*sic*)<sup>2</sup> ». N'obtenant pas satisfaction, celui-ci démissionne. Le curé poursuit son combat et accuse la municipalité d'aider trop généreusement ses secours à l'édification du temple et de ne rien donner à l'église<sup>3</sup>. Les deux maires qui se succèdent ensuite à la mairie de Saint-Savinien, par intérim Chaigneau<sup>4</sup> et ensuite Ponvert, se montrent tout aussi intransigeants dans l'affaire : le second prend un arrêté en 1843 pour interdire les processions<sup>5</sup>. Tous deux étaient aussi des huguenots. La situation de Saujon est plus complexe : les protestants ne jouissaient pas jusqu'à présent d'un lieu de culte sur le territoire de la commune et se rendaient soit à celui de Saint-Sulpice, soit à celui de l'Eguille. Meschers n'étant guère éloigné et craignant des troubles analogues à ceux qui s'y déroulèrent, le maire se proposa de faire appliquer l'article 45. Préfet et Ministère des Cultes maintinrent l'interprétation étroite de l'article 45, d'une part parce que Saujon est jugé être un bourg et non une ville et d'autre part parce qu'il convient d'en limiter toujours l'application aux chefs-lieux d'Églises consistoriales<sup>6</sup>.

Les prises de position publiques et les interventions des pasteurs laissent deviner que, par-delà la question de la procession, c'est bien l'attitude à l'égard du catholicisme qui divise. En 1843, lors d'une « conférence pastorale de l'Ouest<sup>7</sup> » les processions sont abordées, « la majorité fut d'avis que les protestants doivent se défendre, mais non attaquer ; et qu'il faut tolérer les processions romaines, tout en conservant le droit de s'y opposer lorsqu'elles peuvent devenir une occasion de troubles<sup>8</sup> ». Dans son *Catholique apostolique*, le pasteur de Marennes traite à plusieurs reprises des processions : en 1842, il juge que « si les processions se font, dans des villes où il y a des Temples des différents cultes, ce n'est que par la tolérance de l'autorité, par la tolérance des

---

<sup>1</sup> Cf. notice nécrologique : BR, t. X, 14 février 1874, n° 33, p. 391-392. Cet ecclésiastique finit curé de la paroisse Saint-Jean, à la Rochelle.

<sup>2</sup> ADCM, 59 V 3. Lettre du maire de Saint-Savinien au préfet, 23 juin 1841.

<sup>3</sup> Pièces dispersées en : ADCM, 59 V 3 et 116 V 1.

<sup>4</sup> ADCM, 116 V 1. Note de l'abbé Guilbaud sur l'inauguration du temple, sans date (1841).

<sup>5</sup> ADCM, 59 V 3. Arrêté du maire de Saint-Savinien, 16 juin 1843.

<sup>6</sup> ADCM, F<sup>19</sup> 5 551. Lettre du préfet au Ministre de la Justice et des Cultes au préfet, 1<sup>er</sup> juillet 1843.

<sup>7</sup> Sur cette institution, cf. annexe : La lente conversion au Réveil et à l'orthodoxie des protestants d'Aunis et de Saintonge.

<sup>8</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 9 septembre 1843, p. 176.

protestans<sup>1</sup> ». Deux ans plus tard, logiquement, il se montre hostile à la décision de la Cour de Cassation qui rend obligatoire le service de la garde nationale pour la Fête-Dieu<sup>2</sup>. Il n'hésite pas à reproduire des articles émanant des journaux de l'opposition libérale comme l'*Union de Saintes* pour laquelle les « processions paraissent tout bonnement ridicules et plutôt nuisibles que favorables à la religion<sup>3</sup> ». Au final, il estime que les processions sont la meilleure preuve de la supériorité du protestantisme :

« Les processions partout où elles sont permises, sont l'un des plus puissants moyens qui puissent être mis en œuvre pour la réforme du papisme. Le clergé montre alors à tous les yeux, ce qu'il y a de contraire à l'Évangile, et à la raison, au bon sens, dans ses pratiques ; il montre quels progrès l'incredulité et l'indifférence font chaque jour dans l'Église romaine<sup>4</sup>. »

Cette hostilité à l'égard des processions débouche rarement sur des troubles matériels. Les seuls connus sont ceux de la paroisse d'Arvert. L'énergie du curé Jean-François Moussay y est sans doute pour beaucoup. D'après le sous-préfet de Marennes, « tout le monde rend justice à la haute piété et au caractère estimable de M. le curé d'Arvert, mais l'ardeur de son zèle, le conduit quelquefois un peu loin<sup>5</sup> ». Dans les courriers que l'abbé Moussay envoie à l'évêché, il décrit, avec délectation, la réussite des processions dans sa paroisse et note tout particulièrement les réactions des protestants. Lors de la Fête-Dieu de 1844, il signale que

« deux Messieurs protestans ont traversé dans toute sa longueur, les rangs de la procession, le plus âgé au milieu, le plus jeune dans les côtés et le chapeau sur la tête. Il n'y avait que des *Messieurs* capables d'un tel scandale. Au cun du peuple ne l'eut osé. Pas le moindre mot n'a été proféré<sup>6</sup>. »

Les deux années suivantes, des incidents éclatent lors de processions avec le pasteur J.-P. Lafon : le jour de la Pentecôte 1845, la voiture de ce pasteur croisa la procession arrivant en sens inverse ; celui-ci voulant éviter de la gêner porte son véhicule sur un côté de la route mais, la procession faisant la même manœuvre, le pasteur ne pouvant exécuter le mouvement commencé, reprit le milieu de la route et passa au milieu de la procession. Le curé croyant que le désordre avait été sciemment fait par Lafon adressa « quelques paroles dictées par le ressentiment qu'il éprouvait<sup>7</sup> ». Afin d'éviter la reproduction de tels scènes, le maire prend un arrêté par lequel il oblige le curé à informer l'autorité municipale de l'heure de départ et du parcours de la procession. Las, l'année suivante, une nouvelle procession se déploie à l'heure de la fin du service religieux au temple du bourg d'Arvert, empêchant les fidèles de quitter les lieux, ce qui oblige le maire à reproduire l'arrêté de l'année précédente en réclamant que le curé annonce deux jours

<sup>1</sup> *Le Catholique apostolique*, mai 1842, n° 5, p. 169.

<sup>2</sup> *Le Catholique apostolique*, février 1844, n° 2, p. 56-57.

<sup>3</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 1847, n° 6, p. 192.

<sup>4</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, 31 mai 1850, n° 10, p. 63.

<sup>5</sup> ADCM, 59 V 3. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 23 juin 1846.

<sup>6</sup> ADCM, 180 V 1. Lettre du curé d'Arvert à l'évêque, sans date (1844).

<sup>7</sup> ADCM, 59 V 3. Lettre du maire d'Arvert au sous-préfet de Marennes, 16 mai 1845.

avant l'heure et l'itinéraire de la procession. Ces incidents se comprennent par la croissance des doléances catholiques.

### **La montée des revendications catholiques.**

Sous la Monarchie de Juillet, les manifestations extérieures du culte préoccupent beaucoup les évêques successifs de la Rochelle, Mgr Bernet et Mgr Villecourt<sup>1</sup>. Ce souci transparait dans l'état paroissial qu'ils réclament aux curés lors de la visite pastorale : seuls les procès-verbaux de ceux réalisés à cette époque comportent des questions sur la manière dont est porté le Saint-Sacrement aux malades et sur les processions pratiquées dans la paroisse. Cette enquête révèle que rares sont les paroisses où les processions ne sont pas faites par suite de la désaffection des populations<sup>2</sup>. Le rétablissement de la visibilité de l'Eglise par les processions fit partie incontestablement du vaste travail de reconstruction de l'Eglise entrepris par l'évêque. S'il n'obtient pas gain de cause dans sa ville épiscopale, deux autres villes – Saintes et Saint-Savinien – virent revenir les processions grâce à son zèle et surtout à un changement de l'attitude du pouvoir face aux manifestations extérieures du culte catholique. Jusqu'en 1839, la préfecture est tenue par un protestant. Avec l'arrivée du préfet Gabriel et surtout du préfet Barthélemy la situation devient plus favorable aux catholiques à la préfecture. En témoigne son attitude à propos d'une autre cérémonie extérieure du culte interdite, l'accompagnement du corps des catholiques décédés au cimetière. Celui-ci est rétabli au printemps 1842. La justification adoptée alors le préfet est bien proche de celle adoptée quatre ans plus tôt par l'évêque. Quand celui-ci écrit

« Sur 14 000 habitants, la Rochelle, ne compte plus que 5 à 600 protestans : tout le reste est catholique. Pourquoi donc, par des mesures de sévérité, priver cette immense majorité du libre exercice de son culte<sup>3</sup> ? »

le préfet note que

« Peut-on admettre pour satisfaire des exigences que rien ne justifie ou ordonne que dans une ville dont la population catholique est de 16000 âmes, 700 protestants viennent lui imposer leur volonté<sup>4</sup> ? »

Le retour des processions dans la ville de Saintes est obtenu au tournant des années 1830 et 1840. Le sous-préfet, M. de Tanlay, quoique toujours hostile par principe aux processions, pense qu'il est possible de les rétablir dès 1839, ce qui devient une réalité en 1840 ou 1841<sup>5</sup>. A Saint-Savinien, le curé n'obtient le rétablissement des processions qu'à la faveur d'un changement dans

---

<sup>1</sup> Cf. D'HOLLANDER Paul, *La Bannière et la rue. Les processions dans le Centre-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1914)*, Limoges, PULIM, 2003, p. 55-56.

<sup>2</sup> Montpellier-de-Médillan, Berneuil, Semoussac, Saint-Germain-du-Seudre, Vaux. Cf. ADCM 208 V 1.

<sup>3</sup> ADLR, 3 Z 15/1\*. Minute de la lettre adressée au Ministre de l'Intérieur, 21 février 1838.

<sup>4</sup> ADCM, 59 V 3. Brouillon du rapport du préfet au Ministre de l'Intérieur, 23 juin 1842.

<sup>5</sup> ADCM, 59 V 3. Lettre du sous-préfet de Saintes au préfet, 21 mai 1840 et brouillon du lettre du préfet au sous-préfet de Saintes, 22 mai 1841.

la municipalité. Au maire protestant qui avait interdit les processions en 1843, succède le catholique Amédée Boffinet<sup>1</sup> qui s'empresse de rétablir les processions qui se déroulent avec faste en 1844<sup>2</sup>.

La Révolution de 1848 amena dans un premier temps la suspension de toutes formes processionnelles : ainsi, l'évêque suspend de février à août 1848 les cérémonies extérieures du culte à l'occasion des funérailles<sup>3</sup> et les premiers mois du nouveau régime n'entraînèrent pas de changement sensible dans la pratique processionnelle, les autorités conservant la prudence des administrateurs de la Monarchie de Juillet. Le traitement politique et administratif des processions ne change qu'après la victoire du parti de l'Ordre.

### ***1.3. L'ÂGE D'OR PROCESSIONNEL : DE LA RESTAURATION GENERALISEE DES PROCESSIONS AUX INTERDICTIONS (1850-1879)***

Du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à l'arrivée au pouvoir des républicains dans tous les rouages du pouvoir à Paris, l'alliance, sinon du Trône et de l'Autel, du moins des autorités publiques et de l'Eglise catholique se manifesta ostensiblement par deux phénomènes liées : d'une part, la part prise par le pouvoir au sein des cérémonies extérieures du culte catholique et d'autre part, par le peu d'écho que suscitèrent les résistances des minorités à l'égard de cette visibilité catholique.

#### ***Des processions de nouveau officielles.***

Une fois le triomphe électoral du parti de l'Ordre assuré, les catholiques vont bénéficier du soutien assuré du régime et les processions vont à partir de 1850 parcourir de nouveau les rues des villes dans lesquelles elles étaient interdites. Ainsi, après plus de cinq années de lutte, le curé de Saint-Martin-de-Ré obtient de pouvoir faire une procession en 1850<sup>4</sup>. En 1853, à la Tremblade, les processions reprennent également<sup>5</sup>. Dans les communes rurales, on appelle à célébrer la cérémonie avec plus de fastes : le concile provincial de Bordeaux tenu en 1850 y invite clairement<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur ce personnage, cf. sa notice nécrologique dans : *Bull. SAHSA*, t. VIII, 1888, p. 399. Il y est décrit « esprit chrétien, conservateur résolu, quoique peu militant ».

<sup>2</sup> *L'Echo rochelais*, 25 juin 1844, n° 51.

<sup>3</sup> AMLR, 6 P 1. Lettre de l'évêque de la Rochelle au maire de la Rochelle, 29 février 1848.

<sup>4</sup> Cf. JOLY A., *L'abbé Dières-Monplaisir chanoine honoraire, curé doyen de Saint-Martin (île de Ré). Sa vie et ses œuvres*, La Rochelle, imprimeur P. Dubois et L. Mehaignery, 1877, p. 74-76.

<sup>5</sup> ADCM, 4 M 4/3. Rapport du sous-préfet de Marennes, 14 juin 1853.

<sup>6</sup> Décision du concile de Bordeaux citée par : BOIRON Stéphane, « Les manifestations extérieures du culte en droit canonique », dans *L'Eglise dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX<sup>e</sup> siècle* (dir. Paul D'HOLLANDER), Limoges, PULIM, 2001, p. 200.



Le retour des processions dans la ville préfectorale se fait progressivement. En 1851, l'évêque fait un premier essai lors des Rameaux : il préside une modeste procession qui sort de la cathédrale et décrit une parabole sur la place d'Armes. La sortie d'un cortège religieux sur la plus grande place de la Rochelle ne put que se remarquer<sup>1</sup>. En 1851, a lieu un événement exceptionnel dans cette ville : le sacre d'un évêque, Pallu-Duparc le supérieur du grand séminaire de la Rochelle. Depuis le Concordat, c'est la première fois que la ville connaît une telle cérémonie. Sitôt que Mgr Villecourt en est informé, il s'empresse d'écrire au maire pour lui expliquer que :

« Cette cérémonie que la population rochelaise est désireuse de voir ne manquera pas d'attirer aussi beaucoup d'étrangers et l'enceinte de la cathédrale est évidemment insuffisante pour recevoir une telle multitude.

Je crois donc que l'unique moyen de remédier à ce grave inconvénient, et de répondre au louable et religieux empressement de la foule, est de faire parcourir un certain nombre de rues au cortège religieux, soit avant, soit après la cérémonie<sup>2</sup>. »

La procession qui est réalisée le 1<sup>er</sup> mai 1851 partant de la cathédrale et allant jusqu'au grand séminaire par un parcours volontairement très dilaté prend une ampleur que n'avait jamais connu aucune procession sous le Premier Empire ou la Restauration. Celle-ci réussit pleinement et ne rencontre aucune entrave. L'idée germe de pouvoir faire de nouveau des processions, et en particulier pour la Fête-Dieu ; le préfet s'y montre pleinement favorable et réinterprète dans un sens radicalement différent les textes qui réglaient jusqu'alors les manifestations extérieures des cultes. L'autorité préfectorale estime désormais qu'il faut qu'une commune abrite 6 000 protestants pour que les processions sont interdits. Toutefois, par prudence, étant donné le long laps de temps depuis les dernières processions sur la voie publique, la reprise des processions est reportée à l'année suivante, ce qui se réalise effectivement<sup>3</sup>.

Sous le Second Empire, la procession générale de la Rochelle se déploie dans un espace nouveau, plus étendu [Cf. Carte 20]. Elle n'est plus repliée dans le cœur de la ville mais rejoint le port. Lieux et nombre de reposoirs évoluent : lors de la reprise officielle, il y en a quatre, place d'Armes, place de l'Hôtel de Ville, à l'entrée de la rue Saint-Yon (c'est-à-dire sur la place du marché) et en face du port<sup>4</sup>. Quoique aucune explication soit vraiment donnée, l'*Echo* précisant simplement qu'« il n'y avait et il ne pouvait y avoir, nous a-t-on dit, que deux reposoirs<sup>5</sup> », le nombre de reposoirs est réduit à deux dès 1853 : ils se trouvent place d'armes et place de l'hôtel de Ville. Sont donc privilégiés le symbole religieux – le pied de la cathédrale – et le symbole politique sur les lieux liés aux activités économiques de la Ville. Le nombre de reposoirs

<sup>1</sup> ADLR, 3 Z 20. Agenda 1851, 13 avril.

<sup>2</sup> AMLR, 6 P 1. Lettre de l'évêque de la Rochelle au maire de la Rochelle, 4 avril 1851.

<sup>3</sup> AMLR, 6 P 1. Lettre du préfet à l'abbé Courcelles, vicaire général de la Rochelle, 21 juin 1851.

<sup>4</sup> *L'Echo rochelais*, 15 juin 1852, n° 48.

<sup>5</sup> *L'Echo rochelais*, 30 mai 1853, n° 43.

n'augmente de nouveau qu'à la fin du Second Empire : en 1868, la procession générale passe à quatre reposoirs. Outre ceux installés habituellement place de l'Hôtel de Ville et place d'armes, deux autres sont mis en place sur des places publiques : au début du trajet, sur la place du Marché et face à la Grosse Horloge sur le port<sup>1</sup>. Cette initiative est sans nul doute liée à la personnalité de l'évêque. Mgr Thomas était connu pour son amour des fastes et des pompes : la Fête-Dieu constituant la principale procession ne devait pas manquer d'attirer son intérêt. Les processions paroissiales de l'octave de la fête-Dieu connaissent elles aussi de profondes mutations par rapport aux pratiques de la Restauration. A cette époque-là, deux processions se déroulaient le matin et trois autres l'après-midi. Désormais, elles ont toutes lieu l'après-midi et en même temps<sup>2</sup>. Afin d'en accroître les pompes, le nombre des processions se retrouve réduit : la paroisse cathédrale se retrouve réunie à celle de Saint-Sauveur<sup>3</sup>. En outre, alors que les itinéraires étaient restés majoritairement stables pendant la Restauration, sous le Second Empire, à l'exception de la paroisse Saint-Jean et dans une moindre mesure Saint-Nicolas, les deux paroisses les plus populaires, les autres paroisses connurent de forts déplacements dans le choix de leurs trajets<sup>4</sup>. La paroisse Notre-Dame étant particulièrement étendue *intra-muros* – elle représente un vaste quart nord-est de la ville – il s'agit sans aucun doute de réunir régulièrement dans la participation de la fête religieuse l'ensemble des fidèles de la paroisse. La catholicisation de l'espace urbain est plus intense par les processions de l'octave que par celle de la Fête-Dieu [Cf. Carte 21]. C'est ce que note justement l'*Echo rochelais* en 1864 :

« Comme chacune d'elles [les paroisses] a son itinéraire différent, il s'ensuit que la ville est presque tout entière tendue et pavoisée ; aussi un sentiment unanime de satisfaction anime-t-il toujours notre population : en sorte que l'on peut dire que cette *fête à Dieu* est bien aussi une véritable fête pour le monde<sup>5</sup>. »

---

<sup>1</sup> *L'Echo rochelais*, 17 juin 1868, n° 48.

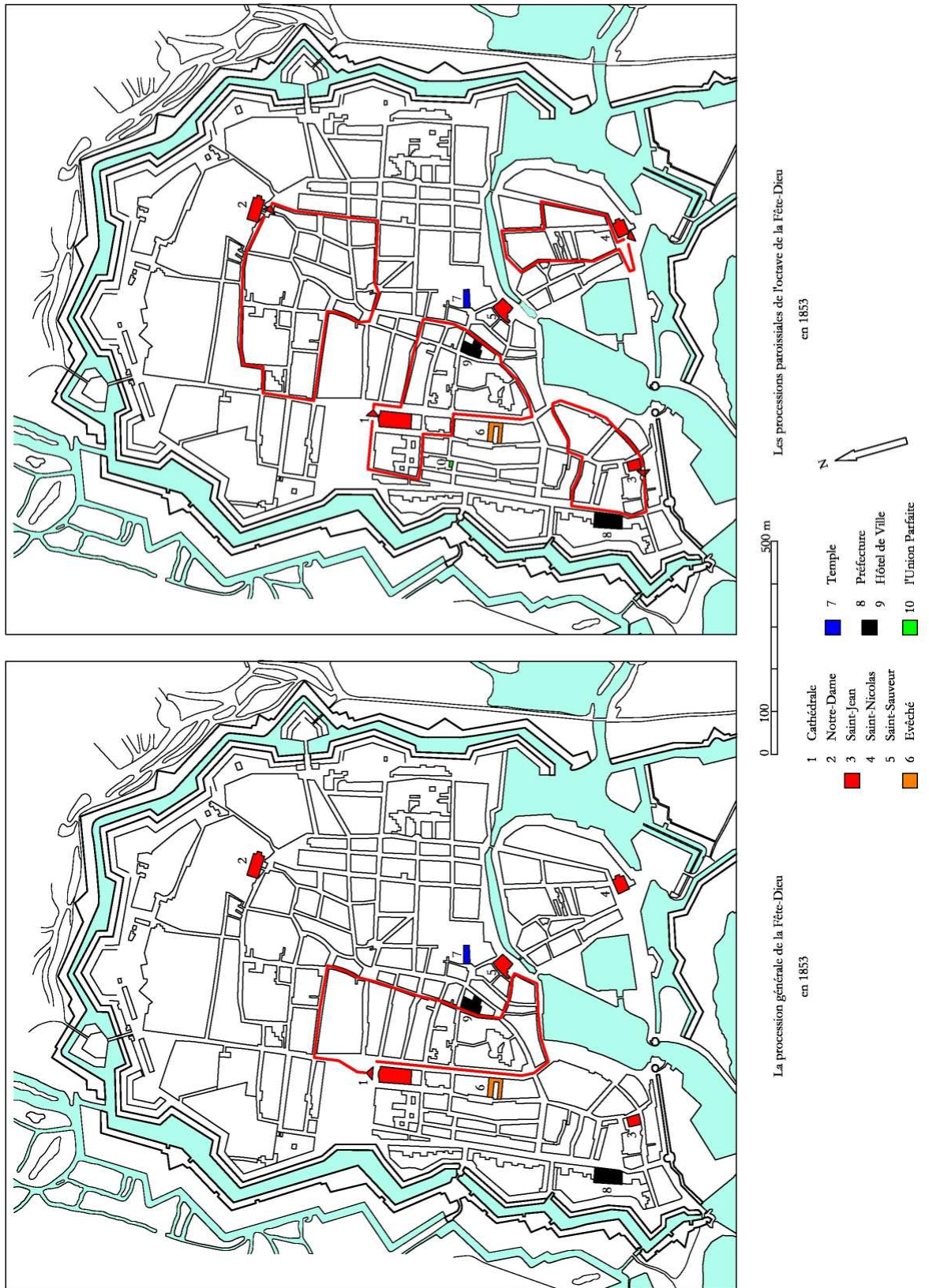
<sup>2</sup> *L'Echo rochelais*, 22 juin 1852.

<sup>3</sup> *L'Echo rochelais*, 3 juin 1853, n° 44.

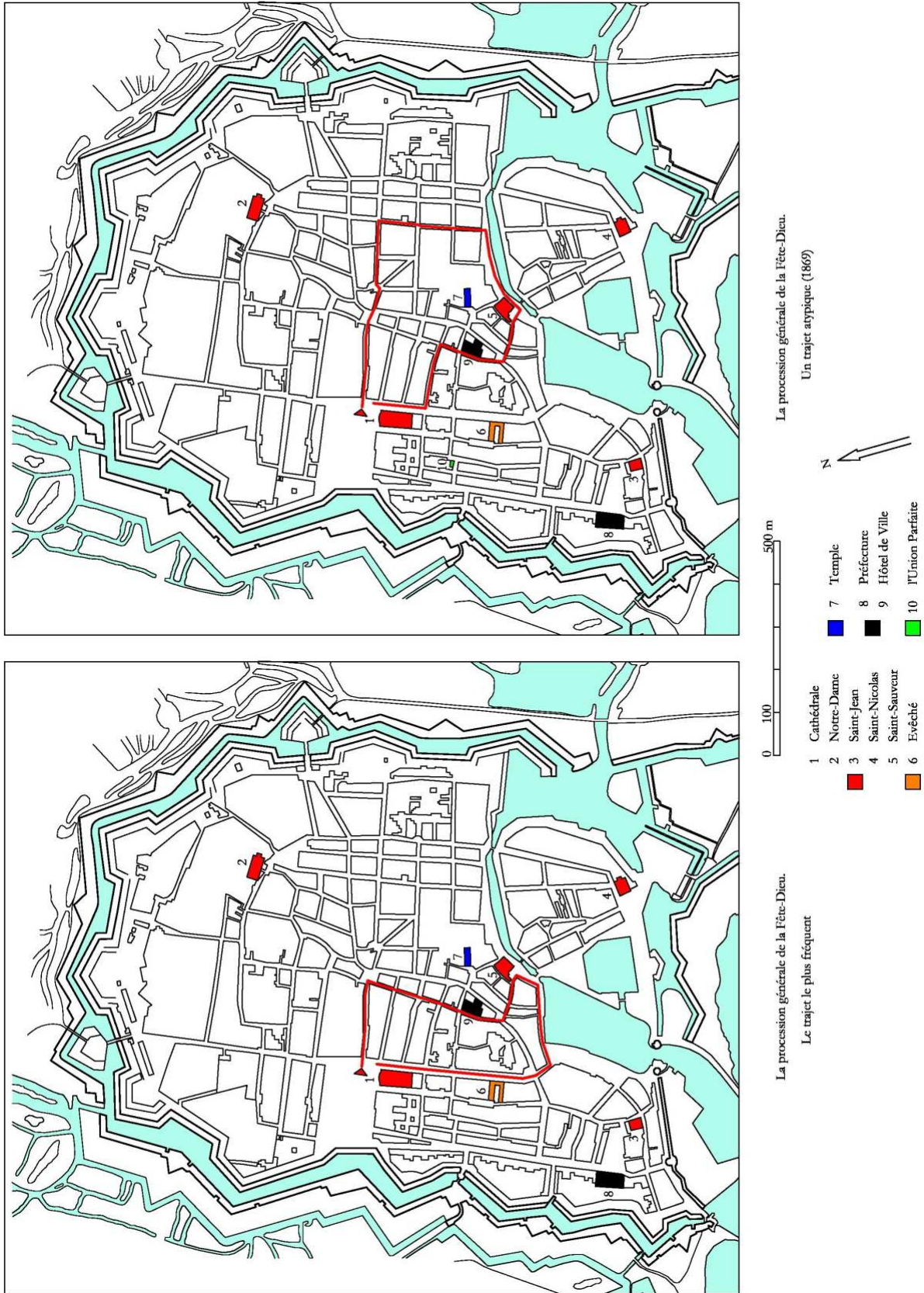
<sup>4</sup> Ces variations sont connues par les trajets annoncés dans : *L'Echo rochelais*, 3 juin 1853, 9 juin 1858, 16 juin 1860, 15 juin 1863.

<sup>5</sup> *L'Echo rochelais*, 8 juin 1864, n° 46.

Carte 20 : Les processions de la Fête-Dieu à la Rochelle au début du Second Empire.



Carte 21 : Les modifications des parcours de la procession générale de la Fête-Dieu à la Rochelle sous le Second Empire.



Les autres villes demeurent inégalement investies par l'Église en marche. C'est ce que révèlent les itinéraires dont on dispose pour les années 1870 et le seuil des années 1880. La Fête-Dieu a une ampleur très limitée à Rochefort. Celle du premier dimanche se déroule dans la paroisse Saint-Louis et celle de l'octave dans la paroisse Notre-Dame<sup>1</sup>. A Saint-Louis, elle se structure autour de deux lieux, l'église et l'hospice Saint-Charles et il n'y a que trois reposoirs. En revanche sont évités le quartier où se concentrent les casernes ainsi que les abords de l'Arsenal. L'ampleur des cérémonies est bien plus vaste à Saint-Jean-d'Angély. En 1850, alors que la municipalité se montre récalcitrante à autoriser l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes appelés par le curé, il y a neuf reposoirs à la procession de la Fête-Dieu<sup>2</sup>. Les processions du premier dimanche et de l'octave s'étendent sur l'ensemble du cœur de la ville<sup>3</sup>. Dans l'ancienne cité épiscopale, Saintes, plusieurs grandes cérémonies marquèrent l'emprise du catholicisme sur la Ville : reproduisant l'itinéraire de la translation des reliques de saint Eutrope en 1845, une vaste procession se déploya en 1852 à l'occasion de la prise de possession par l'évêque de la Rochelle du titre d'évêque de Saintes<sup>4</sup> : partant de Saint-Eutrope, elle rejoint la cathédrale Saint-Pierre où un office est célébré avant de retourner à Saint-Eutrope. La procession générale de la Fête-Dieu suit un parcours sensiblement différent : les quais où le cortège peut se déployer plus largement sont empruntés<sup>5</sup>. Pour construire les reposoirs, on choisit à la fois les endroits les plus dégagés et les plus modernes de la ville : le premier est édifié sur une place des bords de la Charente, le second sur le Champ de Foire et le dernier sous le péristyle du palais de Justice construit en 1864<sup>6</sup>. La distance du parcours emprunté par la procession dans chacune de ses villes dénote aussi une différence d'attachement aux cérémonies extérieures du culte catholique : à la Rochelle, Rochefort et Saint-Jean-d'Angély, elle oscille entre 1,2 km et 1,3 km ; à Saintes, c'est 2 km.

Sous le Second Empire, la cérémonie de la Fête-Dieu n'est pas une simple fête religieuse, c'est une fête véritablement publique et politique où la société est mise en spectacle. Au commencement du nouveau régime, elles n'ont pas encore totalement un caractère officiel : sur le

---

<sup>1</sup> Itinéraires connus par : *Les Tablettes des deux Charentes*, 18 juin 1870, n° 49 ; 2 juin 1877, n° 44 et 29 mai 1880, n° 43.

<sup>2</sup> *L'Echo de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély*, 5 juin 1850.

<sup>3</sup> Itinéraires connus par : BMSJA. P Divers. Correspondance du curé au maire, années 1870. Les courriers étant assez elliptiques sur certaines parties du parcours, les noms de rue ayant massivement changé et une table de conversion des anciens noms aux nouveaux n'ayant pas été trouvée, les trajectoires retenues restent incertaines.

<sup>4</sup> Itinéraire de 1845 connu par : *L'Ami de la Religion*, t. 127, 21 octobre 1845, n° 4131, p. 168-171. Itinéraire de 1852 connu par : ADCM, 59 V 3. Programme de la cérémonie du 6 juillet 1852.

<sup>5</sup> Itinéraire emprunté à : *Courrier des deux Charentes*, 9 juin 1864, n° 163 ; 25 juin 1865, n° 272 ; BR, t. XIX, 2 juin 1883, n° 49, p. 581.

<sup>6</sup> BR, t. XVIII, 17 juin 1882, n° 51, p. 603.

modèle, semble-t-il, de la Rochelle, aucun corps constitué ne figure à Saint-Jean-d'Angély<sup>1</sup>, à Marennes<sup>2</sup> et à Saintes dans la cérémonie extérieure ; cette réserve n'est pas partagée à Rochefort et à Jonzac<sup>3</sup>.

L'ordre de la procession générale n'est connu qu'à la Rochelle. En 1853, après les lanciers, marchent devant les filles de l'hôpital, les sœurs de la Sagesse, les orphelines de Saint-Vincent-de-Paul et les religieuses de cet ordre, les Ursulines de Chavagnes, les sœurs de la Providence, les Petites Sœurs des Pauvres, communiantes et communiantes des paroisses, les sociétés religieuses, les pensionnats de la ville, les élèves des Frères et du Lycée. Enfin, le clergé précède le dais sous lequel se trouve l'évêque<sup>4</sup>. A la fin du Second Empire, quelques évolutions se font déjà sentir : la présence militaire se renforce en tête du cortège : des gendarmes à cheval précèdent tambours et peloton de soldats. Si on retrouve ensuite filles de la Sagesse et de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, le groupe des communiantes est désormais scindé. Les premières communiantes sont seules derrière les Orphelines de Saint-Vincent-de-Paul. Elles sont suivies des élèves des pensionnats, des Petites Sœurs des Pauvres, des Sœurs de l'Espérance. Figurent ensuite l'ensemble des garçons. A l'école des Frères se surajoute l'école communale laïque qui a perdu son directeur protestant au cours des années 1850. Le Lycée est accompagné d'un pensionnat secondaire de garçons. Enfin, on retrouve le clergé<sup>5</sup>. Il convient de noter qu'entre les deux dates ont disparu de l'ordre de la procession générale les sociétés religieuses et au premier chef, la Société de Saint-Vincent-de-Paul sans doute trop vacillante.

### **Une opposition devenue minoritaire.**

Cette fois-ci, les assemblées protestantes restent muettes. Après la promulgation du Second Empire, le préfet peut ainsi écrire à propos du rétablissement des processions dans l'arrondissement de la Rochelle :

« Cette mesure bien préparée a été l'objet des sympathies de l'immense majorité des habitants et nulle part elle n'a rencontré de résistances (illisible) des consistoires qui sentaient d'ailleurs trop bien que toute opposition fut devenue inutile devant les intentions manifestes du gouvernement et du magistrat chargé de parler et d'agir en son nom.

<sup>1</sup> ADCM, 4 M 4/3. Rapport du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, 16 juin 1853 ; 59 V 3. Rapport du même, 22 juin 1852.

<sup>2</sup> ADCM, 4 M 4/3. Rapport du sous-préfet de Marennes, 14 juin 1853 ; 59 V 3. Rapport du même, 21 juin 1852.

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 3. Rapports des sous-préfets de Rochefort et de Jonzac, 22 juin 1852.

<sup>4</sup> *L'Echo rochelais*, 30 mai 1853, n° 43.

<sup>5</sup> AMLR, 6 P 1. Organisation de la procession générale de la Fête-Dieu en 1869.

Les protestants ont vu le retour des cérémonies extérieures du culte catholique avec un fort dépit et c'est dans ses rangs que se trouve la fraction bourgeoise la plus opposée peut-être au gouvernement du Prince, opposition silencieuse mais persistante et destinée à ne céder qu'à l'influence du temps<sup>1</sup>. »

La présence d'un courant bonapartiste anticlérical fait qu'il est possible que nombre de protestants se retrouvent dans le soutien au Second Empire et que, de ce fait, la question des processions passe au second plan de leurs préoccupations. C'est, par exemple, le cas de Marennes, dont le pasteur, Gustave Cambon, suspecté de républicanisme en 1848 s'est rallié dès le milieu des années 1850 au gouvernement impérial<sup>2</sup>. En mars 1864, s'était créée une société musicale qui réunissait des catholiques et protestants ; en août une autre société est constituée, regroupant exclusivement des catholiques. Les deux revendiquent le privilège de se joindre au cortège des autorités pour célébrer la fête impériale du 15 août et la première se plaint auprès du Ministère de la Justice et des Cultes de son exclusion des cérémonies se déroulant à l'église. Si la plainte n'est guère prise au sérieux, elle est significative de la force du sentiment impérial dans cette région mixte<sup>3</sup>.

En outre, s'observe un réel sentiment d'impunité des catholiques. En 1851, au cours de la visite pastorale de l'arrondissement de Marennes, l'évêque note, non sans plaisir, qu'à Bourcefranc, on a installé un reposoir « presque vis-à-vis du temple protestant<sup>4</sup> ». Les incidents de Cozes en 1864 le montrent bien : les protestants sont empêchés par la gendarmerie de sortir du temple lors de la première procession de la Fête-Dieu et lors de la seconde, l'un d'entre eux coupe la procession. L'évêque, averti de l'affaire, se montre particulièrement soucieux d'affirmer les prérogatives du clergé local à pouvoir faire les processions. L'administration judiciaire appuie fermement les revendications du clergé : le procureur général de Poitiers donne ainsi des consignes très claires pour éviter la répétition de ces incidents :

« Il suffira (...) d'expliquer qu'il n'appartient qu'au Gouvernement, par les autorités qui le représentent, d'interdire la sortie des processions, si le maintien de l'ordre y est intéressé ; que quand il les permet, elles marchent sous la protection de la loi ; que personne alors ne peut troubler les cérémonies ; (...) qu'on avertit toutefois la population protestante, afin qu'on s'abstienne à l'avenir de tout ce qui pourrait paraître un trouble volontairement apporté aux cérémonies religieuses, le devoir de l'autorité et son intention formelle étant d'obliger les cultes divers à se respecter réciproquement<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> ADCM, 4 M 4/3. Brouillon du rapport du préfet de la Charente-Inférieure au Ministre de l'Intérieur sur la situation de l'arrondissement de la Rochelle, 25 novembre 1852.

<sup>2</sup> ADCM, 103 V 1. Tableau des pasteurs de l'arrondissement de Marennes, 1<sup>er</sup> juin 1857.

<sup>3</sup> Le dossier le plus explicite sur l'affaire se trouve en : AN, BB<sup>18</sup> 1 719. La note interne des bureaux de la Direction des Affaires criminelles et des grâces est fortement ironique à l'égard de la requête : « Tout en admettant que les Arts, dans leurs fraternelles aspirations, n'aient d'autre religion que le Beau, et d'autre culte que l'Idéal, n'y a-t-il pas quelque chose d'original dans cette prétention des artistes *protestants* qui veulent chanter, plus haut que leurs confrères catholiques eux-mêmes, les louanges du Seigneur sous la voûte d'une église romaine ? ». Le dossier est transmis à la direction des Cultes pour « arrêter ainsi, avant le commencement des hostilités, cette nouvelle guerre de religion ».

<sup>4</sup> ADLR, 3 Z 20. Agenda 1851, 27 juin.

<sup>5</sup> AN, BB<sup>18</sup> 1 699. Rapport du procureur général de Poitiers au Garde des Sceaux, 12 août 1864.

Pour le curé de Cozes, cela ne fait aucun doute, « La cause catholique a pleinement triomphé<sup>1</sup> ». L'année suivante, un accord est pris entre le pasteur et le curé pour éviter que la procession coïncide avec l'heure de la sortie du temple<sup>2</sup>.

L'opposition des protestants dont on trouve trace se mêle parfois aussi de sentiments politiques hostiles au régime : Théophile Delbart, le pasteur de Saint-Martin-de-Ré, est ainsi dénoncé tant pour être un « républicain *pur sang* » que pour avoir refusé de céder la rue à la procession de la Saint-Sacrement et avoir ainsi croisé celle-ci le chapeau sur la tête<sup>3</sup>. Les fêtes de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception soulevèrent l'irritation des protestants orthodoxes : le pasteur de Saintes ironisa sur la déambulation d'une statue de la Vierge<sup>4</sup> et une controverse entre un protestant et le curé éclata lors de la procession à Mornac<sup>5</sup>. L'attitude des prosélytes protestants à l'égard des processions n'est guère plus amène : ainsi, une ancienne catholique de l'île de Ré écrit, à propos de l'Assomption, que :

« ma conscience n'était plus d'accord avec de tels actes car je pensais à ce qu'Aaron avait fait et combien ils avaient été punis de cet acte d'idolâtrie, ceux qui avaient fabriqué le veau d'or (...). Aussi je trouvais que c'était la même chose de porter une statue de plâtre et de la faire suivre de tout le peuple chantant dans les rues<sup>6</sup>. »

Envisagées sous l'angle de cérémonies officielles, les processions inquiètent aussi les consistoires protestants en ce qui touche la liberté de conscience pour les militaires protestants sous les drapeaux. Ceux-ci sont en effet contraints de participer aux cérémonies du culte catholique pour lesquelles la présence de l'armée est réclamée, tant pour le service d'ordre que pour en accroître la pompe. En 1860, à l'initiative, semble-t-il du consistoire d'Orthez et de protestants havrais, l'attention des consistoires est appelée sur un arrêté ministériel obligeant les soldats protestants à faire acte de catholicisme dans les cérémonies publiques. Deux des trois consistoires dont nous disposons des archives prennent alors position : la Tremblade<sup>7</sup> comme la Rochelle s'indignent de cette situation et jugent

« Qu'il est contraire à la liberté de conscience de forcer un militaire aussi bien que tout autre Français de prendre part à des cérémonies d'un culte qui n'est pas le sien que c'est lui imposer un acte d'hypocrisie propre à fausser dans son âme la notion du bien et du mal ;

<sup>1</sup> ADLR, P Cozes 2. Registre paroissial.

<sup>2</sup> ADCM, 209 V 1 et 59 V 3. Selon l'origine des pièces conservées, les descriptions des faits ne correspondent pas : le curé voit à chaque incident une manœuvre délibérée des protestants tandis que la correspondance émanant de l'administration civile et judiciaire dépeint, de manière plus neutre, les huguenots.

<sup>3</sup> ADCM, 103 V 1. Rapport du juge de paix de Saint-Martin-en-Ré, 18 juillet 1857.

<sup>4</sup> ROUFINEAU François-Mathurin, « Fête de la Proclamation du prétendu Dogme de l'Immaculée Conception », *TV*, 6 avril 1855, n° 7, p. 49-50.

<sup>5</sup> DES MESNARDS Lucien, « Encore la fête de l'Immaculée Conception », *TV*, 27 juillet 1855, n° 14, p. 106-107.

<sup>6</sup> « Marguerite Mercereau ou Simple histoire d'une Conversion. La servante du Pasteur Delbart. Ile de Ré. 1835-1925 » (éd. Pierre DEZ), *Cahiers de l'évangélisation*, 1933, n° 16, p. 12.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 21 novembre 1860.



Que le règlement de 1768 sur le service des places a été fait à une époque où la liberté des cultes n'existait pas en France et qu'il est à désirer qu'il soit mis en harmonie avec les grands principes de 89<sup>1</sup> ».

Ils réclament donc que les protestants ne participent pas à ces cérémonies. La doléance est froidement accueillie au Ministère dont on connaît la réponse adressée à la Rochelle. Le Ministre estime que le consistoire rochelais a outrepassé ses attributions « allant jusqu'à conseiller la révolte, [qu']il ne craint pas de décider qu'une règle militaire, à laquelle est soumise toute l'armée place les militaires protestants dans la nécessité de désobéir à leurs chefs ou d'étouffer la voix de leur conscience<sup>2</sup> ». La position ministérielle montre le glissement par rapport à la Monarchie de Juillet : alors qu'au nom de l'ordre public, le régime de Louis-Philippe suggère que les processions, fêtes religieuses, peuvent être suspendues, sous le régime impérial, le respect de l'ordre implique que la conscience religieuse des soldats devant y participer en raison de leur appartenance militaire se taise.

Du coup d'Etat à la fin de l'Ordre moral, les processions connaissent un relatif âge d'or, régnant souvent sans partage sur l'espace de la rue. Avec la fin des années 1870 et les progrès de la cause républicaine, l'idée d'une exclusion des cérémonies religieuses de l'espace public s'approfondit ; des hommes nouveaux qui apparaissent à la tête des municipalités vont la mettre en œuvre.

#### ***1.4. DES PROCESSIONS, SIMPLES MANIFESTATIONS (1879-1914)***

La situation faite à la religion dans l'espace public sous la Troisième République des républicains est sensiblement différente que sous les régimes antérieurs. La voie publique voit disparaître les processions : ce phénomène affecte inégalement le département et s'opère selon un rythme discontinu. Quelles sont les raisons de ce mouvement ? Comment réagissent les catholiques ?

##### ***Une rue vidée de la religion : terres irrégieuses, terres protestantes.***

A l'échelle nationale, Paul d'Hollander a mis en lumière comment les interprétations de la législation préexistante se modifient peu après l'arrivée des républicains au pouvoir<sup>3</sup>. Le Ministère de l'Intérieur redéfinit nettement le concept de temple en mai 1879 : il ne s'agit plus d'en limiter l'application aux seuls chefs-lieux consistoriaux mais d'y comprendre l'ensemble des édifices

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 4 octobre 1860.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 16 novembre 1860.

<sup>3</sup> D'HOLLANDER Paul, *La Bannière et la rue. Les processions dans le Centre-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1914)*, Limoges, PULIM, 2003, p. 186-187.

légalement consacrés à l'exercice de l'un des cultes reconnus. En 1882, une circulaire du Ministre de la Justice et des Cultes précise que, dans l'article 45, « c'est bien un édifice et non une collectivité de fidèles légalement reconnue que le législateur a eu en vue dans cet article<sup>1</sup> ».

L'instrumentalisation des protestants est évidente. La préfecture et les quatre sous-préfectures où les processions furent interdites s'appuyèrent explicitement sur l'article 45 pour interdire les processions. Le maire de Royan interprète l'article de manière très large puisqu'il justifie l'interdiction par la présence de trois temples dans sa commune : or l'un d'entre eux, la « chapelle évangélique », ne se soumettait pas à l'autorité consistoriale légale et donc ne bénéficiait pas du régime du culte autorisé. A Saint-Jean-d'Angély, si les processions ne sont totalement interdites qu'en 1883, le maire de la ville, Joseph Lair, dès 1881, explique longuement au curé que l'année précédente, on s'est plaint de la trop grande monumentalité des repositoires et que, si les protestants le réclament, il est prêt à faire une application immédiate de l'art 45 et d'interdire les processions<sup>2</sup>. Lorsque l'interdiction est finalement prise, effectivement, l'arrêté s'appuie principalement dans ses considérants sur cet article. Même en terres protestantes, le recours à cet article n'est pas systématique : à la Tremblade, le texte de l'arrêté, extrêmement laconique, porterait simplement que :

« A partir de ce jour, aucune cérémonie religieuse n'aura lieu, à la Tremblade, hors des édifices consacrés au culte, à l'exception des enterrements<sup>3</sup>. »

L'article 45 est parfois évoqué quand rien ne le justifie : les arrêtés pris au Thou et à Mazeray visent l'article 45 des Articles organiques pour interdire les processions alors que les localités n'abritent pas de lieu de culte protestant<sup>4</sup>.

Les interdictions des processions sont ici avant tout un phénomène urbain : outre les trois grandes villes de la Rochelle, Rochefort et Saintes, notons que dix des dix-sept petites villes du département voient les processions interdites<sup>5</sup> [Cf. Carte 22]. Entre municipalités de grandes villes, il y eut imitation dans la prise d'arrêtés : ainsi, entre Angoulême et la Rochelle<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> ADCM, 59 V 3. Circulaire du Ministère de la Justice et des Cultes, 13 juin 1882.

<sup>2</sup> AMSJA, P Divers. Brouillon de la lettre du maire au curé de Saint-Jean-d'Angély, 8 juin 1881.

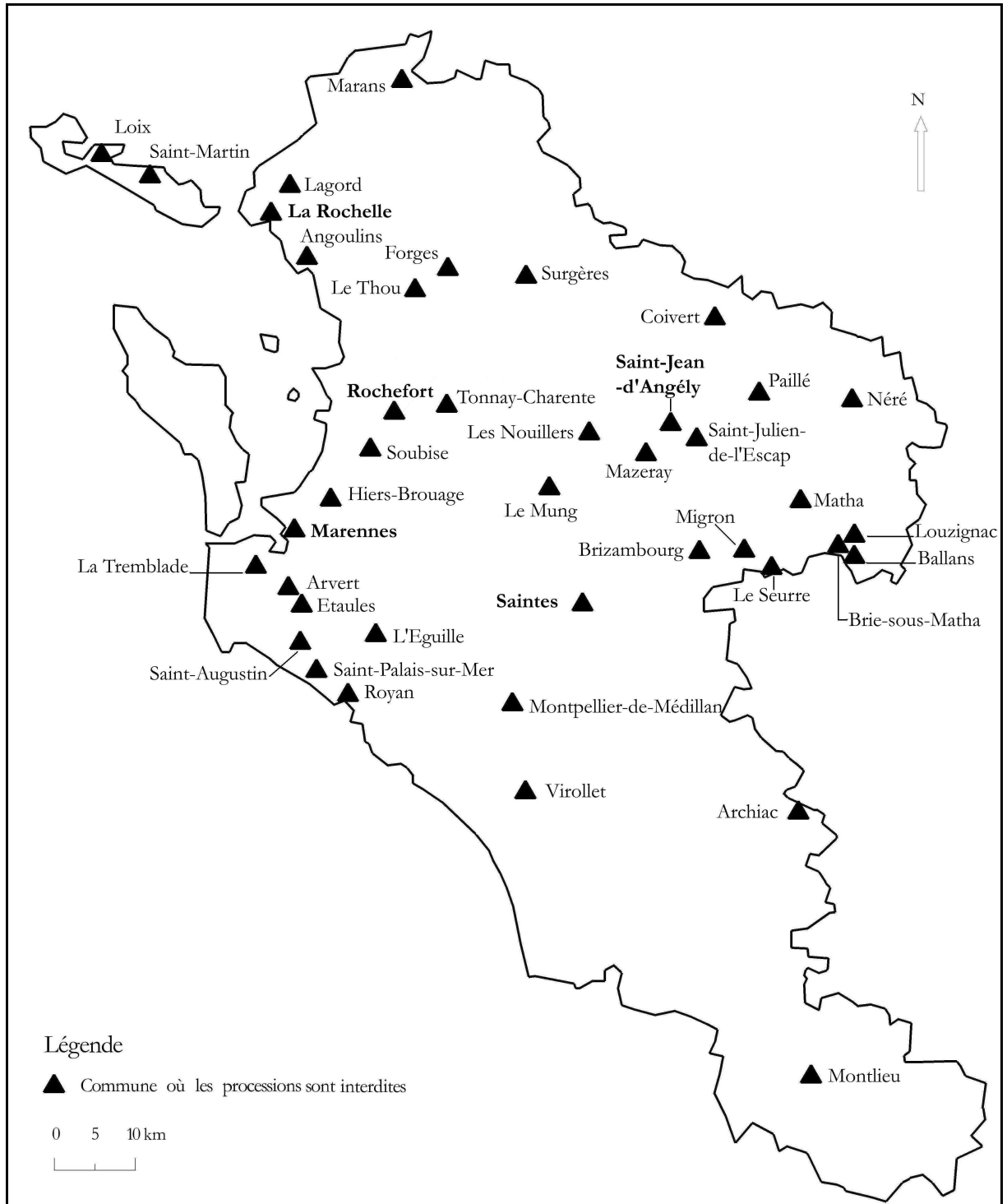
<sup>3</sup> *Courrier de la Rochelle*, 16 avril 1881, n° 31.

<sup>4</sup> ADCM, 59 V 3. Arrêté du maire du Thou, 14 août 1882 ; arrêté du maire de Mazeray, 22 mai 1883. Dans cette dernière localité, la référence à l'article 45 a été rajoutée par les services de la préfecture.

<sup>5</sup> Nous suivons la liste des petites villes adoptée par Marie BOISSON, *Données statistiques concernant les petites villes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1991, p. 9.

<sup>6</sup> AMLR, 6 P 1. Lettre anonyme adressée aux conseillers municipaux de la Rochelle arrivée à la mairie le 25 mai 1880. Cette lettre cite la récente interdiction à Angoulême et invite les édiles rochelais à imiter la municipalité charentaise.

Carte 22 : Les interdictions de processions en Charente-Inférieure sous la Troisième République.



Dans le monde rural, plusieurs zones échappent au mouvement. L'île d'Oléron à l'identité chrétienne toujours affirmée et où la disparition des structures congréganiste posa problème voit des processions dans toutes les communes. A Saint-Pierre-d'Oléron, en 1883, le *Bulletin religieux* note même que « sur le passage du Saint-Sacrement, toutes les têtes se découvraient, et (...) que des protestants donnaient eux-mêmes cette marque, sinon de foi, du moins de haute convenance<sup>1</sup> ». Les congrès cantonaux tenus dans les années 1910 révèlent la force de l'attachement aux cérémonies extérieures traditionnelles du culte dans la partie centrale de la Saintonge : autour de Saint-Genis-de-Saintonge, « dans presque toutes les paroisses, les populations accompagnent Notre-Seigneur pour les processions de la Fête-Dieu<sup>2</sup> ». Le canton limitrophe de Jonzac offre une situation analogue : « les municipalités, respectueuses de la liberté, laissent les rues largement ouvertes aux processions du Très-Saint-Sacrement<sup>3</sup> ». Dans celui de Cozes, « les hommes se font un devoir d'entourer le dais et d'accompagner le Saint-Sacrement<sup>4</sup> ».

La répartition des arrêtés d'interdiction offre une géographie inversée : un quart des arrêtés se situe dans l'arrondissement de Marennes ; un autre quart dans celui de Saint-Jean-d'Angély. La moitié restante se disperse dans les quatre autres arrondissements, le moins concerné étant celui de Jonzac. La présence d'un groupe protestant doté fréquemment d'une identité politique républicaine forte est sans aucun doute la raison de la densité assez importante des arrêtés d'interdiction ou des tentatives d'interdiction des processions dans la presqu'île d'Arvert.

La médiocrité de la pratique religieuse peut être corrélée sans hésitation à la concentration des arrêtés d'interdiction au nord-est du département, dans la « Petite Chine » du diocèse. Dans les communes où les processions ne sont pas prohibées, elles y sont peu suivies : le coutumier de la paroisse de Cherbonnières (près d'Aulnay) rédigé en 1903 révèle qu'aucune procession extérieure n'est faite à l'occasion de la Fête-Dieu, que la procession du vœu de Louis XIII n'y a jamais eu lieu et que même les processions des Rogations, pourtant habituellement très pratiquées par les populations paysannes, ont dû s'interrompre en 1900 : en effet, « il n'y aurait personne à cause des nombreux travaux de cette époque<sup>5</sup> ».

### **Un mouvement discontinu.**

Repérer les arrêtés d'interdictions des processions est une tâche peu aisée. Les archives de la préfecture comme celles de la direction des Cultes constituent la première documentation à

---

<sup>1</sup> BR, t. XX, 2 juin 1883, n° 49, p. 581-582.

<sup>2</sup> CSA, 3 mars 1912, n° 1 130.

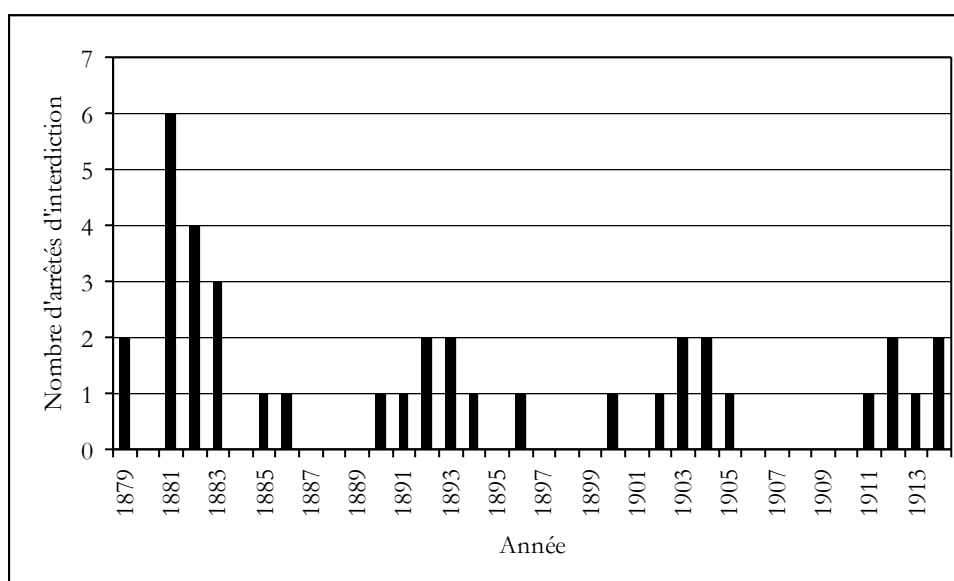
<sup>3</sup> CSA, 16 juin 1912, n° 1 145.

<sup>4</sup> CSA, 14 juillet 1912, n° 1 149.

<sup>5</sup> ADLR, P Cherbonnières. Coutumier.

examiner. Elles sont loin d'être neutres. Les arrêtés municipaux qui arrivent à la préfecture ou qui font l'objet de dossiers de coupures de presse à Paris sont ceux pris au début des années 1880 et au seuil des années 1900, autrement dit dans les moments où le gouvernement républicain met parmi ses priorités la restriction de l'influence de l'Eglise catholique. Du fait de la politisation de l'administration, celle-ci se montre plus attentive aux arrêtés pris contre les processions à ces dates-là. L'examen d'autres sources – la presse catholique surtout et dans une moindre mesure les archives paroissiales et communales – révèle d'autres phases au cours desquelles les processions sont interdites par voie d'arrêté.

**Graphique 8 : Interdictions des processions entre 1870 et 1914.**



Au moins quarante communes virent les processions interdites entre 1879 et 1914 : c'est à la fois beaucoup et peu à la fois. C'est beaucoup par rapport à d'autres départements du sud-ouest : en Charente, il y en a eu seulement 19 et aucune dans les Landes<sup>1</sup>. Mais c'est peu si l'on met ce phénomène en relation avec le chiffre des 479 communes du département : ces interdictions représentent un peu moins de 9 % du total.

Les interdictions prononcées au cours des années 1880 et au début des années 1890 sont justifiées majoritairement comme des mesures d'ordre public : en 1881, à Aulnay, la mesure fait suite à une altercation survenue le jour de la première communion entre le curé et le conducteur du fourgon des postes ; à Matha, ce sont également des « faits regrettables [qui] ont jeté précédemment le trouble dans la population pendant une procession religieuse faite en dehors des édifices religieux » qui motivent l'interdiction prononcée par un arrière-petit-fils d'un député

<sup>1</sup> Cf. CHAMP Nicolas, « Les processions dans le Sud-Ouest au temps du discordat (1879-1905) », dans *Autour de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. De la laïcité d'hier à aujourd'hui* (dir. Josette PONTET), Bayonne, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 2007, p. 25-48.

libéral de la Restauration, Audry de Puyravault<sup>1</sup>. Au début de la décennie suivante, les interdictions de processions se comprennent toujours comme des mesures de police : il s'agit de maintenir l'ordre et pour cela l'interdiction, provisoire ou définitive, des manifestations extérieures du culte apparaît nécessaire. La commune d'Archiac est symptomatique de cette prohibition justifiée par la nécessité de l'ordre. C'est lors d'une mission prêchée par des pères franciscains<sup>2</sup> que le maire prend l'arrêté suivant :

« Attendu que le 14 janvier 1894, au cours d'une procession religieuse, dirigée par un prêtre étranger à la commune d'Archiac, des cris ont été proférés par les assistants :

Attendu qu'en se renouvelant, ces cris seraient de nature à faire naître des conflits sur la voie publique ;

Arrêtons :

Art. 1er. Toute cérémonie religieuse est momentanément interdite hors des édifices réservés aux cultes.

Art. 2. Sont exceptées les cérémonies relatives aux enterrements.

Art. 3. Cette interdiction n'est que temporaire, un arrêté ultérieur la rapportera dès que les circonstances le permettront<sup>3</sup>. »

Les interdictions qui précèdent la Séparation des Eglises et de l'Etat se font résolument à l'initiative de la libre-pensée. Cette influence fut nettement perceptible à Surgères. En 1903, à la veille de la Fête-Dieu, un « groupe d'Etudes sociales » proteste auprès de la municipalité contre une manifestation qu'il juge être « une atteinte à la liberté de pensée et une violation sur la police extérieure des Cultes (*Art. 45 organique du Concordat*) ». La menace d'une contre-manifestation n'est guère prise au sérieux par l'adjoint au maire qui répond :

« Je laisse à votre groupe la responsabilité d'une manifestation dont je ne vois ni l'avantage ni l'utilité, me réservant de donner aux agents de l'autorité les instructions nécessaires pour faire respecter l'ordre public (...) »

Ceux que blesserait cette manifestation [la Fête-Dieu] n'ont qu'à faire comme moi, s'abstenir ce jour-là d'aller sur la promenade des Marronniers, de midi à cinq heures.

Je considère que dans nos petites villes la tolérance la plus large devrait exister et votre manifestation dût-elle être bornée comme je l'espère à une manifestation silencieuse ne saurait être que de l'intolérance<sup>4</sup>. »

Les élections municipales de 1904 changèrent la donne et les nouveaux élus furent sensibles aux plaintes des libres-penseurs. Le maire, radical, s'empresse de prendre un arrêté interdisant les processions sur le territoire de la commune<sup>5</sup>. Au Mung, la configuration locale devait être semblable : alors que l'instituteur participe aux enterrements civils<sup>6</sup>, l'interdiction des

<sup>1</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 547. Coupures de presse.

<sup>2</sup> CSA, 28 janvier 1894, n° 84.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 96. Arrêté municipal d'Archiac, 15 janvier 1894. Les archives départementales et diocésaines ne conservent pas de trace d'un autre arrêté à ce sujet.

<sup>4</sup> CSA, 2 août 1903, n° 580.

<sup>5</sup> SR, 12 juin 1904, n° 117.

<sup>6</sup> CSA, 23 février 1902, n° 505.

processions et la suspension du traitement du curé se firent dans la même foulée<sup>1</sup>. L'ingérence du clergé dans les affaires publiques entraîne l'expulsion des cérémonies religieuses de l'espace communal public.

La loi de 1905 n'innova pas sur la question des processions. Les libres-penseurs demandaient à ce que l'interdiction complète des manifestations extérieures y figure et que cette décision ne relève plus des municipalités<sup>2</sup>. Le texte de la loi fut plus modéré. Il comporte un volet relatif à la police des cultes<sup>3</sup> et la loi s'en est tenu au *statu quo* de la loi municipale du 5 avril 1884, faisant relever de chaque municipalité la réglementation du culte extérieur<sup>4</sup>. C'est pourquoi la réaffirmation de l'Eglise dans l'espace public provoque un sursaut d'interdictions des processions au début des années 1910. Au moment où l'organisation des catholiques se structure et s'appuie en particulier sur l'Union des Catholiques d'Aunis et de Saintonge, où des congrès à l'échelle du diocèse ou du doyenné permettent d'affirmer la persistance de l'Eglise par-delà la Séparation, la laïcisation de la rue connaît un regain d'actualité. Ce renouveau de la question s'explique par un double mouvement : d'une part, la volonté de reconquête de la rue affichée par les catholiques ; d'autre part, une plus grande attention des autorités municipales à contrer l'ensemble des manifestations susceptibles d'être politisées et de se révéler hostiles au gouvernement. Ainsi, en 1913, alors qu'un arrêté interdisait les processions depuis 1903 à Angoulins, le curé organise une procession pour la première communion : procès-verbal est dressé par le maire<sup>5</sup>. La situation est proche à Soubise où le maire réitère un ancien arrêté d'interdiction des processions<sup>6</sup>. Les mesures d'interdiction des processions s'inscrivent dans un ensemble de dispositifs plus larges pour neutraliser la présence de l'Eglise dans la rue. A Breuil-Magné, en 1913, à l'occasion de la fête des conscrits, le maire dressa procès-verbal car il considéra « qu'un défilé avec clairons et tambours, sous la direction de deux curés (...) constituait une vraie procession<sup>7</sup> ». L'arrêté qu'il prend le lendemain de l'incident précise que « les attroupements et cortèges sont interdits sur la voie publique dans toute la commune » et qu'« il est défendu de jouer du clairon ou de tout autre instrument bruyant, de battre de la caisse le jour et la nuit sans autorisation spéciale<sup>8</sup> ». Aux Portes-en-Ré, la fanfare municipale ayant refusé de prêter son concours aux cérémonies de l'Eglise, une fanfare catholique est créée en 1893 ; la circulation des

<sup>1</sup> CSA, 27 mars 1904, n° 614 ; 15 mai 1904, n° 621.

<sup>2</sup> ELDE Georges, « Cloches et costumes », JM, 2 juillet 1905.

<sup>3</sup> C'est le titre V de la loi. Cf. le texte reproduit dans dans *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux* (dir. Jean-Pierre CHANTIN et Daniel MOULINET) Paris, Editions de l'Atelier, 2005, p. 251-252.

<sup>4</sup> Cf. MÉJAN Lucie-Violette, *La Séparation des Eglises et de l'Etat. L'œuvre de Louis Méjan, dernier directeur de l'administration autonome des cultes*, Paris, PUF, 1959, p. 155-156.

<sup>5</sup> BR, t. I, 5 juillet 1913, n° 1, p. 5-6 et 12 juillet 1913, n° 2, p. 13-14.

<sup>6</sup> CSA, 15 septembre 1912, n° 1 158.

<sup>7</sup> CSA, 15 juin 1913, n° 1 197.

<sup>8</sup> CSA, 22 juin 1913, n° 1 198.

fanfares est conditionnée à l'autorisation du maire, qui ne fut jamais donnée – et peut-être en fait demandée<sup>1</sup>. Vingt ans plus tard, les catholiques passent outre l'arrêté du maire et l'affaire finit en justice de paix avec une cinquantaine de prévenus<sup>2</sup>. Les processions religieuses ne sont donc pas explicitement attaquées mais le sens de l'arrêté n'échappe à personne. De même, le maire de Montendre, Abel Robert, républicain et protestant<sup>3</sup>, refuse d'accorder à la fanfare de Pommiers, fondée et dirigée par le curé de cette localité, le droit de défiler : cette venue serait « de nature à déterminer des cris bruyants et des manifestations troublant la tranquillité publique<sup>4</sup> ».

### *Un projet de laïcisation totale de l'espace.*

Dès le début des années 1870, apparaissent ici des incidents qui dénotent une hostilité nouvelle à l'égard de ces cérémonies. Il était habituel à Matha de placer un reposoir sous le péristyle de la mairie : dès 1871, Auguste Bossay, le nouveau maire, en demande la disparition<sup>5</sup>. En 1873, alors que des rumeurs d'interdiction des processions circule, le reposoir de l'Hôtel de Ville disparaît et on le remplace par un reposoir érigé face à l'église Saint-Sauveur, sur les quais<sup>6</sup>. Quelques signes discrets montrent le détachement de la municipalité et de l'administration à l'égard de cette manifestation publique. En 1878, les fonctionnaires brillent par leur absence tandis que les militaires restent bien présents<sup>7</sup>. L'année suivante, les élèves du lycée ne viennent pas occuper leur place dans le cortège précédant le dais<sup>8</sup>. Enfin en 1880, la question est examinée en séance du conseil municipal<sup>9</sup>. Le libre-penseur Arthur Verdier réclame l'interdiction des processions. Rien n'est encore fermement décidé, les processions ne sont pas encore interdites mais tout est fait pour que désormais, la Fête-Dieu soit seulement une fête religieuse. La municipalité rochelaise invite les directeurs des écoles communales à ne plus participer en corps avec leurs élèves aux processions<sup>10</sup> ; il en est de même pour les sapeurs-pompiers. A Jonzac, à partir de 1880, les sapeurs-pompiers et la musique de la ville ne sont également plus présents dans

<sup>1</sup> CSA, 18 juin 1893, n° 52.

<sup>2</sup> CSA, 6 juillet 1913, n° 1 200, 10 août 1913, n° 1 205, 30 novembre 1913, n° 1 217, 7 décembre 1913, n° 1 218.

<sup>3</sup> Depuis 1900, deux autres protestants – Maurice Marchand et Emile Gagnier - ont été maires de la localité mais ils étaient politiquement conservateurs. Abel Robert est installé dans le fauteuil de maire en 1912.

<sup>4</sup> CSA, 5 juillet 1914, n° 1 253.

<sup>5</sup> *L'Echo rochelais*, 17 juin 1871, n° 58.

<sup>6</sup> BR, t. IX, 14 juin 1873, n° 50, p. 595-596 et 21 juin 1873, n° 51, p. 605-606 ; *L'Echo rochelais*, 18 juin 1873, n° 50. Durent également entrer en ligne de compte les travaux de restauration de l'Hôtel de Ville qui commencent à être entrepris. La rumeur d'interdiction des processions n'en est pas moins significative. Le mauvais temps empêcha cette année-là la procession d'être faite. Après cette date, réduction à trois reposoirs en 1876 (BR, t. XII, 24 juin 1876, n° 51, p. 607) mais mention de quatre reposoirs en 1878 (BR, t. XIV, 29 juin 1878, n° 52, p. 616-617).

<sup>7</sup> CI, 27 juin 1878, n° 51.

<sup>8</sup> BR, t. XV, 21 juin 1879, n° 51, p. 602-603.

<sup>9</sup> AMLR, 1 D 1/36\*. Séance du 19 avril 1880.

<sup>10</sup> AMLR, 6 P 1. l. Brouillon de la lettre envoyée aux directeurs et directrices des écoles communales et des salles d'asile de la ville, 21 mai 1880.



le cortège<sup>1</sup>. Désormais, « tout ce qui avait un caractère officiel » a disparu du cortège. Le *Bulletin religieux* se refuse à accepter ces changements et affirme toujours le rôle structurant et totalisant de la religion dans la société :

« une société ne peut pas plus vivre sans religion, et par conséquent sans manifestation religieuse, qu'une âme prise à part. Prétendre que la Religion est une affaire absolument individuelle et privé et que la société n'en a nul besoin, c'est une erreur contre laquelle proteste l'histoire de tous les peuples et de tous les temps<sup>2</sup>. »

Si l'autorité municipale au travers de ses représentants déserte la procession, l'effacement des militaires posa plus de problèmes. Le Ministère de la Guerre, par le jeu de circulaires, limita à partir de 1880 le nombre de compagnies d'escorte du dais à deux et les fanfares militaires ne doivent plus y participer<sup>3</sup>. L'application ne se fit pas immédiatement à Rochefort où la musique du troisième régiment d'infanterie de marine participe à la Fête-Dieu de 1880<sup>4</sup>. En 1881, à Saintes, aucun détachement militaire n'est présent lors de la Fête-Dieu<sup>5</sup>. La même année, éclate à Laon l'affaire Taquet, du nom de ce caporal protestant puni pour avoir refusé de commettre « un acte d'idolâtrie », c'est-à-dire de s'agenouiller devant le Saint-Sacrement. Les corps protestants réagirent et le consistoire de la Rochelle réitéra sa délibération de 1860<sup>6</sup>. Dans ce contexte, il semblait difficile de voir de nouveau l'armée présente aux processions de la Fête-Dieu : le décret du 23 octobre 1883 supprime officiellement la participation de l'armée aux processions. Pourtant, c'est le concours des militaires à la procession de la Fête-Dieu qui va provoquer l'interdiction des processions à Saintes. A la Fête-Dieu de 1883, deux compagnies entouraient toute la procession, tambours et clairons marchant en tête. La presse républicaine juge que cette présence « constitue une violation de la liberté de conscience<sup>7</sup> ». Les républicains saintais accusent la municipalité et au premier chef, le maire, le comte Anatole Lemercier, catholique pratiquant, d'être à l'origine de cette assistance militaire exceptionnelle<sup>8</sup>. Une crise politique s'ouvre dans le conseil municipal : le maire et les deux adjoints démissionnent de leurs fonctions. L'interdiction des processions est réclamée par la majorité du conseil et obtenue peu avant la procession du 15 août<sup>9</sup>. Jusqu'à cette date, par rapport aux autres villes des Charentes, Saintes tranchait par son attitude sur la question des cérémonies extérieures du culte. L'interdiction s'explique surtout par la volonté tardive de

<sup>1</sup> *L'Echo de Jonzac*, 6 juin 1880, n° 85.

<sup>2</sup> BR, t. XVI, 5 juin 1880, n° 49, p. 582-583.

<sup>3</sup> ADCM, 209 V 1. Circulaire du Ministère de la Guerre, 25 mai 1880.

<sup>4</sup> *Les Tablettes des deux Charentes*, 29 mai 1880, n° 43.

<sup>5</sup> BR, XVII, 25 juin 1881, n° 52, p. 614-615.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 15 juillet 1881.

<sup>7</sup> *Courrier de la Rochelle*, 30 mai 1883, n° 43.

<sup>8</sup> Cf. *L'Indépendant de la Charente-Inférieure*, 29 mai, 2 juin, 3 juin et 7 juin 1883.

<sup>9</sup> ADCM, 59 V 3. Arrêté pris par le 1<sup>er</sup> adjoint faisant office de maire de Saintes, 8 août 1883. La question fut examinée en séance le 7 août 1883 : 17 conseillers municipaux contre 3 réclamaient l'interdiction des processions à Saintes (BR, t. XX, 18 août 1883, n° 7, p. 78).

redonner un lustre officiel à une cérémonie religieuse dont le statut dans l'espace public était en train de se modifier.

Après avoir perdu progressivement la participation des autorités et des corps civiles, la dernière étape visant à disjoindre radicalement l'espace public de l'espace religieux, c'est l'interdiction officielle des processions, par arrêté municipal. Plusieurs textes législatifs datant pour la plupart de la Révolution donnent aux maires le pouvoir de prendre des arrêtés en vue de la défense de l'ordre public, et donc de régler la police des cultes<sup>1</sup>. A partir de la loi municipale de 1884, les maires disposent enfin d'un large pouvoir de police qui leur permet de restreindre l'exercice public du culte sans devoir nécessairement s'appuyer sur l'article 45 des Articles organiques.

Rochefort est exemplaire de l'idéologie républicaine à l'origine de l'interdiction des processions en ville. L'initiative vint directement du conseil municipal. Lors de l'installation de la nouvelle administration municipale, dix-neuf conseillers prient celle-ci « de tenir la main à ce que la loi relative à l'exercice extérieur du culte soit observée à Rochefort où se trouvent des temples appartenant à des religions différentes<sup>2</sup> ». La première procession se présentant était celle des Rameaux : elle est interdite par arrêté du 9 avril 1881. Fort de cette première victoire et, sans doute du peu de manifestations populaires soutenant le clergé, un deuxième arrêté est pris le 22 avril : il généralise l'interdiction à l'ensemble des processions<sup>3</sup>. Conséquence de cette mesure, la procession de la Fête-Dieu se replie dans les jardins de l'Hôpital maritime : afin de compléter la non-publicisation de la cérémonie, la municipalité envoya une circulaire aux « chefs des établissements municipaux et des Ecoles communales de Rochefort » pour qu'ils restent « complètement étrangers à toute manifestation religieuse ou autres<sup>4</sup> ». Saint-Jean-d'Angély obéit à une logique assez proche : la demande d'un conseiller municipal de voir prendre une décision de ce corps au sujet des processions n'est pas suivie d'effet immédiat<sup>5</sup>. Ce souhait se fait dans un contexte de laïcisation généralisée à Saint-Jean-d'Angély. En 1880, l'école des Frères cesse d'être communale<sup>6</sup> et l'année suivante, le conseil municipal adopte en principe la transformation de l'institution secondaire tenue par la Société de Marie en collège communal laïque, ce qui devient

---

<sup>1</sup> A côté de la loi du 18 juillet 1837 (articles 9 à 11), les maires font référence dans les considérants de leurs arrêtés à : la loi du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ; la loi du 28 septembre – 6 octobre 1791 sur la police rurale ; la loi du 19-22 août 1791 sur la police municipale.

<sup>2</sup> AMR, registre du conseil municipal (1879-1881). Séance du 13 février 1881.

<sup>3</sup> BMR, registre des arrêtés municipaux (1870-1890). Arrêtés aux dates indiquées.

<sup>4</sup> *L'Echo rochelais*, 22 juin 1881, n° 51..

<sup>5</sup> AMSJA, registre du conseil municipal (1878-1885). Séance du 12 février 1882.

<sup>6</sup> AFEC, France. NC 814. Lettre du frère Cérinus au frère assistant, 13 juillet 1880.

une réalité le 3 août 1882<sup>1</sup>. Lors du discours de la dernière remise de prix de l'institution marianiste, l'archiprêtre de Saint-Jean-d'Angély dénonça, avec violence, l'instruction laïque<sup>2</sup>. Craignant que la procession du 15 août suivant se transforme en « manifestation cléricale et légitimiste », la municipalité prend un premier arrêté d'interdiction<sup>3</sup>. La mesure municipale prise rapidement explique qu'elle n'est justifiée dans ses considérants que par les lois de police municipale<sup>4</sup>. Au printemps suivant, un nouvel arrêté est signé par le maire : s'appuyant explicitement sur l'article 45 et « attendu que la ville de Saint-Jean-d'Angély se trouve dans le cas prévu », « aucune cérémonie religieuse n'aura plus lieu (...) hors des édifices consacrés aux cultes », à l'exception des cimetières<sup>5</sup>. A Tonnay-Charente, laïcisation de l'école des filles et interdiction des processions se font pratiquement en même temps<sup>6</sup>. Au cours des premières années du XX<sup>e</sup> siècle, la petite capitale religieuse de la haute Saintonge, Montlieu subit un même mouvement : après la disparition de la maison-mère des sœurs de l'Instruction du Sacré-Cœur en 1903 et la fermeture du petit séminaire transformé en hospice de vieillards en 1913, il convenait d'effacer les dernières traces de la religion dans l'organisation symbolique de l'espace public et d'interdire les processions. C'est chose faite en 1913, la raison étant la translation des reliques du patron du petit séminaire, saint Ixile dans l'église paroissiale<sup>7</sup>. Cette exclusion totale du religieux de l'espace public peut s'opérer même dans de petites communes comme Montpellier-de-Médillan. L'arrêté est pris pour empêcher l'érection d'une croix de mission mais a une ambition plus large : outre sur la voie publique, l'arrêté municipal interdit « toute manifestation religieuse ayant lieu sur une propriété privée, non close à la vue du public et bordant la voie publique<sup>8</sup> ». De manière générale, il s'agit de neutraliser l'influence de la religion dans l'espace public : ainsi, à Hiers-Brouage, quarante-huit heures avant la bénédiction de l'église restaurée grâce à des dons fournis par des catholiques canadiens en souvenir de la « petite patrie » de Champlain, le maire décide d'interdire les processions dans sa commune<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> MESNARD Amédée, *Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution et jusqu'à l'époque contemporaine (1789-1909)*, Paris, Henri Jouve éditeur, sans date, p. 336-338.

<sup>2</sup> ADCM, 59 V 3. Lettre de l'adjoint au maire de Saint-Jean-d'Angély au préfet, 11 août 1882.

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 3. Arrêté municipal, 14 août 1882.

<sup>4</sup> L'exemplaire conservé en ADCM, 59 V 3, porte en annotation manuscrite un renvoi à la lettre ministérielle du 13 juin 1882. Celui imprimé et conservé par la municipalité vise la circulaire du 3 mai 1849 prohibant les cérémonies extérieures du culte dans les communes sièges d'une Eglise consistoriale et invitant à une tolérance ailleurs, sauf en cas de craintes de troubles.

<sup>5</sup> BMSJA, P Divers. Arrêté municipal, 20 avril 1883.

<sup>6</sup> BRODUT Abbé Médéric, *Tonnay-Charente et le canton. Etude historique, géologique, archéologique, généalogique, biographique, religieuse et commerciale*, Rochefort, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1901, tome 1, p. 689.

<sup>7</sup> ADLR, P Montlieu 4. Arrêté municipal, 13 juin 1913.

<sup>8</sup> CSA, 5 mars 1911, n° 1 078.

<sup>9</sup> CSA, 9 juin 1912, n° 1 144.

La crainte d'une politisation des processions, « qu'une procession peut dégénérer en manifestation d'un autre genre<sup>1</sup> » est l'un des arguments avancés pour justifier l'interdiction des processions. En 1893, à Virollet, c'est ainsi la sous-préfecture qui interdit la procession qui devait accompagner l'érection d'une croix en compagnie de la fanfare de l'institution diocésaine de Pons<sup>2</sup>. En 1903, les manifestations catholiques lors du départ des Filles de la Charité suscitent l'interdiction des processions à Marennes<sup>3</sup>. Les prédications extraordinaires et les missions religieuses peuvent aussi susciter l'irritation des élus. Des capucins étaient venus assurer une mission dans la paroisse Saint-Pierre de Royan au commencement de 1879 et c'est à la fin de celle-ci qu'un arrêté d'interdiction est pris<sup>4</sup>. A la sortie d'une prédication faite pendant le carême, à Marans, des projectiles sont lancés sur le prédicateur et les fidèles, au chant de la *Marseillaise*, « l'hymne de tous les scandales et de toutes les séditions<sup>5</sup> ». L'arrêté d'interdiction ne fait que suivre d'une poignée de jours ces incidents<sup>6</sup>.

Les missions assurées par un franciscain, le R.P. Marie-Bernard à l'origine d'incidents assez graves à l'occasion de la clôture de la mission de Migron, justifient l'interdiction des processions dans cette commune et celle de Paillé où le même missionnaire fut actif<sup>7</sup>. A Loix, il est possible de parler d'interdiction des processions du fait de la logique de l'arrêté réglementant l'accès à l'espace public pris par le maire en 1890. Il précisait qu'

« Aucune manifestation religieuse, musicale, théâtrale ou autres de quelque nature qu'elle soit, ne pourra voir lieu sur la voie publique, sans autorisation préalable de l'autorité municipale.

(...) Sont seuls exceptés et autorisés en tout temps les convois funèbres avec manifestation extérieure et ordinaire des cultes<sup>8</sup>. »

Le curé refusant de se soumettre à l'autorité municipale pour un domaine dans lequel il ne la juge pas compétente, les processions cessent de circuler dans les rues.

### **Les transformations des oppositions.**

Ce ne sont plus les corps constitués des protestants qui se plaignent des cérémonies extérieures du culte ; tout au contraire, ils conservent une bienveillante neutralité que

---

<sup>1</sup> Article second de l'arrêté municipal interdisant les processions à Louzignac reproduit dans *CSA*, 28 août 1892, n° 10.

<sup>2</sup> *CSA*, 16 juillet 1893, n° 56.

<sup>3</sup> *CSA*, 26 avril 1903, n° 566. AMMa, registre des arrêtés municipaux (1854-1930). Arrêté du 14 avril 1903.

<sup>4</sup> ADCM, 59 V 3. Arrêté du maire de Royan, 21 février 1879. Sur la mission, cf. *Le Conservateur*, 9 février 1879, n° 78.

<sup>5</sup> *L'Echo rochelais*, 13 avril 1881, n° 30.

<sup>6</sup> ADCM, 59 V 3. Lettre du maire de Marans au préfet, 18 avril 1881 ; arrêté reproduit dans *Courrier de la Rochelle*, 27 avril 1881, n° 34.

<sup>7</sup> *CSA*, 29 janvier 1893, n° 32.

<sup>8</sup> ADCM, E dépôt 28/217. 1 P 1. Arrêté municipal, 3 avril 1890.

s'empresment de souligner l'évêque<sup>1</sup> ou les journaux catholiques du temps<sup>2</sup>. Dans les communes où ils sont nettement minoritaires et où ils siègent dans les conseils municipaux comme à Tonnay-Charente, ils s'abstiennent lors des débats sur les processions<sup>3</sup>. Si, par le biais de leurs représentations consistoriales, les protestants n'interviennent pas, certains pasteurs ne cachent pas leur satisfaction de voir interdire les processions. Apprenant l'interdiction des processions dans sa ville, le président du consistoire de Royan, Jacques-Numa Maffre, aurait ainsi reconnu, que les protestants « en sont très reconnaissants, mais qu'ils ne l'auraient jamais demandé<sup>4</sup> ». Quand les identités religieuses sont bien dessinées dans la paroisse et que la légitimité du protestantisme dans l'espace public est pleinement reconnu, bien des notables protestants siégeant dans les conseils municipaux s'associent ou sont à l'origine de mesures d'interdiction des processions. Imitant sans doute son voisin le maire de Royan qui venait d'interdire les processions dans sa commune, Hippolyte Roufineau, maire de Mornac et frère du pasteur de Saintes, prend un arrêté à cet effet dès 1879. Toutefois, la mesure n'est pas agréée par la préfecture qui reporte l'arrêté<sup>5</sup>. Elle avait cependant obtenu le soutien du conseil presbytéral au prix d'une justification originale. La liturgie des funérailles protestantes prévoyant une partie de la cérémonie au domicile du défunt, il arrivait fréquemment que le convoi, trop important, déborde sur la rue. Afin d'éviter que cet usage serve de prétexte aux catholiques pour revendiquer un usage religieux de l'espace de la rue, la cérémonie se déplace totalement au temple. La fin de la séance du conseil presbytéral est en elle-même éclairante des sentiments des protestants du lieu :

« le conseil presbytéral de la paroisse protestante veut donner l'exemple du respect le plus absolu de la neutralité de la rue, comme il espère aussi décider l'administration supérieure à supprimer définitivement les processions qui par le zèle intempérant et dangereux des catholiques [*illisible*] ont toujours rallumé des passions qu'on était en droit de croire, sinon mortes du moins assoupies pour toujours<sup>6</sup>. »

L'attitude des protestants siégeant au conseil municipal rochelais est également révélatrice de leur hostilité aux processions : en 1880, le vœu réclamant l'interdiction des processions est signé de deux libres-penseurs – Arthur Verdier et le propriétaire du *Courrier de la Rochelle*, Eugène Siret<sup>7</sup> – et deux protestants – Hippolyte Barbedette et Ernest Brard. Ce vœu n'emporta ni l'adhésion de l'ensemble du corps puisqu'une seule autre personne l'appuya ni, surtout, celle des protestants qui siègent au conseil<sup>8</sup>. Quelques semaines avant l'éclatement de la Grande Guerre, c'est aussi le conseil municipal d'Arvert majoritairement protestant qui, après une Fête-Dieu

<sup>1</sup> AMLR, 6 P 1. Lettre de l'évêque de la Rochelle au maire de la Rochelle, 25 avril 1881.

<sup>2</sup> CSA, 14 juin 1896, n° 208.

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 3. Délibération du conseil municipal de Tonnay-Charente, 16 février 1881.

<sup>4</sup> ADCM, 59 V 3. Lettre de Frochon à l'évêque de la Rochelle, 2 mars 1879.

<sup>5</sup> *Le Conservateur*, 1<sup>er</sup> juin 1879, n° 94 et 6 juillet 1879, n° 98.

<sup>6</sup> Arch. MPC, Mornac. Registre du conseil presbytéral, 29 juin 1879.

<sup>7</sup> Mention de son enterrement civil en : *Bull. SAHSA*, t. XX, 1900, p. 20-21.

<sup>8</sup> AMLR, 1 D 1/36\*. Séance du 19 avril 1880. Au moins cinq autres protestants assistaient à cette séance.

particulièrement fastueuse, réclame l'interdiction des processions dans les rues et les chemins de cette commune<sup>1</sup>.

Les « hussards noirs de la République » furent parfois des acteurs hostiles des processions. La première procession interdite dans le département, dans le bourg de l'Eguille, l'aurait été à l'instigation de l'instituteur du lieu qui grâce à ses fonctions de secrétaire de mairie aurait influencé le conseil municipal<sup>2</sup>. Les instituteurs ne se privent pas de perturber plus ou moins volontairement les processions : c'est le cas d'un instituteur de Meursac qui n'hésite pas à couper en voiture la procession de la Fête-Dieu dans le bourg voisin de Saint-André-de-Lidon<sup>3</sup>. De même, les journaux républicains ne manquent pas de dénoncer les violences cléricales exercées lors des processions<sup>4</sup> ou les nuisances des processions :

« La dernière fois, les partisans du tonsuré avaient tenu à faire une orgie de fleurs qu'ils jetaient sur la voie publique. Celles-ci se sont accumulées dans certains bas endroits des ruisseaux & s'y ont (sic) décomposées pour le plus grand préjudice de l'odorat.

Par ce temps de fortes chaleurs, il y a nécessité de nettoyer au plus vite les ruisseaux salis par MM. les cléricaux si on veut éviter d'entretenir dans notre bourg un terrain propice au développement des plus redoutables microbes<sup>5</sup>. »

Le groupe le plus actif demandant l'interdiction des processions se compose de la nébuleuse libre-penseuse qui progressivement va se radicalisant. Celle-ci est nettement observable dans l'île de Ré autour de Camille Magué. Il devient adjoint au maire de la Flotte en Ré en 1871 et maire en titre à partir de 1882 jusqu'en 1896<sup>6</sup>. Une fois à la mairie, il ne prend cependant pas d'arrêté contre les processions mais veut restreindre par tous les moyens la présence cléricale dans la ville. Dès juin 1882, il forme deux recours pour abus contre le desservant, d'une part car celui-ci n'est pas vêtu à la Française mais est en soutane, en contravention avec l'article 43 des Articles organiques<sup>7</sup> et d'autre part car il persiste à faire des processions<sup>8</sup>. Vingt ans plus tard, les libres-penseurs se font souvent plus radicaux. En 1903, des libres-penseurs des Portes-en-Ré réclament ainsi que le maire se serve de ses pouvoirs de police pour interdire toute procession dans la commune. Leur argumentation est éclairante :

---

<sup>1</sup> CSA, 12 juillet 1914, n° 1 254.

<sup>2</sup> ADCM, 12 V 5. Lettre de l'inspecteur académique au préfet, 30 juillet 1879.

<sup>3</sup> ICI, 10 juillet 1886.

<sup>4</sup> ICI, 30 juin 1887, qui cite un article du *Journal de Marennes*.

<sup>5</sup> JR, 23 juin 1906, n° 223.

<sup>6</sup> BERNARD Baptiste, *Monographie de Commune de La Flotte*, Saint-Martin-de-Ré, Imprimerie Jeanne d'Arc, 1915, p. 143.

<sup>7</sup> ADCM, 2 O 653. Lettre du Ministre de l'Instruction publique et des cultes et des Beaux-Arts au préfet, 9 février 1888.

<sup>8</sup> APEL, registre du comité républicain cantonal de Saint-Martin-de-Ré. Séance du 22 avril 1883. C. Magué se contenterait de rappeler au desservant que les processions sont interdites par la loi : il faisait sans doute référence à l'art. 45.

« nous avons pris la résolution de répondre à cette manifestation par une contre-manifestation, toutefois nous préférierions voir ces mômeries interdites, plutôt que d'y manifester, quoique nous ayons des droits incontestables, à croire la rue, aussi bien nôtre que leur<sup>1</sup>. »

Des protestations aussi infructueuses se firent à Saint-Pierre-d'Oléron la même année<sup>2</sup>.

Elles doivent sans doute se rattacher au vaste mouvement de revendication libre-penseuse que l'on a pu percevoir dans d'autres régions<sup>3</sup> et qui déboucha sur les affrontements physiques entre libres-penseurs et catholiques à Nantes<sup>4</sup>. Après la Séparation, la menace d'une contre-manifestation est faite à plusieurs reprises par les libres-penseurs de la Flotte en Ré sans plus de succès<sup>5</sup>.

### **Les mutations de la visibilité de l'Église dans la rue.**

Là où les processions sont interdites sur la voie publique, elles ne se pratiquent pas seulement à l'intérieur des édifices du culte. Le plus souvent, les couvents et les établissements secondaires libres sont un terrain privilégié : l'école Fénelon de la Rochelle<sup>6</sup>, le couvent de Notre-Dame de Sion de Royan<sup>7</sup>, l'ancien petit séminaire de Matha<sup>8</sup> ou l'institution Saint-Jean à Saint-Jean-d'Angély<sup>9</sup> sont parcourus par la procession du Saint-Sacrement. Sur invitation, les catholiques saintais se rendent à l'institution Notre-Dame où la procession se fait dans la prairie entourant l'institution<sup>10</sup>. Dans la ville d'Emile Combes où les processions ne paraissent pas interdites<sup>11</sup>, les processions de la Fête-Dieu se retirent de l'espace public pour investir la seule institution diocésaine où elle se déploie en 1885<sup>12</sup>. A Rochefort, l'hôpital de la Marine qui n'est pas laïcisé est également investi<sup>13</sup>. Dans des communes plus modestes, c'est la propriété d'un

<sup>1</sup> ADCM, 4 M 2/39. Pétition de « républicains libres-penseurs » des Portes-en-Ré, adressée au préfet, 15 juin 1903.

<sup>2</sup> ADCM, 4 M 2/39. Lettre du maire de Saint-Pierre-d'Oléron au préfet, 19 juin 1903.

<sup>3</sup> Nous en avons repéré dans les Landes et le Lot-et-Garonne, deux départements qui restaient peu touchés par la contestation de l'Église dans la rue, cf. CHAMP Nicolas, « Les processions dans le Sud-Ouest au temps du discordat (1879-1905) », dans *Autour de la loi de séparation des Églises et de l'État. De la laïcité d'hier à aujourd'hui* (dir. Josette PONTET), Bayonne, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 2007, p. 25-48.

<sup>4</sup> Cf. LAGRÉE Michel, « Processions religieuses et violences démocratiques dans la France de 1903 », *French Historical Studies*, t. 21, 1998, n. 1, p. 77-99 repris dans *Religion et modernité. France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2002, p. 147-168.

<sup>5</sup> ADCM, 4 M 2/61. Lettre d'habitants de la Flotte en Ré au préfet, 30 mars 1909 ; 4 M 2/67. Lettre de Margotteau au nom du Comité républicain radical de la Flotte en Ré, au préfet, 29 mai 1914.

<sup>6</sup> BR, t. XXIII, 18 juin 1887, n° 51, p. 605.

<sup>7</sup> BR, t. XVIII, 9 juillet 1881, n° 2, p. 19-20.

<sup>8</sup> CSA, 11 juin 1893, n° 51.

<sup>9</sup> CSA, 18 juin 1893, n° 52, 10 juin 1894, n° 103, 23 juin 1895, n° 157.

<sup>10</sup> CSA, 21 mai 1893, n° 48 ; 11 juin 1893, n° 51.

<sup>11</sup> En 1894, la *Croix de Saintonge et d'Aunis* mentionne Pons parmi les villes où les processions sont interdites (CSA, 3 juin 1894, n° 102). Un an plus tard, des processions ont lieu à l'occasion d'une mission (CSA, 12 janvier 1896, n° 186).

<sup>12</sup> BR, t. XXI, 13 juin 1885, n° 50, p. 588-590.

<sup>13</sup> BR, t. XVII, 25 juin 1881, n° 52, p. 615-616.

notable catholique qui voit se dérouler les processions : le notaire d'Angoulins accueille la procession de la Fête-Dieu disparue de la rue<sup>1</sup>.

Dans les communes où les manifestations extérieures du culte sont encore permises, elles deviennent le lieu de l'affirmation de la force des catholiques. A Marennes en 1880, la procession « s'est transformée en une véritable manifestation à laquelle a pris part la gendarmerie en grande tenue (culotte blanche et bottes), le ban et l'arrière-ban des catholiques ou soi-disant tels, avaient été convoqués, et il y a eu au milieu du grand nombre de protestants qui habitent la ville, une véritable revue des forces cléricales du canton<sup>2</sup>. » Certaines années, la procession de la Fête-Dieu prend ici une vaste ampleur, le cortège proprement dit s'allongeant sur 400 mètres<sup>3</sup>. En 1889, dans la paroisse voisine de Bourcefranc, où « il est d'usage (...) que quelques hommes assistent en armes à cette fête, dans le but d'en rehausser l'éclat », le curé les a invité à venir « à la procession en armes chargées et qu'ils feraient usage de leurs armes s'ils étaient attaqués<sup>4</sup> ».

Mgr Thomas cherche à être présent non plus dans sa seule ville épiscopale mais dans les villes où les processions sont permises. C'est ainsi qu'il est présent à Saintes en 1881 et en 1883<sup>5</sup>. A la procession de l'octave de 1883, il figure à celle de Pons<sup>6</sup>. Par leurs discours, les évêques successifs restent attachés aux processions. Alors que les statuts diocésains de la première moitié du siècle ne délivrent pas d'information particulière sur les processions, ceux de Mgr Ardin en 1888 y insistent longuement et en donnent le sens :

« L'Eglise (...) a voulu (...) enseigner au chrétien que la vie présente n'est qu'une marche progressive, de cette terre d'exil, où il lui faut combattre dans les larmes, vers la patrie céleste, qui couronnera sa constance et ses efforts<sup>7</sup>. »

Jusqu'à la Séparation, les successeurs de Mgr Thomas semblent se montrer moins soucieux de s'afficher lors des cérémonies extérieures qui peuvent se déployer lors de la Fête-Dieu, les villes où elles restaient permises s'étant, il est vrai, drastiquement réduites. A partir des années 1910, Mgr Eyssautier assiste très régulièrement aux processions de la Fête-Dieu de Jonzac<sup>8</sup>. Les trajets paraissent rester sans modification malgré les bouleversements politiques : le parcours passe à la procession du premier dimanche comme à celle de l'octave devant le temple et lors du premier dimanche, un reposoir continue à être installé sur la place du Château, autrement dit à

<sup>1</sup> CSA, 15 juin 1913, n° 1 197.

<sup>2</sup> ADCM, 12 V 5. Lettre du sous-préfet de Marennes au préfet, 8 juin 1880.

<sup>3</sup> CSA, 23 juin 1895, n° 157.

<sup>4</sup> ADCM, 12 V 5. Lettre du maire de Marennes au préfet, 22 juin 1889.

<sup>5</sup> BR, t. XVII, 25 juin 1881, n° 52, p. 614-615 ; t. XIX, 2 juin 1883, n° 49, p. 581.

<sup>6</sup> BR, t. XIX, 9 juin 1883, n° 50, p. 592-593.

<sup>7</sup> *Statuts synodaux du diocèse de la Rochelle et Saintes publiés par Mgr Pierre-Marie-Etienne Ardin, Evêque de la Rochelle et Saintes*, la Rochelle, 1888, p. 296.

<sup>8</sup> ADLR, P Jonzac 3. Éphémérides paroissiales. 1911, 1913, 1914.



l'entrée de la sous-préfecture et de la mairie, à la fin des années 1870 comme après la Séparation<sup>1</sup>. Si le second itinéraire vise à rendre visible l'Eglise catholique sur la rive gauche de la Seugne où ne figure aucun établissement religieux, l'empreinte religieuse que dessinent les parcours demeure étroite et se borne aux axes centraux de la petite ville [Cf. Carte 23].

Dans les localités où les processions sont interdites, leur rétablissement reste possible. Le report des arrêtés interdisant les processions dans quelques villes comme Nantes<sup>2</sup>, Bayonne ou Orléans légitime les espérances qu'ont les catholiques de voir affirmer à leur profit la « liberté de la rue<sup>3</sup> ». Dans les villes du département, ces projets échouent. Des pétitions circulent vainement à Rochefort en 1890<sup>4</sup>. Toutefois, l'expulsion des cérémonies religieuses de la rue n'est pas nécessairement totale. Des entorses sont observables à l'occasion de cérémonies extraordinaires comme le sacre d'un évêque. Cela soulève l'irritation des libres-penseurs ou l'espoir des catholiques de voir le retour total des processions.

La Rochelle offre un exemple du premier cas de figure. Le vicaire général Fulbert Petit devait être sacré évêque du Puy dans la cathédrale de la Rochelle. A l'instar de ce qui fut fait pour le sacre de Mgr Pallu-Duparc, l'autorité diocésaine demanda à ce que les représentants de l'Eglise catholique puissent circuler en corps dans les rues de la ville. Le maire Emile Delmas demanda que le cortège se rendant de l'évêché à la cathédrale se fisse sans « chants, bénédictions, sorties de dais, croix, bannières, oriflammes ou ostensoirs », sans aucun signe extérieur de catholicisme<sup>5</sup>. Bien que le vœu du maire ait été respecté, l'attitude de la municipalité fut violemment critiquée en conseil par les tenants les plus avancés de la libre-pensée, et au premier chef Arthur Verdier. Celui-ci assimile le cortège à « une manifestation religieuse » qui de ce fait tomberait sous le coup de l'arrêté. Cette forme extrême d'anticléricalisme n'obtint pas alors de succès puisque seuls deux autres membres du conseil municipal appuient le blâme adressé par A. Verdier à la municipalité qui a laissé circuler le cortège religieux<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Itinéraires définis à partir de : *L'Echo de Jonzac*, 22 juin 1879, n° 35 et 29 juin 1879, n° 36 ; 29 juin 1884, n° 286 ; 28 juin 1908, n° 1 554.

<sup>2</sup> BR, t. XXVI, 31 août 1889, n° 9, p. 101-102. Cf. la mise au point de LAUNAY Marcel, « De Michelet au cartel des gauches : l'affaire des processions nantaises », *L'Eglise dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX<sup>e</sup> siècle* (dir. Paul D'HOLLANDER), Limoges, PULIM, 2001, p. 139-154, en particulier, p. 146-148.

<sup>3</sup> BR, t. XXVI, 14 juin 1890, n° 50, p. 595-596.

<sup>4</sup> BR, t. XXVI, 29 mars 1890, n° 39, p. 468-469.

<sup>5</sup> AMLR, 6 P 1. Lettre du maire à l'évêque, 20 juillet 1887.

<sup>6</sup> AMLR, 1 D 1/40\*. Séance du 5 août 1887.

Carte 23 : Les processions de la Fête-Dieu à Jonzac sous la Troisième République.



A Saintes, on alla plus loin dans la tolérance. Lors du sacre de l'archiprêtre de Saint-Pierre devenu évêque de Quimper et du Léon, Mgr Valleau, la municipalité laisse reconduire processionnellement au presbytère les quatre évêques consécrateurs<sup>1</sup>. En avril 1896, lors de la venue du cardinal Lecot pour présider le huitième centenaire du passage d'Urbain II à Saintes, le maire, le comte Lemerrier, laissa entendre qu'il aurait pu autoriser une manifestation extérieure du culte extraordinaire<sup>2</sup>. Cette promesse donna espoir aux catholiques de rétablir les cérémonies ordinaires du culte : une pétition est faite en ce sens en juin de la même année ; elle n'arrive pas même au conseil municipal, l'adjoint refusant de la prendre en considération<sup>3</sup>. L'année suivante, à l'approche de la Fête-Dieu, une nouvelle pétition est faite et la question du rétablissement des processions est enfin abordée au conseil municipal. Le projet est rejeté, non sans avoir déclenché des débats houleux. Alors qu'Alcide Robert, rédacteur d'un journal de Saintes et chef de file de l'opposition radicale-socialiste à la municipalité républicaine refuse de prendre part au vote car la question « ne [le] regarde pas », deux opposants catholiques se contentent de dire « La liberté pour tous », sans obtenir d'écho<sup>4</sup>. A Saintes, vieille ville où l'influence catholique se fit longtemps sentir, il est encore possible de manifester extraordinairement sa foi mais le faire régulièrement est impossible.

En revanche, dans des communes de taille plus modeste, le rétablissement total des processions est envisageable et témoigne de la politisation de la question. En 1891, les démêlés entre la municipalité du Seurre et la fabrique de la paroisse de Migron, dont dépend au spirituel la commune, à propos de l'usufruit d'un champ<sup>5</sup> sont sûrement la cause directe de l'interdiction des processions la même année, mesure qui est levée à l'arrivée d'un nouveau desservant en 1892<sup>6</sup>. Le basculement des municipalités est la principale raison. Mazeray, commune située près de Saint-Jean-d'Angély, est exemplaire de cette situation. Les processions furent interdites en 1883 par le maire républicain. Six ans plus tard, Perraudeau de Beaufief, le nouveau maire et « parfait chrétien<sup>7</sup> » prit un nouvel arrêté aux considérants originaux. Après avoir rappelé les textes juridiques réglant la police communale, il précise :

« Vu la loi organique du 18 germinal an X, art. 45, qui permet les cérémonies extérieures du culte catholique dans les villes qui ne possèdent pas de temples destinés à d'autres cultes ;

---

<sup>1</sup> CSA, 12 mars 1893, n° 38.

<sup>2</sup> CSA, 30 mai 1897, n° 258.

<sup>3</sup> CSA, 14 juin 1896, n° 208.

<sup>4</sup> Délibération du conseil municipal de Saintes, 22 mai 1897 : *Ville de Saintes. Annales municipales. Année 1897*, Saintes, Impr. A. Gay et Cie, 1897, p. 100 (document et informations sur la couleur politique des intervenants communiqués par Frédéric Morin).

<sup>5</sup> ADLR, P Migron 1. Registre des délibérations du conseil de fabrique, séance des 21 juin et 16 août 1891.

<sup>6</sup> ADLR, P Le Seurre 1. Arrêté municipal du 9 avril 1891 et certificat du maire du Seurre du 4 avril 1892.

<sup>7</sup> Formule de la notice nécrologique publiée dans : *Bull. SAHSA*, t. XVI, 1896, p. 174.

Attendu que dans la commune de Mazeray il n'existe d'autre temple que l'église consacrée du culte catholique ;

Considérant que l'arrêté municipal en date du 23 mai 1883, interdisant les processions extérieures dans la commune, ne se justifie en aucune façon par le besoin d'assurer le repos et la sécurité des citoyens ;

Que cet arrêté méconnaît les sentiments de conciliation, d'ordre et d'harmonie qui animent l'immense majorité de la population,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. L'arrêté municipal du 23 mai 1883 susvisé est annulé ;

Art. 2. Les processions et cérémonies extérieures du culte catholique sont rétablies dans la commune de Mazeray ;

Art. 3. L'autorité religieuse devra veiller à l'observation rigoureuse des lois et règlements, et obtempérer, le cas échéant, à toute mesure que croira devoir prendre l'autorité municipale<sup>1</sup>. »

Les processions disparaissent des rues de Néré dès 1881. Le maire annonce en 1900 par voie d'affiche que « les processions sont libres dans la commune de Néré », au grand dam des républicains<sup>2</sup>. A Marenes, les processions furent interdites en 1903 mais à la faveur du basculement à droite du conseil municipal et sans que cela se traduise par un arrêté, elles circulent de nouveau en 1909<sup>3</sup>. La commune de Saint-Palais-sur-Mer ne fut pas loin d'être dans un cas semblable : en 1912, le nouveau conseil municipal vota par sept voix contre cinq le rétablissement des processions ; en dernier ressort, la décision relevant du seul maire, celui-ci refusa de suivre la proposition des conseillers municipaux<sup>4</sup>.

Après avoir souvent critiqué les manifestations des sociétés de gymnastiques républicaines qui envahissent les rues<sup>5</sup>, les catholiques recourent également à celles-ci pour mettre en place des manifestations publiques qui se veulent une défense et illustration du catholicisme dans les rues sans pouvoir être toutefois accusées d'être des processions. C'est probablement pourquoi des arrêtés municipaux interdisent l'exhibition de sociétés musicales sur la voie publique<sup>6</sup>. En 1912, lors du congrès des œuvres diocésaines tenue à Saintes, défilent sociétés de gymnastique, sociétés musicales et groupes de l'ACJF. De la même manière, alors que les processions sont interdites, la société de gymnastique catholique « Jeanne-d'Arc », ne se prive pas de défiler régulièrement dans les rues de Saint-Martin-de-Ré, au grand dam des républicains qui déplorent que :

« La rue appartient entièrement au dergé et chaque dimanche, et même la semaine, il y a de bruyantes manifestations et un encombrement constant et permanent des voies publiques, ce qui est une grande gêne pour les agriculteurs et les commerçants.

<sup>1</sup> ADLR, P Mazeray 1. Arrêté municipal, 25 octobre 1889.

<sup>2</sup> *La Franche Parole*, 19 mai 1900, n° 616.

<sup>3</sup> *JM*, 27 juin 1909, n° 26.

<sup>4</sup> *JM*, 16 juin 1912, n° 24 et 23 juin 1912, n° 25.

<sup>5</sup> Exemple de Saint-Jean-d'Angély : *CSA*, 14 et 21 août 1892, n° 8 et 9.

<sup>6</sup> C'est le cas à Clavette (*L'Echo rochelais*, 1<sup>er</sup> août 1886) et à Charron (*L'Echo rochelais*, 9 octobre 1886, n° 80). Ces interdictions qui ne visent pas explicitement les processions ne paraissent pas avoir été interprétées officiellement comme des interdictions de processions mais c'est bien le sens qu'elles ont car une fanfare accompagne régulièrement les processions. C'est ce qui se produit à Saint-Thomas-de-Conac en 1893 (ADCM, 162 V 1. Lettre du curé de Saint-Thomas-de-Conac à l'évêque, 17 juin 1893).

L'attitude du parti clérical est très provocante ; les adeptes arrêtent les gens et les menacent<sup>1</sup>. »

Derrière l'apparente permanence du fait processionnel, les processions ont changé radicalement de signification. Dans la première moitié du siècle, la présence ou l'absence de processions est un objet de conflit avant tout confessionnel entre catholiques et protestants, le pouvoir public n'intervenant qu'en tant qu'instance dispensatrice d'ordre public. A partir de l'avènement de la laïcité républicaine et de son imposition dans le paysage communautaire, les processions deviennent avant tout un objet politique et politisé : la rue fait partie des espaces, avec l'école, où, à l'échelle locale, la laïcité fut un enjeu important. La disparition des processions peut être l'un des enjeux de la laïcisation territoriale. La procession, cérémonie liturgique, se réduit progressivement en tant que cérémonie extérieure du culte à une simple *manifestation*. Dans les années 1880, la procession devient l'expression spatiale d'une *opinion* religieuse<sup>2</sup>. Toutefois, s'il est possible de parler de décadence des processions à partir des années 1880 avec leur disparition de l'espace public de la plupart des villes, grandes ou petites, elles ont « réussi à imposer dans la vie locale un modèle de festivités à qui on emprunte son appareil et son protocole<sup>3</sup> », les chemins menant à la manifestation passant par ceux de la procession.

Les enjeux sont sensiblement différents pour une autre manifestation de la foi sur la voie publique puisque s'y entremêlent règles religieuses, régulation administrative et contraintes sociales : les funérailles.

---

<sup>1</sup> ADCM, 4 M 2/67. Lettre du sénateur Perreau au préfet, 29 mai 1914.

<sup>2</sup> Cf. sur ce point, D'HOLLANDER Paul, *La Bannière et la rue. Les processions dans le Centre-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1914)*, Limoges, PULIM, 2003, p. 167-184 et BOUTRY Philippe, « Le triomphe de la liberté de conscience et la formation du parti laïc », dans *Histoire de la France religieuse. 3. Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine. XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle* (dir. Philippe JOUTARD), Paris, Le Seuil, 2001, (Points-Histoire), p. 145-148.

<sup>3</sup> MARTIN Philippe, *Espaces et chemins du sacré. La géographie religieuse dans le Toulousain et le Saintois (vers 1580 – vers 1880)*, Thèse de doctorat en histoire moderne, Université de Nancy 2, 1993, p. 289.

## **2. DES FUNÉRAILLES ENTRE FOI ET ATHÉISME.**

Sauf pendant la première décennie de la Monarchie de Juillet et dans de rares communes dont les municipalités interdirent toutes les manifestations extérieures du culte catholique sous la Troisième République, les convois funèbres échappèrent à la neutralisation de la religion sur la voie publique. Prohibant les processions, les arrêtés de Marennes, Matha, la Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angély prennent soin d'exclure de leur champ les « cortèges des enterrements ». A la Tremblade, les processions au cimetière continuent à se faire le 2 novembre<sup>1</sup> même après l'interdiction des processions.

Les manifestations publiques liées aux inhumations, religieuses ou irréligieuses sont tout autant des rituels politiques<sup>2</sup> que religieux et il conviendrait d'examiner la place qu'elles occupèrent à ce titre dans les processus conduisant à affirmer la puissance de la religion ou à en contester la prépondérance dans l'espace quotidien des populations de la Charente-Inférieure. L'enterrement est bien l'un des moments privilégiés dans le répertoire de l'action collective entreprise tant par les libres-penseurs que les catholiques ou les protestants pour montrer leur puissance, leur prépondérance ou leur intégration à la société.

### **2.1. UNE MANIFESTATION DE LA RÉINTÉGRATION PROTESTANTE DANS L'ESPACE PUBLIC.**

Jean Calvin rejetait toute cérémonie ecclésiastique lors des inhumations et la Discipline des Eglises réformées de France précisait au XVII<sup>e</sup> siècle qu'« il ne se fera aucune prière, ou prédication, ni aumônes publiques aux enterrements, pour obvier à toutes superstitions ; et [que] seront exhortés ceux qui accompagnent les corps de se comporter avec modestie durant le convoi, méditant selon l'objet qui se présente, tant les misère et brièveté de cette vie, que l'espérance de la vie bien-heureuse<sup>3</sup> ». Au début de la Troisième République, le pasteur Charles-Louis Frossard peut noter que :

« Depuis le commencement de ce siècle, nos Eglises se sont peu à peu départies de la règle disciplinaire. Toutefois, les principes de notre ancienne Discipline demeurent fermes et la modestie doit être maintenue dans le deuil. Nos ministres ont soin, dans la cérémonie elle-même et pour empêcher toute superstition, de rappeler qu'ils ne parlent pas pour le défunt mais pour les vivants, qu'il n'y a point de purgatoire après cette vie, mais qu'"après la mort suit le jugement"<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> *Bulletin paroissial et régional du canton de la Tremblade*, octobre 1906, n° 21.

<sup>2</sup> Cf. en particulier BEN-AMOS Avner, *Funerals, Politics, and Memory in Modern France. 1789-1996*, Oxford, Oxford University Press, 2000 ainsi que les travaux de : FUREIX Emmanuel, « Un rituel d'opposition sous la Restauration : les funérailles libérales à Paris (1820-1830) », *Genèses. Histoire, sciences sociales*, 2002, n° 46, p. 77-100.

<sup>3</sup> Discipline des Eglises réformées de France, chapitre 10, article 5.

<sup>4</sup> FROSSARD Charles-Louis, *Une corbeille de miettes. Cent et une notices abrégées concernant les principes, l'organisation, le culte, l'histoire et la statistique de l'Eglise réformée de France*, Toulouse, 1885, p. 38-39.

L'« exception réformée » de funérailles laïques<sup>1</sup> cesse donc au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. La documentation susceptible d'éclairer cette évolution est dispersée, fragmentaire et hétérogène. Les registres des consistoires et des conseils presbytéraux reflètent partiellement cette transformation lorsqu'elle fait débat, non lorsqu'elle s'impose sans heurt. Les registres d'actes pastoraux traduisent quant à eux l'institutionnalisation définitive de la pratique en tant que cérémonie importante de la vie communautaire : décider d'en laisser une trace écrite témoigne de l'importance que l'on accorde à la cérémonie. Afin de mieux de se rendre compte des concordances ou des discordances entre la réalité des pratiques et les normes qui tentent de se mettre en place, il faudra articuler cet examen à celui des quelques liturgies destinées aux Eglises réformées de France qui consacrent des développements aux services funèbres.

Trois temps peuvent être différenciés. Après avoir examiné l'affirmation des funérailles protestantes au moment où les réformés sont réintégrés pleinement dans la nation, nous verrons les fonctions pastorales que les inhumations protestantes et la liturgie qui l'accompagne assurent à partir du milieu du siècle. Nous terminerons par l'analyse des débats internes au camp évangélique à propos de la liturgie funèbre et leur traduction locale après le Synode général.

### **Simple « ensevelissements » ou « funérailles ». Les balbutiements du début du siècle.**

A la Rochelle, le maire protestant Garnier prend dès mai 1801 un arrêté réglant les pompes funèbres dévoilant la réintégration précoce des protestants dans la dramaturgie funéraire se déployant dans la capitale de l'Aunis :

« Il est permis, conformément à la loi, de faire dans la maison du décédé et dans les églises ou édifices publics consacrés au culte, toutes les cérémonies religieuses que les parens croiront convenables, toutes fois sans l'intervention d'un ministre du culte qui ne se serait pas soumis aux lois<sup>3</sup>. »

Certes, les signes religieux proprement dits sont interdits sur la voie publique conformément à la loi du 7 vendémiaire an IV mais l'indication de cérémonies dans la maison du décédé vise sans aucun doute les discours prononcés dans les maisons protestantes frappées de

<sup>1</sup> CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Des funérailles laïques : l'exception réformée, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *La mort, le deuil, la promesse* (éd. Raphaël PICON), Lyon, Olivétan, 2005, p. 79-89.

<sup>2</sup> Peu de travaux sur cette question, cf. ENCREVE André, *Les protestants en France de 1800 à nos jours. Histoire d'une réintégration*, Paris, 1985, p. 168-169 et *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1987, p. 1023-1024 ainsi que les études de RIMBAULT Lucien, « Des services funèbres », *Etudes théologiques et religieuses*, 39<sup>e</sup> année, 1964, n<sup>o</sup> 3, p. 19-28 ; ANDRIEUX Francis, « L'image de la mort dans les liturgies des Eglises protestantes », *ASSR*, 20<sup>e</sup> année, 1975, n<sup>o</sup> 39, p. 119-126 ; WILLAIME Jean-Paul, « "Dieu a rappelé à lui..." Exclusion de la mort et "mort protestante" dans la société d'aujourd'hui », *ASSR*, 20<sup>e</sup> année, 1975, n<sup>o</sup> 39, p. 127-137 ; BOST Hubert et Jean-Pierre, « Pratiques funèbres et discours biblique des tombes en Béarn protestant au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSHPF*, t. 142, 1996, n<sup>o</sup> 4, p. 831-851 ; BERNHEIM-NEGRE Anne, *Contribution à l'histoire du patrimoine. Le cimetière protestant de Nîmes. 1778-1910*, Thèse de doctorat en histoire du droit, Université de Poitiers, 2000.

<sup>3</sup> AMLR, 1 481. Arrêté du maire de la Rochelle, 24 floréal an IX.

deuil. Peu après les Articles organiques, la question des sépultures apparaît discrètement dans les débats intra-protestants. Renouant avec les exigences des Synodes du Désert, au mois de février 1804, le consistoire de la Tremblade décide ici que des registres de décès seraient tenus mais cette décision ne semble guère suivie d'effet<sup>1</sup>. Lors des conférences des présidents des consistoires tenues à Paris à l'occasion du sacre impérial une réflexion sur les inhumations se fait jour. Les pasteurs ici rassemblés proposent :

« qu'en se conformant au décret impériale (sic), concernant les inhumations, on y joignit quelques cérémonies, savoir exhortations, ou prière, soit dans l'église, soit sur la fosse, soit dans la maison du défunt. L'avis a été que les consistoires pouvaient faire servir cette circonstance à l'instruction morale et religieuse ; en suivant le mode qu'ils trouveraient le plus convenable, dans leurs églises respectives, mais en évitant soigneusement tout ce qui pourrait acheminer à des pratiques superstitieuses ; et accréditer de fausses opinions<sup>2</sup>. »

La mise en pratique de cette décision est problématique du fait tant probablement de résistances intellectuelles que de l'insuffisance pastorale dans la région. En 1805, l'Eglise consistoriale de la Rochelle ne dispose que de deux pasteurs, celle de la Tremblade la plus peuplée, que d'un seul pasteur et celle de Saintes, couvrant trois arrondissements et la partie d'un autre, deux pasteurs<sup>3</sup>. Matériellement, l'organisation de cérémonies à l'occasion des sépultures est des plus difficiles. Ni le consistoire de la Tremblade ni celui de la Rochelle ne prennent dans un premier temps de décision sur ce sujet et sous l'Empire, la présence aux enterrements ne semble pas faire partie des fonctions du pasteur de la Rochelle<sup>4</sup>.

La première assemblée à prendre une décision à l'égard des funérailles est le consistoire général de Saintes. Face au manque de pasteurs, il décide d'obvier au problème : en 1811, il invite les pasteurs à rédiger des « oraisons funèbres » et des « prières appropriées aux circonstances les plus ordinaires de ces cérémonies » afin qu'anciens et diacres puissent « en faire usage dans leur absence, dans le but seulement de contribuer à la consolation des familles et à l'édification de tous<sup>5</sup> ». C'est dans le même esprit que se situe la décision du consistoire général de la Tremblade en 1820. Désormais, les pasteurs « feront une prière de consolation à la famille du défunt<sup>6</sup> ». A la fin de la Restauration, le règlement adopté par cette assemblée précise que :

« Sur l'invitation des familles dont l'un des membres est décédé, les pasteurs peuvent se rendre dans la maison de deuil et assister comme amis au convoi et enterrement. (...) Ils peuvent, au retour du convoi dans la maison de deuil, si la famille le désire, adresser à Dieu une prière pour la consolation des personnes

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 105\*. Séance du 12 pluviôse an XII.

<sup>2</sup> AERLR, Consistoire. « Résumé des Conférences qui ont eu lieu entre les Pasteurs présidents de consistoires, appelés à Paris (...) depuis le 7 frimaire an XIII jusqu'au 30 indusivement ».

<sup>3</sup> ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, 1961, p. 580-581.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1803-1816). Séance du 24 février 1809.

<sup>5</sup> APJM, séance du consistoire général de Saintes, 25 mai 1811.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J 106\*. Séance du 8 avril 1820.



affligées et l'édification des assistants. (...) Toutes autres cérémonies, prières & discours qui ont pu être faits, en semblable occasion, sont formellement prohibés<sup>1</sup>. »

Ces propositions sont très nettement en deçà de celles de 1804. Bref, dans l'isolat protestant et profondément rural que constitue encore la presqu'île d'Arvert sous la Monarchie censitaire, les populations restent fidèles à l'ancienne Discipline : les pasteurs ne sont là que comme des amis et ne parlent qu'à la demande des familles. De surcroît le seul lieu où ils pourraient être amenés à parler serait la maison de deuil, ce qui réduit la cérémonie au rang d'un simple culte privé.

A la même époque, dans les Eglises urbaines de la consistoriale rochelaise, Rochefort et la Rochelle, un changement de sensibilité est déjà perceptible. Ces communautés paraissent plus réceptives aux débats qui émergent dans la presse réformée. Peut-être suivent-elles également le modèle bordelais où un pasteur accompagne les convois funèbres depuis 1807 et où une liturgie de la sépulture existe à partir de 1817<sup>2</sup> ? En 1819, les *Archives du Christianisme* publient plusieurs articles ayant trait à la présence des pasteurs lors des enterrements. Le pasteur Pascal, des Vans en Ardèche, et le pasteur marseillais Marion s'expriment favorablement sur cette question : le dernier propose même la « liturgie de la sépulture » en vigueur depuis 1804 à Marseille<sup>3</sup>. Celle-ci est fort simple et se limite à une allocution sur le bord de la fosse qui se veut un commentaire de la parole du Christ : « Je suis la Résurrection et la Vie. Celui qui croit en moi, vivra, quand même il serait mort ; et tout homme vivant, qui croit en moi, ne mourra point pour toujours » (Jean XI, 25-26). Ce formulaire est reproduit en 1821 à la suite du *Manuel des Mourants* attribué parfois à Rabaut-Saint-Etienne et est par la suite régulièrement repris dans les recueils liturgiques.

A Rochefort, dès 1819, le consistoire particulier qui n'a aucune autorité légale décide que désormais « lors du décès de quelqu'un (sic) de nos frères, il sera fait lecture d'un discours religieux ou d'une prière dans la maison du décédé pour la consolation des affligés<sup>4</sup> ». Un jeune pasteur, Louis Fau, est à l'origine de l'introduction d'une liturgie des funérailles à la Rochelle. Le président du consistoire général de la Rochelle, le vénérable pasteur Jean-Alexandre Rang étant atteint de paralysie depuis septembre 1821, le second pasteur de la ville, Fau, qui occupe jusque-là une position secondaire lors des assemblées de l'Eglise a une plus grande autonomie ; il en profite pleinement. En avril 1822, il propose « d'établir un usage obligatoire pour cette Eglise : la présence et l'intervention religieuse de MM. les Pasteurs à la cérémonie des inhumations ». Pour justifier cette mesure, il argue de « l'exemple d'un grand nombre d'Eglises et la piété de plusieurs fidèles de celle-ci ». Le consistoire particulier de la Rochelle décide donc que l'intervention

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 106\*. Règlement voté dans la séance du 28 janvier 1829.

<sup>2</sup> CADENE J., *L'Eglise réformée de Bordeaux. Aperçu historique*, Bordeaux, Imp. G. Gounouilhou, 1892, p. 31-32.

<sup>3</sup> *Archives du Christianisme du XIX<sup>e</sup> siècle*, décembre 1819, p. 414-415.

<sup>4</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 1, séance du 19 juillet 1819.

pastorale figure dans « la cérémonie des convois et enterremens » de la Rochelle, tout en laissant aux pasteurs le libre choix des « discours » et « prières » qu'ils seraient appelés à prononcer « sur le lieu même de l'inhumation<sup>1</sup> ».

Au contraire de la Tremblade, il est donc décidé de donner à cette cérémonie le plus de publicité possible puisqu'elle n'est point censée se faire dans la maison du deuil, ni au départ du convoi mais bien au cimetière. Peu après, anciens et diacres de la Rochelle décident d'élargir la portée de cette décision en la faisant entériner par le consistoire général. Le passage par le consistoire général remodèle sensiblement le protocole à suivre : « le convoi sera accompagné du pasteur, s'il en est sur le lieu, et de quelques anciens, que sur la fosse, ou dans la maison du défunt (ce qui est laissé à la volonté des consistoires particuliers, qui se régleront sur les localités) un discours et une prière uniforme pour tous seront prononcés<sup>2</sup> ». Le formulaire alors retenu est celui de l'Eglise de Marseille reproduit dans les *Archives du Christianisme*. Cette introduction n'est pas allée sans résistance : à peine quelques mois plus tard, Jean-David Gonini, le pasteur de Marennes demande en vain le report de cette décision, seule une autre personne sur les quatorze présentes le soutenant<sup>3</sup>. Cette opposition entre le pasteur de la Rochelle et le pasteur de Marennes peut s'expliquer par la différence générationnelle des deux pasteurs mais peut-être surtout par des divergences par rapport à la Discipline : Gonini et l'Eglise de Marennes s'étaient illustrés dans les dernières années de l'Empire par le souci alors partagé par les consistoires de la Tremblade et de Saintes de revenir à un respect littéral de la Discipline en refusant parrains et marraines catholiques aux baptêmes et en exigeant que les mariages soient célébrés au temple et non dans des maisons particulières<sup>4</sup>.

La présence du pasteur aux funérailles se diffuse apparemment dans l'ensemble de la consistoriale : en 1826, nous savons que, lors d'obsèques, le pasteur de l'île de Ré accompagne « dans le costume ordinaire de ses fonctions » et dirige le cortège derrière le corps. Cette nouveauté provoque des incidents avec le curé d'une commune de l'île<sup>5</sup>. Ces difficultés sont peut-être à l'origine de la radicalisation des positions du consistoire général de la Rochelle l'année suivante, en 1827. Désormais, les pasteurs doivent figurer « au moins avec un petit collet pour les distinguer des autres assistants<sup>6</sup> ».

---

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1818-1824). Séance du 16 avril 1822.

<sup>2</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 26 août 1822.

<sup>3</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 28 mai 1823.

<sup>4</sup> Sur cette affaire, les pièces sont très dispersées, cf., en particulier AERLR, Consistoire.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 24 mai 1826. ADCM, 103 V 1. Délibération des consistoires intérieurs des Eglises de Saint-Martin-de-Ré et de La Flotte-en-Ré, 8 mai 1826.

<sup>6</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 21 mars 1827.

Les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, si elles sont l'occasion de débats à propos de l'introduction du pasteur dans le déroulement des funérailles, voient bien l'émergence de cérémonies et d'une liturgie encore sommaires. La diffusion de cet usage est bien inégale, aucun modèle liturgique ne semble déterminer les pratiques. Il semble bien qu'ici aucune cérémonie ne fût alors célébrée au temple<sup>1</sup>. L'ensemble des mesures adoptées ont été entérinées par les consistoires généraux : c'est effectivement à eux que revient théoriquement l'application des mesures disciplinaires et liturgiques.

### **Un sens nouveau pour une cérémonie élargie**

#### **De nouvelles réflexions dans les années 1840**

Lorsque commencent à se dessiner les débats entre libéraux et évangéliques dans les dernières années de la Monarchie de Juillet, la question de la liturgie des funérailles apparaît de nouveau. Des propositions liturgiques plus fouillées sont alors faites mais elles ne s'imposent pas. Un volume spécifiquement consacré à la « Liturgie funèbre » est ainsi édité chez Marc-Aurel en 1843<sup>2</sup>. L'ouvrage s'apparente à un recueil de formulaires : à côté d'un formulaire général, figurent des modèles de service funèbre pour « une personne chérie », pour un père ou une mère de famille, pour un enfant... Dans deux des formulaires proposés, contrairement à la Discipline qui invitait les fidèles à rejeter « toute ambition, hypocrisie, vanité et superstition<sup>3</sup> », un discours sur la personnalité du défunt est même prévu.

Ce travail reste elliptique sur les conditions de mise en pratique de cette liturgie. Seuls deux lieux sont évoqués : la demeure du deuil et le bord de la fosse. Il ne paraît pas que ces propositions rencontrent un grand succès. En effet, deux ans plus tard, en 1845, dans un *Choix de psaumes et de cantiques sacrés*, le même éditeur se contente de reproduire la liturgie de Marseille de 1819<sup>4</sup>. Malgré cela, l'idée d'une cérémonie plus étendue semble s'imposer. En témoigne celle proposée dans un *Essai d'une liturgie évangélique...* publié en 1846<sup>5</sup>. Le déroulement de la cérémonie proposée reste des plus sobres mais témoigne un net allongement par rapport aux propositions de 1819. Alors que celles-ci ne proposaient qu'un discours prononcé sur le bord de la tombe, le

<sup>1</sup> Remarques allant dans le même sens dans : « Avertissement sur la pièce qui suit », dans *Le Manuel des malades, ou recueil de lectures édifiantes, à l'usage des malades, des vieillards et des infirmes* [...], Valençæ, Chez Marc Aurel imprimeur-libraire, [1821], p. 178. Texte repris à l'identique comme introduction au volume de 1843 publié par le même éditeur.

<sup>2</sup> *Liturgie funèbre, précédée d'un formulaire pour communier les malades ou infirmes ; à l'usage des familles protestantes*, Valençæ-Paris-Nîmes-Toulouse, Marc Aurel frères, imprimeurs-libraires, 1843.

<sup>3</sup> Discipline des Eglises réformées de France, chapitre 10, article 6.

<sup>4</sup> *Choix de psaumes et de cantiques sacrés, avec une nouvelle musique à tous les versets suivis de quelques Prières et de la Liturgie*, Paris, E. Marc-Aurel, imprimeur-libraire – Valençæ, J. Marc-Aurel, Imprimeur-Libraire, 1845, p. 440-441.

<sup>5</sup> *Essai d'une liturgie évangélique extrait des recueils liturgiques des Eglises protestantes de France, d'Angleterre et de Suisse (...)*, Paris, Delay, 1846, p. 62.

pasteur ou l'ancien entre dans la maison de deuil où il lit des passages de la Bible ; après quoi il accompagne le convoi, avant de faire une cérémonie plus développée au cimetière.

Qu'en est-il dans la réalité des pratiques ? Nous ne disposons que d'une décision contemporaine à ce sujet, celle du consistoire général de la Rochelle prise en 1846. Elle figure au sein du règlement adopté par cette assemblée et semble occuper une position très périphérique puisque la question des inhumations n'est abordée que dans les deux derniers articles du dit règlement :

« Art. 32. Les pasteurs seront tenus d'assister aux sépultures ou du moins de se trouver dans la maison du défunt pour prononcer une exhortation et une prière avant ou après l'inhumation.

En cas d'absence du Pasteur, un membre du Consistoire ou un des assistants lira la liturgie en usage dans la consistoriale pour l'édification commune.

Art. 33. Il y aura dans chaque section un ou plusieurs registres pour tenir note des mariages, des sépultures, des baptêmes et des registres de catéchumènes<sup>1</sup>. »

Ces articles ne font que reproduire les dispositions de 1822. La cérémonie ici exposée reste moins longue que celle préconisée dans les recueils imprimés de cette décennie puisque le pasteur n'intervient qu'une seule fois. La rédaction de ce règlement fut houleuse, les pasteurs libéraux et au premier chef le président du consistoire ayant quitté la séance lorsque ce texte fut mis en discussion<sup>2</sup>. De ce fait, son application demeure problématique. En réalité, les débats autour de la liturgie ne se passent plus dans les consistoires généraux mais dans les consistoires particuliers, plus nombreux et mieux organisés.

C'est ce qui est nettement perceptible dans l'Eglise consistoriale de Saintes lorsque la question revient dans les discussions du consistoire général. En 1847, un ancien de la consistoriale déplore qu'il n'y ait pas « uniformité soit dans la manière de faire le service religieux, soit dans la manière de faire les baptêmes, mariages, enterrements<sup>3</sup> », le partage de l'autorité religieuse entre ancien consistorial et diacres restant indéfini. Une commission est nommée à l'effet de rédiger un règlement et une discipline propres à la consistoriale. La tenue des assemblées protestantes de 1848 fait passer au second plan la question qui reste en suspens, chaque consistoire particulier restant maître de régler les funérailles comme il l'entend.

Ces variations locales sont visibles à propos du passage du convoi par le temple. Dans les brochures consacrées à la liturgie funèbre, l'éditeur anonyme de celle de 1843 se contente de reproduire l'« Avertissement » du *Manuel des mourants* de 1821 où la question est abordée dans le corps du texte. Plus radical, l'*Essai de liturgie...* rejette ce moment possible de la liturgie dans une note de bas de page qui récapitule brièvement la question sans proposer de formulaire : « Ce

<sup>1</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). « Règlement pour l'administration intérieure de l'Eglise consistoriale réformée de la Rochelle » adopté dans la séance du 3 juin 1846.

<sup>2</sup> Cf. chapitre 3, sous-partie : L'impossible régulation interne.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 3 mai 1847.

service est composé d'une lecture d'un cantique, de celle d'une portion de la parole de Dieu, d'un discours et d'une prière<sup>1</sup> ».

Les innovations en ce sens sont difficiles à s'imposer. Dans la petite communauté urbaine de Saintes, ce que laisse deviner les registres du consistoire particulier montre qu'il n'y a pas alors de passage au temple<sup>2</sup>. En 1841, des fidèles de Cozes demandent auprès du consistoire particulier que les corps passent par le temple avant d'arriver au cimetière. La question est soumise aux communautés rattachées à la section desservie par le pasteur résidant à Cozes et sur le refus notamment de celle de Saujon, cette proposition est récusée<sup>3</sup>. A Pons, cette innovation introduite, semble-t-il, au début des années 1840 s'interrompt en 1850 car « cet usage n'est nullement dans l'esprit du protestantisme, qu'il n'est pratiqué presque nulle part<sup>4</sup> ». Nous n'avons trouvé qu'un seul cas où cet usage semble se pérenniser ; c'est dans une communauté de prosélytes assez périphérique, Migron, où la cérémonie funèbre est célébrée fréquemment au temple à partir de 1851<sup>5</sup>.

### Une liturgie qui change de sens.

Au niveau des pratiques, les funérailles et la liturgie de cette cérémonie changent doublement de sens. D'une part, il est désormais très net que la célébration des funérailles participe d'une volonté d'évangélisation et d'approfondissement de la foi, bref qu'elle se destine avant tout aux vivants. D'autre part, elle prend un poids plus lourd dans les activités pastorales.

L'« Avertissement » de l'édition de 1821 prend réellement tout son sens en 1843 : « ces exercices funèbres offrent un intérêt marquant, non-seulement aux Protestants, mais aussi à leurs frères d'une autre communion qui sont dans le cas d'y assister, et qui laissent souvent tomber à cet aspect une partie des préjugés fâcheux qu'ils nourrissaient contre nos principes et notre culte ». Lors des deux vagues d'évangélisation protestante que connaît la Saintonge au XIX<sup>e</sup> siècle – années 1840 et années 1890 – l'une des étapes principales pour qu'une communauté de prosélytes se mette en place est la prédication au cimetière et la liturgie dépouillée qui s'y déploie : autour de Saint-Jean-d'Angély et de Migron en 1844-1849, c'est cette prédication en plein air qui donne l'occasion de diffuser la foi protestante. Un demi-siècle plus tard, les mouvements

---

<sup>1</sup> *Essai d'une liturgie évangélique extrait des recueils liturgiques des Eglises protestantes de France, d'Angleterre et de Suisse (...)*, Paris, Delay, 1846, p. 68.

<sup>2</sup> ADCM 16 J 80\*. Séance du 1<sup>er</sup> octobre 1844.

<sup>3</sup> APJM, Analyse des délibérations du consistoire particulier et du conseil presbytéral de Cozes, 1905.

<sup>4</sup> AERS, Pons. Registre du consistoire particulier, séance du 27 août 1850.

<sup>5</sup> ADCM 16 J 83\*. Registre des inhumations de Migron.

d'évangélisation protestante usent des mêmes outils. Ainsi à Saint-Maigrin, la prédication en 1889 lors de l'inhumation d'un enfant est à l'origine de l'intérêt des populations locales pour le protestantisme. Cela débouche en 1892 sur la construction d'un temple<sup>1</sup>. Les évangélistes ne sont pas dupes de la portée réelle de cette prédication comme en témoigne l'un d'entre eux travaillant dans la partie la plus irrégulière de la Saintonge :

« Je ne me fais pas d'illusion et je sais très bien que tous ceux qui écoutent avec plaisir vos paroles ne sont pas pour cela disposés à vous suivre jusqu'au bout et à rompre la chaîne qui les relie au passé. Cependant, ces réunions occasionnelles ont leur utilité : elles détruisent bien des préjugés, font mieux connaître en quoi consiste la religion de l'Évangile et préparent le terrain pour les moissons futures<sup>2</sup>. »

Il est incontestable que cette liturgie et ces modalités de célébration des funérailles séduisent les prosélytes comme le démontre l'un des rares témoignages de ces derniers : Marguerite Mercereau, une convertie de l'île de Ré, oppose les obsèques catholiques où les personnes « se livrent à leur douleur entièrement, sans que personne leur adresse aucune parole de consolation et de résignation » aux enterrements protestants où « c'est beaucoup mieux : c'est là que l'on entend de bonnes paroles qui nous font rentrer en nous et nous montrent combien notre vie est de peu de durée<sup>3</sup> ».

La sensibilité des pasteurs à la question de la prédication des funérailles évolue nettement autour des années 1840. Ainsi, le recueil de « sermons évangéliques » proposé en 1839 par un ensemble de pasteurs en activité dans le Centre-Ouest n'accorde aucune place à des sermons qu'il serait possible de prononcer lors de funérailles<sup>4</sup>. En revanche, le jeune pasteur Delbart arrivé dans l'île de Ré en 1851 dresse une minutieuse liste de l'ensemble des textes bibliques qu'il prend pour sujet de ses sermons tant pour les grandes fêtes religieuses que pour ses actes pastoraux comme baptêmes, bénédictions de mariages et enterrements<sup>5</sup>. Ce changement d'attitude est aussi perceptible dans la tenue des registres des actes pastoraux.

La décision de faire porter les enterrements sur les registres des actes pastoraux s'impose relativement tardivement sans que cela soit systématique<sup>6</sup>. Une seule Église semble porter les enterrements sur ses registres dès la Monarchie de Juillet : celle de l'île de Ré à partir de 1831<sup>7</sup>,

<sup>1</sup> BEO, 2-16 juillet 1892, n° 13-14, p. 57-58.

<sup>2</sup> AERLR, SC, correspondance n° 6. Rapport de Besançon, évangéliste à Saint-Jean-d'Angély, sur les activités du deuxième semestre 1901, 14 février 1902.

<sup>3</sup> « Marguerite Mercereau ou Simple histoire d'une Conversion. La servante du Pasteur Delbart. Ile de Ré. 1835-1925 » (éd. P. DEZ), *Cahiers de l'évangélisation*, 1933, n° 16, p. 10.

<sup>4</sup> *Sermons évangéliques, par plusieurs pasteurs de l'Église Réformée*, Marennes, J.S. Raissac, 1838.

<sup>5</sup> AERIR. « Notes diverses sur le ministère évangélique de T.A. Delbart », volume n° 1.

<sup>6</sup> Pour mener le plus rigoureusement possible cette étude, il aurait fallu être sûr que nous disposions de tous les registres des actes pastoraux, ce qui est loin d'être certain. À l'exception de ceux de Meschers et de Saint-Georges-de-Didonne et de Saujon-Médis les registres de la consistoriale de Royan paraissent définitivement perdus.

<sup>7</sup> AERIR. Registre des actes pastoraux, 1831-1861.

son isolement du reste des autres communautés, son précoce déclin démographique sont certainement liés à ce souci de dénombrer désormais tous les actes pastoraux. Les autres Eglises qui se dotent ultérieurement de ces registres sont des paroisses nouvelles : à Gémozac, la mise en place de registres d'inhumations est contemporaine des premières demandes de création de la place<sup>1</sup>, 1859<sup>2</sup>. A Etaules<sup>3</sup> et à Meschers<sup>4</sup>, ces registres sont tenus régulièrement l'année après l'arrivée du pasteur. Dans des paroisses fortes d'une plus grande tradition et depuis longtemps dotées d'un pasteur, la décision est plus tardive et contemporaine de l'arrivée de nouveaux pasteurs : à Marennes, c'est après le départ du pasteur « historique », G. Cambon ici depuis la fin des années 1820 qu'un registre apparaît en 1871<sup>5</sup>. Cas similaire à la Tremblade où le pasteur Jean-Pierre Lafon fut installé en 1824. C'est son jeune suffragant et futur successeur qui décide de tenir à partir de 1876 le compte des inhumations alors assurées<sup>6</sup>. Dans la consistoriale de la Rochelle, c'est un souci de statistique paroissiale qui conduit en 1883-1884 le chef-lieu du consistoire et Rochefort à suivre le mouvement<sup>7</sup>. A Mornac, le début de ce registre est encore plus chaotique : au départ, ce sont de simples notes que prend le pasteur Benjamin Vincens-Pelet au soir de sa vie, à partir de 1899. Il y note les décès, les maladies ayant provoqué la mort, les dernières paroles du défunt sans que ces annotations obéissent à un quelconque modèle. Ce n'est qu'avec son successeur que le registre prend la forme d'un véritable registre d'actes pastoraux<sup>8</sup>.

Ailleurs, la décision de tenir un registre des inhumations peut tenir plus clairement du réflexe identitaire. Les pasteurs en charge des minorités évangéliques de la consistoriale de Royan prennent soin de tenir des registres comportant baptêmes, réceptions à la Cène, mariages et inhumations à partir des années 1870<sup>9</sup>.

A Pons, ce qui semble jouer un rôle décisif dans la décision de tenir un registre des inhumations est la Séparation des Eglises et de l'Etat puisque le premier registre régulièrement tenu débute en 1906. N'est pas absente la volonté de compter les fidèles d'une Eglise alors en pleine expansion car au centre d'un important mouvement d'évangélisation. Beurley offre un cas similaire mais encore plus accentué. C'est la réussite d'une prédication à l'occasion d'un

---

<sup>1</sup> ADCM, 104 V 1.

<sup>2</sup> AERS, Gémozac. Registre des inhumations, 1859-1906.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 16\*. Registre des inhumations d'Etaules, 1860-1959.

<sup>4</sup> AERS, Meschers. Registre des inhumations, 1865-1955.

<sup>5</sup> ADCM, 16 J suppl. 33\*. Registre des inhumations de Marennes, 1871-1916.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J 72\*. Registre des inhumations de la Tremblade, 1876-1904.

<sup>7</sup> ADCM, 70 J 3. Registre des inhumations de Rochefort, 1884-1908. AERLR, Registre des inhumations de la Rochelle, 1883-1906 ; registre du consistoire général (1877-1906). Séance du 14 mai 1884.

<sup>8</sup> ADCM, 16 J suppl. 42\*. Registre des inhumations de Mornac. 1899-1930.

<sup>9</sup> ADCM, 16 J suppl. 17\*. Registre des actes pastoraux de l'Eguille ; AERR. Minorités évangéliques de Royan et de Saujon-Médis. Registres des actes pastoraux.

enterrement<sup>1</sup> qui est à l'origine de la décision d'y installer en 1902 un pasteur dépendant d'une œuvre d'évangélisation et dès 1903, Beurlay est pourvu d'un registre des inhumations<sup>2</sup>.

Peu à peu, la participation des pasteurs aux cérémonies funèbres s'impose comme un acte normal et non plus occasionnel ou à la discrétion des familles. La prédication ne se limite plus à quelques mots au bord de la fosse : elle s'étoffe. L'inhumation est désormais un acte qui doit relever exclusivement du pasteur ou, à défaut, de l'ancien. C'est probablement pourquoi les débats autour de la liturgie rebondissent dans les années 1870.

### **Une réflexion orthodoxe intense mais sans unité.**

Lors du Synode de 1872, la question d'une liturgie unique pour les sépultures fut posée par une poignée de conseils presbytéraux mais aucune réponse ne fut apportée<sup>3</sup>. Aux lendemains de cette assemblée, la liturgie est plus fréquemment abordée dans les débats intellectuels des réformés.

Les libéraux paraissent partager l'idée d'un refus d'une liturgie spécifique pour les funérailles et récusant le passage par le temple, restent fidèles à un service funèbre se partageant entre domicile et cimetière<sup>4</sup>. La réflexion semble plus intense du côté évangélique. Les moments et les lieux privilégiés de la cérémonie continuent à faire débat. Au niveau régional, le synode de la VI<sup>e</sup> circonscription, qui regroupe les Eglises évangéliques des deux Charentes, s'accorde sur la nécessité d'uniformiser les pratiques et d'insérer des formulaires pour les funérailles dans la liturgie alors en discussion lors des sessions du Synode national<sup>5</sup>. Dans les brochures sur la liturgie des funérailles alors publiées, tous partagent l'idée qu'il ne peut y avoir que deux moments de prise de parole du pasteur. En 1879, Eugène Arnaud n'évoque que deux temps, le premier non défini – ce qui suppose qu'il laisse la liberté de choix entre maison du deuil et temple – et le deuxième, au bord de la fosse<sup>6</sup>. Lorsque Charles-Louis Frossard présente les funérailles réformées six ans plus tard, il n'envisage que la maison mortuaire et le cimetière<sup>7</sup>. En 1888, Eugène Bersier

<sup>1</sup> AERLR, SC, correspondance n° 5. Lettre de Caris, pasteur de Saint-Jean-d'Angély au pasteur Carpentier, 11 février 1902.

<sup>2</sup> ADCM, 70 J 3. Registre des inhumations de Beurlay, 1903-1922.

<sup>3</sup> BERSIER Eugène, *Histoire du synode général de l'Eglise réformée de France. Paris, juin-juillet 1872*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872, tome second, p. 310.

<sup>4</sup> *Association fraternelle des pasteurs libéraux*, juin 1894, n° 32, p. 24.

<sup>5</sup> *Cinquième synode officieux des Eglises réformées évangéliques de la VI<sup>e</sup> Circonscription (...)*, Marennnes, 1883, p. 15 ; *Sixième synode officieux des Eglises réformées évangéliques de la VI<sup>e</sup> circonscription (...)*, Marennnes, 1884, p. 15.

<sup>6</sup> ARNAUD Eugène [président du consistoire de Crest], *Recueil de formulaires liturgiques pour les ensevelissements*, Toulouse, Imp. A. Chauvin, 1879, in-12<sup>e</sup>, 156 p.

<sup>7</sup> FROSSARD Charles-Louis, *Une corbeille de miettes. Cent et une notices abrégées concernant les principes, l'organisation, le culte, l'histoire et la statistique de l'Eglise réformée de France*, Toulouse, Société des Livres Religieux, 1885, p. 38-40.



prévoit l'intervention du pasteur à deux moments : service au temple et au cimetière<sup>1</sup>. Si nous comparons les contenus des formulaires proposés par Arnaud et Bersier, les différences sont nettes. Ce dernier souligne fortement l'importance des citations bibliques dans une liturgie d'enterrement : le message de la Bible doit constituer le pilier du discours des funérailles. Sur les douze formulaires proposés par Arnaud, trois seulement s'appuient exclusivement sur la Bible, les autres sont empruntés à des sermons de pasteurs anciens ou modernes (Jacques Saurin ou Adolphe Monod), à la liturgie de 1843 voire même à des prédicateurs catholiques (Massillon et Bourdaloue). Le travail de Bersier sert de base à la réflexion de la tendance évangélique et semble ne pas soulever d'opposition de la part des synodes officiels du centre-ouest lorsque ceux-ci l'examinent à la veille du synode du Vigan en 1890 où la question liturgique est débattue<sup>2</sup>. Le Synode du Vigan prend effectivement d'importantes décisions liturgiques concernant le culte du dimanche mais il ne suit pas les prescriptions de Bersier à propos des funérailles.

A la fin du siècle, seule une poignée des Eglises du département a connu l'évolution à laquelle semblait inviter E. Bersier, en prévoyant un service au temple. Il arrive qu'exceptionnellement le corps soit déposé au temple à Marennes<sup>3</sup>, à Montendre<sup>4</sup> ou encore à Saint-Savinien, « pour raison d'affluence<sup>5</sup> » est-il parfois précisé. Les comptes-rendus d'obsèques saintaises laissent à penser que cet usage ne s'est diffusé qu'au tout début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup> sans que le conseil presbytéral ait pris une quelconque décision sur ce sujet. Il est clairement attesté que deux autres Eglises urbaines laissent désormais la possibilité aux fidèles de faire un service funèbre au temple : Rochefort et la Rochelle.

A Rochefort, le conseil presbytéral ne fait que répondre favorablement à la demande de quelques familles de « faire passer par le temple la dépouille mortelle de leurs parents défunts », il estime d'ailleurs que de la sorte « cette cérémonie, transportée au temple, n'a pu que gagner en solennité et en édification<sup>7</sup> ». Cette décision, diffusée par voie de presse, n'est à aucun moment portée sur les registres de délibération du conseil presbytéral, celui-ci devant estimer qu'il ne s'agit d'introduire un nouvel usage et non une norme prescriptive. Une liturgie unique est ici impossible.

---

<sup>1</sup> Reproduite dans LUDBROOK Stuart, *La liturgie de Bersier et le culte réformé en France : « ritualisme » et renouveau liturgique*, Thèse d'histoire des religions et anthropologie religieuse, Université de Paris IV, 1999 (dir. Michel MESLIN), p. 563-570.

<sup>2</sup> Le *BEO* ne donne avis que du sentiment favorable de celui de la V<sup>e</sup> circonscription synodale ; la VI<sup>e</sup> circonscription est aussi favorable ; celui de la IV<sup>e</sup> circonscription reste silencieux sur ce point.

<sup>3</sup> *BEO*, 16 avril 1887, n° 8, p.4.

<sup>4</sup> BPF, Ms 1619/VII-29.

<sup>5</sup> *BEO*, 7 novembre 1896, n° 21, p. 91-92. Un cas similaire est signalé à Saujon pour les obsèques d'un sénateur en 1894.

<sup>6</sup> Mention d'obsèques de ce type dans : *BEO*, 15 février 1903, 1<sup>er</sup>-15 août 1903, 15 janvier 1904, 1<sup>er</sup> mai 1908, 1<sup>er</sup> décembre 1910.

<sup>7</sup> *Le protestant rochefortais. Bulletin mensuel de l'Eglise réformée de Rochefort*, novembre 1893, n° 95.

Le conseil presbytéral de la Rochelle réfléchit longuement sur la question. Elle arrive une première fois dans les débats peu après la disparition du pasteur Louis Delmas. Un conseiller presbytéral proposa

« qu'on étudie les moyens d'accentuer le caractère religieux de nos cérémonies funèbres, le corps pourrait être porté au temple et la prédication pourrait être plus fructueusement écoutée qu'au cimetière avec les intempéries des saisons, une courte prière serait faite au champ de repos. Le drap mortuaire porterait une petite croix, enfin les pasteurs prendraient la robe. »

L'assemblée rochelaise se contente de renvoyer le sujet à l'étude, « aucune solution ne pouvant y être immédiatement donnée, l'ancienne discipline calviniste se born[ant] à écarter des funérailles toute idolâtrie et toute superstition<sup>1</sup> ».

C'est dans les mêmes circonstances et sur les mêmes demandes des fidèles qu'à Rochefort que la cérémonie au temple est décidée en 1896<sup>2</sup>. Non sans débat, le conseil presbytéral va même plus loin dans les usages funéraires du temple. En 1896, il rejette énergiquement l'idée de décorer l'intérieur du temple avec des draperies noires – ce qui conduirait à une ressemblance certaine avec les usages catholiques. Trois ans plus tard, la décoration de la chaire par des draperies noires est décidée et « l'exécution de musique religieuse, par l'orgue ou par d'autres instruments » est laissée au choix des familles<sup>3</sup>. Après cette date, la diversité des services funèbres reste une réalité : dans les années 1900, des familles restent fidèles aux anciens usages de la cérémonie à la maison mortuaire et au cimetière<sup>4</sup>.

Les documents touchant aux Eglises rurales sont encore moins diserts. Entre 1906 et 1914, aucun service funèbre n'est fait au temple de Pons ; en revanche, dans les autres lieux de culte dépendant de l'œuvre d'évangélisation de Pons, il arrive que les cérémonies se fassent dans les temples ou les salles de culte. Il est vraisemblable que les prosélytes majoritaires dans ces petites communautés restent alors, malgré tout, attachés à cette habitude catholique<sup>5</sup>. Dans la presque île d'Arvert, le passage par le temple est si exceptionnel qu'à Mornac le pasteur juge bon de noter cette spécificité lorsqu'elle se produit<sup>6</sup>. Le conseil presbytéral de la Tremblade, quant à lui, laisse « les fidèles absolument libres » à propos du transport des corps au temple<sup>7</sup>. La persistance des cimetières familiaux, souvent bien plus proches de la maison mortuaire que du temple, a dû contribuer au maintien d'un service religieux dans la maison et au cimetière.

<sup>1</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1873-1894). Séance du 13 janvier 1886.

<sup>2</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1906). Séance du 13 avril 1896.

<sup>3</sup> AERLR, registre du conseil presbytéral (1894-1906). Séances des 30 juin 1896, 14 octobre 1896, 16 mars 1898 et 10 juillet 1899.

<sup>4</sup> BMLR, Ms. 2641. Invitations aux obsèques de personnalités rochelaises, c. 1870-1930.

<sup>5</sup> AERS, Pons. Registre des inhumations, 1906-1914.

<sup>6</sup> ADCM, 16J suppl. 42\*. Inhumation de Mme Lordy Jameton, février 1902.

<sup>7</sup> AERIS, la Tremblade. Registre du conseil presbytéral, séance du 24 octobre 1907.

La « modestie » de l'enterrement dans son appareil reste privilégiée par toutes les Eglises. La gratuité et l'uniformité des cérémonies sont rappelées. L'Eglise de la Rochelle refuse ainsi en 1898 l'usage des tentures noires pour les funérailles d'un haut militaire parce que cette introduction semble se rapprocher des classes des enterrements catholiques. En revanche, si toutes les funérailles bénéficient de ces tentures, la question est moins problématique. Dans les Eglises plus modestes, ces aspects ne soulèvent pas d'interrogation. A Saint-Martin-de-Ré, encore en 1892, l'Eglise ne s'occupe pratiquement pas des pompes funèbres : elle ne dispose que d'un drap mortuaire<sup>1</sup>. Il arrive parfois que cet accessoire manque dans les inventaires de 1906 (Arvert, Breuillet, Chaillevette, Royan...) et le plus souvent, le matériel funéraire se limite à des brancards noirs et un drap mortuaire (Etaules, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély...)<sup>2</sup>. Les innovations en la matière sont très rares. A Saintes, les diacres qui refusent des « systèmes et procédés extérieurs » rejettent ainsi la proposition de l'un d'entre eux de « broder le drap mortuaire de quelques passages de la Parole de Dieu<sup>3</sup> » ; on décide toutefois à partir de 1890 de faire une différenciation dans le matériel utilisé : les jeunes filles ont désormais un drap mortuaire blanc.

La discrétion des funérailles réformées reste intangible mais il s'agit désormais de se différencier non seulement des funérailles catholiques mais également des obsèques civiles qui commencent à se multiplier. Ainsi Charles-Louis Frossard oppose les enterrements civils prescrits par l'ancienne Discipline et « les enterrements civils actuels qui sont une manifestation, non d'austérité et de spiritualité, mais d'incrédulité<sup>4</sup> ». Dans la région, les quelques comptes-rendus d'obsèques civiles que nous trouvons dans la presse réformée gardent cependant un ton plus bienveillant<sup>5</sup>. Il arrive que le matériel funèbre de l'Eglise – brancard et drap mortuaire – soit prêté pour des enterrements civils. C'est le cas à Pons qui décide cependant en 1891 que le prêt ne se ferait plus à titre gratuit<sup>6</sup>.

L'introduction d'aspects spécifiquement liturgiques dans les inhumations réformées semble donc s'être faite très progressivement et selon des cheminements extrêmement variés, à la fois selon les spécificités de chaque communauté réformée, selon leur poids démographique et selon la situation de confrontation confessionnelle ou non. Le caractère rural ou urbain de l'Eglise joue ainsi un rôle. Le statut du cimetière, public mixte, public confessionnel ou privé est également un

---

<sup>1</sup> AERLR, Consistoire. Lettre du pasteur Calas au pasteur Good, 26 novembre 1892.

<sup>2</sup> ADCM, 151 V 1. Inventaires des biens des conseils presbytéraux et des consistoires généraux de la Charente-Inférieure, 1906.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 80\*. Séance du 28 juin 1877.

<sup>4</sup> FROSSARD Charles-Louis, *Une corbeille de miettes. Cent et une notices abrégées concernant les principes, l'organisation, le culte, l'histoire et la statistique de l'Eglise réformée de France*, Toulouse, Société des Livres Religieux, 1885, p. 39.

<sup>5</sup> e.g. : *La Réforme des Charentes*, 17 juillet 1897, n° 14.

<sup>6</sup> AERS, Pons. Registre de délibérations du conseil presbytéral, séance du 15 novembre 1891.

facteur important : faire figurer un pasteur est plus fréquent dans le premier que dans le dernier. La réintégration progressive des protestants dans la communauté nationale est aussi un élément expliquant que les réformés peu à peu s'alignent quant à leurs cérémonies funèbres sur la situation commune : leurs funérailles se doivent d'être comme les autres. La coexistence parfois polémique entre catholiques et protestants à la Rochelle pourrait expliquer pour partie la tentation récurrente perceptible dans les décisions de cette Eglise d'affirmer la publicité et la spécificité des inhumations dans son ressort. La chronologie des décisions consistoriales et des travaux liturgiques diffusés au niveau national a montré le fréquent décalage et le retard de ces Eglises par rapport aux débats intellectuels autour de la liturgie. A la fin de la période envisagée, des funérailles liturgiquement célébrées sont partout présentes mais ce sont plutôt des liturgies d'Eglises que d'une liturgie d'Eglise.

## ***2.2. UN DÉTACHEMENT DU MODÈLE CATHOLIQUE.***

Constituant la « religion de la grande majorité des citoyens français », la religion catholique marque le paysage religieux funèbre par les cérémonies faites à l'occasion des funérailles : bénéficier publiquement des pompes catholiques, en être exclu ou les refuser constituent autant de marqueurs indiquant l'importance de la religion catholique dans la structuration de la vie quotidienne. Faire passer le monopole des pompes funèbres extérieures est un autre enjeu de la question.

### ***Les pompes catholiques, reflets de la société humaine.***

Comme le nota Philippe Grandcoing, de belles funérailles, chrétiennes, constituèrent l'un des derniers modes de visibilité de l'Eglise dans les rues<sup>1</sup>. C'est ce que reflètent indirectement les dispositifs des tarifs des oblations qui devaient être offertes par les fidèles et qui sont instaurés au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les Articles organiques du culte catholique prévoyaient parmi les ressources des ministres du culte ces oblations, la loi organisant les fabriques en 1806 chargeant celles-ci de fournir les affaires nécessaires au service des morts tant dans l'église qu'à l'extérieur<sup>2</sup>. Le diocèse de la Rochelle connut trois tarifs successifs<sup>3</sup>. Le premier est adopté par Mgr Demandolx en 1803; il est complété en 1807 par Mgr Paillou. Un nouveau tarif est promulgué en 1825. Enfin, un

<sup>1</sup> Pour les usages catholiques, cf. GRANDCOING Philippe, « La mise en scène du "peuple chrétien" : les funérailles du notable catholique à travers la *Semaine religieuse de Limoges* (1863-1914) », dans *L'Eglise dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX<sup>e</sup> siècle* (dir. Paul D'HOLLANDER), Limoges, Pulim, 2001, p. 255-272.

<sup>2</sup> Cf. D'HOLLANDER Paul, « Marquer sa différence à l'église dans le diocèse de Limoges au XIX<sup>e</sup> siècle », *Lignes, traces et marques de notoriété de l'époque médiévale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Temporalités*, 2004, n° 1, p. 79-94.

<sup>3</sup> Documentation rassemblée en : ADCM, 60 V 1.

dernier règlement est décidé en 1880 par Mgr Thomas. Plusieurs traits saillants se détachent de l'examen de ces documents. Ils reflètent indirectement les modifications du rapport à la mort et de la publicisation des cérémonies funèbres.

Les tarifs enregistrent tout d'abord la hiérarchie sociale des défunts : un abîme sépare la pompe mise en œuvre lors d'obsèques de première classe en ville et la dernière classe payante des obsèques en milieu rural : par le nombre de prêtres auxquels la famille a recours, le nombre d'enfants de chœur assistant à la cérémonie, la première dépense dépasse rapidement la centaine de francs tandis que pour la seconde, les enfants de chœur ne sont pas même prévus et la dépense revient à moins de dix francs. Quant à la quatrième classe, celle des pauvres, gratuite, on y recourt qu'avec répugnance. Elle cesse d'ailleurs d'apparaître en tant que telle dans l'organisation du tarif des oblations sous la Troisième République, la question de la sépulture gratuite des indigents étant rejetée dans le règlement général des oblations.

S'observe un desserrement de la pression sociale à l'égard des attitudes à l'égard de la mort : le supplément du règlement décidé par Mgr Paillou en 1807 légitimait les classes non par le zèle religieux des familles pour honorer leurs morts que par l'appartenance sociale des défunts. « Plusieurs individus cherchant à se soustraire à la Classe du Tarif dans laquelle leur état et leur fortune doivent les ranger pour se placer tous dans la dernière », l'autorité épiscopale dessine toute une hiérarchie sociale des défunts : en ville, doivent être inhumés en première classe « toutes personnes en dignité soit civile, soit militaire, soit ecclésiastique » ainsi que les « riches propriétaires », les négociants, les médecins et les avocats. En seconde classe, se retrouvent les propriétaires aisés, les commerçants, les gros marchands et « ceux qui n'exercent pas une profession purement mécanique ». Dans la troisième classe, figurent les artistes, les aubergistes, les ouvriers... En milieu urbain, c'est donc le rôle social qui dictait les pompes funèbres. Dans le monde rural, les distinctions sont plus simples et se fondent exclusivement sur la fortune : chaque classe correspond au montant de l'imposition payée par le défunt. Conformément plus à une société d'ordres qu'à une société de classes sociales, ces distinctions sont abandonnées dès la Restauration : désormais, les pompes funèbres choisies obéissent moins à une contrainte sociale clairement confirmée par l'autorité religieuse qu'au poids du regard d'autrui et de choix personnels.

Une autre distinction reste plus longtemps importante : la nature de l'espace public dans lequel se déploient les cérémonies funèbres, villes ou campagnes. La présence de l'Église est particulièrement perceptible en milieu urbain. Au départ, la levée des corps n'était pas envisagée par le tarif dans les paroisses rurales. Ce n'est que sous la Restauration que ce déplacement ecclésiastique est prévu. La définition de ce qu'est une ville pour l'autorité ecclésiastique témoigne

de la volonté d'affirmer à la fois plus nettement les différences religieuses lors de la mort que de sans doute, permettre le déroulement de cérémonies plus importantes dans ces espaces pour les enterrements de première ou de seconde classe. Le tarif adopté par Mgr Demandolx en 1803 ne comprenait dans les villes que la Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Rochefort et Saint-Martin-de-Ré. Cinq ans plus tard, le supplément décidé par son successeur, Mgr Paillou, englobe dans cette catégorie l'ensemble des chefs-lieux d'arrondissement ainsi que Pons, Marans, le Château, Saint-Georges et Saint-Pierre-d'Oléron. En 1825, le nombre de localités jugées être des villes se restreint de nouveau à la partie supérieure de la hiérarchie urbaine : en est exclu Saint-Georges-d'Oléron mais se rajoute le port fluvial de Tonnay-Charente, devenu un lieu essentiel du commerce des eaux-de-vie des Charentes<sup>1</sup>. Le tarif des oblations de Mgr Thomas fixé tardivement abolit la distinction entre villes et campagnes.

Dans les faits, en milieu rural, dans les paroisses les plus modestes, il était parfois difficile aux fabriques de réclamer directement des droits aux familles éprouvées par le deuil. Il était jugé préférable de conclure un abonnement entre la municipalité et la fabrique : moyennant une somme versée par la commune, la fabrique et le curé s'engageaient à ne pas réclamer directement d'argent aux familles. La petite paroisse d'Asnières a opté pour cette voie à partir du Second Empire. Avant 1858, il n'était pas en usage ici de réclamer une quelconque oblation aux familles : sur les remarques de l'évêché qui rappelle qu'il s'agit là d'une ressource importante, il est décidé de conclure un arrangement financier avec la commune afin d'éviter de heurter les fidèles<sup>2</sup>. À Sainte-Lheurine, en 1899, la fabrique se montre favorable à l'achat d'un corbillard par la municipalité et à la perte du service extérieur des pompes funèbres, tout simplement parce que « de temps immémorial les intéressés se sont toujours chargés de ce transport<sup>3</sup> ».

Dans les pays où protestants et catholiques sont en situation de rivalité confessionnelle, les curés et les desservants cherchent à donner le plus de visibilité possible aux cérémonies funèbres. Le curé de Cozes, sous le Second Empire finissant, note ainsi que :

« Un grand catafalque pour nos cérémonies funèbres est construit. Il m'a paru important dans nos pays mixtes de donner le plus de pompe possible aux enterrements, seules cérémonies auxquelles les protestants assistent<sup>4</sup>. »

Dans ce contexte, pour les fidèles catholiques, ne pas jouir des cérémonies extérieures du culte lors des inhumations est bien perçu comme une punition publique.

---

<sup>1</sup> PAIRAULT François, « Les expéditions d'eau-de-vie de Cognac par le port de Tonnay-Charente au XIX<sup>e</sup> siècle », *RS4*, t. 2, 1976, p. 121-132.

<sup>2</sup> ADLR, P Asnières. Registre du conseil de fabrique (1835-1901), séances des 11 avril 1858 et 17 mai 1868.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 1 997. Délibération du conseil de fabrique de Sainte-Lheurine, 19 novembre 1899.

<sup>4</sup> ADLR, P Cozes 2. Chronique paroissiale, année 1867.

### Sépultures religieuses et contrôle administratif

Le décret du 23 prairial an XII réglant les sépultures ne prévoyait pas l'absence de religion dans les pompes funèbres et rendait impossible tout changement de culte lors des funérailles. En effet, en cas de refus d'un ministre d'un culte, l'autorité civile, de sa propre initiative ou à la demande de la famille, devait appeler un autre ministre du même culte pour remplir ces fonctions. L'article ayant traité à cette question (art. 19), sans en admettre explicitement la possibilité, envisager le cas d'un refus réitéré des ministres du culte à présider la cérémonie : dans ce cas, « l'autorité civile est chargée de faire porter, présenter, déposer et inhumer les corps ».

L'interprétation de ces dispositifs varia selon les régimes. Une décision impériale du 16 juillet 1806 portait que « tout individu mort doit être porté à l'église du culte qu'il a professé durant la vie, à moins que par un acte authentique de dernière volonté il n'ait exprimé un désir contraire<sup>1</sup> ». Sous la Restauration, les ecclésiastiques du diocèse purent appliquer avec rigueur les décisions canoniques : lorsque le défunt ne s'est pas confessé et n'a pas reçu l'extrême-onction, que sa vie se marque par une hostilité publiquement affichée à l'égard du catholicisme, les curés et les desservants ne manquent pas de rejeter ces défunts hors de l'Eglise. A Saint-Martin-de-Ré, un ancien maire, Rivaille décède au printemps 1824 : c'était « un homme infiniment recommandable, négociant probe, citoyen ami de son pays » mais qui, en religion, tournait « en ridicule toutes les choses saintes et les pratiques de piété ». De ce fait, le refus de sépulture religieuse prononcé par le curé de la ville, s'il apparaît « trop fort sans doute », reste peu contesté par l'opinion publique<sup>2</sup>. En haute Saintonge, comme le note le sous-préfet de Jonzac :

« il n'y a pas un seul prêtre, de ceux qui passent pour attachés à leurs devoirs sacerdotaux, dans cet arrondissement, qui consente à enterrer, avec les cérémonies religieuses, les individus qui n'ont pas voulu recevoir, à l'article de la mort, les sacrements de l'église catholique. M. de Saint-Légier grand vicaire et curé de Jonzac, en donne lui-même l'exemple, chaque fois que l'occasion s'en présente<sup>3</sup>. »

Toutefois, l'omnipotence cléricale en ce domaine a ses limites : elles sont clairement sociales et politiques. Une affaire éclaire précisément quels sont les pouvoirs du clergé en ce domaine et les équilibres entre autorité civile et autorité religieuse : les funérailles du président à la Cour royale de Poitiers, M. de Bonnégens d'Aumont<sup>4</sup>. Agé de 76 ans, il meurt le 21 mai 1825, dit-on « rempli de sentimens religieux dont il avait donné des preuves ; mais [qui] dans ses derniers

<sup>1</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre du Ministre des Cultes au préfet, 8 mars 1811.

<sup>2</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre du maire de Saint-Martin-de-Ré au préfet, 21 juin 1824.

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre du sous-préfet de Jonzac au préfet, 13 septembre 1824.

<sup>4</sup> L'affaire a déjà attiré l'attention. Cf. BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, *Le jeu concordataire dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Le clergé devant le Conseil d'Etat*, Paris, PUF, 1988, p. 203-204. Toutefois, la transformation de l'orthographe de l'un des principaux protagonistes – Bonnegeur au lieu de Bonnégens – et le glissement de la localité – Saint-Jean-d'Angély, une sous-préfecture – en un simple « village » fait que B. Basdevant-Gaudemet minimise le scandale que suscita ce refus de funérailles.

moments, [...] a refusé les secours spirituels et a donné à sa famille la douleur de le voir priver des cérémonies de l'Eglise<sup>1</sup> ». L'historien républicain, Achille de Vaulabelle, se sert de ce refus de funérailles pour dénoncer les empiètements du clergé de la Restauration qui se permettait de rejeter hors des églises « le cercueil des hommes les plus élevés en dignité, des royalistes les plus notoires<sup>2</sup> ». La situation fut plus complexe. Si à Poitiers, Bonnégens d'Aumont était connu par ses actes de piété, à Saint-Jean-d'Angély, on se souvenait surtout de son divorce à l'époque révolutionnaire. Surtout, il refusa ostensiblement à plusieurs reprises de se confesser auprès de l'abbé Boucherie de la Mothe, le curé de Saint-Jean-d'Angély, un simple « curé de petite ville ». Aussi, lorsque le président de Bonnégens fut à l'article de la mort, le curé mit une certaine lenteur à se rendre auprès du mourant, ce qui fit qu'il arriva après le décès. Aussi put-il refuser, avec fondements, de faire une sépulture ecclésiastique. Deux procédures furent alors engagées contre le curé : l'une, à l'échelon local, pour avoir diffusé à Saint-Jean-d'Angély un tiré à part « injurieux » et pourvu de commentaires du numéro du *Mémorial catholique* où était évoquée l'affaire ; l'autre, auprès du Conseil d'Etat, suivant le cheminement de l'appel comme d'abus, l'attitude du curé pouvant entrer dans le cadre des entreprises ou procédés « qui, dans l'exercice du culte, peu[vent] compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injure ou en scandale public<sup>3</sup> ». Dans les deux procédures, tort fut donné au curé : en mars 1826, le Conseil d'Etat retint l'abus de l'attitude du curé mais ne jugea pas utile d'autoriser de nouvelles poursuites à son égard. L'abbé Boucherie de la Mothe avait été en effet condamné par le tribunal correctionnel de Saint-Jean-d'Angély pour injures et diffamations envers la Cour royale de Poitiers et le tribunal de première instance de Saint-Jean-d'Angély. Il fut frappé d'une amende de 200 francs et d'un emprisonnement de 20 jours ; si celle-ci fut remise par le roi, la peine n'en demeure pas moins lourde<sup>4</sup>.

Dans le diocèse de la Rochelle, dès le milieu des années 1820, le pouvoir de régulation des sépultures par l'autorité ecclésiastique se trouve limité avec éclat par les autorités judiciaires et civiles. Cette limitation se renforce sous la Monarchie de Juillet mais elle est opérée selon les mêmes motivations que pour les processions : la défense de l'ordre public. En 1832, le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes explique ainsi les bornes du pouvoir civil quant à l'application du décret du 23 prairial an XII qui chargeait l'autorité civile « de faire porter, présenter, déposer et inhumer les corps ». Si la présentation du corps à l'église implique bien que

---

<sup>1</sup> AN, F<sup>7</sup> 9 772. Lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur, 26 mai 1825.

<sup>2</sup> VAULABELLE Achille de, *Histoire des deux Restaurations jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe (de janvier 1813 à octobre 1830)*, Paris, Perrotin, 1860, tome septième, p. 161-162 (5<sup>e</sup> édition).

<sup>3</sup> Artides organiques des cultes catholiques, article 6.

<sup>4</sup> Outre le travail de B. Basdevant-Gaudet, la documentation sur cette affaire est puisée en : AN, BB<sup>18</sup> 1 284 et ADCM, U 6 713\*.



l'autorité peut exiger l'ouverture des portes de l'église, le Ministère indique que « c'est plutôt un droit qu'un devoir », que l'ouverture de l'église ne doit être exigée qu'en cas de trouble de l'ordre public. Afin d'éviter une instrumentalisation dans les luttes locales, La décision de l'intervention du pouvoir civil dans l'organisation de la sépulture ne doit pas relever de la seule autorité du maire mais être prise par le sous-préfet de l'arrondissement concerné<sup>1</sup>.

Des circulaires diffusées à la fin de la Monarchie de Juillet par les Ministères de l'Intérieur et de la Justice et des Cultes fixent bien l'esprit des hommes du régime quant aux rôles respectifs du clergé et de l'administration civile dans l'organisation des cérémonies funèbres. C'est l'article 19 de la loi du 23 prairial an XII qui est ainsi expliquée. Le pouvoir reconnaît la pleine autorité du clergé sur les cérémonies religieuses : il ne saurait être question d'« attribuer à l'autorité civile le droit de faire ouvrir les portes d'une église dans le but d'y introduire le corps d'un homme à qui le clergé refuserait la sépulture ecclésiastique<sup>2</sup> ». Le Ministère de la Justice et des Cultes reconnaît, quant à lui, que l'article 19 autorise le recours à un autre ecclésiastique en cas de refus d'un premier ministre du culte mais qu'il ne s'agit nullement d'une obligation. L'autorité doit se borner « à faire *présenter* les corps à l'entrée des lieux consacrés au culte » et en cas de refus persévérant du prêtre, elle doit se limiter à faire transporter les corps au lieu des inhumations<sup>3</sup>.

Ce respect des interdits prononcés par l'Eglise catholique autorise indirectement à la mise en place de cérémonies civiles alternatifs à ceux dirigés par le clergé. Un exemple le montre bien : à Loulay, en 1865, meurt une femme mariée civilement et morte d'apoplexie sans avoir pu se confesser. Le curé refuse de faire des funérailles religieuses : les obsèques sont présidées par l'adjoint au maire et puisque les sonneries religieuses sont interdites, on recourt à la cloche surmontant la maison d'un notable et destinée habituellement à appeler les travailleurs<sup>4</sup>. Cette cérémonie est largement improvisée, il n'en est pas de même de celles organisées directement sous l'inspiration de la libre-pensée.

### **Les obsèques civiles, une publicisation de la libre-pensée.**

Dépouiller les obsèques de toute marque religieuse, mettre en place des convois funèbres dépourvus de tout appareil catholique, sans le secours de ministres de culte ne devient une modalité de laïcisation de l'espace public que dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

Assurer la liberté de conscience et le respect des dernières volontés fut la mission que se donnèrent la grande majorité des sociétés de libre-pensée du département : seules celles

<sup>1</sup> ADCM, 59 V 4. Lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, 2 janvier 1832.

<sup>2</sup> ADCM, 59 V 4. Circulaire du Ministère de l'Intérieur, 16 juin 1847.

<sup>3</sup> ADCM, 59 V 4. Circulaire du Ministère de la Justice et des Cultes, 15 juin 1847.

<sup>4</sup> *ICI*, 15 juin 1865.

d'Aigrefeuille et de Tonny-Boutonne ne la mentionnent pas dans leurs statuts. Afin d'assurer cet objectif, il convenait de déposer au siège de la société ses dernières volontés sous la forme suivante :

« Je soussigné nom, prénoms

dédare vouloir être enterré civilement et je charge mes frères de la Libre Pensée (noms et domicile des exécuteurs testamentaires) de faire exécuter ma ferme volonté envers et contre tous<sup>1</sup>. »

Les premières funérailles libres-penseuses attestées dans le département sont organisées par les pionniers de la libre-pensée vivant dans l'île de Ré. Elles ont lieu à Ars en 1865, à l'occasion de l'inhumation de Rosalie Baudet. La pompe donnée à la cérémonie est assez limitée : les cordons du poêle sont tenus par quatre femmes dont deux appartiennent à la société de libre-pensée de la Flotte. Le cercueil est simplement précédé de deux membres de la société et suivi d'« un cortège assez nombreux de parents, de sociétaires et d'amis ». Aucun discours n'est prononcé sur la tombe<sup>2</sup>. Autour de Saint-Jean-d'Angély, des enterrements civils sont signalés parmi les « souvenirs chronologiques de l'année 1867 » imprimés à la fin de l'annuaire départemental édité par Eugène Lemarié en 1868<sup>3</sup>.

Le cérémonial développé lors des obsèques se sophistique au cours de la période. En 1864, la Libre-Pensée de l'île de Ré se contente d'indiquer comme un devoir à ses sociétaires d'assister aux obsèques des membres disparus. En 1882, Le véhément *Avenir de la Libre Pensée des Travailleurs démocrates* de Rochefort explique clairement les raisons de cette obligation : « l'aspect imposant d'une société affirmant au grand jour l'indépendance de l'homme » atténuée « les terreurs qu'engendre la mort sur tous les esprits faibles », il affirme surtout, aux yeux de tous, la solidité des croyances libres-penseuses. Dans cette perspective, le convoi funèbre est mûrement réfléchi et est pensé comme une alternative totale et globale au convoi catholique : la marche s'ouvre par deux membres du bureau ; les sociétaires forment la haie de chaque côté du cercueil et les porteurs doivent être des membres de la société. Si le cérémonial marque clairement une société irréligieuse, les marques libres-penseuses sur le drap mortuaire de la société rochefortaise restent discrètes : elles se limitent à une torsade rouge à chaque coin du drap, à un liséré rouge et aux initiales L.-P. placées au centre du tissu. Aucune bannière n'était prévue.

Sous le Second Empire, afin d'éviter l'accusation de politisation de la société, les discours sur la tombe des défunts étaient proscrits dans le premier règlement de la société flottaise. En 1874, lors de ce qui fut sans doute l'une des premières fois où Camille Magué prit la parole pour parler du défunt, la nouveauté de la pratique et l'émotion qui l'étreignait l'empêchèrent de

<sup>1</sup> Statuts de la société de libre-pensée de Rochefort (1882).

<sup>2</sup> *Journal de Saint-Jean-d'Angély*, 16 avril 1865, n° 16.

<sup>3</sup> *Annuaire de la Charente-Inférieure pour 1868 (année bissextile) publié par Eug. Lemarié, Membre de plusieurs Sociétés scientifiques et agricoles*, Saint-Jean-d'Angély, Eugène Lemarié imprimeur-libraire, sans date, p. 151 et 153.

prononcer le discours prévu<sup>1</sup>. Signe de la publicisation de la libre-pensée, les statuts de la société de la Flotte révisés et promulgués sous la Troisième République ne comportent plus de dispositions interdisant la prise de parole publique<sup>2</sup>. Les oraisons funèbres constituent un moyen essentiel de la diffusion et de l'acculturation de la libre-pensée<sup>3</sup> : *L'Émancipation sociale* de Beauvais prévoit qu'« un ou deux citoyens devront prendre la parole pour le dernier adieu ». Peu de sociétés, cependant, se soucient d'en conserver mémoire : c'est le cas, unique, de l'un des derniers groupes nés en Charente-Inférieure, celle de Neuvicq dont les discours doivent être transcrits sur un registre *ad hoc*. Outre la participation au convoi funèbre, les libres-penseurs de Beauvais inscrivent dans la cérémonie qu'il soit jeté sur la bière une pensée. Un drap mortuaire ouvertement libre-penseur est confectionné : le fond en est rouge, le pourtour violet et une pensée violette est brodée en son centre. Le cortège est précédé d'un étendard. Un protocole identique est suivi dans la société créée peu après à Neuvicq, la bannière portant « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais qui (*sic*) te fut fait ».

La franc-maçonnerie n'a pas une position univoque sur la question. Sont symptomatiques à cet égard les funérailles de deux francs-maçons de Saint-Jean-d'Angély. Pierre-Benjamin Feniou, initié sous la Restauration et décédé en 1849, mourut accompagné des « secours et [des] consolations de la religion » : il obtint des obsèques religieuses auxquelles participent « les Francs-maçons revêtus de leurs insignes ». En 1867, les obsèques d'Edmond Mériel, purement civiles, faites en présence des membres de l'*Egalité Régénérée* et des « libres penseurs des environs » donnent lieu à la formation de la chaîne d'union maçonnique. La participation de la société orphéonique de Saint-Jean-d'Angély porte illustration de la faible contrainte religieuse déjà perceptible dans les comportements funéraires dans ce chef-lieu d'arrondissement<sup>4</sup>.

Au contraire des sociétés de libre-pensée, les loges maçonniques ne fixèrent pas pour obligation à ses membres de recourir à des obsèques civiles. *Le Progrès social*, la loge de Saint-Pierre-d'Oléron née en 1904, s'était donnée pour objectif de lutter contre l'influence cléricale dans l'île. Pourtant, le règlement qu'elle promulgue en 1909 prévoit des démonstrations maçonniques lors des funérailles des membres de l'atelier. Sont distinguées les funérailles religieuses, les funérailles laïques et maçonniques et les funérailles laïques non maçonniques. Dans

<sup>1</sup> *La Charente-Inférieure*, 8 février 1874, n° 12.

<sup>2</sup> *Statuts modifiés les 28 décembre 1890 et 25 janvier 1891 de la Société La Libre-Pensée de l'île de Ré fondée le 11 juin 1864, autorisée les 27 février 1883 et 28 janvier 1891*, La Rochelle, Imp. nouvelle N. Texier, 1891, 25 p.

<sup>3</sup> Cf. PEROUAS Louis, « Les libres penseurs devant la mort : un corpus de discours funéraires », dans *Libre Pensée et Religion Laïque en France de la fin du Second Empire à la fin de la Troisième République*, Strasbourg, CERDIC Publications, 1980, p. 211-230. [repris dans *Culte des saints et anticléricalisme. Entre statistique et culture populaire*, Paris-Ussel, Musée du Pays d'Ussel-Rencontre des historiens du Limousin, 2002, p. 251-271].

<sup>4</sup> *Journal de Saint-Jean-d'Angély*, 3 mars 1867, n° 9.

le cas de funérailles religieuses, il est toujours envisagé de faire une « démonstration maçonnique », les frères devant attendre le départ du clergé pour se décorer de leurs insignes et un cérémonial analogue aux obsèques maçonniques doit être suivi<sup>1</sup>.

### **Municipalisation et laïcisation inachevée des pompes funèbres.**

Le décret de prairial an XII complété par celui du 18 mai 1806 avait décidé qu'en principe le monopole des pompes funèbres appartenait aux fabriques et aux consistoires. Dans les faits, en ce qui concerne les pompes funèbres extérieures aux lieux de culte, la modicité des ressources des fabriques, le passage progressif du transport à bras des cercueils à un transport par corbillard fait que l'essentiel du matériel funèbre est fourni par les municipalités. C'est par exemple le cas à Marennes, dès la fin de la Monarchie de Juillet. L'autorité municipale fixe alors qu'« un seul corbillard sera affecté au transport des corps aux lieux de sépulture, pour les besoins des deux cultes, dans toute l'étendue de la commune de Marennes<sup>2</sup> ». Aux débuts de la Troisième République, la disparition du monopole des pompes funèbres fit partie des revendications des républicains les plus avancées. A Matha, la mesure fut réclamée dès 1880 par une partie des habitants<sup>3</sup>. Une pétition fut aussi faite dans la localité voisine de Sonnac pour que des obsèques civiles ou d'une autre religion puissent être faites afin de supprimer les émoluments versés au curé par la municipalité pour la célébration des obsèques catholiques<sup>4</sup>. Toutefois, dans bien des communes où maire et curé marchent du même pas, des arrangements sont opérés pour alléger la charge financière pesant sur la fabrique pour le transport des corps. La municipalité d'Angoulins décide l'acquisition en 1885 d'un corbillard et à l'unanimité la fabrique renonce à revendiquer ses droits pour les pompes extérieures des cérémonies funèbres<sup>5</sup>. Dans des terres de rivalité confessionnelle, en revanche, l'attitude est sensiblement différente. En 1883, apprenant l'acquisition par le conseil municipal d'un corbillard, la fabrique d'Arvert témoigne son hostilité à la municipalisation de ce service :

« [le conseil de fabrique] déclare se désintéresser entièrement du projet d'acquisition (*qui est un fait accompli*) d'un corbillard proposé par la commune d'Arvert, et laisser la liberté à chacun de faire porter aux cimetières comme il l'entendra<sup>6</sup>. »

Le conseil presbytéral d'Arvert adopte une position symétrique : il indique que « son approbation est d'avance et en principe acquise à toute mesure tendant à effacer les différences

<sup>1</sup> BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 98. Règlement particulier de l'atelier, *le Progrès social*, envoyé en juin 1909.

<sup>2</sup> ADCM, E dépôt 55/229. 2 D 1\*, fol. 144-146.

<sup>3</sup> AN, F<sup>19</sup> 5 964. Brouillon de la lettre du Ministre des Cultes au préfet, 20 mai 1880.

<sup>4</sup> *ICI*, 8 mai 1880.

<sup>5</sup> ADCM, 223 V 3. Séance du 9 septembre 1885.

<sup>6</sup> ADCM, 2 O 100. Délibération du conseil de fabrique d'Arvert, 4 février 1883.

regrettables et dangereuses au point de vue politique et social, établies et entretenues par les diverses confessions religieuses<sup>1</sup> ». A Saint-Augustin, la fabrique ne consentit à renoncer à son monopole extérieur qu'à la condition que la municipalité permette l'apposition sur le corbillard d'une croix lors des enterrements catholiques<sup>2</sup>.

Le contrôle exclusif par la municipalité des pompes funèbres extérieures aux lieux de culte ne devint une réalité que par la loi du 28 décembre 1904<sup>3</sup>. Alors que le *Bulletin religieux* titra simplement sur « la loi contre les fabriques<sup>4</sup> », L'interprétation que fait la *Croix de Saintonge et d'Aunis* de cette loi montre que la mesure fut perçue dans toute son ampleur, comme l'une des mesures parmi d'autres qui visent à restreindre la religion dans l'espace public :

La fabrique dans les communes rurales n'avait point usé de ce droit pour tout ce qui était extérieur à l'Eglise. Les communes fournissaient le char funèbre et payaient même, chaque année, une somme à un entrepreneur qui se chargeait de transporter les défunts de leur domicile à l'église et de l'église au cimetière. (...) En réalité, la perte matérielle est donc nulle dans nos paroisses rurales, insignifiante pour les paroisses moyennes et importante seulement pour trois ou quatre villes de notre département.

Voilà notre avis sur la perte matérielle qui résulte de cette loi. Mais elle a une importance morale bien plus considérable. Elle montre les intentions haineuses de la secte maçonnique qui nous gouverne. Elle restreint encore notre liberté. Elle constitue un nouvel anneau de cette chaîne qui doit progressivement réduire les Français à l'état d'esclave. Elle est un pas en avant vers le collectivisme<sup>5</sup>. »

La religion s'avère inégalement visible et contestée lorsque les pompes funèbres passent sous le contrôle exclusif des municipalités. En 1906, les catholiques de Saintes protestent hautement contre le fait que le drap mortuaire fourni par l'Administration et recouvrant le char « n'était pas revêtu de la *Croix*, insigne de tout chrétien<sup>6</sup> ». La situation est inversée à la Rochelle sept ans plus tard, lors du renouvellement de la concession des pompes funèbres aux Hospices civils de la ville. Le règlement alors adopté par la commission administrative rejette la proposition d'autoriser « les groupements à utiliser des garnitures et des draps mortuaires leur appartenant<sup>7</sup> ». Or, dans le matériel mis à disposition figurent seulement des ornements avec des emblèmes religieux ou des ornements sans aucun signe distinctif : rien n'est prévu pour que des symboles libres-penseurs puissent s'afficher sur le drap ou la voiture mortuaire. Cette décision déclenche de violentes protestations de la part de la société de libre-pensée de la Rochelle et de la bourse du Travail de la Pallice<sup>8</sup>. Un peu plus tard, la *Solidarité républicaine* dénonce une plus profonde inégalité de traitement :

<sup>1</sup> ADCM, 16 J suppl. 3\*. Séance du 5 avril 1883.

<sup>2</sup> ADCM, 2 O 1 726. Délibération du conseil de fabrique de Saint-Augustin, 16 mars 1902.

<sup>3</sup> Cf. BERTRAND Régis, « Limites d'une laïcisation de la mort », dans *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux* (dir. Jean-Pierre CHANTIN et Daniel MOULINET) Paris, Editions de l'Atelier, 2005, p. 37-49.

<sup>4</sup> BR, t. XLI, 7 janvier 1905, n° 28, p. 344-345.

<sup>5</sup> CSA, 15 janvier 1905, n° 656.

<sup>6</sup> *Le Moniteur de la Saintonge*, 4 janvier 1906, n° 2 033.

<sup>7</sup> AMLR, 29 W 1\*. Registre des décisions adoptées par la commission des finances, séance du 30 avril 1913.

<sup>8</sup> SR, 24 mai 1913, n° 329 ; 31 mai 1913, n° 330.

« Non seulement l'administration des Hospices civils a institué deux sortes de drap, l'un recouvert d'une croix, l'autre uniformément noir, mais encore la qualité de l'étoffe est profondément dissemblable. Alors que pour le premier le drap est neuf et de belle qualité, pour le second on utilise un drap frippé (*vis*) et rougi par l'usage<sup>1</sup>. »

A la Rochelle, les libres-penseurs n'obtinrent pas gain de cause et furent forcés de recourir au drap mortuaire fourni par les Hospices civils, sans qu'ils puissent apparemment imposer la présence d'un signe libre-penseur<sup>2</sup>.

Dans les communes rurales, rares sont celles qui, comme Neulles, prévoient que le corbillard soit « mis à la disposition de tous les habitants, sans distinction de culte ni de croyance<sup>3</sup> ». Même après 1904, maire et curé considèrent comme réservés exclusivement au culte catholique le corbillard et le drap mortuaire qui servaient jusque-là aux inhumations catholiques servent à un autre usage. En 1906, le maire de Saint-Just-Luzac démontre tout son mauvais vouloir à l'occasion de l'enterrement d'une libre-penseuse dans sa commune et, par une attitude, semble-t-il volontairement dilatoire, empêche le déroulement normal des obsèques<sup>4</sup>.

En 1909, plusieurs incidents montrent la lecture contradictoire qu'il pouvait être faite de la loi sur le monopole des pompes funèbres : à Cramchaban, lors d'un enterrement civil, le corbillard appartenant à la commune ne pouvant pénétrer dans le cimetière, une famille demanda à user du brancard servant à transporter les cercueils jusqu'aux tombes : celui-ci leur fut refusé et la famille ayant intenté une poursuite au maire pour n'avoir pas obligé le curé à accorder le brancard fut déboutée parce que le conseil de préfecture estima « que le maire ne pouvait contraindre le curé à faire sortir de l'église le brancard qui fait partie des objets inventoriés<sup>5</sup> ». En haute Saintonge, à Léoville, le maire, sans doute sur les conseils du curé, crut pouvoir refuser le brancard communal lors d'un enterrement protestant. La famille poursuivit avec succès le maire et le curé qui furent condamnés<sup>6</sup>.

\*

\*        \*

L'extériorisation de la foi religieuse sur la voie publique montre la fragilité de l'identité religieuse catholique théoriquement dominante en Charente-Inférieure. Le peu de ferveur religieuse de la Saintonge et de l'Aunis se fait directement sentir sur l'importance des convois religieux circulant dans les rues. Inversement, s'il est rare que les rivalités confessionnelles

---

<sup>1</sup> SR, 6 septembre 1913, n° 343.

<sup>2</sup> SR, 7 mars 1914, n° 569.

<sup>3</sup> ADCM, 2 O 1 248. Délibération du conseil municipal de Neulles, 12 décembre 1909.

<sup>4</sup> JM, 29 juillet 1906, n° 30 ; 5 août 1906, n° 31 ; 12 août 1906, n° 32.

<sup>5</sup> CSA, 21 novembre 1909, n° 1 011.

<sup>6</sup> ADCM, 2 O 860. Extrait des minutes de la justice de paix de Jonzac, 9 janvier 1909.

débouchent sur des violences physiques, les terres mi-parties, protestante et catholique, furent souvent l'occasion de concurrences symboliques pour l'occupation de la rue. A ce titre, les funérailles sont le support d'un triple phénomène. Le pouvoir de l'Eglise catholique dans l'organisation des convois funèbres se trouve réduit. Une nouvelle occupation physique de la rue par les libres-penseurs émerge : les funérailles civiles constituent la cérémonie essentielle assurant la visibilité de la libre-pensée. Enfin, l'organisation balbutiante d'un ensemble de cérémonies liés à l'accompagnement du défunt à sa sépulture participe de la reconnaissance publique des réformés.

Cette visibilité des identités religieuses par des cortèges parcourant la voie publique n'échappe cependant pas au contrôle du pouvoir civil qui joue un rôle prépondérant mais le plus souvent discret dans leur régulation. Encore plus que dans d'autres domaines, l'interprétation des textes législatifs prime sur leur application stricte : les circulaires successives prises par les ministres et les préfets dessinent un cadre interprétatif variant en fonction de la nature des régimes qui les voient naître et de la situation locale. De manière globale, même quand les cérémonies extérieures restent possibles dans les rues et les espaces publics, elles ne traduisent plus ici une position dominante de ceux qui y participent mais plutôt une reconnaissance indirecte de la pluralisation du champ religieux et de la sécularisation de la société : au commencement du XX<sup>e</sup> siècle, soit les identités religieuses et irrégieuses coexistent dans la rue, soit elles disparaissent de la structuration du paysage communautaire. La rue est bien l'un des espaces publics où l'emprise religieuse est la plus contestée.

**CONCLUSION GENERALE.  
L'ECLATEMENT DES IDENTITES  
RELIGIEUSES DANS LES TERRITOIRES.**



Philippe Martin l'avait naguère noté : « l'espace est un des rares sujets qui permette de travailler sur l'ensemble du monde chrétien, qu'il s'agisse des laïcs ou des clercs<sup>1</sup> ». L'accès et l'usage d'un espace commun à tous, la publicisation du culte constituent des enjeux tant pour les croyants que pour les incroyants, tant pour les protestants que pour les catholiques.

Le choix de la Charente-Inférieure comme observatoire de ces phénomènes pouvait apparaître hasardeux, étant donnée la médiocre réputation religieuse de ce département. François Pairault dessina ainsi les deux Charentes comme « une région irréligieuse de longue date<sup>2</sup> ». Ce qu'écrivit au soir de sa vie, sous le Second Empire, Hippolyte Joly d'Aussy, un notable de Saint-Jean-d'Angély, résume assez largement l'opinion communément partagée sur l'Aunis et la Saintonge :

« Il faut dire ici franchement quelle est l'opinion de nos campagnards envers leurs pasteurs : ils les voient en général, avec plaisir venir se fixer au milieu d'eux ; ils regardent comme un honneur d'avoir leur église en bon état et où on dit la messe ; ils y assistent quelquefois le dimanche, ont soin de faire baptiser leurs enfants, s'intéressent à ce qu'ils fassent leur première communion et les engagent à se marier à l'église, parce *qu'ol est plus jolit* ; mais là se bornent, pour le plus grand nombre, les démonstrations de catholicisme. Les femmes sont beaucoup plus assidues aux offices et à tous les exercices de piété, et en retirent aussi plus de fruits. Il est rare que les enfants continuent longtemps à suivre les commandements de l'Eglise. Il n'y a donc, dans la partie de la Saintonge formant notre arrondissement, ni sympathie prononcée, ni hostilité envers le clergé ; il y a *indifférence*, et ce sentiment s'affaiblit graduellement dans les paroisses où les respectables prêtres, qui y résident, montrent des vertus dignes des premiers siècles du christianisme<sup>3</sup>. »

Par-delà la rhétorique bien-pensante perceptible dans ce texte soulignant le rôle de « saints prêtres » dans la restauration du sentiment religieux, l'auteur ne fait que décrire la situation de la région sur laquelle rayonne Saint-Jean-d'Angély et ce jugement a été trop souvent extrapolé à l'ensemble du département. Malgré cette limite, ce diagnostic offre l'une des raisons pour lesquelles la religion a de si grandes difficultés à s'affirmer dans l'espace public et pourquoi ses assises sont si fragiles.

---

<sup>1</sup> MARTIN Philippe, *Espaces et chemins du sacré. La géographie religieuse dans le Toulousain et le Saintois (vers 1580 – vers 1880)*, Thèse de doctorat en histoire moderne, Université de Nancy 2, 1993, p. 5.

<sup>2</sup> PAIRAULT François, « Antidéréalisme et bonapartisme dans les Charentes : les troubles religieux de 1868 », *RS.A.*, t. 19, 1993, p. 95.

<sup>3</sup> JOLY D'AUSSY Hippolyte, *Chroniques saintongeaises et aunisiennes*, Saintes, Pathouot et Fontanier libraires, 1857, p. 617.

La Charente-Inférieure n'échappe pas au phénomène de restauration, de reconstruction voire de construction touchant l'Eglise catholique et les Eglises réformées au cours du long XIX<sup>e</sup> siècle. Certes, pour nombre d'indicateurs – écoles religieuses, maillage paroissial, pèlerinages –, les points d'acmé atteints dans le département restent relativement bas et surtout extrêmement précaires, cette faiblesse ne doit pas les faire négliger. La place que réussit à occuper la religion dans la structuration de l'espace public est pour le moins contrastée : elle se comprend par l'intervention dans la sphère religieuse d'acteurs aux logiques contradictoires et par une inscription spatiale du fait religieux fragmentée et différenciée.

### **1. UNE PRESENCE CONTRASTÉE DE LA RELIGION DANS L'ESPACE PUBLIC CHARENTAIS.**

A l'échelle de la Charente-Inférieure, les modalités d'affirmation et du retrait du religieux de l'espace public ne se réalisent pas de la même manière et au même rythme. Certains territoires, plus que d'autres, se montrent plus sensibles à l'empreinte religieuse et constituent de relatifs isolats où la religion conserve un rôle structurant dans les identités locales. Peuvent être différenciés cinq formes d'espace qui se traduisent par des occupations différenciées du fait religieux : les villes ; le monde insulaire ; les terres de coexistence religieuse ; les terroirs où au moins une partie des marqueurs identitaires catholiques demeure respectée et recherchée et enfin, les terres sinon irréligieuses, du moins indifférentes.

Le milieu urbain est ainsi loin d'être un espace uniformément irréligieux : les identités évoluent au fil du siècle. Pons, avant de devenir le fief politique d'Emile Combes, se caractérise jusqu'à la fin du Second Empire, par une influence prépondérante de l'Eglise catholique en son territoire. Disposant de deux paroisses, d'une institution ecclésiastique puissante et de la maison-mère d'une congrégation diocésaine, la ville jouit d'un tissu catholique extrêmement dense : ce n'est que dans le XIX<sup>e</sup> siècle finissant que l'Eglise réformée dispose d'une visibilité équivalente et que naît une loge, foyer durable mais vacillant dont l'un des objectifs est bien de lutter contre l'influence cléricale. Parmi les chefs-lieux d'arrondissement, seul Saint-Jean-d'Angély se distingue par la précocité et la récurrence de la lutte contre le rôle structurant de la religion dans son espace. Le principal établissement secondaire de la ville tenu alternativement par des laïcs, des prêtres et des congréganistes témoigne de ces inflexions. À la fin du siècle, si le réseau des équipements catholiques y reste dense, si la puissance du catholicisme s'affirme matériellement par d'imposants bâtiments congréganistes, le catholicisme structure moins l'espace communal qu'un espace qui lui est propre, coexistant avec un espace public désormais majoritairement laïcisé. La communauté réformée de la ville, bien que renouvelée par l'évangélisation protestante, demeure discrète. À Rochefort, le protestantisme a une plus grande visibilité dans la ville mais,

pour le reste, la densité des congrégations, le renouvellement du bâti religieux ne doivent pas masquer que, du fait de l'importante population ouvrière que réunit le port militaire, les forces irrégieuses sont, sinon nombreuses, du moins véhémentes et toutes les municipalités républicaines à partir du début des années 1880 firent preuve d'un anticléricalisme de principe qui devint le plus souvent effectif. La Rochelle dispose au cours du siècle concordataire de dispositifs charitables et scolaires distincts sur un plan confessionnel mais les rivalités religieuses éclatèrent rarement au grand jour. Comme le rappelle le pasteur Louis Delmas,

« Aujourd'hui, catholiques et protestants vivent dans les meilleurs termes dans la cité rochelaise ; les mariages mixtes y sont nombreux et, malgré les graves inconvénients de ces alliances au point de vue de la ferveur et du zèle, les bons rapports ne sont point altérés<sup>1</sup>. »

Saintes offre un autre cheminement : longtemps, elle passa pour une ville où l'influence cléricale et catholique était prépondérante. Avec une population moindre que celle de la Rochelle, le réseau paroissial est presque équivalent à celui du chef-lieu ; les congrégations y sont nombreuses. Toutefois, au contraire de la Rochelle ou de Rochefort, les églises ne firent pas ici l'objet de vastes campagnes de construction ou de déplacements sur le territoire communal. L'équilibre ne bascule que sous la Troisième République : d'une part, les chemins de fer attirent une forte population ouvrière qui alimente sans aucun doute la libre-pensée locale ; d'autre part, les protestants, peu nombreux, jusque-là très discrets, ont un plus grand rayonnement avec la Mission Mac-All et le nouveau temple, inauguré en 1906. S'observe progressivement une pluralisation du paysage religieux local.

Les relations avec les arrières-pays ne contribuent pas peu aux modes de présence du religieux dans l'espace public à Marennes et à Jonzac. Dans la première de ces petites villes, abritant une forte minorité protestante, l'émulation confessionnelle fut la règle pendant la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle ; à partir des années 1870, s'opèrent un glissement et un rapprochement entre identité laïque et identité protestante. A cet égard la localisation de la loge maçonnique est des plus symboliques. Il s'agit de l'ancien local de l'école protestante de filles dont la disparition avait été provoquée par une municipalité « cléricale » au milieu des années 1880. Jonzac, au cœur d'un territoire où la religion catholique reste à l'honneur constitue un terrain de choix pour l'affirmation de la religion catholique dans l'espace public : son pensionnat congréganiste doublé d'un hôpital rayonnant sur l'ensemble de l'arrondissement, le maintien des processions sur la voie publique, l'impossible installation d'une loge maçonnique durable, la faiblesse du pôle libre-penseur en sont autant de signes.

---

<sup>1</sup> DELMAS Louis, *L'Eglise réformée de la Rochelle. Etude historique*, Toulouse, Société des livres religieux, 1870, p. 355.

Le milieu insulaire représente un monde résolument à part : si l'île de Ré apparaît plus détachée du catholicisme que l'île d'Oléron, les comportements religieux et la visibilité que réussit à acquérir la religion catholique dans ces espaces tranchent avec ceux observables dans le reste du département. Le legs de l'Ancien Régime n'est pas négligeable : des ordres religieux présents avant 1789 réussissent à se réimplanter après la tourmente révolutionnaire. Pourtant, du fait de l'isolement îlien, l'encadrement paroissial et surtout congréganiste fut extrêmement fort. Malgré la timide croissance d'un protestantisme insulaire et la participation des notables protestants aux affaires de la Cité, Oléron est l'un des territoires où la laïcisation du système scolaire s'opéra le plus difficilement et où les manifestations extérieures du culte catholique ne furent jamais entravées. Dans l'île de Ré, on observe cette situation plutôt dans la partie occidentale de l'île, la plus archaïque et la plus isolée ; en revanche, dans le canton de Saint-Martin-de-Ré, Sainte-Marie se distingue par la faiblesse de la marque religieuse tandis que dans le petit port de la Flotte, alors que dans la première moitié du siècle, quelques incidents se produisirent entre protestants et catholiques à propos de la place prise par la religion de la majorité dans l'espace public, à partir du Second Empire, les luttes se structurent entre libres-penseurs et catholiques.

Quelques territoires virent coexister en permanence communautés protestante et catholique. Ils se concentrent dans la presqu'île d'Arvert, se prolongent sur la rive septentrionale de la Seudre et sur le littoral girondin. Dans ces espaces-ci, la compétition plus ou moins feutrée fut bien la règle entre les cultes : les deux tentèrent de disposer de leurs propres écoles, de lieux de culte neufs ou agrandis. La présence d'un adversaire religieux provoqua une logique de distinction religieuse. L'espace public ici se confessionnalisa clairement, surtout après les décennies centrales du XIX<sup>e</sup> siècle. Ailleurs, la présence d'une minorité protestante provoqua une émulation interconfessionnelle mais elle disparut, semble-t-il, avec la Troisième République. C'est le cas des petites communautés rurales de l'intérieur des terres comme Gémozac.

L'irruption de prosélytes protestants constitua aussi une nouveauté dans la partie de la Saintonge située à l'est d'un axe allant de Saintes et Saint-Jean-d'Angély. Elle se traduisit dans un premier temps par l'apparition de structures protestantes mais, dans un second temps, émergent des foyers libres-penseurs : l'implantation du protestantisme annonce ici le détachement religieux.

Quelques rares régions rurales se détachent par une restauration dans l'ensemble réussie de la religion catholique dans l'espace public. C'est d'une part la région des marais bordant la Vendée – cantons de Courçon et de Marans – et d'autre part une zone centrale de la Saintonge s'étendant de Cozes à Jonzac en passant par Saint-Genis-de-Saintonge. Il est probable que ce maintien d'une

identité catholique clairement affirmée dans le territoire de la commune s'explique par la perpétuation de sociabilité et de relations de dépendances engendrant un important sentiment d'appartenance catholique. L'influence de grandes familles de la noblesse légitimiste – les Dampierre, les Saint-Légier, les Cugnac – ou même orléaniste – les Duchâtel – dut y jouer un rôle décisif.

Enfin, l'immense majorité du département se caractérise bien plutôt par une indifférence religieuse qui s'exprime par une grande modestie de la religion dans le paysage communautaire. Cette indifférence ne signifie pas un total détachement à l'égard du catholicisme mais plutôt un catholicisme qui ne se vit que de manière saisonnière, aux grands moments de la vie. Ceci implique, sur un plan spatial, qu'on retrouve trace de la religion dans le cimetière mais non sur la voie publique, que les églises sont rarement construites à neuf ou agrandies et que, si l'on se montre intéressé par l'obtention d'un titre paroissial pour sa commune, c'est surtout pour éviter de devoir déboursier quelque argent en faveur de l'église voisine et pour bénéficier des secours d'une religion, plus comprise comme une structure mise à disposition du public que comme une foi que l'on pratique. Dans ces espaces, l'archaïsme prime sur la modernité religieuse.

Malgré ces différences régionales, plusieurs éléments communs expliquent la structuration du paysage religieux de la Charente-Inférieure.

## **2. UNE CONSTRUCTION ENTRE CONTRAINTES ADMINISTRATIVES ET BESOINS RELIGIEUX.**

De l'espace administratif à l'espace vécu en passant par l'espace matériel, l'Etat et, de manière plus large, les autorités civiles, imposent leur marque dans l'organisation des espaces publics religieux.

Le rôle de l'Etat dessiné au terme de cette enquête n'est pas un simple effet de source qui s'expliquerait par le recours aux archives des administrations concordataires produites au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Par le système même des cultes reconnus par l'Etat qui provoque ici un traitement privilégié du catholicisme et du protestantisme réformé, se diffuse, à tous les niveaux, un modèle de gestion des cultes.

Tour à tour revendiquée par les protestants et les catholiques en fonction de régimes qu'ils perçoivent comme inégalement favorables à leurs doléances, l'égalité de traitement et d'accès à l'espace public constitue une pierre d'achoppement récurrente tant entre les acteurs religieux qu'entre ceux-ci et le pouvoir civil. Cette question se double de celle de l'équité, particulièrement agitée par les catholiques et leurs clercs quand ils se rendent compte que les huguenots sont

proportionnellement plus aidés qu'eux dans leurs programmes de constructions ou que les manifestations extérieures du culte catholique sont entravées par la présence d'un groupe réformé très minoritaire.

Les transformations des espaces administratifs du religieux pendant le XIX<sup>e</sup> siècle portent illustration de ce contrôle de l'Etat sur le tissu ecclésial : s'observe une diffusion du modèle catholique dans la gestion des espaces réformés et les deux communautés sont touchées de la même manière lorsque l'Etat cesse de financer la densification du réseau paroissial. Si les protestants se montrent plus dynamiques dans le développement d'une administration territorialisée instaurée hors du cadre concordataire mais liée avec les institutions reconnues par l'Etat – *e.g.* synodes régionaux officieux ou postes d'évangélisation –, l'encadrement spatial proposé par les Eglises réformées se montre plus sensible que les paroisses catholiques à la perte du financement étatique. D'une manière analogue, la mise en place d'un dense réseau d'écoles proposant non un enseignement religieux mais un enseignement confessionnel s'explique tout autant par le zèle inégal des Eglises pour pourvoir à son financement et à son organisation que par le cadre législatif. Enfin, les lois régulant les manifestations extérieures des cultes et l'interprétation promue par les services des Ministères de l'Intérieur et des Cultes définissent, quant à elles, le champ des possibles quant à la publicisation des cérémonies du culte.

Le principe même de l'intervention de l'Etat dans l'instauration des espaces religieux, en particulier dans leurs dimensions administratives et matérielles, implique automatiquement sinon une perte du contrôle de l'institution ecclésiale sur son propre espace, du moins un partage de son pouvoir sur celui-ci. Si l'Etat et les administrations civiles en émanant adoptent pour ligne de conduite le principe d'une non-immixtion dans les questions doctrinales, il n'en demeure pas moins que les Eglises doivent compter avec la tutelle de l'Etat, tutelle qui s'avère parfois contraignante. Les transformations des procédures de construction des édifices religieux destinés à s'inscrire dans les espaces paroissiaux portent illustration autant de la bureaucratisation de l'administration des Cultes que de la volonté de normalisation formelle et architecturale des églises et des temples, un espace matériel essentiel dans la structuration des identités locales. Ce partage de l'autorité religieuse est encore plus nette dans des domaines qui échappent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle au seul contrôle des Eglises. L'un des espaces pour lesquels cette fragmentation de l'autorité est la plus débattue est sans conteste la sphère éducative. Jusqu'aux lois Ferry, consistoires et pasteurs, évêque, curés et desservants jouent un rôle déterminant dans la surveillance à exercer dans les écoles. Toutefois, ils ne sont pas seuls à contrôler les écoles, ils doivent compter avec les municipalités et les autorités universitaires. De plus, dans un espace où

les identités religieuses s'affirment avec beaucoup de fragilité dans l'espace public, l'inscription du religieux dans l'espace scolaire est largement dépendante de la législation organisant le système scolaire.

Au regard des relations nouées entre l'Etat et les Eglises et des conséquences qu'elles ont sur la structuration des espaces publics, il est possible de distinguer trois temps correspondant à trois logiques différentes de présence du fait religieux dans les territoires.

Couvrant un large premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, un premier temps serait celui d'une reconstruction indifférenciée du religieux. Jusqu'au début des années 1820, l'extension géographique du diocèse de la Rochelle, englobant la Vendée, fait que peu d'efforts pastoraux sont alors réalisés en Charente-Inférieure. Quelques signes de renouveau sont perceptibles à la fin de l'épiscopat de Mgr Paillou mais ils restent timides : développement de petits séminaires se destinant exclusivement à la Charente-Inférieure, mise en place de missionnaires diocésains dont les travaux se couronnent par l'érection de croix. Les déficits humains font que, pour l'instant, pour l'Eglise catholique, les préoccupations matérielles et spatiales sont secondaires. Il n'en est pas de même pour les réformés. Après un siècle de persécutions, ils profitent de la reconnaissance de leur culte par l'Etat : des temples se construisent, des postes pastoraux – au ressort territorial encore mal défini, il est vrai – sont créés. Forts de cette reconnaissance, les consistoires et une partie des réformés contestent le principe des manifestations extérieures du culte catholique, non pas comme des cérémonies religieuses mais bien comme des cérémonies publiques devant s'imposer à tous.

Une deuxième époque, des débuts de la Monarchie de Juillet à la fin des années 1870, serait celle d'une construction intense, tant par les moyens mis en œuvre que par son rythme, d'espaces publics confessionnels et fréquemment concurrents. Les paroisses catholiques se multiplient ; l'action des consistoires et des pasteurs réformés s'incarne de plus en plus dans des territoires clairement définis. Les constructions de lieux de culte connaissent un essor notable. Sous la loi Guizot et surtout sous la loi Falloux, la compétition devient la règle entre écoles catholiques et écoles protestantes là où les deux communautés coexistent. Cette confessionnalisation d'une partie des espaces publics n'implique pas toutefois une reconnaissance égale des cultes dans tous les espaces publics : alors que les cimetières communaux commencent à quitter massivement l'ombre du clocher, la disjonction spatiale du cimetière protestant et du cimetière catholique laisse place à un cimetière unique où les deux confessions sont séparées par un mur ou, le plus souvent, une haie. C'est là le symptôme de l'intégration de la minorité protestante. En revanche, après une phase où elle s'était retrouvée limitée au nom de la défense de l'ordre public, la publicisation des

cérémonies catholiques témoigne de la position privilégiée de l'Église catholique dans l'espace communautaire.

Enfin, s'observe un dernier temps, celui d'une sécularisation et d'une privatisation de la présence religieuse. Le tissu ecclésial reconnu par l'État cesse de croître et les constructions des édifices culturels, sans s'interrompre pour autant, se font avec un plus large – voire un exclusif – financement provenant des fidèles : c'est le cas en particulier de la nouvelle vague d'édification de temples protestants. La publicisation de la religion sur la voie publique se retrouve désormais contestée par des groupements dont l'irrégion et la lutte contre le cléricalisme sont un élément constitutif : francs-maçons et, surtout, libres-penseurs. La religion ne disparaît pas totalement de l'espace scolaire : c'est au cours des années 1880-1890 que le réseau des écoles congréganistes et des établissements secondaires ecclésiastiques est le plus dense ; cette densité ne signifie pas exclusivité dans le champ scolaire mais bien concurrence avec des structures laïques. *A contrario*, les protestants se retrouvent, sans problème, dans les écoles publiques laïques. Sécularisation ne signifie pas pour autant renoncement à la visibilité de la religion. C'est dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle que les pèlerinages se développent et que la mémoire protestante tente de se matérialiser. Surtout, c'est entre les années 1860 et les années 1880 que se concentre l'essentiel des constructions des édifices du culte catholique. Ces églises élevées tardivement se comprennent par un triple phénomène : le mouvement est la traduction matérielle du retard de l'encadrement paroissial observable en Charente-Inférieure et qui n'est rattrapé que sous le Second Empire ; la fragile alliance entre les élites politiques du département et les clercs alors opérée est un contexte favorable pour voir aboutir, avec succès, les dossiers de constructions ; enfin, l'édification d'une nouvelle église ou d'un clocher réussit encore à rassembler la communauté locale car ce bâtiment est non seulement le signe de la foi catholique mais aussi un symbole de l'identité locale.

Cette emprise de la religion dans l'espace public se comprend non seulement par un changement global du statut de la religion dans la société française que traduit ou prépara la législation et les interprétations ministérielles mais aussi par le rôle des hommes soutenant les constructions d'édifices religieux, la mise en place de congrégations religieuses ou d'écoles et de manière plus générale l'ensemble des dispositifs visant à accroître la puissance de la religion dans la société. A cet égard, un évêque se distingua par l'importance de son action et son zèle protéiforme : Mgr Villecourt. Bénéficiant d'une situation politique favorable, sous son épiscopat, le réseau paroissial se densifie, l'achèvement de la cathédrale est lancé, les congrégations religieuses se multiplient, les établissements secondaires ecclésiastiques connaissent un point



d'acmé dans leur influence. Ses successeurs prolongèrent sa tâche mais, à partir de Mgr Thomas, il s'agit moins de conquérir un espace que de préserver la légitimité de la religion dans les espaces publics. A leur échelle, de simples prêtres eurent des motivations semblables : édifier une belle église, disposer d'une école tenue par des sœurs qui se chargent aussi des soins aux malades sont des pierres importantes dans la pastorale pour christianiser les fidèles. Dans les Eglises réformées, le zèle dans le domaine éducatif ou en faveur des constructions religieuses n'est pas moindre mais il est plus difficile de cerner la part revenant aux pasteurs de celle des laïcs impliqués dans la vie des Eglises. Ce problème se pose avec une particulière acuité pour les catholiques : les sources soulignent le plus fréquemment les activités des clercs mais les laïcs, notamment pour les écoles ou pour les églises, purent jouer un rôle essentiel. L'intensité de la participation des laïcs est justement l'une des limites à la réussite du projet de catholicisation des territoires : le nombre des pèlerins et des pèlerinages reste continûment très faible ; dans nombre de paroisses rurales, la faible présence des fidèles aux processions conduisit à une mort, discrète, de celles-ci.

Du côté des forces visant au contraire à exclure la religion de l'espace public, il nous a été possible de dresser un tableau du réseau des loges maçonniques et des sociétés de libre-pensée. Repérer leur influence exacte fut problématique. Si la neutralisation religieuse de la rue et des écoles publiques se fait souvent au nom de la défense de la liberté de pensée, le plus souvent, la religion renfermée en ses temples n'est pas attaquée, ou du moins, si elle l'est, c'est sans succès. Les positions de l'*Accord-Parfait*, la loge de Rochefort, sont à cet égard éclairantes des hésitations d'une partie du monde maçonnique à l'égard de la religion : sont clairement dissociées la lutte contre le cléricisme et la lutte contre la religion. La majeure partie des frères de la loge se retrouvent dans le premier combat, non dans le second. De même, anticlérical radical, le maire de la Flotte, Camille Magué, ne prit jamais d'arrêté interdisant les processions.

### **3. UNE FRAGMENTATION DE L'EMPREINTE RELIGIEUSE DANS LES ESPACES PUBLICS.**

Par-delà les inflexions chronologiques que nous avons tenté de relever, il convient de souligner un autre phénomène essentiel à l'interprétation de la présence de la religion dans les espaces publics, celui d'une différenciation des modalités d'affirmation et de retrait de la religion selon les territoires et les modes d'investissement de l'espace envisagés et, finalement, l'émergence d'une pluralité religieuse perceptible dans l'espace.

Au niveau matériel, concurrence et émulation entre catholicisme et protestantisme structurèrent le mouvement d'édification de lieux de culte et de créations d'écoles confessionnelles. Cette compétition s'étendit rarement à d'autres domaines. À cet égard, il est

significatif que des presbytères protestants ne soient mis en place que dans les toutes dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle : ils sont le symptôme de l'achèvement de l'acculturation concordataire des Eglises réformées. Les monuments ayant des résonances religieuses ornant routes, rues et places publiques furent avant tout mis en place par les catholiques. Quand des personnalités protestantes sont honorées par une statue ou un buste, leur appartenance religieuse est l'un des éléments légitimant l'érection du monument les plus contestés. Bernard Palissy est honoré comme potier, non comme père fondateur de l'Eglise réformée de Saintes ; le buste d'Agrippa d'Aubigné installé à Pons est dépourvu d'inscription permettant d'identifier le personnage.

Plus que tout autre, l'« espace vécu » est touché par la régulation émanant des autorités civiles et par les transformations du regard porté sur la religion. Les changements d'interprétation de la législation concordataire et les bouleversements que connaissent les cérémonies extérieures du culte catholique sous la monarchie censitaire et sous la Troisième République en sont la plus éclatante manifestation. L'instauration de pèlerinages mariaux dans le diocèse ne constitua qu'une traduction locale de la dévotion mariale en plein essor et qu'une lointaine et modeste résurgence du pèlerinage de Lourdes. De plus, dans un département où l'empreinte des guerres et des persécutions religieuses est réactivée par l'historiographie régionale au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les querelles mémorielles sont ravivées à partir des années 1860 : les conflits suscités par les monuments Palissy et Guiton l'illustrent.

Les structures administratives, par leur statut même, se montrent très sensibles au contexte politique général. Les structures propres à l'espace communal et relevant d'un pouvoir partagé par l'autorité municipale et l'autorité religieuse mettent plus longtemps à voir s'évanouir la religion. Ainsi, même après la neutralisation confessionnelle des cimetières par le jeu législatif, ces espaces restent structurés par la religion dominante, le catholicisme : rares sont les communes à refuser de mettre en place des symboles religieux dans les nouveaux cimetières. Même après leur réintégration à la communauté nationale, dans les régions où ils sont nombreux, les protestants perpétuent l'usage des cimetières privés et se refusent à considérer le cimetière comme un espace spécifique. Au cours des années 1900, la législation anti-congréganiste comme la séparation des Eglises et de l'Etat frappent durement la présence de la religion catholique dans l'espace public. Seuls quelques espaces échappent à la vague laïcisatrice : les hôpitaux, faute d'un personnel laïque suffisamment abondant, et, les cimetières où la marque religieuse se perpétue.

Pour les protestants, à la différence des catholiques, la densification des lieux de culte et des paroisses est rarement le fruit d'une vision unifiance de l'espace communal, d'un projet délibéré de le protestantiser. Ce mouvement se comprend moins comme une volonté de christianiser les territoires que comme l'affirmation au grand jour de l'égalité de traitement des cultes.

Si la reconnaissance par l'Etat de religions tout aussi légitimes représenta un cadre favorable au développement d'identités confessionnellement marquées, elle prépare une pluralité religieuse où les marqueurs religieux deviennent des éléments secondaires dans la définition des identités territoriales. Ce mouvement s'accélère au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Toutefois, la sécularisation de l'espace public se comprend moins comme un retrait du religieux des territoires que comme la montée d'autres instances pouvant intervenir légitimement dans des sphères auparavant réservées aux Eglises : la croissance de l'Etat et des administrations publiques dans le champ éducatif et le renforcement des identités communales au détriment des identités paroissiales constituèrent autant de raisons de la marginalisation du fait religieux dans la structuration spatiale des communautés locales. Ce phénomène est particulièrement perceptible dans des territoires comme la Charente-Inférieure où l'emprise religieuse était, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, faible et où elle n'avait pu se développer que grâce à des dispositifs législatifs et réglementaires globalement favorables à la religion. Aussitôt que ce cadre disparaît, malgré la volonté de la hiérarchie catholique et des organisations réformées de préserver la place du religieux dans l'espace public, celle-ci commence une lente décrue dont les premiers effets se font sentir dès les lendemains de la Séparation pour le groupe minoritaire.

De ce point de vue, si la Charente-Inférieure n'a sans doute pas d'originalité et s'il serait intéressant de resituer l'étude de l'affirmation de la religion dans les espaces communautaires à l'échelle d'une aire géographique plus vaste ou en se confrontant à des territoires comme le Poitou ou l'Agenais où le poids de la communauté protestante est plus fort, il n'en demeure pas moins que l'Aunis et la Saintonge apparaissent, au terme de cette étude, comme un observatoire privilégié, par-delà les transformations de la visibilité des religions dans les communautés d'habitants ou des régions, des mutations des croyances religieuses dans la France contemporaine.

« Jamais une histoire ne devrait finir, jamais une histoire ne *peut* finir.  
Il y a toujours des approfondissements qui n'ont pas été atteints, des prolongements qui ne seront que devinés.  
Un sujet n'est jamais épuisé.  
C'est quand la dernière page d'un livre est tournée qu'il commence à vivre. »  
Geneviève FAUCONNIER.

## INDEX

Figurent dans cet index les localités – communes ou hameaux importants – situées dans le département cités tant dans le texte que dans les notes. Les noms de la Rochelle et de Saintes, apparaissant trop fréquemment au cours des pages, ont été exclus. Y ont été ajoutés quelques villes et départements extérieurs à l'aire analysée.

En italique, sont représentés les noms de personnes apparaissant dans le corps du texte.

- Admyrauld, (famille protestante de la Rochelle)*, 169, 191, 474, 479, 498, 596, 630, 712, 830, 831, 832
- Adrien, Jean*, 495
- Agudelle, 795, 801
- Aigrefeuille, 70, 75, 116, 131, 367, 391, 392, 393, 397, 400, 415, 460, 520, 659, 697, 742, 744, 748, 890
- Aix (île d'), 46, 61, 804, 807, 808, 811, 814
- Alaux, (architectes bordelais)*, 411, 547, 549, 550, 558, 583, 607, 729, 747
- Allard*, 476, 477
- Allas-Champagne, 470, 507
- Allenet, (famille de notables protestants)*, 523, 542, 553
- Amblard, Eugène*, 393
- Amouroux, (directeurs de pension)*, 720
- Anais, 461
- Angoulême (Charente), 38, 88, 94, 148, 156, 282, 329, 432, 796, 807, 850
- Angoulins, 137, 351, 420, 422, 576, 855, 864, 892
- Antezant, 676
- Arces, 218, 434, 531
- Archiac, 36, 49, 70, 137, 142, 155, 301, 302, 349, 367, 416, 432, 435, 454, 460, 470, 506, 507, 515, 656, 742, 748, 758, 854
- Archingeay, 421
- Ardin, Etienne (Mgr)*, 21, 505, 791, 804, 864
- Ardouin, (franc-maçon et protestant de Rochefort)*, 372, 377
- Ardouin, (notables protestants de Royan)*, 251
- Ardouin, (prosélyte protestant)*, 224, 225
- Ardouin, Elizabeth, institutrice*, 750
- Ardouin, Pierre*, 813
- Armfield, Mme*, 315, 316
- Arnaud, Etienne-Firmin (architecte)*, 548
- Arnaud, Eugène (pasteur)*, 880, 881
- Arnold, (sculpteur)*, 810
- Arnoux, Edouard*, 78
- Ars-en-Ré, 32, 65, 70, 75, 118, 137, 138, 139, 141, 352, 367, 460, 479, 524, 643, 657, 662, 694, 697, 833, 890
- Arsonneau, (institutrice)*, 630
- Arthenac, 137, 142, 432, 758
- Arvert, 12, 23, 26, 32, 39, 47, 48, 57, 59, 67, 72, 73, 75, 76, 80, 81, 101, 103, 114, 116, 151, 155, 164, 170, 172, 183, 189, 191, 193, 197, 198, 227, 232, 235, 236, 237, 239, 250, 256, 259, 261, 263, 264, 265, 273, 274, 275, 276, 277, 284, 285, 286, 287, 290, 291, 311, 328, 330, 331, 333, 334, 405, 423, 424, 425, 428, 454, 460, 474, 476, 477, 484, 486, 487, 488, 494, 495, 511, 515, 523, 526, 535, 536, 541, 548, 551, 560, 564, 565, 575, 579, 582, 614, 619, 620, 623, 627, 628, 632, 633, 636, 641, 642, 645, 647, 650, 652, 653, 657, 663, 664, 665, 689, 690, 695, 698, 718, 735, 748, 758, 759, 762, 772, 773, 778, 800, 830, 838, 852, 861, 873, 882, 883, 892, 900
- Asnières, 794, 886
- Atgier, Edouard*, 386
- Aubert, (abbé)*, 727
- Audiat, Gabriel*, 41, 806, 807
- Audiat, Louis*, 41, 439, 440, 441, 442, 445, 450, 766, 778, 779, 806
- Audouin, Alfred (pasteur)*, 256, 257
- Audouin, Marcel (pasteur)*, 20, 183, 754
- Audoyet, Jacques (abbé)*, 431, 432
- Augereau, Pierre (abbé)*, 711
- Augier*, 810
- Aulnay, 22, 41, 63, 75, 79, 81, 118, 119, 122, 144, 145, 151, 157, 158, 237, 240, 290, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 340, 341, 349, 351, 355, 427, 460, 466, 505, 520, 521, 531, 554, 559, 629, 638, 651, 662, 692, 697, 748, 806, 852, 853
- Auloubet, (couple d'instituteurs)*, 753, 754
- Aumagne, 347, 483, 652
- Aurousseau, (évangéliste)*, 309
- Authon, 421, 506
- Autrusseau, (instituteur)*, 690
- Avallon (écart d'Arvert), 32, 53, 59, 67, 169, 170, 172, 187, 192, 193, 197, 198, 237, 262, 523, 526, 536, 619
- Aytré, 124, 391, 392, 399, 480, 665, 692
- Babin, Félix*, 470
- Babut, (notables protestants de la Rochelle)*, 313, 378, 444, 448, 499, 676, 684, 685
- Babut, (pasteur)*, 327
- Bagier, Benjamin (institutrice)*, 667
- Bagnizeau, 146
- Balanzac, 108
- Ballande, Adolphe (pasteur)*, 256, 263, 327, 337, 619
- Ballans, 146, 147, 150, 348, 352, 421, 555
- Banzet, Sophie*, 618, 619
- Barbat, (abbé)*, 701
- Barbedette, Hippolyte (homme politique protestant)*, 313, 676, 684, 685, 861
- Barbezieux (Charente), 24, 26, 257, 271, 282, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 306, 329, 333, 334, 341, 342, 344, 353, 367, 381, 392, 405, 427, 461, 484, 539, 562, 569, 576, 579, 803
- Barbin, Herculine*, 670
- Barbotin, Louis Augustin (abbé)*, 540, 800
- Barde (la), 130, 549
- Bardon, (abbé)*, 556

- Barlier, (abbé)*, 540  
*Barrand, Charles (abbé)*, 638, 722  
*Barreau, (famille de protestants de l'île d'Oléron)*, 78, 263  
*Bartbe, Albert*, 379, 677  
*Bartbe, Eugène (pasteur)*, 230, 271, 275, 285, 287  
*Bartbe, Jean (pasteur)*, 199, 224, 230, 252, 260, 267, 385, 440, 441, 736, 772  
*Bartbe, Jules*, 685  
*Bartbélemy (de), Anatole*, 531  
*Bartbélemy (de), Félix (préfet)*, 531, 839  
*Barzan*, 350, 549  
*Bastie, (pasteur)*, 176  
*Baussey (de)*, 49  
*Bayle*, 418  
*Baysseance, (notables protestants)*, 592, 737  
*Bazauges*, 146, 150  
*Beaucorps (de), (famille de notables catholiques)*, 683, 778  
*Beaugeay*, 434  
*Beaussant, Ernest*, 444  
*Beauvais-sur-Matha*, 20, 146, 296, 348, 390, 391, 392, 398, 400, 422, 555, 891  
*Beauveau-Craon (de), princesse*, 693  
*Bédenac*, 536  
*Bellamy, François (instituteur)*, 634  
*Belliard, Victor (abbé)*, 781  
*Belluire*, 115, 301  
*Beltrémieux, Edouard*, 358  
*Beltrémieux, Emile*, 374  
*Bénézech, Auguste-Edouard (pasteur)*, 288  
*Bénézech, Frédéric-Alfred (pasteur)*, 262, 385  
*Benignus, Benjamin (pasteur)*, 315, 316  
*Benignus, Edouard (pasteur)*, 342  
*Benignus, Jean-Louis (évangéliste puis pasteur)*, 230, 235, 258, 293, 294, 315  
*Benoist*, 607, 767  
*Benon*, 700, 793  
*Bequet, Mlle (religieuse)*, 643  
*Bergerie (la) (écart de Consac)*, 79, 298, 299, 343, 344, 427, 539, 569, 570, 571, 688, 689, 789  
*Bernay*, 109, 128  
*Berneaud, Guillaume (pasteur)*, 173, 177, 379  
*Bernet, Joseph (Mgr)*, 21, 90, 94, 109, 123, 149, 545, 775, 831, 835, 839  
*Berneuil*, 228, 839  
*Bernon (écart de Royan)*, 236, 237, 252  
*Bersier, Eugène*, 264, 880, 881  
*Berthelot, André (abbé)*, 732  
*Berton, Eugène (pasteur)*, 257, 288  
*Berton, Frank (pasteur)*, 239  
*Bertrand, (famille de Marennes)*, 496  
*Bertrand, L.-J. (pasteur)*, 301, 303, 318  
*Bertrand, William*, 359  
*Besançon (Doubs)*, 394, 603, 701  
*Besançon, Henri (évangéliste)*, 319  
*Bétrines, Jean-Paul (pasteur)*, 48, 52, 59, 594  
*Beurlay*, 294, 299, 340, 344, 427, 456, 571, 879  
*Bignay*, 484  
*Bigot de Préameneu*, 180  
*Billaud (le) (écart de Breuillet)*, 237, 527, 548, 570  
*Billaud, Victor*, 476  
*Bizé, Jean-Louis (pasteur)*, 174  
*Blachon, (pasteurs)*, 51, 54, 59, 168, 169, 823  
*Blanzac-lès-Matha*, 146, 148, 417, 521, 555  
*Blanzay-sur-Boutonne*, 151, 722  
*Blot, Georges (pasteur)*, 284, 295, 339, 580, 787  
*Bloteau, Jean (entrepreneur)*, 548, 549, 551  
*Bobard, (abbé)*, 138, 141  
*Bodin, (abbé)*, 804, 811  
*Boffinet, Amédée*, 840  
*Boffinton, (préfet)*, 611  
*Boinot, (architecte)*, 549, 551  
*Bois*, 49, 609, 662  
*Bois-en-Ré (le)*, 127, 156, 386, 421, 505, 614, 700, 819, 821  
*Boisgiraud, (notables protestants de Gémorac)*, 557, 646  
*Boisnard, Jean-Baptiste (abbé)*, 725  
*Bonhomme, Frédéric (prêtre devenu pasteur)*, 303, 304  
*Bonnard, Zacharie (pasteur)*, 210, 211, 267  
*Bonnaud, Louis-Célestin (abbé)*, 138  
*Bonnafoy, François (Mgr)*, 21, 154, 727, 732  
*Bonnegens d'Aumont (de)*, 887, 888  
*Bonnet de Lescure*, 191, 493, 631, 648  
*Bonnet, (abbé)*, 147, 148  
*Bonnet, Aimé (architecte)*, 546, 727  
*Bonnin, Pierre (abbé)*, 725  
*Bordage, Onésime (pasteur)*, 77, 380  
*Bordeaux (Gironde)*, 10, 35, 37, 47, 54, 55, 62, 69, 87, 94, 95, 110, 165, 167, 168, 171, 173, 178, 181, 205, 206, 222, 224, 225, 235, 244, 259, 260, 268, 293, 300, 303, 306, 323, 333, 484, 497, 549, 550, 572, 574, 612, 618, 657, 677, 737, 805, 840  
*Bords*, 690  
*Boresse-et-Martron*, 298, 334, 342, 539, 569, 570  
*Bossay, Auguste*, 856  
*Bost, Ami (pasteur)*, 214  
*Bost, John-David (pasteur)*, 48, 327, 331, 772, 773  
*Böttgen, Gaspard (instituteur)*, 666  
*Boubila, Philibert (pasteur)*, 232, 236, 247  
*Boucherie de la Mothe, (abbé)*, 888  
*Boudinet, Jacques-Antoine (abbé)*, 723, 729  
*Bouët du Portal*, 470  
*Bouffard, (notables protestants de Rochefort)*, 577, 685  
*Bougneau*, 352, 420  
*Bouguereau, (protestant de la Rochelle)*, 52  
*Bouguereau, Lucile (institutrice)*, 750, 751  
*Boubant, Eugène (agent-royer)*, 549  
*Bouny, Augustin (pasteur)*, 20, 263, 286, 287, 331, 424, 772  
*Bouny, Edmond (pasteur)*, 327  
*Bourcefranc*, 137, 138, 139, 140, 163, 391, 393, 484, 485, 568, 847, 864  
*Bourcy, Pascal*, 365  
*Bourdé, (abbé)*, 811  
*Bourderij, (prêtre devenu pasteur)*, 303, 304, 327, 428  
*Bourit, Jean (abbé)*, 798, 799  
*Bouscasse, (notables protestants de la Rochelle)*, 611  
*Bouteiller, (abbé)*, 692  
*Bouyé, Pierre*, 632  
*Bouyer, Marie-Anne*, 614, 615, 616, 617, 618, 620  
*Boyardville (écart de Saint-Georges-d'Oléron)*, 105  
*Bran*, 130  
*Brard, Ernest (homme politique protestant)*, 443, 444, 598, 676, 685, 861

- Brard, Lucien (homme politique protestant)*, 267, 357, 450, 504, 676, 677, 685  
*Brault de Bournonville*, 683  
*Bremont d'Ars (de), (notables catholiques)*, 543  
 Brest (Finistère), 270, 282, 283, 388  
*Bretinauld de Saint-Surin, (baron)*, 542  
 Breuillac (le) (écart d'Aumagne), 226, 231, 232, 234, 236, 237, 240, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 290, 296, 483, 527, 559, 652  
 Breuil-la-Réorte, 352, 391, 398  
 Breuille, 76, 172, 189, 191, 192, 193, 198, 218, 236, 237, 238, 282, 324, 327, 350, 423, 428, 436, 476, 486, 488, 493, 511, 525, 548, 551, 579, 632, 645, 650, 676, 690, 698, 758, 784, 819, 830, 883  
 Breuil-Magné, 547, 855  
*Briand, Aristide*, 336, 339  
*Briand, Joseph (abbé)*, 92, 93, 431, 775, 776, 814  
 Brie-sous-Archiac, 506  
 Brie-sous-Matha, 146, 150, 348, 555  
 Brives-sur-Charente, 301, 467, 543, 700, 748  
 Brizambourg, 142, 352, 555  
*Brossard, Antoine (architecte)*, 536, 546, 583  
 Brousse (la), 66, 146  
*Bruchet, Félix (instuteur)*, 642  
*Brumauld-Desboulères*, 444  
*Brung, Mlle (institutrice)*, 748  
*Budaille, Théophile*, 388, 394  
*Buisson, Jean-Louis (pasteur)*, 174, 175, 633  
*Burguet, Jean (architecte)*, 549, 550, 551  
 Burie, 69, 70, 72, 115, 142, 143, 362, 403, 422, 460, 520, 521, 651, 697, 700, 748  
 Bussac-sur-Charente, 467, 614  
*Butaud, Jean*, 386  
*Callot, Clémentine*, 596  
*Callot, Pierre-Simon*, 498, 596, 766, 767  
*Cambon, Gustave (pasteur)*, 139, 216, 218, 222, 223, 224, 235, 241, 242, 243, 261, 266, 479, 537, 568, 615, 622, 637, 641, 648, 650, 735, 736, 750, 770, 847, 879  
 Candé, 456  
*Caquineau, (abbé)*, 710  
*Caris, Elie (pasteur)*, 292, 293, 295, 296, 297, 341, 525  
*Carrière, Pierre-Jean (pasteur)*, 215, 253, 260, 265, 673  
*Castel, Jean (pasteur)*, 194, 211, 216, 218, 243, 637  
*Cattelain, Joseph (pasteur)*, 220  
*Cavaggia (architecte)*, 549  
*Cazabant, (abbé)*, 811  
*Cazalis, (protestants de la région de Saint-Genis)*, 49, 476, 709  
*Cazalis, Frédéric fils (pasteur)*, 261  
*Cazalis, Frédéric père (pasteur)*, 20, 233, 261, 308, 319, 426, 592, 739  
*Cazalis, Théophile*, 685, 690  
 Celles, 301  
 Cercoux, 342, 351, 391, 392, 659, 821  
 Chagnolet (écart de Dompierre-sur-mer), 65  
*Chaigneau, (notable protestant)*, 837  
 Chaillevette, 76, 170, 172, 174, 189, 191, 236, 237, 250, 264, 276, 282, 324, 326, 327, 331, 333, 334, 336, 337, 338, 340, 425, 436, 474, 477, 478, 485, 488, 491, 523, 539, 548, 549, 550, 560, 570, 618, 645, 650, 692, 698, 718, 752, 830, 883  
 Chambon, 415  
*Chambovey, Jean-Guillaume (pasteur)*, 173  
*Chamois*, 49, 52, 165  
 Chamouillac, 129, 130, 131  
 Champagnac, 630  
 Champagne, 417  
 Champagnolles, 301, 702, 782  
*Champion de Cisé, (Mgr)*, 47  
 Chaniers, 223  
*Chapron, (notables protestants de la Rochelle)*, 43, 676  
 Chapus (le) (écart de Bourcefranc), 163, 183, 197, 198, 211, 274, 548, 557, 567, 568  
*Charpiot, Jean-René (évangéliste)*, 250, 251, 252, 264  
 Charron, 38, 421, 496, 643, 868  
*Charron, (notables protestants)*, 51, 207, 211, 280, 425, 614, 615, 685, 739  
*Charruyer, (notables protestants de la Rochelle)*, 43  
*Chasseloup-Laubat, (dynastie de grands notables)*, 190, 191, 632  
 Château-d'Oléron (le), 37, 61, 68, 70, 78, 156, 351, 353, 355, 460, 491, 492, 536, 555, 591, 662, 669, 670, 671, 673, 681, 748, 830, 864, 886  
 Châteauneuf-sur-Charente (Charente), 258, 293  
 Châtelailon-Plage, 12, 105, 137, 391, 399, 422, 575, 576, 578, 579  
*Chatelanat, Charles (pasteur)*, 244  
 Chatenet, 435, 461  
*Chatonet, Ernest*, 272, 773  
*Chatonet, Harry*, 444  
 Chaunac, 350  
 Chay (le), 218  
 Chenac, 458, 475, 487, 542, 558, 662  
*Chenou*, 543  
 Chepniers, 420, 461  
 Cherbonnières, 145, 148, 149, 150, 236, 237, 246, 248, 290, 296, 852  
 Chermeneuil (écart du Thou), 132  
 Chermignac, 391, 392, 398, 482  
*Chertemps du Seuil*, 643  
*Chevallier, (directeur de pension)*, 720  
*Chevallier, (notable protestant d'Arvert)*, 284, 476, 487  
*Chevallier, Jeanne (religieuse)*, 692  
 Chevanœux, 506  
 Chives, 145, 151  
*Choisnard, (abbé)*, 724  
*Chollet, (évangéliste)*, 314  
 Cierzac, 507  
 Ciré, 352, 547  
 Clavette, 461, 868  
*Clavier, (pasteur)*, 288  
*Cler, père (évangéliste)*, 297, 298, 317  
*Cler, Samuel (pasteur)*, 298  
*Clervaux (de), (famille de notables protestants)*, 20, 475, 768  
*Clervaux (de), Jules*, 256, 736, 774  
 Clisse (la), 105  
 Clotte (la), 419, 667  
*Clouzeau, Aimé*, 726  
*Cochet, (pasteur)*, 258  
 Cognac (Charente), 231, 233, 235, 282, 307, 308, 309, 312, 362, 393  
 Cognehors, 124, 472, 474  
*Colani, Timothée*, 262, 271, 385

- Colombiers, 226, 230, 236, 281, 294, 301, 481, 482, 526, 652  
*Combes, Emile*, 13, 14, 21, 74, 302, 351, 358, 359, 365, 390, 434, 446, 467, 591, 681, 695, 697, 698, 732, 863, 898  
 Consac, 298, 688  
 Contré, 151  
*Copp, Miss*, 315  
*Coquerel, (pasteurs)*, 260, 442, 592  
*Corbeau, Elie*, 425, 619  
 Corme-E-duse, 218, 435, 602, 791, 796, 798, 804, 808, 810, 811  
*Corneloup, Jean-Baptiste (prêtre devenu pasteur)*, 303  
*Costa (prêtre devenu pasteur)*, 304, 542  
*Costes, Jean-Baptiste*, 712  
 Couarde (1a), 480, 559, 676, 700  
*Coucy (de), Jean-Charles (Mgr)*, 41, 64, 88  
*Couet du Vivier de Lorry, (Mgr)*, 100  
*Couillaud, Anatole*, 363, 395, 690  
 Coulonges, 388  
*Couneau, Emile*, 443  
 Courant, 303, 456, 791, 794, 802, 805, 807, 810, 811, 812  
 Courcèlles, 69, 420  
*Courcelles, (abbé)*, 94, 110, 132, 137  
*Courcelle-Seneuil, Jean-Léopold*, 377  
 Courçerac, 146, 148, 149  
 Courçon, 118, 137, 349, 367, 435, 460, 793, 900  
 Courcoury, 223, 481  
 Courlay (hameau de Saint-Palais-sur-Mer), 164, 192, 193, 198, 541, 547, 552, 553, 554, 580, 581  
 Coux, 351  
 Cozes, 34, 59, 70, 72, 115, 158, 169, 172, 189, 199, 202, 218, 230, 254, 255, 257, 281, 284, 289, 331, 333, 334, 349, 367, 385, 434, 460, 475, 488, 491, 511, 521, 526, 542, 548, 549, 551, 553, 557, 558, 560, 603, 629, 632, 635, 636, 651, 654, 662, 667, 682, 685, 697, 702, 709, 735, 748, 772, 787, 789, 820, 821, 826, 830, 836, 847, 848, 852, 877, 886, 900  
 Cram chaban, 508, 894  
 Cravans, 683  
 Crazannes, 115, 549  
*Creisseil, Edouard (pasteur)*, 307, 310, 380  
 Cressé, 146, 150, 240, 290, 296, 420  
 Croix-Gente, 791, 796, 799, 800, 802, 805, 806, 808, 810, 811, 812, 813, 814  
*Crottet, Alexandre (pasteur)*, 166, 199, 223, 229, 230, 771, 774, 775  
*Crussol d'Uzès, (Mgr)*, 35  
*Cruvellié, Jacques-Antoine (pasteur)*, 213, 214, 216, 229, 541, 572, 645, 647  
 Cugnac (de), 901  
*Curvod, (colporteur)*, 228, 230  
*Cuvier, Georges*, 544  
*Dadre, (pasteur)*, 254, 257  
 Dagrand, 810  
*Dampierre (de), (grands notables catholiques)*, 467, 476, 540, 609, 610, 613, 662, 803, 901  
 Dampierre-sur-Boutonne, 151, 643  
*Dangibeaud, Charles*, 445, 770  
*Dardaine, Pierre-Paul (instituteur)*, 641  
*Dargentueil, (abbé)*, 466, 638  
*Daunas, (abbé)*, 467  
*Dechêzeaux, (notables protestants)*, 78, 384, 485, 773  
 Decourt, 267  
*Delaguette, (architecte)*, 547  
*Delalleau de Baillencourt*, 714  
*Delattre, Samuel (pasteur)*, 249, 290, 296, 322  
*Delayant, Léopold*, 765, 767, 768  
*Delbart, Théophile (pasteur)*, 77, 204, 279, 483, 772, 848, 878  
*Delmas, Emile (homme politique protestant)*, 63, 313, 448, 494, 500, 684, 685, 865  
*Delmas, Gustave (pasteur)*, 684  
*Delmas, Louis (pasteur)*, 210, 211, 214, 219, 223, 250, 267, 268, 272, 278, 379, 380, 440, 444, 481, 494, 498, 500, 596, 597, 598, 668, 676, 684, 713, 714, 715, 716, 749, 750, 772, 882, 899  
*Delon, Henri (pasteur)*, 185, 223, 229, 230, 267, 503, 588, 834  
*Delong, (abbé)*, 103  
*Dély, François*, 49, 50  
*Demandox, (Mgr)*, 101, 884, 886  
 Dercie (écart du Gua), 105  
*Dervieux, Eugène*, 694  
*Deschamps, Abel (pasteur)*, 249  
*Deschamps, Pierre*, 240, 245, 246, 249, 307  
*Deshayes, Gabriel*, 609, 633  
*Desroziers, E.-L.*, 716  
 Deux-Sèvres, 9, 10, 41, 63, 87, 167, 225, 245, 268, 277, 293, 296, 322, 367, 422, 550, 603, 633, 658, 677, 704, 757, 803  
*Devaux, Henri*, 718  
*Díaz de Soria*, 62  
*Dières, Marie-Thérèse (religieuse)*, 745  
*Dières-Monplaisir, (abbé)*, 127, 646, 836  
*Dilly, Caroline (institutrice)*, 750  
 Dœuil-sur-le-Mignon, 420  
*Doine, Jean-Baptiste (évangéliste puis pasteur)*, 224, 232, 240, 245, 246, 247, 248, 249, 440  
 Dolus-d'Oléron, 37, 351, 421  
 Dompierre-sur-Charente, 420, 520  
 Dompierre-sur-Mer, 65, 101, 124, 692  
*Donnet, (Mgr)*, 110, 574, 758  
*Dor, Eugène*, 498  
*Doussin, Jacques-Louis (abbé)*, 64, 65  
*Drancourt, David-Jonathan (instituteur)*, 666, 690  
*Dubaptiste, Pierre-Jean (pasteur)*, 173, 175, 176, 177, 526  
*Dubois, (abbé)*, 804  
*Dubois, Camille*, 511  
*Dubois, Guillaume*, 169, 170, 176, 177, 178, 823  
*Dubois, Nestor-Prosper-Placide*, 497, 513  
*Dubois-Meynardie, Jacques*, 450, 586, 590, 687  
*Dubreuilh, (abbé)*, 705, 713, 723, 724  
*Duchâtel, (famille de grands notables)*, 12, 450, 467, 557, 586, 610, 723, 901  
*Ducrocq, Théophile*, 474  
*Dufaure, (famille de grands notables)*, 13, 450, 543, 574, 702  
*Dugas, Pierre (pasteur ayant abandonné le ministère)*, 48, 51, 53, 59, 162, 632, 635, 636  
*Dumont, (général)*, 518  
*Dupon, Eutrope*, 470



- Duproix, Théophile (pasteur)*, 293, 297, 298, 299, 300, 302, 304, 305, 329, 334, 342, 381, 539, 542, 579  
*Dupuch, Mgr*, 542  
*Dupuy d'Angeac, Jules*, 467, 542  
*Dupuy, Louis*, 444, 696, 719  
*Durand, Anne et Louise (institutrices)*, 749  
*Durand, Emile (pasteur)*, 20, 298, 342, 381  
*Durand-Gasselín, notables protestants de Nantes*, 554, 755  
*Durand-Gasselín, Pierre (pasteur)*, 312  
*Dürreman, Jean (évangéliste)*, 308, 310, 311, 313, 319, 320  
*Dyvorne, Jean-Philippe (pasteur)*, 193, 213, 229, 250, 251, 261, 262, 264, 267, 276, 541, 634, 635, 636, 735  
 Ebéon, 455  
 Echebrune, 301, 352, 388, 571  
 Ecoyeux, 101  
*Ecubard, Adélie (institutrice)*, 752  
 Ecurat, 125, 683  
 Eduts (les), 151  
 Eglises-d'Argenteuil (les), 505  
*Egreteaud, Maxime (instituteur)*, 782  
 Eguille (l'), 72, 76, 199, 216, 237, 254, 255, 261, 265, 325, 326, 327, 333, 335, 436, 492, 523, 526, 548, 551, 554, 561, 570, 652, 663, 673, 676, 830, 837, 862  
*Emas-Jarousseau*, 548  
*Eschassériaux, Eugène (baron)*, 13, 358, 398, 449, 482, 806  
*Eschassériaux, René*, 449  
 Esnandes, 391, 399, 421  
*Estienrot, François (pasteur)*, 59, 165, 171, 379, 594  
*Estienrot, saurs*, 594  
 Etaules, 67, 76, 117, 189, 191, 255, 256, 259, 262, 264, 272, 280, 282, 290, 327, 336, 337, 424, 474, 488, 491, 527, 539, 548, 549, 550, 560, 565, 568, 570, 582, 618, 619, 642, 650, 657, 663, 664, 685, 686, 689, 700, 718, 740, 758, 784, 879, 883  
*Eyssautier, Jean-Auguste (Mgr)*, 16, 154, 156, 157, 413, 518, 700, 706, 732, 797, 802, 864  
*Faire, Elisée (pasteur)*, 327, 619  
*Faire, Fernand (pasteur)*, 293, 294, 298, 299, 300, 303, 343, 344, 345, 427, 539, 689  
*Faire, Paul (pasteur)*, 298, 299, 327  
*Fau, Louis (pasteur)*, 192, 208, 210, 211, 212, 214, 216, 269, 595, 596, 597, 713, 714, 715, 873  
*Fauconnier, Gabriel*, 576  
*Favier-Belle, Jules*, 702  
*Favraud, (abbé)*, 692  
*Fenion, Pierre-Benjamin*, 891  
 Fenioux, 435  
 Ferrat (le) (écart de Saint-Bonnet), 298, 299, 554, 688, 689  
*Feyne, Hippolyte fils (pasteur)*, 185, 214, 219, 230, 709, 834  
*Feyne, Hippolyte père (pasteur)*, 20, 68, 173, 175, 185, 187, 634, 635  
*Filleux, Gabriel*, 385, 736  
 Fléac, 421  
*Fleuriau (de), Aimé*, 444  
*Fleuriau de Bellevue, Aimé-Benjamin*, 50, 191, 438, 630  
*Fleury, Virginie et Amélie*, 618  
 Floirac, 228, 351  
*Flon, Oscar (pasteur)*, 312, 331  
 Flotte (la), 32, 37, 55, 58, 59, 73, 77, 78, 101, 170, 183, 197, 211, 350, 351, 353, 355, 379, 384, 386, 389, 391, 395, 396, 435, 436, 455, 485, 492, 523, 526, 680, 826, 830, 834, 862, 863, 890, 891, 900, 905  
 Fontaine-Chalendray, 145, 149, 150, 421  
 Fontaines-d'Ozillac, 131  
 Fontcouverte, 109, 115, 134  
 Fontenet, 227, 420  
*Fontorbe, Victor (architecte)*, 537, 547, 549  
 Forges, 131, 415  
*Fort, Pierre-Nicolas (entrepreneur)*, 551, 552  
*Fortoul, Hippolyte*, 245  
*Foucault, Henri*, 332, 599  
*Foucault, Louis David*, 542  
 Fouras, 12, 32, 575, 576, 577, 578, 579  
*Fourestier, (famille protestante)*, 475  
*Fournier, Charles*, 65, 350  
*Fournier, Victor (abbé)*, 609, 610  
*Francfort, Samuel*, 62  
*François, Michel (abbé)*, 64  
*Frossard, Charles-Louis (pasteur)*, 533, 870, 880, 883  
*Frossard, Paul-Emile (pasteur)*, 595, 631  
*Gaalon (de), (notables catholiques)*, 543  
*Gabiou, (famille de notables protestants)*, 139, 424, 425  
*Gaboreau, Pierre-Alexandre (abbé)*, 89, 110, 132, 647, 833, 834  
*Gabriel, Mathieu Vital (préfet)*, 839  
*Gachignat, Jean-Alexis (abbé)*, 711, 722  
*Gaillard, Alméria (institutrice)*, 645, 673, 674, 752, 753, 755  
*Gaillard, Placide*, 806  
*Galas, Gabrielle (institutrice)*, 748  
 Garde (la), 105, 342, 390, 391, 392, 461, 729, 825  
*Garde, Félix (architecte)*, 541, 547, 549  
*Gardes, Edouard (institutrice)*, 646, 686  
*Garesché, (famille de notables protestants)*, 49, 51, 211, 450  
*Garnier, Frédéric*, 339, 359, 438, 698  
*Garnier, J.-C.*, 50, 871  
*Garreau, Paul*, 498, 825  
*Garreau-Villeneuve, Louis (pasteur)*, 174  
*Gasparin, Agénor de*, 241, 242, 267  
*Gatineau, Ferdinand*, 263, 264, 265, 276, 378, 379, 718, 735, 752  
*Gatineau, Jules-Ludovic (abbé)*, 727  
*Gaudin, Phœdora*, 356, 357  
*Gaury, Barthélemy*, 684, 709  
*Gaussorgues, Frédéric (pasteur)*, 284  
*Gauthier, (abbé)*, 64  
*Gautier, Améric-Jean-Marie*, 130, 136, 347  
*Gautier, Barthélemy*, 389  
*Gayat, Henri (agent Mac-All)*, 306, 307, 308  
*Gély, Pierre (pasteur)*, 53, 56, 59, 164, 166, 171  
 Gémozac, 30, 50, 54, 55, 57, 59, 66, 70, 72, 115, 166, 169, 172, 189, 197, 199, 200, 201, 202, 204, 220, 228, 267, 268, 270, 281, 324, 326, 349, 351, 352, 384, 391, 392, 393, 460, 477, 487, 490, 521, 536, 547, 549, 557, 560, 570, 645, 651, 653, 667, 686, 700, 748, 771, 787, 789, 830, 879, 900  
*Genre, Adolphe*, 496  
 Genétouze (la), 129, 131  
 Genouillé, 681, 683, 693

- Germignac, 421  
 Gibeau, (*abbé*), 540  
 Gibourne, 150  
 Giçq (le), 145, 149, 150, 240, 290, 296, 521  
 Gil, (*abbé*), 540  
 Gilbert, (*entrepreneur*), 551  
 Gilbert, (*famille protestante*), 344, 494  
 Giraud, Jean (*pasteur*), 232, 739  
 Giraudeau, Alexandre, 210, 211, 597  
 Giraudeau, François-Louis, 50  
 Givrezac, 115, 393  
 Gleize, Eugène (*pasteur*), 483  
 Godeau, Mme, 257  
 Goguet (*catholique*), 49  
 Goguet, frères (*protestants*), 542  
 Gonini, Jean-David (*pasteur*), 173, 182, 637, 874  
 Good, Gustave (*pasteur*), 278, 307, 313, 599, 676, 715  
 Good, Mathilde, 675  
 Good, Paul, 63  
 Goubies, (*abbé*), 304  
 Gouin, Christine (*institutrice*), 652  
 Gourvillette, 146, 341, 678  
 Grandidier, 702  
 Grandjean, 457  
 Grandjean, Jean-Philippe (*directeur d'institution*), 709  
 Granger, Eugénie, 674, 751, 752, 753, 754  
 Granütz, (*pasteur*), 262  
 Greleau, (*institutrice*), 636  
 Grève-sur-Mignon (la), 543  
 Grézac, 218, 603  
 Grimaux, Edouard, 438, 449, 512  
 Grosclaude, Charles (*pasteur*), 284, 287, 326, 339, 340, 379  
 Gua (le), 72, 73, 105, 170, 172, 391, 393, 469, 486, 557, 661, 665, 748, 820, 821, 830  
 Guadet, Julien (*architecte*), 534  
 Gué-d'Alléré (le), 417, 479, 482  
 Guédon, 267  
 Guédon, Jules, 358  
 Guérin, Pierre (*évangéliste*), 223, 224, 225, 230, 233  
 Guichard, (*institutrice*), 630  
 Guilbaud, (*abbé*), 837  
 Guilbot, (*pasteur*), 284, 287, 327  
 Guillemardet, Ferdinand (*préfet*), 100, 170  
 Guillonnet-Merville, François-Louis, 62  
 Guillot, Abraham, 542  
 Guillot, Frédéric (*pasteur*), 175, 185  
 Guilloteau, Alexis, 506  
 Gurlach, P. (*abbé*), 663  
 Guy, Félix, 380, 737  
 Haimps, 146, 246, 483  
 Henard-Dervieux, Mlle, 652  
 Hermantier, (*abbé*), 147, 150  
 Hervé, Clémentine, 618  
 Hiers-Brouage, 36, 456, 859  
 Hillaireau, (*abbé*), 431, 621  
 Hine, (*famille de notables protestants de Cognac*), 235, 271, 272  
 Houmeau (l'), 140, 347  
 Huichard, Clément (*évangéliste puis pasteur*), 338, 789  
 Huon de Rosne, Charles-Antoine, 467  
 Isle (d'), (*abbé*), 725, 726  
 Jabouin, 810  
 Jacquemart-Bisseux, (*évangéliste*), 225, 227  
 Jaquier, (*pasteur*), 263, 324  
 Jarnac (Charente), 173, 176, 178, 205, 206, 233, 234, 238, 266, 267, 268, 270, 271, 272, 273, 282, 295, 331, 332, 333, 334, 335, 342, 343, 378, 446, 571  
 Jarnac-Champagne, 470, 507  
 Jarne (la), 135, 461  
 Jarousseau, Jean (*pasteur*), 54, 59, 773, 787, 814  
 Jarrie (la), 70, 118, 135, 158, 349, 367, 420, 421, 460, 461  
 Jarrie-Audouin (la), 134, 226  
 Jay, Jean (*pasteur*), 185  
 Jazennes, 20, 388  
 Jean, Anselme-Casimir (*abbé*), 731  
 Jeandeau, (*abbé*), 305  
 Joguet, 262  
 Jônain, Pierre, 350, 384, 385, 386, 441, 471, 512, 720  
 Jonchères, 474  
 Jonzac, 20, 32, 35, 45, 49, 50, 58, 59, 63, 66, 68, 70, 72, 80, 90, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 125, 129, 130, 131, 142, 154, 155, 156, 158, 166, 169, 170, 172, 176, 177, 189, 200, 202, 218, 221, 230, 243, 258, 273, 274, 298, 299, 327, 328, 329, 343, 349, 351, 353, 358, 359, 364, 365, 367, 371, 373, 388, 391, 392, 405, 415, 419, 426, 431, 450, 454, 460, 470, 474, 480, 485, 503, 504, 518, 521, 523, 525, 536, 547, 585, 586, 587, 603, 610, 625, 630, 634, 636, 637, 640, 651, 652, 656, 659, 661, 662, 664, 665, 667, 676, 680, 696, 701, 706, 708, 709, 711, 713, 727, 728, 742, 743, 748, 754, 760, 785, 795, 806, 819, 830, 834, 835, 846, 852, 856, 864, 887, 899, 900  
 Jossier, Léon (*architecte*), 538, 539, 549, 550, 551, 583  
 Jouanny, (*abbé*), 799, 803  
 Jourdan, Jean-Baptiste-Ernest, 780  
 Jouslain, Alphonse, 358  
 Juicq, 422  
 Juillac-le-Petit, 520  
 Julien de Verdeilhan, (*pasteur*), 59, 166  
 Jussas, 667  
 Juste, Louis (*abbé*), 716  
 Kemmerer, Théodore, 387  
 Krüger, Edmond Hippolyte (*pasteur*), 232  
 La Croix Durepaire (de), Mme, 662  
 La Laurencie, 467  
 Labbé, Auguste (*architecte*), 549, 583  
 Labbé, Elisée, 335  
 Laclaverie, Marguerite-Thérèse, 657  
 Lacurie, Auguste (*abbé*), 440, 531, 532, 713, 777  
 Laffon de Ladébat, 194  
 Lafon, Henri, 253, 259, 260  
 Lafon, Jean-Pierre (*pasteur*), 183, 185, 193, 213, 230, 256, 259, 262, 263, 264, 265, 267, 541, 615, 618, 642, 783, 838, 879  
 Lafon, Marc (*pasteur*), 327, 579, 580  
 Lafon, Paul (*pasteur*), 255, 259, 260, 261, 262, 264, 265, 271, 272, 618, 740  
 Lagord, 124, 422, 524, 669, 697, 716, 744  
 Laigne (la), 133  
 Laignelot, 56, 58  
 Lair, Aimé, 225

- Lair, Joseph*, 123, 364, 365, 438, 496, 850  
*Laleu*, 37, 124, 315, 352, 448, 499, 518  
*Lambert, (prosélyte protestant)*, 223, 227, 230  
*Lambert, Alexandre*, 57, 61  
*Lambertz, Jacob*, 49, 57, 594  
*Landriot, Jean-François (Mgr)*, 17, 65, 110, 111, 112, 122, 132, 143, 411, 412, 432, 440, 483, 655, 659, 796, 804  
*Langlais, Alexandre*, 78  
*Lanthois, Marc (pasteur)*, 173  
*Laroche, Adrien (pasteur)*, 280, 576, 577, 578  
*Latour, Ida*, 620  
*Laude, (abbé)*, 702  
*Laurent, Adèle et Constance*, 750  
*Lauzières (écart de Nieul-sur-Mer)*, 138, 140  
*Le Bouvier, (architecte)*, 547  
*Le Camus, Emile (Mgr)*, 14, 16, 154, 157, 413, 700, 732, 814  
*Le Savoureux, Eugène (pasteur)*, 254, 290  
*Lecot, (Mgr)*, 413, 867  
*Ledoux, (famille de notables protestants de Montendre)*, 34, 243, 244  
*Legouis, (pasteur)*, 261  
*Legrix, (abbé)*, 632  
*Lemarié, Eugène*, 25, 890  
*Lemercier, Anatole (comte)*, 449, 467, 563, 857, 867  
*Lemoal, (abbé)*, 645, 646  
*Lemonnier, (architecte)*, 542  
*Lemonnier, Pierre (abbé)*, 41, 42, 47, 50, 797  
*Lengereau, Ernest (pasteur)*, 338, 580, 581  
*Léoville*, 350, 352, 894  
*Lepetit, (abbé)*, 799  
*Lequinio, Joseph*, 45, 56, 57, 58  
*Lescure-Bellerive, Elise*, 596  
*Lesson, René-Primèrè*, 530, 648  
*Lestritte, (notable protestant)*, 837  
*Lhomanie, Jean-Frédéric*, 710  
*Lhôtelier, (architecte)*, 550  
*Liénard, (évangéliste)*, 309  
*Liénard, Abel (pasteur)*, 341  
*Ligueuil (écart de Courant)*, 456  
*Loiré*, 145, 149, 390, 391, 400, 418, 421, 521, 559  
*Loix-en-Ré*, 37, 524, 694, 828, 860  
*Lonzac*, 457, 465  
*Lorignac*, 419  
*Loti, Pierre*, 535, 737, 750  
*Lotz, Henri*, 495  
*Loulay*, 75, 118, 151, 157, 158, 349, 351, 460, 662, 889  
*Loupot, Adèle*, 751, 752, 755  
*Louznac*, 146, 149, 860  
*Luçon (Vendée)*, 88, 89, 91, 94, 638, 707, 803  
*Luigi, Paul (pasteur)*, 248  
*Lussant*, 693  
*Luzac (écart de Saint-Just-Luzac)*, 72, 169, 170, 183, 194, 195, 211, 222, 235, 282, 568, 570, 637, 653, 668  
*Machennes (écart de Mazerolles)*, 456  
*Macqueville*, 146, 148, 152, 348  
*Maffre, Jacques-Numa (pasteur)*, 251, 262, 271, 275, 284, 287, 379, 381, 385, 490, 615, 755, 861  
*Magistel, Louise et Lina (directrices de pension)*, 652, 753, 754, 755  
*Magué, Camille*, 21, 350, 384, 386, 389, 392, 399, 492, 496, 680, 862, 890, 905  
*Magué, Etienne*, 384  
*Maillard, T. (pasteur)*, 474  
*Maine-Geoffroy (écart de Royan)*, 34, 170, 172, 333, 339, 340, 489, 490, 573  
*Malberbeau de la Rivière, (abbé)*, 64  
*Mahesin, Caroline*, 598  
*Manseau, Isidore (abbé)*, 804  
*Maracci, Mme*, 554, 689  
*Marans*, 32, 36, 46, 70, 75, 105, 118, 314, 317, 318, 319, 321, 367, 417, 420, 421, 435, 455, 460, 602, 603, 691, 697, 701, 742, 748, 773, 777, 820, 860, 886, 900  
*Marchais, Jean-Louis*, 836  
*Marchand, (famille de notables protestants de Montendre)*, 34, 50, 243, 328, 699, 723, 856  
*Marchand, Jean (pasteur)*, 185  
*Marchand, Mme*, 752  
*Marchand, Rémy*, 381  
*Marchegay, Anna*, 688  
*Marennes*, 22, 26, 36, 43, 47, 51, 55, 56, 59, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 91, 103, 113, 114, 115, 116, 119, 137, 138, 139, 140, 157, 163, 169, 170, 172, 173, 178, 179, 181, 182, 183, 189, 190, 192, 193, 194, 207, 209, 210, 211, 216, 217, 218, 220, 222, 223, 228, 241, 242, 243, 261, 263, 267, 271, 272, 274, 281, 282, 290, 307, 311, 329, 349, 353, 355, 358, 359, 363, 364, 366, 371, 372, 373, 378, 379, 380, 381, 391, 392, 393, 395, 415, 418, 424, 426, 435, 450, 454, 460, 472, 477, 478, 484, 485, 486, 487, 491, 496, 510, 517, 525, 537, 548, 549, 550, 557, 560, 561, 570, 573, 586, 590, 594, 614, 615, 622, 629, 630, 632, 634, 636, 637, 640, 641, 642, 644, 645, 648, 650, 651, 659, 661, 664, 666, 673, 676, 678, 687, 696, 700, 706, 707, 710, 714, 725, 735, 742, 743, 749, 750, 760, 770, 784, 811, 814, 827, 828, 830, 832, 837, 838, 846, 847, 852, 860, 864, 868, 870, 874, 879, 881, 892, 899  
*Mareschal, (abbé)*, 712  
*Marignac*, 79, 301, 421, 422, 427, 456, 682  
*Marion, Daniel (architecte)*, 539, 548, 549, 552  
*Marion, Pierre (entrepreneur)*, 541, 552  
*Marron, Paul-Henri (pasteur)*, 169, 823  
*Marsilly*, 192, 197, 214, 311, 316, 526, 557, 559, 570, 636, 641, 715, 830  
*Martin, François (instituteur)*, 690  
*Martin, François (pasteur)*, 171  
*Martin, Thomas*, 473  
*Massac*, 146  
*Massé, Hippolyte*, 78  
*Massiou, Daniel*, 776, 833  
*Massiou, Ernest*, 20, 537, 546, 548  
*Masson, Augustin (pasteur)*, 53, 653  
*Masy, (famille de notables protestants de Montendre)*, 34, 215, 243, 244, 723, 736  
*Matha*, 19, 22, 24, 70, 74, 75, 118, 119, 122, 144, 145, 146, 150, 151, 157, 236, 237, 239, 240, 244, 245, 246, 248, 249, 257, 290, 293, 295, 296, 297, 303, 322, 341, 348, 349, 352, 362, 389, 390, 391, 392,

- 398, 400, 403, 405, 460, 468, 483, 521, 527, 562, 624, 629, 643, 692, 693, 697, 700, 702, 722, 724, 728, 729, 731, 742, 748, 806, 853, 856, 863, 870, 892
- Mathes (les), 67, 72, 76, 117, 191, 485, 486, 511, 541, 565, 566, 571, 633, 663, 690, 782
- Maubert, Hippolyte (pasteur)*, 255, 256
- Maubert, Jean (évangéliste)*, 224, 249, 250, 252, 254, 256, 264, 265
- Maudet, Marguerite*, 605
- Mauzac (écart de Saint-Just-Luzac), 72
- Mazauric, Jean (pasteur)*, 49, 55, 59, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 171, 173, 206
- Mazauric, Pierre (pasteur)*, 56, 59
- Mazauric, Timothée Edouard (pasteur)*, 174
- Mazeray, 417, 850, 867, 868
- Mazerolles, 115, 456
- Médis, 164, 199, 218, 252, 257, 325, 333, 436, 468, 470, 487, 523, 527, 539, 547, 548, 570, 582, 758, 878
- Mercier, Gabriel*, 735, 736
- Mériel, Edmond*, 891
- Mérignac, 20, 297, 334, 342, 427, 461, 539, 542, 569, 570
- Merzeau, Elie (pasteur)*, 331, 789
- Merzeau, Mme*, 637
- Meschers-sur-Gironde, 46, 72, 74, 77, 164, 172, 189, 218, 260, 284, 285, 287, 326, 327, 333, 334, 423, 425, 428, 475, 487, 491, 494, 510, 523, 524, 536, 548, 653, 681, 736, 785, 830, 836, 837, 878, 879
- Meschinet de Richemond, Adolphe (pasteur)*, 321, 578, 789
- Meschinet de Richemond, André (évangéliste)*, 297
- Meschinet de Richemond, Louis-Marie*, 51, 272, 279, 289, 297, 307, 310, 313, 314, 332, 370, 428, 444, 676, 719, 720, 767, 768, 769, 770, 773, 774, 777, 778, 779, 787, 788, 789, 814
- Meschinet de Richemond, Samuel-Louis*, 211
- Mesnard, Amédée*, 371
- Mesnards (des) (famille de notables protestants)*, 475, 768
- Mesnards (des), Etienne*, 344
- Mesnards (des), Lucien*, 18, 223, 224, 229, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 247, 250, 252, 253, 254, 264, 265, 267, 268, 293, 295, 440, 481, 483, 589, 615, 617, 736, 752, 769
- Mesnards (des), Paul*, 307, 344
- Mesnards, Mlle*, 751
- Mestreau, Frédéric*, 358, 540
- Mettetal, (pasteur)*, 739
- Meursac, 494, 832, 862
- Meux, 419
- Mexandean, Albert (instuteur)*, 689
- Meyer, Albert-Ernest*, 719
- Meyer, Alfred-Ernest*, 18, 52, 171, 211, 315, 332, 596
- Meyer, Charles-Rodolphe*, 374, 378
- Meyer, Eugène*, 210, 211, 212, 214, 374, 685, 714
- Meyer, Henri (pasteur)*, 317, 689
- Meyer, Samuel*, 332
- Meynard (de), 596
- Meynieu, 712
- Micheau, (abbé)*, 632
- Michel, (abbé)*, 297
- Michel, Pierre-Amédée (architecte)*, 537
- Michelat, Jules*, 28, 77, 384, 385, 441
- Michenot, Elie (instuteur)*, 637, 653
- Migron, 79, 221, 225, 226, 227, 231, 234, 236, 237, 240, 311, 350, 352, 390, 391, 396, 418, 527, 562, 648, 652, 860, 867, 877
- Millet*, 810
- Minault, Jean-Pierre (pasteur)*, 276
- Miraben, Joël-Pierre-Aristide (pasteur)*, 284, 380
- Mirambeau, 49, 69, 70, 105, 305, 367, 435, 460, 467, 475, 586, 652, 656, 662, 676, 697, 702, 742, 748, 794
- Missy (de), Samuel*, 43, 50, 594
- Moebus, Frédéric (pasteur)*, 740
- Moëze, 136
- Moneys (de), (notables catholiques)*, 663
- Mongis, Théophile (abbé)*, 819
- Monjou, (abbé)*, 143
- Monnier, (évangéliste)*, 320
- Monnier, Pierre-Paul (abbé)*, 435, 602, 799, 804, 810
- Monod, Adolphe (pasteur)*, 881
- Monod, Frédéric (pasteur)*, 232, 241, 242
- Monod, H.-C.*, 446
- Mons, 782
- Monsel*, 720
- Montauban (Tarn-et-Garonne), 54, 174, 175, 207, 223, 288, 379, 580, 631, 689, 828
- Montendre, 30, 34, 50, 66, 68, 70, 72, 131, 158, 169, 176, 177, 199, 200, 201, 202, 214, 234, 242, 243, 244, 257, 281, 282, 299, 328, 343, 351, 353, 359, 368, 370, 373, 456, 460, 461, 487, 520, 526, 536, 547, 554, 561, 697, 699, 722, 723, 736, 785, 811, 812, 830, 856, 881
- Montguyon, 30, 70, 131, 367, 392, 460, 461, 629, 656, 682, 683, 685, 697, 701, 728, 742, 748
- Montierneuf (Saint-Agnant), 30
- Montils, 301, 482, 643, 661, 700
- Montlieu, 24, 75, 131, 342, 351, 367, 368, 419, 460, 461, 466, 532, 536, 547, 550, 624, 656, 658, 662, 667, 682, 692, 697, 706, 723, 725, 728, 732, 733, 742, 748, 793, 794, 796, 797, 801, 805, 859
- Montoux, François*, 739
- Montpellier-de-Médillan, 676, 839, 859
- Montroy, 461
- Mörch, Christian*, 332, 444
- Mörch, Peder*, 332
- Mörch, Wladimir*, 313, 448, 684, 685
- Morinand (le) (écart du Bois-en-Ré), 127, 128
- Morisset (écart de Saint-Dizant-du-Gua), 298, 299, 326, 343, 344, 427, 539, 570, 571, 575, 688, 689, 789
- Momac, 53, 59, 76, 169, 172, 189, 192, 193, 198, 218, 236, 237, 238, 239, 251, 255, 261, 281, 282, 326, 327, 424, 428, 436, 487, 488, 510, 548, 557, 559, 614, 615, 620, 632, 663, 664, 676, 690, 754, 830, 848, 861, 879, 882
- Moroy, (pasteur)*, 252, 253, 615
- Mortagne, 134, 456
- Mortagne-sur-Gironde, 30, 74, 166, 169, 172, 189, 218, 221, 268, 273, 274, 287, 299, 326, 327, 343, 436, 471, 487, 493, 510, 523, 524, 542, 549, 554, 558, 575, 651, 675, 685, 700, 720, 735, 771, 789, 791, 795, 802, 824, 830

- Mortiers, 417  
*Moschemch, Adolphe (pasteur)*, 298  
 Mosnac-sur-Seugne, 667, 796, 798, 802, 803, 805, 810  
*Moussiégt, Paul (pasteur)*, 338  
*Moutarde, Eugène (pasteur)*, 48, 288, 289, 338, 772, 778, 787  
 Mung (le), 854  
 Muron, 422  
*Musset, Georges*, 444, 778  
 Nan cras, 796, 810  
 Nantes (Loire-Inférieure), 87, 94, 233, 256, 270, 272, 277, 278, 279, 282, 283, 506, 554, 618, 709, 755, 803, 863, 865  
 Nantillé, 132, 421  
 Néré, 145, 246, 297, 341, 505, 521, 868  
 Neuillac, 419, 507  
 Neulles, 301, 894  
 Neuvicq-le-Château, 146, 147, 148, 150, 390, 391, 463, 891  
*Nézereau, Jean (prêtre devenu pasteur)*, 302, 303  
 Nieulle-sur-Seudre, 72, 137, 138, 139, 141, 169, 170, 172, 177, 183, 189, 194, 195, 211, 235, 327, 333, 488, 492, 510, 511, 537, 548, 551, 565, 567, 568, 569, 570, 636, 774, 830  
 Nieul-le-Virouil, 493, 688, 782  
 Nieul-sur-Mer, 138, 140, 468, 480, 693, 744, 794  
 Nîmes (Gard), 54, 167, 275, 285, 440, 672, 717, 786  
 Niort (Deux-Sèvres), 249, 268, 270, 271, 277, 281, 320, 321, 322, 445, 593, 707, 747  
*Normand-Dufié*, 505, 506  
 Nouillers (les), 676  
*Olivier-Desmont, (pasteur)*, 165  
*Orbigny (d'), Alcide*, 498, 696  
 Orignolles, 462  
*Orion, Jean-Charles-Mathieu (pasteur)*, 258, 271, 285  
 Orlac (écart de Dompierre-sur-Charente), 456, 520, 543  
*Oudet, baron Amédée*, 683, 694  
*Oudet, Mlle*, 700  
 Ozillac, 129, 131, 350, 699  
*Pagnier, Marie (instaurtrice)*, 702  
 Paillé, 145, 150, 352, 505, 692, 726, 860  
*Paillet, Jean-Renobert*, 714  
*Pailion, Gabriel-Laurent (Mgr)*, 64, 89, 90, 100, 101, 108, 109, 110, 114, 122, 132, 410, 462, 464, 466, 587, 630, 632, 633, 634, 710, 824, 884, 885, 886, 903  
 Pallice (la) (quartier de la Rochelle), 124, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 352, 365, 390, 398, 443, 448, 500, 519, 893  
*Pandin de Lussaudière, Jules*, 444, 770  
*Pandin, Théodore*, 271  
*Parat, Hippolyte*, 448  
 Paterre (écart de Chaillevette), 169, 170, 172, 192, 193, 198, 264, 523, 526, 547, 553  
*Patry, Henry*, 678, 774  
*Pavillon (du), comte*, 663  
*Pelet, Amer (pasteur)*, 235, 271, 272, 492, 511, 569, 774  
*Pelet, Paul*, 492, 774  
*Pelisson, Emilie*, 753  
*Pelletan, Camille*, 591  
*Pelletan, Eugène*, 438, 439, 535, 617, 677, 773, 787  
*Pelletant, Martial*, 470  
*Pelletreau, (notables protestants de Rochefort)*, 43, 191  
*Pellissier, (pasteur)*, 253, 260, 268  
*Perdrizet, Charles (pasteur)*, 268, 379  
 Péré, 470, 508  
 Pérignac, 137, 417, 754  
 Périgny, 135, 136, 466, 472, 499, 824  
*Perrandeau de Beaujief*, 867  
*Perrandeau, Mélina et Aimé*, 495  
*Perregon, (abbé)*, 702  
*Perry*, 49, 51  
 Pessines, 693  
*Petit, Augustin (abbé)*, 568  
*Petit, Fulbert (Mgr)*, 603, 693, 701, 865  
*Petit, Jean (abbé)*, 710, 712  
*Peyrecave (de)*, 663  
*Picoulat, (abbé)*, 803, 805  
 Pin (le), 461  
*Pinatel, Jean-François (instituteur)*, 686  
 Pisany, 456  
*Pitard, (abbé)*, 556  
 Plassac, 467, 476, 540, 609, 662  
*Poché, (notables protestants de Saint-Genis)*, 49, 50, 379, 476, 709  
*Poirier, Paul (abbé)*, 701  
*Poinvert, Léandre (abbé)*, 807  
 Pognac, 461  
 Pommiers, 421, 856  
 Pons, 21, 24, 26, 36, 49, 54, 63, 66, 70, 72, 74, 79, 80, 113, 115, 120, 125, 154, 155, 169, 172, 189, 190, 195, 199, 200, 201, 202, 204, 218, 219, 220, 221, 226, 230, 233, 267, 268, 269, 271, 273, 274, 275, 277, 284, 285, 287, 288, 290, 293, 294, 295, 298, 300, 301, 303, 305, 312, 329, 334, 341, 342, 344, 351, 353, 358, 359, 362, 363, 364, 365, 367, 368, 370, 371, 389, 427, 434, 442, 446, 447, 460, 465, 481, 485, 489, 494, 527, 549, 609, 622, 628, 638, 651, 657, 662, 665, 674, 675, 677, 681, 682, 684, 694, 699, 700, 701, 706, 708, 709, 711, 718, 722, 728, 729, 732, 733, 735, 743, 745, 747, 748, 749, 754, 770, 771, 778, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 796, 802, 830, 860, 863, 864, 877, 879, 882, 883, 886, 898, 906  
 Pont-l'Abbé-d'Arnoult, 344, 467, 479, 494  
*Ponvert, (famille de notables protestants)*, 475, 837  
*Porcheret*, 577  
*Portalis, Jean-Etienne-Marie*, 75, 167, 169, 171, 178, 629, 823, 831  
 Port-d'Envaux, 701  
 Port-des-Barques, 169, 170, 172, 183, 194, 489, 527, 559, 562  
 Portes-en-Ré (les), 421, 484, 855, 862  
*Pougnard, Pierre-Henri (pasteur ayant abandonné le ministère)*, 53, 59, 164, 710  
 Pouillac, 461  
*Poujaud, (architecte)*, 548  
*Poujol, David-Florent (pasteur)*, 284, 295, 381  
 Pouzauges (Vendée), 270, 278, 282, 283, 689  
 Prignac, 146, 149  
*Puaux, François (pasteur)*, 214, 218, 219, 225, 425, 563, 736, 737, 738, 740  
 Puilboreau, 124, 611, 612

- Puy-Chebrung (écart de Saint-Ciers-Champagne), 797, 799, 802  
 Puy-du-Lac, 520  
 Puy-Haut (le) (écart d'Echebrune), 79, 301, 302, 304, 527, 539, 549, 554, 562, 569, 570, 571  
*Quatrefages (de), Armand*, 767  
*Quérouil, Némi*, 253, 257, 263, 264, 265, 289  
*Rabaut-Dupui*, 67, 74, 75, 629  
*Rabaut-Saint-Etienne*, 873  
*Raffin, (abbé)*, 725  
*Rainguet, Augustin (abbé)*, 531, 532, 536, 658, 693, 729, 796  
*Rainguet, Lucie (religieuse)*, 692  
*Ramard, Mme (religieuse)*, 639  
*Rang, Jean-Alexandre (pasteur)*, 171, 177, 179, 180, 181, 182, 206, 208, 379, 595, 631, 824, 827, 873  
*Ranson, Barthélemy*, 485, 593  
*Ranson, Charles*, 53  
*Ranson, Jean*, 50, 166, 168, 169, 171, 630, 735  
*Rateau, Auguste*, 359, 379  
*Ratier, Paul (pasteur)*, 244  
*Read, Charles*, 219, 220, 439  
*Regelsperger, (famille protestante)*, 501, 750, 751  
*Regnaud de Saint-Jean-d'Angély*, 639  
*Renaudeau, (abbé)*, 803  
*Rétaud*, 531, 832  
*Rétif, Charles (abbé)*, 725  
*Reutin, Jean (entrepreneur)*, 551  
*Réveillaud, Eugène*, 25, 162, 304, 305, 365, 380, 789  
*Réveillaud, Pierre-Etienne (abbé)*, 416  
*Rey, (évangéliste)*, 247  
*Rey, Augustin (architecte)*, 549, 551  
*Reynaud, Justin (instituteur)*, 666  
*Reynaud, Léonce (architecte)*, 534, 535  
*Ribagnac, Adolphe-Henri (pasteur)*, 289  
*Richard, Clément*, 211  
*Richard, Jean-Joseph-Bertrand*, 586  
*Richard, Louis-Joseph*, 494  
*Richou, Eutrope (abbé)*, 422, 500, 519, 541  
*Rieder, Frédéric-Emile*, 718  
*Rigal, (pasteur)*, 330  
*Rigaud*, 358  
*Rioux*, 531  
*Rioux, Léa-Félicie*, 600  
*Rivaille, (ancien maire de Saint-Martin-de-Ré)*, 887  
*Rivaille-Dechézeaux, Daniel*, 834  
*Rivier, Théophile (pasteur)*, 243, 244  
*Robert, (famille protestante de Boutenac)*, 475  
*Robert, (famille protestante de Breuillet)*, 476  
*Robert, Abel*, 328, 856  
*Robert, Alcide*, 867  
*Robert, Benjamin (pasteur)*, 80, 288, 293, 295, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 312, 342, 351, 427, 527, 549, 562, 571, 732, 778, 779, 789  
*Robinet, Isaac-Etienne (Mgr)*, 42, 88  
*Roche-Chalais (la) (Dordogne)*, 258  
*Rochefort*, 12, 17, 21, 22, 25, 26, 32, 35, 36, 37, 43, 45, 46, 50, 54, 55, 57, 61, 62, 66, 69, 70, 72, 79, 80, 91, 103, 113, 114, 115, 116, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 131, 156, 158, 166, 168, 169, 172, 182, 183, 189, 190, 191, 192, 194, 203, 207, 211, 216, 218, 220, 233, 242, 261, 272, 280, 282, 283, 290, 303, 306, 307, 309, 310, 311, 312, 313, 317, 319, 320, 321, 322, 323, 330, 334, 351, 353, 355, 356, 358, 359, 361, 362, 363, 365, 366, 367, 369, 372, 378, 380, 388, 390, 391, 393, 394, 395, 397, 398, 415, 418, 419, 421, 423, 425, 428, 444, 448, 451, 454, 460, 468, 484, 501, 512, 517, 518, 519, 524, 526, 530, 535, 536, 537, 541, 543, 547, 549, 550, 560, 561, 563, 575, 577, 578, 579, 583, 585, 586, 587, 589, 590, 591, 592, 601, 602, 603, 614, 621, 631, 636, 641, 647, 648, 651, 661, 664, 666, 681, 685, 690, 696, 701, 705, 706, 707, 711, 717, 726, 736, 737, 738, 739, 742, 743, 744, 751, 752, 827, 830, 832, 845, 846, 850, 857, 858, 863, 865, 873, 879, 881, 882, 883, 886, 890, 898, 899, 905  
*Rocquet, G.*, 457  
*Rod, Edouard*, 292, 570  
*Roller, Camille (pasteur)*, 262, 284, 385  
*Rollet, Mgr Jean-Louis-Simon*, 100  
*Romazières*, 145, 149, 151, 555  
*Romegoux*, 416  
*Rommefort (de)*, 630  
*Ronœ-les-Bains (hameau de la Tremblade)*, 76, 155  
*Ronde (la)*, 137, 508, 540, 808  
*Rosseloty, (pasteur)*, 637  
*Rossignol, François (instituteur)*, 634, 652  
*Rouffignac*, 129, 722  
*Rouffineau, Abel (pasteur)*, 274, 288, 295, 322, 580, 753, 755  
*Rouffineau, François-Mathurin (pasteur)*, 169, 236, 258, 273, 274, 439, 504, 589, 716, 752, 753, 787  
*Rouffineau, Hippolyte*, 510, 620, 861  
*Roubault*, 319  
*Rouber, Eugène*, 111  
*Roy de Loulay, Louis*, 63, 365  
*Royan*, 12, 24, 34, 36, 37, 43, 49, 55, 61, 68, 70, 73, 74, 75, 76, 77, 80, 119, 126, 155, 157, 158, 164, 169, 170, 172, 173, 189, 190, 191, 195, 199, 216, 218, 224, 229, 236, 237, 238, 244, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 262, 263, 267, 269, 271, 275, 281, 282, 284, 286, 287, 288, 289, 290, 326, 327, 329, 332, 333, 334, 338, 339, 340, 353, 357, 359, 362, 363, 365, 369, 371, 373, 379, 381, 391, 392, 393, 395, 396, 419, 425, 426, 438, 439, 440, 460, 476, 477, 485, 486, 489, 490, 495, 523, 524, 526, 527, 535, 536, 539, 548, 549, 551, 560, 561, 567, 570, 572, 573, 574, 575, 576, 579, 580, 581, 585, 614, 615, 618, 620, 622, 628, 630, 633, 636, 638, 645, 647, 651, 652, 654, 663, 665, 672, 673, 674, 675, 676, 685, 690, 691, 694, 698, 701, 706, 738, 742, 748, 752, 753, 754, 755, 784, 786, 787, 788, 797, 805, 827, 830, 850, 860, 861, 863, 878, 879, 883  
*Roy-Bry, Eugène (député protestant)*, 190, 426, 440, 563, 589, 666, 736, 739  
*Ruffat, Louis (pasteur)*, 253, 254, 265  
*Rullier, Eustase (architecte)*, 546, 547, 574, 575, 583, 621, 745  
*Rupt (de) (abbé)*, 638  
*Sablons*, 30, 129  
*Saint-Agnant*, 30, 155, 158, 434, 460, 644  
*Saint-Aigulin*, 100, 130, 391, 392, 549, 658

- Saint-Aubin-de-Blaye (Gironde), 26, 257, 293, 294, 295, 298, 299, 300, 341, 343, 344, 420, 427, 539, 688, 789
- Saint-Augustin, 76, 116, 117, 191, 218, 237, 478, 488, 489, 491, 509, 510, 527, 539, 549, 551, 560, 565, 633, 650, 758, 893
- Saint-Blancard (de), (notables catholiques)*, 805
- Saint-Bonnet, 298, 688
- Saint-Bris-des-Bois, 143, 144, 417
- Saint-Césaire, 143, 144
- Saint-Ciers-Champagne, 507, 797
- Saint-Ciers-du-Taillon, 243, 298, 420, 464, 469, 652, 709
- Saint-Clément, 456
- Saint-Clément-des-Baleines, 137, 138, 141, 833
- Saint-Coutant-le-Grand, 506
- Saint-Coutant-le-Petit, 456, 519
- Saint-Cyr-du-Doret, 137
- Saint-Denis-d'Oléron, 351, 657, 662, 682
- Saint-Dizant-du-Bois, 421
- Saint-Dizant-du-Gua, 298, 540, 575, 688, 689
- Sainte-Colombe, 461
- Sainte-Lheurine, 886
- Sainte-Marie-de-Ré, 349, 559, 676, 744, 900
- Sainte-Même, 132, 133
- Sainte-Ramée, 652
- Sainte-Soulle, 101, 461, 820
- Saint-Eugène, 469, 614, 656
- Saint-Fort, 456
- Saint-Fort-sur-Gironde, 49, 66, 68, 69, 72, 101, 166, 169, 172, 176, 202, 343, 419, 432, 438, 458, 487, 493, 510, 520, 523, 536, 602, 603, 651, 693
- Saint-Froult, 105
- Saint-Genis-de-Saintonge, 49, 50, 68, 70, 104, 115, 155, 258, 305, 349, 367, 460, 494, 496, 549, 558, 602, 609, 662, 709, 785, 852, 900
- Saint-Georges-d'Oléron, 101, 105, 142, 351, 435, 662, 682, 886
- Saint-Georges-de-Didonne, 54, 63, 72, 74, 76, 77, 126, 172, 200, 216, 218, 254, 256, 257, 284, 285, 287, 326, 327, 333, 334, 352, 380, 424, 439, 478, 486, 524, 543, 548, 573, 648, 787, 830, 878
- Saint-Georges-de-Longuepierre, 151, 417, 547, 559
- Saint-Georges-des-Agoûts, 458, 701
- Saint-Georges-du-Bois, 420
- Saint-Germain-de-Lusignan, 154, 422, 701, 819
- Saint-Germain-de-Marencennes, 421, 549, 821
- Saint-Germain-de-Vibrac, 507, 701
- Saint-Germain-du-Seudre, 72, 458, 470, 490, 510, 558, 782, 839
- Saint-Hilaire-de-Villefranche, 75, 118, 132, 142, 157, 351, 421, 460, 476, 662, 697
- Saint-Hippolyte, 475, 482, 658
- Saint-Jean-d'Angély, 14, 17, 22, 24, 26, 30, 32, 36, 39, 43, 57, 61, 62, 63, 66, 69, 70, 72, 79, 80, 91, 105, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 123, 125, 126, 144, 155, 157, 158, 169, 170, 172, 195, 220, 221, 225, 226, 227, 231, 232, 236, 237, 239, 240, 241, 267, 282, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 299, 319, 333, 340, 348, 349, 351, 353, 355, 356, 358, 362, 363, 364, 365, 367, 371, 372, 373, 374, 380, 389, 390, 391, 395, 415, 417, 419, 426, 431, 432, 437, 438, 450, 451, 454, 457, 460, 465, 466, 469, 482, 484, 485, 496, 501, 502, 504, 505, 518, 523, 525, 542, 547, 555, 556, 585, 586, 588, 591, 601, 602, 639, 644, 651, 652, 656, 661, 662, 664, 676, 678, 680, 686, 696, 699, 702, 705, 706, 708, 710, 711, 712, 722, 724, 726, 728, 736, 742, 743, 744, 747, 748, 749, 760, 775, 780, 782, 787, 799, 805, 820, 827, 830, 831, 845, 846, 850, 852, 858, 859, 863, 867, 868, 870, 877, 883, 886, 887, 888, 890, 891, 897, 898, 900
- Saint-Jean-d'Angle, 128, 520
- Saint-Julien-de-l'Escap, 473, 505, 506, 782
- Saint-Just-Luzac, 72, 170, 172, 484, 485, 486, 489, 491, 568, 650, 654, 667, 668, 700, 830, 894
- Saint-Laurent-de-la-Prée, 658
- Saint-Léger, 125, 421
- Saint-Légier (de), (abbé)*, 887
- Saint-Légier (de), (notables catholiques)*, 470, 610, 901
- Saint-Loup, 302, 303
- Saint-Maigrin, 297, 342, 539, 542, 569, 570, 878
- Saint-Mandé-sur-Brédoire, 151, 422
- Saint-Mard, 469
- Saint-Martial-de-Coaculet, 79, 301, 302, 342, 427, 520, 570, 622, 623
- Saint-Martial-de-Mirambeau, 663
- Saint-Martial-de-Vitaterne, 125, 508
- Saint-Martin-de-Coux, 130
- Saint-Martin-de-Juillers, 149
- Saint-Martin-de-Ré, 29, 32, 36, 38, 55, 59, 70, 73, 78, 101, 118, 127, 128, 156, 158, 170, 183, 197, 204, 211, 282, 283, 353, 355, 366, 367, 384, 387, 460, 483, 485, 487, 524, 536, 539, 542, 569, 570, 586, 590, 638, 646, 651, 654, 686, 694, 697, 725, 830, 832, 834, 836, 840, 848, 868, 883, 886, 887, 900
- Saint-Martin-de-Villeneuve, 352, 391, 392, 398
- Saint-Médard, 65, 101, 351
- Saint-Médard (de), (abbé)*, 101
- Saint-Nazaire-sur-Charente, 170, 489, 636, 681, 804, 830
- Saint-Palais-de-Phiolin, 20, 115, 301, 303, 304
- Saint-Palais-sur-Mer, 56, 76, 116, 117, 155, 164, 169, 172, 189, 195, 218, 327, 331, 333, 334, 350, 423, 476, 486, 509, 541, 552, 575, 579, 580, 581, 583, 633, 676, 685, 686, 797, 805, 830, 868
- Saint-Pierre-d'Amilly, 135, 352, 391, 392, 398
- Saint-Pierre-de-Juillers, 149
- Saint-Pierre-d'Oléron, 68, 70, 78, 101, 103, 142, 183, 263, 351, 353, 355, 369, 370, 371, 373, 435, 460, 485, 486, 524, 536, 548, 554, 651, 653, 657, 662, 680, 686, 697, 725, 748, 749, 750, 751, 830, 852, 863, 886, 891
- Saint-Porchaire, 69, 70, 75, 115, 349, 460, 697
- Saint-Quantin-de-Rançanne, 20, 701
- Saint-Rogatien, 135, 136, 420
- Saint-Romain-de-Beaumont, 72
- Saint-Romain-de-Benet, 129, 511
- Saint-Saturnin-de-Séchaud, 46
- Saint-Saturnin-du-Bois, 420
- Saint-Sauvant, 421
- Saint-Sauvant (Vienne), 652
- Saint-Sauveur (pèlerinage à Sainte-Marie-de-Ré), 811
- Saint-Sauveur-de-Nuaillé, 700

- Saint-Savinien, 32, 34, 42, 59, 66, 70, 78, 79, 118, 157, 169, 172, 237, 240, 267, 290, 324, 460, 475, 485, 489, 493, 495, 521, 523, 547, 551, 553, 636, 697, 830, 834, 836, 839, 881
- Saint-Seurin-d'Uzet, 166, 175, 662, 699
- Saint-Séverin, 151
- Saint-Simon-des-Bordes, 701, 795, 801
- Saint-Sorlin-de-Conac, 72, 475
- Saint-Sornin, 72, 137, 138, 139, 170, 488, 565, 632
- Saint-Sulpice-de-Royan, 72, 76, 117, 164, 170, 172, 199, 200, 216, 266, 284, 325, 326, 327, 328, 333, 335, 339, 380, 417, 420, 423, 428, 476, 477, 489, 509, 523, 526, 537, 539, 549, 550, 557, 558, 560, 565, 568, 581, 636, 650, 676, 692, 698, 830, 837
- Saint-Symphorien, 128, 794, 799
- Saint-Thomas-de-Conac, 868
- Saint-Thomas-du-Bois, 456
- Saint-Trojan, 643, 700, 782
- Saint-Vivien, 134, 421, 461
- Saint-Xandre, 483, 693
- Saisy, Alfred (instituteur)*, 782
- Salignes, 145, 149, 151, 521
- Salignac-de-Mirambeau, 663, 680
- Salignac-de-Pons, 177
- Saliz, Raymond*, 677
- Salles-d'Angles (Charente), 342
- Salles-lès-Aulnay, 151
- Salles-sur-Mer, 461
- Saudeau, Jean*, 356
- Saujon, 37, 70, 115, 164, 189, 199, 200, 201, 202, 209, 213, 214, 215, 216, 218, 224, 236, 237, 239, 249, 250, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 260, 261, 265, 288, 324, 325, 326, 328, 333, 334, 337, 339, 349, 380, 436, 450, 460, 487, 494, 511, 523, 527, 533, 537, 548, 551, 553, 562, 602, 651, 673, 676, 726, 736, 742, 748, 754, 758, 772, 778, 780, 787, 836, 877, 878, 881
- Sauvion, Théophile (architecte)*, 549
- Segonzac (Charente), 55, 59, 220, 244, 282
- Seigné, 145, 237, 246, 248, 290, 295, 296
- Seignette, (famille protestante de la Rochelle)*, 474, 676
- Semoussac, 243, 839
- Semussac, 103, 134, 218, 482, 510, 614, 676
- Siecq, 146, 147, 148, 149, 150, 152, 521
- Siret, Eugène*, 861
- Sonnac, 146, 148, 149, 152, 246, 290, 296, 692, 693, 892
- Sonneville (Charente), 148, 240, 248
- Soubeiran, Eugénie (institutrice)*, 750
- Soubise, 32, 37, 136, 780, 855
- Soubran, 79, 298, 299, 302, 304, 343, 421, 427, 542, 554, 570, 571
- Souhe (écart du Gua), 20, 73, 169, 170, 172, 183, 194, 195, 211, 235, 236, 391, 393, 486, 494, 557, 567, 636, 637, 673
- Soulier, Gédéon (pasteur)*, 315, 332
- Soumèras, 456, 520
- Stegg, Jules (pasteur)*, 259, 262, 278, 380, 573, 740, 767, 784
- Surgères, 12, 32, 116, 317, 319, 320, 321, 351, 366, 391, 392, 396, 399, 422, 455, 460, 468, 469, 614, 637, 697, 748, 854
- Surrault, C.*, 713
- Suzanne, Prosper*, 175, 254, 323, 443, 500, 768
- Taillebourg, 32, 101, 521, 614, 774, 794
- Talmont, 218
- Tandebaratx (de), Alida*, 749
- Tanlay (de), (sous-préfet)*, 833, 839
- Target, Joseph (homme politique protestant)*, 267
- Tasdon (quartier de la Rochelle), 124, 125, 393, 422, 519, 553, 621
- Taugon, 101, 137, 725, 791, 796, 798, 803, 808, 810, 814
- Ternant, 122, 125
- Terrell, Charles (évangéliste)*, 313, 314, 315
- Tesson, 420
- Teste, Jean-Baptiste*, 193
- Theurier, Auguste*, 676
- Theurier, Esther*, 751
- Thomas, Jean (évangéliste)*, 312
- Thomas, Léon (Mgr)*, 21, 110, 112, 122, 412, 416, 484, 574, 621, 659, 725, 726, 731, 734, 791, 795, 796, 802, 805, 842, 864, 885, 886, 905
- Thomas, Louis (instituteur)*, 667
- Thomas, Paul*, 774
- Thonger, Gréville (salutiste)*, 322, 323
- Thou (le), 131, 132, 133, 393, 850
- Tissier, (famille d'instituteurs)*, 653
- Tonnay-Boutonne, 32, 70, 118, 157, 233, 302, 348, 352, 390, 391, 396, 399, 400, 460, 520, 521, 558, 662, 890
- Tonnay-Charente, 32, 36, 37, 69, 70, 116, 194, 311, 353, 355, 460, 473, 475, 506, 555, 586, 603, 637, 682, 697, 700, 701, 725, 726, 782, 859, 861, 886
- Torchut, Benjamin (pasteur)*, 262, 265, 266, 284, 289, 385
- Torchut, Charles (homme politique protestant)*, 359, 378
- Torel, (directeur de pension)*, 720
- Touches-de-Périgny (les), 150, 347, 420, 540
- Touvent (écart de Boutenac), 475
- Tremblade (la), 12, 18, 26, 37, 43, 53, 54, 55, 56, 59, 63, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 80, 101, 103, 139, 155, 157, 158, 162, 163, 165, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 177, 178, 179, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 197, 198, 203, 205, 206, 210, 211, 213, 216, 217, 218, 219, 220, 227, 229, 238, 251, 255, 256, 259, 261, 262, 263, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 276, 277, 280, 282, 284, 288, 290, 327, 329, 331, 332, 333, 340, 353, 355, 378, 424, 425, 429, 455, 460, 474, 477, 481, 484, 485, 486, 487, 491, 492, 511, 526, 537, 540, 541, 543, 547, 549, 550, 551, 553, 559, 560, 564, 567, 570, 573, 575, 615, 618, 619, 620, 622, 628, 629, 630, 632, 633, 635, 636, 640, 641, 645, 651, 657, 663, 664, 665, 666, 674, 675, 685, 690, 698, 702, 748, 754, 772, 783, 784, 787, 797, 798, 800, 801, 814, 824, 826, 827, 830, 840, 848, 850, 870, 872, 874, 879, 882
- Tricot, (pasteur)*, 309
- Trizay, 30, 421
- Trocquemé, Paul-Chrysostome (pasteur)*, 327, 787
- Trouilla, Mlle*, 594
- Turquaud, Jean (pasteur)*, 276, 327
- Usseau (écart de Marignac), 456
- Valleau, (Mgr)*, 867



- Vallée, (abbé)*, 122, 432  
*Vallée, Eutrope (abbé)*, 777, 779  
*Vallein, Georges*, 398  
*Van der Maesen, Marie-Anne*, 599  
*Van Emdem, Abraham*, 61  
*Van Hoogwerff, Pierre-Jean*, 42, 51  
 Varais e, 109, 130, 227  
*Vassal, Elizabeth (religieuse)*, 638, 745  
*Vast-Vimeux, (baron)*, 132, 470  
*Vaurigaud, (famille protestante de Pons)*, 233  
*Vaurigaud, Benjamin (pasteur)*, 233, 256, 272, 277, 278, 709  
 Vaux-sur-Mer, 30, 74, 76, 116, 117, 155, 189, 195, 218, 219, 284, 326, 327, 328, 379, 420, 423, 428, 476, 486, 509, 527, 548, 574, 581, 633, 642, 645, 658, 698, 701, 758, 819, 839  
 Vendée, 9, 10, 45, 64, 87, 88, 89, 94, 101, 108, 167, 268, 277, 317, 349, 367, 388, 435, 498, 633, 638, 677, 689, 704, 707, 710, 757, 803, 814, 832, 900, 903  
 Vénérand, 508  
*Verdier, Arthur*, 512, 856, 861, 865  
 Vergeroux (le), 125  
*Vermeil, Antoine (pasteur)*, 219, 598  
*Vermeil, Eugène (pasteur)*, 193, 218, 219, 268, 379, 541  
 Vibrac, 130, 350, 352  
*Viéla, Ernest (pasteur)*, 338  
 Villars-en-Pons, 115  
*Villecourt, Clément (Mgr)*, 17, 20, 23, 64, 65, 91, 92, 94, 95, 104, 107, 108, 109, 110, 112, 114, 116, 126, 139, 144, 146, 151, 191, 219, 223, 410, 416, 432, 464, 536, 563, 609, 644, 714, 724, 771, 799, 813, 834, 836, 839, 841, 904  
 Villedieu (la), 151, 483, 521  
*Villedon (de), Mlle*, 65  
 Villemorin, 246, 455, 519, 521  
 Villiers-Couture, 149, 151, 352  
 Vinax, 145, 149, 151, 531  
*Vincens dit Vincens-Pelet, Benjamin (pasteur)*, 295, 327, 428, 879  
*Vincens, Alfred (pasteur)*, 676  
*Vincens, Isaac (instituteur)*, 648  
*Vincens, Jean (pasteur)*, 236, 237, 238, 239, 251, 253, 255, 264, 265, 615, 632  
*Vinsonneau, Jérémie*, 256  
 Virollet, 860  
 Virson, 415  
*Voreaux, Elisée*, 240  
*Weiss, Jean-Jacques*, 718, 719  
*Weiss, Nathanaël*, 444  
 Yves, 547

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### TABLE DES CARTES

Carte 1 : La Charente-Inférieure au XIX <sup>e</sup> siècle. ....	11
Carte 2 : Les Eglises réformées en 1563-1564.....	31
Carte 3 : Les Eglises réformées dans la future Charente-Inférieure, XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles.....	33
Carte 4 : Un département né sous la Révolution composé de morceaux de trois diocèses. ....	40
Carte 5 : La proportion des prêtres assermentés par district, printemps-été 1791.....	44
Carte 6 : La présence protestante en 1851. ....	71
Carte 7 : Paroisses et communes en 1808.....	102
Carte 8 : Paroisses et communes en 1881.....	106
Carte 9 : Eglises consistoriales et Eglises locales en 1802.....	172
Carte 10 : Eglises consistoriales et paroisses protestantes concordataires au début des années 1880.....	189
Carte 11 : Les loges en 1810.....	354
Carte 12 : Les loges en 1914.....	360
Carte 13 : La libre pensée des années 1900.....	391
Carte 14 : Les cimetières non déplacés au XIX <sup>e</sup> siècle.....	459
Carte 15 : L'élan de construction des édifices paroissiaux catholiques.....	522
Carte 16 : Les temples protestants en 1906.....	529
Carte 17 : Les écoles congréganistes en 1872.....	660
Carte 18 : Les écoles congréganistes publiques en 1881.....	679
Carte 19 : Pèlerinages anciens et modernes en Charente-Inférieure au XIX <sup>e</sup> siècle.....	792
Carte 20 : Les processions de la Fête-Dieu à la Rochelle au début du Second Empire.....	843
Carte 21 : Les modifications des parcours de la procession générale de la Fête-Dieu à la Rochelle sous le Second Empire.....	844
Carte 22 : Les interdictions de processions en Charente-Inférieure sous la Troisième République. .....	851
Carte 23 : Les processions de la Fête-Dieu à Jonzac sous la Troisième République. ....	866

### TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Les règlements internes des consistoires généraux saintongeais. ....	186
Figure 2 : Le dernier règlement consistorial du département.....	212
Figure 3 : Les réunions des synodes officieux des IV <sup>e</sup> et VI <sup>e</sup> circonscriptions (1879-1904).....	282
Figure 4 : Un chantier exemplaire : Saint-Sulpice-de-Royan.....	538
Figure 5 : L'extension de l'institution diocésaine de Pons.....	730
Figure 6 : Le développement matériel de la maison-mère des Ursulines du Sacré-Cœur de Pons. .....	746
Figure 7 : Deux modestes monuments dues à des pèlerinages.....	809
Figure 8 : Les processions dans une paroisse rurale de l'Aunis, Sainte-Soulle.....	822

### TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Les créations de succursales au XIX <sup>e</sup> siècle.....	109
Graphique 2 : Le recrutement de quelques loges sous la Troisième République.....	364
Graphique 3 : Les missions aboutissant à l'érection d'une croix (1865-1914).....	433

Graphique 4 : Les cimetières du XIX <sup>e</sup> siècle, translations et immobilités (1802-1914).....	455
Graphique 5 : Eglises et temples édifiés de 1802 à 1914.....	516
Graphique 6 : Les fluctuations de l'Asile Emilie (1855-1913).....	616
Graphique 7 : La laïcisation des écoles publiques (1881-1904).....	680
Graphique 8 : Interdictions des processions entre 1870 et 1914.....	853

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les protestants de la Charente-Inférieure, évolution globale (1802-1903).....	75
Tableau 2 : La presqu'île d'Arvert, une citadelle huguenote sapée en ses fondements ?.....	76
Tableau 3 : Ré et Oléron, des trajectoires inversées.....	78
Tableau 4 : Les changements du réseau paroissial sous le Consulat et l'Empire.....	101
Tableau 5 : Répartition par arrondissements des communes et paroisses en 1808.....	113
Tableau 6 : Succursales projetées en 1846 et réalisées par la suite.....	114
Tableau 7 : Répartition par arrondissement des communes et paroisses en 1881.....	115
Tableau 8 : Le poids démographique des paroisses des arrondissements de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély.....	118
Tableau 9 : La réforme religieuse du canton de Matha en 1836.....	146
Tableau 10 : Pasteurs et fidèles en Charente-Inférieure au cours du XIX <sup>e</sup> siècle.....	188
Tableau 11 : Le rythme des séances du consistoire local du Chapus (1831-1854).....	198
Tableau 12 : La résurrection inégale des consistoires locaux saintongeais de la Monarchie de Juillet au décret de 1852.....	201
Tableau 13 : Les loges au XIX <sup>e</sup> siècle.....	353
Tableau 14 : Les loges de la Rochelle et de Jonzac en 1860 et en 1892.....	367
Tableau 15 : Les chantiers du Second Empire.....	417
Tableau 16 : Des presbytères protestants généreusement aidés par l'Etat (1860-1890).....	424
Tableau 17 : Les cimetières ruraux de la Charente-Inférieure au XIX <sup>e</sup> siècle, translations et immobilités.....	460
Tableau 18 : Les architectes des temples les plus chers du département.....	549
Tableau 19 : Le financement des édifices paroissiaux.....	552
Tableau 20 : Le financement des principaux temples du département.....	560
Tableau 21 : Les écoles de filles dans l'arrondissement de Marennes au début de la Monarchie de Juillet.....	644
Tableau 22 : Les écoles protestantes (1864-1881).....	651
Tableau 23 : Les écoles congréganistes de filles (1853-1881, par arrondissement).....	661
Tableau 24 : Les écoles congréganistes publiques de filles (1864-1881).....	664
Tableau 25 : Les modalités de la laïcisation des écoles (1 <sup>er</sup> mai 1899-31 octobre 1904).....	682
Tableau 26 : L'enseignement secondaire en Charente-Inférieure (1852-1898).....	705
Tableau 27 : La lutte des « deux jeunesses » à la Rochelle sous la Troisième République.....	707
Tableau 28 : Le rapide essor de l'Ecole Montfort (Jonzac).....	727
Tableau 29 : La résidence des actionnaires de l'institution Bernard-Palissy (Rochefort).....	739
Tableau 30 : La répartition des pensionnats en fonction de la hiérarchie administrative des communes (1861).....	742
Tableau 31 : La domination des pensionnats congréganistes.....	743
Tableau 32 : Les congrégations tenant des pensionnats en 1864.....	744
Tableau 33 : Le recrutement des pensionnats de jeunes filles protestantes en Charente-Inférieure (1864-1889).....	753

## TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	I
Liste des abréviations.....	III
Introduction générale. Un objet à la croisée de plusieurs chemins.....	2
1. Définir un problème. Choisir une temporalité.....	3
2. Prendre une échelle. Adopter un terrain.....	8
3. En ces terres inconnues.....	13
4. Des sources plurielles et surabondantes.....	22
Chapitre 1. Du poids du passé aux renouvellements contemporains.....	28
1. Une terre de conflits religieux : de l'implantation de la Réforme à la reconquête catholique.....	29
1.1. Le choc de la Réforme protestante.....	29
1.2. L'impact durable de la Réforme catholique.....	30
L'existence heurtée des Eglises protestantes.....	32
La naissance d'un diocèse.....	35
Un outil de reconquête : les ordres religieux.....	36
2. Un traumatisme révolutionnaire inégalement vécu.....	41
2.1. Le remodelage de l'Eglise catholique.....	41
Des structures transformées.....	41
Déchristianisation et anticléricalisme révolutionnaires.....	45
La fragile reconstruction.....	46
2.2. Tournant ou parenthèse pour les Eglises réformées ?.....	47
La réintégration à la nation : des engagements civiques persistants.....	48
De la Constituante à la Montagne, une vie religieuse maintenue.....	51
La déchristianisation de l'an II : un impact réel sur les protestants.....	56
3. Des fidèles en mouvement au XIX <sup>e</sup> siècle.....	61
3.1. Deux groupes symboliques mais sans emprise territoriale.....	61
Une présence juive très faible.....	61
Les fidèles de la « Petite Eglise », un groupe en voie d'extinction.....	64
3.2. Une population minoritaire aux contours flous : les protestants.....	66
Les limites des statistiques.....	66
Une étude synchronique au milieu du siècle : le recensement de 1851.....	70
Une évolution contrastée.....	74
Une augmentation globale.....	74
Des destins différenciés.....	75
Livre premier. Contrôler l'espace, une construction administrative religieusement différenciée..	83
Introduction du livre premier.....	84
Chapitre 2. Recréer les cadres de la catholicité : les mutations de l'espace diocésain et paroissial au cours du long XIX <sup>e</sup> siècle.....	86
1. Faire l'unité autour d'une identité commune : de la Rochelle à la Rochelle-Saintes.....	87
1.1. Le choix difficile d'une ville épiscopale (1800-1801).....	87
1.2. Un titre perdu et ardemment désiré : évêque de Saintes.....	90
2. La paroisse, un enjeu pastoral ou communautaire ?.....	96
2.1. De nouvelles paroisses : un rythme à la fois singulier et régulier.....	97
Les enjeux du cadre paroissial.....	97
La création du réseau paroissial concordataire : un travail approximatif et hasardeux...	99
Etre cure, succursale ou chapelle vicariale : un espace hiérarchisé.....	103
La densification paroissiale.....	107
2.2. Un réseau inégalement réparti.....	113
De la mer au continent, pays favorisés et pays délaissés.....	113

Des villes sous-équipées ?.....	119
2.3. La paroisse, un territoire éclaté.....	127
Définir les limites paroissiales.....	127
Une paroisse pour plusieurs communes : de puissantes forces centrifuges.....	128
« Des difficultés de parcours innombrables » ?.....	128
Nostalgies paroissiales et identités communales.....	133
Deux paroisses pour une commune.....	137
Entre terre et mer, des communes en voie d'éclatement.....	137
L'insoutenable annexion.....	142
Aulnay et Matha. Terres d'irrégion, terres sans prêtre.....	144
3. Les recompositions minimales postérieures à la Séparation.....	154
3.1. Une apparente absence de changements.....	154
3.2. L'émergence d'autres espaces administratifs.....	156
Chapitre 3. L'invention d'une territorialité : l'espace ecclésiastique protestant.....	160
1. Une longue structuration.....	162
1.1. Du Directoire à l'Empire, les étapes de la renaissance.....	162
Le culte retrouvé.....	163
Instaurer de nouvelles Eglises.....	167
Trouver des pasteurs.....	171
1.2. Forger des identités territoriales nouvelles.....	175
Créer des corps nouveaux.....	176
Avoir un pasteur.....	188
Organiser les Eglises locales.....	196
1.3. Des espoirs synodaux non aboutis.....	205
2. La lente dérive des territoires : continent orthodoxe, île libérale et îlot libriste.....	209
2.1. Des luttes territorialisées.....	210
Construire une identité théologique spécifique : des temples aux consistoires (années 1840-années 1860).....	210
L'impossible régulation interne.....	210
Être maître de la chaire.....	213
Délimiter les Eglises consistoriales.....	216
Les flux montants de l'orthodoxie.....	222
Etendre le protestantisme, diviser les protestants : l'évangélisation protestante du milieu du siècle.....	222
Une institution originale : la Conférence des deux Charentes.....	232
2.2. Sortir de l'Eglise.....	241
La réussite inégale de l'Eglise libre.....	241
Des minorités évangéliques sécessionnistes.....	249
2.3. Le schisme au grand jour.....	259
La presqu'île d'Arvert ou la citadelle éclatée.....	259
Les consistoires ennemis : Royan et la Tremblade.....	259
Des fidèles entre deux chaires.....	263
Les forces centrifuges du Synode.....	266
2.4. Les équilibres fragiles de la fin du siècle.....	277
Du côté évangélique, une marche synodale régulière.....	277
Du côté libéral, un déficit organisationnel ?.....	283
Des signes discrets de rapprochement.....	288
3. Les nouveaux visages de l'évangélisation sous la Troisième République.....	292
3.1. La redécouverte des campagnes saintongeaises.....	292
Des organisations d'évangélisation régionalisées.....	293
...aux fonctionnements divergents.....	295

... et unanimement anticléricales.....	302
3.2. Un espace longtemps négligé : la ville. ....	306
Le modèle de la Mission Mac-All. ....	306
Entre quakers, Mission populaire et Eglise réformée, l'originale évangélisation rochelaise. ....	312
Un terrain prenant de l'ampleur ? La Réforme dans les petites villes du plat pays de l'Aunis. ....	317
Un acteur resté marginal : l'Armée du Salut.....	321
4. Après la Séparation, une présence ecclésiale entre fragmentations, convergences et isolement.....	325
4.1. Feu l'organisation concordataire ?.....	325
Dessiner un nouvel espace administratif. ....	325
Le difficile choix synodal. ....	331
Une poignée de communautés locales éclatées.....	335
4.2. « Ne craignez point, petit troupeau... », l'évolution contrastée des œuvres d'évangélisation.....	340
Chapitre 4. Montée et structuration de forces irrégulières. ....	346
1. Indifférence religieuse et anticléricalisme : deux traits majeurs.....	347
2. Un département maçonnisé.....	353
2.1. Splendeurs et misères de la franc-maçonnerie.....	353
Une histoire heurtée.....	355
Des implantations souvent fragiles.....	361
Des frères peu nombreux. ....	361
Un rayonnement difficile à mesurer.....	365
Une visibilité différenciée.....	368
2.2. La religion dans les loges. ....	374
Le Grand Architecte de l'Univers : de l'assentiment général à sa disparition.....	374
Les affinités électives de la franc-maçonnerie et du protestantisme. ....	377
3. La libre pensée conquérante ?.....	383
3.1. Des minorités combattues à l'apogée de la Belle Epoque.....	383
Au temps du Second Empire et de l'Ordre moral. ....	383
Une poignée de sociétés nées à l'heure opportuniste.....	387
L'explosion au temps du radicalisme.....	389
3.2. Une existence chaotique. ....	394
Des sociétés divisées.....	394
Des objectifs pluriels.....	396
Des effectifs faibles, des sociétés précaires.....	399
Conclusion du livre premier.....	402
Livre second. Des incarnations matérielles de la foi atteintes inégalement par la sécularisation.....	406
Introduction du livre second.....	407
Chapitre 5 : Enchantement et désenchantement de l'espace communautaire.....	409
1. Elever les demeures des ministres du culte.....	410
1.1. Une affirmation matérielle tardive, le palais épiscopal.....	410
1.2. Un édifice de plus en plus en revendiqué par la commune, le presbytère catholique.....	413
1.3. Un moyen d'affirmer l'égalité des cultes, le presbytère protestant. ....	422
2. Mettre en place le décor communal : une religion inégalement présente.....	430
2.1. Edifier des « monuments honorifiques purs » religieux.....	430
Eriger des croix, une permanence catholique. ....	430
Elever des statues, une revanche protestante ?.....	437
2.2. Nommer les lieux. ....	447
3. Instituer la dernière demeure de tous : les bouleversements des champs des morts.....	452

3.1. Un paysage funéraire renouvelé.....	453
Le grand déménagement.....	453
Empreinte profane, empreinte religieuse : les contradictions d'un espace.....	462
La reconquête catholique de l'espace des morts.....	462
Une tombe à soi : un lieu nouveau.....	465
Un regard changé.....	470
3.2. Un lieu de coexistence confessionnelle.....	472
Le difficile partage confessionnel de l'espace du cimetière.....	473
Cimetière particuliers, cimetière protestants.....	473
Cimetière commun, cimetière public, cimetière confessionnel : de la loi à son interprétation.....	478
Tombe catholique, tombe huguenote, tombe libre-penseuse : la dernière affirmation de sa foi.....	492
Les cimetières urbains : une stratégie de coexistence différenciée.....	497
Des espaces a-religieux : les cimetières de la Rochelle.....	497
La solution majoritaire : une division religieuse de l'espace commun.....	501
L'impossible neutralisation religieuse du cimetière.....	505
Chapitre 6. Disposer de lieux de culte, un enjeu décisif.....	514
1. La fièvre de pierre.....	515
1.1. Une première mesure difficile.....	515
1.2. Un tissu catholique intensément modernisé.....	517
1.3. Un tissu protestant nouvellement établi.....	523
2. Les formes de la foi : architecture et acteurs.....	530
2.1. Les transformations de la visibilité.....	530
L'évolution du regard porté sur l'édifice religieux.....	530
Du néo-classique au néo-médiéval : une évolution architecturale ordinaire.....	535
2.2. Clercs bâtisseurs, engagements des fidèles et intervention de l'Etat.....	540
L'âme du projet : le clerc.....	540
Un rôle actif mésestimé, les fidèles.....	542
Un rôle déterminant : l'Etat.....	543
Des architectes et des entrepreneurs peu nombreux.....	546
2.3. Des coûts très inégaux.....	552
Des sources de financement déséquilibrées.....	552
Des prix de revient très variables.....	558
3. Le lieu de culte, un espace d'affirmation confessionnelle.....	561
3.1. Un symptôme de l'intégration communautaire.....	561
3.2. La définition d'un vocabulaire architectural protestant.....	569
4. La conquête religieuse du littoral.....	572
4.1. Une ville renouvelée par la villégiature balnéaire ? Royan.....	572
4.2. La conquête du reste du littoral.....	575
Un littoral aunisien dominé par l'Eglise catholique.....	575
Saint-Palais-sur-Mer entre protestants et catholiques.....	579
Chapitre 7. La visibilité des œuvres.....	584
1. Hôpitaux et structures charitables, conflits et émulations.....	585
1.1. Un monde hospitalier dominé par la présence catholique.....	585
Les hôpitaux : une domination catholique en faux-semblant ?.....	585
Des structures à part : les hôpitaux militaires et maritimes.....	590
Un modèle ? L'hospice protestant de la Rochelle.....	593
Les soins des malades à domicile : une présence spécialisée croissante.....	601
1.2. Les structures charitables : des organismes dominés par la religion.....	604
Des œuvres de préservation sociale à la place mouvante.....	604

Une œuvre ancienne et contestée : les Dames blanches.....	604
Entre colonie agricole et ferme-modèle : Saint-Antoine.....	608
L'Asile Emilie, orphelinat protestant.....	614
Accueillir des vieillards : des maisons spécialisées majoritairement religieuses. ....	620
2. L'espace de l'enseignement entre confessionnalisation et laïcisation.....	625
2.1. Les Eglises et la religion dans les écoles primaires : des acteurs et un fait incontournables ?.....	625
Une connaissance en trompe-l'œil.....	626
Ecole des protestants, école des catholiques : une compétition nullement évidente (de la Restauration à la loi Falloux).....	628
Remarques sur l'alphabétisation.....	628
Des enjeux religieux inégalement présents.....	629
La difficile émergence d'une confessionnalité nécessaire (1833-1850).....	641
Sous le régime de la loi Falloux : une confessionnalisation forcée ?.....	649
Le renforcement des écoles protestantes. ....	649
Le renouvellement des congrégations.....	654
La religion des écoles publiques, un objet de conflits.....	663
Des établissements à part : les cours normaux de jeunes filles.....	669
Un cours normal congréganiste : le Château-d'Oléron.....	669
Un discret cours normal protestant. ....	672
Effacement protestant, affirmation catholique : l'heure de la Troisième République. ...	676
La défense de l'enseignement laïque : acteurs et mise en pratique.....	676
Etiollement ou intégration des écoles protestantes ?.....	684
L'élan, brisé, des catholiques.....	691
2.2. Les écoles des élites : un espace religieusement différencié ?.....	703
D'un champ fragmenté à la bi-polarisation : l'enseignement secondaire masculin.....	704
Le champ scolaire élitare : vue d'ensemble.....	704
La présence religieuse dans les établissements secondaires publics.....	708
Des établissements libres dominés par le monde catholique. ....	720
Un silence archivistique : les établissements libres laïques.....	720
Entre puissance diocésaine, congrégations religieuses et sociétés de « Pères de Familles » : les établissements catholiques.....	721
De rares établissements protestants.....	734
Les institutions de jeunes demoiselles : un enjeu confessionnel.....	741
Dynamisme des maisons congréganistes.....	741
Fragilité structurelle des maisons protestantes. ....	749
Conclusion du livre second.....	758
Livre troisième. L'espace des fidèles, un vécu entre christianisation et sécularisation.....	761
Introduction du livre troisième.....	762
Chapitre 8. Mémoire de la religion, religion de la mémoire.....	764
1. La construction d'une mémoire religieuse.....	765
1.1. Les supports de l'imaginaire protestant.....	765
« La Rochelle protestante ».....	765
Un archiviste gardien de la mémoire protestante : Louis-Marie Meschinot de Richemond. .....	768
Une écriture protestante de l'histoire de faible importance.....	770
1.2. Une contre-Réforme historiographique. ....	775
L'Histoire de l'Eglise santone et aunisienne, un moment fondateur. ....	775
Des sociétés historiques locales marquées par le catholicisme. ....	776
Une érudition ecclésiastique au service du catholicisme.....	780
2. La dispersion de la mémoire huguenote.....	783



2.1. La fête de la Réformation.....	783
2.2. Les assemblées de la Société de l'Histoire du protestantisme français.....	786
2.3. Une commémoration manquée : la Combe de la Bataille (1911).....	788
3. Les pèlerinages entre pratiques religieuses et affirmation identitaire.....	791
3.1. Des pèlerinages archaïques et modernes.....	793
3.2. Des pèlerinages en construction.....	798
Une construction discursive.....	798
Des initiatives du clergé.....	801
Le soutien des notables catholiques.....	805
3.3. Des lieux de pèlerinage au rayonnement inégal.....	807
Une population pèlerine difficile à appréhender.....	807
Un espace transformé par le pèlerinage.....	808
Succès et insuccès des pèlerinages.....	811
Chapitre 9. La foi sur la voie publique : entre cérémonie religieuse et manifestation.....	816
1. Le contrôle de la voie publique : logiques confessionnelles et logiques administratives.....	818
1.1. Des processions partout présentes ?.....	818
1.2. Les processions au cœur des conflits confessionnels (1801-1850).....	823
La généralisation des processions.....	823
Des processions, des cérémonies publiques et religieuses.....	823
Une Restauration en demi-teinte.....	826
Des processions restreintes politiquement : l'heure de la Monarchie de Juillet.....	829
Un changement administratif et idéologique.....	829
Une inquiétude protestante croissante face aux processions.....	834
La montée des revendications catholiques.....	839
1.3. L'âge d'or processionnel : de la restauration généralisée des processions aux interdictions (1850-1879).....	840
Des processions de nouveau officielles.....	840
Une opposition devenue minoritaire.....	846
1.4. Des processions, simples manifestations (1879-1914).....	849
Une rue vidée de la religion : terres irrégulières, terres protestantes.....	849
Un mouvement discontinu.....	852
Un projet de laïcisation totale de l'espace.....	856
Les transformations des oppositions.....	860
Les mutations de la visibilité de l'Église dans la rue.....	863
2. Des funérailles entre foi et athéisme.....	870
2.1. Une manifestation de la réintégration protestante dans l'espace public.....	870
Simple « ensevelissement » ou « funérailles ». Les balbutiements du début du siècle.....	871
Un sens nouveau pour une cérémonie élargie.....	875
De nouvelles réflexions dans les années 1840.....	875
Une liturgie qui change de sens.....	877
Une réflexion orthodoxe intense mais sans unité.....	880
2.2. Un détachement du modèle catholique.....	884
Les pompes catholiques, reflets de la société humaine.....	884
Sépultures religieuses et contrôle administratif.....	887
Les obsèques civiles, une publicisation de la libre-pensée.....	889
Municipalisation et laïcisation inachevée des pompes funèbres.....	892
Conclusion générale. L'éclatement des identités religieuses dans les territoires.....	896
1. Une présence contrastée de la religion dans l'espace public charentais.....	898
2. Une construction entre contraintes administratives et besoins religieux.....	901
3. Une fragmentation de l'empreinte religieuse dans les espaces publics.....	905
Index.....	909

Tables des illustrations.....	922
Table des cartes.....	922
Table des figures.....	922
Table des graphiques.....	922
Table des tableaux.....	923
Table des matières.....	924

Couvertures des quatre volumes :

Tome 1 : le temple de la Tremblade (Coll. Claude Goulevant). Edifice construit sous la Restauration, la façade ne prend l'aspect représenté sur ce cliché que sous le Second Empire, date à laquelle sont rajoutés les œils-de-bœuf et où la porte d'entrée fait l'objet d'un réaménagement accentuant l'allure néo-classique qu'elle a toujours à l'heure actuelle. L'édifice situé au fond d'une vaste place près du port est symptomatique de la réintégration officielle des protestants dans l'espace public du XIX<sup>e</sup> siècle.

Tome 2 : Exaltation des reliques de saint Eutrope, Saintes, 14 octobre 1845 (Coll. BMLR, 3 Fi 741). Cette cérémonie fut l'une des plus importantes manifestations extérieures extraordinaires du culte qui se déroula en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour mieux magnifier le caractère imposant de la procession, l'auteur de la gravure dilata la place Saint-Eutrope. Une théorie d'évêques précède la châsse de saint Eutrope suivie d'une importante représentation de militaires.

Tome 3 : le temple de Colombiers (Coll. Claude Aubineau). Edifice symptomatique de l'évangélisation protestante de la Monarchie de Juillet, il est construit exclusivement par des dons privés, sans secours de l'Etat ou de la municipalité. Ce statut particulier explique sans doute pourquoi la construction d'une croix à proximité du temple put se faire sans se heurter à la résistance des corps officiels protestants.

Tome 4 : Eglise de Médis avant sa restauration (Coll. part.). Cette gravure datant du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle montre cet édifice sous l'aspect d'une belle ruine romantique. Au moment où la commune décide de faire édifier un temple, l'église fut également très largement reconstruite. Le cas de Médis illustre tout à la fois le processus de reconstruction des églises catholiques et le phénomène de compétition entre les cultes.

## THESE DE DOCTORAT D'HISTOIRE

présentée et soutenue publiquement par

**Nicolas CHAMP**

septembre 2009

RELIGION ET TERRITOIRE.

L'ESPACE PUBLIC ENTRE PRESENCE CONFSSIONNELLE ET  
SECULARISATION DANS LA FRANCE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE.

LE CAS DE LA CHARENTE-INFERIEURE (1801-1914).

Sous la direction de Monsieur le Professeur Marc AGOSTINO



Tome 4 : Annexes, bibliographie et sources.

Jury :

M. le Professeur Marc AGOSTINO, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III  
M. le Professeur Philippe BOUTRY, Université Panthéon Sorbonne – Paris I  
M. le Professeur Patrick CABANEL, Université Toulouse II – Le Mirail  
M. le Professeur Paul D'HOLLANDER, Université de Limoges  
M. le Professeur Jean-Paul JOURDAN, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III

## TABLE DES ANNEXES.

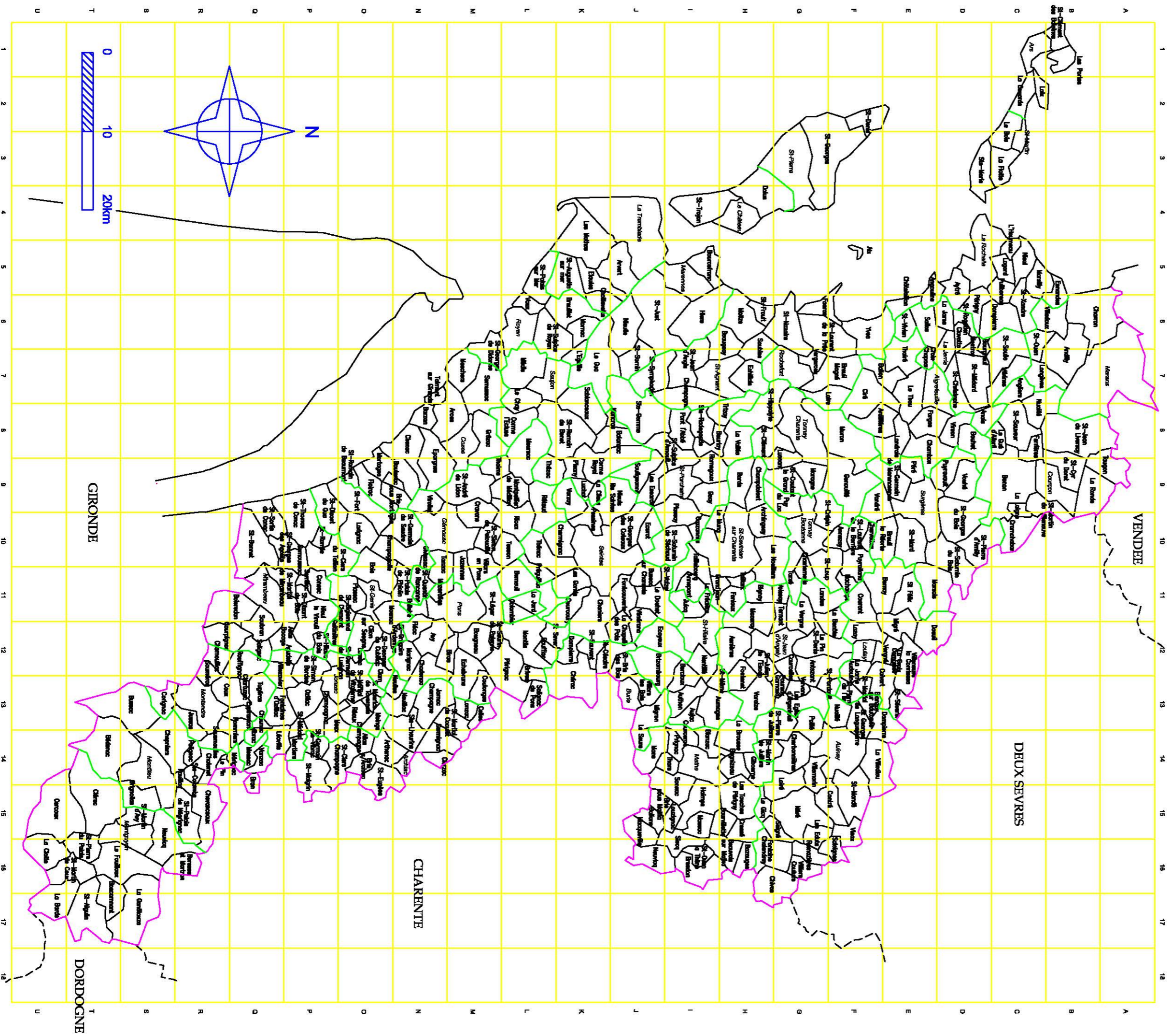
Annexe 1 : Carte communale de la Charente-Inférieure.....	4
Annexe 2 : Arrondissements et cantons de la Charente-Inférieure au XIX <sup>e</sup> siècle.....	10
Annexe 3 : Le dynamisme inégal des petites villes de la Charente-Inférieure.....	11
Annexe 4 : Les Eglises réformées dans le cadre de la future Charente-Inférieure, XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècle.....	12
Annexe 5 : Un corps pastoral, acteur de la déchristianisation de l'an II.....	13
Annexe 6 : « Assemblée fanatique » de protestants à Arvert sous la Convention thermidorienne. .....	17
Annexe 7 : Vers l'extinction d'un schisme, les membres de la Petite Eglise en 1851 en Charente- Inférieure.....	18
Annexe 8 : La rareté de la présence juive. Le recensement de 1851.....	18
Annexe 9 : Un aperçu partiel de la population protestante de la Charente-Inférieure en l'an X... 18	18
Annexe 10 : Les protestants de la Charente-Inférieure sous le Premier Empire (1811).....	19
Annexe 11 : Les protestants de la Charente-Inférieure sous la Restauration (1819).....	21
Annexe 12 : Les protestants de la Charente-Inférieure au milieu de la Monarchie de Juillet (1839- 1840).....	24
Annexe 13 : Les protestants de la Charente-Inférieure à la fin de la Seconde République (1851).....	26
Annexe 14 : Une première approche de la répartition des protestants rochelais « sédentaires » en 1851.....	29
Annexe 15 : Le poids démographique des paroisses réformées du Second Empire à la Troisième République.....	30
Annexe 16 : Les effectifs de l'Eglise libre du Breuillac-Matha.....	32
Annexe 17 : L'Eglise réformée de l'île de Ré dans la seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle.....	32
Annexe 18 : La succession épiscopale sur le siège de la Rochelle.....	33
Annexe 19 : Portraits d'évêques marquants du XIX <sup>e</sup> siècle.....	33
Annexe 20 : Les changements dans les titres curiaux de 1808 à 1887.....	36
Annexe 21 : Une étape dans la création des paroisses ? Les chapelles vicariales au XIX <sup>e</sup> siècle....	36
Annexe 22 : Les paroisses en France au XIX <sup>e</sup> siècle, évolutions locales.....	37
Annexe 23 : Les paroisses du canton de Matha.....	38
Annexe 24 : Les paroisses du canton d'Aulnay.....	40
Annexe 25 : La réduction de la présence cléricale au lendemain de la Séparation.....	42
Annexe 26 : La création de l'Union des Catholiques d'Aunis et de Saintonge.....	42
Annexe 27 : Les congrès cantonaux dans le diocèse de la Rochelle-Saintes.....	47
Annexe 28 : Les créations des postes pastoraux de l'Eglise réformée concordataire.....	48
Annexe 29 : Les Eglises protestantes et leurs pasteurs de 1803 à 1914 en Charente-Inférieure... 49	49
Annexe 30 : La lente conversion au Réveil et à l'orthodoxie des protestants d'Aunis et de Saintonge.....	53
Annexe 31 : Les équilibres mathématiques entre orthodoxes et libéraux dans l'Eglise consistoriale de Pons.....	59
Annexe 32 : Trois figures importantes de l'Eglise réformée de Saintes.....	60
Annexe 33 : Les colporteurs de la Société évangélique de Genève en Charente-Inférieure.....	61
Annexe 34 : Une question vivement débattue, l'introduction des synodes officieux.....	62
Annexe 35 : L'Eglise consistoriale de Royan dans les années 1870 vue par un orthodoxe.....	66
Annexe 36 : Quelques figures de l'évangélisation de la fin du siècle.....	67
Annexe 37 : L'Œuvre de propagande évangélique de Pons.....	70
Annexe 38 : Heurs et malheurs d'une œuvre d'évangélisation, les extensions saintongeaises de Saint-Aubin-de-Blaye.....	71
Annexe 39 : L'Armée du Salut vue par un pasteur réformé saintongeais.....	72

Annexe 40 : « Le commerce des huîtres tuera les Eglises de la presqu'île d'Arvert ». Les raisons d'un déclin paroissial selon un pasteur du début du XX <sup>e</sup> siècle.....	74
Annexe 41 : Hiérarchies administratives et spatiales des institutions ecclésiastiques réformées (1802-1914).....	75
Annexe 42 : Le recrutement des loges, approches statistiques.....	76
Annexe 43 : Deux figures de la Libre Pensée de la Charente-Inférieure.....	79
Annexe 44 : Les statuts de la première société de libre pensée de la Charente-Inférieure.....	80
Annexe 45 : La nébuleuse libre penseuse en Charente-Inférieure. ....	81
Annexe 46 : « L'Avenir de la libre pensée des Travailleurs démocrates de Rochefort-sur-Mer », une libre-pensée radicale (1882).....	82
Annexe 47 : la « Société des Libres-Penseurs de Rochefort-sur-Mer », une société aux objectifs classiques (1896).....	89
Annexe 48 : Effervescence libre-penseuse à l'heure du radicalisme.....	92
Annexe 49 : Les constructions de presbytères catholiques pour lesquelles une aide de l'Etat est demandée (1859-1901).....	99
Annexe 50 : Les presbytères protestants (iconographie), des maisons très visibles.....	99
Annexe 51 : Multiplier les croix, marquer son appartenance catholique, Saint-Georges-d'Oléron. ....	101
Annexe 52 : Eriger des croix, une pratique inégalement diffusée et médiatisée (années 1860-1914). ....	102
Annexe 53 : La statuaire publique en Charente-Inférieure au XIX <sup>e</sup> siècle.....	103
Annexe 54 : De l'affirmation de la différence confessionnelle à son effacement dans les cimetières. Etudes de cas. ....	104
Annexe 55 : La diffusion des concessions perpétuelles dans les cimetières publics selon l'appartenance confessionnelle.....	107
Annexe 56 : Tombes et cimetières protestants.....	108
Annexe 57 : Une situation originale, une enclave privée protestante dans un cimetière public, Saint-Romain-de-Benet.....	110
Annexe 58 : La marque de la libre-pensée et de la franc-maçonnerie dans les cimetières : un phénomène rare.....	111
Annexe 59 : Constructions et agrandissements d'églises. ....	116
Annexe 60 : Les temples au XIX <sup>e</sup> siècle.....	117
Annexe 61 : L'architecture religieuse catholique en Charente-Inférieure.....	118
Annexe 62 : Architecture religieuse contemporaine et architecture protestante dans l' <i>Encyclopédie des Sciences Religieuses</i> .....	120
Annexe 63 : Les temples de la Charente-Inférieure, évolution architecturale. ....	122
Annexe 64 : Temple huguenot, temple de la foi républicaine.....	133
Annexe 65 : L'hôpital protestant de la Rochelle. Approches statistiques.....	138
Annexe 66 : L'Asile Emilie, institution charitable protestante (iconographie).....	139
Annexe 67 : Les recteurs de l'académie englobant la Charente-Inférieure.....	140
Annexe 68 : L'enseignement congréganiste féminin d'après les statistiques nationales (1850-1897). ....	140
Annexe 69 : Le soutien de la <i>Société pour l'encouragement de l'instruction primaire des Protestants de France</i> . ....	140
Annexe 70 : Le « catholicisme au féminin » en Charente-Inférieure.....	141
Annexe 71 : Le poids des congrégations féminines dans les écoles de filles. ....	155
Annexe 72 : De rares congrégations masculines en Charente-Inférieure. ....	161
Annexe 73 : Un bourg saintongeais dominé par l'Eglise : Montlieu. ....	162
Annexe 74 : L'« institution Magistel » en ses murs. ....	163
Annexe 75 : La Rochelle entre ancrage catholique et identité protestante en 1880.....	164

Annexe 76 : Une ancienne ville épiscopale où la présence catholique est toujours très forte, Saintes au début des années 1890.....	165
Annexe 77 : Les mutations religieuses d'une ville aux équipements catholiques inégalement présents : Rochefort au milieu des années 1880.....	166
Annexe 78 : Le dense tissu catholique d'une ville réputée irrédigieuse, Saint-Jean-d'Angély en 1880.....	167
Annexe 79 : Marennnes au milieu du XIX <sup>e</sup> siècle, un tissu peu changé.....	168
Annexe 80 : La présence religieuse dans une petite ville saintongeaise du milieu du XIX <sup>e</sup> siècle : Jonzac.....	169
Annexe 81 : Royan protestant, Royan catholique.....	170
Annexe 82 : La réunion annuelle de la SHPF à Royan et à Saintes vue par une revue érudite conservatrice et catholique (1893).....	174
Annexe 83 : La fréquentation des principaux pèlerinages de la Charente-Inférieure.....	176
Annexe 84 : L'origine géographique des personnes ayant bénéficié de miracles à Taugon et à Croix-Gente.....	177
Annexe 85 : Iconographie des pèlerinages de Croix-Gente et de Taugon.....	178
Annexe 86 : La procession générale de la Fête-Dieu à la Rochelle dans le premier tiers du XIX <sup>e</sup> siècle.....	179
Annexe 87 : Les processions paroissiales de l'octave de la Fête-Dieu à la Rochelle sous la Restauration.....	180
Annexe 88 : Les processions d'une ancienne ville épiscopale, Saintes.....	181
Annexe 89 : La moindre extension de la procession de la Fête-Dieu à Marennnes, Rochefort et Saint-Jean-d'Angély.....	182
Annexe 90 : Les protestants de Saintonge sous le Consulat et l'Empire face aux processions...	184
Annexe 91 : Les arrêtés d'interdiction de processions sous la Troisième République.....	186

**Annexe 1 : Carte communale de la Charente-Inférieure.**

COMMUNES  
de la  
CHARENTE INFÉRIEURE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE





## Index général des communes de la Charente-Inférieure.

La liste des communes ci-dessous s'inspire à la fois de la liste des communes actuelles et de celles qui existaient au XIX<sup>e</sup> siècle. Lorsque cela a été possible, j'ai indiqué les limites administratives du XIX<sup>e</sup> siècle. Malheureusement, dans la majorité des cas, celles-ci étaient difficiles à déterminer ; par conséquent, j'ai retenu comme découpage celui actuellement en vigueur. Les cartes indiquant les communes dépourvues du titre paroissial souffrent du même problème.

AGONNAY rattachée à Saint-Savinien en 1972.		BOIS (LE)	C 3	
AGUELLE	Q 12	BOISREDON	Q 11	
AIGREFEUILLE	D 7	BORDS	H 9	
AIX	F 5	BORESSE ET MARTRON	R 16	
ALLAS-BOCAGE	P 12	BOSCAMNANT	T 17	
ALLAS-CHAMPAGNE	O 14	BOUGNEAU	M 12	
ANAI	D 8	BOUHET	D 8	
ANDILLY	B 7	BOURCEFRANC	I 5	Créée en 1908.
ANGLIERS	C 7	BOURGNEUF	D 6	
ANGOULINS	E 5	BOUTENAC	N 9	
ANNEPONT	I 11	BRAN	Q 14	
ANNEZAY	F 10	BREDON	I 16	
ANTEZANT	G 12	BREUIL LA REORTE	E 10	
ANTIGNAC rattachée à Saint-Georges de Cubillac en 1973.		BREUILLET	K 6	
ARCES	M 8	BREUIL-MAGNE	F 7	
ARCHIAC	N 14	BRIE SOUS ARCHIAC	O 14	
ARCHINGEAY	H 10	BRIE SOUS MATHA	J 15	
ARDILLIERES	F 8	BRIE SOUS MORTAGNE	N 9	
ARS-EN-RE	C 1	BRISAMBOURG	J 12	
ARTHENAC	O 14	BRIVES	L 12	
ARVERT	J 5	BROUAGE rattachée à Hiers en 1825.		
ASNIÈRES	H 12	BROUSSE (LA)	H 14	
AUJAC	I 13	BURIE	J 13	
AULNAY	F 14	BUSSAC	S 13	
AUMAGNE	I 13	BUSSAC	J 11	
AUTHON	I 13	CANDE rattachée à Saint-Clément en 1829.		
AVY	N 12	CELLES	M 13	
AYTRE	D 5	CERCOUX	U 15	
BAGNIZEAU	H 14	CHADENAC	N 12	
BALANZAC	J 8	CHAILLEVETTE	K 6	
BALLANS	J 15	CHALLAUX devient La Garde en 1834		
BALLON	F 7	CHAMBON	E 8	
BARDE (LA)	U 17	CHAMOULLAC	R 12	
BARZAN	N 8	CHAMPAGNAC	P 13	
BAZAUGES	H 16	CHAMPAGNE	I 7	
BEAUGEAY	H 6	CHAMPAGNOLLES	O 10	
BEAUVAIS	H 16	CHAMPDOLENT	H 9	
BEDENAC	T 14	CHANIER	K 11	
BELLUIRE	N 11	CHANTEMERLE	G 11	
BENATE (LA)	F 12	CHAPELLE-BATON (LA) rattaché à Antezant.		
BENON	C 9	CHAPELLE DES POTS (LA)	J 12	
BERCLOUX	I 12	CHARDES rattachée à Montendre en 1972		
BERNAY	E 11	CHARENTENAY rattachée à Saint-Mard en 1829.		
BEURLAY	I 8	CHARRON	B 6	
BIGNAY	H 11	CHARTUZAC	Q 13	
BIRON	M 12	CHATEAU (LE)	H 4	
BLANZAC	I 14	CHATELAILLON	E 6	Créée en 1897.
BLANZAY	F 13	CHATENET	R 14	
BOIS	O 11	CHAUME (LA) rattachée à Pont l'Abbé en 1825.		

CHAUNAC	Q	13	ETAULES	K	5
CHAY (LE)	L	7	EXPIRMONT	Q	13
CHENAC	N	8	FENIOUX	H	11
CHEPNIERS	S	14	FERRIERES	C	8
CHERAC	K	13	FLEAC	N	12
CHERBONNIERES	G	14	FLOIRAC	O	9
CHERMIGNAC	K	10	FLOTTE (LA)	C	3
CHERVETTES	F	10	FONTAINE-CHALENDRAY	H	16
CHEVAN-CEAUX	R	15	FONTAINES D'OZILLAC	Q	13
CHIVES	H	16	FONTCOUVERTE	J	11
CIERZAC	N	14	FONTENET	H	13
CIRE	F	7	FORGES	E	8
CLAM	O	12	FOUILLOUX (LE)	T	16
CLAVETTE	D	6	FOURAS	G	6
CLERAC	T	15	GARDE (LA) rattachée à Monlieu en 1965.		
CLION	O	12	GEAY	I	9
CLISSE (LA)	K	9	GEMOZAC	N	10
CLOTTE (LA)	U	16	GENETOUZE (LA)	S	17
COGNE-HORS remplacée par Puilboreau.			GENOUILLE	F	9
COIVERT	F	13	GERMIGNAC	N	14
COLOMBIER	L	11	GIBOURNE	H	14
CONSAC	P	11	GICQ (LE)	H	15
CONTRE	F	15	GIVREZAC	N	10
CORIGNAC	S	13	GONDS (LES)	K	11
CORME-ECLUSE	L	8	GOURVILLETTE	H	15
CORME-ROYAL	K	9	GRANDJEAN	I	11
COUARDE (LA)	C	2	GREZAC	M	8
COULONGE rattachée à Saint-Savinien en 1972.			GUA (LE)	K	7
COULONGES	M	13	GUE D'ALLERE	C	8
COURANT	F	11	GUTINIERES	P	12
COURCELLES	G	12	HAIMPS	I	15
COURCERAC	I	14	HIERS	I	8
COURÇON	B	9	HOUMEAU (L')	C	5
COURCOURY	K	11	HOUMEE (L') rattachée à Beurley en 1824.		
COURDAULT rattachée à Saint-Pierre d'Amilly en 1825.			JARD (LA)	L	11
COURPIGNAC	R	12	JARNAC-CHAMPAGNE	N	13
COUX	R	13	JARRIE (LA)	D	7
COZES	M	8	JARRIE-AUDOUIN (LA)	F	12
CRAMCHABAN	C	10	JAZENNES	M	11
CRAVANS	M	10	JONZAC	P	13
CRAZANNES	I	10	JUICQ	I	11
CRESSÉ	H	15	JUSSAS	R	13
CROIX COMTESSE (LAA)	E	12	LAFREDIÈRE	I	11
CROIX-CHAPEAU	E	7	LAGORD	C	5
DAMPIERRE	SUR E	13	LAIGNE (LA)	C	9
BOUTONNE			LALEU rattachée à La Rochelle en 1880.		
DOEUIL	E	12	LANDES	G	11
DOLUS	H	4	LANDRAIS	E	8
DOMPIERRE	C	6	LIGUEUIL rattachée à Courant en 1825		
DOMPIERRE	K	12	LOIRE	F	7
DOUHET (LE)	J	11	LOIRE	G	14
EBEON rattachée à Authon en 1971.			LOIX	C	2
ECHEBRUNE	M	12	LONGEVES	C	7
ECHILLAIS	H	7	LONZAC	M	13
ECOYEUX	J	12	LORIGNAC	O	10
ECURAT	J	10	LOULAY	F	12
EDUTS (LES)	G	15	LOUZIGNAC	I	15
EGLISES D'ARGENTEUIL	G	13	LOZAY	F	12
EGUILLE (L')	K	7	LUCHAT	K	9
EPARGNES	N	9	LUSSAC	O	12
ESNANDES	B	5	LUSSANT	G	9
ESSARDS (LES)	J	9	MACQUEVILLE	J	15

MARANS	A	7	PESSINES	K	10
MARENNES	I	5	PIN (LE)	R	14
MARIGNAC	N	12	PIN SAINT DENIS (LE)	G	12
MARSAIS	E	11	PINIER (LE) rattachée à Nouillers en 1825.		
MARSILLY	C	5	PISANY	K	9
MASSAC	I	15	PLASSAC	O	11
MATHA	I	14	PLASSAY	I	9
MATHES (LES)	K	4	POLIGNAC	R	14
MAZERAY	H	11	POMMIERS	Q	13
MAZEROLLES	N	11	PONS	M	11
MÉDIS	L	7	PONT-L'ABBÉ	I	8
MÉRIGNAC	Q	14	PORTES (LES)	B	1
MESCHERS	M	7	POUILLAC	R	14
MESSAC	Q	14	POURSAY-GARNAUD	G	13
MEURSAC	L	8	PREGUILLAC	L	11
MEUX	P	13	PRIGNAC	I	14
MIGRÉ	E	12	PUILBOREAU	C	5
MIGRON	J	13	PUY DU LAC	G	9
MIRAMBEAU	Q	11	PUYRAVAULT	D	9
MOËZE	H	6	PUYROLLAND	F	10
MOINGS	O	13	RÉAUX	O	13
MONS	J	14	RÉTAUD	L	9
MONTENDRE	R	13	RIOUX	L	10
MONTEREAU rattachée à Trizay en 1826.			ROCHEFORT	G	7
MONTGUYON	S	15	ROCHELLE (LA)	D	5
MONTIGNAC rattachée à Bougneau en 1826.			ROMAZIÈRES	G	16
MONTILS	L	12	ROMEGOUX	I	9
MONTLIEU	S	14	RONDE (LA)	B	9
MONTPELLIER	DE L	9	ROUFFIAC	L	12
MÉDILLAN			ROUFFIGNAC	Q	12
MONTROY	D	6	ROYAN	L	6
MORAGNE	G	9	SABLONCEAUX	K	7
MORNAC	K	6	SAINT-AGNANT	I	7
MORTAGNE-SUR-G.	O	9	SAINT-AIGULIN	T	17
MORTAGNE rattachée à Thairé en 1827.			SAINT-ANDRE DE LIDON	M	9
MORTIERS	P	14	SAINT-AUGUSTIN	K	5
MOSNAC	O	11	SAINT-BONNET	Q	10
MOULONS rattachée à Pommiers en 1971.			SAINT-BRIE DES BOIS	J	12
MUNG (LE)	I	10	SAINT-CEZAIRE	K	12
MURON	F	8	SAINT-CHRISTOPHE	D	7
NACHAMPS	F	11	SAINT-CIERS DU TAILLON	O	10
NANCRAS	J	8	SAINT-CIERS SUR	O	14
NANTILLÉ	I	12	CHAMPAGNE		
NÉRÉ	G	15	SAINT-CLÉMENT	H	8
NEUILLAC	N	13	SAINT-CLEMENT	B	1
NEULLES	N	13	SAINT-COUTANT rattachée à Villemorin en 1827.		
NEUVICQ	S	16	SAINT-COUTANT LE GRAND	G	9
NEUVICQ	J	16	SAINT-CRÉPIN	F	9
NIEUL	C	5	SAINT-CYR-DU-DORET	B	9
NIEUL -LE-VIROUIL	P	11	SAINT-DENIS	F	2
NIEULLE	J	9	SAINT-DIZANT DU BOIS	P	11
NIEULS LES SAINTES	J	9	SAINT-DIZANT DU GUA	P	9
NOULLIERS (LES)	H	10	SAINTE-COLOMBE	R	14
NUAILLE	F	13	SAINTE-HERIE rattachée à Matha en 1818.		
NUAILLE	C	8	SAINTE-LHEURINE	N	14
ORIGNOLLES	S	15	SAINTE-MARIE	D	3
ORLAC rattachée à Dompierre sur Charente en 1825.			SAINTE-MÊME	H	13
OZILLAC	P	13	SAINTE-RADEGONDE	I	8
PAILLE	G	13	SAINTE-RAMEE	P	10
PÉRÉ	E	9	SAINTES	K	10
PERIGNAC	L	12	SAINTE-SOULLE	C	7
PERIGNY	D	6	SAINT-EUGENE	O	14

Créée en 1858.

Créée en 1847.

Créée en 1902.

SAINT-FÉLIX	E	11	SAINT-MAURICE	DE O	13
SAINT-FORT rattachée à Saint-Jean d'Angle en 1825.			TAVERNOLE		
SAINT-FORT	O	9	SAINT-MÉDARD	P	13
SAINT-FROULT	H	6	SAINT-MEDARD	D	7
SAINT-GEMME	J	8	SAINT-MICHEL rattachée à Pont l'Abbé en 1825.		
SAINT-GENIS	O	11	SAINT-NAZAIRE	G	6
SAINT-GEORGES	G	3	SAINT-OUEN	C	6
SAINT-GEORGES	DE O	12	SAINT-OUEN LA THENE	I	16
CUBILLAC			SAINT-PALAIS	DE R	15
SAINT-GEORGES	DE M	7	NEGRIGNAC		
DIDONNE			SAINT-PALAIS DE PHIOLIN	N	11
SAINT-GEORGES	DE F	13	SAINT-PALAIS SUR MER	L	5
LONGUEPIERRE			SAINT-PARDOULT	F	13
SAINT-GEORGES	DES P	10	SAINT-PIERRE	G	3
AGOÛTS			SAINT-PIERRE D'AMILLY	D	10
SAINT-GEORGES	DES J	10	SAINT-PIERRE DE JUILLERS	G	13
COTEAUX			SAINT-PIERRE DE L'ILE	F	13
SAINT-GEORGES DU BOIS	D	10	SAINT-PIERRE DU PALAIS	T	16
SAINT-GERMAIN	DE O	12	SAINT-PORCHAIRE	I	9
LUSIGNAN			SAINT-QUENTIN-DE-	N	11
SAINT-GERMAIN	DE E	9	RANÇANNE		
MARENCENNES			SAINT-ROGATIEN	D	6
SAINT-GERMAIN DE VIBRAC	P	14	SAINT-ROMAIN	DE O	9
SAINT-GERMAIN	DU N	10	BEAUMONT		
SEUDRE			SAINT-ROMAIN DE BENET	K	8
SAINT-GREGOIRE	N	12	SAINT-SATURNIN	DE I	10
D'ARDENNES			SECHAUD		
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	P	12	SAINT-SATURNIN DU BOIS	D	10
SAINT-HILAIRE-DE-	I	12	SAINT-SAUVANT	K	12
VILLEFRANCHE			SAINT-SAUVEUR	DE C	8
SAINT-HIPPOLYTE	H	8	NUAILLE		
SAINT-JEAN D'ANGELY	G	12	SAINT-SAVIN rattachée à Taillebourg en 1830.		
SAINT-JEAN D'ANGLE	I	7	SAINT-SAVINIEN	H	10
SAINT-JEAN DE LIVERSAY	B	8	SAINT-SEURIN DE PALENNE	M	12
SAINT-JULIEN DE L'ESCAP	H	12	SAINT-SEURIN D'UZET rattachée à Chenac sur Gironde en 1965.		
SAINT-JUST	J	6	SAINT-SEVER	L	12
SAINT-LAURENT	DE LA F	10	SAINT-SEVERIN	E	13
BARRIERE			SAINT-SIGISMOND	DE O	11
SAINT-LAURENT	DE LA F	6	CLERMONT		
PREE			SAINT-SIMON DE BORDES	P	12
SAINT-LÉGER	M	11	SAINT-SIMON	DE M	10
SAINT-LOUIS rattachée à Muron en 1827.			PELLOUAILE		
SAINT-LOUP	G	11	SAINT-SORLIN DE CONAC	Q	10
SAINT-MAIGRIN	P	14	SAINT-SORNIN	J	7
SAINT-MANDE	F	15	SAINT-SULPICE	L	6
SAINT-MARD	E	10	SAINT-SULPICE D'ARNOUL	I	8
SAINT-MARTIAL	F	13	SAINT-SYMPHORIEN	J	7
SAINT-MARTIAL	P	11	SAINT-THOMAS rattachée à Beurlay en 1824.		
SAINT-MARTIAL	DE M	13	SAINT-THOMAS DE CONAC	P	10
COCULET			SAINT-TROJAN	I	4
SAINT-MARTIAL	DE O	13	SAINT-VAIZE	I	11
VITATERNE			SAINT-VIVIEN rattachée à la Garde en 1834.		
SAINT-MARTIN D'AVY	S	15	SAINT-VIVIEN	E	6
SAINT-MARTIN DE COUX	T	16	SAINT-XANDRE	C	6
SAINT-MARTIN DE JUILLERS	H	14	SALEIGNES	F	16
SAINT-MARTIN DE LA COUDRE rattachée à Bernay en 1972.			SALIGNAC	Q	12
SAINT-MARTIN DE RE	C	3	SALIGNAC SUR CHARENTE	L	13
SAINT-MARTIN	DE B	10	SALLES rattachée à Aulnay en 1972.		
VILLENEUVE			SALLES	E	8
SAINT-MAURICE rattachée à la Rochelle en 1858.			SAUJON	L	7
SAINT-MAURICE DE LAURENÇANNE rattachée à Tugéras en 1974.			SEIGNE	G	15

SEMILLAC	P 11	VOUTRON rattachée à Yves en 1820.
SEMOUSSAC	P 10	YVES F 6
SEMUSSAC	M 7	
SEURRE (LE)	J 14	
SIECQ	I 16	
SONNAC	I 15	
SOUBISE	H 6	
SOUBRAN	Q 12	
SOULIGNONNE	J 9	
SOMERAS	R 12	
SOUMOULINS	R 14	
TAILLAND	H 11	
TAILLEBOURG	I 10	
TALMONT	N 7	
TANZAC	N 10	
TAUGON	A 9	
TERNANT	G 11	
TESSON	L 10	
THAIMS	M 9	
THAIRÉ	E 7	
THENAC	L 10	
THÉZAC	L 9	
THORS	I 14	
THOU (LE)	E 7	
TONNAY-BOUTONNE	G 10	
TONNAY-CHARENTE	G 8	
TORXE	G 11	
TOUCHES DE PERIGNY (LES)	H 15	
TREMBLADE (LA)	J 4	
TRIZAY	H 8	
TUGERAS	Q 13	
USSEAU rattachée à Marignac à la fin de la Restauration		
VALLEE (LA)	H 8	
VALLET rattachée à Montendre en 1973.		
VANDRÉ	F 9	
VANZAC	Q 14	
VARAIZE	H 13	
VARZAY	K 9	
VAUX	L 6	
VÉNÉRAND	J 11	
VERGEROUX (LE)	G 7	
VERGNE	E 12	
VERGNE (LA)	G 11	
VÉRINES	C 7	
VERVANT	G 13	
VIBRAC	Q 14	
VILLARS EN PONS	M 10	
VILLARS LES BOIS	J 13	
VILLEDIEU (LA)	F 14	
VILLEDoux	C 6	
VILLEMORIN	G 14	
VILLENEUVE LA COMTESSE	E 12	
VILLENOUVELLE rattachée à Villeneuve La Comtesse en 1974.		
VILLEPOUGE rattachée à Aumagne en 1896.		
VILLEXAVIER	Q 12	
VILLIERS-COUTURE	G 16	
VINAX	F 15	
VIROLLET	N 9	
VIRSON	D 8	
VOISSAY	G 11	
VOUHE	D 9	

Annexe 2 : Arrondissements et cantons de la Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle.

**Annexe 3 : Le dynamisme inégal des petites villes de la Charente-Inférieure.**

<b>Localité</b>	<b>1811</b>	<b>1876</b>	<b>1911</b>
Ars-en-Ré	1902	1954	1368
Aulnay	1000	1268	1099
Château-d'Oléron	1204	1245	1549
Couarde-sur-Mer (la)	1601	1282	1001
Flotte (la)	2152	2241	2013
Jonzac	1722	2295	2370
Loix	1000	966	682
Marans	2997	3114	3251
Marennnes	1785	1855	3234
Pons	2410	3010	2978
Royan	1168	4082	8091
Saint-Jean-d'Angély	4600	6086	6164
Saint-Martin-de-Ré	2065	1971	1695
Saint-Pierre-d'Oléron	1207	1545	1524
Saint-Savinien	2600	1450	1283
Surgères	1320	3207	3112
Tremblade (la)	1904	2568	3252

Note de lecture : Dans un ordre variable au cours de la période, les trois premières villes du département sont la Rochelle, Rochefort et Saintes. Les chiffres ici présentés sont ceux de la population agglomérée au chef-lieu communal.

Source : GABARRON Marie, *Données statistiques concernant les petites villes françaises aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1991, p. 9.

**Annexe 4 : Les Eglises réformées dans le cadre de la future Charente-Inférieure, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle.**

Arrondissement	Canton	Eglises réformées au XVII <sup>e</sup> siècle	Eglises réformées en 1777.	
Jonzac	Archiac	Archiac		
	Jonzac	Jonzac	Jonzac	
		Ozillac		
	Mirambeau	Mirambeau		
	Montendre	Montendre		
	Montlieu	Montlieu		
	Saint-Genis	Plassac		
Saint-Fort-sur-Gironde		Saint-Fort-sur-Gironde		
Marennes	Le Château-d'Oléron	Le Château-d'Oléron		
	Marennes	Marennes	Marennes	
			Nieulle-sur-Seudre	
			La Pimpelière (Bourcefranc)	
		Saint-Just-Luzac	Saint-Just-Luzac	
	Royan		Souhe (le Gua)	
			Breuillet	
			Courlav (Saint-Palais-sur-Mer)	
			Les Maries (Saint-Sulpice-de-Royan)	
		Mornac-sur-Seudre	Mornac	
	Saint-Agnant	Royan	Royan	
		Moëze		
			Port-des-Barques	
		Saint-Jean-d'Angle		
	Saint-Pierre-d'Oléron	Soubise		
Saint-Denis-d'Oléron				
Saint-Pierre-d'Oléron				
La Tremblade	Arvert	Arvert		
		Paterre (Chaillevette)		
	La Tremblade	La Tremblade		
Rochefort	Aigrefeuille-d'Aunis	Thairé	Informations manquantes	
	Rochefort	Fouras/Rochefort		
	Surgères	Surgères (Péré)		
	Tonnay-Charente	Tonnay-Charente		
La Rochelle	Ars-en-Ré	Ars-en-Ré		
	Marans	Marans		
	La Rochelle	Aytré		
		Dompierre-sur-mer		
		La Rochelle		
	Saint-Martin-de-Ré	La Flotte		
	Saint-Martin-de-Ré			
Saintes	Cozes	Cozes		Cozes
		Meschers-sur-Gironde		Meschers-sur-Gironde
				Mortagne-sur-Gironde
		Saint-Seurin-d'Uzet		
	Gémozac	Gémozac	Gémozac	
	Pons	Pons	Pons	
	Saintes	Nieul-lès-Saintes		
Saujon	Saintes			
	Saujon	Didonne (Saint-Georges-de-Didonne)		
Saint-Jean-d'Angély	Matha	Thors		
	Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	
	Saint-Savinien	Saint-Savinien	Saint-Savinien	
		Taillebourg		
	Tonnay-Boutonne	Tonnay-Boutonne		

Sources : XVII<sup>e</sup> siècle : MOURS Samuel, *Le protestantisme en France au dix-septième siècle*, Paris, Librairie protestante, 1967, p. 68-70 ; 1777 : HUGUES Edmond, *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1886, tome 3, p. 223.



### Annexe 5 : Un corps pastoral, acteur de la déchristianisation de l'an II.

Le sort des dix pasteurs d'Aunis et de Saintonge en activité au commencement de la Révolution est inégalement connu<sup>1</sup>. Le journal de Lambertz permet de penser que les trois Rochelais – Blachon, Bétrines et Estienvrot – ont fait le choix de l'abdication. C'est ce que suggère aussi les décisions de Lequinio à leur égard. Dans l'arrêté qu'il prend le 28 septembre 1793, Lequinio donne une place de choix à deux d'entre eux dans les administrations épurées<sup>2</sup> : « Blachon, ministre » siège dans le comité de surveillance tandis que Bétrines est confirmé dans le directoire du district de la Rochelle où il était entré en avril. Il est nommé en même temps procureur de la commune. Au moment où les ecclésiastiques catholiques de la Rochelle commencent à démissionner, la fonction de procureur l'amène à défendre devant le corps municipal le projet de mise en place « d'instruction ou prédication de morale et de patriotisme ». Arguant « que depuis longtemps il n'existait plus dans les principes adoptés par la nation de culte dominant ; que dans ces momens-ci, la nation exprimait le vœu d'épurer tous les cultes », il obtient du Conseil général de la commune de la Rochelle que soit enlevé dans un délai de quinze jours tout signe cultuel à l'extérieur des édifices. Malgré son zèle pour effacer les traces de la religion, il n'exerce que brièvement ses fonctions : il cesse d'être procureur dès frimaire an II (décembre 1793) et est nommé commissaire civil aux îles du Vent. Sa trop grande lenteur à transmettre les informations réclamées par les procédures que lance le Comité de surveillance révolutionnaire amène le Représentant en mission à le destituer le 31 décembre 1793<sup>3</sup>. Au-delà de cette date, son implication il cesse de s'impliquer dans les instances révolutionnaires siégeant à la Rochelle. Disparaissant en 1799, Blachon continue en revanche à jouer un rôle bien au-delà de la Terreur. Il fait partie du bureau de l'administration municipale du canton de la Rochelle sous le Directoire. Plus effacé, Estienvrot, « pasteur émérite », n'a pas le même poids dans la communauté réformée rochelaise et ses prises de position semblent être celles d'une figure de second plan : son rôle se limiterait à une participation, en l'an II, au Comité de bienfaisance de la Société populaire ; il se montre très sensible à la question du ravitaillement de la Rochelle<sup>4</sup>. Au moins jusqu'à la Convention thermidorienne, il continue à s'engager dans la vie politique locale comme en témoigne sa présence, aux côtés de Bétrines, sur un tableau des membres de la Société populaire dressé le 8 vendémiaire an III<sup>5</sup>.

Dans la presque île d'Arvert, dans l'état actuel de nos connaissances, le sort de Gély sous la Terreur reste inconnu. En revanche, il est possible de suivre le parcours des deux autres pasteurs : Pougard-Dézerit et Dugas. La renonciation de Pougard-Dézerit aux fonctions pastorales serait précoce et daterait de mai 1793<sup>6</sup>. L'année suivante, il bénéficie de la bienveillance des hommes en place dans le district révolutionnaire de Marennes. Le 21 floréal an II (10 mai 1794), sur proposition de l'agent national détaché auprès du district, le directoire le choisit pour surveiller la fabrication du salpêtre dans les cantons de la Tremblade et de Royan. Au cours de l'été, il devient greffier du juge de paix de la Tremblade. En décembre, il figure au nombre des candidats que la

---

<sup>1</sup> Pour la Saintonge : colloque de la Tremblade, Pierre-Louis Dugas fils résidant à Arvert et Pougard-Dézerit fils, résidant à la Tremblade ; colloque de Mornac : Pierre Gély ; colloque de Cozes : Jean Jarousseau ; colloque de Gémozac : J.-P. Julien de Verdeilhan ; colloque de Saint-Savinien : Jean Mazauric le jeune ; colloque de Marennes : Pierre Mazauric. Dans le synode de l'Aunis résident, à la Rochelle, Jean-Paul Bétrines, Jean Blachon et François Estienvrot, pasteur émérite de Marennes. Ont été exclus le colloque de Segonzac et son pasteur, Borde, desquels dépend Jonzac ainsi que les pasteurs Darnaud et Masson qu'il n'a pas été possible de localiser avec précision.

<sup>2</sup> *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1910, t. 76, séance du 8 octobre 1793, Pièces et documents non mentionnés au procès-verbal, p. 254.

<sup>3</sup> AMLR, 1 D 1/7\*. Séances du 27 brumaire et 29 frimaire an II.

<sup>4</sup> DELAFOSSE Marcel (dir.) *Histoire de La Rochelle*, Toulouse, Privat, 2000, p. 237 ; ADCM, L 401\*.

<sup>5</sup> Document reproduit dans : VALIN Claudy, « Un document jacobin rochelais de première importance », *RS4*, t. 21, 2000, p. 143-144.

<sup>6</sup> ADCM, 16 J 27\*. Séance du 30 juillet 1822.

Charente-Inférieure décide d'envoyer assister aux cours de l'École normale de Paris<sup>1</sup>. Par la suite, il paraît vivre du revenu de ses propriétés et de ses biens<sup>2</sup>. A Arvert, l'itinéraire de Dugas, devenu maire de sa commune, est bien connu. En 1793, il est brièvement inquiété lors de ses démêlés avec le conventionnel Lozeau. Il sort indemne de son passage devant le Tribunal révolutionnaire de Rochefort le 18 frimaire an II (8 décembre 1793)<sup>3</sup>. Quand Lequinio épure l'administration du district de Marennes le 4 pluviôse an II (23 janvier 1794), Dugas entre au directoire du district<sup>4</sup>. Il en reste membre jusqu'à la disparition des districts en l'an IV.

Le sort des frères Mazauric est plus difficile à démêler, leur homonymie ayant entraîné des confusions entre les deux personnages<sup>5</sup>. Les deux pasteurs sont Pierre, dit « l'ainé », Jean, « le Jeune ». Le premier est né en 1748 et le second dix ans plus tard. Contrairement à ce qu'il a pu être écrit<sup>6</sup>, Pierre Mazauric ne quitte pas la Saintonge pour les Cévennes. Etant encore en 1792 en charge de l'Eglise de Marennes, c'est vraisemblablement lui qui participe à la fête révolutionnaire présidée par Laignelot et Lequinio dans cette ville en septembre 1793. « Mazauric aîné » est nommé par le directoire du district de Marennes « commissaire pour le recensement des grains » dans la commune d'Hiers le 26 frimaire an II (16 décembre 1793). « Ci-devant ministre du culte », il est choisi pour siéger au bureau de conciliation du district épuré le 4 pluviôse an II. En nivôse de l'an III, il remplit provisoirement la charge de greffier du tribunal de commerce de Marennes. Ancien président du tribunal de paix et de conciliation de Marennes, le 2 floréal an VI, il remet au greffe du tribunal de la justice de paix du canton de Marennes les papiers de la juridiction qu'il présidait<sup>7</sup>.

Depuis juillet 1792, outre Saint-Savinien, « Mazauric le jeune » dessert également l'Eglise de Rochefort<sup>8</sup>. De ce fait, le ministre du culte protestant qui abdique dans cette ville le 31 octobre 1793<sup>9</sup> est très certainement Jean Mazauric. Il ne tarde guère à être inquiété à cause de sa prédication. Les idées qu'il y expose sur l'immortalité de l'âme lui valent l'emprisonnement à Rochefort<sup>10</sup>. Il ne doit sa libération qu'à l'intervention de Pierre Dugas, lui-même emprisonné peu auparavant<sup>11</sup>. Il apparaît plus tardivement que son frère comme employé du district : ce n'est qu'à partir de thermidor an II que nous le voyons assister, par intermittence, aux séances du directoire comme secrétaire provisoire. Peut-être est-ce Jean qui est donné comme chef du bureau des domaines nationaux dans l'organigramme du personnel du district en pluviôse de l'an III, mais rien n'est sûr<sup>12</sup>.

<sup>1</sup> ADCM, L 347\*. Séances du 21 floréal et 22 thermidor an II et 16 frimaire an III.

<sup>2</sup> ADCM, L 484\*. Audience du tribunal du district de Marennes, 11 germinal an III. Comme propriétaire-viticulteur, un procès l'oppose à un marchand de vins qui lui avait acheté sa production.

<sup>3</sup> LEMONNIER Pierre, *Le tribunal révolutionnaire de Rochefort*, la Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1912, p. 114 ; TOUROUDE Georges, *De l'oppression à la liberté, histoire des communautés saintongeaises huguenotes et de leur pasteur du Désert, Jean Jarousseau (1729-1819)*, Royan, Editions de la Langrotte, 1992, p. 113. La liasse devant contenir le dossier du jugement de Dugas ne comporte sur cette affaire qu'une chemise vide : ADCM, L 1 203.

<sup>4</sup> ADCM, L 347\*. Registre des délibérations du directoire du district de Marennes, séance du 4 pluviôse an II.

<sup>5</sup> Un autre frère de la famille Mazauric venu rejoindre Jean pour se livrer au commerce au milieu des années 1780 ajoute à l'obscurité de la situation. Cf. MEINADIER Jean-Louis, *Notice sur la vie et les travaux de M. Jean Mazauric pasteur, président du consistoire de La Tremblade*, Nîmes, Gaude Impr.-Libr., 1822, p. 8.

<sup>6</sup> MAZAURIC Roger, « Trois frères pasteurs au Désert, Louis, Pierre et Jean Mazauric », *BSHPF*, t. 102, 1956, p. 160.

<sup>7</sup> Données tirées de : ADCM, L 347\* et L 864\*.

<sup>8</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 1. Séance du 1<sup>er</sup> avril 1793.

<sup>9</sup> Lettre de Laignelot et Lequinio à la Convention nationale, le 9 du 2<sup>e</sup> mois de l'an II, reproduite dans : *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1911, t. 78, séance du 15 brumaire an II, p. 356.

<sup>10</sup> MAZAURIC Roger, « Trois frères pasteurs au Désert, Louis, Pierre et Jean Mazauric », *BSHPF*, t. 102, 1956, p. 162.

<sup>11</sup> MEINADIER Jean-Louis, *Notice sur la vie et les travaux de M. Jean Mazauric pasteur, président du consistoire de La Tremblade*, Nîmes, Gaude Impr.-Libr., 1822, p. 10.

<sup>12</sup> ADCM, L 347\*.

Déjà âgé de 64 ans, le pasteur Jarousseau, à Saint-Georges-de-Didonne, demeure actif au moins jusqu'au printemps 1793 et doit sûrement choisir ensuite la voie d'une discrète retraite<sup>1</sup>. Plus jeune, le pasteur Julien remplit son ministère au moins jusqu'à la fin de 1792<sup>2</sup>, il semblerait, après cette date, qu'il quitte la région pour s'adonner à des études de médecine à Bordeaux et à Montpellier<sup>3</sup>. A son retour en Charente-Inférieure, en décembre 1795, muni du titre de docteur, il est nommé commissaire du directoire exécutif près de l'administration municipale du canton de Mortagne, fonction qu'il exerce jusqu'au commencement de 1798<sup>4</sup>.

.Quelle est leur attitude à l'égard des questions religieuses au-delà de la Convention ? Seuls quatre reprennent des activités pastorales : Julien de Verdeilhan, Jean Mazauric, Pierre Gély, en Charente-Inférieure et Jean-Paul Bétrines sous d'autres horizons. Disparaissant en 1799, Jean Blachon, semble s'être détaché complètement de l'Eglise. Au contraire de son ancien confrère dans le pastorat, Estienvrot, il ne figure pas en 1798 dans la liste des notables protestants souhaitant faire des réunions religieuses à la Rochelle<sup>5</sup>. Au lendemain des Articles organiques, au moment où les Rochelais espèrent avoir promptement un nouveau pasteur, un négociant peut écrire, non sans quelque excès, à propos des deux derniers pasteurs de la Rochelle qu'ils étaient « de grands coquins<sup>6</sup> ». A Marennes, Pierre Mazauric qui meurt le 17 germinal an VIII ne paraît pas jouer de rôle religieux au moment de la renaissance du culte.

Pierre-Henri Pougard fréquente de nouveau le temple de la Tremblade mais ses relations avec l'Eglise sont parfois orageuses. En l'an XIII, il réclame auprès du consistoire concordataire pour que lui soit réglée la somme de 1072 livres qui correspond au traitement de la majeure part de l'année 1793 auquel il estime avoir droit. Les diacres et les anciens répugnant, semble-t-il, à le payer, renvoient la doléance en commission. Aucune décision ne paraît prise car trois ans plus tard, le consistoire général invite de nouveau le consistoire particulier à s'occuper de l'affaire : un arrangement verbal est alors conclu. Moyennant la jouissance gratuite d'un banc dans le temple, Pierre-Henri Pougard abandonne toute réclamation<sup>7</sup>. A sa mort en 1832, cela fait près de dix ans que son fils siège au sein du consistoire général de la Tremblade où, comme secrétaire, il est un des piliers de l'Eglise.

Pierre-Louis Dugas décède, lui aussi, en 1832. Le prénom de son fils, Scævola qui naît sous le Directoire, dénote la persistance de son enthousiasme révolutionnaire, enthousiasme qui suscite des commentaires acrimonieux. Une remarque anonyme, vraisemblablement du début du XIX<sup>e</sup> siècle et faite par un coreligionnaire, portée sur un exemplaire de son discours imprimé en 1790 en est un signe évident :

« L'auteur de ce discours ministre de la parole de Dieu dans l'Eglise d'Avalon, a finit (sic) par devenir un patriote enragé ! il a reniez (sic) sa foi (...) publiquement, et s'est abandonné à tous les excès du jacobinisme<sup>8</sup>. »

Son passé d'ancien ministre est effacé progressivement de son identité sociale : son acte de décès le porte comme propriétaire, fils d'un « ministre du Saint-Evangile ». Cependant, il conserve – ou retrouve – sa foi sur ses vieux jours. Il conseille les Rochefortais dans le choix de

<sup>1</sup> ADCM, Etat-civil protestant de Saint-Palais-sur-Mer.

<sup>2</sup> ADCM, E dépôt 20/265 : 4 E 248/17. Registre protestant, 1752-1792. A la fin de cette année, les registres ont été versés à la mairie ; il ne semble pas qu'il y en eut de postérieur.

<sup>3</sup> Cf. MOUTARDE Eugène, *J.P. Julien de Verdeilhan, (...)*, Bordeaux, Feret et fils, 1896, 40 p., in-8<sup>e</sup>.

<sup>4</sup> ADCM, L 1798\*. Registre des délibérations de l'administration municipale du canton de Mortagne, actes du 25 frimaire an IV et 5 ventôse an VI (installation et dernière mention de Julien).

<sup>5</sup> AMLR, 2 D 6/4-5. AD Deux-Sèvres. Etat-civil de Niort.

<sup>6</sup> ADCM, 4 J 2 848\*. Minute de la lettre de Pierre-Jean Van Hoogwerff à son frère Paul Gérard, 22 juin 1802.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 4, correspondance de P.-H. Pougard père adressée au consistoire de la Tremblade en 1822-1823 ; 16 J 26\*. Séance du 16 messidor an XIII ; 16 J 27\*. Séances du 30 juillet 1822 et 21 avril 1823. 16 J 105\*. Séance du 4 juin 1808 ; 16 J 106\*. Séances du 1<sup>er</sup> août et 19 novembre 1822, 3 avril 1823. Un nouveau conflit émerge en 1822-1823 lors du transfert des bancs dans le nouveau temple.

<sup>8</sup> Annotation portée sur l'exemplaire conservé aux fonds patrimoniaux de la bibliothèque de la Rochelle : BMLR, 20 898 C.

leur pasteur. Il entre au consistoire général de la Tremblade en 1829 et y joue un rôle actif, notamment sur les questions éducatives<sup>1</sup>. De même, l'ancien pasteur de Jarnac, Albert Besson, qui joua un rôle de premier plan dans la fête de la Raison célébrée à Jarnac<sup>2</sup>, retiré à la Tremblade où il meurt en 1825, aurait « fait, au temple de cette localité, amende honorable et (...) demandé pardon à Dieu et aux hommes de la vie criminelle qu'il avait menée<sup>3</sup> ».

Le maintien de Dugas et de Pougard dans leurs anciennes Eglises, leur réintégration dans la vie religieuse locale montrent que leur participation aux cérémonies révolutionnaires, leur renonciation à leurs fonctions pastorales ne font pas disparaître leur appartenance huguenote. En 1802, lorsque le culte réformé est réorganisé, il ne reste que six survivants parmi les pasteurs rattachés aux Eglises de l'Aunis et de la Saintonge en 1793 : les deux tiers revêtent donc de nouveau la robe pastorale.

---

<sup>1</sup> Cf. ADCM, 16 J 106\*. Séances du 4 juin 1829 et 6 juin 1833 ; 70 J 2. Minutier du consistoire local de Rochefort, lettre à Dyvorne, 28 juin 1826..

<sup>2</sup> POTON Didier, « Les protestants charentais au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Histoire des protestants charentais (Aunis, Saintonge, Angoumois)*, (dir. Francine DUCLUZEAU), Paris, Le Croît vif, 2001, p. 233.

<sup>3</sup> MOUTARDE Eugène, *J.P. Julien de Verdeilhac, (...)*, Bordeaux, Feret et fils, 1896, p. 23.

**Annexe 6 : « Assemblée fanatique » de protestants à Arvert sous la Convention thermidorienne.**

« Aujourd'hui 27 nivôse l'an 3 de la république française une et indivisible le directoire du district, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, présens les citoyens George, Charron père et Dugas, l'agent national a dit : Citoyens, j'ai été informé que le 22 de ce mois cy-devant jour dit dimanche, il y avoit eu un rassemblement fanatique dans la maison qui servoit aux cy-devant protestans a Avalon, commune d'Arvert, j'ai aussitôt chargé le citoyen Choloux juge de paix du canton, de prendre des renseignements tant sur ce rassemblement, que sur les instigateurs et orateurs, je reçois a l'instant réponse de ce juge de paix, qui m'envoie les dépositions de plusieurs personnes de la commune d'Arvert, desquelles il résulte, qu'effectivement il y a eu le 22 de ce mois un rassemblement fanatique a Avallon commune d'Arvert, et que les citoyens Sureau et Goyet, en ont été les orateurs. Les malheurs que le fanatisme et la superstition ont causés a l'humanité en général, et a la France en particulier, vous sont trop connus, pour que vous ne vous empressiez pas d'en étouffer jusqu'au moindre germe. D'ailleurs le fanatisme et le royalisme sont étroitement unis, il y a tant d'identité dans leurs principes, qu'ils font dans ce moment cause commune, et qu'il y a lieu de craindre que la tentative faite par les fanatiques d'Avallon, n'ait été excitée par des ennemis du gouvernement républicain, qui ont abusé de la foiblesse et de la crédulité de quelques hommes simples, pour exciter des mouvemens propres à favoriser leurs projets. D'après ces considérations, je requiers qu'en exécution de l'arrêté du comité de sûreté générale du 13 nivôse, il soit pris des mesures pour faire arrêter les citoyens Sureau farinier, et Goyet cultivateur de la commune d'Arvert, et pour empêcher a l'avenir de pareils rassemblemens. Et a signé Lagarosse.

Le directoire délibérant sur la réquisition de l'agent national, lecture faite du procès-verbal d'audition de témoin dressé par le juge de paix du canton d'Arvert, en datte du [laissé en blanc] duquel il résulte qu'effectivement il y a eu un rassemblement fanatique a Avallon commune d'Arvert ; que plusieurs témoins déposent que les citoyens Sureau farinier et Goyet cultivateur de la même commune ont fait lecture de divers imprimés propres à entretenir dans l'esprit des auditeurs, des idées fanatiques et superstitieuses, et par conséquent a empêcher les progrès de l'instruction républicaine, fondée sur la raison et la morale universelle.

Vû l'arrêté du comité de sûreté générale, du 12 nivôse qui enjoint aux administrations de district sous leur responsabilité, de s'opposer a tout rassemblement fanatique ou royaliste et de faire arrêter tous orateurs ou acteurs principaux de ces rassemblemens.

Considérant que les mesures prises par la municipalité d'Arvert, pour empêcher de pareils rassemblemens a l'avenir, et qui se trouvent consignés dans sa lettre a l'administration du [laissé en blanc] auront sans doute le succès qu'elle attend ; mais que ses efforts seraient vains, s'il n'étoit fait un exemple de ceux qui ont figuré dans ce rassemblement,

Oui l'agent national,

Arrête que le lieutenant de la gendarmerie, a la résidence de Marennes, sera requis de faire arrêter et traduire dan la maison d'arrêt de la commune de Marennes, les citoyens Sureau farinier, et Goyet cultivateur de la commune d'Arvert.

Charge l'agent national de l'exécution du présent arrêté.

Marennes en séance publique les jours et ans que dessus.

Charron père, Georges, Dugas, Poitevin s<sup>re</sup>. »

**Annexe 7 : Vers l'extinction d'un schisme, les membres de la Petite Eglise en 1851 en Charente-Inférieure.**

Commune	Effectif	Commune	Effectif
Ars-en-Ré	4 hbts	Nieul-sur-Mer	11 hbts
Cramchaban	2 hbts	Nuaillé d'Aunis	8 hbts
Dompierre-sur-Mer	15 hbts	Saint-Georges-d'Oléron	8 hbts
L'Houmeau	4 hbts	Saint-Médard-d'Aunis	10 hbts

Source : ADCM, 8 M 2, recensements de 1851.

**Annexe 8 : La rareté de la présence juive. Le recensement de 1851**

Commune	Effectif	Commune	Effectif
Cognehors	1 hbt	Royan	8 hbts
Le Fouilloux	1 hbt	Saintes	4 hbts
Rochefort	13 hbt	Saint-Jean-d'Angély	1 hbt
La Rochelle	36 hbts		

Source : ADCM, 8 M 2, recensements de 1851.

**Annexe 9 : Un aperçu partiel de la population protestante de la Charente-Inférieure en l'an X.**

Lieu	Nombre	Lieu	Nombre
La Rochelle	1500 hbts	Pons	349 hbts
La Flotte	300 hbts	Cozes	826 hbts
Saint-Martin-de-Ré	200 hbts	Gémozac	514 hbts
Rochefort	300 hbts	Saint-Savinien	319 hbts
Marennes	1000 hbts	Saint-Jean	62 hbts
Nieulle	300 hbts	Royan	843 hbts
Luzac	700 hbts	Maine-Geoffroi	455 hbts
Souhe	400 hbts	Saujon	303 hbts
Port-des-Barques	300 hbts	Saint-Sulpice	312 hbts
Ile d'Oléron	600 hbts	Meschers	401 hbts
Saintes	150 hbts	Mortagne	354 hbts
Jonzac	833 hbts	Saint-Fort	207 hbts

Note de lecture : il s'agit, non de la population résidant dans les communes en question, mais de celle fréquentant le lieu de culte de chacune de ces communautés. Ces estimations paraissent surévaluées : ainsi, à Port-des-Barques (commune de Saint-Nazaire) ou encore à Jonzac. Il convient de noter que Montendre a été oublié. Le consistoire de la Tremblade, alors le plus peuplé, manque.

Source : NAZELLE L.-J., *Le protestantisme en Saintonge sous le régime de la Révocation. 1685-1789*, Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris pour obtenir le grade de licencié en théologie, Alençon, Impr. typographique Veuve Félix Guy et Cie, 1907, p. 307.

## Annexe 10 : Les protestants de la Charente-Inférieure sous le Premier Empire (1811).

Arrondissement de Jonzac							
<i>Canton d'Archiac. Total</i>		0	0 %		La Barde	6	1,21 %
<i>Canton de Jonzac</i>	Champagnac	10	1,52 %	<i>Canton de Montguyon</i>	Le Fouilloux	6	0,68 %
	Jonzac	300	12,02 %		Montguyon	13	1,00 %
	Ozillac	24	2,49 %		Saint-Aigulin	7	0,58 %
	Saint-Germain-de-L.	10	1,23 %		Total	32	0,32 %
	Saint-Martial-de-V.	4	2,13 %		<i>Canton de Montlieu. Total</i>		0
	Villexavier	1	0,19 %	<i>Canton de Saint-Genis</i>	Bois	5	0,58 %
	<i>Total</i>	349	2,96 %		Givrezac	4	2,72 %
<i>Canton de Mirambeau</i>	Courpignac	12	2,48 %		Lorignac	12	0,94 %
	Nieul-le-Virouil	23	1,87 %		Plassac	10	1,60 %
	Saint-Sorlin-de-Conac	5	1,01 %		Saint-Dizant-du-Gua	8	0,66 %
	Soubran	8	1,34 %		Saint-Fort-sur-Gironde	149	7,08 %
	<i>Total</i>	48	0,32 %		Saint-Genis-de-S.	24	2,56 %
<i>Canton de Montendre</i>	Coux	2	0,29 %		Saint-Germain-du-S.	8	1,05 %
	Montendre	102	12,73 %		Saint-Sigismond-de-Cl.	8	3,13 %
	Soumèras	8	6,32 %		Total	228	1,76 %
	Tugèras	6	1,19 %	<b>Total de l'arrondissement</b>		<b>775</b>	<b>1,02 %</b>
	<i>Total</i>	118	1,56 %				

Arrondissement de Marennes								
<i>Canton du Château</i>	Le Château-d'Oléron	51	1,95 %	<i>(suite)</i>	Saint-Agnant	1	0,12 %	
	Dolus-d'Oléron	16	0,86 %		Saint-Froult	2	0,52 %	
	<i>Total</i>	67	1,25 %		Saint-Jean-d'Angle	1	0,30 %	
<i>Canton de Marennes</i>	Le Gua	216	15,67 %		Saint-Nazaire-sur-Ch.	45	2,80 %	
	Marennes	882	19,27 %		Saint-Symphorien	3	0,68 %	
	Saint-Just-Luzac	355	21,00 %		<i>Total</i>	59	0,99 %	
	Saint-Sornin	133	10,23 %		<i>Canton de Saint-Pierre</i>	Saint-Denis-d'Ol.	7	0,53 %
	<i>Total</i>	1586	16,91 %			Saint-Georges-d'Ol.	11	0,29 %
<i>Canton de Royan</i>	Breuillet	988	87,63 %			Saint-Pierre-d'Ol.	113	2,76 %
	L'Eguille	136	29,15 %		<i>Total</i>	131	1,43 %	
	Mornac-sur-Seudre	250	47,62 %	<i>Canton de la Tremblade</i>	Arvert	1268	50,03 %	
	Royan	844	38,95 %		Chaillevette	642	62,12 %	
	Saint-Palais-sur-Mer	586	81,11 %		Etaules	227	35,41 %	
	Saint-Sulpice-de-Royan	516	61,39 %		Les Mathes	112	23,24 %	
	Vaux-sur-Mer	289	84,63 %		Saint-Augustin	298	61,00 %	
<i>Total</i>	3609	58,30 %	La Tremblade		1064	43,77 %		
<i>Canton de Saint-Agnant</i>	Champagne	1	0,21 %		<i>Total</i>	3611	47,45 %	
	Moëze	6	1,01 %	<b>Total de l'arrondissement</b>		<b>9063</b>	<b>20,75 %</b>	

Arrondissement de Rochefort							
<i>Canton d'Aigrefeuille</i>	Breuil-Saint-Jean	2	1,96 %	<i>Canton de Surgères</i>	Courdault	2	2,50 %
	Ciré-d'Aunis	2	0,22 %		Saint-Germain-de-Marencennes	1	0,26 %
	Thairé	11	1,27 %		Surgères	1	0,06 %
	<i>Total</i>	15	0,19 %		<i>Total</i>	4	0,04 %
<i>Canton de Rochefort</i>	Ile-d'Aix	2	0,60 %	<i>Canton de Tonnay-Ch.</i>	Genouillé	1	0,12 %
	Breuil-Magné	1	0,23 %		Tonnay-Charente	12	0,55 %
	Rochefort	200	1,31 %		<i>Total</i>	13	0,19 %
	<i>Total</i>	203	1,13 %	<b>Total de l'arrondissement</b>		<b>235</b>	<b>0,55 %</b>

Arrondissement de la Rochelle							
Canton d'Ars	Ars-en-Ré	12	0,34 %	(suite)	Cognehors	12	1,65 %
	Loix	12	1,13 %		Marsilly	59	7,78 %
	Total	24	0,34 %		Périgny	5	0,74 %
Canton de Courçon	La Laigne	4	0,85 %	Canton de Marans	La Rochelle	1206	7,23 %
	Saint-Jean-de-Liversay	1	0,05 %		Total	1298	4,70 %
	Total	5	0,05 %		Marans	1	0,03 %
Canton de la Jarrie	La Jarrie	4	0,42 %	Canton de Saint-Martin	Total	1	0,02 %
	Sainte-Soulle	7	0,37 %		Le Bois	8	0,43 %
	Saint-Rogatien	9	2,50 %		La Flotte	203	7,49 %
	Salles-sur-Mer	1	0,12 %		Sainte-Marie-de-Ré	10	0,52 %
	Total	21	0,21 %		Saint-Martin-de-Ré	119	5,43 %
Cantons de la Rochelle	Angoulins	1	0,20 %	Total	340	3,52 %	
	Aytré	15	1,43 %	<b>Total de l'arrondissement</b>	<b>1689</b>	<b>2,38 %</b>	

Arrondissement de Saintes							
Canton de Burie	Dompierre-sur-Ch.	3	0,71 %	Canton de Pons (suite)	Echebrune	3	0,37 %
	Ecoyeux	7	0,52 %		Montignac	9	5,06 %
	Migron	1	0,08 %		Pons	243	6,72 %
	Total	11	0,12 %		Total	265	1,84 %
Canton de Cozes	Arces	54	5,09 %	Cantons de Saintes	Chaniers	2	0,09 %
	Barzan	11	1,70 %		Fontcouverte	1	0,17 %
	Boutenac-Touvent	27	10,53 %		Les Gonds	5	0,83 %
	Chenac	18	2,32 %		Nieul-lès-Saintes	1	0,12 %
	Cozes	450	26,06 %		Pessines	1	0,27 %
	Eparagnes	132	11,42 %		Préguillac	4	0,66 %
	Floirac	33	4,98 %		Saintes	38	0,30 %
	Meschers-sur-Gironde	20	2,16 %		Thénac	1	0,14 %
	Mortagne-sur-Gironde	251	19,16 %		Total	53	0,20 %
	Saint-Seurin-d'Uzet	80	19,14 %		Canton de Saint-Porchaire	Pont-l'Abbé-d'Arnoult	1
	Semussac	19	2,59 %	Port-d'Envaux		11	0,77 %
	Total	1095	9,57 %	Romegoux		9	1,35 %
	Canton de Gémozac	Cravans	46	5,72 %	Canton de Saujon	Saint-Porchaire	2
Gémozac		286	12,43 %	Total		23	0,23 %
Jazennes		4	0,77 %	Médis		35	4,56 %
Meursac		15	1,22 %	Saint-Georges-de-Did.	340	56,06 %	
Thaïms		1	0,24 %	Saint-Romain-de-Benet	9	0,73 %	
Virollet		2	0,49 %	Saujon	65	3,44 %	
Total		354	2,68 %	Total	449	4,61 %	
Canton de Pons	Avy	4	0,90 %	<b>Total de l'arrondissement</b>	<b>2250</b>	<b>2,39 %</b>	
	Chadenac	6	0,78 %				

Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély							
Canton de Matha	Matha	4	0,53 %	(suite)	La Vergne	4	0,79 %
	Mons	5	0,60 %		Total	77	0,55 %
	Total	9	0,06 %		Annepont	6	1,56 %
Canton de Saint-Hilaire	Aumagne	6	0,50 %	Canton de Saint-Savinien	Champdolent	8	1,51 %
	Authon	7	0,80 %		Saint-Savinien	165	5,36 %
	Total	13	0,17 %		Total	179	1,93 %
Canton de Saint-Jean-d'Angély	Bignay	3	0,61 %	Canton de Tonnay-B.	Tonnay-Boutonne	10	1,04 %
	Mazeray	5	0,78 %		Total	10	0,26 %
	Saint-Jean-d'Angély	65	1,21 %		<b>Total de l'arrondissement</b>	<b>288</b>	<b>0,41 %</b>

<b>TOTAL DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFERIEURE</b>	<b>14 300</b>	<b>3,59 %</b>
---	---------------	---------------

Note de lecture : dans la colonne de gauche, figure le nombre total de protestants, réformés et luthériens confondus. Dans la colonne de droite, figure la proportion de protestants par rapport à la population de la commune, du canton, de l'arrondissement ou du département. Pour établir un chiffre approché de la population en 1811, nous avons établi la moyenne entre les totaux des recensements communaux de 1806 et de 1815.

Source : HERCULE Philippe et ADCM, 11 M 1/2



## Annexe 11 : Les protestants de la Charente-Inférieure sous la Restauration (1819).

Arrondissement de Jonzac							
<i>Canton d'Archiac</i>	Archiac	2	0,12 %	<i>(suite)</i>	Montendre	113	14,29 %
	Germignac	2	0,38 %		Soumèras	5	3,72 %
	Jarnac-Champagne	8	0,76 %		Tugèras	5	1,05 %
	Saint-Martial-de-C.	2	0,31 %		<i>Total</i>	<i>139</i>	<i>1,81 %</i>
	<i>Total</i>	<i>14</i>	<i>0,13 %</i>		<i>Canton de Montguyon</i>	La Barde	2
<i>Canton de Jonzac</i>	Champagnac	7	1,04 %	Le Fouilloux		6	0,66 %
	Jonzac	217	8,73 %	Montguyon		16	1,18 %
	Ozillac	18	1,83 %	Saint-Aigulin		10	0,81 %
	Saint-Germain-de-L.	11	1,30 %	<i>Total</i>		<i>34</i>	<i>0,31 %</i>
	Saint-Martial-de-Vi.	12	5,53 %	<i>Canton de Montlieu. Total</i>		<i>0</i>	<i>0,00 %</i>
	Villexavier	4	0,74 %	<i>Canton de Saint-Genis</i>	Bois	7	0,83 %
<i>Total</i>	<i>269</i>	<i>2,20 %</i>	Champagnolles		7	0,65 %	
<i>Canton de Mirambeau</i>	Courpignac	11	2,19 %		Clam	2	0,47 %
	Mirambeau	2	0,09 %		Clion	1	0,09 %
	Nieul-le-Virouil	17	1,40 %		Givrezac	5	3,33 %
	Saint-Ciers-du-Taillon	7	0,49 %		Lorignac	3	0,24 %
	Sainte-Ramée	1	0,25 %		Mosnac	1	0,13 %
	Saint-Hilaire-du-Bois	3	1,04 %		Plassac	10	1,61 %
	Saint-Martial-de-Mir ;	1	0,16 %		Saint-Dizant-du-Gua	8	0,63 %
	Saint-Sorlin-de-Conac	4	0,78 %		Saint-Fort-sur-Gironde	138	6,86 %
	Soubran	10	1,66 %		Saint-Genis-de-S.	23	2,43 %
<i>Total</i>	<i>56</i>	<i>0,37 %</i>	Saint-Germain-du-S.		97	13,32 %	
<i>Canton de Montendre</i>	Bran	11	2,83 %		Saint-Sigismond-de-Cl.	5	1,78 %
	Coux	4	0,51 %		<i>Total</i>	<i>307</i>	<i>2,40 %</i>
	Expiremont	1	0,38 %	<b>Total de l'arrondissement</b>		<b>819</b>	<b>1,05 %</b>

Arrondissement de Marennes							
<i>Canton du Château</i>	Le Château-d'Oléron	50	1,95 %	<i>(suite)</i>	Saint-Jean-d'Angle	1	0,26 %
	Dolus-d'Oléron	17	0,84 %		Saint-Nazaire-sur-Ch.	42	2,57 %
	<i>Total</i>	<i>67</i>	<i>1,23 %</i>		Saint-Symphorien	10	2,06 %
<i>Canton de Marennes</i>	Le Gua	216	14,03 %	Soubise	1	0,17 %	
	Marennes	700	16,06 %	<i>Total</i>	<i>59</i>	<i>0,92 %</i>	
	Saint-Just-Luzac	385	21,92 %	<i>Canton de Saint-Pierre</i>	Saint-Denis-d'Oléron	7	0,50 %
	Saint-Sornin	130	10,66 %		Saint-Pierre-d'Oléron	137	3,21 %
<i>Total</i>	<i>1431</i>	<i>15,36 %</i>	<i>Total</i>		<i>144</i>	<i>1,53 %</i>	
<i>Canton de Royan</i>	Breuillet	1031	86,35 %	<i>Canton de la Tremblade</i>	Arvert	1305	52,22 %
	L'Eguille	127	23,69 %		Chaillevette	627	61,93 %
	Mornac-sur-Seudre	273	47,94 %		Etaules	256	39,66 %
	Royan	1047	46,84 %		Les Mathes	112	22,67 %
	Saint-Palais-sur-Mer	499	69,64 %		Saint-Augustin	300	66,52 %
	Saint-Sulpice-de-Royan	585	69,48 %		La Tremblade	1067	47,88 %
	Vaux-sur-Mer	301	83,38 %		<i>Total</i>	<i>3667</i>	<i>50,02 %</i>
	<i>Total</i>	<i>3863</i>	<i>59,85 %</i>		<b>Total de l'arrondissement</b>		<b>9231</b>
<i>Canton de St-Agnant</i>	Champagne	1	0,21 %				
	Moëze	4	0,74 %				

Arrondissement de Rochefort							
<i>Canton d'Aigrefeuille</i>	Ballon	1	0,16 %	<i>Canton de Surgères</i>	Saint-Georges-du-Bois	2	0,19 %
	Ciré-d'Aunis	1	0,11 %		Saint-Pierre-de-S.	1	0,11 %
	Mortagne-la-Vieille	4	1,27 %		Surgères	9	0,55 %
	<i>Total</i>	<i>6</i>	<i>0,08 %</i>		<i>Total</i>	<i>12</i>	<i>0,11 %</i>
<i>Canton de Rochefort</i>	Ile-d'Aix	13	3,73 %	<i>Canton de Tonnay-Ch.</i>	Moragne	1	0,32 %
	Fouras	1	0,14 %		Tonnay-Charente	35	2,22 %
	Rochefort	600	4,23 %		<i>Total</i>	<i>36</i>	<i>0,53 %</i>
	Saint-Laurent-de-la-P.	5	0,66 %	<b>Total de l'arrondissement</b>		<b>673</b>	<b>1,58 %</b>
	<i>Total</i>	<i>619</i>	<i>3,64 %</i>				

Arrondissement de la Rochelle							
<i>Canton d'Ars</i>	Ars-en-Ré	10	0,28 %	<i>(suite)</i>	Dompierre-sur-Mer	13	0,57 %
	La Couarde-sur-Mer	1	0,06 %		Lagord	15	1,77 %
	Loix	9	0,82 %		Marsilly	117	15,14 %
	<i>Total</i>	<i>20</i>	<i>0,28 %</i>		Nieul-sur-Mer	10	0,82 %
<i>Canton de Courçon</i>	Le Gué-d'Alléré	1	0,15 %		Périgny	5	0,74 %
	La Laigne	9	1,77 %		La Rochelle	1555	11,38 %
	Saint-Jean-de-Liversay	1	0,05 %		Saint-Maurice	5	1,32 %
	<i>Total</i>	<i>11</i>	<i>0,10 %</i>		Saint-Xandre	4	0,36 %
<i>Canton de la Jarrie</i>	Clavette	4	0,85 %		<i>Total</i>	<i>1776</i>	<i>7,07 %</i>
	La Jarne	17	2,93 %		<i>Canton de Marans. Total.</i>		<i>0</i>
	La Jarrie	6	0,65 %	<i>Canton de Saint-Martin</i>	Le Bois	7	0,35 %
	Saint-Médard-d'Aunis	2	0,15 %		La Flotte	131	5,10 %
	Saint-Rogatien	14	3,52 %		Sainte-Marie-de-Ré	5	0,25 %
	Salles-sur-Mer	1	0,11 %		Saint-Martin-de-Ré	103	4,59 %
	<i>Total</i>	<i>44</i>	<i>0,43 %</i>	<i>Total</i>	<i>246</i>	<i>2,51 %</i>	
<i>Cantons de la Rochelle</i>	Aytré	6	0,53 %	<b>Total de l'arrondissement</b>		<b>2097</b>	<b>2,98 %</b>
	Cognehors	46	6,30 %				

Arrondissement de Saintes							
<i>Canton de Burie</i>	Chérac	2	0,10 %	<i>Canton de Pons</i>	Avy	2	0,41 %
	Ecoyeux	5	0,35 %		Belluire	4	1,82 %
	Migron	3	0,21 %		Chadenac	6	0,69 %
	Saint-Sauvant	1	0,13 %		Mazerolles	3	0,85 %
	<i>Total</i>	11	0,11 %		Montignac	5	2,63 %
<i>Canton de Cozes</i>	Arces	67	6,78 %	Pons	305	8,23 %	
	Barzan	6	1,01 %	Saint-Léger	7	1,01 %	
	Boutenac-Touvent	26	9,25 %	<i>Total</i>	332	2,20 %	
	Brie-sous-Mortagne	5	1,51 %	<i>Cantons de Saintes</i>	Chaniers	2	0,08 %
	Chenac	28	3,51 %		Fontcouverte	1	0,16 %
	Cozes	453	25,56 %		Les Gonds	4	0,62 %
	Eparagnes	106	8,87 %		Nieul-lès-Saintes	2	0,21 %
	Floirac	31	4,59 %		Saintes	54	0,43 %
	Grézac	4	0,42 %		Thénac	2	0,27 %
	Meschers-sur-Gironde	318	32,63 %		<i>Total</i>	65	0,24 %
	Mortagne-sur-Gironde	243	17,55 %		<i>Canton de Saint-Porchaire</i>	Beurlay	3
	Saint-Seurin-d'Uzet	57	12,69 %	Pont-l'Abbé-d'Arnoult		4	0,72 %
	Semussac	69	8,39 %	Port-d'Envaux		6	0,43 %
	<i>Total</i>	1413	11,99 %	Saint-Porchaire		3	0,33 %
<i>Canton de Gémozac</i>	Berneuil	1	0,09 %	<i>Total</i>	16	0,15 %	
	Cravans	49	6,00 %	<i>Canton de Saujon</i>	La Clisse	1	0,34 %
	Gémozac	314	13,19 %		Corme-Ecluse	3	0,32 %
	Jazennes	3	0,54 %		Corme-Royal	2	0,18 %
	Meursac	11	0,79 %		Médis	166	19,71 %
	Montpellier-de-Méd.	1	0,13 %		Sablonceaux	14	2,63 %
	Rioux	7	0,71 %		Saint-Georges-de-Did.	309	45,81 %
	Saint-André-de-Lidon	1	0,07 %		Saint-Romain-de-Benet	15	1,07 %
	Saint-Quantin-de-R.	1	0,16 %		Saujon	77	4,50 %
	Tanzac	1	0,19 %		<i>Total</i>	587	5,78 %
	Tesson	4	0,63 %		<b>Total de l'arrondissement</b>	<b>2824</b>	<b>2,86 %</b>
	Virollet	7	1,67 %				
	<i>Total</i>	400	2,85 %				

Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély							
<i>Canton d'Aulnay</i>	Cherbonnières	16	2,41 %	<i>Canton de Saint-Savinien</i>	Champdolent	6	1,11 %
	<i>Total</i>	16	0,12 %		Saint-Savinien	138	4,32 %
<i>Canton de Loulay</i>	Saint-Martial	2	0,88 %		Taillebourg	7	1,29 %
	<i>Total</i>	2	0,02 %	<i>Total</i>	151	1,58 %	
<i>Canton de Matha</i>	Haimps	1	0,13 %	<i>Canton de Tommay-B.</i>	Torxé	1	0,22 %
	Matha	2	0,17 %		<i>Total</i>	1	0,03 %
	<i>Total</i>	3	0,02 %	<b>Total de l'arrondissement</b>	<b>203</b>	<b>0,28 %</b>	
<i>Canton de Saint-Hilaire. Total</i>					0	0,00 %	
<i>Canton de St-Jean-d'A.</i>	Saint-Denis-du-Pin	2	0,28 %				
	Saint-Jean-d'Angély	28	0,51 %				
	<i>Total</i>	30	0,21 %				

<b>TOTAL DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFERIEURE</b>	<b>15 847</b>	<b>3,9 %</b>
---	---------------	--------------

Note de lecture : dans la colonne de gauche, figure le nombre total de protestants, réformés et luthériens confondus. Dans la colonne de droite, figure la proportion de protestants par rapport à la population de la commune, du canton, de l'arrondissement ou du département. Pour établir un chiffre approché de la population en 1819, nous avons établi la moyenne entre les totaux des recensements communaux de 1815 et de 1820.

Source : HERCULE Philippe et ADCM, 128 V 1.

## Annexe 12 : Les protestants de la Charente-Inférieure au milieu de la Monarchie de Juillet (1839-1840).

Arrondissement de Jonzac							
<i>Canton d'Archiac</i>	Archiac	6	0,61 %	<i>(suite)</i>	Montendre	100	9,90 %
	Celles	1	0,20 %		Rouffignac	1	0,10 %
	Jamac-Champagne	3	0,26 %		Soumèras	4	2,52 %
	Lonzac	8	1,81 %		Tugèras	9	1,62 %
	<i>Total</i>	<i>18</i>	<i>0,16 %</i>		<i>Total</i>	<i>120</i>	<i>1,39 %</i>
<i>Canton de Jonzac</i>	Champagnac	1	0,15 %	<i>Canton de Montguyon</i>	La Barde	2	0,30 %
	Fontaines-d'Ozillac	2	0,24 %		Le Fouilloux	3	0,29 %
	Jonzac	140	5,56 %		Montguyon	7	0,48 %
	Léoville	1	0,14 %		Saint-Aigulin	4	0,28 %
	Meux	1	0,20 %		<i>Total</i>	<i>16</i>	<i>0,13 %</i>
	Moings	11	2,59 %		<i>Canton de Montlieu. Total</i>		<i>0</i>
	Réaux	2	0,33 %	<i>Canton de Saint-Genis</i>	Bois	8	0,90 %
	Saint-Germain-de-L.	4	0,52 %		Champagnolles	7	0,65 %
	Saint-Martial-de-V.	6	3,08 %		Clion	1	0,10 %
	Villexavier	4	0,75 %		Givrezac	8	5,25 %
	<i>Total</i>	<i>172</i>	<i>1,44 %</i>		Lorignac	4	0,33 %
<i>Canton de Mirambeau</i>	Boisredon	1	0,07 %		Mosnac	1	0,14 %
	Courpignac	5	0,87 %		Plassac	8	1,00 %
	Mirambeau	4	0,17 %		Saint-Dizant-du-Gua	7	0,50 %
	Nieul-le-Virouil	8	0,69 %		Saint-Fort-sur-Gironde	97	4,93 %
	Saint-Ciers-du-Taillon	5	0,37 %		Saint-Genis-de-S.	13	1,24 %
	Sainte-Ramée	1	0,25 %	Saint-Germain-du-S.	117	14,13 %	
	Saint-Sorlin-de-Conac	4	0,82 %	Saint-Grégoire-d'Ard.	1	0,39 %	
	Saint-Thomas-de-C ;	1	0,06 %	Saint-Sigismond-de-Cl.	2	0,73 %	
	Soubran	7	1,03 %	<i>Total</i>	<i>274</i>	<i>2,06 %</i>	
<i>Total</i>	<i>36</i>	<i>0,23 %</i>	<b>Total de l'arrondissement</b>		<b>636</b>	<b>0,77 %</b>	
<i>Canton de Montendre</i>	Bran	1	0,24 %				
	Coux	5	0,61 %				

Arrondissement de Marennes							
<i>Canton du Château</i>	Le Château-d'Oléron	80	3,12 %	<i>(suite)</i>	Vaux-sur-Mer	325	83,87 %
	Dolus-d'Oléron	16	0,74 %		<i>Total</i>	<i>4397</i>	<i>57,33 %</i>
	<i>Total</i>	<i>96</i>	<i>1,70 %</i>		<i>Canton de Saint-Agnant</i>	Saint-Nazaire-sur-Charente	65
<i>Canton de Marennes</i>	Le Gua	400	19,37 %	<i>Total</i>		<i>65</i>	<i>0,95 %</i>
	Marennes	1050	23,46 %	<i>Canton de Saint-Pierre</i>	Saint-Pierre-d'Oléron	240	5,00 %
	Saint-Just-Luzac	477	24,65 %		<i>Total</i>	<i>240</i>	<i>2,25 %</i>
	Saint-Sornin	150	8,80 %		<i>Canton de la Tremblade</i>	Arvert	1395
<i>Total</i>	<i>2077</i>	<i>18,93 %</i>	Chaillevette	625		63,45 %	
<i>Canton de Royan</i>	Breuillet	1140	85,04 %	Etaules		326	38,22 %
	L'Eguille	191	25,67 %	Les Mathes		141	21,44 %
	Mornac-sur-Seudre	290	42,65 %	Saint-Augustin		306	59,02 %
	Royan	1243	44,06 %	La Tremblade		1261	50,09 %
	Saint-Palais-sur-Mer	552	71,55 %	<i>Total</i>	<i>4054</i>	<i>51,14 %</i>	
Saint-Sulpice-de-Royan	656	70,92 %	<b>Total de l'arrondissement</b>		<b>10929</b>	<b>21,98 %</b>	

Arrondissement de Rochefort							
<i>Canton d'Aigrefeuville. Total</i>		<i>0</i>	<i>0,00 %</i>	<i>Canton de Surgères. Total</i>		<i>0</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Canton de Rochefort</i>	Rochefort	500	3,19 %	<i>Canton de Tonnay-Ch.</i>	Tonnay-Charente	60	1,81 %
	<i>Total</i>	<i>500</i>	<i>2,63 %</i>		<i>Total</i>	<i>60</i>	<i>0,57 %</i>
<b>Total de l'arrondissement</b>					<b>560</b>	<b>1,07 %</b>	

Arrondissement de la Rochelle								
<i>Canton d'Ars. Total</i>		0	0,00 %	<i>(suite)</i>	Marsilly	130	14,09 %	
<i>Canton de Courçon</i>	La Laigne	10	1,80 %		Nieul-sur-Mer	15	1,04 %	
	<i>Total</i>	10	0,08 %		Périgny	5	0,58 %	
<i>Canton de la Jarrie</i>	Clavette	5	0,96 %		La Rochelle	1575	10,96 %	
	La Jarne	18	2,76 %		Saint-Maurice	8	1,94 %	
	La Jarrie	6	0,58 %		Saint-Xandre	6	0,42 %	
	Saint-Médard-d'Aunis	4	0,27 %		<i>Total</i>	1832	6,48 %	
	Saint-Rogatien	15	3,28 %		<i>Canton de Marans. Total</i>		0	0,00 %
<i>Total</i>		48	0,40 %		<i>Canton de Saint-Martin</i>	La Flotte	120	4,96 %
<i>Cantons de la Rochelle</i>	Aytré	8	0,56 %			Saint-Martin-de-Ré	160	6,76 %
	Cognehors	50	4,84 %	<i>Total</i>		280	2,68 %	
	Dompierre-sur-Mer	15	0,58 %	<b>Total de l'arrondissement</b>			<b>2170</b>	<b>2,73 %</b>
	Lagord	20	2,11 %					

Arrondissement de Saintes								
<i>Canton de Burie. Total</i>		0	0,00 %	<i>(suite)</i>	Fléac-sur-Seugne	3	0,46 %	
<i>Canton de Cozes</i>	Arces	55	5,33 %		Mazerolles	1	0,28 %	
	Barzan	12	1,91 %		Pérignac	2	0,08 %	
	Boutenac-Touvent	32	8,83 %		Pons	116	2,73 %	
	Brie-sous-Mortagne	6	1,72 %		Saint-Léger	2	0,28 %	
	Chenac	24	2,82 %		<i>Total</i>	131	0,81 %	
	Cozes	375	19,46 %		<i>Cantons de Saintes</i>	Chaniers	3	0,11 %
	Epargnes	158	10,47 %			Courcoury	1	0,10 %
	Floirac	35	4,51 %			Le Douhet	11	1,08 %
	Grézac	12	1,29 %			Ecurat	1	0,24 %
	Meschers-sur-Gironde	380	33,58 %	Les Gonds		3	0,38 %	
Mortagne-sur-Gironde	235	16,08 %	La Jard	1		0,22 %		
Saint-Seurin-d'Uzet	44	8,40 %	Nieul-lès-Saintes	5		0,49 %		
Semussac	53	5,63 %	Préguillac	5		0,95 %		
<i>Total</i>	1421	10,99 %	Saintes	81		0,85 %		
<i>Canton de Gémorac</i>	Cravans	34	3,92 %	Saint-Georges-des-Cx		3	0,23 %	
	Gémorac	319	12,23 %	Vénérand	1	0,14 %		
	Jazennes	2	0,34 %	<i>Total</i>	115	0,46 %		
	Meursac	9	0,60 %	<i>Canton de Saint-Porchaire. Total</i>		0	0,00 %	
	Montpellier-de-Méd.	1	0,12 %	Balanzac	2	0,30 %		
	Rioux	11	1,05 %	Corme-Ecluse	2	0,20 %		
	Saint-André-de-Lidon	22	1,59 %	Corme-Royal	2	0,14 %		
	Saint-Quantin-de-R.	1	0,16 %	Médis	249	24,50 %		
	Tanzac	1	0,19 %	Pisany	4	0,77 %		
	Tesson	1	0,16 %	Sablanceaux	15	1,97 %		
Thaims	1	0,22 %	Saint-Georges-de-Did.	404	43,84 %			
Viollet	3	0,60 %	Saint-Romain-de-B.	9	0,57 %			
<i>Total</i>	405	2,68 %	Saujon	87	3,87 %			
<i>Canton de Pons</i>	Avy	2	0,37 %	<i>Total</i>	774	6,39 %		
	Belluire	2	0,92 %	<b>Total de l'arrondissement)</b>			<b>2846</b>	<b>2,72 %</b>
	Bougneau	3	0,43 %					

Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély							
<i>Canton d'Auhay. Total</i>		0	0,00 %	<i>(suite)</i>	Champdolent	3	0,54 %
<i>Canton de Loulay. Total</i>		0	0,00 %		Grandjean	3	0,55 %
<i>Canton de Matha. Total</i>		0	0,00 %		Les Nouillers	5	0,47 %
<i>Canton de Saint-Hilaire. Total</i>		0	0,00 %		Saint-Savinien	93	2,64 %
<i>Canton de St-Jean-d'A.</i>	Saint-Jean-d'Angély	35	0,59 %		Taillebourg	3	0,27 %
	<i>Total</i>	35	0,22 %		<i>Total</i>	118	1,11 %
<i>Canton de St-Savinien</i>	Agonnay	3	1,38 %	<i>Canton de Tonnay-B.</i>	Tonnay-Boutonne	7	0,56 %
	Annepont	3	0,70 %		<i>Total</i>	7	0,15 %
	Archingeay	5	0,44 %	<b>Total de l'arrondissement</b>			<b>160</b>

<b>TOTAL DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFERIEURE EN 1839-1840</b>	<b>17 301</b>	<b>3,83 %</b>
--	---------------	---------------

Note de lecture : dans la colonne de gauche, figure le nombre total de protestants, réformés et luthériens confondus. Dans la colonne de droite, figure la proportion de protestants par rapport à la population de la commune, du canton, de l'arrondissement ou du département. Pour établir un chiffre approché de la population en 1839-1840, nous avons établi la moyenne entre les totaux des recensements communaux de 1836 et de 1841.  
Source : HERCULE Philippe et ADCM, 128 V 1.

### Annexe 13 : Les protestants de la Charente-Inférieure à la fin de la Seconde République (1851).

Arrondissement de Jonzac							
<i>Canton d'Archiac</i>	Archiac	2	0,18 %	<i>Canton de Montendre</i>	Bran	1	0,24 %
	Cierzac	1	0,32 %		Coux	1	0,13 %
	Jarnac-Champagne	3	0,24 %		Montendre	102	10,1 %
	Lonzac	7	1,52 %		Tugéras	8	1,48 %
	Saint-Ciers-Champagne	1	0,12 %		<i>Total</i>	<i>112</i>	<i>1,33 %</i>
	Sainte-Lheurine	1	0,12 %		<i>Canton de Montguyon</i>	Montguyon	7
<i>Total</i>	<i>15</i>	<i>0,13 %</i>	Saint-Aigulin	10		0,66 %	
<i>Canton de Jonzac</i>	Fontaines-d'Ozillac	2	0,23 %	<i>Total</i>		<i>17</i>	<i>0,13 %</i>
	Jonzac	125	4,69 %	<i>Canton de Montlieu</i>	Montlieu	3	0,31 %
	Ozillac	5	0,51 %		<i>Total</i>	<i>3</i>	<i>0,03 %</i>
	Réaux	1	0,17 %		<i>Canton de Saint-Genis</i>	Bois	7
	Saint-Germain-de-Lus.	7	0,89 %	Champagnolles		13	1,18 %
	Saint-Martial-de-Vit.	7	3,68 %	Givrezac		2	1,38 %
	Villexavier	2	0,39 %	Lorignac		10	0,81 %
<i>Total</i>	<i>149</i>	<i>1,22 %</i>	Plassac	11		1,48 %	
<i>Canton de Mirambeau</i>	Boisredon	1	0,07 %	Saint-Dizant-du-Gua		4	0,3 %
	Courpignac	4	0,68 %	Saint-Fort-sur-Gironde		89	4,34 %
	Mirambeau	2	0,09 %	Saint-Genis-de-S.	8	0,73 %	
	Nieul-le-Virouil	9	0,83 %	Saint-Germain-du-S.	103	12,5 %	
	Saint-Ciers-du-Taillon	6	0,45 %	Saint-Grégoire-d'A.	3	1,09 %	
	Saint-Georges-des-Ag.	1	0,15 %	<i>Total</i>	<i>250</i>	<i>1,88 %</i>	
	Saint-Thomas-de-Côn.	2	0,13 %	<b>Total de l'arrondissement</b>	<b>577</b>	<b>0,69 %</b>	
	Soubran	6	0,95 %				
<i>Total</i>	<i>31</i>	<i>0,2 %</i>					

Arrondissement de Marennes							
<i>Canton du Château</i>	Le Château-d'Oléron	48	1,82 %	<i>Canton de Saint-Agnant</i>	Echillais	1	0,13 %
	Dolus-d'Oléron	3	0,13 %		Moëze	2	0,37 %
	Saint-Trojan-les-Bains	7	0,71 %		Saint-Agnant	4	0,37 %
	<i>Total</i>	<i>58</i>	<i>0,99 %</i>		Saint-Froult	7	1,7 %
<i>Canton de Marennes</i>	Le Gua	311	15 %	<i>Canton de Saint-Pierre</i>	Saint-Jean-d'Angle	1	0,15 %
	Hiers-Brouage	2	0,26 %		Saint-Nazaire-sur-Ch.	20	1,36 %
	Marennes	755	16,7 %		Soubise	7	1,06 %
	Nieulle-Saint-Sornin	129	7,68 %		<i>Total</i>	<i>42</i>	<i>0,61 %</i>
	Saint-Just-Luzac	424	21,3 %		Saint-Georges-d'Oléron	29	0,64 %
<i>Total</i>	<i>1621</i>	<i>14,7 %</i>	Saint-Pierre-d'Oléron	136	2,76 %		
<i>Canton de Royan</i>	Breuillet	965	75,6 %	<i>Canton de la Tremblade</i>	<i>Total</i>	<i>165</i>	<i>1,5 %</i>
	L'Eguille	200	24,3 %		Arvert	1382	54,4 %
	Mornac-sur-Seudre	274	44,1 %		Chaillevette	603	65 %
	Royan	1343	40,3 %		Etaules	391	42,4 %
	Saint-Palais-sur-Mer	530	66,1 %		Les Mathes	118	16,6 %
	Saint-Sulpice-de-Royan	632	69,2 %		Saint-Augustin	309	60,1 %
	Vaux-sur-Mer	281	69,2 %		La Tremblade	1275	47 %
	<i>Total</i>	<i>4225</i>	<i>51,7 %</i>		<i>Total</i>	<i>4078</i>	<i>49 %</i>
<b>Total de l'arrondissement</b>					<b>10189</b>	<b>19,9 %</b>	

Arrondissement de Rochefort							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

<i>Canton d'Aigreuilie</i>	Ciré-d'Aunis	8	0,86 %	<i>Canton de Surgères</i>	Marsais	1	0,06 %
	Landrais	2	0,25 %		Surgères	6	0,21 %
	Thairé	5	0,4 %		<i>Total</i>	7	0,05 %
	<i>Total</i>	15	0,15 %	<i>Canton de Tonnay-Charente</i>	Cabariot	1	0,12 %
<i>Canton de Rochefort</i>	Ile-d'Aix	3	0,92 %		Lussant	1	0,13 %
	Fouras	1	0,12 %		Muron	1	0,08 %
	Rochefort	523	2,81 %		Saint-Coutant-le-Grand	1	0,17 %
	Vergerooux	2	1,07 %		Saint-Hippolyte	1	0,09 %
	Yves	1	0,4 %		Tonnay-Charente	19	0,54 %
	<i>Total</i>	530	2,41 %		<i>Total</i>	24	0,22 %
<b>Total de l'arrondissement</b>						<b>576</b>	<b>1,03 %</b>

<b>Arrondissement de la Rochelle</b>							
<i>Canton d'Ars</i>	Ars-en-Ré	2	0,05 %	<i>(suite)</i>	Cognehors	39	3,12 %
	La Couarde-sur-Mer	6	0,35 %		Dompierre-sur-Mer	5	0,18 %
	Loix	3	0,22 %		Esnandes	3	0,4 %
	Les Portes-en-Ré	1	0,08 %		Lagord	14	1,44 %
	<i>Total</i>	12	0,14 %		Marsilly	54	5,79 %
<i>Canton de Courçon</i>	Courçon	2	0,17 %		Nieul-sur-Mer	5	0,33 %
	Cramchaban	1	0,13 %		La Rochelle	868	5,26 %
	Ferrières	1	0,21 %		Saint-Xandre	4	0,28 %
	Saint-Jean-de-Liversay	4	0,17 %		<i>Total</i>	999	3,22 %
	<i>Total</i>	8	0,06 %		<i>Canton de Marans</i>	Marans	7
<i>Canton de la Jarrie</i>	Bourgneuf	3	0,64 %	Villedoux		2	0,54 %
	La Jarne	4	0,61 %	<i>Total</i>		9	0,11 %
	La Jarrie	5	0,49 %	<i>Canton de Saint-Martin</i>	Le Bois-Plage-en-Ré	15	0,72 %
	Saint-Médard-d'Aunis	1	0,07 %		La Flotte	67	2,77 %
	Saint-Rogatien	2	0,4 %		Saint-Martin-de-Ré	72	3,37 %
	Vérines	2	0,15 %		<i>Total</i>	154	1,68 %
	<i>Total</i>	17	0,14 %	<b>Total de l'arrondissement</b>		<b>1199</b>	<b>1,46 %</b>
<i>Cantons de la Rochelle</i>	Angoulins	6	0,72 %				
	Aytré	1	0,07 %				

Arrondissement de Saintes							
<i>Canton de Burie</i>	Ecoyeux	1	0,07 %	<i>(suite)</i>	Montils	6	0,49 %
	Mignon	12	0,82 %		Pérignac	7	0,27 %
	Villars-les-Bois	3	0,49 %		Pons	95	2,18 %
	<i>Total</i>	<i>16</i>	<i>0,16 %</i>		Saint-Léger	1	0,13 %
<i>Canton de Cozes</i>	Arces	50	4,78 %	<i>Total</i>	<i>145</i>	<i>0,9 %</i>	
	Barzan	8	1,25 %	Bussac-sur-Charente	3	0,47 %	
	Boutenac-Touvent	49	13,5 %	Chaniers	4	0,15 %	
	Brie-sous-Mortagne	4	1,13 %	Courcoury	5	0,56 %	
	Chenac	34	4,14 %	Le Douhet	2	0,21 %	
	Cozes	347	18,4 %	Les Gonds	3	0,3 %	
	Epargnes	166	11,5 %	Nieul-lès-Saintes	7	0,68 %	
	Floirac	32	3,9 %	Préguillac	1	0,2 %	
	Grézac	4	0,42 %	Saintes	193	1,83 %	
	Meschers-sur-Gironde	251	23 %	Saint-Georges-des-Ctx	3	0,23 %	
	Mortagne-sur-Gironde	212	12,6 %	Thénac	2	0,25 %	
	Saint-Seurin-d'Uzet	37	7,05 %	<i>Total</i>	<i>223</i>	<i>0,86 %</i>	
	Semussac	42	4,48 %	Beurlay	3	0,45 %	
	Talmont-sur-Gironde	14	3,71 %	Crazannes	2	0,29 %	
<i>Total</i>	<i>1250</i>	<i>9,56 %</i>	Geay	2	0,25 %		
<i>Canton de Gemozac</i>	Berneuil	33	2,66 %	<i>Canton de Saint-Porchaire</i>	Pont-l'Abbé-d'Arnoult	2	0,15 %
	Cravans	29	3,45 %		Port-d'Envaux	4	0,27 %
	Gémozac	293	11 %		Romegoux	3	0,39 %
	Jazennes	1	0,17 %		La Vallée	4	0,45 %
	Meursac	9	0,63 %		<i>Total</i>	<i>20</i>	<i>0,15 %</i>
	Montpellier-de-Méd.	5	0,59 %	<i>Canton de Saujon</i>	Corme-Ecluse	8	0,81 %
	Saint-André-de-Lidon	14	1,03 %		Corme-Royal	3	0,21 %
	Villars-en-Pons	2	0,33 %		Médis	261	27,4 %
	Virollet	8	1,67 %		Nancras	1	0,23 %
	<i>Total</i>	<i>394</i>	<i>2,64 %</i>		Sablonceaux	7	0,87 %
<i>Canton de Pons</i>	Avy	4	0,75 %		Saint-Georges-de-Did.	386	43,7 %
	Bougneau	4	0,59 %	Saint-Romain-de-Benet	15	0,91 %	
	Echebrune	8	0,89 %	Saujon	140	5,46 %	
	Fléac-sur-Seugne	17	2,71 %	<i>Total</i>	<i>821</i>	<i>6,6 %</i>	
	Mazerolles	3	0,88 %	<b>Total de l'arrondissement</b>	<b>2869</b>	<b>2,7 %</b>	



Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély							
<i>Canton d'Aulnay</i>	Aulnay	1	0,06 %	<i>Canton de Saint-Hilaire</i>	Authon	5	0,58 %
	Blanzay-sur-Boutonne	1	0,47 %		Brizambourg	1	0,06 %
	Cherbonnières	8	1,06 %		<i>Total</i>	6	0,07 %
	Saint-Georges-de-Lgp.	1	0,2 %		Courcelles	1	0,23 %
	Saint-Pierre-de-Juillers	4	0,46 %		Fontenet	1	0,13 %
<i>Total</i>	15	0,1 %	<i>Canton de Saint-Jean-d'Angély</i>	Mazeray	1	0,14 %	
<i>Canton de Loulay</i>	Courant	1		0,15 %	Le Pin-Saint-Denis	2	0,2 %
	Doeuil-sur-le-Mignon	4		0,42 %	Saint-Jean-d'Angély	72	1,14 %
	Saint-Martial	1		0,33 %	Varaize	8	0,77 %
	Saint-Martin-de-la-C.	1		0,28 %	La Vergne	2	0,33 %
	<i>Total</i>	7	0,07 %	<i>Total</i>	87	0,5 %	
<i>Canton de Matha</i>	Blanzac-lès-Matha	19	3,55 %	<i>Canton de Saint-Savinien</i>	Annepont	3	0,8 %
	Gibourne	2	0,57 %		Archingeay	5	0,47 %
	Haimps	3	0,35 %		Bords	3	0,27 %
	Macqueville	2	0,27 %		Saint-Savinien	78	2,27 %
	Matha	16	0,75 %		Taillebourg	1	0,09 %
	Neuvicq-le-Château	2	0,19 %		<i>Total</i>	90	0,87 %
	Prignac	1	0,22 %		<i>Canton de Tonnay-Boutonne</i>	Tonnay-Boutonne	22
	Sonnac	11	0,89 %	Torxé		1	0,19 %
	<i>Total</i>	56	0,31 %	<i>Total</i>		23	0,49 %
<b>Total de l'arrondissement</b>						<b>284</b>	<b>0,34 %</b>

<b>TOTAL DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFERIEURE</b>	<b>15 694</b>	<b>3,4 %</b>
---	---------------	--------------

Note de lecture : dans la colonne de gauche, figure le nombre total de protestants, réformés et luthériens confondus. Dans la colonne de droite, figure la proportion de protestants par rapport à la population de la commune, du canton, de l'arrondissement ou du département.

Source : 8 M 2. Recensement de 1851.

#### Annexe 14 : Une première approche de la répartition des protestants rochelais « sédentaires » en 1851.

Canton	Quartier	Section	Habitants	Protestants	Le poids de l'unité spatiale au sein de la ville	Le poids des protestants dans l'unité spatiale	Le poids de l'unité spatiale dans la population protestante	
<b>Ouest</b>	<i>Saint-Louis</i>	1 <sup>e</sup>	2185	77	15,15 %	3,52 %	10,80 %	
		2 <sup>e</sup>	1489	86	10,33 %	5,78 %	12,06 %	
		3 <sup>e</sup>	945	24	6,55 %	2,54 %	3,37 %	
		<i>Total</i>	4619	187	32,03 %	4,05 %	26,23 %	
	<i>Place d'Armes</i>	1 <sup>e</sup>	1528	42	10,60 %	2,75 %	5,89 %	
		2 <sup>e</sup>	1337	80	9,27 %	5,98 %	11,22 %	
		3 <sup>e</sup>	767	62	5,32 %	8,08 %	8,70 %	
		<i>Total</i>	3632	184	25,19 %	5,07 %	25,81 %	
	<i>Total</i>			8251	371	57,22 %	4,5 %	52,03 %
	<b>Est</b>	<i>Saint-Nicolas</i>		1801	78	12,49 %	4,33 %	10,94 %
<i>Hôtel de Ville</i>		1 <sup>e</sup>	1568	100	10,87 %	6,38 %	14,03 %	
		2 <sup>e</sup>	1483	61	10,28 %	4,11 %	8,56 %	
		3 <sup>e</sup>	1317	103	9,13 %	7,82 %	14,45 %	
		<i>Total</i>	4368	264	30,29 %	6,04 %	37,03 %	
<i>Total</i>			6169	342	42,78 %	5,54 %	47,97 %	
<b>TOTAL DE LA VILLE</b>			14420	713	100 %	4,94 %	100 %	

Source : ADCM, 8 M 2. Recensement de la Rochelle, 1851.

**Annexe 15 : Le poids démographique des paroisses réformées du Second Empire à la Troisième République.**

**La population protestante selon les estimations consistoriales de 1850-1851**

	Section	Population protestante		Section	Population protestante
LA ROCHELLE 4 909	Marennnes	1 200	<i>(suite)</i>	Saint-Georges-de-Didonne	450
	Nieulle	967		Saujon	1250
	Rochefort	950	LA TREMBLADE 6 465	Arvert	832
	La Rochelle	1326		Avallon (Arvert)	1 100
	Saint-Martin-d-e-Ré	236		Breuillet	1 220
	Saint-Pierre-d'Oléron	230		Courlay (Saint-Palais)	853
SAINTES 6 732	Cozes	982		Mornac	265
	Jonzac	520		Paterre (Chaillevette)	580
	Mortagne	650	La Tremblade	1 300	
	Pons	1000	Vaux	315	
	Royan	1500	<b>TOTAL DEPARTEMENTAL</b>		18 106
	Saintes	380			

Source : ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p.1066-1067.

**La population protestante en 1883**

	Section	Population protestante		Section	Population protestante
MARENNES 1 561	Marennnes	650	<i>(suite)</i>	Royan	2 000
	Nieulle	726		Saint-Georges-de-Didonne	400
	Saint-Pierre-d'Oléron	185		Saint-Sulpice-de-Royan	800
PONS 2 891	Gémozac	500		Saujon	450
	Jonzac	450		Vaux	1 015
	Mortagne	402		Arvert (et Avallon)	1 560
	Pons	250	Breuillet	850	
	Saintes	559	Chaillevette	600	
LA ROCHELLE 2 082	Saint-Jean-d'Angély	730	LA TREMBLADE 5 038	Etaules	393
	Rochefort	882		Mornac	435
	La Rochelle	950		La Tremblade	1 200
	Saint-Martin-d-e-Ré	250		<b>TOTAL DEPARTEMENTAL</b>	
ROYAN 5 409	Cozes	414			
	Meschers	330			

Source : ENCREVÉ André, *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986, p.1084.

**Les fidèles des Eglises réformées concordataires à la veille de la Séparation (1903)**

Consistoire	Paroisses et sections	Section	Paroisse	Consistoire	Paroisses et sections	Section	Paroisse
MARENNES 2 261	Le Chapus	198	1 217	LA ROCHELLE 2299	<i>Rochefort</i>		1 200
	<i>Marennes</i>	755			<i>La Rochelle</i>		1000
	Port des Barques	264			<i>Saint-Martin-de-Ré</i>		99
	Luzac	270	664	ROYAN 5 912	<i>Cozes</i>		450
	<i>Nieulle</i>	95			<i>Meschers</i>		200
	Souhe	299			<i>Royan</i>	2 200	2 620
	Le Château	64			Maine-Geoffroy	420	
<i>Saint-Pierre</i>	166		<i>Saint-Gorges-de-Didonne</i>			402	
Disséminés		150	Médis		250	430	
<i>Gémozac</i>		424	<i>Saujon</i>		180		
PONS 3 843	Consac (la Bergerie)	100	400	LA TREMBLADE 4712	L'Eguille	200	600
	<i>Jonzac</i>	90			<i>Saint-Sulpice-de-Royan</i>	400	
	Montendre	105			<i>Vaux</i>	302	
	Soubran	105			Saint-Augustin	260	1 210
	<i>Mortagne-sur-Gironde</i>	225			Saint-Palais	648	
	Saint-Fort-sur-Gironde	95	320		<i>Arvert</i>	701	1 339
	Echebrune (Puy-Haut)	275	1 250		Avallon	522	
	Marniac	275			Les Mathes	107	
	<i>Pons</i>	350			<i>Breuillet</i>		580
	St-Martial	350			<i>Chaillevette</i>		610
	Migron	51	749		<i>Etaules</i>		442
	<i>Saintes</i>	698			<i>Mornac</i>		450
	Aulnay	200	700		<i>La Tremblade</i>		1 300
<i>Saint-Jean-d'Angély</i>	400						
Saint-Savinien	100						
<b>TOTAL DEPARTEMENTAL</b>							<b>19 027</b>

Source : AN, F<sup>19</sup> 10 249.

**Les Eglises de la VI<sup>e</sup> circonscription de l'Union des Eglises réformées évangéliques en 1908.**

	Membres électeurs	Membres paroissiens	Enfants	Total	Protestants réformés non rattachés
<i>Beurlay</i>	66	?	?	150	?
<i>Breuillet-Mornac</i>	461	79	183	723	88
<i>Chaillevette</i>	117	65	140	322	230
<i>Etaules</i>	136	237	85	458	—
<i>Gémozac</i>	187	28	90	305	25
<i>Jonzac-Montendre</i>	61	—	8	69	28
<i>Marennes</i>	112	700	?	[vide]	75 ?
<i>Morisset-Montagne</i>	240	240	45	525	30
<i>Ile d'Oléron</i>	96	71	82	249	8
<i>Royan-l'Eguille-Saujon</i>	125	44	70	239	—
<i>Saintes</i>	260	65	305	630	89
<i>Soubran-la Bergerie</i>	87	29	44	160	11

Source : AERS, archives de la VI<sup>e</sup> circonscription.

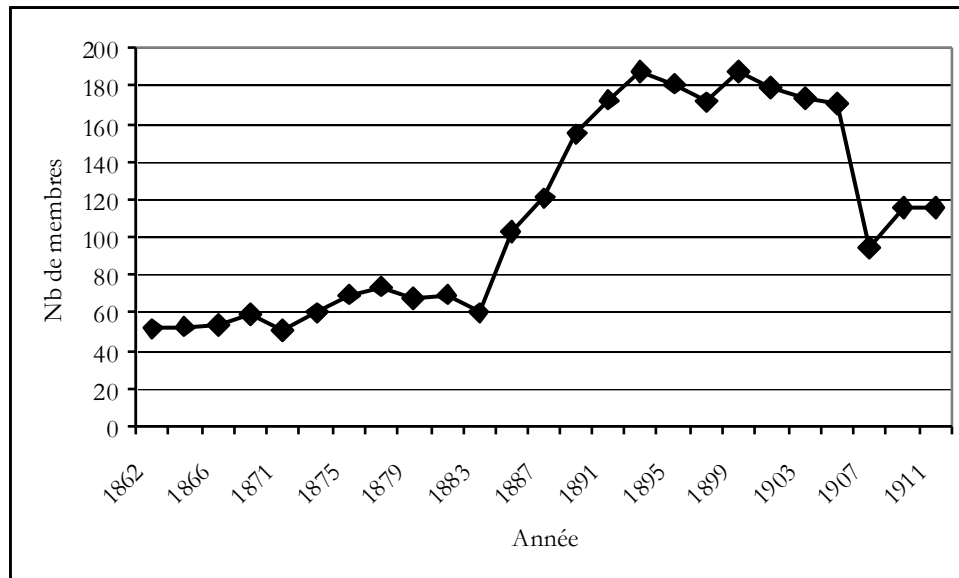
## Annexe 16 : Les effectifs de l'Eglise libre du Breuillac-Matha.

Les membres de l'Eglise libre du Breuillac-Matha de 1862 à 1911.

Année	Effectif	Année	Effectif	Année	Effectif	Année	Effectif	Année	Effectif
1862	52	1873	60	1883	60	1893	187	1903	174
1864	53	1875	70	1885	103	1895	181	1905	170
1866	54	1877	74	1887	121	1897	171	1907	94
1868	59	1879	68	1889	154	1899	187	1909	115
1871	51	1881	70	1891	172	1901	179	1911	115

Source : BPF, P 2 410

Les effectifs de l'Eglise libre du Breuillac-Matha (représentation graphique) de 1862 à 1911.

Annexe 17 : L'Eglise réformée de l'île de Ré dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

	1851	1854	1859	1867	1871	1875	1891
<i>Saint-Martin</i>	77	99	108	110	104	93	46
<i>La Flotte</i>	72	62	61	52	47	38	18
<i>Le Bois</i>	18	20	19	21	13	15	28
<i>La Couarde</i>	5	6	3	1	1	4	3
<i>Loix</i>	3	4	6	5	5	4	2
<i>Ars</i>	4	2	2	2	4	2	1
<i>Les Villages d'Ars</i>	0	3	1	1	1	1	0
<i>Les Portes</i>	0	1	1	1	1	4	1
<i>Sainte-Marie</i>	0	0	2	0	0	1	0
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>197</b>	<b>203</b>	<b>193</b>	<b>176</b>	<b>162</b>	<b>99</b>

Sources : pour les chiffres de 1851 à 1875, AERIR, second registre des actes du pasteur Delbart ; pour 1891, AERLR, registre du consistoire général (1878-1906)

**Annexe 18 : La succession épiscopale sur le siège de la Rochelle.**

Michel-François DE COUËT DU VIVIER DE LORRY : nommé le 9 avril 1802, démissionnaire le 20 novembre 1802.

Jean-François DE MANDOLX : nommé en 1802 ; sacré le 2 février 1803 ; transféré à Amiens le 17 décembre 1804.

Gabriel-Laurent PAILLOU : nommé le 17 décembre 1804 ; sacré le 2 février 1805 ; décédé le 15 décembre 1826.

Joseph BERNET : nommé le 29 mars 1827 ; sacré le 12 août 1827 ; transféré à Aix le 6 octobre 1835.

Clément VILLECOURT : nommé le 6 octobre 1835 ; sacré le 13 mars 1836 ; démissionnaire le 7 mars 1855.

Jean-Baptiste-François-Anne-Thomas LANDRIOT : nommé le 8 avril 1856 ; sacré le 20 juillet 1856 ; transféré à Reims le 30 décembre 1866.

Léon-Benoit-Charles THOMAS : nommé le 12 janvier 1867 ; sacré le 13 mai 1867 ; transféré à Rouen le 10 novembre 1883.

Pierre-Marie-Etienne-Gustave ARDIN : transféré le 10 janvier 1884 du siège d'Oran ; sacré le 19 mars 1893 ; transféré le 2 avril 1892 à Sens.

François-Joseph-Edwin BONNEFOY : nommé le 26 novembre 1892 ; sacré le 19 mars 1893 ; transféré le 5 avril 1901 à Aix.

Emile-Paul LE CAMUS : nommé le 5 avril 1901 ; sacré le 2 juillet 1901 ; décédé le 28 septembre 1906.

Jean-Auguste-François-Eutrope EYSSAUTIER : nommé le 27 novembre 1906 ; sacré le 30 novembre 1906 ; décédé le 7 mars 1923.

**Annexe 19 : Portraits d'évêques marquants du XIX<sup>e</sup> siècle.**



**Mgr Gabriel-Laurent Paillou (1735-1826), l'évêque de la reconstruction post-révolutionnaire.**

*Source* : BMLR, 3 Fi 291.



**Mgr Clément Villecourt (1787-1867), héraut ultramontain et anti-protestant.**

*Source* : BMLR, 3 Fi 418.



**Mgr Jean-François Landriot (1816-1874), un prélat intellectuel et libéral.**

*Source* : BMLR, 3 Fi 232.



**Mgr Léon Thomas (1826-1894), surnommé « Thomas le Magnifique » par ses ouailles rouennaises.**

*Soufre* : ADLR, 3 Y 9. Lithographie d'Ach. Sirouy d'après William Bouguereau.

**Annexe 20 : Les changements dans les titres curiaux de 1808 à 1887.**

<b>Paroisse</b>	<b>Nature du changement</b>	<b>Date</b>
Arvert	Transfert du titre de cure à la Tremblade.	1814
Arvert	Erection en cure de seconde classe.	1853
Burie	Erection en cure de seconde classe.	1816
Chérac	Transfert du titre de cure à Burie.	1816
Marennes	Erection en cure de première classe.	1821
Mirambeau, Notre-Dame	Erection en cure de seconde classe.	1862
Rochefort, Notre-Dame	Erection en cure de seconde classe.	1845
La Rochelle, Laleu	Erection en cure de seconde classe.	1887
La Rochelle, Notre-Dame	Erection en cure de seconde classe.	1817
La Rochelle, Saint-Jean	Erection en cure de seconde classe.	1827
La Rochelle, Saint-Jean	Disparition de la paroisse, transfert du titre de cure à Laleu	1887
La Rochelle, Saint-Nicolas	Erection en cure de seconde classe.	1827
La Rochelle, Saint-Nicolas	Disparition de la paroisse, transfert du titre de cure à Saint-Palais, Saintes.	1887
Saintes, Saint-Palais	Erection en cure de seconde classe.	1887
Saint-Just-Luzac	Erection en cure de seconde classe.	1850
Saint-Pierre-d'Oléron	Erection en cure de seconde classe.	1826
La Tremblade	Erection en cure de seconde classe.	1814

Source : ADCM, 17 V 1-2, 18 V 1.

**Annexe 21 : Une étape dans la création des paroisses ? Les chapelles vicariales au XIX<sup>e</sup> siècle.**

<b>Localité</b>	<b>Chapelle vicariale</b>	<b>Succursale</b>	<b>Cure</b>
Saint-Seurin-d'Uzet.	1826	1845	
Mirambeau, paroisse Notre-Dame.	1840		1862
Saint-Froult.	1842	1846	
Bourcefranc.	1843	1856	
Saint-Vivien.	1844		
Les Mathes.	1848	1853	
Saint-Seurin-de-Palenne.	1849		
Boyardville (commune de Saint-Georges-d'Oléron).	1852		
L'Houmeau.	1853	1875	
Villedoux.	1866		
Dercie (commune du Gua).	1870		
Allas-Bocage.	1871		

Sources : ADCM, 17 V 1-2, 20 V 1, 22 V 1-2.



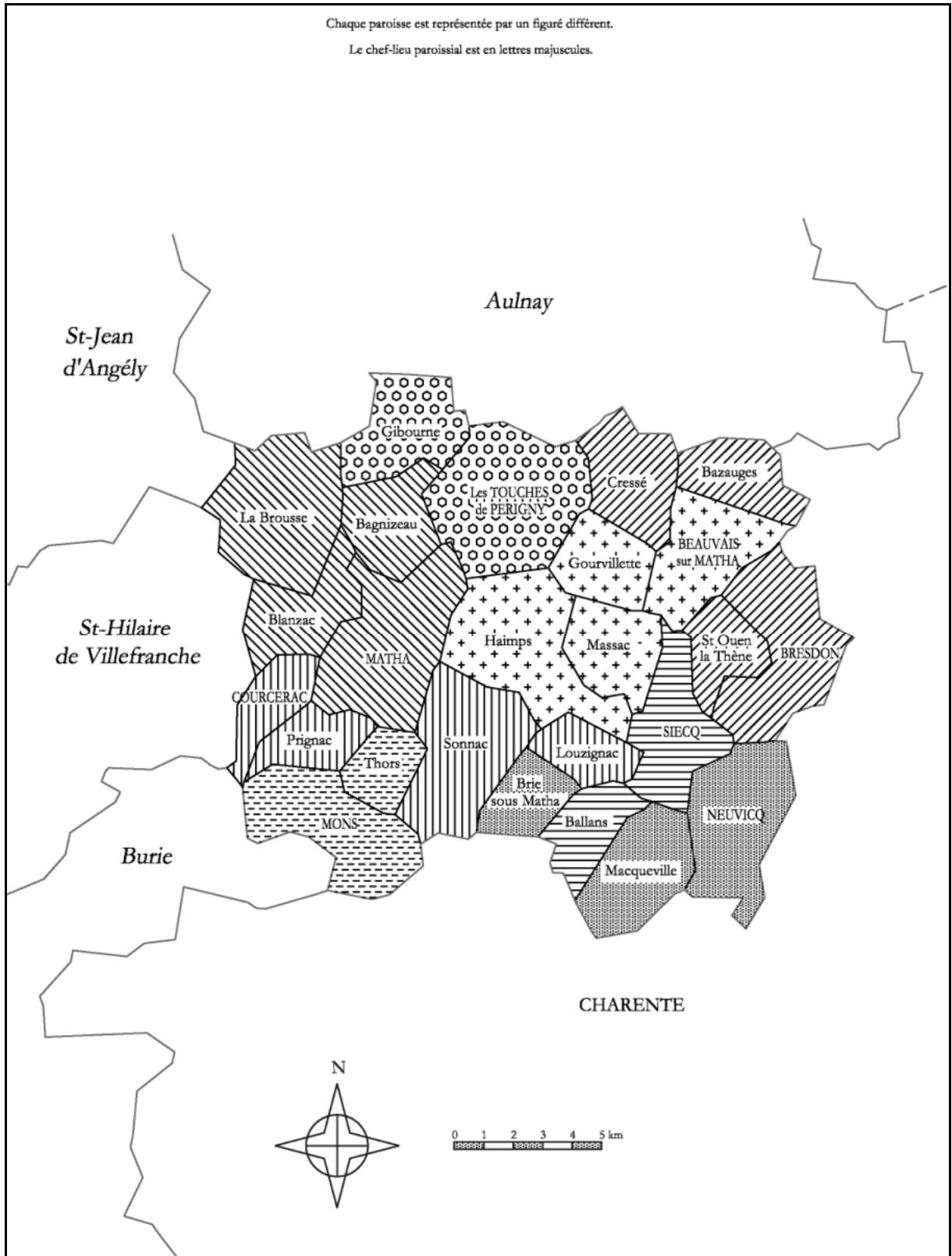
Annexe 22 : Les paroisses en France au XIX<sup>e</sup> siècle, évolutions locales.

Année	Ain (dpt)	Albi	Arras (d.)	Charente-Inf.	Lyon (d.)	Lyon (ville)	Metz (d.)	Montpellier (d.)	Nantes (d.)	Rennes (d.)	Saint-Flour	Toulouse (d.)	Vannes (d.)
1801						16							
1802				260			300		209				239
1803										342			
1807			566 s.	266									
1814		392									212		
1815	329			266						314			
1820							381						
1822				268					217	341			
1823	350			268								455 (552 postes)	
1830	367			272	580		403			362	243		240
1836										363			
1839						19							
1845									243				
1848	404	458	645 s.	319		23				376	281		
1850								327					
1851	413			314		24							
1854									250				
1870	440			351	665	31	462	347			302		
1875						36		348					
1880	441							349			309	677 postes	
1881			705 s.	370									
1890								350					
1900		500									312		
1905						36							
1914						40							

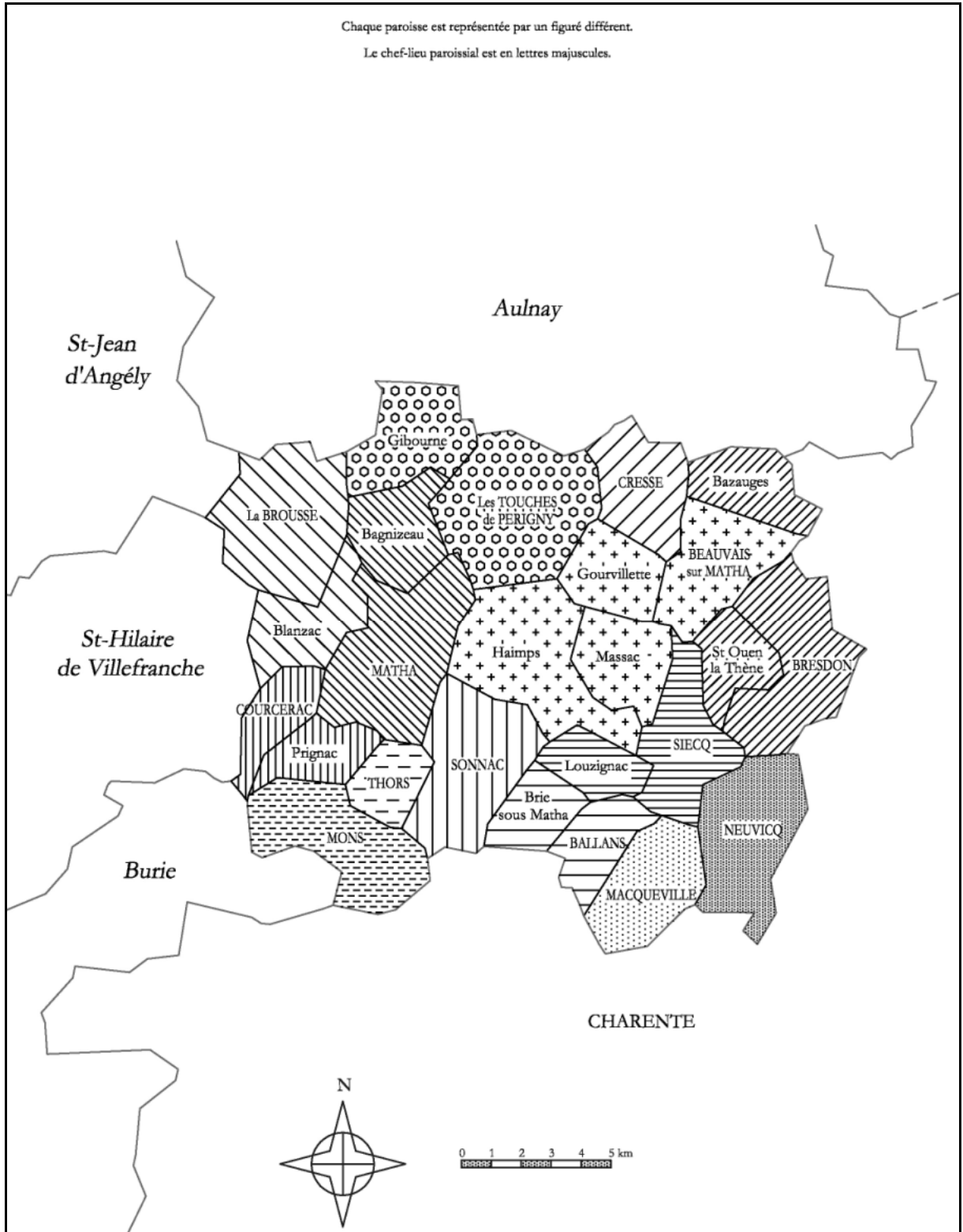
Sources : Ain : BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Le Cerf, 1986, p. 33 ; diocèse d'Albi : FAURY Jean, *Cléricalisme et anticléricalisme dans le Tam (1848-1900)*, Toulouse, Service des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1980, p. 287 ; diocèse d'Arras : HILAIRE Yves-Marie, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras. 1840-1914*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1976, tome 2, p. 750 ; Charente-Inférieure : ADCM, 17 V 2 ; diocèse de Lyon : GADILLE Jacques (dir.), *Histoire du diocèse du Lyon*, Paris, Beauchesne, 1983, p. 244 ; Lyon : SAUNIER Pierre-Yves, « L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses », *Revue historique*, t. 288, 1992, n° 2, p. 329-330 ; diocèse de Metz : CONTAMINE Henry, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870. Etude de la vie et de l'administration d'un département au XIX<sup>e</sup> siècle*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1932, tome 2, p. 332 ; diocèse de Montpellier : CHOLVY Gérard, *Religion et société au XIX<sup>e</sup> siècle. Le diocèse de Montpellier*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1973, tome 2, p. 915bis ; Nantes : DURAND Yves (dir.), *Histoire du diocèse de Nantes*, Beauchesne, 1985, p. 182, 185, 197 et 226 ; diocèse de Rennes : LAGREE Michel, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle. Le diocèse de Rennes. 1815-1848*, Paris-Rennes, Université de Haute-Bretagne / Klincksieck, 1977, p. 260 ; diocèse de Saint-Flour : ESIEVE Christian, « Recherches sur la revendication paroissiale dans le Cantal de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de la Haute-Auvergne*, t. 59, 1997, n° 1, p. 102 ; diocèse de Toulouse : WOLFF Philippe (dir.), *Histoire du diocèse de Toulouse*, Paris, Beauchesne, p. 198 et 209 ; diocèse de Vannes : LANGLOIS Claude, *Le diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle. 1800-1830*, Paris-Rennes, Université de Haute-Bretagne / Klincksieck, 1974, p. 175.

## Annexe 23 : Les paroisses du canton de Matha.

## 1. En 1820.

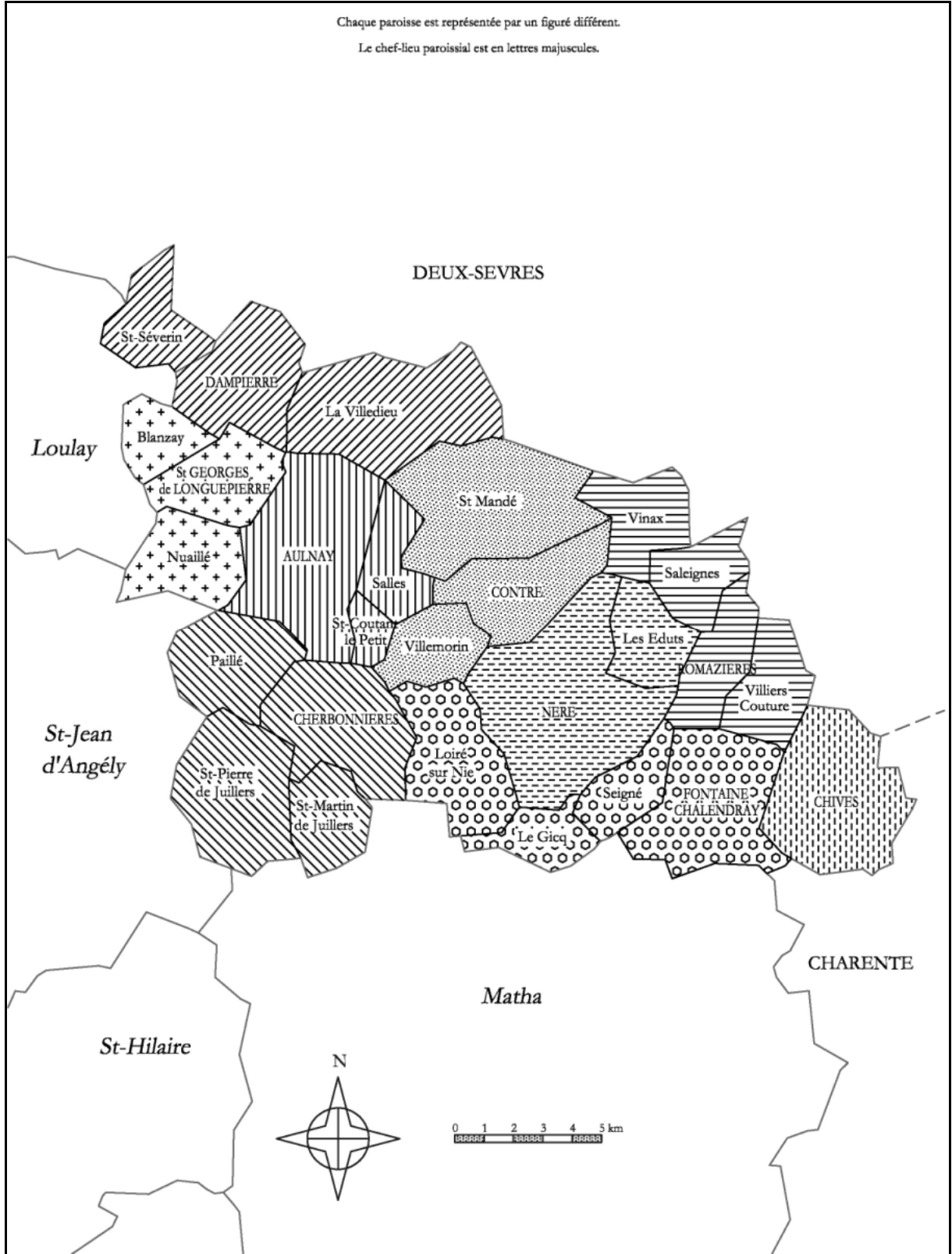


## 2. En 1881.

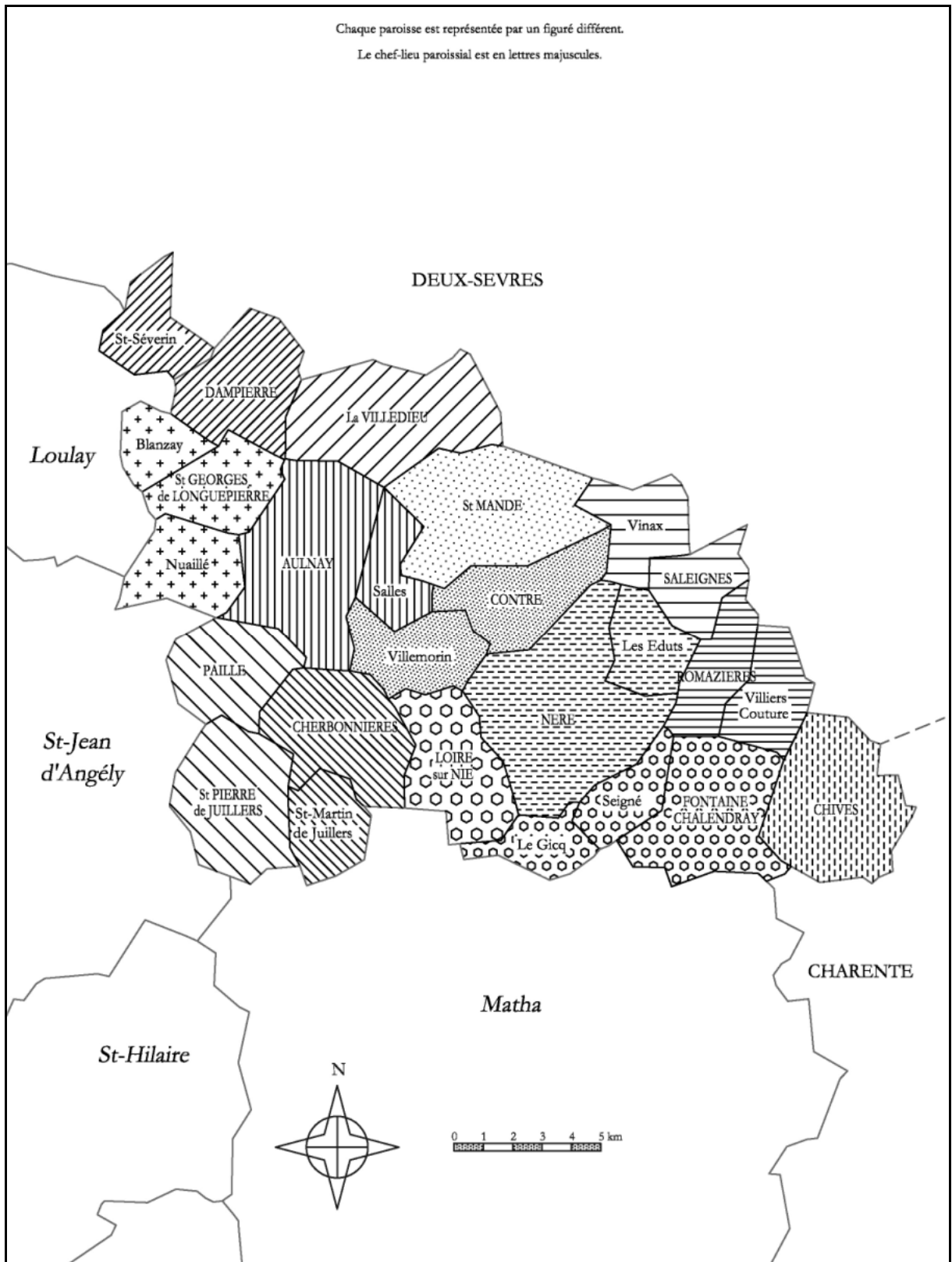


Annexe 24 : Les paroisses du canton d'Aulnay.

1. En 1811.



2. En 1881.



## Annexe 25 : La réduction de la présence cléricale au lendemain de la Séparation.

Circonscription administrative	1905	1914	Variation		Circonscription administrative	1905	1914	Variation	
			Absolute	Relative				Absolute	Relative
JONZAC	76	70	-6	-7,89 %	<i>Courçon</i>	10	9	-1	-10 %
<i>Archiac</i>	12	12	0	0 %	<i>La Jarrie</i>	12	8	-4	-33,33 %
<i>Jonzac</i>	11	11	0	0 %	<i>La Rochelle</i>	17	17	0	0 %
<i>Mirambeau</i>	14	10	-4	-28,57 %	<i>Marans</i>	4	4	0	0 %
<i>Montendre</i>	7	6	-1	-14,29 %	<i>Saint-Martin</i>	4	3	-1	-25 %
<i>Montguyon</i>	11	10	-1	-9,09 %	SAINTE	95	77	-18	-18,95 %
<i>Montlieu</i>	9	8	-1	-11,11 %	<i>Burie</i>	8	5	-3	-37,5 %
<i>Saint-Genis</i>	12	13	1	8,33 %	<i>Cozes</i>	14	13	-1	-7,14 %
MARENNES	33	30	-3	-9,09 %	<i>Gémozac</i>	13	11	-2	-15,38 %
<i>Le Château</i>	3	3	0	0 %	<i>Pons</i>	13	9	-4	-30,77 %
<i>Marennes</i>	7	6	-1	-14,29 %	<i>Saintes</i>	21	17	-4	-19,05 %
<i>Royan</i>	7	7	0	0 %	<i>Saint-Porchaire</i>	15	12	-3	-20 %
<i>Saint-Agnant</i>	6	5	-1	-16,67 %	<i>Saujon</i>	11	10	-1	-9,09 %
<i>Saint-Pierre-d'Oléron</i>	3	3	0	0 %	SAINT-JEAN-D'ANGELY	58	48	-10	-17,24 %
<i>La Tremblade</i>	7	6	-1	-14,29 %	<i>Aulnay</i>	11	10	-1	-9,09 %
ROCHEFORT	31	27	-4	-12,9 %	<i>Loulay</i>	10	7	-3	-30 %
<i>Aigrefeuille</i>	9	7	-2	-22,22 %	<i>Matha</i>	12	10	-2	-16,67 %
<i>Rochefort</i>	6	6	0	0 %	<i>Saint-Hilaire</i>	6	6	0	0 %
<i>Surgères</i>	9	8	-1	-11,11 %	<i>Saint-Jean-d'Angély</i>	9	8	-1	-11,11 %
<i>Tonnay-Charente</i>	7	6	-1	-14,29 %	<i>Saint-Savinien</i>	7	5	-2	-28,57 %
LA ROCHELLE	52	45	-7	-13,46 %	<i>Tonnay-Boutonne</i>	3	2	-1	-33,33 %
<i>Ary</i>	5	4	-1	-20 %	<b>DIOCESE (TOTAL)</b>	<b>345</b>	<b>297</b>	<b>-48</b>	<b>-13,91 %</b>

Source : annuaires diocésains, 1905 et 1914. En majuscules sont représentés les arrondissements et en italique les cantons. Ont été considérés comme postes les cures, les succursales et les chapelles pourvues d'au moins un ecclésiastique spécifique.

## Annexe 26 : La création de l'Union des Catholiques d'Aunis et de Saintonge.

## 1. Un important rapport préparatoire.

Peu après son élévation à l'épiscopat, Mgr Eyssautier demande à l'abbé Gustave Denis (né en 1867, ordonné en 1891), ancien professeur à l'institution Saint-Jean, à Saint-Jean-d'Angély, vicaire dans cette dernière ville et rédacteur en chef de la *Croix de Saintonge et d'Aunis* de rédiger un rapport sur les « hommes et les œuvres » du diocèse.

*Rapport de l'abbé Denis à l'évêque de la Rochelle, 2 avril 1907 :*

« (...) Nous n'avons pas la totalité des réponses mais celles que nous possédons nous donnent une vue d'ensemble sur la situation des œuvres.

I Les catholiques pratiquants.

a) *les hommes*. Dans l'archiprêtré de Saint-Jean-d'Angély, dans les doyennés de Burie, Saint-Porchaire, Saint-Agnant, La Jarrie, Saint-Louis et Notre-Dame de Rochefort ; les hommes qui pratiquent constituent des exceptions. Ils ne sont pas 2 %.

L'arrondissement de Jonzac, les doyennés de Gémozac, Saint-Genis, Saujon, Saint-Eutrope et Saint-Pierre de Saintes, Marennes, Marans, les deux doyennés de la Rochelle sont mieux partagés. Les pratiquants sont dans la proportion de 5 %.

Ils sont 6 % dans les îles de Ré et d'Oléron, dans Courçon, la Tremblade, Royan et Cozes.

b) *les femmes*. 10 % dans les doyennés de Matha, Aulnay, Tonnay-Boutonne, Saint-Hilaire de Villefranche, Loulay, Burie, une partie de Saint-Porchaire, Saint-Agnant, 2 % dans la partie nord de Saint-Porchaire, dans les doyennés de Saint-Jean, Saint-Savinien, Pons, Saint-Genis, Archiac, Mirambeau, Saujon.

4 % dans Surgères, Aigrefeuille, le Château, Saint-Pierre d'Oléron, Saint-Martin de Ré, Marans.

55 % dans certaines paroisses de La Tremblade, Courçon d'Aunis, Montendre, Jonzac et Cozes.

c) *les bienveillants*. La grande majorité de la population non pratiquante est bienveillante.

d) *agissants*. Il s'en rencontre quelques-uns surtout dans la région de Royan, la Tremblade, Saujon, Cozes, Gémozac, Saint-Genis, Montendre, Jonzac, Courçon, Marennes, les îles et dans les villes de la Rochelle, Rochefort, Saintes, St-Jean.

*Groupements pieux.*

Les paroisses rurales sauf Taugon, La Ronde, Les Mathes, Arvert, Breuillet, Chaillevette, Saint-Denis d'Oléron, Saint-Trojan, Muron n'ont aucun groupement ni pour les hommes ni pour les femmes.

Il se trouve des groupements de femmes dans tous les doyennés sauf à Tonny-Boutonne, Burie, Arthenac, Loulay ; des groupements d'hommes dans les centres principaux : conférences de S.V.de P. [Saint-Vincent-de-Paul] à la Rochelle et à Rochefort, Cercles Catholiques à la Rochelle, Saintes, Royan, Marennes.

*Les écoles.*

Elles ont été fortement éprouvées par la persécution. Un tiers a sombré, les autres se sont reconstituées avec des sécularisés ou avec des maîtres laïques, mais ces derniers ont encore perdu un tiers de leurs élèves. En général, soutenues dans chaque localité par deux ou trois personnes, elles ont une existence précaire. En outre, elles recrutent difficilement leur personnel enseignant.

*Œuvres de préservation.*

Les *patronages* de garçons et de filles, les catéchismes de persévérance, existent dans les archiprêtrés et dans les principaux doyennés à Pons, Royan, Saint-Martin, Tonny-Charente, La Tremblade, Marans, Saint-Savinien, Matha, Saint-Pierre d'Oléron et au Château.

*Les jeunes.*

Depuis 2 ans : la Jeunesse catholique a pris une très grande importance. Elle a multiplié ses groupes dans les doyennés de Saintes, Cozes, Jonzac, Arthenac, La Tremblade, Pons, Saint-Jean-d'Angély, Matha et Courçon.

Le Sillon s'est développé moins vite. Il compte dix groupes dont les principaux sont : Saint-Martin de Ré, le Château, Pons, Royan, Saint-André de Lidon.

*Propagande*

a) La propagande par *la parole*.

Il n'existe pas dans le diocèse en dehors des églises et de quelques conférences avec projections. Cette dernière œuvre est à ses débuts. Elle compte de 20 à 30 membres sous la présidence de M. le curé de Fontaine Ozillac. Elle est destinée à faire beaucoup de bien.

b) par la Presse.

La propagande par le livre n'existe pas dans les paroisses rurales. Il n'y a que 5 ou 6 bibliothèques paroissiales. Quelques curés utilisent la bibliothèque circulante de l'œuvre des campagnes.

Les villes ont des bibliothèques paroissiales utilisées par les enfants de Marie et les Mères Chrétiennes.

- Nulle part nous n'avons trouvé trace d'organisation pour la diffusion des tracts et des affiches. Quelques initiatives personnelles ont essayé de suppléer à cette absence d'organisation.

- 40 confrères ont des almanachs et des bulletins paroissiaux. Ils apprécient beaucoup ce genre d'apostolat.

Le Journal.

La presse locale, catholique ou libérale, a fait, depuis 3 ans, de sérieux progrès surtout à la Rochelle où le Sémaphore fut acheté et à Jonzac où le Saintongeais fut créé. Le tirage des journaux libéraux du département (*utilisé dans le département*) est de 9 000.

La Croix de Saintonge en plus approche de 5000 avec 131 comités de propagande.

Les publications hebdomadaires de la Bonne Presse ont en outre 64 comités.

Mais pour la presse quotidienne notre infériorité est écrasante.

Nous avons 800 croix que se partagent les Villes de la Rochelle, Saintes, Saint-Jean, Marans, la Tremblade, Saint-Martin, Pons.

Il y a peut-être un nombre égal de Nouvellistes.

Dans toutes les paroisses rurales la France et la Petite Gironde ont pénétré, elles ont une moyenne de 15 exemplaires dans les petites communes, dans les centres importants leur diffusion est effrayante. Elle est de 1200 à la Rochelle, de 1500 à Rochefort, de 1600 à Saintes, de 700 à Saint-Jean-d'Angély.

Œuvres sociales.

Notre département est l'un de ceux qui en comptent le plus : laiteries et boulangeries coopératives, mutualité contre les accidents, la maladie, les infirmités de la vieillesse, contre l'incendie, la mortalité du bétail, etc., coopératives de production ou de consommation.

Jusqu'à ces temps derniers aucun prêtre n'avait pris l'initiative de ces créations. Les catholiques imitaient la réserve du clergé aussi je ne connais de nettement catholiques que trois caisses rurales dans le canton de Saint-Savinien, une à la Ronde, un syndicat à Taugon, une société de crédit ouvrier à Saint-Jean-d'Angély, une mutualité contre la mortalité du bétail à Blanzac.

Dans la création de ces œuvres le clergé trouverait l'occasion de prendre contact avec les hommes.

Telle est (...) la situation aussi exacte que possible de votre Diocèse, il y a du bien, mais il y a surtout beaucoup à faire. La grande majorité des confrères qui ont répondu aux questionnaires ont insisté sur la nécessité de propager la presse catholique, de multiplier les œuvres de jeunesse et de créer surtout des caisses rurales et des syndicats agricoles. Ils assurent que ce sont là les œuvres les plus nécessaires et les plus faciles.

Je vous demande pardon (...) de vous avoir écrit aussi longuement. Il m'a paru utile de vous donner ces renseignements. Il me semble d'ailleurs que cette lettre contient les grandes lignes du programme du futur Congrès. On pourrait en tirer cinq rapports.

1<sup>e</sup> pratiques religieuses et groupements pieux.

2<sup>e</sup> les écoles et les œuvres de préservation.

3<sup>e</sup> les œuvres d'apostolat (jeunesse et conférences)

4<sup>e</sup> propagande par la presse.

5<sup>e</sup> les œuvres sociales.

Je me permets de vous soumettre très respectueusement mes impressions et si Votre Grandeur désirait causer de cela avec moi je suis à sa disposition.

Je crois qu'il sera bon de ne pas laisser *traîner* cette organisation. J'ai constaté que la moitié de votre clergé ne comprenait point encore l'importance des œuvres modernes. D'autres qui sentent cette importance n'osent pas se jeter dans la mêlée par crainte des difficultés.

Il serait donc très utile de leur montrer que Votre Grandeur attache à ces œuvres l'importance qu'elles méritent. »

*Source* : ADLR, 4 F 1.

L'année qui suit ce rapport, le premier Congrès diocésain se tient. Restait à mettre sur pied une organisation capable de fédérer les énergies, une Union des catholiques. Ce projet est soumis à Rome.

## 2. Les discussions avec le Saint-Siège.

La mise en place de l'Union des Catholiques d'Aunis et de Saintonge en 1910 a donné lieu à une correspondance importante entre Mgr Eyssautier et Rome. Elle reflète la crainte romaine de voir se mettre en place de manière détournée les associations culturelles qui avaient été rejetées lors de la Séparation.

*Lettre de Mgr Eyssautier, évêque de la Rochelle et Saintes au secrétaire d'Etat, Merry del Val, 24 janvier 1910 :*

« Voudriez-vous me permettre d'attirer et de retenir quelques instants votre attention sur deux points ?

1<sup>e</sup> Y aurait-il inconvénient d'organiser les œuvres du diocèse de la Rochelle sous cette forme ? Un Bureau central diocésain, composé de directeurs de sections d'œuvres, présidé par l'évêque ou ses vicaires généraux, donnerait l'impulsion, les renseignements et la direction aux comités soit cantonaux, soit paroissiaux, d'œuvres. Une association, déclarée ou non, mais de préférence déclarée, comprendrait un millier de membres, s'occuperait de nous fournir des



ressources d'argent et d'hommes, et s'administrerait elle-même. C'est elle qui se mettrait en relation avec le Bureau diocésain ou plutôt avec l'évêque, pour lui apporter de quoi faire face aux besoins des œuvres.

2° je tiens à renseigner Votre Eminence sur la personne du général d'Amade (...). [Lettre coupée]. »

A la suite de ce courrier, Merry del Val soumet ce projet Mgr Andrieu, archevêque de Bordeaux qui répond le 16 février 1910. Cet avis recueilli et reprenant l'essentiel des conclusions de Mgr Andrieu, Merry del Val fait la réponse suivante.

*Minute de la réponse du secrétaire d'Etat à l'évêque de la Rochelle et Saintes, 24 février 1910 :*

« J'ai pris en sérieux examen la question que Votre Grandeur a bien voulu me poser au sujet de l'organisation des Œuvres du diocèse de la Rochelle.

Votre Grandeur n'indique pas le caractère des Œuvres dont l'Association projetée posséderait et administrerait le patrimoine. Il est évident que Votre Grandeur n'a pu avoir en vue l'œuvre du denier du culte, car il n'aurait certainement pas échappé à sa haute sagesse que, dans ce cas, sa proposition tendrait à établir une Association prohibée par le Saint-Siège.

Mais permettez-moi (...) d'ajouter qu'elle ne semble guère sans inconvénient même dans le cas où les œuvres dont vous vous préoccupez, n'auraient aucun caractère cultuel. L'Association que Votre Grandeur propose, serait *non déclarée* ou *déclarée*. Or l'association *non déclarée*, comme Votre Grandeur le sait bien ne jouit pas de la personnalité civile, de sorte que les membres, dont elle se compose, sont légalement propriétaires par indivis de ses biens et peuvent, quand il leur plaît, en requérir le partage. On ne peut ne pas se préoccuper de cette éventualité en présence d'une association de mille personnes qui, toutes, ne songeront certes pas à prévenir le danger des revendications injustes par des héritiers cupides.

L'Association déclarée présente un autre inconvénient tout aussi grave. Elle échappe, il est vrai, au péril qu'entraîne la copropriété, mais, n'ayant qu'une personnalité civile restreinte, elle ne peut recevoir que les cotisations de ses membres. La loi lui interdit d'accepter des souscriptions, et c'est surtout par les souscriptions que les Œuvres catholiques vivent.

D'ailleurs, la loi du 1 juillet 1901 exige que dans les Associations *non déclarées* ou *déclarées* tous les membres possèdent des droits égaux. Or là où il y a égalité, il ne peut y avoir hiérarchie. L'Evêque n'aurait donc aucun moyen légal de faire prévaloir son autorité dans la gestion d'un bien qui relève pourtant d'elle, puisqu'il constitue le patrimoine des Œuvres catholiques de son diocèse.

Je crois devoir encore ajouter que la création d'une pareille Association serait regardée par les hommes du pouvoir et par bien d'autres comme le prélude du retrait des sages prohibitions que le Saint Père a édictées au sujet des Associations cultuelles. Il est à peine besoin de faire observer à Votre Grandeur que cette perspective réjouissante pour les ennemis de l'Eglise serait une cause de tristesse pour les défenseurs de ses libertés. »

*Lettre de l'évêque de la Rochelle et Saintes au secrétaire d'Etat, 15 mars 1910 :*

« Conformément à l'avis que vous avez bien voulu m'exprimer, dans votre lettre du 24 février, j'ai modifié mon projet d'organisation des œuvres catholiques de mon diocèse.

Cette organisation, dirigée par un bureau central, dont l'évêque est le président, comprend six sections, parmi lesquelles prend place l'association de propagande au sujet de laquelle j'avais consulté votre Eminence.

Voici, pour plus de précision, les six sections d'œuvres. Votre Eminence voudra bien remarquer spécialement la sixième.

- 1° œuvres spécialement religieuses ;
- 2° œuvres d'enseignement et d'éducation ;
- 3° œuvres extra et post-scolaires d'enfance et de jeunesse ;
- 4° œuvres de presse, de propagande et de conférences ;
- 5° œuvres charitables et sociales ;
- 6° association de propagande sociale, morale et religieuse.

Cette 6<sup>e</sup> section a pour but : de grouper sous l'autorité de l'évêque du diocèse toutes les bonnes volontés en vue d'une conscience plus nette des devoirs qui s'imposent aux catholiques et d'une action d'ensemble plus forte et plus ordonnée ; de protéger et de propager toutes les œuvres formellement approuvées par l'évêque ; d'aider à promouvoir la formation de comités cantonaux et paroissiaux, sous la direction du bureau central ; de prêter, dans ce but, le concours de ses ressources matérielles et morales à l'évêque du diocèse personnellement ou à tout autre organe d'action sociale, morale et religieuse désigné par lui.

Je crois avoir évité ainsi les inconvénients que Votre Eminence voulait bien me signaler. »

La réponse de la secrétairerie d'Etat est cette fois-ci rapide.

*Minute de la réponse du secrétaire d'Etat à l'évêque de la Rochelle et Saintes, 23 mars 1910 :*

« Le projet d'organisation des œuvres catholiques, modifié par Votre Grandeur, ne semble pas dans son ensemble, présenter des difficultés. Il faudrait, toutefois, en ce qui concerne l'association de propagande, que son but "de prêter le concours de ses ressources matérielles et morales, etc." fut laissé sous silence, car autrement elle n'éviterait pas les inconvénients des associations non-déclarées, que j'ai eu déjà l'occasion de vous signaler (...). Cela n'empêche pas que, dans le fait, elle fournisse des ressources d'argent à l'évêque personnellement ou à tout autre organe d'action sociale, morale et religieuse désigné par lui. »

*Source* : Archives secrètes vaticanes. Secrétairerie d'Etat, affaires extérieures. Rubrique 283, année 1910, dossier 15.

Les remarques faites par Rome sur la sixième section sont entendues par l'évêque de la Rochelle qui la supprime du texte des statuts de l'Union des Catholiques d'Aunis et de Saintonge.

### 3. Les statuts de l'Union des Catholiques d'Aunis et de Saintonge.

« Article 1<sup>er</sup>. – Les Catholiques du diocèse sont invités à entrer dans l'Association, qui est fondée par les présents Statuts et s'appelle "*Union des Catholiques d'Aunis et de Saintonge pour l'action religieuse, morale et sociale.*"

Art. 2. – Le but exclusif de cette "*Union*" est de se placer sur le terrain religieux afin de contribuer à la défense de la foi et aux œuvres morales et sociales qui s'en inspirent.

Art. 3. – Pour y être admis, il suffit d'être catholique, de donner son nom et de verser, si l'on peut, une cotisation annuelle.

Art. 4. – Les hommes, les femmes, et même les enfants après leur première communion, peuvent en faire partie.

Art. 5. – On distingue des membres *bienfaiteurs* des membres *donateurs*, des membres *associés* et des membres *simplement adhérents*. Les *bienfaiteurs* sont ceux qui versent une cotisation annuelle minima de 10 francs. Les *donateurs*, ceux qui versent une cotisation annuelle minima de 5 francs. Les *associés*, ceux dont le versement annuel ne dépasse pas 2 francs. Les *simples adhérents*, ceux qui pour des raisons valables, sont dispensés de cotisation.

Art. 6. – Les cadres de "*l'Union*" sont formés par le *Comité central diocésain* que l'Evêque nomme et préside, par le *Comité paroissial*, que le curé nomme et préside, par le *Comité cantonal*, qui comprend, comme tel, une représentation de tous les Comités paroissiaux du canton, et qui est présidé par le curé doyen.

Art. 7. – Le *Comité central diocésain*, sous l'autorité de l'Evêque, est un centre de direction, d'impulsion, de renseignements et de ressources. Les autres *Comités* se rattachent à lui par un lien de subordination confiante et constante, sans perdre leur initiative. Ils s'appliquent à procurer, dans leur sphère, le but de "*l'Union*". Toute *Œuvre* qui existe dans leur milieu se fera inscrire au *Comité central* et, autant pour le bon ordre que pour le succès, dépendra du Directeur de la section d'*Œuvres*, à laquelle elle appartient.

Art. 8. – Indépendamment des *Œuvres* sacerdotales, Nous distinguons cinq sections : 1<sup>e</sup> Les *Œuvres* de piété et de sanctification ; 2<sup>e</sup> les *Œuvres* d'enseignement et d'éducation ou scolaires ; 3<sup>e</sup>

les *Œuvres* extra-scolaires et post-scolaires de jeunesse ; 4<sup>e</sup> les *Œuvres* de presse et de conférences ; 5<sup>e</sup> les *Œuvres* sociales et charitables.

Art. 9. – Nous désirons que les *Congrès cantonaux* et même les *Congrès paroissiaux* si c'est possible, se multiplient, avec le souci de dépenser moins de temps aux discours et d'en consacrer davantage à des échanges de vues et à des résolutions pratiques.

Art. 10. – Les *Revue cantonales* et les *Revue paroissiales* sont d'utiles organes pour la formation, la conservation et l'efficacité de "*l'Union*".

Art. 11. – MM. les Curés sont instamment priés de Nous transmettre, dans le délai de deux mois, les bulletins d'adhésion et les cotisations des catholiques de leur paroisse qui s'inscriront à "*l'Union*". La liste en demeurera d'ailleurs toujours ouverte.

Art. 12. – Le bulletin d'adhésion est ainsi libellé : " Je soussigné, N..., domicilié à ..., déclare adhérer à "*l'Union des catholiques d'Aunis et de Saintonge*, pour l'action religieuse, morale et Sociale", fondée le 3 juin 1910 par Monseigneur l'Evêque de La Rochelle, à titre de membre... et m'engage à verser la cotisation annuelle de..." »

Source : *Croix de Saintonge et d'Aunis*, 3 juillet 1910.

#### Annexe 27 : Les congrès cantonaux dans le diocèse de la Rochelle-Saintes.

<i>Canton</i>	<i>Date</i>	<i>Canton</i>	<i>Date</i>
Saint-Martin-de-Ré	1910	Royan	1912
La Tremblade	1910	Saint-Genis-de-Saintonge	1912
Archiac	1911	Saint-Pierre-d'Oléron	1912
Saint-Jean-d'Angély	1911	Surgères	1912
Saint-Hilaire-de-Villefranche	1911	Aulnay	1913
Saujon	1911	La Jarrie	1913
Aigrefeuille	1912	Loulay	1913
Cozes	1912	Rochefort	1913
Jonzac	1912	Saint-Agnant	1913
Montendre	1912	Saint-Porchaire	1913

Source : *Croix de Saintonge et d'Aunis*, 1910-1914.

## Annexe 28 : Les créations des postes pastoraux de l'Église réformée concordataire.

Consistoire (1803)	Consistoire (1853)	Place	Date
Saintes	Royan	[Royan]	1803
Saintes	Pons	[Pons]	1803
Saintes	Pons	[Saintes]	1803
La Rochelle	La Rochelle	La Rochelle	1803
La Rochelle	Marennes	Marennes	1803
La Tremblade	La Tremblade	La Tremblade 1	1803
La Tremblade	La Tremblade	La Tremblade 2/[Arvert]	1803
La Rochelle	La Rochelle	La Rochelle 2	1818
La Rochelle	La Rochelle	Ile de Ré	1820
La Rochelle	La Rochelle	Rochefort	1827
Saintes	Royan	Cozes	1827
La Rochelle	Marennes	Ile d'Oléron	1829
Saintes	Pons	Jonzac	1831
La Tremblade	La Tremblade	Mornac	1834
La Rochelle	Marennes	Nieulle	1840
La Tremblade	Royan	Vaux	1842
Saintes	Royan	Saujon	1842
Saintes	Pons	Mortagne	1846
Saintes	Royan	Saint-Georges-de-Didonne	1849
Saintes	Pons	Saint-Jean-d'Angély	1857
La Tremblade	La Tremblade	Etaules	1859
Saintes	Royan	Saint-Sulpice-de-Royan	1860
Saintes	Pons	Gémozac	1862
Saintes	Royan	Vaux 2 – Saint-Palais	1863-1868
Saintes	Royan	Meschers	1864
La Tremblade	La Tremblade	Breuillet	1865
Saintes	Royan	Royan 2	1869
La Tremblade	La Tremblade	Chaillevette	1877

Note de lecture : dans la colonne de gauche, nous avons porté le découpage consistorial consécutif aux Articles organiques de 1802 et dans la colonne suivante, celui issu du décret impérial de 1852. les localités désignées entre crochets sont celles où se fixent les pasteurs alors que les décrets créant les places ne portent pas de localisation.

Source : ADCM, 104 V 1 ; ROBERT Daniel, *Les Églises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 580-581.

**Annexe 29 : Les Eglises protestantes et leurs pasteurs de 1803 à 1914 en Charente-Inférieure.**

Pour les prêtres en exercice dans le diocèse de la Rochelle-Saintes, la consultation des registres de catholicité paroissiaux, des registres du personnel et des paroisses conservés à l'évêché de la Rochelle jointe à celle des annuaires diocésains et des annuaires administratifs permet de reconstituer les carrières cléricales du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'en est pas malheureusement pas de même pour le corps pastoral protestant. C'est pourquoi il a semblé utile de tenter de dresser ce document récapitulatif. Nous avons retenu comme date de fin de ministère, la date de leur démission et comme date de début celle du décret gouvernemental les confirmant dans leurs fonctions. Après la Séparation, étant donné les lacunes de la documentation locale, il est plus difficile de dater avec précision les changements pastoraux. Outre la thèse de Daniel Robert et ses travaux sur la Faculté de théologie protestante de Paris (ROBERT Daniel, « Les diplômes décernés par la faculté protestante de théologie de Paris (1877-1906) », *BSHPF*, t. 124, 1978, p. 282-308, 424-445, 552-584), les sources principales utilisées sont : ADCM, 105 V 1, 105 V 2. Nous les avons complétées par les archives paroissiales ainsi que par les journaux protestants du département. Ponctuellement, ont été utilisés les travaux d'érudits locaux (Renée Bonnet, Beurly ; Jean Nappée, Saint-Palais-sur-Mer ; Louis Spiro, Saujon). Par simplicité, a été retenue comme cadre de classement l'organisation ecclésiale postérieure à 1853. Ont été mis à part les pasteurs des Eglises libres de Matha et de Montendre, des Eglises évangéliques indépendantes de la région de Royan ainsi que ceux de postes nés après la Séparation. Du fait de la grande brièveté de leur séjour, ont été exclus de ce document les pasteurs suffragants qui aidèrent de manière provisoire – pendant la saison des bains par exemple – les pasteurs titulaires ou qui remplacèrent des pasteurs malades ou en congé si ils n'ont pas été par la suite nommés définitivement dans le département.

*Eglise consistoriale de la Rochelle*

*La Rochelle :*

1<sup>er</sup> poste (1803) : Jean-Alexandre Rang, 1803-1824 (décès ; paralysé à partir de 1821) ; Louis Viguier, 1825-1827 (démission) ; Louis Delmas, 1829-1876 ; Nathan de Visme, 1877-1905 ; J.-A. Dartigue, 1906-1915.

2<sup>e</sup> poste (1818) : Louis Fau, 1818-1856 (décès) ; Gustave Good, 1857-1895 ; Jean-Edouard-Gédéon Soulier, 1895-après 1914.

*Île de Ré (1820) :*

Jacques-Paul-Frédéric Guillot, 1820-1827 ; Pierre Labat, 1827-1834 ; Jean Boudet-Fenouillet, 1834-1837 ; Paul-Ferdinand Martin-Dupont, 1837-1843 ; Jean-Constant-Zacharie Bonnard, 1843-1850 ; Théophile-Auguste Delbart, 1851-1886 (décès) ; Pierre-Ernest-Michel-Théophile Calas, 1887-1930.

*Rochefort (1827) :*

Casimir Moziman, 1827-1827 (ne se rend pas dans son Eglise) ; Jean Castel, 1827-1850 (destitution) ; Noé-Antoine-François Piaux, 1851-1856 ; Jacques-Frédéric Cazalis, 1856-1889 (décès) ; Adrien-Justin Laroche, suffragant de son prédécesseur depuis 1883, 1889-1908 ; Adolphe Meschinet de Richemond, 1908-1915 (décès).

*Eglise consistoriale de Marennes*

*Marennes (1803) :*

Guillaume Berneaud, 1803-1805 ; Jean-David Gonini, 1806-1830 ; Marc-Gustave Cambon, 1830-1870 ; Jean-Pierre Boursans, 1870-1880 ; Lucien-Edouard Creisseil, 1880-1888 ; Louis-Jules Nazelle, 1888-1898 ; Ernest Assalit, 1898-1911 ; Louis Bastide, 1911-après 1914.

*Île d'Oléron (1829) :*

Jean-David Gonini, 1830-1841 (décès) ; Jean-Constant-Zacharie Bonnard, suffragant de son prédécesseur, 1841-1843 ; Jacques Poudensan, 1843-1847 ; Jean-Pierre-Augustin Masson, 1847-

1895 ; Paul-Nathanaël Pascal, 1895-1900 ; Paul-Scipion Martin-Dupont, 1900-1903 ; *Henri-Emile Babut*, 1903-1906 ; Henri Ginolhac, 1907-1920 (retraite).

*Nieulle* (1840) :

Antoine-*Amer* Pelet, 1841-1891 ; Paul-Scipion Martin-Dupont, 1891-1896 ; Louis Bonneau, 1896-1902 ; Georges Chevrin, 1902-1906 ; Henri-Emile Babut, 1907-1908 ; René Naud, 1908-1913 ; Jules-*Edouard*-Claude Théophile Bourdery, 1914-1933.

#### Eglise consistoriale de Pons

Dans les premières décennies du siècle et en particulier au cours des années 1820, la résidence des trois pasteurs en activité dans l'arrondissement consistorial de Saintes est très difficile à saisir. Deux pasteurs dûment nommés par le consistoire de Saintes ne se rendirent jamais dans l'Eglise consistoriale de Saintes : Lanthois et Chambovey.

*Pons* :

Hippolyte Feyne père, probablement 1805-1827 ; Jacques-Marc-*Henri* Delon, 1829-1831 ; Jean Marchand, 1831-1836 ; *Alexandre*-César Crottet, 1837-1846 ; *Guillaume*-Eugène Malfre, 1847-1848 ; Jean-Paul-*Eugène* Barthe dit Barthe-Salomon, 1848-1883 ; Henri-*Benjamin* Robert, 1884-années 1930.

*Saintes* :

Jean-Joseph-*Louis* Buisson, 1809-1812 ; Jacques-Paul-*Frédéric* Guillot, 1815-1820 ; Jean Marchand, 1820-1827 ; Hippolyte Feyne, 1827-1829 ; Jean Marchand, 1829-1831 ; Jacques-Marc-*Henri* Delon, 1831-1852 ; François-Mathurin Roufineau, 1854-1887 ; Abel Roufineau, 1887-1917 (décès).

*Jonzac* (1831) :

Hippolyte Feyne (fils), 1831-1860 (décès) ; Guillaume-Théodore Tachard, 1860-1861 ; Jean-Léonce Coyne, 1862-1865 ; Ferdinand-Antonin Belluc, 1866-1866 ; Jean-Charles-Mathieu Oriou, 1866-1889 ; Samuel Cler, 1889-1896 ; *Auguste*-Pierre Carpentier, 1896-1904 ; Adolphe Moscherosch, 1904-1906 ; Théophile Blanc, 1907-1914 (sous son pastorat, transfert de la résidence du pasteur à Montendre) ; Roger Pagès, 1914-après 1923.

*Mortagne-sur-Gironde* (1846) :

Charles-Adolphe Perdrizet, 1847-1879 (décès) ; François Baudouin, 1879-*vers* 1906 ; Paul Faivre, *vers* 1906/1907-1908 ; Charles Poulain, 1908-1909 (intérim de six mois) ; Clément Huichard, 1908-1913 (1908-1911 comme évangeliste, 1911-1913 comme pasteur) ; Jacques Maurin, 1914-1928. Fusion du poste avec Cozes en 1930.

*Saint-Jean-d'Angély* (1857) :

Pasteurs financés par les sociétés évangéliques : Alphonse Marraud, 1845-1847 ; Philibert Boubila, 1847-1854 ; Jean Giraud, 1856-1857.

Pasteurs rémunérés par l'Etat : Jean Giraud, 1858-1859 ; *Hippolyte*-Edmond Krüger, 1859-1861 ; Frédéric-*Eugène* Gleize, 1861-1864 (décès) ; Elisée Voreaux, 1864-1869 ; Alfred Lefebvre, 1869-1881 ; Elie Caris, 1881-1929. En 1877-1879, présence de Charles Barthié.

*Gémozac* (1862) :

Etienne-*Joseph* Cattelain, 1862-1902 ; Pierre-Léon Willm, 1903-1912 ; Joseph Coudirolle, 1913-avant 1923.

#### Eglise consistoriale de Royan

*Royan* :

1<sup>er</sup> poste : Pierre-Jean Dubaptiste, 1803-1815 ; Jean Marchand, 1819-1820 ; Alonzo Molines, 1820-1822 ; Jean Jay, 1823-1837 ; Jacques-Antoine Cruvellié, 1837-1846 ; David-Adrien-*Eugène* Montet, 1846-1848 ; Jacques-Numa Maffre, 1848-1886 (décès) ; Pierre-*Frédéric* Gaussorgues, 1886-1898 ; Georges-Edouard Blot, 1898-1907 ; Rigal, *vers* 1907-1909 ; Pierre Vergnes, 1909-1912 ; David-Florent Poujol, 1912-

2<sup>e</sup> poste (1869) : Louis-*Camille* Roller, 1869-1881 ; Benjamin Torchut, 1881-1899 ; David-Florent Poujol, 1900-1902 ; *Charles*-Jacques Grosclaude, 1903-1909 (destitué).

*Cozes* (1827) :

Jean Marchand, 1827-1829 ; Hippolyte Feyne père, 1829-1840 (décès) ; Jean Barthe père, 1840-1869 ; Jean Barthe fils, 1869-1872 ; Jean-Paul-Léon Guilhot, 1872-1878 ; *Jean*-Egiste Privat, 1878-vers 1887 ; Adolphe-Henri Ribagnac, 1890-1909 ; Elie Merzeau, 1909-1929. Poste fusionné avec Mortagne en 1930.

*Vaux-sur-Mer* :

1<sup>er</sup> poste (1842) : Eugène Vermeil, 1843-1869 ; Ulysse Gausson, 1869-1870 ; Louis-Frédéric-Alfred Bénézech, 1870-1876 ; Jean Barthe (fils), 1877-1906.

2<sup>e</sup> poste (1863 ; localisé à Saint-Palais-sur-Mer en 1868) : Louis-*Camille* Roller, 1864-1869 ; Eugène Vermeil (1869-1871) ; Benjamin Grawitz, 1871-1874 ; Jean-Thomas-*Gustave* Bastoul, 1874-1906 ; *Daniel*-François Genet, 1906-1912. Poste vacant.

*Saujon* (1842) :

Isaac Tachard, 1843-1844 ; Pierre-Jean Carrière, 1844-1867 (décès) ; Frédéric Cazalis fils, 1868-1871 ; Onésime Bordage, 1871-1889 ; Paul-Henri-*Eugène* Moutarde, 1889-1907 ; Ernest Viéla, 1907-1912 ; Jacques Marty, 1912-1912 ; Clément Huichard, 1913-1924.

*Saint-Georges-de-Didonne* (1849) :

Jean-*Pierre* Larroque, 1849-1882 ; Jöel-Pierre-Aristide Miraben, 1882-1886 ; *Maurice* Marius Boyer, 1886-1889 ; Alfred-Paul Génoyer, 1889-1894 ; Jean-Paul-Léon Guilhot, 1894-1906 ; Edmond Bouny, 1907-1918. Poste supprimé.

*Saint-Sulpice-de-Royan* (1860) :

Benjamin Torchut, 1861-1881 ; Jöel-Pierre-Aristide Miraben, 1881-1882 ; *Paul*-Chrysostome Trocquemé, 1882-1906. Poste supprimé.

*Meschers-sur-Gironde* (1864) :

Alfred Tournon, 1864-1879 ; Eugène Le Savoureux, 1879-1882 (décès) ; Pierre-*Frédéric* Gaussoignes, 1882-1886 ; *Georges*-Edouard Blot, 1886-1899 ; Jules-*Edouard*-Claude Théophile Bourdery, 1899-1906 ; à partir de 1907 a le même pasteur que Saint-Georges-de-Didonne.

### *Eglise consistoriale de la Tremblade*

La très forte densité protestante de la presqu'île d'Arvert fait que dans les premières décennies, l'Eglise consistoriale de la Tremblade efface totalement les Eglises locales, seule celle de la Tremblade dispose d'un consistoire particulier tenant registre. Jusqu'à la création du troisième poste en 1834, la résidence des pasteurs est fluctuante et semble se concentrer à la Tremblade ou à Arvert. J.-P. Dyvorne séjourna d'abord à Arvert puis à la Tremblade avant de se fixer définitivement à Arvert sous la Monarchie de Juillet. J.-P. Lafon réside dans un premier temps à Etaules.

*La Tremblade* :

Jean Mazaauric, 1802-1820 ; Paul-Gabriel André, 1820-1823 ; Jean-Pierre Lafon, 1824-1882 (décès) ; Marcel Audouin (suffragant de son prédécesseur depuis 1876), 1883-1892 ; Auguste-Edouard Bénézech, 1892-1897 ; Ernest Assalit, 1897-1898 ; John-David Bost, 1898-1906 ; Emmanuel Brunet, 1906-1910 ; Amédée Dhouailly, 1910-1915.

*Arvert* (avant 1818, résidence probable à Arvert) :

Jean-Pierre Courlat, 1807-1808 (non confirmé par le gouvernement) ; Louis Garreau dit Garreau-Villeneuve, 1809-1811 ; Jean-Louis Bize, 1812-1814 ; Jean-Philippe Dyvorne, 1820-1871 (décès) [depuis 1817, pasteur auxiliaire rémunéré par le consistoire ; paralysé à partir de 1869] ; Augustin-François Bouny-Leculle [dans la paroisse depuis 1876], 1883-1912 ; Pierre Vergnes, 1912-après 1914.

*Mornac* (1834) :

Eugène Vermeil, 1834-1843 ; Isaac Tachard, 1843-1843 ; Jean Vincens, 1843-1865 ; Jacques-Frédéric-Henri Legouis, 1865-1869 ; Jean Vincens, 1870-1873 (décès) ; Antoine-Bénoni Vincens dit Vincens-Pelet, 1873-1906 ; après cette date a le même pasteur que Breuillet.

*Etaules* (1859) :

Marc-Paul Lafon, 1859-1874 ; Adolphe-Jean-Déa Ballande, 1874-1906 ; Elisée Faivre, 1907-après 1914.

*Breuillet* (1865) :

Pierre-Henri-Albert Jaquier, 1866-1898 (décès) ; Jules-Ernest Lengereau, 1898-1900 ; Daniel-Henri-Jean-Marc Lafon, 1901-1906 ; Alfred Laune, 1906-1920.

*Chaillevette* (1877) :

Jean Turquaud, 1879-1906 ;

Eglise réformée évangélique : pasteur d'Etaules, 1907-1908 ; Oscar Flon, 1908-1911 ; Henri Peyre, 1911-1914/1923.

Eglise réformée unie : Auguste Pouget, 1907-1911 ; Ch. Sauvage, 1912-1913 (décès) ; poste vacant ensuite.

*Eglise libre du Breuillac-Matba* :

Jean-Baptiste Doine, 1855-1877 ; Paul Luigi, 1877-1880 ; Jean-Baptiste Doine, 1880-1884 ; Abel Deschamps, 1884-1887 ; Samuel Delattre, 1888-1893 ; Th. Mathieu, 1894-1903 ; Eug. Hoff, 1903-1903 ; Eliel Monnier, 1903-1906/1907 ; Dufour, 1906/1907-1912 ; vacant ensuite.

*Eglise libre de Montendre* :

Théophile Rivier, 1856-1858 ; Ch. Chatelanat, 1868-1869 ; Paul Ratier, vers 1874-1877.

*Eglise évangélique de Royan* :

Louis Ruffet, 1858-1861 ; Le Savoureux, 1862-1866 ; Dadre, 1867/1868-1871/1872 (décès) ; Jean-Georges Curie, 1872-vers 1875/1876 ; Paul Ratier, vers 1876/1877-1889 ; Eugène Berton, 1890-1894 ; Clavier, 1894-1898 ; Auguste-Edouard Bénézech 1898-1900 ; Jules-Ernest Lengereau, 1900-1906 ; Paul Moussiégt, 1907-1925.

*Eglise évangélique de Sanjon* :

Hippolyte Maubert, 1873-1877 ; Alfred Audouin, 1877-1891. Desservi ensuite par le pasteur de l'Eglise évangélique de Royan.

Alfred Audouin, résidant à Royan est toujours présent en tant que responsable d'une « Œuvre d'évangélisation des environs de Royan, de Saint-Georges et de Médès », au moins jusqu'à la veille de la Grande Guerre. Aucune source locale n'a permis d'appréhender son activité.

*Les Eglises issues de l'évangélisation sous la Troisième République.*

*Beurlay* :

Biéler, 1902-1906 ; Ernest Brunnarius, 1907-1908 ; Charles Prémont (évangéliste), 1909-1910 ; Pierre Guimud, 1911-1911 ; Oscar Flon, 1911-1914.

*Soubran* :

Costa, 1893-1903 ; Adolphe Moscherosch, 1904-1904 ; Thonney, 1905-1906 ; Henri Lourde, 1907-1912 ; fusionne en 1912/1913 avec Morisset.

*Morisset* :

Paul Faivre, 1903-1906 ; fusion avec Mortagne de 1906 à 1910 ; L. Marsauche (cs. 1912), 1911-1912 ; Henri Lourde, 1912-1920.

*Boresse* :

Matthieu, évangéliste, 1901-1903 ; Edouard Bénignus, 1905-1909.

*Mérignac* :

Emile Durand, 1897-1946.



### Annexe 30 : La lente conversion au Réveil et à l'orthodoxie des protestants d'Aunis et de Saintonge.

De la Restauration à la fin des années 1830, le Réveil ne semble toucher que très marginalement la Charente-Inférieure. En 1827, l'attitude du consistoire de Saintes lorsque Jacques Duchemin se présente à ses suffrages en est un exemple. Ce candidat est connu pour sa proximité avec la « théologie du Réveil »<sup>1</sup>. Il est rejeté et un correspondant de l'Eglise de Rochefort, alors en recherche de pasteur, peut conclure que :

« Les turbulents méthodistes sont encore éloignés de vos contrées ; il est probable que cet échec dans leur première tentative leur fera connaître qu'ils n'ont pas beaucoup à gagner dans ces pays et qu'ils tourneront ailleurs leurs efforts<sup>2</sup>. »

Après avoir quitté Bayonne, Henri Pyt passe également brièvement dans les Charentes. Il n'y rencontre guère de succès. Selon Alice Wemyss, « son sectarisme retrouvé soulè[er] contre lui les populations<sup>3</sup> ». Un autre symptôme est la position du consistoire général rochelais lors de la fondation de la Société biblique française et étrangère en 1833 : celle-ci est née d'une scission interne au comité directeur de la Société biblique de Paris. Les fondateurs de la nouvelle société, revivalistes, décident de ne plus limiter leurs activités aux seuls protestants<sup>4</sup>. Après discussion, le consistoire général de la Rochelle décide d'envoyer un délégué à l'assemblée générale de la Société biblique de Paris de 1833<sup>5</sup> ; de même, bien que Louis Delmas estime que « la liberté de distribution [est] désirable », la société biblique auxiliaire de la Rochelle reste fidèle à la Société biblique de Paris<sup>6</sup>. La venue, en 1841, de César Malan paraît jouer un rôle décisif pour les personnalités qu'il rencontre. Partant de Genève et allant jusqu'en Saintonge, il fait une tournée de prédications dans le Midi de la France qui n'est pas sans fruit<sup>7</sup>. C'est à cette figure du Réveil genevois qu'il serait possible d'attribuer la conversion du pasteur de la Tremblade, Jean-Pierre Lafon<sup>8</sup>. Quelques-uns des pasteurs nommés dans les années 1840 ont un itinéraire montrant leur appartenance au courant orthodoxe. Ainsi, Amer Pelet nommé à Nieulle en 1841 est un ancien agent de la Société chrétienne protestante de Bordeaux en charge de la station d'Angoulême<sup>9</sup>. La prédication du pasteur Martin-Dupont, dans l'île d'Oléron puis ensuite dans l'île de Ré, est également vigoureusement évangélique<sup>10</sup>. A la Rochelle, les évangéliques sont initialement très isolés et se regroupent autour de deux figures : le pasteur Delmas et un laïc, Eugène Meyer<sup>11</sup>. Dans l'Eglise consistoriale de Saintes, à la fin de la monarchie de Juillet, un adversaire des orthodoxes, Jean Barthe, peut écrire encore, probablement avec quelque excès, que « le méthodisme n'a point de partisans parmi les hommes franchement attachés au gouvernement constitutionnel ; il ne s'appuie que sur quelques légitimistes<sup>12</sup> ». Les chefs de file des orthodoxes, s'ils ne sont pas clairement nommés, sont aisément reconnaissables : il s'agit de Lucien des Mesnards et de la famille de Clervaux. A l'aube des années 1840, l'orthodoxie est donc

<sup>1</sup> Cf. ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961, p. 502.

<sup>2</sup> ADCM, 70 J 2. Lettre de Dejean à Barnier, 1<sup>er</sup> août 1827.

<sup>3</sup> WEMYSS Alice, *Histoire du Réveil, 1790-1849*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1977, p. 127-128.

<sup>4</sup> Cf. ENCREVÉ André, « Bibles et sociétés bibliques dans le protestantisme français », dans *L'Expérience et la foi. Pensée et vie religieuse des huguenots au XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, Labor et Fides, 2001, p. 298-299.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 10 avril 1833.

<sup>6</sup> AERLR, registre de la société biblique. Séance du 7 février 1834.

<sup>7</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 26 juin 1841, n° 12, p. 91 et 14 août 1841, n° 15, p. 120.

<sup>8</sup> C'est ce qu'atteste un document tardif dans le cadre du conflit opposant le consistoire de la Tremblade au conseil presbytéral d'Arvert. Cf. ADCM, 16 J 8. Brouillon du rapport présenté à la réunion des délégués des Eglises libérales, à Paris, le 19 avril 1876.

<sup>9</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 9 novembre 1839, n° 21, p. 184.

<sup>10</sup> Cf. MARTIN-DUPONT Paul-Ferdinand, *Mes impressions (1803-1876)*, Paris, Librairie Sandoz et Fischbacher, 1878, p. 166-202.

<sup>11</sup> Sur le rôle de ces figures dans le milieu rochelais, cf. : BEO, 16 janvier 1886, n° 2, p. 3 et *Le Protestant rochefortais*, février 1886, n° 11 et avril-mai 1887, n° 25, p. 4.

<sup>12</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 22 août 1846, n° 16, p. 155.

globalement minoritaire dans les consistoires du département. Pour autant, les pasteurs ayant adhéré à la Correspondance pastorale libérale de Fontanès restent peu nombreux en Charente-Inférieure : seuls deux des quinze pasteurs du département y participent<sup>1</sup>. L'expectative est encore la règle.

La Société des intérêts généraux du protestantisme français est une première ligne de fracture. Celle-ci, lancée en 1842, à l'initiative d'Agénor de Gasparin, précise dans ses statuts que les membres du Conseil « s'unissent sur la base des doctrines généralement désignées sous le nom d'orthodoxes<sup>2</sup> ». Soutenir cette société, c'est donc affirmer nettement son appartenance à la cause évangélique. D'avril à septembre 1842, les *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle* fournissent la liste des adhésions. Sur le plan institutionnel, elles se révèlent peu nombreuses : un seul consistoire général du département y figure, celui de la Rochelle et une poignée de consistoires locaux – le Chapus, Luzac, Nieulle, Paterre, Jonzac, Montendre et Saint-Martin. Sur le plan pastoral, le bilan est tout autre : dix pasteurs du département marquent leur assentiment à l'action de la Société des intérêts généraux<sup>3</sup>. Ce soutien massif – deux tiers des pasteurs d'Aunis et de Saintonge – tranche avec la situation nationale. Sur l'ensemble du territoire français, moins d'un tiers des pasteurs soutient la société<sup>4</sup>. Toutefois, trois des pasteurs favorables à la Société des intérêts généraux – Crottet, Delon et Vermeil – en regrettent l'exclusivisme dogmatique. L'accord exprimé par nombre des consistoires sectionnaires s'explique certainement par les pasteurs desservant ces Eglises eux-mêmes favorables à la Société des intérêts généraux : Amer Pelet, pour Luzac et Nieulle, Feyne pour Jonzac et Montendre ou encore Martin-Dupont doivent jouer ce rôle d'intercesseur. Ces adhésions ne masquent pas les conflits assez violents que suscite alors le projet de Gasparin. Ceux-ci sont perceptibles à deux échelles, celle du consistoire général et celle du consistoire local.

L'approbation rochelaise peut être rangée au nombre de ces « votes consistoriaux (...) douteux » que repéra P. Harismendy. Seuls douze des dix-neuf membres du consistoire sont présents. Le président du consistoire, Fau, est absent. Les laïcs des Eglises rétaise, rochelaise et rochefortaise manquent également à l'appel et ne figurent à la séance que ceux des sections marennaise, nieullaise et oléronnaise. Au total, les libéraux ne sont représentés que par le pasteur de Rochefort, Castel. Logiquement, une adresse de soutien prise à l'unanimité moins une voix – sûrement celle de Castel – est prise en faveur de la Société des intérêts généraux<sup>5</sup>. Cette adhésion qui désole Fau<sup>6</sup> masque en réalité les conflits dans les Eglises à son sujet. Par dix voix contre quatre, le consistoire général trembladais marque, quant à lui, un refus net à l'égard de la société lancée par Gasparin<sup>7</sup>. La domination libérale dans cette Eglise consistoriale se montre également dans la violente condamnation que le consistoire général prononce contre le consistoire particulier de Paterre ayant adhéré à la Société des intérêts généraux<sup>8</sup>. A Saintes, le pasteur Cruvellé rend compte, dans des termes peu amènes, de la fondation des sociétés des intérêts généraux du protestantisme français et estime que « cette société (...) ne mérite en aucune manière la sympathie des Eglises » : « une discussion longue et assez vive » se déroule alors et « au moment où le consistoire se dispose à voter, quelques anciens se lèvent et déclarent qu'ils ne sont

<sup>1</sup> LEONARD Emile G., *Histoire générale du protestantisme. III/ Déclin et renouveau*, Paris, PUF, 1964, p. 240.

<sup>2</sup> Cité par HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 92.

<sup>3</sup> Zacharie Bonnard, Gustave Cambon, Alexandre Crottet, Louis Delmas, Henri Delon, Hippolyte Feyne, Jean-Pierre Lafon, Paul-Ferdinand Martin-Dupont, Amer Pelet, et Eugène Vermeil.

<sup>4</sup> HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 95.

<sup>5</sup> AERLR, registre du consistoire général (1803-1852). Séance du 25 mai 1842.

<sup>6</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 10 septembre 1842, n° 17, p. 158.

<sup>7</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 2 juin 1842.

<sup>8</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 4 août 1842.

pas suffisamment éclairés sur la question ». L'ajournement alors décidé débouche finalement sur peu de choses : à la séance suivante, l'ordre du jour est prononcé<sup>1</sup>. Le choix du silence montre ici la profondeur de la fracture entre tenants du libéralisme et de l'orthodoxie.

Ces divisions sont également perceptibles à l'échelle locale, parfois discrètement, parfois plus violemment. Dans la première situation, se retrouvent Montendre et Avallon. La réunion du diaconat de Montendre qui débouche sur l'envoi d'une pétition de soutien montre que la Société des intérêts généraux n'attire pas la sympathie de tous les diacres<sup>2</sup>. A Avallon, seuls deux diacres du consistoire local font une pétition dans le même sens<sup>3</sup>. Le consistoire le plus divisé par la question de la Société des intérêts généraux est sans conteste le consistoire local rochelais. Celui-ci ne se saisit de la question que près d'un mois après le vote favorable du consistoire général de la Rochelle. Les péripéties qui conduisent à la censure de la Société des intérêts généraux par le consistoire local illustrent les forces centrifuges agitant alors l'Église de la Rochelle. A la première séance, affirmant la supériorité du consistoire général sur le consistoire particulier, Delmas rappelle que le premier de ces corps a déjà tranché en faveur de l'approbation de la Société des intérêts généraux : lui et Eugène Meyer se refusent donc à participer à une délibération condamnant indirectement la position défendue par le consistoire général. Delmas quitte donc l'assemblée et ne se présente pas aux séances ultérieures dans lequel est défini le texte envoyé au comité dirigeant la Société des intérêts généraux : après avoir rappelé qu'il approuve le but poursuivi par la Société, le consistoire local se désole du « système d'exclusisme (sic) » qui guide le comité et refuse donc son adhésion<sup>4</sup>. Ailleurs, l'hostilité du corps peut s'exprimer de manière plus mesurée : la séance au cours de laquelle le consistoire local de Rochefort discute de la Société des intérêts généraux dénote l'hostilité larvée de ce corps à la « pomme de discorde » que représente le programme de cette société<sup>5</sup>.

Les prémisses des luttes entre orthodoxes et libéraux sont visibles aussi dans le destin des « conférences pastorales de l'Ouest ».

En effet, pour pallier l'absence de synodes et de regroupements dépassant la circonscription consistoriale, un moyen utilisé avec quelque efficacité est la conférence pastorale. L'initiative de Samuel Vincent en 1829, à l'origine limitée au département du Gard et progressivement élargie au Midi, imitée à Paris en 1834<sup>6</sup>, touche le centre-ouest apparemment en 1837. Les 23 et 24 novembre, se tiennent à Royan « les conférences pastorales de l'Ouest », en présence de dix pasteurs de la Charente-Inférieure et des départements limitrophes. Les sujets en discussion concernent avant tout les pasteurs et la célébration du culte : les présents sont unanimes pour adopter, dans le culte public, la lecture de la Bible par le pasteur lui-même et ne plus confier la tâche à un lecteur. Est également discutée la possibilité de faire éditer un recueil de sermons destinés à être lus en l'absence du pasteur. Enfin, tous adhèrent aux principes de la Société chrétienne protestante de Bordeaux née deux ans plus tôt<sup>7</sup>. Cette conférence qui donne lieu à une prédication publique scandalise le clergé catholique<sup>8</sup>. Le recueil de sermons est édité dès l'année suivante : la couleur orthodoxe est nettement prononcée. S'y retrouve la production d'une minorité de pasteurs du département : Louis Delmas, Zacharie Bonnard, Jean-Pierre Lafon,

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séances des 30 juin et 3 novembre 1842.

<sup>2</sup> Deux diacres s'abstiennent. Cf. BPF, Ms 1619/I-1. Séance du 14 juin 1842.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séance du 4 août 1842.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire particulier (1824-1872). Séances des 22, 25 et 27 juin 1842.

<sup>5</sup> ADCM, 70 J 1. Registre n° 1. Séance du 23 mai 1842.

<sup>6</sup> Cf. HARISMENDY Patrick, *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 47-50.

<sup>7</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> série, t. 6, 27 janvier 1838, n° 2, p. 14-15.

<sup>8</sup> *L'Ami de la Religion*, t. 95, 13 janvier 1838, n° 2915, p. 87-88 ; THIBAUD Eutrope-Léon, *Lettres sur le protestantisme ou réponse de M. l'abbé Thibaud, curé de la cathédrale de la Rochelle, à la brochure de M. Cambon, ministre protestant à Maronnes, précédée des lettres qui ont ouvert la controverse, avec un grand nombre de notes explicatives*, La Rochelle, impr. F. Boutet, suc. d'Et. Pavie, 1839, volume 2, p. 95.

Paul-Ferdinand Martin-Dupont et Gustave Cambon. Des textes des pasteurs Martin père et fils, d'André Vermeil illustrent le pôle bordelais, Bourchenin, de Lezay, le Poitou. Le recueil comporte même deux sermons du pasteur Dadre, de Lagorce, en Ardèche<sup>1</sup>. L'esprit animant l'ouvrage est loué par les *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>2</sup>. Pour la Charente-Inférieure, la liste des participants au recueil témoigne de plusieurs tendances : les pasteurs sensibles aux thèses évangéliques sont alors très minoritaires et se retrouvent dans les deux consistoriales atlantiques, la Rochelle et la Tremblade. L'usage des conférences pastorales, désormais introduit, se pérennise. Semble s'observer une alternance entre les consistoriales pour la tenue de ces réunions. En 1839, elles ont lieu à Saintes<sup>3</sup>. En 1840, il s'en tient à Jarnac, en Charente<sup>4</sup>. L'année suivante, c'est en Charente-Inférieure à Cozes, en présence de quinze pasteurs. Selon le *Catholique apostolique et non romain*, les principales matières traitées seraient « Le droit d'examen, dans ses rapports avec l'unité de l'Eglise » et « Qu'est-ce que la conversion<sup>5</sup> ? ». Un autre sujet, suscitant plus de débats, est également abordé : les droits respectifs du pasteur et du consistoire pour savoir qui a accès à la chaire de l'Eglise. La moitié des pasteurs présents, les orthodoxes, auraient opté, en faveur de l'affirmation de leurs droits contre ceux du consistoire<sup>6</sup>. Cette division transparait naturellement en 1842 à propos de la Société des intérêts généraux du protestantisme français et de l'exclusion des libéraux de son comité directeur : sur les douze pasteurs présents à Marennes, un refuse d'adhérer à ladite société et deux autres blâment le refus de celle-ci d'admettre en sein « tous les pasteurs français, nationaux et non nationaux<sup>7</sup> ».

Le principe des conférences semble cependant acquis et rencontre le succès : il y a seize pasteurs présents aux conférences pastorales de l'Ouest tenues à Jarnac en 1843. Les deux Charentes dominent toujours avec dix pasteurs, le second pôle étant constitué par les Eglises des confins de la Dordogne et de la Gironde. Se réunissent encore ensemble des pasteurs des diverses tendances de l'Eglise réformée : sont présents aussi bien des tenants des thèses évangéliques – Cambon, Delmas, Lafon – que des pré-libéraux – Cruvellier ou Eugène Vermeil<sup>8</sup>. En 1844, les relations entre les deux groupes se détériorent : en mars, lors des conférences pastorales tenues à Royan à l'occasion de l'inauguration du temple, Jean Vincens se félicite de l'harmonie qui se déploie dans ce qui, pour lui, est l'exemple même d'« une assemblée de frères se consultant et s'éclairant mutuellement<sup>9</sup> ». A l'automne, les pasteurs présents aux conférences pastorales de l'Ouest de Pons se divisent sur l'imposition des mains à des laïcs « pieux et bien qualifiés » « lorsque les moyens ordinaires ne suffisent pas et que les ouvriers manquent à la moisson<sup>10</sup> ».

Au-delà de cette date, la presse réformée locale comme les *Archives du Christianisme du XIX<sup>e</sup> siècle* cessent de se faire l'écho des « conférences pastorales de l'Ouest » : leur marche parait définitivement rompue<sup>11</sup>. Elles doivent faire face à un double faisceau de difficultés. D'une part,

<sup>1</sup> *Sermons évangéliques, par plusieurs pasteurs de l'Eglise Réformée*, Marennes, J.S. Raissac, 1838, 381 p.

<sup>2</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 14 septembre 1839, n° 17, p. 149.

<sup>3</sup> ADCM, 16 J 80\*. Séance du 5 avril 1839.

<sup>4</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 22 août 1840, n° 16, p. 132.

<sup>5</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, octobre 1841, n° 10, p. 320-321.

<sup>6</sup> Cf. les allusions faites à ce débat dans : POUPOT Pierre, *La question protestante en France, en 1842. Lettre à M. Casimir, médecin, membre du consistoire de l'Eglise réformée de la Rochelle, avec une note en réponse à M. Juillerat, président du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris*, Montauban, Imp. J. Renous et comp., 1842, p. 4-5.

<sup>7</sup> *Le Catholique apostolique et non romain*, mai 1842, n° 5, p. 170. *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 11 juin 1842, n° 11, p. 95.

<sup>8</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> série, t. 11, 9 septembre 1843, n° 17, p. 176.

<sup>9</sup> *La Bonne Nouvelle. Journal religieux du Poitou*, 3<sup>e</sup> année, mars 1844, n° 3, p. 85.

<sup>10</sup> *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> série, t. 12, 9 novembre 1844, n° 21, p. 183 et 14 décembre 1844, n° 23, p. 211.

<sup>11</sup> Cf. également, BPF, Ms 1619/I-1\*. Séance du 19 septembre 1845 : les membres du consistoire local de Montendre « s'occupent des moyens à prendre pour que les conférences annoncées comme devant avoir lieu cette année dans les églises, ne soit pas empêchée ainsi qu'elle en est menacée (sic), décident à la majorité de 8 voix contre 7 que vu les

la réunion de pasteurs libéraux et orthodoxes est de moins en moins tenable, à un moment où les camps théologiques commencent à fermement se dessiner : forger une unité des Eglises au travers des réunions de leurs pasteurs s'avère donc sur ce point un échec. D'autre part, ici comme dans le reste de la France, les laïcs ne sont pas invités à participer à ces réunions. Cette exclusion est de plus en plus difficilement ressentie. Dès 1841, les laïcs de Cozes auraient souhaité participer aux conférences pastorales tenues dans ce petit bourg : ils font face à une fin de non-recevoir de la part des pasteurs<sup>1</sup>. Les discussions qui ont lieu en 1842 lors d'une séance du consistoire général de Saintes sont extrêmement significatives du divorce entre pasteurs et laïcs, les espérances synodales de ces derniers et le corporatisme des premiers :

« Le consistoire de Cozes ne doute pas que cette question ne soit résolue affirmativement, parce que, en aucun temps, il n'y a eu, dans l'église réformée de France, de réunions de pasteurs sans que les laïques y soient admis, témoin les colloques et les synodes. Une discussion s'engage à ce sujet. L'avis de presque tous les membres présents, est que les conférences pastorales ne sont, en aucune manière, comparables aux synodes et aux colloques, puisque ceux-ci prenaient des décisions qui faisaient loi dans les églises, tandis que les conférences n'ont point de caractère officiel. D'ailleurs les consistoires locaux sont entièrement libres de recevoir ou de ne pas recevoir M. les ministres ainsi réunis, puisque c'est sur la convocation du pasteur de la section qu'ont lieu les conférences. Le consistoire n'a donc aucune raison d'intervenir en pareille circonstance<sup>2</sup>. »

Ces prises de position et ces luttes pastorales sont le symptôme des divisions croissantes au sein des consistoires. Pour autant, des observateurs extérieurs aux affaires religieuses locales peuvent encore croire au début du Second Empire que les libéraux sont ici nettement majoritaires. Est symptomatique de ce relatif aveuglement le diagnostic du sous-préfet protestant de Marennes, Mila de Cabarieu, fraîchement arrivé dans sa circonscription, en 1853. Il estime en effet que « les trois consistoires qu'il renferme n'appartiennent pas à la nuance connue sous le nom de méthodiste<sup>3</sup> ».

Le choix du président du consistoire, significatif des camps en présence et de leur évolution respective, montre que le jugement de Mila de Cabarieu doit être très fortement nuancé. Sous le régime des Articles organiques de 1802, le choix se portait naturellement sur le pasteur le plus ancien de la consistoriale (art. 21). Sous l'empire du décret du 26 mars 1852, le président est désormais élu par les membres du consistoire (art. 3). Dans les Eglises consistoriales de Pons, de Marennes et de Royan, le choix se fait apparemment sans difficulté. Dans la première, les Eglises libérales sont majoritaires et le choix d'Hippolyte Feyne fils puis d'Eugène Barthe, c'est-à-dire les plus anciens pasteurs de la consistoriale, n'étonnent guère et témoignent de la perpétuation de l'esprit de la première législation sous le régime de la seconde. Dans les deux autres, le consistoire est composé exclusivement d'une seule tendance : libérale à Royan et orthodoxe à Marennes. Le cozillon Jean Barthe devient le président du consistoire royannais et le reste jusqu'à sa démission en 1869. A Marennes, le pasteur Cambon, alors en difficultés dans son Eglise, n'est point appelé à présider le consistoire : c'est une personnalité qui apparaît plus modérée, le pasteur de Nieulle, Amer Pelet, qui est choisi. Il reste en fonction jusqu'à sa disparition en 1891. Les deux autres consistoriales sont plus agitées. Le changement le plus brutal et le plus rapide s'observe à la Rochelle. L'élection du nouveau président est faite dès la première séance de 1853, en janvier. Les deux pasteurs rochelais, Delmas et Fau, s'abstiennent de voter. Le résultat est sans appel : dix voix pour le premier, quatre voix pour le second. A l'échelle consistoriale, c'est la reconnaissance de la prépondérance des évangéliques<sup>4</sup>. Le conseil presbytéral reste fidèle à Fau qui se maintient

---

démarches infructueuses faites dans ce but à leur pasteur, il sera adressé à M. le président du consistoire de la section la demande de vouloir bien convoquer les pasteurs du département et autre qu'il lui semblera, pour cette réunion fraternelle. »

<sup>1</sup> Arch. privées Jean Merzeau. Analyse des délibérations du consistoire et du conseil presbytéral de Cozes, séances des 22 août et 19 septembre 1841.

<sup>2</sup> ADCM, 16 J 77\*. Séance du 3 mai 1842.

<sup>3</sup> ADCM, 102 V 1. Rapport du sous-préfet de Marennes, 11 mai 1853.

<sup>4</sup> AERLR, registre du consistoire général (1853-1877). Séance du 28 janvier 1853.

dans la présidence de ce corps jusqu'à sa mort en 1856. Le basculement en faveur des orthodoxes à la Tremblade est plus tardif. Il est vrai que Jean-Philippe Dyvorne préside le consistoire depuis 1824. La radicalisation des deux camps et les conquêtes faites par les tenants de l'orthodoxie dans la région de la Tremblade mettent fin à cette entente lors du premier renouvellement consistorial opéré sous le Second Empire. Le 17 juillet 1856, les membres du consistoire général de la Tremblade se partagent, à égalité, entre évangéliques et libéraux. Au premier tour du scrutin, les premiers font choix, par six voix, de Jean-Pierre Lafon tandis que l'un d'entre eux désigne une personnalité plus remuante, Jean Vincens. Les sept autres membres, libéraux ou du moins fidèles à Dyvorne, choisissent ce dernier. Au second tour, Dyvorne remporte sept voix et son confrère trembladais autant. Après débat, le consistoire décide de soumettre la décision au Ministère de l'Instruction publique et des Cultes. A la fin de 1856, Jean-Pierre Lafon est agréé comme président du consistoire de la Tremblade<sup>1</sup>. Il ne quitte ce siège qu'un an avant sa disparition en 1882.

Le dernier consistoire à basculer d'un camp à l'autre est celui de Pons. En 1889, à Jonzac, le départ du pasteur Oriou pour Breloux (Deux-Sèvres) donne l'occasion aux conflits entre évangéliques et libéraux de se rallumer dans la consistoriale. Désormais, le conseil presbytéral de Jonzac paraît acquis à la cause orthodoxe : cette situation s'explique en grande partie par le renouvellement de ce corps<sup>2</sup>. Au cours des années 1880, sont intégrés des hommes nouveaux, plus jeunes, qui ne paraissent pas s'être intéressés au même degré que leurs aînés dans la carrière par les luttes ecclésiastiques. Lorsque la vacance du poste jonzacais est connue, les principaux artisans de la candidature orthodoxe qui emporte l'adhésion de l'Eglise paraissent être les derniers membres arrivés dans le conseil presbytéral<sup>3</sup>. En 1884-1887, l'arrivée de deux jeunes pasteurs plus conciliants à Saintes et à Pons – Abel Roufineau et Benjamin Robert – joua également en faveur de l'apaisement. Les relations d'amitié noués sur les bancs de la faculté de théologie de Paris entre le candidat évangélique, Samuel Cler, et Benjamin Robert ainsi que le caractère modéré de Cler font que les libéraux du consistoire, « fidèles au principe du vrai libéralisme, respectueux du choix fait par le conseil presbytéral de Jonzac au nom de l'Eglise », s'associent aux évangéliques pour accorder unanimement leurs suffrages à Samuel Cler<sup>4</sup>. Avec cette nomination, les pasteurs libéraux se trouvent désormais minoritaires dans la consistoriale de Pons et les représentants de l'Eglise de Jonzac votant désormais avec les évangéliques, les libéraux perdent ce consistoire aux élections suivantes, en 1892<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> ADCM, 16 J 107\*. Séances des 17 juillet et 30 décembre 1856.

<sup>2</sup> Cette recomposition se fait ainsi :

	1881	1883	1886	1889
Membres du conseil presbytéral	Bouyer Edouard			
	Lamaure Edouard			
	Gaillard Pierre			Gaillard Alcide
	Dupuy Edouard	Jeanneau François		
	Bardet Pierre	Rousseau Edouard	Caubet Alexandre	

<sup>3</sup> Il s'agit d'Alexandre Caubet et Alcide Gaillard tandis qu'Edouard Bouyer quitte le corps pour protester contre l'élection en question. BPF, Ms 1619/VII-33. Lettres d'Alexandre Caubet à Benjamin Robert, 25 mai et 5 juin 1889 et Ms 1619/VI-2\*. Séance du 29 juillet 1889.

<sup>4</sup> BPF, Ms 1619/VII-33. Lettres de Cler à Robert, 1<sup>er</sup> mai 1889 et du président du consistoire de Lusignan à Robert, 19 juillet 1889. BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 29 juillet 1889.

<sup>5</sup> BPF, Ms 1619/VI-2\*. Séance du 9 mai 1892.

## Annexe 31 : Les équilibres mathématiques entre orthodoxes et libéraux dans l'Eglise consistoriale de Pons.

## 1. La composition du consistoire de Pons.

	Chef-lieu	Délégué des conseils	Représentants des Eglises	Pasteurs	Libéraux	Orthodoxes
<i>Année 1853</i>						
Pons	5			1	6	
Jonzac		1	2	1	4	
Mortagne		1	2	1	4	
Saintes		1	1	1		3
<i>Consistoire</i>	<i>5</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>14</i>	<i>3</i>
<i>Année 1859</i>						
Pons	5			1	6	
Jonzac		1	1	1	3	
Mortagne		1	2	1	4	
Saintes		1	1	1		3
Saint-Jean-d'Angély		1	1	1		3
<i>Consistoire</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>13</i>	<i>6</i>
<i>Année 1865</i>						
Pons	5			1	6	
Jonzac		1	1	1	3	
Mortagne		1	1	1	3	
Saintes		1	1	1		3
Saint-Jean-d'Angély		1	1	1		3
Gémozac		1	1	1		3
<i>Consistoire</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>12</i>	<i>9</i>
<i>Année 1889</i>						
Pons	5			1	6	
Jonzac		1	1	1		3
Mortagne		1	1	1	3	
Saintes		1	1	1		3
Saint-Jean-d'Angély		1	1	1		3
Gémozac		1	1	1		3
<i>Consistoire</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>9</i>	<i>12</i>

## 2. La répartition des électeurs dans l'Eglise consistoriale de Pons en 1868.

Section	Paroisse			
Pas de section	Pons		39	
Mortagne	43	Mortagne	127	Paroisses libérales
Saint-Fort	84			
Jonzac	32	Jonzac	46	
Montendre	14			
Saintes	23	Saintes	32	
Migron	9			Paroisses orthodoxes
Saint-Jean-d'Angély	21	Saint-Jean-d'Angély	47	
Saint-Savinien	14			
Aulnay	12			
Pas de section	Gémozac		128	

Source : BPF, Ms 1619/VF2\*. Séance du 14 avril 1868. Les conditions électorales sont extrêmement restreintes puisque ne sont électeurs que les hommes de plus de trente ans.

Mode de lecture : la paroisse de Saint-Jean-d'Angély compte quarante-sept électeurs qui se répartissent comme suit dans les sections : vingt-un à Saint-Jean-d'Angély, quatorze à Saint-Savinien et douze à Aulnay.

**Annexe 32 : Trois figures importantes de l'Église réformée de Saintes.**

**Lucien des Mesnards (1809-1871).**



Coll. Marc Coester ; cliché Frédéric Morin.

**François-Mathurin Roufineau (1817-1903).**



Coll. famille Causse (Saintes) ; cliché communiqué par Catherine Alibert.

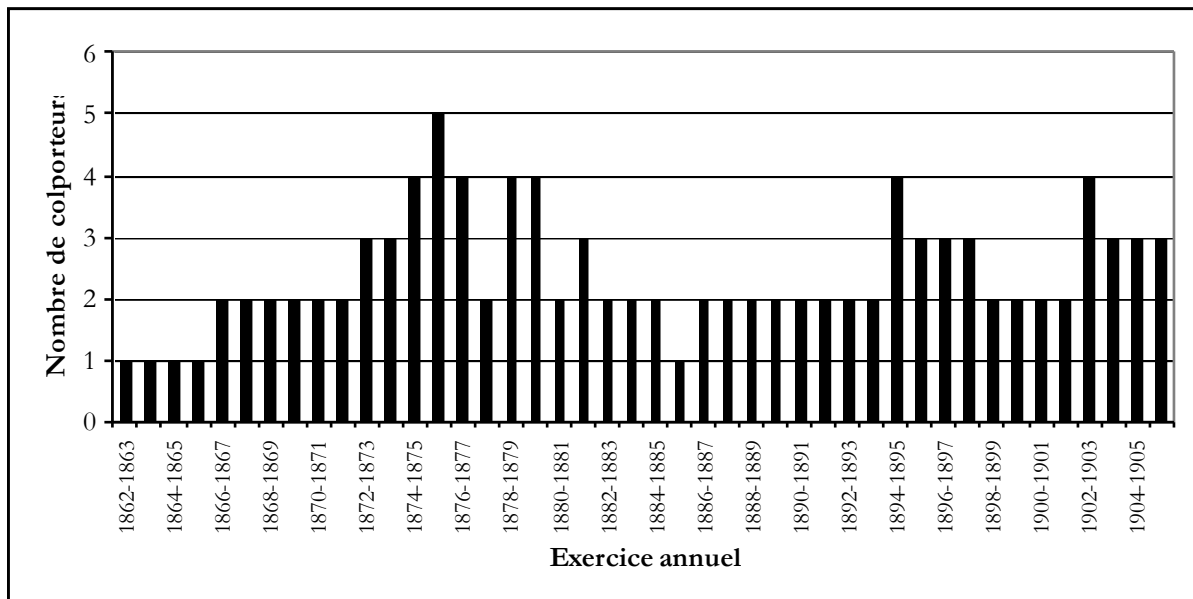


Abel Roufineau (1851-1917).



Coll. Eglise réformée de Saintes.

## Annexe 33 : Les colporteurs de la Société évangélique de Genève en Charente-Inférieure.



Source : rapports annuels de la SEG.

Note de lecture : la SEG ne présente pas dans ses rapports de tableau récapitulatif des colporteurs avant l'exercice 1862-1863. Ne sont ici comptés que les colporteurs apparaissant dans les tableaux statistiques de la SEG comme en activité en Charente-Inférieure. Il est probable que les colporteurs des départements voisins y furent également présents. La collection de la Bibliothèque du Protestantisme français est lacunaire après l'exercice 1905-1906.

### Annexe 34 : Une question vivement débattue, l'introduction des synodes officiels.

Le 23 mai 1879, le consistoire de la Rochelle examine la proposition du consistoire de Nantes de tenir un synode régional officiel pour la VI<sup>e</sup> circonscription. La proposition soulève ici de vives réticences, apparemment exclusivement politiques, elles témoignent de la volonté de la majorité du consistoire de refuser d'entériner, par un acte décisif, la rupture avec les libéraux.

Sont présents à la séance : le pasteur Gustave Good, président ; les pasteurs Nathan de Visme (la Rochelle), Jacques-Frédéric Cazalis (Rochefort), Théophile Delbart (île de Ré) ; Charles-Thomas-Auguste Leloir, délégué du conseil presbytéral de l'île de Ré ; Jean-Baptiste Martineaud et Edouard Bouscasse, représentants de l'île de Ré ; Nathanaël Lucien Villaret, représentant de Rochefort ; Eugène Meyer, Adolphe Larvet, Isidore Reynaud, Louis Meschinet de Richemond, membres du conseil presbytéral de la Rochelle.

Sont absents : Philippe Frédéric Korn et Edmond Marchegay représentants de Rochefort ; Jemmy Auguste Gillet, délégué du conseil presbytéral de Rochefort ; Jean-Louis Germain, membre du conseil presbytéral de la Rochelle et Benjamin Menand représentant de l'annexe de Marsilly.

« Cette lecture terminée, un membre expose que le consistoire n'est pas lié par sa précédente délibération que cependant les raisons données dans la séance du 28 mars conservent leur valeur. Or la demande du consistoire de Nantes est très sobre de motifs et la lettre d'envoi ne saurait suppléer au silence du document exprimant la pensée mûrie et délibérée en assemblée officielle. (...) Il y aurait donc des inconvénients à réunir en ce moment un synode provincial officiel qui n'aurait aucune autorité et qui d'ailleurs ne serait pas nommé par tous les consistoires de la circonscription. Ce synode officiel réclamerait contre la nomination de professeurs à la faculté protestante de théologie de Paris, sans que les consistoires aient été préalablement consultés, il s'élèverait contre le projet de reconstitution du conseil central donnant à ce corps imposé à notre Eglise par un décret qui a surpris cette Eglise une majorité de prétendus libéraux. Toutes ces réclamations seront faites légalement et efficacement par les consistoires qui réclameront en même temps avec les plus vives instances le couronnement de nos institutions légales et représentatives, le Synode général.

Un autre membre conteste les assertions de l'honorable préopinant, il estime qu'il y a des raisons nouvelles (...) pour demander la réunion d'un synode provincial. Les consistoires en groupant leurs délégués par région rendront un accord et une entente cordiale plus faciles. Les consistoires agissent isolément et cet isolement les affaiblit.

Il est répondu que pour obtenir une décision favorable du Gouvernement, les consistoires pourront davantage que des assemblées officielles. Tout ce qu'elles feront, les consistoires le feront également mais avec plus d'autorité.

Il est objecté par le préopinant que l'expérience du passé atteste l'insuccès des démarches isolées des consistoires. Le Synode officiel, émanation de ces corps officiels pourra plus pour hâter la convocation du synode général et traiter toutes les questions vitales qui intéressent nos églises. Les consistoires peuvent d'ailleurs renouveler leurs réclamations et simultanément se grouper par régions en synodes officiels. Ces assemblées des délégués de chaque circonscription synodale veilleront aux intérêts généraux de l'église, recrutement du corps pastoral, facultés de théologie, culte, liberté des réunions religieuses et toutes les questions qui s'imposent à nos préoccupations actuelles. Ce ne sera point un synode révolutionnaire, il ne prendra aucune résolution hâtive ni contraire aux règlements en vigueur, qui régissent nos rapports avec l'Etat. D'ailleurs le président du consistoire de la Rochelle s'est rendu à Paris et il doit en avoir rapporté de nouvelles lumières. Le conseil presbytéral de l'île de Ré dans des termes assez larges, a accepté l'idée de la réunion d'un Synode provincial officiel ou officiel.

Un autre membre ne comprend pas la nécessité d'un Synode provincial qui serait justement un corps électoral, il se demande pourquoi les consistoires ne pourraient pas élire directement leurs délégués au Synode général. Il est expliqué que le Synode provincial ou particulier est légal autant que le Synode général, et qu'il forme un anneau de la chaîne de nos assemblées traditionnelles délibérantes puisque notre ancienne organisation comprenait une hiérarchie de quatre corps électifs superposés, le consistoire, le colloque, le synode provincial et le synode national.

Un autre membre explique que la réunion du synode provincial officiel est extra-légale, car il y a 1 différence entre les conférences pastorales composées de pasteurs et d'anciens, bien

que le nombre des pasteurs y soit contrairement à la discipline (s'il s'agissait d'un corps officiel) très supérieur au nombre des anciens, et soumises d'ailleurs à l'autorisation préalable du moins en théorie, et les Synodes officieux, qui, sauf l'autorisation de l'Etat, prétendent à toutes les attributions des Synodes officiels.

Il est répondu qu'on ne saurait attendre l'unanimité des convocations des Synodes provinciaux pour se retenir dans notre circonscription. De l'avis de l'honorable opinant, il y a déjà près de la moitié des synodes provinciaux qui se sont réunis, ou, ajoute-t-il, qui sont près de se réunir.

On objecte que les délibérations excellentes d'ailleurs prises par ces assemblées sans mandat resteront sans sanction. Les consistoires peuvent faire ce que feront les synodes provinciaux.

Il est répondu qu'en admettant même que le Gouvernement refuse d'écouter les vœux de ces assemblées officieuses, les intérêts de l'Eglise pourraient y être traités utilement, les Synodes du désert ont exercé la plus utile influence sur la restauration de l'Eglise. Le Synode général officiel serait réclamé – selon le vœu du président de la République – par la généralité des églises groupées en synodes provinciaux, pour apporter plus d'ensemble dans leurs réclamations.

Il est objecté que l'époque actuelle paraît peu favorable pour soulever de pareilles questions. Le gouvernement est en lutte avec les prélats qui lui résistent et il poussera à la défense de ses droits jusqu'à la revendication plénière de ses attributions, devant toutes les juridictions. Cette situation impose aux protestants vis à vis de l'Etat une réserve toute particulière. Ils ne doivent pas même avoir l'apparence de sortir de la légalité.

On répond que les délégués des réunions officieuses ont été bien accueillis par le Président de la République qui les a reçus avec la plus grande courtoisie et que les délégations du parti dit libéral n'ont aucun caractère de régularité et qu'elles semblent néanmoins avoir été écoutées en plusieurs circonstances.

Il est objecté que les consistoires légaux peuvent se concerter pour faire avec ensemble les démarches et que la réunion convoquée officieusement à Paris de présidents de consistoires qui n'avaient pas eu le temps de consulter leurs consistoires à cause de leur départ précipité, montre que les mêmes frères qui nous invitent à nous réunir en assemblées provinciales officieuses reconnaissent l'autorité qui appartient aux seuls représentans des Consistoires.

On répond que pour s'entendre, il faut se réunir officieusement pour s'éclairer et se fortifier, que l'isolement affaiblit nos églises, que tous les groupes des délégations synodales officieuses demandant tous les mêmes choses acquerraient par cette union même une grande force morale, car enfin ils seront les élus, les émanations de consistoires légaux, et l'ancienne discipline reconnaissait la validité des délégations temporaires données pour siéger à un colloque ou à un synode par les consistoires. Nous avons bien des précédents à invoquer dans la voie des synodes officieux, et nous avons contre nous les prétendus libéraux qui n'invoquent le bras séculier que parce qu'ils conspirent la ruine de nos libertés ecclésiastiques et de notre autonomie. A la connaissance de l'honorable orateur, il n'y a eu jusqu'ici qu'un seul consistoire évangélique qui ne soit pas encore entré dans la voie des synodes officieux. Tous ceux qui ont marché en avant, sans regarder en arrière, nous donnent un exemple. C'est une question pressante.

Il est répondu d'une part que les prétendus libéraux protestans ne nous menacent d'une reconstruction du Conseil central avec majorité anti-évangélique que pour nous effrayer. Aucun acte n'est venu justifier ces appréhensions.

On cite d'autre part l'opinion d'un membre laïque autorisé de nos églises du Midi, l'un des secrétaires du Synode de 1872, membre de la commission de permanence du Synode qui estime que les Synodes officieux retarderaient la réunion du Synode officiel en paraissant le remplacer, que l'assemblée officieuse de 1848 n'a laissé aucune œuvre durable, que les orthodoxes prendraient la responsabilité de réaliser le schisme, attitude qui ne manquerait pas d'être invoquée contre eux, que les Synodes officieux risqueraient de diviser les orthodoxes, que la joie de nos adversaires ecclésiastiques en apprenant la réunion de synodes extra-légaux doit nous éclairer sur les dangers de cette voie, alors qu'ils prétendent rester eux et eux seuls dans la légalité en réclamant la reconstitution du Conseil central.

M. le Président invite alors un des membres qui avait jusqu'ici gardé le silence à faire connaître sa pensée. L'honorable membre regrette de n'avoir pu être éclairé de l'avis de son conseil presbytéral, un seul de ses collègues a pu l'accompagner, il ne peut donc émettre qu'une opinion personnelle. Au moment où il y a en présence deux opinions opposées appuyées l'une et l'autre par de sérieux arguments, non seulement les radicaux rationalistes mais les membres de l'Eglise séparée de l'Etat se félicitent des démarches que font les consistoires évangéliques pour avoir des réunions extra-légales, car ils y voient un acheminement des représentants des Eglises nationales officielles à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, que nous serons peut-être obligés de subir mais dont il serait imprudent de prendre l'initiative. Cette approbation de nos adversaires ecclésiastiques doit nous donner à réfléchir. De là une indécision bien légitime, des hésitations respectables. L'orateur ne peut indiquer ce qu'il convient de faire, il ne peut soutenir vigoureusement une opinion, et tracer avec précision une ligne de conduite, il s'abstient.

On répond que le consistoire ne doit pas se borner à être l'écho des conseils presbytéraux, qu'il y a là une preuve de l'utilité d'assemblées collectives dont les membres isolés peuvent s'éclairer alors mutuellement.

Le président fait remarquer que pour laisser à la discussion toute sa liberté, il n'a pas voulu communiquer plus tôt au consistoire la délibération du conseil presbytéral de la Rochelle qui n'avait pas la même conclusion que celle du conseil presbytéral de l'île de Ré.

Un autre membre comprend la défiance à l'égard des membres de l'Eglise libre sur ce terrain ecclésiastique qui est le seul terrain qui nous sépare d'eux, mais des défenseurs de notre Eglise nationale, le consistoire de Paris et tous les consistoires de cette circonscription synodale, des professeurs de nos facultés de théologie ont accepté l'idée de réunions officieuses des délégués synodaux.

Il est répondu que nos frères de Paris ne motivent pas suffisamment leur invitation, que pour se décider, il faut autre chose qu'une initiative locale, il faut des raisons pour convaincre la raison. Plusieurs membres prient le président qui est allé à Paris de faire connaître les lumières particulières qu'il en a rapportées.

M. le président répond qu'il est allé à Paris, en sa qualité de président, uniquement pour s'unir à ses collègues et protester contre les nominations illégales de professeurs de théologie à la faculté de Paris, le consistoire s'étant maintes fois montré jaloux du droit de présentation des professeurs aux facultés de théologie de notre communion, droit imprescriptible et légal. La brièveté de son séjour motivé par les devoirs de son ministère, ne lui a pas permis d'assister à une seule conférence pastorale. Quant à la réunion de la délégation, la question des synodes officieux a été introduite à la fin d'une séance très chargée, n'ayant pu consulter son consistoire sur ce point, il s'est abstenu, mais la majorité des présidents de consistoires réunis à Paris paraissait favorable à cette manifestation et estimait qu'il y avait lieu pour tous les orthodoxes de se réunir officieusement.

Un autre membre ajoute que la moindre démarche imprudente de notre part peut être surveillée et mal interprétée. Le président exprime le regret personnel qu'en hésitant à s'associer aux réunions officieuses des synodes provinciaux, le consistoire ne puisse donner dès aujourd'hui un témoignage de sympathie aux consistoires évangéliques entrés dans cette voie, et dont cependant il tient à ne jamais se séparer sur ce terrain de la fidélité.

On répond qu'on ne sait pas encore exactement dans quelle portion les consistoires évangéliques sont entrés dans cette voie, qu'il y aurait lieu de demander aux autres consistoires évangéliques s'ils ont voté pour la demande au gouvernement d'un synode officiel général et si cette démarche collective ne réussit pas, il y aura alors opportunité à examiner l'autre solution qui nous est proposée.

Un autre membre ajoute qu'il est incontestable que personne ne songe à se séparer de la tendance évangélique, que le faisceau doit toujours être étroitement serré et que l'union fait la force, mais nous pouvons attendre pour manifester notre avis, nous pouvons ajourner notre résolution jusqu'au moment où nous connaissons exactement l'opinion de la grande majorité des consistoires. Il faut agir en pleine connaissance de cause. La patience a été la force de nos pères.

Il est répondu que c'est l'ajournement, la temporisation qui ont été les causes de la difficulté de réunion du Synode national. Les délibérations isolées des consistoires sont arrivées

successivement au Ministère et on n'a pas connu la majorité aussi facilement qu'à la suite d'une démarche collective. Les groupements auront le résultat de diriger le mouvement des réclamations.

On répond que les consistoires peuvent et doivent réclamer directement.

Le Président regrette que le Consistoire de la Rochelle ne puisse dès à présent tendre la main à ceux qui vont en avant, mais que tout en reconnaissant que les partisans de la séparation de l'église et de l'Etat ont mis les premiers en avant la question des synodes officieux, le consistoire reste toujours libre de revenir sur cette question importante, quand il aura les éléments suffisants d'information. La question semblant épuisée, plusieurs membres demandent à passer au vote.

Un membre tient à expliquer la position de la question.

Le consistoire est-il d'avis de répondre dès à présent à la demande de convocation d'un synode provincial officieux ou d'une délégation officieuse régionale des consistoires de notre circonscription synodale ?

Un membre ajoute que le Synode provincial officieux étant sans autorité légale ne pourra investir d'une autorité qu'il ne possède pas les délégués qu'il nommerait à une assemblée générale également officieuse.

Il est expliqué avant que le vote ne soit ouvert que ceux qui votent pour l'affirmative voteront pour l'adhésion immédiate à la proposition et que ceux qui voteront pour la négative voteront uniquement l'ajournement et se réservent la plénitude de leur liberté d'appréciation sur l'opportunité des réunions proposées.

Le scrutin est alors ouvert, trois voix se prononcent pour l'affirmative et neuf votent l'ajournement. »

Source : AERLR, registre du consistoire général (1878-1906). Séance du 26 mai 1879.

### Annexe 35 : L'Eglise consistoriale de Royan dans les années 1870 vue par un orthodoxe.

Extrait d'un courrier adressé à Mettetal au moment où les évangéliques essaient de reprendre pied dans le consistoire de Royan grâce à la volonté ministérielle de faire appliquer les décisions du Synode de 1872, ce document offre un tableau d'ensemble de la situation de la consistoriale royannaise.

« (...) notre tâche est rude car nous avons à faire à de très puissants et très nombreux adversaires pour qui tous les moyens sont bons pour paralyser nos efforts journaliers, sans compter que nous rencontrons des populations mortes, indifférentes ou incrédules qu'on a façonnées de longue date, et qui se laissent gouverner pour les *pains* et les *poissons* ! (...) Il n'y a plus guère qu'un grand centre à entamer, qui est Vaux-St-Palais où règne le rationalisme le plus cru implanté et propagé pendant de longues années par M. Vermeil, frère du bienheureux Vermeil de Paris. (...) De toutes les communes de la Consistoriale pourvues de brochures synodales, c'est Royan qui se montre le plus rebelle à la vérité ; et c'est très-naturel, car j'ai, pauvre pygmée à lutter ici contre quatre pasteurs ennemis jurés qui me font une forte guerre, chacun à sa manière, sans compter M. Colani qui réapparaît de temps en temps ! Ces quatre pasteurs sont MM. Maffre, Vermeil et les frères Roller, oui celui qui s'intitule *orthodoxe*, aussi bien que son frère le *radical*. Car l'*orthodoxe* a écrit dans la *Revue Pressensé*, ce que vous savez, et le dimanche soir, on le voit *accompagner* dans la banlieue les pasteurs rationalistes qui vont combattre en chaire l'effet de ma brochure. M. Maffre, président du Consistoire (quoique abandonné *complètement* au spirituel par sa propre femme et pour le culte par sa belle-sœur, son beau-frère et sa jeune nièce rattachés complètement à nous de cœur et logeant dans sa maison). M. Maffre a une grande influence sur la population protestante *morte* d'ici, attendu qu'il en est le pasteur depuis 1848 ou 1850 ; qu'il y a baptisé, confirmé, marié la génération actuelle ; qu'à une foule de gens, il a rendu des services temporels et qu'ainsi plusieurs sont ses *obligés*. Il met aussi très adroitement à profit ses anciennes études d'avocat pour donner le change aux choses et aux faits, pour démolir et faire démolir sans que les masses s'en aperçoivent d'abord ; et c'est quand on est suffisamment *pris* dans ses filets, qu'alors il initie ouvertement ses adeptes à l'incrédulité effrayante cachée sous les *mots* religieux !! M. Maffre a donc un grand public *politique* et *matérialiste* à lui, qu'il retient, soit par la flatterie, soit par les *menaces*, comme cela m'est bien prouvé. Il va de maison en maison, lui et d'autres pasteurs radicaux ; il met sur pied ses anciens d'Eglise et fait travailler activement toute la *gent* féminine qui jette feu et flammes contre nous, en nous accusant des choses les plus noires ! Il paraît que notre brochure les exaspère (...). Je suis fondé à croire que cet Ecrit aura au moins conduit plus d'une moitié des 365 anciens électeurs de Royan à *s'abstenir* de se prononcer pour les radicaux, par des signatures, jusqu'à voir comment tourneront les événements et qu'on n'osera pas les maintenir *d'office* sur le registre, au cas où l'on fût forcé par le Gouvernement à produire une liste légale de radicalisme *positif*. Ce qui tient ainsi le monde en suspens et empêche qu'on se prononce ouvertement pour le radicalisme, c'est la crainte de se mettre peut-être *hors* de l'Eglise réformée et de *changer de Religion* aux yeux de la Loi ; selon l'avertissement que j'en ai donné dans l'*Adresse* de différents côtés l'on me dit : "Nous n'abandonnerons jamais le *temple* de nos pères, quel que soit le pasteur que l'Etat nous envoie" mais on n'a pas le courage moral de se décider par des signatures pour travailler au relèvement de la *foi* des pères dans la maison de Dieu... J'ai donc la conviction que, dès qu'un pasteur fidèle pourra prêcher de nouveau dans le *temple* il ramènera bientôt les masses égarées... Ce qui nous nuit ici beaucoup près du public indifférent ou formaliste, c'est notre culte *à part*, se pratiquant *forément* hors du temple officiel. On a mille peines à se figurer que nous soyons des enfants dévoués de l'Eglise nationale, et non des dissidents par principe et naturellement que les pasteurs radicaux qui ont allumé ce feu-là contre nous s'efforcent de l'attiser adroitement ! Quoiqu'il en soit, nous gagnons du terrain (...) : notre petit temple de Royan regorge de monde !

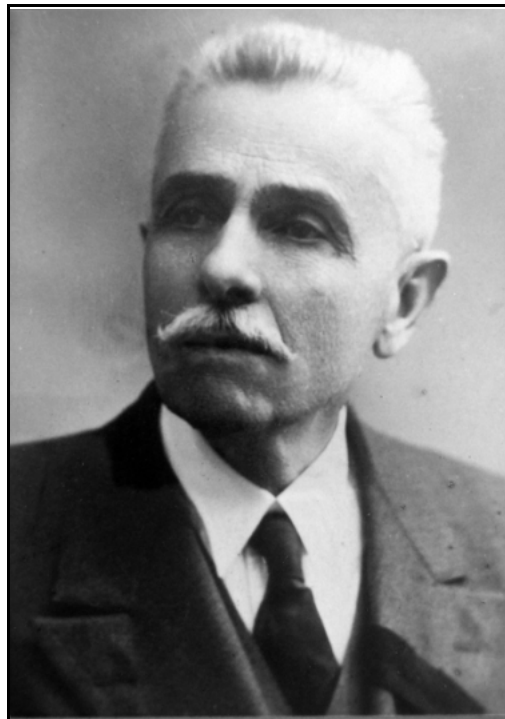
(...) Notre position dans cette grande Consistoriale est d'une haute importance mais aussi très exceptionnelle et horriblement difficile. Pour former nos registres électoraux et pour présider nos votes, nous n'avons malheureusement *aucun élément officiel* ; ni un seul temple, ni un seul pasteur orthodoxe, ni un seul membre, soit du consistoire, soit du conseil presbytéral : tout a été accaparé par les Radicaux et respire à plein leur funeste influence : les douze temples, les neuf pasteurs, le consistoire et les huit conseils presbytéraux ! »

Source : BPF, 3 Y 6/8. Lettre de Jean-Georges Curie à Frédéric Mettetal, 18 mars 1875.

Annexe 36 : Quelques figures de l'évangélisation de la fin du siècle.  
L'Eglise missionnaire de Barbezieux



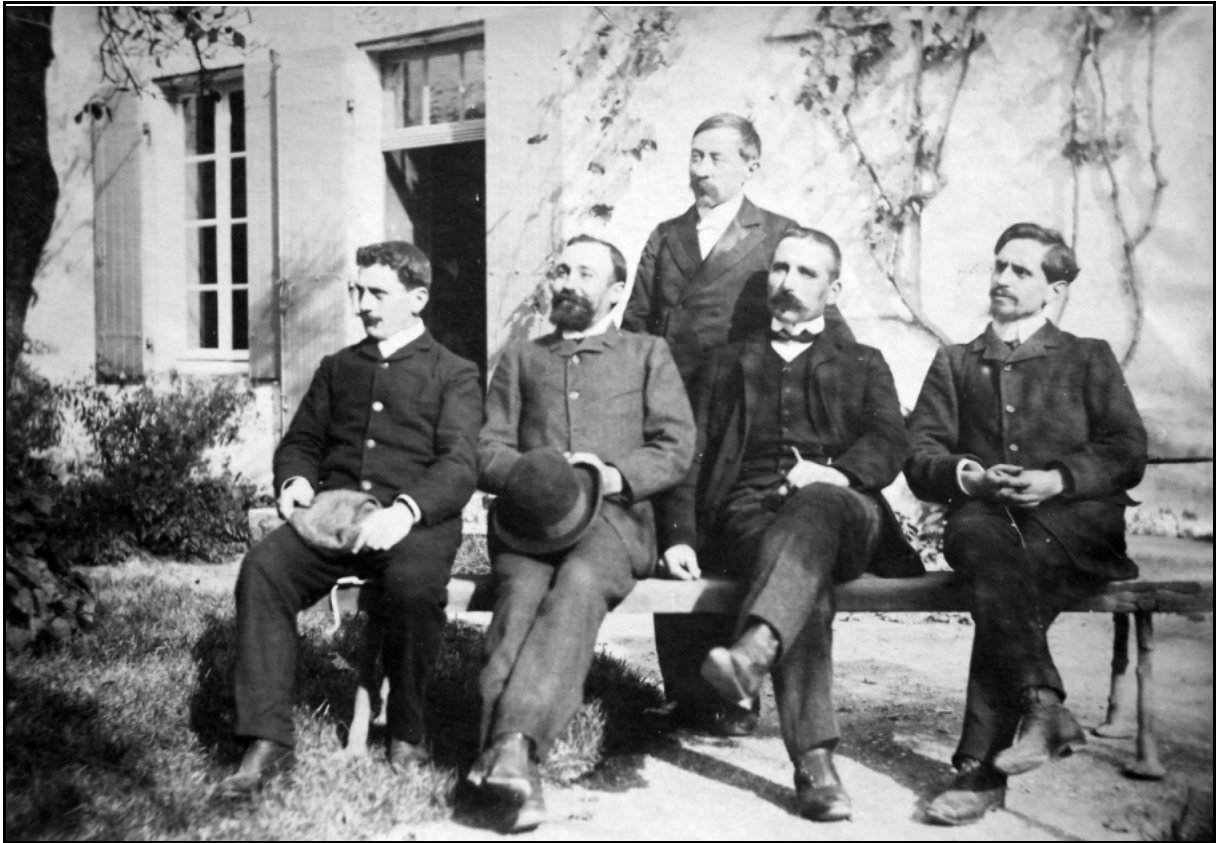
Théophile Duproix (1847-1933), pasteur de Barbezieux.



Emile Durand (1870-1950), pasteur de Mérignac.

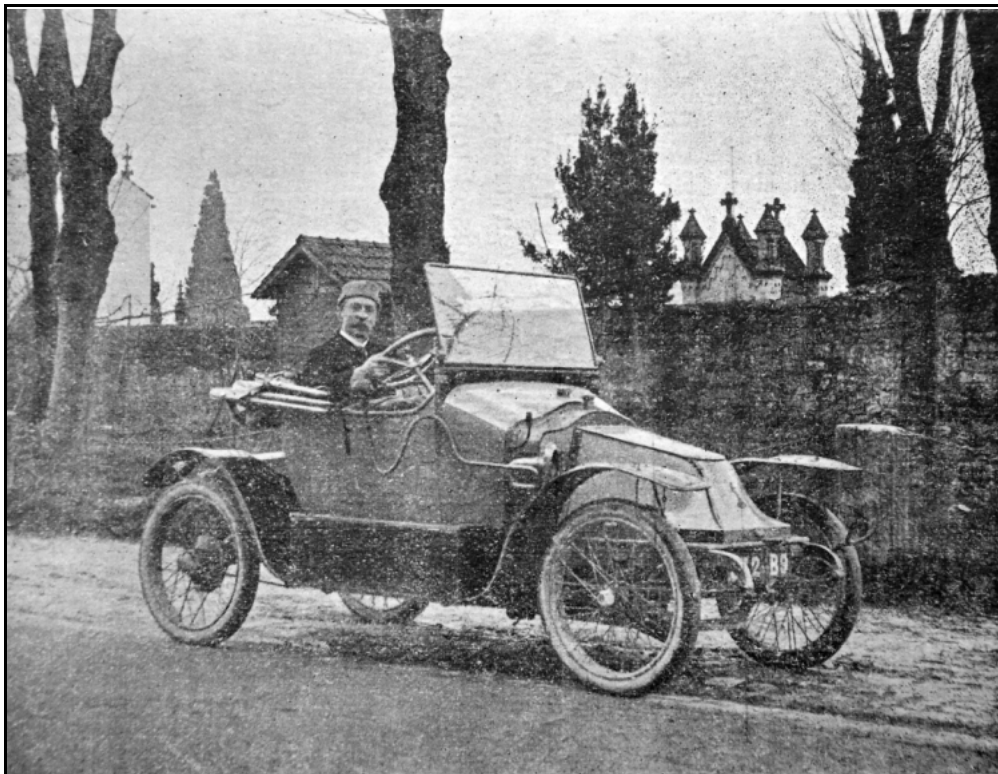
Sources : AEMB, presbytère de Barbezieux.

L'Œuvre de propagande évangélique de Pons.



Le pasteur Benjamin Robert et quelques-uns de ses collaborateurs : Benjamin Robert (debout) et assis, de gauche à droite : Philippe Massat, Henri Lourde, Alfred Martin et Henri Besset (vers 1905).

Source : ADCM, 16 J 96.



Une nouvelle technique au service de l'évangélisation : la voiture Clément-Bayard.

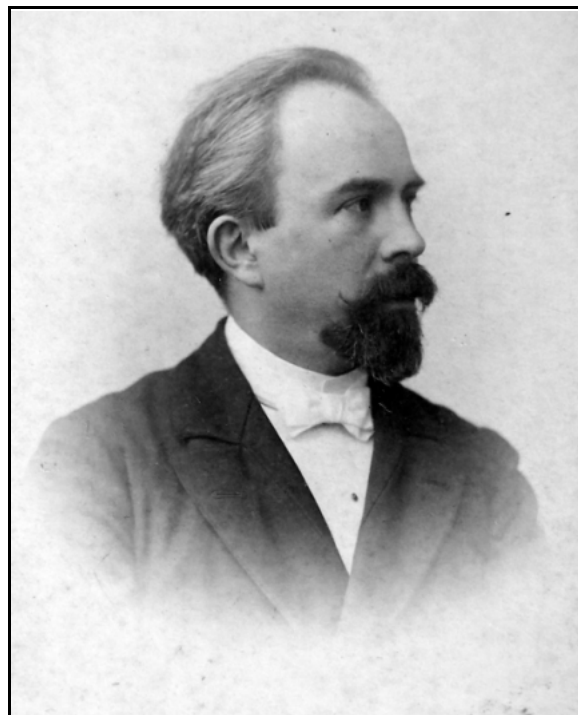
Source : *Œuvre de propagande évangélique de Pons. Bulletin gratuit*, 2<sup>e</sup> série, n° 21, avril 1914, p. 86.



Deux prêtres convertis au protestantisme.



Frédéric Bonhomme, le premier collaborateur de Benjamin Robert.



Corneloup, animateur du Puy-Haut (Echebrune).

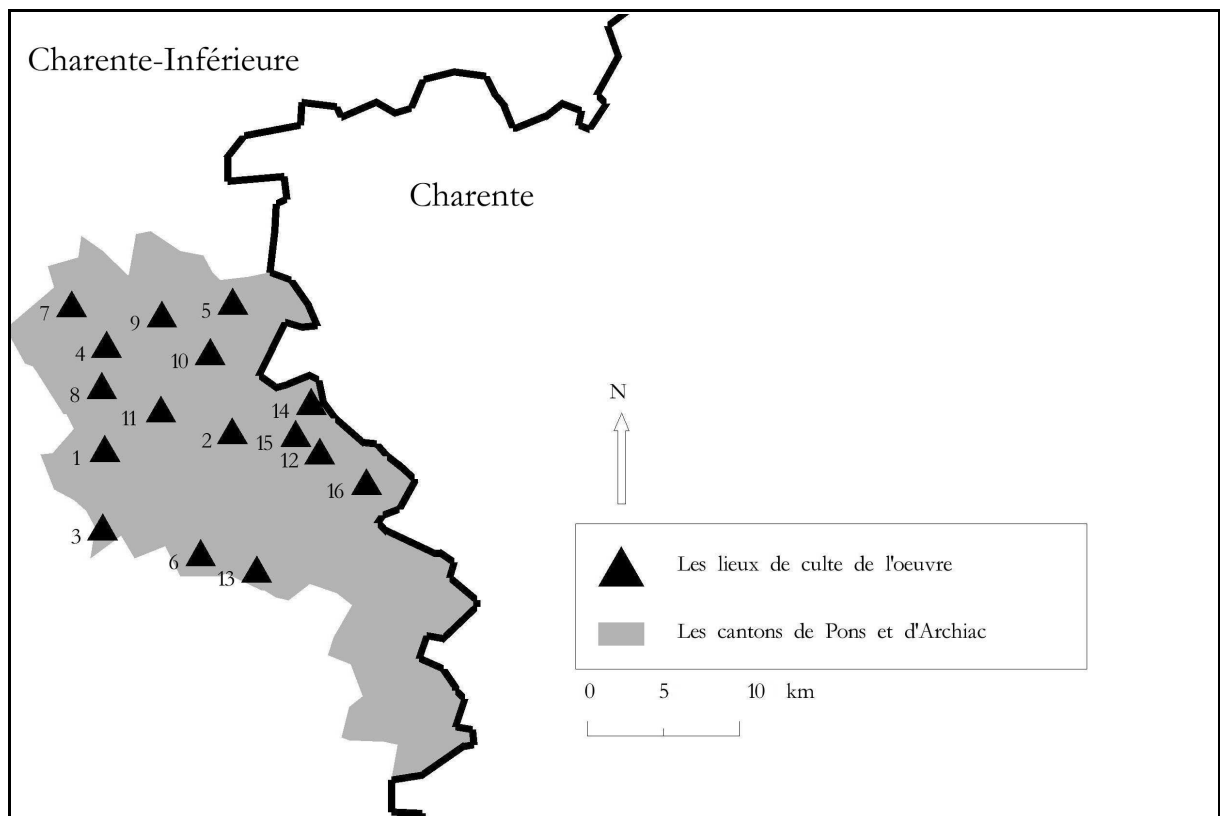
## Annexe 37 : L'Œuvre de propagande évangélique de Pons.

## 1. Les lieux de culte de 1895 à 1905.

Canton	1895	1897	1899	1901	1903	1905
Pons	Pons					
	Echebrune	Le Puy-Haut (Echebrune)				
		Belluire				
		Colombiers				
		Brives-sur-Charente				
		Marignac				
				Berneuil		Berneuil
				Saint-Léger		Saint-Léger
					Auvignac (Montils)	
					Virlet (Pérignac)	
					Bougneau	
Archiac	Saint-Martial-de-Co culet					
	Neulles					
	Celles					
	Lonzac					
			Chadon (Germignac)	Germignac		Chadon (Germignac)
Saint-Genis	Saint-Palais-de-Phiolin				Bribaudon (Saint-Palais)	
	Champagnolles					
Charente	Salles-d'Angles					
					Genté	

Source : BPF, T 970. Mode de lecture : en grisé sont représentées les années où ces lieux n'abritent pas de culte. Lorsqu'il s'agit d'un culte de hameau, la commune de rattachement est précisée entre parenthèses. Exemple : un culte protestant est célébré régulièrement, dans le canton de Saint-Genis, à Saint-Palais-de-Phiolin, de 1895 à 1901; à ce lieu succède un culte de hameau à Bribaudon, toujours à Saint-Palais, en 1903, avant de disparaître ensuite.

## 2. Les lieux de culte de l'Œuvre de Pons à la veille de la Séparation en Charente-Inférieure.



1 : Pons	5 : Brives-sur-Charente	9 : Auvignac (Montils)	13 : Neulles
2 : Le Puy-Haut (Echebrune)	6 : Marignac	10 : Virlet (Pérignac)	14 : Celles
3 : Belluire	7 : Berneuil	11 : Bougneau	15 : Lonzac
4 : Colombiers	8 : Saint-Léger	12 : Saint-Martial-de-Coculet	16 : Chadon (Germignac)

**Annexe 38 : Heurs et malheurs d'une œuvre d'évangélisation, les extensions saintongeaises de Saint-Aubin-de-Blaye.**

1. Une expansion sous le régime concordataire.

	Soubran	Le Ferrat		La Bergerie		Morisset		Beurlay
	Agent	Agent	Institutrice	Agent	Instituteur	Agent	Instituteur	Pasteur
1894	Costa	Russillon						
1895	Costa	Russillon		Ganguin				
1896	Costa	Russillon		Ganguin		X...		
1897	Costa	X...		Ganguin	Mexandeau	X...		
1898	Costa	Greffeuille	Mme Greffeuille	Basin	Mexandeau	<i>Paul Faïre</i>	Mlle Deraze	
1899	Costa	Greffeuille	Mme Greffeuille	Basin	Mexandeau	<i>Paul Faïre</i>	Mlle Deraze	
1900	Costa	X...	Mlle Pantet	Pantet	Mexandeau	<i>Paul Faïre</i>	Mlle Deraze	
1901	Costa	X...	Mlle Pantet	Pantet	Mexandeau	<i>Paul Faïre</i>	Mlle Deraze	
1902	<i>Costa</i>	X...		Pantet	Mexandeau	<i>Paul Faïre</i>	Mlle Deraze	<i>Biéler</i>
1903	X....	X....		Pantet	Mexandeau	<i>Paul Faïre</i>	Mlle Deraze	<i>Biéler</i>
1904	<i>Moscherob / Thoney</i>	X...		Pantet	Mexandeau	<i>Paul Faïre</i>	Mlle Deraze	<i>Biéler</i>
1905	<i>Thoney</i>	X...		Pantet	Mexandeau	<i>Paul Faïre</i>	Mlle Boyer	<i>Biéler</i>

Sources : BPF, T 989, rapports de l'œuvre de Saint-Aubin. En italique sont représentés les agents qui ont été consacrés pasteurs et en grisé les moments où les postes n'existent pas ou sont officiellement supprimés.

2. Les remises en cause aux lendemains de la Séparation.

	Ouvriers de l'œuvre			Postes subventionnés		
	Saint-Ciers-du-Taillon	Beurlay	La Bergerie	Soubran	La Bergerie	Morisset
	Agent	Agent	Instituteur	Agent	Agent	Agent
1906	Margot	<i>Biéler</i>	Mexandeau	<i>Thoney</i>	X...	<i>Paul Faïre</i>
1907	Margot	Autonome	Mexandeau	<i>Lourde</i>		<i>Paul Faïre</i>
1908	Margot	Autonome	Mexandeau	<i>Lourde</i>		Huichard
1909		Autonome	Mexandeau Mlle Guintard	<i>Lourde</i>	Margot	Crise du poste
1910		Autonome	Mexandeau	<i>Lourde</i>	Margot	Marsauche
1911		Autonome	Mexandeau	<i>Lourde</i>	<i>Margot</i>	Marsauche
1912		Autonome	Mexandeau		<i>Lourde</i>	
1913		Autonome	Mexandeau		<i>Lourde</i>	

Sources : BEO, 1900-1914 ; BPF, T 989, rapports de l'œuvre de Saint-Aubin ; AERS, synodes de la VI<sup>e</sup> circonscription. En italique sont représentés les agents qui ont été consacrés pasteurs et en grisé les moments où les postes n'existent pas ou sont officiellement supprimés.

**Annexe 39 : L'Armée du Salut vue par un pasteur réformé saintongeais.**

« L'ARMÉE DU SALUT.

Nous n'avions pas jusqu'à présent jugé nécessaire de parler de l'Armée du Salut, ne pouvant pas l'approuver et préférant ne pas être le premier à lui jeter la pierre. Le silence n'est plus aujourd'hui possible : le bruit qu'elle fait et qu'elle cherche à faire nous force de nous en occuper, aussi bien que l'étrange alliance qui a eu lieu à La Mothe-Saint-Héray entre elle et des représentants de Sociétés d'évangélisation, comme la Mission Intérieure et la Société de Genève, qui ont cependant pour principe de ne pas se mêler aux luttes ecclésiastiques.

Nous dirons franchement et librement ce que nous savons et ce que nous pensons, étant persuadés que c'est le seul moyen de préserver certains amis de dangereux entraînements. Nous n'entreprenons pas d'ailleurs une polémique : nous ne reviendrons pas sur le sujet, une fois que nous aurons dit notre opinion.

*L'Armée du Salut* est née en 1865, sous les auspices de M. Booth, qui en est encore l'âme et le chef suprême. Partant de l'idée que les règlements des Eglises nuisent à la vie religieuse au sein des masses, et qu'une volonté unique doit tout régir, il s'est fait attribuer cette autorité souveraine par une assemblée de ses adeptes, en 1872. Les pouvoirs les plus absolus, ainsi que tous les droits de l'Armée sont entre ses mains : toute propriété acquise par l'Armée est confiée à sa garde : il dispose des personnes et des biens avec l'autorité la plus absolue et sans le moindre contrôle.

M. Booth exercera ces fondions sa vie durant, et déposera avant sa mort, sous une enveloppe cachetée, le nom de son successeur qu'il choisira lui-même.

M. Booth a constitué son Eglise sur le modèle de l'armée anglaise, et ses « ordres et règlements », qui forment un gros volume, sont une imitation du règlement du général Wolseley pour ses troupes. Au-dessous du *général*, qui commande en maître absolu à toute l'armée, sont le *maréchal*, chargé de la direction d'un territoire (miss C. Booth administre à ce titre le continent : France, Suisse, Suède, etc.) ; le *chef d'état-major*, qui transmet les ordres du chef et le remplace ; le *colonel*, placé à la tête d'une division ; le *capitaine*, chef de station ; les *lieutenants*, *cadets*, *sergents*, etc. La qualité essentielle d'un salutiste étant l'obéissance passive, l'officier doit l'obtenir de ses subordonnés. Aussi rien n'est laissé à l'arbitraire ; tout acte, si futile soit-il en apparence, est réglé minutieusement. Depuis la forme du salut militaire jusqu'aux sentiments les plus intimes de l'âme, tout est prescrit d'avance : et chaque officier doit lire et relire ce code qui est, avec l'étude de la Bible et la lecture du journal *En Avant*, tout ce qu'on lui demande en fait de science.

Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les minuties de ce règlement qui s'occupe de la propreté, de la nourriture, du sommeil, de la mise, des questions financières (traité très complet sur la matière), ainsi que la manière d'attirer et de retenir les gens dans l'Armée. On sait toutes les excentricités que l'Armée se permet pour attirer l'attention : affiches originales, *hommes-sandwich*, processions avec accompagnement de musique, etc. Nous n'en dirons rien, d'autant plus que ces procédés britanniques sont généralement impraticables en France.

Les réunions publiques doivent être rendues à tout prix intéressantes. Il y faut des *résultats* visibles. Le chant y joue un grand rôle, et il n'y a rien à reprendre à cela, pourvu qu'on en fasse le moyen et non le but même de l'œuvre. Mais on cherche aussi à captiver l'attention par des témoignages. Les nouveaux convertis, les femmes, les enfants même sont pressés de parler. Si quelques jeunes sœurs hésitent, l'officier peut les contraindre, car personne n'exerce une influence plus puissante sur l'auditoire qu'une femme.

On sait que saint Paul a formellement condamné ce ministère de la parole exercé par des femmes, mais cela n'embarrasse pas les chefs de l'Armée du Salut qui se mettent au-dessus des enseignements de la Bible. N'a-t-on pas entendu Miss Booth, le jour même de son mariage, annoncer qu'elle ferait là-haut la leçon à saint Paul sur ce sujet : « Quand j'arriverai au ciel, la première chose que je ferai sera de demander une entrevue avec l'apôtre Paul. Je lui dirai : Vous avez écrit certaines choses sur les femmes avec un peu trop de précipitation, mais je vous ai compris ! »

Nous ne voulons pas insister sur le manque de respect pour la Parole de Dieu, dont fait preuve ici la grande prophétesse du Salutisme. Mais n'est-ce pas le cas de remarquer une fois de plus combien l'apôtre avait raison quand il engageait les femmes à se taire dans les assemblées de culte ?

Le peu d'espace dont nous disposons ne nous permet pas d'exposer en détail les principes et les procédés des salutistes. Nous sommes prêts d'ailleurs à reconnaître qu'ils ont conservé les traits essentiels, de la doctrine chrétienne et qu'ils peuvent donner de bons exemples de zèle et de piété. – Mais ce que nous avons dit suffira à montrer que nous ne saurions, ni comme chrétiens, ni comme protestants, nous allier à eux. Sans relever l'étrangeté de leurs procédés, qui peut être un moyen d'éloigner plus encore que d'attirer, nous ne saurions approuver un système qui a à sa base l'omnipotence d'un seul homme, comme dans le catholicisme, et qui emploie des moyens d'actions plus propres à agir sur les sens qu'à convertir les cœurs.

On nous faisait remarquer dernièrement à ce sujet qu'on fait figurer très souvent sur la plateforme des réunions salutistes beaucoup de jeunes filles et jamais des femmes âgées.

Que les chrétiens de nos églises de l'Ouest restent donc sur la réserve vis-à-vis de l'armée du Salut. Ce qu'elle a de bon n'est pas nouveau, et ce qu'elle a de nouveau n'est pas bon. »

Abel ROUFINEAU, « L'Armée du Salut », *Bulletin évangélique de l'Ouest*, 7 mai 1887, n° 9, p. 1-2.

**Annexe 40 : « Le commerce des huîtres tuera les Eglises de la presqu'île d'Arvert ». Les raisons d'un déclin paroissial selon un pasteur du début du XX<sup>e</sup> siècle.**

« Que dire de cette paroisse au début du XX<sup>e</sup> siècle ? Hélas ! bien qu'elle ait l'honneur d'être le chef-lieu consistorial, il faut reconnaître qu'elle a suivi le courant qui entraîne les Eglises vers l'indifférence. Nous ne jouissons pas encore d'un recul suffisant pour pouvoir juger d'une façon définitive et impartiale des causes de cette déchéance, et pourtant des hypothèses sont permises qui semblent de plus en plus plausibles.

A côté de cette poussée d'incrédulité qui a entraîné les esprits sous l'influence des théories matérialistes, illogiquement bâties sur les merveilles scientifiques du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a, à la Tremblade, des causes particulières de décadence religieuse. On nous a rapporté, dans la paroisse, cette parole prophétique du vieux M. Lafon : « Le commerce des huîtres tuera les Eglises de la presqu'île d'Arvert. » Cette parole, hélas ! se réalise de plus en plus pour la Tremblade. Malgré la fidélité de ses pasteurs, malgré l'action qu'auraient dû exercer les écoles confessionnelles, malgré les efforts de certains laïques pieux, le niveau de la piété baisse de plus en plus et le culte est de moins en moins fréquenté.

D'où vient que le commerce du pays ait cette influence néfaste ? C'est facile à comprendre. Tout d'abord, pour réussir en ostréiculture, il faut exercer le métier soi-même ; or, c'est une occupation très absorbante et qui ne contribue guère au développement spirituel de l'individu.

En second lieu, les malines – ou les grandes marées – ne respectent pas le dimanche ; et comme elles sont d'une importance capitale pour l'ostréiculture, les gens les mieux disposés se sentent parfois obligés de sacrifier leur culte à leur travail. Les expéditions d'huîtres se faisant d'ailleurs tous les jours sans distinction, les paroissiens peu zélés ont mille prétextes pour négliger le temple et le jour du Seigneur. Or, l'habitude devenant une seconde nature, ce qui était d'abord l'exception tend à devenir la règle.

Enfin, l'absence des écaillères, – femmes et jeunes filles de la paroisse, – qui vont vendre les huîtres au loin pendant 7 ou 8 mois de l'année, c'est la désorganisation des familles, ce qui est souvent fatal pour la moralité ; les hommes abandonnés à eux-mêmes, sont exposés à mille tentations, l'éducation des enfants en souffre et certaines jeunes filles rapportent des grandes villes un goût exagéré pour tout ce qui est luxe et frivolité.

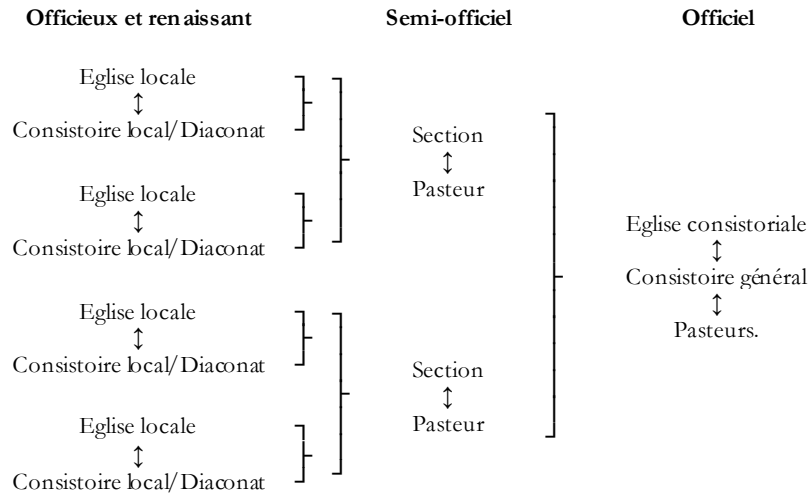
Si ces explications sont vraies, elles ne sont guère encourageantes. Heureusement que le mal n'est pas sans remède. Ainsi, il est évident que le progrès social va aboutir au maximum de repos possible pour les employés du chemin de fer, et, par suite, à la fermeture de la grande et de la petite vitesse. Ce sera la suppression forcée des emballages du dimanche et le repos dominical rendu plus facile. Il est probable aussi que l'institution des écaillères disparaîtra peu à peu, en présence de la concurrence ruineuse des autres marchands. Et puis, quand on étudie l'histoire dans ses grandes lignes, ne voit-on pas toujours des retours à la foi succédant aux périodes de scepticisme et de tiédeur ? Maintes fois le Christ a vaincu « le monde » et a détrôné la déesse Raison. Il en sera de même aujourd'hui ; et ceux qui seront restés fidèles à l'Evangile au milieu de la tourmente actuelle, auront l'honneur d'être les promoteurs ou les précurseurs du nouveau Réveil qui fera voler en éclats les théories creuses de l'incrédulité et qui couvrira de honte l'immoralité éhontée de notre époque.

Quels beaux jours on peut espérer encore après un passé si héroïque ! Que les protestants de la Tremblade mettent leur courage au service de la plus noble des causes, celle de l'Evangile, qu'ils consacrent au triomphe du bien leur esprit remuant et frondeur, qu'ils sentent la beauté de la parole célèbre : « C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien » (Jean VI-63), qu'ils se rendent compte que sans un amour sincère pour Dieu et pour son prochain on est infidèle à la vocation supérieure de l'humanité et alors cette Eglise pourra tracer dans l'avenir un sillon aussi lumineux que celui dont elle a laissé l'empreinte dans l'histoire du passé. »

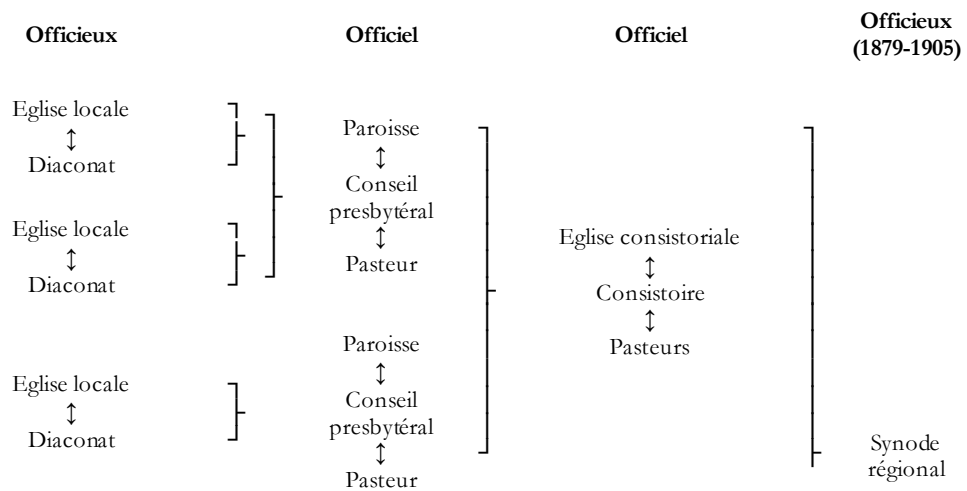
John BOST, *La Réforme à la Tremblade en Saintonge*, Saintes, Imprimerie A. Gay, 1904, p. 44-47.

**Annexe 41 : Hiérarchies administratives et spatiales des institutions ecclésiastiques réformées (1802-1914).**

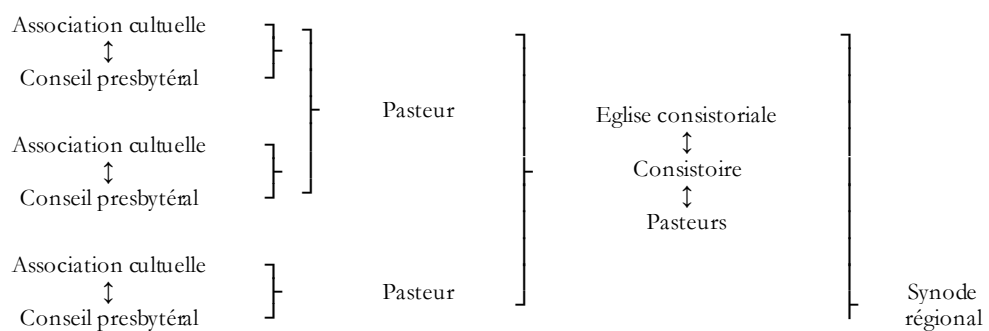
**1. De 1802 à 1852.**



**2. De 1852 à 1905.**



**3. Sous le régime de la séparation (1906-1914).**



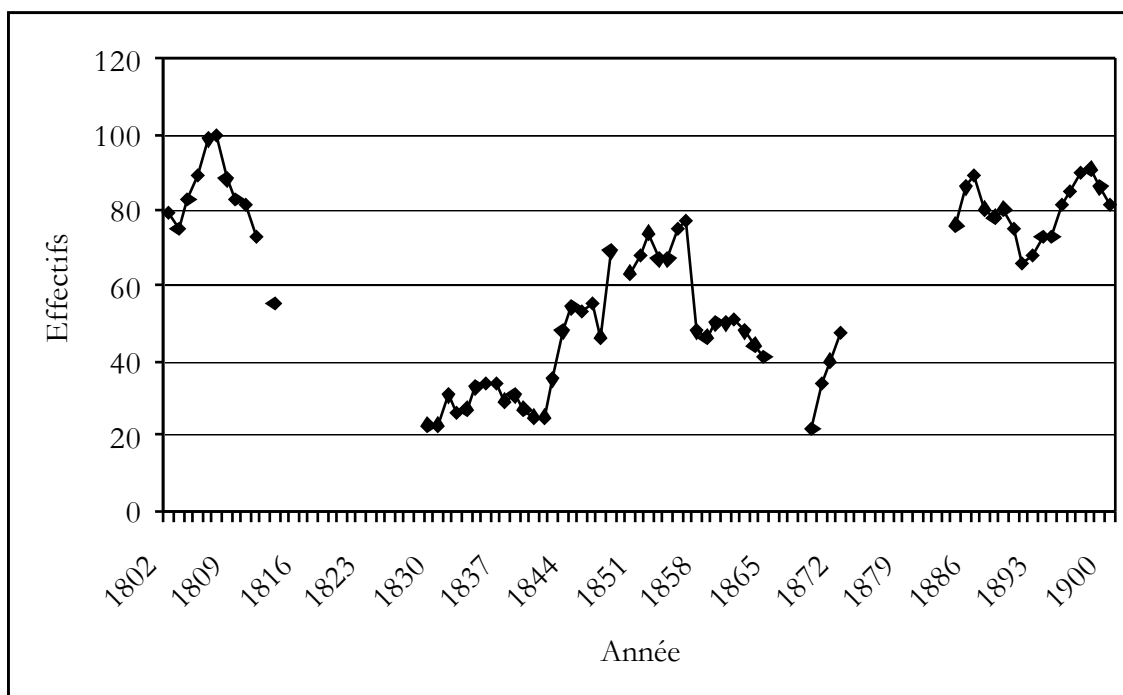
Les organigrammes ci-dessus présentent la situation théorique et modèle des différents cas de figure qu'il est possible de rencontrer au fil du XIX<sup>e</sup> siècle en Charente-Inférieure.

**Annexe 42 : Le recrutement des loges, approches statistiques.**

**1. L' Union parfaite de la Rochelle : une loge de ville moyenne.**

Années disponibles	Effectifs	Années disponibles	Effectifs	Années disponibles	Effectifs
1802	79	1841	25	1869	22
1803	75	1842	35	1870	34
1804	83	1843	48	1871	40
1805	89	1844	54	1872	47
1806	99	1845	53	1884	76
1807	100	1846	55	1885	86
1808	88	1847	46	1886	89
1809	83	1848	69	1887	80
1810	81	1850	63	1888	78
1811	73	1851	68	1889	80
1813	55	1852	74	1890	75
1829	23	1853	67	1891	66
1830	23	1854	67	1892	68
1831	31	1855	75	1893	73
1832	26	1856	77	1894	73
1833	27	1857	48	1895	81
1834	33	1858	46	1896	85
1835	34	1859	50	1897	90
1836	34	1860	50	1898	91
1837	29	1861	51	1899	86
1838	31	1862	48	1900	81
1839	27	1863	44		
1840	25	1864	41		

Source : BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 107 ; FM<sup>2</sup> 379 ; FM<sup>2</sup> 779.

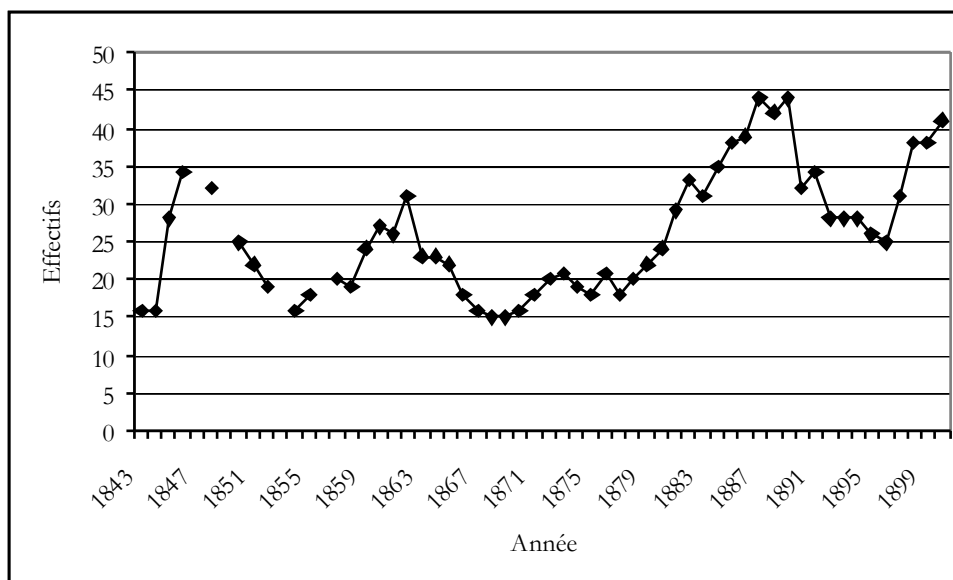




2. *L'Égalité régénérée* de Saint-Jean-d'Angély : une loge de petite ville solidement implantée.

Années disponibles	Effectifs	Années disponibles	Effectifs	Années disponibles	Effectifs
1843	16	1866	18	1885	38
1844	16	1867	16	1886	39
1845	28	1868	15	1887	44
1846	34	1869	15	1888	42
1848	32	1870	16	1889	44
1850	25	1871	18	1890	32
1851	22	1872	20	1891	34
1852	19	1873	21	1892	28
1854	16	1874	19	1893	28
1855	18	1875	18	1894	28
1857	20	1876	21	1895	26
1858	19	1877	18	1896	25
1859	24	1878	20	1897	31
1860	27	1879	22	1898	38
1861	26	1880	24	1899	38
1862	31	1881	29	1900	41
1863	23	1882	33		
1864	23	1883	31		
1865	22	1884	35		

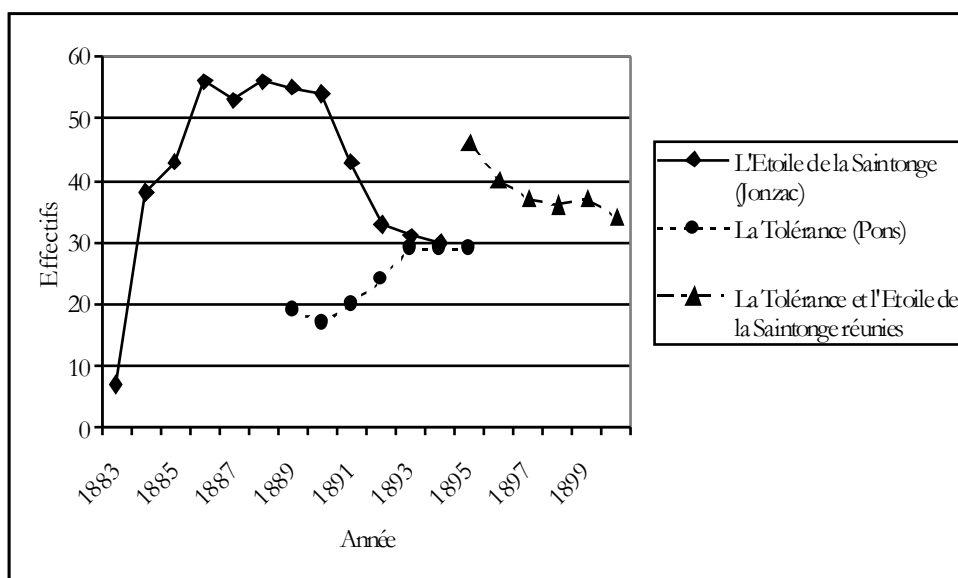
Source : BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 114 ; FM<sup>2</sup> 791.



### 3. La difficile implantation de la franc-maçonnerie dans les petites villes de la Saintonge méridionale.

Année	Effectifs de		
	L'Etoile de la Saintonge (Jonzac)	La Tolérance (Pons)	La Tolérance et l'Etoile de la Saintonge réunies (Pons)
1883	7		
1884	38		
1885	43		
1886	56		
1887	53		
1888	56		
1889	55	19	
1890	54	17	
1891	43	20	
1892	33	24	
1893	31	29	
1894	30	29	
1895		29	46
1896			40
1897			37
1898			36
1899			37
1900			34

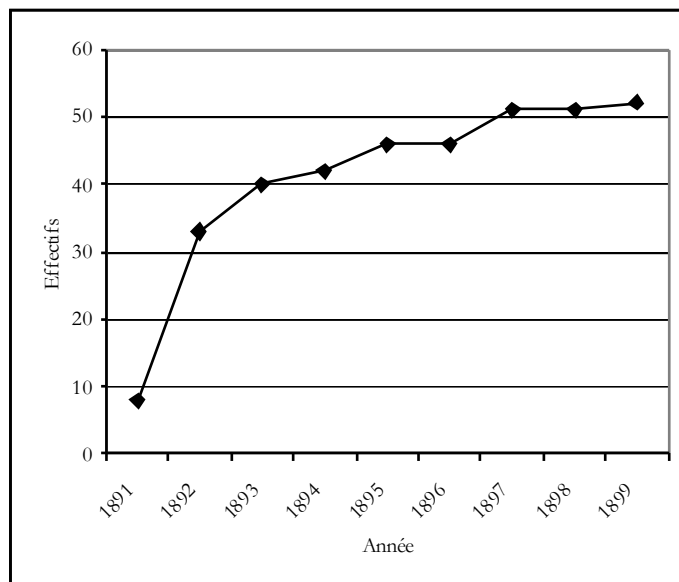
Source : BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 71 et Rés. FM<sup>2</sup> 103.



#### 4. L'essor d'une « tard-venue » : l'Union rétablie de Marennes.

Années disponibles	Effectifs	Années disponibles	Effectifs	Années disponibles	Effectifs
1891	8	1894	42	1897	51
1892	33	1895	46	1898	51
1893	40	1896	46	1899	52

Source : BNF, Rés. FM<sup>2</sup> 79.



#### Annexe 43 : Deux figures de la Libre Pensée de la Charente-Inférieure.

##### 1. Camille Magué (1826-1913).



Source : BOUCARD Jacques (dir.), *Ré, une terre à fleur d'eau*, Vouillé, Geste éditions, 1992, p. 57.

## 2. Pierre Jônain (1799-1884).



Source : MOUTARDE Eugène, *En marge du romantisme : un foyer intellectuel en Saintonge : Pierre Jônain, ses amis et ses correspondants, 1799-1884*, Bordeaux, 1928.

### Annexe 44 : Les statuts de la première société de libre pensée de la Charente-Inférieure.

LIBRE-PENSÉE DE L'ÎLE-DE-RE.

#### Statuts.

Art. 1<sup>er</sup>. — Par les soins des soussignés, Membres honoraires de la Société de la *Libre-Pensée* de Bruxelles, il est formé dans l'Île-de-Ré une Association temporaire du même nom, dont les membres, mettant hors de cause le sentiment et les actes religieux, se séparent des clergés jusqu'à réforme convenable.

Art. 2. — Pour manifester cette séparation, ils déclarent que leur intention est d'être enterrés civilement, et regardent comme un devoir d'assister au cortège funèbre de leurs co-signataires.

Art. 3. — L'Association possède un registre contenant la liste de ses adhérents ; mais elle n'a ni livres, ni journaux. Elle ne prononce pas de discours et ne fait pas de prosélytes. Elle se recrute de personnes dont l'opinion religieuse est formée d'avance.

Art. 4. — La Société répudie tout caractère secret. Elle n'impose aucune obligation à ses adeptes et leur laisse en entier la responsabilité de leurs actes.

Art. 5. — Aucune personne ne pourra être admise sans être majeure, présentée par un membre, et avoir pris connaissance des présents statuts. Une fois admise, elle signe sur le registre de la Société et doit aussitôt en prévenir ses plus proches.

Art. 6. — La liste des Sociétaires est affichée à l'intérieur chez un ou plusieurs d'entre eux.

Art. 7. — Si un Membre, se rétractant, retournerait au clergé avant la réforme de celui-ci, mention en sera faite sur le registre, et il ne pourrait plus rentrer dans la Société.

Art. 8. — Cette mention sera rédigée, datée et signée par deux Membres au moins.

Art. 9. — La Société n'a aucune espèce de réunions en dehors des convois funèbres.

Art. 10 et dernier. — Tous frais relatifs aux enterrements incombent à la charge des héritiers du défunt. Si la Société fait quelques dépenses, il y sera pourvu par des dons volontaires,

A la Flotte, le 11 juin 1864.

Les Membres fondateurs :  
Camille Magué.  
Sophie Magué, née Lem.

Chaque page est numérotée et contient les indications suivantes :

Nom. — Prénoms. — Age. — Profession. — Domicile. — Date d'admission. — Signature.

N.B. — A la fin du registre on a réservé un certain nombre de pages destinées à recevoir des notes relatives à la Société.

Source : *La Charente-Inférieure*, 7 juillet 1864, n° 54, p. 3.

#### Annexe 45 : La nébuleuse libre penseuse en Charente-Inférieure.

Localité	Canton	Titulature retrouvée	Période présumée d'existence	Sources hors ADCM, série M.
Aigrefeuille	Aigrefeuille	Libre-Pensée cantonale	1906-1907	SR.
Aytré*	La Rochelle	La Raison rurale	1902-1905	SR.
Ballon et Ciré d'Aunis	Aigrefeuille	« une vingtaine de libres-penseurs »	1913	ADLR, 3 F 4.
Beauvais-sur-Matha*	Matha	L'Emancipation sociale	1905-1914 (?)	LPC.
Bourcefranc	Marennes	?	1909	JM.
Breuil-la-Réorte	Surgères	« un comité de libres-penseurs »	1913	ADLR, 3 F 4.
Cercoux*	Montguyon	L'Emancipation	1907-1914 (?)	LPC; SR.
Châtelailon	La Rochelle	?	1905	SR.
Chermignac	Saintes	Groupe de Libre-Pensée	1911-1914 (?)	LPC.
Esnandes	La Rochelle	?	1910	
La Flotte*	Saint-Martin	La Libre pensée de l'île de Ré	1864-1914	CI, Ile de Ré, SR.
La Garde*	Montlieu	Libre Pensée de la Garde	1899-1914 (?)	LPC.
Gémozac	Gémozac	Libre Pensée gémozacaise	1908-1914 (?)	LPC.
Le Gua (Souhe)	Marennes	?	1907	JM.
Jonzac	Jonzac	Le Libre Penseur de Jonzac	1910-1914 (?)	LPC.
Loiré-sur-Nie	Aulnay	?	1904	ICI.
Marennes	Marennes	La Raison	1904-1914	JM.
Matha*	Matha	La Libre Pensée	1885-1914	FP; ADLR, 3 F 4.
Migron	Burie	La Libre Pensée	1900-1914	LPC.
Neuville-le Château*	Matha	Le Réveil fédéral	1909- ?	
Rochefort*	Rochefort	L'Avenir de la libre pensée des Travaillistes démocrates de Rochefort-sur-Mer	Début des années 1880	URR.
Rochefort II*	Rochefort	Société des Libres-Penseurs de Rochefort-sur-Mer	1895-1914	ADCM, 158 J 8; JM; NCO; SR.
La Rochelle*	La Rochelle	La Libre Pensée de la rochelle	1887-1914	SR; JM; LPC.
La Rochelle II	La Rochelle	L'Emancipation sociale	1911	SR.
Royan*	Royan	Société de la Libre Pensée de Royan	1909-1914	LPC; URRy.
Saint-Aigulin*	Montguyon	Lumière du XX <sup>e</sup> siècle	1907-1914 (?)	LPC; SR.
Saint-Jean-d'Angély*	Saint-Jean-d'Angély	Libres-Penseurs angériens	1895-1914	ICI; JM; SR.
Saint-Martin-de-Villeneuve	Couéron	?	1913	ADLR, 3 F 4.
Saint-Pierre-d'Amilly	Surgères	« une société de libre pensée »	1913	ADLR, 3 F 4.
Saintes*	Saintes	?	1883-1914	ICI; JM; LPC.
Surgères	Surgères	Groupement d'études sociales	1903	SR.
Tonnay-Boutonne*	Tonnay-Boutonne	Science et Raison	1903-1914 (?)	CSA; ADLR, 3 F 4.

\*: société ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture. Le point d'interrogation placée après la date de fin indique qu'il est probable que la société existe toujours à cette date.

Sources ayant permis de repérer l'existence de sociétés autorisées : ADCM, 6 M 7/1 ; 6 M 7/3 ; 6 M 7/7. Sigles de la presse : CI : *Charente-Inférieure* ; CSA : *Croix de Saintonge et d'Aunis* ; FP : *Franche Parole* ; ICI : *Indépendant de la Charente-Inférieure* ; JM : *Journal de Marennes* ; LPC : *Libre Penseur du Centre* ; NCO : *Nouveau Courrier de l'Ouest* ; SR : *Solidarité républicaine* ; URR : *Union républicaine de Rochefort* ; URRy : *Union républicaine de Royan*.

A l'exception des sociétés de Rochefort, Saintes et de la Rochelle dont la série M des Archives départementales conserve des traces pour l'entre-deux-guerres, nous ne savons pas ce que deviennent les autres sociétés apparemment vivantes en 1914.

Annexe 46 : « L'Avenir de la libre pensée des Travailleurs démocrates de Rochefort-sur-Mer », une libre-pensée radicale (1882).

« L'AVENIR DE LA LIBRE-PENSÉE DES TRAVAILLEURS DÉMOCRATES.

[3] REGLEMENT.

—  
CHAPITRE PREMIER.  
DE L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER. – Une Société est formée sous le titre : **l'Avenir de la libre-pensée des Travailleurs démocrates de Rochefort-sur-Mer**.

Le but de cette association est de protéger la "Liberté de conscience" de chacun de ses membres contre les attentats et les manœuvres de la superstition et du fanatisme ; de donner un caractère solennel et absolument *civil* aux trois grands actes de la vie : La Naissance, le Mariage et la Mort.

ART. 2. – La Société est ouverte à toute personne honorable, quelle que soit d'ailleurs l'opinion philosophique qu'elle professe.

Toutefois, il est et demeure bien entendu que le but principal de la "Société" étant la résistance active contre toute *religion surnaturelle*, ses Membres déclarent ne reconnaître aucun dogme, aucune religion. Elle devra donc les soustraire à toute influence religieuse.

ART. 3. – La Société se compose de toutes les personnes honorables et majeures, sans distinction de sexe ni d'origine, qui ont adhéré ou qui adhéreront aux présents statuts, et qui, après un rapport favorable de la commission, auront été admises en séance du Conseil. Chaque candidat devra être présenté par deux sociétaires au moins.

Toutefois les enfants des Sociétaires pourront faire partie de la Société, sous la tutelle de leurs parents jusqu'à l'âge de 21 ans, où ils seront reconnus sociétaires de droit. Ce ne sera qu'alors qu'ils auront voix délibérative.

[4] ART. 4. – **Adhérents**. – Chaque citoyen adhérent à la Société devra déposer aux archives une déclaration ainsi conçue :

*"Je soussigné nom, prénoms  
déclare vouloir être enterré civilement et je charge mes frères de la Libre Pensée (noms et domicile des exécuteurs testamentaires) de faire exécuter ma ferme volonté envers et contre tous."*

Le double de cette déclaration sera fait sur un livre affecté à cet usage. Il sera, autant que possible, comme l'original, écrit de la main du signataire. L'original, déposé aux archives, devra être fait sur papier timbré.

ART. 5. – Ces préliminaires accomplis, l'adhérent sera admis définitivement en assemblée générale et sera, dès sa nomination, pourvu du livret contenant les statuts complets de la "Société".

ART. 6. – **Bureau**. – La Société est administrée par un bureau élu par les Sociétaires en assemblée générale.

Ce bureau est ainsi composé :

Un Président ; un Vice-président ; un Trésorier ; un Secrétaire ; trois Commissaires ; deux Assesseurs ; un Archiviste et de trois commissaires chargés de faire les achats et formant ainsi une commission spéciale des achats.

Le bureau est renouvelé tous les six mois, tous les Membres en sont rééligibles.

ART. 7. – **Président.** – Le Président dirige les séances, met les propositions aux voix en les élucidant. Il a le droit de les défendre ou de les attaquer avant que le vote soit ouvert. Il signe tous les procès-verbaux ainsi que les bons à toucher chez le trésorier. Il doit veiller à la conservation du matériel de la Société, à la bonne tenue des archives et de la comptabilité. La vérification de tous les comptes, de tous les achats est strictement obligatoire pour lui.

La police des assemblées est entre ses mains ; il peut donner ou refuser la parole, rappeler à l'ordre selon le cas et prononcer l'application de toutes pénalités édictées dans les présents statuts, après l'avis du bureau. Il fait exécuter le règlement et toutes les décisions de l'Assemblée. Il reçoit toutes les communications intéressant la Société, leur donne la suite qu'elles comportent dans l'intérêt social et rend compte de sa gestion à chaque séance, sans qu'il soit besoin de l'interpeller à ce sujet.

ART. 8. – **Vice-Président.** – Le Vice-Président remplace le Président ou le supplée, le cas échéant, et alors, il en a toutes les attributions. D'une façon permanente et toute particulière, il veille [5] au bon ordre et à la discipline dans la Société. Il seconde le Président pour exercer un contrôle efficace sur tout ce qui intéresse la Société.

ART. 9. – **Secrétaire.** – Le Secrétaire rédige les procès-verbaux de concert avec le Président et les Assesseurs sous le contrôle de la Société. Il doit le concours de sa plume et de son érudition pour aider le bureau à administrer la Société. Il remet à l'archiviste toutes les pièces concernant la Libre-Pensée et ne garde par devers lui que les écritures du courant mensuel. Les soins de la correspondance lui incombent sous le Seing du Président. Il fait la lecture devant le bureau assemblé et devant toute réunion générale, sur l'invitation du Président, des Statuts ou de la correspondance. Il tient le registre matricule à jour et y apporte les modifications que le mouvement du personnel peut entraîner.

Au cas où ses travaux atteindraient une extension capable d'absorber une portion de son temps pouvant préjudicier à ses intérêts, il pourra réclamer un aide ; dans ce cas le bureau pourra demander à l'assemblée générale qu'il lui soit voté une indemnité déterminée.

ART. 10. – **Trésorier.** – Le Trésorier reçoit les fonds de la Société. Il tient la comptabilité de ces fonds et en opère le placement selon les décisions de l'Assemblée. Il ne garde en mains que les sommes dont la Société juge à propos de lui confier le dépôt.

Il ne peut se dessaisir d'aucune somme sans un mandat signé du Président et d'un assesseur au moins. Ce mandat autorise les débours et n'exempte pas du reçu celui qui reçoit la somme dont il doit rigoureusement donner quittance au trésorier.

Au cas où la Société disposerait de tout ou partie de ses fonds, soit pour les placer, soit pour tout autre motif, à première réquisition, le trésorier doit s'en dessaisir au vu d'un mandat régulier signé de tout le bureau et de deux membres de la Société au moins ; toutefois ce mandat exceptionnel ne peut être ordonné ni fourni pour les dépenses courantes, mais seulement pour les cas de fortes dépenses ou de placements de fonds ou de suspicion.

Tous les six mois, il présente ses livres à jour et fait connaître la situation de sa caisse à la Société assemblée.

Les Sociétaires ont le droit de se faire présenter les livres du trésorier qui ne peut se refuser à les communiquer. Cependant si le trésorier le désire, cette communication ne pourra être exigée qu'en présence du Président ou du bureau assemblé.

ART. 11. – **Assesseurs.** – Les assesseurs prennent place au bureau des Assemblées avec le Président, Vice-Président et les autres Membres du bureau. Ils sont placés l'un à droite et l'autre [6] à gauche du Président à qui ils doivent conseil et appui pour les débats ou pour les questions d'administration.

Les assesseurs doivent aider le trésorier dans ses opérations financières, contrôler et parapher les versements faits à sa caisse par les Commissaires ; contrôler et vérifier les notes des Commissaires sur la rentrée des cotisations.

Tous les semestres, ils vérifient les comptes et la caisse du trésorier ; ils en certifient l'exactitude et adressent au bureau les observations qu'ils jugent convenables.

ART. 12. – **Archiviste.** – L'archiviste est chargé des archives de la Société, il en tient un registre catalogue où sont inscrites les entrées et les sorties de chaque document qu'il reçoit du secrétaire à qui il en délivre un reçu. Les objets confiés à sa garde ne peuvent être remis à qui que ce soit sans un ordre écrit signé du Président. Les Sociétaires seuls ont le droit de consulter les archives, mais l'archiviste ne doit jamais, sous aucun prétexte se dessaisir des originaux.

ART. 13. – **Commissaires.** – Les Commissaires sont chargés de la distribution des convocations ; ils reçoivent les cotisations des sociétaires et les remettent au trésorier sous le contrôle des assesseurs. Ils veillent au bon ordre dans les assemblées, dans les fêtes ou cérémonies. Pour les convocations générales des assemblées, chaque commissaire convoque sa section ; mais pour une fête ou une cérémonie, le commissaire de la section sur laquelle la Société est appelée à prêter son concours est délégué d'office pour faire toutes démarches et prévenir ses collègues d'avoir à faire les convocations pour les sections comme il le fait pour la sienne. Il reçoit pour ce service une indemnité de deux francs vingt-cinq centimes. Le commissaire d'office est absolument responsable pour la Société dans tous les cas de convocations pour fête ou cérémonie. Il réquisitionne le matériel de la Libre-Pensée, veille à sa conservation et à ce qu'il soit réintégré au lieu de dépôt, sans perte ni avarie. Par ses soins, un quart d'heure au moins avant l'heure fixée pour l'ouverture d'une fête ou d'une cérémonie, tous les objets nécessaires doivent se trouver sur le lieu fixé à peine de l'amende de droit. Tout commissaire empêché sera suppléé par un de ses collègues disponible, ou à défaut de ceux-ci par un ou plusieurs des membres de la commission des achats.

ART. 14. – **Insignes.** – La "Société" adopte pour insignes une cocarde rouge en forme de coquille au centre de laquelle sont fixées deux mains croisées en métal doré. A la coquille est suspendu un ruban de même couleur sur lequel sont imprimés les mots : [7] L.-P. – Rochefort-sur-Mer, séparés par une pensée imprimée en or. – Le ruban porte une frange or fin. Le prix de cet insigne est fixé à 0,90 c. la pièce.

Un cachet portant un phare surmonté d'une pensée lumineuse, au bord d'une mer où flotte une nacelle et portant en exergue : "*Avenir de la Libre-Pensée. Rochefort-sur-Mer*", est adopté par la Société.

ART. 15. – **Carte.** – Chaque sociétaire doit posséder une carte de convocation qui lui sera fournie par la Société lors de son admission. Cette carte est rouge et porte sur la face le titre de la Société avec deux mains se tenant ; au-dessous se trouvent les nom et prénoms du titulaire, son adresse. Elle est signée du Président et du Commissaire de la section. Au dos, cette carte est blanche et porte l'objet de la convocation.

A la fin de chaque séance, les cartes sont remises par les titulaires à leurs commissaires respectifs.

Toute carte qui ne peut être représentée doit être remboursée au prix de 0,25 c.

ART. 16. – **Ressources.** – La caisse de la Société se forme et s'alimente par les cotisations. Les hommes verseront chaque mois 0,75 c. ; les femmes 0,25 c. et les enfants jusqu'à 14 ans 0,10 c. de 14 à 21 ans 0,25.

La caisse reçoit en outre les dons volontaires quels qu'ils soient.

Les souscriptions et les quêtes faites au sein de la Société servent aussi à alimenter son avoir ainsi que le produit des amendes.



ART. 17. – **Prescription.** – Toute somme encaissée par la Société est déclarée prescrite et par conséquent irrécouvrable. Le sociétaire qui se retire, aussi bien que celui qui laisse choir ses droits ou encoure l'expulsion, n'a aucun recours en remboursement. En un mot, les sommes mises à la disposition de la Société suivent le cours normal de l'œuvre qu'elle vise.

En cas de dissolution, l'avoir de la Société, quel qu'il soit, ne peut être employé qu'au bénéfice d'une ou de plusieurs œuvres démocratiques, conformément à une décision qui devrait être prise en assemblée générale. Si par un empêchement de force majeure, le présent article venait à ne pouvoir être appliqué en son point ultime, la commune de Rochefort pourrait seule prendre la place de la Société et disposer de sa caisse.

## [8] CHAPITRE II. DES FÊTES ET CÉRÉMONIES.

ART. 18. – **Naissances.** – Le but de la Société étant de lutter contre la superstition et les dogmes religieux, elle doit s'efforcer de venir au secours des familles et des particuliers qui désirent abandonner les errements du passé. Elle solennisera les naissances des enfants des Sociétaires et même des personnes étrangères à la Société, de tout son pouvoir et selon les vœux des pétitionnaires.

L'enfant ou les enfants présentés à la Libre-Pensée seront accompagnés d'un parrain et d'une marraine qui lui donneront les noms qu'ils auront choisis. Un sociétaire les recevra au nom de la Libre-Pensée en leur demandant s'ils désirent que le nouveau-né soit un ami de la liberté et un adversaire de toutes les superstitions. Sur leur réponse affirmative, les noms de l'enfant seront transcrits sur le registre des naissances tenu par la Société.

Pour toute solennité supplémentaire, la Société s'en rapporte au bon goût de la famille et laisse aux organisateurs les détails et l'ensemble qui sont toujours bien aux mains de l'initiative privée.

ART. 19. – **Adolescence. Banquet annuel.** – Chaque année, les sociétaires de l'Avenir de la Libre-Pensée de Rochefort-sur-Mer se réuniront dans un banquet fraternel qui aura lieu le dimanche qui suivra le 26 mai, date de la fondation de la Société. L'organisation de cette fête annuelle se fera à l'assemblée générale de mai.

Les enfants ayant 13 ans accomplis dans l'année seront, à cette occasion, présentés à la Société, comme capables de discernement et entrant dans l'adolescence. Ils seront reçus pompeusement par le délégué de la Libre-Pensée nommé à cet effet dans la réunion générale et qui leur fera une courte allocution sur les droits et les devoirs des citoyens. Les adolescents des deux sexes seront en habits de fête et porteurs des insignes de la Société. Autant que possible, ils porteront en sautoir une écharpe rouge ou un ruban écarlate comme signe de prise de possession de leur libre discernement.

Après l'allocution du délégué, les enfants seront salués par toute la Société au chant de la *Marseillaise*.

Les adolescents répondront par le couplet. – "Nous entrerons dans la carrière."

Pour toutes les cérémonies autres que les convois funèbres, le délégué aux réceptions remplira ses fonctions en portant en sautoir une écharpe de soie rouge frangée d'or et sur les 2 bouts de laquelle seront les lettres L.-P. (Libre-Pensée).

[9] ART. 20. – **Mariages.** – Les époux qui désireront être assistés dans la solennité de leur mariage par la Société seront accompagnés à la mairie par les sociétaires. A l'issue de la cérémonie civile, les époux seront conduits au siège social ou à leur domicile selon leur volonté. Là, au nom de la Société, le délégué souhaitera longue vie et prospérité aux époux, placera l'anneau nuptial au doigt (sic) de la mariée et fera l'éloge de la liberté qui conserve toujours jeunes les affections qu'elle fait éclore.

Il demeure bien entendu que pour toutes les cérémonies, il n'existe d'autres règles que le bon goût des initiateurs, qui ont toujours le droit d'innover et d'embellir.

ART. 21. – **Décès.** – Les cérémonies funèbres, quelque douloureuses qu'elles soient, exigent le concours empressé de la Société, car c'est surtout sur le moribond que le fanatisme s'abat comme sur une proie. Les terreurs qu'engendre la mort sur tous les esprits faibles, doivent être atténuées par l'aspect imposant d'une société affirmant au grand jour l'indépendance de l'homme, même en face du vide qui suit l'existence. Pour ces motifs, la Société "l'Avenir de la Libre-Pensée de Rochefort-sur-Mer" adopte l'obligation de prêter son concours à quiconque désire à la fois se délivrer de la superstition et soustraire la bourse de sa famille à la rapacité des souteneurs du fanatisme. En conséquence, dès qu'un décès viendra à se produire, la famille devra en informer le sociétaire le plus voisin de sa résidence, ou l'un des membres du bureau qui en informera le commissaire de la section.

Celui-ci convoquera sur le champ la Société, d'urgence, et si le défunt est un sociétaire, il délèguera trois membres pour assister la famille dans ses derniers devoirs.

Le commissaire tiendra ensuite prêt à heure fixe le matériel nécessaire à la cérémonie.

Pour tout sociétaire, les frais funéraires sont à la charge de la Société.

ART. 22. – **Concours aux Libres-Penseurs des communes voisines.** – La Société accorde son aide aux Libres-Penseurs du département. Le règlement de détail est facultatif. Cependant le matériel de la Société ne devra jamais être prêté sans être accompagné par deux sociétaires au moins qui se rendront garants des objets prêtés. En outre des deux gardiens du matériel, une délégation de deux membres au moins accompagnera le convoi funèbre jusqu'au lieu de l'inhumation.

Les délégués seront indemnisés par la Société qui fixera la somme qui leur sera attribuée.

[10] ART. 23. – **Convois funèbres.** – La marche du convoi sera ouverte par deux membres du bureau. Les sociétaires formeront la haie de chaque côté du cercueil et dans le plus grand ordre, de manière à envelopper la famille, si le décédé est un sociétaire. Cette marche sera suivie depuis la maison mortuaire jusqu'au cimetière. Autant que possible les sociétaires devront être porteurs.

Si le défunt n'est pas sociétaire, la famille devra fournir des porteurs et les sociétaires se placeront selon leur volonté parmi les assistants.

ART. 24. – **Drap mortuaire.** – Le drap mortuaire sera noir pour les adultes et les personnes mariées et blanc pour les enfants et les adolescents. Les jeunes filles auront le drap mortuaire blanc. Les deux grands draps mortuaires seront longs de 3 mètres. Aux quatre coins seront adaptées quatre torsades rouges terminées chacune par un gland de même couleur. Une bande rouge de 4 centimètres les entourera.

Les lettres L.-P. (Libre-Pensée) en étoffe rouge seront placées au centre de chaque drap mortuaire.

Pour les jeunes enfants, il sera établi un petit drap mortuaire blanc identique au grand. Tous trois seront en laine et doublés de mérinos rouge.

ART. 25. – **Couronne.** – Une couronne en immortelles jaunes, d'une grandeur de 0<sup>m</sup>60 de diamètre, sur laquelle seront en toutes lettres les mots "Libre-Pensée" sera placée sur le cercueil.

Deux mains enlacées seront adaptées à la couronne ainsi qu'un nœud flottant de ruban rouge.

Une couronne plus petite servira pour les convois d'enfants. Un brancard noir pour les adultes et un blanc pour les enfants seront également établis par les soins de la Société.

### CHAPITRE III. ADMINISTRATION.

ART. 26. – **Assemblées.** – Tous les mois, il sera tenu une assemblée générale. Le bureau rendra compte de ses travaux durant la séance. Il sera procédé à la réception des adhérents dans ces assemblées. Tous les intérêts de la Société pourront y être débattus.

Les assemblées extraordinaires sont possibles en tout temps et demeurent indéterminées.

Les renouvellements de bureau se feront autant que possible dans les assemblées ordinaires.

[11] Ces assemblées devront être tenues dans le plus grand ordre, et les sociétaires éviteront les interruptions. Ils devront demander la parole au Président qui la leur accordera à leur rang d'inscription.

ART. 27.- **Réunion du bureau.** – Tous les mois, il sera tenu, en dehors de l'assemblée générale ordinaire, une réunion à laquelle seront tenus d'assister tous les sociétaires élus par la Société pour composer son bureau.

A cette réunion seront discutées les candidatures des adhérents qui auront demandé à être admis dans la Société, ainsi que les propositions à mettre à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale. Cette réunion sera tenue autant que possible chez le Président ou à son défaut chez le Vice-Président.

ART. 28. – **Garanties.** – Le trésorier, l'archiviste ou tout autre sociétaire détenteur de fonds ou d'objets appartenant à la Société, devra en signer un inventaire en bonne et due forme qui sera détenu par le Président et visé tous les mois avec reconnaissance des variations survenues par les responsables. Si le Président prend des objets en garde, il en déposera l'inventaire aux archives.

#### CHAPITRE IV. DISCIPLINE.

ART. 29. – **Police des assemblées.** – Une bonne tenue est de rigueur pour toutes les réunions de la Société. Tout sociétaire qui se sera présenté en état d'ivresse à une réunion sera passible d'un franc d'amende pour la première fois et de deux francs en cas de récidive. Tout sociétaire qui troublerait sciemment une réunion ou qui n'obtempérerait pas à un rappel à l'ordre du Président serait passible d'une amende pouvant varier de 0,25 à 1 fr. selon la gravité du délit.

ART. 30. – **Police administrative.** – Tout sociétaire manquant à un ou plusieurs appels sans s'être fait excuser au préalable par une lettre ou par tout autre moyen laissé à sa disposition, sera passible d'une amende de 0,20 c. pour la première fois, de 0,30 c. pour la deuxième et de 0,40 c. pour la troisième, après quoi, s'il persiste dans sa négligence, il lui sera signifié par lettre qu'il cesse d'appartenir à la Société.

ART. 31. – Tout sociétaire chargé d'un service qu'il aura négligé, même par oubli, sera frappé d'une amende de 0,50 c. Si le coupable est un élu, l'amende sera double. S'il arrivait que le commissaire délégué d'office pour une fête ou pour 1 service funèbre, ne fait pas son devoir et porte ainsi préjudice au prestige de la Société, l'amende serait de 2 francs. S'il arrive que ce soit un sociétaire garde-malade qui s'oublie, l'amende sera d'un franc.

Tout sociétaire qui sera convaincu d'avoir, par ses agissements, porté atteinte au but que se propose la Société, sera interpellé absent ou présent, par tout sociétaire qui le croira devoir faire. Il sera statué séance tenante sur l'inculpation.

L'expulsion du membre coupable pourra être prononcée et appliquée séance tenante s'il est présent. S'il est absent, elle lui sera signifiée dans les vingt-quatre heures.

#### CHAPITRE V. ASSISTANCE MUTUELLE.

ART. 32. – Tout sociétaire malade est exonéré de droit du paiement de sa cotisation durant le cours de sa maladie.

En outre, le commissaire du quartier où un sociétaire est malade doit en informer le Président qui désignera à tour de rôle les sociétaires qui devront aider la famille à veiller le malade.

ART. 33. – Chaque fois qu'un ou plusieurs sociétaires seraient malades de manière à les contraindre à suspendre sérieusement leurs travaux ou qu'il leur arriverait quelque accident grave

capable d'interrompre leurs moyens d'existence, la Société, à la majorité des voix, leur voterait un secours en argent sur les fonds disponibles. Ce secours serait renouvelable en cas de persistance de la raison qui l'aurait motivé.

Les secours en argent donnés par la Société seront toujours à la disposition du malade qui fera venir le médecin qu'il aura choisi lui-même et prendra chez le pharmacien de son choix les médicaments qui lui auront été ordonnés. La Société donnant les secours en numéraire n'aura, sous aucun prétexte, à régler ni médecins ni pharmaciens.

Les secours ne seront délivrés que par un vote et après débats contradictoires ou à l'unanimité.

ART. 34. – Les présents statuts seront déposés selon le vœu de la loi, pour donner à la Société l'existence légale, aux mains de l'autorité compétente.

[13]

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ :

MM. BUDAILLE, Président ;  
COULON, Vice-Président ;  
SIMON et HERSENT, Assesseurs ;  
HUSSEAU, Secrétaire ;  
SOULARD, Trésorier ;  
DÉSIRÉ, FAURE et MIGAUD, Commissaires ;  
DUPAS, DUPRAT et CHAUCHEAU, Commissaires délégués aux achats.

MEMBRES FONDATEURS :

LES CITOYENS

AUGIER, Joseph  
BUDAILLE, Théophile.  
BUDAILLE, Angéline  
BABEAU, Alfred  
BRAULD.  
COINDREAU, Alfred.  
CHAUCHEAU, Jean.  
COULLON.  
CHOISY, Aubert.  
DUPRAT, Gustave.  
DÉSIRÉ, François.  
DUMÉ.  
DUPAS, Pierre  
FRAINEAU, Louis  
FAURE, Louis.  
GUILLAUME, Goujon.  
GILLARD, Jean.  
GAZEAU, Jean.  
HUSSEAU, Abel.  
HERMENIER, Hippolyte.  
HERSENT.  
HUETTE, René.  
ISLE, Pierre  
Rochefort, le 31 Décembre 1882,

LAYDET.  
LEMARIÉ.  
MERCEREAU.  
MIGAUD, André.  
MARTEL, Jacques.  
PICHAUD.  
PACRAUD, Alexandre.  
PLORUIN, Jean.  
PLOQUIN, Albert.  
ROBERT, Alexinas.  
SOULARD, Louis.  
SIMON, Victor.  
SANDEAU.  
SEVÈRE, père.  
SEVÈRE, fils.  
TURFIN, Gabriel.  
TEXIER, Pierre.  
THOMAZEAU, Henri.  
TRILLAUD, Jean.  
TIRAUD, Louis.  
VÉRON, PIERRE.  
VIDEAU, Jules.  
WISSAC.

POUR LA SOCIÉTÉ :

*Le Président,*  
THÉOPHORE BUDAILLE.  
Chef d'Institution, 52, rue Saint-Jacques, Rochefort.

**Annexe 47 : la « Société des Libres-Penseurs de Rochefort-sur-Mer », une société aux objectifs classiques (1896).**

STATUTS.

ARTICLE PREMIER.

Il est fondé à Rochefort une Société ayant pour titre : *Société des Libres-Penseurs de Rochefort-sur-Mer*.

ART. 2.

Elle a pour but d'affirmer le droit que possède tout homme de n'admettre comme vérités que les faits démontrés ou démontrables par la science appuyée sur la raison et, par conséquent, de combattre toutes les erreurs et tous les préjugés entretenus par les diverses sectes théocratiques ou religieuses. Pour atteindre ce but, elle cherchera à propager les cérémonies civiles et s'associera, dans la mesure de ses moyens, à toutes les œuvres d'instruction et de bienfaisance laïques.

Dans le sein de l'Assemblée, toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite.

Sa devise est : *Vérité. Science, Raison.*

ART. 3.

Le siège de la Société est provisoirement établi rue du Rocher, 36. Il peut être transféré, partout ailleurs, par décision du Conseil d'administration.

ART. 4.

Pourra faire partie de la Société toute personne majeure, sans distinction de sexe, de nationalité et de domicile, qui adhérera et se conformera aux présents Statuts. Tout membre nouveau, adhérent, sera reçu sur la présentation de deux membres de la Société. Dans le cas où cette présentation lui ferait défaut, son admission ne sera prononcée qu'après une enquête sur sa moralité.

Un mineur pourra faire partie de la Société lorsqu'il sera présenté par ses parents ou son tuteur, pourvu que ceux-ci soient déjà membres de la Société ; le mineur alors jouira de tous les avantages de sociétaire, à l'exception du droit de vote.

ART. 5.

Tout adhérent majeur, en faisant acte d'adhésion, devra déposer aux archives de la Société une déclaration expresse, portant qu'il veut être enterré civilement, et que, dans tous les actes de sa vie, il n'aura aucun rapport avec l'Église ou les représentants d'un culte quelconque.

ART. 6.

Chaque adhérent paye à son entrée dans la Société une somme de vingt-cinq centimes, à titre de droit d'inscription. Les cotisations mensuelles sont fixées à vingt-cinq centimes ; les enfants des adhérents ne paieront qu'à l'âge de dix-huit ans. Les livrets de Statuts, dont les membres devront être munis, seront payés par les sociétaires.

ART. 7.

Tout adhérent qui, pendant trois mois consécutifs, aurait négligé de verser ses cotisations, sera invité par lettre à payer la totalité de sa dette. Si, un mois après cet avertissement, il n'a pas rempli ses engagements, il sera, à moins de causes majeures à apprécier par l'Administration, rayé de plein droit de la Société.

## ART. 8.

La Société se réunit tous les trois mois en assemblée générale.

## ART. 9.

La Société est administrée par une Commission composée de dix membres, nommés au scrutin secret en assemblée générale, et renouvelables, par moitié tous les six mois.

## ART. 10.

Le Conseil d'administration prend dans son sein un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier et un Archiviste. Leurs fonctions durent un an. Ils peuvent être réélus et sont toujours révocables. Leur nomination et leur révocation ont lieu au scrutin public. Une Commission exécutive est établie pour prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence : elle est composée du Secrétaire, du Trésorier et de l'Archiviste.

## ART. 11.

Chaque Assemblée générale semestrielle nommera aussi un Comité de contrôle composé de cinq membres, chargé de vérifier les actes financiers et administratifs de la Commission administrative et d'en rendre compte à l'Assemblée générale suivante. Dans un cas grave, le Comité de contrôle peut réunir une Assemblée générale extraordinaire. Le Comité de contrôle est renouvelé intégralement à chaque Assemblée générale semestrielle ; ses membres ne peuvent être réélus qu'après une période de six mois.

## ART. 12.

Le Conseil d'administration et le Comité de contrôle sont tenus de présenter, à chaque Assemblée générale, un rapport spécial et distinct sur la situation de la Société.

## ART. 12BIS.

En cas de dissolution de la Société, les fonds de réserve provenant de son actif seront distribués aux pauvres, sous le contrôle de la municipalité.

## ART. 13.

Tout adhérent, à son entrée dans la Société, sera muni d'un exemplaire des Statuts et d'un livret indiquant les versements successifs de ses cotisations.

## ART. 14.

Tout adhérent qui aura failli à l'honneur ou qui n'aura pas rempli tous ses engagements envers la Société, en sera exclu par décision du Conseil d'administration. Cette radiation ne sera, toutefois, prononcée contre un sociétaire qu'après qu'il aura été appelé devant le Conseil et entendu en ses explications.

La décision du Conseil d'administration pourra, sur la demande de l'exclu, être déférée à l'Assemblée générale ou à un tribunal d'honneur, lequel prononcera sans appel.

## ART. 15.

Tout adhérent, aussitôt qu'il aura connaissance du décès d'un membre de la Société, en donnera avis à l'un des membres de la Commission exécutive, qui s'entendra avec ses collègues pour prévenir les sociétaires et pourvoir, s'il y a lieu, aux détails et aux frais des obsèques.

## ART. 16.

Les dispositions de l'art. 15 ne concernent que les enterrements purement civils. Si, malgré l'engagement écrit prévu par l'art. 5, le convoi d'un sociétaire était accompagné par un ministre d'un culte quelconque, la Société serait dès lors déliée à son égard, et les autres membres de la

Société ne pourraient assister aux obsèques du défunt qu'à titre de simples particuliers. Un roulement de sociétaires sera établi, par les soins du Conseil d'administration, pour assister aux enterrements civils des membres décédés.

ART. 17.

Le Conseil d'administration fera représenter la Société par l'envoi de deux délégués aux mariages civils qui lui seront directement et officiellement annoncés.

ART. 18.

Les présents Statuts pourront toujours être révisés; cependant, toute proposition de modification devra être signée de cinq sociétaires au moins et être remise un mois avant l'Assemblée générale, qui statuera; toutefois, la modification proposée ne sera valable que si elle réunit, en sa faveur, les voix des deux tiers des sociétaires présents. En cas de modifications aux Statuts, l'association devra demander de nouveau, à l'autorité compétente, l'autoisation prescrite par l'art. 291 du Code pénal.

ART. 19.

La liste des sociétaires est annexée à la minute des présents Statuts et déposée aux archives.

ART. 20.

Les cas non prévus aux Statuts seront jugés selon les lois, règlements et usages admis.

ART. 21

Les présents Statuts révisés de la *Société des Libres. Penseurs de Robefort* ont été adoptés et votés en Assemblée générale, le 31 décembre 1896.

#### **Formule du Testament.**

J'entends prendre, dès maintenant, mes dispositions pour qu'aucune cérémonie d'un culte quelconque, prétendu religieux, n'ait lieu lors de mon enterrement. Mes funérailles seront purement civiles. Ceci est mon testament et l'expression de mes dernières volontés.

*Le Secrétaire,*  
BÉTIZEAU.

*Le Trésorier,*  
G. BOURON.

*L'Archiviste,*  
A. BON.

*Le Vice-Président,*  
E. MÉNAGER.

*Le Président,*  
M. BERTRAND.

**Annexe 48 : Effervescence libre-penseuse à l'heure du radicalisme.**

Ne sont ici repris des statuts de ces sociétés nées après la loi de 1901 que les articles majeurs ayant trait à la religion.

**La « Raison rurale » d'Aytré (1902).**

Art. 1<sup>er</sup> – (Règlements détaillés). BUT : La Société de Libre-Pensée d'Aytré, désignée sous le nom de *La Raison Rurale*, est fondée pour combattre l'ignorance, l'erreur, les préjugés et les superstitions de toutes sortes, religieuses et autres pour aider au développement de la raison et de la science.

Art. 2. ACTION. – Son action consiste en ceci :

1<sup>e</sup> Provoquer des réunions, des conférences pour la propagation des principes de la Libre-Pensée ;

2<sup>e</sup> Assister ses membres à leurs derniers moments et les protéger contre toute pression religieuse.

*Source : La Solidarité républicaine, 28 décembre 1902, n° 41, p. 2.*

**« Science et Raison » de Tonnav-Boutonne (1903).**

Statuts

I. But.

Art. 1<sup>er</sup>. La société de libre-pensée de Tonnav-Boutonne, désignée sous le titre de "Science et Raison" est fondée pour combattre l'ignorance, l'erreur et les préjugés que répandent et maintiennent les religions et pour aider au développement de la Raison et de la Science.

Son siège social est chez M. Rivasseau, hôtelier à Tonnav-Boutonne (Charente-Inférieure).

II. Action.

Art. 2. Son action consiste à provoquer des réunions, à organiser des conférences, à répandre des livres et brochures pour la propagation des principes de la pensée libre.

III. Admissions.

Art. 3. Toute personne majeure ou mineure ayant l'assentiment de ses parents ou de ses tuteurs, sans distinction de sexe, de nationalité et de domicile et ne pratiquant aucun culte peut faire partie de la société sur simple demande.

VII. Exclusions.

Art. 10. Tout membre qui aurait contrevenu aux stipulations des présents statuts en ce qui concerne la pratique d'un culte sera appelé à s'en expliquer devant la Commission administrative qui soumettra, s'il y a lieu, son exclusion à l'assemblée générale. Cette disposition ne peut s'appliquer qu'au sociétaire et non aux membres de sa famille. Le membre exclu n'aura droit à aucun remboursement de cotisations.

*Source : ADCM, 6 M7/7.*

**« L'Emancipation sociale, société de libre-pensée de Beauvais s/Matha » (1905).**

Statuts

Art. 1. Il est formé par les communes de Beauvais, Bazauges, Bredon, Cressé, Gourvillette, Massac et Saint-Ouen-la-Thène, entre les citoyens et les citoyennes qui voudront adhérer aux présents statuts une association qui prend le titre d'Emancipation sociale, société de défense anti-cléricale. Son siège est à Beauvais sur Matha, salle de M<sup>n</sup> Bourdeau.

I. But-Action.

Art. 2. 1<sup>e</sup> La société a pour but de combattre l'ignorance, les préjugés, le fanatisme, la superstition et la propagande des idées anti-cléricales par l'instruction, la presse et les conférences.



2°. Les membres ne reconnaissent aucune religion et s'engagent à ne participer à aucune manifestation religieuse ;

3° Propager ainsi la doctrine de la liberté, de la conscience et de la pensée par le triomphe de la science et de la raison.

4° Garantir les derniers moments d'un sociétaire contre l'ingérence d'aucun ministre d'un culte.

5°. De protéger leur dépouille mortelle contre la main-mise religieuse en leur assurant des funérailles purement civiles, conforme à la pensée de leur existence et de leur dernière volonté.

6° Prêter son concours aux obsèques civiles des citoyens non-sociétaires des deux sexes, qui de leur vivant l'auront demandé.

Art. 3. Pour assurer le respect de ses dernières volontés, tout sociétaire pourra déposer aux archives de la société, un testament conformément à la loi du 15 décembre 1887, déclarant qu'il veut être enterré civilement.

Art. 4. Aussitôt qu'un adhérent aura connaissance du décès d'un de ses collègues, il devra immédiatement en avertir le secrétaire qui adressera aussitôt une lettre de faire-part à tous les membres du groupe.

Dans chaque commune, les adhérents seront tenus d'assister aux enterrements. Dans les communes environnantes, le siège social enverra une délégation. Sur la fosse un ou deux citoyens devront prendre la parole pour le dernier adieu. Il sera jeté sur la bière par chaque sociétaire présent une pensée aux couleurs de la société.

#### V. Ressources.

Art. 9. Les funérailles des non-sociétaires, à moins que les familles soient indigentes, auront à payer au trésorier la somme de 5 francs pour frais de location du drap mortuaire. Cette somme sera versée dans la caisse de la société.

La société est autorisée à accepter les dons et legs qui lui seront faits en vue du but qu'elle poursuit.

Chaque membre aura à payer un droit pour l'insigne qui sera une pensée violette.

#### VI. Matériel.

Art. 10. La société se constitue un matériel comprenant :

1° tous les livres de comptabilité ou autres à son usage ;

2° un drap mortuaire pour les funérailles de ses membres dont la couleur sera fond rouge, tour violet, pensée violette.

3°. Un étendard aux couleurs du drap mortuaire.

#### VII. Exclusion.

Art. 11. Tout membre qui aurait contrevenu aux stipulations des présents statuts, en ce qui concerne la pratique d'un culte sera appelé à s'en expliquer devant la commission administrative qui soumettra s'il y a lieu son exclusion à l'assemblée générale. Cette disposition ne peut s'appliquer qu'au sociétaire et non aux membres de sa famille.

Le membre exclu n'aura droit à aucun remboursement de cotisation.

#### IX. Dissolution.

Art. 13. La dissolution de la société ne peut être prononcée qu'en assemblée générale à la majorité des trois quarts des membres présents. En cas de dissolution, les fonds en caisse seront versés à la société de secours mutuels l'Union fraternelle, ainsi que le matériel nécessaire aux funérailles qui devra servir exclusivement et gratuitement aux obsèques civiles des citoyens et citoyennes qui en auront fait la demande.

*Source : ADCM, 6 M7/7.*

### « La Libre-Pensée d'Aigrefeuille-d'Aunis » (1906).

AUX REPUBLICAINS RADICAUX SOCIALISTES DU CANTON D'AIGREFEUILLE,

(...) L'Eglise, en effet, vaincue au point de vue politique n'abandonne rien de ses prétentions. Elle espère trouver au sein de famille le point d'appui qui lui permettra les revanches futures. Ne lui donnons pas le temps d'accomplir des desseins aussi ténébreux et après avoir par

nos votes confirmé la séparation des Eglises et de l'Etat ayons le courage de réaliser la vraie séparation celle des Eglises et de la Famille.

On juge un républicain à sa préoccupation pour l'émancipation intellectuelle des êtres qui lui sont chers. Il doit savoir faire la conquête philosophique de sa femme et soustraire au fanatisme l'éducation de ses enfants. La libre-pensée (...) opposera au prône le livre et la conférence et les fêtes civiles aux fêtes religieuses.

La lutte sera rude car M. le curé dont les intérêts s'identifient avec ceux de l'Association cultuelle verra surtout dans toute intelligence lui échappant une jolie cotisation annuelle qui disparaît. Est-ce donc aussi bien de gaieté de cœur que nous autres républicains nous laisserions les nôtres, alimenter chaque année le trésor de guerre contre la République ?

(...) La libre-pensée c'est la recherche constante du meilleur dans toutes les manifestations de l'intelligence, dans tous les actes de la vie. C'est le bonheur. Est-il un plus beau mot ?

La libre-pensée n'impose aucune opinion. Elle compte des adhérents qui croient en Dieu. Elle admet même les esprits religieux qui ne considèrent pas leurs croyances comme l'expression définitive de la vérité et qui s'engagent à la recherche constante de celle-ci. Elle est la tolérance dans la liberté. (...)

Emancipatrice, tolérante, sociale, la libre-pensée n'a d'autre culte que celui du Vrai, du Bien et du Beau.

(...)

La commission (...) apprécierait tout particulièrement l'adhésion des femmes. Elle escompte tout au moins votre adhésion personnelle.

Pour adhérer, prière de s'inscrire :

A Aigrefeuille, chez le citoyen Sarrazin, secrétaire du comité ; à Chambon, chez le citoyen Mothay, maire ; à Forges chez le citoyen Tuffet, Jucherau, vice-président, conseiller municipal, président du comité ; à Landrais, chez le citoyen Girerd conseiller municipal ; au Thou, chez le citoyen Bonjean secrétaire de la Fédération ; à Thairé chez le citoyen Girard, conseiller municipal, président du comité. Les adhérents des autres communes devront s'adresser au citoyen Froelich, chef de gare à Aigrefeuille, - Le Thou.

*Les membres de la commission :*

Froelich, président de la Fédération, Ardouin, instituteur, Garnier François, conseiller municipal (du comité d'Aigrefeuille) ; Mothay, maire (du comité de Chambon) ; Tuffet, conseiller municipal, Braud Jules Luent (du comité de Forges) ; Girerd, conseiller municipal, Arnaud, président, Aymond, maire, Fournier, instituteur (du comité de Landrais) ; Charron, maire, Bonjean (du comité du Thou) ; Girard, conseiller municipal, Chaussat, Breuil, Proteau (du comité de Thairé).

\*

\* \* \*

#### Statuts de la Libre-Pensée d'Aigrefeuille

Article 1<sup>er</sup>. Une association est formée sous le nom de *Libre-Pensée d'Aigrefeuille d'Amis*, dont le siège social est chez son secrétaire.

Art. 2. L'association a pour principes : la liberté absolue de conscience, la recherche constante de la vérité, la tolérance des opinions, la pratique du bien, le culte du beau. Elle coopère à l'éducation intellectuelle et au bonheur social.

Art. 3. Les membres de l'association vivent entre eux sur les bases de la plus grande solidarité.

Art. 4. Nul ne peut devenir ni demeurer membre de l'association s'il n'est d'une honorabilité parfaite. Sous cette réserve, peuvent être admises comme adhérentes toutes les personnes majeures quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses pourvu qu'elles ne considèrent pas ces opinions comme l'expression définitive de la vérité, et toutes les personnes mineures légalement autorisées.

Art. 5. Peuvent devenir membres actifs tous les membres adhérents majeurs qui attestent un progrès sérieux dans leur émancipation sociale. Les membres fondateurs qui confient à la société leur testament en vue d'obsèques civiles sont membres actifs de plein droit. Les membres

adhérents ne pourront plus ensuite être élevés au titre de membres actifs qu'en assemblée générale à la majorité des votants.

Art. 6. Peuvent être rayés de l'association par l'assemblée générale, sur la proposition du bureau :

1<sup>e</sup> Les membres actifs qui de leur plein gré ne mettraient pas leurs actes en conformité avec leurs opinions librement exprimées ;

2<sup>e</sup> Les membres adhérents ou actifs qui de leur plein gré nuiraient à la liberté de conscience, qui manqueraient à leurs devoirs de solidarité laïque ou dont la conduite privée jetterait la déconsidération.

Art. 7. L'association organisera une fête artistique à chaque assemblée générale (fête civique ou fête en l'honneur des familles).

Art. 8. L'association est administrée par un bureau élu chaque année en assemblée générale et composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un archiviste et d'un conférencier choisis parmi les membres actifs. Le conférencier est chargé de porter la parole dans les manifestations publiques au nom de l'association. En cas d'empêchement il est remplacé par un membre actif désigné par le bureau.

Art. 9. L'assemblée générale composée de membres actifs ayant seuls droit de vote et des membres adhérents, ayant seulement voie délibérative, aura lieu au moins une fois l'an en août ou septembre. Elle fixera le lieu, la date, l'ordre du jour et le programme des fêtes de la prochaine assemblée générale.

En dehors de cette assemblée générale obligatoire, le bureau pourra en provoquer d'autres où il voudra en se conformant à l'article 7.

Art. 10. La cotisation est fixée à 50 centimes soit par membre isolé soit par famille.

*Source : La Solidarité républicaine, 15 septembre 1906, n° 235, p. 2-3.*

### **« L'Émancipation » de Cercoux (1907).**

Art. 1<sup>er</sup>. Il est formé à Cercoux et pour les communes voisines, entre les citoyennes et citoyens adhérant aux présents statuts, une société de libre-pensée ayant pour titre : "L'Émancipation".

Art. 2. La société a pour but de réunir en un groupe fraternel les citoyens convaincus de la nécessité de combattre le fanatisme, l'intolérance et l'exclusivisme religieux, d'assurer la recherche libre de la vérité par les méthodes de la raison, de propager les résultats de la science, de substituer à l'idéal religieux, un idéal purement humain. Elle s'efforcera d'affranchir les individus et les familles des pratiques confessionnelles et d'introduire l'esprit laïque dans les mœurs et dans les lois. Elle défendra par tous les moyens en son pouvoir, les libres penseurs lésés dans leurs droits, et elle affirmera en toute occasion les droits de la libre-pensée contre toutes les religions et toutes les dogmatiques. »

Art. 3. Ne seront admis à faire partie de la société que les personnes majeures dont l'honorabilité sera notoire. Les mineurs ne seront admis que s'ils sont présentés par leurs parents ou tuteurs et à la condition que ceux-ci soient déjà membres de la société. Le mineur jouira alors de tous les avantages du sociétaire, à l'exception du droit de vote.

Art. 6. Tout adhérent majeur, aussitôt son admission prononcée, devra par un testament olographe demander des obsèques civiles. Ce testament sera déposé aux archives de la société. Le cas échéant, au nom de la société, le bureau sera chargé de faire exécuter les volontés du sociétaire décédé.

Art. 14. Il est entendu que chaque adhérent fera tous ses efforts pour empêcher qu'un membre de la société soit en butte aux obsessions cléricales. En cas de décès, dans la société, il est du devoir de chaque membre d'en aviser le secrétaire afin que celui-ci fasse le nécessaire pour que les sociétaires puissent rendre au défunt les derniers devoirs.

L'insigne est de rigueur pour les enterrements.

Art. 15. Un secours de 20 f., pour frais d'inhumation, sera alloué à la famille d'un sociétaire décédé. En cas de non-acceptation, il restera au fonds social.

Art. 16. « Si malgré le testament déposé par le sociétaire, le convoi d'un membre décédé était accompagné par le ministre d'un culte quelconque, la société serait alors déliée à son égard, et les membres de la société ne pourraient assister aux obsèques qu'à titre purement individuel. Un roulement de sociétaires sera établi par les soins du bureau pour assister aux enterrements civils des membres décédés en dehors de la commune.

Art. 17. Le bureau fera représenter la société par l'envoi d'une délégation de deux membres, aux mariages et fêtes civils qui lui seront directement et officiellement annoncés.

Art. 19. Seront passibles d'une amende de 1 f. : les sociétaires qui manqueront aux enterrements ; d'une amende de 25 centimes ; ceux qui ne seraient pas porteurs de l'insigne ; et enfin d'une amende de 25 centimes ; ceux qui manqueront aux assemblées générales. Le tout sauf cas de force majeure. Les femmes et les mineurs sont exemptés des amendes.

*Source* : ADCM, 6 M7/7.

### **La Libre-Pensée de Saint-Aigulin (1907).**

Propagation de la Libre-Pensée.

Liberté de conscience – Vérité – Solidarité

Projet de délibération.

Une association de Libres-Penseurs est formée à Saint-Aigulin rayonnant sur tout le canton de Montguyon.

Cette société fondée en vue de la défense et de la propagation de la Libre-Pensée a pour objet direct :

1° d'assurer l'exécution des volontés de ceux qui veulent vivre et mourir dans la foi civile.

2° de rehausser et faire des funérailles décentes aux citoyens et citoyennes ayant adhéré aux présents statuts.

3° de rehausser par des manifestations qui seront ultérieurement fixées la solennité des trois grands actes de la vie civile : la Naissance, le Mariage et la Mort.

La société pourra à l'aide d'une cotisation très minime fonctionner rapidement. Il est nommé une commission dite "Comité d'initiative" pour la formation de cette société. Le Comité invite tout citoyen et citoyenne qui désirerait se faire enterrer civilement à se faire inscrire et déposer au siège social un testament constatant ses dernières volontés.

Art. 1<sup>er</sup>. Il est formé à Saint-Aigulin une société sous le nom de Société de la Libre Pensée dans le but de faciliter l'exercice de tous les actes civils en dehors de toute invitation des cultes prétendus religieux. Le siège social sera à Saint-Aigulin.

Art. 2. Tout adhérent à la dite société doit combattre par tous les moyens légaux l'immixtion du clergé dans les différentes circonstances de la vie où se produit l'intervention du culte prétendu religieux et laisser au siège social un testament par lequel il interdit toute manifestation de cette nature après sa mort.

Art. 6. Sont membres de la société les personnes des deux sexes qui adhèrent aux présents statuts ; ils seront tenus de fournir un certificat de bonne conduite et les mineurs le consentement de leurs parents ou tuteurs.

Art. 7. La société admet toutes les opinions politique ou philosophiques ; déisme ou athéisme, matérialisme ou spiritualisme.

En conséquence elle s'interdit dans son sein toute discussion politique.

Art. 8. Les noms des membres ne seront publiés qu'au temps qu'il en feront (sic) la demande.

*Source* : ADCM, 6 M7/7.

**« Société de Libre-Pensée des communes de Neuvicq, Macqueville, Ballans, Siecq (Charente-Inférieure), Courbillac et Sonnevile (Charente) » (1909).**

"Le Réveil Fédéral"

"Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fut fait." »

Statuts.

Art. 1<sup>er</sup>. Il est formé par les communes de Neuvicq, Macqueville, Ballans, Siecq, Courbillac et Sonnevile, entre les citoyens et les citoyenne qui voudront adhérer aux présents statuts une association qui prend le titre de "Le Réveil fédéral", société de Libre-Pensée. Son siège est à Neuvicq, salle du Théâtre, au Château.

Art. 2. La société a pour but : 1<sup>e</sup> de grouper les libres-penseurs, de favoriser les idées anti-cléricales, de combattre l'erreur et les préjugés ataviques ;

2<sup>e</sup> d'assurer à ses membres des obsèques civiles conformes à la conviction de toute leur vie ;

3<sup>e</sup> de prêter son concours aux obsèques civiles des non-sociétaires qui, de leur vivant, l'auront demandé.

Art. 3. Pour assurer le respect de ses dernières volontés, tout sociétaire pourra déposer aux archives de la société son testament, conformément à la loi du 15 novembre 1887, déclarant qu'il veut être enterré civilement.

Art. 4. Aussitôt qu'un adhérent aura connaissance du décès d'un de ses collègues, il devra immédiatement en avertir le secrétaire qui adressera aussitôt une lettre de faire-part à tous les membres du groupe. Dans chaque commune, les adhérents devront assister aux enterrements. Dans les communes environnantes, le siège social enverra une délégation à raison de un par dix membres.

Sur la fosse, un ou plusieurs citoyens devront prendre la parole pour le dernier adieu et il sera déposé sur la bière une pensée aux couleurs de la société.

Art. 9. Les funérailles des non-sociétaires, à moins que les familles soient indigentes, auront à payer au secrétaire-trésorier la somme de trois francs, pour frais de location du drap mortuaire et de la bannière. Cette somme sera versée dans la caisse de la société.

La société est autorisée à accepter les dons et legs qui lui seraient faits en vue du but qu'elle poursuit.

Chaque sociétaire aura à payer un droit pour l'insigne qui sera une pensée.

Art. 10. Les discours prononcés aux obsèques civiles seront transcrits sur un registre spécial déposé aux archives de la société.

Art. 11. Chaque année, les membres du "Réveil fédéral" se réuniront en un banquet fraternel et facultatif dont le prix est fixé à 2,5 f. par convive.

La date et le lieu en seront fixés en réunion générale.

Art. 12. La société se constitue un matériel comprenant :

1<sup>e</sup> tous les livres de comptabilité ou autre à son usage ;

2<sup>e</sup> un ou deux draps mortuaires.

3<sup>e</sup> une bannière avec l'inscription suivante : "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui (sic) te fût fait." »

Art. 13. Tout membre qui fera acte de manifestation hostile et contraire à l'association sera exclue de la société. Cette disposition ne peut s'appliquer qu'au sociétaire et non aux membres de sa famille. Toute exclusion sera prononcée en assemblée générale et le membre exclu n'aura droit à aucun remboursement de cotisation.

Art. 15. La dissolution de la société ne peut être prononcée qu'en assemblée générale à la majorité des trois quarts des membres inscrits. En cas de dissolution les fonds en caisse seront répartis par commune au prorata du nombre des foyers adhérents. Si une commune veut se retirer de la fédération, elle aura droit à une somme proportionnelle au nombre de ses adhérents ; mais elle ne pourra se retirer que sur le vœu de la majorité de sa section. En cas de dissolution, le matériel restera confié à deux ou trois personnes ayant appartenu à la société pour être employé

exclusivement et gratuitement aux obsèques civiles des citoyens et citoyennes qui en auront fait la demande.

*Source* : ADCM, 6 M7/7.

### **La « Société de la libre-pensée de Royan » (1909).**

Art. 1<sup>er</sup>. Il est formé à Royan une association sous le nom de "Société de la libre-pensée de Royan" dans le but de faciliter l'exercice de tous les actes civils en dehors de toute intervention de culte prétendu religieux.

Elle étend son action dans toutes les communes du canton de Royan et les communes voisines.

Art. 2. L'association admet toutes les opinions politiques ou philosophiques ; en conséquence elle s'interdit dans son sein toute discussion politique, philosophique ou dogmatique.

Art. 3. Tout adhérent à la dite association doit combattre par tous les moyens légaux, l'immixtion du clergé dans les différentes circonstances de la vie où se produit l'intervention des cultes prétendus religieux, et laisser au siège social un testament par lequel il interdit toute manifestation de cette nature après sa mort.

Ce testament, écrit de sa main, sera ainsi conçu :

"Je soussigné (nom, prénoms et domicile) déclare vouloir être enterré civilement et je charge de faire exécuter ma formelle volonté, par tous les moyens légaux et par les soins en général de tous mes collègues et amis membres de l'association et en particulier les membres du bureau du groupe de la "Libre-Pensée de Royan."

"Fait à ... le... 19..."

art. 4. Les membres de l'association, les personnes des deux sexes qui adhèrent aux présents statuts. Les adhésions sont personnelles ; les pères de famille n'adhèrent pas pour leurs enfants, ni les maris pour leurs femmes ; les enfants mineurs seront autorisés par leurs ascendants ou tuteurs.

Toute demande d'admission doit être présentée par deux membres de l'association et adressée au Bureau, lequel après enquête, soumettra la demande à la ratification de l'assemblée générale.

Art. 5. L'association se charge des funérailles à faire à tous les membres morts sans l'assistance d'aucun culte, et de rehausser ce service par tous les moyens qui seront en son pouvoir.

Les membres seront invités par lettre à ces funérailles. Tout membre qui, sans excuse valable, n'y aura pas assisté, sera passible d'une amende de deux francs.

Tout adhérent ayant connaissance du décès d'un membre de l'association est tenu d'en donner immédiatement au Bureau.

Dans le cas où l'un des membres adhérents serait enterré avec le concours d'une religion le groupe s'abstiendra de participer aux obsèques.

Pour les communes autres que celle de Royan et pour les arrondissements limitrophes, il sera nommé par le Bureau une Commission chargée d'assister en délégation aux funérailles des membres décédés. Au besoin l'association pourra se charger des frais de déplacement de la délégation.

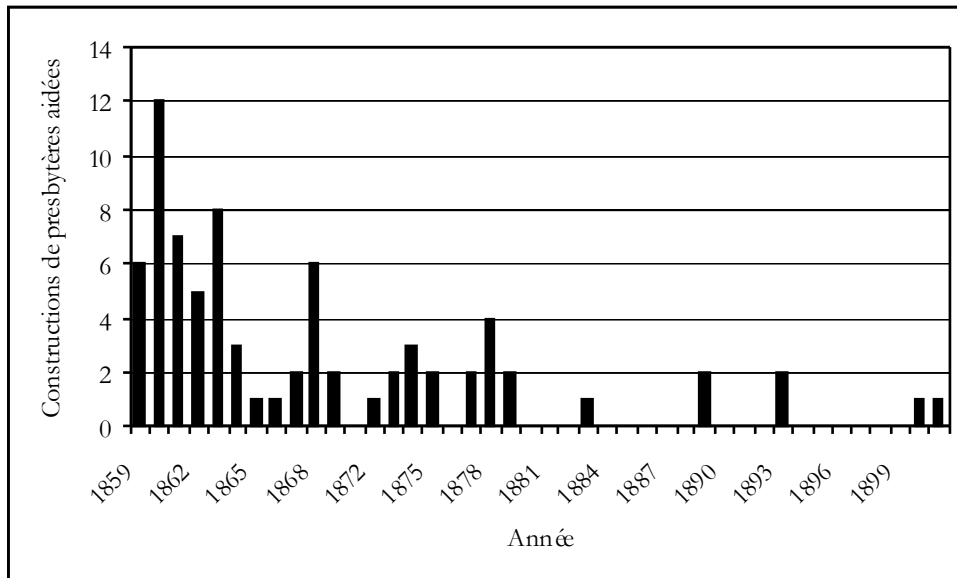
Il ne sera jamais envoyé de délégation dans les localités où existera une société de libre penseurs, mais les frais des funérailles seront néanmoins supportés par l'association, à moins que la famille n'en prenne la charge.

Art. 6. L'association pourra prêter son concours aux citoyens non adhérents qui auront pendant leur vie manifesté des sentiments libre-penseurs.

Art. 8. L'association acceptera les dons et legs qui pourront lui être faits à titre d'encouragement. Ces libéralités seront affectées, soit au soulagement des familles nécessiteuses de libres-penseurs, soit à toute autre œuvre de bienfaisance suivant le désir exprimé par le donateur.

*Source* : ADCM, 6 M7/3.

**Annexe 49 : Les constructions de presbytères catholiques pour lesquelles une aide de l'Etat est demandée (1859-1901).**



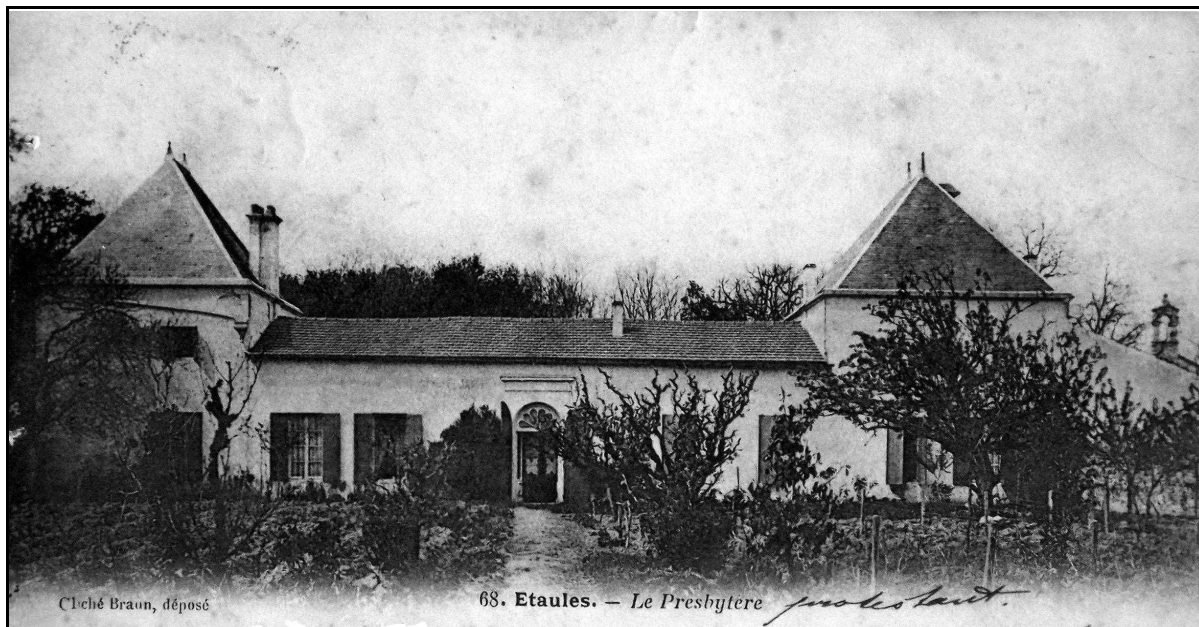
Source : AN, F<sup>19</sup> AN, F<sup>19</sup> 4 683. La série documentaire commence en 1859.

**Annexe 50 : Les presbytères protestants (iconographie), des maisons très visibles.**

**1. L'un des premiers presbytères protestants édifiés : Saint-Sulpice-de-Royan (1863).**



2. Un presbytère, demeure de maître : le presbytère concordataire d'Etaules (donné en 1897).



Coll. Claude Goulevant.

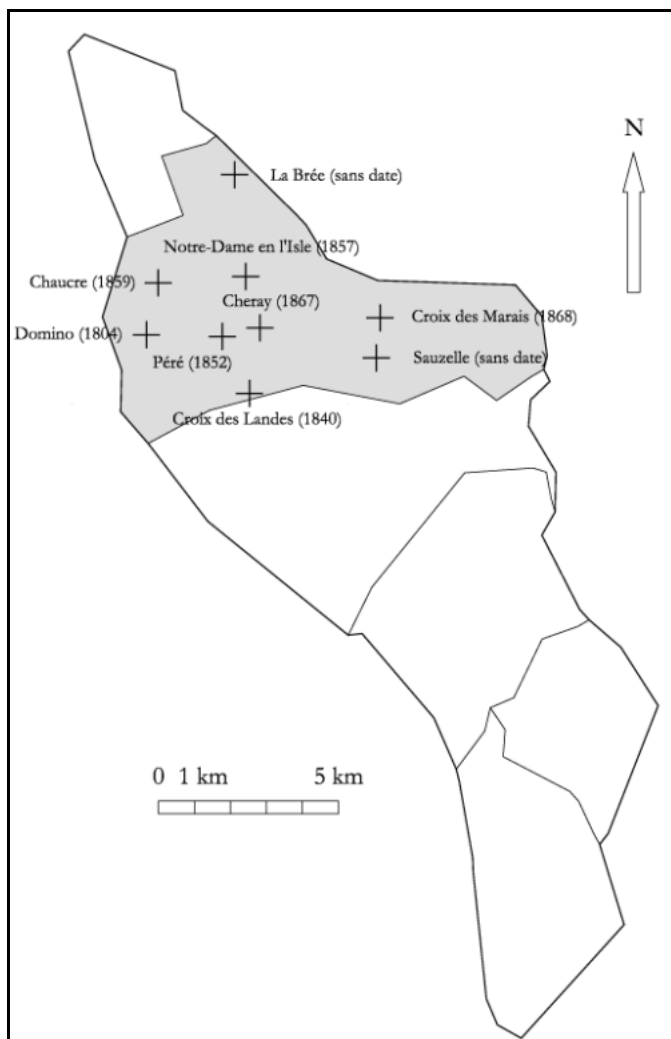
3. Un presbytère annexé au temple :  
la configuration des œuvres d'évangélisation, Mérignac (inauguré en 1903).



On distingue le presbytère à l'arrière du temple.

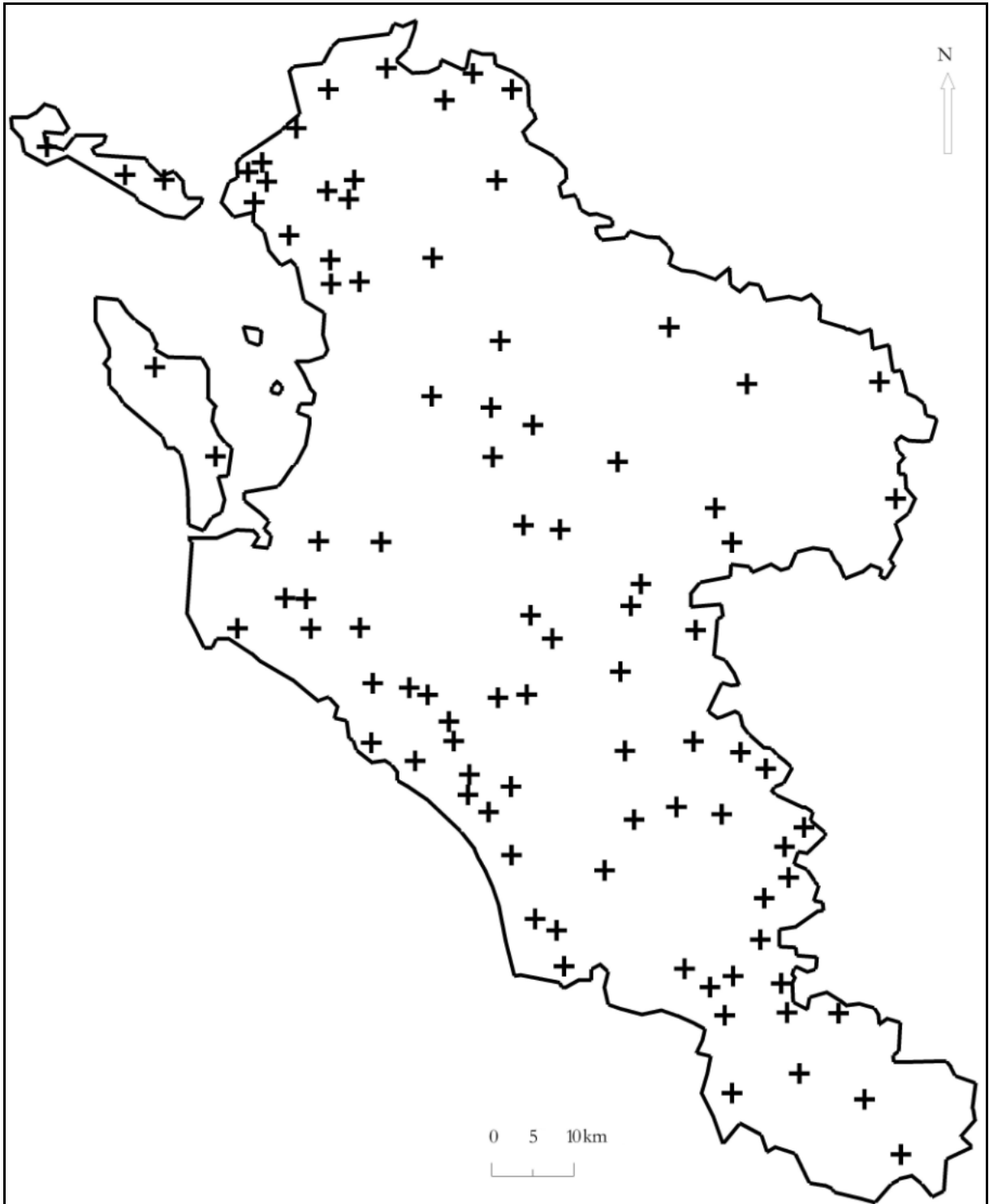


Annexe 51 : Multiplier les croix, marquer son appartenance catholique, Saint-Georges-d'Oléron.



Source : d'après les données rassemblées par BELLARD Victor, *Ile d'Oléron. Notes d'histoire locale*, Marennes, Imprimerie A. Barbault, 1926, p. 475-476.

Annexe 52 : Eriger des croix, une pratique inégalement diffusée et médiatisée (années 1860-1914).



Dater les croix de mission, les calvaires que l'on retrouve au bord des chemins est une tâche difficile. Telle n'est pas l'objectif de la carte réalisée. Au lieu de partir des traces subsistantes aujourd'hui dans le paysage et d'opérer leur généalogie, nous sommes partis du dépouillement de la presse catholique de l'époque (*Bulletin religieux, Croix de Saintonge et d'Aunis*), des monographies locales et des registres des activités de la maison de missionnaires diocésains tenue par la Congrégation de la Mission. Ont été ponctuellement utilisés les archives de la préfecture ainsi que les archives du diocèse. La carte ainsi établie montre tout autant la différence d'attitude des populations face au symbole catholique de la croix que l'inégale diffusion, l'inégale médiatisation de l'érection de croix et de calvaires.

### Annexe 53 : La statuaire publique en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle.

A la suite des critères retenus par Claire Barbillon dans la présentation qu'elle fit des sources d'archives et de la bibliographie permettant d'appréhender la statuaire publique<sup>1</sup>, nous avons exclu du champ d'analyse la sculpture funéraire et lorsque la sculpture fait partie du décor architectural d'un ensemble plus vaste. Nous sommes partis de l'inventaire réalisé par Brigitte Chupeau. Elle envisageait également les plaques, les colonnes et les pyramides commémoratives ; nous les avons exclu de notre *corpus*. Les données ici proposées sont établies à partir des annexes du travail de Brigitte Chupeau. Nous arrivons donc à la liste des monuments suivants.

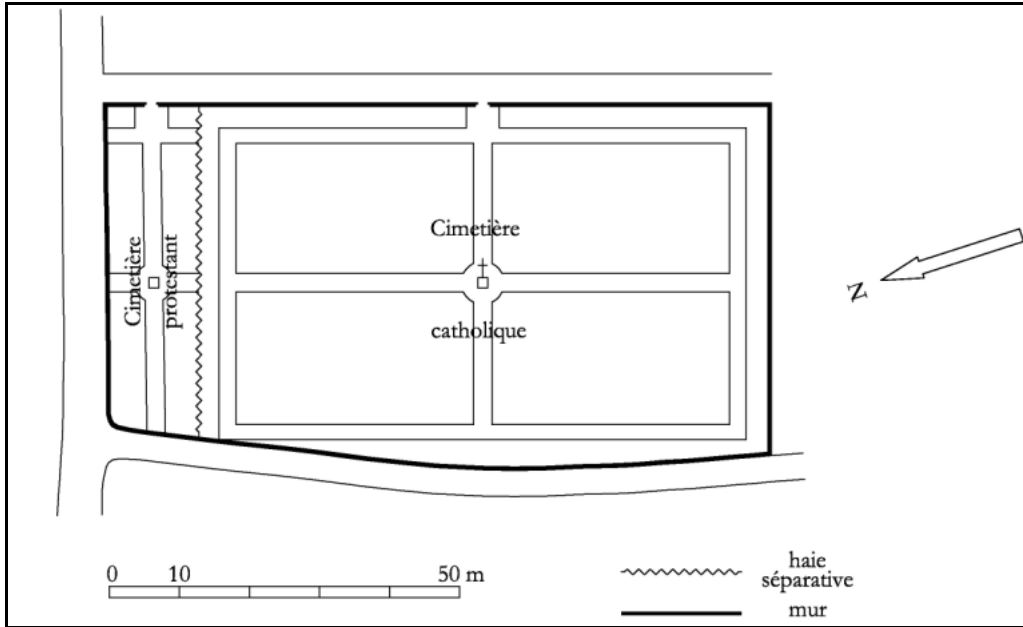
Arrondissement	Localité	Personnalité honorée	Type de monument	Date de mise en place	Localisation
Jonzac	Jonzac	République	Statue	1894	Place
	Saint-Maurice-de-Tavernole	République	Buste	1895	A côté de la mairie et de l'école
Marennes	Marennes	Chasseloup-Laubat	Statue	1874	Place de la sous-préfecture
		Le Terme	Buste	1892	Jardin public
	Royan	E. Pelletan	Statue	1892	Jardin public
		F. Garnier	Buste	1907	Jardin public
Rochefort	Rochefort	Grimaux	Buste	1907	Jardin public
		Pottier	Statue	1908	Cours
	Fouras	Pottier	Statue	1908	Place
La Rochelle	Ars-en-Ré	S. Carnot	Buste	1895	Carrefour
	Marans	Dinot	Statue	1894	Jardin public
	La Rochelle	Fleuriat de Bellevue	Buste	1854	Jardin public
		Amiral Duperré	Statue	1869	Port
		Réaumur	Buste	1899	Carrefour
		E. Fromentin	Buste	1905	Place
		J. Guiton	Statue	1911	A côté de la mairie
Monument aux morts	Statue	1913	Square		
Saintes	Pons	République	Buste	1880	A côté de la mairie
		Edgar Combes	Buste	1907	A côté de la mairie et de l'école
		A. d'Aubigné	Buste	1911	A côté de la mairie
	Saintes	B. Palissy	Statue	1868	Carrefour
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Regnaud de Saint-Jean-d'Angély	Statue	1863	A côté de la mairie
		Lemoyne	Buste	1909	Jardin public
		J. Lair	Buste	1912	Boulevard

<sup>1</sup> LE MEN Ségolène et MAGNIEN Aline (dir.), *La statuaire publique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions du Patrimoine, 2005, p. 198-211.

Annexe 54 : De l'affirmation de la différence confessionnelle à son effacement dans les cimetières. Etudes de cas.

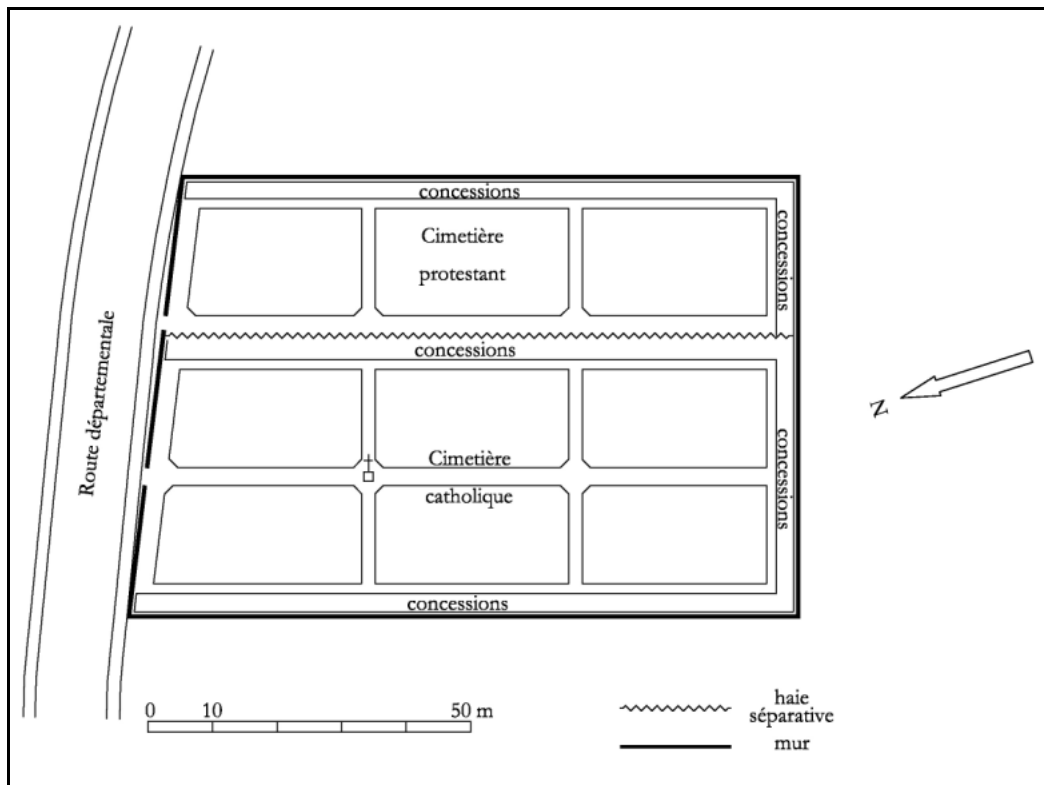
1. La situation majoritaire la plus fréquente. Deux parcelles parallèles séparées par une haie.

A. Epargnes (1861).



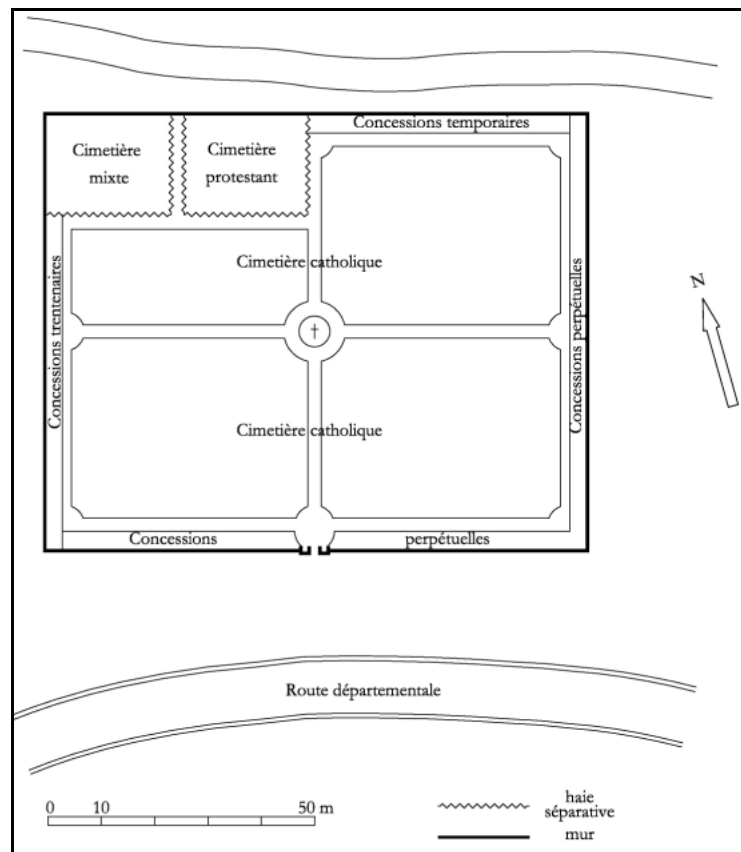
Source : d'après ADCM, 2 O 602. Plan du nouveau cimetière d'Epargnes, sans date et non signé.

B. Etaules (1874).



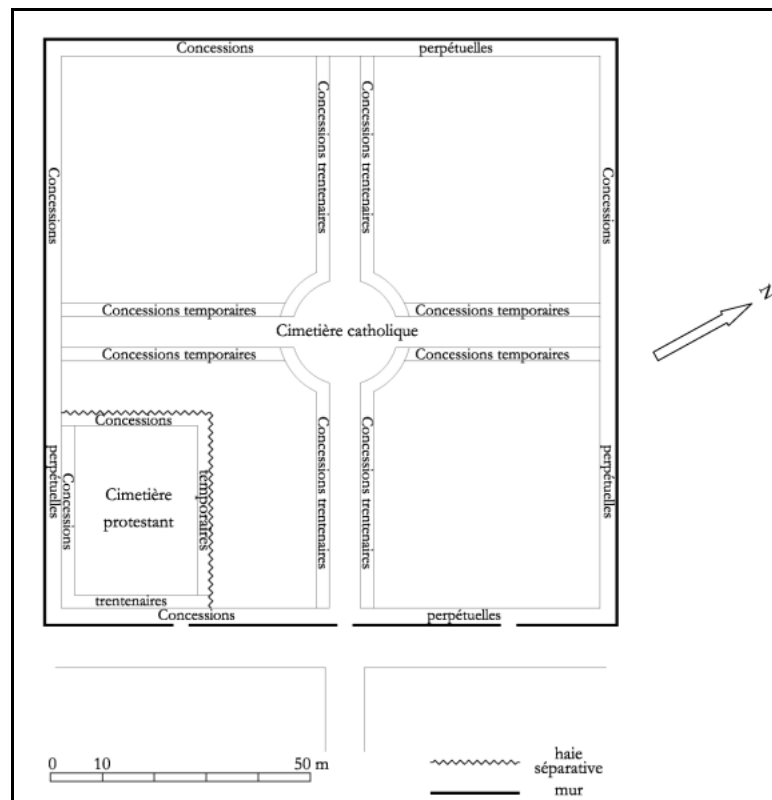
Source : d'après ADCM, 2 O 619. Plan du cimetière d'Etaules, 30 juin 1874.

2. La prise en compte de la fragilité des frontières confessionnelles, le Château-d'Oléron (1850).



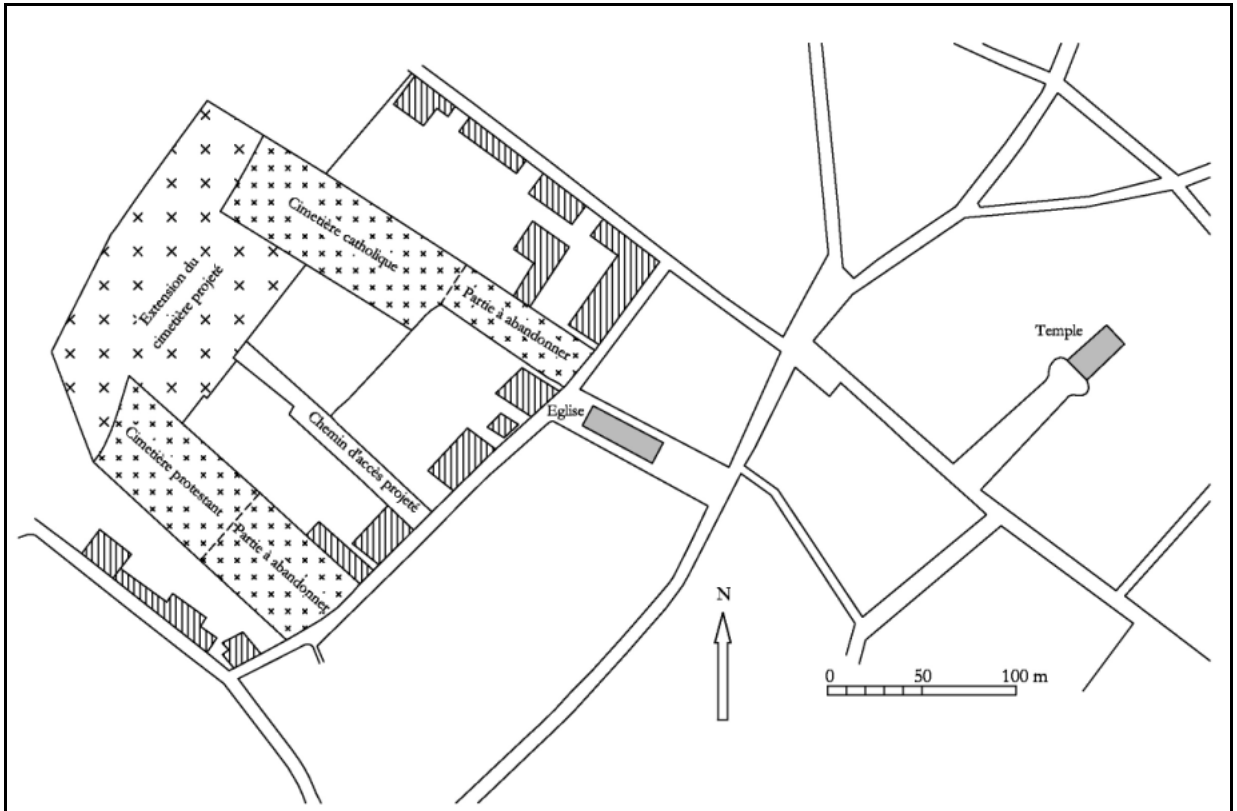
Source : d'après ADCM, 2 O 335. Plan des « nouveaux cimetières » du Château-d'Oléron, 30 mai 1850.

3. Un carré distinct disposant d'une entrée spécifique dans un cimetière majoritairement catholique, Saint-Pierre-d'Oléron (Second Empire).



Source : d'après ADCM, 2 O 2 310. Plan établi par la municipalité de Saint-Pierre-d'Oléron, 8 mars 1860.

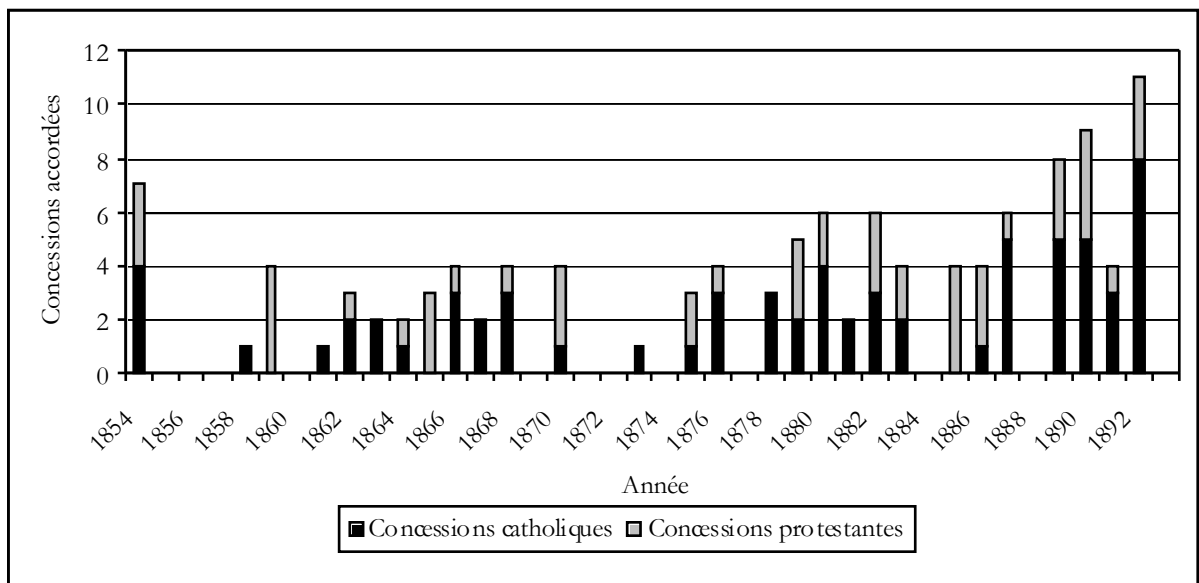
4. Vers l'abandon des frontières confessionnelles : l'extension de cimetières confessionnels jusque-là distincts, la Tremblade



Source : d'après ADCM, 2 O 2 897. Plans de l'extension des années 1900.

**Annexe 55 : La diffusion des concessions perpétuelles dans les cimetières publics selon l'appartenance confessionnelle.**

1. La Tremblade (source : ADCM, 2 O 2 897).



2. Saint-Fort-sur-Gironde (source : ADCM, 2 O 1 812).



Annexe 56 : Tombes et cimetières protestants.



Un ancien cimetière public protestant : un cimetière sans croix (cimetière de Souhe, commune du Gua).



Un cimetière public où la barrière confessionnelle est toujours distincte : Cozes.  
Le mur de séparation vu de l'intérieur de la parcelle protestante. On distingue au-dessus du mur les monuments funéraires catholiques surmontés d'une croix.

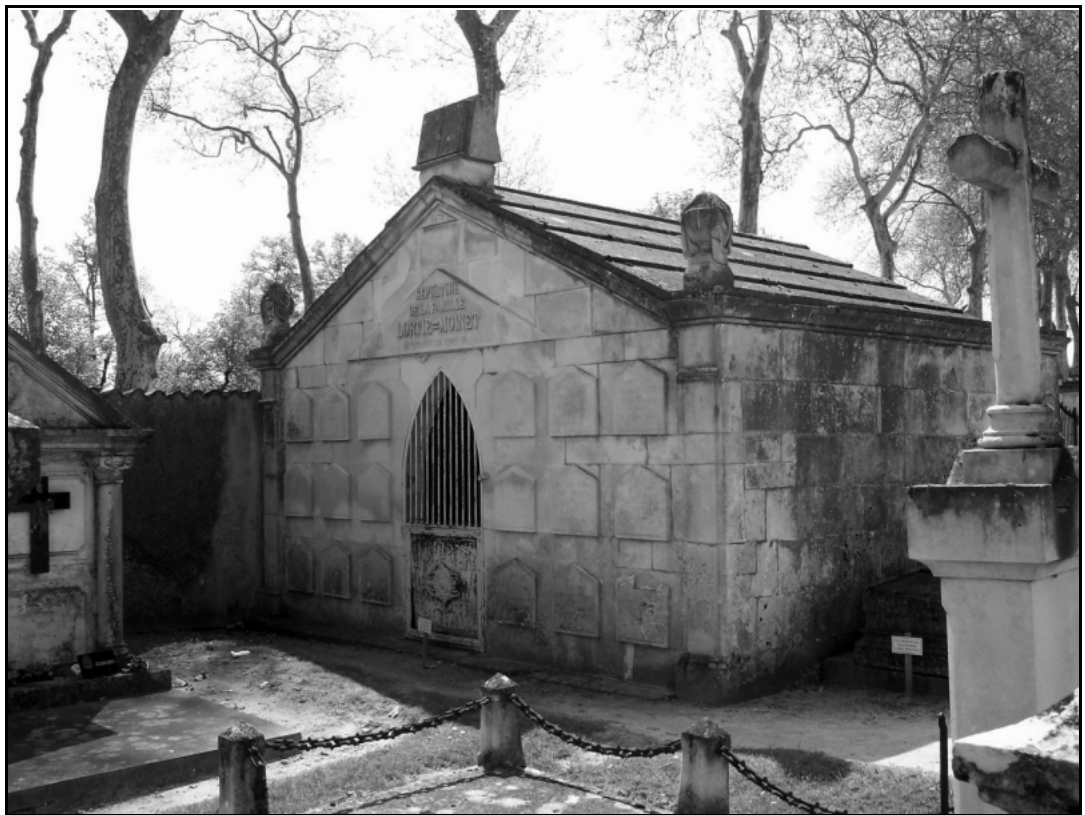


Un cimetière familial, les Roberts (Médis) :  
matérialisé par la construction de murs modestes, ce cimetière renferme une série de tombes-sarcophages de la famille Dias.





La sobriété d'un caveau familial : familles Desbordes, Brard et Labouisse (cimetière public de Jonzac).



Un caveau familial affirmant l'identité protestante par la présence d'une Bible : le caveau Lortie-Moinet (cimetière public de Saujon).

**Annexe 57 : Une situation originale, une enclave privée protestante dans un cimetière public, Saint-Romain-de-Benet.**



Une porte extérieure isolée.



Une enclave en contre-bas du cimetière principal (vue faite depuis le cimetière public).

Annexe 58 : La marque de la libre-pensée et de la franc-maçonnerie dans les cimetières : un phénomène rare.

1. Monuments libres-penseurs.



Une identité clairement revendiquée. Tombe d'Hilaire Durivaud, décédé le 4 mai 1914 (cimetière de Saint-Xandre)  
(cl. J.-C. Bonnin)



La sobriété du monument du père de la libre-pensée de la Flotte : le monument de Camille Magué et Sophie Lem.



Tombe d'Adolphe Gendre, décédé le 3 février 1911  
(cimetière de Saint-Genis-de-Saintonge).

## 2. Epitaphes irrégulières.

### *Epitaphe de Pierre Jónain* Monument sarcophage.

[flanc gauche]

Pierre Jonain

Né à Gémozac 31 juillet 1799 décédé à Royan 4 novembre 1884

Aima toujours et s'occupa de faire connaître le vrai Dieu universel et la patrie française

Spes et ultra !

[flanc droit]

Gémozac et Maillé l'ont vu berger liseur,  
Pons, Saintes et Poitiers étudiant docile,  
Coze (sic), Yrieix, Bordeaux et Royan, professeur  
Le Sud-Ouest, écrivain et citoyen utile  
Heureux d'indépendance et d'Idéal au cœur.

Cimetière protestant de Royan.

### *Epitaphe d'Henri Lotz.* Monument stèle.

Souvenir à  
un bon mari  
Ci-gît  
Henri Lotz  
Chevalier  
de la Légion d'honneur  
ex-chef de musique du  
59<sup>e</sup> de ligne décédé le  
29 juillet 1865 à  
l'âge de 55 ans  
Adieu cher Henry  
repose en paix. »

Ma  
Mélodie  
composée  
pour et par  
Henri Lotz  
Chef de Musique  
au 59<sup>e</sup> de ligne.

Docile  
à la vie  
devant  
le vrai bonheur.  
Mirant  
l'harmonie facile  
sans labeur :  
soldat musicien  
( ? ) la gloire qui  
m'appelle : c'est bien  
moins que rien.  
Zut je me  
moque d'elle  
Fesons dodo et  
restons en là  
Resquiescat in pace.

Cimetière public de Royan.

### *Epitaphes de la famille Magué.* Monument sarcophage.

William Magué. 1852-1888.

Camille Magué. 1826-1913.

Sophie Lem. 1831-1878.

*le bien a été notre Idéal*

Cimetière public de la Flotte-en-Ré

### 3. Tombes maçonniques.



Tombe de Charles Valteau décédé en 1907, franc-maçon et d'Auguste Valteau, décédé en 1931 (cimetière de Saint-Eloi, la Rochelle).



Tombe de L.L. Mercier décédé en 1909 (cimetière communal de Saint-Jean-d'Angély).

## Annexe 59 : Constructions et agrandissements d'églises.

Pour les raisons indiquées au début du chapitre 6, cette liste n'est sans doute pas exempte d'erreurs et se veut avant tout exploratoire. Par agrandissement, nous avons tenté de comptabiliser les agrandissements au sol, non les bouleversements de la toiture (rajout de voûtes) et les aménagements conduisant à la création d'une chapelle latérale. Ont été indiquées par une étoile les chapelles ayant une destination publique. Ont été exclues les constructions liées aux pèlerinages (les chapelles Sainte-Radegonde à Courant et de Croix-Gente)

Localité	Nature des travaux	Date d'achèvement	Localité	Nature des travaux	Date d'achèvement
Aigrefeuille-d'Aunis	Clocher	1897	Nieulle-sur-Seudre	Construction	1861
Andilly	Construction	1878	Nieul-sur-Mer	Agrandissement	1858
Archiac	Clocher	1899	Nieul-sur-Mer / Lauzières*	Construction	1878
Arvert	Clocher	1845	Nuaillé-d'Aunis	Construction	1820
Aytré	Agrandissement	1827	Nuaillé-d'Aunis	Clocher	1858
Aytré	Clocher	1853	Pérignac	Clocher	1904
Balanzac	Clocher	1840	Plassac	Agrandissement	Années 1860
La Barde	Construction	1872	Plassay	Clocher	1840
Barzan	Construction	1874	Pons	Construction	1834
Bedenac	Construction	1854	Puilboreau	Construction	1885
Le Bois-Plage-en-Ré	Construction	1832	Rochefort / Cabane Carrée*	Construction	1911
Bourgneuf	Clocher	1900	Rochefort / Notre-Dame	Construction	1861
Breuil-Magné	Construction	1846	Rochefort / Saint-Louis	Construction	1838
Breuil-Magné	Clocher	1861	La Rochelle / Cathédrale	Agrandissement	1852
Brie-sous-Mortagne	Clocher	1894	La Rochelle / La Genette	Construction	1900
Brives-sur-Charente	Construction	1868	La Rochelle / La Pallice*	Construction	1911
La Brousse	Construction	III <sup>e</sup> République	La Rochelle / Saint-Maurice*	Construction	1876
Chadenac	Clocher	1838	La Rochelle / Tasdon	Construction	1888
La Chapelle-des-Pots	Construction	1848	La Ronde	Construction	1856
Le Château-d'Oléron	Clocher	1883	Royan	Construction	1878
Châtelailon-Plage	Construction	1883	Saint-Aigulin	Construction	1864
Le Chay	Construction	1845	Saint-Augustin	Construction	1844
Chenac	Clocher	1868	Saint-Clément-des-Baleines	Construction	1843
Chevanceaux	Agrandissement	1897	Saint-Clément-des-Baleines	Clocher	1858
Ciré-d'Aunis	Construction	1844	Saint-Denis-d'Oléron	Agrandissement	1852
Clavette	Agrandissement	1865	Saint-Denis-d'Oléron	Clocher	1878
La Courde-sur-Mer	Construction	1869	Saint-Dizant-du-Gua	Clocher	1878
Coux	Clocher	1853	Sainte-Marie-de-Ré	Construction	1862
Crazannes	Construction	1874	Saintes / Saint-Vivien	Construction	1845
Dompierre-sur-Ch. / Orzac	Construction	1887	Saint-Genis-de-Saintonge	Construction	1869
Ebéon	Construction	1866	Saint-Georges-de-Didonne	Clocher	1878
L'Eguille	Construction	1846	Saint-Georges-de-Longuepierre	Construction	1879
Etaules	Clocher	1865	Saint-Germain-de-Marencennes	Construction	1863
Etaules	Agrandissement	1879	Saint-Germain-du-Seudre	Clocher	1866
Fouras	Construction	1884	Saint-Hilaire-de-Villefranche	Clocher	1817
Le Grand-Village-Plage*	Construction	1889	Saint-Jean-d'Angély	Agrandissement	1900
La Grève-sur-Mignon	Construction	1882-1907	Saint-Julien-de-l'Escap	Agrandissement	1885
Le Gua	Agrandissement	1830	Saint-Maigrin	Clocher	1891
Le Gué-d'Alléré	Construction	1840	Saint-Médard-d'Aunis	Agrandissement	1862
Hiers-Brouage	Clocher	1862	Saint-Palais-sur-Mer	Construction	1911
L'Houmeau	Clocher	1867	Saint-Pierre-d'Amilly	Construction	1871
L'Houmeau	Agrandissement	1878	Saint-Pierre-d'Oléron	Agrandissement	1865
La Jard	Clocher	1880	Saint-Romain-de-Benet	Clocher	1830
Jarnac-Champagne	Clocher	1863	Saint-Seurin-d'Uzet	Construction	1858
La Jarrie-Audouin	Agrandissement	1891	Saint-Trojan-les-Bains	Construction	1844
Jonzac	Agrandissement	1854	Salègnes	Construction	1866
Lagord	Construction	1840	Salignac-sur-Charente	Construction	1868
Lagord	Clocher	1853	Semussac	Clocher	1879
Landrais	Clocher	1849	Siecq	Clocher	1876
Loiré-sur-Nie	Construction	1869	Soubran	Construction	1878
Loix	Construction	1830	Tesson	Clocher	1892
Longèves	Agrandissement	1860	Thairé	Construction	1869
Loulav	Construction	1857	Thénac	Clocher	1877
Marans	Construction	1902	Tonnay-Boutonne	Clocher	1866
Marsais	Construction	1888	Les Touches-de-Périgny*	Construction	1880
Les Mathes	Clocher	1872	Trizay	Construction	1895
Médis	Agrandissement	1864	Vanzac	agrandissement	1849
Migré	Clocher	1862	Vérines	Clocher	1900
Mirambeau	Construction	1856	Vervant	Construction	1882
Montendre	Construction	1825	La Villedieu	Construction	1878
Montlieu-la-Garde	Construction	1857	Villemorin*	Construction	1871
Mortagne-sur-Gironde	Clocher	1861	Yves	Construction	1828
Néré	Clocher	1883			



### Annexe 60 : Les temples au XIX<sup>e</sup> siècle.

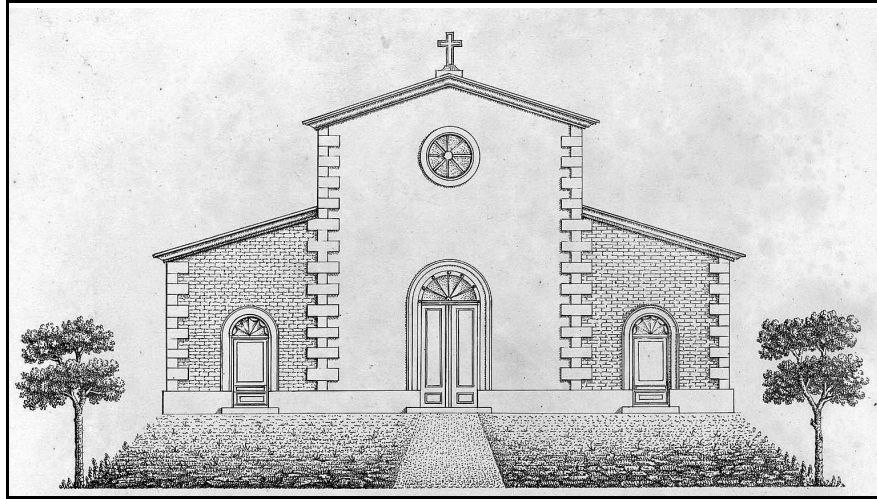
Sont représentées ici l'ensemble des constructions, agrandissements, affectations par le pouvoir public et acquisitions par les réformés conduisant à la mise en place d'un réseau de constructions servant de manière permanente au culte.

Localité	Nature des travaux	Date d'achèvement	Localité	Nature des travaux	Date d'achèvement
Arvert	Construction	1836	Mornac	Agrandissement	1864
Aulnay	Construction	1896	Mortagne	Construction	1836
Avallon (Arvert)	Construction	1834	Nieulle	Construction	1837
La Bergerie (Consac)	Construction	1898	Paterre (Chaillevette)	Construction	1826
Beurlay	Construction	1903	Pons	Affectation	Consulat
Le Billaud (Breuillet)	Construction	1858	Port des Barques	Construction	1871
Boresse	Construction	1901	Le Puy-Haut (Echebrune)	Construction	1898
Le Breuillac (Aumagne)	Construction	1847	Rochefort	Construction	1822
Breuillet	Construction	1843	Rochefort	Agrandissement	1860
Chaillevette	Construction	1860	La Rochelle	Acquisition	1793
Le Chapus (Bourcefranc)	Construction	1835	Royan	Construction	1844
Le Château-d'Oléron	Construction	1847	Royan (chapelle évangélique)	Construction	1859
Colombiers	Construction	1847	Saint-Augustin	Construction	1863
Courlay (Saint-Palais-sur-Mer)	Construction	1826	Saintes	Affectation	Consulat
Cozes	Construction	1820	Saintes	Construction	1906
L'Eguille	Construction	1821	Saint-Fort	Construction	1834
Etaules	Construction	1860	Saint-Georges-de-Didonne	Construction	1840
Le Ferrat (Saint-Bonnet)	Construction	1895	Saint-Jean-d'Angély	Construction	1845
La Flotte	Reconstruction	1828	Saint-Just-Luzac	Construction	1830
Gémozac	Construction	1845	Saint-Maigrin	Construction	1892
Jonzac	Construction	1833	Saint-Martial de Coculet	Construction	1901
Le Maine-Geoffroy (Royan)	Construction	1839	Saint-Martin-de-Ré	Construction	1837
Marennes	Acquisition	1807	Saint-Pierre d'Oléron	Construction	1832
Marennes	Agrandissement	1861	Saint-Savinien	Construction	1841
Marsilly	Construction	1822	Saint-Sulpice-de-Royan	Construction	1818
Matha	Construction	1856	Saint-Sulpice-de-Royan	Construction	1855
Les Mathes	Construction	1891	Saujon	Construction	1841
Médis	Construction	1861	Seigné	Construction	1873
Mérignac	Construction	1897	Soubran	Construction	1897
Meschers	Construction	1841	Souhe (le Gua)	Construction	1830
Migron	Construction	1847	Tonnay-Charente	Construction ?	Monarchie de Juillet
Montendre	Construction	1823	La Tremblade	Construction	1823
Morisset (Saint-Dizant-du-Gua)	Construction	1898	Vaux	Construction	1843
Mornac	Construction	1837			

### Annexe 61 : L'architecture religieuse catholique en Charente-Inférieure.

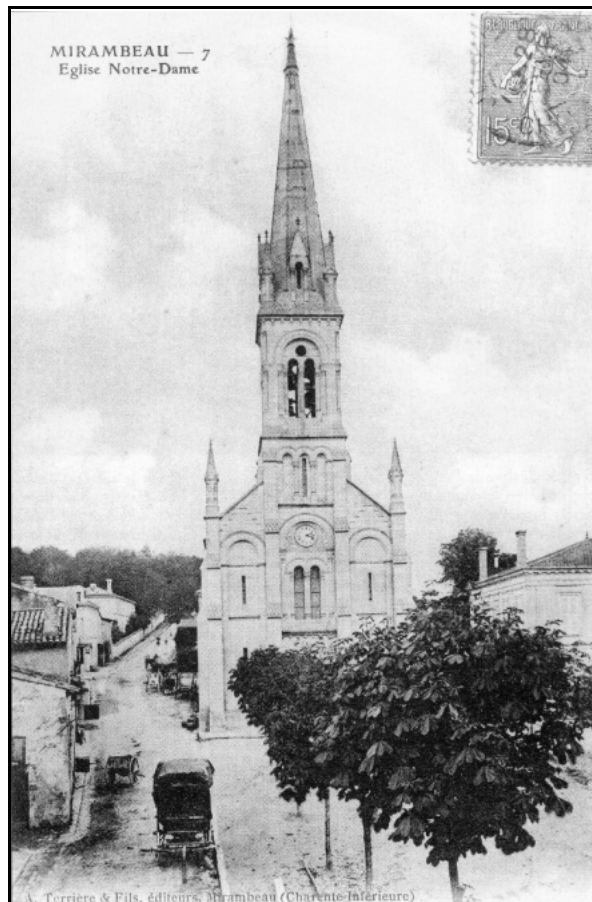
L'iconographie des églises catholiques d'Aunis et de Saintonge est surabondante et l'architecture développée, bien connue par les travaux publiés par Yves Blomme, de Frédéric Chassebœuf ou de Nicolas Meynen ne présente guère de programmes originaux. C'est pourquoi nous avons opéré une sélection très étroite des édifices reproduits dans cette annexe. Inversement, la rareté des études systématiques sur l'architecture protestante justifie la présence d'un *corpus* iconographique plus abondant dans l'annexe suivante.

#### 1. Une église néo-classique dessinée par Antoine Brossard à la fin de la Restauration, Loix en Ré.



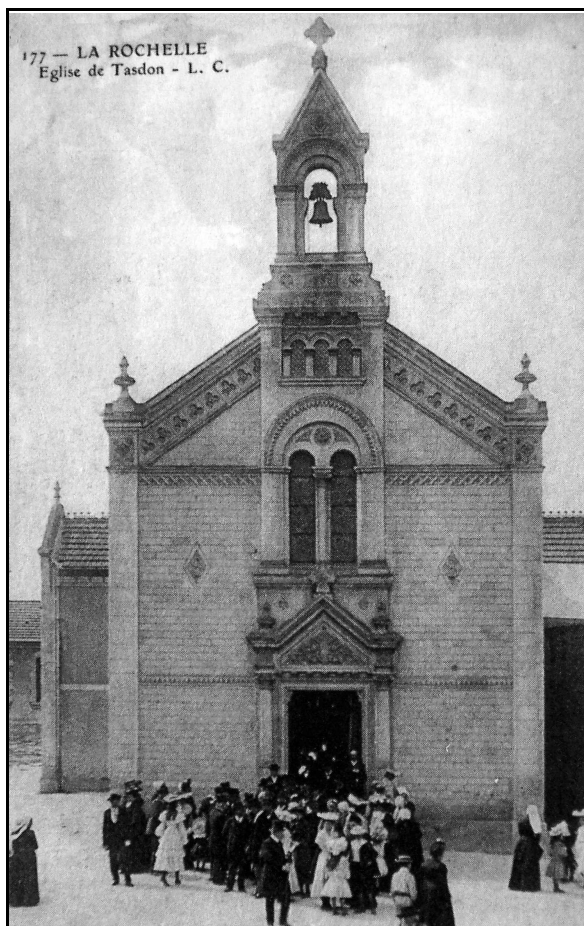
Source : BMLR, 3 Fi 578.

#### 2. Une église néo-gothique terminée par l'architecte saintais Eustase Rullier, Notre-Dame de Mirambeau (commencée sous le Second Empire, achevée au cours des années 1870).



Source : *Le Canton de Mirambeau*, Joué-les-Tours, Alan Sutton, 2003, p. 29.

3. Une église néo-romane de l'architecte rochelais Corbineau, Saint-Nicolas de Tasdon.



Source : LE DRET Yves et MAHÉ Jean-Louis, *La Rochelle et ses quartiers*, Joué-les-Tours, Alan Sutton, 2001, p. 32.

4. Une église de station balnéaire : l'église du Bureau-Saint-Palais-sur-Mer dessinée par Georges Naud (1911).



**Annexe 62 : Architecture religieuse contemporaine et architecture protestante dans l'*Encyclopédie des Sciences Religieuses*.**

« ARCHITECTURE CHRETIENNE. (...) [253] V. Le dix-neuvième siècle a inauguré dans le domaine de l'architecture chrétienne, de même que dans celui des sciences, des lettres et de l'art en général, une ère nouvelle, ère de recherches, de critiques, de restaurations, de découvertes incessantes. Pour la première fois depuis que les hommes bâtissent, depuis qu'ils élèvent des temples à la Divinité, on a repris et l'on fait revivre, non seulement l'une des formes de l'art employées précédemment, comme à l'époque de la Renaissance, mais toutes ces formes à la fois. On a étudié patiemment, consciencieusement, l'architecture de tous les peuples, dans tous les temps, et tandis que les uns relevaient avec un soin minutieux les temples de l'Égypte, de la Grèce et de Rome, d'autres exploraient avec passion les cathédrales du moyen âge pour découvrir les règles et les principes qui avaient présidé à leur construction. Puis, ces études faites, l'on a construit des monuments religieux dans tous les styles connus, chrétiens et non chrétiens. C'est ainsi que Paris a vu s'élever, dans ce siècle, des églises de style gréco-romain (la Madeleine), latin (Saint-Vincent-de-Paul), byzantin (l'église russe), roman (Saint-Ambroise), gothique (Sainte-Clotilde) et de la Renaissance (la Trinité). Le caractère essentiel de l'architecture religieuse contemporaine est donc *l'éclectisme*. Ce caractère vraiment nouveau dans l'histoire de l'architecture est-il l'indice que le cycle des inventions en matière d'architecture est épuisé, et que l'humanité ne construira plus désormais que d'après l'un des types consacrés par les traditions successives, ou n'est-il que le trait précurseur d'une période de préparation, d'élaboration d'un style nouveau ? L'avenir seul pourra donner une réponse à cette question. La Réformation et l'extension du protestantisme, il faut le dire en terminant cette étude, n'ont eu jusqu'à ce jour d'autre influence sur l'architecture chrétienne que d'en entraver le développement. Les premiers protestants, de même que les premiers chrétiens, furent trop absorbés par les luttes qu'ils eurent à soutenir pour leur foi, pour attacher une grande importance à la bonne disposition des localités dans lesquelles ils célébrèrent leur culte. Là où ils étaient les maîtres, ils s'installèrent tant bien que mal (plutôt mal que bien) dans les églises catholiques, se bornant à supprimer les ornements et emblèmes en contradiction avec leurs croyances ou qui étaient de nature à les choquer ; toutefois, ils déplacèrent, partout où la chose était possible, la chaire pour la mettre à l'endroit de l'église où le prédicateur fût le mieux vu et entendu par les fidèles. Lorsqu'ils eurent à élever des églises nouvelles, ils les firent en général simples et sévères, s'en tenant aux dispositions en usage pour les églises catholiques, en se bornant à diminuer l'emplacement réservé dans celles-ci au chœur. On a reproché avec quelque raison au protestantisme de s'être emparé des formes de la religion qu'il venait [254] combattre et de l'art que le catholicisme avait su créer et développer à son image, et, partant de là, on a accusé le protestantisme d'impuissance ou de dédain en matière d'art. Il n'est que juste cependant de faire remarquer que le protestantisme, au début, n'entendait point renverser le catholicisme, mais simplement le réformer ; qu'il combattait, non la tradition de l'Église catholique en elle-même, mais les abus qui s'y étaient introduits peu à peu, et que s'il prêcha avec conviction un retour vers les croyances et les pratiques du christianisme de l'Église primitive, il n'a jamais entendu répudier ce que l'Église chrétienne a produit de grand et d'élevé depuis sa fondation jusqu'à l'époque de la Réformation. Le temps a fait défaut, d'ailleurs, au protestantisme pour donner la mesure de son génie créateur dans le domaine de l'architecture religieuse ; trois siècles, dont deux de luttes et de persécutions, sont peu de chose pour l'invention d'un style nouveau. Ce n'est qu'après quatre siècles de tâtonnements que les chrétiens ont élevé leurs premières basiliques, bien imparfaites encore au point de vue de l'art ; les architectes des périodes romane et ogivale ont procédé par le développement lent et progressif des formes traditionnelles ; la Renaissance enfin n'a fait que reprendre et rajeunir des éléments empruntés à l'antiquité païenne. Des essais divers ont été tentés au siècle dernier, mais surtout de nos jours, pour donner aux temples protestants des formes et des dispositions répondant parfaitement au caractère et aux exigences du culte protestant. L'un des premiers et des plus célèbres est celui réalisé au commencement du dix-septième siècle par Jacques de Brosse, artiste distingué et zélé protestant, dans son temple de Charenton. Ce temple devait avoir le plan des basiliques antiques et les formes de l'architecture classique la plus sévère ; il a été détruit après la révocation de l'édit

de Nantes, et Jacques de Brosse n'a guère trouvé, depuis, d'imitateurs ; les dessins imparfaits qui en ont été conservés ne permettent pas, d'ailleurs, de juger de la valeur artistique de son œuvre. Les grandes guerres de la fin du siècle dernier et des premières années du dix-neuvième siècle n'ont pas été favorables à la construction d'églises nouvelles ; mais depuis le milieu de ce siècle, il se fait un travail considérable dans ce sens. Un certain nombre de temples protestants ont été élevés ; la plupart, il est vrai, de dimensions restreintes. Presque tous les architectes chargés de les édifier ont adopté le style gothique ou celui de la Renaissance et la disposition, légèrement modifiée, des églises catholiques à trois nefs ; on a simplement diminué ou supprimé complètement le chœur, rétabli et agrandi les tribunes et transporté la chaire à l'extrémité de la nef centrale, soit dans l'axe principal du temple, derrière l'autel, soit de côté à sa proximité. Cette disposition, convenable pour des églises peu considérables, devient fâcheuse pour des temples d'une certaine grandeur ; les fidèles, placés à l'extrémité d'une longue nef, n'entendent que très imparfaitement la voix du prédicateur parlant à l'autre bout, et la moitié des auditeurs assis dans les bas-côtés ou sur les tribunes ne peuvent ni voir ni entendre convenablement le pasteur, caché à leurs yeux par les colonnes ou piliers qui divisent les nefs et soutiennent les tribunes et les voûtes hautes. Or, [255] s'il est une condition essentielle d'une bonne disposition d'un temple protestant, c'est assurément celle-ci : que tous les fidèles puissent voir et entendre commodément le pasteur qui lit et interprète la Bible. Cette condition n'est qu'imparfaitement remplie dans les temples de Mulhouse et de Bâle (de style gothique) et ne le sera guère mieux sans doute dans le Temple-Neuf de Strasbourg, que l'on achève en ce moment (1876) sur remplacement de l'ancienne église des Dominicains, et qui devra contenir environ deux mille fidèles. Dans le concours qui a eu lieu à Strasbourg, à l'occasion de cette reconstruction, et dans celui plus important qui a été ouvert à Berlin, en 1869, pour l'érection d'un dôme protestant, quelques idées nouvelles se sont produites. La disposition centrale (celle d'une nef circulaire, carrée ou polygonale, voûtée en coupole et accompagnée de tribunes pratiquées dans des absides ou bras peu profonds correspondant aux côtés du polygone) a trouvé un grand nombre d'adeptes, qui l'ont revêtue de formes soit romano-byzantines, soit ogivales, soit de la Renaissance. Quelques-uns des concurrents enfin, pour grouper encore davantage les fidèles autour de leur pasteur, ont adopté une disposition rappelant celle des salles de cours ou de concerts. Ce n'est pas le lieu ici de discuter laquelle de ces dispositions est la plus convenable aux temples protestants, ni, en général, si une disposition-type a chance d'être adoptée par le protestantisme, pas plus que de rechercher si une forme d'architecture nouvelle pourra être inventée encore. Il convient seulement de rappeler que la condition première et indispensable pour l'éclosion et le développement d'un style d'architecture vraiment original est la formation d'un grand courant d'idées et de besoins communs. Si l'architecture chrétienne doit produire un jour de nouveaux chefs-d'œuvre capables de rivaliser avec ceux du passé et de les surpasser, il faut que les communautés chrétiennes sortent de l'état de dispersion et de division où elles se trouvent aujourd'hui, et qu'unies dans une même aspiration, entraînées par une foi et une ardeur égales, elles marchent de nouveau ensemble vers un but commun. »

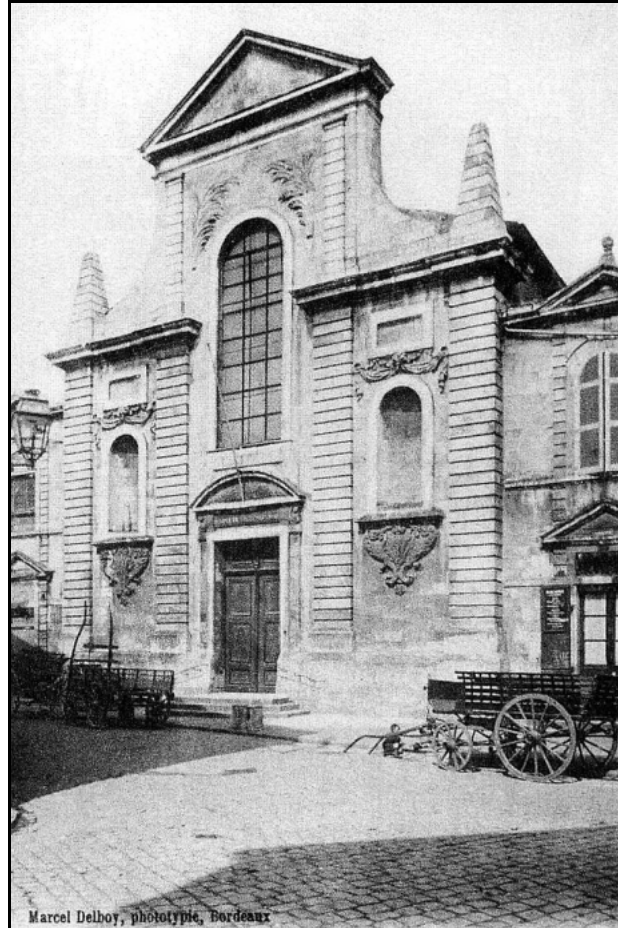
Emile LICHTENBERGER.

Source : *Encyclopédie des Sciences religieuses* (dir. F. LICHTENBERGER), Paris, Sandoz et Fischbacher, 1877, tome 1, p. 553-555.

**Annexe 63 : Les temples de la Charente-Inférieure, évolution architecturale.**

**A. Le réemploi d'églises et de chapelles catholiques.**

**1. La Rochelle : l'église des Récollets.**



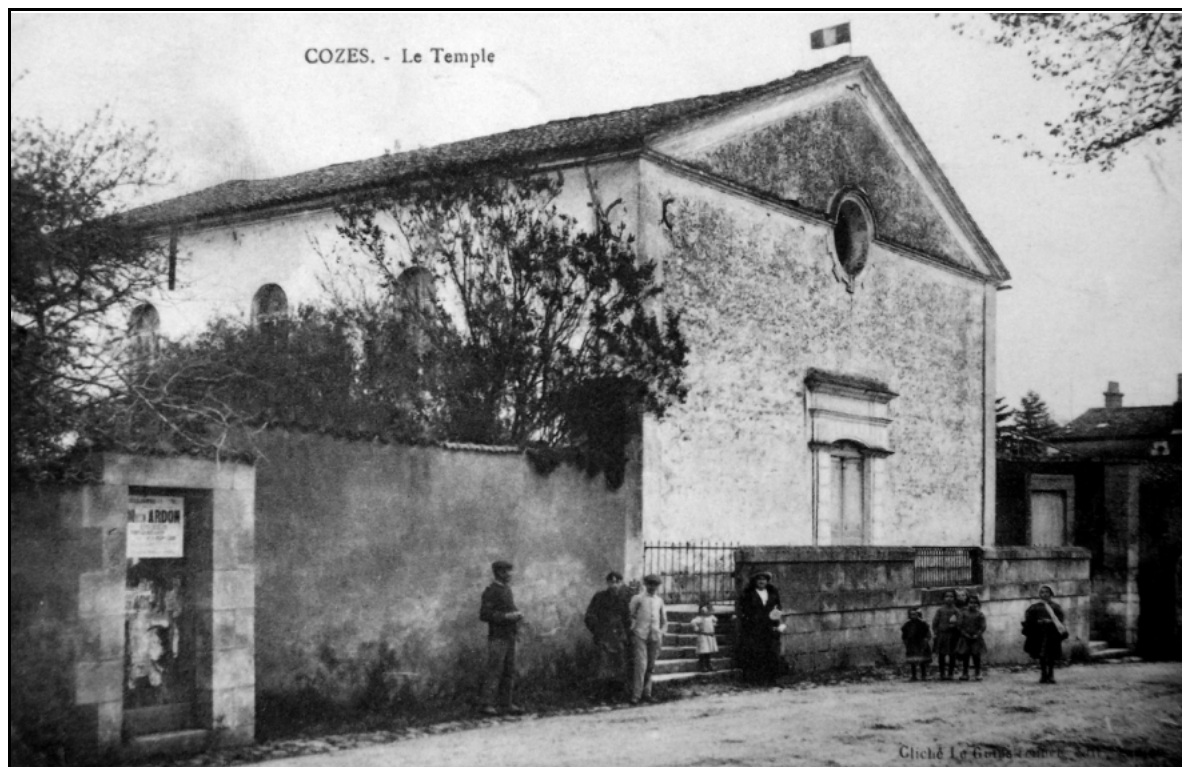
Source : LE DRET Yves et MAHÉ Jean-Louis, *La Rochelle*, Joué-les-Tours, Alan Sutton, 1999, p. 37.

**2. Pons : la chapelle des Dames de la Foi.**



**B. Les temples du premier tiers du siècle : des édifices sans qualité ou discrètement néo-classiques.**

**1. Cozes (1820) : un temple peu remanié de la Restauration.**



Source : Coll. BPF.

**2. Luzac (1830).**



**C. Les temples de la Monarchie de Juillet :  
une inspiration néo-classique devenue dominante mais non exclusive.**

**1. Des temples ruraux toujours modestes : Arvert (1836).**



**2. Un temple perçu par les protestants comme un symbole de leur réintégration : Saujon (1841).**





3. Un temple d'une communauté urbaine modeste : Saint-Jean-d'Angély (1845).



4. Les temples issus des œuvres d'évangélisation, une nouveauté : Migron (1847).



**D. Les temples du Second Empire : modèle néo-médiéval, persistance du néo-classique.**

1. Un temple édifié sur les plans de l'architecte des Cultes non-catholiques, Léon Jossier : Etaules (1860).

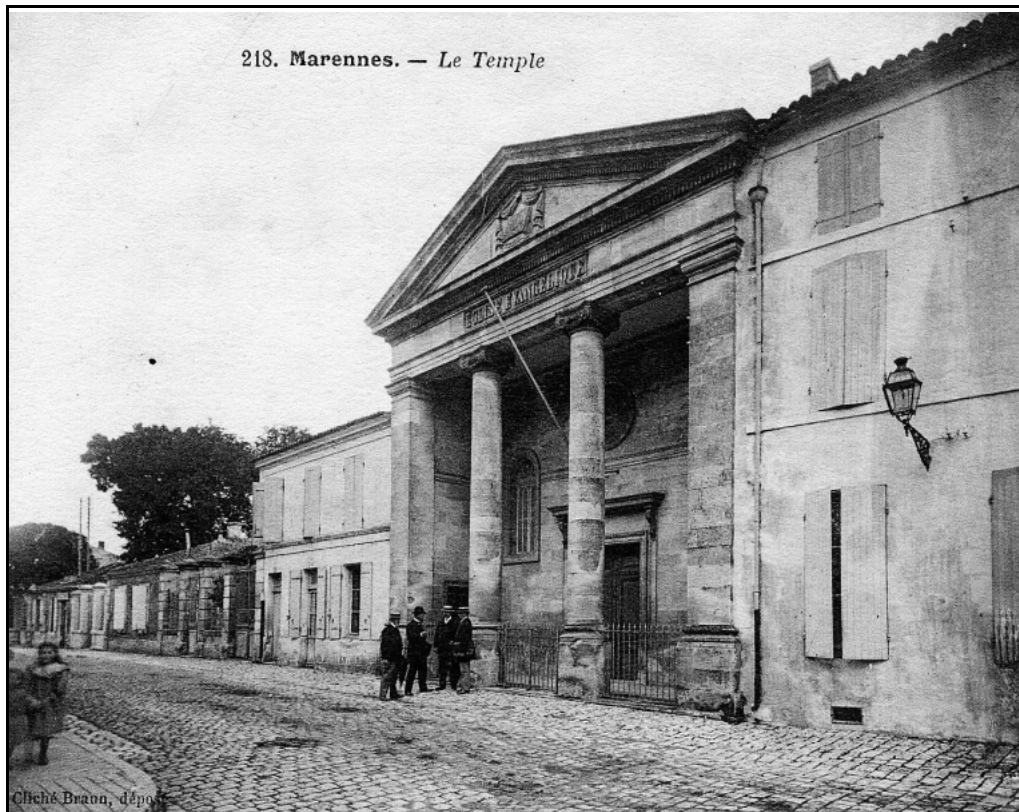


Coll. Claude Goulevant.

2. Un temple d'inspiration néo-médiévale dessiné par un architecte local, Daniel Marion : Médis (1861).



## 3. Néo-classique des villes : Marennes (1861).



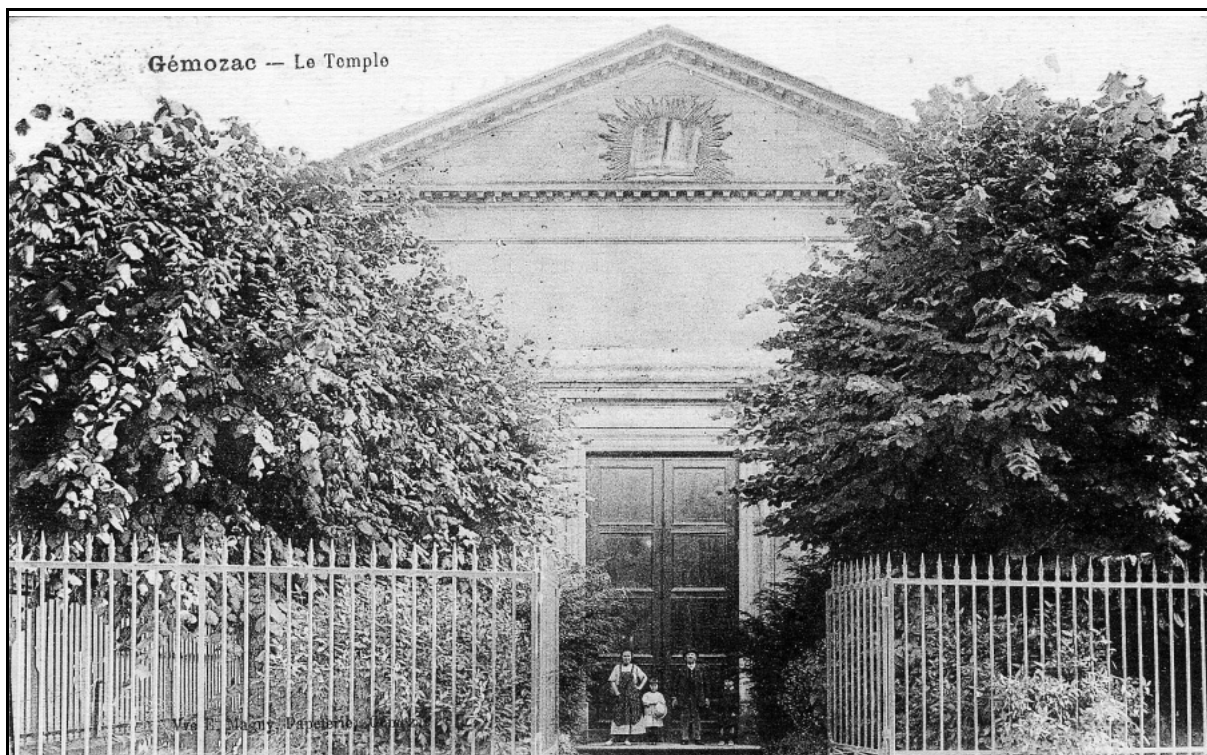
Source : Coll. Claude Aubineau (la Rochelle).

## 4. Néo-classique des champs : le Billaud (1858).



Source : Coll. Benjamin Caillaud.

5. Un temple néo-classique doté du marqueur identitaire protestant – la Bible – sous le Second Empire : Gémozac.



Source : Coll. Claude Aubineau (la Rochelle).

6. De rares formes néo-gothiques : l'ogive de la porte d'entrée de Saint-Augustin (1863).



### E. L'éclectisme des œuvres d'évangélisation.

#### 1. Un moule discret mais affirmant l'identité religieuse (par la cloche) et confessionnelle (par la Bible) : l'Œuvre de Barbezieux.

a. Saint-Maigrin (1892).



b. Boresse (1901).



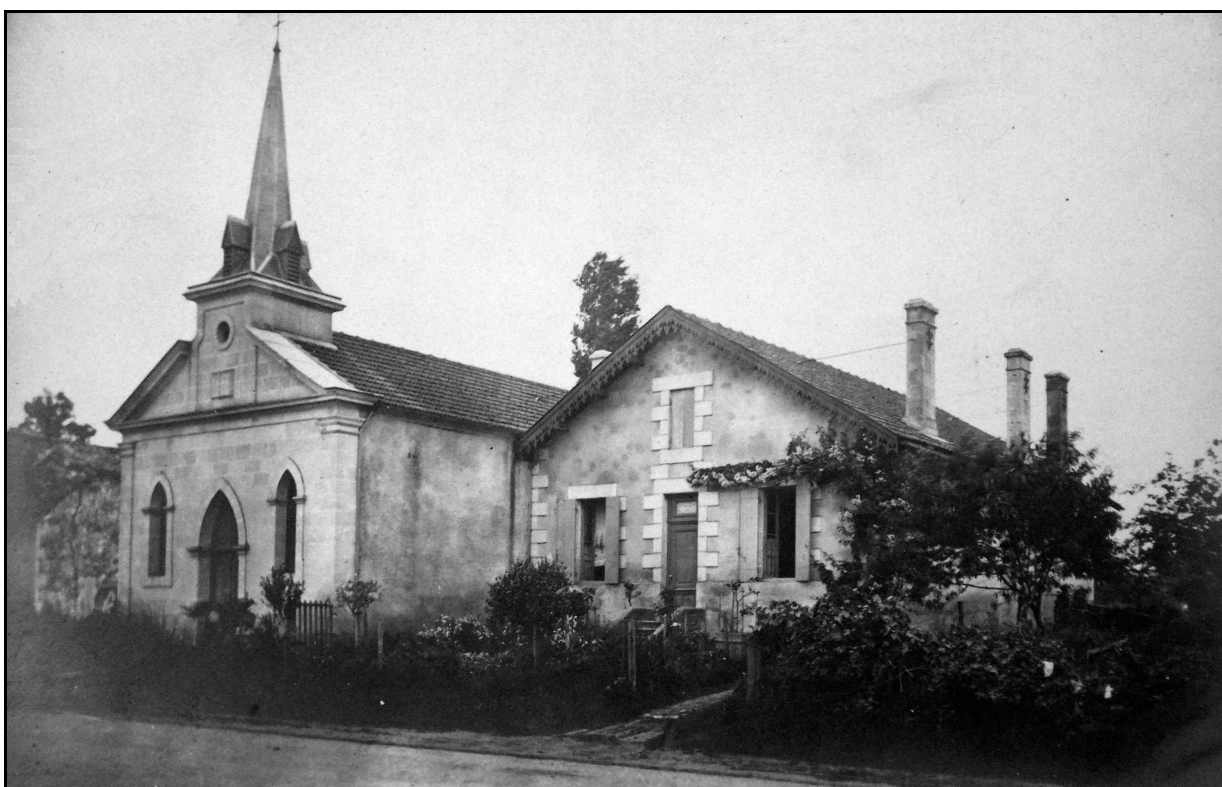
## 2. Temple et presbytère accolés de l'Œuvre de Saint-Aubin-de-Blaye.

a. Soubran (1897). Temple actuellement détruit.



Source : *Le Canton de Mirambeau*, Joué-les-Tours, Alan Sutton, 2003, p. 43.

b. la Bergerie (1898). Le clocheton a aujourd'hui disparu.



Source : d'après la carte postale conservée à la BPF.

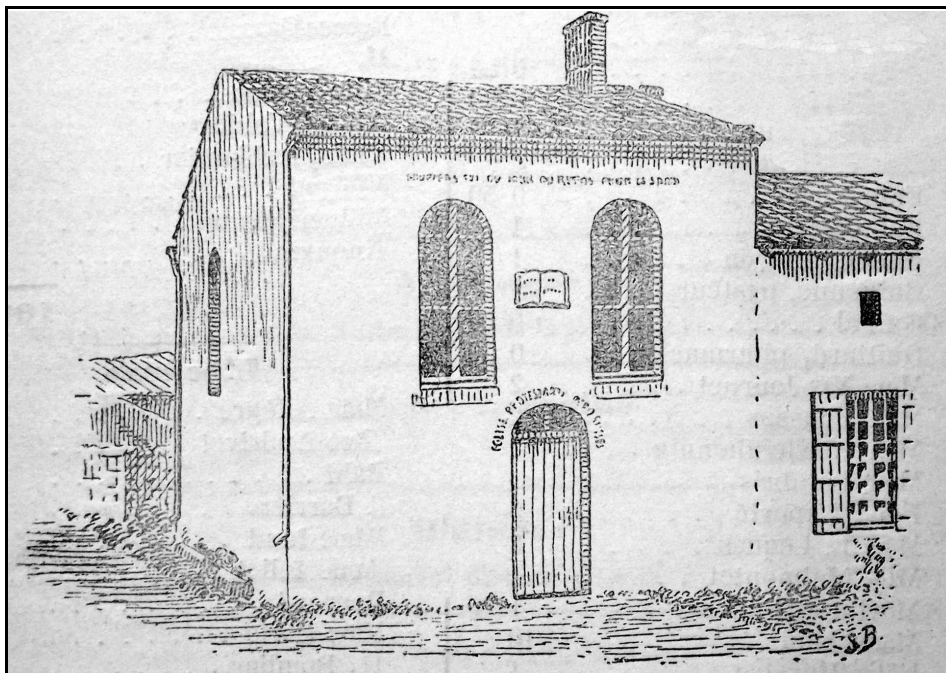
c. Morisset (1898). Une disposition toujours intacte.



Source : Coll. Claude Aubineau.

### 3. La diversité des réalisations de l'Œuvre de propagande évangélique de Pons.

a. Saint-Martial-de-Coculet : un presbytère reconverti en temple (1901).



b. Le Puy-Haut : le seul temple pourvu d'un véritable clocher (1898).





#### Annexe 64 : Temple huguenot, temple de la foi républicaine.

Ce discours du pasteur Onésime Bordage illustre la confusion fréquente entre discours politique et discours religieux dans la prédication des pasteurs, notamment libéraux, de la Charente-Inférieure dans les années 1870.

« [3] DISCOURS PRONONCE DANS LE TEMPLE DE SAUJON LE 19 JANVIER 1879.

Mes frères,

D'après l'article premier de la loi constitutionnelle de 1875, nous sommes appelés, le premier dimanche de l'année qui suit la rentrée de nos Assemblées, à implorer sur elles et sur leurs travaux les secours et les bénédictions de Dieu. C'est toujours avec le plus grand empressement que nous avons accompli ce devoir ; car ce devoir répond en même temps à un besoin naturel de notre cœur. Comment, en effet, à cette époque de l'année où tout le monde échange des félicitations et des souhaits, pourrions-nous ne pas faire des vœux en faveur de notre pays ? de ce pays auquel nous attachent tant de doux et grands souvenirs ? en faveur de cette société à laquelle nous devons tout, qui a formé notre esprit et notre caractère ; – qui, sans que nous ayons rien fait encore pour [4] elle, nous fait participer à l'immense héritage de ses travaux, de ses connaissances, de ses progrès ; – dont nous ne pouvons nous passer ; – sans laquelle nous ne serions rien, nous ne saurions vivre, pas plus que la plante arrachée au sol où elle plonge ses racines ; – qui porte, en un mot, notre existence, notre liberté, notre honneur ? Est-ce que nous ne savons pas que cette terre où nous sommes nés, cette nation dont nous faisons partie, ouvriers de sa destinée, ce peuple avec ses traditions, ses aptitudes, son génie, ses œuvres, ses revers et ses gloires, ses infortunes et ses grandeurs, tout cela porte un nom, nom auguste et sacré qui de tout temps a fait vibrer le cœur de l'homme, qui sait toujours exciter, remuer en nos âmes les sentiments élevés, la générosité profonde, les énergiques affections, le nom de patrie ?

Ah ! malheur à nous, si nous ne savions plus comprendre sa signification ! Si nous ne savions plus tout ce qu'il renferme d'obligations et de sacrifices ! Si nous ne sentions plus, en l'entendant, se réveiller en nous tout un monde de sympathies, d'amour et de devoirs ! Malheur à nous, si nous descendions assez bas sous l'empire de l'égoïsme, des jouissances matérielles, des passions de parti pour que ce mot ne nous dise plus rien et ne frappe nos oreilles que comme un vain bruit ! Malheur à nous, si nous regardions avec indifférence la marche et les destinées de la patrie ! Si nous étions incapables de partager ses inquiétudes et ses joies, ses douleurs et ses espérances, d'avoir pour elle les plus hauts désirs, les plus hautes ambitions, de former, en sa faveur, de toute la force de notre âme, des souhaits de gloire, de grandeur, de prospérité ! Car alors nous ne serions pas dignes du [5] nom d'homme ; nous aurions perdu le sentiment qui honore le plus l'humanité ; nous aurions perdu le secret de notre propre estime et de notre dignité !

Mais, grâces en soient rendues à Dieu ! nous aimons toujours plus joyeusement, toujours plus ardemment cette patrie ! Et si nous avons été atteints, nous aussi, par l'influence de ce régime néfaste, inauguré par le parjure, qui, pendant vingt années, travailla à détruire les sentiments généreux, à détrôner la conscience et qui semblait avoir pris pour devise : « Jouissez », si nous nous sommes sentis entraînés dans le courant, si nous avons faibli, si nous avons regardé avec un certain effroi les devoirs rigoureux, les mâles vertus qu'exige le patriotisme, – ah ! du moins depuis l'épreuve terrible que nous avons traversée, depuis cette époque de tristesse et de deuil, nous avons compris, nous avons éprouvé tout ce que la patrie est pour nous ; nous avons reconnu, nous avons retrouvé tout ce qu'elle a d'empire sur nos cœurs ; devant ses souffrances, ses défaites, son impuissance, notre être entier a frémi ; nous nous sommes penchés vers elle avec la sollicitude, l'émotion, la tendresse de l'amour filial, et nous nous sommes juré de travailler à son relèvement !

Aussi, quoi de plus naturel que de prier notre Dieu, que d'implorer son aide, que de l'appeler de nos vœux à protéger notre pays, à écarter les dangers qui le menacent, à faire régner sur lui la justice qui grandit les individus, et la liberté qui grandit les nations ? Et nous pouvons le faire sans arrière-pensée, car nous n'avons pas, nous, deux patries ; deux patries qui peuvent parfois être en lutte l'une avec l'autre : ce qui jette tant de chrétiens dans le doute, [6] l'hésitation,

ce qui les force enfin, s'ils sont vraiment attachés à leur religion, à être infidèles à leur patrie politique. Notre patrie nationale est en même temps notre patrie religieuse depuis que la Révolution que nous bénissons a proclamé la liberté de conscience. Nous n'avons donc pas de restriction à faire lorsque nous demandons que la France soit maîtresse de ses destinées. Aussi chaque année sommes-nous venus ici avec sincérité, avec élan pour la recommander à notre Père céleste. Nous y sommes venus bien souvent avec anxiété en même temps, en songeant à tous les périls que des enfants égarés semaient sous ses pas. Car, attaquer la République, ce gouvernement qu'une Assemblée composée en majorité de ses adversaires s'était vue contrainte de lui donner, ce gouvernement à l'ombre duquel elle se relevait, pansait ses plaies, payait ses ennemis, établissait l'ordre et la tranquillité, ranimait le commerce, l'industrie, gagnait la confiance et reconquerrait l'estime de l'Europe, c'était attaquer la France elle-même, ressusciter les troubles, la jeter entre les conflits de trois factions rivales qui n'auraient cessé de se la disputer tour à tour, c'était la ruine et peut-être pour toujours ! Aurions-nous pu alors ne pas vous faire part de nos craintes, de nos angoisses, ne pas crier à Dieu qu'il s'abaissât vers nous et fît naître dans les cœurs de tous nos compatriotes la fermeté, l'indépendance, l'amour éclairé de leur pays ?

Aujourd'hui, mes frères, ce n'est pas seulement avec empressement, c'est avec joie, c'est avec une reconnaissance bien vive que nous élevons nos âmes vers l'Eternel. Maintenant les dangers sont écartés ; maintenant une ère de repos et de sécurité s'ouvre [7] pour nous ; maintenant la République n'a plus rien à craindre de ses ennemis. Que dis-je ? Ses ennemis ? En a-t-elle encore, ou plutôt en aura-t-elle encore dans quelques années ? A voir les progrès immenses qu'elle fait chaque jour, à voir les acclamations qui l'accueillent d'un bout de la France à l'autre et jusque dans les coins les plus retirés ; à voir, les esprits qui lui viennent des côtés les plus opposés, abdiquant par patriotisme les idées de toute leur vie, nous pouvons dès à présent saluer ce grand fait qui est à lui seul la plus noble et la plus glorieuse conquête que jamais ait faite un gouvernement, parce qu'il est la source véritable et unique de l'activité féconde, des progrès incessants, des œuvres durables, c'est-à-dire, de la puissance et de la vitalité d'une nation, nous pouvons saluer l'unité du peuple français !

Et votre présence ici, à, vous, Messieurs<sup>1</sup>, qui n'appartenez pas à notre culte, n'est-elle pas une preuve de ce que j'avance, puisque vous avez su vous élever au-dessus des barrières qui séparent les différentes religions pour vous réunir avec nous dans la communauté d'un même désir, d'une même espérance, d'une même prière ? N'est-ce pas là un signe indéniable de vos sentiments patriotiques, puisque, de vous-mêmes et malgré l'exemple qui vous était laissé<sup>2</sup> vous n'avez pas craint de vous associer à [8] ceux qui ne savent faire pour la République que des vœux ardents et sincères ?

Oui, nous sommes joyeux ; oui, nous sommes heureux des résultats obtenus, parce que nous aimons notre pays ; parce que notre nation sera d'autant plus grande et plus prospère que tous ses membres auront un plus vif sentiment de leurs droits et de leurs devoirs. Or, la République qui est le seul gouvernement démocratique sincère, car il est le seul dont la forme soit assez souple pour se prêter à la mobilité du suffrage universel, demande à toutes les volontés leur concours, à tous les esprits leurs lumières, au vote de tous sa direction. Le plus humble, le plus obscur d'entre nous sait qu'il a sa part d'influence sur ses destinées. N'est-ce pas là ce que réclament du reste la justice et l'équité ? Partout où il y a des devoirs, il y a aussi des droits. Si je suis un membre actif de la société, si je la sers du travail de mes bras ou du travail de ma pensée, si je suis soumis aux charges qu'imposent nécessairement son organisation, le soin de sa sûreté, puis-je être relégué comme un paria, ne pouvoir faire entendre ni ma voix, ni ma volonté, n'être jamais consulté sur ses intérêts qui sont aussi les miens, être regardé en un mot comme une machine dont le seul rôle est de produire ? Si je fais partie d'une association, je dois avoir voix au chapitre comme tous ceux qui la composent. Si je sers la société, je dois participer à sa direction.

<sup>1</sup> Assistaient à la cérémonie les autorités civiles, les fonctionnaires, le corps des pompiers, des gendarmes, etc.

<sup>2</sup> Jusqu'à cette année, le Maire et le Conseil municipal n'avaient jamais mis le pied au Temple. Il appartenait à la nouvelle municipalité entièrement républicaine, de montrer que l'égalité des cultes, inscrite dans la loi, l'est aussi dans les mœurs de tous les démocrates.

Cet acte de bon sens, la République l'a accompli, la République le maintient. Après avoir brisé le servage social, elle a brisé le servage politique; elle a rendu à tous ses enfants le droit et le pouvoir d'imprimer aux affaires publiques le sceau de [9] leur volonté. Et comme l'homme se sent relevé ! Comme il sent grandir sa dignité et son honneur ! Essayez donc aujourd'hui de faire, même vis-à-vis des plus petits, ce que faisait jadis la noblesse aux États Généraux lorsqu'elle forçait le Tiers-État à parler à genoux ! Qui oserait répéter avec ce grand seigneur : « Qui voudra faire taire le peuple doit lui remplir la bouche », ou avec Richelieu que les gouvernés sont « comme les mulets qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos » ? Qui pourrait aujourd'hui faire sentir au peuple le poids d'un tel mépris ? N'est-ce pas un véritable bienfait que cette égalité qui, en lui donnant le respect de lui-même, lui assure le respect d'autrui ? Voilà ce que nous devons à la démocratie. Elle a produit un accroissement considérable de l'être moral ; elle a relevé [biffé et remplacé par : « restauré »] la dignité humaine. Elle a accompli dans une grande œuvre de justice une grande œuvre de relèvement.

Oui, nous aimons, nous saluons avec joie cette République démocratique, parce que seule elle est capable de maintenir les conquêtes de la Révolution. Oh ! je sais qu'il est de mode dans un certain monde de dire tout le mal possible de la Révolution. Je sais qu'il ne manque pas d'hommes sortis des rangs du peuple qui se sont associés à ce parti qui s'intitule lui-même la contre-révolution et qui livre assaut à l'héritage glorieux qu'elle nous a légué. Insensés et ingrats ! Qu'ils fouillent donc leurs origines, qu'ils regardent ce qu'ils seraient sans elle ! Fils des vassaux, fils des serfs, ayez au moins la pudeur du silence, et ne faites pas comme ces enfants parvenus qui renient leur mère ! Ah ! sans doute, lorsque je parle de la Révolution, je ne parle [10] pas des entraînements, des erreurs, des excès qu'elle a commis, je ne viens pas amnistier ses crimes. Mais quelle est donc la doctrine qui n'a rien à se reprocher. Est-ce que les meilleures causes n'ont pas toutes quelque tache. La vérité a pour instruments des hommes, c'est-à-dire des êtres faibles, sujets à l'emportement des passions: mais devons-nous faire porter aux idées la responsabilité d'actes qui ne sont que le fait des hommes ? Et ce qu'il y a de plus digne de remarque, c'est que ceux qui s'acharnent le plus à mettre au jour les persécutions et les violences de la Révolution sont ceux dont l'histoire est marquée, non pas par six ou sept années de troubles, mais par de longs siècles de massacres et d'horreurs ! Laissons, laissons de côté ces récriminations; ce que nous saluons dans la Révolution, ce ne sont pas ses échafauds, ce sont les vérités qu'elle a proclamées : l'égalité, la sûreté individuelle, le droit de propriété, l'instruction publique, la souveraineté nationale ! – ce sont ces principes, que l'on peut railler, mais qui n'en sont pas moins la vie de notre monde et de nos sociétés ; ces principes qui ont donné à notre pays morcelé, à notre nation divisée en castes, l'unité, qui ont fait disparaître les abus et les privilèges, qui ont proclamé (comme si les hommes d'alors se sentaient faits pour réparer toutes les iniquités, abolir toutes les oppressions et toutes les misères, pour prendre en main les intérêts, le sort de toute la famille humaine), non pas les droits du citoyen français, remarquez-le, mais les droits de l'homme ; c'est cet esprit de justice, de sympathie, d'humanité qui a fait la grandeur de la France, qui lui a donné sur les autres nations un ascendant que n'acquerront jamais [11] ni la force des armes, ni même le génie, – l'ascendant du cœur ! Voilà ce qui nous touche, nous émeut, nous séduit ! Voilà ce que nous voulons garder ! Ces vérités fécondes, ces gloires, cette puissance, cette foi profonde dans le progrès, dans le triomphe du bien, tout ce précieux, tout ce splendide héritage de la Révolution, nous en avons besoin pour accomplir notre tâche, pour relever notre patrie, pour faire de nouveau briller à son front l'auréole effacée. Nous en avons besoin, car rien de grand ne se fait que par la justice et par la liberté. Et nous savons que ce n'est pas à une monarchie (l'expérience nous l'a assez cruellement appris !) qu'il faut demander le maintien de ces traditions ; nous savons ce qu'il advient, sous ce régime, de l'égalité, de l'indépendance de l'individu et de la souveraineté de la nation. Aussi est-ce avec un élan puissant, spontané, instinctif, que nous sommes venus nous grouper autour de la République ; avec une énergie ardente, invincible, une véritable passion, la passion du patriote, que nous nous serrons autour d'elle, comme autour de la seule forteresse qui soit capable de les protéger et de les défendre !

Oui, nous aimons la République, et nous le disons bien haut, nous l'aimons surtout parce que nous sommes chrétiens ! Il est temps enfin de montrer sous son véritable jour l'Évangile du

Nazaréen ! Il est temps de laisser de côté le christianisme des prêtres, des conciles et des synodes pour revenir au christianisme de Jésus-Christ. Qui donc est venu nous dire que c'était là une religion d'oppression et de tyrannie ? Lisez les enseignements du Maître, écoutez ses paroles si profondes et si simples à la [12] fois, ses déclarations si nouvelles et si hardies, pénétrez-vous de leur esprit, et vous verrez que toute sa doctrine n'est qu'un appel pressant, incessant à la liberté de la pensée et à la liberté de la conscience, qu'elle tend à un seul but, relever, restaurer dans chaque âme l'individualité, remettre l'homme en possession de sa volonté. Et lui-même n'est-il pas du reste un exemple vivant ? Ne s'est-il pas insurgé contre l'autorité de la tradition, de la religion officielle pour adorer le Dieu que son cœur et sa raison lui avaient révélé, le Père des miséricordes infinies ? Ce qu'il demande, ce qu'il veut, ce qu'il prêche sans cesse, c'est que l'homme ne se décharge pas entre des mains étrangères du soin de sa conduite spirituelle et morale, qu'il s'affranchisse des jougs qui pèsent sur lui, qu'il prenne la direction de son être, qu'il supprime tout intermédiaire pour s'unir directement à son Père céleste. – « Cherchez et vous trouverez (Matth. VII, 7). » – « La vérité vous rendra libres (Jean VIII, 32). » Et Saint-Paul répétait après lui : « Examinez toutes choses et retenez ce qui est bon (Thessaloniens V, 21). » – « Tenez-vous fermes à la liberté que le Christ vous a donnée et ne vous laissez pas remettre sous le joug de la servitude (Galates V, 1). » – « Là où est l'esprit du Christ, là est la liberté (II Corinth. III, 17). »

La religion n'est pas le monopole de quelques hommes capables de vous ouvrir ou de vous fermer l'accès auprès de Dieu. Car elle consiste, non dans des cérémonies ou dans des croyances imposées du dehors, mais dans l'amour sincère de la vérité : « Tout [13] ce qu'on ne fait pas selon sa conviction est un péché (Romains XIV, 23). » Elle consiste, non dans des pratiques réglées, dans la dévotion, mais dans la sanctification, dans le progrès moral ; non dans la soumission à l'homme, mais dans l'obéissance à Dieu. Tous les hommes de bonne volonté, tous ceux qui ont faim et soif de justice, tous ceux qui aiment leurs frères sont les fils du Père céleste. Plus d'intercesseurs ! Plus de prêtres, plus de formules, ni de rites magiques ! La pureté du cœur ! la charité ! l'amour ! Voilà la puissance qui ouvre les portes des cieux ! La religion appartient à tous ! C'est là la grande révolution accomplie par Jésus-Christ ; c'est là la véritable nature de son œuvre. Et la preuve, c'est qu'appelé à faire connaître aux envoyés de Jean-Baptiste quelle est sa mission, il l'a caractérisée lui-même en ces propres termes : « L'Évangile est annoncé aux pauvres (Matth. XI, 5). » L'Évangile est annoncé aux pauvres ! c'est-à-dire, il n'y a plus de délaissés, de déshérités. A tous les mêmes droits, les mêmes pouvoirs, les mêmes espérances ! Le plus petit d'entre les petits s'appartient ; il peut, bien plus ! il doit travailler par lui-même, il doit faire par lui-même ses affaires religieuses ; nul ne saurait désormais se dire son directeur, son maître ; nul ne saurait désormais lui imposer son autorité ; car chaque conscience ne relève plus que de Dieu. Et de crainte que, malgré ses déclarations si claires, on ne s'y trompe encore, le Christ ajoute : « Vous savez que les princes des nations les maîtrisent ;... qu'il n'en soit pas de même entre vous, et si quelqu'un veut devenir [14] le premier, qu'il soit le serviteur de tous (Luc XXII, 25-26). » L'Évangile est annoncé aux pauvres ! N'est-ce pas là la bonne nouvelle ? la parole originale, féconde, créatrice, à la lumière de laquelle surgit un monde nouveau, le monde de l'Égalité et du Droit ? N'est-ce pas là la première et solennelle proclamation de la démocratie ?

Nous aimons la République enfin parce que nous sommes protestants. En remontant aux sources du christianisme, la Réforme allait retrouver son véritable principe et proclamer avec lui la liberté individuelle. Aussi était-elle immédiatement amenée à reconnaître que, suivant l'expression de saint Pierre, « tous sont prêtres et sacrificateurs », c'est-à-dire, qu'il ne doit plus y avoir de caste privilégiée, de clergé – (car, sachez-le bien ! il n'y a pas de clergé en effet parmi nous ; le pasteur n'a pas de pouvoir spécial, surnaturel ; il n'est qu'un laïque chargé de l'instruction et de l'éducation religieuse de ses frères, mais laïque comme eux, laïque comme l'était lui-même Jésus-Christ) ; – la Réforme détruisait l'idée sacerdotale, considérait l'Église comme une réunion d'hommes égaux, jouissant des mêmes droits, devant tous dès lors participer à sa direction, et donnait ainsi à l'Europe le spectacle et l'exemple de la première société démocratique. Or, n'est-il pas évident que ces hommes devaient, poussés par la logique, apporter le même esprit, les mêmes principes dans l'organisation de la société civile ? Voyez en effet ; partout où pénètre la nouvelle religion, partout où elle devient dominante, la liberté politique [15]

la suit, les monarchies se transforment, la République s'établit : République en Suisse ! République en Hollande ! République en Amérique ! et chez nous l'un des chefs du protestantisme, Rohan, n'avait-il pas rêvé de partager la France en cercles républicains ? Que de malheurs cela nous eût épargnés ! Je n'insiste pas ; il suffit d'un regard pour voir que la Réforme, par sa méthode, par son éducation, par les devoirs du libre examen, par les sentiments d'indépendance en un mot auxquels elle ne cesse de faire appel et qui sont sa raison d'être, est une grande école de républicanisme. Comment donc ne nous applaudirions-nous pas du triomphe de la démocratie lorsque nous y voyons une conquête de cet esprit protestant dont nous sommes les représentants dans ce pays ? Comment donc pourrions-nous contenir notre émotion, notre joie, comment ne saluerions-nous pas la République lorsque tout ce qu'il y a de plus puissant au-dedans de nous, nos sentiments patriotiques et nos sentiments religieux la désirent et l'appellent, lorsque notre âme tout entière la réclame comme le Bien et la Vérité ?

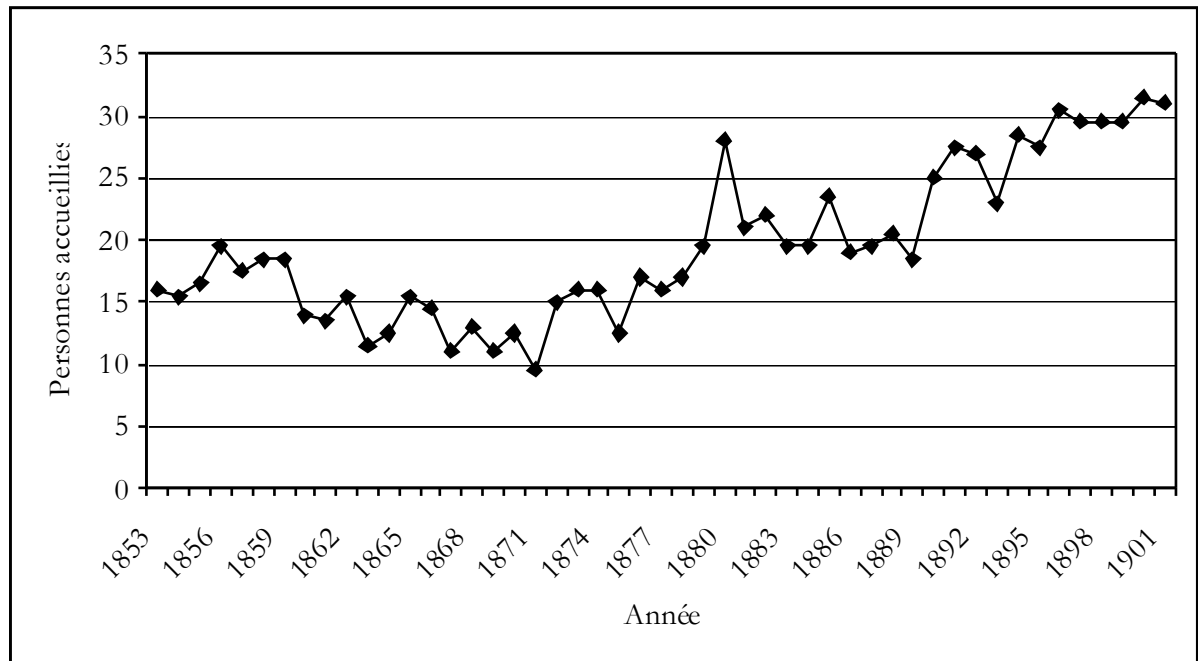
Mais, mes frères, et permettez-moi de terminer par un conseil, il ne suffit pas de se réjouir, il ne suffit pas de déclarer qu'on aime la République, il faut encore la maintenir ; il ne suffit pas de posséder le présent, il faut assurer l'avenir. Vous connaissez la devise : Aide-toi, le ciel t'aidera. » Nous ne devons pas nous borner à faire des vœux, il y a une autre œuvre qui nous attend, un autre devoir qui s'impose à notre attention et à nos efforts. Nous ne serons pas toujours là. Après nous viendront ces jeunes genou-lions qui nous entourent et entre les mains desquelles [16] [16] passera ce dépôt précieux que nous gardons aujourd'hui avec tant de vigilance et d'affection. Ce sont donc ces jeunes esprits qu'il faut former, qu'il faut préparer au rôle qu'ils auront à remplir, qu'il faut élever à la hauteur de la grande mission qui les attend, qu'il faut rendre dignes de la liberté. Voilà la tâche urgente, pressante, capitale. Occupons-nous sans trêve de donner à tous l'instruction qui éclaire, l'éducation qui moralise, l'éducation qui grandit les consciences et fortifie les volontés, l'éducation qui inspire les efforts virils, trempe les caractères, l'éducation, en un mot, qui fait les hommes. Ouvrons leurs cœurs aux sentiments de dignité, de désintéressement, à toutes les aspirations pures, à toutes les idées généreuses ; ne permettons pas qu'ils s'ensevelissent dans les jouissances, dans les vulgarités de la vie ; – qu'ils aiment tout ce qui élève, tout ce qui est beau, tout ce qui est grand, la science, la liberté, la justice, la patrie ! Et nous pourrions être certains que la République sera placée sous une sauvegarde qui peut défier tous les dangers.

Est-ce à dire que l'avenir sera toujours paisible et souriant ? qu'aucune secousse ne viendra nous troubler, qu'aucune tempête n'assombrira notre ciel ? Il faudrait n'avoir jamais interrogé ni l'histoire ni le cœur de l'homme. Oui, sans doute, nous aurons parfois de mauvais jours, nous aurons peut-être encore à traverser des épreuves, des crises qui jetteront le trouble, l'inquiétude dans nos cœurs. Mais pourraient-elles y jeter l'effroi ? Pourraient-elles y jeter le, doute, la défaillance, le découragement ? Ah ! si quelques-uns étaient tentés de se laisser abattre ! Mais écoutez !...

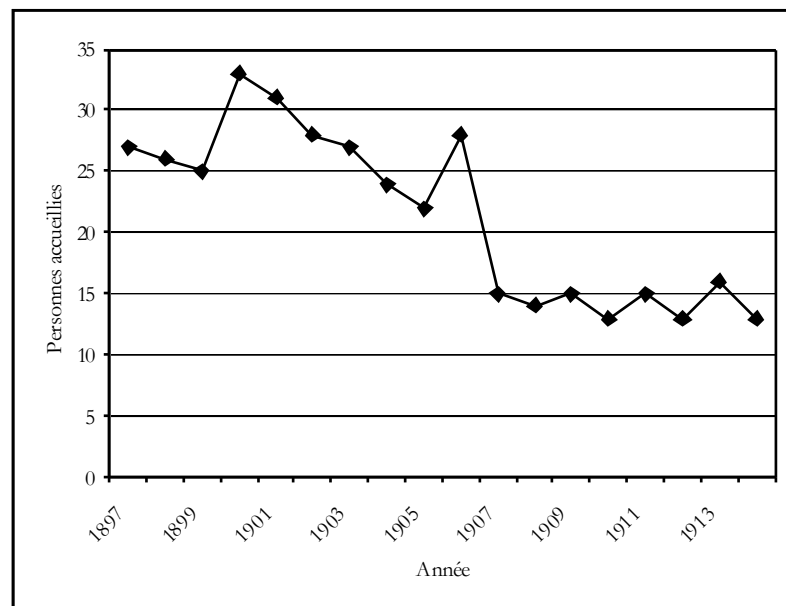
[17] L'histoire nous raconte qu'un jour un des plus illustres guerriers de l'antiquité, ne voyant pas arriver les légions qu'il attendait d'Italie, prit une barque sur les côtes de l'Épire et ordonna au batelier de traverser la mer Adriatique. Malgré l'orage qui se levait, celui-ci obéit. Mais bientôt, la tempête se déchaînant avec fureur, le marin épouvanté refusa d'avancer et voulut regagner le port. « Que crains-tu ? lui dit alors son passager inconnu, tu portes César et sa fortune ! » – Que craignez-vous ? pourrions-nous dire à notre tour à ces esprits effrayés. Pourquoi trembler devant la tourmente ? Comment osez-vous désespérer ? Nous avons ici plus que César. Nous portons la France et son destin ! »

BORDAGE Onésime, *Deux discours prononcés à l'occasion des prières publiques (1879 & 1881)*, Paris, G. Fischbacher éditeur, 1881, p. 3-17.

## Annexe 65 : L'hôpital protestant de la Rochelle. Approches statistiques.



Source : AMLR, hôpital Saint-Louis, registres du mouvement de la population.



Source : AMLR, hôpital Saint-Louis, registres matricules de la population.

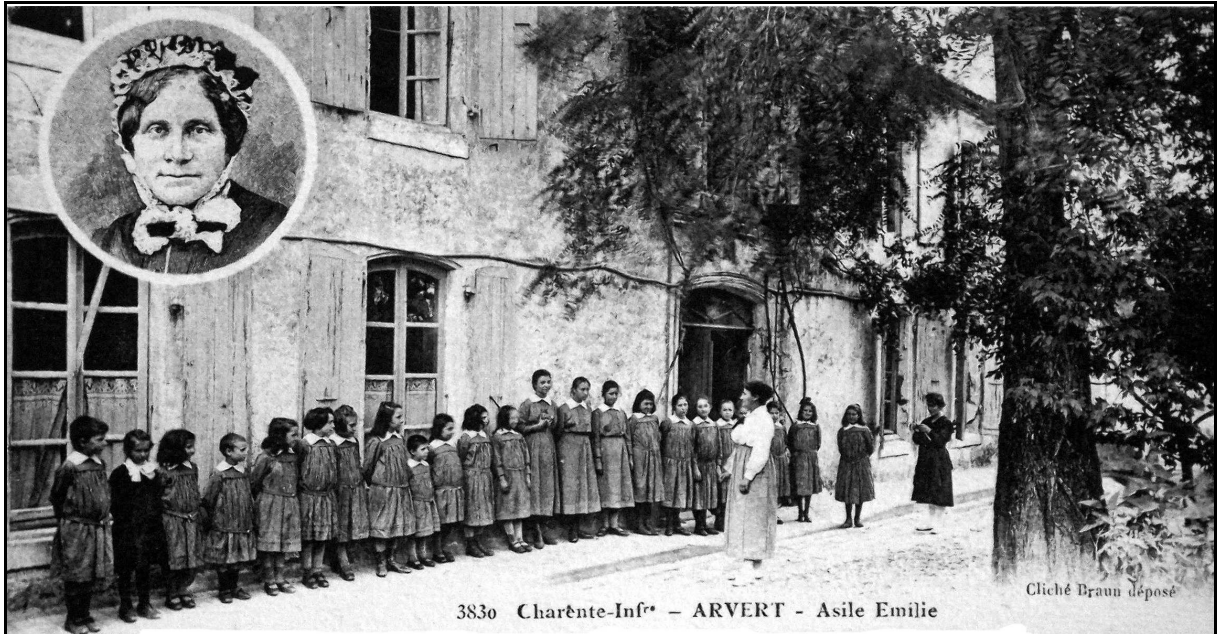
Note sur la conception des tableaux :

Les données du premier tableau sont issues des registres du « mouvement de la population » des hospices de la Rochelle. Pour chaque année disponible, nous avons relevé le chiffre des personnes restantes à l'hospice protestant au 31 janvier et au 30 juin puis nous avons établi la moyenne des deux chiffres.

Les données du second tableau sont issues des registres matricules de la population des hospices de la Rochelle. Pour chaque année disponible, nous avons relevé le chiffre global des personnes présentes à l'hospice protestant au cours de l'année, quelle que soit la durée de leur séjour. Ce mode de calcul fait additionner des personnes qui occupèrent successivement le même emploi : ainsi, au cours de l'année 1906, se succédèrent quatre infirmiers, deux employées et deux infirmières, ce qui explique le pic de cette année-ci. A compter de 1907, ces registres-matricules ne comptent plus les personnes hospitalisées pour maladie dans l'hospice protestant, ce qui est la raison de la chute apparente des effectifs à partir de cette année.

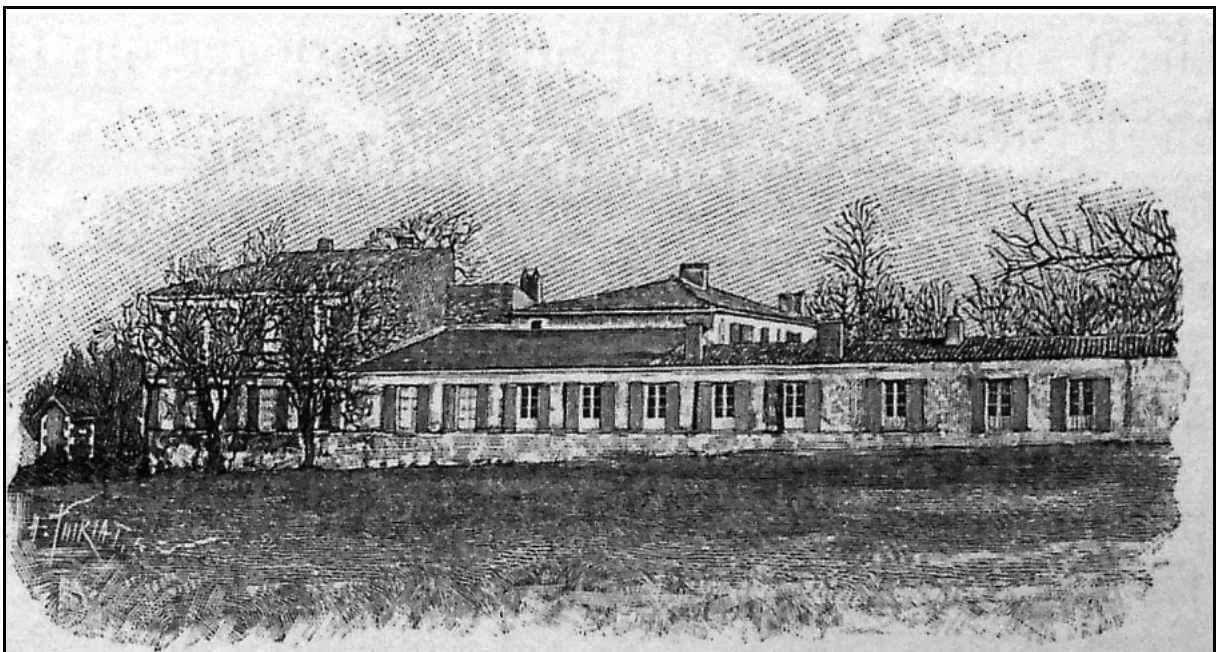
Annexe 66 : L'Asile Emilie, institution charitable protestante (iconographie).

La façade principale de l'Asile Emilie. En médaillon, le portrait de la fondatrice, Marie-Anne Bouyer.



Coll. Claude Goulevant.

L'extérieur de l'Asile Emilie, vu du sud.



Source : PUAUX Franck (dir.), *Les œuvres du protestantisme français au XIX<sup>e</sup> siècle. Exposition universelle de Chicago*, Paris, Comité protestant français, 1893, p. 223.

### Annexe 67 : Les recteurs de l'académie englobant la Charente-Inférieure.

Dates	Noms
1809-1815	Abbé Elov Bellissens
1815-1830	Louis François Bellin de la Liborlière
1830-1835	Abbé Maurice Ranc
1835-1841	Jean Joseph Julien Tardivel
1841-1850	Alphonse Marie Florimond Delalleau de Bailliencourt
1850-1854	Laurent Dubois
1854-1856	Jean-Francois Paule Louis Petit de la Saussave
1856-1862	Abbé Louis Juste
1862-1866	Eugène Louis Desroziers
1866-1871 (sic)	Alfred Joseph Magin-Marrens
1870-1874	Pierre Adolphe Chéruel
1874-1879	Charles Nicolas Aubertin
1879-1890 (sic)	Edouard Anthelme Chaignet
1889-1895	Jean Jules Gabriel Compayré
1895-1896	Julien Cèleste Margottet
1896-1909	Henri François Louis Cons
1909-1914	Jacques Cavalier
1914-1933	Martial Léon Pineau

Note de lecture : A l'exception de Laurent Dubois, recteur de l'académie départementale de la Charente-Inférieure, il s'agit des recteurs de Poitiers. Nous avons exclu du tableau Alphonse Jean Ducasau que Jean-François Condette donne pour recteur de Poitiers entre 1833 et 1838.

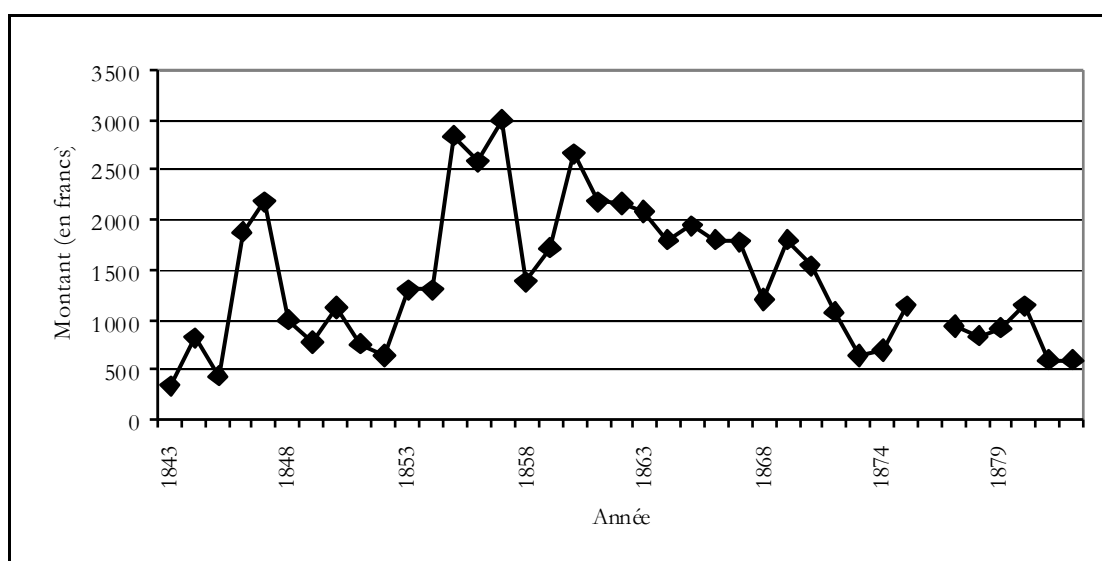
Source : CONDETTE Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940. tome 2: dictionnaire biographique*, Lyon, Institut national de recherche pédagogique, 2006.

### Annexe 68 : L'enseignement congréganiste féminin d'après les statistiques nationales (1850-1897).

	Ecoles			Elèves		
	Ensemble	Congréganistes		Dans l'ensemble des écoles	Dans les écoles congréganistes	
		Nombre	Proportion		Nombre	Proportion
1850	281	44	15,66 %	12 264	4 643	37,86 %
1863	360	111	30,83 %	21 327	8 149	38,21 %
1867	395	118	29,87 %	22 576	8 809	39,02 %
1876-1877	439	131	29,84 %	24 663	10 888	44,15 %
1888	480	132	27,5 %	30 854	9 224	29,9 %
1896-1897	491	131	26,68 %	28 669	8 845	30,85 %

Sources : *Statistique de l'enseignement primaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1878-1900, t. I et V ; *Situation scolaire des départements en 1878 et en 1888*, Paris, Imprimerie Nationale, 1889

### Annexe 69 : Le soutien de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire des Protestants de France.



Note de lecture : De 1829 à 1842, la présence des secours distribués aux instituteurs et aux écoles protestantes est irrégulière dans les rapports annuels et ne peut donc pas être exploitée de manière sérieuse.

Source : BPF, T 557.



### **Annexe 70 : Le « catholicisme au féminin » en Charente-Inférieure.**

Appréhender l'ensemble des communautés religieuses installées en Charente-Inférieure au cours du XIX<sup>e</sup> siècle est une gageure. Pour la première moitié du siècle, les documents statistiques sont rares et incomplets. Les confusions entre les ordres religieux sont alors fréquentes : par exemple, les distinctions des divers ordres des Ursulines sont rarement faites. L'enquête d'ensemble de 1860 conservée aux Archives départementales (ADCM, 61 V 1) souffre des mêmes problèmes et sous-évalue systématiquement les congrégations féminines enseignantes.

Deux seules sources sérielles s'offraient à nous pour repérer les congrégations féminines : d'une part, les situations de l'enseignement primaire existant de 1864 à 1889 et d'autre part les annuaires diocésains. Si l'examen systématique de la première source aurait sans doute permis de suivre la trajectoire des maisons enseignantes, cette source s'arrête trop tôt pour repérer les aléas de l'implantation congréganiste ; de plus, les congrégations contemplatives ou se destinant exclusivement aux soins aux malades nous échappent. La deuxième source, les annuaires diocésains, nous est apparue plus convaincante : à partir de 1868 et sauf, au début de l'épiscopat de Mgr Bonnefoy – années 1892 et 1893 – cette source documentaire renferme continûment la liste des congrégations installées dans le diocèse. Dans les premières années, ces listes ne sont pas totalement fiables : quelques congrégations attestées par d'autres sources sont omises mais par la suite, avec parfois un peu de décalage avec la réalité, l'annuaire diocésain signale fidèlement créations et disparitions des maisons religieuses.

Quelques sources manuscrites sont venues ponctuellement compléter cette source : ont été systématiquement dépouillés les dossiers relatifs aux congrégations religieuses conservés aux archives départementales et aux archives diocésaines. Ont été particulièrement utiles les dossiers des demandes d'autorisation constitués en 1901 ainsi que les pièces financières établies par la direction de l'Enregistrement pour établir les propriétés des congrégations. Ont été utilisés ponctuellement les dossiers relatifs aux écoles congréganistes : les sondages que nous y avons opérés ont révélé d'importantes disparitions, ce qui fait que cette documentation n'a pas pu nous fournir les informations espérées sur nombre de petites écoles congréganistes.

Il est probable que pour la période antérieure aux années 1860 et notamment pour la décennie charnière des années 1850, il y a sous-évaluation du nombre des maisons religieuses du département. En l'état, les tableaux ici proposés permettent de cerner les grandes lignes de la présence congréganiste en Charente-Inférieure.

## 1. REPARTITION PAR CONGREGATION.

Arrondissement	Canton	Commune	Fonctions principales	Existence
<b>Ange Gardien</b>				
Saintes	Gémozac	Cravans	Ecole	1859-1899
<b>Bénédictines</b>				
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Ecole et contemplatif	1820-
<b>Carmélites</b>				
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Contemplatif	1858-
Saintes	Saintes	Saintes	Contemplatif	1853-1901
<b>Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul</b>				
La Rochelle	Saint-Martin-de-Ré	Bois en Ré	Ecole, soins et orphelinat	1863-1903
La Rochelle	Marans	Marans	Ecole et soins	1810-
La Rochelle	Marans	Marans	Hospice	1859-
Marennes	Marennes	Marennes	Ecole et soins	1807-1903
Jonzac	Mirambeau	Mirambeau	Hospice	1892-
Jonzac	Montlieu	Montlieu	Soins	1851-1854
Rochefort	Rochefort	Rochefort	Ecole	Monarchie censitaire-1903
Rochefort	Rochefort	Rochefort	Hospice civil	1741-
Rochefort	Rochefort	Rochefort	Hôpital maritime	1779-1903
Rochefort	Rochefort	Rochefort	Orphelinat de la Marine	1849-
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Ecole et orphelinat	1830-
Marennes	Royan	Royan	Ecole, soins et orphelinat	1695-1903
Saintes	Saintes	Saintes	Malades	Années 1860-1891
Jonzac	Archiac	Saint-Eugène	Ecole et orphelinat	1841-1904*
Marennes	Marennes	Saint-Just-Luzac	Ecole	1856-1903
La Rochelle	Saint-Martin-de-Ré	Saint-Martin-de-Ré	Ecole et soins	Première moitié XIX <sup>e</sup> siècle-1903
La Rochelle	Saint-Martin-de-Ré	Saint-Martin-de-Ré	Hospice Saint-Honoré	1660-
Saintes	Cozes	Semussac	Ecole, soins et orphelinat	1845-1904*
Rochefort	Surgères	Surgères	Ecole et orphelinat	1806-1904*
Rochefort	Tonnay-Charente	Tonnay-Charente	Ecole et soins	1808-1903
Rochefort	Tonnay-Charente	Tonnay-Charente	Hospice	1858-
<b>Charité et instruction chrétienne (Nevers)</b>				
Marennes	Royan	Mornac	Ecole et orphelinat	1854-1903*
Saintes	Pons	Pons	Hospice	?-1842
<b>Dames blanches</b>				
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Filles repenties	1715-
<b>Doctrine chrétienne</b>				
La Rochelle	La Rochelle	Chatellaillon	Ecole	1898-1903
Marennes	Marennes	Gua (le)	Ecole	1846-1903
Saintes	Cozes	Saint-Seurin-d'Uzet	Ecole	1871-1903
<b>Dominicaines garde-malades</b>				
Saintes	Saujon	Corme-Ecluse	Ecole et soins	1882-1904
Jonzac	Jonzac	Jonzac	Soins	1899-1905/1909
La Rochelle	Marans	Marans	Soins	1889-1891
Saintes	Saintes	Saintes	Soins	1896-
Rochefort	Tonnay-Charente	Tonnay-Charente	Soins	1897-
<b>Dominicaines de l'Immaculée Conception (Toulouse)</b>				
Saintes	Saintes	Saintes	Ecole	1886-1903
Saintes	Saintes	Saintes	Aveugles	1879-

Ecoles chrétiennes de la Miséricorde				
Saintes	Saujon	Sablanceaux	Ecole	1876-1878
Espérance de la Sainte-Famille (Bordeaux)				
Rochefort	Rochefort	Rochefort	Malades	1860-1876
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Malades	1855-1914
Saintes	Saintes	Saintes	Malades	1862-1896
Filles de la Croix (Saint-André-de-la-Puye)				
La Rochelle	Marans	Charron	Ecole et soins	1837-1903
Franciscaines de l'Immaculée Conception				
Rochefort	Rochefort	Rochefort	Ecole secondaire (intendance)	1878-1884
La Rochelle	La Rochelle	La Rochelle	Ecole secondaire (intendance)	1882-1903
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Ecole secondaire (intendance)	1877-1903
Franciscaines oblates du Sacré-Cœur (Chantenay)				
La Rochelle	Marans	Marans	Soins	1891-
Immaculée Conception de la Sainte-Famille (Bordeaux)				
Saintes	Cozes	Cozes	Ecole	1865-1904
La Rochelle	Courçon	Gué d'Alléré (le)	Ecole	1857-1903
Marennnes	Saint-Agnant	Moëze	Ecole	1853-1899
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Savinien	Nouillers (les)	Ecole	1847-1892/1893
Jonzac	Jonzac	Ozillac	Ecole	1836-1903
Saintes	Pons	Pons (institution)	Ecole secondaire (intendance)	1877-1901
La Rochelle	La Rochelle	La Rochelle	Ecole secondaire (intendance)	1877-1882
Jonzac	Mirambeau	Saint-Ciers-du-Taillon	Ecole	1859-1903
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Savinien	Saint-Savinien	Ecole	1854-1903
Jonzac	Jonzac	Saint-Simon-de-Bordes	Ecole	1859-1892/1894
La Rochelle	Courçon	Taugon	Ecole	1857-1903
Marennnes	Royan	Vaux	Ecole	1857-1903
Immaculée Conception (Niort)				
Rochefort	Surgères	Marsais	Ecole	1893-1903
Rochefort	Surgères	Saint-Saturnin-du-Bois	Ecole	1894-1902
Instruction chrétienne (Saint-Gildas-des-Bois)				
Saintes	Saintes	Chaniers	Ecole	1879-1891
Saintes	Pons	Pons	Ecole	Attestée sous la Seconde République
Instruction de l'Enfant-Jésus puis Instruction du Sacré-Cœur (le Puy puis Montlieu)				
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Hilaire-de-Villefranche	Aujac	Ecole	1876-1879
La Rochelle	La Rochelle	Aytré	Ecole	1859-1866
Jonzac	Saint-Genis	Bois	Ecole	Avant 1864-1897
Marennnes	Marennnes	Bourcefranc	Ecole	Avant 1864-1871
Marennnes	Royan	Breuillet	Ecole	1854-1864
Saintes	Cozes	Brie-sous-Mortagne	Ecole	1874-1902
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Hilaire-de-Villefranche	Brizambourg	Ecole	1876-1888
Jonzac	Montguyon	Cercoux	Ecole	1871-1903
Marennnes	La Tremblade	Chaillevette	Ecole	Avant 1861-1869
Saintes	Saintes	Chaniers	Ecole	1877-1879
Jonzac	Montguyon	Clotte (la)	Ecole	Avant 1864-1902
Saintes	Saintes	Courcoury	Ecole	1874-1903
Jonzac	Mirambeau	Courpignac	Ecole	1878-1890

Saintes	Gémozac	Cravans	Ecole	1850-1859
Saintes	Gémozac	Cravans	Ecole	1900-1903
Saintes	Saint-Porchaire	Crazannes	Ecole	1879-1886
Saintes	Saintes	Douhet (le)	Ecole	Avant 1864-1871
Rochefort	Rochefort	Fouras	Ecole	1860-1864/1867
Rochefort	Tonnay-Charente	<i>Genouillé</i>	Ecole	1858-1902
Jonzac	Jonzac	Guitinières	Ecole	Avant 1864-1902
Jonzac	Montendre	Jussas (Croix-Gente)	Ecole	Avant 1864-1904
Rochefort	Tonnay-Charente	<i>Lussant</i>	Ecole	1865-1902
Marenes	La Tremblade	Les Mathes	École	1855-1857
Saintes	Cozes	Meschers	Ecole	1859-1888
Jonzac	Jonzac	Meux	Ecole	1877-1903
Jonzac	Montendre	Montendre	Ecole	1886-1903
Jonzac	Montlieu	Montlieu	Ecole	1854-1904
Saintes	Gémozac	Montpellier-de-Médillan	Ecole	1859-1900
Jonzac	Saint-Genis	Mosnac	Ecole	Avant 1864-1903
Saint-Jean-d'Angély	Aulnay	Paillé	Ecole	1888-1893
Jonzac	Saint-Genis	Plassac	Ecole	1857- Avant 1864
Saintes	Saintes	Préguillac	Ecole	Avant 1864- Avant 1868
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Ecole	1887-1903
Marenes	Saint-Agnant	Saint-Agnant	Ecole	Avant 1861-1871
Jonzac	Montguyon	Saint-Aigulin	Ecole	1851-1903
Saintes	Gémozac	Saint-André-de-Lidon	Ecole	Avant 1864-1903
Jonzac	Saint-Genis	Saint-Dizant-du-Gua	Ecole	Avant 1864-1903
Jonzac	Saint-Genis	Saint-Fort-sur-Gironde	Ecole	1854-1903
Saintes	Saujon	Saint-Georges-de-Didonne	Ecole	1854 ?-1856/1864
Jonzac	Mirambeau	Saint-Georges-des-Agoûts	Ecole	1878-1902
Rochefort	Surgères	Saint-Georges-du-Bois	Ecole	1857- Avant 1864
Jonzac	Jonzac	Saint-Germain-de-Lusignan	Ecole	1888-1903
Jonzac	Archiac	Saint-Germain-de-Vibrac	Ecole	1850-1903
Rochefort	Tonnay-Charente	Saint-Hippolyte	Ecole	1853-1871
Rochefort	Rochefort	Saint-Laurent-de-la-Prée	Ecole	1853-1872
Jonzac	Mirambeau	Saint-Martial-de-Mirambeau	Ecole	1855-1901
Jonzac	Montguyon	Saint-Martin-de-Coux	Ecole	1864-1871
Marenes	Saint-Agnant	Saint-Nazaire-sur-Charente	Ecole	1855-1888
Jonzac	Montlieu	Saint-Palais-de-Négrignac	Ecole	Avant 1864-1902
Saintes	Gémozac	Saint-Quentin-de-Rançanne	Ecole	1875-1903
Marenes	Marenes	Saint-Sornin	Ecole	1855-1861
Jonzac	Mirambeau	Salignac	Ecole	1855-1903
Saintes	Saintes	Varzay	Ecole	1877-1878
Marenes	Royan	Vaux-sur-Mer	Ecole	1851-1855
Rochefort	Rochefort	Yves	Ecole	Avant 1864-1872
<b>Miséricorde (Sées)</b>				
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Soins	1865-
<b>Notre-Dame-du-Bon-Secours (Troyes)</b>				
Rochefort	Rochefort	Rochefort	Soins	1876-
<b>Notre-Dame-de-Sion (Paris)</b>				
Marenes	Royan	Royan	Ecole	1877-1903
<b>Petites Sœurs des Pauvres</b>				

Rochefort	Rochefort	Rochefort	Asile	1873-1914
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Asile	1852-1914
Saintes	Saintes	Saintes	Asile	1877-1914
<b>Petites Sœurs Garde-Malades (Cantal)</b>				
Saintes	Cozes	Grézac	Soins	1897-1902
<b>Providence (Gap)</b>				
Saintes	Pons	Pons	Ecole secondaire (intendance)	1902-1907
<b>Providence (la Pommeraye)</b>				
Saint-Jean-d'Angély	Loulay	Courant	Ecole	1895-1901
<b>Sacré-Cœur de Jésus</b>				
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Hilaire-de-Villefranche	Aumagne	Ecole	1863-1872
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Courcelles	Ecole	1863-1903
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Landes	Ecole	1875-1903
Saint-Jean-d'Angély	Aulnay	Paillé	Ecole	1893-1903
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Hilaire-de-Villefranche	Saint-Hilaire-de-Villefranche	Ecole	1868-1903
La Rochelle	La Jarrie	Saint-Rogatien	Ecole et soins	1864-1903
La Rochelle	La Jarrie	Salles-sur-Mer	Ecole et soins	1853-1903
<b>Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie</b>				
La Rochelle	La Rochelle	Aytré	Ecole	1893-1903
La Rochelle	La Rochelle	Dompierre-sur-mer	Ecole	1893-1903
La Rochelle	La Rochelle	Nieul-sur-Mer	Ecole	1892-1903
<b>Filles de la Sagesse</b>				
La Rochelle	La Rochelle	Angoulins	Ecole et soins	1901-1903
La Rochelle	Ars-en-Ré	Ars en Ré	Ecole et soins	1838-1903*
La Rochelle	Courçon	Benon	Ecole et soins	1860-1903
Marennes	Le Château-d'Oléron	Château-d'Oléron	Hôpital militaire puis cours normal, école et soins	1811-1905*
La Rochelle	Ars-en-Ré	La Couarde-en-Ré	Ecole	1857-1903
Marennes	Le Château-d'Oléron	Dolus-d'Oléron	Ecole et soins	1732-1904*
Marennes	La Tremblade	Etaules	Ecole et soins	1857-1903*
La Rochelle	Saint-Martin-de-Ré	La Flotte en Ré	Ecole et soins	1780-1904*
Jonzac	Jonzac	Jonzac	Hôpital et école	1829-1903*
La Rochelle	La Rochelle	Laleu	Ecole et soins	1751-
La Rochelle	Ars-en-Ré	Loix	Ecole et soins	1776-1904*
Saintes	Pons	Montils	Ecole	1841-1903
La Rochelle	Ars-en-Ré	Portes en Ré	Ecole et soins	1855-1903*
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Hôpital	1725-
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Hôpital militaire	1811-1840
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Crèche Cailler	Seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Asile des aliénés	1829-
Marennes	Saint-Pierre-d'Oléron	Saint-Denis-d'Oléron	Ecole	1859-1903
Saintes	Saintes	Saintes	Ecole	1885-1903
Saintes	Saintes	Saintes	Salle d'asile	1842-1903
Saintes	Saintes	Saintes	Hôpital	1805-
Marennes	Saint-Pierre-d'Oléron	Saint-Georges-d'Oléron	Ecole et soins	1811-1903*
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Hospice	1806-
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Salle d'asile	1841-1903
Marennes	Saint-Pierre-d'Oléron	Saint-Pierre-d'Oléron	Ecole et salle d'asile	1858-1903
Saintes	Saint-Porchaire	Saint-Porchaire	Ecole	1854-1864

Marenes	Le Château-d'Oléron	Saint-Trojan-d'Oléron	Ecole et soins	1829-1903*
La Rochelle	La Rochelle	Saint-Xandre	Ecole et soins	1811-1820
Marenes	La Tremblade	Tremblade (la)	Ecole et soins	1852-1903*
<b>Saint et Immaculé Cœur de Marie</b>				
Saintes	Burie	Chérac	Ecole et soins	1851-1903
Rochefort	Aigrefeuille	Ciré	Ecole et soins	1858-1884
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Hilaire-de-Villefranche	Juicq	Ecole et soins	1841-1903*
Saintes	Saintes	Préguillac	Ecole	1886-1903
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Hilaire-de-Villefranche	Saint-Hilaire-de-Villefranche	Ecole	1857-1868
Marenes	Saint-Pierre-d'Oléron	Saint-Pierre d'Oléron	Ecole	1892-1902
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Savinien	Taillebourg	Ecole, soins et orphelinat	1856-1903*
La Rochelle	La Jarrie	Vérines	Ecole	1860-1896
<b>Saint-Aignant</b>				
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Soins	1894-1902*
<b>Saint-Cœur de Marie</b>				
Marenes	Royan	Breuillet	Ecole	1869-1904
Marenes	La Tremblade	Chaillevette	Ecole	1887-1904
Marenes	La Tremblade	Chaillevette	Ecole	1870-1874
Marenes	La Tremblade	Mathes (les)	Ecole	1865-1904
Marenes	Royan	Saint-Sulpice-de-Royan	Ecole	1883-1904
<b>Sainte-Famille (Villefranche)</b>				
Saint-Jean-d'Angély	Matha	Matha	Salle d'asile et soins	1893-1903
<b>Sainte-Marie de la Providence (Saintes)</b>				
Saintes	Pons	Brives-sur-Charente	Ecole	1864-1903
Saintes	Burie	Burie	Ecole	1874-1903
Saintes	Saintes	Bussac-lès-Saintes	orphelinat	1872-1879
Saint-Jean-d'Angély	Aulnay	Dampierre-sur-Boutonne	Ecole	1844-1887
Saintes	Gémozac	Gémozac	Ecole	1842-1904
Marenes	Marenes	Marenes	Ecole	1840 - Fin de la Monarchie de Juillet
Saint-Jean-d'Angély	Matha	Matha	Ecole	1838-1904
Saintes	Cozes	Mortagne	Ecole	1842-1904
Rochefort	Rochefort	Rochefort	Ecole	1838-1904
Marenes	Royan	Royan	Ecole	1845-1878
Saintes	Saintes	Saintes	Ecole et orphelinat	1819-1904*
La Rochelle	Saint-Martin-de-Ré	Saint-Martin-de-Ré	Ecole	1844-1854
Marenes	Saint-Pierre-d'Oléron	Saint-Pierre-d'Oléron	Ecole	1861-1892
La Rochelle	Courçon	Saint-Sauveur-de-Nuaillé	Ecole	1861-1903
Saintes	Gémozac	Tesson	Ecole	Monarchie censitaire
<b>Sainte-Marthe de la Sainte-Famille (Bordeaux)</b>				
La Rochelle	La Rochelle	La Rochelle	Ecole secondaire (intendance)	1874-1877
Saintes	Pons	Pons	Ecole secondaire (intendance)	Second Empire-1877
<b>Saint-Esprit (Saint-Brieuc)</b>				
Marenes	Marenes	Marenes	Hôpital	1892-
<b>Saint-Joseph (Bordeaux)</b>				
Marenes	La Tremblade	Les Mathes	Ecole	1858 - Avant 1864
<b>Saint-Joseph (Cantaous)</b>				
La Rochelle	La Rochelle	Nieul-sur-Mer	Ecole	1887-1892
Saintes	Saintes	Pessines	Ecole	1888-1890

La Rochelle	La Rochelle	Saint-Xandre	Ecole	1888-1903
Saint-Jean-d'Angély	Matha	Sonnac	Ecole	1888-1903
<b>Saint-Joseph (Cluny)</b>				
Jonzac	Montguyon	Le Fouilloux	Ecole et soins	Restauration (projet abouti ?)
<b>Saint-Joseph de l'Union (Rodez)</b>				
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Salle d'asile annexée à l'école secondaire	Probablement années 1890-1903
<b>Saint-Joseph de la Providence (la Rochelle)</b>				
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Ecole et orphelinat	1808-
La Rochelle	La Jarrie	Saint-Christophe (Virson)	Ecole	1884-1893
<b>Saint-Joseph (Saint-Etienne-de-Lugdarès)</b>				
Saintes	Saintes	Chaniers	Ecole	1891-1902
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Savinien	Nouillers (les)	Ecole	1893-1902
Saintes	Saintes	Pessines	Ecole	1890-1902
<b>Saints Anges (Macon)</b>				
Saintes	Saint-Porchaire	Crazannes	Ecole	1893-1896
<b>Saints Noms de Jésus et de Marie</b>				
Jonzac	Saint-Genis	Saint-Fort-sur-Gironde	Malades	1895-1902
<b>Saint-Sacrement (Autun)</b>				
Rochefort	Aigrefeuille	Aigrefeuille	Ecole	1857-1903
Saintes	Saint-Porchaire	Crazannes	Ecole	1886-1892/1894
Jonzac	Mirambeau	Nieul-le-Virouil	Ecole	1874-1903
Saintes	Saint-Porchaire	Port d'Envaux	Ecole	1856-1903
Jonzac	Mirambeau	Saint-Bonnet	Ecole	1875-1902
La Rochelle	La Jarrie	Saint-Christophe (Virson)	Ecole et soins	1893-1902
Rochefort	Surgères	Saint-Germain-de-Marencennes	Ecole	1867-1902
Rochefort	Tonnay-Charente	Saint-Hippolyte	Ecole	1887-1902
<b>Servantes de Marie (Anglet)</b>				
Saint-Jean-d'Angély	Aulnay	Cherbonnières	Ecole	1863-1903
Saintes	Pons	Marignac	Ecole	1866-1903
Marennnes	La Tremblade	Mathes	Ecole	Avant 1864-1865
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Mazeray	Ecole	1879-1890
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Mazeray	Ecole	Avant 1864-1874
Jonzac	Saint-Genis	Plassac	Ecole	Avant 1864-1903
La Rochelle	Saint-Martin-de-Ré	Sainte-Marie-de-Ré	Ecole	1866-1873
Jonzac	Saint-Genis	Saint-Grégoire-d'Ardennes	Ecole	1889-1902
Saintes	Saint-Porchaire	Saint-Porchaire	Ecole	1864-1903
Saintes	Cozes	Saint-Seurin-d'Uzet	Ecole	Avant 1864- Avant 1871
<b>Sœurs des Ecoles de Charité (dites de Coybo)</b>				
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Ecole	1808-1815
<b>Ursulines (maisons indépendantes)</b>				
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Ecole	1806-1836
Saintes	Saintes	Saintes	Hôpital militaire	Premier Empire
Marennnes	Saint-Pierre-d'Oléron	Saint-Pierre d'Oléron	?	Premier Empire
<b>Ursulines de Jésus (Chavagnes)</b>				
Rochefort	Aigrefeuille	Aigrefeuille	Ecole	1814-1835
Rochefort	Aigrefeuille	Aigrefeuille	Ecole	1853-1857
Saint-Jean-d'Angély	Aulnay	Aulnay	Ecole	1812-1903
Rochefort	Aigrefeuille	Forges (Puydrouard)	Ecole	1838-1890
Jonzac	Jonzac	Jonzac	Ecole	1851- Avant 1864 (incertain)

La Rochelle	La Rochelle	Lagord	Ecole	1837-1879
La Rochelle	La Rochelle	Lagord	Ecole	1886-1903
La Rochelle	Marans	Marans	Ecole	1876-1903
La Rochelle	La Rochelle	Nieul-sur-Mer	Ecole	1853-1866
La Rochelle	La Rochelle	Rochelle (la)	Ecole	1836-1910
Saintes	Saintes	Saintes	Ecole	1814-1904
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Ecole	1814-1904
Marenes	Saint-Pierre-d'Oléron	Saint-Pierre d'Oléron	Ecole	1825-1860
Rochefort	Surgères	Surgères	Ecole	1884-1903
<b>Ursulines du Sacré-Coeur (Pons)</b>				
Jonzac	Archiac	Archiac	Ecole	1864-1903
Marenes	La Tremblade	Arvert	Ecole	1854-1904
Saintes	Cozes	Chenac	Ecole	1851-1904
Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	Mazeray	Ecole	1890-1903
Jonzac	Mirambeau	Mirambeau	Ecole	1850-1905
Jonzac	Montguyon	Montguyon	Ecole	1852-1905
Saintes	Pons	Pons	Ecole	1803-1905
Saintes	Saint-Porchaire	Pont-l'Abbé-d'Arnoult	Ecole	1889-1903
Saintes	Saujon	Saint-Georges-de-Didonne	Ecole	1884-1903
Saintes	Saujon	Saujon	Ecole	1856-1903
<b>Congrégations inconnues</b>				
Saint-Jean-d'Angély	Matha	Neuvicq	Ecole	Milieu de la Monarchie de Juillet
La Rochelle	Courçon	Saint-Sauveur-de-Nuailly	Ecole	1858-1861

Note de lecture : les dates suivies d'une étoile signifient que la congrégation continue d'être mentionnée après cette date (qui correspond à la fermeture administrative de l'école) dans les annuaires diocésains mais qu'elle n'assure théoriquement que des fonctions de soins ou charitables.



## 2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE.

Canton	Localité	Congrégation	Fonctions principales	Existence
<b>JONZAC</b>				
<b>Archiac</b>	Archiac	Ursulines du Sacré-Cœur	Ecole	1864-1903
	Saint-Eugène	Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole et orphelinat	1841-1904*
	Saint-Germain-de-Vibrac	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1850-1903
<b>Jonzac</b>	Guitinières	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	Avant 1864-1902
	Jonzac	Dominicaines garde-malades	Malades	1899-1905/1909
		Filles de la Sagesse	Hôpital et école	1829-1903*
		Ursulines de Jésus	Ecole	1851- Avant 1864 (incertain)
	Meux	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1877-1903
	Ozillac	Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole	1836-1903
	Saint-Germain-de-Lusignan	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1888-1903
Saint-Simon-de-Bordes	Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole	1859-1892/1894	
<b>Mirambeau</b>	Courpignac	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1878-1890
	Mirambeau	Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Hospice	1892-
	Mirambeau	Ursulines du Sacré-Cœur	Ecole	1850-1905
	Nieul-le-Virouil	Saint-Sacrement	Ecole	1874-1903
	Saint-Bonnet	Saint-Sacrement	Ecole	1875-1902
	Saint-Ciers-du-Taillon	Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole	1859-1903
	Saint-Georges-des-Agoûts	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1878-1902
	Saint-Martial-de-Mirambeau	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1855-1901
	Salignac	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1855-1903
<b>Montendre</b>	Jussas (Croix-Gente)	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	Avant 1864-1904
	Montendre	Instruction du Sacré-Cœur	Ecole	1886-1903
	Cercoux	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1871-1903
<b>Montguyon</b>	Clotte (la)	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	Avant 1864-1902
	Le Fouilloux	Saint-Joseph (Cluny)	Ecole et soins	Restauration (projet abouti ?)
	Montguyon	Ursulines du Sacré-Cœur	Ecole	1852-1905
	Saint-Aigulin	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1851-1903
	Saint-Martin-de-Coux	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1864-1871
<b>Montlieu</b>	Montlieu	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1854-1904
		Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Soins	1851-1854
	Saint-Palais-de-Négrignac	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	Avant 1864-1902
<b>Saint-Genis</b>	Bois	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	Avant 1864-1897
	Mosnac	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	Avant 1864-1903
	Plassac	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1857-Avant 1864
		Servantes de Marie	Ecole	Avant 1864-1903
	Saint-Dizant-du-Gua	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	Avant 1864-1903
	Saint-Fort-sur-Gironde	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1854-1903

		Saints Noms de Jésus et de Marie	Malades	1895-1902	
	Saint-Grégoire-d'Ardennes	Servantes de Marie	Ecole	1889-1902	
<b>MARENNES</b>					
<b>Le Château-d'Oléron</b>	Château-d'Oléron	Filles de la Sagesse	Hôpital militaire puis cours normal, école et soins	1811-1905*	
	Dolus-d'Oléron	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1732-1904*	
	Saint-Trojan-d'Oléron	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1829-1903*	
<b>Marennes</b>	Bourcefranc	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	Avant 1864-1871	
	Gua (le)	Doctrine chrétienne	Ecole	1846-1903	
	Marennes		Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole et soins	1807-1903
			Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1840 – Fin de la Monarchie de Juillet
			Saint-Esprit (Saint-Briec)	Hôpital	1892-
	Saint-Just-Luzac	Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole	1856-1903	
Saint-Sornin	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1855-1861		
<b>Royan</b>	Breuillet	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1854-1864	
		Saint-Cœur de Marie	Ecole	1869-1904	
	Mornac	Charité et instruction chrétienne	Ecole et orphelinat	1854-1903*	
	Royan		Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole, soins et orphelinat	1695-1903
			Notre-Dame-de-Sion	Ecole	1877-1903
			Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1845-1878
	Saint-Sulpice-de-Royan	Saint-Cœur de Marie	Ecole	1883-1904	
	Vaux-sur-Mer	Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole	1857-1903	
Vaux-sur-Mer	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1851-1855		
<b>Saint-Agnant</b>	Moëze	Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole	1853-1899	
	Saint-Agnant	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	Avant 1861-1871	
	Saint-Nazaire-sur-Charente	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1855-1888	
<b>Saint-Pierre-d'Oléron</b>	Saint-Denis-d'Oléron	Filles de la Sagesse	Ecole	1859-1903	
	Saint-Georges-d'Oléron	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1811-1903*	
	Saint-Pierre-d'Oléron		Saint et Immaculé Cœur de Marie	Ecole	1892-1902
			Ursulines	?	Premier Empire
			Ursulines de Jésus	Ecole	1825-1860
			Filles de la Sagesse	Ecole et salle d'asile	1858-1903
	Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1861-1892		
<b>La Tremblade</b>	Arvert	Ursulines du Sacré-Cœur	Ecole	1854-1904	
	Chaillevette		Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	Avant 1861-1869
			Saint-Cœur de Marie	Ecole	1887-1904
			Saint-Cœur de Marie	Ecole	1870-1874
	Etaules	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1857-1903*	
	Mathes (les)		Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1855-1857
			Saint-Joseph (Bordeaux)	Ecole	1858 - Avant 1864
			Servantes de Marie	Ecole	Avant 1864-1865
Saint-Cœur de Marie			Ecole	1865-1904	
Tremblade (la)	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1852-1903*		
<b>ROCHEFORT</b>					
<b>Aigrefeuille</b>	Aigrefeuille	Saint-Sacrement	Ecole	1857-1903	
		Ursulines de Jésus	Ecole	1814-1835	
		Ursulines de Jésus	Ecole	1853-1857	
	Ciré	Saint et Immaculé Cœur de Marie	Ecole et soins	1858-1884	

	Forges (Puydrouard)	Ursulines de Jésus	Ecole	1838-1890
<b>Rochefort</b>	Fouras	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1860-1864/1867
	Rochefort	Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole	Monarchie censitaire-1903
		Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Hospice civil	1741-
		Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Hôpital maritime	1779-1903
		Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Orphelinat de la Marine	1849-
		Espérance de la Sainte-Famille (Bordeaux)	Malades	1860-1876
		Franciscaines de l'Immaculée Conception	Ecole secondaire (intendance)	1878-1884
		Notre-Dame-du-Bon-Secours	Soins	1876-
		Petites Sœurs des Pauvres	Asile	1873-1914
	Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1838-1904	
Saint-Laurent-de-la-Prée	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1853-1872	
Yves	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	Avant 1864-1872	
<b>Surgères</b>	Marsais	Immaculée Conception (Niort)	Ecole	1893-1903
	Saint-Georges-du-Bois	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1857-Avant 1864
	Saint-Germain-de-Marencennes	Saint-Sacrement	Ecole	1867-1902
	Saint-Saturnin-du-Bois	Immaculée Conception (Niort)	Ecole	1894-1902
	Surgères	Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole et orphelinat	1806-1904*
Ursulines de Jésus		Ecole	1884-1903	
<b>Tonnay-Charente</b>	Genouillé	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1858-1902
	Lussant	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1865-1902
	Saint-Hippolyte	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1853-1871
		Saint-Sacrement	Ecole	1887-1902
	Tonnay-Charente	Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole et soins	1808-1903
		Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Hospice	1858-
	Dominicaines garde-malades	Malades	1897-	
<b>LA ROCHELLE</b>				
<b>Ars-en-Ré</b>	Ars en Ré	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1838-1903*
	La Couarde-en-Ré	Filles de la Sagesse	Ecole	1857-1903
	Loix	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1776-1904*
	Portes en Ré	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1855-1903*
<b>Courçon</b>	Benon	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1860-1903
	Gué d'Alléré (le)	Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole	1857-1903
	Saint-Sauveur-de-Nuaille	Congrégation inconnue	Ecole	1858-1861
	Saint-Sauveur-de-Nuaille	Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1861-1903
	Taugon	Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole	1857-1903
<b>La Jarrie</b>	Saint-Christophe (Virson)	Saint-Joseph de la Providence	Ecole	1884-1893
		Saint-Sacrement	Ecole et soins	1893-1902
	Saint-Rogatien	Sacré-Cœur de Jésus	Ecole et soins	1864-1903
	Salles-sur-Mer	Sacré-Cœur de Jésus	Ecole et soins	1853-1903
	Vérines	Saint et Immaculé Cœur de Marie	Ecole	1860-1896
<b>La Rochelle</b>	Angoulins	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1901-1903
	Aytré	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1859-1866
		Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie	Ecole	1893-1903
	Chatelaillon	Doctrine chrétienne	Ecole	1898-1903
	Dompierre-sur-mer	Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie	Ecole	1893-1903
Lagord	Ursulines de Jésus	Ecole	1837-1879	

		Ursulines de Jésus	Ecole	1886-1903
	Laleu	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1751-
	Nieul-sur-Mer	Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie	Ecole	1892-1903
		Saint-Joseph (Cantaous)	Ecole	1887-1892
		Ursulines de Jésus	Ecole	1853-1866
	Rochelle (la)	Franciscaines de l'Immaculée Conception	Ecole secondaire (intendance)	1882-1903
		Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole secondaire (intendance)	1877-1882
		Sainte-Marthe de la Sainte-Famille	Ecole secondaire (intendance)	1874-1877
		Carmélites	Contemplatif	1858-
		Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole et orphelinat	1830-
		Dames blanches	Filles repenties	1715-
		Espérance de la Sainte-Famille (Bordeaux)	Malades	1855-1914
		Instruction du Sacré-Cœur	Ecole	1887-1903
		Petites Sœurs des Pauvres	Asile	1852-1914
		Filles de la Sagesse	Hôpital	1725-
		Filles de la Sagesse	Hôpital militaire	1811-1840
		Filles de la Sagesse	Crèche Cailler	Seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle
		Filles de la Sagesse	Asile des aliénés	1829-
		Saint-Aignant	Soins	1894-1902*
		Saint-Joseph de la Providence	Ecole et orphelinat	1808-
		Ursulines	Ecole	1806-1836
	Ursulines de Jésus	Ecole	1836-1910	
	Saint-Xandre	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1811-1820
		Saint-Joseph (Cantaous)	Ecole	1888-1903
<b>Marans</b>	Charron	Filles de la Croix	Ecole et soins	1837-1903
	Marans	Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole et soins	1810-
		Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Hospice	1859-
		Dominicaines garde-malades	Malades	1889-1891
		Franciscaines oblates du Sacré-Cœur	Soins	1891-
		Ursulines de Jésus	Ecole	1876-1903
<b>Saint-Martin-de-Ré</b>	Bois en Ré	Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole, soins et orphelinat	1863-1903
	La Flotte en Ré	Filles de la Sagesse	Ecole et soins	1780-1904*
	Sainte-Marie-de-Ré	Servantes de Marie	Ecole	1866-1873
	Saint-Martin-de-Ré	Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole et soins	Première moitié XIX <sup>e</sup> siècle-1903
		Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Hospice Saint-Honoré	1660-
		Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1844-1854
<b>SAINTES</b>				
<b>Burie</b>	Burie	Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1874-1903
	Chérac	Saint et Immaculé Cœur de Marie	Ecole et soins	1851-1903
<b>Cozes</b>	Brie-sous-Mortagne	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1874-1902
	Chenac	Ursulines du Sacré-Cœur	Ecole	1851-1904
	Cozes	Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole	1865-1904
	Grézac	Petites Sœurs Garde-Malades	Soins	1897-1902
	Meschers	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1859-1888
	Mortagne	Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1842-1904
	Saint-Seurin-d'Uzet	Doctrine chrétienne	Ecole	1871-1903
		Servantes de Marie	Ecole	Avant 1864- Avant 1871
	Semussac	Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Ecole, soins et orphelinat	1845-1904*

<b>Gémozac</b>	Cravans	Ange Gardien	Ecole	1859-1899
		Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1850—1859
		Instruction du Sacré-Cœur	Ecole	1900-1903
	Gémozac	Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1842-1904
	Montpellier-de-Médillan	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1859-1900
	Saint-André-de-Lidon	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	Avant 1864-1903
	Saint-Quentin-de-Rançanne	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1875-1903
	Tesson	Sainte-Marie de la Providence	Ecole	Monarchie censitaire
<b>Pons</b>	Brives-sur-Charente	Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1864-1903
	Marignac	Servantes de Marie	Ecole	1866-1903
	Montils	Filles de la Sagesse	Ecole	1841-1903
	Pons	Charité et instruction chrétienne	Hospice	?-1842
		Instruction chrétienne	Ecole	Attestée sous la Seconde République
		Providence (Gap)	Ecole secondaire (intendance)	1902-1907
		Sainte-Marthe de la Sainte-Famille	Ecole secondaire (intendance)	Second Empire-1877
		Ursulines du Sacré-Cœur	Ecole	1803-1905
Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole secondaire (intendance)	1877-1901		
<b>Saintes</b>	Bussac-lès-Saintes	Sainte-Marie de la Providence	Orphelinat	1872-1879
	Chaniers	Instruction chrétienne	Ecole	1879-1891
		Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1877-1879
		Saint-Joseph (Saint-Etienne-de-Lugdardès)	Ecole	1891-1902
	Courcoury	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1874-1903
	Douhet (le)	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	Avant 1864-1871
		Saint-Joseph (Cantaous)	Ecole	1888-1890
	Pessines	Saint-Joseph (Saint-Etienne-de-Lugdardès)	Ecole	1890-1902
		Préguillac	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole
	Saint et Immaculé Cœur de Marie		Ecole	1886-1903
		Saintes	Carmélites	Contemplatif
	Charité de Saint-Vincent-de-Paul		Malades	Années 1860-1891
	Dominicaines garde-malades		Malades	1896-
	Dominicaines de l'Immaculée Conception		Ecole	1886-1903
	Dominicaines de l'Immaculée Conception		Aveugles	1879-
	Espérance de la Sainte-Famille (Bordeaux)		Malades	1862-1896
	Petites Sœurs des Pauvres		Asile	1877-1914
	Filles de la Sagesse		Ecole	1885-1903
	Filles de la Sagesse		Salle d'asile	1842-1903
	Filles de la Sagesse		Hôpital	1805-
	Sainte-Marie de la Providence		Ecole et orphelinat	1819-1904*
	Ursulines		Hôpital militaire	Premier Empire
Ursulines de Jésus	Ecole	1814-1904		
Varzay	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1877-1878	
<b>Saint-Porchaire</b>	Crazannes	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1879-1886
		Saints Anges	Ecole	1893-1896
		Saint-Sacrement	Ecole	1886-1892/1894
	Pont-l'Abbé-d'Arnoult	Ursulines du Sacré-Cœur	Ecole	1889-1903
	Port d'Envaux	Saint-Sacrement	Ecole	1856-1903
	Saint-Porchaire	Filles de la Sagesse	Ecole	1854-1864

		Servantes de Marie	Ecole	1864-1903
<b>Saujon</b>	Corme-Ecluse	Dominicaines garde-malades	Ecole et soins	1882-1904
	Sablanceaux	Ecoles chrétiennes de la Miséricorde	Ecole	1876-1878
	Saint-Georges-de-Didonne	Instruction de l'Enfant-Jésus	Ecole	1854 ?-1856/1864
		Ursulines du Sacré-Cœur	Ecole	1884-1903
Saujon	Ursulines du Sacré-Cœur	Ecole	1856-1903	
<b>SAINT-JEAN-D'ANGÉLY</b>				
<b>Aulnay</b>	Aulnay	Ursulines de Jésus	Ecole	1812-1903
	Cherbonnières	Servantes de Marie	Ecole	1863-1903
	Dampierre-sur-Boutonne	Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1844-1887
	Paillé	Instruction du Sacré-Cœur	Ecole	1888-1893
Sacré-Cœur de Jésus		Ecole	1893-1903	
<b>Loulay</b>	Courant	Providence (la Pommeraye)	Ecole	1895-1901
<b>Matha</b>	Matha	Sainte-Famille	Salle d'asile et soins	1893-1903
		Sainte-Marie de la Providence	Ecole	1838-1904
	Neuviq	Congrégation inconnue	Ecole	Milieu de la Monarchie de Juillet
	Sonnac	Saint-Joseph (Cantaous)	Ecole	1888-1903
<b>Saint-Hilaire-de-Villefranche</b>	Aujac	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1876-1879
	Aumagne	Sacré-Cœur de Jésus	Ecole	1863-1872
	Brizambourg	Instruction de l'Enfant-Jésus puis du Sacré-Cœur	Ecole	1876-1888
	Juicq	Saint et Immaculé Cœur de Marie	Ecole et soins	1841-1903*
	Saint-Hilaire-de-Villefranche	Sacré-Cœur de Jésus	Ecole	1868-1903
Saint et Immaculé Cœur de Marie		Ecole	1857-1868	
<b>Saint-Jean-d'Angély</b>	Courcelles	Sacré-Cœur de Jésus	Ecole	1863-1903
	Landes	Sacré-Cœur de Jésus	Ecole	1875-1903
	Mazeray	Servantes de Marie	Ecole	1879-1890
		Servantes de Marie	Ecole	Avant 1864-1874
		Ursulines du Sacré-Cœur	Ecole	1890-1903
	Saint-Jean-d'Angély	Bénédictines	Ecole et contemplatif	1820-
		Franciscaines de l'Immaculée Conception	Ecole secondaire (intendance)	1877-1903
		Miséricorde	Soins	1865-
		Saint-Joseph de l'Union	Salle d'asile annexée à l'école secondaire	Probablement années 1890-1903
		Sœurs des Ecoles de Charité	Ecole	1808-1815
		Ursulines de Jésus	Ecole	1814-1904
Filles de la Sagesse		Hospice	1806-	
Filles de la Sagesse	Salle d'asile	1841-1903		
<b>Saint-Savinien</b>	Nouillers (les)	Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole	1847-1892/1893
		Saint-Joseph (Saint-Etienne-de-Lugdars)	Ecole	1893-1902
	Saint-Savinien	Immaculée Conception de la Sainte-Famille	Ecole	1854-1903
	Taillebourg	Saint et Immaculé Cœur de Marie	Ecole, soins et orphelinat	1856-1903*

## Annexe 71 : Le poids des congrégations féminines dans les écoles de filles.

	En 1864.											
	Ecoles						Elèves dans les écoles					
	Publiques		Libres		Congréganistes		Publiques		Libres		Congréganistes	
	(1)	(2)	(1)	(2)	total	Relatif	(1)	(2)	(1)	(2)	Total	Relatif
<b>JONZAC</b>												
Archiac	0	0	10	3	3	23,08 %	0	0	592	125	125	17,43 %
Jonzac	1	0	8	5	5	35,71 %	13	0	279	327	327	52,83 %
Mirambeau	3	1	4	2	3	30 %	108	64	128	82	146	38,22 %
Montendre	1	0	1	1	1	33,33 %	45	0	45	30	30	25 %
Montguyon	0	0	2	4	4	66,67 %	0	0	58	141	141	70,85 %
Montlieu	0	0	2	2	2	50 %	0	0	79	60	60	43,17 %
Saint-Genis	2	0	3	5	5	50 %	98	0	111	239	239	53,35 %
<b>JONZAC (TOTAL)</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>38,33 %</b>	<b>264</b>	<b>64</b>	<b>1292</b>	<b>1004</b>	<b>1068</b>	<b>40,7 %</b>
<b>MARENNES</b>												
Le Château-d'Oléron	0	2	0	1	3	100 %	0	290	0	75	365	100 %
Marennes	1	3	2	1	4	57,14 %	26	300	40	40	340	83,74 %
Saint-Agnant	3	3	2	0	3	37,5 %	57	102	50	0	102	48,8 %
Saint-Pierre-d'Oléron	0	2	2	1	3	60 %	0	272	94	115	387	80,46 %
Royan	2	0	6	5	5	38,46 %	51	0	244	348	348	54,12 %
La Tremblade	0	0	7	5	5	41,67 %	0	0	229	339	339	59,68 %
<b>MARENNES (TOTAL)</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>47,92 %</b>	<b>134</b>	<b>964</b>	<b>657</b>	<b>917</b>	<b>1881</b>	<b>70,4 %</b>
<b>ROCHEFORT</b>												
Aigrefeuille	2	1	1	2	3	50 %	103	49	34	145	194	58,61 %
Rochefort	2	3	17	2	5	20,83 %	265	471	395	250	721	52,21 %
Surgères	3	1	8		1	8,33 %	158	120	221	0	120	24,05 %
Tonnay-Charente	3	2	2	1	3	37,5 %	111	198	85	25	223	53,22 %
<b>ROCHEFORT (TOTAL)</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>24 %</b>	<b>637</b>	<b>838</b>	<b>735</b>	<b>420</b>	<b>1258</b>	<b>47,83 %</b>
<b>LA ROCHELLE</b>												
Ars-en-Ré	2	3	1	1	4	57,14 %	70	258	45	135	393	77,36 %
Courçon	6	1	0	3	4	40 %	362	60	0	206	266	42,36 %
La Jarrie	7	0	3	3	3	23,08 %	272	0	76	119	119	25,48 %
Marans	1	2	3	0	2	33,33 %	44	255	191	0	255	52,04 %
La Rochelle	9	4	9	3	7	28 %	526	333	421	390	723	43,29 %
Saint-Martin-de-Ré	2	2	3	0	2	28,57 %	138	131	112	0	131	34,38 %
<b>LA ROCHELLE (TOTAL)</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>32,35 %</b>	<b>1412</b>	<b>1037</b>	<b>845</b>	<b>850</b>	<b>1887</b>	<b>45,54 %</b>
<b>SAINTES</b>												
Burie	5	0	2	1	1	12,5 %	250	0	106	95	95	21,06 %
Cozes	6	1	3	4	5	35,71 %	238	38	114	178	216	38,03 %
Gémozac	3	0	7	4	4	28,57 %	113	0	224	233	233	40,88 %
Pons	0	1	9	2	3	25 %	0	115	320	192	307	48,96 %
Saint-Porchaire	5	0	4	2	2	18,18 %	157	0	161	80	80	20,1 %
Saintes	5	1	15	4	5	20 %	202	72	506	444	516	42,16 %
Saujon	6	0	4	1	1	9,09 %	254	0	115	116	116	23,92 %
<b>SAINTES (TOTAL)</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>44</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>22,11 %</b>	<b>1214</b>	<b>225</b>	<b>1546</b>	<b>1338</b>	<b>1563</b>	<b>36,16 %</b>
<b>CHARENTE-INFERIEURE</b>	<b>93</b>	<b>34</b>	<b>163</b>	<b>80</b>	<b>114</b>	<b>30,81 %</b>	<b>4190</b>	<b>3149</b>	<b>5915</b>	<b>5118</b>	<b>8267</b>	<b>45 %</b>

(1) : écoles laïques ; (2) : écoles congréganistes.

	En 1864 (suite).											
	Ecoles						Elèves dans les écoles					
	Publiques		Libres		Congréganistes		Publiques		Libres		Congréganistes	
	(1)	(2)	(1)	(2)	total	Relatif	(1)	(2)	(1)	(2)	Total	Relatif
<b>SAINT-JEAN-D'ANGELY</b>												
Aulnay	2	0	3	3	3	37,5 %	91	0	106	123	123	38,44 %
Loulay	3	0	5	0	0	0 %	94	0	170	0	0	0 %
Matha	1	0	5	1	1	14,29 %	62	0	172	85	85	26,65 %
Saint-Hilaire-de-Villefranche	2	0	2	2	2	33,33 %	88	0	48	66	66	32,67 %
Saint-Jean-d'Angély	4	1	6	3	4	28,57 %	141	21	248	174	195	33,39 %
Saint-Savinien	1	0	1	3	3	60 %	53	0	29	141	141	63,23 %
Tonnay-Boutonne	0	0	1	0	0	0 %	0	0	67	0	0	0 %
<b>SAINT-JEAN-D'ANGELY (TOTAL)</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>26,53 %</b>	<b>529</b>	<b>21</b>	<b>840</b>	<b>589</b>	<b>610</b>	<b>30,82 %</b>
<b>CHARENTE-INFERIEURE</b>	<b>93</b>	<b>34</b>	<b>163</b>	<b>80</b>	<b>114</b>	<b>30,81 %</b>	<b>4 190</b>	<b>3 149</b>	<b>5 915</b>	<b>5 118</b>	<b>8 267</b>	<b>45 %</b>

(1) : écoles laïques ; (2) : écoles congréganistes.

	En 1872									
	Ecoles						Elèves dans les écoles			
	Réservées aux filles		Mixtes, dirigées par une femme		Poids des écoles congréganistes		(1)	(2)	Proportion des filles dans les écoles congréganistes	
	(1)	(2)	(1)	(2)	Seules	Y compris les écoles mixtes				
<b>JONZAC</b>										
Archiac	9	3	0	0	25 %	25 %	393	205	34,28 %	
Jonzac	7	5	0	0	41,67 %	41,67 %	327	299	47,76 %	
Mirambeau	9	3	0	1	25 %	30,77 %	363	177	32,78 %	
Montendre	4	0	1	1	0 %	16,67 %	352	27	7,12 %	
Montguyon	5	4	0	0	44,44 %	44,44 %	266	226	45,93 %	
Montlieu	4	3	0	0	42,86 %	42,86 %	321	99	23,57 %	
Saint-Genis	6	5	0	0	45,45 %	45,45 %	283	246	46,5 %	
<b>JONZAC (TOTAL)</b>	<b>44</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>34,33 %</b>	<b>35,71 %</b>	<b>2 305</b>	<b>1 279</b>	<b>35,69 %</b>	
<b>MARENNES</b>										
Le Château-d'Oléron		5	0	0	100 %	100 %	0	411	100 %	
Marennes	6	3	1	0	33,33 %	30 %	290	312	51,83 %	
Royan	6	3	2	2	33,33 %	38,46 %	409	276	40,29 %	
Saint-Agnant	5	2	0	0	28,57 %	28,57 %	262	119	31,23 %	
Saint-Pierre-d'Oléron (3)	0	6	0	0	100 %	100 %	5	501	99,01 %	
La Tremblade	8	6	1	1	42,86 %	43,75 %	266	258	49,24 %	
<b>MARENNES (TOTAL)</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>50 %</b>	<b>49,12 %</b>	<b>1 232</b>	<b>1 877</b>	<b>60,37 %</b>	
<b>ROCHEFORT</b>										
Aigrefeuille	5	3	0	0	37,5 %	37,5 %	333	304	47,72 %	
Rochefort	24	3	2	0	11,11 %	10,34 %	1 116	768	40,76 %	
Surgères	10	2	0	0	16,67 %	16,67 %	596	183	23,49 %	
Tonnay-Charente	6	3	0	0	33,33 %	33,33 %	349	186	34,77 %	
<b>ROCHEFORT (TOTAL)</b>	<b>45</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>19,64 %</b>	<b>18,97 %</b>	<b>2 394</b>	<b>1 441</b>	<b>37,57 %</b>	



En 1872 (suite)									
Ecoles							Elèves dans les écoles		
Réservées aux filles		Mixtes, dirigées par une femme		Poids des écoles congréganistes		(1)	(2)	Proportion des filles dans les écoles congréganistes	
(1)	(2)	(1)	(2)	Seules	Y compris les écoles mixtes				
<b>LA ROCHELLE</b>									
Ars-en-Ré	3	4	0	0	57,14%	57,14%	106	335	75,96 %
Courçon	8	4	0	0	33,33%	33,33%	515	296	36,5 %
La Jarrie	9	3	0	0	25 %	25 %	442	167	27,42%
Marans	4	2	0	0	33,33%	33,33%	183	282	60,65%
La Rochelle	18	5	0	0	21,74%	21,74%	1 027	552	34,96%
Saint-Martin-de-Ré	7	4	0	0	36,36%	36,36%	165	386	70,05%
<b>LA ROCHELLE (TOTAL)</b>	<b>49</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30,99 %</b>	<b>30,99 %</b>	<b>2 438</b>	<b>2 018</b>	<b>45,29 %</b>
<b>SAINTES</b>									
Burie	9	1	0	0	10 %	10 %	414	47	10,2 %
Cozes	9	6	1	0	40 %	37,5 %	417	321	43,5 %
Gémozac	11	4	0	0	26,67%	26,67%	484	207	29,96%
Pons	13	5	1	0	27,78%	26,32%	623	335	34,97%
Saintes	24	4	0	0	14,29%	14,29%	1 103	450	28,97%
Saint-Porchaire	10	2	0	0	16,67%	16,67%	464	121	20,68%
Saujon	13	1	0	0	7,14 %	7,14 %	561	115	17,01 %
<b>SAINTES (TOTAL)</b>	<b>89</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>20,54 %</b>	<b>20,18 %</b>	<b>4 066</b>	<b>1 596</b>	<b>28,19 %</b>
<b>SAINT-JEAN-D'ANGELY</b>									
Aulnay	9	3	0	0	25 %	25 %	590	204	25,69%
Loulay	9	0	0	0	0 %	0 %	500	0	0 %
Matha	13	1	0	0	7,14 %	7,14 %	829	90	9,79 %
Saint-Hilaire-de-Villefranche	4	3	0	0	42,86%	42,86%	272	136	33,33%
Saint-Jean-d'Angély	13	4	0	1	23,53%	27,78%	744	293	28,25%
Saint-Savinien	3	3	1	0	50 %	42,86%	251	114	31,23%
Tonnay-Boutonne	3	0	0	0	0 %	0 %	230	0	0 %
<b>SAINT-JEAN-D'ANGELY (TOTAL)</b>	<b>54</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>20,59 %</b>	<b>21,43 %</b>	<b>3 416</b>	<b>837</b>	<b>19,68 %</b>
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>306</b>	<b>118</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>27,83 %</b>	<b>28,18 %</b>	<b>15851</b>	<b>9048</b>	<b>36,34 %</b>

(1) : écoles laïques ; (2) : écoles congréganistes ; (3) : à Saint-Pierre-d'Oléron, cinq petites filles sont accueillies dans l'école dirigée par le pasteur.

En 1880-1881									
Ecoles							Elèves dans les écoles		
Réservées aux filles		Mixtes, dirigées par une femme		Poids des écoles congréganistes		(1)	(2)	Proportion des filles dans les écoles congréganistes	
(1)	(2)	(1)	(2)	Seules	Y compris les écoles mixtes				
<b>JONZAC</b>									
Archiac	11	5	0	0	31,25 %	31,25 %	473	192	28,87 %
Jonzac	6	6	1	0	50 %	46,15 %	236	404	63,13 %
Mirambeau	9	8	0	1	47,06 %	50 %	422	374	46,98 %
Montendre	5	0	0	1	0 %	16,67 %	347	32	8,44 %
Montguyon	7	5	0	0	41,67 %	41,67 %	338	299	46,94 %
Montlieu	7	3	1	0	30 %	27,27 %	348	96	21,62 %
Saint-Genis	7	5	0	0	41,67 %	41,67 %	358	331	48,04 %
<b>JONZAC (TOTAL)</b>	<b>52</b>	<b>32</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>38,10 %</b>	<b>38,64 %</b>	<b>2 522</b>	<b>1 728</b>	<b>40,66 %</b>
<b>MARENNES</b>									
Le Château-d'Oléron	0	4	0	0	100 %	100 %	0	417	100 %
Marennes	5	4	1	0	44,44 %	40 %	329	296	47,36 %
Royan	5	4	2	1	44,44 %	41,67 %	389	327	45,67 %
Saint-Agnant	6	2	0	0	25 %	25 %	325	86	20,92 %
Saint-Pierre-d'Oléron	3	4	0	0	57,14 %	57,14 %	243	467	65,77 %
La Tremblade	9	6	2	0	40 %	35,29 %	333	244	42,29 %
<b>MARENNES (TOTAL)</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>46,15 %</b>	<b>43,1 %</b>	<b>1 619</b>	<b>1 837</b>	<b>53,15 %</b>
<b>ROCHEFORT</b>									
Aigrefeuille	7	5	0	0	41,67 %	41,67 %	380	317	45,48 %
Rochefort	22	5	2	0	18,52 %	17,24 %	1 081	596	35,54 %
Surgères	11	3	1	0	21,43 %	20 %	667	275	29,19 %
Tonnay-Charente	6	3	1	0	33,33 %	30 %	369	222	37,56 %
<b>ROCHEFORT (TOTAL)</b>	<b>46</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>25,81 %</b>	<b>24,24 %</b>	<b>2 497</b>	<b>1 410</b>	<b>36,09 %</b>
<b>LA ROCHELLE</b>									
Ars-en-Ré	2	4	0	0	66,67 %	66,67 %	72	257	78,12 %
Courçon	9	5	1	0	35,71 %	33,33 %	627	260	29,31 %
La Jarrie	10	4	0	0	28,57 %	28,57 %	452	173	27,68 %
Marans	3	3	0	0	50 %	50 %	216	238	52,42 %
La Rochelle	18	4	0	0	18,18 %	18,18 %	1 356	367	21,3 %
Saint-Martin-de-Ré	8	3	1	0	27,27 %	25 %	351	246	41,21 %
<b>LA ROCHELLE (TOTAL)</b>	<b>50</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>31,51 %</b>	<b>30,67 %</b>	<b>3 074</b>	<b>1 541</b>	<b>33,39 %</b>
<b>SAINTES</b>									
Burie	8	2	0	0	20 %	20 %	355	102	22,32 %
Cozes	9	7	1	0	43,75 %	41,18 %	390	312	44,44 %
Gémozac	11	5	0	0	31,25 %	31,25 %	546	212	27,97 %
Pons	16	5	1	0	23,81 %	22,73 %	688	414	37,57 %
Saintes	22	7	0	0	24,14 %	24,14 %	1 187	477	28,67 %
Saint-Porchaire	14	3	0	0	17,65 %	17,65 %	559	151	21,27 %
Saujon	13	1	1	0	7,14 %	6,67 %	707	105	12,93 %
<b>SAINTES (TOTAL)</b>	<b>93</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>24,39 %</b>	<b>23,81 %</b>	<b>4 432</b>	<b>1 773</b>	<b>28,57 %</b>

En 1880-1881 (suite)									
Ecoles							Elèves dans les écoles		
Réservées aux filles		Mixtes, dirigées par une femme		Poids des écoles congréganistes			(1)	(2)	Proportion des filles dans les écoles congréganistes
(1)	(2)	(1)	(2)	Seules	Y compris les écoles mixtes				
<b>SAINT-JEAN-D'ANGELY</b>									
Aulnay	12	3	1	0	20 %	18,75 %	686	171	19,95 %
Loulay	11	0	1	0	0 %	0 %	561	0	0 %
Matha	16	1	0	0	5,88 %	5,88 %	984	77	7,26 %
Saint-Hilaire-de-Villefranche	6	3	2	0	33,33 %	27,27 %	321	114	26,21 %
Saint-Jean-d'Angély	14	5	1	1	26,32 %	28,57 %	882	266	23,17 %
Saint-Savinien	6	1	0	0	14,29 %	14,29 %	386	172	30,82 %
Tonnay-Boutonne	4	0	0	0	0 %	0 %	252	0	0 %
<b>SAINT-JEAN-D'ANGELY (TOTAL)</b>	<b>69</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>15,85 %</b>	<b>15,91 %</b>	<b>4 072</b>	<b>800</b>	<b>16,42 %</b>
<b>CHARENTE-INFERIEURE</b>	<b>338</b>	<b>138</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>28,99 %</b>	<b>28,34 %</b>	<b>18 216</b>	<b>9 089</b>	<b>33,29 %</b>

En 1889-1890									
Ecoles							Elèves dans les écoles		
Réservées aux filles		Mixtes, dirigées par une femme		Poids des écoles congréganistes			(1)	(2)	Proportion des filles dans les écoles congréganistes
(1)	(2)	(1)	(2)	Seules	Y compris les écoles mixtes				
<b>JONZAC</b>									
Archiac	10	5	0	0	33,33 %	33,33 %	454	142	23,83 %
Jonzac	8	5	0	0	38,46 %	38,46 %	477	303	38,85 %
Mirambeau	11	7	0	1	38,89 %	42,11 %	512	321	38,54 %
Montendre	5	1	2	1	16,67 %	22,22 %	362	91	20,09 %
Montguyon	9	3	0	0	25 %	25 %	614	182	22,86 %
Montlieu	7	3	0	0	30 %	30 %	404	74	15,48 %
Saint-Genis	7	5	0	0	41,67 %	41,67 %	406	282	40,99 %
<b>JONZAC</b>	<b>57</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>33,72 %</b>	<b>34,44 %</b>	<b>3 229</b>	<b>1 389</b>	<b>30,08 %</b>
<b>MARENNES</b>									
Le Château-d'Oléron	1	3	1	0	75,00 %	60 %	96	356	78,76 %
Marennes	7	3	1	1	30 %	33,33 %	526	492	48,33 %
Royan	11	4	1	0	26,67 %	25 %	562	296	34,5 %
Saint-Agnant	8	0	1	1	0 %	10 %	511	43	7,76 %
Saint-Pierre-d'Oléron	3	3	2	0	50 %	37,5 %	315	445	58,55 %
La Tremblade	11	4	2	0	26,67 %	23,53 %	437	302	40,87 %
<b>MARENNES</b>	<b>41</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>29,31 %</b>	<b>27,94 %</b>	<b>2 447</b>	<b>1 934</b>	<b>44,15 %</b>
<b>ROCHEFORT</b>									
Aigrefeuille	9	1	1	0	10 %	9,09 %	519	148	22,19 %
Rochefort	16	3	1	0	15,79 %	15 %	1 704	727	29,91 %
Surgères	11	3	1	0	21,43 %	20 %	618	229	27,04 %
Tonnay-Charente	9	4	2	0	30,77 %	26,67 %	392	330	45,71 %
<b>ROCHEFORT (TOTAL)</b>	<b>45</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>19,64 %</b>	<b>18,03 %</b>	<b>3 233</b>	<b>1 434</b>	<b>30,73 %</b>

En 1889-1890									
Ecoles							Elèves dans les écoles		
Réservées aux filles		Mixtes, dirigées par une femme		Poids des écoles congréganistes		(1)	(2)	Proportion des filles dans les écoles congréganistes	
(1)	(2)	(1)	(2)	Seules	Y compris les écoles mixtes				
<b>LA ROCHELLE</b>									
Ars-en-Ré	4	4	0	0	50 %	50 %	198	215	52,06 %
Courçon	10	5	0	0	33,33 %	33,33 %	669	255	27,6 %
La Jarrie	10	4	0	0	28,57 %	28,57 %	515	153	22,9 %
Marans	6	2	1	0	25 %	22,22 %	419	202	32,53 %
La Rochelle	25	7	2	0	21,87 %	20,58 %	1 737	758	30,38 %
Saint-Martin-de-Ré	6	3	1	0	33,33 %	30 %	319	184	36,58 %
<b>LA ROCHELLE (TOTAL)</b>	<b>61</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>29,07 %</b>	<b>27,78 %</b>	<b>3 857</b>	<b>1 767</b>	<b>31,42 %</b>
<b>SAINTES</b>									
Burie	7	2	0	0	22,22 %	22,22 %	404	117	22,46 %
Cozes	11	6	1	0	35,29 %	33,33 %	538	249	31,64 %
Gémozac	12	4	0	0	25 %	25 %	632	178	21,98 %
Pons	14	4	1	0	22,22 %	21,05 %	667	335	33,43 %
Saintes	20	9	0	0	31,03 %	31,03 %	1 165	883	43,12 %
Saint-Porchaire	14	3	0	0	17,65 %	17,65 %	601	174	22,45 %
Saujon	12	3	2	0	20 %	17,65 %	678	178	20,79 %
<b>SAINTES (TOTAL)</b>	<b>90</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>25,62 %</b>	<b>24,80 %</b>	<b>4 685</b>	<b>2 114</b>	<b>31,09 %</b>
<b>SAINT-JEAN-D'ANGELY</b>									
Aulnay	12	3	1	0	20 %	18,75 %	712	174	19,64 %
Loulay	9	0	5	0	0 %	0,00 %	515	0	0 %
Matha	14	2	1	0	12,5 %	11,76 %	822	86	9,47 %
Saint-Hilaire-de-Villefranche	6	2	3	0	25 %	18,18 %	355	77	17,82 %
Saint-Jean-d'Angély	13	4	2	1	23,53 %	25 %	827	279	25,23 %
Saint-Savinien	5	3	0	0	37,5 %	37,5 %	393	184	31,89 %
Tonnay-Boutonne	3	0	0	0	0 %	0 %	227	0	0 %
<b>SAINT-JEAN-D'ANGELY (TOTAL)</b>	<b>62</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>18,42 %</b>	<b>16,85 %</b>	<b>3 851</b>	<b>800</b>	<b>17,2 %</b>
<b>CHARENTE-INFERIEURE</b>	<b>356</b>	<b>127</b>	<b>35</b>	<b>5</b>	<b>26,29 %</b>	<b>25,24 %</b>	<b>21 302</b>	<b>9 438</b>	<b>30,7 %</b>

## Annexe 72 : De rares congrégations masculines en Charente-Inférieure.

Localité	Fonction	Dates d'existence
<b>Augustins de l'Assomption (assomptionnistes)</b>		
Saint-Sulpice-de-Royan	Alumnat	1898-1900 (?). N'a pas fonctionné.
Saujon	Enseignement	1899-1901
<b>Capucins</b>		
La Rochelle	Missions	1900 (?)-1903
<b>Congrégation de la Mission (lazaristes)</b>		
La Rochelle	Grand séminaire	1851-1903
La Rochelle	Missions	1890-1903
Saintes	Missions	1857-1890
<b>Frères des Ecoles chrétiennes</b>		
Le Château-d'Oléron	Enseignement.	1855-1886
Rochefort	Enseignement.	1854-1904
La Rochelle	Enseignement.	1818-1904 (frères sécularisés ensuite)
Saintes	Enseignement.	1845-1861 ; 1877-1904
Saint-Jean-d'Angély	Enseignement.	1850-1904
La Tremblade	Enseignement.	1856-1904
<b>Frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel</b>		
Matha	Enseignement.	1886-1897
<b>Frères agriculteurs de Saint-François-d'Assise</b>		
Bois	Orphelinat et colonie agricole	1841-1898
<b>Frères de Saint-Gabriel</b>		
Le Gua	Enseignement.	1853-1867
Jonzac	Enseignement.	1856-1868
Montils	Enseignement.	1859-1872
Pons	Enseignement.	1853-1862
Rochefort	Enseignement.	1842-1845
Saintes	Enseignement.	1823-1830
Saint-Pierre-d'Oléron	Enseignement.	1854-1897
<b>Société de Marie dit Marianistes</b>		
Marans	Enseignement.	1879-1903
Rochefort (secondaire)	Enseignement.	1878-1884
La Rochelle (secondaire)	Enseignement.	1881-1903
Saint-Jean-d'Angély (secondaire)	Enseignement.	1855-1881
Tonnay-Charente	Enseignement.	1879-1903
<b>Petits Frères de Marie (Maristes)</b>		
Ars-en-Ré	Enseignement.	1889-1901
Loix-en-Ré	Enseignement.	1894-1902
Royan	Enseignement.	1879-1903
Saint-Martin-de-Ré	Enseignement.	1883-1903
Saujon	Enseignement.	1881-1899
<b>Salésiens de Don Bosco</b>		
Bois	Orphelinat et colonie agricole	1898-1903
<b>Société des Enfants de Marie Immaculée (dits Pères de Chavagnes)</b>		
Saint-Jean-d'Angély	Missions	1876-1903

Sources : outre les séries documentaires consacrées aux congrégations et à l'enseignement libre mentionnées dans l'inventaire général des sources, ont été utilisés les annuaires diocésains, l'ouvrage de Louis Beauvieux sur les frères de Saint-Gabriel, la monographie de l'abbé Texier sur la colonie agricole de Bois et la liasse (ADCM, 4 M 2/39) qui contenait la date de fin de la présence des Frères de l'Instruction chrétienne à Matha.

**Annexe 73 : Un bourg saintongeais dominé par l'Eglise : Montlieu.**

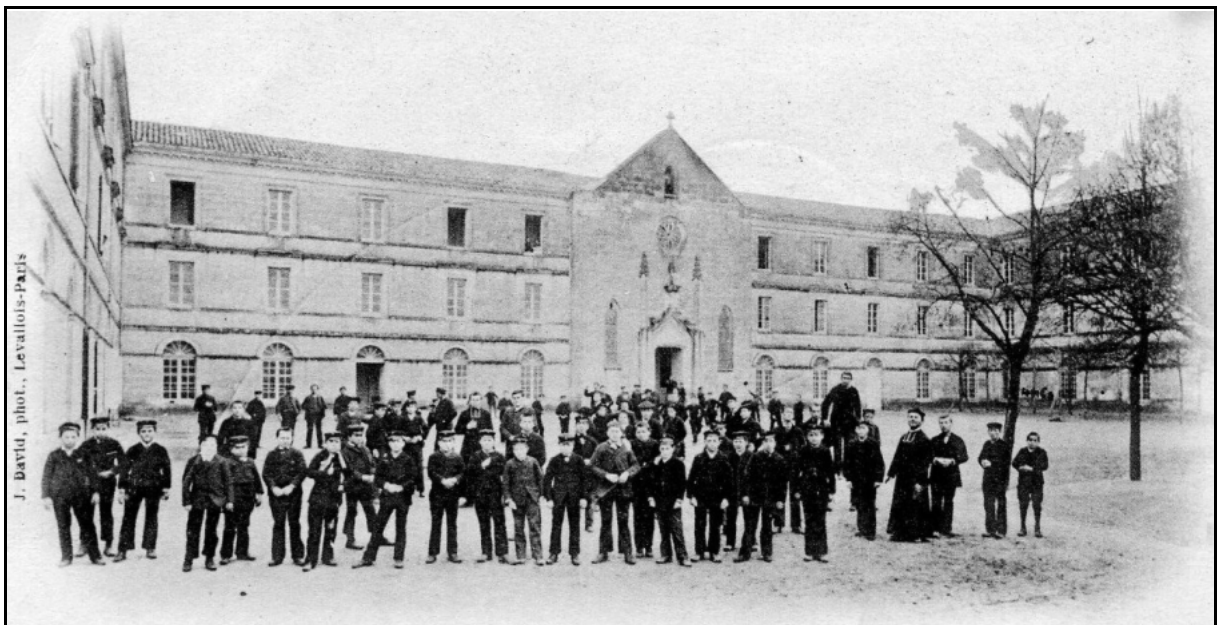
**1. La maison-mère d'une congrégation disparue : les sœurs de l'Instruction du Sacré-Cœur.**



Source : Coll. Cl. Aubineau (la Rochelle).

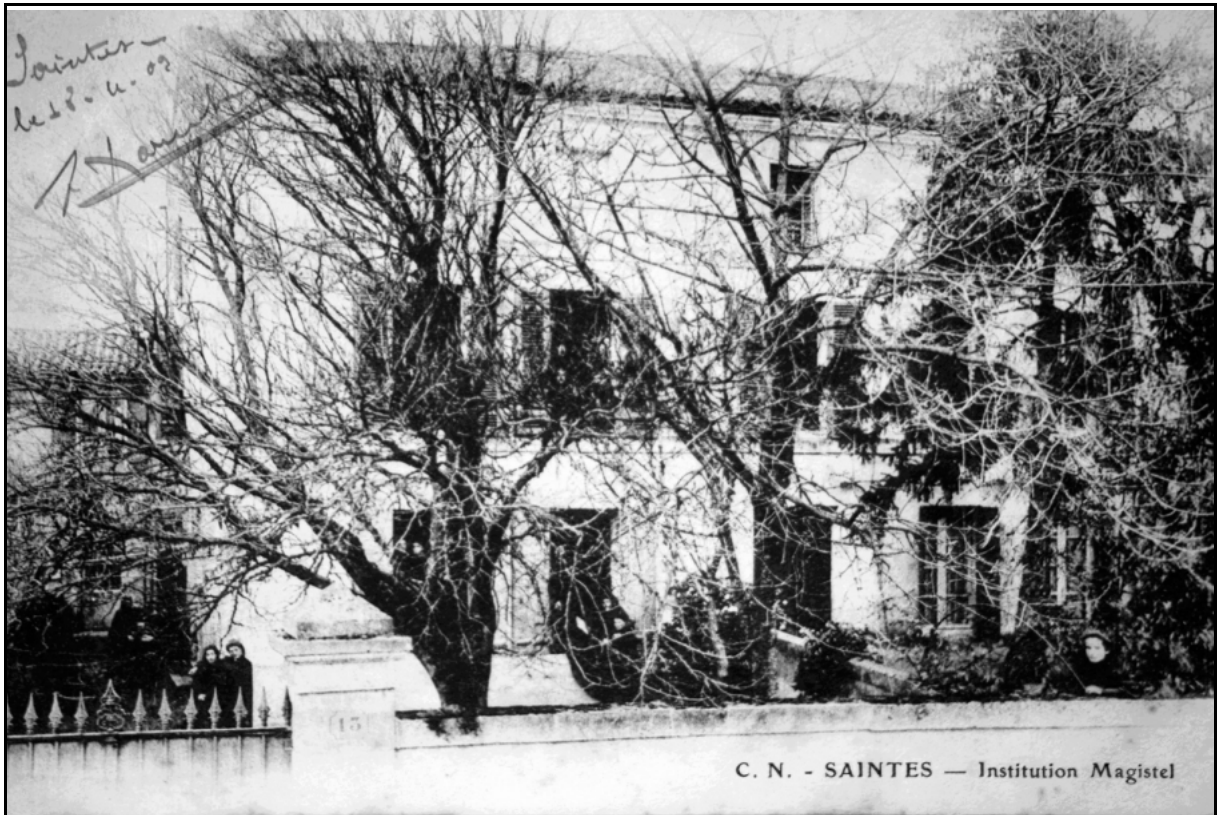
Il n'existe plus aujourd'hui de trace matérielle de cette maison.

**2. Un « Port-Royal » saintongeais : le petit séminaire de Montlieu.**



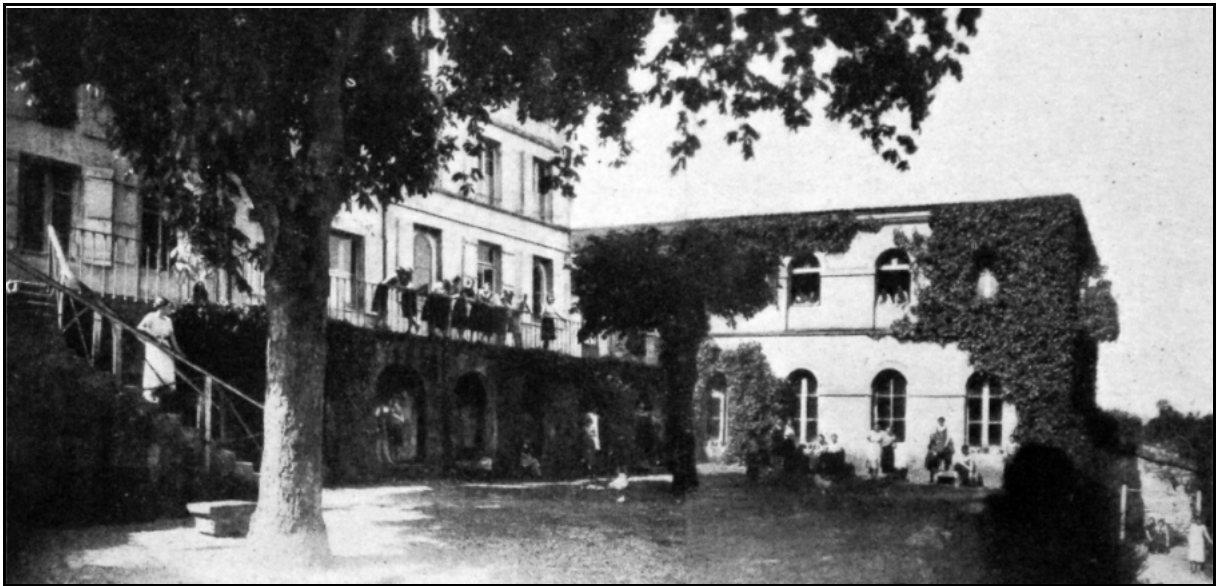
Source : Coll. Cl. Aubineau (la Rochelle).

Annexe 74 : L'« institution Magistel » en ses murs.



Source : Coll. part. (Saintes), copie communiquée par Mme Catherine Alibert (Saintes).

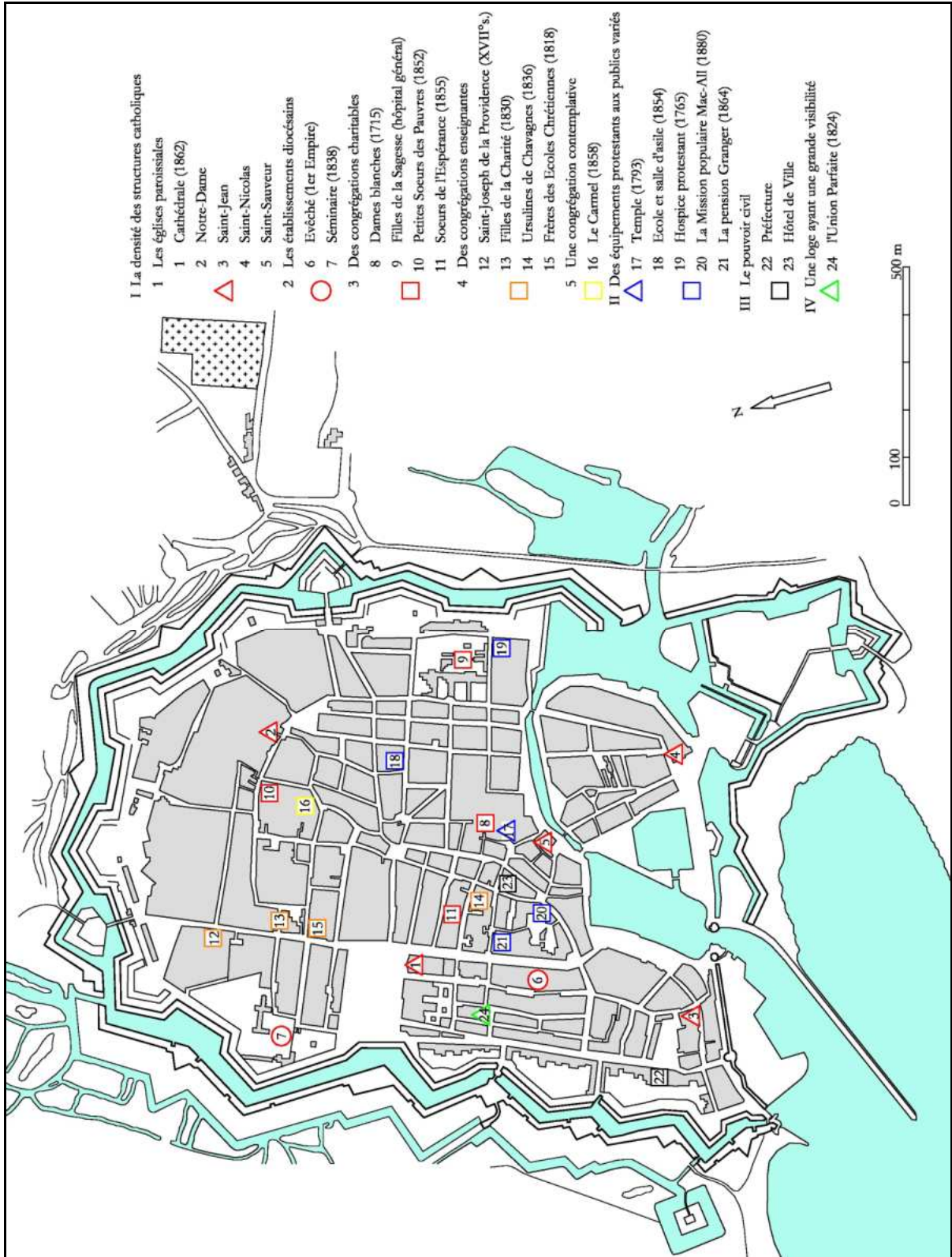
1. Le site de la rue du Croix-Melon (rue Pallu-de-la-Barrière).  
Une institution d'enseignement protestant.



Source : Coll. Cl. Goulevant (Etaules).

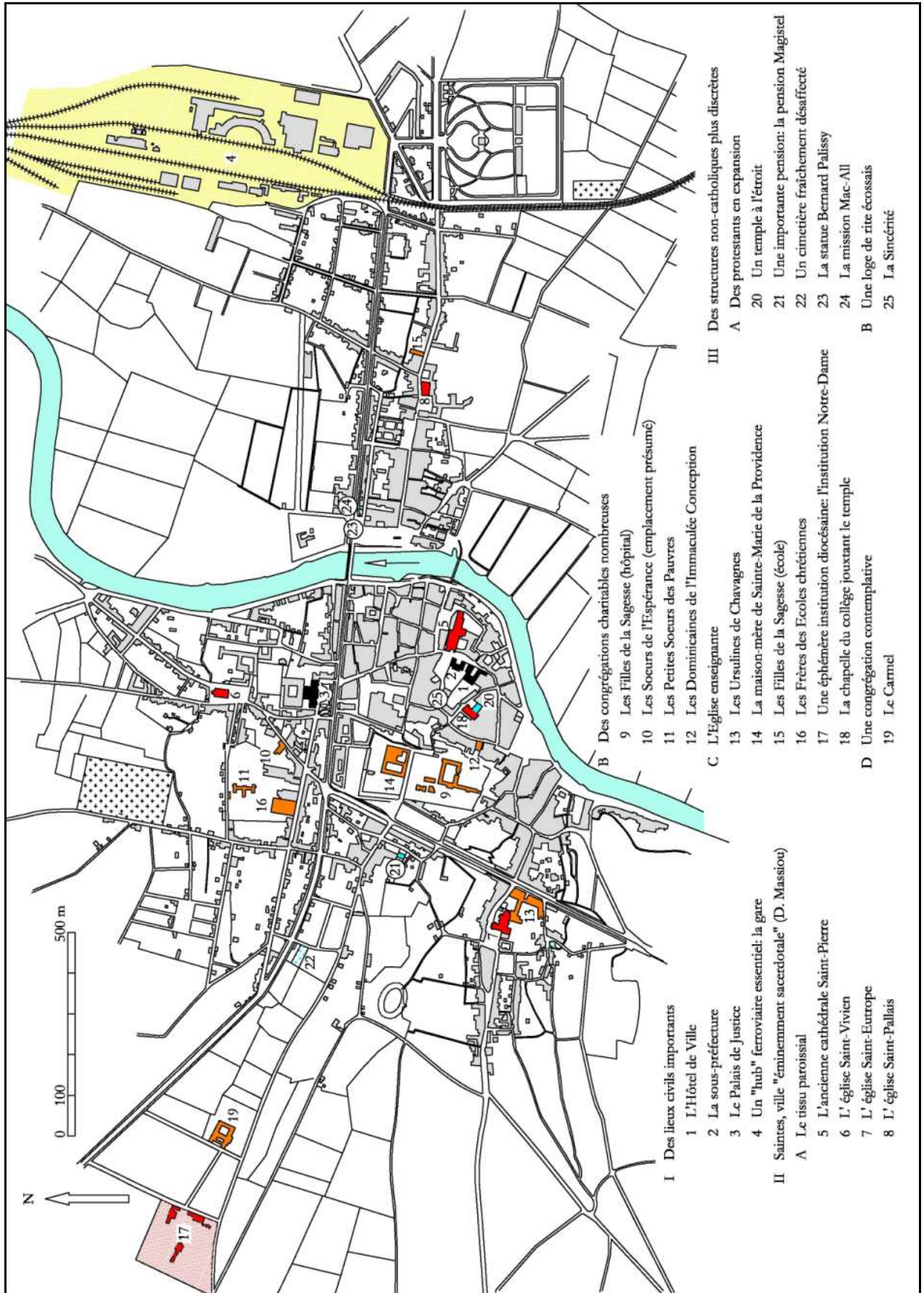
2. Le site de la rue Saint-Eutrope.  
Une institution d'accueil de jeunes filles protestantes

Annexe 75 : La Rochelle entre ancrage catholique et identité protestante en 1880.

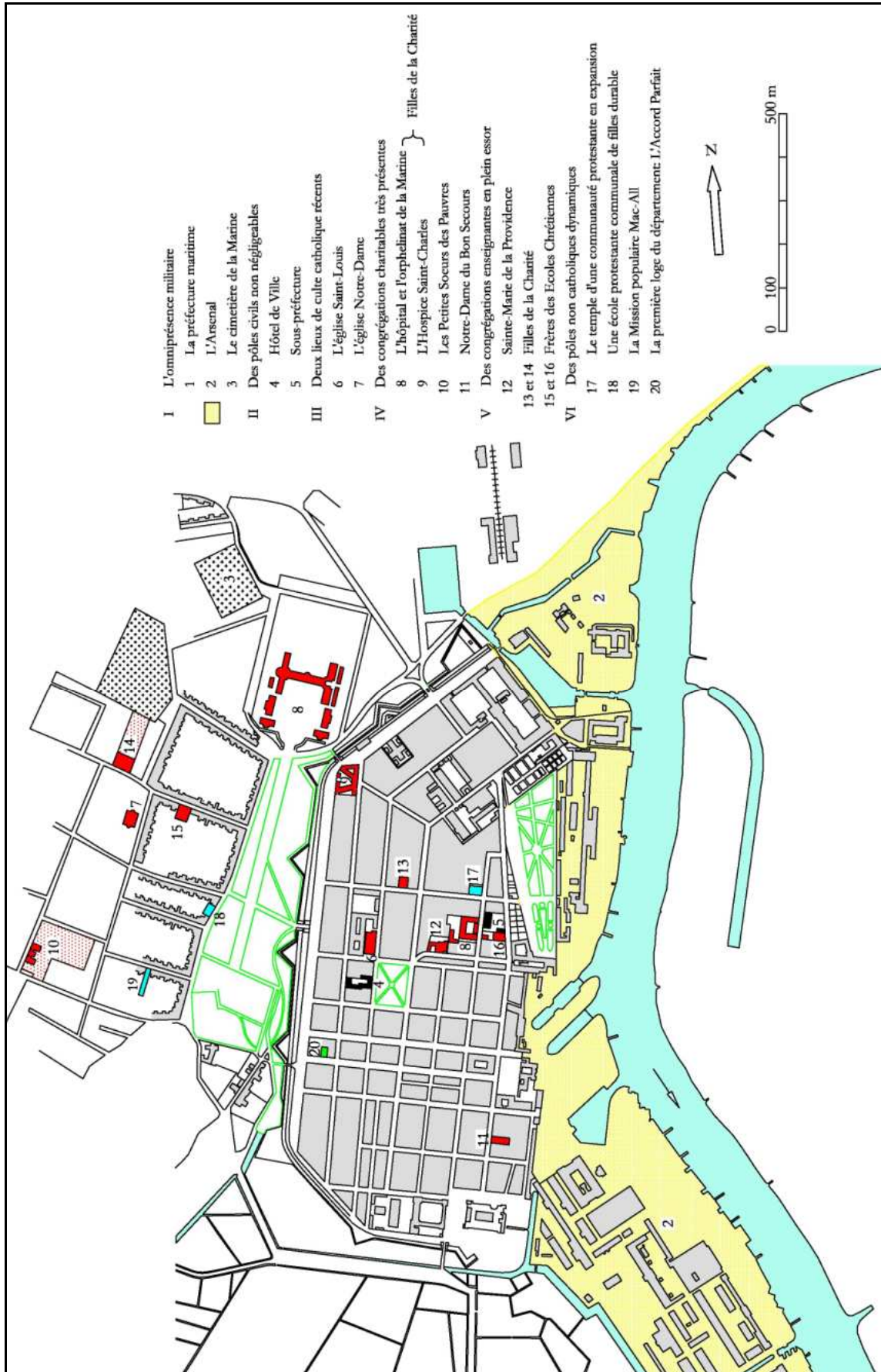




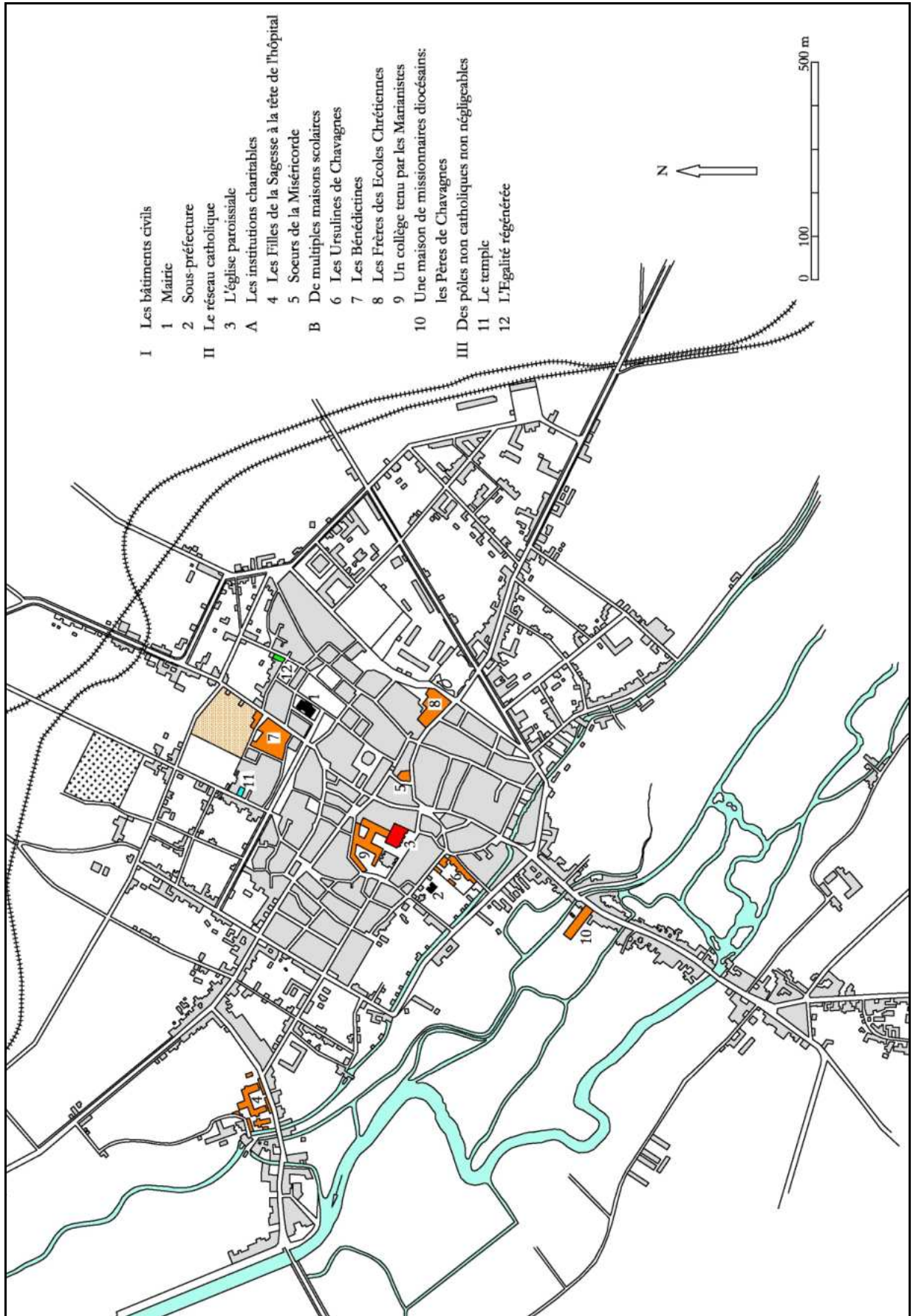
Annexe 76 : Une ancienne ville épiscopale où la présence catholique est toujours très forte, Saintes au début des années 1890.

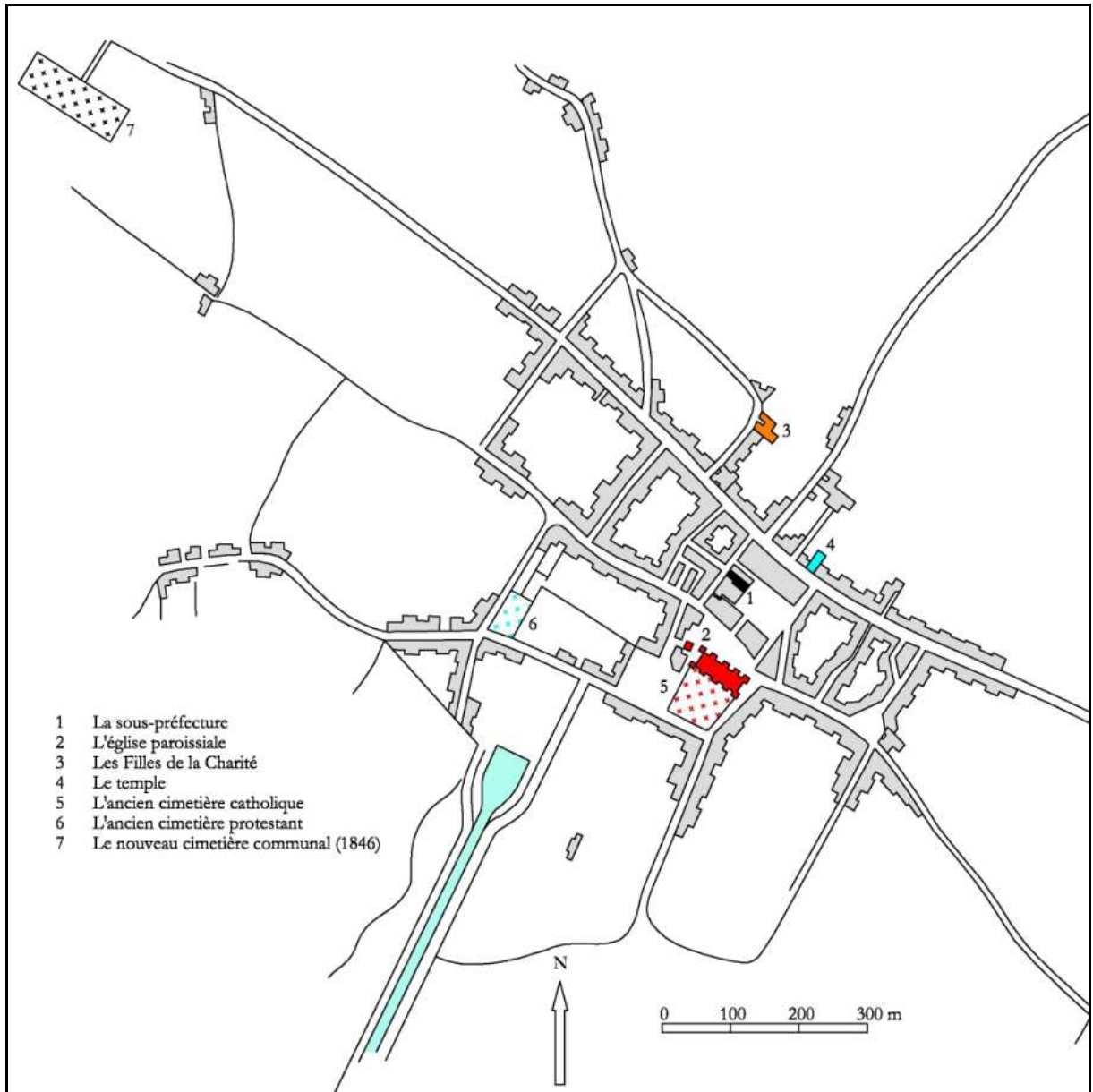


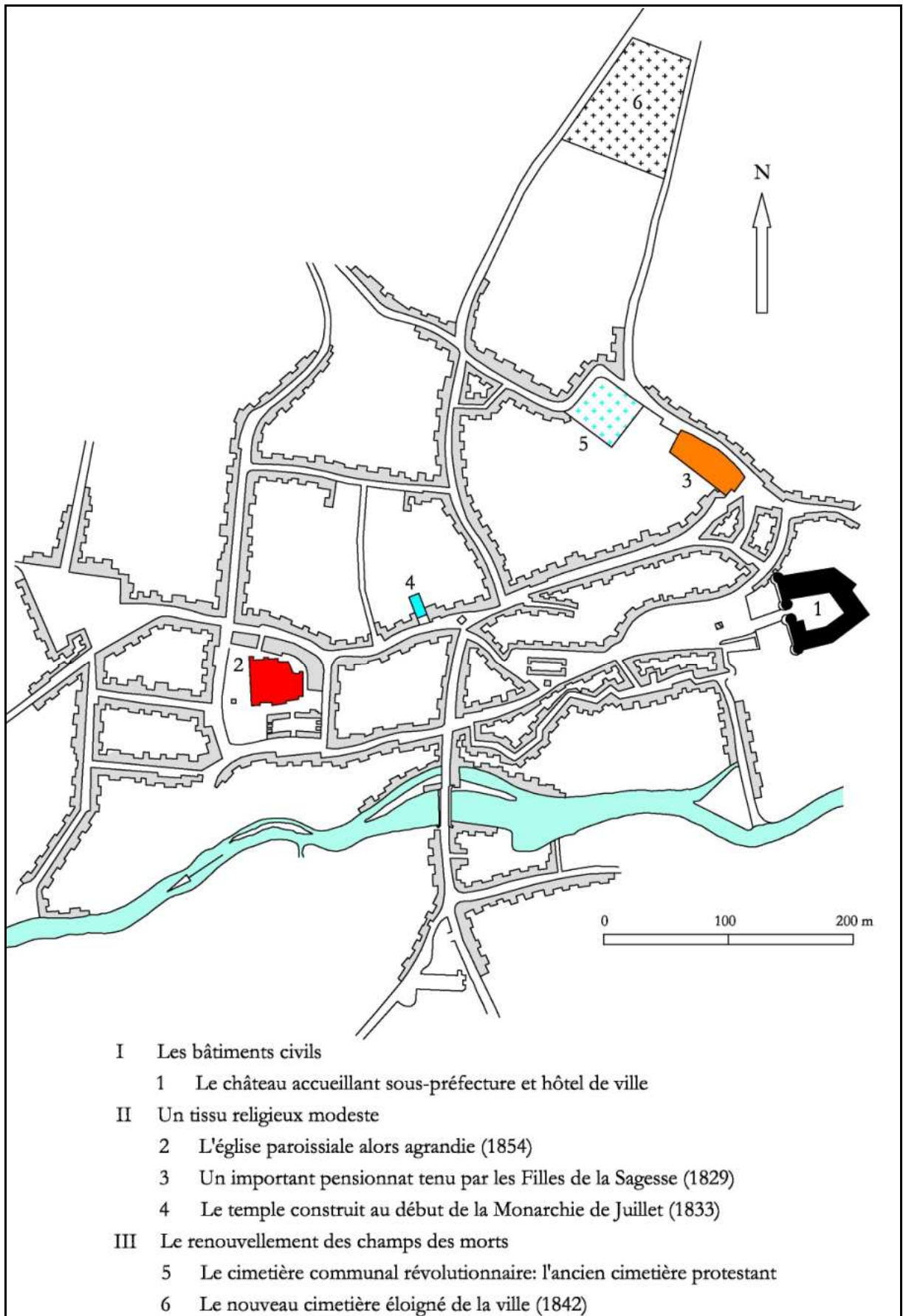
Annexe 77 : Les mutations religieuses d'une ville aux équipements catholiques inégalement présents : Rochefort au milieu des années 1880.



Annexe 78 : Le dense tissu cathodique d'une ville réputée irréligieuse, Saint-Jean-d'Angély en 1880.

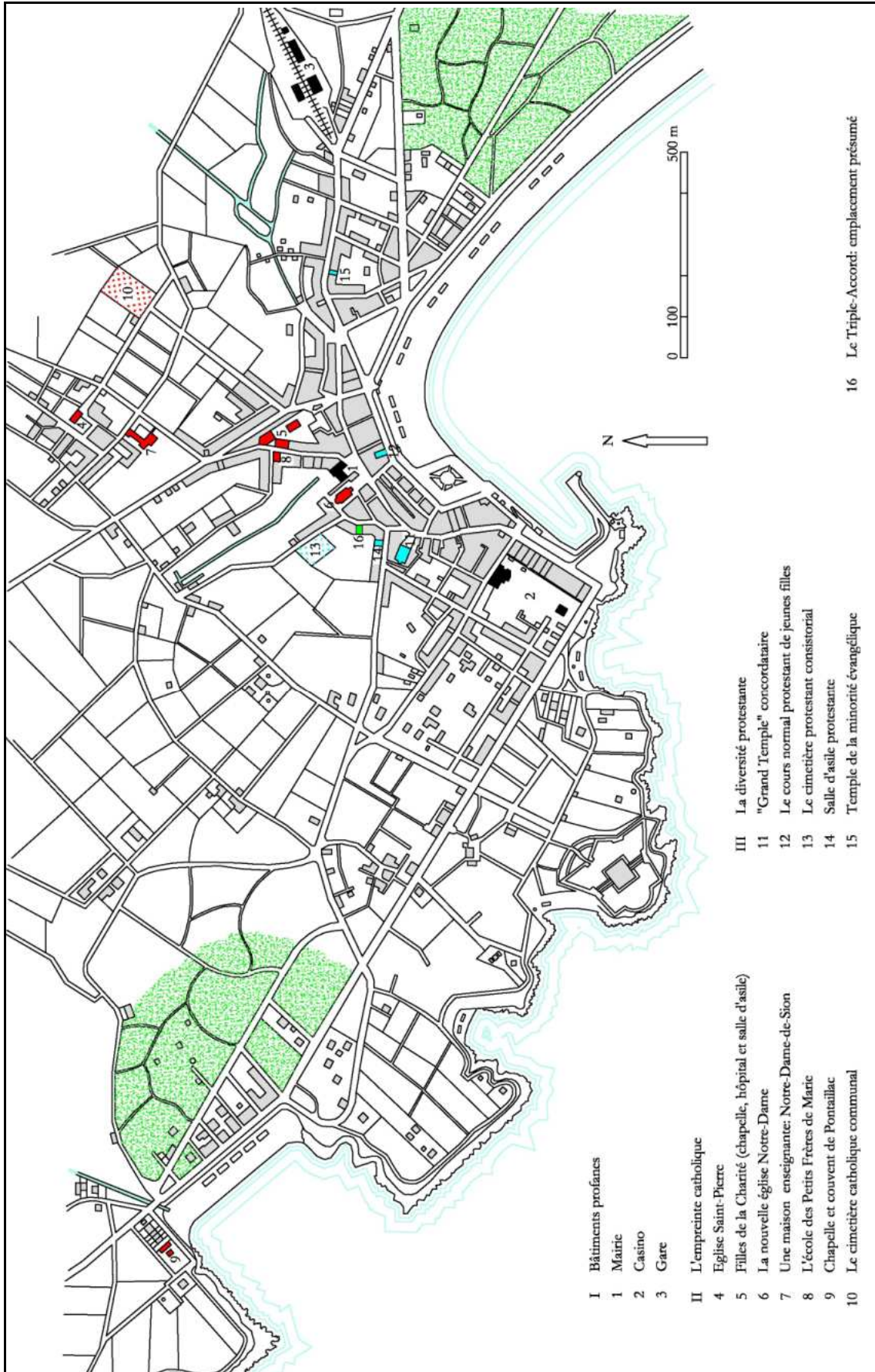


Annexe 79 : Marennes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, un tissu peu changé.

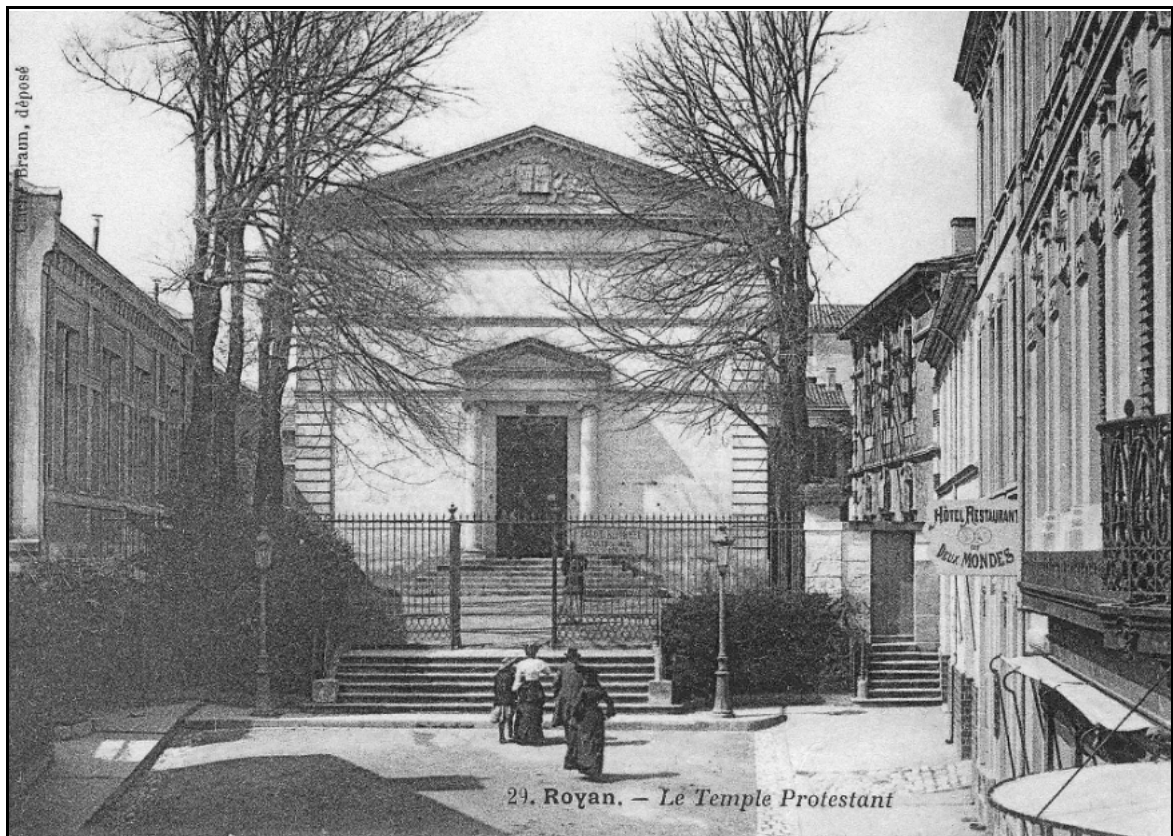
Annexe 80 : La présence religieuse dans une petite ville saintongeaise du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : Jonzac.

## Annexe 81 : Royan protestant, Royan catholique.

## 1. Royan à la fin des années 1870.



2. Le premier édifice religieux public réédifié dans le bourg : le grand temple (1844).



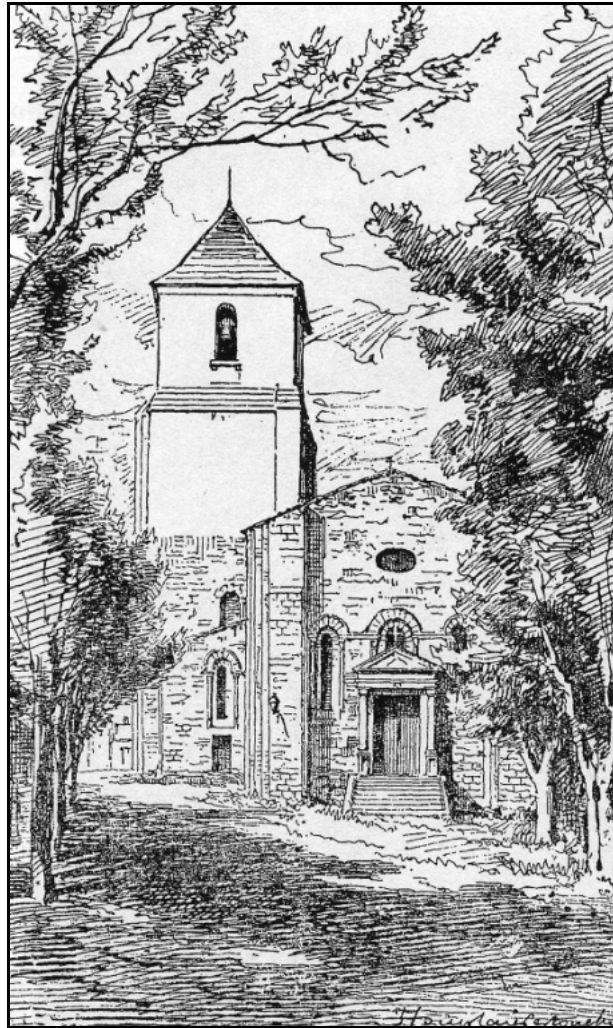
Il figure sous le numéro 11 de la carte de Royan. Source : Coll. Benjamin Caillaud.

3. La concurrence intra-protestante : la chapelle de la minorité évangélique, construite en 1859 agrandie en 1891.



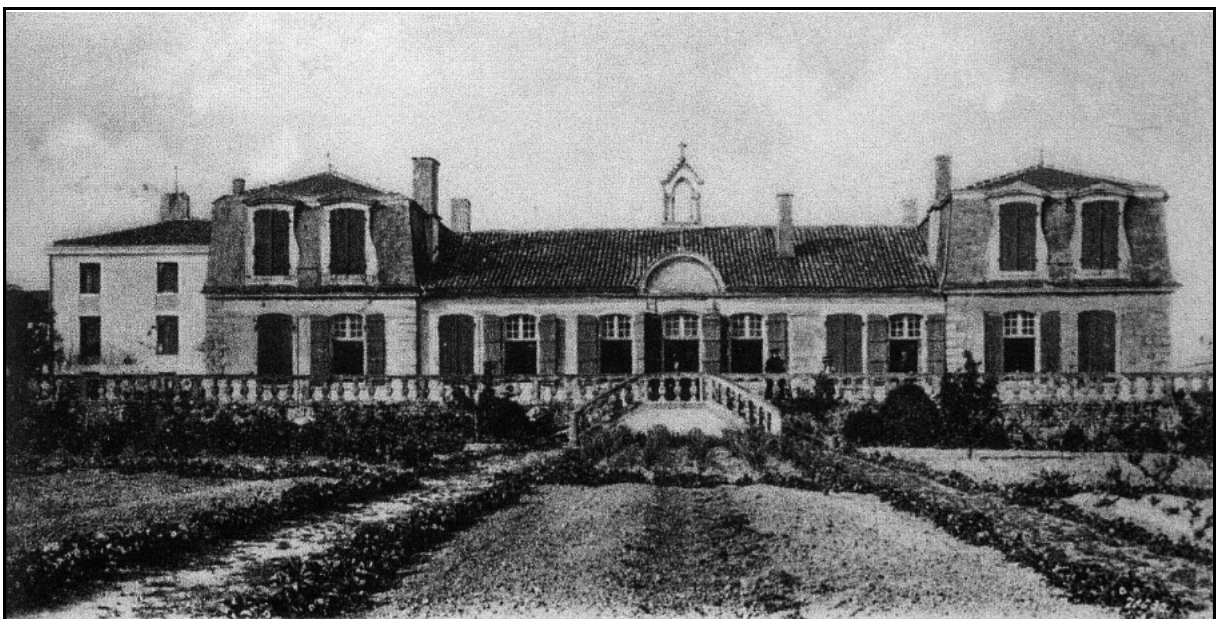
Il figure sous le numéro 15 de la carte de Royan. Source : Coll. Claude Aubineau (la Rochelle).

4. Une église de plus en plus marginalisée : l'église Saint-Pierre.



Elle figure sous le numéro 4 de la carte de Royan. Source : BILLAUD Victor (1933), *Royan et ses environs*, Paris, Le Livre d'histoire, 2002

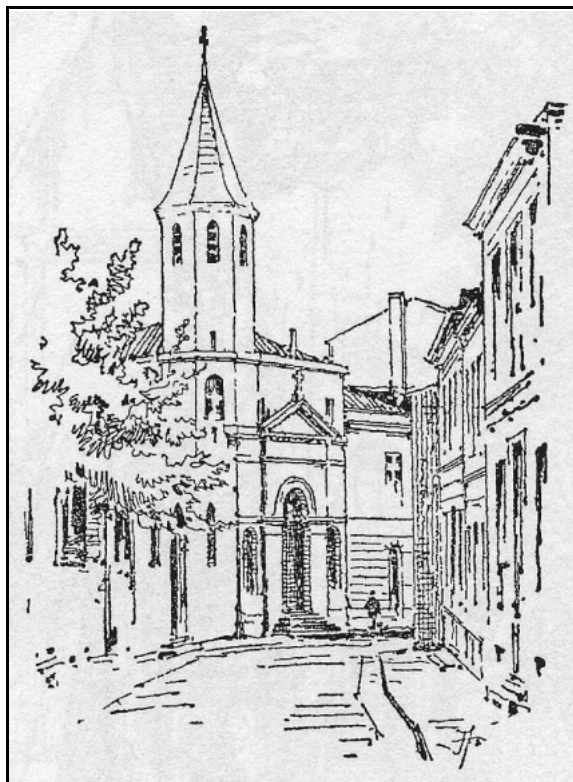
5. Un prestigieux couvent : le château de Mons, siège d'une maison de Sainte-Marie de la Providence puis de Notre-Dame-de-Sion.



Il figure sous le numéro 7 de la carte de Royan. Source : BINOT Guy, *Royan et la Côte de Beauté*, Joué-les-Tours, Alan Sutton, 1999.

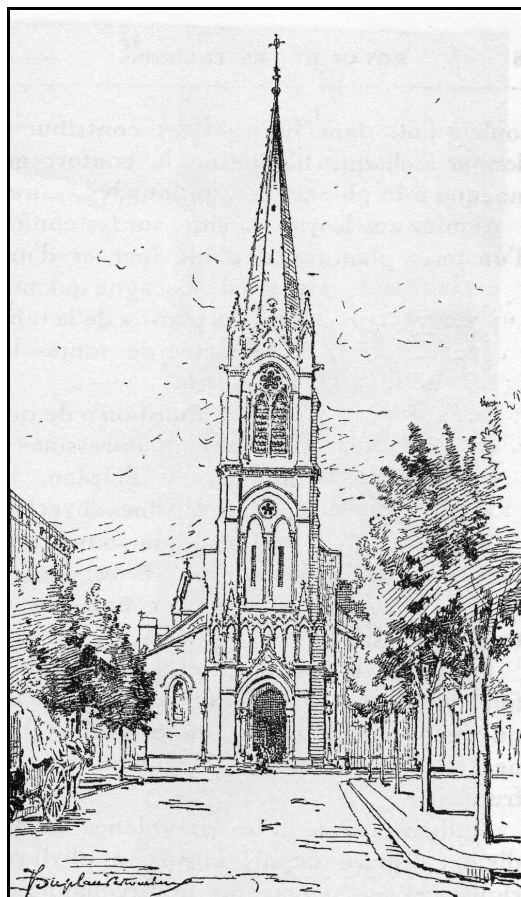


6. Un lieu de culte de remplacement : la chapelle des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul.



Elle figure sous le numéro 5 de la carte de Royan. Source : BILLAUD Victor (1933), *Royan et ses environs*, Paris, Le Livre d'histoire, 2002.

7. La nouvelle église : l'église Notre-Dame (1878).



Elle figure sous le numéro 6 de la carte de Royan. Source : BILLAUD Victor (1933), *Royan et ses environs*, Paris, Le Livre d'histoire, 2002.

**Annexe 82 : La réunion annuelle de la SHPF à Royan et à Saintes vue par une revue érudite conservatrice et catholique (1893).**

« Le 14 juin, a eu lieu à Saintes, et le 15 à Royan, la session de la société de l'histoire du protestantisme français. Le premier jour, à 2 heures au temple, la séance a commencé par un sermon d'un pasteur ; M. Cattelain, président du consistoire de Pons, a souhaité la bienvenue à la société. M. le baron de Schickler, président de la société a lu un exposé intéressant des travaux de la société depuis sa fondation en 1852, et dans lequel il a signalé les publications de la société des *Archives*. M. Charles Read a lu un travail où il a exposé la vie de Bernard Palissy, puis interviewé le potier sur divers points de sa carrière et sur ses faïences ; c'était ingénieux, piquant même, mais fort peu concluant. M. Roufineau père et M. de Richemond ont fait ensuite des communications. Le tout a été entremêlé de cantiques. A 8 h. ½ du soir, la conférence a été faite par M. Weiss, secrétaire archiviste de la société, sur la réforme en Saintonge. L'auteur sait beaucoup et il s'exprime simplement et clairement. Mais il n'a présenté qu'un côté du sujet, les malheurs, les vexations qu'ont endurés les protestants; un catholique, parlant dans une assemblée catholique, aurait aussi bien pu faire un tableau lamentable de tout ce qu'avaient souffert les catholiques, pillage et destruction des églises, ruines, menaces. (Voir plus haut, page 125, par exemple ce que dit la *Croix de Saintonge* du 18 juin). Un contemporain, François Tabourin, s'exprime ainsi : « En l'année 1568, fallut tous quitter et abandonner l'église et la ville à cause des guerres civiles, qui feut l'année que ceux de la religion tuoient tous les prebstres qui tomboient entre leurs mains et mettoient les églizes par terre; et ce feut vers la feste Dieu qu'il fallut s'en fuir, et la première église qui feut mise par terre en ceste année là, ce feut celle de Saint-Pierre. » Et ailleurs : « Ils firent des meurtres cy estranges et cruels qu'il n'est pas possible de plus grands ; car, après avoir prins deux prestres vicaires de la-ditte église Saint-Pierre prisonniers, l'ung desquels avoit plus de quatre-vingts ans, que l'on appelloit messire Michel Magneron, après l'avoir bien promené par toute la ville et faict crier avec une trompette à tant, le prestre, à cry public, estant sur les ponts, rencontrèrent les soldats, qui le fesoient aussy crier au plus offrant et dernier enchérisseur, ung habitant du faubourg des Dames, huguenot, qui s'apeloit Boudault, lequel, voyant que iceux soldats ne trouvoient rien dudit prestre Magneron, dit aux soldats : « Donriés-moy ledit prestre et je vous en donneroy un teston », qui ne valoit en ce temps là que douze sols six deniers, si j'ai bonne souvenance ; et voyant iceux soldats que personne ne vouloit achepter ledit prestre, le mirent et le livrèrent entre les mains dudit Boudault, lequel l'ayant le dagua et puis le getta dans la rivière, à droite du lieu que l'on appelle la Forme, là où il rendit son âme à Dieu ; et voyait-on icelui prestre Magneron bien à clair dans l'eau.

« Quant à l'autre prestre qu'ilz avoient prins prisonnier, il estoit vicaire aussy de Saint-Pierre et curé de Montpellier, qui nous montrait estant enfant de chœur à la grand messe, qui feust gesté à l'eau avec une corde, à l'arceau le plus près de la ville, sur main gauche en allant de la ville au bourg des Dames. »

Deux chanoines furent aussi massacrés sous le clocher. C'est pour cela qu'au retour de la procession de la fête Dieu, on chantait là un *Libéra* (*Epigraphie Santone*, p. 261). Je ne parle que de Saintes, et ce n'est pas tout.

Le conférencier, pour montrer la rigidité de mœurs des protestants d'alors, a cité les admonestations du consistoire de Pons, présidé par le pasteur-poète Yves Rouspeau, à Marie de La Porte, femme de Jacques de Pons, « tant delà teste découverte que de sa robe faite à ouverture du seing et du vertugadyn. » Quel dommage qu'il n'ait pas raconté cette jolie histoire, comme l'a si gentiment narrée M. Léon de La Morinerie, *Le corsage et le vertugadin de madame de Mirebeau* ! Voir le *Bulletin*, III, 276. Il aurait pu aussi trouver l'histoire peu édifiante d'un pasteur censuré par ses confrères; cela ferait pendant à l'aventure galante prêtée à l'évêque de Saintes, Guillaume de La Brunetière, qui, grand convertisseur des protestants, encourut leur haine – c'est lui qui fit venir Fénelon en Saintonge – et « mourut en odeur de sainteté. »

A Royan, une première séance a eu lieu à 2 heures, au temple. M. le pasteur Torchut a salué ses hôtes au nom du consistoire. M. le baron de Schickler a raconté les travaux de la société

pendant l'année 1892. M. le pasteur Gaussorgues a fait une communication sur un pamphlet de 1620 contre les Rochelais ; et M. le pasteur Moutarde sur les abjurations en Saintonge après la révocation de l'édit de Nantes; M Troquemé, pasteur à Saint-Sulpice, sur l'état des églises protestantes de la presqu'île d'Arvert à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; et M. Blot, pasteur à Meschers, sur la situation des églises du consistoire de Royan au XVIII<sup>e</sup> siècle et sur le pasteur Dubaptiste, ancien moine récollet, le tout entremêlé de cantiques ; à 8 heures, par M Weiss, sur l'histoire de l'église de Royan. M. Puaux a fait une conférence sur les exilés volontaires pour la foi aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, d'après un espion huguenot. »

*Bulletin de la Société des Archives historiques. Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 13, juillet 1893, n° 4, p. 228-229.

## Annexe 83 : La fréquentation des principaux pèlerinages de la Charente-Inférieure.

	Croix-Gente	Taugon	Corme-Ecluse	Courant	La Tremblade	Ile Madame
1862	2 000					
1863						
1864						
1865						
1866	4 000					
1867						
1868	4 000					
1869						
1870						
1871						
1872						
1873	5 – 6 000	6 000 (septembre)				
1874	6 – 7 000	2 000 (mars)				
1875						
1876	6 000					
1877				1 000		
1878	10 000			3 000		
1879						
1880						
1881						
1882						
1883				1 500 – 2 000		
1884						
1885			1 200 (m.) 2 000 (a.-m.)	2 000		
1886			3 000			
1887			5 000	3 000		
1888		« plusieurs centaines »	3 000	1 000		
1889			1 000 ?			
1890		4 - 5 000 (a.-m.)	3 000 (a.-m.)			
1891		5 – 6 000		5 000		
1892			1 500	7 000		
1893			6 000	6 000		
1894				« plusieurs milliers »		
1895	2 000					
1896				3 000		
1897			3 000 (a.-m.)			
1898	1 500 (m.)	3 000	3 000			
1899				4 000	500	
1900					1 000	
1901		2 000	1 000 (m.)			
1902			« plusieurs centaines »			
1903						
1904			1 000			
1905						
1906						
1907						
1908			5 000 (a.-m.)			
1909			3 000 (a.-m.)			
1910						2 000
1911			3 000			4 000
1912						3 000
1913						2 – 3 000
1914	2 000		400 – 500			

Somme : *Bulletin religieux du diocèse de la Rochelle et Saintes*, 1864-1914 ; *Croix de Saintonge et d'Annis*, 1892-1914.

Légende : En zone hachurée, sont représentées les périodes d'interruption du pèlerinage.

Abréviations :

m. : matin

a.-m. : après-midi

**Annexe 84 : L'origine géographique des personnes ayant bénéficié de miracles à Taugon et à Croix-Gente.**

**I. Notre-Dame des Sept Douleurs (Taugon) (1836-1874).**

Origine donnée dans le registre		Canton		
Taugon	9	] Courçon	19	] Charente-Inférieure (arrondissements de la Rochelle et Rochefort) 23
La Ronde	4			
Courçon	3			
Saint-Cyr du Doret	2			
Saint-Jean de Liversay	1	] Marans	3	
Marans	3			
Saint-Saturnin du Bois	1	] Surgères	1	
Nantes				
Diocèse de Vendée			1	

Source : ADLR, 3 G 6. « Registre des principaux faits intéressants la paroisse de Saint-Jean de Taugon ».

**II. Notre-Dame de Pitié (Croix-Gente) (1862-1874).**

Origine donnée dans le registre		Canton		
Montendre	5	] Montendre	9	] Charente-Inférieure (Arrondissements de Jonzac, Saintes et la Rochelle) 18
Jussas	1			
Vallet	1			
Chamouillac	1	] Montlieu	4	
Montlieu	2			
La Garde	1			
Chepniers	1			
Saint-Germain de Vibrac	1	] Archiac	2	
Saint-Ciers-Champagne	1			
Saint-Fort sur Gironde	1	Saint-Genis	1	
Tanzac	1	Gémozac	1	
Ciré	1	Aigrefeuille	1	
Blaye	4	] Gironde (arrondissement de Blaye)	7	
Reignac	2			
Donnezac	1			
Saint-Laurent-sur-Sèvre			1	

Source : BMS, Ms 620.

Annexe 85 : Iconographie des pèlerinages de Croix-Gente et de Taugon.

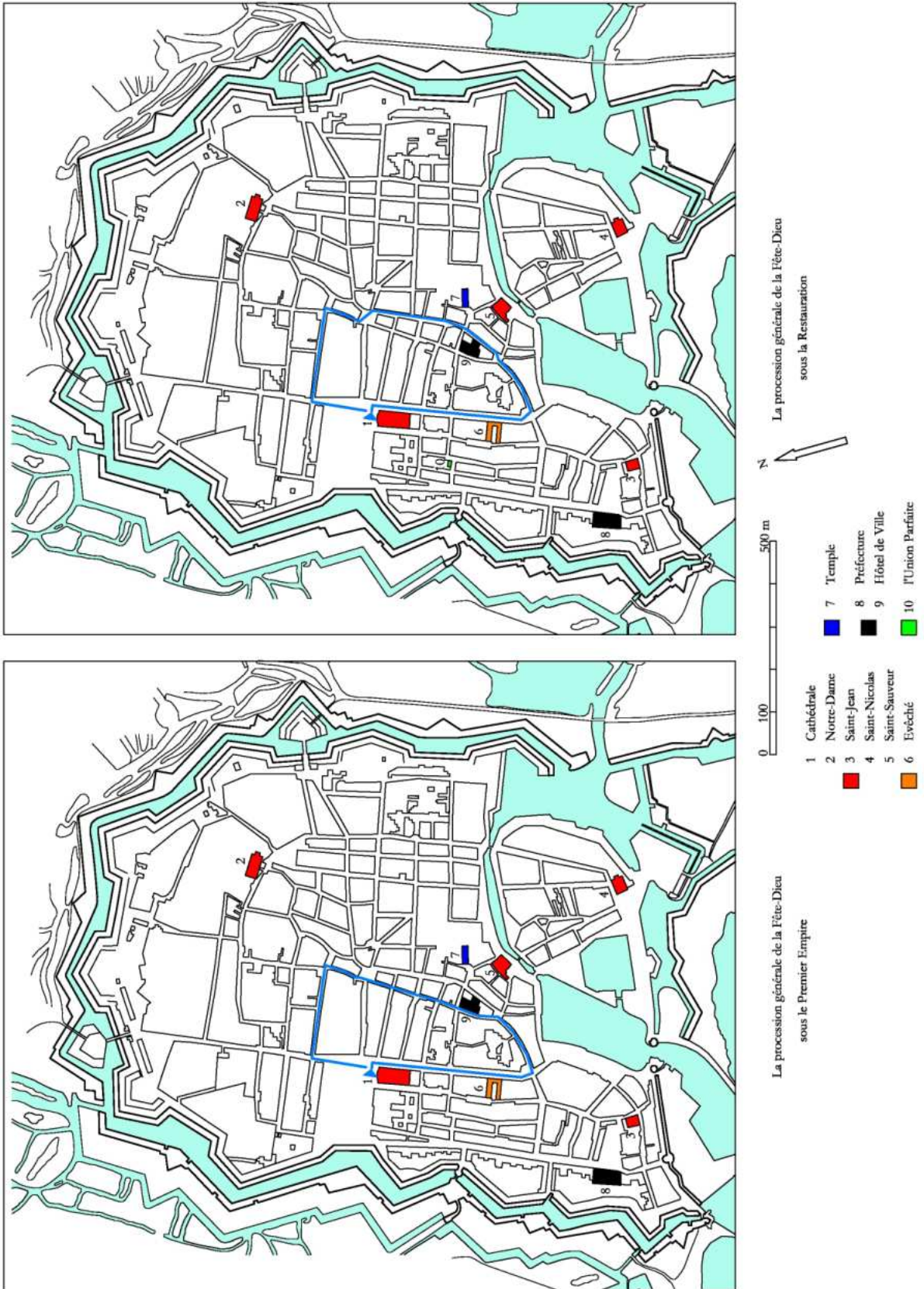
1. Le pèlerinage de Croix-Gente, Pentecôte 1874.



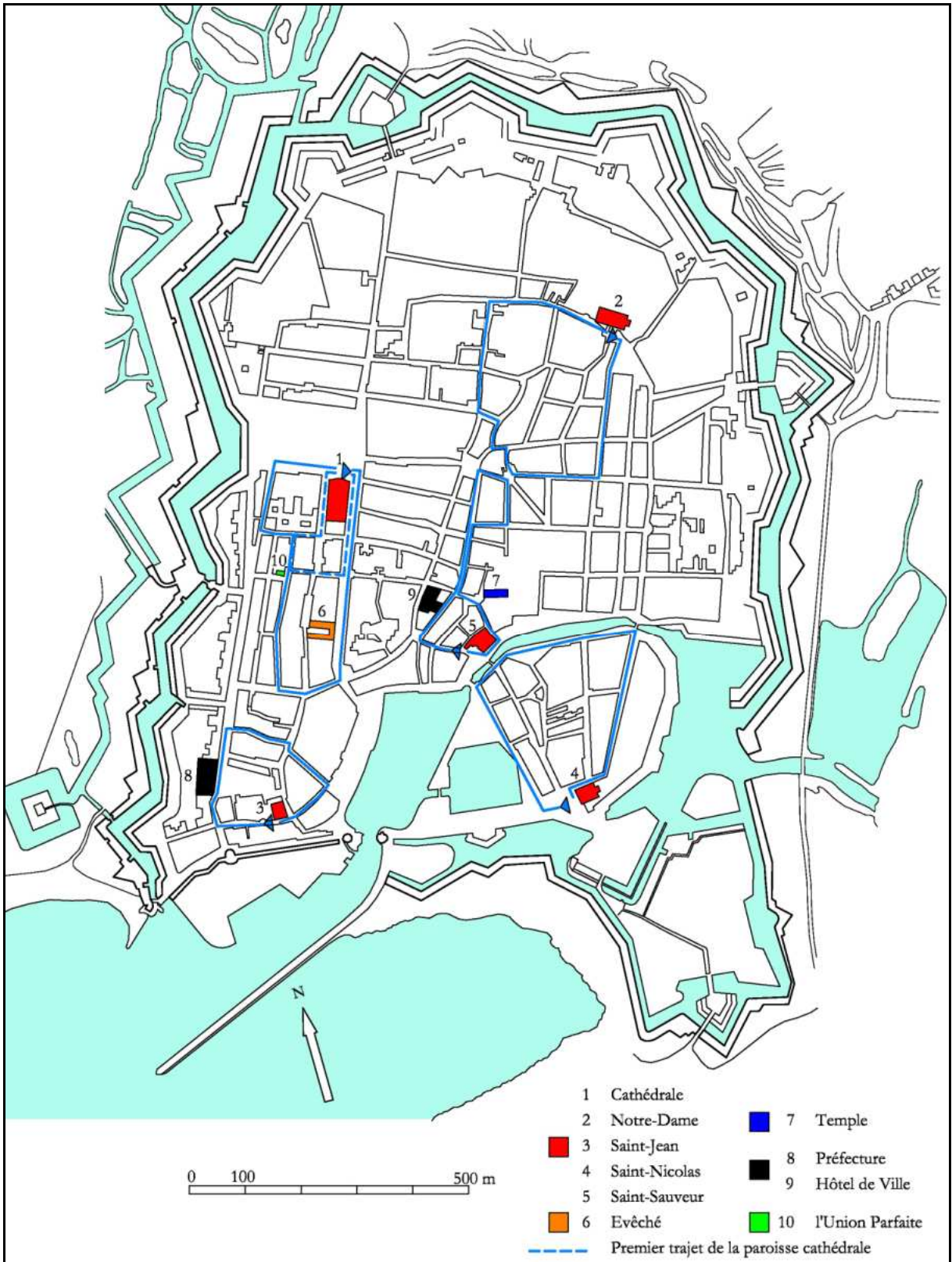
2. Le pèlerinage de Taugon à la veille de la Séparation des Eglises et de l'Etat.



Annexe 86 : La procession générale de la Fête-Dieu à la Rochelle dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

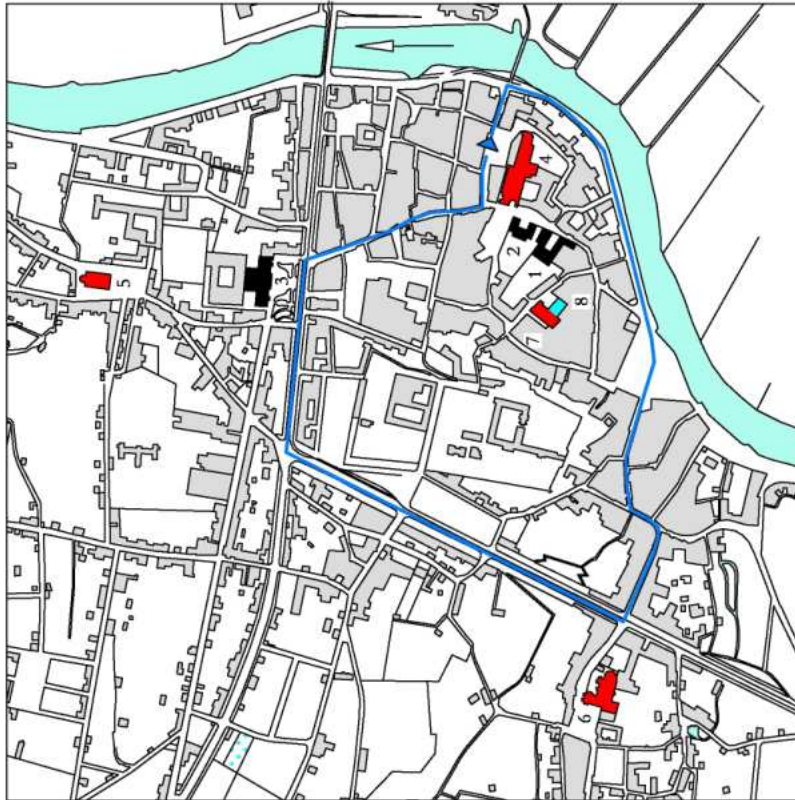


## Annexe 87 : Les processions paroissiales de l'octave de la Fête-Dieu à la Rochelle sous la Restauration.



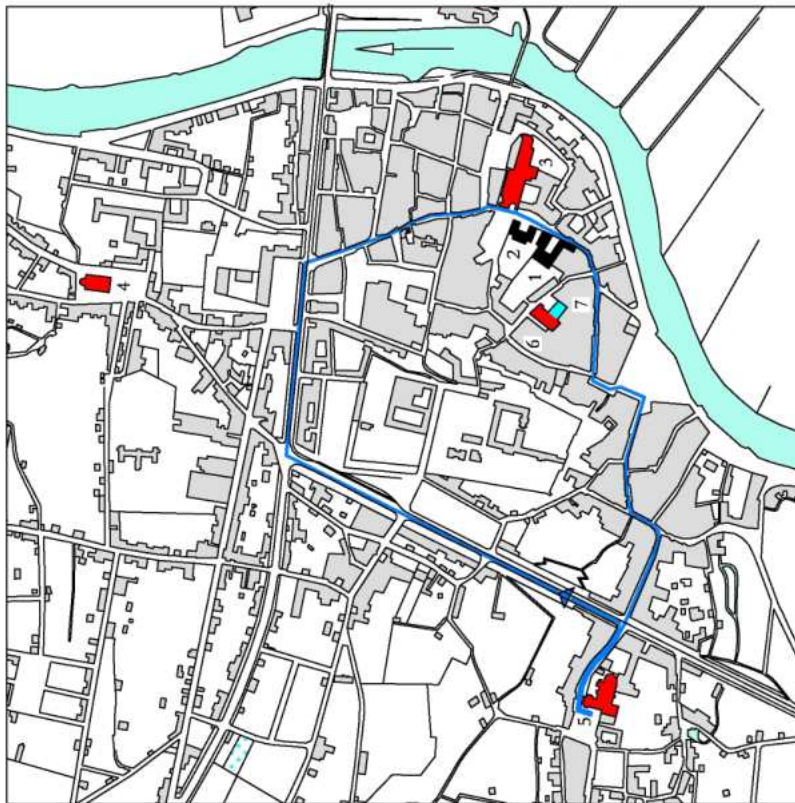
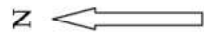


Annexe 88 : Les processions d'une ancienne ville épiscopale, Saintes.



La procession générale de la Fête-Dieu au début des années 1880

- 1 L'Hôtel de Ville
- 2 La sous-préfecture
- 3 Le Palais de Justice
- 4 L'ancienne cathédrale Saint-Pierre
- 5 L'église Saint-Vivien
- 6 L'église Saint-Eutrope
- 7 La chapelle du collège jouxtant le temple
- 8 Le temple

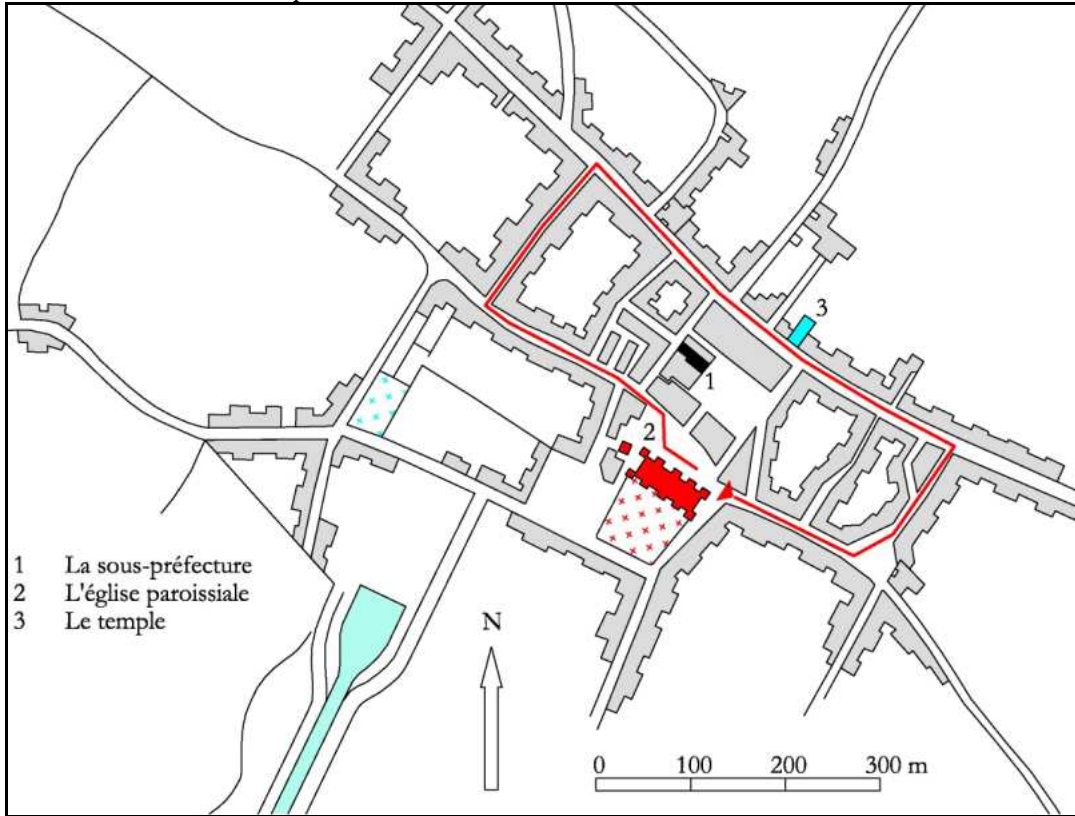


La procession du rétablissement du titre épiscopal (1852)  
identique à celle de l'invention des reliques de saint Eutrope (1845)

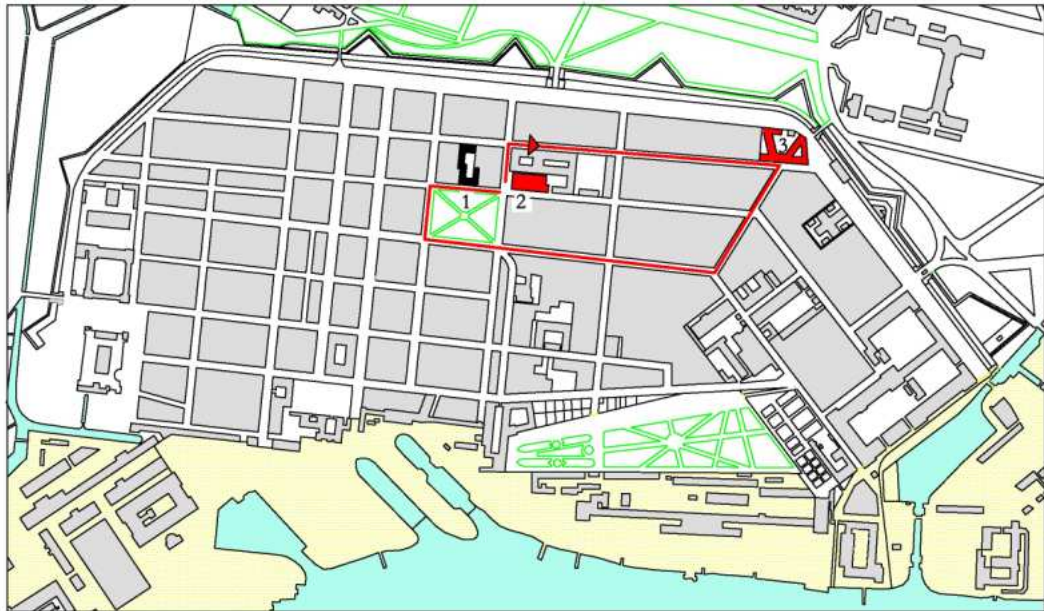
- 1 L'Hôtel de Ville
- 2 La sous-préfecture
- 3 L'ancienne cathédrale Saint-Pierre
- 4 L'église Saint-Vivien
- 5 L'église Saint-Eutrope
- 6 La chapelle du collège jouxtant le temple
- 7 Le temple

Annexe 89 : La moindre extension de la procession de la Fête-Dieu à Marennes, Rochefort et Saint-Jean-d'Angély.

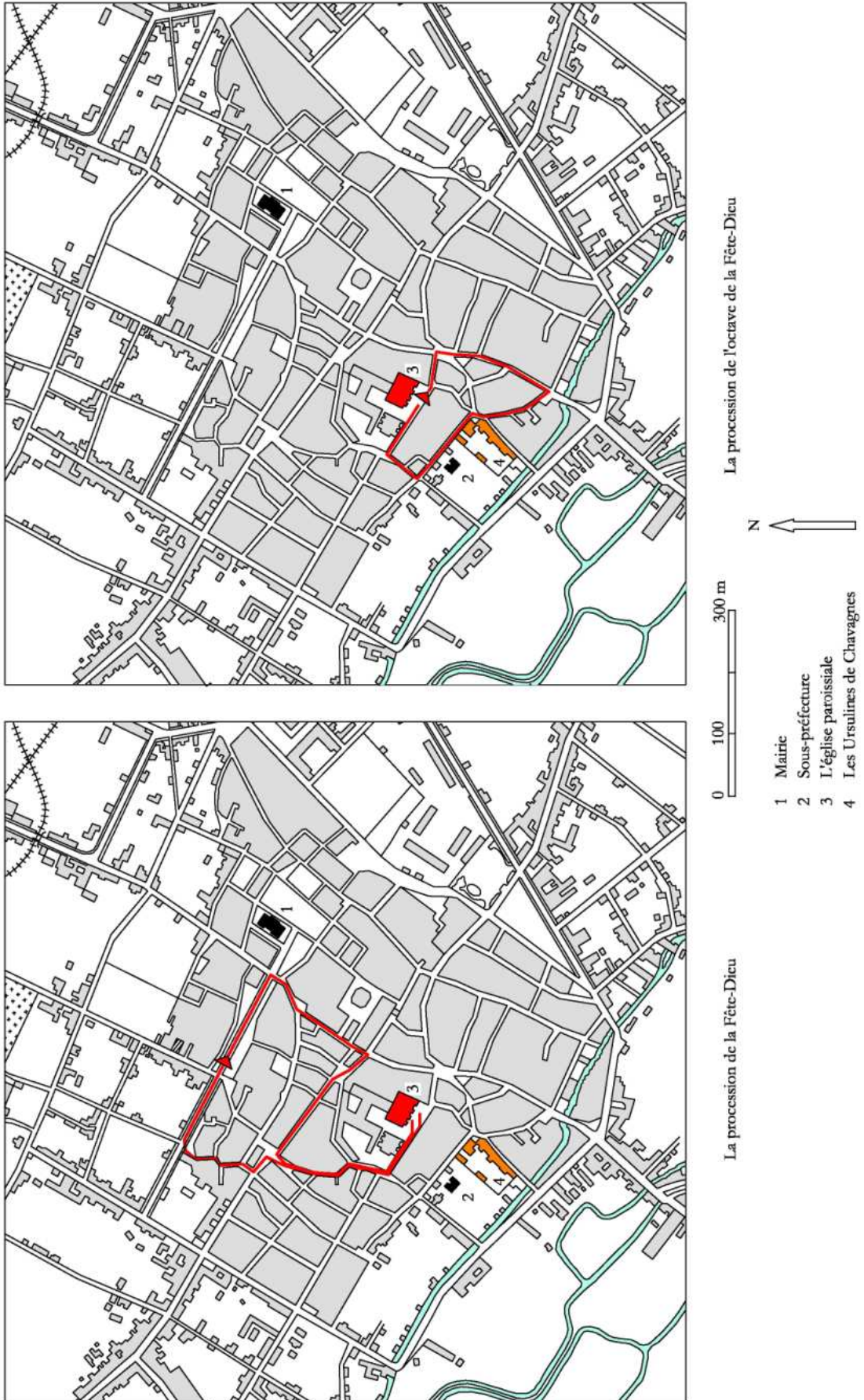
1. La procession de la Fête-Dieu à Marennes sous la Restauration.



2. La procession du premier dimanche de la Fête-Dieu de la paroisse Saint-Louis à Rochefort en 1880.



3. Les processions de la Fête-Dieu à Saint-Jean-d'Angély dans les années 1870.



## Annexe 90 : Les protestants de Saintonge sous le Consulat et l'Empire face aux processions.

### Un incident précoce autour des processions : Mortagne, an XIII.

*L'affaire est connue de l'historiographie. Dans sa thèse, D. Robert y fait une très brève allusion (p. 144) sans l'explicitement ni renvoyer à la documentation qui lui avait permis de la repérer. La pièce malheureusement mal conservée comporte des lacunes. Certaines ont pu être comblées, nous avons indiqué ces passages reconstitués par des italiques. Il s'agit d'une brouillon d'une pétition envoyée par les protestants de Montagne-sur-Gironde au préfet et qui a préparé le secrétaire du consistoire général de Saintes, Goguet, résidant à Cozes.*

« Mortagne sur Gironde le 7 messidor an 13.

Les ci-après dénomés de la commune de Mortagne  
soussignés individuellement, exerçant le culte protestant.  
A Monsieur le préfet du département de la Charente-Inf<sup>te</sup>.

Mons<sup>r</sup> le Préfet

Comment se fait-il que chaque année à la fête-Dieu nous ayons à nous plaindre de vexations croissantes ? Il y a deux ans qu'il y eut une rixe à Marennes à ce sujet, on ne voulut pas *donner* suite par amour de la paix. Il s'est commis depuis plusieurs actes de cette espèce, si *ceux* qui s'en sont rendus coupables eussent été punis d'une manière éclatante et exemplaire, nous n'eussions pas aujourd'hui à vous dénoncer notre maire, et il ne se serait sûrement pas *permis* la conduite qu'il a tenue envers nous le 27 du mois dernier, jour où on célébra la fête connue sous la dénomination de fête-Dieu. Ce maire, M. le préfet, se permit de violer nos aziles, nos maisons ; accompagné de la force armée il lui commanda d'entrer chez nous fuzil sur l'épaule et le sabre nu, nous fit commander de sortir, et nous ordonna de tendre devant nos maisons, nous faisant les plus terribles menaces si nous n'obéissions pas à ses ordres, qui avait plutôt l'air de partir d'un despote forcené, que d'un maire père de ses administrés. Il est temps que de pareilles atrocités soient connues et réprimées par le gouvernement, il est temps que nous éclairés sur ce *qu'on* entend par liberté des cultes. celui de Rome Mr le Préfet, met au rang de ses [lacune] religieux d'exposer aux yeux des fidèles qui le professent, la pompe et le faste *avec* lequel il croit honorer son Dieu. Le nôtre nous défend expressément de fléchir le *genou* devant de pareilles cérémonies. Nous n'entrerons pas vous le croyez bien, Mr le *préfet* dans des discussions dogmatiques, nous nous bornons à vous faire connaître notre croyance, elle répugne à de pareils actes. Nos devoirs, ils nous ordonnent *d'obéir* sans réserve aux lois du pays que nous habitons, nous n'en connaissons point qui nous obligent à mettre en évidence devant nos maisons le jour de la fête dieu nos tapisseries, nous n'en connaissons point qui permettent à un maire, souvent ignorent et fanatique, de faire entrer chez nous la force armée, de lancer un mandat d'amener contre nous et de nous ordonner d'obéir à ses commandements suprêmes. Nul ne peut être forcé de fournir le pain béni ni tendre devant sa maison, ainsi la décidé Son Ex<sup>ce</sup> le Ministre des Cultes suiv<sup>t</sup> la lettre de Monsg<sup>f</sup> le Ministre de la Police générale insérée au 1<sup>er</sup> supplément du Manuel administratif.

Nous aurions, Mr le Préfet porté nos réclamations contre une pareille vexation au gouvernement, nous lui aurions dénoncé une pareille atrocité, mais confians dans votre justice, détestant surtout, tout ce qui a l'air de provoquer d'une manière trop *marquée* l'animadversion de l'autorité, nous nous bornons à vous dénoncer les faits consignés dans la présente pétition, a vous demander, non la traduction de notre maire *devant* les tribunaux qui ne pourraient se dispenser de le punir rigoureusement, mais [lacune] de sévir contre lui de manière à ôter à l'avenir à tout autre fonctionnaire [lacune] projet de se permettre de pareils actes.

[lacune] le gouvernement, M. le Préfet, nous ordonnait de nous conformer à de pareilles [lacune], notre devoir nous prescrivait en restant en France, d'obéir implicitement à [lacune] ou de sortir d'un sol où nos consciences seraient persécutées. Mais certes ce [lacune] une grande ingratitude d'avoir de pareilles craintes. [lacune] »

Source : APJM.

### Vers le retour des processions dans les chefs-lieux consistoriaux ?

*Le préfet du département se montre très optimiste quant à l'attitude des protestants à l'égard des processions catholiques, comme en témoigne le brouillon de la lettre qu'il adresse au Ministre des Cultes le 15 octobre 1806.*

« La ville de Saintes que j'habite, chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, est divisée relativement au culte, en deux cures et deux succursales ; les fonctions sacerdotales y sont exercées par des ministres dont la morale et la conduite sont dignes d'éloges.

Les catholiques désirent ardemment voir leur culte exercée dans leurs murs dans toute la plénitude de sa liberté et avec l'éclat qui convient à la religion professée par le chef de l'Empire et qui est celle de l'immense majorité des français.

Cette liberté est restreinte ici par l'établissement d'un consistoire du culte protestant ; cependant, il faut le dire, sur 9 ou 10000 âmes environ qui forment la population de la ville de Saintes non compris les villages environnants, à peine pourroit-on réunir 40 à 50 protestans de tout âge et de tout sexe. Il n'y réside même pas de pasteurs.

Des motifs de centralité seulement ont déterminé mon prédécesseur à proposer la fixation de ce consistoire à Saintes.

Dans cet état de choses [...], il me semble que l'exercice du culte extérieur de la religion catholique pourroit sans inconvénient être rendu à cette ville.

Je dis sans inconvénient parce que j'ai la presque assurance que les protestans sont très paisibles et en bien petit nombre, donneroient volontiers leur adhésion à cette mesure.

D'un autre côté cette faveur seroit d'un prix infini pour les 90/100<sup>e</sup> au moins des habitans de cette ville.

Mais une circonstance qui me détermine plus puissamment à appuyer cette demande c'est qu'on m'a rendu compte que dans une succursale placée à l'extrémité de la ville et qui est sous l'invocation de St Palais, le culte extérieur s'exerce publiquement, de là résulte l'inégalité dans la conduite des prêtres et jalousie parmi les habitans, ce qui pourroit à la fin troubler l'harmonie qui existe entre eux.»

Source : ADCM, 4 M2/3.

*Moins d'un mois plus tard, cette lettre adressée le 9 novembre 1806, par Dubois, un ancien du consistoire général de Saintes, à Charron, un ancien de la Tremblade, dénote une sensibilité différente sur la question des processions. Cette missive nous est connue par une copie que Dubois envoie au pasteur Dubaptiste de Royan.*

« Il faut, M. que je me sois mal expliqué en vous écrivant, puisque par votre réponse, vous me faites apercevoir que j'ai proposé une réunion d'une 15<sup>ne</sup> de personnes, et qu'on cherchait à changer le chef-lieu du c<sup>te</sup> de Saintes. Si je vous ai dit cela, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, d'abord je n'ai pas entendu que chaque Pasteur serait accompagné de 2 à 3 anciens, mais 2 à 3 de ces derniers, c'est à dire de chaque Egl. c<sup>le</sup>, ce qui au plus faisait 6 personnes parce que dans ce moment il n'y a que 3 P. Ensuite je ne me suis pas beaucoup occupé ni inquiété du changement du c<sup>te</sup> de Saintes, qu'il soit là ou ailleurs peu importe au fond, ce n'est pas pour cela que j'ai désiré une réunion, je ne pense pas que le projet du préfet soit de changer le lieu nominatif de ce consistoire, mais il n'y a pas de doute que tout en le laissant subsister il veut qu'il n'empêche pas la publicité du culte, et c'est là ce qui me paraît de la plus haute importance pour nous, car si cela a lieu à Saintes nous devons bien croire que l'évêque le voudra où est son siège et qu'il l'obtiendra. Cela s'étendra sûrement à la Tremblade aussi, il me semble que l'objet méritait le concours de tous nos pasteurs pour agir de concert et pour agiter et discuter les moyens les plus sages à employer, vous me renvoyés à correspondre avec M. Rang sur cet objet, il faut beaucoup de zèle et qu'il soit accompagné d'une santé robuste pour se livrer à une semblable occupation, et mon âge me rend infiniment pénible un pareil travail, par lequel on ne parvient à rien autre chose qu'à perdre du temps et M. R. n'en a pas de reste. D'ailleurs que ferions-nous seuls isolés ? Nous n'avons point de contact entre nous, et tant que nous resterons dans une telle apathie nous ne ferons que nous précipiter chaque jour dans un abîme dont nous ne voyons pas l'issue. Je ne peux vous expliquer ici mes vues, je les crois bonnes, si mon zèle n'est pas secondé il ne pourra rien produire. (...) J'attends des lettres de la Rochelle et Paris si elles ne sont pas plus encourageantes que la vôtre, je resterai tranquille. »

Source : APJM.

**Annexe 91 : Les arrêtés d'interdiction de processions sous la Troisième République.**

1879	L'Eguille ; Royan.
1881	Aulnay ; Marans ; Matha ; Rochefort ; La Rochelle ; Néré ; Tonnay-Charente ; La Tremblade.
1882	Saint-Augustin ; Saint-Jean-d'Angély ; Saint-Martin de Ré ; Le Thou.
1883	Forges ; Mazeray ; Saintes.
1885	Brie-sous-Matha.
1886	Mignon.
1890	Loix-en-Ré.
1891	Le Seurre.
1892	Brizambourg ; Louzignac.
1893	Pailé ; Virollet.
1894	Archiac.
1896	Saint-Julien-de-l'Escap.
1900	Coivert.
1902	Etaules.
1903	Angoulins ; Marennes.
1904	Le Mung ; Surgères.
1905	Ballans.
1911	Montpellier-de-Médillan.
1912	Hiers-Brouage ; Soubise.
1913	Montlieu.
1914	Les Nouillers ; Arvert.
Non daté	Lagord.
Non daté	Saint-Palais-sur-Mer.

## BIBLIOGRAPHIE.

## I – BIBLIOGRAPHIE GENERALE.

**1. USUELS, DICTIONNAIRES, INSTRUMENTS DE TRAVAIL****1.1. DE PORTÉE GÉNÉRALE.****Guides d'archives et bibliographiques.**

- CROIX Alain et GUYVARD Didier (dir.), *Guide de l'histoire locale*, Paris, Le Seuil, 1990.
- DEMIER Francis, MAYAUD Jean-Luc et PONCIER Anthony, « 1848 et la Seconde République : cinquante années de recherches. Bibliographie (1948-1997) », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1997, n° 14/1, p. 129-199.
- MAYAUD Jean-Luc, « 1848 et la Seconde République : cinquante années de recherches. Bibliographie (1948-1997) », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1998, n° 16/1, p. 161-168.
- MOTIE Claude, SEGUY Isabelle, THERE Christine, *Communes d'hier, communes d'aujourd'hui. Les communes de la France métropolitaine, 1801-2001 : dictionnaire d'histoire administrative*, Paris, Editions de l'INED, 2003.

**Dictionnaires.**

- ANCEAU Eric, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, (Carnot).
- BALIEU Jules, BARROUX Marius, PREVOST Michel et alii (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1929-
- CONDETTE Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940. tome 2 : dictionnaire biographique*, Lyon, Institut national de recherche pédagogique, 2006.
- JOLY Bertrand, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français (1880-1900)*, Paris, Honoré Champion, 1998.
- KRUMENACKER Yves (dir.), *Dictionnaire des pasteurs dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008.
- MAITRON Jean (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris.
- TULARD Jean (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1999 (deux volumes).
- VIVIER Nadine (dir.), *Dictionnaire de la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette supérieure, 2002, (Carré-Histoire. Les dictionnaires historiques).
- WRIGHT Vincent, *Les préfets de Gambetta*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, (Roland-Mousnier).

**1.2. EN HISTOIRE RELIGIEUSE.****Guides de recherche.**

- « Archives religieuses et recherche historique », *La Gazette des Archives*, 1994, n° 165, p. 99-222.
- BERTIER Guillaume de, « L'histoire religieuse de la Restauration (1814-1830) aux Archives du Vatican », *RHEF*, t. 38, 1952, p. 77-89.
- BLOUIN Francis X. Jr (general editor), COOMBS Leonard A., YAKEL Elizabeth, CARLEN Claudia et GILL Katherine J., *Vatican Archives. An inventory and guide to historical documents of the Holy See*, New York – Oxford, Oxford University Press, 1998.

- BOUQUET Jacques, « Une source négligée : les bulletins paroissiaux. L'exemple du Poitou (1905-1939) », *RHEF*, t. 86, 2000, n° 217, p. 513-516.
- CADIEU-DUMONT Céline, *Architecture des édifices culturels lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle (1802-1905). Guide des sources*, Lyon, Archives municipales de Lyon, 1996.
- CARRIERE Victor (dir.), *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, Paris, Letouzey-Ané, 1934-1940 (trois volumes).
- CHARMASSON Thérèse (textes présentés par), *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2005.
- CHARON-BORDAS Jeannine, *Les sources de l'histoire de l'architecture religieuse aux Archives nationales. De la Révolution à la Séparation. 1789-1905*, Paris, Archives nationales, 1994.
- CHOLVY Gérard, « Les sources de l'histoire religieuse des diocèses du Midi au XIX<sup>e</sup> siècle : les archives du Vatican », *Annales du Midi*, t. 81, 1969, n° 92, p. 216-229.
- DELSALLE Paul (dir.), *La recherche historique en archives. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Gap-Paris, Ophrys, 1996, (Documents-Histoire).
- DURAND Jean-Dominique et PRUDHOMME Claude (dir.), *Guide du chercheur en histoire religieuse*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993.
- GADILLE Jacques, « Les sources privées de l'histoire contemporaine du catholicisme en France », *RH*, t. 238, 1967, n° 2, p. 333-346.
- GASTALDI Nadine, « Les archives des Eglises : quel statut ? », *Histoire et archives*, 2005, n° 17, p. 83-132.
- HILAIRE Yves-Marie, « L'intérêt des registres historiques de paroisse », dans *Le Temps retrouvé. Revue du Nord*, hors-série, (Histoire), 1998, n° 14, p. 47-58.
- HUREL Daniel-Odon (dir.), *Guide pour l'histoire des ordres et des congrégations religieuses*, Turnhout, Brepols, 2001.
- LABAT-POUSSIN Brigitte et OBERT Caroline, *Archives de l'École nationale supérieure des beaux-arts, AJ 52 1 à 1415*, Paris, Centre historique des Archives nationales – La Documentation française, 1998.
- LAGREE Michel, « L'histoire de l'enseignement primaire catholique. Le problème des sources », *RHEF*, t. 32, 1995, n° 206, p. 25-34. [« L'enseignement catholique en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », Actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France (Toulouse, 18-20 mars 1994) et de la journée d'étude de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine (Paris, 24 septembre 1994)]
- MOULINET Daniel, *Guide Bibliographique des Sciences Religieuses*, Paris, Salvator, 2000.
- PORSET Charles, « Un nouveau massif de sources : les archives maçonniques du KGB », dans *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* (dir. Christine GAUDIN et Eric SAUNIER), Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003, p. 37-43.
- Les religions et leurs archives. Enjeux d'aujourd'hui*, Paris, Direction des Archives de France, 2001.
- ROBERT Daniel, « L'utilisation des archives protestantes (période contemporaine) », *RHMC*, t. 11, 1964, n° 4, p. 299-308.
- SOUCHON Cécile, « Les archives paroissiales aujourd'hui », *Information Evangélisation*, 1998, n° 6, p. 13-24.
- WACHE Brigitte, *Initiation aux sources archivistiques de l'histoire du catholicisme français*, Lyon, Publications du DEA d'Histoire religieuse Universités Lumière-Lyon II, Jean Moulin-Lyon III, Jean Monnet – Saint-Etienne, 1992.
- ZIMMERMANN Marie, *Eglise et Etat en France*, Strasbourg, Cerdic-Publications, 1980, « RIC Supplément 45-46).



### Dictionnaires et outils de travail.

- AMANN Emile, MANGENOT Eugène et VACANT Alfred (dir.), *Dictionnaire de théologie catholique, contenant l'exposé des fonctions de la théologie catholique, leurs premisses et leur histoire*, Paris, Letouzey, 1935-1946, 15 tomes.
- BAUDRILLART Alfred (fondateur), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, 1912-.
- BOUDON Jacques-Olivier, *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon*, Paris, Nouveau Monde Editions - Fondation Napoléon, 2002.
- CABROL Fernand, LECLERCQ Henri et MARROU Henri-Irénée (dir.), *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, Letouzey et Ané, 1907-1953, 15 tomes.
- CHANTIN Jean-Pierre (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. Les marges du christianisme. « Sectes », dissidences, ésotérisme* (dir. Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE), Paris, Beauchesne, 2001.
- DUCLOS Paul (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. Les jésuites* (dir. Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE), Paris, Beauchesne, 1985.
- ENCREVE André (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. Les protestants* (dir. Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE), Paris, Beauchesne, 1993.
- GISEL Pierre (dir.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1995.
- ISAMBERT François-André et TERRENOIRE Jean-Paul (dir.), *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*, Paris, Presses de la FNSP – CNRS, 1980.
- JACQUEMET Gabriel (dir.), *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain. Encyclopédie*, Paris, Letouzey et Ané, 1948-2005, 16 volumes.
- LAPLANCHE François (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. Les sciences religieuses* (dir. Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE), Paris, Beauchesne, 1996.
- LEVILLAIN Philippe (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 1994.
- MOULINET Daniel, *Genèse de la laïcité à travers les textes fondamentaux de 1801 à 1959*, Paris, Cerf, 2005.
- SARTORE Domenico et TRIACCA Achille M., *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, Turnhout, Brepols Publishers, 1992-2002, deux volumes.
- STELLING-MICHAUD Suzanne, *Le livre du recteur de l'académie de Genève (1559-1878). Notices biographiques des étudiants*, Genève, Droz, 1966-1980 (cinq volumes).

### **1.3. PISTES METHODOLOGIQUES INTERDISCIPLINAIRES.**

- ABELES Marc, « Organisation de l'espace, organisation dans l'espace », *L'Homme*, t. 24, 1984, n° 2, p. 109-111.
- AVANZA Martina et LAFERTE Gilles, « Dépasser la "construction des identités" ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, 2005, n° 61, p. 134-152.
- BECKER Howard S., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- BOURDIEU Pierre, « Effets de lieu », dans *La misère du monde* (dir. Pierre BOURDIEU), Paris, Le Seuil, 1998, p. 249-262 [1<sup>ère</sup> édition : 1993].
- BULEON Pascal et DI MEO Guy (dir.), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 2005.
- DI MEO Guy, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, 1998.
- DUBAR Claude, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1996.
- FERGUSON James et GUPTA Akhil, « Beyond "Culture" : Space, Identity, and the Politics of Difference », *Cultural Anthropology*, t. 7, 1992, n° 1, p. 6-23.
- GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Editions de Minuit, 1968.

- , *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Editions de Minuit, 1973 (deux volumes).  
 —, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, 1975.  
 HUGUES Everett C., *Le regard sociologique. Essais choisis* (éd. Jean-Michel CHAPOULIE), Paris, Editions de l'EHESS, 1996.

## **2. HISTOIRE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE (GENERALITES).**

### **2.1. HISTOIRE POLITIQUE.**

Ont été utilisées les collections classiques (« Nouvelle histoire de la France contemporaine » publiée au Seuil) et les manuels universitaires des grandes collections (Carré-Histoire chez Hachette ; Cursus et U chez Armand Colin)

#### **Vie politique et vie religieuse.**

- ANDRIEU Claire, LE BEGUEC Gilles et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Associations et champ politique : la loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.  
 BERTSTEIN Serge et WINOCK Michel (dir.), *Histoire de la France politique. 3. L'invention de la démocratie, 1789-1914*, Paris, Le Seuil, 2003.  
 BIRNBAUM Pierre, *Le moment antisémite. Un tour de la France en 1898*, Paris, Fayard, 1998.  
 BOUTRY Philippe, « Dieu », dans *Histoire des droites en France. 3. Sensibilités* (dir. Jean-François SIRINELLI), Paris, Gallimard, 1992, p. 209-249.  
 —, « La gauche et la religion », dans *Histoire des gauches en France. 1. L'héritage du XIX<sup>e</sup> siècle* (dir. Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR), Paris, La Découverte, 2004, p. 317-341.  
 BOUTRY Philippe et MICHEL Alain-René, « La religion », dans *Histoire des droites en France. 3. Sensibilités* (dir. Jean-François SIRINELLI), Paris, Gallimard, 1992, p. 647-695.  
 CARON Jean-Claude, *La nation, l'Etat et la démocratie en France de 1789 à 1914*, Paris, Armand Colin, 1995.  
 DELOYE Yves, *Les voix de Dieu. Pour une autre histoire du suffrage électoral : le clergé catholique français et le vote. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006, (L'espace du politique).  
 EL GAMMAL Jean, *Politique et poids du passé dans la France "fin de siècle"*, Limoges, Pulim, 1999  
 —, « Républicanisme et bonapartisme : les préfets, les élections et les libertés dans le Sud-Ouest à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle » dans *La loi du 28 Pluviôse au VIII<sup>e</sup> 200 ans après : le préfet et les libertés (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)* (dir. Eric PELISSON) Limoges, Pulim, 2001, p. 163-172.  
 —, « Les invalidations à la Chambre des députés : incidents électoraux, politique et histoire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle » dans *L'incident électoral de la Révolution française à la V<sup>e</sup> République* (dir. Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD), Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002, p. 185-203.  
 FITCH Nancy, « Mass Culture, Mass Parliamentary Politics, and Modern Anti-Semitism : The Dreyfus Affair in Rural France », *The American Historical Review*, t. 97, 1992, n° 1, p. 55-95.  
 JOLY Bertrand, « L'ingérence cléricale et les élections législatives de 1902 » dans *L'incident électoral de la Révolution française à la V<sup>e</sup> République* (dir. Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON et Mathias BERNARD), Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002, p. 205-236.  
 LACOUR René, « Le Bonapartisme sous la III<sup>e</sup> République », *Cahiers d'histoire*, t. 16, 1971, n° 1, p. 81-87.  
 LÉVÊQUE Pierre, « Vigne, religion et politique en France aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », dans *Révolutions et Républiques : la France contemporaine*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2005, (Sociétés), p. 279-298.

- , « Conservatisme sans cléricisme : l'évolution politique du Châtillonnais aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *La Terre et la Cité. Mélanges offerts en l'honneur de Philippe Vigier* (textes rassemblés par Alain FAURE, Alain PLESSIS et Jean-Claude FARCY), Paris, Créaphis, 1994, p. 329-342.
- MARRUS Michael R., *Les juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus*, Bruxelles, Complexe, 1985 (1<sup>ère</sup> édition française : 1972)
- NICOLET Claude, *L'idée républicaine en France. 1789-1924. Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 1995, (Tel) [1<sup>ère</sup> éd. : 1982]
- RÉMOND René (dir.), *Atlas historique de la France contemporaine. 1800-1965*, Paris, A. Colin, 1966.
- ROTHNEY John Alexander Murray, *Bonapartism after Sedan*, Ithaca (Etats-Unis) Cornell University Press, 1969.

**Pouvoir politique, occupation physique de l'espace et « monuments historiques ».**

- AGULHON Maurice, « Imagerie civique et décor urbain dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire vagabonde I*, Paris, Gallimard, 1987, p. 101-136.
- , « La statuomanie et l'histoire », dans *Histoire vagabonde I*, Paris, Gallimard, 1987, p. 137-185.
- ARDAILLOU Pierre, « La Mémoire des morts en Seine-Inférieure sous la Troisième République. Les hommages publics aux grands hommes et aux figures locales », dans *Autour des morts. Mémoire et identité. Actes du V<sup>e</sup> colloque sur la sociabilité à Rouen* (textes réunis par Olivier DUMOULIN et Françoise THELAMON), Rouen, Publications universitaires de Rouen, 2001, p. 279-295.
- COHEN William, « Symbols of Power: Statues in Nineteenth-Century Provincial France », *Comparative Studies in Society and History*, t. 31, 1989, n<sup>o</sup> 3, p. 491-513.
- GARDES Gilbert, *Le monument public français*, Paris, PUF, 1994 (Que sais-je ?).
- GIRAUD-LABALTE Claire, *Les Angevins et leurs monuments. 1800-1840, l'invention du patrimoine*, Angers, Société des études angevines, 1996.
- GOULEMOT Jean-Marie, « Le premier centenaire de la mort de Voltaire et de Rousseau : signification d'une commémoration », *Revue d'histoire littéraire de France*, 1979, p. 265-295.
- HANNA Martha, « Iconology and Ideology : Images of Joan of Arc in the Idiom of the Action française, 1908-1931 », *French Historical Studies*, t. 14, 1985, n<sup>o</sup> 2, p. 215-239.
- HARGROVE June, « Les statues de Paris », dans *Les lieux de mémoire* (dir. Pierre NORA), Paris, Gallimard, 1997, tome 2, p. 1855-1886.
- , *Les statues de Paris, la représentation des Grands Hommes dans les rues et sur les places de Paris*, Paris, Fond Mercator – Albin Michel, 1989.
- IHL Olivier, « La monumentalisation de la voie publique. Sur les politiques d'attribution des noms de rues aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (dir. Philippe POIRRIER), Paris, La Documentation française – Comité d'histoire du Ministère de la Culture – Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme de Paris, 2002, p. 127-144.
- LAMY Yvon, « Du monument au patrimoine. Matériaux pour l'histoire politique d'une protection », *Genèses*, 1993, n<sup>o</sup> 11, p. 50-81.
- LE MEN Ségolène et MAGNIEN Aline (dir.), *La statuaire publique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions du Patrimoine, 2005.
- MARTINET Chantal, « Les historiens et la statue », *Le Mouvement social*, 1985, n<sup>o</sup> 131, p. 121-131.
- MCWILLIAM Neil, « Monuments, Martyrdom, and the Politics of Religion in the French Third Republic », *The Art Bulletin*, t. 77, juin 1995, n<sup>o</sup> 2, p. 186-206.
- , « Conflicting Manifestations : Parisian Commemoration of Joan of Arc and Etienne Dolet in the Early Third Republic », *French Historical Studies*, t. 27, 2004, n<sup>o</sup> 2, p. 381-418.
- MILO Daniel, « Le nom des rues », dans *Les lieux de mémoire* (dir. Pierre NORA), Paris, Gallimard, 1997, tome 2, p. 1887-1918.

- POIRRIER Philippe et VADELORGE Loïc, « La statuaire provinciale sous la III<sup>e</sup> République. Une étude comparée : Rouen et Dijon », *RHMC*, t. 42, 1995, n° 2, p. 240-269.
- SAUNIER Pierre-Yves, « Tempêtes dans une petite plaque d'émail bleue : les noms des rues à Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'histoire*, t. 35, 1990, n° 2, p. 133-154.

**Les fêtes entre politique, religion et plaisir.**

- BAUSSERON Sylvie, « Les positivistes et les fêtes civiques de Jeanne d'Arc. Le cas de Rouen. 1880-1914 », *Annales de Normandie*, t. 53, 2003, n° 2, p. 99-111.
- BOIS Jean-Pierre, *Histoire des 14 Juillet. 1789-1919*, Rennes, Ouest-France, 1991.
- CORBIN Alain, GÉRÔME Noëlle et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994 [Actes du colloque organisé les 22 et 23 novembre 1990 à Paris].
- DALISSON Rémy, « Fête publique et citoyenneté : 1848, une tentative de régénération civique par la fête », *Revue d'Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. 18, 1999, n° 1, p. 49-72.
- , *Les Trois couleurs, Marianne & l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France. 1815-1870*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004.
- HAZAREESINGH Sudhir, « L'opposition républicaine aux fêtes civiques du Second Empire : fête, anti-fête et souveraineté », *Revue d'Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 26-27, 2003/1-2, p. 149-172.
- , « Bonapartist memory and republican nation-building : revisiting the civic festivities of the Second Empire », *Modern and contemporary France*, t. 11, 2003, n° 3, p. 349-364.
- , « "A Common Sentiment of National Glory" : Civic Festivities and French Collective Sentiment under the Second Empire », *Journal of Modern History*, t. 76, 2004, n° 2, p. 280-311.
- IHL Olivier, « Le Clochemerle de la République », dans *Cultures et folklores républicains* (dir. Maurice AGULHON), Paris, Editions du CTHS, 1995, p. 317-333.
- , *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996.
- LALOUETIE Jacqueline, « Histoires de cloches et de clochers », dans *Cultures et folklores républicains* (dir. Maurice AGULHON), Paris, Editions du CTHS, 1995, p. 335-347.
- MARIOT Nicolas, « Qu'est-ce qu'un "enthousiasme civique" ? Sur l'historiographie des fêtes politiques en France après 1789 », *Ann. HSS*, 2008, n° 1, p. 113-139.
- MARTIN Jean-Clément, « Quatorze juillet 1880. Quatorze juillet 1889. L'instauration de la fête nationale dans l'Ouest », *ABPO*, t. 91, 1984, n° 3, p. 201-247.
- OZOUF Mona, *La fête révolutionnaire. 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1988 [réédition dans la collection Folio]
- PETITFRERE Claude, « Fête et commémoration en "Vendée militaire" », *Annales historiques de la Révolution française*, 1982, p. 476-490.
- QUILLET Renaud, « La fête républicaine en pays picard au temps de la République opportuniste », *Histoire, Economie, Société*, t. 23, 2004, n° 4, p. 587-598.
- REARICK Charles, « Festivals in Modern France : the experience of the Third Republic », *Journal of Contemporary History*, t. 12, 1977, p. 435-460.
- SANSON Rosemonde, « La "fête de Jeanne d'Arc" en 1894. Controverses et célébrations », *RHMC*, t. 20, 1973, n°3, p. 444-463.
- , *Les 14 juillet, fête et conscience nationale. 1789-1975*, Paris, Flammarion, 1976.
- , « Les fêtes de Jeanne d'Arc à Reims. De la fête officieuse à la fête officielle, 1880-1930 », dans *Fête et politique en Champagne*, Presses universitaires de Nancy, 1992, p. 195-210.
- SERRE Jean-Pierre, « Fêtes nationales et réjouissances publiques : les premiers 14 juillet dans le Cantal. 1880-1889 », *Revue de la Haute-Auvergne*, t. 63, 102<sup>e</sup> année, octobre-décembre 2001, p. 399-412.
- TARTAKOWSKY Danielle, « La construction sociale de l'espace politique. Les usages de la place de la Concorde des années 1880 à nos jours », *French Historical Studies*, t. 27, 2004, p. 145-173.

- VALLIN Pierre, « Fête, mémoire et politique : les 14 juillet en Limousin », *Revue française de science politique*, t. 32, 1982, n° 6, p. 949-971.
- VOVELLE Michel, *Les métamorphoses de la fête en Provence de 1750 à 1820*, Paris, Aubier-Flammarion, 1976, « Bibliothèque d'ethnologie historique ».
- WAQUET Françoise, *Les Fêtes royales sous la Restauration, ou l'Ancien Régime retrouvé*, Genève, Droz, 1981, « Bibliothèque de la société française d'archéologie ».

## **2.2. HISTOIRE CULTURELLE ET HISTOIRE DE L'EDUCATION**

### **Histoire culturelle, généralités.**

- DARMON Jean-Jacques, *Le colportage de libraire en France sous le Second Empire*, Paris, Plon, 1972.
- MARTIN Marc, *La presse régionale. Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002.
- MELONIO Françoise, *Naissance et affirmation d'une culture nationale*, Paris, Le Seuil, 2001.
- RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 1997.

### **La culture des élites et le « siècle de l'Histoire ».**

- AMALVI Christian, *Le goût du Moyen Âge*, Paris, Plon, 1996.
- , *Les héros de l'histoire de France*, Toulouse, Privat, 2001.
- AUDUC Arlette, « Le budget des Monuments historiques 1830-1920 : les moyens d'une politique de protection », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 2002, n° 3, p. 75-101.
- , « Le service des monuments historiques sous la III<sup>e</sup> République », dans *Pour une histoire des politiques du patrimoine* (dir. Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE), Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, p. 171-198.
- , *Quand les monuments construisaient la nation. Le service des monuments historiques de 1830 à 1940*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la Culture, 2008.
- BARRERA Caroline, *Les sociétés savantes de Toulouse au XIX<sup>e</sup> siècle (1797-1865)*, Paris, CTHS, 2003.
- CARBONELL Charles-Olivier, *Histoire et historiens. Une mutation idéologique des historiens français. 1865-1885*, Toulouse, Privat, 1976.
- CHALINE Jean-Pierre, « La sociabilité érudite en Normandie », *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, 17<sup>ème</sup> série, 1990, n° 4, p. 14-19.
- , *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CTHS, 1998.
- GUILLET François, « Entre stratégie sociale et quête érudite : les notables normands et la fabrication de la Normandie au XIX<sup>e</sup> siècle », *Le Mouvement social*, 2003, n° 203, p. 89-111.
- GUIOMAR Jean-Yves, *Le Bretonisme. Les historiens bretons au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 1987.
- HOPKIN David, « Identity in a Divided Province : the Folklorists of Lorraine. 1860-1960 », *French Historical Studies*, t. 23, 2000, n° 4, p. 639-682.
- KRUMEICH Gerd, *Jeanne d'Arc à travers l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1993.
- JOUTARD Philippe, « Mémoire. Une passion française : l'histoire », dans *Histoire de France. Choix culturels et mémoire* (dir. André BURGUIERE), Paris, Le Seuil, 2000, p. 308-394.

### **Invention de « lieux de Mémoire » religieuse et construction des identités régionales.**

#### **Méthodologie.**

- CANDAU Joël, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF, 1996.
- , *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998.

- MICHAUD Stéphane, MOLLIER Jean-Yves et SAVY Nicole (dir.), *Usages de l'image au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Créaphis, 1992.
- HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris Albin Michel, 1994 (réédition de l'ouvrage de 1925).
- , « La morphologie religieuse », *Annales sociologiques*, série E, 1935, fasc. 1, p. 8-14.
- , *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 (édition de Gérard NAMER).
- LAVABRE Marie-Claire, « Usages du passé, usages de la mémoire », *Revue française de sciences politiques*, t. 44, 1994, n° 3, p. 480-493.
- NORA Pierre, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », dans *Les lieux de mémoire* (dir. Pierre NORA), Paris, Gallimard, 1997, tome 1, p. 23-43.
- , « L'ère de la commémoration », dans *Les lieux de mémoire* (dir. Pierre NORA), Paris, Gallimard, 1997, tome 3, p. 4687-4719.

### **Naissance du régionalisme.**

- FORD Caroline, *Creating the nation in provincial France. Religion and political identity in Brittany*, Princeton, Princeton University Press, 1993
- GERSON Stéphane, « La représentation historique du "pays" entre l'Etat et la société civile », *Romantisme*, 2000, n° 110, p. 39-49.
- GERSON Stéphane, « Une France locale : The Local Past in Recent French Scholarship », *French Historical Studies*, t. 26, 2003, n° 3, p. 539-559.
- , *The pride of place. Local memories and political culture in nineteenth-century France*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, 2003.
- GUILLET François, *Naissance de la Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France. 1750-1850*, Caen, Annales de Normandie, 2000.
- LAGREE Michel et ROCHER Jehanne, *Tombes de mémoire. La dévotion populaire aux victimes de la Révolution dans l'Ouest*, Rennes, Apogée, 1993.
- L'ESTOILE Benoît de, « Le goût du passé. Érudition locale et appropriation du territoire », *Terrain*, 2001, n° 97, p. 123-138.
- LINDENBERG Daniel, « Guerres de mémoire en France », *Vingtème siècle*, 1994, n° 42, p. 77-95.
- MARIEL Philippe *Les cathares et l'Histoire. Le drame cathare devant ses historiens (1820-1992)*, Toulouse, Privat, 2002.
- MARTIN Jean-Clément, *La Vendée pour mémoire*, Le Seuil, 1987.
- « Les "petites patries" dans la France républicaine », *Jean Jaurès. Cahiers trimestriels*, 1999, n° 152.
- « Régionalismes », *Ethnologie française*, t. 18, 1988, n° 3.
- ROUSSELEAU Raphaël, « L'esprit et les lieux. Généalogies et usages de clichés paysagers vendéens », *Genèses*, 2001, n° 44, p. 99-126.
- THIESSE Anne-Marie, *Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Époque et la Libération*, Paris, PUF, 1991.

### **L'enseignement.**

- ALBERTINI Pierre, *L'école en France du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours : de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette supérieur, 2006.
- BOURGADE Germaine, *Contribution à l'étude d'une histoire de l'éducation féminine à Toulouse de 1830 à 1914*, Toulouse, Association des publications de l'université de Toulouse, 1980.
- CADILHON François, « Monde marchand et formes d'éducation dans les villes atlantiques dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin du centre d'histoire des espaces atlantiques*, 1993, N<sup>lle</sup> série, n° 6, p. 171-187.
- , *De Voltaire à Jules Ferry. L'enseignement secondaire en Aquitaine aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1995 (Etudes sur l'éducation).

- CHAGNY Robert, « Les écoles mutuelles dans le département de l'Isère au début du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Instruire le peuple. Éducation populaire et formation professionnelle dans la France du Sud-Est et l'Italie du Nord. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Grenoble, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1992, p. 33-80.
- CHANET Jean-François, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.
- CHEVALLIER Pierre, *La séparation de l'Église et de l'école : Jules Ferry et Léon XIII*, Paris, Fayard, 1981.
- CHOLVY Gérard, « La question scolaire au XIX<sup>e</sup> siècle : le conflit pour le contrôle de l'école dans l'Hérault (1866-1890) », *Annales du Midi*, t. 87, 1975, p. 469-485.
- COMPÈRE Marie-Madeleine, *Du collège au lycée (1500-1850). Généalogie de l'enseignement secondaire français*, Paris, Gallimard/Julliard, 1985.
- GERBOD Paul, *La condition universitaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1965, (Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris).
- GILDEA Robert, *Education in Provincial France. 1800-1914. A Study of Three Departments*, Oxford, Clarendon Press, 1983.
- GREVET René, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835). Laïcisation et confessionnalisation de la culture scolaire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2001.
- GREW Raymond et HARRIGAN Patrick J., *L'école primaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire quantitative*, Paris, Editions de l'EHESS, 2002 (trad. Marie-Pierre GAVIANO).
- LANFREY André, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école (1901-1914)*, Paris, Cerf, 2003.
- LANGLOIS Claude, « La fabrique des enseignantes. L'Église catholique, les femmes et l'école en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Eglise, Education, Lumières... Histoires culturelles de la France (1500-1830) en l'honneur de Jean Quéniart* (dir. Alain CROIX, André LESPAGNOL et Georges PROVOST), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 163-169.
- LUC Jean-Noël, « L'illusion statistique », *Ann. ESC*, t. 41, 1986, n° 4, p. 887-911.
- , *L'invention du jeune enfant au XIX<sup>e</sup> siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997.
- MARAIS Jean-Luc, « L'aumônier des lycées (1802-1959). Cheval de Troie de l'Église dans l'Université ? », dans *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire* (dir. Pierre CASPARD, Jean-Noël LUC et Philippe SAVOIE), Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2005, p. 99-115.
- MAYEUR Françoise, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la FNSP, 1977.
- , *L'éducation des filles en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1979.
- , « La formation des institutrices femmes avant la loi Paul Bert : les cours normaux », *RHEF*, t. 32, 1995, n° 206, p. 121-130. [Actes du colloque portant sur « L'enseignement catholique en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », organisé par la Société d'histoire religieuse de la France (Toulouse, 18-20 mars 1994) et de la journée d'étude de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine (Paris, 24 septembre 1994)]
- , « Vers un enseignement secondaire catholique des jeunes filles au début du XX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 32, 1995, n° 206, p. 197-205. [« L'enseignement catholique en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », Actes du colloque organisé par la Société d'histoire religieuse de la France (Toulouse, 18-20 mars 1994) et de la journée d'étude de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine (Paris, 24 septembre 1994)]
- MILBACH Sylvain, « La liberté de l'enseignement secondaire (1839-1847). Jalons et perspectives », dans *Education et religion. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (dir. Christian SORREL), Chambéry, Université de Savoie, 2006, p. 73-93.
- OZOUF Mona, *L'École, l'Église et la République*, Paris, Le Seuil, 1992.
- PONTEIL Félix, *Histoire de l'enseignement en France : les grandes étapes. 1789-1964*, Paris, Sirey, 1966.
- PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968.

- , « De l'enquête à la réforme. L'enseignement secondaire des garçons de 1898 à 1902 », *Histoire de l'Éducation*, 2008, n° 119, p. 29-80.
- ROGERS Rebecca, *Les Bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.
- THIESSE Anne-Marie, *Ils apprenaient la France : l'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1997.
- TRONCHOT Raymond, *L'enseignement mutuel en France de 1815 à 1833. Les luttes politiques et religieuses autour de la question scolaire*, Lille, ANRT, 1973 (trois volumes).
- ZIND Pierre, *L'Enseignement religieux dans l'Instruction publique en France (1850-1873)*, Lyon, Centre d'Histoire du Catholicisme, 1971, XVI-314 p.

### **3. LA CONSTRUCTION DES TERRITOIRES.**

#### **Approches de la spatialité de la religion par les sciences humaines.**

- BRECHON Pierre, DURIEZ Bruno et ION Jacques (dir.), *Religion et action dans l'espace public*, Paris, L'Harmattan, 2000 (Logiques politiques).
- BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé (dir.), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, Reclus – La documentation française, 1993 (Dynamiques du territoire).
- CHAMUSSY Henri, « Religions dans le monde », dans *Encyclopédie de la géographie* (dir. Antoine BAILLY, Robert FERRAS et Denise PUMAIN), Paris, Economica, 1995, p. 859-873.
- CLAVAL Paul, « Le thème de la religion dans les études géographiques », *Géographie et cultures*, 1992, n° 2, p. 85-110
- DEFFONTAINES Pierre, *Géographie et religions*, Paris, Gallimard, 1948, (Géographie humaine).
- DORY Daniel, VERDIER Raymond et VINCENT Jeanne-François (dir.), *La construction religieuse du territoire*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- « Les espaces de la religion », *Géographie et culture*, 1997, n° 23.
- « L'espace : objet ou méthode des sciences humaines ? », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2003, n° 9.
- GEORGE Pierre (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 1993 [1<sup>ère</sup> éd. : 1970].
- JULLIARD André, « Cartes et paroles. Ethnologie et géographie sur le terrain de la religion », *Annales de géographie*, t. 105, 1996, n° 588, p. 164-183.
- LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.
- PITIE Jean-Robert, « Géographie et religions », *Annales de géographie*, t. 105, 1996, n° 588, p. 115-118.
- PIVETEAU Jean-Luc, « Foi chrétienne et relation de l'homme au territoire », *Hérodote*, 1986, n° 42, p. 141-155.
- RACINE Jean-Bernard, *La ville entre Dieu et les hommes*, Paris, Anthropos-Economica, 1993.
- RACINE Jean-Bernard et WALTHER Olivier, « Géographie et religions : une approche territoriale du religieux et du sacré », *l'Information géographique*, t. 67, 2003, n° 3, p. 193-221.

#### **Les historiens face à l'espace.**

- BOURDELAIS Patrice et LEPEIT Bernard, « Histoire et espace », dans *Espaces, jeux et enjeux* (coordonné par Franck AURIAC et Roger BRUNET), Paris, Fayard – Fondation Diderot, 1986, p. 17-26.
- CHRISTIN Olivier, « L'espace et le temps, enjeux de conflits entre les confessions », dans *Les chrétiens dans la ville* (dir. Jacques-Olivier BOUDON et Françoise THELAMON), Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités du Rouen et du Havre, 2006, p. 167-180.



- CROUZET-PAVAN Elizabeth, *Venise : une invention de la ville. XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1997, (Epoques) [en particulier le chapitre : « Espaces d'une société, usages d'un espace. Les réalités d'une dispute », p. 160-187]
- DENIS Michel, « L'approche régionale » dans *L'histoire et le métier d'historien en France. 1945-1995* (dir. François BEDARIDA), Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 187-200.
- Les espaces de l'historien* (dir. Jean-Claude WAQUET, Odile GOERG et Rebecca ROGERS), Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000.
- « Espaces policiers, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 50, 2003, n° 1.
- « Espaces et Histoire. Colloque franco-québécois. Université Rennes 2 Haute-Bretagne. 20-21 mai 2003 » (dir. Alain CROIX et Patrick HARISMENDY), *ABPO*, t. 110, 2003, n° 4.
- FOILLAIN Antoine, « La formation du réseau communal en France du Nord de 1790 au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue du Nord*, juillet-décembre 1996, p. 485-510.
- LEPEIT Bernard, « Architecture, géographie, histoire : usages de l'échelle », *Genèses*, 1993, n° 13, p. 118-138.
- MARACHE Corinne, « Les petites villes, pôles de dynamisme en milieu rural ? L'exemple aquitain, milieu XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècles », *Histoire urbaine*, 2006, n° 15, p. 93-114.
- ROUGERIE Jacques, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », *Ann. ESC*, t. 21, 1966, n° 1, p. 178-193.
- SAUNIER Pierre-Yves, *Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle. Les espaces d'une cité*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Lyon 2, 1992 (dir. Yves LEQUIN).
- , « La ville en quartiers : découpages de la ville en histoire urbaine », *Genèses*, 1994, n° 15, p. 103-114.
- TORRE Angelo, « Un "tournant spatial" en histoire ? Paysages, regards, ressources », *Ann. HSS*, t. 63, 2008, n° 5, p. 1127-1144.

#### **4. HISTOIRE RELIGIEUSE.**

##### **4.1. DEBATS HISTORIOGRAPHIQUES ET EPISTEMOLOGIQUES..**

- BOURDIEU Pierre, « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, t. 12, 1971, n° 3, p. 295-334.
- CABANEL Patrick, « Catholicisme, protestantisme et laïcité : réflexion sur la trace religieuse dans l'histoire contemporaine de la France », *Modern and Contemporary France*, t. 10, 2002, n° 1, p. 89-103.
- , « Quelle histoire régionale pour le protestantisme français ? », *BSHPF*, t. 148, 2002, n° 4, p. 1137-1158.
- CHAIX Gérard, « La confessionnalisation. Note critique », *BSHPF*, t. 148, 2002, n° 4, p. 851-865.
- DUPRONT Alphonse, « La religion – Anthropologie religieuse », dans *Faire de l'histoire 2. Nouvelles approches* (dir. Jacques LE GOFF et Pierre NORA), Paris, Gallimard, 1974, p. 104-136.
- , *Du sacré. Croisades et pèlerinages. Images et langages*, Paris, Gallimard, 1987.
- HERVIEU-LEGER Danièle, *La religion pour mémoire*, Paris, Cerf, 1993.
- JULIA Dominique, « La religion – Histoire religieuse », dans *Faire de l'histoire 2. Nouvelles approches* (dir. Jacques LE GOFF et Pierre NORA), Paris, Gallimard, 1974, p. 137-167.
- LAGREE Michel, « La monographie diocésaine et les acquis de l'historiographie religieuse française », *Etudes d'histoire religieuse*, t. 61, 1995, p. 9-41. [Actes du 61<sup>e</sup> congrès de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique (Rimouski, 16-17 septembre 1994)].
- , « Histoire religieuse, histoire culturelle », dans *Pour une histoire culturelle* (dir. Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI), Paris, Le Seuil, 1997, p. 387-406.
- , *Religion et modernité. France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

- LANGLOIS Claude, « Trente ans d'histoire religieuse. Suggestions pour une future enquête », *ASSR*, t. 63, 1987, n° 1, p. 85-114.
- LANGLOIS Claude et André VAUCHEZ, « L'histoire religieuse » dans *L'histoire et le métier d'historien en France. 1945-1995* (dir. François BEDARIDA), Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 313-323.
- LENIAUD Jean-Michel et SAINT-MARTIN Isabelle (dir.), *Historiographie de l'histoire de l'art religieux en France à l'époque moderne et contemporaine. Bilan bibliographique (1975-2000) et perspectives*, Turnhout, Brepols, 2005, (Bibliothèque de l'école des hautes études. Sciences religieuses).
- MAURER Catherine, « Espaces sacrés, espaces territoriaux du sacré : l'espace du fait religieux contemporain dans les historiographies française et allemande depuis la fin des années 80 », dans *Les espaces de l'historien* (dir. Jean-Claude WAQUET, Odile GOERG et Rebecca ROGERS), Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, p. 125-144.
- MAYEUR Jean-Marie (dir.), *L'histoire religieuse de la France. 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle. Problèmes et méthodes*, Beauchesne, 1975.
- MAYEUR Jean-Marie, « Politique anti-congréganiste et séparation des Eglises et de l'Etat », *RHEF*, t. 92, 2006, n° 229, p. 489-496.
- « Un siècle d'histoire du christianisme en France. Bilan historiographique et perspectives », *RHEF*, t. 86, 2000, n° 217, p. 321-770.

#### **4.2. SYNTHÈSES HISTORIQUES.**

##### **Synthèses d'histoire religieuse globale.**

- BAUBÉROT Jean et MATHIEU Séverine, *Religion, modernité et culture au Royaume-Uni et en France. 1800-1914*, Paris, Le Seuil, 2002, (Points-Histoire).
- CHOLVY Gérard, *La religion en France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette supérieur, 1991, (Carré-Histoire).
- CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880). Entre raison et révélation, un XIX<sup>e</sup> siècle religieux ?*, Toulouse, Privat, 2000, (Hommes et communautés).
- , *Histoire religieuse de la France (1880-1914). Eglises-Etat : le discordat*, Toulouse, Privat, 2000, (Hommes et communautés).
- , *Histoire religieuse de la France. Géographie. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Chrétientés et pays de mission*, Toulouse, Privat, 2000, (Hommes et communautés).
- JOUTARD Philippe (dir.), *Histoire de la France religieuse 3. Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle* (dir. Jacques LE GOFF et René RÉMOND), Paris, Le Seuil, 2001, (Points-Histoire) [réédition augmentée de l'édition de 1991]
- MC LEOD Hugh et USTORF Werner (éd.), *The Decline of Christendom in Western Europe. 1750-2000*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- MAYEUR Jean-Marie (dir.), *Histoire du christianisme* (dir. Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ et Marc VENARD), 11. *Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)*, Paris, Desclée, 1995.
- POULAT Emile, *Liberté, laïcité. La guerre des deux France et le principe de la modernité*, Paris, Cerf/Cujas, 1987.
- , *Notre laïcité publique. « la France est une République laïque »*, Paris, Berg international éditeurs, 2003.
- PLONGERON Bernard (dir.), *Histoire du christianisme* (dir. Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ et Marc VENARD), 10. *Les défis de la modernité (1750-1840)*, Paris, Desclée, 1997.
- RÉMOND René (dir.), *Histoire de la France religieuse 4. Société sécularisée et nouveaux religieux. XX<sup>e</sup> siècle* (dir. Jacques LE GOFF et René RÉMOND), Paris, Le Seuil, 1992.

### **Synthèses d'histoire du catholicisme.**

- GIBSON Ralph, *A social history of French Catholicism, 1789-1914*, Londres, Routledge, 1989, (Christianity and society in the modern world).
- LEBRUN François (dir.), *Histoire des catholiques en France*, Toulouse, Privat, 1980.
- MOISSET Jean-Pierre, *Histoire du catholicisme*, Paris, Flammarion, 2006.
- RÉMOND René, « Les structures religieuses du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle » dans *La France et les Français* (dir. Michel FRANÇOIS), Paris, 1972, p. 578-623.

### **Synthèses d'histoire du protestantisme.**

- CABANEL Patrick et POTON Didier, *Les protestants français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan Université, 1994.
- CABANEL Patrick et CARBONNIER-BURKARD Marianne, *Une histoire des protestants en France*, Paris, Desclée, 1998.
- DARGENT Claude, *Les protestants en France aujourd'hui*, Paris, Payot, 2005.
- ENCREVE André, *Les protestants en France de 1800 à nos jours. Histoire d'une réintégration*, Paris, Stock, 1985.
- FABRE Rémi, *Les protestants en France depuis 1789*, Paris, La Découverte, 1999.
- LEONARD Emile G., *Histoire générale du protestantisme. III/ Déclin et renouveau*, Paris, PUF, 1964.
- MOURS Samuel et ROBERT Daniel, *Le protestantisme en France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Librairie protestante, 1972.
- WOLFF Philippe (dir.), *Les protestants en France. 1800-2000. Les protestants et le monde moderne*, Toulouse, Privat, 2001, (Hommes et communautés).

## **4.3. HISTOIRE RELIGIEUSE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE CATHOLIQUE.**

### **4.3.1. Le cadre concordataire.**

- BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, *Le jeu concordataire dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Le clergé devant le Conseil d'Etat*, Paris, PUF, 1986.
- BASDEVANT Brigitte et SICARD Germain, *Les communes françaises, l'enseignement et les cultes de la fin de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Honoré Champion, 2005.
- GOYARD Claude, « Régime concordataire et police des cultes en France (1801-1905) », dans *Administration et Eglise du Concordat à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, Paris-Genève, Champion-Droz, 1987, p. 119-145.
- LAFON Jacques, *Les prêtres, les fidèles et l'Etat. Le ménage à trois du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Beauchesne, 1987.
- LECA Antoine, « L'évolution de la jurisprudence du Conseil d'Etat en matière de culte », dans *Christianisme et politique dans le Tarn sous la Troisième République* (textes rassemblés par Philippe NELIDOFF et Olivier DEVAUX), Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2000, p. 145-162.
- LENIAUD Jean-Michel, « L'organisation de l'Administration des cultes (1801-1905) », dans *Administration et Eglise du Concordat à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, Paris-Genève, Champion-Droz, 1987, p. 17-46.
- , *L'Administration des Cultes pendant la période concordataire*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1988.
- PLONGERON Bernard, « Statut concordataire du clergé d'après les « lectures » des articles organiques (1801-1905) », dans *Administration et Eglise du Concordat à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, Paris-Genève, Champion-Droz, 1987, p. 147-158.
- POURCHER Yves, « L'opposition de l'administration et du clergé. Préfecture et évêché en Lozère au XIX<sup>e</sup> siècle », *Etudes rurales*, 1986, n° 101-102, p. 175-201.

### 4.3.2. Temporalités religieuses du long XIX<sup>e</sup> siècle.

- APPOLIS Emile, « En marge de la Séparation : les associations culturelles schismatiques », *RHEF*, t. 49, 1963, n° 146, p. 47-88.
- BLOT Thierry, *Reconstruire l'Église après la Révolution. Le diocèse de Bayeux*, Paris, Le Cerf, 1997.
- BOUDON Jacques-Olivier, *Paris capitale religieuse du Second Empire*, Paris, Cerf, 2001.
- , *Napoléon et les cultes*, Paris, Fayard, 2002.
- CHANTIN Jean-Pierre et MOULINET Daniel (dir.), *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux*, Paris, Editions de l'Atelier, 2005, (Patrimoine).
- COFFEY Joan L., « Of Catechisms and Sermons : Church-State Relations in France, 1890-1905 », *Church History*, t. 66, 1997, n° 1, p. 54-66.
- DELACROIX Simon, *La réorganisation de l'Église de France après la Révolution (1801-1809)*, Paris, Editions du Vitrail, 1962, tome 1. Les nominations d'évêques et la liquidation du passé.
- DESPLAND Michel, « A Case of Christians Shifting Their Moral Allegiance : France 1790-1914 », *Journal of the American Academy of Religion*, t. 52, 1984, n° 4, p. 671-690.
- GODEL Jean, *La reconstruction concordataire dans le diocèse de Grenoble après la Révolution. 1802-1809*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Lettres, Université de Grenoble, 1966.
- GREVY Jérôme, *Le cléricalisme ? Voilà l'ennemi ! Un siècle de guerre de religion en France*, Paris, Armand Colin, 2005.
- KROEN Sheryl T., « Revolutionizing religious politics during the Restoration », *French Historical Studies*, t. 21, 1998, n° 1. p. 27-53.
- LALOUETIE Jacqueline, « La politique religieuse de la Seconde République », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 2004, n° 28/1, p. 79-94.
- , « Les inventaires de 1905. L'exemple du diocèse de Dijon », *Cahiers Jaurès*, 2005, n° 175-176, p. 85-104.
- LARKIN Maurice, « The Church and the French Concordat, 1891 to 1902 », *English Historical Review*, t. 81, 1966, p. 711-739.
- LARKIN Maurice, *L'Église et l'Etat en France. 1905 : la crise de la Séparation*, Toulouse, Privat, 2004.
- LATREILLE Camille, *L'Opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1910.
- MACHELON Jean-Pierre, *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, Presses de la FNSP, 1976.
- MARCADE Jacques, « La mise en place de l'Église concordataire dans le diocèse de Poitiers », *BSAO*, 5<sup>e</sup> série, t. 6, 1992, n° 2, p. 129-152.
- MARTIN Mgr Jacques Paul, *La Nonciature de Paris et les affaires ecclésiastiques de France sous le règne de Louis-Philippe (1830-1848). Contribution à l'Histoire de la Diplomatie Pontificale au XIX<sup>e</sup> siècle, d'après les Correspondances Diplomatiques et Divers Documents Inédits des Archives Secrètes Vaticanes*, Paris, Beauchesne, 1949.
- MAURAIN Jean, *La politique ecclésiastique du Second Empire de 1852 à 1869*, Paris, Libraire Félix Alcan, 1930. [Thèse de doctorat ès lettres, Paris]
- MAYEUR Jean-Marie, « Religion et politique. Géographie de la résistance aux inventaires. Février-mars 1906 », *Ann. ESC*, t. 21, 1966, n° 6, p. 1259-1272.
- , *La Séparation des Églises et de l'Etat*, Paris, Editions ouvrières, 1991.
- MOULINET Daniel, *Laiïcât catholique et société française. Les Comités catholiques (1870-1905)*, Paris, Cerf, 2008.
- MULLER Claude, « Religion et Révolution en Alsace », *Annales historiques de la Révolution française*, 2004, n° 337/3, p. 63-83.
- SAGNAC Philippe, « Le Concordat de 1817. Étude des rapports de l'Église et de l'État sous la Restauration (1814-1821) », *RHMC*, t. 7, 1905-1906, p. 189-210, 269-288 et 433-453.
- VOVELLE Michel, *1793. La Révolution contre l'Église. De la Raison à l'Être suprême*, Bruxelles, Complexe, 1988.

### 4.3.3. Le clergé du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### Les évêques.

- BLENNER Séverine, « L'évêque en son palais : recherches sur les palais épiscopaux en France à l'époque concordataire (1802-1905) », *Positions de thèses de l'École nationale des chartes*, 2000.
- BLENNER-MICHEL Séverine, *Une élite dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle : les évêques concordataires face au modèle romain (1802-1906)*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Paris 4, 2006 (dir. Jean-Marie MAYEUR).
- BOUDON Jacques-Olivier, « Le Saint-Siège et les nominations épiscopales en France au XIX<sup>e</sup> siècle à partir des sources romaines », *MEFRIM*, t. 102, 1990-1991, p. 111-161.
- , *L'épiscopat français à l'époque concordataire. 1802-1905*, Cerf, 1996.
- GADILLE Jacques, *La pensée et l'action politiques des évêques français au début de la III<sup>e</sup> République. 1870-1883*, Paris, Hachette, 1966 (2 volumes).
- MOULINET Daniel, « Un réseau ultramontain en France au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 92, 1997, n° 1, p. 70-125.

#### Le simple prêtre.

- BOUDON Jacques-Olivier, « Le clergé dans la société française au XIX<sup>e</sup> siècle », *Historiens et géographes*, 1993, n° 341, p. 235-254.
- BOUDON Jacques-Olivier, « Le chapitre et les chanoines de Paris face à la reconstruction concordataire (1802-1840) », *RHEF*, t. 88, 2002, pp. 415-428.
- BOUTRY Philippe, « Les conférences ecclésiastiques au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 93, 2007, n° 230, p. 51-69.
- DUVAL-ARNOULD Louis, « La communauté de prêtres de Saint-Louis-des-Français à Rome », *RHEF*, t. 93, 2007, n° 230, p. 281-305.
- GICQUEL Samuel, *Prêtres de Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- LEMAITRE Nicole (dir.), *Histoire des curés*, Paris, Fayard, 2002.
- LAUNAY Marcel, *Le Bon Prêtre. Le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1986.
- PETIT Vincent, « Religion, fanfare et politique à Charquemont (Doubs) », *Ethnologie française*, t. 34, 2004, n° 4, p. 707-716.
- PIERRARD Pierre, *La vie quotidienne du prêtre français au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1986.
- , *Histoire des curés de campagne de 1789 à nos jours*, Paris, Bartillat, 1998
- PLOUX François, « Lutttes de factions à la campagne. L'exemple du Lot au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire et Sociétés rurales*, 2004, n° 22, p. 103-134.
- SORREL Christian, « Les congrès diocésains et la mobilisation des catholiques après la Séparation », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2005, n° 87, p. 85-100.
- , « Le prêtre et le congrès (1870-1940) : un rendez-vous manqué ? », *RHEF*, t. 93, 2007, n° 230, p. 71-88.

#### Ordres religieux et congrégations

La bibliographie ici proposée ne se veut pas exhaustive. N'ont été utilisés que les travaux concernant ordres et congrégations implantés en Charente-Inférieure ou qui ont permis d'éclairer leur historique ainsi que des recherches concernant la place des congrégations dans le système hospitalier et scolaire.

- BEAUMONT Barbara Estelle, *La restauration des monastères de Dominicaines en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, Istituto storico domenicano, 2002.

- BEAUVINEAU Louis, *Histoire des frères de Saint-Gabriel*, Rome, Fratelli di San Gabriele, 1995.
- CABANEL Patrick et DURAND Jean-Dominique (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises. 1901-1914*, Paris, Cerf, 2005.
- CHEVANDIER Christian, « Laïciser les hôpitaux. Les rythmes de la société et du politique », dans *Politiques de la laïcité au XX<sup>e</sup> siècle* (dir. Patrick WEIL), Paris, PUF, 2007, p. 373-389.
- CURTIS Sarah A., « Lay habits : religious teachers and the secularization crisis of 1901-1904 », *French History*, t. 9, 1995, n° 4, p. 478-498.
- , « Supply and Demand : Religious Schooling in Nineteenth-Century France », *History of Education Quarterly*, t. 39 1999, n° 1, p. 51-72.
- DINET-LECOMIE Marie-Claude, *Les sœurs hospitalières en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La charité en action*, Paris, Honoré Champion, 2005.
- ELMS Elwyn, « The Conseil d'Etat and the Religious Communities. 1879-1906 », *French History*, t. 16, 2002, n° 2, p. 174-202.
- FAURE Olivier, « Municipalités et hôpitaux dans les villes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Le social dans la ville* (dir. Jacques-Guy PEIT et Yannick MAREC), Paris, Editions de l'Atelier, 1996, p. 63-74.
- , « Les religieuses hospitalières entre médecine et religion en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (dir. Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN et Denis PELLENIER), Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999, p. 53-64.
- , « Les religieuses dans les petits hôpitaux en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *L'hôpital entre religion et laïcité du Moyen Âge à nos jours* (dir. Jacqueline LALOUETIE), Paris, Letouzey et Ané, 2006, p. 59-72.
- FLAURAUD Vincent, « Les congrégations féminines et la République : l'exemple cantalien (1901-1914) », *Revue de la Haute-Auvergne*, t. 69, 2007, n° 2, p. 173-195.
- GIBSON Ralph, « Female Religious Orders in Nineteenth-Century France », dans *Catholicism in Britain and France since 1789* (dir. Frank TALLETT & Nicholas ATKIN), Londres – Rio Grande, The Hambledon Press, 1996, p. 105-113.
- KIRCHNER Pierre, *Mort et renaissance d'un ordre religieux : les Bénédictines en France de 1790 à 1837*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Lyon 2, 1999 (dir. Etienne FOUILLOUX).
- LALOUETIE Jacqueline et MACHELON Jean-Pierre (dir.), *Les congrégations hors la loi ? Autour de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*, Paris, Letouzey & Ané, 2002.
- LANFREY André, « Les Frères Maristes et leurs écoles de campagne : projet mystique et administration scolaire », dans *Instruire le peuple. Éducation populaire et formation professionnelle dans la France du Sud-Est et l'Italie du Nord. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Grenoble, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1992, p. 131-148.
- LANGLOIS Claude, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations à supérieure générale*, Paris, Cerf, 1984.
- , « L'effervescence congréganiste et sa régulation en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *L'Année canonique*, t. 36, 1993, p. 19-33.
- , « Le catholicisme au féminin revisité », dans *Femmes dans la cité. 1815-1871* (dir. Alain Corbin, Jacqueline LALOUETIE et Michèle RIOT-SARCEY), Grâne, Créaphis, 1997, p. 139-149.
- LEONARD Jacques, « Femmes, religion et médecine : les religieuses qui soignent au XIX<sup>e</sup> siècle », *Ann. ESC*, 32<sup>e</sup> année, 1977, n° 5, p. 887-907.
- MARTINEAUD J.-P., *Les Ordres religieux dans les hôpitaux de Paris*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- MAURER Catherine, « Hôpital et catholicité dans la ville du XIX<sup>e</sup> siècle : essai de comparaison franco-allemande », dans *L'hôpital entre religion et laïcité du Moyen Âge à nos jours* (dir. Jacqueline LALOUETIE), Paris, Letouzey et Ané, 2006, p. 261-275.
- MERIC Jean-Pierre, « Les colonies agricoles d'enfants trouvés en Gironde dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 3<sup>e</sup> série, 2007, n° 11-12, p. 201-232.

- RIGAULT Georges, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, Librairie Plon, 1945, t. V et [1949], t. VII.
- ROBERT Odile, « De la dentelle et des âmes, les Demoiselles de l'Instruction », dans *La Religion de ma mère* (dir. Jean DELUMEAU), Paris, p. 245-267.
- SCHULTHEISS Katrin, « Gender and the limits of anti-clericalism : the secularization of hospital nursing in France 1880-1914 », *French History*, t. 12, 1998, p. 229-245.
- SORREL Christian, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française. 1899-1904*, Paris, Cerf, 2003.
- , « Le monachisme masculin en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue Mabillon*, nouvelle série, t. 16, 2005, p. 23-54.
- STONE Judith F., « Anticlericals and Bonnes Soeurs : The Rhetoric of the 1901 Law of Associations », *French Historical Studies*, t. 23, 2000, n° 1, p. 103-128.
- SUEUR Laurent, « La place de la religion catholique dans les asiles d'aliénés au XIX<sup>e</sup> siècle », *RH*, 1993, n° 585, p. 141-148.
- TRUCHET Bernadette, *Les Congrégations dans la ville. Leur patrimoine foncier et leurs fonctions à Lyon (1789-1901)*, Thèse de doctorat d'Etat ès Lettres, Université de Lyon 3, 1987 (dir. Jacques GADILLE).
- VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle, « Confessionnalisation et médicalisation des soins aux malades au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai à partir des cas allemand et français », *RHMC*, t. 43, 1996, n° 4, p. 632-651.
- WARGNIES sœur Marie-Bernard, « Les Filles de la Charité sous la Révolution et l'Empire », dans *L'hôpital entre religion et laïcité du Moyen Âge à nos jours* (dir. Jacqueline LALOUETIE), Paris, Letouzey et Ané, 2006, p. 33-40.
- ZIND Pierre, *Les nouvelles congrégations des frères enseignants en France de 1800 à 1830*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme français de l'université de Lyon, 1969 (trois volumes).

### **Erudition et formation ecclésiastiques.**

- BOUDON Jacques-Olivier, « Des concurrentes aux lycées napoléoniens : les écoles secondaires ecclésiastiques » dans *Napoléon et les Lycées* (dir. Jacques-Olivier BOUDON), Paris, Nouveau Monde Edition / Fondation Napoléon, 2004, p. 315-327.
- BOUTRY Philippe, « "Vertus d'état" et clergé intellectuel : la crise du modèle "sulpicien" dans la formation des prêtres français au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Problèmes d'histoire de l'éducation*, Rome, Collection de l'Ecole française de Rome, 1988, p. 207-228. [Actes des séminaires de l'Ecole française de Rome et de l'Università di Roma – La Sapienza, janvier-mai 1985].
- DUMOULIN Christian, *Un séminaire français au XIX<sup>e</sup> siècle : le recrutement, la formation, la vie des clercs à Bourges*, Paris, Téqui, 1977.
- EREAU Isabelle, « Le rôle du clergé dans l'émancipation de la science archéologique en Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 81, 2003, p. 371-402. [Actes du Congrès de Lamballe. 5-7 septembre 2002]
- LANGLOIS Claude, « Le temps des séminaristes. La formation clérical en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Problèmes d'histoire de l'éducation*, Rome, Collection de l'Ecole française de Rome, 1988, p. 229-255. [Actes des séminaires de l'Ecole française de Rome et de l'Università di Roma – La Sapienza, janvier-mai 1985]
- LAUNAY Marcel, *Les séminaires français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Cerf, 2003.
- LEFLON Jean, « Les petits séminaires en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 71, 1975, n° 166, p. 25-33.
- MILBACH Sylvain, *Prêtres historiens et pèlerinages du diocèse de Dijon (1860-1914)*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2000.
- « Des bénédictins érudits aux prêtres régionalistes. Journée d'études à Montpellier en 1983 », *RHEF*, t. 81, 1985, n° 186, p. 4-118.

SECONDY Louis, « Place et rôle des petits séminaires dans l'enseignement secondaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 76, 1980, n° 177, p. 243-259.

#### 4.3.4. Les sensibilités religieuses.

##### Généralités.

- BAECHLER Jean, « Nature et facteurs de la déchristianisation depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Christianisation et déchristianisation. Actes de la 9<sup>ème</sup> rencontre d'histoire religieuse tenue à Fontevraud les 3, 4 et 5 octobre 1985*, Angers, 1986, p. 291-301.
- BETHOUART Bruno et LOTIIN Alain (études réunies par), *La dévotion mariale de l'an 1000 à nos jours*, Arras, Artois Presses Université, 2005.
- BOUTRY Philippe, « Les saints des catacombes. Itinéraires français d'une piété ultramontaine », *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Moyen-Âge et Temps modernes*, t. 91, 1979, n° 2, p. 875-930.
- , « Le respect humain », dans *Alla Signorina. Mélanges offerts à Noëlle de La Blanchardière*, Rome, Ecole française de Rome, 1995, p. 23-49.
- CABANTOUS Alain, *Le Ciel dans la mer: christianisme et civilisation maritime, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1990.
- CHOLVY Gérard, « Un saint populaire ? La lente renaissance du culte de saint Roch dans le diocèse de Montpellier durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Béziers et le Biterrois*, Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1971, p. 359-367. [Actes du XLIII<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon tenu à Béziers, 30-31 mai 1970]
- , « Expression et évolution du sentiment religieux populaire dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle au temps de la restauration catholique », dans *Actes du 99<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Besançon, 1974). Section d'histoire moderne et contemporaine. t. 1 : La piété populaire de 1610 à nos jours*, Paris, Bibliothèque nationale, 1976, p. 289-320.
- CUCHET Guillaume, « A propos de l'italianisation de la piété française au XIX<sup>e</sup> siècle. Le cas de la dévotion aux âmes du purgatoire (1850-1914) », *MEFRIM*, t. 115, 2003, n° 2, p. 863-878.
- , « The Revival of the Cult of Purgatory in France (1850-1914) », *French History*, t. 18, 2004, n° 1, p. 76-95.
- , *Le crépuscule du purgatoire*, Paris, Armand Colin, 2005, (L'histoire à l'œuvre).
- , « Le retour des esprits, ou la naissance du spiritisme sous le Second Empire », *RHMC*, t. 54, 2007, n° 2, p. 74-90.
- DELPAL Bernard et FAURE Olivier (dir.), *Religion et enfermement (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- D'HOLLANDER Paul, « Le culte des saints limousins au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Le Limousin, pays et identités. Enquêtes d'histoire de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle* (dir. Jean TRICARD, Philippe GRANDCOING et Robert CHANAUD), Limoges, Pulim, 2006, p. 375-383.
- FORD Caroline, « Religion and the politics of cultural change in provincial France : the resistance of 1902 in Lower Brittany », *Journal of Modern History*, t. 62, 1990, n° 1, p. 1-33.
- , « Female martyrdom and the politics of sainthood in nineteenth-century France : the cult of sainte Philomène », dans *Catholicism in Britain and France since 1789* (dir. Frank TALLETT et Nicholas ATKIN), Londres – Rio Grande, The Hambledon Press, 1996, p. 115-134.
- , « Violence and the Sacred in Nineteenth-Century France », *French Historical Studies*, t. 21, 1998, p. 101-112.
- GIBSON Ralph, « Le catholicisme et les femmes en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, 1993, t. 79, p. 63-93.
- JAVEL Dominique, « Le culte des saints et le culte marial en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Mouvements religieux et culturels en France de 1800 à 1914* (dir. Christian AMALVI), Paris, SEDES, 2001, p. 113-125.



- JONES Peter M., « Quelques formes élémentaires de la vie religieuse dans la France rurale (fin XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) », *Ann. ESC*, t. 42, 1987, n° 1, p. 91-115.
- LANGLOIS Claude, « Images en liberté et sainteté sous surveillance. Le paradoxe de Benoît Labre », *ABPO*, t. 98, 1991, n° 2, p. 173-187
- , « "Toujours plus pratiquantes". La permanence du dimorphisme sexuel dans le catholicisme française contemporain », *Clio*, 1995, n° 2 [consulté en ligne].
- MARX Jacques, « Autour de l'image du Sacré-Cœur de Jésus : France and the Cult of the Sacred Heart de Raymond Jonas », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 81, 2003, n°4, p. 1277-1291.
- MASSAUT Jean-Pierre et HENNEAU Marie-Elisabeth (dir.), *La christianisation des campagnes*, Bruxelles-Rome, Institut Historique Belge de Rome, 1996, (2 volumes) [Actes du colloque du C.I.H.E.C. (25-27 août 1994)].
- Mentalités religieuses dans la France de l'Ouest aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Cahiers des annales de Normandie*, 1976, n° 8.
- REMOND René, « Recherche d'une méthode d'analyse historique de la déchristianisation depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Colloque d'histoire religieuse. Lyon, 1963*, Grenoble, p. 123-154.
- SAVART Claude, « Autour de la "Piété ultramontaine" », *RHEF*, t. 70, 1984, n° 184, p. 199-204.
- TAVARD Georges, *La Vierge Marie en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Cerf, 1998.
- WOELL Edward J, « Waging War for the Lord : Counterrevolutionary Ritual in Rural Western France, 1801-1906 », *Catholic Historical Review*, t. 88, 2002, n° 1, p. 17-41.

### **Approches de la religion populaire.**

- BELMONT Nicole et LAUTMAN Françoise (dir.), *Ethnologie des faits religieux en Europe*, Paris, Editions du CTHS, 1993. [Colloque de 1988]
- CUISENIER Jean, *Religions et traditions populaires*, Paris, éditions de la Réunion des musées nationaux, 1979.
- ISAMBERT François-André, *Le sens du sacré. Fête et religion populaire*, Paris, Editions de Minuit, 1988.
- LAGREE Michel, « Religion populaire et populisme religieux au XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Histoire vécue du peuple chrétien* (dir. Jean DELUMEAU), Toulouse, Privat, 1979, p. 157-178.
- LANTERNARI Vittorio, « La Religion populaire. Prospective historique et anthropologique », *ASSR*, t. 53, 1982, n° 1, p. 121-143.
- PLONGERON Bernard et PANNET Robert (dir.), *Le christianisme populaire. Les dossiers de l'histoire*, Paris, Le Centurion, 1976.
- PLONGERON Bernard (dir.), *La religion populaire dans l'Occident chrétien. Approches historiques*, Paris, Beauchesne, 1976.
- La religion populaire*, Paris, Editions du CNRS, 1979.
- « La religion populaire », *Annales de l'Est*, 5<sup>e</sup> série, 39<sup>e</sup> année, 1987, n° 2, p. 83-151.

### **Esthétique et religion.**

- « L'invention de l'art roman au XIX<sup>e</sup> siècle. L'époque romane vue par le XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Auvergne*, t. 553, 1999, n° 4.
- BRISAC Catherine et LENIAUD Jean-Marie, « Adolphe-Napoléon Didron ou les media au service de l'art chrétien », *Revue de l'art*, 1987, n° 77, p. 33-42.
- DRISKELL Michael, *Representing belief. Religion, art and society in nineteenth-century France*, University Park, Pennsylvania State university press, 1992.
- FOUCART Bruno, « Saint François d'Assise et l'art français du XIX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 70, 1984, n° 184, p. 157-167.
- , *Le renouveau de la peinture religieuse en France. 1800-1860*, Paris, Arthéna, 1987.
- « Iconographie et spiritualité », *Revue d'histoire de la spiritualité*, 1974, t. 50.

- NAYROLLES Jean, *Roman et néo-roman. De l'invention du passé dans la culture archéologique et dans l'art du XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat en Histoire de l'Art, Université de Toulouse 2.
- , *L'invention de l'art roman à l'époque moderne (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- SAVART Claude, « A la recherche de "l'art" dit de Saint-Sulpice », *Revue d'histoire de la spiritualité*, t. 52, 1976, p. 265-282.

### **Confréries et sociabilités religieuses.**

- BEE Michel, « La révolte des confréries de charité de l'Eure en 1842-1843 », *Annales de Normandie*, t. 24, 1974, p. 89-115.
- , *La Croix et la bannière. Confréries, églises et sociétés en Normandie du XVII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'Etat ès lettres, Université de Paris 4, 1991 (dir. Pierre CHAUNU).
- , « Religion, culture et société : les confréries en Normandie, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *Histoire, Economie, Société*, t. 11, 1992, n° 2, p. 277-293.
- BOUTRY Philippe, « La sociabilité chrétienne » dans *La France démocratique (combats, mentalités, symboles). Mélanges offerts à Maurice Agulhon* (réunis et publiés par Christophe CHARLE, Jacqueline LALOUETIE, Michel PIGENET et Anne-Marie SOHN), Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 151-156.
- LONJON Aurélie, « Identification et catégorisation : les élites catholiques du Puy-de-Dôme au XIX<sup>e</sup> siècle », dans « Regards sur les sources : histoire moderne et contemporaine », *Siècles. Cahiers du centre d'histoire « espaces et cultures »*, 2004, n° 19, p. 91-109.
- SEGALEN Martine, *Les confréries dans la France contemporaine*, Paris, Aubier, 1975.
- SIMIZ Stefano, *Confréries urbaines et dévotion en Champagne. 1450-1830*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2002.

### **4.3.5. Approches régionales.**

En plus des ouvrages et articles mentionnés ci-dessous, nous avons recouru aux volumes parus dans la collection « Histoire des diocèses de France » des éditions Beauchesne.

- CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire religieuse de la France. Géographie XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 2000.
- HILAIRE Yves-Marie, « Les contrastes géographiques et les phases de l'évolution religieuse du XIX<sup>e</sup> à travers l'histoire quantitative de la pratique cultuelle » dans *Christianisation et déchristianisation*, Angers, 1986, p. 199-207 [Actes de la 9<sup>ème</sup> rencontre d'histoire religieuse tenue à Fontevraud les 3, 4 et 5 octobre 1985]
- ADOUME Vincent, *L'Action catholique dans le diocèse d'Aire et Dax (1930-1965)*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Bordeaux 3, 1993 (dir. Marc AGOSTINO).
- AGOSTINO Marc, *Deux siècles de catholicisme à Bordeaux. 1800-2000*, Bordeaux, Mollat, 2001.
- BILLAUD Auguste, *La Petite Eglise dans la Vendée et les Deux-Sèvres (1800-1830)*, Paris, Nouvelles Editions latines, 1962.
- BOUQUET Jacques, *1905, la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le diocèse de Poitiers*, La Crèche, Geste éditions, 2004
- BOUTRY Philippe, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Arx*, Paris, Le Cerf, 1986.
- CHALINE Nadine-Josette, *Des catholiques normands sous la Troisième République. Crises, combats, renouveaux*, Roanne, Horvath, 1984.
- CHOLVY Gérard, *Religion et société au XIX<sup>e</sup> siècle. Le diocèse de Montpellier*, Lille, ANRT, 1973 (deux volumes).

- CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle. 1845-1880*, Paris, Marcel Rivière, 1975 (deux volumes) [réédition en 1999 aux PULIM]
- DELPAL Bernard, *Entre paroisse et commune. Les catholiques de la Drôme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Valence, Peuple Libre - Centre André Latreille, 1989.
- D'HOLLANDER Paul et PEROUAS Louis, *La Révolution française, une rupture dans le christianisme ? Le cas du Limousin (1775-1822)*, Treignac, Les Monédières, 1988.
- DROULERS Paul, *Action pastorale et problèmes sociaux sous la Monarchie de Juillet chez Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, censeur de La Mennais*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1954.
- FABAS Philippe, *Aspects de la vie religieuse dans le diocèse de Bayonne (1905-1965)*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Bordeaux 3, 1999 (dir. Marc AGOSTINO).
- FAUGERAS Marius, *Le diocèse de Nantes sous la Monarchie censitaire (1813-1822-1849)*, Fontenay-Le-Comte, Lussaud Frères, 1964 (deux volumes)
- FAURY Jean, *Cléricalisme et anticléricalisme dans le Tarn (1848-1900)*, Toulouse, Service des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1980.
- FAUX Françoise, *Eglise et société dans le diocèse de Pamiers à l'heure de la République anticléricale (1880-1914)*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Paris 4, 1998 (dir. Jean-Marie MAYEUR).
- FRANÇOIS Etienne, *Protestants et catholiques en Allemagne. Identités et pluralisme. Augsbourg, 1648-1806*, Paris, Albin Michel, 1993.
- GENEVRA Y Pierre, *L'administration et la vie ecclésiastique dans le grand diocèse de Toulouse (Ariège, Haute-Garonne, arrondissement de Castelsarrasin) pendant les dernières années de l'Empire et sous la Restauration*, Toulouse – Paris, Edouard Privat – Henri Didier, 1941.
- GIBSON Ralph, *Les Notables et l'Eglise dans le diocèse de Périgueux, 1821-1905*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en histoire contemporaine, Université de Lyon 3, 1979.
- HILAIRE Yves-Marie, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras. 1840-1914*, Lille, ANRT, 1976, (trois volumes)
- LAGREE Michel, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIX<sup>ème</sup> siècle. Le diocèse de Rennes. 1815-1848*, Paris-Rennes, Université de Haute-Bretagne / Klincksieck, 1977.
- , *Religion et cultures en Bretagne. 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992.
- LANGLOIS Claude, *Le diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle. 1800-1830*, Paris-Rennes, Université de Haute-Bretagne / Klincksieck, 1974.
- LAUNAY Marcel, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, Nantes, CID, 1982 (deux volumes).
- MÜLLER Claude, *Dieu est catholique et alsacien. La vitalité du diocèse de Strasbourg au XIX<sup>e</sup> siècle (1802-1914)*, Lille-Strasbourg, ANRT-Société d'Histoire de l'Eglise d'Alsace, sans date (1986).
- PAPET Philippe, *Cléricaux et anticléricaux dans l'arrondissement de Senlis de 1870 à 1914*, Compiègne, Société d'histoire moderne et contemporaine de Compiègne, 1995.
- PERIE Jean-Marie, *La vie religieuse dans le diocèse de Rodez de 1801 à 1870*, Thèse de doctorat d'Etat en histoire contemporaine, Université de Montpellier, 1986 (dir. Gérard CHOLVY).
- PEROUAS Louis, *Refus d'une religion, religion d'un refus en Limousin rural*, Paris, Editions de l'EHESS, 1985.
- , *Culte des saints et anticléricalisme. Entre statistique et culture populaire*, Paris-Ussel, Musée du Pays d'Ussel-Rencontre des historiens du Limousin, 2002. [Recueil d'articles]
- TAUZIA Pierre, *Aspects du Ralliement dans les Basses-Pyrénées*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire contemporaine, Université de Bordeaux 3, 1975 (dir. Georges DUPEUX).
- VALLIN Pierre, *Paysans rouges du Limousin. Mentalités et comportement politique à Compreignac et dans le nord de la Haute-Vienne (1870-1914)*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- WAHL Alfred, *Confession et comportement dans les campagnes d'Alsace et de Bade. 1871-1939. Catholiques, protestants et juifs. Démographie, dynamisme économique et social, relations et attitude politique*, Thèse de doctorat d'Etat en histoire contemporaine, Université de Metz, 1980 (dir. Raymond POIDEVIN), Illzach, Coprur, 1980 (2 volumes).

#### **4.4. LES ESPACES DE LA RELIGION CATHOLIQUE.**

##### **4.4.1. Généralités.**

- AGOSTINO Marc, CADILHON François et LOUPES Philippe (dir.), *Fastes et cérémonies. L'expression de la vie religieuse, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2003.
- BERTRAND Jean-René et MULLER Colette (dir.), *Religions et territoires*, Paris, L'Harmattan, 1999, (Logiques sociales).
- BERTRAND Régis, « De la toponymie à la statuaire : les formes de christianisation du paysage marseillais depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, t. 98, 1986, n° 173, p. 95-120.
- BOUTRY Philippe et ENCREVE André (dir.), *La Religion dans la Ville*, Bordeaux, Bière, 2003.
- « Catholicisme et territoire », *ASJR*, t. 44, 1999, n° 107/3.
- CHAIX Gérald (dir.), *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2002.
- D'HOLLANDER Paul, « Espace urbain et religion en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Siècles*, n° 3, 1996, p. 55-67.
- « L'église au village. Lieux, formes et enjeux des pratiques religieuses », *Cahiers de Fanjeaux*, 2004, n° 40.
- « L'espace et le sacré », *ABPO*, t. 90, 1983, n° 2 [Colloque organisé par le Centre d'histoire religieuse de l'Ouest, Rennes, 3-4 juin 1982]
- FROESCHLE-CHOPARD Marie-Hélène, *Espace et Sacré en Provence (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Cultes, images, confréries*, Paris, Cerf, 1994.
- LE BRAS Gabriel, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, 1976.
- LE ROY LADURIE Emmanuel et ZYSBERG André, « Géographie des hagiotoponymes en France », *Ann. ESC*, t. 38, 1983, n° 6, p. 1304-1335.
- MAURER Catherine, « Espace urbain et identité confessionnelle : recherches d'histoire comparée sur les relations entre les catholiques et la ville dans les sociétés française et allemande à l'époque contemporaine », *Bulletin d'information de la Mission historique française en Allemagne*, 2004, n° 40, p. 239-248.
- MCLEOD Hugh, « The Urban/rural Dichotomy in European and North American Religious History from the Eighteenth Century to the Twentieth », *Social Compass*, t. 45, 1998, n° 1, p. 7-19.
- MICHEL Patrick, « Espace sacré et espace social : l'exemple de Zywiec (Pologne) », *Rivista di Storia Sociale e Religiosa*, 19-20, 1981, p. 265-307.
- PALARD Jacques, *Pouvoir religieux et espace social : le diocèse de Bordeaux comme organisation*, Paris, Cerf, 1985.

##### **4.4.2. Les espaces religieux « administratifs » : diocèse et paroisses.**

- AVRIL Joseph « A la suite d'un congrès, quelques réflexions sur le diocèse et sur la paroisse », *Revue d'histoire de la spiritualité*, t. 51, 1975, p. 289-296.
- , « La paroisse médiévale. Bilan et perspective d'après quelques travaux récents », *RHEF*, t. 74, 1988, n° 192, p. 91-113.
- BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, « Limites des diocèses et des départements », dans *Le département, deux siècles d'affirmation* (textes réunis et présentés par Agnès GUELLEC), Rennes, Presses universitaires de Rennes-2, 1989, p. 59-63.
- , « Communes et questions religieuses sous la Monarchie de Juillet », dans *L'administration territoriale de la France (1750-1940)*, (textes réunis par Michel PERTUE), Orléans, Presses universitaires d'Orléans, 1998, p. 201-216 [Actes du colloque d'Orléans, 30 septembre-2 octobre 1993].
- BORRAS Alphonse, « La paroisse, et au-delà... », *Etudes*, juin 2005, n° 4026, p. 783-793.

- BOUTRY Philippe, « Paroisses et clergé paroissial en France », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne. Colloque international. Casa de Velázquez, 2-5 avril 2001* (actes réunis et présentés par Benoît PELLISTRANDI), Madrid, Casa de Velázquez, 2004, p. 175-200.
- , « Commune et paroisse : les conflits religieux dans les campagnes françaises. 1830-1930 », dans *Histoire de l'Europe rurale contemporaine. Du village à l'Etat* (dir. Jean-Luc MAYAUD et Lutz RAPHAËL), Paris, A. Colin, 2006, p. 287-313.
- BRANCHEREAU P., « La paroisse dans le code de droit canonique », dans *Histoire de la paroisse*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1988, p. 177-200.
- BRULEY Edouard, « Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale sous le Concordat de 1801 », *RHEF*, t. 24, 1938, n° 105, p. 409-421.
- CHOLVY Gérard, « Paroisses de France dans l'histoire », dans *Regards sur la paroisse* (dir. J.-Ph. NAULT), Paris, Parole et Silence, 2002, p. 12-23.
- , « La reconstruction des diocèses après le concordat : une restauration ou une rénovation ? », dans *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* (dir. Gérald CHAIX) Paris, Cerf, 2002, p. 87-107.
- COURCY Raymond, « La paroisse et la modernité. Lieu fondateur et arguments actualisés », *AJSSR*, t. 107, 1999, n° 3, p. 21-39.
- DUBOIS Jacques, « Les cartes des diocèses de France avant la Révolution », *Ann. ESC*, t. 20, 1965, n° 4, p. 680-691.
- GOMIS Stéphan, « Délimitation de paroisses et identité paroissiale sous l'Ancien Régime. L'exemple du diocèse de Clermont », dans *L'historien en quête d'espaces* (dir. Jean-Luc FRAY et Céline PEROL), Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2004, p. 407-427.
- GRIDEL Jean-Pierre, « La vie paroissiale et le droit français », dans *Histoire de la paroisse*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1988, p. 167-176.
- LANGLOIS Claude, « Choix imposé, choix accepté : le département comme diocèse » dans *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* (dir. Gérald CHAIX) Paris, Cerf, 2002, p. 67-86.
- LE BRAS Gabriel, « Pour l'étude de la paroisse rurale », *RHEF*, t. 23, 1937, n° 101, p. 486-502.
- MERCATOR Paul, *La fin des paroisses ? Recomposition des communautés, aménagement des espaces*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.
- MEITZ René, « La paroisse en France à l'époque moderne et contemporaine », *RHEF*, t. 60, 1974, n° 165, p. 269-295 et t. 61, 1975, n° 166, p. 5-24.
- MEYNIER André *et alii*, « La carte des communes de France », *Ann. ESC*, 1958, n° 3, p. 447-487.
- NOLENT Eugène, « La commune rurale et la paroisse », *La réforme sociale*, 5<sup>ème</sup> série, t. 57/VIII, 1904, p. 469-482.
- « La paroisse depuis mille ans », *Revue du Nord*, 2001, t. 83, n° 340.
- SEVESTRE Emile, « Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale pendant l'époque révolutionnaire », *RHEF*, t. 24, 1938, n° 104, p. 281-306.
- SORREL Christian, « Echelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne. Colloque international. Casa de Velázquez, 2-5 avril 2001* (actes réunis et présentés par Benoît PELLISTRANDI), Madrid, Casa de Velázquez, 2004, p. 225-247.
- VIGUERIE Jean de, « La circonscription des paroisses pendant la Révolution. Premières recherches », dans *Histoire de la Paroisse*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1988, p. 101-121.

### **Géographie religieuse administrative : études de cas.**

- BAUDOT Marcel, « La répartition des paroisses dans le diocèse d'Evreux », dans *Actes du 101<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Lille, 1976). Section d'histoire moderne et contemporaine tome 2*, Paris, CTHS, 1978, p. 365-375.

- BOUDON Jacques-Olivier, « Les nouvelles paroisses parisiennes au lendemain de la Séparation », *RHEF*, t. 91, 2005, n° 226, p. 341-352.
- CHALINE Jean-Pierre, « Réflexions sur l'évolution d'un réseau paroissial urbain : Rouen de 1789 à nos jours », dans *Les chrétiens dans la ville* (dir. Jacques-Olivier BOUDON et Françoise THELAMON), Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités du Rouen et du Havre, 2006, p. 265-275.
- DUBUC André, « Réunion de paroisses et de communes en Seine-Inférieure (1790-1830) », dans *Actes du 101<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Lille, 1976). Section d'histoire moderne et contemporaine t. 1*, Paris, CTHS, 1978, p. 283-303.
- ESTEVE Christian, « Recherches sur la revendication paroissiale dans le Cantal de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de la Haute-Auvergne*, 1997, n° 1, p. 47-104.
- FAUGERAS Marius, « Paroisses du Pays Nantais aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Histoire de la Paroisse*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1988, p. 123-139.
- FOLLAIN Antoine, « Des communautés paroissiales aux communes en Bretagne et en Normandie. Un conflit pour l'identité communautaire », *ABPO*, t. 104, 1997, n° 1, p. 33-66.
- LAGREE Michel, « Les vicaires dans l'Ouest français au XIX<sup>e</sup> siècle », dans « Le bas-clergé catholique au dix-neuvième siècle. approche comparative d'une population pastorale en voie de changement [Colloque international de Montréal, 11-13 mai 1992] » (dir. Louis ROUSSEAU), *Les Cahiers de recherches en sciences de la religion*, t. 12, 1995, p. 151-177.
- LASPOUGEAS Jean, « La carte paroissiale du nouveau diocèse de Bayeux au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Etude locale d'un problème de la réorganisation concordataire en France sous le Consulat, l'Empire et la Restauration, 1802-1822 », dans *Actes du 105<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Caen, 1980). Section d'histoire moderne et contemporaine. tome 2*, Paris, CTHS, 1984, p. 57-70.
- MARTIN Philippe, « Une religion de proximité ? L'évolution de la carte paroissiale des archiprêtres de Saint-Avold et Saint-Arnuald au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers lorrains*, 1997, n° 3, p. 205-230.
- SAUNIER Pierre-Yves, « L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses », *RH*, t. 288, 1992, n° 2, p. 321-348.

### **Fabriques et associations culturelles.**

- LARKIN Maurice, « The Vatican, French Catholics and the associations culturelles », *Journal of Modern History*, t. 36, 1964, n° 3, p. 298-317.
- MOISSET Jean-Pierre, *Les biens de ce monde. Les finances de l'Eglise catholique au XIX<sup>e</sup> siècle dans le diocèse de Paris. 1802-1905*, Pessac, PUB, 2004.
- RIGLER Guillaume, « Les relations entre les fabriques catholiques et le conseil de préfecture », dans *La justice administrative à Nice (1800-1953). Du Conseil de préfecture au Tribunal administratif*, sans lieu, Serre éditeur, 2006, p. 75-89.
- SANSON Christiane, « Projet d'associations fabriennes et d'unions diocésaines de Mgr Fulbert Petit (1906) », *Année canonique*, t. 23, 1979, p. 389-411.

### **4.4.3. Espace de la religion, espace « vécu ».**

#### **Paysages religieux (généralités).**

- ANDREOTTI Giuliana, « Aspects généraux du rapport entre paysage et religion », *Géographie et Cultures*, 1997, n° 23, p. 77-88.
- BOUTRY Philippe, « Remarques sur la laïcisation du territoire rural. Commune et paroisse en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Territoires I, Territoire et territorialité*, Paris, PENS, 1983, p. 45-50.
- , « Les mutations du paysage paroissial. Reconstructions d'églises et translations de cimetières dans les campagnes de l'Ain au XIX<sup>e</sup> siècle », *Ethnologie française*, t. 15, 1985, n° 1, p. 7-34.

- , « Espace du pèlerinage, espace de la romanité. L'année sainte de la Restauration », dans *Luoghi sacri e spazi di santità* (éd. Sofia BOESCH GAJANO et Lucetta SCARAFFIA), Turin, Rosenberg e Sellier, 1990, p. 419-444.
- , « Le clocher », dans *Les lieux de mémoire* (dir. Pierre NORA), Paris, Gallimard, 1997, tome 3, p. 3081-3107.
- , « Une théologie de la visibilité. Le projet "zelante" de resacralisation de Rome et son échec (1823-1829) », dans *Cérémonial et rituel à Rome. XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, (édités par Catherine BRICE, Maria Antonietta VISCEGLIA), Rome, Ecole française de Rome, 1997, (Collection de l'Ecole française de Rome), p. 317-367.
- CABANTOUS Alain, « La mer, la ville et la fête aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles dans la France du Nord : histoire d'une dépossession », *Revue du Nord*, t. 69, 1987, n° 274, p. 605-622.
- SAUNIER Pierre-Yves, « Haut-lieu et lieu haut : la construction du sens des lieux. Lyon et Fourvière au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHMC*, t. 40, 1993, n° 2, p. 202-227.

### Eglises et espace urbain.

- BOUDON Jacques-Olivier et THELAMON Françoise (dir.), *Les chrétiens dans la ville*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2006.
- BURDY Jean-Paul, « La ville désenchantée ? Sécularisation et laïcisation des espaces urbains français (milieu xix<sup>e</sup> – milieu xx<sup>e</sup> siècle) », *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien*, 1995, n° 19, p. 129-158.
- CHELINI Jean, *La Ville et l'Eglise. Premier bilan des enquêtes de sociologie religieuse urbaine*, Le Cerf, 1958.
- DANIEL Yvan, *L'équipement paroissial d'un diocèse urbain. Paris (1802-1956). Eléments statistiques*, Paris, Editions ouvrières, 1957.
- DUMONS Bruno, « Villes et christianisme dans la France contemporaine. Historiographies et débats », *Histoire urbaine*, 2005, n° 13, p. 155-166.
- GRAVARI-BARBAS Maria, « Déchristianisation, renouveau religieux et espace : les aventures de l'espace dans une ville diocésaine. Belley, 1750-1850 », *Géographie et cultures*, 1997, n° 23, p. 51-76.
- JOURDAN Jean-Paul, « L'Eglise et la Mairie : projets urbains et transformations de la ville de Lourdes, 1858-1914 », dans *Villes en projet(s)* (dir. Jean-Paul CHARRIE), Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, p. 249-261. [Actes du colloque de 1995]
- KSELMAN Thomas, « The Varieties of Religious Experience in Urban France » dans *European Religion in the Age of Great Cities* (dir. Hugh MC LEOD), Londres, Routledge, 1995, p. 165-190.
- LANGLOIS Claude, « Le catholicisme à la rencontre de la ville entre après-guerre et Concile », *Les Annales de la recherche urbaine*, octobre 2004, n° 96, p. 17-23.
- LE GALLO Yves, « Anticléricalisme et structures urbaines et militaires à Brest sous la monarchie constitutionnelle », dans *Actes du 91<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Rennes, 1966), tome 3*, Paris, Bibliothèque nationale, 1969, p. 75-139.
- LOUPES Philippe, « La dimension religieuse de la petite ville au xix<sup>e</sup> siècle » dans *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, Paris, CNRS, 1987, p. 353-370.
- MC LEOD Hugh (dir.), *European Religion in the Age of Great Cities*, Londres, Routledge, 1995.
- PAQUOT Thierry, « Théologie chrétienne et urbanisation », *Les Annales de la recherche urbaine*, octobre 2004, n° 96, p. 7-16.
- POULAT Emile, « La découverte de la ville dans le catholicisme français contemporain », *Ann. ESC*, t. 15, 1960, n° 6, p. 1168-1179.
- STEINHOF Anthony J., « Religion as Urban Culture : A View from Strasbourg, 1870-1914 », *Journal of Urban History*, t. 30, 2004, n° 2, p. 152-188.
- « Urbanité et liens religieux », *Les Annales de la recherche urbaine*, octobre 2004, n° 96.

## Processions et manifestations extérieures du culte catholique.

### **De la procession à la manifestation.**

- BERTIN Georges, « Processions, fêtes rituelles et pèlerinages dans le bocage bas-normand », dans *Ethnologie des faits religieux en Europe* (dir. Nicole BELMONT et Françoise LAUTMAN), Paris, Editions du CTHS, 1993, p. 19-33.
- CABANEL Patrick, « Les catholiques dans la rue: l'Eglise et le contrôle de la voie publique en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », dans *La rue* (dir. Jeanne BRODY), Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005, p. 63-80.
- CLAUDE Georges, « Les processions à Reims au temps de la Restauration. Un essai de récupération politique de la religion populaire », *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Ancienne Académie de Chalons, fondée en 1750)*, t. 97, 1982, p. 241-261.
- DELAVIGNE R., « Eléments pour une géographie sacrée urbaine à Angers à travers les processions », *Bulletin de la Société de Mythologie française*, 1984, n° 132, p. 1-28.
- DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989.
- D'HOLLANDER Paul, « La procession de la Fête-Dieu à Limoges au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Espaces et pouvoirs urbains dans le Massif central et l'Aquitaine du Moyen-Âge à nos jours* (édités par Michel CASSAN et Jean-Loup LEMAITRE), Ussel, Musée du pays d'Ussel, 1994, p. 317-364.
- , « L'Eglise dans la ville. Les processions à Limoges au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHMC*, t. 46, 1999, n° 3, p. 478-513.
- , « Processionner au XIX<sup>e</sup> siècle », *Sources travaux historiques*, 1999, n° 51-52, p. 153-160.
- , « L'entrée solennelle des évêques au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs. France XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* (dir. Gérald CHAIX) Paris, Cerf, 2002, p. 407-424.
- , « Une "liberté de privilège" pour les catholiques sous le régime concordataire : La célébration extérieure du culte », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. 104, 2003, n° 2-3, p. 143-154.
- D'HOLLANDER Paul (dir.), *L'Eglise dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Limoges, PULIM, 2001.
- DUBOIS Christophe, « Les réactions cléricales à l'étatisation. Une fête religieuse protestataire : le 8 décembre à Lyon (1870-1914) », dans *L'Etat contre la politique. Les expressions historiques de l'étatisation* (dir. Martine KALUSZYNSKI et Sophie WAHNICH), Paris, L'Harmattan, 1998, p. 265-278.
- FAVRE Pierre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990.
- GUILLAUME Pierre, « Les processions à Bordeaux sous la III<sup>e</sup> République », dans *La fête en Aquitaine*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2008, p. 181-188. [Actes du XLIX<sup>e</sup> Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest tenu à Arcachon les 12 et 13 mai 2007]
- HAZAREESINGH Sudhir, « Religion and Politics in the Saint-Napoléon Festivity. 1852-1870. Anticlericalism, Local Patriotism and Modernity », *English Historical Review*, t. 119, 2004, n° 482, p. 614-649.
- LAGREE Michel, « Processions religieuses et violences démocratiques dans la France de 1903 », *French Historical Studies*, t. 21, 1998, n° 1, p. 77-99 [repris dans *Religion et modernité. France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 147-168].
- LAUNAY Marcel, « Un évêque de Nantes à la découverte de son diocèse au XIX<sup>e</sup> siècle : les visites pastorales de Mgr Jacquemet sous le Second Empire », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 61, 1984, p. 245-252.



- LE MOIGNE Frédéric, « La manifestation catholique (1902-1950) », dans *Les Bretons et la Séparation (1795-2005)* (dir. Jean BALCOU, Georges PROVOST et Yvon TRANVOUEZ), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, (Histoire), p. 345-355.
- LEVILLAIN Philippe, « Remarques sur les foules religieuses au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1998, n° 17/2, p. 15-20.
- MARIN Louis, « Une mise en signification de l'espace social. Manifestation, cortège, défilé, procession », *Sociologie du Sud-Est*, t. 37, 1983, n° 8, p. 13-27.
- MOISSET Jean-Pierre, « Les fêtes jubilaires de 1826-1827 à Paris et en province », dans *Fastes et cérémonies. L'expression de la vie religieuse, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (dir. Marc AGOSTINO, François CADILHON et Philippe LOUPES), Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, p. 81-95.
- REJALOT-SOLLEAU Françoise, *Les manifestations extérieures du culte catholique dans le diocèse de Bordeaux (1789-1905)*, Thèse de doctorat en histoire du droit, Université de Bordeaux 4, 1997 (dir. Michel VIDAL)
- ROBERT Vincent, *Les chemins de la manifestation (1848-1914)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996.
- TRANVOUEZ Yvon, « La Croix, la bannière et les rouges : processions tumultueuses à Lambézellec en 1903 », *Les Cahiers de l'Iroise*, 1992, n° 153, p. 35-44.
- , « Le rétablissement des processions sur la voie publique à Lambézellec (1932-1938) », *ABPO*, t. 90, 1983, n° 2, p. 157-169.
- , « Processions et processionnaires à Lambézellec (1932-1956), Etude quantitative », *Ricerca di Storia sociale e religiosa*, t. 12, 1983, n° 23, p. 63-86.
- TUFFERY Jeanne-Marie, « L'exercice du pouvoir de police du culte catholique dans le Bas-Rhin de 1801 à 1870 », *Revue de droit canonique*, t. 50, 2000, n° 1, p. 69-88.
- VINCENT Odile, « Les retrouvailles anachroniques d'une communauté avec son fondateur. Saintes reliques et définitions territoriales dans la région de Limoges », *L'Homme*, 2002, n° 163, p. 79-106.

### Espaces sonores.

- BALAYŶ Olivier, *L'espace sonore de la ville au XIX<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, A la croisée, 2003.
- CORBIN Alain, « Prélude à une histoire de l'espace et du paysage sonores », dans *Le Jardin de l'esprit. Textes offerts à Bronislaw Baczko* (réunis et publiés par Michel PORRET et François ROSSET), Genève, Droz, 1995, p. 51-63.
- , *Les Claches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Flammarion, 2000, (Champs).
- GUTTON Jean-Pierre, *Bruits et sons dans notre histoire*, Paris, PUF, 2000.
- SCHAFER Raymond Murray, *Le Paysage sonore*, Paris, Lattès, 1979.
- THUILLIER Guy, « Le Bruit », dans *Pour une histoire du quotidien au XIX<sup>e</sup> siècle en Nivernais*, Paris-La Haye, Mouton-EHESS, 1977, p. 230-244.

### Pèlerinages.

- ALBERT-LLORCA Marlène, « La fabrique du sacré. Les vierges « miraculeuses » du pays valencien », *Genèses*, 1994, n° 17, p. 33-51.
- BENSA Alban, *Les Saints guérisseurs du Perche-Gouët. Espace symbolique du Bocage*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1978.
- BOUTRY Philippe, « Un sanctuaire et son saint : Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars », *Ann. ESC*, t. 35, 1980, n° 2, p. 353-379.
- BOUTRY Philippe et CINQUIN Michel, *Deux pèlerinages au XIX<sup>e</sup> siècle. Ars et Paray-le-Monial*, Paris, Beauchesne, 1980.

- BOUTRY Philippe et JULIA Dominique (dir.), *Reine au Mont Auxois. Le culte et le pèlerinage de Sainte Reine des origines à nos jours*, Paris-Dijon, Cerf-Ville de Dijon, 1997.
- BOUTRY Philippe, FABRE Pierre-Antoine et JULIA Dominique, *Rendre ses vœux : les identités pèlerines dans l'Europe moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Editions de l'EHESS, 2000.
- BRENNAN Brian, « Visiting "Peter in chains" : French pilgrimage to Rome. 1873-1893 », *Journal of Ecclesiastical History*, t. 51, 2000, n° 4, p. 741-765.
- COUSIN Bernard, « Le pèlerinage, lieu de résistance des mentalités ? L'exemple provençal de Notre-Dame des Lumières (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Provence historique*, t. 32, 1982, n° 128, p. 159-168.
- DUPRONT Alphonse, « Tourisme et pèlerinage. Réflexions de psychologie collective », *Communications*, n° 10, 1967, p. 97-121.
- , « Pèlerinages et lieux sacrés », dans *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel 2. Méthodologie de l'Histoire et des sciences humaines*, Toulouse, Privat, 1973, p. 189-206.
- FROESCHLE-CHOPARD Marie-Hélène, « Lieux de pèlerinage : lieux de rencontre des laïcs et des clercs », *Provence historique*, t. 45, 1995, n° 182, p. 485-608.
- GUERREAU Alain, « Les pèlerinages du Mâconnais : une structure d'organisation symbolique de l'espace », *Ethnologie française*, t. 12, 1982, n° 1, p. 7-30.
- MAËS Bruno, « Le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse des années 1780 à la Restauration », dans *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820)*, Turnhout, Brepols, 1988, p. 612-617. [Actes du colloque de Chantilly des 27-29 novembre 1986]
- MARTIN Philippe, *Espaces et chemins du sacré. La géographie religieuse dans le Toulousain et le Saintois (vers 1580 – vers 1880)*, Thèse de doctorat en histoire moderne, Université de Nancy 2, 1993 (dir. Louis CHATELLIER)
- , *Les chemins du sacré. Paroisses, processions, pèlerinages en Lorraine du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Metz, Serpenoise, 1995.
- MARTIN Philippe, *Pèlerins de Lorraine*, Metz, Serpenoise, 1997.
- PIERRARD Pierre, « La renaissance des pèlerinages au XIX<sup>e</sup> siècle (1814-1914) », dans *Les chemins de Dieu. Histoire des pèlerinages chrétiens des origines à nos jours* (dir. Jean CHELINI et Henri BRANTHOMME), Paris, Hachette, 1982, p. 295-332.
- ROCHE Jehanne, « Création de cultes autour de nouveaux "corps saints" victimes de la Révolution », dans *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820)*, Turnhout, Brepols, 1988, p. 618-625. [Actes du colloque de Chantilly des 27-29 novembre 1986]
- SORREL Christian, « Les sanctuaires contemporains entre ancrage régional et enjeux nationaux. Les mutations du pèlerinage dans les diocèses de Savoie », *MEFRIM*, t. 117, 2005, n° 2, p. 565-600.

### **La reconquête religieuse : les missions intérieures.**

- BORDET Gaston, *La grande mission de Besançon, janvier-février 1825. Une fête contre-révolutionnaire, néo-baroque ou ordinaire ?*, Paris, Le Cerf, 1998.
- CHATELLIER Louis, *La religion des pauvres. Les sources du christianisme moderne. XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1993.
- COUSIN Bernard, « La parole et le geste : les missions des Oblats en Provence au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *ABPO*, t. 98, 1991, n° 2, p. 211-219.
- GIBSON Ralph, « Missions paroissiales et rechristianisation en Dordogne au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, t. 98, 1986, n° 174, p. 213-236.
- HILAIRE Yves-Marie, « Les missions intérieures face à la déchristianisation pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans la région du Nord », dans *Le Temps retrouvé. Revue du Nord*, hors-série, (Histoire), 1998, n° 14, p. 113-130.
- JAVEL Dominique, *Transmettre la foi au diocèse d'Avignon, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>*, Avignon, Imprimerie Barthélémy, 2000.

- LYONS Martyn, « Fires of expiation : book-burnings and catholic missions in Restoration France », *French History*, t. 10, 1996, n° 1, p. 240-266.
- MENSION-RIGAU Eric, *Le donjon et le clocher. Nobles et curés de campagne de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2003.
- PHAYER Michael, « Politics and popular religion : the cult of the cross in France 1815-1840 », *Journal of Social History*, t. 11, 1978, p. 346-365.
- RICHARD Gabriel, « Le sentiment religieux en Lorraine sous la Restauration et les missions », *Annales de l'Est*, 5<sup>e</sup> série, 10<sup>e</sup> année, 1959, n° 1, p. 39-71.
- SEVRIN Ernest, *Les missions religieuses en France sous la Restauration (1815-1830). 1. Le missionnaire et la mission*, Saint-Mandé, Procure des prêtres de la Miséricorde, 1948.
- , *Les missions religieuses en France sous la Restauration (1815-1830). 2. Les missions (1815-1820)*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1959.
- SORREL Christian et MEYER Frédéric (études réunies par), *Les missions intérieures en France et en Italie du XVI<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle*, Chambéry, Institut d'études savoisiennes - Université de Savoie, 2001.
- VAUTHIER Gabriel, « Les Missions religieuses sous la Restauration », *Revue des Etudes historiques*, t. 86, 1920, p. 390-412.

#### 4.4.4. Des églises pour l'Eglise.

##### Les constructions du XIX<sup>e</sup> siècle.

- ADAM Laure, *Constructions et reconstructions des édifices religieux dans le département de l'Aude (1801-1905)*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Montpellier 3, 2003 (dir. Gérard CHOLVY).
- BENOIST Jacques, *Le Sacré-Cœur de Montmartre. 1. Spiritualité, art et politique, 1870-1923*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, (Patrimoine).
- , *Le Sacré-Cœur de Montmartre. 2. Contestation, de 1870 à nos jours*, Paris, Éditions ouvrières, 1992, (Patrimoine).
- BERGDOLL Barry, « La cathédrale de Marseille : fonctions politiques d'un monument éclectique », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1986 (publié en 1988), p. 129-143.
- BOUCHON Chantal, BRISAC Catherine, CHALINE Nadine-Josette et LENIAUD Jean-Michel, *Ces églises du dix-neuvième siècle*, Amiens, Encrage, 1993.
- BRUNEAU Philippe, « Etude d'archéologie du catholicisme français, III. Linéaments d'une archéologie du catholicisme en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *RAMAGE*, t. 4, 1986, p. 127-149.
- , « Etude d'archéologie du catholicisme français, IV. Les grottes de Lourdes », *RAMAGE*, t. 4, 1986, p. 151-165.
- , « Etude d'archéologie du catholicisme français, V. Les sanctuaires catholiques hypèthres en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *RAMAGE*, t. 6, 1988, p. 65-83.
- CASTA Michel, « La construction d'églises paroissiales en Corse au XIX<sup>e</sup> siècle », *Etudes corses*, 19<sup>e</sup> année, 1991, n° 37, p. 83-103.
- CHALINE Nadine-Josette, « La construction des églises paroissiales aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *RHEF*, t. 73, 1987, n° 190, p. 35-51.
- CHAURIS Louis, « Construire dans une île. Deux églises à Ouessant au XIX<sup>e</sup> siècle », *ABPO*, t. 115, 2008, n° 3, p. 155-174.
- CLEMENCEAU Robert, *Les édifices religieux du département de l'Hérault au XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Montpellier 3, 1992 (dir. Gérard CHOLVY).
- , « Evolution générale des édifices religieux du département de l'Hérault au XIX<sup>e</sup> siècle. Les acteurs. Leurs relations » dans *Espaces religieux et communautés méridionales*, Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1994, p. 279-291.

- [Actes du 64<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. Villeneuve-lez-Avignon. 15-17 mai 1992]
- COURAY-BAPSOLLE Géraldine, *Patrimoine religieux en Languedoc-Roussillon (1789-1914). Étude de cas en milieu urbain*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- DELPAL Bernard, « La construction d'églises, un élément du détachement religieux au XIX<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, t. 73, 1987, n<sup>o</sup> 190, p. 67-74.
- , « L'église paroissiale au XIX<sup>e</sup> siècle dans la France du sud-est » dans *Luoghi sacri e spazi di santità* (éd. Sofia BOESCH GAJANO et Lucetta SCARAFFIA), Turin, Rosenberg e Sellier, 1990, p. 195-207.
- ESTEVE Christian, « Les édifices cultuels dans le Cantal dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de la Haute-Auvergne*, t. 61, 100<sup>e</sup> année, juillet-septembre 1999, p. 347-378.
- FLORES-LONJOU Magali, *Les lieux de culte en France*, Paris, Cerf, 2001.
- FONTAINE Jacques, « Architecture et pouvoirs au XIX<sup>e</sup> siècle. L'exemple des églises paroissiales dans le département du Gard (1801-1905) », dans *Espaces religieux et communautés méridionales*, Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1994, p. 293-313. [Actes du 64<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. Villeneuve-lez-Avignon. 15-17 mai 1992]
- FOUCART Bruno, « Comment peut-on aimer une église du XIX<sup>e</sup> siècle ou de la réhabilitation du pastiche », *Les Monuments historiques de la France*, 1974, n<sup>o</sup> 1, p. 64-71.
- FOUCART Bruno et HAMON Françoise, *L'architecture religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2006. [Actes des journées d'études organisées par l'UFR d'Histoire de l'art et d'archéologie de Paris-Sorbonne et le Centre André Chastel les 21 et 22 septembre 2000]
- GLOMET Olivier, « La reconstruction des églises paroissiales dans la Creuse au XIX<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, t. 50, 2004, p. 221-243.
- HARDOUIN-FUGIER Elizabeth, « Qui a renversé l'éléphant ? Constructeurs et détracteurs de la basilique de Fourvière (1870-1896) », *Cahiers d'histoire*, t. 27, 1982, n<sup>o</sup> 2, p. 96-125.
- KEROUAN'TON Jean-Louis, *Investissement religieux et architecture en Maine-et-Loire, 1840-1940. Les églises paroissiales*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Rennes 2, 1998 (dir. Michel LAGREE).
- LANGROGNET Jean-Louis, « Une campagne spectaculaire : la reconstruction des églises paroissiales en Haute-Saône aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Monuments historiques*, 1992, n<sup>o</sup> 183, p. 50-55.
- LEUMEUNIER Frédéric, « Un aspect méconnu de l'histoire religieuse moderne : constructions d'églises et créations de paroisses au diocèse du Mans (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Province du Maine*, t. 81, 1979, n<sup>o</sup> 29, p. 81-90 et n<sup>o</sup> 30, p. 206-219.
- LAUNAY Marcel, « Les constructions d'églises dans le diocèse de Nantes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Enquêtes et documents*, 1976, n<sup>o</sup> 3, p. 155-169.
- LE BAS Antoine, *Des sanctuaires hors les murs. Églises de la proche banlieue parisienne. 1801-1965*, Monum-Editions du Patrimoine, 2002, (Cahiers du Patrimoine).
- LENIAUD Jean-Michel, « Les constructions d'églises sous le Second Empire : architecture et prix de revient », *RHEF*, t. 65, 1979, n<sup>o</sup> 175, p. 267-278.
- , *Les cathédrales au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Economica, 1995.
- , *La Révolution des signes. L'art à l'église (1830-1930)*, Paris, Cerf, 2007, (Histoire religieuse de la France).
- LOUPES Philippe, « Restauration et reconstruction d'églises au XIX<sup>e</sup> siècle dans le diocèse de Bordeaux, le cas des petites villes », dans *Les petites villes françaises du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*. (éd. René PLESSIX et Jean-Pierre POUSSOU), Mamers, sans mention d'éditeur, 1998, p. 367-378. [Actes du Colloque organisé par l'Association d'Histoire des Petites Villes à Mamers, du 19 au 21 septembre 1991]

- LOYER François, « Le Sacré-Cœur de Montmartre », dans *Les lieux de mémoire* (dir. Pierre NORA), Paris, Gallimard, 1997, tome 3, p. 4253-4269.
- MONNIER Yves, « L'arbre et l'oratoire, une association insolite. Menace sur un patrimoine oublié », *Géographie et cultures*, 2004, n° 52, p. 105-118.
- PRUNGNAUD Joëlle (textes réunis par), *La cathédrale*, Villeneuve d'Ascq, Edition du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 2001.
- Que l'angélus sonne ! Les églises du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'Orne*, Alençon, Archives départementales de l'Orne, 2000.
- REY-BOGIER Annick, *Du Piémont à la France, du Concordat à la rupture : un siècle de construction et de décoration des églises paroissiales en Savoie (1802-1905) (diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise)*, Thèse de doctorat en histoire de l'art et d'archéologie, Université de Lyon 2, 2002 (dir. François FOSSIER).

### **Choix architecturaux et acteurs de la construction.**

- BRISAC Catherine et *alii*, *L'achèvement de la cathédrale de Limoges au XIX<sup>e</sup> siècle*, Limoges, Direction régionale des affaires culturelles du Limousin – Ministère de la Culture, de la Communication des Grands Travaux et du Bicentenaire, 1988.
- DUCOURNAU Dominique, « Gustave Alaux : un architecte au service du cardinal Donnet », *Revue archéologique de Bordeaux*, t. 87, 1996, p. 185-204.
- DUFIEUX Philippe, « Gothiques et romans. La restauration des églises à Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 2002, n° 3, p. 37-55.
- , *Le mythe de la primatie des Gaules. Pierre Bossan (1814-1888) et l'architecture religieuse en Lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2004.
- GUENE Hélène et LOYER François, *L'Église, l'État et les architectes. Rennes 1870-1940*, Paris, Institut français d'architecture – Norma, 1995.
- JARRASSE Dominique, « La synagogue comme miroir d'identité : la sémitisation en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Religion et identité*, (dir. Gabriel AUDISIO) Aix-en-Provence, Publications de l'université d'Aix, 1998, p. 185-198.
- LENIAUD Jean-Michel, « Les architectes diocésains », *Monuments historiques*, 1981, n° 113, p. 3-22.
- , « Les travaux paroissiaux au XIX<sup>e</sup> siècle : pour une étude de la maîtrise d'ouvrage », *RHEF*, t. 73, 1987, n° 190, p. 53-59.
- NAYROLLES Jean, « Les églises néo-romanes dans le diocèse de Toulouse », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. 55, 1995, p. 177-195.
- , « Archéologie et rationalisme. Le rétablissement des superstructures dans les églises romanes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'Art*, 1998, n° 121, p. 49-60.
- , « Architecture néo-romane et modèles romans », *Revue d'Auvergne*, t. 113, 1999, n° 553, p. 156-174.

### **Les attributs de l'espace religieux catholique.**

#### **Des symboles de la foi : la statuaire.**

- LANGLOIS Claude, « Mariophanies sculpturales et modèle provençal sous le Second Empire », dans *Mélanges Michel Vovelle, volume aixois. Sociétés, mentalités, cultures. France (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1997, p. 297-315.
- PINGEOT Anne, « Les vierges colossales du Second Empire », dans *La sculpture française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions de la Réunion des Musées nationaux 1986, p. 208-213.
- POIRRIER Philippe, « En marge d'un centenaire : Saint-Bernard et la Municipalité de Dijon. Du héros à l'anti-héros. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *RHEF*, t. 77, 1991, n° 199, p. 385-395.

- , « L'édile, le prélat et la mémoire : l'histoire mouvementée de la statue de Bossuet à Dijon », *Pays de Bourgogne*, 1992, n° 16, p. 1-6.

### **Les cérémonies du culte.**

- CABANTOUS Alain, « Unanimité et controverse vers 1760-1910 », dans *La première Communion. Quatre siècles d'histoire* (dir. Jean DELUMEAU), Paris, Desclée de Brouwer, 1987, p. 197-216.
- CHEYRONNAUD Jacques, « Musique et institutions au village », *Ethnologie française*, t. 14, 1984, n° 3, p. 265-280.
- , « Quand ses défauts sont les qualités du genre : le cantique (1870-1920) », *ABPO*, t. 98, 1991, n° 2, p. 247-259.
- GRESILLON Sylviane, « De la Communion solennelle aux fêtes de la foi », dans *La première Communion. Quatre siècles d'histoire* (dir. Jean DELUMEAU), Paris, Desclée de Brouwer, 1987, p. 217-253.
- Histoire de la Messe. XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Actes de la troisième rencontre d'histoire religieuse de Fontevraud*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1980.
- JAVEL Dominique, « L'église paroissiale, salle de réunion pendant les missions, dans le diocèse d'Avignon, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », dans *Espaces religieux et communautés méridionales*, Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1994, p. 329-336. [Actes du 64<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. Villeneuve-lez-Avignon. 15-17 mai 1992]
- QUENIART Jean, « Un exemple d'"accompagnement" du changement social : l'Eglise et le calendrier des fêtes », *ABPO*, t. 95, 1988, n° 4, p. 465-474.

### **4.4.5. Les espaces mortuaires.**

#### **Les attitudes face à la mort.**

- ARIÈS Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1975 (réédité dans la collection « Points-Histoire » en 1977).
- , *L'homme devant la mort*, Paris, Le Seuil, 1977 (réédité en deux volumes dans la collection « Points-Histoire » en 1985).
- BADONE Ellen, *The Appointed Hour : Death, Worldview, and Social Change in Brittany*, Berkeley, University of California Press, 1989.
- BAUDOT Pierre-Yves, « La mort en attente de laïcisation (1887-1904) », dans *Politiques de la laïcité au XX<sup>e</sup> siècle* (dir. Patrick WEIL), Paris, PUF, 2007, p. 391-416.
- BERTRAND Régis, *Les Provençaux et leurs morts. Recherches sur les pratiques funéraires, les lieux de sépultures et le culte du souvenir des morts dans le Sud-Est de la France depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'Etat ès Lettres, Université de Paris 1, 1994 (dir. Michel VOVELLE).
- , « L'Histoire de la mort, de l'histoire des mentalités à l'histoire religieuse », *RHEF*, t. 86, 2000, n° 217, p. 551-559.
- , « Limites d'une laïcisation de la mort », dans *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux* (dir. Jean-Pierre CHANIN et Daniel MOULINET) Paris, Editions de l'Atelier, 2005, p. 37-49.
- HERTZ Robert, « Contribution à une étude sur la représentation collective de la mort », dans *Sociologie religieuse et folklore*, Paris, PUF, 1970, p. 1-83.
- KSELMAN Thomas A., *Death and the Afterlife in Modern France*, Princeton, Princeton University Press, 1992.
- , « The dechristianisation of death in modern France », dans *The Decline of Christendom in Western Europe* (édités par Hugh McLeod et Werner Ustorf), Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press, 2003, p. 145-162.

- PERET Jacques, « Dépouillés, inhumés ou ensablés : les noyés sur les côtes saintongeaises au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Corps submergés, corps engloutis. Une histoire des noyés et de la noyade de l'Antiquité à nos jours* (dir. Frédéric CHAUVAUD), Paris, Creaphis, 2007, p. 139-148.
- REBILLARD Eric, *Religion et sépulture. L'Église, les vivants et les morts dans l'Antiquité tardive*, Paris, Editions de l'EHESS, 2003, (Civilisations et sociétés).
- THOMAS Louis-Vincent, *Anthropologie de la mort*, Paris Payot, 1976.
- , *Mort et pouvoir*, Paris, Payot, 1978.
- , *Le Cadavre*, Bruxelles, Complexe, 1980.
- , *Rites de mort. Pour la paix des vivants*, Paris, Fayard, 1985.
- VOVELLE Michel, « Les attitudes populaires devant la mort (1800-1820) » dans *La religion populaire*, Editions du CNRS, 1979, p. 275-282.
- , « Le deuil bourgeois. Du faire-part à la statuaire funéraire », *Le Débat*, 1981, n° 12, p. 60-82.
- WILLAIME Jean-Paul, « "Dieu a rappelé à lui..." Exclusion de la mort et "mort protestante" dans la société d'aujourd'hui », *ASSR*, 20<sup>e</sup> année, 1975, n° 39, p. 127-137.

### **L'espace des morts : les cimetières.**

#### **Les cimetières (généralités).**

- AGULHON Maurice, « Le tombeau du grand homme au XIX<sup>e</sup> siècle. A propos des Monuments funéraires de César Daly (1873, 1878) », *Gazette des Beaux-Arts*, VI<sup>e</sup> période, t. 106, 127<sup>e</sup> année, 1985, p. 157-164.
- « L'architecture et la mort », *Monuments historiques*, n° 124, décembre 1982-janvier 1983.
- BERTRAND Régis et VOVELLE Michel, *La ville des morts. Essai sur l'imaginaire provençal de la mort*, Paris, Editions du CNRS, 1983.
- BERTRAND Régis, « Les signes d'appartenances confessionnelles ou idéologiques au cimetière (XIX<sup>e</sup> siècle) », *Rives Nord Méditerranéennes*, 1<sup>ère</sup> série, 1997, n° 11, p. 59-78.
- , « "Ici nous sommes tous réunis" : le tombeau de famille dans la France moderne et contemporaine », *Rives Nord-Méditerranéennes*, 2<sup>e</sup> série, 2006, n° 24, p. 63-72.
- , « Quelques spécificités des sépultures nobiliaires dans le Sud-Est au XIX<sup>e</sup> siècle », *Provence historique*, t. 58, 2008, n° 231, p. 47-59.
- LALOUETIE Jacqueline, « Les épitaphes des cimetières français (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) » dans *Mémoires d'hommes. Traditions funéraires et monuments commémoratifs en Poitou-Charentes de la Préhistoire à nos jours*, (textes réunis par Cécile TREFFORT), La Rochelle, Association rochelaise de coopération, d'animation et de diffusion documentaire, 1997, p. 131-138.
- , « Les épitaphes : l'épigraphie funéraire et la prosopographie », *Siècles*, 1999, n° 10, p. 61-74.
- LASSERE Madeleine, « Le XIX<sup>e</sup> siècle et l'invention du tourisme funéraire », *RHMC*, t. 44, 1997, n° 4, p. 601-616.
- LEDUC Jean, « Les attitudes devant la mort : l'exemple du cimetière de Terre-Cabade à Toulouse », *Annales du Midi*, t. 112, 2000, n° 229, p. 85-98.
- LE NORMAND-ROMAIN Antoinette, « En hommage aux opposants politiques. Monument funéraire ou public ? », *Revue de l'Art*, 1991, n° 94, p. 74-80.
- , *Mémoire de marbre. La sculpture funéraire en France. 1804-1914*, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 1995.
- LIGOU Daniel, « L'évolution des cimetières », *ASSR*, t. 20, 1975, n° 39, p. 61-75.
- LURIA Keith P., « Cemeteries, Religious Difference, and the Creation of Cultural Boundaries in Seventeenth-Century French Communities » dans *Memory and Identity. The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora* (dir. Bertrand VAN RUYMBEKE et Randy J. SPARKS), Columbia, University of South Carolina Press, 2003, p. 58-72.
- MOULINET Daniel, « Le clergé bourbonnais et la législation sur les cimetières au XIX<sup>e</sup> siècle », *Nos églises bourbonnaises*, 2003, n° 16, p. 52-72.

- PITIE Jean-Robert, « Espaces des morts, espaces de la culture », *Géographie et Cultures*, 1992, n° 4, p. 113-120.
- THEBAULT Frédéric, *Les Monuments funéraires comme indicateur d'histoire des mentalités, du « culte des morts » à l'anonymat des tombeaux en Alsace*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Strasbourg 2, 2000 (dir. Bernard VOGLER).
- , « Catholiques et protestants face à la mort en Alsace à travers l'étude de leurs monuments funéraires. 1804-1939 », dans *Terres d'Alsace. Chemins de l'Europe. Mélanges offerts à Bernard Vogler* (textes réunis par Dominique DINET et François IGERSEIM), Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2003, p. 505-523.
- , *Le patrimoine funéraire en Alsace. 1804-1939. Du culte des morts à l'oubli*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2004 (version remaniée de sa thèse).
- THIBAUT-PAYEN Jacqueline, *Les morts, l'Eglise et l'Etat. Ressorts d'histoire administrative sur la sépulture et les cimetières dans le ressort du parlement de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fernand Lanore, 1977.
- VOVELLE Michel, « Cimetières, statues et monuments : lieux et rites funèbres du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », dans *La Mort aujourd'hui. Cahiers de Saint-Maximin*, Rivages, 1982, p. 141-155.

### Lieux : Cimetières urbains.

- BALSO Raoul, « Le cimetière vieux de Béziers, un siècle d'art funéraire (1830-1930) », dans *Espaces religieux et communautés méridionales*, Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1994, p. 337-350. [Actes du 64<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. Villeneuve-lez-Avignon. 15-17 mai 1992]
- BERNHEIM-NEGRE Anne, *Contribution à l'histoire du patrimoine. Le cimetière protestant de Nîmes. 1778-1910*, Thèse de doctorat en histoire du droit, Université de Poitiers, 2000 (dir. Christian CHENE).
- BERTRAND Régis, « Cimetières marseillais aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Provence historique*, t. 23, 1973, n° 92, p. 217-246.
- , « Les Marseillais et leurs tombeaux, cimetières et architecture funéraire à Marseille depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 86<sup>ème</sup> année, 16<sup>e</sup> série, 1987, n° 36, p. 16-21.
- DUPUIS Mathias, *Art funéraire des protestants dans les cimetières parisiens (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, TER Maîtrise d'Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Paris 4, 2004 (dir. P.-Y. BALUT et A. FARNOUX)
- LASSERE Madeleine, *Le cimetière de la Chartreuse des origines à nos jours. Historique, funérailles catholiques, typologie des tombes*, Thèse de doctorat d'histoire contemporaine, Université de Bordeaux 3, 1986 (dir. Pierre GUILLAUME).
- , « La loi et les morts : la difficile création du cimetière général de Tours au XIX<sup>e</sup> siècle », *ABPO*, t. 98, 1991, n° 3, p. 303-312.
- , « La création du cimetière de Terre-Cabade à Toulouse au XIX<sup>e</sup> siècle : une opération de prestige », *Annales du Midi*, t. 106, 1994, n° 205, p. 79-96.
- , « Les pauvres et la mort en milieu urbain dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *RHMC*, t. 42, 1995, n° 1, p. 107-125.
- , « Territoires des morts et projets urbains. XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », dans *Villes en projet(s). Actes du colloque de 1995* (dir. Jean-Paul CHARRIE), Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, p. 263-273.
- , *Villes et cimetières en France. De l'Ancien Régime à nos jours. Le territoire des morts*, Paris, L'Harmattan, 1997.



- LAUNAY Marcel, « Le cimetière comme élément de la nouvelle sensibilité funèbre au XIX<sup>e</sup> siècle : un exemple nantais », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 119, 1983, p. 179-190.
- THIERRY Anne-Lise, *Une nécropole romantique : le cimetière des Chaprais à Besançon au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1987, (Annales littéraires de l'université de Besançon).

### **Lieux : Cimetières ruraux.**

- BEE Michel, « Les cimetières du Calvados en 1804 », dans *Mentalités religieuses dans la France de l'Ouest aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Cahiers des annales de Normandie*, 1976, n<sup>o</sup> 8, p. 7-34.
- BERTRAND Régis, « Les cimetières provençaux au début du XIX<sup>e</sup> siècle. D'après l'enquête de l'an XII », *Provence historique*, t. 34, 1984, n<sup>o</sup> 135, p. 55-73.
- BONNAIN Rolande, « Pratique et sens de l'espace : un cimetière pyrénéen » dans *Les Baronnie des Pyrénées. Anthropologie et histoire, permanences et changements* (dir. Isaac CHIVA et Joseph GOY) 1. *Maisons, mode de vie, société* (Georges AUGUSTINS et Rolande BONNAIN), Paris, Editions de l'EHSS, 1981, p. 185-194.
- SERRE Jean-Pierre, « La translation des cimetières dans le Cantal au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de la Haute-Auvergne*, t. 58, 1996, n<sup>o</sup> 1, p. 31-60.
- ZONABEND Françoise, « Les morts et les vivants : le cimetière de Minot en Châtillonnais », *Etudes rurales*, 1973, n<sup>o</sup> 52, p. 7-23.

### **Pratiques : les enterrements.**

- BEAUALET-BOUTOURYE Scarlett, « Le "coin des réprouvés" : la question de l'inhumation des suicidés au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Autour des figures de l'échec* (dir. Josette PONIET), Pessac, Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2005, p. 25-42.
- BERTRAND Régis, « Des adieux de Marseille à "Adieu Marseille!", les obsèques des échevins et maires de Marseille morts en exercice depuis le 17<sup>e</sup> siècle », *Terrain, carnets du patrimoine ethnologique*, 1990, n<sup>o</sup> 15, p. 65-76.
- BONNET Jean-Claude, « Les morts illustres. Oraison funèbre, éloge académique, nécrologie », dans *Les lieux de mémoire* (dir. Pierre NORA), Paris, Gallimard, 1997, tome 2, p. 1831-1854.
- CABANTOUS Alain, « Le corps introuvable. Mort et culture maritime (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Histoire, Economie, Société*, t. 9, 1990, n<sup>o</sup> 3, p. 321-336.
- D'HOLLANDER Paul, « Marquer sa différence à l'église dans le diocèse de Limoges au XIX<sup>e</sup> siècle », *Lignes, traces et marques de notoriété de l'époque médiévale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Temporalités*, 2004, n<sup>o</sup> 1, p. 79-94.
- DULONG Delphine, « Mourir en politique. Le discours politique des éloges funèbres », *Revue française de science politique*, t. 44, 1994, n<sup>o</sup> 4, p. 629-648.
- DUMONS Bruno et POLLET Gilles, « Enterrement civil et antidéréalisme à Lyon. 1870-1914 », *RHMC*, t. 37, 1990, p. 478-499.
- FUREIX Emmanuel, « Un rituel d'opposition sous la Restauration : les funérailles libérales à Paris (1820-1830) », *Genèses. Histoire, sciences sociales*, 2002, n<sup>o</sup> 46, p. 77-100.
- GRANDCOING Philippe, « La mise en scène du "peuple chrétien" : les funérailles du notable catholique à travers la *Semaine religieuse de Limoges* (1863-1914) », dans *L'Eglise dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX<sup>e</sup> siècle* (dir. Paul D'HOLLANDER), Limoges, Pulim, 2001, p. 255-272.
- HECHT Jennifer, « French Scientific Materialism and the Liturgy of Death. The Invention of a Secular Version of Catholic Last Rites (1876-1914) », *French Historical Studies*, t. 20, 1997, n<sup>o</sup> 4, p. 703-735.
- HOUDAILE Jacques, « Les funérailles à Paris, 1882-1966 », *Population*, t. 46, 1991, n<sup>o</sup> 4, p. 975-979.

- ISAMBERT François-André, « Enterrements civils et classes sociales », *Revue française de sociologie*, t. 1, 1960, n° 3, p. 293-313.
- , « Répartitions et variations des enterrements religieux à Paris (1884-1956) », *Archives de sociologie des religions*, t. 9, 1960, n° 1, p. 31-52.
- KSELMAN Thomas A., « Funerals Conflicts in Nineteenth-Century France », *Comparative Study of Society and History*, t. 30, 1988, n° 2, p. 311-332.
- LALOUETIE Jacqueline, « Les enterrements civils dans les premières décennies de la Troisième République », *Ethnologie française*, t. 13, 1983, n° 2, p. 111-128.
- , « Funérailles civiles : d'un siècle l'autre », *Autrement. Mutations*, 1992, n° 128, p. 190-219.
- , « Mourir contre les siens. La famille, la religion et la mort en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Autour des morts. Mémoire et identité* (textes réunis par Olivier DUMOULIN et Françoise THELAMON), Rouen, Publications universitaires de Rouen, p. 27-39. [Actes du V<sup>e</sup> colloque sur la sociabilité à Rouen]
- , « La Libre Pensée, l'Église et la crémation », *Le Mouvement social*, 1997, n° 179, p. 81-91.
- PASTEUR Paul, « Les débuts de la crémation moderne », *Le Mouvement social*, 1997, n° 179, p. 59-80.
- PEROUAS Louis, « Les libres penseurs devant la mort : un corpus de discours funéraires », dans *Libre Pensée et Religion Laïque en France de la fin du Second Empire à la fin de la Troisième République*, Strasbourg, CERDIC Publications, 1980, p. 211-230. [repris dans *Culte des saints et anticléricalisme. Entre statistique et culture populaire*, Paris-Ussel, Musée du Pays d'Ussel-Rencontre des historiens du Limousin, 2002, p. 251-271]

#### **4.5. LA COMMUNAUTE PROTESTANTE.**

##### **4.5.1. Questions générales.**

- ANDRIEUX Francis, « L'image de la mort dans les liturgies des Eglises protestantes », *ASSR*, 20<sup>e</sup> année, 1975, n° 39, p. 119-126.
- BAUBEROT Arnaud, « La nature éducatrice. La pédagogie du camp dans les mouvements de jeunesse protestants », *Ethnologie française*, t. 37, 2001, n° 2, p. 621-629.
- BAUBEROT Jean, « Problèmes du protestantisme français face à la Séparation des Eglises et de l'Etat », *Études théologiques et religieuses*, 1972, n° 3, p. 271-312.
- , *Un christianisme profane ? Royaume de Dieu, Socialisme et Modernité culturelle dans le périodique « chrétien-social » L'Avant-Garde (1899-1911)*, Paris, PUF, 1978, (Bibliothèque de l'École des hautes études. Section des sciences religieuses).
- , *Le retour des Huguenots*, Paris-Genève, Cerf – Labor et Fides, 1985.
- CABANEL Patrick, « Napoléon et les protestants : l'institutionnalisation du pluralisme religieux », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. 104, 2003, n° 2-3, p. 253-264.
- , *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, (Carnot).
- CADIER-REY Gabrielle (dir.), « Sur les Mouvements de Jeunesse », *BSHPF*, t. 143, 1997, n° 3.
- , « Femmes protestantes au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles », *BSHPF*, t. 146, 2000, n° 1.
- CARBONNIER-BURKARD Marianne, « La SHPF et la fête de la Réformation », *BSHPF*, t. 148, 2002, n° 4, p. 687-707.
- EDGAR William, *La carte protestante. Les réformés francophones et l'essor de la modernité (1845-1848)*, Genève, Labor et Fides, 1997.
- ENCREVE André, « Image de la Réforme chez les protestants français de 1830 à 1870 », dans *Historiographie de la Réforme* (dir. Philippe JOUTARD), Paris-Neufchâtel-Montréal, Delachaux et Niestlé, 1977, p. 182-204.
- , *Protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les réformés de 1848 à 1870*, Genève, Labor et Fides, 1986.

- , « La première Communion dans le protestantisme réformé au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *La première Communion. Quatre siècles d'histoire* (dir. Jean DELUMEAU), Paris, Desclée de Brouwer, 1987, p. 293-311. [article repris et remanié dans l'ouvrage de 2001]
- , « Les protestants et la Révolution française », dans *Réforme et Révolutions. Aux origines de la démocratie moderne* (dir. Paul VIALLANEIX), Montpellier, Presses du Languedoc/Réforme, 1990, p. 101-128.
- , « Le pouvoir dans l'Eglise réformée de France sous le régime concordataire (1802-1905) », *RHE*, t. 87, 1992, n° 3-4, p. 759-781. [article repris et remanié dans la publication suivante]
- , *L'Expérience et la foi. Pensée et vie religieuse des huguenots au XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, Labor et Fides, 2001.
- , « Protestantisme et bonapartisme », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 2004, n° 28/1, p. 111-132.
- , « Le budget des cultes protestants à l'époque concordataire », dans *Le budget des Cultes* (dir. Jean-Michel LENIAUD), Paris, Ecole des Chartes, 2007, p. 17-29.
- et RICHARD Michel-Edmond (dir.), *Les protestants dans les débuts de la Troisième République*, Paris, Société de l'Histoire du protestantisme français, 1979 [Actes du colloque, 3-6 octobre 1978].
- FATH Sébastien, « Juifs et protestants face à la loi de 1905 sur la Séparation des Eglises et de l'Etat », *Les Cahiers du judaïsme*, 9, hiver/printemps 2001, p. 104-120.
- , « Réveil et petites Eglises », *BSHPF*, t. 148, 2002, n° 4, p. 1101-1122.
- GAMBAROTTO Laurent, « En 1901, les protestants français face à la loi sur le contrat d'association », *BSHPF*, t. 147, 2001, n° 4, p. 655-680.
- GENEVRAY Pierre, « L'Etat français et la Propagation du Réveil », *BSHPF*, t. 95, 1946, n° 1, p. 12-39.
- , « L'Etat et les Protestants du Réveil, la Réaction conservatrice et la Liberté religieuse sous la République de 1848 », *BSHPF*, t. 97, 1948, p. 114-144.
- , « La "Paix chrétienne", l'harmonie des Cultes et les Protestants du Sud-Ouest sous la Monarchie Constitutionnelle (1814-1848) », *BSHPF*, t. 99, 1950, n° 1, p. 1-59.
- HARISMENDY Patrick, « Le diaconat réformé parisien face à la mutation caritative (1850-1925) », dans *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social: XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (dir. Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN et Denis PELLETIER), Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999, p. 103-116.
- , « "Post tenebras lux" ou cent ans de la Société de l'histoire du protestantisme français », *RHEF*, t. 86, 2000, n° 217, p. 718-733
- , « Les institutions consistoriales : l'exemple du XIX<sup>e</sup> siècle », *BSHPF*, t. 148, 2002, n° 4, p. 965-977.
- , *Le parlement des Huguenots. Organisations et synodes réformés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005 (Carnot).
- (dir.), « Les protestants et la séparation des Eglises et de l'Etat », *BSHPF*, t. 151, 2005, n° 4, p. 549-815.
- JOHNSON Douglas, « Jules Ferry et les protestants », dans *Jules Ferry, fondateur de la Troisième République*, Paris, 1985, p. 73-77 [Actes du colloque organisé par l'EHESS présentés par François FURET].
- KIRSCHLEGER Pierre-Yves, « "La guerre est déclarée !". Regards protestants sur l'invasion salutiste de 1881 », dans *La diversité évangélique* (dir. Sébastien FATH), Cléon d'Andran, Excelsis, 2003, p. 53-77.
- , « L'association fraternelle des pasteurs libéraux », *BSHPF*, t. 154, 2008, n° 3, p. 383-396. [Actes du colloque du 6 octobre 2007 portant sur « Protestantisme et libéralisme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle: Charles Wagner et le libéralisme théologique » réunis par André ENCREVE et Jean NICOLAS]
- LAGNY Gustave, *Le Réveil de 1830 à Paris et les origines des diaconesses de Reuilly. Une page d'histoire protestante*, Lyon, Olivétan, 2007 [1<sup>ère</sup> éd. : 1958].

- LALOUETIE Jacqueline, « Epouser une protestante : le choix de républicains et de libres penseurs au siècle dernier », *BSHPF*, t. 137, 1991, p. 197-231.
- MOURS Samuel, *Les Eglises réformées en France. Tableaux et cartes*, Paris – Strasbourg, Librairie protestante – Librairie Oberlin, 1958, 240 p.
- OSSEN J. Lynn, « French Calvinists and the State, 1830-1852 », *French Historical Studies*, t. 5, 1967, n° 2, p. 225-238.
- , « The Theological Revival in the French Reformed Church, 1830-1852 », *Church History*, t. 37, 1968, n° 1, p. 36-49.
- PACIEAU DE LUZE Séverine, « De la restauration du régime synodal dans les Eglises réformées à l'époque contemporaine », *Etudes théologiques et religieuses*, t. 79, 2004, n° 1, p. 37-50.
- PARET Michel, *Les diaconesses de Renilly, entre action médico-sociale et vocation religion communautaire. Des sœurs protestantes et leurs œuvres, des origines à nos jours*, Thèse de doctorat en sciences religieuses, Ecole pratique des hautes études, 2006 (dir. Jean-Paul WILLAIME).
- PASTOUREAU Michel, « La Réforme et la couleur », *BSHPF*, 1992, p. 323-342.
- POLAND Burdette C., *French protestantism and the French Revolution. A Study in Church and State, Thought and Religion, 1685-1815*, Princeton, Princeton University Press, 1957, 315 p.
- POUJOL Geneviève, *Un féminisme sous tutelle. Les protestantes françaises. 1810-1860*, Paris, Editions de Paris/Max Chaleil, 2003.
- [Collectif], *Protestantisme et franc-maçonnerie. De la tolérance religieuse à la religion de la tolérance ?*, Paris, Editions maçonniques de France, 2000, (Histoire). [Actes du colloque de Nantes, 25-26 avril 1998]
- RICHARD Michel-Edmond, *Notables protestants en France dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Caen, Editions du Lys, 1996.
- RIMBAULT Lucien, « Des services funèbres », *Etudes théologiques et religieuses*, 39<sup>e</sup> année, 1964, n° 3, p. 19-28
- ROBERT Daniel, *Les Eglises réformées en France (1800-1830)*, Paris, PUF, 1961.
- , *Genève et les Eglises réformées de France de la « Réunion » (1798) aux environs de 1830*, Paris-Genève, Librairie Minard – Librairie E. Droz, 1961.
- , « Patriotisme et image de la Réforme chez les historiens protestants français après 1870 », dans *Historiographie de la Réforme* (dir. Philippe JOUTARD), Paris-Neufchâtel-Montréal, Delachaux et Niestlé, 1977, p. 204-215.
- , « Les diplômes décernés par la faculté protestante de théologie de Paris (1877-1906) », *BSHPF*, t. 124, 1978, p. 282-308, 424-445, 552-584.
- ROCHFORT-TURQUIN Agnès, « Les protestants face à la Séparation des Eglises et de l'Etat. Débats et enjeux idéologiques de 1871 à 1905 », *RHMC*, t. 31, 1984, n° 3, p. 503-516.
- SENGEL Catherine, *La Séparation des Eglises et de l'Etat, une chance pour le protestantisme en France (1905-1912) ?*, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1992 (dir. Jean-Marie MAYEUR).
- STORNE-SENGEL Catherine, « L'Eglise réformée, de l'unité à l'éclatement », dans *Vers la liberté religieuse : la séparation des Eglises et de l'Etat* (dir. Philippe BOUTRY et André ENCREVE), Bordeaux, Bière, 2006, p. 33-51.
- WEMYSS Alice, *Histoire du Réveil, 1790-1849*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1977, 280 p.
- WILLAIME Jean-Paul, « "Dieu a rappelé à lui..." Exclusion de la mort et "mort protestante" dans la société d'aujourd'hui », *ASSR*, 20<sup>e</sup> année, 1975, n° 39, p. 127-137.

#### **4.5.2. Approches régionales.**

- BAUBEROT Jean, « L'implantation du protestantisme en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle. Un phénomène de religion populaire », *Actes du 102<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes (Limoges, 1977). Section d'histoire moderne et contemporaine*, t. 1, p. 311-329.
- BENOIST André, « Protestants et catholiques poitevins sous la Révolution : Attitudes respectives et rapports mutuels », *BSHPF*, t. 135, 1989, n° 4, p. 569-641.

- BOUIX Michèle, *Vote à gauche et protestantisme sur le canton de Sainte-Foy-la-Grande de 1870 à 1986*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en sociologie, Université de Bordeaux 2, 1988 (dir. François CHAZEL).
- CABANE Fabrice, « L'Union chrétienne de jeunes gens de Nîmes (1852-1990) », *BSHPF*, t. 138, 1992, n° 2, p. 242-262.
- CABANEL Patrick, « L'accent tarnais du protestantisme républicain » dans *Christianisme et politique dans le Tarn sous la Troisième République* (textes rassemblés par Philippe NELIDOFF et Olivier DEVAUX), Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2000, p. 285-298.
- CARLUER Jean-Yves, *Les protestants bretons. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat en histoire moderne et contemporaine, Université de Rennes 2, 1992 (dir. François LEBRUN)
- , *Protestants et Bretons. La mémoire des hommes et des lieux*, Carrières-sous-Poissy, La Cause, 2003.
- , « Les protestants et la mort en Bretagne (1840-1940) », dans *Attitudes autour de la mort en Bretagne (XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)* (dir. Georges PROVOST et Marie-Armelle BARBIER), Vannes, Institut culturel de Bretagne, 2005, p. 33-59.
- CHARREYRE Philippe, « De bois en granges : le relèvement des Eglises du Béarn (1755-1767) », dans *Mélanges à la mémoire de Michel Péronnet. 2. La Réforme* (dir. Joël FOULLERON et Henri MICHEL), Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 2003, p. 265-290.
- CHOLVY Gérard, « Une minorité religieuse dans le Midi au XIX<sup>e</sup> siècle : les Protestants de l'Hérault », *BSHPF*, t. 121, 1975, n° 1, p. 26-51.
- COMBES Jean-Didier, « Les protestants du Consistoire de Viane-Lacaune (Tarn) au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSHPF*, t. 127, 1981, p. 79-101.
- CONSTANTINI Thomas, *La République huguenote. Aspects du protestantisme dux-sévrien. Consistoires de Melle et Lezay. 1872-1905*, TER Maîtrise d'histoire, Université de Poitiers, 1996 (dir. Sandrine KOTI).
- CORBES Hippolyte, « Les protestants dans les Côtes du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSHPF*, t. 107, 1961, n° 1, p. 95-105.
- , « Les Eglises protestantes en Ille-et-Vilaine au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne*, 1963, p. 339-351 et 1965, p. 319-321.
- , « Le Protestantisme dans la région malouine et dinannaise, du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1914 », *Annales de la société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1982, p. 255-266.
- COSTEDOAT René, « L'Ennemi de la mort et le monde protestant en Périgord entre Isle et Dronne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 134, 2007, n° 1, p. 81-99.
- DAGUERRE Jean-Marc, « 1840-1906 : soixante-six ans de protestantisme dans la paroisse réformée de Sauveterre-de-Béarn », *Revue de Pau et du Béarn*, 1994, n° 21, p. 359-388.
- DEMING James C., « Social Change, Religious Renewal and the Transformations of Protestant Politics in the Department of the Gard, 1830-1852 », *French Historical Studies*, t. 18, 1994, n° 3, p. 700-721.
- DEZ Pierre, « Clans pastoraux en Poitou au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSHPF*, t. 123, 1977, n° 2, p. 249-257.
- DIEBOLT Evelyne, *La maison de santé protestante de Bordeaux (1864-1934)*, Toulouse, Érès, 1990, (Ethiss).
- GALLAS Laurent, *Le réveil et l'action sociale protestante en milieu rural : exemple du consistoire de la Motte-St-Héray (1851-1914)*, TER Maîtrise d'histoire, Université de Poitiers, 1996 (dir. Sandrine KOTI).
- GAUSSENT Jean-Claude, « L'Eglise protestante de Sète. 1851-1905. Du coup d'Etat du 2 décembre à la séparation des Eglises et de l'Etat », *BSHPF*, t. 133, 1987, n° 1, p. 23-40.
- , « L'établissement de bains de mer de l'Eglise réformée de Sète : le Lazaret », *BSHPF*, t. 138, 1992, n° 4, p. 563-586.

- , « Les Hanovriens de Sète à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : négoce et religion », *BSHPF*, t. 141, 1995, n° 4, p. 575-605.
- HIVERT-MESSECA Yves, « Le consistoire de Versailles et la Séparation », *BSHPF*, t. 151, 2005, n° 4, p. 689-699.
- HOLLARD Claude-France, « Pouvoirs publics et protestants en Vaucluse au XIX<sup>e</sup> siècle », *Protestants en Vaucluse. Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 8<sup>e</sup> série, t. 7, 1998, p. 105-119.
- , « Conflits de pouvoirs en Vaucluse dans l'Eglise réformée concordataire », *BSHPF*, t. 144, 1998, n° 3, p. 617-646.
- , « Les protestants du Vaucluse et la Séparation des Eglises et de l'Etat », *BSHPF*, t. 151, 2005, n° 4, p. 673-687.
- KRUMENACKER Yves, « Les protestants de Lyon sous le Consulat et l'Empire », dans *Lyon sous le Consulat et l'Empire* (dir. Ronald ZINS), Reyrieux, Editions Horace Cardon, 2007 [Actes du colloque de Lyon, 15-16 avril 2005], p. 121-151.
- LACHAISE Bernard, « Protestantisme et vie politique en Bergeracois aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », dans *Bergerac et le Bergeracois*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1992, p. 577-587 [Actes du XLII<sup>e</sup> Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest]
- LANUSSE-CAZALE Hélène, « Etude critique des délibérations des consistoires particulier et général d'Orthez (1781-1848) », *BSHPF*, t. 153, 2007, n° 4, p. 573-584.
- LAUNAY Marcel, « Le Protestantisme nantais au début de la Troisième République (1870-1914) », *Enquêtes et documents*, 1985, n° 10, p. 101-122.
- « Note sur la réorganisation du culte protestant au début du XIX<sup>e</sup> siècle en Loire-Atlantique et en Vendée », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Nantes et Loire-Atlantique*, t. 114, 1975-1977, p. 165-185.
- PACIEAU DE LUZE Séverine, « Les protestants de Bordeaux (1852-1877) », Thèse de doctorat de troisième cycle en histoire, Université de Bordeaux 3, 1975 (dir. Georges DUPEUX).
- , « Les protestants de Bordeaux. 1850-1880 », *BSHPF*, t. 122, 1976, n° 2, p. 200-245.
- , « L'Eglise réformée de Bordeaux et la séparation des Eglises et de l'Etat », dans *Annales du Midi. Anthologie du centenaire 1889/1989*, Toulouse, Privat, 1989, tome 2. Histoire moderne et contemporaine, p. 755-771.
- , *Les protestants et Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1999.
- , « Les Eglises réformées de Gironde et de Dordogne face à la Séparation des Eglises et de l'Etat », *BSHPF*, t. 151, 2005, n° 4, p. 655-671.
- , « Les protestants d'Aquitaine et la Séparation des Eglises et de l'Etat », dans *Autour de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. De la laïcité d'hier à aujourd'hui* (dir. Josette PONJET), Bayonne, 2007, Société Sciences Lettres et Arts de Bayonne, p. 119-135. [Actes du colloque organisé par la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2005]
- POUJOL Jacques et CABANEL Patrick, « "Tout protestant doit être vrai républicain..." Pasteurs et fidèles du synode des Hautes-Cévennes pendant la Révolution (1789-1799) », *BSHPF*, t. 135, 1989, n° 4, p. 659-687.
- ROCHAT-HOLLARD Claude-France, « Une communauté niée : les protestants d'Avignon et leur temple dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Provence historique*, t. 33, 1988, p. 25-34.
- ROQUE Jean-Daniel, « Nouveaux aperçus sur l'Eglise protestante de Nîmes dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *BSHPF*, t. 120, 1974, n° 1, p. 48-96.
- ROMANE-MUSCULUS Paul, « Les protestants en Vendée dans les débuts de la Troisième République », dans *Les Protestants dans les débuts de la Troisième République (1871-1885)*, (dir. André ENCREVE et Michel RICHARD), Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1979, p. 679-683.
- , « L'Eglise réformée de Pouzauges (V) : chef-lieu du Consistoire de la Vendée, 1833-1905 », *BSHPF*, t. 131, 1985, n° 1, p. 105-121.
- SALVAING Jean, « L'Eglise consistoriale de Montagnac (1802-1867) », *BSHPF*, t. 137, 1991, n° 3, p. 429-467.

- SENGEL Catherine, « L'influence de la Séparation des Eglises et de l'Etat sur les paroisses protestantes du Poitou », *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 3<sup>e</sup> série, t. 1, 1993, p. 181-212.
- SOUCHE Madeleine, « La minorité protestante des Pyrénées-Orientales d'après ses registres du XIX<sup>e</sup> siècle », *Domitia*, n° 5, [consultation en ligne]
- STORNE-SENGEL Catherine, « Une paroisse, une Eglise : le temple parisien du Saint-Esprit et le fonctionnement synodal évangélique lors de la Séparation », *BSHPF*, t. 151, 2005, n° 4, p. 597-614.
- TUCOO-CHALA Suzanne, « Le réveil protestant dans la consistoriale d'Orthez (1820-1906) », *Revue de Pau et du Béarn*, 1994, n° 21, p. 389-404.
- VASIET Jean-Marie, « La vie religieuse des protestants en Ardèche de 1789 à 1815 », dans *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820)*, Turnhout, Brepols, 1988, p. 245-255. [Actes du colloque de Chantilly des 27-29 novembre 1986]
- VILLARD Madeleine, « La vie religieuse des protestants à Marseille (1770-1820) », dans , dans *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820)*, Turnhout, Brepols, 1988, p. 255-264. [Actes du colloque de Chantilly des 27-29 novembre 1986]

#### **4.5.3. La question scolaire.**

- BERLIOZ Elizabeth, « Ecoles protestantes et Révolution dans le Pays de Montbéliard (1793-1811) », *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 101<sup>e</sup> vol., 2005, n° 128, p.117-161.
- , « Ecoles, protestantisme et modernité dans le pays de Montbéliard (1724-1833) », *Histoire de l'éducation*, 2006, n° 110, p. 23-52.
- BOLLE Pierre, « Ecoles populaires. Le modèle protestant : la formation des instituteurs au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Instruire le peuple. Éducation populaire et formation professionnelle dans la France du Sud-Est et l'Italie du Nord. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Grenoble, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1992, p. 149-160.
- CABANEL Patrick, « Un lieu de mixité religieuse. Protestants et juifs au lycée sous la Troisième République », dans *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire* (dir. Pierre CASPARD, Jean-Noël LUC et Philippe SAVOIE), Paris, Institut national de recherche pédagogique, 2005, p. 117-129.
- , « De l'école protestante à la laïcité. La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France (1829-années 1880) », *Histoire de l'éducation*, 2006, n° 110, p. 53-90.
- CABANEL Patrick et ENCREVÉ André, « De Luther à la loi Debré : protestantisme, école et laïcité », *Histoire de l'éducation*, 2006, n° 110, p. 5-21.
- CADIER-REY Gabrielle, « Les Protestants, Orthez et l'enseignement : de la loi Guizot aux lois Ferry », *BSHPF*, t. 142, 1996, n° 4, p. 737-753.
- CADILHON François, « Les protestants et l'enseignement secondaire dans le Sud-Ouest aquitain au début du XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la pension Bourgade », *BSHPF*, t. 132, 1986, n° 3, p. 391-403.
- , « Monopole scolaire et antagonismes religieux à Bergerac de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Bergerac et le Bergeracois*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1992, p. 429-438. [Actes du XLII<sup>e</sup> Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest]
- CHASTAGNARET Gérard, « De la gratuité à la laïcité : une commune ardéchoise laboratoire protestant de la construction républicaine ? », dans *Montagnes, Méditerranée, Mémoire. Mélanges offerts à Philippe Joutard* (réunis par Patrick CABANEL, Anne-Marie GRANET et Jean GUIBAL), Aix – Grenoble, Publications de l'Université de Provence – Musée dauphinois, 2002, p. 137-148.

- DAY Charles Rodney, *Freedom of Conscience and Protestant Education in France. 1815-1882*, Thèse (Ph. D), Université d'Harvard, 1964.
- , « The Development of Protestant Primary Education in France under the constitutional Monarchy, 1815-1848 », *Canadian Journal of History*, t. 16, 1981, n° 2, p. 215-236.
- ENCREVE André, « Les protestants réformés face à la laïcisation de l'école au début des années 1880 », *RHEF*, t. 84, 1998, p. 71-96.
- GAUTHERIN Jacqueline, « Une polyphonie protestante dans le concert de la "Science de l'éducation" (1882-1914) », *Histoire de l'éducation*, 2006, n° 110, p. 91-110.
- LANDEL Julien, « Education, assistance et évangélisation. Les Asiles protestants de Ferney-Voltaire », dans *Education et religion. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (dir. Christian SORREL), Chambéry, Université de Savoie, 2006, p. 183-196.
- MOLINIER Alain, « Les difficultés de la scolarisation et de l'alphabétisation sous la Restauration : l'exemple ardéchois », *Annales du Midi*, t. 97, 1985, n° 170/II, p. 129-156.
- SECONDY Louis, « Question religieuse et enseignement au lycée de Nîmes entre 1850 et 1900 », *Annales du Midi*, t. 94, 1982, n° 159/IV, p. 387-402.
- , « Les protestants et l'école dans l'Hérault et le Gard (1815-1870). Le monde de l'enseignement secondaire », dans *Eclairer le peuple. Jean-Louis Médard (1768-1841), négociant, mécène, protestant, languedocien* (dir. Jean-Paul CHABROL et Laurent GAMBARTO), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2004, p. 181-200.
- VINARD Jean-Claude, *Les écoles primaires protestantes en France de 1815 à 1885*, TER Maîtrise, Institut protestant de théologie. Faculté libre de Montpellier, 2000 (dir. Laurent GAMBARTO)
- , « Les écoles protestantes du Gard et de l'Hérault », dans *Eclairer le peuple. Jean-Louis Médard (1768-1841), négociant, mécène, protestant, languedocien* (dir. Jean-Paul CHABROL et Laurent GAMBARTO), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2004, p. 165-180.

#### **4.5.4. Évangélisation et missions protestantes.**

- BAUBEROT Jean, *L'évangélisation protestante non concordataire en France et les problèmes de la liberté religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle : la Société évangélique de 1833 à 1883*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire, Faculté des lettres et des sciences humaines de Paris, 1966.
- , « Conversions collectives au protestantisme et religion populaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle » dans *La religion populaire*, Paris, CNRS, 1979, p. 159-170.
- CARBONNIER Marianne, « Une bibliothèque populaire au XIX<sup>e</sup> siècle : la bibliothèque protestante de Lyon », *Revue française d'histoire du livre*, 1978, n° 20, p. 613-645.
- CARLUER Jean-Yves, « Le hameau évangélique, ou quelques réflexions sur l'évangélisation protestante, à propos de la thèse de Georges Provost : La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *BSHPPF*, t. 147, 2001, n° 3, p. 505-511.
- , « Colporteurs bibliques et colporteurs évangéliques (1837-1960) : deux visages de l'évangélisation protestante », *BSHPPF*, t. 149, 2003, n° 4, p. 719-737.
- , « "Les hérétiques errants sur leurs drôles de machines", ou l'histoire des voitures bibliques à traction musculaire (1870-1914) », dans *Regards étonnés... De l'expression de l'altérité... à la construction de l'identité. Mélanges offerts au Professeur Gaël Milin*, Brest, Les Amis de Gaël Milin, 2003, 147-162.
- , « Un grand éditeur protestant du XIX<sup>e</sup> siècle : la Société des livres religieux de Toulouse », *Annales du Midi*, t. 116, 2004, n° 248, p. 473-494.
- DELPAL Bernard, « Le colportage religieux genevois à destination de la France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2003, n° 90-91, p. 47-68.
- DUBUC André, « Un colporteur évangélique rouennais de 1877 à 1891 », dans *Actes du 109<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes (Dijon, 1984). Histoire moderne, t. 1, fasc. 1*, p. 245-257.



- DYKSTRA Gérard, « Une évangélisation impossible : le protestantisme en Corse, milieu XIX<sup>e</sup> siècle - milieu XX<sup>e</sup> siècle », *Études corse*, 26<sup>e</sup> année, 1998, n° 50-51, p. 189-208.
- ISSER Nathalie, « Protestants and Proselytisation during the Second French Empire », *Journal of Church and State*, 30, Winter 1988, p. 51-70.
- MORLEY Jean-Paul, *La mission populaire évangélique, 1871-1984. Les surprises d'un engagement*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1993.
- MOURS Samuel, *Un siècle d'évangélisation en France (1815-1914) t. 1 1815-1870*, Flavion (Belgique), Librairie des éclaireurs unionistes, 1963.
- , *Un siècle d'évangélisation en France (1815-1914) t. 2 1871-1914*, Flavion (Belgique), Librairie des éclaireurs unionistes, 1963.
- POUJOL Jacques, « Réalité et fiction dans L'Évangéliste d'Alphonse Daudet », *BSHPF*, 1994, n° 3, p. 379-407.
- ROBERT Daniel, « Réflexions concernant l'évangélisation protestante en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSHPF*, t. 117, 1971, p. 402-413.
- SACQUIN Michèle, « L'Évangile au village. Le colportage évangélique en France de la Restauration à la fin du Second Empire », dans *Le livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin*, (textes réunis par Frédéric BARBIER, Annie PARENT-CHARON, François DUPUIGRENET-DESROUSSILLES, Claude JOLLY, Dominique VARRY), Genève, Droz, 1997, p. 697-708.
- , « "Évangélisez la France." Les Bibles protestantes dans la France rurale (1814-1870) », *Revue de l'histoire des religions*, t. 218, 2001, n° 1, p. 113-141.
- SOUCHE Madeleine, « L'"évangélisation" du Roussillon, exemple des espoirs de conquête du protestantisme français, après sa réintégration nationale (1836-1920) », *Études roussillonnaises*, t. 18, 2000-2001, p. 185-208.
- VIEILLE Daniel, « L'Armée du Salut dans le Pays de Montbéliard, implantation et évolution (1883-2005) », *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 101<sup>e</sup> vol., 2005, n° 128, p. 251-311.

#### **4.5.5. Les relations interconfessionnelles.**

- BAUBEROT Jean, « L'antiprotestantisme politique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *RHPR*, 1972, n° 4, p. 449-484 et 1973, n° 2, p. 177-221.
- , « La vision de la Réforme chez les publicistes antiprotestants », dans *Historiographie de la Réforme* (dir. Philippe JOUTARD), Paris-Neufchâtel-Montréal, Delachaux et Niestlé, 1977, p. 216-238.
- , « Le pluralisme difficile : les communautés protestantes en Haute-Vienne au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Le religieux dans la commune. Les régulations locales du pluralisme religieux en France* (dir. Franck FREGOSI et Jean-Paul WILLAIME), Genève, Labor et Fides, 2001, p. 207-223.
- , « Du protestantisme perçu comme "secte" : l'exemple de la France (1880-1914) », dans *Sectes et "hérésies" de l'Antiquité à nos jours* (éd. Alain DIERKENS et Anne MORELLI), *Problèmes d'histoire des religions*, t. 12, 2002, p. 163-173.
- et ZUBER Valentine, *Une haine oubliée. L'antiprotestantisme avant le « pacte laïque » (1870-1905)*, Paris, Albin Michel, 2000.
- CABANEL Patrick, *Juifs et protestants en France, les affinités électives. XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2004.
- CHARREYRON Gilles, *Politique et religion. Protestants et catholiques de la Haute-Loire*, Clermont-Ferrand, Institut du Massif Central, 1990.
- COMBES Jean-Didier, « Le Consistoire de l'Église réformée de Paris et l'aumônerie protestante sous la Monarchie de Juillet », *BSHPF*, t. 137, 1991, n° 1, p. 77-101.
- CONSTANTINI Thomas, « La polémique dans les relations entre catholiques et protestants dans les Deux-Sèvres (1872-1914) », *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 3<sup>ème</sup> série, 1999, t. 7, p. 587-592.

- FABRE Jules, « Les Processions et les Protestants sous la Restauration », *BSHPF*, t. 69, 1920, p. 7-16.
- FORESTIER Henri, « L'anticléricalisme dans l'Yonne sous la monarchie de Juillet. A propos des missions protestantes de 1845 », *Annales de Bourgogne*, 1962, t. 34, p. 179-184.
- HAUSE Steven C., « Anti-Protestant Rhetoric in the Early Third Republic », *French Historical Studies*, t. 16, 1989, n° 1, p. 183-201.
- MICHEL Claude, « Jacques Roman et l'affaire des tentures de la Fête-Dieu : Un procès politique et religieux sous la Restauration », *BSHPF*, t. 123, 1977, n° 3, p. 381-399.
- NGUYEN Victor, « L'Action française devant la Réforme », dans *Historiographie de la Réforme* (dir. Philippe JOUTARD), Paris-Neufchâtel-Montréal, Delachaux et Niestlé, 1977, p. 239-266.
- PETIT Pierre, « La controverse anti-catholique dans le protestantisme français de 1815 à 1870 », *Etudes théologiques et religieuses*, 39<sup>e</sup> année, 1964, n° 4, p. 16-36.
- « La polémique anticatholique », dans *Les Protestants dans les débuts de la Troisième République (1871-1885)*, (dir. André ENCREVE et Michel RICHARD), Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1979, p. 411-439.
- SACQUIN Michèle, « Un aspect de la controverse antiprotestante. L'Eglise catholique et les sociétés bibliques en France de 1814 à 1870 », *BSHPF*, 1995, t. 141, n° 3, p. 395-427.
- , « Religion d'Etat et liberté des cultes : les affrontements interconfessionnels à Nérac sous la Restauration », *BSHPF*, 1996, t. 142, n° 4, p. 653-670.
- , « Les conversions protestantes dans l'apologétique catholique française sous la Restauration », dans *La conversion aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, (textes réunis par Nadine-Josette CHALINE et Jean-Dominique DURAND), Arras, Artois presses université, 1996, (Cahiers de l'Université d'Artois), p. 21-42.
- , *Entre Bossuet et Maurras. L'antiprotestantisme en France de 1814 à 1870*, Paris, Ecole des Chartres, 1998, (Mémoires et documents de l'Ecole des Chartres).
- WAHL Alfred, « Violences interconfessionnelles », *Ethnologie française*, t. 21, 1991, n° 3, p. 276-281.
- , *Petites baines ordinaires entre chrétiens d'Alsace : les conflits catholiques – protestants dans l'espace public alsacien, 1860-1940*, Strasbourg, Nuée bleue, 2004, 256 p.
- ZUBER Valentine, *Les conflits de la tolérance. Michel Servet entre mémoire et histoire*, Paris, Honoré Champion, 2004, (Vie des huguenots).

#### **4.5.6. Espaces protestants.**

- BERTRAND Régis, « Les cimetières protestants en Provence (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Provence historique*, t. 49, 1999, n° 197, p. 669-682.
- BIELER André, *Liturgie et architecture. Le temple des chrétiens*, Genève, Labor et Fides, 1961.
- BOST Hubert et Jean-Pierre, « Pratiques funèbres et discours biblique des tombes en Béarn protestant au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSHPF*, t. 142, 1996, n° 4, p. 831-851.
- BRIANSON A. de, « Le temple de Montcaret. Sa construction (1817-1822) », *BSHPF*, t. 129, 1983, n° 4, p. 525-529.
- CABANEL Patrick, « Qu'est-ce qu'un paysage protestant ? », dans *Montagnes, Méditerranée, Mémoire. Mélanges offerts à Philippe Joutard* (réunis par Patrick CABANEL, Anne-Marie GRANET et Jean GUIBAL), Aix – Grenoble, Publications de l'Université de Provence – Musée dauphinois, 2002, p. 89-102.
- CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Des funérailles laïques : l'exception réformée, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *La mort, le deuil, la promesse* (éd. Raphaël PICON). Olivétan, 2005, p. 79-89.
- CARLUER Jean-Yves, « Les protestants et le patrimoine religieux breton (1840-1940) : contestation ou acculturation ? », dans *Les hauts lieux du sacré en Bretagne*, Brest, CRBC, 1997, p. 71-92.
- CHRISTIN Olivier, « Le temple disputé : les Réformes et l'espace liturgique au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'histoire des religions*, t. 222, 2005, n° 4, p. 491-508.

- DESPLAT Christian, « Sépulture et frontière confessionnelle : protestants et catholiques de Béarn (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Revue de Pau et du Béarn*, 1996, n° 23, p. 67-75.
- DURAND Jean-Yves, « Entre "paisibles jardins" et "patrimoine culturel". Les cimetières familiaux des protestants du Diois », *Terrain*, 1993, n° 20, p. 119-134.
- DURU Raymond, « Le temple protestant des Chartrons », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, t. 75, 1984, p. 45-62.
- ENCREVE André, « Traits généraux de l'implantation des lieux de culte protestants à Paris et dans sa banlieue (1802-1960) », *Cahiers d'anthropologie religieuse*, 1993, n° 2, p. 37-68.
- , « Des images dans les temples ? L'exemple parisien », dans *Histoire, images, imaginaires. Fin XV<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle* (études réunies et présentées par Michèle MENARD et Annie DUPRAT), Le Mans, Université du Maine, 1998, p. 287-302. [Actes du colloque international des 21, 22, 23 mars 1996 tenu à l'Université du Maine, Le Mans]
- FATH Sébastien, « Protestantisme français et territoire », *Pouvoirs locaux*, 2006, n° 68, p. 66-70.
- FOA Jérémie, Marques et contremarques : la dimension spatiale des conflits entre protestants et catholiques au début des Guerres de Religion (1560-1574) », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 121-122, 2005, p. 103-117.
- , « An Unequal Apportionment : The Conflict over Space Between Protestants and Catholics at the Beginning of the Wars of Religion », *French History*, t. 20, 2006, n° 4, p. 369-386.
- GAGNEBIN Laurent, *Le culte à cœur ouvert. Introduction à la liturgie du culte réformé*, Paris-Genève, Les Bergers et les Mages – Labor et Fides, 1992.
- GREILLIER Isabelle, « Les bâtiments d'église, une question théologique », *Etudes théologiques et religieuses*, t. 68, 1993, n° 4, p. 537-556.
- HARISMENDY Patrick, « La naissance des paroisses officielles du Paris protestant réformé (1860-1882) », *BSHPF*, t. 136, 1990, n° 2, p. 235-290 et n° 3, p. 421-487.
- , « "Eglise", temple et paroisse dans l'espace réformé », *ABPO*, t. 110, 2003, n° 4, p. 139-149.
- KAEMPF Bernard, « Les édifices cultuels dans la théologie protestante », *Revue de droit canonique*, t. 47, 1997, n° 2, p. 259-272.
- LABARDE Franck, « La construction du temple de la rue Maguelonne à Montpellier (1862-1870) », *BSHPF*, 2002, t. 148, n° 2, p. 385-402.
- LANDEL Julien, « Temples et autres lieux de culte : réflexions pour une étude du protestantisme au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Les lieux de culte en France. 1905-2008* (dir. Jacqueline LALOUE et Christian SORREL), Paris, Letouzey & Ané, 2008, p. 217-229.
- MENTZER Raymond A., « Les Eglises réformées de France et les arts plastiques », dans *La construction de l'identité réformée aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Le rôle des consistoires*, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 219-258.
- PIVETEAU Jean-Luc, « L'Ancien Testament a-t-il contribué à la territorialisation de la Suisse ? », *Social Compass*, t. 40, 1993, n° 2, p. 159-177.
- REYMOND Bernard, *L'architecture religieuse des protestants. Histoire. Caractéristiques. Problèmes actuels*, Genève, Labor et Fides, 1991, (Pratiques).
- , « Les styles architecturaux du protestantisme : un survol du problème. », *Etudes théologiques et religieuses*, t. 68, 1993, n° 4, p. 507-535.
- , « Protestantisme et visibilité : une antinomie ? », *Urbanisme*, n° 291, novembre-décembre 1996, p. 68-72.
- RICHAUD Gilbert, « Le temple des Brotteaux à Lyon de Gaspard André (1840-1896) », *Travaux de l'Institut d'histoire de l'art de Lyon. Cahier*, 1985, n° 8-9, p. 126-137.
- RIPOLL Véronique, « Les temples de Marseille et de Lourmarin », *Provence historique*, t. 49, 1999, n° 197, p. 683-691.
- ROMANE-MUSCULUS Paul, « Les anciens cimetières protestants toulousains », *Annales du Midi*, t. 81, 1969, n° 94, p. 454-463.
- THOMAS Bernard, « La construction des temples protestants en Vaucluse au XIX<sup>e</sup> siècle », *Protestants en Vaucluse. Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 8<sup>e</sup> série, t. 7, 1998, p. 121-148.

- TILLICH Paul, « L'architecture protestante contemporaine », *Etudes théologiques et religieuses*, t. 68, 1993, n° 4, p. 499-506.
- TUCOO-CHALA Suzanne, « Un patrimoine méconnu des pays de l'Adour : les temples réformés. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *Revue de Pau et du Béarn*, 1991, n° 18, p. 35-57.

#### 4.6. ACTEURS ET IDEOLOGIES DE LA LAÏCITE.

- BEN-AMOS Avner, *Funerals, Politics, and Memory in Modern France. 1789-1996*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- , « Victor Hugo et les enterrements civils », *Romantisme*, t. 33, 2003, n° 119, p. 35-45.
- BADONE Ellen, « Le folklore breton de l'antidéréalisme », *ABPO*, t. 98, 1991, n° 4, p. 423-447.
- BARRAL Pierre, « Un siècle de maçonnerie grenobloise », *Cahiers d'histoire*, t. 4, 1957, p. 373-396.
- , *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, Armand Colin, 1962.
- BAUBEROT Jean, « Sécularisation et laïcisation. Une trame décisive », dans *L'histoire religieuse en France et en Espagne* (actes réunis et présentés par Benoît PELLISTRANDI), Madrid, Casa de Velázquez, 2004, p. 17-38. [Colloque international. Casa de Velázquez, 2-5 avril 2001]
- BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « La sociabilité maçonnique à l'heure des notables et des capacités. Jalons pour l'étude d'une mutation décisive », dans *Elites et sociabilité au XIX<sup>e</sup> siècle. Héritages, identités* (dir. Hervé LEUWERS, en collaboration avec Jean-Paul BARRIERE et Bernard LEFEBVRE), Lille, Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest – Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2001, p. 33-50.
- , *Franc-maçonnerie et sociabilité. Les métamorphoses du lien social. XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions maçonniques de France, 2003, (Encyclopédie maçonnique).
- BRUNET Michel, *Le curé et ses ouailles. La montée de l'anticléricalisme dans le département des Pyrénées-Orientales (1800-1852)*, Canet, Trabucaire, 2003, (Historia).
- CABANEL Patrick, *Les mots de la Laïcité*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004.
- CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la franc-maçonnerie française. 2. La Maçonnerie, missionnaire du libéralisme. 1800-1877*, Paris, Fayard, 1974.
- , *Histoire de la franc-maçonnerie française. 3. La Maçonnerie, Eglise de la République. 1877-1944*, Paris, Fayard, 1975.
- COMBES André, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIX<sup>e</sup> siècle*, Monaco, Editions du Rocher, 1998-1999 (deux volumes).
- DELAHAYE Jean-Paul, « Les francs-maçons et la laïcisation de l'école. Mythes et réalités », *Histoire de l'éducation*, 2006, n° 109, p. 33-73.
- DELOYE Yves et IHL Olivier, « Deux figures de l'universel. La République et le sacré », dans *La démocratie française. 1. Idéologies* (dir. Marc SADOUD), Paris, Gallimard, 2000, p. 138-246.
- FAURY Jean, « L'anticléricalisme militant dans le Tarn sous la Troisième République », dans *Christianisme et politique dans le Tarn sous la Troisième République* (textes rassemblés par Philippe NELIDOFF et Olivier DEVAUX), Toulouse, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2000, p. 217-234.
- GALCERAN Sébastien, *Les Francs-Maçonniers. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, La Découverte, 2004, (Repères).
- GAYOT Gérard, *La franc-maçonnerie française : textes et pratiques (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Gallimard-Julliard, 1981.
- HAZAREESINGH Sudhir et WRIGHT Vincent, *Francs-Maçons sous le Second Empire. Les loges provinciales du Grand-Orient à la veille de la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.
- HIVERT-MESSECA Yves, « La Bible entre l'équerre et le compas. Les protestants du Second Empire vus par les francs-maçons », *BSHPF*, t. 145, 1999, n° 1, p. 161-186.

- , « Francs-maçons et protestants (1850-1914) : du philoprotéantisme à la paix armée », dans *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* (dir. Christine GAUDIN et Eric SAUNIER), Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003, p. 133-149.
- HONORE Jean-Paul, « Le vocabulaire de l'antidéréalisme en France de l'Affaire à la Séparation (1898-1905) », *Mots*, t. 5, 1982, n° 1, p. 69-84.
- JACQUEMET Gérard, « Déchristianisation, structures familiales et anticléricalisme. Belleville au XIX<sup>e</sup> siècle », *ASSR*, t. 57, janvier-mars 1984, p. 69-82.
- LALOUETIE Jacqueline, « La Libre Pensée et la symbolique iconographique révolutionnaire. Troisième République », *ASSR*, t. 66, 1988, n° 1, p. 65-86.
- , « Dimensions anticléricales de la culture républicaine. 1870-1914 », *Histoire, Economie, Société*, t. 10, 1991, n° 1, p. 127-142.
- , « Expulser Dieu : la laïcisation des écoles, des hôpitaux et des prétoires », *Mots. Laïc, Laïque, Laïcité*, n° 27, juin 1991, p. 23-38.
- , *La libre-pensée en France. 1848-1940*, Paris, Albin Michel, 1997.
- « Les mouvements de libre pensée. 1879-1914 », dans *Associations et champ politique : la loi de 1901 à l'épreuve du siècle* (dir. Claire ANDRIEU, Gilles LE BEGUEC et Danielle TARTAKOWSKY), Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 441-458.
- , « Libre pensée et franc-maçonnerie : des liens forts et ambigus », dans *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* (dir. Christine GAUDIN et Eric SAUNIER), Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003, p. 277-287.
- , *La république anticléricale*, Paris, Le Seuil, 2002.
- LEVEQUE Pierre, « Libre Pensée et Socialisme (1889-1939) : quelques points de repères », dans *Révolutions et Républiques : la France contemporaine*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2005, (Sociétés), p. 187-223.
- Libre Pensée et Religion Laïque en France de la fin du Second Empire à la fin de la Troisième République*, Strasbourg, CERDIC Publications, 1980.
- LIGOU Daniel (dir.), *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Paris, PUF, 1998.
- MARCILHACY Christiane, « L'anticléricalisme dans l'Orléanais pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Archives de sociologie des religions*, t. 6, 1958, n° 1, p. 91-103.
- MARTIN Jean-Paul, *La ligue de l'enseignement et la République des origines à 1914*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Institut d'Etudes politiques de Paris, 1992 (dir. Jean-Marie MAYEUR).
- MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1997.
- MESLIAND Claude, « Contribution à l'étude de l'anticléricalisme à Pertuis », *Archives de sociologie des religions*, t. 10, 1960, n° 1, p. 49-62.
- NORD Philip, « Republicanism and Utopian Vision : French Freemasonry in the 1860s and 1870s », *Journal of Modern History*, t. 63, 1991, n° 2, p. 213-229.
- POUMAREDE Jacques, « "Le Christ chassé des prétoires". Anticléricalisme et justice à la veille de la Séparation », dans *Auteurs et Acteurs de la Séparation des Eglises et de l'Etat* (textes réunis par Sylvie HUMBERT et Jean-Pierre ROYER), Lille, Centre d'histoire judiciaire, 2007, p. 143-160. [Actes du colloque tenu à Lille les 29 et 30 septembre 2005]
- REMOND René, *L'Anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 2000 (réédition).
- ROBERT Vincent, « "La protestation universelle" lors de l'exécution de Ferrer : les manifestations d'octobre 1909 », *RHMC*, t. 36, 1989, n° 2, p. 245-265.
- SAUNIER Eric, *Les mutations de la franc-maçonnerie. Des Lumières au Romantisme : l'exemple normand*, Paris, Editions maçonniques de France, 2003, (Encyclopédie maçonnique).
- (dir.), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, Paris, Librairie générale française, 2008.
- THIEBOT Emmanuel, « L'affaire des fiches vue par les francs-maçons du Grand Orient de France en Basse-Normandie », *Revue historique des Armées*, t. 61, 2005, n° 241, p. 107-121.
- WEILL Georges, « L'anticléricalisme en France sous le Second Empire », *Revue des Etudes napoléoniennes*, 4<sup>e</sup> année, t. 8, juillet-décembre 1915, p. 56-84.

## II – BIBLIOGRAPHIE REGIONALE.

J'ai essayé de mentionner ici l'ensemble des travaux récents consacrés à l'histoire de la Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle. Y figurent à la fois la production historiographique universitaire et celle de chercheurs et d'«érudits» qui manque souvent de rigueur dans la présentation et l'exploitation de la documentation rassemblée. A des titres divers, nonobstant leur inégale qualité, ces travaux ont pu être utiles dans la mesure où ils signalent ou exploitent une documentation qui a pu être mise en œuvre dans mes propres recherches.

### 1. INSTRUMENTS DE TRAVAIL.

- BOULARD Fernand et CHOLVY Gérard (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Tome III : Aunis, Saintonge, Angoumois, Limousin, Auvergne, Guyenne, Gascogne, Béarn, Foix, Roussillon, Languedoc*, Paris, Editions de l'EHESS - Editions du CNRS - Presses de la FNSP, 1992.
- DAUNAS A., THOUMIN Françoise et WATELET Jean, *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale. 1865-1944. 17. Charente-Maritime*, Paris, Bibliothèque nationale, 1964.
- HERCULE Philippe, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Charente-Maritime* (dir. Jean-Pierre BARDET, Guy ARBELLOT et Bernard LEPETTI), Paris, Editions du CNRS, 1985.
- INSEE – Direction régionale de Poitiers, *Nomenclature des hameaux, écarts ou lieux-dits du département de la Charente-Maritime*, Poitiers, Direction régionale de l'INSEE, [1954].
- INSEE – Direction régionale de Poitiers, *Nomenclature des Hameaux, Ecarts ou Lieux-Dits (mise à jour avec le recensement de la population) de mars 1968. Charente-Maritime*, Poitiers, Insee, sans date.
- JULIEN-LABRUYÈRE François (dir.), *Dictionnaire biographique des Charentais*, Paris, Le Croît vif, 2005.
- PINASSEAU Jean, *L'émigration militaire, émigrés de Saintonge, Angoumois et Aunis dans les corps de troupe de l'émigration française. 1791-1814*, Paris, Editions A. & J. Picard, 1974.
- PLONGERON Bernard et LEROU Paule (dir.), *La piété populaire en France. Répertoire bibliographique t. VII : Aquitaine - Charentes - Midi-Pyrénées*, Paris-Turnhout, Cerf-Brepols, 1998.
- THOUMIN Françoise, *Bibliographie de la presse quotidienne et périodique de la Charente-Maritime des origines à 1944*, Mémoire déposé en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de documentaliste, Conservatoire national des arts et métiers, 1959.

### 2. HISTOIRE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. GENERALITES.

Si la Charente-Maritime en tant que telle a peu fait l'objet de synthèse spécifique au cours des dernières décennies, de bonnes pages lui ont été consacrées dans des ouvrages traitant d'un ensemble plus vaste mais aux limites assez floues.

#### 2.1. SYNTHÈSES HISTORIQUES.

- COMBES Jean (dir.), *Histoire du Poitou et des pays charentais. Deux-Sèvres - Vienne - Charente - Charente-Maritime*, Clermont-Ferrand, Gérard Tisserand, 2001.
- COMBES Jean et FORTIN Jacqueline, *La Charente-Maritime autrefois. 1870-1939. Images retrouvées de la vie quotidienne*, Le Coteau, Horvath, 1990.
- HIGOUNET Charles (dir.), *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse, Edouard Privat, 1971.
- JULIEN-LABRUYÈRE François et NEVEU Jean-Louis (dir.), *La Haute-Saintonge*, Paris, Le Croît vif, 2007, 824 p.
- LABANDE Edmond-René (dir.), *Histoire du Poitou, du Limousin et des pays charentais. Vendée, Aunis, Saintonge, Angoumois*, Toulouse, Privat, 1976.

- LUC Jean-Noël (dir.), *La Charente-Maritime des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1981.
- PAPY Louis, *L'homme et la mer sur la côte atlantique de la Loire à la Gironde. Etude de Géographie humaine*, Bordeaux, Delmas, 1941. [Thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris]
- PAPY Louis, *Le Midi atlantique*, Paris, Flammarion, 1982.

## ***2.2. HISTOIRES DE LOCALITES.***

Généralement, elles présentent toujours en quelques pages une brève histoire religieuse de la paroisse ou de la commune. Beaucoup ne sont pas réalisées avec la rigueur scientifique nécessaire (absence d'indications de sources et de recul critique). Elles furent également utiles par l'abondante iconographie qui, souvent, les accompagne.

### **Monographies historiques urbaines.**

- ALLARY Robert, *Histoire des rues de ma ville. Rochefort (Charente-Maritime)*, Rochefort, 1977.
- BINOT Guy, *Histoire de Royan et de la presqu'île d'Arvert*, Paris, Le Croît vif, 1994.
- , *Royan et la Côte de Beauté*, Joué-les-Tours, Alan Sutton, 1999.
- , *Royan, port de mer*, Paris, Le Croît vif, 2000.
- DELAFOSSÉ Marcel (dir.) *Histoire de la Rochelle*, Toulouse, Privat, 2000.
- DINAND Laetitia, *La morphogenèse de Jonzac des origines au XIX<sup>e</sup> siècle : compréhension historique du patrimoine urbain d'une petite ville saintongeaise*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2004 (dir. Mickaël AUGERON).
- DRILLEAU Bernard, *Histoire de Saint-Jean-d'Angély*, Poitiers, Imprimerie du Centre Régional de Recherche et de Documentation Pédagogiques, 1975.
- GENSBETTEL Christian, *A la découverte de Saintes*, Chauray, Patrimoine et Médias, 2000.
- Jonzac, un millénaire d'histoire*, Jonzac, 1973.
- LE DRET Yves et MAHÉ Jean-Louis, *La Rochelle et ses quartiers*, Joué-les-Tours, Alan Sutton, 2001.
- MICHAUD Alain (dir.), *Histoire de Saintes*, Toulouse, Privat, 1989.
- Saintes et l'histoire de ses rues*, Saintes, Société archéologique et historique de la Charente-Maritime, 1992.
- Saintes, plus de 2000 ans d'histoire illustrée*, Saintes, Société archéologique et historique de la Charente-Maritime, 2001.
- SÉNILLOU Pierre, *Pons à travers l'histoire*, Pons, Publications de l'Université Francophone d'Eté - Geste Editions, 1995, tome 2.
- TEXIER Henri, *Saintes douairière. 1830-1848*, Paris, Le Croît vif, 1996.
- VAUX DE FOLETIER François de, *La Rochelle autrefois et à présent*, La Rochelle, F. Pijollet, 1923.

### **Monographies sur des points spécialisés d'histoire urbaine ou sur des communes rurales.**

- AUGIER Lucien, *Montlieu et son canton*, Mortagne-au-Perche, Imprimerie de Montligeon, 1980.
- BELLIARD Victor, *Ile d'Oléron. Notes d'histoire locale*, Marennes, Imprimerie A. Barbault, 1926, 546 p.
- BERAUD Rémi, *Petite encyclopédie monumentale et historique de La Rochelle*, La Rochelle, Rupella, 1981.
- BEZIAUD Nicole et DENIS Sylvie, *Scènes de la vie rochelaise*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1991.
- BIRRIER Eric, *Petite Histoire de Châtelailon*, La Rochelle, Rupella, 1996.
- BONNET Renée, *Beurlay. Regards sur le passé*, Saint-Ouen-en-Brie, La Lucarne ovale, 2000, 254 p.
- BROCHOT Robert, LARFEUIL Jacques, LORTEAU Christian, et TAILLEFET René, *Aytré*, Manchecourt, Ville d'Aytré, 1995.
- BRUNET René, *Ars, notre beau village*, Ars, Conseil municipal d'Ars-en-Ré, 1995, 2 volumes.

- CHAPACOU Denis, *Saint-Mandé-sur-Brédoire*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1977.
- , *A la croisée des grands chemins. Aulnay. Son origine gallo-romaine. Sa vicomté. Son canton*, Saint-Jean-d'Angély, édité par l'auteur, 1982.
- , *Aulnay, un voyage dans l'histoire du canton*, Aulnay, Association pour l'archéologie et l'histoire d'Aulnay et de sa région, 1995.
- CHOGNOT Chantal, DESPREZ Gérard, DION Françoise *et alii*, *Surgères*, Surgères, Office de Tourisme de Surgères, 1993, 184 p.
- Collectif, *Chepniers, notre village au fil du temps...*, Saint-Jean-d'Angély, Editions Jean-Michel Bordessoules – Association Loisirs et Culture de Chepniers, 2007.
- DANIEL Jacques, *L'Eguille en Saintonge*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1993.
- DARDANTY. et FLOURET Jean (dir.), *Saint-Laurent-de-la-Prée, un village d'Aunis au fil des ans*, Marans, imprimerie Mingot, 1993.
- DELMAS Yves, « L'histoire de Saint-Georges-de-Didonne » dans *Saint-Georges-de-Didonne. Mémoires d'Avenir pour l'An 2000*, Saint-Jean-d'Angély, Editions Jean-Michel Bordessoules, 2001, p. 11-121.
- DERVIEUX Gaston, *Surgères dans le passé*, Imprimerie de l'Ouest, 1927.
- FOUCHE abbé Camille, *Jonzac : son église, son château*, Paris, Res universis, 1992 [édition anastatique de l'édition de 1924]
- GERARD Jean, *Marans construit son avenir, 1800-1900*, Marans, Imp. P. Mingot, 1990.
- , *Marans paix et guerre, 1900-1925*, Marans, Imp. P. Mingot, 1995.
- GITEAU Françoise, « L'île d'Aix du XI<sup>e</sup> siècle à nos jours », dans *L'île d'Aix. Géologie, histoire, climatologie, flore, faune* (dir. Raymond DUGUY), La Rochelle, Annales de la Société de Sciences naturelles de la Charente-Maritime, 1977, p. 73-103.
- GRASSET Alain, *Brenillet à travers les âges*, Royan, chez l'auteur, 1986.
- GUIET E., « Monographie de la commune de Semussac », *Bulletin de la société des archives de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 42, 1927, p. 26-34, 103-110 et 139-143.
- Histoire de Saint-Aigulin en Double saintongaise*, Jonzac, Association pour la recherche historique de Saint-Aigulin, 1987.
- JEANNEAU Emile, *Mornac et les mornaçons des origines à nos jours*, sans lieu, Syndicat d'initiative de Mornac, 1985.
- JOSSINET Alain, *Le pays de Saint-Sornin à l'écoute de l'Histoire*, La Roche-Rigault, PSR Edition-Association Amis de Saint-Sornin, 1998.
- JULIEN-LABRUYERE François, « Semussac 1900. Une société en crise », *SEFCO*, t. 17, 1983, n° 119/VI, p. 307-344.
- LAFON Philippe, *Souvenirs de l'île d'Oléron*, la Rochelle, Rupella, 1983, tome premier. Physionomie des villages au début du siècle.
- LAMARE Jacques, *Pont-l'Abbé d'Arnoult. Une forteresse méconnue*, Saint-Ouen-en-Brie, Editions de la Lucarne ovale, 1996.
- LAVAUD-PASSEBON Annie, *Mirambeau en Charente-Inférieure. 1871-1914. Une commune rurale chef-lieu de canton de l'arrondissement de Jonzac*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1984.
- MAHÉ Jean-Louis, *La Rochelle retrouvée*, Paris, Le Croît vif, 1997.
- MANIN Josianne, *Meschers et le canton de Cozes*, Joué-les-Tours, Alan Sutton, 2000.
- MEYNEN Nicolas, « La Rochelle, ville et port au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Des villes, des ports, des hommes. Actes du 12<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes (Nantes, 1999). Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, 2001, p. 171-184.
- , *Fortification, architecture et urbanisme à La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat en histoire de l'art contemporain, Université de Bordeaux 3, 2002 (dir. Dominique JARRASSÉ).
- , *La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle. De la place forte au port de commerce*, Poitiers, Connaissance et promotion du patrimoine en Poitou-Charentes, 2007.



- MOREAU Henri et CHAIGNE Michel, *La Tremblade et la presqu'île d'Arvert*, Joué-les-Tours, Alan Sutton, 1998.
- NAPPEE Jean, *Histoire de Saint-Palais-sur-Mer*, La Rochelle, Rumeur des Âges, 1998.
- NUVET Raymond, *Montguyon. 200 ans d'histoire locale*, Montguyon, Auto-édition R. Nuvet, 2005, tome 1.
- PÉGUIN Christelle, *Trizay hier et aujourd'hui*, Paris, Le Croît vif, 2005.
- RENAUD Robert, *De Mons Andronis à Montendre*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1999.
- RENAUD-ROMIEUX Geneviève *et alii*, *L'Île d'Oléron. Charente-Maritime*, Poitiers, Connaissance et promotion du patrimoine en Poitou-Charentes, 1993 (L'inventaire).
- TASSET Bernard, *Chaillevette et les côtes de Saintonge. Portus Santonum, les fortunes du sel et l'arsenal du Ponant*, Paris, Le Croît vif, 1998 (Documentaires).
- TERRIOU-HAHN Paulette, *Loix dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. La mémoire des anciens*, sans lieu, Groupement d'études rétaises, 1995, 186 p.

Les bulletins associatifs suivants comportent fort peu de choses : *Archéologie pontoise* ; *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime* ; *Bulletin de liaison de l'association archéologique et historique de Jonzac* ; *Bulletin des Amis de Saint-Savinien* ; *Cahiers de la maison du protestantisme charentais* ; *Cahiers de la mémoire* ; *Fonseca*. Le périodique *Nos Deux Charentes en cartes postales anciennes*, réalisé par Christian Genet, offrait une précieuse documentation iconographique.

### **2.3. HISTOIRE SOCIALE ET ECONOMIQUE.**

- AUGERON Mickaël, « Renouer avec un "passé commercial prospère" : la Rochelle et l'Amérique du Nord (c. 1780-1900) », dans *Champlain ou les portes du Nouveau Monde. Cinq siècles d'échanges entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord* (dir. Mickaël AUGERON et Dominique GUILLEMET), La Crèche, Geste éditions, 2004, p. 271-279.
- BARTHOU Jacques, « Les petits ports "minotiers" de la rive saintongeaise de l'estuaire de la Gironde (1840-1940) », *L'Estuaire de la Gironde. Les cahiers*, 2004, n° 5, p. 63-80. [Actes du 6<sup>e</sup> Colloque publiés par le Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde]
- , « Un siècle de l'histoire du port de Mortagne, 1840-1940 », *L'Estuaire de la Gironde. Les cahiers*, 2005, n° 6, p. 103-122. [Actes du 7<sup>e</sup> Colloque publiés par le Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde]
- BERNARD Gilles, « Population et vignoble dans les Charentes : un siècle d'évolution originale », *Norôis*, t. 35, 1988, n° 140, p. 520-541.
- , « Les crises viticoles dans les Charentes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletins et Mémoires. Société archéologique et historique de la Charente*, 151<sup>e</sup> année, 1995, n° 2-3, p. 154-159.
- , *Evolution de l'agriculture charentaise (littoral exclu). Atouts, mutations et dépendances*, Thèse de doctorat d'Etat en géographie, Université de Bordeaux 3, 2005 (dir. Alain HUETZ DE LEMPS).
- BOUCARD Jacques *et alii*, *Les marins de La Rochelle*, La Crèche, Geste éditions, 1997, 151 p.
- BOUCARD Jacques (dir.), *Ré, une terre à fleur d'eau*, Vouillé, Geste éditions, 1992.
- BUTAYE Denis, *La création d'une station touristique. L'exemple de Royan de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de la Rochelle, 2009 (dir. Guy MARTINIERE).
- CELLERIER Robert, « Petites histoires de l'histoire (vraie) de Saint-Savinien », *Les Amis de Saint-Savinien et sa région. Bulletin de liaison*, 1979, n° 4, non paginé.
- CHARBONNEL Nicole, *Commerce et course sous la Révolution et le Consulat à la Rochelle. Autour de deux armateurs : les frères Thomas et Pierre-Antoine Chegaray*, Paris, PUF, 1977 (Travaux et recherches de l'université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris. Série Sciences historiques).
- CHASSAIGNE Philippe, « La délinquance à Saint-Jean-d'Angély dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Les petites villes françaises du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle* (édités par René PLESSIX et Jean-

- Pierre POUSSOU), Mamers, sans mention d'éditeur, 1998, p. 379-392. [Actes du Colloque organisé par l'Association d'Histoire des Petites Villes à Mamers, du 19 au 21 septembre 1991]
- Compagnie de navigation d'Orbigny. 1865-1950*, sans lieu, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1952.
- DANGIBEAUD Charles, « Contribution à l'histoire de l'économie domestique et rurale en Saintonge, 1795-1820 », *Bull. SAHSA*, t. 34, 1914, p. 6-34.
- DAVID J., *La bourgeoisie rochelaise entre 1830 et 1870*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1974 (dir. Georges DUPEUX).
- DELQUIGNIES François, « Extrait de l'étude sur le recensement de 1866 [de Saint-Savinien] », *Les Amis de Saint-Savinien et sa région. Bulletin de liaison*, n° 35, décembre 1994, p. 4-18.
- DEVEAU Jean-Michel, *Le commerce rochelais face à la Révolution. Correspondance de Jean-Baptiste Nairac (1789-1790)*, La Rochelle, Rumeur des âges, 1989.
- GÉRÔME Noëlle, « Mortagne et le Second Empire », *L'Estuaire de la Gironde. Les cahiers*, 2007, n° 7, p. 117-140. [Actes du 8<sup>e</sup> Colloque publiés par le Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde]
- GILLES David, « Le conseil de préfecture de Charente-Inférieure au dix-neuvième siècle : justification ou dénégation pratique des critiques doctrinales visant les conseils de préfecture », dans *Les conseils de préfecture (an VIII-1953)* (études réunies par Eric GOJOSSE), Paris, LGDJ, 2005, (Collection de la Faculté de Droit et des Sciences Sociales de Poitiers), p. 123-149.
- GUIBERT Yves, *La Chambre de Commerce de La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire du droit, Université de Poitiers, 1982.
- GUILBAUD Malorie, *Indigents assistés. Naissance et usages d'une catégorie sociale (la Rochelle, 1880-1900)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de La Rochelle, 1998 (dir. Laurent VIDAL).
- HILLAIRET Aurore, « Des stratégies matrimoniales renforçant le pouvoir de certaines familles. L'exemple des alliances matrimoniales contractées par les trois filles de Louis Arzac Seignette », *Ecrits d'ouest*, 2004, n° 12, p. 129-156.
- JULIEN-LABRUYERE François, *Paysans charentais. Histoire des campagnes d'Aunis, Saintonge, et bas Angoumois 1. Economie rurale*, La Rochelle, Rupella, 1982.
- , *Paysans charentais. Histoire des campagnes d'Aunis, Saintonge, et bas Angoumois 2. Sociologie rurale*, La Rochelle, Rupella, 1982.
- LAHONDERE Vincent, *Histoire de la croissance des stations touristiques du littoral atlantique français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles de la Loire à la Bidassoa. Etude de géographie historique*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Bordeaux 3, 1995 (dir. Philippe LOUPES et Christian HUETZ DE LEMPS).
- , « Naissance et croissance des espaces touristiques littoraux en presqu'île d'Arvert aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *L'Estuaire de la Gironde. Les cahiers*, 1996, n° 2, p. 123-137. [Actes du 3<sup>e</sup> Colloque, 1995, Saint-Georges-de-Didonne, publiés par le Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde]
- LAVEAU Claude, *Le monde rochelais des Bourbons à Bonaparte*, La Rochelle, Rumeur des âges, 1988.
- LIBAUD Jean, « L'urbanisme à Saint-Savinien d'hier à demain », *Les Amis de Saint-Savinien et sa région. Bulletin de liaison*, n° 48, juillet 2001, p. 17-24.
- LIMONIER Charles, *Les 125 ans du groupe Delmas-Vieljeux (1867-1991). Tome 1 : Histoire de la flotte*, Nantes, Marines éditions, 1999, 400 p.
- MARTIN Vanessa, *Pierre-Jean Van Hoogwerff. Chronique d'une ascension sociale à la Rochelle (1729-1813)*, Paris, ADHE, 2002, (Historiens de demain).
- MEYNIEL Carole, *L'île d'Oléron au début du XIX<sup>e</sup> siècle : ou l'influence de l'insularité sur la nuptialité d'une population (Etude démographique et historique)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1998 (dir. Josette PONTIET).
- PAIRAULT François, « Les expéditions d'eau-de-vie de Cognac par le port de Tonnay-Charente au XIX<sup>e</sup> siècle », *RSJ*, t. 2, 1976, p. 121-132.

- PLANTIVET Isabelle, *Saint-Jean-d'Angély. Etude de démographie historique*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1988 (dir. Josette PONTET).
- POTON Didier, «Le pays perdu : le négoce rochelais et le Canada (1763-1820)», dans *La Capricieuse (1855) : poupe et proue. Les relations France-Québec (1760-1914)* (dir. Yvan LAMONDE et Didier POTON), Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 17-35.
- REAULT-MILLE Sarah, «Les espaces du sel au XIX<sup>e</sup> siècle en Charente-Maritime», *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 5<sup>e</sup> série, t. 4, 1996, p. 663-681. [Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique de la préhistoire à nos jours]
- ROUSSEAU Dominique, «L'usage du marais dans la région de Cónac aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles», *L'Estuaire de la Gironde. Les cahiers*, 2007, n<sup>o</sup> 7, p. 63-78 [Actes du 8<sup>e</sup> Colloque publiés par le Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde]
- SAUZEAU Thierry, «Du sel à l'ostréculture. La mutation économique de l'estuaire de la Seudre (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)», *Revue historique du Centre-Ouest*, t. 2, 2003, n<sup>o</sup> 2, p. 321-368.
- , *Les marins de la Seudre, du sel charentais au sucre antillais. XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, La Crèche, Geste éditions, 2005, (Pays d'histoire).
- TOUCAS Patricia, «Les sociétés de secours mutuel dans l'île de Ré au XIX<sup>e</sup> siècle», *Annales du Midi*, t. 105, 1993, n<sup>o</sup> 203, p. 365-377.
- , «La Société de secours mutuels des marins de la Flotte-en-Ré au XIX<sup>e</sup> siècle», *RSA*, t. 20, 1994, p. 105-113.
- TOUCAS-TRUYEN Patricia, *La mutualité au sein des populations littorales en Charente-Inférieure (1850-1945)*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Bordeaux 3, 1995 (dir. Pierre GUILLAUME).
- , «Correspondances mutualistes en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle», dans *Correspondre jadis et naguère*, Paris, Ed. du CIHS, 1997, p. 291-298.
- , «L'intervention des élites rochelaises en faveur des pêcheurs (1880-1914)», dans *Villes en crise ?* (dir. Yannick MAREC), Grâne, Créaphis, 2005, p. 416-426.
- , *Le fraternel rapprochement. Le secours mutuel en Charente-Maritime des origines à nos jours*, Paris, Le Tiers Livre, 2007.
- VALETIE Jean, «Le bagne de Rochefort», dans *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX<sup>e</sup> siècle* (dir. Michelle PERROT), Paris, Le Seuil, 1980, p. 206-235.

## ***2.4. HISTOIRE POLITIQUE.***

Ont été placés dans ces rubriques tous les ouvrages se consacrant essentiellement aux aspects politiques, même si ils ont un champ plus restreint que l'ensemble du département.

### **Période révolutionnaire.**

- AUGUSTIN Jean-Marie, *La Révolution française en Haut-Poitou et Pays charentais*, Toulouse, Privat, 1989.
- COLLE Robert, «Royan pendant la Révolution», *RSA*, t. 14, 1988, p. 73-88.
- DELMAS Yves, «La Révolution dans la presqu'île d'Arvert», *Bulletin de liaison des professeurs d'histoire-géographie de l'académie de Poitiers*, 1981, n<sup>o</sup> 1, p. 15-26.
- DUGUET Jacques et alii, *La Révolution française à Rochefort. 1789-1799*, Poitiers, Projets éditions, 1989.
- FERCHAUD Pascal, *Saujon, Le Gua, an II. La Révolution dans deux cantons ruraux*, Saujon, Société d'archéologie et d'histoire de la région du Gua, 1988.
- FLORIANI Alain, *Arhiac et Arthenac pendant la Révolution*, Jonzac, Université francophone d'été Saintonge-Québec, 1991.
- LUC Jean-Noël, «Les campagnes d'Aunis et de Saintonge en 1789 : Une révolution silencieuse ?», *RSA*, t. 3, 1977, p. 79-117.

- , *Paysans et droits féodaux en Charente-Inférieure pendant la Révolution française*, Paris, Editions du CTHS, 1984.
- MESCHINET DE RICHEMOND Louis de, « De la propriété foncière du clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans la Charente-Inférieure », *BSHPF*, t. 56, 1907, p. 87-92.
- PÉRET Jacques, *Histoire de la Révolution française en Poitou-Charentes. 1789-1799*, Poitiers, Projets éditions, 1988.
- , *La Terreur et la Guerre. Poitevins, Charentais et Vendéens de l'An II*, Vouillé, Geste éditions, 1992, (Etudes).
- , « Une société littorale et les pouvoirs d'Ancien Régime. Le cas de l'Aunis et de la Saintonge à travers les cahiers de doléances de 1789 », dans *Pouvoirs et littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle* (dir. Gérard LE BOUËDEC, François CHAPPE et Christophe CERINO), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 75-84. [Actes du colloque international de Lorient, 24-26 septembre 1998]
- ROUX Jacques, *La Révolution française à Saint-Jean-d'Angély. 1789-1799*, Poitiers, Projets éditions, 1988.
- SEGUIN Marc, « Les questions religieuses, à Archiac, sous la Révolution », *Association archéologique et historique jonzacaise. Bulletin d'information*, janvier 1979, n° 22, non paginé.
- , *Jonzac pendant la Révolution*, Jonzac, Publications de l'Université francophone d'été Saintonge-Québec, 1986.
- TEXIER Henri (dir.), *La Révolution française à Saintes. 1789-1799*, Poitiers, Projets éditions, 1988.
- VALIN Claudy, *La Rochelle – la Vendée 1793*, Paris, Le Croît vif, 1997, (Documentaires).
- , « Un document jacobin rochelais de première importance », *RSA*, t. 21, 2000, p. 137-145.
- , *Le conventionnel Joseph-Marie Lequinio. La loi et le salut public*, Thèse de doctorat en histoire du droit, Université de Poitiers, 2004 (dir. Jean-Marie AUGUSTIN).

### Le XIX<sup>e</sup> siècle.

- BAAL Gérard, « Combes et la "République des Comités" », *RHMC*, t. 24, 1977, n° 2, p. 260-285.
- BARBOTIN J.-M., « Quelques faits concernant l'arrondissement de Jonzac sous la Restauration », *Association archéologique et historique jonzacaise. Bulletin d'information*, mai 1976, n° 16, non paginé.
- BARBOTIN Jean, « Le bonapartisme en haute Saintonge et dans le département après la chute du Second Empire », *Association archéologique et historique jonzacaise. Bulletin d'information*, mai 1977, n° 19, non paginé.
- BAUDRIT André, *Le mouvement républicain à Rochefort sous le Second Empire*, Thèse complémentaire pour l'obtention du grade de docteur ès-lettres (Doctorat d'Etat), Université de Bordeaux, 1957 (présidence M. DARTIGUE-PEYROU).
- CHUPEAU Brigitte, *La vie des associations en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Paris 1, 1981 (dir. Maurice AGULHON).
- , *Les monuments civiques et commémoratifs en Charente-Inférieure de 1815 à 1914*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire contemporaine, Université de Paris 1, 1983 (dir. Maurice AGULHON).
- DELAFOSSÉ Marcel, « La Révolution en 1848 en Charente-Inférieure », *Le Pays d'Ouest*, 1<sup>er</sup> mars 1948.
- DESMARS Bernard, « La diffusion des utopies saint-simoniennes et fouriéristes à Rochefort. Le rôle de l'ingénieur Le Moyne entre 1831 et 1842 », *Rocafortis*, 3<sup>ème</sup> série, t. III, 1997, n° 19, p. 120-125.
- DEVEAU Jean-Michel, *La Révolution de 1848 à Rochefort-sur-Mer, février 1848-juin 1848*, La Rochelle, CDDP, 1970.
- DINE H., « Emeutes et paniques de 1848 en Poitou et en Charentes », dans *Actes du 89<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Lyon, 1964). Section d'histoire moderne et contemporaine. t. 2 vol. 2*, Paris, Imprimerie nationale, 1965, p. 949-962.

- EMERIT Marcel, « Le saint-simonisme dans les Charentes », *Le Mouvement social*, 1974, n° 88, p. 93-112.
- FAIVRE Roland, *Antimilitarisme et pacifisme en Charente-Inférieure pendant la première moitié du vingtième siècle*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire contemporaine, Université de Paris 8, 1988, (dir. Madeleine RÉBERIOUX).
- FRUSTIER Pierre, *Un siècle de presse locale. Les îles du littoral charentais (1882-1982)*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en sciences de l'information, Université de Bordeaux 3, 1989 (dir. Philippe ROUYER).
- GRASILIER Léonce, « Rapports sur la fouille infructueuse au séminaire de Pons et au château de Plassac par la gendarmerie à la recherche de la Duchesse de Berry (1832) », *Bulletin de la Société des Archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. 42, 1927, p. 216-218.
- GRENIÉ Claude et Paulette, « La franc-maçonnerie et la Commune à Rochefort », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 5, 2006, p. 7-14.
- GRENIÉ Paulette, « La Restauration en Charente-Inférieure », *Bulletin de liaison des professeurs d'histoire-géographie de l'académie de Poitiers*, 1981, n° 2, p. 5-17.
- GRENON Charly, « 14 juillet 1880 : Centenaire de la célébration de la Fête Nationale en Saintonge », *SEFCO*, t. 14, 1980, n° 99/IV, p. 249-262.
- GUILLONNEAU Bernard, « Le Mouvement anarchiste dans l'Île de Ré à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de l'association des amis de l'île de Ré*, 1974, n° 51, p. 5-21.
- HUMIERES Robert d', « La duchesse de Berry en Saintonge et en Bohème », *Revue hebdomadaire*, 1911, t. 11, p. 189-219.
- KENT Sherman, « Two Official Candidates of the July Monarchy », *The American Historical Review*, t. 43, 1937, n° 1, p. 65-73.
- MARTIN Emmanuel, *Aspects de la vie politique rochelaise de 1848 à 1870*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1994 (dir. Jean-Claude DROUIN).
- MESMIN Maurice et ROMAIN Yvon, *Histoire du Conseil général de la Charente-Maritime de 1790 à 1940*, Manuscrit inédit, 2002 [déposé aux ADCM sous la cote : 125 J 1]
- MUEL Florence, *Le parti républicain en Charente-Inférieure*, TER DEA d'Histoire, Université de Poitiers, 1995 (dir. Gérard BAAL).
- , « Les républicains en Charente-Inférieure de 1870 à 1914 », dans *Une dynastie républicaine charentaise : les Pelletan* (dir. Paul BAQUIAST et Georges TOUROUDE), Meudon, Association des Amis d'Eugène et Camille Pelletan, 1998, p. 102-109.
- PAIRAULT François, *Les « Mémoires » d'un grand notable bonapartiste : le baron Eugène Eschassériaux de Saintes (1823-1906)*, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire contemporaine, Université de Paris 10, 1989 (dir. René RÉMOND).
- , « Le boulangisme dans les Charentes », *RSA*, t. 22, 1996, p. 89-116.
- PASSERIEUX Michèle, *Les républicains dans l'arrondissement de Saintes. 1871-1877*, TER Maîtrise d'histoire, Université de Bordeaux 3, sans date (dir. André-Jean TUDESQ).
- PELLERIN Marina et VILLIERS Cécile, « Eugène Roy-Bry, un saint-simonien au pouvoir », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, 2006, n° 5, p. 33-41.
- PIMPARE Véronique, *Le rôle local d'un notable saintongeais : le baron Eugène Eschassériaux (1823-1906)*, TER Maîtrise d'histoire, Université de Poitiers, 1982.
- PONT Marie-Hélène, *La Seconde République en Charente-Inférieure*, DES, Université de Bordeaux, 1960.
- PROTEAU Nathalie, *Symbolique et liturgie républicaine des lieux de mémoire en Charente-Inférieure entre 1870 et 1914*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996 (dir. Pierre GUILLAUME).
- RENARD Benjamin, *Les républicains à Saintes sous le Second Empire*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 2001 (dir. Bernard LACHAISE).
- , « Les républicains à Saintes sous le Second Empire », *Institut aquitain d'études sociales. Bulletin*, 2003, n° 80, p. 69-96.

- RENAUD Yvette, « 14 juillet 1880 : première fête nationale de la République », *SEFCO*, t. 14, 1980, n° 99/IV, p. 231-248.
- SURMELY Michel, « La presse saintaise et les événements de 1848 (février à juin) », *RSA*, t. 15, 1989, p. 85-94.
- TEXIER Henri, « La Restauration à Saintes. Aspects politiques », *Ecrits d'Ouest*, n° 4, 1995, p. 31-91.
- VIDAL Michel, « *L'Indépendant de la Charente-Inférieure* et la montée du bonapartisme sous la Seconde République (1848-1851) », *RSA*, t. 9, 1983, p. 93-98.
- VIDALENC Jean, « Les troubles de l'Ouest au début de la monarchie de Juillet », dans *Actes du 88<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Clermont-Ferrand, 1963)*, 1966, p. 331-366.

### ***2.5. HISTOIRE CULTURELLE REGIONALE.***

Notre propos n'étant pas de faire une histoire des équipements culturels du département, sont mentionnés ici quelques travaux qui permettent de situer dans un cadre plus large les rapports entre culture et religion.

#### **Le livre en Charente-Inférieure.**

- AUDIAT Louis, *Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*, Pons, Impr. Texier, 1879, in-8<sup>e</sup>.
- AUDIER Anne, *Le temps écoute*, Paris, Le Croît vif, 1994.
- CONSTANS Ellen, « La librairie à Saintes de 1815 à 1914 », dans *Le Commerce de la librairie en France au XIX<sup>e</sup> siècle. 1789-1914* (dir. Jean-Yves MOLLIER), Paris, IMEC Editions - Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 123-132.
- COUTANT Claude, « L'imprimé et sa diffusion à Saintes sous la Restauration », dans *Etudes sur la Saintonge et l'Aunis*, sans lieu, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime, 1974, p. 275-283.
- DANGIBEAUD Charles, « Les premières années de la bibliothèque municipale de Saintes », *RSA*, t. 32, 1912, p. 148-162.
- DARNTON Robert, « La lecture rousseauiste et un lecteur "ordinaire" au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Pratiques de la lecture* (dir. Roger CHARTIER), Paris, Payot, 1993, (Petite bibliothèque Payot), p. 161-199. [1<sup>ère</sup> édition : 1985] [Sur Jean Ranson, un notable protestant rochelais].
- DAURIAC Yves, « La presse locale en Charente-Maritime sous la Troisième République. 1870-1940 », *RSA*, t. 5, 1979, p. 109-118.
- GRIGNON Marcel, « La presse marennaise aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *De la Seudre à la Charente. Bulletin de la Société d'histoire du canton de Marennes et de ses environs*, 1999, n° 3, p. 14-19.
- NORIGEON Franck, *La bibliothèque municipale de La Rochelle (1833-1939). De la bibliothèque savante à la bibliothèque publique*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2002 (dir. Laurent VIDAL)

#### **Eruditions et loisirs élitaires.**

- BARRAUD Dany et TASSAUX Francis, « Thèmes de l'historiographie romantique du centre-ouest gallo-romain », *SEFCO*, t. 16, 1982, n° 113/VI, p. 396-416.
- BERAUD Gilles, « Un épisode de l'histoire du muséum de la Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle », *Ann. Soc. Sc. Nat. Char.-Mar.*, vol. IX, 2003, fasc. 2, p. 239-248.
- BERTILE Bernard, TERRET Thierry et VAILLEAU Daniel, « Pratiques et espaces balnéaires au XIX<sup>e</sup> siècle, approche comparée de trois sites : Ostende, Marseille, la Rochelle », *Ethnologie française*, t. 26, 1996, n° 3, p. 390-405.
- CAILLAUD Benjamin, *Fernand Braun (1852-1948), photographe républicain à Royan*, TER Master 2, Université de la Rochelle, 2006 (dir. Guy MARTINIÈRE).

- « Cent cinquantième de la Société des Sciences Naturelles de la Charente-Maritime. 1836-1986 » (dir. Raymond DUGUY), *Suppl. Ann. Soc. Sc. Nat. Char.-Mar.*, 1986.
- DHOMBRES Jean (dir.), *Aventures scientifiques. Savants en Poitou-Charentes du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Poitiers, Editions de l'Actualité Poitou-Charentes, 1995.
- DINAND Jean-Pierre, « La Société de littérature, sciences et arts de Rochefort sous Louis XVIII et Charles X (1815-1830) », *Roccafortis. Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, 3<sup>e</sup> série, t. 6, 2005, n<sup>o</sup> 35, p. 15-29, 2005, n<sup>o</sup> 36, p. 110-123, 2006, n<sup>o</sup> 37, p. 158-170.
- DUGUY Raymond, « Un préhistorien charentais méconnu : le Docteur Emile Combes », *Ann. Soc. Sc. Nat. Char.-Mar.*, vol. 6, 1979, fasc. 6, p. 495-501.
- FLOURET Jean, « L'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle. 1732-1982 », *RSA*, t. 7, 1981, p. 91-114.
- GLÉNISSON Jean, « Avant-propos. De l'Histoire de la Saintonge et de l'Aunis à l'Histoire de l'Aunis et de la Saintonge, cent cinquante ans d'érudition régionale », dans *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge* (dir. Jean GLÉNISSON), la Crèche, Geste éditions, 2007, tome premier. Des origines à la fin du VI<sup>e</sup> siècle après J.-C. (dir. Louis MAURIN), p. I-XIII.
- GLÉNISSON Jean *et alii*, *La Saintonge illustrée, 1839-1843. René-Primevère Lesson*, La Crèche, Geste éditions, 1999.
- JULIEN-LABRUYERE François, « Le temps retrouvé de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. 1871-1914 », *RSA*, t. 4, 1978, p.113-129.
- , *L'Alambic des Charentes*, Paris, Le Croît vif, 1989.
- LEPOUCHARD Camille, « Le colportage d'imprimés et de gravures en Poitou et dans les Charentes », *SEFCO*, t. 27, 1995, n<sup>o</sup> 190/V, p. 41-62.
- , « En lisant la *Revue des Charentes* », *SEFCO*, t. 29, 1997, n<sup>o</sup> 198/I, p. 46-59.
- « *Rochelais d'autrefois* ». *Portraits. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> siècles*, la Rochelle, Société des Amis des Arts, 1981 [Exposition tenue à la chapelle du lycée Fromentin, 14 septembre-13 octobre 1981]
- Les sociétés savantes de Rochefort (1806-2006). De la Société de Littérature, Sciences et Arts à la Société de Géographie*, Rochefort, Société de géographie de Rochefort, 2007.
- VAILLEAU Daniel, « La vie balnéaire à la Rochelle de 1890 à 1914 : entre plage et casino », dans *Jeux et sports dans l'histoire 3. Education et politique sportives. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Congrès national des sociétés historiques et scientifiques 117<sup>e</sup>, Clermont-Ferrand, octobre 1992 – 118<sup>e</sup>, Pau, octobre 1993. Section d'histoire moderne et contemporaine* (dir. Pierre ARNAUD et Thierry TERRET), Paris, Editions du CTHS, 1995, p. 391-407.
- , « La Société des régates rochelaises, modèle de la vie sportive locale », dans *Jeux et sports dans l'histoire 4. Sport, éducation et art. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Congrès national des sociétés historiques et scientifiques 119<sup>e</sup>, Amiens, octobre 1994. Section d'histoire moderne et contemporaine* (dir. Pierre ARNAUD et Thierry TERRET), Paris, Editions du CTHS, 1996, p. 289-308.
- VAULTIER Jean-Bernard, « La Société d'agriculture de la Rochelle : agronomie et politique en Aunis, 1762-1895 », *RSA*, t. 29, 2003, p. 83-99.
- , « Une société savante oubliée : la Société de médecine de la Rochelle », *Ann. Soc. Sc. Nat. Char.-Mar.*, vol. IX, 2003, fasc. 3, p. 313-326.
- , « Le développement des sociétés savantes à La Rochelle, 1800-1872 » dans *Alcide d'Orbigny. Entre Europe et Amérique, textes et contextes d'une œuvre* (dir. Christian MOREAU et Daniel DORY), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 55-78.
- , « Emile Combes et la science », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, 4<sup>e</sup> année, 2005, n<sup>o</sup> 4, p. 59-64.
- , « Emile Combes, inventeur de la préhistoire en Charente-Inférieure », dans *Emile Combes préhistorien*, La Rochelle, Rumeur des âges, 2005, p. 11-17.
- , « Emile Combes, vulgarisation et politique de la Préhistoire », *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, t. 113, 2006, n<sup>o</sup> 2, p. 7-28.
- , « La propagande coloniale à la Rochelle au début de la III<sup>e</sup> République », *Ecrits d'Ouest*, 2008, n<sup>o</sup> 16, p. 183-193.

### Arts et patrimoine.

- ANGRAND Pierre, *Histoire des musées de province au XIX<sup>e</sup> siècle t. 1: l'Ouest. Perche, Maine, Anjou, Bretagne, Poitou-Charentes*, Les Sables d'Olonnes, Le cercle d'or, 1984.
- CHASSEBŒUF Frédéric (dir.), *Châteaux, manoirs et logis. La Charente-Maritime*, Niort, Patrimoines et Médias, 1993.
- , *Les villas de la Côte de Beauté (1850 à 1930) en Charente-Maritime*, Prahecq, Patrimoines et Médias, 2005.
- COURCIER Jacques, « Un homme hors du commun : William Barbotin (1861-1931) », *SEFCO*, t. 24, 1992, n° 170/III, p. 189-204.
- EVEN Pascal, « Autour de la statue de Bernard Palissy : l'hommage aux grands Charentais dans l'œuvre de Louis Audiat », *RSA*, t. 33, 2007, p. 205-218.
- FLOURET Jean, « Erudits rochelais contemporains de Louis Audiat », *RSA*, t. 33, 2007, p. 227-234.
- GLÉNISSON Jean, « L'image de Palissy dans l'histoire de France », dans *Bernard Palissy, mythe et réalité*, Saintes, Musée de Saintes, 1990, p. 96-106.
- Inventaire topographique de l'île de Ré* (dir. Yves-Jean RIOU), Paris, Imprimerie nationale, 1979.
- LEFRANÇOIS Thierry, *Peintures et mécénat. 150 ans d'acquisition par la Société des Amis des Arts de La Rochelle*, La Rochelle, Editions des musées d'art et d'histoire de La Rochelle, 1993.
- , « William Bouguereau (1825-1905), La Rochelle et son musée des Beaux-Arts », *Revue du Louvre*, t. 47, 1997, n° 5-6, p. 78-89.
- LHOTE Jean-François et JOYAT Danielle, « Jules-Michel Chandelier, peintre », *Ecrits d'Ouest*, 1996, n° 5, p. 105-120.
- MAILLES Dominique, « Le carnet de croquis d'un "antiquaire" », dans *L'architecture en représentation*, Paris, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, 1985, p. 40-41. [exposition présentée de janvier à mars 1985 à l'Hôtel de Vigny, Paris]
- Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime*, Paris, Flohic éditions, 2002 (2 volumes).
- RIOU Yves-Jean (dir.), *Patrimoine de Poitou-Charentes. Architectures et mobiliers*, Poitiers, Connaissance et promotion du patrimoine de Poitou-Charentes, 1998.
- RIVIÈRE Anne, « L'iconographie de Bernard Palissy au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Bernard Palissy, mythe et réalité*, Saintes, Musée de Saintes, 1990, p. 107-114.
- SCHRENCK Gilbert, *La réception d'Agrippa d'Aubigné, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Contribution à l'étude du mythe personnel*, Paris, Honoré Champion, 1995.
- SOUIAH Karim, « L'appropriation du patrimoine architectural de la ville de la Rochelle par la municipalité (fin XIX<sup>e</sup> siècle – fin XX<sup>e</sup> siècle) : entre particularisme et fabrication identitaire », dans *Patrimoine et patrimonialisation : entre le Matériel et l'Immatériel* (dir. Marie-Blanche FOURCADE), Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 53-68.

### Le monde de l'éducation.

C'est un champ d'études privilégié pour les érudits locaux. Privilégiant essentiellement l'école primaire, ces monographies sont d'un intérêt inégal.

- BARRIS Ginette, « Installation de l'école primaire dans un village face aux résistances des notables en place. De l'époque révolutionnaire à 1905 », *Ecrits d'Ouest*, 1999, n° 8, p. 143-191 et 2000, n° 9, p. 117-125. [Monographie de l'école primaire d'une commune du canton de Saint-Jean-d'Angély, Antezant]
- BAUDIN Clara, *La scolarisation des filles à Saint-Xandre. 1876-1881* TER, Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2001 (dir. Laurent VIDAL).



- BAUDOT Marcel, « Les écoles d'enseignement mutuel dans l'Académie de Poitiers (1816-1824) », dans *Actes du 27<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes. Poitiers, 1965. Section d'histoire moderne et contemporaine*, p. 127-160.
- BERRIAU Yvonne, « Ecoles laïques de Saint-Martin-de-Ré », *Bulletin de l'Association des amis de l'île de Ré*, 1996, n° 87, p. 12-32 et 1998, n° 89, p. 17-39.
- BERTHON Philippe, *Le Collège de Saintes face à la liberté d'enseignement secondaire. 1850-1863*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de La Rochelle, 2000 (dir. Laurent VIDAL).
- BETERMIN-MAIRE Cécile, *Recherches sur l'instruction primaire au XIX<sup>e</sup> siècle : le cas de l'arrondissement de la Rochelle*, TER DEA d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 2005 (dir. Marc AGOSTINO).
- BLIER Gérard et COMBES Jean, *Histoire de l'enseignement en Charente-Maritime de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Paris, Le Croît vif, 2007 (Documentaires).
- BOULLAUD Natacha, *Histoire des méthodes pédagogiques introduites dans les écoles primaires de la Charente-Inférieure sous la III<sup>e</sup> République (1880-1940)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2000 (dir. Laurent VIDAL).
- BRAUD Michel et alii, *Le collège de Saint-Jean-d'Angély. 1803-1984*, Angoulême, 2001.
- BUTEL Paul et MANDON Guy, « Alphabétisation et scolarisation en Aquitaine au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry* (dir. François FURET et Mona OZOUF), Paris, Editions de Minuit, 1977, tome 2, p. 7-41.
- COIRAULT Gaston, *Les écoles centrales dans le Centre-Ouest, c'est-à-dire dans le ressort de l'académie de Poitiers (départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne et de la Haute-Vienne) (an IX à an XII)*, Tours, 1940, XII-431 p., (Publications de l'Université de Poitiers. Série Sciences de l'homme, n° 2).
- COLLIN Francis, « Histoire des écoles de Vaux-sur-mer », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Saintonge maritime*, 2007, n° 28, p. 14-22.
- COMBES Jean et FORIIN Jacqueline, *En Charente-Maritime, notre école au bon vieux temps (1830-1940)*, Lyon, Horvath, 1995.
- DALANÇON Alain, « Le collège de Rochefort à la fin du Second Empire », *Rocafortis. Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, 3<sup>e</sup> série, t. 6, 2006, n° 37, p. 171-183.
- , « Instruction et éducation au collège de Rochefort à la fin du Second Empire », *Rocafortis. Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, 3<sup>e</sup> série, t. 6, 2006, n° 38, p. 234-245.
- DELEGUE René, *Histoire des écoles chrétiennes dirigées à La Rochelle par les Frères des Ecoles chrétiennes, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, sans lieu ni date [La Rochelle, Pigrellet, 1944], in-16<sup>e</sup>, 48 p.
- De l'école Fénelon à l'ensemble scolaire... 130 ans de témoignage*, Périgny, Imprimerie IRO, 2003.
- DUPRAT Jean-Claude, *Les instituteurs de la Charente-Inférieure de la loi Guizot à la loi Falloux. 1833-1850*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 1972 (dir. Jean ELLENSTEIN).
- FLOURET Jean, *Cinq siècles d'enseignement secondaire à la Rochelle (1504-1972). Historique du Lycée Fromentin. Contribution à l'histoire de l'enseignement en France*, La Rochelle, Quartier Latin, 1973.
- , « L'enseignement mutuel en Charente-Inférieure. 1817-1837 », *RSA*, t. 28, 2002, p. 127-143.
- LACOTTE Fabienne, *L'enseignement primaire en Charente-Inférieure sous le Second Empire (1851-1870)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 1979 (dir. M. MICHEL).
- MAIRE Cécile, *L'instruction primaire dans l'arrondissement de la Rochelle sous le Second Empire*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996 (dir. Marc AGOSTINO).
- Nos écoles normales*, sans lieu, Section départementale de la M.G.E.N. de Charente-Maritime, sans date, 217 p.
- POUSSOU Jean-Pierre, « Recherches sur l'alphabétisation de l'Aquitaine au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry* (dir. François FURET et Mona OZOUF), Paris, Editions de Minuit, 1977, tome 2, p. 294-351.
- QUEGUINER Jean-Pierre, « La ferme-école de Puilboreau, 1849-1914 », *Ecrits d'Ouest*, 2002, n° 10, p. 104-122.

- TARDY Pierre, « L'éducation des jeunes rétais pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la mémoire*, 1997, n° 68, p. 1-24.
- , « La guerre scolaire », *Cahiers de la mémoire*, 1998, n° 71, p. 3-20.
- , « L'éducation des jeunes rétais pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la mémoire*, 1998, n° 72, p. 3-24.
- TEXIER abbé Marcel « Monographie de Saint-Antoine. Bois, près Saint-Genis de Saintonge (Commanderie. Domaine. Colonie agricole. Petit séminaire. Ecole d'agriculture) », *RSA*, n<sup>lle</sup> série, t. 2, 1956, 4<sup>e</sup> livraison, p. 263-306 et 1957, 5<sup>e</sup> livraison, p. 311-346.
- Les très riches heures du lycée Jean Dautet*, la Rochelle, Foyer socio-éducatif du lycée Jean-Dautet, 1987.

## **2.6. APPROCHES BIOGRAPHIQUES.**

### **Biographies de laïcs.**

- BAAL Gérard, « Le Petit Père Combes (1835-1921) », *L'Histoire*, 1979, n° 16, p. 20-28.
- , « Les amis du Petit Père Combes », *Jean Jaurès. Cahiers trimestriels*, 1997, n° 143, p. 47-62.
- , « Emile Combes, "Pas d'ennemis à gauche" », dans *Les Grandes Figures du radicalisme* (dir. Stéphane BAUMONT et A. DORNA), Toulouse, Privat, 2001, p. 141-154.
- BAILLARGUET James, « Eugène Lemarié. Instituteur, érudit, libraire, imprimeur et... patoisant », *SEFCO*, t. 37, 2005, n° 249/IV, p. 3-16.
- Charles Dangibeaud, mémoire de la Saintonge*, Saintes, Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis – Musées de Saintes, 2003.
- DEBUSSY Thierry et VERZAT Pierre, *Histoire de la famille Normand d'Authon*, Niort, Editions Patrimoine et Médias, 1993, 246 p.
- DENIER Régis, « Le Terme, sous-préfet de Marennes (1818-1837) : tentative de réhabilitation des marais », *Mémoires de la Société des Antiquaire de l'Ouest*, 5<sup>ème</sup> série, t. XII, 2006, p. 159-170. [Actes du colloque régional tenu aux Archives départementales de la Vienne le 1<sup>er</sup> décembre 2000 portant sur « Deux siècles du corps préfectoral en Poitou-Charentes (an VIII-2000) », réunis par Pascal EVEN et Jean-Marc ROGER]
- DUBREUIL Serge et VAULHIER Jean-Bernard, « La maçonnerie rochelaise et les sociétés savantes : Jean-Pierre-Esprit Blutel (1782-1858) », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 2, 2003, n° 1, p. 49-54.
- DUPRAT Philippe et DUGUET Jacques, « Daniel Massiou, historien et publiciste (1800-1854) », *Roccafortés*, 3<sup>e</sup> série, t. 4, 1999, n° 23, p. 53-60.
- EVEN Pascal, « La Statistique du département de la Charente-Inférieure d'Améric Gautier », *Mémoires de la Société des Antiquaire de l'Ouest*, 5<sup>ème</sup> série, t. XII, 2006, p. 171-189. [Actes du colloque régional tenu aux Archives départementales de la Vienne le 1<sup>er</sup> décembre 2000 portant sur « Deux siècles du corps préfectoral en Poitou-Charentes (an VIII-2000) », réunis par Pascal EVEN et Jean-Marc ROGER]
- FEDON Huguette, « Le docteur Charles Vigen, son pays [Montlieu-la-Garde] et sa plume », *Cercle généalogique Sud-Saintonge*, 2000, n° 18, p. 22-36.
- GINESIET Olivier, *Emile Combes, itinéraire politique d'un républicain charentais*, La Crèche, Geste édition, 2006, 224 p. (Geste-Poche).
- GLENISSON Jean, « Louis Audiat », *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et d'Aunis. Nouvelle série*, t. 1, 1976, p. 16-27.
- JACQUET Aurélie et LE BLANC François-Yves, « Le bon docteur Ardouin, médecin de la Marine et Vénérable de la loge L'Accord Parfait », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, 2007, n° 6, p. 23-34.
- JEUNE Simon, « Un saintais érudit, bibliothécaire et homme d'action, Louis Audiat (1833-1903) », *Revue française d'histoire du livre*, 1996, n° 92-93, p. 393-404.

- LAFUSTIE Arlette, « Charles Fournier, un notable du XIX<sup>e</sup> siècle à La Rochelle », dans *Actes du 111<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes (Poitiers, 1986). Section d'histoire moderne et contemporaine*, t. 2, Paris, 1986, p. 49-57.
- , *Un témoin privilégié de la vie rochelaise au XIX<sup>e</sup> siècle. Charles Fournier (1810-1889) notaire et maire de La Rochelle*, La Rochelle, Rumeur des Âges, 1996.
- LALOUETIE Jacqueline, « Portrait d'un antidécristien », *L'Histoire. Numéro spécial : Dieu et la politique, le Défi laïque*, 2004, p. 64-67.
- LE BLANC François-Yves, « Guillaume-Léonce Duprat : sociologue, franc-maçon et républicain de progrès », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, 2007, n° 6, p. 35-57.
- , « Emile Marianelli », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, 2007, n° 6, p. 75-76.
- MARIK Andrée (dir.), *Grands Charentais*, Paris, Le Croît vif, 1994.
- MASSON Roger Raphaël, « D'Evariste Poitevin à Goulebenèze, barde charentais (1877-1952) », *SEFCO*, t. 18, 1984, n° 123-124, p. 12-118.
- MERLE Gabriel, *Emile Combes*, Paris, Fayard, 1995.
- , « La carrière politique charentaise d'Emile Combes », dans *Une dynastie républicaine charentaise : les Pelletan* (dir. Paul BAQUIAST et Georges TOUROUDE), Meudon, Association des Amis d'Eugène et Camille Pelletan, 1998, p. 110-116.
- MOUTARDE Eugène, *En marge du romantisme : un foyer intellectuel en Saintonge : Pierre Jónain, ses amis et ses correspondants, 1799-1884*, Bordeaux, E. Feret et fils, 1928.
- MURAT Henriette, « La gloire des Seignette », *Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de la Rochelle. Annales*, 1996-1997, p. 47-62.
- PAIRAULT François, « Portrait d'un député bonapartiste : le baron Eschassériaux, de Saintes » dans *La vie politique et le personnel parlementaire dans les régions du Centre-Ouest sous la III<sup>e</sup> République (Limousin - Périgord - Poitou - Charentes)*, Limoges, Lucien Souny, 1987, p. 71-105.
- , *Monsieur le Baron*, Paris, Le Croît vif, 2004.
- RISSE Jacques, *Le Petit Père Combes*, Paris, L'Harmattan, 1994, (Les chemins de la mémoire).
- SARRAZIN Maurice, « Ferdinand Guillemardet, républicain préfet de l'Allier », *Cahiers bourbonnais*, 2007, n° 201, p. 49-55.
- TESSON Marie-Angèle, *Pierre-Simon Callot (1790-1878) : trajectoire d'un notable rochelais au XIX<sup>e</sup> siècle*, TER Master 1 Histoire contemporaine, Université de la Rochelle, 2007 (dir. Mickaël AUGERON).
- VIDAL Clément, *Eugène Decout, maire de la Rochelle (1905-1920)*, TER Master 2 Relations internationales et histoire du monde atlantique, Université de la Rochelle, 2008 (dir. Mickaël AUGERON).

### **Ecclésiastiques et personnalités catholiques de la Charente-Inférieure.**

- ALLEN Louis, « Une lettre à Newman de l'évêque de la Rochelle, Clément Villecourt », *RHEF*, t. 41, 1955, n° 136, p. 85-93.
- BLANCHOT Jean-Michel, « Mgr Fulbert Petit, un "évêque, citoyen, patriote". La pensée et l'action politiques d'un prélat républicain », *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, t. 36, 1994, p. 101-144.
- BERTOT Paul, « Jacques Baril, prêtre constitutionnel », *SEFCO*, t. 11, 1977, n° 2, p. 111-115.
- BLOMME Yves, « Un évêque français favorable à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat : Emile Le Camus (1839-1901-1906) », *Enquêtes et documents*, 2000, n° 27, p. 57-66.
- , *Emile Le Camus (1839-1906). Son rôle au début de la crise moderniste et lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- , « La réforme des études au grand séminaire de La Rochelle de 1901 à 1906 », *RSA*, t. 28, 2002, p. 111-126.

- , « Emile Combes et Mgr Le Camus », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, 2005, n° 4, p. 39-42.
- , « Un érudit d'une autre époque : le chanoine Camille de Labonnefon, naturaliste et entomologue », dans *Eglises de l'Ouest, Eglises d'ailleurs. Mélanges offerts à Marcel Launay* (dir. Bertrand JOLY et Jacques WEBER), Paris, Rivages des Xantons, 2009, p. 267-272.
- BONNET Pierre abbé, « Mgr Sagot du Vauroux et la condamnation de l'Action Française », *Revue de l'Agenais*, t. 131, 2004, n° 2, p. 431-442.
- BOUTRY Philippe, « Autour d'un bicentenaire. La bulle *Auctorem Fidei* (28 août 1794) et sa traduction française (1850) par le futur cardinal Clément Villecourt », *MEFRIM*, t. 106, 1994, n° 1, p. 203-261.
- DUBOIS Jean-Claude, « Monseigneur Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes », *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1999, n° 3, p. 189-209.
- DUPRAT Philippe, « La destinée singulière de Jacques Baril (1758-1824) », *Rocafortis. Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, 3<sup>e</sup> série, t. 3, 1998, n° 21, p. 262-264.
- GUILLONNEAU Bernard, « L'affaire Camiade », *Bulletin de l'Association des amis de l'île de Ré*, 1973, n° 49, octobre 1973, p. 3-34.
- MAUPLIER Maurice, *Louis-Marie Baudouin prêtre (1765-1835) et ses disciples. Une famille religieuse dans l'Eglise*, Bar-le-Duc, imprimerie Saint-Paul, 1973.
- MOULINET Daniel, « Un catholique libéral face aux intransigeants : J.-F. Landriot (1816-1874) », dans *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 491-500.
- PEROUAS Louis, *Gabriel Deshayes. Un grand pionnier de la restauration catholique dans l'Ouest de la France (1767-1841)*, Paris, Don Bosco, 2003.
- PIEZ Jean-Philippe, *Essor et fonctions des saints et de la sainteté dans l'Eglise catholique latine d'après la cause de béatification et de canonisation de Marie-Eustelle Harpain (1814-1842)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2003 (dir. Charles ILLOUZ).
- , « Marie-Eustelle Harpain : entre mémoire locale et mémoire universelle, l'apostolat laïc (*sic*) d'une lingère saintaise », *Ecrits d'ouest*, 2004, n° 12, p. 177-205.
- , « La procédure en canonisation de la vénérable Marie-Eustelle Harpain, lingère saintaise morte en odeur de sainteté en 1842 : un cas de patrimonialisation dans le monde de la catholicité », *Ecrits d'Ouest*, 2008, n° 16, p. 149-181.
- SÉBIEAU Bernard, « Un prêtre charentais aumônier de l'Armée Catholique et Royale : Jacques Louis Doussin (1753-1843) », *Ecrits d'Ouest*, 1998, n° 7, p. 115-143.
- TONNELIER Paul-Marie, *1744-27 avril 1944. 2<sup>e</sup> centenaire de Monsieur de Rupt, Principal du Collège de Saintes, Curé de Saint-Pierre. Fondateur de la Providence*, Saintes, Imprimerie Orliaguet, 1944.

### **Personnalités protestantes.**

- BAQUIAST Paul, *Une dynastie de la bourgeoisie républicaine : les Pelletan*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- BROTHER Eric, « Entre idéalisme et pragmatisme : Samuel de Missy (1755-1820) », *Ecrits d'Ouest*, 2008, n° 16, p. 79-95.
- CAUSSE Maurice, « Lucien des Mesnards, la Conférence des deux Charentes et le mouvement œcuménique au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 46, 1966, p. 63-80.
- , « Lucien des Mesnards, évangéliste du Réveil. Etude sur la division du protestantisme charentais », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. 52, 1972, p. 415-448.
- , « Alexandre Gouin, un protestant républicain saintongeais ou un Saintongeais républicain qui proteste de sa bonne foi », *Cercle généalogique de Saintonge*, 1992, n° 11, p. 15-16.
- CAVIGLIOLI Philippe, « Jean-Philippe Dyvorne (1792-1871) pasteur dans l'église consistoriale de La Tremblade de 1817 à 1871 », *Cahiers de la maison du protestantisme charentais*, 2004, n° 6, p. 3-4.

- , *L'amour et la foi. Marie-Anne Bouyer. 1812-1870. Fondatrice de l'Asile Emilie d'Arvert*, Breuillet, Œuvre et Institutions des Diaconesses de Reuilly – Maison du Protestantisme Charentais, 2004.
- CHAGNEAU Gérard, « En Oléron. Autour de la maison des aïeules. Pierre Loti et l'île d'Oléron », *Revue Pierre Loti*, 6<sup>e</sup> année, octobre-décembre 1985, n° 24, p. 169-171.
- DARTIGUE Ch., « Le testament de Jarousseau et ses suites », *BSHPF*, t. 98, 1951, p. 248-254.
- ERNOT Isabelle, « Une historienne au tournant du siècle : Arvède Barine », *Mil Neuf Cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 1998, n° 16, p. 93-131.
- GIACONE Franco, « Mise en scène d'une mémoire retrouvée : *Judith Renaudin* de Pierre Loti », *BSHPF*, t. 145, 1999, n° 4, p. 751-771.
- LALLEMENT Michèle, « Une grande figure locale : Jacques Dubois-Meynardie », *De la Seudre à la Charente. Bulletin de la Société d'Histoire du Canton de Marennes et de ses Environs*, 2004, n° 14, p. 13-15.
- LOISON Antoine, *Eugène Réveillaud, un parlementaire républicain et protestant sous la Troisième République (1851-1935)*, TER Maîtrise d'histoire, Université de Paris 4, 2000 (dir. Jean-Pierre CHALINE).
- , « La jeunesse d'Eugène Réveillaud ou la formation d'un parlementaire républicain et protestant sous la Troisième République », *BSHPF*, t. 148, 2002, n° 3, p. 509-527.
- LUBIN Georges, « Edmond Cador n'est pas un mythe », *L'Année balzacienne*, 1968, p. 403-409.
- MAZAURIC Roger, « Trois frères pasteurs au Désert, Louis, Pierre et Jean Mazauric », *BSHPF*, t. 102, 1956, p. 153-166.
- PEIIT Pierre, « Républicain et protestant : Eugène Réveillaud (1851-1935) », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, t. 64, 1984, n° 3, p. 236-254.
- PIERRON Michel J., « Louis-Jacques-Luc Majou (1764-1832), colonel d'infanterie », dans *Napoléon Bonaparte et la Vendée* (dir. Christophe VITAI), Paris, Somogy, 2004, p. 224-226.
- ROTH Yves, « Le pasteur Benjamin Robert, historien du protestantisme alençonnais (1861-1943) », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. 122, 2003, n° 4, p. 155-165.
- STROH Christine, « Une grande figure du protestantisme rétais : le pasteur Théophile Calas », *Bulletin de l'association des amis de l'île de Ré*, n° 37, p. 20-25.
- TOUROUDE Georges, *De l'oppression à la liberté, histoire des communautés saintongeaises huguenotes et de leur pasteur du Désert, Jean Jarousseau (1729-1819)*, Royan, Editions de la Langrotte, 1992.
- VALENCE Odette et PIERRE LOTI-VIAUD Samuel, *La Famille de Pierre Loti ou l'éducation passionnée*, Paris, Calmann-Lévy, 1940, 230 p.
- VERNOIS Solange, « Barthélemy Gautier et l'identité saintongaise (1846-1893) », *Revue historique du Centre-Ouest*, t. 4, 2005, n° 1, p. 161-171.
- WEBER Adolphe, « Un pasteur évangéliste J.-L. Benignus 1819-1894 », *Cahiers de l'évangélisation*, 1934, n° 17, p. 1-39.
- WRIGHT Vincent, « Il y a cent ans : Jean-Jacques Weiss, Conseiller d'Etat », *Revue administrative*, t. 27, 1974, n° 162, p. 541-553.

### **3. HISTOIRE RELIGIEUSE REGIONALE.**

De nombreux articles et d'ouvrages d'histoire locale traitent évidemment de la religion. Cependant, en Charente-Maritime comme ailleurs, l'objectivité ou du moins la distanciation à l'égard de son sujet manque régulièrement. D'innombrables déplorations du « bon temps jadis » se glissent à travers les lignes d'articles qui se veulent savants. La RSA souffre globalement peu de ce défaut, il n'en est pas de même de la revue de folklore *SEFCO-Agnicaine*.

Cette historiographie locale est donc à manier avec d'innombrables précautions.

### **3.1. L'INSERTION DANS UN ESPACE RELIGIEUX REGIONAL.**

- AGOSTINO Marc, « L'identité religieuse de l'Aquitaine contemporaine », dans *Entre tradition et modernité, l'identité aquitaine. Mélanges offerts à Josette Pontet* (textes réunis par Anne-Marie COCULA, Michel FIGEAC, Sylvie GUILLAUME et Philippe LOUPES), Bordeaux, Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2007, p. 319-332.
- , « L'Action française dans le Sud-Ouest : un terreau royaliste, un lien ambigu avec le catholicisme », dans *L'Action française, culture, société, politique* (dir. Michel LEYMARIE et Jacques PRÉVOTAT), Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 279-290.
- BENOIST André et POTON Didier (éd.), « Catholiques et Protestants dans l'Ouest de la France du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. (Actes du colloque. Poitiers, 7-9 avril 1994) », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 5<sup>ème</sup> série, t. XI, 2006.
- CHAMP Nicolas, « Les processions dans le Sud-Ouest au temps du discordat (1879-1905) », dans *Autour de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. De la laïcité d'hier à aujourd'hui* (dir. Josette PONTET), Bayonne, 2007, Société Sciences Lettres et Arts de Bayonne, p. 25-48. [Actes du colloque organisé par la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2005]
- D'HOLLANDER Paul, *La Bannière et la rue. Les processions dans le Centre-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle (1830-1914)*, Limoges, PULIM, 2003, (Histoire).
- MOISSET Jean-Pierre, « Existe-t-il une Aquitaine religieuse de 1790 à nos jours », dans *A la recherche de l'Aquitaine* (textes réunis par Josette PONTET, Jean-Paul JOURDAN et Marie BOISSON), Pessac, Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine - Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 2002, p. 19-28.
- PÉROUAS Louis, « Limoges, capitale régionale de la Libre-Pensée à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, t. 91, 1979, n<sup>o</sup> 142, p. 165-185.
- POTON Didier et VIGIER Fabrice, « Espaces et frontières religieuses dans le Centre-Ouest à l'époque moderne », dans *Espaces, limites, frontières : Centre-Ouest français, Acadie* (dir. Dominique GUILLEMET et Jacques PÉRET), *Les cahiers du GERHICO*, n<sup>o</sup> 2, 2001, p. 99-112.
- SUIRE Eric, « Un autre sens de la fête. La Réforme du sanctoral dans le Nord de l'Aquitaine (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », dans *La fête en Aquitaine*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2008, p. 147-161. [Actes du XLIX<sup>e</sup> Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest tenu à Arcachon les 12 et 13 mai 2007]

### **3.2. LA COMMUNAUTE CATHOLIQUE.**

Il faut toujours garder en mémoire le fait que le découpage des diocèses a été dans l'espace considéré assez fluctuant. L'espace envisagé dans la thèse de Louis Pérouas ne correspond que dans une très faible part au diocèse de La Rochelle-Saintes actuel.

#### **3.2.1. Histoire générale du catholicisme.**

##### **Du Moyen-Âge à la fin de l'Ancien Régime.**

- EVEN Pascal, *Les hôpitaux en Aunis et Saintonge sous l'Ancien Régime*, la Crèche, Geste éditions, 2002.
- GANDOUET Denis, « Le patrimoine de l'Eglise catholique dans le district de Rochefort à la veille de la Révolution », *Ecrits d'Ouest*, 2005, n<sup>o</sup> 13, p. 37-58.
- LEGRAS Anne-Marie, *Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis*, Paris, CNRS, 1983.

- MARLET Stéphanie, *Les communautés religieuses et la Contre-Réforme catholique dans la généralité de la Rochelle entre 1650 et 1750*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 1998 (dir. Didier POTON)
- MOISY François, « Le rétablissement des structures catholiques à La Rochelle », *Revue du Bas-Poitou*, t. 82, 1971, n° 5, p. 345-375, t. 83, 1972, n° 1, p. 45-61, t. 83, 1972, n° 2, p. 117-145.
- PÉRET Jacques, « Entre l'Océan et l'estuaire. Les paroisses saintongeaises de l'embouchure de la Gironde aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Les Fleuves de la France atlantique. Identités, espaces, représentations, mémoires*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 115-128.
- PÉROUAS Louis, *Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et Pastorale*, Paris, SEVPEN, 1964.
- RODRIGUES Georges, *L'Eglise en Aunis et en Saintonge*, Royan, chez l'auteur, 1989, 218 p.
- Trois siècles d'histoire. Hôpital Saint-Louis, Saint-Jean-d'Angély*, Saint-Jean-d'Angély, Imp. Bordessoules, 1998.
- VIGIER Fabrice, « De Maillezais à la Rochelle : le transfert du siège épiscopal au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *L'abbaye de Maillezais. Des moines du marais aux soldats huguenots* (dir. Cécile TREFFORT et Mathias TRANCHANT), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, (Histoire), p. 417-443.

### **L'empreinte révolutionnaire.**

- BLOMME Yves, *Les prêtres déportés sur les pontons de Rochefort*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1994.
- CHEVREAU abbé Guy, « Le vécu religieux dans le district de la Rochelle pendant la Révolution française », dans *La Rochelle, ville frontière*, La Rochelle, Ville de La Rochelle et Rumeur des Âges, 1989, p. 103-135.
- EVEN Pascal, « La Révolution et les pauvres : l'organisation hospitalière et charitable de la Rochelle sous la Révolution », dans *La Rochelle, ville frontière*, La Rochelle, Ville de La Rochelle et Rumeur des Âges, 1989, p. 43-51.
- GERARD Jean, *L'Eglise constitutionnelle dite « nationale » dans les pays de Charente*, Paris, La Pensée Universelle, 1986.
- LEMONNIER abbé Pierre, « Le clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution », *Bull. SAHSA*, t. XXV, 1905, p. 322-338, t. XXVI, 1906, p. 99-116, t. XXVII, 1907, p. 36-54, 163-170, 269-276, 330-337 et 361-387.
- , « La propriété foncière et la vente des biens ecclésiastiques dans la Charente-Inférieure », *Revue des questions historiques*, t. XXXV, 1906, p. 136-152.
- , « Reconstitution du clergé de la Charente-Inférieure avant le Concordat », *Bull. SAHSA*, t. XXIX, 1909, p. 234-245.
- , « De l'option des religieux entre la vie commune et la vie privée dans la Charente-Inférieure (1790) », *Bull. SAHSA*, t. XLIV, 1930, p. 56-68 et 170-178.
- NALIN Robert, « La reprise du culte catholique à Saintes après la Terreur (1795-1801) », *SEFCO*, 1991, t. 23, n° 167/VI, p. 462-466.
- PÉRET Jacques, « La déchristianisation de l'an II en Charente-inférieure », dans *La déportation de l'An II*, La Rochelle, Imprimerie Aprim, sans date [1997], p. 45-52. [Actes du colloque de Rochefort, 21-22 octobre 1994]

### **L'époque contemporaine.**

- BAUDRY Omer, « La séparation des Eglises et de l'Etat à Sablonceaux, vue par son curé », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge maritime*, 2006, n° 27, p. 14-16.
- BON Jean-Philippe, « Le déroulement des inventaires au lendemain de la séparation des Eglises et de l'Etat : l'exemple du diocèse de La Rochelle-Saintes », *Ecrits d'Ouest*, 1999, n° 8, p. 193-203.

- , *Le diocèse de La Rochelle-Saintes sous l'épiscopat de Mgr Eyssautier (1906-1923). Réorganisation et orientations pastorales au lendemain de la Séparation des Églises et de l'Etat*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Strasbourg 3, 1999 (dir. Nicole PIETRI).
- , « Les catholiques et la presse dans le diocèse de La Rochelle-Saintes au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Ecrits d'Ouest*, 2001, n° 9, p.179-188.
- , « Les catholiques du diocèse de La Rochelle-Saintes et la fondation d'œuvres sociales en milieu rural. Début du XX<sup>e</sup> siècle. », *Ecrits d'Ouest*, 2003, n° 11, p. 159-174.
- BOUQUET Jacques, « Réactions populaires à la séparation des Églises et de l'Etat dans le Centre-Ouest », *Ecrits d'Ouest*, 2006, n° 14, p. 116-122.
- CHAMP Nicolas, « La paroisse entre exigences pastorales et aspirations communales en Charente-Inférieure (1808-1881) », *RSA*, t. 30, 2004, p. 201-242.
- , « "Ce département n'est pas clérical." Le diocèse de la Rochelle-Saintes à l'heure de la Séparation », *Ecrits d'Ouest*, 2006, n° 14, p. 95-115.
- COUTANT Bernard, « Querelles de préséances (en Aunis et Saintonge) », *SEFCO*, t. 5, 1971, n° 2, p. 51-67.
- , « Documents relatifs au rétablissement des cultes et à leur exercice dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély au cours du XIX<sup>e</sup> siècle », *Société d'archéologie de Saint-Jean-d'Angély et de sa région. Bulletin*, 1978, n° 50, p. 7-18.
- GERBIER Christophe, *La vie religieuse de la population rochelaise de 1804 à 1870. Les pratiques religieuses de la population catholique rochelaise*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de La Rochelle, 2001 (dir. Mickaël AUGERON).
- GERVAIS Bertrand, *Précédents, application et implications de la loi de Séparation des Églises et de l'Etat dans le Nord de la Charente-Inférieure (1902-1909)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 1979 (dir. Jacques VALETTE).
- LAUNAY Marcel, « Les prêtres des pontons de Rochefort : les enseignements de l'historiographie », dans *La déportation de l'An II*, La Rochelle, Imprimerie Aprim, sans date [1997], p. 131-138. [Actes du colloque de Rochefort, 21-22 octobre 1994]
- LEMONNIER abbé Pierre, « L'organisation du clergé en 1803 dans le département de la Charente-Inférieure », *Bull. SAHSA*, t. XXX, 1910, p. 52-60, 123-134, 199-204.
- ROBINAULT-JAULIN Arnaud, *De la réglementation des sonneries de cloches en Charente-Inférieure de la 1<sup>re</sup> République (1792) à la loi de séparation des Églises et de l'Etat (1905)*, TER DEA d'Histoire du droit, Université de Poitiers, 2003 (dir. Catherine LECOMIE).
- TEXIER Marcel, « Le Titre épiscopal de Saintes », *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, t. 22, 1940, n° 1, p. 42-46.
- TOUCAS Patricia, « L'influence du clergé dans la mutualité rétaise de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *De la charité à l'action sociale. Religion et société. Actes du 118<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes (Pau, 1993). Section d'histoire moderne et contemporaine*, (textes réunis et publiés par Pierre GUILLAUME et Bernard PLONGERON), Paris, 1995, CTHS, p. 169-180.

### **3.2.2. Aspects de la vie religieuse en Charente-Inférieure.**

#### **La religion vécue.**

- BUISSON Jacques, « Les mentalités religieuses à Saintes et dans sa proche campagne. 1750-1800 », *RSA*, t. 20, 1994, p. 67-88.
- CHAMP Nicolas, « Les pèlerinages de la Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle (1801-1914) entre restauration et création », dans *Voyages et Voyageurs. Actes du 130<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à La Rochelle (18-23 avril 2005)* (à paraître).
- , « L'invention d'une tradition pèlerine en Aunis et en Saintonge au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *La fête en Aquitaine*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2008, p. 163-179. [Actes du XLIX<sup>e</sup>



Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest tenu à Arcachon les 12 et 13 mai 2007]

- LE BAIL Céline, *Les attitudes religieuses face à la mort à Jonzac au XVIII<sup>e</sup> siècle : au-delà de la déchristianisation, entre anticléricalisme et indifférence*, TER Master 1 Histoire, Université de La Rochelle, 2005 (dir. Didier POTON).
- TEXIER Suzanne, « Pèlerinage à Liberneuil », *Les Amis de Saint-Savinien et sa région. Bulletin de liaison*, n° 57, janvier 2006, p. 16-17.
- VERDIER Jean-Pierre, *La mort dans les pays de contact entre catholiques et protestants au XVIII<sup>e</sup> siècle (les campagnes béarnaises et saintongeaises)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1982 (dir. Jean-Pierre POUSSOU).

### **La présence congréganiste.**

- BINONT Sœur Irène, « L'Abbaye Notre-Dame des Anges », *Lettre de Ligugé*, 1970, n° 140, p. 1-13. [sur les Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély]
- MAGNIN Charlotte, *Les religieuses à La Rochelle et la reconstruction congréganiste (1801-1881)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de La Rochelle, 2002 (dir. Mickaël AUGERON).
- Mère Saint-Benoît, *supérieure générale de la Congrégation des Filles de Sainte-Marie de la Providence de Saintes, 1836-1921*, La Rochelle, Imprimerie de l'Ouest, 1925.
- MURPHY Gwenaél, « Les Dames blanches de La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle : le retour de la morale », *RSA*, t. 28, 2002, p. 111-126.
- SOUMAGNE Jean, « La place des anciennes communautés religieuses dans la structure urbaine de La Rochelle », dans *Etudes géographiques offertes à Louis Papy*, Bordeaux, 1978, p. 383-391.

### **Ethnographie du fait religieux.**

- AUDIER Anne, « Les pèlerinages des habitants de Sainte-Gemme », *Roccafertis*, 2<sup>ème</sup> série, t. 4, 1980, n° 5, p. 19-21.
- BAILLARGUET James, « Sainte-Radegonde et les marchands du temple », *RSA*, t. 29, 2003, p. 101-108.
- COUTANT Bernard, « Le culte de la Sainte Vierge dans le diocèse de La Rochelle-Saintes », *Sanctuaires et pèlerinages*, 1966, n° 32-33, p. 97-126.
- DUGUET Jacques, « Les fontaines à légendes de la commune de Saint-Agnant », *Roccafertis*, 3<sup>ème</sup> série, t. 3, 1997, n° 19, p. 142-145.
- LAMONTELLERIE Aurore, « Saint-Eutrope de Saintes », dans *Mythologie de Charente-Maritime*, Paris, Le Croît vif, 1995, p. 97-159.
- LEPROUX Marc, *Contributions au folklore charentais (Angoumois, Aunis, Saintonge). Dévotions et saints guérisseurs*, Paris, Presses universitaires de France, 1957.
- « Nancras. Origines d'un pèlerinage en Saintonge », *Le Picton*, juillet-août 1983, n° 40, p. 56-61.

### **Les cimetières.**

- BONNET Renée, *En flânant dans notre cimetière*, Saint-Ouen-en-Brie, La Lucarne ovale, 2007.
- BONNIN Lucette, « Pratiques funéraires et lieux de sépulture. Les cimetières de Saintes », *Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime. Bulletin*, 1993, n° 20, p. 58-77.
- EVEN Pascal, « Une émotion populaire à la Rochelle en 1778 : le projet de transfert des cimetières de la ville », *RSA*, t. 6, 1980, p. 89-106.
- GILARD Karine, « Violences collectives, émeutes populaires et émeutes de cimetière dans le ressort du présidial de Saintes (1770-1790) », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers*, 5<sup>ème</sup> série, 1994, t. 2, p. 149-154. [« Violences et relations sociales dans

- le Poitou et les pays charentais de la fin du Moyen Âge au début du XX<sup>e</sup> siècle. » Actes de la Journée d'études du GERHICO organisée le 31 octobre 1992]
- GOULEVANT Claude, « Cimetière ou pas cimetière ? », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime*, 1999, n° 20, p. 16-19. [Etaules]
- , « Cimetière ou pas cimetière ? (suite) », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime*, 2000, n° 21, p. 17-21.
- , « Cimetière ou pas cimetière ? suite : l'ancien cimetière », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime*, 2001, n° 22, p. 7-8.
- HILLAIRET Aurore, « Le cimetière de Saint-Eloi à la Rochelle : un patrimoine oublié », *RSA*, t. 32, 2006, p. 149-182.
- LUMEAU Joffrey, *Des cimetières paroissiaux aux cimetières communaux en Charente-Maritime à travers les exemples des villes de Saintes, Rochefort, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély (fin XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècles)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1996 (dir. Marc AGOSTINO et Madelaine LASSÈRE).
- MANSEAU Françoise, « La sépulture de Loti », *Revue Pierre Loti*, juillet-septembre 1984, 5<sup>e</sup> année, n° 19, p. 55-57.

### **Le patrimoine immobilier de l'Eglise.**

- AUDIER Anne, « Le prieuré de Sainte-Gemme de 1791 à nos jours », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime*, 2002, n° 23, p. 10-12.
- BAUDRIT André, *L'église de Marennes, à la lumière de l'histoire*, Saint-Ouen-en-Brie, la Lucarne ovale, 1993.
- BESSE Andrée, « L'église et la chapelle de Saint-Maurice, près de la Rochelle », *RSA*, 2003, t. 29, p. 133-142.
- BLOMME Yves, *L'Architecture gothique en Saintonge et en Aunis*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1987.
- , *Les Eglises d'Aunis*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1993.
- , *La Genette. 1900-2000. Cent ans de vie chrétienne au service de tous*, Saint-Jean-d'Angély, Editions Jean-Michel Bordessoules, 2000.
- BOUYER Yves, « Une nouvelle église à Chambon en... 1864 », *Roccafortis. Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, 1979, n° 2, p. 30-33.
- CARRICART-L. Michel, « Un centenaire : l'église Notre-Dame de Royan », *SEFCO*, t. 12, 1978, n° 4, p. 297-299.
- CHAIINE, « L'église paroissiale de Saint-Jean-d'Angély et ses tableaux », *Bulletin de la Société d'Archéologie de Saint-Jean-d'Angély et de sa région*, n° 11, p. 24-30.
- CHASSEBŒUF Frédéric, « A propos de la diffusion du style néo-gothique au XIX<sup>e</sup> siècle en Charente-Inférieure : le cas de l'église de Mortagne-sur-Gironde », *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 2002, p. 101-114.
- , « La première église Notre-Dame de Royan », dans *Notre-Dame de Royan. Guillaume Gillet, architecte* (textes réunis par Rose GILLET), Vaux-sur-Mer, Bonne Anse, 2005, p. 13-16.
- COLLE Robert, « Les cloches anciennes de Saintonge », *SEFCO*, t. 19, 1986, n° 134/IX, p. 502-517.
- CONNOUÉ Charles, *Les églises de Saintonge*, Saintes, Delavaud, 1952-1961, 5 volumes.
- COUTANT père Bernard, « Quelques chapelles disparues de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély », dans *Actes du XX<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes du Centre-ouest (Poitou, Charentes, Touraine). Rochefort, 16, 17, 18 mai 1964*, Rochefort, 1965, p. 73-82.
- CROZET René et DARAS Charles, *Dictionnaire des églises de France : Poitou, Saintonge, Angoumois*, Paris, Robert Laffont, 1967.
- DESPREZ Gérard, *La façade de l'église Notre-Dame de Surgères*, Surgères, Société de Sciences Naturelles et Humaines de Surgères, 1981.

- DUGUET Jacques, « Le presbytère de Beaugeay et ses annexes en 1796 », *Roccafertis. Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, 3<sup>e</sup> série, t. 6, 2006, n° 37, p. 188-189.
- DURAND Alain, « La chapelle de Notre-Dame de l'Espérance de Rochefort (1871) », *Roccafertis. Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, 3<sup>e</sup> série, t. 4, 2001, n° 27, p. 289-290
- EVEN Pascal, « Note sur la chapelle de l'hôpital Saint-Louis à La Rochelle », *RSA*, t. 8, 1982, p. 81-102
- FOUCHÉ abbé Camille, *Taillebourg* Saint-Jean d'Angély, Impr. Ch. Renoux, 1922 (2<sup>e</sup> édition).
- FLOURET Jean, « L'église des Jésuites à La Rochelle. Etude historique », *RSA*, t. 2, 1976, p. 93-113.
- GENSBEITIEL Christian, « L'église Saint-Vivien. Pour une redécouverte du XIX<sup>e</sup> siècle », *Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime. Bulletin*, 1991, n° 18 p. 40-44.
- GREZILLIER Jacques, « Le scandale de l'allée bitumée de l'église de Soubise », *Roccafertis. Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, 3<sup>ème</sup> série, t. 3, 1996, n° 17, p. 29-31.
- GRIGNON Jean, « Transformation de la chapelle de Bourcefranc en église », *De la Seudre à la Charente. Bulletin de la Société d'Histoire du canton de Marennes et de ses environs*, 2004, n° 13, p. 6-11.
- HACHIN Bernard, « Les cloches de nos monuments en Charente-Maritime », *Archéologie pontoise*, 1998, n° 98, p. 1-51.
- Haute-Saintonge. Les Chemins de l'art sacré*, Jonzac, Communauté de communes de la Haute-Saintonge, sans date.
- Haute-Saintonge haute en couleur. Les Vitraux*, Jonzac, Communauté de communes de la Haute-Saintonge, 2007.
- JAULIN Arnaud, « Cloches civiles et religieuses de La Rochelle. Histoire d'un patrimoine méconnu », *Ecrits d'Ouest*, 2005, n° 13, p. 153-165.
- MAILLES Dominique et RIOU Yves-Jean, *La Cathédrale de la Rochelle*, Poitiers, Connaissance et promotion du patrimoine de Poitou-Charentes, 1985.
- MAILLES Dominique et RIOU Yves-Jean, « L'achèvement et l'ameublement de la cathédrale de La Rochelle au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSAO*, 1995, 5<sup>e</sup> série, t. 9, p. 113-135.
- MOISY Pierre, « L'église et le cloître des Augustins à La Rochelle », *Bulletin monumental*, t. 133, 1975, p. 245-259. [devient au XIX<sup>e</sup> siècle la chapelle des Ursulines de Chavagnes]
- MORIN Frédéric, « Histoire d'un immeuble saintais. L'hostellerie. 11, rue Mauny (ancienne rue de La Loi) », *Le journal du patrimoine de Saintonge*, novembre 2007, n° 28, p. 9-15.
- PERRUSSOT André-Bernard, « Balanzac et Corme-Royal (suite) une vraie querelle de clochers », *Entre Arnoult et Gironde, pays de la Seudre. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie en Saintonge-Maritime*, n° 15, 1994, p. 7-10.
- Saint-Eutrope de Saintes. 1096-1996*, Saintes, Atelier du Patrimoine - Musées de Saintes, 1996.
- Saint-Sauveur d'Aunis. Historique. Notre-Dame-des-Champs, l'église paroissiale, les Robinières*, La Rochelle, sans mention d'auteur, 1975.
- TONNELIER Pierre-Marie, *L'Eglise Saint-Symphorien de Broue*, Saintes, Delavaud, 1960.
- , *L'abbaye de Sablonceaux*, Saintes, Delavaud, 1984.
- VALIN Claudy, *Un sacré bout de chemin. Histoire de la paroisse et de l'église de Puilboreau*, La Rochelle, Impr. Jean Doignon, 1984.
- VIGNON David, « Une description du prieuré de Montierneuf à Saint-Agnant en 1842 », *Roccafertis. Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, 3<sup>ème</sup> série, t. 3, 1997, n° 20, p. 209-211.

### **3.3. LA COMMUNAUTE PROTESTANTE.**

#### **Généralités et monographies locales.**

- « Actes relevés sur les registres de l'Eglise réformée de Saintes. 1855-1883 », *Cercle généalogique de Saintonge*, 1992, n° 11, p. 17.

- BERTON Frank, *Une Eglise protestante rurale en France au cours des siècles*, Valence, la Cause, 1933.
- BOSSY Freddy, « La mort protestante. Réflexions et repères », dans *A réveiller les morts. La Société et la Mort en Aunis et Saintonge du XVII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle* (dir. Pascal EVEN), La Rochelle, Archives départementales de la Charente-Maritime, 1997, p. 55-66.
- CARLUER Jean-Yves, « Ancien et nouveau protestantismes sur le littoral Manche-Atlantique », dans *Les huguenots et l'Atlantique (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle). Histoire(s), Mémoire(s) et Patrimoine(s). volume 2. Racines et mémoires huguenotes* (dir. Mickaël AUGERON, Didier POTON et Bertrand VAN RUYMBEKE), Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne/Indes savantes, (à paraître).
- CARLUER Jean-Yves et POTON Didier, *Les protestants de l'Ouest en 30 Questions*, la Crèche, Geste éditions, 2007.
- CAVIGLIOLI Philippe, *Mémoire protestante en pays royannais*, sans lieu, Communauté d'agglomération du pays royannais, sans date.
- COESTER Marc, « Petit historique de l'Eglise réformée de Saintes », *Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime. Bulletin*, 1998, n° 25, p. 23-33.
- DEZ Pierre, *Histoire des protestants et de l'Eglise réformée de l'île de Ré*, La Rochelle, F. Pijollet, 1926.
- DUCLUZEAU Francine (dir.), *Histoire des protestants charentais (Aunis, Saintonge, Angoumois)*, Paris, Le Croît vif, 2001.
- CRITEUIL Jean de [TARIN Henry], *Histoire de l'Eglise réformée de Gémozac (Charente-Inférieure). (1542-1935)*, Gémozac, Imprimerie Nouvelle G. Richard, 1935, 12 p.- 4 p.
- JOANNE Francette, « Le protestantisme dans le canton de Gémozac », dans *A travers le canton de Gémozac. Promenades historiques, artistiques et archéologiques. Livre X. Histoire abrégée du canton de Gémozac* (dir. Jean THIBAudeau), Saintes, Delavaud, 1981, p. 27-29.
- RAMBEAUD Pascal, *L'île de Ré, terre protestante*, la Rochelle, La Découverte éditions, 2007.
- ROBY Suzanne, « Protestants et protestantisme dans le canton de Matha », *Les Cahiers de la Mémoire du Pays de Matha*, 2007, n° 4, p. 77-86.
- SAINT-AFFRIQUE Olga de, « Le protestantisme à Marsilly », *Le Courrier du Musée protestant de la Rochelle*, 2000, n° 3, p. 17-21.
- , (commentaires de), *Musée rochelais d'histoire protestante. Catalogue des collections*, la Rochelle, 2007, 80 p.
- SEGUIN Marc, « Les protestants jonzacais. 1660-1789 », dans *Jonzac aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Cahiers de l'Université francophone d'été. 1983*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1983, p. 5-46.
- SPIRO Louis, « Saujon. Une Eglise protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire. 1559-1959 », *BSHPF*, t. 121, 1975, n° 2, p. 163-246.

### **Le legs du Désert et de la Révolution.**

- COBB Richard C., « Les débuts de la déchristianisation à Dieppe. Notes sur les origines du mouvement déchristianisateur en province », *Annales historiques de la Révolution française*, t. 28, 1956, p. 191-209.
- « Contribution à l'histoire des commerçants protestants. La Rochelle, le 1<sup>er</sup> octobre 1777 », *BSHPF*, t. 89, 1940, p. 305.
- HEMARDINQUER Jean-Jacques, « Les protestants de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou vus par un notable rochelais à la veille de l'Edit de tolérance », *BSHPF*, 1963, n° 1, p. 76-92.
- MARIEL Robert, « Les maisons d'oraison de la presqu'île d'Arvert », postface à BENOIT Daniel, *Les frères Gibert. Pasteurs du "Désert" puis du "Refuge"*, Paris, Le Croît Vif, 2005, (Témoignages), p. 299-308.
- MARTY Jacques, « Le protestantisme à La Tremblade principalement de 1750 à 1825, d'après des documents inédits », *BSHPF*, t. 75, 1926, p. 411-424 et t. 76, 1927, n° 1, p. 59-74.
- MIOT Francine, *La révocation de l'édit de Nantes et les protestants jusqu'à l'édit de tolérance (1787) en Aunis et Saintonge*, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1964.

- MOURS Samuel, « Liste des Eglises réformées avec date de leur fondation », *BSHPF*, t. 103, 1957, n° 1, p. 37-59.
- POTON Didier, « Rétablir l'obligation religieuse protestante au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'érection de temples en Saintonge », dans *Société et Religion en France et aux Pays-Bas, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle. Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin* (réunis par Gilles DEREGNAUCOURT), Arras, Artois Presses Université, 2000, (Histoire), p. 359-371.
- , « Rétablir l'Eglise : l'action brutale de Jean-Louis Gibert en Saintonge (1753-1761) » dans *Montagnes, Méditerranée, Mémoire. Mélanges offerts à Philippe Joutard* (réunis par Patrick CABANEL, Anne-Marie GRANET et Jean GUIBAL), Aix – Grenoble, Publications de l'Université de Provence – Musée dauphinois, 2002, p. 103-114.
- , « L'édit sur les non-catholiques en Aunis 1787-1788 : un révélateur de l'autonomisation des pratiques et des comportements religieux des familles réformées ? », dans *Itinéraires spirituels, enjeux matériels dans l'Europe moderne. 2. Au contact des Lumières. Mélanges offerts à Philippe Loupès* (dir. Anne-Marie COCULA et Josette PONTET), Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 149-159.
- , « Les registres consistoriaux des Eglises du Désert : l'exemple du « brouillard » de la Rochelle (1775-1792) », *BSHPF*, t. 153, 2007, n° 4, p. 561-573.

### **Une Eglise-modèle ? La Rochelle.**

- BOULERY-NENIC Florence Marie, *Contribution à l'étude des structures sociales. L'élite bourgeoise protestante rochelaise à la fin de l'Ancien Régime*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 1997 (dir. Didier POTON).
- DUGAST Amélie, *La communauté protestante rochelaise sous la Révolution (1787-1802)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2004 (dir. Mickaël AUGERON).
- MASLOW ARMAND Laura, *Protestantism in La Rochelle. 1755-1830. The consequences of bourgeois rule*, Thèse (Ph. D), Université d'Harvard, 1969.
- , « La bourgeoisie protestante, la Révolution et la déchristianisation à la Rochelle », *RHMC*, t. 31, 1984, n° 3, p. 489-503.
- MEYER Alfred-Ernest, « Esquisse de l'histoire du consistoire de La Rochelle, 1802-1852 », *BSHPF*, t. 75, 1926, p. 113-128.
- MOUSNIER Etienne, *Considérations sur l'organisation, la composition et les relations de l'Eglise consistoriale de la Rochelle au lendemain des articles organiques, 1802-1848*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2004 (dir. Mickaël AUGERON).
- SAINT-AFFRIQUE Olga de, « Les protestants rochelais pendant la Révolution », dans *La Rochelle, ville frontière*, La Rochelle, Ville de La Rochelle et Rumeur des Âges, 1989, p. 137-146.
- SAINT-AFFRIQUE Olga de, « Comment peut-on être protestant à La Rochelle après la Révolution ou la renaissance de l'Eglise (1802-1830) », *Le Courrier du Musée protestant de la Rochelle*, juin 2001, n° 4, p. 9-12.
- VRAY Nicole, *La Rochelle et les Protestants du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, La Crèche, Geste éditions, 1999.

### **La redécouverte de l'histoire des protestants du XIX<sup>e</sup> siècle. Approches locales.**

- BLOT Georges, « Pierre-Jean Dubaptiste, premier pasteur, président et organisateur du consistoire général de Saintes (1745 ? à 1815) », *BSHPF*, t. 42, 1893, p. 431-446.
- CHAMP Nicolas, « Les "envoyés du Démon". Colporteurs et colportage protestants dans le regard des catholiques en Charente-Inférieure sous l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Villecourt (1836-1855) », *Revue française d'histoire du livre*, N<sup>le</sup> Série, 2005-2006, n° 126-127, p. 373-393. [« Entre textes et images. Regards croisés sur la culture en Aquitaine. » Actes du LVII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux 5 juin 2004]

- , « L'évangélisation protestante vue par un curé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique du Centre-Ouest*, t. 4, 2005, n° 2, p. 404-407.
- , « L'Eglise réformée de Saintes au XIX<sup>e</sup> siècle. Une communauté méconnue », *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, t. 153, 2007, n° 3, p. 383-417.
- , « Une communauté réformée disséminée. Protestants et protestantisme en haute Saintonge des Articles organiques aux lendemains de la Séparation (1802-1914) », *Annales du Midi*, t. 120, 2008, n° 261, p. 59-90.
- DURAND David, *Protestants et protestantisme à Saintes sous la III<sup>e</sup> République*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Poitiers, 2000 (dir. Gérard BAAI).
- JOANNE Francette, « Une difficile renaissance (XIX<sup>e</sup> siècle) » dans *Histoire des protestants charentais (Aunis, Saintonge, Angoumois)* (dir. Francine DUCLUZEAU) Paris, Le Croît vif, 2001, p. 239-297.
- ROUFINEAU E.M. [François-Mathurin en réalité], « Réorganisation des cultes dans la consistoriale de Saintes », *BSHPF*, t. 42, 1893, p. 365-369.
- THEIS Laurent, « Compte-rendu de : Nicole VRAY, *Protestants en Aunis-Saintonge au XIX<sup>e</sup> siècle* », *BSHPF*, t. 152, 2006, n° 4, p. 693-694.
- VRAY Nicole, *Théologie et société. Le protestantisme en Aunis-Saintonge au XIX<sup>e</sup> siècle. Les relations avec Genève. 1802-1905*, Thèse de doctorat en théologie non soutenue, Institut protestant de théologie. Faculté libre de théologie protestante de Paris, 2005 (dir. Jean-Marcel VINCENT).
- , *Protestants en Aunis-Saintonge au XIX<sup>e</sup> siècle*, La Rochelle, Etre et Connaître, 2006.

### **Temples et cimetières protestants.**

- BOISMORAND Pierre, BOSSY Freddy et COUDIN Georges, *Les temples de la Tremblade*, La Tremblade, [Eglise réformée des îles de Saintonge], sans date.
- CHAMP Nicolas, « Une construction réformée atypique ? Variations autour du temple de Saint-Sulpice-de-Royan », *RS&A*, t. 33, 2007, p. 97-143.
- COMTE Yannick, MONTAGNE Brigitte et TIJOU Catherine, « Notice des temples protégés au titre des monuments historiques », *Le Courrier du Musée protestant de la Rochelle*, 1999, n° 2, p. 14-20.
- DEZ Pierre, « L'ancien temple de Marsilly », *BSHPF*, t. 74, 1925, p. 205-209.
- DOUTREUWE Françoise, « La réalisation du nouveau temple [de Saintes] », *Cahiers de la maison du protestantisme charentais*, 2006, n° 8, p. 6-10
- GOULEVANT Claude, « Pourquoi un temple à Médis ? », *Entre Arnoult et Gironde, pays de la Sèvre. Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime*, 1992, n° 13, p. 8-9
- , « Le temple d'Etaules », *Cahiers de la maison du protestantisme charentais*, 2003, n° 5, p. 12-13.
- JOANNE Francette et RIBAGNAC Jean-Claude, « Des cimetières dans les champs », dans *Les protestants en Poitou-Charentes et Vendée*, La Crèche, Geste éditions, 1994, (La Boulite), p. 52-59.
- PON-WILLEMSEN Charlotte, « Le patrimoine protestant. Témoignage de quatre siècles de fidélité » dans *Patrimoine de Poitou-Charentes. Architectures et mobiliers* (dir. Yves-Jean RIOU), Poitiers, Connaissance et promotion du patrimoine en Poitou-Charentes, 1998, p. 17-63.
- , « Catholiques et protestants, les cimetières dans la région Poitou-Charentes de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours », dans « Catholiques et Protestants dans l'Ouest de la France du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours (Actes du colloque. Poitiers, 7-9 avril 1994) » (dir. André BENOIST et Didier POTON), *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 5<sup>ème</sup> série, t. XI, 2006, p. 323-340.
- RIGOLLET Danièle, « A propos du temple de Courlay », *Cahiers de la maison du protestantisme charentais*, 2008, n° 10, p. 3-6.
- SAINT-AFFRIQUE Olga de, « 150<sup>e</sup> Anniversaire du Temple de Saint-Martin-de-Ré », *Bulletin de l'association des amis de l'île de Ré*, 4<sup>e</sup> trimestre 1987, n° 78, p. 2-4.

- TASTET Bernard, « A la recherche du temple perdu », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime*, 2000, n° 21, p. 6-8 [temple de Paterre, à Challevette].
- TESSIER Ferdinand, « Temples et maisons d'oraisons existans en Saintonge ou Angoumois, en Périgord et dans le pays de Foix depuis 1755 », *BSHPPF*, t. 34, 1884, p. 123-125.
- TIERCET André, *Le Temple protestant aujourd'hui (Notice historique)*, La Rochelle, Les Presses rochelaises, 1982, 20 p.
- VATINEL Denis, « Le cimetière protestant de Saint-Pierre-d'Oléron (1789) », dans Pierre BOISMORAND, Freddy BOSSY et Denis VATINEL, *Protestants d'Aunis, Saintonge et Angoumois*, Paris, Le Croît vif, 1998, p. 255-257.

### **L'implication sociale et éducative des protestants.**

- CAVIGLIOLI Philippe, « Les écoles de Luzac », *Cahiers de la maison du protestantisme charentais*, 1999, n° 1, p. 3-7.
- , « Comité de charité de l'église réformée de La Tremblade. 1872-1890 », *Cahiers de la maison du protestantisme charentais*, 2000, n° 2, p. 18-19.
- « La femme dans le protestantisme. Marie-Anne Charron veuve Bouyer, fondatrice de l'Asile Émilie à Arvert », *Cahiers de la Maison du protestantisme charentais*, hors série, 2000.
- GOUDAL Chloé, *Les écoles protestantes en Charente-Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle, 1816-1873*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2005 (dir. Mickaël AUGERON).
- GOULEVANT Claude, « Promenade en Arvert. Découvertes de vieilles demeures. Sortie du 29 juillet 1989 », *Entre Arnoult et Gironde, pays de la Seudre. Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime*, 1990, n° 11, p. 18-20.
- , « Eléments d'histoire du protestantisme en pays de Seudre », *Entre Arnoult et Gironde, pays de la Seudre. Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge Maritime*, 1991, n° 12, p. 10-11.

### **3.4. ANTICLERICALISME, FRANC-MAÇONNERIE ET LIBRE-PENSEE.**

- BAQUIAST Paul, « Franc-maçonnerie et réseaux familiaux : l'exemplarité des Pelletan ? », dans *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives* (dir. Christine GAUDIN et Eric SAUNIER), Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003, p. 121-132.
- BON Jean-Philippe, « Quelques exemples de relations conflictuelles entre instituteurs et ecclésiastiques en Charente-Inférieure », *RSA*, t. 24, 1998, p. 91-96.
- BRENGUES Jacques, « Descriptif du registre du trésorier de la loge de Pons (Recettes) », *Annales historiques de la franc-maçonnerie*, juin 1976, n° 15, p. 1-3.
- BUHERNE Olivier, *Etude d'une loge maçonnique charentaise. La loge La Liberté (Orient de Cognac) (1880-1928)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux 3, 1993 (dir. Jean-Claude DROUIN).
- DANIEL-LE BLANC Claire, « Emile Combes et la loge de Pons », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, 4<sup>e</sup> année, 2005, n° 4, p. 27-28.
- EVEN Pascal, « Les déboires d'un franc-maçon rochefortais en 1824. Le Dr Pros et son éloge funèbre de Louis XVIII », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 1, 2002, n° 1, p. 17-21.
- GOURDON Vincent, « L'affirmation d'un rite familial. Premiers résultats d'une enquête sur les baptêmes civils auprès des municipalités de Charente-Maritime », *Ecrits d'Ouest*, 2005, n° 13, p. 169-198.
- GUINET Amandine, *Les Maçons dans la cité. La loge maçonnique L'Accord Parfait à Rochefort (1842-1904)*, TER Maîtrise d'Histoire, Université de la Rochelle, 2004 (dir. Mickaël AUGERON).
- HILLAIRET Aurore, « Quatre tombes de francs-maçons au cimetière de Saint-Eloi à la Rochelle », *Ecrits d'Ouest*, 2008, n° 16, p. 255-261.
- LE BLANC François-Yves, « La loi de 1905 en Charente-Inférieure », dans *La Séparation en province* (dir. Michel WORONOFF), Paris, Akademos, 2005, p. 57-75.

- , « De *L'Accord Parfait* au désaccord total : naissance de *La Démocratie* à l'orient de Rochefort en 1904 », *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, 2007, n° 6, p. 63-73.
- MASGNAUD Francis, *Franç-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Inférieure de la Première à la Troisième République*, sans lieu, Geste Editions, 1996.
- , *Franç-maçonnerie et francs-maçons en Charente-Maritime de la Troisième à la Cinquième République*, Pons, Editions des Sires de Pons, 1998.
- PAIRAULT François, « Anticléricalisme et bonapartisme dans les Charentes : les troubles religieux de 1868 », *RSA*, t. 19, 1993, p. 83-111.
- PIERRARD Pierre, « Une émeute anticléricale dans les pays charentais. 1868 », dans *Histoire et culture chrétienne. Hommage à Monseigneur Yves Marchasson* (dir. Yves LEDURE), Paris, Beauchesne, 1992, p. 245-250.
- Trois siècles de franc-maçonnerie en Charente-Maritime. 30 mars – 30 septembre 2001*, La Rochelle, Archives départementales de la Charente-Maritime, sans date.
- VALIN Claudy, *La ligue des Droits de l'Homme en Charente-Maritime des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1988.



## SOURCES.

## I – SOURCES MANUSCRITES.

1. FONDS PUBLICS.1.1. ARCHIVES NATIONALES (PARIS)Ministère de la Justice.

- BB<sup>18</sup> 1 190 Tentative d'assassinat commise par des jeunes gens de la commune des Touches de Périgny contre le sieur Micholet, vicaire à Matha, novembre 1830.
- BB<sup>18</sup> 1 207 Visite domiciliaire chez deux grands vicaires de la Rochelle, faite inconsidérément par le substitut du procureur du Roi, juin 1832.
- BB<sup>18</sup> 1 284 Refus de sépulture ecclésiastique par le curé de Saint-Jean-d'Angély au corps de M. de Bonnégens, président à la cour de Poitiers, juin-décembre 1825.
- BB<sup>18</sup> 1 442 Plainte en diffamation de Mgr Villecourt contre Lambert, colporteur protestant, mai-juin 1846.
- BB<sup>18</sup> 1 452 Incident à l'institution ecclésiastique de Pons (buste du roi brisé par des élèves), mai-juin 1847.
- BB<sup>18</sup> 1 699 Collision à Cozes entre catholiques et protestants à l'occasion des processions de la fête-Dieu, août-septembre 1864.
- BB<sup>18</sup> 1 719 Méintelligence entre les deux sociétés musicales de Marennes pour cause de religion, août 1865.
- BB<sup>18</sup> 1 767 Troubles divers dans la Charente, la Charente-Inférieure et la Gironde à l'occasion des bruits répandus dans les campagnes du rétablissement prochain de la dîme et des droits féodaux, avril-septembre 1868.
- BB<sup>18</sup> 2 309<sup>7</sup> Incidents à l'occasion des inventaires : Médis, Rambaud et de Bouët du Portal ; condamnations prononcées contre Mgr Eyssautier, évêque de la Rochelle ; Tonnay-Charente, Blanchon et Zacharie ; Rochefort, abbés Udo et Petit vicaires.

Police générale.

- F<sup>7</sup> 6 695 Associations diverses, cercles littéraires et scientifiques, loges maçonniques. Calvados – Finistère, 1815-1836.
- F<sup>7</sup> 9 766 Catholiques dissidents, sectes protestantes, sociétés bibliques. Charente-Inférieure.
- F<sup>7</sup> 9 772 Police du culte et des inhumations, an XII-1830. Dossier général. Ain à Corrèze.
- F<sup>7</sup> 9 817 Processions du culte catholique : intolérance à l'égard des protestants, conflits divers, 1816-1830.
- F<sup>7</sup> 12 388 Manifestations extérieures du culte, 1894-1910. Classement départemental. Charente-Inférieure.
- F<sup>7</sup> 12 390 Législation et réglementation, interdictions par arrêtés municipaux et pourvois contre ces arrêtés. Classement départemental (1849-1910). Notes sur les pouvoirs de police en matière de processions, circulaires, jurisprudence. Interdictions de processions, arrêtés municipaux, instructions aux préfets, coupures de presse. Pourvois contre les arrêtés municipaux interdisant les processions (1849-1909)
- F<sup>7</sup> 12 391 Incidents liés à l'interdiction des processions. classement départemental, 1897-1901.
- F<sup>7</sup> 12 393<sup>C</sup> Rapports sur les congrégations ; autorisations ; liquidations et fermetures d'établissements scolaires ; dossiers particuliers de congrégations ; dossiers

- départementaux, Ain-Gironde, 1902-1911.
- F<sup>7</sup> 12 393<sup>E</sup> Congrégations. Listes parues au *Journal officiel* des écoles congréganistes fermées par application de la loi du 7 juillet 1904. Incidents, manifestations, protestations et pétitions lors des expulsions et fermetures d'établissements congréganistes.
- F<sup>7</sup> 12 396 Application de la loi de Séparation. Désaffectation et évacuations des évêchés, séminaires et presbytères. Ain-Drôme, 1906-1908.
- F<sup>7</sup> 12 399<sup>A</sup> Organisation et déroulement des inventaires, janvier-décembre 1906.
- F<sup>7</sup> 12 399<sup>B</sup> Bilans et incidents (février-novembre 1906) des inventaires effectués. Réponse des préfets à la circulaire confidentielle du 31 octobre 1906 réclamant les chiffres des inventaires restant à faire, mars-novembre 1906.
- F<sup>7</sup> 12 401 Inventaires. Déroulement, incidents, poursuites. Dossiers départementaux, 1906-1908. Ain-Drôme.
- F<sup>7</sup> 12 406 Associations culturelles catholiques et protestantes. Déclarations, statuts, listes des membres, presse. Aisne à Meuse.
- F<sup>7</sup> 12 485 Campagne catholique contre la loi d'accroissement. Dossiers départementaux, 1895-1899.

### Instruction publique.

- F<sup>17</sup> 12 510 Ecoles primaires protestantes, académie de Poitiers, 1828-1834.
- F<sup>17</sup> 12 515 Ecoles primaires protestantes, Charente-Inférieure, 1834-1842.

### Cultes.

- F<sup>19</sup> 661 Edifices paroissiaux : constructions et restaurations. Diocèse de la Rochelle. Restauration.
- F<sup>19\*</sup> 1 444 – Comité des inspecteurs généraux édifices diocésains. Travaux diocésains et  
1 445 paroissiaux, répertoire des affaires, par diocèse. [1 444. années 1855-1870 ; 1 445. années 1871-1879]
- F<sup>19\*</sup> 1 481 Refus d'inhumations (Etat par diocèses, rien pour la Charente-Inférieure). 1<sup>er</sup> Empire.
- F<sup>19\*</sup> 1 534 Congrégations d'hommes, statistique départementale (circulaire du 12 janvier 1856) et renseignements annexes fournis par les préfets (circulaire du 7 juillet 1859).
- F<sup>19\*</sup> 1 536 Congrégations de femmes. Etats par diocèses des congrégations et communautés. (but, localité, date d'autorisation, date d'approbation des statuts). 1809-1885.
- F<sup>19\*</sup> 1 537 Congrégations de femmes : état par département des communautés autorisées. A- Ma. 1809-1830.
- F<sup>19\*</sup> 1 856 – Secours aux églises et aux presbytères : demandes et décisions (classement  
1 859 départemental). [1 856. Ain-Loiret (1895-1903) ; 1858. Ain-Loiret (1904-1907)]
- F<sup>19</sup> 1974<sup>A</sup> Séparation. Inventaires. Exécution par département. Ain-Lozère.
- F<sup>19</sup> 1 975<sup>C</sup> Associations culturelles et paroissiales catholiques (1905-1909). Aisne-Eure-et-Loir.
- F<sup>19</sup> 2 009 Circonscriptions diocésaines. Erections, suppressions (1821). Demandes provenant de certains diocèses à l'effet de porter les titres des évêchés supprimés (An X-1880).
- F<sup>19</sup> 2 016 Circonscriptions diocésaines. Demandes diverses pour le rétablissement ou l'érection nouvelle d'évêchés ou archevêchés, par diocèse. O – V.
- F<sup>19</sup> 3 774 Etablissements ecclésiastiques diocésains. Diocèse de la Rochelle, an IX-1890.
- F<sup>19</sup> 4 683 Statistique générale des secours et des demandes de secours des édifices

- paroissiaux, 1857-1905.
- F<sup>19</sup> 4 806 Edifices paroissiaux : secours payés. Charente-Inférieure, 1853-1863.
- F<sup>19</sup> 4 867 *Idem*, 1863-1866.
- F<sup>19</sup> 4 911 *Idem*, 1867-1873.
- F<sup>19</sup> 5 085 *Idem*, 1880-1885.
- F<sup>19</sup> 5 169 *Idem*, 1886-1890.
- F<sup>19</sup> 5 264 *Idem*, 1895-1898.
- F<sup>19</sup> 5 265 *Idem*, 1900-1905..
- F<sup>19</sup> 5 521 Inhumations : affaires diverses. (par diocèse) 1<sup>er</sup> Empire – Restauration.
- F<sup>19</sup> 5 527 Inhumations : refus de sépulture (la Rochelle-Viviers), an XI-1830.
- F<sup>19</sup> 5 531 Inhumations : conflits principalement à l'occasion des inhumations des protestants (par diocèse). N-V. 1830-1879.
- F<sup>19</sup> 5 537 Inhumations, exhumations, translations, dans les églises, chapelles, caveaux. Périgueux-Saint-Flour.
- F<sup>19</sup> 5 547 Cérémonies extérieures et processions. Doctrine, affaires générales. 1830-1901.
- F<sup>19</sup> 5 548 Cérémonies extérieures et processions. Affaires générales par diocèse. 1860-1876.
- F<sup>19</sup> 5 549 Processions de la fête-Dieu et du Vœu de Louis XIII. Affaires générales. 1814-1878.
- F<sup>19</sup> 5 551 Processions par diocèse, N-V, an X-1896.
- F<sup>19</sup> 5 698 Police des cultes. Diocèse de la Rochelle, an XI-1828.
- F<sup>19</sup> 5 751 *Idem*, 1830-1850.
- F<sup>19</sup> 5 964 Police : affaires religieuses diverses (personnel, congrégations, attitude politique). Charente-Inférieure. 1886-1895.
- F<sup>19</sup> 6 077 Exécution des décrets de 1902 (congrégations). (Belfort-Creuse).
- F<sup>19</sup> 6 264 Congrégations et communautés. Décrets de 1880. Etat de l'actif et du passif des congrégations (la Rochelle-Viviers).
- F<sup>19</sup> 6 266 Enquête sur les congrégations d'hommes en 1900, Charente-Inférieure.
- F<sup>19</sup> 6 299 Enquête de 1808 sur les congrégations religieuses par diocèse (Orléans-la Rochelle).
- F<sup>19</sup> 7 222 Rapports d'inspections des Inspecteurs des édifices diocésains. Monarchie de Juillet, Second Empire. Toute la France.
- F<sup>19</sup> 7 575 Secours accordés après la Séparation aux églises non classées. Charente-Inférieure : Pons, réparations de l'église Saint-Vivien (1904-1905).
- F<sup>19</sup> 10 070<sup>3</sup> Associations culturelles protestantes. Charente-Inférieure.
- F<sup>19</sup> 10 105 Cérémonies extérieures du culte (Aisne-Gironde). An X-1892.
- F<sup>19</sup> 10 112 Ouvertures de lieux de culte protestants. Charente-inférieure.
- F<sup>19</sup> 10 127 Sépultures. Affaires particulières (Allier-Lot-et-Garonne, aucune affaire concernant la Charente-Inférieure).
- F<sup>19</sup> 10 249 Etat récapitulatif par paroisses et sections de paroisses, des opérations d'inscriptions sur les registres clos le 31 décembre 1903. Charente-Inférieure.
- F<sup>19</sup> 10 437 Plaintes contre les pasteurs. Charente-Inférieure.
- F<sup>19</sup> 10 451 Résidences des pasteurs. Charente-Inférieure.
- F<sup>19</sup> 10 639 Temples et presbytères. Charente-Inférieure : consistoires de la Rochelle et de la Tremblade.
- F<sup>19</sup> 10 640 Temples et presbytères. Charente-Inférieure : consistoires de Marennes et de Pons.
- F<sup>19</sup> 10 641 Temples et presbytères. Charente-Inférieure : consistoire de Royan.

*Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris.*

AJ<sup>52\*</sup> 370 Dossiers des élèves architectes : Léon Jossier.

*1.2. BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, DEPARTEMENT DES MANUSCRITS (PARIS).**Nouvelles acquisitions françaises.*

N.A.Fr. 11 911 Correspondance de Mgr Landriot.

*Fonds maçonnique.**Correspondance avec le Grand Orient et tableaux.*

- Rés. FM<sup>2</sup> 71 Jonzac. L\*\*\* Etoile de la Saintonge.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> O<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> (1883-1895). Tableaux (1883-1894)
- Rés. FM<sup>2</sup> 79 Marennnes. L\*\*\* Union rétablie.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> O<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> (1891-1892). Tableaux (1892-1899).
- Rés. FM<sup>2</sup> 98 Saint-Pierre d'Oléron. L\*\*\* Le Progrès Social.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> O<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> (1904-1917). Un seul tableau (1904)
- Rés. FM<sup>2</sup> 103 Pons. L\*\*\* Tolérance.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> O<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> (1888-1895). Tableaux (1888-1895).  
Pons. L\*\*\* Tolérance et l'Etoile de la Saintonge réunies.  
Tableaux (1895-1900)
- Rés. FM<sup>2</sup> 106 Rochefort. L\*\*\* Accord Parfait.  
Tableaux (1876-1899).
- Rés. FM<sup>2</sup> 107 La Rochelle. L\*\*\* Union Parfaite.  
Tableaux (1885-1900).
- Rés. FM<sup>2</sup> 110 Royan. L\*\*\* Triple Accord.  
Tableaux (1876-1902).
- Rés. FM<sup>2</sup> 114 Saint-Jean d'Angély. L\*\*\* L'Egalité Régénérée.  
Tableaux (1876-1900). Quelques archives internes
- FM<sup>2</sup> 234<sup>II</sup> La Flotte. L\*\*\* Amis de l'Ordre.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> O<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> (1807-1836). Tableaux (1807-1836).
- FM<sup>2</sup> 337 Le Château d'Oléron. L\*\*\* des Vrais Frères.  
Dossier 1 : correspondance avec le G<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> O<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> (1774-1827)  
Dossier 2 : Tableaux (1774-1827). Archives internes (1804-1808)  
Saint-Pierre d'Oléron. L\*\*\* Centre Pacifique (1781-1825).  
Tableaux (1781-1825).
- FM<sup>2</sup> 372 Rochefort. L\*\*\* Accord Parfait.  
Dossier 2. Correspondance avec le G<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> O<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> (1803-1850).  
Dossier 3. Tableaux (1778-1809)
- FM<sup>2</sup> 373 Rochefort. L\*\*\* Accord Parfait.  
Dossier 4. Tableaux (1811-1850)  
Rochefort. Ch\*\*\* Accord Parfait.  
Dossier 1. Correspondance avec le G<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> O<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub>. 1803-1850. Dossier 2. Tableaux (1804-1850)
- FM<sup>2</sup> 374 Rochefort. L\*\*\* Aimable Concorde.  
Dossiers 1 et 2. Correspondance avec le G<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> O<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> (1773-1819).
- FM<sup>2</sup> 376 La Rochelle. L\*\*\* Arts Réunis.  
Dossier 1. Correspondance avec le G<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> O<sup>\*</sup><sub>\*\*</sub> (1809-1830).

- Dossier 2. Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1839-1847). Tableaux (1809-1847).
- FM<sup>2</sup> 377 La Rochelle. L<sup>\*\*\*</sup> Union Parfaite.  
Dossier 1. Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1767-1813).
- FM<sup>2</sup> 378 La Rochelle. L<sup>\*\*\*</sup> Union Parfaite.  
Dossier 2. Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1828-1850).
- FM<sup>2</sup> 379 La Rochelle. L<sup>\*\*\*</sup> Union Parfaite.  
Dossier 4. Tableaux (1802-1850).  
La Rochelle. Ch<sup>\*\*\*</sup> Union Parfaite.  
Dossier 1. Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1789 puis 1804-1850).  
Dossier 2. Tableaux. (1789 puis 1805-1850).
- FM<sup>2</sup> 380 La Rochelle. L<sup>\*\*\*</sup> Vrais Amis de l'Empire Français (1805-1809).  
Deux tableaux (1805)
- FM<sup>2</sup> 403 Saint-Jean-d'Angély. L<sup>\*\*\*</sup> Egalité.  
Dossier 1. Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1764-1813).
- FM<sup>2</sup> 404 Saint-Jean-d'Angély. L<sup>\*\*\*</sup> Egalité.  
Dossier 2. Tableaux (1767-1813).  
Dossiers 3 et 4. Archives internes.
- FM<sup>2</sup> 407 Saint-Martin de Ré. L<sup>\*\*\*</sup> Amis de la Parfaite Union (1808-1827).  
Tableaux (1808-1827).  
Saint-Martin de Ré. L<sup>\*\*\*</sup> Sagesse (1776-1814).  
Tableaux (1776-1814).
- FM<sup>2</sup> 412 Saintes. L<sup>\*\*\*</sup> Constante Société (1802-1813).  
Tableaux (1802-1813).
- FM<sup>2</sup> 432 Tonnay-Charente. L<sup>\*\*\*</sup> Vrais Frères Unis (1803-1815).  
Tableaux (1803-1812).  
Tonnay-Charente. Ch<sup>\*\*\*</sup> Vrais Frères Unis (1815).  
Dont un tableau (1815).
- FM<sup>2</sup> 490 La Tremblade. L<sup>\*\*\*</sup> Triple Accord (1822-1829).  
Tableaux (1822-1828).
- FM<sup>2</sup> 717 Jonzac. L<sup>\*\*\*</sup> Les Amis Réunis.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1856-1864).  
Tableaux (1856-1864).
- FM<sup>2</sup> 777 Rochefort. L<sup>\*\*\*</sup> Accord Parfait.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1851-1875). Tableaux (1851-1875).
- FM<sup>2</sup> 778 Rochefort. Chapitre de l'Accord Parfait.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1851-1870). Tableaux (1852-1870).  
La Rochelle. L<sup>\*\*\*</sup> Union Parfaite.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1851-1870).
- FM<sup>2</sup> 779 La Rochelle, L<sup>\*\*\*</sup> Union Parfaite.  
Tableaux (1851-1872).  
La Rochelle. Ch<sup>\*\*\*</sup> Union Parfaite.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1851-1857). Tableaux (1851-1857)
- FM<sup>2</sup> 784 Royan. L<sup>\*\*\*</sup> Le Triple Accord.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1858-1875). Tableaux (1858-1875).
- FM<sup>2</sup> 791 Saint-Jean-d'Angély, L<sup>\*\*\*</sup> Egalité Régénérée.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1843-1875).  
Archives internes (1844-1860).  
Tableaux (1843-1875)
- FM<sup>2</sup> 794 Saintes, L<sup>\*\*\*</sup> Montyon.  
Correspondance avec le G<sup>\*</sup> O<sup>\*</sup> (1844-1863). Tableaux (1844-1861).

Archives internes : Procès-verbaux de tenues (1846-1852) ; Correspondance et divers (1853-1854)

### **Livres d'architecture et de comptes.**

- Saint-Jean-d'Angély. L\*\*\* L'Egalité Régénérée.  
 FM<sup>3</sup> 488 Livre d'architecture (29 septembre 1843 – 17 octobre 1845).  
 FM<sup>3</sup> 489 *Idem* (24 octobre 1845 – 28 juin 1848).  
 FM<sup>3</sup> 490 *Idem* (3 juillet 1848 – 2 avril 1855).  
 FM<sup>3</sup> 491 Livre de présence (30 octobre 1846 – 27 décembre 1864).  
Saintes. L\*\*\* Montyon.  
 FM<sup>3</sup> 493 Livre d'architecture (26 novembre 1845 – 14 novembre 1849).

### ***1.3. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CHARENTE-MARITIME (LA ROCHELLE).***

#### **1.3.1. Archives d'Ancien Régime.**

Deux liasses ont été utilisées pour appréhender la situation des lieux de culte et des cimetières de la communauté protestante à la veille de l'« Edit de Tolérance » de 1787.

- C 140 Affaires protestantes. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 C 152 Cimetières protestants. 1777-1789.

#### **1.3.2. Série J (pièces entrées par voie extraordinaire).**

Cette série, par définition, extrêmement riche et s'accroissant constamment, comporte plusieurs fonds particulièrement utiles pour notre sujet.

### **Archives catholiques.**

#### **Documents concernant le clergé séculier.**

- 1 J 573\* Registre-chronique du début de l'épiscopat de Mgr Villecourt, évêque de la Rochelle. 1836-1842.  
 2 J 41 Papiers de l'abbé Saunal. Brochures sur l'affaire Le Camus-Camiade.  
 4 J 3 664\* « Mémoire sur la vie et les vertus du pieux prêtre M. Joseph Soulard, chanoine honoraire, curé-doyen de Matha, fondateur et supérieur du Petit Séminaire », XIX<sup>e</sup> siècle, 233 p.

#### **Documents concernant le séminaire et les petits séminaires diocésains (hors 36 J).**

- 1 J 105 La Rochelle. Projet d'établissement du séminaire diocésain dans l'ancien couvent des Capucins, devis, 1828.  
 1 J 335 Montlieu. Plan du petit séminaire, 1847.  
 1 J 842 La Rochelle. Grand Séminaire. Coutumier du réglementaire, XIX<sup>e</sup> siècle.  
 4 J 2 946 La Rochelle. Procès-verbaux de la conférence des œuvres du grand séminaire, 1905-1913.

### Archives du petit séminaire de Montlieu.

Ce remarquable fonds, non inventorié, lorsque je l'ai examiné, est constitué des dossiers émanant de l'administration du petit séminaire proprement dit, achetés par le docteur Charles Vigen, un érudit de Montlieu, après la fermeture de l'établissement ainsi que quelques notes de celui-ci. Ces papiers ont permis à Charles Vigen d'établir une solide *Histoire du petit séminaire de Montlieu* qui au regard des documents ici rassemblés, semble conforme à la réalité. Ne sont ici signalés que les documents et dossiers utiles à notre propos.

- 36 J 1 Règlements de l'établissement (1838-années 1870). Correspondance reçue sous le supérieurat d'Alexis de Laâge (1881-1901).
- 36 J 2 Correspondance échangée par Hippolyte Caudéran avec le petit séminaire de Montlieu, 1885-1890.
- 36 J 3 Chronique du petit séminaire de Montlieu (1839-1851). Correspondance reçue sous les supérieurats de Bonnin, Barbreau et Gendre (1871-1881) [contient une abondante correspondance sur les travaux de la chapelle de Saint-Roch]. Cours d'archéologie dispensé par l'abbé Rainguet (Second Empire) [notes préparatoires et travaux d'élèves].
- 36 J 4 Correspondance reçue sous les supérieurats d'Augustin Rainguet et de Boissard, 1838-1850.
- 36 J 5 Correspondance reçue sous le supérieurat d'Augustin Rainguet (Second Empire). Dossier relatif à la fondation de l'établissement. Minutier de l'abbé Mareschal, vicaire général du diocèse.

### Documents concernant les congrégations religieuses et les établissements hospitaliers.

- 1 J 579 Pièces diverses concernant l'hospice Saint-Thomas de Marans, 1675-1847.
- 4 J 3 437 Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Formation d'une communauté à la Rochelle ; règlement des écoles gratuites de charité, construction d'une maison de charité à l'angle de la rue Dauphine et Ste-Catherine ; donations ; maisons 10, 12, 6 rue Arcère ; bureau de bienfaisance (plan), 1829-1930.
- 4 J 3 465 Crèche Jeanne Caillier, la Rochelle. Création, statuts, titre de propriété, travaux (plan), subventions, Filles de la Sagesse, photographies d'enfants, 1889-1947.

### Documents concernant la petite Eglise.

- 3 J 19 Petite Eglise. Lettres, pamphlets et sermons, 1814.
- 4 J 692 Papiers de Félicité Flandreau de Chagnolet par Dompierre, membre de la Petite Eglise, 1819-1844.
- 4 J 3 298 Dossier de correspondances (lettres reçues, copies de lettres) de l'abbé François Boulanger du Breuil, prêtre de la Petite Eglise, an X-1830.

### Papiers de fabriques (classement alphabétique).

- 4 J 3 561 Cozes. Délibérations, 1806-1826 ; bail d'un jardin, 1836.
- 4 J 3 566 Cozes. Travaux à l'église, 1806-1877 ; construction de la tribune, 1868-1870.
- 4 J 2 943 Lagord. Papiers de la fabrique, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.
- 4 J 3 054 Lagord. Délibérations de la fabrique, 1904-1905.
- 4 J 3 443 Nieul-le-Virouilh. Registre de délibérations de la fabrique, 1850-1906.
- 4 J 3 060\* Les-Touches-de-Périgny. Registre de délibérations de la fabrique de l'église Notre-Dame, 1812-1906.

### **Archives protestantes.**

Au lieu de présenter les documents de la série J selon le classement des pièces adopté par les archivistes, a été préféré un classement selon les organes ayant produit ou conservé ces documents. Les fonds ici présentés sont à compléter avec ceux mentionnés dans les archives privées.

#### **Ressort de l'ancien consistoire général de Marennes.**

##### *Consistoire général de Marennes.*

16 J suppl. 30\* Marennes. Délibérations du consistoire, mars 1886-juillet 1890.

##### *Association culturelle de Marennes.*

200 J\* non côté Association culturelle de l'Eglise réformée de Marennes. Livre-journal de caisse. 1906-1922.

##### *Œuvres protestantes liées à la paroisse de Marennes.*

16 J suppl. 37\* Comité de charité des Dames protestantes de Marennes, délibérations. Mai 1871-octobre 1887.

16 J suppl. 38 Comité de charité des Dames protestantes de Marennes, correspondance. 1870-1888.

##### *Consistoire particulier du Chapus (Bourvefranc).*

16 J suppl. 16\* « Procès-verbaux des délibérations du consistoire de l'église réformée du Chapus », mars 1831-décembre 1854.

#### **Ressort de l'ancien consistoire général de la Rochelle.**

##### *Eglise réformée de Rochefort.*

70 J 1 Registres de délibérations :

- n° 1 : Délibérations du consistoire particulier, 1770-1849 ;
- n° 2 : Délibérations du consistoire de l'église sectionnaire, 1850-1854 ;
- n° 3 : Délibérations du conseil presbytéral, 1854-1861 ;
- n° 4 : Délibérations du conseil presbytéral, 1862-1894 ;
- n° 5 : Délibérations du conseil presbytéral, 1894 -1906.

Assemblées générales de l'association culturelle: comptes-rendus des exercices 1908 à 1913.

70 J 2 Correspondance : n'a été examinée que la correspondance reçue concernant l'érection du Temple, 1820-1821.

70 J 6/2 Documents relatifs au Synode de 1872-1873 ;  
Papiers relatifs au matériel (immeubles et mobilier), 1855-1872.

70 J 7/3 Temples et presbytère : temple de Rochefort et immeuble contigu, 1906-1942 ;  
temple de Tonnay-Charente, 1908-1968 ;

70 J 7/4 Modifications aux statuts de l'association culturelle, 1906-1969.

#### **Ressort de l'ancien consistoire général de Royan.**

##### *Conseil des diacres de l'Eguille.*

16 J suppl. 17\* Registre des actes pastoraux de « l'Eglise réformée évangélique de l'Eguille », 1869-1932.

16 J suppl. 18\* Registre de délibérations du conseil des diacres, novembre 1862 – janvier 1868.



*Eglise réformée de Meschers.*

16 J suppl. 61 Dossier relatif à la Séparation des Eglises et de l'Etat.

**Ressort de l'ancien consistoire général de Pons/Saintes.***Consistoire général de Saintes.*

- 4 J 3583 Délibérations du consistoire général de l'église réformée de Saintes, 1823-1826.  
 16 J 77\* Registre de délibérations, 1823-1852 [contient des copies de délibérations tenues entre 1813 et 1819 rajoutées dans les années 1920].  
 16 J 78 Correspondance reçue par le président, 1810-1852.  
 16 J 79 Règlement général (1832), tableaux statistiques (1839), brochures (1845-1846).

*Consistoire particulier, puis conseil presbytéral de Saintes.*

- 16 J 80\* Registre de délibérations, 1838-1850, continué par les délibérations du diaconat, 1854-1884).  
 16 J 81\* Registres de délibérations du conseil presbytéral, 1852-1881.

*Eglise réformée de Jonzac-Montendre.*

- 92 J 1\* Registre de copies de délibérations du consistoire général de Saintes, 5 nivôse an XI – 15 mars 1808. Délibérations du consistoire local de Jonzac, 1839-1842.  
 92 J 2\* « Registre destiné à inscrire toutes les délibérations et autres actes réguliers du consistoire local de Montendre », 1820-1868. [Document essentiellement comptable].

**Ressort de l'ancien consistoire général de la Tremblade.***Consistoire général de l'Eglise réformée de la Tremblade.*Registres de délibérations et de correspondance.

- 16 J 105\* Registre de délibérations. 1802-1818.  
 16 J 106\* Registre de délibérations. 1818-1840.  
 16 J 107\* Registre de délibérations. 1841-1884.  
 16 J 2\* Registre de délibérations. 9 mai 1884-juillet 1906.  
 16 J 3\* « Registre pour servir à la transcription de la correspondance du consistoire ». 1821-1842.

Correspondance, circulaires ministérielles...

- 16 J 1 Instructions, circulaires. 1830-1898.  
 16 J 4 Documentation et correspondance générale reçue par le président du consistoire. An X-1851.  
 16 J 5 Documentation et correspondance générale reçue par le président du consistoire. 1852-1875.  
 16 J 6 Documentation et correspondance générale reçue par le président du consistoire. 1876-1906.  
 16 J 7 Correspondance et documents concernant les Eglises de la circonscription. Arvert : élections, budgets, comptes, etc. 1833-1881

- 16 J 8 Correspondance et documents concernant les Eglises de la circonscription. Arvert : conflit entre libéraux et orthodoxes à l'occasion de la vacance du poste de pasteur. 1872-1881
- 16 J 9 Correspondance. Avallon. 1820-1859.
- 16 J 10 Correspondance. Breuillet. 1829-1901.
- 16 J Suppl. 45 Pasteurs : circonscription. 1791-1839.
- 16 J Suppl. 65 Union des protestants libéraux des Charentes. Correspondance échangée entre Elisée Chevalier et Barthe fils, 1876, 2 pièces.

*Consistoire particulier puis conseil presbytéral de la Tremblade.*

- 16 J 25\* Registre des délibérations. 30 nivôse an XII-17 novembre 1821.
- 16 J 26\* Registre. Délibérations et arrêtés. 15 nivôse an XII-17 novembre 1821.
- 16 J 27\* Registre de délibérations. 18 juillet 1822- 30 juillet 1853.
- 16 J 28\* Registre de délibérations. 14 janvier 1853-25 mai 1906.
- 16 J 33 Registres électoraux. 1852-1906.
- 16 J 41 Temple. Commission chargée de l'érection du nouveau temple protestant de la Tremblade (Burguet, architecte) ; registre de délibérations et de correspondance ; plan ; registre de souscriptions ; pièces de comptabilité ; procès-verbal de réception de l'œuvre). 1820-1825.
- 16 J 43 Cimetière. 1846-1851.

*Œuvres protestantes liées à la paroisse de la Tremblade.*

Société biblique.

- 16 J 74\* Registre de délibérations, 1825-1828.
- 16 J 75\* Copie de lettres, 1825-1828.
- 16 J 76 Rapports, listes de souscription, correspondance, 1825-1828.

Diaconat.

- 16 J 31\* Registre de délibérations, 1853-1893.

Comité des Dames de Charité.

- 16 J 60\* Registre de délibérations, 1872-1892 et délibérations isolées de 1863.
- 16 J 61\* Registre de délibérations, 1893-1913.

Ecole.

- 16 J 55 Quittances de traitements des instituteurs (1852-1863) ; registre d'inscription de l'école de filles (1853-1854) ; souscription pour l'établissement d'une école gratuite (1859-1867).

*Consistoire particulier puis conseil presbytéral d'Arvert.*

- 16 J Suppl. 1\* Délibérations du consistoire particulier, août 1833-décembre 1877.
- 16 J Suppl. 2\* Délibérations du conseil presbytéral, décembre 1852-mars 1881.
- 16 J Suppl. 3\* Délibérations du conseil presbytéral, mars 1881-mars 1919.
- 16 J Suppl. 12 Inventaire. 1907-1910.

*Eglise réformée d'Etaules, conseil presbytéral et diaconat.*

- 16 J Suppl. 19\* Délibérations du conseil presbytéral, août 1859-octobre 1906.

- 16 J Suppl. 20\* Délibérations du conseil des diacres, janvier 1860-janvier 1886.  
 16 J Suppl. 21\* Délibérations du conseil des diacres, février 1886-août 1895.  
 16 J Suppl. 56 Association culturelle d'Etaules. Dévolution des biens faite par le Conseil presbytéral d'Etaules à l'Association culturelle intitulée Eglise réformée évangélique d'Etaules, 1906

### **Papiers de personnalités protestantes.**

#### *Papiers de Lucien des Mesnards.*

- 16 J 85 Répertoire établi par Maurice Causse.  
 16 J 86 Lettres de Lucien des Mesnards à Pinatel, instituteur à Saint-Jean-d'Angély, 1846-1871.  
 16 J 87 Rapports de la Société de charité des dames protestantes de Saintes, 1839-1846.  
 16 J 88 Lettres relatives à la nomination de Jacques Barthe, pasteur de Cozes (1840), de F.-M. Roufineau, pasteur de Saintes (1853-1854).  
 16 J 89 Lettres relatives à l'évangélisation. 1838-1845.  
 16 J 90 Lettres relatives à l'évangélisation. 1846-1886.  
 16 J 93\* Registre des compte-rendus des séances du groupe de la presqu'île d'Arvert de la conférence des Deux-Charentes. 1857-1861.

#### *Papiers de Benjamin Robert, pasteur de l'Eglise réformée de Pons.*

- 16 J 96 Notes et correspondance concernant le pasteur Benjamin Robert (1907-1971) : publications diverses de B. Robert (1908-1928) ; photographies.  
 16 J 97 Notes recueillies pour une histoire de l'Eglise réformée de Pons (15 cahiers).  
 16 J 98 Recueils intitulés « Polémique » : coupures de presse, articles de polémique, textes de conférences, correspondance, carte du champ de travail de l'œuvre de propagande évangélique de Pons (3 cahiers), 1895-1912.  
 16 J 100 Registre de renseignements, par commune, sur le travail d'évangélisation en pays catholique, 1889-1897.  
 16 J 101 « Œuvre de propagande évangélique de Pons » (fondée le 8 août 1895). Registre de procès-verbaux du comité (1895-1905) ; rapport annuel (1898-1899) ; imprimés divers (1898-1906).  
 16 J 104\* Paroisse de Puy-Haut. Registre de procès-verbaux.

### **Pièces isolées.**

- 1 J 696 Saintes. Pièces relatives à l'érection de la statue de Palissy, 1864.  
 10 J 15 Lettres du pasteur Barthe, à Pons, et de son fils secrétaire du club royanais (1876-1891) adressées à Frédéric Mestreau.

### **Archives maçonniques.**

#### **Archives de la loge *Accord Parfait* (Rochefort)**

Les livres d'architecture ayant été déjà exploités dans deux maîtrises soutenues à l'université de la Rochelle, des études citant abondamment les documents originaux ayant été également publiés sur la crise qui affecte la loge et qui l'amène à quitter le Grand Orient au profit de la Grande Loge au début du XX<sup>e</sup> siècle et les registres comportant une information particulièrement dense, j'ai privilégié l'examen des livres d'architecture du premier degré d'une période nodale : celle de l'établissement et du raffermissment de la Troisième République.

- 158 J 6\* Livre d'architecture du premier degré. 1872-1880.  
 158 J 7\* *Idem.* 1880-1888.  
 158 J 8\* *Idem.* 1888-1897.

### **Pièces isolées.**

- 1 J 28\* Le Château d'Oléron. Registre des procès-verbaux d'assemblées du chapitre des Rose-Croix, *les Vrais frères*. 1787-1825.  
 1 J 29\* Saint-Pierre d'Oléron. Registre des procès-verbaux d'assemblée de la loge, *Le Point Central ou Centre Pacifique*, 1781-1804.

### **Papiers de famille et d'érudits, écrits du for privé.**

- 4 J 485 Papiers de la famille Chapron (la Rochelle).  
 4 J 1 509 Mémoires de Charles Fournier (la Rochelle).  
 4 J 1 537 Livre de raison avec historique de la famille Decourt, 1845-1861.  
 4 J 1 807 Mémoires et souvenirs d'Hyppolite Joly d'Aussy (la Rochelle et Saint-Jean-d'Angély).  
 4 J 2 848\* Copies de lettres particulières envoyées par P.J Van Hoogwerff, 1784-1805.  
 4 J 3 194 Relevé des articles de *La Charente-Inférieure* (1870-1914) réalisé par M. Caquineaud.  
 4 J 3 320 « Souvenirs d'une femme simple. Marie-Léa Brillaud, épouse Reneaud (1889-1976) ».  
 4 J 3 610-12 Papiers d'Ernest Admyraud: correspondance reçue de Louis Admyraud, son père, 1814-1830.

### **1.3.3. La Religion dans le Politique.**

#### **Séries L et Q. L'empreinte révolutionnaire.**

De trop rapides sondages ont été réalisés dans ces séries pour évaluer l'implication des protestants dans les institutions révolutionnaires.

- L 347\* District de Marennes. Registre des délibérations du directoire. 1<sup>er</sup> février 1793-15 brumaire an IV.  
 L 401\* District de la Rochelle. Registre d'enregistrement des ordonnances sur pétition, septembre 1793-floréal an II.  
 L 484\* Tribunal du district de Marennes. Registre des audiences. 3 brumaire III-3 brumaire an IV.  
 L 863-864\* Bureau de conciliation de Marennes. Registres des audiences.  
 L 1 195\* Tribunal révolutionnaire extraordinaire de Rochefort. Etat des jugements rendus du 21 brumaire au 8 floréal an II.  
 L 1 203 *Idem.* Dossiers des affaires jugées du 12 frimaire au 17 nivôse an II (contient le dossier – vide – de Dugas).  
 L 1 213 *Idem.* Informations et procédures diverses, dénonciations, arrestations, saisies (contient le dossier de Mazaucic jeune).  
 Q 26 Pétitions sur les biens de toutes origines. La Rochelle – Saint-Dizant-du-Gua.

**Série K.**

26 K 1\* Registre des arrêtés préfectoraux. An XII-1814.

**Séries M et W.****Cabinet du Préfet : Affaires politiques et événements.**

- 4 M 2/3 Affaires politiques et diverses. An XIV-1815.
- 4 M 2/6 *Idem.* 1816-1825.
- 4 M 2/8 *Idem.* 1826-1832.
- 4 M 2/11 *Idem.* 1833-1837.
- 4 M 2/13 *Idem.* 1838-1841.
- 4 M 2/14 *Idem.* 1842-1844.
- 4 M 2/15 *Idem.* 1845-1850.
- 4 M 2/17 *Idem.* 1848.
- 4 M 2/20 *Idem.* 1849-1853.
- 4 M 2/22 Coup d'Etat. 1851-1852.
- 4 M 2/24 Proclamation du Second Empire. 1852.
- 4 M 2/25 Affaires politiques et diverses. 1854-1856.
- 4 M 2/30 *Idem.* 1860-1865.
- 4 M 2/33 *Idem.* 1868-1871.
- 4 M 2/38 *Idem.* 1872-1879.
- 4 M 2/39 Affaires politiques et diverses : cultes. 1883-1907.
- 4 M 2/40 Affaires politiques et diverses. 1886-1889.
- 4 M 2/47 *Idem.* 1901-1903.
- 4 M 2/57 Affaires politiques et diverses : cultes. 1906.
- 4 M 2/61 Affaires politiques et diverses. 1909.
- 4 M 2/63 *Idem.* 1910-1911.
- 4 M 2/65 *Idem.* 1912.
- 4 M 2/66 *Idem.* 1913.
- 4 M 2/67 *Idem.* 1914.

**Sous-préfectures : affaires politiques et correspondance.**

- 4 M 3/9 Sous-préfecture de Rochefort. Affaires politiques et diverses. 1809-1816.
- 4 M 3/10 *Idem.* 1820-1825.
- 4 M 3/12 *Idem.* 1833-1855.
- 4 M 3/23\* Sous-préfecture de la Rochelle. Correspondance avec les maires. An XI-An XII.
- 4 M 3/38 Sous-préfecture de Saintes. Papiers de Chapron, sous-préfet. 1870-1872.

**Rapports périodiques du préfet des sous-préfets.**

- 4 M 4/1 Rapports périodiques des sous-préfets. An IX.
- 4 M 4/3 Rapports périodiques divers. 1831-1868.
- 4 M 4/9 Rapports mensuels. 1868-1870.
- 4 M 4/10 *Idem.* 1894-1896.
- 4 M 4/11 *Idem.* 1906-1908.
- 4 M 4/12 *Idem.* 1909-1914.

**Surveillance politique.**

- 4 M 6/17 Suspects politiques. 1905-1913.
- 4 M 9/1 Réunions publiques. 1907-1921.

- 4 M 10/14 Surveillance des journaux départementaux. 1868-1869.  
 4 M 10/26 Etats des journaux politiques et non politiques publiés dans le département. 1902-1923.

### **Commissaires spéciaux.**

- 5 M 1/13\* Commissaire spécial, Saintes – la Rochelle. Copies de lettres. 1895-1899.  
 5 M 1/14\* Commissaire spécial, la Rochelle. Copies de lettres. 1899-1901.  
 5 M 1/15\* *Idem.* 1901-1902.  
 5 M 1/16\* *Idem.* 1902-1903.  
 5 M 1/17\* *Idem.* 1903-1904.  
 5 M 1/18\* *Idem.* 1904-1905.  
 5 M 1/19\* *Idem.* 1905-1906.  
 5 M 1/20\* *Idem.* 1906-1907.  
 5 M 1/21\* *Idem.* 1907-1909.  
 1937 W 15 Commissariat spécial de Rochefort. Partis politiques. Ligue des Droits de l'Homme. Libre Pensée. Action française... 1902-1935  
 1937 W 16 *Idem.* Action catholique, Congrégations et établissements d'enseignement libre. Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

### **Associations.**

- 6 M 7/1 Associations. Instructions et listes. 1853-1935.  
 6 M 7/2 Salons et cercles littéraires. 1827-1910.  
 6 M 7/3 Sociétés politiques et parapolitiques. 1850-1909.  
 6 M 7/6 Sociétés diverses. 1844-1898.  
 6 M 7/7 *Idem.* 1901-1930.  
 M Supp. 233\* Registre de déclarations d'associations loi 1901 (tous arrondissements). (1901-1947)

### **Recensements, enquêtes et statistiques.**

- 8 M 2 Recensements de 1851, classement communal (série en cours de reclassement).  
 11 M 1/2 Enquêtes démographiques (utile dénombrement confessionnel ventilé par commune en 1811).  
 11 M 1/14 Enquêtes sur les monuments du Moyen-Âge. 1810-1820.

### **Série U.**

Des sondages ont été faits dans cette série pour retrouver trace de conflits se poursuivant en justice correctionnelle.

- U 6713\* Tribunal correctionnel de Saint-Jean-d'Angély, répertoire alphabétique des affaires. 1820-1829 (sur l'affaire de la sépulture Bonnegens).  
 U 8370 Tribunal de première instance de Marennes. Séparation des Eglises de l'Etat et application des lois sur les congrégations. 1901-1906. (complète les séries Q Domaines, V Supplément)  
 U 8620\* Tribunal correctionnel de Marennes, jugements de 1852 (sur le cimetière protestant de Royan).

**1.3.4. Des sources éclairant la place de la religion dans le paysage communal.**

**Séries 3 E (Archives des notaires) et 3 Q (Enregistrement)**

Des sondages ponctuels ont été réalisés pour vérifier l'origine de certains biens fonciers ayant un usage religieux.

**Série E Dépôt (Archives communales).**

Série par définition extrêmement riche et variée, nous nous sommes limité aux liasses ayant trait aux manifestations extérieures du culte ainsi qu'à celles relatives aux lieux de culte protestant. Pour le reste, l'essentiel des informations que l'on peut trouver ici se retrouve dans les séries classiques (2 O et V).

- |   |          |  |
|---|----------|--|
|   |          | <u>176/020. Arvert.</u>  |
| 1 | D 1*     | Registre de délibérations du conseil municipal. 1791-1799.   |
|   |          | <u>28/217. Loix-en-Ré.</u>   |
| 2 | D 3*     | Arrêtés municipaux, 1860-1966.   |
| 1 | P 1      | Police du culte, organisation, déroulement : extrait du registre du Comité de Salut public, avis, correspondance (1790-1910, s.d.). Processions, fêtes religieuses, organisation, réglementation : arrêtés, copie, proclamation, notification, correspondance (an X-1899).   |
|   |          | <u>86/228. Marans.</u>   |
| 6 | P 1      | Processions, chants religieux, réunions publiques dans l'église. 1816.   |
|   |          | <u>55/229. Marennes.</u>   |
| 2 | D 1-2*   | Arrêtés municipaux. 1822-1853.   |
|   |          | <u>107/233. Marsilly.</u>  |
| 2 | M 2      | Temple protestant, réparations : procès-verbal d'adjudication, avis, devis, facture, correspondance. 1822-1928.  |
| 6 | P 1      | Processions et cérémonies religieuses, organisation : avis, correspondance. 1819-1948.   |
|   |          | <u>120/237. Les Mathes.</u>  |
| 2 | M 1      | Temple protestant, projet de construction, vente du bâtiment pour l'aménagement de la mairie et l'installation provisoire d'une troisième classe : actes notariés, correspondance. 1881-1960.<br>Ancien cimetière protestant, aliénation, vente : arrêté, cahier des charges, plan, avis, correspondance. 1906-1907. |
|   |          | <u>24/242. Meschers-sur-Gironde.</u>   |
| 4 | E 230/2  | Registres de délibérations du conseil municipal. 1790-1857.  |
|   |          | <u>20/265. Mortagne-sur-Gironde.</u>   |
| 4 | E 248/60 | Bâtiments communaux : travaux du temple, de l'église et du presbytère, plans.  |
|   |          | <u>37/306. Port-d'Envaux.</u>  |
| 6 | P 1      | Fêtes religieuses, organisation : arrêtés, circulaires, correspondance. An IX-1942.  |

### **Série N. Administration et comptabilité départementales.**

- 4 N 216 Pons. Acquisition par le département de la chapelle de l'ancien couvent des religieuses de la Foi de Pons : correspondance, 1811.
- 4 N 218\* Rochefort. Acquisition de l'immeuble de l'institution protestante Bernard Palissy pour le casernement des brigades de gendarmeries de Rochefort et Tonnay-Charente : acte de vente passé par devant maître Eugène Allard, notaire à Rochefort. 1862.
- 4 N 219 Rochefort. Acquisition de l'immeuble de l'institution protestante Bernard Palissy pour le casernement des brigades de gendarmeries : état des lieux, actes notariés, rapports du préfet, rapport de l'architecte départemental, délibérations du conseil général, correspondance et plans. 1859-1860.

### **Série 2 O. Administration communale.**

Un inventaire très précis de cette série a été réalisé par les Archives départementales et permet de se repérer aisément dans des dossiers foisonnants. Le traitement exhaustif de ce *corpus* documentaire (près de 3 000 dossiers dont au moins un quart concerne directement les édifices religieux et les cimetières) était impossible. Ont été dépouillés systématiquement les dossiers ayant trait aux édifices du culte, aux cimetières, aux presbytères et aux écoles confessionnelles dans les communes religieusement mixtes. Des sondages ont été opérés pour d'autres communes lorsque nous savions que des travaux de grande ampleur avaient été réalisés dans les églises. Ont été également examinés les dossiers de police de culte et de laïcisation des établissements scolaires qui se sont parfois égarés dans cette série.

### **Série Q Domaines.**

Il s'agit des dossiers constitués par l'Administration des Domaines lors de l'application des lois de 1901-1904.

- Q Dom. 15 Congrégations religieuses dissoutes : Immaculée-Conception de Niort ; Immaculée-Conception de Bordeaux ; Assomptionnistes ; Dominicaines de Corne-Ecluse ; Instruction du Sacré-Cœur de l'Enfant-Jésus de Montlieu ; Dominicaines de l'Immaculée-Conception de Toulouse ; Petits Frères de Marie ; Frères des écoles chrétiennes ; Filles du Saint et Immaculée Cœur de Marie ; Sœurs du Saint-Sacrement d'Autun ; Ursulines du Sacré-Cœur de Pons ; Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul.
- Q Dom. 16 Congrégation religieuse en liquidation : Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély.

### **Les Beaux-Arts dans les églises.**

- 4 T 37 Monuments commémoratifs du département : Pons, Agrippa d'Aubigné (1910-1911). La Rochelle, Jean Guiton (sans date). Saintes, Bernard Palissy (1864-1868).
- 4 T 71 Dons d'œuvres d'art à des églises par l'Etat (sauf mention contraire) : Bédénac, Breuil-Magné, Dolus, Echillais, île d'Aix, Jonzac, Mirambeau, Montendre, Montlieu, Muron, Rochefort, La Rochelle (Notre-Dame), Royan, Saint-Jean-d'Angély (hospice), Saint-Nazaire, Saint-Pierre d'Oléron, Saint-Sornin, Saint-Trojan, Thénac.

### **Des protestants dans la librairie et dans la conservation historique.**

- 2 T 10 Brevets d'imprimeurs et de librairies : Saintes (Pierre Guérin, 1843). Saujon (Jean



- Maubert, 1850-1852)
- 2 T 12 Brevets d'imprimeurs et de librairies, rejets : Saintes (Pierre Lambert, 1840).
- 3 T 29 Archivistes départementaux. Dossiers individuels.
- 4 T 8 Lectures publiques du soir. Correspondance ; liste des communes à population mixte catholique et protestante. 1849-1865.

### **1.3.5. La Religion dans l'Enseignement.**

La série « 1 T Enseignement » extrêmement riche en elle-même est à compléter par les rapports sur l'enseignement présentés au Conseil général à partir de la fin des années 1830 et reproduits dans les volumes des *Délibérations du Conseil général*. Les documents compris entre 1 T 1 et 1 T 283 proviennent des archives de la préfecture ; entre les cotes 1 T 284 et 1 T 550, il s'agit des archives de l'inspection académique. Les documents se complètent assez heureusement. Le classement présenté dans l'inventaire des archives départementales est assez théorique : il n'est pas rare de retrouver dans les liasses relatives à l'enseignement libre des documents concernant l'enseignement public. De même les frontières chronologiques précisées sur l'inventaire sont très poreuses.

#### **Généralités.**

- 1 T 286 Correspondance du recteur de l'académie de la Charente-Inférieure. Correspondance reçue du ministère (dont un dossier relatif à la statistique cantonale, aux écoles protestantes du département et aux écoles mixte réunissant les enfants des deux cultes, 1854). 1850-1854.
- 1 T 299 *Idem.* Correspondance relative aux autorisations d'ouverture de pensions, d'écoles publiques et privées. 1850-1854.
- 1 T 323 Rapports de l'inspecteur départemental des écoles primaires. 1835-1853.
- 1 T 324 Rapports périodiques des inspecteurs primaires d'arrondissement. 1833-1856.
- 1 T 354 Correspondance du recteur de l'Académie de Poitiers. Arrondissement de Marennnes, 1823-1837.
- 1 T 355 *Idem.* Arrondissement de Marennnes, 1838-1843.
- 1 T 356 *Idem.* Arrondissement de Marennnes. 1844-1850.
- 1 T 361 *Idem.* Arrondissement de la Rochelle. 1830-1837.
- 1 T 361bis *Idem.* Arrondissement de la Rochelle. 1838-1841.
- 1 T 362 *Idem.* Arrondissement de la Rochelle. Application de la loi du 11 janvier 1850 ; mesures disciplinaires à l'égard de certains instituteurs. 1842-1850.
- 1 T 368 *Idem.* Arrondissement de Saintes. 1842-1850.
- 1 T 374 Correspondance reçue du clergé, des pasteurs, des inspecteurs d'autres départements. 1835-1845.

#### **Enseignement primaire.**

##### *Etats statistiques.*

- 1 T 327\* Etat statistique des écoles du département. 1864.
- 1 T 333\* Etat statistique des écoles du département. 1872.
- 1 T 338\* Etat statistique des écoles du département. 1880-1881.
- 1 T 341\* Etat statistique des écoles du département. 1883-1884.
- 1 T 347\* Etat statistique des écoles du département. 1889-1890.

*Généralités.*

- 1 T 15 Instituteurs primaires autorisés. Correspondance entre le préfet et le recteur. 1813-1830.
- 1 T 59 Laïcisations. Etats périodiques ; dossiers particuliers de laïcisation d'écoles de filles. 1896-1904.
- 1 T 385 Etat des instituteurs publics de l'arrondissement de la Rochelle établi au début des années 1870.
- 1 T 386 Etat des institutrices publiques des arrondissements de Marennes, de Rochefort et de Saintes établi au début des années 1870.

*Cours normaux d'institutrices.*

- 1 T 169 Cours normal d'institutrices du Château d'Oléron. Correspondance générale. 1843-1873.
- 1 T 462 Cours normal d'institutrices du Château d'Oléron. 1853-1871.
- 1 T 171 Cours normal protestant de Royan. 1846-1871.

*Enseignement maternel.*

- 1 T 211 Salles d'asile. Rapports de l'inspecteur et des inspectrices. 1847-1878.
- 1 T 213 Salles d'asile. Nominations de directrices. 1874-1876.
- 1 T 215 Ecoles maternelles. Créations ; correspondance. 1880-1884.

*Enseignement primaire libre.*

La documentation est inégale. En règle générale, nous disposons seulement de la date de création de l'école ainsi que des dates des changements des directeurs « officiels » des établissements. Les dossiers comportent parfois des plans. Des établissements dont nous avons trace par les archives communales sont parfois absents.

- 1 T 229-252 Ecoles maternelles et primaires. Déclarations d'ouverture et de reprise de direction ; correspondance. Dossiers par communes.
- 1 T 1 088 - Ecoles maternelles, primaires et secondaires. Déclarations d'ouverture et de  
1 093 reprise de direction ; correspondance. Dossiers par communes.

**Enseignement secondaire.***Généralités et enseignement public.*

- 1 T 257 Ecoles secondaires : Jonzac (an X-1808) ; Pons (1806-1809). Projets divers.
- 1 T 261 Collège de Saint-Jean-d'Angély. Ecole secondaire puis collège. An X-1850.
- 1 T 479 Collège royal puis lycée de la Rochelle. Personnel : correspondance, tableaux, notes confidentielles, rapports. 1844-1854.
- 1 T 492 *Idem.* Affaires concernant l'enseignement. 1837-1848.
- 1 T 511 Collège de Saintes. Personnel, correspondance. 1826-1834.
- 1 T 514 *Idem.* 1849-1854.

*Enseignement libre.*

- 1 T 270 Etablissements secondaires libres. Etats ; correspondance. Dossiers par commune.
- 1 T 464 Enseignement privé. Pensionnats et institutions libres. Autorisation

- d'ouverture ; plans ; affaires diverses. 1831-1855.
- 1 T 465 Enseignement religieux. Autorisations en vertu de lettres d'obédience. 1849-1850.
- 1 T 521 Pensionnats et institutions libres. Généralités. 1845-1871.
- 1 T 522 Pensionnats et institutions libres. Dossiers particuliers. Chaniers (1844-1847) ; Cozes (1845-1847) ; Jonzac (1828-1903) ; Matha (1853-1861) ; Montlieu (1838-1858) ; Mortagne (1832-1850)
- 1 T 523 Pensionnats et institutions libres. Pons. 1838-1909.
- 1 T 524 *Idem.* La Rochelle. 1812-1907.
- 1 T 525 *Idem.* Saintes. 1808-1894.
- 1 T 525bis. *Idem.* Saint-Jean-d'Angély (1825-1867). Tonnay-Charente (1838-1839).

*Archives du lycée de la Rochelle.*

- 1 T 779 Administration générale. Enseignement religieux (1880-1911). Don par l'Etat d'un tableau pour la chapelle, *Prédication de saint Paul à Ephèse* d'après Le Sueur (1876).
- 1 T 790 Correspondance générale du proviseur. 1835-1846.
- 1 T 1 994\* Registre et analyse sommaire des lettres envoyées par le proviseur. 1843-1856.

**Archives des comités.**

- 1 T 546 Conseil départemental de l'instruction publique. Registre des affaires soumises au conseil (1873-1877) ; dossiers d'affaires soumises au conseil. 1873-1888.
- 1 T 547 Conseil départemental de l'instruction publique. Dossiers des demandes d'ouverture de pensionnats annexés aux écoles publiques. 1860-1893.

**1.3.6. La Religion dans la charité (série X).**

Les sondages ponctuels opérés dans cette série ont été extrêmement décevants. Les inventaires des archives hospitalières de la série « H-Dépôt » (en particulier Rochefort ou Saint-Martin-de-Ré) révèlent d'importantes lacunes tant pour le XIX<sup>e</sup> siècle proprement dit qu'à propos de la question de la présence des sœurs dans les établissements.

- 1 X 131 Hôpital de la Rochelle. Correspondance. Projet de suppression de l'église succursale de l'hospice. Tableau de Lesueur appartenant à l'hospice. Participation à l'exposition de 1889. an VIII-1898.
- 1 X 132 Hôpital de la Rochelle. Réglementation. Règlement intérieur. Traité avec les sœurs (An VIII-1885). An VIII-1928.
- 1 X 140 Hôpital de la Rochelle. Personnel religieux. Pétition en date du 16 Ventôse an XII pour rétablir les sœurs de la Sagesse dans l'hospice.
- 1 X 305 Asile Emilie (Arvert). Statuts, reconnaissance légale. Rapports annuels sur le fonctionnement de l'établissement (1872-1876). Statuts du 12 juin 1883, but et organisation de l'œuvre : recueil des jeunes filles protestantes pauvres, orphelines, délaissées ou abandonnées, pour les soustraire au vice ou à la misère (1883). 1872-1883.
- 1 X 306 Asile Emilie (Arvert). Gestion des biens immeubles, dons et legs. 1871-1904.

### 1.3.7. L'Administration de la religion catholique (séries V et V. Suppl.)

Classées en 1913, les liasses concernant le catholicisme ont été initialement scindées en deux fonds : papiers provenant des bureaux de la préfecture (1 V 1 – 101 V 1) ; papiers provenant de l'évêché (153 V 1 – 221 V 1). Pour plus de simplicité, ont été classées ici de manière thématique ces liasses dispersées.

#### **Personnel.**

- 4 V 1 Curés : nominations, démissions, procès-verbaux de prise de possession de fonctions. 1817-1897.
- 5 V 1 Desservants: circulaires, instructions ministérielles, correspondance générale; nominations, procès-verbaux de prise de possession de fonctions; demandes de desservants par les communes; pétitions et démonstrations contre le déplacement de desservants An XIV-1896.
- 12 V 1 Plaintes contre les ecclésiastiques. Arrondissement de la Rochelle. 1812-1897.
- 12 V 2 *Idem.* Arrondissement de Rochefort. 1819-1896.
- 12 V 3 *Idem.* Arrondissement de Saintes. 1809-1891.
- 12 V 4 *Idem.* Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. 1814-1897.
- 12 V 5 *Idem.* Arrondissement de Marennnes. 1833-1893.
- 12 V 6 *Idem.* Arrondissement de Jonzac. 1809-1897.
- 99 V 1 Arrondissement de Jonzac. Affaires diverses : organisation du culte: personnel ; édifices ; cimetières; succursales, chapelles ; fabriques. An XII-1830.
- 158 V 1 Desservants : demandes de desservants par les communes ; nominations, installations, mutations, pétitions contre leur déplacement, recommandations en faveur de desservants ; différends entre desservants. 1807-1894.
- 162 V 1 Plaintes contre les ecclésiastiques. An XI-1896.

#### **Cures, succursales, vicariats, chapelles, annexes.**

- 16 V 1 Décrets, circulaires, instructions, correspondance générale relatifs à l'érection de cures et succursales. 1804-1879.
- 17 V 1 Etat dressé en janvier 1808 (exécution du décret impérial du 30 septembre 1807).
- 17 V 2 Etat dressé en 1811, mis en jour jusqu'en 1881.
- 18 V 1 Cures : demandes en érection ; avis de l'évêque et du préfet; ordonnances et décrets d'érection; correspondance. 1808-1902.
- 19 V 1-3 Succursales : demandes en érection ; propositions de l'évêque, avis du préfet ; ordonnances et décrets d'érection ; correspondance.
- 19 V 1 An XII-1837.
- 19 V 2 1838-1848.
- 19 V 3 1848-1909 (*vis*). [Pas de correspondance postérieure aux années 1880]
- 20 V 1 Vicariats : demandes en création : décrets consécutifs, correspondance ; tableaux des vicariats rétribués sur les fonds de l'Etat. 1841-1876.
- 21 V 1 Chapelles vicariales et annexes : décrets, circulaires, instructions, correspondance générale et formalités relatifs à la création de chapelles vicariales et d'annexes. An X-1853.
- 22 V 1-2 Demandes de création de chapelles vicariales et d'annexes ; avis d'autorisations ; correspondance (Classement par arrondissement). 1801-1871.
- 160 V 1 Binages. Instructions ministérielles. Etats des binants. Allocations de l'Etat. 1810-1845.
- 165 V 1 Cures : élévations de classe ; érection de succursales en cures. 1823-1878.
- 166 V 1-2 Succursales : demandes en érection, 1806-1888. [Beaucoup de pièces identiques à celles contenues en 19 V 1-3].

- 166 V 1 Communes : A-L. 1843-1882.  
 166 1 2 Communes : M-Z. 1806-1888.  
 167 V 1 Chapelles annexes, vicariales, de secours, domestiques, oratoires particuliers; circulaires, instructions, correspondance ; demandes en érection : décrets conformes ou rejets ; fermeture de lieux de prière non autorisés. 1806-1903.

### **Circonscriptions paroissiales.**

- 23 V 1 Tableaux par arrondissement des circonscriptions paroissiales avec l'indication des villages, hameaux, écarts qu'elles comprennent et leur distance au chef-lieu. Autres tableaux donnant les mêmes indications et en outre le nombre des habitants des paroisses classés par culte (1844)  
 24 V 1 Modifications aux circonscriptions paroissiales (classement par arrondissement). 1809-1872.  
 25 V 1 Transferts de titres de cures et succursales, 1806-1833.  
 153 V 1 Réorganisation du culte (an X-an XIII) ; organisation de l'an XIII ; projet d'organisation de l'évêque ; formation des paroisses.  
 164 V 1 Modifications ; distractions et rattachements d'annexes ; transferts de titres de cures et de succursales, an XI-1889.

### **Séminaires et écoles secondaires ecclésiastiques.**

- 193 V 1 Affaires générales. Circulaires, instructions, correspondance : projets de création d'une école secondaire ecclésiastique à la Rochelle et à Marans ; projet de transfert à Montendre de l'école ecclésiastique de Matha ; bureau d'administration des séminaires. 1809-1901.  
 200 V 1 Affaires générales. Etablissements d'instruction communaux ou libres.

#### *Grand séminaire.*

- 26 V 1 Grand séminaire de la Rochelle, installations successives, reconstruction, aliénations d'immeubles provenant de legs, achat d'une maison de campagne à Périgny. 1811-1881.  
 51 V 1 Edifices diocésains. Grand séminaire : travaux divers. 1856-1881.  
 188 V 1 *Idem* : travaux de construction, agrandissement, grosses réparations. 1832-1889.  
 195 V 1 *Idem*. Recherche d'un local pour son établissement ; achat de la maison de l'Oratoire, du couvent des Capucins. Personnel : direction du séminaire confiée aux Lazaristes Biens meubles et immeubles : administration.

#### *Petits séminaires.*

- 31 V 1 Projets de création d'un petit séminaire à la Rochelle en 1836 ; à Marans en 1840-1841.  
 32 V 1 Petit séminaire de Montlieu : création, règlement, acquisitions et rétrocessions d'immeubles ; état du personnel ; comptes d'administration ; dons et legs. 1847-1894.  
 33 V 1 Petit séminaire de Pons : acquisition, ventes d'immeubles ; emprunt. 1841-1887.  
 34 V 1 Ecole secondaire ecclésiastique de Matha : prospectus ; règlement ; acquisition d'immeubles.  
 35 V 1 Ecole secondaire ecclésiastique de Saint-Jean-d'Angély : reconstruction des immeubles incendiés en mars 1813 ; demande de secours au département (1815-1825).  
 196 V 1 Petit séminaire de Matha : personnel ; situation obérée de l'établissement ; secours de l'évêché ; achat des immeubles de la succession Chatou. 1857-1882.

- 197 V 1 Petit séminaire de Montlieu : immeubles : acquisitions, projet d'échange entre la commune de Montlieu et le diocèse ; legs. 1839-1906.
- 198 V 1 Petit séminaire de Pons : personnel ; immeubles ; emprunt ; action judiciaire ; correspondance. 1823-1896.

### **Edifices du culte.**

#### *La cathédrale.*

- 48 V 1 Circulaires et instructions ministérielles. Etat de renseignements. 1824-1882.
- 50 V 1 Cathédrale : travaux de construction, grosses réparations, entretien, édification de la chapelle de la Vierge, pose de vitraux, etc. ; avis d'autorisation et d'allocations de crédits, comptes de travaux, correspondance. 1813-1888.
- 186 V 1 Cathédrale : travaux ; projet de presbytère sous le clocher ; acquisition d'immeubles pour l'agrandissement de la cathédrale ; affectation de l'immeuble Arrivé comme dépendance de la cathédrale et maison du doyen. 1828-1895.

#### *Eglises et presbytères.*

- 191 V 1 Tableaux fournis par les curés et desservants concernant l'état des églises et presbytères, les réparations nécessaires, les sommes à y affecter, l'intérêt que présentent les églises au point de vue de l'art (1846). Classement par arrondissements et par ordre alphabétique de noms de lieux.

#### *Visites d'églises et inventaires.*

Visites d'églises et inventaires n'ont pas pu être dépouillés systématiquement. A l'origine, nous pensions pouvoir les traiter de manière sérielle, notamment pour le mobilier et la statuaire comme l'invitait à le faire Marie-Hélène Froeschlé-Chopard dans son ouvrage *Espace et Sacré en Provence (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, (Paris, Cerf, 1994). Malheureusement, le souci du détail des ecclésiastiques chargés de l'inspection des édifices et des agents des Domaines réalisant les inventaires fut très inégal. Beaucoup se contentent de mentionner la présence de quelques statues, sans les nommer ni les localiser. C'est pourquoi a été abandonnée une tâche qui se serait avérée stérile malgré le temps qui lui aurait été consacré. Seuls des sondages ponctuels ont donc été opérés.

- 208 V 1-12 Visites d'églises. Procès-verbaux (1833 ; 1852-1856 ; 1860-1867).
- 136 V 1-7 Inventaires opérés lors de la Séparation des Eglises et de l'Etat.

### **Culte paroissial.**

Affaires concernant les biens meubles et immeubles, revenus, produits divers, travaux aux églises et presbytères, bancs des églises, contentieux et la comptabilité des fabriques, etc. Les dossiers sont souvent lacunaires mais comportent parfois des pièces intéressantes : dans sa correspondance avec l'autorité épiscopale, plus que dans celle adressée à la préfecture, le clergé diocésain montre plus franchement son opinion quant aux autorités locales et aux protestants. Quelques sondages dans des paroisses mixtes ont été effectués.

- 176 V 1-7 Archiprêtré de la Rochelle. 1806-1899.
- 177 V 1-4 Archiprêtré de Rochefort. 1827-1908.
- 178 V 1-8 Archiprêtré de Saintes. 1823-1901.
- 179 V 1-7 Archiprêtré de Saint-Jean-d'Angély. 1826-1902.
- 180 V 1-6 Archiprêtré de Marennes. 1825-1902.
- 181 V 1-7 Archiprêtré de Jonzac. 1813-1906.

### **Lieux de sépulture.**

- 57 V 1 Etat par arrondissements indiquant pour chaque paroisse le nombre des habitants, le chiffre moyen des décès annuels, l'emplacement et la superficie des cimetières, la durée des concessions, etc., dressés en exécution de la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 8 messidor an XII.
- 58 V 1 Décrets relatifs à la translation des lieux de sépulture ; tableaux des cimetières à conserver et à changer ; plaintes des particuliers au sujet des cimetières ; demandes, propositions, refus de translations ; translations d'office. An XII-1848.

### **Police des cultes.**

- 59 V 1 Ingérence du clergé dans les élections. Plaintes contre les ecclésiastiques pour faits d'ordre politique. Missions, prédications, conférences. 1811-1895.
- 59 V 2 Fêtes du roi et de l'empereur; fête nationale; suppression de certaines fêtes : difficultés consécutives ; observance des dimanches et des fêtes conservées ; présence des fonctionnaires aux cérémonies religieuses ; préséances ; visites pastorales : demandes d'instructions par les municipalités ; liberté des cultes : respect des établissements et des personnes. An X-1883.
- 59 V 3 Cérémonies extérieures : décrets, circulaires, instructions, correspondance générale ; exercice ; désordres ; plaintes ; interdictions ; 1801-1892.
- 59 V 4 Lieux de sépulture : instructions, circulaires, correspondance générale. Inhumations de personnes dans un cimetière affecté à un culte différent du leur : plaintes ; inhumations hors des lieux de sépulture (cimetières particuliers, églises, propriétés privées) ; exhumations ; refus de sépulture religieuse ; enterrements civils. 1818-1900.
- 59 V 5 Sonneries de cloches : circulaires et instructions ministérielles ; arrêtés préfectoraux ; correspondance générale ; règlements (an X-1884) ; plaintes des desservants ou contre les desservants au sujet des sonneries de cloches (1834-1902).
- 60 V 1 Oblations et service des pompes funèbres. An XI-1899.
- 209 V 1 Cérémonies extérieures. Lieux de sépulture. Inhumations, exhumations. Sonneries de cloches. Port illégal du costume ecclésiastique. An XII-1894.

### **Sectes dissidentes et Petite Eglise.**

- 100 V 1 Petite Eglise (an XIV-1815). Nouvelle Eglise catholique (abbé Châtel) (1831-1833).
- 210 V 1 Petite Eglise (an XI-1879). Nouvelle Eglise Catholique (abbé Châtel) (1831-1844).

## Congrégations.

### *Documentation générale.*

Ce dossier, ainsi que les suivants, ne donne qu'une vision partielle du monde congréganiste puisque ne sont présents ici que congrégations et établissements autorisés.

- 61 V 1 Congrégations religieuses d'hommes et de femmes autorisées ou non. Renseignements divers. Statistiques. 1807-1861.

### *Congrégations masculines.*

- 62 V 1 Frères des Ecoles chrétiennes. Frères de Saint-Gabriel. 1819-1899.  
202 V 1 Congrégation de la Mission : instructions de l'évêque ; fixation à Saintes du siège de la congrégation ; achat d'un immeuble pour son établissement (1857-1889). Frères des écoles chrétiennes, de Saint-Gabriel, Petits Frères de Marie (1850-1893).

### *Congrégations féminines.*

- 65 V 1 Dames charitables de Sainte-Ursule dites « Ursulines ». 1806-1814.  
66 V 1 Dames Ursulines de Jésus, dites de « Chavagnes ». 1812-1892.  
67 V 1 Dames Ursulines du Sacré-Cœur de Pons. 1814-1890.  
68 V 1 Filles de la Sagesse, 1838-1878.  
69 V 1 Religieuses de Saint-Joseph, dites « de la Providence » établies à la Rochelle, 1807-1861.  
70 V 1 Sœurs Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély, 1819-1868.  
71 V 1 Sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, 1807-1907.  
72 V 1 Sœurs de Notre-Dame de la Charité du Refuge, dites « Dames Blanches » établies à la Rochelle. An XIII-1890.  
73 V 1 Petites Sœurs des Pauvres. 1856-1907.  
74 V 1 Sœurs de Sainte-Marie de la Providence (maison-mère à Saintes). 1838-1884.  
75 V 1 Congrégations diverses.  
203 V 1 Congrégations féminines. Dossiers de l'évêché.  
204 V 1 Sœurs de Notre-Dame de la Charité du Refuge, dites « Dames Blanches » établies à la Rochelle. An XIII-1883.

### *Dossiers des établissements congréganistes établis dans le diocèse lors de l'application des lois de 1901-1904.*

Ces dossiers renferment les pièces produites lors des demandes d'autorisation, celles liées à la procédure de fermeture des établissements. Pour quelques congrégations (Dames Blanches par exemple), se trouvent ici des dossiers plus conséquents couvrant tout le XIX<sup>e</sup> siècle.

Lors de notre consultation, les boîtes contenant ces dossiers étaient en attente de cotation. Pour les différencier de la série « V Suppl. » déjà cotée, nous lui avons attribué arbitrairement une cote alphabétique. Matériellement, chaque cote correspond à un carton.

- V Suppl. A Capucins de la Rochelle ; Carmélites de la Rochelle ; Dames Blanches de la Rochelle.  
V Suppl. B Sœurs de la Charité et Instruction chrétienne de Nevers ; Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus ; Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul ; Sœurs de la Charité (Surgères) ; Filles de la Croix de Saint-André-de-La-Puye ; Frères des écoles chrétiennes ; Sœurs de la Doctrine Chrétienne de Bordeaux.  
V Suppl. C Dominicaines de Corme-Ecluse ; Dominicaines de Toulouse ; Franciscaines de l'Immaculée Conception ; Franciscaines Oblates du Sacré-



- Cœur de Jésus ; Immaculée Conception de Bordeaux ; Immaculée Conception de Niort ; Instruction du Sacré-Cœur de l'Enfant-Jésus de Montlieu ; Ursulines du Sacré-Cœur de Pons.
- V Suppl. D Lazaristes ; Marianistes ; Pères de Chavagnes ; Sœurs de la Miséricorde de Seez ; Sœurs de Notre-Dame du Bon Secours de Troyes ; Sœurs de Notre-Dame de l'Espérance de Bordeaux ; Sœurs de Notre-Dame de Sion ; Petits Frères de Marie.
- V Suppl. E Petites Sœurs des Pauvres ; Sœurs de la Providence de Gap ; Providence de La Pommeraye ; Sœurs de la Providence de Mende ; Filles des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie ; Filles de la Sagesse.
- V Suppl. F Sœurs de Saint-Aignan ; Sœurs du Saint-Cœur de Marie ; Sœurs du Saint et Immaculé Cœur de Marie ; Saint-Joseph de Saint-Etienne de Lugdars ; Saint-Joseph de Tarbes ; Sœurs de Saint Joseph de l'Union de Rodez ; Sœurs du Saint-Nom de Jésus et de Marie ; Ursulines de Chavagnes.
- V Suppl. G Saint-Sacrement d'Autun ; Sainte-Famille de Villefranche ; Sœurs de Sainte-Marie de la Providence ; Salésiens de Don Bosco ; Servantes de Marie.

### **Archives de fabriques.**

Outre celles indiquées plus haut déposées dans la série J, un certain nombre d'archives fabriennes ont été déposées dans la série V. La plupart des questions abordées par les fabriques se retrouvent dans des liasses afférentes à ces problèmes dans les séries 2 O, T et V. Comme dans la série P des Archives diocésaines présentée plus bas, nous avons dû nous contenter de sondages dans ce matériau et nous nous sommes limités à l'examen des documents suivants.

#### *Angoulins.*

- 223 V 1\* Registre comptable de la fabrique, an XI-1834.  
 223 V 2\* Délibérations du conseil de fabrique, 1835-1866.  
 223 V 3\* Délibérations du conseil de fabrique, 1869-1906.

#### *Aytré.*

- 231 V 1\* Délibérations du conseil de fabrique, 1874-1906.

#### *Courant.*

- V Suppl. 88\* Délibérations du conseil de fabrique, mai 1842-décembre 1906.

#### *Lozay.*

- V Suppl. 90\* Délibérations du conseil de fabrique, avril 1896-décembre 1906.

### **1.3.8. L'Administration des cultes protestants.**

#### **Affaires générales.**

- 102 V 1 Projet de règlement pour les Eglises réformées. Conseil central des Eglises réformées de France. Attributions des consistoires et des conseils presbytéraux. 1840-1901.

#### **Personnel.**

- 103 V 1 Décrets, ordonnances, circulaires correspondance relatifs à l'élection, la

présentation, nomination, démission des pasteurs. Renseignements sur les pasteurs payés par l'Etat ou indépendants. Plaintes des pasteurs contre divers ou inversement. 1805-1905.

- 104 V 1 Créations de places de pasteurs. 1808-1879.  
 105 V 1-2 Nominations de pasteurs, mises à la retraite, mutations, révocations, démissions.  
 105 V 1 Consistoires de la Rochelle, Saintes et Pons. XIX<sup>e</sup> siècle.  
 105 V 2 Consistoires de la Tremblade, Marennnes et Royan. 1808-1903.

### **Circonscriptions consistoriales.**

- 108 V 1 Décrets, circulaires, instruction, correspondance générale. Renseignements divers. Etendue. Modifications. Transferts de chefs-lieux. An X-1869.

### **Lieux de culte, temples et propriétés consistoriales.**

- 109 V 1 Demande de créations de paroisses, d'ouverture et transferts de lieux de culte. Autorisations d'exercice temporaire du culte. 1817-1903.

#### *Temples et maisons de prière.*

- 110 V 1 Renseignements divers. Statistique. 1806-1884.  
 122 V 1 Secours de l'Etat. Circulaires, instructions, correspondances. Dossiers des demandes. Etat des crédits alloués. An XII-1878. [classement chronologique]  
 124 V 1-5 Secours départementaux. 1819-1899.

#### *Biens des consistoires et conseils presbytéraux.*

- 113 V 1 Acquisitions d'édifices du culte, constructions, travaux. Bancs. Cimetières. An XII-1904.  
 114 V 1 Dons et legs en faveur des consistoires et conseils presbytéraux. 1814-1904.

### **Police des cultes.**

- 116 V 1 Propagande ; prosélytisme. Missions. Conférences. 1816-1893.  
 117 V 1 Sonneries de cloches : règlements. 1838-1886.  
 130 V 1 Culte anglican. Différends entre orthodoxes et libéraux. 1826-1869.

### **Affaires diverses.**

- 128 V 1 Tableaux de la population protestante du département. 1820-1854.  
 129 V 1 Etablissements protestants d'instruction. Renseignements divers. Travaux. Dons et legs. 1856-1887.  
 131 V 1 Œuvres de charité catholiques et protestantes, enquête ministérielle, 1882.

### **Séparation des Eglises et de l'Etat.**

- 150 V 1 Association culturelle de Royan-Maine-Geoffroy : création, statuts, conflit dans l'association. Temples : renseignement sur leur propriété.  
 151 V 1 Inventaires des biens des consistoires et des conseils presbytéraux.  
 152 V 1 Attribution des biens aux associations culturelles. 1906-1909.

### **1.4. ARCHIVES MUNICIPALES.**

En Charente-Maritime, seules les villes de la Rochelle et de Rochefort disposent d'un véritable service d'archives. Les archives communales de Saintes ont brûlé au début de la

Troisième République comme celles de Saint-Martin-de-Ré dans les années 1890. Outre les chefs-lieux d'arrondissement, ont été visitées quelques communes de l'arrière-pays royannais où protestants et catholiques se côtoyaient. Les documents qui furent mises à notre disposition se limitèrent bien souvent aux registres de délibérations du conseil municipal. Faute d'inventaire préalable des fonds conservés en mairie, il n'est pas sûr qu'ait été mis à disposition l'ensemble de ce qui est réellement conservé.

#### **1.4.1. Archives municipales de Bordeaux.**

##### **Fonds Augier et Millet.**

Ce fonds est constitué de croquis et de dessins préparatoires des fresques composées par ces artistes bordelais dans les divers édifices qu'ils ont décorés. Quelques-uns sont en Charente-Inférieure. Tous les édifices sur lesquels ils ont travaillé ne sont néanmoins pas représentés.

*Recueil 62 : vues de décorations assurées dans des édifices situés hors du département de la Gironde.*

Ce recueil contient des dessins relatifs à six églises de la Charente-Inférieure (Ardillières, Chenac, Marennes, Plassac, Rochefort, Saint-Pierre-d'Oléron).

*Recueil 63 : vues de décorations assurées dans des édifices mal situés géographiquement.*

Ce recueil contient un croquis préparatoire pour l'église de Chepniers.

#### **1.4.2. Archives municipales de Breuillet.**

##### **Registres des délibérations du conseil municipal.**

1. Délibérations de 1832 à 1838.
2. Délibérations de 1843 à 1876.
3. Délibérations de 1876 à 1896.
4. Délibérations de 1897 à 1909.
5. Délibérations de 1909 à 1926.

#### **1.4.3. Archives municipales de Jonzac.**

##### **Répertoire alphabétique des matières (deux volumes).**

C'est à partir de cet outil qui recense toutes les matières des séances du conseil municipal qu'ont été consultés les registres de délibérations ci-dessous. A la fin du deuxième volume, figure un index analogue mais plus confus des délibérations contenues dans le huitième registre (1903-années 1920).

##### **Registres des délibérations du conseil municipal.**

1. Délibérations du 27 vendémiaire an III à 1806.
2. Délibérations de 1810 à 1836.
3. Délibérations de 1836 à 1850.
4. Délibérations de 1850 à 1861.
5. Délibérations de 1861 à 1868.
6. Délibérations de 1869 à 1886.
7. Délibérations de 1886 à 1903.

#### **1.4.4. Archives municipales de Marennes.**

##### **Registres des délibérations du conseil municipal.**

La collection comporte plusieurs lacunes importantes (Empire et Restauration ; fin du Second Empire et début de la Troisième République).

Le premier registre couvrant le début de la période révolutionnaire (1790-1792), hors de notre période, n'a pas été consulté.

2. Délibérations de 1792 à 1804.
3. Délibérations de 1829 à 1843.
4. Délibérations de 1843 à 1853.
5. Délibérations de 1853 à 1869.
6. Délibérations de 1889 à 1894.
7. Délibérations de 1895 à 1907.
8. Délibérations de 1907 à 1919.

##### **Registre des arrêtés municipaux.**

Vient en complément de celui consulté en « E Dépôt » aux Archives départementales. Celui-ci couvre la période 1854-1930.

#### **1.4.5. Archives municipales de Médis.**

##### **Registres des délibérations du conseil municipal.**

1. Délibérations de l'an III à 1827.
2. Délibérations de 1837 à 1860.
3. Délibérations de 1860 à 1885.
4. Délibérations de 1885 à 1923.

#### **1.4.6. Archives municipales de Rochefort.**

Le service d'archives de la mairie ne conserve que les documents postérieurs à 1851 ; pour la période antérieure, les archives sont conservées aux fonds patrimoniaux de la bibliothèque municipale de Rochefort ; la frontière de 1851 est parfois théorique.

##### **Registres des délibérations du conseil municipal.**

Les registres conservés débutent en 1851. Les tables contenues dans chaque volume sont lacunaires. Des sondages ponctuels ont été réalisés pour la Troisième République.

##### **Dossiers d'archives.**

###### **Bâtiments communaux.**

Dossiers décevants, contenant essentiellement des plans.

- |   |   |    |  |
|---|---|----|--|
| 1 | M | 8  | Eglise et presbytère de la paroisse Saint-Louis. |
| 1 | M | 9  | Eglise et presbytère de la paroisse Notre-Dame.  |
| 1 | M | 30 | Bâtiment dévolu aux Sœurs de l'Espérance.        |

###### **Cultes.**

- |   |   |   |                    |
|---|---|---|--------------------|
| 1 | P | 1 | Cultes. 1885-1942. |
|---|---|---|--------------------|

### 1.4.7. Archives municipales de la Rochelle.

Dépôt extrêmement riche, il abrite, les archives de la ville de la Rochelle, celles des communes absorbées par cette dernière et les archives de l'hôpital.

#### Archives de la Rochelle.

Nous pouvons différencier trois sous-ensembles. Le premier est conforme aux règles de classement des archives municipales (séries alphabétiques). Le second se compose de liasses numérotées en continu et qui sont progressivement intégrées dans le premier ensemble : nous y retrouvons notamment des documents relatifs aux cimetières ou à la libre-pensée. Un troisième ensemble constitue une série W particulièrement hétéroclite et qui se compose pour l'essentiel des pièces techniques (plans, devis...) venant en complément des pièces de la première série.

#### **Archives à cotation moderne.**

##### *Conseil municipal.*

Des sondages ont été réalisés dans les registres de délibérations notamment à partir des tables contenues en 1 D 2.

- 1 D 1/15-53\* Registre de délibérations du conseil municipal. 1801-1915.
- 1 D 2/3-6\* Table des délibérations du conseil municipal. 1814-1925.
- 1 D 3/1-34\* Comptes-rendus analytiques des délibérations du conseil municipal. 1881-1914.

##### *Actes de l'administration municipale.*

- 2 D 1/2-10\* Registres des arrêtés municipaux.

##### *Police.*

- 1 I 8/1 Fêtes et deuils publics. Autorisations, comptabilité, pièces diverses. 1790-1841.
- 1 I 8/2 Fêtes publiques. Affiches. An III-1847.
- 1 I 15 Police municipale. Extraits de divers arrêtés. 1810-1858. Police des inhumations : instructions. An XII.
- 2 I 13 Franc-maçonnerie. 1824
- 2 I 14 Surveillance des clubs et cercles, réunions publiques, réunions privées. Correspondance. 1889-1912.

##### *Edifices communaux. Monuments et établissements publics.*

- 1 M 10 Projets de statue et monuments. 1810-1841.
- 2 M 1 Couvent des capucins : acquisition, projets de travaux, vente (plans). 1818-1832.
- 2 M 2 Cimetière : plantation. 1837-1839.
- 2 M 3 Edifices religieux : renseignements statistiques, correspondance générale. 1802-1879  
Eglise Notre-Dame et presbytère : état du bâtiment, achat de l'ancien presbytère et travaux de réparations et d'entretien de l'église, achat d'une maison rue des prêtres, construction d'un oratoire, restauration de l'orgue. 1805-1980.  
Cathédrale Saint-Louis : état du bâtiment, travaux d'achèvement et d'entretien, aliénation d'une maison petite rue Saint-Léonard, mobilier, restauration de l'orgue. 1805-1893.

- Echoppes adossées à la cathédrale : location, droits de propriété, démolition. 1801-1849.
- Clocher Saint-Barthélemy : travaux de réparations, d'aménagement et d'entretien. 1808-1902.
- Eglise, chapelle de Tasdon : travaux de construction, de réparations et d'aménagement, mobilier (plans). 1886-1908.
- 2 M 4 Eglise Saint-Jean : état du bâtiment, travaux de réparations, de consolidation et de restauration, mobilier, démolition (plans). 1805-1889.
- Eglise Saint-Nicolas : état du bâtiment, travaux de réparations, de consolidation et de restauration. 1805-1884.
- Eglise Saint-Jean et Saint-Nicolas : travaux de restauration et de consolidation. 1873-1878.
- 2 M 5 Eglise Saint-Sauveur : état du bâtiment, travaux de réparations, de consolidation et de restauration, acquisition d'une maison en vue de l'isolement de l'église, mobilier (plans), correspondance. 1805-1910.
- Séminaire diocésain : plan du terrain du séminaire (1790), travaux de réparations et de construction. 1790-1874.
- Temple du culte réformé : travaux de réparations. 1839-1857.
- 2 M 6 Eglise de l'Epine ou Eglise du Sacré-Cœur de la Genette et salle paroissiale : travaux de construction, d'aménagement et d'entretien de l'église, mobilier, aménagement d'une salle paroissiale. 1894-1921
- Ancienne église de Laleu et presbytère : travaux de réparations et d'aménagement de l'église puis des ruines de l'église, location du presbytère. 1881-1921.
- Chapelle des Sœurs de la Sainte-Famille : travaux d'achèvement. 1860.
- Couvent des Sœurs du Refuge des Dames-Blanches : travaux de réparations, aliénation et acquisition de maisons. 1850-1869.
- Etablissement des Ursulines de Jésus dites de Chavagnes : acquisition d'une maison. 1854-1855.
- Maison de Saint-Vincent de Paul : acquisition et aliénation de maisons, travaux de réparations et d'entretien. 1851-1867.
- 5 M 1 Ancien oratoire : acquisition, aliénation et réparations. 1811-1862.
- L'oratoire devint l'école des Frères des Ecoles chrétiennes.

### *Cultes.*

- 1 P 4 Chapelle de Saint-Maurice : don du général baron Dumont et désaffectation (1886-1902). Etablissement d'une croix de mission (1890). Chapelles et oratoires : autorisation d'exercice du culte (1903). Emblèmes religieux dans les édifices judiciaires (1904). Objets mobiliers dans les églises : transfert, restitution, revendication (1804 et 1909). Séparation des Eglises et de l'Etat.
- 1 P 5 Communautés religieuses de femmes et d'hommes : renseignements statistiques, étude générale, correspondance (1831-1903).
- Congrégations féminines : Sœurs de Saint-Joseph de la Providence. Sœurs de Sainte-Claire dites sœurs Clarisses. Dames Ursulines. Sœurs de Notre-dame de la Charité du Refuge, dites Dames Blanches. Sœurs de Saint-Vincent de Paul ou Filles de la Charité. Filles de la Sagesse. Ursulines de Jésus dites de Chavagnes Petites Sœurs des pauvres. Carmélites. Sœurs de Notre-Dame de l'Espérance. Sœurs franciscaines de l'Immaculée Conception. Sœurs de Saint-Aignan.
- Congrégations masculines : Frères des écoles chrétiennes. Frères mineurs capucins de St-François d'Assise. Mission de St-Lazare. Société de Marie ou Marianistes.
- 2 P 1 Culte protestant. 1806-1907.

- 6 P 1 Police des cultes : processions, services funèbres, fêtes et cérémonies religieuses : invitation, organisation, correspondance générale. 1823-1968. Sonneries de cloches : pétition contre le bruit, correspondance, 1886. Publications religieuses, 1805. Inhumation de l'évêque et du curé de Saint-Sauveur, 1827. Prédications, 1903.

*Assistance et prévoyance.*

- 2 Q 1 Société Saint-Louis de Gonzague. Orphelinat de Saint-Vincent de Paul. Crèche. Correspondance, finances, individus entretenus. 1888-1897.  
2 Q 4 Société de Saint-Vincent de Paul. Société protestante de charité.

*Enseignement.*

- 1 R 2/4 Ecole mutuelle. 1817-1853.  
1 R 2/5 Registre des enfants admis à l'école des frères, 1818-1820.  
1 R 9 Enseignement libre. Maisons d'éducation des filles, pensionnats, écoles privées (catholiques et protestantes), jardin d'enfant : instructions sur les maisons d'éducation des filles (1820), lettre-circulaire du supérieur général des Frères des écoles chrétiennes sur la gratuite de l'enseignement (1833), demandes et autorisations d'ouverture d'écoles, rapports de visite des locaux destinés à l'enseignement, autorisations d'enseignement, admission d'élèves, dépenses de fonctionnement et aide financière attribuée aux écoles privées, motions concernant l'enseignement privée, correspondance générale. 1820-1982.  
1 R 10 Enseignement libre. Ecole communale des frères de la doctrine chrétienne. Ecole des Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Ecole libre et pensionnat de Saint-Joseph de la Providence. Ecole libre des Sœurs de la Sagesse. Ecole libre de Chavagnes, institution Sainte-Eustelle. Ecole Notre-Dame. Ecole Fénelon.

**Ancienne série numérique.**

- 1 481. Cimetières de la ville de la Rochelle. XIX<sup>e</sup> siècle.  
1 484. Cimetières. La Rossignollette, Laleu, Saint-Maurice, ossuaires, transports de corps, inhumations, 1881-1951.  
1 485. Cimetières. Règlement, coupe des herbes, agrandissement du cimetière de la Rossignollette, expropriations, 1904-1935.  
1 486. Cimetières. Règlements et tarifs, 1884-1950.  
1 487-1 489. Cimetières. Pompes funèbres, décès, constatations, cahier des charges, tarifs, 1877-1951.  
1 491. Cimetière Saint-Eloi, 1870-1950.  
1 492. Sépultures militaires, cimetière Saint-Eloi, 1884-1950.  
Non coté. Sociétés de libre-pensée à la Rochelle, 1887-1953.

**Série W. Pièces hors classement.**

- 3 W 3 Cimetières : règlement, construction, agrandissement, travaux, règlement général et tarifs (1909). 1884-1939.  
4 W 113 Cimetières, concessions de cimetières pour la commune des hospices civils et le bureau de bienfaisance, avril 1868-décembre 1883. (sic)  
Taxes d'inhumations. Janvier 1885-janvier 1896.  
Règlement relatif au cimetière. 1869  
26 W 21 Eglise Notre-Dame, maison de Mlle Hilaireau adossé à l'église Notre-Dame :

- construction d'un mur, contentieux (1856). Projet de statue : monument à Guiton, 1837.
- 29 W 21 Sociétés : statuts, modification de statuts, informations diverses, correspondance, 1899-1932. Liste des sociétés diverses existant à La Rochelle au 25 janvier 1901.
- 29 W 29 Fête du centenaire de 1789, pièces de dépenses, 1889.
- 31 W 19 Règlement général et tarifs du cimetière. 1909.  
Projet de lotissement du grand séminaire, 1909.
- 31 W 20 Travaux et plantations au cimetière de La Rossignolette : devis, marché, cahier des charges, procès-verbal d'adjudication, correspondance, plan. 1892-1900.  
Construction d'un dépositaire d'une morgue et autres travaux au cimetière de Saint-Eloi : cahier des charges, devis, soumission, décompte et mémoire des travaux, correspondance, plans, 1887-1907.
- 31 W 35 Eglise des Cordeliers. Plan-croquis de l'église des Cordeliers. 2 août 1856.  
Eglise de Laleu. Réparations diverses à l'église : devis, correspondance (1897).  
Installation d'une horloge dans le clocher : devis (1899). Réfection des toitures : devis, rapport de l'architecte (1912).  
Eglise Notre-Dame. Fourniture d'une horloge pour le clocher de l'église : marché, devis, correspondance, plans (1893-1894).  
Cathédrale. Réparations de l'horloge du clocher Saint-Barthélemy, devis (1906)  
Eglise Notre-Dame, réparations de la grosse cloche de l'église : devis, correspondance (1897). Réparations diverses à l'église, devis (1899-1900).  
Réparations du clocher de l'église : devis, rapport de l'architecte (1912-1913).  
Eglise Saint-Jean, réparations à l'horloge du clocher de l'église Saint-Jean, suite aux dégradations causées par la foudre le 18 mai 1914, devis.  
Eglise Saint-Maurice, réparations de l'église Saint-Maurice suite à l'incendie du 25 décembre 1896, devis.  
Eglise Saint-Sauveur, restauration du clocher de l'église : décompte des travaux, devis (1895-1897) ; travaux au clocher de l'église : devis (1901). Réparations, devis (1910-1911).  
Tasdon, travaux à la chapelle. 1901.
- 31 W 36 La Genette, construction de l'église de l'Epine à la Genette : cahier des charges, devis, décompte et mémoires des travaux, rapport de l'architecte, soumission, procès-verbal de réception définitive des travaux, plans. 1897-1901  
Tasdon, chapelle. Construction : devis, adjudication, procès-verbaux de réception définitive des travaux. Projet de construction de 2 sacristies et d'une tribune : devis, 1889-1890.
- 31 W 39 Eglise Saint-Nicolas, correspondance relative à la transformation de l'église Saint-Nicolas en entrepôt des douanes (1888).  
Eglise Saint-Jean, travaux, 1886-1889. restauration du clocher de l'église Saint-Jean : cahier des charges, soumission, devis, correspondance. 1886-1889.
- 31 W 47 Projet de construction d'un caveau au cimetière de la Rochelle pour l'inhumation des restes des Oratoriens. Devis de la dépense. 1890.
- 43 W 14 Correspondance relative aux réunions publiques, clubs et banquets. 1848-1851.
- 44 W 1 Erection du monument Jean Guiton. Concours d'architecture, projets de monuments (gravures).
- 65 W 1 Filles de Saint-Vincent de Paul, correspondance, fonctionnement, 1846-1887.  
Société de Saint-Louis de Gonzague : correspondance, fonctionnement, 1851-1882.  
Société de charité des dames protestantes de la Rochelle : correspondance, fonctionnement, 1852-1874.
- 71 W 26 Chapelle privée Sainte-Madeleine, place de la Motte-Rouge, 1909.
- 91 W 4 Erection d'un monument à Jean Guiton : projet, construction, financement,



- participation de New-Rochelle, inauguration, 1841-1912.  
 91 W 6 Erection d'un monument à E. Fromentin ; à Fleuriau de Bellevue.

### **Archives municipales de Cognehors.**

- 1 J 2 Cérémonies officielles et fêtes publiques, correspondance, an VIII-1853.  
 1 J 8 Police des inhumations, transferts de corps, plaintes contre le fossoyeur, 1811-1858.  
 P 1 Police des cultes. An VIII-an XII.  
 P 2 Frais de culte : répartition des dépenses entre Cognehors et Périgny, contribution de Cognehors aux frais de culte de l'église Notre-Dame, contribution au traitement du second vicaire dans la paroisse Notre-Dame, 1805-1852.

### **Archives municipales de Laleu.**

- J 6 Transports et transferts de corps, inhumations, frais d'inhumations. 1846-1871.  
 M 5 Eglise et presbytère : travaux, plan. An XI-1871.  
 M 6 Cimetière : travaux, plan. 1852.  
 P 1 Exercice du culte catholique dans l'église de Laleu : demande d'autorisation engagement de réparation de l'église par les habitants, an IX.  
 P 2 Curés, desservants et personnel du conseil de fabrique.  
 P 3 Copie de la délibération du conseil de fabrique de Laleu du 6 février 1868 et séance extraordinaire du 15 mars 1868.  
 P 4 Comptabilité. An XI-1864.  
 P 6 Logement : loyer du presbytère, logement du curé, baux de l'église, réparations du logement, participation financière des communes de l'Houmeau et de Saint-Maurice, concours de Saint-Maurice aux dépenses de la fonte de l'église paroissiale des deux communes, an XI-1857.  
 P 7 Don à l'église d'un tableau représentant « le mariage mystique de Sainte-Catherine », 1870.  
 P 8 Etablissement des Filles de la Sagesse : travaux à leur maison, statistiques sur la communauté, 1819-1832.  
 P 9 Fêtes religieuses : suppression, 1831-1832 ; correspondance, 1824 ; procession du Saint-Sacrement, 1823.  
 P 10 Justice : affaire Marot contre la fabrique, 1870-71 ; affaire Guyot contre la fabrique, 1832-1833.  
 P 11 Disparition des fleurs de lys de tous les lieux, 1830.  
 P 12 Organisation des cultes, circulaires. An XI.

### **Archives municipales de Saint-Maurice.**

- J 1 Inhumation, transports de corps : correspondance. 1844-1858.

### **Archives de l'hôpital Saint-Louis.**

- E 4\* Registre des délibérations des administrateurs de l'hôpital de la Rochelle. 1787-an VI.  
 J 1 Administration de l'hôpital : altercation entre les employés des Pompes funèbres au cours d'un enterrement , 1874.  
 L 2-27\* Registres des délibérations de la commission administrative de l'hôpital. An VI-1905. (sondages ponctuels).  
 L 39 Comptes moraux et administratifs. 1824-1859 (lacunes).

- L 44 Correspondance avec les autres hôpitaux. 1854-1917.
- N 19 Propriétés de l'hôpital : propriétés rurales :  
Marans : aumônerie de Marans (an VIII-1834) ; hôpital de Marans (1816-1910) ;  
capucins de Marans (1812-1818) ; revendication de la commune de Marans sur  
l'ancienne maison des sœurs grises transformée en gendarmerie (an VII-1810).
- N 22 Propriétés de l'hôpital : biens urbains, la Rochelle :  
Cimetière des soldats près de la Porte-neuve, 1808-1813. Crèche Jeanne Callier,  
1892-1901. Ecoles chrétiennes : projet d'aliénation, 1837-1838.
- N 29 Biens de l'hôpital : char funèbre, 1851-1852.
- Non côté Registres matricules de la population de l'hôpital Saint-Louis : trois volumes pour  
la période 1897-1914.
- Non côté Registres du mouvement de la population de l'hôpital Saint-Louis : quatre  
volumes pour la période 1853-1901.

#### **1.4.8. Archives municipales de Saint-Jean-d'Angély.**

Riches archives dont la consultation reste problématique. Les registres de délibérations du conseil municipal ainsi que le minutier de la correspondance du maire sont conservés à la mairie. Il ne semble pas que tous nous aient été communiqués.

Des dossiers de documents conservés par l'administration municipale sont également consultables à la bibliothèque municipale et il n'existait, lors de notre consultation, aucun outil permettant de se repérer dans ce fonds. Là aussi il est très probable que des pièces nous aient échappé.

#### **Minutier de la correspondance du maire.**

1. Copies de lettres (30 août 1842 – 2 octobre 1847).

#### **Registres des délibérations du conseil municipal.**

1. Délibérations du 20 janvier 1832 au 16 janvier 1842.
2. Délibérations du 29 janvier 1842 au 10 février 1846.
3. Délibérations du 14 février 1846 au 20 décembre 1850.
4. Délibérations du 6 février 1851 au 14 septembre 1859.
5. Délibérations du 6 novembre 1859 au 29 avril 1866.
6. Délibérations du 9 mai 1866 au 10 décembre 1871.
7. Délibérations du 5 novembre 1878 au 21 novembre 1885.
8. Délibérations du 12 décembre 1885 au 19 janvier 1896.
9. Délibérations du 16 février 1896 au 1<sup>er</sup> décembre 1898.
10. Délibérations du 1<sup>er</sup> décembre 1898 au 4 novembre 1901.
11. Délibérations du 4 novembre 1901 au 20 juillet 1905.
12. Délibérations du 20 juillet 1905 au 20 mai 1910.
13. Délibérations du 11 juin 1910 au 8 juin 1915.

#### **1.4.9. Archives municipales de Saint-Sulpice-de-Royan.**

#### **Registres des délibérations du conseil municipal.**

- 1 D 1 Délibérations de 1850 à 1867.
- 1 D 2 Délibérations de 1867 à 1880.
- 1 D 3 Délibérations de 1880 à 1896.
- 1 D 4 Délibérations de 1896 à 1926.

### **1.4.10. Cimetières publics visités.**

Pour repérer les différences d'attitude à l'égard de la mort des catholiques, des protestants et des libres-penseurs, quelques cimetières communaux ont été visités. Les cimetières qui se sont révélés les plus significatifs sont signalés par une étoile.

Arvert\* ; Bourcefranc ; Breuillet ; Chermignac ; Colombiers ; Cozes\* ; l'Eguille\* ; Epargnes ; Etaules ; la Flotte (cimetière public\* et cimetière protestant\*) ; Gémozac\* ; le Gua (cimetière de Souhe\*) ; Jonzac\* ; Marennes\* ; Matha ; Médis ; Meschers-sur-Gironde ; Meursac\* ; Migron\* ; Montendre\* ; Mornac ; Mortagne-sur-Gironde ; Nieulle\* ; Pons (cimetière protestant\*) ; Rochefort ; la Rochelle (cimetières Saint-Eloi\*, Saint-Maurice\* et de la Rossignollette\*) ; Royan (cimetière protestant\* ; ancien cimetière catholique devenu cimetière public\* ; cimetière du Maine-Geoffroy\*) ; Saint-Ciers-du-Taillon\* ; Saint-Fort-sur-Gironde ; Saint-Genis-de-Saintonge\* ; Saint-Georges-de-Didonne ; Saint-Germain-du-Seudre\* ; Saint-Jean-d'Angély\* ; Saint-Martial-sur-le-Né ; Saint-Nazaire-sur-Charente ; Saint-Seurin-d'Uzet ; Saint-Romain-de-Benêt\* ; Saintes (cimetière Saint-Vivien et Saint-Palais) ; Saujon\* ; Thénac.

A cette liste, il convient d'ajouter le cimetière de Charron pour lequel M. Jean-Claude Bonnin nous a communiqué des photographies de deux monuments libres-penseurs.

Une poignée de « cimetières familiaux » protestants a été également visitée, notamment dans les communes de Médis, Saint-Sulpice-de-Royan et Saujon. Sur ce sujet, nous avons bénéficié d'une partie des recherches entreprises par les bénévoles de la Maison du protestantisme charentais dans la presqu'île d'Arvert ainsi que de celles des « Amis de Saint-Savinien » qui ont relevé les épitaphes du cimetière protestant de cette commune.

## **1.5. BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES.**

### **1.5.1. Bibliothèque municipale de Rochefort.**

Cette bibliothèque est dépositaire des archives « anciennes » de Rochefort. Le classement n'est pas conforme aux normes archivistiques et la consultation des documents n'est pas aisée.

#### **Registres.**

- CUL. 4 Recueil de documents relatifs au culte catholique, 1797-1805.  
 ENS. 4 Ecoles primaires et libres. Registre de déclaration des intéressés, 1838-1850.  
 REV. 10 Lettres diverses reliées chronologiquement, 1793-1816.

#### **Registres des arrêtés municipaux.**

Quatre registres m'ont ici intéressés : 1855-1869 ; 1870-1890 ; 1890-1908 ; 1908-1919. Consultation décevante.

#### **Dossiers.**

- CIM. 1-197 Cimetière, 1802-1848  
 CUL. 1-388 Culte catholique, affaires diverses.  
 CUL. 389-688 Culte catholique, construction et réparation des bâtiments.  
 CUL. 689-755. Culte protestant, 1802-1848.  
 HOS. 1-1 910. Hospice Saint-Charles.

### 1.5.2. Bibliothèque municipale de la Rochelle.

- Ms 75 Papiers de l'abbé Cholet, pièces relatives à l'achat par le diocèse des ruines du prieuré de Saint-Romuald de Châtelailon (fol. 277-571).
- Ms 314 Recueil artificiel contenant notamment : « Divers morceaux littéraires, en prose et en vers, anonymes, dont quelques-uns relatifs à la mission prêchée à la Rochelle en 1821 » (fol. 2-19) ; « Statistique monumentale du canton ouest de la Rochelle par l'abbé Gatineau », (fol. 121-130) ; « Divers mémoires historiques sur Rochefort, Pons, les prêtres déportés, Saint-Eutrope... extraits de différents ouvrages » par Daniel Massiou (fol. 131-155).
- Ms 477 Papiers de Daniel Massiou, « Mélanges de polémique gouvernementale, d'économie politique, de philosophie sociale, d'histoire de littérature et d'art, réunis en 1854 tome 2 », contenant notamment : « Le prêtre chrétien », 12 mai 1842 (fol. 16-23) ; « Rappel au Concordat », 2 juin 1842 (fol. 24-32) ; « Même sujet. Répliques à M. l'abbé Gaboreau », juin-juillet 1842. » (fol. 33-59) ; « De l'enseignement de l'archéologie monumentale dans les séminaires », (fol. 489-501). Articles publiés pour la plupart dans le journal *la Charente-Inférieure*.
- Ms 518 Recueil de pièces diverses.
- Ms 547 Papiers de Brillouin. Manuscrit et pièces complémentaires relatifs à la vie de l'abbé Arnaud-Dargenteuil.
- Ms 553 Papiers de Brillouin. Recueil artificiel : « Notice historique sur Madame Sainte-Sophie (Marie-Arsène Lenoucq) », supérieure des religieuses Ursulines de Saint-Jean-d'Angély (fol. 56 et suivants).
- Ms 826 Person (abbé J.-F.). « Annales historiques de l'église paroissiale Saint-Louis de Rochefort, 1803-1858 » [résumé des délibérations du conseil de fabrique, très utile étant donné la disparition des archives paroissiales].
- Ms 835 Lacurie (abbé). Correspondance archéologique. 1841-1846. 198 feuillets.
- Ms 836 Lacurie (abbé). Correspondance archéologique. 1847-1852. 121 feuillets.
- Ms 837 Lacurie (abbé). Correspondance avec M. des Moulins. 1844-1852. 140 feuillets.
- Ms 880 Recueil artificiel contenant : Charles Brisson, « Histoire inédite des Cent-jours de 1815 à la Rochelle » (fol. 1-31)
- Ms 913 Recueil artificiel contenant : Charles Brisson, « Mes souvenirs. La Rochelle en 1814 et 1815. » (fol. 220 et suivants)
- Ms 1 758 Journal tenu par l'abbé Dières pendant ses années de séminaire (1831-1835).
- Ms 2 199 Notes historiques sur la Rochelle recueillies par Julien Delmas et copiées par Eugène Lévêque relatives aux édifices religieux de la Rochelle.
- Ms 2 200 Notes historiques sur la Rochelle recueillies par Julien Delmas et copiées par Eugène Lévêque relatives aux écoles de la Rochelle.
- Ms 2 201 Notes historiques sur la Rochelle recueillies par Eugène Lévêque relatives aux congrégations religieuses.
- Ms 2 240 Recueil de documents sur la religion réformée formé par L.-M. Meschinet de Richemond.
- Ms 2 641 « Bottin de Saint-Eloi ».
- Ms 2 680 Recueil de pièces : documents sur les évêques de la Rochelle.
- Ms 2 721 Guillonnet-Merville (L.-F.). « Tableau moral et philosophique de Saint-Jean-d'Angély », 1826.

Outre les manuscrits, nous avons abondamment puisé dans les collections iconographique et cartographique de cette bibliothèque.

### **1.5.3. Bibliothèque municipale de Saintes.**

- Ms 76 Eugène Eschassériaux. Etudes et documents sur Thénac (trois volumes).
- Ms 501 Dossier relatif au Collège de Saintes. Erection d'un chemin de croix. Logement de l'aumônier. Conférence de Notre-Dame de Lorette. Dépenses de la chapelle. Travaux à la chapelle, à la sacristie.
- Ms 614 Papiers Vigen. Affaires religieuses du département : abbé Audoyet, cloches de Marennes, affaire Jean...
- Ms 615 Papiers Vigen. Documents imprimés sur la Séparation, sur l'institution de Pons.
- Ms 620 Papiers Vigen. Documents manuscrits et imprimés sur le pèlerinage de Croix-Gente.
- Ms 621 Papiers Vigen. Hospice de Montendre : analyse des délibérations, 1753-1870.
- Ms 622 Papiers Vigen. Notes des frères Rainguet, de Moreau et de Rullier sur l'histoire de Montlieu. Notes sur Montendre (dessins, plans).
- Ms 676 Papiers Pierre Jônain :  
A\*. Lettres de famille (107 lettres).  
B\*. Lettres de familles (79 lettres).
- Ms 954/11 Dossier sur la libre pensée à Saintes.
- Ms 1098/2 Dossier sur la libre pensée à Saintes.

### **1.5.4. Bibliothèque municipale de Saint-Jean-d'Angély.**

#### **Dossiers documentaires (archives de la Ville).**

Les dossiers thématiques suivants ont été consultés : presbytère ; cimetière ; temple ; conseil de fabrique ; conseil de charité ; écoles de charité ; écoles libres de filles ; école des frères des écoles chrétiennes ; école protestante libre ; recensements confessionnels.

## **2. FONDS PRIVÉS.**

### **2.1. FONDS PRIVÉS CATHOLIQUES.**

#### **2.1.1. Archivio Segreto Vaticano.**

#### **Congrégation des rites.**

*Mariae Eustellae Harpain, Virg. Saec. Rupellen et Santonen.*

Processus 6286 Proc. ord. Santonen, S. Fama, 1915.

Processus 6287 Proc. ord. Santonen, S. non-cultu, 1916.

#### **Congrégation du Concile. Rapports diocésains (Relationes dioecesium).**

Liasse 697 Rupellen (onze rapports s'échelonnant de 1839 à 1901).

#### **Nonciature de Paris.**

Liasse 12 Nonciature Macchi. Tit. 4. Evêques, diocèses.

#### **Secrétairerie d'Etat. Epoque napoléonienne, France.**

Liasse III Dossier 12 : lettres de Mgr de Coucy.

Liasse III Dossier 20 : démission des évêques français, 1816.

Liasse IV Dossier non numéroté sur les nouvelles circonscriptions diocésaines.

### **Secrétairerie d'Etat. Papiers des cardinaux et des membres de la Curie.**

#### **Fonds Villecourt.**

Fonds extrêmement décevant, la liasse 1 étant presque exclusivement composée de pièces imprimées, cette pauvreté s'explique par l'existence d'un « fonds Villecourt » récemment versé aux archives diocésaines de la Rochelle-Saintes.

Liasse 2 C. Correspondance de caractère privée.

### **Secrétairerie d'Etat. Affaires extérieures.**

Le dépouillement de cette immense série a été faite selon une sélection réalisée à partir des Rubricellae où ont été examinées les entrées « Nunziatura di Parigi », « Vescovi Esteri », la Rochelle/Rupellen ainsi que les noms des évêques. La moisson a été maigre.

#### **Rubrique 14.**

Année 1846 Dossiers 1 et 2. Quelques pièces relatives au culte de saint Eutrope.

#### **Rubrique 248. Nonciature de Paris.**

Liasse 420 Dossiers 2 (1835) et 3 (1836). Quelques pièces sur la nomination de Mgr Villecourt et sur la procession de la Fête-Dieu en 1836 dans le Royaume.

#### **Rubrique 283. Evêques étrangers.**

Quelques pièces intéressantes ont été trouvées pour la période postérieure à la Séparation dans :

Année 1908 Dossier 4.

Année 1910 Dossier 15.

### **2.1.2. Archives diocésaines de la Rochelle-Saintes.**

Les archives du diocèse de la Rochelle-Saintes sont ordonnées selon le cadre de classement proposé par les archivistes de l'Eglise de France. Sont présentées ici les pièces utilisées en fonction des objets de notre recherche.

### **Relations interdiocésaines, organisation territoriale du diocèse.**

- 1 B 1 Province ecclésiastique de Bordeaux. Résumé historique et index des matières traitées durant les conciles provinciaux de la province de Bordeaux. Concile de Bordeaux de 1850-1851. Concile de La Rochelle de 1853.
- 1 B 2. *Idem.* Concile d'Agen de 1858-1859 ; et lettre synodale des évêques (avril 1858). Concile de Poitiers de 1868-1869.
- 1 C 1 Pièces diverses. Documents relatifs au concordat : décrets du cardinal Caprara pour l'organisation des diocèses de France, 1802 ; ordonnance des administrateurs du diocèse de Saintes, du 14 août 1802 ; lettre de Mgr Couet du Viviers de Lorry, 6 oct. 1802 ; lettres du préfet de la Charente-Inférieure à l'évêque de La Rochelle, an 11. Remaniements du XIX<sup>e</sup> siècle : nouvelle circonscription du diocèse en 1817, et rétablissement de l'évêché de Luçon en 1824 ; restauration du titre épiscopal de

Saintes, 1852 ; formation des archiprêtres et doyennés, 1851 ; querelle à propos de la délimitation des paroisses de Saint-Martin-de-Ré et du Bois-en-Ré, à propos des villages de Morinaud et du Rouland, 1805-1909.

- 2 C 1 Erection de paroisses : La Rochelle. Saint-Maurice, affectation de la chapelle donnée par le général Dumont, 1901-1921 ; la Genette : fondation de l'église du Sacré-Cœur ; la Pallice ; érection de la paroisse , construction de l'église Saint-François (1909)

### **Le clergé diocésain.**

Non côté Etat du personnel du diocèse de la Rochelle établi à partir de 1853 (deux volumes).

Non côté Etat des paroisses et des prêtres les desservant établi à partir de 1853.

- 3 D 1 Etat du diocèse de La Rochelle ; commencé en 1803 sous l'épiscopat de Mgr Demandolx, et continué sous celui de Mgr Paillou.
- 3 D 2 Registre des curés desservants du département de la Charente-Inférieure, faisant actuellement partie du diocèse de La Rochelle, 1821.
- 1 E 1 Episcopat de Jean-François Demandolx : lettres, lettres pastorales, instructions, mandements, ordonnances (1803-1804). Episcopat de Gabriel-Laurent-Paillou : correspondance avec l'abbé Gachignat, registre des ordonnances épiscopales (1811-1817 ; 1817-1827).
- 1 E 3 Registre des ordonnances épiscopales non imprimées, 1857-1882.
- 1 E 4 Episcopat de François Bonnefoy : correspondance, 1865-1900.
- 1 E 6 Episcopat de Jean-Auguste Eyssautier: correspondance reçue, 1907-1923.
- 8 F 1 Correspondance des vicaires généraux : Correspondance de l'abbé Rainguet (1842-1860) ; Affaire du curé de Saint-Eutrope de Saintes (1872) ; Correspondance des abbés Courcelles, Gaboreau (1840-1880), et Petit (affaires diverses) ; affaire de l'abbé Frachon (Royan, 1880-1881) ; affaire de l'abbé Nicou (Saint-Georges-d'Oléron, 1881) ; correspondance de l'abbé Manseau (St-Martin de Ré, 1894-1898) ; affaire de l'abbé Bonhomme (St-Palais-de-Phiolin, 1895) ; correspondance de l'abbé Jourdan avec l'abbé Eyssautier (1895-1903) ; minutier de correspondance de Chartier (1861-1863) ; affaire de l'abbé Chaillaud (Saint-Seurin-d'Uzet, 1901) ; correspondance de Bouquin (1902, 1906-1907).
- 2 G 1 Adoption de la liturgie romaine, par décision de Mgr Villecourt, 1849.
- 3 Z 15 *Papiers privés de Mgr Villecourt.* Minutiers de correspondance. 1. octobre 1837-avril 1839. 2. avril 1839-mai 1841. 3. juin 1841-octobre 1842.
- 3 Z 16 *Idem.* Minutiers de correspondance. 1. novembre 1842-août 1844. 2. juillet 1844-mars 1846.
- 3 Z 17 *Idem.* Minutiers de correspondance. 1. mars 1846-octobre 1847. 2. décembre 1847-avril 1850.
- 3 Z 20 *Idem.* Agendas-mémentos. Années 1843 à 1852.
- 3 Z 21 *Idem.* Agendas-mémentos. Années 1853 à 1855.

### **Missions paroissiales, visites pastorales, œuvres religieuses.**

- 8 E 1 Compte-rendu de la mission de Burie, 1844 ; correspondance de l'abbé Paul Bontemps, 1909-1910 ; correspondance générale, 1907-1912.
- 3 F 3 Visites pastorales. Procès-verbaux de visites (arrondissements de Jonzac, Marennes, Saintes), 1913.
- 3 F 4 *Idem.* Procès-verbaux de visites (arrondissements de la Rochelle, Rochefort et Saint-Jean-d'Angély), 1913.

- 4 F 1 Enquête sur les hommes et sur les œuvres du diocèse, 1907. « Statistiques comparatives », Saint-Georges-d'Oléron, 1912. Enquête sur les mariages mixtes, 1913.
- 3 K 8 Ligue patriotique des Françaises. Registres des procès-verbaux des réunions (1903-1912 et 1912-1928). Correspondance (1908-1928).
- 3 K 9 Œuvre des campagnes. Registres des procès-verbaux des réunions (1872-1899 ; 1899-1912). Cahier de correspondance (1893-1912).

### Lieux de pèlerinage et sanctuaires diocésains.

- 3 G 1 Culte de saint Eutrope. Découverte du tombeau : procès-verbal de la découverte faite le 19 mai 1843 du tombeau de saint Eutrope (1843-1845). Mémoire sur la découverte d'une sépulture chrétienne dans l'église de Saint-Eutrope de Saintes, par M. Letronne, 1846 (imprimé). Confrérie érigée pour que la crypte devienne église diocésaine. Office de saint Eutrope et approbations romaines, 1858, 1875 ; Indulgence accordée par Pie IX.
- 3 G 2 Culte de saint Eutrope : correspondance du curé André, 1838 ; brochures, 1820-1921. Culte de sainte Eustelle : correspondance avec la Sacré-Congrégation des Rites, 1873 ; lettre pastorale de l'évêque de La Rochelle, 1876 ; brochures. Culte de Notre-Dame de la Salette.
- 3 G 3 Immaculée Conception : comptes rendus des fêtes de 1855 dans le diocèse.
- 3 G 4 Culte de Notre Dame de Recouvrance. Erection de la chapelle Notre-Dame de Recouvrance dans l'église Saint-Vivien de Pons, 1910.
- 3 G 5 Culte de Notre Dame de Corme-Ecluse : correspondance ; notice et historique du pèlerinage. Culte de Notre Dame de Croix-Gente : acquisition de la propriété ; bénédiction de la chapelle ; correspondance ; brochures.
- 3 G 6 Culte de Notre Dame des Sept Douleurs de Taugon : registre des principaux faits intéressant la paroisse. Chapelle Sainte-Radégonde de Courant : actes d'acquisition, correspondance, livret de piété, historique. Chapelle Notre Dame du Platin : brochures. Notre Dame de la Foy (Nancras) : correspondance. Ermitage monolithe Saint-Martial, Mortagne-sur-Gironde : brochures. Notre Dame des Champs, Mosnac : correspondance.
- 4 G 2 Processions : autorisation de la procession de la Fête-Dieu, Saint-Martin-de-Ré, 1849, correspondance ; procession de la Fête-Dieu à La Rochelle, 1851, 1860, 1880, etc., correspondance.
- 6 G 1 Chapelles et oratoires de Charente-Inférieure, sous l'Empire ; autoisations de chapelles privées et d'oratoires publics, XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle. Chapelles funéraires (correspondance, XIX<sup>e</sup> siècle). Cloches : règlement des sonneries, 1883 ; lettre circulaire de l'évêque sur les sonneries, 1884 ; notes de législation sur les cloches, les cimetières, chants sur la voie publique.
- 7 G I/17 Cause des prêtres déportés pendant la Révolution. Correspondance de l'abbé Lemonnier (1901-1925). Recueil de photographies et de cartes postales.
- 7 G I/19 *Idem*. Œuvre de Notre-Dames-des-Martyrs, île d'Aix (1889-1891) : comptabilité ; achat d'un terrain dans l'île, correspondance, plans ; registre des procès-verbaux des séances (1889-1892) ; correspondance de l'amiral Maudet avec l'architecte (1890-1892) ; correspondance avec l'abbé Manseau.

### Séminaires et enseignement catholique.

- 1 H 1 « Petits séminaires » de Rouffignac (1826), Matha, (1828, 1872-1880).
- 2 H 3 Grand séminaire de la Rochelle. Coutumier du réglementaire, 1885. Diaire avec



- mention des fêtes et célébrations, fin XIX<sup>e</sup> siècle-1901.
- 3 J 1 Enseignement primaire catholique. Correspondance avec l'administration des cultes, 1816. Notes et renseignements sur les écoles des paroisses mixtes ; et réponses des curés des paroisses où se trouvent des cultes différents, 1856.
- 3 J 2 *Idem.* Affaires concernant les écoles primaires, 1857-1865.
- 4 J 2 Institution diocésaine de Pons. Fonds de l'abbé Eyssautier, correspondance (1901-1906). Difficultés financières (1901-1903).
- 4 J 13 *Idem.* Société civile immobilière Jeanne d'Arc. Inventaire de la société anonyme Notre-Dame de Recouvrance de Pons (1909) ; actes notariés (1895 – 1972).
- 4 J 35 *Idem.* Registre des procès-verbaux du conseil d'administration de la société anonyme Notre-Dame de Recouvrance de Pons (1902-1909).
- 4 J 9 Collège Fénelon, la Rochelle. Location, procès, correspondance, 1899-1923 ; correspondance et comptabilité, 1875-1925 ; notes historiques et brochures (Marianistes, chronique, vie de l'école, règlement, centenaire de 1972).
- 4 J 45 Saujon. Institution Saint-Louis de Gonzagues : correspondance (1874 – 1879), devis de construction et comptabilité (1875-1880). Saint-Jean-d'Angély, institution Saint-Jean (collège secondaire) : registre du personnel enseignant, correspondance (XIX<sup>e</sup> siècle).
- 6 J 1 Colonie agricole Saint-Antoine, Bois-Saint-Genis. Papiers, 1841-1876. Correspondance, 1844-1877. Brochure, 1845, Règlement, 1853. Affaire des Salésiens ; abbé Dumas, supérieur, correspondance, 1895-1903.

#### **Temporel de l'Eglise catholique en Charente-Inférieure.**

- 4 L 1 Mense épiscopale ; biens immobiliers sous le régime du Concordat. Inventaire des biens immobiliers de l'association diocésaine. Assurance des édifices du culte. Registre d'inventaire des immeubles de l'association diocésaine.
- 4 L 6 Chapelle de la Falaise et villa Béatrix, à Pontailac (Vaux-sur-Mer) : construction (1898-1900) ; travaux (1899-1915) ; donation Beuvain-Mammius (1881-1900).
- 6 L 1 Cathédrale Saint-Louis. Plans de 1848 (inachevé) ; des propriétés attenantes au chevet (1861) ; de l'église Saint-Barthélemy, d'achèvement (calques). Achèvement (correspondance, 1838-1839). Travaux divers : décorations, réparations... Registre des délibérations de la commission d'étude des dispositions intérieures de la cathédrale, 1861.
- 11 L 1 Affaires concernant des églises communales [Epaves de dossiers]. Aulnay, 1903. Secours pour l'église de Brouage, 1896. Ecurat (place de l'église), 1901. Clocher de Mortagne-sur-Gironde, 1853. Montguyon, 1896-1903. Néré, 1912. Royan, 1879. Saint-Augustin, 1845. Saint-Georges-de-Didonne, 1879. Sainte-Lheurine, 1909. Saint-Jean-d'Angély (chapelle du faubourg), 1903. Consécration de l'église de Saint-Jean-de-Liversay. Saint-Pierre d'Amilly. Saint-Pierre d'Oléron (calvaire). Chapelle de Salignac-de-Mirambeau, 1877. Trizay, 1877.

#### **Les rapports avec l'autorité civile.**

- 1 M 1 *Séparation des Eglises et de l'Etat.* Spoliation des biens diocésains : évêché, séminaire, mense épiscopale. Evaluation des biens perdus pour tout le diocèse. Tentatives pour l'organisation d'associations culturelles, puis du denier de l'Eglise, sous Mgr Le Camus. Suppression et réorganisation du culte et des paroisses après la Séparation.
- 1 M 3 *Idem.* Concession de jouissance des églises communales (1907) ; correspondance, procès-verbaux de concession de jouissance, contrats

- administratifs ; réponses des maires. Situation matérielle des églises du diocèse après la Séparation : réponses par paroisses.
- 2 M 1 *Rapports avec le gouvernement.* Episcopat de Mgr Bernet : affaire sur le culte public, sur la nomination d'un vicaire général, 1831.
- 3 M 1 *Rapports avec la préfecture.* Affaires diverses. Sonneries de cloches, 1835. Eglises de Surgères, Vandré, Vouhé, Moëze, Salignac, Breuil-Magné, Saint-Seurin-de-Palenne, Coivert, 1838-1839. Troubles à l'exercice du culte au Gué-d'Alléré, 1846. Affaires des curés de Neuillac, Saint-Sauveur-d'Aunis, Ars (1839-1847). Travaux à l'église de Marsais (1853-1875) et terrain appartenant à la fabrique (1845-1862). Vicariat à Arvert, 1857. Presbytère de Marsais, 1860. Chapelle provisoire de Puilboreau, 1864. Troubles survenus dans l'arrondissement de Jonzac, 1868. Société civile de la Sainte Enfance, 1876. Corbillard de Marsais, 1878. Plaintes contre des ecclésiastiques (huit communes), 1885.
- 3 M 2 *Idem.* Plaintes contre les desservants de Saint-Seurin-d'Uzet, Muron, Montils, Nieulle, 1886. Règlement des obsèques à Corme-Royal, 1886. Legs Seigneau, 1889. Réparations aux églises (1899-1900) et aux presbytères (1891-1901). Plaintes contre divers ecclésiastiques, 1901-1905.
- 6 M 1 *Rapports avec les mairies.* Ecurat : affaire abbé Henri Boursaud contre la commune (1900-1902). Marans : lettre de Mgr Paillou au maire, 1807. La Rochelle : procession de la fête-Dieu (1809), affaires diverses (an XI-1813), réductions des logement et traitement du clergé et difficultés relatives aux suppléments de traitement alloués, par communes (1833-1838). Sousmoulins : tentatives d'usurpation du presbytère par la municipalité (1843, 1857, 1885, 1888). Tesson : affaire du presbytère, 1907.
- 9 M 2 *Procès.* Spoliation de l'institution diocésaine de Pons : correspondance, jugement Le Camus-Eyssautier/Combes (1906-1908) ; extraits de presse. Refus de sépulture ecclésiastique à Saint-Jean-d'Angély, procès, 1825. Procès contre *La Charente-Inférieure* (1863-1867).
- 1 S 2 Projet de temple protestant à Bois, 1876. Lettre de l'évêque de Luçon contre la propagation des livres protestants, 1838.

### Archives des paroisses.

Série extrêmement importante, régulièrement augmentée. La tenue des registres de fabrique est très inégale. Je n'ai pas pu dépouiller toutes les pièces et j'ai principalement examiné les archives des paroisses mixtes et celles disposant de chroniques paroissiales.

- P – Aigrefeuille – 1 Registre des délibérations de la fabrique, 1823-1856.
- P – Aigrefeuille – 2 Registre des délibérations de la fabrique, 1856-1906.
- P – Archiac 1 D - Construction du clocher (1878-1900) : correspondance avec l'architecte Rullier, rapport, devis, cahier des charges, plan du beffroi, acquisition des cloches (maison Bollée, Orléans) et d'une horloge (maison Lussault frères).
- P – Arthenac Livre des recettes de la fabrique de St Martin d'Arthenac (1766 – 1777)  
Registre de délibération de la fabrique (1784 – 1790) et dépenses/recettes (1811 – 1847)  
Recueil de notes historiques sur Arthenac (copie d'un manuscrit conservé au presbytère d'Archiac)
- P – Arvert Registre des délibérations du conseil de fabrique, 1819-1834.
- P – Asnières Chronique paroissiale, 1851-1903. Registres de délibérations du conseil de fabrique, 1835-1901 et 1901-1906. Inventaire de 1906.
- P – Aytré Registres de catholicité (1827-1833) suivi de la chronique paroissiale de

- l'abbé Bernard intitulée : « registre de paroisse et souvenir de ce qui a eu lieu depuis que je suis curé d'Aytré »
- P – Benon – 2 3 D – Eglise paroissiale : rapports avec le maire, statue de la sainte Vierge, chemin de croix, inventaire de 1906 ;  
1 E – Fabrique : correspondance concernant la fabrique (1865-1879).
- P – Blanzac les Matha Registres des délibérations du conseil de fabrique, 1870-1906. Conflit à propos de la construction des bancs, 1869-1870. Registre du bureau des marguilliers (1851). Presbytère, 1841, 1909-1926.
- P – Boisredon Registre des séances du conseil de fabrique, 1895-1906, prolongé jusqu'en 1910.
- P – Bourgneuf – 2 Registre des délibérations de la fabrique, 1809-1906. Coutumier paroissial, 1884. Inventaires et recollements, 1865-1905.
- P – Breuil-Magné Registre des délibérations de la fabrique, 1840-1906.
- P – Bussac sur Charente Registre des délibérations du conseil de fabrique, 1840-1867. Registre des délibérations du conseil de fabrique, puis paroissial, 1894-1921.
- P – Chaillevette Registre de la fabrique (délibérations et comptabilité), continué en registre paroissial, 1880-1937).
- P – Cherbonnières Z – Coutumier de la paroisse de Saint-Saturnin de Cherbonnières, par l'abbé Fumé (1895) corrigé par l'abbé Noël (1903).
- P – Colombiers Registre des délibérations de la fabrique, 1854-1906.
- P – Cozes – 2 Registre paroissial (chronique paroissiale) commencé en 1846, continué avec lacunes jusqu'en 1958 ; coutumier paroissial ; articles de journaux.
- P – L'Eguille Registre de délibération de la fabrique, 1842-1906. Liste des familles protestantes au début du XX<sup>e</sup> siècle.
- P – Etaules – 1 Procédure sur l'usage de l'ancien cimetière par la fabrique, 1882-1884. Registre des délibérations de la fabrique, 1855-1906.
- P – Etaules – 2 Recueil d'actes notariés de l'association des catholiques d'Etaules : actes de possession de la cure (1828 – 1922) ; actes de possession de la propriété Jeanne d'Arc (1865 – 1919). Recueil historique : « Etaules 1714 – 1885 – Un drame au pays des arbres verts », dactylographié.
- P – Fouras Journal paroissial (chronique des événements) début XIX<sup>e</sup> siècle-1877. Notes sur la construction de l'église et son mobilier.
- P – Gémozac – 4 Coutumier de la paroisse de Gémozac et de son annexe Virollet, vers 1913.
- P – Le Gua Chronique paroissiale, 1845-1975.
- P – La Jarrie – 4 Travaux à l'église, 1808-1872.
- P – Jonzac – 1 Registre des réunions du comité de fabrique, an XII-1834. Registre des réunions du bureau de la fabrique, 1811-1836. Délibérations du comité scolaire cantonal de Jonzac, 1816-1835. Registre du comité de surveillance de l'enseignement primaire, 1828-1830..
- P – Jonzac – 3 Ephéméride paroissiale, 1910-1927.
- P – Jonzac – 4 Registre des délibérations de la fabrique, 1836-1906. Registre du bureau des marguilliers, 1855-1927.
- P - Loulay Registre-chronique des principaux événements de la vie paroissiale des origines à 1936.
- P – Marans – 5 5 C : 3 Registre de délibération du comité des écoles libres, 1897-1958.
- P – Marennes – 4 Registre des délibérations du conseil de fabrique, 1811-1874.
- P – Marsilly – 1 Registre-chronique paroissial, 1836-1859.
- P – Matha – 1 Registre des délibérations de la fabrique, 1840-1906.
- P – Les Mathes – 2 Registre des délibérations du conseil de fabrique, suivi du registre de location des chaises, 1853-1914.

- P – Mazeray Registre des délibérations de la fabrique, 1840-1884. Processions et démêlés anticléricaux, 1883-1892.
- P – Médis Registre des délibérations du conseil de fabrique, 1835-1867.
- P – Mérignac Registre des délibérations de la fabrique, 1862-1894.
- P – Meursac – 1 Chronique paroissiale de l'abbé Moreau : Fontaine-Chalendray, 1800-1868, puis Meursac, 1869-1894. Registre des délibérations de la fabrique, 1839-1894.
- P – Meursac – 2 Travaux à l'église, factures et budget de la fabrique, XIX<sup>e</sup> siècle.
- P – Migron Registre des délibérations du conseil de fabrique, 1843-1892.
- P – Migron – 2 Papiers divers : correspondance générale et démêlés anticléricaux, 1877-1907.
- P – Migron – 3 Registre des délibérations du conseil de fabrique, 1892-1906.
- P – Mirambeau – 1 Registre-chronique paroissial de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Mirambeau, jusqu'en 1935 ; journal historique de la paroisse de St-Martin du Petit Niort, commencé en 1912, M. Beneteau étant curé.
- P – Mirambeau – 3 Coutumier de la paroisse, 1895.
- P – Montendre – 2 Registre des délibérations du conseil de fabrique, 1811-1901. Registre des souscriptions pour l'achèvement de l'église, 1867-1870. Hospice de Montendre, acte de donation de 1752, copie du XIX<sup>e</sup> siècle. Dossier « Eglise et hospice de Montendre » : devis, 1862-1866. Souscription pour deux clochers à mettre sur l'église, 1896. Calvaire, 1868. Registre-chronique, 1855-1903.
- P – Montlieu-la-Garde – 4 Registres des délibérations de la fabrique, 1830-1853 et 1865-1888. Pièces diverses : rétablissement de la fête de St-Roch ; interdiction de la vieille église de Roch, interdiction des processions, érection et transfert d'une croix de mission, transfert des reliques St-Ixile. Notes d'histoire : églises et curés de Roch et de Montlieu (un cahier).
- P – Montpellier-de-Médillan Registre comprenant : journal des événements de la paroisse (1857-1869, 1884-1903, 1950-1955) et le détail des travaux faits à l'église et à la cure (1857-1869).
- P – Mortagne sur Gironde – 1 Registre des délibérations de la fabrique, 1823-1841. Registre des délibérations du bureau des marguilliers, 1866-1906. Ermitage Saint-Martial : manuel du pèlerin, livrets de chants, historique, correspondance.
- P – Neuvicq le Château  
P – Pons  
Saint Martin – 1 Chronique de la paroisse de Neuvicq, XIX<sup>e</sup> siècle. Coutumier de la paroisse St Martin (cahier) ; copie de l'affiche de consécration de l'église, 1834.
- P – Puilboreau – 2 Registre : historique de l'église et status animarum.
- P – La Rochelle Saint-Maurice Registre de chronique paroissiale (Saint-Maurice, puis la Genette), 1877-1921. Donation de la chapelle par le général Dumont.
- P – Royan Notre-Dame – 1 Ancienne église Notre-Dame : plans (reproductions).
- P – Royan Notre-Dame – 2 Notre-Dame-des-Anges de Pontaillac : procès-verbaux des séances du comité de construction de l'église, souscriptions. Construction : factures, reçus, paiement, justificatifs, inauguration (1891).
- P – Saintes Saint-Eutrope XIX<sup>e</sup> siècle : démolition de la vieille nef ; réclamation d'une cloche ; reconnaissance de la relique du chef ; rétablissement de la confrérie ; demande de cimetière ; restitution de la sacristie ; mémoire de Porfèvre Goguet ; intervention de l'architecte Félix Gardé et de l'entrepreneur Prévost sur la vieille façade, 1826-1830 ; récits de guérisons miraculeuses ; acquisition par la mense curiale des 38-42 rue du

- faubourg Saint-Eutrope, 1876.
- P – Saujon – 2 Livre de chronique de la paroisse de Saujon, 1825-1980. [Reproduction du registre de fabrique]
- P – Semoussac Cahier des comptes annuels de la fabrique (1873-1887), contenant aussi le registre de la confrérie du Cœur Immaculé de Marie (1841 et suivantes), le coutumier paroissial et la chronique paroissiale (1872-1900).
- P – Semussac Registre paroissial ou notice sur l'église Saint-Etienne de Semussac, deux cahiers.
- P – Le Seurre – 1 Interdiction de procession, 1891.
- P – Sousmoulins Cahier de l'abbé Lepetit sur la paroisse, 1858 et suivantes. Correspondance, XIX<sup>e</sup> siècle.
- P – Saint-Bonnet-sur-Gironde – 2 Liste des curés (1608-2000) et brève chronique paroissiale.
- P – Saint-Fort-sur-Gironde – 3 Registre des délibérations de la fabrique, 1804-1869.
- P – Saint-Fort-sur-Gironde – 6 Registre des délibérations de la fabrique, 1869-1906. Registre-chronique de la paroisse, 1772-1881.
- P – Saint-Georges-d'Oléron – 5 Registre-chronique de la paroisse, 1803-1960.
- P – Saint-Germain-de-Marencennes Etablissement de la succursale : plans de la paroisse, 1850-1859. Dossier de correspondance avec la préfecture, la mairie, etc., (1846 et suiv.). Notes de M. Foucaud sur l'église (1856-1859), pour l'histoire de l'église et du presbytère (1853-1891), sur l'architecte de l'église : Boileau.
- P – Saint-Jean-d'Angély – 1 Registre des délibérations de la fabrique, an XI-1876. Correspondance, 1855-1889.
- P – Saint-Jean-d'Angle Aliénation de l'église et du presbytère de Saint-Fort, correspondance, 1878-1881.
- P- Saint-Pierre-d'Oléron – 10 Notes des principaux faits pour servir à l'histoire religieuse de la paroisse, 1902-1930.
- P – Saint-Savinien Registre des délibérations de la fabrique, 1852-1906. Correspondance, XIX<sup>e</sup> siècle.
- P – Saint-Simon-des-Bordes – 3 Registre des délibérations de la fabrique, 1829-1897. Construction d'une chapelle, 1887. Notes d'histoire, affaire concernant les religieuses, 1886.
- P – St-Sulpice-de-R. – 1 « Notes sur les origines et divers » (début XX<sup>e</sup> siècle).
- P – Saint-Xandre – 11 Coutumier, 1901-1910.
- P – la Tremblade – 1 Livre de souscription pour la construction d'une nouvelle église à la Tremblade, 1869.
- P – la Tremblade – 2 Reconstruction de l'église : cahier des charges et devis descriptif de la 1<sup>ère</sup> partie (1877-1878) ; factures diverses. Iconographie : cinq dessins de Gaston Adoue ; photographies de l'église achevée ; projet ; dessin.
- P – Vouhé – 2 Notes historiques par l'abbé H. Michaud ; usages et coutumes de Vouhé et Puyravault, 1857.

### **Religieux et instituts religieux.**

- 1 R 1 Lois et instructions concernant les communautés, avec tableaux des communautés de femmes en Charente-Inférieure. Correspondance avec le ministère des cultes, 1825-1881. Legs, donations, organisations et constitutions, 1816-1852. Maisons religieuses enseignantes en 1842. Liste des communautés de femmes établies dans le diocèse, XIX<sup>e</sup> siècle.

- 3 R 1 Ordres et congrégations masculines. Célestins. Lazaristes.
- 3 R 2 *Idem.* Frères enseignants : frères des écoles chrétiennes ; petits Frères de Marie, Royan ; marianistes ; frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel.
- 4 R 1 Ordres et congrégations féminines. La Providence de Saint-Joseph (la Rochelle). Sainte-Marie de la Providence (Saintes).
- 4 R 3 *Idem.* Ursulines du Sacré-Cœur de Pons.
- 4 R 4 *Idem.* Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély.
- 4 R 5 *Idem.* Petites sœurs des Pauvres.
- 4 R 7 *Idem.* Sœurs de Notre-Dame du Refuge dites Dames blanches (la Rochelle). Correspondance, 1807-1879.
- 4 R 8 *Idem.* Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.
- 4 R 9 *Idem.* Dames de l'Instruction du Sacré-Cœur (Montlieu).
- 4 R 10 *Idem.* Ursulines de Jésus (Chavagnes). Clarisses (la Rochelle).
- 4 R 11 *Idem.* Sœurs de la Sagesse. Servantes de Marie (Anglet). Sœurs de la Charité du Sacré-Cœur (la Salle de Vihiers).
- 4 R 12 *Idem.* Dominicaines gardes-malades (Corme-Ecluse). Sœurs du saint et immaculé Cœur de Marie (Niort). Sœurs du Saint-Sacrement (Autun). Sœurs de la Miséricorde (Sées).
- 4 R 13 *Idem.* Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne (Nevers). Sœurs de l'Espérance de la Sainte-Famille (Bordeaux). Sœurs du Bon Secours (Troyes). Sœurs de l'Instruction chrétienne (Saint-Gildas-les-Bois). Sœurs de Saint-Joseph (Cantaous). Carmel de Saintes.
- 4 R 18 *Idem.* Archives de la Providence de Saint-Joseph de la Rochelle (dépôt). Relations avec les pouvoirs publics : correspondance, 1807-1906.
- 4 R 20 *Idem.* Archives de la Providence de Saint-Joseph de la Rochelle (dépôt). Registres des procès-verbaux des séances du conseil de la communauté : vol. 1, août 1870-août 1882 ; vol. 2, août 1882-mai 1901 ; vol. 3, juin 1901-novembre 1938. Premier registre des procès-verbaux des séances des mères vocales, novembre 1873-janvier 1926.
- 4 R 24 *Idem.* Archives de la Providence de Saint-Joseph de la Rochelle (dépôt). Registre des délibérations du conseil de la congrégation, administration des biens temporels et comptabilité, 1882-1944.
- 4 R 25 *Idem.* Archives de la Providence de Saint-Joseph de la Rochelle (dépôt). Acceptations de legs. Legs Wolf-Desfarges, 1825. Propriété des Chagnolet, 1876. Legs Landriot, 1874. Legs Rideau, 1901.
- 4 R 26 *Idem.* Archives de la Providence de Saint-Joseph de la Rochelle (dépôt). Terrains et bâtiments. Actes notariés : vente Guérin d'un jardin et de 3 maisons, 1823 ; déclaration Gauchard, 1889 ; bénédiction de première pierre, 1862 ; pièces relatives à la session de terrains pour travaux à la caserne, 1833-1847. Plans : bâtiments des Dames et réfectoire, trois niveaux ; pensionnat.
- 4 R 27 *Idem.* Archives de la Providence de Saint-Joseph de la Rochelle (dépôt). Etablissements extérieurs : Saint-Sauveur-de-Nuaillé, 1857-1860.
- 4 R 30 *Idem.* Archives de la Providence de Saint-Joseph de la Rochelle (dépôt). Registres manuscrits : Histoire de la congrégation de la Providence de St Joseph de la Rochelle. 2<sup>ème</sup> cahier : livres II (1672 à la Révolution) et III (de la Révolution à l'époque contemporaine). 3<sup>ème</sup> cahier : livre IV (époque contemporaine).
- 4 R 32 *Idem.* Archives de la Providence de Saint-Joseph de la Rochelle (dépôt). Plan entoilé du couvent en 1862.

### Documentation historique.

- 1 Z 2 Histoire du grand séminaire de La Rochelle, par Alfred Milon, prêtre de la congrégation de la Mission, supérieur du grand séminaire de la Rochelle de 1882 à 1885 (350 p.) manuscrit ; *Le grand séminaire de La Rochelle. Notes et souvenirs*, La Rochelle, 1913, exemplaire annoté par l'auteur, l'abbé L. Garriguet (jusqu'en 1933).
- 2 Z 4 Les éphémérides de Saint-Ciers-Champagne, par l'abbé Hubert Jouanny, 1894 et suivantes [recueil d'articles].

### 2.1.3. Archives de congrégations.

#### Archives des Frères des Ecoles chrétiennes. Maison généralice (Rome).

##### **Registres du personnel (1873-1914) (GC 101).**

Des sondages quinquennaux y ont été réalisés à propos des établissements du département aux dates suivantes : 1873, 1878, 1883, 1888, 1893, 1898 et 1903.

##### **Documents régionaux et locaux. France.**

*France : communautés.*

- NC 473 Dossiers n° 19-21. Le Château d'Oléron.
- NC 628 Dossiers n° 11-22. La Rochelle.
- NC 633 Dossiers n° 11-19 : La Tremblade.
- NC 784 Dossier n° 2 : Rochefort.
- NC 814 Dossier n° 4. Saint-Jean-d'Angély.
- NC 833 Dossier n° 5. Saintes.

*Demandes d'établissements.*

- NC 950 Dossier n° 1, chemise 21 : Archiac ; chemise 31 : Aulnay.
- NC 951 Dossier n° 3, chemise 21 : Coulonges.
- NC 953 Dossier n° 2, chemise 1 : Saint-Martin-de-Ré.
- NC 954 Dossier n° 2, chemise 11 : Marans ; chemise 25 : Matha.
- NC 956 Dossier n° 1, chemise 20 : Royan.
- NC 957 Dossier n° 1, chemise 15 : Saujon.
- NC 959 Dossier n° 1, chemise 20 : la Pinellerie (Saintes).  
Dossier 2, registre de demandes d'établissements.

##### **P. Plans.**

Classement alphabétique par localisation. Plans des établissements de Rochefort, la Rochelle, Saint-Jean-d'Angély et de la Tremblade.

#### Archives des Frères de Saint-Gabriel. Maison généralice (Rome).

##### **Chroniques du T.C.F. Augustin.**

Compilation de données sur l'histoire de l'institut.

### **Documents régionaux et locaux.**

- 621.303 Le Gua. 1853-1867.
- 621.341 Jonzac. 1856-1868.
- 621.478 Montils. 1859-1872
- 621.649 Pons. 1853-1862
- 621.702 Rochefort. 1842-1845
- 621.839 Saint-Pierre d'Oléron. 1855-1888.

### **Archives de la Congrégation de la Mission (Paris).**

#### **Grand Séminaire de la Rochelle.**

Au départ de l'abbé Pallu-Duparc, devenu évêque de Blois, l'évêque de la Rochelle décide de confier la direction du grand séminaire à la congrégation des lazaristes. Nous retrouvons ici la correspondance provenant de la Rochelle concernant cet établissement. Les sondages que nous y avons faits ont montré trace d'une correspondance essentiellement administrative et ayant trait à la direction pédagogique et spirituelle de l'établissement. Elle nous fut donc ici de peu d'utilité.

#### **Maison des missionnaires diocésains (Saintes puis la Rochelle).**

Cette maison fondée en 1857 était chargée des missions diocésaines. En 1871, le directeur, l'abbé Cazabant, obtint également la charge de curé de Saint-Eutrope. A la mort de ce dernier en 1890, la congrégation perd cette charge et est amené à quitter Saintes pour la Rochelle où elle ouvre une nouvelle maison où elle assure les mêmes fonctions jusqu'à sa suspension en 1903. Nous retrouvons ici, classée chronologiquement, l'ensemble de la correspondance provenant de la maison de Saintes puis de la Rochelle, les procès-verbaux des inspections ainsi que plusieurs précieux registres de comptes-rendus des missions et des activités religieuses assurées par les lazaristes de cet établissement.

### **Archives de l'abbaye Sainte-Marie de Maumont (Juignac, Charente)**

Cette abbaye conserve les archives des Bénédictines de Saint-Jean-d'Angély.

#### **Chroniques de l'abbaye.**

« Histoire de la Fondation du monastère des Religieuses Bénédictines de St-Jean-d'Angély, depuis 1820 jusqu'à 1883 ».

« Histoire du Monastère des Bénédictines de St-Jean-d'Angély depuis 1883 jusqu'en 1902 ».

#### **Documents.**

Procès-verbaux de la réunion des religieuses de Pradines à celles de Saint-Jean-d'Angély (1839), de l'érection canonique du monastère (1874).

Historiques de l'établissement (XX<sup>e</sup> siècle).

Correspondance de l'abbesse et du maire de Saint-Jean-d'Angély (1839).

Correspondance avec Pradines pour envoi d'un essaim (copies dactylographiées).

Devis et plans de travaux accomplis à l'abbaye dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cartes postales représentant le monastère.

### ***2.2. FONDS PRIVÉS PROTESTANTS.***

Sont exclus ici les documents conservés dans des familles qui sont présentés en 2.4.



### 2.2.1. Bibliothèque du Protestantisme français (Paris)

#### Archives de corps protestants de la Charente-Inférieure.

##### **Archives du consistoire général de Pons.**

Se trouvent ici mêlées à la fois archives du consistoire général de Pons et pièces concernant spécifiquement consistoire particulier puis conseil presbytéral de Pons. Ont été intégrés dans le Ms 1619 les Ms 1024 et 1025 signalés comme manquants à l'inventaire de la bibliothèque depuis 1980.

- Mss 1619/III Pons. Archives du Consistoire.
1. Documents financiers, 1805-1838. six liasses.
  2. Documents de statistique, 1827-1885, une liasse.
  3. Ecole de Pons. Fondation, 1854-1855, une liasse.
  4. Registre des délibérations du corps des diacres de l'Eglise réformée, 1826, une liasse.
  5. Correspondance non classée.
- Mss 1619/IV
1. Correspondance de P. Goguel relative aux contributions ecclésiastiques, 1805-1820.
  3. Colombiers. Actes de vente. Lettres intéressantes (évêque et municipalité, etc.).
  4. Temple de Pons, réparations effectuées, 1820-1830
  5. Le Puy-Haut (commune d'Echebrune). Affectation du temple à l'Eglise réformée, 1897-1904, plans.
  6. Correspondance : avec les conseils municipaux, 1843-1880 (une liasse) ; avec le sous-préfet de Saintes. 1854-1901. (une liasse) ; avec le préfet de la Charente-Inférieure. 1854-1906 (une liasse).
- Mss 1619/V
1. Correspondance avec les ministères, 1844-1881. (une liasse).
  2. *Idem*, 1882-1905. (une liasse).
- Mss 1619/VI
- Délibérations du consistoire général de Pons – Saintes.
1. Du 29 fructidor an XI au 2 mai 1844. une liasse, 27 pièces.
  2. Registre de délibérations du consistoire général, 1853-1903.
  3. Registre de délibérations du consistoire général, 1904-1906.
- Mss 1619/VII
- Lettres et circulaires concernant le Consistoire de Pons, 1848-1905. 48 liasses classées par ordre chronologique.
- Mss 1619/VIII
1. Libéralisme. Les Synodes et le Consistoire, 1863 et 1870 à 1882, 1 liasse.
  2. Elections, 1859-1901.
  3. Finances, 1838-1901.

##### **Archives du consistoire particulier et du conseil presbytéral de Jonzac-Montendre.**

- Mss 1619/I
1. Registre de délibérations du consistoire particulier de Montendre. 1835-1866.
  2. Archives du consistoire de Jonzac-Montendre. 1762-1830.
  3. Archives du consistoire de Jonzac-Montendre. 1831-1860.
- Mss 1619/II
1. Archives de la paroisse de Jonzac-Montendre. Correspondance, 1880-1900.
  2. Législation sur les cultes. 1873-1900. (ensemble de circulaires imprimées)
  4. Registre des lettres écrites concernant l'Eglise de Jonzac. 21 ventôse an XII-3 août 1837.
  5. Etat nominatif de la population protestante. 1895.

### **Archives du conseil presbytéral de Marennes.**

Ms 1656\*      Registre du conseil presbytéral de Marennes, 1856-1886.

### **Archives de l'Union des Eglises réformées de l'Ouest (III<sup>e</sup> Région).**

Ms 1636/X\*      Registre des délibérations des synodes régionaux de la région Ouest, 1908-1912.

### **Archives diverses.**

Ms E 43.      Saint-Savinien, Eglise réformée, 1 registre in-fol., 468 p. Copie de documents d'état-civil et notice sur le temple réalisées par Nicoleau en 1925-1927.  
 Ms 284      Statistiques diverses concernant les protestants de la région de Saintes ; documents et lettres provenant de J. de Clervaux et de F.-M. Roufineau. XIX<sup>e</sup> siècle.  
 Non classé      Collection de cartes postales représentant des temples ou des édifices d'œuvres protestantes.

### **Archives d'instances nationales.**

#### **Archives synodales évangéliques réformées.**

3 Y 3/2      Commission des vœux du synode : faculté de théologie, paroisses divers, le Havre, Royan, Arvert, pasteur Steeg, 1872.  
 3 Y 6/8      Commission des minorités : Royan, Clairac, Montpellier, Narbonne, 1877.  
 3 Y 14/7      Affaires diverses : Saujon, 1893.

#### **Archives de l'Union libérale.**

7 Y 14/25      Union libérale (province) : correspondance relative à Royan, pasteur Grosclaude, 1907-1909.  
 7 Y 14/26      *Idem* : correspondance relative à Chaillevette, 1906-1908.  
 7 Y 14/29      *Idem* : correspondance relative à Arvert, 1878-1882.  
 7 Y 14/34      *Idem* : Marennes, 1880.  
 7 Y 14/36      *Idem* : Mortagne, 1879.  
 7 Y 14/41      *Idem* : Saintes, 1878.  
 7 Y 14/51      *Idem* : Œuvre de propagande évangélique de Pons, 1900-1907.

### **Archives concernant l'évangélisation, l'éducation et la liberté des cultes.**

#### **Archives de la Société centrale d'évangélisation et de la Société évangélique de France.**

4 Y 1 /2      Correspondance entretenus avec les postes de Marennes, Matha, Migron et Saint-Jean-d'Angély.

#### **Archives de la Mission populaire évangélique.**

11 Y 10/10      Rochefort, location, 1885-1906.

### **Archives de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les Protestants de France.**

- 17 Y 46/26 Dons et legs. Mme Rasteau, 1887.  
 17 Y 56 Etat statistique relatif à l'instruction primaire protestante en France. Aisne-Gard [c. 1855].  
 17 Y 65/65 La Rochelle. Tableau statistique et correspondance. 1885-1892. Cession à la SEIP (1886-1887). Legs (1886-1887). Rapport (1895). Comptes de la caisse des « Soupes grasses » (1903-1904). Correspondance et assemblée générale (1906).

### **Fonds André.**

- 30 Y 3 Enquête sur l'autorisation préalable pour réunions religieuses (1874).  
 Etaules ; Gémozac et Cozes ; la Rochelle ; Royan ; Saint-Martin-de-Ré ; Saujon et l'Eguille ; la Tremblade.

### **2.2.2. Archives des communautés protestantes de la Charente-Maritime.**

Si des paroisses réformées du département ont versé leurs archives relatives au XIX<sup>e</sup> siècle soit aux Archives départementales, soit à la Bibliothèque du Protestantisme français, plusieurs paroisses les ont conservées partiellement ou en totalité. Y ont été trouvés, de surcroît, des fonds non négligeables concernant d'autres paroisses ou des œuvres protestantes. De même, quand ils existent encore, sont généralement présents en paroisse les registres des associations culturelles postérieures à 1906.

Si les archives découvertes apparaissent conséquentes, il n'en demeure pas moins que les disparitions sont très importantes. La majeure partie des archives des paroisses qui avant la Séparation faisaient partie du ressort du consistoire général de Royan n'a pas été retrouvée. De même, les paroisses de l'ancienne consistoriale de Marennes (Marennes, île d'Oléron et Nieulle-sur-Seudre) présentent de graves déficits : fort peu d'archives concordataires ou postérieures à la Séparation ont été retrouvées, un registre de l'association culturelle de Marennes a été ainsi découvert sur un marché de brocante... L'actuelle paroisse « Saintonge-Océan » ne posséderait selon la présidente du conseil presbytéral aucune archive datant d'avant la seconde guerre mondiale. Une partie des archives de Saujon utilisées par le pasteur Louis Spiro dans les années 1970 est aujourd'hui introuvable. De même, alors que de nombreux documents concernant le pays nieullais ont été publiés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le *BSHPPF*, ces archives ont aujourd'hui disparu. De l'aveu de l'actuel président du conseil presbytéral de Cozes, M. Jean Merzeau dont le père fut pasteur de Cozes puis de Saint-Jean-d'Angély, les archives de ces Eglises comme celles de Saint-Savinien auraient été malencontreusement détruites dans les années 1950.

### **Archives de l'Eglise missionnaire de Barbezieux.**

Archives très riches, n'ont été consultés que les documents concernant la Charente-Inférieure et ont été délibérément laissés de côté registres et dossiers de correspondance concernant prioritairement la paroisse de Lignières-Barbezieux.

### **Archives de l'œuvre d'évangélisation de Barbezieux.**

*Registres.*

Registre de statistiques de l'œuvre d'évangélisation de 1910 à 1916.

Registre des séances du comité de l'œuvre d'évangélisation de Barbezieux de 1901 à 1928.

Registre des séances des réunions annuelles des délégués de l'œuvre d'évangélisation de Barbezieux de 1910 à 1922.

Cahier manuscrit de la fin des années 1940, historique de l'œuvre établi par Emile Durand.

*Correspondance.*

Œuvre de propagande évangélique de Pons : dossier de correspondance (années 1930).

Patrimoine immobilier : dossiers des temples et presbytères de Saint-Maigrin, Mérignac, Boresse ; correspondance avec la société civile immobilière de Saint-Just-en-Chaussée.

### **Archives de Boresse.**

Registre des membres de l'Eglise de Boresse, sans date.

Dossier sur le temple de Boresse.

### **Archives de Mérignac.**

*Association culturelle.*

Registre des délibérations du conseil presbytéral de Mérignac de 1906 à 1956.

Registre des assemblées générales de l'association culturelle de Mérignac de 1906 à 1970.

*Caisse rurale de Mérignac.*

Registre des délibérations du conseil et des assemblées générales de 1908 à 1939.

Registre des statuts et procès-verbaux du groupe fraternel d'amortissement et d'épargne de Mérignac, 1914.

Registre des opérations de la caisse rurale de 1908 à 1926.

Registre des entrées et sorties des sociétaires de 1908 à 1921.

Registre de transcription des statuts et du « journal » du groupe solidariste de Mérignac contre la mortalité du bétail de 1913 à 1915.

*Œuvres liées à la paroisse de Mérignac.*

Registre des assemblées générales de « l'Etoile Blanche », sections de Mérignac, Baignes et le Tâtre de 1908 à 1911.

Registre des délibérations de « l'Etoile blanche », section de Mérignac de 1904 à 1912.

### **Archives de Saint-Maigrin.**

Registre des assemblées générales de l'association culturelle de Saint-Maigrin de 1906 à 1956.

### **Archives de l'Eglise libre de Matha.**

Si nous exceptons les archives de l'Eglise de Matha proprement dites, la définition archivistique des autres fonds ici présents est plus problématique dans la mesure où un seul registre peut contenir des comptes-rendus d'activités d'œuvres et d'associations religieuses à géométrie variable.

### **Archives des Unions fraternelles évangéliques.**

Il s'agit de réunions regroupant à la fois des fidèles et des évangélistes, des pasteurs de l'Eglise libre et des pasteurs de l'Eglise réformée de sensibilité évangélique.

Registre des procès-verbaux de l'Union fraternelle évangélique de l'Ouest (comité directeur), de 1893 à 1908.

Registre des procès-verbaux de l'Union fraternelle évangélique du Poitou et des Charentes, district des Charentes, de 1883 à 1911.

### **Archives d'unions régionales.**

Registre des procès-verbaux des Conférences des Eglises libres de l'Ouest et du Sud-Ouest, de 1896 à 1950.

Registre des procès-verbaux de la Conférence des ouvriers de Poitou-Saintonge, de 1878 à 1883.

### **Archives de la Conférence des Deux-Charentes (section locale).**

Au départ, les réunions se tenaient alternativement au Breuillac, à Matha, Migron et Saint-Jean-d'Angély. Par la suite, d'autres lieux virent se dérouler des réunions (Cherbonnières, Seigné, Aulnay). Lorsque la conférence des deux Charentes s'interrompt en 1866, les réunions mensuelles se poursuivent, sans disposer de l'organe de coordination centrale et d'un organe de presse, comme cela se faisait auparavant.

Registre des réunions mensuelles de 1851 à 1868.

Registre des réunions mensuelles de 1868 à 1895.

### **Archives de l'Eglise libre de Matha (paroisse).**

Registre des assemblées de l'Eglise évangélique du Breuillac, de 1844 à 1886.

Registre des assemblées générales de l'association culturelle, de 1906 à 1988.

Registre des délibérations du conseil presbytéral, de 1906 à 1974.

Copies des actes de propriétés du temple et du presbytère de Matha.

### **Archives de l'Eglise réformée de l'île de Ré.**

Depuis la publication du livre de Pierre Dez en 1926 sur les réformés de l'île de Ré, une partie des archives de la paroisse a été perdue. C'est notamment le cas du registre des délibérations du consistoire particulier pour le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que des pièces relatives à l'ouverture du culte dans la salle de réunions provisoire à Saint-Martin en 1811.

Outre des registres d'actes pastoraux et des registres électoraux, il reste néanmoins des documents intéressants.

Documents relatifs à la construction du temple de Saint-Martin-de-Ré : correspondance, devis, plans.

Analyse des délibérations des consistoires particuliers des Eglises du culte réformé de Saint-Martin & la Flotte, île de Ré, de 1820 à 1827.

Registre de délibérations du consistoire particulier puis du conseil presbytéral de 1835 à 1885.

Très imparfaitement tenu, il contient autant de simples réceptions de catéchumènes que des délibérations proprement dites.

Registre des délibérations du comité directeur de l'association culturelle de l'Eglise réformée évangélique de l'île de Ré de 1906 à 1972.

Registre des assemblées générales de l'association culturelle de l'Eglise réformée évangélique de l'île de Ré de 1906 à 1932.

« Notes diverses sur le ministère évangélique de T.A. Delbart », 2 volumes.

La majeure part de ces volumes est constituée de la liste des sermons prononcés par ce pasteur et de la liste des actes pastoraux qu'il a accomplis. Le premier volume renferme une notice où Delbart explique les circonstances de sa venue dans l'île de Ré. Est également établie la liste des textes bibliques utilisés lors de diverses cérémonies. Le deuxième contient des éléments sur la démographie protestante rétaise.

### **Archives de l'Eglise réformée de la Rochelle.**

#### **Archives du consistoire général de la Rochelle.**

*Registres des délibérations du consistoire général.*

Registre des délibérations de 1805 à 1852.

Registre des délibérations de 1853 à 1877.

Registre des délibérations de 1878 à 1906.

*Correspondance du consistoire général.*

Plusieurs grandes boîtes métalliques contiennent la correspondance échangée par le consistoire, des circulaires imprimées. La distinction entre les archives de l'Eglise locale et du consistoire général n'est pas rigoureuse.

#### **Archives du colloque de l'Aunis.**

Registre des délibérations du colloque de l'Aunis de 1912 à 1913.

#### **Archives de la paroisse réformée de la Rochelle.**

Exemple même des Eglises urbaines parfaitement organisées, les registres du consistoire particulier et du conseil presbytéral sont extrêmement riches et particulièrement bien tenus. Aucune autre Eglise du département ne dispose de registres aussi régulièrement tenus sur tout le XIX<sup>e</sup> siècle.

*Bronillard des délibérations du 22 novembre 1775 au 27 décembre 1792.*

*Registres du consistoire particulier puis du conseil presbytéral.*

Registre des délibérations du 2 nivôse an XI au 11 janvier 1816.

Registre des délibérations du 1<sup>er</sup> octobre 1818 au 13 janvier 1824.

Registre des délibérations du 25 janvier 1824 au 30 janvier 1847.

Registre des délibérations d'octobre 1847 au 18 décembre 1872.

Registre des délibérations de 1873 à 1894.  
Registre des délibérations de 1894 à 1921.

*Registres du diaconat.*

Registre des délibérations de 1881 à 1904.  
Registre des délibérations de 1905.

*Registre des assemblées générales de l'association culturelle de 1906 à nos jours.*

*Correspondance de l'association culturelle.*

### **Archives des œuvres protestantes liées à la paroisse de la Rochelle.**

*Société biblique de la Rochelle.*

Registre des séances du comité directeur de la Société biblique de la Rochelle de 1819 à 1834.

*Société de charité des dames protestantes.*

Ces archives se composent de deux ensembles :

#### Registres de la société.

N°1. Délibérations et rapports de 1844 à 1858.  
N°2. Délibérations et rapports de 1877 à 1890.  
N°3. Délibérations et rapports de 1890 à 1903.  
N°4. Délibérations et rapports de 1903 à 1912.

#### Archives.

Dossier sur l'école et la salle d'asile, 1854-1855.  
Correspondances diverses.

*Comité des écoles protestantes et patronage.*

Registre des assemblées générales du comité des écoles protestantes (1887-1906) suivi de celles du patronage (1906-1913).

Registre des copies de lettres envoyées par le comité des écoles protestantes, 1887-1890.

Registre des séances du comité en charge du patronage, 1910-1915.

*Hôpital protestant.*

Deux boîtes contenant des dossiers numérotés de 1 à 18. La quasi-totalité de la documentation ici réunie date de l'entre-deux-guerres et est relative au procès opposant l'administration des hospices de la Rochelle et le conseil presbytéral à partir de 1925. Quelques pièces donnent des renseignements sur la période antérieure.

### **Archives de la section Ouest de la Société centrale d'évangélisation.**

L'information est extrêmement riche et couvre en réalité Charente, Charente-Inférieure, Loire-Inférieure, Vendée, Vienne et Deux-Sèvres.

*Registres de délibérations.*

1. Registre des délibérations du comité directeur de 1862 à 1897.
2. Registre des délibérations du comité directeur de 1897 à 1921.
3. Registre des assemblées générales de la Société d'évangélisation de l'Ouest de 1906 à 1928.

*Minutiers de lettres.*

Plusieurs registres se composent exclusivement des minutes de lettres expédiées par des membres du comité :

1. Copies de lettres du trésorier, 1871 à 1884.
2. Copies de lettres du trésorier, 1884 à 1898.
3. Copies de lettres du secrétaire du comité, 1881 à 1914.
4. Copies de lettres du président du comité, 1887 à 1914.

*Correspondance.*

Se présente sous la forme de petites boîtes de format A5.

Le classement chronologique, malgré les indications portées sur les chemises des dossiers, demeure assez aléatoire.

1. 1889 à 1893.
2. 1894 à 1897.
3. 1898 à 1899.
4. 1899 à 1901.
5. 1901 à 1902.
6. 1902 à 1904.
7. 1904 à 1909.
8. 1909 à 1910.
9. 1911.
10. 1912.
11. 1913 à 1914.

*Divers.*

Conservés de la même manière que les précédentes boîtes :

1. Divers, 1904 à 1905.
2. Divers, 1899 à 1914 ; rapports imprimés de 1900 à 1930.

*Généralités.*

Se présentent sous la forme de boîtes d'archives traditionnelles.

1. Membres, pasteurs, colporteurs, etc., 1911 à 1931.
2. Historique, statuts, comptes divers.

**Archives de l'Eglise réformée de Royan.**

Malgré le déficit de Royan proprement dit à cause des destructions consécutives aux bombardements de 1945, ce fonds s'est avéré relativement abondant. Au contraire d'autres paroisses plus riches, nous avons systématiquement consulté les registres d'actes pastoraux.



### **Archives de Royan (minorité orthodoxe).**

#### *Registres des actes pastoraux.*

Registre des baptêmes, mariages, enterrements, 1869-1871.

Registre des inhumations 1872-1920.

Registre des baptêmes, 1872-1920.

Registre des mariages, 1876-1930.

Registre des admissions à la Sainte Cène, 1907-1944.

### **Archives de Saint-Georges-de-Didonne.**

Registre des délibérations du conseil presbytéral puis du conseil presbytéral et des assemblées générales de l'association culturelle, 1883-1955.

Registre des baptêmes, 1841-1960.

Registre des mariages, 1842-1957.

### **Archives de Saujon.**

Registre du consistoire particulier de Saujon, 1841-1852.

Registre des assemblées générales de l'association culturelle de Saujon, 1906-1960.

Registre des actes pastoraux de Saujon, 1868-1917.

Registre des actes pastoraux de Médis, 1868-1939.

### **Archives de Saujon (minorité orthodoxe).**

Registre des délibérations de la minorité de Saujon-l'Eguille, 1873-1900.

Registre des actes pastoraux de la minorité de Saujon et Médis, 1874-1923.

### **Archives de l'Eglise réformée de Saint-Jean-d'Angély.**

Registre des assemblées générales de l'association culturelle, 1906-1969.

### **Archives de l'Eglise réformée de Saintes.**

Sont ici conservées non seulement une partie des archives de la paroisse de Saintes proprement dite mais aussi les archives d'anciennes paroisses qui ont aujourd'hui fusionné avec Saintes et celles de la commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale des Eglises réformées évangéliques.

Ne sont mentionnées ici que les archives qui nous ont été directement utiles, la plupart des paroisses disposant également de registres d'actes pastoraux et parfois de registres d'électeurs.

### **Archives de la commission exécutive de la VI<sup>e</sup> circonscription synodale.**

Ce fonds très riche n'est pas classé. Il contient, dans un grand désordre chronologique et thématique, à la fois, rapports lus en synodes régionaux, statistiques paroissiales, correspondance.

Les pièces conservées dans ce fonds s'étalent des années 1890 aux lendemains de la première guerre mondiale. La grande majorité des pièces est postérieure à la Séparation. Il s'agit principalement de la correspondance reçue et des pièces conservées par le secrétaire de la commission exécutive mais on trouve aussi quelques correspondances reçues par le président de la commission.

En outre, est présente une collection pratiquement complète des comptes-rendus imprimés des synodes régionaux de la VI<sup>e</sup> circonscription, à partir de sa cinquième réunion en 1883.

#### **Archives de la « Société pastorale de théologie des Charentes ».**

Registre des comptes-rendus des séances de 1907 à 1910.

#### **Archives de Colombiers.**

Registre comptable relatif à l'achat du terrain et à la construction du temple de Colombiers (1846).

#### **Archives de Gémozac.**

*Consistoire puis conseil presbytéral.*

Registre des délibérations du consistoire local de 1842 à 1862 suivies de celles du conseil des diacres de 1862 à 1955.

Registre des délibérations de 1862 à 1906.

Registre des délibérations de 1906 à 1956.

*Association culturelle.*

Registre des délibérations de l'assemblée générale de l'association culturelle de 1906 à 1951.

Registre des modifications apportées aux statuts de l'association culturelle de 1909 à 1956.

#### **Archives de Jonzac.**

Registre des délibérations de l'assemblée générale de l'association culturelle de l'Eglise réformée évangélique de Jonzac de 1906 à 2001.

#### **Archives de Meschers-sur-Gironde.**

Registre des délibérations du conseil presbytéral de Meschers de 1883 à 1920.

#### **Archives de Morisset-Saint-Dizant-du-Gua.**

Registre des délibérations du conseil d'église de 1898 à 1960.

#### **Archives de Pons.**

Registre des délibérations du consistoire local de 1840 à 1853 suivies de celles du conseil des diacres de 1853 à 1867.

Registre des délibérations du conseil presbytéral de Pons de 1853 à 1942.

Statuts de l'association culturelle de Pons (imprimés).

#### **Archives de Saintes.**

Registre des délibérations du conseil presbytéral de Saintes de 1881 à 1905.

Registre des délibérations du conseil presbytéral de Saintes de 1906 à 1949.

Registre des délibérations des Assemblées générales de l'association culturelle de l'Eglise réformée de Saintes de 1906 à 1922.

Documents relatifs à la construction du temple de Saintes.

**Archives de l'Eglise réformée des îles de Saintonge.**

**Archives d'Arvert.**

Registre des délibérations des assemblées générales de l'association culturelle d'Arvert de 1906 à 1973.

Registre portant les modifications des statuts de l'association culturelle d'Arvert.

**Archives de l'Eguille.**

Registre des délibérations du conseil d'administration de l'association culturelle (libérale) de l'Eguille de 1906 à 1907.

Registre des délibérations des assemblées générales de l'association culturelle (libérale) de l'Eguille tenues en 1906.

Pièces diverses concernant l'organisation du culte.

**Archives de Marennes.**

Registre électoral de Marennes, 1881-1928 [seul document présent].

**Archives de Mornac-sur-Seudre.**

Registre des délibérations du conseil presbytéral de Mornac de 1906 à 1924.

Registre des délibérations des assemblées générales de l'association culturelle de Mornac de 1906 à 1936.

Registre portant les modifications des statuts de l'association culturelle de Mornac de 1906 à 1949.

**Archives de l'île d'Oléron.**

Registre des délibérations du conseil presbytéral de l'île d'Oléron de 1906 à 1965.

Registre des délibérations des assemblées générales de l'association culturelle de l'île d'Oléron de 1906 à 1978.

**Archives de la Tremblade.**

Registre des délibérations du conseil presbytéral la Tremblade de 1906 à 1952.

Registres des délibérations des assemblées générales de l'association culturelle de l'Eglise de la Tremblade de 1906 à 1970.

**2.2.3. Archives de la Maison du protestantisme charentais (la Tremblade)**

Consulté chez l'ancien vice-président de l'association, M. Philippe Caviglioli.

**Pièces relatives à l'Asile Emilie.**

Extrait des minutes du greffe du tribunal civil de Marennes, 1<sup>er</sup> septembre 1842, pour l'ouverture des testaments de Jean-Elie Charron et Marie-Anne Gabiou.

Liste alphabétique des enfants admis au Manoir Emilie de 1855 à 1901, document dactylographié.

Extraits des registres d'admission, années 1860.

### **Eglise de Chaillevette.**

Pièces apparemment issues de la partie libérale de l'Eglise.

Renseignements sur le pasteur Augustin Bouny, 1879.

Texte de la conférence de Meschinet de Richemond, 1886.

Pièces relatives au conflit entre les libéraux et les orthodoxes, 1906-1911.

### **Consistoire général de Marennes.**

Brouillon d'une délibération du consistoire général de Marennes relative à l'application des décisions du Synode général, vers 1874.

### **Conseil presbytéral de Mornac.**

Registre des délibérations du conseil presbytéral de Mornac, 1853-1893 [en très mauvais état, partiellement dérelié ; retrouvé dans le presbytère de la Tremblade].

### **Conseil presbytéral de Nieulle.**

Extraits du registre électoral de Nieulle, 1888-1903 [à l'heure actuelle, le seul document retrouvé de la paroisse de Nieulle-sur-Seudre].

### **Union régionale Poitou-Saintonge (union libérale).**

Caisse de l'Union Poitou-Saintonge, 1906-1908.

#### **2.2.4. Archives du Manoir Emilie (Arvert)**

Fonds assez décevant. Les registres du comité de l'Asile semblent avoir disparu. Peu de pièces anciennes.

Collection des rapports annuels qui complète heureusement celle de la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du protestantisme français (présence des années 1855-1858, 1860, 1872, 1874, 1877-1919).

Devis et réception de travaux d'agrandissement, 1856-1857.

Brouillons de rapports rédigés par le pasteur Ballande, à l'occasion de la reconnaissance d'utilité publique de l'établissement, 1881-1882.

Plan de l'édifice, 1919.

Note des pièces remises au notaire de l'Asile Emilie relatives à l'origine de la propriété des bâtiments, 1942.

Récit d'une ancienne pensionnaire, années 1950.

### ***2.3. FONDS PRIVES MAÇONNIQUES : LE GRAND ORIENT DE FRANCE.***

#### **Archives du Grand Orient de France.**

Il s'agit du fonds équivalent pour l'époque postérieure à 1900 du fonds maçonnique de la Bibliothèque nationale de France, la seule différence étant l'absence de tableaux.

*Marennes. L\*\*\* L'Union rétablie.*

1 374. Correspondance avec le G\* O\*, 1904-1926.

*Montendre. L\*\*\* Les Pionniers du Progrès.*

1 405. Correspondance avec le G\* O\*, 1910-1926.

*Pons. L\*\*\* Tolérance et Etoile de la Saintonge réunis.*

1 583. Correspondance avec le G\* O\*, 1907-1937.

*Rochefort. Loge L'Accord Parfait.*

1 692. Correspondance avec le G\* O\*, 1901-1904.

*Rochefort. Loge La Démocratie (constituée le 7 mars 1904)*

1 694. Correspondance avec le G\* O\*, 1904-1909.

1 695. Correspondance avec le G\* O\*, 1910-1920.

*Royan. Loge Le Triple Accord.*

1 687. Correspondance avec le G\* O\*, 1901-1909.

1 688. Correspondance avec le G\* O\*, 1910-1921.

*Saint-Jean-d'Angély. Loge L'Égalité régénérée.*

1 826. Correspondance avec le G\* O\*, 1901-1939.

1 827. Correspondance avec le G\* O\*, 1913-1939.

**Fonds russes, « Réserves. Fonds 113-2 », archives de l'Union parfaite (la Rochelle)**

Fonds extrêmement important mais très mal classé, j'ai dû me contenter d'y réaliser quelques sondages.

340. Extraits de décision de loge, 1843-1863.

342. Correspondance avec les loges de l'île de Ré (Saint-Martin, *Sagesse* ; la Flotte, *Amis de l'Ordre*), 1774-1832.

343. Correspondance des loges Concorde, Harmonie et la Gloire Militaire de la Rochelle, 1774-1811.

345. Correspondance du Grand Orient, 1790-1855.

349. Correspondance concernant la fusion de l'Union parfaite et des Arts Réunis ; concernant la fusion la Sincérité et l'Union parfaite, 1804-1847.

350. Informations des loges sur leurs activités, 1804-1864.

**2.4. FONDS FAMILIAUX****2.4.1. Archives privées : fonds iconographiques.**

Plusieurs collectionneurs m'ont ouvert généreusement leurs collections :

- M. Claude Aubineau (la Rochelle). Importante collection de cartes postales concernant principalement l'Aunis mais également l'ensemble du département. Depuis sa consultation, ce fonds a été acquis par le département.

- M. Benjamin Caillaud (la Rochelle). Préparant un doctorat à l'université de la Rochelle sur le photographe Fernand Braun, M. Caillaud m'a communiqué les vues d'un certain nombre d'édifices religieux réalisées par F. Braun.

- M. Jean Droisier (la Rochelle). Collection concernant le canton de Montlieu.

- M. Claude Goulevant (Etaules) dispose d'une importante collection de cartes postales anciennes concernant l'ensemble de la presqu'île d'Arvert.

#### **2.4.2. Archives privées Jacky Bousquet (la Rochelle).**

« Notes rédigées – en souvenir de nos parents – à l'intention d'Hélène Amieux-Labastie », texte dactylographié sans date non signé mais attribuable à une jeune fille de la famille Ménard né à Saint-Symphorien en 1904. Intéressants souvenirs sur les notables de Saint-Symphorien et de Pont-l'Abbé-d'Arnoult. Quelques données sur les familles protestantes locales.

Arbre généalogique de la famille Labastie.

#### **2.4.3. Archives privées Elizabeth Ducou (Chaillevette).**

Mme Elizabeth Ducou est détentrice des papiers de Ferdinand Gatineau. Ces papiers dont l'existence m'a été signalée par M. Bernard Tastet sont actuellement déposés dans le bâtiment occupé par l'association « La Valenne » (23 rue des Marais Salants, 17890 Chaillevette).

A côté de pièces relatives à la généalogie et aux propriétés de la famille Gatineau et de ses alliés, la pièce maîtresse de ce fonds est le journal tenu par Fernand Gatineau. Nous avons utilisé :

*Journal tenu de 1855 à 1857.*

*Journal tenu du 1<sup>er</sup> janvier 1858 au 31 décembre 1862.*

*Journal tenu du 1<sup>er</sup> janvier 1863 au 12 décembre 1873.*

#### **2.4.4. Archives privées Claude Goulevant (Etaules).**

M. Claude Goulevant est en possession, par voie familiale, de plusieurs documents anciens (correspondance et registre d'actes pastoraux) touchant la presqu'île d'Arvert.

*Registre des baptêmes de l'Eglise d'Avallon, 13 ventôse an XII-21 août 1825.*

*Correspondances diverses.*

L'essentiel des pièces ici conservées concerne la fin de l'Ancien Régime.

#### **2.4.5. Archives privées Eric Lem (La Flotte-en-Ré).**

Issu d'une vieille famille protestante de l'île de Ré, M. Eric Lem dispose de quelques archives familiales extrêmement utiles pour éclairer la figure de Camille Magué, son arrière-grand-oncle.

##### **Fonds Camille Magué.**

Papiers de famille.

Correspondance de Camille Magué avec Gaston Lem, fin XIX<sup>e</sup> siècle-début XX<sup>e</sup> siècle.

Brochures rédigées par Camille Magué.

Manuscrits de Camille Magué.

##### **Comité républicain cantonal de Saint-Martin-de-Ré.**

Registre de délibérations, 1880-1892. En fin de volume, remarques de Camille Magué sur les élections de 1902-1906.

#### **2.4.6. Archives privées Jean Merzeau (Cozes).**

M. Jean Merzeau dispose d'importantes archives qui éclairent particulièrement la reconstitution des Eglises de la Saintonge au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Délibérations du consistoire général de Saintes (1805-1840).**

Il s'agit d'un jeu de copies délivré par le secrétaire du consistoire général de Saintes. Il permet de compléter les collections dont nous disposons dans d'autres fonds (Arch. dép. Char.-Mar.: 92 J 1\*; 16 J 77\*; Bibl. Prot. Fr., Ms 1619/VI-1). Des photocopies de ces documents ont été déposées aux fonds patrimoniaux de la Médiathèque de Saintes sous la cote Ms. 1067.

### **Construction du temple de Cozes (années 1810-1820).**

Pour l'essentiel, correspondance reçue par Jean-Pierre Goguet ; documents préparatoires pour les collectes de fonds.

### **Société biblique de Cozes (années 1820).**

Circulaires ; correspondance échangée avec la Société biblique de Bordeaux ; procès-verbaux de réunions.

### **Correspondances diverses.**

Trois sous-ensembles peuvent être distingués :

- documents financiers établis par Jean-Pierre Goguet, trésorier du consistoire général de Saintes. Ils témoignent des difficultés pour faire rentrer les fonds dus au consistoire général par les Eglises locales. Leur mauvais état a rendu leur exploitation impossible.

- correspondance reçue par le consistoire et minutes de documents consistoriaux rédigés par Jean-Pierre Goguet.

- correspondance reçue et minutes des lettres de Pierre-Jean Dubaptiste, le premier pasteur officiel de l'Eglise consistoriale de Saintes. Ont été ici retrouvées des pièces jadis utilisées, en 1893, par Georges Blot et qui semblent avoir été conservées dans la famille de son neveu, Elie Merzeau, père de l'actuel possesseur de ces papiers. Documentation extrêmement précieuse pour appréhender la vie religieuse réformée sous le Consulat et le Premier Empire.

#### **2.4.7. Archives privées François des Mesnards (Saintes).**

Riche collection de périodiques protestants du XIX<sup>e</sup> siècle : ont été notamment utilisés des volumes du *Catholique apostolique et non romain* ; du *Témoin de la Vérité* ; des *Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*.

#### **2.4.8. Archives privées Marie-Hélène Parfait (Saintes).**

Mme M.-H. Parfait est détentrice des archives figurées de l'architecte Victor Fontorbe. Celles-ci renferment un certain nombre de plans d'édifices religieux réalisés ou projetés : Gémozac (église et temple) ; Jonzac (église) ; Mirambeau (chapelle vicariale) ; Montlieu (église) ; Saintes (temple).

#### **2.4.9. Archives privées de l'île de Ré.**

J'ai pu disposer d'une « copie de copie » de la chronique paroissiale de Bois-en-Ré dont je n'ai pas pu identifier le détenteur actuel.

Ce document qui s'étend de 1867 à l'entre-deux-guerres a été rédigé par les desservants successifs de la paroisse. Tous n'y prirent pas un égal intérêt. Néanmoins, leurs annotations

précieuses pour connaître la vie religieuse de l'île permettent de se rendre compte de la progressive dégradation de la pratique religieuse.

#### **2.4.10. Archives privées Henriette Ribagnac (Vaux-sur-Mer).**

Veuve d'un ancien pasteur de Royan, Mme Henriette Ribagnac est actuellement détentrice des papiers Némi Quérouil, provenant de la famille de son mari. Ces documents avaient été jadis utilisés par le pasteur Spiro et Maurice Causse dans leurs études.

Ce fonds se décompose en plusieurs sous-ensembles :

##### **Méditations (années 1850-1860).**

Réflexions développées à partir de sujets proposés lors de réunions d'édification.

##### **Procès-verbaux des réunions mensuelles des conférences des Deux-Charentes se déroulant dans la presqu'île d'Arvert (1858-1861).**

Se présentant sous la forme de feuillets épars. Il s'agit des brouillons préparatoires au document conservé aux Archives départementales de la Charente-Maritime sous la cote 16 J 93\*.

##### **Union chrétienne de jeunes gens de Saujon (1858-1862).**

Pièces diverses : brouillons de correspondance, minutes de procès-verbaux, projet de règlement.

##### **Correspondance (années 1850-1860).**

Ce dossier est très hétéroclite et certains correspondants mal identifiables. Il s'agit à la fois de la correspondance passive et des brouillons de lettres rédigées par N. Quérouil mais également de lettres adressées à d'autres membres de sa famille.

##### **Journal particulier (1859-1861).**

Némi Quérouil tint brièvement de 1859 à 1861 un journal. Ce sont deux minces volumes (1859-1860 et 1860-1861) qui présentent néanmoins un grand intérêt pour connaître le courant évangélique dans la consistoriale de Royan.



## II – SOURCES IMPRIMEES.

### 1. BROCHURES ET OUVRAGES.

#### **1.1. OUVRAGES GENERAUX**

##### 1.1.1. Droit et administration.

- BARATIE Léon, *Rapports de l'autorité civile et de l'autorité religieuse en matière de sépulture (ancien droit et droit actuel)*, Le Mans, Association ouvrière de l'imprimerie Drouin, 1904, 213 p. [thèse de doctorat (droit), Rennes]
- BENEZECH Paul, *La police extérieure du culte. Etude de jurisprudence. Sur les droits de police des Maires depuis la loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation des Eglises et de l'Etat*, Carcassonne, imp. Gabelle, 1912, 149 p. [thèse de doctorat (sciences politiques), Toulouse]
- BERTOGLIO Louis, *Les cimetières au point de vue de l'hygiène et de l'administration*, Paris, Baillière et fils, 1889, 280 p.
- CROUZIL Abbé Lucien, *La publicité du culte catholique : de la liberté du culte catholique ; des cérémonies extérieures du culte ; des processions ; port du saint viatique, des convois funèbres ; érection des statues, calvaires, etc...*, Paris, Bloud, 1904, 62 p. [BNF : Gallica]
- FAY Emile, *Les cimetières et la police des sépultures. Traité pratique de législation*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1890, 235 p., (2<sup>e</sup> édition revue et augmentée).
- FOSSIER Andrée, *Les manifestations cultuelles sur les voies publiques en France. Etude de jurisprudence*, Paris, Editions Spes, 1927, 168 p. [thèse de doctorat (sciences politiques)]
- GAUDRY Joachim-Antoine-Joseph, *Traité de la législation des cultes et spécialement du culte catholique, ou de l'origine, du développement et de l'état actuel du droit ecclésiastique en France*, Paris, Durand, 1856, 3 vol.
- KERRAND Louis, *Des cérémonies religieuses en dehors des édifices consacrés au culte...*, thèse, Rennes, imp. F. Simon, 1902, 108 p
- LACOUR Léon, *Le Mobilier cultuel sous la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1936, 147 p.
- PUIBUSQUE A. de, *Dictionnaire municipal ou nouveau manuel des maires (...)*, Paris, Imprimerie et librairie administratives de Paul Dupont et C<sup>ie</sup>, 1841 (2<sup>e</sup> édition), 930 p.
- PORTALIS Jean-Etienne-Marie, *Discours, rapports et travaux inédits sur le concordat de 1801 (...)*, Paris, Joubert, 1845, 660 p. [Google Livres]
- PULBY Joseph, *Le monopole des pompes funèbres*, thèse de droit, Paris, Giard-Brière, 1904.
- RICHARD Paul, *La liberté des cultes et les Pouvoirs de police des Maires sous le Régime de la Séparation*, Caen, imp. E. Lanier, 1913, 168 p. [thèse de doctorat (droit)]
- SABATHIER C., chanoine, vicaire général de Rodez, *Traité pratique de l'administration temporelle et spirituelle des paroisses*, Paris, Perisse frères, 1879 (2 volume) [Bibliothèque diocésaine Souzy, 509-002 (I et II)]
- WINTER Maurice, *Etude sur la condition juridique du mobilier des églises*, thèse pour le doctorat en droit, 1905, 114 p.
- [La plupart de ces ouvrages est consultable à la bibliothèque universitaire de Droit de Bordeaux]

##### 1.1.2. Approches de l'édifice religieux.

- AUBER abbé, *Histoire et théorie du symbolisme religieux avant et depuis le christianisme*, 4 vol., Paris, 1884, 1<sup>ère</sup> édition en 1871, « nécessaire aux architectes, aux théologiens, aux peintres-verriers, aux décorateurs et à tous ceux qui sont appelés à diriger la construction et la restauration des édifices religieux. ».

- BORDEAUX Raymond, *Traité de réparation des églises ou principes d'archéologie pratique*, Paris, Librairie polytechnique Baudry & Cie, 1888 (3<sup>e</sup> édition).
- BOURASSÉ abbé Jean-Jacques, *Archéologie chrétienne ou précis de l'histoire des monuments religieux*, Tours, 1847, 380 p.
- , *Dictionnaire d'archéologie sacrée contenant...*, Migne, 1851-1852, 2 vol., tome XI de la *Nouvelle encyclopédie théologique* publiée par Migne.
- CAUMONT Arcisse de, *Abécédaire ou rudiments d'archéologie*, Paris, 1859 [4<sup>e</sup> édition], 692 p.
- CORROYER Edouard, *L'Architecture romane*, Paris, Quantin, 1888, 320 p.
- DALY César, *L'architecture funéraire contemporaine*, Paris, Ducher, 1871.
- DIDRON Adolphe-Napoléon, « Ameublement et décoration des églises », *Annales archéologiques*, t. 5, 1846, p. 1-11.
- GUADET Julien, *Eléments et théorie de l'architecture. Cours professé à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts*, Paris, Librairie de la construction moderne Aulanier et C<sup>ie</sup> éditeurs, sans date [c. 1901-1904].
- HÜBSCH Henri, *Monuments de l'architecture chrétienne depuis Constantin jusqu'à Charlemagne, et de leur influence sur le style des constructions religieuses aux époques postérieures* [traduit de l'allemand par M. l'abbé V. Guerber], Paris, A. Morel, 1866, 12 p., LXIII pl.
- LASSUS Jean-Baptiste, « De l'art et de l'archéologie », *Annales archéologiques*, t. 2, 1845, p. 69-77, 197-204, 529-535.
- LEROY-BEAULIEU Anatole, « La restauration de nos monuments historiques devant l'art et devant le budget », *Revue des Deux Mondes*, 44<sup>e</sup> année, 1874, t. 6, p. 605-625.
- MONTALEMBERT Charles de, *Œuvres complètes. VI. Mélanges d'art et de littérature*, Paris, Jacques Lecoffre et Cie Libraires-éditeurs, 1861.
- QUATREMERE DE QUINCY Antoine Chrysostome, *Dictionnaire historique d'architecture comprenant dans son plan les notions historiques, descriptives, archéologiques [...] de cet art*, Paris, 1832, 2 vol.
- REYNAUD Léonce, *Traité d'architecture*, Paris, Librairie pour l'architecture, Dunod éditeur, 1862, deux vol.
- SCHMIT Jean-Philippe, *Les Eglises gothiques*, Paris, 1837, 214 p.
- , *Nouveau manuel complet de l'architecte de monuments religieux, ou traité d'application pratique de l'archéologie chrétienne à la construction, à l'entretien, à la restauration et à la décoration des églises*, Paris, 1859, 2 vol. in-8<sup>e</sup> (1<sup>ère</sup> éd., *Traité d'application pratique*, 1845)
- VIOLLET-LE-DUC Eugène, « Réponse aux considérations de l'Académie des Beaux-Arts, sur la question de savoir s'il est convenable au XIX<sup>e</sup> siècle, de bâtir des églises en style gothique », *Annales archéologiques*, t. 4, 1846, p. 333-353.
- , *De la décoration appliquée aux édifices*, Paris, G. Pierson, 1893 [3<sup>e</sup> édition], 64 p.

### **1.1.3. Protestantisme : généralités.**

- « Aperçus statistiques des populations protestantes soumises au gouvernement de la République française en 1801 », *B.SHPF*, t. 1, 1853, p. 183-197.
- BERSIER Eugène, *Histoire du synode général de l'Eglise réformée de France. Paris, juin-juillet 1872*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872, LVII-415 p. + 491 p., [BMLR : 616 C]
- BRAY D. de, *Annales administratives des Eglises chrétiennes évangéliques de France*, Niort, Morisset impr., 1842, 315 p. [Google Livres]
- BUOD Ch., *Manuel d'un code ecclésiastique à l'usage des deux Eglises protestantes de France*, Paris-Strasbourg, Veuve Berger-Levrault et fils, 1855, 160 p. [Google Livres]
- Congrès de l'évangélisation. Paris. 19-25 mai 1913*, Paris, Société centrale évangélique, 1913, 428 p. [BPF]
- L'Eglise réformée de France et la théologie nouvelle*, Paris, Imprimerie Mme Smith, 1860, 87 p. [MPC]
- DIETTERLEN Pierre, « L'architecture religieuse protestante », *Revue chrétienne*, 3<sup>ème</sup> série, t. XI, 1900, n<sup>o</sup> 4, 1<sup>er</sup> avril 1900, p. 300-309 et n<sup>o</sup> 5, 1<sup>er</sup> mai 1900, p. 366-370.

- FROSSARD Charles-Louis, *Une corbeille de miettes. Cent et une notices abrégées concernant les principes, l'organisation, le culte, l'histoire et la statistique de l'Eglise réformée de France*, Toulouse, Société des Livres Religieux, 1885, 262 p. [BMLR : 27 189 C]
- FROSSARD Emilien, *Le manuel des chrétiens protestants. Simple exposition des croyances et des pratiques qui les caractérisent*, Toulouse, Société des Livres Religieux, 1866, 295 p. [2<sup>nd</sup>e édition] [Google Livres]
- HAAG Eugène et Emile, *La France protestante, ou vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire (...)*, Paris, 1846-1858 (10 volumes).
- et BORDIER Henri, *La France protestante*, Paris, Librairie Fischbacher, 1877-1888 (6 volumes).
- HUGUES Edmond (éd.), *Les synodes du Désert*, Paris, Librairie Fischbacher, 1885-1886, 3 volumes.
- LICHTENBERGER Frédéric (dir.), *Encyclopédie des sciences religieuses*, Paris librairie Fischbacher, 1877-1882 (13 volumes)
- LODS Armand, *La législation des cultes protestants. 1787-1887*, Paris, Grassart libraire-éditeur, 1887, 275 p. [Musée protestant de la Rochelle]
- , *Traité de l'administration des cultes protestants*, Paris, Grassart libraire-éditeur, 1896, 579 p. [Musée protestant de la Rochelle]
- PUAUX Franck (dir.), *Les œuvres du protestantisme français au XIX<sup>e</sup> siècle. Exposition universelle de Chicago*, Paris, Comité protestant français, 1893, 481 p. [Musée protestant de la Rochelle]
- RABAUT le jeune, *Annuaire ou répertoire ecclésiastique à l'usage des Eglises réformées et protestantes de l'Empire français*, Paris, Imp. Brasseur aîné, 1807, 506 p., in-8° [BPF : L 22 722]
- Recueil des statuts et règlements de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques de France. 1906-1910*, Anduze, A. Castagnier impr.-libr., 1910, 234 p. [BMLR : 21 691 C]
- XXX<sup>e</sup> synode général de l'Eglise réformée de France tenue à Paris en 1872-1873, *procès verbaux et actes publiés par l'ordre du synode*, Paris, Martinet, 1873, 458 p., in-4° [BMLR : 3 646 B]
- VINCENT Samuel, *Du protestantisme en France*, Paris, Michel Lévy, 1860, 584 p. [nouvelle édition avec une introduction de M. PREVOST-PARADOL]
- WEISS Nathanaël, « L'art et le protestantisme. A propos d'une récente controverse », *BSHPF*, t. 49, 1900, n° 10, p. 505-535.

## ***1.2. OUVRAGES CONCERNANT LA CHARENTE-INFÉRIEURE.***

### **1.2.1. Généralités sur la Charente-Inférieure.**

#### **Atlas, statistiques, rapports officiels.**

- ALBERT Pierre (textes présentés par), *Documents pour l'histoire de la presse de province dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions du CNRS, [1973], 212 p.
- L'Etat de la France en l'an VIII et en l'an IX avec une liste des préfets et des sous-préfets au début du Consulat* (éd. F.-A. AULARD), Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1897.
- FOURCROY, « Compte-rendu par le citoyen Fourcroy Conseiller d'Etat, de sa mission dans la 12<sup>e</sup> division militaire pendant le mois de nivôse an IX », dans *L'Etat de la France au 18 Brumaire [...]* (éd. Félix ROCQUAIN), Paris, Librairie académique Didier et Cie, 1874, p. 129-161.
- GABARRON Marie, *Données statistiques concernant les petites villes françaises aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1991.
- GAUTIER A.M., *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, la Rochelle, 1839, 2 volumes. [Accompagnée d'une préface de Jean Flouret, une réédition a été procurée par les éditions Res Universis en 1992]
- GAUTIER Améric-Jean-Maïe, *Précis de l'histoire de La Rochelle avec la description de l'état physique de cette ville, suivi d'aperçus historiques et statistiques sur les îles de Ré, d'Oléron et d'Aix*, la Rochelle, Impr. G. Mareschal, 1846, 166 p. [BMLR : 2574 C]

- LACURIE A.F., *Précis historique et statistique sur le département de la Charente-Inférieure*, Saint-Jean d'Angély, 1834, 120 p. [ADCM : G 202]
- ROMEUX Edmé-Louis-Dominique, *La Rochelle, essai historique et médical. Origines – Topographie – Climat – Géologie – Mœurs – Santé. Thèse soutenue le 4 mai 1819 à la Faculté de Médecine de Paris*, Paris, Didot jeune, 1819, 59 p., in-4° [réimpression anastatique procurée par A & Temple éditions, 2002]

### **Folklore et ethnographie.**

- BURES Maurice, *Le Type saintongeais*, Paris, Le Croît vif, 1990, 139 p. [réimpression d'un ouvrage de 1908]
- GELIN Henri, *Au temps passé. À travers Poitou et Charentes*, Niort, 1922-1924 (2 volumes) [réimpression anastatique procurée par Laffitte Reprints, Marseille, 1977] [BMLR : 63 465 C]
- JÔNAIN Pierre, *Dictionnaire du patois saintongeais*, Royan-Niort-Paris, Chez l'auteur-L. Clouzot-Maisonnette & Cie, 1869, 432 p., in-8° [BMLR : 21 043 C]
- LE PLAY Frédéric, « Bordier-vigneron de l'Aunis (France) (...) », dans *Les ouvriers européens. Tome sixième. Les ouvriers de l'Occident. III<sup>e</sup> série. Populations désorganisées [...]*, Tours-Paris, Alfred Mame et fils-Dentu, 1878 (2<sup>e</sup> édition), p. 143-192.
- NOGUÈS Jules-L.-M., *Les Mœurs d'Autrefois en Saintonge et en Aunis*, Saintes, Secrétariat de la Commission des Arts, 1891, VIII-217 p. [réimpression en 1978 et en 2002 par Laffitte Reprints, Marseille]
- NORE Alfred de, *Coutumes, mythes et traditions des provinces de France*, Paris-Lyon, Librairie Perisse frères, 1846, 394 p.

### **Guides de voyage, géographies départementales.**

- AUDIAT Louis, *Saintes et ses monuments. Guide du voyageur*, Saintes, Impr. P. Orliaguet, s.d., 71 p. [BMLR : 33 834 C]
- BAREAU Sébastien, *Indicateur de l'étranger à la Rochelle*, la Rochelle, Impr. Mme Z. Drouineau, 1866, 53 p. [BMLR : 2 575 C]
- BENOIST M., *Cicerone ou guide de l'étranger à la Rochelle*, la Rochelle, Impr. Elisée Cappon, 1835, 79 p. [BMLR : 2 199 C]
- BILLAUD Victor, *Royan et ses environs*, Royan, V. Billaud, 1933, 372 p. [réimpression anastatique assurée en 2002 par Le Livre d'histoire, à partir de l'édition de 1933]
- BONNARD Camille, *Panorama de l'Ouest, souvenirs historiques, monumens, scènes de mœurs, costumes anciens et modernes de la Saintonge, de l'Aunis et du Poitou*, Niort, Impr. Robin et Ciel, 1844, 132 p., in-4° [BMLR : 2 763 B]
- [DELMAS Julien], *La Rochelle maritime au XIX<sup>e</sup> siècle*, La Rochelle, Siret, 1883, 27 p., in-8° [BMLR : Br. 161]
- DOLIVET Ch., *Royan – la Rochelle – Fouras. Itinéraires des baigneurs ou guide d'un étranger dans la Charente-Inférieure*, Saintes, Fontanier éditeur, 1860, 224 p. [BMLR : 22 722 C]
- FERRAND Emma, *Royan moderne et ancien*, Bordeaux, Impr. Balarac jeune, 1846 (2<sup>e</sup> édition), 214 p. [BMLR : 21 386 C]
- GENOUDE Eugène, *Voyage dans la Vendée et dans le Midi de la France ; suivi d'un voyage pittoresque en Suisse*, Paris, Librairie Henri Nicolle, 1821, 262 p. [Bnf : Gallica]
- GODINEAU P., *Guide de l'étranger à La Rochelle*, la Rochelle, A. Dausse, 1857, 33 p. [BMLR : 2 573 C]
- Guide de l'étranger à La Rochelle et aux environs*, La Rochelle, A. Thoreux, 1873, 174 p. [BMLR : 2 576 C].
- Guide de l'étranger à Rochefort*, Rochefort, Librairie E. Chevallier, 1883, 23 p. [BMLR : 33 835 C]

- HUGO Abel, *La France pittoresque ou description pittoresque, topographique et statistique des départements et colonies de la France*, Paris, Delloye, 1835, 2 vol.
- JOANNE Adolphe, *De Poitiers à la Rochelle, à Rochefort et à Royan*, Paris, L. Hachette et Cie, 1862, 166 p. [BMLR : 1 224 C]
- , *Géographie du département de la Charente-Inférieure*, Paris, librairie Hachette, 1877, 62 p.
- [JONAIN Pierre], *Guide général de l'étranger à Royan et dans les environs pour 1877*, Royan, Victor Billaud éditeur, sans date, ., 96 p. [BMLR : 21 340 C]
- LANCELOT Dieudonné-Auguste, *La Rochelle et son arrondissement. Histoire. Description. Monuments, Paysages*, La Rochelle, chez l'auteur, Cour de la Commanderie, [1875], 48 p. [BMLR : 13 593 A]
- La Rochelle en poche. Guide à travers La Rochelle et aux environs par un touriste*, Pons, Impr. Noël Texier, 1874, 111 p. [BMLR : 2 577 C]
- LEMONNIER Pierre, *Guide du touriste et de l'étranger à Rochefort-sur-Mer et aux environs : Fouras, Tonny-Charente, le transbordeur, Brouage, l'île d'Aix, l'île Madame, Soubise, etc.*, la Rochelle, Impr. A. Foucher, 1909, 79 p. [BMLR : 40 680 C]
- MALTE-BRUN Victor-Adolphe, *Charente-Inférieure*, Paris, J. Rouff, 1882, 32 p. [BMLR : 5 500 B]
- MUSSET Georges, *Guide du touriste et de l'étranger à La Rochelle et aux environs : Châtelaiillon, Fouras, Rochefort, Saintes et Royan*, La Rochelle, A. Foucher, [1898], 128 p. [BMLR : 40 590 C]
- Notre département (Charente-Inférieure)*, sans lieu ni date, [184 ?], 72 p. [BMLR : 2 913 C]
- RECLUS Elisée, *Nouvelle géographie universelle. La Terre et les Hommes. 2. La France*, Paris, Hachette, 1877.
- SUZANNE Prosper, *La Rochelle pittoresque*, La Rochelle, Texier, 1903, VIII-246 p. [BMLR : 17 412 B]
- [VALLEIN Charles-Victor] *Guide du voyageur à Saintes et dans ses environs ou description complète des antiquités romaines, édifices religieux et monumens remarquables de la ville de Saintes et de ses environs ; précédée d'une notice historique et statistique*, Saintes, A. Charrier, 1841, 157 p., 21 cm. [BMLR : 27 461 C ; 2 780 C ; 3 274 B]
- VAUDREUIL comte Pierre-Louis de, *Promenades de Bagnères-de-Luchon à Paris*, Paris, Adrien Egron imprimeur-libraire, 1821, tome second. De Saintes à Paris, 400 p. [Bnf : Gallica]
- VIDAL DE LA BLACHE Paul, *Tableau de la géographie de la France*, Paris, La table ronde, 1994, (La Petite Vermillon) [réédition de l'ouvrage de 1903].
- WALSH Vicomte, *Suite aux lettres vendéennes ou relation du voyage de S.A.R. Madame, duchesse de Berry, dans la Touraine, l'Anjou, la Bretagne, la Vendée et le Midi de la France, en 1828 [...]*, Paris, L.F. Hivert libraire-éditeur, 1829, 568 p. [Bnf : Gallica]
- WRAXALL William, *Voyage en France [...]*, Paris, J.E.Gabriel Dufour libraire, 1806, tome 1, 234 p. [Bnf : Gallica]

### Littérature et écrits du for privé.

Beaucoup de témoignages ont été publiés dans des revues locales et sont difficilement accessibles. Nous ne mentionnons ici que les plus facilement consultables et ceux qui bénéficient d'un appareil critique permettant de contextualiser la production de ces témoignages.

- ARDOUIN Pierre, *Pays de Saintonge. Poésies*, Cognac, Collas éditeur, [1907]. [Bibliothèque diocésaine Souzy]
- , *De l'aube au soir de la vie. Souvenirs de Pierre Ardouin, notable et poète saintongeais (1870-1936)* (éd. Patrice ASSOUAD), Jonzac, Université francophone d'été – Editions des Sires de Pons, 2002, 389-XVI p.
- D'AUSSY Hippolyte, *Chroniques saintongeaises et aunisiennes*, Saintes, Pathouot et Fontanier libraires, 1857, III-664 p. [BMLR : 26 024 C]
- BARBIN Abel, *Herculine Barbin dite Alexina B.* (présenté par Michel FOUCAULT), Paris, Gallimard, 1978, 161 p. (Les vies parallèles).

- BERTHOLET-BRIDEL François, *Lettres de F. Bertholet-Bridel publiées pour ses amis*, Lausanne, Georges Bridel éditeur, 1865, 381 p. [Google Livres]
- BOST Ami, *Mémoires pour servir à l'histoire du réveil religieux des Eglises protestantes de la Suisse et de la France, et à l'intelligence des principales questions théologiques et ecclésiastiques du jour*, Paris, Lib. protestante Ch. Meyrueis & Cie, Grassart et Cherbulliez, 1854, tome deuxième, 470 p. [BMLR : 832 C]
- BRISSON Charles, « Les cent jours dans l'Ouest. La Rochelle et La Roche-sur-Yon. Souvenirs recueillis et mis en ordre par Mme Renée Monbrun », *Revue du Bas-Poitou*, t. 11, 1898, n° 4, p. 433-444. [le manuscrit de ce texte conservé à la Médiathèque de La Rochelle est bien plus riche].
- COUSSY M., « Les invitations aux enterrements à Chaucre – St-Georges-d'Oléron », *SEFCO*, t. 10, 1976, n° 2, p. 142-143.
- DOUBLET R., « Souvenirs d'un musicien sur les bals de campagne », *SEFCO*, t. 9, 1975, n° 3, p. 157-166.
- DROUINEAU Gustave, *Ernest ou le travers du siècle*, Paris, Le Croît vif, 1996, 320 p. [première édition en 1829]
- DROUYN Léo, *Vues de Saintes et de la Charente. 1847*, Bordeaux, William Blake & C°, Saintes, Musées de Saintes, 1991, 46 p.
- DUCLOS Eutrope, *Recueil des souvenirs de Eutrope Duclos, ex-typographe, premier vice-président de la société de Secours mutuels "Les Travailleurs Réunis"*, Saintes, Imprimerie H. Chassériaud, 1919, 210 p. [ADCM : PF 5 069]
- ESCHASSERIAUX Baron Eugène, *Mémoires d'un grand notable bonapartiste. 1823-1906* (éd. François PAIRAULT), Pons, Université francophone d'été Saintonge-Québec - éditions des Sires de Pons, 2000, 368 p.
- FAGE René, *Oléron. Impressions de vacances*, Tulle, Impr. Grauffon, 1891, 116 p. [BMLR : 34 610 C]
- FROMENTIN Eugène, *Oeuvres complètes* (éd. Jean SAGNES), Paris, Gallimard, 1984, « Bibliothèque de la Pléiade », XXXV-1802 p.
- , *Correspondance d'Eugène Fromentin* (textes réunis, classés et annotés par Barbara WRIGHT), Paris, CNRS Editions et Universitas, 1995 (deux volumes : 1839-1858 et 1859-1876).
- et BELIREMIEUX Emile, *Sur un « romantique libre ». Gustave Drouineau* (éd. Barbara WRIGHT), Paris, Minard, 1969, (Archives des lettres modernes – n° 97), 112 p.
- GARNIER Alphonse, *Les Cahiers d'Alphonse Garnier* (éd. Pierre MASSÉ), Niort, Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, 1969, 232 p.
- GENLIS Mme de, *Le siège de la Rochelle ou le malheur et la conscience*, Paris, Chez Maradan, 1816, in-8°, 2 vol., XVI-294 et 338 p. [BMLR : 62 062 C/1 et 2]
- GRÉGOIRE, abbé Baptiste-Henri, *Mémoires de Grégoire, ancien évêque de Blois [...], précédés d'une notice historique sur l'auteur par H. Carnot*, Paris, J. Yonet, 1840, 2 vol., in-8° [BM Bordeaux : H 9964]
- HALLAYS André, *En flânant. A travers la France. De Bretagne en Saintonge*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1914, XXXI-280 p. [BMLR : 77 756 C]
- HARISMENDY Patrick, « Convergences, parentés et nuances dans l'expérience de la conversion (à partir de quelques récits du XIX<sup>e</sup> siècle) », *BSHPPF*, t. 151, 2005, n° 3, p. 447-486. [Reproduit le récit d'Henri Devaux (1862-1956), originaire d'Etaules et faisant ses études secondaires à La Rochelle]
- HOUSSAYE Arsène, *Madame Lucrèce*, Paris, G. Charpentier, 1887, 380 p., in-12°. [Bnf : Gallica]
- JONAIN Pierre, *Les kikajons de Jonas. 750 avant, 1875 après Jésus-Christ (Notice sur l'Auteur par Victor Billaud)*, Saint-Jean d'Angély, Lemarié, 1875, 31 p. [BMLR : 21 348 C]
- JOUY Victor-Joseph-Etienne (dit de), *L'Hermite en Province ou observations sur les mœurs et les usages français au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. XIII. Annis, Saintonge, Angoumois, Guienne, Limosin, Auvergne, Berri, Bourgogne*, Paris, Impr. Pillet aîné, 1827, 324 p. in-12° [BMLR : 20 105 C]

- LADOIRE Ernest, *Souvenirs d'un Médecin-Major : Saintes en 1848 – Crimée – Algérie – Italie* (éd. A.M. GOSSEZ), Paris, 1920, Hors commerce, extrait de *La Révolution de 1848*, 68 p. [BM Saintes, 21.113 MAR]
- LEGRIX Claude-Furcy-André Abbé, *Anecdotes et événements de la ville et du chapitre de Saintes (4 janvier 1781-20 mars 1791)*, Saint-Jean-d'Angély, Lemarié, 1867, in-8<sup>e</sup>, 60 p.
- LUTARD Noé, *Souvenirs saintongeais*, Jonzac, Université francophone d'été, 1995, 79 p. (Ecrit-parlê).
- LOTH Pierre, *Le roman d'un enfant - Prime jeunesse* (éd. Bruno VERCIER), Paris, Gallimard, 1999, (Folio), 496 p. [Premières éditions respectivement en 1890 et en 1919].
- , *Le livre de la pitié et de la mort*, Saint-Cyr-sur-Loire, Christian Piot, 1991, (Autour de 1900), 248 p. [1<sup>ère</sup> édition : 1891].
- , *Judith Renaudin, drame en cinq actes, sept tableaux*, Paris, Calmann-Lévy, 1898, III-100 p. [BMLR : Rés. 1 205 C]
- , *Cette éternelle nostalgie. Journal intime (1878-1911)* (éd. Bruno VERCIER, Alain QUELLA-VILLEGIER et Guy DUGAS), Paris, La Table ronde, 1997, 585 p.
- , *Journal. Volume 1, 1868-1878* (éd. Bruno VERCIER et Alain QUELLA-VILLEGIER), Paris, Les Indes savantes, 2006, 649 p.
- , *Journal. Volume 2, 1879-1886* (éd. Alain QUELLA-VILLEGIER et Bruno VERCIER), Paris, Les Indes savantes, 2008, 816 p.
- MAITRE Gabriel, « Le Pays-Bas de Saintonge », *SEFCO*, t. 16, 1982, n° 110/III, p. 159-164.
- MALVESIN Caroline et VERMEIL Antoine, *Correspondance 1841 : la fondation de la Communauté des diaconesses de Reuilly* (éd. Georges LECONTE), Lyon, Olivétan, 2007.
- MANSON Just, *Les Mémoires de mon bisaïeul. Manuscrit présenté par Michel Boutin*, Saint-Christophe, s.n., 1890, 30 p. [ADCM : Br. 4 221]
- MARTIN-DUPONT Paul-Ferdinand, *Mes impressions (1803-1876)*, Paris, Librairie Sandoz et Fischbacher, 1878, 311 p. [BPF : 7 718]
- MASSIOU Daniel, *Pasticcio*, la Rochelle, A. Caillaud, libraire-éditeur, 1844, IV-319 p. [BMLR : 17 300 C]
- MAUPASSANT Guy de, « L'Épave », dans *Contes et nouvelles II* (éd. Louis FORESTIER), Paris, Gallimard, 1979 (La Pléiade), p. 657-668 [1<sup>ère</sup> parution : 1886].
- « Mémoires du Pasteur François Bureau (1837-1905) », *BSHPPF*, t. 114, 1968, p. 130-145.
- MERCEREAU Marguerite, « Marguerite Mercereau ou Simple histoire d'une Conversion. La servante du Pasteur Delbart. Ile de Ré. 1835-1925 » (éd. Pierre DEZ), *Cahiers de l'évangélisation*, 1933, n° 16, p. 3-44. [BPF : SP. 86 C]
- MICHELET Jules, *Journal. Tome II (1849-1860)* (éd. Paul VIALLANEIX), Paris, Gallimard, 1962, 837 p.
- , *Correspondance générale* (textes réunis, classés et annotés par Louis LE GUILLOU), Paris, Librairie Honoré Champion, 1995-1999, tome 4 à 10 (1843-1865).
- , *La Tempête d'octobre 1859 à Saint-Georges-de-Didonne*, la Rochelle, Rumeur des âges, 1999, 46 p.
- MILLIN Aubin-Louis, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, Paris, 1811, tome 4. [BMLR : 6 212 C]
- MONGIS Théophile, *A travers genêts et bruyères. Légendes, chroniques et récits de la Haute-Saintonge*, Paris-Lyon, Delhomme et Briguet éditeurs, 1894, 351 p. [Bnf : Gallica]
- MONOD Adolphe, *Choix de lettres à sa famille et à ses amis*, Paris, librairie Fischbacher, 1885, 514 p. [Musée protestant de la Rochelle]
- NANTEUIL Jacques, *Jean-Jacques Giraudias. Un "petit chose" saintongeais sous la Restauration. Correspondance inédite présentée par Jacques Nanteuil (Gaston Giraudias)* [ADCM : F 226Bis]
- PATISSIE Jude, *Voyage en Aunis et Saintonge en 1841*, La Rochelle, Quartier Latin, 1979, 60-II p. [BMLR : 64 343 C]
- PELLETAN Eugène, *La naissance d'une ville*, Paris, Pagnerre libraire-éditeur, 1861, 388 p. [ADCM : C 152]

- PLUMPTRE Anne, *A Narrative of a Three Years Residence in France, principally in the Southern Departments, from the Year 1802 to 1805 [...]*, Londres, 1810, volume 3, VIII-448 p. [Bnf : Gallica]
- PORZIO-COHELEAC'H Monique et CORDEBOEUF Michel, *Paroles de Rétais*, sans lieu, Cheminements, 2002, 257 p. [ADCM P.F. 3808]
- RALLION Paul, *Le pays de ma mère. Souvenirs de Montendre*, Juan-les-Pins, Alma, 1996, 110 p. (Mémoires vivantes). [BMLR : 76 997 C]
- ROD Edouard, *Le Ménage du pasteur Naudé*, Paris, E. Fasquelle, 1898, VII-301 p., in-16<sup>e</sup>. *Saint-Martin-de-Ré. Mes jeunes années*, Conflans-Ste-Honorine, Imprimerie G. Plommet, sans date [circa 1977], non paginé [BMLR : Br. 2 713 C].
- STEEG Jules, *Un pasteur républicain au XIX<sup>e</sup> siècle. Lettres de Jules Steeg à Maurice Schwalb (1851-1898)* (éd. Lucien CARRIVE), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1993, 472 p.
- TARDY Pierre, « Le journal de Jean Butaud, cultivateur rétais en 1868. Seconde partie : le travail à la mer et les fêtes », *Cahiers de la mémoire*, 1996, n<sup>o</sup> 63, p. 3-24.
- TORLAIS Jean, *Le journal d'un bourgeois de la Rochelle pendant la Révolution (Document inédit)*, la Rochelle, Librairie F. Pijollet, 1941.
- TORTAT Antoine, *Extrait des Mémoires d'Antoine Tortat. 1775-1847* (éd. Gaston TORTAT), Paris, H. Champion, 1911, 138 p. [extraits de *Correspondance historique et archéologique*; BM Saintes : 22.414 MAR]

### 1.2.2. Biographies.

#### Dictionnaires biographiques.

- Charente-Inférieure. Dictionnaire, annuaire et album*, Paris, Ernest Flammarion, 1901, 740 p.
- FEUILLERET Henri et RICHEMOND Louis de, *Biographie de la Charente-Inférieure (Aunis et Saintonge)*, Niort-La Rochelle, L. Clouzot – H. Petit, 1875-1877, 868 p. (deux volumes). [BMLR : 22 710 C]
- FIERVILLE Charles, *Archives des lycées, proviseurs et censeurs. 1<sup>er</sup> mai 1802 – 1<sup>er</sup> juillet 1893. Documents administratifs recueillis et classés pour la première fois*, Paris, Librairie de Firmin-Didot et Cie, 1894, LXXXV-526 p. [BMLR : 4 097 B]
- RAINGUET Pierre-Damien, *Biographie saintongeaise [...]*, Saintes, Niox, 1851, 642 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 19 827 C]

#### Laïcs.

- DANGIBEAUD Charles, « [Notice nécrologique d'Eustase Rullier] », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 16, 1902-1904, p. 90-91.
- DELAYANT Léopold, « Emile Champion Labretonnière », *Académie de la Rochelle. Section de littérature. Choix de pièces lues aux séances*, 1868, n<sup>o</sup> 14, p. 13-28.
- Eugène Dor*, la Rochelle, typ. A. Siret, 1883, 15 p. [BMLR: Br. 695 B]
- FOURNIER Charles, *Notice lue à la Société littéraire de la Rochelle en 1855*, la Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1870, 73 p. [Consacré à Daniel Massiou] [BMLR : 2 238 C]
- GERAUD-BASTIET, *Monsieur Combes et les siens*, Paris, Librairie Félix Juven, [1904], 285 p., in-18<sup>e</sup>. [BMLR : 57 895 C].
- « François-Annibal Lacurie. Imprimeur-libraire à Castelsarrasin (1845-1851) », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 16, 1902-1904, p. 47-48.
- Notice biographique de M. Blutel. 1856*, sans lieu, Imprimerie J.-B. Barrière, s.d., in-12<sup>e</sup>, 10 p. (Extrait du XI<sup>e</sup> Volume des Biographies des Hommes marquants du XIX<sup>e</sup> siècle, par V. Lacaine et Ch. Laurent) [ADCM : F 181]



- « [Notice nécrologique de Charles-Edouard-Eugène Beltrémieux] », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 14, 1897-1898, p. 223-224.
- « [Notice nécrologique d'Antoine-Ernest Massiou] », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 16, 1902-1904, p. 320-322.
- PEIT Pierre-Augustin, *Notice sur Mademoiselle Stéphanie Bigot, née le 24 octobre 1816, décédée à Loix (île de Ré), le 28 novembre 1861, auteur de divers ouvrages*, Lille, Typ. L. Lefort, 1862, 31 p., 12 cm [BMLR : 2 367 C]
- PIC Ossian, *Les petites gazettes de l'Echo rochelais. Les quarante conseillers généraux de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, impr.-lib. Jules Deslandes, 1879, 176-47-II p. [BMLR : 22 915 C]
- VALLEE abbé Eutrope, *Hippolyte Le Gardeur de Tilly. Etude biographique et littéraire*, Saintes, Bourricaud, 1886, 122 p. [ADCM : 12°177]
- « William Bouguereau », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 17, 1905-1907, p. 151-164.

### Ecclésiastiques.

- ARSAC Henri, *Mgr Landriot, archevêque de Reims. Sa vie, ses œuvres, ses funérailles*, Reims, imprimerie coopérative, 1874, 31 p. [BMLR : 33 714 C]
- AVONE Charles d', « Cardinal Villecourt (1787-1867) », *Les contemporains*, 5<sup>e</sup> année, 26 décembre 1896, n° 220, p. 1-15. [ADCM : F 302 Bis]
- L'abbé Jacques Baudrit, chanoine honoraire de la Rochelle, curé-doyen de Montendre. 1830-1905*, Javarzay-Chef-Boutonne, imp. Poyaud, 1905, in-8°, 21 p. [ADCM : F 180]
- L'abbé Pierre-Paul Monnier, curé de Corme-Ecluse, curé de Corme-Ecluse, sa vie et ses œuvres*, Rodez, imp. Broca, 1887, in-12°, 85 p. [ADLR : 36-39]
- [BARBOUIN Georges], *M. l'abbé J.-L. Vaison chanoine, archiprêtre, curé de la cathédrale de La Rochelle (1837-1888)*, La Rochelle, imprimerie rochelaise P. Dubois, 1889, 104 p., in-8° [BMLR : 24 277 C]
- BRIAND abbé Joseph, *Vie de Mlle Pauline de Saint-André de la Laurencie de Villeneuve, de Saint-Jean-d'Angély*, La Rochelle, F. Boutet, 1847, 283 p., in-12° [BMLR : 21 391 C]
- CAROT abbé, *Notice sur M. l'abbé Soullard, chevalier de la légion d'honneur, supérieur du petit séminaire de Matha, sa vie, ses œuvres, ses obsèques*, La Rochelle, Imp. P. Dubois et L. Méhaignery, 1879, 42 p., in-12° [BMLR : 2 963 B]
- Le Chanoine Fanton*, Saint-Jean d'Angély, Imp. Ch. Renoux, 1921, 35 p., in-8° [ADCM : F 216/2]
- CLÉNET abbé Emmanuel, « [Notice nécrologique de l'abbé Jean-Pierre Béal] », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 16, 1902-1904, p. 417-418.
- , « Monseigneur Sagot du Vauroux », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 17, 1905-1907, p. 270-272.
- , « Samuel Saint-Médard, évêque nommé de Tournai, dit l'Evêque "retourné" », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 36-37.
- , « M. l'abbé Jules Noguès », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 164-167.
- GABOREAU abbé Pierre-Alexandre, *Eloge funèbre d'illustrissime et révérendissime Monseigneur Gabriel-Laurent Paillon, évêque de La Rochelle ; prononcé le 16 janvier 1827, dans l'Eglise cathédrale de la Rochelle*, La Rochelle, Imp. Pavie, sans date [1827], 34 p., in-8° [BMLR : 2 776 C]
- HUDE Denis-Benjamin, *Oeuvres poétiques de M. Hude, ancien supérieur de l'institution de Pons*, Pons, Impr. Noël Texier, 1885, XLI-420 p. [BMLR : 38 393 C] [comporte une utile biographie en préface]
- JOLY abbé A., *L'abbé Dières-Monplaisir, curé de Saint-Martin de Ré. Sa vie et ses œuvres*, La Rochelle, Imp. P. Dubois et L. Méhaignery, 1877, 242 p., in-8° [BMLR : 22 715 C]
- LAAGE abbé Alexis de, *M. l'abbé Paul Barbreau, chanoine honoraire, ancien Supérieur du Petit-Séminaire de Montlieu*, Saintes, imprimerie Hus, 1883, 31 p., in-8° [BMLR : 24 360 C]

- [LETELÉ Jacques-André], *Notice sur l'abbé Brassaud, chanoine honoraire curé archiprêtre de Marennes*, Marennes, Imp. A Florentin aîné, 1876, 11 p., in-8° [BMLR : 3 173 B]
- , *Notice sur M. Desmortiers, chanoine honoraire curé doyen de La Tremblade (...)*, Marennes, Impr. A. Florentin aîné, 1872, 106 p., in-8° [BMLR : 3 197 B]
- MARBOT (M. l'abbé), *Eloge funèbre de M. Jean-François Rémy-Roul, curé archiprêtre de Rochefort en l'église Saint-Louis de cette ville le 22 juin 1887*, Rochefort, Thèze, 1887, 48 p., in-8° [BMLR : 8 231 C]
- MERCIER A., *Un curé de campagne en Saintonge au temps de la Révolution. L'abbé Giraud Rigal curé d'Ozillac de 1787 à 1792 et à son retour d'Espagne de 1802 à 1820*, Saujon, Impr. P. Patour, 1917, v-202 p. [BMLR : 27 499 C]
- « M. l'abbé Lacurie », *Annuaire de l'Institut des provinces, des sociétés savantes et des congrès scientifiques*, 2<sup>nd</sup> série, 6<sup>e</sup> vol., t. 16, 1864, p. 567-569.
- MOREAU abbé Pierre-Marie, *M. l'abbé Ranguet [...], sa vie, ses œuvres*, La Rochelle, Imprimerie P. Dubois, 1883, 60 p., in-8° [BMLR : 7 719 C]
- MUSSET Georges, « [Notice nécrologique de Mgr Valleau] », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 15, 1899-1901, p. 30-31.
- NOGUES Jules-L.-M., « Monseigneur Valleau », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 12, 1893-1894, p. 80-81.
- , « Monseigneur Julien-Laferrière », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 12, 1893-1894, p. 350.
- , *L'abbé Joseph Soulard, chanoine honoraire, curé-doyen de Matha. « Sa vie, ses œuvres, ses vertus »*, Paris-Poitiers, Librairie Oudin, 1895, 300 p. [ADCM : E 158]
- Notice biographique sur M. l'abbé Chastang par une ancienne orpheline de la Marine (H.C.)*, Rochefort, imp. Ch. Thèze et Cie, 1874, 31 p. [BMLR : 8 143 C]
- PETIT abbé Augustin, *Gabriel ou le bon prêtre*, la Rochelle, Frédéric Boutet Impr., 1852, 263 p., in-8° [BMLR : 27 193 C ; biographie de Gabriel Mallet]
- « Sa Grandeur Monseigneur Julien-Laferrière, Evêque de Constantine et d'Hippone, Chanoine d'Honneur des Cathédrales d'Alger, d'Oran et de la Rochelle », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 14, 1897-1898, p. 18-29.
- RAINGUET abbé Augustin, *Vie de Dargenteuil Paul-Arnaud. Ancien élève du séminaire de Saint-Sulpice. Fondateur et supérieur du séminaire de Saint-Jean d'Angély*, Paris, Gustave Martin libraire, 1846, iv-268 p., in-8° [BMLR : 22 753 C]
- Une figure de prêtre au XX<sup>e</sup> siècle. L'abbé Edmond ARNAULD, curé de Saint-Martin-de-Meaux, du diocèse de La Rochelle et Saintes*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1905, 644 p. [BDLR : 51-05]

### **Personnalités protestantes.**

- A la mémoire du pasteur Maffre. Le consistoire presbytéral de l'Eglise réformée de Royan*, Royan, Impr. Victor Billaud, 1886, 16 p., in-8° [Coll. part.]
- BENOIT Daniel, « Jacques Liénard, notice biographique », dans LIENARD Jacques, *Lettres et fragments*, Cahors, Impr. typ. A. Coueslant, 1902, p. 6-74. [BnF : Gallica]
- CAMBON Gustave, *Histoire de la conversion et la mort de Pauline Sonolet*, Marennes, Imp. J.S. Raïssac, 1842, 20 p. in-8° [BPF : 14 604/7]
- , *Lettres à mes filles sur la mort d'une de leurs amies*, La Rochelle, Imp. A. Siret, 1852, 57 p. in-12°. [BPF : 2 953]
- , *Lise Lys, ou La vérité de la doctrine évangélique prouvée par les effets qu'elle produit*, Paris, C. Meyruéis, 1864, 36 p. in-12°. [BPF : 2 953]
- Charles-Emile Delmas. 27 mars 1834 – 19 octobre 1898*, sans lieu, sans nom d'éditeur, [1898], 12 p., 21 cm. [BMLR : 41 923 C]
- Emile Delmas. 1834-1898. Notice nécrologique (Extraits du Courrier de la Rochelle)*, la Rochelle, Imprimerie Girault, Masson & Cie, 1898, 16 p. [BMLR : Br. 894 B]

- GUILLEMAIN P., « Notice biographique de E. Roy-Bry, maire de Rochefort, député au Corps législatif, membre du Conseil général de la Charente-Inférieure, président de la Chambre de Commerce de Rochefort, président de la Société des Travailleurs-Unis, officier de la Légion d'honneur, etc. », *Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort. Travaux*, 1864-1865, p. 135-145.
- Hommages rendus à la mémoire de Louis-Théodore Vivier, chef d'escadron d'artillerie en retraite, officier de la Légion d'honneur. La Rochelle, 1792-1873*, la Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1873, 16 p. [BMLR : Br. 481 C]
- LÉTELIÉ Jacques-André, *M. Boisgraud*, Melle, Imp. Lacuve, 1886, 11 p., in-4<sup>e</sup> [Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise*] [BMLR : 4 518 B]
- MEINADIER Jean-Louis, *Notice sur la vie et les travaux de M. Jean Mazauric pasteur, président du consistoire de La Tremblade*, Nîmes, Gaude Impr.-Libr., 1822, 20 p. [ADCM : 70 J 8]
- MORGAN Mme R.-C., *Justine Dalencourt (née Bellot), pionnière du ministère féminin en France (1838-1928)*, Paris, Librairie Fischbacher – Société des Amis, 1929, 366 p. [IPT – Faculté de théologie protestante de Montpellier, TO 45 360]
- PELLETAN Eugène, *Jarousseau, le pasteur du désert*, Le Croît Vif, 1992, 231 p. [édition originale de 1877].
- PEIT Edouard, *Eugène Pelletan. 1813-1884. « L'homme et l'œuvre », d'après des documents inédits*, Paris, Aristide Quillet éditeur, [1913], XV-283 p. [BMLR : 37 462 C]
- RABAUD Camille, *In memoriam. Madame Bouyer, fondatrice et directrice de l'Asile Emilie. Son Œuvre et sa Vie d'après sa Correspondance, 1853-1870*, Paris, Librairie Fischbacher, 1902, 76 p. [MPC]
- RICHEMONT Louis Meschinot de, « M. le pasteur Pelet », *BSHPF*, t. 40, 1891, p. 392.
- SIRDORDET J.-E., *Henry Russillon, missionnaire à Madagascar (1872-1938) tome 1. Le Pionnier (1872-1913)*, Paris, Société des Missions évangéliques, [1940], 250 p. [BPF : 23 089]

### 1.2.3. Historiographie régionale

#### Histoire du département.

- DELAYANT Léopold, *Histoire du département de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, H. Petit, 1872, 399 p., in-16<sup>e</sup> [BMLR : 19 830 C]
- GUILBERT Aristide, *Histoire des villes de France (Royan, St. Jean d'Angély, Taillebourg, La Rochelle, Rochefort)*, Paris, 1845, in-8<sup>e</sup>, 628 p. [ADCM : G 9]
- LESSON René-Primevère, *Fastes historiques, archéologiques, biographiques, etc. du département de la Charente-Inférieure*, Rochefort, F. Thèze, 1842, XIV-168 p. et 79 p.-115 pl. [BMLR : 40 154 C]
- MASSIOU Daniel, *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Amis*, La Rochelle, 1838-1840 (6 volumes), Paris, E. Pannier, 569, 482, 518, 543, 588 et 616 p.
- REVEILLAUD Eugène, *Histoire politique et parlementaire des départements de la Charente et de la Charente-Inférieure de 1789 à 1830*, Saint-Jean-d'Angély, A. Rogé, 1911, 620 p.

#### Histoire de localités.

L'historiographie locale fut surabondante au XIX<sup>e</sup> siècle. Ces ouvrages et ces articles comportent souvent des passages relatifs à l'histoire religieuse contemporaine.

- AUDIAT Louis, *Une commune de la Charente-Inférieure. Dampierre-sur-Boutonne, église et château*, Paris, A. Picard, 1884, 31 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 3 254 B]
- , « Les noms de rues à Saintes », *Bull. SAHSA*, t. 14, 1894, p. 199-201.
- BARIL A. et VINET Adolphe, « Migré, canton de Loulay », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean-d'Angély*, t. 4, 1866, p. 37-74.

- BELLIARD Victor, *Nieul-le-Virouil. Souvenir du temps passé*, Javarzay-Chef-Boutonne, imprimerie J. Poyaud, 1900, 368 p. [BMLR : 30 442 C]
- , *Saint-Trojan-les-Bains*, La Rochelle, Rupella, 1983, 300 p. [édition originale de 1907]
- BERNARD Baptiste, *Monographie de Commune de La Flotte*, Saint-Martin en Ré, Imprimerie Jeanne d'Arc, 1915, 217 p. [ADCM : C 28]
- BONSERGENT Eugène et MICHEL docteur Henri, *Histoire du canton d'Aulnay : ses anciens seigneurs. Néré à travers les âges*, Niort, Imp. T. Martin, 1913, 178 p. [BMLR : 33 572 C]
- BOURRICAUD Antoine, *Etudes historiques. Marennes et son arrondissement*, Marennes, Impr.-libr. Florentin aîné, 1867, 154 p. [BMLR : 5 212 B]
- BRODUT abbé Médéric, *Tonnay-Charente et le canton*, Rochefort, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Teze, 1901, 709 p. [BMLR : 69 894 C/1]
- BURGAUD M. et Mme, instituteurs, *Notice Géographique, Historique et Agricole de Forges d'Aunis (Charente-Inférieure)*, Surgères, Imprimerie nouvelle de Surgères Parsonneau et Baudet, 1912, 79 p., [BMLR : 32 966 C]
- CHAINET A., *Bois (canton de Saint-Genis) et ses registres paroissiaux*, Pons, Impr. G. Robert fils, 1914, 35 p. [ADCM : F 80]
- , *Saint-Genis-de-Saintonge et ses archives communales*, Jonzac, Impr. J. Patouillet, 1917, 44 p. [ADCM : F 146 Bis]
- « Changement des noms de rues [La Rochelle] », *Bull. SAHSA*, t. 19, 1899, p. 281-283.
- CHANTE-ALOUETIE Pierre, « Les noms des rues de Rochefort », *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, t. 34, 1912, p. 100-116.
- CHARRON F., *Montpellier-de-Médillan*, La Rochelle, Imprimerie nouvelle Noël Texier, 1912, 133 p. [BMLR : 38 422 C]
- CHOISNARD abbé Henri et TAUZIN Ernest, *Dompierre-sur-Mer et ses environs*, Paris, Res Universis, 1990, 161 p. [Réimpression anastatique de l'édition de 1896]
- CLENET abbé Emmanuel, « Documents pour servir à l'histoire de la commune de Rétaud (1793-1805) », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 136-141.
- COUNEAU Emile, *La Rachelle disparue*, La Rochelle, Foucher et Masson, 1904, VII-406 p.-47 pl. [BMLR : 13 859 A]
- CUGNAC abbé Bertrand de, *Jonzac et Ozillac*, La Rochelle, imp. Texier, 1893, 440 p. [ADLR]
- DAVID Louis, *Montguyon et ses environs*, Paris, Res Universis, 1991, 380 p. [réimpression anastatique de Le canton de Montguyon à travers l'histoire, Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1910]
- , *Notice historique et géographique sur la commune de la Genétouze*, Saintes, imp. Gay, 1909, 144-VI p. [ADCM : G 31]
- DEBUREAU, « Notice sur la ville de Marans de 1789 à 1815 », *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, t. XXI, 1899, p. 257-269 et t. XXII, 1900, p. 23-45.
- DELAYANT Léopold, *Histoire des Rochelais racontée à Julien Méneau par son grand-père L. Delayant*, La Rochelle, A. Siret Impr.-éd., 1870, 408 et 408 p., (2 volumes). [Réédition en un seul volume procurée par Culture et civilisation, Bruxelles, 1977]
- DELMAS Louis (docteur), *L'Hôpital militaire d'Auffrédy à La Rochelle*, La Rochelle, C. Charier, 1891, 190 p. [BMLR : 25 284 C]
- DRILHON Paul, « Simples notes sur la paroisse des Mathes », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 13, 1895-1896, p. 210-224.
- DUCOS DE LA HAILLE Jean-François-Gabriel, *Notes et souvenirs : ce qu'était l'île d'Oleron il y a une cinquantaine d'années, ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle pourrait être*, Marennes, A. Florentin aîné, 1876, 57 p., in-8° [BMLR : 26 331 C]
- DUPLAIS DES TOUCHES Antoine, *Fouras et ses Environs. Charente-Inférieure*, La Rochelle, Rupella, 1983, 320 p. [réédition de l'édition de 1910]

- DUPON Valéry (ps. DYVORNE Paul), *Une commune rurale saintongeaise pendant la Révolution. Corme-Royal*, Angoulême, Impr. L. Coquemard, 1904, 19 p. [Extrait de la *Revue des Charentes*; BMLR : 33 571 C]
- , *Au fil des années. Royan*, Royan, V. Billaud, 1912, 256 p., 19 cm. [BMLR : 39 497 C]
- DUPONT Edouard, *Histoire de la Rochelle*, la Rochelle, Chez Mareschal, 1830, 641 p. [Google livres]
- DUPRAT Guillaume-Léonce, *Monographie historique de Rochefort-sur-Mer du X<sup>e</sup> siècle à 1908*, Paris, H. Jouve, 1909, 228 p.-16 pl. [BMLR : 30 743 C] [réimpression anastatique assurée par Res Universis, Paris, 1992]
- ÉGRETEAUD Maxime, « Monographie de Saint-Germain-du-Seudre », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 11, 1891-1892, p. 357-394.
- , « Notice historique sur la commune de Champagnolles », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 12, 1893-1894, p. 267-295.
- , « Monographie de la commune d'Aujac », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 14, 1897-1898, p. 41-88.
- , « Quelques notes historiques sur Mons. Canton de Matha », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 14, 1897-1898, p. 317-330.
- , « Monographie de la Commune des Mathes. Arrondissement de Marennes », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 16, 1902-1904, p. 7-38 et 56-77.
- ÉTENAUD Alfred, *Notice historique sur la ville de Marans (Charente-Inférieure)*, Paris, Imp. Henri et Charles Noblet, 1854, 31 p. [BMLR : 2 190 C]
- FOUCHÉ abbé Camille, *Notice historique. Poursay-Garnaud*, Saint-Jean d'Angély, Imp. Ch. Renoux, 1904, 40 p. [BMLR : 30 441 C]
- , *Notice historique. Saint-Julien-de-l'Escap*, Saint-Jean d'Angély, Imp. Ch. Renoux, 1904, 149 p. [BMLR : 30 440 C]
- , *Fontenet (990-1903)*, Saint-Jean-d'Angély, Impr. Ch. Renoux, 1903, 78 p. [BMLR : Br. 882]
- GARNIER Elie, *L'île d'Aix à travers les temps*, Tarbes, Impr. Croharé, 1909, 227 p. [BMLR : 31 542 C]
- GAUTIER Améric-Jean-Marie, « Monographie de la commune de la Rochelle », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 2, 1867-1875, p. 1-48.
- GELÉZEAU Clément et VOYÉ Antonin, *Saint-Maigrin. Paroisse, commune, seigneurie et maison seigneuriale*, Paris, Librairie Hachette, 1908, 382 p. [BMLR : 30 596 C]
- GELEZEAU abbé Clément et TAUZIN Ernest, *Etude historique. Saint-Sornin, Nieulle, Broue et « les sîles de Marennes »*, la Rochelle, Imp. Noël Texier, sans date [1896], VI-254 p. [BMLR : 25 654 C]
- GUILLAUD, « [Notice sur la commune d'Aumagne] », *Bulletin des travaux de la société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély*, t. 3, 1865, p. 203-220.
- GUILLONNET-MERVILLE Louis-François, *Recherches topographiques et historiques sur la ville de Saint-Jean-d'Angély*, Saint-Jean d'Angély, 1830, Lacurie, imprimeur-libraire, 527 p. [BMLR : 6 308 C]
- JEANJEAN J.A., *Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, canton de Matha. Monographie de la commune Les Touches-de-Périgny*, Matha, imp. et papeterie Daviaud, 1899, 56 p. [ADCM : F 167]
- JONAIN Pierre, *Gémozac et ses environs : d'après les mémoires du curé Pouzoux et d'autres manuscrits*, Paris, Res universis, 1990, 142 p. [réédition anastatique de l'ouvrage suivant : *Notice historique de la commune de Gémozac... d'après les mémoires du curé Pouzoux*, Saint-Jean d'Angély, Lemarié, 1876, 142 p. [ADCM : C 30 ; BMLR : 21 327 C et 22 736 C]
- JOUAN Eutrope, « Monographie de Chenac », *Recueil de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, t. VI, 1882, p. 61-74 et p. 127-141.
- JOURDAN Jean-Baptiste-Ernest, *Ephémérides historiques de La Rochelle*, La Rochelle, A. Siret, 1861-1871, 596 et 620 p. (2 volumes).
- , *La Rochelle historique et monumentale*, La Rochelle, A. Siret, 1884, 197 p. [BMLR : 13 825 A]

- KEMMERER Eugène docteur, *Histoire de l'île de Ré...*, La Rochelle, Imp. V<sup>e</sup> Mareschal & E. Martin, 1888, 524 p. [BMLR : 2 740 B]
- LACURIE abbé, « Monographie de la ville de Saintes », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 1, 1860-1867, p. 155-315.
- , « Statistique monumentale de l'arrondissement de Saintes », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 1, 1860-1867, p. 319-348.
- [LACURIE abbé], « Statistique monumentale de l'arrondissement de la Rochelle », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 2, 1867-1875, p. 49-63.
- LEMARIE Eugène, *Monographie de la commune de Sainte-Ramée, canton de Mirambeau, arrondissement de Jonzac*, Royan, éditions Victor Billaud, 1883, 30 p. [BMLR : Br. 1 188 C]
- LETARD abbé F., « Notice historique sur la Paroisse de Saint-Just », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 14, 1897-1898, p. 183-202.
- LETELIÉ André, *La Tremblade. Ronce-les-Bains, Marennes et la côte saintongeaise*, Paris, Office d'édition du livre d'histoire, 1996, 284 p. [réédition de l'ouvrage de 1890 : *Une plage sur l'océan Ronce-les-Bains, Marennes et la côte saintongeaise* ; BMLR : 77 000 C]
- MAGEAU Emile-Auguste, « Une page d'histoire locale. Soubise », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 15, 1899-1901, p. 83-152, 161-198 et 207-279. [réédition procurée par Rupella, La Rochelle, 1986]
- MERLE Docteur Louis, « Notice historique sur la commune de Soubran », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 13, 1895-1896, p. 231-256 et 289-317.
- MESCHINET DE RICHEMOND Louis, *La Rochelle et ses environs*, La Rochelle, 1866, 385 p. [BMLR : 7 818 C]
- , *Ecurat en Saintonge*, Niort, L. Clouzot, 1874, 24 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 2 904 B]
- MESNARD Amédée, *Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution et jusqu'à l'époque contemporaine (1789-1909)*, Paris, H. Jouve, [1910], 526 p., in-8<sup>e</sup>. [BMLR : 26 921 C]
- MICHEAU Henri, « Notice sur la commune de la Benâte », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean-d'Angély*, t. 4, 1866, p. 77-100.
- MOUCLIER D<sup>r</sup> Joseph, *Notice historique sur les communes de Villiers-Couture, Romazières, Les Eduts, Seigné, Chives, Vinax et Fontaine-Chalendray*, Ruffec, aux bureaux du *Journal de Ruffec*, 1899, 32 p. [ADCM : F 170 bis]
- MUSSET Georges, *La Rochelle et ses ports*, La Rochelle, A. Siret, 1890, VII-158 p. [BMLR : 77 884 C]
- , *Au pays d'Ouest 1. La bonne ville de La Rochelle du présent au passé*, La Rochelle, A. Foucher, 1912, 172 p.-10 pl. [BMLR : 13 869 A/1]
- NOBLET Gaston, *De l'île d'Oléron à Mortagne-sur-Gironde. Histoire de Royan et de ses environs*, Fontenay-aux-Roses, Louis Bellenand, 1905, 286 p. [BMLR : 30 279 C]
- NOGUÈS abbé Jules-L.-M., « Dampierre sur-Boutonne : monographie historique et archéologique », *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 7, 1883-1884, p. 15-83.
- PELLETIER instituteur, « [Notice historique du Pin-Saint-Denis] », *Bulletin des travaux de la société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély*, t. 2, 1864, p. 246-256.
- POUGNAUD Ambroise, « [Notice sur la commune de Haimps] », *Bulletin des travaux de la société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély*, t. 3, 1865, p. 198-203.
- RAINGUET Pierre-Damien, *Revue historique sommaire. Mortagne-sur-Gironde (Charente-Inférieure)*, Jonzac, Typ. L. Ollière, 1859, 16 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 22 769 C]
- , *Archéologie religieuse. Découverte d'anciens tombeaux sur une colline isolée de la commune de St-Fort-sur-Gironde (Charente-Inférieure)*, Jonzac, Ollière, 1859, in-8<sup>e</sup>, 8 p. [BMLR : 2 539 C]
- , *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure)*, Jonzac-St-Fort sur Gironde, Gabriel Arlot libraire – Antoine Renault libraire, 1864, XX-464 p. [réimpression anastatique assurée par Laffitte Reprints, Marseille, 1979]
- RÉVEILLAUD Eugène, *Histoire de la ville, commune et sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély*, Paris, Jouve, 1929, 314 p.-14 pl. [BMLR : 32 487 C]

- SAISY Alfred, *Monographie de Saint-Julien-de-l'Escap*, Saint-Jean-d'Angély, Imprimerie Ouvrard, 1902, 68 p. [BMLR : Br. 1 190 C]
- , *Monographie de Le Douhet et ses environs*, Pons, Imprimerie G. Robert, 1914, 104 p. [BMLR : 42 638 C]
- SAUDAU Louis-Claude, *Saint-Jean-d'Angély d'après les archives de l'échevinage et les sources directes de son histoire*, Saint-Jean-d'Angély, J.-B. Ollivier, 1886, VIII-408 p., in-8<sup>e</sup> [réimpression anastatique procurée en 1999 par Rassorts Lorisso sous le titre *Histoire de Saint-Jean-d'Angély* ; BMLR : 24 205 C]
- , *Miettes et rogatons de l'histoire locale trouvés au cours de promenades dans les rues et chemins de la commune par un vieux bouquiniste angevin et publiés par Louis-Claude Saudau*, Saint-Jean-d'Angély, Imprimerie A. Rogé, 1912, 141 p. [ADCM : C 232 bis]
- SIMONOT Edme, *Un petit coin de l'Empire français*, Paris-Matha, Firmin Didot frères éditeurs – Libraire Ch. Marsaud, 1860, 80 p. [ADCM : Br. 2 663]
- TAUZIN Ernest, « Monographie de Saint-Xandre », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 12, 1893-1894, p. 478-504 et t. 13, 1895-1896, p. 11-42.
- TURBE Lucien, *Histoire et statistique de l'île de Ré*, Saint-Martin (île-de-Ré), Simonin, libraire, 1858, 84 p. [BMLR : 2192 C]
- VIAUD Jean-Théodore et FLEURY Elie-Jérôme, *Histoire de la ville et du port de Rochefort*, Rochefort, Honorine Fleury, 1845, 2 vol., XXVII-468-XII et 528-XI p. [BMLR : 2 062 C]

#### **1.2.4. Le catholicisme en Charente-Inférieure.**

##### **Histoire du catholicisme.**

Peu d'ouvrages d'une réelle ampleur ont été publiés au XIX<sup>e</sup> siècle.

- AUBRAY Gabriel [ps. AUDIAT Gabriel], *Ecclesia purpurata. Le martyre du clergé sous la Révolution*, Paris, Librairie Gabriel Beauchesne, sans date, 32 p. [Bibliothèque diocésaine Souzy]
- , *Les six cents prêtres martyrs des îles de la Charente (1793-1795). Un reliquaire national*, Paris, La Cité du bon livre, 1913, 62 p. [BMLR : 36 585 C]
- AUDIAT Louis, « Le diocèse de Saintes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Hôpitaux, communautés religieuses, abbayes », *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 23, 1894, 508 p.
- BRIAND abbé Joseph, *Histoire de l'Église santone et aunisienne depuis son origine jusqu'à nos jours*, La Rochelle, Chez F. Boutet, 1843 (3 volumes), 696 p., 738 p. et 816 p.
- GRASILLIER abbé, *Notice biographique sur les Evêques de Saintes*, Saintes, Imp. Hus, 1877, 80 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : Br. 535 C]

##### **Actes administratifs, discours, circulaires...**

Les lettres, mandements pastoraux et circulaires des évêques de La Rochelle dont les collections ne sont pas complètes sur un seul site furent consultées tant à la Bibliothèque de l'Evêché, la Bibliothèque du centre J.-B. Souzy, les Archives départementales de la Charente-Maritime et la Bibliothèque municipale de La Rochelle.

- Association en l'honneur de la reine des anges et des neufcœurs de ces bienheureux esprits érigée dans l'église de l'hôpital Saint-Louis de La Rochelle*, La Rochelle, F. Boutet, 1839, 34 p. [BMLR : 19 638 C]
- Auditions de propagande données avec le concours des Chanteurs de Saint-Gervais de Paris les 18, 19 et 20 avril 1898, cathédrale de la Rochelle, cathédrale Saint-Pierre de Saintes, église Saint-Léger de Cognac*, Paris, Bureaux de la Schola, 1898, 13 p. [BMLR : Br. 701 B]

- Ordonnances et règlements synodaux du diocèse de la Rochelle, publiés et mis en ordre par Monseigneur Etienne de Champflour en 1710 réimprimés par ordre de Monseigneur François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès en 1780*, Paris, Chez P.G. Simon, 1780, 404 p. [ADCM : PF 321]
- Ordonnances synodales du diocèse de Saintes lues et publiés aux sinodes tenues le 18 avril et le 2 mai 1746 réimprimés par l'ordre de Monseigneur Pierre-Louis de Rochefoucauld, évêque et seigneur de Saintes*, Saintes, P. Toussaints, 1784, 96 p. [BMLR : 4 983 B]
- Petit catéchisme de l'Evêché de la Rochelle, pour l'instruction des enfans et les préparer à la première communion. Réimprimé par ordre de Mgr Gabriel-Laurent Paillou, évêque de la Rochelle*, la Rochelle, Pavie, 1816, 84 p., in-12° [BMLR : 21 468 C]
- Statuta synodi Rupellensis publicata ab illustr. et Reverend. DD. Clemente Villecourt Episcopo Rupellensi ac Santonensi*, la Rochelle, Fred. Boutet, 1852, 180-XVI p. [ADLR : 38-03]
- Statuts du diocèse de La Rochelle*, la Rochelle, Louis Chauvet impr., 1825, 26 p., [BMLR : 4 886 B & 9 780 C]
- Statuts du diocèse de la Rochelle publiés par Monseigneur Joseph Bernet, évêque de La Rochelle*, Paris, Adrien Leclerc et Cie, 1835, 172 p. [ADLR : 38-02]
- Statuts synodaux du diocèse de La Rochelle et Saintes publiés par Mgr Pierre-Marie-Etienne Ardin, Evêque de La Rochelle et Saintes*, la Rochelle, 1888, X-390-150 p., 1888. [BMLR : 9 349 C]

### **Recueil de chants, ouvrages liturgiques et littéraires.**

- BRIAND abbé Joseph, *Notice sur Ste-Eustelle vierge et martyre de l'église de Saintes suivie de réflexions morales et chrétiennes, et d'une méditation pour chaque jour de la neuvaïne, en son honneur*, Saintes, Alexandre Hus impr., 1837, VIII-96 p. [BMLR : 2 932 C]
- , *Eloge de Saint-Eutrope, premier évêque et martyr de l'Eglise santone suivi de pieux exercices et de l'office en son honneur*, Béziers, imprimerie Pierre-François-Adrien Granié, 1841, 64 p. [se retrouve en grande partie dans l'ouvrage suivant]
- , *Manuel ou recueil historique et moral. Saint-Eutrope, son tombeau, son église. Neuvaïne et office*, Saintes, imprimerie Alexandre Hus, sans date, XXIV-144 p. [postérieure à 1845]
- Cantique à Saint Ausone, martyr, premier évêque d'Angoulême*, La Rochelle, imprimerie rochelaise P. Dubois, [c. 1880], 4 p. [BMLR : 26 740 C]
- Formulaire de prières à l'usage des pensionnaires des religieuses Ursulines... d'après l'édition dite de Caen*, La Rochelle, Et. Pavie, 1826, XV-512 p. [BMLR : 27 452 C]
- Office du jour de la susception de la Sainte Couronne d'épines de Notre Seigneur Jésus-Christ. Avec un précis historique sur la Sainte Couronne, suivi des prières à l'usage des confrères du Saint Rosaire de la paroisse d'Aulnay*, Saint-Jean-d'Angély, Imp. située Grande Rue, 1809, 48 p., in-12°. [BMLR : 21 467 C]
- Offices propres de l'octave et du jour de Saint Eutrope, martyr et premier évêque de Saintes, en français et en latin, avec les Procès-verbaux des différentes mutations du Chef depuis le 19 décembre 1789*, Saintes, P. Toussaints, 1820, 32-24 p., in-8° [BMLR : 3 023 B ; pagination différente par rapport à l'exemplaire conservé aux Adioc en 3 G 2]
- Paroissien romain contenant les messes et vêpres des dimanches et fêtes, à l'usage du diocèse de la Rochelle*, Rennes, imp. J.M. Vatar, 1850, XVI-787 p. et CVI-24 p. [BMLR : 30 031]
- Petit rituel du diocèse de la Rochelle imprimé par ordre de Mgr l'Evêque*, la Rochelle, Et. Pavie, 1833, 158 p. [ADLR : 37-12]
- Recueil de cantiques à l'usage des missions du diocèse de La Rochelle*, Saintes, chez Hus, 1826, 148 p. [BMLR : 30 037]
- Résumé du cérémonial romain publié par l'ordre de Monseigneur l'évêque de la Rochelle*, La Rochelle, Chez Frédéric-Boutet, imprimeur-libraire, 1851, 135-XIV p. [BMLR : 30 383]
- RAINGUET abbé Augustin, *Sainte Eustelle. Drame chrétien en trois actes, avec chœurs*, Surgères, J. Tessier, 1876, 96 p., in-12° [BMLR : 30 380 C]



- RIDEAU abbé P.-M., *Choix de cantiques mis en musique par l'abbé P.-M. Rideau*, La Rochelle, F. Boutet, 1845, 48 p., in-12<sup>e</sup> [BMLR : 22 299 C]
- Rituel du diocèse de la Rochelle publiée par l'autorité de Mgr l'illustrissime et révérendissime Augustin Roch de Menou, évêque de la Rochelle*, Fontenay, Jacques Poirier, 1744, (30)-663-(5) p. [ADCM : 1 J 156 ; M.F. 420]
- Rituel du diocèse de la Rochelle publiée par l'autorité de Mgr Joseph Bernet, évêque de la Rochelle et du consentement du vénérable chapitre de son église cathédrale*, La Rochelle, Et. Pavie, 1829, LXXII-260 p.-199 p.-120 p. [BMLR : 5 011 B]
- Sainte Eustelle (opuscule dédié à ses sœurs)*, La Rochelle, A. Foucher, 1900, 14 p. [ADCM : Br. 2 171]
- Supplément au graduel et au vespéral de Paris à l'usage du diocèse de la Rochelle*, Nantes, Impr. liturgique Merson, 1838, 240 p. [ADCM : 12°30]
- THIBAUD abbé Eutrope-Léon, *Manuel du bon paroissien, en forme de rituel ou Recueil des prières et des cérémonies usitées dans l'administration des sacrements ; en latin et en français, avec l'explication de ces mêmes cérémonies par l'abbé E.L. Thibaud, curé de la Cathédrale de La Rochelle*, La Rochelle, Frédéric Boutet, 1842, 2 vol., 793-[4] p., 874-[6] p. [BMLR : 27 450 C]

### Vie religieuse.

- BRIAND abbé Emmanuel, *Histoire de Sainte Radegonde reine de France et des sanctuaires et pèlerinages en son honneur*, Paris-Poitiers, Librairie religieuse H. Oudin, 1898, 536 p. [BMLR : 4 196 B]
- Historique du concile provincial tenu à la Rochelle sous la présidence de Son Eminence le Cardinal Donnet, Archevêque de Bordeaux*, La Rochelle, Boutet, 1853, 86 p. [BMLR : 2 767 C].
- [LETELIE André], *Compte-rendu de la mission prêchée dans l'église d'Arvert, canton de La Tremblade par Monseigneur Antoine-Adolphe Dupuch ancien évêque d'Alger, mai-juin 1854*, Marennnes, Imp. J.S. Raissac, [1854], in-8<sup>e</sup>, 28 p. [BMLR : 3 164 B]
- Le Pour et le Contre ou recueil de lettres, Epîtres et autres Pièces qui ont été imprimées et adressées à MM. les Missionnaires, pendant le cours de la Mission, à la Rochelle, en Janvier et Février 1818*, [La Rochelle], Imp. Vincent Cappon, sans date, [1818], 60-4 p. [ADCM : F 47, exemplaire précieux car annoté par un contemporain apportant des éclaircissements aux allusions des pièces].
- Procès-verbal d'exhumation et de nouvelle inhumation de René-Josué Valin*, sans lieu ni date [1841, absence de la page de garde], 24 p. [BMLR : 2 772 C]
- Règlement de la Congrégation de l'Immaculée Conception, établie à la Rochelle en 1818, par l'autorité de Monseigneur Gabriel-Laurent Paillon, évêque de ce diocèse*, La Rochelle, Chez L. Chauvet, 1818, 19 p. [BMLR : Br. 2 213 C]
- Souvenir des fêtes de la dédicace et bénédiction d'un calvaire dans la paroisse de Saint-Martin de Chenac par le Révérendissime Dom Joseph Bourrigaud abbé crossé et mitré de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé*, Arras, Imprimerie Sueur-Charrey, 1891, 16 p. [ADCM : F 153]

### Pèlerinages.

- Brochures illustrées de propagande catholique. Notre-Dame des sept douleurs, son culte, indulgences, pratiques de piété. Histoire de Notre-Dame des sept douleurs de Taugon et cantiques en son honneur*, Abbeville (Somme), C. Paillart, 1891, in-16<sup>e</sup> [BNF-Tolbiac : D- 82839]
- DUBOIS Louis-Marie, *Le pèlerinage de Sainte Radegonde de Courant et la vie de la Sainte Reine*, Rochefort-sur-Mer, Impr. Ch. Thèze, 1892, 61 p., in-8<sup>e</sup> [réimpression de l'édition de 1892 procurée par l'imprimerie Bordessoules, Saint-Jean-d'Angély ; BMLR : 23 243 C]
- , *Rochefort et les pontons de l'île d'Aix. Première persécution contre le clergé pendant la terreur*, Nantes, Librairie catholique Libaros, 1890, 327 p., in-12<sup>e</sup> [BMLR : 26 276 C]
- Manuel de pèlerinage au Tombeau de S. Eutrope à Saintes*, la Rochelle, Imprimerie rochelaise, 1900, 48 p. [ADCM : C 191]

- Notre-Dame de Recouvrance de Pons (Diocèse de La Rochelle et Saintes). Notice historique*, Cognac, Imp. Ch. Collas & Cie, sd. [1912] non paginé. [Bibliothèque diocésaine Souzy]
- Notre-Dame du Platin. Patronne des aviateurs à Saint-Palais-sur-mer près Royan (CI)*, Paris, Impr. Levé, sans date [c. 1918], 36 p. [ADLR : 3 G 6]
- Pèlerinage à l'île d'Aix et à l'île Madame sous la direction de M. le chanoine Fradin, archevêque de Marennes. Jeudi 17 Septembre 1908*, Saujon, Imprimerie moderne André Michel, 1908, 18 p. [ADCM : Br. 3 902]
- Pèlerinage à l'île d'Aix et à l'île Madame sous la direction de M. le chanoine Fradin, archevêque de Marennes le lundi 6 septembre 1909*, Saujon, Imprimerie moderne André Michel, [1909], 19 p. [ADCM : Br. 3 903] [ces deux brochures sont signées A.L.]
- Pèlerinage du diocèse de La Rochelle et Saintes à Notre-Dame de Lourdes sous la présidence de Monseigneur l'Evêque (3-7 septembre 1894). Manuel du pèlerin*, La Rochelle, L. Caillous, [1894], 52 p. [BMLR : 7 697 C]
- PEIT Augustin, *Pèlerinage de Saint-Sauveur. Paroisse de Sainte-Marie (île de Ré). Agrandissement et Restauration de la chapelle*, La Rochelle, Impr. Mme Z. Drouineau, 1864, 4 p. [BMLR : 2 192 C]
- [POIVERT Léandre], *Histoire populaire des prêtres déportés en Charente-Inférieure. 1793-1795*, Cognac, Imprimerie Collas, Cognac, sans date [1914], 64 p. [BMLR : 34 519 C]
- Saint-Exile, martyr de 13 ans*, Bordeaux, T. Lafargue, 1855. [BNF-Tolbiac : YE- 51720]

### **Œuvres religieuses.**

- BESNARD abbé François-Guillaume, *Rapport fait à l'Assemblée générale de l'Association des mères chrétiennes de Saintes (...) 6 janvier 1859*, Paris, Impr. J. Claye, 1859, 16 p. [BMLR : 2 902 B]
- Conférence de la Rochelle. Assemblée générale du 7 juillet 1895. Célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la conférence*, la Rochelle, Impr. E. Martin, 1895, 39 p. [BMLR : Br. 2 821 C]
- Œuvre du Vénérable de la Salle. Diocèse de La Rochelle. Compte-rendu de la première réunion des membres de l'œuvre. Documents divers*, La Rochelle, imp. F. Dubois et L. Méhaignery, [1877], 20 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 20 823 C]
- Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de la Rochelle, 1<sup>er</sup> novembre 1844*, La Rochelle, Imp. G. Mareschal, 1844, 22 p. [BMLR : 2 932 B]
- Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de la Rochelle. Réunion générale du 24 juillet 1887, présidée par Mgr Fulbert Petit... chapelle de l'Ecole Fénelon*, La Rochelle, Imp. P. Dubois, 1887, 18 p., in-8<sup>e</sup>, [BMLR : 24 551 C]
- Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de Rochefort. Assemblée générale du 9 décembre 1888. Compte-rendu des œuvres*, Rochefort, Imp. Ch. Thèze, sans date [1888], 8 p. [BMLR : 8 219 C]
- Société des apprentis et ouvriers de la Rochelle. Règlement*, La Rochelle, Imp. Z. Drouineau, 1864, 31 p. [BMLR : 7 715 C]
- Société des apprentis et ouvriers de la Rochelle. Séance générale et distribution des prix aux apprentis sous la présidence de Mgr l'évêque de la Rochelle et de Saintes, 15 janvier 1860*, La Rochelle, 1860, 29 p. [BMLR : 27 478 C / 16]

### **Congrégations religieuses.**

- ATGIER Dr Emile, « Notice historique sur l'ancien hôtel-Dieu de St-Martin-de-Ré aujourd'hui hospice Saint-Honoré », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 228-253, 275-296, et 339-373.
- , « Notice historique sur l'hôpital Saint-Louis (1700-1850) [Saint-Martin-de-Ré] », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 405-430.
- Les congrégations religieuses en France, leurs œuvres et leurs services* (introduction d'Emile KELLER), Paris, librairie Poussielgue frères, 1880, 736 p. [BUBx Droit : 6 426]

- Constitutions religieuses des Ursulines du Sacré-Cœur de Pons*, La Rochelle, P. Dubois, 1884, 152 p. [BMLR : 30 363 C]
- Etat des congrégations, communautés et associations religieuses, autorisées ou non autorisées dressé en exécution de l'article 12 de la loi du 28 décembre 1876*, Paris, Imprimerie nationale, 1878, 418 p. [BUBx Droit : 6 353]
- Matériaux pour servir à la défense des pauvres de La Flotte dans le procès que les Filles de la Sagesse soi-disant (sic) dames de charité se proposent de leur intenter*, La Rochelle, Typ. Siret, 1880, 20 p. [BMLR: Br. 1 801 C]
- MAUFRAS Emile, *Une Page de l'Histoire de Pons*, La Rochelle, Imprimerie Rochelaise, 1907, 40 p. [ADCM : C 63]
- MONTAUT, « Notice sur l'hôpital Saint-Charles de Rochefort », *Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. Travaux*, 1856-1857, p. 83-105.
- SAUVESTRE Charles, *Les congrégations religieuses. Enquête*, Paris, Achille Faure, libraire-éditeur, 1867, 354 p.
- Tableau des immeubles possédés et occupés par les Congrégations, Communautés et Associations religieuses au 1<sup>er</sup> janvier 1900*, Paris, Imprimerie nationale, 1044 p. et 1180 p. [BUBx Droit : 5 935]
- Ville de Surgères. Affaires municipales. Question du logement des sœurs de Saint-Vincent de Paul. Observations présentées dans la séance du Conseil municipal du 26 octobre 1884 par Edmond Mure*, Surgères, J. Tessier, 1884, 27 p. [BMLR : 8 243 C]

### **Combats et débats du XIX<sup>e</sup> siècle.**

- BONNEAU Ernest, *La Commune de Marans contre la fabrique de l'église Saint-Etienne : mémoire de la commune au conseil de préfecture de la Charente-Inférieure : 1<sup>er</sup> décembre 1883*, Paris, P. Dupont, [1886], 33 p. [BMLR : 4 766 B]
- COURCOURAL Paul, *République ou monarchie. Une enquête politique en Pays charentais*, Paris, Nouvelle librairie nationale, sans date, 130 p. [ADLR : 21-05]
- Cour d'assises de la Charente-Inférieure, session du deuxième semestre 1894 ; présidence de M. le Conseiller Coindreau. – Le procès de Saintes : affaire de l'abbé Jean, Supérieur de l'Institution Notre-Dame, à la Pinellerie : compte-rendu de L'Indépendant de la Charente-Inférieure du 19 mai 1894 (première et deuxième éditions)*, Saintes, Imprimerie A. Gay, 1894, 48 p. [supplément à L'Indépendant du 5 juin 1894]. [ADCM : Br. 4 152]
- GERLIER abbé J.J., *Le retour des lys*, La Rochelle, Mareschal, sans date [c. 1820], 8 p. [BMLR : 2 750 C]
- BLANCHARD abbé Pierre-Louis, *Très-humbles remontrances à tous les évêques concordatistes de France élus depuis 1801 jusqu'à ce jour 1819, sur la demande irrégulière & trop tardive de rétractation que ces évêques et leurs grands-vicaires vont faire... aux jureurs de la Constitution civile du clergé, sous peine de destitution, sans forme de procès*, sans lieu ni date, 31 p. [BMLR : 8 586 C]
- Lettre de M. H... à M. G... au sujet du Concordat*, La Rochelle, impr. J.-F. Lhomandie, an XI, 29 p. [BMLR : 2 753 C]
- NIOX Eugène, *La question du presbytère du Gué d'Alléré*, Rochefort, impr. Ch. Thèze, sd, 7 p. [ADCM : Br. 4 475 ]
- Précis pour le sieur Pierre Trimouille, huissier, et Marie-Anne Roché son épouse, demeurans à La Rochelle, [acquéreurs de la maison conventuelle des Augustins contre M. Mirlin, curé de Saint-Barthélémy]*, La Rochelle, Impr. V. Cappon, sans date [c. 1807], 42 p. [BMLR : 2 836 B].
- ROCHE J., *Lettre d'un conservateur à M. le sous-préfet de Jonzac*, Jonzac, imp.-lith. L. Ollière, 1868, 8 p. [ADCM : Br. 2 271]
- VITTE Colonel de, *La franc-maçonnerie. Le juif. L'union judéo-maçonnique*, Saint-Jean-d'Angély, Impr. Ch. Renoux, 1897, 55 p., in-8°. [BMLR : 26 139 C]

### Architecture et art religieux.

- AUBER abbé, « L'abbaye Saint-Séverin au diocèse de Poitiers », *Bulletin monumental*, t. 45, 1879, p. 224-241.
- BARBOTIN abbé Louis Augustin, *Histoire curieuse ou révélations sur la construction de l'église du Sacré-Cœur de La Tremblade (Charente-Inférieure) consacrée le 21 juin 1894 par Monseigneur Bonnefoy, Evêque de La Rochelle et Saintes, assisté de Mgr Laferrrière, Evêque de Constantine et d'Hippone*, Marennes et Royan, Impr. Florentin-Blanchard, 1895, 32 p. [BMS : Carton 33, 10 363 Br.]
- , *Symbolisme de l'église du Sacré-Cœur de La Tremblade ou l'enseignement chrétien mis au grand jour par la sculpture et la peinture faisant suite à l'Histoire curieuse ou Révélations sur la Construction de cette même Eglise*, Marennes et Royan, Impr. Florentin-Blanchard, 1895, 34 p., 2<sup>e</sup> édition. [BMS : Carton 33, 10 362 Br.]
- , *Contre vents et marées*, La Tremblade, chez l'auteur, 1901, 141 p. [ADCM : PF 1 002]
- BARBIEU abbé P., « Rapport sur l'église d'Arces afin de demander son classement comme monument historique », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 44-50.
- BOURGEAT, « Rapport à la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure sur l'église de Saint-Clément », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 2, 1867-1875, p. 148-152.
- BOURRICAUD Antoine, « Notice sur le Clocher de St-Pierre-de-Sales de Marennes », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 1, 1860-1867, p. 427-430.
- BRIAND abbé Joseph, *Notice. Restauration à Saintes de l'église Sainte-Colombe*, La Rochelle, Imp. F. Boutet, 1850, 70 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 22 829 C]
- BRILLOUIN J.-L.-M., « D'Aulnay et de son église », *Bulletin des travaux de la société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély*, t. 2, 1864, p. 175-196.
- BRISSON Camille, *Consécration de l'église du Sacré-Cœur de La Tremblade et jubilé sacerdotal du curé bâtisseur*, Marennes et Royan, Imp. Florentin-Blanchard, 1895, 63 p. [BMLR : 41 786 C]
- CAUMONT Arcisse de, « Coup d'œil sur l'état des études archéologiques dans l'Ouest de la France, en 1830, et sur quelques-uns des monuments qu'on y rencontre », *Bulletin monumental*, t. 1, 1834, p. 337-400.
- CHAINET A., « A propos de l'église de Fléac, près Pons », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 17, 1905-1907, p. 164-165.
- , « Saint-Genis de Saintonge », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 17, 1905-1907, p. 340-341.
- CHAUDRUC DE CRAZANNES Alexandre, « Notice sur les monuments du département de la Charente-Inférieure », *Bulletin monumental*, t. 1, 1834, p. 253-257.
- CHOLET abbé Paul-François-Etienne, *Notice historique sur la cathédrale de la Rochelle*, la Rochelle, J. Deslandes, 1862, 133 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 20 446 C]
- CHOLET abbé Paul-François-Etienne, *Saint-Germain de Marennes. Bénédiction de sa nouvelle église par Mgr l'évêque de la Rochelle et Saintes, le 10 mars 1863*, La Rochelle, 1863, 61 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 20 448 C]
- , « Mémoire de M. l'abbé Chollet [église de Saint-Romuald] », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 1, 1860-1867, p. 25-42.
- « La conservation des monuments religieux », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 17, 1905-1907, p. 165-168.
- DANGIBEAUD Charles, « L'église de Sainte-Colombe à Saintes », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 12, 1893-1894, p. 70-79.
- , « [Notice sur la statue de la vierge de Nancras] », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 15, 1899-1901, p. 33.

- DELMAS Emile, *Désaffectation des églises Saint-Jean et Saint-Nicolas (Rapport présenté au Conseil municipal, dans sa séance du 16 juin 1885, par M. E. Delmas, maire)*, La Rochelle, Imp. Siret, 1885, 12 p. [BMLR : 4 133 B]
- DRILHON Paul, « Notes sur Saint-Pierre de Saintes de 1804 à 1900 », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 15, 1899-1901, p. 421-433, 448-476 et 493-510.
- DUBOIS abbé Louis-Marie, *Notre-Dame du Bon Conseil dans l'église de Notre-Dame-des-Anges à Pontailiac (Charente-Inférieure)*, Rochefort, Impr. Ch. Thèze, 1892, 118 p. [BMLR : 26 275 C]
- FLEURY Paul, « Le couvent des capucins de Marans », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 17, 1905-1907, p. 11-39.
- FRAIGNIAUD abbé, « Notice sur les églises de Meursac et de Thézac », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 1, 1860-1867, p. 67-73.
- GLEIZE pasteur Eugène, « L'inscription de l'Eglise de Dampierre », *Bulletin des travaux de la société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély*, t. 2, 1864, p. 35-41.
- GRASILLIER abbé Pierre-Théodore, « Note sur la peinture murale des églises du Moyen-Âge », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 1, 1860-1867, p. 438-442.
- [GRASILLIER abbé Pierre-Théodore], « Etude historique sur l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 2, 1867-1875, p. 187-208.
- LACURIE abbé, « Extrait de la Notice (...) sur l'église de St-Saloine de Saintes », *Bulletin monumental*, t. 7, 1841, p. 397-402.
- , *Manuel du jeune archéologue*, Saint-Jean d'Angély, Durand, 1842, 124 p., in-8<sup>e</sup> [ADCM : G 213]
- , « Excursion archéologique dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély », *Bulletin monumental*, 1847, p. 241-252.
- , « Excursion archéologique de Saintes à Luçon et retour, en août et septembre 1851 », *Bulletin monumental*, t. 19, 1853, p. 5-68, p. 124-169.
- LETARD abbé F., « L'église de Saint-Just », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 14, 1897-1898, p. 140-147.
- MAZURE abbé, *La nouvelle église de Royan : ses vitraux et ses clefs de voûte*, Royan, imprimerie Victor Billaud, 1878, 78 p. [ADCM : Br. 4 210]
- MESCHINET DE RICHEMOND Louis de, « L'église des Carmes, à la Rochelle », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 14, 1897-1898, p. 97-99.
- MESNARD Amédée, « Rapport adressé à M. le Préfet de la Charente-Inférieure, sur le tableau de Chassériaux, conservé dans l'église de Saint-Jean-d'Angély », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 17, 1905-1907, p. 457-460.
- MOREAU Nicolas, « Rapport [...] sur les monuments de la Charente-Inférieure », *Bulletin monumental*, t. 7, 1841, p. 484-488.
- MUSSET Georges, « Une découverte sensationnelle. Echillais et Moëze », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 17, 1905-1907, p. 264-270.
- , « Les églises romanes de Rioux et de Rétaud (Charente-Inférieure) », *Bulletin monumental*, t. 78, 1906, p. 271-287.
- , « Saint-Romuald de Châtelailon », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 213-214.
- NODET Henri, « Sur quelques églises romanes de la Charente-Inférieure », *Bulletin monumental*, t. 56, 1890, p. 363-384.
- NOGUÈS Jules-L.-M., « A propos de patrons et de titulaires », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 14, 1897-1898, p. 274-276 [église de Coivert].
- PARIS E., « Eglise et cimetière d'Aulnay », *Recueil des actes de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 1, 1860-1867, p. 57-60.

- PEIT Pierre-Augustin, *Cérémonie de la consécration de l'église cathédrale de La Rochelle. 18 novembre 1862*, La Rochelle, Typ. Th. Drouineau, 1862, 4 p., in-8° [BMLR : 26 731 C]
- RAINGUET Pierre-Damien, *Mémoire archéologique suivi d'une notice sur l'église de Saint-Fort-sur-Gironde*, La Rochelle, Frédéric Boutet, 1843, 92 p., in-8°. [BMLR : 10 547 C]
- RULLIER Eustase, « Visite à l'abbaye de Sainte-Marie-des-Dames à Saintes », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 15, 1899-1901, p. 281-282.
- SAVINEAU Abbé Maurice, *Notice sur l'Eglise et le couvent des Augustins à la Rochelle*, La Rochelle, Imp. J. Deslandes, sans date [1858], 23 p. in-8° [BMLR : 19 971 C]
- « Séances générales tenues à Saintes du 15 au 20 juin 1844 par la Société française », *Bulletin monumental*, 1844, p. 463-633.
- SOYER Mgr François-René, *Lettre circulaire au clergé : prière de concourir par une aumône de 50 centimes au paiement d'une église bâtie à Saint-Clément, Ile de Ré, diocèse de La Rochelle*, Fontenay-le-Comte, imp. Gaudin, 1844, 2 p. [BMLR : 4 900 B]
- TENAUD abbé E., « L'église de Landes. Fresques du XIII<sup>e</sup> siècle », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 15, 1899-1901, p. 477-480.
- , « Les peintures murales de l'église de Landes », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 16, 1902-1904, p. 344-345.
- VIESSE architecte, « La crypte de l'église Saint-Eutrope de Saintes », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 103-112.

### **1.2.5. Le protestantisme en Charente-Inférieure.**

#### **Généralités.**

- AUDIAT Louis, « Epigraphie. Quelques inscriptions huguenotes », *Bull. SAHSA*, t. 14, 1894, p. 187-199.
- BOST John, *La Réforme à la Tremblade en Saintonge*, Saintes, Imprimerie A. Gay, 1904, 47 p. [ADCM : F 169]
- CROTTET Alexandre, *Histoire des Eglises réformées de Pons, Gémoxac et Mortagne en Saintonge précédée d'une notice étendue sur l'établissement de la Réforme dans cette province, l'Aunis, et l'Angoumois*, Bordeaux, imprimerie-lithographie A. Castillon, 1841, 263 p., in-8°. [BMLR : 2 183 C]
- DELMAS Louis, *L'Eglise réformée de La Rochelle, étude historique*, Toulouse, Société des livres religieux, 1870, x-453 p. [BMLR : 27 463 C]
- DUCROCQ Théophile, *L'article 14 du décret du 23 prairial de l'an XII sur les sépultures considéré au point de vue économique et social*, Paris, Association française pour l'avancement des sciences, 1884, 7 p. [tiré à part du Congrès de Blois de 1884] [BNF : Gallica].
- , *De la variété des usages funéraires dans l'ouest de la France sous l'empire du décret du 23 prairial an XII sur les sépultures*, Paris, Ernest Thorin éditeur, 1884, 14 p. [Extrait de la *Revue générale du droit*] [BNF : Gallica]
- Echange de lettres entre le consistoire de Royan et celui de La Tremblade*, Royan, Imp. A. Barre, 1869, 15 p. [ADCM : Br. 2 386]
- L'Eglise réformée de Saintes. Son nouveau temple. Ses origines. Son passé*, Saintes, Imp. A. Gay, 1907, 64 p. [BPF : 20 083/7]
- FAIVRE Fernand, *Dix années d'évangélisation en Gironde et Charente-Inférieure (1889-1899)*, Paris, Imp. Ch. Maréchal & J. Montorier, sans date, 18 p. [BPF : 13 473/3<sup>e</sup> p.]
- FLEURY Paul, « Quelques épisodes de l'histoire de la Réforme à Marans », *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 34, 1904, p. 254-287.
- GELIN Henri, « Cloches protestantes », *BSHPF*, t. 40, 1891, p. 591-607 et 652-664.
- , « Inscriptions huguenotes (Poitou, Aunis, Saintonge, etc.) », *BSHPF*, t. 42, 1893, n° 11, p. 565-588 et n° 12, p. 658-660, t. 43, 1894, p. 96-104, 157-160 et 199-223.

- GOGUEL G., *1534-1836. Histoire et statistique des Eglises réformées de la Charente avec carte*, Cognac, Dedé et Péronneau imprimeurs, 1836, 231 p. [ADCM : 12°908]
- « La Rochelle. Monument de Jean Guiton », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 168.
- LODS Armand, « Les cimetières des protestants étrangers à Paris et dans les villes de province (1713-1792) », *BSHPF*, 1895, p. 258-264.
- MAILLARD Th., « Les sépultures huguenotes en plein champ », *BSHPF*, t. 71, 1922, p. 58-60.
- MARTY Jacques (éd.), « Plan d'un terrain situé au village de Paterre, paroisse de Chaillevette, consistant en maisons et temple dudit lieu [...], 1786 », *BSHPF*, t. 74, 1925, p. 403.
- MESCHINET DE RICHEMOND Louis, « Anciennes églises et lieux de culte des réformés à la Rochelle », *BSHPF*, 1895, p. 364-377.
- MOUTARDE Eugène, *La Réforme en Saintonge. Les Eglises réformées de Saujon et la presqu'île d'Arvert. Esquisse historique*, Paris, Librairie Fischbacher, 1892, VII-216 p. [BMLR : 43 825 C]
- , J.P. Julien de Verdelhan, pasteur, médecin et commissaire du pouvoir exécutif à Mortagne-sur-Gironde et ses correspondants, Paul Rabaut, Etienne Gibert, Olivier Desmons, H.C. Guilbe, etc. 1774-1800. *Documents pour servir à l'histoire des Eglises protestantes de Saintonge au temps de la Révolution*, Bordeaux, Feret et fils, 1896, 40 p., in-8°. [BMS : 21 573 MAR]
- NAZELLE L.-J., *Le protestantisme en Saintonge sous le régime de la Révocation. 1685-1789*, Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris pour obtenir le grade de licencié en théologie, Alençon, Impr. typographique Veuve Félix Guy & Cie, 1907, 329 p. [ADCM : G 175].
- Note explicative du tableau de M. Omer Charlet, donné par le Roi à la ville de La Rochelle en 1842 et exposé dans la grande salle de l'hôtel de Ville : 'Jean Guiton, maire de la Rochelle, pendant le siège de 1628', sans lieu ni date [années 1850], 4 p. [BMLR : 27 478/35].*
- NUSSIE Paul, *Essai sur l'histoire du protestantisme dans le Blayais et le Jonzacais depuis la Réforme à l'Edit de tolérance*, Cahors et Alençon, Imprimeries Typographiques Coueslant, 1915, 105 p. [BMS : Carton 22, 15.084 Br.]
- PATRY Henry, *Les débuts du protestantisme en Saintonge et en Aunis, ville et gouvernement de la Rochelle jusqu'à la fin de la première guerre de religion (mars 1563)*, Maçon, Impr. Protat, 1901, 10 p. [extrait des *Positions des thèses de l'Ecole des Chartes* ; BMLR : 4 771 B]
- PELET Paul, « L'église de Nieulle (commune de Saint-Sornin, Charente-Inférieure). 1772-1794. Actes de consistoire et de colloques », *BSHPF*, t. 41, 1892, p. 414-427 et 471-487.
- PÉRIER Jean, *La prospérité rochelaise au XVIII<sup>e</sup> siècle et la bourgeoisie protestante*, Mesnil, Typographie Firmin-Didot et C<sup>ie</sup>, [1899], 83 p. [BMLR : Br. 560 C]
- Rapport à MM. les membres du conseil presbytéral et à MM. les diacres sur l'état matériel et religieux de la paroisse de Royan pendant l'année 1856*, Saintes, Typ. Alex Hus, 1857, 12 p. [BMS : 1 MAR Hus 76]
- ROCHER Alcide, *La Vérité sur l'élection de M. Oriou, au poste de pasteur de la paroisse de Jonzac-Montendre. Réponse à la délibération du conseil municipal en date du 6 janvier 1867*, Bordeaux, Imp. G. Gounouilhou, 1867, 11 p., in-8° [ADCM : 105 V 1].
- THOMAS Paul, *La réforme dans l'île d'Oléron*, Lezay, Imprimerie-librairie H. Canon, 1911, 121 p. [réédition procurée par les éditions Local, Saint-Pierre d'Oléron, 1985]

**Ouvrages liturgiques, chants, recueils de sermons et d'actes de synodes, débats internes au protestantisme...**

- Bibliothèque de l'Eglise réformée de la Rochelle, fondée en 1827. Catalogue. Mai 1889*, Rochefort, Impr. Ch. Thèse, 1889, 39 p., in-4° [BMLR : 24 252 C]
- Le camp de Domino. 1913*, Paris, Fédération française des étudiants chrétiens, sans date, 31 p. [ADCM : Br. 1 936]

- Le cinquantenaire de l'institution Magistel. 7 mars 1905*, Saintes, Association des anciennes élèves de l'Institution Magistel, 1905, 28 p. [BMS : 59 794 Salle G].
- DELMAS Louis, *Laissez venir à moi les petits enfans et ne les empêchez point, Sermon pour une réception de catéchumènes prononcé à la Rochelle le jour de pentecôte, 14 mai 1837*, Paris-La Rochelle, Risler libraire – Impr. Elise Cappon, sans date, 26 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 3 246 C]
- , *Les sentiers des siècles passés. Discours prononcé dans le temple de la Rochelle le dimanche 29 mai 1859 à l'occasion du jubilé séculaire des Eglises réformées de France [...] publié sur la demande du Conseil presbytéral*, Paris, Grassart libraire, 1859, 27 p. [BMLR : 3 247 C]
- , *Les devoirs du saint-ministère. Discours prononcé le 5 mai 1867 dans le temple de la Rochelle à l'occasion de la consécration de M. H. Meyer*, Paris, Grassart libraire, 1867, 24 p. [BMLR : 3 248 C]
- DYVORNE Jean-Philippe, « Discours prononcé (...) le 13 juin 1866, dans le Temple de Royan, à la consécration de M. Jules Joubert », *Le disciple de Jésus-Christ. Revue du protestantisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 29<sup>e</sup> année, 1<sup>er</sup> février 1867, n<sup>o</sup> 3, p. 121-134.
- FEYNE Hippolyte, *Chants pieux*, Jonzac, Lagier libraire, 1854, 207 p. [ADCM : 12°467]
- , *Louis-Napoléon à la France*, Jonzac, Impr. de Lagier, 1852, in-8<sup>e</sup>, 17 p. [BMS : 20 718 MAR]
- , *Leçon chrétienne d'un père à son fils*, La Rochelle, Imp. G. Mareschal, 1844, 21 p. [BMS : 18 975 ESCH]
- GARREAU Paul-Emile, *Lettre à M. C. [Casimir] sur le livre de M. Monod, intitulé Lucile ou la lecture de la Bible*, la Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1842, 38 p., 24 cm [BMLR : 8 804 C]
- , *Examen critique des conférences religieuses de M. Charles Bois, professeur à la Faculté de théologie de Montauban*, la Rochelle, Typ. A. Siret, 1869, 11-37 p., in-8<sup>e</sup> [Extrait du *Courrier de la Rochelle* ; BMLR : 1 711 C].
- , *La Philosophie de la liberté de M. Secrétan. Professeur à Lausanne*, Paris, Sandoz et Fischbacher éditeurs, 1872, 70 p. [Extrait du *Disciple de Jésus-Christ* ; BMLR : 1712 C]
- GROSCLAUDE Charles, *A mes Fidèles Amis de Royan, Maine-Geoffroy, Saint-Sulpice et l'Eguille. Sermon d'adieu prononcé dans le Temple de Royan*, Royan, Imp. du Progrès, 1909, 16 p., in-8<sup>e</sup> [Coll. part.]
- Institution Magistel fondée en 1854. Pension protestante de jeunes filles dirigée par Mme H. Moinet (...). Saintes (Charente-Inférieure)*, Cahors et Alençon, Imprimeries, Coueslant, sans date [1918], 32 p. [BMSaintes : 59 356 Salle G]
- LAFON Jean-Pierre, *Paissez le troupeau. Sermon prêché dans le temple de la Tremblade le 18 août 1853, pour la consécration au Ministère évangélique de M. M.-Paul Lafon, bachelier en théologie*, Marennes, Imprimerie J.-S. Raïssac, 1853, 24 p. [MPC]
- Règlement général voté par le vénérable consistoire de l'Eglise réformée de Saintes dans sa séance extraordinaire du 30 juin 1831*, Saintes, imp. Alex. Hus, sans date [1832], 15 p. [ADCM : Br. 2570]
- PELET Amer, *Premier discours d'un pasteur à son troupeau par Amer Pelet, pasteur, des Eglises de Luzac, Soube et Nieulle*, Marennes, Imprimerie J.-S. Raïssac, 1841, 15 p. [ADCM : 16 J Suppl. 51]
- POUPOT Pierre, *La question protestante en France, en 1842. Lettre à M. Casimir, médecin, membre du consistoire de l'Eglise réformée de la Rochelle, avec une note en réponse à M. Juillerat, président du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris*, Montauban, Imp. J. Renous et comp., 1842, 72 p., [BMLR : 6 088 C]
- Sermons évangéliques, par plusieurs pasteurs de l'Eglise Réformée*, Marennes, J.S. Raïssac, 1838, 381 p., [BMLR : 3 249 C].
- Société biblique protestante de la Rochelle, auxiliaire de celle de Paris*, La Rochelle, Imp. Vincent Cappon, 1819, 3 p. [BPF : T 1 022/3].

### **Ecriture de l'histoire du protestantisme (exemples).**

- [42<sup>e</sup> Assemblée générale de la Société, tenue à la Rochelle et à Saint-Martin-en-Ré, les 18, 19 et 20 juin 1895], *BSHPF*, 1895, p. 338-508. [existe sous la forme d'un tiré à part sous le titre : *La Rochelle et en Ré. Réunions de la Société de l'histoire du protestantisme français (18-20 juin 1895)*, conservé en ADCM : A 37]



- BLANCHON Pierre, *Jean Guïton et le siège de la Rochelle*, La Rochelle, Imp. A. Foucher, 1911, 68 p. [BMLR : 1 769 C]
- CALLOT Pierre-Simon, *Jean Guïton, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle. 1628*, La Rochelle, A. Caillaud, 1847, III-III-140 p. [BMLR : 42 667 C ; réédité en 1872, BMLR : 387 B ; en 1880, BMLR : 20 475 C ; en 1967, avec une préface d'Olga de Saint-Affrique, BMLR : 59 797 C]
- CARIS A.-Elie, *Essai sur le développement de la Réforme à Sainte-Foy*, Thèse présentée à la faculté de théologie protestante de Paris pour obtenir le grade de bachelier en théologie le 28 juillet 1881, Libourne, 1881, VI-112 p. [AD Gironde : su 12 (188)]
- CRESSEIL Edouard, « La révocation de l'édit de Nantes dans la Saintonge et l'Angoumois », *Eglise réformée de France. 7<sup>e</sup> Synode officieux des Eglises réformées évangéliques de la VI<sup>e</sup> circonscription dans le temple de la Tremblade les 10 et 11 juin 1885*, Saintes. Impr. Loychon et Ribéraud, 1885, 28 p., in-8<sup>e</sup>, [BMLR : Br. 624 C]
- DANGIBEAUD Charles, « Le curé de Saint-Pierre d'Oléron dans *Judith Renaudin* devant l'histoire », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 15, 1899-1901, p. 14-19.
- MESCHINET DE RICHEMOND Louis, *L'Eglise sous la croix. Les protestants rochelais depuis la Révocation de l'Edit de Nantes jusqu'au Concordat. 1685-1802*, Saintes, Typ. Lassus, 1865, 25 p. [BMLR : 2 551 C]
- MESCHINET DE RICHEMOND Louis et WEISS Nathanaël, « Cozes en Saintonge. Fugitifs. Assemblée surprise. Un pendu. Deux forçats. Une femme rasée et détenue à vie (1690) », *BSHPF*, t. 44, 1895, p. 121-126.
- , « Les officiers de marine huguenots restés au service après la Révocation. Isaac de la Motte-Michel », *BSHPF*, t. 50, 1902, p. 34-40.
- , « Un catholique, Etienne Texier converti par la persécution, 1680-1714 », *BSHPF*, t. 50, 1902, p. 70-78.
- MUSSET Georges, « Documents sur la réforme en Saintonge et en Aunis, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (1556-1684) », *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 15, 1887, p. 25-145.
- PATRY Henry, « Une chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin-d'Uzet en Saintonge. Le registre de baptêmes de Jean Frèrejean (1541-1564) », *BSHPF*, t. 50, 1902, p. 135-157 et 184-196.
- PASCAL César, « Sous la persécution en Saintonge au XVII<sup>e</sup> siècle », *BSHPF*, t. 50, 1902, p. 393-444.
- PUAUX Franck, « La Révocation à Marennes. Le temple et les écoles », *BSHPF*, t. 33, 1884, p. 2-14.
- ROCHEBLAVE Samuel, *Agrippa d'Aubigné*, Paris, Librairie Hachette, 1913 (2<sup>e</sup> édition), 255 p.
- THOMAS Paul, « Nouvelles notes sur les protestants oléronnaïses, 1671-1675 », *BSHPF*, t. 53, 1904, p. 227-233.
- VIVIER Théodore, « Procédures frauduleuses contre l'Eglise de la Rochelle, condamnant le temple de cette ville à être démolé, 1685 », *BSHPF*, t. 7, 1858, p. 267-274.
- WEISS Nathanaël, « Le Protestantisme dans le diocèse de Saintes pendant ou après la première guerre de religion », *BSHPF*, t. 44, 1895, p. 528-530.
- , « Le XVI<sup>e</sup> siècle devant le haut enseignement, à propos d'une soutenance de thèse à l'Ecole des chartes », *BSHPF*, t. 50, 1902, p. 106-109.

### **Histoire savante, histoire populaire et mémoire : le cas Bernard Palissy.**

- AUDIAT Louis, *Bernard Palissy*, Saintes, Fontanier, 1864, XXI-360 p., in-18<sup>e</sup>.
- , *Bernard Palissy. Etude sur sa vie et ses travaux*, Paris, Didier et Cie, 1868, VII-480 p., in-18<sup>e</sup> [BMLR : 22 653 C]

- , *Inauguration de la statue de Bernard Palissy. Discours...*, Saintes, Typ. Orliaguet, 1868, 13 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 22 654 C]
- , *Palissy et son biographe, réponse à M. Athanase Coquerel fils par Louis Audiat*, Paris, Ch. Douniol, 1869, 48 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : Br. 1 842 C]
- BURTY Philippe, *Conférence faite à l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie sur Bernard Palissy d'après les documents nouveaux*, Paris, Union centrale des Beaux-Arts, 1875, 20 p. [BMLR : 41 422 C]
- DUPUY Ernest, *Bernard Palissy. L'homme, l'artiste, le savant, l'écrivain*, Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1894, II-334 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 25 333 C]
- MUSSET Georges, « La "recette véritable" de Bernard Palissy », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 17, 1905-1907, p. 316-321.
- DANGIBEAUD Charles, « Rapport au conseil municipal de Saintes », *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. 12, 1893-1894, p. 118-120.
- DANGIBEAUD Eutrope-Louis, *Etudes historiques. Saintes au XVI<sup>e</sup> siècle. La commune, l'atelier de Palissy, la cour de justice*, Evreux, Impr. A. Hérissey, 1863, 77 p. [BMLR : Br. 586 C]
- DUMESNIL Alfred, *Bernard Palissy, le potier de terre*, Paris, Librairie nouvelle, 1851, 142 p. [BMLR : 3 009 C]
- FILLON Benjamin, *Les œuvres de maître Bernard Palissy. Nouvelle édition, revue sur les textes originaux*, Niort, L. Clouzot, 1888, CCVIII-144 p. et 280 p., in-8<sup>e</sup> [Contient une précieuse notice bibliographique de Louis Audiat ; BMLR : 22 378 C]
- FOURNAT E., *Vers lus en soirée littéraire à Saintes, le 25 février 1866 et romance inédite*, Saintes, Typ. Mme Amaudry, 1866, 8 p. [BMLR : Br. 1 621 C]
- GAY Maria, *Bernard Palissy, poème, extrait des Plébésiennes, volume en préparation*, Saintes, A. Gay, 1875, 15 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 23 112 C]
- GIRAUDIAS Emile, *Maître Bernard Parici. Dialogue entre deux habitants de la Chapelle-des-Pots : érection par la ville de Saintes d'une statue à Bernard Palissy*, Saintes, A. Hus, [1864], 14 p. [BMLR : Br. 1 199 C]
- , *Bernard Palissy à ses concitoyens sur la place où l'on doit ériger sa statue*, Saintes, A. Hus, [1866], 14 p. [BMLR : Br. 1 200 C]
- , *Bernard Palissy phrénologie. Vers lus à la soirée littéraire (18 mars 1866) vendus au profit de l'œuvre de la statue*, Saintes, Impr. Hus, [1866], 7 p. [BMLR : Br. 1 198 C]
- JÔNAIN Pierre, *Notice populaire sur Bernard Palissy suivie d'un aperçu de ses écrits et de ses santonismes ou locutions saintongeaises item d'une complainte sur sa vie*, Paris, Chamerot, 1864, 48 p. [BMLR : 21 343 C]
- LABRETONNIÈRE Emile, *Bernard Palissy. Mélodrame en trois actes, en vers*, Paris, Michel Lévy frères, 1860, 102 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 942 B]
- , *Bernard Palissy. Ode en l'honneur de la statue à lui élevée par la ville de Saintes*, La Rochelle, Typ. A. Siret, 1864, 15 p. [BMLR : 943 B]
- MARIELET E., *Bernard Palissy*, Paris, Hachette, 1868, 50 p. [BMLR : Br. 1 173 C]
- MULLER Eugène, *Bernard Palissy*, Paris, Hachette et Cie, 1882, 2<sup>e</sup> édition, 36 p. [BMLR : 22 700 C]
- NIEL, *Bernard Palissy, né près d'Agen, vers 1510, mort à Paris, vers 1590*, sans lieu ni date, [1821], 16 p. [BMLR : Br. 673 B]
- PORRET J.-Alfred, *Bernard Palissy, 1510-1590. Esquisse de sa vie, de son caractère et de ses œuvres*, Lausanne-Paris, F. Payot-Grassart, 1890, 56 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 24 518 C]
- SAUZAY M. et alii, *Monographie de l'œuvre de Bernard Palissy suivi d'un choix de ses continuateurs ou imitateurs*, Paris, Impr. E. Martinet, 1862, 38 p.-100 pl., in-2<sup>e</sup> [BMLR : Rés. 246 A]
- TREBUTIEN G.-S., « Bernard Palissy », sans lieu ni date, 10 p. [Extrait de revue ; BMLR : 37 341]
- TAINTURIER A., *Les terres émaillées de Bernard Palissy inventeur des rustiques figurines. Études sur les travaux du maître et de ses continuateurs suivie du catalogue de leur œuvre*, Paris, V. Didron, 1863, 137 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 21 252 C]

- TAMIZEY DE LAROQUE Philippe, « Quelques observations sur le Bernard Palissy de M. Audiat », *Revue des questions historiques*, t. 5, 1868, p. 254-260.
- WEISS, « Palissy (Bernard) », *Biographie universelle ancienne et Moderne*, Paris, Michaud, 1822, tome 32, p. 424-427.
- WEISS Nathanaël, « Les derniers jours de Bernard Palissy d'après un texte nouveau de Pierre de l'Estoile, 1588-1590 », *BSHPF*, t. 50, 1902, p. 545-548.

### La controverse entre protestants et catholiques.

J'ai préféré mettre à part cette source particulièrement intéressante, démentant partiellement le discours qu'ont tendance à présenter, dans les premières décennies de la Troisième République, ecclésiastiques catholiques et pasteurs protestants sur l'entente cordiale régnant entre les deux confessions.

- Abjuration de Monsieur Chardavoine. Ancien curé de Migron, diocèse de la Rochelle. Episode d'un mouvement religieux de la Saintonge en 1845*, La Rochelle, Imprimerie de G. Mareschal, 1845, in-8°, 16 p. [BMLR : 3 286 B]
- ALTHOTAS, *Très-humbles observations ou contre-lettre pastorale. Extrait de l'Ami de la Constitution*, La Rochelle, Typ. A. Siret, 1850, III-52 p. [BMLR : 2 914 C]
- BOUBILA Philibert, *Les Protestants ne sont-ils pas d'hier ?*, Saint-Jean-d'Angély, 1847 [Cité par Michèle Sacquin dans sa thèse (p. 264) et non trouvé]
- BREBION abbé Eusèbe, *Prêtres catholiques convertis à l'Évangile, un mot à M. l'évêque de la Rochelle sur son différend avec M. Delmas [...] et avec M. Chardavoine...*, Paris, l'auteur, [1845], 6 p. [Cité par Michèle Sacquin dans sa thèse (p. 274) et non trouvé]
- CAMBON Gustave, *Lettres sur les erreurs de l'Église romaine...*, Marennes, [Raïssac], 1838, puis La Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1839 [BMLR : 2 542 C]
- , *Réponse à la deuxième et à la troisième lettre de M. Thibaud, curé de la cathédrale, par M. Cambon, pasteur, à Marennes*, La Rochelle, impr. E. Cappon, 1838, 54 p. [BMLR : Br. 598 C]
- , *Un poids dans la juste balance ou lettres adressées aux catholiques romains par Jacques Saurin. Edition dédiée à M. l'évêque de la Rochelle, par G. Cambon, pasteur*, La Rochelle, A. Caillaud impr-libr., [1845], 64 p. [BMLR : 2 547 C]
- CHARDAVOINE Joseph, *Un prêtre aux prises avec son évêque, ou Réponse aux attaques de M. l'évêque de La Rochelle, par J. Chardavoine, ex-curé de Migron, converti à l'Évangile*, Paris – La Rochelle, librairie Delay – librairie Cailleau, 1845, 78 p. [BMLR : 2 549 C]
- Controverse publique entre M. Labro, desservant de Pont-l'Abbé, et M. Cambon, pasteur protestant à Marennes, reproduite par M. Labro, avec notes*, Saintes, Typ. Hus, 1839, LXXIX-322 p. [BMLR : 9 588 C]
- Courtes réflexions de quelques-uns des évangélistes et des colporteurs employés à la propagation des saintes Écritures dans le département de la Charente-Inférieure sur la dernière brochure de l'évêque de la Rochelle*, La Rochelle, Impr. G. Mareschal, 1846, 24 p. [BMLR : Br. 599 C, exemplaire annoté]
- DELMAS A. [Louis], *Observations en réponse au mandement de l'évêque de la Rochelle pour le carême de 1845 et à l'ouvrage intitulé : Juste Balance*, La Rochelle, Imp. Mareschal, 1845, 79 p. [BMLR : 2 544 C]
- , *Examen de la réponse de M. l'évêque de la Rochelle aux observations sur son mandement de 1845 et sur la juste balance avec un appendice sur les réflexions de M. le curé de Matha publiées sous les auspices de M. Villecourt*, Paris, Delay, La Rochelle, Caillaud, 1846, 110 p. [BMLR : 2 546 C]
- [DELMAS Louis], *Pourrai-je être enterré dans le cimetière de ma commune si je meurs protestant ?*, La Rochelle, Impr. G. Mareschal, 1845, 17 p, in-12° [BMLR : 2 739 C]
- PUAUX François, *Conférences de Saint-Jean-d'Angély*, Paris, Librairie L.R. Delay, 1846, 64 p. [BPF : 22 501 VI]
- Réponse des évangélistes et des colporteurs employés à la propagation des Saintes Écritures dans le département de la Charente-Inférieure à la lettre pastorale de M. l'évêque de la Rochelle*, La Rochelle, typographie G. Mareschal, 1844, 50 p., in-8° [BMLR : 21 492 C]

- ROUSSEL Napoléon, *Les saints de Saintes, ou Eutrope, Eustelle et les deux innocents*, La Rochelle, Imp. Gustave Mareschal, [1845] 11 p. [BMLR : 2 933 C]
- SOULLARD Joseph, *Réflexions sur le livre de M. Delmas, ministre protestant à la Rochelle, par M. Soullard, curé de Matha*, Saint-Jean d'Angély, Imp. A. Durand, sans date [1846], 199 p. [BMLR : 666 C]
- , *Nouvelles réflexions sur les brochures de M. Delmas, ministre protestant à la Rochelle*, La Rochelle, F. Boutet, 1847, 168 p. [BMLR : 2 548 C]
- THIBAUD Eutrope-Léon, *Lettres sur le protestantisme ou réponse de M. l'abbé Thibaud, curé de la cathédrale de la Rochelle, à la brochure de M. Cambon, ministre protestant à Marennes, précédée des lettres qui ont ouvert la controverse, avec un grand nombre de notes explicatives*, La Rochelle, impr. F. Boutet, suc. d'Et. Pavie, 1839, LXXII-480 p. (2<sup>e</sup> édition) [BMLR : 78 089 C]
- VILLECOURT Clément, *Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de la Rochelle sur la propagande des colporteurs dans son diocèse*, La Rochelle, impr.-libr. Frédéric Boutet, 1844, 8 p. [BMLR : 9 829 C]
- , *Lettre pastorale et mandement de Monseigneur l'évêque de la Rochelle pour le carême de l'an de grâce 1845. La doctrine catholique vengée par les aveux de ses adversaires*, La Rochelle, impr.-libr. Frédéric Boutet, 31 p.
- , *Juste balance, ou fidèle appréciation du vrai sens des écritures dans les matières de controverses. Ouvrage utile aux Ecclésiastiques et aux Séculiers, traduit du latin par Monseigneur Villecourt, Evêque de La Rochelle ; suivi de la Lettre écrite par ce Prélat à M. Hurter, à l'occasion de sa conversion, et de la réponse de ce Docteur*, La Rochelle, Impr-Libr. Frédéric Boutet, 1845, 221 p. [BMLR : 2 744 C]
- , *Réponse aux observations de M. Delmas sur le mandement de l'évêque de la Rochelle et sur l'ouvrage intitulé : Juste Balance. Avec un coup-d'œil sur l'écrit intitulé : réponse des évangélistes et des colporteurs*, La Rochelle, F. Boutet, 1845, 111 p. [BMLR : 2 545 C]
- , *Discussion impartiale où l'on fait remarquer les préoccupations et les inexactitudes de M. Delmas, ministre protestant à La Rochelle dans sa réplique publiée sous le titre d'Examen. Opuscule dédié à tous les protestants de bonne foi de la ville et du diocèse*, La Rochelle, F. Boutet, 1846, 122 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 21 446 C]

### 1.2.6. Education.

- Académie de Poitiers. Institution de M. Durat, à Pons, Charente-Inférieure. Programme de l'examen Public, qui aura lieu le 25 août 1830, à 9 heures du matin, dans la salle de l'Hôtel de la Mairie, et sera suivi de la distribution des Prix*, Saintes, Chez Lacroix, Impr.-lib., 12 p. [BMLR : 6767 B]
- L'Agonie d'un Petit Séminaire. Derniers jours de Montlieu*, La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier et fils, sans date [1907], 30 p. [Bibliothèque diocésaine Souzy]
- AURIOL, « Aperçu des subventions de la ville et du port de Rochefort pour l'éducation des enfants », *Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. Travaux*, 1856-1857, p. 109-119.
- BAUDRIT abbé, *Discours prononcé par l'abbé Baudrit... supérieur de la Congrégation des Dames Ursulines du Sacré-Cœur de Pons, le jour de la distribution des prix présidée par la Révérende Mère St-Xavier, supérieure générale à l'occasion de la cinquantième année de sa profession religieuse*, Bordeaux, L. Coderc, F. Degreteau et J. Poujol, [1861], 15 p., in-8<sup>e</sup>. [BMLR : 3 937 B]
- BLOSSAC Edouard-L. de, *Discours prononcé le dimanche 17 mars 1850 (...) à la distribution des prix de l'Ecole des frères, classe des adultes. A Saintes, Charente-Inférieure*, Saintes, Impr. Chavignaud et Cie, 1850, 15 p., in-8<sup>e</sup> [BMLR : 26 585 C]
- BRAUD Stanislas, *Notice historique sur le sanctuaire de Sainte-Marguerite à La Rochelle (Ancienne chapelle des Oratoriens et des Frères)*, La Rochelle, Impr. P. Dubois et L. Méhaignery, 1881, II-76 p. [Reprise d'articles publiés dans le *Bulletin religieux...* à l'occasion du départ des Frères des Ecoles chrétiennes de cet établissement scolaire municipal ; BMLR : 43 820 C].
- BUISSON Ferdinand (dir.), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1887, 1<sup>ère</sup> partie. Tome premier, p. 368-369.

- Colonie agricole de Saint-Antoine, fondée en 1841, département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac, commune de Bois*, [La Rochelle], [Impr. F. Boutet], [1846], 15 p. [BMLR : 2 535 C]
- Colonie agricole de St-Antoine, sous le patronage de Mons.<sup>gr</sup> l'Evêque de la Rochelle. Association de Patronage et de Bienfaisance fondée en 1847 pour 5 ans. Compte-rendu par la fondatrice de l'association. Décembre 1852*, sans lieu, P. Baudet, [1852], 2 p., in-4<sup>c</sup>. [BMLR : 4 941 A]
- DUBOIS Marcel, *Rapport sur la situation de l'enseignement dans la Charente-Inférieure*, La Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1853, 152 p. [BMLR : 21 258 C]
- Ecole secondaire établie à Jonzac, département de la Charente-Inférieure. Prospectus*, Saintes, Josserand imprimeur, sans date [c. 1804-1805], 15 p. [ADCM : 1 T 257]
- Ecole secondaire communale et pensionnat, établis à Jonzac, département de la Charente-Inférieure. Prospectus*, Bordeaux, Pierre Beaume imprimeur-libraire, sans date [c. 1807], 12 p. [ADCM : 1 T 257]
- Enquête sur l'enseignement secondaire*, Paris, Imprimerie de la Chambre des députés/Mottiroz, 1899, t. III : *Statistique et rapports des recteurs et des inspecteurs d'académie*, LXXII-491 p. [BU Bordeaux Droit : 5 878]
- Extraits des rapports d'inspection générale et résumé des états de situation de l'enseignement primaire. Année scolaire 1878-1879*, Paris, Imprimerie nationale, 1880, tome second, 596 p. [Bibliothèque IUFM Poitou-Charentes]
- FEDERICI, « Coup d'œil sur l'Instruction primaire en général, et en particulier dans l'arrondissement de Rochefort », *Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. Travaux*, 1858-1859, p. 39-53.
- FILLONNEAU abbé, *Discours prononcé dans l'église cathédrale de La Rochelle, le 4 janvier 1819. A l'occasion de l'installation des Frères des Ecoles Chrétiennes*, La Rochelle, imp. Chauvet, 1819, 13 p. [BMLR : 2 754 C]
- FROSSARD Paul-Emile, *Rapport sur l'établissement des écoles d'enseignement mutuel dans le département de la Charente-Inférieure*, Paris, Louis Colas, 1818, 56 p., in-8<sup>c</sup> [BMLR : 21 384 C]
- GARRIGUET Louis, *Le Grand Séminaire de la Rochelle. Notes et souvenirs*, la Rochelle, Impr. nouvelle Noël Texier, 1913, 202 p. [BMLR : 32 978 C]
- Institution de MM. Amouroux à Saintes (Cb<sup>e</sup>-Inf<sup>e</sup>). Distribution des prix du 9 août 1863*, Saintes, impr. Alex. Hus, 1863, 12 p. [Arch. Manoir Emilie]
- Institution de MM. Amouroux à Saintes (Cb<sup>e</sup>-Inf<sup>e</sup>). Distribution des prix du 7 août 1864*, Saintes, impr. Alex. Hus, 1864, 16 p. [Arch. Manoir Emilie]
- LAGNIEL M., *Monographie du Collège et du Lycée de Rochefort-sur-Mer. 1803-1908*, Rochefort, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1908, 38 p. [réimpression fac-similé : BMLR : Br. 1399 B]
- Lycée de Rochefort. Année scolaire 1888-1889. Distribution des prix sus la présidence de M. le Vice-Amiral Rieunier, Préfet maritime. Mardi 20 juillet 1889*, Rochefort, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1889, 84 p. [BMLR : 41 462 C]
- MAUFRAS Emile, *Notre vieux collège de Pons*, Cognac, Impr. Ch. Collas et Cie, sans date [1909], non paginé. [Bibliothèque diocésaine Souzy]
- MOUFFLET Pierre-Stanislas, *Notice sur le collège de Saintes (1571-1850)*, Saintes, Lib. Z. Mortreuil, 1886, 128 p. [BMLR : 8 251 C]
- Noces d'or de l'Institution diocésaine de Pons. Noces d'argent de l'Association amicale et de la chapelle de ND de Recouvrance. 22 juin 1886. Le monument. L'histoire. La fête*, Pons, Impr. N. Texier, 1886, 94 p. [BMLR : 8 222 C]
- PAILLOU Mgr Louis-Gabriel, *Mandement de Monseigneur l'évêque de La Rochelle à l'occasion de l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes qui vont s'ouvrir dans cette ville. 20 octobre 1818*, La Rochelle, L. Chauvet, 1818, 3 p. [BMLR : 9 764 C]
- Pensionnat de M. Monseigneur, Rue de la Cloche, n° 14, à la Rochelle*, Poitiers, imp. F.-A. Sauvin, sans date (entre 1837 et 1841), 2 p. [BMLR : Br. 908 B]
- Pension Torel, à la Rochelle. Distribution solennelle des prix. Année Scolaire 1853-1854*, la Rochelle, Impr.-libr., Frédéric Boutet, 1854, 16 p. [BMLR : Pér 289]

- Petit séminaire de Montlieu. Distribution solennelle des prix* [années : 1849-1884 sauf 1851 : BMLR : 5 112 B ; 1885-1894 : BMLR : 5 113 B ; 1895-1906 : BMLR : 5 111 B]
- Plan d'éducation et de conduite conseillé aux Mères chrétiennes pour élever leurs enfants et particulièrement les jeunes demoiselles, conformément aux principes de la religion catholique ; suivant la morale de St-François de Sales et de M. de Fénelon archevêque de Cambrai*, Saintes, Hus, 1822, 88 p., in-12<sup>e</sup> [BMLR : 21 470 C]
- Programme des exercices littéraires du collège de la Rochelle qui auront lieu dans la Chapelle du Collège les 27, 28, 30, 31 Août et 1<sup>er</sup> Septembre 1813, à neuf heures du matin*, la Rochelle, Christophe Bouyer, [1813], 8 p. [BMLR : 3 099 B]
- Programme des exercices littéraires du collège de la Rochelle qui auront lieu dans la Chapelle du Collège les 26, 27, 28, 30 Août 1814, neuf heures du matin*, la Rochelle, Christophe Bouyer, [1814], 8 p. [BMLR : 3 100 B]
- Rapports d'inspection générale sur la situation de l'enseignement primaire. Année scolaire 1880-1881*, Paris, Imprimerie nationale, 1882, non paginé [Bibliothèque IUFM Poitou-Charentes]
- Rapport sur les salles d'asile de l'académie de Poitiers par Mme Davy, déléguée pour l'inspection générale des salles d'asile*, Paris, Imprimerie nationale, 1881, 10 p. [Bibliothèque IUFM Poitou-Charentes]
- Situation scolaire des départements en 1878 et en 1888*, Paris, Imprimerie Nationale, 1889, 260 p., in-8<sup>e</sup>. (Mémoires et documents scolaires publiés par le Musée pédagogique. 2<sup>e</sup> série. Fasc. n<sup>o</sup> 8) [BMLR : 24 821 C]
- Statistique de l'enseignement primaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1878, LXXXIII-524 p., t. I : année 1876-1877. [ADCM : Per 1 595]
- Statistique de l'enseignement primaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1900, CXXIX-356 p., t. V : année : 1896-1897. [BU Bordeaux Droit : 5 917]
- Statistique de l'enseignement secondaire en 1887*, Paris, Imprimerie nationale, 1889, première partie : Enseignement secondaire des garçons, 523 p. [BU Bordeaux Lettres : 13 969]
- TAPIE abbé, *Discours prononcé à la distribution des prix de l'Ecole Fénelon, à la Rochelle le 29 juillet 1886*, Rochefort, Imp. Ch. Thèze, 1886, 17 p. [BMLR : 8 229 C]
- Une colonie agricole ad majorem Gloriam Dei*, La Rochelle, Dausse et A. Siret, 1845, 15 p. [BMLR : 1 272 C]
- [VIGEN Charles], *Histoire documentaire du Petit Séminaire de Montlieu*, Rochefort, Société Anonyme de l'imprimerie Ch. Theze, 1913, 259 p. [ADCM : C 44bis]
- XAMBEU François, *Histoire du Collège de Saintes (Charente-Inférieure)*, Saintes, A. Trepreau, 1886, 150 p., in-8<sup>e</sup>. [ADCM : C 214]

### **1.2.7. Libre-pensée, franc-maçonnerie et ligue de l'enseignement.**

- L'Avenir de la libre-pensée de Rochefort-sur-Mer. Livret individuel*, Rochefort, Imp. A. Triaud, [1882], 20 p., [BMR : non côté]
- BORDAGE Onésime, *Deux discours prononcés à l'occasion des prières publiques (1879 & 1881)*, Paris., G. Fischbacher éditeur, 1881, 32 p. [BMR : Reg. 2839]
- , *Aux patriotes. Allocution prononcée le 28 septembre 1885 à la loge maçonnique de Royan pour la distribution des prix aux élèves ayant obtenu le certificat d'études*, Royan, Imprimerie Victor Billaud, 1885, 14 p. [BMR : Reg. 2839]
- BRARD Ernest, *Rapport lu au nom de la commission d'organisation. Bibliothèque coopérative rochelaise*, La Rochelle, Typ. A. Siret, 1869, 11 p. [BMLR : Br. 1688/3]
- Cercle jonçacais de la Ligue de l'enseignement. Statuts*, Impr. L. Ollière, 1874, 6 p. [ADCM : Br. 3 610]
- Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement. Enquête sur l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'enseignement primaire*, Paris, Impr. Centrale des chemins de fer, 1880, 256 p. [ADCM : PF 1 346]
- Cercle rochelais de la ligue de l'Enseignement. Bibliothèque coopérative fondée à La Rochelle le 18 mars 1870 : statuts [puis] Rapports lus au nom de la Commission d'organisation [puis] Bibliothèque coopérative :*

- catalogue [puis] Année 1877-1878*, La Rochelle, Typ. Siret, 1869-1878. [BMLR : Br. 1 688 C, six fascicules reliés ensemble].
- Compte rendu des travaux de la L\*\* de l'Union parfaite réunie à l'O\*\* de La Rochelle, en assemblée extraordinaire composée de ses membres actifs et des membres affiliés, députés par les LL\*\* de l'Ouest*, La Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1845, 52 p., in-8°. [BMLR : Br. 609 C]
- Compte-rendu du mariage maçonnique du F\*\* Caillot et de Mlle Renée Rigou célébré en Ten\*\* Blanche le 14 avril 1908*, Rochefort, Imprimerie H. Laugraud, 1908, 15 p. [reproduit dans *Actes du Collège d'histoire maçonnique de l'Aunis et de la Saintonge*, 1<sup>ère</sup> année, 2002, n° 2, p. 65-68]
- « Délibérations de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité d'Ars-en-Ré » (éd. Louis MESCHINET DE RICHEMOND), *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 34, 1904, p. 1-253.
- ESCHASSERIAUX Joseph, *Corps législatif – Conseil des Cinq Cents, Opinion d'Eschassériaux Aîné sur le projet relatif à la police des cultes, séance du 23 messidor an V*, Paris, Imprimerie Nationale, 1797, 19 p., in-8° [BMLR : 22 564 C]
- Fête d'inauguration de la R. L'Union rétablie, Or\*\* de Marennes, le 22 novembre 1891*, Marennes, Impr. J. Bertrand, 1892, 24 p., 21 cm. [BNF Richelieu : FM impr.- 4108]
- JONAIN Pierre-Abraham, *Commission d'initiative et de propagande de l'Alliance religieuse universelle*, Royan, A. Barre, [1870], 2 p., in-8° [Extrait de *La Libre Conscience*, mai 1870 ; BMLR : 21 338 C]
- LAIR Joseph, *Lettres saintongeaises*, Saint-Jean-d'Angély, Impr. A. Bonnin, 1869, 48 p., in-8° [Extraits du journal *Le Réveil de la Saintonge* ; BMLR : 21 393 C]
- , *Quelques écrits et paroles*, Saint-Jean d'Angély, Imp. A. Bonnin, 1885, 72 p. [ADCM : Br. 3 034]
- LA MORINERIE Léon Audebert, baron de, « Les loges maçonniques de Saintonge et d'Aunis », *Bulletin de la Société des Archives historiques. Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 15, 1895, p. 271-273. [Sur l'Amable Concorde, Rochefort]
- LE BIHAN Alain, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France. Loges de province*, Paris, Editions du CTHS, 1967 (Commission d'histoire de la Révolution française. Mémoires et documents).
- Libre-pensée de l'île de Ré. Statuts*, Paris, Imp. Félix Malteste et Cie, sans date [1864], 1 p. [BMLR : 2 095 A]
- Loge L'Accord-parfait à l'Or\*\* de Rochefort. Anniversaire séculaire de sa fondation (28 avril 1778) célébré le 28 avril 1878 : première reprise des congrès des Loges du Sud-Ouest*, Rochefort, Imp. Triaud\*\* et Guy\*\*, 1878, 51 p. [BMLR : Br. 844 C]
- Loge L'Accord-Parfait. Résumé des travaux de l'année 1905*, Rochefort, Imp. H. Laugraud, 1906, 20 p., [BMS : 19 770 MAR]
- LUZET F\*\*, *Démocratie chrétienne. Publication des LL\*\* Progrès social, Or\*\* de Saint-Pierre d'Oléron et Union rétablie, Or\*\* de Marennes*, Marennes, Impr. J. Bertrand, 1906, 16 p., 21 cm. [BNF – Tolbiac : 8- H- 10487 (246)]
- MAGUÉ Camille, *Jésus et Christ ou la Vérité vraie dans la question du moment*, Paris, E. Dentu, 1863, 32 p., in-8° [BMLR : 8 805 C]
- , *Deux lettres à monsieur le Maire de La Flotte*, La Rochelle, Typ. A. Siret, [1865], 14 p. [ADCM : F 98]
- L\*\*\* L'Union parfaite à l'O\*\*\* de La Rochelle. Procès-Verbal de la Tenue du 19<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an de la V. L. 5854. Résumé de l'Histoire de cet Atel\*\*\**, La Rochelle, Typ. A. Siret, 1854, 92 p. [BMLR : Br. 610 C].
- PELLISSON Jules, « Les loges maçonniques de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Aunis », *Bulletin de la Société des Archives historiques. Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 14, 1894, p. 445-471.
- PHELIPPOT Théodore, « Les loges maçonniques à l'île de Ré », *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. 16, 1896, p. 28-33. [Tiré à part sous le titre : *Notice sur la maçonnerie de l'île de Ré (5782-5824)*, La Rochelle, Imp. Noël Texier, 8 p.]

- Propagande démocratique. La réponse à un noble citoyen de Mosnac qui a insulté le 14 juillet*, Saintes, Grande Imprimerie, 1890, 16 p. [ADCM : Br. 2 787]
- Règlement de la R\*\*L\*\* de Saint-Jean de Jérusalem, régulièrement constituée à l'O\*\* de La Rochelle sous le titre distinctif de l'Union Parfaite*, La Rochelle, Impr. Elise Cappon, 1832, 60 p. [ADCM : Res. Br. 11]
- Règlement de la R\*\*L\*\* de Saint-Jean de Jérusalem, sous le titre de l'Union parfaite à l'O\*\* de La Rochelle*, La Rochelle, Typ. G. Mareschal, 1845, XIV-69 p. [BMLR : Br. 608 C]
- Règlement de la R\*\*L\*\* l'Aimable-Concorde, à l'Or\*\* de Rochefort, département de la Charente-Inférieure*, sans lieu [Rochefort], de l'impr. de Goulard, 1817, 59 p. [BMLR : 36 911 C]
- RIVAILLE A., *Allocution prononcée par le f\*\* A. Rivaille, vén\*\* hon\*\* de la L\*\* l'Union parfaite, Or\*\* de La Rochelle, à la ten\*\* solennelle du 5 décembre 1881 à l'occasion de la remise de la médaille d'honneur décernée au f\*\* ser\*\* Sainton par le Gr\*\* Or\*\* de France, au Convent du mois de septembre 1881*, 1882 [BMLR : 3 256 B].
- Société des libres-penseurs de Rochefort-sur-Mer. Statuts. Livret*, Rochefort, Imp. H. Laugraud, 1898, 8 p., in-8°. [BMR : non côté]
- Souvenirs d'un comité républicain pour la défense nationale et pour l'instruction populaire à Royan. 1870-1871*, Saintes, Imprimerie A. Gay et Cie, 1882, 18 p. [BMLR : 21 336 C]
- Statuts modifiés les 28 décembre 1890 et 25 janvier 1891 de la Société La Libre-Pensée de l'île de Ré fondée le 11 juin 1864*, La Rochelle, Imp. nouvelle N. Texier, 1891, 25 p. [BMLR : 38 368 C].
- Tableau des membres actifs de la loge Accord Parfait, or\*\* de Rochefort-sur-Mer*, Marennes, Imprimerie J. Bertrand, 1891, 24 p. [ADCM : Br. 3528].
- Tableau des ff\*\* composant la T\*\* R\*\*L\*\* de Saint-Jean régulièrement constituée à l'O\*\* de La Rochelle, sous le titre distinctif de l'Union parfaite. Le 12<sup>ème</sup> jour du 3<sup>ème</sup> mois 5806*, La Rochelle, Imp. Vincent Cappon, 1806, 15 p. [BMLR : 26 390 C].
- Tableau des ff\*\* composant la T\*\* R\*\*L\*\* de Saint-Jean, régulièrement constituée à l'O\*\* de La Rochelle, sous le titre distinctif de l'Union parfaite le 27<sup>ème</sup> jour du 3<sup>ème</sup> mois 5805 (7 prairial an XIII)*, La Rochelle, Imp. Vincent Cappon, an XIII, 15 p. [BMLR : 27518 C].
- Union républicaine rochefortaise. Alliance de tous les Républicains progressistes de l'arrondissement de Rochefort. Histoire, statuts et programme de l'Alliance. Le successeur de M. Bethmont. Extrait des Mémoires du Citoyen Budaille*, [Rochefort], Chez M. Théodore Budaille, 1882, 32 p., in-8°. [BMLR : 2 946 B]

## **2. SOURCES PERIODIQUES**

### **2.1. D'AMPLEUR NATIONALE.**

Des sondages ont été opérés dans la presse nationale suivante en fonction de l'actualité religieuse du département (surtout à l'occasion des cérémonies religieuses importantes : missions catholiques urbaines ; inaugurations d'églises et de temples ; phases principales de l'action d'évangélisation protestante).

Les titres suivants ont donc fait l'objet d'utilisations ponctuelles :

- L'Ami de la Religion et du Roi*, 1814-1862 [consultable sur BnF : Gallica].
- Annales archéologiques*, 1844-1872 [consultable sur BnF : Gallica].
- Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle* [collection privée et Google Livres].
- Association fraternelle des pasteurs libéraux*, 1886-1936 [BPF : T 1225].
- Bulletin monumental*, 1834- [consultable sur BnF : Gallica].
- L'Eglise libre. Archives du christianisme évangélique*, [Collection lacunaire déposée au Service historique de la Défense – département de la Marine, Rochefort].
- Journal de l'évangélisation*, 1902-1919, organe de la Société centrale d'évangélisation [BPF : P 86 ; sondages ponctuels].



- La Libre Recherche*, 1874-1877 [BMLR : Per. 526].  
*Mission évangélique des ouvriers de France*, 1880-1914 [BPF : T 518].  
*Revue chrétienne*, 1854-1926 [BMLR : Per. 666 et BnF : Gallica].  
*Revue du Christianisme social* suivi du *Christianisme social*, 1897-1909 [BMLR : Per 668 et BnF : Gallica].  
*Société biblique protestante de Paris. Rapport annuel* [BMLR : Per. 347, quelques années].  
*Société évangélique de Genève*, rapport annuel, examiné pour la période : 1845-1902 [BPF : T 220].  
*Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France*, rapport annuel, examiné de 1829 à 1882 [BPF : T 557].  
*Union des Eglises évangéliques libres de France. Synodes*, 1849-1919 [BPF : P 2410].

## **2.2. D'AMPLEUR REGIONALE.**

### **Sources administratives et annuaires départementaux.**

#### **Sources administratives :**

- Bulletin officiel et spécial de l'instruction primaire. Académie de Poitiers. Département de la Charente-Inférieure*, 1874-1914.  
*Délibérations du conseil d'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. Session de 1862*, Paris, Typ. Ad. Lainé et J. Havard, 1862, 55 p. [BMLR : Br. 861]  
*Délibérations du conseil général*, 1836-1914. [BMLR : Per. 49]  
*Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Inférieure.*

#### **Période révolutionnaire :**

- Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série (1787 à 1799)*, Paris, Librairie administrative Paul Dupont puis Centre national de la recherche scientifique, 1910-1987, tomes 76-95.

#### **Annuaire et éphémérides :**

- Annuaire administratif, statistique et historique du département de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, Mareschal, 1839, in-8°. [ADCM : salle de lecture]  
*Annuaire de la Charente-Inférieure pour 1868 (année bissextile) publié par Eug. Lemarié, Membre de plusieurs Sociétés scientifiques et agricoles*, Saint-Jean-d'Angély, Eugène Lemarié imprimeur-libraire, sans date, 168 p. [BMLR : Per. 382]  
*Annuaire du département de la Charente-Inférieure* (années 1846, 1850, 1851, 1854-1855, 1855, 1856, 1858, 1861, 1868, 1876-1877, 1885-1887), in-8° [ADCM : Per. 1 111]  
*Annuaire général de la Charente-Inférieure [...]*, La Rochelle, A. Foucher, in-8° (années 1889-1914) [ADCM : Per. 1 109 ; BMLR : Per 77]  
*Annuaire historique et statistique du département de la Charente-Inférieure pour l'an 1814*, La Rochelle, Mareschal, 1814, in-8°. [ADCM : Per. 1 284]  
*Annuaire statistique du département de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, Mareschal, 1813, in-8°. [ADCM : Per. 1 284]  
*Annuaire statistique et cadastral du département de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, Mareschal, 1815, in-8°. [ADCM : Per. 1 284]  
*Ephémérides du département de la Charente-Inférieure pour l'an...*, la Rochelle, Vincent Cappon, 1817-1845 [BMLR : Per. 683]  
*Ephémérides ou Almanach du département de la Charente-Inférieure pour l'année...*, la Rochelle, 1800-1853 [BMLR : Per. 105]

*Le Rapide annuaire, Charente-Inférieure. Administrations, Renseignements généraux, Adresses des fonctionnaires, des commerçants et des industriels*, La Rochelle, Texier éditeur, 1912-1913, in-8° [ADCM : Per. 734]

### **Presse politique locale.**

Ne sont mentionnés ici que les journaux qui eurent une durée de vie notable et dont les collections sont bien conservées. Le lieu d'édition est donné car, en règle générale, l'information locale dépasse rarement l'échelle de l'arrondissement. La ligne politique du journal est indiquée lorsque celle-ci n'apparaît pas dans le titre et qu'elle est clairement affirmée. Bien que certains titres ont une existence remontant jusqu'au début de la Restauration, les sondages opérés pour la période de la monarchie censitaire ayant été décevants, la consultation de ces titres a été faite de manière ponctuelle seulement à partir de la Seconde République.

La plupart de ces titres est consultable aux Archives départementales de la Charente-Maritime. Les bibliothèques municipales de la Rochelle, Rochefort, Saintes et de Saint-Jean-d'Angély conservent également de belles collections en ce qui concerne la presse publiée dans le ressort de leur arrondissement. Les arrondissements les plus déficitaires, au niveau de la conservation de leurs titres, sont ceux de Jonzac et de Saint-Jean-d'Angély : dans ce dernier, les collections très lacunaires aux Archives départementales contraignent le chercheur à recourir aux collections de la bibliothèque municipale de Saint-Jean-d'Angély. Notons néanmoins que la bibliothèque municipale de la Rochelle, forte d'une coopération avec la Bibliothèque nationale de France, a de remarquables collections sous la forme de microfilms.

*Affiches, annonces et avis divers de la Rochelle*, [titre variable], 1770-1836.

*Aunis et Saintonge. Journal royaliste mensuel* puis *Aunis-Saintonge-Angoumois. Journal royaliste mensuel*, 1909-1911, Action française.

*La Charente-Inférieure*, La Rochelle, 1835-1944. Orléaniste sous la Monarchie de Juillet, gouvernemental sous le Second Empire, républicain modéré sous la Troisième République.

*Le Conservateur*, Marennes, 1877-1913.

*Le Courrier de La Rochelle*, 1861-1941. Républicain, réputé protestant.

*La Chronique charentaise*, Saint-Jean-d'Angély, 1874-1879. Républicain.

*Le Courrier des Deux Charentes*, 1862-1884 devient *Le Moniteur de Saintes*. 1884-1887 devient *Le Moniteur de la Saintonge. Courrier des Deux Charentes*, 1887-1914. Conservateur.

*Le Démocrate de Rochefort. Organe du parti radical et radical-socialiste*, 1910-1914.

*L'Echo de Jonzac*, 1878-1909. Conservateur.

*L'Echo de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély* (1839-1866) devient *l'Echo. Journal de Saint-Jean d'Angély* 1867-1869. Journal très riche, de nombreux articles sur la libre-pensée et la franc-maçonnerie.

*L'Echo rochelais*, 1829-1941. Proche de l'évêché.

*L'Echo saintongeais*, Saint-Jean-d'Angély, 1875-1941. Républicain modéré.

*La Franche Parole*, Saint-Jean-d'Angély, 1893-1905. Républicain, organe d'Eugène Réveillaud.

*L'Impartial de la Charente-Inférieure*, Saintes, 1868-1870 devient *le Progrès de la Charente-Inférieure*, 1870-1941. Bonapartiste.

*L'Indépendant de la Charente-Inférieure*, Saintes, 1848-1944. Ligne politique évolutive. Républicain au début de la Seconde République avant de glisser dans le camp bonapartiste jusqu'au milieu des années 1860 où il bascule de nouveau vers les républicains.

*L'Indicateur de Rochefort*, 1853-1871 devient *l'Intérêt public*, 1871-1883, puis *le Petit Quotidien*, 1883-1884, puis *le Phare des Charentes*, 1884-1900, puis *la République des Charentes*, 1901-1912.

*Journal de Jonzac*, 1876-1899. Républicain.

*Journal de Marennes*, 1834-1940. Radical sous la III<sup>e</sup> République, très riche pour la Belle Epoque car se faisant l'écho des activités des libres-penseurs et des francs-maçons de l'arrondissement.

- Le Libre-Penseur du Centre* [titres variables], Limoges, 1905-1912. Mentionne de fréquentes cérémonies libres-penseuses de la Charente-Inférieure.
- Mémoires de l'Ouest*, 1849-1851. Légaliste.
- Le Nouvelliste des Charentes*, Pons, 1879-1881. Républicain, intérêt médiocre.
- Le Patriote Royannais*, 1882-1914. Républicain. Contenu très proche du *Rochefortais. Journal républicain*.
- Le Réveil de Rochefort. Organe de concentration républicaine, radicale et socialiste et de défense des intérêts économiques de l'arrondissement de Rochefort-sur-Mer*, 1913-1914.
- Revue rétaise*, 1910-1914.
- Le Saintongeais*, Montendre, 1904-1939, Bonapartiste. Organe de Lannes de Montebello.
- La Seudre*, Marennes, 1872-1941. D'un intérêt médiocre, peu d'informations locales
- La Solidarité républicaine. Organe de défense démocratique et sociale des intérêts de tous les travailleurs, des agriculteurs et des petits commerçants*, La Rochelle, 1902-1914. Radical, libre-penseur.
- Les Tablettes des Deux-Charentes*, Rochefort, 1832-1941. Monarchiste sous la Troisième République.
- L'Union républicaine rochefortaise*, 1882.

### **Presse érudite locale.**

Source importante dans laquelle nous n'avons réalisé que des sondages très partiels, les revues érudites sont éclairantes pour le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle pour connaître les centres d'intérêts de l'histoire locale. Mentionnons seulement celles qui eurent une vie relativement longue. Les articles les plus importants apparaissent dans les sources imprimées ci-dessus. Leur consultation a été grandement facilitée par la numérisation de ces collections désormais disponibles sur Gallica :

- Annales de la Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Saintes*, 1867-1870. [BMLR : Per. 21].
- Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*.
- Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis-Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, Saintes, 1876-....
- Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angély (Charente-Inférieure)*, Saint-Jean-d'Angély, 1863-1867.
- Recueil des actes de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure*, lieux d'édition variables, 1860-1914.
- Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. Travaux*.
- Société médicale de Jonzac. Compte-rendu des travaux de la société...*, 1865-1890. Utile pour ses nécrologies [BMS : 17 244]

### **Presse catholique.**

Pour notre période, la presse strictement religieuse est encore limitée, l'efflorescence de celle-ci et la multiplication des bulletins paroissiaux ne se réalisent qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Seul le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle-Saintes* constitue à partir de 1864 une source précieuse.

### **A ampleur départementale.**

- Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle-Saintes*, 1864-1914.
- Le Catholique. Organe mensuel de défense contre le péril protestant* [puis : *Organe mensuel de défense religieuse*], Saint-Jean-d'Angély, 2 mai 1897-1903 [BN-Tolbiac : Jo. 8156].
- La Croix de Saintonge et d'Aunis*, Saint-Jean-d'Angély puis Saintes, 1892-1914. Plus riche que le *Bulletin religieux*.

*Ordo divini officii recitandi missasque celebrandi*, 1813-1914 [la collection la plus complète est conservée à la chancellerie de l'évêché ; jusqu'en 1846, leur intérêt se limite au nécrologe ; à partir de cette date, comporte un annuaire diocésain particulièrement utile]

Dépouillement systématique du *Bulletin religieux* et de la *Croix de Saintonge et d'Aunis* pour la période étudiée.

### **Publications paroissiales.**

Des sondages ont été effectués dans la presse paroissiale. Pour la période qui nous intéresse, les collections les plus complètes se trouvent aux Archives départementales mais leur intérêt est bien souvent médiocre.

- Le bon semeur. Bulletin paroissial de Chermignac*, 1909 [ADCM : Per. 1 787]  
*Le bon semeur. Bulletin paroissial de Cravans et Saint-Simon*, 1909 [ADCM : Per. 1 678]  
*Le bon semeur. Bulletin paroissial du doyenné de Matha*, 1908 [ADCM : Per. 1 689]  
*Le bon semeur. Bulletin paroissial de Saint-Sauveur (La Rochelle)*, 1908-1916 [ADCM : Per. 1 621]  
*Le bon semeur. Bulletin paroissial de Tonnay-Boutonne*, 1908-1919 [ADCM : Per. 1 688]  
*Le bon semeur de Doubet et de Vénérand. Bulletin paroissial*, 1908-1910 [ADCM : Per. 1 677]  
*Bulletin paroissial de Notre-Dame de Recouvrance, Saint-Vivien de Pons*, 1911-1918 [ADCM : Per. 1 789]  
*Bulletin paroissial de Préguyllac*, 1906-1908 [ADCM : Per. 1 783]  
*Bulletin paroissial de Saint-Germain de Lusignan*, 1901-1908 [ADCM : Per. 1 727]  
*Bulletin paroissial de Saint-Germain de Marencennes*, 1901-1909 [ADCM : Per. 1 784]  
*Bulletin paroissial de Saint-Saturnin du Bois*, 1901-1907 [ADCM : Per. 1 782]  
*Bulletin paroissial de Saint-Savinien sur Charente*, 1902-1907 [ADCM : Per. 1 794]  
*Bulletin paroissial de Saint-Vivien de Vandré*, 1904-1907 [ADCM : Per. 1 788]  
*Bulletin paroissial de Sonnac*, 1904-1910 [ADCM : Per. 1 786]  
*Bulletin paroissial et régional du canton de la Tremblade*, 1904-1907 [ADCM : Per. 1 617]  
*Echo paroissial de Saint-Savinien du Port*, 1902 [ADCM : Per. 1 790]  
*Le petit écho paroissial de Bourgneuf et Montroy*, 1913-1914 [ADCM : Per. 1 687]  
*Le Messager catholique de la paroisse de Breuille*, 1903-1908 [ADCM : Per. 2 167]  
*Le Réveil de Saint-Vivien*, 1901-1904 [ADCM : Per. 2 168]  
*Le Réveil et son supplément*, (Saint-Agnant), 1909-1914 [ADCM : Per. 2 176]  
*Le Réveil et son supplément. Le bon semeur. Bulletin cantonal d'Aigrefeuille d'Aunis*, 1909-1914 [ADCM : Per. 1 691]

### **Presse protestante.**

Les revues, les journaux et les rapports des œuvres d'évangélisation en activité sous la Troisième République ont fait l'objet d'un dépouillement systématique.

- Asile Emilie, maison d'orphelins à Avallon*, rapport annuel, 1855-1919 [BPF : T 1010 ; Manoir Emilie] [collections qui se complètent mais lacune de quelques années au milieu des années 1860, au moment où la gestion de la fondatrice est très contestée]  
*La Bonne Nouvelle. Journal religieux du Poitou* puis *La Bonne Nouvelle. Journal religieux*, Melle, 1842-1846. [BMLR : Per. 547]  
*Bulletin évangélique de l'Ouest. Organe bimensuel des intérêts religieux et ecclésiastiques des Eglises réformées évangéliques des IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> circonscriptions synodales*, Saintes, 1885-1930 [BMLR : Per. 4007 ; ADCM : Jx 54 ; Archives de l'Eglise réformée de Saintes]. Devient en février 1901 : *Bulletin évangélique. Journal des Eglises réformées de l'Ouest*.  
*Le Catholique apostolique et non romain*, Marennes, 1839-1853. [BPF : SP 47 ; Collection François des Mesnards]

- La feuille protestante de Saintonge populaire et gratuite* puis *La feuille protestante de Saintonge. Organe de l'Église réformée de Pons*, 1904-1916. [Collection très lacunaire aux Archives départementales (16 J 103) et presque complète à la BPF (SP 248)]
- L'Église réformée de la Tremblade*, 1913-1914. [ADCM : 16 J 64]
- La Foi*, La Tremblade, 1861-1870. [BPF : P in f° 20]
- Le lien rochelais. Organe de l'Église réformée de la Rochelle*, 1908-1914. [BMLR : Per. 275]
- Oeuvre de propagande évangélique de Pons*, bulletin mensuel puis trimestriel, 1896-1914. [BPF : SP 415]
- Oeuvre de propagande évangélique de Pons*, rapport annuel, 1896-1913. [BPF : T 970]
- Oeuvre d'évangélisation à Barbezieux*, circulaire, 1903-1911. [BPF : T 921]
- Oeuvre d'évangélisation de Saint-Aubin-de-Blaye*, rapport annuel, 1892, 1894-1913. [BPF : T 989]
- Le Protestant Marennais. Bulletin trimestriel de l'Église réformée de Marennes*, 1897-1898. [BPF : P 246 bis]
- La Primevère. Journal correspondance des Anciennes Elèves de la Pension Magistel*, 1902-1906. [BMS]
- Le Protestant Rochefortais. Bulletin mensuel de l'Église réformée de Rochefort*, 1885-1893, puis *Le Petit protestant. Bulletin mensuel de l'Église réformée de Rochefort*, 1894-1896. [BMLR : Per. 2087 ; Service historique de la Marine de Rochefort : non coté]
- La Réforme des Charentes*, Barbezieux, 1897-1931. [Collections locales très incomplètes, sondages ponctuels]
- Le Témoin de la Vérité*, Saintes, 1850-1866. [Collection François des Mesnards].
- Le Trait d'union. Journal mensuel des Églises libérales de Saintonge*, Saujon, 1909-1913. [ADCM : 16 J suppl. 52 ; BPF: SP 278 C. Collections également lacunaires pour l'année 1914]. Se prolonge après la première guerre mondiale.
- L'Unioniste de l'Ouest. Comité régional des Unions chrétiennes de jeunes gens*, 1911-1915. [ADCM : Per. 2170].

**TABLE DES MATIERES DU VOLUME : ANNEXES – BIBLIOGRAPHIE – SOURCES**

Table des annexes.....	1
Bibliographie.....	187
I – Bibliographie générale.....	187
1. Usuels, dictionnaires, instruments de travail.....	187
1.1. De portée générale.....	187
1.2. En histoire religieuse.....	187
1.3. Pistes méthodologiques interdisciplinaires.....	189
2. Histoire du XIX <sup>e</sup> siècle (généralités).....	190
2.1. Histoire politique.....	190
2.2. Histoire culturelle et histoire de l'éducation.....	193
3. La construction des territoires.....	196
4. Histoire religieuse.....	197
4.1. Débats historiographiques et épistémologiques.....	197
4.2. Synthèses historiques.....	198
4.3. Histoire religieuse du XIX <sup>e</sup> siècle catholique.....	199
4.3.1. Le cadre concordataire.....	199
4.3.2. Temporalités religieuses du long XIX <sup>e</sup> siècle.....	200
4.3.3. Le clergé du XIX <sup>e</sup> siècle.....	201
4.3.4. Les sensibilités religieuses.....	204
4.3.5. Approches régionales.....	206
4.4. Les espaces de la religion catholique.....	208
4.4.1. Généralités.....	208
4.4.2. Les espaces religieux « administratifs » : diocèse et paroisses.....	208
4.4.3. Espace de la religion, espace « vécu ».....	210
Paysages religieux (généralités).....	210
Eglises et espace urbain.....	211
Processions et manifestations extérieures du culte catholique.....	212
4.4.4. Des églises pour l'Eglise.....	215
Les constructions du XIX <sup>e</sup> siècle.....	215
Choix architecturaux et acteurs de la construction.....	217
Les attributs de l'espace religieux catholique.....	217
4.4.5. Les espaces mortuaires.....	218
Les attitudes face à la mort.....	218
L'espace des morts : les cimetières.....	219
Pratiques : les enterrements.....	221
4.5. La communauté protestante.....	222
4.5.1. Questions générales.....	222
4.5.2. Approches régionales.....	224
4.5.3. La question scolaire.....	227
4.5.4. Evangélisation et missions protestantes.....	228
4.5.5. Les relations interconfessionnelles.....	229
4.5.6. Espaces protestants.....	230
4.6. Acteurs et idéologies de la laïcité.....	232
II – Bibliographie régionale.....	234
1. Instruments de travail.....	234
2. Histoire de la Charente-Inférieure. Généralités.....	234
2.1. Synthèses historiques.....	234
2.2. Histoires de localités.....	235
2.3. Histoire sociale et économique.....	237

2.4. Histoire politique.....	239
2.5. Histoire culturelle régionale.....	242
2.6. Approches biographiques.....	246
3. Histoire religieuse régionale.....	249
3.1. L'insertion dans un espace religieux régional.....	250
3.2. La communauté catholique.....	250
3.2.1. Histoire générale du catholicisme.....	250
3.2.2. Aspects de la vie religieuse en Charente-Inférieure.....	252
3.3. La communauté protestante.....	255
3.4. Anticléricalisme, franc-maçonnerie et libre-pensée.....	259
Sources.....	261
I – Sources manuscrites.....	261
1. Fonds publics.....	261
1.1. Archives nationales (Paris).....	261
1.2. Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits (Paris).....	264
1.3. Archives départementales de la Charente-Maritime (la Rochelle).....	266
1.3.1. Archives d'Ancien Régime.....	266
1.3.2. Série J (pièces entrées par voie extraordinaire).....	266
Archives catholiques.....	266
Archives protestantes.....	268
Ressort de l'ancien consistoire général de Marennes.....	268
Ressort de l'ancien consistoire général de la Rochelle.....	268
Ressort de l'ancien consistoire général de Royan.....	268
Ressort de l'ancien consistoire général de Pons/Saintes.....	269
Ressort de l'ancien consistoire général de la Tremblade.....	269
Papiers de personnalités protestantes.....	271
Pièces isolées.....	271
Archives maçonniques.....	271
Papiers de famille et d'érudits, écrits du for privé.....	272
1.3.3. La Religion dans le Politique.....	272
Séries L et Q. L'empreinte révolutionnaire.....	272
Série K.....	273
Séries M et W.....	273
Série U.....	274
1.3.4. Des sources éclairant la place de la religion dans le paysage communal.....	275
Séries 3 E (Archives des notaires) et 3 Q (Enregistrement).....	275
Série E Dépôt (Archives communales).....	275
Série N. Administration et comptabilité départementales.....	276
Série 2 O. Administration communale.....	276
Série Q Domaines.....	276
Les Beaux-Arts dans les églises.....	276
Des protestants dans la librairie et dans la conservation historique.....	276
1.3.5. La Religion dans l'Enseignement.....	277
1.3.6. La Religion dans la charité (série X).....	279
1.3.7. L'Administration de la religion catholique (séries V et V. Suppl.).....	280
1.3.8. L'Administration des cultes protestants.....	285
1.4. Archives municipales.....	286
1.4.1. Archives municipales de Bordeaux.....	287
1.4.2. Archives municipales de Breuillet.....	287
1.4.3. Archives municipales de Jonzac.....	287
1.4.4. Archives municipales de Marennes.....	288

1.4.5. Archives municipales de Médis.....	288
1.4.6. Archives municipales de Rochefort.....	288
1.4.7. Archives municipales de la Rochelle.....	289
1.4.8. Archives municipales de Saint-Jean-d'Angély.....	294
1.4.9. Archives municipales de Saint-Sulpice-de-Royan.....	294
1.4.10. Cimetières publics visités.....	295
1.5. Bibliothèques municipales.....	295
1.5.1. Bibliothèque municipale de Rochefort.....	295
1.5.2. Bibliothèque municipale de la Rochelle.....	296
1.5.3. Bibliothèque municipale de Saintes.....	297
1.5.4. Bibliothèque municipale de Saint-Jean-d'Angély.....	297
2. Fonds privés.....	297
2.1. Fonds privés catholiques.....	297
2.1.1. Archivio Segreto Vaticano.....	297
2.1.2. Archives diocésaines de la Rochelle-Saintes.....	298
2.1.3. Archives de congrégations.....	307
Archives des Frères des Ecoles chrétiennes. Maison généralice (Rome).....	307
Archives des Frères de Saint-Gabriel. Maison généralice (Rome).....	307
Archives de la Congrégation de la Mission (Paris).....	308
Archives de l'abbaye Sainte-Marie de Maumont (Juignac, Charente).....	308
2.2. Fonds privés protestants.....	308
2.2.1. Bibliothèque du Protestantisme français (Paris).....	309
Archives de corps protestants de la Charente-Inférieure.....	309
Archives d'instances nationales.....	310
Archives concernant l'évangélisation, l'éducation et la liberté des cultes.....	310
2.2.2. Archives des communautés protestantes de la Charente-Maritime.....	311
Archives de l'Eglise missionnaire de Barbezieux.....	311
Archives de l'Eglise libre de Matha.....	312
Archives de l'Eglise réformée de l'île de Ré.....	313
Archives de l'Eglise réformée de la Rochelle.....	314
Archives de l'Eglise réformée de Royan.....	316
Archives de l'Eglise réformée de Saint-Jean-d'Angély.....	317
Archives de l'Eglise réformée de Saintes.....	317
Archives de l'Eglise réformée des îles de Saintonge.....	319
2.2.3. Archives de la Maison du protestantisme charentais (la Tremblade).....	319
2.2.4. Archives du Manoir Emilie (Arvert).....	320
2.3. Fonds privés maçonniques : le Grand Orient de France.....	320
2.4. Fonds familiaux.....	321
2.4.1. Archives privées : fonds iconographiques.....	321
2.4.2. Archives privées Jacky Bousquet (la Rochelle).....	322
2.4.3. Archives privées Elizabeth Ducou (Chaillevette).....	322
2.4.4. Archives privées Claude Goulevant (Etaules).....	322
2.4.5. Archives privées Eric Lem (La Flotte-en-Ré).....	322
2.4.6. Archives privées Jean Merzeau (Cozes).....	322
2.4.7. Archives privées François des Mesnards (Saintes).....	323
2.4.8. Archives privées Marie-Hélène Parfait (Saintes).....	323
2.4.9. Archives privées de l'île de Ré.....	323
2.4.10. Archives privées Henriette Ribagnac (Vaux-sur-Mer).....	324
II – Sources imprimées.....	325
1. Brochures et ouvrages.....	325
1.1. Ouvrages généraux.....	325



1.1.1. Droit et administration.....	325
1.1.2. Approches de l'édifice religieux.....	325
1.1.3. Protestantisme : généralités.....	326
1.2. Ouvrages concernant la Charente-Inférieure.....	327
1.2.1. Généralités sur la Charente-Inférieure.....	327
Atlas, statistiques, rapports officiels.....	327
Folklore et ethnographie.....	328
Guides de voyage, géographies départementales.....	328
Littérature et écrits du for privé.....	329
1.2.2. Biographies.....	332
Dictionnaires biographiques.....	332
Laïcs.....	332
Ecclésiastiques.....	333
Personnalités protestantes.....	334
1.2.3. Historiographie régionale.....	335
Histoire du département.....	335
Histoire de localités.....	335
1.2.4. Le catholicisme en Charente-Inférieure.....	339
Histoire du catholicisme.....	339
Actes administratifs, discours, circulaires.....	339
Recueil de chants, ouvrages liturgiques et littéraires.....	340
Vie religieuse.....	341
Pèlerinages.....	341
Œuvres religieuses.....	342
Congrégations religieuses.....	342
Combats et débats du XIX <sup>e</sup> siècle.....	343
Architecture et art religieux.....	344
1.2.5. Le protestantisme en Charente-Inférieure.....	346
Généralités.....	346
Ouvrages liturgiques, chants, recueils de sermons et d'actes de synodes, débats internes au protestantisme.....	347
Ecriture de l'histoire du protestantisme (exemples).....	348
Histoire savante, histoire populaire et mémoire : le cas Bernard Palissy.....	349
La controverse entre protestants et catholiques.....	351
1.2.6. Education.....	352
1.2.7. Libre-pensée, franc-maçonnerie et ligue de l'enseignement.....	354
2. Sources périodiques.....	356
2.1. D'ampleur nationale.....	356
2.2. D'ampleur régionale.....	357
Sources administratives et annuaires départementaux.....	357
Presse politique locale.....	358
Presse érudite locale.....	359
Presse catholique.....	359
A ampleur départementale.....	359
Publications paroissiales.....	360
Presse protestante.....	360
Table des matières du volume : annexes – bibliographie – sources.....	362